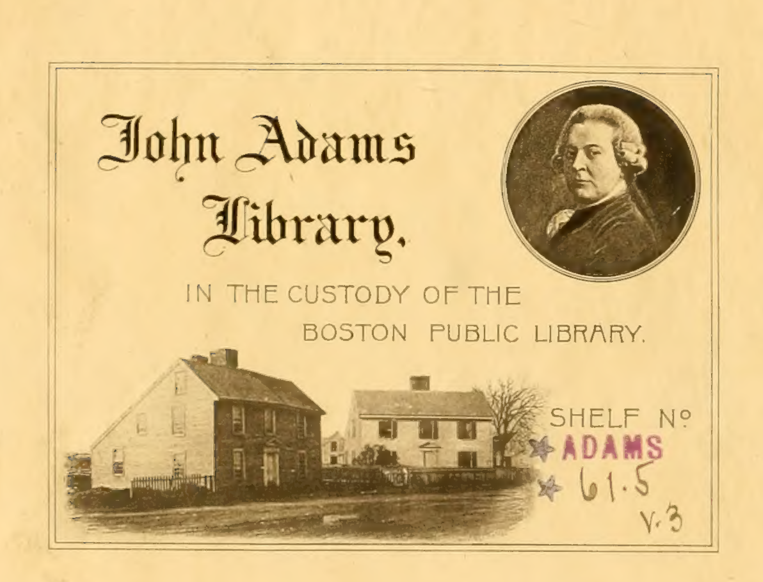




De la Bibliotheque
de Mr. Adams.

HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES
DES PAYS BAS.

PAR Mr. LE CLERC,

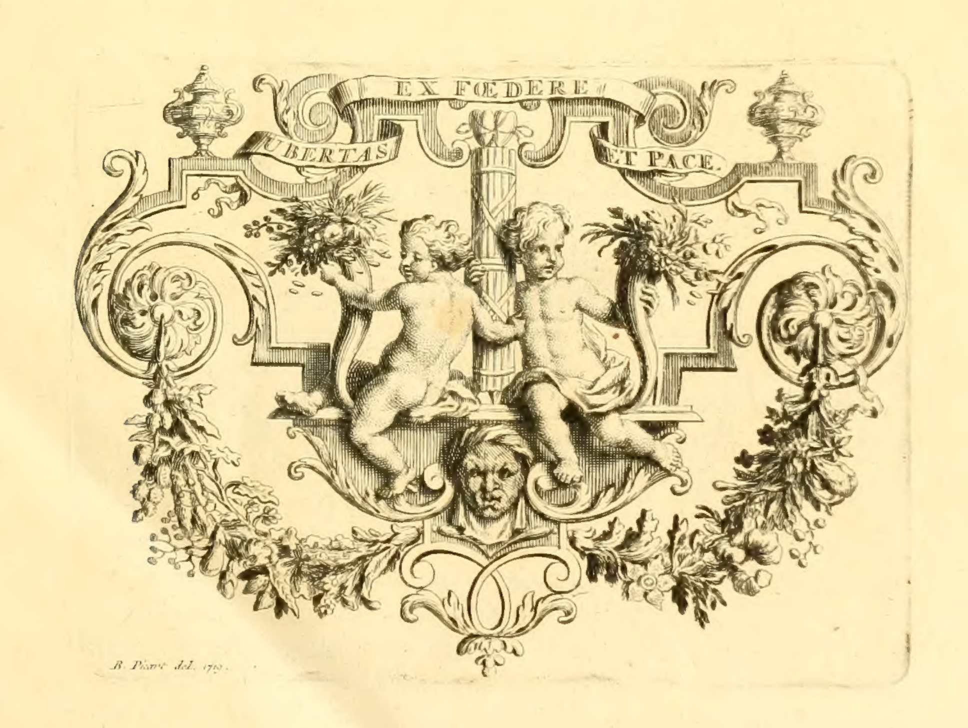
Depuis la Naissance de la REPUBLIQUE jusqu'à la *Paix d'Utrecht* & le Traité de la *Barriere* conclu en 1716.

AVEC

LES PRINCIPALES MEDAILLES ET LEUR EXPLICATION.

TOME TROISIEME,

Qui contient ce qui s'y est passé depuis l'An MDCLX. jusqu'au Traité de la Barriere.



A AMSTERDAM,
Chez Z. CHÂTELAIN Libraire.
MDCCXXVIII.

PREFACE

Du III. Tome de

L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.

COMME on a mis deux Préfaces devant les Tomes précedents, pour marquer, en peu de mots, ce qui étoit en chacun; on a crû que l'on en devoit faire autant, pour ce Tome III. où l'on voit ce qui se passa dans les Provinces Unies, depuis l'an MDCLX. jusqu'à la Paix de Breda, qui se conclut l'an MDCLXVII. Il y est parlé de la guerre qu'elles eurent avec le Roi de la Grande-Bretagne Charles II. où elles furent soutenuës par la France, contre ce Prince, qui auroit été trop puissant, s'il avoit pu se rendre maître des Provinces Voisines, & devenir, à meilleur droit, *Roi de la Mer.* On y voit aussi une partie des belles actions de *Ruiter*, qui n'a pas eu son pareil, pour ce qui regarde la marine. La France pensoit déja dès lors à s'emparer des Etats de la Couronne d'Espagne. C'est ce que ces Provinces tâcherent de prévenir, & ce qu'elles ont encore fait depuis par la même Maxime de tenir les Puissances de l'Europe en équilibre, autant qu'il étoit possible. On pourra aussi s'instruire dans ce Tome, de la maniere dont les Freres *De Wit* conduisoient la République, qui ne fut jamais plus florissante qu'alors, mais qui ne put pas se conserver long-tems en cet état. On verra le soulevement des Villes de Hollande, & même de celles des autres Provinces contre les deux Freres dont on n'avoit souffert le Gouvernement qu'avec peine; l'élevation du jeune Prince d'Orange qui, comme un Soleil levant, obscurcit bien-tôt, quand il fut remis dans les charges, qui avoient été dans sa Maison, tout ce que les infortunez Freres de Witt avoient fait. On verra, dans ce même Livre, l'ouverture d'une nouvelle Scene, qui commença à la mort de *Philippe* IV. Roi d'Espagne, & dont nous avons vû les suites depuis.

Le Livre XV. contient ce qui se passa, depuis la Paix de Breda, avec *Charles* II. Roi d'Angleterre, en 1667. jusqu'à celle de Nimegue, dans laquelle presque toute l'Europe entra & qui fut si long-tems à se conclure. On pourra voir le détail de ces Negociations en feuilletant les Recueuils des Traitez, qui sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde. On n'en a pu mettre ici, que le gros, & le plus essentiel. Autrement il auroit fallu trop s'étendre.

Je ne parle pas ici des Guerres des Couronnes du Nord, tant par mer, que par terre. Les Etats Généraux & même la France s'en mêlerent, dans la crainte, que l'une de ces Puissances ne se rendît maîtresse de la Mer Baltique; comme l'auroit fait la Couronne de Suede, si l'on ne s'y étoit pas opposé de bonne heure.

Enfin le XVI. & dernier Livre contient un Abregé des principaux évenemens, qui sont arrivez, depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à la Paix d'Utrecht qu'on conclut en 1712.

En tout cela, on a observé de n'entrer dans aucun détail des choses dont on n'étoit pas bien informé, par des Actes Publics, ou par des Auteurs dignes de foi; que l'on a pris soin de citer, comme on l'a fait, dans tout l'Ouvrage. On peut dire qu'on n'a rien dissimulé de ce que l'on a pû savoir; mais il faut aussi reconnoître qu'à l'égard des choses trop récentes & auxquelles divers Souverains ont eu part, & dont on n'a publié aucune Rélation Publique digne de foi; on a mieux aimé se taire sur le détail, que de s'exposer à se tromper, ou de causer des plaintes, même mal fondées.

D'ailleurs on ne s'est pas proposé de mettre ici tout ce qui s'est passé, à l'occasion des Guerres, que les Provinces Unies ont euës, & qui se sont passées trop loin de ces mêmes Provinces, comme en Italie & en Espagne & même en Allemagne, lors qu'elles n'y étoient pas directement interessées. On n'a pas même mis ici tout ce qui se pouvoit dire, de diverses Puissances & de leurs manieres de négocier, avec leurs Voisins, qui n'ont pas toûjours été assez droites, ni même assez prudentes. On a encore laissé à d'autres le soin de raconter quelques Batailles; où il se commit des fautes, par les Généraux des Puissances interessées. On laissera ce soin à la Posterité, comme les Siécles passez nous ont renvoyé celui de parler de l'Histoire de leur tems. Nôtre Siécle se servira du même Privilege, à l'égard de ce qui est trop récent. Que s'il y a quelqu'un, qui se croye en état de parler avec plus de liberté de certaines choses, que nous n'avons fait; il fera bien de rendre ce service au Public; pourvû qu'il n'avance rien que de vrai. Nous ne sommes pas dans des lieux, ni en des tems auxquels on puisse, comme parle

un Poëte Latin, *auriculas hominum mordaci radere vero*, racler les oreilles délicates des Lecteurs, par des véritez trop mordantes.

Pour les choses un peu plus anciennes, comme celles qui sont arrivées il y a cent, ou cent-cinquante ans, on a eu plus de liberté, & l'on a osé s'en servir, sans crainte; comme ceux, qui liront cette Histoire, sans prévention, en conviendront. Il seroit honteux si, parmi les Chrétiens d'aujourd'hui, on n'avoit pas la liberté, que *Tacite* a prise sous le regne de *Trajan*; sans que personne y trouvât à redire. Mais au tems de *Tacite*, on croyoit que les Peuples avoient droit de juger de la conduite des Empereurs, pour le moins après leur mort; au lieu qu'aujourd'hui, on parle & l'on agit comme si l'on n'avoit jamais le droit d'en parler, comme des autres hommes; quoi qu'on puisse s'appuyer à cet égard de l'autorité des Loix Divines.

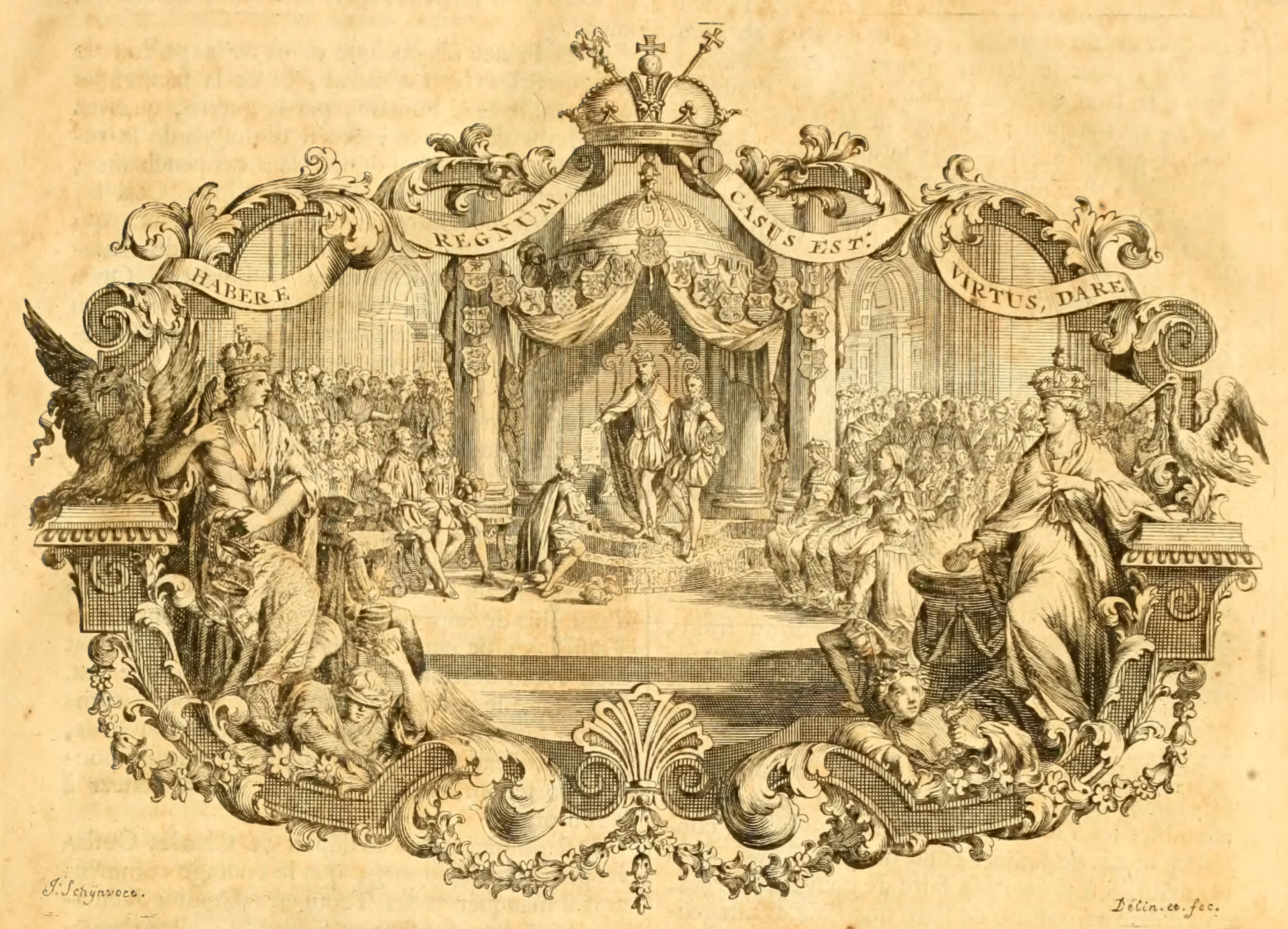
L'Histoire seroit la chose du monde la plus trompeuse, & par conséquent la plus digne de mépris; s'il n'étoit pas permis d'y louer le bien, comme d'y blâmer le mal; sans avoir égard aux Puissances, dont il s'agit, & à la qualité des personnes.

Cependant on ne peut pas dissimuler qu'on n'a pas entrepris de parler de bien des intrigues, qui s'y sont passées, & qui ne sont point d'honneur aux Puissances, ni à leurs Ministres, qui y ont eu part. On laisse à la Posterité le soin de le faire. On croit avoir assez fait, que d'avoir porté la sincerité & la liberté aussi loin, que l'on a fait, sans faire tort à personne, en ne lui imputant rien, contre la verité. Les Lecteurs pourront s'en assurer, par eux-mêmes, en lisant avec soin & sans prévention cette Histoire.

J'ai été informé que quelques personnes qui avoient lû les premiers Livres de cette Histoire, trouvoient que le stile étoit un peu négligé. Mais je suis dans le sentiment de beaucoup de personnes éclairées, qui croyent que le stile d'une Histoire, que l'on donne pour vraie, & utile pour s'instruire de la veritable Politique, doit être simple & clair, & nullement enflé, ni même trop recherché. Un stile trop travaillé est, comme je crois, plus propre à un Roman, ou à quelque Histoire semblable, qu'à une narration grave & serieuse, qui ne cherche que la clarté & la netteté. Des Periodes trop travaillées & une espece d'Harmonie, sont d'un Historien, qui veut étaler son Eloquence, plûtôt qu'instruire ses Lecteurs. Le but de l'Histoire est d'instruire des faits, dont il s'agit, & nullement de faire parade d'une Eloquence, qui sent plûtôt le Roman, qu'une Histoire sérieuse. C'est comme si dans le Conseil d'une Puissance Souveraine, où il s'agiroit de choses de grande importance, on se mettoit à haranguer, en style de Déclamateur. Ce seroit le veritable moyen de se faire moquer de soi. Si l'on plaidoit une cause d'importance devant un Tribunal de Juges sages & rompus dans leur profession, avec le ton que l'on lit un Roman; on le feroit assurément siffler par les habiles gens. Une Histoire sérieuse ne demande que de la clarté & de la gravité, que l'on recherche dans un Discours de conséquence, où l'on a beaucoup plus d'égard aux choses, qu'aux mots. On ne doit pas chercher, dans cette sorte de livres, ce qu'on cherche dans un Roman, où l'on tâche de donner du relief par le style à des bagatelles de nulle importance.

On me pourroit objecter, que je témoigne par tout l'affection, que j'ai conçuë pour les Provinces Unies, par le long sejour que j'ai fait à Amsterdam, où j'ai passé la plus grande partie de ma Vie, & à qui je ne suis pas moins affectionné qu'à ma Patrie. Mais cela n'a pas empêché, que je n'aie donné le tort à ceux, à qui il falloit le donner, selon les conjonctures, quoi que sans aigreur; comme j'ai donné des loüanges à ceux qui m'ont paru les mériter. Ceux, qui prendront la peine de lire cette Histoire, sans préjugez, en tomberont d'accord, comme je l'espere.

HISTOI-



HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAÏS BAS.

LIVRE QUATORZIEME,

Contenant ce qui s'y est passé, depuis l'Année MDCLX. *jusqu'à la Paix de Breda, faite en* MDCLXVII.

1660. OMME les Provinces Unies n'eurent pas long-tems à faire, avec la Suede, pendant cette Année; nous commencerons par-là, & nous passerons en suite à l'occupation que d'autres Puissances leur donnerent; après qu'elles eurent terminé les affaires qu'elles avoient eues avec la Suede, ou pendant ce tems-là. (1) Ce Royaume avoit sans doute besoin de la Paix, puis que destitué d'Alliez & d'argent, il n'avoit pas assez de forces, pour soûtenir la Guerre. Aussi Charles-Gustave, sentant bien qu'il n'étoit nullement en état de résister à tant d'ennemis, que des projets trop ambitieux lui avoient attirez sur les bras; il résolut de faire la Paix, avec la Pologne, en rétablissant le Duc de Courlande, & en n'exigeant autre chose, sinon que le Roi de Pologne renonçât au titre de *Roi de Suede*, en rentrant en possession des Villes de la Prusse, que la Suede possedoit, & renonçât aussi à tous les droits, qu'il prétendoit avoir sur la Livonie. Ces conditions étoient très-favorables, pour les Polonois; mais le Roi de Suede les auroit dû faire plûtôt, pour s'arracher cette épine du pied. Aussi la Paix fut-elle faite à *Oliva*, en Livonie, le 3. de Mai de cette année. 1660.

(1) *Pufendorf* Vie de Charles-Gustave Liv. VII. n. 1, 2.

1660. Cependant Charles-Guſtave, de peur d'être obligé de renoncer à la Ville de Drontheim, ſans en tirer aucun avantage, réſolut d'entrer en Norwegue, pour ſe rendre maître de cette Place; afin d'en tirer quelque utilité, dans le Traité de Paix, en cas qu'il fût obligé de la rendre. Il eſperoit qu'après que la Paix ſeroit faite, avec les Polonois, il pourroit ſe ſervir des vieilles Troupes, qui étoient encore en Pruſſe; & qu'en leur joignant de nouvelles levées, faites en Suede, il ſeroit en état de laſſer ſes Ennemis, & de les contraindre de lui accorder une Paix plus avantageuſe. Comme tout étoit encore gelé en ce tems-là, & que les marais & les rivieres n'empêchoient point d'entrer en Norwegue; il y envoya, ſans avoir aucun égard à la rigueur de la ſaiſon, le Marêchal de Camp *Laurent Kagge* & *Harald Stacke*, avec quelques Troupes; qui inveſtirent d'abord la Ville de Halde, après avoir repouſſé quelque Cavalerie Danoiſe, qui s'étoit oppoſée à eux. Ils prirent auſſi un Fort, qui étoit devant la Place, le 31. de Janvier, avant que de l'attaquer; mais les maladies, qui ſe mirent parmi ces Troupes, à cauſe de la rigueur du froid, & la mort du Roi de Suede, qui arriva peu de tems après, les obligerent d'abandonner ce deſſein formé, malgré la violence du froid, en ces Païs-là.

Cependant ce Prince étoit paſſé de Seelande à Gottembourg, en Oſtrogothie, où il avoit fait aſſembler les Etats de Suede; auxquels il fit connoître le 24. de Janvier l'état de ſes affaires, & la néceſſité, où il étoit de faire de nouvelles levées, afin d'être en poſture de faire une Paix avantageuſe. Il demanda encore que les Villes maritimes fourniſſent un double nombre de Matelots, & l'argent qui ſeroit néceſſaire pour la Campagne prochaine. Pendant qu'on déliberoit là-deſſus, le Roi ſe trouva incommodé, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer aux affaires, comme il avoit accoûtumé. Cette incommodité n'étoit accompagnée d'abord d'aucune marque, qui pût faire ſoupçonner qu'elle ſe changeroit en une fievre maligne, & elle ſembla diminuer un mois après. Mais le 17. de Fevrier la fievre revint, avec plus de violence, & il y parut des marques de malignité; cependant on n'oſa pas le faire ſuer, de peur de mettre le feu à un Corps exceſſivement gras, & parce que s'ennuyant du lit, il paſſoit, la plûpart du tems, ſur une Chaiſe. Comme il ſentit le danger, où il étoit; il fit appeller la Reine & les principaux Miniſtres d'Etat, qu'il conſola tous en géneral, & même en s'adreſſant à quelques-uns en particulier. Il leur recommanda de faire inceſſamment la Paix, avec les Puiſſances, avec leſquelles il étoit en guerre. La nuit ſuivante, il ſe trouva plus mal, & le lendemain averti, par le Médecin, comme il lui en avoit donné ordre, qu'il ne lui reſtoit guère de tems à vivre; il ſe fit lever & approcher de la table, où il donna les ordres qu'il crut néceſſaires & ſigna ſon Teſtament; en préſence de quelques Sénateurs, après leur avoir demandé s'ils n'y trouvoient rien à rédire, & qu'ils l'eurent approuvé. Il ſigna encore d'autres ordres, & ordonna qu'on fit des récompenſes à quelques Miniſtres, qui l'avoient bien ſervi; après quoi, il mourut le 22. de Fevrier, entre les bras des Comtes *Gabriel Oxenſtiern* & *Nicolas Brahé*, à deux heures après Minuit. Il donna, comme dit ſon Hiſtorien, de grandes marques de pieté, & ſe prépara à la mort, comme on a accoûtumé de faire parmis les Lutheriens. Il étoit né à Nicoping le (1) 18. de Novembre, S. N. de l'an MDCXXII. de ſorte qu'il mourut, après être entré dans ſa 39. année. 1660.

Si ce Prince dit quelque choſe de la paſſion de conquerir les terres d'autrui, & de la facilité de répandre le ſang humain, par la guerre, qualitez des Heros de ſa ſorte; & s'il témoigna de la répentance d'avoir trop donné dans ces penchants; *Puſendorf* auroit bien-fait de le dire. Cela lui auroit fait honneur, dans l'eſprit de ceux, qui ont des idées plus ſaines, ſur cette ſorte de matieres, que n'en ont les Princes belliqueux. On a loué, avec raiſon, un grand Prince d'avoir eu quelques remords des guerres, qu'il avoit ſoûtenues avec trop d'opiniâtreté, & d'avoir exhorté ſon Arriere-petit Fils, à vivre en paix avec ſes voiſins. On trouvera d'ailleurs, dans cet Hiſtorien, ſes bonnes qualitez; cela ne doit pas entrer en cette Hiſtoire, non plus que les Traitez de Paix, qui ſe firent après ſa mort, avec d'autres Puiſſances, que les Etats Géneraux.

Comme il faiſoit extrémement froid, dès le commencement de l'année, (2) Ruiter fut obligé plus d'une fois de faire rompre la glace, autour de ſes Vaiſſeaux; de peur que les Suedois, qui auroient bien voulu détruire ſa Flotte, n'y miſſent le feu. Il fit faire le 24. de Janvier, tout autour, comme un foſſé, de la largeur de quarante-cinq pieds, & quand l'eau ſe glaçoit de nouveau, jusqu'à pouvoir porter un homme, il faiſoit recommencer à la rompre.

Il ſembloit, après le départ de Charles-Guſtave pour Gottembourg, que le courage commençoit à manquer à ſes Troupes. Comme il en avoit laiſſé bon nombre en Seelande; elles s'aviſerent de vouloir ſurprendre de nuit Coppenhague; mais dès que les Troupes Hollandoiſes & les Matelots y furent accourus, & qu'ils ſe furent rendus à leurs poſtes, les Suedois ſe retirerent, ſans rien tenter. Depuis les Danois firent de fréquentes ſorties ſur les Suedois, & ne manquerent guère d'en amener quelques priſonniers.

Avant que l'on eût eu avis, en France, de la mort du Roi de Suede, De Thou, (3) Ambaſſadeur à la Haie, ſe plaignit, dans une Audience qu'il eut des EE. GG. qu'ils favoriſoient trop le Danemark contre la Suede, & leur déclara que, ſi la Paix ne ſe faiſoit pas, à des conditions raiſonnables, „le Roi ſon Maître n'abandonneroit point „ le Roi de Suede, ſon ancien Allié, mais le ſe„ courroit de ſes Armées victorieuſes; auxquel„ les il n'avoit pas retranché un homme, & qui „ étoient augmentées des Troupes du Prince de „ Condé, (*qui s'étoit raccommodé avec la Cour*) & „ qu'il lui fourniroit de l'argent; à cauſe de la „ conſtance, avec laquelle la Suede avoit gardé „ l'Alliance, qu'elle avoit eue avec lui, pendant „ la guerre d'Allemagne, jusqu'à la Paix de Mun„ ſter. On marqua aſſez, qu'on n'avoit nul deſſein de ruiner la Suede, & la choſe même le fit bien voir. Il y eut encore des plaintes, contre les Etats, comme s'ils avoient voulu engager les Anglois, & ceux de Lubek à faire payer de plus gros droits aux Vaiſſeaux, qui alloient chez eux, de France. Mais ni les Anglois, ni ceux de Lubek ne mirent aucuns nouveaux droits.

Les

(1) L'année de ſa naiſſance & de ſa mort ſont mal marquez dans *Aitzema*, Liv. XL. p. 541. & dans *Brand*, qui l'a ſuivi.

(2) Voyez ſa Vie par *Brand*, ſur cette année.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 690. qui dit que l'Ambaſſadeur fit ces plaintes dans une Audience, qu'il eut des EE. GG. le 15. de Mars. Il y a peut être faute en cette date, on devoit ſavoir la mort de Charles-Guſtave plûtôt.

1660. Les Suedois avoient cependant fait entendre au Roi de France, que les Etats Géneraux avoient résolu de les ruiner entierement, en faveur du Danemark. (1) Il en écrivit aux Etats, le 4. de Fevrier, d'Aix en Provence, pour leur marquer combien cela lui déplaisoit, & la néceſſité, où il ſe trouveroit de prendre le parti de la Suede, ſi on continuoit à la pouſſer à bout. Les Etats lui répondirent, par une longue Lettre du 20. de Mars, où ils montrerent qu'ils n'avoient eu d'autre but, que d'empêcher que le Danemark, qui avoit infiniment ſouffert, par l'invaſion de Charles-Guſtave, ne fût entierement ruiné, & que la Suede ne devînt maîtreſſe de la Mer Baltique, & ne mît telles impoſitions, qu'elle voudroit, ſur les Vaiſſeaux qui y navigueroient. Ils y proteſtent qu'ils ſont prêts de s'en tenir au Traité d'Elbing, avec ſes Explications. Ils firent encore (2) une réponſe à quelques Propoſitions, que de Thou avoit faites à la Haie; & montrerent la droiture de leurs intentions, à l'égard de la Paix du Nord. Il parut qu'elles étoient telles, qu'ils diſoient; puis qu'ils aquieſcerent aux Articles, dont les Parties convinrent, & qu'ils n'entreprirent rien, qui pût nuire à la Suede. Ils dirent même, que ſi la Suede s'étoit trouvée dans le même danger, que le Danemark; ils n'auroient pas manqué de prendre le parti de la premiere, en vertu des Alliances qu'ils avoient avec elle: comme ils avoient fait en faveur du dernier, en conſéquence des Traitez, & par un mouvement d'humanité, lors qu'il étoit à la veille de ſa ruine.

Cependant il ſe mit des maladies, parmi les Matelots Hollandois, ſoit à cauſe du froid, ſoit pour les fatigues qu'ils avoient ſouffertes, depuis long-tems; & en l'eſpace de quatre ſemaines, il mourut plus de quatre-cens hommes ſur la Flotte, & Ruiter lui-même fut incommodé. Cela dura jusqu'à la mi-Fevrier, que le dégel commença. Le 15. du Mois, Ruiter envoya reconnoître la Flotte Suedoiſe, qui ſe trouva forte de trente-ſix Vaiſſeaux, grands, ou petits, mais tous fort mal équipez; de ſorte qu'on n'avoit pas beaucoup de ſujet de la craindre, & que Ruiter donna ſes ordres, pour faire partir une Eſcadre, pour la Hollande. Il ne laiſſa pas d'envoyer le Commandant de Wildt, avec dix Vaiſſeaux, pour empêcher les Suedois de ſortir de Landscroon, & de faire quelque priſe ſur la Flotte, qui devoit partir pour la Hollande. Le 3. de Mars, Ruiter alla lui-même, pour examiner l'état des Vaiſſeaux Suedois, qu'il trouva fort mal équippez. Le Vice-Amiral Cortenaar partit le lendemain, avec dix Vaiſſeaux de guerre & une Flotte Marchande, qu'il devoit eſcorter jusqu'en Hollande, comme il le fit. Les Suedois ne tirerent pas même un coup de Canon, ſur cette Flotte, des Forts qui étoient à l'entrée du Sund. Une autre Flotte ſemblable partit, peu après, pour la Hollande, & pour la Norwegue, ſans que les Suedois tiraſſent ſur les Vaiſſeaux. Ce fut au commencement de Mars, & il y a de l'apparence, que les Commandans Suedois avoient eu avis de la mort du Roi. On envoya, en toute ſûreté, des Vaiſſeaux, qui portoient des vivres à la Garniſon de Nybourg, qui en avoit extrémement beſoin.

Cependant les Danois apprirent la mort de Charles-Guſtave, qui les délivra de la peur, que ce Prince leur faiſoit, par ſon humeur inquiete, & par la hardieſſe de ſes entrepriſes, qui lui réuſſiſſoient ſouvent, contre toute apparence; & dont l'une, qui fut le paſſage des deux Belts, ſur la glace, avoit mis tout le Royaume de Danemark en très-grand danger; dont il n'avoit pu ſe tirer, que par le grand & prompt ſecours, que les Etats Géneraux lui envoyerent; comme on l'a vû, par l'Hiſtoire des années précedentes. 1660.

Ruiter, qui avoit vu, que les Suedois n'avoient perdu aucune occaſion de nuire aux Vaiſſeaux Hollandois, crut devoir retourner devant Landscroon; pour empêcher que les Vaiſſeaux, qui y étoient, ne ſe retiraſſent en quelque autre Port, d'où ils pûſſent plus commodément faire des courſes ſur les Vaiſſeaux de la Mer Baltique. Il fit ſonder l'entrée du Port, pour voir jusqu'où l'on pourroit en approcher, s'il en étoit beſoin, & vit que les Suedois étoient occupez à préparer leur Flotte à partir, quoi que mal fournie. Il reçut ordre le 19. de Mars, des Ambaſſadeurs des EE. GG. qui avoient conſenti à une ceſſation d'armes, de quitter Landscroon, & de venir ſe poſter entre l'Ile de Huene & Coppenhague. Il eſt croyable qu'ayant appris la mort du Roi de Suede, & peutêtre les ordres, qu'il avoit laiſſez, de faire la paix avec les Puiſſances, avec lesquelles la Suede étoit en guerre; ils jugerent à propos de ne pouſſer pas les choſes plus loin, pour ne pas trop affoiblir la Suede, & pour obtenir les Explications qu'ils vouloient, qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing.

Le Danemark ſouhaitoit, au contraire, qu'ils demeuraſſent brouillez, & le Roi ſe rendit, avec le Duc de Lunebourg, & l'Amiral Bielke, à la Flotte Hollandoiſe, dans un Yacht; d'où ils paſſerent à bord d'un Vaiſſeau de guerre Danois, qui s'y trouva; dans la penſée, où ils étoient que Ruiter vouloit entreprendre quelque choſe, contre les Suedois. Comme ils virent que le Vice-Amiral levoit ſes ancres, le Roi le pria de ſe rendre à bord du Vaiſſeau Danois; où il lui demanda d'où venoit que la Flotte Hollandoiſe ſe tenoit ſous les voiles. Il répondit que c'étoit pour exécuter un ordre, qu'il avoit reçu des Ambaſſadeurs de l'Etat; ſur quoi, le Roi parut ſurpris de ce qu'ils ne lui en avoient rien fait dire. Ruiter ne manqua pas de leur en donner avis, & de les avertir que les Suedois ſe mettoient en état de ſortir du Port; & que s'ils en ſortoient, ils pourroient attaquer les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient allez à Lubek; & qui étant trop peu ne ſeroient pas en état de leur réſiſter. Il propoſoit là-deſſus aux Ambaſſadeurs s'il ne ſeroit pas mieux, qu'il empêchât que les Suedois ne ſortiſſent du Port. Ils lui répondirent qu'il demeurât devant Landscroon, jusqu'à nouvel ordre; pour voir cependant quel tour les affaires prendroient. Dans le fonds, les Couronnes du Nord étoient diſpoſées à la Paix; mais châcune cherchoit, comme à l'ordinaire, ſon avantage & les Médiateurs avoient aſſez de peine à tenir la balance égale. Mais les Plénipotentiaires Hollandois craignoient que les Suedois ne ſe plaigniſſent, comme d'une hoſtilité, de la détention de leur Flotte à Landscroon; quoi qu'ils n'euſſent aucun deſſein de nuire à la Suede. Cela parut, par l'ordre, qu'ils envoyerent à Ruiter le 19. de Mars, de ſe retirer de devant Landscroon, & de s'abſtenir de toute hoſtilité contre les Suedois. Il paroît que l'Amiral Suedois, qui étoit à Landscroon, en avoit eu quelque avis; puis qu'il envoya demander à Ruiter, s'il n'avoit point encore reçu des Lettres des Plénipotentiaires, concernant une ſuſpenſion d'armes; ſur quoi Ruiter fit

(1) Voyez les Réſolutions Secretes Tome II. p. 191. & ſuiv.

(2) Là-même p. 195. & ſuiv.

1660. fit voir à l'Officier, qui étoit venu pour cela, la Lettre qu'il avoit reçuë des Plénipotentiaires Hollandois.

Le lendemain l'Amiral Suedois mit à la voile, pour aller à Croonembourg, avec sept Vaisseaux, ou dix, selon d'autres, & Ruiter alla mouiller entre l'Ile de Huene & Coppenhague, où il se rendit pour s'aboucher avec les Ambassadeurs de l'Etat. Il trouva les Danois comme tout surpris, de voir que l'on ne vouloit plus faire d'hostilitez contre les Suedois; ce qui ne devoit nullement les surprendre, puis que Charles-Gustave étant mort, & n'ayant laissé qu'un fils fort jeune, sous la tutelle de la Reine sa Mere, toute disposée à laisser les choses, comme elles étoient, avant la guerre; les EE. GG. n'avoient aucune autre prétention, comme ils l'avoient assez fait connoître, par leurs Ministres. Il sembla néanmoins, peu de tems après, que la France & l'Angleterre, qui étoit alors prête à recevoir Charles II. encourageoient en quelque maniere la Suede, à continuer la guerre. Mais il y a de l'apparence que ces deux Puissances n'en avoient usé ainsi, que pour engager plus facilement le Danemark, à faire la Paix, comme la suite des négotiations le fit voir.

Ruiter, étant peu de tems après retourné à bord, trouva sept Vaisseaux de Guerre Suedois commandez par *Gustave Sperling*, tout proche de la Flotte Hollandoise, qui n'étoit pas loin de Coppenhague. Sperling envoya faire des Complimens au Vice-Amiral Hollandois; mais dès le lendemain, 30. de Mars, il ne laissa pas de prendre, à sa vuë, deux Barques Danoises. Il les fit redemander, par ordre des Ambassadeurs des Etats, qui ne vouloient pas, que les Suedois fissent des hostilitez contre le Roi de Danemark, comme ils n'avoient pas voulu qu'il en fit contre la Suede; mais il fut renvoyé aux Ambassadeurs de Suede, & à l'Amiral *Bielkenstern*. Les Suedois ne firent pas même difficulté de prendre une troisiéme Barque Danoise.

Pendant ce tems-là, ou au commencement d'Avril, les Ambassadeurs des deux Couronnes du Nord, & ceux des Médiateurs tinrent des Conférences sous des Tentes, dressées entre Coppenhague & l'Armée Suedoise, qui étoit encore en son ancien poste, après la mort de Charles-Gustave; mais ces Conférences furent inutiles. Les Ambassadeurs des Provinces Unies eurent à essuyer des reproches, de la part des Danois; qui trouvoient mauvais que la Flotte Hollandoise n'agît point, contre la Suedoise; pendant que les Suedois se plaignoient, au contraire, qu'elle favorisoit les Danois. C'étoient des reproches, qu'il leur fallut souvent essuyer, pendant que les Négotiations, pour la Paix, durerent. Cependant comme il n'étoit ni juste, ni honorable de souffrir ces sortes d'insultes des Suedois; ils envoyerent, le 9. d'Avril, ordre à Ruiter, de ne point permettre qu'ils en fissent aucunes, ni aux Vaisseaux Hollandois, ni aux Danois, ni à aucun autre Allié de l'Etat; ni sous son Canon, ni en quelque autre lieu que ce fût. Ils le chargerent même, le 19. d'Avril, d'empêcher que onze Vaisseaux qui étoient sortis de Landscroon, & se tenoient à l'ancre, devant cette Place, ne continuassent leur route, & de leur faire dire, que s'ils vouloient lever leurs ancres, il entendoit que ce ne fût, que pour rentrer dans le Port. Ruiter ne manqua pas d'envoyer signifier cet ordre à Sperling, que les vents contraires avoient retenu là, & de lui faire dire, sans détour, que, s'il vouloit continuer sa route, il se mettroit en état de l'empêcher. Le Suedois n'osa pas l'entreprendre, & rentra bien-tôt dans le Port. 1660.

Le 3. de Mai, les négotiations n'étant pas beaucoup plus avancées qu'auparavant, dix Vaisseaux de Guerre Suedois sortirent de nouveau de Landscroon, & allerent mouiller entre cette Ville & l'Ile de Huene. Ruiter alla incessamment consulter là-dessus les Ambassadeurs à Coppenhague. Il fut résolu, que l'on empêcheroit que ces Vaisseaux ne se rendissent à Gottembourg; & Evertsz. eut ordre de se poster, de maniere qu'il le pût empêcher. Pour Ruiter, il devoit empêcher qu'ils ne s'avançassent dans le Belt. Pendant qu'il étoit encore à terre, les Suedois favorisez, par un vent de Nord, mirent à la voile, avec neuf Vaisseaux de Guerre, une Galiote, & quelques Bâtimens Marchands; dans le dessein de passer, par le Droogen, dans le Belt. Mais Ruiter s'étant promptement rendu à bord, envoya un billet au Commandant Suedois, où il l'avertissoit de n'entreprendre pas de passer, par le Droogen, dans le Belt, pour y faire rien qui pût retarder la Paix; mais de mouiller, où il étoit; de peur qu'on ne s'opposât à son passage, par la force. Ce billet étoit daté du 5. de Mai. Le Commandant Suedois dit, qu'il avoit ordre de se rendre, avec sa Flotte, à Stockholm; mais Ruiter lui renvoya dire, qu'il eût à demeurer où il étoit, jusqu'à nouvel ordre. De peur qu'ils ne s'échappassent, Evertsz. jetta l'ancre au Nord des Suedois, & Ruiter demeura au Sud. Ils firent demander jusqu'à trois fois, pourquoi on les arrêtoit là, & on répondit enfin, que le bruit étoit grand que les Suedois avoient mal-traité le Commandant de Wildt entre Wismar & Rostoch, & qu'on les retiendroit là, jusqu'à ce qu'on en fût la verité. Le Commandant Suedois fit dire, que bien-loin d'avoir ordre de faire aucune hostilité contre les Hollandois, il lui étoit défendu de tirer sur eux, quand même les Hollandois le canonneroient. Cela étoit vrai, puis qu'ils n'étoient nullement en état de leur résister, & qu'ils avoient même sur la Flotte leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques, avec quantité de meubles, qu'ils vouloient transporter en Suede. Aussi Ruiter leur permit-il en suite de s'approcher de la Seelande, pour s'y pourvoir de diverses choses, dont ils avoient besoin.

Dès que les Ambassadeurs Hollandois eurent donné ordre de les arrêter, ils avoient fait part à ceux de France & d'Angleterre des raisons, qu'ils avoient euës d'en user ainsi. Ils leur représenterent „ que les négotiations tirant en longueur, ils „ avoient jugé nécessaire d'empêcher que l'un „ des deux Partis ne remportât aucun avantage „ considerable sur l'autre, de peur qu'il n'augmentât ses prétentions, & ne retardât la Paix: „ Que les Médiateurs devoient prévenir de semblables accidens, & tenir les Parties en équilibre: Qu'ils devoient encore avoir soin de ne „ perdre point de vuë ce que l'on s'étoit proposé „ à la Haie, du consentement de la France & de „ l'Angleterre, qui étoit d'obliger les Couronnes du Nord à vivre en paix ensemble; & que „ par conséquent, si la Suede s'obstinoit à refuser la paix, il falloit employer les mêmes „ moyens de contrainte, que l'on avoit employez „ jusqu'alors, & en faire autant au Danemark, „ s'il venoit à le refuser. Ils prioient encore les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, de demeurer joints à eux, dans les mêmes Maximes. Faute d'avoir observé ces Maximes, la guerre avoit plus duré, qu'elle ne devoit.

Cepen-

1660. Cependant ces derniers Ambaſſadeurs, qui ſembloient pancher du côté de la Suede, continuerent à ſe plaindre de ceux des Etats Géneraux, & firent inſtance pour le relâchement de la Flotte Suedoiſe. Terlon, ſur tout, inſiſta fort là-deſſus, comme il paroît (1) par ſes Mémoires. Comme les Hollandois perſiſtoient à retenir la Flotte arrêtée, & qu'au contraire on les preſſoit de la relâcher; ils déclarerent qu'ils ne le feroient point, avant que la Paix ne fût faite; & comme Terlon leur reprocha *qu'ils n'agiſſoient pas en Médiateurs*, ils répondirent qu'ils agiſſoient *en Exécuteurs*. Ils entendoient qu'ils ne faiſoient qu'exécuter ce, dont on étoit convenu avec la France & l'Angleterre; ce qui vouloit dire d'obliger inceſſamment les Parties de faire la Paix, à des conditions équitables. Cela étoit aſſez clair, mais les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre dirent, que par la détention des Vaiſſeaux Suedois, les Hollandois tenoient eux-mêmes la Paix en ſuſpens; & que toute l'Europe verroit que les Etats Géneraux n'en vouloient point, s'ils ne la faiſoient tout-ſeuls, & comme bon leur ſembloit. Terlon ajoûta même, que quoi qu'il n'y eût là, que la Flotte de Hollande, on ne la craignoit point. La verité étoit que les Etats devoient avoir plus de part, que la France & l'Angleterre, en cette paix; parce qu'ils y avoient beaucoup plus contribué qu'elles, par la grande dépenſe qu'ils avoient faite, pour ſoûtenir le Danemark contre la Suede; ſans vouloir néanmoins l'entamer en aucune maniere, dans les Terres qu'elle poſſedoit avant la guerre. L'inaction où la Flotte de Ruiter demeura, pendant pluſieurs mois, fait voir très-clairement qu'ils n'en vouloient nullement à la Suede; quoi qu'ils ne trouvaſſent pas bon d'abandonner le Danemark aux Suedois. Il ſemble que Terlon s'étoit, en quelque maniere, laiſſé gagner par les Suedois. Ce fut apparemment, à cauſe de cela, qu'il voulut perſuader aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, de ſe mettre avec lui ſur l'Amiral de la Flotte Suedoiſe. Mais cela ne ſe fit point, parce qu'un des Ambaſſadeurs Anglois s'y oppoſa; de crainte que Ruiter ne canonnât ce Vaiſſeau, ce qui auroit engagé la France, & l'Angleterre à faire la guerre aux Hollandois; ce que ces Puiſſances n'étoient pas d'humeur de faire. Mais ils firent ce qu'ils purent, pour détacher le Roi de Danemark des Hollandois, & pour faire la paix, ſans leur communiquer les Articles. Ces derniers avoient fait un Projet de Paix, qu'ils croyoient propre à contenter les deux Parties, & qui n'étoit pas deſavantageux au Danemark. Ils offrirent même d'attaquer la Flotte Suedoiſe, qu'ils tenoient comme bloquée à l'entrée du Belt, ſi les Suedois ne vouloient pas faire la Paix.

Cela ſervit à faire réſoudre les Suedois à convenir des Articles de la Paix le 5. de Juin, comme on le fit le lendemain du même mois. Dès qu'on fut convenu, les Ambaſſadeurs des Etats offrirent de laiſſer paſſer la Flotte Suedoiſe, & cela fut fait. Dès que la Paix fut ſignée, les Compagnies Danoiſes & Suedoiſes, qui étoient poſtées près des Tentes, où les Conférences ſe tenoient, firent pluſieurs décharges de leurs Mouſquets, & l'on en fit de même dans le Camp des Suedois.

Pufendorf (2) raconte aſſez au long les difficultez, que les Parties apporterent aux négotiations & les petits démêlez, que les Ambaſſadeurs des Puiſſances Médiatrices eurent enſemble. Il témoigne, par tout, beaucoup d'indignation, contre les Hollandois; qui n'eſt fondée que ſur ce qu'ils ne laiſſerent pas accabler le Danemark, par la Suede; comme s'il n'y avoit eu, que la Suede, qu'ils duſſent favoriſer, en cette occaſion! Mais il auroit dû penſer que les Etats Géneraux avoient toûjours témoigné, qu'ils vouloient tenir les deux Couronnes du Nord, en une eſpece d'équilibre; ſans faire du tort, ni à l'une, ni à l'autre. S'ils avoient aidé la Suede à ruiner le Danemark, ils ſe ſeroient fait un tort infini; en la rendant la maîtreſſe du commerce de la Mer Baltique; ils auroient violé les Alliances, qu'ils avoient avec le Danemark; ils ſe ſeroient attirez les cenſures de toutes les Puiſſances de l'Europe, & *Pufendorf* auroit été le premier à ſe moquer d'eux.

Il dit néanmoins que les Médiateurs n'étant pas d'accord entre eux, & les Hollandois continuant (3) à faire paroître leur animoſité, déteſtée des Danois, auſſi bien que des Suedois; *Hannibal Seeſted*, qui s'entremit de cette affaire, trouva un chemin plus court de venir à un accommodement. La Paix, comme il dit, étoit néceſſaire aux Suedois, & les Danois voyoient bien, que ſi la guerre duroit plus long-tems, ce ſeroit à leurs dépends. C'eſt pourquoi ils réſolurent de finir cette affaire, en ſe relâchant réciproquement, des deux côtez. Les Danois, pour avoir Bornholm, accordoient les Terres de la Nobleſſe aux Suedois, dans le Païs de Schonen; & le Roi ſe chargeoit de la dédommager. Les Suedois, de leur côté, ſe relâchoient des dédommagemens, pour les pertes que les Danois leur avoient cauſées. Ainſi la Paix ſe fit, en peu de jours, & le Roi de Danemark, en témoigna ſa reconnoiſſance, par une Lettre, qu'il écrivit aux Miniſtres Suedois. L'Hiſtorien dit, que les Médiateurs allongeoient cette affaire, par des chicaneries. Mais il ne ſemble parler, que par ſoupçon, puis qu'il ne dit autre choſe, ſinon que les Anglois étoient bien-aiſes que la négotiation traînât; parce que la Flotte Hollandoiſe, demeurant ſur les côtes du Danemark, ne leur pourroit faire aucun mal; mais ils pouvoient bien être aſſurez, que l'on ne cherchoit point en Hollande à ſe brouiller, avec l'Angleterre, & que les dépenſes, que l'Etat avoit faites, pour ſauver le Danemark, avoient épuiſé leurs finances; & on va voir bien-tôt, qu'ils prirent ſoin de prévenir de nouvelles brouilleries, qui auroient pu brouiller les deux Couronnes du Nord. On voit que les Etats ne paroiſſoient entrer dans la guerre, que pour faire une paix équitable & aſſurée; ce qui doit être l'unique fin de toutes les Guerres défenſives, qui ſont les ſeules pardonnables. Les Guerres, par leſquelles on ne cherche, que ſon agrandiſſement, aux dépens des plus foibles, reſſemblent plûtôt à des Brigandages, qu'à des Guerres légitimes.

Cependant il y eut encore des brouilleries, à ce que dit *Pufendorf*, entre les Médiateurs & les Parties. Mais comme *Charles* II. vint en Hollande, pour retourner en Angleterre, les Suedois craignoient qu'il ne fût favorable aux Danois; parce que ce Prince étoit allié à la Famille Roya- 1660.

 le

(1) Pag. 280. jusqu'à la 283.
(2) Liv. VII. n. 15. & ſuiv.

(3) Voici ſes termes n. 27. *Cùm neque inter ſequeſtres diſcordia ceſſaret, ac Belga infenſa ſpirare pergerent, quorum importunitatem Dani, juxta ac Sueci, deteſtabantur; Hannibale Seeſtedio parario, brevior via initur negotium componendi.*

1660. le de Danemark. Les Hollandois, à ce qu'il dit, craignoient aussi la même chose ; mais ils avoient peu de sujet de s'inquieter là-dessus, puis qu'ils avoient toûjours favorisé le Roi de Danemark, & n'avoient rien oublié, pour lui faire avoir la paix ; comme on l'a pu voir, par l'Histoire précedente. Le Roi d'Angleterre pressé, à ce que dit *Pufendorf*, de favoriser ce Prince, répondit qu'il ne pouvoit rien faire, à cet égard, qu'après avoir été informé en Angleterre, de ce qui s'étoit passé, entre le Parlement & les Danois. Il y eut quelque difficulté, entre eux & les Suedois ; parce que les premiers souhaitoient que les autres évacuassent les Places, qu'ils tenoient au Danemark, immédiatement après la signature de la Paix, sans attendre la Ratification. Les Suedois en faisoient d'abord difficulté, mais comme le Duc de Gottorp étoit assiégé, dans Tonningue, par les Danois, & en danger d'être forcé, ils consentirent à le faire, peu de jours après la signature du Traité. Ils convinrent donc de rompre leur Camp, qu'ils avoient toûjours conservé près de Coppenhague, & de rendre Nicoping, dans l'Ile de Falster ; à condition que le Siege de Tonningue fût levé, & que les Troupes Danoises, qui y étoient, se retirassent.

Là-dessus, les Ambassadeurs des Etats offrirent de relâcher les Vaisseaux Suedois, à condition que l'on ratifiât, en Suede, le Traité d'Elbing, qu'ils ratifieroient aussi de leur côté. On exigea d'eux qu'ils relâchassent prémierement les Vaisseaux, ce qu'ils firent ; après quoi le Traité fut signé le 7. de Juin, comme on l'a dit, par les Médiateurs & par les Parties. On fit ensuite un Ecrit, par lequel les trois Puissances Médiatrices s'obligeoient à garantir la Paix ; & les Suedois promirent de n'exiger aucuns droits des Sujets des trois Etats, au passage de l'Oresund, qu'ils n'avoient jamais approuvez ; mais ils se retinrent une partie de ce qui se payoit, pour l'entretien des Fanaux.

La Paix étant faite, entre les deux Couronnes, les Suedois firent part aux Danois de la mort de Charles-Gustave, de la maniere dont cela se pratique entre les Puissances ; & l'on ne manqua pas non plus, du côté des Danois, de leur répondre, comme la coûtume le demande. En même tems ils firent saisir, selon un Article secret du Traité, ce qu'on trouva de médailles satiriques ; qui avoient été frappées parmi les Danois, contre la Suede. Trois jours après que la Paix eut été conclue, le Prince de Sultsbach fit sortir l'Armée Suedoise, qui consistoit en trois mille hommes, du Camp, qui n'étoit pas loin de Coppenhague ; d'où il sortit une infinité de monde, pour la voir. Elle fit quelques décharges de son Artillerie & de sa Mousqueterie, & marcha à Roschild ; après avoir tenu la Ville de Coppenhague, comme assiégée, plus de deux ans. On peut voir, par cela même, que les Etats Generaux ménagerent en effet la Couronne de Suede ; car enfin il n'auroit pas été difficile, en joignant toutes leurs forces, avec celles du Roi de Danemark, de les obliger de déloger par force ; mais quoi qu'en dise *Pufendorf*, ils eurent autant d'égard, qu'il leur fut possible, pour la Suede, & souffrirent même des insultes, plûtôt que d'envoyer leurs forces contre eux. On verra le Traité, en toute son étendue, à la fin de la Vie de Charles-Gustave. Ce qu'il y a de principal, est que le Roi de Danemark demeura maître de Drontheim & de l'Ile de Bornholm, en donnant néanmoins quelque dédommagement pour la derniere. Il fut remis en possession de tout ce que les Suedois avoient pris 1660. en Seelande, Funen, Laland, Falster & Moen. La Suede retint Schonen, Hallande, qu'on nomme aussi *Hollande*, à cause d'une Colonie Hollandoise, qui s'y étoit établie, depuis long-tems, Bleeking, & Bahus. Le troisiéme Article, par lequel les Flottes étrangeres de Vaisseaux de Guerre, ennemies de l'une, ou de l'autre Couronne, ne devoient pas être souffertes dans la Mer Baltique, fut entierement revoqué. Ainsi les Etats Géneraux des PP. UU. par leurs Flottes, & par les soins de leurs Ambassadeurs, dont la patience fut souvent mise à l'épreuve, & dont l'habileté parut dans toute son étendue, vinrent enfin à bout de la Paix du Nord. La Flotte de Ruiter avoit été cependant fort diminuée, par les Escortes, qu'il avoit données à diverses Flottes Marchandes. Il renvoya trois Brulots, avec une Galiote en Hollande, & de plus quatre Vaisseaux, sur lesquels s'embarquerent les Ambassadeurs de Hubert & van Haren, mais Vogelsang demeura en Danemark ; pour régler quelques Articles, entre le Roi de Danemark & les Etats, en particulier. Pour Slingeland, il s'embarqua sur un Vaisseau de Guerre Hollandois, pour Stokholm ; pour y convenir des éclaircissemens du Traité d'Elbing, qui furent enfin (1) arrêtez.

Ruiter ne retint en Danemark, que vint-cinq Vaisseaux de Guerre. Quoi que la Paix fût signée, (2) il eut ordre de demeurer sur les côtes du Danemark, jusqu'à l'entiere exécution du Traité, & particulierement jusqu'à ce que les Suedois eussent évacué toutes les Places, qu'ils devoient rendre, sans y laisser une seule Compagnie ; de peur qu'il n'arrivât quelque brouillerie, qui donnât lieu à une nouvelle guerre. Il étoit porté par l'Article XXIV. que, pour hâter l'évacuation, le Danemark fourniroit des bâtimens aux Troupes Suedoises, pour les transporter, par mer, où le Roi de Suede ordonneroit qu'elles se rendissent. Il étoit de l'interêt des Danois de les faire partir incessamment, de peur qu'il n'arrivât quelque accident, qui brouillât les Couronnes ; mais comme ils ne se hâtoient point de leur fournir les Bâtimens de Transport ; soit qu'il n'y en eût pas assez, dans les Etats du Roi, ou que ceux, qui en pouvoient fournir, ne s'en missent pas fort en peine, de crainte d'être mal payez par ce Prince ; comme cela étoit arrivé à une autre occasion, dont on a parlé ci-dessus ; Vogelsang & Ruiter lui offrirent d'aider à transporter, sur les Vaisseaux Hollandois, les Troupes Suedoises. Cette offre fut d'abord reçuë froidement, & les Suedois se plaignirent beaucoup du retardement des Danois. Le 20. de Juin, l'Amiral Suedois *Bilkenstern* fit voiles de Landscroon, avec dix Vaisseaux, pour se rendre en Suede par le Droogen & par le Belt ; & comme il passa à la vuë de la Flotte de Ruiter, ils se saluerent réciproquement, par quelques volées de Canon. Ensuite l'offre des Hollandois, touchant le transport des Troupes Suedoises, fut acceptée, & ils envoyerent des bâtimens en divers endroits, pour les aller prendre. Le Prince de Sultsbach & Terlon, allerent rendre une visite à Ruiter, sur son bord, où il les régala du mieux qu'il pût ; & le soir il fit mener le Prince en Schonen. Cependant un grand nombre de bâtimens de toutes sortes furent employez à faire le Transport, avec beaucoup

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 573. & suiv.
(2) Voyez *Brand* sur ce tems-ci.

1660. coup de diligence. Ruiter fut invité à dîner à Croonembourg, Ville de Danemark sur l'Oresund, que les Suedois tenoient encore, mais qu'ils rendirent peu de jours après au Danemark. Celui qui l'invita fut le Maréchal Steenbok, qui le régala splendidement, & lui fit toutes sortes de civilitez, selon l'usage des Gens de Guerre; qui paroissent aussi bons Amis, quand la paix est faite, qu'ils ont été ennemis, pendant la Guerre. Il seroit à souhaiter qu'il en fût de même, entre les Gens des autres professions, qui sont souvent irréconciliables, pour des démêlez du nulle conséquence. Ruiter régala aussi, à son bord, tous les Suedois de distinction, qui se trouverent à Croonembourg. Quand tous furent transportez, Ruiter se rendit le 3. d'Août à Coppenhague, pour féliciter le Roi, de ce que tous ses ennemis étoient sortis de ses Etats. On comptoit qu'en vingt-huit jours, à commencer depuis le 7. de Juillet, on avoit transporté de Seelande en Schonen, plus de huit-mille-sept-cens Chevaux, soit de la Cavalerie, soit pour le service des Officiers de l'Infanterie, soit pour tirer l'Artillerie. On croyoit qu'il étoit bien sorti dix-mille hommes d'Infanterie Suedoise. On ne douta pas que l'activité des Hollandois, qui étoient en cela soûtenus de l'Ambassadeur de France, ne fût cause que le transport se fit en beaucoup moins de tems, qu'il ne se seroit fait, si on s'en étoit remis aux Danois; ce qui prévint, sans doute, bien des desordres, que des Troupes mal payées auroient pû faire en Danemark.

Ruiter étant retourné à sa Flotte, il y reçut, le 7. d'Août, un ordre des Etats Generaux de retourner incessamment en Hollande, avec ce qu'il restoit de Vaisseaux, & avec les Troupes de Terre. Là-dessus, il donna dès le lendemain ordre à tous les Officiers de la Flotte de se tenir prêts à partir, & se rendit à Coppenhague, avec l'Ambassadeur des Etats; pour communiquer son ordre au Roi, qui le reçut très-bien, & lui fit expedier des Lettres de Noblesse, datées du 1. d'Août, S. A. où il fait son éloge; & lui fit remettre une Patente, où il lui donnoit une Pension d'environ deux mille francs, monoie de Hollande. Ruiter eut soin de faire embarquer promptement tout ce qu'il y avoit, en Funen & en Seelande, de Troupes Hollandoises.

Il partit ensuite, le 13. d'Août vers le Sund, & eut beaucoup de mauvais tems à essuyer, jusqu'à ce qu'il arrivât en Hollande, où il entra le 3. de Septembre par le Vlie. Comme il alloit par le Zuyderzé à Amsterdam, son Vaisseau fut heurté par un autre, qui le fit couler bas, de sorte que le Vice-Amiral ne se sauva, qu'en s'attachant aux Cordages. Ce fut ainsi qu'il échappa, par un effet de la Providence, qui le reservoit à rendre de grands services à sa Patrie.

Pendant que ce qu'on vient de dire se passoit, du côté de Danemark, il se fit une révolution en Angleterre, par l'adresse du Géneral *Monk*; qui se rendit maître des affaires, en ce païs-là. Le Parlement rappella Charles II. en Angleterre, & le proclama comme son Roi légitime le 18. de Mai. Ce Prince se rendit, au même Mois à Breda, pour passer de-là en Hollande, & en suite en Angleterre, d'où une Flotte Angloise devoit le venir prendre. (1) Il fut peu de jours après, visité par une députation des Etats Géneraux, composée de gens de leur propre corps, „ pour le remercier de l'honneur „ qu'il leur avoit fait de vouloir bien faire quelque séjour, sur leurs Terres. Ceux de Hollande „ le prierent aussi de venir jusqu'à la Haie, où „ tout étoit prêt, pour l'y recevoir, & pour „ témoigner la joie, qu'ils avoient de la benediction que la Providence Divine avoit répandu sur lui. Il y alla, & on l'y reçut d'une maniere conforme au compliment, qu'on „ lui avoit fait. 1660.

„ Cependant Breda étoit plein d'Anglois, qui „ y accoururent de toutes parts, avec des présens, & en protestant qu'ils avoient attendu „ le Roi, avec impatience, & qu'ils avoient prié „ Dieu, pour cet heureux changement; en „ grossissant fort les incommoditez, qu'ils avoient „ souffertes sous le dernier Gouvernement Tyrannique; quoi que quelques-uns d'entre eux „ eussent travaillé avec zele, pour sa prosperité & pour son agrandissement.

„ Les Magistrats de la Ville prirent tous les „ soins imaginables, pour marquer au Roi combien ils lui étoient dévouez; en usant d'une „ très-grande civilité envers les Anglois, qui y „ accouroient, & leur faisant préparer des Logis. On n'auroit jamais pu s'imaginer, par la „ maniere dont ils le recevoient, qu'il n'y avoit pas long-tems, qu'on lui avoit défendu „ d'y venir; ce qui, à la verité, n'étoit pas „ venu de la disposition des Bourgeois de cette „ bonne ville, (*Breda*) qui souhaitoient passionnément sa prosperité, & qui détestoient publiquement la rudesse de leurs Superieurs, à „ qui ils étoient obligez d'obéïr.

Ce sont les propres termes du Comte de *Clarendon*, dont je me servirai en cette occasion pour décrire la reception, que l'on fit à Charles II. dans les Provinces Unies. On en pourra voir le détail, dans *Aitzema*, sur cette année, en son Liv. XL. L'Historien Anglois auroit pu remarquer, que la Ville de Breda dépendoit de la Maison d'Orange, & que ce fut, pour cela, que cette Ville avoit fait une si bonne réception au Roi Charles; d'autant plus que la Princesse Royale, Douairiere d'Orange, y étoit venue recevoir son Frere; sans que d'ailleurs ils fussent si portez pour l'Angleterre. Il auroit aussi pu dire que le Roi y fut complimenté, non seulement, par une Députation des Etats Géneraux, mais encore par une des Etats de Hollande; & que comme Breda étoit une Place frontiere, avec une Garnison de l'Etat, on défera au Roi l'honneur de donner le mot du guet. Ce mot (2) fut *Amsterdam*, comme s'il eût voulu faire une sorte de civilité à cette Ville; qui, pendant son exil, lui avoit prêté secretement à diverses fois la somme de cent-cinquante-mille florins, & encore davantage. Il auroit aussi pu dire, qu'il fut défrayé, pendant qu'il fut dans la territoire de Bréda, par les Etats Géneraux, de qui il dépend.

„ Quand tout fut prêt à la Haie, *continue le* „ *Comte de Clarendon*, & que les Etats eurent envoyé leurs Yachts, & d'autres barques aussi „ près qu'il étoit possible, de Breda, pour y recevoir le Roi & tout son train, il s'embarqua „ sur un Yacht, avec ses deux Freres les Ducs „ d'York & de Glocester, & sa Sœur, pour „ aller à Roterdam. A Dordrecht, & plus bas „ le long de la Meuse, dont les bords é- „ toient

(1) *Clarendon* Hist. de la Rebellion d'Angleterre Liv. XVI. p. 766. de l'Ed. in 8.

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 586.

1660. „ toient couverts de monde, on donna toutes „ sortes de marques de joie, autant que le terrain le souffroit. Etant arrivez à Roterdam, „ ils monterent en des Carosses, qui les attendoient, & marcherent à la Haie, au travers „ d'une infinité de peuple rangé en Haie, des „ deux côtez, & dont les acclamations & les cris „ de joie ne furent pas moindres, que si eux-mêmes eussent été mis en sûreté.

„ Son entrée à la Haie, sa réception, & la maniere dont il fut conduit au Logis, qu'on lui „ avoit préparé, furent très-magnifiques, & répondoient à tous égards, à la richesse, & à la grandeur de l'Etat. Sa Majesté fut défrayée, (1) „ avec toute sa suite, pendant le tems qu'elle fut „ à la Haie, qui fut de plusieurs jours, d'une maniere tout-à-fait splendide. La joie étoit si universelle, si visible & si réelle; qu'elle ne pouvoit pas être plus grande. Les Etats „ Géneraux en corps, & ceux de Hollande, de „ même, firent leurs complimens, avec une grande solennité. Plusieurs Particuliers de divers „ Ordres, & de diverses Facultez en firent autant; & l'on nomma des gens, pour se tenir „ toûjours prêts à recevoir les ordres du Roi. „ Tous les Ambassadeurs, & les Ministres de diverses Puissances, lesquels se trouvoient à la „ Haie, allerent complimenter le Roi, au nom „ de leurs Maîtres; de sorte qu'on eût dit, que „ toute l'Europe avoit concouru à cette révolution, qu'elle voyoit, avec tant de plaisir.

Il pourroit bien être vrai, qu'on se réjouït du retour de Charles II. parce qu'on avoit par tout peur d'un gouvernement, comme celui de Cromwel; qui s'étoit fait craindre, & respecter, pendant plusieurs années, de toute l'Europe; ce que Charles I. ni son Pere n'avoient jamais fait. Le Chancellier d'Angleterre ne dit rien des protestations d'amitié, que les (2) Auteurs Hollandois ont assuré, qu'il fit aux Députez des Etats Géneraux, à qui il dit, comme ils l'assurent, *qu'il aimoit leur République, non seulement parce que la Princesse sa Sœur & le Prince son Neveu y demeuroient, deux personnes qui lui étoient fort cheres; mais aussi pour des raisons d'Etat, qui regardoient le bien de ses Royaumes, & par une forte inclination, qu'il se sentoit à la favoriser. Oui, Messieurs*, ajouta-t-il, *je cheris véritablement ces Provinces, & à un tel point, que j'aurois beaucoup de déplaisir, si elles faisoient plus de part de leur amitié à un autre Prince qu'a moi; car j'y dois avoir plus de part, que tous les autres, puis que je les cheris plus que ne font tous les autres Rois ensemble.* Comme les mêmes Députez lui dirent, que l'Etat étoit prêt à faire avec lui une Alliance perpetuelle, il leur répondit, *que nul de ses Prédecesseurs n'avoit eu, pour leur République, autant d'affection qu'il lui en témoigneroit toûjours.* Il dit encore depuis, *que son intention étoit d'entretenir une paix inviolable, avec la Hollande & avec tout l'Etat.* (3) On fit en effet une nouvelle Alliance, qui ne fut conclue que l'an MDCLXII. & ratifiée, par le Roi, qu'au commencement de l'année suivante. Mais peu de tems après, le Roi fit la guerre à l'Etat, comme on le dira en son lieu.

Enfin après avoir été régalé & défrayé, avec une magnificence extraordinaire, il fit ses adieux le 1. de Juillet, & partit le lendemain, pour s'embarquer à Scheveling, sur la Flotte Angloise, qui l'étoit venue querir, accompagné des Etats de Hollande; qui le complimenterent, sur le bord de la Mer, par la bouche du Pensionaire de Witt. Il lui fit un compliment un peu outré, & dans un François assez étrange, comme on le verra, en le lisant (4) dans la 2. Partie des *Résolutions Sécretes*; apparemment pour lui faire oublier l'Alliance, que les mêmes Etats avoient faite avec Cromwel, & dont nous avons parlé sur l'année MDCLIV. 1660.

Ils envoyerent encore quelques Députez, qui l'accompagnerent jusqu'à bord du Royal Charles, & qui prirent là congé de lui. Tout se passa, comme il sembloit, à la satisfaction du Roi. Ce Prince recommanda fort aux Etats, sa Sœur & le Prince son Fils, & laissa même (5) un billet, où il leur disoit „ que puis qu'il laissoit, entre leurs mains, la Princesse sa Sœur, „ & le Prince d'Orange son Neveu, deux personnes, qui lui étoient extrémement cheres, „ il les prioit de vouloir prendre à cœur leurs „ interêts, & de leur faire sentir les effets de „ leur faveur; lors que la Princesse les en prieroit, ou pour elle-même, ou pour le Prince son Fils; en les assurant qu'il reconnoîtroit tous les effets de leur bien-veuillance, „ envers eux, comme s'il les avoit reçus en sa „ propre personne.

Il en avoit coûté aux Etats Géneraux trois-cens-mille francs, à défrayer le Roi & sa suite, (6) pendant qu'il fut à Breda, & les Etats de Hollande en dépenserent le double, dès qu'il fut entré dans leur Province. Outre cela ils firent un present de soixante-mille francs, en argent au Duc d'York.

Le Chancellier Clarendon ne dit rien de ce présent, qui étoit néanmoins plus considerable, à proportion, que celui que la Ville de Londres, fit au Roi, & dont il parle. Ce présent ne fut que de dix-mille Livres Sterling, & devoit être payé au Roi, à vue, par quelques-uns des plus riches Marchands d'Amsterdam. „ On croira, *dit-il*, avec „ peine, que cette somme d'argent tirée sur ces „ Marchands, ne put pas être trouvée en plusieurs jours; encore que quelques-uns des principaux Citoyens de Londres, qui étoient venus, envoyez par cette Ville au Roi, allassent „ à Amsterdam, solliciter le payement, & qu'ils eussent d'eux-mêmes assez de credit, pour avoir de „ plus grosses sommes, quand même ils n'auroient „ pas apporté des Lettres de Change. En suite il dit, qu'à Amsterdam on est accoûtumé de payer en papier & en *assignations*. Il n'avoit que peu ou point de connoissance des usages des Voisins, tel qu'est celui de la *Banque d'Amsterdam*. Il est vrai, qu'en paye de grosses sommes en *Banque*, comme on parle, ou en donnant une *assignation* sur la Banque; mais avec un billet, on peut avoir de l'argent chez les Caissiers. Il étoit très-facile, en ce tems-là, comme aujourdhui, de trouver cent-dix-mille francs, en argent courant de Hollande; mais il n'étoit pas facile de trouver cette somme en especes d'or, comme sont les Guinées d'Angleterre; qui ne sont pas une monoie courante en Hollande, & que l'on ne peut trouver, que chez les Juifs; qui en font une espece de commerce, aussi bien que des autres Monoies étrangeres. Alors, comme aujourdhui, il n'é-

(1) *Aitzema* dit qu'elle étoit de deux-cens-cinquante personnes.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 586. & 589.
(3) Voyez tous ces Complimens au 2. Tome des *Résolutions Secretes* p. 25. & suiv.

(4) Sur cette année p. 258.
(5) *Aitzema* Liv. XL. p. 599.
(6) Voyez *Aitzema* là-même p. 587.

1660. n'étoit pas permis de faire sortir d'Angleterre de la monoie, en une quantité considerable; ce qui fait qu'il ne s'en trouve guère en Hollande. J'ai voulu dire cela, en peu de mots, parce que c'est-là un exemple du peu de connoissance, que les Nations Voisines ont souvent l'une de l'autre; pour n'avoir point voyagé, ou avec peu d'attention aux usages des autres peuples.

Quelque tems après le départ de Charles II., les Etats Géneraux nommerent quatre Ambassadeurs Extraordinaires, pour le féliciter sur son rétablissement, les Srs. de *Beverwaart*, *Van Hoorn*, *Van Goch*, *& Ripperda de Farmsum*. On dressa le (1) Traité entier, que l'on souhaitoit de faire avec l'Angleterre. Outre les Articles qui regardoient le Commerce, il y eut des Articles Secrets, touchant le secours, que les deux Etats se donneroient réciproquement, si l'un ou l'autre venoit à être attaqué. Les Etats demanderent au Roi un secours de douze-mille hommes bien armez, entretenus à ses dépends, & commandez par ceux que le Roi nommeroit. Ils offrirent de leur côté, de lui donner quatre-mille hommes, commandez par ceux qu'ils trouveroient à propos, & entretenus à leurs dépends, pendant que le Roi en auroit besoin.

Les Etats vouloient qu'il fût libre à celui, qui seroit attaqué, de recevoir le secours en soldats, ou en argent, ou la moitié en argent, & l'autre en Soldats, ou en Vaisseaux, & en Munitions de Guerre : Que ces Soldats reçussent dix-mille Francs par mois, en argent de Banque, & que l'on fît l'année de douze mois, au lieu qu'en Hollande on en diminuoit le nombre, en faisant les Mois de quarante jours : Que cette solde fût comptée, le premier jour du mois : Que ce payement, & ces offres fussent faits à Londres, ou à Amsterdam; mais que s'il s'agissoit de fournir des Vaisseaux, ou des Munitions de guerre, celui qui les demanderoit, enverroit les recevoir, dans le Païs même, à la vuë de celui qui les fourniroit.

Ils vouloient aussi que, si le secours se donnoit en Soldats, ils obéïssent à ceux, chez qui ils seroient envoyez, & se laissassent employer à tout ce dont on auroit besoin d'eux; à condition néanmoins que les Compagnies ne fussent pas séparées les unes des autres, & demeurassent sous leurs propres drapeaux; en maniere qu'il demeurât, au moins, deux, ou trois-cens hommes ensemble de chaque Régiment : Qu'il fût au pouvoir de ceux, qui auroient reçu un secours de cette sorte, de remplir les places, qui viendroient à vaquer, dans les Troupes; à condition que les nouveaux Officiers fussent tirez du secours même, auquel les places vaqueroient : Que si le secours devoit être plus grand, selon les occasions, les deux puissances l'augmenteroient à proportion.

On donna encore pouvoir aux Ambassadeurs d'offrir, s'il en étoit besoin, jusqu'à six-mille hommes, de la part de la République; qui les a fournis, dans les dernieres guerres, aux Rois *Guillaume III.* & au Roi *George*, auxquels ce secours a rendu de fort bons services. Cette résolution fut prise, le 5. d'Octobre de cette même année. On donna aussi des ordres aux Ambassadeurs, touchant le rang, qu'il devoient tenir, parmi les autres Ambassadeurs, qui pourroient se trouver à Londres; & on les chargea, entre autres choses, de prendre place immédiatement après les Ambassadeurs de Venise, qui ne cedent le pas, qu'à ceux des Têtes Couronnées. 1660.

Ces Ambassadeurs partirent, pour Londres, le 29. d'Octobre, & arriverent le 1. de Novembre à Gravesand sur la Tamise. Cependant Beverwaart avoit pris les devans, sans néanmoins prendre, avant leur arrivée, le caractere d'Ambassadeur. Il se rendit ensuite à Gravesand, & fut reçu, avec eux, selon la coûtume. Ils eurent, après cela, leur premiere audience, le 19. du Mois.

Ils eurent aussi des Conférences avec les Ministres du Roi, & ils empêcherent que l'on ne passât un Acte dans le Parlement, concernant la Pêche; qui ôtoit aux Hollandois une partie du droit de pêcher, dont ils avoient joui jusqu'alors.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes d'Angleterre, leur dirent depuis (2) qu'ils avoient eu des Nouvelles de Hollande; par lesquelles ils avoient appris que la Compagnie Hollandoise disoit, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de leur rendre l'Ile de Pouleron, qu'ils redemandoient depuis long-tems, parce que les Etats Géneraux s'étoient chargez de cette affaire; & qu'ils s'adressoient à leurs Ambassadeurs, pour les avertir que les Vaisseaux, qui en devoient aller prendre possession, partiroient en peu de jours. Ils leur démandoient des ordres, pour la leur faire rendre, quand ces Vaisseaux seroient arrivez aux Indes; à faute de quoi, ils ne répondroient pas du mal, qui pourroit arriver du refus, qu'on feroit de la leur rendre, & qu'ils n'épargneroient rien, pour s'en rendre les maîtres. Les Ambassadeurs leur dirent, qu'ils ne leur pouvoient donner aucune réponse par écrit, d'autant plus qu'on ne leur faisoit cette demande que de bouche : Qu'ils avoient bien reçu de leurs Maîtres quelques ordres là-dessus, mais que comme le Traité, qui avoit été fait sur cela, avoit été conclu avec la connoissance des Puissances, en ce tems-là; l'exécution ne pouvoit s'en faire, sans qu'elles s'en mêlassent : Qu'on ne pouvoit remettre à des Particuliers aucunes terres, sans l'approbation du Souverain, qui étoit le Roi de la Grande Brétagne, & qu'ils ne doutoient pas que, s'il souhaitoit qu'on leur remît cette Ile, leurs Hautes Puissances, & ceux de la Compagnie Hollandoise ne la leur rendissent, selon l'accord qui en avoit été fait. Les Directeurs Anglois repliquerent qu'ils avoient l'approbation du Roi, & qu'ils la pouvoient faire renouveller tous les jours.

Les Ambassadeurs dirent, qu'il étoit d'autant plus étrange qu'ils ne la montrassent pas, ou qu'ils ne l'envoyassent pas. Les Directeurs Anglois répondirent, que si les Ambassadeurs étoient chargez d'y mettre ordre, dès qu'ils l'auroient montrée; ils la leur feroient voir, & la leur remettroient entre les mains; sur quoi les Ambassadeurs repliquerent, qu'ils en parleroient à deux de leurs Collegues, qui étoient alors absents.

La Compagnie Hollandoise envoya cependant le 16. de Décembre, ordre au Gouverneur & au Conseil de Banda, de remettre Pouleron à ceux, qui apporteroient un pouvoir du Roi de la Grande Brétagne, pour la recevoir. On l'avoit donné dès le 6. de Novembre, de l'an MDCLV. mais on dit, que deux des Directeurs Anglois avoient reçu de l'argent des Hollandois, pour en differer l'exécution. Le Roi autorisa la

(1) Résol. Secretes T. II. p. 260. & suiv. *Aitzema* Liv. XL. p. 605. & suiv.

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 617. & suiv.

1660. la Compagnie Angloise, pour recevoir cette Ile, mais cette affaire ne fut néanmoins pas finie.

Comme le Roi Charles II. avoit recommandé, comme on l'a dit, le jeune Prince d'Orange aux Etats Géneraux; il se fit, (1) après son départ, de grands mouvemens, en quelques Provinces, pour lui faire conferer les Charges de *Capitaine Géneral, tant par mer, que par terre*, & de *Stadthoudre* ou Gouverneur des Provinces, où il n'y en avoit point. Les Etats de Zélande, toûjours zèlez pour la Maison d'Orange, en firent l'ouverture, par des Lettres datées du 7. d'Août, aux Etats Géneraux, à ceux de Hollande, aux Princesses d'Orange Marie & Amelie, & au Prince d'Orange lui-même. Ils firent, en même tems, une résolution dans leur Assemblée, où après avoir fait l'éloge de ses Prédecesseurs, & dit qu'il avoit de grands biens, dans les Provinces, ils résolurent de *désigner & nommer le Prince d'Orange, Capitaine & Amiral Géneral des Provinces Unies*, avec une Instruction, que l'on formeroit auparavant, conjointement avec les autres Provinces, & une pension de cent-mille francs; que l'on prendroit sur l'Etat de Guerre, & qui commenceroit à courir du jour même de l'élection. Ils convinrent, ensuite, de faire une députation solennelle, pour comparoître dans l'Assemblée des Etats Géneraux, & pour les engager à consentir à la proposition, qu'on leur feroit. Ils se proposerent particulierement d'agir conjointement, avec la Hollande, pour le faire désigner Stadthoudre, & Capitaine & Amiral Géneral des deux Provinces, en lui faisant une Instruction telle qu'il falloit; & de le faire sans délai, & qu'on employeroit pour cela, des raisons tirées de l'étroite Union, qui avoit toûjours été entre la Hollande & la Zélande. Quoi qu'ils voulussent que l'on conferât, sans délai, ces deux Charges au Prince, ils trouvoient à propos qu'il n'en fût mis en possession, pour les exercer, que quand il auroit atteint l'âge de dix-huit ans; & qu'en attendant, on ne lui donneroit aucun Lieutenant, qui en fît la fonction; mais qu'elle demeureroit entre les mains des Etats. Ils lui décernerent encore la qualité de *premier Noble*, dans leur Province; avec les restrictions, sous lesquelles ses Prédecesseurs en avoient joui; à condition néanmoins, qu'il n'en jouïroit qu'à l'âge de dix-huit ans. Ils entendoient que celui, qu'il nommeroit pour tenir sa place, comme ç'avoit été la coûtume, seroit un Homme né en Zélande, & qui y eût du bien; qu'il fût enfin de la Religion Réformée, & hors de tout Emploi Militaire.

Les deux Princesses d'Orange, & le Duc d'York ayant apris cette résolution des Zélandois, ne manquerent pas de les en remercier. La Princesse Royale, en particulier, ayant dessein d'aller faire un tour en Angleterre, leur en fit part, aussi bien qu'aux EE. GG., leur recommanda de nouveau son Fils, & leur offrit de leur rendre tous les bons offices, en ce païs-là, qu'elle pourroit. Elle partit, & ne put s'empêcher de témoigner auparavant à ceux, qui étoient allez à Honslardyk, pour lui souhaiter un bon voyage, qu'elle s'étoit attendue à quelque chose de plus, en faveur de son Fils; que de le voir *désigner* seulement, pour être mis en possession de ces Charges, quand il auroit dix-huit ans; sans penser que toutes les Provinces n'avoient pas même encore approuvé la Proposition de la Zélande, & qu'il n'y avoit aucun sujet de se hâter.

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 634.

Les Etats de cette Province se rendirent, comme en corps, à la Haie en Septembre; pour engager plus facilement ceux de Hollande, à approuver la proposition, qu'ils avoient à faire. On les envoya querir, par plus de vingt Carosses, pour les conduire dans la Chambre, où les Etats de Hollande s'assembloient, & *Hadrien Veth*, Pensionaire de Zélande, leur fit la proposition par un Discours, que l'on pourra lire dans (2) *Aitzema*. Il n'y a rien que de très-commun, & de très-foible. Il fit aussi cette Proposition, le 28. de Septembre, dans l'Assemblée des EE. GG. On ne répondit autre chose, dans l'une & l'autre Assemblée, sinon qu'on y penseroit, & que l'on prioit *Veth* de donner une Copie de son Discours. 1660.

Les Etats de Frise prirent une résolution, le 8. de Septembre, semblable à celle des Zélandois, à l'égard des Charges de Capitaine & d'Amiral Géneral; en donnant au Prince l'Instruction, que les Provinces trouveroient à propos, à quoi ils ajoûterent que le Prince pourroit avoir session au Conseil d'Etat, à l'âge de seize ans, & que les Princesses prendroient soin de le faire instruire, touchant les Lois de l'Etat, & dans la Réligion Réformée. Ils proposerent encore de lui faire compter cent-mille francs, tous les ans; pour subvenir à la dépense de sa Maison.

La Princesse Royale écrivit le 22. de Septembre aux Etats de Hollande, pour les prier de vouloir prendre part à l'éducation du Prince; afin de le mettre en état d'exercer les charges, auxquelles il seroit appellé, pour le bien de l'Etat. Les Etats y consentirent, par une résolution du 25. de Septembre. Ils résolurent aussi de lui offrir une somme d'argent, pour les dépenses de sa Maison, sans dire quelle seroit la somme. La Princesse leur répondit le 28. du Mois, pour les remercier, & les prier de prendre une résolution plus complete, en faveur de son Fils, & les Etats lui repliquerent le même jour, par une autre résolution, qui lui fut d'abord envoyée, dans laquelle ils casserent l'Acte d'Exclusion; qu'ils avoient été obligez d'accorder à *feu Olivier Cromwel*, le 4. de Mai MDCLIV. & par lequel le Prince avoit été exclus, pour lui & pour ses descendants, des Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Géneral, tant par mer, que par terre. Il semble, qu'il auroit fallu commencer par-là, & que le Roi Charles II. l'auroit dû demander; mais on regardoit apparemment tout ce, qui avoit été fait, avec Cromwel, comme nul; depuis qu'on avoit résolu de faire une nouvelle Alliance, avec Charles. Le Quartier de Nimegue, en Gueldre, résolut la même chose le 27. de Mai, & ajoûta encore que le Comte de Nassau, Gouverneur de Frise & de l'Omlande seroit fait Velt-Maréchal. Les Quartiers de Zutfen & d'Arnhem en firent autant, & exprimerent que le Prince d'Orange auroit cent-mille francs de pension, par an.

La Princesse Royale (3) après avoir vû les sentimens des principales Provinces, touchant l'avancement de son Fils aux charges de ses Prédecesseurs, envoya un Mémoire à celle d'Over-yssel; par lequel elle souhaitoit d'avoir quelque certitude des Etats de cette Province, touchant l'avancement de son Fils aux Charges de ses Prédecesseurs; & cette Province fit, comme les autres, le 23. d'Octobre. Il en fut de même de celle d'Utrecht.

Il

(2) Liv. XL. p. 637.
(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 674.

1660. Il y eut encore quelque contestation, entre les Princesses d'Orange, touchant la tutelle & l'éducation du jeune Prince. (1) La Princesse Royale, partant pour l'Angleterre, avoit nommé, le 29. de Septembre, dans une Lettre aux Etats de Hollande, *Beverwaart* & *Noortwyk* du corps de la Noblesse, pour avoir l'œuil sur l'éducation de son fils, & leur avoit joint du corps des Députez des Villes *Berendrecht* de Dordrecht, *Zuyd-Polsbroek* d'Amsterdam, & *Foreest* d'Alcmar. La Princesse Douairiere, sa Belle-Mere (2) avoit nommé, le 22. du même Mois, l'Electeur de Brandebourg, Oncle du Prince, pour y avoir l'œuil. Elle renouvella encore ses instances aux EE. de Hollande, pour le faire nommer & d'autres Nobles, & Députez des Villes de Hollande. Mais les Etats de Hollande s'en tinrent à la nomination de la Princesse Royale, & il n'étoit nullement besoin de multiplier les Inspecteurs de l'éducation du Prince.

Cependant il étoit arrivé, dès le Mois de Mars, une chose fâcheuse, pour l'Electeur & pour les Princesses, qui avoient eu jusqu'alors la Tutelle du Prince. Ce fut que le Roi de France se saisit de la Ville & de la Principauté d'Orange, le 22. de Mars, sous prétexte des divisions qui étoient entre les Princesses d'Orange & l'Electeur de Brandebourg. (3) Le Comte *Christofle* de *Dhona* étoit alors Gouverneur d'Orange, mais avec peu de forces, pour défendre la Place, contre la France, & sans esperance de pouvoir être soûtenu. Il avoit eu une Conférence, dès le 7. de Fevrier, avec *Milet*, Sous-Gouverneur du Duc d'Orléans, à qui le Cardinal Mazarin avoit donné des Lettres de Créance. Il représenta au Comte, „ que „ le Roi de France souhaitoit d'avoir, entre les „ mains, Orange; pendant que les Princesses étoient brouillées là-dessus; comme Médiateur „ de leurs differends, sur une Place, qui étoit „ enclavée dans ses Etats, & qu'en cette qualité il demandoit, qne le Comte lui remît le „ Château.

Le Comte répondit d'abord, avec assez de fermeté, qu'il étoit Gouverneur de la part du Prince d'Orange, à qui il avoit prêté serment; qu'il avoit été confirmé en cet emploi, par ceux, qui étoient chargez de la Tutelle; & qu'il ne pouvoit rien répondre au Roi, avant qu'il en eût reçu ordre de la Douairiere d'Orange, à qui il alloit expedier un Courrier.

Milet repliqua „ que le Roi étoit venu en Provence, autant pour Orange, que pour Marseille; qu'il ne s'en retourneroit point, qu'il „ n'eût vu une fin de cette affaire, & qu'il y avoit vingt-mille hommes prêts à investir cette „ Ville, & le Château; qu'enfin il étoit trop „ pressé, pour attendre le retour du Courrier de „ la Haie, & que si la Princesse refusoit de faire „ rendre le Château, l'affaire tireroit encore plus „ en longueur.

Le 18. de Mars, le Maréchal *du Plessis Prâlin* vint à Courteson, petite Ville du voisinage, avec douze-cens hommes du Régiment des Gardes du Roi, & quatre-cens Gens d'Armes. Quand on l'eut appris à Orange, on ferma promptement les portes de la Place, & l'on tint Conseil, pendant deux heures, pour voir ce qu'on pourroit faire, dans cette conjoncture; mais comme on n'avoit nulles forces suffisantes, pour opposer aux François, on jugea qu'il valloit mieux les laisser entrer, comme ils firent. Aux premieres nouvelles, qui vinrent en Hollande, les deux Princesses Tutrices du Prince d'Orange firent une sorte (4) d'accommodement ensemble, pour empêcher que, sous prétexte de leur mesintelligence, le Roi de France ne se saisît d'Orange. 1660.

Mais cela n'empêcha pas qu'il ne le fît, & qu'il ne prît ce prétexte, comme il le marqua au commencement du Plein-pouvoir, qu'il donna à Milet; pour traiter de la reddition du Château, & au commencement du Traité même. L'un & l'autre fut fait à Avignon, où le Roi étoit allé, & daté du 20. de Mars. Le Comte de Dhona, n'assista pas lui-même à la négotiation; mais employa pour cela, le Comte de *Ferracieres* Montbrun, son Beau-Pere. Voici le commencement du Traité: *Le Roi ayant été informé, que les differends entre Mad.* la Princesse Royale d'Orange, *d'une part & Mad.* la Princesse Douairiere d'Orange, *& Mr.* l'Electeur de Brandebourg, *joints ensemble de l'autre part, pour raison de l'exercice de leur autorité, dans l'administration de la Place, & de la Principauté d'Orange; Sa Majesté s'est employée, depuis deux ans, pour les faire cesser; mais voyant que ç'a été inutilement, & que son autorité n'a pas été reçuë, ni considerée, comme elle le devoit être; que les divisions avoient augmenté en sorte, que lesdits Sujets & autres, qui se sont joints à eux, ayant pris les armes, ont commis plusieurs actes d'hostilité, & fait diverses entreprises, les uns contre les autres; que même ces mouvemens commencerent à se communiquer, dans les Provinces du Royaume, voisines de la dite Principauté & en alterer le repos, dont elles doivent jouïr, en conséquence de la paix; Sa Majesté, pour ces considerations, & autres importantes à son service, & pour appaiser toutes choses dans ladite Principauté, faire que la justice fût rendue à un chacun, & arrêter le cours de ces desordres, dont la suite pourroit nuire aux interêts de Mr. le Prince d'Orange; ayant résolu d'établir une garnison, dans la Place d'Orange, Elle auroit fait sommer plusieurs fois le Comte de Dhona, son Gouverneur, de la lui remettre & lui auroit fait déclarer qu'à faute d'y satisfaire, elle employeroit sa puissance & son autorité, pour l'y obliger. Sur quoi ayant supplié Sa Majesté de lui donner un tems suffisant, pour faire savoir ses intentions en Hollande; elle lui auroit accordé, pour cette fin, trois semaines, pour tout délai; lesquelles étant expirées, & voulant que son intention fût exécutée, sans plus de remise; elle auroit envoyé derechef le Sr. Milet à Orange, auquel le Sr. Comte de Dhona, après plusieurs voyages & remises, avoit déclaré ne pouvoir, ni ne devoir exécuter ce qui lui étoit ordonné par S. M. à cause de l'accord, qu'il allegoit être entre les deux Princesses; duquel accord la nouvelle lui étoit arrivée, tandis que le Sr. Milet étoit à Orange; à quoi S. M. ne voulant avoir égard, elle auroit fait déclarer audit Sr. Comte de Dhona, que, nonobstant les raisons susdites, elle vouloit, pour des raisons, importantes pour son service, & au bien de Mr. le Prince d'Orange, que le Château d'Orange lui fût remis, sans délai; & pour y obliger ledit Sr. Comte de Dhona, elle auroit fait avancer ses Troupes, dans la Principauté d'Orange, pour investir la Place, & se feroit, pour cet effet, rendu en personne à Avignon, pour passer plus outre, en cas que ladite Place ne lui fût point remise aux conditions, qui s'ensuivent.*

On voit, par ce début, qu'on pourroit soupçonner être de la façon du Cardinal Mazarin, qui pouvoit dire très-peu de chose, en beaucoup de

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 647.
(2) Là-même p. 646. & 684.
(3) Là-même p. 622. & suiv.

(4) Voyez-le dans *Aitzema* Liv, XL. p. 622. & suiv.

1660. de paroles, lors qu'il le trouvoit à propos; qu'il n'y avoit point de raison de se saisir d'Orange, que parce qu'il ne lui paroissoit pas de la grandeur de la France, qu'un aussi petit Prince, que l'étoit alors le Prince d'Orange, eût une Ville fortifiée, avec un Château, dans une Province si éloignée de la Hollande. L'amitié, que le Roi feignoit d'avoir pour ce Prince, étoit un de ces tours, qui, quoi que spécieux, ne renferment rien de solide. Il étoit porté par le X. Article, & les quatre suivants: „ Que la Justice se rendroit, au nom de Mr. le Prince „ d'Orange, sans que l'on fit mention d'aucun „ autre: Que S. M. remettroit le Château & „ la Principauté d'Orange à Mr. le Prince „ d'Orange, aussi-tôt qu'il auroit atteint l'age „ de Majorité; avec toutes les munitions de „ guerre, Canons & armes, qui se seroient trou- „ vées dans la Place, & auroient été reçues par „ inventaire: Que S. M. conserveroit le Châ- „ teau & la Principauté d'Orange, pendant la „ Minorité de Mr. le Prince d'Orange, quel- „ que prétension, que qui que ce fût, de quel- „ le qualité qu'il pût être, pourroit y avoir; & „ que S. M. les remettroit, entre les mains de „ ce Prince, au tems de sa Majorité: Que si „ le Prince d'Orange venoit à déceder pendant „ sa Minorité, S. M. remettroit le Château & „ la Principauté à Mad. l'Electrice de Brande- „ bourg, (*Tante de ce Prince, & l'Ainée des Filles de Frideric Henri, à qui étoient substituées les terres de la Maison, en cas que les Héritiers mâ- „ les vinsent à manquer*) & à ses successeurs: Que „ S. M. feroit pourvoir aux frais, qui seroient „ à faire, pour le payement de la Garnison de „ la Place, sans aucune répetition sur Mr. le „ Prince d'Orange, ni la Principauté; qui de- „ meureroit libre & au même état, qu'elle a „ été jusqu'ici, sans porter d'autres charges, ni „ plus grandes, que celles qu'elle n'a accoûtu- „ mé de lui payer. Il n'y a rien de plus équitable, que cela; mais une plus grande Puissance, qui retient, comme en Séquestre, des Terres, qui appartiennent à une moindre, ne laisse pas d'en être la maîtresse; & on ne peut pas se porter pour Séquestre, que par le consentement des interessez.

Comme le Roi traita fort favorablement le Comte de Dhona, ainsi qu'on le voit par divers Articles du Traité, & que ce Seigneur ne se retira nullement en Hollande, mais en Suisse, où il acheta la Baronie de Copet, sur les Terres du Canton de Berne; il y eut des gens, qui l'accuserent d'avoir vendu le Château d'Orange à la France; comme ceux, qui avoient vêcu de ce tems-là, nous l'ont souvent raconté. Mais, quoi qu'on puisse dire, il est visible que le Château d'Orange n'étoit nullement en état de résister à la France; quand même il auroit été mieux fortifié & mieux fourni, qu'il ne l'étoit. Ainsi il n'est nullement besoin de soupçonner le Comte de trahison.

Le Roi écrivit le 29. de Mars à la Princesse Douairiere d'Orange, (1) pour répondre à une Lettre qu'elle lui avoit écrite, pour lui reprocher de vouloir envahir les Terres de son Petit-Fils, & pour le prier de ménager ses interêts. On sait que cette Dame étoit un peu hautaine, comme on l'a déja remarqué ailleurs. Le Roi lui dit „ qu'il ne pouvoit pas mieux considerer, suivant „ la priere qu'elle lui en avoit faite, l'interêt d'un „ Prince mineur, pour qui il avoit d'ailleurs tou- „ te la tendresse & l'affection possible, qu'en ne 1660. „ changeant rien de la résolution, qu'il avoit dé- „ ja prise, sur l'affaire d'Orange; & qu'elle de- „ meureroit, sans doute, d'accord avec lui, que „ le veritable interêt du Prince consistoit plûtôt „ à se conserver sa bien-veuillance (*du Roi*,) & „ à ôter à l'avenir tout sujet de dissention & de „ mesintelligence; qu'à continuer une grande „ dépense, qu'on lui avoit fait faire jusqu'alors „ fort inutilement; & à la garde & à l'accroisse- „ ment des fortifications d'une Place, qui se trou- „ vant au milieu de la France, ne pouvoit être „ que contre lui-même, (*le Roi*) & ne serviroit „ jamais de rien au Prince, ou à ses Comman- „ dants, à son insû, & contre sa volonté; qu'à „ donner à S. M. des occasions de mécontente- „ ment, comme il n'étoit que trop-souvent arri- „ vé, ou des ombrages, qui lui seroient plus „ préjudiciables, qu'avantageux. Je serai cepen- „ dant, *continue-t-il*, fort-aise, que les differends „ de la Tutelle soient accommodez par la média- „ tion, dont on est convenu, depuis peu de „ jours; à quoi le changement de la garnison de „ la place n'apportera aucun changement; ces „ deux affaires étant toutes differentes. Je ne „ veux pas finir, sans vous assurer que je conser- „ verai toûjours plus d'affection & de reconnois- „ sance, envers la personne du jeune Prince, de „ ce que ses Ancêtres ont contribué au bien pu- „ blic; qu'aucun de ceux, qui, dans cette oc- „ currence seulement, témoignent prendre tant „ de part à ses interêts.

Le Roi finit par des reproches de ce qu'en plusieurs occasions, elle en avoit usé peu obligeamment envers lui. Le Cardinal lui écrivit aussi une Lettre, où après avoir répeté en substance une bonne partie de celle du Roi, il ajoûta, „ que „ Son Altesse n'auroit point sujet, de *protester*, „ comme elle lui mandoit, *devant Dieu & les* „ *Hommes, & particulierement devant les peuples* „ *des Provinces Unies, de la Violence & l'Injustice,* „ *qu'on faisoit à un Prince Mineur, & aux Maisons* „ *de Brandebourg, d'Orange & de Nassau*; ou que „ si ces protestations lui plaisoient, il seroit, en „ tout cas, juste, de les accompagner d'un Acte „ authentique, par lequel S. A. fit voir à Dieu „ & aux Hommes, que quelcun des Rois préde- „ cesseurs de S. M. eût permis à Mrs. les Princes „ d'Orange d'élever des fortifications considera- „ bles contre eux-mêmes, dans une place, qui „ se trouve enclavée dans leur Etat; & à leurs „ Gouverneurs de faire des Alliances, parmi leurs „ Sujets, sans leur permission, & toutes sortes „ de pratiques, & de cabales contre leur service. „ Après cela, il ajoûtoit que, si cet Acte se trou- „ voit, il s'employeroit bien volontiers, auprès „ de S. M. pour la disposer à consentir, que Mr. „ le Prince d'Orange d'alors, & ses successeurs „ continuassent à joüir de l'effet de cette gra- „ ce.

La Princesse Royale envoya ensuite un Homme pour voir, si on ne pourroit point engager le Roi de France à rendre Orange à son Fils; mais tout ce qu'il put dire fut inutile, (2) quoi que *Marie Henriette*, qui étoit à Paris, s'employât pour elle. *Weyman*, Ministre de Brandebourg, présenta un Mémoire aux EE. GG. où il chargeoit la Princesse Royale, d'avoir été cause de la reddition de la Principauté d'Orange; en divertissant les revenus à toute autre chose, qu'à mettre le Gou-

(1) *Aitzema* Liv. XL. p, 628.

(2) Voyez *Pufendorf* dans la Vie de Frid. Guillaume Electeur de Brandebourg, sur cette année.

1660. Gouverneur en état de se défendre ; car le Prince son Epoux lui en avoit donné la disposition, par un Ecrit signé de sa main, mais sans aucune formalité. La Princesse répondit à ce Mémoire, & chargea trois Ambassadeurs de l'Etat, qui devoient aller en France ; savoir, Mrs. *de Guent*, *van Beuning*, & *de Hubert* ; de représenter ses interêts au Roi. Mais tout étoit inutile, & la France les paya de paroles, comme on devoit bien s'y attendre ; sur tout parce que le Roi d'Angleterre, nouvellement rétabli, ne pouvoit pas s'en mêler. Ainsi le Prince d'Orange ne rentra pas dans la possession de sa Principauté, ni alors, ni depuis qu'il fut devenu Majeur, à cause de la Guerre, qu'il y eut entre le Roi de France & les Etats, douze ans après. On a cru que l'on devoit dire en peu de mots ce qu'on vient de voir, à cause du bruit que cette brouillerie fit alors ; & que ce fut le premier chagrin, que la France fit au Prince, qui ne fut jamais de ses amis.

Il y eut (1) cette année une nouvelle brouillerie entre l'Evêque de Munster, & cette Ville, qui voulut s'en remettre aux EE. GG. Nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à ce qui arriva en Oostfrise, après la mort du Comte. On le trouvera, (2) dans l'Historien cité en marge.

Il arriva, dans la Ville (3) d'Utrecht, quelque desordre, par le Zèle indiscret de certains Prédicateurs, qui s'aviserent de censurer odieusement la conduite des Magistrats, en quelques affaires Ecclesiastiques, & de leur dire de grosses injures en Chaire ; quoi qu'ils n'eussent rien fait, que conformément à la Discipline Ecclesiastique, réglée par le Synode de Dordrecht. Cela alla si loin, que les Etats de la Province craignirent qu'il ne se fit quelque sédition, à cette occasion. Ils écrivirent à ceux de Hollande, le 25. de Juin, que, depuis un assez longtems, dans leur Province, & particulierement dans la Ville d'Utrecht, quelques Prédicateurs avoient dit beaucoup de choses, qui pouvoient diffamer le Gouvernement de la Province & des voisines, & le rendre méprisable au Peuple ; Que pour cela le Magistrat avoit, selon la discipline Ecclesiastique établie au Synode de Dordrecht, commis deux personnes de son Corps, pour assister au Consistoire, mais qu'on leur en avoit refusé l'entrée ; Qu'après cela quelques Ministres avoient non seulement prêché, comme auparavant, mais encore augmenté leurs invectives ; de sorte que sous prétexte du bien des Eglises, de la Conscience & de la Religion, ils pourroient non seulement soustraire le Peuple à l'obéïssance qu'il devoit aux Magistrats, mais encore le soulever contre lui.

Cela engagea les EE. de Hollande à résoudre le 7. de Juillet, de leur envoyer deux compagnies de Cavalerie & deux d'Infanterie, & de prier les Magistrats d'Amsterdam d'envoyer encore quelque partie de leur Garnison, si le desordre continuoit. Cette affaire n'eut d'autre suite, que le bannissement de deux Ministres, (4) qui s'étoient apparemment les plus distinguez, dans leurs invectives contre le Gouvernement, & cela dans vingt-quatre heures. Mais ils ne laisserent pas d'être appellez à d'autres Eglises.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 658. & suiv.
(2) Là-même p. 676.
(3) Pag. 683. & suiv. Secretes Résolutions sur cette année p. 501.
(4) Ceux qui voudront s'instruire plus exactement de cette affaire n'ont qu'à consulter *Aitzema*, sur cette année.

Ces gens-là, comme le dit Historien cité en marge, soûtenoient „ que le pouvoir de gouverner l'Eglise comme Eglise, appartenoit proprement & inferieurement à l'Eglise, mais qu'elle „ étoit soumise à Jesus-Christ, qui en est le Chef „ suprême, & le Roi : Que, selon le Droit divin, ni les Rois, comme Rois ; ni les Magistrats, comme Magistrats ; ni ceux qui ont droit „ de Patronage, comme tels, n'ont aucune part „ au gouvernement de l'Eglise. Ils prétendoient „ néanmoins qu'on leur faisoit tort, quand on „ leur reprochoit que, par-là, ils établissoient „ une Puissance *collaterale* à celle du Souverain. 1660.

Ils se plaignoient „ que les Rois, qui s'arrogeoient plus d'autorité, faisoient comme le Roi „ Achab, qui prétendoit avoir la Vigne de Naboth ; ou comme s'ils vouloient s'attribuer l'autorité d'un Mari, sur la femme d'un autre homme. Ils nioient néanmoins que leurs sentimens „ fussent les mêmes, que ceux des Catholiques „ Romains, puis qu'ils attribuoient aux Magistrats Réformez, *un jugement subsequent*, *d'approbation & de discretion*, & autres choses semblables. Mais on ne peut pas nier, qu'encore que les Magistrats ne puissent pas faire eux-mêmes les fonctions des Ministres, ni imposer à personne de croire ce qu'ils croyent eux-mêmes, ou de professer ce qu'ils ne croyent pas vrai ; ils sont maîtres de l'exterieur de la Religion, des Temples, & des Gages qu'ils donnent aux Prédicateurs, & qu'ils ne puissent bannir des séditieux d'une Eglise, qui leur appartient, & qu'ils entretiennent. Sans cela, le pouvoir des Ministres, & des Consistoires ne seroit pas seulement égal au leur, mais encore superieur.

De Thou, Ambassadeur de France, communiqua aux Etats Géneraux, (5) en leur souhaitant la bonne année, que la Paix avoit été conclue, le 7. de Novembre de l'année précedente, entre la France & l'Espagne, & ratifiée le 14. de Décembre.

Le 7. d'Avril, l'Ambassadeur d'Espagne D. *Estevan de Gamarre* fit la même chose, & déclara, en même tems, que la Paix seroit affermie, par le mariage du Roi T. C. avec *Marie Therese*, Infante d'Espagne, & que l'on avoit sujet d'esperer que la Paix des Couronnes rendroit le commerce plus florissant. Il déclara aussi, que le Roi son Maître étoit résolu d'entretenir l'Amitié, qui étoit entre lui & la République. Il finit, en parlant des brouilleries, qu'il y avoit encore, entre les Membres Espagnols & Hollandois de la Chambre mi-partie du Païs d'au delà de la Meuse, que les deux Etats possedoient en commun. Tout cela auroit dû être accommodé, il y avoit long-tems, si quelcun n'avoit pas été interessé à faire négliger cette affaire. Il semble qu'*Aitzema* en avoit ouï dire quelque chose.

Dans la Paix des Pirenées, le Roi d'Espagne y fit comprendre les Provinces Unies, mais la France ne les proposa nullement ; & il pourroit sembler que, dès ce tems-là, elle se disposoit à faire valoir les prétensions de la Reine, sur le Brabant ; à quoi on s'attendoit bien, que les Provinces Unies ne seroient pas favorables, puis que dès le tems des négotiations de Munster, la Reine de France, Anne d'Autriche, en avoit écrit à ses Ministres. Les Espagnols avoient déja craint, depuis long-tems, qu'en accordant les In-

(5) *Aitzema* Liv. XL. p. 689.
(6) Voyez Tom. II. p. 254.

1660. Infantes d'Espagne à de grands Princes, & sur tout à des Rois de France, il n'arrivât que ces Princesses vinsent à hériter des Rois d'Espagne, toute leur Monarchie, en cas qu'il ne restât aucun héritier mâle; & qu'elle ne fût unie à un autre Royaume, pour n'obéïr qu'à un seul Souverain. Les Espagnols donc sentans leur Monarchie assez puissante, pour subsister à part, & craignans qu'ils ne perdissent infiniment à une union, (qui les feroit dépendre d'un Prince Etranger, sur tout, s'il étoit puissant) avoient obligé Anne d'Autriche, en la mariant à Louïs XIII. à faire un Acte solennel de rénonciation aux prétensions, qu'elle pourroit avoir à la succession des Etats de son Pere. Elle la fit, du consentement de Louïs, & il n'y eut aucune occasion d'en parler depuis; parce qu'il ne manqua pas en Espagne d'héritiers mâles, jusqu'à la mort de Charles II. Roi d'Espagne, qui vêcut après elle. Pour les mêmes raisons, les Espagnols exigerent une semblable renonciation de *Marie Therese*, en l'accordant à Louïs XIV., & on ne fit aucune difficulté, de la part de la France, de l'accepter à cette condition.

Il est porté, dans le contract de Mariage, daté du 7. de Septembre MDCLIX. (1) „ que leurs „ Majestez Très-Chrétienne, & Catholique é„ toient venues à faire ce Mariage, afin de per„ petuer & d'assurer, par ce neud, la paix pu„ blique de la Chrétienté, & l'amour & la fra„ ternité, que châcun esperoit de voir entre les „ deux Rois; & en contemplation de l'égalité, & „ de la convenance de ce Mariage, par le moyen „ duquel, on pouvoit esperer leur bénefice com„ mun, pour les deux Royaumes, & pour les „ Vassaux des deux Couronnes; Qu'étant si gran„ des & si puissantes, elles ne pourroient être „ réünies en une seule, & que dès lors on prévien„ droit les occasions d'une semblable jonction. *Cela paroit faire allusion à ce que la France, en vertu de la Loi Salique, prétendoit, que si l'Infante n'avoit du Roi de France, que des Filles; elles ne pourroient pas succeder à cette Couronne; sur quoi l'Espagne se fondoit en quelque maniere, à prétendre la même chose à l'égard de l'Infante, par rapport à la Couronne d'Espagne; que les Espagnols réservoient tacitement de remettre à un Prince de la branche de la Maison d'Autriche, en Allemagne, s'il arrivoit qu'il ne restât aucun héritier mâle, dans la branche d'Espagne.*

„ Qu'attendu la qualité des Couronnes, & „ nommément leur égalité, qui devoit se conser„ ver, leurs Majestez, *continue le Contract*, accor„ dent & arrêtent, par Contract & Pacte con„ ventionnel, entre Elles, qui aura force de Loi „ ferme & stable à tout jamais; en faveur de leurs „ Royaumes, & de tous leurs Etats; la Sere„ nissime Infante d'Espagne Dame *Marie Therese*, „ & les Enfans procréez d'elle, soit mâles, ou „ femelles, & leurs descendans, premiers, seconds, „ troisiémes, quatriémes, & en quelque dégré „ qu'ils se pussent trouver, & même à jamais ne „ pussent succeder, ni ne succedassent aux Royau„ mes, Etats, & Seigneuries, qui appartenoient & „ appartiendroient à S. M. C. &c. Que l'Infan„ te, dès-lors, déclareroit qu'elle en étoit & de„ meuroit bien & duement exclusé; ensemble „ tous ses Enfans mâles, ou femelles, encore qu'ils „ voulussent, ou pussent dire & prétendre qu'en „ leurs personnes ne courussent, ni ne se pussent, „ ni dussent considerer les raisons tirées du bien „ public, ni autres sur lesquels ladite exclusion 1660. „ pourroit être fondée; ou qu'ils voulussent alle„ guer (ce qu'à Dieu ne plaise!) que la succession „ du Roi Catholique, ou de ses Serenissimes Prin„ ces ou Infantes, & de plus des mâles, qu'il a „ & pourra avoir pour ses légitimes successeurs, „ eût manqué; parce que, comme il a été dit, „ en aucun cas, ni en aucun tems, ni en quelque „ maniere qui pût arriver, ni elle, ni eux ses hoirs, „ ou ses descendans n'auroient à succeder, ni à „ prétendre pouvoir succeder; nonobstant toutes „ Lois, Coûtumes, Ordonnances & Dispositions, „ en vertu desquelles on a succedé en tous ces „ Royaumes, Etats & Seigneuries; & nonobstant „ aussi toutes les Lois & Coûtumes de la Couron„ ne de France, qui, au préjudice des succes„ seurs, s'opposent à cette exclusion; aussi bien „ à présent, qu'aux tems à venir, & pour les „ cas, qui auroient long-tems differé ces suc„ cessions. A toutes lesquelles considerations pri„ ses ensemble, & châcune en particulier, leurs „ Majestez dérogent, en ce qu'elles contrarient, „ ou empêchent le contenu du Contract, ou son „ accomplissement.

Leurs Majestez convinrent encore „ que la Se„ renissime Infante, & ses Descendants demeu„ reroient, à l'avenir & pour jamais, exclus de „ pouvoir succeder, en aucun tems, ni en aucun „ cas, des Etats du Païs de Flandre (*les Espagnols nommoient ainsi communément toutes les Provinces, qu'ils possedoient aux Païs-Bas*) Comté de „ Bourgogne & de Charollois, leurs appartenan„ ces & dépendances.

Les deux Rois déclarerent encore très-expressément „ qu'en cas que la Sérenissime Infante de„ meurât Veuve, sans Enfans de ce mariage; „ elle demeureroit libre & franche de cette ex„ clusion, & pourroit succeder à tout ce qui lui „ pourroit appartenir, en deux cas seulement; „ dont l'un étoit, si demeurant Veuve de ce Ma„ riage & sans Enfans, elle se retiroit en Espa„ gne; l'autre si, par raison d'Etat, pour le bien „ public, & pour de justes considerations, elle „ se remarioit, par la volonté du Roi Catholi„ que son Pere, ou du Prince son Frere; aux„ quels deux cas, elle demeureroit habile à suc„ ceder.

Les Espagnols stipulerent ensuite, „ que l'In„ fante, avant que de célebrer le Mariage par pa„ roles de présent, donneroit son Ecrit; par le„ quel elle s'obligeroit, tant pour elle, que pour „ ses Successeurs & Héritiers, à l'accomplisse„ ment & à l'observation de tout ce qui a été dit „ ci-dessus, & de son exclusion, & de celle de ses „ Enfans; qu'elle approuveroit le tout, comme „ il étoit contenu, en cette Capitulation, avec „ les clauses & les juremens nécessaires & requis; „ qu'en inserant ladite obligation & ratification, „ que S. A. auroit donnée & faite à la présente „ Capitulation, elle en feroit une autre sembla„ ble, conjointement avec le Roi très-Chrétien, „ si-tôt qu'elle seroit épousée & mariée; laquelle „ seroit enrégitrée au Parlement de Paris, selon „ la forme accoûtumée, avec les autres clauses „ nécessaires; comme S. M. C. la feroit enregî„ trer en son Conseil d'Etat; qu'enfin ces rénon„ ciations, ratifications, & approbations soit „ faites, ou non faites; dès-lors en vertu de cet„ te Capitulation & du Mariage, qui s'en ensui„ vroit, & en contemplation de tout ce qui avoit „ été dit, seroient tenues & censées pour bien & „ duëment faites & octroyées, & pour passées „ & enrégîtrées dans le Parlement de Paris, par la „ publication de la Paix, dans le Royaume de France.

(1) Recueuil de Traitez de Paix, imprimé à la Haie en 1707. in 12. p. 205. & suiv.

L'Acte

1660. L'Acte de la Rénonciation fut passé le 20. de Juin MDCLX. à Fontarabie, où les clauses du Contract de Mariage sont répetées & confirmées de nouveau, & signées par le Roi d'Espagne & par sa Fille; qui y déclara „ qu'elle juroit (1) par „ les SS. Evangiles, contenus dans un Missel (sur „ lequel elle mit sa main droite) qu'en tous tems, „ & qu'autant qu'il pourroit dépendre d'Elle, „ Elle observeroit & accompliroit l'Acte précedent, (*repeté en gros, dans l'Acte de la Rénonciation*) sans dire, ni alleguer, que pour le faire „ & l'accorder, elle avoit été induite, ou persuadée, par le respect qu'elle avoit pour le Roi „ son Pere, qui l'avoit tenue & la tenoit encore sous sa puissance paternelle; d'autant qu'elle déclare que S. M. s'étoit toûjours remise à „ son franc arbitre & volonté, & qu'elle l'avoit „ euë libre, en tout ce qui a touché ce contract: Qu'elle promettoit de ne point demander dispense de ce Contract, au Très-Saint „ Pere & au Siege Apostolique, ni à son Nonce, ou Légat *à latere*, ni à autre personne, „ qui eût pouvoir de la lui accorder; & que si „ elle venoit à être demandée à son instance, „ ou de quelque personne tierce, ou accordée „ du propre mouvement du Pape, elle n'en useroit point, ni ne s'en prévaudroit; quand „ même ce ne seroit seulement, que pour entrer en Justice, sans toucher à la force des „ Articles du Mariage, ni à celle de cet Acte, „ pour les confirmer nonobstant quoi que ce fût, „ avec quelconques clauses dérogatoires de ce serment; Qu'en cas qu'on le lui accordât, une, „ ou plusieurs fois, Elle feroit de nouveau d'autres sermens, & tant qu'il en demeureroit toûjours (2) un, sur les dites dispenses; & que sur „ le même, Elle déclaroit & promettoit qu'Elle n'avoit fait, ni ne feroit aucune protestation, ni réclamation en public, ou en secret, „ contraire à cette promesse & obligation, pour „ l'affoiblir ou diminuer sa force; & que si elle „ venoit à le faire, encore que ce fût par un „ autre serment contraire à celui-ci, il ne lui pût „ point servir ni être d'aucun avantage; Que „ lors qu'elle seroit avec le Roi très-Chrétien, „ Elle feroit, conjointement avec Sa Majesté, „ un autre Acte, où celui-ci seroit inseré, avec „ toutes ses clauses &c.

On ne peut pas prendre plus de précautions, selon les Règles du Droit Civil & Canonique, pour rendre un Acte inviolable; mais, peu d'années après, on trouva des moyens plausibles pour l'éluder; malgré toute la prudence des Jurisconsultes Espagnols, qui sembloient s'être précautionnez contre tout ce qui pourroit arriver; tant il est vrai, que les Traitez, faits entre les plus grandes Puissances, ne tiennent qu'autant qu'elles le veulent! On voit assez clairement, par ces Actes, que les Espagnols se proposoient d'éviter une Guerre, où ils craignoient qu'une bonne partie de l'Europe ne s'engageât; s'il arrivoit qu'une seule Puissance voulût, ou parût vouloir se rendre Maîtresse de la France & de l'Espagne; comme il est en effet arrivé depuis, lors que Philippe V. Petit-Fils de Louïs XIV. est monté sur le Throne d'Espagne, sans avoir rénoncé à celui de France, s'il venoit à être 1660. vaquant, par la mort de son Grand-Pere, & de son Frere Ainé & de ses Enfans. Ils vouloient aussi empêcher que les Royaumes, dont cette Grande Monarchie est composée, ne devinsent des Provinces de la France, & ne fussent gouvernez par des François; auquel cas les Espagnols deviendroient des peuples tributaires de la France. Depuis on a encore tâché de prévenir cela, en obligeant les Princes François de renoncer à la succession de l'Espagne, comme on le verra dans la suite de cette Histoire. La Providence a depuis renversé les Projets de la Prudence Humaine, dont les vuës ne sont que trop souvent très-differentes de celles de la Puissance Suprême, qui gouverne tout. Il pourra même facilement arriver que les deux Monarchies, qui ont été si long-tems rivales, le deviendront de nouveau. On en voit même à présent; en MDCCXXV. des commencemens, qui semblent le présager; mais c'est là une de ces choses, que la Prudence des Hommes ne peut pas prévoir, avec certitude & encore moins procurer, ni prévenir.

On nomma, (3) cette année, des Ambassadeurs Extraordinaires pour l'Espagne, qui furent *Jean de Merode*, *Godefroi Hadrien de Rheede*, *& Philippe d'Humalda*, & on leur dressa leurs Instructions.

Il se fit aussi divers Réglemens, concernant l'administration des Finances de l'Etat, sur ce qu'on pourroit faire, pour faire ensorte que les Provinces, qui étoient encore en arriere, pour ce qu'elles devoient contribuer, selon leur taxe, pour l'entretien des Troupes, payassent les arrerages dûs. Mais comme cela, non plus que d'autres résolutions de la même nature, ne produisit aucun évenement remarquable, on renverra les Lecteurs, qui voudront s'en instruire à l'Historien cité en marge, & aux Résolutions Secretes sur cette année.

ON avoit travaillé, depuis les dernieres brouilleries, que l'on avoit euës, avec la France, à l'occasion des pilleries des Armateurs François, sur la Méditerranée, on avoit, dis-je, travaillé à faire un nouveau Traité; pour assurer le commerce, & pour prévenir de semblables accidens. Il sembloit qu'on en étoit enfin venu à bout, parce que les Articles en avoient été dressez en François & en Hollandois, au nombre de cinquante-cinq. Il n'y manquoit que quelques éclaircissemens, dont on croyoit pouvoir convenir, sans beaucoup de peine. 1661.

Outre ce qui a accoûtumé d'entrer, en tous les Traitez de Commerce, & sur tout en ceux qui regardent le Commerce de Mer, (4) il étoit dit dans le XLIII. Article, & les suivants:

42. „ Que le principal but de Sa M. T. C. & „ des SS. Etats Generaux des PP. UU. des Païs-Bas, dans la présente Alliance, étant de s'entr'aider & de se défendre, dans la possession & „ dans la jouïssance de tous les droits & immunitez, „ qui leur appartenoient alors, ou qu'ils pourroient aquerir après, par de nouveaux Traitez, tant sur mer, que sur terre; & qu'entre S. M. „ & les dits Seigneurs EE. il avoit été jugé nécessaire; tant pour leur propre sûreté, pour le bien „ & le repos de la Chrétienté, ou des Rois, des „ Princes & Républiques, avec qui ils étoient en „ bon-

(1) On ne jure pas proprement *par les Evangiles*, mais par celui qui nous les a donnez; mais les Espagnols & d'autres Peuples parlent ainsi, pour dire qu'ils veulent garder aussi scrupuleusement leur parole, qu'il est vrai, qu'ils croyent à ces Evangiles.

(2) C'est-à-dire posterieur à la derniere Dispense, qui ne pouvoit regarder que les sermens anterieurs.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 701.

(4) Voyez ce Traité dans les Résolutions Secretes Tom. II. p. 203. & suiv. & dans *Aitzema* Livre XL. p. 720. & suiv.

1661. „ bonne paix, amitié & correspondance; de rendre les Traitez, déja conclus entre eux, fermes „ & durables; & que comme l'intention du Roi „ & des Etats étoit d'observer, de bonne foi, „ tout ce qui y est promis & accordé de leur part; „ ils avoient aussi un grand interêt que le même „ fût fait, de la part des autres Puissances, & „ étoient tombez d'accord de convenir entre eux, „ des conditions & des précautions suivantes.

43. „ Que le Roi & les Etats s'engageoient à „ une Garantie réciproque, non seulement pour „ tous les Traitez, que S. M. & les EE. GG. avoient faits avec d'autres Puissances, & qui seroient produits, de part & d'autre; mais encore pour le dernier Traité & tous les autres, „ qu'ils pourroient faire ci-après; ensorte que si „ le Roi, ou les Etats venoient à être attaquez, „ ou troublez, en quelque maniére, dans la possession des Etats, Terres, Villes, Places, Droits, „ Immunitez, Liberté de Commerce, de la Pêche, ou dans quelque autre chose, que ce fût, „ dont ils jouïssoient alors, ou qu'ils pourroient „ aquerir à l'avenir, par les Traitez, qui pourroient intervenir; ils feroient ensemble, dès „ qu'ils en seroient avertis, par la Partie lésée, „ tout ce qu'ils pourroient, pour faire cesser les „ desordres, ou les hostilitez; qu'on auroit commencé à faire, au préjudice des François, ou „ des Hollandois.

44. „ Qu'en cas que ces desordres fussent suivis „ d'une rupture ouverte, celui des Alliez, avec „ lequel il n'y auroit point de rupture, seroit néanmoins obligé de rompre, avec l'ennemi de son „ Allié, quatre mois après en avoir été requis; „ durant lequel tems il feroit tout son possible, „ par ses Ministres, ou autrement, pour porter „ l'aggresseur, à faire un accommodement équitable avec l'attaqué; & que néanmoins il fourniroit à ce dernier un puissant secours, „ comme il en seroit convenu par des Articles séparez, entre S. M. & les Etats GG. lesquels „ Articles seroient tenus comme inserez dans ce „ Traité, & en faisant partie; & qu'il demeureroit néanmoins au pouvoir de celui des Alliez, „ qui seroit attaqué, de recevoir le même secours, „ après l'expiration des quatre mois, s'il le trouvoit à propos: Qu'en cas de rupture contre „ l'un des Alliez, celui qui le garantiroit, s'il ne „ pouvoit engager l'aggresseur à donner satisfaction à l'attaqué, agiroit, avec toutes ses forces, „ contre lui, pour le réduire plûtôt à en venir à „ un accommodement.

45. „ Que la rupture étant faite, par l'un des „ Alliez, il ne pourroit y avoir ni trêve, ni suspension d'Armes, que du commun consentement „ des deux Alliez.

46. „ Que le cas échéant qu'on pût entrer en „ négotiation, pour faire une Paix, ou une Trêve, pour quelques années; cette négotiation „ ne pourroit se commencer, ni par l'un, ni „ par l'autre des Alliez, sans en donner une connoissance préalable à l'autre; sans lui procurer la faculté & la sûreté nécessaires, pour „ envoyer ses Ministres au lieu où se feroit la „ négotiation, & sans lui donner connoissance „ de tout ce qui s'y passeroit; & que ni l'un, „ ni l'autre ne pourroit venir à la conclusion de „ la Paix, ou de la Trêve; sans y comprendre „ son Allié, & sans lui faire remettre, s'il le souhaitoit, la possession des Terres, ou Places, „ qui lui appartenoient, & la jouïssance des Droits „ & des Immunitez, qu'il avoit avant la Guerre, & sans stipuler de l'Ennemi commun pour „ lui les mêmes droits, immunitez, exemptions „ & autres avantages, que pour lui-même; à „ moins que les Alliez n'en convinsent autrement. 1661.

„ Que lors qu'il y auroit un Traité de Paix, „ ou de Trêve fait entre les Etats & le Roi de „ Portugal, Sa M. T. C. s'obligeroit d'en garantir les conditions, de tout son pouvoir; ensorte „ que si elles venoient à être enfreintes, par les „ Portugais, & que cette infraction causât une „ rupture entre les Etats & eux, Sa Majesté „ seroit aussi obligée de rompre avec eux.

„ Que celui des Alliez, qui seroit attaqué, „ pourroit faire des levées de toutes sortes de „ gens de guerre & de matelots, dans les Etats „ de l'autre Allié; pourvu que cela se fît dans les „ formes, & sans causer un préjudice notable dans „ les Etats, où se feroient ces levées.

„ Que les autres Rois, Républiques, Princes „ & Etats de la Chrétienté, & particulierement „ ceux, qui ont interêt à la liberté du Commerce maritime, seroient invitez, par S. M. & par „ les EE. GG. d'entrer en cette confédération, „ dans laquelle ils seroient admis, par le consentement de S. M. & des EE. & des autres Alliez, qui y seroient reçus par leur consentement, „ & non autrement; & qui y ayant été admis, „ l'observeroient, comme s'ils l'avoient été dès le „ commencement.

„ Que tous les Confédérez garantiroient aussi „ tous les Articles de cette Alliance, de sorte que „ si l'un d'eux attaquoit un des Alliez, ils seroient tous obligez de rompre avec l'Aggresseur; „ parce que la Garantie devoit être contre un „ tiers, qui ne seroit point de cette Confédération.

„ Que s'il arrivoit que, par mégarde, ou autrement, il se commît quelque chose, contre „ cette Confédération, par quelcun des Alliez; „ elle ne laisseroit pas de subsister, sans qu'on en „ vînt à une rupture; mais qu'on répareroit „ promptement ces contraventions; & que si elles „ venoient de quelques particuliers Sujets des Conféderez, ces particuliers en seroient les seuls „ punis.

„ Que S. M. & les Etats s'assureroient réciproquement, qu'ils n'auroient point de Conventions, qui fussent contraires à cette Alliance, „ & qui pussent les empêcher de l'observer, en tous „ ces Articles.

Les Ambassadeurs, qui étoient allez en France, pour cette affaire, reçurent des EE. GG. une défense févere de prendre aucun présent du Roi; conformément à l'ordre établi l'an MDCLIX. du 9. d'Août, où ces présens avoient été févérement défendus. Comme ce sont souvent les mauvaises mœurs, qui sont causes des bonnes Lois; il y a apparence qu'il se commît alors quelque chose, qui donna sujet à cela. On voit bien, dans les Actes de ce tems-là, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit donné au Sr. d'*Odyk*, Fils du Sr. de Beverwaart Ambassadeur de l'Etat en Angleterre, une pension viagere; mais les Etats Géneraux déclarerent cette sorte de gratification permise.

On expliqua encore le XLIV. Article, & l'on convint que le Roi T. C. seroit obligé, dans le cas, dont il est parlé dans cet Article, de fournir aux Etats douze-mille hommes d'Infanterie, qui seroient entretenus à ses dépends: comme les Etats, de leur côté, fourniroient au Roi un secours de quatre-mille hommes à leurs dépends, dont le nombre fut augmenté, par un Article secret, jusqu'à six-mille: Que celui, qui seroit attaqué, auroit la liberté de demander le secours en Soldats:

1661. dats, ou en argent, ou en Vaisseaux, ou en munitions de guerre, & que l'on payeroit dix-mille francs par mois, pour chaque millier de Soldats, en argent de banque à Paris, ou à Amsterdam, au commencement de châque mois; & qu'à l'égard des Vaisseaux & des Munitions, que le Roi demanderoit, on prendroit ces Vaisseaux & ces Munitions dans les Provinces Unies : Que les Troupes de secours seroient sous les ordres de ceux, à qui elles seroient envoyées, & qui les employeroient à ce qu'ils trouveroient à propos; mais qu'elles ne seroient pas entierement séparées, les unes des autres; mais demeureroient sous leurs Drapeaux, en sorte qu'il y eût toûjours ensemble deux ou trois-cens hommes de châque Régiment: Que ceux, qui auroient reçu le secours, auroient droit de nommer aux places, qui viendroient à vaquer parmi les Officiers, jusqu'aux Enseignes inclusivement, pourvû que ceux qu'ils nommeroient fussent tirez de ces mêmes Troupes. Cela avoit été signé par les Etats Géneraux le 5. d'Octobre MDCLX.

Ils demanderent ensuite au Roi d'être compris, de sa part, dans le Traité des Pirenées, signé le 7. de Novembre, de l'an MDCLIX. entre la France & l'Espagne. Le Roi l'accorda, selon le pouvoir qu'il en avoit, le 29. de Janvier MDCLXI.

A lire ces Traitez, on auroit dit que ces deux Puissances prévoyoient, qu'il arriveroit bien-tôt quelque guerre, où elles pourroient avoir besoin l'une de l'autre. Cependant la Paix étoit rétablie, entre la France & l'Espagne, sans apparence que la derniere, sur tout, fût d'humeur de troubler la Paix. L'Allemagne n'étoit pas non plus d'humeur de remuer, après la Paix de Westfalie. Les Couronnes du Nord avoient la Paix entre elles, & n'étoient point en état de recommencer la guerre. La France étoit en état de ne craindre personne. Les Etats étoient en paix avec l'Espagne; en dessein de l'entretenir, aussi bien que les Espagnols; qui avoient besoin d'eux, pour la conservation des Païs-Bas, comme il parut peu d'années après. Il n'y avoit que l'Angleterre, qui pût être suspecte, si l'on étoit informé des desseins secrets de la Cour, qui n'éclaterent que quelque tems après; quoi que, dès cette année, le Roi Charles II. eût fait confidence de sa mauvaise humeur, contre les Hollandois, au Comte d'*Estrades*, comme on le verra, dans la suite. L'Evêque de Munster n'étoit nullement ami des Etats, qui avoient favorisé la Ville, contre lui & se disposoit déja à leur faire la guerre, comme nous le dirons ci-après. Ainsi il n'y a pas de sujet de s'étonner, que les Etats Géneraux prissent des mesures, depuis ce tems-ci, pour prévenir les invasions, qu'on pourroit faire à l'avenir sur leurs terres; ou les desseins, que l'on pouvoit avoir contre leur navigation & leur commerce.

En ce tems-là, le Cardinal Mazarin vint à mourir, le 5. de Mars, & laissa des richesses immenses Il n'avoit pas été ouvertement contraire aux Provinces Unies, sinon dans l'affaire des Pirateries des Armateurs François sur les Vaisseaux Hollandois, auxquelles il avoit part, comme on l'a dit ci-dessus.

Cette mort & d'autres choses retarderent la signature du Traité de Garantie, dont l'Angleterre avoit déja marqué du mécontentement, comme il paroît (1) par les Lettres du Comte d'*Estrades*; qui dissimula là-dessus, & dit seulement que si l'Angleterre prétendoit étendre la défense de la Pêche à toutes les Nations, au 1661. préjudice du Droit Commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, le Roi T. C. outre l'interêt particulier, qu'il y avoit, pour ses propres Sujets, ne pourroit se défendre de donner la main, en cette rencontre, aux Hollandois ses Alliez; ni leur refuser son entremise, pour accommoder un differend, qui les pouvoit contraindre de prendre un mauvais parti, contre l'Angleterre.

Charles, qui parloit beaucoup, & qui découvroit quelquefois ce qu'il auroit dû cacher, dit aussi au Comte le dessein, qu'il avoit de faire rétablir le Prince d'Orange, dans ses Charges, & que cela l'avoit obligé de s'accommoder avec la Princesse Douairiere d'Orange, qu'il en étoit assuré, & qu'il l'étoit aussi de l'Electeur de Brandebourg. Il ajoûta que „ pour l'opposition „ que de Witt, Pensionaire de Hollande, an„ cien ennemi de la Maison d'Orange, y pour„ roit apporter, il avoit de quoi la faire cesser; „ parce qu'il avoit découvert, par Thurlo, Sé„ cretaire d'Etat & Confident de Cromwel, que „ (2) de Wit, étant Ambassadeur, pour les „ Etats, près de Cromwel, se servoit, sans „ charge, de leur nom, pour l'irriter contre la „ Maison d'Orange. Il dit qu'il en avoit les „ pieces justificatives, entre les mains; qu'il „ menaçoit de produire aux Etats, s'il ne chan„ geoit de conduite. On ne voit néanmoins „ pas, que ce Prince les ait jamais produi„ tes.

Avant que de passer plus loin, nous dirons ici que la Princesse Royale, qui étoit allée en Angleterre, l'automne de l'année précedente, y mourut le 4. de Janvier de celle-ci, d'une Maladie, comme les Médecins le dirent, compliquée de Pourpre, de Rougeole & de petite Verole. (3) Elle fit un Testament, le même jour qu'elle mourut, où elle recommanda son Fils le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre son Frere, & à la Reine Marie Henriette sa Mere, comme étant les parens les plus proches, & les plus âgez de ce jeune Prince; sans néanmoins les déclarer *Tuteurs*. Elle nomma, pour exécuteurs de son Testament, le Duc d'*York* son Frere, le Lord *Germain*, Comte de *St. Alban*, & *Nicolas Oudert* son Sécretaire.

Peu de tems après, (4) l'Electeur de Brandebourg envoya *Jean Maurice*, Comte de Nassau, & le Chancellier *Wyman*, pour féliciter en apparence le Roi d'Angleterre, sur son heureux rétablissement; mais principalement pour convenir, sur la Tutelle du Prince d'Orange; laquelle après la mort de sa Mere, devoit revenir toute entiere à l'Electeur, & à la Grande-Mere du Pupille; quoi que la Princesse Royale sa Mere l'eût recommandé au Roi d'Angleterre son Frere, & à la Reine sa Mere. Cependant cette recommandation ne plaisoit nullement aux Etats, qui ne souhaitoient pas qu'il fût élevé à l'Angloise, & à traiter trop imperieusement ceux, avec qui il auroit à faire. Ils ne souhaitoient pas même, que son Oncle & sa Grande-Mere s'en mêlassent; mais plûtôt

C

(1) Tom. I. p. 123. & 127.

(2) Le Comte vouloit apparemment dire *Beverning*, qui étoit alors Ambassadeur des Etats en Hollande, & non de Wit, qui demeura toûjours en Hollande. Beverning se justifia très-bien de cette accusation. Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 344.

(3) *Aitzema* Liv. XL. p. 619.

(4) *Pufendorf*, Vie de Frideric Guillaume Liv. XL. n. 22. & suiv.

1661. plûtôt qu'il fût remis entre les mains de ceux, que sa Mere avoit nommez, en allant en Angleterre, pour être chargez de son éducation. Ils ne croyoient pas qu'elle eût droit de donner une partie de ce soin, au Roi, par un Testament; mais seulement de le nommer comme Tuteur honoraire, puis que les biens du Pupille ne venoient que de son Pere. Les Ambassadeurs de l'Electeur, eurent donc ordre de proposer de laisser la Tutelle entre les mains du Roi, & entre celles de leur Maître, & de la Princesse Ayeule du Pupille; mais de laisser administrer la Tutelle à la derniere, au nom de l'un & de l'autre, aussi bien qu'au sien propre; pour souscrire, au nom de son Petit-Fils, tous les ordres, qu'il faudroit donner; pourvu que, dans les choses, qui ne presseroient pas, elle eût soin de les consulter. Ils jugeoient encore, qu'il falloit prier les Etats Generaux de donner un Conseil au Prince, de gens du païs, qne l'on consultât au besoin. Le Roi avoit de la peine à consentir, que des Députez Hollandois réglassent, comme ils trouveroient à propos, les affaires du Prince, & sur tout le Pensionaire de Witt, qui n'aimoit, dit *Pufendorf*, ni le Roi, ni l'Electeur, ni le Prince lui-même, qu'il avoit voulu faire exclurre pour toûjours des Charges de ses Ayeux. Le même Historien dit, (1) que la Province de Hollande demanda au Roi d'Angleterre qu'on lui rendît l'Acte d'Exclusion, qu'elle avoit fait remettre à Cromwel; mais que le Roi avoit refusé de le faire, & dit même qu'il le garderoit, *comme un monument de leur infamie*; jusqu'à ce qu'ils eussent rétabli le Prince son Neveu, dans les Charges de ses Ancêtres. L'Histoire de cette affaire fait néanmoins assez voir qu'ils n'avoient fait cet Acte, que forcez par Cromwel; qui leur faisoit la guerre, avec avantage, & qui étoit lui-même fortement engagé à le demander, sans qu'il fût besoin de l'en avertir. Aussi laissa-t-on l'affaire de l'éducation dans l'état, où elle étoit auparavant, sans y faire aucun changement. (2) On trouve une Résolution des Etats de Hollande là-dessus, du 23. de Septembre, & une autre des Etats Generaux du 30. du même Mois. Trois choses principales occuperent les Etats, pendant le reste de cette année, qui étoient la Paix avec le Portugal, un nouveau Traité avec l'Angleterre, & un autre avec la France. Comme cette sorte de Négotiations sont pleines de difficultez & d'incidens, & que les Parties tâchent d'en tirer le plus d'avantage, qu'il leur est possible; on ne sauroit les finir, aussi promptement qu'on le voudroit. S'il falloit que l'Histoire entrât dans le détail de toutes les propositions, & de toutes les répliques de tous les côtez; elle deviendroit d'une longueur excessive, & n'auroit que très-peu de Lecteurs; ce qui la rendroit presque inutile. Ainsi nous ne nous arrêterons que sur les principaux faits, & sur la conclusion des Traitez.

Comme la Guerre, que l'on avoit avec le Portugal, ne faisoit que causer de la perte à ceux des Sujets de l'Etat, qui avoient du commerce en ce païs-là, sans qu'on pût esperer de rentrer en possession de ce qu'on avoit eu dans le Brésil; (3) les Etats de Hollande résolurent le 1. de Mars, de faire une Députation à l'Assemblée des Etats Generaux, pour remontrer aux autres Provinces, qu'il étoit tems de faire la paix avec les Portugais; quelques plaintes, qu'on pût faire contre eux. On avoit une occasion d'autant 1661. plus favorable, pour cela, que le Roi d'Angleterre, qui vouloit épouser une Princesse de Portugal, présentoit sa Médiation pour cela. Cette affaire ayant été discutée, on y pensa sérieusement, sur la représentation des Ambassadeurs des Etats Generaux en Angleterre; où ils exposoient qu'on ne pourroit pas avoir une meilleure occasion d'entrer, en ce Traité, que par la Médiation du Roi de la Grande Brétagne; qui pressoit fort que, pendant cette négotiation, on fit de part & d'autre une suspension d'Armes, & qui demandoit d'être instruit des differends de la République avec les Portugais, & ce qu'elle pouvoit demander d'eux, afin de le proposer au Roi. (4) La députation des Etats de Hollande aux EE. GG. se fit le 5. de Mars, mais elle fut d'abord inutile. La Gueldre, la Zélande, Utrecht, & Groningue avec les Omlandes prétendirent que le Portugal devoit rendre le Brésil, s'il vouloit avoir la paix. A l'égard de la suspension d'Armes, on jugea qu'il n'étoit pas encore tems d'en venir là; à cause des injures & des pertes, que les Sujets de l'Etat avoient souffert des Portugais, & dont on étoit résolu de demander la réparation, les armes à la main, en attendant qu'ils eussent fait des offres raisonnables. On trouva aussi à propos d'envoyer aux Ambassadeurs en Angleterre, les pieces nécessaires, pour faire voir le peu de bonne foi du Portugal, & des torts, qu'on en avoit reçus; afin que le Roi de la Grande-Brétagne pût porter les Portugais à en faire réparation aux Etats. Mais on ne trouva pas à propos, de souffrir que les négotiations, que l'on pourroit faire avec eux, fussent transportées de Hollande en Angleterre. En effet, elles furent conclues à la Haie, sans que le Roi de la Grande Brétagne s'en mêlât beaucoup.

Les Portugais, (5) de leur côté, firent représenter, par l'Ambassadeur, qu'ils y avoient, aux Etats Generaux, qu'il y avoit un an & demi, qu'il avoit déclaré que ce n'étoit pas une chose qui fût praticable, que de leur rendre les Terres, qu'ils avoient euës au Brésil: Qu'il avoit offert de donner un équivalent, en argent, & remontré au long les avantages, que l'on pourroit retirer de part & d'autre, de la paix, & le tort que la guerre avoit fait au Portugal, sur tout étant en guerre avec les (6) *Castillans*: Que les interêts des Hollandois & des Portugais étoient les mêmes, dans les Indes Orientales, par rapport à la Castille, qui prétendoit que ce que les Hollandois y avoient lui appartient: Qu'il avoit même fait imprimer, sur la fin de l'année precedente, un Ecrit, où il avoit mis les offres avantageuses que S. M. Portugaise faisoit aux Etats, & qu'on ne lui avoit rien répondu là-dessus: Qu'enfin il les prioit instamment de lui vouloir bien faire une réponse, qu'il pût lui envoyer, pour l'instruire de leur derniere résolution.

On ne lui répondit rien d'abord, mais le 18. de Mai, les Etats Generaux trouverent à propos de reprendre les conférences, avec lui. Les Provinces ne furent néanmoins pas d'accord sur les matieres, sur lesquelles on conféreroit avec le Ministre Portugais. La Gueldre, la Zélande & Utrecht croyoient qu'on ne devoit traiter, avec lui,

(1) Là-même n. 24.
(2) Pag. 564. T. I. & p. 329. de T. II.
(3) Résolutions Sécretes T. II. p. 286.

(4) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.
(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 764.
(6) Les Portugais nomment ainsi les Espagnols; sous prétexte qu'ils ne sont pas maîtres de toute l'Espagne.

1661. lui, que sur les demandes qu'on avoit déja faites au Portugal. Mais la Hollande, qui voyoit apparemment qu'une semblable Conférence seroit inutile, rejetta leur Proposition.

Le 23. du Mois, il présenta 1. de donner, pour équivalent, la somme de quatre-millions de Crusades, qui revient à huit-millions de Florins ou de Francs de Hollande, en Sucre, en Tabac, en Sel & autres Marchandises; 2. de s'accommoder avec les Hollandois, touchant le prix des Sels, qu'ils vont querir à S. Ubes; 3. d'accorder la liberté du commerce à toutes sortes de Marchandises, en toutes les Conquêtes des Portugais, excepté du Bois de Brésil; 4. de payer ce qui étoit dû à des Particuliers; 5. de publier la paix, aussi-tôt que la ratification en seroit arrivée.

Ces offres ayant été faites, il s'éleva une contestation, entre les Membres de l'Assemblée, pour savoir si l'argent seroit distribué à ceux qui avoient des *actions*, comme l'on parle, sur la Compagnie, ou bien aux Directeurs. Cependant (1) il paroît par une Lettre des Etats de Zélande, du 27. du Mois, qu'ils se plaignirent amérement de ce que le 18. du même Mois, les Députez des Etats de Hollande, avec ceux de deux autres Provinces, avoient conclu qu'il falloit renouër les Conférences avec l'Ambassadeur de Portugal. Pour la Zélande, elle demeuroit ferme, à ne recevoir aucune Proposition, que le Portugal n'eût au moins offert de rendre le Brésil. Là-dessus l'Ambassadeur d'Espagne demanda une audience aux Etats Géneraux, dans laquelle il déclara d'avoir ordre de son Maître, par une Lettre du 27. d'Avril, d'assurer les Etats que, d'abord qu'il auroit recouvré le Royaume de Portugal; il rendroit aux Etats Géneraux toutes les Places, que les Portugais leur avoient enlevées, ou prises à la Compagnie des Indes Occidentales, depuis l'an MDCXLI. conformément au cinquiéme Article de la Paix faite à Munster, l'an MDCXLVII.; quoi qu'il ne fût nullement obligé à se déclarer là-dessus, après avoir exécuté aussi religieusement, qu'il l'avoit fait, tout ce qui étoit porté par cette paix. On vit l'Espagne & la Zélande, qui avoient toûjours été opposées, s'accorder en cette occasion. Mais comme l'Espagne ne recouvra jamais le Portugal, les Zélandois ne virent pas non plus le Brésil entre les mains de l'Etat. La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales prit aussi l'alarme sur ce Traité, (2) comme si elle devoit par là être réduite à rendre les conquêtes, qu'elle avoit faites, avec de grands frais sur les Portugais, aux Indes Orientales, & à perdre l'esperance, qu'elle avoit de les chasser entierement de ce Païs-là; ayant encore depuis peu équippé une grande Flotte, pour en venir à bout. Mais on ne voit rien dans ce Traité, qui pût les obliger à cela; ce qu'il y a ne regardant que l'avenir, (3) ou le tems, qui suivroit la publication de la Paix, dans les Indes. La Compagnie des Indes Orientales n'y est pas même nommée, & les Portugais, si on juge de leur conduite, par cet Acte, n'en parlerent point. Les Provinces de Gueldre & de Zélande ne laisserent pas de s'y opposer, les autres s'étant jointes avec la Hollande, & de protester contre les cinq Provinces, qui avoient décidé cette affaire à la pluralité des suffrages; comme on l'avoit déja fait, (4) quand la paix de Munster avoit été conclue. Sans cela, la République ne pourroit que très-difficilement faire la Paix, en quelque tems que ce fût; parce qu'un seul suffrage suffiroit, pour empêcher qu'on ne la fît; pour un interêt particulier, ou par quelque corruption, mise en pratique, par une Puissance étrangere, qui seroit interessée à la continuation de la Guerre. Cela n'empêcha pas qu'on ne parlât peu avantageusement de la précipitation, avec laquelle la Province de Hollande & les quatre, qui étoient entrées dans ses sentimens, avoient fait la Paix; comme on le verra dans l'Auteur, (5) cité ci-dessus. 1661.

La Paix fut signée le 6. d'Août, à la Haie, par *le Comte de Miranda*, Ambassadeur de Portugal, & par six Commissaires des Etats. On la publia ensuite, le 10. du même Mois. Cependant (6) comme il s'étoit fait un Traité, entre les Rois d'Angleterre & de Portugal, & qu'on ne savoit pas, s'il n'y auroit point quelque clause contraire à ce dont les Portugais étoient convenus à la Haie; ce qui pourroit mettre le Roi de Portugal, hors d'état de tenir tout ce qui étoit dans le Traité; on fit un Article séparé, le même jour que le Traité fut signé, dans lequel les Etats stipulerent qu'en cas que cela fût, le Roi de Portugal donneroit un Equivalent, pour la perte qu'on y pourroit faire, & que le reste du Traité seroit exécuté, en attendant. Il fut aussi convenu avec l'Ambassadeur Portugais, qui devoit partir, en peu de jours, pour Lisbonne, qu'il feroit savoir, avant l'expiration de quinze jours, dès qu'il seroit arrivé en cette Ville, à celui, que les Etats auroient nommé pour cela, s'il se trouvoit quelque contrarieté, entre les deux Traitez, & en quoi elle consistoit: Qu'il se feroit montrer, pour cela, l'Original du Traité, & donner un Extrait authentique des contrarietez; sans qu'il fût permis, après l'expiration des quinze jours, de se servir d'aucune contrarieté, pour retarder l'accomplissement du Traité, en ces Articles: Que si le Roi venoit à manquer à cela, & si toute une année venoit à se passer, après la signature de cet Article; sans que les Etats reçussent un équivalent, ou une satisfaction de quelque autre maniere; les Etats auroient les mêmes droits, contre le Roi de Portugal & contre ses Sujets, qu'ils avoient eus avant la signature du Traité. On dressa ce Traité en Latin, & en vingt-six (7) Articles, dont on a pu voir la substance dans les offres que le Comte de Miranda fit, & dont voici quelques-uns des principaux: I. Que le Roi & le Royaume de Portugal, s'engageoient de payer aux Etats des Provinces Unies quatre millions de Crusades, dont l'une vaut deux florins Monoie de Hollande, & de faire cette somme en argent, en sucre, en tabac, & en sel; en taxant ces marchandises, selon le prix courant du tems, auquel elles seroient livrées, en Portugal; que si la somme ne se trouvoit pas complette, soit en argent, soit en ces marchandises, on pourroit suppléer ce qui y manqueroit, par quelque autre marchandise, au choix du Roi de Portugal; ou en relâchant les droits, que les Marchands Hollandois payoient sur d'autres marchandises, qu'ils vendoient en Portugal, ou qu'ils en emportoient; & que, pour cela, les Etats pourroient établir des Commis, qui leveroient ces

C 2 Droits,

(1) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.
(2) Voyez sa rémontrance dans *Aitzema* Liv. XLI. p. 766. & suiv.
(3) Voyez ci-dessous l'Article VI. du Traité.
(4) Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 260.

(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 768. col. 2. & suiv.
(6) Là-même p. 772.
(7) Voyez-les au II. Tome des *Résolutions Secretes* p. 309. & suiv.

1661. Droits, selon qu'on avoit accoûtumé : Qu'enfin les payemens seroient partagez, en seize parties égales; dont la premiere se payeroit, dès que l'on auroit apris, en Portugal, que ce Traité auroit été signé & ratifié par les deux Parties; que le Roi feroit rendre toute l'Artillerie, qui avoit été prise au Récif, & dans les autres lieux que les Hollandois avoient eus au Brésil, & qui seroit marquée des Armes des Etats, ou de celles de la Compagnie des Indes Occidentales : II. Que les Hollandois pourroient acheter, tous les ans, du sel à S. Ubes au prix, où il se vendoit en Portugal; & que si l'on ne pouvoit pas convenir du prix, on ôteroit le partage du sel qui y avoit été introduit, depuis quelques années; & qu'il seroit libre aux Hollandois d'acheter du sel de ceux qui le vendoient, indifferemment, & la quantité qu'ils voudroient; en maniere que ceux qui vendoient le sel, en pussent vendre à qui ils voudroient, & que le Roi en useroit en ceci, à l'égard des autres Nations, comme il le trouveroit à propos : III. Que les Sujets des Etats pourroient négotier, en toute sûreté, du Portugal au Brésil, & du Brésil en Portugal, & porter de tout, sinon du bois de Brésil; en payant les droits, que les Portugais payoient; qu'ils pourroient aussi naviguer du Brésil aux autres lieux, qui étoient sous la domination du Portugal, y décharger & charger librement, & sans être forcez; mais que s'ils vouloient, les exacteurs des Droits entreroient dans leurs Vaisseaux, pour y voir les Marchandises, & les peser, afin d'exiger les Droits ordinaires; mais que si cela ne se pouvoit pas commodément, on conviendroit de quelque autre maniere, dont on le pourroit faire : IV. Qu'ils joüiroient en tout, des mêmes Privileges, dont les Anglois joüissoient alors, ou joüiroient à l'avenir : V. Qu'ils pourroient, après avoir une fois payé les droits, naviguer en quelque endroit, qu'ils voudroient, de la domination Portugaise, sans rien payer de nouveau; & qu'ils pourroient même charger des marchandises, que les Portugais, ou les Nations, qui leur seroient alliées, voudroient leur confier, pour les porter en quelque Port appartenant au Portugal; sans être obligez de payer plus, que les Portugais mêmes : VI. Qu'ils pourroient naviguer en toutes les Colonies, Iles & Ports de cette Nation, sur les côtes de l'Afrique, avec la même liberté que les Anglois, ou quelqu'autre Nation, que ce fût; avec la liberté d'y séjourner, d'y commercer, d'y porter toutes sortes de Marchandises par mer, ou par les rivieres, ou par terre, & qu'ils y pourroient avoir leurs Maisons, & leurs Magazins, pour y séjourner autant qu'ils voudroient : VII. Que rien de ce qui étoit porté, par cet Article & par le précedent, ne seroit violé, & que si cela arrivoit, les Etats Géneraux auroient droit de traiter de même les Portugais, & pourroient intenter contre le Portugal la même action, qu'ils lui avoient intentée durant la guerre, & qu'il seroit obligé de leur donner satisfaction : comme le Roi de Portugal le pourroit faire, de son côté, contre les Etats, s'ils en usoient de même : VIII. Qu'en observant tout ce qui précede, soit pour le payement des quatre-millions de Crusades, soit en gardant ce qui est arrêté dans les Articles précedens; toutes les actions cesseroient réciproquement, de part & d'autre : IX. Que toute hostilité cesseroit entre eux, deux mois après la signature du Traité, pour ce qui regarde l'Europe, & ailleurs dès qu'il y auroit été publié : X. Que tout ce qu'on se prendroit réciproquement, pendant ce tems-là, seroit rendu; mais que ce qu'on se seroit pris par les uns, aux autres, avant 1661. ce même tems, dans les Indes Occidentales & Orientales, & ailleurs, demeureroit entre les mains de ceux qui l'auroient; ce qui feroit que les Portugais & les Hollandois pourroient vivre, en bonne amitié, à l'avenir.

On voit par ce dernier Article, que la Compagnie des Indes Orientales, qui avoit aquis, par le Droit de la Guerre, ce qu'elle avoit pris sur les Portugais, dès le commencement de son établissement aux Indes Orientales, étoit confirmée dans sa possession, & qu'elle avoit peu de sujet de se plaindre. Il ne restoit que la Compagnie d'Occident, qui pût se plaindre; mais falloit-il perpetuer la guerre avec le Portugal, & faire des pertes infinies, pour tâcher d'enrichir ceux qui y étoient interessez, & sur tout ceux qui la gouvernoient; sans avoir aucune sûreté de finir la guerre, avec avantage? Peu de gens le diront. D'ailleurs on n'auroit pu reprendre & conserver le Brésil, qu'avec une armée considerable, & par des soins infinis; parce que ce païs étoit plein de Portugais, qu'il n'étoit pas possible d'en chasser, & qu'on n'avoit même personne, pour leur faire succeder. Il y a long-tems, que l'on a remarqué que les habitans des Provinces n'étoient pas propres à faire des Colonies, & à les conserver; quoi que les Espagnols, les Portugais, les Anglois & les François aient très-bien réüssi, sur tout en Amerique.

Le VII. Article, & la plûpart des suivans regardent la sûreté du Commerce des Hollandois en Portugal, & en particulier de la liberté d'y pouvoir faire profession de leur Religion, sans en pouvoir être recherchez, par l'Inquisition; pourvu qu'ils renfermassent l'exercice de leur Religion, dans leurs Vaisseaux, ou dans leurs Maisons, s'ils étoient habituez en Portugal. Mais quoi que le Traité soit formel, l'Inquisition est si formidable dans ces Païs-là, que peu de gens se hazardent d'y demeurer, sinon dans quelques Ports de Mer & dans la Capitale; où il y a quelques Consuls, ou un Ambassadeur, qui les peuvent proteger, sans danger. Mais pour le Brésil, & dans les Colonies d'Afrique, où il n'y en a point; il n'est pas sûr de faire profession d'une autre Religion, que de celle des Portugais, s'il n'arrive qu'on y soit jetté par la tempête.

Le Commerce d'ailleurs, que les Hollandois pourroient faire, dépend si fort des Gouverneurs des Ports de Mer; qu'on est contraint de souffrir d'eux des Avanies, qui en ont éloigné toutes les autres Nations. S'en plaindre à la Cour est une chose de si grand frais, & qui demande un si long tems, pour avoir justice; que personne ne s'expose à cela. Ainsi cette liberté, qu'on accordoit aux Hollandois, comme aux Anglois, de naviguer dans tous les Ports d'Afrique & d'Amerique, qui appartiennent aux Portugais, n'a été qu'une faveur apparente, & qui n'a eu quelque réalité, que dans le Portugal même. Je ne m'arrêterai pas à la suite de ce Traité.

On négotia aussi, pendant toute cette année, pour faire une Alliance avec l'Angleterre, où l'on trouva de grandes difficultez de la part de Charles II. malgré tous les frais, qu'on avoit faits, pour le bien recevoir, & tous les complimens qu'il avoit fait l'année précedente aux Ministres des Etats à Breda & à la Haie, où on lui avoit fait toutes les civilitez possibles. Mais la reconnoissance n'étoit pas une des Vertus de ce Prince. Ainsi quoi que les Ambassadeurs des Etats fissent tout ce qui étoit possible, pour venir à la conclusion, il ne fut pas possible de le faire; à cause des deman-

1661. mandes que les Ministres d'Angleterre faisoient. Il y eut beaucoup de difficulté sur la Liberté de la Pêche sur les côtes d'Angleterre, & dans la Mer du Nord. Charles parut ferme sur cet Article, & comme il avoit apris quelque chose du Traité de Garantie, qui se négotioit entre la France & les Etats, & où la Pêche étoit comprise, quoi que le mot de *Pêche* n'y fût pas, par des termes équivalents, il s'en plaignit au Comte d'Estrades; qui, par ordre du Roi, dissimula sur cette matiere, quoi qu'il défendît la Liberté de la Pêche en général; comme on le voit en plusieurs Lettres, qu'il écrivit au Roi pendant cette année, & la plus grande partie de l'autre, où enfin l'affaire fut conclue.

Cependant l'Angleterre (1) faisoit dire, par ses Ministres, que, pour marque que leur Roi se vouloit accommoder avec les Etats, c'étoit qu'il étoit prêt à renouveller le Traité, à la réserve des Articles, qui concernoient sa Personne & la Maison d'Orange. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, puis que les Etats avoient déja reconnu Charles II. pour Roi légitime d'Angleterre, & que l'exclusion du Prince d'Orange avoit été assez anéantie, en le désignant Capitaine Général, par Mer & par Terre, pour prendre possession de ces charges, dès qu'il auroit dix-huit ans, & en lui donnant droit d'assister au Conseil d'Etat, dès l'âge de seize. Mais l'Angleterre vouloit, comme il semble, que cela se fit, sans délai, pour s'attacher encore plus ce Prince, par l'obligation, qu'il lui auroit, pour cela; ce que les Etats ne trouvoient pas, pour cela même, à propos de lui accorder, à l'instance de son Oncle.

La Confidence de ce dessein, que Charles II fit au Comte d'Estrades (2) parut telle à Louïs XIV., comme il le témoigna à cet Ambassadeur, dans une Lettre du 5. d'Août de cette année, qu'il regardoit la maniere dont Charles II. en usoit, comme „ une maniere de négotier fort adroite pour „ l'engager dans une affaire, où il ne lui sembloit „ pas qu'il dût entrer si avant; car outre, *continue-„ t-il*, que dans la disposition, où se trouvent pré-„ sentement les Etats, rien ne les peut choquer „ davantage qu'un pareil dessein; parce qu'ils „ voyent, aussi bien que le Roi d'Angleterre, la „ fin qu'il se propose en cela; qui est de les ren-„ dre plus dépendants de lui, à quoi sans doute „ il les trouvera contraires.

Ce Prince considéroit d'ailleurs „ que ne pou-„ vant s'assurer du Roi d'Angleterre, ni de la „ Princesse Douairiere d'Orange, ni de l'Elec-„ teur de Brandebourg; il feroit un méchant „ personnage dans cette affaire, quand même „ elle réüssiroit; parce qu'il auroit desobligé les „ Etats de Hollande, pour augmenter l'autori-„ té de l'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne „ convenoit pas à la France; & qu'il n'auroit „ pas gagné par-là le Prince d'Orange, qui „ croiroit en avoir la principale obligation à son „ Oncle. Ainsi Louïs croyoit qu'il suffisoit de donner de bonnes paroles à ce dernier, & que s'il pressoit davantage, on lui diroit que la France ne pouvoit pas se fier à l'Electeur de Brandebourg, ni à la Douairiere d'Orange, qui avoient toûjours de l'éloignement pour elle. Charles ne laissa pas de presser encore D'Estrades là-dessus, & de lui représenter la mauvaise manière, dont les Etats & sur tout le Pensionaire de Hollande en usoient envers le Prince d'Orange; qui ne consistoit néanmoins qu'en ce qu'ils ne jugeoient pas à propos, qu'il entrât dans la fonction actuelle des Charges, auxquelles il avoit été nommé; à l'âge de onze ans, auquel il n'étoit pas possible qu'il les exerçât, par lui-même. Aussi le Roi ne put-il rien repliquer à l'Ambassadeur, quand il lui avoit répondu, que lors que le Prince auroit atteint l'âge de seize ans, il étoit persuadé que son Maître employeroit ses offices, avec joie, en sa faveur. Il dit cela, dans une Lettre au Roi, datée du 11. d'Août. Cependant, peu de jours après, Charles tomba encore sur le même sujet, & dit à D'Estrades, qui l'écrivit à (3) son Roi, „ que les Ambassadeurs „ de Hollande n'étoient pas raisonnables, qu'il „ leur offroit le renouvellement d'Alliance, com-„ me les Rois ses Prédecesseurs; qu'il vouloit „ seulement y ajoûter quelque chose, qui avoit „ été usurpé à la Couronne (*l'Ile d'Amboina*, (4) *dont on étoit déja convenu avec Cromwel*,) & „ que pour marque de ses bonnes intentions, il „ vouloit bien prendre le Comte lui-même, pour „ Médiateur; mais qu'assurément les Ambassa-„ deurs Hollandois lui donneroient peu de sa-„ tisfaction; cette Nation étant ingrate & or-„ gueuilleuse; mais que, si le Roi T. C. vou-„ loit, il y auroit bien moyen de les mettre à „ la raison, & de les faire dépendre des deux „ Rois; en pressant les Etats de rétablir le jeu-„ ne Prince d'Orange, dans ses Charges; ce „ qu'ils n'oseroient refuser si les deux Rois en-„ semble en faisoient la demande. On voit bien par-là que Charles ne cherchoit qu'à gouverner les Provinces Unies, comme Tuteur de ce Prince, qui n'étoit pas encore en âge de le faire, & que le Roi de France n'y auroit aucune part. 1661.

D'Estrades après avoir remercié Charles de l'honneur, qu'il lui faisoit, lui répondit „ qu'il „ étoit informé des Ambassadeurs de Hollande, „ qu'ils avoient leurs ordres si précis, par écrit; „ qu'ils ne les passeroient point, & qu'ils ne „ pourroient accepter de Médiation, sur les „ Propositions, qu'il lui avoient faites; par-„ ce qu'il étoit assuré qu'ils avoient ordre de se „ retirer, dès qu'il les auroit refusées. L'Ambassadeur demeura au reste dans le même sentiment, dans lequel il avoit été auparavant, & sa conduite fut (5) approuvée, par le Roi T. C. qui ne trouvoit nullement à propos de donner à celui d'Angleterre, le moyen de gouverner les Provinces Unies, sous le nom de son Neveu.

Il y eut encore quelques brouilleries, entre les deux Rois, touchant le Pavillon, que le Roi d'Angleterre prétendoit que les Flottes de France baissassent devant les siennes; mais la fermeté du Roi, qui lui parla d'un haut ton, fit taire Charles, qui n'avoit ni les mêmes forces, ni même la constance, que le Roi de France. Cependant le dernier assista le Roi d'Angleterre de deux-cens-mille Ecus en or, pour secourir le Portugal, contre le Roi Philippe IV. son Beau-Pere; ce qu'on ne peut guére louër, & qui ne s'accorde pas trop avec *la gloire*, que Louïs se proposoit, à ce qu'il dit, dans toutes ses actions; langage que lui-même, & ses Ministres tinrent depuis, en toutes leurs Lettres. Il n'étoit nullement *glorieux*, de secourir

(1) Lettres *D'Estrades* de 28. Juillet 1661. Tome I. p. 158.
(2) Voyez le I. Tome de ses Lettres p. 155.

(3) Le 15. d'Août.
(4) Voyez les Résolutions Secretes T. II. p. 325.
(5) Voyez les Lettres suivantes, dans le Comte d'Estrades.

1661. rir sécretement les Ennemis de son Beau-Pere, après la Paix des Pirenées. On auroit pu peut-être dire, qu'il étoit *juste* de secourir ouvertement le Roi de Portugal; parce que l'Espagne avoit enlevé injustement le Portugal à la Maison de Bragance, si cela s'étoit fait, par la voie de la négotiation. C'étoit ainsi, que S. Louïs avoit été souvent l'Arbitre des querelles de ses Voisins, & les avoit obligez de vivre en Paix ensemble.

Mais on peut dire, à l'honneur de la France, qu'elle se conduisit, dans l'affaire de la garantie de la Pêche, en faveur des Etats, d'une maniere sage & génereuse; en s'y engageant, malgré toutes les plaintes des Anglois. C'étoit-là le second Article, qui retardoit le renouvellement de l'Alliance des Etats avec l'Angleterre; car ils étoient résolus de ne point se relâcher (1) là-dessus, & la France s'étoit engagée, en termes géneraux, de garantir la Pêche aux Sujets des Etats. Dès le commencement des négotiations, pour le Traité avec la France, les Etats, comme (2) le Roi lui-même l'écrivit au Comte d'Estrades, lui offrirent la garantie de tout ce qu'il possedoit, tant de ce qui appartenoit d'ancienneté à la Couronne de France, que de ses nouvelles aquisitions, par des Traitez, & géneralement de tous ses Droits, sans limitation aucune; & lui demanderent réciproquement la même chose, pour eux; à quoi il n'y eut pas lieu d'apporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juste, honnête & conforme à ce qui s'étoit passé dans les anciens Traitez; & dès lors cette Garantie génerale mutuelle fut établie, comme le fondement de toute la négotiation.

Depuis les Anglois ayant marqué dès le commencement de l'année, de n'être nullement disposez à souffrir, que les Hollandois pêchassent sur les côtes d'Angleterre, peut-être pour extorquer aux Etats ce qu'ils leur demandoient touchant la fonction prématurée des Charges du Prince d'Orange; les Ambassadeurs des Etats en France demanderent au Roi, qu'on ajoûtât à l'Article, par lequel les deux Puissances établissoient, entre elles, la Garantie génerale de tous leurs Droits, les mots suivans: *même celui de la Pêche.* Les Ministres de France répondirent, que cette expression n'étoit pas nécessaire, puis que la Pêche se trouvoit suffisamment comprise dans la Garantie génerale de tous leurs Droits. Ils en userent ainsi, par égard pour le Roi d'Angleterre, qui se plaignit que la France garantissoit aux Hollandois un Droit, qu'ils n'avoient point; & pour pouvoir faire dire au Roi Charles II. qu'il n'étoit point parlé de la Pêche dans le Traité, comme le Comte d'Estrades le fit.

Ce n'étoit pas que Louïs XIV. ne se crût obligé, comme il le dit lui-même, dans la Lettre à D'Estrades, citée ci-dessus, à garantir aux Hollandois leur Droit de Pêche, quoi qu'il ne fût pas exprimé dans le Traité; puis que qui dit tous Droits en géneral n'en exclut aucun. Il souhaitoit même, que son Ambassadeur à Londres dît au Roi d'Angleterre, qu'il lui laissoit à juger, si ce seroit une chose à conseiller à la France de rompre le Traité, avec les Hollandois, & de laisser partir leurs Ambassadeurs, plûtôt que de passer un simple mot, dont elle avoit promis la substance & l'effet.

Cependant le Roi pouvoit dire, comme il croyoit, qu'il avoit préferé la satisfaction du Roi d'Angleterre, à l'interêt particulier & réel de la France; puis que dans le mot même, qu'il contestoit aux Hollandois, avec tant de fermeté, qu'il leur faisoit entrevoir la rupture entiere du Traité, s'ils ne s'en relâchoient; il étoit certain qu'à le bien prendre, il y avoit le même interêt qu'eux; parce qu'il s'agissoit de la liberté de la Pêche, que les Anglois ne pouvoient entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu Droit de Souveraineté de la Mer; dont la France pouvoit si peu tomber d'accord, qu'elle soûtiendroit, avec plus de raison, qu'ils n'en avoient, qu'il lui appartenoit. On pouvoit voir par-là, que les Provinces Unies ne pressoient de rien le Roi, qu'il ne dût leur accorder, pour sa propre sûreté, & pour l'avantage de ses Sujets. Néanmoins il avoit passé jusqu'alors sur tant de considerations importantes, pour tâcher, autant qu'il lui étoit possible, d'éviter de ne rien faire en cela, dont le Roi d'Angleterre pût avoir du dégout. Louïs XIV. ajoûtoit, que si Charles II. ne se payoit pas de ses raisons, & qu'il voulût se tenir desobligé; quand, à la derniere nécessité, la France seroit obligée de passer ce mot, plûtôt que de rompre avec les Etats Géneraux; ce seroit vouloir exercer une espece de tyrannie sur l'amitié des deux Couronnes. Cette affaire demeura dans cet état, jusqu'à l'année suivante, que le Traité, entre le Roi & les Provinces, Unies fût signé, avec le mot, qui choquoit si fort Charles II. 1661.

D'ailleurs le Roi de France croyoit bien savoir, que s'il laissoit partir les Ambassadeurs de Hollande, sans avoir conclu le Traité, qui étoit sur le tapis; les Hollandois écouteroient la Proposition de D. Estevan de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne, pour s'unir très-étroitement à cette Couronne; avant qu'il partît de Hollande, pour Brusselles; & qu'on lui avoit même envoyé Huygens en cette Ville; pour négotier avec lui, en attendant que cet Ambassadeur fût retourné à la Haie, afin d'y continuer les Conférences commencées avec les Commissaires, qui lui avoient été donnez, & qui avoient déja parlé de faire un Traité, pour la défense des XVII. Provinces, semblable à celui de la Pacification (3) de Gand. Le Roi jugeoit, que, quand il ne seroit question que de rompre ce coup; la prudence l'obligeoit de conclurre avec les Etats, pour les empêcher de se précipiter en des engagemens, qui étoient contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre. Enfin Louïs XIV. disoit, que si Charles II. s'obstinoit à vouloir empêcher qu'il ne garantît la Pêche aux Hollandois; il auroit sujet de croire qu'il agissoit de la sorte, par une pure mauvaise volonté contre lui; ou, comme disoient les Hollandois, par un pur caprice, pour, à quelque prix que ce fût, empêcher la liaison de la France & de leur Etat.

Mais le Roi & les Ambassadeurs Hollandois semblent avoir feint de ne pas voir les raisons véritables, que le Roi d'Angleterre avoit d'en user ainsi. Il s'opposoit d'abord, comme on l'a déja dit, à la Garantie de la Pêche; pour tâcher d'obliger les Etats Géneraux, de lui accorder l'installation présente du Prince d'Orange en ses Charges. Ensuite, comme il vit que la France & les Etats s'entendoient, & que la Garantie de la Pêche se feroit malgré lui, il fit dire

(1) Résol. Secretes T. II. 289.
(2) Lettres de *D'Estrades* T. I. p. 247.

(3) Faite l'an MDLXXVI. Voyez le Tom. I. de cette Histoire p. 55.

1661. dire aux Etats par Downing, par un Mémoire, qu'il consentoit à ne point inquieter les Provinces Unies, dans l'usage de leur pêche. Par cela, il croyoit prévenir la Garantie réciproque de la France, & des Etats sur cet Article, qui étoit contraire au Droit que l'Angleterre s'arrogeoit à elle seule, en conséquence de l'Empire qu'elle prétendoit avoir sur ces Mers, de permettre qu'on y pêche. Cependant ni la France, ni les Etats n'eurent point d'égard pour cela.

Il y eut encore (1) cette année, des négotiations entre les Etats & l'Ambassadeur d'Espagne, touchant le gouvernement des terres d'au de-là de la Meuse; auxquelles on ne s'arrêtera pas, non plus qu'aux autres choses de peu de conséquence. Il semble que l'on fit alors un accommodement, qu'on avoit trop long-tems retardé. Il fut ensuite ratifié par Philippe IV. Roi d'Espagne, le 18. d'Octobre MDCLXII. & par les Etats le 15. d'Avril, de la même année.

Les Etats GG. reglerent aussi quelques differends, qui concernoient l'Oostfrise, comme on le pourra voir (2) dans l'Historien cité en marge. Ce ne sont pas des choses, auxquelles ceux qui liront cette Histoire se puissent interesser. Nous devons dire la même chose des Traitez, faits avec les Puissances du Nord, avec la France & l'Angleterre, & même de quelques affaires domestiques, que le même Auteur pourra fournir à ceux, qui auront besoin de s'en instruire.

Le commerce, que les Hollandois faisoient dans la Méditerranée, se trouvant fort incommodé, par les Pirates Mahometans des côtes de l'Afrique; (3) on y envoya Ruiter, avec neuf Vaisseaux, pour croiser sur eux, & sa Flotte fut encore augmentée jusqu'au nombre de dix-sept Bâtimens. Ruiter eut ensuite un ordre secret, le 23. d'Août, d'escorter la Flotte d'argent, que l'on attendoit alors en Espagne; & il envoya une partie de sa Flotte pour lui aller au devant, & la conduire en sûreté au port, où elle voudroit aller. Mais elle arriva à la Corougne, sans avoir eu besoin du secours des Hollandois. On peut voir que l'Etat souhaitoit alors de rendre service à l'Espagne, qui recherchoit en effet de faire une nouvelle Alliance avec elle, pour la conservation, comme elle parloit, des XVII. Provinces. Les Espagnols craignoient alors non seulement les Portugais, avec qui ils étoient encore en guerre, mais aussi les Anglois, qui les soûtenoient ouvertement, à cause du Mariage de leur Roi, avec *Catherine*, Infante de Portugal, qui se fit peu de tems après. Les François même les favorisoient sécretement, & avoient envoyé deux-cens-mille Ecus au Roi d'Angleterre, pour le mettre en état de les secourir, avec plus de vigueur; comme on le trouvera dans les Lettres du Comte d'Estrades, alors Ambassadeur en Angleterre, écrites cette année au Roi son Maître. Quelques ordres, qu'on eût pû donner à Ruiter, on fut heureux qu'il ne trouvât point d'occasion de se battre contre les Portugais, avec lesquels on venoit de faire la Paix; ou contre les Anglois, avec qui on étoit en négotiation, pour renouveller les anciennes Alliances. Les Interêts des Puissances se trouvent quelquefois si brouillez, qu'en voulant prévenir un mal, qui menace quelques-unes d'entre elles; on se met en danger de se brouiller avec d'autres, avec lesquelles on a le plus d'interêt de demeurer en Paix. Mais ce que les Hommes ont bien de la peine à concilier, la Providence le conduit de maniere, qu'elle les tire de l'embarras & des dangers, où ils se jettent fréquemment, à cause de la contrarieté, qu'il y a entre leurs interêts. 1661.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLI. p. 788. & suiv.
(2) Le même p. 803. & suiv.
(3) *Brandt* au commencement du V. Livre de la Vie de Ruiter.

PENDANT que les Couronnes de France & d'Angleterre étoient comme brouillées, sur la Garantie, que la France vouloit donner aux Etats Géneraux; ainsi que l'on a vu, par ce qu'on vient de lire; (4) le Roi d'Angleterre s'avisa de faire savoir en public; comme pour se vanger de la Garantie de la Pêche, en faveur des Hollandois; qu'il entendoit que les Flottes Françoises baissassent le Pavillon devant les siennes. Le Comte d'Estrades ne manqua pas d'en donner avis au Roi son Maître, par une Lettre datée du 20. de Janvier MDCLXII. Madame la Duchesse d'Orléans, Sœur de Charles II. lui en écrivit, dans la crainte que cette affaire ne brouillât les deux Couronnes. Ce Prince crut que cela se faisoit, avec la participation de Louïs; & d'*Aubigni* & *Carteret*, qui en entretinrent le Comte d'Estrades, comme d'eux-mêmes, étoient dans la même pensée. Il fit tout ce qu'il put, pour les desabuser; sans néanmoins, à ce qu'il disoit, en avoir reçu aucun ordre de son Maître. Il tint un semblable discours au Roi, qui lui en parla, & qui lui dit qu'il croyoit „ que le Roi de France ne lui contesteroit pas un droit établi, & à quoi „ *Henri* IV. avoit consenti, lors que la Reine *Elisabeth* lui prêta sa Flotte; qu'il en étoit en „ possession, & qu'il lui seroit bien rude de voir „ que Louïs XIV. sur l'amitié duquel il comptoit, „ lui voulût retrancher la plus belle marque qu'il „ eût de la Royauté; & qu'il n'y avoit rien au „ monde, qu'il ne fit pour conserver cette mar-„ que, qu'il étoit engagé d'honneur à maintenir „ dans toutes les Mers. 1662.

L'Ambassadeur lui répondit froidement, „ que „ ce que S. M. alleguoit de Henri IV. n'étoit pas „ un exemple, qui pût établir un Droit & une „ Possession; qu'ayant la révolte dans son Royau-„ me, avec ses Places maritimes occupées par la „ Ligue, & que n'ayant en tout, que dix Vais-„ seaux, à son service; il emprunta la Flotte d'E-„ lisabeth, qui exigea de lui des conditions, que „ la nécessité de ses affaires l'obligea d'accepter; „ mais qu'on ne pouvoit rien exiger de semblable „ de Louïs XIV. qui étoit sur un tout autre „ pied.

Charles répondit, d'un ton assez fier, „ que si „ l'on poussoit la chose, jusqu'à l'offenser; il „ trouveroit des Amis, qu'on n'avoit pas attendu „ jusqu'alors, à s'offrir à lui, & qu'il auroit de „ quoi se soûtenir. D'Estrades lui répliqua, qu'il „ ne comprenoit pas où étoit l'offense, ni par qui, „ elle lui étoit faite; puis qu'il ne lui demandoit, „ ni ne lui proposoit rien, au nom du Roi son „ Maître; qu'il ne croyoit pas d'ailleurs que les „ Amis, dont il parloit, fussent du poids de Louïs „ XIV., & qu'il doutoit encore qu'ils voulussent „ se joindre, avec le Roi d'Angleterre, contre „ celui de France; s'il arrivoit que la bonne in-„ telligence, qui étoit entre les deux Rois, fût „ rompue; ce qu'il souhaitoit passionément de ne „ voir jamais. Charles l'entendant parler de la sorte, se radoucit & lui demanda s'il ne verroit point son Chancellier. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il y alloit de ce pas; mais il ne le put voir, que le lendemain.

Après

(4) Lettres du Comte *D'Estrades* T. I. p. 181.

1662. Après que Clarendon eut dit à peu près la même chose, que le Roi; l'Ambassadeur l'exhorta à prévenir la brouillerie, qui pourroit naître de là, & le Chancellier dit qu'il étoit très-disposé à le faire. Mais il ne parut pas vouloir se relâcher en rien, & dit que le Parlement n'y consentiroit jamais; & que les Peuples donneroient tout leur bien, pour soûtenir le Roi dans ce Droit. L'Ambassadeur réplica, que le Roi ne laissoit pas de donner à son Amiral les ordres qu'il trouvoit à propos; mais que s'il vouloit déclarer la guerre, il faudroit qu'il en fit part au Parlement, pour en tirer de quoi la soûtenir; qu'au reste, pour ce qui étoit des expédiens, il n'en demandoit aucun. Le Chancellier lui demanda là-dessus, s'il vouloit donc la guerre? & le Comte dit, que son Roi vouloit au contraire l'éviter; mais que quand on la voudroit faire, sur des prétensions injustes, il la soûtiendroit long-tems & avec vigueur. Sur quoi Clarendon répondit, qu'il avoit sujet de croire que les François vouloient la guerre, & qu'ainsi il étoit inutile de chercher des expédients, pour le Pavillon. Il se confirmoit, disoit-il, en cette opinion, par les nouvelles qu'il avoit reçues que le Roi de France garantissoit la Pêche aux Hollandois, ce qui étoit s'éloigner de l'étroite liaison, qu'il avoit témoigné vouloir entretenir avec l'Angleterre. Il ajoûta que c'étoit à la seule considération de Louïs, que l'Angleterre avoit accordé la liberté de la Pêche aux Hollandois, contre les vieux Traitez; & que c'étoit attirer aux Anglois de nouveaux Ennemis, qui, destituez de la protection de la France, ne songeroient jamais à les quereller. Il laissa entrevoir que cette difficulté étant levée, l'autre qui regardoit le Pavillon se termineroit aisément. Cela montroit clairement, que l'on n'avoit remué, en Angleterre, l'affaire du Pavillon, que pour obtenir de la France qu'elle renvoyât les Hollandois au Roi d'Angleterre, pour avoir la liberté de pêcher de ce Roi de la Mer.

Le Roi de France fut choqué de cette réponse, & ne manqua pas d'en écrire (1) à son Ambassadeur, d'une maniere qui le faisoit bien connoître. Il lui dit que le Roi d'Angleterre & ceux, de qui il prenoit conseil, ne savoient pas encore à qui ils avoient à faire, lors qu'ils prenoient, avec lui, *des voies de hauteur & d'une certaine fermeté, qui sentoit la menace.* Mais si les Anglois ne connoissoient pas assez Louïs XIV. en ce temslà; ils ne lui étoient pas non plus assez connus alors, puis qu'après avoir commencé, avec hauteur, ils mollirent dès qu'ils virent sa fermeté. Il faisoit entendre, avec raison, que quelques inconveniens qu'il y eût à craindre de sa mesintelligence, avec l'Angleterre „ tout cela, ne lui étoit „ rien en comparaison d'un point d'honneur, „ où il croiroit la réputation de sa Couronne „ tant soit peu blessée; & qu'en un tel cas, bien „ loin de se mettre en peine de tout ce qui pourroit arriver des Etats d'autrui, comme celui „ du Portugal (*qui couroit risque de retomber entre les mains des Espagnols, sans le secours des Anglois, qui ne pouvoit être que foible, s'ils se brouilloient avec la France*) „ il seroit toûjours prêt de „ hazarder les siens propres, plûtôt que de commettre aucune foiblesse, qui ternît la Gloire, „ où il visoit, en toutes choses, comme au principal objet de toutes ses actions. Il auroit parlé plus sagement, si au lieu du mot de *Gloire*, il avoit mis celui de *Justice*; qui doit être le premier objet de toutes les Puissances, qui n'ont pas été établies, par la Providence, pour faire parler d'elles, mais pour le bien du Genre Humain. La *Gloire* n'est le plus souvent fondée, que sur des opinions vulgaires, pleines d'illusion & d'erreur; mais la *Justice* est fondée, sur le Droit de la Nature & des Gens, où l'on ne se trompe guere, pour peu qu'on ait de lumieres, & qu'on soit dans la disposition de les suivre. 1662.

La France s'apperçut bien-tôt après du peu de fermeté de la Cour d'Angleterre; puis que Charles s'adoucit beaucoup (2) dans une Audience, qu'il donna, le 30. du même Mois, au Comte d'Estrades. Il parut alors tout prêt à remettre ses interêts entre les mains de Louïs XIV. & de se soumettre à son arbitrage; sans vouloir rompre, avec lui, quand même il lui feroit tort. Il déclara qu'il n'avoit point eu dessein de faire de la Pêche une compensation, avec l'affaire du Pavillon; ni rien exiger de Louïs, pour tous les accommodemens, qu'il pourroit approuver sur ce sujet; qu'il ne croyoit pas non plus que Louïs en demandât, dans les quatre mers; qui sont opposées aux côtes de la Grande Brétagne; parce qu'en ces Mers la superiorité ne lui avoit été disputée, par aucun Prince; que dans la Mer, qui commence depuis le Cap de Finisterre, jusqu'au Détroit, qui va à la Méditerranée, & en suivant, en cette mer, il consentoit que les deux Flottes, venant à se rencontrer dans tous ces Endroits ne se demandassent rien, l'une à l'autre; qu'elles portassent toutes deux également le Pavillon, quoi qu'il n'y eût point d'exemples, que cela se fût pratiqué, dans les tems passez, & que dans cette Mer, comme dans toutes les autres, ses Flottes aient toûjours eu ordre de faire baisser le Pavillon à toutes celles, qu'elles rencontreroient.

Le Comte vit aussi le Chancellier, qui lui fit des excuses, & dit entre autres choses, *que la maniere de s'exprimer en sa Langue, moins civile & moins honnête, que la Françoise, avoit pu donner lieu au jugement, que le Comte en avoit fait; mais qu'il l'assuroit que ses pensées étoient pleines de respect, & fort éloignées de toute hauteur.* Il ajoûta des choses très-obligeantes pour le Roi de France, & dit sur le Pavillon la même chose, que le Roi d'Angleterre avoit dites; après quoi, il dit encore que Charles devoit faire partir une Frégate, après la Flotte, qui porteroit les ordres au Lord *Sandwich*, qui commandoit celle du Levant, & au Lord *Jennings* Vice-Amiral, qui commandoit celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter, depuis le Cap de Finisterre, la rencontre de la Flotte Françoise, & qu'en cas que cela ne se pût; elles eussent à la saluer du Canon, ou du Pavillon également. Qu'il ne se pouvoit rien faire au delà, pour contenter Sa Majesté T. C. & que le Roi son Maître ne sauroit aller plus loin, sans se perdre; ni lui entreprendre de lui en donner le conseil, sans s'exposer à être cité dans vingt-quatre heures à la Barre de la Chambre des Communes, & qu'il ne croyoit pas que le Roi T. C. voulût l'exposer à un décri public; par une prétension, qui ne pouvoit être approuvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilité, dans l'occasion présente.

Le Comte D'Estrades promit de rendre raison de tout ce, qu'on lui disoit, à son Maître. A l'égard de ce que le Roi lui avoit dit, de la Garantie de la Pêche, pour les Hollandois, il répondit

(1) Le 25. de Janvier. Voyez les Lettres de *D'Estrades* T. I. p. 190.

(2) Là-même p. 200.

1662. pondit qu'il n'en avoit aucune connoiſſance, & que Louïs auroit égard aux interêts du Roi de la G. B. Il paroiſſoit, par tout cela, que Charles n'avoit aucun deſſein de ſe brouiller avec la France; puis qu'il ſe radouciſſoit ſi fort, après avoir parlé d'abord, avec beaucoup de hauteur. Il n'étoit pas en effet en état de la ſoûtenir, outre qu'il n'étoit pas homme à montrer de la fermeté, quand on lui réſiſtoit. Auſſi le Roi de France fut-il ſatisfait de ſon radouciſſement, comme il paroît, par une Lettre au Comte d'Eſtrade, (1) du 5. de Fevrier. Mais le Roi Charles & ſon Miniſtre continuerent à ſe plaindre des bruits, que l'on faiſoit courir en Hollande, touchant la concluſion de la Garantie; & quoi que ces bruits fuſſent bien fondez, l'Ambaſſadeur de France continua à diſſimuler, comme s'il n'en ſavoit rien.

Cependant après diverſes (2) Conférences des Ambaſſadeurs des Etats Géneraux à Paris, avec les Miniſtres du Roi, le Traité fut ſigné, le 27. de Mars à l'Hôtel du Chancellier. Nous n'en rapporterons pas les Articles, dont nous avons déja mis quelques-uns ci-deſſus; en parlant du ſecours mutuel, auquel les deux Puiſſances s'engageoient. Voici le IV. ſur lequel les Anglois s'étoient ſi fort plaints, & dont on leur avoit ſi long-tems diſſimulé le contenu: „ L'obligation „ réciproque de s'entr'aider & défendre, s'entend „ auſſi pour être Sa Majeſté & les Seigneurs E- „ tats Géneraux leurs Païs & Sujets conſervez & „ maintenus, en tous leurs Droits, Poſſeſſions „ Immunitez, & Libertez, tant de navigation, „ que de Commerce & PESCHE & autres quel- „ conques, par Mer & par Terre; qui ſe trou- „ veront leur appartenir, par le Droit Commun, „ ou être aquis, par des Traitez faits, ou à fai- „ re, en la maniere ſuſdite, envers & contre tous „ Rois, Princes & Républiques, ou autres Etats „ Souverains; enſorte que ſi, au préjudice de la- „ dite Tranquillité, Paix, Amitié & Neutrali- „ té, préſente ou future, S. M. ou les SS. EE. „ GG. viennent à être ci-après attaquez, ou, en „ quelque ſorte que ce fût, troublez dans la poſ- „ ſeſſion & dans la jouïſſance des Etats, Terres, „ Villes & Places, Droits, Immunitez & Li- „ bertez de Commerce, de Navigation, PES- „ CHES & autres quelconques, dont S. M. „ ou les SS. EE. GG. jouïſſoient alors, ou au- „ roient droit de jouïr, ou par le Droit Com- „ mun, ou par des Traitez, ou qui pourroient „ être faits, comme ci-deſſus, S. M. & leſdits „ SS. EE. GG. en étant avertis & requis, l'un „ par l'autre, feroient conjointement tout leur „ poſſible, pour faire ceſſer le trouble, ou hoſti- „ lité, & réparer les torts, ou les injures, qui „ auroient été faits à l'un des Alliez.

On voit là *la Pêche* deux fois garantie, en termes formels, ce qui fait voir, que la France n'eût plus de ménagement, pour l'Angleterre, dès qu'elle eût commencé à plier. Le Roi Charles ne manqua pas de (3) s'en plaindre, comme auparavant; mais l'Ambaſſadeur de France lui dit, „ que le tems que S. M. T. C. avoit demeuré à „ conclurre une affaire, qui lui étoit très-impor- „ tante, pour chercher les moyens de la ſatiſ- „ faire, méritoit bien un conſentement, ſans „ chagrin, d'une choſe où il n'avoit pas d'interêt, „ par la déclaration, qu'il en avoit fait faire lui- „ même aux Etats Géneraux, par ſon Réſident, 1662. „ & qu'il eſperoit que, quand le Roi d'Angleter- „ re feroit réflexion ſur toutes les raiſons, que „ S. M. T. C. lui avoit alléguées, il reprendroit „ la même chaleur, qu'on lui avoit vuë, pour „ maintenir un Royaume (*apparemment le Portu-* „ *gal, dont il avoit parlé au Roi*) qui ne pouvoit „ être ſoûtenu, que par lui.

Charles ayant parlé du même Royaume, & paroiſſant de meilleure humeur, qu'il n'avoit été d'abord, l'Ambaſſadeur lui dit qu'il n'avoit pas ſujet de ſe plaindre du Roi ſon Maître, ſur les mots de *Garantie de la Pêche*, & que les meſures que le Roi avoit priſes, pour les lui faire goûter, étoient ſi obligeantes, pour lui, qu'il en devoit attendre plûtôt des remercimens, que des plaintes. Charles dit que ce, qui le choquoit le plus, étoit de voir de Witt, & ſa Cabale préferez à lui. L'Ambaſſadeur témoigna qu'il ne pouvoit pas ſouffrir cette comparaiſon, ni qu'il lui pût entrer dans l'eſprit que le Roi T. C. mît jamais la moindre égalité, entre de Witt & lui. La verité étoit que la France aimoit mieux que la République, à la tête de laquelle étoit De Witt, conſervât toute ſon autorité; que de la lui voir partager avec Charles; qui, comme Tuteur du Prince d'Orange, en auroit eu une bonne partie, ſi ce Prince, pendant ſa Minorité, avoit été reçu dans la fonction des Charges, auxquelles il avoit été déſigné; & une plus grande encore s'il avoit été auſſi nommé, pour la Charge de Stadthouder.

Le même Ambaſſadeur (4) s'entretint encore de la Garantie de la Pêche, pour laquelle Charles & ſon Chancellier ſembloient avoir une ſi forte averſion; parce qu'ils auroient voulu réduire les Etats Géneraux à demander à l'Angleterre la liberté de pêcher ſur ſes côtes, aulieu que, par le Traité, avec la France, le droit de pêcher étoit ſuppoſé comme un droit; dont ils étoient en poſſeſſion depuis long-tems, & dont ils n'étoient pas redevables à l'Angleterre. D'Eſtrades, qui étoit un très-habile négotiateur, pour appaiſer Charles & ſon Chancellier, leur dit une raiſon, qui lui fut ſuggerée, par la Cour de France. C'étoit „ que, par cette Garantie „ de la Pêche, le Roi de France ne s'engageoit „ à rien, qui fût directement contre l'Angle- „ terre; parce que les Hollandois avoient des „ Pêches à prétendre ailleurs, que dans les Mers „ d'Angleterre. Il ajoûta qu'en ce qui étoit du „ Droit de Pêche, quand les Hollandois le vou- „ droient prétendre contre le Roi d'Angleter- „ re, & en former la conteſtation, il faudroit „ qu'ils le juſtifiaſſent devant lui, avant qu'il „ fût obligé de le leur garantir: Que par ce „ Traité, Charles devenoit juge des prétenſions „ des Anglois, & s'aqueroit par-là un pouvoir, „ qui les obligeoit d'accepter telle déciſion, qu'il „ lui plairoit de faire de ce differend.

Le mal étoit que cet expédient, qu'on prenoit pour adoucir Charles II. étoit propre à perſuader aux Etats GG. que le Traité, que le Roi de France avoit fait avec eux, n'étoit pas de bonne foi; puis que *ſa garantie* de la Pêche dépendoit uniquement de la volonté du Roi de la G. B. au lieu que, ſelon le ſens naturel du Traité, *la garantie* devoit ſignifier l'engagement, où la France étoit entrée de défendre les Droits, dont les Hollandois jouïſſoient, & cela par les armes, ſi on n'en pouvoit venir à bout, par

(1) Lettres de *D'Eſtrades* T. I. p. 205. & ſuiv.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XLII. p. 862. & ſuiv.
(3) *D'Eſtrades* T. I. de ſes Lettres p. 273.

(4) Lett. du 5. d'Avril 1662. p. 275. du I. Tome.

1662. par la négotiation. Si le sens de la Garantie ne renfermoit pas cela, ce n'étoit qu'une pure illusion, & les Hollandois n'étoient obligez à rien, de leur côté; puis que l'une des Parties ne s'engageoit pas plus, que l'autre. C'est ainsi que, par trop de rafinement dans les matieres de Politique, on détruit d'une main ce que l'on bâtit d'une autre.

La France ne conclut même pas ce Traité, sans presser le Roi d'Angleterre d'y consentir, & sans lui offrir même de l'y faire entrer. Mais comme il tarda de se terminer, elle le conclut. Elle en donna, pour raison, qu'elle avoit été assurée, d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que les Espagnols profitant du mécontentement des Etats sur le refus, que le Roi fit de signer le Traité aussi promptement, qu'ils l'auroient souhaité, les avoient disposez, après une négotiation sécrete, qui duroit depuis long-tems, à entrer entre eux, dans une très-étroite Alliance, qui alloit directement contre ses interêts, & même contre celui, que le Roi d'Angleterre prenoit à la conservation du Portugal. Enfin D'Estrades dit, que le Traité n'avoit été conclu, qu'après que les Etats Géneraux avoient signé & envoyé la révocation de leurs Ambassadeurs; & que le Roi, son Maître, n'avoit en cela d'autre intention, que de conserver des Alliez, qui étoient également utiles aux deux Couronnes, & que l'interêt de la Maison d'Orange obligeoit même le Roi de la Grande Brétagne de ménager, avec quelque soin.

Il y avoit une raison sécrete, pour le Roi de France, qui l'obligeoit lui-même de ménager ce Prince, qui éclata cette année. C'étoit qu'on avoit, depuis quelque tems, parlé dans le Conseil de Charles, de vendre Dunkerque à la France, qui l'avoit prise en MDCLVIII. pour la remettre elle-même à Cromwel, qui y mit garnison; de sorte qu'elle étoit demeurée entre les mains des Anglois. C'étoit une place de la derniere importance, pour empêcher que, de ce côté-là, l'Espagne ne troublât le Commerce, par les Pirates, qui couroient de là toutes les mers voisines, & qui avoient causé des pertes infinies à la Hollande & à la Zélande, pendant que l'Espagne l'eut, & leur prirent encore quantité de Vaisseaux, sur la fin du siecle passé, étant entre les mains de la France. Le Roi d'Angleterre, sous prétexte qu'il avoit besoin d'argent, pour soûtenir le Portugal, contre l'Espagne, fit proposer, sous main, au Roi de France de lui vendre cette Place, & après (1) un assez long marché, la lui ceda pour la somme de cinq-millions de livres, monoie de France; de laquelle somme il lui fut payé comptant deux millions de livres, dans la Place même; au même tems, qu'elle fut mise, entre les mains du Roi de France; somme qui fut emportée en Angleterre, par les Vaisseaux Anglois, qui étoient dans le Havre. Trois millions qui restoient à payer, le furent en quatre payemens, les trois premiers de quatre-cens-mille, & le dernier de trois-cens-mille, de trois en trois Mois. Le Roi d'Angleterre les fit recevoir, dans la Ville même de Dunkerque, à ceux qui eurent ordre pour cela de ce même Prince. Ce marché fut arrêté, par les Commissaires nommez pour cela, à Londres le 27. d'Octobre, MDCLXII. Charles auroit pu payer une bonne partie ses dettes avec l'argent qu'il avoit reçu, & celui qu'il devoit recevoir; mais les Dames, qu'il entretenoit, (2) lui en enleverent la plus grande partie. On 1662. blâma aussi infiniment le Chancellier *Clarendon*, d'avoir approuvé la vente d'une Ville de cette importance.

Mais pour revenir au Traité des Etats, avec la France, on y ajoûta non seulement les Articles secrets, touchant le secours réciproque, que les Alliez devoient s'entrefournir mutuellement, dont nous avons déja parlé; mais il fut porté par l'Article LI. „ Que le présent Traité, tant d'Alliance, que de Commerce, Navigation & Marine, dureroit vingt-cinq ans, „ à commencer du jour de la signature; bien-„ entendu néanmoins, que, si l'on étoit entré „ dans la prestation de la Garantie, par rupture ou alliance, en faveur de son Allié, en „ vertu de ce Traité, avant l'expiration des „ vingt-cinq ans; le Traité continuera & subsistera dans sa force en tous ses points, jusqu'à ce qu'on fût sorti de la Guerre, en la „ maniere mentionnée dans le Traité.

„ Enfin que les Ratifications de ce Traité „ seroient données en bonne forme, & échangées, de part & d'autre, dans l'espace de „ trois mois, depuis le jour de la signature. Mais ce terme passa, avant que cela se fit, comme on le verra dans l'Histoire de l'année suivante.

Il y eut encore un Article séparé, par lequel les Vaisseaux Hollandois, qui viendroient en France seroient chargez de cinquante sols par Tonneau, payables une fois pour châque voyage, en sortant des Ports du Royaume, & non y entrant; mais que les Navires, chargez de Sel, n'en payeroient que la moitié; à condition que les Etats ne pourroient pas imposer de plus grands droits aux Vaisseaux François, qui iroient dans leurs Ports.

Le III. Article du Traité portoit que les deux Parties „ se garantiroient, l'une à l'autre, non „ seulement tous les Traitez, que Sa Majesté, „ & les SS. EE. GG. avoient déja faits avec „ d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats, lesquels Traitez seroient exhibez de part „ & d'autre, avant l'échange des Ratifications; „ mais aussi tous ceux, qu'ils pourroient faire „ conjointement & de commun concert, & de „ se défendre assister & conserver réciproquement, dans la possession des Terres, Villes „ & Places; qui appartenoient alors & qui appartiendroient, ensuite, tant à S. M. & à ses „ Successeurs Rois de France, qu'aux EE. GG. „ ou dans lesquelles ils auroient leurs Garnisons, „ en quelques endroits de l'Europe, que ces „ Terres, Villes & Places fussent situées; en „ cas qu'en tout ce que dessus S. M. ou les „ SS. EE. vinssent à être troublez, ou attaquez, „ par quelque hostilité, ou Guerre ouverte.

Afin que le Traité fut mis (3) en exécution, on résolut, d'envoyer en France tous les Traitez que les Etats Géneraux avoient faits avec diverses Puissances, par un Courrier exprès, pour être remis à l'Ambassadeur *Boreel*, avec un Inventaire exact des pieces, & l'Acte de la Ratification; sans qu'il fût nécessaire de les examiner auparavant, pour lequel examen on accorderoit trois Mois de tems; afin que l'on ne garantît que les Traitez, que l'on auroit vûs & examinez. Les EE. envoyerent en France vint-deux Traitez, qu'ils avoient faits avec diverses Puissan-

(1) Voyez-le à la fin du I. Tome des Lettres du Comte *d'Estrades*.

(2) Voyez M. *Burnet*, sur cette année de l'Histoire de son tems.

(3) *Aitzema* Liv. XLII. p. 885.

1662. Puissances, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & avec les Couronnes du Nord, depuis l'an MDCXXXVI. jusqu'à l'an MDCLX. Les Traitez, pour lesquels la France demanda la garantie des Etats, étoient celui de Munster, avec l'Empereur; celui des Pirenées, avec l'Espagne; divers Traitez, avec l'Angleterre, avec la Suede, & plusieurs Princes d'Allemagne. Il y eut beaucoup de difficultez, sur le tems auquel l'examen de ces Traitez devoit être fait, & même sur quelques Articles concernant le Commerce; de sorte que l'on ne tira pas beaucoup davantage de cette Alliance.

Cette même année, *De Thou* fut rappellé de son Ambassade, & prit (1) congé des Etats le 29. d'Avril. Le Roi écrivit, en même tems, aux Etats, à qui il apprit qu'il enverroit, en sa place, le Comte d'Estrades; qui avoit fait la même fonction, du tems de Frideric Henri, & qui avoit aussi commandé un Régiment François, qui étoit au service des EE. GG. On en a souvent parlé, dans cette Histoire; & l'on aura encore occasion d'en parler, dans la suite. Il ne fit son entrée, qu'au commencement de l'année suivante.

Le Roi de France ayant Dunkerque, entre ses mains, (2) eut envie d'aller voir cette nouvelle aquisition. Il y arriva le 2. de Décembre, & y fit chanter le lendemain le *Te Deum laudamus*, comme on a accoûtumé de faire dans les Villes conquises. Les Etats y envoyerent incessamment l'Agent *De Clarges*, pour complimenter le Roi de leur part, & l'assurer de la bonne intelligence, qu'ils étoient résolus d'entretenir avec lui; & Louïs, après avoir oüi son compliment, lui répondit, *qu'il étoit bien obligé à Mrs. les Etats de leur bonne volonté, qu'il le chargeoit de les remercier de sa part. Je veux bien croire*, ajoûta-t-il, *qu'ils sont bien-aises de ma nouvelle aquisition; parce qu'ils doivent être assurez, que plus je leur serai proche voisin, d'autant plus j'aurai de moyens de leur témoigner mon affection, & la continuation de mon amitié; dont aussi vous les assurerez de ma part.* Comme l'Agent lui faisoit la réverence, pour se retirer, le Roi lui recommanda de mander aux Etats, ce qu'il venoit de lui dire.

Ensuite, il accorda divers Privileges à ceux de Dunkerque, & entre autres une exemption de tous droits d'entrée & de sortie, pour l'espace de deux ans. Peu de tems après, il fit entendre aux Etats, qu'il souhaitoit qu'ils lui garantissent cette Place, comme ils avoient garanti tout ce qu'il avoit possedé auparavant. Cette affaire donna encore de la peine, parce que les Espagnols traversoient cette négotiation, & que les Etats craignoient que cela ne causât de nouvelles brouilleries, comme on le verra dans la suite.

Le renouvellement des Alliances, avec l'Angleterre, fut enfin achevé, après avoir été rétardé, par les difficultez, que les Parties se faisoient réciproquement, sur des Vaisseaux pris, ou arrêtez, de part & d'autre, à diverses occasions; dont le détail seroit ennuyeux & difficile; pour ne pas dire de peu d'usage. Il y a quelques Articles tirez du Traité, qu'on (3) avoit fait avec Cromwel, en y changeant ce qui y devoit être changé. En voici l'abregé.

(1) Voyez son Audience de Congé dans *Aitzema* Livre XLII. p. 880.
(2) Là-même p. 891.
(3) Voyez le Tom. III. p. 311. sur l'année 1654.

„ *Art.* III. Que le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Generaux ne feroient rien, ni ne tenteroient de rien faire, contre les Sujets de la Partie, avec laquelle ils contractoient cette Alliance, en aucun Port, ni en aucun lieu que ce pût être; & qu'ils ne donneroient aucun secours à qui que ce fût, pour les maltraiter; mais au contraire prendroient leur parti, & empêcheroient qu'on ne leur pût porter aucun préjudice. 1662.

„ *Art.* IV. Que ni les deux Puissances contractantes, ni leurs Sujets, ni autres qui négotieroient dans leurs Païs, ne fourniroient aucun secours aux Rebelles de l'un, ou de l'autre Etat; mais qu'ils s'y opposeroient de toutes leurs forces, & feroient saisir tout ce qu'on leur auroit pû remettre, Hommes, Vaisseaux, Armes, & Munitions de guerre, argent &c. à qui que ce fût, que cela appartînt, & que cela seroit confisqué; & que ceux qui se seroient mêlez de le fournir seroient déclarez ennemis de l'Etat, & seroient punis dans les lieux, où ils seroient, comme coupables de Haute Trahison.

„ *Art.* V. Que l'une & l'autre Puissance s'entre-secourroient, avec sincerité & fidelité, contre ceux, qui se rebelleroient contre elles, par mer & par terre, de Troupes & de Vaisseaux; selon la proportion, dont on conviendroit en suite, mais aux dépends de celle des Puissances, qui demanderoit du secours à l'autre.

„ *Art.* VI. Que ni l'une, ni l'autre des Puissances ne recevroit dans les Terres de son obéïssance, ni dans ses Ports, Rades, ou Rivieres, ceux qui s'y réfugieroient, après avoir été déclarez rebelles, ou qui le seroient en suite, & ne leur fourniroit aucunes Munitions de Guerre, ni provisions de bouche, ni aucun secours d'argent, ni aucunes Troupes; en quelque autre endroit, hors de sa domination, que ce pût être.

„ *Art.* VII. Que lors qu'une des Parties auroit averti l'autre, par Lettres, que ces gens-là se cacheroient, ou chercheroient à se cacher dans quelques lieux de leur Domination; la Puissance, qui auroit reçu ces Lettres authentiques, seroit obligée dans l'espace de vingt-huit jours, après les avoir reçuës, de donner ordre aux Rebelles de sortir de tous les lieux de sa domination, dans l'espace de quinze jours, depuis la signification qui leur en seroit faite; & que s'ils ne le faisoient pas, ils seroient punis de mort, & leurs Terres & leurs Biens confisquez.

„ *Art.* VIII. Qu'aucun rebelle Anglois ne seroit reçu en aucun Château, Ville, Maison de Campagne, Port, & Territoire privilegié ou non, de quelque qualité que fût le proprietaire.

„ *Art.* IX. Que les deux Puissances & leurs Sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, se rendroient réciproquement toutes sortes de services; que les Hollandois pourroient négotier librement dans tous les Ports & Villes des deux Puissances, sans aucun empêchement, & ne payeroit qu'autant de Droits, que les autres Etrangers, le moins chargez, n'en payoient.

„ *Art.* XV. Que l'Ile de Pouleron seroit renduë au Roi de la Grande Brétagne, où à celui qui apporteroit une Patente de sa part, & que par la reddition de cette Ile, les prétensions que les Anglois avoient, contre les Hollandois, cesseroient entierement.

„ *Art.* XXVII.

1662. „ *Art.* XXVII. Que celui, que les Etats pour„roient choisir à l'avenir pour Capitaine Général, „ou pour Stadthouder, ou Gouverneur, seroit „obligé de promettre, par serment, d'observer ce „ Traité.

On voit bien qu'il y a ici plusieurs choses, qui ne sont que des imitations du Traité de Cromwel. Celui-ci fut signé le 14. de Septembre MDCLXII.

Sans m'arrêter à quelques contestations, qu'il y eut à l'occasion de ceux de Groningue & des Omlandes; ni à d'autres choses semblables, parce qu'elles ne produisirent aucun évenement remarquable; je passerai à ce qui se passa par mer, pendant cette année. Ruiter a été envoyé depuis l'année précedente, pour croiser sur les Corsaires de Barbarie; (1) mais il ne put s'en aquiter, que cette année. En MDCLXII. au commencement, il se rendit à Minorque, où il s'arrêta avec cinq Vaisseaux, & une prise, au Port-Mahon. De là il envoya de Wildt à Cagliari, pour s'y informer des Pirates & des lieux, où ils se trouvoient le plus souvent; pour l'en instruire, lors qu'il s'y rendroit, avec ordre de l'y attendre à l'ancre. Il s'y rendit le 23. de Janvier, & fut très-bien reçu du Marquis de Castel-Rodrigue. Ruiter eut soin de faire acheter quantité de provisions de bouche, & d'y prendre de l'eau pour la Flotte; qui se trouva forte de treize Vaisseaux, dès qu'ils se furent tous rendus sous le Pavillon. Il la divisa en trois Escadres, pour croiser en divers endroits. Il résolut avec une Escadre, qui étoit de quatre Vaisseaux, de croiser à l'Est de la Sardagne, jusques sur les côtes de Sicile. Le rendez-vous des Escadres fut marqué au Sudest de Malte, avec ordre à l'Escadre, qui s'y trouveroit la premiere, d'envoyer saluer le Grand-Maître de Malte, de la part des Etats Géneraux, & du Vice-Amiral Ruiter, & de s'informer des Pirates de Tunis & de Tripoli; quoi qu'en ce tems-là les Etats fussent, en quelque maniere, brouillez avec l'Ordre de Malte, qui leur faisoit redemander, depuis longues années, quelques Commanderies, qui étoient dans les Provinces Unies. Evertz. commandoit la seconde Escadre, & de Wilt la troisiéme. S'étant mises à la Voile, & à croiser dans l'étendue dont on a parlé, le 31. de Janvier, on apprit des Maltois, qu'il y avoit cinq Pirates de Tripoli, qui avoient paru, depuis peu, devant Malte, & qui se tenoient, comme on croyoit, près du Cap de Passaro, qui est à la pointe la plus orientale de la Sicile. Le 7. de Fevrier, Ruiter apperçut quatre Corsaires, sur lesquels il chassa, mais ils étoient trop légers & trop bons voiliers, pour les atteindre. Le 11. du même Mois, le Vice-Amiral fut averti que les Corsaires avoient découvert qu'il croisoit sur eux, à l'Est du Cap de Passaro; sur quoi il changea la disposition de la Flotte, & fit voiles à l'Ouëst, en marquant Cagliari, pour rendez-vous. Le 16. on apperçût en effet huit Pirates, mais on ne put approcher, que d'un seul; qui ayant perdu ses Mâts, fut obligé de se rendre. Les autres s'enfuirent au Port Farine, & Ruiter les suivit; mais il ne put en approcher qu'à la portée du Canon, parce qu'il ne connoissoit pas assez la côte. Il fut là toute la nuit, & posta quelques Chaloupes entre la côte & ses Vaisseaux, pour empêcher que les Pirates ne se retirassent. Mais dès l'Aube du jour, ils se retirerent, sous trois Châteaux fortifiez, où ils le firent amarrer, par des cables. Ils étoient là en toute sûreté. On avoit fait passer sur les Vaisseaux Hollandois, quatre vingt treize Prisonniers Mahometans, & vingt-trois Esclaves Chrétiens; mais dans une nuit orageuse, le Batiment, où ils avoient été pris, fut abandonné & emporté, par le vent, dans la Baye de Tunis, qu'on nomme autrement la *Goulette*, d'où on le mit en sûreté. 1662.

Quelques-uns des Prisonniers assurerent Ruiter, que, s'il se présentoit devant Tunis, Mahomet Pacha, qui en étoit Roi, changeroit des Esclaves Chrétiens contre les Mahometans, qui étoient prisonniers, homme pour homme, & qu'il y avoit, dons la Ville, environ cent Esclaves Chrétiens, Sujets de leurs Hautes Puissances. Le Vice-Amiral écrivit, sur cet Avis, au Gouvernement de Tunis, pour lui proposer cet échange, & ajoûta que s'ils avoient plus d'Esclaves, de la même Nation, il les racheteroit en argent. Il témoigna encore de vouloir traiter, avec ceux de Tunis, de la liberté de la Navigation & du Commerce. Ayant sû qu'il y avoit un Hollandois, Esclave en cette Ville, il lui écrivit de s'informer de tous les Esclaves Hollandois, Zélandois ou Frisons, & de lui en envoyer les noms, afin qu'on les rachetât préferablement aux autres. Un des Mahometans, que l'on avoit pris, & que l'on appelle *l'Ecrivain du Vaisseau*, fut le porteur de ces Lettres. On le mit, pour cela, à terre, sur la côte de la Baye du Port Farine; en lui donnant une Chaloupe, pour se rendre de là à Tunis. Le lendemain, il parut des gens sur la côte, avec une Baniere Blanche, qui est un signe de paix; sur quoi Ruiter envoya à terre le Capitaine & le Pilote du Vaisseau, qu'il commandoit, & le Capitaine de celui, qui avoit été pris. Il vint, par contre, quatre Musulmans, que la Chalouppe conduisit au Vaisseau de Ruiter. C'étoient quatre Officiers de Marine, dont le principal étoit un Rénegat Hollandois d'Enkhuise; qui s'appelloit en Hollande, *Gerard Jacobsz. Admiral*, & *Joseph Reys* à Tunis. Il commandoit le Vaisseau Amiral de cette Ville. Ils témoignerent beaucoup d'amitié à Ruiter, dont le nom n'étoit pas moins connu dans cette Mer, que dans l'Océan, & prierent Dieu qu'il leur donnât une bonne Paix, avec les Hollandois, Ils l'assurerent qu'il pouvoit sûrement envoyer du monde à terre, pour y faire de l'eau, & y acheter toutes sortes de raffraichissemens. On convint, avec eux, de faire un échange des prisonniers, on leur parla de faire la paix avec eux, & ils demanderent quatre jours, pour rapporter la réponse de Roi & du Bacha. Le lendemain, ils parurent encore sur la côte, & on y envoya une Chalouppe, sur laquelle ils se mirent, avec plusieurs raffraichissemens, dont ils régalerent Ruiter; mais ils demanderent un peu plus de tems, pour entrer en négotiation. Pendant que les Hollandois étoient, dans cette rade; le Contre-Amiral de Tunis, qui étoit du nombre, de ceux qui étoient au Port Farine, écrivit à Ruiter un billet, par lequel il défioit le Contre-Amiral Hollandois de se battre, avec lui, Vaisseau contre Vaisseau, à armes égales. *Soliman* (c'est comme il s'appelloit) ajoûtoit que s'il étoit vaincu, il vouloit bien être Esclave, & que s'il avoit le-dessus, il se contenteroit de l'honneur de la Victoire. Ruiter y consentit, & promit de n'assister, en aucune maniere, le Contre-Amiral Hollandois. Il souhaita même, que l'Amiral de Tunis fût juge du combat. Le Hollandois défié, qui étoit *Vander Zaan*, s'avança tout-prêt à se battre; mais le Musulman ne fit aucun mouvement, dans la crainte d'avoir du dessous.

(4) Vie de Ruiter, sur cette année.

Ceux

1662. Ceux de Tunis arborerent, le 20. de Fevrier, une Banniere blanche, & Ruiter ne manqua pas de leur envoyer la Chaloupe; qui ramena *Thomas Brown*, Consul Anglois, avec un Marchand de la même Nation, qui s'étoient offerts d'être comme les Médiateurs de la Paix. Ils dirent à l'Amiral Hollandois, qu'il étoit arrivé, en ce Port, deux Commissaires du Roi & du Bacha de Tunis, pour traiter, avec les Hollandois, de l'Echange des Esclaves, & le prierent d'envoyer trois hommes à terre, pour être leurs ôtages. Ruiter envoya deux Capitaines à terre, avec quelques autres, qui se présenterent volontairement pour aller avec eux; & les deux Officiers Musulmans revinrent avec la Chaloupe. On convint avec eux, que tous les Hollandois, qui étoient à Tunis seroient échangez, pour tout autant de Turcs & de Maures, & que s'il y en avoit plus des derniers; on les délivreroit aussi, en payant cent Pieces de huit, par tête. On envoya en suite deux Chaloupes pour faire de l'eau, mais on n'en trouva point dans les réservoirs. Les Corsaires l'avoient laissée écouler, dans la Mer. Le Roi & le Bacha de Tunis envoyerent dire, qu'ils étoient bien prêts à livrer leurs propres Esclaves, pour tout autant de Chrétiens; mais que les habitans de la Ville ne vouloient pas rendre les leurs, au même prix; parce qu'ils les estimoient pour le moins quatre-cens Pieces de huit, par tête. Enfin après quelque contestation Ruiter convint qu'après avoir échangé homme pour homme, le nombre des Turcs, ou Maures qu'il avoit, pour tout autant de Chrétiens, il en donneroit encore six, par dessus.

Peu après, il s'éleva une tempête, qui empêcha qu'on ne vînt à l'exécution de Traité. Quand elle commença à diminuer, Brown fit savoir à Ruiter, que le Roi & le Bacha de Tunis souhaitoient qu'il allât, avec deux Vaisseaux de guerre, à la rade de Tunis, pour finir plus promptement la négotiation. Il y alla, avec le Vaisseau du Capitaine Verschuur, & laissa les trois autres, devant le Port Farine. Le 26. du Mois, ils virent venir à eux un Corsaire d'Alger, nommé *les trois Croissans*. Les Vaisseaux commandez, par *Vander Zaan*, *Van Campen* & *Van Meuwen*, le suivirent & lui couperent le retour, de sorte qu'il fut obligé de revirer & de s'approcher de Ruiter, de maniere que ce dernier crut pouvoir l'accrocher; mais le Corsaire s'en éloigna. Le Vice-Amiral lui lâcha ses bordées d'enhaut & d'embas, auxquelles il répondit de toutes les siennes. Il tâcha de s'éloigner au Sud, mais Ruiter & Verschuur le suivirent; sur quoi il se retira vers la côte. Ils le suivirent, jusqu'à trois brasses de profondeur, & le criblerent à coups de Canon, de sorte qu'il commença à couler bas; mais il y avoit si peu de profondeur, qu'il ne pût pas beaucoup s'enfoncer dans l'eau. Cependant les trois autres Vaisseaux Hollandois, s'étant approchez, on mit toutes les Chaloupes & les Canots en mer, pour tâcher de le saisir. Mais les Musulmans avoient promptement mis sur le tillac huit Barrils de poudre, & faisoient si grand feu, de leur Canon & de leur Mousqueterie, qu'il n'étoit pas possible d'en approcher. Verschuur, qui avoit le Vaisseau le plus leger, eut ordre de le joindre, d'aussi près qu'il pourroit, & les Chaloupes le suivirent. Le Pirate se défendoit néanmoins toûjours, & les Matelots Hollandois eurent toutes les peines du monde à se rendre maîtres du Tillac, & furent obligez d'envoyer querir des Grenades au Bord de Ruiter; qui jettées sur les Pirates en tuerent & en blesserent plusieurs, si bien qu'ils se rendirent, après avoir tué onze Hollandois, & blessé dangereusement trente. Une Chaloupe du Pirate, qui se retiroit à terre, au commencement du Combat, fut coulée à fonds, par le Canon Hollandois. Plusieurs, qui étoient encore dans le Vaisseau, se jetterent dans l'eau, pour se sauver à terre, à la nage; & il n'en demeura que cinquante, ou soixante dans ce Bâtiment, qui furent faits prisonniers; entre lesquels furent *Hazan Reis*, & son Capitaine, en second. On y trouva plusieurs Esclaves Chrétiens, & entre autres huit Hollandois. On tira ce qu'on put du Bâtiment, mais on fut contraint d'y laisser le Canon, parce que le grand Mât étoit tombé à la mer. Pendant le combat, le Vaisseau de Ruiter n'avoit eu que trois brasses, & on le remorqua jusqu'à ce qu'il en eût quatre & demi. Celui de Verschuur toucha, & ne fut relevé qu'à peine, en y travaillant jusqu'à Minuit. En suite on s'éloigna de la côte, dont on n'étoit auparavant guére plus éloigné, que d'une portée de mousquet. Le Corsaire n'étoit monté que de vingt Canons, & de deux Pierriers de fonte, avec deux-cens-cinquante hommes, dont il avoit quarante d'Esclaves Chrétiens. Ruiter envoya le lendemain couper le mât de Misene, & le Beaupré du Vaisseau, malgré les décharges de mousqueterie, que les Musulmans faisoient de dessus la côte. 1662.

Après cela, Ruiter fit voiles vers Tunis, & alla mouiller à une grande portée de Canon du Château de la Goulette, qu'il salua de sept coups de Canon, & dont il fut salué d'autant de coups. Là-dessus il vint un Officier Musulman, qui lui dit, que les Esclaves Hollandois étoient aux Châteaux, prêts à lui être remis, & qu'on étoit disposé à racheter les Musulmans. Ruiter retint deux Turcs, pour ôtages, & envoya un Officier au Roi, pour lui dire qu'il le prioit de lui donner une réponse positive; parce qu'il ne pourroit demeurer, à la Rade, que jusqu'au lendemain au soir. On convint de l'échange, sur le pied, qui avoit été proposé, par Brown, & le Roi commença à envoyer les Esclaves, qui lui appartenoient, & comme il y avoit plus de Musulmans prisonniers, que d'Esclaves Chrétiens, on donna cent Pieces de huit, pour les premiers, qui se trouverent de plus; quoi que Ruiter en eût rendu six, par dessus le marché. Les Gens de Tunis témoignerent, qu'ils n'avoient jamais vu que l'on eût délivré des Esclaves Chrétiens, par un semblable échange; & prétendoient qu'il paroissoit par-là, qu'ils souhaitoient véritablement de vivre en paix, avec les Hollandois; puis qu'on avoit refusé, de faire un échange de cette sorte, aux François. Ils consentirent à faire un Traité de paix, sur le même pied, auquel ils en avoient fait un, avec les Anglois. Il y eut donc une suspension d'Armes, le 7. de Mars, laquelle devoit durer six mois, ou davantage, jusqu'à ce que les Etats Géneraux eussent envoyé quelcun à Tunis; pour y règler le Traité, sur un projet, que l'on en fit. Ruiter donna cependant des Lettres au Roi, par lesquelles le Vice-Amiral défendoit aux Vaisseaux Hollandois, qui viendroient de ce côté, de faire aucune Hostilité contre ceux de Tunis, & leur ordonnoit au contraire de les traiter en Amis. Ces Lettres furent signées, non seulement par Ruiter, mais encore par Brown, comme témoin.

Ruiter n'avoit eu d'ordre des Etats de traiter qu'avec les Algeriens, mais l'occasion favorable l'engagea à en faire autant, avec ceux de Tunis, moyenant l'agrément de ses Maîtres. Il écrivit tout cela aux Etats, dans une Lettre qu'il envoya à Livourne, pour y être mise à la Poste & envoyée,

1662. par terre en Hollande, & les instruisit de l'utilité, que l'on pourroit tirer de cet accommodement. Après cela, il fit voiles, pour Cagliari le 8. de Mars, & y arriva le 11. C'étoit, comme on l'a dit, le rendez-vous des Escadres, où après avoir pris des vivres, il remit à la voile, pour aller du côté d'Alger, avec neuf Vaisseaux de Guerre, qui firent Pavillon blanc à l'arriere. Il ne put être devant la place, que le 5. d'Avril, à cause des vents contraires. Il salua d'abord, lui & toute sa Flotte, la Ville de plusieurs coups de Canon, selon l'usage de la mer; par rapport aux peuples, avec lesquels on est en paix. Il y envoya, en même tems, deux personnes, dans une Chaloupe, pour offrir la paix aux Algeriens, & pour racheter les Esclaves qu'ils pourroient avoir. Le Dey & le Conseil, qui avoient pris peur de Ruiter, répondirent qu'il y avoit plus de six mois, qu'ils avoient souhaité de faire la Paix, avec les Hollandois. Quoique ces derniers n'eussent pris que peu de Vaisseaux, dans ces Mers; il les avoit si fort épouvantez, en y croisant; qu'ils convinrent des Articles le 6. d'Avril, à deux près; par lesquels Ruiter demandoit, que ni les effets appartenans à des Nations, qui se trouveroient sur les Vaisseaux Hollandois, ni même les personnes qui viendroient des Païs Ennemis, ni leurs Marchandises ne seroient jugées de bonne prise. Les Algeriens refuserent d'accorder ces Articles, parce qu'en y consentant, ils n'auroient, disoient-ils, qu'à bruler leurs Vaisseaux, & qu'à voir leur peuple mandier; qu'ils aimoient mieux mourir, avec honneur, en faisant la guerre, que de demander l'aumône. On convint néanmoins d'une Trêve de sept Mois, entre les EE. GG. & eux, & l'on forma quelques Articles, qu'on résolut de leur envoyer, sur lesquels ils pourroient se résoudre à la paix, ou à la guerre. Enfin le 8. d'Août, ils échangerent quarante Esclaves Chrétiens pour autant d'Algeriens, & on en racheta quelques-uns, en payant ce qu'ils avoient coûté. Un Vice-Amiral Anglois, nommé *Lawson*, parut le lendemain avec six Vaisseaux, donnant la chasse à quelques Bâtimens Algeriens, qui amenoient des Soldats du Levant. Ruiter les auroit pu couper, mais le Traité, qu'il venoit de faire, l'en empêcha. Ils entrerent, en sûreté, dans le Port d'Alger, & Lawson ne put pas même venir à bout de faire un Traité, comme celui de Ruiter. On disoit néanmoins qu'ils avoient pris, sur des Vaisseaux Hollandois, environ mille hommes, dont il y avoit bien deux-cens natifs des Provinces Unies. Cela engagea Ruiter à laisser à Alger un homme, pour y faire la fonction de Consul, par provision, pour prendre les noms de ces Esclaves. Pour lui, il fut obligé de demeurer jusqu'au 13. d'Avril, devant Alger, en attendant du Dey & de son Conseil les Articles, dont ils pourroient convenir, pour faire un nouveau Traité.

De là il partit pour Malaga, où il reçut le 21. d'Avril, un Acte des EE. GG. par lequel ils autorisoient le Vice-Amiral à faire, avec les Algeriens un Traité conforme à celui qu'ils avoient fait, il y avoit cinquante ans à Constantinople, avec le Grand Seigneur. L'Acte étoit daté du 26. de Novembre, de l'année précedente. Dans des Lettres, qui étoient plus récentes, les Etats marquoient à Ruiter, qu'ils n'entendoient nullement que les Algeriens visitassent les Vaisseaux de la Nation, ni qu'ils en pussent enlever les effets ou les personnes sujettes des Puissances, qui seroient en guerre avec Alger. Ils lui ordonnoient, conformément à cela, de faire tout ce qu'il pourroit, pendant que la suspension d'armes dureroit, pour engager les Algeriens à se relâcher, sur cette prétension; & s'il ne pouvoit l'obtenir, de les traiter en Ennemis. Il eut aussi ordre, par les mêmes Lettres, de travailler à reprimer les courses de ceux de Tripoli, & de les insulter, par tout où il les rencontreroit; pour les contraindre d'accepter la Paix, aux mêmes conditions, que ceux d'Alger. On ajoûtoit que, s'il ne pouvoit pas obtenir de ces gens-là ce que l'on demandoit d'eux, il vaudroit mieux être en guerre avec eux; parce que leurs prétensions étoient de dangereuse conséquence; qu'il seroit honteux à l'Etat de les leur accorder, & qu'on ne pourroit pas s'en disculper, envers les Puissances Chrétiennes. En effet, on eût permis aux Corsaires de Barbarie une chose, qu'on n'avoit point accordée à l'Empereur même des Turcs, qui étoit leur Souverain, & qu'on ne pourroit pas souffrir des Princes & Etats de l'Europe. Cependant Lawson avoit fait la paix, avec ceux d'Alger, le 2. de Mai. 1662.

Peu de jours auparavant, Ruiter étoit entré, avec neuf Vaisseaux, dans la Baye de Cadis par un gros tems; & pendant qu'ils y furent, ils firent nettoyer & carener leur Flotte. Il partit le 1. de Mai, deux de ces Vaisseaux pour la Hollande; & cinq autres firent voiles quatre jours après, pour y retourner avec quelques Vaisseaux, qui venoient de Smyrne. L'Amirauté d'Amsterdam en avoit rappellé quatre, & en avoit envoyé, en leur place, quatre autres, qui se rendirent à Cadis, sous le Pavillon, le 25. du même Mois, tous pourvûs de vivres, pour un an, & deux Bâtimens, avec des vivres & des Munitions, pour les Vaisseaux, que l'on croyoit devoir demeurer dans ces Mers. Le 2. de Juin, la Flotte mit à la voile, pour Malaga, d'où elle se rendit à Alicante. Ce fut là que le Vice-Amiral reçut, le 7. de Juin, la résolution des Etats, touchant les prétensions de ceux d'Alger, de laquelle on a parlé. On lui envoya encore de nouveau le Traité, qu'on avoit fait avec Sultan *Achmed*, l'an MDCXII. sur lequel il devoit se règler, en faisant la Paix, avec les Corsaires de Barbarie. Le 1. de Juillet il leva l'ancre, pour aller devant Alger, quoi qu'il en eût détaché quatre Vaisseaux; pour escorter des Vaisseaux Marchands qui alloient à Toulon, & vers le Cap de Melle, avec ordre de retourner à Yviça, pour y attendre ses ordres. Mais il les avertit depuis, par des Vaisseaux, qui alloient faire du bois en cette Ile, de le venir joindre devant Alger.

Quoi que les vents n'eussent pas été favorables, sa Flotte, qui étoit d'onze Vaisseaux de Guerre, ne laissa pas de se rendre à la Rade d'Alger, le 6. de Juillet. Après avoir salué la place, selon l'usage, Ruiter envoya deux Officiers, pour dire au Dey & au Divan, qu'il étoit venu pour conclurre la Paix, avec eux, sur le pied du Traité, qui avoit autrefois été fait avec le Grand Seigneur, qu'il leur envoya traduit en François & en Espagnol. Les Algeriens reçurent d'abord civilement la Lettre, où il disoit la même chose, & promirent d'y répondre le lendemain. Mais ils dirent ensuite, qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix aux mêmes conditions; néanmoins ils promirent de nouveau de répondre, le jour suivant. Ils le firent, & déclarerent qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix, sur ce pied-là; parce qu'entre autres choses ce Traité portoit que les Esclaves Sujets des Provinces Unies, seroient relâchez, sans rançon, & qu'on ne payeroit que trois, pour cent, de Droits,

1661. Droits, sur les Marchandises. On leur répondit, que ces deux Articles ne faisoient pas la plus grande difficulté; & la principale contestation roula, sur la visite des Vaisseaux & sur le pouvoir, qu'ils s'arrogeoient d'y prendre les personnes & les marchandises, qui n'appartiendroient pas aux Hollandois. Les Commissaires, que Ruiter avoit envoyez, pour négotier avec le Dey & le Divan, alloient & venoient tous les jours, sans pouvoir convenir de ces Articles. Les Algeriens même ne s'accordoient pas bien, entre eux. Les uns vouloient qu'on rompît sur le champ les Conférences, & les autres soûtenoient qu'il valoit mieux relâcher quelque chose, pour avoir la paix. Cependant le Divan offrit de renouveller le Traité, qui avoit été fait l'an MDCXXII. ou d'en faire un, tel qu'étoit celui qu'ils avoient fait dernierement avec les Anglois. Il alla même deux Commissaires, pour s'entretenir là-dessus, avec Ruiter, sur son bord; où ils lui dirent tout ce qu'ils purent, pour l'obliger à passer les deux Articles contestez. Ils l'assurerent que la visite des Vaisseaux se feroit, avec toute la douceur possible, & que sur la simple Lettre de Voiture, & sur la déclaration que les Maîtres feroient de n'avoir chargé que pour les Sujets des Etats, on les laisseroit passer, sans user d'aucune contrainte. Ils ajoûtoient qu'ils étoient obligez d'en user ainsi, pour satisfaire le Peuple d'Alger. Mais Ruiter déclara qu'il ne traiteroit point, à moins qu'il ne fût dit que les Vaisseaux Hollandois seroient francs, avec leurs charges. Cependant ils lui montrerent le lendemain le Traité, qu'ils avoient fait avec les Anglois, & dont le VII. Article portoit *que les Algeriens, rencontrants en mer des Marchands Anglois, pourroient envoyer dans leurs Canots deux hommes, outre les Rameurs, & que ces Visiteurs passeroient seuls dans les Vaisseaux Anglois, & qu'il leur seroit permis de demander au Maître, s'il auroit, sur son bord, des Espagnols, des Portugais, ou des Genois, ou des effets, qui leur appartinssent; & que s'il s'en trouvoit, le Maître seroit obligé de les leur livrer, en payant le fret; mais qu'ils ne pourroient point obliger par menaces, à coups de bâton, ou autrement, le Maître, ou l'Equipage de faire une semblable déclaration.* Comme cela sembloit supposer un droit de visite, Ruiter ne le voulut pas recevoir, sans l'examiner; & ils lui donnerent du tems, pour y penser, jusqu'au lendemain. Il leur dit le 13. de Juillet, dans une Lettre qu'il écrivit au Divan, que les Etats Géneraux ne pouvoient, ni ne vouloient consentir à cet Article; parce que tous les Traitez de Commerce, entre les Puissances Chrétiennes, entre elles, établissoient une entiere franchise, pour leurs Vaisseaux & pour leurs cargaisons. Il ajoûtoit à cela que, sous prétexte d'enlever les effets défendus, on enlevoit aussi tout le reste; ce qui causoit de grandes pertes aux Marchands, & aux Maîtres des Vaisseaux. Ruiter concluoit à rayer entierement cet Article, & promettoit d'ailleurs aux Algeriens de leur accorder toutes les conditions raisonbles, qu'ils pourroient demander.

Le 15. du Mois, il se tint une grande Assemblée de tous ceux, qui avoient part au gouvernement de la Ville d'Alger. Il y fut résolu de répondre au Vice-Amiral Hollandois, que la plûpart des Officiers de la Ville étant absens, avec l'Armée, on n'osoit pas accepter une Paix, telle que les Hollandois l'offroient; parce que tous ceux, qui avoient part au gouvernement devoient être ouïs, dans une affaire de cette conséquence, avant que de rien conclurre. Ainsi cette affaire fut differée, sans que les Propositions, que faisoient les Algeriens fussent ni acceptées, ni entierement rejettées; & comme il y eut encore d'autres délais, de leur part, on arrêta, en de nouvelles Conférences, que la suspension d'Armes, dont on étoit tombé d'accord au Mois d'Avril, subsisteroit & seroit exactement observée pendant les quatre Mois suivans; & qu'en ce tems-là les Algeriens ne visiteroient point les Vaisseaux Hollandois, & qu'ils n'y arrêteroient ni personnes, ni effets: Que les Hollandois en useroient de même, envers les Algeriens; & qu'on se donneroit réciproquement des marques d'amitié: Que cependant Ruiter écriroit aux Etats Géneraux, & qu'il reviendroit ensuite devant Alger, pour reprendre la négotiation, & la finir par une bonne Paix. 1662.

C'est ce qui fut fait, Ruiter s'en alla, avec sa Flotte à Majorque, & ayant rassemblé tous les Vaisseaux, il en détacha deux, pour aller à Livorne, & y faire mettre des Lettres à la Poste, pour la Hollande, où il instruisoit les EE. GG. & l'Amirauté d'Amsterdam, de ce qui s'étoit passé & demandoit leurs Ordres. Il se trouva depuis près de Malte, le 2. d'Août, d'où il fit voiles à Tripoli, dont il avoit apris qu'il étoit sorti deux Vaisseaux, pour aller en Course. Ruiter avoit, avec lui, neuf Vaisseaux, outre le sien. Il se trouva devant cette Ville, le 17. d'Août, d'où il envoya une Lettre, par un Canot, qui portoit une Baniere blanche, pour offrir la paix au Roi de cette Ville. Ce dernier lui répondit le même jour, sur le soir, de la même maniere, & lui fit entendre qu'il étoit très-disposé à entretenir la paix, avec les Etats Géneraux, comme son Seigneur, le Grand Empereur des Turcs, l'avoit toûjours fait; mais que ses Sujets, & sur tout les Soldats & les Gens de Mer, ne la souhaitoient point; sinon aux conditions, auxquelles les Anglois l'avoient faite; c'est-à-dire, en retenant le droit de visiter les Vaisseaux, & d'enlever les biens & les personnes de leurs Ennemis. Ceux que Ruiter avoit envoyez à Tripoli témoignoient qu'ils avoient trouvé tout le Peuple très-contraire à la Paix, & que quelques-uns des principaux Habitans avoient dit mille injures à l'Amiral de Tripoli, qui avoit appuyé le sentiment du Roi, & soûtenu que le meilleur parti, qu'il y avoit à prendre, c'étoit d'entretenir la Paix, avec les Hollandois. Ils avoient même dit que, si cet Amiral ne vouloit pas se mettre en mer, ils en trouveroient bien un autre, pour mettre en sa place. La Paix fut donc rejettée, mais le Roi ne laissa pas d'envoyer demander à Ruiter, à quelles conditions il la voudroit faire. Il répondit qu'il la vouloit faire, aux mêmes conditions, qu'il avoit déja proposées aux Algeriens; savoir, qu'on ne visiteroit point les Vaisseaux des Hollandois, & qu'on n'en ôteroit rien. Mais les Tripolitains dirent d'abord, qu'ils n'y consentiroient point; & qu'elle se pourroit faire aux mêmes conditions, qu'on l'avoit faite avec Cromwel & avec les Anglois. Le Roi ne laissa pas d'user de liberalité envers Ruiter; à qui il envoya dire, qu'il étoit prêt à lui fournir tout ce dont il avoit besoin, pour lui-même & pour son Escadre; après quoi il lui fit présent de treize bœufs, de cinquante moutons, & de divers autres rafraichissemens. Il lui renvoya même, sans rançon, le frere d'un de ses Matelots, que Ruiter avoit offert de racheter. Il taxa encore la rançon des Esclaves à deux-cens-vingt-cinq Pieces de huit par tête; excepté les Maîtres des Vaisseaux & les Pilotes, dont il fixa la rançon à trois-

1662. trois-cens Pieces, de cette même Monoie. Il envoya même une liste de tous les Esclaves Hollandois, qui étoient sur ses terres, & qui se montoient à quatre-vingts. Il y fit joindre leurs noms, les lieux de leur naissance & de leur demeure, & le nom des Maîtres, dans les Bâtimens desquels ils avoient été pris; afin qu'on les pût reconnoître, & savoir ceux qui pourroient être morts, ou envoyez ailleurs. Les Tripolitains avoient encore sept Vaisseaux dans leur Port, pour aller en course. Il y en avoit même d'autres, de l'autre côté de la Ville; mais on n'étoit pas en état de les mettre en mer, faute de cordages; parce qu'un Vaisseau chargé de Chanvre s'étoit brulé, dans le Port. On apprit depuis qu'ils avoient perdu un Vaisseau, qui étoit en course, près du Cap Spartivento, en Calabre. Il avoit attaqué un Vaisseau Hollandois, nommé *le Jules Cesar*, qui fut aussi brûlé, après avoir soûtenu un rude combat contre lui. On avoit pris cent-cinquante-trois Tripolitains, qui s'étoient sauvez sur le rivage, & sauvé vingt-trois hommes du Vaisseau Hollandois, & quarante-trois autres Chrétiens, qui étoient sur le Vaisseau Tripolitain.

Ruiter n'oublia pas de remercier le Roi de sa liberalité, & l'assura en même tems, qu'il partiroit de son Port, sans y faire aucune hostilité.

Après cela, il envoya des Vaisseaux à Malte, & en divers ports de la Méditerranée, pour savoir s'il n'y étoit point venu de Lettres pour lui, avec de nouveaux ordres, & les lui apporter & pour envoyer les siennes en Hollande; dans lesquelles il écrivit ce qui s'étoit passé, dans sa Flotte, sur la Méditerranée.

Il fut résolu, en même tems, dans le Conseil de Guerre, que ce qui restoit des Vaisseaux iroit devant Tunis, pour tâcher de conclurre le Traité, qu'on avoit commencé d'y faire, avec les Pirates de cette Ville-la. Ruiter arriva devant ce Port, avec onze Vaisseaux, le 29. d'Août, & leur fit dire qu'il étoit revenu là; parce qu'il avoit reçu plein pouvoir des Etats Generaux, pour traiter avec le Gouvernement de Tunis. Quand on les vit, on dit que les Hollandois étoient gens de parole, puis qu'ils étoient revenus; pour reprendre la négotiation du Traité commencé, avant que le tems de la suspension d'armes fût expiré. Le Traité (1) fut conclu, comme ils le souhaitoient, puis qu'on convint que leurs Vaisseaux ne seroient point visitez, ni contrains de livrer ni personnes, ni effets à ceux de Tunis. Ruiter se rendit ensuite devant Alger, le 11. de Septembre, & envoya d'abord avertir de son arrivée le Dey & le Divan. Il y apprit d'abord que les Algeriens ayant attaqué huit Vaisseaux de Hambourg, & d'autres Villes sur la Mer Baltique, n'avoient pu se rendre maîtres de l'Equipage, sinon de deux, où il s'étoit trouvé cinq Hollandois, qu'ils avoient d'abord remis au Consul des Etats. On fit dire à Ruiter, que s'il avoit besoin de biscuit, d'autres rafraichissemens, ou d'eau; il en pouvoit prendre, en toute sûreté. Il y fit en effet de l'eau, & partit le 11. de Septembre de cette côte, sans convenir du Traité. Il se rendit le 30. du même Mois à Cadis, où il fit nettoyer & carener ses Vaisseaux. De là il alla à Malaga, où il arriva le 25. d'Octobre, après avoir essuyé une rude tempête.

(1) On le trouvera entier dans la Vie de *Ruiter* de *Brandt*, sur ce tems-ci.

Il y reçut encore de nouveaux ordres des Etats Géneraux, touchant la maniere, dont il devoit se conduire à l'égard des Algeriens, & des autres Corsaires de la Méditerranée, & sur ce qu'il leur devoit demander dans les Traitez, qu'il pourroit faire avec eux. Il lui étoit particulierement défendu de conclurre rien, avec ces gens-là; à moins qu'ils ne renonçassent à la visite des Vaisseaux Hollandois, & au droit qu'ils prétendoient avoir d'enlever leurs Ennemis, & tout ce qui leur appartenoit, sur ces mêmes Vaisseaux. Mais il y avoit encore des Articles particuliers, favorables aux Sujets de l'Etat, & principalement aux Consuls, qu'il avoit dessein d'établir à Alger, à Tunis & à Tripoli. Ruiter se rendit de nouveau à la Rade d'Alger, où il acheva enfin le Traité commencé, (2) & obtint plusieurs autres choses, qu'il devoit demander, par les ordres des Etats Géneraux. Il fut signé de part & d'autre, après bien des contestations, le 23. de Novembre. Quoi qu'il ne fût pas tout à fait conforme aux ordres des Etats Géneraux, qui demandoient bien des choses, que les Algeriens ne vouloient nullement accorder; les mêmes Etats ne laisserent pas d'approuver ce qui avoit été fait; se reservant néanmoins de rectifier le Traité, quand le Vice-Amiral seroit de retour en Hollande, & qu'on pourroit l'entretenir là-dessus. Quoi qu'il fût avantageux, pour toutes les Nations Chrétiennes, qui naviguent la Méditerranée, qu'il n'y eût plus de Pirate sur cette Mer; aucune Nation n'est d'humeur d'obtenir à ses propres frais un avantage, qui seroit commun à toutes; & elles ne sauroient non plus s'acorder toutes à se quotiser, à proportion de son négoce, pour le bien commun. S'il n'y avoit plus rien à craindre des Pirates de Barbarie, toutes les Villes Maritimes des côtes de cette Mer négotieroient avec liberté dans le Levant, & le Négoce deviendroit si peu fructueux, qu'on viendroit à le négliger. C'est pour cela, comme il semble, que les François, les Anglois, & les Hollandois ne se sont pas fort mis en peine d'exterminer les Pirates de cette Mer. 1662.

Peu de jours après la conclusion du Traité, tous les Esclaves Zélandois & du voisinage de la Zélande furent rachetez, excepté cinq, qui étoient en mer; pour le prix, dont on étoit convenu auparavant. Ce fut par les ordres des Etats de Zélande, qui avoient envoyé de l'argent, pour cela. Le reste des Esclaves, qui étoient de la Province de Hollande, ou des autres, ne le furent point; parce que le Vice-Amiral n'avoit eu aucun argent, pour cela. Il y en eut trois, qui furent envoyez, au nom de tous les autres, pour le prier d'interceder auprès des Etats, pour eux tous; ce qu'il leur promit. Rien n'est plus rude que l'Esclavage à des gens, qui sont nez libres. D'ailleurs les Algeriens n'avoient garde de faire excessivement travailler leurs Esclaves, ni de les engager à changer de Religion; parce qu'ils ne veulent pas perdre leur rançon; comme il arriveroit, s'ils venoient à mourir, dans leur travail, ou s'ils se faisoient Mahometans. De nouvelles (3) Rélations d'Alger nous ont apris que, bien-loin que ces peuples estiment ceux, qui changent de Religion, ils font beaucoup de cas de ceux, qui demeurent constamment attachez à la Réligion Chrétienne, ou même à la Juive. *Siaban-*

(2) Voyez le Traité même dans *Brandt*, Vie de Ruiter, sur cette année.

(3) Voyez l'Histoire du Royaume d'Alger, par Mr. *Laugier de Tassy*, qui a paru à Amsterdam en 1725. in 12.

1662. *banninga*, Président du Divan, à ce que dit la Vie de Ruiter, demanda après que la Paix fut conclue, que dans le rachat des Esclaves, on commençât par les siens, qui étoient des mieux faits, & offrit de les livrer au prix, auquel ils avoient été d'abord vendus; ce qui encourageroit les autres Algeriens à en faire autant. Ses Esclaves étoient néanmoins plus chers, parce qu'ils étoient des mieux choisis. Il en avoit dix, dont il demandoit trois-cens-quatre-vingt Pieces de huit, l'un portant l'autre. Cette proposition fut acceptée, par le Conseil de Guerre de la Flotte Hollandoise; parce que Siabanninga ayant été l'un de ceux, qui avoient parlé le plus fortement pour la Paix, avec les Hollandois. On en racheta environ six-vingts autres, dont on avoit reçu l'argent des Etats, ou des parens des Esclaves. Les Algeriens, selon leur usage, prétendirent que les Hollandois leur fissent des présens, comme l'avoient fait les Anglois; qui leur avoient donné trois milliers de poudre, & une somme d'argent. Le Vice-Amiral leur fit aussi un présent, mais moindre.

On s'informa de quelques Renegats, qui ne laissoient pas de marquer de l'affection pour les Hollandois, pour savoir si les Algeriens avoient en effet dessein d'observer ce Traité. Ces gens-là répondirent assez naïvement, „ que si leurs „ HH. PP. vouloient engager ce peuple à obser- „ ver la Paix, ils ne devoient point envoyer de „ Vaisseaux Marchands dans ces Mers, qu'avec „ une Escorte de Vaisseaux de Guerre; dont il „ falloit toûjours avoir dans la Méditerranée quel- „ que nombre, & les envoyer de tems en tems à „ la Rade d'Alger & de Tunis, sous prétexte de „ faire de l'eau; pour prendre garde à leur con- „ duite, & les tenir dans la crainte; & que si „ on ne le faisoit pas, les Musulmans donneroient „ tous les jours des atteintes au Traité de Paix. C'est ainsi que la Cupidité fait facilement violer la parole donnée, dès que les Hommes se persuadent de le pouvoir faire impunément; & il ne faut pas s'imaginer, que cela arrive seulement parmi les Infideles. On n'a que trop d'exemples dans l'Histoire, qui prouvent assez clairement, que ceux, qui se nomment Chrétiens, sont sujets au même défaut; qu'ils savent plus habilement déguiser, que ne font les Mahometans, quoi qu'ils n'en soient pas moins infectez.

Le Vice-Amiral fit ce qu'il put, pour se faire indemnizer d'un Vaisseau nommé *Salvator*, qui avoit été brulé par les Algeriens, & pour se faire rendre les Prisonniers, qui y avoient été faits. Ils le refuserent, parce que le Maître de ce Vaisseau avoit le premier canonné les Algeriens; & demanderent que, pour prévenir à l'avenir de semblables accidens, il fut défendu aux Vaisseaux Sujets des Etats de tirer sur les Algeriens, lors qu'ils les rencontreroient en mer. Ils proposerent encore que les mêmes Etats fissent faire un seau particulier; pour séler les Passeports, & qu'il en fût remis de tous semblables, à leurs Consuls d'Alger & de Tunis, dont ils séleroient les Commissions des Pirates, qui iroient en course; afin que les Musulmans & les Sujets des Etats, venant à se rencontrer, pussent se reconnoître, en comparant leurs séaux, de part & d'autre.

Le 25. de Novembre, Ruiter partit de la Rade de Cadis, & il sépara nombre de Vaisseaux de son Escadre, pour retourner en Hollande. Il fut ensuite pour entrer à Alicante, mais on ne voulut pas l'y recevoir, parce qu'il y avoit de la peste à Alger, d'où il venoit; quoi que lui & son monde fussent en très-bonne santé. On lui refusa encore de le laisser entrer, dans d'autres Ports d'Espagne, où il se présenta. Il fut enfin reçu a Majorque, après que son monde eut été visité, par des Chirurgiens, qui le trouverent en une parfaite santé. Ce fut le 18. de Decembre. Avant que cette année finît, il se fournit de Vivres, d'eau, & de bois; & il fut conclu, par le Conseil de Guerre, que le Commandant Evertsz. & le Capitaine Bankert feroient voiles à l'Est, vers la Baye de Cagliari, pour s'y joindre avec le Contre-Amiral *Van Nes* & le Capitaine *Sweers* & croiser sur les Pirates de Tripoli; pour les obliger d'accepter la Paix, telle que ceux d'Alger & de Tunis l'avoient acceptée. Evertsz. & Bankert eurent aussi ordre d'aller à Livorne, & d'y acheter des vivres, pour venir ensuite se joindre au Pavillon à Alicante, où Ruiter & de Wildt se rendirent, dans l'esperance d'y trouver de nouveaux ordres des EE. GG. 1662

DEPUIS l'Année précedente, (1) les Etats de Hollande avoient donné ordre à quelques personnes éclairées d'examiner ce qu'on avoit trouvé à redire, dès l'an MDCLVII. aux Prieres Publiques; par rapport à la mention, que l'on y faisoit des Puissances, auxquelles les Provinces Unies sont soumises. Il se trouva qu'on n'avoit pas approuvé ces termes, dont on se servoit dans les prieres, que l'on récite communément après le Sermon: *Nous vous prions* (ô Dieu) *pour ceux qu'il vous a plû d'établir sur nous, comme sont les Hauts & Puissants Seigneurs les Etats Géneraux* &c. On avoit jugé que ces mots pouvoient jetter dans l'erreur les personnes peu éclairées, comme si le Corps de la Chevalerie & les Villes de Hollande, qui forment les Etats de la Province, n'étoient pas ses veritables Souverains, & les seuls, après Dieu. On crut qu'il falloit remedier à cela, & changer ainsi le Formulaire: *Nous vous prions aussi pour ceux, qu'il vous a plû d'établir sur nous; savoir, les Etats de Hollande & de Westfrise, qui sont nos légitimes Souverains. Nous vous prions encore pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez, pour leurs Députez, qui sont ensemble dans l'Assemblée des Etats Géneraux, & dans le Conseil d'Etat, pour les Conseillers Commis, pour les Cours de Justice, pour la Chambre des Comptes*, (ces trois Articles n'étoient que pour la Haie) *avec les très-honorez Magistrats & Régens de ce lieu* &c. Cet ordre fut publié le 21. de Mars. Ceux qui ont lu l'Histoire de ces Provinces, & qui ont quelque connoissance de la forme de leur Gouvernement, savent que les Etats de châque Province sont Souverains chez eux; sans que les Etats Géneraux, ou leurs Députez, puissent se mêler de ce qui regarde châque Province, en particulier, comme s'ils en étoient Souverains. Maurice & Guillaume II. son Neveu n'avoient pas laissé, pour des interêts particuliers, de se servir de l'Autorité de quelques-uns des Députez des Etats Géneraux, pour faire des changemens en Hollande; sans le consentement, & même contre le sentiment des Etats de Hollande, & sans que les Etats des autres Provinces eussent été consultez. Ainsi loin d'être étonné que la Hollande souhaitât alors, que l'on fit dans les Prieres publiques le changement, dont on a parlé; il y avoit sujet d'être surpris, qu'on ne l'eût pas fait, dès l'an MDCL, car on y pensa déja en ce tems-là. Il y apparence que les grandes affaires, que tout l'Etat & la Province de Hollande en particulier eurent alors, empê- 1663.

(1) Voyez *Aitzema*, au commencement de son Livre XLIII.

1663. cherent que cette Province ne fît cette année-là, ce qu'elle exécuta celle-ci. Il parut que l'on avoit fait prudemment par la résistence que la plûpart des Provinces firent à la correction du Formulaire; quoi qu'elles ne pussent pas douter raisonnablement de la verité, du sentiment sur lequel elle étoit fondée.

Le 27. d'Avril, les Etats de Hollande donnerent encore une autre explication, plus étendue, de ce qu'ils souhaitoient. Ils entendoient qu'à la Haie, on lût *formellement*, ou à la lettre, ces six Articles :

1. *Nous vous prions pour ceux, qu'il vous a plû d'établir sur nous; savoir, les Etats de Hollande & de Westfrise, qui sont nos légitimes Souverains:*
2. *Nous prions aussi, pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez:*
3. *Pour les Députez des mêmes, à l'Assemblée des Etats Generaux & au Conseil d'Etat:*
4. *Pour les Conseillers Commis:*
5. *Pour les Cours de Justice:*
6. *Pour la Chambre des Comptes.*

Les Etats de Hollande vouloient qu'on eût à se régler sur le reste du Formulaire, si ce n'étoit *formellement* & précisément *à la lettre*, au moins *materiellement*, ou selon *son sens*; bien entendu qu'on se garderoit soigneusement de se servir d'aucune expression; qui pût être entendue, comme si les Etats Géneraux, ou les Colleges de la Géneralité, avoient part au gouvernement de la Province de Hollande. Ils déclaroient pour cela, qu'ils entendoient qu'on évitât l'expression, dont on s'étoit si souvent servi : *afin que sous leur gouvernement nous puissions mener une vie paisible & tranquille*, & qu'au lieu de cela on dît : *afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille, sous le gouvernement de nos Souverains, que nous avons nommez*, ou : *des Etats de Hollande & de Westfrise, que nous avons nommez, & du très-honoré Magistrat de cette Ville.* Ils ajoûterent encore un Formulaire, pour les Villages, qui revenoit à la même chose; excepté qu'il n'y étoit pas fait mention de *Magistrats*, parce qu'il n'y en a pas dans les Villages.

Ce Règlement ne fut pas fait, sans une longue & mure déliberation, ni sans avoir pris l'avis des principaux & des plus habiles Ministres de Hollande. Il ne laissa pas néanmoins de donner beaucoup à parler, dans les autres Provinces, & particulierement en celle de Frise. Elle donna même ordre à ses Députez, à l'Assemblée des Etats Géneraux, de s'en plaindre. On allegua, contre la Hollande, la pratique de plus de quatre-vingts ans, depuis l'Union d'Utrecht, & les Liturgies imprimées & confirmées, par le Synode de Dordrecht. On produisit encore une réponse des Etats de Hollande, & ensuite de la Géneralité faite à *Peckius*, Chancellier de Brabant, le 25 de Mars de l'an MDCXX. où il étoit déclaré, d'un commun accord, que la Souveraineté des Provinces Unies appartenoit incontestablement aux Etats Géneraux, & à ceux de châque Province, & qu'on l'avoit soûtenu religieusement, contre tous ceux, qui l'avoient voulu rendre douteux; ou entreprendre quelque chose, qui y fût contraire. Ils donnerent ordre à leurs Députez à la Géneralité de s'opposer à l'introduction du nouveau Formulaire, & d'entrer en conférence sur cette matiere.

Les Etats de Hollande, ayant vû cette résolution des Frisons, y firent une longue réponse le 16. de Juin, où ils s'en plaignirent en termes très-forts; leur Règlement ayant été censuré, 1663. par les Etats de Frise, d'*incongruité*, & *d'indécence.* Ils y réduisent la contestation à ces six chefs, 1. que le Formulaire de prier pour les Puissances suprêmes, & subalternes, dans les Eglises de Hollande, étoit contraire à l'usage de plus de quatre-vingts ans : 2. que cet usage avoit été reçu par l'Union d'Utrecht, formée l'an MDLXXIX. : 3. que le Formulaire des Etats de Hollande étoit contraire aux Formulaires imprimez des Eglises des Païs-Bas : 4. que les Liturgies imprimées les années MDCXVIII. & MDCXIX. avoient été confirmées, par le Synode de Dordrecht : 5. que les Liturgies imprimées, dans des Bibles, avec le Privilege des EE. GG. avoient été approuvées par toutes les Provinces : 6. que ces Liturgies se trouvoient appuyées de diverses Résolutions de l'Etat, & particulierement par celle du 25. Mars, de l'an MDCXX. prise pour répondre au Chancellier du Brabant.

Les Conseillers Députez de Hollande montrerent très-clairement qu'il n'y avoit aucune de ces Propositions, qui fût bien fondée; comme on le pourra voir dans leur Ecrit, qu'*Aitzema* a inseré tout entier en son XLIII. Livre. On ne peut s'engager en aucun détail, là-dessus. On dira seulement, sur l'Article VI. qui est le plus considerable, qu'ils remarquerent très-bien que dans la réponse, que l'on fit à *Peckius* Chancellier du Brabant, il ne s'agissoit nullement de la question, si les Etats Géneraux sont Souverains des Provinces; mais seulement de rejetter toutes sortes de Droits, que l'Archiduc Albert auroit pû prétendre sur les Provinces Unies, & de soûtenir que la Souveraineté de ces Provinces étoit entre les mains des Hauts & Puissants Seigneurs les Etats de châque Province; c'est-à-dire, de châcun par rapport à son Territoire. Ils pouvoient en effet être nommez *Hauts & Puissants Seigneurs*, à deux égards. Le premier est des Villes, des Places & des Terres conquises; qu'on nomme communément *le ressort de la Géneralité*; sur lequel les Etats des Provinces Unies, toutes ensemble, ont une pleine & juste Souveraineté. L'autre est, la maniere d'exercer leur Souveraineté, par rapport aux Puissances Etrangeres; que les mêmes Etats n'exercent qu'ensemble, & avec la concurrence de toutes les Provinces, sous le nom d'*Etats Géneraux des Provinces Unies.* D'ailleurs lors qu'il s'agit de Province à Province, par rapport à leur Territoire particulier, l'une n'a aucun droit de Souveraineté sur une autre; ni même six Provinces ensemble ne peuvent être nommées Souveraines d'une septiéme.

Les Etats de Frise répondirent à ceux de Hollande, le 18. de Juillet, comme on le pourra voir dans l'Auteur, qu'on a déja cité. Les Etats de Gueldre, de Groningue, de Zélande & d'Overyssel, s'en mêlerent aussi. Les Etats de Hollande écrivirent de grandes Lettres à ceux de Frise & aux autres, pour une chose, qui ne souffroit aucune difficulté; car enfin les Etats de Hollande n'introduisoient aucune nouveauté, ni par rapport à la Religion, ni à l'égard du Gouvernement Politique des Provinces Unies. Mais l'Etat étoit divisé alors en deux Partis, dont l'un étoit pour la Province de Hollande, qui ne prétendoit rien de nouveau; comme ceux, qui ont lû l'*Apologie* de *Grotius*, le peuvent savoir. L'autre, au contraire, tâchoit d'augmenter l'autorité des Etats Géneraux, pour s'en servir, dans l'occasion; lors qu'il s'agiroit de faire prévaloir un sentiment, auquel il s'interessoit.

1663. tereſſoit. On avoit fait la même choſe, les années MDCXVIII. & MDCXIX. dans les brouilleries du Synode de Dordrecht, pour favoriſer le Parti, qui eut le deſſus, & les deſſeins de Maurice, & l'an MDCL. pour ſoûtenir ſon Neveu Guillaume II. dans l'affaire du Siege d'Amſterdam. On pouvoit encore ſe ſervir des mêmes principes, en faveur de Guillaume III. Autrement l'occaſion du Formulaire des Prieres Publiques ne pouvoit pas être un ſujet légitime de s'oppoſer à la Province de Hollande. Ceux qui liront les Ecrits, que l'on fit ſur cette queſtion, & qu'*Aitzema* a rapportez tous entiers, pourront voir qui avoit tort, en cette conteſtation. Auſſi le Formulaire, tel que les Etats de Hollande le propoſoient, a-t-il été employé dans cette Province, & l'eſt-il encore à préſent. On ne peut pas s'engager, dans le détail de ces conteſtations, qui ne cauſeroit que de l'ennui aux Lecteurs, & qui demanderoit un Volume à part, s'il falloit tout dire. Nous viendrons donc aux négotiations qu'il y eut cette année, entre la France & les Provinces Unies, après quoi nous paſſerons aux autres Puiſſances.

Le Roi ayant rappellé De Thou de l'Ambaſſade de Hollande, y envoya le Comte d'Eſtrade, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Comme il avoit long-tems demeuré en Hollande ſous Frideric Henri, & qu'en y commandant un Régiment François, il y avoit fait la fonction d'Ambaſſadeur, avec beaucoup d'adreſſe; il n'y avoit perſonne, qui fût plus propre que lui, pour cet emploi. Il y fut auſſi très-bien reçu, & eut (1) ſa premiere audience, le 3. de Janvier, dans laquelle il aſſura l'Etat de l'Amitié du Roi ſon Maître comme à l'ordinaire. Il commença à négotier avec les Miniſtres de l'Etat, & avertit (2) le Roi ſon Maître, que le Penſionnaire de Hollande l'avoit aſſuré, qu'il ne doutoit point que les Etats Géneraux n'entraſſent dans la Garantie du Traité de Dunkerque; pourvu que S. M. en fit autant à l'égard du Traité, conclu avec l'Eſpagne, concernant les Terres d'Outre-Meuſe; & à l'égard de celui, qui avoit été fait avec l'Angleterre & qui n'étoit proprement, qu'un renouvellement des anciennes Alliances. L'Ambaſſadeur renvoya De Witt à Paris, d'où il pourroit être inſtruit des intentions du Roi.

Il lui parla auſſi de *Richard*, Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & lui dit qu'il avoit été averti que cet homme avoit été en diverſes Villes de Hollande; pour leur donner de l'ombrage, ſur ce que le Roi de France ne s'étoit pas contenté de s'approcher d'eux, en achetant Dunkerque du Roi d'Angleterre, mais que Louïs venoit d'accorder une franchiſe à cette Ville pour deux ans, dans le deſſein de ruiner le négoce de la Hollande & de la Zélande. D'Eſtrades nomma même un Magiſtrat de Dordrecht, & un autre de Harlem, avec qui le Secretaire Eſpagnol s'étoit entretenu ſur cette matiere. Le Penſionaire promit à l'Ambaſſadeur de s'informer de cette affaire, & de lui faire ſavoir ce qui en étoit. De Witt envoya querir ces deux Magiſtrats, il leur fit, à ce que dit D'Eſtrades, une rude reprimande d'avoir écouté un Miniſtre étranger, ſur des affaires, qui regardoient un Prince Allié, & un auſſi puiſſant Roi, ſans en avoir eu permiſſion de l'Etat, & leur dit, que cela pourroit aller à leur faire leur procès, quoi qu'ils n'euſſent fait qu'écouter Richard. C'eſt comme le Penſionaire rapporta l'affaire à l'Ambaſſadeur; quoi que ſa reprimande 1663. ne fût pas apparemment ſi forte, qu'il diſoit; puis que ces Magiſtrats n'avoient fait qu'écouter Richard, ſans s'engager à rien. Le Roi d'Eſpagne étant alors ami & allié de l'Etat, il ne leur étoit pas défendu de recevoir une ſemblable viſite & d'entendre ces diſcours; non pour traiter de leur chef, avec le Secretaire, mais pour en avertir l'Etat. Le Roi de France approuva (3) la conduite de ſon Ambaſſadeur, & lui ordonna de faire à De Witt un remerciment de ſa part, & de lui dire, que les interêts des Etats lui ſeroient à cœur, comme les ſiens propres, & qu'ils l'éprouveroient, en toutes rencontres, non ſeulement un bon Allié, mais encore le plus véritable & le plus ferme appui de leur République.

Le jour avant que cette Lettre fût écrite à l'Ambaſſadeur, De Witt le fut voir; il lui parla du Roi, avec de grands Eloges, & ajoûta que *ſi un grand cœur n'étoit pas, ſans une grande ambition, on pouvoit néanmoins eſperer que les Voiſins, & les Alliez du Roi pourroient s'agrandir, par les moyens, que ſa bonté Royale leur en donneroit; & que les Etats eſperoient de l'avoir promptement, par le commerce, comme leur ſeul maintien; quoi que la franchiſe, que S. M. avoit donnée à Dunkerque, causât de grandes alarmes aux Provinces de Hollande & de Zélande.* Le Comte d'Eſtrades, en rendant compte au Roi ſon Maître de cette converſation, lui marqua que le Penſionnaire l'avoit commencée fort adroitement. En effet en marquant ce qu'on pouvoit craindre d'un Prince, dont l'ambition étoit grande, il inſinuoit ce qu'on pouvoit eſperer de ſa généroſité; de peur d'offenſer ce Prince, s'il n'avoit parlé que du ſujet, qu'on avoit de le craindre. Il eſt vrai que le mot d'*ambition*, qui eſt en effet le nom d'un Vice, dans la bouche des Philoſophes, paſſe dans le langage des Courtiſans, pour le nom de cette élevation d'ame, qui porte aux grandes actions. Auſſi d'Eſtrades, après avoir oüi parler ainſi le Penſionaire, lui répondit-il, *qu'il convenoit, avec lui, de la grande Puiſſance du Roi, de ſon grand cœur, & de ſa grande ambition; mais qu'il étoit auſſi à propos qu'il fût à quoi ce Prince appliquoit toutes ſes grandes qualitez; que pour la puiſſance il n'avoit d'autre penſée, que de l'employer à entretenir l'union & la bonne amitié de ſes Alliez, comme on le pouvoit voir par les ordres, que lui, ſon Ambaſſadeur, avoit reçu d'agir conformément à cela auprès des Etats; & que pour le cœur & l'ambition du Roi, l'un & l'autre agiroient fortement, pour la conſervation de ce qui lui appartenoit, & pour n'exiger rien d'injuſte de qui que ce fût; mais auſſi à ne ſouffrir pas que ce, qui lui étoit dû, fût en aucune maniere alteré.* Voilà comme, en ſe faiſant des complimens ambigus, ces deux grands Négotiateurs ſe faiſoient comprendre réciproquement, qu'ils comprenoient très-bien les complimens employez, de part & d'autre.

L'Ambaſſadeur ajoûta que, dans la franchiſe accordée à Dunkerque, S. M. n'avoit eu aucune vuë préjudiciable à l'Etat, & que ce dernier pouvoit en uſer de même, dans l'étendue des Provinces: Que S. M. n'avoit nullement conſideré ſon interêt, mais qu'elle avoit diminué le revenu de ſa Doüanne, pour reconnoître l'affection, que les Habitans de Dunkerque lui avoient témoigné en pluſieurs rencontres, & faire voir aux peuples de Flandre, que, ſi pendant ſa Minorité & dans les années dernieres, ils avoient été opprimez par les Gouverneurs des Places, qui étoient à S. M.

(1) Voyez le Tome II. de ſes Lettres, p. 26. & ſuiv.
(2) Le 11. de Janvier Lettres d'*Eſtrades* T. II. p. 31.

(3) Dans une Lettre du 19. de Janvier T. II. p. 31.

1663. alors qu'Elle gouvernoit Elle-même son Royaume & ses affaires; Elle y établiroit un si bon ordre, que non seulement châcun pût vivre en repos, mais même trouvât à gagner, par la liberté de commerce. Sur quoi D'Estrades prioit De Witt de considerer, qu'il seroit le bonheur des Voisins de la France, sous un Prince aussi liberal, que Louïs XIV.

Le Comte dit que De Witt jugea bien, par sa réponse, qu'il ne l'avoit pas persuadé. Il pouvoit bien ajoûter à cela, qu'il ne croyoit pas lui-même avoir persuadé De Witt. Il étoit visible, que la franchise de Dunkerque tendoit à y attirer le commerce, quoi que cela ne réüssît point. Il étoit absurde de dire à De Witt, que les Etats en pouvoient faire autant chez eux; c'est-à-dire, se priver d'une des parties les plus liquides de leur revenu, sans que cela servît à rien. Le soin de dédommager ceux de Dunkerque, pillez par les Gouverneurs, étoit une pure chimere; puis que cela ne pouvoit s'être fait, que sous les Espagnols, ou sous les Anglois, & qu'il n'y avoit point d'apparence que ni les uns, ni les autres, ne ménageassent point une Ville Frontiere de cette importance. D'ailleurs la maniere douce, dont le Roi traitoit ses nouveaux Sujets, n'avoit point de liaison avec le bonheur des Voisins, comme les Hollandois. Ainsi les raisons de l'Ambassadeur pouvoient encore moins satisfaire le Pensionaire de Hollande. *Van Beuning* fut voir le même jour l'Ambassadeur, & la conversation roula sur la même chose, & ni l'un, ni l'autre n'en furent contents.

D'Estrades crut devoir en user ainsi, par les avis qu'il eut des *cabales*, disoit-il, qui se faisoient dans les Villes d'Amsterdam & de Roterdam aussi bien qu'en Zélande, contre la franchise de Dunkerque. On dit à l'Ambassadeur que l'on avoit averti les EE. GG, que la plûpart des Ouvriers des Manufactures, retirez en Hollande, depuis vingt ans, s'en vouloient retourner à Gand & à Bruges; pour travailler & négotier du côté de Dunkerque. On disoit même, que bien des Marchands se disposoient à y aller avec leurs familles, pour profiter de la Franchise. On ne manque guère, en de semblables conjonctures, de faire courir beaucoup de bruits, quelque faux qu'ils puissent être.

Le Roi de France (1) témoigna là-dessus à son Ambassadeur, qu'il n'échangeroit pas les Ratifications du Traité, conclu & signé; à moins que les EE. GG. ne lui garantissent actuellement Dunkerque; au lieu qu'ils y apportoient beaucoup de délais, qui sont inévitables dans la Constitution des Provinces Unies. Il lui ordonna de dire à De Witt & à Van Beuning, „ qu'il avoit été surpris de voir qu'ils eussent pris une „ alarme si chaude, pour une chose, qui le méritoit si peu : Qu'il n'avoit pas fait jusqu'alors „ la moindre réflexion sur l'augmentation du Commerce de Dunkerque, qu'ils avoient témoigné „ d'apprehender si fort : Qu'il connoissoit mieux „ qu'eux que, s'il avoit fait un semblable dessein, „ il ne réüssiroit point; le naturel des François „ étant si peu propre à s'appliquer au Trafic : „ Que le poste de Dunkerque n'étoit nullement „ propre à leur faire venir l'envie de s'y aller établir, non plus qu'aux Etrangers; étant une „ Place de guerre, où une nombreuse Garnison „ n'est pas fort compatible avec la liberté, & la „ sûreté, que le commerce demande : Que d'ailleurs le Port en étoit très mauvais, & de difficile entrée, à cause des bancs : Que la place „ n'avoit été employée par les Espagnols, qu'à „ en faire un poste, pour les Pirateries, qu'ils avoient exercées contre les Voisins; ce qui ne „ pouvoit avoir lieu, pendant la Paix : Qu'enfin à l'égard de l'abolition des Bureaux des Doüanes, il n'avoit rien fait, qu'il n'eût fait ailleurs, „ dans les Villes Frontieres, qu'il avoit conquises „ en divers lieux. 1663.

Dans cette même Lettre, il dit qu'il avoit marqué, dans les Instructions de D'Estrades, qu'il „ tiendroit, pour très-bien employé, tout ce qu'il „ faudroit dépenser, pour s'acquerir entiérement „ le Pensionaire de Hollande, & qu'il n'avoit „ point changé de sentiment; mais qu'il faudroit „ s'y conduire, avec dexterité; parce que, de la „ maniere, dont on le lui avoit dépeint, c'étoit un „ homme à vouloir exercer la Vertu, & à tirer „ de la gloire du refus, qu'il feroit de pareilles „ propositions : Que néanmoins cet inconvenient „ n'étoit pas si grand, qu'il ne crût qu'on lui „ pourroit laisser entrevoir, que S. M. seroit ravie de lui donner des marques effectives de sa „ Bienveuillance, s'il étoit disposé à en recevoir; „ & que cette avance même pourroit servir à lui „ faire connoître la sincerité de l'affection de S. „ M. & de la consideration, qu'elle faisoit de son „ mérite & de ses bonnes qualitez.

Il semble au contraire que De Witt, qui étoit un homme génereux & fidele à sa Patrie, dût s'offenser d'une semblable avance; & celui qui fait des offres de cette nature, fait voir par-là qu'il regarde celui, qu'il tente, comme un homme capable de trahir sa Patrie; opinion incompatible avec l'estime, qu'il témoigne avoir pour lui. Aussi cette proposition, si elle se fit, fut-elle rejettée. On ne voit rien dans ces Lettres, qui puisse faire croire que l'Ambassadeur fît aucune tentative réelle, pour séduire le Pensionaire de Hollande.

D'Estrade donna avis au Roi de France, en ce même (2) tems, que ce Ministre lui avoit représenté que, vû que le Traité de Paris portoit que les ratifications seroient échangées en trois mois, & que néanmoins cela ne s'exécutoit pas; il seroit avantageux, pour le Roi & pour les Etats Géneraux, que l'on fît un Traité à part, pour les garanties des Traitez de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre, & du Païs d'Outre-Meuse, & que l'échange des deux ratifications se fît tout à la fois; parce qu'il paroîtroit, par-là, que le premier Traité n'avoit été, ni retardé, ni alteré, par aucune nouvelle proposition.

Un bruit se (3) répandit alors, par les Ministres d'Espagne, qui ne voyoient pas volontiers la bonne intelligence, qui étoit entre la France & les Etats, qu'à l'occasion d'une brouillerie, qui étoit entre la Cour de Rome, & celle de France, il pourroit bien y avoir une guerre, en Italie, entre ces deux Puissances; & que le Roi d'Espagne assisteroit le Pape, avec une grosse armée, & qu'il s'y joindroit encore quelques autres Princes d'Italie avec lui; ce qui causeroit bien de l'embarras à la France. Mais tout cela se réduisit bientôt en fumée; & ce n'est pas du dessein de cette Histoire, de s'arrêter à des choses, qui ne regardent point les PP. UU.

D'ailleurs, (4) le Roi de France ne desapprouvoit

(1) Dans une Lettre du 26. de Janvier T. II. des Lettres d'Estrade p. 40.

(2) Le 25. de Janvier T. II. p. 46.
(3) Là-même p. 47. & suiv.
(4) Là-même p. 51.

1663. voit pas, que l'on fit l'échange des ratifications du Traité de Paris, pourvu qu'on lui garantît Dunkerque; mais il semble qu'on differât d'en convenir, pour la crainte où l'on étoit encore que cette Ville ne devînt un *Port-franc*, comme Livorne, en Italie, & que l'on ne trouvât un moyen de débiter aux Sujets du Roi d'Espagne, les marchandises, qu'ils avoient accoûtumé de tirer de Hollande & de Zélande. D'Estrades s'entretint de tout cela, avec le Pensionaire de Hollande; qui lui dit que la difficulté venoit de ce que le Roi de France differoit encore d'échanger les Ratifications du Traité de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen de ramener les esprits, qu'en faisant voir qu'un Traité, fait en présence de S. M. & signé de sa main, étoit d'une sûreté & d'une fermeté inébranlables. Cela n'ayant pas été fait, par la France; on soupçonnoit qu'il n'y eût quelque chose de caché là-dessous, & l'on ne vint point à déliberer sur la matiere, ni à résoudre rien, dans les EE. GG. touchant la garantie de l'achat de Dunkerque, que l'on regardoit comme nuisible aux PP. UU. Il y avoit, comme il semble, trop de rafinement des Ministres des deux côtez, comme on le voit dans les Lettres de l'Ambassadeur de France. Le Roi (1) consentit, à la fin, à ce que De Witt avoit proposé, qu'on fit un Traité à part des Garanties de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre & des Terres d'Outre-Meuse, & que l'échange des Ratifications du Traité de Paris, & de ce dernier se fit au même tems; afin qu'il ne semblât pas que le Traité de Paris eût été alteré, ou retardé, par quelque nouvelle proposition. Les Etats eurent avis de cela, (2) de Paris, par le même Ordinaire, que l'Ambassadeur. De Witt fut lui dire, que les EE. GG. lui enverroient des Députez, pour le prier d'écrire encore à S. M. pour la supplier de leur donner encore la satisfaction de faire l'échange des Ratifications, avant celles des Traitez de Garantie; qu'autrement les Etats auroient sujet de soupçonner qu'il surviendroit quelque difficulté, puis que leur Ambassadeur leur écrivoit, qu'on faisoit à Paris des plaintes contre le Traité.

En effet, il arriva des Députez des Etats chez d'Estrades, qui lui dirent ce dont De Witt l'avoit averti. Il leur répondit, que S. M. étoit prête d'échanger les Ratifications de l'ancien Traité, en même tems que celles de ceux des Garanties, & que si cela n'avoit pas encore été fait, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; puis qu'ils n'avoient pas encore consenti aux nouveaux Traitez de Garantie. Il auroit en effet été mieux de consentir à ces Traitez, avant que d'en demander la garantie.

L'Ambassadeur dit là-dessus que c'étoient des gens, que les raisons ne persuadoient pas, & qu'il lui sembloit qu'ils s'étoient retirez peu satisfaits. De Witt, qui demeura encore une heure avec l'Ambassadeur, lui dit qu'on ne sauroit ôter de l'esprit des Députez des Villes & des Provinces, que le retardement de l'échange des Ratifications du premier Traité venoit de quelque vuë secrete. Il avoüoit qu'il n'étoit pas capable de les desabuser.

Il y avoit eu aussi une Députation, pour demander à (3) l'Ambassadeur, de prier le Roi de rendre la Principauté d'Orange au Prince, qui en portoit le nom, pour y mettre un Gouverneur Protestant. D'Estrades répondit que S. M. s'étoit expliquée, depuis long-tems, qu'Elle n'y souffriroit qu'un Gouverneur Catholique, & que le Roi ne rendroit pas cette Ville au Prince, qu'à cette condition; mais qu'il ne manqueroit pas d'informer S. M de leur députation. 1663.

Peu de tems après, (4) la Princesse Douairiere d'Orange, présenta un Mémoire aux EE. de Hollande, pour les prier de se charger de l'éducation de son Petit-Fils. Charles II. Roi d'Angleterre, à la priere de cette Dame, écrivit la même chose aux Etats de Hollande, le 28. de Fevrier, pour les prier de le décharger du soin de l'éducation de ce Prince, & de s'en charger eux-mêmes; apparemment parce qu'il ne trouvoit point d'avantage à avoir l'œuil là-dessus, pendant que le Prince n'étoit pas actuellement dans les Charges, qu'on lui avoit promises. Cette Lettre étoit datée, du 26. Fevrier 1663. Les Etats y répondirent seulement le 17. d'Avril, „ en remerciant le Roi de la confiance, qu'il témoignoit „ avoir en eux, & en lui promettant qu'ils tâcheroient de la mériter encore à l'avenir, dans „ toutes les occasions, où ils pourroient, & où „ il s'agiroit de sa gloire, & de ses interêts. Mais „ ils ajoûterent, qu'ils étoient bien fâchez, de „ ne pouvoir pas faire, là-dessus, tout ce que le Roi „ pourroit desirer, (*ils entendoient apparemment le* „ *rétablissement de son Neveu, dans toutes les char-* „ *ges de ses Prédecesseurs*) à cause du passé, de la „ constitution de la Province, & de plusieurs ré- „ flexions importantes, qui en résultoient, & qui „ les empêchoient d'aller plus loin, en ce que „ S. M. demandoit d'eux. Ce *passé* sembloit regarder le Siege d'Amsterdam, & les *réflexions*, qu'ils faisoient là-dessus, les empêchoient de penser à rendre au Prince la Charge de *Stadthouder*, dans leur Province. Au reste, ils promettoient à Charles „ qu'ils tiendroient la main à ce que les „ Domaines, Biens, & Droits, que le Prince „ d'Orange avoit, tant dans le Païs, qu'ailleurs, „ fussent conservez & augmentez; & à ce qu'il „ joüit par tout de l'effet de leur protection; „ tant à l'égard de sa Personne, que de ses Biens. „ Pour cet effet, ils promettoient encore de tenir „ la main, à ce que les Ministres qui étoient, de „ la part de l'Etat, hors du Païs, & particulie- „ rement dans les Cours de France & d'Espagne, „ y agissent de concert avec les Ministres du Roi, „ qu'ils prioient de l'agréer & de l'appuyer par „ ses Ministres, & par ses bons conseils.

Le Sr. de *Zuylichem* fut envoyé au Mois d'Août en Angleterre, de la part du Prince d'Orange, pour donner au Roi un compte de ce qu'il lui devoit. Il y avoit 1. le Mariage de la Princesse sa Mere, qui se montoit à la somme de quarante-mille Livres Sterling dûs, avec les interêts, depuis l'an MDCXL: 2. divers prêts, que la Maison d'Orange avoit faits au feu Roi Charles I. & à Charles II. son Fils, dont l'un étoit de trois-cens-mille francs, trois de quatre-vingt-mille châcun, & divers autres; qui étoient dûs avec les interêts. Sur cela, Charles II. en fit une reconnoissance en ces termes. „ Sa Majesté ayant vû & consideré les états particuliers de ce qu'elle doit à „ son très-cher Neveu le Prince d'Orange, avec „ d'autres papiers délivrez par Mr. de *Zuylichem*, „ Député par le Prince, pour cet effet, déclaroit qu'il n'y avoit aucune chose, en quoi Elle „ s'interessât plus, qu'à avancer, par tous moyens „ qui seront en sa puissance, la grandeur & la prosperité de la Maison d'Orange, & particuliere-ment,

(1) Lettres de D'Estrades T. II. p. 16.
(2) Le 8. de Fevrier Lettre de D'Estrades T. II. p. 57.
(3) Lettres de D'Estrades T. II. p. 53.

(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1111.

1663. „ ment, à lui faire satisfaction, en toute diligen-
„ ce, non seulement pour la Dot, promise au „ Mariage de feu sa chere Sœur la Princesse Ma- „ rie; mais aussi pour les sommes d'argent, qui „ avoient été prêtées, à diverses occasions, par „ les Princes d'Orange au Roi defunt; & à S. M. „ comme justement duës à son très-cher Neveu „ le Prince d'Orange; pour lequel le Roi faisoit pro- „ fession du plus tendre soin, qu'il fût possible, com- „ me il le lui témoigneroit en toutes occasions. Cette reconnoissance étoit datée du 20. d'Août, & signée par le commandement du Roi, de la main de *Henri Bennet*, Secretaire d'Etat. Cependant ce Prince ne paya jamais aucune de ces dettes, ayant toûjours été en arriere, à cause des dépenses excessives, qu'il faisoit pour ses plaisirs; ou pour les guerres, qu'il fit aux Etats Géneraux, sans aucune nécessité. Le 20. de Novembre, la Princesse d'Orange se plaignit de ce que l'Espagne n'avoit point exécuté, ce qu'elle avoit promis à la Maison d'Orange, à la Paix de Munster. Au contraire, sous prétexte d'un Procès de la Comtesse d'*Isenguien*, qui prétendoit non seulement de retenir la Baronnie de *Herstal*, pour un fort bas prix, mais encore faire vendre les autres Biens, que le Prince avoit dans le Brabant, à certains tems, qu'elle avoit fait connoître par des affiches, qui devoient été exécutées, sur la fin de l'année; quoi que le Roi d'Espagne eût promis, par le Traité fait avec la Maison d'Orange, que ses Biens ne seroient nullement molestez; sous prétexte du Procès, qu'elle avoit avec la Comtesse d'Isenguien Les Etats de Hollande consulterent là-dessus la Cour de Hollande, pour savoir s'ils ne seroient pas fondez à faire des représailles, sans blesser le Traité de Munster; si l'on exécutoit à la rigueur, en Brabant, contre le Prince, ce que la Comtesse prétendoit. La Cour répondit que cela se pouvoit faire, de sorte qu'il fût résolu d'en écrire, en termes pressans, au Marquis *de Caracene*, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, & d'envoyer des Députez à l'Ambassadeur d'Espagne, d'employer ses bons offices, pour empêcher qu'on ne vendît les Terres de la Maison d'Orange. On en écrivit aussi au Sr. de *Reinswoude*, qui étoit Ambassadeur de l'Etat à Madrid, pour représenter cette affaire au Roi. Comme le tems s'approchoit, auquel il devoit être de l'interêt du Roi d'Espagne & des Etats Géneraux, de demeurer unis ensemble, pour s'opposer à l'agrandissement de la France; cette rigueur contre la Maison d'Orange n'eut pas lieu, & l'on n'eût pas d'occasion de se brouiller avec l'Espagne.

Les Espagnols, qui se piquoient de prévoir les choses de plus loin, commençoient à se défier de la France, & à craindre les prétensions que le Roi Louïs XIV. pourroit avoir pour le Païs-Bas; malgré toutes les rénonciations, qu'il pouvoit avoir faites à la succession d'Espagne. L'avidité qu'il avoit témoignée d'avoir Dunkerque, en l'achetant du Roi d'Angleterre, après l'avoir conquise conjointement avec Cromwel, sur l'Espagne, ne pouvoit pas n'exciter point de la defiance dans l'esprit des Espagnols, & n'alarmer pas même les EE. GG. qui craignoient autant de l'avoir pour Voisin, qu'ils souhaitoient de l'avoir pour Ami. Cela fit naître une pensée aux Espagnols, conforme (1) à une sorte de Projet, qui avoit été fait contre eux, par Frideric Henri, & une Partie de la Noblesse des Païs-Bas. C'étoit de réünir les XVII. Provinces en une sorte de République, composée des Catholiques & des Protestantes, comme le Corps des Cantons Suisses. Du tems de Frederic Henri, toutes les Provinces, qui étoient sous l'Espagne, devoient secouër son joug; mais en ce tems-ci, elles devoient lui demeurer soumises, & faire seulement une Alliance avec les VII. Provinces Unies, pour leur commune conservation, contre les entreprises de la France. (2) D. Estevan de Gamarre fit faire secretement cette proposition, en diverses Villes, & le Comte d'Estrades, qui avoit des espions par tout, en fut averti; aussi bien que la Cour de France, d'un autre côté. 1663.

L'Ambassadeur s'en entretint avec le Pensionaire & (3) un Magistrat, auxquels il dit que cette maniere d'agir de l'Ambassadeur d'Espagne leur devoit être très-suspecte; puis qu'il vouloit faire passer cette Ligue, dans laquelle devoit même entrer la Cour d'Angleterre, pour une chose avantageuse aux Etats Géneraux; sans considerer, qu'ils ne pouvoient pas y ajoûter foi, sans desobliger le Roi son Maître, & lui faire prendre des mesures toutes contraires à ses intentions présentes, dont leur Commerce recevroit bien plus de préjudice, qu'il n'en pourroit souffrir, par Dunkerque.

Quelques jours après, ce même Ambassadeur dit au Pensionaire de Hollande, qu'il avoit reçu des Lettres du Roi, où il lui apprenoit ce qu'on disoit de la Ligue, que les Espagnols proposoient; & le Ministre Hollandois lui témoigna qu'il étoit bien instruit de tout cela, même par l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il pouvoit assurer D'Estrades, que tant que les Etats espereroient pouvoir être dans les bonnes graces de S. M.; & qu'elle seroit liée avec eux, par un Traité, ils n'entendroient à aucune Proposition, & qu'ils l'avertiroient de tout ce qui se passeroit.

Cependant quoi que pussent dire les Ministres Hollandois, il se trouvoit des raisons de differer les échanges des Ratifications, ce qui les tenoit dans l'inquietude. Pour tâcher de la calmer, le Roi de France (4) envoya de *Lionne* à Boreel, Ambassadeur des Etats à Paris, avec un Mémoire, dans lequel il étoit porté „ que le „ retardement de l'échange des Ratifications ne „ venoit pas du Roi, mais de la constitution „ des Provinces Unies, qui ne leur permettoit „ pas d'aller plus vite: Qu'ils savoient aussi „ très-bien les raisons, qui faisoient que S. M. „ desiroit que les Etats s'obligeassent à la garan- „ tie de la place de Dunkerque, comme de toutes „ les autres, qui lui appartenoient; puis qu'autre- „ ment ce seroit montrer aux agresseurs l'endroit, „ par lequel ils pourroient attaquer la France, „ sans que les Etats se trouvassent engagez à „ l'assister: Qu'il ne seroit pas juste, que le „ Roi fût obligé de rompre pour eux contre „ tous agresseurs, sans que les EE. fussent obli- „ gez de rompre pour la France, contre ceux, „ qui voudroient attaquer S. M. sous prétexte de „ Dunkerque: Que cependant S. M. déclaroit „ qu'elle étoit prête de faire l'échange des Ra- „ tifications, sans délai, pourvu que l'Ambassa- „ deur lui remît une déclaration des Etats, par „ laquelle ils consentent que cet échange soit „ tenu, comme non avenu, en cas que dans trois

(1) Voyez cette Histoire sur l'an 1631. & 1632.

(2) Voyez sa Lettre du 1. de Fevrier, & plusieurs des suivantes, T. II.

(3) Il dit *le premier Magistrat*, mais on ne donne ce titre à personne, en Hollande.

(4) Le 16. de Fevrier Lettre *D'Estrades* T. II. p. 75.

1663. „ trois mois de tems, à compter de ce jour-„ là, les Provinces Unies n'aient pas ordonné, „ que non seulement le Traité de l'aquisition „ de *Dunkerque*, (ce qui seroit sujet à diverses „ interprétations) mais *la Place même de Dunkerque* seroit garantie au Roi, par les Etats, „ pendant toute la durée du Traité ; contre „ tous agresseurs indistinctement, & comme les „ autres places, dont la garantie étoit déja com-„ prise, dans le Traité de Paris : Que les E-„ tats jugeroient par-là, s'il y avoit eu aucun „ sujet de soupçonner que S. M. ne differoit „ l'échange des Ratifications, que pour atten-„ dre quelque nouveau Traité, qu'il eût enco-„ re dessein de faire comprendre dans la même „ garantie : Qu'enfin concernant quelques plain-„ tes, qu'on avoit faites sur le Traité, le Roi „ y avoit mis ordre, de son propre mouve-„ ment.

On voit par-là que les EE. GG. craignoient que la Puissance de Louïs ne s'augmentât si fort, qu'il faudroit, tôt, ou tard, plier sous le poids de son autorité ; & qu'ils ne pouvoient mieux faire, dans ces conjonctures, que de s'empêcher de porter rien à l'extrémité, en le ménageant. L'Espagne n'étoit plus en état de tenir les choses en équilibre, & les autres Puissances n'étoient point disposées à prendre la place de l'Espagne, & à proteger ceux, que leur foiblesse exposoient aux caprices d'une Puissance aussi formidable, que celle de la France. Mais les Provinces Unies se trouverent, neuf ans après, en un beaucoup plus grand danger ; dont la Providence les tira, bien plus que leur bonne conduite.

D'Estrades (1) fut voir De Witt, pour l'assurer qu'aucun nouveau Traité, comme on l'avoit craint, ne retarderoit les échanges ; & que S. M. ayant fait donner un Arrêt, pour mettre les Sujets des Etats en possession de la diminution des cinquante sous, par Tonneau, à quoi Elle n'étoit obligée, qu'après l'échange des Ratifications ; Elle auroit sujet de se plaindre, si les Etats ne passoient par dessus une formalité, de ce qu'ils montreroient peu de consideration pour Elle. De Witt lui répondit, que si S. M. vouloit absolument que les deux échanges se fissent à la fois ; il faudroit gagner pour cela le plus de Députez des Villes de Hollande, qu'il seroit possible, & hazarder la déliberation qu'ils pourroient faire là-dessus ; ce qu'il ne croyoit néanmoins pas sûr.

La raison qu'il y avoit de craindre, qu'elle ne fût pas favorable à la France ; c'étoit que les Hollandois craignoient qu'il ne leur fallût rentrer en guerre, contre les Espagnols, par la garantie de Dunkerque. Les Espagnols le leur avoient insinué avec soin, depuis que cette contestation duroit, & ne manqueroient pas de le faire encore plus, si l'affaire ne s'accommodoit pas. Ils faisoient voir, en effet, aux Hollandois, que l'union des XVII. Provinces seroit fort avantageuse à leur commerce. Pour les assurer de la crainte, qu'ils pouvoient avoir d'une guerre avec la France ; ils leur donnerent un détail d'un fonds, suffisant pour entretenir cinquante-mille hommes de pied & dix-mille Chevaux, à ne lever que les Droits ordinaires ; qui se levoient, dans les XVII. Provinces. Ils prétendoient que toutes ces Troupes se joignissent ensemble, en cas que l'on attaquât les Confederez, ou qu'on déclarât la Guerre à l'une, des XVII. Provinces.

De Witt trouvoit à propos, de ne pas s'exposer à l'incertitude de la déliberation des Etats de Hollande ; & dit que, si S. M. vouloit agréer les échanges des Ratifications de Paris, & se fier en lui, pour la garantie de Dunkerque ; il se faisoit fort de le faire passer à la satisfaction de S. M. quand il auroit de quoi détruire les raisons, dont on se servoit pour donner aux Etats de l'ombrage de la grandeur de la France ; & qu'en même tems on romproit les mesures, que les Espagnols avoient prises, pour faire réüssir la Ligue, qu'ils proposoient. 1663.

Il semble qu'il auroit mieux valu, que la France entrât dans la pensée de De Witt, si elle ne cachoit aucun dessein particulier, en exigeant que toutes les Ratifications se fissent en même tems. Mais ceux, qui étoient de ce dernier sentiment, semblent avoir trop cherché de rafinement. Ils furent cause que l'on cherchât des explications de la Garantie de Dunkerque, auxquelles apparemment on n'auroit point pensé. On (2) disoit que les PP. UU. en garantissant Dunkerque, au Roi de France, ne croiroient point être engagez à garantir la Place contre le Roi d'Espagne, mais seulement contre le Roi d'Angleterre. On témoignoit que si l'on expliquoit la garantie, ensorte qu'elle fût contre l'Espagne, cela pourroit causer une guerre contre cette Couronne. Cependant on disoit à la Cour de France, que quand même le Traité seroit ratifié, l'Alliance ne seroit que défensive, & que si le Roi étoit l'agresseur, les Etats ne seroient point obligez de suivre son exemple. Mais supposé que le Roi d'Espagne attaquât les terres de la France, les Etats étoient obligez de l'aider à se défendre, & ainsi la guerre défensive deviendroit facilement offensive. Souvent on ne peut se bien défendre, qu'en attaquant l'Ennemi. Le Comte d'*Estrades* présenta là-dessus un Mémoire aux Etats, de la part du Roi, & il se tint beaucoup de discours, qui n'aboutirent à rien ; & auxquels (3) nous ne nous arrêterons pas. On accepta enfin les offres de la France, (4) le 7. de Mars, dans les Etats de Hollande, où l'on s'engagea à la Garantie de Dunkerque, sur l'offre que le Roi fit d'échanger les Ratifications.

La France, en ce même tems, pressoit fort les Etats Géneraux de rendre justice à l'Ordre de Malte, en lui faisant rendre ses Commanderies. Elle faisoit la même chose à l'égard de l'Electeur de Cologne, dont les Etats avoient encore entre les mains la place de Rhimberck. Elle favorisoit aussi le Duc de Neubourg, à qui ils retenoient Ravestein, & elle soûtenoit assez ouvertement l'Evêque de Munster, qui redemandoit la Seigneurie de Borkelo, dont le Comte de *Stirum*, que les Etats favorisoient, étoit en possession. Tout cela faisoit assez voir, que Louïs XIV. n'étoit pas si grand ami des Etats, qu'il le vouloit paroître. Mais nous ne pouvons pas entrer, en aucun détail, de ces sortes de choses.

Le 19. de Mars MDCLXIII. (5) le Comte d'Estrades présenta, aux EE. GG. des Provinces Unies un Mémoire, où il les pressa instamment de finir l'affaire, que la République avoit depuis si long-tems avec l'Ordre de Malte, dont les Commanderies, qu'il avoit euës, en diverses Provinces, n'avoient point été rendues. Il dit, „ qu'autre-„ ment toute l'Europe (*Catholique*) auroit sujet de „ pen-

(1) Lettre du 22. de Fevrier T. II. p. 78.

(2) Lettre du Roi à *D'Estrades* du 23. de Fevrier. Tom. II. p. 83.
(3) Voyez-les dans *D'Estrades* T. II.
(4) Là-même p. 39. & suiv.
(5) Tom. II. p. 720.

1663. „ penser que ceux, qui possedoient les biens de l'Ordre, continuoient à se servir des mêmes moyens, „ qu'ils employoient, depuis plusieurs années, „ pour éluder les effets des instances, que le „ Roi avoit fait faire, pour cela, par ses Ministres; de sorte qu'il ne pouvoit pas se dispenser de s'adresser encore à leurs Seigneuries, & de leur représenter sérieusement qu'il ne „ pourroit plus justifier les diligences que S. M. „ vouloit qu'il fît, en exécution de ses ordres „ exprès; s'il ne leur faisoit entendre, que si „ leurs Seigneuries n'obligeoient les Provinces „ particulieres, comme Elles le pouvoient & „ devoient faire, en vertu de leur Union, à la „ restitution des biens de l'Ordre, ou à justifier leur prétendu Droit, sans délai; Sa Majesté auroit sujet de croire, que ce n'étoit pas „ leur intention de faire rendre justice; qu'Elles ne vouloient pas considerer la puissante & „ juste recommandation qu'Elle en faisoit; & „ qu'Elles ne se soucioient point de ce que toute la Chrétienté pourroit dire d'un procedé „ si extraordinaire, ni des inconveniens, que le „ juste ressentiment de l'Ordre pourroit produire.

Dans le changement de Religion, qui s'étoit fait, au XVI. siecle, on avoit saisi tous les Biens Ecclesiastiques, comme revenants à l'Etat; à cause de la disposition de ceux, qui les possedoient, & qui étoient demeurez ennemis de la Religion & de l'Etat; en donnant néanmoins ordre de faire subsister ceux qui avoient subsisté auparavant de ces biens, comme il paroît par l'Union d'Utrecht. Les Biens des Chevaliers de Malte avoient été saisis, avec les autres, pour la même raison, & la vie licentieuse des Chevaliers, qui les avoient possedez, n'étoit pas une recommandation avantageuse pour l'Ordre. Depuis, leurs Commanderies avoient été données, engagées, ou vendues à des familles, qui les possedoient de bonne foi, & qu'il n'étoit pas facile d'en déposseder. Les Chevaliers faisoient trop de bruit, pour si peu de chose.

Dans le même Mémoire, D'Estrades fit des plaintes, par ordre du Roi, de la licence que les Libraires du Païs se donnoient d'imprimer toutes sortes de *Libelles*, *au grand préjudice de la réputation de la Couronne de France & de ses interêts*, & en particulier d'un mauvais livre intitulé, *le Testament du Cardinal Mazarin*. L'Ambassadeur demandoit que les Libraires, qui se trouveroient avoir imprimé & debité ces livres, &, en particulier, celui dont on vient de rapporter le titre, fussent punis selon la rigueur des Ordonnances; sans quoi S. M. seroit obligée de défendre la vente des livres imprimez, en ce Païs. Il est certain que ces sortes de livres sont défendus, & qu'on punit ceux qui les font imprimer, quand on le peut savoir. Mais cela n'est pas toûjours facile, & le bruit, qu'on en fait, est souvent cause, que des livres très-méprisables sont achetez & lûs.

La Province de Hollande ayant enfin consenti à garantir la Place de Dunkerque, comme la France le souhaitoit, cette même Province fit une députation aux autres Provinces, pour les engager à approuver cette garantie; qui n'étoit pas plus à charge à l'Etat que les autres, & dont on ne se pouvoit pas défendre, sans offenser le Roi de France; qu'on étoit obligé de ménager extraordinairement, vu la foiblesse de l'Espagne, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur le Roi d'Angleterre.

On peut voir cela, dans une Lettre de l'Ambassadeur de France (1) du 22. de Mars, par laquelle il en donne avis au Roi son Maître. Il y fait (2) aussi mention d'une Lettre remarquable du Roi du 15. de Mars. Le Roi y avoit dit que „ le Sr. De Witt ne pouvoit pas mieux répondre, „ qu'il avoit fait au témoignage que S. M. lui avoit voulu donner de son estime, & de son „ entiere confiance, en ses paroles. Cela pourroit faire allusion à ce qu'on a vu ci-dessus du dessein du Roi de le gagner, quand même il le faudroit acheter cherement; mais on peut recueillir de ces paroles, que le Pensionaire n'accepta pas ce que le Roi lui fit offrir. Le Roi dit encore „ que la sincerité, & l'affection que de „ Witt avoit fait paroître, pour l'interêt de S. „ M. en ce rencontre, (qui ne pouvoit être „ plus important) lui seroient de nouveaux motifs de considerer & de partager les siens; de „ vivre, avec lui, dans une entiere confidence, „ & faire grand cas de ses sentimens, en toutes „ occasions. L'Ambassadeur ne manqua pas de communiquer cette Lettre au Pensionaire, & même de la lui laisser lire toute entiere; & assura en suite le Roi que le Ministre Hollandois avoit toute la reconnoissance, qu'il devoit, de l'honneur que S. M. lui faisoit, & qu'il s'attachoit entierement aux moyens de faire réüssir toutes les affaires, que S. M. affectionnoit. 1663.

L'Ambassadeur dit, un peu plus bas, que le Pensionaire ne lui cachoit aucune affaire, tant de celles de l'Etat, que des étrangeres. Voici, ce me semble, la raison de cette confiance, qui n'étoit peut-être pas si grande, que l'Ambassadeur le croyoit. C'étoit que le Pensionaire étoit haï, au dernier point, du Roi d'Angleterre, non pas tant à cause de son Neveu, le Prince d'Orange; que parce que De Witt avoit, comme il croyoit, favorisé Cromwel. Pour se soûtenir contre ce Prince, il y a de l'apparence qu'il voulut se gagner la faveur & la protection de la France; non aux dépends de l'Etat, mais en faisant obtenir au Roi ce qu'il pouvoit souhaiter, sans préjudice de la République. C'est ce qui fut cause de la bonne intelligence & même de l'amitié, qu'il entretenoit avec son Ambassadeur.

„ Il m'a demandé, *disoit le dernier*, mon avis, „ sur la Lettre que (3) le Roi d'Angleterre a écrite aux Etats, en leur remettant la Tutele du „ Prince, son Neveu. De Witt m'a déclaré „ qu'il se trouvoit fort embarrassé, & que d'un „ côté il lui sembloit que l'Etat trouveroit sa sûreté, & son avantage à prendre la Tutele de ce „ Prince; mais que d'un autre côté, il voyoit toutes les Villes éloignées de se vouloir charger de „ cette Tutele, & même de faire du bien à ce „ Prince; vû la grande autorité où ses Prédecesseurs avoient été, & où il pouvoit facilement „ parvenir, s'il étoit aidé, à cause de l'amitié des „ Peuples, pour sa personne & pour son nom; „ & que cela l'avoit engagé à suivre l'avis de ses „ Confreres, & à résoudre d'écrire au Roi d'Angleterre, qu'on ne pouvoit se charger de ce „ qu'il demandoit.

En cela, on peut dire que ce fut plûtôt le Pensionaire, qui conduisit les autres, que les autres ne le conduisirent; & s'il parla ainsi à l'Ambassadeur de France, ce fut une pure dissimulation, que personne ne reprendra, dans un homme d'Etat, comme lui. On ne lui fera pas aussi un crime de ce que, selon les occasions, il faisoit de fausses con-

(1) Tom. II. p. 123.
(2) Là même p. 105.
(3) Voyez-la ci-dessus p. 112.

1663. confiances au Comte d'Estrades, comme il le semble.

Le 11. d'Avril, cet Ambassadeur présenta un Mémoire aux Etats Géneraux; par lequel il leur dit, que S. M. non contente d'avoir offert de faire les échanges des Ratifications présentement, & de remettre entre les mains de l'Ambassadeur des Etats à Paris une liste de tous les Traitez, qui devoient être produits avant l'échange, & compris dans la Garantie génerale, signée par De Brienne, Sécretaire d'Etat; & de souffrir que Borcel, Ambassadeur des Etats, paraphât chacun de ces Traitez; afin de s'assurer qu'on n'en augmenteroit point le nombre, & qu'on n'y feroit aucun changement; Que le Roi, dis-je, avoit ordonné à De Brienne de mettre effectivement entre les mains de l'Ambassadeur, avant le départ du dernier ordinaire, sa Ratification, avec la liste des Traitez, & de n'exiger point la Ratification des Etats. Le Mémoire ajoûtoit que l'Ambassadeur s'assuroit, que leurs Seigneuries se tiendroient satisfaites de la maniere d'agir de S. M., & qu'elles seroient persuadées que c'étoient *des causes innocentes*, qui avoient retardé l'échange. Ces causes n'avoient été autre chose, comme il paroît, sinon que la France avoit craint, que si elle avoit ratifié le Traité de Paris, avant que les Etats eussent donné leur Garantie pour Dunkerque, cette Garantie ne se fit attendre trop long-tems. Mais les Espagnols, & les Hollandois ne se seroient pourtant jamais liguez, contre la France, pour lui prendre Dunkerque, avec une garnison de trois-mille hommes; ce sont les Ministres des Puissances Souveraines, qui savent embarrasser les choses, qui ne le sont point, pour se rendre plus nécessaires.

Le lendemain 12. d'Avril, D'Estrades fut voir le Pensionaire de Hollande, & l'entretint, de la part du Roi, d'un Projet fait, comme on disoit, par les principaux des Provinces Catholiqués, qui avoient dessein de chasser les Espagnols de chez eux, & de se joindre aux Hollandois, avec l'approbation de S. M. T. C. Ce Projet avoit été proposé à De Witt, qui crut en devoir avertir le Roi; & le Roi ordonna à son Ambassadeur, de témoigner au Pensionaire le gré, qu'il lui savoit, de lui avoir communiqué une chose de si grande importance, & que S. M. approuvoit. L'Ambassadeur l'exhorta de ne pas perdre une occasion si favorable d'immortalizer sa gloire; par un avantage de si grande conséquence, pour sa Patrie & pour le bien public. Il lui dit que S. M. le prioit de considerer que le tems étoit cher, que les volontez des Peuples étoient variables, & que la Prudence vouloit que, par de longues déliberations, on ne leur donnât pas le tems de changer de pensée; & qu'il importoit même extrémement de hâter l'effet de la proposition, avant que le Frere de l'Empereur arrivât en ce païs-là; parce qu'il pourroit y faire changer la face des affaires, & y rendre les peuples plus retenus. L'Ambassadeur ajoûta que De Witt pouvoit remarquer, en cela, la conduite desinteressée de S. M. qui faisoit voir par-là, que ses desseins alloient plus à la grandeur de ses Amis, qu'à la sienne propre. De Witt répondit à ces complimens outrez, par d'autres de la même sorte, & par de grandes offres de services. On sait de quel poids est cette sorte de discours, &, selon toutes les apparences, ceux du Pensionaire étoient du même genre, que ceux qu'on lui faisoit.

A l'égard de la chose même, il dit que pour la Proposition des quatre Députez des Païs-Bas, elle seroit bonne, si tous les autres Corps des Etats s'y joignoient, & s'ils avoient un Chef, pour commencer l'expulsion des Espagnols; & qu'en ce cas-là, il ne manqueroit pas d'en faire la proposition aux Etats de Hollande, & de la pousser dans les autres Provinces. Mais il jugeoit que proposer la chose, dans l'incertitude de ce qui arriveroit en Flandre, & avant que d'avoir pris de justes mesures, pour faire réüssir un si grand dessein, n'étoit pas une chose qu'on dût faire, ni même en parler à qui que ce fût. 1663.

Il ajoûta que, s'il en avoit été cru, lors que S. M. avoit eu une Armée, dans le milieu des Païs-Bas on se seroit joint, avec elle, pour former une République des dix-sept Provinces, & que l'on auroit établi par-là le repos, & la sûreté des uns & des autres. Cependant il paroît, par ce qu'ajoûte l'Ambassadeur, que la Cour de France ne se fioit pas en ce que De Witt disoit. Il n'avoit pas plus de sujet de se confier aux Conseils de la France; qu'on pouvoit soupçonner d'avoir fait faire secretement cette Proposition, à De Witt, pour engager les Etats à attaquer la Flandre de leur côté, pendant qu'elle se saisiroit elle-même du reste. Mais ce n'étoit nullement l'interêt des Etats de ruiner l'Espagne, de ce côté-là, pour se trouver ensuite voisins immédiats de la France; de qui ils avoient beaucoup plus à craindre, que de l'Espagne.

Le Pensionaire (1) conçut un autre soupçon de cette Députation, c'étoit que les Espagnols n'eussent envoyé ces Députez, pour l'embarquer en une négotiation sécrete; afin de le ruiner, après cela, auprès de ses Maîtres. C'est ainsi que la simulation & la dissimulation des Puissances & de leurs Ministres, rendent l'histoire douteuse à plusieurs égards.

D'Estrades dit (2) dans une Lettre du 12. d'Avril, que le Pensionaire lui avoit dit, „ qu'il lui „ vouloit communiquer une pensée, qui lui étoit „ venue; c'étoit que, si l'affaire des Députez de „ Flandre ne réüssissoit pas, comme il y avoit „ beaucoup de difficulté, tant que le Roi d'Espagne vivroit, à qui il restoit assez de forces, „ dans la Flandre, pour punir une semblable conspiration; qui ne pourroit guere réüssir, si elle „ n'étoit génerale, ce qu'elle n'étoit pas encore; „ il ne seroit pas à propos de ménager dès-lors „ les esprits des Flamands, en leur représentant „ les maux, dont ils étoient menacez, par la „ mort du Roi d'Espagne; & les disposer à former, en ce cas-là, une République. Le Pensionaire ajoûta, que comme châcun doit penser à ce qui lui convient, sans faire tort à un „ autre; il avoit voulu faire cette ouverture, qui „ étoit que les Païs-Bas se mettant en République, „ le Roi T. C. pourroit avoir Cambrai, St. Omer, Aire, tout l'Artois, Bergue St. Vinox, „ Furnes & Nieuport, & les Etats des PP. UU. „ Ostende, Bruges & ce qui est sur ce Continent, „ jusqu'à l'Ecluse & autres Places, selon qu'elles „ pourroient convenir à châque Etat, & comme on en conviendroit: Qu'enfin le reste „ pourroit être mis sous la forme d'une République, qui seroit alliée de la France & des Provinces Unies: Qu'il savoit bien qu'on pourroit „ donner quelque ombrage à S. M. en lui faisant „ entendre qu'une République de cette étendue, „ & soûtenue par celle des Provinces Unies, & par „ d'autres Voisins, seroit en état de faire la guer- „ re

(1) Lettre du 26. d'Avril T. II. p. 163.
(2) Tome II. p. 146.

1663. „ re à la France, comme les Ducs de Bourgogne „ l'avoient fait autrefois ; mais qu'on pouvoit dire réciproquement, que la République des Provinces Catholiques, venant à se joindre avec la „ France, les Provinces Protestantes courroient „ risque ; de sorte qu'il valloit mieux pour les „ PP. UU. qu'elles fussent sous une Puissance, telle qu'étoit la Monarchie d'Espagne.

„ Mais sans s'arrêter à ces raisonnemens, De „ Witt, *à ce que dit D'Estrades*, s'appuyoit sur „ la sage conduite, & sur la sincerité de Louïs „ XIV., envers l'Etat, aussi bien que sur la maniere obligeante, dont il parloit de lui-même, „ comme son Ambassadeur le lui avoit fait voir ; de „ sorte que bien loin d'en concevoir aucune défiance, on avoit sujet de se réjouïr d'avoir à „ traiter avec un Roi si bon & si judicieux, que „ l'étoit Louïs XIV. On peut voir par-là, que le Pensionaire de Hollande, à force de fréquenter les Ambassadeurs de France avoit apris à faire des complimens, comme eux, & à les payer de la même monoie, dont ils le payoient ; comme la suite de cette Histoire le fera voir.

Il disoit encore „ que pour ce qui regardoit „ les soupçons, qu'on pourroit donner à Sa Majesté, des liaisons que l'Etat pourroit prendre „ avec ses voisins ; ils se détruisoient d'eux-mêmes, par la constitution même de la République, qui ne demandoit autre chose que sa „ propre sûreté, & la liberté du commerce ; & „ qui ne chercheroit pas à avoir plus de Terres, & de Places, que celles qui se trouveroient en son partage. L'Ambassadeur ne manqua pas là-dessus, de faire de nouveaux complimens à De Witt, & de donner avis de tout au Roi son Maître.

Les Députez (1) des Provinces Espagnoles furent encore voir le Pensionaire, à qui ils dirent les mêmes choses, qu'ils lui avoient proposées auparavant. Il les pressa fort de lui nommer le Chef de l'entreprise, dont ils parloient, & de lui dire quels préparatifs ils avoient en main, pour la faire réüssir, & de quelles Alliances ils s'étoient appuyez. Il vouloit qu'ils lui donnassent tout cela, par écrit, pour le proposer à ses Maîtres, après quoi il leur feroit savoir leurs sentimens là-dessus. Ces gens répondirent qu'ils n'avoient ordre, que de s'adresser à lui ; pour savoir s'il leur pouvoit procurer l'alliance & la protection de la Hollande, & qu'ils ne lui pouvoient donner aucun Ecrit. Ils ajoûtoient que l'affaire devant demeurer sécrete, ils ne pouvoient pas la rendre publique ; comme cela arriveroit, s'ils donnoient un Ecrit, pour être présenté aux Etats de Hollande. Le Pensionaire leur réplica, qu'il n'avoient donc qu'à exécuter leur dessein, & les assura que, quand ils l'auroient fait, il disposeroit la Province de Hollande à s'allier avec eux. Après cela, ces Députez se retirerent.

De Witt dit depuis à l'Ambassadeur de France, qu'il se pourroit bien faire que les Espagnols se fussent servis de ces gens-là, pour l'engager en une négotiation, & le ruïner dans l'esprit de ses Maîtres ; mais que de la maniere, dont l'affaire s'étoit passée, il n'y avoit aucun danger, parce qu'ils ne pouvoient rien prouver contre lui. Le Roi de France témoigna qu'il croyoit que ce dessein n'étoit qu'une chimere.

Mais quoi que ce pût être, (2) D'Estrades croyoit qu'il en reviendroit un très grand avantage au Roi de France, qui étoit d'avoir si bien persuadé à De Witt, par toutes ses Dépêches, que ses pensées étoient fort éloignées de s'agrandir dans les Païs-Bas ; en approuvant la Proposition des Députez, dont on vient de parler, & par les instances que S. M. l'avoit ordonné de faire de pousser cette affaire, comme étant avantageuse aux Provinces Unies, & glorieuse, pour le Pensionaire de Hollande ; sur quoi ce dernier avoit dit plusieurs fois, qu'il ne pouvoit trop admirer la moderation de S. M. 1663.

Il paroit encore, par diverses Lettres du même Ambassadeur, ou par les Dépêches que le Roi lui envoyoit fréquemment, que ce Prince affectoit d'approuver ce prétendu dessein, des Provinces Espagnoles des Païs-Bas de faire une seule République, avec les Provinces Unies. Le Roi de France étoit ravi, que son Ambassadeur en Hollande fût venu à bout de persuader à De Witt, (3) *qu'il n'étoit pas ce dangereux Voisin, ni ce Prince si immoderément ambitieux, & si avide des Etats d'autrui, que ses envieux le publioient, avec des exagerations odieuses, pour faire concevoir par tout des ombrages de sa Puissance. Je me trouve, par-là*, continue-t-il, *graces à Dieu, assez bien partagé, pour n'avoir ni inquietude, ni devoir violent d'étendre davantage ma domination ; & pourvû que je puisse toûjours tenir ceux qui ne m'aiment pas (dont les vastes desseins, ou le trop grand pouvoir me doivent être suspects) en état de ne me faire point de mal ; je croirai avoir tout sujet de me contenter, & d'être fort satisfait de ma condition présente.* Le Roi d'Espagne, son Beau-Pere, raisonnoit apparemment de la même maniere, par rapport à ses vastes Etats, & à son Gendre, qu'il souhaitoit tenir en une situation, où il ne pût pas nuire à la Monarchie d'Espagne ; à laquelle il faisoit plus de peur, qu'il n'en avoit de toutes ses forces.

Ce dernier croyoit, que De Witt lui pouvoit être d'un si grand secours, pour humilier l'Espagne, qu'il s'imaginoit (ou au moins *De Lionne*, de la plume duquel il se servoit pour écrire ses Lettres) „ que Dieu avoit fait naître, pour de grandes choses ; puis qu'à son âge il avoit déja mérité, depuis plusieurs années, d'être la plus „ considerable personne de son Etat. Je crois „ aussi, *continue le Roi*, qu'ayant acquis un aussi „ bon ami en lui, ce n'a pas été un simple effet „ du Hazard ; mais de la Providence Divine, qui „ dispose de bonne heure les instrumens, dont „ elle veut se servir, pour la gloire de cette Couronne, & pour l'avantage & la sûreté des Provinces Unies.

Cette explication des desseins de la Providence étoit un peu prématurée. Il est vrai néanmoins que la Providence employa De Witt à procurer l'avantage & la sûreté de sa Patrie, environ quatre ans, depuis ce tems-ci. Mais cela ne regardoit nullement la gloire de la Couronne de France. Le Roi ajoûtoit encore „ que la seule plainte, qu'il fît „ du Pensionaire, c'étoit qu'ayant autant d'estime & d'affection qu'il avoit, pour sa personne, „ il ne lui laissoit point de moyen de lui en donner quelques marques effectives ; ce qu'il feroit, avec une très-grande joie. Le Roi témoignoit à D'Estrades, qu'il lui rendroit un service très-agréable, s'il pouvoit engager De Witt à accepter quelque présent.

L'Ambassadeur (4) ne manqua pas de lui faire voir la Lettre du Roi, où il disoit ce que nous ve-

(1) Lett. de *D'Estrade* du 13. d'Avril p. 154.
(2) Lett. du 15. d'Avril T. II. p. 155.
(3) Lettr. du 20. d'Avril T. II. p. 158.
(4) Voyez sa Lettre du 26. d'Avril T. II. p. 162.

1663. venons de rapporter. Mais le Pensionaire lui répondit : „ Qu'il etoit recompensé au delà de ce „ qu'il méritoit, pour tous les services, qu'il „ pourroit rendre à S. M. par les marques qu'El„ le lui donnoit de son amitié, & de sa confian„ ce; & qu'il ne manqueroit jamais de fidelité, „ pour tout ce qui regarderoit le service & la „ gloire de S. M. De Witt se servit toujours des mêmes paroles, ou à peu près, pour refuser les présens de la France. Il y a apparence qu'il ne la cajolloit de la sorte, que pour avoir quelque protection, contre le Roi d'Angleterre, & contre le Prince d'Orange & son parti, en cas qu'il en eût besoin; outre qu'il étoit bon d'entretenir le Roi de France, bien disposé envers la République, à qui il pouvoit faire beaucoup de bien & de mal.

Pendant que cela se passoit, (1) le Roi & le Prince d'Espagne, qui avoient été malades, recouvrerent leur santé; ce qui fit que la France crut que rien ne l'obligeoit à se hâter à faire cantonner, ou à partager les Provinces Espagnoles. Cependant on ne perdit point de vuë cette affaire, & le Roi trouva bon que De Witt fit (2) un Projet, qu'on pourroit suivre, en cas de besoin, & qui fut ensuite envoyé à Paris, afin de voir si le Roi souhaitoit y changer quelque chose. En effet il fut réformé, comme il paroît dans les Lettres de D'Estrade, & il y fut dit :

I. *Que l'on tâcheroit dès-lors de disposer les esprits des peuples des Provinces, qui étoient sous la domination du Roi d'Espagne, à se cantonner & à s'établir en une République libre, & que pour les y induire, on leur feroit savoir, sous main, & néanmoins avec des assurances suffisantes, que la France & les Provinces Unies les protegeroient puissamment, dans l'exécution de ce Dessein, & en ce qu'ils voudroient entreprendre pour leur Liberté; ces deux Puissances faisant chacune une étroite Alliance, avec elles, pour les défendre contre ceux, qui les voudroient ou attaquer, ou troubler; & cela pour toûjours, nonobstant tous les cas qui pourroient arriver.*

II. *Qu'au cas que ce Projet ne pût pas être exécuté, pendant la vie du Roi d'Espagne, pour les obstacles, que l'on y pourroit rencontrer; on le poursuivroit avec une vigueur redoublée, après sa mort; quoi que le Prince d'Espagne fût encore en vie, & qu'on tenteroit tous les moyens convenables, pour en venir à bout; sans néanmoins porter les armes, en ces Provinces-là, ni en aucune d'entre elles; en cas que les Magistrats des Villes ne pussent être induits à se résoudre au Cantonnement, pendant la vie du Roi, ou du Prince d'Espagne; l'intention du Roi de France & des Etats des PP. UU. étant d'observer très-religieusement les Traitez de Paix, qu'ils avoient faits avec l'Espagne.*

III. *Au cas que le Roi & le Prince d'Espagne vinsent à déceder, que pour lors on feroit cantonner les Provinces, dont il s'agissoit, de haute lute; & que même on employeroit la force & les armes en cas de besoin, tant pour les y faire résoudre, que pour repousser tous ceux qui voudroient s'y opposer.*

IV. *Que comme il seroit fort difficile aux Provinces Unies de garder leurs frontieres, contre les Puissances étrangeres; on feroit tous les efforts possibles, pour mettre, en ce dernier cas, entre les mains du Roi T. C. pour assurance des siennes, les Villes & Places de Cambrai, St. Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Bergues & Link, avec les Châtelenies, lieux & places, qui en dependoient; & entre les mains des Etats des PP. UU. Ostende, Plassendal,* 1663 *Bruges, Damme, Blanquenberg, avec ce que l'Espagne possedoit alors dans la Province de Gueldre, dans les quatre Quartiers d'Outre-Meuse, les Châteaux de Navagne & Argenteau, avec leurs dépendances.*

V. *Que si le Cantonnement réussissoit au premier, ou au second cas, on travailleroit, de bonne foi, d'un côté & d'autre, à ce que les mêmes places pussent être mises entre les mains du Roi T. C. & des Etats; tant pour la consideration alleguée ci-dessus, que pour plusieurs autres raisons, importantes au bien & au repos communs, de l'un & de l'autre Etat.*

Il arriva depuis une méprise de D'Estrades, qui au lieu de *Cambrai*, dans le IV. Article, avoit cru qu'il y avoit *Gand*; ce qui causoit beaucoup de difficulté, parce que cette place étoit sur la frontiere des Etats Géneraux. Mais l'erreur de l'Ambassadeur de France ayant été découverte, (3) on n'en parla plus. Il y eut plusieurs négotiations là-dessus, qu'on trouvera dans ses Lettres.

Il fut aussi parlé de faire un partage des Provinces Espagnoles, entre le Roi & les Etats, si on ne pouvoit pas obliger les Provinces à se cantonner; comme cela est marqué quoi qu'obscurément dans le II. Article du Projet. Comme il fallut communiquer cette affaire aux Etats de Hollande; (4) il arriva que la Ville d'Amsterdam s'opposa au partage; parce que, si le Partage se faisoit, Anvers étant renfermé dans la part des Etats, il arriveroit que cette Ville attireroit tout le négoce à elle, & ruineroit ainsi celui d'Amsterdam. C'est pourquoi cette derniere Ville déclara à De Witt, qu'elle ne pouvoit s'engager, en une chose, qui étoit si fort contre ses interêts. Elle fit ressouvenir le Pensionaire, que, pendant la guerre, avec l'Espagne, le Prince Frideric Henri avoit eu une forte passion de se rendre maitre de cette Place, & qu'ayant plusieurs fois formé le dessein de l'attaquer, il en avoit toûjours été empêché, par la Ville d'Amsterdam.

Le Pensionaire, pour ne pas paroître avoir quelque engagement avec D'Estrades, n'osa rien répondre à ces raisons; qu'il lui avoüa être d'autant plus pressantes, qu'elles étoient fondées sur l'interêt d'une Ville, qui avoit une grande autorité. De Wit dit qu'il avoit bien pensé à changer le partage, & à faire tomber cette Ville, dans la part de la France; mais que la proposition seroit dangereuse, & que les Provinces n'y consentiroient jamais : Qu'il falloit donc chercher quelque nouvel expedient, & qu'il ne desespéroit pas d'en trouver un : Qu'à toute extrémité, il faudroit obliger les dix Provinces Espagnoles, à former une République à part; en reservant néanmoins quelques places, qui seroient à la bien-séance du Roi, & des Etats des PP. UU. : Que les moyens s'en trouveroient aisément, si le Roi & le Prince d'Espagne venoient à mourir; auquel cas, si les dix Provinces, prévenues par les artifices des Espagnols, refusoient de s'y soumettre; le Roi entrant, avec son armée, sur leurs terres d'un côté, & les EE. GG. de l'autre, avec la leur, ils tâcheroient de conquerir ce qui leur conviendroit le mieux, & qu'au moins en ce tems-là, les Dix Provinces penseroient sérieusement au parti, qu'elles auroient à prendre, si elles ne l'avoient

F 2

(1) Lettre du 6. de Juillet T. II. p. 203.
(2) Voyez la Lettre du 16. d'Aout de *D'Estrades* au Roi T. II. p. 219.

(3) Voyez les Lettres de *D'Estrades* du 21. de Juin, & du 29. du même Mois; avec celle du Roi du 6. de Juillet, au Tom. II.
(4) Lettre du 9. d'Août T. II. p. 215.

1663. voient déja pris : Que cependant il falloit insinuer ces pensées parmi les peuples & les exciter, par l'exemple des Provinces Unies, à aimer la liberté.

Le Pensionaire ajoûta, en parlant de cette affaire à l'Ambassadeur de France, qu'il avoit vu Gamarre, & qu'il avoit évité de parler avec lui de la Ligue proposée, entre l'Espagne & les Etats Géneraux : Que pour lui il iroit faire un tour en quelques Villes de Hollande, pour disposer les esprits à prendre le bon parti, & qu'à son retour on verroit à quoi il s'en faudroit tenir.

D'Estrades dit qu'il reçut ces discours, comme si le Roi son Maître n'y eût pu trouver aucun avantage, & néanmoins sans s'éloigner de rien de ce que De Witt proposoit; parce qu'il étoit persuadé qu'il falloit accepter ses Projets, pour peu qu'ils engageassent les Etats dans les interêts de son Roi, plus qu'ils ne l'étoient, & qu'ils les éloignassent des grandes offres, que les Espagnols leur faisoient alors.

Pendant que le Pensionaire travailloit à gagner quelques Villes, (1) à ce que dit D'Estrades, & qu'il engageoit dans son sentiment les Villes d'Amsterdam, de Dordrecht, de Harlem & de Roterdam; cet Ambassadeur ménagea de son côté les Députez de Leide, de Goude, de Schiedam & de la Brille. Ce fut alors que De Witt fit le Projet, que l'on a rapporté, & dans lequel il proposoit le Cantonnement des Provinces; parce que les principales Villes de Hollande ne pouvoient pas consentir à incorporer Anvers, dans la République.

Il n'étoit rien dit, dans ce Projet, de la Religion, par rapport aux Villes, qui devoient demeurer aux Etats; quelques instances que l'Ambassadeur fit qu'il fût stipulé que ces Villes demeureroient, par rapport à la Religion, dans le même état, où elles étoient. Le Pensionaire lui avoit répondu, que si l'on mettoit quelque Article, sur cette matiere, dans le Traité, les Ecclesiastiques de Hollande, & des autres Provinces prendroient occasion de là de décrier sa conduite, & d'interrompre la négotiation quand elle seroit connue; mais il donna sa parole, que quand on viendroit à l'exécution du Projet, & que toutes les Provinces seroient obligées d'y souscrire, il ménageroit si bien les choses, qu'elles accorderoient à ces Villes la même chose, qu'on avoit accordée à Mastricht. Il ne voulut jamais rien mettre en écrit, sur cette matiere, pour la raison qu'on a rapportée.

Le Roi de France répondit (2) à son Ambassadeur, qu'il seroit à souhaiter que De Witt trouvât quelque expédient, pour ce qui regardoit Anvers & la jalousie des Villes de Hollande, comme il l'avoit fait esperer; ou qu'il fît tomber la Ville d'Anvers dans le partage de la France; & que, dans l'un & l'autre cas, Elle demeureroit d'accord de tout ce qu'on voudroit stipuler, pour assurer Amsterdam, que son commerce n'en recevroit aucun préjudice. Si cela ne pouvoit s'ajuster, il promettroit de consentir, encore qu'on s'en tînt au premier parti de l'établissement d'une République, formée des Provinces Espagnoles; pourvû qu'on étendît un peu plus loin les partages, comme De Wit l'avoit lui-même proposé.

On pourroit juger par-là, que cet habile Ministre n'avoit mis toutes ces propositions sur le tapis, que pour amuser le Roi; qui ne tendoit qu'à agrandir ses Etats, & qu'à devenir voisin immédiat des Provinces Unies; ce qui ne convenoit nullement à la République. Il paroît par-là que, si le Pensionaire prétendoit amuser la France, elle ne fut pas moins habile, pour lui donner le change; en lui proposant des choses impraticables, & incompatibles avec le bien & la sûreté de l'Etat. Il faut, sans doute, de la prudence, dans les négotiations, pour ne choquer pas ceux, à qui l'on a à faire; mais trop de simulation, ou de dissimulation n'est propre qu'à donner des embarras, dont il n'est pas facile de sortir, & qui ne peuvent guère finir, que par une guerre. 1663.

Après avoir envoyé le nouveau Projet en France, (3) le Pensionaire de Hollande proposa à D'Estrades, de fonder principalement le droit du Roi son Maître, sur le Païs-Bas Espagnol, sur le droit qu'il pouvoit prétendre dans la succession du Prince qui étoit d'une santé foible, & qui ne lui sembloit pas promettre ni une longue vie, ni même de la posterité; en quoi on ne se trompoit point. Cependant le Roi avoit fait une rénonciation solennelle, à tout ce qu'il pourroit prétendre de la succession d'Espagne, comme on l'a dit (4) ci-dessus. Il étoit assez étrange, que De Witt proposât de violer une Rénonciation, si solennelle; mais il savoit apparemment que les François commençoient à s'en moquer, en secret; comme ils le firent ouvertement, bien-tôt après. Il se proposoit (5) donc, lors que le Roi de France viendroit à envahir les Païs-Bas, de faire comprendre aux principaux Membres des Etats de Hollande, que Louïs XIV. pouvoit bien s'en saisir alors, puis qu'il étoit fondé à succeder, en vertu des Droits de la Reine, aux Païs Bas; & qu'il valoit mieux qu'il le fît alors par les armes, avec l'assistence de l'Etat, qui en pourroit profiter; au lieu qu'il n'en auroit rien, si la succession étoit ouverte. Il n'ignoroit pas non plus qu'il y avoit une clause, qui portoit que le Contract seroit nul, si le Roi n'étoit pas payé de la dot de la Reine, son Epouse, dans un certain terme, qui étoit déja écoulé. Le Pensionaire (si l'on entend bien cette Lettre de l'Ambassadeur de France) se proposoit de gagner ceux qui pourroient s'opposer au dessein, dont on a parlé, & empêcher qu'on ne se joignît à lui contre l'Espagne, & demandoit au Roi ou un Droit bien établi, ou une couleur apparente, dont il pût se servir, pour persuader ses Amis, & ensuite les Peuples, quand il en seroit tems, de la justice des desseins, que S. M. pourroit un jour former sur les Provinces Espagnoles; & même pour leur faire voir la nécessité où ils étoient de se précautionner, par une liaison pareille à celle, qui est proposée dans le Projet; & pour lever les scrupules que quelques-uns pouvoient former, sur ce qu'on s'engageroit, dans une guerre injuste, & contraire aux Traitez que les Etats avoient avec l'Espagne.

D'Estrades, qui envoya ces demandes du Pensionaire au Roi, l'assura qu'il n'y avoit aucune finesse cachée là-dessous, que De Witt agissoit sincerement, & qu'il cherchoit seulement à se fortifier de toutes les raisons nécessaires, pour faire tomber les plus puissants de l'Etat en son sentiment, & se garantir par-là du mal, qui lui pourroit arriver, pour une affaire de cette conséquence.

(1) Dans une Lettre du 16. d'Août T. II. p. 218.
(2) Voyez la Lettre suivante.

(3) Lettre du 23. d'Août T. II. p. 222.
(4) Pag. 14.
(5) La Page des Lettres de d'*Estrades*, qui est la 223. contient un parfait galimathias, d'où l'on a tiré ce qu'on dit, par conjecture.

1663. ce. Mais dans le fonds il engageoit la France, autant qu'il étoit en lui, en une guerre injuste contre l'Espagne, & les Etats Généraux avec elle; puis qu'ils n'avoient rien à prétendre alors, sur les Provinces Espagnoles. Si l'on dit que la bonne Politique demandoit qu'il les brouillât ensemble, on ne l'excusera pas de l'injustice qu'il faisoit à l'Espagne, & de l'imprudence qu'il y avoit à soûtenir la France contre elle, qui étant la plus foible pourroit succomber, & entrainer les Etats après elle. Tout ce qu'on pourroit dire, en sa faveur, c'est qu'il n'en usoit ainsi avec la France, que pour la tenir en une assiete favorable aux Etats; sans néanmoins vouloir venir à l'exécution d'un dessein, qui, s'il réüssissoit, rendroit Louïs XIV. voisin des Provinces Unies.

Il semble que De Witt, pour s'assurer de ce Prince, & pour convaincre les Etats de Hollande de la bonne volonté du Roi, demanda au Comte D'Estrades un Mémoire contenant les raisons qu'il auroit de prétendre le droit de succeder aux Païs-Bas, nonobstant la rénonciation, après la mort du Prince d'Espagne. L'Ambassadeur disoit au Roi, qu'il faudroit nécessairement communiquer ce Mémoire au Pensionaire de Hollande, pour s'en servir à persuader les EE. de Hollande; en usant néanmoins d'une telle réserve, qu'il parût qu'on le lui donnoit, pour son instruction particuliere; sans lui abandonner la signature du Roi, ou celle de son Sécretaire d'Etat. Il avouoit néanmoins que ces manieres pourroient paroître dangereuses & extraordinaires; mais il ajoûtoit que dans un Etat, comme celui des Provinces Unies, où il falloit ménager nombre de differens Esprits, on étoit obligé de prendre des voies toutes nouvelles, & de hazarder quelque chose; quand il s'agissoit d'une grande affaire, comme étoit celle, dont on traitoit alors.

Le même Ambassadeur (1) eut une Conférence avec le Pensionaire, & cinq de ses Amis, où il fut parlé des Droits que le Roi pourroit avoir sur les Païs-Bas. Les Amis de De Witt doutoient, si ces Droits pouvoient être fondez, à cause de la rénonciation qu'il avoit faite à la succession des Etats de la Monarchie d'Espagne. D'Estrades, quoi qu'il n'eût encore reçu aucun ordre de son Maître là-dessus, se crut obligé de combattre ce doute, en leur faisant remarquer, par la Lecture de l'Article, qui suit immédiatement celui de la constitution de la Dot, que la rénonciation que l'on y stipule de la Reine, & de tous ses Droits, n'étoit couchée, que *moyenant* qu'elle fût payée dans les termes promis. Qu'ainsi tous les Articles suivans, que les Espagnols avoient mis dans ce Contract, touchant la Rénonciation, se trouvant posterieurs à celui de la Dot, ne pouvoient être entendus, que sous la même condition, qui étoit conçue en ces termes: *Que moyenant le payement effectif fait à* S. M. T. C. *des cinq-cens-mille Ecus d'Or sol, ou leur juste valeur aux termes qu'il avoit été dit* (en dix-huit mois depuis la consommation du Mariage, qui étoient expirez il y avoit longtems) *la* S. I. *se tiendroit pour contente, sans qu'elle pût alleguer aucun autre droit, ni intenter aucune autre action* &c. Il est étrange que les Espagnols qui apporterent tant de soin à bien coucher cette Rénonciation, la placerent immédiatement après une clause, qu'ils ne prirent aucun soin de remplir. Ce fut une négligence, qui n'étoit pas pardonnable au Conseil d'Espagne, qui voyant le Roi *Philippe* IV. & le Prince *Charles* son Fils fort maladifs, auroit dû avertir le Roi qu'il 1663. falloit payer dans le terme marqué le Mariage de la Reine de France; d'autant plus qu'il n'y avoit pas une fort bonne intelligence, entre les deux Couronnes. Philippe auroit dû mettre en gage tous les joyaux de la Couronne, s'il n'avoit pas de l'argent, pour prévenir une guerre que la France pouvoit faire là-dessus. Mais les Espagnols avoient perdu, comme il sembloit, toute leur prudence. Cette Conférence n'aboutit à rien, qu'à dire que les Droits du Roi Louïs XIV. étoient litigieux.

Le même Prince alla cependant en Lorraine, où il fit un Traité avec le Duc, touchant la Ville de Marsal, que ce dernier lui remit, à certaines conditions, dont le Roi fit part aux EE. GG. à son retour. Il écrivit en même tems deux Lettres à son Ambassadeur, dans lesquelles il rendit inutile toute la peine, que le Pensionaire de Hollande avoit prise à former le Projet, dont nous avons parlé.

Le Roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'on mît dans le nouveau Traité, deux Articles; dont l'un, qui étoit le premier, portoit, *que l'on disposeroit dès-lors les esprits des peuples des X. Provinces à se cantonner; qu'on leur promettroit sous main une puissante protection, pour l'exécution de ce dessein, & qu'on feroit avec elles une étroite Alliance, pour les défendre contre ceux, qui viendroient les attaquer.* Le second étoit le dernier, où il étoit dit, *qu'au même cas de cantonnement, on feroit les mêmes efforts, à ce que les villes nommées dans l'Article précédent, fussent mises, entre ses mains.*

Comme l'exécution de ces deux Articles auroit été une contravention visible à la Paix, il ne sembloit pas au Roi qu'il pût avec bien-séance les inserer en un Traité, ou même ailleurs; & il déclaroit que son intention étoit d'observer religieusement les derniers Traitez de Paix faits avec l'Espagne. Il jugeoit aussi que les EE. GG. avoient autant d'interêt que lui, qu'on ne leur pût point faire de reproches sur cela. Il ajoûtoit qu'on pourroit dire, que ces stipulations demeureroient secretes, mais ce qui pourroit être tenu secret, pendant quelque tems, ne le pouvoit être pour toûjours; & qu'en tout cas, *il y avoit de certaines choses, qui étoit bonnes à faire, & mauvaises à mettre par écrit.* Le Roi assure qu'il disoit ingenument ce qu'il pensoit, & qu'il ne voudroit pas que De *Witt* & ses Amis soupçonnassent, qu'il y avoit quelque finesse là-dessous. „ Ils n'ont, *ajoûtoit le Roi*, qu'à
„ considerer, pour me rendre justice, qu'un des
„ incidens, que je doive le plus souhaiter, pour
„ mon propre interêt, seroit que les peuples de
„ Flandre (*des X. Provinces Espagnoles*) se missent
„ dès à présent en devoir eux-mêmes, de ren-
„ voyer les Espagnols chez eux, & m'ôter ce
„ mauvais voisinage, qui a déja causé tant de
„ maux à la France. Pour preuve indubitable
„ de cette verité, je tomberai d'accord de tout,
„ si, en discutant de delà les matieres, il se trou-
„ ve quelque expédient pour sauver l'inconvé-
„ nient, que j'ai marqué ci-dessus que, dans un
„ même Traité, on déclare de vouloir observer
„ religieusement les Traitez de Paix, & qu'on y
„ mette au moins deux Articles, qui y contre-
„ viennent directement & notoirement, sans pou-
„ voir même colorer d'aucun prétexte cette con-
„ travention.

On doit demeurer d'accord, que le Roi avoit raison en ceci; mais il faut avouër, qu'il avoit aussi plus d'égard à l'apparence, qu'à la chose même; comme il paroît encore plus clai-

(1) Lettre du 13. de Septembre T. II. p. 225.

1663. rement, par une autre Lettre (1) du même jour.

Le Roi y témoigna, à l'égard du Traité proposé, que son intention n'étant pas de rompre la Paix, avec l'Espagne, non plus que celle des Etats GG. il jugeoit qu'il étoit bon de concerter si bien ensemble toutes choses, qu'il n'y eût point d'Article dans le Traité, qui fût contraire à la Paix. Comme la promesse réciproque de disposer dès-lors les esprits des peuples, qui étoient sous la domination d'Espagne, à se mettre en liberté, paroissoit contraire aux Traitez, faits par les deux Puissances avec l'Espagne; il croyoit qu'il suffisoit de convenir de ce qu'on feroit, le cas arrivant de la succession de la Couronne d'Espagne; sans parler de cette insinuation à ses Sujets des Païs-Bas, & que pour parvenir au but qu'on se proposoit, pour le bien & le repos public, on préparât de bonne foi les moyens, qui y pouvoient conduire le plus sûrement.

Par-là le Traité, proposé & retouché par De Witt, se trouvoit entierement anéanti. En effet le Roi de France croyant alors avoir droit à la succession d'Espagne, malgré la Rénonciation de la Reine; il n'avoit pas besoin du Cantonnement des Provinces, qui devoient revenir à la Reine. Il croyoit encore qu'en découvrant qu'il se fondoit, en partie, sur ce qu'on n'avoit pas payé la Dot de la Reine; il pourroit arriver que quelcun ne donnât avis aux Espagnols du préjudice, qu'ils se faisoient à eux-mêmes, de ne point payer la Dot à la Reine; au lieu que, s'ils le faisoient, ils détruiroient une des plus fortes raisons, qu'il pouvoit alleguer en sa faveur, pour son Droit à la succession à la Couronne d'Espagne.

Louïs XIV. vouloit néanmoins que son Ambassadeur à la Haie, pour ne pas abandonner sa cause, pût réduire ces raisons à trois chefs, sans même les trop appuyer. La premiere étoit, que quand même les Espagnols auroient satisfait au payement de la Dot de la Reine, la Rénonciation étoit nulle; parce qu'aucun Acte Civil ne peut détruire le Droit de la Nature, & que la Reine se trouvant l'Ainée des Filles du Roi d'Espagne, Elle n'avoit pu faire aucun préjudice, ni à Elle-même, ni à ses Enfans; & qu'il étoit même remarquable, que le Daufin étoit né, avant le payement de la Dot; puis que dès qu'il étoit né, il avoit eu un Droit aquis, qui ne lui pouvoit être contesté. La seconde raison étoit que la Dot de la Reine n'avoit pas été payée, au tems marqué; ce qui faisoit qu'Elle étoit rentrée en ses Droits, n'étant pas juste, que la premiere héritiere n'eût aucune part à la succession. La troisiéme enfin étoit que ni le Roi, ni la Reine n'avoient donné aucune ratification, depuis que cette Princesse étoit passée en France, & que les Ministres d'Espagne n'avoient point demandé cet Acte; parce qu'ils savoient, que le payement effectif devoit préceder la Ratification.

Le Roi envoya en même tems un Projet d'un nouveau Traité, où après avoir établi les Droits de la Reine sur la succession d'Espagne, il s'engageoit, en consideration des Etats, „ qu'en cas „ que la succession à la Couronne d'Espagne fût „ ouverte, S. M. n'useroit pas de la plenitude „ de son droit, en ce qui regardoit les Provinces des Païs-Bas, mais que par un effet d'une „ moderation singuliere, Elle se contenteroit „ que les peuples, qui naturellement devroient „ être soumis à son obéïssance, par cette ouverture, devinsent libres, & formassent une République alliée aux Etats, sous la protection „ de S. M. à la réserve seulement de quelques places, qui se trouvent à la bien-séance de S. M. „ pour mieux couvrir les limites de son Royaume, & pour sa plus grande sureté; & à la réserve aussi de quelques autres, qu'Elle condescendroit aussi, nonobstant ses Droits, à laisser „ aux EE. pour les mêmes raisons de bien-séance, & „ de plus grande sûreté: Qu'en consideration de „ cela, & pour répondre dignement à une si „ grande marque de desinteressement de S. M. les „ Etats s'engageroient volontiers, par le présent „ Traité, à concourir avec Elle, & à seconder, „ de tout leur pouvoir, ses bons & ses génereux „ desseins, de la maniere suivante: Qu'en premier „ lieu S. M. & les EE. déclareroient, que leur „ intention étoit d'observer religieusement les „ derniers Traitez faits avec l'Espagne, sans porter la guerre dans les Païs-Bas, qu'au cas de „ l'écheance des Droits de S. M. du Chef de la „ Reine son Epouse: Que si avant que les Peuples des Païs-Bas eussent pris la résolution, à „ laquelle ils paroissoient disposez, de s'établir en „ République Libre, pour prévenir les malheurs „ dont ils se voyent menacez; il arrivoit ouverture à la succession de la Couronne d'Espagne, „ en faveur de la Reine; pour lors, comme tout „ le Droit à cette Couronne appartiendroit à S. „ M. & qu'Elle en pourroit librement user, de „ la maniere qu'il lui plairoit; on feroit cantonner & établir en République Libre ces mêmes „ Provinces; & que S. M. & les EE. y employeroient même la force & les armes, en cas de „ besoin; tant pour les y faire résoudre, que „ contre tous ceux, qui s'y voudroient opposer: „ Qu'enfin comme il importoit aux deux Puissances Contractantes, dans ce changement des „ affaires des Païs-Bas, de bien couvrir leurs frontieres, contre les Puissances Etrangeres, qui „ voudroient s'en mêler; les Etats feroient tous „ leurs efforts possibles, pour mettre aux mains „ de S. M. les Villes de Cambrai, d'Aire, de „ Nieuport, de Furnes & de Linck, & les Châtelenies de Cassel, Balieu & Popringue; & „ qu'on remettroit aussi, entre les mains des Etats, Ostende, Plassendal, Bruges, Damme, „ Blankenberg, avec ce que l'Espagne possedoit „ alors de la Province de Gueldre, & de ses quatre Quartiers d'Outre-Meuse, & les Châteaux „ de Navagne & d'Argenteau, avec leurs dépendances. 1663.

On comprenoit facilement que ce que la France promettoit dépendroit uniquement du Roi de France, si le Roi & le Prince d'Espagne étoient morts, & que la France n'en tiendroit que ce qu'elle voudroit. Se promettre que Louïs XIV. se contenteroit de posseder les Etats des deux Couronnes de France & d'Espagne; parce que la grandeur de cette succession suffisoit pour satisfaire l'ambition la plus vaste; c'étoit se flatter d'éteindre un grand incendie, à force d'y jetter du bois dedans. Les anciens Empires d'Europe & d'Asie n'avoient jamais été contents de leurs conquêtes, quelque grandes qu'elles fussent. Ainsi les Etats Géneraux auroient eu peu de sujet de se promettre que le Roi de France, des Espagnes, des Indes, & d'une bonne partie de l'Italie & des Païs-Bas &c. auroit assez de modération, pour se contenter de quelque peu de places, pour couvrir sa frontiere, contre une nouvelle République, qui lui appartenoit de Droit, & contre celle des Provinces Unies. Si le Pensionaire de Hollande avoit cru amuser la France, par le Projet, qu'il lui avoit proposé; elle lui rendoit bien la pareille dans

(1) Lettres d'Estrades T. II. p. 235.

1663. dans celui-ci, qui ne devoit être exécuté, que lors que la France auroit été en état de n'en tenir rien du tout, sans qu'on l'y pût contraindre.

On a cru devoir mettre ici cette longue négotiation de la France & des Etats, quoi qu'elle n'eût point d'effet; pour montrer comment les Ministres & les Ambassadeurs occupent le Tapis. Quand il n'y a point de guerre, qui se fasse, par les Armes; les négotiations sont une sorte de guerre, où l'on joue au plus fin, où l'on se tend des pieges, des deux côtez, en feignant d'être les meilleurs Amis du monde. Peu d'années après, les Provinces Unies se trouverent réduites à faire une Alliance, avec deux autres Couronnes, pour défendre l'Espagne contre le même Roi de France; qui leur avoit promis de leur donner une partie de l'héritage, qui devoit revenir à la Reine. La pénetration des plus fins Politiques, ne voit pas fort loin dans l'avenir; ce qui oblige souvent les esprits les plus solides à vivre du jour à la journée, pour parler ainsi, sans se mettre trop en peine de regler ce qui n'est pas en leur pouvoir.

Le Projet de Louïs XIV. ou de ses Ministres, fut communiqué au Pensionaire de Hollande. Il comprit bien qu'on le jouoit, mais sans se plaindre, (1) il dit à l'Ambassadeur de France, qu'on objectoit aux prétensions du Roi, sur sa succession à la Couronne d'Espagne, la Rénonciation de la Reine, qui n'avoit point de rapport au payement de sa Dot, aux termes marquez. En effet, cette Rénonciation étoit répetée, en divers endroits du Contract, où elle n'a aucun rapport à la Dot de la Reine. D'Estrades en écrivant au Roi dit, qu'il sembloit (2) à De Witt & à ses Amis, que la Rénonciation n'étoit pas rélative à la constitution de la Dot, ou qu'au moins cela étoit douteux; & que dans ce doute, c'étoit une chose assez hardie, que d'engager la Province de Hollande, à décider en faveur du Roi une chose de si grande conséquence, & cela au préjudice d'un Prince Ami & Allié. Comme cette décision se trouvoit au Préambule du dernier Projet de Traité, les Amis même du Pensionaire, en concevoient de l'ombrage, comme si on vouloit les engager trop avant dans les differends, qui formeroient un jour cette contestation, & qu'une démarche de cette sorte passeroit pour une témerité, & ne seroit jamais approuvée des autres Provinces. Il représenta sur cela à l'Ambassadeur que ceux, qui signeroient un Traité conçu en des termes si forts, seroient exposez à des reproches fâcheux; & que cela pourroit même interrompre la nouvelle union, qu'ils souhaitoient d'établir entre le Roi & la Province de Hollande. Il dit encore qu'il n'avoit point trouvé de meilleur moyen, de faire revenir ces gens-là, qu'en leur représentant, que les prétensions du Roi pouvoient être soûtenues, par des raisons, qui renversoient la validité de la Rénonciation; & qu'en leur remontrant, qu'il ne falloit pas si fort éclaircir les choses, & que c'étoit assez, qu'il parût que S. M. eût une raison d'engager la Province de Hollande, de prendre ses précautions, qu'elle pût en recevoir de l'avantage, plûtôt que de préjudice. De Witt jugeoit donc qu'il seroit bon de retrancher du Traité ce qui choqueroit les Esprits, comme étoit la déduction des Droits de la Reine à la succession d'Espagne, malgré la Rénonciation. 1663.

Pour cela, le Pensionaire fit un autre Projet de ce Traité, dont le Préambule étoit autrement conçu. Outre cela, il étoit dit dans le I. Article, que le Roi ne pourroit pas porter la guerre dans les Païs-Bas, pour quelque cause, que ce fût, jusqu'à l'ouverture de la succession aux Etats de l'Espagne. On fit diverses remarques sur tout cela, & l'on en verra plusieurs, dans une Lettre (3) de D'Estrade à De Lionne. Mais le Roi dit (4) qu'il avoit besoin de quelque tems, pour voir quels Droits la Reine, son Epouse, pourroit avoir sur le Brabant, selon les coûtumes de ce Païs-là.

Cependant Gamarre (5) travailloit à gagner des suffrages, en sa faveur, & ayant pris son tems, que le Président de semaine, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, étoit de ceux, qui favorisoient la Ligue avec l'Espagne, il obtint des Commissaires, pour traiter avec lui, de la Ligue des XVII. Provinces, qu'il proposoit. Ceux, qui étoient pour l'Alliance avec la France, craignirent que tout le monde ne donnât les mains à cette proposition de l'Espagne. L'Ambassadeur de France s'y opposa fortement, jusqu'à venir à des reproches & à des menaces assez violentes; quoi que la Ligue des Provinces des Païs-Bas ne tendît point à attaquer la France, ni à lui ôter rien de ce qu'elle tenoit. Le Roi approuva ce que D'Estrade avoit dit à De Witt, de la foiblesse de l'Espagne, de la défection de Munster, (*c'est-à-dire, de ce que les EE. GG. avoient fait la Paix, avec l'Espagne, malgré la France, comme on le peut voir dans l'Histoire de ce tems-là*) du ressentiment, qu'il pourroit avoir d'un nouveau manquement, & de l'avantage que les EE. avoient tiré de la Garantie Génerale, qu'il leur avoit accordée, qui avoit déja sauvé à leur Etat une Guerre, avec l'Angleterre; & qui donnoit plus de sûreté, que ne le seroit la Ligue proposée, dont les avantages ne consistoit qu'en imagination.

Le Roi ajoûta quelque chose de plus fort, mais qu'il ne disoit que pour son Ambassadeur, pour le présent; c'est-à-dire, qu'il n'en devoit pas parler, au moins au nom de S. M. jusqu'à nouvel ordre. Voici comme Elle s'exprimoit: „ si les „ Etats Géneraux après avoir sollicité, un an durant, mon amitié, mon alliance & ma protection, „ & les ayant obtenues, avec toute sorte d'avantages géneraux & particuliers, étoient capables de me faire un semblable tort; & dans une „ conjoncture même, où je veux bien pour leur „ consideration, & avec un desintéressement, qui „ a peu d'exemple, convenir de bonne foi avec „ eux, que de grands Etats, qui peuvent un jour „ légitimement m'appartenir & à mon Fils, deviennent libres; l'affaire ne se passeroit pas, „ comme celle de Munster; & la moindre chose, „ à laquelle je porterois mon ressentiment d'un „ procedé si peu honnête, ce seroit de défaire „ tout ce que j'ai fait dans ce Traité d'Alliance, „ défendre tout Commerce de mon Royaume, „ aux Vaisseaux de leur Etat, de me lier, de „ la derniere liaison, avec l'Angleterre, ce que „ je puis faire, du soir au lendemain; & mettre „ entre les mains des Anglois tout le Commerce, „ que mes Sujets ne pourroient pas faire, faute „ d'avoir un assez grand nombre de Vaisseaux.

„ Mais

(1) Lettre d'Estrades du 11. d'Octobre T. II. p. 246.

(2) Il y a p. 246. à la ligne 10. *ce me semble, pour ce lui semble.*

(3) Du 15. de Novembre p. 254. du II. Tome.

(4) Dans une Lettre du 23. de Novembre p. 264

(5) Lettre du Roi du 20. de Decembre T. II. p. 272.

1663. „ Mais vous ne devez vous ouvrir à qui que ce „ soit de tout le contenu en cet Article, que je „ ne vous commande de le faire, sur les avis que „ j'aurai de ce qui se passera, touchant la Li„ gue.

Après quelques autres plaintes contre de Wit, par lequel le Roi disoit, qu'il ne vouloit pas être entraîné à tout ce qu'il voudroit, par des frayeurs de cette Ligue, qu'il n'étoit pas en état de craindre; ce Prince souhaitoit, entre autres choses, que le Pensionaire répondit particulierement à cette question, quelle étoit la nécessité, qui pouvoit obliger les Etats à faire dès-lors cette Ligue, avec l'Espagne? Il ne pouvoit, selon le Roi, dire autre chose, sinon qu'on craignoit qu'il n'attaquât les Païs-Bas de la domination du Roi d'Espagne, & que les Etats avoient interêt de les soûtenir, pour n'avoir pas pour voisine une si grande Puissance. Le Roi prétendoit qu'ils n'avoient que faire alors d'un Traité, qui l'offenseroit, qu'ils pouvoient toûjours faire, & sans lequel ils pouvoient secourir le Roi d'Espagne, quand il en seroit besoin. Mais tout cela n'étoit propre qu'à convaincre les Hollandois, que le Roi avoit en effet dessein de se saisir des X. Provinces, dès que l'occasion s'en présenteroit; puisque s'il ne le vouloit pas faire, il lui importoit peu qu'ils fissent ce Traité, ou non.

Il ne vouloit pas que De Witt, en cas que l'Ambassadeur lui communicât ce qu'on vient de dire, pût tirer conséquence de-là que la mort du Roi d'Espagne arrivant, la France porteroit infailliblement la guerre dans les Païs-Bas, à quoi le Roi ne pensoit point; mais cela dépendoit, comme il disoit, d'une condition, qui étoit que les Espagnols ne voulussent pas faire d'injustice, en frustrant la Reine de sa Dot, & de toute la Succession. Il témoignoit que, pourvû que cela ne se fît point, il accepteroit la médiation des Etats. Mais tout cela ne pouvoit servir qu'à confirmer les Etats dans le soupçon, que les Espagnols leur vouloient donner, que le Roi de France ne cherchoit qu'à devenir leur voisin.

Enfin le Roi concluoit qu'il falloit de deux choses l'une, où que De Witt & ses Amis lui donnassent un tems proportionné au besoin, qu'il avoit de bien éclaircir, quels peuvent être les Droits de la Reine, avant que de passer outre à la signature d'un nouveau Traité; ou que s'ils aimoient mieux, qu'on ne differât pas davantage cette signature, il faudroit concerter les termes du Traité, en sorte que le Roi n'y fît point de trop grand préjudice aux Droits de la Reine; s'il arrivoit qu'en les recherchant, il les pût rendre clairs. Il croyoit que pour cet effet, il falloit chercher des tempéramens dans les termes, où l'on ne mentionât ni les prétensions de la Reine, ni son désistement.

Ainsi, ce grand Prince vouloit bien prendre toutes les précautions possibles, pour ne se point porter de préjudice, quoi qu'il arrivât; mais il ne trouvoit pas à propos que De Witt prît des mesures, pour ne l'avoir pas pour voisin. La suite verifia que ce Ministre n'avoit eu que trop de raisons, pour se précautionner contre ce dangereux voisinage; ce qui persuade, que toutes les douceurs, qu'il disoit auparavant aux François, n'étoient que pour pénetrer leur pensées, & pour avoir le tems de sa mettre à couvert de leurs desseins, sans les trop offenser. On se confirmera dans cette pensée, en lisant une autre Lettre de D'Estrades au Roi, où il (1) lui rend compte d'une Conversation qu'il avoit 1663. euë, avec le Pensionaire, où ce dernier, après avoir examiné les prétensions du Roi & les raisons, qu'il lui avoit opposées, & particulierement le danger où se mettroit la République, en soûtenant les Espagnols par les armes, lui avoit enfin dit „ qu'il reconnoissoit que ce parti entraine„ roit une sanglante guerre: Que l'Empereur & „ les Espagnols étoient foibles, & la France puis„ sante, par ses Thrésors & ses Armées, com„ posées d'une belliqueuse & nombreuse Nobles„ se: Qu'il pourroit arriver de plus grands „ maux aux Etats, que ceux dont ils étoient „ menacez, par le voisinage, si rédouté de la „ France; mais que ce ne seroit pas si-tôt: Que „ s'ils ne se précautionnoient pas, le Roi pour„ roit conquerir toutes les Provinces; mais que „ prenant des liaisons, pour s'y opposer, cela ne „ pourroit être fait, que dans quelques années: „ Que le tems amenoit quelquefois des révolu„ tions, qui changeoient la face des affaires les plus „ heureuses; comme on l'avoit vu sous Charles„ Quint, dans les entreprises qu'il fit l'une sur „ Marseille, & l'autre sur Mets, qui échouerent „ toutes deux, malgré les factions, qui étoient „ alors en France: Qu'il en pourroit arriver de „ même des desseins de Louïs XIV., & que par „ toutes les règles de la prudence, les Etats n'a„ voient que ce parti à prendre, & qu'ils employe„ roient tout pour cela: Que de l'humeur, dont „ étoient les peuples de leurs Provinces, la crain„ te, qu'ils auroient d'être subjuguez, leur fe„ roit tout entreprendre pour l'éviter: Qu'il é„ toit dangereux de leur faire des propositions, „ pour les détourner de ce parti, & que tout ce „ qu'il pourroit faire, c'étoit de differer encore „ de huit jours de déclarer à ses Amis, les pres„ sentimens qu'il avoit des desseins de S. M., mais „ qu'après les avoir découverts, il ne falloit plus „ esperer, qu'ils entrassent en de meilleures dis„ positions, par rapport à la France, telles qu'ils „ avoient euës auparavant.

D'Estrades disoit, après cela, au Roi, que S. M. savoit que De Witt étoit un homme clairvoyant, qui ne se laissoit pas facilement mener; que l'interêt de l'Etat étoit celui de sa propre réputation, & qu'il pourroit, sans beaucoup de délai, renverser tout ce qu'il avoit proposé, comme l'ayant fait, sans ordre.

On voit par-là, quel devoit être le chagrin du Pensionaire, qui avoit si fort travaillé à faire un Traité avec la France, qui pût mettre les Provinces Unies en état d'avoir une frontiere, & comme une barriere de Villes; qu'il ne fût pas facile à la France de forcer, quand même elle seroit maîtresse d'une partie des Païs-Bas Espagnols; lors qu'il vit que le Roi se moquoit de toutes les Propositions, qui avoient été faites, dans les Projets dont on a parlé.

Cependant l'Ambassadeur (2) d'Espagne avoit présenté un Mémoire aux Commissaires, qu'on lui avoit donnez, où il offroit tous les avantages que les Hollandois pouvoient souhaiter, pour leur négoce. Mais comme ces avantages ne regardant que la Province de Hollande, les autres Provinces, toûjours jalouses du bien, qui lui arrivoit, s'en choquerent; ce qui donna lieu au Pensionaire de Hollande de demander, contre sa coûtume, que ce Mémoire fût communiqué aux autres Provinces, seulement pour empêcher que l'on n'écoutât en Hollande les offres des Espagnols, &

(1) Lettre du 2. de Decembre T. II. p. 286.

(2) Voyez la même Lettre T. II. p. 292.

1653. & que l'affaire fut differée. Cet habile homme, sans doute trompé par l'Ambassadeur de France, qui étoit son ami, avoit conçu l'esperance de reprendre son Projet du Traité, dont nous avons assez parlé.

Comme ce fut aux instances réïterées de la France, qu'on résolut en Hollande, de donner quelque satisfaction à l'Ordre de Malte, pour les Commanderies qui étoient en ces Provinces; on mettra, à la fin des négotiations de cette année, avec cette Couronne, ce qui y fut résolu, touchant cette affaire. Il est dit, dans (1) l'accord, qui fut fait à la Haie, le 4. de Septembre, sur les représentations des Députez de l'Ordre, & celle des Amis communs, sur l'interêt que les deux Partis avoient à s'accommoder ensemble, aussi bien qu'à diverses Résolutions des Etats Géneraux, on avoit nommé le Conseiller Pensionaire de Hollande; pour conferer là-dessus avec *Jean Jaques*, Baron de Pallandt, Baillif de Brandebourg, Commandeur & Receveur dans la Basse Allemagne, & avec *Reinier Kempinck*, Députez & autorizez par son A. S. le Prince Cardinal Land-Grave de Hesse, Grand Prieur de l'Ordre en Allemagne, en vertu de sa Bulle, ou Commission du 26. de Mai, en MDCXLIX. Ces Commissaires étant assemblez, convinrent de ce qui s'ensuit, après plusieurs Conférences. „ Le Conseiller Pensionaire „ De Witt promit d'un côté, que les Etats de „ Hollande payeroient à ceux, qui seroient autorizez, pour cela, la somme de cent-cinquante-mille Francs, monoie de Hollande. „ D'un autre côté, Pallandt & Kempinck s'engagerent que le Grand Maître de l'Ordre, „ tant pour lui, que pour ses successeurs, renonceroit, en bonne forme, avant que le payement se fît, à toutes les prétensions, que l'Ordre de Malte pourroit avoir sur les Biens, que „ l'Ordre de Malte avoit eus en Hollande; ensorte que ni les Grands Maîtres, ni l'Ordre „ n'auroient plus rien à demander, à l'égard „ des Biens de la Commanderie de Harlem, „ entre les mains de qui que ce fût qu'ils se „ trouvassent; dès que la somme de cent cinquante-mille Francs seroit payée, entre les „ mains de ceux, qui auroient un pouvoir suffisant, pour la recevoir.

„ Mais les Etats de Hollande ne s'obligeoient „ à la payer, qu'en cas que les autres Provinces payassent de semblables Biens, situez dans „ leurs Jurisdictions, à proportion de leurs rentes, ou autant que l'Ordre se contenteroit „ d'en recevoir. Si au contraire les Etats des „ autres Provinces s'accommodoient avec l'Ordre; il feroit remettre sa rénonciation, en „ bonne forme, à ces biens, en recevant l'argent „ dont on seroit convenu. Les Etats de Hollande s'engageoient encore à s'employer à faire tous leurs devoirs, dans les autres Provinces, afin qu'elles y consentissent, avant l'expiration de six mois; sans préjudice néanmoins „ de proroger le terme, en cas que cela convînt, pour le bien de l'accommodement.

On pourra voir le reste de l'accommodement, dans le livre cité en marge. On peut facilement deviner que la raison, pour laquelle la Hollande fut sa premiere Province qui convînt; ce fut parce qu'elle craignoit les représailles, que les Chevaliers pourroient faire sur les Vaisseaux de ses Sujets, qui navigueroient dans la Méditerranée; & que si elle ne vouloit payer, qu'en cas que les autres Provinces en fissent autant, ce fut pour être entierement défaite de cette importunité, en une fois; sans être exposée aux représailles, qu'on pourroit faire sur ses Sujets, pour obliger les autres Provinces de s'accommoder. 1653.

On trouve encore (2) parmi les Lettres de D'Estrades, un Mémoire, du 11. de Decembre, qu'il présenta aux EE. GG. pour les remercier des bonnes dispositions, qu'ils faisoient paroître pour la restitution des Biens de l'Ordre de Malte, & leur dire que comme, en cela, elles lui donnoient une marque de l'égard, qu'elles avoient pour sa recommandation; Sa Majesté se promettoit de leur amitié, qu'Elles prendroient, sur cette affaire, une résolution, qui lui donneroit sujet d'être contente, & de leur en témoigner sa reconnoissance. Mais l'affaire traina encore longtems après.

Pour passer aux autres Puissances, avec lesquelles les Etats eurent à faire; ils reçurent, (3) au commencement de cette année, la Ratification du Traité, conclu & signé l'année précedente, avec une Lettre du Roi d'Angleterre; par où il sembloit qu'il étoit plein de reconnoissance & d'amitié, pour eux, & très-disposé à vivre en bon Voisin, à leur égard. En voici les propres termes: *HH. & PP. SS. nos bons Amis, & Alliez. La promptitude, dont vous avez usé, en nous envoyant vos ordres, & ceux de Vôtre Compagnie des Indes Orientales, à leur Géneral, dans les Indes & à celui, qui commande de leur part, dans les Iles de Banda, touchant la restitution de l'Ile de Pouron, nous a donné la satisfaction, que nous attendions de vôtre prudence & de vôtre amitié. Nous avoüerons même, que de telles procedures sont les vrais moyens d'affermir nôtre Alliance; en servant de veritables ratifications, bien mieux que toutes sortes de formalitez. Comme nous sommes satisfaits de vos bonnes intentions & résolutions, de tenir la main à tout ce qui sera de nôtre commun interêt, dans le Commerce & dans la correspondence de nos Sujets; nous tâcherons de nôtre côté d'y contribuer, de sorte que vous n'aiyez jamais sujet de vous en plaindre. Nous vous accordons volontiers l'honneur d'avoir commencé les premiers l'exécution du Traité; mais nous prendrons celui de le continuer & de faire paroître, par nos actions, que nous serons les derniers à l'enfreindre* &c. L'année suivante fit bien voir, que Charles savoit mieux faire des compliments, que tenir les Traitez.

Quoi que (4) l'on eût conclu & signé la paix avec la Suede, dès l'année précedente; *Nicolas Heinsius*, Résident des Etats à Stockholm, se plaignit en divers tems, que le Traité n'étoit point observé en Suede. I. Les droits, qui étoient sur le sel, étoient exigez des Sujets de l'Etat, en argent comptant; au lieu que les habitans du Païs les payoient en sel, ce qui revenoit alors à un tiers moins: II. L'on regardoit comme Vaisseaux de Guerre, des Vaisseaux qui n'avoient pas quatorze pieces de Canon, quoi qu'ils n'eussent jamais été percez, pour cela: III. On y avoit établi depuis une Compagnie, pour le Tabac: IV. On avoit accordé à certaines gens, le privilege de faire seuls venir de la Vaisselle d'Argent en Suede: V. Le Résident demandoit, qu'on lui envoyât une liste des Marchandises spécifiées au

(1) Résolutions Sécretes T. II. p. 410. & suiv.

(2) Tom. II. p. 274.
(3) Datée du 22. de Janvier S. A. *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1114. col. 2.
(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1061.

1663. au Traité d'Elbing, & dans ses explications : VI. Il se plaignoit aussi qu'il n'avoit point de Formulaire, pour signer les Mémoires, qu'il présentoit au Roi : VII. Qu'on n'avoit point encore permis aux Vaisseaux Suedois, qui alloient dans la Méditerranée, d'arborer pavillon Hollandois; pour se mettre à couvert, contre les Corsaires Musulmans : VIII. Que le Gouvernement Suedois pretendoit, qu'il lui étoit dû plusieurs subsides à la Couronne, qui ne lui avoient point été payez, ce qu'ils faisoient monter jusqu'à neuf-cens-mille Ecus : IX. Que la Compagnie Suedoise d'Afrique s'étoit plainte, plusieurs fois, de la Compagnie des Indes Occidentales Hollandoise, sans en avoir eu justice. Tout cela ayant été examiné, il fut résolu le 18. de Mars, qu'on écriroit à Heinsius de porter ses plaintes au Gouvernement Suedois, sur les deux premiers Articles; qui étoient des infractions manifestes au Traité d'Elbing, & à ses explications. On lui répondit, sur le reste, d'une maniere, qui devoit satisfaire les Suedois; qui, épuisez, par la guerre passée, tâchoient de se dédommager de quelque côté. C'est une opinion répandue, presque par toute l'Europe, que les Etats de Hollande, en particulier, ont des thrésors immenses, & peuvent satisfaire à toutes les prétensions qu'on pourroit faire contre eux. Mais ceux, qui ont un peu demeuré en Hollande, & qui ont eu quelque commerce avec ceux, qui connoissent la Province, savent assez le contraire; & qu'elle a assez de peine à fournir de quoi faire les dépenses nécessaires, qui sont très-grandes. Il y eut aussi (1) des prétensions, de la part des Danois, qui avoient en effet souffert, dans la guerre passée, & qui tiroient peu de revenus de la Norwegue; parce que les droits de ce païs-là étoient engagez aux Hollandois, qui avoient fait de très-grandes avances, pour soûtenir cette Couronne, contre celle de Suede. Il y eut des plaintes de part & d'autre, & châcun chercha de s'en tirer, le mieux, qu'il pût. Si quelques Particuliers y gagnerent, il n'y eut, pour les Puissances interessées, d'autre avantage, que de s'être soûtenues, à grands frais.

Il arriva aussi en Hollande, cette année, une Ambassade de Moscovie, dont les Etats Géneraux eurent avis le 12. d'Avril. On leur annonça qu'il étoit arrivé à la Haie, par eau, des gens, qui se disoient Envoyez par le *Grand Duc*, ou *Prince de Russie*, & qui avoient des Lettres de sa part, pour les Etats Géneraux. Ils demeurerent dans leur Yacht, sans en sortir, jusqu'à ce que l'on eût donné ordre, pour leur reception. Les Princes de ce vaste Empire, qui s'étend, par le Nord de l'Europe & de l'Asie, depuis la Russie jusqu'à la muraille de la Chine, n'étoient encore que peu connus, par le commerce qu'on faisoit, en leurs Etats, par S. Michel l'Archange, Port de l'Ocean Septentrional, du côté de la Laponie. Depuis on a vû en Hollande le Czar *Pierre le Grand*, qui a pris le titre d'*Empereur*, & qui s'est acquis une grande réputation; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de ce Grand Monarque.

Les Etats Géneraux avertis de l'arrivée des Ambassadeurs Moscovites, leur envoyerent leur Agent *Heide*, pour les féliciter de leur heureuse arrivée, qui les mena en un Carosse à deux Chevaux, dans une Auberge, où il fit prix, avec l'Hôte, pour les défrayer, aux dépends de l'Etat, avec toute leur suite. Il y avoit trois Ambassadeurs, avec une suite de soixante per- 1663.
sonnes. On leur assigna cent Francs par jour, pour leur entretien; outre vingt-huit, pour un homme, qui étoit venu, un peu auparavant, annoncer leur arrivée. Les Ambassadeurs trouverent que cent Francs étoient trop peu, mais les Etats n'en voulurent pas donner davantage, & il y eut quelque petite contestation, touchant les céremonial. Comme la Lettre, qu'ils donnerent aux Etats de la part du Czar, ne contenoit que des complimens, on leur répondit de même; & ils se retirerent, sans avoir fait aucune proposition; comme on le verra dans l'Historien déja cité en marge.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1066.

Pour passer aux Puissances du Midi, l'Espagne continua à s'opposer à l'alliance étroite, que l'Etat paroissoit être disposé à faire avec la France. Le Comte de Gamarre se donnoit tous les mouvemens possibles, pour l'empêcher, & pour engager les EE. GG. à se cantonner avec les X. Provinces Catholiques; pour empêcher que la France ne les envahît, comme on l'a déja marqué. Les Provinces & les Villes étoient fort partagées là-dessus. De Witt favorisoit, comme on l'a vû, la France, craignant une invasion d'une puissance si formidable, & vouloit que cette Couronne attendît à la mort non seulement du Roi, mais aussi du Prince d'Espagne, à faire valoir ses Droits; dans l'esperance, comme il semble, qu'en retardant les efforts de la France, le tems pourroit faire naître quelque incident, qui empêcheroit qu'elle ne vînt à bout de devenir Voisine des Provinces Unies. Cependant, comme il connoissoit la foiblesse de l'Espagne, il prétendoit qu'il falloit bien se garder d'irriter sa Rivale, qui étoit capable de tout envahir.

Il est vrai, que les Espagnols ne menageoient pas assez la République; puis qu'ils souffroient que l'on prît ses Vaisseaux Marchands, sur la côte de Portugal. (2) Il y en eut un, nommé *la Judith*, richement chargé pour ce Païs-là, qui fut arrêté, emmené à la Corougne, & confisqué comme de bonne prise. D'un autre côté *Richard*, Sécretaire de l'Ambassade, se plaignit, par un Mémoire, (3) que les Marchands Hollandois portoient des Marchandises en Portugal; contre le Traité de Marine, fait avec S. M. C. l'an MDCL. & demanda que cela fût de nouveau défendu. Il demanda même, que les EE. GG. défendissent de porter aucûns vivres en Portugal; sous prétexte que l'interêt de l'Espagne, encore brouillée avec le Portugal, ne permettoit pas qu'elle souffrît qu'un semblable négoce se fît, avec tant de liberté. Elle avoit même résolu de croiser, devant les Ports des Portugais, avec les Vaisseaux de Guerre, qui étoient allez pour convoyer les Galions pour la Nouvelle Espagne, jusqu'à une certaine hauteur. Les Espagnols prétendoient être fondez en cela, sur l'Article XVII. du Traité de Commerce, fait avec les Etats en MDCL.

Ce Mémoire ayant été communiqué par les Etats à l'Amirauté d'Amsterdam, elle déclara qu'elle n'avoit aucune connoissance d'aucun excès; qui eût été commis, par les Vaisseaux Hollandois, dans le commerce avec les Ports de Portugal, & qui dût être châtié, comme le Traité que l'on citoit le portoit. L'Amirauté jugeoit encore qu'il n'étoit nullement nécessaire, que les Etats fissent de nouvelles défenses, sur la plainte qui avoit été por-

(2) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1071 & suiv.

(3) Voyez-le dans *Wicquefort*, à la Preuve du III. Livre de son Histoire.

1663. portée, par le Secretaire Espagnol; & que les Espagnols eux-mêmes violoient ce Traité de Commerce, dans l'empêchement qu'ils apportoient au Commerce des Hollandois, en Portugal. C'est l'ordinaire, dans ces sortes de contestations, que châcun n'a égard qu'à l'incommodité, ou à l'avantage, qui lui revient de quelque chose. Les Espagnols auroient voulu, qu'en leur faveur on eût rompu tout commerce, avec le Portugal, parce que cela les accommodoit; & cela même auroit apporté beaucoup de préjudice aux Hollandois, qui négotioient en Portugal. L'Amirauté d'Amsterdam proposa aux Etats, s'il ne seroit pas plus à propos d'envoyer quelques Vaisseaux de l'Etat, afin de croiser sur ces mêmes côtes de Portugal; pour se joindre aux Convois, proteger la liberté du Commerce, dans ces Mers, & ruiner, s'il étoit possible, les Armateurs de Biscaye, mis en mer par des particuliers, & qui prenoient tout ce qu'ils rencontroient.

On exécuta ces Avis, & l'on donna ordre à tous les Vaisseaux de l'Etat d'attaquer & de détruire, s'ils pouvoient, tous les Armateurs, qui auroient été mis en mer, par des Particuliers. On demanda aussi justice, contre ces Pirates, par des Lettres écrites exprès au Roi d'Espagne; & l'on s'en plaignit à Gamarre, afin qu'il écrivît aussi au Roi son Maître. Cela ne fut pas sans effet, sur tout à cause des conjonctures favorables aux Provinces Unies; dont les Espagnols tâchoient de gagner l'amitié, pour les engager à faire une Ligue, pour défendre les Provinces Espagnoles des Païs-Bas. (1) Le Roi d'Espagne, qui s'étoit laissé écrire deux fois, par les Etats, l'année précédente, pour lui demander justice des Pirates Biscaiens, sans rien répondre, répondit le 18. de Juin MDCLXIII. Les Etats avoient demandé qu'un Vaisseau nommé *la Paix*, qui s'en allant en Galice & en Biscaye, avoit été pris près du Cap de Finisterre, sous prétexte qu'il alloit en Portugal, fût rendu au proprietaire; aussi bien que le Vaisseau nommé *la Judith*, qui avoit été pris dans la Riviere de Lisbonne, par deux Armateurs d'Ostende. Mais le Roi leur répondit, qu'il avoit découvert que sous le nom de Commerce, les Marchands de Hollande, pour leurs profits particuliers, fournissoient aux Portugais (que les Espagnols regardoient alors comme des *rebelles*) des armes & d'autres munitions de guerre, sous prétexte de leur porter des vivres; & qu'on chargeoit publiquement des Vaisseaux, de ces marchandises, contre les Traitez de Commerce & de Marine, comme *D. Estevan de Gamarre* le leur prouveroit. Cela étoit, comme le disoit Philippe IV. un bon moyen d'entretenir le Portugal *dans la rebellion*. Il donna ordre, comme il le dit, dans sa Lettre, que l'on n'arrêtât aucuns Vaisseaux Hollandois, excepté ceux qui seroient chargez d'armes, & de munitions de guerre; qu'il étoit défendu de porter aux Ennemis, par le Traité de Commerce.

Ceux qui savent quelle est l'avidité du gain, parmi les Négotians, ajoûteront facilement foi à ce que disoit le Roi Philippe; & les Etats, qui connoissoient, mieux que lui, le penchant de cette sorte de gens, avoient connivé là-dessus, & laissé porter aux Espagnols, dans le tems, où la guerre étoit la plus échauffée, des armes & de la poudre. Cependant le Roi donna ordre à Gamarre, de proposer aux Etats d'expliquer plus amplement l'Article XVII. du Traité, en y ajoûtant des éclaircissemens, avec des précautions; pour empêcher qu'on ne le violât à l'avenir. 1663.

On crut donner satisfaction au Roi, en faisant une nouvelle défense de porter aucune marchandise de Contrebande en Portugal. Mais l'Ambassadeur n'en fut pas content; il vouloit qu'on y ajoûtât une clause, par laquelle il fût défendu à tous les Vaisseaux de guerre, & aux Convois, qui étoient au service de l'Etat, de secourir les Vaisseaux Hollandois, qui se trouveroient chargez de Marchandises de Contrebande; & d'empêcher que les Vaisseaux, autorizez par le Roi d'Espagne, ne les visitassent; à condition néanmoins que l'on observeroit l'Article II. du Traité de Marine, où la maniere de visiter les Vaisseaux Hollandois étoit marquée. On forma un Ordre là dessus, qui fut lû, mais les Deputez des Villes de Hollande en demanderent copie, pour en déliberer.

Cependant l'Ambassadeur d'Espagne pressoit instamment, pour être expedié, au plûtôt, & pour obtenir, sans frais, la restitution de quelques Fregates Espagnoles, munies de Passeports du Roi d'Espagne; qui avoient été prises par les Vaisseaux de l'Etat, & amenées en Hollande. Les EE. GG. écrivirent là-dessus aux Amirautez, qu'ils entendoient qu'on rendît prompte & bonne justice, sur les plaintes de l'Ambassadeur, & de leur faire savoir, combien châque Amirauté avoit de ces Frégates; avec les circonstances de leur prise, & la maniere dont elles avoient procedé ci-devant, en semblables choses; pour se servir de ces lumieres, comme la chose le demanderoit. On dressa un Mémoire, où l'on avoit marqué tout ce qui s'étoit passé, par rapport à ces sortes de choses; depuis le commencement de cette année, jusqu'à la fin d'Octobre. On fit aussi un autre Mémoire, par lequel on tâchoit de montrer, que l'Etat avoit toûjours eu soin, que le Traité de Marine fût ponctuellement observé, & que les Espagnols n'en avoient pas eu tant de soin. Ce sont là des plaintes, dit (2) un Historien, qui se font ordinairement entre voisins, & dans lesquelles le plus foible a toûjours tort. Il pouvoit encore dire que celui, qui a le plus à perdre, y perd communément le plus, & que les Hollandois plus exposez, à cause de cela, aux avanies des Espagnols, y perdoient beaucoup, & que les Espagnols, qui n'avoient pas tant de Vaisseaux en mer, y perdoient le moins.

Le 5. de Decembre, D. Estevan de Gamarre présenta un Mémoire aux Etats de Hollande, pour s'opposer aux prétensions de la France, sur les Païs-Bas Espagnols, & pour représenter de nouveau la nécessité, où les Etats étoient réduits à s'unir avec eux; pour s'opposer à une Puissance, qui seroit devenue trop formidable, si elle avoit pu conquerir les dix Provinces, que l'Espagne y possedoit encore. L'Ambassadeur disoit aux Etats, „ qu'ayant appris qu'ils avoient nommé des Commissaires, pour examiner les Actes de la *rénonciation de la Reine de France*, il les avoit remis „ au Pensionaire de Hollande en Espagnol, avec „ une Version Françoise; afin qu'on ne pût former aucun doute, sur cette matiere: Que l'on „ pourroit là-dessus prendre une derniere résolution, sur la Proposition qu'il avoit faite aux „ EE. GG. de faire entre le Roi, son Maître, & „ les Etats, une Ligue défensive, pour la sureté „ réciproque des Provinces du Païs-Bas, & pour „ leur

(1) *Aitzema* p. 1105. sur cette année.

(2) *Aitzema* p. 1109. Liv. XLIII.

1663. „ leur commun interêt ; comme il l'avoit déja „ proposé, depuis le 15. de Decembre, de l'an „ MDLXI. : Qu'il se trouvoit obligé, par les „ ordres réïterez du Roi son Maître, de solliciter „ cette Résolution, dans l'Assemblée, qui de- „ voit se tenir là-dessus ; Qu'il avoit déja reçu „ des ordres de S. M. le 6. de Novembre, d'assu- „ rer les Etats, qu'Elle avoit donné des ordres „ très-exprès, pour faire payer, au plûtôt l'en- „ tiere Dot de la Reine de France ; afin qu'on „ n'eût aucun prétexte de mettre en compromis „ la validité des Rénonciations ; quoi qu'il n'y „ soit nulle part stipulé qu'elles seroient nulles, „ en cas que la Dot ne fût pas payée aux termes, „ qui y sont marquez, & qu'en toute rigueur S. „ M. y pût satisfaire en payant l'interêt des som- „ mes promises, jusqu'au tems de leur entier „ payement : Qu'il pourroit montrer aux Com- „ missaires des Etats, que S. M. avoit résolu d'en- „ voyer l'argent néceſſaire, pour l'entretien des „ Gens de Guerre, qui sont dans les Provinces, „ qui dépendent d'Elle, & pour la réparation des „ Fortifications des Places qu'Elle y a : Qu'ayant „ appris, que quelques personnes mal-infor- „ mées croyoient que le Brabant, dans la con- „ servation duquel les Etats étoient autant in- „ teressez, que l'Espagne, étoit dévolu aux Hé- „ ritiers de S. M. du premier lit ; il croyoit qu'il „ étoit de son devoir de les avertir, que le cas é- „ toit déja échu, du tems des Serenissimes Infan- „ tes Isabelle & Catherine, Filles du prémier lit „ du Roi Philippe II. puis qu'Isabelle étoit mor- „ te sans enfans, sans que personne prétendît à „ cette dévolution : Que S. M. consentiroit au „ reste, que les Rois de France & d'Angleterre „ entrassent dans cette même Alliance, qui pour- „ roit se conclurre à Madrid, si les Puissances „ interessées y vouloient envoyer leurs Ambassa- „ deurs : Que d'ailleurs les EE. de Hollande y „ pourroient obtenir du Roi bien des choses a- „ vantageuses au Commerce de leurs Sujets, & „ qu'il les prioit de se souvenir des raisons, pour „ lesquelles, ils avoient fait la Paix avec l'Espa- „ gne ; c'étoit à dire, qu'ils n'avoient pas voulu „ travailler à la grandeur de la France.

Nous ne nous arrêterons pas ici à ce qui se passa entre l'Espagne & la République, touchant les Terres de de-là la Meuse, & avec l'Electur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, par rapport aux Terres du Duché de Cleves, parce qu'il ne se passa rien de remarquable. Nous dirons seulement quelque chose, touchant les Portugais, soit par rapport aux Indes, soit à l'égard de l'Europe.

Au Mois (1) d'Octobre, les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales firent rapport à l'Etat de la maniere, dont ils avoient réduit sous sa Puissance la Forteresse de Cananor, au Nord de la Ville de Cochin, & dont ils avoient chassé les Portugais de toute la côte du Malabar, jusqu'à Goa ; sans qu'ils fissent beaucoup de résistence. Aussi leur accorda-t-on une bonne capitulation le 16. de Fevrier, de cette même année.

La Paix (2) ayant été faite, avec le Portugal, & les Ratifications même échangées ; il y eut quelques difficultez, pour l'exécution des Articles ; sur quoi le Comte de Mirande présenta un Mémoire Juridique aux Etats Géneraux le 23. de Janvier, pour prouver que la Paix conclue entre le Roi son Maître & les Etats, le 6. d'Août MDCLXI. devoit avoir été exécutée, hors de l'Europe, dès le 22. d'Octobre de l'année suivante. Comme ceux qui avoient été interessez dans la Compagnie des Indes Occidentales, & qui y avoient beaucoup perdu, par la perte du Brésil, n'étoient nullement amis des Portugais ; il se trouva quelcun, qui examina non seulement le Mémoire de l'Ambassadeur, mais encore les Articles du Traité de Paix fait avec le Portugal, & y trouva beaucoup à redire. On peut voir l'un & l'autre Ecrit, dans l'Auteur cité en marge ; ce détail ne peut pas entrer en cette Histoire. Après qu'un Traité a été conclu, signé & ratifié, ce n'est pas aux Particuliers à y trouver à rédire. Ils ne peuvent que se plaindre à leurs Souverains de l'inexécution du Traité, dont on est convenu. 1663.

Miranda, qui avoit été rappellé en Portugal, laissa encore aux Etats divers Mémoires, pour les engager à faire exécuter ce Traité ; ce qu'il n'étoit pas facile de faire, au gré de ceux qui avoient été ruinez, par la perte du Brésil, & qui ne manquoient pas d'exaggerer beaucoup leurs pertes. Miranda partit, pour le Portugal, sans recevoir de nouveau présent, parce qu'il avoit déja reçu le présent ordinaire ; en un tems, auquel on croyoit qu'il alloit partir. Il laissa, en sa place *D. Diego Lopès de Ulhoa*, qui présenta le 14. de Juin un autre Mémoire, sur la même matiere, & pour tirer des Etats une Déclaration du tems, auquel la Paix avoit dû être exécutée. On fixa ce tems au 20. d'Août de cette année, auquel la Paix fut publiée, quoi que les Ratifications eussent déja été échangées, le 14. de Decembre de cette année, conformément au sixiéme Article du Traité ; pour sauver la conquête de Cochin, qu'on avoit su avoir été assiégé, & qui s'étoit rendu avant que la nouvelle de la Publication de la Paix y pût arriver. Ulhoa (3) présenta un nouveau Mémoire, le 19. de Septembre, où il soûtint le contraire. Il paroît, par ses Mémoires, & par d'autres négotiations des Portugais, qu'ils étoient mieux servis de leurs Jurisconsultes, & qu'ils savoient mieux défendre le terrein, que les Hollandois. Mais le chagrin, qu'on avoit encore de la perte du Brésil, fit qu'on n'eut aucun égard à leurs représentations.

Sur la fin de Septembre, (4) il vint encore un Envoyé de Portugal, nommé *D. Francisco Fereira Rebello*. Le Roi, outre les Lettres de civilité, qu'on a accoûtumé d'écrire en semblables occasions, en donna une de conséquence à son Envoyé ; dans laquelle il avertissoit les Etats Géneraux, que le Roi de Castille faisoit des préparatifs extraordinaires, contre le Portugal ; auquel il faisoit une guerre injuste, disoit le Portugais, depuis vingt-trois ans ; qu'il vouloit alors tâcher de se rendre maître de la Province d'Alenteio ; & qu'encore que son Roi fût sur ses gardes, & toute la Nation Portugaise, dans la disposition de se bien défendre ; néanmoins les Castillans l'attaquoient plus violemment, qu'ils n'avoient fait, lors qu'il étoit parvenu à la Couronne. Cela l'obligeoit, disoit-il, de s'adresser aux Etats Géneraux, qui avoient les mêmes interêts, que lui, & il envoyoit leur demander du secours, par D. Francisco Fereira Rebello.

Cet Envoyé ayant rencontré quelque difficulté, dans le Cérémonial, pour avoir une Conférence avec les Commissaires de l'Etat, ne se mit pas en pei-

(1) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1080.
(2) La-même p. 1157.

(3) Là-même p. 1168.
(4) Là-même p. 1171. col. 2.

1663. peine d'obtenir une Conférence, avec des Commissaires de l'Etat, & présenta le 6. d'Octobre un Mémoire, où il demanda aux Etats du secours, & cela en argent; parce qu'un secours de cette sorte feroit beaucoup moins de bruit, qu'une flotte, ou des troupes. L'Ambassadeur d'Espagne demanda, de son côté, aux Etats, qu'ils ne donnassent aucun secours aux Portugais. Il appuya sa demande, sur ce que l'amitié du Roi d'Espagne seroit toûjours plus utile aux Etats, que celle des rebelles; dont ils avoient éprouvé la mauvaise volonté, dans l'affaire du Brésil, & dans l'inobservation du Traité, qu'ils avoient fait avec eux, & qu'ils n'observeroient jamais. Il ajoûta à cela que S. M. C. ne pourroit regarder le secours, que les Etats donneroient aux Portugais, que comme une pure hostilité, & une contravention au Traité de Munster.

Ces instances de l'Ambassadeur d'Espagne n'étoient pas nécessaires, parce que le jour précedent, les Etats avoient résolu de répondre à Fereira, que la conjoncture présente, les alliances que l'Etat avoit avec d'autres Rois & l'interêt du Commerce ne leur permettoient pas de fournir au Roi de Portugal le secours, qu'il leur demandoit; mais qu'ils prioient Fereira d'employer ses bons offices auprès du Roi son Maître, pour faire en sorte que le Traité, que l'on avoit fait avec lui, fût exactement observé. Après qu'on lui eut dit cela, on lui souhaita un bon voyage.

Il ne laissa pas de donner aux Etats, le 13. du même Mois, un autre Mémoire, par lequel il demandoit qu'on rendît au Portugal la Ville de Cochin & les Terres, qui en dépendoient; dont la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales s'étoit rendue maîtresse, disoit-il, contre le XXVI. Article du Traité de Paix, dont les ratifications auroient été échangées le 25. de Juillet de l'année précedente, si les Etats avoient voulu livrer la leur; accident qui avoit fait que cette Place avoit été prise, dans un tems auquel les deux Nations auroient déja dû être en paix, l'une avec l'autre. Mais on lui répondit ce que l'on avoit déja répondu à Ulhoa, le 20. d'Août, & il se retira sans bruit. La Compagnie des Indes Occidentales répondit aussi aux pretensions des Portugais, par un assez long Ecrit, que l'on trouvera (1) dans *Aitzema.*

On parla, sur la fin de l'année, de renouveller l'Alliance, que l'Etat avoit avec l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé, depuis longtems, avec le Duc de Neubourg. Mais cela fut remis à une autre fois.

Nous avons laissé à la fin de l'année précedente, Ruiter faisant voiles à Alicante, après qu'il eut envoyé quelques Vaisseaux, pour croiser sur les Pirates de Tripoli. (2) Comme il étoit, le 1. de l'An, proche d'Alicante, il vit venir à lui douze Vaisseaux Hollandois, qui étoient ceux du Contre-Amiral *Tromp*, & du Capitaine *Schey*, qui convoyoient dix Vaisseaux Marchands à Livorne. Peu de tems après, trois Vaisseaux de Guerre arriverent de cette Ville, assez mal-traitez par la tempête, dans le Port de Cagliari, pour s'y radouber. Evertsz. & Bankert revinrent aussi de croiser sur les Tripolitains, & montrerent au Vice-Amiral des Lettres de l'Amirauté de Zélande, datées du 2. d'Octobre de l'année précedente, par lesquelles il leur étoit enjoint de retourner au Païs avec 1663. le Vice-Amiral Meppel, en cas qu'il y vînt. Ils demanderent à Ruiter, qu'il leur fût permis d'exécuter cet ordre, qui le leur permit le 10. de Janvier; parce qu'ils avoient été en mer plus long-tems, que ne portoient leurs ordres, & que leurs Vaisseaux étoient en assez mauvais état; quoi que les Etats Géneraux ne l'eussent point averti de cet Ordre.

Pour Ruiter & de Wildt, ils firent voiles à Malaga, où ils trouverent des Vaisseaux Hambourgeois, dont les Maitres étoient pourvus de Passe-ports de Hollande, après avoir juré, quoi que faussement, que les Vaisseaux & les Marchandises appartenoient à des Marchands Hollandois. Ruiter choqué d'une si mauvaise pratique, prévoyoit encore que les Pirates Africains ne manqueroient pas de découvrir cette tromperie, & de violer le Traité qu'ils avoient fait avec les Etats; comme s'ils consentoient à cette adresse, qui diminuoit le nombre de leurs prises, en donnant des Passeports à d'autres, qui n'étoient pas leurs Sujets. Il sut même que les Anglois, établis à Malaga, avoient écrit à leur Consul d'Alger, que la plûpart des Hambourgeois, qui navigueoient dans la Méditerranée, se servoient de ces faux Passeports, & que les Algeriens feroient bien d'y prendre garde. Le Vice-Amiral ne manqua pas d'en donner avis aux Etats Géneraux, d'autant plus qu'il fut averti qu'il y avoit un Consul Hollandois à Malaga, qui avoit la hardiesse de donner de semblables Passeports. Il remontra à ce Consul, qu'il n'avoit aucun Droit de donner de semblables Passeports, il en avertit l'Amirauté d'Amsterdam, & lui remontra, que cela donneroit occasion aux Algeriens de traiter les Vaisseaux Hollandois, comme pourvûs de faux Passeports. Ce fut apparemment ce qui fit (3) consentir les EE. GG. de comprendre les Hambourgeois, dans le Traité, qu'ils avoient fait, avec ceux d'Alger & de Tunis.

De Malaga Ruiter fit voiles à Cadis, d'où il pourroit plus facilement retourner en Hollande, si on l'y rappelloit, & même retourner sur les côtes d'Afrique, s'il en avoit ordre; pour aller querir le reste des Esclaves Chrétiens, qui n'avoient pas encore été rachetez, faute d'argent. Il demeura là plusieurs semaines, sans recevoir aucuns ordres de Hollande, où il envoya le Capitaine *Nagtgal*, pour convoyer quelques Vaisseaux de la Nation, qui retournoient au païs, & demeura à Cadis seulement avec sept Vaisseaux. Après avoir attendu, avec assez d'impatience, de nouveaux ordres, parce qu'il n'avoit de vivres, qu'autant qu'il en falloit pour retourner en Hollande; il reçut enfin le 17. de Mars, des Lettres qui l'y rappelloient. Il partit, & y arriva le 19. d'Avril. Quelques-uns des Vaisseaux, qui étoient avec lui, eurent ordre d'aller joindre Tromp.

Les Algeriens n'ayant point reçu la Ratification du Traité, que Ruiter avoit fait avec eux, & n'ayant vû arriver aucun argent, pour le rachat des Esclaves, ni aucuns présens, auxquels ils s'étoient attendus, commencerent à s'impatienter; d'autant plus que la Peste avoit emporté une partie des Esclaves, dont ils perdirent la rançon. Ils se mirent à visiter de nouveau les Navires Hollandois, ils en enleverent des Marchandises, comme si elles eussent appartenu à leurs ennemis déclarez. Ils prirent même un Vaisseau, avec tout son monde & toute sa Charge; après quoi

(1) Liv. XLIII. p. 1173.
(2) *Brandt*, dans la Vie de Ruiter, sur cette année.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1185.

1663. quoi ils vendirent l'Equipage, qui se trouva ainsi réduit à l'esclavage. Les EE. GG. apprenants ces violations du Traité, écrivirent le 7. de Juillet, au Consul Hollandois *Van den Burg*, de réclamer le Vaisseau, les Marchandises & les Hommes; & firent dire aux Algeriens, qu'ils ne ratifieroient point le Traité, qu'on ne leur eût rendu ce qu'ils demandoient. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut qu'ils avoient promis au Fiscal *Viane*, & au Capitaine *Sweers*, que les Etats y avoient envoyez, qu'ils ne feroient aucune hostilité, pendant l'espace de quatre mois; mais qu'ils ne tinrent pas leur promesse. Les Etats, occupez d'ailleurs, par les instances, que les Espagnols faisoient pour le cantonnement des XVII. Provinces; & par l'opposition que la France y apportoit, comme on l'a vu, ne se hâterent pas assez, pour prévenir la mauvaise humeur, & la legereté des Algeriens.

Le Consul de Hollande eut cependant à essuyer de mauvais traitemens, de la part des Algeriens Il y eut des Turcs & des Maures, qui ayant relâché leurs Esclaves, sur des promesses, qu'on leur fit par écrit, de leur en payer un certain prix, s'adressoient au Consul de Hollande, & extorquoient de lui la rançon promise, par force. On contraignit même les Maîtres des Vaisseaux Hollandois, qui y alloient, pour le commerce, de compter la moitié du fret, lors qu'ils en avoient été payez, au Consul, afin qu'il en payât cette sorte de dettes; en lui donnant néanmoins des reçus, dont il pourroit exiger la valeur des EE. GG. Il fallut, qu'il en passa parlà, & il supplia les EE. GG. de se charger de cette espece de dettes. Il arriva encore que le President du Divan, qui avoit toûjours favorisé les Hollandois, vint à mourir.

1664. DE'S le commencement de cette année, il y eut de la contestation au sujet d'un Armateur, nommé (1) *David Laurens*, qui avoit obtenu une commission de Mr. le Duc de Vendôme, Grand Amiral de France, pour courir les Mers des Indes, sous le Pavillon de France, & qui avoit fait beaucoup de butin dans ces Mers. Il ne revint pas en France, où il auroit fallu payer au Grand Amiral, selon l'usage, le dixiéme du profit. Il se rendit en Hollande, dans le dessein d'y vendre, sans empêchement, le butin qu'il avoit fait. Mais la Compagnie des Indes Orientales de Hollande, qui y a seule le privilege de naviguer dans ces Mers, fit arrêter Laurens, avec son Vaisseau, & prétendit que la charge lui devoit aussi être adjugée.

Mais le Duc de Vendôme, qui avoit, il n'y avoit pas long-tems, fait pirater sur les Vaisseaux Hollandois & Zélandois, qui négotioient dans la Méditerranée, comme on l'a pu voir dans le Livre XIII. de cette Histoire; le Duc de Vendôme, dis-je, demanda aux EE. GG., conformément à un Arrêt du Conseil du Roi, par lequel la chose fut déclarée de bonne prise, le dixiéme qui lui appartenoit, comme Grand Amiral de France. Il demandoit principalement que cinquante-deux balots provenans de cette prise, qui avoient été saisis & arrêtez en Hollande, sous des prétextes, qui ne s'étoient pas trouvez véritables, dans la discussion qui en avoit été faite au Conseil du Roi, fussent rendus au porteur de sa Lettre. Il dit aussi que l'Ambassadeur de France ne manqueroit pas de faire la même demande, au nom de S. M. Il le fit en effet le 19. de Janvier, par un Mémoire 1664. accompagné des raisons, pour faire voir *que le Capitaine David Laurens, Hollandois, devoit être remis entre les mains du Roi, ainsi que les Marchandises par lui prises sur les Maures, dans la Mer Rouge, ou recouvrées du naufrage d'un Vaisseau, arrivé dans la Rade de l'Ile de Piron.*

L'Auteur de cet Ecrit pose d'abord cinq propositions, dont on doit demeurer d'accord; 1. que ce Capitaine, quoi que Hollandois de Nation, avoit pu armer sous la commission, & naviguer sous le Pavillon de France: 2. que supposé, que ce Capitaine eût pû armer, sous la commission de France, quoi que Hollandois; il avoit pu, en vertu de cette Commission, aller négotier, ou faire la guerre dans les Mers des Indes Orientales, nonobstant les Placards, ou défenses de Hollande: 3. que David Laurens avoit armé & navigué, sous la Commission, & sous le Pavillon de France seulement: 4. que quiconque arme, navigue & fait la guerre, avec commission, ne peut être réputé Pirate: 5. que tout Armateur, qui fait des prises en mer, en doit rendre compte à celui seulement, sous la Commission duquel il a fait des prises. L'Auteur de cet Ecrit a appuyé ces propositions, par des exemples & des raisons, qui ne souffrent guère de replique, supposé que cet Armateur n'eût fait aucune prise sur les Hollandois. On ne voit pas, au reste, par ces Lettres, quel effet eurent les représentations du Duc de Vendôme. Cette affaire traina long-tems, malgré les instances que D'Estrades fit, pour obtenir ce qu'il demandoit; à cause du grand interêt, que les Provinces prenoient en ce qui concernoit la Compagnie des Indes Orientales.

Pour ce qui est du cantonnement des Provinces des Païs-Bas, & des égards, qu'on devoit avoir pour les prétensions du Roi de France; l'affaire fut (2) renvoyée d'abord au 15. de Fevrier, & ensuite au 1. de Mars, comme pour donner à ce Prince le tems de penser, à ce qu'il devoit proposer. Cependant le Comte D'Estrades eut le tems de visiter les principales Villes de Hollande, & de Nort-Hollande, pour entretenir ses Amis, dont il parle souvent, & le Roi l'en remercia. Il paroît par-là, que la France ne vouloit autre chose, sinon tirer l'affaire à la longue, pour rompre enfin entierement le cantonnement, dont on a parlé, & s'emparer, après la mort du Roi d'Espagne, de ce qu'elle prétendoit devoir revenir à la Reine.

Cependant De Witt, qui ne favorisoit point l'Espagne, qu'il méprisoit, & qui souhaitoit que la France agît plus ouvertement contre le parti de ceux, qui la soûtenoient, pria D'Estrades de se servir ici du nom du Roi, son Maître, pour intimider le parti opposé, qui semble avoir été celui du Prince d'Orange. Cet Ambassadeur savoit bien, comme il paroît par plusieurs Lettres, qu'on lui écrivit de la part du Roi, avant ce tems-ci, que ce Prince ne cherchoit qu'à empêcher qu'on ne fît quelque chose, en faveur de l'Espagne, pour lui conserver les Provinces des Païs-Bas; & De Witt souhaitoit que D'Estrades agît en cette occasion, de peur que l'Etat ne s'engageât, dans une guerre contre la France, sans aucune nécessité. Cependant il parut plus froid, & voulut attendre de nouveaux ordres de la Cour. Tout ce qu'il dit au Pensionaire fut, qu'il savoit bien que le Roi souhaitoit, que l'on couchât les Articles du

(1) Voyez la Lettre du Duc de Vendôme du 7. de Janvier, & le Mémoire du 19. du même mois présenté par D'Estrades p. 293. & 299. du Tom. II. de ses Lettres.

(2) Lettre du 11. de Janvier p. 295. du II. Tome & Lett. du 7. de Fevrier p. 307.

1664. du Traité, en maniere qu'ils n'y eût rien de préjudiciable aux Droits de la Reine; & De Witt lui promit de proposer cela à ceux de ses Amis, qui devoient se rendre à la Haie, pour l'Assemblée; afin qu'on cherchât des termes qui n'eussent rien de contraire aux Droits de la Reine, mais qui néanmoins ne donnassent pas de l'ombrage aux Provinces. Cependant, si l'on en croit (1) l'Ambassadeur de France, De Witt lui dit que les engagemens, auxquels les Etats entreroient, par ce Traité, romproit toutes sortes de mesures, avec l'Espagne, & avec toutes les autres Puissances, & que par là le Roi *devoit être assuré d'être maître* des Provinces; qui refuseroient, après cela, toutes sortes de liaisons, & qu'on n'en feroit point qu'avec la participation du Roi.

D'Estrades croyoit qu'on pouvoit juger par cette conversation, qu'il avoit euë avec le Pensionaire de Hollande, que les affaires le pressoient, & qu'il relâchoit de la fermeté qu'il avoit euë auparavant. Là-dessus l'Ambassadeur demanda à De Lionne, comment-il devoit se conduire, avant que les divisions, qui étoient en Hollande, vinsent à éclater. Il l'assuroit qu'encore qu'elles fussent secretes, elles ne laissoient pas de s'échauffer, & qu'il avoit été informé, que deux Villes considerables de la Province se vouloient déclarer *contre la forme du Gouvernement, qu'elles disoient être tyrannique, à cause du pouvoir, que De Witt y avoit; mais qu'il étoit assuré que sa Cabale étoit plus forte, & que si le Roi étoit pour lui, il seroit maître de tout.* L'Ambassadeur assure encore qu'il le lui avoit *fait insinuer adroitement, par une personne, qui lui avoit fait voir de loin, que c'étoit la seule ressource, qu'il pouvoit avoir contre la légereté des peuples.* On sent bien que le parti, opposé à celui de De Witt, étoit celui du Prince d'Orange; qui s'affermissoit, à mesure que ce Prince s'avançoit en âge.

Le Pensionaire (2) fut à Amsterdam, pour proposer à cette Ville quelques changemens qu'on pourroit faire au Projet du Traité; qu'il avoit fait d'une maniere, qui n'eût rien de contraire aux prétensions de la Reine de France. Mais ceux d'Amsterdam s'en tinrent au premier Projet, qu'ils avoient déja approuvé. Les autres Villes suivirent le sentiment d'Amsterdam, & De Witt n'osa proposer le Traité, tel que la France l'avoit proposé. Ces Villes avoient raison de n'approuver pas les prétensions de la Reine de France sur le Brabant, & il n'y a guère d'apparence que le Pensionaire les crût solides. Il paroissoit, ce me semble, se prêter à la France, à cet égard, pour avoir sa protection, dans le besoin.

Ceux d'Amsterdam alleguerent encore, pour ne point accepter le Traité, tel que la France vouloit le faire; qu'il n'y étoit point dit, que la Riviere de l'Escaut & les autres, d'où leur commerce dépendoit, demeureroient fermées, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucuns Traitez, sans ses conditions; d'autant plus que les Espagnols les avoient acceptées, dans celui, qui avoit été fait à Munster, & que les Etats en étoient en possession.

Cependant (3) l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit été à Brusselles, revint le 29. à la Haie, pour tâcher d'engager les Etats de Hollande à favoriser la Ligue des XVII. Provinces. Sur cela, celui de France, craignant que les Etats n'acceptassent la Proposition de Gamarre, déclara au Pensionaire de Hollande, que le Roi, son Maître, prendroit cela pour une infraction du Traité de l'an MDCLXII. & qu'il chercheroit à faire des liaisons, avec des Amis; qui auroient plus de consideration pour lui, & plus de fermeté, que les Etats n'en avoient. Il croyoit savoir certainement, que cette apprehension retiendroit ceux, ceux qui favorisoient l'Espagne & les empêcheroit d'aller aussi vîte, que l'Ambassadeur d'Espagne l'auroit souhaité. 1664.

De Witt dit là-dessus, qu'il n'avoit jamais approuvé la Ligue des XVII. Provinces, qu'il s'y étoit toûjours opposé; mais qu'il n'avoit pas pû être maître des esprits de ceux qui gouvernoient quelques Villes, & qui trouvoient leur avantage & leur sûreté, en cette liaison. Le Roi, selon lui, avoit rendu ces gens-là plus difficiles, en changeant les termes du Projet, concernant l'ouverture de la succession d'Espagne; ce qui donnoit des ombrages à la Ville d'Amsterdam, & la faisoit craindre pour son Commerce; par l'apparence d'une rupture, entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Cela avoit fait, que cette Ville tenoit le Pensionaire de Hollande, pour suspect; quand il leur donnoit des expédiens, pour prévenir le mal qu'il craignoit. Il étoit en effet assez apparent, qu'en acceptant le Traité, tel que la France le proposoit, les Etats s'attireroient l'indignation de l'Espagne.

De Witt ajoûtoit que cela l'avoit engagé à chercher quelque prétexte, pour faire renvoyer l'Assemblée au 10. de Mars; pour avoir le tems de rompre les mesures des Espagnols, & de ceux qui les favorisoient; qu'il avoit obtenu qu'au lieu d'un Député de cette Ville, qui la traversoit, & qui étoit tombé malade, on éliroit un de ses Amis; & que dans une Conférence particuliere, qui se devoit tenir le 6. de Mars, il parleroit fortement, & donneroit même un Mémoire, avec les raisons qu'il avoit de rejetter la Ligue, afin qu'on y fît plus de réflexion.

On pourra être surpris, que cet habile homme fit tant de confidences à D'Estrades, & eût de si fréquentes conférences avec lui. Mais il y a de l'apparence qu'il n'en usoit ainsi, que pour empêcher que la France n'entreprît, dès ce temslà, d'envahir les X. Provinces Espagnoles, & qu'il ne fallût entrer en guerre avec elle; sans être soûtenu suffisamment par le Roi d'Espagne, & en danger d'être traversé par l'Angleterre, qui cherchoit dès-lors, comme on le verra, à faire une querelle aux Provinces Unies. Quoi qu'il en soit, De Witt donnoit lieu à ses ennemis de l'accuser d'avoir trop de liaison, avec la France. L'Ambassadeur de cette Couronne avoit trop de connoissance de ce qui se passoit, dans l'Etat; mais il assure, que De Witt étoit obligé, par son propre interêt, d'en user ainsi; parce qu'il n'étoit pas assez fort, pour se soûtenir contre les cabales, qui s'étoient formées pour le détruire.

Nous venons de parler d'un Mémoire, que ce Grand Homme devoit communiquer aux Députez des Villes de Hollande, pour leur faire voir qu'il valoit mieux s'attacher à satisfaire le Roi de France, que d'écouter les Propositions des Espagnols. (4) Il fit une chose bien hardie, si l'on en

(1) Dans une Lettre du 6. de Fevrier 1664. Tome II. p. 307.
(2) Lettre du *Comte D'Estrades* du 21. de Fevrier Tom. II. p. 314.
(3) Lettre *D'Estrades* du 6. de Mars T. II. p. 320.

(4) Memoire du Roi de France, envoyé à D'Estrades le 23 d'Avril T. II. p. 338.

1664. en croit un Mémoire, de la part de Louïs XIV. à son Ambassadeur à la Haie, où il est dit que „ le Pensionaire en avoit usé ainsi; parce qu'auparavant le Roi avoit marqué une grande indifference, pour ce qui se passoit en Hollande; „ au lieu que tout ce qui venoit de ce païs à Paris „ n'étoit que ménaces, ou craintes que De Witt „ vouloit donner des Résolutions, que les Etats „ pourroient prendre, sur les poursuites de D. Estevan de Gamarre. Ce Mémoire avoit parlé „ tout autrement, & fait voir la faute, que commettoient les Etats, de quitter une amitié certaine, solide & puissante, pour une liaison peu „ assurée, & De Witt avoit communiqué fort „ obligeamment cette piece à D'Estrades; quoi „ qu'elle découvrît diverses choses, dont la Couronne de France pourroit tirer avantage sur les „ Provinces Unies; comme lors qu'il y fait voir „ le besoin absolu, qu'elles ont de la protection „ de S. M. sans laquelle elles auroient déja eu sur „ les bras une nouvelle guerre à soûtenir, contre „ l'Angleterre.

„ Un si grand changement, *dit le Mémoire*, „ ne peut vraisemblablement être attribué, qu'à „ la conduite que S. M. a tenue, en témoignant „ faire peu de cas de toutes menaces, & d'insinuations de craintes d'autres Ligues; & à la vigueur avec laquelle le Sr. D'Estrades fit entendre à De Witt, que l'on qualifieroit à Paris „ de rupture & de contravention à la derniere „ Alliance, le nouveau Traité, que les EE. pourroient conclurre avec l'Espagne. Ainsi, selon „ toute apparence, on ruinera plûtôt la négotiation de D. Estevan de Gamarre, en faisant „ semblant de la mépriser, & témoignant de croire les EE. GG. incapables de faire un si grand „ pas, que s'ils s'appercevoient qu'on eût à Paris de grandes apprehensions de cette prétenduë Ligue des XVII. Provinces. Quand toutes les considerations contenues dans le Mémoire de De Witt, ne les détourneroient pas „ suffisamment de cette jonction de forces & „ d'interêt, avec la Couronne d'Espagne; il y a „ d'ailleurs une raison particuliere, que l'on croit „ seule capable de les retenir d'y penser, en cette „ conjoncture d'affaires, & qui est la grande disposition, dans l'esprit des Anglois, à leur déclarer la guerre; s'ils n'étoient retenus par la consideration de la Garantie, qu'ils savent que le „ Roi a promise aux Provinces Unies, par le „ Traité de l'an MDCLXII. Comme les EE. „ jugent bien que, dès qu'ils auroient conclu une „ Union avec l'Espagne, qui ne pourroit aller, „ que contre le Roi; non seulement ils ne pourroient faire aucun état de cette Garantie; mais „ qu'ils verroient à l'instant même former une „ étroite Alliance, entre S. M. & le Roi d'Angleterre; il est à croire qu'ils y songeront longtems, avant que, sur de simples jalousies, & „ même assez mal fondées, ils puissent se résoudre à changer l'amitié ferme, sincere & puissante du Roi, pour une autre, qui n'auroit „ peut-être aucune de ses trois qualitez si désirables.

„ Ce n'est pas que, pour cela, il faille perdre „ de vuë toutes les démarches, que D. Estevan de „ Gamarre fera; mais il sera d'autant plus aisé „ d'y pourvoir, même sans affectation; qu'outre „ les considerations ci-dessus touchées, on sait „ d'assez bonne part, qu'il n'a pas reçu un sou, „ pour gagner des défenseurs de sa proposition, „ qu'il est d'ailleurs bien mal-aisé de faire changer „ unanimement à sept Provinces, & d'un changement comme du blanc au noir, des maximes „ contraires à leurs premiers établissemens, & à ce „ qu'elles viennent de traiter avec cette Couronne, „ du moins sans y employer un grand tems, beaucoup de soins, d'application & de dépense; & „ cela même fournira toûjours les moyens d'y apporter des remedes convenables, quand on se „ trouvera pressé. 1664.

„ Ce fondement préssupposé, qu'il n'y a guère „ à craindre présentement de cette Ligue défensive; il est sans doute que le nouveau Traité, „ que De Witt a présenté au Roi; par lequel on „ prétend que pour complaire aux Etats, & même pour les guérir simplement de quelques jalousies injustes, S. M. se lie absolument les „ mains à ne pouvoir rien entreprendre, pour la „ poursuite de ses Droits, qu'en certains cas; & „ qu'en ceux-là même ce ne seroit qu'avec des „ restrictions, qui réduisent ces Droits presque à „ néant. Il est, dit-on, sans doute qu'on ne sauroit rien proposer au Roi, qui soit moins du „ bien de son service, & à quoi il ait plus d'interêt d'éviter de s'engager.

„ Toute la substance, *ajoûte-t-on*, de ce Mémoire ne consiste qu'en deux mots, qui sont „ que D'Estrades sâche que S. M. est persuadée, „ qu'on ne la peut mieux servir, en ce rencontre, qu'en tirant l'affaire en longueur, autant „ qu'il se pourra; non seulement sans rien conclurre, mais encore, sans s'engager à rien, qui „ tende à cette conclusion; & cela sous les meilleurs prétextes, qui lui tomberont dans l'esprit, pour empêcher qu'on ne connoisse, que le „ véritable dessein de S. M. est de demeurer libre, pour agir selon les conjonctures, où elle „ verra sa gloire, son avantage & le plus grand „ bien de son Etat. Si la négotiation doit se „ poursuivre, comme, sans doute, il est à propos de ne la point rompre tout-à-fait; mais „ d'amuser le tapis, pour ne le laisser point entierement vuide à D. Estevan de Gamarre; il „ arrivera assez de difficultez & de contestations „ dans l'affaire, qui la feront durer, sans qu'on „ s'apperçoive que l'Ambassadeur y contribue. „ S'il est pressé de se déclarer, s'il est prêt de signer le Projet, que S. M. a elle-même envoyé, „ ce qu'elle jugeoit alors préjudiciable à ses interêts; il pourra répondre par une question contraire; savoir, si les Etats eux-mêmes sont prêts „ à le signer. Si on lui répond affirmativement, „ il pourra demander du tems, pour s'instruire „ de l'intention du Roi, sur quelques endroits „ du Traité, sur lesquels il a besoin d'amples éclaircissemens, pour ne point commettre de „ faute. Si on lui demande si le Roi a découvert quelque chose, qui appuye ses Droits sur „ les Païs-Bas; il doit seulement répondre, en termes géneraux, qu'il a trouvé assez de Droits, & „ au delà de ce qu'il avoit crû, quand on commença à faire cette recherche. S'ils demandent d'en avoir communication, D'Estrades „ répondra, qu'il n'oseroit en écrire à S. M. ni „ la presser là-dessus; parce qu'Elle s'étoit déja „ plainte, qu'un des Amis de De Witt, à qui il „ s'étoit confié, avoit trahi cette confidence, & „ donné des avis importans à l'Ambassadeur d'Espagne, pour se défendre, contre ce qui se „ traitoit.

J'ai cru devoir rapporter la plus grande partie de ce Mémoire, pour donner un exemple de la Politique artificieuse des Puissances, & de l'adresse de leurs Ministres; pour se tirer d'un mauvais pas, & se dédire honêtement, lors qu'il en est besoin. D'Estrades suivit exactement les ordres de son Maître, comme on le verra, par ses Lettres suivantes. Il

1664. Il lui arriva le 6. de Mai un accident, dans le *Voor-hout* à la Haie, qui eſt comme le Cours où les Caroſſes ſe promenent. (1) En s'en revenant chez lui, il rencontra le Prince d'Orange en Caroſſe, qui venoit de front contre le ſien. Les Gens de l'Ambaſſadeur l'avertirent, que le Cocher du Prince ſerroit la barriere, pour tenir ce que l'on regarde la place d'honneur. Comme le Cocher de l'Ambaſſadeur avoit ordre d'en uſer ainſi, en toute occaſion, il le fit en celle-ci. L'Hôtel de l'Ambaſſadeur n'étoit pas loin de là, & ſon monde accourut, pour le ſoûtenir, avec pluſieurs de ſes Amis. Il leur défendit d'en venir à aucune action de main; pour éviter un deſordre qui ſeroit infailliblement arrivé, & qui auroit été grand, à cauſe de la multitude du peuple qui y accourut, & ſe rangea autour du Caroſſe du Prince; parce que c'étoit le tems de la Foire, qui ſe tient alors à la Haie, & cela en une place qui n'eſt pas éloignée de l'endroit, où les Caroſſes ſe rencontrerent. Comme ils étoient en cet embarras, De Witt, qui n'étoit pas loin, s'y rendit, pour empêcher qu'il n'y arrivât quelque deſordre. D'Eſtrades lui dit, qu'il ne ſavoit ce que vouloient dire les gens du Prince, en lui conteſtant le pas; qu'il avoit ignoré que Mrs. les EE. euſſent un Souverain, qui pût prétendre le pas ſur les Ambaſſadeurs de France. De Witt parut deſapprouver ce procedé, & l'Ambaſſadeur s'en plaignit à lui. Le Penſionaire paſſa enſuite vers le Caroſſe du Prince, & lui conſeilla de deſcendre du Caroſſe, & d'entrer dans l'allée; ſur quoi le Prince envoya conſulter la Princeſſe ſa Grand'-Mere, qui approuva l'expédient; & ſon Petit-Fils l'en crut. D'Eſtrades fit enſuite ſavoir à la Douairiere de Naſſau ce qui s'étoit paſſé, & lui dire de plus qu'étant obligé de rendre compte au Roi de cet accident, & ſouhaitant de ne nuire point au Prince dans l'eſprit du Roi, il la pria de lui dire ſi cette mauvaiſe conduite lui devoit être imputée, ou à ſon Gouverneur. Elle dit que cela regardoit le Roi d'Angleterre, & qu'elle lui en laiſſoit le ſoin, quoi qu'elle n'approuvât pas le procedé, qui avoit été tenu. Le Roi de France, après avoir lu la Lettre de ſon Ambaſſadeur, (2) lui écrivit, qu'il avoit appris qu'on en avoit murmuré à la Cour d'Angleterre, & que quelcun avoit même dit, que l'Ambaſſadeur de France avoit plus exigé de lui, que les autres Ambaſſadeurs n'avoient fait de ſes Ancêtres, quoi qu'ils n'euſſent pas eu l'honneur d'être petits-Fils de Roi, comme lui. Il ajoûtoit que la qualité de petit-Fils de Roi, par les Femmes, ne faiſoit rien, au cas dont il étoit queſtion, ſur tout en un autre Etat; & que hors les Fils & les Freres des Rois, perſonne n'étoit reconnu, pour Prince du Sang, & ne pouvoit en exiger les honneurs. (3) Le lendemain les Etats de Hollande publierent, par un Placard, qui ordonnoit aux Sujets de l'Etat de quelle qualité & de quelle condition qu'ils fuſſent, de commencer le Cours par le côté gauche de la barriere, & le Penſionaire dit à l'Ambaſſadeur de France, qu'on n'en avoit uſé ainſi que pour obliger le Prince, comme Sujet, de s'y conformer, & lui faire éviter toute conteſtation avec lui; comme il le fit.

Cependant (4) aux Mois de Mai & de Juin, on avoit fait de grandes plaintes dans la Chambre des Communes du Parlement d'Angleterre, contre le 1664. tort que les Hollandois faiſoient au commerce des Anglois, aux I. O. & ſur les Côtes de l'Afrique; dont on trouvera le détail dans l'Auteur cité en marge. Le Roi de la Grande Brétagne en fit faire des plaintes à la Haie, par le Chevalier *Downing*, qui avoit été Envoyé de Cromwel & du Parlement, mais qui s'étoit raccommodé avec le Roi, lors qu'il étoit paſſé en Hollande, pour aller en Angleterre. Il en écrivit auſſi lui-même (5) le 12. de Mai aux EE. GG., à qui il dit: „ que leurs Ambaſſadeurs, qui avoient dernie„ rement conclu la Paix, ne pouvoient pas leur „ avoir célé les inſtances qu'il leur avoit faites „ en faveur des Intereſſez aux Vaiſſeaux, nom„ mez l'un la *Bonne Eſperance*, & l'autre le „ *Henri Bonaventure*, & ſpécifiez même dans „ le Traité, pour obtenir prompte & entiere jus„ tice; Qu'il avoit demandé que cette affaire „ fût décidée par des Commiſſaires particuliers, „ & par l'intervention de ſon Ambaſſadeur, & „ non par la Juſtice ordinaire; Que les Inte„ reſſez en ces Vaiſſeaux lui avoient néanmoins „ repréſenté de nouveau le peu de ſatisfaction, „ qu'ils avoient eu, malgré ſes recommandations „ précedentes; Qu'il les renouvelloit, & qu'il les „ renvoyoit au Chevalier Downing, ſon En„ voyé Extraordinaire, pour être inſtruits de „ cette affaire. „ Il vint encore d'autres Lettres d'Angleterre, qui marquoient le mécontentement des Anglois, & les Marchands Hollandois commencerent à s'en effrayer, & à demander qu'on envoyât avertir les Vaiſſeaux, qui venoient du côté de l'Oueſt, par deux Yachts, ou Galiotes, à l'entrée de la Manche, qui leur diſſent qu'ils ſe gardaſſent bien d'entrer dans le Détroit, mais qu'ils allaſſent faire le tour au Nord de l'Ecoſſe. On trouva plus à propos d'écrire à l'Amirauté de Zélande d'envoyer ces deux Bâtimens, pour donner avis aux Vaiſſeaux, qui viendroient du Détroit, ou d'ailleurs, de n'entrer en aucun port, ni en aucune rade d'Angleterre, de peur qu'on ne les y arrêtât. Deux jours après, les Etats de Hollande propoſerent d'équipper trente Vaiſſeaux de Guerre, pour ſuppléer au défaut des Amirautez de Zélande & de Friſe, & de ceux qu'on avoit réſolu d'envoyer dans la Méditerranée contre les Pirates, ou qui devoient eſcorter les Pêcheurs du Harang, ou enfin qui étoient ſur les côtes de Portugal, pour y proteger le Commerce troublé par les Eſpagnols. La choſe fut réſolue le 16. de Mai, & l'on demanda aux Provinces un Million de Francs, de contribution extraordinaire, pour ſubvenir à cette dépenſe.

Cependant Downing continuoit à ſe plaindre de ce qu'on ne rendoit, dans la Cour de Juſtice de Hollande, aucune juſtice aux Anglois, qui avoient à faire à des Hollandois, pour des pertes qu'ils leur avoient cauſées; & demandoit qu'on donnât des deux côtez une liſte des pertes, qu'on prétendoit avoir faites. Il proteſtoit néanmoins „ que Sa Majeſté Britannique ſouhaitoit très„ ſincerement la continuation de la bonne cor„ reſpondence avec l'Etat, qu'Elle avoit toû„ jours été diſpoſée à écouter les plaintes que „ les Hollandois lui avoient portées, contre ſes „ Sujets; & qu'Elle n'y avoit pas employé ſeu„ lement les remedes ordinaires, & encore moins „ inventé des chicanes, pour ne leur pas ren„ dre juſtice; mais qu'Elle pouvoit réprocher

H aux

(1) Lettre du 8. de Mai Tome II. p. 343.
(2) Dans une Lettre du 30. de Mai T. II. p. 350.
(3) Lett. du 5. de Juin p. 351.
(4) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 69. & ſuiv.

(5) *Aitzema* là-même p. 71.

1664. „ aux Etats, qu'ils n'avoient répû quelques-uns „ de ses Sujets que de paroles & de délais, depuis son Rétablissement. „ On sait assez que c'est un inconvenient, dont on se plaint par tout, à l'égard des Cours de Justice, & c'est ce qu'on reproche à celles d'Angleterre, autant qu'à aucunes autres. On n'en connoît point, ou guère, où l'on rende une aussi prompte justice aux Etrangers, qu'il le faudroit faire; parce qu'il ne leur est nullement facile de plaider long-tems, hors de chez eux.

Downing disoit „ que presque toutes ses plaintes étoient contre les Compagnies Hollandoises d'Orient & d'Occident, & en particulier „ qu'il avoit à se plaindre aux Etats, de la Compagnie des Indes Orientales, avec laquelle on „ étoit convenu d'éteindre la plus grande partie „ des prétensions qu'on avoit contre elle, dans le „ XV. Article du dernier Traité, dans la pensée que „ le reste seroit promptement vuidé. Secondement „ il disoit que, quand les deux Compagnies auroient donné satisfaction, pour les injures „ qu'elles avoient faites aux Sujets de S. M. B. „ elles devroient encore rendre compte de ce „ qu'elles avoient gagné, avec ce qu'elles leur „ avoient ôté, & recompenser les Anglois, pour „ ce qu'on appelle (1) *lucrum cessans* aux Anglois en géneral, parce que les Hollandois, par leurs violences, avoient découragé „ & ruiné leur négoce; sans quoi on encourageroit ces Compagnies, en leur demandant seulement ce qu'elles avoient enlevé aux Anglois, „ & en leur laissant le profit qu'elles avoient fait, „ par le moyen de ce qu'elles leur avoient pris. „ Il demandoit, en troisiéme lieu, quelques suretez pour pouvoir se promettre, qu'on ne seroit plus exposé à de semblables prises.

Il y avoit là de quoi faire une guerre éternelle, si l'on eût voulu soûtenir à la rigueur tout ce qu'on demandoit; mais les Ministres des Princes imitent souvent les Boutiques, où l'on surfait excessivement la Marchandise, qu'on donne enfin à beaucoup meilleur marché

La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales répondit à l'Envoyé d'Angleterre, „ qu'elle „ avoit toûjours remarqué que, quand la Nation „ Angloise avoit dessein de faire tort à la Compagnie des Indes Occidentales, ou aux autres „ Sujets de l'Etat; elle faisoit d'étranges plaintes, des Hollandois, pour justifier sa propre „ conduite, si elle vient à être connue: Qu'il „ paroissoit que c'étoit là leur maxime, par l'invasion perfide de l'Ile du Cap Verd, & par la „ prise de trois ou quatre Vaisseaux de la Compagnie Occidentale; ce qui avoit été exécuté, „ par le même Capitaine, qui se nommoit *Homes*, & qui avoit demandé, en MDCLXI. „ le Cap Verd, au nom du Roi d'Angleterre, „ avec des menaces, à ceux qui l'habitoient, s'ils „ ne l'abandonnoient, pour le plus tard, dans „ l'espace de six Mois: Que comme les Etats „ Géneraux s'en étoient plaints à ce Monarque, „ on esperoit qu'ils se souviendroient qu'il avoit répondu, que cela s'étoit fait à son insû, „ & qu'il feroit un châtiment exemplaire de Homes, quand il seroit de retour au Païs: Que „ cela avoit trompé leurs HH. PP. & endormi la „ Compagnie, puis que les Anglois n'avoient pas „ dessein d'abandonner ce qu'ils avoient pris, & 1664. „ qu'ils vouloient même s'emparer de toutes les „ côtes de la Guinée, d'en chasser la Compagnie, & de lui ôter le moyen qui étoit le seul „ qui la faisoit subsister: Qu'il s'ensuivoit de là „ qu'elle étoit menacée de s'en voir dépossedée, „ si les EE. GG. ne s'opposoient pas de bonne „ heure, à ces procedures perfides & pleines „ d'hostilitez, & ne maintenoient pas la Compagnie, dans ses Droits: Qu'on ne leur demandoit, pour cela, que deux Vaisseaux de „ Guerre bien montez & bien fournis de monde; „ soit pour convoyer les Vaisseaux de la Compagnie, quand ils seroient prêts à faire voiles en „ Guinée, soit pour défendre la côte de ce païslà, pour un peu de tems.„ Cet Ecrit étoit daté du 23. de Mars MDCLXIV., & signé de deux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, dans la Chambre d'Amsterdam.

En ce tems-là, il vint des nouvelles d'Angleterre, qu'on y équipoit quinze Fregates de quinze pieces de Canon, & dix Vaisseaux de soixante pieces, jusqu'à quatre-vingt. La Province de Hollande fit dresser une liste des dommages, que la Nation avoit souffert des Anglois, selon l'Article XV. du dernier Traité, & il fut résolu d'y joindre ce que les autres Provinces trouveroient à propos; pour l'opposer à une semblable liste, que Downing livreroit, à condition qu'on n'ajoûteroit rien à ces Listes, après qu'on les auroit échangées.

Il s'éleva en suite (2) une étrange contestation sur ces paroles du XV. Article du dernier Traité, entre le Roi d'Angleterre & les Etats; *hoc excepto, quod, scilicet, qui se jacturam passos dicunt in duabus navibus; videlicet*, Bonaventurâ *&* Bonâ Esperanzâ, *poterunt litem inceptam prosequi.* Downing prétendoit que ces mots ne signifioient autre chose, sinon que l'on décideroit politiquement de ce procès, & non que les Parties *pourroient poursuivre leur procès*, devant la Cour de Justice, comme les Etats le soûtenoient, conformément à l'usage de ces mots dans la Langue Latine; sinon qu'il auroit été mieux de mettre *persequi*, au lieu de *prosequi.* Ceux qui dressent des Actes publics, & sur tout les Articles d'un Traité en Latin devroient consulter ceux qui entendent la Langue, pour ne pas tomber dans des incongruitez. Les Etats Géneraux déclarerent qu'ils avoient entendu ces mots selon l'usage ordinaire du Palais, pour *poursuivre un procès commencé*, & ceux qui avoient signé le Traité de leur part le déclarerent aussi; d'autant plus que dans le Projet de cet Article, qui avoit été fait en François, on avoit employé ces termes: *que les interessez dans ces Vaisseaux* la Bonne Esperance, & le Henri Bonaventure *pourroient poursuivre le procès entamé devant les Echevins de la Ville d'Amsterdam l'an* MDCLI. Cela faisoit voir clairement, qu'il s'agissoit d'un Procès ordinaire, qui devoit être jugé devant une Cour de Justice, & non par des Commissaires Politiques. Aussi les Etats offroient-ils (3) de soumettre l'explication de ces mots, au jugement de quelques Parlemens de France, ou à la Chambre Imperiale de Spire, qui étoient des Cours qui entendoient la signification des termes de Droit. Mais Downing n'y vouloit pas consentir. Les EE. GG. exposerent encore cette affaire dans (4) un Ecrit, qu'ils lui firent mettre entre les mains. Ils

(1) C'est-à-dire, qu'on devoit rendre à la Nation Angloise, le profit qu'elle auroit pû faire de ce qu'on lui avoit ôté, & qu'elle n'avoit pas fait. On a traduit & abregé le mauvais François de Downing, sans néanmoins rien changer au sens.

(2) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 72. & suiv.

(3) Lettre de Louis XIV. à D'Estrades du 24. d'Octobre Part. II. p. 416.

(4) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XLIV. p. 74.

1664. Ils envoyerent aussi *Michel Van Goch* Zélandois, pour résider à Londres, comme Ambassadeur Ordinaire. (1) On ne s'arrêtera pas au détail de ce qui fut dit des Vaisseaux, que les Anglois se plaignoient avoir été maltraitez des Hollandois; puis que les EE. GG. ne refuserent point d'accommoder tout cela à l'amiable, & que ce ne pouvoit pas être un sujet suffisant de faire la guerre. Mais l'Angleterre leur cherchoit querelle, par une ancienne jalousie de commerce, qui a toûjours été entre les deux Nations, & qui étoit fomentée plus qu'auparavant, sous les Regnes de Charles II. & Jaques II. qui étoient ennemis des Etats, par un autre principe; qui étoit la haine qu'ils avoient conçu, pour la Religion Protestante, qu'ils avoient abjurée en secret en France. Ces Princes n'ont vêcu ni l'un, ni l'autre, d'une maniere, qui puisse persuader à ceux, qui ont vêcu de leur tems, qu'ils avoient fait cette abjuration, par scrupule de conscience. Ce qui a fait que bien des gens ont jugé qu'il n'avoient fait ce pas-là, que parce qu'ils croyoient qu'ils ne viendroient jamais à une autorité absolue, qui étoit, si l'on peut dire ici la verité, leur unique but; qu'en renversant la Constitution, tant à l'égard de la Religion, qu'à l'égard du Gouvernement Civil; & il est vrai que si le Catholicisme eût pû prendre le dessus, ceux qui le suivoient auroient volontiers sacrifié la Liberté & les Lois à ces Princes; au lieu que les Protestans n'en vouloient pas entendre parler. Charles II. ayant assemblé son Parlement, il le harangua le 11. de Mars. En ce tems-là, comme le dit l'Auteur (2) Anglois de sa Vie, on étoit géneralement mécontent des Hollandois, comme s'ils avoient entrepris de ruiner le négoce des Anglois. On se plaignoit que les peuples des Provinces Unies avoient fait en public mille insolences, & mille injures à ceux d'Angleterre, & qu'ils étoient encouragez & soûtenus, par les François; qui leur avoient promis du secours, si les Anglois venoient à les attaquer. Il est vrai que, par le Traité de MDCLXII. on étoit convenu d'une Garantie réciproque, comme on l'a dit, en parlant de ce Traité; mais il n'y est rien dit des Anglois. Les injures, dont les Anglois se plaignoient, quelles qu'elles pussent être, n'étoient nullement faites, par autorité publique, & les Anglois leur en avoient fait de plus grandes au Cap Vert; comme on le pourra voir, (3) dans Aitzema.

Cependant la Chambre des Communes nomma des Commissaires, pour examiner les raisons, qu'on disoit avoir de se plaindre des Hollandois. Dès que ces Commissaires eurent fait leur rapport, la Chambre déclara que les torts, les affronts, les indignitez & les dommages, que les Provinces Unies avoient faits, comme elle le disoit, aux Marchands Anglois, étoient la plus grande cause, de la diminution du Commerce, avec les Etrangers. Il fut résolu, que le Roi seroit prié d'employer promptement les moyens propres, pour redresser leurs affaires. La Chambre des Seigneurs se joignit à celle des Communes; pour représenter cela au Roi, qui ne demandoit pas mieux; puis que cela pourroit servir à la destruction de *l'Heresie du Nord*, comme les Catholiques parloient entre eux, ou de la Religion Protestante. Charles loüa fort le Parlement du soin, qu'il prenoit du bien & de l'honneur de la Nation. Il promit qu'il auroit soin de soûtenir la liberté du Commerce, & la Seigneurie de la Mer, que les Rois d'Angleterre s'attribuent, comme on l'a déja dit ailleurs; quoi que les Hollandois n'eussent eu aucune contestation avec lui, là-dessus. Il dit qu'il examineroit leurs plaintes, & qu'en suite il enverroit se plaindre publiquement aux EE. GG. & leur demander satisfaction, afin qu'il n'arrivât plus à l'avenir, que les Hollandois fissent aucun tort à ses Sujets; s'assurant que son Parlement le soûtiendroit en cela. 1664.

Il envoya en effet Downing aux Etats, comme on l'a dit, & il fit en Hollande les plaintes, dont on a déja parlé, sur le milieu de Mai. Les Etats firent aussi leurs plaintes, & parurent disposez à accommoder à l'amiable ces differends; en compensant réciproquement les dommages, que les deux Nations pouvoient s'être causez, l'une à l'autre.

Le Roi d'Angleterre résolu à la guerre, pour ne point perdre de tems, donna ordre d'équiper une Flotte considerable, pour défendre la liberté du Commerce, & soûtenir l'honneur & les interêts de sa Nation; quoi que le Parlement ne lui eût encore point fourni d'argent. Comme il n'étoit pas capable d'en garder, pour un besoin; il envoya quelques Seigneurs aux Magistrats de la Ville de Londres, pour leur demander cent-mille Livres Sterling à emprunter. Le Conseil de la Ville les lui accorda sur le champ, pourvu qu'on lui rendît cette somme, à certaines conditions dont il convint avec le Grand Thrésorier d'Angleterre.

Il y avoit (4) eu, depuis quelque tems, de la peste en Hollande, qui y faisoit assez de ravage, & l'on remarque comme quelque chose d'extraordinaire, qu'il y eut à Amsterdam, au Mois de Juin de cette année, quatre-cens-quarante-sept morts; parce que cette maladie est ordinairement plus violente en Automne. Cela troubla le commerce, à cause des quarantaines que les Vaisseaux Hollandois étoient obligez de faire, avant que d'être admis dans les Havres, où ils alloient; & que la Zélande même, qui étoit exempte de cette maladie, ne les vouloit pas recevoir. D'ailleurs on ne s'étonne pas tant de ce fleau du Ciel, dans les Païs Septentrionaux, qu'en ceux qui sont plus Méridionaux. Les Médecins ne laissent pas d'aller voir les pestiferez, non plus que leurs Parens & leurs Amis particuliers. On enterre même ceux qui meurent de cette maladie dans les Eglises, & on leur fait des enterremens, comme à l'ordinaire; sans qu'il y en arrive rien de fâcheux. C'est ce qu'on a appris de gens de bonne foi, qui avoient vêcu du tems de cette peste, à Amsterdam. Il est aussi rémarquable qu'en ce tems-ci, les Flottes, que l'on attendoit du côté de l'Oüest, de la Méditerranée, d'Espagne & de Portugal arriverent heureusement en Hollande. On les estimoit d'environ vingt-millions de Florins de Hollande, desquels cinq, qui venoient de Cadis, consistoient en argent en barres, ou monoié. La Peste n'empêcha point, qu'on n'allât à la pêche du Harang.

L'Ambassadeur, qui avoit été destiné, pour l'Angleterre, outre ses autres instructions, fut chargé de dire au Roi, qu'encore que la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales n'en eût aucun avis; on avoit néanmoins assuré aux Etats,

(1) Voyez le même p. 76. & suiv.
(2) Dans le III. Tome p. 25c. & suiv. Elle parut en 1707. en trois Vol. in fol.
(3) Liv. XLIV. p. 77. & suiv.

(4) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 84.

1664. Etats, que les Anglois s'étoient emparez de l'Ile du Cap Vert, qu'ils avoient pris trois Vaisseaux de cette même Compagnie, & qu'outre cela leur but étoit de lui enlever la côte de Guinée (ce qui étoit la seule chose, qu'elle avoit retenue des Conquêtes, qu'elle avoit faites sur les Portugais) en cas qu'ils en pussent venir à bout. L'Ambassadeur fut prier le Roi, de la part des Etats, en cas qu'il eût aussi reçu cette nouvelle, d'ordonner à ses Sujets de rendre, à la Compagnie Hollandoise, ce qu'ils lui auroient ôté; & de réparer incessamment les dommages, qu'ils lui auroient causé; avec défense de rien entreprendre de semblable, à l'avenir. On chargea encore Van Goch d'une Lettre, dans laquelle les Etats s'étoient plaints le 28. de Juillet de l'an MDCLXI. d'une semblable entreprise, que le Capitaine *Holmes* avoit faite, sur les côtes de Guinée, près de la Riviere de Gambia, & que le Roi avoit desavoüée. On envoya encore une semblable Lettre des Etats, de l'année suivante. On jugeoit que cela pourroit servir, en cette occasion, en cas que les choses n'allassent pas plus loin; quoi que l'on eût avis qu'on employoit ce même Capitaine Holmes, pour la même chose, après l'avoir desavoüé.

L'Ambassadeur partit le 17. de Juin, & arriva le 19. dans la Tamise, près de Gravesand, où un Vaisseau du Roi, qui y faisoit la garde, pour empêcher que les Hollandois ne portassent la peste en Angleterre, en venant à Londres, l'empêcha de passer outre; parce qu'il étoit défendu de laisser passer aucun Vaisseau Hollandois, pour Londres, sans un ordre exprès. Van Goch obtint néanmoins la permission d'aller en cette Ville *incognito*, & il y eut une audience particuliere du Roi qui le reçut très-bien, & qui lui dit qu'il regardoit les Hollandois, non seulement comme ses Voisins, mais comme ses Amis & ses Alliez, avec qui il avoit des interêts communs, aussi bien que la Religion. L'Ambassadeur avoit aussi mêlé, en ses complimens, que les Etats ne souhaitoient rien tant, que d'observer religieusement de leur côté, tous les Traitez, qu'ils avoient avec l'Angleterre, & particulierement la derniere Paix; à la conclusion de laquelle il s'étoit lui-même employé, il y avoit trois ans, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Le Roi répliqua qu'à cet égard, il ne manqueroit rien non plus, de sa part; mais il ajoûta, qu'il étoit obligé de dire, que les Compagnies Hollandoises, tant des Indes Occidentales, que des Orientales, faisoient, tous les jours, du chagrin & du tort à ses Sujets; sans qu'il pût obtenir que les Etats y missent quelque ordre, quoi qu'il les en eût sollicité, par Downing, son Envoyé Extraordinaire. Il ajoûta que c'étoit une chose insupportable, que la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, voulût être maîtresse de la côte d'Afrique, & de ses Rivieres, par quelques Forts, & deux ou trois Vaisseaux, qu'elle y avoit, & empêcher les autres d'y négotier. Il se plaignit aussi de la Compagnie des Indes Orientales, qui prétendoit que toutes les Indes lui appartinsent, qui tâchoit d'ôter aux autres le négoce, qu'ils y avoient, & qui donnoit mille sujets de plaintes aux Anglois. L'Ambassadeur répondit civilement, qu'il ne falloit pas ajoûter foi à toutes ces plaintes, qui n'étoient fondées, que sur la mauvaise humeur de Marchands interessez, & qu'on y avoit mis ordre, par le dernier Traité. Il se plaignit, en particulier, du Capitaine Holmes, & de la maniere dont il infestoit les côtes du Cap Vert, & prenoit les Vaisseaux Hollandois, qui y étoient; à quoi il pria le Roi de mettre ordre. Charles répondit qu'il n'étoit nullement informé, de ce qu'on disoit d'Holmes. 1664.
Après avoir dit tout cela, & quelques autres choses, le Roi demanda, comme il étoit déja tard, à l'Ambassadeur, qui étoit sur le point de se retirer, d'où venoit qu'on équippoit en Hollande une si grosse Flotte, & qu'on obligeoit aussi l'Angleterre d'équipper plus de Vaisseaux, qu'elle n'avoit accoûtumé. Il dit encore qu'il n'avoit aucun penchant à faire la guerre, & qu'il aimeroit mieux de vivre en paix. L'Ambassadeur répondit, que les Etats régloient tous les ans leurs Equipages, sur le besoin, qu'ils avoient de donner des Convois aux Flottes Marchandes; & le Roi dit: *Demeurons donc bons Amis.* L'Ambassadeur le pria de donner ordre aux Vaisseaux Anglois de n'inquieter point les Vaisseaux Hollandois, qu'ils rencontreroient en Mer, & le Roi le lui promit.

Van Goch vit aussi, le lendemain, le Duc d'York, qui le pressa plus sur la Flotte, qu'on équipoit en Hollande; ce qui avoit, disoit-il, engagé le Roi son Frere d'équiper aussi plus de Vaisseaux, qu'on n'avoit accoûtumé, & dit qu'il n'y en avoit aucune cause, que les EE. eux-mêmes, ou au moins quelques-uns de leurs membres, qui y avoient poussé les autres. La verité étoit qu'on vouloit établir à Londres une Compagnie d'Afrique, sous la protection du Duc d'York, dans l'esperance d'en tirer de grands avantages, pourvu qu'on en pût chasser les Hollandois; & cela n'étoit pas inconnu aux François, comme on le peut voir par les Lettres de *D'Estrades*, écrites en ce tems-ci. L'Ambassadeur des EE. vît aussi le Chancellier, & eut une grande conversation avec lui, sur les mêmes choses.

Les EE. GG. (1) écrivirent, ensuite, au Roi le 27. de Juin, pour empêcher qu'il ne prît de l'ombrage de l'armement qu'ils faisoient. En effet les EE. n'avoient aucun interêt de rompre, avec l'Angleterre; mais ils n'ignoroient pas ce qui s'étoit passé dans le Parlement, & ce qui donnoit lieu à l'armement des Anglois. En matieres d'Etat, les Puissances jouënt souvent, s'il est permis de le dire, une espece de Comedie, où elles paroissent comme masquées, en disant ce qu'il est à propos de dire; jusqu'à ce que les choses les obligent de jetter le masque, & de découvrir ce qu'elles pensent.

Le Roi de France étoit spectateur de ce qui se passoit, & parloit plus naïvement, parce que son interêt le demandoit. Il ne vouloit nullement que l'Angleterre ruinât les Provinces Unies, de peur que le Roi d'Angleterre, étant seul maître de la Mer, ne maltraitât la France de ce côté-là; en un tems auquel la Marine étoit fort négligée, parmi les François. Il sembloit aux Etats Géneraux, que, si la guerre alloit se déclarer entre les Anglois & eux, le Roi de France étoit obligé de secourir les PP. UU. conformément au Traité, qu'ils avoient fait, avec lui, en MDCLXII. avec la Garantie réciproque des deux Etats. Ils se hâterent de lui demander le secours, qu'il leur devoit donner par ce Traité. Loüis XIV. leur fit esperer qu'il ne manqueroit pas de les secourir, dès que la guerre seroit déclarée, & comme cela étoit conforme à ses interêts, on ne doutoit pas qu'il ne le fît. Mais il y avoit quelques difficultez, qui l'empêchoient de se déclarer.

(1) Voyez *Aitzema* p. 87. Liv. XLIV.

1664. rer. La Garantie n'étoit que pour l'Europe, & en Europe il n'y avoit encore aucune guerre déclarée; les hostilitez qui arrivent entre des Compagnies de Commerce, ne pouvant pas passer, pour des Guerres de Nation à Nation; mais pour des querelles de quelques Particuliers, qui sont interessez dans ces Compagnies. Il falloit aussi que les Anglois fussent les agresseurs, ce qui n'étoit pas encore arrivé, au moins en Europe. D'ailleurs, Louïs craignoit qu'il n'irritât Charles, contre lui, & ne l'engageât à faire une Ligue avec l'Espagne, pour la défense des Païs-Bas; ce qui ne laissa pas d'arriver peu d'années après, quoi qu'à une autre occasion. Après avoir bien pesé toutes ces raisons, il crut que ce seroit mieux qu'il offrît aux deux Puissances, prêtes à se brouiller, sa Médiation. Les Hollandois pressoient la Garantie, mais le Roi leur opposoit les raisons, dont je viens de parler; & quoi qu'ils pussent dire, il ne vouloit rompre avec l'Angleterre, qu'à l'extrémité. Mais il faisoit agir *De Comminges*, son Ambassadeur Ordinaire à Londres, pour appaiser le Roi Charles. On trouvera des preuves de tout cela, dans les Lettres de D'Estrades écrites en MDCLXIV. & MDCLXV. Le Roi de France (1) avoit cru que, n'étant question, que de quelques sommes d'argent, pour payer des dédommagemens prétendus, des prises de Vaisseaux; & les Parties ayant, comme il sembloit, grand interêt toutes deux de n'en venir point à une rupture, l'affaire s'accommoderoit aisément, par la voie de la Négotiation; d'autant plus que les EE. GG. avoient nommé d'abord un Ambassadeur, & l'avoient fait partir, en toute diligence; dans le dessein de donner toute satisfaction raisonnable au Roi de la G. B. Mais apprenant, par les avis qu'il avoit d'Angleterre & de Hollande, que les esprits s'échauffoient, & voyant que le moindre accident pourroit les aigrir encore davantage, & que les Armemens de Mer s'avançoient de part & d'autre; il crut être obligé de donner ordre à D'Estrades, de demander une Audience expresse aux EE. GG., où après avoir dit, ce qui l'avoit retenu de parler de ce differend, il exposât les raisons qu'ils avoient d'éviter une guerre. C'étoit „ que les évenemens, quelque puissance qu'on ait, demeurent le plus souvent, sur tout dans les guerres, „ qui se font par mer, à la disposition de la Fortune; Qu'une bonne paix, & de durée étoit „ préferable même aux avantages, qu'on peut „ vrai-semblablement esperer de remporter, par la „ voie des armes: Que leur commerce, par lequel, de leur propre aveu, leur Etat subsistoit principalement pourroit souffrir, en toutes les parties du Monde, par une guerre avec l'Angleterre: Que le Roi, son Maître, les „ exhortoit, autant qu'il lui étoit possible, par „ un pur & sincere effet de son amitié, de vouloir donner lieu à un bon accord, par les facilitez, qu'ils pouvoient y apporter de leur part; „ & que d'un autre côté, il avoit chargé le Sr. de „ Comminges, pour faire le même office, auprès „ du Roi de la Grande Brétagne, dont il s'assuroit qu'il y défereroit beaucoup.

Le Roi de France ordonna encore à son Ambassadeur d'ajoûter à cela „ que si le Roi & les „ Etats jugeoient en suite, que son intervention „ leur fût utile, pour procurer plûtôt un bon „ accommodement; il offroit, de bon cœur, aux „ uns & aux autres, sa Médiation, sans autre „ vuë, ni interêt, que l'avantage des Parties. 1664. Il disoit encore, qu'il y auroit un autre chemin, pour parvenir plus sûrement à entretenir la paix entre les deux Nations, qui seroit de le rendre l'Arbitre des Differends des deux Nations, & de les soumettre à son jugement, en s'obligeant de part & d'autre à l'accomplir; en surséant cependant, d'un commun concert, leurs armemens; en quoi ils sauveroient une grande dépense, qui seroit inutile, s'ils venoient à s'accommoder. Cependant le Roi défendit à D'Estrades, de faire cette Proposition aux Etats; lui permettant seulement de l'accepter, en son nom, si les Etats la faisoient d'eux-mêmes. Mais c'est ce qu'ils ne firent point, & qu'ils ne pouvoient faire, sans choquer les peuples. Les Etats accepterent donc (2) la Médiation, & les Anglois quelque tems après; mais il parut que les premiers crurent qu'il ne leur importoit pas de se hâter de la mettre en pratique. D'Estrades la proposa aux EE. GG., le 17. de Juillet.

Le Roi crut néanmoins que l'affaire pourroit réüssir, parce qu'on lui mandoit d'Angleterre, que la chaleur des esprits s'y étoit beaucoup amortie, à la rencontre des premiers obstacles; mais il craignoit que Downing, homme trop entier dans ses sentimens & capricieux, ne la fit échouër. D'ailleurs les Hollandois furent irritez, (3) par la nouvelle, qu'ils reçurent que les Anglois avoient pris, sans qu'il y eût eu aucune Déclaration de Guerre, trois Vaisseaux venants de Guinée, & très-richement chargez; & qu'ils avoient pensé surprendre *le Château de la Mine*. On vit par-là, que Charles II. dissimuloit lors qu'il disoit, qu'il n'avoit point de connoissance de ce qui se passoit en ce païs-là; car en de semblables conjonctures, on ne fait pas des hostilitez, sans ordre. Mais on ne fit pas beaucoup de bruit, sur cette prise, après ce qui arriva dans la Manche, au Mois de Novembre de cette même année, comme on le dira.

Downing (4) étant de retour à la Haie, ne laissa pas de présenter deux Mémoires de plaintes, contre les Hollandois, pour des pertes qu'ils avoient causées aux Anglois, & offrit d'échanger avec les Etats les plaintes qu'il faisoit, & de recevoir celles des Hollandois.

Peu de tems (5) après, il se répandit en Hollande un bruit, que le Roi de France n'avoit offert sa médiation au Roi d'Angleterre, & aux EE. GG. que par forme; mais que son véritable interêt se trouvoit à fomenter la guerre, entre les deux Etats, en un tems où l'on attendoit tous les jours des nouvelles de la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne; afin de recueuillir d'autant plus facilement la succession des Païs-Bas, comme appartenante à la Reine de France. On disoit là-dessus, qu'on ne devoit attendre aucun secours de la Couronne de France. D'autres disoient, qu'il se faisoit un Traité de Commerce, entre la France & l'Angleterre, qui ne pouvoit être que préjudiciable aux Provinces Unies; apparemment sur le vent, qu'on avoit eu d'une semblable ménace, dont nous avons parlé ci-dessus. C'est là un malheur, auquel les plus grandes Puissances sont sujettes, qu'il court toutes sortes de bruits, peu honorables pour elles; parce qu'on

(1) Lettre du 11. de Juillet, dans le II. Tome des Lettres de D'Estrades.

(2) Lettre du 17. de Juillet, p. 177. Voyez la Lettre suivante.
(3) Lettre du 31. de Juillet Tom. II. p. 385.
(4) Lettre du 7. d'Août Tom. II. p. 387.
(5) Lettre du 18. de Septembre Ibid. p. 393.

1664. qu'on s'imagine qu'elles n'ont aucun scrupule de faire des infidelitez à leurs Alliez ; lors qu'elles les peuvent faire, avec avantage. C'est ce qu'a produit une Politique, où l'on n'a soin, que de profiter des conjonctures favorables ; autant contre ses Amis, que contre ses Ennemis.

La suite fit voir qu'il n'y avoit alors aucune liaison particuliere, entre la France & l'Angleterre, au prejudice des Provinces Unies ; mais que le Roi ne vouloit donner le secours promis, par la Garantie mutuelle, que lors qu'il ne pourroit plus s'en dispenser ; à cause du danger éminent, où se trouveroient les Provinces Unies. C'est ce qui paroît, par toutes les Lettres de D'Estrades, écrites en ce tems-ci, & l'année suivante, au Roi & à De Lionne son Ministre. On auroit souhaité (1) en Hollande, que le Roi de France fit entendre à celui d'Angleterre, que puis qu'il témoignoit, qu'il ne savoit rien de ce qui s'étoit passé sur les côtes de Guinée ; & qu'il étoit porte à la Paix, il sembleroit à S. M. que le meilleur moyen d'y parvenir seroit de restituer un Fort, que les Anglois avoient pris en ce païs-là, & les Vaisseaux qu'ils avoient enlevez aux Hollandois ; si ces faits se trouvoient vrais. Ce furent les Propositions que De Witt fit à l'Ambassadeur de France, à la Haie. Ce dernier lui répondit que, par les bons Offices, que *De Comminges* avoit rendus aux Etats, & par la réponse que le Roi d'Angleterre y avoit faite ; son Roi avoit sujet de croire que Charles se trouvoit engagé à vouloir la guerre par l'interêt de ses Peuples, par la forte passion, avec laquelle ils avoient témoigné la souhaiter, & par les instances qu'ils en avoient faites au Parlement ; & que d'ailleurs la dépense se trouvoit presque faite ; si bien que ce seroit commettre Louis, que de l'engager à faire de nouvelles instances. D'Estrades ajoûta néanmoins, que connoissant que son Maître étoit porté, pour le bien des Etats, il ne laisseroit pas d'écrire ce que De Witt souhaitoit ; mais que si le Roi d'Angleterre éludoit ses instances, comme cela n'étoit pas difficile, S. M. T. C. ne pourroit pas s'en plaindre avec raison.

Pour mieux entendre la suite de ces négotiations, il faut que nous racontions ici ce que fit Ruiter, pendant cette année, jusqu'à ce tems-ci. (2) Après qu'il fut retourné en Hollande, les Algeriens recommencerent à insulter, & même à prendre les Vaisseaux Hollandois, qu'ils rencontroient dans la Méditerranée ; & Tromp, qu'on y avoit laissé, pour s'opposer à ces Pirates, fit ce qu'il put pour les faire rentrer dans leur devoir. Il reprit sur eux, le 10. de Janvier, deux prises, qu'ils avoient faites ; où il trouva vingt-cinq Esclaves Chrétiens, & où il fit prisonnier deux-cens-quatre-vingt-huit Algeriens. Cet avantage remporté sur eux les réduisit à envoyer dire au Consul Hollandois d'Alger, que s'il faisoit rendre les deux Vaisseaux pris par Tromp, avec les Equipages, le Gouvernement d'Alger repareroit, à l'amiable, les infractions, qu'il avoit faites au dernier Traité, qu'il offroit de ratifier. Il sembloit encore esperer alors la rançon des Esclaves, avec quelques présens, qu'il croyoit lui être dûs.

Les Etats, qui savoient, par experience, que l'on ne pouvoit se fier à leurs paroles, écrivirent le 8. de Janvier aux Rois de France, d'Espagne & d'Angleterre, pour les engager à équipper châcun une Escadre, pour agir contre tous les Pirates, châcun à part, & les obliger de quitter la Mer ; après quoi on pourroit attaquer leurs Ports, & les réduire en un état, qui leur ôteroit le moyen d'exercer leurs Pirateries. Pour en venir à bout, les Etats jugeoient qu'aucune de ces Puissances ne devoit traiter à part, avec eux, ni de Trêve, ni de Paix ; parce que ces Pirates avoient accoûtumé de traiter séparement avec les Puissances Chrétiennes, afin de pouvoir faire des courses sur quelques-unes d'entre elles. Le Roi de France approuva fort le sentiment des Hollandois, & fut d'avis (3) qu'ils eussent des Magazins, à Marseille & à Toulon, de munitions de guerre & de bouche, pour n'être pas obligez de ravitailler, & de fournir d'autres choses leur Escadre de si loin ; & afin qu'elle pût toûjours trouver, ce dont elle auroit besoin sur les côtes de la Méditerranée. Le Roi d'Espagne offrit aussi tous ses Ports, pour retraite à la Flotte Hollandoise. Celui de la Grande Brétagne témoigna d'être prêt à envoyer une Escadre, dans la Méditerranée ; mais les Etats Generaux ne se fioient en lui, que de la bonne sorte ; parce que, depuis quelque tems, ils voyoient bien, qu'il n'étoit nullement de leurs Amis. Ils penserent donc à équiper, pour mettre leurs propres Sujets en sureté, sans s'attendre à voir concourir les autres Puissances à ce bon dessein. 1664.

A considerer la chose en elle-même, il sembloit que c'étoit une chose impraticable, à moins que d'avoir une très-grande Flotte, pour chasser entierement les Pirates de la Mer, & pour attaquer tous leurs Ports, les prendre & les détruire ; & de plus d'enlever tous ces Corsaires, & les transporter en quelque endroit, où ils n'eussent aucun commerce, avec la mer. C'est comme avoit fait autrefois (4) *Pompée*, qui dans quarante jours chassa les Pirates de la Méditerranée, qu'ils infestoient, par leurs Courses ; & qu'il empêcha de retourner à leur métier, en leur donnant des terres à cultiver en Cilicie. Il auroit fallu prendre Alger, Tunis & Tripoli, les bruler & détruire leurs Ports, & partager les habitans en diverses Colonies de l'Amerique & des Indes, ou les faire travailler aux Mines, si l'on ne pouvoit s'en défaire autrement ; afin que ceux qui vivoient en partie des rançons des Esclaves, qu'ils faisoient, le devinsent eux-mêmes à perpetuité. La République n'étoit pas en état de le faire, à moins qu'elle n'eût vendu à tout prix les Corsaires aux autres Nations, qui ont de grandes Colonies en Amerique.

Comme on n'étoit pas en état d'imiter la République Romaine, dont la grandeur, & les nobles sentimens, n'ont eu rien de semblable depuis ; on se contenta d'envoyer Ruiter, avec une Escadre de dix Vaisseaux & une Flute chargée de munitions. On fit embarquer, avec lui, *Jean Bertram de Mortagne*, en qualité de Commissaire sur les côtes de Barbarie ; pour traiter, conjointement au Fiscal *Viane*, avec le Gouvernement d'Alger. On leur donna une Instruction, qui fut dressée dans l'Assemblée des EE. GG. le 11. d'Avril. Ruiter se rendit au Vlie, où étoit le Rendez-vous de son Escadre, & d'où il ne put mettre à la Mer, que le 8. de Mai, & fit

(1) Lettre de D'Estrades du 18. de Septembre p. 395.

(2) *Brand*, dans la Vie de Ruiter sur cette année, & *Aitzema*, en son XLIV. Livre.

(3) Voyez au Tome II. des Lettres de D'Estrades une Lettre de Louis XIV. là-dessus p. 122. & un Mémoire de son Ambassadeur p. 126.

(4) Voyez *Ciceron*, dans sa Harangue *de Lege Manilia* & *Plutarque*, en la Vie de Pompée.

1664. fit voiles pour Cadis. Il y arriva le 21. du même Mois, & y trouva le Vice-Amiral Meppel, avec les Vaisseaux de Nort-Hollande, qu'il commandoit. Il y arriva aussi quelques Vaisseaux de la Meuse, qui, selon leurs ordres, allerent joindre le Pavillon. Le 4. de Juin l'Escadre, qui étoit devant Malaga, y fut partagée en deux divisions, dont la premiere fut commandée par Ruiter, & l'autre par Meppel. Cependant le premier fut fort malade d'un flux de sang, pendant trois semaines, sans cesser de donner les ordres ordinaires. Le 13. du même Mois, en allant à Alicante, les Escadres Hollandoises rencontrerent le Vice-Amiral Anglois Lawson, qui revenoit avec sept Vaisseaux de Guerre, & un autre Bâtiment. Ruiter le salua de douze volées de Canon, & amena le Pavillon. Lawson lui répondit de même, mais il laissa son Pavillon, au haut de son Mât, & sans l'abattre. Ruiter envoya là-dessus deux personnes, pour faire compliment à Lawson, qui les reçut très-civilement, & leur fit excuse de n'avoir pas baissé le Pavillon, parce que le Roi de la G. B. le lui avoit expressément défendu. On apprit de lui, que les Algeriens leur avoient rendu les Vaisseaux & les Equipages, qu'ils avoient pris, mais qu'ils n'avoient pas voulu rendre leur charge. Ruiter résolut cependant que, s'il rencontroit un autre Vaisseau Anglois, de n'être point le premier à baisser le Pavillon, puis qu'on ne lui avoit pas fait ce même honneur. Il disoit même d'en avoir reçu un ordre de bouche. Mortagne, qui étoit sur le bord de Ruiter, en écrivit en suite à De Witt. Ce dernier lui répondit, de la part des Etats, de continuer à baisser le premier le Pavillon; mais qu'il falloit éviter, s'il pouvoit, la rencontre des Vaisseaux Anglois. Ruiter s'étant pourvu d'eau fraîche partit ensuite de la Rade d'Alicante, pour Alger, & il arriva le 19. de Juin, devant cette Ville.

Avant que de dire ce qu'il y fit, il est bon de remarquer ici, que l'Auteur de la Vie de Ruiter, qu'il a composée sur les Journaux mêmes du Vice-Amiral, ne dit pas un mot d'une chose, qu'on a débitée en Angleterre au desavantage de cet Amiral. (1) C'est „ que la principale chose, qui fut cause de la guerre, entre l'Angleterre & les Provinces Unies, fut une perfide bassesse de Ruiter, qui commandoit une Escadre Hollandoise, qui devoit demeurer jointe à une Flotte Angloise, commandée par le Chevalier Jean Lawson, pour contraindre les Algeriens à faire la paix, & à ne point troubler la Liberté du Commerce. D'abord, *dit l'Historien Anglois*, que Ruiter fut entré dans le Détroit, & eut un peu croisé devant Gibraltar, il abandonna les Anglois & le service, qu'il devoit faire en commun avec eux, & fit voiles pour la Guinée, & y dépossedа les Anglois de leurs Comptoirs du Cap Vert, & de l'Ile de *Gogec*. „ Il a voulu apparemment dire *Goerée*, qui est le nom que les Hollandois avoient donné à cette Ile, tiré de l'une des Iles, qui forment la Zélande.

Il est vrai, que l'on avoit parlé d'attaquer de concert les Algeriens, mais cela ne se fit point, & on ne voit pas que Ruiter refusât rien à Lawson; puis qu'il n'y en avoit rien dans le Journal de Ruiter, que Brandt a par tout fidelement suivi, & que rien n'engageoit cet Historien de mutiler. Comme il se faisoit alors en Angleterre un armement très-considerable, & que personne ne doutoit qu'il ne se fit contre les Provinces Unies, qui n'étoient nullement obligées de suivre les mouvemens de leurs Ennemis; comme les Anglois n'auroient pas crû être obligez de continuer à agir avec les Hollandois, contre un ennemi commun; ils ne pouvoient pas se plaindre que ces derniers les quitassent, pour aller défendre ce qui leur appartenoit, contre ceux qui l'envahissoient, quels qu'ils pussent être. 1664.

Mais l'Histoire même fera voir, si Ruiter eut raison ou non, dans sa conduite. Il eut de la peine à s'éloigner des côtes d'Espagne, parce qu'on ne lui vouloit pas laisser la liberté d'y faire aiguade, de peur que son monde, qui venoit en partie d'Amsterdam, ne portât la peste en Espagne. Enfin il l'obtint, & fit voiles du côté d'Alger, où il arriva le 19. de Juin. Il aprit d'abord que le Consul Hollandois avoit été prisonnier au Palais du Roi, pendant 15. jours, sous le prétexte qu'il n'avoit pas racheté quelques Esclaves Hollandois; mais qu'à l'arrivée de la Flotte, on lui avoit permis de se retirer en sa Maison, en lui donnant néanmoins des gardes, de peur qu'il ne se retirât sur la Flotte. Ruiter demanda d'abord qu'on lui envoyât le Consul, après quoi il parleroit de traiter de la Paix. Le Divan demanda un Capitaine, pour ôtage; & Ruiter le refusa, parce que le Consul n'étoit nullement prisonnier, mais un homme libre & au service des Etats, & que lui-même ne pourroit pas s'excuser à ses Maîtres, s'il leur donnoit un ôtage, en sa place, pendant qu'il lui parleroit. *Ali Aga* voulut le persuader au Divan, mais il n'en put venir à bout, & fit prier le Consul, qu'on ne differât pas davantage la négotiation. Le Consul le fit savoir, par une Lettre à Ruiter; qui voulut que l'on demandât sur tous les Vaisseaux de l'Escadre, s'il n'y avoit personne, qui voulût être ôtage pour le Consul, & demeurer à Alger, en cas qu'il n'y voulût pas retourner. Mais personne ne voulut en courir les risques. Le Divan envoya une réponse par écrit à Ruiter, *que c'étoit leur usage, de ne point permettre de se rendre à bord d'aucun Vaisseau, qu'un autre ne fût envoyé en sa place, pour faire en attendant la fonction de Consul: Qu'ils étoient prêts d'entretenir la Paix avec les Hollandois, & de vivre avec eux, comme des freres: Qu'il n'avoit qu'à envoyer quelcun à terre, & qu'on négotieroit incessamment de la Paix.* Ruiter leur reprocha la maniere, dont ils avoient traité le Consul, pendant la Paix; sur quoi il n'étoit pas difficile de voir comment ils le traiteroient en tems de guerre. Ils ne répondirent à cela, qu'en haussant les épaules. Enfin le Vice-Amiral leur proposa d'envoyer un des principaux d'Alger à bord du Vaisseau de Ruiter, pendant que Mortagne & Viane iroient négotier avec eux, eux qui avoient un caractere public. Ils prétendirent qu'on se fiât en eux, & dirent que c'étoit un commandement de leur Loi de recevoir bien tous ceux, qui venoient chez eux, avec une baniere blanche, & qu'ils étoient sinceres. Là-dessus on demanda qu'ils donnassent cette promesse, par écrit, & ils le firent. *Mortagne* descendit à terre avec le Chevalier *de Coeverden*, qui prit la place de Viane, qui étoit malade, & qui mourut bien-tôt après. Ils ne voulurent entendre parler de paix; qu'à condition qu'ils visiteroient les Vaisseaux Hollandois, & qu'ils en emporteroient les Marchandises, qui ne leur appartenoient pas. Mais on leur reprocha la maniere, dont ils avoient violé la derniere paix, & on leur demanda réparation, & le dédommagement

(1) Hist. d'Angleterre en 3. Volumes in folio, p. 253. du III. Volume.

1664. ment des pertes, qu'ils avoient causées. Mais ils ne voulurent écouter rien de tout cela, ce qui peut faire croire, que les Anglois leur avoient dit, qu'ils feroient bien-tôt la guerre aux Hollandois. On ne put délivrer le Consul, qu'en donnant aux Algeriens trente-sept Mahometans en sa place, & ils firent encore racheter très-cherement les Esclaves Chrétiens, & diverses autres avanies, qu'on trouvera dans *Brand*. Ruiter en se retirant, leur écrivit le 4. de Juillet une Lettre, où il leur reprocha toutes leurs injustices, & dit enfin „ que toutes leurs violences étoient si „ injurieuses aux Provinces Unies, & si préju- „ diciables à leurs habitans, qu'il n'étoit pas „ possible à L L. HH. PP. de les souffrir da- „ vantage; & qu'ainsi le Vice-Amiral & Mor- „ tagne, au nom de leurs Souverains, renon- „ çoient à toute alliance, avec le Divan d'Al- „ ger, & lui déclaroient la guerre; en protes- „ tant devant Dieu & devant toute la Terre, „ qu'ils ne seroient pas coupables du sang, qui „ pourroit être répandu, en cette occasion.

Le lendemain, l'Escadre mit à la voile, & Ruiter, avec six Vaisseaux, prit son cours vers Alicante, pour y remettre ses Lettres pour la Hollande, dans lesquelles il rendoit compte de son expedition d'Alger; & pour voir s'il n'en seroit point venu pour lui. Le Vice-Amiral Meppel alla faire de l'eau, vers le Cap de S. Martin & vers Valence. On fit en suite un détachement de quatre Vaisseaux, pour aller acheter des vivres à Majorque. Ruiter se rendit le 7. devant Alicante, où il fit mettre ses Lettres pour la Hollande, à la Poste, & d'où il reçut, sur le soir, des Lettres de l'Amirauté d'Amsterdam, datées du 26. de Mai. On lui donnoit avis, qu'il sembloit que les Anglois vouloient se brouiller avec l'Etat, mais que les EE. GG. prenoient les mesures nécessaires, pour prévenir tout accident fâcheux. On lui ordonnoit cependant de vivre, en bonne intelligence, avec tous les Vaisseaux Anglois, qui pourroient être dans ces mers; mais de se tenir néanmoins sur ses gardes, pour n'être pas surpris, en cas que les Anglois vinsent à l'attaquer; sans néanmoins commencer aucune hostilité contre eux. Outre cela on l'avertissoit que s'il arrivoit quelque changement, on ne manqueroit pas de lui en donner avis; & que de son côté, il ne manquât pas de donner avis, si Lawson étoit encore dans les mêmes parâges, ou s'il les quittoit; sans néanmoins rien faire, qui pût marquer aux Anglois, qu'il se défioit d'eux, & qui pût les offenser. Ruiter fut ensuite regalé, par le Gouverneur de Valence, & le traita aussi à bord de son Vaisseau. Cependant on lui refusa depuis de le recevoir dans les Ports d'Espagne, sur le bruit qui se répandit que la guerre alloit être déclarée, entre l'Angleterre & les Etats.

Le 31. de Juillet Meppel se réjoignit à Ruiter, & comme il y avoit cinq mois, que les Vaisseaux n'avoient été nettoyez, on jugea qu'il seroit à propos de le faire; mais on ne savoit comment s'y prendre, parce que le Roi d'Espagne refusoit l'entrée de ses Ports. Mais comme on eut appris, que Lawson étoit à Cadis, on crut que l'on pourroit aussi obtenir d'entrer dans le Port, ce qui donneroit moyen d'observer les Anglois, de plus près. Cela fit que Ruiter n'exécuta pas l'ordre, qu'il avoit d'aller devant Tunis, pour y exécuter sa commission, & de croiser ensuite devant Alger. Le 4. d'Août, l'Escadre alla devant Malaga, où il ne se trouva aucune Lettre de Hollande. On y apprit, 1664. que Lawson étoit encore à Cadis, ce qui fit qu'on résolut d'y aller. Ruiter reçut alors une Lettre du Consul Hollandois de Malaga, qui lui disoit qu'on travailloit à un grand Armement en Angleterre, qu'on devoit mettre quinze-mille Soldats sur la Flotte, & que le Duc d'York la devoit commander, en personne. Le 7. il arriva devant Cadis, mais on ne lui voulut pas donner permission d'y entrer, ni d'y carener ses Vaisseaux, quoi qu'on l'eût donné permis à Lawson, qui avoit levé l'ancre depuis deux jours, pour se rendre devant Tanger. Il semble, que les Espagnols informez qu'en cette conjoncture la France, qu'ils n'aimoient pas, étoit pour les Hollandois; ils voulurent paroître favoriser les Anglois. Il se trouva nombre de Vaisseaux Marchands Hollandois, à la Rade de Cadis, chargez pour divers Ports de la Méditerranée; & l'on résolut le 11. d'Août de passer le Détroit, avec eux, & de les accompagner dans la Méditerranée, jusqu'à ce qu'ils fussent hors de danger, & de les défendre contre quelques Vaisseaux que ce fussent, qui entreprendroient de les insulter. Le lendemain toute la Flotte Hollandoise, tant des Vaisseaux Marchands, que de ceux de guerre, passa devant Tanger, à la vuë de celle des Anglois composée de treize Vaisseaux de Guerre. Les premiers Vaisseaux Hollandois mirent tous en panne, jusqu'à ce que toute leur Flotte se fut approchée d'eux, & revirant ensuite ils prirent leur route, par l'Est-quart au Nord. Le Vice-Amiral Lawson salua Ruiter de onze volées de Canon, & Ruiter en fit de même. Meppel salua aussi de neuf coups, mais ni d'un côté, ni d'autre on n'amena le Pavillon. Ils rencontrerent le 13. le Capitaine Hollandois *Liefde*, avec quatre Vaisseaux de la même Nation, & un Anglois, chargez de bled, qu'ils avoient embarqué en Sicile, & en Sardaigne. La Flotte de Ruiter ayant conduit celle de Smyrne, jusqu'à une distance à laquelle elle étoit en sûreté, la laissa continuer sa route, & escorta celle de Liefde, jusques au Détroit. Il apprit là, qu'il y avoit à la Rade de Malaga huit Vaisseaux Hollandois, qui venoient de Livourne & de Genes, & qui devoient faire voile au Texel, escortez de deux Vaisseaux. Il sut ensuite, que le Vice-Amiral Anglois étoit sous le Cap de Molina, où l'on fait aiguade. Il alla jetter l'ancre, entre ce lieu-là & Malaga, où les Vice-Amiraux se saluerent comme auparavant, & s'envoyerent complimenter réciproquement, par leurs Chaloupes; mais châcun demeura à Bord, parce que les Hollandois n'avoient pas permission d'aller à terre, comme les Anglois, qui n'osoient pas se mêler avec eux, de peur que les Espagnols ne leur refusassent aussi la permission d'aller à terre. La contagion avoit en effet été en Hollande, avant que d'être en Angleterre, où elle passa l'année suivante, & fit aussi un très-grand ravage, dans la Ville de Londres. Lawson poussa la civilité, jusqu'à offrir à Ruiter de lui prêter ses Chaloupes pour faire aiguade, & pour lui aller chercher des raffraichissemens. On ne manqua pas de le remercier de ses offres, mais on ne les accepta point. Ruiter ne s'éloigna pas de ces lieux-là, pour prévenir les desseins des Anglois, qui étoient devenus suspects. Il accompagna les Vaisseaux Marchands, jusqu'à Cadis, où on les croyoit hors de danger. Il y mit ses Vaisseaux, avec précipitation, à la bande, & les nettoya autant qu'il put, pour le peu de tems qu'il avoit; après quoi il repassa le Détroit, & fit voiles vers Malaga & Alicante, pour y attendre la

1664. la Flotte Hollandoise, qui venoit de Smyrne ; mais il ne put pas attendre qu'elle vînt.

Aux Mois de Mai & de Juin, on reçut, en Hollande, des nouvelles assurées & plus distinctes de ce qui s'étoit passé, sur les côtes de l'Afrique, près du Cap Vert. *Robert Holmes*, Capitaine Anglois, avoit pris, au Mois de Janvier de cette année, deux Vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, dont l'un s'appelloit *la Lunette*, & l'autre *le Neptune*, qui étoit un Yacht. On sut encore que le 31. du même Mois, Holmes avoit sommé le Fort du Cap Vert, situé dans l'Ile de Goerée, & l'avoit contraint de se rendre le 1. de Fevrier, avec un Yacht, nommé le Crocodile : Que le soir précedent, il avoit pris deux Bâtimens nommez, l'un *la Nasse*, & l'autre *le Pêcheur* : Que les Commis de la Compagnie, & autres gens, qui la servoient, au nombre de cent-quarante personnes avoient capitulé, avec Holmes, à condition qu'il leur rendroit la Lunette, pour les reconduire en Hollande, mais qu'en voyant quantité de marchandises prêtes à y charger, il le leur avoit refusé, en disant qu'il en avoit besoin pour envoyer ces marchandises à Sierra Liona : Qu'enfin, après de pressantes prieres, il leur avoit permis de s'embarquer sur un petit Vaisseau Portugais, qui étoit au Cap Vert : Qu'entre ceux, qui s'y étoient embarquez, il n'y en avoit que deux, qui fussent venus en Hollande, des Iles de Flandres, en s'embarquant sur un autre Vaisseau. Ces deux hommes s'appelloient l'un *Jean Jacobsze Buys*, qui étoit habitant d'Amsterdam, & avoit été le Pilote du Neptune, & l'autre *Live Lirx Gustma*, qui avoit été Mâtelot sur le même Bâtiment, & ils attesterent cela devant un Notaire de la Haie, & deux témoins. Si les Anglois firent une injustice d'envahir, dans le milieu de la Paix, les Terres de leurs Voisins ; il faut avouër que les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales étoient bien négligens de laisser ces Postes sans une Garnison capable de les défendre ; mais ce fut une faute perpetuelle, que commit cette Compagnie, que de laisser perdre ce qu'elle avoit conquis, pour tirer le plus qu'elle pouvoit de ces Conquêtes, en les laissant hors d'état de se défendre, parce que cela diminuoit le profit présent, qu'ils en tiroient, sans se mettre beaucoup en peine de l'avenir.

On reçut encore, au Mois de Juillet, des nouvelles plus particulieres des violences, que les Anglois exerçoient dans la Guinée ; savoir, qu'ils avoient pris d'assaut le Fort de Tacorari, fait la Garnison prisonniere, & pillé tout ce qu'ils y avoient trouvé : Que le 23. du même Mois, ils avoient été attaquer le Fort de S. George de la Mine, avec onze Vaisseaux, dont deux portoient le Pavillon Royal, sous le commandement du Capitaine Holmes : Que la Lunette, le Crocodile & le Walcheren, Vaisseaux pris à la Compagnie, étoient du nombre des onze : Que la nuit suivante il y avoit eu onze Canots, trois grandes Chaloupes, & quatre Vaisseaux, qui avoient mouillé devant le Château, dans l'esperance de mettre leur monde à terre ; mais qu'ayant aperçu que les Hollandois étoient sur leur garde, ils s'étoient retirez : Qu'après cela, les Anglois avoient écrit au Géneral *Valkenbourg*, qu'il pouvoit envoyer prendre les prisonniers, dont la plûpart avoient été pris sur le *Walcheren*, & d'autres au Fort de Tacorari : Qu'on avoit sû de plusieurs prisonniers, qu'ils prétendoient que toutes les côtes de l'Afrique leur appartenoient, en vertu d'un don du Roi de Portugal, & qu'ils se flattoient de planter bien-tôt leurs Etendarts, sur le Fort de la Mine : Qu'on attendoit encore onze Vaisseaux Anglois, pour relever les premiers, & se rendre maîtres de toute la côte. Tout cela fut affirmé, par *André Vertbale*, Maître du Vaisseau *la Concorde*, en présence de *Guillaume Goes*, Conseiller à la Cour de Hollande, accompagné de *Guillaume Van Alfen* Greffier. Cet homme avoit vu, & ouï ce qu'il racontoit, & étoit venu par l'Ordre du Géneral, & du Conseil en Hollande, avec beaucoup de peine, à cause de deux Vaisseaux Anglois, qui l'avoient poursuivi. 1664.

La Compagnie des Indes Occidentales en porta ses plaintes aux EE. GG., & leur représenta, que toutes les côtes de l'Afrique qu'elle avoit possedées, jusqu'alors étoient en un danger éminent de tomber entre les mains des Anglois, si on ne les secouroit promptement. Leurs HH. PP. envoyerent à leur Ambassadeur à Londres toutes ces attestations, pour les communiquer au Roi, & lui demander justice d'une invasion de cette sorte, dédommagement des pertes qu'elle avoit causées à la Compagnie, & quelque sureté que cela n'arriveroit point à l'avenir. Le Roi, qui étoit sans doute bien instruit de ce qui se passoit en Afrique, écouta ces plaintes, & répondit assez civilement, mais sans promettre aucune réparation. Downing, qui servoit Charles aussi fidelement qu'il avoit fait Cromwel, déclara simplement aux Etats Géneraux à la Haie, que le Roi avoit ordonné qu'on informât des plaintes, que les EE. faisoient de ce qui s'étoit passé, sur les côtes d'Afrique, & qu'après avoir ouï les raisons, de part & d'autre, il y seroit pourvu selon la justice & l'équité. Ce n'étoit que pour avoir le tems d'équiper contre les EE. & pour se moquer, quand la guerre seroit déclarée. Personne ne doutoit que Holmes n'eût reçu ordre du Roi de faire ce qu'il avoit fait. L'affaire ayant été examinée dans l'Assemblée des Etats, il y fut résolu d'envoyer douze Vaisseaux, au Cap Vert, pour reconquerir tout ce qu'on avoit ôté à la Compagnie, & tâcher de réparer ses pertes. Mais comme il faudroit du tems, avant que ces douze Vaisseaux fussent équipez, il y eut quelques-uns des principaux de l'Assemblée, qui jugerent qu'il seroit mieux d'y envoyer Ruiter, avec son Escadre ; mais ils n'oserent pas proposer cela, en pleine Assemblée, de peur que l'on ne gardât pas le silence là-dessus, comme il falloit, en une chose, dont le succès dépendoit du secret. Il se trouva un moyen de faire examiner, & résoudre cette affaire entre peu de personnes. Leurs HH. PP. avoient ordonné le 5. d'Août, que sept Membres de leur Corps examineroient, en particulier la Lettre, que Ruiter & Mortagne avoient écrite, sur l'expedition d'Alger. Ces sept Membres des Etats approuverent la Proposition, qui fut faite par De Witt, d'envoyer un ordre à Ruiter d'aller au Cap Vert, avec son Escadre. Le 9. d'Août l'affaire fut proposée dans l'Assemblée, dont on trouva moyen d'écarter quelques-uns, en qui on ne se fioit pas, ou de les empêcher d'être attentifs à ce qui se passoit ; de sorte qu'elle passa, sans qu'ils y prissent garde. On trouva aussi moyen de la faire signer, parmi plusieurs autres Résolutions, par le Greffier, sans qu'il y prît garde.

On envoya, selon cette Résolution, ordre à Ruiter, ou à celui, qui devoit commander l'Escadre, en cas qu'il vînt à mourir de faire voiles en diligence, & secretement, avec son Escadre, vers le Cap Vert. L'Amirauté d'Amsterdam reçut

1664. çut la Résolution des EE. GG., & une Lettre adressée a Valkenbourg, Directeur Général de la côte Septentrionale de l'Afrique, & de toute la Guinée, avec ordre de donner toutes sortes de secours à Ruiter & à son Escadre. L'Amirauté fut chargée de les faire tenir promptement, & surement à Ruiter, & de lui enjoindre d'exécuter ce qui étoit contenu, dans ses ordres. Cette même Amirauté, lui envoya la Rélation de ce qui s'étoit passé en Guinée, & dans les Iles voisines.

Ensuite elle lui défendit de rien dire du dessein, dont on le chargeoit, & de prendre toutes les mesures possibles, pour empêcher qu'aucun des Officiers ne pût le savoir par avance. Ruiter ne reçut ces ordres, que le 1. de Septembre, comme il croisoit encore dans le Détroit, jusqu'à Malaga. Ayant détaché une Chaloupe pour aller voir, s'il n'étoit point venu de Lettres pour lui, il se trouva des Marchands & des Matelots au Port; on dit à celui que Ruiter envoyoit pour prendre ses Lettres, s'il y en avoit, qu'il étoit arrivé un Courrier pour le Vice-Amiral, & que par conséquent la guerre étoit déclarée, entre l'Angleterre & la Hollande; ce qui paroissoit d'autant plus vrai-semblable que les Marchands Anglois disoient, que leur Nation avoit pris trois Vaisseaux Hollandois, qui venoient des Indes Orientales; ce qui causoit bien des desordres parmi les Négotians des deux Nations. D'autres Chaloupes des autres Vaisseaux rapporterent la même chose; sur quoi les Capitaines se rendirent à bord du Vaisseau du Vice-Amiral, pour lui demander si cela étoit vrai. Ruiter leur répondit que ses Lettres n'en disoient rien, & qu'au contraire on esperoit d'accommoder à l'amiable les démêlez, qu'on avoit avec l'Angleterre. Il ajouta qu'il falloit appareiller tout à l'heure, pour faire voiles vers Alicante, & en ramener la Flute d'*Enno Doedesz*. Ce Bâtiment portoit tous les instrumens nécessaires, pour nettoyer les Vaisseaux, & les Vivres pour les Vaisseaux de Ruiter, & du Commandant *de Wildt*. Le Vice-Amiral écrivit à leurs Hautes Puissances, & à l'Amirauté d'Amsterdam, qu'il avoit reçu leurs Dépêches, & qu'il exécuteroit leurs ordres incessamment. Il mit immédiatement après à la voile, mais les vents contraires, & les calmes ne lui permirent pas d'arriver à Alicante, que le 8. du Mois. Il y trouva des duplicata des Lettres, qu'il avoit reçuës.

Il voulut faire cuire du biscuit, pour sa Flotte, mais il se rencontra que tous les Boulangers étoient occupez à en cuire, pour une Escadre Françoise, qui étoit dans la Méditerranée. Là-dessus il écrivit à un Marchand de Cadis que, son Biscuit s'étant gâté, il le prioit de lui en faire cuire quelques milliers; parce qu'on ne le vouloit pas recevoir à Alicante, ni en aucun autre Port du Détroit, & de lui acheter quelques provisions, dont il avoit besoin. Il ordonnoit, en même tems, au Marchand de ne point dire pour qui c'étoit qu'il faisoit faire du Biscuit, & qu'il achetoit les autres provisions.

Ruiter fit assembler ses Capitaines, & leur ordonna de se tenir prêts, pour faire route à l'Oüest. Mais comme châcun se plaignit de manquer de Bois à brûler, le Conseil ordonna qu'on se rendît à l'Ile de Formentera, qui est à l'Est d'Alicante, & au Midi d'Yviça, pour y faire du bois, & de retourner à Malaga, pour se rendre sous le Pavillon à Cadis, pour s'y fournir de ce dont on avoit besoin, & y attendre 1664. de nouveaux ordres de l'Etat. Cela fut exécuté, & la Flotte étant retournée à Malaga, le 18. du Mois de Septembre, demanda au Gouverneur qu'il la laissât entrer dans le Port, pour prendre des Vivres, qu'elle avoit en quelques Magazins de la Ville. On ne voulut pas la laisser entrer, ni même permettre aux Matelots d'aller querir leurs vivres, en des Chaloupes. Il fallut se contenter que des Espagnols, & des Maures apportassent les vivres au bout du Mole, où les Matelots les recevoient, à quoi on employa cinq jours. Pendant qu'ils étoient occupez à cela, le Chevalier Lawson passa devant la Rade de Malaga. Ruiter le salua de quelques coups de Canon, & même en amenant le Pavillon. L'Anglois le salua d'autant de coups, mais son Pavillon demeura au haut du Mât. Ruiter l'envoya complimenter, par le Contre-Amiral Vander Zaen, qui en fut reçu civilement, & à qui il dit qu'il venoit d'Alger; mais qu'il n'avoit ni pu faire la Paix avec ces Corsaires, ni obtenir aucune réparation des dommages, qu'ils avoient causez aux Hollandois, depuis la derniere paix. Cela fait assez voir, que Lawson, ne peut pas avoir dit, que Ruiter l'eût *perfidement abandonné*; comme on le débita en Angleterre, apparemment pour irriter le peuple contre les Hollandois. Lawson demanda à son tour ce qu'avoit apporté le Courrier, qui étoit venu à Ruiter en neuf jours à Alicante, comme on le lui avoit dit. Le Contre-Amiral Hollandois répondit, que l'Escadre avoit ordre d'aller à Cadis, pour y faire nettoyer ses Vaisseaux, & retourner en suite au Détroit. Après cela, Lawson partit en saluant les Hollandois, de sept coups de Canon, auxquels ils répondirent de même. Cela arriva le 23. de Septembre.

S'étant avancé vers Cadis, il mouilla le 26. dans la Baye, & demanda permission d'y nettoyer ses Vaisseaux, parce qu'auparavant il ne l'avoit pas pu faire aussi bien, qu'il l'auroit souhaité. Mais quoi qu'il dît, on ne le lui voulut point permettre, quoi qu'il n'y eût aucun malade sur sa Flotte, & qu'il offrît de n'avoir aucun commerce avec ceux de la Ville. Il y a apparence, que les Espagnols en userent ainsi, parce que les Provinces Unies paroissoient trop bien disposées à l'égard de la France, & éloignées de s'allier aux Espagnols, pour la conservation des Provinces Espagnoles des Païs-Bas.

La Flotte Hollandoise se nettoya, comme elle put, & voulut ensuite faire aigade, ce qu'elle ne put faire que difficilement, à cause des Chaloupes Françoises & Angloises, qui venoient au même lieu, pour y faire de l'eau. Pour les vivres, Ruiter ne trouva pas même toutes les provisions, qu'il avoit demandées, parce qu'elles manquoient à Cadis, où on les porte d'ailleurs; & ce qu'il y trouva, coûta fort cher. Il fallut néanmoins employer beaucoup de monde, pour faire charger ce qu'on y put trouver; & cela seul pouvoit faire soupçonner, que Ruiter ne fût chargé de quelque entreprise considerable, & dans un Païs éloigné. L'Escadre de Lawson composée de 13. Vaisseaux, étoit à l'ancre, entre la Baye & Rota, & l'on rapporta à Ruiter que les Anglois se vantoient d'avoir découvert son dessein, peut-être pour le faire parler. Il fit courir exprès divers bruits là-dessus, pour leur donner le change.

Cependant il ne savoit pas, s'il y avoit sur sa Flotte, un seul Pilote, qui connût les Mers auxquelles il devoit faire voiles, ou si quelcun d'entre les

1664. les Commandans avoit des Cartes du Cap Vert & du voisinage, qui étoient tout à fait nécessaires, pour une semblable Expedition. Ruiter lui-même n'y avoit jamais été, & il n'osoit pas s'en informer de ceux, qui y pouvoient avoir été, de peur de découvrir le dessein. Il jugeoit bien qu'on y pourroit aborder, la sonde à la main, quoi qu'on n'y eût point été; mais ce ne pouvoit être, avec la même sureté, ni avec le même avantage, que si l'on connoissoit bien la côte.

Comme Viane, qui étoit le Fiscal de la Flotte, étoit mort devant Alger, on élut en sa place *Jean de Witte*, Gendre de Ruiter, par provision, & sous le bon plaisir de leurs Hautes Puissances, & de l'Amirauté d'Amsterdam.

Le 5. d'Octobre, la Flotte s'étant pourvuë le mieux qu'il lui fut possible à Cadis, forte de douze Vaisseaux de Guerre, & d'une Flute, chargée de vivres & d'autres munitions. Elle passa à la vuë de la Flotte de Lawson, forte de treize Vaisseaux. Elles s'entresaluerent, comme elles avoient fait auparavant, & les deux Amiraux s'envoyerent complimenter réciproquement. Ruiter avertit ses Capitaines de faire voiles au Midi, & de se rassembler à trois lieuës, à l'Ouëst de Salé, en cas que le Vent les écartât. Comme on rencontra une Barque Espagnole, qui devoit suivre les Galions, jusqu'à la hauteur des Canaries; Ruiter prit sa route à l'Ouest-quart-au-Nord, pour lui cacher sa route; mais après cela il assembla ses Capitaines sur son Bord, & leur découvrit les Ordres, qu'il avoit des Etats Géneraux. Il fut résolu de faire voiles vers la Grande Canarie, pour passer entre cette Ile, & l'Ile Lancelote; & ce parage fut marqué, pour s'y rassembler, si l'on venoit à s'écarter; quoi qu'on donnât ordre à tous les Vaisseaux de ne point s'éloigner du Pavillon. Que si on rencontroit quelques autres Vaisseaux, il fut convenu de leur dire que l'Escadre venoit de l'Ouëst, & qu'elle suivoit seize Corsaires de Barbarie, qui avoient fait force de Voiles, du côté des Canaries. La Flotte eut bon vent, & dès qu'elle eut passé les Canaries, Ruiter chercha dans toute sa Flotte, s'il n'y avoit personne qui eût été au Cap Vert, & l'on ne trouva qu'un seul Quartier-Mestre, qui eût quelque connoissance de ce païs-là, & tout ce qu'il savoit se bornoit aux Forts de l'Ile de Goerée. On fut donc réduit à s'approcher des Iles du Cap Vert, comme si l'on arrivoit en un païs, qu'on découvrît, pour la premiere fois, en faisant sonder les côtes. Avant que de faire descente, il fut résolu qu'on la feroit dans l'Ile de Goerée & au Cap Vert, & le Commissaire Mortagne, qui étoit Colonel, eut ordre de commander les troupes de débarquement, & l'on donna les ordres à tous les Capitaines, qu'ils devoient observer, en faisant la descente.

Enfin on commença à voir les terres le 17. d'Octobre, & Ruiter arriva devant l'Ile de Goerée, peu éloignée du Cap Vert, le 22. du même Mois. A la pointe du jour, il découvrit neuf Vaisseaux Anglois, à l'ancre, sous le Château d'embas; & il fut résolu en même tems de les attaquer, en les renfermant par la Flotte disposée en forme de Croissant. Les Anglois à sa vuë, ne se jugerent pas en état de lui faire tête. Ils envoyerent donc à Ruiter deux Capitaines, pour lui demander pourquoi il s'approchoit des Forteresses, avec cet attirail, & ce que cela vouloit dire; comme si les Etats Géneraux n'avoient pas droit de reprendre ce que les Anglois leur avoient enlevé, dans le milieu de la Paix. 1664. Les Hollandois dirent, sans détour, qu'ils étoient venus, pour prendre ces Vaisseaux & ces Forteresses. Sur quoi les Anglois demanderent s'il n'y avoit pas paix, entre les deux Nations? Les Hollandois dirent qu'oui, mais qu'ils n'avoient point de paix, avec eux, qui avoient pris à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, ses Vaisseaux & ses Forts; qu'ils étoient venus pour les reprendre, & pour s'opposer à leurs violences. Ils avoient bien été autorizez, par le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, & Protecteur de cette Nouvelle Compagnie; mais cela ne lui donnoit pas droit de faire la guerre à une Compagnie, autorizée, depuis plusieurs années, par les Etats Géneraux. Mais c'étoit un Prince violent, & aveuglé par un zele affecté de Religion, contre tous les peuples, qui pouvoient s'opposer à ses desseins. Là-dessus Ruiter envoya demander à celui, qui commandoit ces Vaisseaux, s'il avoit ordre de défendre les Forts de l'Ile. Il répondit qu'il ne se mêloit point de cela, mais qu'il défendroit ses Vaisseaux, si on les attaquoit; & sur cette réponse on lui fit dire de se séparer donc des autres, & de ne point s'opposer à l'attaque des Hollandois. Mais les Marchands Anglois, qui étoient dans l'Ile de Goerée, envoyerent promptement trois Maîtres de Vaisseaux, pour dire à Ruiter, qu'ils avoient en effet des Marchandises, qui appartenoient à la Compagnie Royale d'Afrique, mais que c'étoit cette même Compagnie, qui les avoit fait charger; & qu'ils les lui livreroient, à condition qu'il en payât le fret. Ruiter accepta l'offre, & fit garder ces Vaisseaux, par des Chaloupes armées, de peur qu'on n'en ôtât les marchandises, pendant la nuit. Il n'y avoit que neuf, ou dix jours, qu'ils étoient arrivez d'Angleterre, & ils auroient achevé de ruiner la Compagnie Hollandoise, si on leur en avoit donné le tems.

On hésita un peu sur la maniere, dont on pourroit traiter ces Vaisseaux; parce que Ruiter avoit reçu ordre des Etats Géneraux, de ne point troubler le négoce des Vaisseaux Anglois, qui n'auroient ni insulté, ni mal-traité les Sujets de l'Etat, sur les côtes de la Guinée. Mais on ne crut pas que cela regardât les Vaisseaux, dont il s'agissoit; parce qu'ils étoient montez de cent-vingt-huit pieces de Canon, & de deux-cens-soixante-six hommes; outre qu'ils avoient été escortez d'un Vaisseau de Guerre; de sorte qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent venus là, pour en chasser entierement la Compagnie Hollandoise, si Ruiter n'étoit venu à tems, pour les en empêcher. Outre cela, ils avoient été fretez par la Compagnie Angloise, qui avoit fait une infinité de maux à celle de Hollande, quoi que la Cour d'Angleterre feignît de l'ignorer. Enfin on pensoit qu'en tout cas, on en seroit quitte, par la restitution, si les Etats Géneraux l'ordonnoient; au lieu que, si on les laissoit aller, ils pourroient infiniment nuire à la Compagnie Hollandoise.

Cependant celui qui commandoit pour la Compagnie Angloise dans l'Ile de Goerée, desesperant de pouvoir tirer aucun secours des Vaisseaux arrêtez, envoya une Lettre à Ruiter, sur les neuf heures du soir, par laquelle il s'obligeoit de lui abandonner, à certaines conditions, l'Ile avec ses Forts, & demandoit qu'il lui fût permis d'envoyer des gens, pour traiter avec Ruiter. Il vint en effet, le lendemain matin, deux hommes de la part du Gouverneur Anglois, qui demandoient, entre autres choses, qu'il lui fût permis d'emmener

1664. ner toutes les marchandises, les effets & les Esclaves de la Compagnie Angloise, & qu'on lui accordât l'espace de dix jours, pour voir s'il ne lui arriveroit point de secours d'Angleterre; & qu'en cas qu'il n'en vînt point, il se rendroit. Ces conditions étoient trop avantageuses, pour des gens, qui s'étoient emparez de cette Ile & de ce que la Compagnie Hollandoise avoit. Enfin il fallut que le Commandant se rendît le 24. d'Octobre, en abandonnant tout ce qui étoit à la Compagnie Royale d'Afrique. Pour les Habitans & les Soldats, ils furent traitez assez favorablement; cette guerre n'ayant été proprement qu'une guerre, contre la Compagnie Angloise; parce que cette derniere n'avoit pas non plus dit qu'elle en voulût à l'Etat, mais seulement à la Compagnie Marchande d'Afrique. C'étoit sur cela, que le Roi se fondoit, pour dire qu'il ne faisoit point d'hostilité contre la République des Provinces Unies; comme si on ne les eût pas attaquées, en attaquant une Compagnie privilegiée de ses Sujets!

Le 25. la Flotte Hollandoise mit cent-huit Soldats à terre, dont on fit deux Compagnies dont l'une fut commandée, par le Comte *de Horne*, & l'autre par le Capitaine *du Bois*. Le Comte entra dans le Fort d'Orange, situé sur une petite montagne, & le Capitaine dans celui de Nassau. On y trouva quelque Artillerie, & quelques Munitions de guerre; mais qui n'étoient pas considerables, non plus que les Marchandises, qui appartenoient à la Compagnie Angloise. Comme les Anglois l'avoient envahie, avec facilité, par la négligence de la Compagnie Marchande de qui elle dépendoit; ils en furent délogez de même. Ruiter laissa partir le Vaisseau de Guerre Anglois, commandé par le Capitaine *Culpeper*, parce qu'il n'avoit encore fait aucune hostilité, contre les Hollandois. On eut soin ensuite de renvoyer les autres Prisonniers, à Cormantin & ailleurs, où il y avoit des Anglois.

Ruiter demeura en l'Ile de Goerée, autant de tems qu'il fallut, pour donner ordre à sa conservation; après quoi il en partit le 6. de Novembre, avec toute sa Flotte & un Yacht de plus, nommé *Goerée*, outre quatre Vaisseaux Marchands, qui avoient été à des Anglois. Il auroit (1) encore pu prendre le Fort de *S. André*, sur la Riviere de Gambia, que les Anglois avoient enlevé à la Compagnie Hollandoise; mais il ne le fit point.

Pendant qu'il fut en mer, de ce côté-là, on ne recevoit aucune Lettre de lui. Les uns le croyoient encore dans la Méditerranée, & les autres à Salé. Le Roi d'Angleterre fit ordonner à son Ambassadeur le Chevalier Downing, de tâcher de découvrir de quel côté il étoit. Le bruit se répandit, qu'il étoit allé sur les côtes d'Afrique, ce qui étoit vrai; mais comme on n'en rapportoit aucune preuve, on ne savoit qu'en croire. Downing avoit assuré le Roi que cela ne pouvoit être, parce que la résolution d'envoyer Ruiter en Afrique n'auroit pû être si secrete, qu'il n'en eût été averti; puis qu'il ne se faisoit rien, dans l'Assemblée des Etats Généraux, qu'il ne sût. Mais on avoit trouvé moyen de faire passer cette Résolution, sans que plusieurs de ceux qui étoient dans l'Assemblée y prissent garde. Pour en être éclairci, il s'adressa au Pensionaire de Hollande, lui-même, & le pria, en termes assez hautains, de lui dire, s'il étoit vrai que Ruiter eût été envoyé sur les côtes de l'Afrique. Mais De Witt lui répondit en ces termes: *Je puis vous assurer, Monsieur, que les Etats de Hollande, n'ont donné aucun ordre au Vice-Amiral Ruiter, qui doive causer de l'inquietude au Roi Vôtre Maître; & à l'égard des Etats Géneraux, il n'est pas nécessaire que je vous dise ce qui se passe dans leur Assemblée; puis qu'il ne s'y fait rien de si secret, que vous ne sâchiez.* Sur ces paroles Downing assura au Roi, son Maître, que Ruiter n'étoit pas allé en Guinée. Mais quand on sut le contraire, il se plaignit que De Witt (2) l'avoit trompé. Cependant c'étoit sa propre présomption qui l'avoit trompé, en supposant qu'il devoit savoir tout ce qui se résolvoit, par les Etats Géneraux. 1664.

Dans l'incertitude où l'on étoit en Angleterre, de ce qui se passoit sur les côtes d'Afrique, (3) le Roi donna ordre d'équipper promptement une Escadre, comme pour l'envoyer là, sous la conduite du Prince Robert; parce qu'on soupçonnoit que le Lieutenant Amiral d'Opdam y iroit aussi, & que si cela arrivoit, il étoit nécessaire d'avoir là une Flotte, pour défendre contre lui Goerée; qui fut prise, comme on l'a vû, par Ruiter. Il n'y avoit néanmoins guére d'apparence, qu'on donnât cette commission à Opdam, & qu'on envoyât si loin les meilleurs Vaisseaux de l'Etat, qui n'étoient alors qu'au nombre de trente. Aussi les Anglois furent-ils bien-tôt détrompez, & le Prince reçut ordre de s'aller poster avec son Escadre de seize Vaisseaux de Guerre, le 25. d'Octobre, à Spit-head. Au commencement de Novembre le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, se rendit, avec le gros de la Flotte à Portsmouth, où il fit venir le Prince Robert & le Comte de *Sandwich*. Comme Opdam n'étoit nullement en état de s'opposer à une Flotte, beaucoup plus forte que la sienne, il demeura devant l'Ile de Goerée en Zélande.

Cependant la Flotte de Bourdeaux, qui amenoit des Vins & des Eaux de Vie en Hollande, & plusieurs autres Vaisseaux chargez d'autres Marchandises, tomba pour la plûpart, entre les mains des Anglois, qui emmenerent en leurs Ports plus de cent-trente Bâtimens, qui furent jugez de bonne prise, par l'Amirauté, quoi que la guerre ne fût pas déclarée. „ Cette conduite, comme „ le reconnoit l'Auteur Anglois, étoit *bien plus* „ *arbitraire, que conforme au Droit des Gens.* Il „ ne croit néanmoins pas que cela arriva, par une „ Intrigue des Ministres d'Etat d'Angleterre, „ comme quelques-uns l'ont dit. Cela se fit con„ formément aux plaintes de la plûpart des Mar„ chands de Londres, qui se plaignoient que les „ Hollandois se rendoient maîtres de leur commer„ ce. " Mais ces discours n'étoient que des effets de la jalousie des Négotians de Londres, qui n'avoient d'ailleurs souffert aucune avanie des Hollandois. Tout ce qu'on pouvoit dire contre ces derniers, c'est qu'ils navigoient avec plus d'économie que les Anglois, & pouvoient donner leurs Marchandises, à meilleur marché qu'eux, soit qu'elles consistassent en leurs pro-

(1) Voyez la Lettre de De Witt, à Van Beuning du 15. de Janvier.

(2) Le Chevalier *Temple* dit dans une Lettre écrite le 2. de Janvier 1668. „ Je rendis justice à Mr. *De Witt*, & dis à Sa Ma„ jesté que c'étoit un Ministre fort habile & fort fidele à l'E„ tat, & que je le croyois fort fincere & fort droit dans tou„ tes les Négotiations, & bien different du caractere, que le „ Chevalier *George Downing* en avoit donné à la Cour, qui „ vouloit le faire passer pour tel qu'il étoit lui-même.

(3) Hist. d'Angleterre T. III. p. 151.

1664. propres Manufactures, soit qu'ils les tirassent d'ailleurs. Mais depuis Cromwel, il ne leur étoit plus permis d'envoyer des Marchandises en Angleterre, que les Anglois alloient querir avec leurs propres Vaisseaux aux lieux, d'où les Hollandois les tiroient. Il y avoit d'ailleurs assez de négoce dans toute l'Europe, par mer & par terre, pour occuper les deux Nations, comme l'experience l'a fait voir. Mais l'envie occupe si fort ceux qui ne font rien, que pour le lucre; qu'ils ne peuvent souffrir que d'autres gagnent, au même métier, sans chagrin. D'ailleurs la mauvaise humeur où l'on étoit à Londres, contre les Hollandois, étoit fomentée par les Emissaires de la Cour, qui ne les aimoit pas, pour d'autres raisons, que l'on a déja dites.

Ces gens réussirent si bien, que la Ville de Londres prêta non seulement au Roi, pour le premier équipage, la somme de cent-mille Livres Sterling, mais encore une autre somme semblable, à la sollicitation du Comte de *Manchester* Grand Chambellan, le 11. de Decembre, de cette même année. Le Parlement fournit en suite abondamment, de quoi pousser cette guerre, qui avoit commencé long-tems avant ce tems-ci, par les pilleries d'Holmes, sur les côtes d'Afrique & dans l'Ile de Goerée; que le Roi feignoit d'ignorer; & enfin recommencée, tout fraîchement, en prenant la Flotte de Vaisseaux venants de Bourdeaux & d'ailleurs, comme nous venons de le dire.

Pour revenir à ce que fit Ruiter, le reste de cette année, après avoir reconquis l'Ile de Goerée, il fit voiles à la côte d'Afrique vers le Cap Vert. Il menoit avec lui trois Vaisseaux Marchands Anglois, qui n'étoient chargez, que de leur lest, & qui avançoient si peu, qu'ils avoient bien de la peine à suivre. Il les abandonna aussi, pour aller, où les Matelots les voudroient mener, sinon sur les terres de la Compagnie Hollandoise. Pour sa propre Flotte après avoir été empêchée par les Vents de Sud, qui souffloient alors violemment, d'aller au Cap des Palmes; il résolut d'aller à Sierra Liona, Promontoire formé par l'extremité occidentale de la Montagne, qui lui donne son nom, & que les Anciens nommoient *le Char des Dieux*, à cause des foudres fréquens, qui y tombent. C'étoit pour y mettre à terre ses équipages, qui n'y avoient été de long-tems. Ils y arriverent & s'y raffraichirent quelques jours, pendant lesquels on nettoya les Vaisseaux, & l'on fit de l'eau & du bois. Pendant qu'ils furent là, ils tâcherent de faire amitié avec les Negres, qui habitoient le Païs, pour en tirer quelques raffraichissemens; mais ils n'y trouverent rien, qui les accommodât, que de l'eau & du bois, dons du Ciel, & non des fruits de l'industrie des Negres. Ruiter, qui avoit mené quelque Truchement, avec lui, envoya son Fils *Engel de Ruiter*, & quelques autres Officiers, qui furent bien reçus de ces Negres, & apprirent d'eux, que les Anglois retenoient prisonniers quatre Hollandois dans une Ile de la Riviere. On lui dit encore, qu'un (1) *Marchand* de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui y étoit envoyé pour négotier, & qui s'y étoit établi, avoit été pillé & saccagé par les Anglois, qui avoient encore enlevé un Vaisseau de la même Compagnie, qui étoit venu faire de l'eau dans la même Riviere, & du bois sur ses bords. Là-dessus Ruiter fit voiles, avec quatre Vaisseaux à l'Ile Angloise, comme on l'a nommée, à cause que les Anglois s'en étoient saisis, & y avoient établi un Comptoir. Mais il n'en put approcher, avec ses Vaisseaux, qu'à une lieue, à la faveur de la Marée; si bien qu'il n'y envoya qu'une Chaloupe armée, qui portoit néanmoins une Baniere blanche, qui est un signe de paix. Quand la Chaloupe aprocha, comme elle étoit pleine de Gens armez, on lui cria de s'arrêter, dans un endroit ou elle étoit exposée au Canon de l'Ile. Un Anglois vint ensuite leur demander, ce qu'ils venoient chercher dans l'Ile. Ils dirent qu'ils vouloient seulement parler au Commandant de la Place. *Hodge* qui y commandoit, les mena chez lui. Ils lui demanderent, s'il n'y avoit point de Hollandois dans l'Ile. Il avoüa qu'il y avoit eu un Hollandois, avec deux filles, dont la Mere étoit morte, depuis peu; mais que dans la frayeur, que cet homme avoit eue en voyant aborder leur Flotte, il étoit monté trois lieuës plus haut, sur la Riviere; & que d'ailleurs, il demeuroit volontairement avec les Anglois. Mais on sut depuis, qu'il avoit été envoyé là par force, de peur qu'il ne vît où l'on vouloit cacher les Marchandises, qui étoient dans l'Ile, & qu'il ne le découvrît aux Hollandois. Ces derniers dirent : *que l'Amiral Ruiter, de la part de qui ils venoient, entendoit avoir, sur le champ, de gré, ou de force, ces prisonniers, & qu'il avoit remonté la Riviere, pour cela : Qu'il vouloit qu'on allât querir ces trois personnes, tout à l'heure : Que si l'on ne le faisoit pas, on n'avoit qu'à s'imputer tout le mal qui en arriveroit; puis que l'Amiral iroit ruiner toutes les habitations Angloises.* Le Commandant les avoit remis entre les mains d'un Roi des Negres, qui ne les rendit, qu'à la seconde sommation; de sorte qu'on ne put les avoir que le lendemain, qui fut le 10. de Decembre. Le Pere de ces deux filles, dit qu'il étoit d'Utrecht, & son nom; à quoi il ajoûta, que le Capitaine Holmes l'avoit pris, avec sa famille, sur le Vaisseau nommé *la Lunette*, & ensuite l'avoit mené dans l'Ile Angloise; que les Anglois l'avoient fort maltraité, & livré aux Negres, parmi lesquels il y avoit des Anthropophages; de sorte qu'il s'étoit vû en danger de perir, à tous les momens; que les Anglois avoient dans leur Ile deux pieces de Canon, que Holmes y avoit menées du Cap Vert, avec quantité de Marchandises, qui avoient appartenu à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales; qu'il y avoit six semaines, qu'un Vaisseau Anglois avoit surpris un Vaisseau Hollandois chargé à Lisbonne, pour le compte de quelques Portugais, & destiné pour l'Ile de S. Thomé. 1664

Sur ce rapport, Ruiter résolut d'aller attaquer l'habitation Angloise, & d'en enlever les Marchandises, au profit de la Compagnie Hollandoise, & y envoya plusieurs Chaloupes armées. Il y eut deux Canots pleins de Negres, qui voulurent s'y opposer, mais ces deux Canots furent pris, avec ceux qui étoient dedans, excepté deux, ou trois Negres, qui se noyerent. On fit descente, sans résistence; les Esclaves des Anglois s'en étant fuis, dans les Bois, avec leurs Armes. Ruiter dit à Hodge, que puis qu'on avoit transporté dans l'Ile plusieurs effets appartenans aux Hollandois, & mêmes des Canons & des Marchandises du Cap Vert, il entendoit, qu'on les lui rendît, avec tout ce qui appartenoit à la Compagnie Angloise, pour dédommager celle des Hollandois, des pertes qu'on lui avoit causées. On enleva là-dessus tout ce qu'on trouva, & on le transporta sur les Chaloupes & sur les Canots. On découvrit ensuite les lieux, où les Anglois avoient enterré quantité de barres de fer, d'utenciles &

(1) C'est le nom d'un Emploi particulier, dans les Compagnies des Anglois & des Hollandois.

1664. & d'instrumens du même métal ; avec une grande quantité de dents d'Elephants, de grains, du sel & d'autres Marchandises, dont il fit faire un Inventaire; afin que si l'on venoit à faire un accommodement qui demandât qu'on se rendît réciproquement ce qui avoit été pris, on ne fût pas obligé de rendre plus que ce qu'on avoit enlevé. On n'enleva néanmoins pas tout ce que l'on trouva, afin que les Anglois eussent de quoi négotier & vivre; humanité que les Armateurs n'observent que bien rarement.

Après cela il fit décharger un Bâtiment Anglois, nommé *le Prompt-Avis*, où il ne laissa que le lest, & les vivres nécessaires, pour ceux qui le monteroient, jusqu'en Hollande. Il y mit le monde nécessaire, & promit au Maître, qui le commandoit, la somme de mille francs, s'il rendoit au Secretaire de l'Amirauté d'Amsterdam un paquet de Lettres, avant la fin de Mars; à condition que s'il passoit ce terme, il se contenteroit de ce que l'Amirauté lui voudroit donner.

Cette année, *Christofle Bernard Von Galen*, Evêque & Prince de Munster, qui avoit eu de fréquens démêlez avec ses Sujets; dans lesquels les Etats Géneraux étoient souvent intervenus, & avoient aussi pris le parti de la Ville contre l'Evêque, se brouilla plus que jamais avec eux, & songea à se venger d'une République, par laquelle il se trouvoit contraint de vivre en paix avec son peuple, & de le laisser jouïr de ses Privileges. Comme ces sortes de démêlez ne touchoient la République, que de loin, nous n'avons pas dû nous y arrêter; mais cette année il tâcha de lui faire sentir le chagrin, qu'il avoit conçu contre elle, & s'allia avec le Roi d'Angleterre brouillé avec la même République, après avoir employé vainement le Roi de France, pour interceder pour lui envers les Etats. Le Prélat avoit particulierement un démêlé avec le Comte *de Stirum*, pour la Seigneurie de Borkelo, qui étoit soûtenu, par la Province de Gueldre.

Pour se soûtenir d'autant plus facilement, il s'étoit adressé au Roi de France, pour engager les Etats à lui rendre la justice, qu'il croyoit lui être due ; avec d'autant plus de confiance qu'il avoit bien sû soumettre le peuple de Munster. Louïs XIV. entretenoit bien l'ancienne amitié, qui avoit été, entre lui, & les Provinces Unies; mais le dessein, où il étoit de faire valoir les Droits, qu'il prétendoit, que la Reine son Epouse avoit sur le Brabant, après la mort du Roi d'Espagne, son Beau-Pere, faisoit, comme il semble, que ce Prince écoutoit trop favorablement les plaintes qu'on lui portoit contre les Etats, qui ne pouvoient pas ne prendre point d'ombrage du dessein, qu'il avoit de devenir leur voisin. L'Evêque de Munster s'étoit déja plaint d'eux au Roi, dès la fin de l'année passée. Aussi ce Prince écrivit-il, le 19. de Janvier (1) de l'année MDCLXII. à son Ambassadeur, en Hollande, „ qu'il voyoit bien „ que les Etats vouloient réduire en chicane „ l'affaire de Borkelo, & la satisfaction de l'E- „ vêque de Munster ; que néanmoins, autant „ qu'il avoit paru aux Commissaires de S. M. „ cet Evêque avoit tout le Droit de son côté, „ & que si ce differend ne s'accommodoit pas, „ il pourroit bien, à la fin, attirer quelque fâ- „ cheux embarras aux Etats ; l'Evêque ayant „ assez montré, en la réduction de sa Ville, à „ quel point il s'aheurtoit aux choses qu'il en- „ treprenoit, & où il croyoit être bien fondé. D'Estrades avoit aussi recommandé cette affaire aux Etats Géneraux le 6. de Mars. L'année suivante (2) MDCLXIV. l'Evêque envoya aussi de nouveau *J. Brabeck*, Doyen de Munster, à la Haie, pour demander aux Etats que, nonobstant l'opposition de la Province de Gueldre, & du Comte de Stirum ; cette Comté fût remise entre ses mains, & offroit d'avoir une Conférence avec les Commissaires des Etats, sans néanmoins se soumettre à aucun Tribunal. D'Estrades présenta aussi un Mémoire de la part du Roi, pour appuyer celui du Chanoine. Le Chevalier *Temple*, que, Charles II. Roi d'Angleterre lui envoya au Mois d'Août de l'année suivante, (3) fait ce Portrait de ce Prince : „ C'est un homme d'Esprit, &, ce qui est en- „ core plus, il a beaucoup de Jugement, & „ beaucoup d'Ambition, & c'est proprement un „ Esprit remuant &c. Il a été Soldat, en sa „ jeunesse, & il semble plûtôt né, pour porter „ une épée, qu'une crosse. Il hait les Hollan- „ dois mortellement, parce qu'ils ont fomenté „ la rebellion de la Ville de Munster, contre „ lui (*c'est-à-dire, qu'ils avoient soûtenu le peu-* „ *ple, dans la conservation de ses Privileges*) & il „ fait à présent bâtir une Citadelle, qui sera „ très-forte, pour tenir en bride les Citoyens „ de cette Ville. „ On verra, dans la suite, pourquoi le Chevalier Temple lui fut envoyé 1664.

On a vu ci-devant la bonne disposition de la Province de Hollande à dédommager l'Ordre de Malte, pour les Commanderies, qu'il avoit eues dans les Provinces Unies. Il n'en fut pas de même des autres, où les Particuliers, entre les mains de qui elles étoient, empêchoient qu'on ne résolût de les racheter, à quoi ils auroient dû contribuer, de leur bien; ou souffrir qu'on vendît ces Terres, pour satisfaire l'Ordre de Malte.

Comme il pressoit incessamment le Roi de France de lui faire avoir justice des Provinces Unies, D'Estrades leur fit des Propositions le 1. d'Avril MDCLXIV. Il présenta encore un Mémoire sur la même chose le 6. de ce Mois, & dans l'un & dans l'autre Ecrit, il déclara que si on tardoit plus long-tems, à satisfaire l'Ordre de Malte, le Roi le prendroit, pour un déni de Justice.

Tout cela étoit extrémement pressant, mais il paroît, par une Lettre de D'Estrades (4) du 5. de Juin, qu'il avoit eu une Conférence avec le Pensionaire de Hollande, qu'il s'étoit fortement plaint du peu d'égard, qu'on avoit eu pour l'entremise du Roi son Maître, & qu'il lui avoit remontré, que se trouvant pressé par le Grand Maître de l'Ordre de lui rendre sa parole (*par laquelle il avoit promis de n'en venir à aucune voie de fait, pour avoir satisfaction de la République, pendant que la chose seroit entre les mains du Roi*) il s'y verroit obligé, pour lui laisser chercher, par d'autres voies, la justice, qu'il demandoit en vain, depuis si long-tems. L'Ambassadeur de France assûre que De Witt lui répondit, que l'opiniâtreté de la seule Province d'Utrecht en étoit cause; que les biens réclamez se trouvoient entre les mains des plus puissants de cette Province, qui ne pouvoient consentir à s'en dépouiller; qu'il avoit examiné si les Etats Géneraux, pour éviter une guerre, ne pourroient point les y contraindre, en vertu du Traité d'Union, & reprendre un

(1) Lettres de *D'Estrades* dans le Tome II. p. 34.

(2) Là-même p. 311.
(3) Dans une Lettre datée du 6. de Septembre 1665.
(4) Tome II. p. 354.

1664. un équivalent sur quelques Terres, qui sont enclavées dans la Province de Hollande ; qu'il avoit trouvé que cela ne se pouvoit ; mais que dans le tems, qu'il employeroit à faire venir les Agents de l'Ordre, pour protester contre les Etats, d'un déni de justice, il feroit un dernier effort, pour mettre la Province d'Utrecht à la raison. Cependant D'Estrades croyoit prévoir, que l'Ordre seroit obligé de donner des Représailles pour en avoir raison. Cela ne put faire résoudre à (1) satisfaire les Chevaliers de Malte. C'est là un inconvenient du Gouvernement Républicain, que les Particuliers, qui s'y trouvent puissants, exposent le Public, pour leurs interêts particuliers ; au lieu de les sacrifier, pour le salut de l'Etat.

Ce sont là les principales choses, qui se passerent l'année MDCLXIV. On trouvera les autres menus évenemens, & les négotiations avec quelques Princes du Nord, aussi bien que diverses choses domestiques, dans *Aitzema*, qui s'est proposé de tout ramasser. On verra aussi dans les Historiens Anglois, ce qui arriva en Angleterre, sur la fin de la même année, & comment tout s'y disposoit, à faire la guerre aux Etats-Géneraux. Quoi que le Parlement tenu en Decembre, n'en dît rien nommément, il donna un subside considerable au Roi, pour la commencer.

Cependant (2) on assembla en Hollande les Députez des Amirautez, pour déliberer de la maniere, dont on en useroit, envers les Vaisseaux Anglois, & ils tomberent d'accord, qu'il falloit leur faire le plus de mal qu'on pourroit, pour leur rendre la pareille ; soit par le moyen des Vaisseaux de Guerre de l'Etat, soit en donnant des Lettres de représailles aux Armateurs, que les Particuliers pourroient mettre en mer. Cependant on ne fit nulle résolution là-dessus aux Etats de Hollande, parce que quelques-uns des Membres demanderent des Copies des sentimens des Amirautez, pour les communiquer aux Conseils des Villes. Ensuite on jugea que la conduite des Anglois, contre les Hollandois, étoit une veritable rupture, & qu'il étoit tems de demander au Roi de France du secours en conséquence du IV. Article du dernier Traité, de faire ensorte que les Anglois ne fissent plus ces hostilitez, & qu'ils donnassent des réparations du dommage, qu'elles avoient causé.

On esperoit (3) qu'on pourroit obtenir cela de Louïs XIV. d'autant plus qu'il avoit écrit à D'Estrades, d'avertir en secret les EE. GG. que l'Officier, qui commandoit l'Escadre Angloise, dans la Méditerranée, avoit ordre de saisir tous les Vaisseaux Hollandois, qu'il rencontreroit en cette Mer. Van Beuning, qui avoit été renvoyé en France, comme Ambassadeur Extraordinaire, eut ordre d'en remercier S. M. dans sa premiere Audience, & de l'assurer que cela confirmoit la disposition, où l'Etat avoit toûjours été d'agir confidemment avec S. M. On souhaitoit aussi, qu'il insinuât au Roi, qu'il seroit bon, qu'il conseillât lui-même aux Etats de mettre tout en usage, pour causer du dommage aux Anglois, afin de l'engager lui-même dans cette querelle.

Il se trouvoit là-dessus une difficulté, que l'on voit dans une (4) Lettre du Roi à D'Estrades, c'est qu'il craignoit qu'après avoir aidé les EE. 1664. dans la conjoncture présente, ils ne lui rendissent pas la pareille, lors qu'il en auroit besoin ; mais qu'au contraire *il ne se trouvât*, *toutes leurs forces sur les bras*, *dès que la seule occasion*, où il pourroit avoir besoin d'eux, *arriveroit. Mon inquietude*, continue-t-il, *est que quelque sûreté qu'ils me puissent présentement donner*, *contre cette crainte*; *elle ne sera pas suffisante*, *pour me répondre à moi-même*, *qu'ils n'en useront pas autrement*, *quand cette occurrence surviendra* ; *tant ils sont frappez de la fâcheuse opinion*, *qu'ils ont grand interêt à avoir toûjours une* BARRIERE, *entre la France & leur Etat*, &c. *Je vous avouë*, dit-il encore un peu plus-bas, *que je ne me trouve pas en un petit embarras*, *considerant que*, *si j'exécute à la lettre le Traité de* MDCLXII., *je ferai un très-grand préjudice à mes principaux interêts*, *& cela pour des gens*, *dont*, *non seulement*, *je ne tirerai jamais aucune assistence*; *mais que je trouverai directement contraires*, *dans le seul cas*, *où j'aurois besoin de les avoir favorables*; *& alors les assistences*, *que je leur aurai données*, *tourneront contre moi-même.* Cela n'étoit nullement faux, comme on le vit très-peu d'années après. Mais il étoit digne d'un successeur de S. Louïs, de se contenter du plus beau Royaume de l'Europe, & d'entretenir la paix, avec ses voisins ; aulieu de les effrayer à un point, qui les devoit obliger, selon les regles de la bonne Politique, de prendre les armes contre lui. L'injustice a produit cet inconvenient, entre les hommes, qu'il faut souvent aider ceux, en qui l'on ne se fie pas, & se fier en des gens, que l'on n'aime point. D'Estrades fait les mêmes reflexions que son Roi, dans une réponse qu'il lui fit.

VAN Beuning, quoi que d'un genie fort 1665. agissant & très-fertile en expédiens, ne put pas engager la Cour de France à entrer dans l'interêt des EE., quoi qu'ils ne demandassent rien d'elle, que ce qu'elle devoit faire conformément au Traité fait, il y avoit deux ans, avec elle. *De Lionne* ne voulut donner aucun conseil aux EE., touchant la maniere dont ils devoient se conduire, à l'égard de l'Angleterre, à moins que le Roi ne le lui commandât ; & le Roi lui-même ne vouloit entrer dans cette guerre, que le moins qu'il lui seroit possible ; comme on le peut voir par les Lettres écrites au commencement de l'année, pendant plus de deux Mois, tant par D'Estrades & les autres Ministres de France, que par De Witt à Van Beuning. Ce Monarque aimoit mieux n'être que spectateur, entre deux Alliez, quoi qu'il fût plus étroitement lié, avec les EE. GG. mais ces derniers n'ayant pas eu l'avantage, il fut enfin obligé de prendre leur parti ; de peur que les Anglois ne les missent en un état, auquel il ne seroit plus en leur pouvoir de ne pas suivre les mouvemens de l'Angleterre, quand même ils seroient contre la France, leur ancienne & leur meilleure alliée.

Cependant le Roi d'Angleterre déclara la Guerre aux Etats, le 22. de Fevrier, style ancien, de quoi il n'apportoit d'autre raison, sinon (5) „ les „ plaintes, qu'on lui avoit faites de diverses in- „ jures, avanies, & pilleries faites par leurs Com- „ pagnies des Indes Orientales & Occidentales, „ & par d'autres Sujets des Provinces Unies, „ dans les Vaisseaux, dans les Biens & aux per- „ sonnes de ses Sujets ; à qui ils avoient causé des „ dommages, qui se montoient à de très-grosses „ sommes d'argent. *Il ajoûtoit* que les Etats, au- „ lieu de lui en avoir fait les satisfactions & les „ ré-

(1) Voyez les Lettres de D'Estrades du 18. & du 25. de Decembre de cette année.
(2) Lett. de De Witte du 11. de Decembre 1664.
(3) Lettre du même du 19. de Decembre.
(4) Du 19. de Decembre 1664. T. II. p. 458.

(5) Hist. d'Angleterre T. III. p. 252.

1665. „ réparations, qu'il en avoit souvent demandées, „ avoient donné ordre à Ruiter d'abandonner la „ part qu'il devoit prendre, avec l'Amiral Lawson, dans la poursuite des Pirates de la Mediterranée, (à laquelle les Etats l'avoient invité) „ pour aller piller & saccager ses Sujets en Afrique. „

Il ne dit rien de l'envoi de Holmes, sur les côtes de Guinée, où il avoit attaqué l'Ile de Goerée, appartenante à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, pillé leurs Magazins, & chassé leurs Sujets de leurs demeures; dont on lui avoit porté des plaintes, qu'il avoit éludées, en feignant de n'en savoir rien; quoi qu'il en fût très-bien instruit. Il ne dit rien aussi de la saisie de la Flotte de Bourdeaux, composée, comme on l'a dit sur la foi d'un Historien Anglois, de plus de cent Vaisseaux, avant qu'il pût savoir aucunes nouvelles de l'expedition de Ruiter.

Pour ce qui regarde les dommages, que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales pouvoit avoir causez aux Anglois, l'affaire avoit été accommodée, par la derniere paix. Il n'y avoit eu qu'un procès sur des Vaisseaux, que le Traité avoit renvoyé aux Juges, devant qui cette affaire avoit commencé à être plaidée.

Les EE. GG. n'oublierent rien, en ce temsci, pour engager le Roi de France à leur fournir le secours promis, en vertu de la Garantie. Il s'en excusa toûjours, quelques instances qu'on lui fit au contraire, comme on le voit par les Lettres de cette année, dans le Recueuil, qui a été fait des Lettres de D'Estrades, & dans celui de celles du Pensionaire De Witte, & de Van Beuning, sur cette année, qui firent tout ce qu'ils purent pour y engager Louïs XIV. qui se servit de toutes sortes de prétextes pour s'en excuser; sans pouvoir être fléchi, qu'après que les Flottes des Etats eurent eu deux fois du desavantage, dans les Combats qu'elles livrerent aux Anglois.

Il semble que la France fût portée à cette longueur affectée, & à tâcher d'accommoder l'Angleterre, avec les Provinces Unies, par une raison politique, dont on a déja parlé, & qui étoit qu'elle craignoit que, si les Etats Géneraux venoient à se tirer d'affaire avec les Anglois, sans trop de peine, ils ne se joignissent aux Espagnols, contre la France, pour ne l'avoir pas pour voisine. *Van Beuning*, dans une Lettre écrite de Paris au Pensionaire de Hollande, le 10. de Janvier de cette année, dit „ que dans „ un entretien qu'il avoit eu, le matin de ce jour-„ là, avec Mr. de Lionne, il avoit fort insisté „ sur la promptitude avec laquelle il falloit ex-„ pedier ce qui le concernoit, comme Ambas-„ sadeur des Etats Géneraux, sans tirer l'affai-„ re en longueur; savoir, ce qu'on pourroit „ faire pour mettre à couvert des entreprises des „ Anglois les Puissances de deçà la mer, & sur „ tout la France & les Provinces Unies. Après „ avoir apporté toutes les raisons propres à fai-„ re goûter sa proposition, le Ministre du Roi „ lui répondit que ce qu'il disoit étoit bon, & „ pouvoit être pratiqué, en supposant que l'on „ n'eût d'autre vue, que de garantir les Provin-„ ces Unies, des entreprises d'Angleterre; & qu'il „ ne fallut pas en même tems reflêchir sur l'état „ de toute la Chrétienté. Là-dessus Van Beu-„ ning fit ce qu'il put, pour faire que De Lionne „ s'expliquât davantage, mais inutilement, & qu'il „ ne pût recueuillir qu'une conjecture tirée de „ plusieurs raports & de diverses suppositions, qui 1665. „ étoit que l'on vouloit ménager l'Angleterre par „ rapport au Portugal, & aux desseins que „ l'on avoit formez sur les Païs Bas Espa-„ gnols.

„ Il ajoûte, que ce dessein influoit en toutes „ les déliberations, qui pouvoient y avoir quel-„ que rapport, & qu'on lui avoit écrit qu'un Am-„ bassadeur de France avoit dit qu'il ne réüssiroit „ point (*lui Van Beuning*) dans sa négotiation, à „ moins que les Etats Géneraux n'assurassent non „ seulement qu'ils ne traverseroient pas, mais en-„ core qu'ils favoriseroient ses prétensions sur les „ Païs-Bas Espagnols. En effet, ce jour-là, „ Mr. de Lionne avoit dit, comme il l'assure; „ que *si l'on vouloit agir de concert* (contre l'An-„ gleterre) *il y auroit bien autre chose, sur quoi il* „ *faudroit concerter*; après quoi, il s'étoit tû, mais „ qu'ensuite il avoit ajoûté ces mots: *Les Etats* „ *Géneraux ne prêtent point l'oreille à présent à une* „ *Ligue défensive; mais elle leur viendra toûjours à* „ *propos, lors que le Roi poursuivra ses Droits sur* „ *les Païs-Bas Espagnols.* Il semble, que De Lionne vouloit faire allusion à ce qui arriveroit, quand il faudroit empêcher que le Roi ne se rendit maître de ce païs-là; & en effet cela arriva, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Une autre fois, il dit en parlant à Van Beuning; *nous serons présentement pour vous, comme vous le demandez; & peut-être demain vous serez contre nous.* Van Beuning se tiroit, comme il pouvoit, de cette espece de reproche prématuré; puis qu'il ne pouvoit pas promettre, que les Etats aideroient au Roi, à faire la conquête des Païs-Bas Espagnols, à laquelle il savoit bien que les Etats ne consentiroient jamais; ni dire que, nonobstant cela, ce Prince étoit obligé de les aider de troupes, ou d'argent, contre l'Angleterre. Comme les choses changent, & que l'on n'est pas maître de l'avenir, il faut nécessairement changer de conduite, selon les conjonctures, sans qu'on puisse être accusé d'inconstance.

Le Conseil de France ne laissoit pas d'être embarrassé, de son côté. Elle ne pouvoit pas abandonner les Hollandois, non seulement parce que l'Alliance, & la Garantie réciproque, ne le permettoient pas; mais sur tout parce qu'il n'étoit nullement de son interêt, de laisser augmenter la puissance des Anglois, par la décadence de la République, & de permettre qu'ils fussent seuls maîtres de la Mer, & du Commerce. Le Roi devoit aussi ménager les Anglois, de peur qu'ils ne se joignissent avec l'Espagne, pour la conservation des Païs-Bas, ou qu'ils n'ôtassent entierement aux François le négoce de la Mer. Enfin la France trouva une espece de milieu, pour n'irriter contre elle ni l'une, ni l'autre de ces deux Puissances, & ne donner ni Troupes, ni argent aux Hollandois, qui demandoient l'un, ou l'autre. Ce fut d'envoyer en Angleterre une Ambassade solennelle du *Duc de Verneuil*, & de *Courtin* pour se joindre à *Comminges*, pour tâcher d'accommoder cette affaire. Ils y arriverent le 26. d'Avril, & se joignirent à l'Ambassadeur des Etats, qu'on croyoit, comme il paroît, par les Lettres du tems, incapable de soûtenir seul le poids d'une Ambassade, comme celle-là. Le mal étoit que les Ambassadeurs François n'étoient pas assez instruits de ce dont il s'agissoit; ce qui fit que les Etats demanderent au Roi de France, qu'il voulût bien y envoyer D'Estrades, qui étoit l'homme le plus propre, pour une semblable négotiation. Cependant cela ne pût nullement prévenir les suites de la Guerre, comme on le verra

1665. dans les Lettres, qu'il écrivit en ce tems-ci. Il fallut attendre un Combat Naval, pour voir s'il ne seroit point plus facile, alors, d'accommoder les Parties irritées au dernier point, l'une contre l'autre. L'Auteur Anglois, que nous avons cité plusieurs fois, croyoit que la Médiation du Roi de France ne réüssit pas, parce qu'il ne s'en soucioit point; apparemment pour affoiblir les Parties, que l'on croyoit assez puissantes, pour se causer l'une à l'autre de grandes pertes; sans que l'une, ou l'autre pût ruiner sa Rivale.

La Guerre (1) commença au Mois d'Avril, auquel des Vaisseaux Anglois, envoyez pour croiser sur les Hollandois, prirent trois Fregates Hollandoises, quoi qu'elles se défendissent courageusement. L'une étoit commandée par le jeune *Ewertzs.*, que le Duc d'York traita fort civilement, & à qui le Roi donna la liberté, & un bon présent; en reconnoissance d'un service qu'Ewertzs. le Pere, lui avoit autrefois rendu, en Hollande.

Le 1. de Mai, le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, sortit avec une Flotte forte de cent quatorze Vaisseaux, & divisée en trois Esquadre; dont la premiere étoit commandée, par lui-même, la seconde par le Prince *Robert*, & la troisiéme, par le Comte de *Sandwich*. Comme il ne trouva, dans la Manche, aucun Vaisseau Ennemi; il fit voiles vers les côtes de Hollande, & arriva, le 8. du Mois, à la vue du Tessel. Il envoya une Esquadre si près des ouvertures, que les Hollandois mirent des gardes, depuis le Tessel jusqu'à la Meuse; pour donner des signaux, si les Anglois faisoient quelque descente, afin qu'on ne se laissât pas surprendre. Cette hardiesse des Anglois ne put pas néanmoins engager la Flotte Hollandoise à sortir de ses Ports, parce qu'elle n'étoit pas encore prête. Le Duc fut obligé de se retirer sur les côtes d'Angleterre, sans avoir fait autre chose que de prendre quelques Vaisseaux Marchands, (2) qui venoient de France. Opdam prit aussi un Vaisseau Anglois de Convoi, de vingt-quatre pieces de Canon, & qui venoit de l'Elbe. La Flotte Hollandoise sortit des Ports, après la retraite de la Flotte Angloise. (3) Elle étoit aussi forte qu'elle, au moins en nombre de Vaisseaux; mais ils n'étoient pas tous aussi gros, ni aussi bien fournis de monde & de Canons; selon l'usage de Hollande. Elle étoit divisée en sept Esquadres, dont la premiere étoit commandée par *Opdam*, la seconde par *Kortenaar*, la troisiéme par *Tromp*, la quatriéme par *Schram*, & la cinquiéme par *Stellingwerf*, & les Esquadres de Zélande, & de la Meuse. Cette Flotte sortit des Ports le 9. de Juin, & prit d'abord une Flotte Angloise, qui venoit de Hambourg, & qui avoit envoyé demander un Convoi au Duc d'York, lors qu'il étoit devant le Tessel, & à laquelle il en avoit envoyé un. En se retirant, il lui envoya un Bâtiment léger, pour l'avertir qu'il étoit parti. Cette Flotte ne rencontra point ce Vaisseau, & croyant trouver encore le Duc devant le Tessel, elle tomba dans la Flotte Hollandoise, qui en prit la plus grande partie.

Le Duc averti de cela, résolut d'aller combattre la Flotte Hollandoise. Il la rencontra le 13. de Juin, & la batit. Il lui prit, comme disent les Anglois, 18. gros Vaisseaux, en coula à fonds, ou en brûla 14. & vit sauter en l'air Opdam, avec son Vaisseau; où il y avoit cinq-cens hommes, & 84. pieces de Canon. Les Anglois ne perdirent qu'un Vaisseau, qui s'appelloit *la Charité*, & qui étoit une prise. Ils ne laisserent pas de perdre assez de monde, & même des gens de qualité. Le Comte de *Falmouth*, le Lord *Muskerri*, & Mr. *Boyle* furent tuez tous trois d'un seul boulet de Canon, assez près du Duc; sur les habits duquel il tomba de leur sang, & de leurs cerveaux. Les Lords *Portland* & *Marleborough*, le Contre-Amiral *Sampzon*, & le Chevalier *Jean Lawson* furent tuez, ou blessez à mort, dans le combat. Il y eut deux-mille & soixante-trois Prisonniers Hollandois, qui furent conduits à Colchester le 29. de Juin. Le lendemain on fit des actions de graces publiques, par toute l'Angleterre. Le Roi fit aussi Chevaliers, plusieurs Officiers de la Flotte. 1665.

Du côté des Hollandois, (4) la perte fut considerable. L'Amiral d'Opdam avec son Vaisseau sauta en l'air, par sa propre poudre, sans qu'on ait sû comment le feu s'y mit. Le Vice-Amiral Kortenaar qui étoit substitué à l'Amiral, s'il venoit à être tué, fut lui-même tué d'un boulet de Canon, dès le commencement du combat, à cinq heures du matin. L'éclat que le Vaisseau Amiral fit en sautant, épouvanta les Vaisseaux qui étoient proche. Trois Bâtimens, embarrassez les uns avec les autres, furent brulez par un brulot, sans pouvoir se dégager. D'autres, comme ceux qui se trouverent autour de Tromp, se défendirent fort bien, & rentrerent dans le Port le lendemain quoi que suivis des Anglois, au nombre d'environ soixante, sans que l'Ennemi osât les suivre de trop près. Il y en eut, disent les Hollandois, encore environ trente, qui se retirerent en divers ports. Cela fit croire, que l'ordre du combat n'avoit pas été bien donné, & que la perte, que l'on fit, fut autant causée par la confusion, que par la bravoure de l'Ennemi. *Jean Ewertsz.* Vice-Amiral de Zélande, étant entré dans la Meuse voulut aller à la Brille, & fut jetté dans l'eau, par la populace; & se seroit noyé, si des Soldats n'y étoient pas accourus. Ensuite il fut pleinement justifié, par le Conseil de Guerre, & par les Etats Géneraux. D'autres Capitaines furent néanmoins convaincus de lâcheté, dont il y eut trois qui furent exécutez à coups de mousquets. Trois autres virent rompre leurs Epées, à leurs pieds, & furent déclarez inhabiles à être admis à aucun emploi. Le premier Pilote de Kortenaar, qui avoit laissé dériver son Vaisseau, loin de l'ennemi, comme s'il n'avoit point eu de Gouvernail, assista à la punition des autres, la corde au cou.

Après cela, on s'applica à radouber la Flotte, & à mettre en mer d'autres Vaisseaux, pour suppléer ceux qui avoient été perdus. Cela fut d'autant plûtôt fait, que plusieurs Bâtimens n'avoient été que peu ou point endommagez. On avoit envoyé au Tessel des Commissaires, desquels le Pensionaire de Hollande étoit. Comme il étoit très-habile dans la Géometrie, il étoit en état de mieux juger de l'Ouvrage, qui se faisoit; & son activité naturelle le rendoit propre à prendre garde à tout.

Il ne s'agissoit pas seulement d'équiper la Flotte, il s'agissoit aussi de savoir qui la commanderoit.

(1) Hist. d'Angleterre p. 253. T. III.
(2) *Aitzema* Liv. XLV. p. 445.
(3) Là-même p. 443.

(4) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. sur cette année.

1665. roit. On jettoit bien les yeux sur le Vice-Amiral Tromp, mais c'étoit un homme, qui avoit plus de bravoure, que de conduite, & qui tenoit souvent des discours peu judicieux. (1) En arrivant au Tessel, après le combat, „ il avoit dit aux „ Députez des Etats qu'il remettroit sa Commission, & qu'il ne les serviroit jamais; que de „ tous les Capitaines, qui étoient rentrez, il n'y „ en avoit eu que douze, qui eussent fait leur devoir; & que les Députez pouvoient juger par-là, si ayant combattu deux jours, contre la „ Flotte Angloise, avec douze Vaisseaux, la „ victoire n'auroit pas été assurée; si les autres, au „ lieu de s'enfuir, l'eussent secondé. „ (2) Les Députez l'avoient exhorté là-dessus, mais envain, à tenir encore la Mer, avec les Vaisseaux, qui n'avoient pas trop souffert, afin que les Anglois ne pussent pas se vanter de les avoir contraints de rentrer dans leurs Ports. Outre cela, quoi qu'il eût consenti à la recherche, de ceux qui n'avoient pas fait leur devoir; il ne voulut pas assister à leur jugement. Encore qu'on ne doutât point de son courage, & que l'on sût qu'il étoit fort aimé des Matelots; on ne voulut pas le laisser commander seul la Flotte. La raison, que l'on en rapporte, c'est qu'il paroissoit trop zelé, pour le Prince d'Orange, qui n'étoit pas encore alors en âge de jouïr de la charge de Géneralissime de la République, tant par Mer, que par Terre; qui lui étoit destinée. Il fut bien nommé Lieutenant-Amiral à la place de Kortenaar, sous le College de la Meuse; mais on lui joignit trois Députez Plénipotentiaires, en qui devoit demeurer la suprême autorité. En effet Tromp passoit pour un homme, qui avoit plus de bravoure, que de prudence; qualitez qui doivent se trouver ensemble, en ceux à qui l'on confie les Armées tant par Mer, que par Terre. On nomma donc, pour l'assister de leurs Conseils, & pour décider, en dernier ressort, de ce qui pourroit être douteux *Rutger Huygens*, Député de Gueldre dans l'Assemblée des Etats Géneraux, quoi qu'âgé de soixante & dix-huit ans; *Jean de Witt*, Conseiller Pensionaire de Hollande; & *Jean Boreel* Bourgmestre de Middelbourg. Ils accepterent le 23. de Juillet, cette Commission, toute perilleuse qu'elle étoit. Ils redresserent, en effet, bien des fautes, qui se commettoient dans la Marine; où les Commandans étoient fort mal obéïs.

Tromp s'applica, aussi bien que les Députez, à presser l'équipage de la Flotte, afin de la mettre en mer le plûtôt qu'il seroit possible; pour faire voir aux Anglois, que la derniere bataille n'avoit nullement fait perdre le courage aux Etats Géneraux, & qu'ils étoient encore en état de faire tête à la Flotte Angloise, si elle revenoit en mer. Il étoit très-important de soûtenir la réputation de l'Etat, à cet égard; mais il étoit aussi néceſſaire de ne pas trop hazarder, de peur de perdre la République, en perdant un nouveau combat naval. On apprit alors, que Ruiter étoit arrivé heureusement, avec sa Flotte & les prises, qu'il avoit faites en Afrique, dans l'Embs; ce qui donna beaucoup de joie aux Députez, qui eurent par-là un Amiral, qui ne cedoit point en bravoure à Tromp, & qui le surpassoit beaucoup en prudence. Nous raconterons, en suite, le reste de son expédition, en Afrique & en Amerique; après avoir dit l'effet, que la perte de la Bataille Navale produisit, dans la Cour de France. 1665.

(1) D'Estrades en une Lettre du 18. de Juin T. II. p. 186.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. p. 447. & suiv.

Van Beuning, qui y faisoit alors la fonction d'Ambassadeur Extraordinaire, ne manqua pas d'avertir les Etats de l'inquietude, qu'y causa la nouvelle de la défaite de la Flotte Hollandoise; mais cette Lettre n'a pas été publiée. Nous voyons seulement dans une Lettre, qu'il écrivit au Pensionaire de Hollande le 26. de Juin de cette année, qu'il lui parut, par les discours que lui tinrent les Ministres du Roi, sur la situation des affaires des Etats, qu'ils les prenoient à cœur, & que l'intention de S. M. T. C. étoit réellement telle, qu'elle l'avoit déclarée. Ce que Van Beuning craignoit le plus, c'étoit que, pour éviter d'en venir à une rupture, avec l'Angleterre, on ne prît en France pour tolerables des conditions, que les Etats ne pourroient souffrir; ou que la France ne voulût faire des conditions qu'elle leur offriroit, avant que d'exécuter le Traité de Garantie. Il semble qu'il ne connoissoit pas assez l'humeur des François, qui étoit bien interessée, comme celle de tout le Genre Humain; mais qui ne l'étoit pas tant, qu'il croyoit. Il est certain que les François n'aimoient nullement les Anglois, à cause de la jalousie, qu'il y a toûjours eu entre les deux Nations; qui n'étoit pas entre la France & les Provinces Unies, qu'elle croyoit avoir besoin de son secours, & qu'il étoit de son interêt de ne pas laisser tomber entre les mains des Anglois.

On y craignoit même, comme il le témoigne, que le Roi d'Angleterre n'excitât quelque tumulte, à la faveur du nom du Prince d'Orange; auquel cas, cet Ambassadeur croyoit que le Gouvernement pourroit être secouru du Roi de France. Tous les Ministres & même Mr. *de Turenne*, qui étoit très-favorable à la République, étoient d'avis qu'on devoit éviter une seconde bataille, avec les Anglois: Qu'on pourroit les faire consentir à la Paix, en leur faisant craindre que cette guerre ne durât long-tems: Que cependant les affaires des EE. pourroient prendre une autre face, puis que la France pourroit avoir une Flotte, & que l'on esperoit de faire entrer les deux Couronnes du Nord, dans leurs interêts: Que le Roi de France leur pourroit fournir quelques pieces de grosse Artillerie, pour mettre sur leurs Vaisseaux, qui étoient en cela inferieurs à ceux des Anglois: Qu'enfin ce seroit trop hazarder, que d'en venir aux prises, avec des forces inférieures; puis que leur victoire les avoient rendu plus hardis; & après avoir perdu plusieurs des meilleurs Officiers de la République; & que les Anglois se vantoient que leurs Vaisseaux Légers & meilleurs Voiliers que les Hollandois, leur donneroient toûjours l'avantage du vent, comme on l'avoit éprouvé.

On peut encore mieux comprendre la disposition de Louïs XIV. en ce tems-là, par une Lettre, écrite en son nom, le 26. de Juin, à D'Estrades: „ J'ai été touché, *dit ce Prince*, d'un „ très-vif déplaisir, par toutes les considerations, „ que vous pouvez assez juger, du desavantage „ qu'a eu la Flotte des Etats, dans le premier „ combat qui s'est donné. Ils auront pû connoître, par l'évenement, que ce n'étoit pas, „ sans raison, que je leur ai si souvent conseillé „ de retenir leur Flotte dans leurs Ports; non „ seulement pour éviter le fâcheux coup, qu'ils „ ont reçu; mais comme un moyen presque „ certain d'obliger les Anglois de desirer la paix, „ à des conditions équitables, quand ils se seroient vûs exposez à soûtenir long-tems des „ dé-

1665. ,, dépenses immenses ; sans esperance d'en pouvoir tirer autre fruit, que d'incommoder un peu leurs Ennemis, dans leur Commerce.

,, En cela, & en plusieurs autres choses, concernant cette affaire, les Etats ont eu peu de déference, pour mes conseils, dont ils ne se trouvent pas mieux. S'ils étoient seuls à en souffrir, *continue le Roi*, je n'aurois pas sujet d'y trouver rien à redire ; mais prétendre, en vertu de nôtre Alliance, m'entrainer, dans une guerre, qu'ils pouvoient faire, avec plus d'avantage, en suivant mon avis ; ou qu'ils pouvoient même éviter, en tenant une autre conduite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs résolutions, qu'après les choses faites ; c'est de quoi j'ai grand sujet de me plaindre. Je ne veux pourtant pas le faire, en cette conjoncture, où ils ont plus besoin que je leur compatisse, & que je les fortifie, que de recevoir des réproches, sur des choses passées, & par conséquent sans remede ; pourvu qu'à l'avenir ils reconnoissent qu'il faut agir, avec plus de concert, en des interêts, qu'ils veulent après rendre communs ; & qui le seroient, en effet, quand même il n'y auroit point de Traitez, entre nous. Mais ce n'étoit pas ce qui avoit fait perdre la bataille navale, avec les Anglois ; le malheur, qui arriva d'abord au Vaisseau du Lieutenant Amiral, & la mort du Vice-Amiral Cortenaar, dès le commencement du Combat ; outre que plusieurs des Officiers subalternes ne firent pas leur devoir, comme on l'a dit. Il paroit néanmoins par-là que la France prenoit part à l'accident fâcheux, qui étoit arrivé aux Etats Generaux, & qu'elle ne vouloit pas que les Anglois en tirassent de l'avantage.

Van Beuning écrivit une Lettre à De Witt, de la même (1) date, que celle du Roi de France ; où il assure ,, qu'il lui paroissoit, par les discours, que lui tenoient les Ministres du Roi, sur la situation des affaires des Etats, qu'ils les prenoient à cœur, & que l'intention de Louïs XIV. étoit réellement telle, qu'il la représentoit. Tout ce que l'Ambassadeur de Hollande craignoit étoit que la France, pour éviter d'en venir à une rupture, avec l'Angleterre, ne jugeât supportables des conditions, qui ne le seroient point ; ou que la France ne voulût en convenir, avant que de déclarer la Garantie, & de l'exécuter. Cependant les François croyoient toûjours que, lors qu'ils voudroient se mettre en possession d'une partie des Païs-Bas, les Etats Generaux se joindroient infailliblement aux Espagnols. L'Ambassadeur Hollandois faisoit ce qu'il pouvoit, pour les faire revenir de cette peur ; mais il doutoit fort qu'il y pût réüssir, & que l'on se contentât, à cet égard, des exceptions, qui avoient été stipulées dans l'Alliance défensive. Cela, en effet, étoit fort difficile, parce que les Etats Generaux avoient un interêt palpable à n'avoir pas la France, pour voisine immédiate, & que plus elle le souhaitoit, plus ils en avoient d'aversion. La France ne pouvoit pas trouver étrange, que les PP. UU. ne recherchassent pas son voisinage ; & ces Provinces ne devoient point être choquées, si le Roi de France craignoit qu'ils n'aidassent aux Espagnols, à se défendre contre lui. L'ambition de l'un, & la sureté des autres ne leur permettoient pas d'en user autrement.

(1) Du 26. de Juin 1665.

Van Beuning demanda encore au Roi de France qu'il favorisât (2) les Etats, auprès des deux Couronnes du Nord, pour empêcher ces Puissances de se joindre aux Anglois, contre eux. Il l'accorda, & dépêcha un Courrier exprès au Chevalier *Terlon*, qui étoit encore à Coppenhague ; pour lui porter des ordres exprès de rendre tous les bons offices, qu'il pourroit, aux Ambassadeurs des Etats Géneraux ; pour tâcher de les accommoder, avec la Suede & le Danermark, & empêcher que ces Puissances ne se joignissent à l'Angleterre, comme Charles II. les en sollicitoit. Le Résident (3) de Danemark avoit dit, en grand secret, au Roi de France, de la part du Roi son Maître, qu'il étoit fort pressé, par les Ministres d'Angleterre & de Suede, de faire avec eux une triple Alliance, entre les trois Couronnes ; par laquelle on s'engageroit de ne point s'accommoder avec les Hollandois ; quand même il n'y auroit que ce seul Article à accorder, qu'ils donneroient une entiere satisfaction au Danemark, tant sur les liquidations, qu'il prétendoit, de dettes contractées entre eux ; que sur les fraudes. Il prétendoit que les Hollandois avoient trompé ses droits d'entrée, en faisant entrer dans les Ports de Norwegue des Vaisseaux, qui étoient d'un plus grand nombre de Tonneaux, qu'ils ne les avoient déclarez. Mais ces sortes de tromperies venoient des Particuliers & non de l'Etat. Le Roi de Danemark se plaignoit aussi, que lors qu'il avoit voulu entrer avec d'*Amerongue*, Ambassadeur des Etats, dans la matiere des liquidations ; l'Ambassadeur lui avoit déclaré qu'il n'avoit aucun ordre de ses Maîtres, que de lui demander du secours, & la révocation du rappel des Matelots Danois, qui étoient sur les Vaisseaux des Etats. Le Roi de France jugeoit, qu'il falloit incessamment s'accommoder avec le Danemark, & avec la Suede, qui demandoient que les Eclaircissemens du Traité d'Elbing fussent révoquez ; comme étant trop desavantageux aux Suedois. Les EE. GG. & sur tout ceux de Hollande avoient fait des dépenses très-grandes, en faveur du Danemark, du tems de Charles-Gustave, pour le retirer de ses mains ; & il se trouvoit, selon le calcul des Hollandois, de grandes sommes, dont le Roi de Danemark étoit encore redevable aux Etats. Mais les Puissances, dont on a besoin, comptent leurs dettes, pour rien, & ne veulent pas néanmoins que les autres en usent de même, envers elles. Il faut rendre à la France la justice, en cette occasion, que de reconnoître que le Roi & ses Ministres témoignerent sincerement la part, qu'ils prenoient au malheur, qui étoit arrivé aux Etats ; dans la perte de la Bataille, qu'ils avoient donnée à la Flotte Angloise. On en a déja rapporté des preuves ci-dessus. Il parut encore, que la France craignoit pour les Etats, (4) en ce qu'elle prit leur parti, dans les Cours du Nord, en ce qu'elle fit en Angleterre ce qu'elle put, pour engager Charles II. à la moderation ; en insistant toûjours à le faire déclarer, sur les premieres Propositions que Louïs XIV. lui avoit faites, comme de lui-même, sans lui déclarer d'abord la guerre, en conséquence de la Garantie mutuelle, qu'il avoit faite avec les Etats, l'an MDCLXII. Le Roi ajoûta à cela que,

K 2

(2) Lettres d'Estrades Tom. III. du 26. de Juin de cette année.

(3) Voyez la Lettre de Lionne à D'Estrade du 24. de Juillet de cette année.

(4) Lettre du 26. de Juin parmi celles de D'Estrades,

1665. que, si l'on reconnoissoit que les intentions du Roi de la G. B. sur la Paix, n'étoient pas telles qu'on les souhaitoit, & qu'il avoit laissé esperer; il prendroit alors des résolutions, dont les EE. n'auroient pas sujet d'être mal-satisfaits. Si cela n'avoit point eu d'autre suite, on pourroit le prendre, pour des Complimens; mais la France elle-même déclara enfin la guerre à l'Angleterre, en conséquence de la Garantie.

Pendant que l'on s'occupoit à des négotiations, que l'Angleterre tiroit en longueur, & que la France ne pressoit pas assez, au gré de De Witt; ce dernier s'étoit occupé à faire radouber la Flotte des Etats, au Tessel, pour se remettre en mer, aussi-tôt qu'il en seroit besoin. Le Pensionaire (1) fut voir, à son retour à la Haie, l'Ambassadeur de France à qui il dit, que les affaires de l'Etat demandoient qu'il hazardât encore un combat; parce que si la Flotte demeuroit dans les Ports, il auroit à craindre deux choses; dont une seule feroit immanquablement soulever les Villes, qui demanderoient qu'on fît la Paix, avec l'Angleterre, à quelque prix, que ce fût; qu'on remît le Prince d'Orange en ses Charges, & qu'on chassât ceux qui étoient dans le Gouvernement.

La premiere de ces choses étoit la perte des Flottes des Vaisseaux de Guerre & des Marchandes, qui étoient en Mer; savoir, celle de Ruiter, celle de Smyrne, & celle des Indes Occidentales. Si on laissoit la Mer libre aux Anglois, il étoit impossible d'empêcher qu'ils ne se rendissent maîtres de l'une de ces Flottes, & peut-être même de toutes trois. Cela mettroit si fort en arriere la Hollande, qu'elle ne pourroit jamais s'en remettre. Le Pensionaire de Hollande concluoit de là, qu'il étoit absolument nécessaire de faire sortir la Flotte, qui dans douze jours seroit de cent & six grands Vaisseaux. Il ajoûtoit qu'on avoit pourvu aux Emplois vaquants, sur la Flotte, en les donnant à des Chefs braves & experimentez; que le châtiment, qui avoit été fait des Officiers, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, feroit que les autres s'aquiteroient mieux de leurs fonctions. Il jugeoit enfin qu'il y avoit sujet d'esperer un bon succès, à cause des précautions, que les Etats avoient prises; mais que la plus grande raison de cette résolution étoit, que les Etats n'avoient aucune ressource à esperer que cela. En effet, pour une Puissance Maritime, & qui ne se soûtient que par la Navigation, c'est une nécessité de se la conserver libre; & de mettre le tout, pour le tout, en une semblable conjoncture.

D'Estrades répondit au Pensionaire, qu'il étoit bien fâché d'entendre le mauvais état des affaires de la République; mais qu'il lui sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus sûr, qui seroit de dire au Roi, son Maître, confidemment, jusqu'où ils vouloient se relâcher, pour avoir la Paix: Qu'il avoit ordre de S. M. de lui dire, que ces ouvertures ne paroîtroient pas de leur part, mais seulement de la part du Roi, & que cela ne feroit aucun préjudice aux Etats.

De Witt goûta fort cette ouverture, & dit à l'Ambassadeur que le Roi pourroit proposer, comme de lui-même la cession du Fort de S. André & de l'Ile de Bonavista, sur la Riviere de Gambia; qui étoient deux Places, dont la Compagnie des Indes Occidentales tiroit beaucoup d'Or, & qui étoient considerables, pour le Commerce: Qu'on rendroit encore le Fort de Cormentin, que Ruiter avoit pris, en recompense de Cabo Corso, & que quand même le Géneral Valkenbourg auroit repris Cabo Corso, on ne laisseroit pas de rendre celui de Cormantin, que Ruiter avoit pris, en la place de Cabo Corso: Qu'on cederoit aux Anglois les Forts, les Villes & les Habitations de la nouvelle Belgique en Amerique; à condition que les Anglois cederoient l'Ile de Pouleron, dans l'Ocean des Indes, ce qui seroit facile d'obtenir de la Compagnie Angloise; qui ne s'en étoit pas encore mise en possession, & qui savoit bien, que les Arbres de Canelle & de Muscade en avoient été déracinez; de maniere qu'elle ne pouvoit de long-tems rien valoir: Que l'on cederoit par-là, comme pour rien, la nouvelle Belgique, qui avoit coûté de grandes sommes d'argent, depuis soixante ans, & qui étoit un Païs cultivé, & d'où l'on recevoit des peaux de Castor, & toutes sortes de Peleteries; outre que ce Païs étoit à la bienséance des Anglois, comme étant contigu à celui, qu'on nommoit la Nouvelle Angleterre. 1665.

La seconde chose, qui engageroit les Etats à tout hazarder, c'étoit si le Roi d'Angleterre continuoit à demander la dixiéme de la Pêche; ou quelque autre contribution, en Europe; ou que les Vaisseaux Hollandois fussent obligez de prendre des Passeports Anglois, pour passer en sûreté le Canal; ou qu'on exigeât d'eux quelques marques, qui fissent voir qu'ils reconnoissoient le Roi d'Angleterre, comme Roi de la Mer; ou s'il demandoit que les Etats rétablissent le Prince d'Orange, en toutes les Charges que ses Prédecesseurs avoient euës.

D'Estrades tâcha de porter De Witt à se relâcher encore plus, mais il ne voulut pas s'avancer davantage. L'Ambassadeur le pria de rendre compte aux EE. GG. de cette conversation, & de lui redire ensuite, de leur part, ce qu'il venoit dire de lui-même; afin d'en pouvoir écrire au Roi son Maître, avec plus de force.

Il se passa cette même année d'autres choses d'importance, sur Mer & sur Terre; qu'il faut que nous racontions ici, après avoir décrit la disposition d'esprit des trois Puissances interessées dans cette Guerre.

Le Vice-Amiral (2) Ruiter, ayant quitté à la fin de l'année précedente la Côte de Malaguette, arriva le 4. de Janvier de cette année, près du Cap *des trois Pointes*, comme l'appellent les Portugais, près de la Côte d'Or. Il suivit la côte, sans savoir rien de l'état, où les Hollandois étoient en ce Païs-là. Pour en apprendre des nouvelles, il fit arrêter deux Canots, où quelques Negres étoient venus, pour vendre & acheter quelque chose, dans un des Vaisseaux de Guerre. Il leur fit ensuite demander où étoit la plus prochaine habitation des Hollandois, en ce païs-là. Ils répondirent que c'étoit le Fort de Batestein, près du Village de Bottrou, qui étoit dans une Montagne voisine, & étoit gardé, par quatorze Hollandois. Cette Montagne commande le Rivage, quatre lieuës à l'Oüest de Tacorari.

Là-dessus Ruiter envoya une Chaloupe à terre, pour lui amener quelques-uns de ces Hollandois, pour savoir d'eux ce qui se passoit entre les Amis & entre les Ennemis, & quelles places les Anglois avoient prises sur les Hollandois, sur cette côte. Avant que la Chaloupe eût abordé à terre, *Bar-*

(1) Lettre de D'Estrades du 23. de Juillet & celles de De Witt à Van Beuning du 31. du même Mois.

(2) Voyez le Livre VII. de la Vie de Ruiter, par **Brand.**

1665. *Barthelemi Rietbeek*, Commis de Bottrou, vint à bord du Vice-Amiral, pour le saluer, & l'avertir que les Anglois étoient encore maîtres du Fort de Witsen, autrement Tacorari, qui est le nom du Village voisin; & qu'une Escadre Angloise, forte de onze Vaisseaux, ayant apris l'arrivée de l'Escadre de Ruiter, étoit partie de Cabo Corso, quatre jours auparavant; après avoir exercé toutes sortes d'hostilitez, contre les Hollandois. Ruiter auroit souhaité de les avoir rencontrez, pour les attaquer; mais ne sâchant où les trouver, il résolut de réduire au plûtôt le Fort de Tacorari. Pour cela il écrivit au Géneral de Valkenbourg, qui faisoit sa résidence à S. George de la Mine, & qui commandoit en Chef, dans toutes les Places de la Compagnie, sur cette côte. Il lui apprit ce qu'il avoit déja fait contre les Anglois, & le pria de lui envoyer quelcun, qui connût ces côtes & ces mers, pour lui servir de conseil, afin de réduire au plûtôt Tacorari. Il n'attendit néanmoins pas sa réponse, pour agir, & le soir de ce même jour-là, il jetta l'ancre devant ce Fort; qu'il somma de se rendre par une Lettre, qu'il y envoya par un Officier. Le Commandant Anglois ne voulut recevoir ni la Lettre, ni l'Officier, qu'il renvoya au lendemain. Le même Officier se fit porter dans une Chaloupe, vers le Fort le lendemain, avec une Baniére blanche; mais quand il approcha de la terre, il fut salué d'une grêle de mousquetades, tirées par les Negres, qu'on avoit postez sur le bord. Cependant les Anglois faisoient signe aux Hollandois de descendre, comme s'ils n'avoient point donné d'ordre aux Négres de tirer sur eux. Là-dessus il fut résolu d'attaquer incessamment ce Fort. Cinq des Vaisseaux des plus légers eurent ordre de le canonner, en s'approchant le plus qu'il seroit possible; pendant que deux-cens-cinquante Soldats, & deux-cens Matelots s'approcherent du Fort, par Terre. Mais ces derniers trouverent une forte résistence, de la part des Négres; qui firent plusieurs décharges sur eux, & les repousserent vers le bord de la Mer. Cependant le Fort attaqué plus vivement par Mer, & par Terre, fut bien-tôt réduit à se rendre; mais une partie de la garnison s'enfuit dans les bois. Il n'y resta qu'onze hommes dedans, avec sept pieces de Canon de fer. Le Gouverneur même étoit un homme impotent, & hors d'état de se servir de ses membres. Le Fort étant pris, les Négres ne laisserent pas de se présenter, au nombre de plus de mille, comme pour en chasser les Hollandois; mais ils furent bien-tôt mis en fuite. On trouva le Fort si peu endommagé, & en si bon état, quoi qu'il eût été canonné par la Flotte; qu'on auroit eu grand sujet d'être surpris qu'il se fût rendu, si l'on y avoit trouvé une meilleure garnison dedans. On y mit cinquante Hollandois. Le même jour on se saisit du Vaisseau Anglois, nommé *la Victoire*, qui avoit été déchargé au Cap-Vert, & qui s'étoit mis à négotier sur ces côtes. Le Vice-Amiral écrivit de nouveau à Valkenbourg, & en reçut une réponse à sa Lettre précedente, où il lui disoit qu'il avoit été informé de ce qu'il avoit fait sur les côtes de l'Afrique; ce qui avoit si fort effrayé les Anglois, qui étoient devant le Fort de la Mine, qu'ils s'étoient promptement retirez, mais non sans avoir fait beaucoup d'insultes aux Hollandois. Il lui dit aussi, qu'il avoit reçu la Lettre des EE. GG. datée du 9. d'Août, de l'année précedente, & que pour s'y conformer il lui enverroit un renfort de Négres, qui étoit 1665. prêt. En effet, le lendemain ce renfort arriva, sur trois-cens Canots, au nombre d'environ mille hommes assez bien armez. Ils n'arriverent qu'après la prise de Tacorari, quoi qu'ils eussent été destinez à couvrir les gens de la Flotte, pendant qu'elle assiegeroit ce Fort. Ils ne servirent qu'à chasser de nouveau, du Village de Tacorari, les Négres qui étoient alliez des Anglois; car ces peuples étoient partagez, entre les deux Nations; les uns étant pour les Anglois, & l'autre pour les Hollandois. Valkenbourg ayant écrit qu'il trouvoit à propos de ruiner le Fort, qu'on venoit de prendre; Ruiter le fit sauter, avec de la poudre, & ensuite raser; ce qui fut exécuté le 6. de Janvier. Il embarqua le Canon, qu'il y avoit, & divers instrumens de fer; après quoi, il se remit à la voile, pour aller à la Mine, où il arriva le 7. du Mois. Il y fut bien reçu du Géneral de la Compagnie Occidentale. Valkenbourg lui dit l'état, où se trouvoit le Cabo Corso, & lui apprit, que les Négres du voisinage étoient aussi partagez entre les deux Nations; mais qu'il esperoit pouvoir gagner ceux, qui favorisoient les Anglois. La Flotte fut occupée à décharger ce qui avoit été pris sur eux, à en faire un Inventaire, & à l'emballer de nouveau; pour le garder, & en rendre compte à la Compagnie.

Le 10. il arriva de Hollande une petite Fregate, nommée *le Tigre d'Or*, qui n'avoit employé que onze semaines, pour venir de Hollande; quoi qu'elle eût essuyé un grosse tempête, dans l'Océan Germanique. Elle aprit aussi à Ruiter, que le Commandant *Van Campen*, s'étant embarqué, pour venir sur les côtes de la Guinée, avoit été contraint, par une grosse tempête, de relâcher à Goerée; mais qu'il viendroit, sans doute. Cette même Fregate assura, qu'elle avoit vû une Flotte Angloise, composée de Vaisseaux de Guerre, & d'autres chargez de Marchandises. Elle étoit commandée par le Prince Robert, & devoit venir en Guinée. Le Vice-Amiral donna tous les ordres possibles, pour la bien recevoir, si elle venoit, jusqu'à régler l'ordre de la bataille, s'il s'en donnoit une; mais on changea de dessein, en Angleterre.

Ruiter reçut par cette Fregate, une Lettre & un Mémoire de l'Amirauté d'Amsterdam. Ces Instructions étoient datées du 21. d'Octobre MDCLXIV. & contenoient ce qu'il avoit à faire, si la Flotte Angloise alloit en Guinée, & qu'il en vînt à un combat. On l'avertissoit qu'elle étoit composée de huit Vaisseaux de Guerre, & de dix gros Vaisseaux Marchands, mais bien armez. Comme cette Flotte ne partit point, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Par ces ordres, on approuvoit ce que Ruiter avoit fait, par rapport aux Vaisseaux Anglois, qu'il avoit pris; ce qui le mettoit en état de continuer de la même maniere. On délibera, avec Valkenbourg, sur ce qu'il y auroit à faire, & il donna même son sentiment, par écrit; par lequel il montra que les Anglois ayant fait mille hostilitez contre les Hollandois, on étoit en droit de leur rendre la pareille. Comme il s'agissoit de savoir, si l'on attaqueroit Cabo Corso, ou Cormentin, on conclut à attaquer le dernier. En même tems, il donna à Ruiter diverses attestations des hostilitez commises par les Anglois, par lesquelles il pourroit faire voir, s'il en étoit besoin, qu'il n'étoit nullement l'Agresseur; quoi que les Anglois pussent dire, au contraire.

Selwyn, Gouverneur pour les Anglois de Cormentin, lui envoya demander les prisonniers, qu'il

1665. avoit faits à Tacorari. Le Vice-Amiral Hollandois le refusa, parce qu'il les avoit pris, non par capitulation, mais par force. L'attente de la Flotte du Prince Robert empêcha Ruiter de rien entreprendre, pendant quelque tems. Enfin au commencement de Février, il tint conseil avec Valkenbourg, sur ce qu'on pourroit entreprendre; parce que l'Escadre ne pouvoit pas se résoudre à demeurer sans rien faire, & que ce n'étoit pas du service de l'Etat, qu'elle demeurât dans l'inaction. On parla d'attaquer Cabo Corso, mais le Géneral de la Compagnie soûtenoit, qu'on ne pourroit faire cette entreprise, sans trop hazarder; à cause de l'agitation de la mer en cet endroit-là, & d'un corps de trois ou quatre-mille Négres bien armez, & postez derriere des Canots remplis de sable, pour tirer à couvert sur ceux qui voudroient faire descente, en cet endroit-là. Du côté de Cormentin, il y avoit aussi une difficulté, qui consistoit en ce que les Negres du Fantin, dans le Royaume desquels étoit situé Cormentin, & du secours desquels on avoit besoin, demandoient, pour fournir aux Soldats Hollandois des vivres de leur païs, & leur porter de l'eau, cent-quarante-six marcs & six onces d'Or. Ruiter n'avoit point d'ordre d'attaquer cette place, & Valkenbourg n'étoit guère disposé à débourser cette somme, qui montoit à 41250. florins de Hollande. Cependant le *Braffo*, ou le Roi de Fantin se relâcha jusqu'à ne demander que soixante-six Marcs, & six onces d'Or, qui revenoit à 18750. francs; avec quoi, l'on devroit encore faire quelque dépense, qui monteroit, avec cette somme, à 24000. francs. Valkenbourg envoya avertir Ruiter de cette nouvelle offre, & Ruiter & son Conseil jugerent, qu'il la falloit accepter.

Ruiter persuadé que la Garnison de Cormentin avoit plus causé de dommage aux Hollandois, que toutes leurs Flottes ensemble, en ce païs-là, renvoya dire à Valkenbourg; que si l'on n'entreprenoit rien, il faudroit s'en retourner, sans avoir fait aucune entreprise; parce que les vivres, qu'on avoit apportez, commençoient à se gâter. Les Officiers de la Compagnie avoient communément ordre de faire le moins de dépense, qu'il seroit possible, en entreprises de cette nature; qu'elle étoit bien-aise de mettre sur le compte des Etats Géneraux; pour être en état de donner de meilleures *repartitions*, comme on parle en Hollande, aux Interessez à la Compagnie; ce qui lui avoit fait perdre le Brésil. En cette occasion, le Géneral céda aux instances de Ruiter. Les Négres reçurent l'Or, qu'ils demandoient, & donnerent des ôtages aux Hollandois.

Il fut résolu que le Comte de Hoorn commanderoit les Soldats, & le Contre-Amiral Van Zaan les Matelots. On envoya aussi quelques Vaisseaux, pour voir s'il paroissoit quelque Ennemi sur la côte; qui dirent, sur le soir, qu'ils n'avoient vû personne. Ruiter donna donc ordre aux Capitaines d'avertir les Soldats & les Matelots de se tenir prêts, pour le lendemain, au nombre de neuf-cens, ou de mille. Il s'informa si les Négres seroient prêts à faire ce qu'ils avoient promis. Ils s'y engagerent.

Dès le lendemain matin, on s'avança vers le lieu, auquel on en vouloit, & l'on reçut quelques canonades du Fort d'Annemabo; auxquelles on répondit, sans s'arrêter, & sans se faire réciproquement aucun mal. A quatre, ou cinq heures après midi, la Flotte mouilla l'ancre entre Annemabo & Cormentin, & l'on y demeura jusqu'au lendemain, en attendant les Négres, 1665. qui ne vinrent point, mais seulement un jour, ou deux après, sur cinq Canots, au nombre d'environ douze-cens. La descente commença par celle des Soldats & des Matelots de la Flotte, qui furent suivis des Négres. Cependant les Anglois d'Annemabo firent sauter ce Fort, & se retirerent à Cormentin. Quand la Flotte fut devant Adja, où l'on croyoit mettre pied à terre, en une petite baye; elle trouva beaucoup plus de résistence, qu'on n'avoit crû. Une partie des Négres de Fantin, qui n'étoit pas entrée dans le Traité, dont on a parlé, avec les Hollandois, se trouva postée derriere des Rochers & des Haies, ou derriere des Canots remplis de sable; d'où elle faisoit un feu perpetuel de mousqueterie, & de deux pieces d'Artillerie qu'elle avoit, sur ceux qui se présentoient, pour faire descente. Le Château de Cormentin faisoit en même tems jouër son Artillerie, sur les Canots Hollandois, qui s'approchoient du bord. La Mer venant ensuite à s'agiter, on fut obligé de se retirer, avec quelque petite perte. Comme on se plaignoit des Négres, ils dirent que les Hollandois avoient trop-tôt commencé l'attaque, & qu'ils devoient attendre qu'on leur eût donné un signal, dont on étoit convenu.

Les Chefs des Négres demanderent encore huit Marcs d'Or, pour révenir à une autre attaque. On ne leur en donna que quatre, & ils y revinrent. On fit descente le 8. de Fevrier, entre deux Rochers, en un endroit où la Mer se trouva fort agitée. Il fallut que les Matelots & les Soldats se jettassent dans l'eau jusqu'à la ceinture, & même plus haut; & quand ils furent sur le bord, ils trouverent que leur poudre & leurs mêches étoient mouillées; & il en fallut envoyer chercher de séches sur la Flotte. De petits Tonneaux, dans lesquels en avoit apporté de la boisson, pour les Soldats, avoient été brisez par la violence de la Mer. Il fallut encore en faire venir d'autres, de la Flotte. Il se passa plus de deux heures, pendant lesquelles les Hollandois n'étoient en état, ni d'attaquer les Ennemis, ni de se défendre eux-mêmes, si on les chargeoit. Mais les Anglois n'oserent pas les attaquer, ou ne surent pas en quel état ils étoient; sans quoi ils les auroient pû tailler en pieces. Une partie des Négres, qui avoit d'abord pris le parti des Anglois, se rangea parmi les Hollandois.

Quand ils furent en état d'attaquer le Fort, ils envoyerent sommer *Selwyn*, Agent de la Compagnie Angloise sur les côtes de Guinée, par une Lettre; où ils lui reprocherent les iniquitez, qu'il avoit faites à leur Nation, en ce païs-là, au milieu de la paix, pour l'en chasser; quoi qu'elle en eût été mise en possession, depuis l'an MDCXXIV. Cette Lettre étoit datée du 8. de Fevrier MDCLXV. Il refusa de se rendre, & l'on ne pensa plus qu'à l'attaquer. On marcha, avec quelque peine, à une hauteur, où les Anglois avoient placé quelques pieces de Canon. On s'en saisit néanmoins, parce que ceux, qui devoient défendre ce poste, s'enfuirent. On continua ensuite la marche, quoi qu'avec difficulté; parce que les Négres étoient commandez par *Jean Cabeça*, qui étoit ennemi juré des Hollandois. Il fut enfin obligé de se retirer dans un Village, qu'il habitoit au dessous du Fort, & qu'il abandonna ensuite, pour entrer dans la Forteresse. On attaqua la Place, en y appliquant des Echelles, pendant que la Flotte la canonnoit, du côté de la Mer, avec plus de bruit, que d'effet. Mais du côté de terre, les Anglois perdirent courage, dès

1665. dès qu'ils virent qu'on jettoit des grenades dans la place. Ils ôterent l'Etendart rouge, ils en arborerent plusieurs blancs, & demanderent d'être reçus à capitulation; mais avant qu'on pût parlementer, un grand nombre de Hollandois étoient entrez dans la place, qu'ils commencerent à piller. Il s'y commit, comme il arrive en semblables conjonctures, beaucoup de desordres. Cabeça, avec ses Négres, résista le plus, & voulut, comme on l'alloit forcer, mettre le feu aux poudres, & faire sauter le Château. Mais Selwyn l'en empêcha, pour ne pas sauter avec lui; & le Négre desesperé commença, par tuer son propre Fils, & deux Esclaves qu'il avoit avec lui; après quoi il se coupa la gorge à lui-même. Il se fit aussi divers autres desordres, par les Soldats, dès qu'ils eurent trouvé des liqueurs fortes, dont ils s'enyvrerent; & l'on eut assez de peine à empêcher que les Négres, qui étoient venus d'autour de S. George de la Mine, ne mal-traitassent les Anglois, qui leur avoient souvent fait beaucoup de dommage. Le 10. & le 11. de Fevrier, on rembarqua les Matelots & les Soldats, & l'on y laissa seulement soixante & douze hommes de Garnison, dont dix étoient Négres.

Ruiter fit ensuite voiles, avec son Escadre, à S. George de la Mine, où il reçut le 13. de Fevrier une Lettre de Hollande du 22. de Novembre, & une autre du 12. de Décembre, de MDCLXIV. Dans la 1. il étoit averti, qu'on ne lui enverroit pas, cette année, l'Escadre des 10. Vaisseaux, commandée par Van Campen; parce que les vents avoient été long-tems contraires, & qu'elle n'avoit pas pu partir. Comme l'Escadre, que les Anglois avoient cru envoyer sous le Prince Robert, demeuroit en Angleterre, on retint aussi celle de Van Campen, en Hollande.

La 2. Dépêche étoit pour l'avertir, qu'il pouvoit attaquer Cormentin, & maltraiter les Anglois par tout hors de l'Europe. Par-là Ruiter eut l'esprit en repos, à l'égard de la prise de Cormentin, qu'il avoit attaqué, sans en avoir aucun ordre précis.

Après avoir mis ordre à quelques autres choses de moindre importance, il descendit à terre, avec Meppel & Van Nès, pour déliberer, avec Valkenbourg, s'il seroit à propos d'attaquer Cabo Corso. Le Géneral de la Compagnie avoit envoyé aux Négres de Fêtu, qui habitoient les Terres voisines à ce Cap; pour savoir s'ils trouveroient bon qu'on attaquât les Anglois, qui tenoient le Fort, qui y étoit, parce qu'il n'étoit pas sûr d'attaquer ce poste, malgré eux; à cause de l'agitation perpetuelle de la Mer sur cette côté, qui ne permettoit pas à la Flotte d'approcher de la terre. Les Négres, après avoir fait attendre quelque tems, témoignerent doucement qu'on ne leur feroit pas plaisir de faire cette attaque. Valkenbourg ne fut pas d'avis qu'on entreprît de le faire malgré eux, & il fallut abandonner tout le dessein de reconquerir ce païs-là. Seulement il demanda au moins cinquante hommes, pour la garde de Cormentin, & quelques milliers de poudre. On lui donna quarante-deux hommes de la Flotte, & cinq milliers de poudre, & ces hommes furent partagez dans trois Forts; savoir, celui de la Mine, celui de la Maurée, & celui de Cormentin. Il faut qu'il y eût d'autres Soldats, qui gardassent ces Forts; à moins que la Compagnie, à qui ils appartenoient, ne voulût s'exposer à les perdre, dès qu'une petite armée viendroit les attaquer, comme Ruiter l'avoit fait. Pour engager les Soldats à demeurer en ces Forts, on augmenta leur solde. Celle des Matelots, qui n'étoit que d'onze francs, monoie de Hollande, par Mois, fut haussée jusqu'à seize; & celle des Soldats, qui n'étoit que de dix francs, fut augmentée jusqu'à quinze. On leur promit de plus, qu'ils auroient toûjours la même paye, jusqu'à ce qu'ils fussent congediez après leur retour; & qu'ils pourroient s'en retourner, par les premiers Vaisseaux, qui viendroient aborder en ce païs-là, lors qu'ils retourneroient en Hollande. On s'engagea encore à leur donner la même part, qu'à ceux qui demeuroient sur les Vaisseaux, du butin qui avoit été fait, ou que la Flotte, feroit en s'en allant. On avoit laissé entre les mains de Valkenbourg, le butin qui avoit été fait par Ruiter, dès qu'il avoit été sur la côte de l'Afrique; à condition qu'il en payât la valeur, & qu'il la remît à la Flotte; afin que les Etats Géneraux pussent le partager, entre les Officiers & les simples Soldats, ou Matelots. Il remit donc à la Flotte trente-huit Marcs d'Or, à quoi l'on avoit estimé le butin. Outre cela, on chargea sur le Vaisseau Amiral, deux-cens-cinquante Marcs d'Or, & quatre-cens-trente-deux sur le bord du Contre-Amiral Van Nès. Cette somme étoit pour le compte de la Compagnie des Indes Occidentales. 1665.

La Flotte mit à la voile, le 27. de Fevrier, avec tout son équipage, qui jouïssoit d'une bonne santé; ce qui parut surprenant sur une côte aussi mal-saine, que celle-là. Ruiter avoit eu soin de ne laisser aller à terre, que le moins de monde, qu'il avoit été possible; de peur que les Matelots & les Soldats, ne prissent quelques maladies, qui viennent des fruits du païs, ou des débauches, que cette espece de gens font, dès que les Officiers les ont perdus de vuë. La Flotte consistoit en douze Vaisseaux de Guerre, outre la Flute, qui portoit des Provisions, & un Vaisseau Anglois, qui servoit de Brulot.

Le 2. de Mai, on donna ordre à tous les Vaisseaux de ne perdre point de vuë, pendant le cours, le Vaisseau Amiral; pas même en donnant la chasse aux Vaisseaux Ennemis, si l'on en rencontroit. Quoi que l'on n'eût pas trop de vivres, on résolut d'aller, selon l'ordre des Etats, vers la Barbade, ou les Iles Antilles; dans le dessein d'y faire tout le butin, qu'on pourroit sur les Anglois, qui y étoient. Le 29. on découvrit la Barbade, & le lendemain, on entra dans la Baye. Les Anglois s'étoient cependant préparez à bien recevoir la Flotte Hollandoise, qui ne pouvoit approcher des Vaisseaux Anglois, qu'en essuyant le feu du Canon de deux Forts, outre celui des Navires, qu'on avoit placé entre deux. Par cette disposition, la Flotte Hollandoise fut si violemment canonnée, & de si près, qu'il fallut qu'elle se retirât, sans avoir rien fait. Le Vaisseau même Amiral étoit desemparé, & les autres si mal-traitez, dans leurs Voiles & dans leurs Cordages; qu'après une heure & demie de canonnades, il fallut qu'elle se retirât. Cela arriva, le 30. d'Avril.

Il y a un (1) Auteur Anglois, qui a censuré cette action de Ruiter, comme s'il avoit agi en Pirate, dans le milieu de la Paix; sans prendre garde que les Anglois avoient commencé les hostilitez, sur les côtes de Guinée, & qu'il n'avoit fait que leur arracher ce qu'ils avoient enlevé,

(1) Histoire d'Angleterre in folio T. III. p. 253.

1665 levé, long-tems avant que la guerre eût été déclarée. Ruiter avoit même reçu ordre des Etats, d'en user ainsi par tout, comme on l'a dit.

Le même jour, que l'Escadre Hollandoise eut été si mal-traitée devant la Barbade, il fut résolu de faire voiles pour la Martinique, que les François tenoient depuis long-tems; pour y aller chercher des vivres & de l'eau, dont on commençoit à manquer. La Flotte jetta l'ancre devant la Martinique, le 1. de Mai, & Ruiter envoya quelques Officiers dans un Canot à *Clodore*, Gouverneur de l'Ile, pour le complimenter de sa part, & le prier de permettre qu'il achetât des Vivres pour la Flotte, & qu'il y fit aigade. Clodore le lui permit, & l'envoya ensuite complimenter à son tour. Il demanda aussi, que la Flotte Hollandoise voulût lui vendre six-cens livres de poudre; & l'on en convint. Il permit de son côté, que la Flotte achetât cinquante Tonneaux de lard & de chair salée. On employa là quelques jours à faire de l'eau, & à nettoyer les Vaisseaux, pendant qu'on préparoit les vivres. Mais on permit aux Anglois, qui avoient été pris à Tacorari, à Cormentin, & sur deux Bâtimens Anglois d'aller à terre, où on les laissa; parce qu'on étoit obligé d'épargner les Vivres de la Flotte, ne sâchant pas quand elle pourroit s'en fournir de nouveaux, si elle venoit à en manquer.

Le 5. de Mai le Vaisseau Amiral, & six autres se trouverent en état de lever l'ancre; ce qu'ils firent & allerent vers les Iles, qu'on nomme *sous le Vent*, qui appartenoient & appartiennent encore à l'Angleterre. Le Contre-Amiral de Nès, & les quatre autres Vaisseaux eurent ordre de se rendre à la rade de l'Ile de S. Christophle, au Port de Baxstarre, où l'Escadre, qui y arriveroit la premiere, devoit attendre l'autre, jusqu'au 12. ou au 13. du Mois. Sur le soir on découvrit une Flutte Hollandoise, qui appartenoit à quelques Marchands de la Rochelle. On apprit de ceux, qui étoient dessus, que la guerre étoit déja déclarée, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais qu'il ne s'étoit encore donné aucun combat, entre leurs Flottes. Le lendemain Ruiter fut informé, par un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il y avoit neuf Vaisseaux, en charge, à l'Ile de Nieves, ou Mevis, & quatre à celle de Montferrat. Il rencontra ensuite une Barque Françoise, qu'il arrêta, de peur qu'elle n'allât apprendre son arrivée aux Anglois. Le 9. il arriva à Montferrat, & y prit un Bâtiment Anglois, de vingt pieces de Canon. C'étoit l'un de ceux, qui avoient été pris au Cap Vert, & ensuite relâché. Ensuite la Flotte entra dans la Baye du Gouverneur, où elle prit quatre Vaisseaux & trois Barques. Comme elle n'en trouva aucuns autres, elle prit la route de Nieves, où les Hollandois virent, sous un Fort, six Vaisseaux Anglois; deux autres dans la Baye du Gouverneur, & un grand Bâtiment, avec un Capre, dans celle de Morton. Les deux Vaisseaux qui étoient dans la Baye furent abandonnez, par les Equipages, & pris par le Capitaine Swart. Le Vice-Amiral & Sweers entrerent dans la Baye de Morton, où ils canonnerent les Vaisseaux qui étoient sous un Fort. Ils contraignirent l'Equipage du Vaisseau de l'abandonner, parce qu'il étoit percé à l'eau. On y envoya la Chaloupe de Ruiter bien armée, pour s'en saisir; mais ceux, qui la montoient se contenterent de piller ce qu'ils purent, & l'abandonnerent; sans se mettre en peine d'étancher les voyes d'eau, comme si cela avoit été impossible. Cependant les Anglois y rentrerent & boucherent ces voyes, en maniere 1665. qu'il étoit en état de naviguer. Le Capre fut pris, au contraire, par l'Equipage de Sweers. Le Vice-Amiral Meppel prit les six autres Bâtimens, malgré le Canon des Forts, sous lesquels ils étoient mouillez. On se contenta de couler à fonds de moindres Bâtimens, qui y étoient aussi.

L'Escadre fit ensuite voiles à S. Christophle, où elle ne trouva que quelques petits Bâtimens, qu'elle ne daigna pas attaquer. Ruiter apprit alors, que le Vaisseau, que son monde avoit assûré être coulé bas, avoit été remis à flot. En effet il fut pris le lendemain 13. de Mai, par deux Vaisseaux de l'Escadre. Comme on étoit embarrassé des prises, on les vendit aux François, qui les payerent en sucre.

Le 15. du Mois, Ruiter se rendit à l'Ile de St. *Eustache*, comme on la nomme ici, qui est une Ile entre celles, qu'on appelle *de Barlovento*. Il y avoit alors une Colonie de Zélandois & de Hollandois en cette Ile, que les Etats Généraux avoit vendue à des Marchands de Zélande. Les habitans en furent d'abord effrayez, quand ils virent de loin la Flotte, qu'ils soupçonnoient être une Flotte Angloise, pendant qu'elle fut éloignée; mais ils furent ensuite agréablement surpris, lors qu'ils virent que c'étoit celle de Ruiter; qui les accommoda de quelques quintaux de poudre, qui leur étoient fort nécessaires, pour se défendre contre les Anglois, qui leur rendoient souvent de fâcheuses visites. Ces Insulaires acheterent, de la Flotte, quelques Bâtimens qu'elle avoit pris, & qu'on lui paya en sucre.

Ensuite il fut résolu, à cause du peu de vivres, qui restoient à la Flotte, qu'elle n'iroit point dans la Nouvelle Belgique, comme on se l'étoit proposé; mais seulement dans l'Ile de Terre-Neuve, qui est plus au Nord, & d'où le trajet en Hollande est plus court. Ruiter y fit (1) quelques prises, qui furent de trop petite consideration, pour nous arrêter. Il trouva des vivres, sur les prises, ce qui l'accommoda plus, que s'il avoit enlevé des Marchandises plus précieuses, mais moins nécessaires à la Flotte.

On a débité, dans une Vie Angloise de Ruiter, citée par *Brand*, que ce Vice-Amiral avoit ôté les vivres aux prises, qu'il avoit faites, & en avoit laissé les Equipages entierement destituez, pour les faire perir de faim. On voit un règlement tout contraire, dans sa Vie, signé de sa main; par lequel il est résolu de laisser aux Anglois, qu'on avoit pris, ou qu'on trouveroit en Terre-Neuve des Vivres, pour cinq semaines. On donna même aux prisonniers, que l'on avoit faits, au nombre de trois-cens, trois Bâtimens; pour se retirer en Europe, ou pour aller à la Nouvelle Angleterre, en Amerique.

La Flotte ne pouvant hazarder de passer, entre l'Angleterre & la France, on résolut de faire le tour des Iles Britanniques, par le Nord. Le 13. de Juillet, on se trouva à la hauteur du 61. degré de Latitude Septentrionale, & il fut résolu qu'on aborderoit les Iles de Fero, par le Nord, si le vent le permettoit; ou par le Sud, s'il étoit contraire, & que l'on se tiendroit à cette hauteur, jusqu'à nouvel ordre. Le 19. on arriva près de ces Iles, & l'on découvrit le Monnikslip, qui est à la pointe Méridionale de l'Ile de Sudro. Ruiter fit tirer là une volée de Canon, pour faire ve-

(1) On le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, sur cette année.

1665. venir quelques Barques, dont on pût s'informer de ce qui s'étoit passé, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais il ne parut personne. Pour ne pas hazarder les Vaisseaux entre ces Iles, on résolut de faire voiles, par la pointe du Nord-est de Hitland à Stavanger. Le 22. on se trouva entre cette Ile & la Norwegue, & l'on résolut d'aller vers la Jutlande. Le même jour, on trouva une Galiote Hollandoise, nommée *l'Enfant Prodigue*; qui avoit été envoyée exprès, par les Commissaires de la Marine, pour montrer un Ordre daté du 21. du Mois, aux Vaisseaux Marchands qu'elle rencontreroit, & sur tout à ceux qui venoient des Indes Orientales. Cet ordre portoit qu'ils eussent à entrer en quelque Port de la Norwegue. Celui, qui commandoit la Galiote, aprit à Ruiter le mauvais succès du combat, donné le 13. de Juin à la Flotte Angloise. On tint conseil là-dessus, & il fut conclu que cet ordre ne regardoit que les Vaisseaux Marchands, & non les Vaisseaux de Guerre; qui pourroient encore rendre quelque service à l'Etat, en se rendant au plûtôt en Hollande.

Le 23. du même Mois, la Flotte arriva sur les côtes de Norwegue, à quatre lieuës de Bergue; où quatre personnes du païs l'assurerent qu'elles avoient vu, quatre jours auparavant, seize Vaisseaux de Guerre des Anglois, sur leurs côtes, qu'ils s'étoient entretenus avec leurs Equipages, qui leur avoient dit qu'ils croisoient sur une Escadre Hollandoise, qui revenoit de Guinée. Ruiter fit là-dessus nettoyer ses Vaisseaux, pour mieux soûtenir le combat, si les Anglois venoient l'attaquer. Comme il se fut, de nouveau, mis en mer, il apprit de quelques Vaisseaux Hambourgeois, que la Flotte des Etats étoit prête à remettre à la Voile, & que celle du Roi d'Angleterre, forte de soixante à soixante & dix Vaisseaux, avoit paru devant le Tessel & le Vlie.

Ruiter & les autres Officiers, qu'il avoit avec lui, résolurent d'entrer dans l'Embs Occidental ou Oriental; puis qu'ils n'avoient pas des forces, qui fussent capables de résister à celles des Anglois. On apprit d'une Flute, qui venoit du Vlie, que les Anglois avoient été devant cette Ile, le 23. de Juillet, & qu'on avoit dit qu'elle avoit depuis fait voiles au Nord. On eut ensuite un avis assuré, qu'elle étoit devant Bergue, & qu'elle y demeureroit quelques jours. Cependant Ruiter ne l'avoit point encore apperçue, ni n'en avoit lui-même été vû. C'est tout ce qu'il savoit le 1. d'Août. Le lendemain, à la pointe du jour, on vit un grand Vaisseau & une Galiote. Le premier tira trois coups de Canon, que l'on prit pour un signal. On vit, quand le Soleil fut levé, que c'étoient des Bâtimens Anglois, qui reviroient au Nord-nord-Oüest, comme pour mieux découvrir la Flotte Hollandoise; mais elle leur échapa, par la brume qu'il fit pendant le jour, par l'obscurité de la nuit, & par l'inconstance du Vent; ce que Ruiter attribuoit à la Providence, avec raison. Après avoir demeuré encore quelque tems, sans pouvoir arriver à aucun Port; non sans inquietude, soit à cause du voisinage de l'Ennemi, soit parce que les Vaisseaux n'avoient que pour dix jours de vivres, tout au plus, & que quelques-uns même manquoient d'eau, il entra dans l'embouchure Occidentale de l'Embs. Ce ne fut pas, sans danger de faire naufrage au port; parce que la Flotte n'avoit aucun Pilote costier, & ne voyoit aucunes balises, ou autres marques, qui marquassent les bancs, ou les écueils. On les avoit ôtées, par ordre des Etats Géneraux, pour empêcher que les Anglois n'entrassent dans le Païs, de ce côté-là. L'habileté de Ruiter suppléa à cela, & il mouilla, avec toute sa Flotte, à quatre heures, après Midi, devant le Fort de Delfzyl, à trois lieuës de Groningue. La Flotte consistoit en dix-neuf Voiles, à tout compter. Il y avoit douze Vaisseaux de Guerre, une Flute, nommée *le Chameau-Vert*, cinq Bâtimens pris sur les Anglois, dont l'un devoit servir de Brulot, en cas de besoin & *le Cerf*, Vaisseau de Roterdam. 1665.

Les Etats de Groningue & des Omlandes étoient alors assemblez. On leur envoya incessamment annoncer son arrivée, qui réjouït infiniment tout le Païs, & attira une infinité de gens à Delfzyl, pour le voir. Il donna lui-même l'avis de son arrivée aux Etats Géneraux, & à l'Amirauté d'Amsterdam; sans oublier les Etats, dans le Territoire desquels il étoit arrivé, & ceux de Frise.

La nouvelle de son arrivée, si fort attendue & si nécessaire, en un tems, comme celui-là, arriva la nuit du 7. au 8. d'Août au Tessel, où étoit encore la Flotte de l'Etat. Il n'étoit demeuré-là, que le seul De Witt, Pensionaire de Hollande; qui lui écrivit, cette même nuit, de lui mander l'état, où il se trouvoit, avec sa Flotte. Il lui aprenoit aussi qu'il étoit au Tessel, avec une Flotte de quatre-vingt bons Vaisseaux, & bien équipez, tous prêts à se mettre en mer. Ses deux Collegues étoient alors absens. Ruiter répondit sur le champ, & représenta au Pensionaire l'état où se trouvoit son Escadre, & les prises, qu'elle avoit faites, avec l'argent & les Marchandises qu'elle apportoit. Les Conseillers de l'Amirauté d'Amsterdam lui avoient d'abord écrit, qu'il étoit nécessaire qu'il demeurât sur la Flotte, avec les autres Officiers; afin de retenir les Matelots à bord, jusqu'à ce qu'elle fût entrée au Tessel, ou au Vlie, & qu'au reste il se règlât sur les ordres, qu'il recevroit encore des Commis des Etats Géneraux, & sur ceux qu'on pourroit lui envoyer de la part de l'Amirauté. Cependant il n'y avoit pas assez de provision, dans le Fort de Delfzyl, pour en fournir à toute la Flotte, & l'on envoya à Groningue, pour en acheter. Mais les Equipages fatiguez d'une si longue navigation, qui avoit duré quinze mois, & des autres fatigues, qu'ils avoient essuyées, demandoient instamment qu'on les mît à terre.

Il y alla trois Députez de diverses Amirautez, qui les firent passer en revue, après quoi, ils leur déclarerent, qu'il falloit aller entrer dans le Tessel, ou au Vlie, avec l'Escadre; après quoi il seroit permis à chacun d'entre eux d'aller faire un tour en sa maison, mais qu'on les retenoit à la solde ordinaire des Etats; pour se rendre sur la Flotte, dès qu'ils entendroient battre le Tambour. Une partie prit occasion de là de déserter, & l'autre promit de se rendre au premier ordre.

Il se présenta alors une autre déliberation bien plus importante; qui concernoit l'élection d'un Lieutenant-Amiral Géneral de la Province de Hollande, en la place de Wassenar, mort au service de l'Etat. Il fut résolu par le Magistrat d'Amsterdam, & avec beaucoup de raison, de proposer aux Etats de la Province la personne de Ruiter, pour remplir ce poste. Cela fut exécuté, & ce Grand Homme fut élu Amiral Géneral de Hollande & de Westfrise. Les Etats de Hollande le communiquerent incessamment aux Etats Géneraux; afin qu'ils pussent donner ordre aux Députez, qu'ils avoient au Tessel, de lui conferer le commandement de toute la Flotte, comme on avoit fait à son prédecesseur.

1665. Les EE. GG. résolurent, le 11. d'Août, sur la représentation de ceux de Hollande, que sous la direction des Deputez de leurs HH. PP. Huygens, De Wit & Boreel, l'Armée Navale seroit commandée, pendant la prochaine expédition, par *Michel Adriansz. de Ruiter*, Lieutenant Amiral de Hollande & de Westfrise, en qualité de Chef: Qu'il seroit, pour cet effet obligé de prêter le serment, conformément à la Résolution de Leurs HH. PP. du 2. de ce Mois: Que l'on exigeroit la même chose des autres Officiers Géneraux, savoir de *Corneille Evertsz.* Lieutenant Amiral de Zélande; de *Corneille Tromp*, aussi Lieutenant Amiral; de *Meppel*, à qui on avoit donné le même titre; de *Tierk Hiddes*, qui l'étoit de Frise; des Vice-Amiraux *Vander Hulst*, *Bankert* & *Koenders*; & des Contre-Amiraux *De Liefde*, *Corneille Evertsz.* le jeune, & *Brunsfeldt*.

On ordonna, en même tems, que s'il arrivoit que Ruiter vînt à mourir, à être malade, ou empêché autrement de commander la Flotte; en ce cas Tromp en prendroit le commandement: Que Ruiter & les autres Officiers Géneraux prendroient soin d'établir un si bon ordre, parmi les Officiers subalternes, qu'en cas qu'ils fussent tuez dans le combat, il n'arrivât aucun desordre, pour cela, pendant qu'on seroit aux prises, avec l'Ennemi; jusqu'à ce que les Armées étant séparées, on en pût donner avis, sans rien risquer, aux autres Officiers Géneraux destinez à succeder aux Défunts: Que Ruiter se rendroit au plûtôt au Tessel, auprès des Députez des EE. GG. & meneroit avec lui, le Lieutenant Amiral *Meppel*, le Vice-Amiral *Van Nès*, & tels autres Officiers, & gens experimentez, qu'il jugeroit capables de servir, pendant la prochaine Campagne; autant que cela se pourroit faire, sans préjudicier à l'Escadre, qui étoit revenue de Guinée, sous son commandement: Que le Lieutenant Amiral, avec les deux Officiers, qu'on vient de nommer, seroient obligez de se soumettre aux ordres des Députez des EE. GG.

Cette Résolution fut prise, comme il est facile de le comprendre, pour prévenir un accident semblable à celui qui étoit arrivé par la mort d'Opdam, & après celle de Kortenaar, dans le dernier combat avec les Anglois; ou le peu d'obéïssance des Officiers subalternes, & le desordre avoient donné l'avantage aux Anglois.

Le lendemain 12. d'Août, Ruiter reçut à Delfzyl la Résolution des EE. GG. & une Lettre des Députez de l'Etat au Tessel. Dans la seconde, les Députez l'avertissoient de partir incessamment de Delfzyl, & de marcher nuit & jour, pour se rendre au Tessel, sans aucun délai. Ils lui disoient qu'ils avoient, entre autres choses, remarqué que la Résolution des EE. GG. portoit, qu'il emmeneroit, avec lui, le Lieutenant Meppel, & tels autres Officiers, & hommes expérimentez dans la Marine, qu'il voudroit, pour s'en servir dans la campagne prochaine; mais qu'après avoir pris l'avis de Députez des Amirautez, ils avoit jugé nécessaire de lui ordonner, par cette Lettre, de laisser là Meppel, pour commander l'Escadre & les Prises, qui étoient à Delfzyl, pour avoir soin de les amener sûrement au Tessel. Mais ils laisserent à sa disposition de faire demeurer le Vice-Amiral Van Nès, ou de l'amener avec lui

Pour l'engager à venir plus promptement, ils l'avertissoient que la Flotte du Tessel étoit prête à faire Voiles, qu'elle n'attendoit qu'un bon vent, pour lever l'ancre, & qu'on avoit résolu de sortir même, par le *Trou des Espagnols* (c'est ainsi 1665. qu'on nomme une des entrées du Zuyderzé) & même par un vent de Sud-Est; ce qu'on avoit jugé impraticable, mais que le Pensionaire de Hollande reconnut être très-possible, en examinant la chose sur les lieux, sans se fier à ce qu'en disoient les Pilotes.

Quoi que Ruiter, après un si grand voyage & tant de fatigues, eût bien besoin de plus de repos; il se disposa sur le champ, à prendre le chemin du Tessel. Le Conseil fut d'abord assemblé, à son bord, & il y lut les Lettres qu'il avoit reçues; après quoi on donna ordre que l'Or, que l'on avoit apporté de Guinée, fût porté à Amsterdam; avec quelque argent, qui lui avoit été remis, pour racheter les prisonniers, que ceux d'Alger retenoient. Après avoir remis le commandement de l'Escadre à Meppel, il partit avec Van Nès & trente-huit, tant Officiers, que Matelots volontaires; avec lesquels il se mit sur les Barques Ordinaires, pour se rendre où il étoit appellé.

La Résolution des Etats Géneraux, touchant l'emploi, qu'il donnoient à Ruiter, fut luë devant les Officiers, qui étoient au Tessel, qui l'approuverent tous, & en témoignerent de la joie; excepté le Lieutenant Amiral Tromp, qui déclara qu'il ne pouvoit pas servir sous Ruiter, & qu'il n'iroit plus en mer; puis qu'après avoir pris le soin de mettre la Flotte en bon état, on la donnoit à commander à un autre. Le lendemain, comme on déliberoit de la faire sortir, il renouvella, avec respect, la déclaration qu'il avoit faite, & demanda d'être déchargé de servir en cette Campagne; en ajoûtant néanmoins qu'en toute autre occasion, il seroit toûjours disposé à suivre les ordres de l'Etat. Les Députez donnerent d'abord avis de ce qui s'étoit passé, par rapport à Tromp. Il demeura néanmoins sur la Flotte, jusqu'à ce que Ruiter fût venu. En ce tems-là, on cassa encore quatre Capitaines, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, au Combat précedent; mais les autres, qui avoient été accusez de la même chose, furent absous.

On avoit proposé de joindre aux trois Députez quelques personnes, pour leur tenir lieu de Conseil, sur ce qui regardoit la Marine. L'un étoit *Corneille de Vrek*, Bourgmestre de Monnikendam, & l'autre *Willemsz.* Marchand à Roterdam. On leur donna un Acte d'indemnité, par lequel on s'obligeoit de les dédommager de toutes les pertes, qu'ils pourroient faire. Il y eut des gens, qui censurerent la conduite du Pensionaire de Hollande; comme s'il avoit été plus à propos de laisser le commandement de la Flotte aux Amiraux, qui devoient mieux entendre la Marine que lui, & que les autres Députez. C'étoit s'exposer sans nécessité, comme on disoit, aux dangers de la Mer, & d'une Bataille, s'il y en avoit une. D'autres disoient qu'il exposoit l'Etat, en le laissant destitué de ses conseils, qui jusqu'alors l'avoient tenu en repos. Les Ambassadeurs de l'Etat à diverses Puissances de l'Europe, & ceux de ces Puissances à la Haie se plaignoient aussi, que rien ne s'expédioit en son absence. C'est de quoi on pourra voir des preuves dans les Lettres de Van Beuning écrites au Pensionaire, en ce tems-ci, aussi bien que dans celles du Comte d'Estrades. Il répondoit à cela „ qu'à l'égard de sa personne, ses interêts paaticuliers dépendoient de „ ceux de l'Etat, que le bon, ou le mauvais „ succès d'un second combat affermiroit, ou „ ruine-

1665. „ ruineroit : Que dans la Flotte, il y avoit assez „ de braves gens, pour aller courageusement au „ combat; mais que la chaleur de l'action pouvoit troubler, & les empêcher qu'ils ne se tirassent heureusement d'affaire : Qu'ainsi il „ croyoit sa présence nécessaire, pour donner des „ bornes à la bravoure.

Le Pensionaire fit voir en suite, que l'on ne devoit pas trop compter, sur l'opinion des Gens de Mer; en ce qu'il fit sortir la plus grande partie de la Flotte, par *le trou des Espagnols*, & l'auroit fait sortir toute entiere, si les Pilotes, qu'il employa, avoient fait assez de diligence, le 14. d'Aoûť; mais le reste se mit en pleine mer deux jours après, par une autre ouverture.

Les Commissaires des EE. demeurerent à bord de l'Amiral Tromp, qui montoit le Vaisseau nommé *De Liefde*, où ils avoient pour gardes quatre-vingt & douze Matelots; qui avoient pour Chef un nommé *Etienne Cornelisz.* de Roterdam. Sur ce Vaisseau, il travaillerent à mettre plus d'ordre, sur la Flotte, qu'il n'y en avoit eu; de sorte que les Chefs avoient trouvé peu d'obéïssance, parmi les Officiers subalternes. Le 15. d'Août, ils reçurent pouvoir des EE. GG. de retenir Tromp sur la Flotte, pour y servir, ou de le laisser retirer. On trouva à propos de ne faire aucun changement, dans le reste de la Flotte.

Cependant Tromp se trouva à tous les Conseils, qui furent tenus sur la Flotte, & dit son sentiment, sur tout ce qui y fut proposé. On fit même un Règlement, sur lequel les Officiers devoient se conduire, pendant toute la Campagne, & sur tout en un combat, si l'on venoit à en donner un; & dans ce Règlement on employa le nom de Tromp, comme s'il avoit dû commander la Flotte en Chef, parce que Ruiter n'étoit pas encore arrivé. On rétablit l'ancien Règlement, touchant les guerres, qui se font par Mer, & l'on en fit encore un nouveau. Cela fait voit que la Discipline Militaire, par rapport aux Flottes de l'Etat, n'avoit pas été mise sur un si bon pied, que l'étoit celle des Armées de Terre. Il n'y avoit pas tant de subordination dans les Flottes, qu'il y en avoit dans les Armées; ou au moins elle n'étoit pas si bien observée. Comme châque Escadre agit à part, & quelquefois même châque Vaisseau, selon le vent, ou selon la capacité du Capitaine, il est bien difficile que l'on garde exactement le plan, qu'on s'est pû faire auparavant; quand même tous les Officiers seroient également bien intentionnez, & aussi braves les uns, que les autres. On ne peut pas douter que Tromp, dont nous avons parlé, ne fût un homme dont la fidelité & la bravoure étoient à toute épreuve; mais il ne suivoit de ses ordres, que ce qu'il trouvoit à propos d'en suivre; sur tout pouvant s'excuser sur les maneuvres imprevues des Ennemis, & sur les changemens de Vent, qui pouvoient être arrivez.

Ruiter arriva au Tessel le 16. d'Avril, où l'on avoit laissé trois Frégates légeres, pour le transporter à la Flotte. Il y trouva aussi, sur un Yacht de l'Etat, quelques-uns des Commissaires de Leurs HH. PP. qui lui remirent la Patente, par laquelle il étoit créé Lieutenant Amiral Géneral. Il fit le serment, entre leurs mains, & promit d'obéir aux ordres des Commissaires des EE. GG. Van Nès fit aussi serment, en qualité de Vice-Amiral du College de la Meuse. Ils firent encore, l'un & l'autre, le serment, 1665. qu'on nommoit *de Purgation*; par lequel ils assurerent, qu'ils n'avoient donné aucun argent, pour obtenir les Charges, qu'on leur donnoit. C'étoit un ordre qui avoit été établi, depuis longtems, & renouvellé plus d'une fois. Ils croyoient s'embarquer ce même jour-là, mais le vent étant contraire, & le Flot remontant alors, il fallut demeurer où ils étoient, jusqu'au lendemain; auquel ils joignirent la Flotte, dans une Frégate, sans pouvoir néanmoins se mettre dessus, que le lendemain. Ruiter s'étant mis à bord du Vaisseau nommé *de Liefde*, les Commissaires de l'Etat allerent l'y saluer. Son arrivée causa beaucoup de joie parmi les Officiers, à qui sa prudence & sa bravoure étoient connues. Tromp luimême fit paroître beaucoup de moderation, ce qui plut beaucoup aux Commissaires. Mais il y eut, dans cette reconciliation, procurée, comme on disoit, par le Pensionaire de Hollande, plus de dissimulation, que de sincerité, du côté de Tromp.

Il fut résolu que Ruiter passeroit sur le Vaisseau, nommé *Delfland*, avec les Commissaires, qui y demeureroient quelque tems avec lui.

L'Armée avoit d'abord été divisée, en trois Escadres, mais on ordonna qu'on détacheroit de châcune sept des plus gros Vaisseaux, ou des plus grosses Frégates, avec des Brulôts à proportion; & qu'on en feroit une quatriéme Escadre, qui seroit commandée, en particulier, par l'Amiral. Van Nès lequel en devoit être Vice-Amiral, & *Stachouwer* Contre-Amiral. Il fut ditque, selon l'ordinaire, le Lieutenant Amiral Géneral porteroit la flamme au Grand Mât; que l'Escadre du Lieutenant Amiral Corneille Ewertsz., l'auroit au Mât d'avant; celle de Tromp, au Perroquet; & celle du Lieutenant Amiral Tirk Hiddes de Vries, au Mât de Beaupré.

Le même jour, toutes les Résolutions précédentes furent revuës, & les signaux ratifiez. Il fut encore dit, que pendant que la Flotte feroit route, l'Escadre de Ruiter auroit le premier rang, & que les autres auroient ceux, qui leur avoient déja été assignez; mais que lors qu'il s'agiroit de donner bataille, l'Escadre du Lieutenant Amiral Géneral serviroit de Corps de réserve; pendant que les trois autres garderoient entre elles le même rang qu'auparavant. La quatriéme Escadre devoit avoir l'œuil, sur les trois autres, pour les soûtenir, selon le besoin. En tout cas, sur la fin du combat, Ruiter s'avanceroit avec toute son Escadre; pour faire en sorte que la Victoire se déclarât, pour la Flotte.

On fit signal de Conseil sur le Delfland, auquel tous les Commandants se rendirent; après quoi les Commissaires leur présenterent la personne de Ruiter, pour commander toute la Flotte, suivant la Résolution des EE. GG. le 11. d'Août. Ils leur répeterent encore tous les Reglemens, qui avoient été faits, pour le bon ordre de la Flotte, & pour sa conservation.

Depuis le Combat du 13. de Juin, où les Anglois avoient remporté un avantage, sur la Flotte; elle avoit été si bien rétablie, dans l'espace de deux mois, qu'il ne paroissoit pas que la République eut fait aucune perte. Elle consistoit en quatre-vingts-treize Vaisseaux de Guerre, ou en Frégates bien armées, qui portoient quatre mille-cent-trente-sept pieces de Canon; quinze-mille-cinquante-un Matelots, & douze-cens-quatre-vingt-trois Soldats de Marine. Outre cette Flotte, les Etats avoient encore les douze Vaisseaux qui étoient venus de Guinée, dont neuf étoient

1665. étoient prêts à se mettre en mer; sans parler des Vaisseaux neufs, qui étoient sur les chantiers. On ne comptoit pas, en ce nombre, onze ou douze Brulots, diverses Flutes chargées de provisions, & plus de vingt Galiotes, Yachts, & autres Bâtimens légers.

Un peu de tems avant que la Flotte fût en mer, les EE. GG. firent publier un jeûne, pour le 18. d'Août, afin de demander la bénediction du Ciel sur leurs Armes. On ne peut pas blâmer une semblable pratique, mais il faut avouër, que, selon les Lois de l'Evangile, on ne peut demander que sa propre conservation & la paix, & non de répandre le sang des Ennemis. La Vengeance & les Passions, qui l'accompagnent, ne sont pas plus permises à un Etat, qu'à un Particulier. Rien ne peut rendre une Guerre légitime, que la nécessité inévitable, où l'on se trouve de choisir, ou de périr, ou de faire périr un injuste ennemi; de la violence duquel on ne peut pas se garantir, d'une autre maniere. Alors quand il faut nécessairement opter de périr, ou de faire périr l'Ennemi; la Nature nous donne le droit de préferer nôtre bien à celui des Ennemis. On n'a garde, à cette occasion, d'approuver le Zèle indiscret (1) de quelques Prédicateurs, qui condamnerent les Etats, dans cette guerre; non par un principe d'une pitié Chrétienne; mais parce qu'on ne faisoit pas un Enfant de quinze ans, Géneral des forces de l'Etat, par Mer & par Terre, par des vuës interessées. Les Magistrats punirent ces Zèlez indiscrets & interessez, en leur ôtant leur pension, jusqu'à nouvel ordre.

Les Etats de Hollande défendirent, par une Ordonnance expresse, *aux Ministres de la Parole de Dieu* (ou soi disant tels) *d'entretenir aucune correspondance hors du Païs, par rapport à des affaires d'Etat, ni même à des affaires Ecclesiastiques; si ce n'étoit avec la communication, & suivant les Ordres du Gouvernement; & de parler dans leurs Sermons, ni dans leurs Prieres publiques, de ce qui concernoit des matieres d'Etat.* Il fut encore ordonné *que si, au mépris de ces Défenses, il y avoit des Pasteurs, qui osassent examiner les Résolutions de l'Etat, & les condamner publiquement, pour rendre ceux, qui gouvernoient l'Etat odieux au Peuple, ou qui se mélassent des affaires publiques, soit dans leurs prédications, soit par les intelligences qu'ils eussent hors du Païs, ils seroient déposez de leurs Charges, sans esperance d'y pouvoir jamais être rétablis.*

Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'étoit que ceux qui esperoient de trouver leur compte au rétablissement du Prince d'Orange, dans les Charges, qu'on lui avoit destinées, disoient par tout que jamais les affaires n'iroient bien, qu'il n'eût été rétabli; comme si les Flottes seroient mieux commandées! On ne doit pas toujours juger de ces sortes de choses, par l'évenement; parce que les desseins les mieux concertez viennent à manquer par les vents contraires, par des calmes fâcheux, par des brouillards, & autres choses, qui ne dépendent pas de la prévoyance des hommes. Le Prince même, qu'on vouloit élever alors, montra depuis qu'il ne manquoit ni de prudence, ni de bravoure; & néanmoins il n'a pas été fort heureux dans ses batailles, ni dans ses sieges.

La Flotte même ne fut pas exempte de cet esprit de sédition; puis qu'étant encore au Tessel, quand il s'agit de lever les Ancres du Vaisseau de Tromp (qui étoit du parti du jeune Prince) les Matelots, dans un cri qu'ils ont accoutûmé de faire (2) pour s'exciter à tourner l'instrument, auquel les cables sont attachez, crioient *pour le Prince d'Orange*; sans quoi, ils refusoient de tourner le Cabestan. Quelques-uns de ces gens-là firent aussi un tumulte, sur la nourriture ordinaire, que le Cuisinier du Vaisseau leur avoit distribuée; ils allerent s'en plaindre à la Chambre du Capitaine, & firent quelques violences. Mais on se saisit des plus coupables, & deux d'entre eux furent obligez de tirer au sort, à qui seroit pendu, ou seulement fouëtté. Celui sur qui le premier sort tomba, fut attaché au bout de la Vergue, & étranglé. L'autre fut fouëtté, & marqué d'un fer chaud; après quoi on le chassa de la Flotte. Il y en eut encore d'autres, qui eurent le fouët, & d'autres la Cale. 1665.

Dès que la Flotte fut en mer, les Commissaires s'appliquerent à faire exercer la Discipline Militaire, qui avoit été établie, sans faire grace à personne, qui fût tombé en faute; aulieu qu'auparavant on ne punissoit presque personne; de sorte que les ordres étoient fort mal exécutez, sans qu'on eût rien à craindre, pour cela. On avoit conçu une très-grande esperance de cette Flotte, soit pour la conservation des Vaisseaux, qu'on attendoit; soit pour réparer l'honneur de la Nation, en battant la Flotte Angloise, ou en la chassant de la Mer. Elle étoit en effet assez forte, & assez bien conduite pour cela; mais la Mer & les Vents ne permirent pas ce qu'on souhaitoit, & ce qu'on esperoit.

On envoya le 17. d'Août, plusieurs Galiotes, pour aller au devant des Vaisseaux qu'on attendoit des Indes Orientales, & des autres Bâtimens Marchands, qui devoient venir du Nord. On leur marqua quel chemin elles devoient tenir, & on les chargea que, si sur la route de Bergue, elles rencontroient des Vaisseaux revenans des Indes Orientales, ou d'autres de la Nation; on les avertît, que la Flotte prendroit la même route, & iroit joindre la côte d'Ecosse, pour tourner de là du côté de Bergue, & escorter les Vaisseaux, qui s'y trouveroient, jusqu'aux Ports, auxquels ils devroient aller; & qu'on leur dît, qu'on avoit eu avis qu'au premier de Mai, la Flotte Angloise avoit été vue près de Bergue. C'est ce que dit l'Auteur *de la Vie de Ruiter*, sur les Journaux de ce grand Amiral.

Il faut présentement dire, ce que les Rélations Angloises rapporterent de la Flotte d'Angleterre. (3) Le Duc d'York, Grand Amiral, ne trouva pas à propos de s'embarquer de nouveau, pour hazarder un second combat. Il rémit la Flotte au Comte *de Sandwich*, qui eut le soin de faire radouber les Vaisseaux, qui en avoient besoin; tant de ceux qui avoient été pris aux Hollandois, que de ceux des Anglois. Il sortit ensuite, le 15. de Juillet, de Soulbay, avec environ soixante Vaisseaux, & fit voiles, vers les côtes de Hollande. Il portoit le Pavillon Amiral. Le Chevalier *George Ascue* fut Vice-Amiral, & le Chevalier *Thomas Tyddeman* Contre-Amiral. Le Chevalier *William Pen*, fut Amiral de l'Escadre Blanche, & eut *William Berkley* pour Vice-Amiral, & le Chevalier *Joseph Jordan* pour Contre-Amiral. Le Pavillon Bleu fut porté, par le Chevalier *Thomas Allen*, &

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. p. 487.

(2) *Aitzema* Liv. XLV. p. 483. 504.

(3) Histoire d'Angleterre Tome III. p. 256. sur cette même année.

1665. & les Chevaliers *Christophle Mimm* & le Capitaine *Harman*, commanderent sous lui. Les Hollandois attendoient alors Ruiter, qui revint en effet, avec plusieurs prises Angloises, comme on l'a dit.

Le Comte de Sandwich n'ayant pas trouvé la Flotte Hollandoise en Mer, prit, avec ses trois Escadres, la route des Mers du Nord. Il y apprit que la Flotte Hollandoise de Smyrne, & quelques Vaisseaux venus du Détroit de Gibraltar, avec quelques-uns des Indes Orientales, étoient dans le Port de Bergue. Là-dessus il détacha vingt-deux Vaisseaux, sous Tyddeman, pour les attaquer dans le Port même. Son entreprise auroit pû réussir, si le vent avoit été assez favorable aux Anglois, pour entrer dans le Port, & si les Danois n'avoient pas aidé les Hollandois à dresser une batterie sur le bord de la Mer. Néanmoins il mit le feu à quelques-uns de leurs Vaisseaux, & en desempara d'autres. Ruiter ne sût ce combat, que le 29. d'Août, après la retraite de l'Escadre Angloise.

Un célebre (1) Historien Anglois donne une Rélation de cette affaire, qu'il assure avoir été envoyée à Charles II. par le Chevalier *Gilbert Talbot*, son Envoyé en Danemark, qui n'est nullement honorable, pour les Danois; mais cette Rélation de *Talbot* ne paroît pas assez authentique, pour s'y fier. Je ne laisserai pas de la mettre ici, telle qu'elle est, pour en laisser le jugement au Lecteur. Elle porte donc „ que le Roi „ de Danemark s'étoit ouvert à Talbot, en „ MDCLXV. sur le mécontentement, où il étoit des Etats Generaux, qui, disoit-il, lui avoient attiré la guerre avec la Suede; afin de „ le faire dépendre d'eux, pour de l'argent & des „ Vaisseaux, & de le contraindre de leur engager „ les Droits d'Entrée dans la Norwegue, & du „ passage du Sund : Que Talbot lui avoit dit là-„ dessus, que la Flotte Hollandoise de Smyrne é-„ toit à Bergue, outre divers Vaisseaux venus de „ l'Amerique, & que l'on y attendoit encore une „ double Flotte des Indes Orientales; avec celle „ de Ruiter, qui apportoit les dépouilles de „ la Guinée, & que le Roi pourroit se saisir de „ tout cela, avant que le Convoi Hollandois fût „ venu : Que le Roi avoit repliqué qu'il n'avoit „ pas assez de forces, pour exécuter une sembla-„ ble chose, & que Talbot lui avoit dit, que le „ Roi son Maître lui en fourniroit assez, pour ce-„ la; mais qu'il étoit juste qu'il eût la moitié du „ butin : Que le Roi de Danemark y avoit d'a-„ bord consenti, & chargé Talbot de le proposer „ à son Maître : Qu'il l'avoit fait incessamment, „ & que Charles II. promit d'envoyer une Flotte, „ pour l'exécuter : Que les Ministres de Dane-„ mark eurent ordre de règler cette affaire, avec „ Talbot; mais sans mettre rien sur le Papier; „ parce que le Roi de Danemark avoit honte de „ traiter d'une semblable chose par écrit.

„ Qu'avant la fin de Juillet, il vint nouvelle, „ que Ruiter étoit sur les côtes de Norwegue, „ avec la Flotte des Indes Orientales, & que peu „ après il étoit entré dans le Port de Bergue; de „ sorte que l'on comptoit qu'il y avoit des Mar-„ chandises, pour plusieurs millions.

Mais cette nouvelle étoit tout à fait fausse, comme on l'a dit, en parlant de la maniere, dont Ruiter revint sur les Terres des Etats de Groningue & des Omlandes, sans toucher la Norwegue.

La Rélation ajoûte „ que le Comte de Sand- 1665. „ wich étoit alors dans ces Mers; de sorte que „ Talbot lui envoya un bâtiment exprès, pour „ lui apprendre cette nouvelle; mais que ce bâti-„ ment tomba entre les mains des Hollandois, „ qui l'envoyerent en Hollande : Que le Roi de „ Danemark écrivit au Vice-Roi de Norwegue, „ & au Gouverneur de Bergue, & leur ordonna „ d'employer toutes sortes de moyens honêtes; „ pour retenir les Hollandois dans le port, & pro-„ mit de leur envoyer, en peu de jours, de quel-„ le maniére ils devoient se conduire. Talbot en-„ voya, en même tems, des Lettres, pour être re-„ mises, en secret, aux Commandans des Fréga-„ tes Angloises; par lesquelles il leur disoit, qu'ils „ pouvoient attaquer hardiment les Hollandois, dans „ le Port de Bergue; parce que les Danois ne se-„ roient aucune résistence, sous prétexte de ne „ donner pas occasion aux Anglois de détruire la „ place; mais qu'il faudroit faire un inventaire de „ leurs prises, afin que le Roi de Danemark en „ eût la moitié : Qu'ils ne devoient pas être sur-„ pris, si les Danois sembloient d'abord parler, „ avec beaucoup de hauteur; puis que cela ne se „ feroit, que par forme, & qu'ils s'adouciroient, „ quand ils verroient que l'affaire seroit engagée : „ Que le Comte de Sandwich avoit envoyé son „ Secretaire à Talbot, pour être instruit du dé-„ tail du Traité, qu'on avoit fait avec lui; mais „ que le Vaisseau, qui l'avoit mené, avoit eu or-„ dre de revenir à la Flotte, dès qu'il auroit mis „ le Secretaire à terre; de sorte qu'il ne fut pas „ possible de faire savoir, par ce Bâtiment, ce „ que le Comte demandoit : Qu'il ne se trouva „ aucun autre Vaisseau, pour le renvoyer, & qu'on „ commença l'attaque des Vaisseaux Hollandois, „ sans attendre la réponse de Talbot, ni savoir „ quels ordres le Gouverneur de Bergue pouvoit „ avoir reçus; car quoi que les ordres eussent été „ envoyez, il falloit dix ou douze jours, pour „ les recevoir; de sorte qu'ils ne vinrent, qu'a-„ près que l'attaque fut faite & repoussée : Que „ le Vice-Roi, qui faisoit sa résidence à Christian-„ stadt, reçut plûtôt ses ordres, & avoit envoyé „ par deux Galiotes, ce dont on étoit convenu, „ au Comte de Sandwich; mais qu'elles ne le trou-„ verent pas, parce qu'il étoit alors devant Ber-„ gue : Que cependant le Gouverneur de la Pla-„ ce n'ayant reçu aucuns ordres nouveaux; il en-„ voya demander aux Anglois, qu'ils retardassent „ leur attaque de deux, ou trois jours, afin qu'il „ pût recevoir de nouveaux ordres : Qu'on en-„ voya *Clifford* au Gouverneur, qui dit que jus-„ qu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres, il étoit „ obligé de défendre le Port, mais qu'il les atten-„ doit dans peu : Que Clifford étant de retour à „ la Flotte, il s'étoit tenu un Conseil, dans le-„ quel les Officiers, animez par l'esperance d'un „ riche butin, résolurent d'attaquer ce Port, sans „ délai; soit qu'ils doutassent de la sincerité de la „ Cour de Danemark, soit qu'ils ne voulussent „ pas lui donner une si bonne part d'une proie, „ dont ils croyoient déja être maîtres. Là-dessus „ Tyddeman commença l'attaque, qui réüssit fort „ mal. Diverses Frégates furent desemparées, „ quantité d'Officiers & de Matelots furent tuez. „ Tyddeman fut prêt à couler bas, & fut con-„ traint de couper ses cables, pour retourner à la „ Flotte, qui étoit demeurée au dehors des ro-„ chers : Que cette action arriva le 13. d'Août, „ & que le Gouverneur reçut ses Ordres le lende-„ main; de sorte qu'il envoya querir Clifford, à „ qui il les fit voir, & dit que la précipitation des „ Anglois l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit

(1) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi, dans ses Mémoires, sur l'année 1665.

1665. „ fait ; de ſorte qu'il ne pouvoit pas exécuter „ les derniers ordres, ſans donner à la Cour a- „ vis de ce qui étoit arrivé le jour précedent, „ & qu'il reçût d'autres ordres du Roi : Qu'il „ ajoûta, que ſi toute la Flotte Angloiſe ne „ pouvoit pas demeurer ſi long-tems en ces mers, „ elle laiſsât ſeulement ſix Frégates, dans le „ Port, & qu'il s'engageoit d'empêcher que les „ Hollandois ne ſe miſſent en mer : Que les „ Anglois, chagrins de ce qui étoit arrivé, ſe re- „ tirerent.

Pour revenir à la Flotte Hollandoiſe, elle détacha diverſes Galiotes, & on donna ordre à ceux qui les commandoient, que, s'ils ne trouvoient pas à Bergue les Vaiſſeaux des Indes ; ils en partiſſent inceſſamment, & croiſaſſent au Nord de Hitland, juſqu'à la Mi-Septembre ; & que s'ils en trouvoient quelques-uns, ils leur donnaſſent avis de ne pas ſe laiſſer ſurprendre, par les Vaiſſeaux Anglois.

L'on avoit réſolu, dans l'Armée de l'Etat, de faire route vers les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe, dans la penſée que les Anglois ayant beſoin de quelque choſe de néceſſaire, pourroient avoir pris quelques Vaiſſeaux des Indes, & ſe feroient retirez vers leurs propres côtes. Pendant que l'Armée Hollandoiſe étoit dans ces mers, par un grand calme ; comme elle ne pouvoit apprendre aucunes nouvelles de l'Ennemi, il arriva le 25. du Mois, qu'étant à la hauteur du 58. Degré de Latitude Septentrionale, à vingt lieuës de la côte de Buchan, Province de l'Ecoſſe, les gardes avancées apperçurent deux Yachts Anglois, qu'elles pourſuivirent ſi bien, qu'elles s'en rendirent maîtreſſes. Ils avoient été en ces mers, pour obſerver les mouvemens de la Flotte Hollandoiſe, & on les employa à la même choſe, au deſavantage de l'Ennemi.

Ceux qui étoient, ſur ces deux bâtimens, raporterent que la Flotte Angloiſe, forte de ſoixante & dix Vaiſſeaux, avoit croiſé quelque tems ſur les côtes de Norwegue ; pour y enlever, ſi elle avoit pû, les Vaiſſeaux, qu'on attendoit des Indes Orientales ; & qu'elle avoit pris la route de Hitland, le 18. du Mois. Ces mêmes Anglois dirent encore, que leur Flotte avoit laiſſé une Eſcadre de vingt Vaiſſeaux, commandée par le Capitaine Tyddeman, pour continuer à croiſer ſur les côtes de Norwegue. On apprit, à peu près, les mémes nouvelles d'un Vaiſſeau Hambourgeois. Le 24. & le 25. les deux Flottes avoient été aſſez proches l'une de l'autre, ſans qu'elles ſe fuſſent apperçues. Le 29. la Flotte Hollandoiſe étant ſur les côtes de Norwegue, apprit ce qui s'étoit paſſé devant Bergue, dans l'attaque dont nous avons parlé. Ainſi la Flotte Angloiſe contente de l'avantage, qu'elle avoit remporté, au Mois de Juin, ſur la Hollandoiſe, ne la chercha plus ; dès qu'elle ſût qu'elle étoit en une poſture plus formidable qu'auparavant.

Les Députez de l'Etat, reçurent bien-tôt après des Lettres du premier Commandant de la Flotte Hollandoiſe, venuë des Indes ; par leſquelles il ſe plaignoit de celui, qui commandoit les Troupes de Danemark en Norwegue, & du Gouverneur de Bergue. Ils avoient déclaré, „ que, ſi l'on vouloit qu'ils continuaſſent à „ proteger les Vaiſſeaux Hollandois, contre „ l'Ennemi, ils prétendoient qu'on leur comptât cent-mille Ecus ; tant pour eux, que „ pour les autres Officiers ; moyenant quoi „ ils promettoient toute ſorte de ſecours. Ils „ ajoûterent, qu'ils ne cachoient pas, que „ les Anglois n'étoient qu'à deux ou trois lieuës 1665. „ de Bergue, & qu'ils pouvoient traiter avec „ eux, à des conditions plus avantageuſes ; qu'ils „ ſauroient bien excuſer au Roi leur conduite, „ quoi qu'il gardât la Neutralité, entre l'Angleterre & les Provinces Unies ; qu'enfin il falloit „ leur payer promptement cette ſomme, ſans „ quoi ils ſe feroient donner ſatisfaction, en deux „ jours. On leur répondit, qu'il n'appartenoit „ pas à des Particuliers de diſpoſer d'une ſomme „ ſi conſiderable, mais ſeulement aux EE. GG. Cependant ou leur avoit déja compté trois-mille Ecus, & l'on étoit occupé à leur en faire donner huit, ou dix, par les Vaiſſeaux qui étoient venus d'Eſpagne ; ſommes, que les Danois diſoient devoir être employées à la réparation du Château, à laquelle ils faiſoient travailler beaucoup d'Ouvriers.

Il s'agit en ſuite de faire ſortir les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans le Port, ce qui ne fut pas facile, à cauſe des changemens du Vent, & des paſſages étroits, par leſquels il falloit ſortir du Port ; quoi qu'on leur permît de ſe retirer. Les Danois retinrent ſeulement quarante-une pieces de Canon de differens calibres ; que les Vaiſſeaux leur avoient prêtées, pour défendre le Château. Neuf Vaiſſeaux venus des Indes Orientales, & pluſieurs autres Bâtimens Marchands ſe joignirent à la Flotte. Il ſe rendit encore au Pavillon deux Vaiſſeaux des mêmes Indes, avec divers autres, comme on le verra dans la Vie de Ruiter. On ne peut pas entrer en un plus grand détail, dans une Hiſtoire Génerale.

Enfin le 8. de Septembre, il fut réſolu qu'on ne s'arrêteroit pas plus long-tems ſur les côtes de Norwegue ; pour ne pas expoſer trop les Vaiſſeaux de Guerre & les Marchands, dans une ſaiſon avancée & ſujette à de grandes Tempêtes ; ſans parler du danger, où ils étoient, par rapport à la Flotte des Anglois. D'ailleurs on avoit principalement équippé la Flotte, & pris tant de peine pour prévenir les deſordres, qui y pourroient arriver, dans le deſſein de donner bataille à l'Armée Angloiſe ; qui ſembloit avoir évité de rencontrer celle des Etats, & qui fit encore des priſes conſiderables, avant que de quitter la Mer.

La Flotte Hollandoiſe n'attendit même, que trop long-tems, à ſe retirer dans ſes Ports, puis qu'elle fut accueuillie dès le 9. de Septembre d'une furieuſe tempête, qui fit périr quelques Vaiſſeaux, & en diſſipa pluſieurs autres ; de ſorte qu'il n'en demeura que quarante-huit enſemble. Encore s'en écarta-t-il quelques-uns. Ruiter fut obligé de partager le 13. de Septembre ſa Flotte en deux Eſcadres, aulieu de quatre, qu'elle avoit euës d'abord ; mais enſuite il en forma trois & enfin quatre, quand plus de Vaiſſeaux ſe furent rendus au Pavillon.

N'ayant même plus que trente-neuf Vaiſſeaux enſemble, Ruiter ne laiſſa pas d'opiner à ne point éviter le Combat, ſi les Anglois entreprenoient quelque choſe ſur la Flotte. L'Equipage étoit très-diſpoſé à bien s'aquiter de ſon devoir. Les Commiſſaires de l'Etat étoient du même ſentiment, que le Lieutenant-Amiral Géneral. Mais les Anglois ne ſe préſenterent nullement, ſoit que le vent les en empêchât ; ſoit qu'ils cruſſent, qu'il ne faut pas ſe battre avec un Ennemi exercé, dès qu'on s'apperçoit qu'il le ſouhaite.

Enfin la Flotte étant venue ſur les côtes de Hollande, vers la Mi-Septembre, on la poſta entre le Vlie & le Teſſel, & l'on envoya des Bâtimens légers, ſoit pour apprendre, s'il étoit poſſible,

1665. ble, des nouvelles de l'Ennemi; soit pour aller chercher les Vaisseaux, qui pouvoient s'être écartez du gros de la Flotte. On marqua le lieu, où elle pourroit se rassembler, s'il arrivoit encore, que la Tempête vint à la disperser. Cependant on fit faire aux Vaisseaux des exercices militaires, pour les accoûtumer à faire les mouvemens, & les manœuvres, qu'on vouloit qu'ils fissent, sur les ordres qu'on leur donnoit.

Le 19. de Septembre, on eut avis qu'un bon nombre de Navires de Guerre Anglois se tenoit au Nord-Ouëst du Vlie, à la pointe du *Bréveertien*; dans l'endroit, où l'on jugeoit que les Vaisseaux, tant de Guerre, que Marchands, devoient passer, pour rejoindre la Flotte. Il fut résolu de se battre, avec celle des Anglois, si elle acceptoit le combat. Pour cela, on s'avança vers le Bréveertien.

Il y eut un Capitaine Hollandois, qui reprit une Flute chargée à Lisbonne, & qui étoit tombée entre les mains des Anglois. On y trouva un Lieutenant Anglois, qui avoit été sur un Vaisseau, nommé *l'Avanture*. Il dit que non seulement ce Vaisseau avoit pris une Flute Hollandoise, nommée *S. Michel*, mais que d'autres Navires Anglois avoient pris le même jour le *Phenix*, qui étoit un Vaisseau Hollandois venu des Indes, trois Vaisseaux de Guerre & un autre, qui étoit aussi venu des Indes. Cela étoit vrai, & les Anglois avoient même pris un quatriéme Navire de Guerre, quoi que cet Officier ne le sût pas.

Les Anglois étant de retour d'Hitland, étoient rentrez dans leurs Ports, s'y étoient pourvus de tout ce dont ils pouvoient avoir besoin, sur tout à Solebay, & avoit mis à la voile, le 8. & le 9. de Septembre, sous le commandement du même Comte de Sandwich. Ils le firent d'autant plus facilement, que la Tempête n'avoit pas été si violente sur les côtes d'Angleterre, qu'elle l'avoit été du côté du Nord. Il n'y eut qu'un seul de leurs Vaisseaux, qui perdit deux de ses Mâts. Ils arriverent le 13. du même Mois à la pointe Occidentale du Doggerbank, dans le tems que divers Bâtimens Hollandois navigoient le long de ce Banc. Ils y prirent le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral des Vaisseaux des Indes; car ces sortes de Flottes donnent ces titres à quelques-uns de leurs Vaisseaux, comme l'on fait en celles qui ne consistent qu'en des Vaisseaux de Guerre. Ils se saisirent aussi de quatre Vaisseaux de Guerre de l'Etat, qui tomberent avec les deux précedens, dans la Flotte Angloise, qu'ils ne croyoient pas trouver en ce Parage. Quelques-uns firent beaucoup de résistence, mais ils ne purent pas échapper à une Flotte de quatre-vingt-dix Vaisseaux de Guerre, à ce que disoient les Anglois, outre les petits Bâtimens.

On reçut aussi nouvelle, à la Flotte Hollandoise, que le jour précedent le Vice-Amiral Van Nès, accompagné de treize Vaisseaux de Guerre, & de quelques autres Marchands, étoit tombé dans la Flotte Angloise. Là-dessus, il fut résolu d'aller secourir le Vice-Amiral. Il avoit été séparé de la Flotte, le nuit du 9. au 10. de Septembre. Le lendemain il en avoit vu vingt autres, après que la Tempête fut un peu calmée. Ils se rangerent tous sous son Pavillon, avec plusieurs Galiotes & autres petits Bâtimens. Le Vice-Amiral envoya les Galiotes à la découverte de tous côtez, pour assembler le plus de Vaisseaux, qu'il lui seroit possible, le lendemain il se trouva avec douze Vaisseaux de Guerre, & il s'en joignit encore trois autres. Avec cette Flotte, il avoit trente Bâtimens Marchands, à escorter. Il partagea ses Vaisseaux de Guerre en 1665. trois Escadres, & les Chefs s'entre-promirent de ne point s'abandonner; sans quoi ils tomberoient tous entre les mains de la Flotte Angloise. Cela se fit le 18. de Septembre, & le lendemain les Galiotes vinrent annoncer qu'elles avoient vu grande quantité de Voiles; mais on ne savoit pas bien si c'étoit la Flotte Ennemie, ou la Hollandoise.

A l'aube du jour, on reconnut que c'étoit la Flotte Angloise, dans laquelle on compta depuis 80. voiles. Ceux de ses Vaisseaux, qui étoient le plus au vent, au nombre de 8. ou 9., & les Gardes avancées tirerent d'assez loin sur les Hollandois; qui leur répondirent, mais sans aucun effet, de part, ou d'autre; parce qu'ils étoient encore trop éloignez. A 8. ou 9. heures les Gardes avancées, au nombre de douze Vaisseaux, firent feu sur les Hollandois; qui étant sous le vent ne purent pas s'avancer assez, pour tirer avec succès. Après Midi, quatre Vaisseaux Anglois passerent à l'arriere de Van Nès, à dessein de s'emparer des deux Vaisseaux des Indes, qui s'étoient joints à lui; sur quoi le Vice-Amiral revira sur eux, & les obligea de se retirer, après quoi il revira encore, pour être plus près du vent. Les quatre Vaisseaux Anglois se joignirent à huit autres Vaisseaux de leur Nation, & ils attaquerent tous ensemble le Vice-Amiral. Mais après avoir été fort endommagez de son Artillerie, ils se retirerent au gros de leur Armée. Ensuite dix-huit Vaisseaux, détachez de la Flotte Angloise, s'avancerent pour canonner les douze de Van Nès; qui leur répondit, avec vigueur. Ils voulurent ensuite s'approcher des Vaisseaux Marchands, & le Vice-Amiral s'y opposa, en maniere, qu'après s'être canonnez deux heures, ils s'en retournerent sur le soir au Corps de leur Armée. Le Contre-Amiral de l'Escadre blanche, poursuivit aussi quelques Vaisseaux de la Flotte Hollandoise, mais n'ayant pu les atteindre, il retourna au Corps de l'Angloise.

Cette journée-là, Van Nès fut abandonné, par les Capitaines Wildschut, & Oostrum. Comme ses gens virent approcher la Flotte Angloise; ils se séparerent du Pavillon, & s'enfuirent à toutes Voiles. Wildschut dit depuis, pour s'excuser, que son Equipage voyant venir quatre-vingt-dix Vaisseaux Anglois, sur le petit nombre de ceux de la Flotte Hollandoise, avoit dit qu'il étoit impossible de soûtenir l'attaque d'une si grande Flotte, & qu'il valloit mieux forcer de voiles & se sauver; sur quoi il s'étoit résolu de se retirer avec son Vaisseau, qui étoit, comme il le reconnoissoit, parfaitement bon voilier. Le Vice-Amiral jugea que les Anglois n'avoient pas eu dessein, ce jour-là, de se battre; parce qu'ils ne l'avoient attaqué, que par un petit nombre de Vaisseaux, qu'ils s'étoient tenus sous le vent, & qu'ils lui avoient envoyé peu de bordées. On pourroit soupçonner qu'ils n'avoient d'autre dessein, que de prendre les Vaisseaux Marchands, si on les pouvoit prendre, sans combat; afin de conserver la Flotte, pour donner une bataille à Ruiter, s'il venoit les attaquer, comme il en avoit le dessein. Van Nès trouva le moyen de se mettre à couvert, & revint joindre Ruiter le 22. de Septembre, & fut remercié par les Commissaires de l'Etat, auquel ils jugerent qu'il avoit rendu un très-bon service, en montrant que les Hollandois n'étoient pas gens à craindre la multitude de leurs Ennemis.

Cepen-

1665. Cependant les F.E. G G. avoient résolu de faire incessamment sortir tous les Vaisseaux, qui étoient à Helvoet-Sluys & au Tessel, pour les porter aux entrées des rades, qui sont au-dedans; afin de se joindre à la Flotte, dès qu'on l'appercevroit. Ils avoient aussi ordonné de lui envoyer les Vaisseaux, qui lui devoient porter des provisions de bouche, & des munitions de guerre. Mais ayant été poussée, par le vent, vers le Sud; on trouva à propos de la faire avancer jusqu'à Goerée, que l'on avoit choisie pour le Rendez-vous, & où l'on pourroit facilement la fournir de ce, dont elle pouvoit avoir besoin. Les Commissaires envoyerent en même-tems Van Nès à Roterdam, pour amener un Vaisseau, que l'on avoit préparé pour lui, dans la Meuse, en cas qu'il fût prêt; avec ordre de revenir lui-même, si ce Vaisseau n'étoit pas en état de partir, comme il le fit. Simon Willemsz. & Jean Corneille Vrek, eurent permission de s'en aller chez eux, avec remerciment, & un présent châcun, pour marquer que l'on étoit satisfait de leur conduite.

Le 24. de Septembre, la Flotte arriva à l'embouchure de la Meuse, où elle jetta l'ancre à cause du Calme, & pour n'être pas poussée par le Flot dans la Riviere. Les Commissaires de l'Etat, & les Officiers Géneraux de la Flotte tinrent là Conseil, sur ce qu'il y avoit à faire, pour la punition de ceux, qui n'avoient pas fait leur devoir sur la Flotte. C'étoit principalement *Wildschut*, qui avoit lâchement abandonné Van Nès, comme nous l'avons dit, & *Bogaart*, Lieutenant, qui avoit desobéï à son Capitaine. Le premier fut cassé, déclaré infame, & inhabile à avoir aucune charge, dans l'Etat. Le Bourreau lui ôta de plus son épée de son côté, & la rompit à ses pieds, & ce qui lui étoit dû de ses gages, pour cette expédition, fut confisqué. Bogaart fut aussi cassé, déclaré infame, & chassé par le Bourreau. Cela étant fait, l'un & l'autre furent menez à terre, sur un petit Bateau. *Oostrum* fut seulement suspendu de sa Charge, pour un an, & privé des gages, qui lui étoient dûs, pour le tems de l'Expédition. Cette séverité étoit nécessaire, pour prévenir de semblables lâchetez, qui ne pouvoient être tolerées, sans mettre la République en danger. On apprit ensuite, que divers Vaisseaux s'étoient perdus dans les tempêtes, qu'on avoit essuyées, & il en revint quelques-uns, qu'on croyoit submergez. On sut aussi, que les Anglois s'étoient rendus maîtres de dix-sept, ou dix-huit Vaisseaux; qui, trompez par un Bâtiment de Brême, avoient pris une route, qui les avoit jettez dans la Flotte Angloise, qui s'en étoit saisie. D'autres se tirerent habilement du même danger, comme on le pourra voir, dans *la Vie de Ruiter*; laquelle entre en un détail, qui ne convient pas à cette Histoire.

On fut surpris, que de si grandes Flottes se fussent cherchées si long-tems, sans se rencontrer. Depuis la tempête, qui avoit dispersé la Flotte Hollandoise, les Anglois qui n'avoient pas été si mal-traitez sur les côtes d'Angleterre, par l'orage, profiterent de la dispersion des Vaisseaux des Hollandois, presque sans péril; & Ruiter, qui les cherchoit, ne les trouva nulle part. On ne pouvoit pas dire, que les Anglois manquassent de courage, dont ils donnerent des marques signalées, pendant cette guerre. Ruiter n'en manquoit pas non plus, comme la chose même le montre. Il y avoit d'habiles gens, dans l'une & l'autre Flotte, qui sembloient devoir connoître par les Vents, qui avoient soufflé, & par la disposition des côtes tant du Continent, que des Iles Britanniques, où les Ennemis s'étoient retirez. Cependant ils ne se purent trouver, & les Anglois se retirerent dans leurs Ports, comme les Hollandois dans les leurs, sans avoir sujet de se glorifier beaucoup, ni les uns, ni les autres; quoi que les Anglois eussent profité, en quelque maniere, de la dispersion de la Flotte Hollandoise. 1665.

Le mauvais succès de cette Campagne fit dire aux peuples, que les Commissaires des Etats étoient causes de tout le malheur, parce qu'ils ne s'étoient pas bien entendus avec Ruiter; mais cet Amiral témoigna le contraire, & parla depuis, avec beaucoup d'éloge, du Pensionaire, comme il parut par des Lettres imprimées en MDCLXVI.

De Witt écrivit le 23. de Septembre une Lettre, contenant ce qui s'étoit passé sur la Flotte, pendant la Campagne, à *Nicolas Vivien*, Pensionaire de Dordrecht; qui, dans l'absence de De Witt, faisoit, selon la coûtume, la fonction du Pensionaire de Hollande, dans laquelle la Ville de Dordrecht tient le premier rang. Cette Lettre fut luë le 25. du Mois, dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Le même jour on y prit une résolution, par laquelle ils remercierent le Pensionaire de sa bonne conduite, & du soin qu'il avoit eu de la Flotte, & attribuerent les mauvais succès de la Campagne à la Justice Céleste, qui avoit par-là voulu punir les péchez des habitans des Provinces Unies, & les ramener à leur devoir. Il est certain que sur quelque Etat que ce soit, qu'elle lance, pour ainsi dire, sa foudre; elle ne tombe sur aucun Etat innocent. Mais cette Souveraine Justice peut fraper celui d'entre les coupables, qu'elle trouve à propos, pour des raisons qui nous sont inconnuës. La Peste qui faisoit alors un très-grand ravage en Angleterre, & l'horrible Incendie, qui brula une partie considerable de la Ville de Londres, peu de tems après, ne permirent guère aux Anglois de s'enorgueuillir des avantages, qu'ils avoient remportez en cette Campagne, sur leurs anciens Voisins & Alliez; à qui ils avoient commencé à faire la guerre, sans sujet légitime, comme on l'a vû, par la précedente Histoire.

On délibera ensuite, s'il seroit à propos de faire rentrer la Flotte, & de la desarmer; sur quoi De Witt écrivit le 25. du Mois, au même Vivien, dont on a parlé, & qui l'avoit consulté, sur cette Proposition; „ que s'il avoit plû à Dieu „ de faire arriver à bon port l'Armée Navale & „ les Vaisseaux des Indes, avec les autres Vaisseaux Marchands, qui étoient sous son Escorte; l'Etat auroit bien pû, sans faire tort à ses „ interêts, & à sa réputation, faire desarmer sa „ Flotte; mais que vû ce qui s'étoit passé, il „ croyoit qu'il étoit plus avantageux, & plus honorable pour l'Etat d'aller attaquer les Anglois, „ avant qu'ils eussent rétabli leur Flotte; par le „ moyen des richesses, qu'ils avoient enlevées aux „ Sujets de l'Etat & des Vaisseaux de Guerre, „ qu'ils avoient pris: Que c'étoit, pour cela, „ qu'il étoit d'avis qu'on mît incessamment à la „ voile, pour aller encore une fois chercher les „ Anglois. Il ajoûtoit, que puis qu'il avoit plû „ à Dieu de bénir plus souvent les forces de l'Etat, lors qu'elles avoient été petites, ou médiocres; que lors qu'elles avoient été extraordinairement grandes, & qu'alors qu'on avoit „ soixante & douze Vaisseaux de Guerre, Yachts „ & Frégates, il ne feroit pas difficulté de hazar-

„ der

1665. „ der le combat, & que loin de deſeſperer du „ ſuccès, il croiroit qu'avec une telle Flotte, on „ pouvoit tout eſperer. Il ſemble que le Penſionaire étoit un peu piqué au jeu; ſoit qu'il voulût faire voir que, s'il avoit cedé à Cromwel, il n'étoit pas d'humeur de ceder à Charles II. qu'il ne pouvoit regarder, que comme ſon ennemi perſonel; après les diſcours, qu'il avoit tenus de lui, en parlant au Comte d'Eſtrades, lors qu'il alla en Ambaſſade en Angleterre; comme on le voit par les premieres Lettres de cet Ambaſſadeur. Le Prince d'Orange, que le Roi ſon Oncle vouloit rétablir, dans les Charges de ſa Maiſon, pouvoit auſſi entrer là-dedans, pour quelque choſe. Les EE. GG. entrerent néanmoins, dans le ſentiment du Penſionaire. Cependant il y avoit des Vaiſſeaux dans la Flotte, qui n'avoient pas des vivres, pour trois mois, comme on l'avoit ordonné. Pour remedier à cela, on engagea ceux qui avoient plus de vivres, que les autres, à en prêter à ceux, qui n'en avoient pas aſſez.

La Flotte s'étant enſuite aſſemblée, entre la Meuſe & Goerée, y jetta l'ancre, & y fut arrêtée d'abord par des Vents contraires, & enſuite par la Bonace. Il y eut un Vaiſſeau, qui avoit déja fait eau, lors de la Tempête, qui s'étoit levée quand la Flotte étoit devant les côtes de Norwegue; & qui ne pouvant être ſecouru, ſe laiſſa emporter en Zélande. Il y eut auſſi pluſieurs autres Vaiſſeaux, qui furent endommagez, par les vents forcez, qui ſoufflérent alors. Ruiter quitta le Delfland, qu'il avoit monté auparavant, qui lui parut trop vieux pour lui, & monta celui, qui s'appelloit *Stadt-en-landen* (apparemment parce qu'il avoit été bâti aux dépends de la Province de Groningue & des Omlandes) avec le conſentement des Commiſſaires de l'Etat. Cependant on avoit préparé à Amſterdam un Vaiſſeau, qui s'appelloit *la Hollande*; & un autre avoit été bâti, par les ſoins de l'Amirauté de la Meuſe, & nommé *les ſept Provinces*; tout deux pour être montez par l'Amiral, quand il en auroit beſoin. Auſſi quand la Flotte fut aſſemblée, Ruiter monta-t-il ſur le Vaiſſeau nommé *la Hollande*, avec les Commiſſaires, le 6. d'Octobre. Le Vaiſſeau, qu'il quittoit, s'étoit auſſi trouvé plein de Malades, & de puanteur; de ſorte qu'il n'étoit guère poſſible que les Commiſſaires, & lui y demeuraſſent. Il en étoit de même de pluſieurs autres Vaiſſeaux, ſi bien qu'on trouva à propos de mettre les Malades à terre, & de prendre d'autres Matelots & d'autres Soldats, en leur place. Van der Zaan, qui montoit un Vaiſſeau de 72. pieces de Canon, ſe trouva aſſez malade, & obtint la permiſſion d'aller auſſi à terre, & le Vice-Amiral Van der Hulſt monta ce Vaiſſeau, en ſa place.

La Flotte s'étant trouvée raſſemblée, elle ſe mit en Mer le 11. d'Octobre, après avoir marqué les lieux, où elle pourroit ſe raſſembler; ſi elle venoit à être ſéparée par les Vents, ou par quelque autre accident. La Flotte, forte alors de 90. Vaiſſeaux, s'approcha autant qu'elle put, en croiſant & en louvoyant, des côtes d'Angleterre, depuis Solebay juſqu'aux Dunes; & mit l'alarme ſur toutes ces côtes, où l'on voyoit par tout des feux allumez; pour faire comprendre aux Hollandois, qu'on étoit par tout ſur ſes gardes. Le 17. auquel on vint à l'embouchure de la Tamiſe, on vit treize Vaiſſeaux de Guerre, qui y entrerent par la *paſſe Royale*, mais qu'on ne put pas ſuivre, parce qu'ils étoient déja éloignez de trois heures. On découvrit encore, le 10. par le moyen d'un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il 1665.
y avoit cinq Vaiſſeaux de Guerre Anglois aux Dunes, avec trois, ou quatre Armateurs. Une Tempête, qui s'éleva, empêcha la Flotte Hollandoiſe de s'approcher des Vaiſſeaux Anglois, à qui le changement du vent donna enſuite le moyen d'échapper. Les Hollandois retournerent le 25. à l'embouchure de la Tamiſe, mais ils ne purent rien exécuter, contre les Vaiſſeaux Anglois. A faute d'avoir rien de mieux à faire, on renvoya en Hollande dix Vaiſſeaux de la Flotte, qui avoient été trop maltraitez d'un gros tems; & l'on caſſa deux Capitaines, qui étoient auparavant allez, ſans congé, au Teſſel, & on les déclara indignes de ſervir l'Etat. On voit, par cet exemple & par d'autres, qu'auparavant les Capitaines des Vaiſſeaux de Guerre abuſoient de l'indulgence, qu'on avoit pour eux, & ne faiſoient preſque que ce qu'ils vouloient; ce qui pouvoit faire échouer les entrepriſes les mieux concertées. Il ſemble que les Amiraux, qui étoient ordinairement de baſſe naiſſance, & qui n'avoient été avancez que par degrez à cet emploi, n'oſoient pas prendre la même autorité, qu'avoient les Chefs des armées de terre, qui étoient des gens de condition.

Pendant que la Flotte Hollandoiſe ſembloit défier celle d'Angleterre au combat, il y eut quelques-uns des Membres des Etats, qui témoignerent qu'ils étoient d'avis de rappeller la Flotte, & de la faire paſſer l'Hiver, dans les Ports des PP. UU. Ils prétendirent que les Commiſſaires, qui étoient ſur la Flotte, prenoient trop d'autorité & qu'on leur pourroit envoyer, par forme d'explication des ordres, qu'on leur avoit donnez, que la Flotte Hollandoiſe attaqueroit celle des Anglois; lors qu'elle ſe trouveroit ſur les routes, par leſquelles les Vaiſſeaux des Indes, ou les autres Bâtimens Marchands, avoient accoûtumé de revenir. Preſque toutes les Provinces étoient de ce ſentiment, & quelques-unes même propoſoient de deſarmer la Flotte, & d'employer les Troupes, qui y étoient, à repouſſer l'Evêque de Munſter; comme ſi les Commiſſaires de la Flotte avoient abuſé de leur autorité. Cependant ils n'avoient rien fait, qu'ils ne puſſent pas faire, ſelon le pouvoir, qu'on leur avoit donné; ſoit à l'égard des entrepriſes, ſoit par rapport aux punitions, qu'ils avoient faites de ceux, qui avoient violé les Lois Militaires, & ſans leſquelles aucune armée ne peut ſubſiſter, ni exécuter ce qu'elle ſe propoſe. Auſſi les Etats de Hollande, convaincus de ce qu'on vient de dire, réſolurent-ils, que lors que les autres Provinces viendroient à propoſer de rappeller la Flotte, & d'ôter aux Commiſſaires leur autorité, on s'y oppoſeroit, par toutes les meilleures raiſons, dont on pourroit s'aviſer; pour empêcher cela, & pour renvoyer la Flotte de l'Etat en mer; afin de combattre celle des Anglois, qu'on n'avoit pas pu encore joindre. Les EE. avoient encore le 27. d'Octobre une Flotte de quatre-vingts-un Vaiſſeaux, tant grands, que petits; outre quelques-uns, qu'on avoit envoyez en Norwegue, ou qui étoient retournez dans les Ports. Les Commiſſaires jugeoient que la Flotte étoit encore aſſez forte, pour aller chercher l'Angloiſe & la combattre, ſans témerité, ſi on la rencontroit. Mais on ne put apercevoir aucune Flotte; on vit ſeulement quelques petits Bâtimens, que les Anglois avoient apparemment envoyez à la découverte.

Cependant le nombre des Malades s'augmentoit ſur les Vaiſſeaux Hollandois, ce que les Com-

1665. Commissaires cachoient, autant qu'il étoit possible; de peur que le courage ne diminuât aux Soldats & aux Matelots, & que si cela venoit à être connu, parmi les Anglois; ils ne vinsent attaquer la Flotte, avec plus de hardiesse. Il vint alors aux Commissaires une Lettre de l'Amirauté de Zélande, qui disoit que les Anglois faisoient travailler jour & nuit à rétablir leur Flotte, & qu'il y avoit déja soixante des plus gros Vaisseaux, sur la Tamise, prêts à s'aller joindre à ceux, qui etoient en mer; dans le dessein de faire retirer les Hollandois des côtes d'Angleterre. Sur cette nouvelle, les Escadres se rapprocherent les unes des autres, pour être mieux en état de faire tête aux Anglois. On fit fort soigneusement observer l'embouchure de la Tamise, & Ruiter même & les Commissaires y entrerent, sur une Frégate, & s'avancerent, avec trois Galiotes, assez avant dans la Riviere, sans y voir aucuns Vaisseaux. C'étoit en effet bien en vain, qu'on les cherchoit, parce que la Peste, qui faisoit alors un grand ravage à Londres, avoit déja attaqué leur Flotte. Il sembloit que ce fleau du Ciel devoit engager l'Angleterre, qui avoit commencé la Guerre, sans la moindre nécessité, à accepter les conditions, (1) que la France faisoit offrir, comme d'elle-même, pour accommoder les deux Nations; mais le Roi & le Duc d'York ne voulurent pas en entendre parler, dans la vaine esperance d'achever de ruiner le négoce des Provinces Unies, & d'augmenter leur autorité en Angleterre.

D'ailleurs l'Hiver s'approchoit, & l'on s'attendoit bien, que les Tempêtes de cette saison obligeroient les Hollandois d'aller chercher leurs Ports. Il avoit fait, pendant plusieurs jours, assez beau tems; ce qui avoit fait croire que les maladies diminueroient; mais elles continuerent comme auparavant, & elles augmenterent même. Les Commissaires ayant envoyé là-dessus une liste des morts, & des malades, avec un état de ce dont la Flotte avoit besoin; il fut résolu, au commencement de Novembre, de faire rentrer la Flotte dans les Ports. On laissa seulement dix Frégates à l'embouchure de la Tamise, pour observer, autant qu'il seroit possible, la conduite des Anglois. On avoit envoyé le 22. d'Octobre le Contre-Amiral Sweers vers le Doggerbank, pour croiser là, jusqu'au commencement de Decembre; en attendant des Vaisseaux des Indes Orientales, qui devoient venir de Norwegue. Il fut encore chargé de prendre garde, pendant trois semaines, aux Navires Anglois, qui venoient du Sund, ou d'Hambourg, pour tâcher de s'en saisir.

Le 1. de Novembre, la Flotte Hollandoise fit voiles vers ses côtes, avec un vent contraire qui étoit à l'Est. Le 2. du même Mois, Ruiter donna le signal de séparation, & châque Escadre se retira, où elle devoit se rendre, selon les Amirautez, dont elles dépendoient. Le 4. les Commissaires, étant arrivez, firent rapport de ce qui s'étoit passé, & furent remerciez le 6. par les EE. GG. La même chose se fit, dans l'Assemblée des Etats de Hollande.

Quoi que tous les Ordres fussent donnez, sur la Flotte, au nom des Commissaires; ils ne résolvoient rien sans prendre l'avis du Lieutenant Amiral Géneral. Tout se résolvoit, & se publioit en leur nom, de sorte qu'on ne pouvoit se prendre de rien à Ruiter, & ils le couvroient du plein pouvoir de donner tous les ordres, qu'ils avoient, sur tout en matieres odieuses, comme celles qui concernoient la punition des lâches ou des séditieux, dont on fit pendre quelques-uns au Tessel. 1665.

Ruiter arriva à la Haie le 18. de Novembre, & fit rapport de ses deux Expéditions, dont nous avons rapporté l'Histoire. Il fut remercié par les EE. GG. & par ceux de Hollande. Il apporta quelques Banieres, & quelques Etendarts des Anglois, qu'il mit entre les mains de l'Amirauté d'Amsterdam, qui lui fit un présent, & un autre à Van der Zaan; qui n'étoient que des monumens de la satisfaction, qu'ils avoient donnée à ce Conseil de Marine, & non de quoi enrichir leurs familles.

Les Etats de Hollande firent aussi l'honneur à Ruiter de déclarer, que lors qu'il se trouveroit à l'Assemblée de l'Amirauté d'Amsterdam, il seroit assis dans la Chaire du Président, comme Lieutenant Amiral de la Province, & y joüiroit des prérogatives de Président, sans que les EE. GG. y pussent faire aucun changement. Il s'agit aussi de savoir, si le Lieutenant Amiral s'embarqueroit desormais à Amsterdam, & sur un Vaisseau bâti par l'Amirauté de cette Ville; ou sur un Bâtiment de l'Amirauté de la Meuse, qui s'assemble à Roterdam. Les Etats de la Province déciderent, que le Lieutenant Amiral monteroit un Vaisseau de l'Amirauté de la Meuse. Avant la fin de l'année, les Etats Géneraux ordonnerent au Lieutenant Amiral, & aux autres Amiraux subalternes de hâter l'armement de la Flotte, afin qu'elle fût prête le Printems prochain. Elle devoit consister en soixante & dix gros Vaisseaux, & en douze Frégates montées de vingt-quatre, jusqu'à trente-quatre pieces de Canon; outre douze Frégates d'Avis, châcune de douze pieces de Canon, & vingt-quatre grandes Galiotes chargées d'eau, de biere & d'autres munitions de bouche, qui auroient tenu trop de place dans les Vaisseaux de Guerre. On étoit aussi convenu, avec la Compagnie des Indes Orientales, qu'elle entretiendroit vingt Vaisseaux de Guerre, pour renforcer la Flotte de l'Etat. Les EE. GG. ordonnerent aux Amirautez, de faire un compte de ce que cette Flotte coûteroit, & il se trouva que cela monteroit à plus d'onze millions & demi de Florins de Hollande, sans y comprendre la dépense, que la Compagnie des Indes Orientales feroit pour vingt Bâtimens. On débita, en France, au Roi que la dépense de cette année étoit montée à quarante millions, apparemment de livres de France, comme on le voit dans le Tome III. des Lettres de D'Estrades. Mais il s'en manquoit beaucoup, comme on vient de le voir.

Afin que la Flotte ne tardât point d'agir, contre les Ennemis, par manque de vivres, cela fut règlé par un Placard intitulé : *Articles propres à entretenir la Flotte, en bon état, & à y établir une bonne Economie.* Il y étoit ordonné, que châque Capitaine se pourvoiroit de biere, d'eau & de bois à brûler, pour sept semaines, & de vivres pour trois mois; sans qu'il fût besoin d'en envoyer chercher à terre. On ordonna de plus que l'on feroit de semblables provisions, pour six semaines; & on règla encore les provisions de quelques autres rafraichissemens, & d'habits & de souliers, pour ceux qui monteroient la Flotte. On règla depuis comment, après l'espace de trois mois, on ravitailleroit la Flotte au Wilingen, ou au Port; & l'on publia les apparaux,

(1) Voyez la Lettre du Roi de France à D'Estrades du 17. Juillet 1665. Voyez l'Hist. d'Angleterre T. III. p. 258.

1665. reux, que châque Vaisseau devroit avoir, afin de pouvoir se rétablir, s'il arrivoit qu'ils fussent desemparez. On n'oublia même pas, comment il faudroit tenir châque Vaisseau net; sur tout, par rapport aux Malades, qui y pourroient être. On résolut aussi de lever un Régiment de Marine, composé d'Officiers & de Soldats, qui se fussent trouvez, en quelque Expédition semblable. *Joseph Van Ghent*, Commandant d'Hellevoet-Sluys, fut nommé le 18. de Décembre, pour Colonel de ce Régiment. Il y a bien de l'apparence que cet appareil se faisoit, avec tant de bruit, non seulement pour le service de l'Etat; mais aussi pour faire comprendre aux Anglois, qu'ils ne donneroient pas la Loi aux Hollandois, comme ils se l'étoient imaginez; en attaquant, en pleine paix, les Forts qu'ils avoient sur les côtes de l'Afrique, & en arrêtant, & confiscant des Flottes entieres en Europe, avant que la guerre fût déclarée. Pour trouver le nombre de Matelots, dont on avoit besoin, on ne permit aux Armateurs, de demeurer en mer, que quatre mois; & qu'un seul voyage à ceux, qui négotioient en Norwegue, ou dans la Mer Baltique. Mais on défendit absolument la pêche sur les côtes du Groenlandt, pendant toute l'année suivante.

On avoit été obligé d'en user ainsi, d'autant plus que les Anglois avoient refusé de délivrer les Matelots Hollandois, qu'ils avoient fait prisonniers, sur plusieurs Vaisseaux, qu'ils avoient pris; de peur que les E E. G G. ne les employassent contre eux. Cela faisoit même, qu'ils refusoient toute rançon, pour ces gens-là. Cependant le Roi d'Angleterre ne leur faisoit donner, qu'un sou par jour, ou du pain & de l'eau. Il dit même, qu'il vouloit se décharger entierement de leur entretien; afin d'obliger les Etats de les entretenir, pendant qu'ils seroient entre ses mains. On eut beau représenter au Roi & au Duc d'York, que tout cela se faisoit contre l'usage de la guerre; qu'il n'y avoit point d'exemple, entre les Chrétiens, & encore moins entre les Protestans, ni même parmi les Payens, que l'on eût refusé les alimens aux prisonniers de guerre, & par conséquent, qu'on les eût laissé mourir de faim. Mais les Etats supposoient que ces deux Princes fussent Protestans, qui ne l'étoient ni l'un, ni l'autre, (1) comme on le sut assez dans la suite. Les Etats offrirent de changer, homme pour homme, & de payer la rançon du surplus. Mais il n'y avoit aucun Cartel, qu'on eût fait là-dessus. Le Roi répondit, *qu'il n'avoit garde de faire un échange géneral, ni d'accepter la rançon du surplus; parce qu'il savoit trop bien de quelle rareté étoient alors les Matelots en Hollande*. Il en mourut plusieurs de misere, ou de peste, qui passoit aisément de l'un à l'autre; parce que l'on tenoit les sains & les malades, dans le même lieu. On s'étoit déja plaint, du tems de Cromwel, que les prisonniers Hollandois étoient mal-traitez en Angleterre. Cela n'empêcha pas la Hollande, & les autres Provinces Maritimes, comme *Brand* l'assure, de traiter humainement les Prisonniers Anglois. Il y eut même, à ce que dit *Brand*, qui pouvoit l'avoir vu, des lieux auquels on leur donna six, ou sept sols par jour. On les logea en des lieux assez commodes, pour des gens de cette sorte. Les Etats de Hollande disoient de plus, qu'il n'y avoit point de raison de réfuser un échange géneral, sous prétexte de l'inégalité du nombre des prisonniers; que plusieurs Armateurs Hollandois & Zélandois avoient relâché les Anglois, qui s'étoient trouvez sur les Vaisseaux, qu'ils avoient pris; que divers Vaisseaux de Guerre en avoient usé de même, & sur tout Ruiter, sur les côtes d'Afrique & d'Amerique, où il avoit même fourni aux Anglois des Vaisseaux & des Vivres, pour s'en retourner. On prétendoit que ces derniers joints aux autres, qu'on avoit, surpassoient le nombre des Hollandois, qui étoient alors prisonniers en Angleterre. Il s'en sauva néanmoins plusieurs, & par adresse, ou par charité, il se fit des échanges sans bruit; malgré la Cour d'Angleterre, & les plus violens d'entre le peuple, qui mêloient l'envie à la haine; ce qui n'arrive que trop souvent, entre les Nations Voisines, qui ayant souvent des démêlez entre elles, & des jalousies perpetuelles, se traitent avec beaucoup plus d'inhumanité, qu'elles ne feroient, si elles étoient plus éloignées; comme on l'a souvent remarqué dans les guerres, que les François & les Espagnols ont eues entre eux, & celles qui ont autrefois déchiré l'Italie & l'Allemagne, où l'on a vu Italiens contre Italiens, & Allemands contre Allemands, se faire des guerres plus cruelles; qu'ils n'auroient fait, s'ils avoient eu à faire avec des Nations des plus éloignées. De fréquens démêlez & de longues guerres changent enfin les hommes en bêtes féroces, & peutêtre encore en quelque chose de pire; s'il est vrai que les bêtes féroces de la même espece, ne se mangent pas les unes les autres, comme plusieurs Auteurs l'ont assuré. 1665.

Je n'ai pas voulu interrompre l'Histoire de la Campagne, qu'on vient de lire, par le recit de la négotiation qui se fit à Londres, par les Ambassadeurs de France, & par Van Goch, Ambassadeur de Hollande, d'autant plus qu'elle n'eut aucun succès; mais il en faut dire quelque chose ici, afin qu'on voye plus distinctement, pour combien peu de chose il s'alluma une si cruelle guerre, entre deux Nations; qui, dans le fonds, avoient très-grand sujet de demeurer en paix.

Les Ambassadeurs de France (2) proposerent à Charles II. au Mois d'Août, comme au nom de leur Roi, ce que De Wit avoit dit, comme de son chef, a D'Estrades : I. *Que la Nouvelle Belgique* (sur les côtes de l'Amerique Septentrionale) *demeureroit à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cédant l'Ile de Pouleron aux Etats Géneraux : II. Que dans la Guinée, les Etats demeureroient en possession du Château de la Mine, & du Fort de Nassau : III. Que le Fort de Cormentin seroit rendu à Sa Majesté Britannique : IV. Que celui de Cabo Corso seroit rasé : V. Que les E E. G G. cederoient aussi à Sa Majesté Britannique, les Forts de Bona Vista & de S. André, sur la Riviere de Gambia : VI. Qu'enfin il seroit nommé des Commissaires, de part & d'autre, pour convenir promptement d'un Réglement, touchant le Commerce, à l'avenir.*

Le Roi d'Angleterre répondit „ Que pour „ la Nouvelle Belgique, que les Hollandois a„ voient nommée ainsi, durant la Rebellion „ d'Angleterre, en y faisant bâtir des Forts, „ sans avoir aucun droit sur ce païs-là; puis „ que les Anglois l'avoient possedée longues an„ nées, & que les Hollandois ne s'y étoient „ habituez, que par leur permission, & par „ connivence; comme particuliers, qui profi-

(1) Voyez les Mémoires de Mr. *Burnet*, sur le Regne de Charles II.

(2) D'Estrades T. III. de ses Lettres p. 302.

1665. „ toient des desordres, s'étoient ensuite émancipez, jusqu'à renoncer au Gouvernement des Anglois, & à faire dans le païs des injustices & des violences insupportables : Que les Anglois en ayant porté leurs plaintes au Roi de la Grande Brétagne, il les en avoit délivrez, en ôtant la domination de ce païs-là aux Hollandois ; sans néanmoins leur ôter la jouïssance de cette Colonie, & la liberté du Commerce : Qu'ainsi il étoit fort surpris, qu'on lui offrît de lui donner un païs qui lui appartenoit, pour un autre, qui étoit aussi à lui.

Aussi (1) le Chancellier d'Angleterre s'offroit-il de justifier, que le Roi Jaques I. avoit donné ce Païs au Comte de Sterling, par des Lettres Patentes, séllées du Grand Seau d'Angleterre, & que les Ecossois avoient commencé de le cultiver long-tems avant, que les Hollandois y eussent été reçus ; que le Duc d'York avoit acheté les Droits des Héritiers du Comte de Sterling, & qu'ainsi la Nouvelle Belgique appartenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été soufferts, que comme ils l'étoient, lors qu'ils s'alloient établir en Angleterre, & ailleurs, où ils n'aqueroient pas pour cela aucun Droit de Souveraineté à leur République.

On opposoit à ce raisonnement le peu d'apparence, qu'il y avoit d'appliquer cette comparaison à un cas, où les Hollandois avoient bâti, & peuplé une Ville toute entiere. Mais les Ambassadeurs de France reconnurent facilement, que l'interêt du Duc d'York l'emportoit, & que le Chancellier étoit persuadé, que les Hollandois ne romproient pas pour cela ; d'autant plus que le Roi de France avoit déja offert cette cession, moyenant l'Ile de Pouleron.

Cependant on croyoit, (2) à la Cour de France, que le Droit des Hollandois étoit mieux fondé ; „ parce que c'étoit une espece de moquerie, que de vouloir persuader que des gens qui avoient bâti, & peuplé une Ville, sans qu'on leur eût dit un mot, pour les empêcher, eussent été soufferts comme des Etrangers en France, ou en Angleterre ; & l'habitation jointe à une longue possession étoit, selon la Cour de France, deux assez bon titres, pour détruire toutes les raisons des Anglois. En effet, la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales avoit eu d'abord ce Païs, & le vendit ensuite à la Ville d'Amsterdam, pour sept-cens-mille francs ; ce qui faisoit que cette Ville s'opposoit aux prétensions du Duc d'York.

Pour (3) l'alienation de Pouleron, le Roi de la Grande Brétagne déclara, qu'il n'y consentiroit jamais, „ puis qu'ils avoient promis, du tems de Cromwel, de la rendre à l'Angleterre, & qu'ils avoient encore promis la même chose au Roi Charles II. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les Anglois ne se fussent pas mis en possession de cette Ile, dès l'an MDCLXIII. que les Etats avoient fait, & ratifié le Traité, par lequel ils cédoient cette Ile à l'Angleterre ; dont le Roi les avoit remerciez, (4) par une Lettre très-civile. La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales avoit même remis, entre les mains des Anglois, des ordres de leur rendre cette Ile. S'ils ne l'avoient pas occupée, c'étoit leur faute, & la guerre étant venue, cela devoit être mis entre les pertes de la guerre. 1665.

II. A l'égard du 2. Article, & des trois suivans, qui concernent l'Afrique, le Roi de la G. B. déclara „ qu'il ne prétendoit pas déposseder les Hollandois du Château del Mina, ni du Fort de Nassau ; quoi que tous deux eussent été bâtis, depuis qu'il avoit été maître de Cormentin, qu'ils ne pouvoient pas refuser de lui rendre, comme lui appartenant ; & que pour ce qui regardoit Cabo Corso, il avoit été acheté, par les Anglois, avant que les Hollandois prétendissent y avoir aucun droit ; de sorte que le Roi ne pouvoit ni l'abandonner, ni souffrir que les Hollandois le demandassent, comme leur appartenant.

Le Roi (5) de France jugeoit qu'à l'égard de Cabo Corso, la cause des Anglois étoit meilleure ; que si les Hollandois disoient qu'ils avoient acheté la place, sur laquelle le Fort avoit été bâti, du Roi de Fetu, l'année MDCXXXVII. on en pouvoit douter ; puis qu'il étoit constant, que les Anglois s'y étoient établis, en l'année MDCXLIX. ou douze ans après : Qu'alors les Hollandois n'avoient commencé à y bâtir aucune fortification ; & qu'il n'étoit guère croyable que des gens tout-appliquez à leur négoce, eussent fait une acquisition, pour ne pas s'en prévaloir : Que s'ils répondoient qu'ils l'avoient acquise, de peur que d'autres Nations ne vinssent se mettre entre le Château del Mina, & le Fort de Nassau ; il faudroit non seulement vérifier en quel tems ces deux Forts leur avoient appartenus ; mais aussi savoir le tems, auquel ils avoient été bâtis : Qu'outre cela, les Colonies, qui étoient hors de l'Europe, n'avoient guère été fondées sur des acquisitions faites, par des achats des Naturels du Païs : Que la force en avoit été le Titre, & que dans ces matieres douteuses, la meilleure régle qu'on pût prendre, étoit la possession : Que les Anglois y avoient été les premiers possesseurs, & ensuite les Suedois, qui en avoient été chassez, par les Danois, de qui les Hollandois tenoient ce Cap : Que les derniers avoient allegué ce Droit, en leur faveur, mais qu'il ne valloit rien, parce qu'il n'étoit fondé, que sur la violence : Qu'au contraire, à l'égard des Anglois, leur premier titre étoit une tranquille possession, & le second une cession qui leur avoit été faite par les Suedois, qui s'étoient établis en ce lieu l'an MDCLI. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez.

De tout cela, il résultoit, selon la Cour de France, qu'il n'en coûteroit aux Etats, en donnant aux Anglois ce qu'ils demandoient, que la Nouvelle Belgique, qu'ils n'avoient plus ; puis que Pouleron & Cormentin leur appartenoient sans difficulté, & apparemment encore le Cabo Corso. Elle jugeoit qu'on pourroit, avant que les Commissaires se rassemblassent, faire expliquer les Anglois, sur les Forts de S. André & de Bonavista.

III. (6) Le Roi d'Angleterre avoit trouvé à redire, que dans les Propositions que les Ambassadeurs de France faisoient, par ordre du Roi leur Maître, „ ils ne dissent rien des réparations, & des dédommagemens pour les Vaisseaux l'Esperance & la Bonne Avanture, comme aussi du Hopwel, du Léopard, du Jaques, du Charles, du Marie ; ni d'aucune satisfaction, en „ con-

(1) Lettre du Roi de France du 29. d'Avril dans le Tome III. de D'Estrades.
(2) Là-même p. 293.
(3) Là-même p. 304.
(4) Voyez-la ci-dessus p. 49. de ce III. Volume.

(5) Lettre de D'Estrades là-même p. 294.
(6) Là même p. 305.

1665. „ conformité de la liste des dommages, délivrée „ aux Etats Géneraux, avant le commencement de la présente Guerre, comme aussi de „ celle du précedent Traité. Ce Prince s'assuroit „ même que le Roi T. C. trouveroit raisonnable, „ que les Hollandois lui fissent quelque satisfaction, sur tous les points, qu'il avoit exprimez.

„ Pour conclusion, le Roi de la G. B. desiroit, que le Roi T. C. comme son Frere & son „ Allié, fit réflexion sur toutes les injures, violences, déprédations faites à lui & à ses Sujets, „ par ceux des Etats Géneraux des Provinces „ Unies; comme aussi, pour les frais de la guerre, qu'il avoit été obligé de faire, pour sa défense. Il l'assuroit d'ailleurs qu'il accepteroit, „ à sa recommandation, toutes les propositions „ raisonnables, qui pourroient servir à faire la „ paix si fort désirée; & qu'il ne pouvoit pas „ croire, que le Roi T. C. se crût obligé de soûtenir l'injustice des Hollandois; puis qu'il étoit connu de tout le monde, qu'ils avoient „ été les aggresseurs, commençants la guerre „ par des violences & des pilleries, & manquants „ à la foi publique, engagée en un Traité fait „ solennellement.

Il ne faut pas s'étonner que le Roi de la G. B. parlât de la sorte au Roi de France, qui n'ignoroit rien de ce qui s'étoit passé; c'est la coûtume de ceux, qui ont tort, de se plaindre le plus amerement; afin qu'en rabattant beaucoup de leurs prétensions, ils semblent agir avec plus d'équité. Les faits incontestables, que l'on a rapportez, ci-devant, & l'aveu même d'Auteurs Anglois, qui ont reconnu qu'il étoit l'aggresseur, font bien voir ce que l'on doit penser de ses plaintes. Le Chevalier *Guillaume Temple* a donné un portrait peu avantageux du Chevalier *George Downing*, qui avoit été cause des plaintes tragiques, que Charles II. avoit faites du dommage des deux miserables Vaisseaux, que l'on vient de nommer. Voici comme (1) il en parle, en écrivant à son Frere, concernant une conversation qu'il avoit eue, depuis ce tems-là, avec le Pensionaire De Witt: „ Il réjetta, *dit-il*, entierement la faute de la guerre, que nous avons „ euë avec la Hollande, sur le Chevalier *George* „ *Downing*, qui ayant été Envoyé de Cromwel, „ dans un tems, où les Etats se trouvoient obligez de garder beaucoup de mesures avec lui, „ s'étoit servi des dispositions, où ils étoient alors; pour tirer beaucoup d'argent de la Compagnie (*Hollandoise*) des Indes; qui vouloit, „ par ce moyen, l'engager à lui rendre de bons „ offices, dans quelques differends, qui restoient „ entre les deux Compagnies: Que ce Chevalier ayant été continué en ce même emploi, „ par Sa Majesté, il croyoit pouvoir encore faire „ la même chose; mais qu'ayant trouvé la Compagnie, en un autre sentiment, il se mit dans „ la tête de renouveller la querelle des vieilles prétensions, qu'on avoit au sujet de la perte du „ Bonne-Avanture; & de cette affaire particuliere, en faire une querelle d'Etat, entre les deux „ Nations; quoi que l'on fût convenu, dans les „ Traitez, qu'elle seroit vuidée, par les Juges „ de ces sortes de matieres, comme un Procès „ entre des Particuliers: Que dans le Traité que „ les Hollandois firent avec Cromwel, ils avoient „ terminé tous leurs differends, en y laissant seulement cette Clause: *liceat autem*, qu'il soit „ permis à tous ceux qui seroient interessez dans „ l'affaire du Bonne-Avanture, de poursuivre le „ Procès commencé, *litem inceptam prosequi*: 1665. „ Que ce Traité ayant servi de modèle à celui, „ que l'on fit avec Charles II., bien-tôt après „ son rétablissement, cette Clause fut encore inserée, dans le nouveau Traité, & que le Procès, qui avoit été commencé, long-tems avant le Traité fait avec Cromwel, & qu'on „ avoit porté devant les Magistrats d'Amsterdam, avoit toûjours continué sur le même „ pied, depuis le Traité fait avec le Roi, conformément au véritable sens de cette même „ Clause: Que Mr. *Cary*, qui avoit été employé à la poursuite de cette affaire l'avoit „ presque accommodée, en demandant quarante-mille livres Sterling, pour toutes prétensions, & les Hollandois en offrant trente-mille: Que lui (*Mr. de Witt*) pour terminer „ cette affaire, se devoit trouver avec Cary; „ qui depuis avoit avoüé à ses Amis, qu'il étoit „ résolu de la finir ce jour-là, & d'accepter ce „ que les Hollandois lui offroient, plûtôt que „ de laisser trainer plus long-tems ce Procès; „ mais que le matin du jour, marqué pour cela, Downing l'avoit fait venir chez lui, „ & lui avoit dit que c'étoit une affaire d'Etat, entre les deux Nations, & non un „ interêt de particuliers; & qu'il lui défendoit „ absolument d'écouter aucune proposition d'accommodement, sans son consentement. Il ajoûta qu'il présenteroit un Mémoire aux Etats, sur ce sujet; qu'au lieu de quarante-mille Livres Sterling, qu'il demandoit, il se „ faisoit fort de lui en faire avoir quatre-vingts-mille, & qu'il étoit sûr que les Hollandois „ aimeroient mieux donner une somme, beaucoup plus considerable, que de risquer de se „ faire une querelle, avec le Roi.

Il poursuivit cette affaire, sur ce pied-là, fit „ des demandes insolentes & extravagantes, représenta la même chose à la Cour d'Angleterre, & fit croire à quelques-uns des Ministres d'Etat, qu'il tireroit de grosses sommes „ d'argent, tant pour Sa Majesté, que pour „ eux, si on vouloit le laisser maître de cette „ affaire; puis qu'il étoit sûr que les Hollandois feroient beaucoup, pour satisfaire Sa Majesté, s'ils voyoient qu'il n'y avoit aucun autre moyen d'éviter la guerre.

„ De Witt ajoûta que, pour lui, il avoit „ crû que la République auroit cessé d'être un „ Etat libre, si elle avoit cedé un point aux „ Anglois; sur lequel il étoit persuadé qu'ils ne „ pouvoient pas insister raisonnablement, & à „ l'égard duquel ils savoient fort bien, que leurs „ prétensions étoient sans fondement; & que si „ l'Etat se relâchoit en cette occasion, la Cour „ d'Angleterre prétendroit qu'ils fissent la même chose, en une autre; puis qu'il lui seroit „ toûjours facile de trouver des prétextes plus „ plausibles, que n'avoit été celui-là.

Cependant le Roi de France, (2) dans la Lettre que l'on a citée, disoit à son Ambassadeur, après avoir fait mention des Vaisseaux *Bonne Avanture* & *Bonne Esperance*, „ que les „ Etats seroient bien conseillez de faire une offre d'une somme raisonnable, pour leur dédommagement; qui seroit distribuée aux Interessez, par les Commissaires, que le Roi „ d'Angleterre nommeroit. Par ce moyen-là, „ la Cour de France sembloit croire, que ce seroit beaucoup de tems de gagné, parce que „ la négotiation seroit fort abregée.

(1) Dans une Lettre du 10. d'Octobre 1667.

(2) Pag. 265. du III. Tome des Lettres de D'Estrades.

1665. „ La seule grande difficulté, que l'on pouvoit „ craindre, selon elle, étoit que le Roi d'Angleterre insinuoit, qu'il prétendoit aussi être dédommagé des frais de la Guerre (ce qui étoit „ justement, *que les battus payeroient l'amande*) „ sur quoi le sentiment de Louïs XIV. étoit que „ les Hollandois gagneroient beaucoup, s'ils pouvoient se résoudre de mettre la main à la bourse; car, pour ne rien dire des dépenses immenses, auxquelles la continuation de la Guerre les „ engageroit, on pouvoit soûtenir que deux mois „ seulement de guerre leur coûteroient plus, que „ ce dont le Roi d'Angleterre probablement se „ contenteroit; & que la cessation du commerce, „ pendant trois mois, importeroit aux Marchands „ quatre fois plus, que ce remboursement; par „ lequel on pouvoit croire la Paix faite, & leur „ Etat sauvé de tous les dangers, qu'il pouvoit „ courir, tant au dedans, qu'au dehors.

„ Il ne pouvoit y avoir, *continuoit le Roi*, que „ deux choses, qui pussent empêcher ce dédommagement; l'une l'honneur & l'autre l'exemple, afin de n'accoûtumer pas les Anglois à les „ inquieter à l'avenir; sous l'espoir, qu'ils leur „ feroient payer la dépense de leur armement. Il „ prétendoit encore, que ces deux raisons n'étoient pas, à beaucoup près, si fortes que les „ autres, qu'il avoit apportées; qui leur devoient „ avoir conseillé de ne perdre pas l'occasion qui „ s'offroit de conclurre la Paix, sans autre desavantage (après la perte d'un combat) que d'abandonner un païs, qu'ils avoient déja perdu; „ savoir, la Nouvelle Belgique.

„ Pour l'exemple, dont ils pourroient craindre les suites, elles ne paroissoient pas, au Roi „ de France, beaucoup à apprehender; dès que „ les Anglois auroient pû connoître, en cette occasion, quels efforts les Etats étoient capables „ de faire, quand on leur en donnoit sujet, quelle fermeté ils savoient témoigner, selon le besoin, & avec quelle ardeur leurs peuples concouroient à se saigner, pour le soûtien de la „ cause publique.

L'Ambassadeur de France devoit ajoûter „ que, „ quant à l'honneur, on le conserve toûjours, „ quand on sort d'une fâcheuse affaire, avec un „ Ennemi plus puissant, sans un avantage, que „ très-médiocre; & qu'après tout, le vrai honneur d'un Etat consiste plus en son repos & „ en sa propre sûreté, qu'en toute autre chose.

„ En cas que les rémontrances de l'Ambassadeur, sur cette affaire pécuniaire, ne réussissent „ pas, il eut ordre de proposer aux Etats Géneraux, de donner le pouvoir au Roi d'offrir „ quelque somme d'argent de leur part, sous le „ nom de dédommagement des frais de la Guerre; ou d'employer quelque voie indirecte, qui „ sauvât en quelque maniere leur honneur. Tel „ auroit été, selon la Cour de France, d'offrir „ un plus grand dédommagement des Vaisseaux „ Bonne-Avanture & Bonne-Esperance, & d'autres qui avoient été traversez dans leur commerce, qu'il n'en appartenoit, avec justice, „ aux Interessez; afin que le Roi d'Angleterre „ pût profiter de ce que les Etats donneroient au „ delà de la raison. Le Roi ajoûtoit, que comme ce prétexte ne suffiroit pas, pour former „ une somme, dont le Roi d'Angleterre voulût „ se contenter, il faudroit en chercher quelque „ autre, qui donnât lieu de faire une offre plus „ considerable, & qui tentât Charles de l'accepter.

Le Roi continue, sur le même ton, dans le reste de sa Lettre. Comme il étoit facile de 1665. comprendre, que les Etats Géneraux ne s'accommoderoient jamais de ces propositions; qui en les épuisant d'argent, & en enrichissant leurs Ennemis, les couvriroient de honte, à moins que d'être réduits à la derniere extrémité; il y a apparence que cette Lettre fut écrite, afin que Charles II. crût par-là, que Louïs XIV. lui étoit plus favorable qu'aux Etats, en cas que le contenu de cette Lettre vînt à être connu en Angleterre, afin qu'on y prît plus de confiance au Roi de France. Il ne s'étoit jamais vû qu'un aggresseur, comme Charles II. l'étoit, & un aggresseur, qui avoit profité de six-vingts Vaisseaux, dont il s'étoit saisi, avant que de déclarer la guerre, & qui avoit causé un dommage infini au commerce de Hollande, demandât, outre cela, d'être dédommagé. Aussi les Etats refuserent-ils d'entendre à de semblables offres.

Le Comte D'Estrades (1) avoit déja été averti de ce projet, puis qu'il avoit écrit au Roi son Maître; „ que les Etats prétendroient assurément que l'on égalisât les dédommagemens „ de pertes, tant sur mer, que sur terre. Cependant le Roi répondit „ que par les discours „ que Van Beuning avoit souvent tenus, que „ pourvu que les E E. pussent avoir la Paix, „ ils ne s'arrêteroient pas à la discussion de pareils dédommagemens, & qu'ils abandonneroient en pure perte tous les Vaisseaux qu'on „ leur avoit pris, depuis ces derniers démêlez: „ Qu'il avoit seulement dit qu'en faisant cela, il „ ne seroit pas juste que les Anglois, qui avoient „ profité de plus de six-vingts Vaisseaux, prétendissent aucun dédommagement, pour les „ Vaisseaux Bonne-Avanture & Bonne-Esperance, ni pour ceux, dont le commerce avoit „ été traversé.

D'Estrades (2) répondit là-dessus „ que quant „ à ce qu'il s'étoit donné l'honneur d'écrire à „ S. M. que les Etats prétendroient qu'on égalisât des dédommagemens des pertes, tant „ sur Mer, que sur Terre, de part & d'autre, „ avant & depuis la Guerre, c'étoit De Witt, „ qui en avoit toujours parlé de la sorte, & „ que si Van Beuning le croyoit autrement, il „ pouvoit y avoir disposé les Etats, sans qu'il „ (*lui D'Estrades*) en sût rien. Il y a plus d'apparence qu'on n'avoit pas bien compris quelques discours, que Van Beuning avoit tenus là-dessus; il étoit trop bien instruit du Droit de la Guerre, pour avoir dit que l'aggresseur & l'aggresseur injuste, tel qu'étoit Charles II. pût demander, à celui qui ne faisoit que se défendre, comme le faisoient les Etats, d'être dédommagé de frais, qu'il a faits de gayeté de cœur.

Dans le tems, que D'Estrades écrivoit cela au Roi, il lui disoit „ que la Flotte Hollandoise de la Mer Baltique de 18. Navires étoit arrivée au Tessel, aussi bien que douze „ Vaisseaux de Bourdeaux, qui avoient passé „ derriére l'Ecosse; sans avoir rien rencontré: „ Qu'on attendoit la semaine suivante De Witt, „ avec toutes les Flottes, & que quand tout „ seroit arrivé au Tessel, il y auroit pour cinquante-millions de biens: Qu'enfin la joie étoit si grande par toutes les Villes, & le „ peuple si animé, contre les Anglois; que „ tou-

(1) Voyez une autre Lettre du Roi à d'Estrades du 27. d'Août comme la précedente p. 306. du III. Tome.
(3) Par une Lettre du 3. Septembre 1665. T. III. p. 312.

1665. „ toutes les Compagnies & les Interessez parloient „ déja d'offrir tous leurs Effets aux Etats, pour „ continuer la guerre. L'Ambassadeur ajoûtoit, „ que *depuis deux heures* il avoit vu une grande fierté „ dans les esprits de ceux, qui lui avoient paru le „ jour précedent fort étonnez. „ Cette Lettre étoit datée du 3. de Septembre, comme la suivante.

Cependant la défiance, comme il le dit, s'étoit plus que jamais emparée des Esprits. On disoit dans les Villes de Hollande, que les Mémoires de l'Ambassadeur de France n'étoient que pour les amuser; que si l'intention du Roi de France étoit bonne pour eux, il se seroit déclaré contre l'Angleterre; mais qu'on voyoit bien qu'il vouloit engager les Etats, & prendre ses mesures, après cela, sur les évenemens. Ce n'étoient que des discours de gens mal-instruits de ce qui se passoit, & des interêts de la France, qu'elle n'avoit garde de négliger, en faveur de l'Angleterre, comme la suite le fit bien voir. Mais on a souvent remarqué, que des Nations voisines ne se connoissent pas assez l'une l'autre, faute d'entendre les Langues de leurs Voisins, & de les fréquenter assez familierement; sur tout parmi ceux, qui n'ont pas assez de connoissance de l'Histoire, ni de la Politique des Puissances.

On avoit cependant arrêté à Londres de la part du Roi, le Sécretaire de Van Goch; (1) ce qui fit qu'on fit aussi arrêter à la Haie celui de Downing, & qu'on le faisoit fort observer lui-même. Là-dessus, il présenta un Mémoire aux Etats, où il leur disoit, qu'étant accoûtumé d'aller, tous les ans, rendre compte au Roi son Maître des choses, qu'il lui avoit confiées, il étoit obligé d'aller en Angleterre, & leur demanda un Passeport. Les Etats le lui accorderent d'abord, ravis qu'il se retirât, de son propre mouvement, sans qu'on les pût accuser de l'avoir mis hors de leurs Terres, comme ils avoient pensé de le faire; parce qu'on avoit découvert, qu'il avoit des conférences nocturnes, avec divers Députez aux Etats Géneraux, & avec quelques-uns de ceux des Villes; sur tout parmi ceux, qui étoient les plus opposez au Pensionaire de Hollande. Downing tâchoit de les engager à rompre avec la France, & d'accepter la médiation du Roi d'Espagne, pour faire la Paix, & leur promettoit qu'elle seroit faite en peu de tems, & telle qu'ils la souhaitoient.

Après le départ de Downing, (2) De Ghent, & De Beverning furent voir l'Ambassadeur de France, qui leur communica les Propositions, que faisoit le Roi d'Angleterre, pour la Paix. Ils ne manquerent pas de lui dire, sur le champ, que les EE. GG. ne voudroient pas d'une Paix de cette sorte, & qui ne fût pas à des conditions égales, de part & d'autre. Ils ajoûterent que la Flotte d'Angleterre étant rentrée dans ses Ports, ils tâcheroient de supporter seuls les frais de la Guerre, & courir les risques des évenemens; en cas que Sa Majesté Très-Chrétienne ne se voulût pas déclarer, comme elle leur avoit fait esperer, & qu'elle s'y étoit engagée, par le Traité de l'an MDCLXII. Ils ne se fioient pas fort à la Cour de France, depuis la Paix de Westfalie, qu'ils avoient faite, malgré le Roi, & les retardemens qu'il apportoit à se déclarer, contre l'Angleterre, en vertu de la Garantie mutuelle. En leur faisant des propositions, qui n'étoient pas supportables, il les avoit remplis de défiance.

(1) Tom. III. des Lettres de D'Estrades p. 312. & suiv.
(2) Là-même p. 315.

Ceux qui étoient *les plus particuliers serviteurs du Roi*, comme parle son Ambassadeur, disoient ouvertement, qu'il auroit mieux vallu ne leur faire rien esperer; que de les remettre à une négotiation, qui ne pouvoit pas réüssir. En effet, les Propositions, que Louïs XIV. faisoit, au nom de l'Angleterre, n'étoient pas tolerables, comme on l'a vû; & le tour, qu'il leur faisoit donner, étoit propre à faire croire aux Etats qu'il les sacrifioit à l'Angleterre, quoi qu'il en fût très-éloigné; ayant plus de sujet de craindre la grandeur de l'Angleterre, qu'il ne pouvoit avoir peur de l'état florissant des Provinces Unies. Aussi y a-t-il eu des Anglois, qui ont cru (3) que Louïs XIV. ne vouloit du bien, ni aux Anglois, ni aux Hollandois; mais cherchoit seulement de les brouiller ensemble, plus qu'ils ne l'étoient; en proposant, comme Médiateur, des conditions trop dures aux Etats; afin qu'ils les rejettassent, & que la Guerre ne finît pas si-tôt entre eux; & en portant les Anglois à demander des choses trop avantageuses, & feignant de les appuyer. 1665.

On comprit en Hollande que la France parlant en faveur, comme il sembloit, de l'Angleterre, & ne se disposant pas aussi promptement, qu'on le souhaitoit, sur la *prestation*, ou l'exécution de la Garantie; elle n'étoit pas d'humeur d'en venir là, & qu'elle la vouloit faire dépendre de quelque condition; comme de voir auparavant, si on ne pourroit point accommoder les Parties; ce qu'elle pouvoit faire durer, autant qu'il lui plairoit. Outre cela, on jugeoit que ces conditions avoient été proposées d'une maniere, qui pouvoit persuader au Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter, pour éviter l'effet de la Garantie de la France. Pour guérir les EE. GG. de ce soupçon, le Roi (4) écrivit à son Ambassadeur, *que quand on lui voudroit faire des plaintes, de ce que la déclaration de S. M. touchant la prestation de la Garantie avoit été conditionnée; il pourroit répondre à cela, que S. M. entendoit qu'elle avoit été pure & simple; mais qu'Elle avoit seulement desiré, comme il étoit juste & de l'avantage des Etats, de savoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, si on pouvoit esperer la Paix, sur les conditions qu'on avoit proposées au Roi d'Angleterre, comme venantes de Sa Majesté Très-Chrétienne.*

Cependant le Roi de France se plaignoit au Comte (5) D'Estrades „ qu'il étoit bien difficile, de rien négotier de bon avec des personnes; qui ont leur interêt particulier plus à „ cœur, que ceux de l'Etat; ce qui regardoit ce que son Ambassadeur lui avoit mandé, que l'Assemblée des Etats de Hollande étoit alors composée de gens, qui avoient interêt à la Nouvelle Belgique, & à la côte de la Guinée. Le même Ambassadeur écrivit (6) ensuite, que ces gens-là avoient dit, qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats Géneraux de leur faire céder aux Anglois la Nouvelle Belgique; que la Ville d'Amsterdam l'avoit achetée pour sept-cens-mille francs, de la Compagnie des Indes Occidentales; qu'on y avoit dépensé, outre cela, deux millions, & que leur Ville en retiroit, tous frais faits, soixante-mille florins de rente: Que

(3) Hist. d'Anglet. T. III. p. 258. col. 1.
(4) Lettre D'Estrades T. III. p. 320.
(5) Dans une Lettre du 10. de Décembre T. III. p. 320.
(6) Tom. III. p. 339.

1665. Que la Compagnie des Indes Orientales ne vouloit pas avoir l'Ile de Pouleron, & ne l'estimoit rien; de sorte qu'ils n'empêchoient point qu'on ne la rendît aux Anglois, suivant le Traité de MDCLXII. fait en Angleterre : Que pour le Cabo Corso, ils n'étoient pas en peine de la maniere, dont on le reprendroit; que peut-être il étoit déja repris, mais qu'il ne nuisoit point aux Vaisseaux del Mina & de Nassau, qui étoient beaucoup plus importans, pour le négoce de ce Païs-là, que le Cabo Corso : Qu'ils pouvoient causer aux Anglois trois fois plus de perte, qu'ils ne leur en faisoient, en leur retenant la Nouvelle Belgique; les ordres ayant été envoyez aux Indes Orientales, d'y attaquer les habitations des Anglois, d'où on n'auroit pas beaucoup de peine de les chasser; & qu'après cela, ou ils les garderoient, ou les changeroient avec la Nouvelle Belgique.

Les Ministres de France craignirent que l'Angleterre n'acceptât ces Propositions, en supposant qu'elles lui avoient été faites, du consentement des Etats, & ne demandât aux Commissaires François à Londres, que leur Roi en procurât l'exécution. Cela auroit brouillé le Roi de France, avec les Etats Géneraux; & en effet, quoi que cela n'arrivât pas, les seules offres du Roi le rendirent suspect aux Etats, comme on le voit dans les Lettres de ce tems-là; & c'est ce qui donna lieu à la Déclaration, que nous avons rapportée.

Le Roi (1) d'Angleterre consentit de se départir entierement de la prétension, qu'il avoit euë, d'être remboursé des frais de la Guerre; & ce n'étoit pas en effet une chose, qu'il pût demander, comme on l'a dit. Mais il ne s'en désista, que pourvu que la France portât les Etats à lui accorder ses autres prétensions. Il consentit aussi de traiter du Commerce, pour prévenir les desordres, qui pourroient autrement arriver par-là, & causer une nouvelle guerre. Il donna sa parole à Louïs XIV. qu'il ne permettroit pas, qu'il fût rien proposé de sa part, qui ne fût très-juste & très-raisonnable, & témoigna même qu'il ne prétendoit que ce qui étoit porté, ou à peu près, dans les anciens Traitez. Comme les Commissaires François lui témoignerent, qu'il seroit bon de nommer des Commissaires de sa part, & que les Etats en fissent autant; il donna sa parole de faire expédier des Passeports, pour ceux des Etats, dès qu'on lui auroit fait savoir, qu'ils auroient pris la résolution d'en envoyer.

Le Roi de France ne voulut néanmoins pas le dire à Van Beuning, de peur qu'il ne demandât encore davantage, & se contenta de lui faire entendre que, si le Roi d'Angleterre ne s'en désistoit pas, il ne tarderoit pas un moment à se déclarer ouvertement contre lui, en faveur des Etats.

Là-dessus, il écrivit à D'Estrades de travailler à faire en sorte que les Etats lui députassent, & fissent promptement partir leurs Députez, qui allassent suppléer à l'inexpérience de Van Goch. Il lui donna encore ordre, que dès que les Etats auroient pris cette résolution, il en donnât avis à ses Ambassadeurs à Londres; afin qu'ils prissent soin de procurer des Passeports, pour les Commissaires Hollandois, & les envoyassent incessamment à D'Estrades lui-même, qui les leur remettroit. Si cela arrivoit, le Roi répondoit, que la Paix ne tarderoit pas à se conclurre, à la satisfaction commune.

(1) Lettre du R. de F. du 18. de Septembre, dans les Lettres D'Estrades T. III. p. 337.

Quand on dit à Van Beuning, qu'il seroit bon, qu'il écrivît cela à ses Maîtres, il ne voulut pas s'en charger, & dit qu'il ne voyoit pas à quel effet on enverroit des Commissaires en Angleterre, tant que Charles II. prétendoit retenir la Nouvelle Belgique, qu'on lui restituât le Fort de Cormentin, & qu'on dédommageât les Vaisseaux Bonne-Avanture & Bonne-Esperance, & les autres qui avoient été traversez en leur commerce; à quoi il dit que l'Etat ne consentiroit jamais. Il dit encore que tant s'en falloit, que les Etats cedassent la Nouvelle Belgique & l'Ile de Pouleron, qu'ils ne permettroient pas seulement qu'on en fît un échange. On lui dit là-dessus, que le Pensionaire de Hollande avoit prié le Roi de proposer cet échange; à quoi il répondit que De Witt n'étoit qu'un Particulier, & qu'il auroit fallu pour cela être autorisé des Etats mêmes; & en effet le Pensionaire n'en avoit parlé, que comme de lui-même. Enfin Van Beuning dit qu'en tout cas, les choses avoient changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toûjours lié à une offre; que l'on avoit faite, en des appréhensions, lors qu'elles venoient à cesser. La conversation s'échauffa là-dessus, entre de Lionne & lui; mais elle n'aboutit à rien.

Le 17. de Septembre, (2) *Van Beuning* présenta un Mémoire au Roi, où ayant parlé de ce qui s'étoit passé de sa part en Angleterre, touchant les moyens de faire la Paix, entre Charles II. & les Etats Géneraux, comme nous l'avons raconté, il dit „ que si les avances que le „ Roi Louïs XIV. avoit faites à Londres, pour „ tâcher de porter les Anglois à faire quelques „ offres, par rapport à la Paix, avoient „ pu avoir lieu, en ce tems-là; il n'avoit nullement pû engager les Etats, à quoi que ce „ fût, & bien moins encore à se contenter de „ conditions, auxquelles ils n'avoient jamais consenti, & qui les dépouilloient de places & „ de terres qui leur appartenoient; ce qui étoit contraire à l'Alliance, qui portoit que „ châcun des Alliez seroit conservé & maintenu, ou rétabli par les armes, dans les Provinces, Terres, Places & Droits, qui lui appartenoient. Il étoit en effet assez extraordinaire de parler de cessions & d'échanges, entre deux Puissances; sans être autorisé de l'une, ou de l'autre, à écouter de semblables propositions. Il représenta aussi „ que quand même „ les EE. GG. auroient fait ci-devant les avances, que S. M. avoit proposées aux Anglois, „ ce qui n'étoit pas; le Roi d'Angleterre les „ ayant rejettées, & proposé d'autres conditions; „ les mêmes Etats n'y seroient plus obligez, „ ni S. M. T C. engagée à les y contraindre; „ d'autant plus que S. M. avoit déclaré que „ l'exécution de la Garantie ne dépendoit d'aucune condition. Enfin il pria le Roi de la „ vouloir exécuter, selon l'Alliance, & déclara qu'il ne souhaitoit pas néanmoins qu'on inférât de ce qu'il disoit, que les Etats eussent „ rejetté ces Propositions, en cas que le Roi „ d'Angleterre les eût proposées; mais seulement que les Etats pourroient en déliberer, „ sans que les Résolutions contraires, qu'ils „ pourroient prendre, leur pussent préjudicier „ à l'égard de la Garantie, dont ils attendoient, „ avec impatience, l'exécution. 1665.

Il

(2) Lett. D'Estrades p. 331. T. III. 332.

1665. Il donna, le même jour, un autre Mémoire, pour remercier le Roi de France de ce qu'il avoit déclaré, sans attendre qu'on le lui demandât, qu'en cas que l'Evêque de Munster se voulût prévaloir de la guerre, que les Etats avoient avec l'Angleterre; S. M. ne tarderoit point de les secourir, selon toute l'étendue de l'Alliance. Le Roi ne manqua pas, en effet, d'exécuter ce qu'il avoit promis.

Il ne crut pas néanmoins (1) devoir trop presser les Etats d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre, ou seulement d'écouter les Propositions, dont le Pensionaire de Hollande étoit l'Auteur, & dont la plûpart des Membres de l'Etat n'avoient pas encore oui parler. Il ne vouloit pas non plus les presser d'envoyer des Commissaires à Londres, de peur qu'ils ne le refusassent, & que, venans à soûtenir leurs refus, cela ne retardât la paix, au lieu de l'avancer. Il craignit aussi de jetter De Witt en de grands embarras; si on venoit à lui faire des affaires, pour s'être arrogé, sans ordre des Etats, de donner au Roi de France le pouvoir de faire des Propositions de Paix à leurs Ennemis. Ces Propositions n'étoient néanmoins, que pour sonder le Roi d'Angleterre, sans s'engager à rien. Mais il semble que la France ne les avoit pas proposées, avec assez de précaution; comme s'il n'y auroit point eu de difficulté à craindre, de la part des Etats. Peut-être même que le Pensionaire n'en avoit usé, comme il avoit fait; que pour voir si le Roi d'Angleterre seroit porté à la paix; ou pour retarder les préparations qu'il pourroit faire, pour continuer la guerre. Mais cela n'empêcha pas, qu'il ne fit presser Louïs XIV. par Van Beuning, de se hâter à exécuter la Garantie, contre l'Angleterre; comme on le voit (2) par une Lettre du 12. de Novembre.

Dès le milieu de cette année, on fut informé à Paris & à la Haie, que l'Evêque de Munster, qui n'aimoit nullement les EE. GG., parce qu'ils avoient pris plus d'une fois le parti des Bourgeois de Munster, contre lui, avoit envoyé en Angleterre le Baron de *Wreden*, pour faire quelques Propositions au Roi, touchant la guerre qu'il offroit de faire aux Etats, par Terre; pendant que l'Angleterre les attaquoit, par Mer. Mais comme (3) il n'avoit pas assez de revenu, pour lever une Armée suffisante pour cela, & pour l'entretenir autant de tems, qu'il en étoit besoin; il faisoit demander à Charles II. une certaine somme d'argent, pour le mettre en état d'exécuter ses offres.

On a vû depuis (4) quand le Traité fut publié, que ce Monarque avoit promis au Prélat, plus qu'il ne lui pouvoit fournir, pour cette guerre. L'Evêque devoit avoir vingt-mille hommes d'Infanterie, & dix-mille Chevaux, qu'il mettroit en campagne en deux Mois de tems; & le Roi d'Angleterre promettoit de payer à Londres, la somme de cinq-cens-mille Riksdalers, & de la faire tenir à ses propres frais, en Lettres de Change à Hambourg, à Anvers, à Cologne, à Lubek, ou à Francfort, avec toute la diligence possible. Cette somme devoit être employée à défrayer la dépense de trois mois; savoir du Mois de Juin, de l'année MDCLXV. de Juillet & d'Août de la suivante. Le premier payement devoit être de deux-cens-mille Riksdalers au Mois de Juin, le second de quinze-cens-mille à celui de Juillet prochain, & le troisiéme d'autant au Mois d'Août suivant. A l'avenir il devoit avoir, pendant la continuation de la guerre, cinquante-mille Riksdallers par Mois de la même maniere. Mais au cas, que S. A. Electorale de Brandebourg, ou S. A. le Duc de Neubourg séparément joignissent leurs forces à celles de S. A. contre la République Hollandoise, pendant deux mois, S. A. se contenteroit de la moitié, & feroit rendre l'autre à S. M. En cas que ces deux Princes s'engageassent conjointement en cette guerre, l'Evêque ne devoit avoir que le tiers de l'argent, & tenir compte du reste à S. M., lequel étant proportionné au nombre des Troupes qu'ils fourniroient, seroit payé à ces Princes selon le tems qu'ils continueroient de le faire. Au cas que quelque Roi, Prince, ou République déclarât la Guerre à S. M. ou lui causât quelque autre embarras, S. M. lui promettoit sa protection perpetuelle, qu'on nomme *Garantie*. Le Roi d'Angleterre promettoit la même chose aux deux Princes que l'on a nommez, & s'engageoit de ne point faire la Paix, sans eux. Ce Traité fut conclu & signé à Londres, le 13. de Juin, MDCLXV. par *Henri*, Baron d'Arlington, de la part du Roi, & par *Henri Alexandre* Baron de *Wreden*, Lieutenant Colonel, de la part de l'Evêque de Munster. 1665.

Il paroît par-là, que Charles II. avoit quelque esperance d'engager les deux autres Princes contre la République; mais l'affaire ne réussit pas, quoi qu'il fit pour cela; comme on le pourra voir, dans le X. Livre de l'Histoire de *Frideric Guillaume*, par *Pufendorf*. On verra encore par les Lettres du Comte d'Arlington, & du Chevalier Temple, que l'Evêque de Munster ne fut pas payé fort exactement, de ce que le Roi d'Angleterre lui avoit promis.

L'Envoyé de l'Evêque étoit en Angleterre, mais pour être mieux informé de tout, on crut devoir lui envoyer quelcun, avec qui il s'entretînt de son dessein. On choisit, pour cela, le *Chevalier Guillaume Temple*; qui étoit, en effet, un homme de mérite, mais qui n'avoit pas encore été employé. Le Comte d'*Arlington*, qui étoit Sécretaire d'Etat, envoya là-dessus querir Temple, à qui il offrit cet emploi, qu'il accepta. Le Comte lui dit, que le Roi souhaitoit, que cette négotiation se fit fort secretement, & que, pour cela, le Chevalier allât à Munster, sans caractere & sans train, & qu'il y passât pour un Gentil-homme François, ou Espagnol. L'argent, à ce que disoit d'Arlington, étoit prêt, & le Roi étoit disposé à le faire compter à l'Evêque; mais il falloit quelcun, qui achevât le Traité, & qui fût présent aux payemens, qui se feroient à Anvers, comme il l'avoit souhaité. Le Chevalier partit incessamment, pour la Flandre, & fut avec le Baron de Wreden à *Coesvelt*, Maison de Plaisance, où l'Evêque étoit alors. Il n'y demeura, que trois jours, il ne parla au Prélat que de nuit, & ajusta tous les Articles du Traité avec lui; après quoi il partit pour Anvers, où l'Alderman *Blakwel* fit le premier payement, auquel on s'étoit obligé à l'Evêque.

Tout ceci, si l'on s'en fie à Temple, se fit de part & d'autre, avec tant de secret, que le Prélat reçut son argent, & qu'il augmenta même le nombre de ses Troupes, jusqu'au nombre de dix-

(1) Voyez une Lettre du 18. de Septembre T. III. des Lettres D'Estrades p. 145.

(2) Voyez le Tome III. des Lettres & Négotiations de Jean de Witt &c.

(3) Voyez les Lettres du Chevalier *Temple* Tom. I. Lettre du 6. de Septembre 1665.

(4) A la tête des Lettres du Comte d'Arlington, au Chevalier *Temple*.

1665. dix-huit-mille hommes, sans que les Hollandois en prissent aucun ombrage. Mais il n'étoit pas bien informé, puis qu'il y a des (1) Lettres du 3. & du 17. de Juillet, MDCLXV. où un Ambassadeur des Etats à Paris, l'écrit à ses Maîtres, & une autre du Pensionaire de Hollande, du 23. de Juillet, où il lui répond, que les EE. y faisoient l'attention, que la chose demandoit. Il y a plus, c'est qu'il y a un Mémoire (2) du Comte D'Estrades, présenté aux EE. GG., où il dit que le Roi, son Maître, „ n'avoit pas seulement fait insinuer à l'Evêque de Munster, „ que, s'il songeoit à quelque mauvais dessein, „ ou voie de fait, contre cet Etat, il s'opposeroit fortement à l'exécution; mais qu'ayant „ depuis apris le Traité, que cet Evêque avoit „ fait avec le Roi de la G. B. & que la chose pressoit plus que S. M. ne croyoit, il avoit „ envoyé directement vers lui, une personne „ expresse; pour lui déclarer que, s'il attaquoit „ les Terres des Etats, il trouveroit les forces „ de la France; & avoit dépêché un Courrier „ à ses Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier, de sa part, le Roi de „ la G. B. à vouloir entendre à une Paix, & „ lui faire connoître à tems, qu'il pouvoit plus „ utilement employer son argent, qu'à armer „ cet Evêque & le faire agir; & que S. M. „ non contente de cela, avoit déja fait parler au „ Marquis de Fuentes, sur le passage, dont elle „ auroit besoin, dans le Païs du Roi son Maître, pour envoyer une armée au secours des „ Etats.

L'Ambassadeur ajoutoit „ que LL. SS. n'auroient pas de peine, à se persuader, après „ cela, que le procedé de S. M. ne pouvoit „ être ni plus sincere, ni plus cordial; puisque, „ sans attendre qu'Elle en fût requise, elle s'étoit portée d'Elle-même, sur la seule connoissance qu'Elle avoit euë du Projet de l'Evêque, à prévenir les maux, qui les menaçoient; sans même avoir égard à ce que l'Evêque de Munster étoit un de ses Alliez de la „ Ligue du Rhin.

Enfin D'Estrades disoit „ que les Etats jugeroient bien qu'il étoit aussi juste, & d'ailleurs du bien de l'Etat, que S. M. pour avoir plus de moyen de retenir cet Evêque, „ pût lui promettre qu'Elle lui feroit donner satisfaction par les EE. GG. sur l'affaire de Borkelo, ne s'agissant en cela, que d'un different particulier de l'Evêque, avec le Comte „ de Stirum; que la Province de Gueldre protegeoit, & auquel les autres Provinces n'avoient aucun interêt: Que ce n'étoit, à proprement parler, qu'un Procès, qui ne devoit „ pas causer une guerre, à laquelle les Princes „ Voisins pourroient bien se mêler: Que le „ Monde étoit assez persuadé, que cet Evêque „ avoit le Droit de son côté, & que son Evêché souffroit notablement, en cette affaire.

Le Roi faisoit aussi représenter aux Etats de finir, avec l'Archevêque de Cologne, le démêlé qu'ils avoient avec lui, sur Rhimberk, en lui donnant l'équivalent. Le Roi T. C se mêloit beaucoup, comme il paroît, des démêlez des Etats Géneraux, avec leurs voisins; comme l'Archevêque, dont on vient de parler, le Duc de Neubourg, qui étoit alors Catholique; & même l'Electeur de Brandebourg, tout Protestant qu'il 1665. étoit; comme on le pourra voir, dans les Lettres de D'Estrades, & dans la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg, par *Pufendorf*. Les régles, que nous nous sommes faites, ne nous ont pas permis d'entrer en aucun détail là-dessus. Tout ce qu'on peut dire de cette conduite, c'est qu'elle faisoit de l'honneur au Roi, qui paroissoit, en quelque maniere, l'Arbitre de la Guerre & de la Paix, entre ses Voisins; & qu'il prenoit connoissance de bien des choses, dont il pourroit tirer de l'avantage, en tems & lieu.

Enfin le Roi Louïs XIV. conseilla, par la bouche de son Ambassadeur, aux EE. GG., „ qu'ils travaillassent, de bonne heure, à fortifier leur „ Armée de Terre, par de nouvelles levées en „ Allemagne; afin qu'ils eussent un Corps prêt à „ se joindre à celui, qu'il enverroit, en cas d'attaque; ce qui ne seroit pas moins utile, pour „ disposer les Anglois à entendre plûtôt à un „ accommodement; qui seroit le vrai moyen „ d'arrêter toutes sortes de maux, dans leur source.

Cela n'étoit pas mal pensé, puis que si Charles II. se fût laissé persuader de faire la Paix avec eux, il n'auroit plus donné d'argent à l'Evêque de Munster, & cet Evêque n'auroit pas été en état d'attaquer la République.

Le Roi de France donna ordre à ses Ambassadeurs à Londres, (3) de parler au Roi d'Angleterre de cette même affaire, & Charles leur répondit en termes équivoques, qu'il ne connoissoit pas l'Evêque de Munster, qu'il n'avoit aucune Alliance, ni commerce avec lui. Cependant les Ambassadeurs de France remarquerent aisément, qu'il parut interdit, durant cette Conférence, & même qu'il s'échauffa, plus qu'à l'ordinaire. Le Duc de Verneuil en ayant parlé depuis au Duc d'York, il ne répondit rien, & changea aussi-tôt de discours, *ce qui fait voir*, disoit Louïs XIV. *que les avis, que j'ai eus, ne sont pas faux.* Dans une autre Lettre du même jour, le même Prince envoya des ordres à son Ambassadeur de dire, en secret, à De Witt; que s'il reconnoissoit que la Paix ne se pût pas faire alors, sur les Propositions qu'on avoit faites à l'Angleterre, il avoit pris sa résolution d'exécuter la Garantie promise aux Etats, & que de Witt en pouvoit être assuré. Il desiroit seulement, qu'ils ne précipitassent pas la sortie de leur Flotte; mais on ne suivit pas ses Avis, & on ne s'en trouva pas beaucoup plus mal, comme on l'a vû, par l'Histoire de ce qui se passa sur mer, cette année. Les Avis du Roi de France perdirent alors beaucoup de leur credit, à cause qu'on le soupçonnoit de favoriser l'Angleterre, & de ne vouloir pas exécuter la Garantie contre elle. On pressoit (4) fort, à la Cour de France, par l'Ambassadeur des Etats, qu'elle voulût aussi mettre en œuvre celle, qui avoit été promise contre l'Evêque de Munster; mais De Lionne lui répondit, que son Roi n'avoit promis d'exécuter cette Garantie, que quand les Etats seroient effectivement attaquez, par cet Evêque; mais que S. M. ne vouloit pas regarder, comme une attaque, la conspiration que les Etats disoient que l'Evêque avoit faites, avec quelques autres Princes, pour s'assurer de quelques-unes de leurs places; ce qui avoit jusqu'alors demeuré sans

(1) Ces Lettres ont été publiées en Flamand & en François.

(2) Tom. III. de ses Lettres p. 211.

(3) Voyez la Lettre du Roi à D'Estrades du 17. de Juillet Tom. III. p. 225.

(4) Voyez la Lettre de De Lionne du 23. Septemb. au T. III. p. 352. de celles D'Estrades.

1665. sans effet, & étoit même desavoüé par ce Prince. Comme D'Estrades pressoit aussi pour la Garantie, contre l'Angleterre; le même Ministre lui répondit, mais comme dans le dernier secret, que quelque chose que le Roi fit, en cette rencontre, pour les Etats, & à quoi il etoit néanmoins résolu, pour son propre honneur, & pour son interêt aussi, qui n'étoit pas qu'ils succombassent; ils n'en auroient aucune gratitude, en d'autres tems, & que dès que S. M. voudroit faire valoir ses Droits, sur la Flandre, ils prendroient le parti de ses Ennemis. *N'est-il pas bien fâcheux*, ajoûtoit De Lionne, *d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous serons peut-être abandonnez, & cela pour des Gens, qui nous payeront de la rétribution, que je viens de dire?* Mais si l'Angleterre attaquant les EE. GG. du côté de la Mer, & l'Evêque de Munster d'un autre, ils avoient succombé; ç'auroit été bien pis, pour la France, qui ne pouvoit pas douter que l'Angleterre déja irritée, par la Garantie promise par Louïs XIV. aux Etats, contre elle, & étant devenue maîtresse des PP. UU. ne se joignît aux Espagnols; pour ne l'avoir pas pour voisin, comme la suite le fit voir. C'est ainsi que les Passions des Hommes, se contrariant l'une l'autre, les empêchent de faire tout ce qu'ils souhaiteroient, d'une maniere bien plus efficace, que la Justice.

Cependant sur la fin de Septembre, l'Evêque prit & pilla (1) une petite Ville, dépendante de la Gueldre. Son Armée étoit forte de dix-huit-mille hommes, & les Etats, épuisez par la dépense, qu'ils faisoient pour leurs Flottes, n'en avoient que six-mille à lui opposer. S'il avoit sû profiter promptement de leur foiblesse, il auroit bien fait du mal aux Etats. Trois jours (2) après, D'Estrade fut averti, que l'Evêque avoit encore pris deux autres petites Villes & deux Châteaux, qu'il avoit aussi fait piller; & qu'il continuoit sa marche, avec une armée de vingt-deux-mille hommes, comme on le disoit. Cependant les Etats avoient fait un Traité avec le Duc de Zell, & avec l'Evêque d'Osnabrug son Frere, qui s'étoient engagez à leur fournir douze-mille hommes. Leurs HH. PP. avoient encore donné commission de lever six Régimens d'Infanterie, & quatre de Cavalerie. Ils donnoient encore la demi-paye à six-mille Waertguelders, ou Bourgeois, pour garder les places, pendant que les Troupes règlées tiendroient la Campagne. Cela fit dire au (3) Chevalier Temple, qui avoit fait toucher environ un million de livres à l'Evêque, de la part du Roi d'Angleterre; *qu'on pouvoit dire, que les Hollandois n'avoient jamais été moins à leur aise, qu'alors. Chargez*, continue-t-il, *d'Impôts, déchirez par les differens partis, qui les divisent, pour comble de malheur, ils se défient de la protection de la France, qui est pourtant leur derniere ressource, & la seule chose sur laquelle ils doivent faire fonds; à moins qu'ils ne soient résolus d'accepter une Paix, telle que l'Angleterre voudra leur accorder.*

Dans cette conjoncture, (4) les Etats envoyerent le 30. de Septembre des Députez au Comte D'Estrades, pour lui signifier la rupture de l'Evêque de Munster, qui étoit entré dans le Païs de Twente, & dans le Comté de Zutfen, après avoir pris & pillé trois petites Villes & 1665. attaqué Oldenzeel, qu'il avoit ensuite prise, parce qu'il n'y avoit que de la Bourgeoisie; mais qui pouvoit devenir un poste considerable, si on lui donnoit le tems de s'y fortifier. Sur cela, les Etats prioient le Roi d'exécuter, en leur faveur, la Garantie promise, par le Traité de l'an MDCLXII. D'Estrades leur promit d'en rendre compte à S. M. & les assura, qu'ils pouvoient faire état de sa protection. Mais il remarque fort bien, que s'ils avoient plûtôt distribué leur argent, pour faire les levées nécessaires, leurs Frontieres auroient été mieux gardées. C'est une chose, qui a été souvent reprochée aux Conducteurs de ces Provinces, de n'avoir pas été assez prompts à prévenir le mal; quoi qu'ils fussent vigilans à y remedier, quand il étoit arrivé, & qu'il en coûtoit beaucoup plus. L'Evêque de Munster reçut de nouveau du renfort, de sorte qu'on faisoit monter son armée jusqu'à vingt-cinq-mille hommes. Le Prince *Maurice de Nassau*, & le *Rhingrave* commandoient le peu de Troupes de l'Etat, qui étoient de ce côté-là, en attendant celles de la Maison de Brunswik. L'Evêque laissa une partie des siennes, pour s'y opposer, & marcha, avec les autres, plus avant dans le Païs. L'Empereur avoit pris, en sa protection, le Païs d'Oostfrise, pour empêcher que les Munsteriens n'y prissent leurs Quartiers d'Hiver; mais on craignoit, quoi que sans raison, que l'Empereur, ou le Roi d'Espagne ne prît cette Armée à son service, & ne l'y plaçât; les Provinces de Frise & de Groningue n'étant couvertes de rien, de ce côté-là. Mais ces craintes se trouverent mal fondées. L'Evêque se rendit maître de Borckelo, & l'on dit même qu'il avoit fait main basse, tant sur les Habitans, que sur la Garnison. Ce fut alors, que Louïs XIV. résolut d'envoyer incessamment un Corps de deux-mille Chevaux, & de quatre-mille hommes de pied, pour s'opposer aux progrès de l'Evêque. *De Pradel*, Officier de conduite, les devoit commander.

Le Roi de France (5) reçut, sur la fin de Septembre, la nouvelle que Philippe IV. Roi d'Espagne, étoit mort le 17. du même Mois, & que son Testament ayant été ouvert, on y avoit trouvé qu'il laissoit la Tutelle du jeune Roi, nommé Charles II. & la Régence de ses Etats à la Reine sa Mere, avec un Conseil de six personnes; qu'il avoit nommées, & qui ne devoient néanmoins avoir d'autres voix, que déliberatives. Il y appelloit à la succession de tous ses Etats le Prince son Fils, tous ses Enfans mâles & femelles, s'il en avoit, & après eux, l'Imperatrice *Marguerite* sa seconde Fille; attendu, disoit-il, la rénonciation de l'Infante, Marie Thérese, Reine de France. Cette mort étourdit si fort le Conseil de Madrid, que l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, n'avoit pas encore reçu son Courrier le 2. d'Octobre, mais seulement une Lettre du Maître de la Poste à S. Sebastien, qui la lui apprenoit.

Le Roi de France, quoi qu'occupé de cette importante nouvelle, qui lui donnoit lieu de faire valoir ses prétensions sur les Païs-Bas, ne laissa pas d'écrire le 6. d'Octobre au Comte D'Estrades, que les avantages, que les Anglois avoient remportez, pendant cette Campagne, alloient relever le courage au Roi de la G. B. dans l'espe-

N 2 rance

(1) D'Estrades dans une Lettre du 25. de Septembre.
(2) Lettre du 17. de Septembre.
(3) Dans une Lettre du 13. d'Octobre.
(4) Lettre du 1. d'Octobre, d'Estrades.

(5) Lettre du Roi à D'Estrades, du 2. d'Octobre Tome III. p. 366.

1665. rance de recevoir un bon Subside de son Parlement; qu'il seroit plus difficile de lui faire relâcher quelque chose des Propositions, qu'il avoit faites aux EE. GG. Il dit assez fierement aux Ambassadeurs de France, que si les Etats souhaitoient d'avoir la Paix; il falloit qu'ils s'expliquassent nettement, s'ils vouloient l'accepter aux conditions qu'il avoit offertes.

Le 7. d'Octobre, D'Estrades dit aux Etats, que son Maître leur envoyoit les Troupes qu'il leur devoit fournir, contre l'Evêque de Munster, conformément à la Garantie, & qu'il y avoit, parmi ces Troupes, des Soldats de ses Gardes, qu'il tenoit ordinairement près de sa personne. Le jour suivant, De Lionne écrivit à D'Estrades, pour lui fournir de quoi porter les EE. GG. à faire la Paix, avec les Anglois. Il croyoit qu'on les pourroit porter à écouter des conseils pacifiques, en leur remontrant que „ se trouvant desunis & attaquez, dans leur „ propre Païs, par un nouvel ennemi, dont les „ forces n'étoient pas méprisables; ils jugeroient „ vrai-semblablement que l'Ile abandonnée & „ infertile de Pouleron, & un poste plus, ou „ moins, dans la Guinée, ne méritoient pas qu'on „ mît toute la Chrétienté en feu; ni qu'ils fissent la dixiéme partie des dépenses, auxquel- „ les les engageroit la continuation de la guer- „ re; pour ne rien dire des mauvais succès, „ auxquels on étoit nécessairement exposé; & „ qui, à leur égard, demandoient une bien plus „ grande réflexion; parce qu'un nouveau mal- „ heur, sur la Mer, ou sur la Terre, pourroit „ ébranler toute la Fortune, & tous les fonde- „ mens de leur Etat: Que tout ce que l'on „ contestoit ne paroissoit qu'un point d'hon- „ neur; qui ne permettoit pas d'abandonner ce „ qu'on leur avoit pris; savoir, la Nouvelle „ Belgique, & d'avoir en même tems à resti- „ tuer ce qu'ils avoient aquis par les armes, „ qui étoit Cormentin: Que Van Beuning n'a- „ voit sû trouver d'autre raison, pour s'empê- „ cher de donner les mains à ce qu'on lui pro- „ posoit, que ce point d'honneur, par lequel il „ lui paroissoit insupportable de céder: Que le Roi „ d'Espagne avoit bien fait la Paix à Munster, „ & près des Pirenées, avec des desavantages „ incomparablement plus grands; parce qu'il a- „ voit vû que la Paix lui seroit utile, pour ne „ pas s'exposer à de nouvelles pertes: Que si „ aujourdhui les Anglois, par le gain d'une ba- „ taille, se rendoient maîtres ou des Vaisseaux „ des Indes, qui n'étoient pas encore rentrez „ dans les Ports; ou d'une partie de la Flotte „ de Smyrne, qui étoit en chemin, on ne com- „ prenoit pas ce que pourroient dire ceux, qui „ auroient fait rejetter la Paix pour Pouleron, „ ou pour Cormentin, & pour avoir réfusé ce „ qu'ils avoient cent fois offert eux-mêmes; „ c'est-à-dire, le dédommagement de deux Vais- „ seaux, & des autres, dont le commerce avoit „ été traversé. De Lionne continuoit encore à exhorter les Etats à la Paix, par de très-bonnes raisons; & s'il faisoit de semblables exhortations au Roi de la G. B. & à son Conseil, il ne se pouvoit rien de mieux. Mais s'il ne vouloit pas que ce Prince, qui étoit l'aggresseur, & qui avoit déja causé des dommages infinis aux Hollandois, se relâchât en rien; il ne soûtenoit pas bien le personnage de Ministre d'un Monarque, qui vouloit être Médiateur. Mais il y a bien de l'apparence, que l'on ne parloit ainsi, de la part de Louïs XIV. que parce qu'il souhaitoit de faire valoir au plutôt les Droits de la Reine contre le Brabant, & qu'il ne vouloit pas que l'Angleterre s'y opposât, comme elle le fit deux ans après. 1665.

Pendant que les Troupes de France se préparoient à partir, (1) l'Evêque de Munster, prit une Abbaïe (ou une Maison, qui avoit autrefois appartenu à une Abbaïe) près de Groningue, qu'il faisoit fortifier, & d'où il pouvoit fort incommoder cette Province. Il faisoit d'un autre côté, des courses sur ce qui appartenoit aux Etats Géneraux dans le Brabant, & avoit déja pillé & mis sous contribution, la Mairie de Bois-le-Duc. L'épouvante étoit grande, dans les Provinces Voisines des Terres de l'Evêque, & s'il eût eu des Géneraux, qui eussent entendu le métier, ils auroient, comme D'Estrades le croyoit, pû prendre Groll, Doesbourg & Zutfen, avant que les Etats y eussent pû jetter un seul homme; puis qu'après avoir fait marcher, sur cette Frontiere, tout ce qu'ils avoient de troupes; il n'y avoit pas de quoi fournir les Places, pour soûtenir un siége. Ils avoient mis sur leur Flotte leur meilleure Infanterie; qui se montoit à huit-mille hommes. L'Ambassadeur de France leur conseilloit de faire rentrer leur Flotte; afin que cette Infanterie allât joindre l'autre, & qu'on en pût composer une Armée. Il y avoit bien des gens, dans les PP. UU. qui étoient de ce sentiment, comme nous l'avons déja remarqué; mais cela ne se fit point, parce qu'il s'agissoit de faire voir aux Anglois, qu'on étoit prêt de se battre contre leur Flotte, s'ils en avoient envie; ce qui pouvoit beaucoup servir à leur faire rabattre des propositions, qu'ils avoient fait faire par la France; & faisoit voir, que les Etats ne perdoient nullement le courage. S'ils avoient cédé, en cette occasion, à l'Angleterre, à l'instance des Ministres du Roi de France; ils se seroient exposez à être traitez, par les Anglois, avec trop de hauteur, à toute occurrence; puis que leur Roi avoit tout obtenu après une guerre, où il avoit été l'aggresseur, & qu'il avoit entreprise, par pure jalousie, contre eux. Il n'y avoit personne, qui ne se souvînt, avec quelle hauteur la République avoit été traitée par Cromwel, & ils trouvoient insupportable que Charles II. dont la réputation n'égaloit pas celle de Cromwel, osât les traiter de la même façon. Il n'étoit pas étrange, que *Jean de Witt* ne le pût pas souffrir.

Aussi quelques instances, que le Comte d'Estrades pût faire, pour les obliger d'écouter les Propositions du Roi d'Angleterre, il ne fut pas possible de les fléchir. Il écrivit à son Maître, le 13. d'Octobre „ que ni les Etats, ni les Peuples „ n'apprehendoient pas les forces de l'Angleter- „ re, & que les mauvais succès n'avoient diminué „ en rien leur fierté; qu'au contraire ils étoient „ plus unis, que jamais; que les conditions de „ rendre ce, qu'ils avoient pris, leur étoient insup- „ portables; qu'il n'étoient pas gens à s'y laisser „ porter, ni par la crainte, ni par les grands „ subsides, que le Parlement d'Angleterre (*à ce* „ *qu'on disoit*) donneroit au Roi; mais qu'ils se „ roidiroient davantage. D'ailleurs ils se forti- „ fioient, dans les impressions qu'ils avoient que, „ si le Roi de France se fût déclaré, suivant le „ Traité, les Anglois auroient indubitablement „ fait la Paix, à des conditions égales; n'étant „ pas possible que le Roi d'Angleterre eût pû „ soûtenir la guerre, contre les deux Puissances; „ sur tout en un tems où les Ecossois (*Presbyteriens*)

(1) D'Estrades Lettre du 8. d'Octobre.

1665. „ *riens*) faisoient entendre aux Etats, que dès que „ le Roi de France se seroit déclaré, ils met„ troient un fort Parti en campagne; & que „ les Presbyteriens d'Angleterre mandoient la „ même chose; mais que les uns & les autres „ témoignoient, qu'ils ne croyoient pas les Etats „ assez forts, pour les soûtenir, à moins que „ la France ne fût de la partie. Ils prétendoient „ encore justifier leurs pensées, par les évene„ mens; puis que le Roi d'Angleterre, après „ les avoir attaquez, pris des Places & des Pro„ vinces (*la Nouvelle Belgique*) prétendoit non „ seulement les retenir, mais même r'avoir ce „ qu'ils avoient pris sur lui, & qu'il ne pourroit „ pas prétendre davantage, quand il auroit ruiné „ toutes les Provinces Unies.

D'Estrades ajoûtoit encore „ que quand ces „ peuples avoient pris quelques impressions, ni „ la raison, ni même leur propre interêt ne les „ faisoit pas revenir, qu'après un long-tems. Il „ concluoit de là, que c'étoit à S. M. d'exami„ ner si, pour le bien de ses affaires, il lui con„ venoit d'attirer tout à fait ces Provinces à El„ le; ce qui se pourroit faire, en se déclarant „ contre l'Angleterre, & leur faisant connoître „ par-là, qu'Elle ne balançoit pas l'affection „ qu'Elle avoit, pour le Roi d'Angleterre, a„ vec celle, qu'Elle conservoit pour les Etats. „ Cela seul, selon lui, étoit capable de faire re„ venir les Provinces, qui disoient qu'elles ne „ devoient pas être traitées, par le Roi, com„ me l'Angleterre; avec laquelle il n'avoit aucu„ ne Alliance, aulieu qu'il en avoit une avec les „ EE. GG. Il concluoit enfin, que si le Roi for„ çoit les Etats à s'accommoder avec l'Angle„ terre, contre leur inclination, il auroit sujet „ de douter qu'il pût conserver l'affection de ces „ peuples, & qu'il prévoyoit, avec certitude, „ qu'ils s'uniroient avec l'Angleterre, pour rui„ ner le Commerce de la France, & pour demeu„ rer, avec les Anglois, maîtres de la Mer; ce qui „ causeroit un grand préjudice au Royaume. Il „ assuroit qu'il n'avançoit rien, en cette occa„ sion, qu'il n'eût bien pénetré. Mais cette Union de deux Etats, faisans châcun un grand commerce, n'étoit guère possible; à cause de la jalousie, qu'il fait naître, dans les hommes, de la maniere dont ils sont faits, sans qu'on le puisse empêcher.

Dans le tems, que cette Lettre fut écrite, les Troupes de l'Evêque de Munster avoient été batues deux fois, dans le Païs de Groningue, & l'on esperoit de les en chasser. D'Estrades pressa tant les Etats d'envoyer des Troupes de ce côté-là, qu'ils s'y résolurent. On avoit aussi, à son instance, envoyé douze-cens hommes, dont il y avoit quatre Compagnies de son Régiment, du côté de l'Oostfrise, se saisir des Passages & les fortifier, pour empêcher que l'Evêque ne pénetrât en ce Païs-là. Ils y arriverent seulement deux jours, avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient alors au nombre de sept-mille hommes. Ils attaquerent tous les postes, que les Hollandois avoient occupez, & furent obligez de se retirer, après avoir perdu trois-cens hommes & cent prisonniers. Il perdit par-là les Quartiers d'Hiver, qu'il s'étoit proposé de prendre, en Oostfrise. On le prévint aussi à Griethuyse, Ville d'Oostfrise, avec un Port capable de tenir cinquante Vaisseaux de cinq à six-cens Tonneaux. Les EE. GG. le firent occuper, & donnerent ordre de le fortifier, pour ôter à l'Evêque l'envie d'y penser. Il fallut que l'Evêque pensât à prendre d'autres mesures, pour ses Quartiers d'Hiver. Aussi prévit-on, que son Armée 1665. ne subsisteroit pas long-tems, & en effet la plûpart de son Infanterie, mal payée, prit parti dans les nouvelles levées des Etats.

Le Roi d'Angleterre, qui savoit bien que cet Evêque étoit Ennemi des Etats, l'avoit engagé dans cette mauvaise affaire & lui avoit promis, par un Traité fait à Londres, de lui fournir de l'argent; & avoit traité ensuite avec lui, par le Ministere du Chevalier *Guillaume Temple*, qui fut ensuite à Brusselles, en qualité d'Envoyé du Roi de la G. B., comme on le peut voir par les Lettres de ce Chevalier, écrites en ce tems-là. Charles II. ne pouvant apparemment pas trouver des Lettres de Change à Londres, envoya de l'Etaim dans les Païs-Bas Espagnols, pour l'y vendre, & en faire toucher l'argent à cet Evêque. On voit qu'on eut bien de la peine à faire de l'argent comptant, pour une somme considerable, à Anvers. Enfin on engagea une partie de l'Etaim, & on lui fit payer une partie de l'argent, qui lui devoit être payée, à plusieurs termes. Il avoit bien résolu (1) de ne le point mettre en Campagne, qu'il n'eût touché le second payement, & qu'il n'eût assurance pour le troisiéme. Cependant il s'y étoit mis, après avoir reçu le premier, & n'ayant plus d'argent, il envoya un homme à Temple; pour lui dire, avant la mi-Octobre, qu'il ne pouvoit plus subsister, sans argent. On rapportoit d'abord des merveilles de ses premiers efforts; mais il eut tout le loisir de s'en repentir, dans la suite. Ce fut alors, que Temple disoit, *que pour ce qui étoit des Hollandois, ils n'avoient jamais été moins à leur aise, qu'ils l'étoient; qu'ils se voyoient insultez, & batus par Mer & par Terre, chargez d'Impôts, divisez entre eux, en diferents partis; & pour comble de malheur se défiants de la protection de la France, qui étoit leur derniere ressource, & la seule chose, sur laquelle ils pussent faire fonds; à moins qu'ils ne se résolussent d'accepter la Paix, telle que l'Angleterre la leur voudroit accorder.* Il paroît, par l'Histoire, que nous avons faite des Flottes, que celle d'Angleterre ne fit pas grande chose; & que sur la fin de l'année, celle des Hollandois courut impunément les côtes d'Angleterre, sans que la Flotte Angloise parût pour l'attaquer. Pour les accidens de la Tempête, il étoit vrai, que celle des Etats avoit plus souffert; mais les Anglois un peu sages ne se vantoient pas d'un semblable accident, qui n'étoit pas dû à leur bravoure.

Le Comte D'Estrade se persuadoit, au contraire, que, si l'Evêque de Munster tenoit encore la campagne, quand les Troupes de France arriveroient; il y auroit de quoi signaler les Armes de S. M. pourvu que ceux, qui les commanderoient, ne s'amusassent pas aux temporisemens Hollandois; qui laissoient souvent perdre des occasions avantageuses, par leur lenteur. Il se flattoit néanmoins que celui, que le Roi avoit choisi, pour en être Géneral, ayant la capacité requise, prendroit connoissance, en arrivant, des postes & des passages des rivieres, lesquels étoient propres à faire agir les Troupes du Roi; & qu'il auroit bien-tôt des occasions d'aquerir de la Réputation, & de rendre de grands services à S. M. Mais D'Estrades ne pensoit pas, que le Commandant seroit assujetti aux ordres des Deputez de l'Etat.

Peu de tems après, (2) les Troupes des Etats re-

(1) Lettre de Temple du 13. d'Octobre 1665.
(2) D'Estrades Lett. du 15. d'Octobre T. III. 391.

1665. reprirent le poste, que celles de l'Evêque tenoient près de Groningue, & leur tuerent cinq-cens hommes. Les Munsteriens, en se retirant attaquerent, en marchant vers le Païs de Drente, un Bourg, nommé Roon, où il y avoit deux-cens Païsans dedans; d'où ils entrerent en ce Païs, où ils pillerent la campagne, sans opposition. Le Prince Maurice, trop foible pour tenir la campagne, avoit fait cependant entrer toute l'Infanterie des Etats dans les Villes, qui étoient assez bien pourvuës; de sorte qu'on croyoit que l'Armée Munsterienne seroit obligée de se retirer, faute de Place, pour s'y arrêter avec sûreté.

Comme on sut que les six-mille hommes alloient partir de France, les Etats envoyerent Beverning, pour ajuster les Etapes, avec le Comte d'Estrades; ce qu'ils firent depuis Fauquemont, qui est à deux lieuës de Mastricht, jusqu'à Arnhem en Gueldre. Les Etats envoyerent ordre de leur fournir du foin, de l'avoine & des vivres, sans leur faire rien payer.

Pendant qu'on mettoit ordre à chasser l'Ennemi, hors du Païs, il y avoit de la division au dedans. Les Partisans trop zèlez de la Maison d'Orange avoient gagné cinq Provinces, Gueldre, Overyssel, Zélande, Frise & Groningue; qui étoient prêtes, à accepter pour Géneral, le jeune Prince d'Orange; dans la pensée que la Paix avec l'Angleterre seroit plus facile à faire. Cette Proposition ayant été faite, dans l'Assemblée des EE. de Hollande; quoi (1) qu'un des principaux Membres parlât un peu mollement, la Province déclara qu'elle ne consentiroit jamais à aucun accommodement, si l'on y mettoit cette condition; mais qu'elle tâcheroit de porter les autres, à accepter les dernieres Propositions de l'Angleterre, pourvu que Cabo Corso fût rasé, & non autrement. Comme les EE. de Hollande surent que le Roi d'Angleterre faisoit monter les prétensions qu'on avoit, pour le dédommagement pour les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, à plus d'un Million; on dit à l'Ambassadeur de France, qu'on avoit pu accommoder cette affaire pour cinquante-mille Livres (*Sterling*) & que si le Roi d'Angleterre avoit de semblables prétensions; il montreroit par-là qu'il ne vouloit point faire la Paix, mais seulement gagner du tems, pour empêcher que S. M. T. C. ne se déclarât contre lui.

Comme il avoit fait de grandes tempêtes, on esperoit que la Flotte des Etats rentreroit incessamment (2) dans les Ports, dès le Mois d'Octobre. L'Ambassadeur de France à la Haie ne le souhaitoit pas moins, que celui de Hollande à Paris. Le premier se plaignoit, que tout ce qu'il pouvoit négotier, avec les Villes, n'étoit pas de durée; que les choses y étoient dans l'incertitude, & qu'on ne résoudroit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre, que De Wit ne fût arrivé. En son absence, il n'y avoit personne en qui il pût se confier, pour prendre des mesures secretes. Il est étonnant que ceux qui étoient employez, dans les négotiations, en ce tems-là, ne se faisoient pas un scrupule de Conscience de ne pas découvrir, ce qui étant découvert pouvoit faire tort à l'Etat. Il semble qu'ils manquoient de Droiture, ou de Prudence. Au contraire on étoit persuadé, à la Cour de France, qu'on ne pouvoit rien faire, comme il faut, sans secret; & l'on y croyoit qu'il n'y en pouvoit avoir, en ce qu'on proposoit à Van Beuning; parce que cela devoit être communiqué à des Assemblées. Cela étoit cause, qu'on ne lui disoit rien des choses, dont D'Estrades ne parloit qu'à De Witt. 1665.

Avant que (3) le secours de France arrivât, les Troupes de Munster, après avoir saccagé le Païs de Drente, retournerent dans les Omlandes, & y firent de nouveaux dégats. Les Etats, ayant fourni les Villes, abandonnerent la Campagne, & firent ouvrir les Ecluses, & rompre même les digues; de sorte que la Province fut bien-tôt inondée, dans la saison de l'année, où l'on étoit.

Pour hâter cependant la marche des Troupes Françoises, les Etats donnerent ordre à Beverning, Grand Thrésorier, & à un Conseiller du Conseil d'Etat d'aller à Mastricht, pour les y recevoir. *Staremberg* Colonel des Gardes, & un autre Colonel, allerent en même tems, pour marcher avec l'Infanterie, & avoir soin des Etapes. Le Comte *Herman de Berg* & *Buat*, Colonel de Cavalerie, devoient marcher avec celle de France, pour avoir les mêmes soins, à son égard. La Cavalerie étoit belle & bien équipée, comme le dit le Chevalier Temple, mais il n'en étoit pas de même de l'Infanterie, & les Etats furent obligez de faire acheter quatre-mille paires de souliers & de bas, pour en fournir à un bon nombre de Soldats de cette Infanterie, qui en avoient besoin. Ils donnerent ordre, que ces Troupes passassent au travers de leurs Villes, pour marquer la confiance qu'on avoit en celui, qui les avoit envoyées. Il ne laissa pas néanmoins d'arriver quelque desordre entre les Soldats, & ceux qui leur portoient ce, dont ils avoient besoin, de la part des Etats.

Mais les Provinces auroient couru un danger beaucoup plus grand, si D'Estrades, qui semble si souvent parler avec amitié de leur République, en avoit été cru. Il proposa à Mr. de Lionne de s'emparer de deux Provinces, sous prétexte de les défendre contre les Munsteriens, & de tenir toute la République en sa dépendance. (2) „ Je commence, *dit-il*, d'entrevoir de grandes „ divisions. Toutes les Provinces cherchent à „ faire des liaisons secretes, entre elles, contre „ la Hollande, dont ils apprehendent la puissan„ ce. Il y a bien des mesures à prendre, pour „ le service du Roi, dans une telle conjoncture. Pour dire en détail tout ce qu'il en pensoit, l'Ambassadeur de S. M. pria de Lionne de demander au Roi la permission de venir jusqu'à Peronne; où il se rendroit lui-même, sous prétexte de mettre ordre à ses affaires particulieres; pour parler d'une entreprise, qui étoit pire que ce que les Anglois, ennemis déclarez des Etats, leur avoient voulu faire.

„ Peut-être n'a-t-on vû de long tems, *conti*„ *nuoit D'Estrade*, une conjoncture si favorable, „ pour les interêts du Roi, si on ménage l'oc„ casion, qui se présente, avec adresse & secret. „ Pour vous en dire quelque chose, il y va de „ s'assurer de la Province de Groningue, & de „ celle de Frise, & de la Place de Coevorde, la „ meil-

(1) Lettre de De Wit du 19. de Novembre T. III. des Lett. & Négotiations p. 198.
(2) D'Estrades Lettres du 22. d'Octobre T. III. & une de Van Beuning du 13. Novembre T. III. des Lettres & Négotiations &c.

(3) D'Estrades là-même.
(4) Lettre du 22. d'Octobre.

1665. „ meilleure & la plus considerable de toutes les „ Provinces, & cela par un moyen, qui ne donnera pas de jalousie. Ceux qui gouvernent, „ dans ces deux Provinces, resteront dans leur „ crédit ; sans qu'il paroisse qu'ils soient liez avec le Roi. Cela ira encore plus loin, que „ je ne vous dis, & c'est à quoi il faut s'attacher. Il faut avoir Mastricht & Juliers, „ pour tenir une armée proche, afin de soûtenir ceux, qui se déclareront pour nous, quand „ le cas écherra, & aussi pour mettre la Hollande à la raison, lors qu'elle s'écartera de „ son devoir. Ce qui paroît est que, si ce que „ je pense réüssit, la République restera, comme elle est; mais le Gouvernement changera, „ en ce qu'il faudra qu'il suive les conseils du „ Roi. Ce sera le seul moyen de faire exécuter les Traitez, que S. M. aura avec les Etats, & de les tenir fermes à tenir ce qu'ils „ auront promis ; sans craindre les évenemens, „ qui pourroient arriver, par leurs changemens.

C'étoit visiblement entreprendre de conquerir les Provinces Unies, en y laissant une apparence de Gouvernement Républicain ; mais en y faisant faire tout ce que le Roi trouveroit bon. Mais outre que ç'auroit été une noire perfidie, incompatible avec tous les Traitez, & qu'on auroit mis en mouvement l'Empire & l'Espagne, pour s'y oppôser ; il y a bien de l'apparence, que l'Angleterre même se seroit jointe avec les Etats Generaux, pour les secourir contre un dangereux Ennemi, qui, sous le masque d'un Ami, auroit voulu se rendre maître de leur République. Ce n'est pas une simple conjecture, cette pensée est fondée sur ce qui arriva, lors que le Roi de France voulut, peu de tems après, se rendre maître des Provinces Espagnoles des Païs-Bas. Cela seul réunit en peu de tems, les Espagnols, les Anglois, & les Hollandois, & même les Couronnes du Nord, qui virent bien qu'il ne s'agissoit pas moins, que de la liberté de l'Europe, qui auroit été en un très-grand danger, si la France avoit été maîtresse des XVII. Provinces des Païs-Bas. Aussi la Proposition de D'Estrades fut-elle rejettée; puis qu'on n'essaya, dans la suite, rien de semblable.

Le Roi de France (1) écrivit à son Ambassadeur à la Haie, lequel l'avoit assuré que les Etats seroient bien plus aises, que la négotiation avec l'Angleterre se rompît, qu'ils ne le seroient, s'ils la voyoient se conclurre ; „ que cela ne s'accordoit guère avec le pas, mêlé de „ peu de reconnoissance & de fidelité, qu'avoit „ fait, depuis quinze jours, quelcun d'entre „ eux des plus autorisez ; qui, par le moyen „ de D. Estevan de Gamarra, & du Comte de „ Molina, avoit fait porter des Propositions de „ Paix en grand secret au Roi d'Angleterre, „ avec cette circonstance, qu'il falloit bien prendre garde, que les Ambassadeurs de France „ n'en pussent rien pénetrer ; ce qui vouloit „ dire, à ne se point flatter, que les Etats ou „ se défioient du Roi, ou voudroient bien conclurre leur accommodement, d'une maniere, „ qui leur donnât lieu de se lier aussi-tôt avec „ le Roi d'Angleterre, à l'exclusion de la France. Je sai la chose, *ajoûtoit le Roi*, à n'en „ pouvoir douter, & suis même informé du détail des conditions proposées ; & ce qui est „ plus étonnant, & plus desobligeant, c'est „ qu'ils contestent encore aujourdhui, avec vous, „ des points, qu'ils ont donné pouvoir aux Ministres Espagnols de relâcher, témoin l'abandonnement de la Nouvelle Belgique, sans l'échange de l'Ile de Pouleron. Cependant Van „ Beuning, ne cesse de presser ici ma déclaration. Il y a apparence, que c'étoit un tour de quelques personnes qui favorisoient l'Espagne, & qui engagerent les Espagnols à faire ces offres aux Anglois, pour rendre suspects les EE. GG. à Louïs XIV. & ruiner le parti de De Witt ; car les sentimens & la conduite de ce dernier, & celle de ceux, qui le favorisoient, étoient tout à fait contraires à cette négotiation sécrete. 1665.

Ce Monarque & son Conseil croyoient aussi que le Fils de Van Goch, Ambassadeur des Etats à Londres, ne venoit à la Haie, que pour voir si le Roi d'Angleterre, tout étant réduit à raser *Cabo Corso*, aimeroit mieux courir le risque de voir entrer la Couronne de France en guerre, avec lui ; que de se relâcher, sur un point d'une si médiocre importance. Cela l'engagea à dépêcher encore un Courier, disoit-il, à ses Ambassadeurs à Londres, pour leur faire savoir, que s'ils pouvoient surmonter le point de Cabo Corso, la Paix se pouvoit dire assurée. Mais il donnoit ordre à D'Estrades, de savoir des Etats, ce que c'étoit que le Fils de Van Goch apportoit, & il paroissoit fort choqué qu'ils lui en faisoient un mystere. Il ne pouvoit non plus digerer qu'au même-tems, qu'ils le pressoient si vivement d'entrer en une grande guerre, pour leur seule consideration, & en abandonnant, à ce qu'il disoit, ses propres interêts ; ils voulussent sans aucune nécessité, & sans aucun concert avec lui hazarder de nouveau leur Flotte, & avec elle toute la fortune de leur Etat. Quand ils avoient mis toutes leurs forces maritimes en action, pour sauver Ruiter, & leur riche Flotte des Indes, ils avoient des raisons plausibles de le faire ; mais qu'alors il ne voyoit pas à quoi servoit cette bravade. On a déja dit, qu'il étoit de la Politique de faire voir aux Anglois, que la République des Provinces Unies n'étoit pas un Etat, qu'on dût la traiter de haut embas ; comme avoit fait déja Cromwel, & comme Charles II. que l'on craignoit bien moins que le Protecteur, le vouloit faire. Il n'y a point de Nation moins endurante, que la Françoise ; & qui ait plus besoin de leçons, qui l'empêchent de trop écouter, ce qu'on appelle le point d'honneur.

Le Roi de France dit, dans la même Lettre, touchant les divisions, qui étoient entre les Provinces Unies, par rapport au Prince d'Orange : „ Il est fort à craindre, à mon sens, que le Géneralat du Prince d'Orange ne forme bien-tôt „ une grande division dans les Provinces ; puis „ que cinq d'entre elles se sont déja déclarées, „ en faveur de ce Géneralat, comme sur un point, „ qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hollande vrai-semblablement y résistera, jusqu'au „ bout. Il ordonnoit à son Ambassadeur, qu'il devoit, sans paroître, la confirmer dans ce sentiment, autant qu'il seroit en son pouvoir ; d'autant plus qu'il ne s'agissoit, en aucune maniere, de ce point-là, dans l'accommodement de la République, avec l'Angleterre. Les Anglois même n'avoient osé le mettre sur le tapis, & le Chancellier *Hyde* avoit dit aux Ambassadeurs de France à Londres, que le Roi, son maître, n'avoit garde de donner à De Witt l'avantage de pouvoir dire, que Charles II. n'avoit entrepris cette guerre, que pour rétablir son Neveu, dans ses charges. Cependant, selon le sentiment du Conseil de France, si le Roi d'Angleterre emportoit

(1) Le 23. d'Octobre Lett. D'Estrades T. III. 396.

1665. toit ce rétabliſſement, il étoit clair qu'il mettroit la plus grande partie des Etats en ſa dépendance; ce qui ne convenoit à perſonne qu'à lui, & priveroit les Etats de la Liberté, pour laquelle ils avoient ſi long-tems combattu toutes les forces d'une Monarchie, bien plus puiſſante que ne l'étoit l'Angleterre.

Quand le Marquis *de Caſtel Rodrigo*, Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols (1) eut appris, que les ſix-mille hommes qui venoient de France en Gueldre, étoient en marche, il ordonna au Prince de Chimai, de ſe poſter avec un corps de Troupes, à Marche en Famine, à une demie lieuë du chemin, par lequel celles de France devoient paſſer; comme s'il ſe vouloit oppoſer à leur paſſage. Le Prince de Chimai, & le Gouverneur de Jamets avoient auſſi lâché quelques paroles; qui ſembloient le marquer, & qui furent rapportées au Roi. Ce Prince dit à ſon Ambaſſadeur en Hollande, qu'il avoit bien de la peine à croire que le Marquis fût aſſez hardi, pour entreprendre une ſemblable choſe; mais que quoi qu'il en pût arriver, il avoit tant de deſir de donner aux Etats une marque ſolide de la ſincerité de ſon affection, dans la conjoncture préſente, qu'aucune conſideration n'arrêteroit un moment la marche de ſes Troupes (dès que ſon Courrier ſeroit arrivé, avec les ordres de l'Electeur de Cologne, qui ne lui ſeroient pas refuſez) quand même toutes les Troupes, qui étoient en Flandre ſeroient jointes en un Corps, & à deſſein d'empêcher leur paſſage. Les ordres furent même donnez au Vicomte de Turenne d'aller conduire cette petite Armée; mais les Eſpagnols ne firent rien, pour empêcher ſon paſſage.

Van Beuning preſſoit (2) toûjours, à la Cour de France, inſtamment la Déclaration de la France, contre l'Angleterre; mais il ne pouvoit l'obtenir, ſous prétexte que les Etats faiſoient une négotiation ſecrete avec Charles II. On ſoupçonnoit en France, à cauſe du ſecret qu'on gardoit là-deſſus, qu'il n'y eût quelque condition dans le Traité, qui uniroit les deux Parties, pour traverſer le Négoce de toutes les Nations; auquel cas, le Roi donnoit ordre à D'Eſtrade, s'il découvroit que cela fût vrai, ſans qu'il en pût douter, de s'y oppoſer de toutes ſes forces, & de promettre, pour cela, s'il ne le pouvoit faire autrement, que ſon Maître ſe déclareroit, contre l'Angleterre, ſans aucun délai, à l'arrivée du Courier qu'il lui enverroit. Il paroît par-là, qu'on ne connoiſſoit pas aſſez les deux Nations, qui n'étoient aſſurément pas d'humeur à faire une ſemblable Alliance; vû la jalouſie incurable, qu'il y a entre elles, ſur le Commerce, & la difficulté qu'il y auroit à convenir d'un Traité de cette ſorte, où l'une des Parties ne trompât pas l'autre.

Si néanmoins l'Ambaſſadeur de France pouvoit pénetrer, qu'elles étoient prêtes à faire la paix; il avoit ordre de dire aux Etats que c'étoit ce que le Roi ſon Maître avoit toujours paſſionnément ſouhaité, & qu'il ſeroit très-aiſe de la voir conclurre, pourvû qu'ils y trouvaſſent leur ſûreté; quand même ce ſeroit à l'excluſion de ſon entremiſe; parce que S. M. ſe promettoit que les E. E. reconnoîtroient aſſez, que, malgré cette excluſion, c'étoit à ſa ſeule conſideration & à cauſe de la crainte, que les Anglois avoient euë des dernieres expreſſions de ſes Ambaſſadeurs, qui leur auroient procuré une Paix avantageuſe. Mais s'il n'étoit rien de tout cela, l'Ambaſſadeur avoit ordre de dire, que S. M. ſe déclareroit en leur faveur, contre l'Angleterre, & lui feroit la guerre avec eux. Il ſemble que les raffinemens, & les ſoupçons des Miniſtres des Princes embarraſſent ſouvent ſi fort leurs affaires, qu'ils les jettent dans des doutes & dans des ſoupçons, qui ne finiſſent point. S'il y avoit plus de droiture dans les négotiations, elles ſeroient bien-tôt finies; mais les ſoupçons réciproques, fondez ſur pluſieurs exemples de mauvaiſe foi, entretiennent la meſintelligence, & la défiance, ſans qu'on y puiſſe apporter de remede. 1665.

Le Roi de France (3) ayant preſſé le Roi d'Angleterre par ſes Ambaſſadeurs, de ſe déclarer ſur les Articles qu'ils lui avoient propoſez, il leur répondit le 25. d'Octobre „ que ces Articles, qui „ avoient été préſentez, étoient plûtôt un ache- „ minement à un Traité, que le fondement d'u- „ ne Paix: Que pour ce qui étoit des deux „ Vaiſſeaux la Bonne Avanture & la Bonne Eſpe- „ rance, la juſtice des prétenſions étoit manifeſte; „ puis qu'il y avoit une ſomme conſiderable en dé- „ pôt, à Amſterdam, deſtinée au dédommagement „ des intereſſez; & que le Traité avoit laiſſé „ cette affaire à décider, par ces mots (*litem incertam proſequi*) aux Commis Extraordinaires, „ qui avoient à décider quelques autres points de „ la même nature: Que malgré la haute eſti- „ me, qu'il avoit pour le Roi de France, il ne „ pouvoit pas ne point remarquer, que le Roi „ T. C. devoit paſſer, pour trop intereſſé dans „ la déciſion de cette affaire; ayant toûjours dé- „ claré qu'il étoit engagé, par un Traité ſecret, „ à aſſiſter les Hollandois.

Cette réponſe faiſoit voir clairement aux François, que le Roi d'Angleterre ne s'entendoit nullement avec les Hollandois; & à ces derniers qu'il n'avoit pas grand égard pour la France, en lui faiſant une réponſe ſi peu raiſonnable. Il découvroit encore mieux la diſpoſition, où il étoit, en diſant de plus que „ ſi néanmoins S. M. T. C. pouvoit „ diſpoſer les Hollandois à entrer dans les mêmes „ ſentimens, qu'il témoignoit avoir pour une „ bonne Paix; il nommeroit des Commiſſaires „ de ſa part, & exhorteroit la Couronne de „ Suede, ſans la participation de laquelle il ne pou- „ voit pas faire la paix, de faire de même; & „ cela d'autant plus que les EE. GG. ne témoi- „ gnoient pas y avoir la moindre diſpoſition, & „ que les bonnes inclinations de S. M. à un ac- „ commodement n'avoient juſqu'alors ſervi, „ qu'à allumer de la jalouſie parmi les Confede- „ rez; comme s'il n'avoit aucune conſideration, „ pour leurs interêts; là où, ſelon toutes les ap- „ parences, la méthode propoſée alors, mettroit, „ avec l'aide de Dieu, une heureuſe fin à cette „ grande affaire; ſi les diſpoſitions, de tous cô- „ tez, étoient également bonnes. Les Actes & les Ecritures des Anglois, de ce tems-là, ſont en un ſtyle, qui reſſent plûtôt celui des Notaires, que celui d'un Souverain; & qui même ſemblent ſe moquer de ceux, pour qui ils ſont faits.

En ce tems-là, (4) Van Goch écrivit aux Etats „ que le Roi d'Angleterre lui avoit dit, qu'il „ lui parlât franchement, s'il n'avoit pas ordre „ de lui parler de la Paix (car on ne l'avoit laiſſé „ là,

(1) Lettre du Roi de France, du 23. d'Octobre, à D'Eſtrades, & celle du 30. du même Mois p. 429. du T. III.
(2) Lettre de De Lionne, du 23. d'Octobre. Là-même p. 403.

(3) Lettres D'Eſtrades T. III. p. 406.
(4) Lettre D'Eſtrades du 25. d'Octobre.

1665. „ là, que pour l'échange des prisonniers) & qu'il „ avoit répondu que non, mais seulement de lui parler de l'échange des prisonniers; *& moi*, dit Charles, *je veux vous en parler; vous avez fait des pertes, j'en ai fait aussi, la guerre nous est ruineuse aux uns & aux autres. Je souhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats, qu'ils ne l'aient à des conditions honnêtes; nous n'avons pas besoin d'entremetteurs, pour cela.* Goch répliqua qu'il en avertiroit ses Maitres, & le Roi, qui parloit beaucoup & familierement, ajoûta *que l'armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses deniers, & les Officiers à ses gages; que l'Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une même affaire, quand il seroit question de s'accommoder.* Van Goch ne manqua pas d'écrire aux EE. GG. ce que le Roi d'Angleterre lui avoit dit; sur quoi on tint plusieurs assemblées, mais sans prendre aucune résolution; & c'est ce qui arriva fréquemment, pendant l'absence de De Wit, qui étoit l'ame des Assemblées.

Les Provinces de Frise, de Groningue, d'Overyssel, de Gueldre & de Zélande étoient d'avis d'envoyer une Ambassade extraordinaire en Angleterre, à la tête de laquelle seroit le Prince d'Orange; pour remercier Charles de la bonne disposition, qu'il avoit fait paroître pour la Paix, & la conclurre, de la maniere la plus avantageuse, qu'il seroit possible.

Cependant les Provinces de Frise & de Groningue, avec les Omlandes, prioient D'Estrades de leur obtenir la protection du Roi de France, & d'autres même demandoient que, si S. M. levoit de la Cavalerie, il leur fît la grace de les employer. L'Ambassadeur du même Roi croyoit avoir sujet de croire que, dans le desordre, où étoient les Provinces, si le Roi avoit eu une Armée dans le voisinage, & quelque étendue de terre, pour la faire hiverner, avec les intelligences, que l'on avoit dans le Païs, & les ménagemens qu'on auroit pû garder; il eût pu tenir les Etats dans la dépendance, non par la sûreté, qu'il y eût dans leur amitié, mais par la peur, qu'ils auroient euë qu'il ne les châtiât. D'Estrades tâchoit d'inspirer ce dessein au Roi, mais il n'y réüssit pas, comme on l'a déja dit. C'est ce que quelques (1) Anciens ont représenté, dans la Fable de l'Homme, du Cheval & du Sanglier, ou du Cerf; où l'Homme appellé pour secourir le Cheval, contre le Sanglier, ou le Cerf, se rendit maître du premier, & ne lui rendit plus sa liberté. Cette Fable (2) doit avertir ceux, qui se laissent emporter à la colere, qu'il vaut mieux être outragé impunément, que d'être livré à un autre.

Il arriva là-dessus que les Partisans du jeune Prince, ceux du Roi d'Espagne, & ceux du Roi d'Angleterre, tous également opposez au Pensionaire, sémerent des billets, & firent même courir des imprimez, contre lui; où ils le faisoient Auteur de cette guerre; par l'ambition, qu'il avoit de commander la Flotte, & de se rendre maître de toutes les affaires. Ces gens-là firent publier ces calomnies, par tout, dans les Villes, dans les Bâteaux, & dans tous les lieux publics; où l'on parloit de lui, comme d'un Traître, & l'on disoit hautement qu'il falloit avoir la Paix, avec l'Angleterre, & rendre au Prince d'Orange les Charges, que ses Prédecesseurs avoient euës. Beverning lui-même, Ami particulier du Pensionaire, & qui l'avoit soûtenu avec tant de courage contre ceux, qui calomnioient sa conduite, du tems de Cromwel; Beverning, dis-je, se démit de sa Charge de Thrésorier Géneral; de peur que, le Prince d'Orange venant à entrer dans ses emplois, il ne fût des premiers sacrifié au Parti de ce Prince. D'Estrades tâcha de l'empêcher d'abandonner, en quelque maniere, le Pensionaire de Hollande, son Ami particulier; mais il lui répondit, qu'il y avoit long-tems qu'il s'étoit voulu retirer, & qu'il voyoit les affaires si brouillées, qu'il falloit une autre tête que la sienne, pour les débrouiller; Que, pour parler franchement, on avoit laissé trop long-tems les Etats, sans les secourir, & qu'il (3) les voyoit quasi sans ressource, & pris par deux côtez, dont le Roi de la G. B., se déclaroit le maître; c'est-à-dire, comme il semble, du dehors par ses Flottes; & du dedans, par le Parti du Prince d'Orange. Mais dans la suite du tems, la Providence débrouilla les choses tout autrement, qu'on ne s'imaginoit; comme on le verra, dans cette Histoire. 1665.

Beverning disoit, que les Magistrats des Villes n'avoient pas connu les forces du Roi d'Angleterre, & qu'ils avoient vu, que ce Prince avoit une Flotte de cent Vaisseaux, & une Armée de Terre de trente-mille hommes; qui étoit apparemment celle de l'Evêque de Munster, qui l'avoit levée, par le moyen de l'argent qu'il avoit reçu du Roi Charles; qu'il faisoit de nouvelles Alliances, en Allemagne; qu'il trouvoit plus d'argent, qu'on ne croyoit; & qu'il ruineroit les Etats, s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne se brouiller jamais avec lui. Cependant Beverning se trompa, & par la bonne conduite & la fermeté de De Witt, ils se tirerent heureusement de cette guerre, comme on le verra par la suite.

Cependant les Etats (4) Géneraux protesterent, qu'ils n'avoient aucune connoissance du Traité secret avec l'Angleterre, dont on avoit parlé; & Van Beuning assura le Roi, qu'ils n'entendroient à aucun Traité, sans la participation & la Médiation de S. M..

On lui faisoit (5) de grandes instances, de la Haie, pour que le Roi se déclarât contre l'Angleterre; & Van Beuning en faisoit autant à Paris. Quand ils se défendirent sur la négotiation sécrete, qu'on assuroit qu'ils faisoient avec les Anglois, ils déclarerent qu'ils n'en avoient aucune connoissance, & que le Roi d'Angleterre augmentoit beaucoup ses prétensions, en demandant des dédommagemens, pour les pertes & pour les frais de la guerre.

D'Estrades prétendoit néanmoins qu'il y avoit de la duplicité, dans leurs réponses, & croyoit qu'ils envoyoient un homme en Angleterre, comme pour faire l'échange des prisonniers, qui avoit le secret; que la Province de Hollande vouloit qu'on cachât à Van Goch, parce qu'il étoit dans les interêts de la Maison d'Orange. L'Ambassadeur croyoit, qu'il étoit bon de faire venir au plûtôt le secours; par le moyen duquel il assuroit qu'on feroit bien changer de langage aux mal-intentionnez. Il jugeoit aussi, qu'il seroit bon, qu'il

O fût

(1) *Phedre* Liv. IV. F. 3. Horat. Epist. 10. Lib. 1.

(2) *Hæc iracundos admonebit fabula, impunè potiùs lædi, quàm dedi alteri.*

(3) C'est ainsi qu'il semble qu'il faille corriger les mots, qui se trouvent dans D'Estrades.

(4) Lettre de D'Estrade du 20. d'Octobre p. 412.

(5) Autre Lettre de la même date.

1665. fût assûré des dernieres intentions du Roi, dans le tems que De Wit devoit arriver à la Haie; pour résoudre, avec lui, de la maniere, dont on pourroit réduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande; ou la Hollande elle-même, à s'accommoder aux autres, si elle n'agissoit pas, selon l'intention du Roi. Il se flattoit que ces Provinces se lieroient avec ce Prince, par la jalousie, qu'elles avoient entre elles; à cause de sa grande puissance, & que la protection du Roi auroit plus de poids, étant appuyée de bonnes Troupes. „ Si vous pouviez, disoit encore „ D'Estrades à De Lionne, avoir Mastricht, „ ou Juliers, soyez assûré qu'on n'oseroit rien „ faire en Hollande, qui déplût au Roi; & „ cela étant, je pourrois répondre que toutes „ choses iroient à souhait. On sera autrement „ toûjours dans l'incertitude, & sujet à dépen- „ dre de la bonne, ou mauvaise humeur des Dé- „ putez des Villes; qui changent facilement de „ sentiment, dans les affaires.

Ces discours auxquels D'Estrades revenoit souvent, dans ses Lettres au Ministre du Roi, firent que ce Prince souhaita de savoir bien au long, & fort exactement tout ce qui pouvoit regarder cette affaire, & que son Ambassadeur y ajoûtât même ses sentimens, sur ce qu'il croyoit qu'il y auroit à faire; s'il estimoit à propos de l'entreprendre & de la pousser. D'Estrades ne manqua pas de s'aquiter, de ce que le Roi lui avoit ordonné; mais on ne jugea pas qu'on pût entreprendre rien de semblable. Comme le succès de cette entreprise, dépendoit de la possession de Juliers, ou de Mastricht, (1) on lui répondit qu'on ne pouvoit pas songer à avoir Juliers en propre; parce que le Duc de Nieubourg s'étoit engagé à n'y introduire jamais de Garnison, que la sienne propre; quoi que, comme ce Duc n'étoit pas satisfait des Etats, elle pourroit servir au Roi, comme s'il en étoit en possession. Pour Mastricht, on dit qu'il n'y avoit que D'Estrades lui-même, qui étoit sur les lieux, qui pût l'acquerir au Roi; que ce qu'on en pourroit dire à Van Beuning, ne produiroit qu'un mauvais effet, sans aucun fruit; puis qu'il n'avoit aucun pouvoir, de traiter d'une semblable chose, ni n'en pouvoit avoir. En effet, prétendre engager les Etats à remettre cette place à la France, c'étoit leur demander, qu'ils lui livrassent les Clefs de leur Païs, pour y entrer, quand elle voudroit.

Comme la division des Provinces duroit toûjours, cinq d'entre elles opinerent à envoyer une Ambassade à Londres; de laquelle le Prince d'Orange fût le Chef. Le Roi de France (2) ne trouvoit nullement à propos de se déclarer contre l'Angleterre, en cette disposition des esprits; de peur que les Provinces l'ayant engagé à faire cette démarche, elles ne voulussent le laisser seul faire la guerre aux Anglois; auxquels il n'étoit pas en état de résister, par mer.

On ne trouvoit rien de mieux, que de faire revenir De Wit, & le Roi donna ordre à son Ambassadeur de lui envoyer un Exprès à la Flotte; pour lui représenter qu'il étoit tems, qu'il revînt, pour reprendre les fonctions de sa Charge. D'Estrades l'avoit déja fait, & le Pensionaire lui répondit, qu'il partiroit incessamment.

Il étoit en effet tems qu'il revînt, puis que (3) l'on parloit de nouveau d'envoyer une Ambassade en Angleterre. Ceux qui favorisoient les Espagnols, ou les Anglois, & le Prince d'Orange étoient réünis dans ce sentiment, & même plusieurs Villes de Hollande y inclinoient. Si tous ces Partis, s'étant bien réunis, avoient pris des mesures de concert, ils auroient enfin eu le dessus; sans qu'il fût possible de les empêcher d'exécuter leurs desseins, ou de rétablir l'autorité du Pensionaire de Hollande. Les meilleurs Amis de De Witt ne disoient rien, de peur de s'attirer des affaires. Cependant D'Estrades n'oublia rien, pour leur faire reprendre courage. Il engagea même une Fille de la Douairiere d'Orange, a porter les Provinces de Frise & de Groningue, à opiner contre l'Ambassade. Cette Dame, à qui l'Ambassadeur de France donne de grands éloges, étoit brouillée avec sa Mere, qui se mettant peu en peine du Gouverneur de deux Provinces, qu'on a nommées, ne pensoit qu'à l'avancement de son autre Petit-fils, le Prince d'Orange. D'Estrades rassura les Villes de Hollande, qui chancelloient, gagna le Quartier de Zwol dans l'Overyssel, & celui de Zutfen en Gueldre; ensorte qu'ils desavouerent ce qu'on avoit dit en leur nom, dans les Etats Géneraux, en faveur de la Paix avec l'Angleterre. Il croyoit que le Roi, son Maître, pourroit facilement gagner les Provinces de Gueldre & d'Overyssel, auxquelles les courses des Munsteriens avoient causé de grandes pertes. Il n'avoit qu'à faire lever, en ces Provinces, quelques Compagnies de Cavalerie, & à en donner la conduite à des Gentilshommes, dont quelques-uns même se contenteroient d'être simples Cavaliers. Le Roi (4) le promit, s'il levoit de la Cavalerie, en ce Païs-là. Cependant les six-mille hommes tardoient encore à venir, & quatre Provinces souffroient beaucoup des courses des Munsteriens. Seize-mille hommes de ces Troupes tenoient Groningue, comme bloquée; sans néanmoins que la Ville fût en danger, parce qu'il y avoit quatre-mille hommes dedans, & qu'on en pouvoit entrer & sortir; ce qui rendit le blocus inutile.

Le 5. de Novembre, De Witt étant arrivé au Tessel, écrivit un billet à D'Estrades; pour lui apprendre son arrivée, & lui dit, qu'il seroit le lendemain à la Haie. On avoit donné ordre de débarquer incessamment six-mille hommes de l'Infanterie, qu'on avoit embarquée sur la Flotte, & de les envoyer à Groningue, & quinze-cens hommes, furent envoyez à Delfziel; que l'Evêque de Munster menaçoit d'envahir, pour avoir une place maritime, afin de pouvoir correspondre par Mer, avec l'Angleterre. Si les six-mille François, qui venoient, eussent été près de là; on auroit facilement pû couper les Vivres à l'Armée Munsterienne, & l'obliger de se rendre; mais tout se fit, avec une lenteur, qui sembloit affectée. „ Il me semble, disoit D'Es- „ trades, qu'il seroit de la derniere importance „ de défaire cette Armée de l'Evêque de Muns- „ ter, pour ruiner entierement le parti & le cré- „ dit du Roi de la Grande Brétagne, du côté „ de la Terre; & que ce fût, avec l'assistance des „ Troupes Françoises; pour faire voir à ces qua- „ tre Provinces qu'elles étoient perdues, sans el- „ les, & que c'étoit le Roi seul, qui avoit soû- „ tenu l'Etat; au penchant, où il étoit de sa „ ruine. Mais pour cela, il falloit que les six-mille hommes vinssent plûtôt, & qu'ils fussent vigou-

(1) En une Lettre du 6. de Novembre p. 443. du T. III.
(2) Voyez la Lettre du 30. d'Octobre, là-même p. 424.
(3) Lettre du 5. de Novembre T. III. p. 433.
(4) Lettre du 13. de Novembre.

1665. vigoureusement soûtenus, par les Troupes Hollandoises.

D'Estrades donna encore de très-bons avis, pour la maniere, dont le Commandant de ce Corps devoit se conduire à l'égard des Députez des Etats; qu'on a accoûtumé d'envoyer, pour servir de Conseil à ceux qui commandent leurs Armées. „ Mr. de Pradel, *dit-il*, aura à se ménager avec les Députez des Etats. Ils n'ont „ pas toute la chaleur, qui seroit à souhaiter, „ pour venir aux mains avec les Ennemis, & finir „ cette affaire. Mais, comme il a beaucoup d'ex„ perience, & qu'il verra, peu de jours après „ être arrivé, ce qui se pourra faire de plus avan„ tageux; je ne doute pas, qu'il ne prenne le „ chemin le plus court, pour décider cette af„ faire. Il faudra du tems, pour gagner leur „ confiance; car comme ils veulent agir en Sou„ verains, il faut suivre leurs Conseils sur la „ guerre; encore qu'ils ne soient pas toûjours „ ceux, qui sont les meilleurs à suivre. Ce que „ je trouve de plus fâcheux, c'est que le Prince „ Maurice agit envers eux, avec trop de sou„ mission; ce qui lui a fait commettre de gran„ des fautes, & principalement à l'égard du pas„ sage, par où l'armée de Munster a passé, pour „ entrer dans le Païs de Groningue; lequel passa„ ge pouvoit être bien fortifié, la situation é„ tant bonne; s'il ne se fût trop fié à ce que les „ Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvu par „ des Troupes venuës de Frise. Cependant, s'il „ y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que „ trois-cens Païsans mal-armez, & une Compa„ gnie de cent hommes.

C'est-là un inconvenient inséparable de la Constitution de la République, qui ne peut pas abandonner ses Armées à la discretion de ceux, qui les commandent; qui par trop de courage, ou par envie de se signaler, pourroient trop hazarder & réüssir mal; ou commettre d'autres choses contraires au bien de l'Etat, ou par négligence, ou par quelque autre interêt. Mais d'un autre côté, il peut arriver que les Députez font perdre aux Géneraux de bonnes occasions de nuire aux Ennemis. On a regardé ce dernier inconvenient, comme moindre que le précedent; & les Etats ont toûjours suivi la même maxime, de hazarder le moins qu'il est possible; dont on a vû des exemples remarquables, dans la Guerre, qui finit en MDCCXII.

Van Beuning (1) pressa encore le Marquis de Lionne, avec beaucoup de vivacité sur la Déclaration du Roi, contre l'Angleterre; mais le Ministre de S. M. se défendit, en disant que, si le Roi en usoit ainsi, il n'agiroit pas conformément à sa prudence. Sa raison étoit que les Etats, non seulement sans en donner communication au Comte D'Estrades, mais même en se cachant de lui, avoient envoyé une Personne expresse & de capacité en Angleterre, sous prétexte d'un échange des prisonniers; mais avec des ordres secrets de traiter de la paix, sans la médiation du Roi T. C. & même sans la participation d'aucun de ses Ministres. Il n'étoit, selon lui, ni de la bonne foi, ni honnête de presser le Roi de rompre, pour l'amour d'eux, contre un Potentat; vers lequel, dans le même tems, ils envoyoient en cachette un homme exprès, pour traiter de la Paix. Si cela étoit vrai, l'évenement montre que cet homme n'étoit pas un négotiateur, qui fût à craindre.

(1) Lettre du 6. de Novembre T. III. p. 443.

L'Ambassadeur des Etats répondit à De Lionne, selon les derniers ordres, qu'il avoit reçus, que, si le Roi de France vouloit se déclarer, il signeroit que ses Maîtres ne feroient point la Paix, sans sa médiation. Il y eût encore beaucoup d'autres contestations des Ministres de France & des Etats, qu'on ne peut lire, qu'avec ennui, dans les Lettres du Comte D'Estrades, & auxquelles nous ne nous attacherons pas davantage. Si l'on avoit voulu tenter de faire la Paix, avec Charles II. sans la participation de la France; on changea entierement de mesures, dès que De Witt eut paru dans l'Assemblée, & encouragé ses Amis. 1665.

De Witt (2) eut de grandes Conférences avec D'Estrades, & lui dit, que si le Roi son Maître se déclaroit contre l'Angleterre, ce seroit le moyen d'éteindre toutes les Cabales, qui se faisoient dans les Provinces; & que s'il fournissoit aux Etats l'argent, porté par le Traité, jusqu'au tems, auquel il donneroit le secours; c'étoit un moyen infaillible de lui attirer l'affection & la confiance des Provinces, & particulierement de la Hollande, qui étoit seule chargée de toute la dépense. La Gueldre, l'Overyssel, la Frise & Groningue ne fournissoient rien, à cause du dégat que l'Evêque de Munster y avoit fait. La Zélande étant privée de son négoce, par Mer, ne fournissoit rien non plus. La Province d'Utrecht, ne pouvoit pas non plus beaucoup contribuer, ayant aussi souffert quelque perte. Ainsi la Hollande étoit chargée de tout, & il sembloit nécessaire que le Roi la soulageât, d'autant plus que le Roi seroit maître par-là de la volonté des Hollandois; au lieu que s'il laissoit les Etats, dans l'embarras où ils étoient, sans les aider & sans se déclarer; il étoit dangereux qu'ils ne se racommodassent, contre leur gré, & contre leur interêt, avec l'Angleterre, & que le parti contraire à celui de De Witt ne prévalût.

L'Ambassadeur de France lui dit, qu'il falloit voir ce que produiroit l'Assemblée des Etats de Hollande, & si elle rejetteroit toutes les Propositions d'une Paix secrete, & à part; & cela étant assuré, D'Estrades promettoit de s'employer à leur procurer ce qu'ils souhaitoient. Cependant De Witt & l'Ambassadeur employerent leur adresse & leur crédit, pour se rendre les Députez favorables. Il parut que les Etats vouloient entretenir l'amitié, avec la France; par la maniere sévere, dont ils traiterent un Ministre de la Haie, nommé *Landtman*; qui avoit dit, en chaire, que Dieu châtioit la République; *parce qu'elle acceptoit le secours d'un Roi idolatre, & qui étoit capable de faire massacrer les peuples, comme leurs Confreres l'avoient été à la S. Barthelemi, par un de ses prédecesseurs; qui outre cette barbarie, avoit aussi fait égorger plusieurs innocens à Anvers. Qu'on avoit quitté l'Alliance d'un Roi de leur Réligion (Charles II.) pour lui faire la guerre, par des maximes d'un mauvais Gouvernement.* On a vu, par ce qu'on a dit ci-dessus du commencement de la guerre, qu'on ne pouvoit le rapporter qu'au Roi d'Angleterre, qui, en ce tems, étoit fort suspect de favoriser l'Eglise Romaine. Mais cette espece de Zèlez, sont ordinairement fort mal instruits de ce qui se passe dans le monde; sans néanmoins en être plus habiles dans leur Profession; par laquelle ils sont engagez à respecter, plus que les autres, des Puissances que Dieu a établies, selon la Doctrine des Apôtres. Ce dis-

O 2 cours

(2) Lettre de D'Estrades du 11. de Novembre.

1665. cours ayant été rapporté aux Etats, il tâcha de donner un autre tour à ce qu'il avoit dit; ce qui fit que plusieurs suffrages alloient à se contenter de son explication. Mais les autres jugerent, qu'il méritoit un châtiment, parce qu'il avoit désigné assez clairement la personne du Roi de France. La Chaire lui fut interdite pour toûjours, & il sortit de la Haie, quoi que le Peuple en fût fort entêté, sans qu'il s'ensuivît aucune émotion populaire; mais on a dit, quelques années après, qu'il avoit poussé la populace de la Haie, au meurtre des Freres De Witt.

Comme on étoit fort irrité dans la République, contre l'Evêque de Munster, on dit qu'il avoit fait une irruption dans les Terres des Etats, à l'instigation des Espagnols; & que le Marquis de Castel Rodrigo avoit donné occasion à cela, parce qu'il n'avoit pas voulu donner passage, au secours François, contre l'Evêque de Munster. A cette occasion, Louïs XIV. écrivit (1) à son Ambassadeur, „ qu'il seroit bon „ d'échauffer les Provinces, dans ces bons senti„ mens, & qu'il faisoit état de lui ordonner, „ dans le tems auquel il feroit sa Déclaration „ (*sur les Droits qu'il prétendoit avoir sur les Pro„ vinces Espagnoles*) de parler clairement des „ Droits de la Reine, sur certaines Provinces „ du Païs-Bas, sans les mettre néanmoins en „ condition, pour la Déclaration; mais com„ me d'un Prince, qui se promettoit cette ré„ tribution de l'équité, & de la reconnoissance „ des Etats; qu'après qu'il auroit préferé leurs „ interêts à tous les siens, par une rupture con„ tre une autre Couronne, qui ne cherchoit, „ que son amitié, & qui lui avoit fait même „ des avances, qui lui auroit été fort avanta„ geuses, pour la pouvoir conserver; les Etats „ en useroient à son égard, avec la meme af„ fection & sincerité, pour l'appui & le soû„ tien de ses Droits, comme le Traité les y „ obligeoit. La Cour de France se trompoit, dans cette attente. Pas une Puissance ne se croit obligée de se mettre à la discretion d'une autre plus grande, quelque obligation qu'elle lui ait; parce qu'il n'y a point de bienfait, que l'on doive acheter, par la perte de la liberté.

En ce même tems-là, (2) Van Beuning, en s'entretenant avec De Lionne, lui dit que le Roi pourroit bien penser à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munster, qui n'étoient pas bien payées; & qu'il en reviendroit un double avantage, puis que S. M. pourroit augmenter ses Troupes & diminuer, en même tems, celles de l'Ennemi des Etats. La difficulté étoit de faire venir en France ces Troupes, mais Van Beuning la leva, en disant qu'on les joindroit au Corps que De Pradel commandoit, & qu'il les conduiroit en France, avec les siennes, en y retournant. Le Roi trouva cet expédient bon, & donna ordre à D'Estrades d'exécuter ce dessein; en débauchant les Soldats de l'Evêque, soit par Compagnies & par Régiment, soit en ramassant les Soldats qui déserteroient un, par un, & en jettant des billets parmi l'Armée Munsterienne. Le Roi écrivit aussi la même chose à De Pradel.

Vers le (3) milieu de Novembre, toutes les Villes de Hollande déclarerent, dans leur Assemblées, qu'elles n'entendroient à aucune Proposition de Paix avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Le Pensionaire fut ensuite chez l'Ambassadeur de France, pour lui porter cette parole & lui représenter, de la part des EE., que dans la conjoncture présente, il seroit bon que S. M. T. C. se déclarât contre l'Angleterre, suivant le Traité; afin d'exclurre toutes les Cabales contraires, qui seroient sans crédit, par cette Déclaration. De Witt pria encore D'Estrades de supplier S. M. de vouloir aider la Hollande de l'argent, qui lui étoit dû du subside des quatre premiers mois. Il disoit, que cette Province étant chargée de toutes les dépenses de Terre & de Mer, & les autres Provinces ruinées, ne sauroit supporter seule les frais de la guerre, si S. M. ne l'assistoit. 1665.

L'Ambassadeur ne manqua pas d'avertir la Cour de tout cela, & marqua à De Lionne, que le Roi pourroit prendre ses résolutions, avec sûreté, après le pas que De Witt & la Province de Hollande venoient de faire; & l'assura qu'ils attireroient à eux toutes les autres Provinces; dont une partie leur étoit déja assurée, & dont on pourroit gagner les autres. (4) De Witt avoit aussi écrit des Lettres très-fortes à Van Beuning, pour presser la rupture & quelque secours en argent; ce qu'il ne manqua de faire.

De Lionne (5) répondit à l'Ambassadeur, que l'on feroit mal de négotier avec l'Evêque de Munster, qui ne cherchoit qu'à rendre inutiles les six-mille hommes, que le Roi avoit envoyez pour le réduire. Ses Soldats, qui étoient Wallons, Brabançons, & Franc-Comtois, avoient cependant commencé à déserter. Ils dirent que leurs Capitaines, qui étoient au service de l'Espagne, ne leur avoient donné congé que pour un an; en leur faisant esperer qu'ils s'enrichiroient du butin, qu'ils feroient dans les Provinces Unies. On leur fit donner des Passeports, pour se retirer; mais ils firent de grands brigandages, dans le Bailliage de Berg-op-zoom. Les Ministres de France ne manquerent pas d'irriter les Provinces Unies contre les Espagnols, qui traitoient de la sorte une Nation, qui étoit en paix avec eux.

D'Estrades (6) assura encore le Roi, qui souhaitoit avoir, par écrit, ce que De Witt lui étoit venu dire de la disposition des Etats à ne rien conclurre avec l'Angleterre; sans lui en faire part, & sans son consentement; qu'il ne croyoit pas qu'un Ecrit, signé de quelques Députez de la Hollande, fût d'une plus grande force, que ce qui avoit été fait; sur tout après que les EE. GG. le lui avoient confirmé, par le Président de semaine, & que leur résolution avoit été enregîtrée. (7) Le Roi cependant rappella ses Ambassadeurs d'Angleterre, & promit que, dès qu'eux & Van Goch en seroient sortis, il déclareroit sa rupture, avec le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité; sans desirer d'autres conditions, pour sa sûreté, que celles, qui seroient entierement conformes à ce Traité; c'est-à-dire, que les Etats ne négotieroient rien en Angleterre, sans son consentement.

Van Beuning apprit, avec beaucoup de joie, à Paris cette résolution du Roi; & ne demanda autre chose, sinon que la rupture se fit dèslors,

(1) Lettre du 13. de Novembre, parmi celles de D'Estrades T. III. p. 454.
(2) Lettre du Roi du 13. du Novembre T. III. p. 458,
(3) Lettre de D'Estrades du 14. de Novembre T. III. p. 45.

(4) Le 12. & le 13. de Novembre.
(5) Par une Lettre du 18. de Novembre T. III. p. 462. Voyez encore la suivante.
(6) Lettre du 19. de Novembre T. III. p. 466,
(7) Lettre du 20. de Novembre p. 469.

1665. lors, & sans délai. Mais De Lionne lui répondit, *prémierement qu'ayant à faire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'est pas le maître, on devoit avoir grand égard à la sûreté des Ambassadeurs, avant que de passer à aucun acte d'hostilité.*

En second lieu, il lui dit, *qu'il n'étoit ni assez imprudent, ni assez hardi, pour conseiller au Roi de faire ce pas, avant que de voir Van Goch, en Hollande; parce que comme il ne pouvoit recevoir l'ordre de son rappel, que plusieurs jours après, que les Ambassadeurs du Roi seroient partis, & peut-être déja passez en France; il pourroit facilement arriver, que le Roi d'Angleterre, en cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible, avec la France, donneroit les mains aux conditions, que les Hollandois auroient témoigné désirer, & conclurroit la Paix, avec Van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours seulement, & nullement nécessaire, on auroit gagné que les Etats seroient en Paix, & la France seule en guerre pour leur interêt.* C'est ainsi que les Politiques, trop défiants & trop soupçonneux, rendent difficiles les choses les plus faciles. La France ne pouvoit pas croire raisonnablement que les Provinces Unies, dans l'état où elles étoient, oseroient, ou voudroient seulement la trahir, pour faire plaisir à l'Angleterre. D'ailleurs le Peuple d'Angleterre n'étoit pas capable de mal traiter des Ambassadeurs, malgré le Roi, qui ne haïssoit pas d'ailleurs les François. Mais les Grands Ministres se font plus valoir, en prenant des précautions outrées, contre des maux, qu'ils n'ont pas sujet de craindre.

Le Roi de (1) France approuva la subtilité Politique de De Lionne, & ne laissa pas de promettre à D'Estrades, de donner sa Déclaration, quand il auroit avis que ses Ambassadeurs, & celui des Etats auroient repassé la mer, & non autrement. Pour ce qui est l'assistence en argent, de laquelle De Witt avoit aussi parlé, le Roi dit qu'il étoit surpris „ qu'il ne fût pas tombé dans „ l'esprit de son Ambassadeur de lui représenter „ qu'étant sur le point de rompre, pour le seul „ interêt des Hollandois, avec une Couronne „ qui lui étoit amie, & n'en ayant point d'autre „ sujet particulier; il auroit droit de rappeller, „ en même tems le corps de six-mille hommes, „ qu'il avoit sur les Terres des Etats, ou de prétendre au moins qu'ils l'entretinssent à leurs „ dépends, s'ils désiroient qu'il continuât à les „ en assister; n'étant pas dit, dans le Traité, „ qu'il dût soûtenir deux guerres de cette sorte, „ en même tems; & étant porté au contraire, „ qu'aussi-tôt que l'Allié, qui ne seroit point attaqué, romproit contre l'aggresseur, pour l'interêt de l'autre Allié, le secours qu'il auroit „ auparavant donné, en Troupes, ou en argent, „ cesseroit.

Le Roi ne croyoit pas non plus „ qu'il fallût „ se contenter de l'offre, que De Witt avoit „ faite de communiquer à D'Estrades l'instruction, „ de la personne, que les Etats pourroient envoyer en Angleterre; parce qu'il demeureroit „ toûjours exposé à craindre, ou qu'on ne lui „ en eût donné d'autres plus secretes; ou qu'on „ ne lui en envoyât, sur les ouvertures, que le „ Roi d'Angleterre lui pourroit faire, tous les „ jours. Il jugeoit donc qu'il falloit prendre „ au mot De Wit, sur la seconde offre qu'il a- „ voit faite, que les Etats n'enverroient personne en Angleterre, si le Roi ne le trouvoit „ bon, & lui déclarer franchement, qu'il ne l'estimoit pas à propos.

(1) Lettre du 28. de Novembre T. III. p. 471.

Le Roi écrivit encore, ce qu'il croyoit qu'on pourroit faire la Campagne suivante, afin que D'Estrades en conferât avec le Pensionaire de Hollande; mais comme il ne s'en fit rien, nous ne nous y attacherons pas; non plus qu'aux offres, que quelques Non-Conformistes d'Ecosse & d'Angleterre faisoient de prendre les armes contre le Roi Charles II. pourvu que la France & les Provinces Unies les voulussent soutenir. Cela n'eut aucune suite, & l'on fit bien de ne se pas fier à ces mécontens, qui ne pouvoient qu'engager ceux, qui les auroient soûtenus, en une mauvaise affaire. On peut voir ce que Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dit dans ses Mémoires sur cette année. 1665.

On résolut enfin de rappeler Van Goch d'Angleterre, comme la France le demandoit; mais les EE. GG. écrivirent auparavant une (2) Lettre à S. M. B. datée du 11. de Décembre; dans laquelle ils lui rappellerent dans l'esprit, en peu de mots, les commencemens de la guerre, leur conduite en cette conjoncture, & sur tout par rapport à la paix, à laquelle ils étoient toûjours dispofez; quand on leur offriroit des conditions plus raisonnables, que celles qu'il leur avoit proposées. Le Roi y répondit le 16. du même Mois. Il y défend sa conduite, & censure celle des EE. GG. en témoignant d'ailleurs, qu'il seroit toûjours prêt à accepter une Paix, qu'il prétendoit que les Etats lui devoient proposer les premiers. Il seroit à souhaiter que ceux, qui écrivirent cette Lettre, n'y eussent pas mêlé le nom de Dieu; pour confirmer des choses, dont il n'étoit guère possible de l'en croire, comme *d'attester devant Dieu le scrutateur des cœurs, qu'il ne desiroit autre chose, que d'en voir la conclusion, par une bonne & juste paix*; qu'il pouvoit avoir très-avantageuse, s'il eût voulu, comme on l'a pû voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus.

Pendant que tout cela se passoit, on ne profitoit pas assez des six-mille hommes, que le Roi de France avoit envoyez, pour répousser & même pour chasser l'Evêque de Munster des Provinces Unies. (3) Ils firent très-bien, dans l'attaque de la Ville de Lochem, qui fut emportée, comme on le voit dans une Lettre du Roi à D'Estrades, du 25. de Décembre. Il croyoit pouvoir bien dire, sans reproche „ que „ s'il ne les avoit pas envoyez, & même que „ s'il ne retenoit pas le ressentiment de plusieurs Princes (ce qu'il faisoit, *disoit-il*, avec „ des soins, qu'il ne s'étudioit pas de faire valoir) l'Evêque de Munster n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore d'être secouru, & si fortement appuyé de leurs armes; qu'elles auroient jetté, & jetteroient „ encore les Etats en de plus grands embarras, „ & en plus de risque, que toute la Puissance „ d'Espagne ne leur en avoit pu faire courir.

Cela étoit, sans doute, une exaggeration, puis que les Princes Voisins n'étoient pas d'humeur, quand ils l'auroient pu, à aggrandir si fort l'Evêque de Munster; ni ne pensoient pas à se partager ce qui appartenoit aux Etats Géneraux; outre que cette sorte de Confédérations de Princes, dont les interêts sont contraires, ne réüssissent guère.

O 3 „ Les

(2) Voyez-la au III. Tome des Lettres de D'Estrades p. 496.

(3) Voyez sa Lettre pag. 515. du III. Tome des Lettres D'Estrades.

1665. „ Les ordres, *continuoit-il*, que j'ai donnez, „ & que je renouvelle, tous les Ordinaires, sur „ la Discipline de mes Troupes, me font juger „ que, si les Soldats prennent quelque liberté; „ elle ne peut proceder que du peu d'ordre, que „ les Députez (*des Etats*) donnent à pourvoir à „ diverses choses, qui sont néanmoins absolu- „ ment nécessaires, pour leur subsistance. Je ne „ mande pas aux Officiers, comme vous pouvez „ bien croire, la pensée, que j'ai là-dessus; au „ contraire je ne leur recommande rien plus, que „ le févere châtiment des moindres excès. Mais „ comme la publication, qui s'en est faite dans „ les Villes, n'est qu'un effet de la mauvaise vo- „ lonté des Cabales contraires; il sera bien à pro- „ pos que vous pratiquiez souvent le même ex- „ pédient, dont vous vous êtes déja servi, pour „ desabuser les peuples; en faisant imprimer les „ Lettres, que le Sr. de Pradel, ou l'Intendant „ vous écrira, pour justifier la bonne conduite „ des Troupes, ou pour informer le Public des „ punitions, qui auront été fait des desordres, „ qui ont été commis.

Il y avoit, sans doute, quelque chose de vrai, dans ce qu'on écrivoit de France, au nom du Roi; mais toutes les plaintes, qu'on avoit faites, n'étoient pas fausses, comme on le verra par la suite. Il y a des incommoditez inévitables à recevoir des Troupes, qui ne sont pas assez ménagées, par ceux qui les appellent. Le meilleur étoit de les employer promptement à exécuter ce pourquoi elles avoient été appellées, afin de n'en avoir plus besoin.

C'étoit le sentiment du Roi (1) „ que rien ne „ pouvoit plûtôt porter l'Evêque à conclurre un „ accommodement, aux conditions, que l'on „ pouvoit souhaiter, que de continuer la guer- „ re, pendant l'Hiver, & qu'au lieu de mettre „ les Troupes en Quartier d'Hiver, elles entras- „ sent dans le Païs de l'Evêque, le plus avant „ qu'elles pourroient, & y assiégeassent quelque pla- „ ce; à quoi il y auroit plus de facilité alors, que „ la terre étoit ferme, par la gelée, qu'on n'en „ avoit au tems de la pluye, auquel on n'avoit „ pas laissé de prendre Lochem. Si cela ne se „ pouvoit, il croyoit qu'il falloit ravager ses E- „ tats, aussi loin qu'on pourroit, pour lui rendre „ ce qu'il avoit fait sur leurs terres.

Cependant (2) un Agent de l'Empereur, nommé *Friquet*, qui étoit depuis long-tems en Hollande, & qui s'étoit mêlé de cette affaire, tâchoit de détourner l'orage, qui pouvoit tomber sur les Etats de l'Evêque; que l'Empereur protegeoit, comme étant Membre du Cercle de Westfalie. Les Etats, conformément aux sentimens du Roi de France, demandoient que l'Empereur ordonnât à l'Evêque de sortir des Terres & des Places, qu'il leur avoit occupées; de renoncer à toutes sortes d'Alliances, contre eux, & de prétensions; de desarmer, & de ne prendre les armes, sous quelque prétexte, que ce fût, ni contre eux, ni contre leurs Alliez. Cela étant exécuté, ils promettoient de consentir à un bon & sincere accommodement avec lui. Friquet répondit, que c'étoit se moquer que de faire de semblables propositions; mais De Witt lui repliqua qu'il le laissât donc, & qu'il arriveroit peut-être pis à l'Evêque. Il ne manquoit, que d'agir vigoureusement contre lui.

L'Ambassadeur de France manda au Roi, „ qu'il „ ne pouvoit rien écrire du détail des desordres; qui „ se faisoient, par les Troupes Françoises; mais 1665. „ qu'il savoit que De Pradel apportoit tous les „ soins possibles à les reprimer; qu'il avoit fait „ pendre, & passer par les armes plusieurs Sol- „ dats; que l'Intendant de l'Armée lui avoit é- „ crit, qu'il avoit payé le dommage qu'ils avoient „ fait, & avoit particulierement indemnizé les „ proprietaires de deux Maisons, qui avoient „ été brûlées. Mais D'Estrades avoüoit que les „ Troupes Françoises, qui n'étoient pas accoû- „ tumées à une vie règlée, comme les Troupes „ des Etats, auroient de la peine à se réduire à „ la Discipline Militaire du Païs; ce qui seroit „ nécessaire, si l'on vouloit gagner l'amitié des „ peuples, qui étoient accoûtumez à aller & ve- „ nir librement dans leur Païs; & qui croyoient „ qu'on les veut soumettre, lors que le contraire „ arrive, & que l'on en usoit ainsi en France, ce „ qui leur donnoit de l'éloignement pour les Fran- „ çois.

On fut pourtant bien-aise, dans les Provinces, lors qu'on apprit (3) que le Roi trouvoit bon que l'on fît un siege; parce que ceux, qui vouloient brouiller les Etats avec la France, répandoient que le Roi ne cherchoit qu'à faire durer la guerre. A la verité, les Troupes étant en Quartier d'Hiver, avec tout l'attirail qu'il faut pour faire un siége; on ne crut pas que cela se pût faire alors.

Il y eut des contestations, entre les EE. GG. & leurs Députez à l'Armée, sur une Proposition, qu'on avoit faite d'assiéger la Ville de Bocholt. De Pradel avoit dit qu'il n'en étoit pas d'avis, & ayant exposé les raisons, qui l'empêchoient d'en être, avoit ajoûté, que si néanmoins le Prince Maurice lui commandoit d'attaquer cette place, il le feroit d'abord, avec les Troupes du Roi. Mais Maurice n'avoit pas voulu le faire, & si on avoit voulu que ce siége se fit, ç'auroit été aux Députez à ordonner à Maurice lui-même qu'il le commandât. Il y a apparence que ni De Pradel, ni Maurice, ni le Rhingrave ne vouloient prendre sur eux la réüssite de ce siége, & que les Députez voyant que les Géneraux n'osoient pas se charger du succès de cette affaire; ils craignirent de leur ordonner d'entreprendre une chose, qui pourroit bien manquer, & dont ils ne pourroient pas donner la faute aux Géneraux. Ainsi il ne se fit rien de conséquence, après la prise de Lochem pendant cette année.

Il y eut deux autres négotiations, entre les deux Couronnes du Nord, & les Etats Géneraux, qui firent ce qu'ils purent, pour les gagner, & pour les détacher entierement des interêts de l'Angleterre. Il étoit de conséquence pour les Etats de les avoir de leur côté, ou pour le moins qu'elles ne se joignissent pas à l'Angleterre. Mais ni l'une, ni l'autre ne vouloit se déclarer pour les Etats, par pure génerosité. Elles demandoient l'une & l'autre de certains avantages des Etats, que ces derniers ne pouvoient accorder qu'avec peine. La vérité étoit que ces deux Puissances croyoient, que les Etats les devoient dédommager des pertes, qu'elles pouvoient avoir faites, & que c'étoit ce qu'on ne pouvoit leur accorder, qu'avec bien de la peine.

Le Roi d'Angleterre, (4) comme l'assuroit le Rési-

(1) Lettre du même jour p. 526. du même Tome.
(2) Lettre de D'Estrades du 27. de Decembre p. 528.

(3) Lettre du 31. de Decembre p. 533. du III. Tome & p. 8. du IV. Tome.
(4) Lettre de De Lionne à D'Estrades du 24. de Juillet T. III. p. 220.

1665. Résident de Danemark à Paris, avoit donné part au Roi T. C. en grand secret, par ordre du Roi son Maître, que les Ministres du Roi de la Grande Brétagne, & ceux de Suede l'avoient fort pressé de faire une Triple Alliance, entre les trois Couronnes; par laquelle on lui promettoit de ne point faire d'accommodement, avec les Hollandois, quand même il n'y auroit que ce seul point à ajuster; sans les obliger de donner satisfaction à ce Roi, tant sur les liquidations des dettes, qui avoient été contractées, entre eux, ce qui étoit le principal; que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois ne continuassent les mêmes fraudes, qui avoient ruiné tout le revenu de ses Peages.

Sur cela & sur d'autres considerations, (1) Louïs XIV. jugeoit, qu'il étoit important de rompre cette triple Alliance, & de commencer par renoncer aux Eclaircissemens du Traité d'Elbing; lesquels les Suedois prétendoient être très-desavantageux à leur Nation. Les Etats sentirent bien la nécessité de rompre ce Projet d'Alliance; mais comme la Ville d'Amsterdam perdoit, par cette rénonciation, cela tarda encore quelque tems. Elle n'y consentit, que le 15. d'Octobre, pour ne pas multiplier trop les Ennemis de l'Etat; & le lendemain on dépêcha un Courier pour la Suede, pour donner ordre à *Isbrand*, Ambassadeur de Hollande à Stokholm, de le dire à cette Cour. (2) Cependant la Cour de France; qui jugeoit que c'étoit en effet quelque chose, parce que ce relâchement pourroit bien obliger les Suedois à ne point s'engager avec l'Angleterre, dans une ligue offensive, & à demeurer neutres; doutoit néanmoins, que, selon la maniere, dont les Suedois avoient accoûtumé de traiter, qui étoit de vouloir trouver de grands avantages, en toutes choses; cette satisfaction, qu'on leur offroit, suffit pour les engager à soûtenir les Etats contre les Anglois. Mais, comme disoit le Roi, en toutes les affaires, il faut se contenter de ce qui se peut, & n'avoir pas à se reprocher d'avoir rien omis, dans une chose de conséquence.

Le même Monarque jugeoit, en ce même tems-là, que si les Etats vouloient se résoudre à satisfaire le Roi de Danemark sur ses plaintes, dont la plûpart paroissoient justes aux Ministres de la France; on le porteroit aisément à se déclarer, contre l'Angleterre. Il ne s'agissoit que de quelques millions, comme on le verra, avec quoi il s'armeroit, & seroit en état de secourir très-utilement ses Alliez; comme le Sund & les postes de Norwegue l'avoient fait voir, par de bons effets. Si l'on manquoit à faire ce coup, le dégoût qu'il auroit de la maniere, dont on le traiteroit, & les vives instances, que lui faisoient les Anglois, le porteroient bien-tôt, disoit le Roi de France, à embrasser leur parti. L'Envoyé d'Angleterre, qui étoit alors à Coppenhague, disoit hautement qu'il falloit que le Roi de Danemark se déclarât ami, ou ennemi, & lui offroit de grands avantages, s'il vouloit embrasser le premier parti, & le menaçoit de toutes sortes d'hostilitez, s'il prétendoit seulement demeurer neutre. C'étoit ce que le Roi T. C. vouloit que son Ambassadeur représentât fortement aux Etats; & c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, comme on le peut voir par les Lettres de De Witt & de Van Beuning. Le premier écrivoit à l'autre, le 17. de Décembre de cette année, „ qu'il s'étoit fait fort à *Clingenberg*, „ Envoyé Extraordinaire de Danemark, de faire „ agréer, à leurs HH. PP. de remettre à son „ Maître, 1. deux Obligations montant ensemble à trois-cens-cinquante-mille Ecus, avec „ les interêts de deux années : 2. une autre Obligation de cent-quarante-mille Ecus, avec „ les interêts, d'environ deux ans : 3. que l'on „ quitteroit à S. M. la dette du provenu du „ Vaisseau *le Hennip*, qui n'avoit pas encore été „ payé, depuis la conclusion de la Paix, avec „ Cromwel, & qui montoit à cent-vingt-mille „ Ecus : 4. que l'on condescendroit à tout ce „ qu'il demandoit, pour empêcher les fraudes, „ qui se commettoient, dans le Nord, dans le „ payement des Droits : 5. qu'on quiteroit le „ Roi du subside, qu'il devoit fournir à l'Etat, „ en cas de guerre, avec l'Angleterre, & qu'il „ devoit depuis qu'elle étoit commencée : 6. „ qu'on lui payeroit en argent le même subside, qu'on avoit payé, pendant la derniere „ guerre avec l'Angleterre; lequel se montoit à „ cent-quatre-vingt-douze-mille Ecus; sans compter le subside, par an, que S. M. se réservoit dès à présent; ce qui étoit un tiers plus, „ que pendant la derniere guerre, avec les Anglois; mais à condition qu'Elle exécuteroit dès „ lors, contre les Anglois, les conditions du Traité, de l'an MDCLIII. 1665.

Clingenberg paroissoit content de ces Propositions, mais il portoit le subside si haut, par rapport aux derniers Articles; que s'il n'en rabatoit, il n'étoit guére possible de rien conclurre; car il demandoit d'abord deux millions & demi, par an, & il en étoit enfin resté à deux millions. On lui offrit là-dessus, que s'il arrivoit que la Suede rompît avec le Danemark, comme il paroissoit le craindre, leurs HH. PP. doubleroient le subside de l'an MDCLIII. pour mettre S. M. en état de se mettre, en meilleure posture, par mer. Mais les Ministres de Danemark, qui regardoient les vieilles dettes du Roi, comme éteintes, parce qu'il n'étoit pas en état de les payer, ne furent pas satisfaits de ces offres.

Le Pensionaire de Hollande offrit ensuite, jusqu'à douze-cens-mille Francs en argent, par an; mais les Danois vouloient avoir, au moins, deux millions. Il concluoit de là, (3) que le Roi de France ne devroit plus presser les Etats, mais le Roi de Danemark, ou ses Ministres, de finir cette négotiation, & même d'y contribuer du sien; d'autant plus que leurs HH. PP. consentiroient à rabatre au Roi T. C. en cette consideration une partie des Arrérages du subside, qui étoit dû (4) par lui aux Etats, depuis qu'ils avoient déclaré la guerre à l'Angleterre. Cette affaire ne put être vuidée cette année, à cause des difficultez, qui s'y trouverent, dont on dira quelque chose dans la suite.

On avoit souhaité avec impatience, dans les Provinces, de voir arriver les six-mille François, que Louïs XIV. devoit envoyer, selon le Traité de Garantie; & à peine étoient-ils en chemin, qu'on souhaitoit de les voir retourner en France. (5) Il couroit à Paris un bruit sourd, parmi les Gens

(1) Lettre de De Lionne du 24. de Juillet T. III. p. 220.
(2) Lettre du Roi au Comte D'Estrades, du 23. d'Octobre T. III. p. 400.

(3) Dans une Lettre du 24. de Decembre de cette année.
(4) Touchant ce subside, voyez ce Tome III. de cette Histoire p. 16. & suiv.
(5) Lettre de Van Beuning du 11. de Decembre.

1665. Gens de Guerre, que les Troupes Françoises avoient eu beaucoup à souffrir, en leur passage, sur les Frontieres de Leurs HH. PP. *Van Beuning* avoit vû a Paris une Lettre de *D'Estrades* au Roi, où il disoit „ que la Hollande faisoit tout „ ce qu'elle pouvoit, pour mettre ordre à tout; „ mais qu'on n'executoit pas tout ce qu'elle „ commandoit, & qu'il y avoit une faction, „ dans les Provinces Unies, qui attribuoit tous „ les desordres au secours François. Le Duc „ d'Anjou, Frere du Roi, avoit dit que les „ Troupes mouroient de faim; mais aucun des „ Ministres n'en avoit parlé aux Ambassadeurs „ des EE. GG. Il n'y avoit que le Prince de „ Turenne, qui avoit dit à Van Beuning, en „ termes très-piquants, qu'il étoit ridicule que „ l'on eût assuré en France, que LL. HH. PP. „ avoient donné ordre, qu'on donnât des Bas & „ des Souliers à l'Infanterie Françoise, & que „ l'on n'eût pas encore exécuté une semblable „ bagatelle. Ces sortes de choses n'arrivoient pas, par la négligence des EE. GG. mais par celle de ceux à qui on avoit donné une semblable commission, qui apparemment y vouloient trop gagner; ce qui n'arrive que trop-souvent, parmi une certaine sorte de gens, qui ne font aucun scrupule de faire payer aux Puissances, ce qu'ils doivent fournir, le double de ce qu'ils livrent. Il y avoit néanmoins aussi de la faute des Troupes Françoises, en cette occasion, comme le Pensionaire de Hollande (1) l'assure: les plaintes, dit-il, que l'on fait à la Cour, ou plûtôt „ le bruit qu'on y fait courir, que le secours des „ François n'a pas été bien traité, dans ce Païs-„ ci, n'est certainement point bien fondé. S'ils „ ont souffert, ils doivent s'en prendre à leurs „ propres desordres; puis qu'ils ont traité si „ mal les Chartiers, Vivandiers & autres, qui „ devoient travailler à leur procurer l'abondan-„ ce, qu'ils s'en sont fuïs, & que d'autres n'ont „ pas voulu prendre leurs places. Les vents con-„ traires ont été cause, que les Bas & les Sou-„ liers n'ont pas pû remonter la Riviere (*de la* „ *Meuse*) aussi-tôt qu'on avoit esperé. Néan-„ moins on les leur a distribuez. Il est vrai que „ ceux, qui les ont livrez, n'ont pas donné ce „ qu'ils avoient de meilleur; soit par avarice, „ soit parce qu'on les pressoit trop.

Les Princes de Lunebourg, paroissoient aussi alarmez, de ce que l'Expédition des Troupes de l'Etat dût être si courte; puis qu'il y avoit de l'apparence qu'elles marcheroient, au premier jour, vers leurs Garnisons. Ces Princes craignoient eux-mêmes une invasion des Munsteriens, & que les Troupes, levées & entretenues, à frais communs, n'en souffrissent. Sur cela, on écrivit aux Députez de LL. HH. PP. & au Prince Maurice, d'avoir égard aux représentations de ces Princes; autant que la saison & l'état des Troupes le pourroient permettre. Il auroit été à souhaiter, que tout eût été prêt plûtôt, & que l'on eût pressé vivement l'Evêque de Munster, pour le contraindre de se raccommoder au plûtôt avec l'Etat; mais cela ne se put pas faire.

Il est surprenant que, dans une Lettre du Pensionaire de Hollande à Van Beuning du 31. de Decembre, on voye que l'on étoit mécontent de ce que les Officiers, qui commandoient les Troupes Françoises, eussent persuadé au Prince Maurice de Nassau, qui commandoit en Chef les Troupes de l'Etat, & à qui les autres devoient obéïr, qu'il étoit tems de se retirer dans les Quartiers d'Hiver, contre le sentiment des Députez de leurs HH. PP. On prétendoit que les Troupes ne manquoient de rien, ni pour les hommes, ni pour les Chevaux. Tout ce qu'on pouvoit faire, ne pouvoit être, que quelques courses sur les Terres de l'Evêque. On les pouvoit faire, en joignant quelques Troupes de diverses Garnisons, pour retourner incessamment, après avoir fait quelque dégat. 1665.

DE'S le commencement de l'année suivante, on fit plusieurs Projets, pour la continuation de la guerre, tant par Mer que par Terre. On croyoit alors que la Flotte Françoise, commandée par le Duc de Beaufort, pourroit se joindre à celle des Etats, & l'on convint de diverses choses là-dessus. Mais comme cela ne se fit point, je ne m'y arrêterai pas. 1666.

Le Marquis de Lionne (2) écrivit au Comte D'Estrades, une Lettre au nom du Roi, où il exhorte fort les EE. GG. à engager le Danemark à entrer dans le parti du Roi & des Etats, à quelque prix que ce pût être. „ Il ne s'agissoit pas „ seulement, selon lui, de gagner ce Prince, & „ d'avoir ses forces dans leur parti; ce qui seroit „ toûjours un avantage inestimable; mais il é-„ toit aussi question d'empêcher, qu'il ne les joi-„ gnît à celles de l'Angleterre; ce qui seroit d'un „ préjudice infini, & pour la chose même, & „ pour les suites, si la Mer Baltique leur étoit „ fermée.

Le Résident de Danemark avoit été, disoit-il, déclarer deux choses au Roi, l'une que les EE. GG. n'alloient point au but; que ce n'étoient qu'amusemens, & qu'ils ne prenoient pas le vrai chemin de contenter son Maître; qu'il n'y avoit rien d'effectif, que l'argent comptant, qu'on lui offroit, qui étoit quatre-cens, & quatre-vingt-mille écus; qui ne suffisoient pas à beaucoup près, pour armer & pour entretenir les trente Vaisseaux, qu'on desiroit que le Danemark équipât. Il ajoûtoit, que si on lui offroit la quitance d'une somme de quinze-cens-mille francs, que son Roi devoit, en y comprenant les interêts; le Roi son Maître avoit des prétensions, contre les Etats, de sommes ou égales, ou qui surpassoient celles-là, & étoit prêt à se rapporter de ces prétensions au Roi de France; sans se prévaloir de la quittance, que les Etats lui offroient. Ce Résident demandoit aussi qu'on mît ordre aux tromperies, qui se commettoient aux Péages. Tout cela étant fait, il demandoit encore, qu'on fournît à son Maître ce qu'on savoit bien être nécessaire, pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux; puis qu'autrement on savoit bien, que quand il promettroit de le faire à ses propres dépends, il ne seroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

Enfin le Résident avoit déclaré, que le Roi de Danemark seroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti, où il voyoit la France; mais que, si elle n'avoit pas le pouvoir de porter les Etats à faire ce qu'il demandoit, elle ne trouvât pas mauvais, que, si ne pouvant demeurer neutre, en cette guerre, sans se perdre; il acceptoit les Propositions, que les Anglois lui faisoient, en le menaçant même, s'il ne les acceptoit pas. Ils ajoûtoient encore, comme disoit

(1) Dans une Lettre du 17. de Decembre, à Van Beuning.

(2) Lettre du 1. de Janvier, au Tome IV. de celles de D'Estrades.

1666. soit le Résident Danois pour l'engager, que quoi que le Roi de Danemark signât, il ne seroit neanmoins tenu à rien; si la Suede ne faisoit la même chose, que lui, dont les Anglois se faisoient fort; outre que le Roi d'Angleterre s'obligeroit de ne conclurre jamais la paix; sans lui faire obtenir des Etats Géneraux la satisfaction, qu'ils lui avoient refusée, jusqu'alors.

Ces raisons faisoient que le Conseil de France jugeoit que, si jamais un million, à quoi la chose se réduisoit, pouvoit être utilement employé c'étoit en cette occasion; où cette somme, donnée à propos, pouvoit en épargner cent fois autant. La raison qu'on en donnoit, c'étoit que si la guerre alloit durer deux ans, & qu'il fallût que les EE. dépensassent quarante-millions de Francs par an, en deux ans ils en dépenseroient quatre-vingt-mille. Mais si la France & la République des PP. UU. avoient les Danois de leur côté, & pouvoient fermer le Sund aux Anglois; ils ne pourroient continuer la guerre, qu'une seule année.

Quand Louïs XIV. faisoit presser le Pensionaire de Hollande, de porter l'Etat à retenir le Danemark dans son parti, en s'engageant à lui donner la somme qu'il demandoit; il s'écrioit qu'il n'étoit pas possible, que la Province de Hollande, qui seule, en ce tems-là, pouvoit faire quelque dépense; pût suffire à de si grands frais, & il avoit sans doute raison. Mais de Lionne, que l'on suppose être l'Auteur de cette Lettre, avertit le Comte D'Estrades de ne se laisser point surprendre, par l'éloquence de De Witt, & lui fournit des armes pour le vaincre, en lui répliquant, qu'on savoit très-bien à la Cour de France: „ qu'il n'y avoit alors aucun Prince, ni Etat, dans le Monde, sans en excepter ni l'Angleterre, ni même la France, qui ait autant „ de moyens & de facilité; qu'en avoient Mrs. „ les Etats de Hollande, de faire de grands efforts en matiere d'argent, sans presque s'incommoder. Pour faire ces sortes d'efforts, *dit le Ministre de Louïs XIV.*, deux choses sont „ absolument requises; l'une que l'argent soit „ effectivement dans le Païs; & l'autre que l'Etat, ou le Prince ait la facilité de le tirer, & „ de s'en servir. Il est constant, qu'il n'y a Païs „ au Monde, où il y ait effectivement tant de „ richesses, que dans les Provinces Unies; & „ dans le tems même, auquel tous les autres Etats, „ ou sont dans la pauvreté, faute d'un commerce ordinaire; ou perdent le principal fruit „ du leur, depuis cette guerre, qui l'a entierement interrompu, comme la France; on voit „ arriver au Tessel des Flottes riches de vingt-millions. On ne peut pas dire, que ce ne soient „ des marchandises d'or. Elles sont aussi-tôt converties en argent, au desavantage des autres „ Etats, qui ne peuvent s'en passer, & qui sont „ forcez de s'épuiser d'argent, pour ne manquer „ pas de ces marchandises. Il ne faut que voir „ la quantité innombrable de Chariots chargez, „ qui entrent tous les jours, & à tous momens „ dans la France, par la Picardie, ayant passé „ par la Flandre, & dont il faut payer le prix „ en argent comptant; sans qu'on ait le débit „ des Vins de France & des autres denrées, pour „ compenser ce préjudice; ce qui apporte de si „ notables diminutions aux fermes du Roi d'entrées & de sorties, qu'il n'en reçoit presque „ rien.

Il semble, à lire cela, que les Hollandois ne faisoient que s'enrichir, & la France que s'appauvrir. Mais si on examine bien la chose, on trouvera que les Hollandois s'appauvrissoient, aussi-bien que les François. 1666.

I. Il est vrai, que le bien des Hollandois (avec lesquels il ne faut pas confondre ici les Habitans des autres Provinces, si l'on en excepte les Zélandois, qui négotioient, comme faisoient les Habitans de la Hollande) consiste en argent, pendant qu'ils demeurent Marchands. Mais les deux Provinces négotiantes sont trop petites; pour faire des capitaux aussi grands, qu'on s'imagine. D'ailleurs elles sont exposées à de grandes pertes par les naufrages, qui arrivent en toutes les Mers, où elle naviguent, & par la capture, que les Nations avec lesquelles elles sont en guerre, en font; comme il étoit arrivé pendant cette guerre, avec une Nation puissante en Vaisseaux, comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus; en parlant du commencement de cette guerre, avec l'Angleterre.

II. Les EE. de Hollande ne peuvent trouver de l'argent, que par deux voies; dont l'une est l'emprunt, qui le fait passer des mains des Particuliers en celles de l'Etat, ou les Impôts nouveaux, sur ce qui se consomme. Il faut payer les interêts des sommes, que l'on emprunte; qui encore que petits, considerez en eux-mêmes, ne peuvent pas être payez régulierement, sans débourser de grosses sommes, tous les ans; si l'on veut avoir quelque crédit, lors qu'il en est besoin. Pour les pouvoir payer, on a souvent été obligé de les diminuer; comme après la Paix de Munster, qu'ils furent réduits de cinq à quatre pour cent, & pendant les fâcheuses guerres, qu'on a eues avec l'Angleterre & la France, tems auquel on n'a payé que deux pour cent d'interêts, quoi que l'Etat en eût promis quatre. Etant chargé de l'entretien de grandes Armées, par Mer & par Terre, il étoit dans l'impossibilité de continuer à payer le même interêt. Depuis la derniere guerre finie l'an MDCCXII. les Interêts, qui avoient été jusqu'alors à quatre pour cent ont été réduits à trois & demi. Cela fait voir, que l'argent a diminué, dans les Coffres de l'Etat, & qu'il n'y est pas rentré, par la circulation qu'on s'imagine, qui se fait dans les finances. On a, pendant ces guerres, payé beaucoup d'argent hors du Païs; comme dans les Païs-Bas Espagnols, à présent Autrichiens; en Espagne, & dans le Portugal, & même en Italie. Il a fallu payer des subventions à divers Princes, pour les empêcher d'être accablez par la France. On a encore acheté des Troupes Allemandes, Suedoises, Danoises & Suisses. Si l'on disoit, que cela ne s'est fait que dans cette derniere guerre, on se tromperoit; puis qu'il est certain que dans la guerre de MDCLXXII. on acheta beaucoup de Troupes des Couronnes du Nord, & de divers Princes d'Allemagne.

III. L'autre maniere de trouver de l'argent est de charger les peuples de taxes & d'impôts. Il a été impossible, que la République ayant été engagée en de grandes guerres; soit pour leur longueur, comme celle qu'elle eut avec l'Espagne, pendant près de quatre-vingt ans; soit pour les excessives dépenses, qu'il lui a fallu faire, comme celles qu'elle a eues avec l'Angleterre & avec la France; il a été, dis-je, impossible, qu'outre de grands emprunts, elle n'ait mis plusieurs impositions sur ses Sujets. Elles n'ont pas été mises, seulement pour un peu de tems, mais pour toujours; & même elles ont été augmentées de tems en tems, selon les besoins de l'Etat, soit ordi-

nai-

1666. naires, soit extraordinaires. Les Peuples se sont soumis sans aucune résistence, à tous ces Droits; persuadez qu'ils n'étoient imposez, que par la nécessité, ou pour la conservation de l'Etat, comme il étoit vrai.

IV. Ces Droits n'ont pas été seulement sur l'entrée & sur la sortie des Marchandises, mais sur tous les Biens Fonds, Terres, Maisons &c. Il y en a même de personnels, qui regardent ce qu'on peut avoir au de-là des fonds. Il faut rendre neanmoins cette justice à la République, que les pauvres, comme sont une infinité de gens, qui vivent, comme on dit, du jour à la journée, tant dans les Villes, qu'à la Campagne, ne payent presque rien; parce qu'ils ne sont pas soumis à la Quotization, & que ce dont ils se nourrissent n'est point chargé. Il n'y a aucunes tailles personnelles, qui tourmentent & qui ruinent les pauvres Païsans, & les Habitans des petites Villes; dont les prisons sont souvent remplies, en de grands Royaumes; parce qu'ils ne peuvent pas payer les Tailles, qui sont duës aux Rois.

V. Nous avons cru pouvoir faire cette petite digression, à propos d'un raisonnement spécieux d'un Ministre de France, qui croyoit que le Pensionaire de Hollande exaggeroit la pauvreté de la République; lors qu'il la représentoit comme hors d'état de continuer une dépense, à laquelle on la vouloit engager. Je n'ai rien dit des Flottes de vingt-millions de valeur, qu'on lui reprochoit; parce qu'encore qu'il y en ait pu avoir d'aussi riches, il faut en rabattre les frais, qu'il avoit fallu faire pour les équiper, & pour les entretenir de tout, tant pour revenir, que pour aller.

Outre cela, il y a de grands risques à courir, à l'égard des Vents & des Pirates, & tous les voyages ne réüssissent pas également. Si on ne gagnoit pas quelquefois considerablement, on ne seroit pas en état de souffrir les pertes, qui arrivent inévitablement, de tems en tems, & sur lesquelles il faut, en quelque maniere, compter. Tout cela fait que les Compagnies des Indes, qui rendoient d'abord de grands retours aux Interessez, au commencement de leurs établissemens, ne leur rendent aujourdhui qu'un très-petit interêt. Si les *Actions*, comme on parle ici, qui sont passées, depuis l'établissement des Compagnies, jusqu'au milieu du siécle passé, par une infinité de mains, eussent toûjours rendu ce qu'elles rendoient auparavant; ç'auroient été en effet des sources de richesses très-considerables. Mais elles sont fort haussées de prix, & leurs *répartitions* sont très-diminuées; non par l'augmentation des richesses, mais parce qu'on ne sait à qui confier son argent, ni comment le faire valoir, par le Commerce, qui est considerablement diminué; & que le crédit des Particuliers est trop peu sûr, pour s'y fier. On pourroit dire que le Commerce alloit mieux au tems, dont nous faisons ici l'Histoire. Cela peut être, à quelque égard; mais il avoit déja assez souffert alors, par les guerres avec Cromwel Protecteur; & avec Charles II. Roi d'Angleterre; pour qu'il ne fût pas indifferent à la République de donner un million, ou deux à un Prince, plûtôt pour être Neutre, que pour agir avec les Flottes de l'Etat.

„ Pour l'autre Chef, *dit Mr. de Lionne*, de „ la facilité de tirer l'argent des lieux, où il „ est; quel autre Etat en a une plus grande, „ que les Provinces Unies, où châcun, sans „ exemption de personne, contribue non seulement sans répugnance & sans peine, mais a- 1666. „ vec chaleur aux dépenses de l'Etat?

Si les gens de ce tems-là étoient disposez de la sorte, dans les Provinces, on ne peut que les en louër; mais il n'y avoit guère que la Hollande, qui contribuoit de la sorte, & qui faisoit même les avances, pour les autres; sans qu'elles en eussent la reconnoissance, qu'elles devoient en avoir. On pourra trouver plusieurs exemples de ceci, dans les Lettres de De Witt, & ailleurs. Pour les Habitans de la Hollande, il est vrai, qu'ils contribuoient de leur bien, lors que l'Etat faisoit quelque emprunt; pour tirer quelque revenu de leur argent; car pour le mettre en terres, ceux qui avoient de l'argent ne le faisoient guère; parce qu'en tems de guerre, elles rendoient encore moins, que les obligations sur l'Etat.

„ Vous savez, dit encore Mr. de Lionne, par „ quels motifs les Princes d'Orange, dans des „ tems même, où la chose leur a été très-aisée, „ n'ont jamais voulu songer à se faire Souve- „ rains, dans les Provinces. Ils ont bien vû, „ que n'étant que les Chefs des Armées, ils tire- „ roient des peuples, sous l'image de la liberté „ publique, jusqu'au dernier sou de l'Etat; & „ qu'au contraire se faisant Souverains, de lé- „ geres contributions, passeroient aussi-tôt, dans „ l'esprit de la populace, pour des exactions in- „ tolerables, & comme extorquées par le seul „ interêt & le seul avantage du Prince.

Les raisons, pour lesquelles le Ministre de Louïs XIV. dit, que les Princes d'Orange ne songerent pas à se faire Souverains, sont les raisons que Barneveld avoit employées autrefois, pour détourner Maurice de prétendre à la Souveraineté, comme on le peut voir dans les *Mémoires de Hollande*, par *Du Maurier*. Ce Prince se seroit apparemment moqué de ces raisons, s'il avoit crû que les Etats favoriseroient ses desseins. Frideric Henri ne paroît pas avoir été tenté de cette ambition; mais son Fils, qui vouloit bien devenir *Marquis du St. Empire*, & qui assiégea Amsterdam, n'étoit pas assez retenu, pour renoncer à un semblable dessein; si ce siége avoit réüssi, comme il le souhaitoit. Ce n'étoit nullement une chose si facile, que le Marquis de Lionne le croyoit; puis qu'outre qu'il auroit fallu employer la force, pour la faire réüssir, les Magistrats des meilleures Villes étoient très-contraires à cela, & la Politique de la France ne le pouvoit souffrir; puis que c'est une maxime de Politique très-connue, qu'il ne faut pas souffrir qu'aucune Puissance nouvelle s'éleve, dans le voisinage. Dans le tems, dont il s'agit, si le Prince d'Orange étoit devenu Souverain des Provinces; il auroit, joint à l'Angleterre, pu donner bien des affaires à la France. Ceux qui avoient part au Gouvernement des Provinces, si l'on en excepte quelques Gentils-Hommes ruinez, n'avoient garde de se donner un Maître; aux Favoris duquel ils auroient été soumis, & dont il auroit fallu acheter la faveur, pour conserver leurs places. J'ai cru devoir m'étendre un peu là-dessus, pour desabuser ceux, qui pourroient en avoir besoin.

Le Comte d'Estrades ne manqua pas, comme il le dit lui-même (1) de faire valoir, dans les conférences, qu'il eût avec De Witt, les raisons, que la Cour de France lui avoit fournies, pour l'obliger de mettre fin à l'affaire du Danemark. Mais le Pensionaire n'en fut point touché, & ne

(1) Lettre du 7. Janvier 1666. p. 9. du IV. Tome.

1666. ne changea pas de sentiment, touchant les richesses de l'Etat, qui lui étoient mieux connues, qu'à personne. L'Ambassadeur écrivit de nouveau au Roi, qu'il étoit impossible que la Hollande, sur laquelle seule toute la dépense tomboit alors, continuât, encore un an, à faire quarante-millions de Francs de dépense; sans qu'il arrivât une révolution, qui changeroit le Gouvernement; ce qui semble vouloir dire, que l'on pourroit mettre le jeune Prince d'Orange, à la tête des affaires; pour obtenir la Paix du Roi d'Angleterre, comme on en avoit déja parlé; auquel cas, De Witt & ses Amis auroient été mis hors de tout emploi, dans la République.

Un jour après, (1) il reçut ordre du Roi, si l'affaire du Danemark étoit encore dans le même état, qu'il l'avoit représentée, de se servir, sans délai, du pouvoir secret, qu'il avoit reçu; qui étoit d'offrir, de la part du Roi, aux Danois cent-mille écus, pour les engager à accepter l'offre des Hollandois. Mais il devoit si bien prendre ses mesures, qu'il fût comme assuré, que cette offre finiroit le Traité.

Il y avoit (2) une negotiation sur pied, entre la France & l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à se joindre aux Etats contre l'Evêque de Munster; mais qui ne réüssit point. Cela m'empêche de m'y arrêter, comme j'ai fait à l'égard de plusieurs autres; car ce grand Prince étoit presque toûjours en négotiation, avec les Etats; sans qu'elles réüssissent, ou qu'elles produisissent aucun évenement remarquable. Mais nous ne devons pas omettre ici, que le Roi de France, conseillant aux Etats de faire la Paix avec ce Prélat, il avoit envoyé *Colbert de Croissi* à l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à entrer en cette négotiation.

L'Electeur, (3) après plusieurs Traitez faits avec les EE. GG. fit enfin une Alliance défensive avec eux; qui fut signée, de part & d'autre, le 16. de Fevrier. Ce fut Beverning, qui la signa, au nom des Etats. Il étoit porté principalement, par ce Traité, que les EE. GG. s'engageoient de défendre les Terres, que l'Electeur possedoit alors, & qu'il pourroit à l'avenir légitimement aquerir, & particulierement le Païs de Cleves, la Prusse, & la Pomeranie Ulterieure, si quelcun les attaquoit, à force ouverte: Que l'Electeur feroit la même chose, de son côté, à l'égard des Provinces Unies & des Terres Voisines, qu'elles possedoient, & prendroit leur parti, si l'on faisoit quelque violence contre leur négoce, dans la Mer Baltique: Qu'ils soûtiendroient la Réligion Réformée, dans le Païs de Juliers, si on la troubloit; avant que l'Electeur se fût accommodé là-dessus, avec le Duc de Neubourg: Que celui, qui seroit attaqué, en ayant averti son Allié, le dernier pourroit s'entremettre d'abord, pour tâcher d'accommoder l'affaire à l'amiable: Que cette Alliance ne dérogeroit point aux autres Droits & Alliances, que les Parties pourroient avoir, & particulierement aux engagemens, que l'Electeur avoit avec l'Empereur & l'Empire, aussi-bien qu'avec le Royaume de Pologne: Que ce Traité subsistant, l'Electeur fourniroit aux EE. GG. des Provinces Unies deux-mille Fantassins, & les Etats trois-mille à l'Electeur; que ces 1666. Troupes seroient entretenues, par la Puissance qui les auroit envoyées, & que l'autre donneroit des quartiers à ces Troupes: Que néanmoins celle, qui les auroit fournies, ne seroit pas obligée de déclarer la guerre à celle, contre laquelle elle les enverroit: Qu'il seroit permis de demander, au lieu d'Infanterie, de la Cavalerie, de l'argent, & des munitions de guerre, ou des Vaisseaux: Que l'on estimeroit mille Fantassins à quatre-mille Ecus, par mois: Que si ces secours ne suffisoient pas, pour répousser le péril, où l'on seroit; les Confederez seroient obligez de s'entre-fournir le nombre de Troupes, dont on seroit convenu: Que si celles d'un des Alliez devoient passer sur les terres de l'autre; il en avertiroit auparavant, afin que ce passage se fit sans dommage, pour celui qui les recevroit: Qu'on tâcheroit de faire que d'autres Puissances entrassent en cette Confédération, & sur tout le Cercle de Westfalie, & ceux de la haute & basse Saxe: Qu'on ratifieroit ce Traité, au bout de quinze jours. Je ne m'arrête pas aux autres Articles moins essentiels. C'est l'usage de plusieurs Princes d'Allemagne & de bien d'autres, de faire entrer le plus d'Articles qu'ils peuvent, dans leurs Traitez; dans le dessein néanmoins d'en observer le moins, qu'il soit possible. Celui-ci fut signé à Cleves, le 16. de Fevrier, par *Otton Baron de Swerin*, *Werner Guillaume Blaspiel*, & *Matthias Romswinde*, de la part de l'Electeur; & par *Jerôme de Beverning*, de la part de la République.

Ces Articles étoient les Articles capitaux de l'Alliance Génerale, que les deux Puissances faisoient, pour leur conservation mutuelle. Mais il y eut un Traité particulier, contre l'Evêque de Munster. Au commencement, l'Electeur se réservoit la liberté de traiter à l'amiable, lui seul avec l'Evêque de Munster, ou en faisant entrer l'Empereur, ou d'autres Princes d'Allemagne, en cette négotiation; & proposant des conditions raisonnables qu'on avoit déja proposées, ou qu'on proposeroit, dans la suite, du consentement des Confederez. Si cela ne servoit de rien, l'Electeur s'employeroit, en son particulier, pour tenir en repos l'Evêque de Munster, & ceux qui l'aidoient, sans qu'il fût néanmoins nécessaire qu'il prît les armes; à condition pourtant, qu'excepté en cette affaire, il ne fût point obligé de prendre les armes, contre l'Evêque. Pour cela, l'Electeur s'obligeoit de lever, le plus promptement qu'il se pourroit, une Armée de quatre-mille Chevaux, & de huit-mille Fantassins; & de faire venir en Westfalie, les Troupes qu'il avoit déja. Dès que ces Troupes auroient passé en revuë, la moitié devoit être payée par les Etats, & l'autre moitié par l'Electeur. Les Etats s'obligeoient de lui payer un mois, après la Ratification du Traité, cent-soixante-mille Ecus, pour lever douze-mille hommes, qu'il feroit venir, en deux mois, dans la Westfalie; pour être payez, après avoir passé en revue, moitié par les Etats, & moitié par l'Electeur; en sorte qu'on payeroit, tous les mois, mille-quatre-cens-quarante-huit Ecus, pour les Officiers, & trente-cinq-mille-quatre-cens-quatre-vingts, pour les simples Soldats; lesquelles sommes on diminueroit à mesure, que l'on y trouveroit moins de Soldats. Si la Paix étoit faite en quatre mois, ou plûtôt, les Etats devoient payer ce qu'ils auroient coûté à lever & à les entretenir, pendant quatre mois; mais si la paix ne se pouvoit faire en ce tems, les Etats s'obligoient payer de enco-

(1) Le 8. de Janvier. Voyez là-même p. 14.
(2) Lettre du 13. du Janvier p. 23.
(3) *Pufendorf.* Historiarum Brandeburgicarum Lib. X. n. 13. & suiv.

1666. re la solde de quatre autres mois. On devoit fournir cette armée d'un certain nombre de Canons, pour lesquels les Etats payeroient huit-mille-neuf-cens & cinq Ecus, par mois. Ces Troupes devoient prêter serment de fidelité aux Etats; dès qu'elles seroient dans leurs Terres, pour agir contre l'Ennemi commun, jusqu'à ce qu'elles fussent sorties de leurs Terres; comme les Troupes Hollandoises, pendant qu'elles seroient dans le Territoire de l'Electeur, lui prêteroient aussi serment, s'il s'agissoit d'y faire la guerre. Le Géneral de toutes ces Troupes devoit être *Otton Christophle*, *Baron de Spar*, qui prêteroit serment à l'Electeur, & qui s'engageroit, par son seing, d'observer ce Traité. On convenoit de faire la guerre, d'un commun consentement; en maniere néanmoins que le sentiment des Etats prévaudroit, quand il s'agiroit de la défense de ce qui leur appartenoit; & ceux de l'Electeur, quand il faudroit défendre ses Etats. Les Troupes des deux Alliez étant jointes, si l'Electeur les commandoit en personne, ce seroit à lui à donner le mot du guet; autrement ce seroit le Commandant Hollandois, qui le donneroit. On régla encore que châque Chef auroit la jurisdiction sur ses Troupes, & le droit de faire des Magazins dans les Places; & que les Etats s'obligeroient de lui remettre tout l'appareil de l'Artillerie, & les Munitions de Guerre, pour le même prix, qu'ils en auroient eux-mêmes payé. Il étoit encore porté que, si la Paix ne se faisoit pas, dans le tems de la Ratification; l'Electeur commenceroit à faire la guerre à l'Evêque de Munster, avec un corps de douze-mille hommes, & lui feroit le plus de dommage, qu'il pourroit, en s'entendant avec les Etats. Si ces Troupes ne paroissoient pas suffisantes pour cela, on convînt d'y joindre encore deux, ou trois-mille hommes. On ne se proposoit dans cette union, que d'empêcher que l'Evêque ne nuisît à l'une ou à l'autre de deux Puissances, sans vouloir offenser personne. Ni l'une, ni l'autre ne devoit faire la Paix, ou une Trêve, avant qu'elles eussent été rétablies, dans tout ce qui leur appartenoit. Elles s'obligeoient de se secourir réciproquement, pendant cette guerre, jusqu'à ce que l'Evêque de Munster fût réduit à demeurer en repos; mais qu'on ne s'obligeoit point à attaquer, qui que ce fût d'autre.

On ajoûta à tout cela un Article secret, qui portoit que si Rhimberk, Ravenstein, les Forts de Lierot & de Dile étoient saisis par force, par l'Archevêque de Cologne, le Duc de Neubourg, ou le Comte de l'Oostfrise; il seroit libre à l'Electeur de Brandebourg d'accommoder cela à l'amiable, pendant six semaines, & qu'il ne seroit pas obligé de secourir les Etats, s'ils avoient pris ces Places, qu'ils prétendent leur appartenir, avec leurs propres forces; mais que s'ils les avoient prises, avec les secours d'autres Puissances, il donneroit le secours, qu'il avoit promis. Il étoit encore dit, que les Etats ne contesteroient point les Droits, que ces Princes prétendoient avoir sur ces Places; non plus que ceux de l'Electeur sur les Villes du Duché de Cleves, où ils avoient des Garnisons. Il devoit avoir droit de traiter avec eux, touchant l'évacuation de ces Places, quand la Paix seroit faite.

On voit par la quantité de conditions, dont ces Traitez étoient pleins, que l'Electeur trouveroit facilement des raisons, pour n'en observer, que ce qu'il trouveroit à propos. Mais il suffisoit aux Etats, de l'empêcher, autant qu'il seroit possible, de se joindre à leurs Ennemis. 1666.

Pendant que cette négotiation se faisoit, l'Electeur avoit fait ce qu'il avoit pu, pour détourner l'Evêque de Munster, de continuer de faire la guerre aux Hollandois. Il soupçonnoit que les François n'eussent quelques desseins cachez; car il ne croyoit pas que la France fût si irritée contre l'Evêque, qu'elle paroissoit l'être. L'Electeur avoit conçu ces soupçons, à ce que dit Pufendorf, parce que le Comte D'Estrades avoit demandé à *Jean Copus*, qui étoit Agent de ce Prince à la Haie, si son Maître ne voudroit point se défaire du Duché de Cleves, pour de l'argent, en faveur des François. La France avoit demandé la même chose, touchant le Duché de Juliers, au Duc de Neubourg. Comme le Duc ne répondoit rien à cette demande, *Chrétien Louïs*, Duc de Meclembourg, poussé par les François, avoit demandé à l'Electeur, s'il voudroit changer le Païs de Cleves, contre ce qu'il avoit dans celui de Meclembourg. Mais l'Electeur se moqua de cette Proposition. Comme on ne voudroit rien assurer, sur la foi de ces rapports; il faut avouër, que cela étoit assez conforme à ce qui avoit été proposé par D'Estrades lui-même au Roi son Maître, de chercher les moyens de s'approprier Mastricht & Juliers, pour y tenir un Corps de Troupes, qui tinssent les Etats en sa dépendance; comme nous l'avons dit ci-dessus, dans l'Histoire de l'année précedente.

Dans ce tems-ci, le même Ambassadeur, se plaignoit (1) en écrivant au Roi son Maître, du mauvais ordre, qu'il y avoit dans l'Armée des Etats, & dans les lieux où les Troupes de France étoient en Quartier d'Hiver. On ne pouvoit prendre, à ce qu'il dit, aucunes mesures sur leurs Troupes; n'y ayant point de Chef autorizé, qui les commandât. Les Etats, comme il dit, étoient si jaloux de leur autorité, & du Titre de Souverain (*apparemment parce qu'ils disoient, qu'ils représentoient le Souverain, ce qui étoit vrai*) qu'ils aimoient mieux recevoir des dommages très-préjudiciables, & faire eux-mêmes le métier des Géneraux, que de laisser agir ceux qui en étoient capables. Mais comme, quelques civilitez, & quelques protestations d'amitié que se fassent les Puissances; elles sont réciproquement persuadées, qu'elles ne cherchent que leurs propres avantages (qu'elles ne connoissent pas toûjours fort bien) elles se soupçonnent toûjours les unes les autres de desseins cachez; il n'est pas possible, qu'elles se fient entierement les unes aux autres, & que par la défiance, où elles sont, elles ne perdent de bonnes occasions de pousser leurs avantages, autant qu'elles pourroient. Autrement on auroit pû se tirer des pieds l'épine de l'Evêque de Munster, beaucoup plus promptement.

L'Ambassadeur de France croyoit aussi, qu'il y avoit du desordre, dans la distribution des Quartier d'Hiver, tant aux Troupes du Roi, qu'à celles des Etats. On les avoit placées en des lieux où les Fourages manquoient, où les Vivres étoient fort chers, & où toutes également couroient risque de périr, avant le commencement de la Campagne. Il leur avoit représenté fortement toutes ces incommoditez, & ils avoient reconnu qu'il y falloit remedier, mais l'effet ne s'en étoit pas

(1) Dans une Lettre du 7. de Janvier, de cette année T. IV. p. 11.

1666. pas ensuivi. D'Estrades leur avoit encore présenté un Mémoire le matin du jour, auquel il écrivoit au Roi, & leur avoit envoyé le Commissaire Deslandes, que de Pradel & de Carlier lui avoient dépêché exprès, qui leur avoit dit de bouche, ce qu'il avoit mis dans son Mémoire. Ce qu'il trouvoit de plus fâcheux étoit que quelques taux, que les Etats missent aux Vivres & aux Fourrages, les Magistrats des Villes ne l'approuveroient pas, & diroient, comme ils avoient déja fait, qu'ils sont maîtres dans leurs Villes; que les Bourgeois achetoient la viande & le pain à un certain prix, & que les Etats n'avoient rien à leur commander là-dessus.

D'Estrades faisoit aussi tout ce qu'il pouvoit, pour porter les Etats à accorder quinze-cens-mille Francs au Roi de Danemark. Quand il représentoit aux Députez des dix-huit Villes de Hollande, lesquels il dit avoir été alors au nombre de trois-cens, le bien qui leur reviendroit de cette dépense; ils lui repondoient, que par-là l'argent comptant sortoit de leur bourse, & que l'esperance d'un bien à venir, ne les touchoit pas, comme le bien présent.

Les Députez, qui avoient été à l'Armée opposée à l'Evêque de Munster, (1) étant arrivez à la Haie, n'y firent aucunes plaintes contre le Prince Maurice, ni contre De Pradel; de sorte qu'ils étoient revenus de la pensée, où ils avoient été, qu'on auroit pû plus faire contre l'Evêque de Munster, qu'on n'avoit fait. On trouvoit de la difficulté à faire subsister l'Armée, dans les Villes, où les Vivres & les Fourrages manquoient; & l'on croyoit y remedier, en règlant le prix des uns & des autres. Après avoir mis des taux sur le foin & l'avoine, en sorte que la dépense d'un Cheval ne revînt qu'à huit sols par jour; la Ville d'Arnhem ne s'y voulut pas soûmettre, & le Magistrat, de son autorité, l'avoit augmenté de cinq sous. Les Cavaliers, qui y étoient en Quartier, payoient par jour treize sous pour leurs Chevaux. Leur solde n'étant que de quinze, il n'étoit pas possible qu'ils subsistassent; ce qui faisoit craindre, que la désertion ne se mît parmi les Troupes Françoises. Il sembloit, qu'il auroit fallu faire, par avance, des Magasins, de lieu en lieu, pour les Hommes & les Chevaux; dans les Provinces, où l'on pouvoit bien prévoir, qu'on seroit obligé de leur donner des Quartiers d'Hiver; pour tenir les choses, dont ils avoient besoin, à un prix raisonnable. Mais le Roi fut obligé d'augmenter la solde de ses Troupes. Il n'étoit nullement politique de demander du secours de Troupes d'un Allié, comme le Roi de France, & de le recevoir si mal.

Le Comte D'Estrades ayant reçu l'ordre, dont on a parlé, d'offrir aux Etats, de la part de ce Prince trois-cens-mille Livres, pour joindre aux douze-cens-mille Florins, que l'Etat offroit au Roi de Danemark; à condition que ce Prince joindroit sa Flotte à celle du Roi & des Etats, & fermeroit le Sund aux Anglois; il ne manqua pas de le proposer au Pensionaire de Hollande; en lui disant, que ce seroit à compte de ce que les EE. GG. pouvoient prétendre conformément à l'Alliance de MDCLXII. (2) Mais comme la somme n'égaloit pas ce que le Roi avoit promis, le Pensionaire refusa d'accepter cette offre, en donnant une quittance pour tout ce qui étoit dû, mais offrit seulement de recevoir cette Flotte à compte de ce qui étoit dû aux Etats. (3) Depuis, le Roi qui n'avoit offert que trois-cens-mille Livres monoie de France, promit encore vingt-mille Ecus; qui, ajoûtez à la somme précedente, faisoient trois-cens-mille Florins monoie de Hollande. Comme il avoit écrit, qu'en fournissant la somme de trois-cens-mille Livres, il falloit tirer des Etats une quittance génerale, de tout ce qu'ils pouvoient prétendre de lui, pour les sommes stipulées dans le Traité; il trouvoit bon, si l'on ne pouvoit mieux faire, qu'on mît seulement, qu'il débourseroit cette somme, à compte de subsides. 1666.

L'Electeur de Brandebourg fit aussi présenter, par son Agent à Paris, un Mémoire; où il se plaignoit que les Etats avoient placé dans ses Places des Troupes Françoises. Le Roi crut, avec beaucoup d'apparence, que quelque ennemi, qu'il avoit dans la Cour de Brandebourg, persuadoit à l'Electeur qu'il falloit s'en plaindre; pour obtenir de deux choses l'une, ou qu'on fît retirer ces Troupes, en des lieux, où elles ne lui pussent faire aucun mal; ou que, si on ne le faisoit pas, de faire croire à l'Electeur, que le Roi n'avoit aucune considération pour lui. Ce dernier donna ordre à son Ambassadeur à la Haie, de conférer de cela, avec De Witt; pour voir comment on pourroit empêcher, que les Cabales contraires n'aigrissent l'esprit de l'Electeur. Le Roi étoit d'avis que le principal but, qu'on devoit se former, en cette conjoncture, c'étoit la mortification de l'Evêque, & de soulever ses Sujets contre lui, à force d'incommoditez, qu'on leur causeroit. C'est-là un des plus grands inconveniens, qui se trouvent au mêtier glorieux des Gens de guerre; qu'ils mal-traitent des innocens, pour les injustices de leurs Souverains. C'est pourquoi rien ne paroissoit plus important au Roi, que la jonction des Troupes de Brunswik, avec les siennes & celles des Etats. Le moyen de faire finir tout cela c'étoit d'entrer, avec toutes les Troupes confédérees, dans l'Evêché de Munster, afin de contraindre le Prélat à penser à la paix. Mais peut-être ne le pouvoit-on pas faire, au milieu de l'Hiver. Cependant le Roi de France augmenta la solde de ses Soldats d'un sixiéme, afin qu'elles ne fussent pas à charge à ses Alliez.

En même tems, il se préparoit à faire bien-tôt sa Déclaration, contre l'Angleterre. Le Lord *Hollis*, qui étoit Ambassadeur d'Angleterre, en France, présenta au Roi un Mémoire, (4) où il exaggera les bienfaits des Rois d'Angleterre, envers les Hollandois, & se plaignit que les offres, qu'ils avoient fait faire à son Maître, n'étoient nullement suffisans peur les accepter; sur tout parce que les Etats étoient les agresseurs. C'est de quoi l'on peut juger, par l'histoire, que l'on en a faite, tant sur le rapport des Anglois, que sur ceux des François & des Hollandois. L'Ambassadeur dit encore „ que les deux Chambres „ du Parlement avoient tant de zèle, pour la „ gloire de leur Prince, & pour l'interêt public „ de leur Nation, qu'elles ne souffriroient pas „ qu'il manquât rien au Roi, pour pousser la „ guerre: Que si ce qu'elles avoient donné ne „ suffisoit pas, elle lui donneroit jusqu'à la moi„ tié des revenus du Royaume, & que si cela „ ne suffisoit pas encore, elles lui en donneroient les

(1) D'Estrades, dans une Lettre du 14. de Janvier Tom. IV. p. 28.
(2) Voyez ci-dessus p. 16. col. 2.

(3) Voyez la Lettre du 15. de Janvier T. IV. p. 33.
(4) Voyez les Lettres de D'Estrades T. IV. p. 40.

1666. „ les trois quarts, & ne réserveroient rien, que „ ce qui étoit absolument nécessaire à la vie. Mais la vérité étoit que cette guerre ne s'étoit nullement faite, ni soûtenue, pour la gloire du Roi; mais uniquement par la jalousie, que la Nation Angloise avoit conçue du grand Commerce des Hollandois, comme les Anglois eux-mêmes le reconnoissent. L'embrasement d'une partie considerable de la Ville de Londres, ne permettoit pas qu'on fit de si grands efforts, & les soupçons, trop bien fondez, que la Cour favorisoit la Réligion Romaine, refroidissoient bien des gens, à l'égard du Roi, & de son Frere.

L'Ambassadeur insistoit encore sur l'Alliance perpetuelle des deux Couronnes, depuis l'an MDCX. qui avoit été renouvellée l'an MDCLXI. par le Roi son Maître; mais il ne laissoit pas de reconnoître que le Roi de France, en renouvellant l'Alliance, avoit fait ajoûter au 3. Article, par lequel il étoit dit que ni l'un, ni l'autre des deux Rois, n'assisteroit les ennemis de l'autre. Il dit que Charles II. y consentit, & laissa mettre une clause, qui portoit que cela devoit être entendu, sans préjudice des Traitez, qui avoient été faits depuis; afin que le Roi de France pût assister les Hollandois, s'il en étoit besoin, & „ que „ le Roi son Maître consentit que l'Article entier fût omis, pour donner au Roi de France „ une pleine liberté d'agir, comme il le trouveroit à propos; bien qu'il fût un peu surpris de „ voir que le Roi de France voulût préferer un „ Traité, qu'il avoit fait en MDCLXII. à d'anciens Traitez, faits entre les deux Couronnes, qui avoient continué durant une si longue „ suite d'années, qui avoient été renouvellez depuis peu, & qui étoient si nécessaires au bien „ commun des deux Royaumes. „ Cependant le Roi de France étoit demeuré neutre, pendant tout le tems qu'il avoit fait le personnage de Médiateur, & il y avoit des Alliances, entre le Roi de France & la République, depuis le règne de Henri IV.

Pendant que le Ministre de Charles II. parloit, avec tant de confiance, des secours que les peuples d'Angleterre donneroient à ce Prince; les divisions, qui étoient en Hollande, retardoient les préparatifs de la Campagne; ce qui faisoit que (1) l'Ambassadeur de France craignoit, que, si les fonds venoient à manquer, le Gouvernement présent ne vînt aussi à tomber; & cela d'autant plus, que l'on avoit toutes les peines du monde à ramener les esprits. Il se plaignoit, de ce que les Députez des Etats à l'Armée, pour y représenter le Souverain, aimoient mieux faire mille fautes, que de réüssir, par les conseils d'un bon Géneral. Cela lui faisoit souhaiter, qu'il se trouvât quelque conjoncture favorable, où l'on pût faire une paix honorable, avec l'Evêque de Munster. Il est bien certain, que si les Géneraux Romains avoient eu autrefois des Députez du Peuple, ou du Sénat, ils n'auroient jamais fait ce qu'ils firent, à cause de la varieté des sentimens; mais dans l'état, & la constitution de la République des Provinces Unies, il n'étoit pas possible de faire autrement; sur tout, quand il s'agissoit d'employer des Géneraux Etrangers, & des Officiers qui ne faisoient point de serment à l'Etat. Tout ce qu'on auroit pû faire, ç'auroit été de nommer, pour Députez, des Gentils-Hommes, qui eussent servi dans les Armées de l'Etat, ou en celles des Puissances Alliées, avec la République.

La Cour de France paroissoit être surprise 1666. de ce que les Etats, se sentans des divisions au dedans, avoient refusé de donner satisfaction au Roi d'Angleterre sur deux Vaisseaux, & de lui relâcher quelques Forts en Guinée. D'Estrades reprocha cela au Pensionaire, & lui dit même qu'il avoit engagé trop légerement le Roi & la République en une Guerre. Mais il lui répondit, que ce n'étoient ni les Vaisseaux, ni les Forts, qu'il avoit considerez; mais la conséquence, qui naissoit d'un relâchement; qui étoit que les Etats deviendroient tributaires au Roi d'Angleterre, qui n'avoit qu'à les attaquer, pour fonder de nouvelles prétensions; & que si la Paix se fût faite, aux conditions proposées, ses ennemis en auroient eu le mérite, & auroient eu les premieres charges de l'Etat, par la protection de l'Angleterre, qu'ils auroient favorisée; & qui se seroit si bien établie deans l'esprit des peuples des Provinces, qu'aucune Puissance de l'Europe n'auroit pu l'en ôter. Il prétendoit, à cause de cela, que la République étoit encore mieux, en faisant la guerre à l'Angleterre, avec le secours du Roi de France; qu'en faisant la paix aux conditions proposées, par le Roi Charles II.

L'Ambassadeur de France finit sa Lettre au Marquis de Lionne, en disant que dans cette République, & dans la maniere d'agir de ces Peuples, on ne pouvoit pas compter juste, comme dans un Royaume; puis qu'on est sujet à tant d'évenemens, qui dépendent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle, pour les ménager, & les faire entrer dans les sentimens, où l'on souhaite qu'ils soient, sans qu'ils s'en aperçoivent. On conçoit assez par là la peine, que le Pensionaire de Hollande avoit à conduire cette Province.

La négotiation, avec le Danemark, n'étoit guère moins difficile. (2) On avoit commencé de négotier avec cette Couronne, au nom du Roi T. C. & des Etats, dans la pensée de l'engager non seulement à fermer le Sund aux Anglois, mais aussi à joindre ses Vaisseaux aux Flottes du Roi & des Etats. Cependant le Roi de Danemark ne vouloit s'engager, que de tenir dans ses Ports les Vaisseaux, qu'on lui donneroit le moyen d'équiper. La France le fit avertir, que par-là il arriveroit, que, sans l'avoir beaucoup obligée, ni les EE. GG. des PP. UU. il n'auroit pas laissé de desobliger l'Angleterre, autant que s'il lui eût déclaré la Guerre, & qu'il eût joint ses Vaisseaux à la Flotte conféderée de France & de Hollande; que ce qu'il auroit fait de moins ne seroit imputé qu'à une pure crainte; par une Nation aussi fiere, que l'étoit l'Angloise, qui ne lui en sauroit aucun gré. On prévoyoit, par les discours du Résident de Danemark, que pour faire le second pas, son Maître voudroit liquider, & finir toutes les affaires qu'il avoit avec les Hollandois; &, outre cela, faire avec eux un règlement sur ses Péages, où il disoit que les Hollandois lui faisoient perdre plus de la moitié de ses revenus.

Clingenberg, Envoyé de Danemark en Hollande, demandoit encore deux choses du Roi de France; l'une étoit la Garantie de ce Traité, & l'autre sa déclaration contre l'Angleterre. La France lui avoit déja donné sa Garantie, contre toutes sortes d'attaques, qu'on pourroit faire à ce païs-là, & elle promettoit qu'elle la renou-

(1) Voyez sa Lettre du 21. de Janvier T. IV. p. 43.

(2) Lettre du 22. de Janvier T. IV. p. 45.

1666. renouvelleroit, en cas que les Anglois montrassent du ressentiment contre lui, pour ce qu'il auroit fait en faveur des EE. GG. Elle ajoûta qu'en peu de jours, on verroit sa déclaration de guerre, contre l'Angleterre.

Elle la fit en effet afficher, dès le 26. de Janvier, en forme de Placard. Après y avoir dit ce que le Roi avoit fait en vain, pour racommoder l'Angleterre brouillée avec les Etats Géneraux; il déclaroit la guerre à Charles II. conformément au Traité de Garantie, qui avoit été fait avec les Etats l'an MDCLXII. Nous ne nous arrêterons pas à de menues particularitez, qui concernent la même chose.

Le Roi de France voyant (1) que la Guerre, qui se faisoit contre l'Evêque de Munster, ne se poussoit point, ordonna à son Ambassadeur en Hollande de proposer au Pensionaire De Witt, de faire la paix avec ce Prélat, à des conditions qu'il lui envoya. Le Pensionaire convint, qu'il vaudroit mieux faire ce que le Roi conseilloit; mais il dit qu'il ne voyoit pas comment cela pourroit réüssir, à cause de la constitution de l'Etat; qui demandoit l'unanimité des suffrages, pour faire passer une affaire de cette nature. Les Provinces de Frise, de Groningue, d'Overyssel, de Gueldre & d'Utrecht, qui avoient le plus souffert de l'irruption de l'Evêque n'y consentiroient jamais, comme il le disoit; de sorte qu'il falloit de nécessité, pour ne pas rompre l'Union, que la Hollande se conformât à leurs sentimens, quand elle ne pourroit pas leur en inspirer de meilleurs; à quoi elle étoit résolue de travailler incessamment, suivant les bons avis du Roi.

Cependant D'Estrade ne manquoit pas, en toutes occasions, de représenter à De Witt, & à ses Amis les inconveniens, qui se trouvoient dans le mauvais ordre de leur Armée; faute d'un Chef capable & autorisé. Le Pensionaire le pria là-dessus de donner un Mémoire aux Etats, où il fit voir les fautes, qu'ils commettoient, & la nécessité d'y pourvoir, pour réüssir la Campagne suivante; & combien il étoit important d'avoir un Chef capable, qui eût de l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant reconnut les Députez, comme des gens, qui représentoient le Souverain, & qui agît de concert avec eux. Ce Mémoire fut lû & approuvé, par la Hollande; mais les autres Provinces dirent, que ce seroit le moyen de livrer le Païs à un Géneral & de s'y soumettre; à quoi elles ne consentiroient jamais. Elles aimerent mieux s'exposer à périr, par le desordre; que de se sauver, par l'ordre.

De Witt avoit cru pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir (2) qu'on demandât Mr. *de Turenne* au Roi de France, pour une, ou deux Campagnes, afin de commander leur Armée. Il étoit même disposé à faire donner la charge de Géneral de la Cavalerie, au Prince d'Orange; pour apprendre le métier de la Guerre, sous lui, & avoir le prétexte de lui donner la Charge de Géneralissime, après quelques Campagnes; à condition qu'il renonçât à toute sorte de liaison & de commerce, avec le Roi d'Angleterre. Mais De Witt ne put pas faire passer ce projet, dans les autres Provinces, qui vouloient avoir le Prince comme Géneral, sans considerer qu'il n'en étoit pas encore capable; & qui ne souhaitoient nullement qu'une Puissance étrangere fût l'instrument de son agrandissement. L'Evêque de Munster faisoit cependant de continuelles entreprises, sur les Places des Etats. Il assembla un Corps de sept-cens hommes, sous un Colonel, pour tâcher de se rendre maître de Dalem, à deux lieuës de Mastricht. Mais le Commandant de cette Place donna ordre à *De Bligny*, de sortir avec les deux Compagnies de Cavalerie Françoises, & deux autres des Etats, & trois-cens hommes de pied. Il rencontra les Troupes de l'Evêque, dans leur marche, & les défit entierement. Les Munsteriens prirent d'abord la fuite, & jetterent les armes, à la réserve de deux-cens-cinquante hommes, qui gagnerent un Cimetiére retranché, & une Eglise. De Bligny les fit attaquer & les força, dans ce poste. Il en fit environ une centaine de Prisonniers, & tua le reste. 1666.

On apprit aussi que, sous prétexte de lever des Troupes, dans le Brabant, il y avoit près de deux-mille hommes aux environs de Breda, qui se disoient ouvertement appartenir à l'Evêque de Munster. Là-dessus, les Etats Géneraux y renforcerent leurs Garnisons, & envoyerent la Compagnie Colonelle de D'Estrades, qui étoit de cent-cinquante hommes à Willemstadt, ce qui empêcha l'Ennemi de rien entreprendre.

On envoya des Députez à D. Estevan de Gamarre, pour se plaindre de cette conduite des Espagnols, & en effet il paroît par les Lettres du Chevalier *Temple*, que le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur alors des Païs-Bas Espagnols, y consentoit. Mais cela n'eut aucune suite, parce que la faction Espagnole, qui étoit dans le Païs, adoucit les choses, & empêcha qu'on n'en montrât quelque ressentiment.

Le Pensionaire (3) cependant étoit assez empêché, sur les mesures, qu'il pourroit prendre à l'égard du Prince d'Orange; parce qu'il prévoyoit qu'il faudroit s'opposer perpetuellement à des Cabales, qui se faisoient en faveur de ce Prince. Cela se pouvoit faire, en quelque maniere, en tems de paix & à la Haie. Mais si la guerre continuoit, & qu'il fallût s'opposer à l'Armée & au Peuple; il voyoit bien qu'une affaire de cette sorte pourroit lui donner bien de la peine, & lui attirer quelque accident fâcheux. Il témoigna à l'Ambassadeur de France, qu'il seroit assez porté à favoriser ce Prince, pourvu qu'il renonçât à toute liaison avec l'Angleterre. Il ajoûta même, qu'il ne seroit pas mal que le Roi T. C. s'employât, en faveur du Prince, auprès des Etats de Hollande; parce que cela engageroit ce Prince à avoir de la reconnoissance, pour les bons offices, que S. M. lui rendroit; & qu'il y prendroit d'autant plus de garde, (4) qu'il craindroit d'être dépossedé de cet emploi, par le Roi & par la Hollande; en cas qu'il vînt à manquer aux conditions, auxquelles on l'auroit reçu.

Quand De Witt eut fait ces propositions à l'Ambassadeur de France, en grande confidence; ce dernier lui dit, qu'il falloit qu'il écrivît au Roi, avant que de faire aucune démarche pour cela.

Il prit encore occasion de conférer avec lui, des desseins, que les Espagnols pourroient avoir sur les Villes, que les Etats avoient en Brabant; puis qu'ils faisoient des levées sous le nom de l'E-

vêque

(1) Voyez la Lettre D'Estrades du 11. de Fevrier Tome IV. p. 84.

(2) Voyez encore une Lettre du même jour, p. 87, du même T. IV.

(3) Là-même.

(4) Là-même p. 88.

1666. vêque de Munster; que s'il arrivoit que les Etats perdissent une place, comme Maftricht, Breda, ou Berg-op-zoom, ils ne manqueroient pas de se declarer; qu'ayant l'entrée ouverte dans leur Païs, ils auroient bien-tôt ruiné leur commerce, & la communication des Provinces, les unes avec les autres, d'où il s'ensuivroit peut-être une division, qui romproit l'union. L'Ambassadeur dit encore d'autres choses au Pensionaire, pour lui rendre la Maison d'Autriche suspecte.

Ce dernier répondit „ que son sentiment seroit toûjours de s'unir avec la France, plus „ étroitement, qu'on ne l'étoit; mais que, se„ lon la Constitution de l'Etat, cela ne pou„ voit pas se faire, tout d'un coup, & qu'il fal„ loit y conduire les Provinces, par dégrez: „ Que quand il songeoit que le Traité projet„ té (en MDCLXIII.) avoit été rompu, il en „ avoit un sensible regret; parce que ce pas en „ eût fait faire d'autres; que c'eût été un en„ gagement, qui eût eu une suite, & qui eût „ entrainé les Etats dans les desseins que S. M. „ pourroit avoir, après la mort du Roi d'Es„ pagne d'alors, que l'on disoit tomber fréquem„ ment du haut mal; dont ses freres étoient „ morts: Que le feu Roi d'Espagne ayant dé„ claré, par son Testament, Héritiére du Païs„ Bas l'Imperatrice, il seroit assez difficile au „ Roi de France, de conquerir la Flandre é„ tant soûtenue de l'Empire: Que si le Traité „ se fût exécuté, S. M. attaquant d'un côté, „ & les Etats de l'autre, on auroit subjugué „ ces Provinces, avant que l'Empereur eût été „ en état de les soûtenir, & que cela se fût „ fait, sans délai, & sans déliberation, en vertu „ de ce Traité; au lieu que, quand le cas é„ cherroit, il faudroit quasi une Armée, pour „ faire résoudre les Provinces à la guerre.

D'Estrades croyoit avoir remarqué, que De Witt seroit porter à renouër cette négotiation. Il feignit néanmoins de ne pas l'entendre, parce qu'il ne savoit pas la volonté du Roi, son Maître, là-dessus. Mais il n'y avoit guère d'apparence, que le Pensionaire eût ce dessein, où il auroit immanquablement succombé; à cause que ce Traité auroit été directement contraire, en ces conjonctures, au bien de l'Etat; quand même le Roi de France auroit voulu s'y prêter. Il auroit eu pour ennemis non seulement l'Empereur, mais encore l'Angleterre, & le Parti du Prince d'Orange, qui s'augmentoit tous les jours.

Le Traité (1) entre *Frideric* III. Roi de Danemark, & les EE. GG. des Provinces Unies fut signé à la Haie, le 11. de Fevrier. Les Danois s'y plaignent: I. que, pendant l'an MDCLXV. les Anglois avoient pris, en haute mer, beaucoup de Vaisseaux Marchands du Danemark & du Nord, & même ceux, qui étoient destinez pour des lieux neutres; ou qui en revenoient, sans qu'ils les eussent voulu relâcher, après qu'ils avoient été réclamez: II. que les mêmes avoient commis plusieurs actes d'hostilité, dans les Ports de sa M. D. ayant attaqué, & canonné leurs Forts & Châteaux, & même dans le Sund, à la vuë du Roi: III. d'avoir poursuivi & contraint des Vaisseaux de se retirer, jusque sous le Château de Cronembourg, & les avoir pillez.

Le Roi de Danemark se trouvoit obligé parlà de défendre & d'empêcher, tant que dureroit la présente guerre, entre le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux des Provinces Unies, qu'aucuns Vaisseaux Anglois ne pussent venir dans ses Rades, Havres & Rivieres, ni même en Norwegue, ni sur les côtes, qu'on nomme *Cattegat*, ou *Sund*, ou *Belt*, jusqu'à ce que la guerre fût finie. 1666.

Comme, malgré ces défenses, les Vaisseaux Anglois tâchoient, comme on l'a dit, de troubler le Commerce, en ces quartiers là; on convint que les Vaisseaux de S. M. D. qui s'y trouveroient, les en empêcheroient autant qu'il seroit possible, les attaqueroient & s'en saisiroient; bien entendu néanmoins, que le Commerce des Vaisseaux Marchands des Anglois, en ces mêmes lieux, ne seroit point défendu, à condition qu'ils se conduiroient d'une maniere paisible.

Tous les Fleuves, Havres & Rades de S. M. D. devoient être ouverts, tant dans le Danemark, que dans la Norwegue, & de même dans les Duchez de Sleswik, & de Holstein, en vertu de cette Alliance, aux Vaisseaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces Unies, chargez de quelques Commissions de leur Hautes Puissances.

Le Roi de Danemark, pour la sûreté de ses propres Vaisseaux, aussi bien que de ceux des Païs-Bas, soit Marchands, soit de Guerre, dans leur passage, & leur séjour aux environs de l'Oresund & du Belt, devoit mettre en mer, & tenir perpetuellement, pendant l'année courante, depuis le 1. d'Avril, jusqu'au 1. de Decembre, Nouveau stile, tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette guerre, dans l'Oresund, quarante bons Vaisseaux de Guerre, bien équipez & fournis de tout, dont les noms, montures & équipages sont contenus en une liste, qui avoit été remise, par les Ministres du Roi, à ceux des Etats Géneraux, & qui seroit signée, pour être en meilleure forme.

S'il arrivoit que quelques-uns perissent en quelque tempête, ou en quelque rencontre; Sa Majesté devoit en faire fournir d'autres équipez, & montez de même, le plus promptement qu'il seroit possible; pour être envoyez au même lieu, & rendre complet le nombre des Vaisseaux, jusqu'à la fin de la guerre.

Comme Sa M. D. & leurs HH. PP. étoient depuis long-tems engagez à se secourir réciproquement, selon que l'un ou l'autre seroit attaqué, de six-mille Soldats, ou d'en donner l'équivalent, réduit en Argent, montant à la somme de deux-cens-quatre-vingt-huit-mille Ryksdalers; les Plénipotentiaires de part & d'autre, convinrent que S. M. D. employeroit cette somme, tant à l'égard de ce qui étoit déja échu, que de ce qui écherroit, de tems en tems, à l'équipement des quarante Vaisseaux de Guerre; mais que comme cet équipement, & l'entretien de l'équipage monteroient à beaucoup plus, & qu'il falloit que S. M. & ses Royaumes fissent de grands préparatifs, à ce sujet; on convint que leurs HH. PP. fourniroient, outre cela, à S. M. pour subside, tant que la Guerre, avec l'Angleterre, dureroit, la somme de six-cens-mille francs par an; laquelle somme seroit comptée, de tems en tems, en Ryksdalers en espece, dans la Ville de Hambourg, en divers termes.

On convint encore expressément, que si la Paix se faisoit, au commencement de cette année MDCLXVI. entre le Roi de la Grande Brétagne, & leurs HH. PP. en considération que les équipemens, & la meilleure partie des frais, pour ces Vaisseaux, seroient indubitablement faits, ils seroient payez, en leur entier, & qu'on auroit égard au tems, qui se seroit écoulé.

Le

(1) On le peut voir au Tome IV. des Lettres de D'Estrades p. 90.

1666. Le Roi de Danemark consentit, que les EE. GG. feroient monter ces Vaisseaux, par des Commandants, tels qu'il leur plairoit, & de les tenir en état d'agir, depuis le 1. d'Avril jusqu'au 1. de Decembre, en cas que l'Hiver le permît.

S'il arrivoit que le Roi de la G. B. prît en mauvaise part ce Traité, & que lui, ou ses Alliez ensemble, ou à part, vinssent attaquer le Roi de Danemark; leurs HH. PP. s'engageroient de l'assister de toutes leurs forces, par Mer & par Terre, non seulement contre le Roi de la G. B. mais contre tous ceux qui, à cause de ce Traité, entrependroient directement ou indirectement la guerre contre S. M. D. ou contre les Etats, qu'elle possedoit alors, ou qu'elle pourroit avoir après, par une légitime succession : comme si quelcun attaquoit leurs HH. PP. au sujet de ce Traité, le Roi seroit réciproquement obligé de les assister, de toutes ses forces, par Mer & par Terre.

On convint de plus que, si les Parties contractantes venoient à être engagées en une guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. ou contre ses Alliez, il ne seroit pas permis de faire aucune suspension d'armes, avec l'ennemi commun; sans le consentement de celui, avec qui il avoit contracté, qui lui procureroit les moyens d'envoyer ses Ministres au lieu, où la Paix se traiteroit; & qu'il ne se feroit rien, sans en donner avis à l'Allié, à mesure que le Traité pourroit s'avancer : Que ni l'un, ni l'autre ne pourroit faire à part une Paix, ou une Trêve, sans y comprendre son Allié, & sans le faire rentrer, s'il le souhaitoit, dans la possession de ses Terres, avec tous les Droits & les Immunitez, & autres avantages, qu'il stipuleroit pour lui-même; à moins que son Allié n'eût autrement convenu.

On demeura aussi d'accord, de part & d'autre, qu'on inviteroit le Roi de Suede, & tous autres Princes interessez à entrer dans cette confèderation, de s'y joindre, pour parvenir ensemble à une bonne paix.

D'Estrades ne manqua pas d'envoyer au Roi son Maître une Copie de ce Traité, qu'il fit traduire en François. Il ne reçut là-dessus aucune réponse de la Cour, que celle qui lui fut écrite le 9. de Fevrier, où le Roi dit „ qu'il „ n'avoit jamais été plus surpris, que quand il „ en avoit vû le contenu. Aussi avoüoit-il franchement, à son Ambassadeur, que s'il l'avoit „ informé, pendant cette négotiation, que ce „ Traité eût été de la nature, dont il le trouvoit; s'il n'y avoit point d'autres articles secrets, dont on lui eût encore fait un mystere, aussi bien qu'à son Ambassadeur; il auroit „ eu grande peine à se disposer à promettre les „ trois-cens-mille Francs monoye de Hollande, „ qu'il lui avoit donné pouvoir d'accorder, „ pour finir cette affaire. Et à dire le vrai, „ *continue-t-il*, quel besoin ont les Anglois d'envoyer des Vaisseaux de Guerre vers l'Armée „ du Nord, qui sont néanmoins les seuls bâtimens, que le Roi de Danemark s'est obligé, „ par le Traité, de combattre; si les Navires „ Marchands Anglois y peuvent continuer leur „ traffic, avec la même liberté & sûreté; c'est-à-dire, en tirer & en transporter generalement toutes les marchandises, dont le Roi „ d'Angleterre a un absolu besoin, pour équiper ses Flottes; ensorte que l'on peut dire, „ que nous avons armé à nos dépends le Roi „ de Danemark, pour assurer aux Anglois le „ Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le „ principal fruit, que nous devions nous procurer, en cette négotiation, c'étoit sans doute „ d'ôter aux Anglois, tout moyen de continuer „ la guerre; en leur ôtant ce qu'ils ont nécessairement besoin de tirer du Nord, pour l'équipage & l'armement de leurs Vaisseaux; d'où „ je conclus, ou qu'on a acheté cherement une „ chose fort indifferente, ou qu'il y avoit des Articles secrets, que l'on vous a cachez, & peut-être de concert, avec les Ministres de Danemark; afin de leur laisser lieu de pouvoir tirer „ de moi quelques autres sommes d'argent, pour „ des conditions, qui sont déja arrêtées & signées entre eux; ce qui seroit un très-mauvais „ procedé, entre des Alliez, qui se doivent tout „ dire, & procurer sincerement les avantages l'un „ de l'autre. Ce soupçon, que j'ai, n'est pas si „ mal fondé, que je ne l'appuye sur des conjectures, comme certaines & infaillibles; car le Sr. „ De Witt, mande au Sr. Van Beuning, sans „ s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & signé le Traité de Danemark, en très-bonne „ forme. Il me semble impossible, à moins qu'il „ n'y ait des Articles secrets, qu'on ne communique point, qu'un aussi habile homme, que „ l'est le Sr. De Witt, puisse croire avoir fait un „ Traité fort avantageux, avec le Danemark, „ en laissant aux Anglois la liberté de continuer à „ tirer du Nord, ce dont ils avoient besoin; „ & que les Etats achettent, six-cens-mille Ecus comptant annuellement, le seul armement „ inutile de 40. (*il y a* 14. *dans le Traité mais* „ *fautivement.*) Navires du Roi de Danemark, „ qu'il pourra toûjours tenir en ses Ports, pour „ ne combattre que des Vaisseaux de Guerre, que „ le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer, & qu'il n'y enverra point. Je tiens le „ Sr. De Witt, pour un meilleur négotiateur, „ qu'il ne feroit, s'il obligeoit les Etats à payer „ châque année la valeur de trois-millions, pour „ une chose non necessaire, & dont ils ne dûssent „ tirer aucun avantage. 1666.

Le Roi & son Conseil avoient très-bien conjecturé; il y avoit en effet (1) des Articles secrets, que D'Estrades envoya l'Ordinaire suivant. On y avoit ajouté, que, quoi qu'on eût dit dans le 1. Article du Traité, que les Vaisseaux Marchands des Anglois pourroient négotier dans la Mer Baltique, *l'on avoit trouvé à propos de déclarer, de part & d'autre* (dans des Articles secrets) *que S. M. D. aussi-tôt après l'échange des Ratifications, entreroit avec leurs HH PP. en guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. & d'y continuer, en conformité de ce Traité, aussi long-tems que leurs HH. PP. & en conséquence, entre autres hostilitez, d'attaquer, de conquêter, d'emmener, ou ruiner, ou détruire, selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de Guerre, que Marchands, & cela, tant en pleine mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de S. M. & par tout, où l'occasion s'en présentera, & où les Flottes, & les Vaisseaux de Guerre de S. M. iront & se trouveront, par son ordre, pour insulter l'ennemi commun, & principalement l'empêcher, de tout son pouvoir, de passer & de repasser, par le Sund & par le Belt.*

Ce fut là l'Article capital, le reste ne regardoit presque que l'ordre, que l'on garderoit de part & d'autre, lors que les deux Flottes, ou des

Q Esca-

(1) Voyez-les dans le IV. Tome des Lettres D'Estrades p. 114.

1666. Escadres des deux Puissances Alliées se trouveroient ensemble. Il étoit, outre cela, dit à l'Article XI. que si le Roi de Suede venoit à se joindre aux Alliez, pour le rétablissement de la Navigation & du Négoce, le Roi de Danemark ne seroit plus obligé d'entretenir, & de mettre en mer quarante Vaisseaux, mais seulement vingt. Alors les Etats ne seroient non plus obligez, que de payer la moitié du subside; savoir, trois-cens-mille Ecus; à moins qu'ils ne jugeassent à propos d'équiper, & de mettre encore en mer quelques Vaisseaux de Guerre; auquel cas ils augmenteroient le subside à proportion. Mais la diminution des quarante Vaisseaux jusqu'à vingt, ne se devoit point faire l'année courante MDCLXVI.

Enfin on convint, que le Roi de Danemark & leurs HH. PP. prieroient le Roi de France, de vouloir garantir ce Traité, de la maniere la plus forte & la plus efficace; non seulement par la sincere exécution, de ce dont on étoit convenu; mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques; qui, à l'occasion de la présente Alliance, viendroient à attaquer S. M. D. ou les Etats Généraux à présent, ou à l'avenir; en conformité de quoi Sa Majesté, & les Etats s'assisteroient, & en passeroient un Acte, dans la meilleure forme.

Louïs XIV. (1) témoigna, qu'il avoit été fort surpris des discours, que De Witt avoit tenus à son Ambassadeur; sur le sujet du rétablissement du Prince d'Orange, dans les Charges de ses Prédecesseurs. Ces discours s'étoient tenus dix jours, après la Déclaration du Roi de France, contre l'Angleterre; quoi que Van Beuning, parmi les raisons, qu'il avoit apportées pour hâter cette Déclaration, eût toûjours pressé, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & sûrement l'autorité du Pensionaire, & de reculer l'établissement du Prince d'Orange. Le Monarque croyoit avoir remarqué, qu'on lui cachoit de certaines choses, qui auroient dû lui être communiquées, par rapport aux négotiations, qui se faisoient à Cleves, chez l'Electeur de Brandebourg; mais la suite du tems fit bien voir, que les ombrages du Roi n'étoient pas bien fondez.

Il croyoit qu'il étoit juste, avant qu'il répondît à l'étrange Proposition du Pensionaire, que ce dernier s'expliquât davantage, & qu'il l'informât à fonds, & au vrai de ce qui se passoit. Sans cela, il jugeoit qu'il ne pouvoit point prendre de résolution; dans une affaire de cette conséquence, qui n'alloit pas à moins qu'à donner, à l'avenir, tout pouvoir au Roi d'Angleterre, dans les Provinces Unies, & qu'à détruire entierement la confiance, qu'il y avoit entre la France & elle. Le Roi jugeoit, que ce que De Witt disoit d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaison, avec l'Angleterre, étoit une chimere, qui ne serviroit qu'à tromper la France & la République, ou peutêtre la France seule, s'il y acquiessoit si facilement. Pour ce qui étoit de l'ouverture, que le Pensionaire avoit faite, que le Roi pourroit demander aux Etats le rétablissement du Prince, afin qu'il lui en eût l'obligation; Louïs XIV. répondit, qu'il ne joueroit jamais un si mauvais personnage, dont le Prince seroit le premier à se moquer, avec les Anglois; sur tout si sa priere n'intervenoit (comme il y avoit grande apparence) qu'après l'affaire concertée & résolue, entre les personnes même interessées. Il déclaroit enfin, en deux mots, qu'avant qu'il pût répondre à la proposition, qu'on lui avoit faite, de la part du Pensionaire de Hollande; il falloit que De Witt s'expliquât mieux, qu'il n'avoit fait. 1666.

Il paroit, par d'autres endroits de ces Lettres, que ce grand homme n'étoit venu à cette proposition, fort étrange, pour un homme, qui faisoit le personnage, dont il s'étoit chargé; que dans la frayeur de voir le parti contraire triompher de la résistence, qu'il avoit faite à la proposition, tant de fois réïterée, de donner au Prince d'Orange les charges de ses Prédecesseurs. Le Pensionaire ne pouvoit être délivré de l'embarras, où il étoit, que par la mort du Prince d'Orange, qui étoit beaucoup plus jeune que lui; & il y avoit encore à craindre, que, si cette mort venoit à arriver, le Gouverneur de Frise, Fils d'une Fille de Frideric Henri, qui étoit alors fort brouillée avec la Princesse d'Orange sa Mere, ne prétendît aux Charges, auxquelles le Prince d'Orange aspiroit. La République ne pouvoit bien se passer d'un Prince, qui commandât ses Flottes, & personne de la Maison de Nassau ne se présenta, pour les commander réellement. Mais s'il arrivoit qu'on eût une guerre par Terre, contre une Puissance formidable, il falloit un homme non seulement brave & habile, dans le mêtier de la Guerre; mais d'une naissance distinguée, pour que les autres Officiers lui obéïssent sans répugnance. Il n'y avoit personne de ce rang, qui pût être competiteur du Prince d'Orange, pour les emplois, auxquels il s'attendoit. Il étoit déja assuré des suffrages de la plûpart des Provinces, qui s'étoient déclarées en sa faveur, plusieurs fois. Il n'y avoit que la Hollande, qui n'étoit pas alors toute pour lui; mais qui pouvoit passer toute entiere dans son Parti, malgré tous les soins de De Witt & du Comte D'Estrades. Ainsi il n'y avoit pas sujet d'être surpris, si le Pensionaire avoit eu la pensée, de donner au Prince les Charges, que tant de gens vouloient lui conférer; en faisant en sorte qu'il en fût, en quelque maniere, redevable à la France, & non à l'Angleterre. Ces pensées lui vinrent, en un tems, où il (2) ne se sentoit pas assez fort, pour résister au Parti contraire. Comme on pouvoit être surpris en France du manquement de fermeté, que De Witt avoit eu à cette occasion; D'Estrades eut soin de l'excuser, en écrivant au Roi & à De Lionne. *Tout ce que je puis vous dire*, disoit-il à ce dernier, *c'est qu'un Avocat de Dort* (car il avoit pris les dégrez de Docteur en Droit) *n'a pas la même fermeté, qu'un homme de qualité, & que Mr. De Witt étoit tout à fait abattu & étonné.* Ce qui le décourageoit étoit la disparité, qu'il y avoit entre lui & un Prince, descendu d'une Maison, qui avoit, pour ainsi dire, formé & conduit la République, pendant long-tems, avec beaucoup d'honneur, & de succès, sous les deux Princes *Maurice* & *Frideric Henri.* Il faut avouër que la qualité, & les services de ces deux Grands Princes faisoient pencher la balance, du côté du seul Prince, qui restoit de leur famille. Quels que fussent les services de De Witt, les peuples ne les égaloient nullement à ceux de la Maison des Princes d'Orange. Les Magistrats de la Province, sur tout dans les grandes Villes, se croyoient être autant que le Fils de *Jaques de Witt*; ce que personne n'auroit osé prétendre, à l'égard de la Maison de Nassau-Orange. Outre cela, il étoit chargé du soin de

(1) Lettre du 19. de Fevrier T. IV. p. 108.

(2) Lettres D'Estrades du 25. & du 26. de Fevrier.

1666. de deux guerres, dont l'une étoit par Terre, & l'autre par Mer. Tout cela pouvoit avoir ébranlé la constance du Pensionaire, quoi qu'il ne manquât nullement de fermeté, & que ce ne fût rien moins, qu'un homme du commun. Ajoûtez encore les jalousies, qui sont dans toutes les Républiques, où il y a trop de gens égaux, & la crainte que l'Angleterre ne trouvât tôt, ou tard, le moyen de se venger d'un homme, qui lui avoit fait tête. Nous avons cru ces réflexions nécessaires, pour faire comprendre qu'il n'étoit pas surprenant, si cet habile homme s'étoit trouvé embarrassé, en des conjonctures fâcheuses. Si l'on en croit le Comte D'Estrades, ce ne fut qu'après deux conversations très-fortes, qu'ils avoient eues ensemble; qu'il étoit revenu de l'abatement, où il étoit, causé par le changement de plusieurs de ses Amis, qui lui avoient manqué. L'Ambassadeur de France fut assez heureux, comme il le dit, pour le remettre, & pour lui faire comprendre, combien il lui étoit avantageux d'être lié avec le Roi T. C., & soûtenu par lui, dans les veritables interêts des EE. GG. & de la Province de Hollande, en particulier. Il pouvoit facilement comprendre, que permettre que le Prince fût mis en possession des charges, qu'on lui avoit fait esperer, par les Anglois, ennemis déclarez du Pensionaire, c'étoit se soumettre à eux, en toutes choses & même manquer de reconnoissance, envers le Roi de France; après le pas, qu'il avoit fait, en se déclarant contre les Anglois.

Après ces réflexions, ils convinrent de travailler à éviter le coup, dont ils étoient menacez, & à persuader une partie des Députez aux Etats de Hollande, qu'ils n'étoient pas assez autorisez par leur Commettans, pour faire ce que l'on proposoit, touchant le rétablissement du Prince d'Orange. L'Affaire ayant été ainsi differée, on trouva moyen de la faire échouër, pour ce tems-là.

Le Pensionaire & l'Ambassadeur travaillerent cependant, près des Villes de Hollande, où le second avoit *des Amis*, à ce qu'il dit souvent dans ses Lettres. Il y avoit eu d'abord treize Villes de Hollande, qui étoient portées au rétablissement du Prince; & à force de travailler châcun de son côté, ils les ramenerent. On pourra voir qu'il est souvent parlé, dans les Lettres du Comte D'Estrades, non seulement des Amis du Pensionaire, mais encore des siens; qu'ils avoient soin de régaler à la Haie, dans le tems des Assemblées, & même d'aller voir de ville, en ville; afin de les avoir pour favorables. Il n'est point dit, si l'Ambassadeur n'employoit que des paroles, pour cela; ou s'il n'y joignoit pas quelques présens. Il ne paroît pas probable que ceux, qui avertissoient les Espagnols, de ce qui se passoit dans les Assemblées des Etats de Hollande & de la Géneralité, ne prissent rien d'eux, pour découvrir ce qui devoit être secret; dont non seulement D'Estrades, mais encore Van Beuning se plaint souvent dans ses Lettres. D'ailleurs le Roi de France étoit beaucoup plus liberal.

Il y avoit alors un François, nommé *Du Buat*, Domestique du Prince d'Orange, & Capitaine de Cavalerie, dans les Troupes des Etats. La Cour d'Angleterre se servoit de cet homme à la Haie, & l'on découvrit qu'il avoit un commerce secret de Lettres avec le Lord d'*Arlington*, Secretaire d'Etat de Charles II. On surprit une Lettre du Ministre Anglois à cet homme, où il étoit parlé de Beverning, quoi qu'ami intime du Pensionaire, comme si ç'avoit été un homme propre à servir la Cour d'Angleterre. Comme Beverning étoit alors employé à Cleves, où il négotioit un accommodement avec l'Evêque de Munster, avec la concurrence de l'Electeur de Brandebourg; Colbert, qui y étoit de la part de la France, le trouva un jour en une conférence particuliere, dans la Chambre de l'Electeur avec *Walter Vane*, Envoyé d'Angleterre; ce qui fit que les François soupçonnerent, qu'il n'eût commerce avec les Anglois; & une Lettre du Lord d'Arlington, qui avoit été surprise, parloit de lui, comme d'un homme propre à porter les Etats, à faire la Paix avec l'Angleterre, malgré la France & le Pensionaire de Hollande. Beverning protesta qu'il n'avoit aucun Commerce, en Angleterre, & dit que Du Buat avoit sans doute écrit cela, de son chef, au Ministre d'Etat Anglois. De Witt, qui connoissoit la probité de Beverning, ne douta point qu'il ne dît vrai, & le disculpa entierement. On verra dans la suite, quelle fut la fin de Du Buat, qui entretenoit ce Commerce avec d'Arlington. 1666.

Le Parti de ceux, qui vouloient faire la paix avec les Anglois, pour rétablir ensuite le Prince, dans les Charges de sa Famille, tâchoient de rendre la France suspecte; comme si elle n'étoit pas bien intentionnée pour la République. A cause de cela, le Comte D'Estrades fit (1) remarquer au Pensionaire la bonne volonté du Roi; puis qu'il n'y avoit rien, qui le pût mieux prouver, que sa Déclaration contre l'Angleterre; celle contre l'Evêque de Munster, accompagnée d'un secours de six-mille hommes; les Traitez avec le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg, desquels les Etats seuls ressentoient de l'utilité; à quoi l'on pouvoit joindre l'Ambassade Extraordinaire de Mr. *de Pompone*, en Suede, pour disposer cette Couronne à ne leur être pas contraire.

Le Pensionaire tomba d'accord de tout cela, & il faut avouër que, depuis quelques années, le Roi T. C. avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un bon Allié. On dira peutêtre que son propre interêt demandoit qu'il en usât ainsi; mais où trouve-t-on des Puissances, qui donnent des secours, sans y être portées, par l'utilité prochaine, ou éloignée, qui peut leur en revenir? Ce seroit même beaucoup si châque Puissance étoit bien persuadée, que le plus grand interêt de châcune seroit de ne faire aux autres, que ce qu'elle voudroit qu'elles lui fissent. L'Europe seroit beaucoup plus tranquille & plus heureuse, qu'elle n'a jamais été.

L'Ambassadeur de France dit, en finissant la Lettre, qu'on vient de citer, que De Witt avoit découvert de nouvelles cabales, pour le rétablissement du Prince, dans l'Assemblée prochaine des Etats de Hollande, & l'avoit prié de s'aller promener dans les Villes, & voir ses Amis là-dessus; comme il le fit dès le lendemain. Il écrivit, (2) quelques jours après, au Roi que S. M. ne devoit pas être en peine d'entendre, que les Cabales contraires faisoient de nouveaux efforts, pour installer le Prince d'Orange, & détruire De Witt; que l'on se précautionnoit, pour les prévenir, & que le voyage qu'il avoit fait dans les Villes, n'avoit pas été inutile. „ Celui, *dit-il*, du Prince d'Oran-

 „ ge

(1) Lettre du 4. de Mars 1666. p. 133. & suiv. du Tome IV.

(2) Lettre du 18 de Mars 1666. p. 143. du Tome III.

1666. „ ge à Amsterdam, sous prétexte de voir des „ Vaisseaux, que l'on y bâtissoit, & de diner avec „ les Magistrats (ou plus de quatre-mille personnes du peuple s'assemblerent, disant hautement, qu'il le falloit remettre dans ses charges, „ & l'accompagnerent hors de la Ville, avec „ des acclamations de joie) n'a produit que de „ faire voir clairement, que la faction d'Angleterre cherche, par ce moyen, d'émouvoir le „ peuple, & de faire ses affaires.

Le Marquis de Castel-Rodrigo avoit alors écrit aux Etats de lui envoyer quelcun, avec qui il pût conférer. De Witt lui répondit assez brusquement en apparence, mais d'une maniere, qui pouvoit donner à penser à l'Ambassadeur de France, à qui il lut sa Lettre; c'étoit que les Etats n'avoient pas trouvé à propos de lui envoyer quelcun, pour conférer avec lui; mais qu'il étoit chargé de leur part, de lui demander une résolution categorique, & par écrit, dans laquelle il déclareroit, qu'il ne donneroit pas de passage aux Troupes Ennemies de l'Etat, par le territoire de son Maître, & qu'il n'y permettroit aucunes nouvelles levées. Ces derniers mots pouvoient signifier, qu'il ne permettroit pas à l'Evêque de Munster, d'y lever du monde. Mais on pouvoit aussi les entendre des Troupes Françoises, qui y pourroient entrer; & même y faire de nouvelles levées, pour venir attaquer les frontieres de leur Etat; ce qui étoit ce qu'ils craignoient le plus.

On apprit (1) que l'Electeur de Brandebourg avoit écrit deux fois aux Etats, en faveur du rétablissement du Prince; croyant que sa recommandation, jointe aux suffrages de quelques Villes, pourroit faire nommer le Prince, pour Géneralissime des Troupes de leur République; mais leurs Cabales manquerent leur coup, cette fois, comme les autres. Cependant elles ne se rebuterent pas de faire agir leurs Emissaires, par les Villes, pour émouvoir les peuples.

On pourvut néanmoins, dans les Etats de Hollande, aux hautes charges de l'Armée de Terre, pour la Campagne. Le *Prince de Tarente*, eut le commandement de la Cavalerie; le Seigneur *de Nordwyk*, fut fait Géneral de l'Artillerie; le *Comte de Hoorn*, Sergeant de Bataille; *De Meteren*, Président du Conseil de Guerre; *Oliman*, *Ittersum & Maison Neuve*, Majors de Brigade; *Kilpatrick*, Colonel commandant des Troupes de Hollande; & *Pain & Vin* Commissaire Géneral Il n'y avoit aucun de ces Hauts Officiers, qui ne fût ami particulier du Pensionaire de Hollande, ou qui ne dépendît de lui. Les Partisans du Prince d'Orange l'avoient bien nommé, pour commander la Cavalerie; mais cela fut rejetté à la pluralité des voix.

Cependant le Comte *Guillaume de Furstemberg*, qui se mêloit de l'accommodement de l'Evêque de Munster, écrivit à D'Estrades de sonder De Witt, sur trois Articles; dont le premier étoit, si les Etats voudroient bien consentir à une Trêve de quatre semaines; le second d'envoyer leurs Députez à Dortmond, qui n'est qu'à six heures de Munster, pour y traiter de la Paix, & de la Garantie; & le troisiéme enfin de trouver quelque temperament, pour l'affaire de Borkelo. L'Ambassadeur de France confera, avec le Pensionaire, là-dessus; mais ce dernier lui répondit, 1. en rejettant la Trêve, qu'il ne conseilleroit point aux Etats, disoit-il, mais plûtôt de se mettre en état d'agir, en cas que cette négotiation ne finît pas bien-tôt, & qu'une Trêve n'étoit qu'un expédient, pour tirer l'affaire en longueur; 2. qu'il ne convenoit pas aux Etats, d'aller à Dortmond, & que les Ministres des Alliez étoient déja à Cleves, où l'on avoit commencé à négotier; 3. que pour ce qui regardoit l'affaire de Borkelo, Beverning avoit les pouvoirs nécessaires, pour accommoder l'affaire; sans préjudicier aux droits des Etats, qui étoient en possession. Le Pensionaire ajoûta, qu'il vouloit bien dire confidemment à D'Estrades, que Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'user des termes les plus doux, qu'il se pourroit; quand il s'agiroit de la possession de Borkelo, qui demeureroit à l'Etat, *saufs les Droits de l'Empire*; ce qui pouvoit lui donner un prétexte d'y prétendre, & qui diminuoit la force de la rénonciation, que les Etats demandoient. On cacha ceci aux Provinces de Gueldre, d'Overyssel & de Groningue; aussi bien que l'ordre, qu'on lui avoit donné de se départir des demandes du dédommagement des pertes, que ces mêmes Provinces demandoient, & sur quoi elles n'écoutoient aucune raison. 1666.

Cependant (2) au Mois de Mars, les Zélandois, qui avoient toûjours été pour la Maison d'Orange, envoyerent vingt-huit Députez à la Province de Hollande, pour lui demander le rétablissement du Prince d'Orange, dans les charges de ses Prédecesseurs; mais la Hollande refusa.

En ce tems-là (3) les Suedois, jaloux des avantages, que la République avoit faits au Roi de Danemark, pour s'allier à eux, contre l'Angleterre, ne purent s'empêcher de témoigner leur mécontentement, à Isbrand, Ambassadeur des Etats à Stokholm; en une Conférence qu'il eut, avec quelques Commissaires du Roi. Ils lui demanderent une assurance des Etats, par écrit & en bonne forme; par laquelle ils déclareroient qu'ils n'assisteroient ni directement, ni indirectement, la Ville de Brême, avec laquelle ils étoient brouillez; & lui dirent, qu'ils avoient aussi ordre de lui déclarer, qu'ils ne pouvoient souffrir l'étroite Alliance, que les Etats avoient faite avec le Danemark; & qu'ils se joindroient, à leurs Ennemis, pour rendre son secours inutile aux Etats; que néanmoins, s'ils vouloient donner quelque satisfaction à la Suede, sur les subsides qu'elle leur demandoit, & sur ce qu'elle prétendoit sur les Côtes de Guinée, elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux. Isbrand leur déclara là-dessus, qu'il n'avoit aucun pouvoir de ses Maîtres d'entrer en conférence, sur ces matieres. On en témoigna de la surprise, puis que depuis un an, qu'il étoit à Stokholm, on avoit toûjours fait esperer un accommodement; pourvû qu'on satisfît la Suede, sur les prétensions qu'elle avoit sur le Cabo Corso, & sur le dédommagement, qu'elle demandoit à l'occasion du Vaisseau nommé *Christine*; mais qu'à présent on menaçoit les Etats de leur faire la guerre, sur de nouvelles propositions.

Il leur demanda à son tour d'être éclairci, si en cas que les Etats n'assistassent point Brême, & qu'ils satisfissent la Suede, sur les subsides; elle se joindroit à eux, & romproit avec l'Angleterre. Sur cela, ils repliquerent que cela ne se pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec les Anglois; mais que la Couronne

(1) Lettre du 11. de Mars T. IV. p. 154.

(2) Lettre du 1. d'Avril 1666. T. IV. p. 161.

(3) Lettre du même jour p. 163.

1666. ne de Suede pourroit bien envoyer des Ambaſſadeurs au Roi d'Angleterre, pour le porter à la Paix à des conditions raiſonnables; & qu'en cas qu'il le refusât, elle pourroit demeurer neutre.

Isbrand, choqué de cette maniere hautaine de proceder, repartit que ſes Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur Médiation ſi cherement, & qu'il doutoit même s'ils la voudroient accepter, pour rien; que le Roi de France étoit pour les Etats, & qu'il ne croyoit pas que la Suede voulût rompre avec lui. Ils répondirent qu'ils en ſeroient bien fâchez, mais qu'en ce cas-là, ils ſeroient contraints de le faire; ne pouvant ſouffrir, en aucune maniere, cette liaiſon ſi étroite avec le Danemark.

C'eſt ce dont De Witt fit part au Comte d'Eſtrades, ſur une Lettre d'Isbrand du 15. de Mars, pour lui demander ſon ſentiment, ſur cet incident. L'Ambaſſadeur de France répondit, qu'il n'étoit pas ſurpris des demandes hautaines des Suedois; que c'étoit leur maniere de négotier; qu'il y étoit d'autant plus confirmé, qu'il avoit vû que, dans un inſtant, des menaces d'une rupture, ils viennent à propoſer un accommodement, pour de l'argent; que ſi les Etats pouvoient leur faire garder la neutralité, pour une ſomme d'argent, il croyoit qu'elle ſeroit bien employée; qu'il conſeilleroit auſſi aux Etats de faire inceſſamment la paix, avec l'Evêque de Munſter, & de lui paſſer quelque choſe, comme par égard pour S. M. T. C. Il croyoit, que quand les Suedois verroient, que les Etats n'avoient plus de guerre par terre, & leurs forces maritimes prêtes à agir, ils changeroient de langage.

Il ajoûta „ qu'il reſtoit encore un point à décider, qui étoit celui du rétabliſſement du „ Prince d'Orange; dont les Cabales oppoſées ſe „ ſervoient, en toutes occaſions: Qu'il avouoit „ au Penſionaire, ſincerement, & lui diſoit, „ comme de lui-même, que ce procedé, ſi ſouvent réiteré, fatigoit fort S. M. T. C, & que „ ſans l'affection particuliere, qu'Elle avoit pour „ la Province de Hollande, & pour la perſonne „ du Penſionaire, en particulier, Elle auroit „ laiſſé prendre ſon cours à cette affaire, & démêler ces conteſtations entre les Parties; mais „ qu'ayant fort bien remarqué l'interêt, que cette Province avoit de ne pas ſe laiſſer opprimer, „ par la faction Angloiſe, ni par celles des Eſpagnols & du Prince d'Orange, qui étoient toutes réunies ſur ce ſeul point; le Roi lui avoit „ commandé de lui dire, de tems en tems, les „ raiſons qu'il lui écrivoit de ne pas permettre le „ rétabliſſement du Prince, dans ces conjonctures.

Il ajoûta „ que pour rompre toutes les meſures des Provinces (ce qui porteroit coup en „ Angleterre & en Suede, qui eſperoient ſemer „ des diviſions dans l'Etat, par ce prétendu rétabliſſement) il lui ſembloit que, dans la Conférence que les Députez de Zélande devoient „ avoir, dans l'Aſſemblée de Hollande, où ils „ devoient encore traiter du rétabliſſement du „ Prince; la Hollande leur devoit répondre, „ qu'on ne trouvoit pas à propos de le rétablir, „ pendant la guerre, & qu'il n'eût été auparavant inſtruit, par cette même Province, „ dans les affaires, & qu'elle prendroit ſoin de „ lui, lors qu'elle auroit reconnu s'il a l'affection „ & la capacité requiſe, pour bien ſervir les Etats. Pour commencer à l'inſtruire des bons „ ſentimens, qu'il devoit avoir, il jugeoit que „ la Province devoit le tirer des mains des Anglois, & éloigner tous ceux de cette Nation 1666. „ d'auprès de lui, ſans en excepter ſon Gouverneur, qui avoit épouſé une Angloiſe, & qui „ s'étant déclaré de ce Parti, ne manqueroit pas „ d'inſpirer au Prince des ſentimens contraires, à „ ceux qu'il devoit avoir pour l'Etat. On devoit en ſuite mettre, auprès de lui, des gens capables & bien intentionnez.

Il ſembloit auſſi au Comte D'Eſtrades, „ que „ quand cela auroit été exécuté, par la Hollande, il ſeroit bon de travailler à faire revenir „ peu à peu les autres Provinces; qui ſe verroient „ déchuës de leurs eſperances & des recompenſes, qu'on leur avoit promiſes ſi le rétabliſſement réüſſiſſoit. L'Angleterre & la Suede ſeroient auſſi détrompées de l'eſperance, qu'elles avoient de ruïner le Parti du Penſionaire.

Il n'oublia pas de faire valoir les obligations, que l'Etat avoit au Roi T. C. à quoi il ajoûta, comme de lui-même, que ſi, dans la ſuite du tems, le Roi avoit beſoin de l'aſſiſtence de la Hollande, pour avoir raiſon des Droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en cette rencontre, conformément à la reconnoiſſance qu'elle devoit avoir pour Sa Majeſté, ce ſeroit une grande ingratitude, & que tous les Siécles lui reprocheroient.

De Witt approuva ſes avis, & promit de faire bien comprendre à la Hollande les obligations, qu'elle avoit au Roi. Mais pour ce qui regardoit les droits de la Reine, „ il ſouhaitoit d'avoir matiere d'y ſervir S. M. qu'il falloit pour „ cela des éclairciſſemens, qui n'avoient point „ paru juſqu'alors, quelque recherche qu'il en „ eût faite; & que, pour y porter les Villes de „ Hollande, il falloit qu'un droit d'une ſucceſſion légitime parût, pour en exclurre un Fils; „ ſans quoi, il ſeroit mal-aiſé de porter les Etats „ à rompre avec l'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur pouvoit bien comprendre par-là, que le Penſionaire n'étoit pas mieux diſpoſé à avoir la France, pour voiſine, qu'il ne l'avoit été auparavant; mais il n'étoit pas encore tems d'aprofondir cette affaire, de peur qu'on ne fit échouër tout le reſte.

Comme l'on parloit de donner d'autres perſonnes au Prince d'Orange, pour avoir ſoin de ſon éducation, ſelon le conſeil de l'Ambaſſadeur de France; (1) ſa Grand'-Mere s'adreſſa le 31. de Mars aux Etats de Hollande, à qui elle remontra „ que ſon Petit-Fils étant parvenu à l'âge de „ ſeize ans, qui eſt un âge de jugement & de „ diſcretion; Elle étoit néanmoins fort en peine, pour ſavoir comment Elle le pourroit faire inſtruire à fonds des ſalutaires Droits, Privileges & Maximes de cet Etat, & par-là „ le rendre plus propre à être employé, en „ tems & lieu, au ſervice de la République, „ aux Charges & aux Emplois, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances pourroient lui déférer. Elle ajoûtoit, qu'après avoir attentivement conſideré cette affaire, Elle n'avoit „ point trouvé de meilleur moyen, pour Elle „ & ſon Petit-Fils, afin qu'ils puſſent avoir cet „ honneur & cet avantage; ſinon que LL. NN. & „ GG. PP. priſſent ſur Elles-mêmes, en continuation de l'amitié, qu'Elles avoient toûjours euë „ pour la Maiſon d'Orange, de le faire inſtruire, ſous leur direction, de la maniere, dont „ il s'agiſſoit. Elle finiſſoit, en diſant qu'Elle „ avoit

(1) Aitzema Liv. XLVI. p. 1008.

1666. „ avoit trouvé bon de le leur présenter, avec „ cette Requête à Leurs G. & N. P. espérant „ qu'Elles prendroient la résolution, la plus conforme au bien de l'Etat, & à l'avancement de „ son bonheur.

Les Etats de Hollande prirent cela, pour une *notification*, comme on a accoûtumé de parler, quand on ne veut pas répondre sur le champ; mais qu'on se réserve de le faire, quand on le trouvera à propos. Sur cela, l'Ambassadeur de France, en envoyant (1) une Copie de cette Requête au Roi son Maître, remarqua fort bien que la Princesse ayant vû que toutes les Cabales des Villes, & les Députations des Provinces n'avoient servi, qu'à aigrir davantage le Province de Hollande, Elle avoit pris le meilleur parti. Cependant elle se brouilla, avec les Députez de la Province de Zélande, qui se plaignoient qu'Elle les avoit trompez, en s'accommodant avec la Hollande, sans leur en rien dire. Mais la Princesse ayant vu que la Hollande avoit résolu, par une unanimité de voix, de répondre à la Députation de Zélande; qu'elle ne trouvoit pas à propos de donner aucune charge au Prince, qu'il ne s'en fût rendu capable, par ses services, & par l'affection qu'il devoit avoir pour l'Etat; elle connut, comme on le lui avoit dit, depuis longtems, qu'elle prenoit un mauvais chemin, pour l'établissement de son Petit-Fils. En effet, en renonçant à toutes les Cabales, qu'Elle avoit employées auparavant, & en se remettant entre les mains de la Hollande; cette Province accepta le soin de l'éducation du Prince. Elle résolut d'éloigner de lui tous les Domestiques Anglois, qu'il avoit, & de leur commander de sortir du Païs. On n'excepta pas Zuylestein son Oncle naturel, & son Gouverneur. Le Pensionaire eut ordre de lui donner d'autres Domestiques, & l'on témoigna que, selon que le Prince se conduiroit, on auroit, avec le tems, de l'égard pour lui.

Cependant (2) on négotioit à Cleves l'accommodement, avec l'Evêque de Munster, sous la direction de Colbert de Croissy, au nom de la France, & du Prince de Furstemberg, Chanoine de Cologne, Envoyé par l'Archevêque de Cologne, qui étoient comme les Médiateurs. Le Prince de Furstemberg étoit contraire à l'accommodement, parce qu'il ne vouloit pas consentir, que l'Evêque renonçât aux Droits Seigneuriaux, qu'il soûtenoit avoir sur Borkelo; quoi que les Princes Alliez jugeassent, qu'il ne faudroit pas rompre la paix, pour cela. Furstemberg leur avoit dit, qu'il ne trouvoit pas bon, que l'Evêque renonçât à ses droits, & que le Roi T. C. étoit du même sentiment. Croissi assuroit aussi alors, que le Roi son Maître faisoit conscience de presser cette renonciation, comme s'agissant d'un bien d'Eglise, qui étoit inalienable; quoi que Beverning lui reprochât qu'il avoit été d'un autre sentiment, deux jours auparavant; où il avoit trouvé bon que l'on eût objecté au Chanoine de Cologne les alienations des Evêchez entiers, qui s'étoient faites par la Paix de Westfalie. Beverning dit alors, que le Roi T. C. paroissant contraire à cela, il n'y avoit plus rien, dont on pût négotier-là, & pria De Witt de demander son congé aux EE. GG., apparemment pour intimider l'Evêque de Munster.

Le Pensionaire pria là-dessus D'Estrades de lui dire confidemment, si le Roi n'avoit plus la même bonne volonté, qu'il avoit témoignée jusqu'alors, pour la République; afin que, sans l'importuner davantage, elle pût règler sa conduite sur l'état présent des affaires. 1666.

Le Comte lui répondit, qu'il n'avoit aucune connoissance, que S. M. eût diminué, en rien, la bonne volonté, qu'Elle avoit toûjours eue pour les Etats; qu'il n'avoit point reçu de Lettres, de Mr. Colbert, & qu'il ne savoit pas ce qu'il pouvoit avoir dit à Beverning. Mais il lui dit, que ce dernier avoit formé & concerté les Articles, qu'il avoit, en dernier lieu, offerts à l'Evêque de Munster; sans les communiquer, ni au Prince de Furstemberg, ni à Colbert, & qu'en accordant, comme il avoit fait, *qu'on ne pourroit pas armer, sans le consentement de l'Empereur*, c'étoit se déclarer pour l'Empereur, contre l'interêt du Roi & des Princes de l'Empire. Il ajoûta, comme de lui-même, & sans ordre, qu'on pourroit adoucir divers autres Articles du Traité.

Les principales difficultez rouloient, pour le dire en un mot, sur les prétentions que l'Evêque avoit sur la Seigneurie de Borkelo; dont il prétendoit être le Souverain; en sorte que ce Territoire relevât de l'Evêché, en Chef; en maniere que le Vassal, en ayant mal usé envers lui, la Terre avoit été confisquée. Pour le premier, les Etats de Gueldre soûtenoient qu'ils ne pouvoient aucunement se relâcher sur la rénonciation, qu'ils demandoient de l'Evêque, à la Souveraineté; parce qu'ils étoient seuls Ducs de Gueldre. En ajoûtant à la rénonciation ces mots: *sauf les Droits de l'Empire*, on jugeoit que l'Evêque ne se préjudicieroit pas. Pour le second & le troisiéme, les Etats pouvoient se contenter, que l'affaire fût traitée à l'amiable. On pouvoit aussi, selon le Comte D'Estrades, accorder à l'Evêque trois-mille hommes, au lieu de quinze-cens, que l'instruction de Beverning portoit. On mettra ensuite les principaux Articles de ce Traité.

Le Pensionaire & l'Ambassadeur convinrent de renvoyer le Courier, que Beverning avoit envoyé, avec ces adoucissemens que De Witt lui enverroit; & que le même Courrier seroit chargé d'une Lettre de l'Ambassadeur à De Croissi. Il pria le Pensionaire de ne rien communiquer aux Etats de la Lettre de Beverning, pour n'aigrir pas les Esprits, & pour ne pas donner lieu aux Cabales de brouiller le Roi & les Etats. Les peuples étoient si susceptibles de mauvaises impressions contre la France, à ce que dit D'Estrades; que le Roi agissant pour les interêts des Etats, ils ne laissoient pas de dire, que la guerre de Munster avoit été fomentée, par la France. Mais comme le Roi avoit mandé à son Ambassadeur que, quoi que la conduite des Etats ne fût pas bonne, selon lui, il ne laisseroit pas d'aller toûjours son chemin, pour leur bien; D'Estrades se croyoit obligé, selon les conseils du son Maître, de ne prendre pas garde à beaucoup de choses, qui se faisoient mal à propos, & dissimuler jusqu'à un autre tems.

Le 9. d'Avril, le Roi lui écrivit qu'il jugeoit, qu'il seroit bon de conclurre incessamment l'affaire de l'Evêque de Munster; parce que quand même les Chanoines de cette Ville donneroient la rénonciation telle, que l'on vouloit, il étoit certain que les Gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ses Biens, & ne pouvans ni les aliéner, ni les ceder; il étoit visible qu'un autre Evêque & d'autres Chanoines, & celui-ci même, avec les siens, ne se tien-

(1) Lettre du 8. d'Avril T. IV. p. 169.
(2) Autre Lettre du même jour T. IV. p. 171.

1666. tiendroient pas obligez à ce qu'on auroit extorqué d'eux, en cette rencontre, par la Loi de la necessité, s'ils voyoient une occasion favorable, pour s'en dédire. Au contraire, ils croiroient beaucoup mériter de Dieu, & de l'Eglise.

D'Estrades reçut, en même tems, un Mémoire très-bien tourné, sur les prétensions des Suedois; pour être communiqué, en partie, à De Witt, & à quelque peu d'autres. Nous en mettrons ici la substance, qui ne peut être que très-bien reçue, par ceux qui aiment à lire des Discours Politiques, dans les Histoires. Il ne s'en est guère fait de plus artificieux, que celui-ci, qui n'est point une fiction, comme une infinité d'autres, qui se trouvent dans les Historiens Anciens & Modernes.

„ L'Incident, *disent les Ministres de la France*, „ que forment les Suedois, pour empêcher le „ Roi de Danemark d'exécuter le Traité de la „ Haie, est une chose si surprenante, si injuste & „ si intolerable; que, si l'on ne vouloit considerer, „ que l'action en soi, la hauteur avec laquelle on „ la fait, & le but qu'on s'y propose; il est certain qu'on n'en sauroit trop témoigner de ressentiment, ni prendre des résolutions, pour „ vigoureuses qu'elles fussent, qui ne dûssent „ paroître trop moderées. En premier lieu, le „ Traité de la Haie a été négotié pendant quatre, ou six mois, au vû & au sû de tout le „ monde; sans que la Suede ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait à présent, ce qui auroit peutêtre suffi, pour en arrêter la conclusion, ou du moins y avoir les égards, qu'elle „ eût témoigné desirer.

„ En second lieu, il ne tient qu'à la Suede „ d'entrer dans le même Traité, avec de semblables avantages, qu'il semble qu'elle envie aujourdhui au Roi de Danemark, & même en „ diminuant les avantages de ce dernier.

„ En troisiéme lieu, la Suede avoit jusqu'à „ présent déclaré qu'elle n'étoit engagée en rien, „ avec l'Angleterre, pour cette guerre-ci, & „ qu'elle avoit voulu, en consideration de la „ France, demeurer toûjours *les mains libres*, „ qui est le propre terme, dont les Régens se sont „ servis, depuis la conclusion du Traité, avec „ l'Angleterre.

„ En quatriéme lieu, cette Couronne-là, sans „ faire aucun armement, trouve une sûreté entiere, contre le Danemark, dans sa propre „ puissance; & ce qu'elle dit à présent vouloir „ faire pour cette sûreté, ne pourra jamais passer, que pour un prétexte pour favoriser les „ Anglois; & cela d'autant plus, que la France „ seroit prête de joindre sa puissance à la sienne; „ par une garantie, qu'elle accorderoit à la Suede, telle qu'elle la pourroit désirer, contre „ les Danois, en cas qu'ils voulussent l'attaquer.

„ En cinquiéme lieu, on n'a guère ouï dire „ qu'un Roi ait prescrit à un autre Roi, la dure „ Loi de n'exécuter pas un Traité, qu'il avoit „ fait, avec une autre Puissance, & qui ne préjudiciât point à sa sûreté.

„ Enfin il est fort étrange qu'un Ami de la „ France veuille détacher d'elle un Allié, pour „ fortifier son Ennemi, & cela, sans y avoir aucun interêt; puis que la Suede a souvent déclaré, qu'elle ne pourroit pas souffrir que les „ Anglois devinssent les maîtres de la Mer, & de „ tout le Commerce.

„ On fait toutes ces remarques, afin que les Etats ne croyent pas les sentimens du Roi T.C. „ trop moderez, tels qu'ils sont exprimez ci-dessous; puis que cette modération ne vient que 1666. „ de sa prudence, & qu'il a vu, aussi bien „ que les Etats, combien le procedé des Suedois, est injuste & insoûtenable en toutes ses „ parties.

„ Dans toutes les affaires politiques, pourvu „ que l'Honneur, qui doit marcher avant toutes choses, se puisse sauver; c'est l'interêt des „ Puissances Souveraines, qui doit règler toutes leurs résolutions. Il n'y doit entrer ni „ chagrin, ni dépit, ni emportement; & dans „ cette rencontre, sur tout, le Roi & les Etats „ doivent observer cette maxime.

„ Les Suedois disent encore, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Danemark, s'il „ arme par terre, & que vrai-semblablement „ ils le feront, ne sâchant où employer mieux „ les Troupes, qu'ils ont dans l'Empire; qu'en „ leur faisant prendre des quartiers, dans le „ Holstein & la Jutlande. Ils ont néanmoins dit „ qu'ils ne prendroient ce parti, que par desespoir, & sont déja entrez les premiers en „ des expédiens, pour accommoder cette affaire.

„ Ils demandent que le Roi de Danemark „ demeure, à l'égard de la Hollande, dans un „ Traité défensif, tel qu'est celui de la Suede „ avec l'Angleterre; par lequel les Ports de „ Suede devoient être ouverts aux seuls Vaisseaux de Guerre des Anglois, mais libres & „ assurez aux Vaisseaux Marchands, tant Hollandois, qu'Anglois.

„ Il s'agit à présent de savoir lequel est le „ plus avantageux au Roi & aux Hollandois; „ ou que le Roi de Danemark exécute pleinement son Traité, & qu'on se charge de le „ soûtenir, ou le défendre contre la Suede, qui „ l'attaquera, en ce cas-là, indubitablement; ou que „ l'on accepte le parti que la Suede propose, „ en demeurant purement sur sa défense.

„ Sa Majesté, sans vouloir rien résoudre définitivement, avant que savoir le sentiment „ des Etats, mais jugeant qu'ils seroient conformes aux siens, a donné ordre à son Ambassadeur à la Haie d'envoyer à ceux des Couronnes du Nord, les paquets, qu'il lui envoyoit, „ & qui étoient conformes à ce Mémoire, se „ promettant que les Etats enverroient de semblables ordres à leurs Ambassadeurs, chez ces „ même Couronnes.

„ Le sentiment donc de Sa Majesté est, que „ pour son interêt & pour celui des Etats, il „ n'y a pas un moment à hésiter à dire, que le „ second parti est beaucoup préferable au premier, pour deux raisons très-fortes, qui sont „ communes au Roi & aux Etats, & une troisiéme qui est particuliere à Sa Majesté, dont „ il ne seroit pas à propos de dire rien à Mr. „ De Witt.

„ Les deux raisons convainquantes sont premiérement que l'action du Roi de Danemark, „ contre les Anglois, sera incomparablement plus à „ charge à S. M. & aux Etats; qu'ils n'en peuvent „ jamais tirer d'utilité, s'il faut entreprendre de „ le défendre, dans la foiblesse, où ils sont, contre les attaques des Suedois, en Danemark & „ en Norwegue; puis qu'il est facile de voir „ qu'ayant à soûtenir une si grande étendue de côtes & de païs, & tant de places mal munies de „ toutes choses; il faudroit que Sa Majesté & „ les Etats se chargeassent de former & d'entretenir à leurs dépends divers corps d'Armée, „ pour les faire agir en des lieux éloignez; ce „ qui causeroit une diversion incomparablement „ plus

1666. „ plus avantageuse & plus favorable aux Anglois, que n'avoit été celle de l'Evêque de Münster, qui n'est pas encore cessée, & occuperoient si fort les forces du Roi & des Etats; qu'il faudroit nécessairement relâcher beaucoup de la vigueur; avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la guerre aux Anglois. Secondement, comme jusqu'à présent, le Roi de Danemark ne s'est pas obligé de joindre sa Flotte, avec celle du Roi & des Etats; mais seulement d'attaquer les Vaisseaux Anglois au Catten-gat, & de leur fermer l'entrée du Sund; il n'y a pas une si grande difference entre cela, & ce que la Suede propose de défendre l'entrée de ses Ports aux Vaisseaux de Guerre des Anglois; qu'il faille, pour cette difference d'un assez léger avantage, non seulement s'engager à faire la Guerre en Danemark & en Norwegue, avec nos propres forces; car, sans cela, l'un & l'autre seroient bien-tôt engloutis; mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois, avec la vigueur, qui paroît si nécessaire.

Ces deux raisons supposent, que le Roi de France & de Danemark, avec les Etats, n'étoient pas en état de mettre à la raison l'Angleterre & la Suede, sans faire des dépenses excessives. Les Ministres de France étoient bien persuadez du contraire, & l'évenement le fit bien voir. Mais dans cette sorte de négotiations, on grossit & l'on extenue les choses, comme les conjonctures le demandent.

„ La troisiéme raison, *disent les Ministres de France*, qui est particuliere au Roi, est que dans le second parti, on conserve l'amitié de la Suede, & qu'on tienne en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de S. M. soit dans l'Empire, soit dans la Flandre; au lieu que le premier la jette nécessairement dans la derniere union avec l'Angleterre, & probablement encore avec la Maison d'Autriche.

C'étoit là l'unique raison, qui faisoit que le Roi de France trouvoit bon de ménager la Suede, toute ruinée qu'elle étoit, depuis le tems de Charles-Gustave; parce qu'il esperoit de se servir des Suedois, contre les Espagnols, pour envahir ce qu'il trouveroit à propos, dans les Païs-Bas. Il se trompoit encore en cela, comme on le verra dans la suite.

„ Par ces raisons & plusieurs autres, qu'on y pourroit ajoûter, *continuent les Ministres de France*, S. M croit qu'Elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à Stokholm, qu'après avoir fortement représenté, combien est dur le procedé de la Suede, par toutes les raisons, qu'on a touchées au commencement de ce Mémoire; ils disent que, nonobstant cela, le desir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considerations, & que S. M. & les Etats ont agréé, que le Roi de Danemark accepte le parti, qui lui a été proposé; mais qu'en cas qu'il se trouve des difficultez, comme la Suede pourroit bien en faire naître, pour se former un prétexte d'attaquer le Danemark; le Roi, quand il devroit sacrifier tous les interêts de sa Couronne & même la hazarder, ne manqueroit pas à sa parole, & accompliroit ponctuellement l'Acte de Garantie, qu'il a donné au Roi de Danemark, enverra de ses Troupes & de celles de ses Amis, pour le défendre, & qu'au même tems le Ministre des Etats parle de la même maniere, de la part de ses Maîtres.

Je ne m'arrêterai pas au reste du Mémoire, qui ne produisit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre. D'Estrades eut ordre de le communiquer à De Witt, & à quelque peu d'autres; & il ne manqua pas de le faire, comme on l'apprend de (1) l'une de ses Lettres. Le Pensionaire, & *Huygens* furent nommez, pour conférer avec l'Ambassadeur de France, comme Commissaires des EE. GG. Ils en avoient bien nommé huit, mais l'Ambassadeur fit qu'on les réduisît aux deux, que l'on a nommez. 1666.

Il leur dit ce qui étoit contenu, au commencement du Mémoire, jusqu'aux raisons que le Roi de France disoit pour engager les Etats à écouter les Suedois; excepté la raison secrete, que S. M. avoit de ménager la Suede. De Witt lui répondit, selon le rapport de D'Estrades: „ que tout ce qu'il avoit dit au commencement du discours, des procedez injustes des Suedois, étoit si fort & si vrai; qu'il ne croiroit jamais que S. M. T. C. pût souffrir qu'il fût dit que cette Nation orgueilleuse eût pû, par sa fierté, faire rompre un Traité si solennellement fait, avec un Roi aussi puissant, que celui de Danemark, & qui avoit la Garantie du Roi de France: Qu'il croyoit qu'on devoit tout faire, pour lui donner une satisfaction raisonnable, pour ses prétensions; mais que de l'accorder à ses menaces, ainsi que les dernieres Lettres d'Isbrand le portoient, il ne le conseilleroit pas à ses Maîtres; mais plûtôt d'en venir à une rupture, si le Roi de Suede refusoit les conditions équitables, qu'on lui offriroit: Que pour cela, il étoit d'avis qu'on ne relachât rien du Traité fait à la Haie; mais que, si les Suedois vouloient se joindre, aux mêmes conditions, que le Roi de Danemark, les Etats pourroient les recevoir: Que s'ils aimoient mieux être Médiateurs entre les Anglois & les Hollandois, & promettre que si le Roi d'Angleterre ne se dispose pas à la conclurre, à des conditions raisonnables, dans quatre mois, ils prendront le parti des Etats, & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre; moyenant quoi ils conviendront équitablement de leurs prétensions: Que pour les soupçons, que les Suedois avoient que le Roi de Danemark les attaqueroit, que les Etats donneroient, conjointement avec le Roi de France, un Acte de Garantie; par lequel ils promettroient d'assister la Suede, en cas qu'elle fût attaquée, par les Danois: Qu'il croyoit qu'après ces assurances la Suede (si son intention étoit bonne) devroit être satisfaite, & du Roi de France & des Etats.

Le Pensionaire proposa (2) encore d'autres expédiens, pour empêcher que les Suedois n'entreprissent rien contre le Danemark; mais comme les Suedois n'en vinrent pas jusques-là, nous ne nous y arrêterons pas.

Cependant la Paix fut conclue le 18. d'Avril, entre les EE. GG. des Provinces Unies & l'Evêque de Munster; par laquelle il étoit porté que l'Evêque rendroit tout ce qu'il avoit pris, pendant la Guerre, & particulierement les Bourgs & les Châteaux de Borkelo, & que depuis le tems du Traité, il ne permettroit pas qu'il y eût rien de déterioré, & que si cela arrivoit il

(1) Du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 198. Autre de même jour p. 203.

(2) Là-même p. 200.

1666. il le répareroit : Que dans ce tems-là, il sortiroit des lieux des Etats, où il y avoit eu des Troupes ; que les Etats, de leur côté, feroient cesser toute hostilité, depuis le 24. d'Avril, & ensuite sortir leurs Troupes des lieux de la jurisdiction de l'Evêque : Que l'Evêque, après la Ratification du Traité, ne garderoit que trois-mille hommes armez, pour la garde de ses Etats : Qu'il renonceroit à toutes Alliances contraires à ce Traité, & ne s'engageroit jamais contre les EE. GG. ni n'attaqueroit leur République à main armée : Que les Etats s'engageroient à la même chose. Il y eut un long Article des Princes du Voisinage, & autres qui seroient compris dans ce Traité, des deux côtez ; & des Garands de part & d'autre ; dont les principaux étoient l'Empereur, & le Roi de France.

Quant à la Seigneurie de Borckelo, les Etats Géneraux ne souhaiterent pas qu'il fût rien innové, en ce qui concernoit *le Droit direct*, ou *utile*, comme on parle en matiéres féodales ; mais qu'il demeurât dans le même état, où il étoit avant la guerre. L'Evêque néanmoins renonça au Droit de superiorité, sur la Seigneurie de Borkelo, avec ses dépendances, & cela du consentement du Chapitre de Munster ; en sorte pourtant que cette rénonciation ne préjudicieroit point au Droit de l'Empire, mais qu'il demeureroit en son entier, en toutes choses ; ce qui néanmoins ne seroit décidé, entre l'Empereur & les Etats Géneraux, que par une voye amiable, ou telle qu'il seroit jugé convenable, de part & d'autre.

C'est ainsi que finit la guerre de Munster, qui causa beaucoup de dépense à tous ceux, qui y entrerent, & qui ne fit aucun profit, ni aux Parties principales, ni à ceux qui s'en mêlerent ; de sorte que l'Evêque n'eut aucun sujet de s'applaudir d'une guerre, qui n'étoit nullement séante à un Prélat. Mais il étoit plus propre à porter l'Epée, que la Crosse ; comme on le pourra voir, dans les Lettres du Chevalier *Temple*.

Pour passer à une autre chose, (1) la Province de Hollande voulut bien se charger de l'éducation du Prince d'Orange, & lui nomma des Tuteurs, qui étoient tous Amis du Pensionaire ; quoi qu'il se fût fait bien des Cabales dans la Province, pour y avoir part. On travailla ensuite à former sa maison, & à congedier ses anciens Domestiques, ce qui chagrina fort le Prince ; qui fut voir l'Ambassadeur de France, & le pria, les larmes aux yeux, de parler à De Witt, afin qu'il lui laissât Zuylestein. Il lui représenta que ce Seigneur étoit des Nobles, & des Etats de la Province d'Utrecht ; qu'il renverroit son Epouse, qui étoit Angloise, dans une de ses Terres ; qu'il ne la verroit qu'après que la Paix auroit été faite, avec l'Angleterre ; & qu'il seroit pour lui Caution, qu'il n'agiroit en rien, que conformément aux sentimens de la Province de Hollande ; que pour lui, il vouloit se mettre entre les mains de son Pensionaire, & le regarder comme son Pere ; qu'il s'adressoit à D'Estrades, pour lui marquer mieux la résolution, où il étoit de suivre les exemples de ses Prédecesseurs, en s'attachant tout-à-fait aux interêts de la France ; que si l'on avoit cru qu'il eût quelque attachement au Roi d'Angleterre, à cause du parentage, on lui avoit fait tort, & qu'étant *Enfant de l'Etat*, il n'en auroit jamais, que celui qu'il avoit avec les Etats, leurs Amis & leurs Alliez. 1666.

L'Ambassadeur lui répondit, qu'il étoit très-aise de le voir, en de si bonnes pensées ; qu'il ne sauroit mieux faire, que de les suivre ; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens ; & qu'il ne devoit pas douter de la protection du Roi de France, comme il l'avoit donnée à ses Prédecesseurs ; mais que pour laisser Zuylestein auprès de lui, il y voyoit de l'impossibilité, après la résolution, que la Province de Hollande avoit prise, de changer tous ses Domestiques.

L'Ambassadeur ne laissa pas de promettre au Prince d'en parler à De Witt, quoi qu'il le crût inutile ; mais il conseilla à Zuylestein de se retirer, en cette conjoncture, & promit au Prince que le Pensionaire feroit en sorte, qu'on donneroit à ce Seigneur la même pension, qu'il avoit, avec une promesse du premier Gouvernement, qui viendroit à vaquer ; en consideration de l'amitié, que le Prince lui portoit ; ce qui marquoit assez, selon D'Estrades, celle que De Witt avoit pour sa personne ; puis que cela seul le portoit à procurer cet avantage à Zuylestein, qu'il ne croyoit pas être de ses Amis. Toute la crainte, qu'on avoit de Zuylestein, venoit de ce qu'on croyoit, qu'il étoit dans le parti des Anglois, & qu'il tâcheroit de rétablir le Prince, par leur moyen ; à la premiere occasion, qui s'en présenteroit. On verra, par la suite de cette Histoire, que ce rétablissement si desiré se fit, non pour faire plaisir à l'Angleterre, mais plûtôt pour avoir un Chef à lui opposer ; tant il est vrai, que les voyes de la Providence sont souvent toutes contraires, à celles de la prudence humaine.

On choisit (2) dans l'Assemblée de Hollande *De Ghent*, Gentilhomme de Gueldre, dont on a parlé plus d'une fois, pour Gouverneur du Prince, & on lui en donna l'Acte, en même tems. Il étoit l'un des Commissaires nommez, pour traiter avec l'Ambassadeur de France, & Ami particulier du Pensionaire. Comme c'étoit d'ailleurs un homme d'experience, & zelé pour le bien public, on s'assura qu'il ne donneroit que de bons avis au Prince. On ôta à ce dernier tous ses Domestiques Anglois, qui furent, en même tems, congédiez.

Le Prince, accoûtumé à ces gens-là, en fut incommodé de regret. Il tint cependant un discours à ses nouveaux Tuteurs, qui les surprit fort, aussi bien que son Ayeule ; qui étoit brouillée avec lui, & qui n'avoit pas eu beaucoup de soin de faire bien administrer les Biens de son Petit-Fils. Frideric Henri, Epoux de cette Dame, n'avoit pas été assez bon ménager, & avoit beaucoup dépensé en bâtimens. Il avoit marié plusieurs Filles, & avoit aussi fait beaucoup de dépense, pour aider Charles I. Roi d'Angleterre. Guillaume II. Pere du Prince, & Gendre de ce Roi, en avoit encore plus fait ; & le Roi Charles II. n'en rendit jamais rien à son Neveu. Pendant sa Minorité, sa Mere, ni sa Grand'-Mere n'eurent pas non plus le soin, que ce qui lui restoit de Biens fût bien administré. Leurs Douaires emportoient ce qu'il y avoit de plus liquide, en ses revenus. Cela donna lieu à ce jeune Prince, de tenir un discours à ses nouveaux Tuteurs, qui les surprit extrémement. Il leur dit „ que, puis qu'ils lui ôtoient

R „ ses

(1) Lettre du 15. d'Avril T. IV. p. 184. & suiv.

(2) Lettre D'Estrades du 22. d'Avril Tome IV. pag. 201. Voyez aussi la Lettre de De Witt du 29. d'Avril Tome III. p. 420.

1666. „ ses Domestiques & son Gouverneur, & qu'ils „ vouloient prendre soin de son éducation, il les „ prioit aussi d'en prendre de ses affaires, & de „ faire rendre compte à son Conseil & à son Receveur, de l'administration de son Bien; qu'on „ vendoit, tous les jours, quelques-unes de ses Terres, à bas prix; qu'on ne payoit aucune de ses „ dettes, & qu'encore qu'il fit fort peu de dépense, vû sa Qualité, il savoit que l'on devoit „ au Boucher, au Boulanger, & à plusieurs Marchands des années entieres de ce, qu'ils avoient „ fourni, pour sa Table & pour sa Maison. Il „ pria ses nouveaux Tuteurs de faire réflexion, „ sur tout cela, & d'y apporter les remedes nécessaires. Mais il étoit difficile que cela se fît, comme il auroit dû être fait, & comme plusieurs Villes de Hollande le souhaitoient; parce que ceux, qui avoient eu le maniment des Biens du Prince, étoient des Créatures de sa Grand'-Mere; qui ne pouvoient guère être tombez en faute, sans sa participation.

Le Prince dit au Pensionaire de Hollande „ qu'il „ le regardoit comme son Pere, & qu'il vouloit „ suivre ses avis, en toutes choses. Il eut dès „ lors, presque tous les jours, des Conférences „ secretes avec lui; dont la Douairiere, son Ayeule, prit un si grand ombrage, qu'elle l'en querella. Le Prince, tout jeune qu'il étoit, lui „ répondit, avec assez de fermeté, que puis „ qu'elle-même avoit jugé à propos de le remettre entre les mains de la Province de Hollande, „ tant pour son éducation, que pour d'autres avantages; il consideroit les Etats de Hollande, „ comme ceux de qui il avoit à esperer sa fortune; qu'il vivroit avec eux & avec De Witt, „ avec toute sorte de respect, de déference & „ d'amitié, & que si elle avoit pour lui des sentimens de Mere, il croyoit qu'elle seroit bien-aise de le voir en ces sentimens. „ Cette conduite fit que l'Ambassadeur de France (1) en porta, dès ce tems-là, un jugement, qui s'est trouvé véritable, dans la suite: *Ce Prince*, disoit-il, *a de l'esprit, & aura du mérite. Il est fort dissimulé, & n'oublie rien, pour parvenir à ses fins.*

Au Mois de Mai, ce même Ambassadeur écrivit au Roi, son Maître, „ qu'il se trouvoit „ fort en repos, depuis que les Cabales nées à „ l'occasion du Prince, étoient dissipées; qu'il „ se conduisoit fort bien. Il témoigne, *dit-il*, „ avoir une grande confiance, en moi; & De „ Witt, & lui ont bien voulu que je fusse l'entremetteur entre eux, pour les lier ensemble; „ dont la Princesse Douairiere me veut grand „ mal. Cette Dame est si Espagnole & si inégale, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec „ Elle. Ce que je trouve de meilleur, est qu'elle est ruinée & décreditée, auprès de son Petit-Fils & de la Princesse de Nassau, Gouvernante de Frise & de Groningue, avec les Omlandes; qu'elle est très-mal avec la Zélande, & „ que les Villes de Hollande, qui tenoient son „ parti, l'ont quitté. Elle reste sans crédit, après le pas que De Witt a fait, en remettant „ l'éducation du Prince entre les mains de la Hollande; sans en avoir donné aucune part aux „ Provinces & Villes, qui étoient les plus attachées à Elle. Cette affaire a été conduite fort „ habilement, & quoi qu'Elle soit adroite & „ méfiante, elle a été prise pour dupe. Lorsque „ le Prince me pria de lui conserver Zuylestein, „ & que je lui dis que cela ne se pouvoit pas; je „ découvris que la Douairiere & D. Estevan de 1666. „ Gamarre avoient insinué aux Députez des Villes, que c'étoit moi, qui pressois, par ordre „ du Roi, qu'on chassât tous les Domestiques du „ Prince, & même que je demandois, qu'on donnât au Prince l'exclusion des charges de ses Peres. „ Mais De Witt me conseilla d'écrire une Lettre, „ qui, étant lue dans l'Assemblée de Hollande, „ les desabusa. Je ne doute pas, que le Prince „ ne reconnoisse, qu'il n'a plus d'interêt à se ménager avec le Roi d'Angleterre, qui lui doit „ trois-millions, & qui ne lui paye pas un sou. Un Prince, qui a fait une si grande figure dans la République, méritoit qu'on n'oubliât pas des particularitez, qui le regardent.

Du Buat, dont nous avons parlé, (3) fut voir, en ce tems-ci, le Pensionaire, pour lui parler de quelques Lettres, qu'il avoit reçuës de Londres, qui tendoient à engager les EE. GG. à envoyer quelcun à Londres; pour écouter les Propositions, qu'on auroit à leur faire touchant la Paix. Mais le Pensionaire lui dit, entre autres choses, que si le Roi d'Angleterre étoit porté pour la paix, il n'avoit qu'à envoyer ses ordres là-dessus au Lord Hollis, qui étoit encore à Paris. Il communiqua cette affaire au Comte D'Estrades, & lui remit deux Lettres du Comte d'Arlington, où il parloit de faire la paix, entre le Roi son Maître & les Etats Géneraux, sans rien dire des conditions. Comme on étoit convenu de s'entrecommuniquer toutes les Propositions, que pourroient faire les Ennemis, & d'agir de concert; De Witt dit à l'Ambassadeur de France, qu'il ne seroit peut-être pas mal, d'envoyer quelcun en Angleterre, comme pour parler des prisonniers, afin de faire expliquer le Roi d'Angleterre; parce que ce qui étoit porté, dans les deux Lettres, étoit conçu en termes géneraux, & qui ne signifioient rien. Par „ cette même raison, répondit le Roi, à son „ Ambassadeur, il me semble qu'il faut bien se „ garder de faire un pareil pas; car, outre qu'il „ ne se peut faire, avec dignité, de ma part; „ principalement, après que j'ai sollicité la Paix, „ huit mois durant, par une solennelle Ambassade envoyée exprès. Il est aisé de voir que „ le but du Roi d'Angleterre, en cela, n'est „ autre que de jetter de la défiance entre nous; „ offrant aux uns & aux autres des avantages „ séparément, & même de conclurre, avec l'un „ des deux; s'il pouvoit le porter à abandonner l'autre. Je crois même que, pour lui „ ôter ces sortes d'esperances, il importe beaucoup que le Sr. De Witt, en faisant répondre à Arlington, lui fasse témoigner de l'indignation de ce qu'on peut croire en Angleterre, les Etats capables de me faire une aussi „ grande infidelité, que d'envoyer traiter la „ Paix, sans mon sû & mon agrément, par „ des voyes souterraines; en ajoûtant que la seule pensée, qu'on en a euë, est injurieuse aux „ Etats; mais que si le Roi, son Maître, a véritablement l'intention, qu'il dit; il la peut „ faire voir, par des voyes, où l'honneur de „ personne ne sera blessé.

Van Beuning représenta aussi à la France, en ce tems-là, que, quand même les Etats voudroient entrer dans le temperament, que la Suede proposoit, de mettre le Danemark en neutra-

(1) Lettre D'Estrade du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 205.
(2) Lettre du 16. de Mai.

(3) Lettre du Pensionaire à Van Beuning du 29. d'Avril T. III. p. 421.

1666. tralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable; parce que, par la signature, & l'échange des Ratifications, à la Haie, le Roi de Danemark avoit déja déclaré la guerre, à celui de la Grande Brétagne. Il s'ensuivoit de là, selon l'Ambassadeur Hollandois, qu'il ne suffisoit pas que le Danemark déclarât qu'il embrassoit la Neutralité; si les Anglois ne faisoient une semblable déclaration, à son égard, & ne lui donnoient pas des sûretez suffisantes, qu'ils ne l'attaqueroient point; chose dont les Suedois n'avoient pas dit un mot.

Cet inconvenient parut aux François même digne d'attention, mais ils ne jugeoient pas devoir, pour cela, changer de sentiment; parce qu'ils ne croyoient pas que les Suedois pressants, comme ils faisoient, cette Neutralité, eussent pû entendre de lier les mains au Roi de Danemark, contre les Anglois, & de laisser libres ces derniers, contre les Danois. C'étoit une proposition si absurde & si insoûtenable, que la France ne pouvoit douter que, si les Suedois en étoient avertis, ils ne se chargeassent aussi, en même tems, d'engager l'Angleterre à accepter la Neutralité à l'égard du Danemark, & d'en donner toutes les sûretez nécessaires. Telle étoit une promesse, par écrit, du Roi de Suede, de se joindre au parti de la France & des Etats, ou au moins de laisser le Roi de Danemark agir librement contre les Anglois; sans vouloir laisser les bras libres à ceux-ci, contre le Danemark. Le Roi de France lui-même en tomboit d'accord, mais il ne changeoit pas de sentiment, sur la maniere, dont il vouloit qu'on en usât envers les Suedois; parce qu'il croyoit que les Suedois vouloient traiter les Danois comme les Anglois. En user autrement auroit été, selon lui, une chose si absurde, qu'il jugeoit que si les Suedois en étoient seulement avertis, ils se rendroient à la raison. (1) Il approuvoit, que l'on témoignât aux Suedois beaucoup de vigueur, & qu'on répondît à leurs ménaces d'attaquer le Roi de Danemark, que s'ils venoient à cette extrémité, le Roi de France lui-même (quoi que malgré lui) seroit obligé de nécessité à soûtenir cette Couronne-là; en conformité de l'Acte de Garantie, fait au dernier Traité, qu'il avoit fait à la Haie; & qu'aucune considération d'interêt, ou d'amitié, ne seroit capable de l'empêcher de le garder, de bonne foi, & par de-là, puis qu'il s'agissoit de son honneur; & que les EE. GG. en useroient de même. Cependant le Conseil de France demeuroit dans la pensée, qu'il valloit mieux donner les mains à quelques temperamens, si l'on en pouvoit trouver; que de se charger d'une nouvelle guerre, pour soûtenir un Roi, dont les Etats étoient si fort éloignez, & exposez aux irruptions de la Suede; ce qui rendroit même moins vigoureuse l'action des armes communes, contre les Anglois. Néanmoins le Roi de France, pour faire voir qu'il étoit résolu de tenir sa parole au Danemark, en cas qu'il voulût s'en tenir au dernier Traité, approuvoit fort qu'on ne perdît point de tems à lui faire compter ce qu'on lui avoit promis, pour équiper sa Flotte; sans quoi l'on perdroit, pour toute la Campagne, le fruit de son armement. Ainsi le Comte D'Estrades pouvoit, selon l'ordre du Roi, leur faire payer les cent-mille Ecus des subsides, qu'ils prétendoient leur être dûs.

Quoi que le Roi de France ne consentît pas que les Etats Géneraux envoyassent quelcun à Londres, pour voir quelles offres (2) Charles II. pourroit faire pour la Paix; il ne laissa pas d'offrir l'Hôtel, que la Reine Mere d'Angleterre avoit à Paris, où le Roi son Fils pourroit faire proposer ce qu'il trouveroit à propos aux Ministres de France, & à Van Beuning, qui s'y trouveroit. Mais il ne s'y conclut rien, & les Parties faisoient leur compte, que les Flottes pourroient être prêtes, vers le commencement de Mai. Il n'y eut que l'Ambassadeur des Etats, qui fit des Propositions de Paix, à l'Angleterre, sans que le Lord *Hollis* répondit rien. Ces offres étoient néanmoins très-raisonnables, comme on verra dans la suite. Le Duc de Beaufort devoit venir de la Mer du Levant en celle du Ponant, & se joindre à la Flotte Hollandoise, avec quarante Vaisseaux de Guerre. On étoit convenu auparavant de la maniere, dont se feroit la jonction des Flottes, de la maniere de saluer le Pavillon, & du commandement; mais comme cette jonction ne se fit point, nous ne nous arrêterons pas à cela. Il y avoit eu un Capitaine Anglois, nommé *Jeremie Smith*, qui commandoit dans la Méditerranée, mais il étoit entré dans l'Océan, & avoit fait voiles à Plimouth; d'où il étoit resorti, pour avoir l'œuil sur la Flotte Françoise; & comme elle ne paroissoit point, il étoit rentré dans ce Port, jusqu'à ce qu'il en eût apris quelques nouvelles. On en (3) eut avis en France, & l'on y apprit aussi, qu'il en sortiroit de nouveau, avec le reste de la Flotte; & comme les Vaisseaux du Roi n'étoient pas encore entrez en un Port du Ponant; il écrivit à son Ambassadeur en Hollande, afin qu'il représentât aux Etats Géneraux, qu'il étoit d'une nécessité indispensable, s'ils ne vouloient mettre la Flotte Françoise dans un péril manifeste, qu'ils donnassent, à l'instant même de l'arrivée de sa Dépêche, les ordres nécessaires, pour mettre leur Flotte à la mer, ou au moins tous les Vaisseaux, qui seroient en état de sortir, aussi-tôt qu'ils auroient avis que la Flotte Angloise auroit pris sa route, vers les côtes de Brétagne & du Poictou, ou vers le Cap de Finisterre, pour aller à la rencontre de celle de Beaufort; afin de la rappeller vers l'Est, dans la crainte de voir inquiéter les côtes même de l'Angleterre, par les Vaisseaux des Etats.

L'Ambassadeur (4) ne manqua pas de donner cet avis aux Etats, qui donnerent ordre à toutes les Amirautez de hâter l'équipement de la Flotte, & à Ruiter de se tenir prêt à partir, avec ce qu'il auroit de Vaisseaux, au premier avis. D'Estrades fut averti, que la Flotte Hollandoise seroit prête à sortir à la fin de Mai. Il vint aussi nouvelle, que Smith étoit entré dans la Tamise, avec seize Vaisseaux; qui ne pourroient mettre à la voile, que dans un Mois. Le rendez-vous de la Flotte Angloise étoit aux Dunes, & l'on ne croyoit pas qu'elle se pût mettre en Mer, de tout le Mois de Mai. Ainsi la Flotte Françoise eut le tems de se rendre, sans danger, à la Rochelle.

Les (5) Suedois s'étant cependant radoucis, aux instances du Roi de France & des EE. GG. des 1666.

(1) Lettre du 30. d'Avril 1666. T. IV. p. 210.

(2) D'Estrades Lettre du 30. d'Avril de cette année Tom. IV. p. 215. Lettre du même jour de Van Beuning Tome III. p. 424.

(3) Lettre du Roi, du 14. de Mai à D'Estrades Tome IV. p. 231.

(4) Lettre du 20. de Mai 1666. p. 234. T. IV.

(5) Voyez le II. Tome des Lettres du Lord Arlington pag. 218. où il paroit qu'on attendoit à Londres un Ambassadeur de Suede pour cela.

1666. des PP. UU. offrirent la médiation de leur Roi, qui fut acceptée, par les Rois de France & de Danemark; aussi bien que par les Etats, qui l'accepterent par écrit. Mais le tems n'étoit pas encore venu.

Il faudroit passer aux combats, que les Anglois & les Hollandois se donnerent, pendant l'Eté de cette année, & même pendant l'Automne; mais avant que de nous engager en ce récit, nous dirons tout de suite les principales négotiations; qui se firent, entre les Puissances interessées dans la guerre que l'Angleterre, & les Etats Généraux avoient ensemble.

Van Beuning (1) s'entretenant avec De Lionne, au commencement de Mai, ils tomberent, comme il arrivoit plus souvent, que le premier ne le souhaitoit, sur les desseins que Louïs XIV. pourroit avoir sur les Païs-Bas Espagnols. Sur cela le Ministre François assura aux Hollandois que le Roi, son Maitre, *ne feroit rien de ce côté-là, sans prendre auparavant des mesures avec les Etats.* Le Pensionaire de Hollande en ayant été averti, par D'Estrades, en témoigna une grande joie & en écrivit à Van Beuning, qui auroit dû l'en avertir le premier, comme il semble, & qui ne le fit peut-être pas, parce qu'il s'attendoit à toute autre chose, quand le tems seroit venu. De Lionne écrivit le 30. d'Avril, „ qu'il avoit re„ connu à quelques discours de Van Beuning, „ que l'Etat des PP. UU. avoient de grandes a„ préhensions, que quand le Roi prendroit la ré„ solution de poursuivre les Droits de la Reine, „ contre la Couronne d'Espagne; S. M. ne crût „ qu'il étoit de son avantage d'attaquer la Flan„ dre, comme par surprise, afin de trouver les „ Espagnols moins préparez à lui résister. *Il a„ joûtoit*, que comme il avoit rendu compte à S. „ M. de la remarque, qu'il avoit faite; sur quoi „ le Roi lui avoit ordonné de mander là-dessus à „ son Ambassadeur en Hollande, de dire confi„ demment de sa part à De Witt, qu'il pouvoit „ être assuré que son intention n'étoit pas d'en „ user de la maniere, qu'on l'apprehendoit de „ de-là, & qu'il ne prendroit point de résolution, „ sur cette affaire, qu'après l'avoir communi„ quée, & concertée avec lui-même, & pris en„ semble toutes les mesures possibles, & auxquel„ les l'Etat des PP. UU. se trouveroit disposé. Il se pourroit faire qu'on avoit crû alors en France, qu'on feroit consentir à cela les EE. GG. mais que les choses changerent depuis.

Le Pensionaire en écrivant le 6. de Mai à Van Beuning, le chargea d'assurer le Ministre François „ que cette déclaration lui avoit été très-a„ gréable, & qu'il y faisoit fonds absolument; & „ lors que l'occasion s'en présenteroit, qu'il n'ou„ bliât pas de pénétrer quelles étoient les vérita„ bles intentions & les vuës de la France; parce „ que plusieurs Membres de l'Etat, qui étoient „ bien intentionnez, ne craignoient, pas moins „ que lui, que les entreprises du Roi, sur les „ Païs Bas, ne troublassent quelque jour la con„ fiance, qui étoit alors entre les deux Etats, & „ qui augmentoit de jour en jour. La suite du tems fit voir, que la crainte du Pensionaire n'étoit pas mal fondée.

Sur la fin d'Avril, (2) il se tint une Conférence, à Paris, chez la Reine Mere d'Angleterre & en sa présence, entre le Marquis De Lionne, le Lord

(1) De Witt en une Lettre du 6. de Mai T. III. p. 428. D'Estrades en une du 14. de ce Mois T. IV. p. 231. Voyez encore la Lettre de Lionne du 30. Avril.

(2) Lettre de D'Estrades du 30. d'Avril T. IV. p. 212.

Hollis, & Van Beuning. Ce dernier parla con- 1666.
formément aux dernieres Propositions, que les Etats avoient faites pour la Paix, comme on le verra encore dans la suite. De Lionne dit à la Reine, conformément aux ordres du Roi, que sa disposition étoit telle, que ses interêts n'arrêteroient pas un moment la conclusion du Traité. Le Lord Hollis témoigna aussi, que le Roi son Maitre avoit sincerement la même disposition, & le même désir. Toutes choses se passerent assez bien, pour une premiere entrevuë. Mais il parut, que (3) le Lord Hollis n'étoit pas instruit de la volonté de son Maître; puis qu'il ne dit rien, sur la proposition de l'Ambassadeur des EE GG. & qu'ayant écrit à Londres il reçut pour réponse à la Lettre; par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, de partir de Paris, sans délai, pour retourner en Angleterre. *Voilà*, dit alors le Comte D'Estrades, *une grande fierté; il faudra voir, dans la suite, comme elle sera soûtenue, & j'ai tout sujet d'esperer, que Dieu protegera la cause de ceux, qui ont désiré la Paix, & n'ont rien desiré, de leur part, pour parvenir à un si grand bien.* Ces derniers mots regardoient la France, qui auroit pu demander des dédommagemens à l'Angleterre, pour les frais qu'elle avoit faits à l'occasion de la Guerre.

Le Pensionaire de Hollande (4) ne manqua pas d'employer le refus du Roi d'Angleterre de traiter de la Paix, pour persuader les Villes de Hollande, que les Lettres du Lord d'Arlington, n'avoient été qu'un artifice, pour les séparer de la France; & le rappel du Lord Hollis, sans faire aucune réponse aux propositions, qui lui avoient été faites, les irrita si fort, qu'elles prirent la résolution de contribuer de nouveau, pour le maintien de la Guerre. Au contraire, elles loüerent beuacoup la maniere obligeante & desinteressée du Roi de France, en toutes ces rencontres. Elles avoient en effet raison, & Charles II. au contraire, par une guerre non nécessaire, & par conséquent injuste, ne fit que causer des pertes infinies, non seulement aux Provinces Unies, qu'il haïssoit sans raison, mais encore à ses Sujets; pour faire ensuite une Paix, qui ne lui fit point d'honneur. Les victoires coûtent trop en cette sorte de guerre, soit à l'égard des frais, soit à l'égard des hommes, qui y sont estropiez, ou qui y périssent, par le feu, ou par la Mer.

Les Troupes Françoises, qui avoient servi contre l'Evêque de Munster, furent renvoyées en France (5) au mois de Mai. Du Pradel, qui les commandoit, eut ordre du Roi de les reconduire en France. Il demanda aux EE. GG. par l'Ambassadeur du Roi, qu'on lui indiquât le lieu auquel il pourroit rassembler toutes ces Troupes, & les faire marcher toutes en corps. Comme elles ne pouvoient se retirer qu'en passant près de Mastricht, comme le Roi le jugeoit; l'Ambassadeur en demanda permission aux Etats, & les pria de donner ordre, que dans les lieux de leur obéïssance, soit où elles marcheroient à part, ou toutes ensemble, elles y trouvas-

(3) Lettre du Roi de France du 14. de Mai 1666. Là-même p. 231.

(4) Lettre du 20. de Mai 1666. du Comte d'Estrades au Roi T. IV. p. 235.

(5) Voyez le Mémoire de D'Estrades présenté aux EE. GG. le 12. de Mai T. IV. p. 126.

1666. vassent des vivres, qu'elles payeroient de leur solde, & des étapes bien réglées. Il semble que l'on eut soin de tout cela; au moins il n'y eut pas, autant qu'on l'a pu voir, dans les Monumens de ce tems-là, des plaintes de leur marche; en se retirant, comme il y en avoit eu, en arrivant.

On voit encore plusieurs Mémoires de l'Ambassadeur de France, présentez aux EE. GG. pour la délivrance de Vaisseaux Marchands, pris par des Armateurs Hollandois, ou pour la permission de faire bâtir de nouveaux Vaisseaux à Amsterdam, ou ailleurs, ou pour acheter des materiaux, pour en bâtir, où de la poudre, du salpetre, du goudron, ou autres choses semblables. On avoit souvent fait trainer ces sortes d'expéditions fort long-tems, par les embarras, que les Amirautez y mettoient; mais depuis que le Roi eut exécuté génereusement la Garantie réciproque, par rapport à l'Evêque de Munster; il paroît que ces sortes de choses furent expédiées, beaucoup plus promptement.

Il paroit aussi qu'en (1) ce tems-ci, la Cour d'Espagne n'avoit pas encore payé à Louïs XIV. le reste de la Dot duë à la Reine; sur quoi il semble que la France se contentoit de Cambrai, comme De Lionne le dit à Van Beuning. C'étoit une négligence, qui n'étoit pas pardonnable à la Cour de Madrid, qui auroit dû trouver une somme si modique; plûtôt que de donner le moindre sujet à la France, de se faire justice à elle-même.

La Suede commença à parler avec plus de discretion, touchant le personnage qu'elle pourroit faire, pendant cette guerre; par rapport à l'Angleterre & à ses Ennemis. Le Roi de (2) France fut averti, que le Comte de *Konigsmark*, Suedois, lui devoit présenter une Lettre de la part du Roi son Maitre, pour lui offrir sa médiation pour la Paix. Louïs XIV. fit communiquer cela, par ses Ministres, à Van Beuning, & suivant son avis, prit la résolution de répondre au Roi de Suede, qu'il acceptoit son offre avec plaisir; parce qu'il souhaitoit sérieusement la Paix, & qu'il étoit ravi que la Suedé eût l'honneur de procurer un si grand bien aux Puissances, qui étoient en guerre; que les EE. GG. l'avoient déja fait avertir, par leurs Ministres, qu'ils étoient du même sentiment; mais qu'il se rencontroit que le Roi de Danemark étoit, dès-lors, autant en guerre, avec l'Angleterre, qu'eux; & qu'ils se trouvoient liez ensemble, de maniere, qu'ils ne pouvoient traiter d'aucun accommodement, sans qu'il y intervînt, par ses Ministres, & qu'il ne fût compris, dans la conclusion. Il s'ensuivoit de-là qu'il étoit d'une nécessité indispensable, que la Suede offrit aussi sa médiation au Roi de Danemark, qui ne feroit aucune difficulté de l'accepter; de sorte que ce n'étoit pas là un obstacle, qu'on fit au Roi de Suede, pour éluder son offre; mais un fait qu'on racontoit à ce Prince, dont il connoissoit la verité, & qui ne feroit naître aucun incident au fonds de l'affaire; pourvû qu'on ne négligeât pas cette formalité, qui se trouvoit absolument nécessaire.

On parla encore (3) de ce qu'il faudroit observer dans la jonction de la Flotte Françoise, avec la Hollande; mais comme cette jonction ne se fit point, on ne s'y arrêtera pas. Quoi que les Suedois s'adoucissent, en quelque sorte; comme ils ne s'ouvroient pas assez, les Etats Generaux persisterent à maintenir vigoureusement le Traité, fait à la Haie, avec le Roi de Danemark; & ils firent partir deux-mille Chevaux & mille Hommes de pied, pour rester dans le Païs de Holstein, jusqu'à ce que l'affaire fût accommodée; mais ces Troupes ne continuerent pas leur marche. 1666

Cependant (4) le Roi de France écrivit au Roi de Danemark, que celui de Suede lui avoit fait donner parole, par le Comte de Konigsmark, son Ambassadeur à Paris, qu'il n'attaqueroit point le Danemark, dans cette guerre, & qu'il pouvoit faire agir ses Forces, en toute liberté & sûreté, contre les Anglois. D'Estrades eut ordre de communiquer la Lettre du Roi, là-dessus, à De Witt, mais non aux Etats; en lui permettant néanmoins de leur dire, qu'il prenoit sur lui-même cette sûreté du Danemark. Comme De Witt avoit fait résoudre ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suede donnât cette parole, sans exiger d'elle autre chose; l'Ambassadeur de France reçut ordre de s'employer efficacément, pour faire que les Etats demeurassent dans la même résolution; sans quoi on pourroit facilement tomber dans les mêmes embarras. Cela étoit d'autant plus nécessaire, selon la France, que Van Beuning avoit lâché un mot, qui faisoit de la peine. Il avoit dit, que, si la Suede ne donnoit aux Etats la même parole, pour la sûreté du Danemark; ils ne donneroient jamais leur argent aux Suedois. Le Roi fit, en même tems, donner aux Etats un Avis, qui lui venoit de bon lieu. C'étoit que la Suede avoit résolu, si les Etats lui témoignoient toûjours la même dureté, d'envoyer un corps considerable de Troupes dans l'Oostfrise, de celles que le Connêtable *Wrangel* commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit assez embarrassé à les faire subsister, au lieu, où elles étoient.

Le Roi Louïs XIV. dit à son Ambassadeur, qu'il avoit eu beaucoup de joie de tant de bonnes nouvelles, qu'il avoit aprises tout à la fois; comme étoient celles de la sortie de la Flotte Hollandoise, du bon état où elle étoit; de l'arrivée à bon Port des Vaisseaux, qui étoient dans le Mer Baltique, & qui avoient apporté de quoi servir à l'équipement des Flottes, pendant deux ans; de l'arrivée des Navires de Guinée, & de Smyrne si richement chargez; de la prise de dix Vaisseaux Anglois venus des Barbades, & de la résolution de faire construire, en diligence, douze grands Navires de la même force, que les quatre du premier rang d'Angleterre, lesquels seroient en état d'aller en Mer l'Eté suivant.

Sur ce dernier Article, la Cour de France ne pouvoit pas bien comprendre comment les Etats résolvoient, avec tant de facilité, une chose qui seroit d'une immense dépense, pour avoir seulement douze Vaisseaux, & qu'ils voulussent épargner une somme de deux-cens-mille Francs, qui suffiroit peutêtre à leur faire avoir pour cette même Campagne, où il sembloit que tout dût se décider, vint Navires du Roi de Danemark, qui se trouvoient tout équipez, & dont il y en avoit plusieurs, qui n'étoient pas de moindre force, que ceux, qu'ils vouloient faire bâtir. D'Estrades récrivit (5) là-dessus à son Mai-

(1) Lettre du 20. de Mai 1666. T. IV. p. 238.
(2) Lettre du Roi du 21. de Mai. La-même p. 240.
(3) Voyez les Mémoires de D'Estrades Tome IV. p' 241. & 248.

(4) Letrre du 16. de Juillet. Là-même p. 290.
(5) Lettre du 17. de Juillet 1666. p. 307. T. IV.

1666. Maître, qu'il étoit beaucoup plus facile de porter ces peuples, à faire une dépense de deux-millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux, & l'équipage d'autres; que de les faire consentir à donner deux-cens-mille Livres au Roi de Danemark, pour avoir vingt de ses Vaisseaux; parce qu'ils croyoient que, par le Traité, l'argent qu'on lui avoit donné devoit suffire, pour l'emploi de sa Flotte, tant conjointement, que séparément.

Il ajoûte qu'encore que cela fût expliqué bien clairement dans le Traité, néanmoins les Députez des Villes de Hollande disoient, qu'ils ne l'avoient pas entendu de la sorte; & que ce qui faisoit, qu'ils consentoient si librement à ces nouvelles dépenses, quoi que grandes; cela venoit de ce que châque Ville, & les Amirautez y trouvoient un grand profit. „ Les Vaisseaux se bâtissant dans „ le Païs, ils vendoient, *dit D'Estrades*, leurs „ bois, fers, & autres utenciles. Les Ouvriers „ des Villes y sont employez, & comme c'est la „ Hollande, qui fait les avances pour les autres „ Provinces, les principales Villes interessées, „ donnant leurs voix, pour cette dépense, atti- „ rent les petites Villes. Il pouvoit encore ajoûter que l'argent étant une fois compté, ceux qui l'avoient reçu l'employoient à peu près, quand & comment ils vouloient; & que, quoi qu'il se fît, l'argent sortoit du païs. Cependant on pouvoit avoir des contestations fâcheuses, sur les comptes, qu'on donnoit de la dépense.

On peut voir un exemple de cela, dans un Mémoire du Roi dans un (1) compte, qu'il envoya à D'Estrades, des frais qu'il avoit faits pour le secours de Troupes, qu'il avoit envoyées contre l'Évêque de Munster; par lequel il prétendoit sept-cens-trente-deux-mille-huit-cens-quatre vingts-huit Livres de France, au de-là de ce qu'il devoit fournir. Il y eut encore un démêlé, entre les Confédérez contre l'Angleterre, (2) pour la maniere de visiter les Vaisseaux, qui viendroient de la Mer Baltique, en passant dans le Sund. Par les Traitez, qui avoient été faits, entre les Rois de Suede & de Danemark, on étoit convenu que les Vaisseaux Suedois passeroient ce Détroit; sans être visitez, ni être obligez de donner autre chose, qu'un certificat du Maître du Vaisseau, comme toute sa charge appartenoit à des Suedois. Cependant les François & les Hollandois croyoient, que la Raison vouloit que, pendant cette guerre, il en fût ordonné differemment; parce qu'autrement on perdroit tout le fruit de l'engagement du Roi de Danemark. Mais le sentiment de la France étoit que, pour ne pas tomber dans les premiers embarras, & correspondre à ce que la Suede avoit fait, pour obliger la France, en mettant le Roi de Danemark en sûreté; la chose devoit être traitée, non avec la même hauteur desobligeante, qu'on l'avoit fait à la Haie; mais plûtôt concertée amiablement, avec les Régens de Suede. Ils ne pouvoient, comme le Roi de France le croyoit, refuser, avec justice de pratiquer les moyens, dont on seroit convenu; pour empêcher que les Marchands Suedois, par l'esperance d'un gros gain, ne pussent fournir l'Angleterre, de ce dont elle avoit absolument besoin, pour l'équipement de ses Flottes. Il écrivit de cela à Pompone, qui étoit son Ambassadeur en Suede, & en fit aussi parler au Comte de Konigsmark, qui l'étoit, pour la Suede, à Paris. Ce dernier représenta que la Suede seroit ainsi privée du débit de ses marchandises; si les Alliez ne vouloient pas acheter eux-mêmes, à un prix raisonnable, celles, dont ils se pourroient défaire plus avantageusement avec les Anglois. D'un autre côté, un Envoyé de Danemark, nommé *Annibal* (3) *Seested*, pressa le Roi T. C. de se déclarer sur une nouvelle Garantie, que les Etats Géneraux offroient au Roi de Danemark; par rapport à ce qui lui pourroit arriver, à l'occasion de cette nouvelle visite des Vaisseaux, qui venoient de la Mer Baltique, pour passer le Sund. Le Roi, sans s'engager à rien, dit qu'il écriroit à la Haie à son Ambassadeur de conferer là-dessus avec les Etats & Klingenberg, qui l'étoit du Roi de Danemark. 1666.

Le 28. de Juillet, (4) il se fit une explication de quelques endroits du Traité, qui avoit été fait avec l'Evêque de Munster. Le jour suivant, le Comte D'Estrades instruisit le Roi de ce qui se passoit à la Haie, touchant la maniere, dont il falloit se prendre, pour engager les EE. à ce qu'on souhaitoit d'eux. De Witt & Klingenberg étoient du même sentiment, que le Roi de France, qu'il falloit traiter cette affaire avec douceur; pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portassent pas en Angleterre des Marchandises de Contrebande, & propres à équiper les Flottes. Ils croyoient tous deux que le moyen le plus sûr, pour obliger la Suede d'y consentir, étoit que le Roi de France continuât d'envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs à Stokholm, pour y proposer les expédiens qu'il jugeroit les plus raisonnables, auxquels les Suedois se conformassent.

On avoit en effet sujet de se plaindre d'eux, & le Pensionaire de Hollande le dit au Résident de Suede; auquel il s'étoit plaint de ce que les Vaisseaux Suedois, chargez de Mâts, de Goudron, de Brez, & de Fer, ayant été arrêtez par Ruiter, lui avoient montré des Passeports du Roi de Suede, & les Connoissemens, comme s'ils avoient été chargez pour le Havre de Grace, & pour la Rochelle; sur lesquels ils furent d'abord relâchez Mais n'étant éloignez, que d'une demi-lieuë de la Flotte, à la vuë de l'Amiral, ils avoient reviré vers Mary-gate, & étoient entrez dans la Riviere de Londres; d'où les Anglois avoient écrit des railleries à Ostende & à Anvers, où ils disoient que les Hollandois étoient de bonnes gens, puis qu'ils avoient laissé passer librement de quoi équiper leur Flotte. Cela faisoit voir, qu'il ne falloit pas se fier aux Suedois. Aussi depuis ce tems-là, les Hollandois arrêterent-ils treize Vaisseaux Suedois, chargez aussi de semblables Marchandises. L'Amiral Hollandois les envoya à l'Amirauté de Rotterdam, afin que l'on y examinât leurs Passeports.

L'Ambassadeur de France laissoit juger au Roi, que, si on ne faisoit quelque réglement là-dessus, les Suedois, sous prétexte d'aller en France, ne fourniroient pas tout ce dont les Anglois avoient besoin, pour leur Marine.

Cependant les Etats avoient accepté la médiation de la Suede, à certaines conditions, & leurs Ambassadeurs écrivoient, qu'ils étoient déja d'accord des principaux points. De Witt n'avoit pas néanmoins negligé l'avis, que la France lui avoit donné, de faire joindre à leur Flotte

(1) Là-même p. 308. & suiv.
(2) Lettre du 23. de Juillet 1666.

(3) Il est mal nommé dans l'Ed. des Lettres de D'Estrades *Sexter*.
(4) Lettre D'Estrades T. IV. p. 317. & suiv.

1666. te vingt Vaisseaux du Roi de Danemark, dont l'Ambassadeur avoit écrit à Coppenhague. Mais De Witt ne prétendoit pas que, pour cela, les Etats donnassent plus d'argent, qu'ils n'étoient convenus, par ce Traité.

On avoit proposé en Hollande de faire une descente sur les côtes d'Angleterre, ou du côté du Nord, ou sur l'Ile de Whigt; mais comme on n'avoit personne, qui connût bien les lieux, ce projet ne s'exécuta point. Sur cela, D'Estrades remarque que ni le Pensionaire, ni l'Ambassadeur Danois, qui n'étoient, ni l'un, ni l'autre, gens de guerre, trouvoient toutes les propositions faciles, comme il arrive à ceux, qui ne sont pas du métier.

Dans les Combats des deux Flottes, qui s'étoient faits, pendant quatre jours, & dont nous parlerons, après avoir touché les négotiations qui se firent par terre; le Chevalier *Guillaume Berkley*, Amiral de l'Escadre bleuë, dans la Flotte Angloise, fut tué. Son corps étant tombé entre les mains des Hollandois, l'Etat envoya avertir le Roi d'Angleterre, par un Trompette, le 10. de Juillet; pour lui rendre le corps, s'il le souhaitoit. Cependant on l'avoit fait embaumer & déposer en une Eglise, à la Haie. Charles II. (1) écrivit aux Etats Géneraux, une Lettre pleine de complimens. Après avoir commencé par les titres ordinaires, & en nommant les Etats *ses très-chers Amis*, il leur disoit : *qu'il avoit vû, par leur Lettre, qu'un Trompette lui avoit apportée, un exemple de leur honête & loüable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier* Guillaume Berkley, *qui en combattant vaillamment pour lui & pour sa Patrie, étoit mort & étoit tombé en leurs mains, par le sort des armes; lequel office, qui étoit un effet de leur générosité, lui avoit été très-agréable. En pareil cas*, continuoit-il, *nous tâcherons de faire le semblable & même encore plus; ne voulans jamais demeurer en défaut, quand il s'agira de rendre à la Vertu l'honneur, qui lui est dû, & de témoigner nôtre bénignité à nos Ennemis mêmes, autant que la raison de la Guerre le permettra. Comme donc les Parens & les Proches du Défunt souhaitent de l'inhumer auprès de ses Ancêtres; nous avons volontiers consenti à leurs désirs, & avons reçu à gré l'offre, que vous avez favorablement faite à cet égard; & afin que le Vaisseau, que vous procurerez, pour transporter le Corps, vienne & retourne, sans que nos Sujets lui nuisent; nous avons fait expédier un sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la présente.*

Ces complimens auroient pu être plus courts, & mieux tournez pour la Langue; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le Roi s'attribuoit, en quelque maniere, la Victoire, puis qu'il continue ainsi : *Au reste, nous vous déclarons sincerement que l'heureux succès, que, par l'aide de Dieu, nous avons remporté, ne nous a nullement enflez; & que nous ne laissons pas d'avoir toûjours présens à nôtre esprit les insignes dommages, que souffre la Religion Protestante, par cette guerre, & combien les ennemis de la même Religion, se promettent de profiter de nos discordes; c'est pourquoi nous sommes prêts à nous appliquer à guérir de telles plaies*, (autant) *que des conditions justes & honorables, nous pourront inviter à une œuvre si pieuse. Donné à nôtre Palais de Whithal, le 4. d'Aout.* S. A.

Ce qu'il dit de la Religion Protestante, dans laquelle il sembloit s'interesser, étoit contredit par sa propre conduite, qui a convaincu le Public, qu'il favorisoit la Romaine, (2) dans laquelle il 1666. mourut enfin. De là vint que la Nation ne put pas dissimuler la crainte, où elle étoit, sur ce sujet. „ Les craintes & les jalousies que l'on a„ voit de l'Eglise Romaine, *dit l'Histoire*, é„ toient très-justes & très-grandes, & étoient „ duës principalement à la protection de la Reine „ Mere, qui étoit en France; aux sollicitations „ du Duc d'York, & au changement de la Du„ chesse, son Epouse; aux inclinations du nou„ veau Ministere, & sur tout de *Bennet* (ou du „ Comte d'Arlington) & de *Cliffort*; & à l'in„ clination particuliere du Roi, qui n'étoit por„ té à rien, qu'à ce qu'on lui disoit être confor„ me à ses interêts & à ses plaisirs. Aussi le Parlement lui fit-il une forte *Adresse*, comme parlent les Anglois, pour l'obliger à réprimer *l'insolence des Papistes*; contre lesquels il fut obligé de faire une Proclamation, afin que les Lois contre leur Religion fussent mieux exécutées. Mais cela ne produisit rien, parce que la Cour ne le souhaitoit pas.

Les Etats Géneraux (3) répondirent à cette Lettre du Roi de la Grande Brétagne, le 17. de Septembre, & après lui avoir dit un mot sur l'inclination, qu'il témoignoit avoir pour la paix, ils lui temoignerent, qu'il leur sembloit que c'étoit sans sujet, qu'il avoit ajouté, *qu'il étoit prêt à s'appliquer à guérir les plaies* (que la guerre avoit causées) *dès que des conditions justes & honorables pourroient l'inviter à une œuvre si pieuse* : „ Que les Etats ne devroient pas douter de la „ sincerité des déclarations, que S. M. avoit si „ souvent réïterées, de sa forte inclination à la „ Paix; mais qu'ils ne pouvoient pas aussi igno„ rer, qu'Elle savoit fort bien qu'on n'avance„ roit nullement la Paix; pendant qu'Elle ne „ feroit aucune ouverture des conditions, aux„ quelles Elle jugeroit que la Paix se pourroit „ & se devoit conclurre : Que les Etats l'a„ voient fait plusieurs fois, tant par leur Am„ bassadeur qui étoit demeuré à Londres, après „ même que celui d'Angleterre y étoit retour„ né, & par d'autres voies; comme par Van „ Beuning, qui s'étoit déclaré là-dessus, dans „ une Conférence tenue à Paris, chez la Rei„ ne Mere de S. M. B. où étoit aussi le Lord „ Hollis : Que l'Ambassadeur des Etats auroit „ pu demander que celui de S. M. eût fait en „ même tems, ou au moins immédiatement a„ près, quelque ouverture des conditions, aux„ quelles S. M. avoit dessein de faire la paix; „ ou au moins qu'il donnât, quelque tems a„ près, une réponse positive, sur ce qu'il pro„ poseroit au nom des Etats : Que néanmoins „ les Etats avoient passé par dessus les formali„ tez ordinaires, & avoient marqué ouverte„ ment jusqu'où ils pouvoient s'avancer: Qu'ils „ avoient proposé au Mois de Décembre de l'an „ MDCLXV. de faire la Paix, en restituant „ réciproquement tout ce qui avoit été pris, „ ou retenu, de part & d'autre, tant avant, „ qu'après la guerre; en rentrant dans les pré„ tensions, que l'on avoit euës auparavant; ou „ bien en gardant réciproquement ce qui avoit été „ pris & retenu de part & d'autre, autant que „ cela étoit connu, en ce tems-là : Que moye„ nant cela, toutes les prétensions, que l'on a„ voit

(1) Voyez sa Lettre dans le IV. Tome de celles de D'Estrades Tom. IV. p. 327.

(2) Voyez Mr. *Burnet* Evêque de Salisbury dans ses Mémoires, & l'Histoire d'Angleterre de Mr. l'Evêque *Kennet* T. III. p. 664.

(3) Voyez cette Réponse au Tome IV. des Lettres de D'Estrades p. 392.

1666. „ voit pour des pertes faites avant, & après la „ Guerre, demeureroient éteintes & compensées. Les EE. GG. jugeoient, comme ils le disoient dans leur Lettre, avoir suffisamment satisfait, à la derniere clause de la Lettre du Roi de la G. B. Ils ajoûtoient „ qu'ils n'avoient pas mê„ me jamais crû qu'on exigeât d'eux, autant „ qu'ils offroient, bien loin qu'on pût exiger „ davantage : Que tout ce qu'ils avoient pris „ sur les Sujets du Roi, & qu'ils possedoient „ encore, avoit été conquis légitimement; com„ me ayant été pris, en une Guerre ouverte, „ où ils n'étoient entrez, que pour se défen„ dre; au lieu qu'au contraire l'on avoit pris „ sur eux & sur leurs Sujets, plus de cent Vais„ seaux, avec les Marchandises, dont ils étoient „ chargez; comme aussi le Fort de S. André „ & l'Ile de Bonaviste, la Nouvelle Belgique „ & Cabo Corso; sans aucune déclaration pré„ allable, & par conséquent sans aucune ap„ parence de Droit : Que depuis S. M. n'a„ voit fait aucune réponse sur ces offres, quoi„ que plusieurs fois sommée par les Etats, mais „ au contraire avoit rompu la Conférence, qui „ avoit été tenue au Palais de la Reine sa Me„ re, & rappellé son Ambassadeur de Paris; „ sans qu'il eût donné aucune déclaration, sur „ des offres si avantageuses : Que S. M. pou„ voit penser Elle-même, ce que les Etats de„ voient nécessairement juger des protestations „ réïterées, qu'Elle avoit faites d'être inclinée „ à la Paix; mais qui, sans s'ouvrir sur les con„ ditions particulieres, auxquelles Elle souhaitoit „ de la faire, ne pouvoient rien contribuer à „ convenir de quelque chose : Que comme l'in„ tervention d'autres Puissances n'étoit pas in„ utile, pour s'accommoder, les Etats avoient „ agréé les offres que le Roi de Suede avoit „ faites, depuis quelque tems, d'être Médiateur; „ quoi qu'il fût allié de l'Angleterre : Que les „ Rois de France & de Danemark, leurs Alliez, „ avoient aussi accepté la Médiation de la Suede; „ ce qui avoit fait que les Etats n'avoient pas fait „ de difficulté de se déclarer par écrit là-dessus, „ d'abord que la Suede eut fait cette offre, afin „ que l'on montrât cet écrit à S. M.: Que néan„ moins jusqu'alors le Ministre Suedois, qui rési„ doit à la Haie, n'avoit montré aucune décla„ ration semblable du Roi d'Angleterre, quoi „ qu'on la lui eût demandé plusieurs fois : Qu'il „ n'avoit pas même pu les assurer, que S. M. ac„ ceptoit de son côté cette Médiation, tant à „ l'égard des Rois de France & de Danemark, „ que des Etats Géneraux: Que non obstant tout „ cela, ils protestoient de nouveau, non seule„ ment en géneral, qu'ils étoient très-disposez à „ accepter une paix sure & honorable; mais qu'ils „ répetoient encore en particulier tout ce qui a„ voit été dit, de leur part, dans la Conférence „ de Paris, dont ils avoient parlé dans cette Let„ tre : Qu'ils prioient S. M. de leur donner, de „ son côté, pour la confirmation de ses protesta„ tions génerales, une réponse claire & nette; „ par laquelle Elle acceptât l'une des deux offres, „ qu'ils lui avoient faites; ou qu'Elle fit une ou„ verture, où fussent exprimées toutes les condi„ tions, qu'Elle prétendoit; afin qu'on pût ju„ ger du vrai sens des protestations génerales : „ Que S. M. fit continuer la Conférence, au lieu „ & de la maniere, dont elle avoit été commen„ cée (*à Paris conjointement avec la France*) ou que „ si Elle y trouvoit quelque difficulté, Elle a„ gréât, pour cela, une place qui pourroit être „ nommée par les Ministres de Suede, comme „ Médiateurs, pour que les Etats & leurs Alliez 1666. „ s'y pussent rendre au plûtôt : Qu'ils regarde„ roient cela, comme une preuve de la sincerité „ des protestations génerales, que le Roi avoit fai„ tes de souhaiter la Paix, & non des moyens de „ semer entre les Alliez de la jalousie, ou de la „ défiance, afin de les séparer : Qu'ils s'atten„ droient donc au plûtôt de recevoir des Mains „ du Ministre de Suede, qui étoit alors à la Haie, „ une déclaration de S. M. par laquelle Elle ac„ cepteroit la Médiation, que le Roi son Maître „ avoit fait offrir aux Parties interessées, tant à „ l'égard des Rois de France & de Danemark; „ que des Etats.

Le Roi d'Espagne qui avoit interêt que les Puissances, qui étoient alors en guerre, fussent en paix; pour s'opposer, en sa faveur, à l'invasion, que la France pourroit faire des Païs-Bas; offrit aussi en ce même tems-là sa Médiation au Roi d'Angleterre. (1) Ce dernier ordonna à son Ambassadeur en Espagne, de répondre civilement à cette offre „ qu'il estimoit, comme il le devoit, „ les bons offices d'un si grand Roi, & qu'il les ac„ cepteroit avec plaisir, quel qu'en pût être le „ succès, lorsque S. M. T. C. jugeroit à propos „ de le proposer. Le Roi d'Angleterre écrivit, en même tems, le 4. de Septembre, en Hollande qu'il recevroit très-agréablement, non seulement la Médiation de la Suede, mais celles de toutes les Puissances, qui n'étoient pas parties, contre lui. Tels furent les premiers pas, que l'Angleterre fit en faveur de l'Espagne; pour la défense de laquelle elle se déclara, peu de tems après.

Cependant le Roi de Danemark chargea Zeestedt, son Envoyé à Paris, de demander à (2) Van Beuning, si les Etats ne pourroient point faire compter à son Roi, par avance, la somme de six-cens-mille Ecus. Mais l'Ambassadeur Hol„ landois renvoya cela au tems, auquel les Flottes Françoise, Danoise & Hollandoise seroient jointes. Les dépenses, que les Etats avoient fait, pendant cette Campagne, les dispensoient très-naturellement, de faire aucune avance.

Avant que de continuer à raconter ce qui se fit sur Terre, il faut que nous fassions l'Histoire de ce qui regarde la Marine, & de ce qui se passa sur la Mer. On (3) s'appliqua de bonne heure à équiper la Flotte des Etats. Le 9. de Janvier & le 13. de Fevrier, ils résolurent de charger le Lieutenant Amiral de Ruiter, de presser les Amirautez de Hollande & de Westfrise d'équiper les Vaisseaux, qu'elles devoient fournir. Outre la Flotte, qu'on devoit opposer aux Anglois, dans l'Océan; on avoit encore résolu d'envoier douze Bâtimens dans la Méditerranée. Les Lieutenans Amiraux, Evertsz. & de Vries reçurent aussi les mêmes ordres, par rapport aux Amirautez de Zélande & de Frise. Le Lieutenant Amiral Tromp présenta une Requête aux Etats de Hollande, pour les prier de vouloir le faire dépendre de l'Amirauté d'Amsterdam, au lieu de celle de la Meuse. Les Etats, après avoir consulté ces deux Amirautez, lui accorderent ce qu'il souhaitoit, & le Vice Amiral *Aert Van Nes*, fut élu en sa place Lieutenant Amiral de la Meuse, & eut pour Vice-Amiral *Jean de Liefde*; & *Jean Van Nes*, pour Contre-Amiral. On ôta aussi à deux Officiers, qui n'avoient pas assez

(1) Lettre du Lord *Arlington* T. II. p. 346.
(2) Voyez sa réponse dans la Lettre du 3. de Septembre 1666.
(3) *Brand* Vie de Ruiter Liv. IX.

1666. assez fait paroître de courage & de conduite, les Vaisseaux, qu'ils commandoient, & on les fit commander par d'autres. Il s'en manqua néanmoins beaucoup qu'on ôtât le commandement à tous ceux, qui n'en étoient pas dignes; comme on le reconnut, par les cinq batailles navales, que l'on donna cette année à la Flotte Angloise. C'est en effet un si rude métier & si dangereux, qu'il ne faut pas s'étonner, que des gens, qui n'étoient pas nez, pour cet emploi, ne s'en aquitassent pas bien.

Comme on n'abondoit pas en Matelots, & qu'on avoit nouvelle du grand armement, que faisoit l'Angleterre; on défendit, pour toute cette année, la pêche de la Baleine, & même celle du Harang; pour employer sur la Flotte de l'Etat, ceux qui avoient accoutumé d'aller à ces Pêches. Les ordres furent aussi donnez aux Amirautez d'équiper douze Vaisseaux du premier rang; pour suppléer ceux qu'on pourroit perdre, par le naufrage, ou autrement. Les François furent surpris de cette dépense des Etats, comme on l'a dit ci-dessus; mais il parut bien, par les Combats qui se donnerent cette année, qu'ils étoient obligez d'avoir des Vaisseaux, qui égalassent les gros Vaisseaux des Anglois, ou qui en approchassent; sur tout pour les Amiraux, qui s'étoient plaints, depuis long-tems, qu'il étoit fort difficile de les combattre, avec succès; pendant qu'ils auroient un si grand avantage sur les Vaisseaux Hollandois. On donna aussi ordre aux Amirautez de chercher des gens, qui connussent bien les côtes d'Angleterre, sur tout du côté de Harwich, & d'en mettre au moins un, sur châque Vaisseau. Il semble qu'on avoit quelque dessein de faire une descente en Angleterre, ce qui ne pouvoit être venu, que de ce qu'on n'étoit pas assez bien informé de la force de la Flotte Angloise. (1) On parla alors beaucoup de la maniere, dont on feroit la jonction des deux Flottes, la Françoise commandée par le Duc de Beaufort, & la Hollandoise commandée par Ruiter; mais cette jonction ne put pas se faire.

Ruiter se rendit cependant au Texel, avec l'Escadre de la Meuse, le 12. d'Avril. Il mouilla depuis devant le Nieuwe-diep, où il trouva vingt-trois Vaisseaux d'Amsterdam, & deux de Nort-Hollande; & le nombre fut augmenté jusqu'à quarante-trois, parce qu'il y arrivoit tous les jours d'autres Navires. Il fut ensuite résolu, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, le 6. de Mai, que Ruiter commanderoit en Chef la Flotte; & qu'il se présenteroit aux Députez de leurs HH. PP. lesquels étoient autorisez, pour cela; & prêteroit, entre leurs mains, serment de s'aquiter fidelement de sa charge, & d'obéïr aux Ordres, qu'il avoit déja reçus, ou qu'il recevroit depuis: Que les autres Officiers Géneraux feroient le même serment: Que si Ruiter venoit à manquer, ou étoit, par quelque accident, mis hors d'état de commander la Flotte; le Lieutenant Amiral Van Nès prendroit sa place, & la commanderoit, pour lui: Qu'en cas de mort, ou de maladie, ou d'absence de Van Nès, le Lieutenant Amiral Tromp lui succederoit: Que s'il arrivoit, dans le Combat, que l'un d'eux vînt à être tué, ou plusieurs d'entre eux, pendant que les deux Flottes seroient en action; les Officiers donneroient ordre à ce que l'Armée ne s'en apperçût point, & ne vît pas qu'il y eût quelque changement, dans la conduite de la Flotte; & que tout demeureroit au même état qu'auparavant, jusqu'à ce que les deux Armées fussent séparées, & qu'elles eussent changé de route, ou qu'on eût quelque moyen de le faire savoir aux Officiers Generaux, qui leur devroient succeder. 1666.

Sur le milieu de Mai, l'Electeur de Brandebourg étant venu en Hollande, avec les Princes d'Anhalt, & de Holstein, le Prince Jean Maurice de Nassau & d'autres; ils allerent voir la Flotte au Texel, avec le Prince d'Orange. Ruiter les traita à dîner, sur le Vaisseau Amiral, & leur fit voir une espece de Combat Naval entre deux Fregates des Etats; où l'on n'épargna pas la poudre. Ces Princes & leur suite s'en retournerent fort satisfaits, après avoir fait quelques liberalitez aux Matelots. Au commencement de Juin, toute la Flotte sortit du Texel, pour aller chercher un Combat bien plus sérieux, avec la Flotte Angloise. La Hollandoise se trouva le 5. de Juin, forte de quatre-vingt-cinq Vaisseaux. Les Vaisseaux de la Meuse, étoient au nombre de dix Vaisseaux de Guerre, de cinq Fregates, de deux Yachts, & de deux Brulots; montez de huit-cens-six pieces de Canons, de trois-mille-trois-cens-soixante-huit Matelots, & de quatre-cens-quatre-vingt Soldats. Les Vaisseaux d'Amsterdam & de la Compagnie des Indes Orientales, étoient au nombre de trente-deux Vaisseaux de Guerre, quatre Fregates, quatre Brulots & deux Yachts; montez de dix-huit-cens-quatre-vingt-quatorze Canons; de huit-mille-deux-cens-quarante Matelots, & de douze-cens-trente-cinq Soldats. Ceux du Quartier du Nord étoient au nombre de douze, montez de six-cens-soixante & quinze Canons, de trois-mille-dix Matelots, & de quarante Soldats. Ceux de l'Amirauté de Zélande étoient au nombre de neuf Vaisseaux, de quatre Frégates, de deux Brulots, avec quelques autres petits Bâtimens. Ils étoient montez de six-cens-cinquante-six Canons, & de deux-mille-neuf-cens & six Matelots. L'Amirauté de Frise fournit dix Vaisseaux & un Brulot, montez de cinq-cens-quatre-vingt-quatre Canons, & de deux-mille-trois-cens-cinquante-huit Matelots. Il y eut encore quelques Vaisseaux de la Nort-Hollande, de Frise, & de Roterdam, qui ne purent pas se mettre en mer, faute d'équipage. Je ne sai s'il n'y a point de fautes dans les nombres d'hommes & de Canons qu'il y a ici, qui paroissent excessifs, à proportion du nombre des Vaisseaux. Toute l'Armée, selon *Brand*, qui se mit alors en Mer, étoit de plus de cent Vaisseaux de toutes les grandeurs, & portoit quatre-mille-six-cens-quinze pieces de Canon, & vingt-un-mille-neuf-cens-neuf hommes d'équipage. On n'avoit point encore vû de Flotte si nombreuse, & si bien équipée, dans les Provinces Unies.

On y reçut, peu après, des nouvelles de Londres; qui marquoient que la Flotte Angloise seroit de soixante & dix-sept Vaisseaux de tous les rangs. Comme le Duc d'York ne trouva pas à propos de hazarder de nouveau sa Personne, sur la Flotte, (2) & que le Comte de *Sandwich* étoit allé en Ambassade en Espagne; le Roi nomma le Prince Robert, & le Duc d'Albermarle, pour commander la Flotte comme Lieutenans Amiraux; car le Duc d'York étoit Grand Amiral d'Angleterre. Comme on craignoit que le Duc de *Beaufort* ne se joignît avec quarante Vaisseaux à la Flotte Hollandoise; on assigna au Prince l'Escadre Blanche pour attaquer les François, avant qu'ils se joignissent aux Hollandois. Le reste de la Flotte étoit commandé par *Christofle Monk*, fais

(1) Voyez les Lettres de d'*Estrades*, de cette année.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. fait par le Roi, après son retour,. Duc d'Albermarle, qui devoit être à la tête de l'Escadre rouge, avec un Vice-Amiral & un Contre-Amiral; le Chevalier *Thomas Allen* commandoit la Bleuë. La premiere Escadre consistoit d'abord en vingt-six Vaisseaux, la seconde en vingt-sept, & la troisiéme en vingt-cinq. Mais cette Flotte fut considerablement renforcée dans la suite; de sorte qu'elle avoit quatre-vingts-un Vaisseaux, & qu'elle étoit montée de quatre-mille-quatre-cens-soixante pieces de Canon, & de vingt-un-mille-huit-cens & cinq hommes.

Cette Flotte fut quelque tems au Buoi de Nore, où le Roi & le Duc d'York l'allerent voir, le 13. de Mai. Elle se rendit ensuite à Gun-fleet & aux Dunes, où le Prince reçut ordre de faire voiles à l'Oüest, pour aller au devant du Duc de Beaufort; que l'on avoit assuré s'être mis à la voile, pour venir se joindre à la Flotte Hollandoise. Les Anglois se persuaderent depuis que la France n'avoit eu aucun autre dessein, que de duper les Hollandois, & d'engager les Anglois à partager leur Flotte.

Le 2. de Juin, les Députez des EE. GG. étant sur la Flotte, remirent à Ruiter l'Instruction de leurs HH. PP. pour se régler là-dessus, pendant la Campagne. Elle portoit que dès que l'Armée seroit en Mer, Ruiter iroit avec elle chercher celle des ennemis, autant que les vents le permettroient : Que s'il n'en apprenoit aucune nouvelle, il iroit vers l'embouchure de la Tamise, aux Dunes, ou vers quelque autre place : Que dès qu'il trouveroit une occasion favorable, il livreroit bataille à la Flotte Ennemie, soit pour s'en rendre le maître, soit pour la ruiner, ou la chasser dans ses Ports : Que si l'occasion s'en présentoit (*car il sembloit que l'on doutât, que l'occasion s'en offrît*) il se joindroit à la Flotte du Roi de France : Qu'en conséquence de cela, dès qu'il auroit mis à la voile, il envverroit avertir le Gouverneur de Calais de son départ & de la route qu'il devoit tenir; & le prieroit de le faire savoir au Roi, & à ceux à qui il le trouveroit à propos : Que s'il arrivoit devant l'embouchure de la Tamise, ou au voisinage; il en avertiroit le même Gouverneur, ceux de Dunkerque, de Gravelines, ou de Boulogne, & les prieroit de le faire savoir à la Cour.

Ruiter autorizé, de cette maniere, donna aussi à la Flotte une instruction, concernant l'ordre qu'elle devoit tenir, comme on le peut voir dans sa Vie. Le mal étoit, que l'on pouvoit éluder ces ordres impunément, & lui faire perdre l'occasion de pousser les Ennemis; comme fit Tromp, qui ne lui obéïssoit, que malgré lui.

Il fut encore ordonné, que si le feu & la fumée empêchoient, que les Lieutenans Amiraux n'aperçussent les signaux de l'Amiral, & qu'ils jugeassent qu'il seroit avantageux de porter sur l'Ennemi, ils pourroient d'eux-mêmes donner le signal ordinaire; à condition néanmoins, qu'ils auroient toujours l'œuil sur ceux de l'Amiral; qu'ils s'y conformeroient, quand ils les verroient; & qu'ils ne le perdroient jamais de vuë, s'il étoit possible.

Le 5. de Juin, Ruiter divisa la Flotte en trois Escadres, dont la premiere, qu'il commandoit lui-même, étoit composée de vingt-huit Vaisseaux, ou Frégates, de deux Yachts, & trois Brulots. Il avoit sous lui le Lieutenant-Amiral Aert Van Nès, le Vice-Amiral De Liefde, & le Contre-Amiral Jean Van Nès. La seconde Escadre, commandée par les Lieutenans-Amiraux Evertsz. & De Vries, avoit le même nombre & les mêmes sortes de Vaisseaux, que la premiere. La troisiéme étoit sous les ordres des Lieutenans-Amiraux Tromp & Meppel, & composée de vingt-neuf Vaisseaux de Guerre, quatre Yachts & trois Brulots. Chaque Escadre fut encore sous-divisée en trois moindres. 1666.

On régla aussi, en ce tems-là, qui seroient ceux qui soûtiendroient, en cas de Combat, les Officiers Géneraux; usage fort observé, dans les Flottes Angloises, mais qui n'avoit pas été assez gardé dans celles des Provinces; comme nous l'avons remarqué, en d'autres occasions. Outre que les Gens de Mer sont rarement de quelque famille distinguée, & que tous se croyent égaux; il est certain qu'en géneral il n'y a pas assez de subordination dans la République, & que la populace n'en reconnoit aucune, que celle qui est fondée sur les richesses; comme si l'ancienneté des Familles, & les Emplois qu'elles ont eus ne devoient rien contribuer à les rendre respectables.

Il y a apparence, que quelques personnes de qualité en France s'attendirent bien que le Grand Amiral de France ne se trouveroit point dans un Combat, & par conséquent ne se joindroit point à la Flotte Hollandoise, quelque mine que l'on en fit à la Cour; puis que, sans attendre le Duc de Beaufort, ils vinrent sur la Flotte Hollandoise, pour voir comment les Officiers de Marine se conduisoient, dans un Combat. Il y eut entre autres, *Armand de Grammont*, Comte de Guiche, Fils du Maréchal de Grammont; *Louïs Grimaldi* Prince de Monaco son Beau-Frere, qui furent reçus à bord du Duivenworde, qui étoit commandé par le Chevalier *Otton de Terlong*. Il y eut encore les Marquis *de la Ferté*, qui furent sur le Vaisseau, nommé la Gueldre, commandé par le Comte *Jean Belgique de Hoorn*.

La Flotte n'attendoit qu'un vent favorable, pour mettre à la Voile. Il étoit alors à l'Est, mais, à ce que rapportent les Rélations Hollandoises, on ne trouva pas à propos de s'engager dans le Canal, comme on parle en Hollande; parce qu'il n'y a aucun Port sur les côtes de France, où l'on pût faire entrer un gros Vaisseau, en cas qu'il fût maltraité par le vent, en ses Mâts, ou dans son Gouvernail. A cause de cela, on cherchoit à donner le combat en haute Mer, entre l'Angleterre & la Hollande. La nuit du 10. de Juin, il y eut un calme, & le lendemain le vent étant tourné au Sud-oüest, on fut obligé de laisser tomber dès le matin l'Ancre; parce que le Vent & la marée étoient contraires. On étoit entre Dunkerque & Nordforland Promontoire d'Angleterre. Peu de tems après, on fut averti, par les signaux des gardes avancées, à neuf heures du matin, qu'elles avoient vû paroître l'Ennemi. Dès lors on se prépara au Combat & les Anglois, qui s'approchoient, en firent autant. Il arriva cependant un accident (1) au Vaisseau Amiral des Anglois, dont un des Mâts fut renversé sur son Vaisseau; de sorte qu'il perdit quatre ou cinq heures à en faire mettre un autre. Il arriva aussi quelque chose de semblable sur le Vaisseau des Etats, nommé *la Gueldre*, qui perdit son Mât de Misene, son Beaupré & sa Vergue du Hunier, qui se rompit par des coups de Mer. C'étoit un des plus gros Vaisseaux des Etats, & il fallut le faire remorquer au premier Port, que l'on pût. Sur les onze heures, on vit la Flotte Angloise, qui

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. qui arrivoit sur celle des Etats, qui se prépara à la bien recevoir. Sur le Midi, Ruiter donna le signal de mettre à la Voile; mais la mer étoit si haute, qu'une partie de la Flotte ne put lever l'Ancre, & fut obligée de couper ses cables, ou de les filer par le bout. Le Vent étoit Ouëst-Sud-Ouëst, & l'une & l'autre Armée étant sous les Voiles, elles s'avancerent vers l'Est-Nord-Est. Ce mouvement fit que Tromp, qui étoit auparavant à l'Arriere-garde, se trouva à l'Avant-garde. Il se trouva le premier engagé, avec une partie de son Escadre, à une heure après midi, & fut reçu avec vigueur, par les Anglois, de l'Escadre Blanche; commandée par les Chevaliers Askew, Berklei & Harman. On se canonna vivement, des deux côtez; & les Anglois ayant changé de bord, trois de leurs Vaisseaux, qui étoient au dessous du vent, & extrémement desemparez, par le feu des Hollandois, furent coupez du reste de leur Flotte. L'un se nommoit *le Swiftsure*, sur lequel étoit le Chevalier Berklei. Il étoit monté de soixante & dix pieces de Canon, & de trois-cens-quatre-vingts Hommes d'Equipage. Un autre s'appelloit le *Fidele George*, monté de quarante-quatre pieces de Canon. Le troisiéme enfin, nommé le *Zevenwolden*, qui portoit soixante pieces de Canon, avoit été pris sur les Hollandois, l'Année précedente. Les Hollandois les ayant coupez vinrent d'abord à l'abordage, & trois Capitaines de l'Amirauté d'Amsterdam s'en rendirent maîtres. Le Chevalier Berklei qui commandoit le Swiftsure, comme on l'a dit, fut si mal-traité; que le Capitaine Hollandois, qui le serroit de près, le fit sommer de se rendre. Berklei le refusa, en disant qu'il n'étoit pas encore en si mauvais état, qu'il dût le faire, & peu après reçut malheureusement un coup de Pistolet, à la gorge, qui le tua. Le Capitaine *Swart* Hollandois, avec qui il avoit eu à faire, avoit aussi été si desemparé, qu'il ne put emmener sa prise, & se retirer lui-même, qu'avec peine, à Goerée.

Le Zevenwolde donna encore plus de peine à *Van der Zaan*, qui commandoit sous Tromp, en qualité de Contre-Amiral. Cet Officier avoit aussi beaucoup souffert du feu des Anglois, & avoit eu bien de la peine à éviter deux Brulots Anglois. Il trouva à la fin moyen de se saisir du Zevenwolde, qu'il aborda, & qu'il prit, malgré toute la résistence des Anglois, & envoya sa prise au Texel. Cependant n'ayant pu atteindre l'Armée, il se retira, avec Swart, à Goerée très-délabré. On trouve néanmoins, que ces trois Capitaines furent blâmez de s'être retirez, sans permission, & pour n'être pas allez à Wielingen, qui étoit le lieu du Rendez-vous.

Les Vaisseaux de Tromp, & celui de Van Nès furent aussi si mal-traitez de l'Artillerie Ennemie; qu'ils furent obligez de passer sur d'autres Vaisseaux, qui n'avoient pas tant souffert que les leurs, qu'ils firent remorquer en Hollande. Il y eut deux Vaisseaux, montez par le Chevalier *Terlong* & le Capitaine *Blok*, où le feu se prit si violemment, qu'ils furent consumez, & que les Capitaines même perirent. Le premier avoit monté le Duivenvorde, comme on l'a dit, & l'autre la Cour de Zélande. Le premier de ces Vaisseaux approcha de si près un autre Vaisseau nommé *la petite Hollande*; que le Prince de Monaco, & le Comte de Guiche eurent seulement le tems de sauter du Vaisseau enflammé en ce dernier, avec trois de leurs gens; mais ils y en laisserent sept, qui perirent avec le Bâtiment embrasé. C'est une grande extrémité que de se voir réduit à mourir par l'eau, & par le feu, sans qu'on en puisse échapper. Mais l'avidité de s'avancer, dans le Monde, & de s'enrichir, fait qu'on ne manque guère de gens, qui s'exposent à ces dangers. Les Rélations Angloises de ce Combat disent également, que la Flotte Angloise avoit le vent sur celle des Hollandois, mais que les Anglois n'en purent remporter aucun avantage; parce que leurs Vaisseaux *faisant faux côté*, comme on parle en termes de Marine, c'est-à-dire, ne montrant que le haut du côté tourné contre l'Ennemi; à cause de la force du vent, qui faisoit pencher le Vaisseau de ce côté-là, de sorte que le Canon d'embas ne pouvoit point jouër, parce que les Vaisseaux penchoient de ce côté-là, & que l'eau de la mer les mouilloit; au lieu que les Hollandois se servoient de tout leur Canon, par une raison contraire. Cependant le Combat duroit toûjours, & les uns & les autres se saluoient réciproquement, de leur Artillerie; non sans se faire beaucoup de mal dans les Mâts, dans les voiles & dans les cordages, & même sans s'entre-tuer bien du monde. A quatre heures après midi, on remarqua qu'une Frégate Angloise, montée de cinquante Canons, qui avoit essuyé une bordée de Ruiter, coula à fonds, un peu après. 1666.

Au commencement du Combat, les Lieutenans Amiraux Evertsz. & de Vries, ne purent point approcher de l'Ennemi, qui étoit trop loin au vent; mais sur les cinq heures, les Anglois revirerent au Nord-Ouëst, apparemment de peur de tomber sur les bancs de Flandre, & donnerent lieu à ces Escadres de les canonner.

Le Duc d'Albermarle ayant alors jetté l'Ancre, avec quelques Vaisseaux, les Hollandois jugerent que c'étoit pour rallier sa Flotte, ou pour donner lieu à deux de ses Vaisseaux d'étancher les voyes d'eaux, dont ils étoient incommodez. D'ailleurs ses voiles étoient si endommagées, qu'il fut obligé d'en mettre de nouvelles. Mais lors qu'il vit que Ruiter portoit sur lui, il fit couper ses cables, & alla au devant des Hollandois. Le Combat recommença avec violence, & dura long-tems, sans que les derniers perdissent aucun Vaisseau. Ils gagnerent alors le vent aux Anglois, & percerent plusieurs fois leur Flotte. Le Duc passa sous le vent de Van Nès, & ils se cannonerent aussi long-tems, que leurs Canons purent tirer. Sur les huit heures du soir, un Vaisseau de l'Escadre Bleuë, de soixante, ou soixante & dix pieces de Canon, coula bas, à la portée du mousquet de Ruiter.

Au commencement de la nuit, le Chevalier *Harman*, Contre-Amiral de l'Escadre Bleuë, & qui montoit le *Henri*, & non l'*Injure*, comme il y a dans *Brand*, courut grand risque d'être brulé par trois Brulots, qui l'attaquerent les uns après les autres; mais on les écarta, avec beaucoup d'adresse. (1) Cependant quand il étoit attaqué par le second de ces Brulots, le feu se prit au Vaisseau, ce qui étonna si fort le Chapellain du Chevalier, & cinquante Matelots, qu'ils se mirent en mer. Le feu fut néanmoins éteint, mais comme les cordages avoient été brulez, l'Antenne d'un des Mâts tomba sur la jambe du Contre-Amiral, & la lui cassa. Cela l'obligea à faire Voiles à Harwich, pour se faire penser; après quoi il voulut se remettre en mer le lendemain, quoi qu'il eût la jambe cassée; mais le Combat étoit

(1) Tiré d'une Relation attribuée au Chevalier *Harman* T. III. de l'Histoire d'Angleterre p. 260.

1666. toit fini, quand il arriva à la Flotte Angloise.

Il reconnoît que les Anglois eurent du desavantage, parce qu'ils ne pouvoient pas se servir de leurs plus basses bateries. Il ajoûte encore que le Chevalier *Tiddyman*, Contre-Amiral de l'Escadre Bleuë ne voulut pas se battre, à cause de cela. Il prétendoit qu'on avoit trahi les interêts de l'Angleterre, en conseillant au Roi d'envoyer le Prince Robert, au devant du Duc de Beaufort, qu'il ne vit point; parce qu'il demeura dans le Port, & qu'on avoit très-mal fait d'attaquer les Hollandois, dans un tems auquel on ne pouvoit point se servir du Canon le plus bas.

Les Rélations Hollandoises lui rendent témoignage de s'être bien défendu, & ajoûtent que du dernier coup, qu'il tira avant que de se retirer, il abattit le Lieutenant Amiral Evertsz. qui avoit, en toutes occasions, donné des marques de son courage & de sa conduite, & particulierement en cette derniere action. Les Anglois rapportent cela à un des combats suivans, mais ils se trompent; car les Rélations Hollandoises sont plus dignes de foi, dans un fait, qui regarde un des Amiraux Hollandois, que les Anglois. Un Capitaine de Brulot Hollandois mit le feu à l'entrée de la nuit à une Frégate Angloise, mais il fut lui-même coulé à fonds. On vit encore un autre Vaisseau Anglois, en flammes.

Enfin le Combat finit à dix heures du soir, & les Vaisseaux Hollandois, qui s'étoient écartez, se rejoignirent avec les autres. La Flotte revira au Sud, & une bonne partie des Vaisseaux fut occupée, à boucher les voyes d'eau, & à faire d'autres réparations, dont ils avoient besoin. Les Anglois s'occuperent à la même chose, & se disposerent à recommencer le Combat, dès le lendemain. En effet, si les Hollandois avoient eu quelque avantage, en ce Combat; les Anglois n'avoient pas de sujet d'en être fort découragez, comme on le peut comprendre, par ce que l'on vient de dire.

Le lendemain, 12. de Juin, Ruiter fit un signal, pour faire venir tous les Commandans, & les Capitaines de la Flotte à son bord, afin de savoir l'état de l'Armée; & pour les exhorter à un nouveau Combat, si les Anglois vouloient recommencer. On ne compta qu'environ cinquante Vaisseaux; car Tromp n'étoit pas encore venu, parce qu'il s'étoit écarté, pendant la nuit; mais il revint bien-tôt après, avec douze ou treize Vaisseaux de son Escadre. On découvrit aussi la Flotte Angloise, qui se trouva forte de cinquante Vaisseaux; à une heure & demie au vent de celle des Hollandois. Le vent étoit le même qu'au jour précedent, mais il n'étoit pas si fort; si bien qu'on pouvoit se servir des Canons les plus bas.

Dès que les Flottes se furent rapprochées, Ruiter fit revirer au Sud, afin de gagner le vent aux Anglois, qui ne se mirent pas en peine de cela, & on commença à se canonner, avec beaucoup de violence; sans néanmoins qu'aucun Vaisseau de l'une, ni de l'autre perît, par le feu, que l'on fit de part ou d'autre. Elles s'endommagerent pourtant beaucoup l'une l'autre, & furent également obligées de travailler à réparer le dommage qu'elles s'étoient faites. Il y eut ensuite un petit calme, qui arrive souvent après que deux Flottes considerables se sont cannonées, pendant quelque tems. Mais à onze heures, le vent se leva de nouveau; elles gouvernerent l'une sur l'autre, pour le gagner. Les 1666. Hollandois en vinrent à bout, & en pouvoient profiter, si l'on en excepte cinq, ou six Vaisseaux de l'Escadre de Tromp, qui tomberent sous le vent. Ruiter & Van Nès Lieutenant-Amiral se trouverent si près des Anglois, qu'après avoir passé devant eux, & fait un grand feu sur leurs Vaisseaux, Ruiter donna le signal de l'abordage. Mais il fut obligé de changer de dessein, lors qu'aqrès avoir percé une partie de cette Flotte, il entendit jouër le Canon d'une maniere épouvantable; ce qui lui fit comprendre que quelques Vaisseaux des Etats, étoient tombez sous le feu des Anglois, & en étoient environnez. Il résolut de percer jusques-là, avec une partie de son Escadre, & envoya le reste de ses Vaisseaux de l'autre côté. A son arrivée, les Anglois s'étant un peu écartez, il apperçut Tromp, qui étoit passé sur le Vaisseau de Swart, & qui y avoit fait arborer le Pavillon d'Amiral, & quatre Vaisseaux, avec une hardiesse excessive; puis que les Ennemis les pouvoient abîmer, en peu de tems, avec le Vice-Amiral Van der Hulst, les Capitaines Salomonsz., de Haan, & Van Amstel; que les Anglois avoient investi de tous côtez, & les auroient pris, ou coulez à fond, sans la venue de Ruiter. Le *Miroir*, que montoit Van der Hulst, ayant été assez long-tems, sous le feu de trois Vaisseaux Anglois, étoit entierement desemparé. Il y avoit soixante-six hommes de blessez, sur son bord & trente-cinq de morts, entre lesquels étoit le Vice-Amiral lui-même. La *Province d'Utrecht*, commandé par Swart, où Tromp étoit passé, avoit trente hommes de morts, & trente de blessez, & étoit aussi fort desemparé, aussi bien que les deux autres Vaisseaux. A l'arrivée de Ruiter, le Capitaine Salomonsz. qui montoit le Liefde, vit son Vaisseau en feu, & ne put sauver que sa personne. Un Brulot Anglois réussit trop bien, pour lui, dans le dessein de le bruler. Mais il fut tué sur un autre Vaisseau, sur lequel il s'étoit sauvé.

Ruiter donna ordre, que l'on remorquât les Vaisseaux desemparez au Texel. Cependant les Bâtimens Anglois, qui l'avoient laissé passer, pour dégager Tromp, tâcherent de couper le retour au reste de la Flotte. L'Amiral de l'Escadre Blanche arriva sur lui, avec toute son Escadre; & deux Brulots, qu'il vouloit envoyer au Vaisseau de Ruiter; mais ce dernier fit voiles, vers ses Vaisseaux, qui lui vinrent au devant, pour le tirer de l'éminent danger, où il s'étoit jetté, pour sauver Tromp. On blâma l'Amiral Anglois, de ne l'avoir pas serré de plus près. Ruiter, qui étant rëüni avec sa Flotte, revira sur les Ennemis; avec qui le Combat recommença violemment; où les Anglois perdirent plus de Bâtimens, qui furent coulez à fonds par les Hollandois. On en avoit compté jusqu'à sept, à ce que disoient les Rélations Hollandoises. On se batit des deux côtez avec un acharnement trop violent, qui ne pouvoit faire plaisir qu'à leurs Ennemis secrets, ou déclarez; qui étoient ravis, que les deux Puissances Maritimes, les plus formidables sur l'Océan, & les plus capables de tenir les autres en équilibre, par toute l'Europe, s'affoiblissent réciproquement.

Entre les trois & quatre heures, le grand Mât de Hune du Vaisseau de Ruiter fut abatu, & tomba dans le Bâtiment avec le Pavillon & la Flamme. Une partie des Agreils fut aussi ruinée. Là-dessus Van Nès s'avança à l'arriére de son Vaisseau, pour savoir si l'Amiral ne voudroit point passer sur un autre Bâtiment; mais Ruiter fit répa-

1666. parer tout cela, autant qu'il lui fut possible, sans vouloir changer de Vaisseau; parce que c'étoit un des principaux de l'Etat, & des meilleurs Voiliers de toute la Flotte. En même tems, il envoya à Van Nès la Flamme, dans une Chaloupe, avec ordre de l'arborer dans son Vaisseau; jusqu'à ce qu'il eût fait remettre un autre Mât de Hune, & radoubé le reste, le mieux qu'il étoit possible. Pour cela, il se laissa dériver un peu sous le vent de sa Flotte; en ordonnant à Van Nès de continuer à porter sur l'Ennemi, avec le gros des forces qui restoient; ce qui fut exécuté, avec beaucoup de bravoure & de conduite. Les deux Armées passerent l'une devant l'autre, deux fois de suite, en se cannonnant; comme si on les eût chargées de combattre jusqu'à ce que l'une, ou l'autre fût abîmée.

Sur le soir, les Hollandois porterent encore une fois sur les Anglois, pour les canonner, avant la nuit; mais ces derniers trouverent plus à propos de se retirer incessamment sur leurs côtes. En effet leur Armée, qui avoit été d'abord de cinquante Voiles, étoit réduite à trente-neuf. La Flotte Hollandoise tâcha de les rejoindre, mais la nuit & un calme, qui survint, l'empêcherent. Cependant Ruiter se tenoit le plus près qu'il pouvoit de sa Flotte, en faisant travailler à radouber son Vaisseau aussi promptement, qu'il étoit possible; ce qui dura jusqu'au lendemain. Il vint ensuite des nouvelles d'Angleterre, qui disoient que quantité de Vaisseaux Anglois, extrémement délabrez, avoient fait voiles vers leurs côtes, sans en donner avis au Duc d'Albermarle; qui trouva à propos de les suivre, sâchant qu'il ne restoit plus que vingt-huit Vaisseaux en état de défense. Il y avoit un Bâtiment Zélandois, nommé *le St. Paul*, qui avoit été pris l'année précedente sur les Hollandois; mais qui avoit déja plusieurs pieds d'eau à fonds de Cale. Cela fit craindre, qu'il ne pût pas suivre le reste de la Flotte, & les Anglois en retirerent l'équipage, & y mirent le feu la nuit suivante.

Le 13. de Juin, jour de la Pentecôte, & le troisiéme du Combat, la Flotte Hollandoise fit tout ce qu'elle pût, pour s'approcher de l'Angloise. Vers les sept ou huit heures, Van Nès donna le signal de Conseil, pour faire venir les Officiers à son Bord, pour déliberer de ce qu'il y avoit à faire. Ils s'y rendirent, & il fut conclu qu'on les suivroit, & qu'on tâcheroit de rompre leur ligne. On trouva bon que l'Escadre de Van Nès tiendroit le milieu, avec celles de Tromp & de Bankert, à ses côtez. On vit que les Anglois couroient à l'Ouëst-Sud-Ouëst, comme des gens, qui s'enfuyoient, mais avec bon ordre Le Duc avoit mis en une ligne les Vaisseaux les plus desemparez, sur l'Avant, & les autres, qui étoient en meilleur état, en une autre ligne, pour les couvrir. Il avoit résolu de se retirer, jusqu'à ce que le Prince Robert, qu'il attendoit, fût revenu. Ce Prince avoit en vain attendu le Duc de Beaufort, qui ne parut point. Il fit encore brûler deux Vaisseaux, outre le St. Paul, trop desemparez pour s'en servir. Il ne fut pas possible aux Hollandois de les atteindre ce jour-là. Il n'y eut que Van Nès & De Liefde, qui en approcherent à la portée du Canon; mais les autres Vaisseaux ne purent les suivre de près, pour les combattre.

Les Sentinelles des Anglois virent, à deux heures après Midi, du haut des Mâts, des Vaisseaux, qu'ils jugerent être l'Escadre du Prince Robert, qui venoit à leur secours. Cependant ils s'approcherent si fort des sables, qui sont à 1666. l'embouchure de la Tamise, que le Chevalier George Askew, Amiral de l'Escadre Blanche, alla toucher à un Banc, qu'on nomme *le Galper*. Il avoit fort bien fait son devoir, & avoit sur son Bord plus de cent-trente morts. Son Vaisseau étoit de près de cent pieces de Canon, & de six-cens-vingt hommes d'Equipage. Il tira plusieurs volées de Canon, & fit des signaux, pour demander du secours à ceux, qui se retiroient; mais personne ne vint. Il fut d'abord environné de Vaisseaux Hollandois, & l'on pensoit déja à lui envoyer deux Brulots; mais il se rendit, plûtôt que de faire brûler lui & son monde. Cependant ses gens avoient beaucoup de peine, à se laisser emmener sur la Flotte Hollandoise, comme prisonniers de guerre. Pour lui, il fut emmené au Vaisseau de Swart Contre-Amiral, sur lequel étoit passé Tromp. Ruiter ayant cependant radoubé son Vaisseau, arriva, & reprit la Flamme à son Mât, qu'il avoit remise à Van Nès, qui la lui rendit.

Le Vaisseau Anglois, qui se nommoit *le Prince Royal*, ayant été remis à flot, comme les Equipages étoient diminuez, & que l'on s'attendoit à un nouveau Combat, fut condamné, par Ruiter, à être brulé, & cet ordre fut exécuté, sur le champ. Le lendemain, Askew fut envoyé sur une Galiote à la Haie.

Le Prince Robert avoit vingt-deux Vaisseaux de Guerre, qui furent renforcez de trois autres. Aussi-tôt que les Hollandois le virent approcher, l'Escadre de Zélande lui alla au devant; mais le Prince l'évita, pour se joindre à ce qui restoit de la Flotte Angloise; dont les Officiers se rendirent à son Bord, & conclurent, avec lui, de recommencer le lendemain un nouveau Combat, contre les Hollandois, & que le Prince auroit l'Avant-garde, avec son Escadre. La Flotte étoit composée de soixante un Vaisseaux, dont la plûpart étoient frais & en bon état. Celle des Hollandois avoit soixante-quatre Vaisseaux, mais qui avoient beaucoup souffert des combats, qu'ils venoient de donner.

Le 14 de Juin, Ruiter, à ce que dit *Brand*, fit un Discours aux Officiers, pour les exhorter à ne pas perdre l'avantage, qu'ils avoient remporté les jours précedens. Le Combat se donna entre le Nordforland des côtes d'Angleterre, & les côtes de Flandres, à huit lieuës de la Terre. Le Combat commença à huit heures du matin, le vent étant au Sud-Sud-Est, & les trois Escadres Hollandoises, qui étoient alors au vent, pénetrerent trois fois les lignes des Anglois, & disperserent quelques-uns de leurs Vaisseaux. On se canonna violemment, & cette Maneuvre recommença trois fois; sans qu'il y eut grand avantage ni d'un côté, ni de l'autre. Le *Landtman*, Vaisseau Hollandois, y fut brûlé. Les Escadres de Van Nès & de De Liefde, qui étoient à l'Avant-garde, sous Ruiter, s'aquiterent bien de leur devoir, & De Liefde eut en tête le Vice-Amiral du Prince Robert, dont le Vaisseau portoit quatre-vingts Canons de fonte. Ils s'approcherent de si près, que les extrémitez des Vergues se touchoient presque l'une l'autre. Ils se fracasserent reciproquement leurs agreils, & se tuerent bien du monde. Peu s'en fallut, que le Vaisseau de De Liefde ne fût embrasé, par un Brulot; mais on le détourna heureusement. Ruiter, Van Nès & d'autres Vaisseaux de l'Escadre vinrent ensuite à son secours, & le dégagerent, de sorte qu'il eut le tems de se faire un peu radouber. Le Vaisseau du Prince souffrit aussi beaucoup, & se trouva en

1666. danger. Un Brulot Hollandois eut bien la hardiesse de lui vouloir jetter ses Grapins, & d'y mettre le feu. Mais un Brulot Anglois, qui se tenoit auprès du Prince, se mit entre deux, & un autre Vaisseau Anglois, qui s'embarassa malheureusement avec ces deux Brulots, brula avec eux. Les Vaisseaux où étoient Tromp & Swart, après avoir soûtenu long-tems les décharges des Anglois, se trouverent tout à fait desemparez, & ne manquerent pas, de leur côté, d'endommager ceux à qui ils eurent à faire,

Un Capitaine nommé *Broeder*, qui commandoit un Vaisseau, nommé *la Cathedrale d'Utrecht*, menacé de recevoir la bordée du Duc d'Albermarle, & en même tems d'un Brulot, qui étoit assez près de lui, baissa le Pavillon, qui est une marque qu'on se veut rendre; & les Anglois étoient prêts à y envoyer du monde, pour en prendre possession. Mais il arriva divers Vaisseaux Hollandois, qui les empêcherent. Cet homme ne laissa pas de se retirer au Texel, avant la bataille finie.

Ruiter s'appercevant alors que, si on ne poussoit pas l'affaire, avec plus de vigueur, les Ennemis pourroient bien s'en tirer, à la faveur de la nuit, comme ils l'avoient fait le jour précedent, se résolut, quoi que ses Vaisseaux eussent beaucoup souffert, à arborer le Pavillon rouge, qui est un signal d'un engagement géneral, où tout le monde, sans exception, doit faire ses derniers efforts, pour vaincre. Ceux qui étoient au vent, sur les Anglois, s'avancerent d'abord, pour serrer les Ennemis de près. Ceux qui étoient sous le vent en firent de même, & tout étoit en feu, ou occupé à s'approcher de l'Ennemi, pour l'aborder. Quand cela eut duré une heure & demie, les Anglois commencerent à prendre la chasse. Les Bâtimens du Prince, & du Duc, se trouverent si endommagez, que toute la Flotte commença à faire force de voiles, pour fuir Ruiter. Alors on prit plusieurs des fuyards, dont quelques-uns coulerent à fonds, & dont les autres, en petit nombre, furent emmenez en Hollande. Ce qui en sauva une partie, fut un gros brouillard, qui se leva vers la nuit, & qui arrêta les Hollandois, de peur d'aller échouer sur des bancs; en croyant être moins éloignez de la côte d'Angleterre, qu'on ne l'avoit cru. Ainsi Ruiter donna le signal de ralliement, & la Flotte continua à naviguer, à petites voiles.

Le lendemain, qui étoit le 15. de Juin, on ne put appercevoir aucun Bâtiment Anglois. Ils étoient rentrez dans leurs Ports, & particulierement, dans celui de Harwich. Cela fit que Ruiter & sa Flotte se rendirent, selon l'ordre, qui avoit été donné, au Wielingen. La conduite de Ruiter fut infiniment louée, par tous ceux, qui ouïrent parler de ce combat de quatre jours, avec des Chefs, qui entendoient très-bien la Marine, & qui commandoient une Nation; qui se pique de bravoure, autant qu'aucune autre, qui soit en Europe; & qui avoit en effet remporté, sur tout sous le Gouvernement de Cromwel, des avantages considerables sur les Hollandois. On rendit aussi justice à la bravoure de Tromp, qui s'étoit exposé aux plus grands dangers, en se jettant au milieu des Ennemis, & qui avoit été obligé de changer de Vaisseau jusqu'à cinq fois. Les autres Officiers s'étoient aussi fort bien aquitez de leur devoir, sans quoi il auroit été impossible de remporter tant d'avantage, sur les Anglois, qui n'étoient pas gens à plier facilement.

Aussi ces victoires coûterent-elles cher aux Etats, qui perdirent le Lieutenant Amiral Corneille Evertsz., & le Vice-Amiral Van der Hulst, outre sept des meilleurs Capitaines, & huit-cens tant Soldats que Matelots; mais on disoit en Hollande, que les Anglois avoient perdu entre cinq & six-mille hommes, entre lesquels étoit le Vice-Amiral Berklei, & plusieurs Capitaines. Outre ceux, qui avoient été tuez, ou noyez, dans les Vaisseaux, qui avoient été brulez, ou coulez à fonds; il s'étoit trouvé sur les Vaisseaux, qui s'étoient sauvez, cinq-cens-vingt-un morts, & douze-cens-quarante blessez. Outre cela, on avoit emmené, sur les Vaisseaux des Etats, près de trois-mille Prisonniers, pris sur les prises, ou sauvez des Vaisseaux qui avoient été coulez bas, ou de ceux, qui avoient été sauvez, en se rendant à la nage aux Vaisseaux Hollandois. Les Officiers de l'Etat avoient dit, que les Anglois avoient perdu vingt-trois Vaisseaux de Guerre, dont il y avoit dix-sept de brulez, ou coulez bas; entre lesquels étoient celui qu'Askew avoit monté, le Bull, & le St. Paul de Zélande. On emmena à Goerée le Witsure, le Fidele George, le Zevenwolde, & la Convertine. On envoya aussi l'Essex & le Giroflier au Texel. Néanmoins soit par politique, soit autrement, on publia en Angleterre que les Anglois avoient eu le dessus, & que la Flotte Hollandoise s'étoit rétirée la premiere. On fit des actions de graces, dans les Eglises de Londres, & des feux de joie, dans les ruës; comme si l'on avoit remporté la victoire. Cependant les Anglois n'avoient pas pris un seul Vaisseau Hollandois, & n'avoient fait que peu de prisonniers sur eux; parce que ceux qui s'étoient tirez, assez à tems, des Vaisseaux brulez, avoient été sauvez par ceux de leur Nation. On ne sut pas si les Anglois avoient publié, qu'ils avoient eu le dessus, pour empêcher que le Peuple ne perdît le courage, & pour trouver plus facilement des Matelots; pour remplacer ceux qui étoient peris, ou faits prisonniers, par les Hollandois. D'autres jugeoient, que l'on n'avoit fait des feux de joie, que sur une fausse nouvelle d'un Vaisseau de Harwich, qui avoit rapporté que les Anglois avoient eu le-dessus. Cependant le Prince de Monaco & le Comte de Guiche publierent (1) une Rélation Françoise, par laquelle il paroissoit que les Hollandois avoient eu la Victoire. Les Etats Géneraux écrivirent une Lettre à Ruiter, pour le remercier de sa bravoure, & de sa bonne conduite. Ils témoignerent néanmoins qu'ils auroient souhaité, qu'il eût tenu la Mer encore vingt-quatre heures, pour marque de la Victoire. Mais Ruiter leur fit remarquer le mauvais état auquel leur Flotte avoit été mise, par les quatre combats, qu'il avoit donnez aux Anglois; & que le manquement de toutes sortes de provision, sur tout de poudre à Canon, ne lui permettoit pas de demeurer plus long-tems en mer.

Ruiter ne reçut néanmoins cette Lettre des Etats, que quand il se fut rendu au Wielingen. Le Pensionaire de Hollande s'y rendit aussi, pour s'informer exactement de toutes les circonstances de la Bataille, afin d'en faire une Rélation, qu'il lut dans l'Assemblée, & qui fut publiée depuis.

La France ayant (2) apris, avant que cette bataille se donnât, que les EE. GG. étoient résolus de la hazarder, quand même la Flotte du Duc de

(1) Voyez aussi la Lettre de D'Estrades du 17. de Juin 1666. & celle de De Witt du même jour, & une autre du 24. de Juin, à Van Beuning.

(2) Lettre du Roi à D'Estrades du 3. de Juin 1666.

1666. de Beaufort ne feroit pas jointe à la leur; le Roi avoit écrit à fon Ambaffadeur à la Haie, „ qu'il „ lui fembloit, que les Etats devroient retarder „ d'exécuter leur réfolution, jufqu'à ce qu'ils „ lui en euffent communiqué les raifons; fans „ quoi ils paroîtroient difficilement avoir de la „ prudence, à moins qu'ils n'en euffent des rai- „ fons fi particulieres, que perfonne ne les con- „ nût qu'eux : Que les Etats l'avoient joint „ avec eux, auffi bien que le Roi de Dane- „ mark, en cette guerre, & que rien ne les obli- „ geoit de hazarder quoi que ce fût étant délivrez, „ comme ils l'étoient, de la guerre de Munfter, „ le dedans de leur République étant calme, la „ Flotte Françoife n'étant pas encore arrivée au „ Ponant, ni celle de Danemark n'étant point „ encore prête : Que l'argent ne pouvoit man- „ quer du côté de la France, ni du leur, pour „ l'entretien des Flottes, & que le Roi de Da- „ nemark avoit fait des efforts extraordinaires, „ pour mettre la fienne à la mer : Que tous „ les avis d'Angleterre portoient, qu'il n'y avoit „ fur la Flotte Angloife des vivres, que pour „ fix femaines feulement, & qu'elle auroit bien „ de la peine à fe remettre en mer, quand une „ fois elle les auroit confommez, le Parlement „ ayant été remis au Mois de Septembre: Que „ toutes ces raifons étant fortes, & y en ayant „ peu de contraires, il feroit mieux de furfeoir „ la fortie des Flottes, & d'attendre au moins „ la jonction de celle de France, pour atta- „ quer conjointement les Anglois.

Le Roi ajoûtoit „ que fi, au contraire, on con- „ fideroit les fuites fâcheufes de la perte d'un „ Combat, qui rendroit les Anglois plus fuper- „ bes, & leur donneroit le moyen de choifir „ telles des trois Puiffances, qu'ils voudroient „ attaquer; il feroit bien difficile de s'empêcher „ de conclurre, que le parti de fe tenir en é- „ tat de fortir, & furfeoir jufqu'à ce que les „ Flottes fuffent jointes, étoit infiniment à pré- „ ferer à l'autre.

Le Roi ordonnoit à fon Ambaffadeur, de faire connoître toutes ces raifons au Penfionaire De Witt, & de l'affurer qu'il donnoit tous les ordres néceffaires, pour faire venir fa Flotte à la rade de Belle Ile, & y affembler tous fes Vaiffeaux tant de Levant, que de Ponant.

On pouvoit néanmoins oppofer à cela, des raifons; que l'on devoit plûtôt penfer que dire, c'étoit que la France étoit bien-aife de faire tirer cette guerre en longueur, dans le deffein de ruiner infenfiblement, en frais inutiles, les Puiffances Maritimes, & les réduire à faire ce qu'elle voudroit; outre que la guerre, tirée en longueur, ruineroit tout-à-fait leur commerce. A l'égard de la Flotte du Roi, on ne pouvoit guère faire de fonds là-deffus, parce que celui, qui la commandoit, ne s'étoit trouvé à aucun combat, tels qu'étoient ceux qui fe donnoient entre les Anglois & les Hollandois, & qu'il auroit fans doute ordre d'épargner les Vaiffeaux François, autant qu'il feroit poffible. On devoit bien, felon l'accord qu'on avoit fait, envoyer un Commandant Hollandois, fur le bord de l'Amiral de France, pour l'affifter de fes confeils; mais le Duc de Beaufort n'avoit garde de s'expofer, comme faifoient Ruiter & Tromp, & il pouvoit arriver de la diffention, entre les Officiers François & les Hollandois, qui auroit été funefte à la Flotte.

D'ailleurs les Etats fe croyoient affez forts, pour battre les Anglois, fans le fecours d'une Efcadre Françoife, à qui peutêtre auffi ils ne vouloient pas apprendre l'art de faire la guerre par mer. Ils étoient, au moins, (1) perfuadez 1666. que le combat, qu'ils avoient réfolu de livrer aux Anglois, *mettroit, felon toutes les apparences humaines, les Anglois hors d'état de faire aucun tort à la Flotte du Duc de Beaufort; puis qu'autant qu'ils en pouvoient juger, la Flotte de l'Etat étoit un tiers plus forte, qu'elle ne l'avoit été la Campagne précedente; ce qu'on croiroit aifément*, difoit le Penfionaire de Hollande, *quand il auroit affuré; qu'il y avoit plus de trente Vaiffeaux de guerre, beaucoup plus grands, que n'étoient les plus gros de l'année derniere. Il y en avoit encore plufieurs autres de la même forte, commandez par des Capitaines particuliers. Les feize Officiers Géneraux, qui les commandoient, avoient de plus, fous eux, un plus grand nombre de gros Vaiffeaux, & dont les Equipages étoient auffi plus nombreux, & en bonne fanté.*

Ce Combat (2) non feulement releva la réputation des Hollandois par Mer, mais même lui donna un luftre qu'elle n'avoit jamais eu. Il n'y eut perfonne en France; à l'exception de ceux que la naiffance, ou les bienfaits attachoient à leurs Ennemis; qui n'en témoignât une joie inexprimable. Tout le monde s'accordoit, comme Van Beuning l'écrivit au Penfionaire, à publier, tout d'une voix, que depuis plufieurs fiécles, on n'avoit entendu parler d'aucun Combat fur l'Océan, qui fût comparable à celui-la, & qu'on ne pouvoit affez louër la fermeté, la bonne conduite, & le courage heroïque, qui avoit dirigé toute l'action; & qui l'avoit fi heureufement terminée. On alleguoit même l'oppofition, que le Roi de France avoit faite à la fortie de la Flotte Hollandoife; pour relever davantage la fermeté, dont l'Etat s'étoit conduit en cette conjoncture, & que cela faifoit bien voir, que les Anglois n'étoient pas fi invincibles fur mer, qu'ils le vouloient faire croire. On remarquoit particulierement, que les grands Vaiffeaux Anglois n'étoient pas fi à couvert de l'abordage, qu'ils vouloient le perfuader. Ils l'avoient néanmoins été auparavant, que; par une mauvaife économie, les Flottes Hollandoifes étoient compofées de Bâtimens beaucoup plus petits que les leurs, & plus mal fournis d'Artillerie & d'Equipage; ce que les Amiraux Hollandois avoient auparavant en vain, repréfenté aux Etats.

Le Comte d'Eftrades avoit apparemment écrit (3) au Roi, fon Maître, qu'on avoit été furpris en Hollande, qu'il eût confeillé aux Etats de mettre en mer leur Flotte, & qu'il eût néanmoins trouvé mauvais qu'ils l'euffent hazardée, fans attendre le Duc de Beaufort. Autrement le Roi n'auroit pas eu befoin, de lui écrire qu'il avoit fouvent donné ordre à cet Ambaffadeur de les preffer de mettre leur Flotte en état; mais non pas de la faire fortir, que l'on n'eût vû auparavant quelle démarche feroit l'Angleterre, par rapport au Duc de Beaufort, ou au Roi de Danemark: Que cependant on avoit vû la fortune, & les avantages de cette guerre dépendre d'un combat, qui pouvoit & qui devoit d'autant plus s'éviter, que l'on favoit que les Anglois n'apprehendoient rien fi fort, qu'une réfolution contraire; qui leur auroit fait perdre toutes les dépenfes, qu'ils avoient faites, pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu

(1) Voyez *De Witt* dans la Lettre qu'il écrivit le 2. de Juin de cette année.

(2) Voyez une Lettre de *Van Beuning* du 24. de Juin au Penfionaire de Hollande.

(3) Voyez la Lettre du Roi du 18. de Juin 1666. parmi celles du Comte.

1666. eu peine à continuer long-tems. Mais pour cela, il falloit laisser l'Angleterre maîtresse de la Mer, & exposer les Vaisseaux, que l'on attendoit de plusieurs lieux, à la discretion des Anglois; il falloit compter pour rien la dépense de l'entretien de la Flotte, jusqu'à ce que le Duc de Beaufort vînt, qui le pouvoit faire attendre très-long-tems, comme il le fit.

Le Roi de France (1) pressoit cependant, avec beaucoup d'empressement, les Etats de satisfaire la Suede. Il disoit qu'il croyoit très-important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles, pour contenter cette Couronne. Il ajoûtoit, que si on ne s'y appliquoit pas, d'une autre maniere, il craignoit qu'il n'en arrivât quelque grand préjudice au Parti; qu'il ne falloit point tant se confier au radoucissement des Régens de ce Royaume; qu'on ne considerât qu'il y avoit deux Ambassadeurs à Londres, qui pouvoient d'un jour à l'autre, y conclurre un nouveau Traité, selon les avantages, qu'on lui offroit; qu'on se conduisoit à Stokholm d'une maniere à pouvoir prendre tel parti, que l'on voudroit, selon le sort des armes.

Les Suedois prétendoient sur tout, que le Traité d'Elbing fût tout à fait anéanti; en sorte que les Hollandois n'eussent plus le Privilege, de ne payer pas plus de Droits aux Ports de Suede, que les habitans du Païs, comme on le leur avoit accordé. Pour l'obtenir, le Grand Chancelier de Suede, avoit proposé de se désister des prétensions qu'elle avoit des subsides réciproques, dont les deux Etats étoient convenus, si l'un venoit à être attaqué; que les Suedois n'avoient point reçu des Hollandois, & qu'ils faisoient monter à (2) six-cens-mille Ecus; dont ils offroient de donner les comptes. Les Hollandois soûtenoient, au contraire, qu'ils ne leur devoient rien, & ne refusoient pas de produire des comptes opposez à ceux des Suedois. Il est aisé de comprendre, que la dépense, qu'ils avoient faite, pour pacifier les Couronnes du Nord, pour l'interêt commun de l'une & de l'autre, alloient bien plus loin, que les subsides, que la Suede prétendoit.

Cependant Van Beuning avoit témoigné, disoit-on à Paris, qu'il croyoit qu'on pouvoit bien accorder aux Suedois ce qu'ils demandoient; d'autant plus qu'ils en usoient déja chez eux, comme ils trouvoient à propos. Mais l'Ambassadeur Hollandois prétendoit, avec raison, que les Etats fissent aussi payer, dans leurs Ports, les mêmes Impôts, que les Vaisseaux Hollandois payeroient en ceux de Suede. Il n'y avoit rien de plus juste, mais les Ministres de France croyoient, que ce n'étoit pas ce que la Suede avoit entendu dans l'ouverture, qu'elle avoit faite. Autrement, si la chose étoit réciproque, elle n'auroit pas offert de se désister de la prétension des subsides passez. „ Son intention, *disoient-ils*, a été, sans doute, „ qu'en abandonnant cette prétension, elle auroit la liberté de mettre les Impôts qu'elle voudroit, dans ses Ports, en consideration de cela; & qu'ils ne laisseroient pas de continuer à „ être traitez, dans les Provinces Unies, comme les sujets naturels des Etats. On avoit parlé de cela à ce qu'ils disent, à Van Beuning, „ qui avoit témoigné, que la chose n'étoit pas „ de si grande importance; que ses Maîtres „ ne la pussent accorder, pour un avantage „ aussi grand, que celui de pouvoir s'assurer „ que la Suede demeureroit neutre, qu'elle ne „ s'engageroit pas plus étroitement avec les Anglois, qu'elle n'attaqueroit point le Danemark, & qu'elle le laisseroit agir, en toute liberté, dans le Sund & dans la Mer Baltique, „ ou dans l'Océan. 1666. Le Roi donna ordre à D'Estrades de presser vivement les Etats, & De Witt en particulier d'accorder aux Suedois, ce qu'il demandoit pour eux; non en faveur des Hollandois, mais pour s'aquerir à lui-même la Nation Suedoise, afin de s'en servir contre l'Espagne, & ses Amis & Alliez; qui souhaitoient d'empêcher, que la France ne se saisît des Païs-Bas Espagnols. Mais comme la prudence humaine ne peut pas toûjours prévoir l'Avenir, il se trouva, comme on le verra, que la Suede fut entre les Puissances qui s'opposerent, en cette occasion, à la France, dans le dessein, qu'elle avoit fait d'envahir ces païs-là.

Pour dégager la (3) Suede du secours, qu'elle pouvoit devoir à l'Angleterre, l'Ambassadeur de France lui fournit le prétexte des préparatifs, que les Moscovites faisoient, pour lui faire la guerre; puis que selon le Traité, qui étoit entre les Suedois & les Anglois, ils ne devoient pas se secourir, en cas qu'il arrivât une Guerre par Terre. Le Chancellier de Suede ne refusa point d'entrer en négotiation, mais il ne se conclut rien; parce que les Etats ne se fioient pas aux promesses des Suedois, & qu'ils craignoient qu'ils ne gardassent pas mieux ce Traité, que le précedent; outre qu'ils ne vouloient pas acheter leur amitié, par la ruine de leur Commerce, dans la Mer Baltique. Ainsi nous ne nous arrêterons pas à cela, ni aux instances perpetuelles, que la France faisoit pour engager les Etats à leur accorder, ce qu'ils demandoient.

Quand on (4) eut enseveli le Lieutenant Amiral Jean Evertsz. à Middelbourg, avec l'honneur qui étoit dû à un Officier de son rang, & qui venoit d'être tué en servant sa Patrie; Corneille Evertsz., son Frere, offrit aux Etats de Zélande ses services, pour succeder en sa charge; après avoir perdu son Pere, quatre de ses Freres, & un Fils au service de la République. On lui accorda sa demande, d'autant plus volontiers, qu'il avoit lui-même servi les Etats, avec honneur. Les Etats Géneraux approuverent aussi ce que les Etats de Zélande avoient fait, en sa faveur.

On ordonna qu'on employeroit trois-cens-mille Francs, monoie de Hollande, pour recompenser ceux qui avoient pris, brulé, ou coulé à fonds quelques Bâtimens Anglois; mais on ne punit point ceux, que (5) D'Estrades dit avoir mal-fait leur devoir. Trente Capitaines, si on l'en croit, n'avoient rien fait, qui vaille, ou s'étoient comportez fort lâchement; on avoit même résolu de les punir, mais l'Ambassadeur, qui connoissoit bien la République, en doutoit, la plûpart étant appuyez de leurs parens, qui étoient Magistrats, dans les Villes de Hollande. Le Pensionaire avoit bien tâché d'établir une bonne discipline, dans la Flotte; mais la même raison, qu'on vient de dire, empêcha qu'on ne l'exécutât.

On vit, peu de tems après, (6) avec beaucoup de plaisir, arriver la Flotte de la Mer Balti-

(1) Dans la même Lettre, & en plusieurs autres.
(2) Voyez la Lettre du Roi à d'Estrade du 11. de Juin 1666.
(3) Lettre de D'Estrades du 17. de Juin 1666.
(4) *Brand* Vie de Ruiter sur cette année.
(5) Lettre au Roi du 17. de Juin.
(6) Le même, dans une Lettre du 8. de Juillet 1666.

1666. tique au Texel, escortée par quatre Vaisseaux de Guerre du Roi de Danemark. Il y avoit cinquante-cinq Bâtimens, pour Amsterdam, & sept pour Roterdam. Ils étoient chargez de Mâts, de Planches, de Bois à bâtir des Vaisseaux, de Goudron, de Bray, & de Chanvre. Il y avoit de quoi pourvoir les Flottes de toutes choses, pour un an, ou deux. Il arriva encore deux Navires de Guinée, qu'on estimoit deux millions, & autant de Smyrne, que l'on jugeoit aussi riches, que les précedens. Les Marchands se flattoient déja, que la Mer seroit dès-lors libre, & que l'on pourroit recommencer le Commerce, que les Flottes Angloises avoient fait interrompre. Les Etats reçurent (1) encore alors la nouvelle de la prise de dix Vaisseaux Anglois, venans des Barbades, & chargez de Sucre, d'Indigo & de Cochenille. Deux Navires Hollandois les avoient attaquez, à deux-cens lieuës des côtes de Hollande, & s'en étoient rendu maîtres, après un Combat de six heures.

Cependant les Suedois (2) menaçoient toûjours d'envoyer un Corps de Troupes dans le Païs de Holstein. Là-dessus l'Envoyé de Danemark, à la Haie, fit beaucoup d'instances, pour que les E E. G G. y envoyassent deux-mille Chevaux, & mille Fantassins, qu'on avoit déja proposé d'y envoyer. Klingenberg présenta, pour cela, un Mémoire aux Etats, où il exposoit que, si ce secours n'y étoit envoyé promptement; on ne pourroit pas en chasser les Suedois. Il disoit, qu'ils avoient fortifié toutes leurs Frontieres, mis des Troupes dans le Païs de Schoonen, pris, à leur service, les Troupes licentiées, par l'Evêque de Munster, & envoyé des Officiers, pour enroller les Troupes de Lunebourg, lors qu'on les congédieroit. Il représentoit encore, que ces préparatifs faisoient croire, que les Suedois ne faisoient des Propositions aux Etats, que pour les amuser; puis qu'ils feignoient de prendre des ombrages de ce que le Roi, son Maître, vouloit pourvoir à ses Frontieres, & que sous ce prétexte ils levoient des Troupes de tous côtez, & leur donnoient même une plus forte solde, que les Princes voisins. Ils les envoyoient ensuite en tous les lieux, qui étoient sur les limites du Danemark; ce qui donnoit lieu de croire, qu'ils les vouloient envahir. Les Etats répondirent, que si le Païs de Holstein se trouvoit en danger d'invasion, ils ne manqueroient pas d'y envoyer les Troupes destinées à cela, & qui étoient toutes prêtes.

Cependant (3) le Roi de Suede fit donner parole au Roi de France, par le Comte de Konigsmark, que son Maître n'attaqueroit point le Danemark, pendant cette guerre; & que cette Couronne pourroit employer, en toute sûreté, ses Troupes contre les Anglois. Il faut que l'Angleterre épuisée, par les dépenses de la guerre, ou par la mauvaise économie du Roi, fût hors d'état de faire peur à la Suede, ni de la gagner par de l'argent. Le Roi de France fit avertir les Etats de cette démarche de la Suede; parce qu'ils avoient fait savoir à D'Estrades, qu'ils se contenteroient de la déclaration, qu'elle auroit faite au Roi de France. Cependant Van Beuning avoit dit à Paris, que si la Suede ne donnoit la même parole aux Etats, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Le Roi de France fit aussi dire à De Witt, qu'il avoit reçu un avis de très-bon lieu, que la Suede avoit résolu, si les Etats lui témoignoient toûjours la même *dureté* (c'est 1666. ainsi qu'il parloit) d'envoyer un corps considerable de Troupes en Oostfrise, de celles que le Connêtable Wrangel commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit assez empêché à les faire subsister au lieu, où elles étoient. Cette espece de *concussion*, pour parler ainsi, étoit assez difficile à digerer en un tems, auquel les Etats avoient assez besoin de leurs revenus, pour se soûtenir contre l'Angleterre. Il seroit surprenant, que la France se fût prêtée à ce manege des Suedois; si on ne savoit pas, par un Mémoire du Roi, dont on a parlé (4) ci-dessus, qu'il avoit des raisons de complaire de cette maniere à la Suede, pour inquiéter les Etats Géneraux.

Il paroît, par une (5) Lettre de D'Estrades au Roi, qu'on trouva cet expédient, par lequel on calma le Roi de Danemark & les Etats, de la peur qu'ils ne fussent dupez par les Suedois; ce fut que le Roi de France écriroit à ces deux Puissances une Lettre, où il leur assureroit qu'il avoit été prié, de la part du Roi de Suede, de les assurer, qu'il ne les attaqueroit point, & où il répondroit, en quelque maniere, de la bonne disposition de ce Prince. De Witt consentit à cela, & s'appliqua, avec l'Ambassadeur de France, à le faire approuver aux Etats.

On avoit fait en Hollande un Projet, de faire une descente sur les côtes d'Angleterre, & de se saisir d'un poste, dont on se serviroit, pour tenir ce Royaume dans l'inquiétude. D'Estrades, qui étoit homme de guerre, remontra en vain à De Witt, que cette entreprise étoit impraticable, sans pouvoir l'en faire revenir. Cela lui donna occasion de faire, au Roi son Maître, un Portrait du Pensionaire, qui paroît être tiré d'après nature; ce qui nous oblige de le mettre ici, parce qu'on pourra mieux comprendre, par là, les raisons qui le porterent à se conduire comme il fit. „ Le Sr. De Witt, *dit-il*, a de très-„ bonnes qualitez, il a un grand esprit, une „ grande fermeté dans les mauvais évenemens; „ il est rempli d'expédiens, pour ramener les „ esprits, & tellement maître de lui-même, que „ personne ne l'a jamais vû en colere. Mais, „ avec tout cela il abonde si fort, en son sens, „ qu'il est impossible de le faire revenir, quelques raisons, qu'on lui allègue, & comme il „ n'entend pas la guerre, & qu'il veut faire „ lui seul toutes choses; il donne, avec trop „ de facilité, dans toutes les propositions, qu'on „ lui fait; & cela le décredite. C'est pourtant „ le seul capable de maintenir les interêts des „ Etats, avec vigueur, & le seul qui soit informé des choses étrangeres. Aussi voit-on „ demeurer (*en arriere*) toutes les Résolutions, „ quand il est absent. C'est là un défaut de tous les Gouvernemens Républicains, tel qu'est celui des Provinces Unies. Si l'on partage les affaires d'Etat entre plusieurs personnes, elles trainent en longueur, & ceux qui s'en mêlent, & qui ne sont pas également habiles, ne laissent pas d'être aussi entiers en leurs sentimens. Si on en charge un seul, comme on faisoit alors, à l'égard du Pensionaire de Hollande; s'il arrive qu'il s'absente, pour quelque chose de pressant & de conséquence, tout est retardé. D'ailleurs, comme il n'est pas également habile, en tout ce qui se propose, & qu'on doit te-

(1) Autre Lettre du même jour.
(2) Lettre du même du 15. de Juillet.
(3) Lettre du Roi à D'Estrades, du 16. de Juillet 1666.

(4) Voyez pag. 128.
(5) Du 17. de Juillet 1666.

1666. tenir secret ; il peut facilement arriver qu'on le trompe, comme cela arriva à De Witt, à qui quelques Anglois, ou Ecossois mécontens, depuis le tems de Cromwel, firent accroire qu'on pourroit faire une descente en Angleterre, y occuper quelque poste, & s'y maintenir ; comme D'Estrades le remarque ailleurs, & à la fin de la Lettre qu'on vient de citer. On disoit à De Witt qu'on pourroit se saisir de l'Ile de Wight, dont il n'avoit aucune connoissance, qui lui pût faire comprendre quelles fortifications il y avoit, ni même quel étoit l'endroit, par où l'on y pourroit faire descente, avec le plus de sureté. On pouvoit bien être assuré, qu'à quelque peu de Mécontens près, en qui on ne pouvoit pas se fier ; on trouveroit tout le peuple d'Angleterre, très-contraire à une semblable invasion, ce qui la rendroit entierement inutile.

Les soins les plus pressans, que l'on pût prendre en Hollande, étoient ceux qui concernoient le rétablissement de la Flotte. Ce fut à quoi le Pensionaire s'appliqua particulierement, en se tendant au Wielingen avec d'autres Commissaires des Etats, pour presser les Ouvriers, qui y travailloient jour & nuit. On travailla de même sur la Meuse & au Texel, où l'on ne radouboit pas seulement les Vaisseaux endommagez, mais où l'on en achevoit quelques-uns de nouveaux, qui n'avoient pas été prêts, au tems du dernier combat. On travailloit encore à de nouveaux Brulots, par le moyen desquels on avoit vû des Vaisseaux considerables embrasez. Mais comme on ne voyoit point venir la Flotte Françoise, on crut que le Roi de France ne refuseroit pas aux Etats une douzaine de Brulots, si on les lui demandoit. (1) On lui avoit ci-devant demandé deux-mille Soldats, pour mettre sur la Flotte de l'Etat, & le Roi les avoit fait marcher incessamment ; mais on avoit trouvé ensuite que ces Troupes n'étoient pas nécessaires. Le Pensionaire de Hollande envoya ordre à Van Beuning, d'en remercier S. M. & de la prier plûtôt de donner ses ordres aux Ports de Dunkerque & de St. Malo, d'envoyer au plûtôt douze Brulots, à la Flotte de l'Etat. Les Etats de Hollande demandoient ce secours avec d'autant plus d'instances, qu'ils avoient des avis, de bonne main, que l'Ennemi en faisoit préparer, jusqu'à trente, dont une partie étoit déja en état de servir ; d'autant plus que Ruiter & les Officiers les plus experimentez, trouvoient que les François savoient mieux les équiper, & s'en servir, qu'aucune autre Nation.

Il y avoit encore des difficultez, sur le salut réciproque des Flottes, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'elles ne se joignirent point.

Le Roi répondit, (2) qu'il ne pouvoit pas faire équiper assez à tems douze Brulots. Van Beuning en demanda au moins deux, qui étoient à Dunkerque, fort près de la Flotte des Etats. On lui dit qu'il n'y en avoit qu'un, & qu'il ne seroit pas de l'honneur de S. M. d'envoyer, pour tout secours, un seul Brulot. Les Etats se plaignoient aussi fort du soin, que le Roi prenoit des interêts des Suedois, contre ceux de leur République, & le Roi se plaignoit à son tour, de la dureté de l'Etat à l'égard des Suedois. Comme toutes ces contestations n'eurent point de suite, nous renverrons les Lecteurs aux Lettres de D'Estrades, & à celles de De Witt & de Van Beuning.

(1) Lettre De Witt à Van Beuning du 22. de Juillet 1666.
(2) Lettre de D'Estrades du 5. d'Août 1666.

Pour revenir à présent à la Flotte des Etats, qui étoit prête à sortir, on remit le 3. de Juillet à Ruiter des instructions, qui portoient qu'aussi-tôt que la Flotte seroit assemblée à la grande Rade, & divisée en Escadres, elle feroit voiles, d'abord que le vent le permettroit, pour aller chercher les Ennemis : Que l'on souhaitoit fort qu'il attaquât les Anglois, avant qu'ils fussent tout à fait prêts à le recevoir, dans les lieux où l'on avoit apris qu'ils étoient ; sur quoi on laissoit néanmoins à la prudence de Ruiter de faire ce qu'il jugeroit le meilleur, selon les circonstances, où il se trouveroit : Que quand il seroit arrivé sur les côtes d'Angleterre, il en donneroit avis au Gouverneur de Calais, pour en avertir le Roi son Maître : Qu'il en feroit autant à l'égard des Gouverneurs de Dunkerque, de Gravelines, & de Boulogne : Qu'en cas que la Flotte du Duc de Beaufort vînt, il faciliteroit, autant qu'il pourroit, la jonction des Flottes. 1666.

Le 4. de Juillet, qui étoit le dix-neuviéme, depuis que la Flotte étoit rentrée dans les Ports, Ruiter remit à la mer, avec cinquante-neuf Vaisseaux, & un seul Brulot. Deux jours après, il se trouva à la hauteur de Schoonevelt, avec une Flotte forte de soixante-cinq Vaisseaux, ou Frégates, & sept Brulots. Sa Flotte fut encore renforcée quelques jours après ; car on avoit fait toute la diligence possible, pour prévenir, si cela se pouvoit, les Anglois, & entrer dans la Tamise, pour les attaquer. Mais le 6. du Mois, Ruiter ayant assemblé les Officiers, à son Bord ; il interrogea devant eux les meilleurs Pilotes costiers, que l'on eût, & qui devoient conduire la Flotte, dans la Riviere. Mais sur leurs réponses, on comprit que la chose n'étoit pas si facile, qu'on se l'étoit persuadé à la Haie, puis qu'aucun de ces Pilotes ne voulut entreprendre de conduire un gros Vaisseau dans la Tamise ; sur laquelle ils n'avoient navigué, qu'avec de petits Bâtimens. Pendant ce tems-là, le Lieutenant Amiral Géneral établit, par provision, le Contre-Amiral Sweers, pour Vice-Amiral, & le Capitaine Van Zaan, pour Contre-Amiral des Vaisseaux de l'Amirauté d'Amsterdam. Il fit aussi *Govert t'Hoen*, Contre-Amiral du Quartier du Nord, à cause de la mort du Vice-Amiral Van der Hulst, & du Contre-Amiral Stachouwer.

Le Vent se trouva si contraire, qu'en quatre jours on ne put s'avancer, qu'entre Ostende & Nieuport. Enfin après diverses variations du Vent, des Calmes & des Orages, la Flotte se trouva près du *Kings-deep*, ou de la Passe Royale, le 13. de Juillet. Ruiter reçut avis là-dessus, qu'il n'y avoit aucun Vaisseau aux Dunes, & qu'ils s'étoient tous mis à couvert.

On avoit aussi projetté à la Haie de faire une descente à la côte, & l'on avoit envoyé six ou sept-mille hommes de débarquement, qu'on avoit chargez sur quelques Flutes, qui suivoient l'Armée. Un Anglois, qui demeuroit à Roterdam, nommé *Samuel Raven*, apparemment du nombre de ces Fanatiques, qui, trompez par une imagination échaufée, regardent, comme très-facile, ce qu'ils souhaitent, avoit assuré que, si on le mettoit à terre au Nordforland, il y trouveroit des Amis, par le moyen desquels il exciteroit un soulevement, qui donneroit à Ruiter le moyen de remporter quelque grand avantage sur les Anglois. Si on eût été mieux informé de la disposition de la Nation en ce tems-là, on auroit su, qu'elle avoit tant souffert d'avanies

1666. nies des Fanatiques, dans la derniere guerre civile, qu'ils avoient entierement perdu leur crédit. Quand on fut à l'entrée de la Tamise, on s'apperçut bien que l'on s'étoit trop flatté.

Le 13. de Juillet, les Vice-Amiraux De Liefde & Blankert, & les Contre-Amiraux Van Nès & Evertsz., furent détachez, pour aller reconnoître la Passe-Royale. Ils s'avancerent jusqu'au Middel-grond, à l'embouchure de la Tamise, & ils virent un Bâtiment léger, qui mit à la voile, en les voyant approcher. Ils trouverent qu'on avoit ôté du voisinage les balises, & les tonnes, qui marquoient les endroits les moins profonds. Outre cela, il y avoit quinze Frégates, placées à diverses distances, & qui se donnoient des signaux à coups de Canon, ou en laissant tomber les cargues des Perroquets. Elles se retirerent, à leur Flotte, qui étoit à Queensborough, & composée de cinquante Vaisseaux de Guerre, de quinze Frégates, & de seize Brulots. Là-dessus Ruiter & le Conseil de Guerre jugerent que ce seroit une grande témerité, que de s'engager dans la Tamise, & d'entreprendre d'y faire une descente. Il étoit dangereux, que la Flotte ne fût brulée par les Anglois, parce qu'étant obligée d'être serrée, elle ne pourroit pas éviter les Brulots, qu'ils lui enverroient. Ils avoient d'autant plus d'avantage, qu'ils connoissoient les lieux, où l'eau étoit profonde, & où il y avoit des bancs. Les bords de la Riviere étoient couverts de gens armez, pour soûtenir leur Flotte. D'ailleurs les Anglois avoient encore vingt Vaisseaux, dans le Port de Harwich, outre le Contre-Amiral de l'Escadre Blanche. On proposa de les aller attaquer, mais on trouva l'entrée du Port trop bien garnie d'Artillerie, pour l'entreprendre.

Quelques-uns des Membres des EE. GG. trompez par des gens, qui n'entendoient ni la Marine, ni la Guerre par Terre, le vouloient; mais Ruiter vit bien-tôt que le dessein, qu'on avoit fait, ne pouvoit pas reüssir. L'Anglois Raven fut mis à terre de nuit, au Nordforland; mais il trouva que le Païs étoit plein d'Infanterie & de Cavalerie, prêtes à recevoir, avec vigueur, ceux qui voudroient y faire descente; de sorte qu'il fut obligé de se rembarquer sur la Flotte Hollandoise. Comme celle des Anglois étoit prête à sortir de la Riviere, & que les Troupes de débarquement étoient inutiles, & commençoient déja à ressentir les maladies, qui se glissent facilement, parmi des Troupes trop serrées; il fut résolu de les renvoyer en Hollande, à quelque peu près, que l'on mit sur les Vaisseaux, dont les Equipages n'étoient pas assez complets. Le Roi de France avoit ordonné à deux-mille hommes de ses Troupes de se tenir prêtes à s'embarquer, si les Hollandois le souhaitoient. Il les offrit à Ruiter, mais comme il n'y avoit aucune apparence de faire une descente en Angleterre, il le remercia.

Cependant on apprit des nouvelles de la Flotte Angloise, par deux Maîtres de Navires Suedois, & par un troisiéme de Dantzick, qui avoient passé au travers de cette Flotte, qu'ils avoient vue prête à sortir de la Riviere, avec soixante Vaisseaux, & quinze Brulots; & qui avoient ouï dire qu'ils prendroient encore d'autres Vaisseaux, qui étoient à Harwich; ce qui faisoit que les Anglois se persuadoient, que la Flotte Hollandoise s'éloigneroit bien-tôt de leurs côtes.

Ruiter comprenant qu'il seroit obligé de se battre contre les Anglois, tint Conseil de guerre, le 17. de Juillet. Il y fut résolu de punir les Officiers, qui, pendant la derniere bataille, s'étoient séparez trop tôt du Pavillon, & s'étoient même retirez ailleurs qu'à Wielingen, qui étoit le 1666. rendez-vous de la Flotte. Ils furent condamnez à payer des Amendes pécuniaires, sans que pourtant ils se disposassent à faire mieux leur devoir. On avoit néanmoins eu la précaution de tenir secrete cette résolution, qu'on ne devoit exécuter, que quand la Flotte seroit de retour en Hollande. On résolut, le 30. de Juillet, d'aller attendre les Anglois en pleine mer, & de leur donner bataille.

En ce tems-là, (1) le Chevalier *de Lorraine*, Fils du Comte de Harcourt, Grand Ecuyer de France, le Chevalier de *Coaslin*, Fils de *Cesar de Cambout*, le Chevalier *de Cavois*, & le Baron *de Busca*, & quelques autres François se rendirent, le 31. de Juillet, sur la Flotte Hollandoise, & furent à Bord de l'Amiral; pour prendre part à la gloire de ce Grand Homme. Mais Ruiter avoit trop de monde en son Vaisseau, pour les y recevoir, avec leur suite, & les loger, selon leur qualité. Il les pria donc, après qu'ils y eurent passé une nuit, de se rendre au Vaisseau, nommé *Utrecht*; où ils pourroient être mieux logez, que dans le sien, & qui étoit d'ailleurs un des Matelots de l'Amiral; qui ne devoit point s'éloigner de lui, selon l'usage des Armées Navales; mais courir toutes les mêmes risques, que lui. Outre cela, il consentit qu'ils passassent sur son Bord, dès que le Combat commenceroit, comme ils le firent.

La Flotte Hollandoise, pour ne pas tomber sur les Bancs des côtes d'Angleterre, prit le largue. Le 3. d'Août, elle se trouva entre le Sudforland, & les Bancs de Flandre. Il y eut ce jour-là une effroyable tempête, accompagnée de tonnerres & de foudres; qui tuerent sur le Vaisseau d'un Capitaine Hollandois, nommé *Nyhof*, trois hommes & en blesserent sept, dont cinq moururent ensuite. On auroit pris autrefois un accident, comme celui-là, pour un mauvais présage; mais les Gens de Mer accoûtumez aux tempêtes, & à de semblables accidens, ne s'en effrayerent point.

Sur le soir de ce même jour, on se prépara au Combat, pour le lendemain. Ruiter ordonna à quelques Galiotes, & autres petits Bâtimens, chargez de vivres & de munitions, pour la Flotte, de se retirer au Port de Dunkerque; pour ne pas en être embarrassé, pendant le Combat. On renvoya aussi le Vaisseau du Capitaine *Klant*, sur lequel il y avoit trop de malades, pour pouvoir rendre quelque service.

L'Armée Hollandoise se trouva alors de quatre-vingt-huit Bâtimens, tant de Vaisseaux de Guerre, que de Frégates, avec dix-neuf Brulots, & dix Yachts; sans parler des petits Vaisseaux chargez de munitions. Elle avoit été divisée en trois Escadres. Celle du Lieutenant Amiral Géneral étoit de vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & sept Brulots. Celle d'Evertsz. avoit vingt-trois Navires de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & six Brulots. Tromp commandoit vingt-cinq Vaisseaux de Guerre, six Frégates, deux Yachts, & deux Brulots. Il arriva encore, avant le Combat, un nouveau Brulot. Cette Flotte étoit au moins suffisante de traverser tous les desseins des Anglois, si les Escadres d'Evertsz. & de Tromp avoient aussi bien fait leur devoir, que celle de Ruiter. Mais il y eut quelque intrigue secrete, qui

(1) Brand, & D'Estrade dans une Lettre du 2. d'Août 1666.

1666. qui rendit les bons ordres de l'Etat & la bravoure, aussi bien que l'habileté de Ruiter, presque inutiles.

Il fut arrêté, dans le Conseil de Guerre, qu'Evertsz. auroit l'Avant-garde, Ruiter le Corps de bataille, & Tromp l'Arriere-garde. Châque Escadre fut encore partagée selon l'ordinaire, en trois divisions; & enfin il fut résolu, qu'il ne seroit permis à personne de quitter le Pavillon, que par une pressante nécessité, sur peine de la vie. Comme on ne savoit pas, laquelle des Escadres seroit la premiere engagée; il fut dit que celle, que les Anglois attaqueroient d'abord, auroit la pointe, l'Amiral le milieu, & la troisiéme Escadre la Queuë. Les Brulots furent partagez de même, & durent se tenir à l'arriere de châque Escadre, pour aller où ils seroient commandez; & les Yachts, qui servoient à porter les ordres des Amiraux, durent veiller à leurs signaux, & à sauver ceux, dont les Vaisseaux pourroient être brulez, ou coulez à fonds.

La Flotte d'Angleterre, qui étoit commandée, par le Duc d'Albermarle, Lieutenant Géneral, étoit de quatre-vingts-douze Vaisseaux, & environ vingt Brulots. Il avoit sous lui le Chevalier Thomas Allen, qui commandoit l'Escadre Blanche, & le Chevalier Jeremie Smith, qui étoit à la tête de l'Escadre Bleuë.

Les deux Armées demeurerent à l'Ancre, la nuit du 3. au 4. d'Août. Le Soleil étant levé, la Flotte Hollandoise vit celle des Anglois qui étoit au vent, qui étoit Nord-Est-quart au Nord. Elle se tenoit sous ses Voiles, pour commencer au plûtôt le Combat. C'étoit en pleine mer, où elle avoit le Nordforland, à huit lieuës Sud-Ouëst quart à l'Ouëst. Les quatre braves François, qui étoient venus, pour avoir part au combat, desquels nous avons parlé, se rendirent alors à Bord de Ruiter, pour combatre sous ses yeux.

Le vent étoit si petit, que l'Avant-garde Hollandoise, ne s'engagea avec l'Angloise, que vers le Midi. Ruiter suivoit son Avant-garde avec si peu de vent, qu'il ne commença à se battre qu'à une heure avec l'Escadre Rouge, commandée par le Prince Robert, & par le Duc d'Albermarle. Il ne les put même approcher, qu'avec une partie de son Escadre, faute de vent, & soûtint leurs efforts, avec le peu de Vaisseaux qu'il avoit, sans que les autres pussent venir seconder sa bravoure. Ainsi il reçut plusieurs bordées de l'Amiral Anglois, & lui en rendit autant à son tour. Cependant Tromp, qui auroit dû venir secourir son Amiral, demeura deux lieuës à l'Ouëst, les voiles carguées; sans faire aucun mouvement, comme s'il ne se fût nullement interessé en ce qui se passoit. Ainsi les trois Escadres de la Flotte Hollandoise, étoient séparées, sans se rendre aucun secours réciproque; de sorte que les Anglois eurent le choix d'attaquer ceux qu'il leur plut, sans que les autres s'en mêlassent. Les quatre Illustres François, qui étoient sur le bord de Ruiter, surpris de cette manœuvre, demanderent à l'Amiral, d'où venoit que Tromp demeuroit immobile. L'Amiral répondit, qu'il n'en savoit rien.

On avoit seulement remarqué, qu'avant que le Combat commençât, un homme de qualité, venant sur un bâtiment leger de Hollande, l'avoit cherché pour lui parler, & s'étoit d'abord adressé à Ruiter, sans lui rien dire; après quoi il étoit allé parler à Tromp, sans dire pourquoi à Ruiter, comme il l'auroit dû. Dans l'Armée Angloise, on n'auroit pas souffert, que qui que ce fût en usât ainsi. Mais dans les Flottes de Hollande, il n'y avoit pas assez de discipline, comme on l'a déja remarqué.

Cependant le brave Ruiter étoit attaqué tour à tour, par les principaux Vaisseaux de la Flotte Angloise, qui venoient le canonner, les uns aprés les autres, & qui s'en retournoient aussi fort mal traitez de son Artillerie. Quelques Vaisseaux de son Escadre firent aussi très-bien leur devoir, pour le soûtenir. Ainsi après l'avoir foudroyé de leur Artillerie, qui étoit très-bien servie, pendant trois heures, les Anglois lui donnerent quelque repos. Le Prince Robert & le Duc d'Albermarle trouverent leur Vaisseau si desemparé, qu'ils furent obligez de le quitter, & d'arborer le Pavillon Amiral sur un autre. Il employa ce tems-là, pour se radouber, autant qu'il lui fut possible. Le vent ayant alors dissipé la fumée de l'Artillerie, qui l'environnoit; il s'apperçut que son Avant-garde avoit mis toutes ses Voiles au vent, jusqu'aux moindres, pour se retirer. Il fit tirer de ce côté plusieurs coups des plus gros Canons, pour la rappeller, elle continua à s'enfuir d'une maniere honteuse, & dont il y avoit eu peu d'exemples, dans les Flottes Hollandoises. 1666.

Là-dessus le Duc d'Albermarle, s'en étant apperçu, retourna canonner Ruiter, & le peu de Vaisseaux, qui étoient restez à le soutenir, comme leur devoir le demandoit. Mais l'Amiral Hollandois & ses gens reçurent, avec intrépidité, ce nouvel orage; quoi que l'ennemi fût superieur, en nombre de Vaisseaux. Le Vaisseau, nommé la Gueldre, monté par *Joseph van Ghent*, Colonel des Soldats de Marine, qui étoient sur la Flotte, eut son grand Mât de Hune abattu, & se trouva en danger de périr; mais ayant jetté l'ancre, il se vit un peu plus loin de l'ennemi, & eut quelque tems pour se radouber. *Jean Van Brakel*, qui commandoit un Brulot Hollandois, & qui se tenoit entre les deux Amiraux, pour empêcher, comme il semble, que l'Amiral Anglois n'approchât de trop près du Hollandois, fut coulé à fonds par le Canon des Anglois, à côté de Ruiter. Mais Brakel se retira, avant cela, dans sa Chaloupe, avec son Equipage; & alla au devant d'un Brulot Anglois, qui s'avançoit vers le Vaisseau de Van Ghent, & l'auroit apparemment enflammé, & obligea le Capitaine Anglois de mettre lui-même le feu à son Brulot, & de se retirer avec son Equipage dans sa Chaloupe. Un Brulot Hollandois fut aussi enflammé d'un coup de Canon; mais l'Equipage se sauva sur le Vaisseau de Ruiter.

Cet Amiral voyant le Vaisseau de Van Ghent trop desemparé, pour rendre plus de service, le fit remorquer au premier Port par un Yacht. Le Capitaine Rut Maximilien, l'un des Matelots de l'Amiral, fut tué dans le Combat. Les Capitaines Nyhof & Hogenhoek, qui étoient ses seconds, furent aussi blessez à mort.

Pendant que l'Amiral étoit engagé avec le Duc d'Albermarle, Van Nês & quelques autres Vaisseaux de sa division, dont le reste s'étoit écarté sous le vent, se battoient contre une partie de l'Escadre Rouge des Anglois, qui fut vigoureusement repoussée, mais qui revint à la charge. Peu après Van Nês s'apperçut que quelques-uns de ses Vaisseaux prenoient la chasse, & le laissoient, avec quelques autres, exposé à essuyer toute la violence de la Flotte Angloise, résolut de suivre à petites voiles ceux qui se retiroient, pour les couvrir en quelque maniere, contre l'Ennemi qui les suivoit; quoi que son Vaisseau eût beaucoup souffert, & fût plein de blessez & de morts.

Ruiter n'étant plus soûtenu, que de Van Nês, & de quelque peu d'autres Capitaines, esperoit

1666. peroit encore que les Vaisseaux d'Amsterdam & de Nord-Hollande, qui étoient de son Escadre, reviendroient à lui, pour le dégager. Mais il se trompa, ces gens-là se retirerent lachement, sans se mettre en peine de ce brave homme. Son Vaisseau étoit si desemparé, dans ses maneuvres, qu'il n'étoit plus possible de le bien gouverner, & le nombre des morts & des blessez étoit si grand, qu'il étoit difficile de faire servir le Canon. Il fallut qu'il commençât à se retirer à petites voiles, & qu'il courût ainsi peu à peu vers le Sud, de peur d'être coupé. Le vent étoit trop foible, pour avancer beaucoup, & ce n'étoit pas aussi son dessein; parce qu'il se promettoit encore, que Tromp le viendroit joindre, avec l'Escadre d'Amsterdam & de Nord-Hollande, à la faveur de la brune, le vent étant favorable pour cela, & qu'ils retourneroient ensemble au combat. Mais le soir, les vapeurs s'étant dissipées, il vit Tromp, le Capitaine Vander Zaan, six Vaisseaux de l'Arriere-garde, & un Brulot, & une heure après Meppel, à environ trois lieuës de lui au Nord-Ouëst, qui se canonnoient avec Smith, Commandant l'Arriere-Garde Angloise. Le même soir, Ruiter joignit l'Escadre de Zélande & de Frise. Il apprit le lendemain, que les deux Lieutenans Amiraux Evertsz. & Tierk Hiddesz. de Vries, avoient été tuez, de deux coups de Canon. Le Vice-Amiral Koenders, avoit aussi été tué d'un coup de Canon. Le Vice-Amiral Bankert, enfermé entre les Ennemis, fut obligé d'abandonner son Vaisseau, qui coula bas. Le Vaisseau *le Sneck*, monté par *Ruirt Hillebrants*, tomba entre les mains des Anglois, qui y mirent le feu. *Henri Vroom*, qui commandoit un Vaisseau d'Amsterdam, & qui ne laissoit pas d'être sous l'Escadre de Zélande, fut emporté d'un coup de Canon. Il y eut une sédition sur le Vaisseau de Koenders, & l'Equipage réfusa d'obéïr aux Officiers. Les experts des combats maritimes jugerent que le Calme, qui avoit retenu les Escadres Hollandoises trop éloignées les unes des autres, & les avoit empêchées de s'approcher ensemble de l'Ennemi, & la lenteur de Tromp, avoient été cause qu'on avoit perdu la bataille.

Cependant Tromp eut à faire à l'Escadre Bleuë, qu'il maltraita beaucoup, & qui lui fit aussi assez de dommage. Mais elle prit la fuite la nuit. Tromp, au lieu de se joindre à Ruiter, la suivit & se sépara du reste de la Flotte Hollandoise; & l'on crut que cette fuite fut une adresse, pour séparer Tromp de Ruiter. Quoiqu'il en soit, il paroît qu'il n'y eut point d'ordre, dans la conduite de la Flotte Hollandoise; soit que cela vînt de l'humeur capricieuse de Tromp; soit qu'il s'y mêlât quelque envie de faire un affront au Lieutenant-Amiral Géneral, en lui faisant perdre la Bataille; qu'il auroit gagnée, si Tromp ne se fût pas éloigné du Pavillon. On eut encore d'autres soupçons là-dessus, dont nous parlerons dans la suite.

Toute la nuit, les deux Flottes furent occupées à se radouber autant qu'elles purent, & à se préparer à recommencer le Combat, le jour suivant. Les Anglois étoient si près de Ruiter, qu'on s'entendoit les uns les autres parler.

A la pointe du jour, il fit monter au haut du Mât de Hune, pour voir si l'Arriere-garde ne paroissoit point; mais on ne vit que le gros de l'Armée Angloise, qui tenoit la Hollandoise de près. Là-dessus Ruiter donna ordre à *Jean de Witte*, son Gendre, qui commandoit les Soldats qui étoient sur le Bord, d'ordonner à ses 1666.
gens de laisser leurs Mousquets, sur le Pont; & d'aller au Canon, pour prendre les places des Matelots, qui avoient été tuez en le servant. Ces Soldats étoient si fatiguez de la journée précedente, qu'ils s'étoient endormis, parmi les corps morts, qui étoient sur le Pont; où apparemment on les laissoit, jusqu'à ce qu'on les put enterrer.

L'Armée Angloise étoit autour de Ruiter, en forme de croissant, dans l'esperance de le couler à fonds, & sept Vaisseaux qu'il avoit avec lui; ou de le contraindre de se rendre, & l'emmener en triomfe à Londres. Dès qu'il fut jour, elle l'attaqua d'une grêle effroyable de Boulets de Canons, & de Balles de Mousquets. On voyoit d'un côté tomber morts & blessez, les Soldats & les Matelots, & de l'autre les nouvelles voiles, qu'on avoit mises, au lieu des autres, qui étoient trop troüées & delabrées, comme on le peut croire, & qui étoient de nouveau brisées & déchirées. Durant ce Combat, Ruiter fit venir à son Bord, Van Nès, qui ne l'avoit point quitté, pour voir, avec lui ce que l'on pourroit faire, dans un si grand péril, & dans l'état où ils se trouvoient. Ruiter lui demanda ce qu'ils feroient, n'étant que sept ou huit Vaisseaux? car les plus proches des autres Vaisseaux étoient, pour le moins, à une heure & demie de leur avant, & s'enfuyoient à toutes voiles. Il est étonnant que les Anglois, qui ne manquoient nullement de hardiesse, ne vinssent pas à l'abordage, pour réduire Ruiter & Van Nès à se rendre. Peut-être qu'ils eurent peur, que ces deux hommes, qui n'étoient pas des gens à faire aucune lâcheté, ne fissent plûtôt sauter leurs Vaisseaux, en mettant le feu aux poudres, pour faire perir leurs Ennemis avec eux. Van Nès répondit à la question de Ruiter, qu'il falloit se battre en retraite. C'étoit en effet le seul parti, qu'ils pouvoient prendre. Mais Ruiter, qui avoit eu sujet d'esperer la victoire, si les Officiers de la Flotte avoient suivi ses ordres, ne put s'empêcher de dire, en gémissant: *que nous sommes malheureux! je voudrois être mort!* Van Nès répliqua qu'il voudroit bien aussi l'être, mais que la mort ne venoit pas toûjours, quand on la souhaitoit. Ils sortirent ensuite de la Dunette (qui est le plus haut étage de l'arriere d'un Vaisseau) & un moment après, il passa un boulet de Canon, qui remporta le banc, sur lequel ils avoient été tous deux assis. Ce fut ainsi, que la Providence sauva la vie aux deux hommes, qui étoient seuls capables, par leur habileté & leur courage, de commander la Flotte des Etats Géneraux. En se quittant, ils s'entre-donnerent parole de ne s'abandonner point, quoi qu'il pût arriver; mais de se dégager, ou de périr ensemble. En effet Van Nès, étant repassé sur son Bâtiment, fit ce qu'il put, pour demeurer à l'arriere de son Amiral, & d'en éloigner les Ennemis. Les Anglois les suivirent vivement, & se flattoient encore de les pouvoient prendre; mais l'Escadre Hollandoise ayant apperçu West-Capelle, Ville de Zélande, sur les neuf heures du matin, elle commença à esperer qu'elle seroit bien-tôt en sureté. Cependant les Anglois les suivoient de près, & avoient, sur tout, les yeux sur le Vaisseau de Ruiter. *Brand* assure que le Duc d'Albermarle avoit marqué, dans une Lettre, qu'il s'étoit flatté d'emmener Ruiter prisonnier à Londres. Il crut en effet venir plus facilement à bout de son dessein, en lui envoyant un Brulot, pour l'obliger de se rendre; quand il auroit vu le feu, qui auroit été mis à son Vaisseau, sans esperance de le pouvoir éteindre.

1666. L'Amiral Hollandois s'apperçut de ce dessein, & fit mettre incessamment quatre Chaloupes à la mer, & y distribua quarante-huit hommes; avec ordre de se tenir prêts, au premier ordre, d'aller au devant du Brulot, pour le détourner.

Les quatre François, qui étoient sur son Bord, avoient dit, plusieurs fois, qu'ils étoient fâchez de ne pouvoir pas donner des marques de leur courage, en rendant quelque service à la Flotte. L'occasion s'en offroit, en allant sur une de ces Chaloupes, pour détourner le Brulot, que les Anglois tâchoient d'attacher à l'Amiral Hollandois. Ces Messieurs en étant avertis, s'offrirent à l'instant, pour s'opposer au Brulot, & sauterent dans la Chaloupe de Ruiter; quoi que ce fût plûtôt une bravoure de Matelot, que de gens de leur qualité. Cependant le Brulot, qui paroissoit de loin un assez beau Vaisseau, & qui étoit accompagné de quelques Vaisseaux de Guerre, pour empêcher qu'on ne le détournât, s'approchoit extrémement, & se disposoit à jetter ses grapins sur le Vaisseau Amiral; sur quoi Ruiter fit une manœuvre, avec son Gouvernail & ses Voiles, qui fit qu'il se trouvât que le Brulot lui présentoit le derriere, & ne pouvoit venir à lui. En même tems, il lui envoya sa bordée, après quoi il ordonna aux Chaloupes de s'approcher du Brulot. Les Anglois, qui le conduisoient, étonnez de voir les quatre Chaloupes, qui venoient à eux, & dont la Mousqueterie les incommodoit, mirent eux-mêmes le feu à leur Brulot; & se retirerent, dans leur Chaloupe. (1) Les Chevaliers de Lorraine & de Coaslin, & Mrs. de Cavois & de Busca vouloient suivre cette Chaloupe, & s'en rendre maîtres; mais Ruiter ne le trouva pas à propos, & il n'étoit pas en effet raisonnable d'exposer la vie de personnes de ce rang, pour prendre une Chaloupe Angloise; qui auroit été secourue de la Flotte de la Nation, à qui Ruiter lui-même avoit bien de la peine à résister. Mais l'Equipage de ces quatre Chaloupes fut régalé par l'Etat de six-mille francs, qui étoit la recompense de ceux qui prenoient, ou qui bruloient un Brulot.

Après cela, les plus gros Vaisseaux de la Flotte Angloise, & particulierement celui de l'Amiral, vinrent lui envoyer leurs bordées, qui sembloient devoir mettre en pieces celui de Ruiter, pour l'obliger de se rendre; ce qui arracha à ce brave homme ces plaintes: *ô Dieu, faut-il que je sois si malheureux? Entre tant de milliers de boulets, n'y en aura-t-il point, qui m'emporte?* Son Gendre, qui étoit auprès, lui dit là-dessus, que, s'il ne s'agissoit que de cela, il falloit revirer vers les ennemis, & se battre jusqu'à ce qu'on eût perdu la vie. Mais Ruiter, revenant à lui, répondit, en homme qui savoit les devoirs de sa Charge, que, s'il prenoit cette résolution, tout seroit perdu; au lieu que s'il pouvoit échapper, avec ce qu'il restoit de Vaisseaux, il pourroit revenir une autre fois au combat quand on auroit rétabli la Flotte; comme son Emploi le demandoit. Il continua donc à se battre en retraite, soûtenu de très-peu de Vaisseaux, & particulierement du Capitaine *David Vlug*, qui se tint toûjours à son arriere, & s'exposa courageusement au feu des Anglois. Cependant comme Ruiter commençoit à approcher des bancs, qui sont sur les côtes de la Zélande, le Duc d'Albermarle craignant d'aller échouer sur ces sables, donna le signal de revirer à sa Flotte. On s'apperçut ensuite, que trois Vaisseaux Hollandois étoient demeurez en arriere, pendant la nuit; & que les Anglois avoient détaché quatorze Vaisseaux, pour les couper; ce qui engagea Ruiter à faire venir à son bord les Officiers, qui se trouverent près de lui, pour voir ce qu'il y auroit à faire. Il fut conclu que le Vice-Amiral Blankert, iroit avec les Vaisseaux, & les Frégates moins endommagées, au nombre de dix-huit, outre deux Brulots, pour donner lieu à ces Vaisseaux de rentrer au Wielingen; avec ordre néanmoins de ne demeurer à croiser là, que deux fois vingt-quatre heures. 1666.

En ce tems là seulement, Ruiter commença à apprendre la mort des Officiers, dont on a parlé, & la mauvaise maneuvre de Tromp; qui s'étoit mal à propos trop éloigné du Pavillon Amiral, malgré les ordres de Ruiter. Il devoit se souvenir, que, dans un autre combat, le Lieutenant-Amiral Géneral l'avoit dégagé de la Flotte Angloise, qui l'auroit pris, ou fait périr, sans cela. Mais il n'étoit pas maître de la jalousie, qu'il avoit toûjours euë contre son Amiral, qui avoit plus de conduite que lui, & qui méritoit, par consequent, la confiance de l'Etat. On dit à Ruiter, que l'Escadre de Zélande & de Frise étoient en un grand desordre, que les Lieutenans Evertsz. & de Vries avoient été tuez, aussi bien que le Vice-Amiral Koenders, & on ne lui cacha pas les autres pertes, qui avoient été faites. Dans ce tems-là, Bankert délivra les trois Vaisseaux Hollandois, écartez des autres, de la poursuite des Anglois. Ruiter passa en même tems dans le *Spleete*, qui est une étendue de mer, où il y a plus de profondeur, entre les bancs de la Zélande, & alla mouiller le 6. d'Août, au *Doorlo*, qui est une semblable étendue plus au Nord-Est, d'où il fit voiles au Wielingen.

Tromp, après avoir suivi en vain l'Escadre Bleuë des Anglois, fit voiles de ce côté-là, & les Anglois, qui le suivoient, à leur tour, l'abandonnerent. On assura en Hollande, que l'Etat n'avoit perdu, que deux Vaisseaux, mais comme les Anglois tinrent la mer, ils vanterent fort leur victoire; quoi qu'ils eussent eu quatre grands Vaisseaux de brulez, ou de coulez à fonds. Ruiter, si l'on en croit la Lettre de D'Estrades au Roi, sur cette bataille, *avoit eu deux-cens hommes tuez sur son Bord*; mais *Brand* assure que Ruiter n'y trouva, que trente hommes de morts, & trente-huit de dangereusement blessez; nombre bien moindre qu'il n'avoit cru, & que ses Officiers ne lui avoient dit, pendant le combat; parce que quantité de Matelots s'étoient cachez en divers coins du Vaisseau, qu'on en vit sortir, après que l'on fut au Port. Ruiter les auroit voulu punir, comme ils le méritoient; mais ils étoient en si grand nombre, que les Matelots, qui avoient bien fait leur devoir, ne les oserent pas déceler.

Les EE. GG. prirent la résolution, le 11. d'Août, de faire assurer Ruiter, qu'ils étoient très-satisfaits des marques de bravoure & de conduite, qu'il avoit données, dans le dernier combat naval, contre les Anglois, & qu'ils l'en remercioient. Le Roi instruit, par le Comte d'Estrades, de ce qui s'étoit passé, dans le combat, & sur tout par les Gentils-hommes François, qui avoient été sur le Vaisseau de Ruiter, & qui l'avoient quitté sur les côtes de Zélande, pour retourner en France, dans une Galiotte, qu'il leur donna, écrivit à son Ambassadeur, qu'ils témoignoient que *l'Amiral Hollandois avoit fait des choses de cœur & de tête, qui surpassoient les forces humaines; qu'ils estimoient plus sa retraite*

(1) Voyez la Lettre de D'Estrades du 8. d'Août 1666.

1666. *traite, que s'il avoit gagné la bataille; puis qu'il avoit résisté, avec huit Vaisseaux, à vingt-deux des plus grands d'Angleterre.*

On donna ordre cependant à faire radouber la Flotte, que l'on croyoit pouvoir remettre en Mer, dans un Mois. Comme il y avoit bien des gens, qui avoient fait très-mal leur devoir, le Conseil de Guerre s'assembla le 18. d'Août, & cassa *Jaques Marion*, Capitaine du Vaisseau du Vice-Amiral Koendert; & l'on fit pendre un Matelot, qui avoit voulu exciter une sédition sur la Flotte, pendant le Combat, & un Quartier-Maître, qui avoit trempé dans cette affaire. (1) D'Estrades avoit raison, selon toutes les apparences, de dire au Roi, son Maître, qu'il étoit resté peu de braves Capitaines; les meilleurs ayant été tuez, en soûtenant Ruiter; & que ce qu'il y avoit de fâcheux étoit de voir les lâches soûtenus, par leurs parens, Députez des Villes & des Amirautez, & qu'ils resteroient dans l'emploi, comme s'ils avoient fait leur devoir. Mais il est comme impossible, que la Discipline Militaire soit toûjours exécutée, à la rigueur, dans une République, telle qu'est celle des Etats Géneraux; où les particuliers sont obligez d'avoir beaucoup d'égard les uns, pour les autres.

Elle marqua néanmoins bien de la fermeté, dans la maniere dont elle traita Tromp, pour avoir mis la Flotte en danger, & pour s'être tenu éloigné du Pavillon; contre les ordres, qui avoient été donnez aux Officiers, de ne l'abandonner point. Ruiter étant au Wielingen, avoit assez fait connoître aux Députez des Etats, qui y étoient allez, le tort que Tromp avoit fait à l'Etat, en mettant trop tard à la Voile, pour attaquer les Ennemis, & en demeurant si longtems éloigné du Pavillon. Là-dessus, Tromp écrivit le 13. d'Août une Lettre aux Etats Géneraux, & un autre à ceux de Hollande, pour rejetter la faute sur Ruiter; où il paroissoit bien qu'il ne s'étoit pas sincerement réconcilié, avec lui; puis qu'elle étoit pleine d'aigreur, & de protestations, qu'il ne pouvoit pas servir avec lui. Le Pensionaire de Hollande, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour calmer cet esprit fier & inquiet, & qui croyoit en être venu à bout, en fut extrémement choqué. D'Estrades assure, qu'il avoit averti De Witt „ que Tromp „ étoit poussé à tenir la conduite, qu'il tenoit, „ par des voies secretes, & que c'étoit une Cabale, où lui & plusieurs Membres des Etats „ étoient. Son Pere & lui avoient, en effet, été dans le parti du Prince d'Orange, dont ils préferoient les interêts à ceux de la République.

Les Etats de Hollande, qui craignoient que cette dissention n'eût de fâcheuses suites, chargerent quelques-uns de leurs principaux Membres d'examiner cette affaire, & de leur en faire rapport. Le Pensionaire, qui étoit du nombre, le fit le 19. d'Août, & dit que les Commissaires jugeoient „ qu'il falloit rapeller Tromp, „ puis qu'il ne pouvoit pas s'accorder avec Ruiter; qu'il étoit de l'interêt de l'Etat, que „ l'un d'eux quittât le service; que Tromp n'étant pas à comparer à Ruiter, & contrariant „ toûjours ce dernier, il falloit lui ôter sa charge, & mettre un autre, en sa place.

Le Corps de la Noblesse y consentit, avec la plûpart des Villes; & il fut conclu, qu'on retireroit la Commission, que la Province lui avoit donnée de Lieutenant Amiral, & qu'on tâcheroit d'en faire convenir les EE. GG. comme on le fit. 1666.

Cependant la Flotte Angloise, qui tenoit la Mer, fit une entreprise, qui réüssit, & causa une très-grande perte à la Province de Hollande. Pendant qu'on travailloit en Zélande, à réparer les dommages que la Flotte avoit souffert, il y eut plus de cent-cinquante Vaisseaux Marchands, qui s'assemblerent à la Rade du Vlie, à dessein d'entrer plus avant, ou pour partir pour les lieux de leur destination, dès que la Flotte des Etats se remettroit en mer. Cependant comme ils n'étoient pas en sûreté en cet endroit, on fit signifier aux Maîtres de ces Vaisseaux, (2) jusqu'à trois fois, & même par écrit, de la part des Etats Géneraux, & de ceux de Hollande de se retirer de cette rade, où ils n'étoient pas en sûreté, pendant que la Flotte Angloise croisoit sur les côtes de Hollande; mais ces gens-là s'obstinerent à y demeurer, dans la pensée que les Anglois n'oseroient pas s'avancer jusques-là, à cause des bancs qu'il y a là, qu'on ne peut éviter, que par le moyen des Pilotes costiers.

Cependant (3) le 9. d'Août, le Prince Robert, & le Duc d'Albermarle, leverent l'ancre de devant la Zélande, pour faire voiles vers le Vlieland. Mais ils ne purent arriver à cette hauteur, à cause des vents contraires, que le 17. d'Août, & un peu auparavant il y étoit entré divers riches Vaisseaux, qui seroient autrement tombez entre ses mains. Ils jetterent l'ancre vis à vis des Iles du Vlieland & du Schellingland, & furent avertis qu'elles étoient fort mal gardées; quoi qu'il y eût des Magasins des Etats, & de la Compagnie des Indes Orientales, où il y avoit diverses choses, pour l'usage des Vaisseaux, & une grande quantité de Vaisseaux Marchands, qui étoient en cette Rade. Les Commandans de la Flotte Angloise, firent là-dessus le dessein d'attaquer ces Iles. Ils prirent trois-cens hommes de châque Escadre, dont les deux tiers étoient de Troupes de débarquement, & l'autre tiers de Matelots. Ils devoient être commandez, par neuf Capitaines, dont le principal étoit le Chevalier Robert Holmes, Admiral de l'Escadre Rouge. Il y avoit à la Rade du Vlieland, cent-soixante & dix Bâtimens, dont le moindre étoit du port de deux-cens Tonneaux, avec deux Vaisseaux de Guerre, qui avoit servi de Convoi à cent de ces Vaisseaux, qui venoient du Nord; dont quelques-uns étoient venu du Détroit de Gibraltar, d'autres de Guinée, d'autres de Moscovie, d'autres enfin de la Mer Baltique. Il y en avoit aussi quelques-uns, qui étoient chargez, pour les Païs étrangers. On voit par une Lettre (4) de De Witt, que les Anglois brulerent deux Frégates d'Amsterdam, qui servoient de Convoi, & tous les Vaisseaux Marchands, à la réserve de douze. La Rélation Angloise dit, qu'Holmes avoit d'abord cru devoir se rendre maître de la terre; mais que considerant, que tant de Vaisseaux pourroient mettre un bon nombre d'hommes à terre, qui rendroient l'attaque fort hazardeuse; il crut devoir commencer par les Vaisseaux. Ayant donc ordonné aux Vaisseaux l'Avis & l'Hampshire, de demeurer hors du lieu, où l'on pouvoit jetter l'Ancre; il la leva avec le reste de la Flotte, & comme le vent étoit contraire, il se rendit avec peine à la

(1) Lettre du 12. d'Août au Roi 1666.

(2) Lettre de De Witt du 26. d'Août 1666.

(3) Voyez la Rélation Angloise, dans l'Histoire d'Angleterre T. III. p. 260.

(4) Du 26. d'Août 1666. & adressée à Van Beuning.

1666. la Rade de Schelling, où le Tigre jetta l'Ancre. D'abord après Holmes se rendit à bord du Fanfan, où il arbora son Pavillon, & fit le signal de Conseil. Les Officiers s'y rendirent d'abord, & le Conseil résolut d'envoyer le Pembroke, qui prenoit le moins d'eau, avec quatre Brulots, pour se jetter, le plûtôt qu'il seroit possible, sur les Vaisseaux Hollandois. Le Capitaine *Brown*, attacha son Brulot à l'un des Vaisseaux de Guerre, qui étoit le plus gros, & le brula entierement. Un autre Brulot s'approcha de l'autre Vaisseau de Guerre, qui se retira vers la terre, & évita le Brulot; mais bien-tôt après quelques Chaloupes Angloises y mirent le feu. Les trois autres Brulots brulerent aussi trois des plus gros Vaisseaux Marchands. Cela mit le reste de la Flotte, en une grande confusion, ce qui fit qu'Holmes fit le signal de Conseil, auquel les Officiers se rendirent à son bord; où il donna ordre au Chevalier *Guillaume Jennings* de prendre tous les Bâteaux, dont on se pouvoit passer, pour aller mettre le feu aux autres Vaisseaux, qu'il pourroit atteindre, avec défense de s'amuser au pillage. Cet ordre fut exécuté fidelement, & avec tant de vigueur, qu'il n'échappa que huit, ou neuf Vaisseaux de la Flotte Hollandoise. L'un d'eux, qui étoit équipé pour la Guinée, & qui portoit vingt-quatre pieces de Canon, & trois petits Bâtimens armez en course, en sauverent quatre ou cinq Marchands, en un coin, où ils se retirerent.

Cette expédition se fit le 19. d'Août, qu'on y employa presque entier; de sorte qu'on eut assez de peine d'aborder l'Ile de Vlieland, qui n'étoit pas un poste aussi considerable, qu'on l'avoit dit à Holmes, comme il l'apprit de quelques prisonniers. La nuit étant venue là-dessus, & deux Frégates Angloises étant engagées dans le sable, on jugea qu'avant toutes choses, il falloit les remettre à flot, ce que l'on fit. Il fut résolu d'attaquer Vlieland, le matin suivant, aussi-tôt que la haute marée permettroit, que l'on employât les Vaisseaux. Mais ce dessein ne put pas s'exécuter, à cause d'une pluye excessive, qui tomba toute la nuit, & qui mouilla la poudre, que l'on avoit mise sur les Chaloupes. Holmes résolut donc de se tourner du côté de l'Ile de Schelling; ce qu'il exécuta le 20. d'Août, au matin, auquel le tems se trouva assez propre pour cela. On aborda avec de longues Barques, & l'on mit onze Compagnies à terre, qui ne virent aucunes troupes; mais seulement quelques hommes dispersez en divers lieux, qui ne firent que peu, ou point de résistence. On laissa une Compagnie, pour garder les Barques, & Holmes se mit à la tête des dix autres. Il marcha une lieuë, avant que d'arriver à un Village, qu'il y a, & où est le Fanal, qu'on nomme en Hollandois *Brandaris*, d'où vient que l'on dit apparemment à Holmes, qu'on nommoit ainsi le Village, qui est dans l'Ile, & qu'on dit, dans la Rélation Angloise, avoir été de mille Maisons. Il posta, d'un côté du Village, cinq Compagnies, pour être en état de prévenir toute surprise, & envoya les autres pour piller & pour bruler ce Village. Comme ceux, qui étoient allez pour y mettre le feu, s'amusoient plûtôt à piller, qu'à bruler; il mit lui-même le feu dans quelques maisons, qui étoient du côté d'où venoit le vent, afin de répandre l'embrasement dans tout le Village, qui, dit la Rélation, fut pour la plûpart en flammes. On dit aux Anglois, que ce Village avoit été fort riche, & ils le crurent sur ce que quelques-uns de leurs Soldats avoient leurs poches pleines d'argent. Les habitans, qui auroient pu faire quelque résistence eurent le tems de se retirer, & ils laisserent seulement de vieux hommes & de vieilles femmes; que les Soldats Anglois traiterent fort civilement, à ce que rapporte la Rélation. 1666.

Nous avons mis ce que disent les Anglois de cette affaire, un peu au long; parce que les Auteurs Hollandois ne la touchent, qu'en passant & fort légerement; à peu près, comme font les Historiens Anglois, lors qu'il s'agit du Combat de quatre jours, dans lequel Ruiter battit leur Flotte.

Pour revenir présentement à Tromp, il fut mandé, par les Etats, pour comparoître à la Haie, afin de lui donner occasion de rendre de bouche, raison de sa conduite. Il fut averti, par quelcun, de la résolution des Etats de Hollande; ce qui sembla l'avoir adouci, ou l'avoir au moins obligé de le paroître. Il se rendit donc à la Haie, le 23. d'Août, & fut chez le Pensionaire de Hollande, non seulement pour lui demander la raison, qu'on avoit eu de lui ordonner d'y venir; mais encore pour lui dire, avec une humilité qui ne lui étoit pas naturelle, „ qu'il étoit prêt „ de faire satisfaction à Ruiter, & de reconnoî„ tre publiquement sa faute, tant à l'égard du „ Lieutenant-Amiral Géneral, qu'à l'égard de „ ses Souverains : Que si on ne le croyoit plus „ digne de lui confier le commandement d'une „ Escadre, il se contenteroit d'une seconde pla„ ce : Que dans cette conjoncture, il ne pou„ voit se résoudre à demeurer inutile à sa Patrie, „ & qu'il iroit plûtôt en mer, en qualité de „ simple Capitaine, afin de s'aquiter des devoirs „ d'un homme de cœur & d'honneur.

Comme Tromp étoit un homme de courage sur mer, il faut avouër qu'il en avoit peu, en toute autre occasion. Il avoit écrit une Lettre fort choquante contre Ruiter aux Etats, & comme il vit que cette Lettre avoit fait un effet tout contraire à ce qu'il souhaitoit, il s'abaissa trop, pour un homme comme lui.

Aussi ne fléchit-il pas les Etats, qui connoissoient son humeur bizarre & changeante. Le Corps des Nobles fut d'avis, que la révocation de sa Commission subsistât, & qu'on le lui déclarât en forme. La plûpart des Villes furent du même sentiment. En effet, la faute qu'il avoit faite n'étoit pas pardonnable; parce que, par sa mauvaise maneuvre, il avoit mis Ruiter & le reste de la Flotte en danger de périr; ce qui n'étoit pas une faute, qui fût pardonnable à un Chef d'Escadre. On avoit même sujet de soupçonner, qu'il s'entendoit avec les Anglois. Aussi le Pensionaire lui répondit-il, que les Etats demeuroient dans la résolution qu'ils avoient prise, & lui redemanda sa Commission.

Il répondit, qu'il étoit prêt de la rendre, & qu'il obéïroit aux Etats, & les remercia de l'honneur, qu'ils lui avoient fait. On lui défendit aussi de sortir de la Haie, jusqu'à nouvel ordre, & d'écrire aucune Lettre aux Officiers de la Flotte; ce qu'il promit. Il demanda seulement la permission d'aller à Graveland, qui est assez près d'Amsterdam, où il avoit une Métairie, pour y demeurer quelques jours. Il demanda encore, qu'on lui donnât son congé, par écrit, & qu'on déclarât, qu'on ne lui avoit pas donné ce congé, pour quelque faute, ou malversation, dans sa Charge; mais pour d'autres considerations, qui avoient porté les Etats à en user ainsi.

Ces deux demandes furent proposées aux Etats, qui nommerent des Commissaires d'entre les Conseillers Commis, pour lui permettre d'aller passer quelques jours à Graveland, en prenant

1666. nant les précautions nécessaires. Pour l'autre demande, on remit à en résoudre, après une nouvelle déliberation. Le même jour, les Etats reçurent une Lettre de l'Amirauté d'Amsterdam, & de celle du Quartier du Nord; touchant ceux qu'on pourroit nommer, pour succeder à la charge de Lieutenant Amiral, que Tromp avoit euë & aux charges de Vice-Amiral, & de Contre-Amiral, vacantes par la mort de *Vander Hulst* & de *Meoen*. On nomma pour le premier emploi *Joseph Van Ghendt*, Colonel d'un Régiment de Marine; pour le second, *Isaac Sweers*; & pour le troisiéme, *Isaac Verburg*. Le Capitaine *Isaac Plug*, fut nommé Contre-Amiral, de la part du Quartier du Nord. *Ghendt*, Colonel du Régiment de Marine, voulut s'excuser sur le peu d'experience, qu'il avoit de la Marine; mais on ne voulut pas écouter son excuse, & à son instance on lui donna une instruction, touchant la maniere, dont il auroit à se conduire, dans ce nouvel emploi.

On fit part ensuite aux Etats Géneraux, de la résolution qu'on avoit prise, concernant Tromp, & trois Provinces témoignerent, qu'elles trouvoient qu'on n'auroit pas dû déposer Tromp, sans l'avoir auparavant communiqué aux EE. GG. Mais la Province de Hollande répondit qu'un emploi, qui avoit été conferé à Tromp, par elle seule, pouvoit lui être ôté, par cette même Province; qui d'ailleurs n'avoit pas touché à la Commission de Capitaine, qui lui avoit été conferée par leurs HH. PP. Il arriva encore, en ce tems-là, que *Kievet*, Beau-Frere de Tromp, & qui avoit été Conseiller Député, de la part de Roterdam, fut arrêté, (1) pour avoir favorisé l'impression & la publication d'un Libelle, qu'on avoit publié contre Ruiter. Ensuite il fut contraint de se retirer des Provinces, aussi bien qu'*Ewout Van der Horst*, qui étoit aussi Conseiller Commis, pour avoir été d'intelligence avec *du Buat*; ce qui confirme, en quelque maniere, ce que le Comte D'Estrades avoit dit à De Witt, que la conduite de Tromp venoit de quelque intrigue cachée.

Ce du Buat, dont nous avons parlé ci-devant, étoit un Officier François, & qui avoit été (2) des Domestiques du Prince d'Orange, avant qu'ils eussent être changez. Il fut arrêté le 18. d'Août. On avoit eu sujet, depuis long-tems, de le soupçonner de s'entendre avec les Anglois; pour faire rendre au Prince d'Orange, les Charges de ses Ancêtres. Mais on ne l'arrêta qu'en ce tems-ci, pour cette affaire. Les Etats de Hollande (3) en donnerent avis aux Etats Géneraux, par la bouche du Pensionaire De Witt, qui leur dit, que ses Maîtres avoient connivé, pendant quelque tems à une correspondence; que Du Buat, Capitaine de Cavalerie, avoit euë avec un nommé *Silvius*, ci-devant Gentilhomme de la Princesse Royale; mais que Du Buat avoit abusé de la confiance, qu'on avoit en lui, & n'avoit travaillé qu'à faire conclurre une Paix, avec l'Angleterre. Il y avoit deux jours, qu'il avoit été chez le Pensionaire, pour lui communiquer des Lettres, qu'il avoit reçuës d'Angleterre. Il y en avoit deux, où il n'y avoit rien de conséquence; mais il en avoit une troisiéme, sans date, qu'il lui donna en même tems, sans y penser; l'ayant tirée de sa poche, sans y prendre garde, avec les autres. 1666. On trouva dans cette Lettre, de quoi le faire arrêter. Cependant après être de retour chez lui, il s'apperçut qu'il n'avoit point cette Lettre; sur quoi il retourna chez le Pensionaire, & lui demanda, s'il ne lui avoit pas laissé cette troisiéme Lettre. Le Pensionaire répondit qu'oui, & qu'il en rendroit compte aux Conseillers Commis. Buat pâlit & parut décontenancé, sans néanmoins s'enfuir, comme il l'auroit dû faire. Le Conseil l'envoya querir, peu de tems après, l'examina sur cette Lettre, lui demanda la clef de son Cabinet, & le fit conduire en prison.

Cette Lettre étoit d'un nommé *Silvius*, qui étoit allé en Angleterre, où il étoit arrivé par le Nord; après quoi il n'avoit pas pu écrire à Du Buat, parce que les Ports avoient été fermez; comme on a accoûtumé de faire, en Angleterre, à la veille d'un Combat Naval. Il y avoit au dessus: *Pour vous même.* Il lui disoit „ que l'on n'avoit pas jugé à propos (*à la Cour*) „ de suivre le modele d'une Lettre, que Du „ Buat lui avoit donné (*apparemment pour écrire* „ *aux Etats, ou aux Villes, que l'on croyoit être* „ *dans le parti des Anglois*) mais qu'on approu„ voit fort, que l'on envoyât en Angleterre „ quelcun pour négotier la paix, & que Du „ Buat pouvoit le faire sur ce pied-là; les An„ glois étant disposez à embrasser les ouvertu„ res, qu'on leur pourroit faire là-dessus; le Roi, „ nonobstant la derniere Victoire, persistant toû„ jours en de bons sentimens, pour la Paix: „ Que pour y réüssir, il falloit que les Villes „ de Hollande que Buat savoit, & qui étoient „ *bien intentionées pour une bonne Paix, s'unissent* „ *étroitement ensemble sur ce sujet, & qu'elles pris„ sent entre elles quelque vigoureuse résolution*, sur „ quoi on pût faire fonds: Que cela se faisant, „ on s'expliqueroit plus clairement, de la part „ de l'Angleterre; qu'on entreroit, avec elles, „ en une correspondence plus particuliere, & „ qu'on fourniroit, sous main, tous les moyens „ qu'elles pourroient souhaiter, pour en venir „ à un bon accommodement, & *rompre l'intri„ gue, que Buat savoit.* Il entendoit par-là le parti de ceux, qui suivoient les sentimens du Pensionaire de Hollande; qui ne vouloient pas être obligez de rétablir le Prince d'Orange, dans les Emplois de ses Predecesseurs, par l'autorité du Roi d'Angleterre.

On trouva, dans le Cabinet de du Buat, une Copie d'nne Lettre qu'il avoit écrite au Comte d'Arlington, le 9. de Mars 1666. dont voici les propres termes: *Cher Mylord. Je ne saurois représenter, avec quel déplaisir, j'ai reçu les Lettres de mon Ami.* (Silvius, comme il semble) *Assurément qu'il n'a pas fait rapport à Sa Majesté, comme il a laissé toutes choses, en ce Païs. Car il est impossible, qu'il puisse se ressouvenir de tout ce qu'on lui a dit. Enfin, Cher Mylord, il faut que vous sâchiez, que nous avons fait un grand parti, pour la Paix, & par conséquent, pour Mon Petit Maître, qui l'emporte de haute lutte sur l'autre parti, qui a toûjours regné ci-devant; tellement que le Roi ne doit point douter, que mon Maître ne tombe debout, & que dans peu de jours, on ne le connoisse en effet; par l'assurance que Silvius & moi leur avons donnée, que S. M. a les meilleures intentions du monde pour la Paix, & de vivre effectivement en amitié, avec lui, & qu'Elle déclare devant Dieu, qu'Elle n'a point d'autre dessein; ce qui a gagné le cœur de tous les honnêtes gens d'ici. Je vous laisse à penser, quand la Paix sera faite, en quel bon état S. M. & mon Petit Maître seront ici. Oui, je dis*

(1) Voyez la Lettre de De Witt à Van Beuning du 26. d'Août 1666.

(2) *D'Estrades*, dans une Lettre à De Lionne du 19. d'Août 1666.

(3) *Aitzema* Liv. XLVI. p. 839.

1666. *dis encore qu'Elle sera le plus grand Roi du Monde. Mais si ces honnêtes gens voyent un refroidissement pour la Paix; assurez vous, Cher Mylord, que tout le monde ici unanimement défendront leur patrie, au dernier point; & si le malheur (après avoir sacrifié tout) les met à l'extrémité; ils chasseront sûrement Mon Petit Maitre, & se donneront à la France. Ne doutez pas, Cher Mylord, que ce ne soit la vérité, que je vous mande. Car, sur mon Ame, je le sai, & je suis bien assuré, que le bonheur de Mon Maître dépend de la bonne intelligence du Roi, avec les honnêtes gens, qui sont ici pour la Paix; ce qui m'a obligé de jetter mes dernieres Lettres dans le feu; car si je les avois communiquées aux bien intentionnez, ils auroient tous changé, comme je vous ai mandé ci-dessus, & je vous conjure encore, Cher Mylord, de bien assurer le Roi, que, s'il ne fait la Paix, mon Maitre est entierement abimé.*

On peut voir, en lisant ces deux Lettres, & particulierement la seconde, que Du Buat ne cherchoit autre chose, que le rétablissement du jeune Prince d'Orange, par le moyen du Roi d'Angleterre, son Oncle; qu'il vouloit porter à consentir à faire la Paix, à condition que l'on rendît à son Neveu, les Charges de *Stadhoudre* & de *Capitaine Géneral*, tant par Mer que par Terre; quoi qu'il ne le dise pas. Mais on voit bien, qu'il vouloit engager Charles II. à témoigner, qu'il étoit prêt à faire la paix, à cette condition. Ce Prince avoit bien auparavant fait connoître aux Etats, qu'il seroit bien-aise de voir son Neveu rétabli; mais le Prince d'Orange n'entra pour rien, dans les motifs de la Guerre, commencée en MDCLXIV. comme on le peut voir dans l'Histoire de cette année; & il ne fut point parlé à Breda, en MDCLXVII. de ses interêts. Ce fut Du Buat, & quelques autres Partisans de la Maison d'Orange, qui s'imaginerent que le Roi d'Angleterre pourroit entrer dans l'entreprise, qu'ils avoient faite, de rétablir son Neveu. Ce n'étoit pas à des particuliers de se mêler de semblables choses, & cela fut d'autant plus pris en mauvaise part; que le parti du Prince, dans les Provinces, s'étoit donné bien du mouvement, pour mettre cette affaire sur le tapis, & obtenir ce qu'il souhaitoit. On disoit même, que quatorze Villes de Hollande étoient pour le rétablissement du Prince. Ainsi il ne convenoit pas au repos de l'Etat, que des particuliers, & sur tout des étrangers, se mêlassent d'avoir une intelligence de cette sorte avec l'Ennemi; & cela au milieu d'une violente guerre, dont on ne voyoit pas encore la fin.

Cependant la Province de Zélande s'interessa dans cette affaire, & voulut qu'on la communiquât aux autres Provinces, qui y étoient également interessées. Mais celle de Hollande le refusa, & voulut que la Cour de Hollande jugeât de cette affaire. Les avis de cette Cour se trouverent d'abord partagez, & il y avoit des Conseillers, qui opinoient pour une peine moderée. Mais les Etats jugerent, que Du Buat étoit coupable d'un crime de *Lèse-Majesté*, & qu'il devoit être jugé conformément aux Lois; d'autant plus qu'il avoit voulu faire la Paix, à l'exclusion de la France, & qu'il avoit commis ce crime contre Louïs XIV. duquel il étoit Vassal. Les Etats de Hollande joignirent à ces raisons des exemples d'une trop grande douceur, qui avoient été nuisibles; comme celui du Pilote du Lieutenant-Amiral Cortenaar, & qui n'avoit été condamné, qu'à paroître la corde au cou, sur l'Echaffaut. Cet homme, qui se nommoit *Heemskerk*, avoit ensuite déserté, & s'étoit jetté parmi les Anglois, qu'il avoit conduits à la Rade du Vlie; où ils avoient brulé, comme on l'a dit, une Flotte très-considerable. La Cour, vû les rémontrances des Etats, condamna Du Buat à la mort, le 5. d'Octobre. L'Electeur de Brandebourg interceda encore pour lui, mais en vain. Il fut executé, le 11. du Mois, & eut la tête tranchée. Les Etats de Zélande firent aussi ce qu'ils purent, en sa faveur, pendant qu'il fut en vie, & prétendirent que c'étoit à eux d'en juger, comme étant sur leur répartition. Ils firent encore publier un Ecrit en sa faveur, après sa mort, où il étoit nommé *Buat, de bonne mémoire*; ce qui étoit très-choquant contre les Etats de Hollande, & la Cour. On pourra voir tout cela, dans le Livre XLVI. d'*Aitzema* tout au long. 1666.

Kievet & *Vander Horst* (1) prirent la fuite, & se retirerent en Brabant, & de là en Angleterre; & la Cour donna, contre eux *un Mandement Criminel.* On voit par-là, qu'il s'étoit fait une Cabale, pour le rétablissement du Prince d'Orange, non tant en faveur du Prince, que pour se faire un mérite auprès de lui, quand il seroit rétabli; afin d'avoir part à sa faveur, & nullement pour le bien de l'Etat, qu'on auroit sacrifié à l'Angleterre, dont le Prince lui-même auroit dépendu. Pour revenir présentement à d'autres choses, plus importantes, lors (2) que l'on parloit de la démission de Tromp, la Province de Groningue & des Omlandes, à qui le choix d'un Vice-Amiral appartenoit alors, donnerent à Ruiter le pouvoir de nommer celui, qu'il jugeroit digne de succeder à Koenders, dans la charge de Vice-Amiral. On lui envoya une Patente, où l'on avoit laissé le nom en blanc; afin qu'il la remplît, comme il le trouveroit à propos. Il le fit, & nomma *Enno Star*, qui étoit originaire de Groningue, & qu'il jugeoit capable de se bien aquiter de cet emploi.

Le 29. du mois, Ruiter fut à terre, où il trouva le Comte D'Estrades, & le Marquis de *Bellefont*, que le Roi de France avoit envoyé, (3) pour régler avec les EE. GG. la maniere, dont on pourroit faire la jonction des Flottes.

Le Marquis apporta, en même tems, le Cordon de l'Ordre de St. Michel, dont le Roi honoroit l'Amiral Hollandois, avec un Portrait du même Monarque, enrichi de Diamans, & une Chaine d'Or, à laquelle étoit jointe une Médaille, sur laquelle on voyoit d'un côté le Buste du Roi, & de l'autre un Soleil éclairant un Monde, avec cette devise, NEC PLURIBUS IMPAR; comme qui diroit que ce Soleil, qui n'éclairoit qu'un Monde, ne laissoit pas d'être capable d'en éclairer plusieurs. Ce Soleil étoit l'emblême du Roi, & la devise vouloit dire, que ce Prince méritoit de regner sur l'un & sur l'autre Hémisphere. Cela quadroit mieux à un Roi d'Espagne, *sur les Etats duquel le Soleil ne se couche jamais*, comme parlent les Espagnols. Les Empereurs Romains parloient plus modestement, sur leurs Médailles, (4) & il vaudroit peutêtre mieux les imiter. Louïs fit encore l'honneur à Ruiter de lui demander son Portrait, pour le placer en l'un de ses Appartemens, parmi les Portraits de divers autres Grands Hommes; par un billet de Mr. de Lion-

(1) De Witt Lettre à Van Beuning, du 9. de Septembre 1666. D'Estrade Lettre du 26. d'Août.

(2) *Brand*, sur ce tems-ci.

(3) Voyez son Instruction, après la Lettre de D'Estrades du 29. d'Aout 1666.

(4) On pourra voir dans *Brand* les ordres du Roi, envoyez à son Ambassadeur, pour remettre ces présens à Ruiter.

1666. Lionne. Cependant le Duc de Beaufort, après avoir été si long-tems à Lisbonne, vint enfin à la Rochelle, avec sa Flotte de quarante Vaisseaux; dans le dessein de se joindre au plûtôt avec celle des EE. GG.

Comme on avoit travaillé, avec beaucoup de diligence, en Zélande, à radouber la Flotte; on se flattoit alors, qu'elle seroit en état de mettre à la voile, sur la fin de la semaine. On convint donc, avec l'Ambassadeur de France, qu'elle sortiroit en ce tems-là; qu'elle attaqueroit les Ennemis, s'ils étoient encore sur les côtes de Hollande; qu'autrement elle se contenteroit de les suivre & de les observer, sans les attaquer, afin de donner le tems à la Flotte Françoise de la joindre; que cette derniere Flotte s'avanceroit, le plûtôt qu'il seroit possible, pour se joindre à la Hollandoise; qu'en attendant, on se donneroit avis réciproquement de tout ce qui arriveroit, & de ce qu'on pourroit faire, pour le bien commun.

Les EE. GG. prirent aussi une résolution du 5. de Septembre, par laquelle ils donnoient ordre à Ruiter, que s'il arrivoit qu'il fût obligé de ramener la Flotte, dans leurs Ports; à cause des maladies des Equipages, ou de quelque autre accident; de le faire incessamment savoir aux Gouverneurs de Calais & de Dunkerque, en les priant d'en avertir la Cour; qu'en cas qu'il arrivât quelque chose de semblable, de congédier les Vaisseaux & même une Escadre, pour retourner dans les Ports de l'Etat, aux Quartiers desquels ces Bâtimens dépendoient; que si c'étoit, après une bataille donnée à l'Ennemi, qu'il fût obligé de se retirer, pour avoir eu du dessous, il se rendît où il pourroit.

Comme on doutoit si la Flotte Françoise rendroit le salut à celle des Etats, de la maniere, dont on le souhaitoit; il eut ordre, en cas que cela arrivât, d'en témoigner du mécontentement, & de dire, qu'il en écriroit à ses Maîtres.

La Flotte s'étant mise en Mer, le 5. de Septembre, se trouva forte de quatre-vingt-dix-neuf Vaisseaux & Frégates; avec vingt-six, ou vingt-sept Brulots. Cette Flotte fut, selon l'usage, divisée en trois Escadres, & châque Escadre en trois autres moindres. La premiere des grandes fut commandée, par le Lieutenant Amiral Géneral; la seconde, par le nouveau Lieutenant Amiral Van Ghent; & la troisiéme, par le Lieutenant-Amiral Bankert. Après avoir donné ses derniers ordres, Ruiter dépêcha une Galiote au Gouverneur de Calais, pour lui dire que la Flotte étoit en mer, & pour tâcher, en même tems, d'apprendre des nouvelles de la Flotte Angloise.

Le 8. de Septembre il jetta l'Ancre, entre Dunkerque & Nieuport, en attendant des nouvelles des Ennemis; quoi que dès-lors il y eût un grand nombre de malades sur sa Flotte, dont on renvoya à terre ceux, qui l'étoient plus que les autres; que l'on esperoit pouvoir recouvrer la santé, sans aller à terre. Le lendemain Ruiter aprit du Comte de Charost, Gouverneur de Calais, que la Flotte des Anglois étoit à l'ancre, devant Harwich; où il résolut de l'aller chercher, dès le lendemain, comme il le fit. Le 10. il apprit sur le Midi, que les Anglois venoient à lui, & ils vinrent assez près, pour que l'on pût compter du haut des Mâts quatre-vingt Voiles; mais le lendemain, dès le grand matin, il fit voiles, par un Est-Nord-Est, vers le pas de Calais, pour se mettre à l'Ouëst de cette Place, vers Boulogne; apparemment pour y attendre le Duc de Beaufort, afin d'attaquer ensuite les Anglois, conjointement avec lui; 1666. quoi qu'il fût dangereux de demeurer long-tems dans la Manche, parce qu'il n'y a point de Port capable de recevoir de grands Vaisseaux, sur les côtes de France; & qu'il étoit hazardeux d'aprocher de celles d'Angleterre, parce qu'elles étoient bien gardées, par les Milices du Païs, & que la Flotte Angloise n'étoit pas loin. Aussi la Cour de France étoit-elle en une très-grande inquietude, comme on le verra, dans la suite; dans la crainte que les Anglois n'attaquassent le Duc de Beaufort, avant qu'il se fût joint à Ruiter.

Dans ce poste, on s'apperçut qu'un Vaisseau des Etats, nommé *l'Oostergo*, avoit perdu son grand Mât, par un coup de vent, qui l'avoit cassé. On donna ordre de le faire remorquer, jusqu'au Havre de Grace. Un gros Vaisseau Anglois de Guerre, nommé le Royal Charles, perdit son Mât de Misene & son Beaupré. Il étoit monté de cinquante-six pieces de Canon, & de deux-cens-cinquante hommes, & se rendit aux Vice-Amiraux Sweers & Evertsz. qui y mirent le feu, par ordre de Ruiter. Le Vaisseau l'*Ommeland* perdit aussi son Beaupré, mais il ne laissa pas de demeurer, dans la Flotte.

Sur le midi du 11. de Septembre, on vit que la Flotte Angloise suivoit la Hollandoise. Ruiter ne balança point de revirer sur elle, & arbora le Pavillon Rouge, dans le Mât du Perroquet d'Artimon; qui étoit le signal ordinaire d'attaquer tous ensemble l'ennemi, & de tâcher de venir à l'abordage. Mais l'Amiral Anglois fit un autre signal, auquel sa Flotte retourna vers le Nord, & la Hollandoise la suivit. C'est ce qui fut vu, par un nombre infini de gens, qui étoient sur la Côte, pour voir le Combat, qu'on crut s'aller donner entre les deux Flottes. Mais quand les Anglois furent plus près de leurs côtes, le vent s'augmenta si fort, que Ruiter ne crût pas qu'il les dût suivre; parce que le vent étoit trop fort, pour entreprendre de se battre. Sur cela, il donna le signal de revirer, sur la côte, pour se mettre à couvert, & en tournant, il vit son petit Hunier, défoncé par le Vent.

Le Contre-Amiral du Pavillon Rouge, & le Vice-Amiral du Blanc, & quelque peu d'autres Vaisseaux, qui étoient le plus à l'Arriére, s'apperçurent de ce qui étoit arrivé à Ruiter; & comme il étoit tombé sous le vent, avec quatre ou cinq Vaisseaux seulement, qui étoient auparavant les plus avancez vers les Anglois; ils revirerent, & lâcherent quelques volées de Canon sur lui, qui ne porterent point. Mais ils se retirerent au Nord, vers l'Ile de Whigt, avec leur Flotte. Ruiter, de son côté, alla jetter l'Ancre avec ses cinq, ou six Vaisseaux, sous la haute côte d'Estaples, à deux lieuës au Midi de Boulogne, où il pouvoit être plus à l'abri du vent. Il envoya, en même tems, au gros de la Flotte, quelques Galiotes, pour lui donner ordre de s'approcher autant qu'elle pourroit de lui, & d'envoyer quelques Vaisseaux au Nord, pour y faire la garde, pendant la nuit. Le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Boulogne, écrivit à un de ses Amis, *que les Hollandois avoient fait tout ce qu'ils pouvoient faire, pour entrer en action, avec leurs Ennemis, & que c'étoient les Anglois, qui avoient reculé, & qui s'étoient retirez à Douvres.*

Van Beuning écrivit aussi de Paris, que toute la Cour parloit de même. Mais il arriva un accident fâcheux à Ruiter, dans le tems auquel il alloit tirer sur les Anglois, comme il faisoit pointer quelques Canons, qu'il avoit dessein de dé-

1666. charger sur un Brulot Anglois. Ce fut qu'un bout de mêche allumée fut jetté violemment par le vent, dans sa gorge, & le fit beaucoup vomir. La fievre se joignit à cet accident, & devint une Tierce, qui le mit long-tems hors d'état d'agir. Les Maladies s'augmenterent encore sur la Flotte, & il y eut même de la peste, sur deux Vaisseaux. Le 12. de Septembre on vit plusieurs Bâtimens Anglois, qui se tinrent au Nord de la Flotte Hollandoise, assez écartez les uns des autres; comme s'ils l'avoient seulement voulu observer, & voir si la Françoise l'avoit jointe.

Comme il avoit été résolu, le 29. d'Août, à Flessingue, entre les Comtes d'Estrades & de Bellefont, pour la France, & les Députez Plénipotentiaires des Etats, que la Flotte Hollandoise ne feroit qu'observer, & que suivre celle d'Angleterre, sans néanmoins lui livrer bataille, avant que la Flotte Françoise l'eût jointe; Ruiter étoit fort embarrassé de cette résolution, qui lui feroit perdre une bonne occasion, d'attaquer les Anglois, si elle se présentoit, avant que les François fussent venus. Il consulta là-dessus, le 13. de Septembre, Van Beuning, qui étoit encore alors à Paris, & crut devoir lui dire, *qu'il suivroit en cela la volonté du Roi de France, & celle des Etats Géneraux, autant qu'il le pourroit, sans préjudicier à l'honneur & à la réputation des armes de l'Etat; mais que si l'Ennemi se présentoit, pour l'attaquer, comme il en avoit fait mine le* 11. *du Mois; il se croyoit obligé de se défendre, & qu'en ce cas ce qui avoit été projetté ne pourroit pas être exécuté.* Fuir le combat, en une conjoncture favorable, étoit en effet contre le bien de l'Etat, & propre à encourager l'ennemi. Aussi, quoi qu'on ne trouve pas ce que Van Beuning répondit, il est croyable qu'il ne desaprouva pas la résolution, dont on vient de parler.

Dans le premier Conseil, qui se put tenir à bord de Ruiter, le 14. Septembre; après le gros tems qu'il fit alors, & où il assista en personne, parce qu'il se portoit un peu mieux; il fut résolu qu'on mettroit à la Voile & qu'on se rendroit en pleine mer, par le travers de Dunkerque; lieu, qui avoit été marqué, pour y attendre les François, pour se joindre à eux, ou attendre les Anglois pour les combattre. Cette résolution ayant été prise, Ruiter envoya quelques Bâtimens légers, sur les côtes d'Angleterre, pour apprendre des nouvelles de la Flotte Angloise.

Sur le soir on reçut des Lettres de Paris, qui portoient que le Duc de Beaufort étant arrivé à la Rochelle, avoit reçu ordre du Roi, son Maître, de faire voiles à Brest. Les François auroient souhaité, que la Flotte Hollandoise allât au devant de la leur. On ne changea néanmoins pas de sentiment, 1. parce qu'on n'avoit pas ordre d'aller si loin, au devant de la Flotte Françoise: 2. parce qu'on n'étoit pas assuré de rencontrer cette Flotte, puis que les Lettres portoient seulement, qu'elle avoit ordre de s'y rendre: 3. parce qu'on pourroit être arrêté par les vents contraires, maltraité par le gros tems de cette saison, & jetté même dans le Golfe de Gascogne; dont on ne pourroit pas revenir si-tôt, que les vivres ne fussent consumez auparavant; vû la quantité qu'il falloit en avoir, pour une Flotte si considerable, & avec laquelle les François ne voudroient peut-être pas avoir de commerce, à cause des maladies qui y regnoient: 4. parce qu'on avoit à craindre les tempêtes, qui pourroient se lever, en cette saison-là, & les maladies, qui s'augmentoient; de quoi les Anglois pourroient tirer de l'avantage.

La Cour de France faisoit néanmoins presser la 1666. Flotte Hollandoise, de s'avancer davantage vers l'Ouëst, pour aller au-devant du Duc de Beaufort; mais Ruiter réfusa de s'avancer jusqu'à Brest, sans un ordre exprès des Etats. Sa maladie même, qui s'augmentant le retenoit au lit, l'empêchoit d'écouter les instances des François. Sur cela, le Duc d'Aumont l'alla voir à son bord, & le pressa, en termes peu obligeans. Ayant ensuite été conduit dans la Chambre, où le Conseil se tenoit, ceux qui le composoient lui dirent les raisons, qui les empêchoient de s'avancer du côte de l'Ouëst. Cela se passa sur la Flotte, le 15. de Septembre, & les jours suivans. Le 18. le vent s'étant rangé au Nord-quart à l'Est, on résolut, de peur qu'il ne vînt à changer, & n'obligeât la Flotte de demeurer trop long-tems aux environs de Boulogne; on résolut, dis-je, de mettre sans délai à la Voile, pour dépasser le pas de Calais, & pour se remettre au large, par les travers de Dunkerque. Comme la Flotte voguoit de ce côté, le Comte de la Feuillade y arriva de la part du Roi, sur un bâtiment léger, comme elle étoit vis-à-vis de Calais. On tint conseil sur le Vaisseau de Van Nês, pour écouter ce qu'il avoit à dire; parce qu'en ce tems-là, Ruiter étoit dans son accès.

Le Comte présenta une Lettre de créance du Roi, son Maître, datée du 16. de Septembre, & une autre de Van Beuning, qui tendoit à la même fin. Il remontra que la Flotte Françoise, qui avoit mis à la Voile, le 13. de Septembre, pour venir de la Rochelle dans la Manche, couroit gran risque d'être attaquée par les Anglois. Sur cela il fit instance, que la Flotte lui allât au-devant. On dit au Comte les raisons qu'on avoit de ne le pas faire, telles qu'on les a vuës, ci-dessus, & on les lui donna même par écrit. On consentit néanmoins de demeurer quatre jours à l'Ancre devant Calais, pour engager les Anglois à sortir du Canal, & donner lieu à la Flotte Françoise, à venir se joindre à la Hollandoise. Le même jour il vint une Galiote, qui raporta, que le 15. du Mois on avoit vu celle des Anglois, forte de soixante Vaisseaux, à l'Ancre devant Portsmouth, avec quelques autres, dans le Port. Sur cela, on détacha incessamment deux Galiotes, pour aller à l'Ouëst, & en avertir les François, si elles pouvoient les rencontrer.

En ce tems-là, il y eut un bruit répandu en Angleterre & en Hollande, que ce n'étoit nullement l'intention du Roi de France de joindre ses Vaisseaux à ceux des Etats; mais de les amuser les uns & les autres, & d'entretenir une guerre, qui ne servoit qu'à ruiner ceux qui y étoient engagez. (1) On supposoit que le Marquis de Lionne avoit donné ce conseil au Roi. Il étoit au moins de son interêt, que les deux Puissances Maritimes se ruinassent l'une l'autre, de maniere qu'elles ne pussent pas traverser les desseins, qu'il avoit sur les Païs-Bas Espagnols. Mais il n'y réüssit point, comme on le verra, par la suite de cette Histoire.

Le Comte D'Estrades (2) lui écrivit, le 9. de Septembre, que le Pensionaire de Hollande l'avoit assuré, „ que les Etats observeroient tout „ ce qui avoit été concerté en Hollande, & „ que leur Flotte étoit déja entre Calais & la „ Riviere de Tamise, & qu'ils supplioient „ Sa Majesté de faire avancer la sienne, au „ plû-

(1) Voyez *Brand* sur ce tems-ci.
(2) Voyez cette Lettre au Tom. IV. p. 374. & suiv.

1666. „ plûtôt ; parce que la plûpart des mal-intentionnez de l'Etat assuroient toûjours qu'elle „ ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il y „ eût encore un combat, & que la Flotte des „ Etats eût du malheur, tous les peuples lui „ en attribueroient la faute, & qu'il auroit de „ la peine à s'excuser.

Plusieurs Provinces, & entre autres celles d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, de Groningue & Overyssel, comme le même l'assuroit, demandoient la Paix, & Reinswoude Député de la Province d'Utrecht, Partisan d'Espagne (*c'est-à-dire, qui vouloit que les Espagnols demeurassent maitres de ce qu'ils avoient aux Païs-Bas*) avoit déclaré, en pleine Assemblée, que sa Province ne pouvoit plus supporter les frais de la Guerre, & qu'il falloit travailler à la Paix. Toutes les Provinces avoient aussi été de cet avis. Il y eut encore beaucoup de division là-dessus, dans les Villes de la Province même de Hollande. Le Pensionaire étoit d'avis, en cas que S. M. l'approuvât, que, pour contenter les Peuples, on leur dît qu'on vouloit bien travailler à la Paix ; pourvu que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les Propositions, qui avoient été faites par les Etats à Paris ; & que si ce Prince leur donnoit satisfaction là-dessus, on pourroit après cela envoyer des Députez, conjointement avec la France. Le Pensionaire étoit en effet fort pressé, les grandes dépenses, les pertes & la cessation du Commerce le rendoient odieux ; comme celui qui, comme ses ennemis le disoient, avoit causé cette guerre. Pour cela, il étoit nécessaire qu'il aquiesçât aux Propositions de Paix, afin de faire revenir les esprits ; parce qu'on n'auroit rien à dire, quand on verroit que le Roi d'Angleterre refusoit ce qui avoit été proposé à Paris, & que les Etats avoient jugé raisonnable.

Il vint (1) en ce tems-ci des avis de Hambourg, en Hollande, qui assuroient que deux Navires des Etats, avec quelques Galiotes & Chaloupes, outre deux Brulots, avoient brulé, à la vue de cette Ville vingt-cinq Vaisseaux Anglois, & un Convoi de cinquante pieces de Canon. Ces Vaisseaux étoient chargez de Mâts, de Goudron, de Cables, de Chanvre & d'autres choses pour l'équipement des Vaisseaux ; mais on apprit, peu de jours (2) après, qu'il y en avoit seulement cinq de brulez, & trois de pris.

On parloit alors en Hollande de faire une Ligue avec l'Electeur de Brandebourg, & la Maison de Brunswik, pour former un corps de Troupes, qui empêchassent les Suedois de se saisir de Brême. La France n'approuvoit point cette Ligue, parce qu'elle vouloit que les Suedois fussent en état de l'aider à envahir les Païs-Bas Espagnols. (3) Le Roi donna là-dessus ordre à son Ambassadeur de s'opposer à cette Ligue. Il lui écrivit, en même tems, ce qu'il jugeoit de l'état des choses en ce tems-là.

„ Les Provinces qui crioient à la Paix, & qui „ déclaroient si hautement, qu'elles ne pouvoient „ plus supporter les frais de la guerre, faisoient, „ selon lui, contre leur propre intention. Ce „ n'est pas, *disoit-il*, le moyen de l'avoir, c'est „ plûtôt apprendre aux Ennemis, qu'ils ne la doivent pas faire. C'est même leur dire assez clairement, qu'ils doivent tenir bon, & prétendre „ qu'on la leur aille demander, à genoux, jusques chez eux. Voilà les satisfactions, que 1666. „ l'on a de faire des Unions & des Alliances, avec les Etats Populaires, qui ne connoissant „ pas, le plus souvent, leur interêt, font peu „ de compte de leur honneur, de leurs paroles, „ & de leurs Traitez, & agissent encore moins, „ par principe de gratitude. Leur Etat étoit „ perdu, si je ne l'eusse soûtenu, contre la seule attaque de l'Evêque de Munster ; auquel, „ sans ma déclaration, plusieurs autres Princes „ de l'Empire se seroient encore joints. Le Roi „ de Danemark a embrassé leur parti, à ma „ seule considération. J'ai détourné la Suede de „ l'ardent désir, qu'elle avoit de s'unir avec les „ Anglois, pour leur faire la guerre. J'ai réduit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun Ami, ni Allié, dans cette guerre, & à la faire „ des seules forces d'un Royaume divisé en soimême, par differentes sectes, toutes fort mécontentes de son Gouvernement. Je suis, „ moi-même entré en guerre, contre un Roi „ mon proche Parent & mon Ami, pour leur „ seul interêt & contre tous les miens ; quoi „ qu'il ne fût pas bien évident qu'il fût l'agresseur. Je pouvois même en demeurer à la simple rupture, & j'aurois satisfait en cela à „ nôtre Alliance.

Ceux qui liroient cette Lettre, sans être instruits de la situation des affaires de ce tems-là, & des principes de la Politique de châque Etat, pourroient condamner les Etats, sur ces plaintes des Ministres de la France. Mais l'Histoire de ce qui se passa, dans cette guerre, & la connoissence des Maximes de la Politique de toutes les Puissances feront facilement comprendre que Louïs XIV. n'étoit pas si bien fondé, qu'il pourroit sembler, à faire ces plaintes. Il n'étoit pas possible, que les Provinces ne sentissent les incommoditez de la guerre, & qu'elles ne s'en plaignissent point. Il ne s'ensuivoit pas delà, qu'elles fussent prêtes d'aller demander la paix à leur Ennemi ; puis qu'elles demeuroient toujours armées, & qu'elles l'alloient même chercher, pour lui donner bataille, s'il l'acceptoit. Pour ce qui regardoit la gratitude, qu'on demandoit d'elles, elles avoient toûjours témoigné la leur à la France ; mais elles n'étoient pas, pour cela, obligées de lui sacrifier tous leurs interêts. La France n'avoit garde de négliger les siens, qui étoient alors d'enlever à l'Espagne une partie des Païs-Bas ; quoi que cela ne s'accommodât nullement à la fureté des bornes des Provinces Unies, de ce côté-là. Il étoit d'ailleurs de l'interêt de la France d'empêcher, que le Roi d'Angleterre ne se rendît seul Maître de la Mer ; aussi bien qu'il l'étoit de celui des Hollandois. Ainsi la France ne pouvoit pas reprocher à la République, qu'elle étoit uniquement occupée, à ce qui regardoit ses interêts en particulier.

„ Cependant, continuoit le Roi, j'ai fait des „ dépenses immenses à armer une Flotte, pour „ les soûtenir plus fortement ; & sept mois après que je me suis embarqué, de si bonne „ foi, j'entends cinq Provinces crier à la Paix, „ & déclarer qu'elles ne contribueront plus rien, „ pour les frais de la Guerre. Bien plus, je „ vois déliberer si on commettra l'indignité d'envoyer des Députez en Angleterre, pour demander la paix ; quoi que les Etats aient gagné une Bataille, cette Campagne, & que, „ dans le second Combat ils n'aient perdu, que „ deux Vaisseaux. Je fais requerir vivement les „ Etats, par le Marquis de Bellefont, qu'ils ne „ don-

(1) Lettre D'Estrades du 9. de Septembre 1666.
(2) Lettre du même du 16. de Septembre de la même année.
(3) Lettre du Roi au même du 17. de Septembre.

1666. „ donnent plus de Combat, que ma Flotte ne „ soit jointe à la leur, & que pour cet effet ils „ ne se hâtent pas, de faire sortir la leur de leurs „ Ports; afin de donner plus de tems à la mien- „ ne, qui n'est pas maîtresse des Vents, de s'a- „ vancer dans la Manche. Ils n'ont eu aucun é- „ gard à mes instances, & leur Flotte se remit à „ la Mer, quatre jours après qu'elles ont été fai- „ tes. Ruiter vient au pas de Calais, quand le „ Duc de Beaufort peut à peine être parti de la „ Rochelle. Il se met en bataille, sur les côtes de „ Boulogne, il veut seul donner le combat aux „ Ennemis. Ceux-ci se retirent sur leurs côtes, „ & lui laissent toute liberté d'aller joindre, s'il „ veut, le Duc de Beaufort, & avec ce tempo- „ rizement de sept, ou huit jours seulement, d'as- „ surer la Victoire, & peutêtre, par ce moyen, „ mettre fin à la Guerre; & au lieu de ce parti, „ que la Prudence conseilloit, il prend celui d'al- „ ler encore chercher l'Ennemi, vers Douvres, „ pour le combattre seul, &, s'il lui arrive un „ malheur; non seulement mes affaires souffriront, „ dont je me consolerois aisément; ma Puissance „ ne dépendant pas d'un pareil accident; mais on „ dira, dans les Provinces Unies, que c'est moi „ qui aurai été la principale cause de cette dis- „ grace.

Le Roi ajoûte, qu'il ne disoit cela, que pour décharger son cœur, & qu'il voyoit assez que ce n'étoit pas le tems de faire des plaintes, si l'on n'y forçoit pas son Ambassadeur.

Mais il paroît par le discours précedent, que le Sécretaire d'Etat, qui écrivit cette Lettre, vouloit prévenir les plaintes des Hollandois; qui pouvoient dire, qu'il ne falloit pas attendre, jusqu'au milieu de Septembre, à envoyer sa Flotte dans le Canal; où elle étoit en danger d'être poussée par un vent du Nord, sur les côtes de France, où les gros Vaisseaux étoient en danger, & où il les avoit obligez de hazarder la leur : Que les Etats n'avoient eu aucun dessein de se battre seuls, contre les Anglois, qui les étoient venus chercher, & qu'il n'étoit pas possible d'aller les battre sur leurs propres côtes : Que Ruiter avoit envoyé des Bâtimens légers, pour avertir le Duc de Beaufort du lieu, où étoit la Flotte Angloise, & de celui où ils alloient attendre la Françoise; parce qu'ils ne pouvoient pas lui aller au devant, vers les côtes de Brétagne, sans se hazarder d'y passer l'Hiver, & de laisser les côtes de Hollande & de Zélande exposées aux incursions des Anglois : Que la maladie de Ruiter & celle, qui étoit parmi les Equipages, obligeoient l'Etat à penser à les rappeller : Que l'Amiral Hollandois n'avoit point été chercher l'Ennemi vers Douvres, pour l'attaquer là, tout seul; mais qu'il s'étoit tenu sur les côtes de France, sans retourner chercher les Ennemis, sur tout depuis son incommodité. Tout cela ne se disoit en effet que, pour répondre aux plaintes que les Hollandois faisoient du retardement de la Flotte Françoise. Peutêtre aussi étoit-on choqué, en France, de ce qu'on ne faisoit pas grand cas d'une Flotte; dont ni les Chefs, ni les Equipages ne s'étoient jamais trouvez à des combats semblables à ceux, qui se donnerent alors, entre les Anglois & les Hollandois; où l'on employa, des deux côtez, toute l'adresse, & toute la bravoure possibles. Outre cela, le Roi avoit donné d'assez bons Ordres à son Amiral, qui fut en pleine mer, dès le 13. du Mois. Ces ordres étoient du 12. du Mois, en ces termes, qui supposent que la France croyoit, que la Bataille se donneroit, avant que le Duc de Beaufort eût joint la Flotte Hollandoise : *Vous avancerez dans la Manche, avec toute la diligence possible, en ayant* 1666. *néanmoins égard aux succès & aux suites de la bataille. Si les Hollandois la gagnent, vous ferez, au plûtôt, la jonction avec eux.* Cela étoit facile à faire, & sans danger. Les Ordres ajoûtoient : *S'ils la perdent, & qu'un nombre considerable de leurs Vaisseaux entre dans la Manche, pour se retirer vers les côtes de Brétagne, en ce cas il faut encore vous joindre à eux & les réunir, pour aller conjointement combattre les Anglois. Si, au contraire, les Anglois étoient demeurez absolument maîtres de la Mer, & que leur Flotte fût presque en son entier; en ce cas, vous devez penser à mettre la mienne en sûreté.*

Le Roi ajoûtoit à ce que l'on a rapporté de sa Lettre, qu'il le disoit pour décharger son cœur; parce qu'il voyoit assez que ce n'étoit pas le tems de faire des plaintes; si ce n'étoit qu'on y forçât son Ambassadeur, par celles, qu'on lui pourroit faire. Il jugeoit qu'il valoit mieux s'appliquer à prendre une nouvelle vigueur, & encourager le Pensionaire de Hollande, contre les cabales des mal-intentionnez. Il approuvoit fort, que D'Estrades fît ce que De Witt lui avoit proposé, qui étoit de déclarer que l'on vouloit bien travailler à la Paix; pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les Propositions, qui lui avoient été faites, de la part des Etats à Paris, & qu'il donnât satisfaction là-dessus. Alors on pourroit, selon les sentimens de la Cour de France, envoyer des Députez, pour traiter & conclurre *au lieu, qui seroit concerté*; à quoi elle vouloit qu'on fît attention, parce que Van Beuning lui avoit proposé d'envoyer lui, & les Etats, châcun un Député en Angleterre, pour y traiter de la Paix. Le Roi de France disoit, que c'étoit une indignité, qu'il ne commettroit jamais; quand même il devroit demeurer seul en guerre, avec l'Angleterre; n'étant pas la premiere fois, que la Couronne de France l'avoit euë avec elle, sans en souffrir aucun mal. Il déclaroit „ qu'il ne donneroit jamais son „ consentement, à ce que les Etats envoyassent, „ sans lui, traiter la Paix à Londres, soit publi- „ quement, soit en secret; & que s'ils le faisoient, „ sans son consentement, il prétendroit, qu'ils „ auroient contrevenu formellement au Traité, „ & que l'Alliance étoit rompue; après quoi, „ il espereroit que Dieu, qui voyoit la sincerité „ de ses intentions & de sa conduite, béniroit sa „ cause, & qu'il ne manqueroit ni de pouvoir, „ ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus „ grands embarras à ceux, qui l'auroient si lâ- „ chement abandonné.

Tout cela ne se disoit, comme la suite le fit voir, que pour perpetuer la guerre des Anglois & des Hollandois; dans la pensée de les épuiser si fort, & de leur donner tant d'affaires entre eux; qu'ils ne pussent pas s'opposer à l'invasion des Païs-Bas Espagnols, qui ne pouvoit pas être long-tems differée.

Entre les embarras, qu'il pouvoit susciter aux Etats Géneraux, le principal étoit celui qu'il croyoit leur causer, par quelque entreprise, que les Suedois feroient dans le voisinage, comme étoit le siege de Brême. *Le Sr. Wrangel*, disoit-il, *est avec des forces très-considerables dans un poste, dont il me sera très-facile de le tirer, quand je voudrai, & avec une grande joie, de sa part.* C'est aussi ce que fit le Roi de France, cette même année.

Le 17. de Septembre, les Etats Géneraux écrivirent au Roi d'Angleterre une Lettre très-pressante, pour l'obliger de leur apprendre à quelles conditions, il pourroit faire la paix. Nous en

1666. en avons rapporté (1) ci-dessus l'essentiel, à cause de la liaison, qu'elle avoit avec une autre, que ce Prince avoit écrite aux Etats, où il sembloit n'être pas éloigné de vouloir entrer en une négotiation, pour faire la Paix. Il n'y repliqua, (2) que le 4. d'Octobre, & y exposa les raisons qui l'avoient empêché d'écouter les Propositions, que Van Beuning avoit faites à Paris. Il insista 1. sur les réparations qu'il avoit demandées, pour quelques Vaisseaux Anglois, qui avoient été saisis aux Indes Orientales : 2. sur le sujet qu'ils avoient donné au Capitaine Holmes, d'attaquer le Fort Hollandois de *Cabo Verde*, en envoyant des ordres à leurs Officiers, de se saisir du Fort de Cormentin : 3. sur l'Ile de Pouleron, que les Hollandois n'avoient point rendue à ses Sujets, conformément au Traité, qu'il avoit fait avec eux : 4. sur les dommages que Ruiter leur avoit faits, sur les côtes de la Guinée : 5. sur les ouvertures, qu'il avoit faites aux Etats, à Londres, par le ministere de ceux qu'ils y avoient envoyez sur le lieu, où l'on pourroit négotier de la Paix : 6. sur les Dédommagemens qu'il demandoit aussi, pour les frais, qu'il avoit été obligé de faire, pour soûtenir cette guerre : 7. sur la nécessité qu'il y auroit, que les Etats envoyassent quelcun à Londres, pour préparer les matieres, avant qu'on vînt à traiter ensemble.

Enfin *Charles* II. ou plûtôt le Comte d'Arlington, Sécretaire d'Etat (qui faisoit le Protestant, comme le Roi, quoi qu'il fût Catholique Romain) finissoit sa Lettre ainsi : „ Pour conclurre, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos peuples, dans l'opinion, que nous réfusons ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix. Quoi que cette maniere d'agir soit fort nouvelle, d'outrager & d'attaquer, par une guerre ouverte, vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste réparation; nous ne laisserons pas, malgré tous les inconveniens, qui en pourroient arriver, de vous faire savoir, en même tems, ce que nous ne voulons pas; aussi-bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne demandons pas que vôtre Etat souffre le moindre changement, ni que vôtre autorité soit diminuée dans vôtre Territoire, ni que vôtre liberté soit blessée, par la dépence d'aucun Prince de nôtre côté (*il semble avoir voulu désigner par là le Prince d'Orange.*) Nous ne demandons aussi aucun empire, ni superiorité sur les Mers; que celle, dont nos Prédecesseurs ont joui de tous tems, sans contradiction.

„ Nous demandons que vous observiez, inviolablement & de point en point, le dernier Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes, publiées par vos Gouverneurs, dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme dérogatoires à l'honneur de tous les Rois, & au Droit commun des Gens, soient par vous anullées, ou desavouées; & qu'un Règlement de Commerce soit établi; pour garantir nos Sujets, à l'avenir, des oppressions & des insultes, que nous y avons autrefois souffertes.

„ Quoi que nous ne nous proposions, qu'un remboursement en argent des fraix immenses de la guerre; nous demandons pourtant, & attendons de vous une somme moderée de deniers, en considération des pertes & des dommages, que nous & nos Sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & raisonnable, dans le Traité; comme aussi, que caution soit donnée, pour son observation; le tout comme les Médiateurs le trouveront juste & équitable. 1666.

„ En dernier lieu, nous proposons & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre si nécessaire & si sainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut aussi servir de fondement à conserver celle de toute la Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque personne, pour ajuster les préliminaires, qui puissent acheminer à cette bonne fin; ce que faisant, nous ne doutons pas, que Dieu ne bénisse nos efforts, & ne les couronne d'une bonne conclusion; qui se verra dans les offices réciproques d'amitié, & de nôtre côté, de la continuation de la Bienveuillance, que nous avons toûjours euë, pour vôtre Etat.

„ Mais si, pour des raisons particulieres, vous rejettez cet Expédient, & avec le péril de vôtre vrai interêt, vous vous opiniâtrez contre la Paix, que l'on vous met en main; nous laisserons au monde à juger, à qui il faudra se prendre de la continuation de la Guerre, & des maux qui s'en ensuivront; & si de nôtre côté, nous n'avons pas fait tout ce que l'honneur nous a permis de faire, pour les prévenir.

Si cette Lettre avoit été écrite à quelque autre Puissance, que les Etats Géneraux, & qui n'eût aucune connoissance de ce qui s'étoit passé, le Conseil d'Angleterre auroit pu croire qu'elle la pourroit surprendre; mais il est étonnant qu'on écrivît, de la sorte, à une République; qui savoit, qu'il n'y avoit rien de vrai, en cette Lettre. C'étoit se moquer d'elle, d'une maniere très-choquante, & lui faire comprendre qu'il n'y avoit rien à esperer de raisonnable d'Angleterre. Aussi le sentit-elle bien, & se vengea-t-elle vivement de ces étranges manieres.

La fin de la Lettre étoit digne de tout le reste de cette étrange scene; puis que le Roi Catholique Romain, & son Sécretaire de la même Religion, se répresentoient „ prians Dieu de disposer les cœurs des Etats à faire réflexion sur le vrai interêt Protestant, & de considerer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis, si la guerre continuoit entre eux.

Il fallut se contenter de conditions bien differentes, dans la Paix de Breda, qui se fit l'année suivante.

Cependant les Suedois commencerent à assiéger la Ville de Brême, ce qui engagea quelques-unes des Puissances voisines à faire une Ligue, (3) pour s'opposer aux progrès de cette Nation; qui ayant encore l'imagination pleine des Victoires de ses derniers Rois, s'imaginoit de faire revenir les tems, auxquels elle avoit fait trembler tout l'Empire. Comme cela n'eut point de suite remarquable, & ne regarde pas directement les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons pas.

Pendant (4) que la Flotte Hollandoise étoit encore dans la Manche, & qu'elle y attendoit avec beaucoup d'impatience celle de France; il y eut de furieuses tempêtes, qui causerent du dommage dans la Flotte des Etats, & qui firent craindre pour le Duc de Beaufort, qu'il n'en eût aussi beaucoup

(1) Pag. 135.
(2) Voyez les Lettres D'Estrades T. IV. p. 430.

(3) Voyez la Lettre D'Estrades du 28. d'Octobre 1666.
(4) *Brand* sur ce tems.

1666. coup souffert. Outre cela, le nombre des Maladies augmentoit sur la Flotte Hollandoise, & la fievre de Ruiter lui-même empiroit; ce qui l'obligea de demander aux Etats de retourner à terre, pour tâcher de se remettre. Ils résolurent en effet, de faire revenir la Flotte & de la desarmer; mais comme on étoit dans cette résolution, on reçut la nouvelle de l'incendie qui étoit arrivé à Londres, duquel nous avons déja parlé. On crut qu'un Incendie, qui avoit consumé, comme on disoit, douze-mille Maisons, & quatre-vingt-quatre Eglises, pourroit bien rendre la Cour d'Angleterre plus souple, & qu'elle ne pourroit plus remettre si promptement sa Flotte en mer; ou donner un combat, dans l'absence du Duc d'Albermarle, qui étoit allé à Londres.

Cela fit qu'au lieu de donner permission à Ruiter de venir à terre, on lui écrivit, le 27. de Septembre, de tenir encore un peu la Mer. Les François l'avertirent, en même tems, que les Flottes Françoise & Angloise étoient aux mains, près de Boulogne, & le prierent très-instamment d'y venir. Il essaya d'y aller, mais le vent étoit si contraire & si violent, qu'il ne put s'y rendre, quelque adresse qu'il employât pour cela; comme il l'écrivit à Van Beuning, & en termes très-énergiques, puis qu'il lui dit, que *quand il auroit été assuré de la ruine de France & de la Hollande, dans ce combat, il ne lui auroit pas été possible de l'empêcher*; & qu'il feroit tout ce qui se pourroit humainement, pour se rendre à l'Oüest du Canal. Mais le vent ne lui permit pas de le faire, puis que la nuit du vingt-sept au vingt-huit d'Octobre, le vent, en six heures de tems, parcourut presque toutes les pointes du Compas, & qu'il s'éleva après cela une Tempête si rude de l'Oüest-Sud-Oüest, & accompagnée d'une si grosse pluye, & d'un si grand brouillard, qu'à peine pouvoit-on marcher, ou demeurer sur le Pont, ou voir ce qu'on pouvoit faire, pour se soûtenir contre la tourmente. Le matin on s'apperçut qu'il manquoit dix Vaisseaux, sans pouvoir deviner de quel côté ils avoient été poussez. Il y en avoit encore quatre autres de dématez, & plusieurs qui avoient perdu leurs ancres, ou leurs cordages. On voit par-là, qu'il étoit impossible d'entrer dans la Manche, pour aller chercher la Flotte Françoise.

Comme Ruiter s'affoiblissoit toûjours, & qu'il ne se trouvoit pas en état de conduire plus longtems la Flotte, il demanda le 28. de Septembre aux Etats, la permission de se faire conduire à terre, le plûtôt qu'il seroit possible.

Les Deputez Plénipotentiaires des Etats, pour les affaires de la Marine, s'étoient cependant assemblez au Texel & au Wielingen, & prirent diverses résolutions conformes à l'état des affaires. Quelques jours avant que les EE GG. reçûssent la Lettre de Ruiter, ils leur représenterent, qu'ils jugeoient qu'il seroit avantageux, pour le service de la République, de nommer deux, ou trois Membres du Gouvernement, gens de cœur & d'expérience; pour aller sur la Flotte, en qualité de Députez Plénipotentiaires, avec pouvoir de régler ses opérations, comme on avoit déja fait, l'année passée. On croyoit que les Députez, autorisez de la sorte, pourroient décider de tout, avec plus de promptitude, après avoir pris le Conseil des Officiers Géneraux; faire observer la Discipline Militaire, avec plus d'exactitude; & prendre sur eux divers soins, dont le Lieutenant-Amiral étoit chargé; par le moyen de quoi, il seroit plus en état de veiller aux fonctions de sa charge. Il fut enfin résolu, sur la fin de Septembre, de nommer trois Députez, dont le Pensionaire de Hollande seroit un, & dont les deux autres seroient nommez par les Provinces de Zélande & de Frise. Ces deux Provinces ne nommerent personne, peut-être parce qu'il n'y avoit personne, en qui elles pussent prendre tant de confiance; ou parce que ceux, qui auroient pu s'en aquiter, ne voulurent pas s'en charger. Le Pensionaire s'embarqua seul, & se rendit au Vaisseau de Ruiter, le 29. de ce Mois. 1666.

Les Etats reçurent, en ce tems-là, une (1) Lettre du Roi de France, par laquelle l'on vit, qu'on n'avoit, à la Cour, pas peu d'inquiétude pour la Flotte du Duc de Beaufort, & que l'on y reconnoissoit que les EE. GG. & leurs Amiraux avoient fait en vain tout ce qu'ils avoient pû pour se joindre à lui. Le Roi dit en cette Lettre aux Etats Géneraux, „qu'il avoit été informé, par une Lettre qu'il avoit reçuë d'eux, des „ raisons, qu'ils avoient estimé les devoir obliger „ de rappeller leur Flotte; nonobstant le concert, qui avoit été pris en Zélande: Qu'il avoit aussi vû la peine, qu'ils témoignoient avoir „ du péril, que la Flotte pourroit courir, en s'avançant dans la Manche; où ils savoient que „ les Anglois l'attendoient dans l'Ile de Wight, „ avec toute leur Armée: Qu'il étoit satisfait „ de la loüable disposition, dans laquelle ils étoient de faire de grands efforts; pour se mettre en état, au Printems prochain, d'aller attaquer l'Ennemi commun, & de faire quelque „ chose d'extraordinaire, conjointement avec les „ forces de la France; si, pendant l'Hiver, Dieu „ n'avoit touché le cœur du Roi d'Angleterre, pour „ lui faire prendre des pensées plus pacifiques; ou „ qu'on ne pût conclurre une bonne paix, à la satisfaction des parties interessées: Que néanmoins „ il n'étoit pas encore assuré, que la Flotte Françoise ne reçût quelque grand échec, en se retirant dans ses ports; mais qu'il ne laissoit pas „ de prendre, en bonne part, la retraite de la „ Flotte des Etats; ayant bien pesé les raisons, „ qui les avoient obligez à la rappeller dans leurs „ ports, dont l'une l'avoit même touché sensiblement, qui étoit la maladie de leur Amiral; „ quoi que Sa Majesté esperât de la Bonté Divine, „ qu'elle ne voudroit pas ôter, à la bonne Cause, „ un Chef si brave & si experimenté.

Le Roi disoit ensuite „ que les ordres qu'il avoit envoyez au Duc de Beaufort d'aller jusqu'au pas de Calais, avec l'Escadre qui l'avoit „ jointe à Belle-Ile, étoient si exprès, qu'il ne „ devoit avoir aucun égard à la superiorité des „ forces Angloises, qui l'attendoient à l'Ile de „ Wight; que le Duc ayant eu d'abord un vent „ contraire, pour entrer dans la Manche, il avoit profité du changement, qui y étoit arrivé, & étoit arrivé jusqu'à la Rade de Diepe, „ le 23. de Septembre, à la vuë de l'Armée Angloise: Qu'il avoit reçu, le 24. au soir avis du „ Marquis de Crequi, qui venoit de Dunkerque, „ que la Flotte des Etats n'étoit plus à la Rade „ de S. Jean, mais qu'elle alloit prendre poste „ entre Dunkerque & le Nordforland, d'où il „ jugea qu'elle s'étoit retirée dans ses Ports: Que „ d'ailleurs le Duc avoit reçu une Copie du sentiment du Conseil de la Flotte des Etats, qui por-

(1) Datée du 26. de Septembre 1666. Voyez-la au T. IV. de D'Estrades p. 414. & suiv.

1666. „ portoit que le plus sûr, pour le service de la „ France & pour le bien commun, étoit qu'elle fit „ retirer promptement sa Flotte, dans le Havre de Brest, en attendant un tems plus propre à la jonction; & qu'enfin le vent, qui „ l'avoit amenée jusqu'à Brest, ayant entierement changé, Beaufort avoit pris la résolution de regagner Brest, & de passer une seconde fois, devant l'Ile de Wight; où il présumoit que la Flotte Angloise étoit encore „ toute entiere; puis qu'elle n'avoit paru, en „ aucun endroit: Que quoi que l'on n'eût encore point d'assurance, qu'il ne fût arrivé aucune disgrace à la Flotte du Roi, à son retour, sur les côtes de Brétagne; il auroit au „ moins la consolation d'avoir fait connoître que, „ si quelques contre-tems avoient empêché que „ sa Flotte ne partageât, avec celle des Etats, „ la gloire & les périls des combats; ce n'avoit „ jamais été l'intention du Roi, de s'en exempter, ou d'épargner les Ennemis; comme des „ personnes mal-intentionées l'avoient publié, „ dans le monde; ce qui paroîtroit encore plus, „ dans la suite: Que le Roi vouloit bien assurer aux Etats trois choses, & y engager même son honneur & sa foi, par cette Lettre.

„ La premiere étoit, qu'il souhaitoit sincerement & ardemment la paix, au contentement „ des Parties interéssées, & nommément à l'avantage & à la sûreté de l'Etat des Provinces Unies, qu'il avoit dû soûtenir, en conformité des Traitez; & qu'il contribueroit „ bien volontiers à l'accommodement de ces „ mêmes Etats (quand on en pourroit traiter) „ toutes les facilitez qui dépendroient de lui; „ n'ayant rien de plus à cœur, qu'une prompte „ fin de cette guerre.

„ La seconde étoit que, comme on voyoit „ clairement que le dessein, & peutêtre la principale esperance de l'Ennemi, étoit de les séparer de lui, ou de les diviser en eux-mêmes; „ il les assuroit, que, pour ce qui le regardoit, „ il demeureroit constamment dans l'observation „ de tout ce qui avoit été stipulé entre eux, „ par le Traité de leur Alliance, & qu'il ne „ seroit jamais capable, non seulement de l'enfreindre, ou de traiter rien à part, & bien „ moins de rien conclurre; mais qu'après en avoir rejetté toutes les ouvertures, il ne manqueroit pas de les communiquer aux Etats; se „ confiant d'ailleurs pleinement en leur probité „ & en leur bonne foi, qu'ils en useroient de „ même, si on vouloit les tenter & les surprendre.

„ La troisiéme étoit que, si le Roi de la „ Grande Brétagne persistoit à avoir des sentimens si contraires à la Paix, qu'il ne voudroit pas même en traiter; à moins qu'ils ne „ la lui allassent demander chez lui, & l'y négotier; ce que ni lui, ni les Etats ne pouvoient faire; on rejetteroit ces offres, tant „ en France, qu'en Hollande. En ce cas-là, „ comme on devroit, pour long-tems, desesperer de l'accommodement, & même dès-lors, „ il faudroit concerter principalement deux choses, dont le Roi de France donnoit toute assurance de sa part, & dont l'une seroit d'incommoder, le plus qu'il se pouvoit, l'Ennemi pendant l'Hiver; le Roi Très-Chrétien à „ l'embouchure de la Manche, & les Etats du „ côté du Nord, pour ruiner son Commerce, „ & établir la sûreté du leur; & l'autre regardoit ce qu'entreprendroient les forces des „ deux Etats, & toute la conduite de la guerre, tant à l'égard de leurs Alliez, que de 1666. „ leurs Ennemis, & de toutes les Nations neutres.

„ En cela, l'intention du Roi étoit, *à ce qu'il disoit*, de régler tellement les Conseils communs, „ & l'emploi des Armées; que les résolutions „ fussent plûtôt comme les résolutions d'un seul „ Etat, que de plusieurs Alliez. Cependant il „ vouloit que les Etats Géneraux fissent état, que „ la France feroit tous ses efforts de mettre en „ mer, dès le commencement du Printems suivant, une Flotte plus considerable, en nombre & en qualité de Vaisseaux, que celle, qu'il „ avoit amassée cette année; & de la joindre, de la „ meilleure façon qu'il se pourroit, avec celle „ des Etats; pour aller attaquer conjointement „ l'Ennemi, afin de l'obliger, si cela est possible, de désirer la Paix, pour laquelle il faisoit „ paroître tant d'aversion; que depuis près de „ deux ans, que la Guerre avoit commencé, il „ n'avoit jamais voulu expliquer, ni aux Parties „ interessées, ni à aucuns Médiateurs, à quelles „ conditions il vouloit donner les mains à un accommodement.

A lire cette Lettre, chargée des expressions les plus fortes, dont nous n'avons mis ici qu'une partie, pour n'être pas trop longs; il sembloit que l'on alloit voir en France un armement formidable, pour mettre l'Angleterre à la raison; mais il ne s'en fit rien, & ce ne fut, que par leurs propres efforts, que les Etats Géneraux mirent fin à cette guerre, comme on le verra dans la suite. Ce qu'il y eut encore de plus surprenant, c'est que l'Angleterre & la République s'accommoderent entre elles, pour s'opposer à l'invasion des Païs-Bas, par la France; avec le consentement des Couronnes du Nord, que la France avoit extraordinairement ménagées. C'est ce qu'on trouvera, dans la suite de cette même Histoire, par où on comprendra qu'on ne peut guère se fier aux Projets, ni aux Discours des plus grandes Puissances, quand leurs interêts s'y trouvent opposez.

Pour revenir à la Flotte de France, dont le Roi ne savoit pas encore le sort, lors qu'il écrivit la Lettre, dont nous venons de donner un abregé; le Duc de Beaufort continua à faire voiles à l'Ouëst, du côté de Brest, sans que les Vaisseaux Anglois l'attaquassent; peutêtre à cause de la nouvelle, qu'ils avoient reçue de l'incendie de Londres, & parce que le Duc d'Albermarle y étoit allé.

Dès que le gros de la Flotte Françoise se fut avancé vers l'embouchure de la Manche, où le Roi lui donna ordre de croiser quelque tems; (1) il y eut trois Vaisseaux de cette Flotte, qui demeurerent en arriere. Ils se nommoient *le Rubis*, *le Bourbon* & le *Mazarin*. Comme ils prenoient la route, qu'avoit prise l'Amiral, ils tomberent dans la Flotte Angloise, & crurent qu'ils pourroient se faire un passage, au travers de cette Flotte, qui les fit attaquer par sept Vaisseaux. Le Bourbon & le Mazarin en vinrent en effet à bout, & après avoir démâté deux Vaisseaux Anglois, & soûtenu un long combat, ils continuerent leur route, malgré les autres, & allerent au Havre de Grace.

Le Rubis, après avoir combattu, avec un courage extraordinaire, pendant tout un jour, & sur le point de couler bas, se rendit aux Anglois; de sorte

(1) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Wit du 1. Octobre 1666. auquel tems il étoit sur la Flotte des Etats.

1666. sorte que les François aquirent plus de réputation, par le combat que leurs trois Vaisseaux soûtinrent, qu'ils ne perdirent, par la prise d'un d'entre eux. Les Officiers François des deux autres parlerent des Anglois, avec beaucoup de mépris, & dirent que la seule Flotte Françoise leur auroit bien donné de la peine. Si ce qu'ils disoient n'étoit pas tout à fait vrai, vû la bravoure que les Anglois avoient toûjours fait paroître sur mer, lors qu'ils avoient eu à faire aux Hollandois; cela ne laissoit pas d'être propre à donner du courage à la Nation Françoise.

Le lendemain, après l'arrivée du Pensionaire, sur l'Amiral, Ruiter demanda de nouveau d'être mené à terre; comme n'étant pas en état de faire ses fonctions d'Amiral, à cause de sa fievre, qui s'étoit augmentée. Le Médecin & le Chirurgien attesterent qu'il seroit en danger, si on le tenoit plus long-tems sur mer. Le Conseil de Guerre lui permit là-dessus, de se faire porter à terre. Il passa pour cela sur un Yacht, commandé par le Capitaine Swart, avec le Chevalier *Ange Ruiter* son Fils, pour être transporté dans la Meuse. La Flotte le salua d'une décharge d'Artillerie, lors qu'il partit. Le 3. il arriva devant la Brille, & de là il fut transporté à Amsterdam; où étoit sa famille, & où il eut encore plusieurs accès de fievre, & ne se remit, que fort lentement. Tout le monde, qui le consideroit comme très-utile à l'Etat, fit des vœux, pour sa guérison. Le Roi de France même, le Duc de Beaufort, & quantité d'autres personnes du premier rang, marquerent combien ils s'interessoient dans sa guérison. Il recouvra ensuite sa santé, & sortit enfin le 1. de Decembre, pour aller rendre graces à Dieu, de ce qu'il lui avoit rendu la santé.

Cependant le Lieutenant Amiral Van Nès, son Ami, prit le commandement de la Flotte, mais De Witt ne laissa pas de tout conduire.

La (1) Flotte fit ce qu'elle put, pour entrer dans la Manche, mais les vents contraires l'empêcherent d'y pouvoir aller, & lui sauverent un voyage qui auroit été inutile; parce que celle de France s'étoit déja retirée, quoi qu'on n'en eût pas encore la nouvelle, sur la Flotte Hollandoise.

Le 5. d'Octobre, ayant remis à la Voile à neuf lieuës du Nordforland, elle découvrit la Flotte Angloise, après midi, forte d'environ soixante Voiles. On crut qu'il y auroit un Combat ce jour même, ou au moins le lendemain. Mais les Anglois revirerent, & pendant la nuit, il se leva une forte tempête, qui éloigna d'eux les Hollandois, & écarta plusieurs Vaisseaux du reste de la Flotte. Le lendemain le gros des Vaisseaux jetta l'Ancre à huit lieuës, ou environ, de l'embouchure de la Meuse; pour y attendre les Bâtimens, qui s'étoient écartez. (2) Les Anglois se montrerent encore, mais voyant les Hollandois, qui les attendoient en bon ordre, prêts à les recevoir, ils n'oserent pas les attaquer. Le 11. du Mois, on résolut d'attendre jusqu'au 13. pour voir si la Flotte Angloise reviendroit, mais elle ne parut point. On approcha des côtes d'Angleterre, où l'on attendit encore le retour de cette Flotte, qui ne parut plus; & l'on apprit qu'elle étoit rentrée dans la Tamise.

Là-dessus il fut résolu le 12. d'Octobre, au soir, de faire rentrer la Flotte dans ses Ports; d'autant plus qu'il y avoit beaucoup de gens malades, & que les vivres commençoient à manquer. De Witt fit ensuite rapport, le 14. du Mois, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, de ce qui s'étoit passé sur la Flotte, & fut remercié de sa bonne conduite. Cependant les Vaisseaux de la Flotte, que la tempête avoit écartez revinrent aux Ports. 1666.

Depuis (3) les Etats ordonnerent vint un Navires, trois Brulots & six Galiottes, pour croiser & tenir la Mer, jusqu'au tems des glaces. Quatorze eurent ordre de croiser depuis le Doggersant jusqu'au Sund, pour la sureté des Vaisseaux, qui pouvoient venir de la Mer Baltique & de l'Elbe. Les autres devoient croiser sur les côtes d'Angleterre, depuis Harwich, jusqu'en Ecosse; pour tâcher de se saisir de la Flotte du Charbon de pierre, dont Londres avoit un très-grand besoin. On donna encore ordre, que l'on armât huit Vaisseaux, pour servir de Convoi aux Flottes Marchandes, jusqu'au Nord de l'Ecosse.

D'Estrades demanda qu'on envoyât aussi une Escadre, dans la Manche; mais le Pensionaire de Hollande lui dit, que cela ne se pouvoit pas; parce que tous les Officiers de Marine avoient représenté qu'il n'y avoit point d'Escadre, qui pût croiser là; puis que les côtes de France ne valoient rien, & que celles d'Angleterre étoient ennemies; d'où il pouvoit venir assez de Vaisseaux, pour détruire cette Escadre, sans qu'elle pût échapper.

De Witt demanda à son tour, combien de Vaisseaux le Roi de France auroit en mer, pendant l'Hiver, & l'Ambassadeur répondit que le Roi y auroit le tiers du nombre des Vaisseaux, que les Etats y entretiendroient.

En parlant de la Ligue, pour la conservation de Brême, De Witt parut tomber dans le sentiment de l'Ambassadeur de France; qui étoit de n'employer point la force, dans cette affaire-là; mais il témoigna que cette Ligue pourroit appuyer les Princes de l'Empire, que l'Empereur avoit chargez de travailler à accommoder cette affaire. Il leur avoit donné ordre de tâcher d'ajuster ce démêlé, & au cas que le Roi de Suede voulût employer des voies de fait, sans se vouloir soûmettre à la Justice ordinaire de l'Empire, d'employer toutes leurs forces pour cela. Ce fut ce qui engagea l'Electeur de Brandebourg de signer la Ligue.

Les EE. GG. & ceux de Hollande, écrivirent au Roi de Suede & à la Ville de Brême, pour les porter à s'accommoder, comme les Médiateurs le proposoient, & d'éviter toute rupture. Aussi n'en vinrent-ils pas jusques-là, dès que la Province de Hollande eût donné ordre de tenir deux-mille hommes en Oostfrise.

On reçut une Lettre de l'Ambassadeur des EE. GG. à Stokholm, dans laquelle il disoit, que le Grand Chancellier lui avoit dit, que peutêtre que la Suede enverroit un Ambassadeur Extraordinaire à la Haie; pour accommoder les differends, qu'ils avoient entre eux. De Witt répondit, qu'il avoit communiqué cette offre à ses Maîtres, qui avoient témoigné d'en être bien-aises; pourvu que ce fût avec des intentions plus sinceres, que celles de la Suede ne l'avoient été jusqu'alors. D'Estrades écrivit en même tems à *De Pompone*, qui étoit Ambassadeur de France en Suede, que si les Suedois persistoient à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, dans la forme que les Etats lui avoient en-

(1) *Brand* sur ce tems.
(2) Lettre de D'Estrades du 20. d'Octobre 1666.
(3) D'Estrades là-même.

1666. envoyée, & à vouloir que ceux de leur Nation payassent un quart moins de Droits & de Péage en Hollande, que ne font les autres étrangers, l'Ambassade seroit inutile; puis qu'Amsterdam & la Nord-Hollande ne consentiroient jamais, à faire aucun changement dans le Traité d'Elbing, à cet égard.

L'Ambassadeur de France présenta aux Etats Generaux la Lettre du Roi son Maître, dont nous avons donné l'abregé. (1) Elle vint, dit-il, fort à propos, & elle fut luë, dans l'Assemblée des EE. GG., & ensuite dans celle des Etats de Hollande; avec l'approbation unanime de ceux, qui s'y trouverent. Châque Député des Villes s'en fit donner une Copie, pour l'envoyer à ses Maîtres. Tout ce qui y étoit contenu étoit si fort, au goût de l'Ambassadeur, & si obligeant pour les Etats; qu'il ne falloit pas douter, que cela ne fit un très-bon effet, dans toutes les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, un peu plus bas, dans cette même Lettre, que „ si ces Peuples étoient capables d'ê- „ tre gagnez, par l'honêteté, par la bonne foi, „ & par les assistances, qui avoient sauvé leur „ Etat; il y auroit de quoi assurer, qu'ils ne „ manqueroient jamais de reconnoissance; mais „ que c'étoient des Marchands, que l'Interêt „ gouvernoit, & qui n'avoient nul égard aux „ engagemens, où ils étoient, & sur qui on ne „ pouvoit faire aucun fondement certain, quand „ le cas écherroit, qu'on auroit besoin d'eux. Cela vouloit dire, qu'ils ne favoriseroient nullement l'invasion des Païs-Bas Espagnols, lors que le Roi l'entreprendroit, & qu'ils ne consentiroient jamais d'être Voisins immédiats de la France; ce qui fut leur maxime constante, depuis la Paix de Munster, & même auparavant; comme on l'a pu voir, dans cette Histoire. Quelques obligations, qu'ils eussent à la Couronne de France, qui étoient sans doute grandes; ils étoient encore plus obligez, à travailler à la sûreté de leur République; dont la liberté étoit d'un trop grand prix, selon eux, pour la sacrifier à leur plus ancien Allié. C'est, pour ainsi dire, une *marchandise* trop précieuse; pour la vendre, pour quelques services, que ce puisse être.

Les Etats étoient si persuadez, que l'on doit soûtenir ses Voisins, contre ceux qui cherchent à s'agrandir à leurs dépends, qu'ils (2) entrerent le 7. d'Octobre, dans le Traité de Ligue du Roi de Danemark & de la Maison de Brunswik, pour la conservation de la Ville de Brême, que Wrangel assiégeoit. On dépêcha à l'Electeur de Brandebourg; pour savoir s'il y vouloit entrer; à quoi il consentit, comme il paroît par diverses (3) Lettres écrites, en ce tems-ci. Sur l'Avis que cette Ville étoit fort pressée par les Suedois, les Ducs de Brunswik se préparerent à y envoyer une armée de treize-mille hommes; quoi que les Etats ne voulussent pas contribuer à ce secours. Le Roi de France voulut les détourner de s'engager en cette Ligue, de peur que cela ne leur attirât une rupture, de la part de la Suede. Il leur fit même entendre, que, si les Suedois les attaquoient eux-mêmes, à cette occasion, même dans leur propre Païs, il ne prétendoit entrer dans aucune

(1) Voyez la Lettre de D'Estrades du 7. d'Octobre, de cette année, adressée au Roi.

(2) Lettre de D'Estrades au Roi T. C. du 7. d'Octobre, 1666.

(3) Lettre de D'Estrades du 28. d'Octobre 1666. Lettre de De Witt du 21. d'Octobre & de Van Beuning du 22. du même mois 1666.

Garantie, en leur faveur; parce qu'ils ne pourroient pas nier qu'ils ne fussent les Agresseurs, quand même ils seroient attaquez dans leur propre Païs, comme on le peut voir dans les Lettres du Marquis de Lionne & du Comte D'Estrades, en ce tems-là. Mais cette affaire fut accommodée, peu de tems après, & le (4) Roi de France lui-même ne souhaitoit nullement, que la Suede se rendît maîtresse de cette Ville; ensorte qu'elle dépendît immédiatement de la Couronne de Suede, qui eût droit d'y tenir une Garnison; comme il paroît, par des Lettres écrites, sur la fin de cette année. 1666.

La Lettre du Roi d'Angleterre, dont nous avons parlé, ayant été communiquée, par De Witt, au Comte D'Estrades, (5) l'Ambassadeur la trouva conçue en termes si ambigus, qu'il en jugea que ce Monarque ne vouloit point la Paix. Il fut choqué sur tout, de ce qu'il vouloit que les Etats envoyassent des Députez à Londres; de ce qu'il parloit du Domaine de la Mer, tel que ses Prédecesseurs l'avoient eu, comme si l'on en tomboit d'acord; enfin de ce qu'il disoit du Roi de Danemark, touchant l'affaire de Bergue, en Norwegue, qui ne paroît pas fort assuré, & de son exclusion du Traité.

Dans l'Assemblée (6) des Etats Generaux, il se trouva des Provinces, qui dirent d'abord, que puis que l'Angleterre offroit de la faire, en même tems, avec la France, il falloit l'écouter. Mais De Witt leur fit remarquer qu'il y avoit plusieurs termes, qui étoient captieux, ce qui les engagea à changer de sentiment. Les Etats de Hollande déclarerent, tout d'une voix, qu'il falloit continuer la guerre, & résolurent d'entretenir tous les Matelots, qu'ils avoient à leur solde, pendant tout l'Hiver; afin d'être plus prêts à se mettre en mer, dès qu'il le faudroit.

On parla beaucoup des desseins, qu'on pourroit faire la Campagne de l'année suivante, dont il ne se fit pas grand' chose, du côté de la France. On remit sur le tapis le salut du Pavillon, que les François prétendoient que la Flotte des Etats, commandée par leur Amiral, fit à celui de France; sans que ce dernier fût obligé de le leur rendre, de la même façon. Ainsi l'Amiral Hollandois auroit été obligé de baisser le Pavillon, devant celui de France, & de le saluer d'un certain nombre de coups de Canons; sans que le François baissât, en aucune maniere, le Pavillon, & sans être obligé de lui rendre le même nombre de Canonades. Tous les Officiers Hollandois, qui s'étoient trouvez, en de semblables rencontres, donnerent une déclaration, par écrit, & confirmée par serment, que les Amiraux François & Anglois, leur avoient toûjours rendu le salut; de la même maniere, dont ils l'avoient reçu d'eux. Les François soûtenoient au contraire, que les François n'avoient jamais baissé le Pavillon. Dans le fonds, cette céremonie n'étoit qu'une civilité, par laquelle celui, qui baissoit le premier le Pavillon, ne prétendoit que reconnoître une dignité plus élevée, dans la Puissance à qui il faisoit cet honneur, sans réconnoître néanmoins en elle aucun pouvoir particulier sur la Mer; & lors que les Vaisseaux d'une Tête Couronnée rendoient un semblable salut, il ne s'ensuivoit pas qu'ils regardassent, ceux qu'ils saluoient ainsi, comme égaux aux Rois. Mais les

 Rois

(4) Voyez la même Lettre.

(5) Lettre écrite le 28. d'Octobre 1666. au Roi.

(6) Là-même.

1666. Rois d'Angleterre, plus puissans que les autres Souverains sur la Mer Britannique, ont prétendu qu'en saluant les premiers leur Pavillon, on reconnoissoit en eux, ce qu'ils ont appellé *le Domaine de la Mer*. C'est de quoi les autres Puissances Maritimes n'ont pas voulu convenir.

L'Ambassadeur de France ayant proposé aux Villes de Hollande, de saluer l'Amiral de la Flotte Françoise, sans qu'il fût obligé de rendre un semblable salut, en baissant le Pavillon à son tour; elles résolurent toutes de ne point joindre leur Flotte à celle du Roi, mais de faire la Guerre à part, par Mer, selon que châcun le trouveroit à propos; ou en cas que les Flottes se joignissent, de ne point baisser le Pavillon, à moins que les François ne le fissent aussi de leur côté. Quand ces sortes de Résolutions se prennent unanimement, par les Villes, il n'y a point de retour; ce qui faisoit que le Comte D'Estrades jugeoit qu'il valoit mieux, selon l'état des choses présentes, que l'on prît le parti, que le Roi voudroit prendre; sans qu'on s'apperçût que la séparation des Flottes venoit de la difficulté, qui se trouvoit, dans le refus que la Françoise faisoit de saluer, à son tour, celle des Etats. Ce qui aigrissoit le plus l'Assemblée de Hollande, étoit la prétention de la superiorité de la Mer, qu'elle ne vouloit ceder à qui que ce fût; ce qu'elle croyoit reconnoître, à la difference du salut, que la France vouloit faire à l'Amiral Hollandois; car pour le nombre des coups de Canon, plus grand, ou moindre, elle n'en paroissoit pas en faire aucun cas.

L'Empereur (1) & le Roi d'Espagne firent sonder le Pensionaire de Hollande, pour savoir s'ils pourroient entrer dans la Ligue, concernant Brême; & il répondit que cela ne pouvoit être, parce que ce n'étoit qu'une Alliance des Princes voisins, qui ne donnoit aucun ombrage à personne; comme elle en donneroit, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Appelboom, Résident de Suede à la Haie, alla voir le Pensionaire, pour l'avertir que le Roi d'Angleterre avoit dit, aux Ambassadeurs de Suede, qu'il ne traiteroit point avec les Etats; s'ils n'envoyoient quelcun à Londres, pour y faire les Propositions de la République; à quoi il avoit ajoûté qu'il pourroit se porter à la Paix, si les Etats vouloient faire quelque chose, à sa priere, en faveur du Prince d'Orange, son Neveu; & s'ils faisoient un Règlement sur le Commerce des Indes, avec un dédommagement des pertes, que l'Angleterre avoit faites durant la guerre, pour lesquelles il ne demanderoit point une somme excessive. Il prétendoit encore, à ce qu'il dit aux Ambassadeurs Suedois, qu'il demandoit des Etats une reconnoissance pour la pêche du Harang; puis que les Hollandois la faisoient sur ses côtes, & qu'ils sêchoient leurs filets, sur son rivage; pour quoi ils leur donneroient la garantie de l'Empereur, & de quelques autres Princes. Mais De Witt répondit que le Roi demandoit des choses déraisonnables, & que les Etats ne lui accorderoient jamais. Il ajoûta à cela, qu'ils ne traiteroient point, que conjointement avec tous leurs Alliez, & que dans un lieu neutre.

Il étoit en effet absurde de demander un dédommagement des pertes, qu'on avoit faites pendant la guerre; après avoir été l'Agresseur, & avoir causé de très-grandes pertes à un Ennemi, avant même que de lui avoir déclaré la guerre, comme avoit fait le Roi d'Angleterre; ainsi qu'on le peut voir, par l'Histoire des commencemens de cette guerre. Il n'avoit non plus aucun droit de vouloir qu'on lui allât, en quelque maniere, demander la Paix chez lui. Mais il vouloit imiter Cromwel, qui en avoit usé de même, envers les Etats Generaux; comme on le peut voir, par ce qu'on a dit de cette Guerre au Livre XIII. Il s'en falloit beaucoup, qu'il ne fût redouté de ses Voisins, comme Cromwel l'avoit été. 1666.

De Pompone, qui étoit, comme on l'a déja dit, Ambassadeur de France à Stokholm, (2) écrivit, en ce tems-ci, au Roi son Maître, que l'affaire de Brême étoit accommodée, & qu'on avoit envoyé à Wrangel la Ratification, de ce dont il étoit convenu avec la Ville; pendant qu'on faisoit une Ligue, pour la soûtenir. C'étoit que ceux de Brême suspendroient chez eux, pendant tout ce siecle-là, l'exercice de leur *Immédiateté* (*ou de leur Dépendance immédiate de l'Empire*) & n'iroient point aux Diétes; Que le Magistrat prêteroit serment de fidelité au Roi de Suede; que la Ville ne laisseroit pas de jouïr de ses Privileges, & n'auroit point de Garnison Suedoise. C'est ainsi que finit, comme on croyoit, cette affaire, qui commençoit à interesser tous les Voisins; qui craignoient que d'une étincelle, il ne nâquît quelque grand incendie, dans le Nord. Mais cette brouillerie ne fut accommodée, qu'au (3) 1. de Decembre de cette année, après de nouvelles apparences de brouilleries, (4) auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

On fit néanmoins une Ligue, pour le repos du Nord, dont (5) on avertit même le Roi de Suede; qui en fit remercier les Etats, & demanda une Copie du Traité, dans lequel il témoignoit vouloir entrer. Le Roi de France (6) en prit de l'ombrage, & jugea que ce Traité lui pourroit devenir très-préjudiciable, si les Projets de la Maison d'Autriche venoient à s'exécuter. „ Voilà, *disoit-il*, un Traité de Ligue défensive, tout formé, pour le soûtien des Princes, „ qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on „ convie châcun d'y entrer, jusqu'au Roi de „ Suede même, contre qui principalement il s'est „ fait. L'Espagne ne manquera pas de donner „ ordre à ses Ministres, de demander incessamment qu'elle puisse y entrer. Van Beuning a „ avoüé que Friquet avoit déja parlé, pour y „ faire entrer l'Empereur, mais qu'on avoit adroitement éludé sa Proposition. Voilà donc „ une pierre d'attente, prête à être mise en œuvre à l'avantage des Espagnols, quand les Etats „ le voudront. Je crois bien, qu'en ce tems-ci „ la chose n'est pas à craindre; mais quand les „ Etats verront une rupture prochaine, entre la „ France & l'Espagne, qui peut être du soir au „ lendemain (*lors que le Roi voudroit faire valoir ses Droits sur le Brabant*) il n'y a qu'à recevoir „ le Roi d'Espagne, dans le Traité; en quoi „ même j'aurois ce desavantage, qu'au lieu que „ je n'aurois qu'à me parer contre la mauvaise po- „ li-

(1) Autre Lettre de D'Estrades du 28. d'Octobre, adressée à De Lionne.

(2) Voyez la Lettre de Louïs XIV. à son Ambassadeur à la Haie, datée du 29. d'Octobre 1666.

(3) D'Estrades Lettre du 2. Decembre 1666. Van Beuning du même jour.

(4) Voyez les Lettres de Van Beuning du 12. de Novembre & du 18. du même Mois.

(5) D'Estrades Lettre du 4. de Novembre, & une autre du 5. de cette même année.

(6) Lettre du Roi à D'Estrades du 5. de Novembre.

1666. „ litique des Etats, qui n'oseroient peutêtre rien „ entreprendre, s'ils étoient seuls, ils auront le „ courage de le faire, se voyant appuyez de di„ vers Princes de l'Empire; & je suis bien trom„ pé, si le Sr. De Witt, qui porte bien loin ses „ vuës, n'a autant visé à cela, en concluant ce „ Traité, qu'à l'affaire de Brême, qui ne reque„ roit pas de si grandes forces. Tout ce que je „ vous dis (*ajoutoit le Roi, en parlant à son Am*„ *bassadeur en Hollande*) ne doit pas vous obliger „ à dire un seul mot au Sr. De Witt, qui fasse „ connoître, que je m'en suis apperçu, & bien „ moins de lui en faire aucune plainte; car la „ chose n'en seroit pas moins faite, & sans reme„ de. Vous devez seulement être continuelle„ ment alerte, pour empêcher que ni l'Empe„ reur, ni le Roi d'Espagne ne soient pas reçus „ dans cette Ligue; vous abstenant même, en „ cela, de faire aucune menace, & témoignant „ au Sr. De Witt, que je me confie entierement, „ là-dessus, en son affection, & qu'il empêche„ ra le coup, s'ils vouloient la tenter; comme „ ce que le Sr. Van Beuning a dit ici, du Dis„ cours de Friquet, m'en a donné la pensée.

Il étoit vrai, (1) que D. Estevan de Gamarre, & le Résident de l'Empereur faisoient, à la Haie, toutes les diligences possibles, pour faire recevoir leurs Maîtres dans la Ligue. D'Estrades ne manqua pas de s'y opposer, de son côté, avec beaucoup d'empressement; quoi qu'il ne fût pas fort difficile de voir qu'il s'opposoit, avec tant de vigueur, à cela; de peur que les Puissances liguées ne secourussent l'Espagne, lorsque le Roi de France l'attaqueroit, dans les Païs-Bas. Sans avoir ce dessein, il n'avoit que faire de s'opposer à une Alliance purement défensive. Pour se ménager (2) le secours des Suedois, il leur avoit fait toucher, à Hambourg, la somme de cent-cinquante-mille Ecus; pour l'entretien des Troupes Suedoises, qui étoient près de Brême. C'est ce que Van Beuning avoit découvert, & que De Lionne nioit; en disant néanmoins que si le Roi de France donnoit des subsides à la Suede, cela ne regardoit point les Etats Géneraux. Il étoit sûr, selon Van Beuning, que la France ne travailloit à s'assurer du secours de la Suede, que par rapport aux Projets, qu'elle formoit contre l'Espagne. „ L'Opinion commune, *comme il l'écri*„ *voit, de Paris, au Pensionaire de Hollande*, est „ qu'on exécutera ces Projets ici, aussi-tôt que „ cette Guerre (*avec l'Angleterre*) sera finie, & „ que l'on passera d'une Guerre en une autre; ou „ du moins que l'on en menacera l'Espagne, pour „ avoir quelque satisfaction sur les prétensions, „ que l'on avoit sur le Brabant.

Depuis que Louïs XIV. eut résolu d'attaquer les Païs-Bas Espagnols, il ne put pas demeurer ami des Provinces Unies; qui de leur côté le regardoient comme un Prince, qui ne manqueroit pas de vouloir envahir leur Etat; dès que ses Frontieres toucheroient celles de leur République. Aussi depuis cette année, il y eut plusieurs démêlez, entre le Roi & les Etats; qui ne pouvoient pas manquer, avec le tems, de les brouiller, ensemble.

La France pressa instamment les Etats d'entretenir des Vaisseaux, non seulement pour croiser au Nord, mais pour demeurer dans la Manche; afin d'y favoriser le Commerce des Côtes de France, & troubler celui des Anglois. De Lionne envoya à D'Estrades, un Mémoire de la part du Roi, du 29. d'Octobre, où il disoit „ qu'il avoit „ bien connu, que les Etats, & particulierement „ ceux de Hollande, ne pensoient, comme ils „ avoient accoûtumé de faire, qu'à leurs interêts „ particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez; puis „ qu'ils vouloient seulement assurer le Commerce „ du Nord, qui étoit tout entier entre les mains „ de la Ville d'Amsterdam; & se soucioient fort „ peu de celui de la Manche; qui auroit produit „ beaucoup davantage à la Hollande, & aux Su„ jets de Sa Majesté, par l'enlevement des Den„ rées du Royaume; mais que comme la pru„ dence ne vouloit pas qu'on relevât tous les „ manquemens des Etats, Sa Majesté desiroit, „ que D'Estrades se contentât, pour lors, de voir „ si la Zélande seroit en état, d'entretenir une „ bonne Escadre de Vaisseaux, pour assurer le „ passage de la Manche; auquel cas, Sa Ma„ jesté contribueroit, de sa part, à la sûreté de „ ce passage douze bons Vaisseaux, qu'Elle a„ voit résolu d'entretenir, pendant l'Hiver; sui„ vant le concert, qui pourroit être fait avec les „ Députez de cette Province; à quoi il ne fau„ droit pas perdre un seul moment. 1666.

Le Mémoire du Roi à son Ambassadeur portoit encore „ que Sa Majesté avoit sujet de s'é„ tonner pour quelle raison les Etats, faisant un si „ grand effort, que de donner au Roi de Dane„ mark, pour entretenir le nombre de quarante „ Vaisseaux pour garder la mer, depuis la poin„ te de l'Ecosse, jusques dans le Sund, pouvoient „ se résoudre de lui refuser deux-cens-mille Flo„ rins, pour pouvoir joindre à leur Flotte vingt „ bons Vaisseaux; ce qui pourroit donner lieu „ de finir la Guerre, en beaucoup moins de „ tems, & par conséquent produire aux Etats „ des avantages, qui ne pouvoient être comparez, „ avec une somme si modique: Que comme une „ infinité de raisons convaincantes, les devoient „ porter à donner cette augmentation à ce Roi, „ Sa Majesté se remettoit à D'Estrades de les „ presser, en toutes rencontres: Qu'enfin la ré„ ponse que le Sr. De Witt avoit faite, sur la „ Résolution, qu'il disoit avoir été prise, par „ ses Maîtres, sur le sujet des saluts (*c'étoit qu'a*„ *près que l'Amiral Hollandois auroit salué l'Amiral* „ *François, en baissant le Pavillon, ce dernier leur* „ *rendroit le salut, de la même maniere*) en cas „ que la jonction eût été faite, provenoit du „ même principe, qui faisoit la plainte de tous „ les Alliez des Etats (*c'étoit apparemment qu'ils* „ *s'égaloient par-là aux Têtes Couronnées, auxquel*„ *les néantmoins ils cedoient le pas, quand ils s'of*„ *froient de saluer les premiers*) mais, comme il é„ toit nécessaire de dissimuler, S. M. feroit enco„ re examiner cette matiere, & prendroit sa ré„ solution, au cœur de l'hiver, laquelle Elle fe„ roit savoir à son Ambassadeur.

Il présenta le même jour, le 29. d'Octobre, un Mémoire aux Etats, où il disoit qu'encore qu'il leur en eût donné plusieurs autres, tendans à ce que tous les Vaisseaux François pussent sortir des Ports de Hollande & de Zélande, avec des marchandises non prohibées, sans aucun empêchement, conformément au Traité de MDCLXII. néanmoins il avoit reçu encore de nouveaux ordres si précis du Roi, son Maître, sur ce sujet; qu'il étoit obligé de réïterer ses instances aux Etats; les assurant que, comme S. M. avoit ce point-là fort à cœur, & qu'Elle prétendoit qu'elle ne demandoit rien que de très-juste; ils ne sauroient faire une chose, qui lui fût plus agréable.

(1) Lettre de D'Estrades du 11. de Novembre 1666.

(2) Van Beuning dans une Lettre du 24. de Decembre, 1666.

1666. Il est vrai, qu'il y a dans ce Tome IV. des Lettres de D'Estrades, aussi-bien que dans les autres, quantité de Mémoires; pour obtenir, des Amirautez des Provinces, la liberté de partir à des Vaisseaux François, chargez de Marchandises permises. Mais il faut qu'il se fit des fourberies, par les Maîtres de ces Vaisseaux, qui donnoient lieu aux Amirautez de les arrêter; sans quoi elles n'auroient jamais osé les retenir dans leurs Ports. Il n'y a rien de plus commun, que ces sortes de tromperies, dans la Navigation. Peutêtre aussi achetoient-ils des Armes, ou d'autres semblables Marchandises, comme du Salpetre, ou des choses qui appartenoient à la navigation, qu'ils rendoient ainsi trop rares & trop cheres en Hollande. On peut voir là-dessus la Lettre suivante de D'Estrades, qui est du 4. de Novembre; & un Mémoire du 9. du même Mois, où l'Ambassadeur se plaint que l'on avoit renvoyé deux Vaisseaux, appartenans à la Compagnie Françoise des Indes Orientales, & d'autres vuides; sans leur vouloir permettre de se fournir en Hollande, de ce dont ils avoient besoin. Il y avoit peutêtre même des Marchands du Païs, qui prenoient part au Négoce de ces Vaisseaux, sous le nom des François; ce qui étoit défendu en Hollande. On voit, par une Lettre du Pensionaire de Hollande à Van Beuning, du 11. de Novembre, que, si l'on accordoit aux Nations neutres la permission de sortir, c'étoit toûjours à condition que leurs Vaisseaux fussent montez par des Matelots de leur propres Nations; ce qu'on observoit constamment, malgré toutes les instances de D'Estrades. Cependant les Marchands trouvoient le moyen d'éluder les défenses de faire sortir les Matelots du Païs, en les envoyant par terre hors du Païs, & fournissant les Vaisseaux de Matelots Etrangers en Hollande, qu'ils congedioient pour prendre les Hollandois, qu'ils avoient envoyez par terre en quelque Port de France. Ils en trouvoient d'autant plus facilement, qu'ils les payoient mieux, que ne faisoient les Etats, & cela pour un service bien moins dangereux.

On peut voir un Mémoire du 9. de Novembre, où les plaintes sont très-fortes, & où le Roi menace de son ressentiment les Etats, s'ils continuoient à en user de même. Tout cela sembloit marquer l'exécution du dessein formé, contre les Provinces Espagnoles.

Il y avoit du tems, que le Roi de France faisoit travailler à six Vaisseaux de Guerre, à Amsterdam; mais quand il s'agit de les garnir d'Artillerie, il fit prier les Etats de lui faire part de celle, qu'ils avoient dans leurs Arsenaux. Ils répondirent qu'ils se feroient donner une Liste de toute l'Artillerie, que les Amirautez avoient, & du nombre dont ils en avoient besoin, pour leur Flotte; pour voir s'ils en avoient plus qu'il ne leur falloit. Il se trouva qu'il y en avoit très-peu, au de-là du nécessaire; quoi que les Etats en eussent fait faire, ou dans leurs fonderies, ou même ailleurs. Les fréquens Combats par mer, en avoient sans doute fait crever un bon nombre; vû la promptitude, avec laquelle Ruiter, & les autres Commandans des Flottes Hollandoises, chargeoient & déchargeoient leur Canon. D'ailleurs les Canons des Vaisseaux brûlez, ou coulez à fonds, étoient perdus sans ressource. Enfin les Etats en cederent à la France, cinquante (1) du moindre calibre.

Cependant (2) les Etats avoient donné ordre, pour avoir leur Flotte prête à mettre en Mer, au commencement du Printems, & le nombre de Matelots, qui étoit nécessaire pour cela. Mais on avoit de la peine à le trouver, à cause des instances des Nations alliées, ou neutres, pour laisser partir de leurs Ports des Vaisseaux, qu'elles disoient leur appartenir; de sorte qu'il étoit difficile d'empêcher, que les Matelots ne sortissent avec eux, quoi que l'on eût interdit la sortie à tous les Vaisseaux. Le Roi de France demandoit même, qu'on laisât sortir des Vaisseaux, qui avoient été transportez par des Hollandois à ses sujets, depuis la défense. D'Estrades avoit présenté, comme on l'a dit, des Mémoires très-forts pour cela, & qui avoient extrémement choqué les Etats. On donna là-dessus ordre à Van Beuning de représenter au Roi, que, s'il en usoit ainsi, il ne seroit pas possible aux Etats d'avoir leur Flotte prête au tems, auquel on avoit résolu de la mettre en mer; ni même qu'elle le fût pendant l'Eté. On auroit pû juger, sur l'apparence, que la France avoit dessein de ruiner la navigation, qui est l'ame de la République; en lui conseillant de donner une somme considerable au Roi de Danemark, afin qu'il entretînt encore quarante Vaisseaux, pour joindre aux leurs, & en leur ôtant le plus de Matelots, qu'il pouvoit, sous le prétexte du Commerce.

On avoit cependant parlé de faire la Paix, avec l'Angleterre. Le Roi de France avoit fait écrire un Billet au Comte de *S. Albans*, par *Ruvigny*; où ce dernier marquoit assez clairement que la Paix étoit facile à faire, si le Roi d'Angleterre vouloit sérieusement en entendre parler. On ne trouva pas même mauvais, que les Etats y joignissent quelques complimens de leur part, mais tout cela fut inutile. Ils écrivirent même, le 25. de Novembre, au Roi Charles II. pour répondre à la derniere Lettre, du 14. d'Octobre, qu'il leur avoit écrite; & s'ouvrirent distinctement sur les cinq Articles, qu'il leur avoit proposez.

I. Ils dirent sur le 1. qu'ils ne croyoient nullement avoir violé le Traité précedent, & qu'ils ne feroient point de difficulté de l'observer, quand la Paix seroit faite.

II. Que, pour ce qui regardoit le second, puis que les Ministres du Roi, & nommément l'Agent Selwin avoient publié des choses, sur la côte d'Afrique, beaucoup plus extravagantes; que les Etats n'auroient pu inventer, ni produire, comme on l'avoit fait voir; ils n'avoient jamais fait difficulté, ni ne la feroient encore de dire, qu'ils seroient bien-aises, que ces Déclarations fussent desavouées, de part & d'autre, comme si elles n'avoient jamais été.

III. Que par rapport au troisiéme, qu'ils ne desiroient pas moins que S. M. le Règlement du Commerce, qu'Elle, pourvu qu'il fût géneral & réciproque; ne pouvans pas s'imaginer qu'Elle leur refusât en Europe, ce qu'Elle croyoit équitable aux Indes Orientales.

IV. Qu'à l'égard du quatriéme, bien loin de se croire obligez de rembourser les frais de la Guerre, & les dommages, que pouvoient avoir souffert les Sujets de S. M. ils pourroient redemander tout ce qui leur avoit été saisi & confisqué, avant même la déclaration de la Guerre; quoi que le Roi eût protesté, qu'il ne suivroit pas le mauvais exemple de Cromwel, en surprenant les Sujets des Etats.

V. Que pour ce qui étoit du cinquiéme, si S. M. faisoit difficulté de s'assurer en leur parole, leur

(1) Lettre de De Witt du 19. de Novembre 1666.
(2) Autre Lettre du même du 11. du même Mois.

1666. leur seing, & leurs séaux; comme ils n'en feroient pas aux mêmes difficulté; ils écouteroient volontiers les Propositions, que l'on voudroit faire, touchant la Garantie des Puissances Amies & Alliées. Ils ajoûtoient qu'ils ne pouvoient rien conclurre, sans le consentement de leurs Alliez; & qu'ils n'entreroient point en négotiation, qu'en une place neutre, où l'honneur & la commodité pussent inviter les Rois de France & de Danemark, aussi-bien qu'eux, à y envoyer leurs Plénipotentiaires; sans quoi, tout ce qu'on pourroit proposer seroit inutile.

Quelques Ministres Suedois, ou autres avoient auparavant proposé (1) Anvers, ou Gand, ou Hambourg; mais ni le Roi de France, ni les Etats, ni même le Roi d'Angleterre n'avoient accepté aucune de ces Places.

Le Roi Charles II. auroit d'ailleurs bien dû accepter les Offres des Etats, & ne pas differer une Paix, qui n'avoit rien d'injurieux pour lui, ni pour la Nation Angloise.

Pendant qu'en France & en Hollande on travailloit aux Flottes, qui ne devoient se mettre en Mer, que le Printems suivant, & qu'on parloit de leur jonction; on travailloit, en même tems, en France, à faire en sorte que cette jonction ne se pût faire. Comme les Anglois, qui s'attribuent *le Domaine de la Mer*, qui environnent la Grande Brétagne, (2) avec beaucoup plus d'apparence, que la France ne le pourroit faire, ne faisoient pas, avant la guerre, difficulté de rendre le Salut à un Commandant Hollandois, comme ils l'avoient reçu; il sembloit que les François ne devoient faire aucune difficulté d'en user de même envers eux; sur tout étant inferieurs, par rapport aux forces maritimes, quoi que superieurs par terre.

Encore qu'on eût très-souvent parlé de la jonction des deux Flottes, cette sorte de Cérémoniel n'avoit point été règlé, comme il auroit dû l'être. Van Beuning s'étoit entretenu (3) en Octobre, avec Mrs. de Turenne & de Lionne, de ce qui concernoit le Salut, & le Contre-Salut du Pavillon, & les avoit trouvez très-raisonnables, sur cette matiere. Mais ils disoient que les Officiers de Marine François soûtenoient, que jamais on n'avoit baissé le Pavillon Amiral de France, pas même pour rendre le Salut. Mais l'Amiral de France, en personne, se met très-rarement en mer, & apparemment ces Officiers ne s'étoient pas trouvez, dans une semblable conjoncture; où un Amiral François & un Hollandois se fussent rencontrez, sans que le premier, salué par le second, eût refusé de le saluer à son tour. Les Jurisconsultes François reconnoissoient, qu'il n'y avoit rien de décidé là-dessus, comme l'Auteur Anglois, cité en marge, l'a remarqué. Il est surprenant, que ni le *Pensionaire de Hollande* ni *l'Ambassadeur Extraordinaire* des Etats à Paris ne fussent pas instruits de cela. Mais des gens tout occupez d'affaires d'Etat, dès leur jeunesse, n'ont pas le loisir de lire cette sorte de Livres. Il ne seroit pas mal de consulter alors des gens, qui s'appliquent à la lecture, pour profiter de leurs lumieres. Il se commet bien des fautes, qui ne se feroient point, si l'on consultoit ceux à qui leur Lecture a fait connoître une infinité de choses; que la seule routine ne fait point apprendre. 1666.

Van Beuning dit à Mrs. de Turenne & de Lionne, qu'il ne suffisoit pas d'avancer, ce que les Officiers François disoient; mais qu'il falloit prouver qu'un Amiral de France avoit reçu le Salut du Pavillon Amiral d'un Etat Souverain, sans lui avoir rendu le Contre-Salut: Qu'il falloit examiner, ce que la Raison & l'Usage exigeoient de Vaisseau à Vaisseau, & de Commandant à Commandant; pour décider de ce qui se doit faire d'Amiral à Amiral, par une raison pareille: Que du côté des François, on ne produisoit point toutes les informations, qui avoient été prises, & dont la plûpart étoient favorables aux Hollandois; & que Mr. *Colbert de Terron* avoit avoüé, qu'elles ne s'accordoient pas: Que la piece la plus forte, qu'ils produisoient, étoit un Extrait fautif d'un Traité, fait l'an MDCXXXV. & qui n'avoit point subsisté: Que la plûpart de leurs preuves ne parloient que de ce qui s'étoit passé sur leurs Rades: Que les Etats prouveroient qu'on leur a souvent rendu le Salut du Pavillon, & que si l'on y avoit manqué quelquefois, cela n'établissoit point un Droit.

Cependant les Commissaires des affaires secretes, entre lesquels étoit De Witt, allerent voir le Comte D'Estrades, pour lui dire qu'ils avoient pouvoir de concerter avec lui la maniere de la jonction des deux Flottes; mais que les Etats avoient jugé devoir attendre, ce que Van Beuning pourroit leur mander de la Résolution du Roi, sur le Salut du Pavillon; parce que si S. M. ne vouloit pas qu'on le leur rendît, il faudroit faire la guerre séparément; & que, si cela étoit, on n'auroit que faire de parler du Cérémoniel de la jonction des Flottes. D'Estrades écrivit cela au Roi, le 11. de Novembre.

Le Pensionaire avoit cependant écrit à Van Beuning, le 4. du même Mois, qu'il étoit nécessaire que le Roi se déclarât clairement là-dessus; parce que les Députez Plénipotentiaires jugeoient, avec raison, qu'il falloit que les Vaisseaux des Etats ne baissassent point le Pavillon, s'ils n'étoient assurez qu'on leur rendroit le même Salut. Van Beuning écrivit le 5. de Novembre, qu'il s'étoit entretenu avec Mr. Colbert, sur la même chose, & que ce Ministre lui avoit répondu, qu'il comprenoit toutes ses raisons; mais que les Officiers François persistoient à dire, que l'on n'avoit jamais baissé le Pavillon Amiral de France. L'Ambassadeur Hollandois repliqua que, si l'on regardoit, comme une bassesse, l'action de baisser le Pavillon, on ne devoit pas l'exiger de Leurs HH. PP. & que si c'étoit une civilité établie, entre Souverains; on ne pouvoit pas se dispenser d'y répondre.

On lui dit là-dessus, que leurs HH. PP. étoient plûtôt en droit de prétendre de n'être pas obligées de baisser le Pavillon; que de soûtenir que le Roi de France étoit obligé de rendre le Salut. Lors qu'il répliqua, que Leurs HH. PP. seroient contentes, pourvû qu'on n'exigeât pas d'Elles le premier Salut, comme une chose duë; on lui dit: Hé bien! nous sommes d'accord, pourvû qu'on ne défere pas moins au Roi de France, qu'à celui d'Angleterre. Là-dessus, il se servit des attestations des Officiers de Marine, qui attestoient constamment qu'après avoir salué les premiers le Pavillon d'Angleterre, pendant la Paix, on n'avoit pas manqué de leur rendre le Salut.

Cela étoit en effet de conséquence, parce que l'on ne pouvoit nullement réfuser de rendre au Pa-

(1) Voyez la Lettre de De Witt à Van Beuning, du 25. de Novembre.

(2) Voyez *Selden* sur la fin de son *Mare Clausum* Liv. II. c. 26. & suiv.

(3) Voyez sa Lettre du 29. d'Octobre au Pensionaire de Hollande.

1666. Pavillon Anglois, ce que l'on rendroit au François; puis que les Rois d'Angleterre prétendoient, depuis quelques siecles, à l'Empire de la Mer, comme *Selden* l'a fait voir.

Les Ministres du Roi de France ne se payoient point des raisons, qu'on leur donnoit, pour leur faire comprendre que son Pavillon étant salué, par celui d'un autre Souverain, devoit, selon la Civilité, en faire autant. (1) Ils disoient toûjours, qu'on n'avoit en effet jamais baissé le Pavillon Amiral, entendant le Vaisseau que l'Amiral de France monte, tel qu'étoit celui du Duc de Beaufort. L'Ambassadeur de Hollande dit que ce Pavillon étoit le Pavillon du Roi, & non le Pavillon de l'Amiral, & qu'il n'importoit pas qui que ce fût qui le portât, un Amiral, en Chef, ou un Vice-Amiral: comme il n'importe pas qui est revêtu du caractere d'Ambassadeur, si c'est un Prince, ou un homme de moindre qualité; & que s'il est vrai, que l'Amiral de France n'ait jamais baissé son Pavillon, il est aussi vrai, qu'il n'a jamais rencontré l'Amiral de Leurs HH. PP. qui ait baissé le sien, sinon en supposant, ou après être convenu, qu'il lui rendroit le Salut du Pavillon. Cette contestation dura encore toute cette année, comme on le peut voir, par plusieurs Lettres de Van Beuning, écrites sur la fin de cette même année. La suivante il ne se fit aucune jonction des Flottes, & il ne s'en parla plus.

Quoi qu'il en soit, on ne peut rien dire là-dessus, de plus judicieux que ce qu'en disoit le Pensionaire de Hollande: (2) „ Il me paroît, „ *disoit cet habile homme*, fort étrange qu'un Roi, „ qui est engagé à défendre la liberté de la Mer, „ & à s'opposer à toutes les avanies, qui peuvent „ provenir du prétendu Domaine de la Mer, „ cherche lui-même à donner lieu à des choses, „ qui ne sont pas mieux fondées, que ce Domaine même. Nous avons consenti à saluer le „ Pavillon Anglois, bien entendu qu'on nous „ rende le Salut de la même maniere: comme „ cela s'est effectivement pratiqué, en toutes les „ occasions. Si les Anglois y manquent, nous „ prétendons qu'ils manquent, envers nous, à la „ Civilité; ce qui nous met en droit non seulement de ne les pas saluer, une autre fois; mais „ encore, si nous nous trouvons les plus forts, „ de leur faire baisser le Pavillon les premiers. De „ peur qu'on ne crût que nous eussions accordé, „ aux Anglois, quoi que ce fût, en conséquence „ du prétendu *Domaine de la Mer*, nous avons „ toûjours observé deux choses; savoir, que „ nos Flottes les saluassent de la même maniere, en quelque endroit, que ce fût de la Mer „ du Nord, dans celles d'Espagne, dans l'Océan Britannique, & dans la Méditerranée; „ & fait observer la même chose, à l'égard des Pavilions de France, & de tous les autres Rois, „ pour lesquels nous avons du respect, de la „ même maniere, qu'à l'égard de l'Angleterre. „ C'est une clause, que l'on n'omet en aucune Instruction de ceux, que l'on envoye en mer; „ afin qu'on voye que nous n'en faisons pas plus „ envers l'Angleterre, qu'envers les autres Puissances. Aussi S. M. doit-elle être assurée „ que, si jamais Leurs HH. PP. étoient contraintes de saluer le Pavillon Anglois, sans „ que les Anglois leur rendissent le salut; non „ seulement Elles accorderoient la même chose „ aux Vaisseaux de Sa Majesté, mais qu'on la 1666. „ prieroit même de donner ordre à ses Amiraux; afin qu'on vît qu'elles ne mettoient „ point de difference, entre les Anglois & les „ autres; pour quelque droit, que ces derniers „ puissent avoir sur la Mer.

Ces réflexions, toutes raisonnables qu'elles sont, ne furent pas écoutées cette année; où l'on vit un mélange surprenant d'amitié & de chagrin de la France, à l'égard des Etats; disposition qui sembloit naître de ce qu'elle ne vouloit pas les obliger de s'opposer d'abord à l'invasion des Païs-Bas, & du chagrin que l'on avoit de les sentir tout à fait contraires, à ce dessein.

Pendant que les choses étoient en cet état, Ruiter, qui sembloit avoir recommencé de recouvrer sa santé, au commencement de Decembre, avoit des rechutes si fâcheuses, qu'il demeuroit des heures évanouï. Cela fit craindre, qu'il ne fût hors d'état de commander la Flotte, au Printems, (3) & qu'il ne fallût, que le Pensionaire de Hollande l'allât commander. Comme pendant son absence, toutes les résolutions étoient suspendues; n'y ayant personne, qui pût prendre sa place, & avec qui l'Ambassadeur de France pût traiter; on craignit à la Cour, que son absence ne retardât toutes les négotiations; outre qu'il pourroit arriver qu'il fût tué en un combat, & que sa mort ne fît changer la face des affaires. D'Estrades n'oublioit rien, pour l'en détourner, & pour porter les Villes à le retenir.

Dès le Mois de Novembre, on avoit eu peur, en France, que cela n'arrivât, & le Marquis de Lionne en avoit écrit à l'Ambassadeur, le 19. de ce Mois, avec ordre de s'y opposer de toutes ses forces. „ Le Roi étant persuadé, *disoit* „ *De Lionne*, & avec raison, que quand même „ on gagneroit une bataille, sur les Anglois, „ par les soins du Pensionaire; s'il en coûtoit „ une vie si nécessaire, la Cause commune auroit plus perdu, que gagné. C'est pourquoi, „ *disoit-il*, Sa Majesté desire que, par avance, „ vous détourniez De Witt de cette pensée, „ & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne „ l'exécutera point. Mais, à toute extrémité, „ si vos rémontrances ne suffisoient pas; vous „ lui déclarerez que vous avez ordre de vous y „ opposer, au nom de Sa Majesté, auprès des „ Etats; comme, en effet, Elle veut que vous „ le fassiez, si vous n'avez rien pû gagner, sur „ son esprit. Comme ces sentimens de Sa Majesté lui sont, d'un côté, bien honorables & avantageux; c'est à lui à voir de l'autre, s'ils „ ne lui exciteroient pas trop d'envie, dans l'Etat. Il y a apparence que, pour éviter cet inconvenient, il aimera mieux vous donner sa „ parole, de ne plus songer à commander la Flotte; & s'il ne le fait pas, vous vous adresserez „ aux Etats mêmes, quand il en sera tems, pour „ l'empêcher. Il y aura assez d'autres personnes „ dans l'Etat, si non aussi capables, que De „ Witt, qui pourront soûtenir le même emploi. „ Quoi que S. M. ne puisse consentir, que De „ Witt le fasse; Elle ne laisse pas de juger qu'il „ peutêtre très-utile, qu'il y ait des Députez de „ l'Etat sur la Flotte. On ne peut pas douter, que ce Conseil de France ne fut très-sensé & avantageux à la République; où il n'y avoit alors per-

(1) Lettre de Van Beuning du 12. Novembre 1666.
(2) Dans une Lettre à Van Beuning du 5. de Novembre 1666.

(3) Lettres de D'Estrades du 19. de Decembre 1666. & du 23. du même Mois.

1666. personne, qui pût remplir dignement la place de De Witt. Ceux qui croiroient là-dessus, que ce Grand Homme étoit Pensionaire de la France, qui paroissoit avoir tant de confiance en lui, se desabuseront facilement, en lisant l'Histoire de l'année suivante.

Au même tems la République étoit inquietée, par les demandes des Couronnes du Nord, & par les bruits que les Espagnols faisoient courir du Roi de France; comme s'il traitoit en secret, avec l'Angleterre, sans en donner aucune communication aux Etats Géneraux. Le Roi instruit de ces bruits, que les Espagnols faisoient courir de lui, par une Lettre du Comte D'Estrade, du 16. de Decembre, crut devoir s'en justifier de la maniere la plus forte, qu'il seroit possible; dans une Lettre, qu'il lui écrivit le 24. du même Mois, & où il parloit en ces termes: „ Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé, „ avec le Roi d'Angleterre, à l'exclusion de mes „ Alliez; je me serois bien gardé d'écrire aux EE. „ Géneraux, sans aucune nécessité, aux termes que „ je l'ai fait, dans ma derniere Lettre; pour leur „ donner ma Parole Royale, & toute assurance, „ qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi, „ de ce côté-là. Bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre, pour l'interêt des Etats. Je n'aurois eu, pour m'en dispenser qu'à „ soûtenir, pour bonnes, les Raisons, que le Roi „ d'Angleterre employoit, & qui paroissoient „ assez plausibles; pour prouver qu'il n'étoit pas „ l'agresseur, en cette guerre. Ce parti étoit „ bien plus sûr, & de moins de dépense pour „ moi; que de détruire aujourdhui, par une Infidelité, que je détesterois fort en un autre, „ tout le fruit de l'obligation, que j'ai aquis sur „ les Etats, en cette rencontre. Ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation, que je „ conçois, de me voir obligé de vous mander „ quelque chose, sur cette matiere, & que le „ moindre billet que quelque mauvais donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des frayeurs, & des „ alarmes dans les Provinces Unies. Je ne crois „ pas que le Sr. De Witt, ni les Principaux de „ l'Etat me fassent ce tort d'avoir la moindre „ crainte, ou ombrage d'une pareille chose, „ comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner de semblable. Il n'y a qu'à considerer „ la Boutique, où se fabriquent ces sortes de „ Machines, pour nous diviser, & que c'est à „ Brusselles, ou à Londres. Nous serions bien „ imprudens, si nous tombions en ces pieges-là. „ Pour moi, je n'y donnerai jamais lieu, & il me „ semble que les circonspections, que j'apporte à „ toute ma conduite, vont jusqu'au scrupule. „ Rien n'étoit meilleur, à mon sens, que le billet, que j'ai fait écrire par *Ruvigny*, au Comte „ de S. Albans, pour le faire voir. Il n'avoit „ pour fondement qu'une Proposition faite, par „ les Etats Géneraux eux-mêmes. Cependant „ je n'ai pas voulu faire la chose, sans l'avoir auparavant communiquée au Sr. De Witt, & en „ avoir apris son sentiment. Le Sr. Van Beuning a vu, ou a pû voir, s'il a voulu, les Billets de Ruvigny à S. Albans & les réponses, „ & il en sera toûjours usé de même. Les Avis „ de Londres portent que le Roi d'Angleterre, „ le Chancellier & Arlington ont été souvent enfermez avec S. Albans. Peutêtre a-ce été, par „ la nécessité, qu'ils ont euë, de l'instruire pour „ le voyage, qu'il doit faire ici; mais je ne doute pas, qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation & quelque désir, que les Espagnols prissent & donnassent de la jalousie aux Etats Géneraux de cette conduite, avec un homme 1666. „ (*le Comte de S. Albans*) qui paroît n'avoir de „ rélation, qu'avec cette Cour, par le moyen „ de la Reine sa Maîtresse (*la Reine Mere d'Angleterre, qui demeuroit en France.*) Mais ni les „ Anglois, ni les Espagnols ne savent pas, que „ le Sr. De Witt & les principaux de l'Etat, avoient été avertis de tout, par avance. Cependant comme St. Albans doit être bien-tôt „ ici, & que les Artisans de pareilles machines „ auroient encore lieu d'en faire jouër les ressorts; „ il est bien nécessaire que les Etats se mettent, „ une fois, pour toutes, au-dessus de ces bruits; „ & pour cela je ne sai que leur dire, après leur „ avoir une fois donné, & si souvent confirmé „ ma Parole Royale.

„ Mais si en y engageant, *disoit enfin le Roi à son Ambassadeur*, vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant, pour cela, de vous dépouiller de tout caractere d'Ambassadeur & de „ mon Ministre; en cas qu'ils voyent jamais, que „ je rentre en paix & en aucune amitié avec le „ Roi d'Angleterre, que conjointement avec l'Etat des Provinces Unies & le Roi de Danemark; ces expressions & cette offre pouvoient ajoûter, auprès des peuples, quelque chose à „ ma parole; vous le pourrez faire, avec toute „ assurance de ne rien accorder.

Cette Lettre fut communiquée au Pensionaire de Hollande, qui en fut très-satisfait, & qui en demanda Copie, pour la communiquer aux autres Commissaires des affaires secretes; tant pour sa propre décharge, que pour les détromper des fausses nouvelles de Londres & de Brusselles. En effet les Etats reconnurent, qu'on mandoit de ces Villes bien des choses inventées, pour brouiller la République avec la France.

LE 13. de Janvier, les Etats Géneraux (1) écrivirent au Roi d'Angleterre, & lui dirent, 1667. qu'ils avoient demandé un lieu neutre, pour y traiter de la Paix, avec ses Ministres, non pas pour eux-mêmes, qui passeroient volontiers sur toutes les formalitez, pour conclurre promptement la Paix, à des conditions sures & honorables, quand même il faudroit la traiter en Angleterre: Qu'ils n'avoient insisté, pour avoir une autre place, que parce que les Rois de France & de Danemark le souhaitoient ainsi.

Le Roi de France (2) approuva fort cette Lettre, & comme il avoit appris quelque-tems après, que la Province de Hollande avoit proposé pour cela la Ville de Liege, il témoigna que ç'avoit été son intention; parce qu'il la jugeoit la plus commode, soit pour sa grandeur, soit pour sa situation. On parla ensuite de trois Places, qui seroient nommées par l'une des Parties, & présentées à l'autre; pour lui donner le choix. Mais on trouva de la difficulté, en cela. (3) Le Roi d'Angleterre vouloit qu'on traitât à la Haie, mais les Etats rejetterent cette Proposition, (4) de peur que les Ministres d'Angleterre ne fissent quelque cabale, parmi les Députez des Provinces; qui s'assembloient à la Haie, sous le nom d'Etats Géneraux. La France témoignoit d'ailleurs, que cela lui étoit si indifferent, qu'elle consentiroit, si l'on vouloit, que l'on choisît Douvres, vis à vis de Calais, sur la côte d'Angleterre. Mais les Ambassadeurs de Suede, qui, quoi qu'Alliez de l'Angle-

(1) D'Estrades au T. V. de ses Lettres p. 8.
(2) Lettre de Lionne du 21. de Janvier. Là-même.
(3) Lettres d'Arlington T. II. p. 274
(4) Lettre de D'Estrades du 17. de Fevrier 1667.

1667. gleterre, ne laissoient pas d'agir comme Médiateurs, dirent au Roi d'Angleterre, (1) que les Etats Géneraux souhaitoient, qu'on traitât de la Paix à *Breda*, ou à *Bois-le-Duc*, ou à *Maſtricht*. On se fixa enfin à *Breda*, où l'on convint d'envoyer incessamment les Ambassadeurs. Mais il y eut là-dessus de très-grandes contestations, entre les Provinces mêmes, qui faillirent à renverser ce Projet. D'un autre côté, il est étrange que les Anglois, se confiant sur ces Propositions, ne demandassent pas une suspension d'armes, pendant qu'on traiteroit de la Paix à Breda; vû les grands préparatifs, qu'on faisoit en France & en Hollande. Avant que d'en venir à l'Histoire de ce qui se passa, dans cette Ville, il faut parler de diverses choses; qui firent grand bruit, en ce tems-là, & qui donnerent bien de l'occupation aux Puissances, qui eurent part à ces brouilleries, & à ces négotiations.

On parla, dès le commencement de l'année, de faire une Quadruple Alliance, comme on parloit, dans laquelle entreroient le Roi de France, les Etats Géneraux & les deux Couronnes du Nord. C'étoit un Projet, fait à la Cour de France, qui avoit toûjours fort ménagé ces deux Couronnes, & qui avoit même souvent sollicité pour elles, auprès des Etats Géneraux; ou intervenu entre ces trois Puissances, pour empêcher qu'elles ne se brouillassent, les unes avec les autres.

Un des principaux (2) Ministres de France ne savoit pas encore, sur la fin de Janvier, si la Suede y voudroit entrer, quoi que le Roi son Maître fit tout son possible, pour l'y porter; dans le dessein d'y entrer lui-même, pour en exclurre la Maison d'Autriche, dès que les Suedois y seroient entrez. Il y avoit une difficulté, à cela; c'étoit que le Roi de Suede, qui agissoit comme Médiateur, entre la Hollande & l'Angleterre, étoit engagé, par le Traité, qu'il avoit avec l'Angleterre, de la secourir de quatre-mille hommes; & que les Etats Géneraux demandoient un Acte au Roi de Suede, par lequel il déclarât qu'il demeureroit neutre entre eux & l'Angleterre; cela étant directement contraire à la qualité de Médiateur, entre les Puissances, qui étoient en guerre. On croyoit, néanmoins, en France, que ces deux choses n'étoient pas tout-à-fait incompatibles, parce que l'on concevoit que ces quatre-mille hommes, que la Suede s'obligeoit de fournir à l'Angleterre, pourroient seulement aider l'Angleterre, pour sa défense; en cas qu'elle fût attaquée chez elle, sans agir hors de la Grande Brétagne contre la France, ni contre les Etats Géneraux; quoi qu'on ne voye pas que cela fût exprimé, dans le Traité, que les deux Couronnes avoient fait ensemble. Les Etats Géneraux, avant que d'accepter entierement la Médiation de la Suede, exigeoient d'elle une Déclaration formelle; par laquelle elle s'engageât à demeurer neutre, comme elle avoit fait, par rapport au Danemark; ou au moins une Garantie du Roi de France, que la Suede ne feroit rien contre eux. On pourra voir là-dessus, ce que le Comte D'Estrades, & le Pensionaire de Hollande disent de cette difficulté, (3) en diverses Lettres, qu'ils ont écrites au commencement de cette année. On parla beaucoup de cette affaire, mais comme les Suedois n'envoyerent point de Troupes en Angleterre, nous ne nous y arrêterons plus.

(1) Ils le firent dans une Lettre du 24. de Fevrier 1667.
(2) De Lionne, dans une Lettre du 28. de Janvier 1667.
(3) Voyez entre autres la Lettre de l'Ambassadeur de France du 21. de Janvier 1667.

Le Comte eut une longue Conférence (4) avec De Witt & Ruiter, sur le sujet du retour de la Flotte de France, après la Campagne. L'Amiral Hollandois dit d'abord, qu'il étoit impossible de rien se promettre d'assuré là-dessus; mais que ce qu'il falloit poser, comme sûr, c'étoit que tout ce qui se pourroit faire, par la Flotte des Etats, pour reconduire celle du Roi de France, dans ses Ports, il le feroit; sur l'ordre que les Etats, ses Maîtres, lui en donneroient; mais qu'il falloit aussi que l'Amiral de France eût le même ordre, à l'égard des Vaisseaux des Etats, en cas qu'ils eussent perdu la bataille, & qu'ils ne se trouvassent pas en état de se retirer, en sûreté, dans leurs Ports. Comme l'évenement des Combats étoit incertain, Ruiter étoit d'avis que le Roi donnât pouvoir à son Amiral de résoudre, sur le champ, de toutes sortes de cas; & que les Etats lui donnassent à lui-même un semblable pouvoir; afin qu'eux deux, avec le Conseil de leurs Officiers, pussent, sur le champ, prendre les résolutions les plus sûres, & les plus avantageuses à la cause commune. 1667.

D'Estrades dit là-dessus, que cela étoit un peu trop géneral, & que la Flotte du Roi demeureroit exposée, s'il arrivoit la même chose, que l'année précedente; qui étoit que le Vent fût Nord-Est, auquel cas la Flotte des Etats seroit obligée de gagner la côte de Boulogne, & celle des Anglois la leur, vers l'Ile de Wight; ce qui contraindroit la Flotte du Roi de prêter le flanc, à son grand desavantage, aux Anglois. Il s'agissoit de savoir ce qu'on devroit faire, en une semblable conjoncture; à quoi Ruiter répondit, que, si cela arrivoit, après un combat, où l'on eût eu de l'avantage sur les Anglois; on pourroit les aller attaquer ensemble, même sous les Châteaux de l'Ile; mais que si, au contraire, les Anglois avoient eu le dessus, & qu'ils fussent en ce poste, ou dans celui des Dunes, les Hollandois pourroient joindre dix, ou douze de leurs plus grands Vaisseaux à ceux du Roi, pour les conduire dans les Ports de France, & même y passer l'Hiver. Ruiter ajoûta qu'il en faudroit user de même, en un autre lieu, selon le vent, & conclut qu'il falloit que les Amiraux prissent, sur le champ, les résolutions, qu'ils croiroient les meilleures. On ne parla point du salut réciproque, que les deux Flottes se rendroient l'une à l'autre; mais il faut que l'on eût résolu, que celle de France rendroit le salut à la Hollandoise, quoi qu'on n'en fît aucun Article.

En ce tems-ci (5) on disoit en France, & même parmi des personnes distinguées de la Cour, qu'aussi-tôt que la guerre avec l'Angleterre seroit finie, le Roi de France en commenceroit une autre, contre l'Espagne. D'autres jugeoient que Sa Majesté T. C. ne feroit point la guerre à l'Espagne, pendant la vie de son Beau Pere, sur tout si elle faisoit la Paix avec le Portugal. Pour Van Beuning, il croyoit que, du côté de la France, on mettroit d'abord sur le tapis les prétensions, qu'elle avoit sur le Hainaut, & sur le Brabant; mais qu'on n'en viendroit pas à la guerre, si l'Espagne, pour sauver le reste, cedoit à la France un coin des Païs-Bas, qui fût à sa bien-séance, & que Leurs Hautes Puissances pourroient consentir à une Ligue défensive, avec une Garantie; parce qu'on

(4) Lettre du 20. de Janvier 1667. Voyez aussi une Lettre de De Witt de la même date.
(5) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Witt du 11. de Fevrier 1667.

1667. qu'on assûroit à cet Ambassadeur, que l'on étoit toûjours, en France, dans les mêmes sentimens qu'auparavant. Il jugeoit que les Etats Generaux y gagneroient deux choses fort importantes, qui étoient la conservation de l'amitié avec la France, & en même tems l'éloignement de son voisinage; à quoi l'on avoit toûjours visé, depuis plusieurs années. Il jugeoit aussi que par-là ils pourroient devenir Médiateurs, & par le moyen de quelques Résolutions vigoureuses, beaucoup contribuer à faire réüssir les choses, sans y engager aucuns de leurs véritables interêts. Ces dernieres paroles sont un peu obscures, mais elles semblent regarder la Frontiere Espagnole.

Peu de jours après, (1) le Pensionaire de Hollande fut voir l'Ambassadeur de France, & lui témoigna beaucoup d'inquietude, à cause des jalousies, qu'il voyoit dans les peuples des Provinces Unies, & des bruits, qui couroient, que le Roi avoit dessein d'attaquer les Païs-Bas Espagnols. Il ne voyoit aucun moyen de rassurer leurs esprits, ni de leur faire comprendre qu'il y eût de la sûreté, pour eux; ayant un Roi si puissant, pour leur voisin, & qui même, fondé sur les Droits de la Reine, en cas de mort du Roi d'Espagne, pouvoit avoir des prétensions sur les Provinces Unies. Cela avoit fait penser à De Witt, que, pour ôter toutes sortes d'ombrages, il eût été plus avantageux, pour le Roi & pour les Etats, que le Projet, qui avoit été proposé, eût été exécuté; que, par ce moyen, le Roi ayant Cambrai, S. Omer, Aire, Bruges & Dam, on pouvoit, en cas de la mort du Roi d'Espagne, déclarer, par un Manifeste aux Etats des Provinces, qui seroient demeurées à l'Espagne; que, si elles vouloient se mettre en République, le Roi & les Etats les assisteroient de toutes leurs forces, pour y obliger les Villes, qui le réfuseroient. En cas que les Etats des Provinces Espagnoles n'eussent pas accepté ce parti, le Roi & les Etats des Provinces Unies, avec leurs Alliez, auroient uni leurs forces, pour attaquer ces Etats de tous côtez, & les conquerir par la force des armes.

De Witt ajoûtoit que, dans un Traité de cette nature, tout l'avantage étoit du côté du Roi, en ce que c'étoit beaucoup gagner, que de mettre un Etat Populaire, dont les résolutions sont fort incertaines, en une assiete, où son interêt l'oblige, sans rien craindre, d'exécuter ce qu'il a promis. Tel pouvoit être, selon le Pensionaire, l'engagement, dont il avoit parlé, & qui pourroit être insinué dans les Villes, par les Amis du Roi & des Etats. Il lui sembloit que ce seroit une affaire assurée, quand le cas de la mort du Roi d'Espagne écherroit; aulieu que si elle arrivoit, & que S. M. voulût faire valoir les Droits de la Reine, l'Empereur s'y opposeroit; prétendant être le véritable héritier, par le Testament du feu Roi d'Espagne; & feroit, outre cela, valoir la rénonciation du Contract de Mariage de la Reine. Cela étant, selon De Witt, l'Empereur joindroit à son Droit une puissante Armée, & cette guerre pourroit durer si long-tems que ceux, qui vivoient alors, n'en verroient pas la fin. En ce cas-là, il ne falloit pas prétendre, selon lui, que qui que ce fût eût le crédit de porter les PP. UU. à prendre parti. Tout ce qu'elles pourroient faire, seroit de demeurer neutres. Encore falloit-il être bien assûré, que l'ombrage, que donneroient les Armes du Roi, n'engageroit pas entierement les Provinces à prendre le parti de l'Empereur; comme paroissant le plus juste, par le Testament du Roi d'Espagne, & par la rénonciation de la France, par le Contract de Mariage de la Reine. 1667.

De Witt ajoûta, si l'on en croit l'Ambassadeur de France „ qu'ayant bien consideré tout ce qu'on „ vient de rapporter, & étant *passionné pour le* „ *service du Roi*, *autant que pour celui de ses Maîtres*; il avoit voulu ouvrir son cœur à son Ambassadeur, & lui dit de plus que, s'il avoit „ l'honneur d'être Ministre du Roi, il lui conseilleroit d'éviter une Guerre, dont les évenemens seroient assez incertains; & de s'assurer „ des Païs-Bas Espagnols, qui ne lui pouvoient „ jamais nuire, & dont il seroit toûjours le maître, quand ils feroient une République; par „ où il ôteroit, en même tems, les ombrages aux „ Provinces Unies, qu'elles ne perdroient jamais, tant qu'elles verroient que le Roi T. C. „ voudroit être Maître des Païs-Bas.

Si Louïs XIV. eût été un Prince moderé & pacifique, qui n'eût cherché qu'à vivre en repos, & à tenir le Voisinage en paix, comme faisoit S. Louïs; les raisons du Pensionaire de Hollande lui auroient peutêtre paru bonnes; mais un Prince jeune & puissant, comme lui, qui voyoit la Maison d'Autriche, l'ancienne ennemie de la sienne, tombée en décadence, & qui étoit environné d'une troupe de Courtisans, qui ne lui parloient que de Conquêtes & de Guerres, n'étoit pas en état, sans miracle, à écouter des leçons de cette nature. Aussi eût-il beau dire, qu'il étoit *aussi passionné*, *pour le service du Roi*, *que pour celui des Etats*; le Comte D'Estrades n'en fut aucunement touché, & lui répliqua tranquillement „ qu'il étoit fort surpris des ombrages, qu'il lui „ marquoit, que les Provinces Unies avoient du „ Roi, après tant de marques qu'elles avoient de „ son amitié, & de sa protection, & qu'il en „ étoit très-bien informé: Que si S. M. n'aimoit „ pas plus leurs avantages, que les siens, il y auroit de quoi apprehender, que les apparences „ d'ingratitude; comme celles, qu'il prévoyoit, „ par ces discours du Pensionaire; n'obligeassent „ Sa Majesté de se retirer tout-à-fait de leur Alliance, & de prendre des mesures ailleurs: „ Qu'enfin, pour ce qui regardoit le détail du „ Projet, il ne lui pouvoit rien répondre, mais „ lui dire seulement qu'il en rendroit compte à „ S. M. n'ayant aucun ordre d'entrer en matiere, „ sur ces sortes d'affaires.

C'étoit ainsi que ces Ministres, qui étoient sans doute tous deux fort adroits, tâchoient de s'entre-persuader ce qu'ils ne croyoient ni l'un, ni l'autre pouvoir obtenir; comme il parut assez peu de mois après.

De Witt comprit bien, sans doute, ou il put comprendre que ses raisonnemens ne seroient pas bien reçus à la Cour de France, & il en fut convaincu l'année LXXII. quoi qu'on ait dit, que cet habile homme ne voulut pas croire, même en ce tems-là, que la France en voulût aux Provinces Unies, que lors qu'il le vit.

Le Marquis de Castel Rodrigo, & D. Estevan de Gamarre firent courir un bruit, qui vint aux oreilles (2) de la Cour de France, & qui disoit que De Witt étoit d'accord avec eux, de faire une

(1) Le 14. de Fevrier 1667. Voyez la Lettre de D'Estrade de ce jour-là.

(2) Lettre de D'Estrade du 17. de Fevrier 1667. s'il n'y a point de faute dans la Date.

1667. une Ligue défensive, pour empêcher que les Païs-Bas Espagnols ne tombassent entre les mains de la France. Le Pensionaire, qui voyoit bien que les choses n'étoient pas encore dans l'état, où elles devoient être, pour en venir là; puis que l'Etat étoit encore en guerre, avec l'Angleterre; avoit au contraire rejetté cette Proposition, lors que les Espagnols la lui avoient faite, ou fait faire par d'autres. Il étoit en effet nécessaire que la Paix fût faite, avec les Anglois, avant qu'on pût entreprendre de s'opposer à la France.

Sur la Proposition du Roi d'Angleterre de s'assembler à la Haie, pour y traiter de la Paix, De Witt déclara à l'Ambassadeur de France qu'il empêcheroit, autant qu'il pourroit, qu'on ne la mît sur le tapis; parce qu'elle causeroit, sans doute beaucoup de desordre dans les Villes, dont la plûpart n'étoient que trop portées à favoriser les Anglois. Il déclara néanmoins, qu'il ne le feroit pas ouvertement; mais qu'il se faisoit fort de l'empêcher, sous main. Pour y parvenir, avec plus de sûreté, il croyoit que si les Ministres Suedois faisoient cette ouverture au Roi de France, il feroit bon que Sa Majesté leur témoigna, qu'elle ne croyoit pas, que la Proposition du Roi d'Angleterre fût fort sincere; de sorte qu'il seroit bon que le Ministre Suedois, qui étoit à Londres, détournât de lui-même cette ouverture.

Le Comte de St. Albans retourna en France, mais hors d'état d'y négotier la paix, & peu propre à traiter rien de semblable, (1) comme De Lionne le reconnut, par les conversations qu'il eut avec lui. La Cour d'Angleterre voulut néanmoins rendre la France suspecte aux Hollandois, comme si elle la vouloit faire à part; quoi qu'elle n'en eût aucune envie.

Le Roi d'Angleterre ayant cependant proposé aux Etats Géneraux, dans une Lettre du 31. de Janvier, d'envoyer ses Ambassadeurs pour traiter, à la Haie, de la Paix; ils lui répondirent le 24. de Fevrier, comme pour le remercier de ce qu'il leur faisoit l'honneur de vouloir bien nommer, pour faire la paix, une de leurs Villes. Mais en même tems, ils le prierent de vouloir plûtôt que la Paix se négotiât à Mastricht, ou à Bois-le-Duc, ou à Breda. Ils jugeoient que ces Places étoient plus propres à cette négotiation que la Haie, parce que c'étoient des Villes fermées, & que les Garnisons tenoient en bon ordre; au-lieu que la Haie étoit un lieu ouvert de tous côtez, & par conséquent sujet à plusieurs inconveniens & accidens fâcheux, qui pouvoient arriver entre les Ministres des Rois & Etats, qui étoient en guerre, les uns contre les autres; comme on l'avoit éprouvé autrefois, sans que l'autorité du Gouvernement le pût empêcher.

Cette raison est un peu tirée de loin, & on ne s'en est nullement avisé, lors que la Paix de Ryswyk y a été conclue. Mais la véritable raison étoit celle, que l'on trouve dans une Lettre du Marquis de Lionne au Comte D'Estrades, du 21. de Fevrier de cette année, au tems qu'on parloit de la Paix, dont il s'agit. „ Il „ se peut faire, disoit ce Ministre de Louïs „ XIV. que le Roi d'Angleterre ait eu en cet„ te nomination une intention fort dangereuse, „ contre le présent gouvernement des Etats, „ & nommément contre la personne de De „ Witt, & qu'ayant consideré ce que Downing „ avoit été capable de faire lui-même & pres„ que sans caractere, pour jetter des divisions, „ entre les Provinces Unies; il en ait tiré cet„ te conséquence, que trois, ou quatre person„ nes, avec le caractere d'Ambassadeurs, pour„ roient agir fort utilement pour lui, dans cet„ te même vuë, pour abatre le crédit de De Witt, „ & relever la Maison d'Orange; en se préva„ lant de la grande envie, que les Peuples ont „ d'avoir la Paix, & leur faisant adroitement insi„ nuer, sur les moindres difficultez, que lui„ même feroit naître, que c'est le Pensionaire „ qui les prive de ce bien; & enfin en faisant „ efficacément agir, pour toutes ces fins, tous „ les adhérents & serviteurs de la Maison d'O„ range, qui ne sont pas en un nombre, que „ l'on puisse mépriser. 1667.

Cela étoit d'autant plus probable qu'il y avoit des Provinces, comme on le verra, qui étoient en cette disposition, & qui étant excitées, & se trouvant ensemble, pouvoient d'autant plus facilement causer une Révolution dans le Gouvernement. On avoit vu, du tems de Cromwel, que le peuple de la Haie, entêté de la grandeur de la Maison d'Orange, avoit commis mille insolences contre les Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre, qui s'y vouloient opposer; ce qui causa une cruelle guerre entre les deux Républiques, comme on l'a raconté, en faisant l'Histoire de ce tems-là. Le „ Roi, *ajoûtoit De Lionne*, desire que, comme „ de vous mêmes, & sans dire qu'on vous en ait „ écrit un mot d'ici, vous représentiez au Pen„ sionaire tous ces inconveniens; qui regardent „ principalement sa personne, & la destruction „ de son crédit, ce que vous pourrez faire, avec „ adresse, pour les lui faire appréhender si vive„ ment, qu'il vienne, s'il est possible, à désirer „ lui-même de pouvoir rompre un coup, qui „ peut lui être si fatal; & qu'en cas, que vous „ le trouviez susceptible de cette crainte, comme „ la Prudence semble le lui conseiller, & que „ vous le voiyez en résolution de tâcher d'éviter „ le piege qu'on lui tend; vous pourrez, en ce cas„ là, lui promettre toute la protection du Roi, dont „ il pourra avoir besoin, pour éluder l'artifice des „ Anglois; par le moyen de la réponse que pour„ ra faire Sa Majesté à leur proposition de nom„ mer la Haie; laquelle réponse vous devrez, en „ même tems, concerter avec lui; pour faire au „ plûtôt savoir à Sa Majesté, ce que vous aurez „ arrêté ensemble. Vous l'assurerez que vous ne „ doutez pas, que Sa Majesté ne l'exécute avec „ plaisir; tant pour l'avantage de De Witt, que „ pour se parer aussi, contre tous les effets de la „ mauvaise intention, que les Anglois semblent a„ voir, pour ce qui le regarde, & cette Cou„ ronne.

Le Roi de France ayant, sans doute, reçu le résultat de la conversation, que son Ambassadeur avoit euë avec le Pensionaire, écrivit aux Etats Géneraux, une Lettre datée du 25. de Fevrier, où il disoit avoir reçu de *Pufendorf*, Sécretaire de l'Ambassadeur de Suede, une Copie de la Lettre, qu'ils avoient reçue du Roi d'Angleterre, & où il le louoit fort de l'amour, qu'il sembloit avoir pour la Paix; après quoi il ajoûtoit „ que „ néanmoins comme en toutes les grandes affai„ res la Prudence vouloit, que l'on cherchât à „ se précautionner, contre tous les inconveniens, „ qu'on prévoit pouvoir arriver; il avoit consi„ deré, en cette nomination d'une de leurs Vil„ les, qu'il peut être fort dangereux, pour un „ Etat Populaire, qui se trouve en guerre, d'y „ recevoir, avant la paix faite, pour quelque „ cause que ce soit, les Ministres du Prince, a„ vec lequel il est encore en rupture, & parti- cu-

(1) Voyez sa Lettre à D'Estrades du 18. de Fevrier 1667.

1667. „ culierement, lors que cet Etat a d'autres Alliez, dont les interêts doivent être ménagez, „ par la même Négotiation. Pendant que la Paix „ demeure encore incertaine, *continuoit le Roi*, „ la présence & l'action de ces Ministres peut „ donner lieu à toutes sortes de Cabales, pour „ jetter des méfiances & former des divisions; & „ comme les Peuples sont quelquefois aussi susceptibles des impressions fausses, que des avis véritables; ce qui n'arrive pas dans les Etats Monarchiques, où tout se règle par la volonté du „ Prince; par ces raisons & plusieurs autres, que „ nous avons chargé nôtre Ambassadeur de vous „ expliquer; nous avons estimé de ne devoir pas „ consentir, que la Paix se traite en une de vos „ Places; en quoi nous n'avons d'autre vuë, que „ vôtre propre & plus grand bien, aussi bien que „ celui de nos affaires; qui y est si mêlé, que „ vous ne sauriez recevoir de préjudice, que nous „ n'en recevions bientôt le contre-coup.

Après d'autres complimens des plus tendres, pour les Etats Géneraux, & des civilitez pour le Roi Charles II. il disoit „ qu'il avoit sujet „ d'apréhender, dans le cours d'une si importante négotiation, ou que les ordres de Charles ne fussent pas toûjours bien exécutez, ou „ même que ses Ambassadeurs, pensans mieux „ faire pour son service, n'adheraſſent, avec trop „ de complaisance, aux suggestions de ceux, qui „ croyent avoir quelque interêt à la durée de „ cette guerre; il se relâchoit jusqu'à consentir „ que l'on s'assemblât à Douvres.

Ce n'étoit pas qu'il crût que son sentiment fût suivi, ni qu'il le souhaitât; c'étoit seulement pour empêcher, que le Congrès des Ambassadeurs ne se tînt à la Haie, pour les raisons que l'on a dites.

Les Etats Géneraux ne laisserent pas de remercier le Roi, (1) de la maniere, dont il s'interessoit au bien de la République, & bien loin de le contredire sur ce qu'il avoit nommé Douvres; ils témoignerent qu'ils étoient même prêts d'envoyer leurs Ambassadeurs à Londres, s'il le trouvoit bon.

Les (2) Provinces néanmoins de Gueldre, d'Overyssel, de Frise & de Groningue, qui vouloient que la Haie fût le lieu, où la Paix se traitât, demanderent que la résolution de la Hollande, d'accepter une place en Angleterre pour cela, fût communiquée à leurs Provinces, avant qu'elle fût exécutée, selon les formes ordinaires; mais la Province de Hollande, qui voyoit que cela tireroit l'affaire en longueur, avoit passé outre; en déclarant aux Députez des Provinces, que l'on a nommées, qu'elle prenoit sur elle les reproches, que les Députez pourroient recevoir de leurs Superieurs, & qu'elle leur déclareroit qu'étant Souveraine chez elle; on ne pouvoit pas l'obliger d'accepter un lieu, dans son Territoire, contre son gré. Ainsi sans attendre la résolution des Provinces, elle alloit envoyer au Roi d'Angleterre la Lettre, qu'elle lui avoit écrite; où elle refusoit la Haie, pour la Place du Congrès, & nommoit trois autres places, dans le Territoire des Etats Géneraux, dont la France & l'Angleterre pourroient accepter l'une.

En ce tems-là, D. Estevan de Gamarre & Friquet presserent fort le Pensionaire de Hollande, de porter cette Province à faire une suspension d'armes avec l'Angleterre; mais il ne leur répondit ni oui, ni non; & ne leur donna, que des paroles ambigues. Cependant il chargea D'Estrades d'écrire à De Lionne, que son sentiment étoit de n'en point faire; parce que, si les Etats convenoient d'une suspension d'armes, toutes les Amirautez arrêteroient l'équipement de la Flotte, & que les Etats se trouveroient ainsi sans Armée Navale; au lieu que s'ils en avoient une, cela diminueroit la fierté des Anglois. Il croyoit aussi, que si le Roi de France ne consentoit point, à cette suspension d'armes, sans néanmoins la refuser entierement; les Anglois, dans l'esperance de l'obtenir, négligeroient leur armement, pour épargner leur argent; ou plûtôt le dépenseroient en autres choses, & ne mettroient pas d'obstacle à la Paix, par des demandes exorbitantes; parce qu'ils verroient le Roi de France & les Etats armez, & en état de ne leur rien accorder, par crainte. 1667.

C'est ce qu'en dit le Comte D'Estrades, (3) mais De Witt lui-même écrivit un peu plus au long ses raisons à Van Beuning, en ces termes: „ Je suis d'avis qu'une suspension d'armes, ne peut „ être que très-préjudiciable à Leurs Hautes „ Puissances & à leurs Alliez; vû les apparences „ qu'il y a de remporter quelque avantage considérable, par la Bénédiction de Dieu, avec nos „ Flottes combinées, si les Anglois refusent la „ paix; ce qui pourroit, plus que toute autre „ chose, déterminer le Roi d'Angleterre à penser à traiter au principal; ce qui pourroit traîner encore long-tems, à la faveur d'une suspension d'Armes, sujete à mille incidens.

„ D'un autre côté, l'humeur de nôtre Nation, „ & la constitution de nôtre Gouvernement sont „ telles, que, pour peu que nous nous endormions, on a plus de peine à nous réveiller, & „ à nous remettre en mouvement. Outre cela, „ combien de richesses ne hazarderoit-on point „ en Mer, à la faveur d'une suspension d'armes, „ combien ne feroit-on pas venir de Marchandises des Païs Etrangers? Tout cela se trouveroit exposé à être enlevé, dès qu'on reprendroit les armes. On ne voudroit pas faire une „ perte si considerable, & la crainte du danger „ pourroit être cause, qu'on accorderoit alors „ plus; que le bien, & l'honneur de l'Etat ne „ pourroient le permettre.

„ Joignez à cela, que Leurs Hautes Puissances „ & leurs Alliez sont disposez à traiter de la Paix, „ sur le même pied, dont on pourroit traiter de „ la suspension d'Armes; c'est-à-dire, à condition que châcun demeurera dans la possession „ de ce qu'il a. Pour peu que le Roi d'Angleterre veuille s'y prêter, on pourra faire une „ Paix aussi promptement, qu'une suspension d'armes. S'il a quelque autre but, qui soit plus „ avantageux, Leurs Hautes Puissances & leurs „ Alliez ne doivent pas l'aider à y parvenir, par „ une suspension. Les plus éclairez du Gouvernement, & les mieux intentionnez sont non „ seulement de ce sentiment; mais ils jugent, „ qu'il ne faut pas le divulguer; afin de laisser le „ Roi d'Angleterre dans l'opinion, où il est, & „ dans laquelle il est entretenu, par la présomption naturelle à sa Nation, qu'il pourra, „ quand il le voudra, obtenir cet Armistice; car „ cette présomption sera cause, que les Anglois se „ presseront moins à travailler à leur armement.

 Il

(1) Dans une Lettre qui est au Tome V. D'Estrade p. 65. sans date.

(2) Lettres du même du 27. de Fevrier & du 3. de Mars.

(3) Lettre du 3. de Mars 1667.

1667. Il y avoit encore une autre raison, pour laquelle Charles II. ne pouvoit pas faire travailler à l'armement de sa Flotte; qui étoit que l'argent, qu'il avoit eu du Parlement, pour l'équiper avoit été distrait en partie à l'entretien des Dames, dont il étoit entêté.

Ce Prince fit d'abord quelque difficulté de consentir, qu'on choisît une autre place, pour la négotiation de la Paix, que la Haie; quoi que le Roi de France lui eût nommé Douvres, & que les Etats de Hollande eussent offert d'envoyer même à Londres, pour cela. Il y eut quatre Provinces; savoir, la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, & celle de Groningue & des Omlandes, qui furent d'avis d'accepter la Haie. La Frise déclara même qu'elle ne fourniroit aucun Vaisseau, pour continuer la guerre, si l'on n'acceptoit la Haie; à laquelle la Zélande se joignit. Il parut une si grande dissention, entre les Provinces, qu'elle effraya l'Ambassadeur de France, & qu'il (1) écrivit tout épouvanté au Marquis De Lionne, „ que la Déclaration du Roi d'Angleterre, de ne vouloir traiter, qu'à la Haie, avoit donné lieu à la Zélande de prendre le parti de la Frise, & de dire qu'elle ne fourniroit plus rien, pour l'armement de la Flotte; puis qu'on réfusoit la Haie, pour y traiter la Paix; & qu'ainsi la Flotte des Etats seroit plus foible de trente Vaisseaux, que ces deux Provinces fournissoient, & qu'il étoit à craindre, que l'Union ne se rompît.

„ Jamais Mr. De Witt, *disoit D'Estrades*, n'a eu tant de fâcheuses affaires, ni si difficiles à soûtenir qu'à présent; pour retenir les Provinces de n'aller pas si vîte, sur le choix de la Haie. J'ai présenté (2) un Mémoire aux Etats, ce matin, afin que châque Député l'envoyât à sa Province, & voye par-là, que le Roi ne consentira jamais au lieu de la Haie.

„ Il reste présentement à voir, quel parti on prendra, en cas qu'on ne puisse pas ramener les Provinces, qui se séparent; car si la Hollande & l'opposition, que je fais, au nom du Roi, ne peuvent pas empêcher le choix de la Haie; il faut tenir pour assuré, que les cabales contraires auront prévalu, & que ces mêmes cabales feront faire la paix. avec l'Angleterre, contre le sentiment de De Witt.

Dans cette extrémité, qui n'étoit néanmoins pas telle à beaucoup près, que cet Ambassadeur la croyoit; il lui vint à la pensée, comme il le dit en cette Lettre, que si la Hollande pouvoit être obligée à soûtenir cette guerre seule, avec la jonction de la Flotte Françoise, & de celle du Roi de Danemark; on pourroit avoir le tems de les faire rentrer dans leur devoir, par la force, & que du moins on rétarderoit la paix; en empêchant qu'elle ne se traitât à la Haie, & qu'il arriveroit des conjonctures, qui serviroient à ramener les esprits. Mais D'Estrades y trouvoit une difficulté, qui étoit que la Hollande, ayant trente gros Navires de moins, on auroit de la peine à la faire résoudre à prendre ce parti; si elle ne tiroit quelques subsides de ses Alliez, pour remplacer ceux, que la Zélande & la Frise réfusoient.

De Lionne (3) écrivit à D'Estrades, qu'il auroit pu se servir d'un Billet de (4) *Pufendorf*, Sécretaire de l'Ambassadeur de Suede, où il disoit, que la Proposition de Douvres avoit été reçue en Angleterre avec joie, & que le Roi Charles II. n'avoit changé en suite de sentiment, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; que sur l'avis qu'il avoit eu, que la Proposition de la France exciteroit du bruit, & peutêtre de la division entre les Provinces. Le Roi de France avoit sû, que l'avis de nommer la Haie, avoit été donné, par une personne, des Etats mêmes, mais Partisan du Prince d'Orange; & il croyoit voir par-là, que tout ce que faisoient les Anglois alloit directement contre De Witt, qu'il promettoit néanmoins d'appuyer jusqu'au bout. Un homme, qui connoissoit les Anglois, & qui savoit ce qu'ils étoient capables de faire, dit à De Lionne que, si les Ambassadeurs d'Angleterre étoient reçus à la Haie, la personne du Pensionaire de Hollande n'y seroit pas en sûreté, contre quelque mauvais coup. Le Ministre de France ne manqua pas de l'en avertir, & témoigna même que, si Breda, ou Bois-le-Duc étoient acceptez, il croyoit qu'il feroit mal d'y aller. 1667.

Cependant le Comte D'Estrades présenta un Mémoire aux Etats, le même jour, que Lionne lui écrivit. Il y représenta ce qui s'étoit passé, par rapport au choix d'une Place, pour y traiter de la Paix, & leur fit remarquer que le Roi de la Grande Brétagne avoit rejetté les trois places, qu'ils avoient offertes, & même Douvres, nommée par le Roi de France, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; pour quelque autre dessein, que celui d'y traiter de la Paix: Que le Roi son Maître demeureroit ferme à réfuser cette place, & qu'il l'avoit chargé de presser l'équipement de leur Flotte, comme il le feroit, de son côté, à l'égard de la sienne.

Peu de jours après, l'Ambassadeur reçut un Mémoire (5) du Roi, où il lui marquoit principalement de s'appliquer à reconcilier les Provinces, entre elles; en leur représentant de sa part, combien elles se feroient de tort de se diviser, & de plaisir aux Anglois. Comme ces raisons ont déja été dites, ou peuvent être recueuillies de ce qu'on vient de dire; nous ne les rapporterons pas plus au long.

Le 31. de Mars, D'Estrades écrivit au Roi quelle avoit été sa conduite, dans cette division des Provinces. Il étoit d'autant plus empêché en cette affaire, pour ramener les Esprits; que les Espagnols faisoient tout ce qu'ils pouvoient, pour persuader aux Provinces Unies, que la France n'avoit d'autre dessein que celui de les conquerir, après s'être rendue maîtresse des Païs-Bas Espagnols. Ce n'étoient pas, à ce que dit D'Estrades, ni De Witt, ni les habiles gens de l'Etat qui les croyoient; mais seulement les Peuples & les Magistrats particuliers des Villes, & c'étoient là leurs entretiens ordinaires. L'Ambassadeur de France fit ce qu'il put, pour détruire ces bruits; en étalant les secours, que le Roi son Maître avoit donnez aux Provinces, & le soin qu'il prenoit de préparer la Flotte, qu'il devoit joindre à celle de l'Etat. On pouvoit bien croire, que ce dessein de la France n'éclateroit pas si-tôt; mais il n'y avoit guère de gens clairvoyans, qui n'eussent peur que ce dessein n'éclatât, quand il seroit tems.

Cependant les Provinces, qui paroissoient d'abord divisées, (6) se réunirent pour pousser vigou-

(1) Lettre du 24. de Mars 1667.
(2) Voyez-le à la p. 100. du T. V. de ses Lettres.
(3) Le 25. de Mars 1667.
(4) Il se nommoit *Esaie*, & étoit Frere du Jurisconsulte & de l'Historien.

(5) Pag. 102. du même Volume V.
(6) Lettre de De Witt à Van Beuning du 7. Avril.

1667. goureusement la Guerre, contre l'Angleterre. Ce n'étoit pas la premiere fois, qu'elles s'étoient réünies, après s'être querellées assez violemment. Les Deputez de Zélande, en particulier, firent connoître aux autres Provinces, que, si la leur avoit été d'un sentiment contraire, touchant la place du Congrès pour la Paix; ce n'étoit pas, par aucune disposition, où ils fussent de favoriser les Anglois. C'est ce qu'ils appuyerent, par une Résolution contraire de leur Province. Ils exhorterent là-dessus les autres Provinces, à faire paroître la fermeté nécessaire, en cette occasion, & à ôter toute esperance contraire aux Ennemis. On prit en effet, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, une résolution unanime & positive de ne se relâcher en rien, à l'égard des Anglois; audelà des offres, qu'on leur avoit faites, depuis long-tems. Il peut sans doute arriver que les Provinces soient quelquefois divisées, en des affaires domestiques; mais il n'arrive point qu'elles se divisent, entre elles, par le dessein de quelquesunes de favoriser l'Ennemi commun. Aussi la Province de Hollande se joignit-elle à celle de Zélande, & les autres Provinces prirent-elles le même parti. Comme la Province de Hollande jugoit que les Anglois pourroient s'imaginer, que s'ils avoient du dessous, dans la guerre; ils ne laisseroient pas d'avoir la paix aux conditions, qu'on leur avoit offertes, dès qu'ils voudroient les accepter; au lieu que s'ils avoient le dessus, ils seroient maîtres des conditions; on marqua ce qu'on refuseroit, & ce que l'on accepteroit. Il fut encore résolu de demander à la France, & au Danemark la Garantie du Traité, qu'on pourroit faire.

Le Pensionaire jugeoit que la peur, que D'Estrades avoit euë, que les suites de la diversité de sentimens, qui parut d'abord, ne fussent fatales à la République, fit qu'il alarma la Cour de France, comme on l'a dit. Mais Van Beuning, qui avoit reçu une autre Lettre de De Witt, calma les esprits: „ Je conçois aisément, „ *dit-il à l'Ambassadeur des Etats*, que la crain„ te, que Mr. D'Estrades a euë que ces dissen„ sions n'eussent des suites plus mauvaises, aura „ été cause qu'il a grossi la description, qu'il a „ faite de la foiblesse, & des mauvaises disposi„ tions de quelques Provinces; ce qui a augmen„ té l'alarme dans la Cour, où vous êtes. Mais „ à présent, que les choses ont entierement „ changé de face; j'espere que les funestes im„ pressions, que l'on avoit prises, n'auront point „ de suite, & que les sentimens dans lesquels „ le Roi avoit témoigné d'être, en apprenant „ les contestations mal fondées des Provinces, „ serviront à les tenir plus unies, lors qu'il s'a„ gira de traiter à fonds, de la grande affaire „ de la Paix. Ce fut aussi ce qui arriva.

Mais auparavant, le Pensionaire avoit été effectivement épouvanté de la division des Provinces, puis qu'il avoit témoigné autant d'inquiétude au Comte D'Estrades, qui écrivit là-dessus à De Lionne, comme si tout eût été en une confusion très-dangereuse, dans les Provinces Unies. Cependant De Witt écrivit à Van Beuning une Lettre semblable à celle, dont on vient de donner l'extrait, comme on le peut voir, par une (1) Lettre du Roi à son Ambassadeur.

Appelboom, Envoyé de Suede, donna, le 6. d'Avril, aux Etats une Lettre, du Roi d'Angleterre, du 28. de Mars, par laquelle il acceptoit la Ville de Breda, pour les Conférences; 1667. apparemment pour ne pas laisser l'honneur à la France, de nommer le lieu des négotiations, s'il avoit accepté Douvres.

Leurs (2) Hautes Puissances nommerent le même jour des Commissaires, pour conférer avec les Ambassadeurs de France & de Danemark; qui convinrent que leurs Maîtres accepteroient cette Place; sur quoi il fut résolu de répondre ce jourlà au Roi d'Angleterre, pour lui marquer qu'on l'acceptoit aussi, & lui envoyer des Passeports, en bonne forme, (3) pour *Denzil Lord Hollis*, & *Henri Coventry*, pour lesquels il en avoit demandé. Le Pensionaire de Hollande écrivit à Van Beuning, qu'il seroit à souhaiter que S. M. T. C. envoyât au plûtôt ses instructions, & les pouvoirs nécessaires à son Ambassadeur; parce que *Clingenberg* & *Charisius*, Ambassadeurs de Danemark avoient déja les leurs.

Quoique les Etats Géneraux eussent loüé Charles II. dans la Lettre, qu'ils lui écrivirent sur sa prompte acceptation de Breda, *de l'aversion, avec laquelle Sa Majesté apprébendoit la continuation de l'effusion du Sang Chrétien*; ils ne s'y fioient pas si fort, que de retarder, à cause de cela, l'équipement de leur Flotte & de Witt étoit persuadé, que si l'on se pressoit, de tous côtez, de mettre les Flottes des Alliez en mer; cela ne contribueroit pas peu à hâter la conclusion de la Négotiation, où l'on alloit entrer. Aussi pour n'avoir point de retardement, sur la jonction des Flottes Françoise & Hollandoise, on recommença (4) de parler du salut du Pavillon. Les François continuerent à dire qu'un Amiral, en Chef, de France n'avoit jamais baissé le Pavillon. Van Beuning opposoit à cela les raisons, qu'on a déja rapportées ci-devant; mais on ne lui répondoit, pour toutes raisons, sinon „ que Leurs Hautes Puissances „ souffroient, que leurs Vaisseaux ayant salué les „ Anglois du Pavillon, ces derniers ne leur ren„ dissent pas le même salut, dans les Mers Bri„ tanniques; où le Roi de France n'avoit pas „ moins de droit qu'eux; les Etats ne pouvoient „ pas exiger de lui, par une Convention, plus „ que du Roi d'Angleterre.

Van Beuning dressa là-dessus un Mémoire de la part des Etats, où il prouva que le salut, „ que les „ Vaisseaux de Guerre de deux Etats Souverains „ se rendent l'un à l'autre, en pleine Mer, n'est „ nullement un Acte de soumission d'un Inferieur „ à son Superieur; puis qu'ils sont indépendans „ l'un de l'autre, & que leurs Flottes, ou Navi„ res se rencontrent en un lieu neutre; mais u„ ne civilité & une déference d'honneur, & de „ respect; qui, de Prince à Prince, & d'Officier „ de Prince, à Officier de Prince, n'est jamais „ reçu, sans qu'on le rende.

Il est certain qu'on ne pouvoit rien opposer de solide à cela, puis qu'il n'y avoit aucun Traité là-dessus, ni aucune Coûtume établie. C'est ainsi qu'un Ambassadeur, qui va à l'audience d'un Prince Souverain, se découvre le premier, & le Prince après lui; sans que néanmoins on en tire aucune conséquence, contre l'Ambassadeur, comme s'il venoit d'une Puissance dépendante, de celle qui lui donne Audience.

Le Roi de France (5) joignit au Comte *Godefroy*

(1) Datée du 1. d'Avril, s'il n'y a point de faute dans la date. Voyez aussi la Lettre de Van Beuning, du 8. d'Avril.

(2) Voyez la même Lettre de De Witt, du 7. d'Avril.

(3) On les peut voir parmi les Lettres de D'Estrades T. V. p. 129.

(4) Voyez la Lettre du Van Beuning du 8. d'Avril de l'an 1667.

(5) De Witt Lettre du 14. d'Avril 1667.

1667. *froi D'Estrades*, Lieutenant Géneral des Armées de Sa Majesté &c. *Honoré Courtin*, Conseiller d'Etat de Sa Majesté, & Maître des Requêtes &c. Les Etats Géneraux envoyerent des Deputez du Conseil d'Etat, pour avoir soin de faire préparer le lieu, où les Conférences se tiendroient.

Comme les Suedois étoient Médiateurs, avant que de rien faire, on parla d'un Projet nommé de *Réintegration*; par lequel on devoit renouveller les anciennes Alliances des Rois de Suede, avec les Etats Géneraux, & dont on avoit déja parlé du tems de Charles Gustave. Les Députez des Etats eurent là-dessus deux longues Conférences, avec Christophle Delphique, Burgrave & Comte de Dhona, l'un des Ambassadeurs de Suede. Mais comme on n'avoit rien avancé, les Etats Géneraux firent prier le Comte D'Estrades d'assister aux Conférences; tant pour être témoin de la complaisance, & de l'équité avec lesquelles ils en vouloient user, envers la Couronne de Suede; que pour les aider, par ses bons conseils, à surmonter les difficultez, qui se pourroient trouver, en cette négotiation. D'Estrades y ayant consenti, on en fit avertir le Comte de Dhona, & le prier de le trouver bon; dans la pensée qu'il feroit de son côté, la même priere à l'Ambassadeur de France; ce dont on se flattoit, à cause de la bonne intelligence, dans laquelle le Roi de Suede avoit témoigné au Roi de France, de vouloir vivre avec lui, au Mois de Décembre dernier. Le Comte de Dhona y avoit d'abord consenti; mais ensuite, il le réfusa.

On s'étoit apperçu, dans les deux Conférences, que l'on avoit euës avec lui, qu'il prétendoit insister sur divers Articles, qu'on jugeoit déraisonnables, quoi qu'on en montrât l'iniquité; & qu'il n'en donnât aucune raison, sinon que ses ordres portoient qu'il y insistât. On crut que c'étoit à cause de cela même, qu'il ne vouloit pas avoir D'Estrades pour témoin. De Witt étoit persuadé, qu'on n'avoit envoyé le Comte de Dhona, en Hollande, dans le tems auquel les Plénipotentiaires Anglois s'y rendroient; que pour se joindre à eux, & faire toutes sortes de Cabales, en faveur du Prince d'Orange, avec qui il étoit; d'autant plus qu'ayant été très-longtems hors de Suede, il n'étoit pas fort bien instruit des affaires de cette Couronne, avec les Etats. Cependant cela n'arriva point. Le même Pensionaire jugeoit, que le Roi de France pourroit beaucoup contribuer, à tenir les Suedois dans les bornes de l'équité; en leur représentant avec vigueur l'injustice de leur conduite, en répoussant leurs ménaces, & en assurant les Etats Géneraux, que la France effectueroit contre la Suede la Garantie; qu'elle leur avoit promise, par le Traité de l'an MDCLXII. En effet le Roi avoit engagé les Etats, à abolir les éclaircissemens du Traité d'Elbing, comme on l'a dit cidevant. Ce même Traité avoit été regardé, comme la base de l'amitié mutuelle des Suedois & des Hollandois; où tout avoit été reglé, comme les Suedois le souhaitoient, à condition qu'ils l'observeroient religieusement. Cependant ils cherchoient alors de l'annuller. C'est ce que De Witt mandoit à Van Beuning pour le dire au Roi de France; mais comme cela n'eût aucune suite, je ne m'y arrêterai pas.

Le 22. d'Avril, le Roi de la Grande Brétagne répondit civilement aux Etats Géneraux, & leur dit qu'il avoit reçu les Passeports pour ses Ambassadeurs, qu'il étoit disposé à faire une bonne Paix avec eux, & que *pour arres* (c'est 1667.
ainsi qu'il parle) il acceptoit l'alternative qu'ils lui avoient proposée ci-devant; savoir, que les deux parties demeureroient dans la possession, de ce qu'elles avoient pris. C'étoit, selon lui, un Article Préliminaire, dont on devoit convenir d'abord; après quoi on pourroit faire la Paix, sur le pied de celle de MDCLXII. Enfin il les avertit, sur ce qu'ils avoient souhaité de savoir le tems, auquel ses Ambassadeurs pourroient venir, qu'ils partiroient le 2. de Mai, pour se rendre à Flessingue aussi promptement que le vent permettroit; & pria les Etats de leur faire tenir prêts des Yachts, où d'autres Vaisseaux, pour les conduire à Breda, avec tous leurs équipages, comme ils le lui avoient offert. On eût sujet d'être surpris, comment il ne demandoit pas, que, pendant les négotiations de la Paix, il y eût une suspension d'Armes; puis qu'il ne pouvoit pas ignorer que la Flotte Hollandoise seroit bien-tôt à la Voile, & que l'on parloit toûjours de l'Escadre Françoise, qui s'y devoit joindre.

Un Historien (1) Anglois remarque que Charles II. fit une faute, dans la négotiation de la Paix, en ce qu'il ne demanda pas un Armistice, pendant qu'on traiteroit à Breda, à mettre fin à une Guerre, qui avoit coûté des sommes immenses à l'Angleterre & aux Provinces Unies. Il croyoit que les Hollandois avoient trop d'*honneur*, comme parle l'Historien, pour faire des hostilitez, pendant qu'on travailloit à la Paix; mais il ajoûte, que ce Monarque crut qu'il valloit mieux épargner ses revenus, pour les employer à quelque autre chose. Il se laissoit épuiser aux Dames, auxquelles il faisoit présent de sommes, qu'on ne lui avoit pas données pour cela.

On parloit (2) alors, plus que jamais, comme d'une chose assurée, de ce que Van Beuning avoit déja mandé auparavant au Pensionaire de Hollande, touchant le dessein du Roi de France, de soûtenir, par les Armes, ses prétensions sur les Païs-Bas Espagnols. On disoit en France, que le Roi étoit en état de faire marcher cinquante-mille hommes, du côté de la Flandre. Pour être mieux en état de faire réüssir cette entreprise, la France cherchoit à faire la paix, avec l'Angleterre.

Cependant Van Beuning pressoit les François, de s'expliquer à tems aux Etats Géneraux, sur ce qu'ils avoient promis de ne rien entreprendre, contre les Espagnols; sans les en avertir, tant par le Ministere du Comte D'Estrades, que par le sien. On lui répondoit, que l'on étoit toûjours dans les mêmes sentimens; mais qu'il n'étoit pas encore tems de s'expliquer davantage, pendant qu'on étoit en guerre, avec les Anglois. D'ailleurs la France vouloit faire croire, qu'elle ne pensoit pas à la guerre. L'Ambassadeur des Etats n'en croyoit rien, mais il jugeoit que l'Espagne devroit & pourroit la prévenir, pendant qu'il en étoit tems; en cedant à la France ce qui étoit le plus à sa bien-séance, & en faisant un Traité avec elle, sous la Garantie de Leurs Hautes Puissances. Van Beuning pensoit, que la France ne réfuseroit point un accommodement. Il jugeoit qu'on pourroit faire donner ce conseil à l'Espagne, par l'Empereur. Mais cela ne se fit point.

L'Ambassadeur d'Espagne, en partant de Paris, dit à plusieurs personnes, qu'il prévoyoit bien

(1) Dans la Vie de Charles II. T. III. de l'Histoire d'Angleterre p. 265.

(2) Lettre de Van Beuning à De Witt du 15. d'Avril 1667.

1667. bien que la France cherchoit à rompre avec l'Espagne; mais que cette derniere s'exposeroit plûtôt à tout ce qui pourroit arriver, que de détourner le coup, par quelque accommodement. Les Espagnols se flattoient d'engager d'autres Puissances, comme l'Angleterre, & les Provinces Unies, à les soûtenir. C'est-ce que la suite fit bien voir, quoi qu'on le dissimulât alors.

Van Beuning renouvella, en ce tems-ci, ses instances sur l'affaire du Pavillon; mais le Roi le renvoya à quelques jours. Au reste, on étoit ravi de voir que les Etats fissent toute la diligence possible, pour mettre leur Flotte en mer, afin de la joindre avec celle du Roi. On approuvoit aussi fort en France une résolution, que les Etats de Hollande avoient prise, touchant une Garantie mutuelle; qui se pourroit faire, entre la France, le Danemark & les Provinces Unies; pour l'entretien de la Paix, avec l'Angleterre; mais comme il y en avoit déja une, entre ces Puissances, la France ne trouva pas en suite nécessaire d'en faire encore une autre.

Le Résident de Danemark proposa aussi à Paris de faire un Traité, entre le Roi Très-Chrétien, & le Roi son Maître, pour se mettre à couvert des insultes de la part des Anglois; auxquelles ils étoient exposez, par rapport au Pavillon. L'Ambassadeur de Hollande crut que cela pourroit bien donner occasion aux Etats Géneraux, d'obtenir du Roi ce qu'ils souhaitoient; pourvu que les Etats s'engageassent de leur côté à soûtenir les François, contre les Anglois; si les Anglois exigeoient des François, qu'ils les saluassent les premiers. Il étoit vrai, que tant que les Provinces Unies demeureroient attachées aux interêts de la France; elles n'avoient pas beaucoup à craindre, de la part de l'Angleterre. Mais les interêts des Souverains varient si fort, qu'il ne se faut fier que sur ceux, qui sont interessez à tenir leur parole, & cela encore supposé qu'ils entendent bien leurs propres interêts; que les passions cachent très-souvent aux hommes.

Van Beuning (1) s'apperçut que, depuis quelque tems, la passion d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, s'augmentoit en France; & que la cause de cette passion étoit le dessein formel, que le Roi avoit de faire la guerre à l'Espagne. Cependant on étoit si mal instruit, en Angleterre, de ce qui se passoit, à cet égard; que le Comte d'*Arlington* écrivoit, le 13. de Janvier, au Chevalier *Soutwel* „ que comme la France „ avoit une influence absoluë, sur la Hollande, „ & qu'il étoit de l'interêt de la France de continuer la guerre; on n'avoit guère lieu de „ croire, en Angleterre, que la Hollande voulût prêter la main à la Paix; quoi que la „ France fit semblant de la souhaiter ardemment, & que la Hollande fût aussi lasse de la „ guerre, que les Anglois.

Le Roi de France souhaitoit nécessairement d'avoir la Paix avec l'Angleterre, pour la raison, que Van Beuning en donnoit, & qui éclata, avant que la Paix fût signée à Breda. Il découvrit, par quelques discours, que le Comte de S. Albans avoit tenus à Paris, que l'Angleterre faciliteroit, autant qu'elle pourroit, la conclusion de la Paix. Cela étoit d'autant plus probable, qu'elle paroissoit négliger entiérement l'armement de sa Flotte, & l'on jugeoit à Paris qu'on seroit suffisamment en état d'appuyer les négotiations de Breda, pourvu que les Flottes de France & de Hollande fussent en état d'agir, quoi qu'elles ne fortifiassent point des Ports. 1667.

Cela étoit, selon Van Beuning, l'effet du different, touchant la salutation du Pavillon; qu'on ne se hâtoit nullement d'accommoder. On ne pouvoit pas néanmoins le refuser, sans détour, aux Etats Géneraux; & on ne vouloit pas l'accorder, sur tout par une convention. Cependant cela paroissoit diminuer le poids, que la jonction des Flottes pouvoit donner aux Propositions, qu'on avoit à faire à Breda. D'ailleurs on s'imaginoit en France, que si les Etats avoient en mer leur Flotte, avec celle de la France; ils demanderoient plus qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, ce qui tireroit les négotiations en longueur, & retarderoit le dessein, que la France avoit de faire la Guerre à l'Espagne.

L'Ambassadeur des Etats à Paris représentoit I. Qu'on auroit tort de regarder la jonction des Flottes, comme une démarche propre à retarder la Paix; puis qu'on laisseroit l'Angleterre maîtresse de la Mer, ce qui la rendroit plus difficile à écouter la Raison: II. Que la Paix étoit encore un ouvrage informe, & seulement ébauché, & que les Anglois trouveroient par-là le moyen de mettre de la désunion entre les Alliez, & de faire naître des soupçons que les Parties n'agissoient pas avec sincerité; outre qu'il pourroit arriver qu'il ne fût pas possible de se joindre, sans hazarder un combat séparé: III. Que les Etats demandoient le Contre-salut du Pavillon, avec tant de raison, qu'on ne la leur pouvoit pas refuser; pour prévenir les accidens fâcheux, qui pourroient arriver dans la suite, lors que des Vaisseaux de Guerre des deux Nations se rencontreroient.

Le Pensionaire de Hollande (2) communiqua au Comte D'Estrades cette Lettre, mais cela ne produisit rien. Il ajoûta encore, qu'il voyoit de grandes apparences de Guerre, pour soûtenir les Droits de la France, sur le Brabant; & que pour éviter les ombrages, que les Provinces Unies pourroient prendre de l'irruption, que le Roi de France pourroit faire sur les Terres de l'Espagne; il croyoit que les Etats devroient tâcher d'insinuer à l'Empereur, & aux Ministres d'Espagne, qu'il seroit bon, que l'Espagne donnât satisfaction à Sa Majesté Très-Chrétienne, par quelques Villes des Païs-Bas Espagnols, éloignées de leur voisinage.

Comme D'Estrades n'avoit aucun ordre du Roi son Maître de traiter de cette matiére, il ne lui répondit rien là-dessus. Le Pensionaire ajoûta, qu'il croyoit qu'il étoit du service de ses Maîtres d'insinuer à Friquet, & à D. Estevan de Gamarre, qu'ils feroient bien de disposer leurs Maîtres, à donner contentement au Roi de France; parce que, dans la suite du tems, ils pourroient beaucoup plus perdre, qu'ils ne perdroient alors.

L'Ambassadeur lui répondit, pour pressentir ce qu'il pourroit faire, par rapport à la Lettre du Roi d'Angleterre, touchant la Paix, qu'il ne voyoit pas qu'il pût y avoir du retardement à la conclusion de la Paix; puis qu'il lui avoit dit luimême que le Roi d'Angleterre cederoit l'Ile de Pouleron, & que l'Isola s'en étoit expliqué luimême; mais que les François n'étoient pas traitez si favorablement; le Roi d'Angleterre persistant toûjours à demander ces parties de l'Ile de

Z S.

(1) Lettre du 22. d'Avril au Pensionaire de Hollande.

(2) D'Estrades Lettre du 28. d'Avril 1667.

1667. S. Christophle, qui lui apartenoient avant la guerre; & dont le Roi son Maître ne relâcheroit point, parce qu'il étoit bien juste, que l'atternative fût aussi favorable aux François, qu'aux Hollandois. Le Pensionaire lui répliqua, qu'il seroit bien facile à Sa Majesté d'avoir ce qu'Elle souhaitoit, en joignant sa Flotte à celle des Etats, & en leur accordant le Contre-Salut du Pavillon. Il assura que, moyenant cela, il répondroit de la part de ses Maîtres, que l'on ne feroit point la Paix avec l'Angleterre, si elle ne cedoit au Roi l'Ile de S. Christophle; mais que les choses demeurant, comme elles l'étoient, indécises; il seroit bien mal-aisé de disposer les Peuples, à rompre la Négotiation de la Paix, pour cela.

L'Ambassadeur lui dit encore, qu'il voyoit bien que les Hollandois seroient bien-tôt d'accord avec les Anglois, & que les François seroient les derniers à contester, sur leurs prétensions; & le Pensionaire lui répondit d'une maniere, dit-il, qui lui fit appréhender, qu'après être convenus des articles raisonnables, comme de ceux de l'Alternative; les Etats représenteroient, à Courtin & à lui, la nécessité de signer la Paix. Il paroît, dès ce tems-ci, que D'Estrades, en bon Ministre de Louïs XIV. prenoit un air chagrin; quand il s'agissoit de la juste frayeur des Hollandois, pour le voisinage de la France. Mais comme on ne peut pas trouver mauvais, selon l'usage du monde, qu'un Ambassadeur cherche l'avantage de son Maître; on ne doit pas trouver étrange qu'un Ministre d'une République soit dans une disposition propre à conserver la liberté de sa patrie. L'Ambassadeur de France jugeoit mal à propos, ce me semble, que la Province de Hollande tâcheroit d'allonger la négotiation de la Paix, comme l'évenement le fit voir.

On étoit (1) surpris que le Roi de France, après avoir si souvent exhorté les Etats Generaux, & par écrit, & par ses Ambassadeurs, de faire leurs derniers efforts, cette année; pour avoir de bonne heure une nombreuse Flotte en Mer, étoit le premier à se ralentir, & mettoit les Etats Generaux dans la nécessité de lui faire les mêmes exhortations, & de donner ordre à leur Ambassadeur à Paris, de demander instamment, qu'on envoyât au plûtôt au Comte D'Estrades les ordres nécessaires; pour terminer la Négotiation touchant la jonction des Flottes, & touchant le Contre Salut du Pavillon. Si on ne vouloit pas, en France, accorder ce dernier Article, par une Convention, ils demandoient au moins, qu'on le fît par une promesse secrete, & de la maniere la plus convenable. Le Pensionaire prévoyoit que, si cette affaire trainoit, il y auroit bien des gens en Hollande, qui jugeroient cette jonction inutile, & peutêtre même préjudiciable; au lieu que si, selon son sentiment, on convenoit de ce que les Etats demandoient, on hâteroit la Paix. C'est ce qui parut, par l'expédition de la Flotte Hollandoise seule, qui fit hâter la Paix à Breda. Le Parlement d'Angleterre, qui avoit accordé au Roi, pour soûtenir la guerre, la somme (2) de plus de cinq millions de Livres Sterling, ce qui en faisoit soixante en Monoie de Hollande, n'étoit nullement content de la maniere, dont elle avoit été dépensée, & peu disposé à accorder d'autres subsides au Roi, de peur qu'il ne les dépensât encore en ses Amours; ce qui lui fit négliger l'armement de la Flotte, qu'il retint sur la Tamise.

(1) De Witt dans une Lettre écrite le même jour.
(2) L'Evéque *Burnet*, sur cette année.

La France réfusoit aussi de faire une nouvelle Garantie pour l'avenir, avec le Danemark & avec les Etats; sous prétexte, qu'il y en avoit déja une. Mais la République la pressoit, parce qu'il y avoit quelque apparence qu'on étendroit cette Garantie, jusqu'à maintenir le Pavillon de France, contre les prétensions du *Domaine de la Mer*; que les Anglois s'attribuoient, & qu'on accorderoit le Contre-Salut des Amiraux François, à ceux des Etats Generaux. Mais la France n'avoit nullement envie d'en venir jusqu'à cela, qui auroit pû chagriner les Anglois, & les rendre plus difficiles à faire la Paix, dont la France avoit besoin; pour n'être pas traversée dans le dessein, qu'elle avoit formé sur les Païs-Bas Espagnols, & qu'elle étoit prête à exécuter. 1667.

Aussi Van Beuning pressa-t-il en vain la sortie des deux Flottes, (3) le Roi lui fit dire, qu'il vaudroit peutêtre mieux differer cette sortie; pour ne pas ruiner les bonnes esperances, que l'on pouvoit raisonnablement concevoir de la Paix, en pensant l'avancer; soit que les Anglois se piquassent, & prissent des résolutions desesperées, sur ce qu'on les voudroit contraindre, la force à la main, d'y consentir; soit que le mauvais succès d'un combat, qu'on leur auroit donné, changeât la face des affaires. Van Beuning ne se rendoit pas à cela, parce qu'il voyoit bien pourquoi on lui parloit ainsi, qui étoit que l'on ne vouloit pas être traversé par les Anglois dans la guerre, qu'on vouloit faire à l'Espagne, dans les Païs-Bas. Mais on prit le prétexte que la Flotte des Etats, comme on l'écrivoit de Hollande, ne seroit guère prête que vers la fin de Mai; & pour paroître souhaiter la jonction des Flottes, quand elles seroient en état; le Roi fit dire qu'il donneroit au Duc de Beaufort, selon le conseil de Ruiter, le pouvoir de prendre avec lui, sur le champ, les résolutions qu'ils trouveroient nécessaires.

Pour ce que Van Beuning avoit mandé à De Witt, touchant l'invasion du Païs-Bas Espagnol, que le Roi ne l'entreprendroit point, „ sans en „ donner avis aux Etats Generaux; on donna „ ordre à D'Estrades d'assurer, de nouveau, „ Leurs Hautes Puissances que ç'avoit toûjours „ été l'intention du Roi, & qu'il l'exécuteroit; „ & de leur dire, qu'il ne rechercheroit jamais „ le trouble, de gayeté de cœur, ne desirant „ que la raison & la justice; qu'enfin quand „ on lui feroit des propositions, qui pussent seulement être tolerées, il feroit en tous tems „ connoître qu'il avoit beaucoup plus de modération, que ses envieux ne le publioient dans „ le monde.

Cependant Van Beuning (4) écrivoit de Paris, „ que dans ce même tems-là, bien des gens, à „ la vuë des préparatifs, que l'on faisoit en France tout publiquement, pour déclarer la Guerre à l'Espagne, jugeoient que le Roi de France étoit plus assuré de l'Angleterre, qu'il ne „ faisoit paroître, & que pour cela, on lui cachoit tout ce qui se passoit dans les Audiences, „ que le Comte de S. Albans avoit du Roi, au „ lieu qu'auparavant, on ne manquoit pas de l'en „ avertir. Une preuve encore plus forte, c'étoit qu'on retenoit les deux Flottes dans les Ports, & qu'on ne vouloit point accorder à celle des Etats le Contre-Salut du Pavillon.

On

(3) Lettre du Roi du 29. d'Avril 166-
(4) Le 29. d'Avril 1667.

1667. On disoit néanmoins „ que Leurs Hautes Puissances se devoient tenir pour assurées, que le „ Roi ne feroit point la Paix, sans Elles, & qu'il „ agiroit conformément à l'Alliance. On ajoûtoit même que l'on insistoit, en leur faveur, „ à ne point rendre l'Ile de Poulceron aux Anglois.

Mais, comme le disoit Van Beuning, „ la „ Guerre contre l'Espagne, étoit alors la grande roue, qui donnoit le mouvement à tous „ les Conseils & à toutes les Résolutions; & „ quoi que ci-devant on fût résolu de dissimuler sur cet Article, jusqu'après la conclusion „ de la Paix avec l'Angleterre; on ne pensoit „ alors qu'à profiter de la saison, pour ouvrir „ la Campagne, dans les Païs-Bas &c. J'ai fort „ insisté, *disoit-il*, sur l'exécution de la promesse, que l'on a faite à Leurs Hautes Puissances de ne rien entreprendre, dans les Païs-Bas, sans auparavant consulter avec Elles, & „ j'ai fait voir qu'il étoit plus que tems, de „ s'expliquer. On me répond qu'on le fera, „ mais que cela ne se peut encore, & que les „ Etats peuvent être sûrs, qu'on se tiendra dans „ les bornes d'une juste modération, & qu'on „ n'entreprendra rien, qui puisse préjudicier à „ l'amitié, qui est entre Eux & Elle; mais on „ fait entendre, en même tems, qu'on ne veut „ pas perdre en négotiations le tems propre à „ se servir des Armes.

Quand Van Beuning parloit à Paris du Pavillon, on lui répondoit „ que cela n'empêcheroit point la jonction des Flottes, & que les „ Etats pouvoient donner à leur Amiral tels ordres, qu'ils jugeroient à propos. Il répondoit à cela que ces ordres seroient, sans doute de ne point baisser le Pavillon, qu'il n'eût „ une assurance, qu'on le salueroit de même. Mais „ De Lion ne répondit, qu'il n'avoit rien à répondre à cela; de sorte qu'il se pouvoit faire, que, sans Convention, on seroit résolu de „ rendre le Salut du Pavillon, ou qu'on se contenteroit que le salut se fit seulement à coups „ de Canon, de part & d'autre. Peutêtre encore esperoit on que la Paix seroit faite, avant que les Flottes se missent en mer; comme cela arriva en effet, au moins par rapport „ à la Flotte de France.

Ce qu'il y avoit d'étrange, ce fut qu'en ce tems-là on eût défendu en France les Draps, & plusieurs sortes de Manufactures de Hollande; sur quoi l'Ambassadeur Hollandois remarque que celui, par les mains duquel ces sortes de choses devoient passer; c'est-à-dire Colbert; agissoit avec plus de fermeté, que de circonspection. Ce Ministre, dans le département duquel étoit le Négoce, & qui avoit établi la Compagnie des Indes Françoise, vouloit établir des Manufactures de Draps & d'Etoffes de Laine & de Soie en France, & n'oublioit rien pour cela. C'étoit-là, la raison des défenses des Manufactures de Hollande, & l'Ambassadeur étoit d'avis, qu'on fit en Hollande défense d'y apporter des Manufactures de France; pour empêcher que les François ne tirassent par-là tout l'argent de Hollande. Mais ces sortes de choses doivent être abandonnées aux Marchands, qui les entendent, & non gênées par des Règlemens de gens, qui ne les entendent point, & qui font plus de mal, que de bien au Commerce, comme on l'assure des Règlemens de Mr. Colbert, en ce tems-là.

Les Etats Géneraux écrivirent le 5. de Mai, au Lord Hollis & à Coventry, que le Roi d'Angleterre avoit nommez, pour être ses Plénipotentiaires à Breda, que leurs personnes leur étoient très-agréables, & qu'ils avoient nommé, de leur coté, *Jerome de Beverning*, *Pierre de Hubert*, Pensionaire de Zelande, & *P. Mard de Jongstal*, Président de la Cour de Frise. Les autres Provinces, qui n'étoient pas directement interessées dans le Commerce, ne trouverent pas qu'il fût nécessaire d'envoyer personne, de leur part, à Breda. 1667.

Le même jour, (1) le Comte D'Estrades fit à la Haie une Convention, touchant la conjonction des Flottes, mais où il n'est rien dit du Pavillon; & en effet il n'étoit pas nécessaire d'en parler, puis que la France n'étoit nullement résolue d'envoyer sa Flotte en mer; quoi qu'elle en usât ainsi, pour faire plaisir au Roi d'Angleterre, qui n'étoit pas en état d'équiper sa Flotte.

En ce même tems-ci, (2) on imprimoit à l'Imprimerie du Louvre, *le Traité des Droits de la Reine Très-Chrétienne* (Marie Therese d'Autriche) *sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne*. Le Roi promettoit à son Ambassadeur de le lui envoyer, en peu de jours, dès qu'il seroit achevé d'imprimer; parce qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire, comme Sa Majesté le disoit, que De Witt vit les fondemens des Droits de la Reine, la justice desquels il trouveroit claire & incontestable. Mais il ne s'agissoit pas tant d'un point de Droit, que du danger; où se trouveroit la République des Provinces Unies, si le Roi de France se rendoit Maître des Païs-Bas, & que les limites de ses Etats, touchant ceux des Provinces. Cependant le Roi protestoit, qu'on le trouveroit toûjours dans une sincere disposition de s'accommoder, & de le faire même à des conditions très-moderées; d'où l'on devoit conclurre, que tous les offices & toutes les instances de ses Amis, pour porter les Espagnols à lui faire raison, lui seroient très-agréables, & qu'il s'en tiendroit obligé; parce qu'il ne desiroit que sa juste satisfaction, & la Paix, qu'il ne vouloit pas rompre, si l'Espagne ne l'y forçoit.

Trois jours (3) après, il écrivit à la Reine d'Espagne, qui gouvernoit le Royaume, pendant la Minorité de *Charles II.* son Fils; une Lettre, comme pour lui représenter, qu'il étoit disposé à entretenir la Paix avec l'Espagne, comme il l'avoit déja témoigné l'an MDCLXV. quoi qu'Elle ne l'eût pas voulu écouter. Il disoit „ que, „ dans cette même intention la feuë Reine sa „ Mere (*Anne d'Autriche*) avoit, à sa priere, „ chargé le Marquis *de las Fuentes*, Ambassadeur „ d'Espagne à Paris, d'écrire de sa part à Sa „ Majesté, que s'étant faite informer des Droits „ de la Reine son Epouse (*Marie Therese d'Autriche*) sur divers Etats des Païs-Bas, & en „ ayant trouvé les fondemens solides, justes & „ incontestables; elle conjuroit Sa Majesté très-instamment, par la tendre amitié, qu'Elle avoit pour Elle, de vouloir bien aussi se laisser „ instruire de ces mêmes Droits; afin qu'en „ voyant leur justice, aussi clairement, qu'Elle „ l'avoit fait, son équité la portât à Lui en faire raison; par un bon accommodement, qui „ pût déraciner tout sujet de mesintelligence, „ entre les deux Monarchies: Qu'Elle savoit „ assez les sentimens le Roi son Fils, pour pouvoir répondre, qu'on le trouveroit fort-moderé „ sur

(1) Lettres de D'Estrades T. V. p. 178.
(2) Lettre du Roi à D'Estrades du 6. de Mai.
(3) Le 9. de Mai 1667. Là-même p. 189.

1667. „ sur les conditions de cet accommodement ; „ & que se sentant proche de sa fin, Elle ne „ souhaitoit plus rien au monde, après son salut, que la satisfaction d'avoir affermi, entre „ les deux Maisons Royales, l'union & l'amitié, que ce differend pourroit bien-tôt troubler : Que ces particularitez ne seroient pas „ échappées à la Mémoire de Sa Majesté, & „ que les Conseils d'Espagne n'auroient pas non „ plus oublié la réponse, qu'ils avoient obligé la „ Reine de faire, si peu conforme à sa pieté „ & à son amitié pour la Reine Mere, & si „ contraire à l'inclination, que Sa Majesté Catholique avoit pour la conservation du repos „ public : Qu'Elle avoit répondu, qu'Elle ne „ pouvoit, en aucune maniere, ni pour quelque „ considération que ce pût être, entrer dans la „ discussion de cette affaire, ni rien stipuler, „ ou traiter sur des Droits, qu'Elle savoit être, „ sans fondement.

„ Aussi-tôt après, *continuoit Louïs XIV.* V. „ M. a envoyé ordre au Gouverneur de Flandre, de faire prêter le serment de fidelité aux „ Etats du Païs, & à tous les Peuples; ce qu'on „ avoit négligé de faire, depuis le décès du défunt Roi nôtre Beau-Pere. Ce refus absolu „ de nous rendre justice, & cette derniere résolution de lier à Vôtre Majesté, par leur serment; des peuples, qui sont véritablement nos „ Sujets, du Chef de la Reine nôtre Epouse; „ nous ayant réduits à la fâcheuse & indispensable nécessité, ou de manquer à ce que demande notre honneur, à nous-mêmes, à la „ Reine & au Dauphin nôtre Fils; ou de tâcher à nous procurer, par quelque effort de „ nos armes, la raison, qui nous a été réfusée; „ nous avons embrassé ce dernier parti, que la „ justice & l'honneur nous ont conseillé; & „ par ce Courrier exprès, que nous dépêchons „ a l'Archevêque d'Ambrun, nôtre Ambassadeur, nous lui ordonnons de faire savoir à „ Vôtre Majesté la résolution, que nous avons „ prise de marcher en personne, à la fin de ce „ Mois, à la tête de nôtre armée; pour essayer „ de nous mettre en possession de ce qui nous „ appartient, dans le Païs-Bas, du Chef de la „ Reine, ou d'un équivalent, & en même tems „ de présenter à Vôtre Majesté un Ecrit, que „ nous avons fait dresser, contenant les raisons „ de nôtre Droit, & détruisant pleinement les „ frivoles objections des Ecrits contraires, que „ le Gouverneur de Flandre a divulguez dans le „ monde.

„ Nous nous promettons cependant de son „ Equité, qu'aussi-tôt qu'elle aura vû & fait „ examiner cet Ecrit; Elle blâmera fort le conseil, qui lui a été donné, de nous réfuser „ une justice, qu'Elle trouvera si claire & si „ bien établie, & voudra bien embrasser les mêmes moyens, que nous lui avons fait insinuer, & que nous Vous offrons encore aujourdhui de terminer ce differend entre nous, „ par un accommodement amiable; assurant, en „ ce cas, Vôtre Majesté de deux choses; l'une, „ que nous nous restraindrons, sur les conditions de cet accord, à des prétensions fort „ moderées, eu égard à la qualité & à l'importance de nos Droits; & l'autre, que, quand „ les progrès de nos Armes seroient aussi heureux, que leur cause est juste, nôtre intention n'est pas de les pousser au de-là de ce „ qui nous appartient, ou de son équivalent, „ en quelque endroit, où nous le puissions avoir; & que, pour tout le reste des Etats de „ nôtre très-cher & très-amé Frere, le Roi d'Espagne, ce premier fondement supposé, qu'on „ nous rende la justice, qui nous est duë; nous „ serons toûjours prêts de les défendre contre „ toute agression, pour les lui conserver, & à „ sa posterité, que nous lui souhaitons nombreuse & sans fin; comme au surplus d'entretenir „ très-religieusement la Paix, ainsi que nous en „ assurames le Marquis de las Fuentes, lors qu'il „ prit congé de nous; n'entendant pas que cette „ Paix soit rompue, de nôtre part, par nôtre „ entrée dans les Païs-Bas, quoi qu'à main armée; puis que nous n'y marcherons, que pour „ tâcher de nous mettre en possession de ce qui „ nous est usurpé, & nous remettant du surplus à „ nôtre Ambassadeur &c. 1667.

Le même jour, le Roi Très-Chrétien écrivit aussi une Lettre aux Etats Generaux des Provinces Unies, où il disoit „ qu'il dépêchoit un Courrier exprès à son Ambassadeur auprès d'eux; „ pour lui ordonner de leur faire entendre de sa „ part, *comme à ses bons & véritables Amis & Alliez*, la résolution, qu'après un long & manifeste déni de toute justice, son honneur & „ son interêt l'avoient enfin forcé de prendre les „ armes, pour le soûtien des Droits de la Reine; „ & de ceux du Dauphin. Il chargeoit, *disoit-il*, encore son Ambassadeur de leur communiquer un Ecrit, qu'il avoit fait composer & „ mettre au jour, pour faire connoître à toute „ la Chrétienté l'évidence de ses raisons, & une „ Copie de la Lettre, qu'il écrivoit à la Reine „ d'Espagne.

Le Comte D'Estrades, qui étoit déja allé à Breda, se rendit (1) à la Haie le 15. de Mai, pour remettre aux Etats la Lettre, que le Roi, son Maître, leur écrivoit, & pour conférer avec eux, sur quelques Articles d'un Mémoire même du Roi. De Witt lui témoigna d'être fort surpris, de ce que Louïs étoit sur le point de marcher, avec son armée, sur la Frontiere, & qu'il donnoit, au même tems, connoissance aux Etats des Droits de la Reine; après avoir assuré plusieurs fois à Van Beuning, qu'il n'entreprendroit rien, que de concert avec eux; sans leur donner seulement le tems d'examiner, si ces Droits étoient bien fondez. Il ajoûtoit, que Sa Majesté exécutoit & signifioit ses intentions, en même tems; ce qui étoit bien éloigné de la créance, que les Etats avoient, qu'Elle laisseroit un tems raisonnable, entre l'avis & l'exécution; & même ayant esperé qu'Elle se seroit expliquée sur les Places, ou Païs, dont Elle se contenteroit, pour éteindre le feu, qui alloit s'allumer, dans toute la Chrétienté. De Witt disoit encore, qu'il avoit offert de s'employer envers les Espagnols, pour les porter à un accommodement : Qu'il eût esperé d'y pouvoir réüssir, si on lui en eût donné le tems, en ménageant les Villes de Hollande, pour leur ôter les ombrages, qu'elles prenoient de l'entrée de Sa Majesté dans les Païs-Bas; & cela dans la conjoncture d'un Traité de Paix, qui faisoit juger à tout le monde, qu'Elle étoit d'accord avec les Anglois : Que depuis longtems on s'appercevoit en Hollande, que l'affection de Sa Majesté, pour l'Etat des Provinces Unies, s'étoit fort rallentie; en ce qu'on avoit fait, en France, tout ce qui pouvoit se faire, pour ruiner leur Commerce; en mettant des Impositions extraordinaires sur toutes les Manufactures, qui alloient de Hollande en France, & en employant tou-

(1) Lettres D'Estrades & de De Witt du 19. de Mai.

1667. toutes sortes de moyens, pour attirer les Ouvriers Hollandois en ce Royaume : Qu'il remarquoit que les Peuples cherchoient des moyens de transporter leur Négoce hors de la France ; où les Impositions avoient été portées à un si grand excès, que ce qui ne payoit, que vint, du tems de Louïs XIII. payoit alors quatre vingt ; quoi que l'Ambassadeur Van Beuning eût représenté plusieurs fois les inconveniens, qui en pouvoient arriver : Qu'il avoit crû faire beaucoup, pour le service de Sa Majesté, de disposer l'Assemblée de Hollande à consentir à un Traité de Garantie, entre Sa Majesté le Roi de Danemark, & les Etats contre les Anglois ; en cas qu'ils voulussent faire baisser le Pavillon aux Vaisseaux François, dans la Manche ; ou qu'ils entreprissent de faire quelque acte d'hostilité, contre quelcun des Alliez : Que Sa Majesté y eût pu trouver de l'avantage, en cas de rupture avec l'Espagne ; en ce que les Anglois, venans à se lier avec les Espagnols, & à leur prêter une Flotte ; ils auroient été obligez de s'opposer avec la leur, & qu'ainsi elle avoit perdu le fruit de la Garantie : Que le Roi ayant rejetté cette proposition, il ne voyoit pas de voie, pour entrer en cette étroite liaison, qu'il avoit cruë nécessaire pour le bien des affaires communes, & pour l'interêt particulier de Sa Majesté : Que pour lui, se voyant inutile & sans aucun crédit, pour ôter aux Etats les ombrages, qu'ils avoient pris de la prompte entrée de la France dans les Païs-Bas, il se résolvoit d'aller en mer, comme Député des Etats ; pour n'être pas présent aux déliberations, qui se tiendroient sur des sujets si fâcheux & si surprenans.

L'Ambassadeur de France lui répliqua, que Sa Majesté avoit toûjours dit & écrit qu'Elle n'entreprendroit rien, sans le communiquer aux Etats ; & qu'Elle le faisoit, dès que les Droits de la Reine avoient été éclaircis, en leur envoyant les premiers Exemplaires de l'Ecrit, qu'on en avoit fait imprimer, & en les faisant avertir de son entrée dans les Païs-Bas, aussi-tôt qu'Elle en avoit pris la résolution : Que ce qu'il lui avoit dit, touchant ce que les Etats tenoient dans le Brabant (qui étoit, comme il semble, que le Roi n'y toucheroit point) & de la moderation de son Maître, en ne rompant point la Paix des Pirenées ; & même en témoignant qu'il étoit disposé à se contenter d'un Equivalent, en Terres & Places éloignées des Frontieres des Provinces Unies, marquoit assez l'étroite Amitié que Sa Majesté vouloit conserver avec Elles, & prévenir leurs ombrages, quoi que mal fondez : Que si l'on avoit grossi, en France, les impositions sur les Marchandises de Hollande, les Etats y faisoient aussi payer, cent pour cent, aux Manufactures de France ; ce que le Roi avoit souffert, sans murmurer, parce qu'il n'a rien à dire aux Droits des Souverains, qui ont celui d'augmenter & de diminuer les Impositions sur leurs Sujets, selon le tems & les conjonctures. Mais cette sorte d'imposition tombe sur celui, qui envoye des Marchandises, pour les vendre chez les Etrangers, & dont il ne trouve point de débit, ou beaucoup moins ; quand il ne les peut vendre qu'au double de ce qu'elles valent. D'ailleurs, pourquoi fait-on des Traitez de Commerce, qui reglent les Impositions, si les Parties Contractantes les peuvent augmenter, comme il leur plait ?

D'Estrades ajoûta, qu'il ne falloit pas conclurre des Impositions, qu'on avoit mis, en France, sur les Manufactures Hollandoises, qu'on voulût ruiner le Négoce des Hollandois en France ; 1667. mais la chose même parloit contre lui, & il étoit certain, que Colbert se donnoit de grands mouvemens pour établir des Manufactures d'Etoffes, tant de Laine, que de Soie ; afin de ruiner les Voisins. Mais ces sortes de choses se peuvent beaucoup mieux faire, par des Marchands particuliers, que par des Ministres d'Etat.

Pour la Garantie proposée, par De Witt, D'Estrades dit, que Sa Majesté avoit répondu, qu'un nouveau Traité fait là-dessus, seroit fort inutile ; puis que les Traitez précedens donnoient aux uns, & aux autres les Garanties nécessaires ; mais que de plus ce seroit donner aux Anglois un prétexte de se plaindre, qu'on fit des Traitez contre eux, dans le tems qu'on traitoit de la Paix : Qu'il ne doutoit pas, que les Espagnols ne se servissent de leurs artifices ordinaires, pour détourner les Peuples des sentimens de reconnoissance, qu'ils avoient pour le Roi, & que De Witt avoit toûjours eu les moyens de rendre ces artifices inutiles : Qu'enfin s'il alloit sur la Flotte, comme Député des Etats, Sa Majesté jugeroit par-là, qu'il quitteroit le soin de ses interêts, pour prendre ceux des Ennemis ; & qu'Elle pénetreroit bien-tôt que les plaintes, qu'on faisoit en Hollande contre Elle, venoient de la jalousie, qu'on y avoit de la grande puissance de Sa Majesté, suivie des ombrages chimeriques qu'elle avoit détruits, tant de fois ; par des assistences effectives, par des ruptures avec le Roi d'Angleterre & l'Evêque de Munster : Qu'enfin il prioit De Witt, de faire réflexion sur tout ce qu'il lui avoit dit, & de penser s'il ne seroit pas plus avantageux à lui, & aux Etats de prendre ce qu'il disoit, comme une marque d'amitié & de sincerité ; & de s'employer à faire connoître aux Espagnols, qu'ils devoient satisfaire le Roi, son Maître, sur des Droits qu'ils trouvoient justes, & qu'autrement ils seroient obligez de se joindre à lui, pour les faire valoir ; ce qui finiroit la guerre, & leur feroit avoir la gloire de procurer la satisfaction, que S. M. demandoit.

De Witt étoit trop habile, pour se laisser duper, par de semblables complimens ; d'autant plus que le Roi ne disoit point quel étoit l'Equivalent, éloigné de la Frontiere des Etats Géneraux, dont il pourroit se contenter. Depuis le tems de Frideric Henri, Prince d'Orange, on avoit craint le voisinage d'une Puissance, comme celle de la France ; en un tems, où l'Espagne étoit plus puissante qu'alors, & la France moins rédoutable. Dans l'état, où étoient les choses, c'étoit en quelque maniere se moquer du Pensionaire de Hollande, que de lui proposer d'acquerir *de la gloire, en procurant au Roi de France la satisfaction qu'il demandoit.* Il s'étoit contenté de faire dire, qu'il étoit disposé (1) à donner les mains à un accommodement, dans lequel on jugeroit de sa modération ; puis qu'il vouloit bien se contenter de quelques Terres, & Places éloignées des Frontieres de la République, & qui ne pussent causer aucun ombrage à Leurs Hautes Puissances. Il avoit enfin chargé son Ambassadeur, d'assurer les Etats qu'il ne formoit aucune prétention, sur quoi que ce fût, qui fût de leur ressort ; & que, s'il le falloit, il leur en donneroit une déclaration, dans les formes, & dans les termes les plus forts.

Le lendemain du jour, auquel D'Estrades eut cette Conférence avec De Witt, il eut audience des

(1) Lettre de De Witt du 19. de Mai.

1667. des Etats Géneraux, où il parla de ce qu'on vient de dire. Aussi trouva-t-il dans toute l'Assemblée beaucoup d'étonnement; & le Président ne lui répondit autre chose, si non qu'ils étoient surpris de la résolution que Sa Majesté prenoit d'entrer dans les Païs-Bas, & qu'ils délibereroient sur ce qu'il venoit de leur dire de sa part.

Il rémit, au même tems, les deux Lettres dont on a donné le contenu. De Witt lui représenta qu'une déclaration aussi génerale, que celle qu'il avoit faite, ne mettoit pas les Etats Géneraux en état de faire, à la Cour d'Espagne, aucune Proposition, conformément aux intentions du Roi de France, & que, pour mettre les choses en train, il falloit que Sa Majesté leur fit confidence de ses intentions. Enfin D'Estrades consentit de faire tout ce qu'il pourroit, en répondant à Sa Majesté, pour l'engager, en conséquence de la promesse, qu'elle avoit faite aux Etats, de leur faire part, en confidence, de ses prétensions; afin qu'on pût négotier là-dessus, pour lui faire donner satisfaction, sous une bonne Garantie, telle qu'il l'avoit proposée. D'Estrades croyoit, ou feignoit de croire, que le Roi se contenteroit de Cambrai, de S. Omer, & d'Aire; mais la suite fit voir qu'il avoit des prétensions bien plus considerables. Le Pensionaire se chargea d'en informer Van Beuning, la poste suivante; afin qu'il représentât à De Lionne, non en qualité de Ministre Public, mais de bon Ami, affectionné pour l'avantage de la France, autant que pour le bien de la République; à quoi il ajoûta, que la conduite présente du Roi de France, la lenteur, avec laquelle il s'aquitoit de la promesse qu'il avoit faite & si souvent réïterée, & l'appréhension du voyage, & de la trop grande puissance de la France, avoient extrémement irrité les esprits, dans les Provinces; de sorte qu'il seroit à propos de se conduire, de maniere à empêcher qu'on n'y prît ces irrégularitez, en aussi mauvaise part, qu'on les pourroit prendre: Que, pour y réüssir, il n'y auroit qu'à faire une confidence sincere des prétensions du Roi, & à concerter avec les Etats, sur ce qu'ils pourroient faire de leur côté, & cela sans perdre du tems: Qu'enfin pour y réüssir, Van Beuning devoit assurer que soit qu'on lui fît ces ouvertures à Paris, pour en informer le Pensionaire, ou que l'on en chargeât D'Estrades; elles seroient tenues secretes, & qu'on ne s'en serviroit, que pour le bien des deux Etats.

Van Beuning (1) agit conformément à ses ordres, même avant que de les avoir reçus; mais on ne lui répondoit, à la Cour de France, qu'en termes géneraux, que Leurs Hautes Puissances pouvoient se tenir assurées, que le Roi ne feroit jamais rien de contraire à l'Alliance, qu'il avoit avec Elles, ni en Paix, ni en Guerre; qu'Elles ne devoient pas s'inquieter, & que l'on étoit bien persuadé, à la Cour, que le Roi n'avoit point d'Alliance, qu'il lui fût aussi important de bien entretenir, que celle qu'il avoit avec les Provinces Unies; mais que d'un autre côté, il devoit ménager les Anglois, de peur qu'ils ne se joignissent avec les Espagnols, & que cela se pouvoit faire sans blesser les engagemens mutuels, qu'il y avoit entre le Roi & les Etats; outre qu'il n'étoit pas étrange que, dans l'attente d'une Paix, qui se négotioit, on ne commît d'hostilitez, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour parvenir à son but. C'est ce qu'on disoit à Van Beuning à Paris, & cela sembloit devoir faire 1667.
comprendre aux Provinces Unies, que le Roi ne joindroit jamais sa Flotte, avec la leur, pour agir contre les Anglois; quoi qu'il y eût une Escadre, que le Roi faisoit équiper à Amsterdam, outre la Flotte qui étoit prête à Brest.

Peu de tems après, on commençoit à dire à Paris que l'on ne se contenteroit point, de ce dont on se seroit contenté auparavant; savoir, de la Franche-Comté, de Cambrai, d'Aire & de S. Omer, & l'on commençoit à demander le Duché de Luxembourg. Mais pour éclaircir un peu plus cette matiere, on exposera, au moins en géneral, ce que les Jurisconsultes François disoient en faveur des Droits de la Reine, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne; dans le Traité, qui fut publié alors, par ordre du Roi.

Elisabeth (2) *de France*, Fille du Roi Henri IV. épousa Philippe, Prince d'Espagne, & depuis Roi Catholique IV. du nom, le 18. d'Octobre de l'année 1615.

Elle lui porta en Dot, la somme de cinq-cens-mille Ecus d'or, avec plusieurs pierreries de grand prix, qui lui furent stipulées propres. Le Prince, son Epoux, lui donna pour cinquante-mille Ecus de joyaux, outre cent-soixante-six-mille, six-cens, soixante-six Ecus d'Or, qu'il lui constitua en Augment. Cette Princesse mourut, le 6. d'Octobre 1644. & laissa deux Enfans de son Mariage, le Prince D. Balthazar, & l'Infante Marie Therese, D. Balthazar, qui étoit l'Aîné, mourut le 9. d'Octobre, laissant, par sa mort, l'Infante, sa Sœur Unique, Héritiére présomptive de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne.

Elle conserva ce rang, jusqu'aux secondes Noces du Roi, son Pere; qui l'en éloignerent, par la naissance de trois Enfans Mâles. Mais les deux premiers étant décedez, l'un avant le Mariage de cette Princesse, l'autre depuis; & le troisiéme se trouvant l'unique Mâle de la Famille Royale; par la mort du Roi, leur Pere, elle rentra dans son premier rang d'Héritiere présomptive de la Couronne, qu'elle ne conserva, que pour la ceder aux Enfans du Roi son Frere, s'il en avoit.

L'année 1656. les deux Couronnes, qui étoient en guerre, eurent quelque penchant à se reconcilier; mais la chose se trouvant trop difficile, elle fut renvoyée à une autre fois, après quelques entrevuës, qui n'aboutirent à rien. Trois ans après elles se renouvellerent, & D. *Antonio Pimentel* alla exprès en France, de la part du Roi d'Espagne. Après plusieurs Conférences avec le Cardinal *Mazarin*, ils arrêterent les Articles à la réserve de cinq, ou six, qui étoient de peu de conséquence; & signerent, en attendant, un Traité solennel, une suspension génerale de tous actes d'hostilité, le 8. de Mai 1659.

Dès les premieres entrevuës, Pimentel proposa le Mariage de l'Infante, avec le Roi Très-Chrétien, qui y fit répondre à la satisfaction de l'Espagne. Mais comme Pimentel ne s'expliqua point sur les conditions, dont il n'avoit aucun pouvoir de convenir; les choses demeurerent, de la part de la France, aux termes d'un agrément géneral. Le reste fut remis à l'entrevuë des deux Premiers Ministres des Couronnes, qui devoient se rendre incessamment sur les Confins des Royaumes, pour mettre la derniere main à la Paix, & au Mariage.

Le

(1) Lettre du 20. de Mai 1667.

(2) Pag. 12. de l'Edition in 12. des Droits de la Reine Très-Chrétienne, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne, suivant la Copie de l'Imprimerie Royale à Paris 1667.

1667. Le 10. de Mai, le Roi de France fit expédier, au Cardinal Mazarin, les pouvoirs néceſſaires pour la concluſion de la Paix Génerale. Il lui donna, outre cela, un pouvoir particulier, pour traiter du Mariage, & daté du 20. de Juin, pour règler la Dot, le Doüaire & les autres conventions, ſans qu'il y fût parlé de rénonciation; quoi qu'Anne d'Autriche, Tante de l'Infante, en eût fait une, quand elle ſe maria à Louïs XIII.

Le lieu des Conferences, où devoient s'aſſembler les Plénipotentiaires des deux Rois, ayant été choiſi, dans une petite Ile de la Riviere de Bidaſſoa, qui diviſe la France de l'Eſpagne, ils s'y aſſemblerent le 1. d'Août 1659. Pendant qu'ils travailloient aux Articles de la Paix, le Marquis de Lionne, & D. Pedro Coloma furent chargez de dreſſer un Projet des Articles du Mariage, où il étoit porté que le Roi d'Eſpagne donneroit cinq-cens-mille Ecus d'Or de Dot à l'Infante. D. Pedro Coloma, en ſuivant le Contract de Mariage d'Anne d'Autriche, propoſa la rénonciation de la part de l'Infante, à toutes ſucceſſions échuës & à échoir, en ligne directe & collaterale, & à tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne, moyenant cette Dot; en cas qu'elle eût des Enfans de ce Mariage, avec le Roi Très-Chrétien. Lionne réſiſta d'abord à cela, avec toute la fermeté, que requeroit l'importance de la choſe. Les Plénipotentiaires, qui étoient le Cardinal & D. *Louïs de Haro*, eurent entre eux la même diſpute. Le Cardinal lui objecta l'injuſtice d'une ſemblable rénonciation, & le Miniſtre Eſpagnol répondit, qu'il n'étoit pas ſi peu éclairé, que de ne pas ſavoir qu'une ſimple rénonciation ne peut pas détruire les Maximes fondamentales d'une Monarchie, ni rompre le nœud indiſſoluble, qui lie, depuis tant de ſiecles, les Rois d'Eſpagne avec leurs Sujets, par leurs propres Lois, en ce qui regarde la ſucceſſion des Filles; & qu'il étoit très-aſſuré, que ſi le Ciel affligeoit aſſez l'Eſpagne, pour appeller le Prince, qui reſtoit du ſecond lit, & ceux, qui en pourroient naître; il n'y auroit aucun Sujet de la Monarchie (& les Eſpagnols plus que les autres) qui nonobſtant toutes les rénonciations, qu'on pourroit exiger de l'Infante ne la regardât, après cela, comme ſa véritable Reine. Il ajoûtoit que quoi qu'il fût plus perſuadé, que perſonne, de ces veritez, il n'étoit pas aſſez hardi, pour propoſer, dans les Conſeils d'Eſpagne, le déſiſtement de cette rénonciation; étant aſſuré que, s'il l'avoit entrepris, il n'en remporteroit autre ſuccès, que d'être blâmé d'avoir oſé prendre cette liberté, contre l'exemple formel du dernier Mariage d'une Infante, avec un Roi de France.

Pour ne pas redire ce que nous avons dit ci-deſſus, du Mariage de Louïs XIV. avec Marie Thereſe d'Autriche, je remarquerai ſeulement que l'Auteur, ou les Auteurs des *Droits de la Reine*, (1) diviſent cet Ouvrage en deux parties; dans la premiere partie, ils tâchent de faire voir la nullité de la Rénonciation de la Reine; par toutes les nullitez de fait & de droit, qu'ils croyent ſe trouver dans cette rénonciation; & dans la ſeconde, ils établiſſent les Droits de la Reine, par le Contract de Mariage de ſa Mere, par la diſpoſition des Coutumes, & par l'uſage inviolable, qui s'eſt toûjours obſervé, à l'égard des Souverains; dans l'eſpece même des biens, qui lui étoient échûs, & qu'elle demandoit au Roi Catholique ſon Pere.

(1) Pag. 22.

On ne peut guére douter, après avoir lû ce qu'ils diſent de la Rénonciation aux Biens Paternels ou Maternels, que, ſelon le Droit Roman, & même celui d'Eſpagne, elle ne ſoit illicite & nulle. 1667.

C'eſt en effet un principe indubitable, dans la matiére des Rénonciations, que la Fille, qui renonce, doit être dotée, par celui qui ſtipule la Rénonciation. La raiſon en eſt, que la legitime étant duë aux Enfans par le Droit de la Nature, dans la ſucceſſion de leurs Parens; un Pere qui feroit renoncer ſa Fille, ſans la doter de quelque ſomme, qui lui tînt lieu de légitime, pecheroit contre l'amour, que châcun doit à ſon propre ſang; qui eſt la plus ſainte de toutes les obligations, & le plus indiſpenſable de tous les devoirs. C'eſt pourquoi la premiere choſe à examiner, dans une queſtion de rénonciation, c'eſt de voir s'il y a une Dot, ou non; de quels biens elle a été conſtituée, & quelle en eſt la proportion avec la fortune & la dignité des perſonnes. Si la Rénonciation étoit gratuite, ou que le prix en fut extrêmement diſproportionné, la Loi s'éleveroit d'abord contre cette injuſtice; par laquelle un Pere feroit fraude à ſon ſang, en dégradant ſon propre Enfant de la qualité d'Héritier.

Ainſi pour raiſonner ſolidement ſur la Rénonciation de cette Princeſſe, il falloit, avant toutes choſes, être certain de la qualité de ſa Dot.

La Dot de la Reine devoit être compoſée de deux ſortes de biens; ſavoir de quelque liberalité conſiderable du Roi ſon Pere, & des ſucceſſions qui lui étoient échuës; par le decès de la Reine ſa Mere, & du Prince Balthazar ſon Frere.

Comme Fille d'un ſi puiſſant Roi, elle ne pouvoit pas moins eſperer, que cinq-cens-mille Ecus d'Or; puis qu'en 1615. Anne d'Autriche, alors Infante d'Eſpagne, fut dotée d'une ſemblable ſomme. Comme Héritiere unique de ſa Mere & de ſon Frere, on ne pouvoit s'exempter de lui reſtituer les cinq-cens-mille Ecus d'Or, que la Défunte Reine avoit eus, cinquante-mille Ecus de Pierreries ſtipulées propres, pluſieurs Joyaux en eſpece, réſervez par le Contract de Mariage aux Enfans, qui en naîtroient, & nombre de Souverainetez dans les Païs Bas, à cauſe du Droit de *Dévolution*, qui y eſt en uſage.

Mais tant s'en falloit, que le Roi d'Eſpagne eût rien ajouté de ſes Biens à ceux de l'Infante, pour la doter; qu'il lui avoit retenu, au contraire, tous ſes Droits maternels, ſans les compenſer, par quoi que ce fût. Il lui avoit promis cinq-cens-mille Ecus d'Or, qu'il n'avoit point payez; & moyenant cette ſomme, qui n'étoit pas la vingtiéme partie de ſes Droits; il lui avoit fait quitter la ſucceſſion de ſa Mere, & renoncer à ſa ſucceſſion future, & de toute leur Poſterité; il ſtipuloit qu'Elle & ſes Deſcendans, à l'infini, ſeroient exclus de la Couronne de Caſtille, & de tous les Etats, qui ſont & pourront jamais être ſous la domination de l'Eſpagne; il lui faiſoit abandonner tous ſes biens échus & à écheoir, pour quelque cauſe ou prévuë, ou non prévuë, que ce pût être, pour une ſomme ſi modique; enfin il la faiſoit renoncer à tout ce que la Loi du ſang, celle de l'Etat & les Coûtumes lui pouvoient déferer, à titre univerſel, ou particulier.

C'eſt ainſi qu'il dotoit ſa Fille; non ſeulement il ne lui donnoit rien du ſien, mais encore il lui retenoit ſon bien; non ſeulement il lui ôtoit l'eſperance du bien, qui lui pouvoit échoir; mais il lui ôtoit celui, qui lui étoit échu; non ſeulement il la privoit contre les vœux de la Nature, de toute ſucceſſion future, dans ſa race, mais con-

tre

1667. tre les Loix fondamentales de son Etat, il l'exclut & sa royale posterité du Thrône, & de toutes les Souverainetez d'Espagne. C'est ce que les Auteurs de cet Ouvrage prouvent, par les Jurisconsultes anciens & modernes, sans en excepter les Espagnols.

Après avoir rapporté les raisons, qui, selon le Droit Civil, rendent une rénonciation nulle, si le Pere n'a formé la Dot de son bien; ils rémarquent qu'elles sont appuyées sur deux fondemens très-solides. L'un est, *disent-ils*, que la Fille qui ne reçoit rien, pour sa Légitime; souffre une lésion énorme, qui dégenere en un Dol réel; lequel annulle de plein Droit toutes sortes d'Actes, où il se rencontre. L'autre est que le Contract de Mariage étant un traité d'affection, de sincerité & de bonne foi; le Pere, qui s'en prévaut, pour retenir à son Enfant les Droits de sa naissance, commet une injustice, contre son propre sang; de laquelle il n'est pas raisonnable qu'il profite, à la confusion de la Nature & des Lois. Ainsi le Roi Catholique n'ayant rien donné, ni même promis de ses biens à l'Infante; mais au contraire lui ayant retenu tous ses Droits maternels; il n'y avoit ni couleur, ni artifice, qui pût jamais garantir une nullité si irréparable, & si odieuse tout ensemble.

Puis donc que le Roi Catholique n'avoit rien donné du sien, les cinq-cens-mille Ecus, n'étant qu'une partie des Droits de l'Infante, par le Droit de la Reine Elisabet sa Mere, & du Prince D. Baltazar, son Frere, la Rénonciation contenoit une nullité irréparable. La seconde nullité consistoit, selon eux, en ce que les cinq-cens-mille Ecus d'Or n'étoient pas encore aquitez; quoi que les délais, accordez par le Contract, fussent expirez, il y avoit long-tems. Ils appuyerent cela de plusieurs raisons, qu'on pourra lire, dans l'Original; où l'on verra que le manquement de payer à l'échéance, rend nul le Contract. Si l'on ajoûte, que le Roi Philippe IV. étoit mort, sans avoir aquité la Dot; cela en annulloit la Rénonciation, par cette maxime constante du Droit, que la chose étant venue, avant sa consommation, dans un cas, pour lequel elle n'auroit pu commencer, elle ne peut pas être séparée.

Il étoit, sans doute, fort étrange que la Fille Unique d'un puissant Roi n'eût été dotée de quoi que ce fût, par son Pere: Qu'un Pere remarié lui eût ôté tous ses Droits Maternels, pour en combler les Enfans du second lit: Qu'il l'eût excluse pour jamais, & sa Posterité du Thrône de ses Ancêtres: Qu'il eût préferé des Etrangers à son propre sang, dans la succession à la Couronne: Qu'il l'eût exherédée, sans cause, qu'il l'eût fait renoncer, sans connoissance, sans liberté & sans Dot.

Il est certain, que s'il se fût agi de la Fille d'un Particulier, on seroit aisément convenu, que ce Contract devoit être nul, comme étant contraire au Droit Civil, tant ancien, que moderne, & n'ayant pas été exécuté en son tems. Mais comme il s'agissoit d'une Princesse, qui auroit pu apporter la Monarchie d'Espagne à son Epoux, qui se seroit vû Roi de France & d'Espagne, & auroit été en état de fonder un nouvel Empire capable de se soumettre toute l'Europe; on crut en Espagne, qu'il falloit prévenir, avec soin, une si dangereuse révolution. Aussi les Espagnols (1) dirent-ils qu'ils avoient fait ce Mariage, pour des fins, auxquelles toute l'Europe étoit engagée. La premiere étoit la Paix Génerale, que l'on rétablissoit par-là, après longues années de guerre, entre les deux Couronnes; la seconde l'égalité qui devoit se trouver dans ce Mariage; la troisiéme l'avantage commun des deux Royaumes; la quatriéme enfin, d'empêcher la jonction des deux Etats, qui étoient trop grands, pour être gouvernez par un seul Monarque. Les Jurisconsultes François ont fait diverses remarques là-dessus, qui sont plûtôt des raisons, pour faire voir qu'un seul Monarque auroit pû gouverner ces deux grands Royaumes. Ce fut, pour cela même, que l'Angleterre, les Provinces Unies, & les Couronnes du Nord se réünirent, afin d'empêcher que le Roi de France ne mît tant de Couronnes sur sa tête, en soûtenant l'Espagne, dans les Païs-Bas; comme on le verra dans le Livre suivant de cette Histoire. Supposé que le Roi Louïs XIV. se fût rendu maître de tout, & fût enfin devenu le Chef tranquille des deux Monarchies; qui auroit pû tenir devant une Puissance si formidable? On a vu encore, au commencement de ce siecle, lors que la Couronne d'Espagne fut transportée, non au Roi de France, mais à un de ses Petits-Fils, l'Empire, l'Angleterre & les Provinces Unies courir aux armes, pour s'opposer à l'accroissement de la Maison de Bourbon; nullement par haine pour la Nation Françoise, mais par la nécessité, où l'on croyoit être d'empêcher qu'elle n'envahît toute l'Europe. On doit regarder, ce me semble, les Etats de la Chrétienté, comme les Membres d'un même Corps Politique, qui doivent s'entr'aider réciproquement, à leur conservation. Quand ces Membres ne s'approprient rien à eux-mêmes, que ce qui leur appartient; ils croyent ne faire aucune injustice, à ceux d'entre les Membres de ce grand Corps, lors qu'ils les empêchent de se rendre plus puissans, que tous les autres ensemble. C'est ce que fit la Maison de Bourbon, depuis Henri IV. jusqu'à Louïs XIV. contre la Maison d'Autriche. Si l'on pese un peu ces raisons, on ne trouvera pas si fort étrange la conduite des Espagnols, & de leurs Alliez, dans le tems, dont nous parlons. La Maison d'Espagne auroit dû, sans doute, satisfaire la Reine de France à l'égard de l'argent & des pierreries, qui lui revenoient de l'Héritage de la Reine sa Mere. Elle auroit du payer la Dot promise à cette Princesse, dans les termes marquez en son Contract de Mariage; sans differer le payement d'une dette aussi légitime, que celle-là. 1667.

Peutêtre l'auroit-elle fait, si Louïs XIV. l'eût pressée, comme il falloit, pendant que Philippe IV. fut en vie. Mais il semble, qu'il laissa son Beau-Pere en repos là-dessus, à dessein de profiter de sa négligence, & de faire, quand le tems en seroit venu, valoir les Droits de la Reine son Epouse; comme il le fit, après la mort de ce Monarque.

Les Jurisconsultes François, après avoir montré ce qui étoit dû à la Reine en argent & en joyaux, (2) passent aux Droits qu'Elle avoit, selon eux, de succeder à des Seigneuries très-considerables de la Couronne d'Espagne. Louïs demandoit, pour son Epouse, le Duché de Brabant, avec toutes ses annexes, la Seigneurie de Malines, Anvers, la Haute Gueldre, Namur, Limbourg, Dalem & les autres Places d'au-delà de la Meuse, le Hainaut, l'Artois, Cambrai, le Comté de Bourgogne, & le Luxembourg.

Quoi

(1) Pag. 89.

(2) Pag. 205.

1667. Quoi que, pour l'ordinaire, les Droits de succession s'exercent plûtôt, qu'ils ne se prouvent; parce qu'étant fondez sur la Nature & sur la Loi, ils saisissent l'Héritier de plein Droit; le Roi de France voulut bien, disent ses Avocats, qu'on descendît dans le détail, en appliquant les Articles de la Coûtume, sur châque Chef de ses prétensions.

Ils commencent par le Brabant, qui étoit le plus noble des Etats, qui étoient en question; puis que sa Capitale avoit toûjours été le lieu de la résidence du Prince. Ils prétendent, que c'étoit une Loi & un Usage inviolable dans ce Duché; que par la mort d'un des conjoints, les Enfans issus du Mariage, étoient faits proprietaires de tous les Fiefs, en vertu d'un Droit, qu'on y nomme *Droit de Dévolution*; de sorte que, si c'est la Femme, qui meure la premiere, non seulement les Enfans sont Héritiers de ses Fiefs; mais encore ils deviennent Proprietaires de ceux de leur Pere, qui, par ce moyen, demeure seulement Usufruitier de son propre bien. Les Jurisconsultes François appuyent cela de plusieurs exemples & de quantité d'autoritez, que nous ne mettrons pas ici.

Ils en font de même, par rapport à la Seigneurie de Malines, d'Anvers, qu'on nomme *le Marquisat du S. Empire*; du Comté d'Alost, ou *de la Flandre Imperiale*; de la Haute Gueldre, *dont la Capitale est la Ville de Ruremonde*, du Comté de Namur; du Duché de Limbourg, de la Seigneurie de Dalem, Valkembourg, ou Fauquemont, Rhodez-le-Duc, & d'autres Places, au-delà de la Meuse; du Comté de Hainaut; de celui d'Artois; du Duché de Cambrai; du Comté de Cambresis, & du Marquisat du Château de la même Ville; de la Comté de Bourgogne, & du Duché de Luxembourg.

Après avoir déduit leurs raisons, les Avocats du Roi de France (1) disent, avec raison, qu'il „ seroit inutile d'avoir élevé la Puissance de toutes les Loix Municipales, qu'ils ont citées, & „ d'avoir fondé les Droits de la Princesse, dont „ il s'agissoit; si la dérogation, que le Roi Catholique avoit faite, par le Contract de Mariage, à toutes les Lois de son Etat, & aux „ Coûtumes contraires à ce qu'il avoit stipulé, „ étoit légitime & valable: Qu'il restoit donc „ de détruire cette dérogation, & de montrer „ que les Rois, par un attribut même de leur „ Souveraineté, & par l'excellence de leur sacré Caractere, sont dans une bien-heureuse „ impuissance de ne pouvoir pas détruire les Lois „ de leurs Etats, ni renverser, au préjudice du „ Droit Public, les Coûtumes particulieres de „ leurs Provinces.

„ Ce n'est, *continuent-ils*, ni imperfection, ni „ foiblesse, dans une Autorité suprême, que de „ se soumettre à la Foi de ses promesses, ou à la „ justice de ses Loix. La nécessité de bien faire, & l'impuissance d'y manquer, sont les plus „ hauts dégrez de toute la Perfection. Dieu lui-même, selon la pensée de *Philon* Juif, ne „ peut aller plus loin; & c'est en cette divine „ impuissance, que les Souverains, qui sont ses „ images sur la terre, le doivent particulierement imiter, dans la conduite de leurs Etats.

Ces rémarques sont très-bonnes, & on n'étoit pas, sans doute, moins obligé de les suivre en France, qu'en Espagne. Ils exhortoient en suite les Peuples des Païs-Bas Espagnols à observer leurs Lois à l'égard de la Reine; qui ne demandoit rien, qui n'y fût conforme. Cependant 1667. la Régente d'Espagne (2) répondit à Louïs, le 21. de Mai, sur la Lettre, que ce Prince lui avoit écrite, le 3. de ce même mois, que l'on satisferoit plus particulierement au Livre, que Sa Majesté lui avoit envoyé; mais qu'Elle lui diroit que ce qu'on lui avoit fait écrire, par le Marquis de Fuentes, n'étoit qu'une conversation particuliere de la Reine défunte; puis que le Roi ne lui en avoit rien fait dire de sa part, par son Ambassadeur; d'autant plus qu'on n'avoit rien dit là-dessus à ce Marquis. Elle disoit encore que l'insinuation, que Louïs lui avoit faite, n'étoit pas conforme aux formalitez réglées, par la Paix des Pirénées, afin de prévenir une rupture; puis que l'on avoit stipulé, par l'Article XC. du Traité, que les prétensions de cette nature, quand même on n'y auroit pas renoncé, ne seroient pas proposées les armes à la main; mais par des voies amiables, & conformes à la justice. Elle témoignoit qu'Elle étoit prête de nommer une Place, & des Députez, qui pourroient conférer ensemble, pour tâcher d'accommoder cette affaire; mais elle disoit, en même tems, qu'il faudroit suspendre toute voie de fait, des deux côtez, pendant qu'on traiteroit d'accommodement.

Il semble, que Louïs l'auroit pu écouter; car enfin la Reine d'Espagne ne pouvoit guère en user autrement. Les Etats Géneraux étoient d'ailleurs si fort interessez, dans cette affaire; qu'ils ne pouvoient être simples spectateurs de cette querelle. Quoi qu'ils eussent jusqu'alors fui toute sorte de Traité, avec les Espagnols, ils sentoient assez qu'ils faudroit, tôt ou tard, se mêler de cette affaire; sans quoi la France étendroit ses frontieres jusques aux leurs. Van Beuning (3) croyoit qu'elle commenceroit à parler fort haut, & il entrevoyoit, disoit-il, tant de ronces, d'épines & de précipices dans les Résolutions, qu'on prendroit en Hollande, tant soit peu éloignées des vuës de la France; tant d'embarras dans la proposition de laisser aller les choses, leur train ordinaire, & de rester les bras croisez; qu'il ne voyoit qu'un moyen d'en sortir, qui étoit de prendre de bonnes mesures, avec les François, sans quoi ils en prendroient avec les Anglois. Il jugeoit aussi qu'il vaudroit mieux, pour l'Espagne, de perdre quelques Villes, & le Luxembourg, avec la Garantie de l'Empire; que de s'exposer à une guerre, où elle perdroit encore plus. Il prétendoit aussi, qu'il n'y avoit que deux moyens d'engager l'Espagne à s'accommoder avec la France; dont l'un étoit de déclarer aux Espagnols, que suivant les Alliances, que l'Etat avoit avec les François, il seroit obligé de les assister, contre ceux, qui prendroient le parti de l'Espagne. Le second moyen étoit que l'on assisteroit la France, dans la poursuite de ses Droits. Le premier étoit, selon lui, le plus raisonnable & pourroit suffire; mais le second ne pourroit pas, comme il le croyoit, se refuser, sans offenser le Roi de France; ce qui étoit un grand motif de ne pas demeurer dans l'inaction. Je ne mets ceci, que pour faire voir l'embarras où l'on étoit, en ce tems-là; puis qu'un habile homme, comme Van Beuning, croyoit, qu'il faudroit se déclarer pour la France, & l'aider, s'il le falloit.

Cependant les Etats ne pouvoient l'aider à poursuivre ses Droits, sans se la rendre voisine, & par conséquent s'exposer à toutes les mauvaises suites, que

(1) Pag. 299.

(2) Lettres D'Estrades T. V. p. 245.

(3) Lettre à De Witt du 20. de Mai.

1667. que pourroit avoir un voisinage de cette sorte. Dans le fonds, il importoit infiniment de la tenir éloignée, & on le pouvoit faire, en se fondant sur les promesses de Louïs; qui avoit plusieurs fois déclaré qu'il se contenteroit de terres & de places, qui seroient éloignées de la Frontiere des Etats, comme on l'a deja dit. Il n'y avoit qu'une difficulté en cela, qui consistoit en ce qu'il pouvoit paroître étrange, que l'on empêchât le Roi de France de se saisir du Brabant & de la Haute Gueldre, qui touchent la Frontiere des Etats Géneraux, sur lesquelles il ne prétendoit pas avoir moins de Droit, que sur le reste des Païs-Bas Espagnols. Mais dans ces sortes de choses, on a plus d'égard au bien de l'Etat, sur tout lors qu'il est palpable, & qu'on ne peut pas le négliger, sans se mettre en danger de se perdre, comme en ces conjonctures.

L'Espagne devoit garder les Païs-Bas, parce que c'étoit une nécessité d'avoir des Places fortes, & munies de bonnes garnisons, pour se faire craindre à la France; qui, sans cela, pourroit bien tourner toutes ses forces du côté des Monts Pirenées, & envahir une partie de la Couronne d'Espagne, sans que les Espagnols fussent en état de l'empêcher, avec leurs seules forces, destituées du secours de Puissances, qui en étoient trop éloignées. Si c'étoit là une raison solide, comme on l'a toûjours crû, pour empêcher l'Espagne d'abandonner les Païs-Bas; cette même raison obligeoit les Etats de ne point permettre qu'elle les perdît; parce que c'étoit la Barriere des Etats, contre l'inquietude, & l'ambition des François. Châque Etat est en droit, pour sa conservation, de prévenir un mal visible, & qui le peut perdre, s'il ne l'éloigne pas de bonne heure, & autant qu'il lui est possible. C'est aussi ce que les Etats les mieux gouvernez, & les moins remuans, ont toûjours fait. La raison de sa propre conservation est suffisante, pour les autoriser à en user ainsi; quand le danger est visible, & qu'il n'y a point d'autre moyen de n'y pas être exposé. C'est ce qui avoit fait que la France avoit eu un grand soin de soûtenir les Etats Géneraux, contre la puissance Espagnole; depuis Henri IV. & pendant le regne de Louïs XIII., & celui de Louïs XIV. jusqu'à ce tems. La France ne s'étoit jamais mise en peine, pendant le regne de Louïs XIII. de ce que pourroit dire l'Espagne, sur ce qu'elle aidoit ses ennemis. La Couronne de France étoit assurée, que toute l'Europe applaudiroit à sa conduite, & se moqueroit au contraire d'elle, si elle en usoit autrement. Ainsi les Etats Géneraux ne sauroient être blâmez d'avoir gardé une conduite, que la pratique de toutes les Puissances de l'Europe, & celle de la France en particulier, autorisoient. C'étoit ce qu'elle avoit fait, il n'y avoit que peu d'années, en faveur du Portugal, contre l'Espagne, & même depuis que Louïs XIV. avoit épousé la Fille du Roi d'Espagne. Le Gendre soûtint celui de Portugal, contre son Beau-Pere, uniquement pour empêcher l'Espagne d'insulter la France; en lui laissant une épine au côté, qui la retînt de rien entreprendre, contre les François.

Pour revenir à nôtre Histoire, trois choses occupoient alors principalement la République; dont la premiere regardoit la Flotte, que l'on préparoit, pour la mettre en mer, le plûtôt qu'il se pourroit; l'autre concernoit la négotiation de la Paix, avec l'Angleterre; & la troisiéme l'accommodement, qu'on souhaitoit de faire, entre la France & l'Espagne, pour prévenir la guerre, qui étoit prête à éclater entre ces deux Couronnes. Les deux premieres paroissoient incompatibles, puis que les appareils, que l'on faisoit pour aller donner l'alarme aux côtes d'Angleterre, & ruiner leur Flotte, si l'on pouvoit, sembloient l'engager à suspendre les négotiations; & qu'au contraire l'esperance d'une paix prochaine devoit faire épargner les frais de la Flotte. Cependant la Flotte Hollandoise étoit en état de se mettre au plûtôt en mer, quoi que la France, en feignant d'y vouloir joindre la sienne, retardât en effet l'exécution du dessein que les Etats avoient formé, contre les côtes d'Angleterre. 1667.

Le Roi faisoit (1) écrire à *la Roche*, qui devoit commander une Escadre Françoise, qui s'équipoit à Amsterdam, & qui devoit être à peu près prête; que c'étoit son intention que la Roche travaillât incessamment à mettre cette Escadre en état de sortir, avec la Flotte des Etats Géneraux, lors qu'elle mettroit à la Voile. Mais le Roi ajoûta à cet ordre, que cet Officier devroit se règler, à l'égard du poste que son Escadre tiendroit dans la Flotte, de l'entrée, & du rang qu'il tiendroit dans les Conseils, sur ce que D'Estrades lui en écriroit. Ce dernier reçut ordre, en même tems, d'ajuster ces trois points avec les Etats, ou leurs Commissaires des affaires secretes, & de faire en sorte qu'il fût résolu, que l'Escadre Françoise occupât le premier rang dans la Flotte, après le Vaisseau Amiral, & que la Roche entrât dans tous les Conseils, qui s'y tiendroient & y eût séance, avant tous les Amiraux & Contre-Amiraux des Etats. Néanmoins si les Etats n'y vouloient pas consentir, le Roi donnoit à D'Estrades le pouvoir de se relâcher, & de s'accommoder seulement, en maniere que l'Escadre pût rendre quelque service utile; sans qu'il lui arrivât aucun accident fâcheux, dans la marche, ni dans l'action, s'il s'en faisoit une. Pour ce qui regardoit les ordres, le Roi entendoit que la Roche les reçût seulement de l'Amiral des Etats, ou de celui qui en feroit la fonction; sans que l'Escadre Françoise pût être divisée, pour quelque raison que ce fût.

Tout cela ne se mandoit, que pour faire croire aux Etats, que le Roi étoit résolu de pousser les Anglois avec eux, quoi que son dessein fût tout contraire. Il craignoit d'offenser le Parlement d'Angleterre, & d'en être traversé, dans l'expedition qu'il se préparoit à aller faire aux Païs-Bas. Si les Anglois n'étoient pas amis des Hollandois, ils l'étoient encore moins de la France, qui avoit pris leur parti, & n'avoient garde de consentir qu'elle envahît les Païs-Bas, comme on le vit bien-tôt après. D'Estrades même ne put s'empêcher (2) de témoigner à quelques amis, qu'il avoit à Roterdam, qu'ils ne feroient pas mal de retarder le départ de leur Flotte, s'ils souhaitoient la Paix; dont ils lui avoient dit, qu'ils avoient extrémement besoin, puis que sans cela ils feroient de très-grandes pertes. Il leur répondit qu'il leur diroit en confidence, que le moyen d'avancer la négotiation de la paix, seroit de retarder le départ de la Flotte des Etats en mer; qu'ils avoient le Vaisseau de l'Amiral Ruiter, dans leurs ports, avec sept autres des plus grands; qu'ils pourroient apporter du retardement aux vivres, & aux autres choses, dont les Equipages avoient besoin; qu'en les retenant, sous divers prétextes, qui

(1) Lettre du Roi du 13. de Mai, 1667. entre celles de D'Estrades.

(2) Dans une Lettre écrite de Bréda, du 19. de Mai 1667.

1667. qui dépendoient d'eux, tout le Mois de Mai, ils pourroient bien faire en sorte, qu'il fût le 10. de Juin, avant que toutes les Escadres fussent rassemblées au Texel, & que l'on auroit cependant le tems d'avancer la négotiation, & de gagner l'esprit des Anglois; qui autrement pourroient rompre, par leur fierté, s'ils voyoient la Flotte des Etats insulter leurs côtes. Ils lui promirent, à ce qu'il dit, qu'ils agiroient de maniere, que quelque impatience que les Etats eussent de mettre leur Flotte en mer; ils feroient en sorte que les Vaisseaux Amiraux ne sortissent qu'à la fin du Mois, & qu'il se passeroit bien du tems, avant que la Flotte Hollandoise fût au pas de Calais, & avant que le Roi de France en fût averti.

Cependant De Witt n'oublioit rien, pour faire mettre la Flotte, en Mer, aussi-tôt qu'on le pourroit faire, & D'Estrades jugeoit que sa principale vuë étoit de retarder le dessein, que la France avoit formé, sur les Païs-Bas. Mais (1) outre les obstacles secrets, que l'on opposoit à ses desseins, les Vents d'Ouëst, qui regnerent alors, empêcherent Ruiter de sortir, & même de porter la grosse Artillerie aux Vaisseaux, qui l'attendoient au Texel. Les Etats Géneraux résolurent cependant d'envoyer, comme ils l'avoient fait depuis quelques années, des Députez sur la Flotte. La Province de Hollande nomma pour cela, *Corneille De Witt* frere du Pensionaire & *Ruart*, ou Baillif *de Putten.*

Les Ambassadeurs de France, de Danemark & des Etats Géneraux (2) étoient déja à Bréda, depuis quelque tems, pour préparer les matieres, dont on devoit parler. Mais nous ne nous y arrêterons pas; & nous nous contenterons de mettre ci-après ce qui fut conclu.

Le 13. de Mai, (3) les Ambassadeurs d'Angleterre arriverent à Flessingue. Les Vaisseaux, qui les amenerent, ne tirerent point de coups de Canon; parce qu'ils soûtenoient que l'Amiral & le Vice-Amiral de Zélande, qui étoient au Port, les devoient saluer les premiers. On ne tira pas non plus de la Ville, parce que c'est l'usage que les Vaisseaux saluent les premiers les Forteresses, où ils arrivent. Les Ambassadeurs entrerent le même jour dans les Yachts, que les Etats leur avoient envoyez au-devant, & furent peu après saluez du Canon de la Ville & de tous les Vaisseaux, qui étoient dans le Port. Le lendemain ils s'arrêterent à une heure de Bréda, parce qu'il n'y avoit point de lits, pour leurs Domestiques, dans les Maisons, qu'on avoit assignées aux Ambassadeurs. Ils furent obligez d'en envoyer chercher à Anvers, & d'attendre dans leurs Yachts, jusqu'à ce que ces lits fussent arrivez.

Courtin ayant apris, que Coventry étoit venu incognito dans Bréda, envoya un Gentilhomme au Lord Hollis, pour lui dire qu'encore que, comme Ambassadeur, il dût attendre d'être averti de son arrivée, il ne laisseroit pas, comme particulier & son Ami, de lui témoigner l'impatience, où il étoit de le recevoir. L'Ambassadeur Anglois reçut très-civilement son compliment, & dit qu'il vouloit vivre avec le Comte, comme avec un Frere. Il lui envoya 1667. le même jour un de ses Gens, & *Howard*, Chapellain de la Reine-Mere d'Angleterre, & Frere du Duc de Norfolk, étant allé, le lendemain, diner avec l'Ambassadeur de France; celui-ci prit le prétexte de le reconduire dans son Carosse aux Yachts, où les Ambassadeurs Anglois étoient demeurez, & alla voir Hollis, sans céremonie. Après s'être assurez réciproquement des bonnes intentions des Rois leurs Maîtres, ils s'entretinrent des deux Articles, qui pourroient retarder la conclusion du Traité. L'un étoit la restitution de l'Ile de Pouleron, & l'autre le dédommagement des deux Vaisseaux, la Bonne Avanture & la Bonne Esperance. L'Ambassadeur Anglois fit assez connoître, que le Roi son Maître ne s'obstineroit pas là-dessus. On trouvera le reste, dans la suite des Lettres de D'Estrades. Les négotiations n'ayant été ni longues, ni difficiles, nous n'en parlerons point.

Pendant ces négotiations de Bréda, & la préparation de la Flotte Hollandoise, le Roi de France se disposoit à se mettre, dès le commencement de la Campagne, à attaquer les Païs-Bas Espagnols, avant qu'ils fussent en état de se défendre. Le Marquis de Castel Rodrigo, qui en étoit Gouverneur, ne manqua pas d'implorer le (4) secours des Etats Géneraux, qu'ils ne pouvoient pas lui donner; parce qu'ils auroient rompu par-là les Négotiations de la Paix à Bréda, où ils étoient fort appuyez, par les Ambassadeurs de France; ni s'exposer à l'indignation de cette Couronne, sans avoir des Troupes suffisantes à lui opposer, sur tout avant que la guerre contre les Anglois fût finie. L'Instruction, qu'il envoya à D. Estevan de Gamarre, pour représenter aux Etats Géneraux le danger, où étoient les Terres d'Espagne, dans les Païs-Bas, & celui où les Etats se trouveroient, si le Roi de France pouvoit les envahir; cette Instruction, dis-je, étoit solide & bien faite. Personne n'en doutoit, dans les Provinces Unies; mais les conjonctures ne permettoient pas, que l'on agît contre la France.

Les Etats (5) étoient très-mortifiez de ce que le Roi de France ne leur avoit fait aucune ouverture de ce qu'il prétendoit avoir, dans les Païs-Bas. Il sembloit néanmoins qu'ils devoient bien s'attendre à cela, après avoir lû l'Ecrit, qui avoit été fait touchant les Droits de la Reine de France, sur le Brabant, & la Lettre que le Roi avoit écrite à la Régente d'Espagne. Ce Prince, pour dire, en peu de mots, le succès heureux qu'il eut en cette Campagne, se rendit, à la fin de Mai, à la tête de son armée, qui étoit de trente-cinq-mille hommes, & commandée, sous ses ordres, par *le Vicomte de Turenne*; outre laquelle il y avoit deux Corps séparez; dont l'un obéïssoit au *Maréchal d'Aumont*, & l'autre au *Marquis de Crequi.* Il sembloit que les Espagnols avoient bien dû s'attendre à cette invasion, & avoir muni leur Frontiere de bonnes Troupes; pour traverser au moins les desseins de la France, & donner aux Voisins le tems d'accourir à leur secours. Mais la Cour de Madrid s'endormit, dans la pensée que les Anglois & les Hollandois ne manqueroient pas de s'opposer aux François, dont le voisinage étoit rédouté de l'une & de l'autre Nation. Mais par malheur, elles étoient en guerre,

(1) Lettre du 26. de Mai de De Witt à Van Beuning.

(2) Voyez la Lettre d'Estrades au Roi du 26. de Mai 1667. & celle du Pensionaire de Hollande à Van Beuning du même jour.

(3) Lettre de D'Estrades du 19. de Mai, de la même année.

(4) Voyez la Lettre du 20. de Mai 1667. p. 254. des Lettres de D'Estrades T. V.

(5) Lettre de De Witt du 2. de Juin.

1667. re, l'une avec l'autre, & quoi que sur le point de s'accommoder, peu disposées à se réünir ensemble. Les Anglois avoient attaqué les Hollandois, jaloux de leur commerce, & leur avoient causé une très-grande perte. Les Hollandois, d'un autre côté, étoient irritez au dernier point contre l'Angleterre; qui lui faisoit une guerre de gayeté de cœur, n'ayant aucun sujet légitime de les attaquer. La France se déclara, pour les Etats, en vertu du Traité de Garantie, qu'elle avoit avec eux; mais assez tard, & on eut sujet de croire qu'elle ne vouloit faire autre chose, que les brouiller, & consumer les uns, par les autres. Enfin après les avoir engagez dans une guerre, qui, quoi que courte, les avoit épuisez; comme elle vit qu'elle alloit finir, elle les cajolla touts deux, & attaqua l'Espagne, dans les Païs-Bas; pendant qu'Elle faisoit travailler, comme il sembloit, à accorder les Anglois & les Hollandois, mais plûtôt pour les empêcher de prendre le parti des Espagnols, contre lui. Ils ne le firent pas d'abord, mais enfin comme ils virent que la France alloit envahir tout ce que l'Espagne avoit dans les Païs-Bas, ils conclurrent, comme on le verra, un Traité pour s'y opposer.

Le 23. de Mai, l'Ambassadeur d'Espagne aux Etats Géneraux, (1) leur présenta un Mémoire où il représentoit, „ que Leurs Hautes Puissances auroient vu, par la Lettre, que le Roi „ de France leur avoit écrite, la résolution qu'il „ avoit prise d'attaquer les Païs-Bas Espagnols, „ sans néanmoins rompre la Paix; parce que „ l'Espagne ne lui avoit pas voulu donner de „ satisfaction, sur les prétensions qu'il avoit sur „ le Brabant, & ses dépendances; comme il l'a- „ voit déclaré, dans un Manifeste; Que cette „ maniere d'agir faisoit voir aux Etats Géne- „ raux ce à quoi ils devoient s'attendre; vû „ que si le feu Roi d'Espagne n'avoit pas eu „ le pouvoir de transporter au Roi son Fils, „ les Droits qu'il avoit sur le Brabant, il n'au- „ roit pas non plus eu le Droit de ceder, par „ la Paix de Munster, aux Etats ce qu'ils pos- „ sedoient en ce Duché: Que si le Roi de „ France violoit l'Amitié, le Parentage, le „ Traité de Munster, & celui des Pirenées, „ & la rénonciation si expresse, que lui & la „ Reine avoient faites, à la succession des Ter- „ res de la Monarchie d'Espagne; les Etats „ pouvoient bien voir ce, à quoi ils pouvoient „ s'attendre; puis qu'il n'avoit pas renoncé à „ ce qu'ils possedoient dans le Brabant: Que „ les Etats devoient considerer, que le dessein „ du Roi de France c'étoit d'établir une Mo- „ narchie Universelle, & qu'il s'étoit mêlé de „ la Guerre, qu'ils avoient avec l'Angleterre, „ pour affoiblir les Provinces Unies, & s'en sai- „ sir ensuite, aussi-bien que des Espagnoles; lors „ qu'il les verroit destituées de forces, & les „ Etats en particulier ennuyez de la Guerre: „ Que le Manifeste de la France disoit que c'é- „ toit, après la mort de Philippe IV. que la „ Reine Mere de Louïs XIV. avoit parlé de „ cette affaire au Marquis de Fuentes: Qu'on „ montreroit, par une Lettre du Marquis, que „ ç'avoit été le 13. d'Août, que la Reine lui „ avoit parlé des prétensions de la France, sans „ proposer la chose positivement, & que la „ Reine d'Espagne ne pouvoit rien lui répon- „ dre de semblable; puis qu'Elle ne gouvernoit „ pas alors, parce que le Roi d'Espagne étoit „ en vie, n'ayant fini sa vie, que le 17. de De- „ cembre: Que l'on n'avoit jamais vû rompre „ un Traité de Paix aussi solennel, auquel il é- „ toit intervenu une rénonciation, où rien n'a- „ voit été oublié, pour prévenir cet accident, „ & à laquelle le Roi & la Reine de France con- „ sentirent entierement, avant & après leur Ma- „ riage, & dans le Traité, qui fut approuvé par „ le Parlement de Paris: Qu'il avoit commen- „ cé à faire des hostilitez, sans vouloir que cela „ passât, pour une rupture: Qu'il souhaitoit „ seulement, à ce qu'il disoit, d'obliger les Es- „ gnols d'en venir à un Traité raisonnable, au- „ quel on le trouveroit toûjours disposé, & que „ sans avoir déclaré ce qu'il prétendoit, il com- „ mençoit par des hostilitez, comme ses grands „ préparatifs le faisoient voir: Que les Etats de- „ voient considerer, qu'en marchant, pour pren- „ dre possession du Brabant, & de ses dépendan- „ ces; il venoit aussi les déposseder de ce qu'ils „ y possedoient, parce que le Roi d'Espagne n'a- „ voit pas eu le droit de rien aliener, aux dépends „ de l'Héritiere. 1667.

(1) Parmi les Lettres du Tome V. de D'Estrades pag. 255.

Le Marquis de Castel Rodrigo ajoûtoit, qu'il avoit cru, à cause du voisinage, pouvoir demander aux Etats qu'ils voulussent faire de vives instances au Roi de France; pour l'obliger à differer ses hostilitez, & à mettre ses plaintes entre leurs mains (l'Espagne les voulant bien choisir, pour Arbitres, quoi qu'étroitement alliez avec la France) & d'autres Puissances Neutres; puis qu'il n'étoit pas raisonnable qu'il donnât la Loi aux Espagnols, en se faisant juge & exécuteur de ses prétensions; & que la Reine d'Espagne leur donneroit la satisfaction, qu'ils jugeroient raisonnable.

Sur cet exposé, le Gouverneur des Païs-Bas proposoit aux Etats de joindre leurs forces communes, pour s'opposer à la France. Il les avertissoit encore qu'on proposoit, sous main, de la part des François, que si la Reine d'Espagne vouloit ceder Cambrai à leur Roi, & s'obliger à le laisser agir contre tous ceux, sur qui il avoit quelque Droit, sans s'en mêler; on ne feroit rien contre l'Espagne, & qu'on la laisseroit en repos. Le Marquis représentoit là-dessus aux Etats Géneraux, que le dessein de Louïs étoit de les engloutir les uns après les autres, & que pour le prévenir les Etats de l'Empire avoient déja dépêché à ce Monarque, pour lui demander qu'il voulût mettre ses prétensions en arbitrage; & lui dire qu'autrement, ils seroient obligez de se joindre avec Sa Majesté Imperiale, en faveur de l'Espagne; l'Empire, ne pouvant pas souffrir que le Roi Très-Chrétien se rende maître des Païs-Bas, puis qu'avec une conquête, comme celle-là, il deviendroit non seulement Arbitre, mais encore maître de toute l'Europe, à quoi il aspiroit; & qu'il ne pensoit pas moins à la ruine des Provinces Unies, qu'à celle de l'Espagne. Le Marquis de Castel-Rodrigo croyoit qu'il n'y avoit rien, qui pût toucher davantage les Etats, que de leur faire comprendre que, puis que le Roi de France soûtenoit que le défunt Roi d'Espagne n'ayant rien pû aliener au préjudice de la Reine de France, il pouvoit prétendre, sur le même fondement, qu'il n'a pas été non plus en son pouvoir de déclarer libres les Provinces Unies, au préjudice de la même Princesse.

On étoit assez instruit de tout cela, dans les Provinces, mais la difficulté étoit de trouver quelque moyen d'engager au plûtôt la France à accepter la médiation, que les Espagnols proposoient,

1667. soient, & à ne rien entreprendre contre les Païs-Bas Espagnols. (1) De Witt en entretint inutilement le Comte D'Estrades. Van Beuning pressa beaucoup la Cour de France, de s'expliquer sur les conditions, dont elle pourroit se contenter, pour s'accommoder avec les Espagnols. Le Roi lui fit dire, qu'il ne pourroit pas se déclarer sur le détail de ces conditions, qu'il n'en souffrit beaucoup de préjudice, soit qu'elles fussent grandes, ou médiocres; Qu'après avoir vu la Lettre, qu'il avoit reçuë, depuis quelques jours, en réponse à la sienne, & sû de l'Archevêque d'Ambrun, tout ce qui s'étoit passé à Madrid, à l'arrivée de son Courrier; il avoit compris qu'il avoit plus de raisons qu'auparavant de ne pas s'expliquer, sur ces conditions; puis que l'Archevêque avoit compris, par tous les discours, que les Ministres Espagnols lui avoient tenus, très-intelligiblement, qu'ils ne vouloient songer, qu'à se bien défendre, & à mettre à la France, sur les bras, le plus d'ennemis, qu'ils pourroient; Qu'ils lui avoient fait entendre, qu'ils ne pouvoient rien ceder, sans faire une brêche irréparable à la rénonciation de la Reine de France, qu'ils veulent maintenir en toute sa rigueur; même pour les conséquences de l'avenir, en cas de la mort de leur Roi; Qu'ils avoient ajoûté que, quand ils le voudroient faire, ils avoient les mains liées, par le Testament du feu Roi, & par le pouvoir d'une Tutrice, toûjours bornée à ne pouvoir aliéner aucuns Biens du Mineur; Qu'on y avoit seulement résolu, pour amuser la France, que la Reine répondroit, comme elle l'avoit fait, qu'Elle vouloit bien entrer en Conférence, & consentir qu'on nommât un lieu, pour examiner les Droits, qu'il s'attribuoit; à condition seulement qu'il suspendroit toutes voies de fait, ce qui vouloit autant à dire, que, par une vaine négotiation, il leur donneroit le tems de se mieux préparer, qu'ils ne l'étoient alors, à se bien défendre, & à attirer aux Païs-Bas des secours étrangers.

Le Roi ajoûtoit encore à cela, qu'il remarquoit que le Sr. De Witt ne lui faisoit, que des offres fort séches, & dont la France ne pouvoit tirer aucun avantage, ni pour un accommodement, ni pour d'autres affaires; puis qu'il disoit seulement que si le Roi s'expliquoit confidemment de ses prétensions, il s'employeroit auprès des Espagnols, pour les porter à un accommodement; Que ce seroit une toute autre chose, si, comme la Justice & la Bien-séance le voudroient, il lui faisoit voir qu'il eût déja porté les Etats à reconnoître pour aussi bons, qu'ils l'étoient en effet, les Droits de la Reine son Epouse, comme on les avoit exposez, & à déclarer, en même-tems, aux Espagnols, que s'ils ne lui faisoient pas présentement raison, les Etats, qui étoient d'ailleurs engagez, par un Traité, à lui garantir tous ses Droits, se joindroient à lui, pour obliger les Espagnols à lui faire raison; Qu'ensuite il auroit pû faire des offres réelles à la France, de concert avec les Espagnols, si l'on avoit pû en tirer quelque chose; où que s'il n'en pouvoit rien obtenir, il se fût adressé à Sa Majesté, & lui eût parlé en ces termes, ou d'autres semblables; ***Si Vôtre Majesté se veut contenter de telles, ou telles choses, pour ses prétensions, & que les Espagnols ne veuillent pas les lui accorder; nous nous joindrons à Elle, pour leur faire la guerre, & les y forcer***; „ En ce cas-là ce seroit, *continue le Roi*, une autre chose, que „ les conditions, que me proposeroient les Etats, „ qui me pourroit obliger à m'expliquer, sans note „ d'imprudence de ma part, ou d'inutilité pour „ le bon succès de l'affaire; mais, au lieu de cela, il fait des réproches qu'on l'a décrédité, & „ menace d'abandonner la direction des affaires, „ & de s'en aller sur la Flotte; dont je serai „ fâché, quand il en prendra la direction; mais „ je me consolerai, par la consideration de n'y „ avoir rien contribué. 1667.

On commençoit (2) en ce tems-là, à croire, en Hollande, que les Etats pourroient bien faire la Campagne seuls, par mer, comme auparavant, & démêler la fusée avec les Anglois, sans que les François s'en mêlassent; ce qui donneroit à la République juste sujet de se plaindre d'eux. Mais elle n'étoit pas moins résolue d'agir avec vigueur, & De Witt partit le 2. de Juin, pour le Texel, pour presser le départ de la Flotte, & lui donner ses derniers ordres. (3) Elle partit, le 6. forte de soixante-cinq, ou soixante-six Vaisseaux, Frégates ou Yachts de Guerre; & elle devoit être jointe par huit gros Vaisseaux de Zélande, qui venoient du Wielingen, par dix de l'Amirauté de Westfrise & du Quartier du Nord; mais les derniers ne furent pas prêts à partir, parce qu'ils manquoient de Matelots, & que ceux qu'ils avoient furent mis sur d'autres Bâtimens, qui n'en avoient pas assez. On avertit du départ de la Flotte les Gouverneurs de Calais & de Boulogne, comme on étoit convenu. Mais ni l'Amiral de France, qui avoit quarante-cinq Vaisseaux à Brest, ni l'Escadre de la Roche ne se joignirent à la Flotte des Etats. Comme on ne s'étoit pas trop attendu à ce secours, on ne fut pas fort surpris de ne les voir point arriver. Le Roi ne laissa pas (4) d'écrire à ses Ambassadeurs à Breda, „ d'assurer de sa part De Witt, & de lui donner „ sa foi & sa parole de Roi, qu'il n'agissoit nullement de concert avec le Roi d'Angleterre, „ comme il sembloit, que le Pensionaire de Hollande le soupçonnoit; & que c'étoit ce qui „ l'obligeoit de retenir alors en ses Ports sa Flotte; mais que ses Ambassadeurs pourroient lui „ dire, qu'il avoit envoyé ordre au Duc de „ Beaufort, de tenir alors sa Flotte dans ses Ports „ toûjours prête à sortir, quand il le lui manderoit, & qu'en effet son intention étoit qu'elle „ allât incessamment suivre celle des Etats; dès „ qu'il s'appercevroit que les Anglois ne marcheroient pas de bon pied, dans la négotiation de „ la Paix; mais qu'ayant apris, par les dernieres „ dépêches de ses Ambassadeurs, que les Anglois „ étoient disposez à se départir de la prétension „ de l'Ile de Pouleron, qui étoit la plus grande „ difficulté, qui se trouvoit pour faire la Paix, „ & qu'il ne restoit que deux petites difficultez, „ pour les dédommagemens, qui ne devoient pas „ empêcher, de part, ni d'autre, une si grande „ affaire, & si utile à toutes les Parties. Enfin „ le Roi se promettoit, que les Plénipotentiaires „ d'Angleterre recevroient sur les Lettres, qu'ils „ avoient écrites à leur Maître, ou de se relâcher de ces deux prétensions; ou d'en venir „ à un temperament, qui pourroit satisfaire les Etats. Je ne veux pas aussi, *disoit-il*, l'affaire „ étant si avancée, qu'on la peut tenir, pour „ immanquable, me laisser mal à propos entrainer aujourdhui, sur le caprice d'autrui, à aller „ faire, avec mes Vaisseaux, une bravade à la mer,

(1) Lettre du Roi à D'Estrades du 8. d'Août.

(2) Lettre de De Witt du 2. de Juin.
(3) Lettre du même du 6. du même Mois.
(4) Le 8. de Juin.

1667. „ mer, où nous ne trouverons point d'Ennemi, „ & pour n'y faire autre chose qu'alterer la bonne disposition des Anglois à la Paix, & ce „ qui seroit pire pour moi, & que les Etats souhaitent, dans les instances si pressantes, qu'ils „ me font, obliger le Roi d'Angleterre à se joindre bien-tôt aux Espagnols, contre moi; soit „ avant, ou après la Paix faite; puis qu'enfin „ un Etat ami ne peut pas, avec raison, desirer „ une chose qui lui sera inutile, & qui peut devenir fort préjudiciable à son Allié. Je conclus néanmoins de tout cela, que dès que je „ m'appercevrai, comme j'ai dit, que les Anglois apportent, de leur part, des difficultez „ déraisonnables à la Paix; aucune consideration „ de mon interêt ne sera assez forte, sur moi, „ pour m'empêcher d'envoyer ma Flotte joindre „ celle des Etats, pour y forcer l'Angleterre.

Au reste, le Roi approuvoit le Projet, que De Witt avoit envoyé à D'Estrades, touchant le service & le rang dans les Conseils de la Roche, qui commandoit l'Escadre Françoise, qui étoit en Hollande; selon lequel, il devoit être assis dans les Conseils, avant les Contre-Amiraux des Etats. Mais il ne parut pas depuis, qu'on eût aucun dessein de joindre cette Escadre avec la Flotte Hollandoise.

On voyoit par-là, que le Roi de France étoit assez embarrassé à ménager également les Anglois & les Hollandois; qu'il ne vouloit pas chagriner, de peur que les uns, ou les autres, ou peutêtre tous les deux, ne s'opposassent aux progrès de ses Armes, dans les Païs-Bas, comme il étoit de leur interêt. Mais il n'y réüssit pas, parce que ces deux Nations étoient également & visiblement interessées, à tenir les choses dans l'état, où elles étoient. Ce qui fit qu'elles se liguerent, avec une promptitude surprenante, l'année suivante, pour soûtenir l'Espagne chancelante, comme on le verra dans la suite.

Louïs s'étant mis en Campagne, ainsi qu'on l'a dit, sur la fin de Mai; le premier mouvement, que fit l'Armée commandée, par Turenne, fut d'attaquer & de prendre la Ville de Charleroi; que les Espagnols avoient seulement commencé à fortifier, & qui fut emportée le 2. de Juin. (1) Le Roi trouva ce poste de si grande importance, pour le bon succès de ses armes, qu'il résolut de s'y arrêter quelques jours, pour réparer ce qu'il y avoit de ruiné dans les Fortifications. Le Gouverneur des Païs-Bas n'avoit pas eu assez de tems, ou d'argent, pour le fortifier, comme il auroit fallu, pour le défendre; ni pour démolir les dehors, qui étoient très-beaux. Les François n'eurent besoin, que de quatre jours, pour mettre la Place hors d'insulte, & d'autant de tems, pour la laisser en bon état; après quoi on y mit une Garnison, sous *Montaut*. *De Vauban*, le plus grand Ingenieur, qu'il y eût alors, en fit en suite une Place très-forte.

Le Maréchal, d'une autre côté, prit *Bergue St. Vinox*, le 6. en deux jours de Tranchée ouverte, & le 12. Furnes en trois jours. Le Roi prit Ath le 16., & en fit depuis une des plus fortes Places du Païs. Il fit encore le siege de Tournai, & s'en rendit maître. Le 18. Douai, avec le Fort de l'Escarpe, se rendirent le 6. de Juillet, après cinq, ou six jours de siege. Le Maréchal d'Aumont prit Oudenarde, le 31. du même Mois, & la Garnison se rendit prisonniere de Guerre. Alost se rendit au Duc de Duras, sans attendre d'être attaqué; mais les François l'abandonnerent, après quoi les Espagnols y rentrerent & le fortifierent. Cependant il fut repris, par De Turenne, qui s'en rendit maître le 12. de Septembre, & le démantela. Le Roi fit ensuite le siege de l'Ile, & la prit, le 27. d'Août, après neuf jours de Tranchée ouverte. Le Comte de Marsin, & le Prince de Ligne, s'approcherent, avec un corps considerable de Cavalerie. Le Roi en ayant été averti, leur envoya au devant les Marquis de Crequi & de Bellefont, & marcha lui-même, pour les soûtenir, s'il en étoit besoin. Le Marquis de Crequi défit un corps de Cavalerie Espagnole, composé de quatorze Escadrons, qui faisoit l'Avant-garde, & le Marquis de Belle-font, soûtenu par le Roi, défit quarante-huit Escadrons, & fit quinze-cens Prisonniers. On peut voir par-là que les Espagnols avoient peu mis d'ordre à leurs affaires, & ne s'étoient nullement préparez, comme il falloit à la guerre. 1667.

Ces pertes des Espagnols furent cause, au moins en partie, que la négotiation de la paix, qui se traitoit à Breda, entre les Anglois & les Hollandois, fût finie plûtôt, qu'on ne pouvoit l'esperer. Les Espagnols presserent cependant si fort le Roi d'Angleterre de les secourir, que quoi qu'il fût pressé, par la Flotte Hollandoise, comme nous le dirons, il leur promit de faire passer un corps de Troupes Angloises, dans les Païs-Bas. (2) Le bruit qui courut que le *Comte de Molina*, Ministre d'Etat, du Roi d'Espagne, avoit écrit à un Banquier Espagnol de tenir prêt de l'argent, pour payer le passage de cinq-mille Anglois, n'étoit pas vrai; mais il étoit vrai, qu'il en étoit arrivé six-cens à Ostende; par où l'on peut voir que le Roi d'Angleterre, tout négligent qu'il étoit, commençoit à comprendre, qu'il étoit de son interêt de s'opposer au plûtôt aux progrès de la France, aux Païs-Bas. Le bruit couroit même, qu'il y avoit encore quinze-cens hommes à Gravesand, sur la Tamise, qui devoient passer la mer. Mais la Flotte Hollandoise ne permettoit pas à Charles II. d'envoyer ce secours aux Espagnols. On savoit déja à Bréda que la Paix, entre l'Angleterre & les Etats, se feroit, en liquidant toutes les prétensions, ou en les abolissant toutes, sans exception. Les Etats ne vouloient entendre parler d'aucun temperament, & D'Estrades écrivit à De Lionne, que le Roi leur Maître pouvoit compter là-dessus, & demanda ce que Courtin & lui feroient, si les Plénipotentiaires des Etats venoient à se retirer de l'Assemblée, comme ils témoignoient qu'ils le feroient; si les Anglois n'acceptoient pas purement & simplement l'alternative, qu'on a rapportée. Cependant les Ministres d'Angleterre faisoient beaucoup de difficulté de se relâcher, sur les deux Vaisseaux, dont on avoit tant parlé, depuis le Traité de MDCLXII. (3) Le Roi d'Angleterre envoya, au Camp de Tournai, le Comte de S. Alban; à qui le Roi donna audience, sur le champ. Il parla principalement de la surprise, où étoit le Roi, son Maître, de ce que D'Estrades & Courtin avoient réfusé à ses Ambassadeurs, à Bréda, leurs bons offices; pour faire valoir sa prétension touchant les deux Vaisseaux, dont on a parlé plusieurs fois. Le Roi l'ayant renvoyé à De Lionne, & ce dernier ayant été envoyé ailleurs, il eût une lon-

(1) Lettre de De Lionne du 8. de Juin.

(2) Lettre du 21. de Juin à D'Estrade.

(3) Voyez le Mémoire du Roi de France pour ses Ambassadeurs à Bréda du 30. de Juin.

1667. longue Conférence, avec *Le Tellier*. Il se plaignit, comme il avoit déja fait, de ce que les Ambassadeurs de France, ne l'avoient pas appuyé, dans le dédommagement, qu'il avoit demandé pour les deux Vaisseaux; & qu'au contraire ils avoient assuré les Hollandois, que le Comte de S. Alban avoit reconnu que cette demande étoit détruite, par l'acceptation de l'alternative. Il exaggera fort cela, comme si c'eût été une conduite contraire à la bonne foi, & aux assurances que le Roi de France avoit données, que le Traité de MDCLXII. seroit excepté. Il se plaignit de ce que lors qu'il avoit dit à De Lionne, qu'il avoit le pouvoir de traiter la Paix; il avoit fait entendre très distinctement, que c'étoit à condition que l'on restitueroit la partie de l'Ile de S. Christophle, que le Roi avoit conquise, & que le Traité de l'an MDCLXII. seroit exécuté; dans lequel Traité étoit comprise la restitution de l'Ile de Pouleron, & le dédommagement des deux Vaisseaux; & que De Lionne lui avoit promis positivement l'exécution de ce Traité, & que, sur ce fondement, le Roi de la Grande Brétagne avoit envoyé des Ambassadeurs à Bréda, pour y traiter la Paix; pour la conclusion de laquelle, il avoit toûjours été promis, que ses Sujets seroient dédommagez de la perte des deux Vaisseaux.

Il reconnut néanmoins que le Roi son Maître s'étoit relâché, sur la restitution de l'Ile de Pouleron, par complaisance pour le Roi Très-Chrétien, mais non pas des deux Vaisseaux. Mais il ajoûta, que quand les Ambassadeurs de France à Breda n'appuyoient pas la demande de ceux de la Grande Brétagne, ils manquoient à la parole, qu'on lui avoit fait donner, par De Lionne, pour l'exécution du Traité de MDCLXII. Il ajoûta qu'en cela, son Maître consideroit bien moins l'interêt de ses Sujets, auquel il avoit moyen de pourvoir d'ailleurs; que son honneur, qui se trouvoit blessé, par un manquement de parole, de la part de la France. Au reste, il disoit qu'il ne pouvoit pas cèler, que le Conseil d'Angleterre regardoit cet Article, comme de si grande conséquence, pour l'honneur de la Nation; qu'on n'avanceroit rien à Bréda, qu'il n'eût été pourvu à l'indemnité de ces deux Vaisseaux.

Le Tellier lui répondit civilement, que le Roi son Maître n'avoit jamais manqué de parole, & qu'il avoit donné une marque essentielle de cela, dans la guerre, qu'il avoit alors avec l'Angleterre, & où s'étant joint aux Hollandois, contre son interêt & son inclination, pour satisfaire à l'engagement dans lequel il étoit entré avec eux; en un tems, auquel on ne pouvoit pas prévoir que la bonne correspondence, qui paroissoit entre l'Angleterre & la Hollande, pourroit recevoir de l'alteration. Il prioit encore le Comte de considerer, avec quelle génerosité le Roi avoit donné les mains à la restitution de l'Ile de S. Christophle, pour témoigner au Roi d'Angleterre l'estime, qu'il faisoit de son amitié.

Il avoua que De Lionne étoit convenu de l'observation du Traité de l'an MDCLXII. mais que personne n'avoit pû prévoir, qu'on demanderoit l'Ile de Pouleron, & ce qui regardoit les deux Vaisseaux; parce que l'Angleterre en ayant fait les causes, ou le prétexte de la Guerre, & le Roi d'Angleterre ayant consenti à laisser les choses dans l'état, auquel Dieu les avoit mises, on ne comprit pas que le Roi d'Angleterre insisteroit sur ces deux Articles; & que le Comte de S. Alban auroit dû s'en expliquer distinctement, comme il avoit fait à l'égard de l'Ile de S. Christophle. 1667.

Le Tellier ajoûta, que quand le Roi d'Angleterre auroit droit de demander le dédommagement des deux Vaisseaux; il ne pourroit prétendre autre chose, sinon que ce Procès fût poursuivi, devant l'Amirauté d'Amsterdam, suivant les termes du Traité. Il ajoûta, que le Roi son Maître étoit trop prudent, pour interrompre, la négotiation de la Paix, pour un si léger interêt. Le Tellier ajoûta encore diverses choses, sur ce qu'on vient de lire. Mais comme les demandes, que faisoit le Comte de S. Alban, n'étoient pas bien fondées, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Le (1) 30. de Juin, les Ambassadeurs de France à Bréda écrivirent au Roi, que De Witt ayant voulu faire choisir, pour Lieutenant Géneral des Armées de l'Etat, *Vurst*, qui avoit servi dans les Armées de Charles-Gustave Roi de Suede, n'avoit pû y réüssir, & qu'il avoit rompu l'Assemblée des Etats; sans rien résoudre, pour prendre mieux ses mesures. Mais on étoit persuadé que le Pensionaire rencontreroit, en cela, de grandes oppositions. La plûpart des Villes de Hollande demandoient d'avoir le Prince d'Orange, pour Géneral; ce qui avoit été ci-devant refusé, à cause de sa Jeunesse, de peur que ceux qui étoient bien dans son esprit, n'abusassent de son autorité. On l'avoit aussi soupçonné d'être dans le parti du Roi d'Angleterre, son Oncle; mais cela ne pouvoit plus avoir de lieu, parce que le Prince se conduisoit fort bien, & faisoit connoître, en toutes occasions, aux Villes & aux Peuples qu'il n'avoit autre interêt, que celui de l'Etat; & qu'il se laissoit conduire, selon les Instructions, que ses Tuteurs, nommez par les Etats de Hollande, lui donnoient. Cela faisoit juger aux plus éclairez des Villes, à ce que dit D'Estrades, que le Pensionaire de Hollande agissoit, par passion, contre le Prince, & se servoit, pour cela, de la résistence, que les Anglois faisoient, à convenir de l'alternative, pour éloigner l'établissement du Prince. Comme cette affaire devoit être débattue à la prochaine Assemblée, les Ambassadeurs de France écrivirent à leur Maître, pour recevoir ses ordres là-dessus. Il leur sembloit, qu'il étoit de l'interêt du Roi de s'opposer à l'élection du Prince, & de se joindre à De Witt. Ils jugeoient que les tems venant à changer, il seroit difficile de le mettre, dans les interêts de la France; au lieu que, si on laissoit agir les deux Partis, sans s'en mêler, toutes les apparences étoient que celui du Pensionaire ne pourroit pas donner l'exclusion, pour le Géneralat. Ils croyoient néanmoins que le Prince pourroit prendre des liaisons, avec Sa Majesté, pour lui donner des assurances, que ses inclinations seroient toûjours les plus fortes pour leurs interêts, tant que l'Alliance subsisteroit avec les Etats. D'Estrades assuroit, en son particulier, que le Prince d'Orange ayant autant d'esprit & d'ambition, qu'il en avoit, & sa plus forte passion étant la guerre; il ne pouvoit, par ses propres interêts, avoir d'autres sentimens, que ceux, de s'attacher à Sa Majesté, & qu'on les cultiveroit, avec plus de précaution & de fureté, lors qu'elle en auroit donné les ordres. Cet habile homme, & qui avoit tant de connoissance du Prince d'Orange, & de la République, se trompoit néanmoins, en cette derniere conjecture; comme il parut l'an MDCLXXII.

(1) Voyez leur Lettre de ce jour-là.

1667. MDCLXXII. Jamais Louïs XIV. n'eut de plus dangereux ennemi, que le Prince d'Orange, comme on le verra dans l'Histoire, & D'Estrades vécut assez long-tems, pour le voir. Que l'on se fie après cela aux conjectures des Politiques pour l'avenir, où ils ne voyent souvent pas plus clair, que le reste des hommes!

Ils remarquoient fort bien lui & son Collegue, comme ils le disoient, que De Witt, pour gouverner seul, s'opposeroit toûjours aux avantages du Prince, & se serviroit du nom de Sa M. pour porter les Villes à lui donner l'exclusion; ainsi qu'il étoit arrivé plusieurs fois, depuis que la Guerre étoit déclarée. Les Ambassadeurs ajoûtoient qu'ils ne voyoient pas, quel fruit le Roi leur Maître pourroit tirer à le favoriser en cette rencontre; puis qu'il étoit sûr que le Sr. De Witt, demeurant dans le crédit, il ne s'employeroit qu'à continuer la Guerre contre l'Angleterre, pour ses avantages particuliers; étant le seul qui avoit la direction de la Flotte & des dépenses; à quoi les autres ne voyoient rien. Ainsi, selon les Ambassadeurs, leur Roi ne tireroit aucun avantage, en le soûtenant, ni même aucune esperance de l'obliger, par cette direction, de s'employer auprès des Etats, pour se joindre aux armes de Sa Majesté contre l'Espagne.

C'est apparemment la raison, pour laquelle D'Estrades, tout ami qu'il avoit été auparavant du Pensionaire, tâchoit d'indisposer le Roi contre lui. Mais ce qui lui attiroit le chagrin de ces Messieurs est une preuve qu'il n'étoit pour la France, qu'autant que l'interêt de l'Etat le demandoit.

Ils estimoient, comme ils disent encore, dans cette longue Lettre, que si le Prince d'Orange étoit rétabli, outre les cinq Provinces, qui le favorisoient déja, il auroit bien-tôt aquis des Amis, dans celles de Hollande & d'Utrecht, qui l'aideroient à faire prendre une bonne résolution aux Etats de se joindre à la France, contre l'Espagne. Son interêt l'y portoit, comme ces Ambassadeurs le croyoient, en ce qu'il ne pouvoit jamais venir en considération, comme ses Ancêtres; si les Etats n'avoient une guerre, par terre. Mais les Ambassadeurs de France se trompoient encore, en cela; parce qu'il n'étoit nullement de l'interêt du Prince d'abandonner la maxime fondamentale de la République, de conserver une Barriere de Places Espagnoles, entre la France & eux. S'il avoit pris le parti des François, qui étoient déja les plus forts, en ruinant les Espagnols, il auroit mis la France en état de se soumettre toute l'Europe.

On crut en ce tems-là, comme on l'a toûjours cru depuis, qu'il falloit, avant toutes choses, empêcher que la France ne fût trop voisine des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande (1) avoient déja pris une résolution, le 26. Mai, que l'on feroit en sorte, que les Etats Géneraux continuassent à employer leurs bons offices à la Cour de France, afin de l'engager à leur faire confidence, de ce à quoi pourroient aller ses prétensions; pour voir si on ne pourroit point trouver le moyen de faire quelque accommodement, d'autant plus que la France avoit déclaré plusieurs fois, que ses prétensions seroient très-moderées. Si l'on trouvoit qu'elles allassent trop loin, on pourroit tâcher d'en obtenir quelque modération. Si le Roi disoit, qu'il se contenteroit des Villes de Cambrai, de St. Omer & d'Aire, avec la Franche Comté de Bourgogne; & consentoit que l'Empereur, les Princes Voisins de l'Empire, le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux fussent garants, pour le reste des Païs-Bas; afin de se mettre à couvert contre toutes sortes d'attaques; les Etats s'engageroient à disposer le Roi d'Espagne à y consentir, pour mettre leurs Frontieres à couvert. Van Beuning ne manqua pas de faire cette Proposition à la Cour de France; mais la Cour ne (2) répondit rien là-dessus. On s'avisa seulement, au commencement de Juillet, de dire que le Roi n'avoit pû prendre aucunes mesures, avec Leurs Hautes Puissances, avant que d'ouvrir la Campagne, contre les Espagnols; parce qu'on avoit sujet de tenir les desseins du Roi sécrets, & qu'on avoit craint d'en rien faire savoir au Pensionaire de Hollande, puis qu'il avoit dit à l'Ambassadeur d'Espagne à la Haie, & à l'Agent de l'Empereur au même lieu, *qu'on verroit volontiers que l'Espagne s'alliat avec l'Angleterre.* On avoit aussi caché ce dessein à Van Beuning, comme on disoit, parce qu'il avoit dit quelques mois, avant l'ouverture de la Campagne, *que la guerre étoit inévitable, si on ne la prévenoit par un accommodement.* Ce dernier fait étoit vrai, mais *Guillaume de Furstemberg*, attaché, comme on le savoit, à la France, l'avoit aussi dit à l'Empereur, & en effet, il n'y avoit aucun autre moyen d'éviter une rupture avec la France, dans la disposition, où elle étoit. 1667.

Cependant Van Beuning avoit fait voir à la Cour de France qu'il n'étoit pas équitable, qu'avant que l'on fit aucune ouverture aux Etats Géneraux, on exigeât d'eux qu'ils rompissent avec l'Espagne, & qu'ils envoyassent à leur Ambassadeur, un pouvoir pour traiter de cette affaire. Il ne croyoit pas que la France se contentât de l'offre, que le Pensionaire jugeoit qu'on pouvoit lui faire, & il regardoit les affaires des Espagnols, comme desesperées. Il prévoyoit qu'ils ne feroient qu'une pitoyable résistance aux armes de la France, dans les Païs-Bas, & il disoit avoir ouï dire, à des Officiers très-experimentez de cette Couronne, que leur conquête ne seroit pas fort difficile.

Cependant le Roi envoya un Mémoire à ses Plénipotentiaires de Bréda, daté du Camp devant Doüai, le 4. de Juillet, sur cette matiére. Il y disoit „ que le Sr. Van Beuning avoit continuellement insisté, pour obliger Sa Majesté, à s'expliquer confidemment aux Etats, ou au moins au Sr. De Witt, des conditions qu'Elle demanderoit, pour s'accommoder avec les Espagnols, sur les prétensions de la Reine: Qu'il avoit assuré qu'il ne tiendroit, qu'à Sa Majesté, en convenant de ces conditions avec ses Maîtres, d'attacher, pour jamais leur Etat à sa Couronne; & que pourvu qu'ils pussent être assurez, que S. M. n'avoit pas intention de faire la conquête entiere des Païs-Bas, & qu'Elle vouloit bien se contenter de quelques portions de ce Païs-là, qui ne pussent pas donner, par leur trop grand voisinage, un sujet de jalousie aux Etats, ils s'employeroient prémierement auprès des Espagnols, par tous les moyens les plus efficaces, qu'on pût s'imaginer, pour les porter à accorder à S. M. les mêmes conditions, dont on seroit demeuré d'accord ensemble; & qu'en cas de refus, de „ la

(1) Lettre de De Witt à Van Beuning du 19. de Juin.

(2) Lettre du même du 30. de Juin.

(3) Voyez la Lettre suivante de Van Beuning.

1667. „ la part des Espagnols les Etats se joindroient „ avec Sa Majesté, pour les y contraindre par „ la force; faisant valoir alors, en toute son é- „ tendue, l'obligation contractée par les Etats „ au Traité de MDCLXII. de garantir tous „ les Droits de Sa Majesté : Que toutes les „ Lettres, que Van Beuning recevoit du Pen- „ sionaire de Hollande, depuis quelque tems, „ confirmoient la même chose; c'étoit à dire, „ qu'il ne tenoit qu'au Roi, en pratiquant l'ex- „ pédient proposé, d'engager absolument, & pour „ toûjours, les Etats en ses interêts : Que quoi „ qu'il y eût beaucoup de puissantes raisons, „ qui pouvoient dissuader Sa Majesté de ce dont „ on la pressoit; tant parce que jusqu'alors Elle ne „ voyoit point les Espagnols, disposez à lui rien „ accorder volontairement; que parce que Van „ Beuning n'avoit aucun pouvoir de ses Maî- „ tres d'offrir ce qu'il avoit offert, & que la „ Déclaration de Sa Majesté ne laisseroit pas de „ l'obliger; néanmoins après avoir examiné la „ matiere, & souhaitant de soulager l'esprit des „ Princes & Potentats, auxquels l'accroissement „ de sa Puissance pouvoit donner des ombra- „ ges, bien ou mal fondez; Elle avoit pris la „ résolution de faire déclarer confidemment au „ Sr. De Witt, de quelle condition Elle pou- „ voit se contenter.

Le Roi ordonna, sur cela, à D'Estrades d'aller à la Haie, & de faire entendre de sa part au Pensionaire de Hollande, dans le dernier secret; que Sa Majesté se contenteroit, pour tous les Droits, échus à la Reine, par la mort du Roi son Pere, des Provinces, Païs & Places ci-après exprimées; savoir de la Franche-Comté, du Duché de Luxembourg, de Cambrai, du Cambresis, d'Aire, de St. Omer, de Bergue, de Charleroi, de Tournai & de Doüai, avec les Places, Païs & Lieux, qui en dépendoient; à condition que le Sr. De Witt fourniroit à S. M. dans trois Mois prochains, une déliberation des Etats, en bonne forme; par laquelle ils s'obligeroient de s'employer, auprès de la Reine d'Espagne; pour lui faire ceder ces Païs, Provinces & Places, en toute proprieté, pour les Droits échus à la Reine; & qu'en cas que la Reine d'Espagne lui réfusât cette satisfaction, jusqu'à trois mois après la date de la Déliberation des Etats, ils joindroient leurs Armes aux siennes contre les Espagnols, pour faire valoir les Droits de la Reine, en conséquence du Traité de MDCLXII. S'il arrivoit que De Witt ne fournît point à Sa Majesté cette Déclaration des Etats, dans les trois mois suivans, de lui donner satisfaction, à l'instance des Etats; Sa Majesté, en ce cas, demeureroit quitte de son engagement, & entreroit dans les mêmes prétensions, qu'elle avoit auparavant.

Sa Majesté trouvoit bon, que le Sr. Comte d'Estrades s'expliquât au Sr. De Witt, & lui déclarât que si la Reine d'Espagne dônnoit les mains à ce Traité; le Roi lui remettroit de bonne foi, les autres Places, qu'il auroit conquises, pendant cette négotiation. Pour les termes du Traité, le Roi s'en mettoit peu en peine; pourvu qu'ils ne préjudiciassent point, pour l'avenir, à ce qui reviendroit à la Reine, si le Roi d'Espagne venoit à mourir sans enfans, procréez en un Mariage légitime.

Ce Mémoire portoit enfin, que D'Estrades auroit un beau champ de faire remarquer à De Witt la modération du Roi, vû la grandeur & la justice de ses prétensions; comme aussi de lui faire avouër que S. M. avoit eu égard, en ses demandes, de n'en faire aucune, qui pût donner le moindre ombrage aux Etats. Mais si De Witt demandoit au Comte d'Estrades, qu'il lui donnât par écrit ce qu'il lui auroit dit de bouche; il s'en excuseroit sur ce que le tems de le faire seroit, lors que De Witt pourroit fournir à Sa Majesté la Déliberation des Etats, dont il avoit été parlé. 1667.

De Lionne disoit dans une Lettre (1) écrite deux jours après, qu'on verroit bien-tôt, si Van Beuning avoit dit vrai, lors qu'il avoit assuré que, pourvû que les Etats de Hollande pussent s'assurer, que le Roi n'avoit pas dessein de tout engloutir; il ne tiendroit qu'à lui de les engager dans ses interêts, auxquels ils demeureroient inséparablement attachez. Il ajoûtoit qu'il pouvoit dire à D'Estrades, mais dans le dernier secret, parce qu'il avoit donné sa parole, qu'il n'en témoigneroit jamais rien à De Witt, qu'ayant pressé dernierement Van Beuning de lui dire franchement, ce qu'il estimeroit juste que les Espagnols cédassent au Roi, pour ses prétensions; après s'être bien-fait prier, il lui dit enfin, qu'il croyoit qu'ils devoient donner à Sa Majesté le Duché de Luxembourg, Cambrai & le Cambresis, Aire & St. Omer; à quoi le Roi n'avoit ajoûté que la Franche-Comté, qui étoit un Païs, qui ne servoit de rien à l'Espagne, & qui ne lui étoit qu'à charge; Charleroi, Tournai & Doüai, que le Roi tenoit déja, ou autant valoit, & Bergue, à cause de Dunkerque.

Il faut à présent, que nous mettions ici ce qui se passa par mer, pendant qu'on traitoit de la Paix à Bréda. (2) Les Etats Géneraux jugerent, que les Anglois n'auroient pas des forces suffisantes, pour faire tête à leur Flotte, qui demeureroit ainsi maîtresse de la Mer; parce que le Roi d'Angleterre n'avoit point eu de soin de la sienne, qui étoit dans la Tamise; ayant employé ailleurs l'argent, que le Parlement lui avoit donné pour cela. Dans cette supposition, qui étoit véritable, Leurs Hautes Puissances résolurent de faire quelque coup d'éclat; comme d'entrer dans les Rivieres, dans les Bayes & dans les Ports de l'Ennemi, & même d'attaquer leurs Iles & leurs Places, situées en terre ferme, selon l'occasion. Ils ordonnerent aux Députez de la Flotte d'exécuter ce dessein, avec vigueur & de hazarder plûtôt quelque chose, que de ne rien entreprendre; afin de pouvoir conclurre plus promptement, avec l'Angleterre, une Paix honorable & assurée. Outre cela ils vouloient tirer, comme il semble, quelque vengeance de ce que Charles II. avoit fait contre eux, sur les Côtes d'Afrique, & dans la Manche, même avant que la Guerre fût déclarée; comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus. Il pouvoit aussi être entré en cette résolution, quelque indignation de la part du Pensionaire de Hollande, que ce Prince haïssoit, comme on l'a dit ailleurs, & qui lui rendoit la pareille.

Les Provinces de Zélande & de Frise étoient bien convenues de joindre leurs Députez à Corneille De Witt sur la Flotte; mais comme elles ne nommerent personne, le Ruart de Putten y fut seul, pour aider Ruiter, dans l'exécution de ce dessein, comme le Pensionaire de Hollande l'avoit fait plus d'une fois. Il forma, avec les Députez de diverses Amirautez, l'Instruction de Ruiter, & ils lui confererent le commandement en

(1) Datée du 6. de Juillet.
(2) *Brand* sur cette année.

1667. en Chef de toute la Flotte, & lui firent prêter serment qu'il s'en aquiteroit fidelement, comme il le fit. La Flotte n'étoit pas encore toute assemblée, faute du nombre necessaire de Matelots, qu'on avoit de la peine à trouver; pour les raisons, qu'on en a rapportées, en parlant des apparcils, qu'on avoit faits, pendant l'Hiver. Le 13. de Juin, la Flotte se trouva forte de soixante & onze Vaisseaux, & fut partagée en trois Escadres, comme à l'ordinaire. Peu après il s'éleva une grosse tempête, qui endommagea plusieurs Vaisseaux, qu'on remit incessamment en meilleur état, dès que la tourmente fut passée. Le 14. on écrivit au Duc de Beaufort, à Van Beuning & au Gouverneur de Dunkerque, pour leur faire savoir, comme on en étoit convenu, qu'on étoit entre le Pas de Calais, & l'embouchure de la Tamise; pour inviter la Flotte Françoise, dont le Rendez-vous étoit à Belle-Ile. Mais le Roi avoit déja résolu de ne point l'envoyer, de peur d'irriter trop les Anglois. La Roche étoit aussi allé querir deux Vaisseaux François en Danemark, pour les en ramener; quoi qu'on fût convenu de la place qu'il auroit, dans la Flotte des Etats; mais il ne revenoit point, comme on le voit en quelques Lettres de De Witt, quoi qu'il eût un vent favorable. On s'apperçut bien que le Roi de France ne vouloit nullement irriter les Anglois; de peur qu'ils ne secourussent les Espagnols, dans les Païs-Bas, comme il étoit en effet de leur interêt; ce qu'ils firent aussi, comme on le verra dans la suite.

Le 18 de Juin, à quatre heures du matin, la Flotte n'étant pas loin de l'embouchure de la Tamise, il y fut arrêté, nonobstant les difficultez, qui se présentoient & le peu de connoissance qu'on avoit du fond de la Riviere, que sans attendre quelques Vaisseaux de Zélande & de Frise, qui étoient demeurez en arriére; on choisiroit dix-sept Vaisseaux des plus légers, & des Frégates, cinq Yachts, quelques Galiotes & Chaloupes, pour entrer le plus promptement, qu'il se pourroit, par le Kings-deep, pour remonter la Tamise. On avoit appris d'un Maître d'un Vaisseau de Norwegue, qu'il y avoit près de Gravesend dix, ou douze Frégates Angloises, avec vingt Vaisseaux, chargez pour les Barbades; qu'on se proposa d'attaquer, de prendre, s'il étoit possible, ou au moins de les détruire. On vouloit, en même tems, reconnoître la Riviere de Rochester, & le Fort, qu'on avoit bâti, depuis quelque tems, à l'entrée. On donna donc le commandement des dix-sept Vaisseaux au Lieutenant-Amiral Van Ghent, auxquels on joignit *Jean de Liefde* pour Vice-Amiral, & *David Vlug* pour Contre-Amiral. On détacha auparavant de petits Bâtimens, pour passer les premiers, & sonder le fond du Kingsdeep, afin d'avertir les Vaisseaux de Guerre de la profondeur de la Riviere. Pour Ruiter, il fut résolu de le laisser, avec les gros Vaisseaux devant le *Middel-ground*, lieu à l'entrée de la Riviere, & d'en faire passer dix ou douze; pour soûtenir ceux qui devoient s'avancer plus avant dans la Tamise. On choisit, pour attaquer les Vaisseaux, qui étoient à Chattam, cinq Bâtimens de la Meuse, un Yacht & deux Brulots, & huit Vaisseaux d'Amsterdam, quatre Yachts, deux Brulots, & treize Galiotes. On avoit pris quelques Troupes de débarquement, en cas que l'on jugeât qu'il fallût faire quelque descente, qui étoient commandées par les Colonels *Dolman* & *Van Ghent*, & il fut résolu de partager leurs Troupes sur divers Vaisseaux, pour s'en servir, comme on trouveroit à propos; mais on 1667.
n'y employa pas plus de mille hommes. On auroit pû en employer davantage, si quatre Flutes, chargées de Soldats, n'avoient pas été écartees de la Flotte, par la tempête du 15. de Juin, de maniere qu'elles n'avoient pas pu la réjoindre. Le Colonel Dolman fut établi, pour commander toutes ces Troupes.

Le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui commandoit toute la Flotte de Bâtimens légers, monta le Vaisseau nommé *l'Agate*, & y fit arborer le Pavillon d'Amiral. Le Ruart de Putten, qui avoit été jusqu'alors sur le Vaisseau Amiral de Ruiter, crut qu'il devoit se mettre sur celui de Van Ghent; pour encourager la Flotte, & donner plus promptement les ordres nécessaires, & pour veiller sur tout le monde. Il entra dans ce Vaisseau, le 19. de Juin, & l'on mit à la voile à 4. heures du matin avec la marée, qui remontoit, & un vent de Sud-Oueft. Les Flutes chargées de Soldats arriverent alors. A 7. heures, le Lieutenant-Amiral fit le signal à la Flotte d'entrer dans le Kings-deep; mais dès que l'on fut arrivé à la seconde tonne, le vent cessa, & il fallut jetter l'ancre, au-dessous du Middel-ground. Mais à onze heures le Vent se rangea au Sud-Est, & fut assez frais, de sorte qu'il leva l'ancre, & passa le Middel-ground. Il fut suivi de Ruiter, & du reste de la Flotte qui passa aussi, & alla mouiller l'ancre à l'Est de ce banc. On croyoit qu'il pourroit atteindre, ce jour-là, les Frégates Angloises & les Vaisseaux des Barbades; mais le vent ayant cessé, il ne put aller qu'à moitié chemin de la Riviere de Rochester à Gravesend. La marée descendant alors, il fut obligé de jetter l'ancre, & les Vaisseaux Anglois eurent le tems de se retirer du côté de Londres. Alors Ruiter jugeant que Van Ghent n'étoit pas assez fort, lui envoya le 20. du Mois encore dix Vaisseaux & deux Brulots. Il détacha aussi trois Yachts, pour aller croiser à l'Est de la Flotte, aussi loin qu'ils pourroient, sans la perdre de vuë; pour avertir s'il venoit quelque secours aux Anglois. Il ordonna encore à quelques Vaisseaux de les aller joindre, & les soûtenir; mais ils ne rencontrerent rien.

Cependant Van Ghent descendit vers la Riviere de Medwai & l'Ile de Shepei, & résolut d'attaquer le Fort de Sheernes, dont les Fortifications n'étoient pas en fort bon état. Il mit du monde à terre pour cela, & le fit cependant canonner par trois Vaisseaux, pour faciliter les approches des Troupes. Le Chevalier *Edouard Spragg* (1) commandoit dans le Fort, mais après s'être défendu quelque tems, il se rendit, sans attendre l'assaut. On y trouva quinze pieces de Canons de Fer, de dix-huit livres de bale, beaucoup de grands mâts, de mâts de Hune, de Vergues, avec quantité d'autres Munitions de Guerre; ce que l'on estimoit quatre, ou cinq-cens-mille Francs. Cependant on ne crut pas le pouvoir garder, si bien qu'on l'abandonna le 21. de Juin. On ordonna seulement à la Flotte d'y prendre autant de Mâts & de Vergues, qu'on en pourroit mettre sur le tillac, sans y causer de l'embarras, & de bruler, ou de couper en pieces le reste. Le Canon fut aussi emmené, sur les Vaisseaux.

Ensuite, on commanda divers Bâtimens légers, pour aller sonder la Riviere de Medwai. Ils s'avancerent jusqu'à deux lieuës, & après y avoir trou-

(1) Kennet Hist. d'Angleterre T. III. p. 265.

1667. trouvé jusqu'à huit, neuf, & dix brasses de profondeur, en divers endroits, qu'ils marquerent; ils allerent jetter l'ancre presqu'à la portée du Canon. Il y en avoit encore d'autres plus loin, sans Mâts de Hune & sans Voiles. Sur les trois heures après Midi, les Anglois coulerent à fonds trois Vaisseaux, pour rendre cette Riviere innavigable. Les Hollandois donnerent là-dessus ordre à quelques Vaisseaux, de s'avancer sur cette Riviere, & d'y détruire autant de Vaisseaux qu'ils y rencontreroient, avec défense aux Matelots de descendre à terre, pour piller; de peur que les Milices Angloises, qui étoient sous les armes, ne les fissent périr, & non pour épargner le Païs, comme le croyoit *Brand*; qui reproche aux Anglois l'incendie de l'Ile de Schelling.

Il se joignit divers Vaisseaux à Ruiter, qui étoit encore au Kings-deep; qu'on lui envoya apparemment, dans la pensée que la Flotte Angloise seroit en état de se défendre mieux, qu'elle ne fit & qu'elle ne pouvoit faire; parce que la Cour l'avoit entierement négligée, faute d'argent; & dans la pensée que les Hollandois ne seroient pas assez hardis, pour rien entreprendre, pendant que la Paix se traitoit à Bréda, & qu'ils en avoient autant besoin que les Anglois. D'ailleurs il faut avouër, que la Flotte Hollandoise eut beaucoup de bonheur sur la Tamise, & qu'une tempête l'auroit pu fracasser, en la faisant échouër sur les bancs, ou sur les bords de cette Riviere.

Le même jour, Ruiter reçut du Ruart de Putten une Lettre, où il lui apprenoit la prise du Fort de Sheernes; avec des ordres de faire avancer la Flotte, jusqu'à Queensborough; pour fermer la Tamise, & empêcher qu'il n'entrât rien par-là dans Londres. Ruiter s'y rendit le soir même, après avoir fait avertir les Vaisseaux nouvellement arrivez de le suivre. Il n'y eut pas un Vaisseau qui touchât, quoi qu'il n'y eût que 28. pieds d'eau, au plus profond. Le lendemain étant passé sur le Vaisseau du Vice-Amiral Star, il vit une Lettre du Ruart de Putten, entre les mains de Star; où le premier disoit, que la présence de Ruiter lui étoit nécessaire. Cela l'obligea de se rendre incessamment à Chattam, où il arriva sur le midi, & joignit le Ruart & Van Ghent, qui avoient vû plusieurs grands Vaisseaux Anglois, près de Chattam. Là-dessus Ruiter passa sur un Canot aux Vaisseaux les plus près de l'Ennemi, pour donner les ordres nécessaires. Il y avoit au travers de la Riviere quatre Brulots, que les Anglois avoient coulez à fond, pour empêcher le passage. Six Vaisseaux Anglois s'étoient postez fort avantageusement, un peu au-dessous du Château d'Upnore, & à quelque distance les uns des autres. En cet endroit, on avoit aussi coulé à fond quelques Vaisseaux, pour fermer la Riviere, qu'on avoit traversée d'une grosse chaine, qui passoit dans des poulies soûtenues par des radeaux. Il y avoit derriere la chaine, quatre Vaisseaux au-dessous du Château, & deux Frégates au-dessus. Aux deux bouts, on avoit élevé sur le Rivage deux bateries, châcune de huit pieces de Canon, qui tiroient incessamment, aussi-bien que des Mousquetaires, près les uns des autres. Quelques-uns des Vaisseaux Hollandois les plus avancez, & les Frégates de la Flotte avoient long-tems canonné les Anglois, sans oser passer plus avant; parce qu'il n'y avoit qu'un seul Vaisseau qui pût passer à la fois, & que les plus gros avoient déja touché. Mais le Capitaine *Jean Van Braakel*, qui étoit sous l'Amirauté de Roterdam, trouva le moyen de vaincre cet obstacle. Il avoit été arrêté, par ordre de De Witt, parce que malgré la défense, qui en avoit été faite, il avoit permis que sa Chaloupe allât à terre, avec quelques Matelots. Cet homme offrit, que, si on vouloit le relâcher, il iroit avec une Frégate des plus légeres qu'il commandoit, aborder les premiers Vaisseaux de Guerre Anglois, & de leur adresser des Brulots. On le prit au mot, & il s'avança au delà de la chaine, sans tirer un seul coup, quoi que les Anglois fissent des décharges continuelles sur lui, & il s'en approcha jusqu'à une portée de Mousquet. Il tira alors, sur un Vaisseau Anglois, alla en suite l'accrocher, & s'en rendit maître, en un moment, avec la perte de deux ou trois hommes. Ce Vaisseau s'appelloit le *Jonathan*, & avoit été pris sur les Hollandois, & monté de vingt-quatre pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes. Un Brulot nommé *pro Patria*, qui le suivoit, s'avança contre la chaine & la rompit. Il s'approcha du Vaisseau, nommé le *Matthias*, pris auparavant sur les Hollandois, & monté de cinquante-deux pieces de Canon. Il l'accrocha, & y mit le feu. D'autres ont dit, que des Matelots Hollandois, ayant mis pied à terre, avoient lâché la chaine, en rompant la Cheville à laquelle elle étoit attachée; mais il est dit dans la Rélation Angloise de l'Auteur cité ci-dessus; qu'un Vaisseau, poussé par un Sud-Est assez fort, rompit la chaine. Il y eut un autre Brulot Hollandois, nommé *la Catherine*, qui se promettant d'avoir le même bonheur, en attaquant *le Charles-Quint*, que les Anglois avoient aussi pris auparavant sur les Hollandois, & qui portoit soixante pieces de Canon. Mais le Brulot fut coulé à fond. Il en vint néanmoins un autre, nommé *le Schiedam*, de l'autre côté, qui y fut aussi coulé à fond; mais qui auparavant y mit le feu, sans qu'on s'en apperçût, & fut cause que ce Vaisseau sauta en l'air, pendant la nuit. D'autres racontent la chose autrement, mais quoi qu'il en fût, la Vaisseau fut brulé. 1667.

Il y avoit encore beaucoup de Soldats Anglois, près de la chaine, mais qui en furent chassez à coups de Canon, quand ils virent le *Matthias* en feu. L'Equipage même du *Royal Charles* se sauva, en se jettant dans l'eau, tant il en fut épouventé. Cela fit qu'une Chaloupe & un Canot s'emparerent, sans résistance, de ce Vaisseau, qui fut ensuite emmené en Hollande. C'étoit l'un des plus beaux Vaisseaux d'Angleterre, bâti du tems de Cromwel, & nommé auparavant *Nasbey*, en mémoire d'une victoire remportée, en ce lieu-là. On changea son nom, parce qu'il transporta le Roi Charles II. en MDCLX. de Hollande en Angleterre. Il avoit été percé, pour cent pieces, & les avoit portées; mais il n'avoit que trente pieces de fonte, les plus grosses en ayant été ôtées. Le Vaisseau, nommé *le Fort de Hooningen*, avoit aussi appartenu auparavant aux Hollandois. Il y avoit alors soixante & dix pieces de Canon, la plûpart de bronze. Il fut abandonné par les Anglois, & ensuite brulé par quelcun; pour n'avoir pas bien entendu les ordres de ceux, qui commandoient la Flotte Hollandoise.

On apprit qu'il y avoit encore quatre autres gros Vaisseaux un peu plus haut sur la Riviere, & l'on se disposa à les aller attaquer le 22. de Juin, mais ni le Vent, ni la Marée ne furent favorables. Le Ruart donna cependant avis aux Etats Généraux des avantages, que l'on avoit remportez jusqu'alors sur les Anglois, par une Galiote, qu'il envoya exprès en Hollande. Le leu-

1667. lendemain, on ordonna à ſept Capitaines de la Flotte, d'aller plus haut dans la Riviere; pour eſcorter ſix Brulots, dont on vouloit ſe ſervir, pour mettre le feu aux Vaiſſeaux du Roi d'Angleterre. On leur dit de s'avancer, juſqu'au de-là du Château d'Upnore, où étoient les quatre Vaiſſeaux, ſans remonter plus haut la Riviere; qui en cet endroit-là ſerpente dans les terres, & n'eſt pas aſſez profonde pour y conduire, ſans danger, de gros Vaiſſeaux; & l'on n'employa que quatre Capitaines, pour aller canonner le Château d'Upnore, afin que les Brulots s'avançaſſent ſans danger. C'eſt ce qu'ils exécuterent à deux heures après midi, & les Anglois du Château ne manquerent pas de leur répondre, avec beaucoup de vigueur. Il y avoit encore une baterie de l'autre côté de la Riviere, qui tiroit ſur eux. Ruiter voulut être de cette action, pour diriger mieux les Brulots, & ſe mit ſur une Galiote, dans laquelle le Ruart ſe jetta auſſi. Il ſemble, qu'il auroit mieux valu laiſſer trois ou quatre Vaiſſeaux aux Anglois, que de hazarder la vie du Député, & celle du Lieutenant-Amiral Géneral, dont la perte auroit pu être fatale à toute la Flotte. Ils brulerent le *Londres fidele*, le *Royal Jaques* & le *Chene Royal*; mais le quatriéme ſe ſauva. Le Duc d'York, & le Duc d'Albermarle furent témoins de cette action; après avoir été, le jour précedent, dans les Vaiſſeaux brulez. Le ſoir du jour, auquel les Vaiſſeaux furent brulez, les Hollandois envoyerent querir à terre dix pieces de Canon, & ſe retirerent, après avoir mis en pieces tout ce que l'on ne put emporter. Ils ne perdirent pas cinquante hommes, en cette dangereuſe entrepriſe, au travers d'une grêle de boulets de Canons, & de bales de Mouſquets.

Comme l'on vit que tout le mal, qu'on pouvoit faire, ſur la Tamiſe, aux Vaiſſeaux Anglois, étoit fait; on ne penſa qu'à faire ſortir la Flotte de la Riviere, quoi qu'elle eût été groſſie de cinq Vaiſſeaux Zélandois. Van Ghent eut ordre d'aller croiſer au Nord de l'Ecoſſe, avec dix-ſept Vaiſſeaux, un Brulot, trois Galiotes & une Flute, pour porter des vivres. Il pouvoit aborder à l'Ile de Hitland, mais il lui étoit défendu de s'y arrêter deux, ou trois jours. Il eut ordre de s'avancer en ſuite à l'Ile de Fero; pour s'informer ſi l'on n'y avoit point apperçu les Vaiſſeaux, qu'on attendoit de retour des Indes Orientales. Il pouvoit croiſer-là juſqu'au 6. d'Août; après quoi il lui étoit commandé de retourner en Hollande, avec ſon Eſcadre; pour y recevoir de nouveaux ordres de Leurs HH. PP.

Le Vice-Amiral *Corneille Evertsz.* fut détaché, avec onze Vaiſſeaux & trois Galiotes, pour croiſer, pendant huit jours, depuis Harwich juſqu'au pas de Calais, ſans s'éloigner, & d'attaquer tous les Vaiſſeaux Anglois, qu'il pourroit atteindre. Cependant *Vander Zaan* eut ordre de croiſer avec ſept Vaiſſeaux, depuis Kings-deep juſqu'à Harwich, tant pour inſulter les Anglois; que pour voir ce qui pourroit ſe paſſer, en cet endroit. S'il voyoit venir un trop grand nombre d'Ennemis, il devoit ſe retirer, vers le gros de la Flotte, en faiſant des ſignaux, & en tirant. Ces trois Eſcadres mirent à la voile, pour ſe rendre aux poſtes, qu'on leur avoit marquez. Les deux priſes le Jonathan, & le Royal Charles furent envoyées en Hollande, avec cinquante, ou ſoixante Priſonniers Anglois.

Ruiter demeura, avec trente-huit Vaiſſeaux, ou Frégates, quatre Brulots & quelques Yachts ou Galiotes, près de l'Ile de Shepei; en faiſant faire une garde exacte, de peur d'être ſurpris. Le 29. de Juin on fit une deſcente, en cette Ile, pour y enlever quelques raffraichiſſemens; que les habitans laiſſerent prendre, ſans oppoſition. Auſſi avoit-on défendu de leur faire aucune violence, & quelques Matelots Hollandois, qui en firent, furent très-ſéverement punis. 1667.

La Flotte, étant encore dans la Tamiſe, fut avertie qu'on préparoit à Londres un bon nombre de Brulots; ſur quoi Ruiter & les autres Officiers Géneraux repréſenterent le danger, où ſe trouveroit la Flotte, ſi le vent tournoit à l'Oueſt, qui l'empêcheroit de ſortir de la Riviere, & qu'elle courroit grand riſque d'être brulée; ſi ces Brulots venoient tomber ſur elle, dans une eau baſſe & tranquille; où il étoit beaucoup plus facile de les attacher aux Vaiſſeaux, qu'en pleine Mer, & où elle ſe trouvoit. Ces raiſons firent, que la Flotte deſcendit au bas de la Riviere, & depuis ce tems-là, la Flotte ayant fait voile ſur les côtes d'Angleterre, de l'Eſt à l'Oueſt n'y fit rien de mémorable. Elle rentra auſſi dans la Riviere, par ordre des Etats Géneraux, quoi que les Amiraux doutaſſent, ſi cela ſe pouvoit faire avec ſuccès, & qu'on l'eût écrit aux Etats. Mais cette tentative ne réüſſit pas, & on y renonça, d'autant plus facilement, que l'on aprit de *D. Bernard de Salinas*, que le Marquis de Caſtel-Rodrigo avoit envoyé en Angleterre, & qui deſcendoit la Riviere, pour retourner en Flandre, que les bords de la Riviere étoient couverts d'Artillerie. Ainſi la Flotte ſortit de nouveau de la Tamiſe. Il emmenoit avec lui ſix-cens Anglois, pour ſervir en Flandre.

Elle attaqua, le 12. de Juillet, un Fort que les Anglois avoient fait à Harwich, & fut répouſſée.

Cependant la Paix étoit ſi avancée à Bréda, qu'il n'y manquoit, que la ſignature des Plénipotentiaires. Il fallut, que Coventry l'un des Ambaſſadeurs d'Angleterre, allât à Londres, afin de recevoir les derniers ordres du Roi, pour cette ſignature. Cependant les Etats Géneraux ne laiſſerent pas de donner ordre à la Flotte de faire toutes les hoſtilitez, qu'elle pourroit, ſur les côtes d'Angleterre; juſqu'à qu'elle eût reçu des Lettres expreſſes des Etats, que la Paix étoit faite, ſans ajoûter foi à ce qu'ils en pourroient apprendre des Particuliers. C'eſt ce qui fit que la Flotte fit voile à l'Oueſt, & alarma toutes les Côtes d'Angleterre de ce côté-là, ſans faire néanmoins grand mal.

Les Etats avoient envoyé des ordres au Lieutenant-Amiral Van Nès, dès le 28. de Juillet, de rentrer dans la Tamiſe; pour attaquer les Vaiſſeaux Anglois, qui s'étoient aſſemblez à Tilbury-Hope, avec quelques Brulots; à deſſein de nuire, autant qu'ils pourroient, à la Flotte Hollandoiſe. Van Nès eut auſſi des ordres exprès de canonner les Pionniers Anglois, qui travailloient à rétablir les Fortifications du Fort de Sheernes.

Conformément à cela, Van Nès rentra dans la Tamiſe, le 2. d'Août, & s'avança juſqu'au coude, qu'elle fait près de Hope, où étoit la Flotte Angloiſe, commandée par le Chevalier Spragh; qui portoit Pavillon Bleu, & qui avoit cinq Frégates, dix-ſept Brulots, & d'autres petits Bâtimens. Un Capitaine Hollandois, nommé *Nicolas Naalhout*, eut ordre de prendre les devans, avec huit Brulots. Comme il s'avançoit, ils apa-

1667. pareillerent & se tinrent sous les Voiles, jusqu'à ce qu'il s'approchât de leurs Brulots; qui se tenoient serrez, pour les empêcher d'attaquer les Frégates; mais quand ils virent qu'il se préparoit à les attaquer, ils couperent leurs cables, & se retirerent vers les Frégates. Il les suivit, & commença à attaquer les Brulots, lors qu'il se fit un si grand calme, que les Anglois, envoyant de petits bâtimens, entreprirent de mettre le feu à quelques-uns de ceux des Hollandois, qu'ils furent obligez de quitter & de laisser bruler. Ils brulerent aussi quelques-uns de ceux des Anglois, de sorte que les Brulots se détruisirent les uns les autres. Les Anglois en perdirent huit, & les Hollandois onze, si bien qu'il ne leur en demeura qu'un. Il se leva en suite un Vent frais, qui donna le moyen aux Anglois de se retirer à Gravesend, où on les suivit; mais en vain, à cause du Canon de cette place, qui en éloigna les Hollandois. Le 3. & le 4. d'Août, ils se canonnerent les uns les autres. Le 5. il se leva, à la pointe du jour, un Vent frais d'Est-Nord-Est, & Van Nès vit venir à lui de Harwich cinq Frégates, quatorze Brulots, & deux Galiotes, qui venoient, & que le Vent & la Marée amenoient sur lui. Il savoit que ceux, avec qui il s'étoit déja battu, avoient encore six Brulots sur le Medwai, & ne laissa pas de jetter les ancres, & d'attendre les Anglois Ceux, qui venoient de Harwich, envoyerent sur Naalhout deux de leurs Brulots, pour tâcher de mettre le feu à son Vaisseau. Mais il leva promptement l'ancre, & se défendit avec vigueur, quoique soixante & dix de son Equipage, se fussent mis en mer, dans la pensée que ces deux Brulots alloient mettre le feu à son Vaisseau. Cependant il se défendit si bien, que les deux Brulots, qui cherchoient à l'aborder, se brulerent eux-mêmes inutilement. Les Hollandois éviterent encore plusieurs autres Brulots, avec beaucoup d'adresse, & les contraignirent de se retirer. Ils trouverent aussi quelques-uns de leurs Vaisseaux si mal-traitez, par le Canon de l'Ennemi, qu'ils les envoyerent en Hollande & en Zélande. L'Escadre de Harwich se retira aussi, & il se trouva qu'on avoit perdu à peu-près autant de Brulots, d'un côté, que d'un autre.

Le 13. du Mois, Ruiter, qui croisoit entre Plimouth & Falmouth, reçut des nouvelles que la Paix avoit été signée à Bréda, avec des ordres de ne pas laisser de faire toutes les hostilitez, qu'il pourroit, jusqu'à ce qu'il eût la nouvelle que l'échange des Ratifications fût fait. Elle arriva enfin à Ruiter, le dernier d'Août. On prit avant cela quelques Bâtimens Anglois, du côté de Brest, & celui, qui les amena, qui étoit le Capitaine *Evert Van Gelder*, Beau-Frere de Ruiter, apporta des Lettres du Duc de Beaufort, datées du 12. de Juillet, dont l'une étoit adressée au Ruart de Putten, & l'autre au Lieutenant-Amiral-Général, auquel le Duc envoyoit, en présent, deux Pipes de Vin, quatre Vaches, & d'autres raffraichissemens. Ses Lettres portoient „ que ce n'étoit pas, sans „ beaucoup d'impatience, qu'il avoit attendu „ des ordres du Roi d'aller, avec la Flotte „ Françoise, se joindre à celle des Etats". Au-dessous il y avoit une Apostille, où il étoit dit, qu'après sa Lettre écrite, „ il avoit reçu „ ordre de la Cour de mettre incessamment à „ la Voile, & d'aller joindre l'Armée Navale „ des Etats; mais qu'il avoit apris, au même „ tems, que le Sr. Coventry devoit alors être „ arrivé à Bréda, avec la Ratification du Roi „ son Maître, pour tous les Articles de la Paix; „ & que cette nouvelle, rompant ses premie- „ res mesures, il se voyoit hors d'état de pou- „ voir exécuter les ordres du Roi, de quoi il „ avoit beaucoup de chagrin. Mais le Roi, comme on l'a vû ci-dessus, étoit résolu, depuis long-tems, à n'employer point sa Flotte contre les Anglois; & il étoit obligé, selon les régles de la bonne Politique, de les ménager, plus que jamais; étant entré, sur les Terres des Espagnols, dans les Païs-Bas; pour se mettre en possession d'une partie de ce qu'il soûtenoit lui appartenir, en vertu des prétensions de la Reine son Epouse. Les Espagnols, de leur côté, pressoient fort le Roi d'Angleterre, à faire une Ligue avec eux contre la France, & faisoient représenter à ce Prince la même chose, qu'ils faisoient dire aux Etats Généraux; (1) c'est-à-dire, l'interêt, que l'Angleterre avoit, aussi bien que les Provinces Unies, de tenir la France, dans ses anciennes bornes. La vérité étoit, comme le disoit le *Comte d'Arlington*, que bien que la Paix fût faite, avec les ennemis, que le Roi d'Angleterre avoit au-dehors; il regnoit tant de mauvaises humeurs en son Royaume, qu'il n'y avoit point d'homme prudent, qui pût conseiller au Roi de s'engager en de nouvelles entreprises, dangereuses & de grande dépense, jusqu'à ce que ses affaires domestiques fussent en un meilleur état. C'est-ce que le Secretaire d'Etat de Charles II écrivoit à son Ambassadeur en Espagne; pour qu'il y excusât son Maître, en cette Cour-là, de s'engager à défendre les Païs-Bas Espagnols. 1667.

Enfin la Paix fut signée à Bréda, le 31. de Juillet, & (2) le Traité de Commerce fut en même tems conclu. On mettra ici seulement quelques Articles, qui ont du rapport à cette derniere guerre, sans parler du Traité de MDCLXII. ou de ceux qu'on met communément dans tous ceux, qui se font entre Souverains.

Il y a dans le III. Article „ que seroient ou- „ bliées, de part & d'autre, toutes les offenses, „ dommages & pertes, que les Sujets des deux „ Puissances avoient souffertes des deux côtez, „ pendant cette guerre, ou auparavant, en quel- „ que tems, que c'eût été, ou sous quelque pré- „ texte que ce pût être, & qu'elles seroient effacées „ de leur souvenir, tout de même que si elles ne „ fussent pas arrivées; & qu'afin que la Paix, „ l'Amitié & la Confédération fussent appuyées, „ sur un fondement ferme & inébranlable, & „ que tout sujet de nouveaux differends & de „ desunion pût être retranché, il avoit de plus „ été arrêté, que les Parties tiendroient & posse- „ deroient à l'avenir, en tout Droit de Souverai- „ neté & de proprieté les Païs, Iles, Villes, „ Forts, Places & Colonies, & autant que „ châcune, soit pendant cette guerre, ou aupa- „ ravant, en quelque tems, que ce fût, en a- „ voit pris ou retenu de l'autre, par force & „ par les Armes, ou de quelle maniere, que „ ce pût être, & cela de la maniere, dont elles „ les auroient occupées & possédées le 10. de „ Mai dernier, sans exception.

Le IV. portoit „ que tous les Vaisseaux, a- „ vec

(1) Voyez la Lettre du C. Arlington du 8. d'Août 1667.

(2) Voyez-le à la p. 407. du V. Tom. de D'Estrades.

„ vec leurs Equipages, & leurs Marchandises, & „ tous les Biens Meubles, qui, pendant cette „ guerre, ou auparavant seroient tombez en „ la Puissance de l'une, ou de l'autre des Par- „ ties, ou de leurs Sujets, demeureroient, sans „ aucune compensation, ou restitution, aux „ occupans; en sorte que châcun demeureroit „ le proprietaire, & possesseur, pour toûjours, „ de ce qui auroit ainsi été occupé, & cela „ sans aucune distinction de tems & de cho- „ ses.

Il y avoit, dans le V. „ que de même toutes „ les actions & prétensions, quelles qu'elles „ pussent être, ou qui, & en quelque maniere que „ ce fût, & en vertu de quelque Traité, ou „ Alliance, que l'on eût fait auparavant, & par- „ ticulierement par le 15. Article (*où les Hollan-* „ *dois s'engageoient à rendre aux Anglois l'Ile de* „ *Pouleron*) de celui de MDCLXII. auroient été „ exceptées, & sur lesquelles le Roi, ou les E- „ tats, ou leurs Sujets, pourroient, ou vou- „ droient intenter procès les uns, contre les au- „ tres, ou qui seroient survenues, pendant cet- „ te guerre, ou avant, ou après le Traité de „ MDCLXII. jusqu'au jour, que commence- „ roit la Confédération, que l'on faisoit, se- „ roient oubliées & anéanties. (*Cela regarde les prétensions que les Anglois avoient eu du dédommagement des deux Vaisseaux la Bonne Avanture & la Bonne Esperance.*) Ils y renonçoient, par le Traité, pour eux & pour leurs successeurs, de maniere qu'on ne pourroit avoir aucun differend là-dessus.

On convint dans l'Article XI. „ que dans les „ lieux éloignez, comme en Afrique & en A- „ merique, & principalement en Guinée, tous „ les Ecrits qui y avoient été publiez, au nom „ des Souverains, seroient annullez, & que les „ deux Parties jouïroient de la même liberté de „ Commerce & de Navigation, dont elles „ jouïssoient ou pouvoient jouïr, selon le „ Droit, au tems de la signature du Traité de „ MDCLXII.

Dans le V. & le VI. on marqua le tems, auquel ce Traité devoit été observé, dans la Mer du Nord, & dans tout l'Océan, au deçà, ou au de là de la Ligne Equinoctiale. Par le X. tous les Prisonniers, de part & d'autre, devoient être délivrez sans rançon; en payant les dettes qu'ils auroient contractées, pendant le tems de leur détention.

Le XI. portoit „ que le Roi & les Etats Gé- „ neraux demeureroient amis, conféderez, unis „ & liez, par une Amitié particuliere, pour dé- „ fendre réciproquement les Droits & les Im- „ munitez des Sujets des Parties; contre qui que „ ce fût, qui voudroit troubler la Paix de l'un, „ ou de l'autre Etat, par Mer ou par Terre; „ ou qui s'étant retiré, sous l'autorité de qui „ que ce fût, qui voudroit entreprendre de trou- „ bler la Paix de l'un, ou de l'autre Etat, par „ Mer, ou par Terre; ou qui s'étant retiré „ sous l'autorité de qui que ce fût, seroit „ déclaré Ennemi de l'un, ou de l'autre E- „ tat.

Il étoit dit dans le XII. „ que ni le Roi, ni „ les Etats ne feroient, ni traiteroient, ni n'en- „ treprendroient rien contre l'autre, ni les Su- „ jets des uns contre les autres, en quelques „ lieux, que ce fût, pour quelque occasion que „ ce pût être; qu'ils ne donneroient aucune aide, „ conseil, ou faveur; ni ne souffriroient que qui „ que ce pût être fît, négotiât, ou entreprît „ quoi que ce fût, qui pût causer du dommage „ aux uns, ou aux autres.

Le XXII. portoit „ que si le Roi de la Gran- „ de Brétagne, ou les Etats Géneraux des Pro- „ vinces Unies contractoient quelque Alliance ou „ Conféderation, avec quelque Puissance, l'une „ ou l'autre des Parties, avec leurs Domaines, ou „ châcune d'elles y seroient comprises; en cas „ qu'elles le souhaitassent, & qu'elles s'avertiroient „ de ces Traitez.

Dans le XXIII. on étoit convenu „ que, s'il „ arrivoit durant cette Alliance, que quelcun des „ Sujets, ou des Habitans de l'une, ou de l'au- „ tre partie vînt à entreprendre quelque chose par „ Terre, par Mer, ou par des Eaux douces, „ contre cette Alliance; la bonne intelligence „ ne seroit néanmoins pas rompue, entre les deux „ Nations, & que personne ne seroit puni pour „ cela, que ceux qui auroient contrevenu au „ Traité; & que ceux qui auroient fait du „ dommage seroient contraints de le réparer dans „ un an, après qu'on en auroit demandé justice, „ dans les domaines des Parties; depuis le Cap „ de Bonne Esperance, en Afrique, en Ameri- „ que, jusqu'en Europe; & au-delà du Cap de „ Bonne Esperance, en dix-huit mois; mais que „ si les Contrevenans ne paroissoient point, & „ réfusoient de se soumettre à la Justice, dans „ le tems marqué, selon la distance des lieux; „ ils seroient déclarez Ennemis de part & d'au- „ tres, & leurs Biens, & leurs Revenus se- „ roient vendus, pour réparer le dommage, „ qu'ils auroient causez; outre la punition qu'on „ leur feroit souffrir, selon la nature de leurs cri- „ mes, s'ils tomboient entre les mains de l'une, „ ou de l'autre Partie. C'étoit apparemment, pour prévenir les Procès, tel qu'avoit été celui, qui concernoit les Vaisseaux, la Bonne Avanture & la Bonne Esperance, & qui avoit duré longues années; comme on l'a vu, quoi que ce démêlé fût de très-petite importance.

Les autres Articles regardoient la sûreté du Commerce des deux Nations, & les moyens de prévenir les démélez, qui pouvoient arriver entre elles. Il y en avoit deux, où les Hollandois s'obligeoient de faire en sorte, que le Roi d'Angleterre pût racheter les effets du Roi Charles I. son Pere, qui se pourroient trouver dans les Provinces Unies, & à lui livrer ceux d'entre les Anglois, qui avoient été d'entre les Juges, de ce Prince.

On voit une longue Lettre du Chevalier *Temple*, du 10. d'Octobre, où il rapporte les sujets de la guerre qui venoit de finir, tant à l'égard des Anglois, que des Hollandois. Il fut voir le Pensionaire de Witt, qui le reçut très-civilement, & qui en parlant de la Guerre, „ en „ rejetta la cause sur le Chevalier Downing, „ *dont on a parlé ci-devant.* Il dit, que cet „ homme ayant été Envoyé de Cromwel, dans „ un tems, auquel les Etats se trouvoient obli- „ gez de garder beaucoup de mesures, avec lui, „ s'étoit servi des dispositions, où ils étoient a- „ lors, pour tirer bien de l'argent de la Compagnie „ Hollandoise des Indes; qui vouloit l'engager à „ lui rendre de bons offices, dans quelques diffe- „ rends, qui restoient encore entre les deux „ Compagnies; Qu'il avoit été continué, dans „ le même Emploi, par le Roi, & qu'il vou- „ loit encore faire la même chose; mais que „ trouvant la Compagnie Hollandoise, en d'au- „ tres sentimens, il s'étoit mis dans la tête de „ renouveller la vieille querelle, sur les Vais- „ seaux

1667. „ seaux la Bonne Esperance, & la Bonne Avanture; quoi qu'on fût convenu, dans le Traité avec l'Angleterre, que cette affaire seroit vuidée, par les Juges de ces sortes de matieres, comme un Procès, entre Particuliers: Que dans le Traité, que les Etats avoient fait avec Cromwel, on avoit vuidé le Different, en permettant aux Interessez de poursuivre le Procès, *liceat autem litem inceptam prosequi*: Que ce Traité avoit servi de modèle à celui, que l'on avoit fait avec le Roi, & que le Procès avoit été porté, devant les Magistrats d'Amsterdam; mais que Downing renouvella cette affaire, & persuada au Roi & aux Courtisans, qu'ils tireroient de grandes sommes d'argent des Etats, tant pour Sa Majesté, que pour eux, si on vouloit le laisser maître de cette affaire; étant sûr que les Hollandois feroient beaucoup, pour satisfaire Sa Majesté, s'ils voyoient qu'il n'y auroit pas d'autre moyen d'éviter la Guerre, avec la Grande Brétagne.

„ Mais De Witt témoigna au Chevalier Temple, qu'il auroit cru que la République auroit cessé d'être un Etat libre, si elle avoit cedé aux Anglois une chose qu'elle jugeoit être déraisonnable; & à l'égard de laquelle les Anglois même étoient convaincus, que leurs prétensions étoient sans fondement. Que si la République se fût relâchée, en cette occasion, la Cour d'Angleterre auroit fait la même chose à l'égard de quelque autre; puis qu'il lui auroit été facile de trouver des prétextes plus plausibles; la chose, dont il s'agissoit alors, n'en ayant aucun.

„ Ce fut là, tout ce que De Witt jugea à propos de dire à Temple, touchant la cause de cette Guerre; mais il y avoit, *dit le Chevalier*, parmi les Hollandois, d'autres personnes, qui rapportoient autrement les occasions, qui l'avoient fait naître. Il y en avoit, qui disoient que l'humeur guerriére du Duc faisoit, qu'il souhaitoit de commander une grosse Flotte; pour attaquer un Etat, qu'il n'avoit jamais aimé: Que le Duc d'Albermarle étoit piqué, depuis long-tems, contre les Hollandois, se ressouvenant de quelque prétendu mauvais traitement; qu'il disoit avoir reçu, lors qu'il étoit Officier en Hollande: Qu'il avoit fort mauvaise opinion des Flottes Hollandoises, depuis les avantages que Cromwel avoit remportez sur eux: Que quelques-uns des Ministres du Roi d'Angleterre s'étoient mis dans l'esprit, que pour avoir de l'argent des Hollandois, il n'y avoit qu'à les ménacer de leur faire la guerre: Que quoi qu'ils n'eussent pas envie d'en venir à une rupture, ils s'étoient si fort engagez, qu'il n'y avoit pas eu moyen de s'en dédire.

„ Il y en avoit d'autres, qui attribuoient à un motif plus important l'emportement du Chevalier *Thomas Clifford*, dans la Chambre des Communes, & ses intrigues avec la Compagnie des Indes Hollandoise. Ces mêmes Politiques disoient, que l'interêt de la Religion étoit mêlé dans la querelle; parce qu'ils ne pouvoient se persuader que dans un tems, où toute la Chrétienté étoit en paix, on eût voulu en troubler le repos; par une pure chicanerie, & pour une bagatelle, telle qu'étoit la perte d'un, ou de deux Vaisseaux, arrivée depuis plusieurs années.

„ D'autres disoient, que cette guerre avoit été allumée, par les intrigues de la France, qui y avoit engagé les Anglois: Que Louis XIV. avoit résolu de suivre le Plan du Cardinal de Richelieu, qui étoit d'étendre les bornes de ses conquêtes, jusqu'au Rhin, & que, pour y parvenir, il avoit crû devoir conquerir la Lorraine & les Païs-Bas: Que c'étoit dans la même vuë, qu'il avoit marqué tant d'empressement pour acheter Dunkerque; parce que, sans cette Place, il ne lui étoit pas possible de commencer cette Guerre en Flandre: Qu'après cela, il avoit tâché d'engager les Ministres à reprendre les mesures, qui avoient été prises du tems du Cardinal de Richelieu, au sujet du partage des Païs-Bas Espagnols, entre la France & les Etats; mais que n'ayant pu réüssir, en ce partage, elle avoit fait jouër toutes sortes de ressorts, pour engager l'Angleterre & les Etats en une guerre, qui lui donneroit le tems de s'emparer des Païs-Bas Espagnols; pendant que les Puissances, les plus engagées à leur conservation, seroient brouillées ensemble: Qu'elle avoit fait croire aux deux Partis, qu'elle les assisteroit au besoin, comme elle l'avoit fait: Que comme elle avoit pris le parti de la Hollande, lors que les Anglois avoient remporté quelques avantages sur Mer, & avoient fait un Traité avec l'Evêque de Munster: elle n'auroit pas manqué de prendre le parti des Anglois, si elle avoit vû que les Etats eussent remporté quelque avantage sur les Anglois. 1667.

Ces Discours avoient quelque chose de vrai, comme on le peut voir, par l'Histoire de cette Guerre. Mais il semble, que le Chevalier Temple n'avoit pas assez réflêchi, sur la principale cause de la Guerre, que les Etats Géneraux eurent à soûtenir, contre la France; qui étoit la jalousie du Commerce des Hollandois, comme on l'a dit ci-dessus, conformément au sentiment des Auteurs Anglois. Au reste, le Chevalier Temple avoit raison de se réjouïr de ce qu'elle étoit finie, & d'être fâché qu'elle eût donné lieu à une autre, qui, si elle duroit long-tems, pourroit bien engager l'Angleterre & ses Voisins, en de nouveaux dangers. En effet, si les François se fussent rendu maîtres en une autre Campagne, de tout le Païs, comme cela pouvoit bien arriver, à cause de la foiblesse du Gouvernement Espagnol; les Hollandois auroient eu sujet de s'attendre à devenir une Province Maritime de la France. L'Empire auroit aussi eu raison de s'attendre à voir la France maîtresse du Rhin, & des Païs qu'il arrose. Les Anglois auroient encore sujet de craindre, si la France venoit à s'emparer des forces maritimes des Hollandois, & de toutes les Provinces. On verra aussi, dans l'Histoire de l'année suivante, que les deux Puissances Maritimes se réunirent, pour s'opposer aux grands progrès de la France.

A l'égard du Traité que cette derniere fit avec l'Angleterre, il est dit particulierement à l'Article VII. que le Roi Très-Chrétien rendroit au Roi de la Grande Brétagne, ou à ceux qui auroient pouvoir de lui, la partie de l'Ile de S. *Christophle*, que les Anglois possedoient le 1. jour de Janvier MDCLXII. avant la derniere guerre, & que la restitution s'en feroit le plûtôt, qu'il seroit possible; ou, au plus tard, dans six mois, à compter de la signature du Traité; & que pour cet effet, le Roi Très-Chrétien, incontinent après l'avoir ratifié, feroit donner au Roi de la Gran-

1667. Grande Brétagne les Mandemens néceſſaires. Ce dernier Monarque dut rendre au Roi de France le Païs nommé *Acadie*, dans l'Amerique Septentrionale; dont le Roi Très-Chrétien avoit autrefois joui, & que, pour exécuter cette restitution, le Roi de la Grande Brétagne incontinent après ſa Ratification de la préſente Alliance, fourniroit tous les Actes & Mandemens néceſſaires, pour cela. Le Roi de France devoit auſſi reſtituer les Iles, nommées *Antigoa* & *Monſarrat*, ſi elles ſe trouvoient encore entre les mains des François. On ne s'arrête pas aux autres circonſtances de ce Traité, qui ne regardent pas les Provinces Unies. Il fut ratifié, le 8. d'Août, le Roi étant à Oudenarde. 1667.

FIN DU QUATORZIE'ME LIVRE.



HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAÏS-BAS.

LIVRE QUINZIE'ME,

Contenant ce qui se passa, depuis la Paix de Bréda, en MDCLXVII. *jusqu'à celle de Nimegue, en* MDCLXXIX.

1667. A Paix ayant été conclue & signée, on accommoda encore quelques affaires, que les Etats Géneraux avoient avec les deux Couronnes du Nord, & l'on consentit à comprendre les Electeurs de Brandebourg & du Palatinat, dans la Paix; par des déclarations particulieres. L'Ordre de Malte (1) employa aussi le Roi de France, à interceder pour lui, comme ce Prince l'avoit fait plusieurs fois auprès des Etats Géneraux, pour lui faire rendre les Commanderies, qu'il avoit euës dans les Provinces Unies. D'Estrades présenta, pour cela, aux Etats un Mémoire, où il leur disoit „ que „ Sa Majesté avoit cru devoir discontinuer ses „ instances, sur ce sujet, pendant un tems; au„ quel ils avoient eu des affaires plus importan„ tes & plus pressées, qui ne leur permettoient „ pas de donner leur attention à celle-ci; mais „ qu'à présent qu'eux & leurs peuples alloient „ entrer dans la jouïssance d'une Paix glorieuse „ & avantageuse, Sa Majesté se sentoit obli„ gée à convier les Etats à reprendre cette af„ faire; d'autant plus qu'on l'avoit déja vuë, „ comme sur le point d'être achevée, de leur „ consentement. *Il ajoûtoit* qu'on regarderoit sa „ fin, comme un effet de la Justice & de la „ Prudence de LL. SS. qui, en la terminant, „ pourroient ajoûter cette nouvelle félicité à „ celle de la Paix; puis que le dédommage„ ment, dont on étoit convenu, en faveur de „ cet Ordre n'étoit presque pas considerable, à „ l'égard de l'avantage, qui en reviendroit aux „ Sujets de LL. SS. dans leur Commerce, & 1667. „ de l'applaudissement universel, que leur atti„ reroit la fin de cette affaire. Si cela avoit été si avantageux au Commerce des Hollandois, il y a apparence, qu'on n'auroit pas tant tardé à accommoder cette affaire. Les Etats ne pouvoient pas même s'interesser beaucoup aux services, que les Chevaliers de Malte rendoient au Négoce de la Méditerranée, en empêchant que les Pirates d'Alger, de Tunis & de Tripoli n'exerçassent leurs pilleries aussi librement, qu'ils l'auroient fait; si ces Chevaliers ne les eussent pas perpetuellement croisez; parce que cela regardoit encore de plus près toutes les Puissances qui ont des Terres, sur les bords de cette Mer. S'il n'y avoit point de Pirates en Afrique, les côtes d'Espagne, de France & d'Italie, & les Iles, comme celles de Majorque, de Minorque, de Sardagne, de Sicile, & d'autres moindres Iles auroient pû naviguer dans tout le voisinage, mais encore sur les côtes du Levant; dont les Anglois & les Hollandois n'auroient ressenti, que de la perte.

On reçut à Bréda (2) la Ratification de la Paix, par la France, le 23. d'Août. Les Anglois & les Hollandois, qui étoient plus près, avoient deja les leurs toutes prêtes. Comme tout étoit prêt, il fut résolu, que l'on feroit l'échange des Ratifications le lendemain. Les Ambassadeurs de France & les autres parties interessées, en convinrent d'autant plus facilement, que la Mer en seroit plûtôt libre, & que les termes, pendant lesquels il n'échéoit point de restitution des Vaisseaux pris, expirassent en même tems. Il auroit été difficile, à moins que de perdre beau-

(1) Mémoire de D'Estrades du 11. d'Août 1667. dans le Tome VI. de ses Lettres.

(2) Lettre de D'Estrade du 25. d'Août.

1667 beaucoup de tems de faire faire la publication de la Paix en France, en Angleterre, en Danemark, & dans les Païs de l'Obéïssance des Etats Generaux. Cela fit que tous les Ambassadeurs jugerent qu'il étoit important, pour le bien commun, de rétablir promptement le Commerce.

L'échange des Ratifications se fit à Bréda, le 24. d'Août, après quoi les Anglois allerent visiter les François, qui étoient logez au Château, où ils dînerent avec eux. La publication de la Paix se fit, sur les quatre heures après Midi, devant les Maisons, où étoient logez les Ambassadeurs, avec des Trompetes, comme on a accoûtumé de le faire. Cette maniere fut préferée à celle de la faire publier dans les Carrefours; pour éviter les contestations, qui pouvoient naître; parce que les Ambassadeurs de France auroient voulu, que leurs Trompêtes appellassent les premiers; ce que les Anglois n'auroient pas voulu. Pour les Ambassadeurs des Etats, ils firent faire leur proclamation, devant l'Hôtel de Ville, & mettre des Affiches dans tous les coins des rues. Les autres Ministres supposerent, que leurs Hôtels représentoient leurs Païs, la France, l'Angleterre & le Danemark, & châcun se contenta d'afficher l'Ordonnance, sur sa Porte. Le soir on fit couler des Fontaines de Vin, & les Ambassadeurs des Etats firent allumer un feu de joie, composé de grands Flambeaux, devant l'Hôtel de Ville. Ils donnerent aussi une Collation dans la Sale, où l'on avoit aussi invité des Dames. Les Parties interessées, & sur tout les Anglois & les Hollandois avoient raison de se réjouïr d'une Paix, qui mettoit fin à une Guerre; qui étoit ruineuse pour eux, & qui les empêchoit de s'opposer aux progrès de la France dans les Païs-Bas, mal défendus par les Espagnols, contre les François.

Cependant (1) D. Estevan de Gamarre employoit toutes sortes d'artifices, pour allarmer les Etats, & les obliger de secourir l'Espagne. Il alla lui-même dans l'Assemblée des Etats Generaux, & chez les Députez de châque Province; pour leur dire que Gand & Bruges étoient prises, & que tout le Païs étoit perdu. Il envoya encore des gens, pour donner cette nouvelle aux Villes de Hollande; sans penser qu'une fausse nouvelle, de cette sorte, lui feroit perdre la confiance des Etats; qui ne croiroient plus ce qu'il leur diroit, à moins que d'en être informez d'ailleurs. Le Marquis de Castel Rodrigo envoya aussi des Députez aux Etats Generaux, pour exagerer les pertes, que les Espagnols avoient faites, dans les Païs-Bas. Il étoit néanmoins vrai, que la Cavalerie Françoise avoit entierement défait la Cavalerie Espagnole, & l'avoit poursuivie jusqu'au Canal de Bruge; qu'elle avoit passé, pour se retirer en desordre à l'Ecluse, à Ardembourg, à Isendyk, à Philippine & au Sas de Gand; qui sont des Places de la Flandre Hollandoise.

Cependant les Etats de Hollande furent convoquez à la Haie, selon la coûtume, & il y vint plus de Députez, qu'à l'ordinaire. D'Estrades fit faire, à cette occasion, un feu de joie, & donna un grand répas, où le Prince d'Orange, & les Députez de la Province furent régalez. Il fit aussi couler une Fontaine de Vin, pendant quatre heures; ce qui réjouït fort le Peuple, qui se persuada que cela se faisoit, par un ordre du Roi, pour divertir les Habitans de la Haie. Pour le Pensionaire de Hollande, il demeura chez lui, & se divertit, à ce que dit l'Ambassadeur de France, à danser, & à se réjouïr, devant la porte de sa maison, avec le Peuple, jusqu'à deux heures après Minuit, après un grand Festin qu'il avoit donné. 1667.

Peu après on revint en Hollande de la frayeur, que les Espagnols y avoient causée; quand on apprit que les Villes, dont on parloit, n'étoient point prises; quoi qu'il y eût eu quelques Troupes Françoises, qui avoient fait une course, jusqu'au Canal de Bruges, & que le Roi de France étoit parti pour Paris; avec ordre à ses Generaux, de mettre ses Troupes, dans les Places de la Frontiere. D'Estrades, ayant reçu cet avis, ne manqua pas de l'aller dire au Pensionaire de Witt; avec lequel il convint d'aller visiter les Députez des Villes de Hollande, & leur dire comment la chose étoit arrivée, & que le Roi son Maître n'avoit eu aucun dessein d'attaquer ni Bruges, ni Gand. Il reprocha aux Députez de ce qu'ils s'étoient laissé surprendre à l'Ambassadeur d'Espagne, comme si le Roi de France avoit eu dessein de prendre ces deux places; quoi qu'il n'y eût pas pensé. Mais il leur avoüoit, à ce qu'il écrivit lui-même à De Lionne, que si le Roi avoit voulu marcher à Gand & à Bruges, après la défaite des la Cavalerie Espagnole, ces deux Places se seroient infailliblement rendues; mais il ajoûtoit, pour rassurer les Hollandois, que leur seule consideration en avoit détourné le Roi, qui n'avoit pas voulu leur donner de l'ombrage, & qu'il donneroit le tems aux Etats de disposer les Espagnols à faire raison à Sa Majesté, sur les Droits de la Reine, & que ce procedé honête & desinteressé les devoit porter à prendre une forte résolution d'obliger les Espagnols à satisfaire le Roi, & en cas de refus, à joindre leurs forces aux siennes, pour les y forcer. D'Estrades joignit à cela d'autres raisons, pour faire voir que Sa Majesté Très-Chrétienne en usoit mieux avec les Etats, que les Espagnols.

Il lui parut, que ces raisons avoient produit un bon effet, sur l'esprit des Députez. De Witt le seconda, avec adresse, sur cette matiere; puis qu'en feignant d'être de l'avis de ceux, qui étoient les plus échauffez contre la France, il les avoit ramenez peu à peu à de meilleurs sentimens, pour elle. Mais quoi qu'il en dît, il leur étoit facile de voir que le Roi son Maître s'étoit mis en état de devenir leur Voisin immédiat, du côté de la Flandre, & qu'on avoit beaucoup de sujet de craindre qu'il ne le devînt, si on ne soûtenoit pas les Espagnols. Ce coup étant fait, il auroit été trop tard de s'en plaindre, & la France se seroit moquée de toutes leurs plaintes.

Ces derniers offrirent alors aux Etats, s'ils leur vouloient prêter quelques millions, & entrer en un Traité de Ligue offensive & défensive, pour le maintien des Païs-Bas; & qu'on avoit proposé Ostende & Namur. D'Estrades demanda à De Witt si cela étoit véritable, mais le Pensionaire nia qu'on lui en eût parlé. Cependant l'Ambassadeur ne doutoit pas, que cela ne fût vrai; mais il jugeoit que De Witt ne résoudroit rien là-dessus, s'il ne voyoit bien clairement, qu'il n'y avoit rien à esperer sur les Propositions d'accommodement, qu'il avoit faites à la France.

Le Roi se flattoit, (2) que les Etats Generaux

(1) Lettre D'Estrades du 8. de Septembre 1667.

(2) Lettre du 16. de Septembre, dans le Tome VI. de celles de D'Estrades en 1667.

1667. raux reconnoîtroient facilement que tous les partis, que les Espagnols pourroient leur offrir, même avec la remise d'Ostende & de Namur, pour entreprendre une guerre contre la France, ne sauroient leur être si avantageux, ni si sûrs, pour leur Etat, que de procurer un accommodement avec l'Espagne aux conditions, qu'il lui offriroit; & dont il pouvoit dire, par avance, que les Etats eux-mêmes les trouveroient raisonnables. Il prétendoit néanmoins n'être engagé à rien, s'il voyoit que les Etats, qui seroient, disoit-il, en bonne justice, obligez par les Traitez, qu'il avoit faits avec eux, à soûtenir ses Droits, non seulement ne satisfaisoient pas à cette obligation; mais faisoient quelques démarches partiales, comme seroit celle, dont on parloit de prêter des sommes d'argent aux Espagnols, sur les Péages de l'Escaut & de la Meuse.

D'Estrades s'apperçut (1) néanmoins, que les Envoyez de Castel Rodrigo avoient fait de grands progrès, dans l'esprit des Députez des Villes de Hollande; puis qu'il les avoit persuadez qu'un Livre *du Baron de l'Isola*, intitulé *le Bouclier d'Etat & de Justice*, faisoit voir clairement, que les Droits de la Reine n'étoient pas fondez, & renversoit entierement toutes les raisons alleguées, dans le Livre, dont on a parlé ci-dessus, & qui étoit intitulé: *Droits de la Reine sur le Brabant.* Les Espagnols continuoient à publier, que le Roi avoit dessein de se rendre Monarque de toute l'Europe; à quoi il n'auroit pas grande peine, lors qu'il auroit conquis la Flandre, qu'on devoit déja regarder, comme perdue; si les Etats ne se déclaroient promptement pour les Espagnols, en leur envoyant un secours considerable.

D'Estrades fut se plaindre de tout cela au Pensionaire, & en particulier de ce que, dans les trois premiers jours de l'Assemblée de Hollande, on avoit déliberé de prêter aux Espagnols trois millions, & de licentier six-mille hommes, pour entrer en leur service; à condition qu'ils donneroient aux Etats, pour leur sûreté, la Ville d'Ostende & quelques autres. Il se plaignoit, que cinq Villes avoient voulu conclurre ce marché, avec les Espagnols; mais que les autres avoient opiné, qu'il faudroit plûtot savoir, si le Roi de France vouloit entendre à quelque accommodement; & qu'en cas qu'il le refusât, on pourroit accepter les offres des Espagnols.

De Witt avoua qu'une partie de ses reproches étoit véritable; & dit qu'encore que Sa Majesté n'eût point observé les formes, à l'égard des Espagnols, en prenant les armes contre eux; les Etats ne laisseroient pas d'observer à la lettre le Traité de LXII; mais qu'il n'y avoit rien, qui obligeât les Etats à rompre avec les Espagnols, que le Roi avoit attaquez, & à qui il avoit pris des Places, sans avoir donné le tems aux Etats de chercher les moyens d'accommoder cette affaire; & qu'ils satisfaisoient aux devoirs de bons Amis, en cherchant une voye d'accommodement; comme on le pouvoit voir, par les Propositions, que De Witt avoit faites à d'Estrades, il y avoit deux Mois, sans que Sa Majesté y eût fait aucune réponse. Cela, selon le Pensionaire, fortifioit les raisons des Espagnols, & leur donnoit lieu de dire, que le Roi ne vouloit que gagner du tems, les amuser cependant & se saisir de tout.

Enfin le Pensionaire représenta à l'Ambassadeur de France, que les Etats Géneraux ne pouvoient pas demeurer plus long-tems, en suspens; & que, s'il plaisoit à Sa Majesté qu'ils se mêlassent de faire un accommodement, il croyoit qu'on y pourroit contraindre les Espagnols, conformément au plan, qu'il en avoit fait. Il dit aussi à D. Estevan de Gamarra, que le Roi de France auroit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient pas commencé une négotiation avec Sa Majesté, ce qui l'avoit engagé à se modérer. Mais De Witt dit ensuite, avec franchise, à D'Estrades, qu'il avoit parlé ainsi, pour l'honneur du Roi, quoi qu'il n'ignorât pas que l'Armée de France s'étoit retirée seulement, parce qu'elle n'avoit pas assez d'Infanterie, pour faire des sieges considerables, & garder de grandes Places, aprés les avoir prises; mais qu'il (*lui De Witt*) ne vouloit perdre aucune occasion, de disposer les Espagnols à satisfaire à Sa Majesté. Il ajoûta de plus, que si elle accordoit une suspension d'armes, jusqu'au Mois de Mars; il ne doutoit pas du bon succès de cette négotiation; & que si Sa Majesté rejettoit la bonne volonté, que les Etats avoient de procurer une paix, ils se persuaderoient, avec raison, qu'Elle vouloit la Guerre & conquerir ainsi tout le Païs; qu'il ne seroit pas tems de faire des Alliances, & de vouloir prendre des précautions, lors que Sa Majesté seroit maîtresse de leurs Frontieres, & qu'ils seroient dans le même état, auquel étoient alors les Espagnols. 1667.

Enfin il dit que, pour éviter un semblable malheur, ils enverroient chez toutes les Puissances, pour les prier de se joindre à eux, afin de procurer la Paix à la Chrétienté, & en cas qu'on ne les pût pas réünir dans ce dessein, afin que châcun pourvût à sa sûreté: Qu'il ne pourroit pas conseiller à ses Maîtres de réfuser les Propositions, que les Espagnols leur faisoient, en cas que Sa Majesté voulût continuer la guerre: Que les Etats n'auroient jamais pensé à se servir de cette voie, si Sa Majesté avoit eu assez de confiance en eux, pour les accepter pour Médiateurs; mais qu'on connoissoit que Sa Majesté avoit d'autres pensées, puis qu'elle ne répondoit rien, sur cette matiére, depuis deux mois.

D'Estrades jugea fort bien, par cette réponse de De Witt, & par la disposition des Peuples, que quand ils auroient perdu l'esperance de tout accommodement, ils prendroient parti.

Ces pressantes instances du Pensionaire extorquerent enfin, du Roi de France, un Mémoire qu'il envoya à son Ambassadeur, le 27. de Septembre. Il y tomba d'accord de s'accommoder avec les Espagnols, s'ils lui cedoient *la Franche-Comté*, *le Duché de Luxembourg*, *Charleroi*, *Cambrai*, *& le Cambresis*, *Tournai*, *Doüai*, *Aire & St. Omer*, *Bergue & Furne.* En cela même, il prétendoit en user, avec beaucoup de modération, en consideration de ce que l'Espagne devroit faire, en même tems, pour la satisfaction du Roi de Portugal; Sa Majesté ne pouvant, ni ne voulant conclurre aucun accommodement, sans ce Roi. A dire vrai, Sa Majesté ayant des Droits sur toutes les Provinces des Païs-Bas, de la domination d'Espagne, à la réserve de quelques parties du Comté de Flandre, & se trouvant assez en état de s'en faire raison, par les armes; aucune personne desfinteressée ne pouvoit nier, que ce que Sa Majesté s'expliquoit de prétendre, pour sa propre satisfaction, ne fût très-moderé.

Le Comte D'Estrades avoit écrit au Roi le 21. de Juillet, que De Witt lui avoit dit qu'après avoir discouru, comme de lui-même, avec les plus habiles Députez de l'Assemblée de Hollande, sur les conditions de l'accommodement ci-dessus exprimées; ils avoient tous jugé, ensuite des entre-

(1) Lettre du 17. de Septembre.

1667. tretiens, qu'ils avoient eus, sur cette matiere, avec l'Ambassadeur d'Espagne, Friquet & autres personnes, affectionnées à la Maison d'Autriche, que les Espagnols abandonneroient presque aussitôt tous les Païs-Bas, que de céder à Sa Majesté les Places & Païs, qu'on venoit de dire; mais que si Sa Majesté vouloit se restreindre à une prétension plus moderée, De Witt & les Députez estimoient, qu'ils pourroient porter les Espagnols à satisfaire Sa Majesté aux conditions suivantes : *de céder la Franche-Comté, Cambrai & le Cambresis, Doüai, St. Omer, Aire, Bergue & Furne & leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances; que Charleroi seroit rasé, & que Tournai & toutes les autres Places, que S. M. avoit prises, seroient rendues; que S. M. consentiroit à une suspension d'Armes, que les Etats feroient négotier à Madrid & à Vienne, pour faire consentir les Espagnols à ce que dessus, & au cas que les Espagnols ne voulussent pas, & qu'ils ne se portassent pas à satisfaire S. M. aux conditions, qu'on vient de spécifier, les Etats prendroient les armes, pour les y contraindre, par la force; dans le même moment, qu'ils s'engageroient par un Traité à S. M.*

Le Pensionaire avoit ajoûté qu'il faudroit aussi, en même tems, prendre des mesures ensemble, sur le cas de la mort du Roi d'Espagne, sans enfans, & que ces mesures-là seroient de faire un Traité séparé du premier, & qui porteroit que, dans le cas de la mort du Roi d'Espagne; on reprendroit le même Projet, qui avoit été fait, il y avoit quelque tems, avec le même partage, & que S. M. & les Etats prendroient les armes, pour chasser les Espagnols du Païs-Bas, pour cantonner les grosses Villes, & les obliger de se mettre en Républiques; ce qui se feroit, avant que l'Empereur fût en état de les soûtenir : Que par ce moyen Sa Majesté seroit libre de recueuillir la succession, dans toute l'étenduë des Royaumes, que les Espagnols possedoient : Que De Witt estimoit que ce ne seroit pas peu de chose, de n'avoir rien à craindre, du côté de l'Allemagne; puis que les Etats & les Alliez pourroient mettre une puissante Armée sur pied, pour s'opposer à tout ce qui viendroit, du côté de l'Empire.

Sur cela, le Roi avoit mûrement déliberé après son retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde la verité de ce qu'il avoit dit & écrit, de sa modération, vû la qualité & l'importance de ses Droits, & combien il étoit éloigné des pensées d'une Monarchie Universelle, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la conquête entiere du Païs-Bas; comme aussi voulant témoigner aux Etats Géneraux des Provinces Unies, ses Alliez, la complaisance, qu'il avoit pour leur satisfaction, il vouloit bien que son Ambassadeur dît en confidence au Pensionaire, 1. qu'en cas de la mort du Roi d'Espagne, sans enfans, il agréoit la Proposition, que De Witt avoit faite, & étoit prêt de signer, dès-lors, les Traitez, dont il avoit parlé : 2. qu'il se contenteroit, pour sa satisfaction, du Duché de Luxembourg, de Cambrai & du Cambresis, de Doüai, d'Aire & de St. Omer, de Bergue & de Furne, avec leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances, de raser Charleroi, & de rendre au Roi d'Espagne toutes les autres Places & Terres, conquises, depuis l'entrée de l'Armée Françoise en Flandre, à condition qu'il traiteroit de *Roi* le Roi de Portugal; & que Sa Majesté se departiroit, pour ce simple titre d'honneur, de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournai, qu'elle avoit demandez, par sa premiere proposition; ce qui étoit d'autant plus facile, que les Ministres d'Espagne, avoient dit en plusieurs Cours, qu'ils le feroient. 1667.

D'Estrades étoit encore chargé de faire entendre à De Witt que, dans la Proposition de prendre le Luxembourg, pour la Comté de Bourgogne, Van Beuning avoit témoigné, en divers Entretiens, qu'il avoit eus avec les Ministres du Roi, que les Espagnols consentiroient plus aisément à céder le Luxembourg, où ils ne possedoient plus qu'une Place, & où Sa Majesté en avoit trois de fortifiées; que la Franche-Comté, qui avoit une plus grande étendue du Païs; ce qui étoit faciliter le Traité.

Pour la suspension d'Armes, le Roi croyoit que l'Hiver seul feroit qu'on n'entreprendroit rien contre les Villes; mais il ne consentoit de l'étendre, que jusqu'à la fin de Mars, mais pas plus loin.

Enfin, pour montrer sa modération, il donna ordre à son Ambassadeur de déclarer, de sa part, à De Witt, que si les Espagnols avoient encore trop de repugnance à embrasser les conditions spécifiées, Sa Majesté consentiroit à poser les armes dès-lors; pourvu, qu'en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, ils lui cédassent, en bonne forme, par un Traité de Paix, qui se pourroit faire l'Hiver suivant, toutes les Places fortes, & tous les Postes, qui étoient entre ses mains, avec toutes leurs Dépendances; qu'il auroit occupées, pendant la Campagne de cette année. Sa Majesté consentoit que les Etats fissent ces offres à l'Espagne, moyenant toûjours les conditions offertes de leur part, en cas que les Espagnols ne voulussent pas consentir à ce qu'il leur présentoit. Ce Mémoire finissoit, par ces mots : „ Il est aisé de voir, que Sa Majesté met entre les mains du Roi d'Espagne, „ la Paix de la Chrétienté, par une concession „ de certaines Places, qu'il a déja perdues, & „ que vrai-semblablement les autres Princes croiroient, qu'il est peut-être moins en état de „ reconquerir, que d'en perdre d'autres encore; par les avantages, que celles-là donnent „ aux Armées de Sa Majesté de pousser ses progrès; après quoi on laisse à juger à toutes „ personnes desinteressées, si Sa Majesté peut „ faire de plus grandes avances, & apporter de „ plus grandes facilitez, qu'elle en donne au „ rétablissement du repos public; & si après „ cela aucun Prince, ou Potentat peut, avec „ la moindre apparence de raison, ou de justice, „ songer à former des ligues contre ses desseins; „ comme s'ils tendoient à la Monarchie Universelle, ou seulement à la conquête des Païs-Bas.

Van Beuning, qui partit de Paris le 29. de Septembre, (1) ne vit pas le Mémoire du Roi, pour D'Estrades, mais De Lionne lui en dit la substance, par ordre de son Maître. „ Il témoigna, *dit le Ministre du Roi de France*, être „ satisfait de toutes les résolutions, que S. M. „ a prises, au-delà même de ses esperances; car „ il ne s'attendoit nullement à l'alternative, que „ Sa Majesté a offerte, de son propre mouvement, non seulement qui prouve, avec tant „ d'évidence, la sincere disposition qu'Elle a à la „ Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes, „ qui s'entremettront, d'obliger les Espagnols à „ y consentir. Si ceux-ci ne veulent pas seulement céder ce qu'ils ont déja perdu, & „ qu'ils

(1) Lettre de De Lionne du 28. de Septembre, dans les Lettres de D'Estrades.

1667. „ qu'ils n'oseroient soûtenir eux-mêmes, qu'ils „ soient en état de le reconquerir ; il faut nécessairement, qu'ils avouënt qu'ils ont dessein „ d'embarasser, avec eux, d'autres Princes, dans „ cette guerre ; & ce sera à ceux-ci à juger, „ s'ils le doivent faire, pour des gens, à qui l'on „ offre, plus que de raison ; pour leur donner „ moyen de se tirer d'une assez mauvaise affaire ; „ qu'ils veulent encore rendre pire, par une invincible opiniâtreté. Van Beuning a assuré „ qu'il feroit merveilles de delà, pour la satisfaction du Roi, à présent qu'il a vû à fonds ses „ bonnes intentions. Mais je suis obligé de vous „ avertir, &, par vôtre moyen, De Witt, afin „ qu'il y prenne garde, & y remedie, que je le „ trouve un peu trop persuadé que le Roi, moyenant l'accommodement présent, devroit confirmer la rénonciation de la Reine, & abandonner toutes sortes de prétensions, pour l'avenir. Cela m'a obligé à lui déclarer fortement, que Sa Majesté, quoi qu'il en puisse arriver, ne commettra jamais l'indignité de déclarer bonne la rénonciation de la Reine ; après „ avoir soûtenu, par tant de raisons convaincantes, qu'elle étoit nulle. *De Witt*, dit-il, *qui* „ *a une grandeur d'ame, & une capacité beaucoup* „ *au-dessus de l'ordinaire*, a bien vû d'abord qu'il „ ne falloit pas toucher cette corde, ni de part, „ ni d'autre ; parce que c'est un écueuil, où toutes les Négotiations échoueroient.

Mais il n'étoit guère possible, que les Etats Géneraux approuvassent les conquêtes du Roi de France, si elles ne suffisoient pas, pour le satisfaire, & ne l'engageoient pas à renoncer à de plus grandes prétensions ; puis qu'il demeuroit toûjours dans le droit de demander davantage, dès qu'il le voudroit.

„ Il faut sortir, *disoit encore de Lionne*, si l'on „ peut du differend présent, & remettre l'avenir „ à la disposition du Ciel, & peutêtre à la plus „ reculée Posterité d'y pourvoir ; car il est même bien plus probable, que le cas n'arrivera „ point ; le Roi d'Espagne ayant toute la santé, „ & même la vigueur, que ses plus passionnez „ Sujets peuvent desirer qu'il ait.

La suite du tems a bien fait voir, que la vigueur du Roi d'Espagne n'étoit pas telle, que le disoit le Ministre du Roi de France ; ce qui obligea enfin à penser à un Traité de partage de la Monarchie d'Espagne, entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon ; pour prévenir la guerre, qui s'allumeroit autrement, entre ces deux Puissances. Cela a fait voir, depuis, quelle étoit la prévoyance du Pensionaire de Hollande.

„ En tout cas, *disoit encore le Ministre de Louïs* „ *XIV.* on y peut remedier, pour l'interêt que „ les Etats y croyent avoir, par l'expédient du „ Traité, que le Sr. De Witt propose. J'ai dit „ à Van Beuning que, si on formoit une Assemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eût „ point de Paix ; quoi que le Roi eût augmenté „ le terme de trois mois, jusqu'à six.

On avoit parlé de faire une Assemblée sur cela, mais il ne s'en fit point. Le Roi de France n'avoit garde de borner ses prétensions, à ce qu'on lui offroit, ou qu'il demandoit lui-même ; puis qu'il prétendoit à tous les Païs-Bas, & même à toute la Monarchie d'Espagne, si le Roi Charles II. Prince d'un très-foible temperament venoit à mourir, sans enfans, comme il arriva en effet. Mais il semble, que le cantonnement des principales Villes des Païs-Bas Espagnols, & le Projet de De Witt d'en faire une République, Alliée aux Provinces Unies, n'étoit qu'une Chimere Politique ; telle qu'avoit été celle de Guillaume I. Prince d'Orange, qui ne vouloit faire qu'une seule République des XVII. Provinces, par la Pacification de Gand. Le Roi de France n'avoit garde de contribuer, à rendre la liberté à des Villes ; sur lesquelles il prétendoit avoir le même Droit, que le Roi même d'Espagne, qui en étoit Souverain. 1667.

Aussi ce Projet n'eut-il point de suite, & la France (1) se prépara à la guerre. Le Roi nomma un nouveau Géneral, qui fut le Prince de Condé, qui n'avoit point eu d'emploi, quoi que reçû en grace, depuis la Paix des Pirenées. Il se disposoit à avoir une Armée sur le Rhin, de vingt-cinq-mille hommes, au Printems suivant ; pour aller à la rencontre d'un Corps, que les Espagnols vouloient faire venir des Païs Héreditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour la défense des Païs-Bas.

Cependant (2) D'Estrades ayant reçu le Mémoire, qu'on lui avoit envoyé, fit part de ce qu'il trouva à propos au Pensionaire de Hollande ; aussi-bien que des autres Lettres, qu'il avoit reçues. De Witt, à ce que dit l'Ambassadeur de France, témoigna d'avoir de la joie de la réponse du Roi, qu'il trouvoit prudente & raisonnable, & dit que son avis seroit de contenter Sa Majesté, sur ses demandes ; mais qu'il étoit obligé de ménager la Province de Hollande, pour lui faire goûter cette Réponse ; que lors qu'il avoit fait la Proposition, sur laquelle le Roi répondoit, il voyoit toutes les Villes disposées à pousser les affaires contre les Espagnols, en cas qu'ils rejettassent la Proposition qu'on leur faisoit ; mais que depuis il y avoit onze Villes, qui étoient disposées à accepter leurs offres ; auxquelles ils avoient ajoûté depuis deux jours, les Villes de Bruges, de Venlo & de Ruremonde, & leur part du Païs d'Outre-Meuse ; si les Etats les vouloient assister d'une somme de quatre millions, & congédier des Troupes qu'ils prendroient à leur service. Ils offroient aussi de laisser ces gages, entre les mains des Etats, jusqu'à ce qu'ils fussent entierement remboursez. De Witt disoit, que ces offres avoient ébranlé les Villes, qu'on ne gouvernoit pas, comme on le vouloit. Mais il ne laissa pas de promettre de travailler à les gagner, dès que Van Beuning seroit venu.

Il ajoûtoit néanmoins, qu'il ne seroit pas facile d'engager les Espagnols de traiter de *Roi*, le Roi de Portugal ; & que la suspension d'armes offerte par la France, puis que l'on prétendoit qu'à la Campagne, il seroit permis de faire toutes sortes d'hostilitez ; quoi qu'on promît de n'attaquer point de Ville, & qu'une véritable suspension d'armes devoit s'étendre à la Campagne, de laquelle même on ne devoit exiger aucunes Contributions.

Pour ce qui étoit la rupture, avec l'Espagne, en cas qu'elle réfusât les conditions portées dans le Mémoire ; le Pensionaire dit, que ç'avoit été son sentiment particulier, & qu'il n'avoit pas été autorisé des Etats, pour le proposer en leur nom. Il ajoûta qu'il y avoit trois mois, qu'il auroit pû obtenir cela de toute la Province de Hollande ; mais qu'alors il ne pouvoit pas s'assurer de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de réfus de la part des Espagnols. Pour le pouvoir faire, il falloit obtenir le

(1) Lettre de De Lionne du 30. de Septembre.
(2) Lettre de D'Estrades du 6. d'Octobre.

1667. le consentement des Etats, qu'il demanderoit, à ce qu'il disoit.

La conclusion de cette Conférence, fut que Van Beuning étoit très-persuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, si le Roi ne confirmoit la rénonciation de la Reine; que De Witt croyoit que plusieurs des Membres des Etats seroient du même sentiment, & qu'il n'en étoit pas lui-même fort éloigné; qu'enfin il falloit attendre le retour de Van Beuning, avant que d'entamer cette affaire. Ce dernier, & le Pensionaire étoient trop habiles gens, pour ne pas voir que le Roi de France vouloit garder à bon compte les Villes, qu'il avoit prises, & ne laisser pas de demeurer dans l'intention de demander, en suite, tout le reste de ce qu'il croyoit lui être dû, en vertu des Droits de la Reine, & d'être même en droit de demander tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, en cas que le Roi Charles II. vînt à mourir, sans enfans. Pour faire un Traité sûr, & qui pût calmer les esprits, dans les Provinces Unies; il falloit que le Roi Très-Chrétien en recevant une partie des Païs-Bas, renonçât à toutes les prétensions, qu'il croyoit avoir, sur toutes les parties de la Monarchie Espagnole; sans quoi on n'étoit assuré de rien, & avec quoi on ne tenoit néanmoins pas grand' chose; parce que les Grandes Puissances mesurent leurs Droits, sur leurs forces & non sur des Traitez; avec quelques précautions, & quelques solennitez, qu'ils aient été faits.

L'Ambassadeur de France trouvant le Pensionaire plus froid, qu'à l'ordinaire, lui dit, mais comme de lui-même, que s'il ne trouvoit pas l'avantage des Etats, dans la réponse du Roi; par laquelle il avoit témoigné qu'il étoit plus porté, pour leur interêt, que pour le sien propre; il n'avoit qu'à le dire, lors qu'il auroit conferé avec ceux, qui devoient prendre connoissance de cette affaire; parce que le Roi ayant satisfait à sa conscience, & au desir de ses Alliez, en se réduisant à peu de chose, vû ses grandes prétensions, n'avoit rien avancé auprès des Etats, qu'à les rendre plus ombrageux; Sa Majesté en tireroit au moins cet avantage, qu'elle verroit plus clair dans ses affaires, & pourroit prendre de justes mesures, sans perte de tems.

Cependant le Roi n'avoit rien fait, en faveur des Etats, puis qu'il ne laissoit pas d'aspirer à la conquête entiere des Païs-Bas Espagnols, qu'il prétendoit lui appartenir. Mais ni De Witt n'osoit dire tout ce qu'il en pensoit à l'Ambassadeur; ni ce dernier convenir de la verité.

D'Estrades soûtint „ que les Contributions devoient subsister, & que c'étoit une des dépendances des Places, que le Roi avoit prises. Il „ ajoûta que, pendant le Traité des Pirenées, „ les Contributions avoient subsisté, & qu'on avoit „ payé ce qui étoit dû de reste, après la Paix. Cela s'étoit fait autrefois, entre les Hollandois & les Espagnols.

D'Estrades dit aussi à De Witt „ que s'il persistoit dans les impressions, que Van Beuning „ lui avoit données, par ses Lettres, que l'accommodement ne pouvoit être sûr; si le Roi „ ne confirmoit, par un Acte, la rénonciation „ de la Reine; & qu'il pouvoit l'assurer dès-lors, „ que le Roi ne le feroit jamais, & que si lui, „ ou d'autres se persuadoient, que Sa Majesté en „ pût seulement souffrir la Proposition, ils se„ roient fort trompez. Il falloit au moins, que le Roi se fût engagé à ne point demander aux Espagnols, qu'ils lui remissent ce qu'ils possedoient sur la Frontiere des Etats Géneraux, pour ne pas les alarmer. Le Roi avoit bien promis, de ne pas s'approcher de la Frontiere des Provinces Unies. Mais on ne spécifia pas assez distinctement, jusqu'à quelle distance il pourroit s'avancer, sans donner de l'ombrage à la République. 1667.

L'Ambassadeur de France eut encore d'autres Conférences, avec le Pensionaire & Van Beuning; mais comme elles n'aboutirent à rien, je ne m'y arrêterai pas. (1) Pendant qu'on étoit occupé à cela, le Roi écrivit le 14. d'Octobre à son Ambassadeur, „ qu'on lui mandoit de la „ Haie que Meerman, qu'on avoit fait partir, „ avec précipitation, pour l'Angleterre, étoit „ chargé de faire des Propositions de Ligue, „ contre la Couronne de France; sur la parole „ que les Ministres d'Espagne prétendoient a„ voir tirée du Roi, qu'il en garderoit fidele„ ment le secret aux Etats, & ne s'en prévau„ droit point, pour les mettre mal, avec le Roi „ de France. Il ajoûtoit que, si la chose se „ passoit ainsi, les Etats ne pourroient pas trou„ ver étrange, qu'il songeât aussi à lui-même; „ & qu'il pratiquât tous les moyens, qui lui „ pourroient tomber dans l'esprit.

Cependant De Witt dit, (2) que Meerman n'avoit aucun ordre, que de renouveller le Traité de Commerce, & de lier une amitié solide, avec les Anglois, pour l'avenir. Il ajoûta néanmoins, qu'il avoit aussi ordre de prier le Roi d'Angleterre, de joindre ses bons offices aux leurs, pour l'accommodement de la France & de l'Espagne, afin de donner la Paix à la Flandre; & que cela étoit couché, en son Instruction, d'une maniere à ne pas pouvoir choquer Sa Majesté. Il dit encore, que les Etats ne feroient aucune Ligue, ni n'accepteroient pas les Propositions des Espagnols; tant qu'ils croiroient que S. M. auroit intention de s'accommoder; mais que si le contraire paroissoit, ils chercheroient à se garantir du voisinage de la France, qui les auroit bien-tôt opprimez, par sa grande Puissance. La France ne pouvoit pas ignorer, que c'étoit-là une maxime d'état des Provinces Unies; qu'elles ne pouvoient pas abandonner, sans s'exposer à devenir sujettes du Roi. Cependant l'invasion des Païs-Bas tendoit manifestement à cette fin.

L'Ambassadeur trouva néanmoins ce discours équivoque, & dit que les Etats pourroient bien dès-lors prendre des mesures de Ligue, sous prétexte d'un accommodement. Mais pendant qu'ils ne faisoient point d'Alliance offensive contre la France, mais seulement un Traité de défense mutuelle, avec l'Angleterre, pour se soûtenir réciproquement, dans l'état, où l'on étoit; on n'y pouvoit rien trouver à redire, ces deux Puissances n'ayant jamais pensé à envahir la France. Il n'étoit pas juste que, pendant que ce Royaume faisoit les Traitez, qui lui convenoient, l'Angleterre & les Etats ne pussent pas prendre des mesures ensemble, pour leur conservation.

Le Pensionaire de Hollande, & les autres Ministres de la République firent là-dessus un Projet d'accommodement, qui fut envoyé en France le 20. d'Octobre, & qui donna beaucoup à parler, mais qui n'eut aucun effet. C'étoit une simple précaution, contre la trop grande Puissance de ce Royaume, qui n'engageoit néanmoins à aucune hostilité contre lui, pendant qu'il

(1) Parmi les Lettres D'Estrades.
(2) Lettre de D'Estrades du 20. d'Octobre.

1667. qu'il demeureroit en repos. Il étoit proposé 1. d'employer tous les offices qu'on pourroit, auprès des Rois de France & d'Espagne; pour entrer en une négotiation, dans un lieu neutre, comme la Haie, ou quelque autre Ville du Voisinage: 2. de disposer les deux Parties, à consentir que les choses demeureroient dans l'état, où elles étoient, pendant six mois; dans l'esperance que, pendant ce même terme, on pourroit réussir à faire une Paix perpetuelle: 3. qu'en cas que l'une ou l'autre refusât cette sorte d'*Interim*, on ne rendroit aucun service à celle, qui le rejetteroit, & l'on rendroit toute sorte d'assistence à celle, qui l'accepteroit; même en joignant, en cas de besoin, ses armes avec elle, pour obliger efficacément l'autre, à y donner les mains: 4. qu'en cas que la Paix ne fût pas conclue, avant l'espace de six mois; les Etats & les Princes d'Allemagne, qui étoient alors assemblez à Cologne, & generalement tous les Princes, qui pourroient être capables de troubler la Paix; les Etats & les Princes s'obligeroient de faire durer l'*Interim*, par les moyens mentionnez, jusqu'à la conclusion du Traité principal, & de s'appliquer sérieusement, à le faire réüssir, par des échanges proportionnez, ou par d'autres conditions raisonnables; &, en cas d'une opiniâtreté mal-fondée, se servir, contre le refusant, des moyens spécifiez au troisiéme Article; pour éteindre ainsi tout-à-fait un feu, qui donnoit tant d'appréhension aux Voisins, & même à toute la Chrétienté: 5. qu'afin que l'on n'eût aucun sujet d'apréhender qu'un reste mal éteint de ce même feu ne revînt à rallumer une nouvelle guerre, les Etats & les Princes s'obligeroient ensemble à une Garantie la plus solennelle & la plus forte qu'il se pût faire, pour l'observation ponctuelle de toutes les conditions de ce Traité de Paix.

Quoi que tout cela fût couché, en termes qui sembloient regarder indifferemment l'Espagne & la France; il étoit dit, que cela ne pourroit pas diminuer la satisfaction, que le Roi de France devoit avoir; sur quoi on lui proposoit un moyen assuré de parvenir à ses fins; d'autant plus qu'on seroit obligé d'user de cette maniere d'agir, de la part des dits Etats; pour attirer dans la même consideration divers Princes d'Allemagne; qui, sans cela, pourroient être portez à des résolutions plus dangereuses, pour eux & pour la France.

On trouvoit bon que, pendant l'*Interim*, Sa Majesté Très-Chrétienne demeurât en possession, non seulement des Places conquises, par les armes, mais aussi de toutes leurs Dépendances; si néanmoins les Contributions cessoient dans les Païs, qui n'en dépendoient pas, comme aussi celles, que les Espagnols tiroient des Terres soumises au Roi de France.

Ce furent les Propositions, qui se firent alors pour finir la Guerre; non dans l'esperance d'en venir à bout, toutes raisonnables qu'elles pussent être; mais pour faire comprendre aux Puissances interessées les moyens de faire une Paix, qui ne pût pas facilement être rompue. Pour s'assurer du succès de semblables Propositions, il auroit fallu que tous les Contractans, ou au moins les principaux, se voulussent bien conduire, selon les Loix de la Justice & de l'Equité; sans les vouloir violer, quand même ils y trouveroient leur compte. Mais l'Ambition & les Interêts particuliers ne permettent pas aux Puissances d'observer les Loix, les plus sacrées de l'Humanité, pour ne pas dire de la Religion Chrétienne.

Le Roi de France à la puissance excessive duquel on vouloit opposer par-là une digue, qu'il ne pût pas rompre, rejetta hautement ce Projet. Le Marquis de Lionne, écrivit le 28. d'Octobre au Comte D'Estrades, „ qu'il ne fut jamais plus surpris, que quand il avoit vû ce „ Projet, & qu'il n'y avoit qu'à faire réflexion „ sur le passé, pour en comprendre la raison. „ De Witt, disoit-il, avoit pressé le Roi de „ s'expliquer confidemment des conditions, aux- „ quelles il consentoit à un accommodement, & „ promis que, si les Etats les trouvoient jus- „ tes, ils en pourroient convenir avec Sa Ma- „ jesté, & joindroient leurs forces aux siennes, „ pour nécessiter les Espagnols à les accepter. „ Le Roi s'expliqua, mais De Witt ayant trou- „ vé les conditions un peu trop hautes, les ré- „ duisît, comme il lui plut; en promettant „ toûjours que les Etats demeureroient joints à „ Sa Majesté. Elle s'accommoda enfin à tout „ ce que le Pensionaire desira, & pour facili- „ ter davantage la Paix, Elle y ajoûta une al- „ ternative, qu'elle poseroit les armes, & se „ contenteroit de ce qu'elle avoit pris, & que, „ quand Elle avoit lieu de s'attendre à des remer- „ cimens d'un procedé si obligeant, Elle trou- „ voit qu'Elle n'avoit fait autre chose, que de „ dire son secret inutilement. On vouloit mê- „ me s'en servir contre Elle, en tournant les „ choses en maniere, que l'on pût dire que, „ si le Roi s'accommodoit avec l'Espagne, „ il le faisoit de son propre consentement, „ & que les Etats pourroient tramer des Li- „ gues contre lui. Ces plaintes étoient uniquement fondées, sur ce que les Etats avoient voulu contrebalancer, par cette Alliance nouvelle, la Puissance de la France; au lieu qu'elle s'étoit attendue, qu'on permettroit qu'elle envahît ce que le Roi prétendoit lui être dû de la Monarchie d'Espagne; sans avoir aucun égard à la rénonciation de la Reine, en vertu des Droits de cette Princesse; c'est-à-dire les Païs-Bas, jusqu'à la Frontiere des Etats, pendant que Charles II. Roi d'Espagne, étoit en vie; & tout le reste des Etats de l'Espagne, si ce Prince venoit à mourir sans Enfans, comme il y en avoit beaucoup d'apparence. Par-là les Provinces Unies seroient infailliblement tombées en ses mains, faute de voisins, qui les secourussent. 1667.

Le Pensionaire de (1) Hollande payoit les Ministres de France, à peu près, de la même monoie. Il protestoit n'avoir eu d'autre dessein, que celui de favoriser les affaires du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demandoit, ou garder tout ce qu'il tenoit; mais qu'il falloit, pour cela, qu'il prît des mesures, pour y faire consentir les Etats, & que si le Roi n'avoit pas de la confiance en lui, qu'il croyoit mériter, par le désir qu'il avoit de le servir, qu'il ne s'en mêleroit plus; qu'il ne ménageoit les Princes d'Allemagne, qu'afin qu'ils ne s'écartassent pas des vuës, qu'il avoit, & que les Etats pussent les tenir unis, & faire entendre fortement aux Espagnols, qu'ils devoient accepter l'une, ou l'autre alternative, qu'il leur proposoit; que les Etats donneroient assurance au Roi, qu'acceptant l'une des Propositions, dont il étoit parlé dans le Mémoire, ils ne le regarderoient point comme refusant d'accepter l'Alliance; de sorte qu'en cela l'Espagne auroit du dessous, & qu'il seroit facile d'engager les Etats à rompre avec elle, & à joindre leurs forces à celles du Roi; puis

(1) Lettre du Comte d'Estrades du 3. de Novembre 1667.

1667. puis que ce feroit une condition accordée, entre eux & les Princes d'Allemagne.

D'Estrades disoit aussi que les choses étoient changées, & qu'il n'étoit plus au pouvoir du Pensionaire de Hollande de porter les Etats à rompre, avec l'Espagne. Cela venoit de ce que les Etats voyoient, qu'ils avoient tout à craindre de la France, & rien du tout, du côté de l'Espagne; qui étoit interessée à leur conservation, pour la soûtenir contre la France, qui sans eux auroit envahi les Païs-Bas. La peur de la même puissance réünit l'Espagne & les Etats : comme la peur qu'ils avoient euë de l'Espagne, dont la France étoit aussi ennemie, avoit autrefois attaché les Etats à Louïs XIII., & ensuite à son Fils; mais ce dernier aspirant à une partie de la Monarchie d'Espagne, qui leur étoit voisine, commença à les effrayer, & à les éloigner de l'amitié de la France.

Les Etats ne pouvoient pas se résoudre à rompre avec les Espagnols, parce qu'ils ne vouloient pas reconnoître le Roi de Portugal, pour Roi; lui qui ne leur payoit pas une grosse somme qu'il leur devoit, & que D'Estrades fait monter à huit millions. D'ailleurs, comme le dit le même Ambassadeur, les Etats craignoient qu'il n'y eût aucune sûreté, quand la Paix seroit faite entre la France & l'Espagne, & que le Roi ne rompît avec eux, sous quelque autre prétexte, comme on le vit en effet, dans la guerre, qu'il fit aux Provinces Unies en MDCLXXII. A cause de cela, son Ambassadeur jugeoit très-bien, que les Etats n'agiroient pas bien nettement, jusqu'à ce qu'ils fussent assurez, que le Roi agréroit la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçus pour Médiateurs, dans le *Projet d'Accommodement*, dont on a parlé. Mais on ne l'avoit point approuvé en France; comme il paroît encore, par une Lettre du 14. de Novembre, écrite par Mr. de Lionne en Hollande.

Le 10. du même Mois, D'Estrades lui écrivit qu'il avoit fait entendre au Pensionaire, que le Roi desapprouvoit le Projet, & s'en tenoit à son Mémoire; & n'avoit rien à y retrancher. Sur cela, De Witt lui répondit, que c'en étoit assez, pour chercher d'autres voyes; qui pussent faire réüssir les affaires, à la satisfaction de Sa Majesté; à quoi il ajoûta que son sentiment seroit que les Etats fussent Médiateurs, conjointement avec la Suede, dont le Roi avoit accepté la Médiation, & que les Princes du Rhin avoient fait savoir aux Etats la même chose, à leur égard. Il croyoit que demeurant Médiateurs, ils feroient tous les bons offices, qu'ils pourroient, pour engager le Roi d'Espagne, à donner satisfaction à la France. Il dit même, que ses Maîtres avoient écrit à leur Ambassadeur en Espagne, d'y parler vigoureusement, sur cette affaire.

D'Estrades répliqua, que ce n'étoit pas assez d'avoir écrit cela, mais qu'il falloit y envoyer Van Beuning, ou Beverning pour le soûtenir, avec vigueur; & que, si les Espagnols réfusoient ce qu'on demandoit d'eux, les Etats étoient obligez de rompre avec eux, conformément au Traité de MDCLXII., comme De Witt en étoit convenu. Le Pensionaire répondit, qu'il ne lui avoit fait cette Proposition, que de lui-même, dans un tems, auquel, si le Roi l'eût acceptée, il se trouvoit en état de la faire approuver aux Villes de la Hollande; mais que la réponse du Roi n'étoit venue, que trois mois après. Cependant, comme il le disoit, on avoit fait aliener les esprits de cette Province, des François; en ne joignant point la Flotte de France à celle des Etats, quoi qu'on en fût convenu; & en prenant des Places dans les Païs-Bas, ce qui leur faisoit craindre, que le Roi n'eût dessein de se rendre maitre de toutes les Provinces. De Witt ajoûtoit, qu'on avoit sujet de douter que le Roi voulût avoir la Paix; puis qu'il ne disoit rien de la Garantie des Puissances proposée, qui étoit un point essentiel, & sans lequel il ne pouvoit y avoir de sûreté, en ce que l'on traiteroit; que la condition de rompre, avec l'Espagne, en cas qu'elle ne voulût pas traiter avec le Roi de Portugal, en le reconnoissant tel, étoit une chose qui ne pouvoit pas être proposée en Hollande, & que cet article rendoit inutile toutes les autres propositions. 1667.

Nous passerons plus légerement sur les autres négotiations, qui ne consistent qu'en des redites, ou en des chicanes recherchées, ou en des propositions captieuses. On les verra, dans les Lettres suivantes de De Lionne & de D'Estrades. Ce dernier ayant dit que les Etats étant engagez, par le Traité de MDCLXIII. de soûtenir les Droits du Roi; De Witt en convint, & dit que les Etats le feroient fort ponctuellement. Mais celui, que le Roi prétendoit avoir sur les Païs-Bas, n'étoit pas encore, dit-il, verifié, parce qu'il étoit tout nouveau. Il dit encore, qu'il n'auroit pas de peine à justifier la conduite des Etats, en cette occasion; & que, par discretion, ils mettoient sous silence beaucoup de sujets, qu'on leur avoit donnez de se plaindre; que l'une des principales plaintes, qu'ils pourroient faire, contre le Roi, étoit d'avoir commencé une guerre, contre les Païs-Bas; après leur avoir donné parole de bouche, & par écrit, qu'on ne le feroit point, sans leur participation; que Sa Majesté avoit fait entrer son Armée en Flandre, dans le même tems qu'il leur avoit déclaré ses prétensions; qu'enfin le Traité des Pirenées portoit, que l'on ne viendroit aux voies de fait, entre les deux Couronnes, en cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il seroit arrivé; pendant lequel tems on tâcheroit de terminer les differends, à l'amiable; que néanmoins on n'avoit rien sû des plaintes, que le Roi faisoit contre l'Espagne, qu'à son entrée en Flandre, à la tête de quarante-mille hommes, & par la prise de cinq, ou six des plus considerables Places des Païs-Bas. Après cela, selon le Pensionaire, les Etats avoient raison de ne se croire point obligez de garantir une semblable guerre; qui en effet avoit été commencée, aussi-tôt que le Roi s'étoit plaint de l'Espagne, & sans la communiquer à ceux qui devoient en être Garants.

Au milieu (1) de Novembre, D. Estevan de Gamarra eut plusieurs Conférences avec le Pensionaire, & divers Députez des Villes de Hollande, dont quelques-uns du Quartier du Nord firent rapport à l'Ambassadeur de France; qui parle assez souvent dans ses Lettres, de *ses Amis de Nort-Hollande*, comme il le fait dans celle qu'il écrivit au Roi, le 17. de Novembre 1667. De Witt ne fit pas non plus de difficulté de lui dire, ce que les Espagnols avoient proposé. Ils dirent aux Hollandois, que le Conseil d'Espagne ne pouvoit entendre parler de leur vendre aucune Place des Païs-Bas; à moins que les Etats ne voulussent se déclarer contre la France, & faire une Ligue défensive, avec la Maison d'Autriche, pour la conservation des Provinces Es-

(1) Lettre de D'Estrades du 17. de Novembre.

1667. Espagnoles. Mais les Députez des Etats rejetterent cette Proposition, comme De Witt lui-même le dit à D'Estrades, qui l'alla voir, pour le remercier de la réponse qu'il avoit faite aux Espagnols, & le flatta en même tems de la gloire, qu'il pourroit aquerir, en finissant la guerre, qui étoit entre deux Puissants Rois, & cela d'une maniere, qui étoit avantageuse à la République. Le Pensionaire lui répondit, qu'il n'avoit rien tant souhaité, que de mettre une bonne fin à un si grand Ouvrage; mais qu'il y voyoit alors des difficultez insurmontables, qui ne paroissoient pas, quand le Roi en avoit fait la Proposition aux Etats. Telle étoit celle de se déclarer pour le Portugal, contre l'Espagne; ce qui ne passeroit jamais dans l'Assemblée des Etats. Telle étoit encore celle, dont les mêmes Etats étoient persuadez, que la Paix ne pourroit jamais être ferme; si les Rois & les Princes n'entroient, avec eux, dans la Garantie, de ce dont on seroit convenu. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il ne croyoit pas que le Roi son Maître se relâchât de ce qu'il avoit demandé, par rapport au Portugal; & que toutes les Garanties des Rois & des Princes d'Allemagne n'égaleroient pas la sûreté d'un Traité, signé par Sa Majesté. Il ajoûta, que ces sortes de Garanties lui faisoient de la peine, parce qu'elles présupposoient des ombrages & des méfiances, qui deshonoroient un grand Roi leur Allié; qui avoit témoigné son amitié aux Etats, en tant d'occasions signalées. D'ailleurs D'Estrades demandoit que, posé le cas que Sa Majesté s'accommodât à ce qu'ils souhaitoient, ce que les Etats feroient; si le Conseil d'Espagne ne consentoit pas au Partage, ou vouloit tirer l'affaire en longueur, pour empêcher que le Roi ne se mît en Campagne.

De Witt lui répondit, qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompissent, avec l'Espagne, en cas qu'il rejettât tout accommodement; que c'étoit là son sentiment, mais que sa peine étoit de convenir de ce qui se feroit, après cette rupture; parce qu'il pourroit se faire que Sa Majesté prît des Places, dans leur voisinage; ce qui leur pourroit donner de si grands ombrages, que la bonne intelligence, entre le Roi & les Etats, ne dureroit pas long-tems; qu'il pourroit arriver la même chose du côté de la France, par la prise de quelques Places, par les armes des Etats. Ces sortes de concerts, qui sont d'une si grande conséquence, ne se pouvoient pas bien faire par Lettres, parce qu'il y avoit trop de choses à repliquer, avant que de convenir.

L'Ambassadeur lui répondit, que les Etats pourroient remedier à cet inconvenient, en envoyant leurs intentions par Van Beuning, qui seroient écoutées par S. M. Mais le Pensionaire répliqua, qu'il avoit déja ordre d'y aller, & comme ils étoient dans une République, châcun trouvoit assez d'amis dans les Villes, pour obtenir ce qu'il souhaitoit; mais qu'il y trouvoit un autre inconvenient plus grand. C'étoit qu'une personne, députée par l'Etat à des Royaumes, devoit avoir son Instruction, de la part de toutes les Provinces; il n'y avoit personne, qui osât s'en charger, de peur d'en être recherché quelque jour. Le Pensionaire vouloit envoyer le Comte D'Estrades à Paris, pour traiter de cette affaire, & l'instruire de ce que Sa Majesté résoudroit. Mais la Cour de France ne voulut pas entendre, à lui permettre de quitter la Hollande, comme il paroît par diverses Lettres, qui se trouvent dans la suite.

On reçut avis à Paris que Meerman, (1) que les Etats avoient envoyé à Londres, n'osant pas proposer au Roi d'Angleterre, une Ligue de ses Maîtres avec lui, pour la défense des Païs-Bas, contre la France, avoit prié le Comte de Molina, Ambassadeur d'Espagne à Londres, de le faire, & lui avoit donné pouvoir de dire, pour les Etats, qu'ils étoient disposez à faire cette Ligue, si le Roi d'Angleterre y consentoit. Sur cela, le Roi de France ordonna à son Ambassadeur à la Haie, de dire au Pensionaire de Hollande, que si l'on continuoit à le jouer; S. M. étoit résoluë de le rendre au double, quoi qu'il en pût arriver. C'est ce que De Lionne écrivit à D'Estrades. 1667.

Le prémier trouvoit mauvais, que De Witt se fût plaint de ce que le Roi avoit attaqué les Païs-Bas, sans en avertir les Etats; quoi que les Etats Géneraux ne pussent pas voir la France s'approcher de leurs Frontieres, sans en prendre beaucoup d'ombrage; vû la coûtume des grandes Puissances, qui sont d'autant plus à craindre, qu'elles sont plus proche. Les Etats avoient témoigné, depuis plusieurs années, qu'ils se pouvoient beaucoup mieux fier à des Amis de cette sorte, quand ils demeurent un peu plus éloignez, que lors qu'on les sent trop proches. De Lionne disoit encore, *qu'ils ne croyoit pas qu'on ressentit, à Madrid, le moindre progrès des armes du Roi, autant qu'on le ressentoit à la Haie.*

Le 18. de Novembre, le Roi envoya un Mémoire à son Ambassadeur, où il examine encore le Projet, qu'il ne pouvoit pas digerer & propose les points, que pourroit contenir leur Traité, qui pourroit se faire entre lui & les Etats. Il disoit „ que jusqu'à la fin de Mars, „ si les Espagnols en acceptoient la Proposition, dans ce terme-là, il se contenteroit, „ pour la satisfaction qu'il prétendoit des Droits „ échus à la Reine, par la mort du Roi „ d'Espagne, d'une cession des Places, „ Forts, Postes, & de leurs Dépendances „ qu'il avoit occupées la Campagne passée: „ Que si les Espagnols aimoient mieux traiter, „ avec Sa Majesté, d'un échange de ces Con„ quêtes; Elle se contenteroit de la possession „ de ce qu'ils avoient alors dans le Duché de „ Luxembourg, de Cambrai & du Cambresis, „ de Doüai, Aire, St. Omer, Bergue & Fur„ ne, avec toutes leurs dépendances: Que Char„ leroi seroit rasé; & que Sa Majesté leur res„ titueroit toutes les autres conquêtes, non com„ prises en cet Article, qu'Elle avoit faites en „ cette Campagne: Que pour faciliter davan„ tage la Paix, si les Espagnols aimoient mieux „ ceder à Sa Majesté la Franche-Comté, que „ le Duché de Luxembourg, Elle l'accepte„ roit.

„ Que Sa Majesté, moyenant les cessions, „ qu'on vient de marquer, à l'égard du premier „ parti, ou du second, fourniroit au Roi d'Es„ pagne ses rénonciations, & celles de la Rei„ ne, de tous les Droits échus à cette Prin„ cesse, par la mort du Roi d'Espagne, & „ souffriroit volontiers que les Princes & les Po„ tentats, qui le voudroient faire, donnassent „ aux Parties la Garantie, de ce qu'elles auroient „ signé.

„ Que les Etats, qui avoient trouvé raisonna„ bles les Offres de Sa Majesté, qu'elle avoit mê„ me

(1) Voyez la Lettre de De Lionne du 18. de Novembre 1667.

1667. „ me fort moderées à leur considération, promettroient réciproquement à Sa Majesté qu'ils „ employeroient leurs offices, envers les Espagnols, pour les porter entre ce tems-là, & la „ fin de Mars, à l'acceptation d'une de ces alternatives; & que dès-lors, ou après le tems „ expiré, Sa Majesté ne pourroit point être censée, par les Etats, avoir refusé la Paix; mais „ seulement les Espagnols; & que toute assistance, de quelque nature qu'elle pût être, leur „ seroit refusée, dans la continuation de la guerre, par les Etats qui joindroient le nombre de „ Troupes, dont on conviendroit, à celles du „ Roi; jusqu'à ce qu'on eût contraint les Espagnols de donner les mains à la Paix.

„ Que les Etats promettroient, outre cela, à „ Sa Majesté de ne fournir aucun subside d'argent à aucun Prince, ou Potentat de l'Empire, ou hors de l'Empire; qui viendroient employer leurs armes contre le Roi, en faveur „ des Espagnols, dans la continuation de cette „ guerre; quand les Espagnols auroient réfusé la „ Paix, aux conditions spécifiées, de l'une des „ deux alternatives.

„ Qu'à l'égard du Portugal, comme Sa Majesté savoit que la résolution avoit été prise „ à Madrid, de traiter avec le Roi de Portugal, de Roi à Roi; ce qui formoit la seule difficulté, qui avoit arrêté la conclusion de cet „ accommodement, avant le Traité fait entre la „ France & le Portugal; que cette offre doit avoir déja été faite au Roi de Portugal, & qu'il „ n'étoit pas à croire que les Espagnols voulussent „ la rétracter; quand à ce point-là près, tous les „ autres Articles étant ajustez, il seroit effectivement question de faire cesser tous les maux de „ la Chrétienté, par la prompte conclusion d'un „ bon accommodement; Sa Majesté se contenteroit que les Etats lui promissent d'employer „ les offices les plus efficaces, auprès des Espagnols; pour les entretenir dans la bonne résolution, qu'ils avoient prise de traiter la Paix, „ avec le Roi de Portugal de Roi à Roi; mais „ que Sa Majesté se réserveroit toûjours, en cas „ d'une opiniâtreté invincible des Espagnols, de „ faire ce, à quoi Elle étoit obligée, pour ne „ jamais manquer au Traité, qu'Elle avoit avec „ le Roi de Portugal.

On (1) trouva à la Haie, qu'il y avoit quelque chose d'obscur, touchant le Portugal; mais que cela ne devoit pas faire retarder la Paix. Le Pensionaire assura à l'Ambassadeur de France, que ce qu'on avoit écrit de Meerman, comme s'il pressoit le Roi d'Angleterre de faire une Ligue, pour la conservation des Païs-Bas Espagnols, n'étoit pas vrai; & que si l'on avoit cru, en Hollande, ce qu'on disoit de ce que faisoit Ruvigny Ambassadeur du Roi en Angleterre, on auroit eu lieu de se précautioner; mais qu'on avoit méprisé ces Avis, comme venans d'un lieu suspect. De Witt donna là-dessus sa parole, en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez, que les Etats avoient avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ses interêts. Les paroles des Ministres Publics doivent toûjours s'entendre, avec cette clause; *en cas que le bien de l'Etat le souffre*. Il ne se passa pas deux mois, que la Ligue, dont on avoit eu peur, en France, se conclût, à la Haie, comme on le verra.

Comme les Espagnols (2) n'avoient rien répondu, depuis le tems auquel le Roi de France avoit dit à Van Beuning, de vouloir bien s'engager jusqu'à la fin de Mars 1668. à n'entreprendre rien sur aucune de leurs Places fortes, pourvu qu'ils s'obligeassent réciproquement; De Lionne crut qu'il seroit bon & même nécessaire, que D'Estrades déclarât aux Etats, que Sa Majesté par le long silence des Espagnols, n'étant liée à rien, ils ne devroient pas être surpris, s'ils entendoient dire, que les Armes de Sa Majesté eussent fait quelques nouvelles conquêtes, pendant l'Hiver; afin que ni eux, ni aucun autre ne pût dire, après que la chose seroit arrivée, que Sa Majesté eût manqué à sa parole. 1667.

Comme on disoit encore, que Meerman avoit pressé le Roi d'Angleterre de se liguer, avec les Etats, pour s'opposer aux entreprises de la France; son Ambassadeur fit entendre au Pensionaire & à Van Beuning, ce que le Roi lui avoit écrit là-dessus, & qu'ils avoient tous deux juré, sur leur salut, qu'il n'y avoit rien dans leurs instructions, sinon, que l'Etat étoit résolu de travailler efficacément, à un accommodement entre la France & l'Espagne; & qu'il convioit l'Angleterre à entrer dans ces vuës; & qu'outre cela Meerman n'avoit rien dit, ni discouru avec Molina, d'une autre maniere.

Les deux Commissaires Hollandois protesterent, avec les mêmes sermens, que jamais il n'étoit entré dans l'esprit des Membres de la Province de Hollande, de faire aucune Ligue avec l'Espagne, ni aucun Prince d'Allemagne, contre la France; ni d'agir conjointement, ni séparement à la chasser des Conquêtes, qu'elle venoit de faire, dans les Païs-Bas.

Ils ajoûterent, qu'en effet il y avoit eu quelque Conférence entre les Ministres d'Espagne, & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement de quelques Villes dans les Païs-Bas, pour une somme d'argent: Que cela s'étoit fait dans un tems, auquel les Esprits étoient pleins d'inquiétude & de méfiance, sur ce que Sa Majesté avoit laissé passer trois mois; sans répondre aux avances, qui avoient été faites, par De Witt: Que pour lors, on étoit revenu entierement de ces engagemens, & qu'on étoit disposé, dans l'Etat, à travailler vigoureusement à procurer à Sa Majesté la satisfaction, qu'Elle désiroit de l'Espagne, & à convier ses Amis en Allemagne, à entrer dans les mêmes vuës, & les mêmes engagemens avec les Etats, sans aucune Ligue, qui pût être desagréable à S. M. & que puis que les Etats lui donnent toutes les marques effectives de leur sincerité en cela, Elle voulût bien mettre les esprits en repos; en les assurant que la Guerre venant à se continuer, elle ne pousseroit pas plus loin ses conquêtes, du côté du Païs-Bas.

Ils dirent de plus, que l'on n'avoit projetté, avec quelques Princes d'Allemagne, autre chose sinon qu'on travailleroit à accommoder la France avec l'Espagne; & que, de peur qu'il n'arrivât cependant quelque chose, qui fût cause d'une rupture, on porteroit les Parties à une cessation d'armes. Les Etats jugeoient, que le Roi n'auroit pas sujet de les blâmer en cela; puis qu'il avoit été assuré, par D'Estrades, qu'ils ne déclareroient jamais Sa Majesté refusante, tant qu'Elle se contenteroit des conditions de la Paix, qu'ils auroient proposées. Ils croyoient aussi qu'ils pourroient convenir de moyens si efficaces, pour procurer la Paix; qu'on ne pouvoit pas attendre plus d'effet d'une déclaration contre l'Espagne, que le Roi demandoit, avec tant d'instance.

Tant

(1) Lettre de D'Estrade du 24. de Novembre.
(2) Voyez une Lettre de De Lionne à D'Estrades, du 25. de Novembre.

1667. Tant s'en falloit, que le Roi pût prendre quelque ombrage de ces négotiations, comme si les Etats cherchoient à retarder la conclusion de la Paix; qu'ils étoient persuadez qu'il paroîtroit, dans tout leur procedé, qu'ils l'accepteroient, autant qu'il leur seroit possible. Si dans les Propositions, qu'on pourroit faire, en ménageant cette affaire, Sa Majesté remarquoit qu'il y en eût, qui éloignassent l'esperance de la Paix; les Etats assuroient qu'ils seroient disposez à la satisfaire là-dessus; pourvû que Sa Majesté convînt avec eux des expédiens propres à guérir les Esprits, de l'appréhension de la conquête de tous les Païs-Bas, par ses armes. Ils témoignoient encore, que si le Roi vouloit bien leur donner des sûretez, contre ces appréhensions, ils ne feroient aucune difficulté d'accorder à Sa Majesté tout ce qu'Elle pourroit desirer d'eux; enfin de ne lui causer aucun préjudice, au dessein de parvenir sûrement à la Paix.

On voit bien, que le principal but de tout ce discours étoit d'arrêter l'exécution des desseins, que la France paroissoit avoir d'envahir tout, dans les Païs-Bas, jusqu'à la Frontiere des Etats. C'étoit-là la peur, dont il les falloit guerir, pour prendre le parti de la France; ce qui ne pouvoit se faire, sans changer le Projet qu'Elle avoit fait de chasser les Espagnols des Païs-Bas; quoi qu'Elle ne l'eût pas encore déclaré.

D'Estrades répondit à ces Propositions, qu'il ne manqueroit pas de rendre compte au Roi son Maître, de la bonne intention, que les Etats avoient de demeurer attachez à ses interêts, & de rejetter tout ce qui y seroit contraire; mais il ajoûta, que pour effectuer cette bonne intention, il y avoit un moyen plus court, que celui que les Commissaires de l'Etat proposoient; & que ce seroit de faire signifier aux Etats & Princes de l'Empire, que le Roi Très-Chrétien se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient pas avant le dernier de Mars; les Etats Géneraux seroient obligez de joindre leurs armes avec celles de la France, & d'attaquer les Païs-Bas Espagnols conjointement.

Il fit aussi diverses difficultez, & feignit, entre autres choses, qu'il n'entendoit pas ce que les Commissaires vouloient dire; quand ils prioient Sa Majesté de leur ôter les *ombrages* & les *méfiances*, dont ils parloient. Ils dirent donc, sur cette question, que si le Roi, en cas que les Espagnols refusassent les conditions proposées, vouloit leur donner des assurances de n'entreprendre rien dans les Païs-Bas, & d'avoir seulement les Places conquises, & son Armée sur la défensive; c'étoit la seule chose, qu'il pût faire pour calmer les esprits. Au reste, ils témoignerent que si Sa Majesté poussoit ses conquêtes contre les Espagnols, dans la Franche-Comté, en Espagne, en Catalogne, ou en Italie; les Etats n'y trouveroient rien à redire, & qu'ils ne doutoient pas même, qu'en ce cas-là, si les Espagnols, & l'Empereur, ou quelques autres Princes d'Allemagne se joignoient pour attaquer quelque Place de Sa Majesté, ou entrassent en France, pour y faire des conquêtes; les Etats ne leur déclarassent la guerre, ou n'attaquassent les Païs-Bas, avec toutes leurs forces. C'est en effet tout ce qu'ils pouvoient faire, en cette conjoncture, & leur en demander davantage, c'étoit les vouloir obliger à agir, contre leur propre sûreté; à quoi on savoit qu'ils ne consentiroient jamais.

L'Ambassadeur ne laissoit pas de les presser d'engager les Etats, à rompre le Commerce, qu'ils avoient en Espagne; sur quoi Van Beuning se récria que ce seroit la ruine de la Ville d'Amsterdam, qui avoit en Espagne des Marchandises pour plus de trente millions, & en divers Ports de la Méditerranée, d'où elle esperoit de retirer soixante millions; de sorte que cette Ville ne consentiroit jamais à cette rupture. S'il grossissoit les profits de ce Commerce, il étoit néanmoins certain qu'il étoit très-considerable. D'Estrades répliqua qu'ils parleroient de même, si le Roi son Maître étoit attaqué, quand il auroit tourné ses armes ailleurs, & qu'ainsi les Etats auroient une excuse prête, pour ne le point secourir. Mais Van Beuning répondit, qu'il y avoit bien de la difference, en ce que les Espagnols, ou les Allemands seroient alors les aggresseurs, & que les Etats seroient obligez, par le Traité de Garantie de MDCLXII. de rompre avec eux, en faveur de la France, comme étant attaquée. 1667.

Ce même Ambassadeur, dans une Lettre, du 1. de Decembre, parle d'un démêlé, qui avoit été entre De Witt & ses anciens Amis Van Beuning & Beverning, à l'occasion de la promotion d'un Officier de l'Armée, malgré le premier; en quoi De Witt eut le dessous. Il dit aussi, que le parti du Prince d'Orange avoit été contre lui; ce qui engagea le Pensionaire de porter les Etats de Hollande, le jour precedent, ou le dernier de Novembre, à prendre la résolution d'éteindre, pour jamais, la Charge de Stadthoudre; avec serment des Membres de l'Assemblée, de ne consentir jamais à son rétablissement.

Dans le fonds, cette Charge n'étoit autre chose sous la Maison de Bourgogne, que celle de *Lieutenant* du Comté de Hollande, quand le Comte n'y étoit pas, mais l'autorité cessoit, depuis que le Comte étoit chez lui. Le Prince d'Orange Guillaume I. avoit été laissé par Philippe II. Roi d'Espagne, & Seigneur des XVII. Provinces des Païs-Bas, comme *Stadthoudre* de Hollande & de Zélande. Mais depuis que ces Provinces, comme les autres des Païs-Bas, eurent secoué le joug de l'Espagne, comme on l'a raconté aux premiers Livres de cette Histoire; on ne laissa pas de donner au Prince d'Orange le titre de *Stadthoudre*, qu'il porta jusqu'à sa mort, quoi qu'on ne pût plus dire qu'il le tînt du Roi, qui avoit révoqué, en le proscrivant, tout le pouvoir, qu'il lui avoit donné. Mais comme c'étoit un très-habile homme, & qui s'étoit attiré l'amitié des Magistrats & des Peuples de ces Provinces, ils ne laisserent pas de le nommer *Stadthoudre*, quoi qu'à parler à la rigueur, il ne le fût plus, de la part du Roi; sans néanmoins lui conférer cette charge, au nom des deux Provinces, qu'il gouvernoit. Depuis elles donnerent ce Titre à son Fils *Maurice de Nassau*, pour l'opposer au *Comte de Leicester*, & lui confier ensuite leurs Armées. Son Frere *Frideric Henri* lui succeda, en ces Emplois, & son Fils après lui; mais il ne les pût pas transmettre à son Fils, qui ne nâquit qu'après la mort de son Pere, parce que ces Charges n'étoient pas héreditaires. On a vu, dans cette Histoire, les efforts que sa famille fit, pour faire rendre à ce jeune Prince les Dignitez, que ses Prédecesseurs avoient euës. Mais la Province de Hollande, que le Prince Guillaume II. avoit offensée, par le siege d'Amsterdam; & les familles de ceux qui se trouverent mêlez dans cette affaire, & que ce Prince avoit choquées, s'opposerent, comme on l'a vû, à l'élection de son Fils Guillaume III. Il avoit aspiré aux hon-

1667. neurs, que son Pere avoit eus, qui étoit le Gouvernement des Provinces, dont son Pere l'avoit été; &, outre cela, aux Emplois d'Amiral-Géneral de leurs Flottes, & Capitaine Géneral des Armées par Terre des Provinces Unies. On ne l'exclut pas de la charge de Capitaine Géneral, mais seulement de celle de Stadthoudre, qui ne passoit nullement pour une Charge, qui fût nécessaire; puis que les Souverains étant toûjours présens, & en état de mettre ordre à tout ce qui se passoit, en châque Province, ils sembloient n'avoir point besoin de Lieutenant. Mais l'Edit, qui éteignoit cette Charge, & que l'on nomma l'*Edit perpetuel*, ne dura pas long-tems. C'est ainsi que la République d'Athenes appelloit *ses Lois éternelles*; ce qui s'entendoit avec cette exception, *à moins que l'on ne vint à changer de sentiment*. Les hommes ne sont guère plus maîtres de l'avenir, que du passé, qu'ils ne peuvent ni changer, ni faire revenir. L'état des choses varie trop, pour se promettre qu'on puisse remedier à leur instabilité. Voici la substance de l'Edit des Etats de Hollande.

„ Les Etats de Hollande & de Westfrise, Assemblez, après avoir conferé avec les Nobles „ & les Magistrats des Villes, ont, du consentement unanime de tous les Membres, arrêté „ & conclu les Articles suivans; comme un Edit perpetuel & une Loi éternelle, pour la défense de la liberté, & pour la conservation de „ l'Union, & du repos public.

„ I. Que la nomination & l'élection de ceux, „ qui entreront ci-après, dans le College des „ Nobles, celles des Bourgmestres, des Conseillers, des Echevins, & d'autres Charges, „ qui regardent la Magistrature des Villes, demeureront dans la puissance des Nobles, & „ seront déferées aux Nobles & aux Villes; qui „ se trouveroient avoir ce Droit, par l'ancien „ Usage, ou par Privilege déja accordé, ou qui „ pourroit, dans la suite, leur être accordé. „ Qu'elles joüiront, en ce cas, de toute l'étendue de leurs Privileges, conformément aux „ Lois; sans qu'il soit jamais permis de déferer à „ qui que ce soit, au préjudice des Villes, cette Nomination, & Election, en tout, ou en „ partie.

„ II. Que les Charges, Offices, Emplois, & „ Bénefices qui sont à présent à la nomination „ des Etats, leur demeureront, sans qu'il leur soit „ permis d'en disposer autrement; bien entendu, „ qu'on ne comprendra point ici les Emplois & „ les Charges Militaires, qui peuvent venir à „ manquer, pendant la Campagne, tant par „ Mer, que par Terre; dont la disposition provisionelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP. „ sera règlée, conformément aux plus grands „ Emplois, comme Elles-mêmes le jugeront à „ propos, pour le bien de la Patrie.

„ III. Que Leurs GG. PP. non seulement ne „ se départiront jamais de cette Résolution, mais „ qu'Elles employeront de plus tous leurs soins, „ pour persuader la Généralité de l'importance „ de cette affaire; afin que les Provinces Alliées, „ en étant convaincuës, agissent de concert avec „ Leurs GG. PP. & prennent des Résolutions „ unanimes, stables & uniformes; en vertu desquelles il soit arrêté, que celui, ou ceux, qui „ seront successivement revêtus des Charges de „ Capitaine & d'Amiral Géneral, ou qui joüiront, en même tems, de ces deux Emplois; „ ou celui auquel, sous quelque titre, que ce „ soit, on pourroit déferer le commandement, „ en Chef, sur les Troupes, tant par Mer, que „ par Terre; ne pourra, ou ne pourront pas être Stadthoudres d'une Province, ou de plusieurs Provinces; & pour ce qui concerne, en „ particulier, la Province de Hollande & de „ Westfrise, que non seulement ceux, à qui on „ aura confié le Commandement en Chef des „ Troupes de Terre & de Mer; mais encore „ quelque autre, que ce puisse être, ne pourra „ être revêtu de la Charge de Stadthoudre de „ cette Province, cet Emploi étant & demeurant „ éteint, & les Conseillers Députez, en l'absence de Leurs GG. PP. seront autorisez, conformément à leur Instruction, de donner les „ Ordres nécessaires, dans châque Quartier, suivant l'exigence des cas, & la nécessité des affaires. 1667.

„ IV. Que pour rendre ferme & stable la „ Résolution prise ci-dessus, & pour mettre „ d'ailleurs en repos, de ce côté-là, la Noblesse & les Villes; il est à propos, que tous „ ceux, qui sont à présent admis, ou qui seront admis dans le College des Nobles, & „ qui sont élûs, ou qui le seront, pour être „ dans le Conseil des Villes, déclarent par un „ serment solennel, qu'ils maintiendront, avec „ sincerité, les Articles spécifiez ci-dessus, & „ qu'ils ne souffriront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront „ jamais, & ne souffriront pas qu'on fasse, de „ leur part, aucune Proposition, qui y soit contraire. De plus que le serment, qui sera prêté, par les Membres de Leurs GG. PP. „ dans leur Assemblée, sera le plus solennel, „ le plus ample & dans la meilleure forme, „ qu'il se pourra. Que d'ailleurs le Grand Pensionaire sera obligé en même tems, de prêter ce même serment, qu'il observera & défendra, de tout son pouvoir, tous ces Points; „ sans jamais y contrevenir directement, ni indirectement.

„ V. Qu'enfin, pour plus grande sûreté, ces „ Articles seront inserez, tant dans l'Instruction du Capitaine Géneral, que dans celle de „ l'Amiral Géneral; & que l'on exigera d'eux, „ par serment, que non seulement ils ne feront „ point de Proposition, qui y fasse quelque atteinte directement, ou indirectement; mais „ encore qu'ils ne feront rien qui leur soit préjudiciable; & qu'au contraire si cela arrivoit, „ de la part de quelquautre, ils s'y opposeront, & qu'en cas que quelque Province, „ dans la suite du tems voulût leur offrir la „ Charge de Stadthoudre, ils seront obligez de „ refuser, & refuseront absolument.

Cette résolution avoit été prise le 15. d'Août, mais elle ne fut exécutée qu'au commencement de Decembre, de cette même année MDCLXVII.

Tout cela ne se proposoit, que pour mettre le jeune Prince d'Orange hors d'état de faire à la République ce que son Grand Oncle, & son Pere lui avoient fait; en étendant bien au-delà du pouvoir de leurs Charges, leur autorité. Il est surprenant qu'un homme, qui avoit autant de pénetration & d'experience, que le Pensionaire de Hollande, pût esperer d'empêcher que le Prince d'Orange ne fût rétabli dans les Charges de son Pere, par un Edit & par des Sermens; comme, si l'Assemblée, qui y avoit contribué, ne pouvoit point changer de sentiment, avec le tems, & s'absoudre Elle-même du serment, par le Droit de la Souveraineté; qui peut, comme on le croit communément, décharger d'un serment pris témerairement, ou par crain-

1667. crainte, les autres & Elle-même. Il auroit dû, comme il a paru depuis, consulter l'inclination des Peuples des Provinces Unies, sans en excepter les Hollandois, à voir le Prince d'Orange rétabli. Aucune famille ne pouvoit s'égaler à la sienne, soit à l'égard de la Noblesse, soit à l'égard des services, qu'elles avoient rendus à l'Etat. Personne n'avoit tant de bien, dans les Provinces Unies, que le Prince d'Orange, & tant d'interêt de ne les livrer pas à l'Angleterre, ni à la France, quoi qu'arriere-petit-Fils de Henri IV. & Neveu de Charles II. Aussi fit-il voir, dans très-peu d'années, que ceux, qui avoient bien auguré de son élevation, avoient mieux jugé de l'avenir; que n'avoit fait un très-habile homme, tel qu'étoit le Pensionaire, mais qui ne s'apperçut pas qu'il entreprenoit l'impossible, en voulant fonder la grandeur de quelques familles Bourgeoises, sur les ruines de la Maison d'Orange. Il y a bien de l'apparence que l'ambition, & l'esprit de vengeance, passions qui ont trompé les meilleurs esprits, empêcherent cet habile homme, de s'appercevoir qu'il n'avoit pas pris le bon parti; par rapport non seulement à sa famille, mais même à l'égard de l'Etat. J'ai cru devoir dire cela, en passant, pour préparer les Lecteurs à la Scêne, qui s'ouvrit peu d'années, après celle ci.

Pendant le reste de cette année, on parla beaucoup, sans en venir à bout, de trouver quelque moyen, pour engager le Roi de France, à entrer en Négotiation, avec les Espagnols; qui de leur côté tâchoient d'engager le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux.

Les Etats Generaux ayant proposé au Roi de France, de porter ses armes en quelque Païs éloigné des Païs-Bas, pour n'être pas contraints de s'opposer à lui, s'il s'avançoit trop de leurs Frontieres; il sembla craindre qu'on ne lui dressât un piege. De Lionne (1) demandoit là-dessus à D'Estrades, si le Roi faisoit ce qu'ils souhaitoient, quelle confiance il pourroit prendre en ce que les Etats Generaux lui faisoient dire là-dessus. Il ne pouvoit croire qu'ils voulussent bien défendre, avec leurs Troupes, les Conquêtes, qu'il avoit faites aux Païs-Bas; eux, qui avoient témoigné tant de déplaisir de les voir faire, qui en avoient conçu tant d'ombrages, & qui n'oublioient rien, pour les lui faire abandonner, si cela se pouvoit „ Si les „ soixante Millions, *disoit-il*, que le Commerce „ d'Espagne apporte aux Provinces Unies, en cette „ conjoncture, à ce qu'elles disent elles-mêmes, „ empêchent qu'elles ne déclarent la Guerre à „ l'Espagne; la consideration de cette même „ somme n'empêcheroit-elle pas, que les Etats „ ne défendissent de bonne foi les Conquêtes du „ Roi, qui leur causent tant de peine & d'ombrages? Quand ceux, qui ont l'honneur d'être écoutez de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens, au point de lui conseiller „ de prendre cette confiance aux Etats; je vous „ assure qu'Elle ne le feroit jamais, étant trop prudente & trop clair-voyante, pour ne pas voir ce „ qui en arriveroit. Que les Directeurs des Etats „ tournent l'affaire, en autant de manieres, qu'ils „ voudront; j'ose dire, que pour procurer à la „ Chrétienté une prompte Paix; ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni que soit sujette „ à moins d'inconveniens; que celle de déclarer „ aux Espagnols, qu'il faut qu'ils s'accommodent, aux conditions concertées, entre le Roi „ & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes, „ pour les y contraindre. Mais il n'étoit pas de 1667. l'interêt des Etats d'affoiblir si fort les Espagnols, qu'ils fussent en danger de perdre tout ce qu'ils avoient encore en Flandre, dans une seule Campagne; de sorte qu'il se trouveroit enfin que la France étendroit ses conquêtes jusqu'à leurs Frontieres, sans qu'il y eût rien, entre elles & la Province de Flandre.

Le bruit continuoit à courir en France, que les Ministres des Etats à Londres, & ceux des Espagnols à la même Cour, avoient des Conferences ensemble, & étoient tombez d'accord d'accompagner la Proposition, qu'ils devoient faire au Roi d'Angleterre, touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il étoit nécessaire de penser, en même tems, d'empêcher les progrès de la France, & que Meerman & Boreel avoient promis de donner cela, par écrit, si on le jugeoit nécessaire. On avoit même écrit d'Angleterre aux Ministres du Roi de France, que les Ambassadeurs de Hollande n'avoient pas fait difficulté de dire à plusieurs Membres du Parlement, qu'ils croyoient être les plus confidens des Espagnols, qu'il n'y avoit aucune Ligue entre les Espagnols & les Etats; qui pût empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres avoient tant d'interêt. Cela sembloit vouloir dire, qu'il falloit faire une Alliance expresse, pour cela; comme il arriva bien-tôt après.

D'Estrades témoigne, (2) dans une Lettre, dans laquelle il répond à celle de De Lionne, du 9. que De Witt & Van Beuning persistoient toûjours, à souhaiter que le Roi de France portât ses armes hors des Païs-Bas; en cas que les Espagnols refusassent les conditions, auxquelles il offroit la Paix. Les autres Députez des Villes de Hollande étoient dans la même pensée, & disoient sans détour qu'ils ne vouloient pas aider le Roi à prendre la Flandre, comme cela arriveroit infailliblement, s'ils joignoient leurs armes aux siennes. Quelques Députez de la Nort-Hollande, avec qui D'Estrades avoit beaucoup de liaison, lui dirent qu'étant assurez que le Roi se contenteroit des conquêtes, qu'il avoit faites aux Païs-Bas, & porteroient ses armes ailleurs; ils feroient tous leurs efforts, pour porter les autres Villes de la Province, à promettre au Roi de rompre avec l'Espagne & l'Empire, en cas que ces Puissances voulussent entreprendre quelque chose, contre les Places, que le Roi occupoit. Ils ajoûtoient que ce seroit une sûreté pour le Roi, à l'égard de ses conquêtes, & une sûreté, pour les Etats, qui ne souhaitoient pas de l'avoir, pour voisin.

Quoi que l'on parlât, dans les Provinces, d'un si grand Monarque, avec respect, & même avec reconnoissance, pour les secours qu'il avoit donnez aux Etats, pendant la guerre qu'ils avoient eue avec l'Angleterre, & auparavant avec l'Espagne, aussi bien qu'Henri IV. & Louïs XIII. ses prédecesseurs; il n'étoit pas possible de dissimuler qu'on regardoit son voisinage, comme un état trop dangereux, pour la République. Un Particulier auroit pu se choquer, si on lui avoit tenu de semblables discours, qui supposeroient qu'on le regarderoit, comme un homme injuste & inquiet. Mais les Grandes Puissances, quelque profession qu'elles fassent de justice & d'équité, sont trop convaincues en elles-mêmes, que leur Voisinage est dangereux aux Puissances inte-

 rieu-

(1) Dans une Lettre du 9. de Decembre.

(2) Du 15. de Decembre.

1667. rieures, pour trouver étrange, qu'on le leur témoigne. Si cela ne fait pas honneur à leur Justice, c'est une reconnoissance de supériorité de leurs Forces ; dont elles se font souvent plus d'honneur, que de leurs Vertus Morales.

L'Ambassadeur tâcha, dit-il, de leur ôter cette impression, en leur disant qu'il se faisoit fort de faire consentir le Roi, au partage (1) de MDCXXXIV. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions. Sur cela, deux Députez de Nort-Hollande, qui étoient fort de ses Amis, le tirerent à part, & lui dirent, que tous avoient été portez au Partage, il y avoit quinze jours ; mais qu'ayant voulu pressentir les sentimens des Peuples d'Anvers, de Bruges & de Gand, ils avoient fait dire, par de tierces personnes, qu'ils seroient plus heureux, de se donner aux Etats Géneraux ; & que les Magistrats & le Peuple avoient répondu que, quand ils ne pourroient plus se conserver aux Espagnols ; il se donneroient plûtôt à la France, qu'aux Hollandois ; qui étoient *Hérétiques*, & que l'aversion, qu'ils avoient pour eux, avoit fait voir ce qu'ils feroient ; s'ils s'attendoient à un partage, par lequel ils dussent tomber entre les mains des Etats. De-là les Députez concluoient, qu'il valoit mieux pour eux, de chercher leur sûreté, par la seule voie, par laquelle ils la pouvoient trouver, & qui étoit que le Roi de France s'en tînt à ce qu'il possedoit ; & qu'eux ne contribuassent pas à leur perte, par une déclaration de joindre leurs Troupes aux siennes, qui feroit perdre tout le Païs.

Van Beuning, qui étoit un homme d'une grande vivacité, & qui disoit assez librement ce qu'il pensoit, dit aux Députez des Villes, qu'il faudroit avoir perdu l'esprit, & être aussi aveugle, que les Espagnols l'avoient été, pour laisser conquerir la Flandre au Roi de France, d'où il viendroit à se vouloir rendre maître de la République aussi ; & qu'il n'y avoit point de plus grande preuve que Sa Majesté avoit dessein de tout conquerir ; que le refus de l'offre, que les Etats lui faisoient, de lui garder ses Conquêtes en Flandre, contre tous ceux, qui les voudroient attaquer, pourvû qu'il portât la Guerre en des Païs éloignez du leur. Plus la France s'obstinoit à vouloir faire la guerre en Flandre, plus les Etats Géneraux prenoient d'ombrages de la conduite de cette Couronne. Il en étoit de même de l'Angleterre, qui après les Provinces Unies étoit la plus interessée à empêcher, que la France n'envahît le reste des Païs-Bas Espagnols.

De Witt au reste nioit ce qu'on avoit mandé à De Lionne, touchant les discours que Meerman y tenoit, & disoit qu'on lui attribuoit les discours de l'Isola, comme il le faisoit voir par une Lettre de Meerman lui-même. Mais on ne peut guère douter, que sur la fin de cette année le Roi d'Angleterre comprit, qu'il étoit de son interêt d'empêcher que la France n'envahît ce que les Espagnols avoient encore dans les Païs-Bas ; comme on le verra, au commencement de l'Histoire de l'année suivante.

Après le milieu de Decembre, (2) les Commissaires des affaires secretes furent visiter l'Ambassadeur de France, à la Haie ; pour savoir de lui, s'il ne seroit pas possible, que le Roi son Maître voulût porter la guerre contre les Espagnols, ailleurs que dans les Païs-Bas. L'Ambassadeur répondit, qu'il n'y avoit rien à changer au Projet du Roi, dans lequel il s'étoit déja assez relâché, & même contre ses interêts, & qu'il vouloit leur dire de lui-même qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une résolution, & de se déclarer s'ils vouloient être François, ou Espagnols. De Witt, qui étoit à la tête des Députez, répondit que les Etats ne prendroient pas parti. L'Ambassadeur lui répliqua que, du côté du Roi, on ne pouvoit pas agir plus sincerement, envers eux ; ce Monarque s'étant fixé, pour les conditions, à tout ce que les Etats avoient désiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains ; mais qu'il étoit obligé de leur dire, non comme Ambassadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une résolution. Il leur parla de la sorte, apres s'être assuré les Villes d'Amsterdam, de Harlem, de Leide & de Roterdam, qu'elles opineroient à contenter le Roi. Ces Villes jointes à celles de Nort-Hollande, qui n'avoient pas varié, mais qui étoient demeurées fermes à vouloir contenter la France ; il étoit comme assuré que la déliberation de la Province seroit favorable au Roi, & cela, dit-il, de concert avec De Witt, qui étant sorti de chez lui, avec les autres Députez, se rendit à l'Assemblée, pour en faire rapport ; mais elle renvoya au lendemain à opiner là-dessus. 1667.

Cependant le Prince Guillaume de Furstemberg arriva, le même jour, à la Haie. Il s'étoit entierement donné à la France, & D'Estrades lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé, & le pria de voir le Pensionaire, & de lui dire, sur la Proposition que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs qu'aux Païs-Bas, qu'il venoit d'auprès de Sa Majesté ; qui lui avoit dit, que cette Proposition la choquoit si fort, qu'Elle n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient, il falloit que toute sorte de négotiation cessât, & qu'Elle prît d'autres mesures.

Le sentiment de la Hollande fut qu'il falloit que les Etats demeurassent unis, avec la France ; qu'on déclareroit à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne devoit s'attendre à aucune assistance, de la part des Etats ; qu'on estimoit raisonnables les Propositions de la France, & que si les Espagnols les rejettoient, ils se serviroient de la force & de tous les moyens les plus efficaces, pour les y contraindre, & qu'ils porteroient les Ambassadeurs de toutes les Puissances, qui résidoient à la Haie, à engager leurs Maîtres à agir ensemble ; pour forcer les Espagnols à consentir à la Paix.

La Province de Hollande nomma là-dessus Van Beuning, pour aller au plûtôt en France, afin d'y règler avec Sa Majesté les Articles, dont il falloit convenir, après une semblable déclaration. Van Beuning s'en alla à Amsterdam, pour prier les Magistrats de ne point consentir à cette nomination ; mais comme on avoit pris les devans, la Régence d'Amsterdam lui répondit, que le service de l'Etat demandoit qu'il fit ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en dispenser. Ainsi il fallut qu'il s'y disposât, quoi qu'il n'eût pas changé de sentiment, sur ce qu'il avoit soûtenu, qu'il falloit obliger le Roi de France de faire la guerre, ailleurs que dans les Païs-Bas.

A ne lire que la précedente Lettre de D'Estrades, on diroit que tout se passoit, de la meilleure foi du monde, & que le Pensionaire de Hol-

(1) Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 151. Il y a une faute dans les Lettres imprimées de D'Estrades Tom. VI. p. 153. où ce partage est rapporté à l'an 1653. où il ne se fit rien de semblable.

(2) D'Estrades Lettre du 22. de Decembre.

1667. Hollande étoit entré en effet, dans le sentiment d'avoir plus de complaisance, pour la France, que la sûreté des Provinces Unies ne le permettoit; mais on verra, dans ce qui se passa, au commencement de l'année suivante, qu'il étoit disposé à agir tout autrement envers cette Couronne. Par-là D'Estrades, tout adroit qu'il étoit, se trouva trompé dans son esperance, que l'on alloit abandonner entierement les interêts de l'Espagne. Ce sont là des stratagêmes, dont on se sert dans les négotiations épineuses, pour éviter un plus grand mal, par un moindre. Les Hommes ne peuvent pas toûjours être conduits, par des raisons fondées sur la Verité & sur l'Equité, à cause des passions qui les aveuglent; & ils s'exposent par-là à être dupez, par des dissimulations & des mensonges. Ils ne laissent pas de s'écrier contre l'artifice & la mauvaise foi, de ceux à qui ils ont à faire; sans faire néanmoins scrupule de se servir des mêmes armes, dès qu'ils croyent le pouvoir faire, avec succès.

Avant que de passer à l'année suivante, il faut que nous touchions quelques endroits qui sont nécessaires, pour entendre la suite de l'Histoire. Pendant que l'on travailloit à Bréda à la Paix, dont on a parlé, on négotia à la Haie un Traité de l'Etat avec la Suede, dont les Ambassadeurs étoient Médiateurs de la Paix à Bréda. On a vû, que depuis quelques années les Etats étoient comme brouillez, avec la Suede, sans néanmoins en être venus à aucune voie de fait. (1) Outre les formalitez, que l'on voit dans tous les Traitez de Paix, les anciens Traitez furent rénouvellez; les démêlez, qu'il y avoit entre les Suedois & les Hollandois, touchant ce que les premiers avoient eu sur les côtes de la Guinée, furent accommodez; le Roi de Suede relâcha ses prétensions des subsides, qu'il avoit prétendus de la République, qui fit la même chose de son côté. Il semble, que la Suede commençoit à craindre la France, dont la puissance donnoit de l'ombrage à tous les Voisins, & réünit ensuite ces Voisins, qui se joignirent enfin contre elle. Le Traité, avec la Suede, fut signé à la Haie, le 28. de Juillet, par le Comte de Dhona & par Appelboom.

Le 3. de Septembre, l'Ambassadeur d'Espagne présenta (2) un petit Mémoire, où il disoit, que se dispensant de représenter aux Etats Géneraux, le pitoyable état des Provinces des Païs-Bas, qui étoient sous l'obéïssance du Roi son Maître; dans la supposition que les Etats en étoient assez informez, & qu'ils n'ignoroient pas les raisons, qu'ils avoient de conserver ces Provinces, & d'en détourner la ruine totale; & qu'il avoit reçu une dépêche du Marquis de Castel-Rodrigo, qui l'autorisoit d'offrir de remettre entre leurs mains les Villes d'Ostende, de Bruges & de Damme, avec les Forts de Ste. Isabelle & St. Donas, & de les leur engager; moyenant qu'ils prêtassent à Sa Majesté Très-Chrétien un Million de Florins, & qu'ils joignissent douze-mille hommes de leurs Troupes à celles d'Espagne, aux conditions, dont on conviendroit. Il ajoûtoit, que c'étoit l'unique moyen de sauver le reste des Païs Bas, & qu'il requeroit très-instamment les Etats de prendre une prompte résolution là-dessus, & de lui donner des Commissaires, pour négotier avec lui; parce que cette affaire ne souffroit aucun délai. On délibera de cela, dans les Etats de Hollande, le 10. du Mois, & l'on marqua les conditions, auxquelles on pourroit faire ce prêt, & prendre ces Villes & Forts en gage. Mais la chose ne fut pas exécutée, pour ne pas choquer la France; qui auroit pu prendre cela, en mauvaise part, & comme une déclaration des Etats, en faveur des Espagnols. 1667.

On parla encore beaucoup, en France, du sentiment de Van Beuning, qui vouloit que le Roi portât ses armes loin des Païs-Bas, pour dissiper entierement les ombrages, que les Etats avoient sur son voisinage. De Lionne en écrivit à D'Estrades, le 23. de Decembre, & lui dit que ceux, qui approuvoient ce sentiment „ ne se mettoient „ guère en peine si le Roi pouvoit faire passer „ les Pirenées à son Armée, pour aller faire la „ guerre en Catalogne; non seulement sans qu'il „ y eût une seule révolte dans le Païs; mais „ où le Roi d'Espagne pourroit lui opposer les „ Troupes, qu'il employoit contre les Portugais; ni comment il pourroit faire passer son „ Armée, au travers des Etats du Duc de Savoie, pour aller attaquer le Milanès, défendu, dit-il, *par l'inclemence de l'air*, & par „ un très-grand nombre de Places fortes, au „ hazard même d'y voir descendre des inondations d'Allemands, sans qu'on pût s'opposer „ à leur passage; Que néanmoins Sa Majesté „ feroit sonder S. A. R. le Duc de Savoie, „ pour savoir s'il seroit disposé à entrer, avec „ lui, en action & prendre part aux Conquêtes communes; mais qu'Elle ne pouvoit pas „ s'engager positivement à un semblable Projet, si auparavant Elle n'étoit assurée d'y pouvoir porter le Duc de Savoie; Qu'au reste, „ pourvû qu'Elle pût obliger les Espagnols, à „ lui faire raison sur les Droits de la Reine, „ il lui seroit fort indifferent, par quelle sorte „ de conquête Elle fit le coup; qu'Elle aimeroit autant, & même mieux, recevoir sa satisfaction en Italie, qu'en Flandre: Que la „ question seroit seulement de savoir quelle sûreté, non douteuse, Elle pourroit prendre de „ la confiance en la bonne foi des Etats; pour „ la défense de ses Conquêtes de Flandre, contre tout aggresseur quel qu'il fût; c'est-à-dire, avec un Etat qui donnoit à entendre „ que la rupture, avec l'Espagne, coûteroit soixante Millions à son Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir sacrifiez, „ pour voir ces Conquêtes hors des mains de „ S. M.

„ De tout cela, De Lionne vouloit que D'Estrades comprît qu'il étoit très-difficile, quoi „ que non pas impossible, que Sa Majesté pût „ prendre un si grand change, que l'étoit celui, qu'on lui proposoit; & que dans cette „ incertitude, Elle ne voudroit pas avoir dépensé un sou, pour gagner des gens, qu'il „ disoit être contraires à ce Projet, & ne „ pas pouvoir se résoudre à voir leur Etat obligé de défendre les Conquêtes du Roi, contre tout aggresseur. D'Estrades approuva fort ces raisonnemens politiques, en une Lettre qu'il écrivit à leur Auteur, le 25. de Decembre. De Lionne lui répliqua, le 30. de ce même Mois, & lui dit, que Sa Majesté avoit beaucoup de joie d'apprendre, que les affaires commençoient à prendre un meilleur train, que par le passé; & qu'Elle attendroit, avec impatience, ses Lettres, qui devoient lui donner plus de lumieres & du certitude, sur la conduite des Etats. Mais Elle apprit l'année suivante ce à quoi Elle ne s'attendoit pas, comme on le dira, après avoir raconté, en peu de mots, ce que fit la Flot-

(1) Résolutions Secretes T. III. p. 576.
(2) Là-même pag. 582.

1667. Flotte Hollandoise, avant que revenir en ses Ports. Elle croisa, en divers endroits, autour de l'Angleterre, sans rien rencontrer; & Ruiter ayant reçu, le dernier d'Août, des nouvelles de l'échange des Ratifications de la Paix à Bréda, où elle avoit été publiée, fut averti, en même tems, que les hostilitez devoient cesser, après le 5. de Septembre, dans la Manche & dans l'Océan Germanique; mais qu'elles pouvoient encore être exercées, depuis l'entrée de la Manche, jusqu'au 6. d'Octobre. Depuis ce Cap, jusqu'à la Ligne, elles pouvoient être encore exercées, jusqu'au 2. de Novembre, & au-delà de la Ligne, jusqu'au 24. d'Avril de l'année suivante. Ruiter eut ordre de se règler là-dessus, & de ne laisser pas néanmoins de croiser dans le Canal, & dans le Voisinage, jusqu'à nouvel ordre; pour proteger les Vaisseaux Hollandois, qui iroient dans les Païs étrangers, ou qui en reviendroient, & qui pourroient peutêtre être attaquez par les Anglois, pendant six semaines.

Cependant la Flotte commençoit à manquer de vivres; mais il vint neuf Flutes, le 8. de Septembre, qui en étoient chargées. Le même jour, le Baillif de Putten partit pour la Hollande. Le Lieutenant-Amiral-Géneral reçut néanmoins ordre, de faire croiser les plus gros Vaisseaux jusqu'à la fin d'Octobre, & les plus petits jusqu'à celle de Novembre. Il le fit, mais il n'arriva rien, qui causât quelque perte à l'une, ou à l'autre Nation. Les Equipages Hollandois furent seulement attaquez du Scorbut, & essuyerent une grosse tempête; le 9. & le 10. d'Octobre. Ruiter reçut enfin le 14. du même Mois ordre de faire entrer la Flotte dans les Ports, & de la desarmer. Elle entra le lendemain, à Goerée & à Helvoetsluis. L'Amiral partit d'abord pour la Haie, où il fut remercié par les Etats Géneraux qui lui firent dire, par leur Président, qu'ils étoient très-satisfaits de sa bonne conduite, & de sa vigilance, aussi bien que de ses belles actions. Les Etats de Hollande lui firent présent d'une Coupe d'Or, sur laquelle étoit représentée l'action faite près de Chattam, dans la Tamise, comme nous l'avons dit. On fit de grandes réjouïssances, & l'on fit frapper des Médailles, pour conserver la mémoire des évenemens de cette Campagne Maritime; que l'on reprocha en MDCLXXII. à la République.

1668. AU commencement de l'année MDCLXVIII. le Chevalier *Guillaume Temple*, que le Roi d'Angleterre avoit fait résider pendant quelque tems à Bruxelles, près du Marquis de Castel-Rodrigo, & qui étoit revenu à Londres, (1) eut ordre de Sa Majesté de retourner en Hollande, où il avoit fait connoissance avec De Witt, & de rendre une autre visite au Pensionaire, & de lui dire qu'il la lui rendoit, par ordre du Roi son Maître; pour savoir ses sentimens touchant la conjoncture, où l'on se trouvoit. Il obéït & demanda au Ministre Hollandois, quels étoient ses sentimens de la derniere invasion, que les François avoient faite en Flandre, des grands avantages, qu'ils y avoient remportez, & de ceux, qu'ils pouvoient encore remporter la Campagne suivante. Le Roi d'Angleterre souhaitoit aussi de savoir ce que le Pensionaire de Hollande croyoit du véritable interêt de l'Angleterre, des Provinces Unies & du reste de l'Europe, en cette conjoncture. Ce Prince, en apprenant les sentimens de De Witt là-dessus, jugeoit qu'il sauroit, à peu près, ce qu'en pensoient la plûpart 1668. des Etats; & que cela l'aideroit à prendre de justes mesures, sur la constitution de l'Europe, telle qu'elle étoit alors. Temple obéït aux ordres du Roi, & lui rapporta ce que De Witt lui avoit dit. Il ne dissimula point qu'il l'avoit jugé fort habile, & très-fidele aux Maîtres qu'il servoit. Il dit même qu'il le croyoit sincere & droit, en toutes ses négotiations; ce qu'il faut entendre, ce me semble, autant qu'il étoit possible en matieres d'Etat; où il faut souvent non seulement dissimuler ce que l'on pense, mais encore feindre d'être disposé à faire des choses, qu'on est bien résolu de ne point faire. Le 11. de Janvier au soir, le Roi d'Angleterre, après avoir bien pesé ce que De Witt avoit dit à Temple, résolut d'agir tout autrement, qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & de prendre le parti des Espagnols, contre la France, dans les Païs-Bas, conjointement aux Etats Géneraux. Le Chevalier *Bridgeman* Garde du Seau & le Lord *d'Arlington*, Secretaire d'Etat, contribuerent beaucoup à faire prendre cette résolution au Roi. (2) Temple partit de Londres en qualité d'Envoyé Extraordinaire, pour la Hollande, & fut voir, d'abord qu'il fût arrivé, le Pensionaire de Hollande. Dans les deux premieres Conférences, qu'ils eurent, ce dernier parut très-satisfait de la résolution, que le Roi d'Angleterre avoit prise de soûtenir les Espagnols, contre la France. C'étoit en effet une néceffité, pour les Anglois, aussi bien que pour les Hollandois; qui concevoient bien qu'ils ne pouvoient pas être voisins de la France, en sorte qu'il n'y eût point de Barriere entre eux, que quelques Rivieres, à l'égard des Etats Géneraux & la Mer, par rapport aux Anglois. Elle ne pourroit pas n'être point tentée, de se rendre Maîtresse des Provinces Unies, & si cela lui réüssissoit, de passer de-là en Angleterre, & la soumettre comme les Provinces du Païs-Bas, à sa domination. Aussi quand Temple eut proposé, au Pensionaire, le dessein du Roi de la Grande Brétagne; De Witt, en témoigna-t-il beaucoup de satisfaction. C'étoit de faire une Alliance défensive & offensive, entre les deux Etats, pour traverser les desseins des François.

De Witt parut fort satisfait, dans les deux premieres Conférences de la résolution, que le Roi de la Grande Brétagne avoit prise, au sujet des Voisins; mais il dit à Temple que, pour parvenir au but, qu'on se proposoit, qui étoit d'empêcher que la France ne se rendit maîtresse des Païs-Bas Espagnols; il étoit absolument nécessaire de prendre des mesures, pour contraindre l'Espagne à faire ce qu'on souhaitoit, en cas qu'elle ne voulût pas le faire volontairement; & que pour cela, il falloit si bien concerter ensemble toutes choses, qu'aucun accident imprevû ne pût empêcher l'effet des moyens, dont on se serviroit. Cela regardoit l'Alliance offensive; pour la défensive, il dit qu'elle se devoit faire, & qu'elle se feroit, conformément au Projet de Scheveling, qu'on avoit présenté à Sa Majesté, & par lequel on pourroit si bien ajuster ce qui regardoit le Commerce, qu'il ne resteroit aucune sémence de division, entre les deux Nations.

Temple prétendoit, qu'il étoit nécessaire de convenir des deux choses, qui faisoient le sujet de sa négotiation; c'est-à-dire de l'Alliance offensive

(1) Lettre du Chevalier Temple du 2. de Janvier Style Ancien.

(2) Lettre de Temple du 24. de Janvier.

1668. ve & défensive. Mais il ne put l'obtenir, quoi que tout se passât, avec une confiance & une satisfaction réciproque. De Witt dit à Temple, qu'il estimeroit ce jour-là un jour fort heureux, tant à cause de la négotiation, dont Sa Majesté l'avoit chargé; qu'à cause de la résolution, que les Etats avoient prise de donner le commandement de leurs Armées au Prince Jean Maurice de Nassau, & à Wurts & de faire Géneral de la Cavalerie le Prince de Tarente, pour commander en l'absence des uns, ou des autres.

Temple se servit de cette occasion, de lui recommander le Prince d'Orange, conformément à l'ordre qu'il en avoit. Le Pensionaire prit cela très-bien, & dit qu'en son particulier, il ne manquoit point de lui rendre visite une, ou deux fois la semaine; que l'attachement, qu'il avoit pour lui, augmentoit tous les jours, & qu'il vouloit bien dire à Temple, sans déguisement, que les Etats lui destinoient le commandement géneral de toutes leurs Troupes; aussi-tôt qu'il seroit en état de remplir ce poste, avec honneur.

Le lendemain, Temple eut son audience des Etats Géneraux, & le troisiéme jour il entra en Conférence, avec les huit Commissaires des affaires sécretes. Il leur montra un Projet de l'Alliance défensive, qu'il proposoit & qui devoit servir de base à toutes ses négotiations, & sans lequel il étoit à craindre que l'on n'osât pas s'ouvrir, ni de part, ni d'autre; sur ce qui regardoit les Voisins, de peur d'offenser d'autres Puissances, comme il y avoit bien de l'apparence, que cela arriveroit. Temple leur dit au reste, que Sa Majesté Britannique étant résolue de condescendre, autant qu'Elle le pourroit faire, avec honneur, à ce que les Etats souhaitoient, touchant la Médiation du Roi & des Etats, entre les François & les Espagnols; il attendoit qu'on lui fît savoir la résolution des Etats, en cas qu'on eût déja travaillé à un accommodement.

Il étoit nécessaire qu'il s'y prît ainsi, parce qu'il avoit découvert que les Provinces n'étoient pas encore convenues des propositions, qu'elles feroient. Il n'y en avoit que cinq, qui eussent agréé la Proposition, que le Pensionaire de Hollande avoit faite. La Zélande étoit d'avis d'accepter un partage des Païs-Bas Espagnols, entre les François & les Etats. Mais la Province d'Utrecht opinoit à laisser entre les mains de la France, comme par un Compromis, les conquêtes qu'elle y avoit faites; jusqu'à ce que ses prétentions eussent été examinées, par des Arbitres competans, choisis par les deux Couronnes, ou par des Médiateurs. Temple esperoit assez raisonnablement, que si les Provinces savoient, avant que d'être d'accord entre elles, que Sa Majesté Britannique étoit résolue de se joindre à elles, cela les pourroit engager, à prendre des mesures plus avantageuses aux Provinces Espagnoles, & plus honorables pour S. M.

Les Commissaires des Etats chargerent De Witt de parler pour eux. Il déclara que les Etats étoient dans la même résolution que le Roi, & demeura d'accord que l'on devoit, avant toutes choses, traiter une Alliance défensive, avec l'Angleterre; afin qu'on pût prendre de la confiance, les uns pour les autres. Il ajoûta, que les Etats souhaitoient fort de faire inserer les clauses, qui regardoient la sûreté commune, dans les Articles de la Médiation. Il insista beaucoup là-dessus, comme étant une chose très-pressante; parce qu'ayant déja reçu ordre de leurs Provinces d'y travailler, ils devoient l'expédier, avant que d'entrer dans une autre négotiation; d'autant plus qu'ils ne pourroient avoir les Instructions 1668. & les Pouvoirs nécessaires, avant six semaines, ou deux mois, pour traiter de l'Alliance défensive; parce que c'étoit-là une nouvelle affaire, dont les Provinces devoient déliberer. Ils promettoient que d'abord, qu'ils les auroient reçues, ils enverroient à leurs Ambassadeurs, en Angleterre, des Instructions pour travailler à ce Traité; dans lequel il falloit, de toute nécessité, inserer un Article, pour régler les affaires du Commerce, si l'on vouloit que ce Traité servît de fondement à leurs autres négotiations.

Pour couper court sur cette affaire, qui alloit être tirée en longueur, Temple dit qu'il n'avoit aucun ordre d'entendre à d'autres choses, qu'à l'affaire touchant l'Alliance défensive; à moins que ce ne fût conjointement, avec cette derniere. Il ajoûta, que le Roi son Maître avoit grande raison d'en user ainsi; tant parce qu'il ne vouloit pas risquer à voir une guerre s'allumer en Angleterre, avant qu'elle fût finie dans les Païs-Bas Espagnols; que parce qu'il savoit, que les Etats Géneraux qui étoient encore plus exposez au danger, ne prendroient jamais aucune ferme résolution, par rapport aux affaires des Voisins; s'ils ne voyoient auparavant leur Païs en sûreté, par l'assistence, qu'ils pourroient attendre du Roi d'Angleterre.

Temple dit enfin, que son Maître croyoit qu'en leur proposant cette Alliance, il ne pouvoit pas donner de marque plus éclatante de sa génerosité, & de l'amitié, qu'il avoit pour eux; puis qu'il étoit bien moins exposé qu'eux au danger commun, & que la France lui faisoit toutes les avances imaginables; pour l'obliger à prendre son parti, contre les Hollandois & les Provinces, qui obéïssoient au Roi d'Espagne: Qu'ils n'avoient pas fait difficulté de faire des Alliances semblables avec des Princes, qui peu de tems auparavant, avoient eu des démêlez avec eux, aussi bien que Sa Majesté. Qu'enfin les affaires du Roi n'étoient pas en si mauvais état, qu'il dût craindre qu'aucun Prince, ou aucun Etat de la Chrétienté, voulût refuser une proposition de cette nature.

Il étoit clair, que les offres du Roi d'Angleterre n'étoient nullement à mépriser; puis que c'étoit le moyen le plus sûr & le plus prompt, pour arrêter les progrès de la France, dans les Païs-Bas. Mais comme on venoit seulement de sortir d'une guerre violente avec ce Prince, duquel la République n'avoit pas sujet d'être satisfaite; on ne doit pas s'étonner, que l'on n'acceptât pas d'abord les offres de Temple. Les Commissaires des Etats se retirerent trois fois à part, pour consulter ensemble, mais sans rien résoudre. On convint néanmoins, que le Pensionaire & Isbrands, passeroient l'aprèsdinée avec l'Envoyé d'Angleterre, pour tâcher de régler le détail du Traité; parce qu'on s'étoit bien apperçu, que le Roi d'Angleterre avoit le même interêt que les Etats, & que l'on convenoit du gros de cette affaire. Aussi convinrent-ils le soir, qu'au lieu du Projet de Scheveling, ou d'aucun autre nouveau réglement des affaires de Marine, les Etats se contenteroient de suivre le Projet de l'Alliance défensive, que le Roi d'Angleterre leur offroit; pourvû que dans ce Traité on inserât, & l'on perpetuât les Articles provisionnels de celui de Bréda. Temple consentit d'envoyer, ce soir-là même, au Roi son Maître, ce dont on étoit convenu, & d'attendre, à la Haie, sa réponse.

Le lendemain matin il fit demander une autre

1668. tre Conférence, avec les deux mêmes Commissaires; mais il ne put l'avoir, que l'Aprèsdinée, parce qu'ils avoient été occupez le matin, à faire rapport aux Etats de ce qui s'étoit passé, entre lui & eux, le jour précedent. Lors qu'ils s'assemblerent, les Commissaires des Etats dirent à l'Envoyé d'Angleterre, que Leurs Hautes Puissances trouvoient aussi à propos, qu'on inserât les Articles Provisionels dans le Traité. Temple craignit que cela n'arrêtât sa négotiation, jusqu'à ce que le Roi eût répondu; ce qui pouvoit rendre cette négotiation incertaine. Il savoit que le Comte d'Estrades étoit informé de son arrivée, qu'il l'avoit vuë de fort mauvais œuil, & qu'il s'étoit plaint à plusieurs Membres des Etats, que, depuis son arrivée, il n'avoit pû voir le Pensionaire de Hollande; quoi qu'il en eût fait plusieurs instances, & qu'on lui eût donné une heure, pour cela.

Cependant (1) D'Estrades, qui croyoit auparavant être sûr, que les Provinces favoriseroient ses desseins, remarqua que quelques Villes de Hollande avoient été ébranlées, depuis la venue du Chevalier Temple. Il dit à De Witt, si l'on croit l'Ambassadeur de France, de la part du Marquis de Castel-Rodrigo, que si les Anglois & les Hollandois ne secouroient pas les Espagnols, toutes les Villes des Païs-Bas se rendroient infailliblement au Roi de France, & qu'il valoit autant les perdre tout d'un coup, que de se voir consumer à petit feu. Le Marquis avoit ensuite proposé de faire une Ligue avec l'Angleterre, & la Suede, de qui il disoit être assuré. Il ajoûtoit, que l'on pourroit contraindre la France à faire la Paix; en tenant ses Ports bloquez, & en lui ôtant toute sorte de Commerce. De Witt avoit répondu à cette Proposition, que ses Maîtres n'approuveroient pas cet expédient; qu'il étoit mieux que les Espagnols fissent la Paix, aux conditions, que la France proposoit, à quoi les Etats Géneraux tiendroient la main, de tout leur pouvoir.

L'Ambassadeur de France ajoûte, que Temple étoit parti (2) pour l'Angleterre, & avoit dépêché un Exprès à Castel-Rodrigo, pour lui faire savoir cette réponse, qui ne pouvoit pas lui avoir plû. Cependant, à ce qu'il dit, De Witt & lui avoient eu soin de voir tous les Députez des Villes, & qu'ils avoient remis ceux, qui étoient ébranlez; qui s'étoient confirmez dans leur premier avis de contraindre les Espagnols d'accepter les conditions de paix, que le Roi de France proposoit, en cas qu'ils refusassent la Paix. On devoit aussi charger Van Beuning, de supplier le Roi d'avoir cette complaisance, pour les Etats, de n'attaquer pas les Païs-Bas, sans qu'ils eussent concerté les moyens, où les uns & les autres pussent trouver leurs süretez. L'Overyssel & la Gueldre se rangerent au sentiment de la Hollande.

Il dit néanmoins, que les ombrages se renouvelloient, & qu'on avoit envoyé en diverses Provinces, des Ecrits; où l'on soûtenoit que le Roi ne vouloit que les amuser, par l'esperance de la Paix, & les accabler tout d'un coup, par deux Armées, qui y entreroient, en même tems, & qui les attaqueroient, après cela.

(3) Le 13. de Janvier, D'Estrades reçut un Passeport, pour Van Beuning, qui devoit aller à Paris, mais qui n'y alla néanmoins pas si-tôt, 1668.
parce que toutes les Provinces ne vouloient pas signer son Instruction, selon la coûtume. (4) Cette Instruction portoit „ 1. qu'après avoir fait „ son premier compliment à Sa Majesté, il feroit savoir au Roi & à ses Ministres, que les „ Etats Géneraux des Provinces Unies, après „ avoir appris à quelles conditions Sa Majesté „ veut bien terminer la guerre avec l'Espagne; „ avoient fait de leur côté tout ce qui leur avoit été possible, pour contribuer à la Paix, „ au gré de Sa Majesté; tant par les bons offices qu'ils ont employez auprès des Espagnols, pour les obliger à accepter ces conditions; que par les Instances, qu'ils ont faites auprès d'autres Princes, pour les obliger „ de se joindre à eux, à cet effet.

„ 2. Qu'il feroit bien comprendre à Sa Majesté que par le bon effet, que leurs sollicitations avoient produit, auprès du Roi de la „ Grande Brétagne, & par le Traité que Leurs „ Hautes Puissances avoient conclu, avec ce „ Prince, tout étoit aux termes, que la Paix „ ne sauroit manquer de se faire, à ces conditions; en cas que Sa Majesté Très-Chrétienne „ voulût consentir à ce qui avoit été conclu „ dans ce Traité, & agir de concert avec Sa „ Majesté Britannique, & Leurs Hautes Puissances; pour diriger la Négotiation de la Paix, „ sur un pied, qui lui soit agréable, & qui „ puisse contribuer au repos commun de la Chrétienté.

„ Qu'il se serviroit de toutes les raisons, dont „ il pourroit s'aviser, pour disposer Sa Majesté „ Très-Chrétienne à donner les mains à cette „ Convention; étant muni d'un Pouvoir nécessaire, & ayant, pour lui servir d'Instruction, „ le Traité conclu, entre le Roi de la G. B. „ & Leurs HH. PP.

„ 4. Comme il n'étoit fait aucune mention „ dans le Traité, des moyens efficaces, qu'on „ employeroit, au cas que les Espagnols, contre toute attente, n'acceptassent pas la Paix, „ aux conditions mentionnées au Traité; l'Ambassadeur seroit autorisé pour promettre, en „ ce cas, que Leurs Hautes Puissances mettront „ en Campagne une puissante Armée, & agiront contre les Espagnols, aux Païs-Bas, jusqu'à ce que l'on ait obtenu la Paix, de la „ maniere qui avoit été marquée.

„ 5. Que l'Ambassadeur pourroit promettre „ de plus, qu'au cas que Leurs Hautes Puissances ne missent pas en exécution ce qui avoit été dit, Sa Majesté T. C. seroit en liberté de faire rentrer ses Armées dans les Païs-Bas, & y faire ce qu'Elle trouveroit à propos.

„ 6. Qu'il pourroit encore promettre, que „ Leurs Hautes Puissances, immédiatement après „ s'être accordées avec S. M. T. C. sur cette „ matiére, ne donneront aucun passage sur leurs „ Terres, aux Troupes qu'on enverroit au secours des Espagnols, aux Païs-Bas.

„ 7. Que l'Ambassadeur agiroit confidemment, en toute cette négotiation, avec le „ Ministre de Sa Majesté Britannique à la Cour „ de France, & que tout se feroit de concert, „ entre le même Roi, & Leurs Hautes Puissances

„ 8. Qu'il inviteroit aussi les Ministres, qui „ résidoient en cette Cour, de la part des autres

(1) Voyez sa Lettre du 21. de Janvier 1668.

(2) Il ne pouvoit pas écrire cela le 21. de Janvier, auquel Temple étoit à la Haie. Il semble qu'elle doit être datée du 11. du Mois.

(3) Lettre D'Estrades du 19. de Janvier.

(4) Lettres d'Etat du Comte d'Arlington p. 264.

1668. „ tres Princes, qui sont interessez, dans cette „ grande affaire, à seconder les bonnes intentions de l'Etat.

„ 9. Que comme toute cette affaire roule sur „ les Traitez mentionnez, & conclus avec Sa „ Majesté de la Grande Brétagne, l'Ambassadeur „ ne commenceroit à agir de concert, avec ce Ministre, auprès de S. M. T. C. qu'après les avoir ratifiez.

Cependant, (1) si l'on en croit l'Ambassadeur de France, il n'y eut sortes de cabales, que les Provinces de Frise, de Groningue, & d'Utrecht, qui favorisoient l'Espagne, n'employassent, pour attirer les Villes de Hollande à leur parti; mais De Witt & Van Beuning les engagerent à tenir ferme. Tout l'orage tomba sur le Prince de Tarente, qui ayant été proposé, pour être Géneral de la Cavalerie, les Provinces n'y voulurent pas consentir, à moins que la Hollande ne se conformât à leur avis. Comme elles furent réfusées, elles ne voulurent pas recevoir ce Prince, en cette Charge, & il fallut que la Hollande convînt avec les autres qu'elles feroient deux Lieutenants Géneraux de la Cavalerie; dont le Rhingrave seroit le premier, & le Prince de Tarente le second, & qu'ils ne rempliroient pas encore la place de Géneral de la Cavalerie; que les Provinces demandoient pour le Prince d'Orange. Le Prince de Tarente avoit toûjours agi dans la Province de Hollande, où il avoit beaucoup d'Amis, pour les interêts de la France; comme il faisoit encore à la Haie, où il étoit allé pendant l'Assemblée, qui s'y tenoit. Les Provinces convinrent aussi de donner la Charge de Maréchal de Camp à *Wurts*, qui avoit servi dans les Armées de la Suede, sous Charles-Gustave, & créérent un Lieutenant-Géneral au-dessous de lui, un Géneral de l'Artillerie, & deux Sergeants de Bataille.

Cependant la France étoit fort scandalisée que Meerman, Ambassadeur des Etats à Londres, eût eu des Conférences avec les Ministres du Roi, en présence de ceux de la Maison d'Autriche.

Le Roi de France (2) écrivit, le 22. de Janvier, une longue Lettre aux Etats Géneraux; où il leur disoit, qu'il avoit résolu d'aller le 1. de Fevrier, avec un Corps d'Armée, dans la Franche-Comté (où les Etats avoient auparavant trouvé bon qu'il allât, plûtôt que dans le Païs-Bas Espagnol) pour s'y emparer de quelques postes. Il avoit, disoit-il, deux principaux motifs d'en user ainsi. Le premier &, comme il disoit, le plus important, étoit de donner aux EE. GG. un moyen, si ses Armes y étoient heureuses, de disposer les Espagnols à la Paix; pour laquelle ils avoient une aversion si invincible, qu'ils n'avoient pas même voulu consentir à la traiter. Ils avoient, en effet, ou par négligence, ou à dessein, sous divers prétextes, laissé couler cinq mois de sept, que le Roi avoit accordez; sans vouloir même convenir d'un lieu, où l'on pût s'assembler. Ils firent dire au Pape, qui vouloit raccommoder la France & l'Espagne, qu'ils ne traiteroient jamais de la Paix qu'à Rome, ou à Venise, ou aux Pirenées; comme si c'étoit à eux de faire aller les Ministres de la France, en tel lieu, qu'il leur plairoit. Enfin le Marquis de Castel-Rodrigue muni, comme il disoit, d'un Plein-pouvoir, pour cela, avoit écrit au Nonce du Pape, à Cologne, qu'il choisissoit la Ville Imperiale Aix la Chapelle. La France, quoi qu'elle doutât s'il étoit suffisamment autorisé pour cela, ne laissa pas de l'accepter. 1668.

Le second motif, qui faisoit que le Roi s'étoit résolu d'attaquer la Franche-Comté, en plein hiver, regardoit sa propre sûreté, & ne pouvoit, par conséquent, être desapprouvé, de qui que ce fût, qui jugeroit équitablement des choses. Il avoit appris que l'Ambassadeur d'Espagne, qui résidoit à Vienne, non contant d'avoir porté l'Empereur à commencer, au premier jour de l'an, un grand armement; sous prétexte que les Princes de l'Empire armoient aussi; avoit vivement pressé l'Empereur d'envoyer, au Printems, une Armée contre la France, dans le Duché de Bourgogne; pour y faire une diversion des forces Françoises, qui les empêchât d'agir aux Païs-Bas. Ainsi la prudence ne permettant pas à la France de mépriser tout à fait ces menées artificieuses de l'Ambassadeur d'Espagne; le Roi avoit été, en quelque maniere, forcé d'aller au devant du mal, pour s'en garantir; en tâchant, avant l'arrivée de la belle Saison, d'occuper des Postes dans la Franche-Comté, qui ne laissent ni l'entrée aussi ouverte, qu'elle pourroit être autrement, dans son Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de l'y venir attaquer.

„ Le troisiéme motif, *disoit le Roi*, accessoire, que nous avons eu, quoi que bien éloigné de la force, & de la considération des deux autres, a été pour faire connoître à toute l'Europe la sincerité, avec laquelle nous avions offert, il y a déja cinq mois, une suspension d'armes réciproque de toutes entreprises sur les Places fortes, de part & d'autre, jusqu'à la fin de Mars, & pour réprimer, sur cette matiere, la pétulance du Gouverneur de Flandre; lequel empoisonnant tout ce que nous présentons de remedes aux maux de la Chrétienté, pour les guérir sans délai, s'est fort satisfait lui-même d'écrire à divers Princes, & de faire débiter en tous lieux, par ses Emissaires, que la France, en cette offre, se moquoit de tout le monde; que cette suspension, c'étoit Dieu, qui l'avoit faite; & qu'enfin il ne voyoit pas, par quelle raison, il devoit recevoir, par grace, ou interposition, ce que le tems, ou la saison lui donnoit, & que la Guerre même ne lui sauroit ôter. Pour dire vrai, s'il avoit médité quelque entreprise, ou surprise de nos Places, pendant l'Hiver; il a eu raison de ne pas se lier les mains, à ne pouvoir l'exécuter. Mais comme il n'y a rien paru jusqu'ici, de sa part, qu'un assez médiocre dessein de surprendre le Câtelet; pour lequel il avoit fait des préparatifs d'échelles & de petards à Cambrai, & qui lui a manqué; ce sera maintenant à lui, en cas que nos Armées soient plus heureuses, dans la Franche-Comté, à voir comment il pourra se justifier, auprès de la Reine sa Maîtresse, de ce que sa témerité, ou son imprudence auront coûté au Roi son Fils; lors qu'il a rejetté un moyen infaillible de mettre, durant sept mois, toutes les Places de l'Espagne dans une entiere sûreté; se contentant, au lieu de quelque chose de plus solide, pour le bien de la Paix, de faire des déclamations, qu'il croit bien pathetiques; pour prouver aux esprits imbecilles la justice, qu'il y auroit de cesser une guerre entreprise, contre un Pupille de six ans, remettre, dit-il, tout au premier état, & renvoyer la décision des differends à un Juge competent.

(1) D'Estrades dans la même Lettre.
(2) Pag. 203. & suiv. du VI. Tome des Lettres D'Estrades.

1668. „ Cependant, pour faire non seulement connoître à toute la Chrétienté, mais en convaincre le Marquis de Castel-Rodrigo lui-même, que dans l'expédition, pour laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas dessein d'apporter un nouvel obstacle à la Paix, mais plûtôt d'y faire naître de plus grandes facilitez, dans l'esprit de nos Parties; nous vous déclarons, que quelque succès qu'ait nôtre course, & quelque avantage, que nous y puissions remporter, si nous en rapportons aucuns; ce qui demeure toûjours incertain en des affaires & des desseins de cette nature; nous n'en prétendons pas, pour cette raison, de plus hautes, ou de plus avantageuses occasions de paix, que celles, dont nous avons offert de nous contenter jusqu'à la fin de Mars; c'est-à-dire, que les Espagnols nous cedent, en bonne forme, les seules conquêtes, que nous fimes, en trois Mois de tems, la Campagne derniere; ou qu'ils nous en donnent l'équivalent, de la maniere, dont nous nous sommes déja expliquez à Vous.

Les Etats Géneraux répondirent à Louïs XIV. le 26. de Janvier, & lui dirent dans une petite Lettre, qu'il n'avoit nullement tenu à eux, que les Espagnols ne s'accommodassent avec Sa Majesté; mais qu'ils n'avoient pu réüssir, parce que ceux, qui les auroient pu seconder, avoient eu d'autres vuës. „ Qu'enfin ils avoient été assez heureux, pour voir réüssir leurs soins; le Roi de la Grande Brétagne s'étant expliqué de la maniere que Sa Majesté le pouvoit desirer, & disposé à agir efficacément avec eux, pour porter les Espagnols à lui donner ce qu'Elle avoit demandé, dont ils avoient fait part au Comte d'Estrades, & dont ils esperoient qu'Elle se contenteroit. Ils se remettoient, pour le reste, à l'Ambassadeur Extraordinaire qu'ils devoient envoyer à Paris, qui étoit, comme on l'a dit, Van Beuning; qui devoit concerter avec Sa Majesté des moyens, dont on pourroit se servir, afin d'achever ce grand Ouvrage, pour la gloire de S. M. & pour le bien & le repos de tout le monde.

Les Etats se trouverent en état d'écrire de cette maniere au Roi de France, par la vivacité & par l'adresse de Temple, (1) qui pressa extraordinairement les Commissaires Hollandois, qui n'étoient nullement accoûtumez à agir si promptement. On dit quelquefois que les Nations, qui sont à la même hauteur de Pole, sont de la même pesanteur, ou de la même vivacité; mais il est certain que les habitans des Iles Britanniques ont communément plus de feu, que n'en ont les habitans des Provinces Unies, & sont plus capables de prendre leur parti, sur le champ, quand il en est besoin.

Comme on hésitoit sur les Articles provisionels du Traité de Bréda, concernant le Commerce; Temple dit à De Witt d'avoir assuré le Roi, son Maître, de sa sincerité dans les négotiations, & que le Comte d'Arlington avoit appuyé ce qu'il lui en avoit dit; quoi qu'il y eût plusieurs personnes de mérite d'un autre sentiment; que ces gens-là ne manqueroient pas de tirer avantage de la circonstance présente, si la négotiation étoit arrêtée par une bagatelle, qui avoit tout l'air d'une chicanerie; puis que les Articles provisionnels avoient effectivement la même force, que s'ils étoient perpetuels, jusqu'à ce qu'on fit un nouveau Traité, qui les changeât; qu'on ne manqueroit pas de dire, que c'étoit-là un des tours 1668. du Pensionaire; puis qu'il avoit dit ouvertement que c'étoit son sentiment, & que si les Etats de Hollande le lui demandoient, il diroit qu'il n'étoit pas d'avis, qu'on dût conclurre le Traité, sans y inserer les Articles; quoi qu'il ne pût pas disconvenir qu'ils ne fussent assez bons, pour le présent. Les Commissaires feignoient seulement de croire que, puis qu'on avoit renvoyé ces Articles du Traité de Bréda, à un autre Traité, cela ne les rendît nuls; si l'on faisoit un autre Traité, dans lequel ils ne fussent pas confirmez.

Isbrantzs, qui étoit l'un des Commissaires, fut content des raisons de Temple, & dit que sa Province s'en contenteroit; mais le Pensionaire dit, que les Provinces de Hollande & de Zélande ne les goûteroient pas. L'Envoyé d'Angleterre lui répondit, qu'il étoit persuadé que les Etats, pour une chose de si peu de conséquence, ne seroient pas d'humeur de perdre le fruit, qu'on se pouvoit promettre de l'Alliance qu'on leur offroit, & qu'ils vouloient voir la réponse de Sa Majesté Britannique, sur ce qu'il lui avoit écrit, avant que de rien conclurre; quoi qu'ils fussent dans le dessein de le faire, quand même la résolution de Sa Majesté ne seroit pas telle, qu'ils la souhaiteroient. Il ajoûta, qu'il prévoyoit qu'il pourroit arriver, dans dix jours, bien des choses, qui pourroient alterer les bonnes intentions de l'Angleterre; & que s'il étoit bien connu d'eux, & qu'ils sûssent combien on se pouvoit assurer, lors qu'il avoit engagé sa parole, il leur proposeroit un expédient; mais qu'étant si peu connu d'eux, il croyoit que cela seroit inutile.

Après avoir dit cela, il se tut, & ils lui demanderent quel étoit cet expédient; sur quoi il leur répondit, qu'on pourroit toûjours dresser un Projet du Traité, pour le signer le plûtôt qu'il se pourroit; & qu'en cas que Sa Majesté lui permît, par sa réponse à sa Lettre, d'y inserer les Articles provisionnels, il leur promettoit de le leur dire sincerement, & de les inserer dans un Article séparé, qui feroit une partie de l'Alliance défensive.

Ils se regarderent, quelque tems, les uns les autres, sans parler; après quoi De Witt lui tendit la main, & lui dit, que depuis le premier moment, qu'ils avoient eu commerce ensemble, sa maniere & sa physionomie lui avoient fait prendre beaucoup de confiance en lui, & que, s'il leur vouloit promettre, *en homme de bien*, de faire ce qu'il venoit de dire; il ne lui en demanderoient point d'autre assurance, & que pourvû que l'on confirmât, dans le préambule de ce Traité, les Articles de celui de Bréda; afin d'ôter toutes les craintes, qu'on pourroit avoir que ces Articles ne perdissent de leur force, si on faisoit un nouveau Traité, sans en parler; quoi qu'il ne pût pas répondre de la résolution, que les Etats prendroient; il vouloit bien promettre qu'Isbrantzs, & lui feroient tous leurs efforts, pour leur persuader d'accepter la Proposition, que Temple leur faisoit. Cela ayant été dit, on travailla au Projet du Traité; parce que l'Envoyé d'Angleterre ne fit point de difficulté de confirmer ce qu'il avoit offert; puis que lors qu'on fait un nouveau Traité, on commence ordinairement par confirmer les précedens.

Cette difficulté étant surmontée, il ne s'en trouva point d'autre, que celle qui nâquit d'une expression un peu trop forte, qui portoit qu'en cas que les persuasions des Alliez ne fissent aucun effet sur l'esprit des Espagnols, & que

(1) Voyez sa Lettre du 24. de Janvier 1668. citée ci-dessus.

1668. que l'on se vît obligé *à en venir à la force & à la crainte.* Temple crut qu'on devoit plûtôt mettre *à des moyens plus efficaces*; ce qui suffisoit, sur tout par rapport à une Nation aussi glorieuse que l'Espagnole, qui ne pouvoit guère manquer de trouver fort dur, que ceux qui étoient interessez, pour leur propre sûreté, à empêcher que les Païs-Bas ne tombassent entre les mains des François, voulussent leur en abandonner une partie.

La Conférence dura jusques bien avant, dans la nuit, du 23. de Janvier. Le Traité fut d'abord conçu en François, & traduit en Latin, comme cela se pratique dans les Traitez, qui se font avec l'Angleterre. Celui-ci fut accepté, entre minuit & une heure. C'étoit un Samedi, & comme on ne s'assemble pas le Dimanche, on ne le mit au net, que le Lundi; après quoi il fut signé & sêlé conjointement, dans l'Assemblée des Commissaires. On se le donna réciproquement des deux côtez, entre deux & trois heures après midi. On employa le reste du tems à examiner les Instrumens, & à règler ce que châcun des Contractans devoit contribuer, pour sa part.

Après avoir signé, l'Envoyé d'Angleterre & les Commissaires s'embrassérent, avec beaucoup de cordialité. Ces derniers applaudirent fort à un mot de Temple, qui dit *qu'à Bréda ils avoient agi, comme Amis; mais qu'à la Haie, ils l'avoient fait comme Freres.* Le Pensionaire dit à l'Envoyé, qu'il avoit l'honneur d'avoir fait ce qu'aucun Ministre n'avoit pû faire avant lui; qu'on auroit peine à croire, si on ne l'avoit pas vû, que les Etats eussent pû se résoudre à négotier, & à terminer en cinq jours de tems, une chose qui étoit la plus importante qu'ils eussent jamais euë, & à consentir à un secours, qui les engageoit à une très-grande dépense; que cela s'étoit fait contre la constitution de leur Gouvernement, qui les obligeoit, en pareilles occasions, de consulter auparavant les Provinces; ce qui trainoit les affaires en longueur, & demandoit au moins deux mois; avant qu'on pût avoir réponse de tant de differents lieux; & que ce Traité ayant été si promptement conclu, on ne pouvoit regarder cet évenement, que comme un miracle.

Aussi Temple se crut-il obligé, en écrivant au Comte d'Arlington, de lui dire „ que le „ Pensionaire de Hollande, dans tout le cours „ de cette affaire, avoit agi, avec toute „ la sincerité imaginable; & qu'il seroit im„ possible de trouver un homme si droit & plus „ équitable; quoi que fort attaché à ce qu'il „ croyoit avantageux à sa Patrie, & qu'on a„ voit tout lieu d'être content de son procedé. „ Pour ce qui est, *ajoûte Temple*, de son adres„ se & de sa capacité, jamais homme n'en a „ plus eu que lui.

Cela étant fait, l'Envoyé Anglois fut visité des Envoyez & des Résidens des Puissances, qui en tenoient à la Haie. Il n'y en eut pas un, qui ne le félicitât de la conclusion du Traité, & qui ne lui témoignât combien il admiroit la résolution, que Sa Majesté Britannique avoit prise; qui, dans cette conjoncture, donnoit, pour ainsi dire, une nouvelle vie à toutes les Cours de l'Europe, qui ne savoient plus quelles mesures prendre. Ils disoient que le Roi d'Angleterre auroit l'honneur d'avoir donné la Paix à la Chrétienté; ou d'avoir mis les choses en équilibre, de sorte qu'une Puissance ne pouvoit pas tirer tout de son côté, comme la France l'avoit pû faire. En effet, l'Angleterre & les Provinces Unies soûtenuës des Couronnes du Nord, & de diverses Puissances d'Allemagne, 1668. pouvoient empêcher que l'Espagne ne fût accablée, par la France. Outre cela, elles mettoient à couvert les Provinces Espagnoles des Païs-Bas, contre les entreprises, que la France auroit pû faire contre les Places Espagnoles.

Le Traité consistoit en deux Conventions, dont la premiere comprenoit une Ligue défensive des deux Etats, & l'autre étoit une Ligue offensive; pour s'opposer à la France, si elle entreprenoit de faire de nouvelles Conquêtes, au Païs-Bas, & pour obliger les Espagnols d'accepter l'Alternative, que la France leur offroit.

La Ligue défensive commençoit par une Convention, qui portoit que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux, comme Amis & Alliez, seroient obligez de défendre mutuellement les Droits, Libertez & Privileges des Sujets de l'un & de l'autre, contre tous ceux qui voudroient troubler la Paix des uns, ou des autres; par mer, ou par terre; ou contre ceux qui, demeurans dans les Etats, de l'un & de l'autre, auroient été déclarez ennemis publics de l'un, ou de l'autre.

Que comme on n'avoit pas encore spécifié quels secours ils seroient obligez de se donner réciproquement; le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Géneraux étant toûjours dans la résolution d'exécuter le Traité, avoient trouvé bon, en premier lieu & avant toutes choses, de confirmer le Traité fait à Bréda, & les Règlemens, touchant la Navigation & le Commerce; comme ils le confirment, s'engageans, par une obligation mutuelle & indissoluble de l'observer de bonne foi, & de l'accomplir, en tout & en châcune de ses parties, & d'ordonner à leurs Sujets, de part & d'autre, à s'y conformer.

Que pour mieux assurer, & établir les secours, que les deux Parties se devroient donner réciproquement, ce qu'on n'avoit pas spécifié dans le Traité précedent, les Ministres sous-signez, en vertu des Ordres qu'on leur avoit donnez, consentoient & accordoient que le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Géneraux des Provinces Unies, fussent mutuellement obligez aux conditions suivantes: I. Que si aucun Prince, Etat, ou personne entreprenoit d'envahir, sous quelque prétexte que ce fût, les Territoires, Païs ou Places de la domination du Roi de la Grande Brétagne, ou exerce aucun acte d'hostilité, par Mer, ou par Terre, contre ce Roi, ou ses Sujets; les Etats Géneraux seroient obligez d'envoyer quarante Vaisseaux de Guerre, bien fournis de toutes choses néceſſaires, au secours du Roi, pour l'aider à répousser toutes insultes, & tous Actes d'hostilité, & lui faire obtenir une réparation suffisante des outrages, qu'il auroit soufferts; bien entendu que de ces quarante Vaisseaux, il y en auroit quatorze de soixante à quatre-vingts pieces de gros Canon, & quatre-cens hommes sur châcun, à proportion de la grandeur de châque Vaisseau; quatorze de quarante à soixante pieces de Canon, & tout au moins de trois-cens hommes, l'un portant l'autre; & que de tous les autres, il n'y en ait pas de moindre, que de trente-six pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes: Qu'outre cela, ils lui donneroient un secours de six-mille hommes de pied, & quatre-cens Chevaux, ou lui fourniroient une somme d'argent, à proportion de la juste valeur du secours; & que tous ces secours seroient fournis six semaines, après qu'on les auroit demandez: Que le Roi rembourseroit les Etats de la somme totale, dans l'espace de trois ans, après la fin de la

1668. guerre. II. Que si aucun Prince, Etat, ou autre Personne, quelle qu'elle fût, envahissoit ou entreprenoit d'envahir, sous quelque prétexte que ce pût être, les Provinces Unies; le Roi de la Grande Brétagne seroit obligé de leur fournir le même secours, aux mêmes conditions. III. Que ces Vaisseaux de Guerre, & ces Troupes Auxiliaires, se soumettroient aux volontez de celui, qui seroit attaqué, & à obeïr aux ordres de celui, ou de ceux, qui auroient le Commandement en Chef des Armées par Mer, ou par Terre. IV. Qu'afin qu'on pût faire un calcul exact des frais, qui devroient être remboursez, trois ans après la fin de la Guerre, & qu'on pût règler la valeur de ce secours, en argent comptant, au choix de celui, qui seroit attaqué, soit pour le tout, ou pour une partie de la Cavalerie, ou de l'Infanterie; on avoit jugé de faire monter la valeur des quatorze Vaisseaux montez de soixante, jusqu'a quatre-vingt pieces de Canon, à la somme de dix-huit-mille, six-cens, soixante-six Livres Sterling, ou d'argent d'Angleterre; les autres quatorze, de quarante à soixante pieces de Canon, seroient estimez quatorze-mille Livres Sterling; & les autres douze-mille Livres de la même Monoie. Au lieu des six-mille hommes de pied, on en devoit donner sept-mille, cinq-cens; & pour les quatre-cens Chevaux, ils furent taxez à mille, quatre-cens Livres Sterling par mois; laquelle somme seroit payée à Londres, par le Roi de la Grande Brétagne, & à Amsterdam par les Etats Géneraux, selon le cours du Change, qui se trouveroit en ce tems-là; qu'enfin pour les six mille hommes de pied, on payeroit les sept-mille Livres Sterling, le premier Mois, pour lever & équiper les Soldats.

Cela regardoit l'Alliance défensive, l'offensive portoit, que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats des Provinces Unies ayant, avec beaucoup de peine, & après de très-pressantes exhortations, induit le Roi Très-Chrétien à déclarer solennellement aux Etats Géneraux qu'il étoit prêt à desarmer; pourvu que les Espagnols voulussent consentir à lui ceder, en duë forme, par un Traité de Paix, toutes les Places, qu'il avoit conquises la derniere Campagne; y compris les Forts, les Châtelenies, & toutes les Dépendances; ou bien lui transferer tous les Droits, qu'ils avoient encore sur le Duché de Luxembourg, ou dans la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambresis; Doüai, Aire, S. Omer, Berg St. Vinox, Furne & Linck, avec leurs Bailliages, Châtelenies, & autres Dépendances; & qu'en cas qu'ils acceptassent la derniere alternative, le Roi de France rendroit au Roi d'Espagne toutes les Places, & tous les Territoires; dont les François se sont emparez, par les armes, depuis qu'ils étoient entrez dans les Païs-Bas; pourvû que les Etats Géneraux promissent, de leur côté, qu'ils porteroient par leurs raisons, & autres moyens efficaces, les Espagnols, à accepter ces conditions. Là-dessus, Sa Majesté Britannique & les Etats Géneraux avoient crû que, dans cette conjoncture, ils ne pouvoient pas rendre un meilleur office aux deux Rois, & aux autres Princes & aux Etats Voisins, que de conseiller & exhorter d'un commun accord, & obliger, autant qu'il étoit en leur pouvoir, les deux Couronnes à faire la Paix, aux conditions, que l'on a marquées.

Dans cette vue, l'Envoyé Extraordinaire d'Angleterre, & les Commissaires de Leurs Hautes Puissances conclurrent entre eux, & arrêterent les Articles suivans. I. Que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux des Provinces Unies feroient tous leurs efforts conjointement, ou séparément; pourvu qu'auparavant ils se communiquassent réciproquement leurs desseins, & qu'ils ne soient pas contraires à cet Accord; pour persuader au Roi Très-Chrétien de promettre & de s'engager, dans la meilleure forme, que faire se pourra, & par un Traité solennel au Roi de la Grande Brétagne, & aux Etats Géneraux des Provinces Unies, qu'il feroit la Paix avec le Roi d'Espagne, sans aucune exception & réserve, quelque exception, ou réserve, que ce pourroit être; pourvu que le Roi d'Espagne se laissât persuader par le Roi de la Grande Brétagne, ou par les Etats Géneraux, à ceder au Roi Très-Chrétien les Places, dont il s'étoit rendu maître, la derniere Campagne, dans les Païs-Bas, où à lui donner l'équivalent, en lui remettant entre les mains les Places mentionnées, ou d'autres, dont il auroit été convenu, entre les Parties interessées. II. Qu'on induiroit le Roi Très-Chrétien, à consentir, que la Trêve des Païs-Bas soit prolongée jusqu'à la fin du Mois de Mai; afin que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux puissent, pendant ce tems-là, s'employer, avec tout le soin, dont ils sont capables, pour tâcher de porter le Roi, ou la Reine d'Espagne & leur Conseil, à accepter les conditions, dont on avoit parlé. III. Qu'afin que le Roi Très-Chrétien n'ait pas lieu de réfuser la prolongation de la Trêve; le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Géneraux des Provinces Unies s'engageroient, par le même Traité, d'obliger l'Espagne de ceder à la France toutes les Conquêtes, que cette Couronne avoit faites l'année précedente; ou de lui donner un équivalent, dont on conviendroit entre les deux Parties. IV. Qu'on tâcheroit de persuader le Roi de France de se réposer entierement, sur la promesse, qu'on lui feroit, & à ne plus troubler les Païs-Bas, par de nouveaux Actes d'hostilitez; en sorte que s'il arrivoit, contre toute attente & apparence, que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux des Provinces Unies ne pussent pas, par leurs exhortations & sollicitations pressantes, persuader aux Espagnols d'accepter les conditions, dont on avoit parlé; & qu'il fût nécessaire d'employer, pour cet effet, des moyens plus efficaces, les François néanmoins ne pourroient pas porter leurs armes dans les Terres, ou sur la Frontiere des Païs-Bas; mais que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux s'engageroient à faire tout ce qui seroit nécessaire, pour obliger les Espagnols à accepter les conditions de la Paix, telles qu'on les a proposées; & qu'il ne seroit pas en la liberté du Roi Très-Chrétien d'exercer aucun Acte d'hostilité dans les Provinces du Païs-Bas, ou de s'emparer d'aucune Ville, quand même elle se rendroit volontairement; à moins que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux ne s'acquitassent pas des engagemens, où ils sont entrez. V. Que lors que la Paix seroit faite, entre les deux Couronnes; non seulement le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux, mais aussi l'Empereur & tous les Rois & les Princes Voisins, qui se croiroient interessez à voir le repos de la Chrétienté rétabli, & les Païs-Bas rétablis, dans leur premiere tranquillité, seroient Garants de la Paix; & que, pour cela, on conviendroit du nombre de Troupes, & des autres moyens, qu'il faudroit employer, contre celui qui enfreindroit cette Paix; afin d'arrêter ses vexations, & pour l'obliger à une juste satisfaction, envers la Partie offensée. 1668.

Il y eut encore trois Articles separez, qui dûrent

1668. rent avoir la même force, que s'ils eussent été inserez dans le Traité, & par lesquels on convint I. que comme la Paix étant faite entre les deux Couronnes, qui étoient brouillées, il pourroit survenir quelque difficulté, au sujet de la Renonciation; on règleroit la chose, comme s'il n'en étoit point parlé dans le Traité, ou qu'elle seroit conçue, en maniere que le Droit des deux Couronnes n'en reçût ni augmentation, ni diminution; & qu'au cas que le Roi d'Espagne, ou celui de France n'y voulût point consentir, le Roi de la Grande Brétagne & les Etats procederoient contre le refusant, comme il est convenu dans le III. le IV. & le dernier Article; à condition néanmoins que, si le Roi d'Espagne ne le réfusoit pas, la France s'obligeroit réciproquement de ne point se servir de ses Armées aux Païs-Bas. II. Que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux des Provinces Unies s'engageroient de travailler de tout leur pouvoir, à faire conclurre, en même tems, la Paix entre l'Espagne & le Portugal; à condition néanmoins que la France s'engageât de nouveau, en cas que cette négotiation ne pût pas si-tôt être conduite à sa fin, que tout cela ne l'empêcheroit point de faire la Paix avec l'Espagne, & que néanmoins il seroit libre au Roi de France, de donner du secours au Roi de Portugal, son Allié, pour faire diversion des forces de l'Ennemi, ou de quelque autre maniere, comme il le trouveroit à propos; Qu'au cas que l'on pût porter l'Espagne à consentir à la Paix, aux conditions proposées, & qu'elle soit conclue; le Roi Très-Chrétien seroit obligé de ne plus se mêler des affaires des Païs-Bas, comme étant finies; Qu'il ne lui seroit pas permis d'y rien attenter, ni à force ouverte, ni par adresse, & qu'il ne demanderoit aucune satisfaction sous prétexte d'aucune lésion, ou de la dépense, qu'il lui auroit fallu faire dans la guerre du Portugal; Que, s'il arrivoit durant cette guerre, que les Troupes Auxiliaires de France vinssent à se saisir de quelque place, en Espagne, ou en Italie; le Roi Très-Chrétien la rendroit à l'Espagne, aussi-tôt que la Paix seroit faite, avec le Portugal; mais que si, contre l'attente des Anglois, & des Hollandois, l'Espagne négligeoit de faire la Paix, avec le Roi de France, avec cette exception qu'il lui seroit permis de secourir son Allié; en ce cas non attendu, le Roi d'Angleterre, & les Etats Géneraux seroient tenus de faire en sorte que l'Espagne y donnât les mains; de maniere néanmoins que le Roi de France s'obligeroit réciproquement, comme au premier cas, qu'il ne porteroit point la guerre dans les Païs Bas. III. Qu'en cas que, contre toute attente, le Roi Très-Chrétien ne voulût pas promettre de signer le Traité de Paix, aussi-tôt que l'Espagne céderoit les Places que la France avoit prises, dans la derniere Campagne; qu'elle accorderoit un équivalent, dont on conviendroit particulierement; ou s'il ne satisfaisoit pas à ses promesses; ou s'il rejettoit les cautions & les préliminaires, exprimez en ce Traité, qui sont nécessaires, pour prévenir ce qu'on peut justement craindre; savoir, s'il vouloit continuer de porter ses Armes victorieuses, dans les Païs-Bas; en toutes ces rencontres, comme au cas que par d'autres subterfuges, ou artifices, il s'efforçât d'empêcher, ou d'éluder la Conclusion de la Paix; l'Angleterre & les Provinces Unies seroient obligées de prendre le parti de l'Espagne, & de faire la guerre à la France, avec leurs forces Unies, tant par Mer, que par Terre; 1668. pour la forcer de faire la Paix, non seulement aux conditions qu'on a rapportées, mais que même, si Dieu favorisoit les armes, qu'on auroit prises pour cette fin, & si on le trouvoit à propos & convenable, on continueroit la guerre jusqu'à ce que les choses fussent remises en l'état, où elles étoient au tems du Traité des Pirenées.

Tous ces Articles ayant été signez, le Pensionaire de Hollande s'entretenant avec l'Envoyé d'Angleterre, lui parla d'engager aussi la Suede, en cette conféderation; mais il dit, en même tems, que ne sâchant pas jusqu'à quel point la Suede étoit engagée avec la France, il y auroit du danger pour les Etats de laisser cette Couronne à leur dos, dans le Duché de Brême. Temple s'offrit de s'entretenir là-dessus avec le Comte de Dhona, Ambassadeur de Suede; pour savoir s'il n'auroit point ordre d'engager cette Couronne dans les mesures, qu'on pourroit prendre, pour assurer le repos de l'Europe; puis que, par ce moyen, on auroit une barriére assez forte, pour arrêter les François.

Temple fut voir le Comte de Dhona, & passant par dessus les Céremonies, qui s'observent entre Ministres, il monta en sa Chambre, sans le faire avertir, il prit un siege & s'assit, avant que le Comte eût eu le tems de se lever. Ces manieres franches, & dégagées de formalitez, faisoient que l'on négotioit plus facilement avec lui; parce qu'il n'étoit pas homme à faire naître des difficultez, par une observation superstitieuse du Céremoniel, qui n'est propre qu'à rétarder les négotiations. Ces manieres de Temple lui avoient déja gagné la bonne opinion, que De Witt avoit conçue de lui. Le Comte l'embrassa, lui fit compliment sur l'honneur, qu'il lui faisoit, & témoigna qu'il agiroit de son côté, avec la même franchise.

L'Envoyé Anglois lui dit en géneral ce qu'il avoit fait, tant en Angleterre, qu'en Hollande, & ne lui cacha point qu'il l'étoit venu voir, de concert avec le Pensionaire de Hollande; qui lui avoit témoigné qu'il approuveroit fort de faire une Triple Alliance, pour le salut de l'Europe. Il lui représenta la grande liaison, que l'Angleterre avoit euë avec la Suede, dans la derniere guerre, & lui dit que le parti, qu'il lui proposoit, ne pouvoit être que très-honorable & très-avantageux à la Suede; puis qu'elle pourroit tirer des subsides de l'Espagne, qui avoit besoin de son secours, & que lors qu'il s'en présenteroit une occasion favorable, le Roi de Suede pourroit s'assurer que celui de la Grande Brétagne, & les Etats Géneraux ne manqueroient pas d'employer leurs bons Offices, pour engager l'Espagne, à lui faire tous les avantages possibles; n'en prétendant aucun, pour eux-mêmes, & n'ayant d'autre interêt, dans cette affaire, que le salut des Païs-Bas Espagnols, leur propre sûreté & le bien public.

Le Comte de Dhona, après avoir loüé la résolution de Sa Majesté Britannique, assura Temple, que la Suede agiroit de concert avec ce Monarque, dans toutes les affaires, qui auroient pour but le Salut de l'Europe; qu'il en étoit convaincu, par les Instructions génerales, qu'il avoit; mais que, comme on n'avoit pas prévu ce qui arriveroit, on n'avoit pas pû lui donner d'Instruction là-dessus; Que si Temple réüssissoit dans sa négotiation, il feroit tous ses efforts, pour y engager le Roi son Maître, parce que cette Alliance tendoit au repos de toute la Chrétienté; mais que pour répondre à l'Envoyé, il lui

1668. lui diroit naïvement, qu'il ne croyoit pas qu'il pût réussir; par ce qu'il doutoit que De Witt fût d'avis de rompre avec la France, & de faire quelque autre liaison, avec l'Angleterre; non seulement à cause de ce qui s'étoit passé, depuis peu, entre les deux Nations; mais aussi à cause du Prince d'Orange, dont ce Ministre ne doutoit pas que les Anglois ne prissent le parti, lors qu'ils en trouveroient l'occasion; au lieu que le Pensionaire étoit sûr d'être appuyé par la France, dans le dessein qu'il avoit de s'opposer à l'élevation de ce Prince: Que cela lui faisoit croire que, quand même De Witt n'oseroit pas s'opposer ouvertement à cette Alliance, à cause du penchant des Etats & du Peuple, il ne manqueroit pas de faire joüer des ressorts secrets, pour éluder la conclusion de ce Traité; à quoi il ajoûtoit que, puis que les Etats ne pouvoient pas terminer cette affaire, sans avoir auparavant l'approbation des Provinces & des Villes; il ne voyoit pas comment il seroit possible d'empêcher l'Ambassadeur de France d'en gagner quelques-unes; ce qui arrêteroit la conclusion de cette Alliance. Il paroit par-là, que le Comte de Dhona n'étoit pas encore instruit de la maniere, dont elle avoit été signée, ni de la peur que De Witt avoit du Voisinage de la France, auquel il s'étoit toûjours opposé.

Temple ne manqua pas de redire au Pensionaire ce que le Comte de Dhona lui avoit dit, dont De Witt parut fort satisfait, & ajoûta qu'encore qu'on ne pût pas croire, que le Comte eut des pouvoirs assez étendus, pour travailler, conjointement avec eux, à la conclusion de cette affaire; on pourroit toûjours faire un Instrument, qui laisseroit à la Suede la liberté d'entrer dans l'Alliance, comme principale Partie contractante. Le Pensionaire dit aussi, que le Comte avoit assez de crédit, à la Cour de Suede; pour pouvoir esperer, qu'on réüssiroit, par son moyen; principalement lors qu'on lui feroit esperer d'obtenir des subsides de l'Espagne, qui seroient assez considerables, pour recompenser les Suedois, de ce qu'ils perdroient avec la France.

On trouvera encore d'autres particularitez de la négotiation, dans cette même Lettre, qui est datée du 27. de Janvier 1668. On s'est contenté d'en indiquer ici les principales.

La Suede, comme De Witt l'avoit prévu, consentit à entrer dans la Confédération. Pour lui montrer de quoi il s'agissoit, on lui remit un Acte, conçu, en ces termes: „ Que le Roi „ de Suede, dès le commencement de la que„ relle, entre les deux Couronnes (*de France* „ *& d'Espagne*) ayant lui-même fait connoître „ au Roi de la Grande Brétagne, & aux Etats „ Generaux ses intentions, aussi-bien que le dé„ sir, qu'il avoit de s'unir & d'agir avec eux, „ dans l'affaire, dont il s'agissoit; tant à cause „ de l'étroite amitié & de l'Alliance, qui l'en„ gageoient dans les mêmes interêts, que pour „ leur aider à trouver tous les expédiens ima„ ginables, pour rétablir la Paix & la bonne „ intelligence, entre les deux Rois; protestant „ qu'il n'avoit attendu à se déclarer, sur cette „ affaire; que parce qu'il souhaitoit de voir au„ paravant, quelles mesures le Roi de la Gran„ de Brétagne & les Etats Generaux prendroient, „ & quelle assistence il faudroit donner, & au„ tres choses de cette nature; dont il souhai„ toit d'être informé, afin qu'il pût agir de „ concert, avec ces Puissances: Que pour ces „ raisons, on avoit jugé avantageux, pour le 1668. „ bien public, que les Ministres de ces mêmes „ Puissances dressassent un Instrument; par le„ quel le Roi de Suede d'une part s'engageroit „ d'entrer dans l'Alliance, après qu'il auroit été „ informé de ce qu'il souhaitoit de savoir, à en„ trer dans cette Alliance, & d'agir de concert, „ avec les deux Puissances, & de faire avec Elles „ tout ce qu'Elles jugeroient nécessaire, pour ce „ grand Ouvrage: Que d'une autre part, on as„ suroit le Roi de Suede, qu'on lui avoit laissé „ une place vuide, pour entrer en cette Allian„ ce, en qualité de principal Contractant, com„ me il y étoit invité par ces deux Puissances; „ qui d'un autre côté employeroient leurs bons „ Offices, pour engager l'Empereur & le Roi „ d'Espagne à terminer tous les differends, que „ le Roi de Suede pouvoit avoir, avec eux, sui„ vant la Justice & l'Equité; afin que l'on pût „ prendre les mesures nécessaires &c. Cet Acte étoit daté du 23. de Janvier, 1668. & signé par *Christophle Comte de Dhona*, & *Harald Appelboom*.

Comme Temple n'étoit plus nécessaire à la Haie, il prit congé des Etats Generaux, & partit pour Anvers, & de-là pour Brusselles. On lui expédia sa Lettre de Récréance, le 18. de Fevrier 1668. On y envoya aussi des Députez de la part des Etats Generaux, comme on le verra dans les Lettres de Temple. Ils eurent assez de peine, de s'accommoder aux longueurs affectées du Marquis de Castel-Rodrigo, comme on le verra dans le même Recueuil.

Le Comte de Dhona alla en suite à Londres, où la Triple Alliance fut aussi conclue, avec la Suede, le 8. de Mai 1668. (1) Par des Articles séparez, le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux des Provinces Unies s'obligerent de lui payer, ou faire payer, châcun par moitié, la somme de quatre-cens, quatre-vingt-quatorze-mille Ecus, pour mettre son Armée en état, & de lui fournir encore, châcun par moitié, une somme tous les trois Mois, pour l'aider à entretenir son Armée.

Ces nouvelles étant arrivées à Paris, (2) par les Lettres de D'Estrades, & même par une Lettre des Etats Generaux au Roi, au commencement de Fevrier; elles surprirent assez tout le Monde. Il fut néanmoins résolu que le Roi n'y répondroit point, que Van Beuning ne fût arrivé à Paris; parce que les Etats s'étoient remis à lui des explications, qu'on pourroit demander sur la Triple Alliance. Cela n'empêcha pas le Roi d'exécuter ce qu'il avoit écrit aux Etats, touchant la marche de son Armée en Franche-Comté, en plein Hiver. Le Prince de Condé se présenta devant Bezançon, & soumit le 7. de Fevrier au Roi la Ville & le Château, quoi que très-fort. Le Duc de Luxembourg réduisit, le même jour, Salins. Le Roi assiégea Dole, & la prit en quatre jours. Le 19. Gray se rendit aussi à lui, après trois jours de tranchée ouverte. Les Châteaux de Jou & de Ste. Anne, furent pris au même tems, & en moins d'un Mois la conquête de la Franche-Comté fut faite; par le peu de soin que les Espagnols eurent de mettre ce Païs-là, en état de défense, ou par la lâcheté de ceux, qui commandoient dans les Places; ce qui fit dire, que le Roi de France n'avoit pas besoin d'aller en ce Païs-Bas, pour le soumettre, avec une Armée,

(1) Histoire des Traitez T. I. p. 25.
(2) Lettre de Lionne du 3. de Fevrier.

1668. mée, *que ç'auroit été assez d'y envoyer un Valet de pied, pour la demander à ceux, qui y commandoient.*

Le Marquis de Castel-Rodrigo ayant marqué Aix la Chapelle, pour y négotier, (1) le Roi de France nomma pour son Ambassadeur Extraordinaire, & son second Plénipotentiaire *Charles Colbert*, Maître des Requêtes; qui devoit se rendre incessamment, en cette Ville, dès qu'il auroit reçu un Passeport, du Gouverneur des Païs-Bas. Il donna ordre à D'Estrades d'en donner avis aux Etats Géneraux, & d'y ajoûter que dès que le Marquis auroit fait savoir le tems, auquel il vouloit se rendre à Aix; Sa Majesté y feroit aussi trouver un Officier de sa Couronne, avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & son prémier Plénipotentiaire. Cependant si le Marquis avoit le pouvoir de se subdéleguer, comme on le disoit; Colbert avoit ordre de négotier, avec le Subdélegué du Marquis.

Il semble qu'en ce tems-ci on n'étoit pas trop satisfait du Comte D'Estrades, qui s'étoit laissé surprendre, par la prévention, où il étoit, que ce qui se négotioit par le Chevalier Temple tireroit en longueur; parce qu'il croyoit qu'on ne conclurroit rien dans les Conférences, qui se tenoient entre l'Envoyé d'Angleterre, & les Commissaires que les Etats avoient nommez, pour conférer avec lui; avant que les Provinces eussent été instruites, de ce dont il s'agissoit, & en eussent dit leur sentiment, selon la maniere ordinaire de proceder de la République. Il n'avoit pas cru, qu'on pût donner aux Commissaires le pouvoir de signer le Traité avec l'Angleterre, avant qu'on en eût déliberé, dans châque Province. De Lionne, qui avoit des Espions à la Haie, qui n'étoient pas connus à l'Ambassadeur Ordinaire du Roi, comme il paroît par divers endroits de ses Lettres, lui dit, (2) d'un air assez chagrin: „ Tout ce qu'on „ vous a dit, touchant la précipitation & le „ secret du Traité, qui s'est fait, & cette bel- „ le raison, qu'on vous a alléguée, qu'il n'a- „ voit pas même été communiqué aux Provin- „ ces, selon l'usage, sont des choses, qui étoient „ venuës à ma connoissance. Et ce qui vous „ donneroit plus de lieu de vous plaindre, je „ pourrois même dire, jusqu'à un ïota, com- „ ment toutes choses se sont passées, & d'où „ en est venu le premier mouvement, & ensui- „ te tout le progrès qu'il a eu; mais cela ne „ sert plus de rien, & il faut attendre Mr. Van „ Beuning, qui peut facilement rectifier toutes „ choses, & fort à la satisfaction du Roi, se- „ lon qu'il parlera & agira.

Il partit en (3) effet le 12. de Fevrier, & même sans équipage, pour aller plus vîte. Il avoit paru fort désirer la Paix, & il est certain qu'on la souhaitoit en Hollande; où l'on étoit épuisé par la derniere guerre, avec l'Angleterre, & où l'on auroit été obligé de faire encore de très-grandes dépenses, pour mettre la Frontiere, du côté des Espagnols hors de danger, sans être fort assuré du bon succès.

Il y eut quantité de rémontrances, de part & d'autre, & de négotiations pour hâter la paix, que l'on souhaitoit; comme on le peut voir par les Lettres des Ministres de la France, & de ceux de l'Angleterre, écrites en ce tems-là. Comme la fin de la suspension d'armes approchoit, & que la Paix ne pouvoit guère se faire en peu de jours; les Alliez proposerent une nouvelle Trêve jusqu'à la fin de Mai, s'il en étoit besoin. Le Marquis de Castel-Rodrigo accepta cette Proposition, par un Ecrit public, daté du 4. de Mars 1668. 1668.

Les Ministres d'Angleterre & des Provinces Unies presserent fort le Roi de France à y consentir, par un Mémoire, qu'ils lui présenterent le 3. de Mars. Le Roi y répondit, par un Ecrit, dont voici la substance: „ Que le motif que le „ Roi avoit eu, il y avoit six mois, d'offrir une „ suspension, pendant ce tems-là, n'étoit que „ de donner plus de lieu à la négotiation d'un „ accommodement, pendant l'Hiver, sans qu'au- „ cune hostilité pût alterer l'état, où les choses „ se trouvoient à la fin du Mois d'Août; toute „ nouveauté dans la Guerre en apportant aussi, „ pour l'ordinaire, dans les négotiations de la „ Paix: Que le Marquis de Castel-Rodrigo l'a- „ voit rejettée, durant six mois, & avoit même „ écrit à un Electeur du St. Empire, qui la lui „ avoit proposée, *que cette offre de la France se* „ *pourroit faire en Turquie, mais non pas, parmi* „ *des Chrétiens, à Madrid:* Que par des lenteurs „ & des difficultez affectées, ces six Mois, si „ précieux pour traiter, s'étoient écoulez inuti- „ lement; sur le seul point préliminaire, qui „ regardoit le lieu où l'on pourroit s'assembler; „ les Espagnols prétendans, contre toute sorte „ d'usage, & au préjudice de l'avancement de la „ Paix, d'en traduire la négotiation en des lieux „ fort éloignez, & hors de la vuë des Potentats, „ qui y avoient le plus d'interêt: Qu'enfin les „ Ministres de l'Espagne s'étoient conduits, a- „ vec tant de contre-tems & de contradictions „ des uns avec les autres, sur le lieu de l'Assem- „ blée; qu'encore alors ni le Roi de France, ni „ les Rois & les Princes, qui offroient leur mé- „ diation, ni qui que ce fût, ne savoient quelle „ étoit leur intention; puis qu'au même tems „ que le Marquis disoit à Brusselles, qu'il avoit „ pouvoir de traiter, & que la faculté de se „ subdéleguer quelcun, y étoit comprise; a- „ voit choisi le lieu d'Aix la Chapelle, pour y „ faire l'Assemblée, comme prêt à s'y rendre, ou „ d'y envoyer un Subdélegué, selon la qualité des „ Personnes: Que le Roi avoit nommé Colbert, „ pour lequel le Nonce du Pape avoit demandé, „ dès le 14. du Mois précedent, un Passeport, „ qui n'arrivoit point: Que cependant les Mi- „ nistres de Madrid, à la source des résolutions „ de la Cour d'Espagne, disoient publiquement, „ & l'écrivoient en tous lieux, que le Plein- „ pouvoir qui avoit été adressé au Mois d'Août „ (*de l'année passée*) ne subsistoit plus, il y avoit „ long-tems: Que le Marquis, selon les mêmes, „ étoit inexcusable d'avoir nommé la Ville d'Aix „ la Chapelle, contre ses ordres, & contre la „ déclaration de la Reine, qui avoit dit qu'elle „ ne vouloit traiter la Paix, qu'à Rome, ou à „ Venise, ou aux Pirenées: Que l'inconstance „ du Marquis avoit coûté la Franche-Comté au „ Roi son Maître: Que ses inégalitez ne de- „ voient néanmoins pas empêcher, qu'on ne trai- „ tât de la paix, les mois suivans: Qu'en de- „ mandant une Trêve, on ne pensoit qu'à met- „ tre à couvert les Places des Espagnols: Que „ cependant le Roi vouloit bien défendre à ceux, „ qui commandoient ses Troupes, d'attaquer, „ pendant le Mois de Mars, aucune Place, ou

 „ Poste

(1) Lettre de De Lionne du 3. de Fevrier.
(2) Lettre du 10. de Fevrier 1668.
(3) Lettre de D'Estrades du 16. de Fevrier.

(4) Voyez-le dans le VI. Tome des Lettres de D'Estrades p. 260.

1668. „ Poste fortifié des Espagnols : Qu'il ne voudroit pas, que Colbert entrât en négotiation avec le Subdelegué du Marquis; si ce dernier n'avoit pas le pouvoir d'en envoyer un.

Cependant (1) au Mois de Mars, les François firent une entreprise sur la Ville de Genap, en Brabant, qu'ils attaquerent selon les formes, & qu'ils réduisirent à se rendre le 15. de ce Mois, par une grande brêche, qu'ils y avoient faite. Le Gouverneur des Païs-Bas s'en plaignit, avec beaucoup de chaleur, comme si les François avoient rompu la Trêve; mais ces derniers prétendoient, que la suspension d'armes étoit expirée au 1. de Mars. Cependant le Chevalier Temple avouë qu'il ne voyoit pas comment le Roi son Maître, & les Etats Géneraux pourroient se dispenser de demander, que cette Place fût rendue aux Espagnols; puis que, sans cette restitution, on ne croiroit pas qu'ils eussent parlé sincerement, lors qu'ils disoient qu'il y avoit eu du mal-entendu, dans les ordres; puis qu'ils avoient continué le siege, jusqu'au huitiéme jour, après la Trêve accordée à Paris. Mais les lenteurs des Espagnols, & le peu de soin du Gouverneur avoient été cause, que les François les traitoient de haut en bas.

Van Beuning & Trevor reçurent encore une autre réponse à leur Mémoire, laquelle étoit datée du 9. de Mars. Sa Majesté Très-Chrétienne y répondoit „ qu'Elle n'auroit jamais rien „ de plus à cœur, que de tenir sa parole, en „ toute occasion; & qu'elle avoit fort présent „ à sa Mémoire, que dès le Mois de Septem„ bre passé, sur les ouvertures & les prieres „ qui lui furent faites, par les Etats Géneraux, „ & muë d'ailleurs du sincere desir, qu'Elle a „ toûjours eu du rétablissement du repos pu„ blic, Elle consentit que toute la satisfaction, „ qu'Elle prétendoit avoir, à raison des Droits „ échus à la Reine, par le décès du Roi & „ de la Reine d'Espagne, ses Pere & Mere, „ fût retranchée & réduite, en consideration „ même de ce que Sa Majesté demandoit, en „ faveur du Portugal, à des conditions d'un ac„ commodement, réglées par les principaux „ Ministres des Etats, & jugées équitables & „ fort moderées; lesquelles conditions étoient „ que l'Espagne, par un Traité de Paix, cé„ dât en bonne forme à Sa Majesté ou toutes „ les Conquêtes, que ses Armes avoient faites „ au Païs-Bas, pendant la Campagne, & dont „ Elle se trouvoit en possession, ou bien le „ Duché de Luxembourg; ou, en sa place, la „ Franche-Comté, Cambrai & le Cambresis, „ Doüai, le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer, „ Bergue, Furne, Link, & toutes leurs ap„ partenances & dépendances; Sa Majesté resti„ tuant, en ce second cas, à l'Espagne les au„ tres conquêtes, qu'Elle avoit faites en cette „ Campagne; bien entendu que les Fortifica„ tions de Charleroi seroient démolies, avant la „ restitution, & que l'Espagne auroit le choix „ d'accepter l'une ou l'autre de ces Alternati„ ves, & que Sa Majesté donnât sa Parole Roya„ le de se contenter, de l'une des deux jusqu'à „ la fin de Mars.

„ Sa Majesté n'avoit pas moins présent à la „ Mémoire qu'avant sa marche, vers la Fran„ che-Comté, Elle avoit écrit au Pape & à „ plusieurs Rois, Princes & Potentats, dont „ Elle avoit accepté la médiation; que quelques „ progrès, que ses Armes pussent faire; Elle „ n'en prendra pas occasion de grossir les condi- 1668. „ tions des deux alternatives, auxquelles elle „ avoit consenti, pour le tems marqué.

„ En conséquence de cela, Sa Majesté vou„ lant inviolablement accomplir ses Paroles Roya„ les, Elle déclaroit de nouveau à Van Beuning „ & à Trevor, que nonobstant la conquête, que ses armes avoient faite depuis de toute la Franche-Comté, elle se tenoit dans les mêmes sentimens; & dans ce dont Elle étoit convenue, dès le Mois de Septembre dernier, jusqu'à la fin de Mars, de se contenter pour sa satisfaction, de celle des Alternatives, que l'Espagne voudroit céder.

Cependant comme Van Beuning & Trevor avoient remis, depuis le 8. de ce Mois, la Copie d'un Ecrit signé à Bruxelles, le 4. par le Marquis de Castel-Rodrigo, disant avoir un pouvoir de la Reine d'Espagne, sa Maitresse; par lequel Ecrit, il acceptoit l'alternative purement & simplement, comme on la lui a proposée; dont Sa Majesté auroit beaucoup de joie, si cette acceptation se trouvoit sincere, dans la suite; qu'il avoit déja nommé des Commissaires, pour traiter de sa part, avec Van Beuning & le Chevalier Trevor, afin qu'on pût conduire promptement à sa conclusion ce grand Ouvrage de la Paix, desirée toûjours de Sa Majesté, avec passion & sincerité.

Depuis ce tems, il n'y eut que de la défiance de toutes parts. La France soupçonnoit les Espagnols de mauvaise foi, comme s'ils n'avoient d'autre dessein, que de laisser faire leur Gouverneur des Païs-Bas, & de gagner du tems; pour le desavouër ensuite, s'il faisoit un Traité, qu'on n'approuvât pas à Madrid. Le Marquis de Castel-Rodrigo ayant accepté l'Alternative, en géneral, sans dire quelle partie de l'Alternative il acceptoit, sembloit déliberer sur le Parti qu'il prendroit, ou attendre des Ordres de Madrid. Les Espagnols ne se fioient nullement aux François, dans la pensée, où ils étoient, que le Roi de France pensoit encore à de nouvelles Conquêtes. Le même Prince soupçonnoit, de son côté, les Etats d'avoir dessein d'employer la force, dans les Païs-Bas; s'il ne faisoit pas ce qu'ils souhaitoient, parce qu'ils avoient pris des Troupes de la Maison de Lunebourg à leur service. Les Etats, de leur part, craignoient, que les Espagnols ne succombassent sous la Puissance de la France, & parloient de faire avancer des Troupes dans le Brabant. Châcun faisoit des Projets, qu'il se proposoit d'exécuter, si les affaires ne tournoient pas avantageusement pour lui. On verra l'embarras, auquel on étoit, par les Lettres de De Lionne & de D'Estrades, & par celles du Chevalier Temple; depuis le Traité de la Haie, jusqu'à la conclusion de celui d'Aix la Chapelle. On ne sauroit entrer en aucun détail, sans être trop long. On ne fera que mettre, en abregé, les Articles, qui furent acceptez & signez dans la Ville d'Aix. Mais il faut auparavant dire quelque chose de deux Traitez, qui se firent avant celui-là, & qui sont remarquables. Le premier fut conclu à la Haie, & contient un engagement de quelques Villes Espagnoles aux Etats Géneraux, pour la somme de deux millions de Florins, monoie de Hollande, dont le Roi d'Espagne s'obligeoit de payer cinq pour cent d'interêt aux Etats, jusqu'à ce qu'il rendît le Capital. Il étoit porté, entre autres choses, auxquelles on ne s'arrête pas; Qu'il en seroit passé une Obligation, en bonne forme, par D. Estevan de Gamarre, & qu'elle seroit ratifiée par le Marquis de Castel-Rodrigo, & ensuite

(1) Lettre de Temple sur cette année.

1668. te par le Roi d'Espagne; ou par la Reine-Mere, au nom de son Fils : Que la Cour de Madrid en feroit payer annuellement les interêts échus, par Gamarre; ou par tel autre Ministre, que Sa Majesté voudroit autoriser : Que si la présente indisposition du Roi, ou quelque autre difficulté, qui surviendroit, empêchoit que l'on ne pût payer les Interêts, avec la ponctualité requise, pour la conservation du crédit des Provinces (*qui devoient elles-mêmes payer l'interêt aux Particuliers, de qui les Etats empruntoient cette somme*) Leurs Hautes Puissances pour faciliter cette levée, & pour la sûreté de ceux qui confieroient leurs deniers, en un cas non attendu, s'engageroient, dès-lors, d'interposer leur crédit, pour la levée du Capital; dont celui, qui seroit autorisé par le Roi, auroit besoin, pour le payement des interêts échûs, & cela de telle maniere, qu'il y auroit aussi sûreté pour ceux qui prêteroient leur argent, tant pour le Capital & les Interêts, que pour les deux millions de Francs, & leurs Interêts.

On convint, que comme on étoit en négotiation avec les Plénipotentiaires du Roi de Suede, pour faire en sorte que ce Monarque, celui de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puissances agissent de concert; & que peutêtre il faudroit payer quelques subsides au Roi de Suede, & à d'autres Princes ou Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique; si Leurs Hautes Puissances venoient à le promettre, elles le feroient encore sur le compte de Sa Majesté Catholique; par maniere d'interposition de leur crédit, & au même interêt, que ci-dessus; comme en effet ils feroient toucher à Gamarre, ou à tel autre, que le Roi d'Espagne autoriseroit pour cela, ce qu'il auroit à payer, pour des munitions de guerre, ou d'autres Denrées; pourvû que Leurs Hautes Puissances ne fussent pas plus obligées à l'égard des Subsides, qu'à l'égard des Munitions; sans un consentement plus exprès, d'excéder la somme de deux autres millions en Capital, avec ce qui seroit requis, pour le payement des interêts.

Que pour recevoir cet argent, comme pour en passer des obligations, ou des quittances, & outre cela pour en payer les interêts, en leur tems; Sa Majesté établiroit le Ministre, qu'elle tiendroit à la Haie, auprès des EE. GG.

Que pour la sûreté des payemens, dont on a parlé, & des déboursemens, que les Etats auroient faits, on mettroit, entre leurs mains les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, de Navagne, de Stévenswart, Venlo, avec le Fort situé de l'autre côté de la Meuse, Gueldre, le Fort Isabelle & St. Donas, dix jours après la signature de ce Contract, ou plûtôt, s'il étoit possible : Que ces places seroient conséquemment occupées, par les Gouverneurs, Commandants & Garnisons de Leurs Hautes Puissances, avec tous les Droits, qui appartiennent aux Seigneurs Engagistes; Bien-entendu que Leurs Hautes Puissances, ni leurs Gouverneurs ou Commandants de ces Places ne se mêleroient, en aucune maniere, d'y créer les Magistrats, ou Officiers de Police, ni de ce qui regarde le Gouvernement Civil, ni la Justice, tant des Villes, que du Plat-Païs; mais en laisseroient le soin au Stadthoudre, & Capitaine Général de Sa Majesté, & aux Officiers & Magistrats des lieux : Que cet engagement dureroit, jusqu'à ce que le Capital & les Interêts échus, & courans eussent été remboursez, & que Leurs Hautes Puissances fussent déchargées de l'interposition de leur Crédit, & qu'ils eussent de plus reçu les deniers, qu'Elles auroient dépensez, pour le renfort & la defense des Places & des Forts; soit pour les vieux Ouvrages réparez, soit pour les nouveaux, qu'on y auroit ajoûtez; à quoi il faudroit joindre la dépense de l'Artillerie, des Munitions, & des autres besoins Militaires, pour la défense des Places, qui auroient été employez, ou perdus : Que pour ce qui regardoit les Garnisons, qui seroient entretenues, dans ces Places, les Provinces Unies les payeroient, & qu'on ne mettroit à compte à Sa Majesté, que seize Compagnies d'Infanterie, en tout, châcune de quatre-vingt-six hommes, suivant la solde ordinaire des Provinces Unies; savoir, à raison de treize-cent-soixante, & onze francs, pour quarante-deux jours, durant la Guerre; & que s'il arrivoit que ce gage continuât encore, pour quelque tems, après la fin de la Guerre, alors on ne compteroit que huit Compagnies de cette sorte, à la charge de Sa Majesté, le reste de la Garnison demeurant à la charge de LL. HH. PP. 1668.

Que les Villes, les Forts & les Places, qui seroient en gage, entre les mains des Etats, seroient pourvues & munies des Canons, Poudre & autres Munitions de Guerre, qui s'y trouvoient alors; dont il seroit fait un Inventaire, afin qu'on en répondît, lors que ces Places seroient rendues à S. M. C.

Que toutes les Troupes, qui s'y trouvoient alors, en vuideroient, afin que les Gouverneurs, les Commandans & autres Officiers des Etats y pussent commander; en y formant & ouvrant les Portes, en y posant des Sentinelles, en y faisant la Ronde, en y donnant les Ordres, en y exerçant la Justice & la Discipline Militaire, & en veillant à la garde & à la sûreté de ces Places. Qu'ils entretiendroient bonne correspondance, avec le *Stadthoudre* (ou Lieutenant) de Sa Majesté, dans le Quartier de la Gueldre, qui est au-delà de la Meuse, & lequel feroit sa résidence ordinaire à Ruremonde : Que les Gouverneurs & les Commandants des Places engagées, donneroient toute l'assistence nécessaire aux Receveurs de Sa Majesté, pour lever les Droits Domaniaux ordinaires, sur ces lieux.

Que les Etats Géneraux s'engageroient de la meilleure forme, qu'il se pourroit, à bien défendre ces Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureusement contre tous ceux, qui y voudroient attenter quelque chose; comme ils le feroient à l'égard des Places Frontieres, ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puissances. Qu'ils les tiendroient toûjours pourvuës, d'une bonne & suffisante Garnison; auxquelles fins Sa Majesté faciliteroit, autant que faire se pourroit, le passage de leurs Troupes, pour se rendre dans ces Places, au travers de ses Terres, en allant, ou en venant, & même, si on le requeroit, leur donneroit des Commissaires, pour règler leurs logemens.

Que si avec la communication & déliberation du Député, du Stadthoudre, ou du Plénipotentiaire du Roi, on trouvoit à propos de faire de nouveaux Ouvrages à quelque Place, de réparer les anciens, d'y construire des Magasins ou de pourvoir ceux, qui étoient déja bâtis, de nouvelles munitions; Leurs Hautes Puissances donneroient, avec la communication, & en présence du Stadthoudre, ou de son Commissaire, ces mêmes choses, au rabais, à celui qui en demanderoit le moins; & qu'on en useroit de même, à l'égard de tous les achats nécessaires, & cela en présence du Lieutenant du Roi, ou de son Commissai-

1668. re; en sorte que tout se fit avec sa connoissance & en sa présence.

Que le Magistrat des Places, comme aussi leurs Gouverneurs & les Commandans, tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garnison, outre le serment qu'ils devoient au Roi, & aux Etats Generaux; promettoient, par un serment solennel, prêté entre les mains des Commissaires choisis, de part & d'autre, de maintenir, de tout leur pouvoir, les Droits de Sa Majesté, comme vraie Proprietaire, & ceux des Etats, comme Engagistes, & de garder les Places, châcun pour soi, au profit de Sa Majesté, qui en devoit devenir de nouveau la Maîtresse, par la restitution des sommes empruntées, & le payement des interêts, & pour Leurs Hautes Puissances, à qui ces Places auroient été laissées pour gage, jusqu'au remboursement.

Que les Gouverneurs, ou Commandants, avec leurs Garnisons pourroient y faire l'exercice de la Religion Réformée, comme en Hollande, sans tumulte, ni insulte; & que de leur côté ils ne feroient aucune raillerie, ni scandale, ni ne donneroient aucun empêchement aux Ecclesiastiques Romains, dans l'exercice de leur Religion; sous peine d'être punis, selon l'exigence du cas, par le Magistrat de Police, ou par le Commandant de la Garnison.

Que les Gouverneurs & les Commandans seroient fournis de Maisons, pour loger, & les Soldats de Barraques. Que l'on fourniroit à la Garnison, de la part du Roi, des vivres à un prix raisonnable, & qu'on leur assigneroit des Magasins, pour les grains, dont ils auroient besoin, & pour y mettre des tourbes.

Que dès que les sommes empruntées, avec les interêts, seroient payées; les Places seroient rendues au Roi, & évacuées; & que S. M. Imperiale, le Roi de la Grande Brétagne & le Roi de Suede seroient Garants de cet Article &c.

En voila assez, pour donner une juste idée de cette sorte de Traitez. Celui-ci fut signé à la Haie, le 9. d'Avril, par D. Estevan de Gamarra, & par sept Commissaires des Etats. Il y eut un Article séparé, par lequel il étoit dit, que les Etats ne seroient pas obligez de faire compter l'argent, dont il s'agissoit, avant que le Traité, qui se faisoit à Paris, par Van Beuning & par le Chevalier Trevor, fût signé par le Marquis de Castel-Rodrigo.

Cependant Van Beuning (1) écrivit peu après de Paris au Marquis, que le Roi de France ne voulant pas, que la suspension durât au-delà du 10. d'Avril, après quoi il se disposoit à marcher à Brusselles, avec trois Corps d'Armée; de sorte qu'il jugeoit, qu'il faudroit y envoyer incessamment quatorze-mille Fantassins, & quelque Cavalerie, pour mettre Brusselles à couvert. On ne suivit pas le Conseil de Van Beuning, mais on résolut de faire marcher les Troupes de l'Etat sur les Frontieres du Brabant, & de mettre en mer le nombre de Vaisseaux, dont on étoit convenu avec l'Angleterre.

D'Estrades ne manqua pas de se plaindre des préparatifs & des procedures des Etats; qu'il soûtenoit être directement contre la bonne foi, & l'Alliance qu'ils avoient avec la France. De Witt & les Députez des Etats lui répondirent, que le Roi Très-Chrétien connoîtroit, par la suite, qu'ils ne faisoient rien, que pour assurer la Paix, & que quelque Traité qu'ils fissent, il n'auroit pas lieu; le Roi leur donnant le tems de forcer les Espagnols d'accepter l'Alternative, 1668.
ainsi que Sa Majesté en seroit assurée par Van Beuning.

En ce même tems-là, Van Beverning fut envoyé à Aix la Chapelle, avec ordre de s'entendre avec Colbert, Plénipotentiaire de France, qui devoit s'y rendre, dès qu'il auroit reçu un Passeport de Brusselles.

L'Ambassadeur de France se plaignit fort au Pensionaire de Hollande, de ce que les Etats Géneraux avoient signé le Contract, dont on a parlé; touchant l'engagement de quelques Villes de Gueldre aux Etats Géneraux, qui avoient auparavant refusé cela aux Espagnols. D'Estrades prétendoit, que c'étoit une infraction au Traité de l'an MDCLXII. que de donner aux ennemis de la France quelque secours, tel qu'étoit la faveur que les Etats faisoient aux Espagnols, à qui ils prêtoient de l'argent, & gardoient les Places. De Witt lui répondit, qu'il n'avoit pas sujet de se plaindre, puis qu'on n'avoit pas voulu signer ce Traité, sans des Articles séparez, qui portoient que ce Traité seroit nul, jusqu'à ce que Castel-Rodrigo eût signé l'Alternative, & exécuté ce qu'il avoit promis; outre que les Etats avoient déclaré, qu'ils ne donneroient aucune assistence d'argent, de Troupes, ou de munitions de Guerre, qu'ils n'eussent signé le Traité, qui devoit se faire à Aix la Chapelle. Il sembloit, en effet, que les Espagnols devoient bien voir, que les Propositions, qu'ils faisoient aux Provinces Unies, pour avoir d'eux de l'argent, des Munitions & des Troupes, n'étoient nullement propres à les engager à se déclarer pour eux, contre la France. Mais il valoit mieux, pour les Etats, qu'il y eût la barriere des Villes Espagnoles, telle qu'elle étoit, que s'il n'y en avoit point du tout. Il ne falloit qu'un Roi à l'Espagne, qui eût plus de vigilance, de conduite & de courage; pour faire voir à la France, que la Monarchie ne laissoit pas d'être formidable. Quoi qu'il en pût être, il étoit nécessaire de profiter des Espagnols, autant qu'il étoit possible, pour arrêter, au moins quelque tems, l'impetuosité de la France.

D'Estrades réplica au Pensionaire de Hollande, que la conduite des Etats avoit été si extraordinaire, en ce qui s'étoit passé, depuis huit mois, sur cette matiére; qu'il ne pouvoit pas se fier à ce qu'il lui avoit dit, mais seulement en juger, par les effets; qu'il pourroit y avoir d'autres Articles séparez, entre les Espagnols & les Etats, qui détruisissent ceux, qui paroissoient; qu'il ne voyoit point de nécessité de signer ce Traité, après que les Etats avoient résolu de ne le pas faire; qu'il suffiroit de dire à D. Estevan de Gamarra, & d'écrire au Marquis de Castel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune assistence, soit d'argent, d'hommes, ou de Munitions de Guerre, que le Traité projetté du Roi de France, touchant l'Alternative, ne fût signé, & que les Etats ne feroient aucun pas, qui pût donner de l'ombrage au Roi: Qu'il lui sembloit que, par ce moyen, ils pouvoient beaucoup mieux ôter à la France les ombrages, qu'elle avoit sujet de prendre de tant de Traitez, Ligues & Liaisons recherchées, avec des Princes & des Rois, sans la participation de Sa Majesté: Qu'il auroit bien de la joie, si Van Beuning disoit quelque chose de plus à Sa Majesté, qui la satisfit: Qu'il voyoit, avec grand regret, après les avances, que le Roi faisoit, pour donner la paix à la Chrétienté, que les Etats reculassent, en faisant des démarches contraires aux interêts de la France: Qu'il souhai-

(1) Lettre du Comte D'Estrades du 12. d'Avril.

1668. haitoit qu'ils eussent une prompte réponse de Bruxelles & d'Angleterre, sur le Projet, & qu'elle fût conforme aux Propositions de Sa Majesté, afin de terminer toutes choses; puis qu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération du Roi, de s'être relâché, jusqu'à la fin de Mai, ce que Sa Majesté avoit bien voulu qu'on communicât en secret au Pensionaire, quoi qu'il n'eût pas voulu le dire à Van Beuning: Que c'étoit à lui à ménager les bonnes dispositions, où Sa Majesté étoit, pour cette Paix tant desirée: Que s'il persistoit à demander un terme plus long, que celui de la fin de Mai, il lui disoit, par avance, que c'étoit gâter les affaires: Que ce tems étoit assez long, pour avoir la Ratification d'Espagne, en cas que les Espagnols voulussent la Paix, & que le Roi ne se laisseroit point aller à des complaisances, contre son propre interêt, & profiteroit de l'occasion, qu'il avoit d'avoir ses armées en campagne: Qu'enfin De Witt seroit le premier à se repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; qu'il ne trouveroit pas tant de facilité, qu'il croyoit, à faire signer le Comte de Bergeik, & que l'intention des Espagnols n'étoit pas sincere, pour la paix.

Le Pensionaire répondit, en géneral qu'il ne doutoit pas, que le Roi ne fût satisfait de ce que Van Beuning lui diroit, & assura l'Ambassadeur, que l'intention des Etats étoit bonne & sincere, & que la Province de Hollande seroit toûjours ferme & inséparable de l'interêt du Roi.

Ce fut-là ce que D'Estrades & De Witt dirent entre eux, en deux Conférences. Il est étonnant, que le Roi de France fût surpris de la lenteur des Espagnols, qui leur est naturelle, & par laquelle ils obtiennent souvent, ce que les Nations plus impatientes ne sauroient obtenir; mais qui ne sert aussi souvent de rien, à parvenir à leurs fins. D'ailleurs, en cette occasion, il fallut du tems, pour que la Triple Alliance fût non seulement conclue, mais encore en état d'agir, contre la France, s'il en étoit besoin.

Il se fit, en ce dernier Royaume, (1) dès la fin du Mois de Fevrier, un Projet de Traité, entre la France & les Etats Géneraux des Provinces Unies; que l'on remit à Van Beuning, pour l'envoyer aux Etats de Hollande, comme il le fit. Les Provinces trouverent, qu'il y avoit deux choses contraires au Traité fait avec l'Angleterre, sur la fin de Janvier, & dont on a parlé ci-dessus. Néanmoins De Witt & la Province de Hollande, furent d'avis de passer cela & d'envoyer le Projet, tel qu'il étoit, par un Courrier exprès, à leurs Députez à Bruxelles, pour le présenter à Castel-Rodrigo, & le presser de le signer, comme étant rélatif à l'Alternative; ce qui fut exécuté, après bien des contestations. Le Pensionaire dit que, vû la disposition des esprits, s'il eût été à la place de Van Beuning; il eût prié De Lionne d'agréer que lui & le Chevalier Trevor pussent dire, qu'ils avoient présenté ce Projet, comme ayant été dressé par eux, & que De Lionne leur eût répondu, qu'il avoit fait ce qu'il avoit pu, pour le faire agréer au Roi; & que ce Projet ayant été envoyé aux Etats, comme leur Ouvrage, auroit passé, sans opposition. Mais comme il venoit de la part du Roi, les Députez des Provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise, de Groningue & d'Overyssel, avoient tout aussi-tôt formé des difficultez, & demandé que l'on s'informat de l'intention du Roi d'Angleterre, & celle des Espagnols. Tout ce que De Witt put obtenir fut de faire résoudre, par la Hollande, que ce Projet seroit envoyé à Bruxelles, aux Députez de l'Etat; comme bon & se rapportant à l'Alternative, & qu'on dépêcheroit un Courrier au Roi d'Angleterre, pour le prier de l'agréer. 1668.

De Witt jugeoit, qu'on feroit mieux passer ces sortes de choses, si le Roi de France tomboit d'accord de suspendre toutes les hostilitez, jusqu'à la fin de Mai; & que si l'on n'avoit pas signé le Traité & sa Ratification, à cause de quelques contestations, qui pouvoient arriver, le Roi donnât aux Espagnols quinze jours de tems; pour entrer en leur Païs, avec les Anglois, les attaquer, & leur faire savoir, que ce seroit parce que leur Ratification ne seroit pas venue, en bonne forme, & qu'ils s'obligeroient au Roi de lui faire avoir l'autre Alternative, qui lui étoit plus avantageuse; sans qu'il fût plus long-tems au choix des Espagnols, de demander l'autre.

Le Pensionaire croyoit que, si les Espagnols n'envoyoient pas la Ratification, qu'on leur demandoit, le Roi de France & les Etats pourroient entrer de concert, sur les Terres de l'Espagne, pour les conquerir; après être convenus de la maniere, dont ils les attaqueroient, & dont ils les partageroient, ou les feroient cantonner, pour en former une République, avec laquelle les deux Puissances seroient alliées. *De Witt avoit déja eu cette pensée, long-tems avant que la France eût attaqué les Espagnols. Il n'est pas facile de dire s'il parloit sérieusement, ou si ce n'étoit que pour amuser la France.

Le Traité entre la France, l'Angleterre, & les Provinces Unies se conclut enfin, & fut signé le 15. d'Avril. Comme il n'est pas long, & qu'il a quelque chose de singulier, on le mettra ici presque entier.

„ Le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats „ Géneraux des Provinces Unies ayant envoyé à „ la fin du Mois de Fevrier, les Srs. Van Beuning (*comme Ambassadeur Extraordinaire, ce* „ *qui fait qu'il est nommé le premier*) & Trevor „ (*Envoyé Extraordinaire, ce qui faisoit qu'il étoit* „ *nommé le second*) auprès du Roi Très-Chrétien, pour lui offrir de s'employer pour le rétablissement du repos public; le Roi Très-Chrétien recevoit agréablement les offres du „ Roi de la Grande Brétagne & des Etats, & déclaroit aux Srs. Van Beuning & Trevor, qu'en „ considération de leurs Maîtres, il persisteroit „ à se contenter de faire la Paix; sur le fondement de l'une des deux Alternatives, sur lesquelles il s'étoit déja expliqué, à la fin de la „ Campagne de l'année passée; savoir, ou de la „ cession que les Espagnols lui feroient des Places, des Forts & des Postes, qu'il avoit pris, „ pendant cette Campagne, avec toutes les Dépendances: ou bien d'un équivalent, qui consisteroit en la cession de la Franche-Comté (ou, „ si l'on aimoit mieux du Duché de Luxembourg) de Cambrai & du Cambresis, de Doüai, „ y compris le Fort de Scarpe, d'Aire, de St. „ Omer, Bergue, Furne & Linck, avec leurs „ Dépendances.

„ Qu'il étoit arrivé depuis que, par les soins „ & par les offices du Roi de la Grande Brétagne & des Etats, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de „ son Plein-Pouvoir de traiter la Paix, avoit accepté, au nom du Roi Catholique, le premier „ Mem-

(1) Lettre de D'Estrades du 5. d'Avril.

1668. „ Membre des deux Alternatives, & déclaré d'être prêt de ſigner, ou faire ſigner par ſes Subdéleguez un Traité de Paix, conforme au Projet, qui lui avoit été préſenté par les Miniſtres du Roi de la Grande Brétagne & des Etats, qui étoient à Bruſſelles; en ſuite de quoi, les Sr. Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires, voyant la choſe ſi bien acheminée, avoient fait de vives inſtances à Sa Majeſté Très-Chrétienne, de vouloir conſentir à une ſuſpenſion d'Armes, jusqu'à la fin de Mai prochain; afin de donner un tems convenable pour achever ce Traité, ſelon les formes accoûtumées; & Sa Majeſté avoit déclaré que dans l'état préſent des affaires, Elle ne pouvoit l'accorder, ſans ſe faire des préjudices extrêmes; à moins que le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats ne lui donnaſſent toutes les ſûretez, qu'il jugeroit lui être néceſſaires, pour l'infaillible ſuccès de l'affaire, ſelon les conditions exprimées, & dans le tems marqué; & les Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires, ayant là-deſſus offert à Sa Majeſté Très-Chrétien, que les Etats lui ſeroient garants des paroles, qu'ils lui avoient portées de la part du Marquis de Caſtel-Rodrigo, ſur l'acceptation du premier Membre de l'Alternative, & dit que, par cette Garantie, ils avoient pouvoir de promettre ce que Sa Majeſté demandoit; le Roi Très-Chrétien avoit là-deſſus député les Srs. *le Tellier*, & *Colbert*, pour traiter avec les Srs. *Van Beuning* & *Trevor*, munis auſſi d'un ſemblable pouvoir; pour convenir des ſûretez & des moyens, les plus ſûrs & les plus prompts, afin de parvenir à la Paix.

Après pluſieurs Conférences, que les Plénipotentiaires eurent enſemble, ils convinrent enfin des Articles ſuivants: „ I. Que le Traité de Paix, entre la France & l'Eſpagne, ſeroit fait conformément à ce Projet, qui avoit été remis entre les mains de Van Beuning & de Trevor, & que la Ratification d'Eſpagne ſeroit envoyée à S. Germain en Laye, à Sa Majeſté Très-Chrétien, dans le dernier jour de Mai prochain; comme le même Roi feroit remettre ſa Ratification, dans le même jour, le dernier de Mai, entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plûtôt, ſi faire ſe pouvoit. II. Que le Roi Très-Chrétien accorderoit de ſa part une ceſſation, de toutes ſortes d'entrepriſes & d'attaques, ſur les Places fortes de l'Eſpagne, à condition du réciproque des Eſpagnols, & cela juſqu'au dernier de Mai, incluſivement. III. Qu'en cas que, contre toute attente, l'Eſpagne manquât de faire la Paix ſelon ce Projet, ou que la Ratification n'eût pas été remiſe, à S. M. Très-Chrétienne n'étant plus alors tenue de faire la Paix, aux conditions alternatives; Sa Majeſté déclaroit néanmoins qu'Elle ſe contenteroit encore de faire la Paix, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions des deux nouvelles Alternatives, dont le choix ſeroit laiſſé au Roi d'Eſpagne, ſavoir, ou de la ceſſion des Conquêtes de la Campagne de l'Eté précedent, en y ajoûtant la ceſſion de la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambreſis; ou de la ceſſion de l'Equivalent déja marqué, en y ajoûtant la ceſſion de Luxembourg, ou en ſa place celle de l'Ile, ou de Tournai. IV. Que ſi la Paix n'étoit pas faite, ni les Ratifications fournies, dans le tems marqué, par la faute de l'Eſpagne, & que le Roi Très-Chrétien attaquât alors, après le terme de la ſuſpenſion expiré, les Eſpagnols, pour tâcher de les contraindre à la Paix, aux conditions de l'une des deux nouvelles Alternatives; le Roi de la Grande Brétagne & les Etats ſeroient obligez de mettre en effet la promeſſe contenue, par leur Garantie, dont il a été parlé ci-deſſus, & employer par conſéquent toutes leurs forces, par Mer & par Terre; pour obliger l'Eſpagne à faire la Paix aux conditions, que l'on a dites. V. Qu'en cas que la Paix n'eût pas pu ſe faire, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions propoſées, par la faute de l'Eſpagne; leurs Majeſtez les Rois de France & de la Grande Brétagne, & les Etats conviendroient alors enſemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront plus propre, pour terminer la Guerre. VI. Qu'afin que, dans l'emploi des armes de leurs Majeſtez & celles des Etats, on pût éviter les inconveniens, par la concurrence des entrepriſes, dont châque partie pourroit vouloir avoir la direction; on conviendroit que les Armes du Roi Très-Chrétien ſe contiendroient à agir au Midi des Rivieres & Canaux, qui paſſent par les Villes & les Places ſuivantes; ſavoir Argentau, Navage, Maſtricht, Hall, Dieſt, Sichem, Arſchot, Malines, Rupelmonde, Dendremonde, Gand, Plaſſendal & Oſtende, & n'attaqueroient aucune de ces Places, ou Villes: Que les armes de l'Angleterre & des Etats s'abſtiendroient d'agir, au-de-là des mêmes Rivieres & Canaux, & n'attaqueroient aucunes Places & Villes ſituées au Nord. Ces Articles furent ſignez par *Le Tellier*, *De Lionne*, *Colbert*, *Van Beuning* & *Trevor*, le 15. d'Avril. Ils s'engagerent de fournir la Ratification de ce Traité, dans le dernier du Mois, ou plûtôt, s'il ſe pouvoit. 1668.

De Lionne (1) en envoya quelques Copies à D'Eſtrades, & lui dit en même tems, „ qu'il y auroit beaucoup de choſes à dire ſur la précipitation; avec laquelle, on avoit conclu en Hollande, le Traité de l'engagement des Places (*de la Gueldre*) d'autant plus que Van Beuning, auquel De Witt, en parlant de cette affaire à D'Eſtrades, s'étoit remis de ſatisfaire le Roi, n'avoit rien dit, qui approchât, tant ſoit peu, de cette ſatisfaction. Néanmoins, *ajoûtoit De Lionne*, pourvû que nôtre Traité ſoit ratifié, par l'Angleterre & par les Etats, & que ceux-ci ne fourniſſent aucunes Troupes, ni aucun argent aux Eſpagnols, comme De Witt vous en a aſſuré & donné parole; il y aura lieu de ſe conſoler de cette démarche des Etats.

Avant (2) qu'on eût conclu le Traité, qu'on vient de rapporter, les Etats rappellerent ſix-mille hommes, qu'ils avoient fait avancer juſqu'à Lillo, à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp de Berg-op-zoom. Le Corps placé ſi près des Places des Eſpagnols, & le Traité, qu'ils avoient fait, avec eux, de quelques Places de la Haute Gueldre marquoient aſſez la défiance, qu'ils avoient toûjours euë de la bonne intention de la France, pour la Paix. Mais, ſi l'on en croit D'Eſtrades, ils avouoient alors, & avec quelque confuſion, qu'on n'en pouvoit uſer plus ſincerement, & plus genereuſement que le Roi de France, en ce rencontre. Mais ils ne pouvoient guère douter, que la France n'en eût uſé de la for-

(1) Dans une Lettre du 10. d'Avril.
(2) Lettre de D'Eſtrades du 16. d'Avril.

1668. sorte, pour prévenir les suites de la Triple Alliance. Aussi les François n'avoient-ils fait cette démarche, que pour empêcher, que les Espagnols ne fussent plus fermes, pour la continuation de la guerre. L'Ambassadeur de France dit là-dessus, que les François ne pouvoient pas parler de même des Etats, & qu'il étoit certain qu'ils avoient pratiqué tous les Rois & tous les Princes, pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de l'excessive Puissance de la France; de sorte que si la grande prudence du Roi n'eût terminé les affaires, les Etats lui eussent attiré une terrible guerre sur les bras, & qu'ils auroient employé des sommes immenses, qu'ils avoient dans leur païs, pour la soûtenir. Cela même fait voir que la génerosité qu'il dit, que l'on reconnoissoit dans la conduite du Roi, étoit un effet de la crainte, où il fut de s'attirer trop d'ennemis sur les bras. „ Les choses, *dit-il encore*, ont pris un meilleur chemin, & Sa Majesté voit clairement, quelle sûreté il y a dans „ l'Amitié & dans l'Alliance des Etats; c'est-à-„ dire, qu'il ne la faut compter qu'autant que „ leurs interêts s'y rencontrent. Mais les Etats ne recherchoient que leur conservation, & non de faire des conquêtes, & de s'aggrandir, comme faisoit la France.

Un Ministre de la Grande Brétagne, (1) & qui étoit un très-habile homme, & sur les lieux, où il avoit observé de près la conduite des uns & des autres, en écrivit au Comte d'Arlington, Secretaire d'Etat du Roi de la Grande Brétagne. Je rapporterai son raisonnement, quoi qu'un peu long; parce que l'Histoire ne doit pas s'attacher aux seuls faits, mais qu'elle doit aussi représenter quand cela se peut, quelle étoit la disposition des Esprits; puis que c'est elle, qui est la source des actions. „ Vous aurez, *dit-il*, été surpris, „ aussi bien qu'on l'est ici & en Hollande, que „ le Marquis de Castel-Rodrigo ait depuis peu „ choisi l'Alternative, que la France lui offroit, „ après avoir employé assez de tems à en délibe-„ rer, pour avoir pû faire un meilleur choix. „ Car si l'Espagne avoit cedé la Franche-Comté, „ Cambrai, Aire & St. Omer; elle auroit don-„ né une bonne Frontiere à la France; mais elle „ en eût aussi gardé une très-bonne, pour la sû-„ reté du reste de ces Provinces, qui auroient „ été à couvert des deux côtez, au lieu qu'en „ cédant les dernieres conquêtes, avec leurs dé-„ pendances, qui sont d'une très-grande éten-„ due, & qui diminuent leur Territoire, dont „ ils auroient besoin, pour la subsistence de leurs „ Armées; ils ont laissé leur Frontiere ouverte, „ du côté de la Flandre, par la perte de Doüai, „ de l'Ile & de Tournai; & de l'autre côté, par „ celle d'Ath & de Charleroi. Ainsi il ne reste „ aux Espagnols, pour places frontiéres de ce „ côté-ci, que les Villes de Louvain & de Brus-„ selles, qui sont toutes ouvertes; & de l'autre, „ celles de Gand & Bruges; & les François se „ sont si bien frayez le chemin, dans le cœur du „ Païs, par leurs Conquêtes, qu'il ne faudra „ qu'une Campagne, pour s'emparer de tout le „ reste; si jamais l'Angleterre & la Hollande a-„ bandonnent la protection de l'Espagne.

„ Les Politiques disent à Brusselles, que l'Es-„ pagne n'a pas voulu ceder la Franche-Comté; „ parce que ses Rois auroient été obligez de re-„ noncer, en même-tems, au titre de Ducs de „ Bourgogne, qu'ils pourront retenir; sans com-„ pter que, par cette cession, ils se seroient fer-„ mé la communication, qu'ils ont avec la Lor-„ raine, & en quelque maniere celle qu'ils ont „ avec l'Empire. A la vérité, cette derniere „ raison est de quelque poids; au lieu qu'il n'y „ a rien de solide, dans la prémiere. Mais on „ n'a pas sujet de croire, que l'une ou l'autre „ de ces deux déterminerent Castel-Rodrigo, à „ ce choix. 1668.

„ On pouvoit se souvenir, qu'après l'invasion „ que les François firent aux Païs-Bas; quand „ ils s'apperçurent que le Roi d'Angleterre, & „ les Etats des Provinces Unies ne voyoient pas, „ sans chagrin, les progrès qu'ils faisoient, en „ ce Païs-là; ils déclarerent aux Etats Géne-„ raux, qu'ils étoient tout-prêts à faire la Paix, „ avec l'Espagne, à condition que cette Cou-„ ronne renonceroit au Droit, qu'elle a sur leurs „ nouvelles conquêtes; ou bien celui qu'elle a „ sur la Comté de Bourgogne, Cambrai, Aire „ & S. Omer; & qu'ils lui laisseroient le choix „ d'une de ces Alternatives. Cette déclaration „ embarrassa fort les Hollandois, qui étoient é-„ pouvantez du danger qui menaçoit la Flan-„ dre, & qui étant nouvellement reconciliez a-„ vec les Anglois, ne savoient pas comment ils „ prendroient cette invasion. Ils étoient enco-„ re dans cet embarras, quand le Roi d'An-„ gleterre envoya le Chevalier Temple, pour „ sonder l'intention des Etats, & bien-tôt après „ faire une Alliance, pour leur défense mutuel-„ le, & pour celle des Païs-Bas Espagnols. Le „ Roi vouloit agir de concert, avec les Etats, „ pour obliger la France à rendre à l'Espagne, „ tout ce qu'elle lui avoit ôté, soit par une „ Paix, soit en lui faisant la guerre. La Pro-„ vince d'Utrecht approuvoit cette résolution; „ mais les six autres Provinces & le Pensionai-„ re de Hollande étoient d'avis, que l'on obli-„ geât l'Espagne à accepter l'Alternative de la „ France, & la France à lui tenir sa parole. „ Ce fut là-dessus que se forma la Triple Allian-„ ce, dans laquelle le Roi d'Espagne, & les E-„ tats Géneraux avoient des vuës bien differen-„ tes. Les Etats n'avoient pas envie de rom-„ pre avec leur ancienne Alliée, pour lui faire „ la guerre avec l'Espagne leur ancienne Enne-„ mie & l'Angleterre, avec laquelle ils venoient „ seulement de se réconcilier. Ils comptoient „ que la Paix etoit infaillible, en acceptant une „ des Alternatives. Ils étoient seulement en pei-„ ne de conserver les Païs-Bas Espagnols, pour „ leur servir de barriere, contre la France; & „ ils ne consideroient l'interêt de l'Espagne, que „ par rapport à eux-mêmes. Ils ne doutoient „ pas que cette Couronne ne cédât la Bourgo-„ gne, Cambrai, & autres places éloignées de „ la Frontiere de la République; pour recou-„ vrer les Villes, qu'elle avoit perdues dans les „ Païs-Bas, par le moyen desquelles ils pou-„ voient esperer de défendre leur Païs; du moins „ avec le secours de l'Angleterre & des Provin-„ ces Unies.

„ D'un autre côté, quoi que l'Espagne témoi-„ gnât toute la reconnoissance imaginable des „ avances génereuses, que le Roi de la Grande „ Brétagne venoit de faire, en sa faveur; elle „ étoit irritée de voir que la République secon-„ doit si mal les résolutions, que ce Prince avoit „ prises; en se contentant de la Proposition, „ qu'on leur faisoit d'une Alternative, qui faisoit „ perdre aux Espagnols une si grande étendue de „ Païs, & les obligeoit de renoncer au Droit, „ qu'ils y pouvoient légitimement prétendre; au lieu

(1) Le Chevalier Temple, en une Lettre du 23. de Mars.

1668. „ lieu de les aider à s'en remettre en possession. „ Les Espagnols regardoient, comme le plus grand „ affront, qu'on leur pût faire, que de les obliger d'accepter les Propositions, que la France „ leur faisoit, après avoir envahi leur Païs. Ils „ penserent d'abord à céder à la France tout ce „ qu'ils avoient aux Païs-Bas, & de prendre un „ équivalent à la place, pour se délivrer des dépenses, qu'ils étoient obligez de faire à les conserver; & de se venger en même tems, en les „ laissant exposez au voisinage de la France. Le „ Marquis de Castel-Rodrigo dit, une fois, à „ Temple, que la plus grande partie du Conseil „ d'Espagne étoit de cet avis, & que, pour lui, „ il n'en étoit pas fort éloigné; non qu'il crût „ que ce fût le véritable interêt de l'Espagne; „ mais seulement parce qu'il croyoit, que cela „ chagrineroit les Etats Géneraux. Quelque „ tems après, les Espagnols ne témoignerent plus „ tant de chaleur. Ils virent bien, qu'en cédant „ les Païs-Bas à la France, il faudroit qu'ils renonçassent à toute liaison, avec les Princes & „ Etats, qui étoient de ce côté-là; & que, s'il „ s'allumoit une nouvelle guerre, entre la France „ & l'Espagne, au sujet de la succession aux Etats de cette Couronne, que le Roi de France „ prétendroit appartenir à la Reine son Epouse, „ si le Roi d'Espagne venoit à mourir, sans enfans légitimes; les Espagnols n'auroient plus „ aucun moyen de faire diversion aux forces Françoises, pour les empêcher de tomber sur l'Espagne même. Ainsi le Conseil d'Espagne se „ résolut, avec bien de la peine, à accepter „ l'Alternative; mais il en laissa le choix à Castel-Rodrigo, comme mieux instruit de l'interêt du Païs-Bas, & de la disposition des Voisins. Ce Gouverneur n'étoit nullement porté „ à la Paix, & auroit bien mieux aimé continuer „ la guerre, avec le secours des Anglois & des „ Hollandois, que d'accepter aucune des Alternatives. Il voyoit que le Roi de la Grande „ Brétagne y avoit du penchant, aussi bien que „ lui, & croyoit que les Etats Géneraux y donneroient aussi les mains; plûtôt que de laisser „ tomber les Païs-Bas Espagnols au pouvoir des „ François, par l'échange que l'Espagne vouloit faire avec eux. Il pensoit, que si les Espagnols cédoient la Bourgogne & les Frontiéres éloignées, les Etats Géneraux se verroient „ en sûreté, & que peut-être la France se trouveroit d'humeur à faire la Paix à ces conditions, & à laisser ces Provinces en repos, pendant la vie peu assurée du Roi d'Espagne; mais „ que s'il cédoit à la France ses dernieres conquêtes, les Provinces Unies seroient en de perpetuelles Alarmes, pour le reste de ces Païs-là: Que l'Angleterre s'interesseroit aussi, de plus „ en plus, dans cette affaire, & que ces deux „ Etats, se voyant contraints d'être perpetuellement en armes, pour prévenir la perte de ce „ Païs-là, comprendroient bien-tôt, qu'il seroit „ plus de leur interêt de continuer dans une guerre, qui ne pourroit se terminer, qu'en acceptant „ une Paix plâtrée, être toûjours exposez au „ danger d'une nouvelle guerre; qui ne manqueroit pas de se rallumer, dès le moment que la „ France pourroit s'emparer du reste des Païs-Bas; par une invasion imprévuë, ou par le „ peu d'union, qu'il y auroit entre le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux des Provinces „ Unies.

„ De plus, le Marquis de Castel-Rodrigo s'imaginoit, que les François feroient tous leurs „ efforts, pour éviter d'accepter la Paix, qu'on „ leur offroit; ou s'ils l'acceptoient alors, il 1668. „ croyoit que se voyant maîtres des Frontiéres des „ Païs-Bas, ils succomberoient bien-tôt à la tentation de s'emparer du reste; qui étoit, en quelque façon, un Païs tout ouvert; & obligeroient ceux, qui composoient la Triple Alliance, „ à secourir l'Espagne, de toutes leurs forces. „ Le Marquis esperoit par-là, de se voir quelque „ jour en état de faire la guerre à la France, avec succès, ou d'obtenir d'eux une Paix ferme „ & assurée.

On pouvoit bien dire, selon le Chevalier Temple, que ce Gouverneur ne se laissa pas induire à accepter l'Alternative, par aucun desir de faire la Paix, en ce tems-là; mais seulement en vuë de continuer cette guerre, ou d'en commencer bien-tôt une autre, avec le secours des Voisins. Il se trompa, il n'y eut point de guerre, en ce Païs-là, avant celle de l'an MDCLXXII. auquel Louïs XIV. attaqua les Provinces Unies, sans déclarer d'abord la guerre aux Espagnols.

Le Chevalier, (1) dont nous avons rapporté les réflexions sur l'état des choses, qui regardoient les Païs-Bas Espagnols, nous représente leur Gouverneur fort chagrin de la maniere, dont on avoit traité avec la France à S. Germain, & plein d'aversion, pour le Projet de faire la Paix, entre tous les interessez, à Aix la Chapelle. Il n'étoit point satisfait de la conduite des Etats Géneraux, qui souhaitoient de joüir de quelque repos, après la guerre, qu'ils avoient euë avec les Anglois, & qui n'entroient nullement dans son chagrin. Il auroit bien voulu continuer la guerre, à condition que les Anglois & les Hollandois fournissent à la dépense.

Il disoit, (2) que „ s'il étoit au Conseil de „ Madrid, son avis seroit qu'on fît, sans marchander, l'accord avec la France, en lui donnant tous les Païs-Bas; plûtôt que souffrir un „ traitement pareil, à celui que les Etats voisins „ faisoient à l'Espagne; quoi qu'ils dussent être „ plus interessez, dans la perte de ces Provinces, „ que les Espagnols eux-mêmes. Il ne lui entroit pas dans l'esprit, que l'on donnât à la „ France plus d'assurance, qu'elle ne desiroit, „ supposé le refus de l'Espagne, & qu'on refusât à l'Espagne de l'assurer simplement des „ clauses du Traité, qu'on faisoit pour elle avec la France; en cas que la France le refusât, „ après avoir poussé l'Espagne, à faire tout ce „ qu'on avoit voulu. Il ne pouvoit pas non plus „ comprendre, pourquoi on le pressoit tant à signer, mot pour mot, le Projet de De Lionne; sans tâcher de réduire l'affaire des Villes „ situées dans le cœur des Provinces, à quelque „ échange raisonnable, comme on le lui avoit „ promis. Il s'étonnoit encore qu'on ne fît pas „ tous les efforts possibles, pour empêcher la démolition des Fortifications des Villes de la „ Franche-Comté, que la France proposoit. Il „ lui sembloit que, par ce moyen il seroit dans „ Brusselles, comme en prison, ou en ôtage, à „ l'égard de la France; ses garnisons n'en étant „ d'un côté, qu'à huit lieuës, & de l'autre qu'à „ sept. Il concevoit aussi, que les forces de la „ France entreroient dans la Franche-Comté, „ comme en un plat-Païs, sans qu'on la pût garder un seul jour. Il ajoûtoit que, si la Paix se „ faisoit à ces conditions, on voyoit bien, que „ la France n'attendroit que le moment de la „ pre-

(1) Dans ses Lettres du 25. de Mars & les suiv.
(2) Lettre de Temple du 17. Avril.

1668. „ premiere desunion, entre quelcun des Voisins, „ ou de la moindre mesintelligence, entre les „ deux Nations ; pour achever la conquête des „ Païs-Bas, qui ne lui coûteroit pas plus de „ quinze jours. C'est pourquoi le Marquis di- „ soit, qu'au cas qu'on lui donnât des assurances, „ qu'on continueroit à observer (1) le III. Arti- „ cle séparé de la Triple Alliance, il étoit prêt „ à signer, ou à donner le pouvoir de signer le „ Projet même, selon les termes de De Lionne, „ comme servant de fondement au Traité : Qu'il „ s'en remettroit aux soins des Anglois, pour la „ négotiation de quelque échange commode, „ pour la Franche-Comté ; ou bien d'une resti- „ tution en l'état où elle avoit été prise.

Le Chevalier Temple, quoi qu'incommodé, se rendit de Bruxelles à Aix la Chapelle, le 27. d'Avril. Il comprit d'abord, (2) qu'il ne restoit plus de démarche à faire, pour sauver les Païs-Bas, que de signer incessamment le Projet, signé par les Ministres de la France, de l'Angleterre, & des Etats, à S. Germain en Laye, comme on l'a vû ci-dessus. En effet tous les Ministres, qui étoient à Aix, s'y attendoient. Colbert, qui y étoit pour la France, disoit par tout, qu'il étoit prêt à le signer, & si le *Baron de Bergeik*, qui étoit le Subdélegué du Marquis de Castel-Rodrigo, faisoit des difficultez là-dessus ; il étoit prêt à lui répondre, selon ses instructions & l'exigence des choses ; & qu'après tout, l'Espagne ne pourroit attribuer qu'à Elle même les malheurs, qui pourroient naître du délai. Colbert se promettoit, comme Temple le croyoit, ou de voir l'affaire rompue, ou d'avoir la gloire de faire céder l'Espagne, sur toutes les difficultez, qu'elle auroit proposées. Il écrivit une Lettre fort pressante au Gouverneur Espagnol des Païs-Bas, pour lui demander qu'il envoyât au Baron de Bergeik des ordres de signer le Projet ; parce qu'il refusoit de le faire, quoi qu'il en eût déja reçu des ordres, dont on avoit vu une Copie en Hollande ; ce qui faisoit qu'on trouvoit fort étrange, qu'il dit qu'il ne signeroit point, sans recevoir un second ordre. Il disoit aussi à son Excellence, qu'il seroit bon qu'Elle donnât au Baron ordre, sur ce qu'Elle trouveroit à propos qu'il négotiât en suite. „ Cela étant fait, *ajoûtoit-il*, je pourrai „ compter sur l'aide de Beverning, duquel je „ n'attends rien, tandis que la chose sera, com- „ me elle est. En cas que V. E. suive d'autres „ voies, je me décharge, par avance, de tou- „ tes les suites funestes, qui en peuvent arri- „ ver.

Le Chevalier Temple (3) pressa encore plusieurs fois le Gouverneur des Païs-Bas, & le Baron de Bergeik, qui le représentoit à Aix, d'accepter le Traité fait à S. Germain, & les Articles, dont on conviendroit dans les négotiations, que l'on faisoit à Aix. Les plus vives instances, qu'il pût faire, & les plaintes les plus ameres ne touchoient nullement le Gouverneur Espagnol, dont on ne voit pas néanmoins quelles pouvoient être les vuës ; à moins qu'il ne voulût affecter un air de superiorité, qui n'étoit plus séant à sa Nation, en un tems, où elle avoit du dessous, en tout ce dont elle se mêloit. Il sembloit que l'Espagne n'avoit rien à craindre, & qu'elle n'avoit que faire de ménager les autres Puissances ; mais c'étoit tout le contraire, & néanmoins, elle se faisoit presser.

(1) Voyez-le ci-dessus p 391.
(2) Lettre au Marquis de Castel-Rodrigo du 28. d'Avril.
(3) Lettre du 30. d'Avril & suiv.

On avoit jugé que ses Ministres signeroient incessamment, afin d'avoir le tems de recevoir la Ratification d'Espagne, avant la fin du Mois de Mai ; à quoi on croyoit qu'ils se porteroient d'autant plus volontiers, qu'ils n'ignoroient pas que les Espagnols n'avoient point fait de préparatifs, pour se défendre. Cela avoit fait que l'Ambassadeur d'Angleterre avoit pressé le Baron de Bergeik, conjointement avec Beverning, de terminer cette affaire. Le Baron se défendoit de le faire, sous deux prétextes ; dont le premier étoit, qu'il demandoit qu'on n'inserât pas ses pouvoirs, dans les pieces du Traité ; parce qu'aussi bien que ceux de Colbert, ils parloient, en des termes fort piquants de l'origine de cette Guerre. Il étoit vrai néanmoins, que l'Ambassadeur de France en avoit eu d'abord, qui n'étoient pas du même stile ; mais après avoir sû la maniere, dont étoient couchez ceux du Baron, on lui en avoit envoyé d'autres de France ; pour répondre de la même maniere à ceux, que le Marquis de Castel-Rodrigo avoit donnez à son Plénipotentiaire. Beverning lui avoit conseillé là-dessus de faire changer ses Pouvoirs, & Bergeik eut trois semaines pour cela. Il ne fit aucune difficulté sur ce qu'on lui conseilloit, mais quand ce vint à signer, & qu'on lui demanda ses Pouvoirs, pour les inserer parmi les autres ; il ne voulut pas le souffrir, & promit qu'il en auroit de plus moderez, dans deux, ou trois jours. Cependant il auroit voulu qu'on eût dépêché les Instruments, sans la copie des Pouvoirs ; quoi qu'on en eût fait mention, dans le Traité, comme y étant inserez. Il fallut tout un jour, pour surmonter cette difficulté. 1668.

Mais, après cela, il jetta ceux, avec qui il négotioit, en un autre embarras, qui n'étoit pas moindre, & qui fut un second prétexte, pour ne pas signer. Au lieu que ses premiers Pouvoirs & tous ceux, dont il avoit donné des Copies, ou dont il avoit parlé aux autres Ministres, ne lui donnoient que le titre de *Député du Marquis de Castel-Rodrigo*, avec pouvoir de traiter & de conclurre, comme si le Roi d'Espagne avoit été présent ; il en présenta où on lui donnoit le Caractere d'*Ambassadeur Extraordinaire*, avec le Titre de Député. Cela mit Colbert en une si grande colere, qu'il fut prêt à mettre tout en pieces. Pendant cinq heures, Temple & Beverning, qui vouloient lever cette difficulté, ne purent tirer autre réponse du Baron, sinon qu'il lui étoit impossible de faire autrement. Il protestoit qu'il n'avoit aucun autre pouvoir que celui-là, & qu'il avoit renvoyé le précedent au Gouverneur des Païs-Bas, par le conseil de Beverning. Colbert ne pouvoit pas reconnoître la nouvelle qualité, qu'on donnoit à Bergeik, & les autres Ministres n'avoient aucune raison de l'en presser ; parce que cela s'étoit fait par surprise, & que le Marquis de Castel-Rodrigo ne pouvoit prétendre, en aucune maniere, d'avoir droit d'envoyer un Ambassadeur. Le Baron fit perdre patience aux autres Ministres, & sur tout au Chevalier Temple ; qui étoit persuadé que ce Député avoit, en sa poche, un de ses premiers Pouvoirs. Beverning & Bergeik en vinrent à de si grosses paroles, qu'ils furent sur le point de tirer l'épée, dans la Chambre du Ministre Anglois ; qui croyoit qu'ils l'auroient fait, en tout autre lieu. Enfin le Baron avoüa qu'il avoit un de ses premiers Pouvoirs, & ordre de le faire inserer dans le Traité, en cas qu'il ne put pas faire passer les autres ; mais que ses Instructions portoient qu'il feroit tous les efforts imaginables, pour faire en sorte qu'on ac-

1668. ceptât le dernier. Quoi que cette tentative du Marquis ne pût pas être excusée, il fut en une extrême colere, contre les Ministres, qui avoient obligé le Baron à se désister de sa prétension, & écrivit trois Lettres fort emportées au Chevalier Temple, qui y avoit eu la meilleure part, & qui sut bien se défendre; quoi qu'il avouë qu'il n'auroit jamais été capable de joüer le Rolle du Baron de Bergeik. Il n'y a en effet, que très-peu de gens, qui aient un flegme de cette sorte, & les Anglois en particulier ont trop de vivacité, pour résister de sang froid aux instances de tant de gens, & qui étoient bien fondez en ce qu'ils demandoient.

Nous mettrons ici la substance du Traité, en omettant les formalitez, qu'on voit en tous les Traitez de cette sorte. Il est dit au II. Article que, dès que les Ratifications auroient été échangées, tous les Actes d'hostilitez cesseroient, de part & d'autre, & que s'il arrivoit quelque chose de contraire à cela, on ne manqueroit pas d'en faire réparation de bonne foi, sans longueur, ni difficulté; & en restituant, sans aucune diminution, ce qui auroit été occupé; & délivrant les Prisonniers, sans rançon, ni payement de dépense.

„ III. & IV. Que le Roi Très-Chrétien demeureroit saisi, & joüiroit effectivement de „ toutes les Places qu'il avoit occupées, ou fortifiées, pendant la Campagne de l'année précedente; savoir, de la Forteresse de Charleroi, „ des Villes de Binch & d'Ath, du Fort de „ Scarpe, de Tournai, d'Oudenarde, de Lille, „ d'Armentiéres, de Courtrai, de Bergue, de „ Furne, & de toutes leurs Dépendances & Annexes, ou de quelque autre nom qu'elles pussent être appellées; & qu'elles demeureroient, „ par le Traité de Paix, au Roi Très-Chrétien „ & à ses Successeurs irrévocablement & à toûjours, avec les mêmes Droits de Souveraineté „ de Proprieté, Droits de Régale, de Patronage „ &c. encore qu'ils ne fussent pas particulierement „ énoncez, sans que Sa Majesté Très-Chrétienne „ pût être à l'avenir troublée, ni inquietée, par „ quelque voie, que ce fût, de Droit, ou de „ Fait, par le Roi Catholique, ses successeurs, „ ou aucun Prince de sa Maison &c.

Toutes les sortes de Droits sont exprimées en suite, si fort en détail, qu'il n'est guère possible, qu'il y eût quelque chose d'oublié. Mais il manquoit à cela, si l'on eût voulu parler, avec une entiere franchise, de dire pour quelle raison l'Espagne cédoit tant de Places, & de si beaux Droits à la Maison de Bourbon. Les François ne prétendoient point n'avoir autre Droit, sur ce Païs-là, que le bonheur de l'avoir conquis sur les Espagnols, en un tems, où ils n'étoient en état de repousser la force par la force. Les conquêtes, qui ne sont fondées que sur la superiorité des Armes, ne sont que de purs brigandages. Ils soûtenoient, comme nous l'avons dit sur l'année (1) MDCLXVII. que *Marie Therese*, Reine de France, avoit Droit de Dévolution sur les Païs-Bas Espagnols. Mais les Espagnols ne voulurent pas reconnoître ce Droit. Ce fut apparemment cela, qui fit qu'il n'y en a rien, dans la cession d'une partie de ces Terres, que le Roi de France avoit attaquées, comme dévolues à la Reine, & que les Espagnols n'en parlerent, que comme d'une Conquête. On les nomma depuis, en France, *le Païs Reconquis*, quoi qu'ils n'eussent pas été conquis par les Espagnols, ou par la Maison de Bourgogne sur la France, au 1668. moins par la plûpart.

V. Il est dit „ que le Roi Très-Chrétien, „ aussi-tôt après la publication de la Paix, retireroit ses Troupes de toutes les Places, „ Villes, Châteaux & Forts du Comté de Bourgogne, vulgairement appellée *la Franche-Comté*, & restitueroit réellement, effectivement & „ de bonne foi à Sa Majesté Catholique la „ Comté de Bourgogne, sans y rien réserver, „ ni retenir.

On ne parle point ici d'en démolir les Fortifications, comme la France avoit fait auparavant; apparemment parce qu'elle se ravisa, en considerant, qu'en tout cas il valoit mieux la reprendre, par adresse, ou en l'achetant couverte, par quelques fortifications, qu'entierement ouverte; ce qui engageroit le Roi à de grands fraix.

VI. Il fut convenu „ que le Roi Très-Chrétien feroit aussi restituer au Roi Catholique „ toutes les Places, Forts, Châteaux & Postes, „ que ses Armées auroient, ou pourroient avoir „ occupez, jusqu'au jour de la publication de „ la Paix, en quelque lieu que ce fût; à la „ réserve des Places, qui devoient demeurer, „ par le Traité, à Sa Majesté Très-Chrétienne, „ ainsi qu'il a été ci-dessus; & que le Roi C. „ en useroit de même, de son côté.

VII. Leurs Majestez consentirent „ que tous „ les Rois, Potentats & Princes, qui voudroient „ entrer en un pareil engagement, pussent donner à LL. MM. leurs Promesses & Obligations de Garantie de l'exécution de ce Traité.

Mais il ne se trouva personne, qui acceptât cette Garantie, & les Hollandois même étoient alors fort éloignez de vouloir étendre la Garantie de l'an MDCLXIV.

„ VIII. Il fut convenu, accordé & déclaré „ qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité „ des Pirenées (à l'exception de ce qui regardoit le Portugal, avec lequel le Roi Catholique avoit depuis fait la Paix) qu'autant qu'il „ en aura été autrement disposé, en celui-ci, „ par la cession des Places, que l'on a nommées; sans que les Parties y aient aquis aucun nouveau Droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs prétensions réciproques; en aucune des choses, dont il n'est „ pas fait mention expresse, dans le présent Traité.

Ces derniers mots semblent avoir été mis exprès, pour appuyer d'autres prétensions, qu'on pourroit fonder sur le Traité des Pirenées, sans blesser celui-ci. Les amitiez des Princes sont toûjours moderées, par la crainte où ils sont qu'elles ne durent pas long-tems.

„ IX. Pour plus grande sûreté de ce Traité „ & de tous ses Articles, on stipula du côté „ de l'Espagne, qu'il seroit publié, vérifié & „ enregîtré, dans la Cour du Parlement de Paris, & dans les autres Parlements du Royaume de France; comme aussi, en faveur des „ François, dans le Grand Conseil & autres „ Conseils, & Chambres des Comptes du Roi „ Catholique aux Païs-Bas, & aux autres Conseils des Couronnes de Castille & d'Arragon; „ le tout suivant la forme contenue dans le „ Traité des Pirenées de l'an 1659. & que l'on „ en fourniroit les expéditions, de part & d'autre, dans trois mois après la publication du „ présent Traité.

Le reste ne contient que les formulaires ordi-

(1) Pag. 183. & suiv.

1668. dinaires, touchant les Ratifications réciproques, qui se devoient faire au plûtôt, & touchant les sermens des deux Rois d'observer ce Traité. Il fut signé, de la part de la France, par *Charles Colbert* & de la part de l'Espagne par *J. B. de Broukhoven*, *Baron de Bergeik*, le 2. de Mai 1668. On voit encore les signatures d'*Agostino Franchiori*, Archevêque de Trebizonde, Plénipotentiaire du Pape; du *Baron de Schonborn*, au nom de S. A. E. de Mayence; de *François Egon de Furstemberg*, Evêque de Strasbourg, au nom de S. A E. de Cologne; & du *Chevalier Corf*, nommé *Schmysing*, au nom de S. A. de Munster. Ces derniers d'ailleurs ne prennent aucun titre, qui ait du rapport au Traité; où il semble qu'ils ne contribuerent pas beaucoup, quoi que le Chevalier Temple & Beverning s'employassent beaucoup, pour en hâter la signature, sans néanmoins le signer eux-mêmes. Cependant on regardoit les premiers, comme Médiateurs.

Le Roi de France, comme il paroît par une Lettre de De Lionne à D'Estrades du 4. de Mai, n'avoit pas encore reçu d'avis ce jour-là de la signature du Traité. Le jour précedent, Sa Majesté Très-Chrétienne avoit dépêché un Courrier exprès à Colbert, pour lui ordonner de signer le Traité, dans la forme, qui lui avoit été dressée, & de le remettre sans délai ainsi signé, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape; afin que les Médiateurs n'eussent plus qu'à agir auprès des Espagnols, pour avoir la Paix signée, ou justifier aux yeux de tout le monde, qu'ils ne l'auroient pas voulu.

Le Roi se plaignoit fort de la conduite du Baron de Bergeik, & du Marquis de Castel-Rodrigo, & croyoit même que le Chevalier Temple n'avoit pas de si bonnes intentions, que le Chevalier Trevor; mais il paroît, par les Lettres du premier, qu'il travailloit sincerement, à faire signer le Traité, par les Espagnols. On ne l'aimoit pas, en France; parce qu'il avoit conclu, avec une promptitude surprenante, la Triple Alliance; qui seule pouvoit empêcher, que l'Espagne ne perdît les Païs-Bas.

On croyoit à la Cour de France, que les Médiateurs auroient dû demander l'Instrument du Traité, signé par le Roi; puis que, quand même il auroit été réfusé, ils ne pouvoient pas raisonnablement s'en plaindre, vû les longueurs affectées des Espagnols. Cependant, pour les faire cesser, De Lionne avertit Van Beuning, de la part du Roi, que Sa Majesté ne voulant pas être surprise, Elle alloit se préparer à marcher en Flandre, le 18. de ce Mois, si, dans ce jour-là, Elle n'avoit pas la nouvelle à Paris, que le Traité eût été signé, par les Espagnols; & comme, en ce cas-là, les interêts du Roi seroient devenus communs, avec ceux de l'Angleterre & de la Hollande, comme le dit son Ministre, en conséquence du Traité, fait avec elles, le 15. d'Avril; le Roi désiroit que D'Estrades avertît les Etats Generaux, à préparer aussi toutes les choses nécessaires, pour faire agir leurs Armées, conjointement avec les siennes, quand le tems de la suspension seroit expiré, pour forcer les Espagnols à faire la Paix. Mais les Etats étoient, selon toutes les apparences, très-assurez que les Espagnols, quelque mine que fît Castel-Rodrigo, n'attendroient pas qu'on leur arrachât la Paix, par les armes.

Le Pensionaire de Hollande, comme nous l'apprend (1) D'Estrades, avoit dit que le procedé des Espagnols n'étoit pas net, & que le Marquis n'agissoit pas sincerement. Dans l'Assemblée des Etats Generaux il loüa, au contraire l'ordre, que le Roi de France avoit donné de signer le Traité à Aix la Chapelle; sans attendre que les Espagnols le signassent. Il s'étendit fort, pour étaler la bonne conduite du Roi de France & de son Conseil, dans tout le cours de cette affaire, & avoüa que lui-même y avoit été le premier trompé, & qu'il n'avoit pas si bien connu les Espagnols, qu'on les avoit connus en France; en ce qu'il avoit toûjours crû qu'il falloit faire une suspension d'Armes generale; aulieu que le Roi de France avoit toûjours insisté, disoit-il, pour le bien, & l'avancement de la Paix, de n'accorder qu'une suspension d'entreprises, contre les Villes fortes, & que l'on voyoit alors très-clairement, que si la suspension d'armes eût été generale, les Espagnols auroient bien plus differé la signature du Traité; à laquelle ils n'étoient venus, que par force, à cause des menaces qu'on leur avoit faites. De Witt conclut de-là qu'il falloit tenir les Troupes, en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutassent pas, dans la fin du Mois, tout ce qui étoit porté dans le Traité de S. Germain. Toutes les voix furent pour cela. On étoit en effet obligé d'affermir, ce dont on étoit convenu, avec la France, pour faire la paix & pour l'entretenir. 1668.

En suite, plusieurs Députez furent voir le Comte D'Estrades, & lui témoignerent que les Etats Generaux ne souhaitoient rien plus, que de rentrer dans la Confiance de son Roi, & de se lier avec lui plus étroitement que jamais. Il leur répondit qu'ils pouvoient bien juger, par tout ce qui s'étoit passé, de la consideration, que Sa Majesté avoit euë pour eux. Mais il ajoûta, que leur procedé (*dans l'affaire de la Triple Alliance*, *pour la conservation des Païs-Bas*, *aux Espagnols*) l'auroit assez obligé à se retirer de leurs interêts; si l'amitié, qu'il avoit toûjours euë pour leur Etat, n'avoit pas prévalu à tous les sujets, que leur conduite avoit donnez à Sa Majesté de s'éloigner d'eux, & qu'il les pouvoit assurer que ce, qui s'étoit passé, ne dimiueroit, en rien, l'affection qu'Elle avoit pour eux; pourvu qu'ils en usassent bien à l'avenir. Cela vouloit dire, à condition qu'ils entrassent dans toutes ses vuës; quand même elles auroient été incompatibles, avec la liberté de leur République.

D'Estrades fut voir en suite le Pensionaire de Hollande, sur l'avis que cet Ambassadeur avoit eu d'une proposition; qui avoit été faite aux Ambassadeurs des Etats, en Angleterre, par Molina & l'Isola, & approuvée par le Lord Arlington, de faire une Alliance défensive, entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suede & les Etats. Il dit à De Witt, qu'il ne croyoit pas qu'une Ligue, comme celle-là, pût tomber en sa pensée, ou dans celle des Etats Generaux; puis que ce seroit un moyen de rompre toutes les Alliances, qu'ils avoient avec la France, & de faire en sorte qu'elle ne pût jamais plus prendre quelque confiance aux Etats. Mais une semblable Alliance n'étoit, dans le fonds, qu'une simple précaution, non pour agir contre la France, mais pour l'empêcher d'attaquer les Etats, qui étoient alors en paix, avec elle; de peur que cette Couronne n'envahît ces Royaumes; qui étant soumis ou ruinez n'auroient plus été en état d'aider les Etats à se soûtenir contre la France, comme on le vit quatre ans après, dans

(1) Dans une Lettre à De Lionne, du 10. de Mai.

1668. dans la guerre de LXXII. L'état, où est le Genre Humain, fait que les Souverains suivent la maxime d'un Ancien (1) Philosophe, qui disoit *qu'il falloit aimer*, *comme pouvant haïr à l'avenir*; *& haïr*, *comme pouvant venir à aimer.* Quoi que cette Maxime ait été condamnée, comme mauvaise, entre des Particuliers; elle ne laisse pas d'être en usage, dans les Amitiez des Puissances Souveraines, qui ne se fient jamais entre elles, que de la bonne façon; c'est-à-dire, quand elles ont un interêt présent & palpable de s'entr'aider; mais qui se défient, lors qu'elles s'apperçoivent que l'interêt présent peut engager leurs anciens Amis, à se déclarer contre elles.

Aussi De Witt répondit-il à D'Estrades, comme le tems, & la situation des affaires le demandoient, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait cette proposition aux Ambassadeurs des Etats, & que même l'Isola, en leur donnant des remarques, qu'il avoit faites, sur le Traité de S. Germain en Laye, leur avoit fort assuré que c'étoit un piege, que le Roi de France leur tendoit, pour les attaquer plus sûrement; mais que lui (De Witt) avoit fait connoître à ses Maîtres, que ces remarques de l'Isola étoient pleines d'artifice & d'ignorance; puis qu'il n'avoit pas compris les avantages, que les Espagnols avoient tirez de ce Traité; puis que leur perte étoit infaillible, par rapport aux Païs-Bas, si on ne l'avoit pas fait; & que l'on défendroit aux Ambassadeurs de l'Etat à Londres de n'écouter plus cet homme, & qu'on leur ordonneroit de lui dire, que les Etats Géneraux n'entreroient en aucun Ligue défensive contre la France. C'étoit néanmoins une semblable Ligue, qui avoit sauvé le Païs-Bas Espagnols, & par conséquent les Provinces Unies. Mais De Witt parloit selon le tems, qui demandoit qu'on n'irritât pas la France. Il avoüa néanmoins, qu'il voyoit, avec chagrin, que plusieurs Villes de Hollande, & même des Provinces entieres inclinoient fort à se lier avec les Anglois; mais que son avis étoit de rompre ces mesures, & qu'il falloit néanmoins que le Roi Très-Chrétien l'appuyât, afin qu'il pût agir, avec plus de vigueur: Que le tems étoit favorable, en ce que tous les soupçons, qu'on avoit eus que le Roi n'aspirât à la Monarchie Universelle étoient levez, par la Signature de la Paix, & par la maniere sincere & obligeante, dont-il en avoit usé en cette occasion. On voit assez, que c'étoient-là des complimens de De Witt; qui savoit mieux que personne, que la Triple Alliance avoit été l'unique cause de la moderation de la France. Il vouloit répondre par-là aux marques d'amitié, que l'Ambassadeur lui avoit données, en l'avertissant des cabales; qui se faisoient, contre sa personne, en Angleterre de concert avec les partisans de la Maison d'Orange. Il jugeoit, que l'on alloit entrer en des conjonctures propres à détruire tous les Projets des Anglois; mais que la chose devoit se conduire, avec beaucoup de délicatesse & de secret. Il croyoit qu'il faudroit, que la France & les Etats s'opposassent de concert à la prétension du Roi d'Angleterre, d'être Roi de la Mer, & qui sur ce fondement vouloit obliger les Vaisseaux François, aussi bien que les Hollandois, à baisser le Pavillon, sans que les Anglois le fissent; ce qui étoit une superiorité, que les deux Nations ne leur devoient pas laisser prendre. Le Pensionaire croyoit, que si la France convenoit avec eux, comme on en avoit déja parlé, qu'après que les Hollandois auroient baissé les premiers le Pavillon & salué de leur Canon, les François leur rendroient un semblable salut; il esperoit de pouvoir porter les Etats, à joindre un bon nombre de Vaisseaux à ceux du Roi Très-Chrétien, pour forcer les Anglois à renoncer à cette prétension, ou les combattre, par tout où on les trouveroit. Cela feroit connoître à tout le monde l'Union du Roi & des Etats, & feroit perdre l'esperance de les brouiller à ceux, qui s'étoient imaginez, qu'il y avoit encore de la méfiance entre le Roi & les Etats; à cause de ce qui s'étoit passé, depuis le 25. de Janvier. 1668.

D'Estrades répondit, qu'il ne pouvoit pas entrer en une semblable négotiation, sans ordre du Roi, & que De Witt savoit bien que les François avoient la même prétension, de faire baisser le Pavillon, sans rendre le salut; mais qu'il rendroit compte de cela au Roi.

Le Pensionaire témoigna là-dessus, qu'il seroit très-fâché, que Sa Majesté Très-Chrétienne eût une semblable prétention, qui romproit toutes les mesures des Etats, qui avoient donné ordre à leurs Amiraux, de ne baisser le Pavillon aux Vaisseaux de quelque Roi que ce fût, sans être assurez qu'ils leur rendroieut un semblable salut. Ce Ministre des Etats témoigna encore à l'Ambassadeur de France, qu'il ne parloit ainsi, que pour lui témoigner l'envie qu'il avoit, que les Etats se liassent avec la France, plûtôt qu'avec l'Angleterre; & que dans la disposition où Sa Majesté Très-Chrétienne étoit de se joindre à la Hollande, ce Prince ne rejetteroit pas un accommodement, touchant le salut du Pavillon, en se liant avec les Etats, contre les autres Rois, qui ne voudroient pas le faire.

D'Estrades pria De Lionne, de lui faire savoir au plûtôt les sentimens du Roi leur Maître là-dessus; parce que si Sa Majesté jugeoit qu'il fût à propos pour Elle, de se joindre aux Etats; il ne falloit pas perdre cette conjoncture, qui étoit favorable, pour gagner à la France les Villes & les Provinces, qui étoient portées pour l'Angleterre.

Il venoit d'arriver un accident, dont il est étonnant que (2) D'Estrades ne fût rien en ce tems-là. Ce fut que le Vice-Amiral *Sweers* revenant d'Espagne, avec une Flotte Hollandoise richement chargée, qu'il escortoit avec cinq Vaisseaux de Guerre, avoit rencontré vers l'extrémité du Canal, près du Lesart, le Capitaine Anglois *Thomas Allen*, avec quelques Vaisseaux de Guerre, & avoit salué cet Officier, du Pavillon & de quelques volées de Canon; sans qu'Allen lui eût autrement répondu, que de quelques coups de Canon, & contre l'usage qui étoit de rendre aussi le Salut du Pavillon. Il ne fut pas même content de cela, puis que le Vice-Amiral Hollandois ayant fait hisser, & déployé de nouveau son Pavillon, l'Anglois prétendit que le Pavillon Hollandois demeurât bas, pendant que le Commandant Hollandois seroit aussi proche de lui. L'Amirauté d'Amsterdam ayant appris en suite cette nouvelle, elle envoya l'Amiral Ruiter, pour en avertir les Etats Géneraux, & recevoir les ordres sur ce qu'on devoit faire, en une semblable occasion. Leurs Hautes Puissances prirent le 3. de Mai, la résolution d'écrire aux Ambassadeurs de l'Etat à Londres, pour leur ordonner de se plaindre de leur part au

(1) De Bias, sur lequel on peut consulter *Diogene Laërce* Liv. I. §. 87.

(2) Voyez *Brand* sur ce tems-ci, dans la Vie de Ruiter.

1668. au Roi, de ce qui étoit arrivé, & le prier de ne point permettre, que l'on fît de semblables nouveautez à l'avenir. Les Ambassadeurs des Etats répondirent le 13. de Mai, qu'on devoit se conduire, en cette affaire, avec beaucoup de précaution, & qu'il falloit représenter au Lord Arlington les plus fortes raisons, qu'on avoit pour le Contre-Salut, & se plaindre fortement de l'indignité qu'Allen avoit faite à Sweers; en l'empêchant de déployer le Pavillon de l'Etat, pendant qu'il avoit été près de la Flotte Angloise.

Ils se plaignirent aussi au Comte d'Arlington, à la premiere occasion, & il leur répondit, qu'il n'avoit rien sû de ce qui étoit arrivé, & que s'il se trouvoit que ce fût-là une nouveauté, on ne manqueroit pas d'en faire réparation aux Etats; mais que si l'on reconnoissoit que cela étoit conforme à l'ancien usage, le Roi n'en relâcheroit rien, & que s'il vouloit relâcher quelque chose, contre l'usage, il trouveroit en Angleterre même des oppositions insurmontables. Ensuite il demanda aux Ambassadeurs, s'ils avoient quelque exemple semblable, où l'on en eût usé autrement. Mais les Ambassadeurs répliquerent, qu'on ne sauroit non plus produire un exemple d'une semblable conduite; & que, si cela étoit arrivé, ce n'étoit que par une pure violence, qui méritoit d'être punie.

Quelque tems après, (1) De Witt parla encore à D'Estrades, & lui dit diverses choses, qui sembloient marquer des mécontentemens, dont on ne pouvoit attendre que de nouvelles brouilleries.

En ce tems-là les Suedois avoient signé, à Londres, la Ligue, qui s'étoit faite, comme on l'a dit, à la Haie, & dans laquelle ils avoient promis qu'ils entreroient. La raison, qu'ils eurent de differer si long-tems de le faire en Angleterre, après l'avoir fait à la Haie, fut qu'ils vouloient avant cela toucher les trois-cens-mille Ecus, qu'on leur avoit promis, de la part de l'Espagne, & dont les Etats Generaux avoient été cautions. Mais comme ils ne se trouverent pas résolus à avancer cette somme, le Comte de Dhona se relâcha là-dessus, & se contenta de demander que les Ministres de la République, dans la Cour d'Espagne, les appuyassent, ce qu'on leur promit, même avec parole de les contraindre à débourser cette somme, si cette Cour le refusoit. Cela, qui auroit dû demeurer secret, étant venu aux oreilles de l'Ambassadeur de France, il le reprocha au Pensionaire, qui ne se défendit pas fort là-dessus; d'où D'Estrades crut pouvoir recueillir, que les Hollandois vouloient ouvrir leur bourse; pour s'assurer des Suedois, & pour avoir les Troupes des Ducs de Brunswik, afin de couvrir leur Frontiere, du côté de l'Allemagne. On les posta, en effet, dans les Places, qu'on tenoit sur le Rhin.

Les Anglois & les Espagnols, selon les avis (2) que D'Estrades en avoit, alarmoient les Villes & les Provinces Unies; en leur faisant dire, que le Roi d'Espagne étoit si malade, qu'on ne croyoit pas qu'il pût se remettre, & qu'il falloit se précautionner, contre les desseins de la France, qui ne manqueroit pas, si ce Prince venoit à mourir, de prétendre à toutes les Provinces des Païs-Bas. Cela disposoit les Etats, à entretenir la Triple Alliance; parce que par-là on seroit en état d'empêcher, que la France ne se saisît des Provinces Espagnoles. On étoit persuadé que si cela étoit, 1668.
la République des Provinces Unies ne tiendroit pas contre les François, deux ans. L'Ambassadeur de France étoit persuadé, à ce qu'il dit, que De Witt, pour son interêt propre, feroit tout ce qui dépendroit de lui, pour attacher les Provinces aux interêts de la France; mais qu'il n'étoit pas, en son pouvoir, de dissiper les Cabales des Anglois & des Amis du Prince d'Orange; pendant que certains prétextes subsisteroient. Il entendoit apparemment la nécessité, où bien des gens croyoient que l'Etat étoit de faire ce Prince Capitaine & Amiral Géneral, sans quoi le peuple ne seroit jamais content.

D'Estrades croyoit que c'étoit au Marquis De Lionne, qui étoit plus éclairé que qui que ce fût, & qui savoit ce que le Roi souhaitoit, à mander de bonne heure en Hollande, ce que Sa Majesté jugeoit être le meilleur, pour son service, dans cette conjoncture; parce que, s'il arrivoit que la Triple Alliance s'affermît, & attirât à elle plus d'Alliez; le parti seroit si fort qu'il ne seroit plus possible de la dissiper. Pour lui, il jugeoit que, si le Roi, son Maître, prenoit, à la priere des Etats Géneraux, l'autre Alternative, qui l'éloignoit plus de leurs Frontieres, après être convenu de l'affaire du Pavillon, ce qui seroit contraire aux prétensions du Roi d'Angleterre; & faisoit un nouveau Traité de Garantie avec les Etats Géneraux, il renverseroit cette Triple Alliance. Mais les tems étoient changez, & il n'y avoit plus que la France, contre laquelle les Etats pussent souhaiter d'avoir une Garantie.

Peu de tems après, (3) D'Estrades apprit du Pensionaire que la Triple Alliance, signée à Londres, n'étoit nullement contre les interêts de la France; mais seulement pour deux sujets, dont l'un cessoit, qui étoit la conclusion de la Paix; & l'autre subsistoit qui étoit sa Garantie, dans laquelle tous les Rois & les Princes pouvoient entrer. Il ajoûtoit encore, que les Etats avoient rejetté toutes les propositions, qui avoient été faites, de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, pour être reçus dans cette Alliance, à condition qu'on se défendroit les uns les autres; que l'Angleterre y étoit fort inclinée, mais que les Etats l'avoient entierement réfusé: Que pour ce qui étoit du subside, que les Espagnols avoient promis aux Suedois, les Etats ne les payeroient point de leurs deniers; mais qu'ils refuseroient aux Espagnols, tout ce qu'ils souhaiteroient d'eux, comme les Etats l'avoient déja fait, en leur réfusant la Garantie de la Paix, qu'ils avoient faite avec la France, & en leur disant qu'encore que leurs Députez l'eussent signée à Brusselles, elle ne seroit pas ratifiée, jusqu'à ce que l'Espagne eût payé aux Suedois la somme, dont ils étoient convenus. On ajoûta qu'on avoit bien accordé la Garantie au Roi de France, sur la demande qu'en avoit fait son Ambassadeur; parce que S. M. T. C. avoit agi, avec toute sorte de sincerité, & de bonne foi, dans la négotiation de la Paix. D. Estevan de Gamarre, qui avoit demandé aux Etats cette même Garantie, s'emporta beaucoup, contre ce réfus, & dit devant les Députez que „ peut-être que les deux Rois seroient bien-tôt „ d'accord, & que, s'il en étoit crû, le Roi, „ son Maître, céderoit tout le Païs-Bas à la „ France, & l'échangeroit avec le Roussillon.

Gg 3 Com-

(1) Lettre de D'Estrades du 17. de Mai 1668.
(2) Lettre du 24. Mai 1668.
(3) Lettre du 31. de Mai 1668.

1668. Comme ce discours s'accordoit à ce qu'il avoit déja semé dans les Villes de Hollande, il augmenta beaucoup les ombrages, que l'on avoit conçus, contre les deux Rois; mais on ne pensa pas, pour cela, à donner aucun subside aux Suedois.

De Witt, avec qui D'Estrades s'étoit entretenu de ce qu'on vient de lire, lui avoüa qu'il étoit vrai que les Etats étoient fort divisez, & que, si on en devoit juger, par les discours de quelques-uns, on prendroit cette Triple Alliance, pour une nouvelle Ligue, où la Maison d'Autriche est entrée. Cela paroissoit d'autant plus croyable, hors des Provinces, qu'on voyoit des Ecrits imprimez en Hollande, où ces sortes de nouvelles étoient débitées comme véritables; sans que les Etats pussent l'empêcher. C'est comme le Pensionaire de Hollande tâchoit d'empêcher, que la France ne prît trop d'ombrages de la Triple Alliance; quoi que cette Alliance eût en effet sauvé ce que les Espagnols avoient encore dans les Païs-Bas. On peut voir, par-là, que ces deux Ministres joüoient, comme on dit, au plus fin; puis que le Hollandois parloit de la Triple Alliance, comme d'un Traité qui ne servoit de rien; & que le François ne répondoit rien au précedent, qui lui proposoit de faire une Alliance, avec les Etats, pour contraindre les Vaisseaux Anglois de rendre à ceux des Etats le Salut de la même maniere. Comme De Witt demanda à D'Estrades, ce que le Roi lui avoit répondu, sur cette Proposition; l'Ambassadeur François lui répondit, que le Roi, avant que de se déclarer, vouloit savoir si cette nouvelle union, contre les Anglois, romproit la Triple Alliance, entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, & qui paroissoit aux yeux de tout le monde, n'avoir été faite, que contre la France. De Witt lui réplica, qu'il ne pouvoit mieux lui faire connoître, en quoi consistoit cette Triple Alliance, que comme il l'avoit fait; n'y ayant rien de nouveau, en cela, contre les Interêts du Roi. Quant à l'Union qu'il avoit proposée, si le Roi l'agréoit, il promit d'agir auprès des Villes de Hollande, pour les porter à se délivrer de cette sujetion, que le Roi d'Angleterre vouloit leur imposer, de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut, de même. Il ajoûta qu'il croyoit qu'il seroit bon, que le Roi envoyât à son Ambassadeur un pouvoir de signer le Traité & un Projet, touchant la maniere la plus sûre de contraindre les Anglois, à ce que le Roi & les Etats demandoient d'eux. Il témoigna encore qu'il croyoit qu'il seroit bon, qu'il y eût une convention, entre les deux Puissances; par laquelle elles s'engageassent réciproquement de rompre avec eux; en cas que les Anglois prétendissent de saluer les Vaisseaux François, autrement que les François ne les saluoient, ou qu'ils ne voulussent pas rendre le salut aux Hollandois; & que les deux Puissances s'unissent si étroitement ensemble, qu'elles s'engageassent à ne faire aucun accommodement, avec l'Angleterre; qu'ils ne l'eussent forcée, par les armes, à renoncer à cette superiorité, qu'elle prétendoit avoir sur mer. C'est ainsi que le Pensionaire n'ayant plus rien à craindre, comme il croyoit du côté de la France, prétendoit rompre avec l'Angleterre, à cause du réfus, qu'elle faisoit de saluer les Vaisseaux Hollandois, comme ces derniers saluoient les leurs. La suite du tems lui fit voir, en moins de quatre ans, ces deux Puissances réünies, pour ruiner entierement la République. C'est ainsi encore que la prévoyance humaine est bornée, & se trouve hors d'état de prévenir des maux, qui ne sont pas fort éloignez, bien loin de pouvoir prendre des mesures assurées pour toûjours. De Witt, à ce que dit D'Estrades, 1668. ne croyoit pas qu'on pût mieux persuader toute la Chrétienté, de l'étroite liaison de la France, avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la difference de l'engagement, que les Etats avoient pris, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui seroit entierement détruit, par-là.

Le Pensionaire entretint aussi D'Estrades des nouveaux bruits, que les Espagnols répandoient dans les Villes de Hollande, qu'on traitoit en Espagne, par *Pimentel*, de faire un échange du Païs-Bas, contre le Roussillon, par lequel échange, les Provinces Unies se croiroient être perdues. De Witt étoit d'avis que, pour faire cesser tous ces ombrages, on mit dans le Traité, qu'il proposoit de faire sur le Pavillon, un Article, qui portât, qu'en cas de la mort du Roi d'Espagne, le Roi & les Etats prendroient les armes, pour chasser les Espagnols des Païs-Bas, & obliger ce Païs-là à se mettre en République; pendant qu'il seroit libre au Roi de porter ses Armes dans les autres Terres des Espagnols, pour les conquérir. Il jugeoit que, par ce moyen, on renverseroit tous les desseins des Espagnols, qui ne cherchoient qu'à engager les Etats à faire quelque faux pas, en leur persuadant que le Roi de France n'avoit point d'autre vuë, que d'envahir tous les Païs-Bas. On ne pouvoit pas, selon lui, s'assurer que, dans ce cas, les Etats ne prendroient pas toutes les liaisons qu'ils pourroient, avec les Anglois & les autres Princes Voisins, pour s'opposer aux conquêtes de la France. Mais il ne convenoit pas à la France, de faire la guerre du côté des Pirenées, ni en Italie, comme elle l'avoit déja fait connoître. Il lui étoit en effet beaucoup plus avantageux d'envahir les Païs-Bas Espagnols & les Provinces Unies. La nouvelle République, que De Witt vouloit former, avec le secours du Roi de France, dans les Terres Espagnoles, étoit une chimere, (1) qu'il s'étoit formée, depuis long-tems; pour avoir une Barriére contre les desseins d'une Nation puissante & inquiéte, comme l'étoit alors la France. Peu d'années après, on vit par l'expérience, combien il étoit avantageux, que ce Païs fut demeuré entre les mains de l'Espagne.

Le Roi rappella le 23. de Septembre, le Comte D'Estrades, comme ayant rempli le tems ordinaire de son Ambassade. Depuis le mois de Mai, on ne voit point de ses Lettres; comme s'il n'avoit eu rien à négotier en ce tems-là; à moins qu'elles ne se soient perdues.

Après la conclusion (2) de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, le Chevalier Temple croyoit, comme il le dit, qu'il ne lui restoit plus rien à souhaiter, ayant vu les Païs-Bas sauvez, comme si c'eût été un de ces miracles, qu'on dit arriver à la Maison d'Autriche, en des conjonctures extraordinaires. Il s'étoit en effet conduit, en habile homme, tant à la Haie, qu'à Brusselles. S'étant retiré d'Aix la Chapelle, il retourna en Brabant, pour y attendre, jusqu'à ce qu'on le rappellât. Mais il trouva à Brusselles des Lettres du Comte d'Arlington, qui lui ordonnoient de la part du Roi, de garder l'équipage d'Ambassadeur, qu'il avoit eu à Aix, pour aller à la Haie avec le même caractere. L'Angleterre n'avoit donné ce titre à aucun de ceux qu'elle avoit envoyez à la Haie, depuis le Roi

(1) Voyez Liv. XIV. p. 41. sur l'année 1663.
(2) Lettre de Temple du 30. de Juillet S. N.

1668. Roi Jaques I. qui avoit envoyé *Carleton* en Hollande, au tems du Synode de Dordrecht. Temple étant allé en Angleterre, pour y recevoir ses Instructions, revint incessamment en Hollande, avec des Lettres de Créance, datées du 15. de Juillet, où le Roi d'Angleterre disoit entre autres choses, (1) que *le Chevalier Temple* ayant jetté les premiers fondemens de la Négotiation de la Triple Alliance en Hollande, & s'étant conduit de maniere, que les Etats en avoient été satisfaits; il avoit cru ne pouvoir faire un meilleur choix, que de lui, pour résider chez les Etats, en qualité de son Ambassadeur Ordinaire; *caractere*, disoit le Roi, *qui a été long-tems discontinué par cette Couronne, & que nous avons voulu présentement reprendre, pour marque particuliere de l'estime, que nous avons pour vôtre amitié, dont nous chercherons par tout les preuves.* S'il n'y a point de fautes ici, il faut avouër que *le Sécretaire d'Etat*, ou peutêtre *le Commis* qui a écrit cette Lettre, n'entendoit guère le François. *Et comme*, dit Charles II. en parlant du sujet de l'Ambassade qu'il envoyoit en Hollande, *nous avons eu le bonheur, par l'application de nos communs offices, de rendre la Paix à la Chrétienté, dans un tems, où l'on s'y pouvoit le moins attendre; & qu'au reste il n'y a rien, qui importe plus au bien commun de nos Sujets; que de le pouvoir conserver ferme & inébranlable, nous avons donné expressément en charge à nôtre dit Ambassadeur, d'en conferer avec vous, par des voyes les plus propres & efficaces pour l'effectuer, & plus particulierement de songer dès à cette heure, des moyens, pour nous conserver la Couronne de Suede, étroitement unie & associée dans cette affaire, comme une chose, qui importe au bon succès que nous attendons tous deux.* &c. Cependant Temple ne se hâta pas de demander aux Etats son Audience publique, puis qu'il ne l'eut que le 17. de Septembre. Mais il eut en attendant (2) des Conférences, sur les choses, dont il s'agissoit alors. Il représenta, entre autres choses „ qu'il étoit de l'interêt commun, & même „ qu'ils se trouvoient les uns & les autres, dans la „ nécessité de rendre leur Alliance perpetuelle, & „ que les Hollandois y étoient encore plus interessez, que les Anglois; vû la conjoncture du „ tems, qui ne permettoit pas aux Hollandois de „ rien esperer de bon: Qu'ils avoient tout à „ craindre de l'ambition, de la puissance & du „ voisinage de la France: Qu'ils ne pouvoient „ pas douter, que cette Couronne ne fît toutes „ sortes d'avances aux Anglois, pour les engager „ à rompre avec les Etats; qu'elle le faisoit déja, „ en ce tems-là, & qu'elle le feroit, toutes les „ fois qu'elle croiroit qu'elle les pourroit attirer „ à son parti: Qu'il ne disoit pas cela, pour lui „ faire appréhender, que les Anglois eussent aucun dessein d'accepter les offres de la France; „ qu'au contraire il pouvoit l'assurer qu'il devoit „ se mettre l'esprit en repos, de ce côté-là, & „ que le Roi d'Angleterre étoit dans la résolution „ de rejetter ces offres, pour donner à toute la „ Terre une marque éclattante de sa sincerité & „ de sa constance: Qu'il se promettoit aussi „ que les Hollandois en feroient autant, lors que „ leur tour viendroit; ce qui ne manqueroit pas „ d'arriver, aussi-tôt que les François auroient „ perdu toute esperance de gagner les Anglois: „ Qu'il ne pouvoit pas pourtant s'empêcher de „ lui dire, que la France étoit toûjours en état „ de faire aux Anglois des offres si avantageuses, „ & de leur faire si bien trouver leur compte, „ pour le tems présent, quoi que ce ne fût pas 1668. „ sans danger, pour l'avenir, supposé qu'il arrivât quelque révolution: Qu'il étoit à craindre „ qu'on ne prît d'autres mesures, lors qu'il y auroit sur le Thrône de l'Angleterre un Prince „ moins sincere, ou moins prévoyant, que Sa „ Majesté; ou que ce Prince auroit des Ministres foibles, & d'un caractere à se laisser corrompre: Que pour cette raison, il croyoit „ qu'ils ne pouvoient faire plus sagement, que „ de laisser enraciner cette Alliance dans l'esprit „ & dans le cœur de la Nation; sans se reposer „ entierement sur l'inclination présente de S. M. „ ou sur la disposition, où se trouvent ses Ministres; parce que, si l'on laissoit dans ces „ Traitez quelque chose, qui fût capable de faire concevoir du dégoût au peuple, il n'auroit „ que trop d'occasions d'en témoigner son chagrin; sur tout quand il y auroit quelque chose, contre ses interêts, & que son chagrin concourroit avec celui du Prince, cela ne manqueroit pas de faire bien du bruit dans le monde.

On voit assez que Temple sentoit bien, que le peuple des Provinces Unies n'étoit nullement satisfait de la disposition, où il croyoit Charles II. Roi d'Angleterre, quoi qu'il ne dise pas pourquoi. On peut conjecturer, sans rien hazarder, que les Peuples des Provinces Unies n'étoient nullement satisfaits de ce que les Vaisseaux Anglois refusoient de rendre le salut aux Hollandois, de la même maniere. Le Pensionaire lui-même en étoit choqué, de maniere qu'il se seroit déclaré contre l'Angleterre, comme on l'a vû, si les François avoient voulu se joindre à eux. Mais la France ne vouloit nullement choquer l'Angleterre, en leur faveur. Charles n'avoit jamais été de ses Amis, & devint son ennemi déclaré, par la derniere guerre, qui avoit fini par le Traité de Bréda, qui n'étoit, comme on l'a vû, nullement favorable aux Anglois.

L'Ambassadeur dit encore au Pensionaire de Hollande „ que plusieurs personnes avoient fait „ beaucoup de bruit, en Angleterre, au sujet „ du Traité de Marine; soit qu'ils eussent envie de porter les Anglois à faire une Alliance avec les François, en affoiblissant, ou en „ rompant celle qu'ils avoient avec les Hollandois; ou peutêtre qu'ils eussent dessein de „ rendre méprisable la résolution la plus digne „ de loüange, que les Ministres eussent encore prise: Que ces gens-là avoient tâché d'insinuer au Peuple que ce Traité lui étoit ruineux, & qu'on ne devoit pas s'attendre à „ trouver jamais aucune sincerité, droiture, ou „ égalité dans les Traitez, que l'on feroit avec „ la Hollande; mais au contraire des subtilitez, „ des conditions captieuses & toutes sortes d'injustices: Qu'on ne devoit s'attendre à autre „ chose, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit; sur tout si dans le commerce, que „ l'on avoit avec les Hollandois, on leur donnoit lieu de croire qu'on ne peut pas se passer „ de leur amitié, & qu'on la doit regarder comme une chose fort utile & fort nécessaire. C'est en effet comme parlent les Négotians, châcun de son côté. Il peut y avoir de l'exaggeration, en cela; mais il est assez probable que grand nombre de Marchands ne sont pas exempts d'envie & de tromperie; tant déça, que de-là la Mer.

Temple assura d'ailleurs le Pensionaire que depuis qu'il le connoissoit, il avoit toûjours dit le contraire, au Roi, qu'il l'avoit assuré que les Hol-

(1) Voyez *Aitzema* sur cette année p. 441.
(2) Voyez sa Lettre du 1. Septembre.

1668. Hollandois étoient fort sinceres dans leurs négotiations; & qu'ils lui avoient toûjours protesté que Sa Majesté les trouveroit raisonnables, & disposez à recevoir, avec plaisir, toutes les Propositions, qu'Elle leur feroit, & qui tendroient à rétablir l'égalité dans le Commerce, entre les deux Nations. L'Ambassadeur Anglois dit aux Ministres des Etats que c'étoit à eux, dès-lors, à prouver, par les résolutions, qu'ils prendroient, qu'il n'avoit rien dit à Sa Majesté qui ne fût véritable; & que s'ils en usoient autrement, il ne lui en coûteroit pas moins, que la perte de son crédit & peutêtre même sa fortune. Si cela étoit peu de chose, & s'ils ne s'en mettoient pas beaucoup en peine; ils devoient au moins considerer que s'ils prenoient des résolutions contraires à ce qu'il avoit proposé, il leur en coûteroit l'Alliance, qu'ils avoient avec les Anglois & que, par conséquent, ils ne pouvoient pas prendre de meilleur parti, que celui de consentir à leur réglement de Commerce, qui fût égal pour les deux Nations, & dans lequel elles trouvassent leur interêt réciproquement: Que pour être persuadez de cette vérité, ils n'avoient qu'à considerer leur économie, leur industrie, & la nécessité, où ils étoient d'employer tout leur Capital, dans leur Commerce, & la multitude de leurs Sujets; au lieu que les Anglois étoient naturellement portez à faire de grandes dépenses, & qu'ils manquoient d'application, dans tout ce qu'ils faisoient; joint à cela qu'ils possedoient une grande étendue de Païs, & que les Terres étoient à bas prix, & les impositions si médiocres, que la plûpart aimoient mieux employer leur argent à l'aquisition de telles terres, que de prendre le parti du négoce: Que cela étant, les Hollandois voyoient bien que l'égalité même leur seroit toûjours avantageuse; puis qu'en la leur accordant, ils n'avoient rien à craindre des Anglois; parce que cette Nation étoit le seul Etat capable de donner de la terreur à la France, & de l'empêcher de faire des conquêtes sur terre; par la crainte que les François avoient, que les Anglois ne joignissent leur Flotte, avec celle des Hollandois; & qu'étant ainsi unis, ils ne fussent en état d'incommoder beaucoup la France sur mer.

Pendant tout ce Discours, que le Chevalier étendit, autant qu'il le jugea à propos; il s'apperçut que De Witt étoit fort attentif, & qu'il n'étoit pas fâché qu'il continuât. Il crut même voir sur son visage, que cela lui faisoit plaisir, & qu'il approuvoit ce que l'Ambassadeur lui disoit. Cela engagea Temple à chercher les causes, qui pourroient produire des soupçons & des jalousies, entre les deux Nations. Il dit qu'il étoit vrai qu'il se trouvoit des gens, en Angleterre, qui disoient qu'il étoit impossible aux Anglois de prendre aucune mesure ferme, avec les Etats, vû leur constitution présente; & qu'il étoit encore plus difficile de prendre quelque confiance dans le Pensionaire de Hollande, particulierement par rapport au Prince d'Orange. L'Ambassadeur ajoûta que ce n'étoit pas son sentiment, & qu'encore que le Roi de la G. B. son Oncle, ne pût pas se dépouiller de la tendresse, qu'il avoit pour son Neveu, il croyoit néanmoins ne lui pouvoir en donner de marque plus convainquante, qu'en lui faisant entendre que le meilleur, ou plûtôt l'unique moyen de se rendre heureux, étoit d'attendre son avancement des Etats, & de leur en laisser entiérement la conduite; sans vouloir en être redevable à la faction de quelques Particuliers, ou aux intrigues, qu'il pourroit faire faire à des Etrangers; Que le sentiment de S. M. étoit que les Princes ne se font jamais plus de mal, & ne diminuent jamais plus leur autorité, que lors qu'ils veulent s'attribuer un pouvoir excessif, ou qui est directement opposé au génie du Peuple, & à la constitution du Païs, qu'ils gouvernent. Le Roi de la Grande Brétagne étoit si juste, à ce que Temple disoit, que quoi qu'il se sentît obligé aux Etats, des égards qu'ils avoient pour son Neveu, il ne feroit jamais de Proposition à aucun Prince, ou à aucun Etat, qu'il ne voulût bien, qu'on lui fît à lui-même. Les Anglois, selon lui, aiment naturellement les Princes, qui cherchent à affermir leur autorité, en gagnant l'affection de leurs Peuples, & qui se plaisent à gouverner, conformément aux Lois; & que puis que les Anglois regardoient le Prince, comme pouvant un jour devenir leur Roi; ils aimeroient peutêtre mieux lui voir tenir sa Fortune du bon plaisir des Etats, & exercer une autorité modérée, telle qu'ils jugeroient la plus convenable & la plus conforme à la Constitution; que de le voir d'humeur à aspirer à de certaines choses, qui pourroient tendre en renversement de leurs Lois. Temple concluoit de-là, qu'il ne voyoit pas que les Etats eussent rien à craindre de ce côté-là; soit de la disposition, où étoit S. M. soit de l'humeur de la Nation. 1668.

De Witt parut être satisfait de ce discours, & dit au Chevalier que tout ce qu'il avoit dit étoit si raisonnable, qu'il étoit impossible d'y trouver rien à rédire, & qu'il étoit en tout du même sentiment. Il rémercia aussi Temple de la bonne idée, qu'il avoit donnée de lui au Roi Charles.

Nous mettrons ici en peu de mots, quelques négotiations, qu'il y eût cette même année entre le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux. Les (1) Ambassadeurs des Etats *Meerman* & *Boreel* eurent encore le 21. de Mai une Audience du Roi, touchant le Salut & Contre-salut des Flottes, sur quoi le Roi les renvoya aux Traitez & à l'ancien usage, auxquels il vouloit que l'on s'en tînt; sans entreprendre de régler la chose, par des raisonnemens subtils, comme on avoit voulu faire. On lut là-dessus l'Article du Traité, où il étoit parlé du Salut & du Contre-salut, sans autre chose; d'où le Roi conclut qu'il falloit suivre l'ancien usage; quoi que ni les uns, ni les autres n'en fussent pas fort bien instruits. Il dit qu'il en useroit de même, avec la France, avec laquelle il étoit convenu que, lors qu'une Flotte Angloise en rencontreroit une Françoise, dans la Méditerranée; châque Flotte salueroit l'autre en même tems, & hausseroit de nouveau son Pavillon, sans qu'il fût parlé de Contre-salut. Les Ambassadeurs dirent aussi, qu'il n'étoit pas parlé du Contre-salut, dans leur Traité, mais qu'il y étoit dit seulement que le Pavillon des Etats seroit traité, aussi bien qu'aucun autre. L'affaire en demeura-là, & l'on ne convint d'autre chose, sinon que les Anglois ne traiteroient plus les Vaisseaux Hollandois, comme ils avoient traité le Vice-Amiral Sweers. Le Roi parut le desapprouver, & dit que desormais, on s'en tiendroit à l'ancien usage; sans que cet usage fût marqué, afin de pouvoir faire ce qu'il trouveroit à propos. Mais il n'étoit pas si fort étrange, qu'il en usât ainsi, après l'affaire de Chattam, qui avoit été un sanglant affront, pour la Cour d'Angleterre, & qui lui avoit attiré la haine du Peuple.

D'un

(1) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 417.

1668. D'un autre (1) côté, le Roi, qui étoit tombé d'accord de rendre Surinam aux Etats, y envoya ordre le 9. de Juillet, à celui qui tenoit cette place, pour l'Angleterre, de la leur remettre. Ce poste est sur les côtes de l'Amerique, sur la Mer Atlantique, au cinquiéme degré au deça de la Ligne. Les François l'avoient occupé l'an MDCXL. & en suite abandonné, comme étant trop malsain. Les Anglois en suite s'en saisirent, mais ils en firent peu de cas; de sorte qu'ils s'en défirent facilement. Le terrain y étoit alors extrémement mal-sain, parce qu'il étoit tout couvert de bois, qui empêchoient que le Soleil, quoi que deux fois vertical l'année, ne le dessechât, & que le vent ne pût favoriser ce bon effet. Mais enfin après avoir vû, que l'on en pourroit tirer tant de Sucre, que l'on voudroit; on y a fait un si grand abatis de bois, que les Vents & le Soleil, en le dessechant, l'ont rendu beaucoup plus sain, qu'il n'étoit, ce qui a fait grossir considérablement la Colonie. Un homme, qui y avoit demeuré long-tems, & qui en étoit revenu riche, disoit que si les Provinces Unies n'en tiroient autant, ou davantage, qu'Elles ne tiroient des Indes Orientales, ce seroit leur faute. La Colonie est en effet devenuë beaucoup plus florissante, & s'est étendue le long de la Riviere du Nord au Sud. Elle envoye une très-grande quantité de Sucre Brut en Hollande; & depuis peu de tems on a essayé d'y planter du Caffé, qui y a très-bien réüssi, & qui deviendra encore meilleur, avec le tems; quand on aura apris, par l'expérience, la meilleure maniere de le cultiver. Auparavant on ne l'alloit querir qu'à Moka, Ville d'Arabie, sur le détroit de *Bab-el-mandeb*; ou à Alexandrie, qui le tiroit de Moka, par la Mer Rouge. Mais depuis peu on a aussi planté des Arbres de Caffé, dans l'Ile de Java, dans celle de Ceilon, dans les Mers des Indes, & à Surinam. Il ne resteroit que de trouver le moyen d'y planter les arbrisseaux, qui fournissent les feuilles du Thé. Nous avons presque vû naître l'usage du Thé & du Caffé, se répandre dans toute l'Europe; & devenir comme néceſſaire, par tout. On vit aussi autrefois les Portugais porter le Tabac du Brésil en Europe, en Asie & en Afrique, & en établir l'usage en tous lieux. C'est ainsi que les hommes, les plus éloignez les uns des autres, s'imitent même en des superfluitez.

Le 10. de Juillet, (2) les Ambassadeurs des Etats furent se plaindre aux Ministres du Roi de la Grande Brétagne, que l'on n'avoit pas obéi aux ordres, qu'il avoit envoyez au Lord *Willougby*, Gouverneur des Iles Caribes pour Sa Majesté, & sur cela le Roi écrivit le 18. de Juillet, à ce Seigneur, pour lui ordonner d'exécuter ce qui avoit été promis aux Hollandois, à l'égard des Iles Caribes & la Colonie du Surinam. Il y eut aussi des plaintes, (3) que le Chevalier Temple fit aux Etats, le 1. de Decembre, en faveur d'un Anglois, nommé *Jaques Bannister*, qui avoit été Gouverneur de Surinam, & arrêté en cette Colonie, & de-là envoyé prisonnier à Flessingue. Il demanda qu'on remît cet homme, entre ses mains, avec une déduction des raisons; pour lesquelles il avoit été envoyé prisonnier en Zélande, & retenu là si long-tems. C'est ainsi, que les Officiers des Souverains font souvent des choses capables de les brouiller, pour des interêts particuliers, sans se mettre en peine des suites.

(1) Là-même p. 426.
(2) Là-même.
(3) Là-même p. 440.

L'Etat jouïssant de la paix au-dehors, on recommença à y parler du Stadthoudre, comme on avoit fait auparavant, sans avoir beaucoup d'égard à l'*Edit Perpetuel*. 1668.

Au commencement (4) de Mars, on parla, dans l'Assemblée des Etats de Zélande, des Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Géneral; comme si la Province de Zélande pouvoit donner au Prince d'Orange ces Emplois chez elle, sans prétendre vouloir obliger les autres Provinces d'en faire autant. On voit encore une longue déduction là-dessus, pour montrer que cela pourroit se faire, & pour insinuer, en même tems, que ce seroit mieux, que l'on remît les choses dans l'état, où elles étoient demeurées jusqu'au dernier Prince d'Orange, Pere de S. A. On fit aussi de semblables raisonnemens en Frise, & dans la Province de Groningue & des Omlandes. C'étoient des présages de ce qui arriva depuis. Il y avoit deux raisons génerales, pour le rétablissement & la réünion des Charges, dont il s'agissoit; qui étoient que la République s'en étoit bien trouvée, sous *Guillaume* I. Prince d'Orange, qui en avoit été le fondateur, & sous Maurice & Frideric Henri ses Fils; qui par leurs victoires, avoient obligé les Espagnols de rechercher la Trêve de douze ans, & depuis la Paix Perpetuelle, concluë à Munster. On soûtenoit aussi, que le jeune Prince seroit en état d'en faire autant, en lui rendant les Charges, qu'on avoit confiées à ses Prédecesseurs. Les fréquentes dissentions, qui s'étoient élevées, entre les Provinces, depuis que personne ne les remplissoit, sembloient confirmer ce sentiment. Ceux qui étoient du sentiment opposé, proposoient bien d'avoir un Maréchal de Camp, qui commanderoit les Armées de Terre, & la Province de Hollande avoit jetté les yeux sur Wurtz, comme on l'a dit ci-dessus. Pour la Mer, Ruiter étoit, sans doute, le seul qui fût capable de commander avec honneur les Flottes de l'Etat. Ils soûtenoient que les Etats de châque Province étoient suffisans, pour entretenir la paix chez eux; parce que point de Membre particulier de la Province ne pouvoit résister aux autres, à l'égard des choses, qui dépendoient de la pluralité des suffrages. Cela n'étoit pas en effet impossible, mais il étoit aussi très-possible que le contraire arrivât, & que la diversité des sentimens empêchât de prendre les résolutions nécessaires, assez promptement, pour être en état de prévenir de fâcheux accidents; comme on le vit en MDCLXXII. La vérité est qu'il n'y a point de forme de Gouvernement, sur la Terre, qui ne soit sujet à des inconvenients; ce qui a fait que les gens sages ont toûjours été d'avis de ne pas toucher à la forme ordinaire du Gouvernement; qui ne peut guère être changée, sans danger, & qui l'ayant été, ne guérit nullement les hommes de leurs passions; qui sont les véritables sources de tous les maux, qui arrivent sous toutes les formes de Gouvernement.

Le 18. de (5) Septembre, on sut en Hollande que le Prince étoit allé en Zélande. D'abord il avoit dit qu'il alloit à Bréda, pour y éprouver quelques Chiens de Chasse, que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyez; sans avertir personne, en Hollande de son véritable dessein. Van Ghendt, son Gouverneur, étoit cependant allé en Gueldre. Le Prince écrivit seulement de Berg-op-zoom à sa Grand'-Mere, la Princesse Douai-

(4) *Aitzema* sur l'an 1668. p. 499.
(5) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 607.

1668. Douairiere d'Orange qu'il alloit en Zélande, pour y voir son Bien; parce que c'étoit une coûtume, en Zélande, que tous les Vassaux, à l'âge de seize ans, se présentassent au Souverain, pour recevoir l'investiture de leurs Fiefs. Pour cela, les Conseillers Commis de la Province lui avoient envoyé un Yacht, outre celui de S. A. Comme il fut près d'Arnmuyde, Ville de l'Ile de Walcheren, il dépêcha un Gentilhomme à Middelbourg; pour apprendre son arrivée aux Etats, & aux Conseillers Commis. Sur cet avis, ils l'envoyerent féliciter de sa bonne arrivée, & lui dire qu'elle leur étoit très-agréable. On lui envoya, en même tems, plusieurs Chaloupes pour l'y amener; & on fit mettre sous les armes six, ou sept Compagnies de Bourgeois, pour le recevoir à son arrivée. Il fut logé dans l'Abbaïe, où les Princes d'Orange avoient accoûtumé de loger, lors qu'ils y alloient. Cela avoit été concerté auparavant, pour le recevoir, comme le *Premier Noble* de Zélande. La Province l'avoit déja déclaré tel, depuis l'an MDCLX. & c'étoit, en effet, une chose, qui pouvoit se faire; sans que les autres Provinces s'en mêlassent, parce que cela regardoit la Zélande en particulier. Depuis on n'en avoit pas parlé, à cause de la Jeunesse du Prince; mais en ce tems-ci, qu'il étoit dans sa dix-huitiéme année, la Zélande l'installa, avec beaucoup de céremonies, & le Peuple en témoigna une joie extraordinaire.

Le lendemain il fut conduit, par les Pensionaires de Middelbourg & de Zirikzée, comme Députez des Etats, à la Chambre de leur Assemblée. (1) S'étant mis dans la place, qui lui étoit destinée, il leur dit,,, qu'il n'avoit pû differer plus
,, long-tems de venir offrir sa personne & ses services à Leurs Grandes Puissances; & particulierement de les remercier, pour tous les honneurs qu'Elles lui avoient faits, & pour toute l'affection, qu'Elles lui avoient témoignée depuis sa naissance, & pendant ses plus tendres années jusqu'alors; & sur tout de ce qu'Elles lui avoient conferé la dignité de Premier Noble, dont ses Prédecesseurs avoient joui, dans cette Province, conformément à la Résolution de l'an MDCLX. qu'Elles n'avoient pas seulement renfermé leur amitié & leur affection, dans les bornes de leur Province; mais qu'Elles lui avoient fourni une raison, pour engager les autres à en user de même envers lui, & qu'Elles l'avoient encore fait l'an MDCLXVI. en marquant qu'Elles souhaitoient, qu'il fût dès-lors mis en état de faire les fonctions de Premier Noble; qu'Elles avoient résolu de l'en mettre en possession, dès qu'il auroit atteint l'âge de dix-huit ans, auquel il étoit alors; puis qu'il étoit prêt d'entrer en sa dix-neuviéme année; qu'il n'avoit pas voulu tarder plus long-tems, de prendre possession de cette dignité; que les Etats avoient bien voulu nommer obligeamment le gage de leur affection.

Il ajoûta,,, qu'il exerceroit cette charge, ou par lui-même, ou par un Député, pour l'honneur & pour le bien de la Province, & particulierement pour entretenir l'union qui y étoit; qu'il tâcheroit aussi, autant qu'il dépendroit de lui, de faire la même chose, entre eux & les autres Membres de l'Union, & particulierement à l'égard de la Province de Hollande & de Westfrise, avec laquelle la Zélande avoit toûjours été particulierement unie.

(1) Là-même p. 618.

Il conclut, en assurant leurs Grandes Puissances,, qu'il tâcheroit de se perfectionner dans la ,, connoissance des maximes du Gouvernement, ,, pour être plus capable de soûtenir leurs interêts, & en faisant des vœux pour leur prosperité. Après avoir prononcé ce Discours, il le donna par écrit & signé de sa main aux Etats de Zélande. 1668.

Mr. d'*Odyck*, que le Prince fit en suite son Député en Zélande, prit aussi sa séance dans l'Assemblée des Etats Géneraux, comme le premier Député de Zélande. La Ville de Zirikzée le trouva mauvais, parce qu'il n'étoit pas né en Zélande, & que le Sr. de *Kreuningue* étoit Oncle de sa Femme. Mais les autres Villes dirent, que l'on avoit souvent donné des dispenses, en un pareil cas.

On ne dit non plus rien en Hollande de cela, au moins publiquement; sinon que l'on témoignoit être surpris, de ce que le Prince n'avoit communiqué son dessein à aucun des Membres des Etats, ni même à ceux qui étoient chargez de son éducation. On trouva sur tout à redire à (2) un Discours d'un Ministre de Middelbourg, nommé *de Mey*, & adressé au Prince, sous le Titre d'*Oratio Votiva*, où il y avoit plusieurs maximes contraires à celles de la République.

On ne peut pas douter, que le Pensionaire de Hollande ne fût, en quelque sorte, choqué de cette maniere de proceder du Prince d'Orange, & de la Province de Zélande; quoi qu'il dût bien s'attendre à quelque chose de semblable. Il auroit été tems de se relâcher un peu de ses maximes, qu'il n'étoit pas en état de soûtenir, & de se faire honneur de ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. Mais au lieu d'en user ainsi, il mit en déliberation, dans l'Assemblée des Conseillers Députez, qui est comme le Conseil d'Etat particulier de la Province, ce qu'il faudroit faire (3) si une des Provinces venoit à s'élire un Stadthoudre, contre toute attente, & demandoit que, sur ce pied-là, il fût admis au Conseil d'Etat; & l'on jugea que cela étoit incompatible, avec l'interêt de la Province de Hollande, qui, pour des raisons très-importantes, avoit mortifié la Charge de Stadthoudre, chez elle. Cela étoit d'autant mieux fondé, que la Province de Hollande avoit droit, parce qu'elle contribuoit beaucoup plus aux dépenses publiques, d'avoir trois personnes dans le Conseil, contre un, ou deux, que les autres Provinces y envoyoient. Outre cela, les Conseillers Députez de Hollande, après avoir cherché dans les Regîtres, s'il n'y avoit rien, qui pût servir à décider cette affaire; n'avoient rien trouvé, qui pût autoriser une Province à introduire un Stadthoudre, dans le Conseil d'Etat. Les Etats de Hollande résolurent là-dessus, de représenter à la Géneralité quel étoit leur sentiment, sur cette question.

Cette résolution ayant été prise, le 28. de Septembre, dans les Etats de Hollande, on y reçut le lendemain une (4) Lettre de ceux de Zélande; dans laquelle il étoit dit qu'ils avoient trouvé à propos, que *Guillaume de Nassau* Sr. d'Odyk, Député pour représenter le premier Noble, dans leur Assemblée, pût, quand l'occasion s'en présenteroit, ou qu'on jugeroit que le service de l'Etat le demanderoit, comparoître dans l'Assemblée des Etats Géneraux, avec leurs Députez. Ils lui donne-

(2) Voyez-le dans *Aitzema* sur cette année p. 615.
(3) Là-même p. 619.
(4) Datée du 22.

1668. nerent, en même tems, des Lettres de Créance, adressées aux Etats, pour les prier de le recevoir dans leur Assemblée, en qualité de Député de Zélande; ce qui fut accordé, par les Etats Géneraux. On jugeoit que les Etats de Hollande, qui étoient encore les Tuteurs du Prince, auroient dû, selon les formes, être consultez sur tout cela; mais les amis du Prince crurent que les Etats de Hollande pourroient retarder ce qu'ils souhaiteroient; au lieu que l'affaire étant faite en Zélande, il ne seroit plus tems de s'y opposer.

Le Prince d'Orange arriva lui-même à la Haie, le 9. d'Octobre au soir, sans cortege extraordinaire. Les Députez des Etats Géneraux le furent seulement voir, deux jours après; pour lui marquer la joie, qu'ils avoient de le revoir en bonne santé, & du bon succès de son voyage de Zélande, dont ils le féliciterent; parce qu'ils regardoient ce qui s'y étoit passé, comme un commencement de son rétablissement, en toutes les Charges de ses Prédecesseurs; & ils assurérent S. A. de leurs bonnes volontez & de leurs services; à quoi ils ajoûterent qu'ils vivroient en bonne harmonie avec celui, qui le représenteroit, comme premier Noble de Zélande.

Mr. De Witt auroit bien pû comprendre, par-là, que ce que les Députez des Etats Géneraux présageoient, en faveur du Prince, arriveroit infailliblement, & que l'Edit Perpetuel seroit anéanti. Mais cet habile homme n'eut pas assez de souplesse, pour se soumettre, de bonne grace, à ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. (1) L'Histoire remarque, sur cette année, que, quoi que plusieurs des Députez, pour diverses Villes de Hollande, aux Etats de la Province, se fussent plusieurs fois opposez au sentimens du Pensionaire; personne ne s'opposa néanmoins à la Proposition, qui fut faite dans les Etats, de lui faire un présent, pour marquer par-là la reconnoissance, que l'on avoit pour les grands services, qu'il avoit rendus à la République. On parla de lui faire présent de cent-mille francs, & même de davantage. Mais il empécha qu'on ne prît cette résolution, & par lui-même, & par le moyen de la Ville de Dordrecht. Cette somme n'étoit qu'une très-légere recompense pour lui, à cause de la dépense, qu'il avoit faite sur la Flotte, où il avoit été plusieurs fois. Mais il craignit que ses Envieux ne prissent occasion de mal parler de lui, & sur tout ceux qui favorisoient le Prince d'Orange; qui profitoient de toutes les occasions de le diffamer, parmi le peuple. Cependant le Pensionaire n'avoit alors pour gage, que trois-mille francs, monnoie de Hollande, de sorte que pour ses services de quinze ans, il n'avoit touché de l'Etat que quarante-cinq-mille francs; auxquels il en faut joindre encore quinze mille; parce que le Pensionaire de Hollande l'est aussi du Corps de la Noblesse, qui lui faisoit un gage de mille francs par an. Sans plus parler de présent, on se contenta de lui accorder sept-mille francs de gages annuels, à l'avenir. Il est vrai, qu'en ce tems-là, on ne faisoit pas à peu-près la dépense que l'on fait à présent, en Hollande; soit à cause des impôts, qui ont été depuis nécessairement haussez; soit parce que l'argent étant beaucoup augmenté, dans cette Province, il y est diminué en même-tems de prix. Auparavant on avoit plus de marchandises, pour moins d'argent, qui valoit plus qu'aujourdhui qu'il y en a davantage. La même chose est arrivée en Angleterre, & arrivera toûjours, jusqu'à ce que l'argent y devienne plus rare.

(1) *Aitzema* sur cette année p. 581.

On avoit eu, à la solde de l'Etat, depuis la guerre avec l'Evêque de Munster, des Troupes de la Maison de Lunebourg, & on les avoit même augmentées; lors que l'on avoit eu peur, que la France n'eût dessein d'envahir tous les Païs-Bas Espagnols. On fit aussi divers règlemens pour les Troupes, que l'on garda; auxquels nous ne nous arrêterons pas. Wurts, comme nous l'avons dit, avoit été choisi *Maréchal de Camp*, quoi (2) qu'on n'eût pas manqué de le diffamer. On a ouï dire à un Officier distingué, & à d'autres, que l'on avoit dit que *Wurts* étoit *Socinien*; parce qu'il n'alloit pas à l'Eglise *Réformée*, ni à la *Luthérienne*. Il faisoit, sans doute, mal en cela; mais on n'en peut pas conclurre qu'il ne fût ni l'un, ni l'autre. Cela vient quelquefois, non du mépris que l'on ait pour une Réligion, mais de ce que ceux, qui la prêchent, ne la savent pas prêcher comme il faudroit. D'ailleurs ce bon Suedois n'avoit pas été pris au service des Etats, pour aller regulierement à l'Eglise; mais pour tenir les Troupes en bon ordre, & les commander, quand elles seroient en campagne. Il n'y a pas long-tems que l'Etat avoit un (3) Maréchal de Camp, qui étoit Catholique Romain, & qui avoit accoûtumé de dire, aussi bien, que d'autres Officiers de la même Communion, *que son ame étoit Papiste* (car il parloit ainsi, selon l'usage même de ceux de l'Eglise Romaine, en ces Provinces) *mais que son épée étoit Gueuse*; parce que, dans les Païs-Bas Espagnols, on nomme *Gueux* les Réformez, depuis le tems de la Duchesse de Parme, comme on l'a dit, dans l'Histoire de ce tems-là. 1668.

Pour obliger la Couronne de Suede à entrer dans la Triple Alliance, on avoit engagé l'Espagne à lui payer des subsides, comme on l'a déja dit. Mais l'Espagne ne fut pas fort exacte à les payer. Cela fit que (4) le Roi de Suede & la Reine Régente, après avoir felicité les Etats de la Paix d'Aix la Chapelle, par une Lettre du 7. d'Octobre (S. A.) firent presser le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux de leur faire payer, ou de leur payer eux-mêmes les subsides, dont on étoit convenu. On eut plusieurs Conférences à la Haie, pour cela, & enfin on convint le 15. d'Octobre (S. N.) „ I. que, pour engager la Couronne d'Espagne à payer les subsides promis, & le Roi d'Angleterre, celui de Suede & les Etats Géneraux „ à garantir à l'Espagne les Etats, qu'elle possedoit, & même la Paix des Pirenées, autant „ qu'elle avoit été confirmée par la Paix d'Aix la „ la Chapelle, que pour cet effet, dis-je, ces trois „ Etats arrêteroient dès-lors les forces & les „ moyens, qu'ils employeroient, s'il arrivoit que la „ France vint à rompre cette Paix, & la maniere de la contraindre de l'observer; quoi „ que la France ne fût pas nommée, dans cet engagement: II. qu'afin que les subsides fussent „ plus facilement payez, par la Couronne d'Espagne; celle de Suede trouveroit bon que le payement s'en fît, en partie, en argent comptant, & „ que le reste se payât en des termes raisonnables; „ & qu'afin que la Suede pût exécuter plus vigoureusement sa garantie, en cas que l'Espagne „ fût attaquée, on feroit toucher à la Suede soixante-mille Ecus, par mois; dont la moitié „ seroit payée, par la Puissance à l'avantage de „ laquelle la Garantie se faisoit & s'exécutoit, & „ que l'autre moitié seroit payée & aquitée par le „ Roi

Hh 2

(2) Voyez le même p. 708. sur cette année.
(3) *Le Comte de Tilly.*
(4) *Aitzema* sur cette année p. 931.

1668. „ Roi de la Grande Brétagne & par les Etats Géneraux des Provinces Unies, également; en recevant assurance, que la Paix étant rétablie, ils en seroient rembourſez, par ceux, pour qui la Garantie auroit été exécutée : III. que comme on prévoyoit, qu'on ne pourroit règler cette affaire, avec la diligence requiſe, par les Lettres qu'il faudroit écrire en Espagne & en Suede; il seroit à propos que le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Géneraux autorisaſſent leurs Ambaſſadeurs & leurs Députez, à finir cette affaire; & principalement que les Ambaſſadeurs d'Espagne & de Suede, ou d'autres, nommez par leurs Maîtres; pour conclurre les points, dont il s'agit, sans avoir beſoin de nouveaux ordres.

Il y eut encore un autre Traité, entre la Suede & la République, touchant le Commerce & les Droits, que les Marchandiſes devoient payer; qu'*Appelboom* conclut, au Mois de Decembre à la Haie.

Il y eut auſſi (1) une négotiation entre la Couronne de Danemark, & les Etats Géneraux, pour règler les ſubſides, que cette Couronne prétendoit lui être dus, par la République. On ne s'y arrêtera pas, parce que ces differends ne produiſirent aucun évenement remarquable. On voit par-là que les Peuples du Nord, qui avoient autrefois envahi une bonne partie de l'Empire Romain, une partie de la Grande Brétagne, & même de la Normandie, & qui avoient même été la terreur de la Mer; étoient devenus plus humains & plus moderez; puis qu'ils contribuerent alors à faire conclurre la Paix, que leurs Voiſins firent entre eux, & à tenir de plus la balance égale; de peur que la ſupériorité exceſſive de l'un ne ſoumît enfin tous les autres. La Suede, en particulier, eut l'honneur de rétablir la même balance, dans les Etats de l'Empire; qui couroient grand riſque de tomber entre les mains de la Maiſon d'Autriche; & qui, par la Paix de Munſter, qui fut une ſuite des victoires des Suedois, ſe mirent en état de joüir tranquillement de ce qui leur appartenoit.

1669. AU Mois (2) d'Avril, l'Eſpagne, après une longue déliberation, entra dans la Triple Alliance; & les trois Puiſſances Alliées lui accorderent la garantie de tous ſes Etats, & particulierement de ceux, qu'elle avoit dans les Païs-Bas. Le voiſinage de ces Provinces, y engagerent principalement les Etats Géneraux des Provinces Unies, & après eux les Anglois & les Suedois; qui, en bonne politique, ne pouvoient pas ſouffrir que la France ſe mît enfin en poſſeſſion des XVII. Provinces; ce qui l'auroit mis en état de diſputer l'Empire de l'Océan à l'Angleterre, & de tenir en ſa dépendance les deux Couronnes du Nord; pour faire ce qui lui plairoit, dans la Mer Baltique.

Le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux inviterent auſſi l'Electeur de Brandebourg; (3) qui y étoit, dans le fonds, auſſi engagé qu'eux; à cauſe des Terres, qu'il avoit dans le voiſinage des Etats, & que le Roi de Pruſſe, ſon Petit-Fils, poſſede encore. Son Hiſtorien, après avoir avoué que l'interêt de l'Electeur l'engageoit à entrer auſſi dans cette Alliance, dit qu'il ne le fit néanmoins pas; parce que ceux, qui gouvernoient alors les Provinces, ne croyoient pas, qu'il fût de l'interêt de la République, que l'Electeur étendît ſes frontiéres, avec l'argent, qu'on lui fourniroit. Les Suedois d'ailleurs, ne vouloient pas qu'on diminuât les ſubſides, qu'on leur faiſoit toucher, pour en faire part à l'Electeur. 1669.

Comme on preſſoit ſes Ambaſſadeurs, à la Haie, pour les porter à conſeiller à leur Maître d'entrer en cette Garantie; ils répondirent „ qu'il étoit de l'interêt de l'Electeur de ſecourir les Proteſtans, contre ceux, qui voudroient empêcher l'exercice de leur Religion, & troubler la Paix: Qu'il n'avoit aucun engagement, avec la France, qui pût l'empêcher de ſe joindre à la Triple Alliance; mais qu'il ne voyoit pas que cette Confédération pût produire quelque bien, en faveur des Proteſtans, ou de la Paix génerale de l'Europe : Qu'il n'étoit point inſtruit des Articles ſecrets de cette Alliance; & qu'il ne pouvoit pas entrer plus avant dans cette affaire; ſans ſavoir ces Articles : Que la principale cauſe de cette Alliance ne ſubſiſtoit plus; puis qu'on l'avoit faite, pour obliger la France & l'Eſpagne à faire la Paix enſemble : Qu'aucune Puiſſance Catholique n'y étant encore entrée, ces Puiſſances en prendroient, à cauſe de cela, l'occaſion de faire, entre elles, des Alliances contraires : Que ſi les Hollandois croyoient pouvoir tenir pour ſuſpecte la trop grande liaiſon qu'il y avoit, entre la France & l'Angleterre, & craignoient qu'elle ne fût oppoſée aux interêts des Proteſtans (*car on ſoupçonnoit, dès-lors, le Roi Charles II. d'être Catholique, auſſi-bien que ſon Frere, & il parut depuis qu'on ne ſe trompoit point:*) que ſi cela étoit, dis-je, la Triple Alliance ne ſerviroit de rien à la Religion Proteſtante : Qu'il ſeroit néceſſaire, que les Etats lui payaſſent un ſubſide d'argent, pour le dégager des incommoditez, qu'on lui avoit cauſées. Il ſemble qu'il entendoit les inquietudes, que lui cauſoient les Electeurs Eccleſiaſtiques, & quelques Princes Catholiques ſes voiſins. Cependant quoi qu'il défendît à ſes Miniſtres d'accepter l'Alliance, propoſée par les Hollandois, il ne voulut pas néanmoins qu'ils la rejettaſſent entierement.

Il arriva, pendant l'Eté de cette année, une choſe très-remarquable à la Haie. Il y avoit longtems, que les Etats Géneraux vivoient en Paix, avec le Roi de Portugal, ſans néanmoins être en une bonne intelligence; à cauſe des payemens, que les Portugais devoient faire aux Hollandois en ſel de S. Hubes. L'Ambaſſadeur de Portugal s'en étant entretenu avec le Penſionaire de Hollande, ils convinrent enfin d'en parler à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & de s'en tenir à ſa déciſion, ſans autre formalité; tant il eſt vrai qu'un mauvais point d'honneur, ou un interêt peu conſiderable peut perpetuer une meſintelligence; qui pourroit être éteinte, par un peu de complaiſance des deux côtez! On le peut voir, par la ſentence du Chévalier Temple, agiſſant, non comme Miniſtre du Roi de la Grande Brétagne, mais comme un Ami particulier des Parties. Il y a au titre de cet Acte, qu'elles lui avoient remis la *deciſion finale* de leurs différends, *non comme à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, mais comme au Chevalier Temple.* La franchiſe & la droiture de cet Anglois avoit déja paru, avec éclat, dans la concluſion de la Triple Alliance; & les Parties ſe contenterent de ſa déciſion.

Pour commencer par l'état de la queſtion, le Chevalier dit „ avoir trouvé, par la premiere conférence, avec les Parties, que la principale difficulté, qui reſtoit à démêler, étoit la maniere de faire toucher à la Hollande la ſomme „ de

(1) Là-même p. 935. & ſuiv.
(2) Continuation d'*Aitzema* par *Sylvius* ſur cette année.
(3) *Puſendorf* en ſa Vie, ſur cette année Liv. XI.

(4) Voyez les Lettres du Chevalier *Temple* T. II. p. 117.

1669. „ de deux millions, cinq-cens-mille Cruzados, „ en dix payemens égaux; ce qui faisoit deux-„ cens-mille Crusados, par an : Que les deux „ Parties étoient d'accord, que les payemens se „ feroient, par le relâchement des Droits sur les „ sels de Setuval, ou St. Hubes, comme l'appel-„ lent les Hollandois : Que lui, Ambassadeur „ d'Angleterre, s'étoit apperçu que celui de Por-„ tugal proposoit que ces payemens se fissent, par „ l'assignation des Droits de ces Sels, pour le „ terme de dix-sept, ou dix-huit ans : Que le „ Pensionaire de Hollande étendoit ce terme, jus-„ qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans : Que l'ac-„ commodement étoit comme desesperé, pour le „ payement des interêts, dont les Parties ne pou-„ voient convenir.

„ Que l'Ambassadeur de la Grande Brétagne „ proposoit, comme un expédient, entre les „ Parties, que le Portugal assigneroit à la Hollan-„ de, les Droit des Sels du Setuval, pour l'espa-„ ce de vingt ans, pour la satisfaction entiere de „ la dette; si le Portugal ne trouvoit pas que la „ Hollande eût été satisfaite entierement, en „ moins de tems; auquel cas, il cesseroit de lui „ rien payer.

L'Ambassadeur de Portugal demanda du tems, pour examiner la chose, & le Pensionaire de Hollande accepta la Proposition du Chevalier, „ à „ condition que s'il arrivoit, en quelque année „ de ce terme, que les Droits ne montassent pas à „ cent-cinquante-mille Crusados, on s'en recom-„ pensât sur les Droits de l'année suivante; & „ qu'afin que les payemens se pussent achever, en „ moins de tems, le Portugal s'obligeroit de ne „ pas hausser le Sel, pour les Hollandois; ni de „ l'abaisser, pour les autres.

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant communiqué à celui de Portugal l'acceptation du Pensionaire, aux conditions marquées; le Portugais consentit à l'expédient du Chevalier & à celui du Pensionaire, pour ne point changer le prix du Sel. Mais il réfusoit entierement l'autre condition, parce que la Hollande étant assurée par-là de recevoir, en Sel, ce qui manqueroit toutes les années, sur les Droits du Sel, jusqu'à cent-cinquante-mille Cruzados, pourroit empêcher de tirer de Setuval une aussi grande quantité, qu'elle avoit accoûtumé d'en tirer châque année auparavant; & que par-là le Portugal se trouveroit appauvri, à faute du débit ordinaire du Sel; & le Prince se trouveroit chargé d'autant qu'il plairoit aux Hollandois, sur les manquemens des Droits annuels.

Les Parties n'ayant pas pû convenir sur les Propositions mutuelles, qu'elles se faisoient, trouverent, à la fin, bon de s'en remettre à la décision de l'Arbitre; pourvû que l'Ambassadeur de Portugal promît, que la valeur du Sel se règleroit entierement pour les Cruzados, sans avoir aucun égard à la valeur des Reys, sur laquelle il y avoit eu de grandes difficultez, entre eux.

En vertu de cette Convention, l'Ambassadeur de la Grande Brétagne prononça que le premier expédient, proposé par lui-même, touchant les vingt années de terme, ayant été accepté par les Parties; il subsisteroit à ces conditions, que la Hollande seroit obligée de tirer de Setuval, toutes les années, durant le terme marqué, autant de Sel, qu'elle en avoit tiré en aucune des dix années passées; mais qu'en cas que, par le débit du Sel, les Droits à Setuval ne montassent pas, jusqu'à cent-cinquante-mille Cruzados, en aucune année du terme de vingt ans; le Portugal suppléroit à ce qui auroit manqué à cette somme, pourvu que cette diminution n'excedât pas la somme de trente-mille Cruzados : Que la Hollande ne prétendroit aucune autre satisfaction de la Dette, que le Sel de Setuval, pour le terme de vingt années: Que la valeur du Sel seroit comptée par Cruzados, sans avoir égard à nulle autre monoie, puis qu'il n'étoit parlé d'aucune autre espece, dans le Traité de Paix: Que néanmoins si le Portugal trouvoit à propos de se décharger de quelque partie de la dette, par quelque autre moyen, la Hollande abregeroit aussi le terme marqué, à proportion. 1669.

L'Angleterre avoit aussi envoyé un nommé *Gabriel Sylvius*, pour féliciter l'Electeur de Brandebourg, de son second Mariage, & l'exhorter d'entrer dans la Triple Alliance, avec elle, & les Etats Généraux. Mais, dans le fonds, il y a bien de l'apparence que ce n'étoit que pour sonder l'Electeur, & se conduire conformément à sa réponse. L'Envoyé Anglois, après avoir eu son audience publique, dit en particulier au Comte de *Schwerin* „ que le „ Roi, son Maître, avoit plus d'estime pour „ S. A. E. que pour aucun autre Prince, & que „ c'étoit pour cela qu'il la faisoit inviter à entrer „ dans la Triple Alliance, qui ne tendoit à faire „ aucun tort à personne; mais qui regardoit le re-„ pos de l'Europe, & qui ne servoit qu'à tenir „ les Puissances en équilibre; en quoi il n'avoit „ cherché aucun avantage, pour lui, mais s'étoit „ uniquement proposé le bien de l'Electeur.

Le contraire parut, en suite, si clairement, qu'il est surprenant qu'on n'eût pas eu honte de tenir de semblables discours. Mais Charles II. vouloit par-là détacher l'Electeur des Hollandois; qu'il pouvoit soûtenir, contre les Desseins des deux Rois.

Le Comte de Schwerin répondit „ qu'il étoit „ de l'interêt de l'Electeur son Maître, que le „ voisinage demeurât en paix; & qu'il n'y avoit „ aussi aucune Puissance, dont il fît autant de cas, „ que du Roi de la Grande Brétagne, comme é-„ tant de la même Religion, que lui; mais qu'il „ falloit que Sa Majesté fût instruite de ce qu'on „ disoit de ce Traité : Que l'on assuroit qu'Elle „ y vouloit faire de grands changemens, & qu'El-„ le avoit fait, depuis peu, un autre Traité par-„ ticulier, avec la France : Qu'il faudroit savoir „ si l'Envoyé avoit pouvoir de finir cette affaire „ à Berlin, ou si elle seroit renvoyée à la Haie, „ & s'il pouvoit communiquer une Copie veri-„ table du Traité, fait depuis peu, avec la „ France.

Sylvius répondit „ qu'il avoit aussi ouï dire que „ le Roi son Maître avoit changé de volonté, „ & que les affaires étrangeres n'étoient plus du „ département du Comte d'Arlington, mais de „ celui du Duc de *Buckingham*; mais que c'étoient „ les François qui faisoient courir ces bruits, & „ disoient que le Roi étoit dans la même disposi-„ tion : Qu'il n'avoit pas, pour lui, été chargé „ de finir cette affaire, mais seulement si l'Elec-„ teur vouloit entrer dans cette Alliance; auquel „ cas, il devoit traiter de la même chose, à la „ Haie : Qu'il auroit été inutile d'apporter une „ Copie du Traité, puis que Jean de Witt di-„ soit qu'on l'avoit communiqué aux Ministres „ de l'Electeur. Le Comte de Schwerin répli-„ qua que De Witt en avoit communiqué quel-„ que chose, mais qu'on savoit qu'il y avoit des „ Articles sécrets, qu'il n'avoit point communi-„ quez à l'Electeur. „ Cela étoit vrai, mais ces Articles, comme on l'a vû ci-dessus, ne se cachoient par la République, que parce qu'ils étoient contre la France : Que l'Angleterre, & les Provinces Unies, auroient un interêt visible d'empêcher d'étendre plus loin ses victoires,

1669. dans les Païs-Bas. Mais en ce tems-ci, le Roi Charles II. s'étoit laissé gagner à la France, contre l'interêt de la Grande Brétagne.

Le Ministre de l'Electeur ajoûtoit „ que l'on „ donnoit de gros subsides à la Suede, ce que De „ Witt avoit dissimulé ; & qu'il avoit parlé de „ sorte, de ce Traité, qu'il paroissoit qu'il ne se „ soucioit pas beaucoup que l'Electeur y entrât „ aussi : Que comme cette Alliance ne pouvoit „ être recherchée par l'Electeur, & qu'il n'y „ pourroit entrer, sans s'engager à de grands frais, „ & sans choquer extrémement la France ; il fal„ loit qu'il sût, avant que d'y entrer, quel avan„ tage il en tireroit : Que si cette affaire regar„ doit directement le Roi de la Grande Brétagne, „ l'Electeur ne tarderoit pas long-tems de s'y join„ dre ; mais que cela regardoit principalement les „ Espagnols & les Hollandois, par qui ayant „ été traité jusqu'alors assez indignement, il de„ voit agir avec beaucoup de circonspection. „ Sylvius répondit, „ que le Roi de la Grande Bréta„ gne n'ignoroit pas que les Espagnols n'avoient „ pas tenu leur parole, & que les Etats Géne„ raux avoient agi, avec beaucoup d'iniquité ; & „ qu'on esperoit que S. S. E. ne négligeroit pas „ pour cela le bien public, & le sien en particu„ lier, & que si Elle vouloit s'en remettre au Roi „ de la Grande Brétagne, il feroit en sorte qu'on „ lui donnât satisfaction pour le passé, & qu'il „ trouvât des avantages raisonnables dans l'Allian„ ce qu'il auroit embrassée.

C'est ainsi que Charles II. pour se vanger de l'affront que De Witt lui venoit de faire, sur la Tamise, & pour d'autres vuës, tâchoit d'animer l'Electeur de Brandebourg, contre la République, en faveur de la France. Mais ce Prince ne donna pas dans ce piege, & fit dire qu'il falloit qu'il vît les Articles secrets, qu'il y pouvoit avoir, avant que de s'engager à rien. Sylvius répondit que le Roi, son Maître, ne pouvoit pas seul rien résoudre touchant les conditions ; mais qu'il feroit en sorte que l'Electeur fût content. Il ajoûta, qu'il ne savoit rien des Articles secrets, mais que le but de l'Alliance étoit *le repos du monde Chrétien, & la défense de la derniere Paix*, & que les Hollandois vouloient attirer en cette Confédération non seulement l'Electeur, mais encore les Maisons de Lunebourg & de Hesse. L'Electeur dit encore, par rapport au Prince d'Orange, que De Witt avoit toûjours soupçonné, que S. A. E. étoit trop portée pour lui ; *mais qu'Elle n'avoit jamais eu la pensée de l'agrandir par la ruine de la République*. Sylvius dit que c'étoit la même disposition, où étoit S. M. B. qui vouloit que l'agrandissement de son Neveu vînt de la République même, quoique les Provinces tinsent S. M. pour suspecte. Il tint encore d'autres discours, qui firent comprendre, qu'on ne l'avoit envoyé que pour voir quelle étoit la disposition de S. A E. à l'égard de la France & de l'Angleterre. Les François, à ce que dit (1) *Pufendorf*, avoient commencé à mépriser la Triple Alliance, dont ils avoient eu peur d'abord ; parce qu'ils se persuadoient qu'ils gagneroient la Suede, par de l'argent. Colbert, qui étoit Ambassadeur de France en Angleterre, avoit distribué beaucoup d'argent au Roi & à ses Ministres ; pour les engager, contre l'interêt de toute l'Europe & de l'Angleterre en particulier, à faire la guerre aux Provinces Unies, & à rendre la France plus formidable. Charles II. ne manquoit nullement de pénétration ; mais un Catholicisme caché, & la cupidité de trouver de l'argent, sans avoir recours au Parlement, le firent changer de maximes. On voit par-là, que le dessein de la guerre, qui n'éclatta qu'en MDCLXXII. avoit été formé long-tems auparavant ; & cependant De Witt ne vouloit pas le croire, en raisonnant sur une Politique, qui étoit trop abstraite, & qui n'avoit aucune liaison avec la disposition particuliere des Rois de France & d'Angleterre. Il croyoit que la bonne Politique prévaudroit, dans les Conseils de ces deux Princes, & dans leurs esprits, à l'Ambition & à l'Amour des Plaisirs ; mais il se trompa. 1669.

Un Historien grand Politique, que l'on vient de citer, dit qu'encore que la foiblesse de l'Espagne, destituée autant de bons conseils, que d'argent, pût promettre à la France qu'elle pourroit enlever brusquement à l'Espagne, ce qu'elle avoit encore aux Païs-Bas, & l'obliger un an après à faire la Paix ; néanmoins la France jugea, qu'il falloit auparavant affoiblir les Provinces Unies, qui autrement ne permettroient jamais aux Armes Françoises d'envahir les Païs-Bas Espagnols. Tout le monde savoit, depuis long-tems, que les Provinces Unies étoient persuadées que, si elles avoient la France, pour voisine, elles devoient se compter pour perdues. Quoi que personne ne pût exiger de la République, qu'elle trahît ses propres interêts, pour faire plaisir à la France ; les François, dit cet Historien, étoient venus à une si grande hauteur, qu'ils regardoient comme une conduite très-offensante, de la part des Etats, à l'égard du Roi, que de se défendre contre ses desseins. Bien des gens représentoient à Louïs XIV. que c'étoit le tems de se vanger des Etats Generaux des Provinces Unies, parce que leurs Troupes étoient fort diminuées, que *Paul Wurts*, leur Maréchal de Camp, n'étoit point aimé, & que le Prince d'Orange n'étoit pas encore rétabli dans les Charges de ses Prédecesseurs, ni assez expérimenté pour conduire une Armée, ou se mêler des affaires d'Etat. D'un autre côté, la France se plaignoit beaucoup des Provinces, qu'elle traitoit d'ingrates envers elle, qui les avoit fortement secourues contre les Anglois, & qu'elle accusoit de détourner ses anciens Amis de l'amitié, qu'ils avoient entretenue avec elle, & de leur susciter de nouveaux ennemis. Les Espagnols, après la conclusion de la derniere Paix, s'en plaignirent à leurs Alliez, avec qui ils avoient formé la Triple Alliance. Comme ils faisoient ces plaintes, *Arnaud de Pompone*, qui étoit alors à la Haie, après son Ambassade de Suede, leur déclara, de la part de son Maître, *qu'il ne le trouvoit point bon, & que si les Anglois, ou les Suedois avoient à demander quelque chose à la France, ils s'adressassent directement au Roi.* Il ne souffroit qu'avec peine, que les Etats Généraux vissent les sujets de plaintes, qu'il donnoit aux Puissances voisines ; de peur qu'ils ne s'en servissent, à son desavantage.

Comme pour attaquer les Etats par terre, il falloit passer nécessairement au travers des terres des Voisins, & épargner les terres des Espagnols, de peur d'offenser les Anglois ; sous la Garantie desquels elles étoient, aussi bien que tous celle des Etats Generaux des Provinces Unies ; on trouva à propos en France de s'adresser à l'Archevêque de Cologne, & à l'Evêque de Munster ; avec qui on traita, pour passer par dessus leurs terres. L'Archevêque de Cologne y consentit, à certaines conditions. On employa auprès de lui *François Egon*, Evêque de Strasbourg, & *Guillaume de Furstemberg*, son Frere ; dont la France se servit alors, dans les intrigues qu'elle avoit en Allemagne. L'Evêque de Munster, ancien ennemi des Etats, con-

(1) *Rerum Brandeburg. Lib. XI.* 3. & 4.

1669. consentit aisément à ce qu'on lui proposa, contre eux. *Jean Frideric*, Duc d'Hanover, en fit autant, parce qu'il étoit allié au Duc d'Enguien. Les François se repentoient alors, de ne s'être pas attaché le *Comte de Waldec*, par une pension annuelle. Il leur avoit rendu service, pour réünir le Duc de Zell, & l'Evêque d'Osnabrug, en faveur des Etats. Ils auroient pû autrement s'attacher toute la Maison de Lunebourg.

La France tâcha, sur tout, de détacher entierement l'Electeur de Brandebourg des interêts des Etats, & on avoit demandé au Sr. de *Bloementhal*, son Résident à Paris, si Sa S. Electorale ne voudroit point leur ôter quelques Villes du Duché de Clêves, que les Etats Géneraux lui retenoient encore; pour une vieille dette, dont on a parlé ailleurs. Louïs XIV. lui envoya *Vaubrun*, qui présenta des Lettres du Roi à l'Electeur pleines de complimens, mais qui ne lui fit aucune Proposition; de sorte qu'on s'apperçut facilement, qu'il n'étoit venu, que pour voir quelle étoit la disposition de la Cour de Berlin.

Il y alla encore, à la fin de l'année, *Guillaume de Furstemberg*, comme Envoyé de l'Archevêque de Cologne. Il représenta à l'Electeur de Brandebourg, avec quelle longueur on traitoit les affaires à Ratisbone, & remontra qu'il seroit nécessaire que l'Electeur de Brandebourg traitât avec celui de Cologne & d'autres Princes; pour trouver les moyens d'empêcher que la France n'attaquât les Provinces Unies; ou si cela ne se pouvoit pas, d'empêcher au moins que les Terres des Puissances Neutres n'en souffrissent point. Furstemberg, de peur qu'on ne dît qu'il avoit été suborné par les François, proposa de convoquer une Assemblée des Electeurs seuls; qui finiroit cette affaire mieux que la Diète de Ratisbone, dont les longueurs étoient assez connues. L'Electeur de Mayence étoit du même avis, & avoit aussi proposé la même chose à Berlin. Mais l'Electeur de Brandebourg jugea, que cela pourroit attirer de la haine au College Electoral, & qu'il falloit s'en remettre à la Diète de Ratisbone. Furstemberg dit „ que bientôt on verroit la guerre s'allumer, puis que les Etats Géneraux levoient „ une Armée de quatre-vingt-mille hommes; & „ que les François faisoient aussi de nouvelles levées, de leur côté, & équipoient même une „ Flotte: Qu'il avoit apris du Roi lui-même & „ de ses Ministres, que ces appareils ne se faisoient „ nullement contre les Espagnols, mais contre „ les Provinces Unies, & que la chose éclateroit „ bien-tôt: Qu'en ce cas-là, il seroit nécessaire „ que l'Electeur de Cologne vît, avec quelques-uns des Princes les plus interessez en cette affaire, comment on pourroit, ou empêcher cette „ guerre, ou demeurer neutre; ou communiquer cette affaire à d'autres, & attirer les voisins en leur parti; & quels avantages on pourroit retirer de cette union: Que l'Archevêque „ de Cologne, comme sa Profession le demandoit, „ devoit travailler à détourner la Guerre, quelque „ avantage qu'il lui en pût revenir; mais qu'il „ étoit dangereux que la guerre ne fût commencée, avant qu'on eût examiné les raisons „ de part ou d'autre; & qu'il seroit bon de savoir auparavant ce qu'il faudroit faire, lors „ que la guerre commenceroit: Que l'Electeur „ de Cologne souhaiteroit bien demeurer neutre, si la guerre le permettoit, & si la situation „ de ses Etats & les Garnisons Hollandoises, qui „ y étoient, le souffroient: Que pour demeurer „ neutre, entre deux Puissances considerables, il „ faudroit entretenir un gros corps de Troupes, „ qui seroit autant à charge au Païs, que s'il s'engageoit dans la guerre: Qu'il falloit recueillir de-là qu'il valoit mieux, pour lui, d'entrer „ en guerre; pourvu qu'il pût avoir une bonne „ armée, par le secours de ceux qui étoient engagez à la conservation du Païs, & de l'argent „ pour la payer, pendant quelques années: „ Qu'il falloit se joindre à celui, dont le parti „ seroit le plus sûr, le plus lucratif & le plus avantageux pour l'Empire: Qu'il valoit mieux dès-lors choisir le parti qu'on prendroit, que de „ differer ce choix, au tems que la guerre seroit „ commencée, qu'on seroit contraint de faire „ ce qu'on feroit autrement de son bon gré: „ Qu'il étoit indifferent à l'Archevêque de Cologne de prendre le Parti des François, ou celui des Hollandois; mais qu'il étoit difficile de „ savoir s'il falloit se joindre au plus foible, ou „ au plus fort: Que si l'on vouloit se joindre à „ ce dernier, il falloit se déterminer promptement; de peur qu'ensuite il ne fallût le faire, „ à des conditions moins avantageuses, & qu'on „ ne fût obligé d'accepter tout ce qu'il offriroit: „ Que si l'on vouloit prendre le parti le plus foible, il ne falloit pas moins se hâter, dans la „ crainte de le voir ruiné, avant qu'on le pût „ aider: Qu'au reste, l'Archevêque étoit d'avis „ de se joindre au parti, que les Anglois prendroient, quand même ils se joindroient aux „ Hollandois, parce qu'il s'ensuivroit peut-être „ de-là que les François entendroient à faire la „ Paix, & que les deux Electeurs pourroient retirer d'entre les mains des Etats Géneraux les „ places, qu'ils leur retenoient: Mais que si les „ Anglois se joignoient aux François, ce qui étoit plus vrai-semblable, il faudroit se joindre „ à eux; parce que l'Etat des Provinces Unies, „ ne seroit pas assez fort, pour se soûtenir, quand „ même il seroit appuyé, de toutes les forces de „ l'Allemagne; sur tout parce que les Suedois se „ joindroient aux Anglois. 1669.

Les Princes de Furstemberg, qui prêterent toutes ces subtilitez à l'Electeur de Cologne, & qui étoient dans le parti de la France, comme ils y avoient toûjours été, représenterent encore, pour se mieux cacher, „ que le voisinage de la France étant dangereux, il faudroit convenir auparavant, qu'elle remettroit aux Princes Confederez les Places Hollandoises, dont elle se rendroit maîtresse, & qu'elle entretiendroit l'Armée des Confederez, qui devoit être de quarante-mille Fantassins, & de vingt-mille Chevaux, & leur fourniroit tout ce qui leur seroit „ nécessaire; qu'elle partageroit entre eux tout „ ce qu'elle prendroit; excepté les terres au-deça „ de la Meuse, à leur égard, & ce que les Hollandois auroient pris en Flandre & en Brabant, „ qu'on laisseroit au Roi de France, s'il le souhaitoit: Qu'outre tout cela, il falloit convenir, avec les François, qu'ils ne détruiroient „ pas la République, mais qu'ils la rendroient au „ contraire plus forte.

On voyoit bien que ce Projet étoit non-seulement pernicieux aux Provinces Unies, mais même à tout le voisinage; qui seroit obligé de passer par où la France voudroit. Furstemberg jugeoit encore, qu'il falloit corriger tous les défauts présents de la République, qui alloient à sa ruine. Il vouloit qu'on partageât ses terres, en maniere que l'Archevêque de Cologne eût la Province d'Utrecht, l'Evêque de Munster l'Overyssel, l'Electeur de Brandebourg la Gueldre & le Comté de Zutfen, la Maison de Lunebourg la Frise, le Duc de Neubourg Groningue, & le Prince d'O-

1669. d'Orange (comme l'Angleterre paroissoit le souhaiter) la Hollande & la Zélande. Il proposa encore d'autres absurditez, qu'on verra dans *Pufendorf*; mais on pouvoit bien comprendre que la France ne formeroit jamais une République nouvelle, pour la partager entre quelques Princes d'Allemagne.

Otton Swerin & *François Meinders*, qui eurent ordre de l'Electeur, leur Maître, de conférer, avec Furstemberg, lui répondirent „ qu'il étoit „ de l'interêt de l'Electeur, leur Maître, de ren- „ dre les Hollandois plus modestes; afin qu'ils „ eussent plus de complaisance, pour leurs Voisins; „ puis qu'ils lui retenoient plusieurs Villes en ses „ propres Etats, & lui faisoient d'autres chagrins: „ Que la foiblesse de la République étoit assez „ connue, & que l'on pourroit exécuter le Pro- „ jet proposé, à moins qu'elle ne fût secourue par „ d'autres Princes.

On auroit bien pû rejetter toutes les Chimeres de Furstemberg; mais en écoutant des propositions absurdes, on pénetre mieux les desseins de ceux qui les font. Il parut par-là, & encore plus par l'évenement, que l'Archevêque de Cologne étoit ennemi juré de la République des Provinces Unies.

Les Ministres de Brandebourg répondirent encore que l'Electeur, leur Maître, étoit lié avec la République, par deux Alliances, & qu'il étoit obligé de la secourir, si on l'attaquoit: Que les interêts de divers autres Princes les engageoient aussi à la soûtenir, quand ils la verroient en danger; d'où il naîtroit une guerre sanglante, longue, & qui engageroit toute l'Europe: Quoi que, pour lors les Anglois, les Suedois & les Danois pussent voir, avec quelque plaisir, cette République mal traitée; néanmoins quand ils verroient les grands progrès de la France, ils employeroient toutes leurs forces, pour les arrêter: „ Que les „ Etats de leur Maître n'étoient pas contigus, sur „ tout du côté de la Prusse, & de la Pomeranie, „ & de la Marche. Ils dirent encore, que les E- „ tats de l'Electeur de Cologne, & de celui de „ Brandebourg seroient exposez à être saccagez; à „ cause de quoi le dernier se croyoit obligé d'en- „ voyer avertir les Hollandois; pour les porter à „ donner à la France toute la satisfaction, qu'elle de- „ manderoit légitimement, & à lui ôter tout „ sujet de se plaindre, sans quoi il ne leur enver- „ roit point de secours: Que cependant il feroit „ marcher des garnisons aux lieux, où il n'y en „ avoit point, & qu'il esperoit que les François „ ne prendroient pas cela en mauvaise part: Que „ parce qu'ils avoient toûjours protesté, qu'ils „ ne cherchoient que la Paix du Monde Chré- „ tien, d'autant plus qu'on travailloit à leur „ faire donner toute la satisfaction, qu'ils pou- „ voient demander; mais que l'on devoit assem- „ bler des Armeés, pour fortifier la Frontiere, „ conjointement avec le Duc de Neubourg: „ Qu'enfin l'Archevêque de Cologne étant enco- „ re en doute du Parti, qu'il embrasseroit; l'E- „ lecteur avoit résolu, de ne pas se brouiller avec „ l'Archevêque de Cologne, & de ne point agir „ contre la France.

Il y eut encore bien de la peine à trouver quelque tour, pour accommoder les Etats Géneraux avec le Roi de France; qu'ils n'avoient néanmoins offensé, qu'en donnant à connoître qu'ils étoient disposez à secourir les Païs-Bas Espagnols, s'il les attaquoit. Ils ne s'étoient jamais cachez de cette maxime de leur Politique, de ne point se brouiller avec la France, s'il étoit possible; mais de la tenir éloignée de leurs Frontieres, pour avoir moins d'occasions de se brouiller avec elle.

Si le Pensionaire de Hollande fut, par quelcun, 1669. ce qui s'étoit dit dans ces Conférences; il dut penser sérieusement, à prévenir cette tempête. Mais on peut voir, par divers endroits de cette Histoire, qu'il avoit de très-mauvais correspondants, ou qu'il n'en avoit même point du tout. Le Roi de France vint, en MDCLXXII. le long du Rhin, & avoit fait divers Traitez avec les Princes du Cercle du Bas Rhin, & particulierement, avec l'Electeur de Cologne; d'où il étoit arrivé, qu'il avoit tant de fois fait de grandes instances, pour engager les Etats Géneraux à rendre à cet Archevêque Rhimberk, à qui il appartenoit originairement; mais qui l'ayant remise aux Espagnols, qui de-là faisoient des courses sur les Terres des Etats, fut cause que ceux-ci s'en rendirent maîtres, afin que l'Archevêque n'en abusât plus, pour les incommoder.

L'Electeur de Brandebourg & ses Ministres s'apercevoient bien que Furstemberg n'avoit d'autre dessein, que de détacher son A. E. des liaisons qu'Elle avoit avec les Etats Géneraux. Là-dessus il protesta, qu'il n'avoit garde de vouloir engager l'Electeur à faire quoi que ce fût, qui pût être incompatible avec son honneur, ses traitez, sa conscience, ou ses interêts. Il convint qu'une guerre pourroit faire de grands desordres, & qu'il les falloit prévenir, en les mettant tous en sûreté. Il disoit qu'il ne seroit pas mal, que le Prélat envoyât une Ambassade en Hollande, & une autre en France; pour détourner la guerre, qui pourroit s'allumer entre ces Puissances. Il disoit qu'à la vérité, l'Archevêque ne savoit pas en quoi consistoit le differend, qui étoit entre le Roi de France & les Etats, mais qu'il en seroit bien-tôt instruit, en faisant négotier en même tems à Paris, & à la Haie: Que le même Prélat souhaitoit qu'on y traitât des Villes, qui lui devoient être rendues sur le Rhin: Qu'il seroit à souhaiter, que l'Electeur de Brandebourg envoyât à Paris quelcun, à qui la Cour de France fût connue; & que lui-même (*Furstemberg*) pourroit aussi y aller, & qu'il ne manqueroit pas de découvrir ce qu'il pourroit savoir, par rapport à leurs interêts. Il revenoit toûjours à cette question, ce qu'on feroit, si on ne pouvoit pas éviter la guerre, & qu'on ne pût pas obtenir des Puissances armées, l'une contre l'autre, de demeurer dans la neutralité? On lui répondoit, que des déliberations prématurées, comme celle qu'il proposoit, étoient dangereuses & nuisibles; mais il soûtenoit que la guerre étant une fois commencée, il ne seroit plus tems de déliberer; qu'il faudroit accepter sans aucun avantage, ce dont on pourroit tirer du profit, en traitant là-dessus de bonne heure: Que si les Ministres de S. A. E. lui dissimuloient leurs sentimens, c'étoit sans doute parce qu'ils ne se fioient pas en lui.

On avoit en effet grand sujet de s'en défier, puis que l'Evêque de Strasbourg étoit François déclaré, & un homme à grands projets. Pour paroître agir sincerement, avec les Ministres Brandebourgeois, il leur dit ouvertement, que l'Electeur de Cologne avoit résolu de se déclarer pour la France, qui ne lui avoit jamais porté aucun préjudice, & de laquelle il n'avoit que du bien à esperer; au lieu que lui & ses Etats avoient beaucoup souffert de mal des Hollandois, & n'en avoient jamais pû tirer aucun plaisir. Les Ministres de l'Electeur ne lui faisant, sur tout cela, aucune ouverture, l'Evêque voulut les obliger à se découvrir davantage; en leur découvrant lui-même ce que les Ministres de son Maître avoient ordre de proposer de sa part à la France, & aux Etats Géneraux. Il disoit qu'il leur demanderoit, de

1669. de la part de son Maître, *Mastricht*, *Rhimberck*, & le *Comté de Meurs*. Pour les causes de la Guerre, il disoit que c'étoit en partie pour le Commerce, & en partie, parce que les EE. GG. s'étoient déja ouverts de la conduite, qu'ils garderoient, envers le Roi de France, s'il arrivoit que le Roi d'Espagne, dont la santé étoit fort foible, vînt à mourir; qu'à la vérité le Pensionaire De Witt avoit crû, qu'on ne devoit point parler de Charles II. Roi d'Espagne, comme d'un homme, qui ne pouvoit pas vivre long-tems, & que le Roi de France pourroit bien entendre parler d'un partage; apparemment, avec la Maison d'Autriche en Allemagne; qui ne s'exécuteroit, que quand ce Prince seroit mort.

Cependant (1) *Pufendorf* explique cela d'un partage, entre le Roi de France & les EE. GG. Il ajoûte, que *Van Beuning* croyoit que cela n'étoit pas pratiquable, à cause de la diversité des Religions, & il ne se trompoit point.

Enfin Furstemberg produisit le Projet d'une Alliance, qui se pourroit faire, entre l'Electeur de Cologne & celui de Brandebourg. Il prétendoit qu'à cause de cette Union, & des préparatifs qu'ils feroient, pour soûtenir la guerre, s'il le falloit, ils gagneroient une très-grande autorité; tant parmi les Membres de l'Empire, que parmi les Parties, qui entreroient en guerre. Ils feroient voir, disoit-il, par-là qu'ils n'avoient rien fait que par l'amour de la Patrie, en conservant la Paix dans leurs Terres. Par-là, ils se trouveroient, selon lui, en état d'étouffer la guerre, ou de tirer des recompenses de l'un, ou de l'autre des Partis. En envoyant des Ambassades, ils sauroient plus sûrement, s'il y auroit paix, ou guerre, & quelles Alliances s'étoient faites, de part & d'autre; sur quoi on pourroit se résoudre plus sûrement ou à demeurer neutres, ou à prendre l'un des partis. Il prétendoit qu'en se conduisant de la sorte, soit que la guerre vînt à se faire, entre les Parties, dont il s'agissoit; soit qu'elles s'accommodassent, les deux Electeurs obtiendroient la restitution de leurs Places; parce que les Etats des Provinces Unies destituez d'Alliez, prendroient peur, & les rendroient; ou que s'ils refusoient de le faire, il paroîtroit par-là ce qu'on pourroit attendre de leur part. Il montra aussi aux Ministres de l'Electeur de Brandebourg le Projet de l'Alliance, que l'on pourroit faire avec la France, en cas qu'on fît la guerre.

Cependant cette Négotiation de l'Evêque de Strasbourg, devint d'autant plus suspecte à l'Electeur de Brandebourg; qu'il témoignoit ouvertement, que le dessein de l'Archevêque de Cologne n'étoit nullement d'augmenter la Puissance de la France, & assuroit qu'il s'en garderoit bien; mais d'humilier les Hollandois, en les mettant en guerre avec la France; après quoi ils rendroient ce qu'ils retenoient à divers Membres de l'Empire. Il ajoûtoit même, que si la France vouloit tirer une trop grande vengeance de la République, ou l'opprimer entierement, l'Electeur de Cologne se joindroit à tous les interessez, pour l'en empêcher. Mais l'Electeur de Brandebourg ne voulut s'engager à rien.

Cependant il craignit qu'il n'y eût quelque chose de réel, en ce que l'Evêque de Strasbourg disoit; & il résolut d'envoyer quelcun à Paris, pour tâcher de pénetrer les desseins de la France. L'Archevêque de Cologne ne couroit pas tant de risque, si elle avoit le dessus, parce que la France ne retiendroit rien à un Electeur Ecclesiastique; les Terres de l'Eglise étant inalienables, dans l'Eglise Romaine. Mais il n'en étoit pas de même des Etats de l'Electeur de Brandebourg, dont la France ne feroit nullement scrupule de retenir les Terres. (2) Comme il eut appris que cette Puissance avoit un Traité, avec l'Electeur de Cologne, il crut devoir tâcher de découvrir, s'il y avoit quelque chose de solide, en cette négotiation. 1669.

POUR cela, il ordonna à *Laurent George Crocou*, de se préparer pour aller à Paris; tant pour cela, que pour tâcher d'empêcher, que la guerre ne s'allumât entre le Roi de France, & les Etats Géneraux des Provinces Unies. Cet Envoyé eut ordre de dire au Roi, „que l'Electeur son Maître „ avoit été averti, que S. M. se préparoit à faire „ la guerre aux Etats: Que le Roi T. C. avoit „ déclaré au Roi d'Espagne, qu'il observeroit la „ Paix d'Aix la Chapelle, & qu'il ne feroit aucune hostilité sur les Terres d'Espagne: Qu'il „ avoit fait une amitié plus étroite, avec le Roi „ de la Grande Brétagne, en sorte qu'il n'avoit „ rien à craindre de la part de S. M. T. C.: Qu'au „ contraire il ne dissimuloit point, qu'il n'étoit „ pas content de la conduite des EE. GG. qui, „ craignant ses menaces, armoient par mer & par „ terre: Que Son A. E. n'osoit pas juger des „ desseins du Roi, ni ne vouloit pas pénetrer ses „ secrets, ou s'ingerer de se mêler de son gouvernement; mais qu'étant son Alliée & son Amie & obligée, comme Chrétienne, à entretenir la Paix entre ses Conféderez, autant qu'il „ étoit en Elle; Elle esperoit que S. M. ne prendroit pas en mauvaise part, si Elle tâchoit d'éteindre un incendie qui commençoit à s'allumer, „ dans son voisinage: Qu'outre qu'on éviteroit „ par-là les maux, que la Guerre entraine nécessairement, après elle, quelque juste qu'elle „ soit; il pouvoit assurer que les Hollandois donneroient au Roi toute la satisfaction, qu'il „ pourroit demander avec justice: Que si au „ contraire le Roi les attaquoit, sans vouloir entendre parler d'aucun accommodement, il verroit toute l'Europe pleine de soupçons contre „ lui, de crainte, & d'envie, & prête à faire „ des Ligues, & des Confédérations, pour arrêter le cours de ses victoires: Qu'encore que la „ République des Provinces Unies, ne pût pas „ égaler la Puissance de la France, qui les surpassoit dans la Science Militaire, en Chefs habiles „ & experimentez, en Troupes disciplinées, & „ en tout l'appareil nécessaire pour faire la guerre; l'expérience avoit assez appris, que des „ peuples inégaux avoient remporté des avantages dans la guerre, contre des Nations plus „ puissantes qu'eux: Que les Hollandois s'étoient, „ depuis quelque tems, fort exercez, dans le maniement des armes, que leurs frontieres étoient „ extrémement fortifiées, & pleines de Troupes, „ & qu'on ne sauroit les entamer, sans beaucoup „ de peine, & de dépense, & même sans répandre „ bien du sang: Qu'ils étoient forts par mer, „ comme tout le monde le savoit: Qu'ils avoient „ des Alliez & des Amis, qui étoient interessez „ à leur conservation, & qui ne manqueroient „ pas de les secourir, quand il en seroit besoin: „ Que l'Allemagne ne pourroit pas ne se point mêler de cette guerre, parce que les EE. GG. avoient des Troupes, en des Places appartenantes à des Princes d'Allemagne, que ces Princes „ ne laisseroient pas prendre. „ Il n'y avoit guère, 1670.

(1) Lib. X. num. 6.

(2) *Pufendorf* rerum Brandeburg. Lib. X. 7.

1670. re, que l'Archevêque de Cologne & celui de Brandebourg, qui avoient des Places entre les mains des Etats, dans les lieux par lesquels il falloit que l'Armée Françoise passât, en attaquant les Etats, du côté de l'Allemagne.

„ L'Envoyé ajoûta, qu'en ce cas-là, il se pourroit faire des mouvemens dangereux du côté de „ l'Allemagne; d'où il conclut qu'il seroit plus „ avantageux, pour le Roi de France, de préferer „ une satisfaction équitable & honête, à des émolumens incertains; & qu'il seroit plus conforme au Titre de *Très-Chrétien*, d'entretenir „ le calme dans l'Europe, que d'y causer une nouvelle guerre.

Ces discours, que l'Envoyé *Crocou* avoit ordre de tenir au Roi de France, étoient sans doute, très-sages, & l'on auroit crû, que cela seroit concerté avec les Hollandois. On croyoit en Allemagne, que l'Armée de France étoit sur le point de se mettre en marche; mais l'affaire tarda plus, qu'on ne croyoit. Cela fit, que l'Envoyé de Brandebourg eut ordre de se rendre à Bonne, Ville de l'Electeur de Cologne, jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, comme on l'a appris de Gens, qui vivoient en Hollande, en ce tems-là, les Membres des Etats de Hollande, ni même les Provinces entre elles, n'étoient pas d'accord de la levée de ces Troupes. De Witt & ses Amis étoient d'avis, qu'on levât incessamment des Troupes, pour garnir les Places de la Frontiere, & pour s'opposer à l'Armée de France, de quelque côté qu'elle se présentât, & que les Etats en nommassent les Officiers, qui leur en auroient l'obligation. Le Pensionaire De Witt vouloit par-là former une armée indépendante du Prince d'Orange, qui n'auroit point contribué à l'élection des Officiers. Au contraire ceux, qui favorisoient ce Prince, vouloient qu'on le nommât Géneral de l'Armée, & qu'il aidât à la former. Cette diversité de sentimens retarda les préparatifs nécessaires, pour empêcher l'invasion de l'Armée de France. Le Pensionaire doutoit encore, si Louïs XIV avoit réellement dessein d'attaquer les Provinces Unies; parce qu'il croyoit que ce Prince & son Conseil ne voudroient pas faire une entreprise, dont la réüssite ne lui rendroit pas ce qu'il y auroit dépensé. Il se persuadoit que le Roi, y ayant remis le Catholicisme, & rétabli par conséquent tout le Clergé, avec les revenus & l'autorité, dont il y avoit joüi auparavant; les habitans Protestans seroient obligez de se retirer, & que ceux, qui y resteroient, ne seroient pas en état de payer autant au Roi, que les Etats en avoient tiré auparavant, de sorte que cette conquête seroit à charge au Roi. Mais cet habile homme ne savoit pas, qu'en ce tems-là, les Sujets du Roi Louïs XIV. lui payoient beaucoup moins, que ne faisoient les Habitans de la Hollande aux Etats. Les François Réfugiez, au siecle passé, en Hollande, l'ont bien reconnu, après y avoir demeuré quelque peu de tems. Outre le Commerce & les Arts, qui en dépendent, & qui font principalement subsister quelque peu de Villes en Hollande; on a des ressources pour vivre en France, qu'on n'a point en ces Provinces. On n'a qu'à calculer le nombre d'hommes, qui subsistent des Charges Militaires & Civiles en France, & celui de ceux qui y vivent des Biens Ecclesiastiques; & l'on comprendra, que si le Roi de France s'étoit rendu Maitre des Provinces Unies, il y auroit eu autant, ou plus de moyen d'y subsister, qu'il n'y en a à présent; en laissant les choses où elles étoient, & le Roi n'employant pas plus que les Etats ne font ordinairement, il auroit pû le défendre plus facilement, que les Etats ne purent le faire, contre lui. D'ailleurs il ne faut pas oublier que peutêtre la moitié, pour ne pas dire la plus grande partie des habitans du plat-Païs y sont Catholiques; & qu'en diverses Provinces, il y a de la Noblesse de la même Religion. Ces derniers sont employez indifferemment, dans les Armées, aussi bien que le menu Peuple. Tous ces gens-là, qui avoient été autrefois contre les Espagnols, se seroient sans doute déclarez pour la France; qui les auroit volontiers avancez, & employez dans les Troupes, qu'elle auroit entretenues dans le Païs. Ainsi on conçoit aisément, que le Roi de France auroit pû conserver ses conquêtes; comme les Etats ont défendu ce même païs, contre ceux, qui l'ont attaqué, depuis qu'ils ont secoüé le joug de l'Espagne. Mais il semble, que le Pensionaire De Witt, qui n'avoit point voyagé, ne connoissoit pas assez les Puissances Voisines. D'ailleurs il n'avoit pas pu s'instruire, par la Lecture; parce qu'il fut trop-tôt appellé à la Charge de Pensionaire, dont les fonctions lui emportoient tout son tems. Il s'étoit bien occupé, étant fort jeune, aux Mathématiques; mais ce ne sont pas des Sciences, qui instruisent à gouverner un Etat, & à se bien conduire avec les Voisins. Elles ne rendent pas plus souple, pour flêchir, lors qu'il le faut, & pour ne pas s'obstiner au hazard de sa vie, sans aucune nécessité, ni apparence de réüssir. La Lecture des Histoires & le Commerce avec quelcun, qui en auroit eu de la connoissance, & de la discretion, l'auroit pu empêcher de s'obstiner contre l'avancement du Prince d'Orange, sans apparence d'y réüssir, & sans aucun avantage, pour l'Etat. 1670.

Il ne faut pas s'imaginer qu'un homme distingué, comme lui, fût obligé, par honneur, à continuer à suivre ses maximes. Il les faut changer, lors qu'elles nuisent, & à l'Etat & à ceux qui les suivent, sans aucune esperance de réüssir. Des gens moins versez, dans les affaires des Provinces, & qui savoient néanmoins les sentimens, qu'on y avoit pour la Maison d'Orange, voyoient très-bien que tôt, ou tard, le dernier Prince de cette Illustre Maison commanderoit les Troupes de l'Etat, & qu'on ne souffriroit jamais qu'un Soldat de fortune, & étranger lui fût préferé.

Crocou, (1) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg, s'étant informé des sentimens des Electeurs de Cologne & de Baviere, avoit sû qu'on avoit proposé à Ratisbone, que les Etats de l'Empire ne contractassent aucune Alliance; sans la connoissance de S. M. Imperiale, ou au moins sans celle des Princes du même Cercle; à quoi l'Archevêque de Cologne, ni l'Electeur de Baviere ne voulurent pas consentir; quoi qu'on dît que cette communication se feroit seulement par honneur & par civilité, sans qu'elle engageât à rien. D'ailleurs l'Electeur de Cologne l'assura, qu'il ne feroit rien, en cette conjoncture, qui pût être opposé aux interêts de l'Electeur de Brandebourg. L'Evêque de Strasbourg disoit, que le Traité de la Triple Alliance donnoit de l'orgueuil aux Hollandois, & les empêchoit de faire satisfaction aux deux Electeurs, qu'on vient de nommer: Qu'ils se flattoient de l'amitié du Roi de la Grande Brétagne; parce qu'il avoit refusé d'accepter les offres du Roi de France, de peur de se brouiller avec le Parlement; mais qu'ils n'avoient que faire d'en être glorieux, puis que la France trouveroit bien le moyen d'exécuter ses projets, dans la suite du tems, &

(1) *Pufendorf* Rerum Brand. Lib. XI.

1670. & qu'elle ne manqueroit pas d'en trouver l'occasion. Il ajoûtoit, que le Roi de France pourroit faire un échange du Roussillon, & de quelques Terres voisines, contre les Provinces des Païs-Bas, en y joignant une somme d'argent; que cela étoit d'autant plus vrai-semblable, que l'Empereur étoit brouillé avec l'Espagne. Alors, selon l'Archevêque, les Etats Generaux seroient bien obligez de recourir aux deux Electeurs, les Voisins.

Cracou étant arrivé à Paris, & s'étant entretenu là avec l'Ambassadeur de Suede, aprit de lui que le Roi de France ne feroit pas si-tôt la guerre; parce qu'il avoit donné sa parole, qu'il ne feroit aucune hostilité, contre l'Espagne, sous prétexte d'être mis en possession des Villes & des Terres, quil avoit conquises sur cette Couronne; mais qu'il s'en remettroit à l'arbitrage des Rois d'Angleterre & de Suede. Cela fit que l'Envoyé Brandebourgeois dit à De Lionne, qu'il n'étoit venu, que pour entretenir la bonne correspondence, qui étoit entre S. M. Très-Chrétienne, & l'Electeur son Maître. En effet ce que le Ministre Suedois lui avoit dit regardoit seulement les Espagnols, que Louïs n'avoit nullement dessein d'attaquer en ce tems-là. Mais Furstemberg avoit assuré, que la France feroit cette année-là, dès que l'Eté seroit venu, la guerre aux PP. UU. & que si elle tardoit à se déclarer, ce n'étoit que pour attendre ce que le Parlement d'Angleterre pourroit faire pour Charles II. Tout cela étoit en partie faux, & en partie vrai. Il étoit vrai, que les Cours de France & d'Angleterre machinoient la guerre, qu'elles vouloient faire aux Provinces Unies; mais elles n'étoient pas résolues de commencer si-tôt, Quoi qu'on ait cru, que le Roi Charles II. se laissa gagner là-dessus, par ses Ministres gagnez eux-mêmes par la France, & par des promesses qu'on lui fit; il y a grande apparence que le Catholicisme s'en mêla, & qu'on porta ce Prince par ce motif, que l'on joignoit à d'autres choses de peu de conséquence.

Il y avoit trois choses, qui pouvoient être des sujets de guerre, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; l'une étoit la jalousie du Commerce, que les Hollandois faisoient aux Indes Orientales, qui étoit plus considerable que celui des Anglois; la seconde étoit la prétension des mêmes sur le salut qu'ils vouloient, que les Hollandois fissent aux Vaisseaux Anglois, sans qu'ils fussent obligez de le rendre: comme nous l'avons dit, plus d'une fois, dans cette Histoire; la derniere enfin étoit ce qui s'étoit passé à Surinam, cedé aux Hollandois, qu'on accusoit de mal-traiter les Anglois, qui y étoient demeurez. Tout cela pouvoit être accommodé, comme le jugeoit fort bien le Chevalier (1) *Temple*, aussi bien que le Pensionaire *de Witt*. Mais la Cour d'Angleterre pensoit à toute autre chose, & il paroît par-là, que l'Ambassadeur de cette Couronne n'étoit guère instruit de la disposition du Roi son Maître.

Il étoit tout gagné en faveur de la France, mais pour s'assurer encore mieux de lui, on se servit de l'adresse d'*Henriette Stuart*, Sœur de ce Prince, & mariée à *Philippe de Bourbon*, Duc d'Orleans, & Frere de Louïs XIV. Un Abbé Italien nommé *Primi*, (2) qui se faisoit appeller *le Comte de Maiole*, étant à Paris en MDCLXXXII. publia avec Privilege une Histoire de la Guerre, faite en MDCLXXII. mais le Privilege fut révoqué, & l'Auteur mis en prison, à cause de ce qu'il avoit dit de la Duchesse d'Orléans, & de son voyage en Angleterre, pour y voir son Frere, & l'engager à signer un Traité particulier avec la France: *Pour lui donner encore plus d'assurance*, dit cet Auteur, *sur ce qu'on lui promettoit*, Henriette d'Angleterre, *Duchesse d'Orleans*, *sa Sœur*, *qui avoit autant d'esprit*, *que de beauté*, *passa en Angleterre*, *en* MDCLXX. *& proposa*, *au nom du Roi Très-Chrétien*, *à son Frere*, *de l'aider à lui assurer une autorité absolue sur son Parlement*, *& à rétablir la Religion Catholique*, *dans les trois Royaumes d'Angleterre*, *d'Ecosse & d'Irlande. Elle lui fit entendre*, *en même tems*, *que*, *pour en venir à bout*, *il étoit sur tout nécessaire d'humilier l'orgueuil & la Puissance des Provinces Unies*, *qui s'appliquoient uniquement à faire naitre & à entretenir la division parmi leurs Voisins*, *& de reduire leur Etat aux étroites bornes de la Province de Hollande*; *dont le Prince seroit Souverain*, *ou au moins Stadthoudre perpetuel. Elle faisoit entendre à Charles*, *que ce Projet seroit facile à exécuter à deux Princes Puissans*, *& Alliez étroitement ensemble*; *& que*, *selon ce Plan*, *on donneroit la Zélande au Roi Charles*, *pour s'y retirer*, *en cas de nécessité*, *& que tout le reste du Païs-Bas demeureroit entre les mains du Roi de France*, *en cas qu'il pût s'en rendre maitre*. 1670.

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres circonstances de cette entrevuë, que l'on peut voir dans (3) quelques Histoires Angloises. Elles ne font honneur, ni au Frere, ni à la Sœur. „ Le Roi, „ *dit un de ces Historiens*, fut si fort charmé de „ sa Sœur, qu'il ne lui refusa aucune de ses de„ mandes. Elle lui proposa de faire une Allian„ ce avec la France, pour conquerir les Provin„ ces Unies. Charles II. avoit eu dessein de com„ mencer, par son propre Royaume; mais elle l'en „ détourna, en lui disant, qu'il ne pouvoit pas „ prévoir comment cela lui réüssiroit, & les dif„ ficultez, qu'il rencontreroit dès qu'on s'apper„ cevroit de son dessein. Comme le peuple en „ seroit infailliblement effrayé, il se pourroit bien „ faire qu'il feroit passer, en ce païs-là, son né„ goce & son bien & même qu'il s'y retireroit; „ ce qui rendroit les Hollandois plus forts, & „ l'affoibliroit lui-même. Elle lui proposa donc „ d'attaquer vigoureusement la Hollande, par mer „ & par terre; & l'assura que cela venant à réüs„ sir, tout le reste seroit facile; c'est-à-dire, le renversement des Lois & de la Religion Protestante, dans la Grande Brétagne.

Pendant que cela se passoit, en Angleterre, il arriva en Hollande un bonheur au Prince d'Orange; auquel *Van Beuning* contribua beaucoup, malgré le Pensionaire de Hollande; du parti duquel il se sépara, aussi bien que *Van Beverning*; qui avoient été les meilleurs de ses Amis. Il parut à ces deux anciens Amis de De Witt, qu'il faisoit mal de s'opposer à l'avancement du Prince, dont le parti s'affermissoit toûjours plus; sur tout dans un tems, où il s'agissoit de se défendre contre la France. Les Freres De Witt n'étoient pas en état de commander, en quelque sorte, l'Armée de Terre, comme ils avoient fait la Flotte, pendant que Ruiter employoit toute sa capacité, pour la faire réüssir. Il falloit un Géneral, qui eût de la capacité, & qui suivît néanmoins les Avis du Pensionaire & de son Parti. Quoi que le Prince vécût très-civilement, avec ce

(1) Voyez sa Lettre du 2. de Janvier 1669. Tom. II. p. 58. & suiv.

(2) Voyez *la Bibliotheque Choisie* Tom. X. p. 6. & suiv.

(3) Histoire d'Angleterre en 3. voll. in folio par l'Evêque *Kennet*, & l'Histoire de l'Evêque *Burnet*, pour des choses arrivées de son tems, p. 301.

1670. ce Grand Ministre de la République, qui de son côté dissimuloit, autant qu'il pouvoit, la peur qu'il avoit qu'il ne vînt à avoir les Charges de ses Prédecesseurs, la chose ne put plus demeurer cachée.

Le Prince d'Orange étoit parvenu à sa dix-neuviéme année, & par conséquent à l'âge auquel on avoit dit, qu'on l'introduiroit dans les Conseils. (1) Il y avoit une difficulté, qui retardoit l'exécution de ce Projet, c'étoit qu'il n'y avoit que trois Provinces; savoir la Zélande, la Frise & Groningue avec les Omlandes; qui eussent consenti qu'on réünit les Charges de Stadthoudre & de Capitaine Géneral. Les autres Provinces étoient encore du sentiment contraire. Il s'agit de voir, comme on feroit, en l'introduisant dans le Conseil d'Etat; sans blesser l'autorité de l'Etat, qui ne l'avoit pas encore déclaré Stadthoudre, ou Capitaine Géneral; & sans choquer les égards, que l'on devoit avoir pour lui. On s'avisa de cet expédient, qui étoit d'ôter de la Chambre, où il seroit reçu, la même Chaise à bras, sur laquelle le Capitaine Géneral avoit accoûtumé de s'asseoir, & qui étoit au haut de la Table; de le placer sur une Chaise garnie de Velours, à côté de la même Table, & au-dessus de celles des Députez des Provinces. On parla aussi du gage, que le Prince auroit, qui fut règlé en suite. Cela fut exécuté le (2) 31. de Mai, & l'on donna au Prince cinquante-mille florins, par an; car ses Biens Patrimoniaux étoient chargez de Dettes; soit par son Pere, soit par sa Mere, & sa Grande-Mere.

Le Pensionaire fut en suite féliciter le Prince, qui le reçut fort civilement. Cependant (car ce n'est pas (3) une chose, que l'on puisse omettre) les deux partis ne furent pas si-tôt d'accord, touchant l'admission du Prince, dans le Conseil d'Etat. L'Ambassadeur d'Angleterre nous apprend, que quand on délibera dans les Etats de Hollande, sur l'admission du Prince au Conseil d'Etat, ils demeurerent assemblez, jusqu'à une heure après minuit, en des contestations plus vives, qu'ils n'en avoient eu, depuis plusieurs années. A la fin, les Villes qui favorisoient le Prince, ayant Amsterdam à leur tête, l'emporterent à la pluralité des voix. Ce fut, sans doute, Van Beuning qui avoit porté cette Ville, à favoriser le Prince. Il fut donc conclu, que le Prince auroit séance au Conseil d'Etat, & voix décisive, & qu'il y occuperoit la même place, que ses Prédecesseurs y avoit eue.

En suite, ceux qui avoient été opposez au Prince, mirent deux choses sur le tapis, dont la premiere étoit, s'il ne seroit pas bien d'élire tous les ans un Capitaine Géneral, & en maniere que cette Charge ne seroit conferée, que d'un consentement unanime; comme s'il se fût agi d'un Consul Romain, dont le commandement ne duroit qu'un an. Mais dans la République Romaine, il y avoit des gens d'une égale noblesse, & d'une capacité semblable, pour commander une Armée; au lieu qu'il n'y en avoit alors que peu, ou point, dans les Provinces Unies.

En second lieu, il fut proposé, en cas, qu'on eût élu le Prince, pour Capitaine Géneral, à vie; s'il ne falloit pas décider, à la pluralité des suffrages, s'il seroit expédient qu'il continuât d'avoir séance, dans le Conseil d'Etat. Toutes les Villes consentirent, qu'on procedât à recueuillir les suffrages sur ces deux questions, excepté quatre ou cinq, entre lesquelles étoient Amsterdam & Harlem, qui dirent qu'il n'étoit nullement nécessaire de prendre aucune résolution là-dessus, avant que le cas fût arrivé. 1670.

(1) Vie des Freres de Witt p. 286.
(2) Voyez là même p. 289. & suiv.
(3) *Temple* Lettre du 27. de Mai.

Temple jugea fort bien que ce seroit aux Etats Géneraux à exécuter la résolution, qu'on avoit prise, & il n'y eut point d'opposition. Quoi qu'il n'y eût rien là de fort considerable, pour le Prince d'Orange; (4) Temple trouvoit que le pas, qu'il fit, lui seroit avantageux, & jugeoit même que la fortune de son Altesse dépendoit absolument de sa conduite, dans les affaires, & il ne se trompa point en cela.

Comme on avoit eu quelque connoissance, en Hollande, des pratiques de la France en Angleterre; on y envoya, sur la fin de Mai, Van Beuning, en qualité d'Ambassadeur, pour voir les choses de plus près; sur lequel Temple (5) écrivit au Comte d'Arlington, „ que lors qu'il verroit „ l'Ambassadeur Hollandois, il ne verroit rien en „ sa personne, qui pût diminuer l'estime, qu'il „ avoit conçuë pour lui; si ce n'étoit qu'il étoit „ beaucoup plus porté à se faire écouter, qu'à écouter les autres, & qu'à force d'imagination „ il entroit quelquefois dans des raisonnemens si „ longs, qu'il y en avoit assez pour faire mourir un „ homme d'ennui &c. Au reste, *continue-t-il*, „ vous le trouverez fort honnête homme, & vous „ verrez qu'il fait dépendre tout le bonheur de „ sa Patrie de la continuation des Alliances, qu'el„le a traitées avec Sa Majesté (*Charles II.*) & je „ crois aussi, qu'à la consideration du Prince „ (*d'Orange*) dont il a pris les interêts, avec tant „ de chaleur, il mérite d'être bien reçu à la „ Cour.

„ A l'égard de la maniere, dont il agit dans les „ négotiations, vous verrez que c'est un homme, „ qui sait bien vivre, & qu'il ne voudra pas vous „ obliger de prendre les mêmes mesures, que lui„même aura crû devoir prendre; car après „ vous avoir fait ses Propositions, il vous dira „ que vous êtes maîtres de tout, & que les E„tats se feroient toûjours un plaisir de suivre „ le plan, que Sa Majesté aura dressé, & d'a„gir de concert, avec les Anglois, en toutes „ les affaires, qui regardent les Voisins.

Le Prince d'Orange (6) se préparoit à aller en Angleterre, & voulut consulter le Chevalier Temple, pour savoir s'il pourroit réüssir en son voyage. Le Prince lui dit, que ses meilleurs Amis croyoient, que s'il ne pouvoit pas réüssir en son voyage d'Angleterre, cela lui seroit préjudiciable en Hollande; parce qu'on verroit par-là le peu de consideration, que S. M. avoit pour lui; car c'étoit, disoit Temple, du support & de l'appui de Charles II. qu'il devoit attendre une bonne partie de sa fortune,

Après la mort de la Duchesse d'Orléans, dont il n'est pas nécessaire que nous parlions dans cette Histoire; (7) le Maréchal de *Bellefonts* fut envoyé de France en Angleterre, pour complimenter le Roi sur la mort de sa Sœur; & le Duc de *Buckingham* fut envoyé en France, en apparence, pour y faire un semblable compliment au Duc d'Orléans & au Roi; mais en effet pour y achever le Traité, commencé par Colbert de Croissi, à Londres, contre les Provinces Unies. Le Roi de France, qui connoissoit son humeur, lui fit des

(4) Lettre de *Temple* du 27. de Mai, au Comte d'*Arlington*
(5) Dans une Lettre du 3. de Juin.
(6) Lettre du 17. de Juin 1670.
(7) *Burnet* Hist. de son tems sur l'année 1671.

1670. des caresses, qui le gagnerent entierement ; quoi qu'il assurât de n'avoir jamais consenti, que la Flotte de France vînt dans les Mers Britanniques; encore qu'on lui eût offert quarante-mille Livres Sterling, s'il pouvoit y faire consentir le Roi d'Angleterre ; qui le permit bien, sans cela. La France s'obligea au Roi d'Angleterre, pendant que la guerre dureroit avec les Hollandois, de lui faire compter, pour l'entretien de la Flotte Angloise, trois-cens-cinquante-mille Livres Sterling, par an, outre que la Flotte Françoise s'uniroit à la sienne. Les Flottes étant jointes devoient attaquer les Etats, par mer, pendant que le Roi de France les attaqueroit par terre, avec une puissante armée. Comme on se flattoit de venir à bout de la République, on la divisoit déja, pour prévenir toute mesintelligence, entre les Alliez, après qu'ils l'auroient subjuguée. L'Angleterre devoit avoir la Zélande, par laquelle elle se trouveroit en état de fermer l'Océan Germanique. La France, qui ne pouvoit pas esperer d'égaler les forces Angloises sur mer, devoit augmenter sa puissance, par la possession des autres Provinces ; excepté la Hollande, que l'Angleterre vouloit qu'on laissât au Prince d'Orange. Par-là la France étoit en état de conquerir plus facilement ce que les Espagnols avoient encore, dans les Païs-Bas, & de se saisir même en suite de la Hollande & de la Zélande ; qui, quoi qu'environnées de bras de mer & de rivieres, ne pourroient pas long-tems arrêter les armes victorieuses de la France, qui les attaqueroit, par les endroits foibles.

La guerre ayant été résolue, de la sorte, on chercha en Angleterre, comme le dit fort bien l'Evêque de Salisburi (1), des prétextes, pour couvrir une rupture.

Cependant (2) la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pû, pour engager aussi l'Electeur de Brandebourg dans son parti. Le 2. de Mai, Furstemberg le proposa à *Cracou*, & à l'Envoyé de l'Evêque de Munster, en leur disant „ que Louïs „ XIV. avoit dessein de porter la guerre dans les „ Provinces Unies ; qu'il ne retiendroit rien de „ ce qu'il auroit pris sur le Rhin, qu'une Ville, „ ou deux, tant que la guerre dureroit, & la „ moitié de la Garnison dans Mastricht, & les „ Villes qui avoient appartenu autrefois au Bra„ bant & à la Flandre : Qu'il abandonneroit tout „ le reste à ses Alliez, & qu'il règleroit toutes „ choses de maniere, qu'elles tournassent à l'avan„ tage des Alliez : Que néanmoins si les Anglois „ ne se déclaroient pas, tout seroit rompu : Que „ supposé qu'ils se déclarassent, le Roi T. C. de„ manderoit de ses Alliez d'Allemagne, qu'ils ne „ prissent point les armes, qu'au même tems, „ que lui : Qu'il s'avanceroit avec quarante-mil„ le Fantassins, & dix-mille Chevaux vers Mas„ tricht, ce qui étoit nécessaire pour mettre à „ couvert les terres de ses Alliez : Que si les „ Espagnols faisoient le moindre mouvement, il „ leur opposeroit vingt-mille hommes : Que le „ Roi ne demandoit à ses Alliez, que vingt-deux „ mille Fantassins, dix-huit-cens Dragons, avec „ six-mille-deux-cens Chevaux de Cavalerie or„ dinaire ; auxquels il joindroit six-mille Fantas„ sins, & deux-mille Chevaux de ses Troupes : „ Qu'il avanceroit la moitié de l'argent, pour „ faire les levées, mais que les Alliez payeroient „ les Officiers.

„ L'Electeur, averti de ces offres, donna ordre „ à son Envoyé, de remercier le Roi de France „ de la confiance, qu'il témoignoit d'avoir en lui ; „ mais que S. A. E. devoit agir avec beaucoup „ de circonspection ; puis qu'Elle ne pouvoit pas „ faire la Guerre aux Etats Géneraux, sans ex„ poser une partie de ses Sujets ; qu'ils pouvoient „ envahir, dès qu'il commenceroit à attaquer les „ Etats ; qu'il avoit des engagemens avec eux, „ qui ne lui permettoient pas de les attaquer, „ & d'autres raisons semblables, qui ne souf„ froient pas qu'il se mêlât de cette guerre. 1670.

De Lionne répondit à tout cela, avec assez d'aigreur ; comme si l'Electeur devoit attaquer ses anciens Alliez & Voisins, qui étoient de la même Religion que lui ; pour se remettre à la discretion de la Cour de France ; parce qu'il importoit à cette Cour d'ôter aux Hollandois tous leurs Amis & Alliez, afin d'en avoir en suite meilleur marché. Il est surprenant qu'un aussi grand Politique, que De Lionne osât proposer de semblables choses à l'Electeur de Brandebourg ; qui ne pouvoit pas ignorer ses propres interêts, ni le danger d'avoir la France pour voisine.

Cependant (3) ce Prince ne manqua pas d'avertir les Etats, par *Blaspiel* & *Romswinkel*, ses Ministres en Hollande, de la tempête, qui alloit éclater sur leur tête, du côté de la France. Il leur disoit, entre autres choses „ que voyant les pré„ paratifs à la guerre, qui se faisoient tant en „ France, que dans les Provinces Unies, & ap„ prenant que ces deux Puissances étoient brouil„ lées entre elles, de maniere qu'il sembloit, que „ ces brouilleries ne finiroient que par une guer„ re ; il avoit crû devoir s'employer, de toutes „ ses forces, à la prévenir ; & qu'il avoit, pour „ cela, fait partir un Envoyé, pour la France, „ & reçu ceux que les Etats lui avoient envoyez, „ pour marquer à S. S. Electorale la disposition „ qu'ils avoient à la Paix : Que pour cela, il fal„ loit que les Etats lui fissent confidence des vé„ ritables causes des mécontemens, qui étoient „ entre la France & eux : Qu'il leur conseilloit „ de faire tout ce qu'ils pourroient, pour appai„ ser le Roi de France, parce qu'ils ne pouvoient „ pas attendre de leurs voisins des secours suffisans, „ pour les soûtenir : Que la Suede, dont le Roi „ étoit encore en minorité, n'étoit pas en état „ de les secourir ; sur tout si les subsides, qu'elle „ devoit recevoir de l'Espagne, n'étoient pas „ payez : Que quelques Princes voisins d'Alle„ magne étoient plûtôt leurs ennemis, que leurs „ Amis (*il entendoit, comme il semble, l'Electeur* „ *de Cologne & l'Evêque de Munster* :) Qu'il ne „ laisseroit pas de faire, pour les Etats, tout ce „ à quoi il étoit obligé, par les Alliances, mais „ que cela ne les pouvoit pas garantir du péril, „ qui les menaçoit : Qu'il valoit mieux offrir de fai„ re satisfaction à Louïs XIV. sur les plaintes qu'il „ faisoit, si elles étoient justes, que de porter les „ choses à l'extrémité : Que, s'ils n'en usoient „ pas ainsi, aucun de leurs Alliez ne se croiroit „ obligé de les soûtenir : Que si la chose étoit „ portée à l'extrémité, il demandoit aux Etats „ qu'il ne souffrît rien de leurs Troupes, & que „ ses Etats ne devinsent point le Théatre de la „ Guerre : Qu'il avoit dessein, pour cela, de „ traiter avec l'Electeur de Cologne, & quelques „ autres Voisins.

Il demandoit encore, qu'ils retirassent leurs Garnisons du Païs de Clêves. Les Etats ne manque-

(1) *Gilbert Burnet.*
(2) Pufendorf *Rer. Brand.* Lib. XI. 5. 11. & *seqq.*

(3) Là-même p. 14.

1670. querent pas de remercier l'Electeur de sa bonne volonté, envers eux, & des avertissemens, qu'il leur donnoit : „ Au reste, ils ne se souvenoient „ point d'avoir rien fait, qui leur pût justement attirer cette guerre, de la part de la „ France : Qu'ils croyoient que les préparatifs „ de guerre, qu'elle faisoit, regardoient plûtôt „ la Lorraine, la Franche-Comté, & le reste du „ Païs-Bas Espagnol : Qu'ils avoient entretenu „ l'amitié, qu'ils avoient cuë avec tous les Princes Voisins, de maniere qu'ils avoient plûtôt „ sujet d'attendre d'eux du secours, que des hostilitez : Qu'enfin s'ils avoient des démêlez, avec quelques-uns d'entre eux; il falloit y mettre fin, par le droit, plûtôt que par la force. „

On voit, en cette réponse, des marques claires de l'entêtement du Pensionaire de Hollande, qui ne pouvoit pas se persuader, que la France voulût attaquer la République des Provinces Unies, quoi qu'on le lui dît de toutes parts. Ce grand homme, comme on l'a déja marqué, n'avoit aucune bonne correspondence, ni en Angleterre, ni en France; & ne connoissoit, ni le Roi Louïs XIV., ni le Roi Charles II. Le prémier étoit en état de tout entreprendre, contre la République, à qui il ne vouloit point de bien; sur tout, depuis qu'elle avoit empêché, qu'il ne conquit le reste des Païs-Bas Espagnols; ni au Pensionaire, en particulier, qui avoit toûjours voulu avoir, en ces Terres, comme une Barriére entre la France & les Etats; ainsi qu'on l'a pû voir dans l'Histoire des Négotiations, qui avoient été entamées, sur cette matiere. D'un autre côté, Charles II. ne pouvoit pas passer pour un Prince, que la France ne pût pas gagner. Il étoit choqué de l'affront, que le Pensionaire lui avoit fait, à Chattam; dans le tems qu'on étoit convenu de presque tout à Bréda. Il souhaitoit d'être Souverain absolu chez lui, comme Louïs XIV. l'étoit en France. Il étoit Catholique, quoi qu'il le dissimulât, & son Frere l'étoit assez ouvertement. De Witt auroit pû savoir tout cela, à ne pouvoir en douter; s'il avoit eu des gens, en France & en Angleterre; qui eussent quelques habitudes, dans ces païs-là. Mais il ne faisoit aucune dépense, pour cela, & ainsi ne savoit rien de ce qui se passoit, dans les deux Cours; dont il devoit être le mieux instruit. D'ailleurs c'est une foiblesse assez commune des grands hommes d'abonder trop en leur sens, & de n'écouter que ceux, qui leur applaudissent. Pour être bien instruit, il faut être capable de souffrir d'être contredit. Après la réponse froide, que les Etats firent à l'Electeur, il ne se mêla plus de leurs affaires; d'autant plus que le Pensionaire interpretoit mal, tout ce que ce Prince faisoit, parce qu'il avoit épousé, comme on l'a dit ailleurs, en premieres noces, une Tante du Prince d'Orange; & qu'à la Haie, on ne gardoit aucun silence sur ce qui se passoit. On assure qu'alors les Etats étoient plus en peine des Provinces Espagnoles, que pour les leurs propres; quoi qu'ils crussent les avoir mis à couvert, par la Triple Alliance, & qu'ils fussent persuadez que les Voisins, & même tout l'Empire dussent accourir pour leur défense. Il étoit en effet de la bonne Politique d'empêcher que la France ne s'agrandît, du côté de l'Allemagne, & l'Empire, aussi bien que l'Empereur, devoit s'y interesser; quoi que *Pufendorf* en dise. Ce même Historien, qui est ordinairement chagrin, contre les Provinces Unies, dit que les Etats s'imaginoient aussi que, non seulement les Anglois, mais encore les François, leur proposeroient de ne point attaquer les Païs-Bas Espagnols, pendant la Vie du Roi d'Espagne, que l'on jugeoit ne pouvoir pas être fort longue; à condition que les Anglois, ni les Hollandois ne s'y opposeroient point après sa mort. D'ailleurs l'Electeur croyoit, que les Etats ne feroient pas tant de cas de son secours, s'il l'offroit, de son propre mouvement; & s'imagineroient peutêtre, qu'il n'étoit pas en état de défendre ses propres Terres, sans leur secours. Mais quoi qu'en dise *Pufendorf*, ils avoient en effet besoin réciproquement les uns des autres, pour se soûtenir contre leurs Ennemis; tant dans l'Empire, que hors de l'Empire. 1670.

Mais comme les François donnoient assez à connoître, qu'ils en vouloient aux Provinces Unies, les Etats envoyerent à Paris *Pierre Grotius*, en qualité d'Ambassadeur; pour dire au Roi, (1) *que les Etats Géneraux des Provinces Unies s'étant apperçûs, que leur conduite ne plaisoit point à S. M. ils l'avoient chargé de s'informer de ce qu'ils avoient fait, qui eût mérité la colere du Roi contre eux : Qu'ils se persuadoient que S. M. n'étoit pas offensée de ce qu'ils avoient pourvu à leur propre sûreté, par la Triple Alliance : Qu'au reste ils esperoient, qu'il donneroit au Roi une entiere satisfaction, & qu'il ôteroit à la France toutes les pensées, qu'on pouvoit avoir contre les Etats.* C'est ce qu'il dit à De Lionne, qui lui répondit, „ que la République se faisoit „ de certaines Lois, qui n'étoient conformes ni à „ l'équité, ni aux interêts, ni à la réputation du „ Roi; puis qu'elle méditoit comment elle pourroit l'exclurre de la possession des Païs-Bas, & „ empêcher qu'il n'y pût aquerir à l'avenir aucun „ droit; seulement par une peur mal fondée, & „ parce que les Etats s'imaginoient, que cela n'étoit pas conforme à leurs interêts, & qu'ils vouloient alors soulever contre lui, tout le Monde „ Chrétien. „ Dans l'Audience solennelle, que Grotius eut du Roi, il déclara *qu'il n'étoit venu, que pour entretenir l'amitié, qui avoit été toûjours entre le Roi & les Etats, & qu'il donneroit tous ses soins à cela.* Le Roi répondit, „ que les Etats „ avoient bien fait de l'avoir choisi, pour une „ chose comme celle-là, & qu'il voudroit être „ autant assuré de leur bonne intention, que de „ celle de leur Ambassadeur; que cependant il avoit bien fait de venir, & que cela serviroit à „ tenir les choses en un meilleur état.

Cependant (2) l'Espagne avoit nommé, pour Gouverneur des Païs-Bas de leur obéïssance, le Comte de Monterei, *par interim*, comme portoit la Patente. Temple, qui connoissoit très-bien les Espagnols, & la difficulté qu'il y avoit de se bien conduire en ce poste, prévit fort bien qu'il pourroit bien arriver, qu'il demeureroit en possession de ce Gouvernement, plus long-tems qu'on ne croyoit; vû la lenteur & l'incertitude des résolutions de la Cour d'Espagne, principalement parce que *D. Juan d'Autriche* avoit refusé ce Gouvernement. Cela réüssit très-bien, par rapport à la République des Provinces Unies, dont il prit & soûtint constamment le parti, selon les interêts de la Cour d'Espagne.

Depuis le tems de la Triple Alliance, la Cour d'Angleterre s'étoit bien conduite, par rapport aux Provinces Unies & aux Espagnols; mais les choses avoient changé, comme on l'a dit, & le Roi avoit pris d'autres Ministres, que l'on désignoit par le mot de CABAL; qui renferme les premieres Lettres de leurs noms, savoir *Clifford*, *Ar-*

(1) Le 19. de Septembre.
(2) *Temple* Lettre du 15. de Juillet 1670.

1670. *Arlington*, *Buckingham*, *Ashley*, & *Lauderdale*. Cela empêcha que *Temple*, qui étoit pour la conduite de ceux qui avoient été pour la Triple Alliance, & qui avoient parfaitement bien réüssi, fût averti assez tôt des nouvelles vues de la Cour. Van Beuning lui-même, qui étoit à Londres, ne s'apperçut point que les desseins de la Cour étoit entierement changez. Il s'occupa à achever le Traité, qu'on avoit fait pour Surinam, où il y avoit encore quelques difficultez; mais il ne sut rien du plan, que les Cours de France & d'Angleterre avoient fait pour ruiner la République, pour jamais.

Le 2. (1) de Septembre, il arriva une nouvelle à la Haie, que le Pensionaire voulut aller incessamment communiquer à Temple, à qui il dit avec les Commissaires de l'Etat, que les Etats Généraux avoient reçu une Lettre de France du 29. du Passé, „ par laquelle on leur donnoit avis, que „ le Chevalier de *Fourville*, qu'on avoit fait partir secretement de la Cour, avant que de rompre le Camp de S. Germain, s'étoit mis à la „ tête des Troupes, qui étoient en Garnison sur „ les Frontieres de la Lorraine; qu'il étoit entré „ en ce Païs, & s'étoit emparé de la Ville de „ Nanci; que les Peuples s'attendoient si peu à „ cette entreprise, & qu'elle avoit été conduite, „ avec tant de diligence & de secret; qu'il avoit „ pris la Duchesse de Lorraine, & qu'il s'en étoit „ fort peu fallu, qu'il ne se fût aussi saisi de la personne du Duc: Que ce Prince s'étant sauvé s'étoit retiré dans Bische, une petite place, mais „ très-forte, & où il assembloit des forces, pour „ se défendre: Que le Marquis de Crequi, ayant „ eu ordre de partir de Paris en diligence, & de „ se rendre en Lorraine, avoit reçu cette nouvelle en chemin, qu'il étoit retourné la porter „ à la Cour, & qu'il avoit reçu ordre de reprendre incessamment son chemin: Que l'Armée „ Françoise, qui avoit campé proche de S. Germain, avoit ensuite marché du côté de Peronne, sous le commandement de Vaubrun; qui „ avoit ordre d'en envoyer une partie en Lorraine, joindre le Marquis de Crequi, & de mener „ l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêteroit; „ pour s'opposer aux entreprises, qu'on pourroit „ faire du côté de la Flandre, ou du côté de la „ Hollande; pour divertir les forces que les François avoient en Lorraine, & pour arrêter leurs „ progrès, en ce païs-là.

De Witt dit encore au Chevalier Temple, que les Etats, ayant fait attention à cette nouvelle, avoient ordonné de la lui communiquer incontinent; & que quoi que les Etats crussent, que cette affaire étoit de si grande conséquence, qu'elle méritoit bien que tous les Membres de la Triple Alliance, s'y interessassent; puis qu'elle pourroit entrainer après elle la ruine des Provinces Espagnoles, dont on s'étoit proposé d'assurer la conservation, en traitant cette Alliance; cependant les Etats ne pouvoient prendre aucune résolution là-dessus, sans savoir auparavant l'intention du Roi d'Angleterre, & sans être sûrs d'être vigoureusement secondez. Ils prierent le Chevalier d'en informer incessamment Sa Majesté, afin qu'Elle envoyât ses ordres, sur lesquels on verroit ce qu'on avoit à faire.

Il y a assez d'apparence, que quelques-uns des Députez des Etats s'imaginerent, que c'étoit-là la principale vuë de la France; mais qu'elle ne pousseroit pas plus loin ces Projets, si l'on s'opposoit à elle. En effet De Witt & les autres Commissaires s'étendirent sur cette saisie de la Lorraine. Ils 1670. disoient, que par-là la Franche-Comté de Bourgogne, seroit entierement séparée des autres Etats de l'Espagne. On pouvoit dire, selon quelques-uns d'entre eux, que la Lorraine étoit comme une Citadelle, qui commandoit à tout le reste, & que la Province de Luxembourg étoit, en quelque maniere, bloquée, & qu'elle ne pourroit envoyer aucun secours aux autres Provinces des Païs-Bas. Tout cela semble avoir été dit, pour faire plaisir à ceux, qui avoient soupçonné, que peut-être la France n'en vouloit qu'à la Lorraine, ou à des lieux éloignez de la Frontiere des Etats.

Les Commissaires dirent encore qu'on leur avoit écrit, par la même Poste, que la France faisoit de grands appareils, pour agir aussi par Mer; & témoignoient qu'ils se mettroient en état de résister à la France, si l'Angleterre les vouloit seconder; mais que si on les abandonnoit, ils laisseroient venir les François jusqu'à leurs ports, sans s'émouvoir. Ils prétendoient, selon Temple, qu'il n'y avoit que le Roi de la Grande Brétagne, qui pût faire pancher la balance, du côté auquel il se mettroit, & se rendre arbitre de toutes les affaires de la Chrétienté; & que l'Empire & l'Espagne, aussi bien que la Suede & les Etats Généraux, devoient suivre les mesures que ce Prince prendroit. On parloit sans doute ainsi, pour gagner l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, & l'engager à écrire à sa Cour, en faveur de la République. Mais ni eux, ni Van Beuning, ni Temple, n'étoient instruits de la Ligue, que la France & l'Angleterre avoit faite contre les Provinces Unies.

L'Ambassadeur de la Grande Brétagne (2) reçut bien-tôt une Lettre du Comte d'Arlington, avec un ordre du Roi de se rendre incessamment en Angleterre; d'en donner néanmoins avis aux Etats, & de les assurer que le Roi vouloit qu'il fit ce voyage, seulement pour l'instruire de plusieurs points, qui regardoient son Ambassade en Hollande. Il le fit, & l'on fut très-fâché de le voir partir, après avoir agi avec tant de franchise avec les Etats, & procuré le bien commun des deux Nations. On disoit en Angleterre, *qu'il y avoit eu neuf Mois du plus grand Ministere du monde, en Angleterre*; qui avoit duré depuis la conclusion de la Triple Alliance, & de la Paix d'Aix la Chapelle; car depuis ce tems-là, Charles II. n'agit que pour l'avantage de sa Religion secrete, & de son autorité despotique. Mais il ne réüssit ni pour l'une, ni pour l'autre. Comme l'Empereur offroit d'entrer dans la Garantie de la Triple Alliance, l'Angleterre le réfusa; ce qui fit connoître clairement qu'elle étoit pour la France. L'Ambassadeur Anglois, qui avoit bien servi sa Patrie, & qui lui avoit fait honneur, fut mal reçu du *Chevalier Clifford*, & même du Roi, au retour de son Ambassade; comme on le voit dans une de ses Lettres du 22. de Novembre.

A la fin de l'année, dont on vient de faire l'Histoire, le Prince d'Orange fut voir le Roi de la Grande Brétagne, son Oncle; en partie pour voir, s'il voudroit lui faire payer les sommes qu'il devoit à son Pere, & qui se montoient à près de deux millions de Florins de Hollande, & en partie pour savoir s'il vouloit l'aider à parvenir à la Charge de Stadthoudre. Le Roi promit de le payer, mais il ne le fit point. Il l'entretint de Religion, parla mal de celle des Protestans, & l'exhorta à l'examiner, & de ne se point laisser mener par

(1) Lettre de *Temple* de ce jour-là.

(2) Lettre de même du 19. de Septembre 1670.

1670. par *les opiniâtres de Hollande*. Le Prince raporta cela à son Oncle *Zuylestein*, qui fut surpris que le Roi lui eût découvert sa Religion. Le Prince n'en parla néanmoins à personne, pendant la Vie de Charles, comme il le dit à Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi.

1671. DES la fin de l'année précedente, & au commencement de celle-ci, l'Archevêque de Cologne travailla à susciter des Ennemis aux Provinces Unies. *Guillaume de Furstemberg*, dont on a déja parlé, fut employé par la France, à cela même. (1) Pour cela il l'adressa à l'Archevêque de Cologne, à l'Electeur de Brandebourg, au Duc de Neubourg, à celui d'Hanover, & à l'Evêque de Munster. Pour gagner l'Electeur, il lui promit de lui faire donner Orsoi, & Wesel, qu'on lui rendroit aussi-tôt que la guerre seroit commencée, & quand elle seroit finie, tout ce qui lui avoit appartenu. On ne disoit cependant, de la part de la France, aucune raison de faire la guerre, que *la gloire du Roi*, & *l'insolence des Hollandois*; comme si c'étoient là des raisons suffisantes, pour faire la guerre; qui n'est jamais permise, que pour se défendre. *Pufendorf* assure que, par rapport à la Religion, il ne fut dit autre chose, sinon qu'il seroit permis aux Catholiques de faire l'exercice de leur Religion, dans leurs Maisons particulieres. Mais c'est ce qui n'a jamais été défendu, dans les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, qu'on entendoit que les Princes Confederez, partageroient les Provinces, comme ils le trouveroient à propos; sinon que l'on donneroit la Hollande & la Zélande au Prince d'Orange, à l'instance du Roi d'Angleterre. Mais il est certain qu'on n'entendoit donner au Prince, que la Hollande, & que l'Angleterre se réservoit la Zélande; ce qui n'affermissoit pas peu son Empire de la mer.

De peur que l'Electeur de Brandebourg, & d'autres Princes qu'on supposoit devoir entrer dans cette Ligue, ne fussent attaquez par leurs ennemis; les deux Couronnes avoient résolu, de ne faire aucun Traité avec la Suede, ni avec le Danemark; de peur que si l'on traitoit avec l'un, l'autre ne s'offensât. Mais si les Suedois se remuoient pour aider les Hollandois, on résolut d'animer les Danois contre eux; & tout au contraire d'armer les Suedois contre les Danois, si le contraire arrivoit. Si les Espagnols prenoient les armes, en faveur des Hollandois, la France se chargeroit d'empêcher qu'ils ne nuisissent aux Confederez. On devoit empêcher, que l'Empereur ne se mêlât de cette guerre, sur tout si les Espagnols prenoient le parti des Hollandois.

Pour cela, on devoit tenir une Assemblée du Cercle de Westfalie à Bilefeldt, le 18. d'Avril, où l'Electeur de Brandebourg envoya en effet deux Députez. Furstemberg y proposa d'abord à ceux, qui s'y trouverent, de faire une Ligue Défensive.

On se plaignit, dans cette Assemblée, de la Ville de Cologne, qui avoit des Troupes étrangeres, & qui faisoit munir des postes sur le Territoire de l'Empire, sous prétexte d'empêcher l'Electeur de la livrer à une Puissance étrangere, & l'on dit qu'il falloit mettre ordre à cela.

On conclut de s'assembler incessamment, parce que les François ne manqueroient pas de faire au plûtôt une irruption dans le Païs des Provinces Unies, non pour les conquerir, à ce que croyoient ces bons Allemands; mais pour punir les marques d'ingratitude, qu'ils avoient données au Roi, & les affronts qu'ils lui avoient faits. Si ceux, qui raisonnoient ainsi, parloient sérieusement, ils étoient bien mal informez des desseins de la France, & bien crédules, s'ils avoient ajoûté foi à de semblables discours. 1671.

L'Electeur de Cologne, envoya aussi un nommé *Nicolarz* à l'Electeur de Brandebourg, pour le porter à se joindre à ceux, qui vouloient attaquer les Provinces Unies. Pufendorf rapporte ses raisons pour cela; qui étoient assurément trop mauvaises, pour les approuver & divers autres raisonnemens, que l'on pourra voir dans l'Auteur; car ils sont trop mauvais, pour les rapporter ici. On invita aussi le Duc de Neubourg. On parla de plus de faire une Ligue défensive, entre les Directeurs du Cercle de Westfalie, & d'inviter ceux qui voudroient s'y joindre.

Le Duc de Neubourg fut pressé par Furstemberg, pour entrer dans l'Alliance contre les Provinces Unies; mais il s'en défendit, à cause des incommoditez & des dangers, que la guerre entraine après elle. Il répondoit aux avantages, qu'on lui promettoit de la part de la France; & il répliquoit que tout cela étoit incertain, à cause de l'incertitude des évenemens; & que les dommages, auxquels on s'exposoit, étoient assurez: Que supposé même que l'on eût de l'avantage, on ne laissoit pas de s'épuiser; & que si l'on avoit du dessous, le Païs étoit saccagé & peutêtre même perdu: Que par-là l'Allemagne, & une grande partie de l'Europe Chrétienne se trouveroient engagées, dans une longue guerre. D'où on pouvoit recueillir, qu'il valloit mieux chercher des moyens de prévenir ces malheurs. Il se présentoit une infinité de difficultez, de quelque côté, qu'on pût se tourner; que (2) *Pufendorf* étale fort bien, en cherchant ce qu'on pourroit faire, dans une semblable conjoncture. Tout cela, avec plusieurs autres difficultez, fut représenté, si l'on en croit l'Historien, à l'Electeur de Brandebourg.

Ce dernier répondit, qu'il étoit encore douteux, si le Roi d'Angleterre feroit la guerre contre les Hollandois; & si le Roi ayant du penchant pour celà, il pourroit persuader la même chose à son Parlement; puis que les Anglois haïssoient extrémement les François, & approuvoient de plus la Triple Alliance. Si les Anglois entroient en guerre, il seroit encore douteux si les deux Rois interessez voudroient commencer la guerre, à moins qu'ils n'eussent traité avec quelques Princes d'Allemagne; qui ne souffriroient pas volontiers, qu'on allumât la guerre dans leur Païs. On ajoûtoit qu'il sembloit, que Furstemberg avoit dit cela, plûtôt pour attirer d'autres Puissances à faire ce qu'il souhaitoit, que parce que quelcun fût prêt à le faire: Qu'il seroit à souhaiter, que de semblables propositions n'eussent jamais été faites, qu'il falloit manier ces sortes de choses, avec beaucoup de précaution. Il est certain, que châque Prince devroit éloigner de ses Etats, tout ce qui y peut attirer la guerre, dont un autre peut tirer tout le fruit. Mais si on ose le dire, il y a assez d'apparence que Pufendorf ne débite ici sa plus fine Politique, en faveur du Cercle de Westfalie, & de l'Electeur de Brandebourg, que pour grossir cette Histoire. On traita, dit-il, le 17. d'Avril, entre les Directeurs du Cercle de Westfalie, de faire seulement entre eux une Alliance défensive, comme on l'avoit d'abord proposé. On en convint bien-tôt, & l'on règla le nombre de Troupes, que châcun donneroit; pour empêcher que la guerre ne fût, comme par contagion, portée dans les Terres de l'Empire.

Ce-

(1) *Pufendorf* Liv. XI. num. 16.

(2) Voyez *Rerum Brandeburg.* Lib. XI. p. 19. & suiv.

1671. Cependant les Furstembergs continuoient à sonner le Tocsin, dans le Diocese de Cologne; où il entroit tous les jours des Troupes Françoises. Leurs Commandans leur donnoient Bonne, pour rendez-vous, où ils alloient ensuite eux-mêmes; & l'on étoit persuadé, qu'on travailloit à former là une Armée, qui devoit être commandée, le Printems suivant, par le Prince de Condé; d'où l'on craignoit qu'il n'arrivât bien du mal, aux Duchez de Clêves & de Juliers.

L'Evêque de Munster, qui avoit fait un Traité particulier, avec la France, faisoit semblant de n'en avoir rien sû, & même d'avoir ramené les Freres Furstembergs. Il disoit aussi, qu'il garderoit le Traité de Cassel; sans faire néanmoins quoi que ce fût, contre un si puissant Monarque. *Blaspiel*, qui étoit présent, voulut l'engager à faire differer la guerre; mais *Verjus*, dont la France se servoit, dit ouvertement que c'étoit trop tard, & que le Roi de France qui, depuis l'Alliance qu'il avoit faite, avec celui de la Grande Brétagne, avoit differé pendant un an à faire la guerre, ne pouvoit pas differer plus long-tems à exécuter son dessein; parce qu'il avoit fait de très-grandes dépenses, & que tout étoit prêt, pour exécuter ce qu'il s'étoit proposé. Ces discours se tenoient au Mois de Novembre de MDCLXXI. Cependant il est surprenant, qu'en Hollande on ne se trouvât pas en état de retarder les progrès de la France, quelques mois après.

Cependant on ne pouvoit plus douter en Hollande, que Louïs XIV. n'en voulût à la République; puis qu'il avoit ou défendu les Marchandises qui venoient de Hollande, ou de Zélande en France, ou si chargé de Droits, que les Marchands de ces Provinces ne pouvoient plus trouver leur compte à les envoyer aux François. On voulut en user de même, dans les Provinces, envers les Marchands François & Hollandois même, qui voulurent amener des Marchandises Françoises en ces Provinces. Tout cela contribua à rompre entierement le Commerce mutuel, que les deux Nations avoient l'une avec l'autre. Comme l'on supposoit, que les Hollandois gagnoient plus, dans ce commerce, que les François; on crut se vanger d'eux, en défendant de négotier, avec eux; mais les François ne laisserent pas d'y perdre, par l'interdiction du Commerce réciproque.

Si jamais la concorde & la bonne intelligence, entre les Provinces & entre les deux Partis qui y étoient, a été nécessaire, ce fut en ce tems-là. Cependant quelques Provinces, & entre autres la Zélande, furent d'avis de rétablir le Prince d'Orange, dans les Charges que ses prédecesseurs avoient euës. La Hollande, gouvernée par le Pensionaire De Witt, s'y opposoit. Le Parti du Prince ne laissoit pas de s'augmenter, & le contraire de se diminuer, en Hollande; parce que si l'on avoit Ruiter, pour commander la Flotte & défendre la République du côté de la mer, il n'y avoit personne, dans le Païs, à qui l'on pût confier la conduite de l'armée, qui devoit agir par terre. Il y avoit bien Wurts, qui étoit Maréchal de Camp; mais on n'obéissoit pas à ses ordres, comme on avoit fait à ceux de Maurice & de Frideric Henri. Les yeux de la plûpart des habitans des Provinces étoient tournez sur le Prince d'Orange; par lequel ils esperoient d'être délivrez de la crainte d'être accablez par la France: comme leurs Prédecesseurs avoient été délivrez, par Maurice, son Grand Oncle, & encore fort jeune, de la frayeur qu'*Alexandre Farnese*, Duc de Parme, avoit répandu dans les mêmes Provinces. Le parti du Prince faisoit retentir par tout ses loüanges; & le parti contraire n'avoit en effet personne à lui 1671. opposer, qui pût être favorisé des Provinces. On ne pouvoit opposer au Prince d'Orange personne, qui fût en état de faire pencher la balance de son côté, ou même la tenir égale. Il est surprenant, que les Freres De Witt, qui n'étoient pas assurément des gens du commun, en matieres qui regardoient le Gouvernement de l'Etat, ne prévissent pas cet inconvenient, & ne pliassent pas de bonne grace, quand ils virent qu'on alloit les abandonner. La trop grande fermeté, en de semblables cas, est une pure opiniâtreté; qu'on ne sauroit excuser, quand il s'agit du salut de l'Etat. Un (1) Historien Hollandois qui vivoit, en ce tems-là, qui avoit bien observé ce qui se passoit alors, & qui n'étoit pas d'ailleurs passionné, a fait diverses remarques là-dessus, que nous mettrons ici en abregé: „ On étoit, *dit-il*, averti de plusieurs endroits, que la France en vouloit aux PP. UU. & l'on se confirmoit dans la pensée, que le Roi d'Angleterre s'entendoit avec elle, & étoit prêt à rompre avec les Etats; que le Roi de France témoignoit ouvertement d'avoir dessein *d'humilier les Etats Géneraux*, ou au moins *de les rendre plus traitables*; termes radoucis, pour ne pas dire *les subjuguer*: Qu'il faisoit préparer quarante Vaisseaux de Guerre, & lever une Armée de cent-mille hommes. La Cour d'Angleterre dissimuloit si bien, que *Boreel*, Ambassadeur des Etats, qui y étoit depuis assez long-tems, leur écrivit que l'interieur de cette Cour n'étoit pas encore gâté, & que le Roi lui avoit dit: *qu'il ne manqueroit pas de donner aux Etats les secours, auxquels il étoit obligé, par les Traitez; qu'il s'employeroit à prévenir la guerre, & que s'il n'en pouvoit venir à bout, il enverroit aux Etats quarante Vaisseaux de secours: qu'il ne s'étoit point obligé à agir contre eux, & qu'au contraire, il entretiendroit inviolablement l'Alliance, qu'il avoit avec eux; qu'enfin il ne se départiroit pas de la Triple Alliance.* *Boreel* croyoit ce qui devoit être vrai, si Charles II. Roi d'Angleterre avoit été tel qu'il devoit être. C'est bien assez & même trop, que les Ministres des Princes mentent pour leurs Maîtres; mais c'est une bassesse impardonnable à un Roi, que de tromper de la sorte ceux qui se fient en lui.

Grotius qui étoit à Paris, pénetra plus facilement le secret; que l'on y cachoit peut-être moins, qu'à Londres. Il manda que l'Angleterre étoit la cause de tout le mal, & qu'elle équiperoit soixante Vaisseaux, & la France quarante. Il écrivit aussi qu'il y avoit eu des Seigneurs François, qui avoient avoüé qu'on y craignoit la Flotte des Etats; mais qui avoient témoigné, qu'on n'avoit aucune peur de leur Armée par terre. Toutes les Propositions, que faisoient les Partisans du Pensionaire de Hollande, étoient contredites, par le parti qui vouloit que l'on élût le Prince d'Orange, Capitaine Géneral par Terre & par Mer. C'étoit là le sentiment des autres Provinces. On disputa aussi beaucoup, comment on mettroit des bornes à son autorité; & on ne s'accorda point, sur la levée de l'argent, dont on auroit besoin pour lever une armée de terre, afin de s'opposer à celle de France. Ce que l'Etat avoit de Troupes s'étoit fort abâtardi, par vingt-un ans de paix, par terre, & du peu de soin qu'on prît d'y entretenir la Discipline Militaire, qui y avoit été très-bonne autrefois. On avoit, comme on l'assure, donné les em-

(1) *Brandt* sur l'année 1671. dans la Vie de Ruiter.

1671. emplois à des gens qui étoient parens des Magistrats de diverses Villes de Hollande, dont on gagnoit par-là les suffrages; sans se mettre en peine, si ces gens-là étoient capables de bien servir. Les Villes de la frontiere, qui devoient les premieres essuyer la violence de l'ennemi, étoient mal pourvues de provisions de guerre; comme dans le milieu de la paix. Les partis ne faisoient que se contredire l'un l'autre, sans que l'on fit rien, qui pût arrêter l'Armée de France; qui étoit commandée par des Géneraux, auxquels il n'y en avoit point de semblables en Europe. Les Provinces & les Partis, qui étoient dans celle de Hollande, se contredisoient, & empêchoient réciproquement que rien de ce que le Parti contraire proposoit ne s'exécutât.

Il est surprenant, qu'il se trouvât encore alors des gens en Hollande, qui se persuadassent qu'il n'étoit pas possible, que la Flotte, qu'on équipoit en Angleterre, fût destinée à attaquer les Etats Géneraux; parce que la Triple Alliance avoit été fort approuvée, par le Parlement, qui avoit promis au Roi de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire, pour la soûtenir. C'étoit en effet de l'interêt de l'Angleterre, qu'il y eût une Barriere, entre la France & les Etats; de peur qu'elle n'envahit un jour, à l'improviste, ces Provinces; d'où il ne seroit pas facile de la faire sortir, étant soûtenue de près, par ses nouvelles conquêtes. Si cela arrivoit un jour, il étoit très-dangereux, que la France, joignant ses forces maritimes, avec celles des Provinces Unies, ne ruinât le Commerce des Anglois. Peu d'années après, Louïs XIV. mit sa Marine sur un si bon pied, qu'elle fit beaucoup de peine aux deux Nations, qui sembloient devoir être maîtresses de l'Océan, étant jointes ensemble.

Les Etats résolurent, au commencement de Decembre, de mettre en mer l'année suivante une Flotte, où il y auroit trente-six Vaisseaux de 60. à 80. pieces de Canon, avec 320. Matelots & 80. Soldats; trente-six montez châcun de 40. à 60. Canons, de 200. Matelots & de 50. Soldats: vingt-quatre Fregates de 20. à 30. Canons, de 80. Matelots & de 20 Soldats: vingt-quatre Brulots fournis de 22. hommes d'équipage.

Cela regarde la Flotte, qui devoit être en mer l'année MDCLXXII. Mais avant que de passer outre, il faut dire, en peu de mots, ce qui se passa sur mer l'année précedente. (1) On voyoit que la France avoit chargé de nouveaux droits les Marchandises, que l'on y portoit de Hollande, ou de Zélande, & que quelques plaintes qu'on en eût faites, elles n'avoient point été écoutées. Cela fit que, dès le commencement de l'année MDCLXXI. on chargea les eaux de vie, & toutes les Manufactures de France; mais en vain, car le Roi ne changea pas de sentiment. Comme il avoit résolu d'aller voir les Fortifications de Dunkerque, & le reste de ses conquêtes des Païs-Bas; les Etats résolurent de tenir une Flotte en mer, pendant l'Eté; comme pour agir conformément à la Triple Alliance, & pour obliger l'Angleterre à en faire autant, selon ses engagemens, mais elle n'eut aucun égard à ces remontrances.

Ruiter eut ordre de se rendre à Helvoetsluys, pour se mettre en mer, avec les Vaisseaux de la Meuse; en attendant ceux, qui devoient venir du Tessel & de la Zélande. Cependant les Etats Géneraux prirent une résolution le 2. de Juin, qui fut envoyée à Ruiter, trois jours après. Elle portoit 1. que les Vaisseaux de toutes les Amirautez sortiroient de leurs Ports, le plûtôt qu'il seroit possible, pour se rendre entre Ostende & la Meuse, où ils s'attendroient réciproquement: 2. Que Ruiter commanderoit cette Flotte, en Chef, & auroit sous lui, Bankert Lieutenant-Amiral de Zélande, le Lieutenant-Amiral Van Nès, le Lieutenant-Amiral Van Ghent, & Ailua Lieutenant-Amiral de Frise; les Vice-Amiraux de Liefde, Sweers, Evertz. & Doedez, les Contre-Amiraux Van Nès, de Haan, Vlug & Brunsveldt. Il étoit aussi porté que, si Ruiter étoit empêché de commander, par mort, ou par maladie, ou autrement, Van Nès prendroit sa place; & au défaut du second, Van Ghent. On devoit diviser la Flotte en Escadres, comme on le trouveroit à propos, & la tenir prête à agir: 3. Vaisseaux assemblez à l'endroit marqué s'y tiendroient le jour sous les Voiles & la nuit à l'ancre, & que si le vent les obligeoient de s'éloigner, ils ne manqueroient pas de se rassembler au plûtôt. Que cependant on feroit faire à la Flotte les exercices Militaires accoûtumez, & on la tiendroit prête à agir: 4. Que s'ils rencontroient des Vaisseaux de Guerre, ils se tiendroient prêts à se défendre, mais sans commencer aucuns Actes d'hostilité, sauf l'honneur de l'Etat, qu'ils ne laisseroient pas de soûtenir, selon les regles ordinaires de la Marine; Que si néanmoins l'on entreprenoit quelque chose sur eux, ou contre d'autres Vaisseaux de l'Etat; non seulement il leur seroit permis de se défendre eux-mêmes, & leurs Compatriotes, qui seroient attaquez; mais de combattre les aggresseurs, & de les détruire, selon les regles de la Milice: 5. Que si, contre toute apparence, quelques Vaisseaux de Guerre, ou autres Bâtimens, ou des gens armez se présentoient pour attaquer les ports & les côtes de l'Etat, ils attaqueroient ces gens-là, & tâcheroient de les faire perir: 6. Que si quelcun des Officiers de la Flotte, ou des Troupes, venoit à commettre quelque insolence, ou à manquer à son devoir, le Lieutenant-Amiral & son Conseil seroient autorisez à en faire justice, & à décreter contre eux la suspension, la cassation, & autres peines, jusqu'à la peine de mort inclusivement; auxquelles on procederoit, selon l'ordre: 7. Que l'on épargneroit la poudre, & qu'on ne la consumeroit pas, en salves inutiles, &c. 8. Que s'il arrivoit quelque incident, dont il ne seroit pas parlé en cette Instruction, auquel il fallût pourvoir, avant que le Commandant en Chef pût consulter leurs HH. PP. il prendroit les avis de son Conseil, ou feroit ce qu'il jugeroit le meilleur: 9. Que le Commandant en Chef ne manqueroit pas de donner, de tems en tems, avis aux Etats Géneraux de ce qui se passeroit sur la Flotte. On voit par-là, que l'on craignoit que Ruiter ne rencontrât une Flotte Angloise, ou Françoise, & ne fût obligé d'en essuyer quelque hostilité, quoi qu'il n'y eût point encore de déclaration de guerre. Ruiter ne put mettre à la Mer, avec quelques Vaisseaux de la Meuse, que le 8. de Juillet, & la Flotte ne fut assemblée & divisée en trois Escadres, que le 28. du même mois, auquel elle se trouva composée de quarante-six Vaisseaux, ou Frégates, dix Yachts & six Brulots. Ruiter commandoit la premiere Escadre, & avoit sous lui Van Nès, de Liefde & Vlug, avec huit autres Capitaines de Vaisseaux. Les douze Vaisseaux étoient montez de deux mille-sept-cens-dix-sept Matelots, de six-cens-cinquante-un Soldats, sept-cens & huit piéces de Canon; avec trois Frégates, montées de quatre-cens-quatre-vingts Matelots, de soixante Soldats & de soixante & dix-huit Ca- 1671.

(1) Voyez *Brandt* dans sa Vie de Ruiter, sur cette année.

1671. Canons; avec quatre Yachts & trois Brulôts. Les deux autres Escadres n'étoient pas beaucoup moindres, que celle-là. Cette Flotte ne rencontra aucun Vaisseau de Guerre de France, ni d'Angleterre, qui lui fît aucune peine. Mais elle essuya quelques tempêtes, & il arriva un accident auquel on ne se seroit pas attendu. (1) C'est que le 24. d'Août, après une grosse tempête, où la Flotte Hollandoise souffrit assez, plusieurs Vaisseaux étant à l'ancre, à six, ou sept lieues de West-Capel en Zélande, & celui de Ruiter à la bande, pour se radouber, on vit un Yacht Anglois, nommé *le Merlin*; qui portoit le Pavillon de la Grande Brétagne, au grand Mât, qui passa au travers de l'Armée Hollandoise, & salua Ruiter de quelques volées. Son Vaisseau étoit trop sur le côté, pour lui répondre, mais à sa place le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui étoit près de Ruiter, y répondit, de sept volées. Ruiter ayant fait redresser son Vaisseau, le plûtôt qu'il put, le salua encore de neuf, à quoi l'Anglois ne répondit point. Ruiter fit alors assembler à son bord, les Officiers de sa Flotte, pour savoir quelle perte la tempête avoit pû causer, sur la Flotte. Cela donna occasion à Van Ghent, de l'avertir que le Capitaine Anglois, qu'il avoit salué, lui avoit renvoyé deux décharges de boulets, parce qu'il n'avoit pas baissé le Pavillon, ni amené les Voiles devant lui; sur quoi il avoit envoyé son Capitaine à bord de l'Anglois, pour savoir le sujet de ces décharges; & qu'ayant apris que l'Epouse du Chevalier Temple, qui avoit été rappellé de son Ambassade de Hollande, y étoit, il étoit allé en personne sur l'Yacht, pour saluer cette Dame; qu'il avoit vuë plusieurs fois, chez elle, à la Haie, & qu'il avoit dit au Commandant de l'Yacht: *qu'il n'avoit pas osé saluer de son Chef un Capitaine d'Yacht, & cela sur les côtes de leurs Hautes Puissances, sans en avoir reçu d'Elles un ordre particulier; & que si Sa M. B. croyoit avoir droit de l'exiger, c'etoit à Elle à vuider ce differend, avec les EE. GG.* Arlington, dans la Lettre qu'on a citée, dit „ *qu'un des Yachts de S. M. B. quoi que „ petit, ne laisse pas d'être un de ses Vaisseaux de „ Guerre, & qu'on devroit, à proprement parler, „ nommer ainsi tous les Yachts*; & conclut de-là que l'Yacht, qui avoit amené Madame Temple, en Angleterre, avoit avec raison prétendu qu'on le saluât, selon l'Article 29. du Traité de Bréda, & qu'il n'avoit pas bien fait de se retirer, comme il l'avoit fait. A cause de cela, ce Capitaine étant arrivé à Londres, fut mis à la Tour, comme n'ayant pas bien soûtenu les Droits de S. M. C'étoit plûtôt, pour chicaner les Etats, & pour commencer à chercher querelle à Leurs HH. PP. en leur demandant satisfaction de cet affront prétendu, comme Charles II. le fit, par Downing; qu'il envoya, aulieu de *Temple*, & d'un caractere tout différent, comme nous l'avons déja rémarqué ailleurs.

La Cour d'Angleterre ne cessa pas de se plaindre d'une chose, qui n'étoit pas décidée. Boreel ne manqua pas aussi d'écrire à ses Maîtres le bruit, que l'on faisoit en Angleterre, sur cet accident. Là-dessus les Etats Géneraux (2) demanderent des éclaircissemens à Ruiter & à Van Ghent, qui leur raconterent la chose, comme elle s'étoit passée. Depuis l'Amiral Hollandois trouva, qu'il valoit mieux que la Flotte s'avançât plus au Nord-ouëst du lieu, où il avoit été, entre l'Angleterre & la Hollande, pour n'être pas si près de la côte. Ruiter donna cet ordre à toute la Flotte, & déclara que, „ si quelcun des Officiers de la Flotte ren- 1671.
„ controit des Vaisseaux de Guerre, ou des Yachts „ des Rois voisins (*pour ne pas rendre cet honneur au seul Roi d'Angleterre, en conséquence de son Empire prétendu sur la Mer*) „ si c'étoit l'Amiral lui-„ même, il les salueroit de treize volées de Ca-„ non; les Vice-Amiraux, de neuf; les Contre-„ Amiraux de sept, & les Capitaines Ordinaires „ de cinq: Que lors que ces Vaisseaux de Guer-„ re auroient été saluez, de cette maniere, par „ un des Vaisseaux de la Flotte, le reste s'abstien-„ droit de les saluer; à moins que le Comman-„ dant en Chef ne jugeât à propos de le faire lui-„ même: Qu'il ne seroit rendu à ces Vaisseaux „ autre honneur, dans ces Parages; ni en met-„ tant le Pavillon bas, ni en baissant les Huniers, „ & qu'on se régleroit sur les autres ordres des „ EE. GG. Ces ordres de Ruiter sont datez, du 15. de Septembre de cette année.

Cependant le Roi de France fit son voyage à Dunkerque & dans le voisinage, sans qu'il s'y fit aucun mouvement. Les Etats Géneraux donnerent aussi ordre à leur Flotte de se rendre dans leurs ports, & Ruiter le reçut le 21. de Septembre, quoi qu'il fût daté le 19. à cause du vent, qu'il fit en ce tems-là. Il y eut cependant un Orange affreux, sur les côtes de France, d'Angleterre, de Flandre, de Zélande & de Hollande, qui fit monter l'eau des rivieres plus haut, qu'elle n'avoit jamais été; ce qui inonda une grande étendue du plat-païs. Il se fit une grande perte, dans les Vaisseaux qui étoient sur la côte. Plusieurs fortifications, quantité de maisons & de murailles furent renversées, ou endommagées. Mais ces tourbillons ne furent pas égaux, par tout, & la Flotte, qui sembloit en devoir être la plus endommagée, n'en reçut presque aucun dommage. Ceux qui croyoient, que ces sortes de choses sont des présages de l'avenir, purent dire, après l'évenement, que cela signifioit qu'il s'éleveroit une guerre; qui feroit beaucoup de mal aux Provinces Unies, par rapport aux terres de leur dépendance, mais qui ne feroit pas beaucoup de mal à leurs Flottes; comme la suite le fera voir.

Les Etats Géneraux recevoient, de par tout, des avis que la France ne faisoit tant de préparatifs, que contre eux. Ils résolurent là-dessus d'écrire en France, pour l'engager à se déclarer, afin de prendre ses mesures là-dessus. Ils le firent, par une Lettre du 10. de Decembre, où ils remontrerent à Louïs XIV. que, „ vû la bien-„ veuillance, que ses Prédecesseurs avoient toû-„ jours témoignée à leur Etat; ils avoient de la „ peine d'ajoûter foi au bruit, qui couroit, „ qu'il n'armoit que pour leur faire la guerre; „ Qu'ils avoient examiné leur conduite passée, „ pour voir s'il y avoit eu quelque chose, qui „ eût pu changer en aversion l'amitié, dont Sa „ Majesté leur eût jamais fait aucune plainte; „ Qu'ils ne pouvoient pas s'imaginer que la Jus-„ tice, qu'on voyoit éclater en toutes ses actions, „ lui permît de tourner ses armes, contre des „ gens, qui avoient religieusement gardé l'Allian-„ ce, qu'ils avoient avec lui, depuis si long-tems, „ sans leur faire savoir auparavant les griefs qu'el-„ le pouvoit avoir contre eux; afin de tâcher „ d'y remedier, & de lui donner la satisfaction „ possible, & que bien loin d'avoir ce dessein „ de donner quelque sujet de mécontentement „ à Sa M. ou de faire la moindre brêche, au „ Traité qu'ils avoient conclu, avec Elle à Paris, „ en

(1) Voyez *Brandt* sur ce tems & la Lettre d'*Arlington* du 7. Septembre 1671.
(2) Voyez *Brandt*.

1671. „ en MDCLXII. ils croyoient au contraire l'avoir ponctuellement observé, & offroient de „ réparer tout ce que l'on auroit pû faire, par „ megarde, ou par inadvertence : Qu'il étoit „ vrai que, depuis quelques années, l'on n'avoit „ pas été tout-à-fait d'accord, pour ce qui regardoit la Navigation & le Commerce ; mais „ que c'étoit à leur grand regret ; Qu'ils avoient „ fait tout ce qu'on pouvoit demander raisonnablement d'eux ; pour prévenir le trouble, qu'on „ y avoit apporté ; & qu'ils étoient encore prêts „ à le faire, non seulement en cela, mais encore „ en toutes les autres choses ; où ils pourroient „ témoigner la forte passion, qu'ils avoient de lui „ rendre l'honneur & le respect, qui étoit dû à „ son mérite & à sa Royale Personne, & donner à „ Sa Majesté toute la satisfaction, qu'Elle pourroit souhaiter de ses Alliez, les plus affectionnez ; pour le rétablissement de la Navigation & „ du Commerce, dans l'état auquel l'une & l'autre avoient été du tems du dernier Traité ; & à „ l'inclination, qu'ils avoient de lui complaire, „ dans toute l'étendue, qu'ils pourroient lui donner, sans préjudice de ce qu'ils devoient à leurs „ autres Alliez ; Qu'au reste ce qu'ils faisoient, „ par mer, ne lui devoit faire aucun ombrage, & „ qu'ils protestoient à Sa Majesté, que ce n'étoit „ pas pour faire tort à qui que ce fût ; mais qu'ils „ étoient indispensablement obligez, pour la défense de leur Etat, & de ceux qui y habitent ; „ & qu'ils desarmeroient, avec joie, lorsque Sa „ Majesté auroit la bonté de les délivrer de l'apréhension & de l'inquietude, que leur donnoient les armes, qui sembloient s'approcher „ d'eux de toutes parts, en les assurant qu'ils n'avoient rien à craindre des siennes. Enfin ils „ disoient, qu'ils avoient donné ordre à De Groot „ leur Ambassadeur, d'y ajoûter tout ce qu'il „ pourroit contribuer à persuader S. M. de leur „ sincerité & de leurs bonnes intentions

Cette Lettre marquoit assez l'inquiétude de la République, qui étoit divisée en elle-même, à cause des prétensions du Prince d'Orange, & de la trop grande fermeté du Parti contraire, à lui réfuser les Charges, que ses Prédecesseurs avoient euës dans l'Etat. Ce Parti n'ignoroit pas les raisons, qui avoient engagé le Roi de France, à faire la guerre à la République. La derniere suivoit l'ancienne maxime qu'elle avoit euë, de tâcher d'entretenir l'amitié qu'elle avoit euë avec la France, depuis sa naissance ; mais de ne la vouloir point avoir, pour voisine. Cela avoit paru, depuis long-tems ; comme on l'a pû voir, par cette Histoire. L'autre étoit le Traité avec l'Angleterre & la Suede, fait uniquement pour empêcher le voisinage immédiat de la France, avec les Provinces Unies, en laissant, entre elles, ce que l'Espagne possedoit encore aux Païs-Bas.

La Cour de France ne l'ignoroit pas, après les négotiations & les propositions diverses, qui s'étoient faites sur cette affaire. Cependant elle ne le vouloit pas réprocher publiquement à la République ; parce qu'elle auroit trouvé toute l'Europe dans le même sentiment, que les Hollandois. Aucune Puissance ne pouvoit desapprouver leur conduite, & la France même montroit, par sa conduite, que la République avoit raison ; quoi que Louïs XIV. dissimulât. Il n'étoit en effet pas honête de dire aux Hollandois, qu'on souhaitoit d'être maître de leur voisinage, sur tout après la Paix d'Aix la Chapelle ; pour envahir à la premiere occasion leur République. De semblables discours auroient soulevé toute l'Europe voisine, contre elle. Cette Lettre fut envoyée à Grotius, pour la présenter à Louïs XIV., mais on en distribua aussi des Copies à tous les Ministres étrangers, qui étoient à la Haie, en ce tems-là. 1671.

GROTIUS reçut cette Lettre, pour la présenter au Roi, mais il ne put obtenir aucune Audience de Sa Majesté, que le 4. de Janvier de l'année suivante. Il remit cette Lettre au Roi, & lui dit, que les Etats Géneraux étoient inquiets des préparatifs, qu'il faisoit depuis quelque tems. Le Roi lui répondit, selon quelques-uns, *que les Etats le sauroient, au Printems prochain*, & ajoûta qu'il n'avoit pas besoin de la Lettre, que *Grotius* lui offrit ; *parce qu'il en avoit déja une copie dans sa poche*, comme *Brandt* le témoigne. Il remontra néanmoins au Roi „ que les Etats ses anciens Alliez ne méritoient pas d'être plus mal-traitez, que „ les Criminels, que l'on ne punit jamais, sans „ leur en dire la raison, sans leur représenter leur „ crime, & sans les entendre en leurs défenses : „ Qu'il étoit facile au Roi d'avoir satisfaction des „ Etats, sans tirer l'épée, sans consumer ses finances, sans hazarder ses Troupes, & sans répandre du sang : Enfin l'Ambassadeur des Etats insistoit à ce que le Roi lui dît, pourquoi on faisoit en France de si grands préparatifs de guerre, & contre qui ils se faisoient. Le Roi dit enfin *qu'il avoit armé, parce que les Etats avoient armé*. Grotius répliqua, *que les Etats étoient prêts à congedier leurs Troupes, à révoquer la défense de l'entrée des Eaux de vie, des Vins & des Manufactures de France, à exécuter sincerement les Alliances, & si on leur faisoit voir qu'ils les eussent enfreintes en aucune maniere, ou qu'il eût été fait quelque chose au préjudice des François, ils ne manqueroient pas d'y pourvoir & d'en faire réparation.* Mais le Roi ne voulant rien écouter, qui pût l'empêcher d'en venir aux mains, finit cette Conférence, par ces paroles : *qu'il faisoit assembler ses Troupes & équiper sa Flotte, & qu'il prendroit les résolutions, qu'il jugeroit les plus convenables pour sa gloire, & pour ses interêts.* Cependant il répondit aux Etats, le 6. de Janvier, „ qu'il avoit été bien-aise de l'aveu „ qu'ils faisoient (*dans leur Lettre*) d'avoir reçu „ des témoignages de la bonté, que les Rois ses „ Prédecesseurs avoient euë pour eux ; mais qu'il „ auroit souhaité qu'ils n'eussent pas oublié ce qui „ s'étoit passé, depuis qu'il étoit parvenu à la „ Couronne ; Que s'ils en avoient conservé la „ mémoire, ils n'auroient pas jugé si favorablement, qu'ils faisoient de la conduite, qu'ils avoient tenue, en son endroit ; qu'ils auroient „ pû se ressouvenir, qu'ils n'avoient pas toûjours „ gardé la fidelité, qu'ils devoient à son Alliance ; „ Qu'il n'avoit pas laissé de les secourir, dans la nécessité, & que peutêtre ils ne trouveroient pas „ si innocentes, qu'ils disoient, les innovations, „ qu'ils avoient fait faire en leur Commerce depuis l'année MDCLXXI. ; Que s'ils reconnoissoient, que la Justice étoit la règle de toutes ses actions, & s'ils ne l'avoient pas irritée, „ ils n'auroient point de sujet de prendre ombrage de ses armes ; Qu'il étoit vrai, que, depuis „ le dernier voyage, qu'il avoit fait en Flandre, „ pour y faire travailler aux fortifications des places qu'il y avoit conquises, il avoit augmenté „ le nombre de ses Troupes ; mais que ce n'étoit, que pour proteger ses Sujets, à les garantir de l'invasion, dont ils étoient menacez, „ par tant de levées de gens de guerre, que cet „ Etat faisoit ; par la Flotte, que les Etats avoient alors, sur ses côtes ; & par les instances, que leurs Ministres faisoient, près de la „ plûpart des autres Princes, pour les obliger de „ se 1672.

1671. „ ſe liguer contre lui; Qu'au reſte, il continuoit „ d'armer, par mer & par terre, & que lors que „ ſes Armées ſeroient dans l'état, où il les vou- „ loit avoir, il les employeroit, comme il juge- „ roit convenable (1) *à ſa gloire*, & qu'il n'étoit „ pas tenu d'en rendre compte à perſonne; eſpe- „ rant que Dieu beniroit ſes réſolutions, & qu'el- „ les ſeroient approuvées de tous les Potentats, qui „ ne ſe laiſſeroient pas prévenir des mauvaiſes im- „ preſſions, que les Etats des PP. UU. avoient „ tâché de leur donner de ſes deſſeins.

C'eſt ainſi que les plus grandes Puiſſances jouënt quelquefois une eſpece de Comedie, qui ne trompe guére de gens, que ceux qui n'ont point fait de réflexions ſérieuſes ſur les différens rolles, que les Puiſſances jouënt ſur le Théatre de l'Europe. On ne pouvoit pas ſoupçonner, que les Etats penſaſſent à s'aggrandir aux dépends de la France, & ſur tout en un tems, où il y avoit deux partis chez eux; qui ſe croiſoient perpetuellement, & s'empêchoient même réciproquement de ſe mettre en état de défenſe, contre un auſſi rédoutable Ennemi.

Grotius écrivit en ce tems-là aux Etats Géneraux, qu'on ne devoit plus ſe flatter, „ dans les „ Provinces Unies, & que l'animoſité des Fran- „ çois ſeroit infailliblement ſuivie de la Guerre; „ à moins que leurs HH. PP. ne ſe miſſent en état „ de recevoir ſi bien leurs ennemis; que la crain- „ te d'un ſuccès douteux les portât à renoncer „ à leur entrepriſe; Que leur confiance étoit „ principalement fondée, ſur ce que les Etats ne „ mettoient point d'ordre pour ſe bien défendre, „ & ſur ce qu'ils n'avoient ni Géneraux, ni Of- „ ficiers ſubalternes, qui euſſent de l'expérience; „ Qu'on ne craignoit que leur Flotte, & pour „ les côtes de France.

Tous moyens d'avoir la Paix ayant manqué, les Etats Géneraux publierent le 22. de Fevrier un Ecrit, où ils dirent, entre autres choſes, „ qu'il „ (2) paroiſſoit que la Guerre, dont ils étoient „ menacez, n'étoit nullement entrepriſe, par un „ point d'honneur, ou pour quelque autre cau- „ ſe, qu'il eût été poſſible d'éviter; puis qu'ils „ avoient déclaré à ceux, qui étoient irritez con- „ tre eux (*au Roi de France & à ſon Conſeil*) qu'ils „ étoient prêts de leur rendre tous les honneurs, „ & à leur accorder toutes les choſes, qu'on pour- „ roit attendre & exiger d'eux, en quelque ma- „ niere que ce fût; Que néanmoins par toutes „ ces ſoumiſſions, ils n'avoient pas pû obtenir „ qu'on leur dît, en quoi on croyoit avoir été of- „ fenſé d'eux, & quelle étoit la ſatisfaction, „ qu'on leur demandoit; Qu'ainſi ils ne pou- „ voient s'empêcher de croire, qu'on en vouloit „ à leur Religion & à leur Liberté, & que l'on „ cherchoit à les priver de deux biens, qui a- „ voient été ſi chers & ſi précieux à leurs Ancê- „ tres, & à s'emparer de toutes leurs richeſſes „ temporelles. Les Etats auroient bien pu dire, que ce n'étoit que la Triple Alliance, qui étoit la cauſe de toute l'indignation de la France; qui s'étoit imaginée qu'on lui laiſſeroit au moins conquerir tout le reſte des Païs-Bas Eſpagnols, d'où il ne ſeroit pas difficile d'envahir les Provinces Unies. Mais il ſemble qu'on voulût épargner Charles II. qui ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement, quoi qu'on vît bien qu'il ne tarderoit pas; ou peutêtre empêcher qu'on ne pût les cenſurer d'avoir irrité les deux plus grandes Puiſſances de l'Europe, en même tems.

(1) Cette maniere de parler étoit très-commune en France, & fut encore employée dans la déclaration de Guerre.
(2) *Brandt* Vie de Ruirer ſur cette année.

Cependant le Roi de la Grande Brétagne ren- 1672.
voya (3) en Hollande le Chevalier Downing, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cette Hiſtoire, comme d'un homme, propre à toutes ſortes de fourberies; talent qu'il avoit exercé ſous Cromwel, & qu'il perfectionna encore ſous Charles II. Après avoir fait ſavoir ſon arrivée, il dit, en ſon ancien langage fanatique, *qu'il venoit dans l'intention de diriger toutes choſes, pour le bien de l'Etat, autant qu'il ſeroit poſſible; qu'il tâcheroit de mettre de l'eau dans le vin, & non du vin dans l'eau*; ce qui vouloit dire, comme il ſembloit, qu'il n'aigriroit pas les choſes, mais qu'il les adouciroit. Il ajoûtoit, *que ci-devant il avoit toûjours été obligé de parler le langage, qui lui étoit dicté, par ſon Maître; mais que ſon propre temperament ne panchoit pas à l'aigreur.* On vit tout le contraire, dans cette négotiation; mais cette ſorte de gens ne ſe piquent de rien moins que de ſincerité, quoi qu'ils en faſſent profeſſion.

Il ſe plaignit, que le 21. d'Août de l'année précedente un Yacht Anglois, nommé *le Merlin*, avoit rencontré un Vaiſſeau de Guerre, qui n'avoit pas voulu amener le Pavillon: Que le Merlin n'avoit pas pu aborder ce Vaiſſeau, à cauſe du gros tems: Que huit jours après, il avoit encore trouvé un autre Vaiſſeau de Guerre, qui avoit auſſi refuſé de lui rendre le même ſalut: Que le Lieutenant-Amiral Van Ghent avoit paſſé à ſon Bord, & dit qu'il n'avoit point d'ordre de ſaluer un Yacht, mais que cette affaire devoit être vuidée à la Haie: Que le Roi étoit ſi offenſé de ce procedé, qu'il en vouloit avoir réparation: Que le refus de baiſſer le Pavillon, étoit directement contraire à l'Article XIX. du Traité de Bréda, & à l'ancienne pratique: Que le Roi en demandoit une ſatisfaction publique & entiere, après l'avoir attendue, cinq mois entiers; ce qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de prendre, pour une fierté des Etats: Que le Roi en demandoit une pleine & promte ſatisfaction, parce que ce refus donnoit atteinte au Droit de la Souveraineté de la Mer, qui appartenoit à l'Angleterre: Qu'aucun Navire de Guerre ne devoit, à l'avenir, manquer de mettre Pavillon bas, & que Van Ghent devoit être châtié, pour apprendre aux autres à faire leur devoir. L'Etat députa quelques Commiſſaires, pour conférer avec lui, ſur ce differend. Pour finir entierement ces querelles, il auroit fallu que l'Angleterre eût produit non ſeulement un uſage conſtant, en ſa faveur; mais, s'il étoit poſſible, des Actes anciens, par où il parût clairement que les Vaiſſeaux des Amiraux Hollandois avoient eu ordre de l'Etat, de baiſſer le Pavillon devant le plus petit Vaiſſeau de Guerre Anglois, conformément à une Convention par écrit. Mais on ne produiſoit rien de ſemblable. Il n'y avoit auſſi aucun Acte, par lequel ils euſſent obligé les Hollandois à reconnoître la *Souveraineté de la Mer* du Roi d'Angleterre, qu'ils lui avoient toûjours conteſtée. Il n'y avoit dans le 19. Article de Bréda, ſinon que les Saluts ſe feroient, de la maniere dont ils avoient été faits, les tems paſſez. Les Commiſſaires Hollandois diſoient, que les Etats avoient offert de chercher l'ancien uſage, même à l'égard des Flottes entieres, & que s'il ſe trouvoit qu'elles euſſent ſalué un ſeul Vaiſſeau Anglois, ils reconnoîtroient que c'étoit un Droit acquis: Qu'ils donneroient toutes ſortes de marques de reſpect, ſelon l'uſage, & qu'ils

 ſou-

(3) *Brandt* ſur le commencement de cette année. *Ail.* [illegible] dans une Lettre du 14. Janvier 1672. & ſuiv.

1672. souhaiteroient qu'il y eût un règlement là-dessus; mais qu'ils ne souffriroient pas, qu'on introduisit des nouveautez.

Le Pensionaire de Hollande dit, dans l'Assemblée des Etats de cette Province, „ qu'ayant „ pensé à cette contestation, pendant la nuit, „ qui précéda cette déliberation; il lui étoit venu dans l'esprit, qu'on pourroit insinuer aux „ Anglois, que ce n'étoit pas, pour favoriser la „ France, qu'ils avoient résolu de faire la guerre „ aux Anglois; mais pour maintenir leurs anciens „ Droits, sur la salutation de leurs Vaisseaux. Il dressa ensuite un Projet, qui fut lû dans l'Assemblée, où il étoit porté que, „ sur le fondement „ d'une amitié réciproque & raisonnable, & dans „ l'esperance que l'Angleterre, exécutant l'Article V. de la Triple Alliance, secourroit les E- „ tats, si le Roi de France venoit à les attaquer; „ les Etats Géneraux consentiroient volontiers „ que leurs Flottes entieres, aussi bien qu'un seul „ Vaisseau, mettroient Pavillon bas, devant un „ simple Vaisseau Anglois portant le Pavillon „ Royal; mais qu'on ne prétendoit rendre ce sa- „ lut, que pour faire honneur à un si grand Roi, „ & à un si bon Allié, par un pur motif de res- „ pect, sans que de-là on pût tirer aucune con- „ séquence, au préjudice de la liberté de la na- „ vigation.

Les Etats approuverent ce Projet, qui, dans le fonds, faisoit beaucoup d'honneur à la Couronne d'Angleterre; & si Charles ne se fût proposé que l'honneur de sa Nation, dans cette guerre, il auroit accepté cette offre. Il semble que Downing, qui savoit les desseins de la Cour, craignit qu'on ne le pressât de l'accepter; & que pour ne pas s'engager à le faire, il se retira brusquement, sous prétexte qu'il avoit ordre de s'en aller, & qu'on avoit fait cette proposition trop tard, après qu'il eut reçu ses Ordres pour s'en retourner, & demanda aux Etats un saufconduit. Ils l'accorderent, mais ils ne lui donnerent aucune réponse; ils l'envoyerent à leur Ambassadeur, pour la remettre au Roi. Le Comte d'Arlington dit (1) dans une Lettre à Mylord *Sunderland*, que la réponse que les Etats firent à la proposition de Downing paroissoit assez raisonnable à ceux, qui ne la lisoient pas avec attention; mais qu'il étoit certain qu'elle étoit conçue en termes captieux & ambigus; & qu'elle laissoit toûjours lieu aux Disputes, qui pourroient encore naître, par rapport au salut, que l'on devroit faire au Pavillon du Roi, quand même on le pourroit recevoir. On n'y cherchoit cette ambiguité, qui n'y étoit point, que pour avoir sujet de rejetter des offres, qui pourroient réünir les esprits de ces deux Nations.

En Janvier on résolut en Hollande de faire de nouvelles levées de Cavalerie & d'Infanterie, qui auroient dû être faites long-tems auparavant, si les deux Partis, qui étoient dans l'Etat avoient su se réunir, de bonne grace, pour le bien commun de toute la République. Ce ne fut que le 24. de Janvier, que le Prince d'Orange fut declaré Capitaine Géneral, par Terre & par Mer, de la République.

Il y avoit, comme l'on dit, trois Partis dans la République; dont l'un étoit de ceux, qui vouloient que l'on rétablît le gouvernement, tel qu'il avoit été sous les Princes de la Maison d'Orange, & que l'on rendît à Guillaume Henri de Nassau toutes les Charges, que son Pere avoit euës. Le second étoit celui des Freres De Witt & de leurs amis, qui vouloient conserver la République, dans l'état où elle étoit après la mort de ce Prince, 1672. sans Capitaine Géneral, ni Stadthoudre. Le troisiéme étoit de ceux, qui étoient prêts à se soumettre au Parti le plus fort. Ce dernier parti étoit celui, qui faisoit le moins de bruit, & qui pouvoit seulement servir à empêcher, que les autres ne portassent les choses à de trop grandes extrémitez. Dans toutes sortes de Gouvernemens, il se trouve des inconveniens, qu'il n'est guère possible d'éviter. En cette conjoncture, la République avoit assez pourvû à ce qui regardoit la Mer, où Ruiter étoit en état de résister aux Anglois & aux François, & la République avoit tout sujet de se fier en lui. Il étoit d'ailleurs ami des Freres de Witt. Par terre, il n'y avoit personne, à qui l'on pût confier toute l'armée, qu'il falloit opposer à la France, avec le consentement de toutes les Provinces; que le Prince d'Orange, qui promettoit déja beaucoup, mais qui n'avoit aucune experience de la Guerre. On étoit au moins assuré, qu'il ne livreroit le Païs ni aux François, ni aux Anglois; s'il étoit une fois mis en possession des Charges, que ses Ancêtres avoient euës. Toutes les Provinces étoient d'avis de l'employer, excepté la Hollande, qui enfin fut obligée de consentir, vû les Troupes de la France qui s'assembloient autour de Cologne; comme pour venir sur les Terres des Etats, le long du Rhin, comme elles le firent en effet. Il falloit se hâter de former une armée, à moins que de vouloir recevoir l'ennemi. Tout le peuple nommoit pour Géneral le Prince d'Orange, & il n'étoit plus possible de le lui refuser.

Le parti Républicain plia, & auroit même dû plier, il y avoit plusieurs mois; mais il crut devoir prendre ses mesures, contre la trop grande autorité que le jeune Prince pourroit avoir, sur tout par le moyen des ennemis du Gouvernement présent. (2) Dès-lors la Province de Hollande avoit bien consenti à l'élevation du Prince d'Orange; mais comme cette Province ne se hâtoit pas assez à l'installer en ces Charges, les Etats Géneraux le firent d'un commun accord de toutes les voix *Capitaine-Amiral-Géneral*, & l'installerent le 25. de Fevrier, après que le Prince eût juré l'Observation de l'*Edit Perpetuel*, duquel nous avons parlé ci-devant. On disoit dans l'Instruction qu'on lui lut, „ que l'Amiral-Géneral ne „ pourroit, pendant qu'il exerceroit cette Char- „ ge, être élu *Stadthoudre*, ou Gouverneur d'u- „ ne, ou de plusieurs des Provinces Unies: Qu'il „ ne se mêleroit point de la nomination des Ma- „ gistrats, ni dans les Provinces, ni dans les „ Villes; mais qu'il la laisseroit à ceux, qui en „ seroient en possession; quand même quelque „ Ville la lui présenteroit: Qu'il ne pourroit „ disposer, sous aucun prétexte, que ce fût, d'au- „ cun des Emplois Militaires & Politiques, dont „ Leurs HH. PP. ou les Etats particuliers des „ Provinces, s'étoient réservé la disposition: Qu'il „ s'obligeroit, par serment, à ne point donner, „ sous aucun prétexte que ce fût, les Patentes „ aux Troupes, leurs HH. PP. se réservant le „ pouvoir d'expédier ces Patentes, dans la for- „ me, dont on étoit convenu, dans l'*Assemblée* „ Génerale de l'an MDCLI.: Qu'il ne pour- „ roit recevoir aucunes Pensions, ni Charges „ Militaires, ou Politiques, qui lui pourroient „ être offertes, par quelque Puissance Etrange- „ re; à la réserve des titres d'honneur, comme „ Or-

(1) Du 1. Fevrier S. A. en 1672.

(2) Voyez les Actes dans *Van der Hoeven*, dans la Vie des Freres De Witt, sur cette année.

1672. „ Ordres de Chevaliers & autres semblables: Qu'il „ ne lui seroit point permis de se mêler, en aucune maniere que ce fût, des choses qui concernent la Religion, la Police, la Justice, ou „ les Finances, ni de ce qui avoit du rapport „ aux affaires de l'Union : Qu'en cas qu'il survînt quelque differend, entre les divers Membres de l'Union, ou entre les Membres de „ quelqu'une des Provinces, en particulier, il ne „ pourroit, sous quelque prétexte que ce fût, „ s'ingerer de les accommoder ; à moins que les „ deux parties n'eussent recours d'elles-mêmes à „ sa médiation; ou que tous les interessez ne se „ soumissent volontairement à son jugement : „ Qu'il ne pourroit s'attribuer aucune autorité, „ dans toute l'étendue des Terres, qui appartiennent aux Provinces Unies, en commun, ou „ qui soient dans l'une des Provinces en particulier; à moins qu'elle ne lui soit déferée expressément & de bon gré, par les Etats de cette „ Province : Qu'il seroit obligé d'exécuter, aussi „ promptement qu'il seroit possible, ce qui auroit été résolu par les Deputez & Plénipotentiaires de leurs Hautes Puissances à l'Armée, „ d'un commun consentement, ou à la pluralité „ des voix : Que le Capitaine Géneral pourroit „ se trouver, dans toutes les Assemblées des Députez, que leurs HH. PP. tiendroient à l'Armée, & y dire son avis.

Les Etats Géneraux déclaroient enfin „ qu'on „ ne pourroit rien changer à aucun de ces Articles, que d'un commun consentement de toutes les Provinces. Il sembloit que la République, par ces précautions, s'étoit mise à couvert de toutes les entreprises, que le Prince d'Orange auroit pu faire, contre les Lois & les Privileges de la République. Mais on assure qu'un Député d'une Ville de Hollande, pendant qu'on lisoit dans l'Assemblée l'Instruction, dont on vient de parler, qu'on avoit fait écrire sur un Parchemin, ou au moins dans l'installation d'un des Prédecesseurs de Guillaume Henri, coupoit du papier avec un Canif, jusqu'à ce qu'on lui dit à quoi il pensoit; à quoi le Député répliqua *qu'il pensoit que, si un Canif coupoit si facilement le Papier, le Parchemin ne pourroit pas tenir, contre une épée.* L'Acte avoit été dressé par le Pensionaire *De Witt*, par *Beverning* & par *Fagel*, qui le signerent.

L'Instruction ayant été lue & approuvée, dans les Etats de châque Province; elle fut portée dans l'Assemblée des Etats Géneraux, qui députa le 25. de Fevrier, Fagel au Prince d'Orange; pour lui dire ce qui s'étoit passé en sa faveur, & le prier de se trouver dans leur Assemblée; afin d'y recevoir sa Patente, & d'y prêter le serment. Le Prince s'y rendit, & y fut reçu, avec beaucoup de respect. Il se plaça dans un Fauteuil, vis-à-vis du President de semaine; qui lui expliqua les raisons, pour lesquelles leurs HH. PP. l'avoient fait prier de se trouver dans leur Assemblée. Il s'étendit sur les belles actions des Prédecesseurs du Prince, & finit en disant que les EE. GG. n'en attendoient pas moins de Son Altesse, & que c'étoit pour cela qu'ils l'avoient choisi. Le Prince répondit sagement à ce discours, & dit enfin aux Députez des Etats Géneraux, qu'on appelle communément les Etats Géneraux, parce qu'ils les représentent, *qu'il acceptoit, avec bien de la reconnoissance, la Charge qu'il leur plaisoit de lui offrir; & que l'honneur que leur HH. PP. lui faisoient l'engageroit puissamment à faire tous ses efforts, pour contribuer, dans l'exercice de cet Emploi, au maintien & à l'affermissement de la Liberté, pour laquelle il seroit toûjours prêt à sacrifier tous ses Biens, & même sa vie*; après quoi il fit le serment, en qualité de *Capitaine Géneral des Armées des EE. GG. par Mer & par Terre*, pour cette Campagne. 1672.
Quelques jours après, le Prince donna un magnifique répas aux Etats Géneraux, dans la Grande Sale de la Cour; sur quoi un Poëte Hollandois fit une Epigramme en la Langue du Païs, où il invitoit les autres Poëtes à dire *si les Etats avoient mangé chez le Prince, ou le Prince chez les Etats ?*

Beaucoup de gens, peu instruits des fondemens de la République, censurerent beaucoup les restrictions, qu'on avoit mises au pouvoir du Prince, comme si la République avoit été ce qu'elle étoit, pour les Princes d'Orange; & non ces Princes, pour la République, dont ils étoient Ministres, & nullement Souverains. On étoit si porté pour cette Maison, qu'il se présenta quantité de gens, pour servir sous le Prince. Le mal étoit qu'il y avoit un grand nombre de jeunes gens, très-peu exercez dans les exercices militaires & sans expérience; & très-peu d'anciens Officiers ou de vieux Soldats. On avoit eu beaucoup plus de soin des Armées Navales, que de l'Armée de Terre, qui n'étoit alors pas moins nécessaire, que la Flotte. Mais on n'avoit aucun sujet de craindre Ruiter & les autres Officiers de la Flotte; comme on avoit sujet d'aprehender un homme de grande qualité, & sur tout un Prince d'une Maison cherie & respectée, comme celle des Princes d'Orange; principalement depuis Guillaume II. qui avoit employé les forces de l'Etat, contre l'Etat même. Son Fils eut beaucoup plus de retenue, que son Pere n'en avoit eu; mais il ne laissa pas, dans peu d'années, d'aquerir une autorité beaucoup plus grande, que celle qu'il avoit d'abord reçue des Etats.

Cependant la France (1) avoit travaillé à gagner les Princes d'Allemagne, du voisinage, pour les faire agir contre les Etats, ou au moins à être spectateurs; & à leur refuser tout secours. Elle s'adressa à l'Electeur de Brandebourg, qui sembloit alors vouloir demeurer neutre; mais il avoit trop d'interêt à la conservation de la République, pour l'abandonner entierement. La vérité étoit que le parti de De Witt l'avoit fort négligé, de peur qu'il ne fût trop favorable au Prince d'Orange son Neveu.

Comme il n'y avoit personne, que les conquêtes de la France, dans les Païs-Bas Espagnols, eussent autant inquieté, que les Etats Géneraux, comme on l'a pû voir, par la précedente Histoire; ce fut aussi l'Espagne, qui fut la premiere prête à accourir, pour soûtenir les Etats. Ils négotierent avec D. *Manuel de Lire*, Ministre du Roi d'Espagne, dès la fin de l'année précedente. Les Anglois eurent (2) quelque avertissement, touchant ce Traité; mais ils n'en furent bien informez, qu'assez tard. Cependant le Comte de *Monterei*, Gouverneur des Provinces Espagnoles, se déclara en secret pour eux, même avant que d'en avoir reçu les ordres de Madrid; parce qu'il étoit palpable, que, si l'Espagne ne se mêloit point de cette affaire; la France, après avoir conquis les Provinces Unies, ne manqueroit pas d'envahir celles, qui étoient encore entre les mains de l'Espagne. Les Etats les avoient sauvées, par la Triple Alliance & par la Paix d'Aix la Chapelle, & étoient

(1) Voyez *Pufendorf*, dans son Liv. XI. de la Vie de Frideric Guillaume Electeur de Brandebourg.

(2) Voyez la Lettre du Lord *Arlington* du 25. de Janvier S. A. & les suivantes.

1672. étoient bien disposez à les soûtenir. L'Angleterre avertie de cela, sans pouvoir néanmoins s'en assurer, de maniere à n'en pouvoir pas douter, envoya d'abord le Lord *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin* à Madrid, pour s'opposer à cette Négotition, mais en vain. Les Espagnols amuserent les Ministres Anglois, de peur de s'attirer les Flottes Angloises sur les bras. Il n'étoit pas néanmoins de l'interêt de l'Angleterre de se brouiller avec l'Espagne, sur tout à cause du Négoce des Anglois en Amerique. Les Anglois ne laisserent pas de faire tous leurs efforts, pour porter les Espagnols à demeurer au moins neutres, dans cette grande affaire; mais les Espagnols n'étoient pas assez aveugles, pour ne pas voir qu'après la conquête des Provinces Unies, par la France; elle ne manqueroit pas d'attaquer celles qui étoient entre les mains de l'Espagne, que les François soûtenoient appartenir à la Reine de France. Les Anglois, qui s'imaginoient que l'Espagne devoit entrer dans leur passion, contre les Etats Géneraux, furent trompez & trouverent les Espagnols trop fermes, dans leurs véritables interêts; pour écouter les mauvais raisonnemens des Ministres de l'Angleterre, corrompus par l'argent de la France. Les Espagnols purent apprendre cela des Hollandois, (1) qui savoient que les Couronnes de France & d'Angleterre étoient liguées contre les Païs-Bas. „ Ils „ le confirmoient, *dit le Comte d'Arlington*, en „ disant que la France avoit fait passer de l'argent „ en Angleterre, & que le Duc de Monmouth y „ levoit un Régiment de deux mille, quatre-cens „ hommes. La vérité est, *dit-il encore*, qu'ils ne „ se trompent guère, puis que nous devons signer „ demain (*le 26. de Janvier A. S.*) le Traité avec „ la France & le concert, pour la jonction de „ nos forces navales. En cela, les Espagnols agirent plus sagement que les Anglois, pour leurs propres interêts, qui étoient palpables.

Cependant la France signa (2) sa Déclaration de Guerre, contre les Etats Géneraux des Provinces Unies le 6. d'Avril, qui étoit conçue, en ces termes : *Le peu de satisfaction que S. M. a de la mauvaise conduite, que les Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas tiennent, depuis quelques années, à son égard, étant parvenue jusqu'à tel point, que S. M. ne peut plus*, qu'aux dépends de sa gloire, *dissimuler l'indignation, que lui cause une maniere d'agir, si peu conforme aux grandes obligations, dont S. M. & les Rois, ses prédecesseurs, les avoient si liberalement comblez; S. M. a déclaré & déclare, par la présente, signée de sa main, d'avoir arrêté & résolu de faire la guerre aux dits Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas, tant par Mer, que par Terre. Enjoint, pour cet effet, S. M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Hollandois, & leur a défendu & défend d'avoir, ci-après, avec eux, aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie; & pour cette fin, S. M. a, dès à présent, révoqué & révoque toutes permissions, Passeports, Sauve-gardes* &c. Cette déclaration est datée du Château de Versailles, le 6. d'Août, & publiée, dans Paris, le lendemain. Comme le Roi de France ne disoit rien de particulier, qui l'eût obligé de faire la guerre, les Etats n'eurent pas besoin d'y faire aucune réponse. Toute l'Europe savoit assez, que tout le mal, qu'ils lui avoient fait, consistoit à avoir empêché, par la Triple Alliance, d'envahir le Païs-Bas Espagnol, dont la perte auroit entraîné infailliblement celle des Provinces Unies.

(1) Voyez la même Lettre d'*Arlington*.
(2) Voyez le 1. Tome du Recueuil, par *Leonard*, & les autres recueuils de Traitez, imprimez depuis.

Le Roi d'Angleterre ayant appellé son Parlement, pour lui proposer la guerre contre les Provinces Unies, (3) y fit un petit Discours là-dessus, que l'on avoit auparavant composé en son Conseil. Le Lord *Shaftsbury*, que le Roi avoit fait Chancellier, fut aussi obligé de reciter un Discours qu'il avoit apris par cœur, & où en parlant de la Hollande, il employa le mot de *Caton*, le Censeur : *delenda est Carthago*, il faut raser Carthage; ce qui sembloit regarder particulierement Amsterdam, la Ville la plus considerable de la Province; comme Carthage l'étoit de la côte de l'Afrique, sur la Méditerranée. Ce Seigneur a témoigné depuis qu'il le fit, malgré lui; (4) comme deux de ses Amis l'ont témoigné. Je l'ai ouï dire moi-même, à feu Mr. *Locke*. Le Comte n'étoit nullement pour la Religion Romaine, ni pour le Gouvernement Despotique; qui étoient alors, pour parler ainsi, les deux Idoles de la Cour; mais qu'elle n'adoroit qu'en secret. La Cour ayant voulu le perdre, en le faisant condamner, par un nombre de Juges *Jurez*, comme on parle en Angleterre, il en fut absous malgré elle, & se retira à Amsterdam, où il mourut en MDCLXXXV. 1672.

La guerre, contre les Hollandois, déplut aux bons Protestans, & aux Ennemis du Gouvernement Despotique. Le Roi Charles n'avoit jamais assez d'argent, pour ses Maîtresses. On a débité que s'étant plaint à Colbert de Croissi, qui étoit alors à Londres, que le Roi de France ne lui donnoit pas assez d'argent, pour équiper sa Flotte; l'Ambassadeur de France lui dit que, s'il avoit besoin d'argent, il n'avoit qu'à faire attaquer la Flotte Hollandoise, qui venoit de Smyrne, & des côtes d'Espagne & de Portugal, & qui étoit forte de quarante-quatre Voiles, sous l'Escorte de cinq, ou six Vaisseaux de Guerre. On savoit qu'elle devoit passer dans peu dans la Manche, ne sâchant pas que la guerre fût sur le point de recommencer, entre l'Angleterre & les Provinces Unies. (5) Charles, qui avoit déja commencé la précedente guerre contre les Hollandois, par une semblable perfidie, donna ordre au Chevalier *Robert Holmes*, qui avoit déja attaqué les Colonies, & les Forts des Hollandois sur les côtes de la Guinée, fut chargé de cette exécution, qui étoit aussi mal fondée, que celle-là.

Holmes attaqua cette Flotte le 23. de Mai, avec huit gros Vaisseaux, & trois petits; près de l'Ile de Wight, avec beaucoup de vigueur; mais il fut si bien reçu, qu'il fut obligé de se séparer d'elle, vers la nuit. Le lendemain matin, les Anglois furent fortifiez de quatre gros bâtimens, & de quelques petits; avec lesquels ils retournerent au combat, sans néanmoins pouvoir se rendre maîtres, aussi facilement, qu'ils l'avoient cru, de la Flotte Hollandoise. Mais l'après-dinée ils l'attaquerent une troisiéme fois, dans laquelle *Jean van Nès* l'ainé fut tué, & son Vaisseau coulé bas. Le Capitaine de *Haaze*, qui commandoit l'Escorte, fut tué, après s'être bien acquité de son devoir. Cependant les Vaisseaux Marchands, armez la plupart en guerre, se défendirent, avec beaucoup de bravoure; mais il y en eut quatre de coupez, dont un venoit de Smyrne, & un autre de Messine. Le reste se retira dans les Ports des Etats. Mais il y eut quelques Vaisseaux Hollandois arrêtez en Angleterre, avant la déclaration de guerre.

En-

(3) Voyez le Tome VI. de la *Bibliotheque Choisie* p. 363.
(4) Voyez l'endroit de la Bibl. Choisie.
(5) *Brandt* sur cette année.

1672. Ensuite le Roi d'Angleterre publia, le même jour que le Roi de France, sa déclaration de guerre aux Etats Géneraux.

Cela étoit directement contraire à l'Article XXXII. du Traité de Bréda, qui portoit qu'en cas de rupture, on ne pourroit pas confisquer; ni d'un côté, ni d'autre; les marchandises, ni les effets des deux côtez, qui étoient convenus de la paix; mais qu'on leur accorderoit six mois, pour se retirer, avec ce qui leur appartenoit. Les Etats Géneraux ayant appris que les Anglois en avoient usé ainsi, firent aussi arrêter, dans leurs Havres, quelques Vaisseaux Anglois & Ecossois. Mais les Etats de Hollande, qui ne cherchoient nullement à irriter les Sujets du Roi Charles II. jugerent que quoi que le Roi d'Angleterre eût violé cet article, ils n'étoient pas autorisez par-là à en user de même; parce que ceux, à qui appartenoient les Vaisseaux, étoient venus sous la foi publique, sans entrer dans la perfidie de la Cour d'Angleterre. Les Etats Géneraux furent d'avis de relâcher ces Vaisseaux, & les Anglois en relâcherent aussi quelques-uns, de leur côté; mais le Roi ne relâcha point ceux, qu'il avoit pris de la Flotte de Smyrne; parce que dès ce tems-là il avoit eu dessein de faire la guerre aux Hollandois.

Enfin la guerre fut déclarée à Londres, le même jour qu'à Paris. Dans cette déclaration, Charles disoit *qu'il avoit fait paroître, par toutes ses actions un si grand zele, pour le repos de la Chrétienté, & qu'il s'étoit abstenu si réligieusement de rien entreprendre sur les Etats d'autrui; qu'il avoit sujet de prétendre que tout le monde lui feroit la justice de croire, que c'étoit par une justice indispensable, qu'il se trouvoit alors obligé de prendre les armes.*

Comme les Etats n'étoient nullement en peine de prouver le contraire, & que toute l'Europe en étoit assez instruite; ils ne firent aucun *Manifeste*. Mais ils trouverent à propos de le faire en MDCLXXIV. & le firent publier en Flamand & en Anglois; afin que les deux Nations fussent bien instruites de leur conduite, & de celle du Roi. Nous mettrons ici la substance, de ce qu'ils dirent sur châque Article de la Déclaration du Roi, quoi que cela arrivât plus tard; pour n'y pas revenir, & pour ne pas séparer deux pieces qui ne peuvent pas bien être séparées. Cette guerre de la plume n'est guère moins remarquable, que celle qui se fit par le fer & par le feu, sur la mer. Elle montre même beaucoup mieux, de quel côté, étoit la justice.

Ils disent d'abord „ qu'ils avoient crû auparavant, „ que le soin, qu'ils s'étoient donné de chercher „ la Paix, produiroit quelque effet, & que les „ instances réïterées du Prince d'Orange, surmonteroient enfin les artifices; qu'on avoit fait differer de faire aucune réponse à la Déclaration de „ Guerre du Roi de la Grande Brétagne; pour „ ne pas augmenter la haine, qu'il y avoit entre „ les deux Nations, & pour ne pas faire voir à „ tout le monde, combien un si grand Roi avoit „ été trompé; en souffrant qu'on publiât, en son „ nom un Manifeste, où la Verité est la chose, „ pour laquelle on a eu le moindre égard, & qui „ est plein de choses qui méritent si peu de porter sur leur front un nom si Illustre.

Les Etats ajoûtoient „ qu'après avoir vû que „ toutes leurs offres, aussi bien que celles du Prince d'Orange, avoient été inutiles, & que leurs „ plus fortes instances, avoient non-seulement été „ rejettées, avec mépris; mais comme des injures; comme il paroissoit, par les objections, „ qu'on y avoit faites, contre une Lettre respectueuse, qu'ils avoient écrite à Sa Majesté: Que 1672. „ le soin qu'ils étoient obligez de prendre de leur „ honneur, & ce qu'ils devoient à leurs Sujets ne „ leur permettoient de differer davantage à montrer leur innocence, ni à prouver à toute l'Europe la justice de leurs armes, qu'ils étoient „ prêts à mettre bas, aussi-tôt que la violence de „ leurs ennemis le leur permettroient: comme ils „ ne les avoient prises, que par une nécessité inévitable: Qu'ils croyoient être obligez, avant „ toutes choses, d'assurer Sa Majesté, qu'ils n'avoient aucune intention d'offenser Sa Personne „ Royale, pour laquelle ils avoient toûjours eu, „ & avoient encore tout le respect imaginable, „ quoi qu'ils eussent sujet de se plaindre de ses Ministres: Qu'ils souhaiteroient que les Anglois, „ entre les mains de qui cet Ecrit tomberoit, le „ lussent sans partialité, & sans penser qu'il venoit d'un Ennemi, nom que les Etats ne pouvoient accepter, qu'avec bien du regret; comme étant unis avec eux, par le lien d'une même Religion. Du reste les Etats attribuoient „ à de mauvais conseils, ce que le Roi faisoit contre eux.

C'étoient de purs complimens, que les Puissances sont obligées, de se faire l'une à l'autre; auxquels les Lecteurs un peu éclairez savent bien donner le poids, qu'ils peuvent avoir. Le Roi d'Angleterre continue ainsi: *Immédiatement après nôtre rétablissement, le premier soin, que nous eumes, fut d'affermir la Paix, & d'établir une bonne correspondence, entre nous & nos Voisins, & particulierement avec les Etats Géneraux des Provinces Unies. Nous fîmes un Traité avec eux, sous des conditions si équitables, qu'il n'eût jamais été violé; s'ils eussent été capables de conserver la juste reconnoissance & les sentimens d'amitié, qu'avoient mérité nos bienfaits. Mais nous reposans sur la foi de ce Traité, que nous observions réligieusement de notre part, nous fumes réveillez, par les plaintes de nos Sujets & par leurs rémontrances, & nous reconnumes que c'étoit en vain, que nous prétendions procurer les avantages de nos Royaumes, par des voies de paix, avec les Etats Géneraux; pendant que nos Sujets, dans les Païs éloignez, étoient exposez à leurs oppressions & à leurs injures. Tout l'Eté se passa, en négotiations, dans lesquelles nous fimes tout ce qui dépendoit de nous, pour les porter à des conditions raisonnables. Mais, quoi que nous pussions faire, nous n'y avançames rien, & plus nous nous relâchions à leur faire des propositions avantageuses, plus ils se tenoient fermes & s'éloignoient de tout accommodement. En suite la guerre commença en* MDCLXV., *& dura jusqu'à* MDCLXVII. *Nos pertes & nos victoires, arrivées en ce tems-là, devroient être encore assez avant dans leur mémoire, pour leur représenter que d'orenavant, ils devoient observer plus fidelement leurs Traitez. Mais aulieu de cela, la Paix ne fut pas plûtôt conclue, que, selon leur coûtume ordinaire, ils se porterent à enfreindre les Articles, & à traverser tout de nouveau nôtre négoce.*

On pouvoit bien dire alors sur le commencement de cette Déclaration, & sur la suite, que *le Papier ne rougit pas*, quoi qu'on y écrive. Le Roi étoit plus convaincu, que personne, qu'il faisoit tort aux Etats.

Voici ce que les Etats Géneraux répondirent à cela: „ Nous n'avons jamais voulu douter des „ intentions paisibles & génereuses du Roi de la „ grande Brétagne. Nous sommes assez persuadez, que toute la mesintelligence, qu'il y a eu „ entre nous, depuis son rétablissement, a été un „ effet des Conseils de personnes, mal-intentionnées pour nous. Mais comme pour ce qui regarde la personne de Sa Majesté, que nous ne vou-

1672 „ voulons pas contredire, ils ajoûtent diverses „ accusations, sans fondement; un petit & fidele narré de ce qui s'est passé de plus considerable, avant le Traité de Bréda, suffira pour démontrer laquelle des deux Parties a pris le plus „ de soin pour entretenir une bonne correspondence, entre les deux Nations, & qui a cherché la paix le plus réellement, & avec le „ plus de zèle.

„ Quand S. M. de la G. B. fut miraculeusement rappellée au Gouvernement de ses Royaumes, il lui plut de choisir une de nos Villes, „ pour y attendre les Députez & les Vaisseaux, „ qui le devoient venir prendre, pour le mener „ en Angleterre. Pendant ce tems-là, nous lui „ donnâmes toutes les marques possibles du respect, que nous avions pour sa personne, & de „ l'ardent désir que nous avions d'entretenir, avec Elle, une amitié inviolable. Ce que nous „ fimes, à cet égard, fut si agréable à S. M. & „ la persuada si fort de nôtre sincerité, qu'Elle „ reconnut que nous en avions plus fait, qu'Elle „ n'en avoit attendu, & nous assura qu'Elle vouloit entretenir, avec nous, une plus étroite „ amitié, que n'avoit fait aucun de ses Prédecesseurs; & nous dit que son rétablissement ne seroit pas moins avantageux à nos Sujets, qu'aux „ siens, & qu'ils en recueuilliroient les fruits également. Il avoit même ajoûté, *comme on l'a dit en son lieu*, qu'il seroit jaloux, si nous preferions l'amitié d'une autre Puissance à la sienne. Il se fit alors plusieurs propositions, pour „ faire de nouveaux Traitez, après quoi, nous „ envoyames en Angleterre, une solennelle Ambassade; pour finir ce qui avoit été commencé, „ & offrir de nôtre part tout ce qui étoit faisable. Mais nos Ambassadeurs ne furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'apperçurent qu'il s'étoit „ fait un grand changement dans l'esprit du Roi, „ à nôtre égard, & que des gens mal-intentionnez s'étoient emparez de l'esprit de S. M. depuis „ qu'Elle avoit quitté la Haie; de sorte qu'au „ lieu de conclurre l'Alliance, qu'Elle avoit proposée Elle-même, Elle commença à se joindre „ à d'autres Puissances contre nous. Quoi que „ la guerre, que nous avions avec le Portugal, „ fût une chose que l'on pouvoit justement garantir; il nous menaça de rompre avec nous, „ si nous ne faisions pas la Paix, avec ce Royaume. Cependant les Ambassadeurs des Etats, „ après avoir long-tems travaillé à obtenir un „ Traité, que l'on avoit projetté auparavant, dès „ que le Roi étoit à la Haie, ne purent obtenir „ de lui autre chose; que les conditions, que Cromwel avoit accordées en MDCLIV. & le Traité „ ne put être conclu, qu'avec beaucoup de peine, & en acceptant divers articles, plus desavantageux, que ceux de l'an MDCLIV.

„ Après avoir surmonté ces difficultez, & donné au Roi de la Grande Brétagne, des marques „ si particulieres de l'estime que l'on avoit pour „ lui; comme on croyoit avoir jetté les fondemens d'une Paix solide, il fallut y ajoûter ce „ que le Roi demanda. Il ne se contenta pas de „ cela, mais, sur les plaintes de quelques Marchands particuliers, il attaqua l'Etat sur les côtes de la Guinée, & sur celles de la Nouvelle „ Hollande en Amerique, & cela au milieu de la „ Paix, & sans aucune déclaration de guerre. Il „ arrêta, en même tems, les Vaisseaux Hollandois, qui passoient le long des côtes d'Angleterre, sans aucune déclaration de guerre. Cette „ étrange conduite fut enfin suivie d'une déclaration de guerre, pendant laquelle les Etats ne „ refusoient pas d'écouter les propositions, que 1672. „ faisoient des Puissances neutres & desinteressées; „ pendant qu'il y avoit eu quelque esperance, „ qu'on pourroit s'accommoder. L'Ambassadeur „ des Etats Géneraux demeura même à Londres, „ pendant la plus grande partie de la guerre, après avoir en vain présenté l'alternative, par „ laquelle la Paix avoit été faite, par l'intervention de la France.

Si l'on écoute Charles II. les Etats *étoient obligez, par un Article du Traité de Bréda, d'envoyer des Commissaires à Londres, pour le règlement du Commerce des Indes. Mais ils étoient si éloignez de faire leur devoir là-dessus, que lors*, dit-il, *que nous leur envoyâmes nôtre Ambassadeur, pour les en sommer, il fut trois ans à attendre inutilement satisfaction, sur ce point, & ne put obtenir aucune surséance des injustices, que ses Sujets recevoient d'eux, en ce païs-là.*

„ La premiere infraction, *disent les Etats*, dont „ les Anglois se plaignent, & qui doit vrai-semblablement être très-considerable, puis qu'elle „ est la premiere, a quatre differents chefs. On dit „ 1. Que nous étions obligez, par le Traité de Bréda, d'envoyer des Commissaires à Londres, „ pour règler le Négoce des Indes; ce que nous „ n'avons pas fait: 2. Que cela força le Roi de „ la Grande Brétagne de nous envoyer un Ambassadeur, pour nous rappeller dans l'esprit ce „ que nous avions promis: 3. Que cet Ambassadeur ne put tirer aucune satisfaction de nous, „ pendant trois ans, par rapport aux Articles essentiels: 4. Que l'on s'abstînt de faire aucun tort aux Sujets de Sa Majesté, en ces „ Païs.

„ Sur quoi, on doit remarquer, *selon les Etats*, „ que c'étoit-là le premier Manifeste, où le premier Article fût une pure supposition, & où „ toutes les matieres de fait fussent fausses, n'y „ ayant rien qui fût conforme à la Verité: 1. Il „ n'a point, dans le Traité de Bréda, été arrêté qu'on enverroit de Hollande des Commissaires à Londres; pour quoi que ce fût, & „ moins encore qu'on y enverroit quelcun, pour „ règler ce qui regardoit le Commerce des Indes „ Orientales; & cela étant, on a sujet d'être surpris de la hardiesse de ceux; qui osent assurer, „ devant toute l'Europe, une chose qui se réfute „ d'elle-même. 2. Comment seroit-il possible, „ que le Roi de la Grande Brétagne envoyât un „ Ambassadeur, pour nous rappeller ce qui n'avoit jamais été, & que nous ne pouvons pas avoir promis, parce qu'on n'en dit pas un mot. „ 3. Comment pouvoit-on fonder des Articles essentiels & des engagemens, puis qu'on ne convint de rien de semblable, dans le Traité de „ Bréda, & quelle satisfaction pourroit-on nous „ demander pour cela? 4. Nous pouvons dire, „ avec verité, que nous n'avons pas oüi dire, „ depuis la derniere Paix, que nôtre Compagnie „ des Indes Occidentales, ait fait aucun tort aux „ Sujets du Roi de la Grande Brétagne, ou qu'on „ ait exercé quelque violence contre eux. L'Ambassadeur du Roi n'en a porté aucune plainte, „ comme il l'auroit fait, s'il y eût eu quelque sujet de le faire. L'Injustice de cette plainte est „ d'autant plus grande, que la Compagnie Angloise des Indes Orientales ayant été chargée, „ par la Cour, de lui apporter ses Griefs, avec „ une liste des injures qu'on lui avoit faites aux „ Indes, depuis la Paix de Bréda, avoit déclaré, par écrit, qu'on ne lui en avoit point „ fait.

„ Mais ce qui n'est guère moins surprenant, „ que

1672. „ que le reste est qu'on se plaint, que nous avons „ fait une infraction à la Paix de Breda, par rapport au négoce des Indes Orientales, dont il „ n'est pas fait mention, dans ce Traité; aulieu „ de nous savoir gré, de ce que nous avons fait, „ à cet égard, sans y être obligez par aucune „ Convention; seulement pour faire voir au Roi „ & à la Nation Angloise, à quel prix nous voulions conserver leur amitié.

„ Pour dire, en peu de mots, comment la „ chose se passa, la Paix, qui se traitoit à Bréda, „ étant fort souhaitée, par la plus grande partie „ de l'Europe; & le tems étant trop court, pour „ entrer en Négotiation avec l'Angleterre, afin „ de faire un Traité de Marine, entre la Grande „ Brétagne & les Provinces Unies; on convint „ que, par provision, on se serviroit de celui, „ que les EE GG. avoient fait en MDCLXII. „ avec la France, à commencer depuis le 26. Article, jusqu'au 42. inclusivement. On convint „ aussi qu'après la Paix conclue, on choisiroit des „ Commissaires des deux côtez; pour convenir „ entre eux d'un Règlement sur la Marine, pour „ le bien des Négotians des deux Nations. Ce „ Traité ne devoit regarder que les Marchandises „ de Contrebande, pour prévenir l'interruption „ du Commerce, avec les Nations neutres. Cela „ étoit toute autre chose, qu'un règlement sur „ le Commerce des Indes. Outre cela, l'Hiver „ suivant, l'Angleterre ayant résolu la conservation du Païs-Bas Espagnol, & nous ayant envoyé le Chevalier Temple, on conclut, avec „ lui, trois Traitez en peu de tems; dont l'un „ étoit une Ligue défensive réciproque, l'autre „ de la défense des Païs-Bas; & le troisiéme un „ Traité de Marine, qui fut conclu le 17. de Fevrier MDCLXVIII., & qui ne laissa aucun lieu „ à nommer des Commissaires, comme on en parloit à Bréda.

„ Après la conclusion de ce Traité, quelques „ Marchands Anglois représenterent à la Cour, „ que certains Articles étoient équivoques & impraticables; sur quoi le Chevalier Guillaume „ Temple présenta un Mémoire, daté du 26. de „ Novembre, sans parler du Commerce des Indes. Mais le 1. de Decembre suivant, il donna „ aux Commissaires de l'Etat deux Articles du „ Traité de Marine, dont on se plaignoit, & „ leur joignit quatre Articles de plus; comme „ pour servir de règle, entre les deux Compagnies, dans leur Négoce de l'Orient. Mais, „ dans le fonds ce n'étoient que des demandes, „ que la Compagnie faisoit, pour son propre avantage; sur quoi nous ne devons pas oublier „ de dire que ni dans le Mémoire, que cet Ambassadeur nous remit, ni dans les Conférences, „ qu'il eut avec nos Députez, il ne fit point de „ mention du Traité de Bréda, & ne fonda jamais ses demandes là-dessus; ni sur autre engagement, qu'on lui eût accordé, de nôtre „ part.

„ Le tout fut remis à nôtre Assemblée, le même jour, où après que la chose eut été sérieusement débatue, quoi que nous eussions pû refuser de faire aucun changement, sur cette affaire, dans un Traité déja conclu & ratifié, „ dans les formes accoutumées; on essaya d'accommoder cette affaire à Londres, en la remettant à Van Beuning; mais il ne put en venir à bout.

Ils ont passé plus avant, disoit le Roi de la G. B. *dans les Indes Occidentales, car, par un Article du même Traité, nous étions obligez de leur restituer Surinam; & par d'autres Articles de la même Paix, ils étoient aussi obligez de permettre à nos Sujets, qui sont en cette Colonie, de se transporter, avec leurs effets, dans nos autres habitations. En vertu de ce Traité nous leur livrames cette Place, & non-obstant cela ils y retinrent tous nos Sujets, excepté le Major* Bannister, *qui fût envoyé en un autre endroit, à cause qu'il souhaitoit de se retirer, conformément aux Articles du Traité. Notre Ambassadeur, se plaignant de cette injustice, obtint enfin, après deux ans de sollicitations, un ordre pour l'exécution de ces Articles. Mais quand nous envoyames deux Commissaires & des Vaisseaux, pour retirer nos Sujets; les Hollandois, selon ce qu'ils l'avoient auparavant pratiqué, pendant plus de quarante ans, dans l'affaire de Poleron, envoyerent des ordres secrets contraires à ceux, dont nous étions convenus avec eux, en public; de sorte que le voyage de nos Commissaires en ce lieu ne servit qu'à transporter les plus miserables de nos sujets, & à rapporter seulement les prieres ardentes, que faisoient les plus riches & les plus accommodez, pour sortir de cette captivité. Ensuite de quoi, nous fimes nos plaintes, au Mois d'Août dernier, par des Lettres que nous écrivimes aux Etats Géneraux, pour demander qu'on donnât ordre aux Gouverneurs, pour l'entiere exécution de ces Articles. Jusqu'ici nous n'avons reçu aucune réponse, ni aucune satisfaction là-dessus.* 1672.

„ Surinam, *répondirent les Etats*, est une Colonie sur les côtes de la Guiane, en Amerique, „ qui appartenoit aux Anglois, & dont quelques „ Vaisseaux, que nous avions envoyez là, pendant „ la derniere Guerre, le 6. de Mars MDCLXVII. „ N. S. se saisirent. Nos Officiers accorderent une capitulation aux habitans, où il y avoit, entre autres choses, que lors qu'ils voudroient sortir de la Colonie, il leur seroit permis d'y vendre leurs biens, & qu'en ce cas-là le „ Gouverneur auroit soin de leur transport, avec „ leurs effets, à un prix raisonnable.

„ Quelques mois après, que nous nous en fumes „ mis en possession, les forces Angloises en firent „ de nouveau la conquête. Mais comme on convint, par le Traité de Bréda, qu'on se rendroit „ réciproquement ce que l'on s'étoit pris, de part „ & d'autre, & qu'on se transporteroit des deux „ côtez le droit de Souveraineté des places, dont „ on se trouveroit en possession, le 20. de Mai „ S. N. de l'an MDCLXVII. & que nous nous „ trouvames en possession de Surinam, cette Colonie nous appartint & devoit nous être rendue, conformément au Traité; comme cela „ se fit enfin, après de longs délais, & nos instances réïterées, par l'ordre du Roi de la Grande Brétagne, daté du 8. de Juillet MDCLXVIII. „ Comme nous fumes en possession, pour une seconde fois, de cette place, un nommé *Bannister*, qui commandoit là, quand nos Officiers y „ porterent les derniers ordres du Roi d'Angleterre de nous la rendre, déclara à nôtre Gouverneur que c'étoit son dessein de quitter cette „ Colonie, & de profiter du benefice de la Capitulation, comme il avoit droit de le faire. Mais „ non content de demander pour lui, ce qu'on „ ne lui auroit pas refusé, il se conduisit, comme s'il eût encore été le Gouverneur de la Colonie, & demanda, d'une maniere hautaine, „ la même permission au nom de plusieurs particuliers de la même Colonie; comme leur Député, & ainsi autorisé par ces gens-là. Là-dessus le Gouverneur Hollandois ayant été averti, que Bannister cabaloit jour & nuit, dans „ la Colonie, & faisoit d'une maniere séditieuse „ des promesses, ou des menaces à ceux qui „ voudroient, ou qui ne voudroient pas se joindre à lui, & tâchoit d'engager le plus de mon- „ de

1672. „ de à se retirer avec lui ; ce qui étoit contraire „ à la Souveraineté de Surinam cedée aux Etats, „ par la Paix de Bréda ; en vertu de laquelle , „ tous les habitans de la Colonie étoient devenus „ Sujets des Etats ; d'où il s'ensuivoit qu'ils n'a- „ voient pas droit de s'assembler , ni agir comme „ un Corps, sans la permission des Etats Géne- „ raux, & bien moins encore de cabaler contre „ leurs interêts , comme faisoit Bannister. Là- „ dessus le Gouverneur de la Colonie, établi par les „ Etats, ne croyant pas être Juge competent, pour „ punir cet homme, l'envoya en Hollande ; afin „ que l'Etat le punit, comme il trouveroit à pro- „ pos. Quand il fut arrivé , le Chevalier Tem- „ ple interceda pour lui ; & les Etats lui rendi- „ rent sa liberté.

Les Etats défendent plus au long leurs droits , comme on le pourra voir dans l'Original ; car nous ne nous sommes pas proposez de dire tout ce qu'on peut savoir de l'Histoire des Provinces ; mais seulement de ce qui mérite le plus, qu'on y fasse quelque réflexion.

Il n'est pas surprenant, dit Charles II. *si les Hollandois ont outragé nos Sujets, en des Païs éloignez, puis qu'ils osent en user , avec si peu de respect à l'égard de nôtre personne, & à l'égard de l'honneur de cette Nation* (l'Angloise) *puis qu'il y a à peine une Ville en leur Territoire, qui ne soit pleine de Peintures insolentes, ou de fausses Médailles Historiques & de faux revers. Quelques-unes de ces choses ont été exposées en public, par les Etats eux-mêmes, & au tems auquel nous étions unis ensemble , de conseils , pour le soûtien de la Triple Alliance, & de la Paix de la Chrétienté. Cela seul étoit suffisant, pour nous donner du déplaisir, & digne du ressentiment de tout le Royaume.*

„ Après les prétendus Outrages, *répondirent les* „ *Etats Généraux*, faits aux Sujets du Roi de la „ Grande Brétagne en des lieux éloignez , on „ vient présentement aux affronts , que nous a- „ vons faits ici (ce que l'on assure sans fondement) „ à sa Royale Personne , & à la Nation Angloi- „ se ; ce qui seul a été suffisant pour causer du „ déplaisir à Sa Majesté, & pour nous attirer le „ ressentiment de tous ses Sujets. Cela ne signi- „ fie , en autres mots , autre chose , sinon que „ pour punir l'ambition d'un Bourgmestre d'une „ seule Ville, qui s'étoit fait tirer avec trop de va- „ nité ; il faut mettre toute l'Europe en feu, & „ regarder cela comme un crime si horrible, qu'il „ ne puisse être lavé, que par un Déluge de sang „ humain.

„ Mais pour répondre, avec plus d'exactitude, „ nous ne pouvons pas être assez surpris de la con- „ duite de la Cour d'Angleterre ; qui croit justi- „ fier pleinement une guerre, où l'on répand tant „ de sang innocent , & où l'on désole tout ; en „ faisant des contes , qui n'ont aucun fondement „ dans la Verité, & qui sont entierement indignes „ de la gravité d'un Manifeste ; & cela en parlant „ de Peintures faites mal à propos , de fausses „ Médailles, & de Colomnes ; dont on dit que „ nos Villes sont pleines. Premierement, si par „ *faux pilliers* (qui est une expression un peu par- „ ticuliere) ils entendent *des pilliers* , que nous „ aiyons dressez , au deshonneur du Roi de la G. „ B. ou de la Nation Angloise ; on ne trouvera „ point que nous aiyons pensé à rien faire de sem- „ blable.

Mais il faut remarquer que ceux, qui dresserent ce Manifeste, se sont trompez dans le sens de ces mots Anglois : *false historical Medals and Pillars*, qui signifient *de fausses Médailles historiques & de faux revers.* Ce mot est un peu vieux , car *pile* se prenoit autrefois pour un revers , comme *Skinner* l'a remarqué dans son *Etymologicum Anglicum*, imprimé à Londres l'an MDCLI. Si l'on avoit consulté quelque homme habile, en cette sorte de choses, on en auroit pu apprendre ce que c'étoit que *false historical Medals and Pillars.* Mais les Politiques éloignent souvent, mal à propos, les Gens de Lettres de leurs Maisons ; pour y recevoir des Gens sans Lettres , mais qui s'abaissent jusqu'aux choses les plus viles. Si on en usoit autrement , on éviteroit souvent de lourdes fautes ; pourvû qu'on ne consultât, que des Gens de Lettres qui eussent donné des preuves de leur discretion & de leur capacité. 1672.

On lit ensuite, dans la Réponse des Etats, que „ pour ce qui regardoit les Médailles , que les „ Anglois nommoient *fausses* , ils n'en reconnois- „ soient qu'une qui fût vraie , où la Paix & la „ Guerre étoient empreintes. C'étoit une Mé- „ daille où l'on voyoit d'un côté la *Guerre* , & „ de l'autre l'*Abondance* & la *Paix* , ayant sous „ leurs pieds la *Discorde* , vêtue comme une *Fu-* „ *rie.* Cette Médaille même n'avoit pas été fai- „ te, par l'ordre de l'Etat ; mais comme elle ne „ renfermoit rien, dont on pût se choquer , une „ Province avoit accordé à celui , qui l'avoit fai- „ te , le privilege de la vendre seul.

Ils ajoûtoient encore „ que quoi qu'elle ne pût „ blesser personne , il y avoit des gens, qui a- „ voient tâché d'irriter le Roi de la Grande Bré- „ tagne, contre cette Médaille ; sur quoi les Etats „ retirerent le Privilege & supprimerent la Mé- „ daille, autant qu'il étoit possible.

„ Pour *les Peintures* , que les Anglois nom- „ moient *abusives* , & dont ils prétendoient que „ les Villes de Hollande étoient pleines ; le bruit, „ qu'on en avoit fait là-dessus, étoit fondé sur „ un Portrait, que les Echevins de Dordrecht a- „ voient fait faire du Sr. *Corneille De Witt* , qui „ étoit alors Bourgmestre de cette Ville. Les „ Echevins, par une civilité, en quelque manie- „ re excessive , avoient ordonné qu'on mît ce „ Tableau dans la Chambre , où le Conseil de la „ Ville s'assembloit. Dans ce Tableau , il avoit „ un bâton de commandement à la main ; parce „ que , dans la guerre précedente , il avoit été „ sur la Flotte , comme Député de l'Etat. Le „ Peintre avoit joint à côté une riviere , où l'on „ voyoit plusieurs Vaisseaux , dont quelques-uns „ paroissoient être en feu. De l'autre côté , on „ voyoit une corne d'abondance, de laquelle sor- „ toient toutes sortes de biens. Ce qui signifioit „ que la Guerre avoit fait place à la Paix. Sur „ quoi on remarquoit 1. que l'Etat n'avoit eu „ aucune part à faire ce Portrait, ni à le placer, „ là où il étoit : 2. Que ce n'étoit pas même la „ Ville de Dordrecht, qui l'avoit fait faire, mais „ seulement quelques Echevins, qui étoient des „ amis particuliers de Corneille de Witt : 3. Que „ ce Portrait, quel qu'il pût être, étoit dans une „ Chambre particuliere ; où personne n'entroit , „ que le Conseil de la Ville , qui seul avoit droit „ d'y entrer : 4. Qu'il n'y avoit rien d'*abusif* en „ toute cette Peinture , & que tout ce qu'on y „ pouvoit reprendre étoit la vanité de celui, qui „ avoit ou recherché, ou accepté cet honneur , „ qu'un homme plus prudent auroit refusé.

Les Anglois regardoient ce Tableau, comme une espece de Trophée, qu'on avoit dressé, en Hollande, en l'honneur de l'Expédition de Corneille De Witt, contre les Vaisseaux Anglois, qui avoient été brulez à Chattam.

Il y a encore ici un mot Anglois, qu'on n'entendit pas bien. C'est le mot *abusive*, qui signifie in-

1672. *insultant*, ou *moqueur*, comme on le verra dans les meilleurs Dictionaires Anglois. Un homme de Lettres, versé dans la Langue Angloise, auroit pu facilement empêcher, pour le dire encore une fois, qu'on ne commît cette autre bévue. „ Excepté cette seule Peinture, *continuoient les Etats*, „ nous n'avons pas apris qu'on eût rien commis, „ dont on se soit plaint; & s'il y avoit eu quelque chose d'insultant, les Ministres de Sa Majesté Britannique, qui avoient demeuré en Hollande, s'en seroient bien apperçus, & auroient demandé que les Auteurs, ou ceux, qui l'avoient publiée, fussent punis. Ce qui est une preuve claire, que rien de semblable n'étoit venu à la connoissance du Public. En cas qu'il se soit vendu, ou distribué quelque chose (ce que les Etats ne croyent pas) comment pouvons-nous être responsables, ou avoir eu la main, en une chose, qui n'est jamais venue à nôtre connoissance?

„ Sa Majesté Britannique voudroit-elle demander de nous, sous peine de nous faire la guerre, que nous fissions dans les terres de nôtre obéïssance, plus qu'Elle ne peut Elle-même empêcher dans ses Royaumes; où l'on sait assez qu'il se fait des libelles virulens, contre sa personne & son gouvernement, & qui se répandent, malgré les plus rigoureuses recherches? Il se pourroit bien faire, que sa propre Cour n'en fût pas plus exempte, que le reste du Royaume. La liberté, que prennent ses Sujets est si génerale; que ses plus secrets appartemens n'en ont pas été exempts. Ses Ministres ont bien encore été plus mal traitez, puis que son Chancellier a avoüé, dans le discours, qu'il a fait à l'ouverture de la premiere session du Parlement, qu'ils avoient été accusez de Trahison & de Follie, & avoient été traitez, même dans les *Cafez*, de *Fous* & de *mal-honêtes Gens*. Ce sont ses propres paroles.

„ Après tout cela, avec quelle justice peut-on se plaindre de nous, qui, dans la plus grande chaleur de toutes nos guerres, n'avons commis aucuns excès, qui approchent de ceux-là, & qui, en cette derniere guerre, avons supprimé, sous de grandes peines, de nôtre propre mouvement, deux Ecrits; qui parloient avec trop peu de respect de la personne du Roi de la G. B. quoi que l'Auteur fût très-affectionné au bien de nôtre Etat.

Mais, dit Charles II. *nous sommes pressez, par des considerations encore plus pressantes, que celles qui nous regardent nous mêmes; c'est la conservation de nôtre Commerce, d'où les richesses & la prosperité de nos Sujets dépendent, & leur défense au dehors, contre la violence & l'oppression, & contre les Hollandois, qui nous affrontent presque dans nos propres ports. Ce sont là des choses, qui leur ont attiré nôtre indignation.*

Comme cet Article étoit difficile à entendre, & n'étoit soûtenu d'aucune preuve, les Etats le regarderent, comme une introduction à ce qui suit, & crurent qu'on le pouvoit mieux réfuter, en répondant aux matieres de fait, dont il est parlé dans la suite.

Le droit du Pavillon, dit Charles II. *est si ancien, que c'est une des Prérogatives des Rois nos prédecesseurs & la derniére, dont le Royaume doit se départir. Il n'a jamais été contesté, & il a été reconnu expressément dans le Traité de Bréda. Néanmoins l'Eté passé, il a été non seulement violé, par ceux qui commandoient leurs forces, par Mer, & approuvé ensuite à la Haie. On représenta même, dans la plûpart des Cours de la Chrétienté, qu'il étoit ridicule de l'exiger d'eux. Ingrate insolence de nous contester le Domaine de ces Mers! eux qui sous le regne du Roi nôtre Pere, se tenoient bien obligez, qu'on leur permît d'y pêcher, en prenant la permission & payant un tribut! eux qui ne sont présentement en état de nous contester cela, que par la protection de nos Ancêtres, par la valeur & par le sang de nos Sujets!* 1672.

„ C'est ici, *répliquent les Etats*, la grande baterie des Ministres Anglois, & sur quoi ils s'appuyent le plus. Avant cette prétension, ils ne savoient comment surmonter les difficultez, qu'on leur faisoit. Ils avoient résolu de nous faire la guerre, comme ils l'avoient promis à la France; & ils se flattoient que cela serviroit à avancer les desseins particuliers, qu'ils avoient faits chez eux. Mais ils n'avoient pas de raison assez populaire, pour échauffer leur Nation contre nous. Ils avoient besoin de quelque chose de plus fort, que des Peintures & des Médailles. Dans cette vue, ils détacherent un Yacht, pour chercher nôtre Flotte, qui étoit à l'ancre, sur nos côtes; pour demander à nos Amiraux, qu'ils eussent à baisser leurs Pavillons, & leurs Voiles; dans l'esperance que cette nouveauté feroit naître quelque accident, propre à pousser leur dessein. Cela leurs ayant, comme nous l'avons trouvé depuis, trop bien réüssi; nous avons cru qu'il étoit nécessaire, avant que d'y répondre plus amplement, de déclarer au Roi & à toute la Nation, que, pour nous, nous serions fâchez de leur refuser aucune Prérogative, qui leur appartienne, ou de leur ôter rien de ce qu'ils soûtiennent leur être dû, quand ils ne s'en servent pas contre nous; & de leur dire que nous esperons aussi qu'ils auront assez d'équité, pour nous écouter, en nos justes défenses; & que le grand bruit, que font les auteurs de cette guerre, ne diminuera point, dans leurs esprits, la force de nos réponses.

„ Pour bien éclaircir cette matiere, il faut remarquer que jusqu'à l'an MDCLIII., comme il n'y avoit eu aucune contestation sur le Pavillon, entre la Nation Angloise & nous, cette question n'avoit point été mise sur le tapis, en aucun Traité. Châcun étoit assez accoûtumé à faire ce qu'il falloit faire, dans ces cas; & l'on ne nous demandoit point de faire autrement, qu'on n'avoit accoûtumé. Ce qui est une preuve que les Anglois n'avoient demandé de nous, que ce que nous étions disposez à leur rendre.

„ C'est encore une chose très-digne d'attention, que l'Angleterre n'a jamais crû devoir assurer, par un Traité formel, son Droit touchant le Pavillon; jusqu'à ce qu'elle ait commencé à soupçonner qu'on pourroit faire difficulté de lui rendre, comme à une République, l'honneur, qu'on avoit rendu à leurs Rois. Cela les engagea à en mettre un Article, dans le Traité de l'an MDCLIV.

„ Il y a une troisiéme remarque à faire, c'est que la Cour d'Angleterre, aulieu d'entrer avec nous, en une Alliance étroite, telle que S. M. elle-même la proposa, quand Elle étoit avec nous; a seulement renouvellé le Traité, que nous avions fait avec Cromwel, avec quelques additions.

Il y a d'autres remarques, sur cette matiere, qu'on pourra chercher dans l'Original; que nous ne toucherons point, parce que ce ne sont pas des choses, qui soient essentielles à cette Histoire, ne contenant que des contestations, & des reproches, qui furent suivies d'une declaration de guer-

1672. re, de part & d'autre. Ceux qui liront la déclaration de guerre des Anglois, & la réponse qu'y firent les Hollandois, s'appercevront aisément, que les Anglois avoient été gagnez par les François, & qu'ils avoient conspiré la ruine totale de la République; que la France devoit attaquer par Terre, & les Anglois par Mer, soûtenus d'une Flotte Françoise. Du côté de la Mer, ils étoient en état de se défendre, parce qu'ils avoient des Vaisseaux bien montez, & bien commandez par Ruiter, & les autres Officiers de Marine; mais il n'en fût pas de même de l'Armée de Terre; où il n'y avoit point de Corps assez fort, à opposer à l'Armée Françoise, ni aucunes Places, suffisamment fournies, ni de Gouverneurs assez courageux, ou assez habiles, pour les défendre, comme il faloit.

On accusa le Pensionaire de Hollande, & son Parti de tout le mal, qui arriva, & quoi que le Parti contraire, en les traversant en tout, contribuât à faire tomber la République, dans le danger, ou elle se trouva; on chargea de tout le mal, qui arriva, le seul Parti, qui eût le dessous. En effet, quand on vit qu'on seroit obligé d'employer le Prince d'Orange; il étoit de la prudence de ceder au torrent, & de s'appliquer, dès l'année précedente, à lever incessamment une Armée de Terre, pour s'opposer à la marche de celle de France. Mais l'opiniâtreté est un vice assez commun aux grands Génies, qui ne veulent pas avoir le démenti de ce qu'ils ont entrepris, comme ils le croyent, pour de bonnes raisons, quand même ils se trompent.

Si le Pensionaire avoit été bien informé de la disposition de la Cour d'Angleterre & de ses Ministres, il auroit sû qu'elle étoit composée d'ennemis jurez des Provinces Unies, & de la Religion que l'on y professe. On a une Histoire abregée du Regne du Roi Charles II. depuis l'an MDCLX. jusqu'à l'an MDCLXXVIII. (1) composée par un Prélat qui avoit vêcu en ce tems-là, & qui avoit auparavant été Indépendant, & grand flatteur de Cromwel; mais qui gagna, ensuite, par des principes tout contraires, la faveur de Jaques II. Il dit, (2) que l'état où se trouvoit le Roi Charles II. en ce tems-ci, lui fit penser à rompre la Triple Alliance; à faire la Guerre aux Hollandois, sans leur envoyer aucun Ambassadeur, pour leur demander réparation; & à faire une Alliance, contre eux, avec le Roi de France: *Qu'il n'y avoit point de Droit d'Alliance, entre le peuple d'Angleterre & les Hollandois; qu'ils ne formoient pas une juste & une légitime République; que c'étoit un Asyle de Brigands & de Pirates: Que ces Nations étoient naturellement ennemies; que les Hollandois auroient des guerres perpetuelles contre l'Angleterre, tant par leur inclination naturelle, que pour le gain, que ces gens sordides cherchent principalement: que cette Nation vaine, qui veut imiter l'ancienne Rome, songeoit à l'Empire du Monde: qu'elle avoit, depuis long-tems, aspiré à avoir le Négoce de toute la Terre: que le Roi d'Angleterre s'étoit opposé à leur Ambition immense: Que si elle avoit vaincu les Anglois, elle auroit l'Empire de la Mer sans rival; qu'étant maîtresse de la Mer, elle le seroit bien-tôt de la Terre; que la Guerre étant de nature, qu'il falloit que l'une, ou l'autre Nation perît, il falloit d'abord détruire Carthage. Mais si l'on dit que c'est violer les Droits des Alliances* (il veut dire *le Droit des Gens*) *que de commencer la Guerre, sans l'avoir déclarée; on n'a qu'à répondre, que l'on n'a pas à faire à un ennemi légitime; Que c'est une Nation, qui a rompu toutes les Alliances, & qu'il ne faut pas garder la foi à des perfides: Que les Bataves avoient toûjours trompé les Hommes & les Dieux: que ces parjures étoient déchus du Droit des Gens; Qu'enfin ils ne faisoient point de scrupule de rompre les Alliances, qu'on ne leur devoit point garder de foi; & que les Anglois le devoient faire moins que personne, eux qui avoient été si souvent trompez par leurs parjures, après tant d'Alliances. Ils n'avoient qu'à se souvenir* d'Amboine, *de* Surinam, *& du dernier Traité fait à* la Haie; *dont la cire n'étoit pas encore séche, qu'ils l'oublierent, en sorte qu'ils refuserent le Salut aux Vaisseaux du Roi: Qu'ils se souviennent de l'attentat fait sur les côtes de la Guinée, où ils avoient attaqué, à l'improviste, Holmes,* (3) *qui navigoit sur les bords de l'Afrique, & qui les vainquit, en se défendant, aussi bien que les Canons qu'on avoit déchargez, sur lui; Qu'ils n'avoient pas laissé, en son absence, de se plaindre au Roi des Pirateries d'Holmes; & qu'ils se souviennent encore de l'action scélerate de* Ruiter, *qui ayant attaqué les Pirates Algeriens, avec la Flotte Alliée des Anglois, s'en alla, en secret, par ordre des Etats, sur les côtes de Guinée, où il prit, par un perfide Brigandage, tout ce qu'avoient les Anglois, qui ne s'attendoient à aucune hostilité. Enfin*, dit encore Parker, *on doit se ressouvenir que si l'on violoit, en quelque maniere, le Droit des Alliances, il le faut faire, pour en tirer une si grande recompense; car le Roi pourra*, disoit-il, *prendre bien-tôt la Flotte de Smyrne, & par cette seule prise, il pourra se dégager de toutes ses dettes, & payer la solde aux Soldats, dans la suite de la guerre* &c. Je ne copierai pas davantage un Auteur, dont on peut voir l'impieté & la barbarie, en lisant seulement ce que je viens de rapporter; & encore mieux en parcourant les IV. *Livres de Mémoires, touchant ce qui étoit arrivé, de son tems*, sous le Regne de Charles II. On n'a jamais rien lu de plus emporté & de plus impudent, que cet Ouvrage. Ceux qui le liront, reconnoîtront que Mr. *Burnet* n'a rien dit, dans ses Mémoires, pour l'Histoire de son tems, de cet étrange Esprit, qu'on ne puisse facilement croire; excepté peutêtre ce qu'il dit de son savoir, qui ne paroît guère en ce Livre. Ce Livre est trop plein de fautes de jugement, & écrit en trop mauvais style; pour ne pas avoir du mépris, pour un homme, qui est capable d'écrire de semblables choses, & de les exprimer si mal. Les Payens même, oui les Payens, auroient eu honte d'écrire une semblable rapsodie, pleine de mensonges & d'absurditez scandaleuses. Nous ne disons pas ceci, parce qu'ayant entrepris d'écrire l'Histoire des Provinces Unies, nous nous sommes entêtez de cette République; que nous n'avons loüée, qu'en ce en quoi elle nous a paru loüable; & excusée, que lors qu'elle pouvoit s'excuser, par des excuses valables.

Pour revenir au fil de cette Histoire, le Prince ne fut pas plûtôt Capitaine Géneral de la République, qu'elle commença à rechercher, (4) avec chaleur, l'amitié de S. S. Electorale de Brandebourg, à laquelle le précedent Gouvernement faisoit difficulté de recourir, parce que ce Prince étoit Oncle du Prince d'Orange. Cependant l'Electeur, autant interessé, que les Etats, à n'avoir point la France pour voisine, avoit voulu demeurer neutre, pour ne pas l'attirer en ses Terres, 1672.

(1) *Samuel Parker* fait Evêque d'Oxford par le Roi Jaques II. Voyez son caractère dans l'Histoire de Mr. *Burnet*, ann. 1668. & 1686.

(2) Pag. 124. & suiv. Ed. de Londres in 8.

(3) Voyez sur l'an 1665. comment cette affaire se passa.

(4) *Pufendorf* Rer. Brandeburg. Lib. XI. n. 47.

1672. tats, d'où personne ne pouvoit l'empêcher d'entrer dans les Provinces Unies. On envoya donc à l'Electeur le Sr. *d'Amerong*, pour le disposer à prendre le parti de la République. Il lui représenta le 19. de Janvier, „ que les Provinces ne „ s'étoient pas interessées dans la conservation de „ la Ville de Cologne, en y envoyant un Regi„ment d'Infanterie de leurs Troupes, que par le „ consentement de l'Empereur; qui comprenoit „ bien de quelle importance il étoit, pour l'Em„pire, que la France n'y entrât pas par-là: Que „ l'Electeur de Cologne avoit non seulement des „ Soldats à sa propre solde, mais encore des „ Troupes Etrangeres, & faisoit de grands amas „ de provisions de bouche & de guerre; qu'il ne „ dissimuloit point appartenir aux François, & „ par conséquent pour servir à leurs ennemis; „ quoi que la République ne comprît point, en „ quoi elle pouvoit avoir offensé la France: Que „ si les François se rendoient maîtres de Colo„gne, tout le voisinage seroit en un grand dan„ger: Que les Etats Géneraux avoient une „ double Alliance, avec Sa S. Electorale, dont l'une „ étoit avec Elle seule; & l'autre y joignoit le „ Roi de Danemark & la Maison de Lunebourg; „ ce qui l'avoit fait nommer une *Quadruple Al„liance.* Les Puissances interessées s'engageoient, „ par-là, à intervenir pour remedier aux mesin„telligences, qui pourroient naître entre les au„tres, & à s'entre-secourir, s'il en étoit besoin: „ Qu'encore qu'il fallût que les Puissances neu„tres, en ce démêlé, s'employassent à accom„moder à l'amiable les brouilleries, qui alloient „ éclatter; l'Electeur & les autres Princes de„voient lever des Troupes, pour appuyer leur „ intercession, & même les employer contre „ l'ennemi, si on ne pouvoit pas l'arrêter autre„ment.

L'Envoyé ajoûtoit qu'il étoit venu, pour faire une Alliance plus étroite avec l'Electeur, & que les EE. GG. souhaitoient qu'elle fût promptement conclue; parce que le danger s'augmentoit tous les jours. Il avertit l'Electeur, qu'il se faisoit un grand appareil de provisions de guerre, dans l'Evêché de Munster, & que l'Evêque avoit vendu à la France quantité d'Artillerie. Il offrit même à ce Prince de l'argent, pour faire de nouvelles levées, s'il en avoit besoin, & fit les mêmes offres à la Maison de Lunebourg. L'Electeur répondit à d'Amerong, le 23. de Janvier, „ qu'il falloit, en effet, voir sans délai ce qu'on „ pourroit faire, pour prévenir le danger, qui „ n'étoit pas éloigné; pour faire en sorte, qu'on „ n'eût point de guerre; ou pour la soûtenir aux „ dépends des Etats, qui étoient ceux, à qui l'on „ en vouloit. L'Electeur approuvoit fort, que „ l'on donnât quelque satisfaction à la France; „ dont l'honneur, à ce qu'il disoit, lui étoit fort „ à cœur: Qu'il avoit déja travaillé à cela, & „ qu'il s'y appliqueroit encore: Que comme le „ Roi demanderoit, sans doute, qu'on s'expli„quât plus clairement, il seroit bon que lui (*l'E„lecteur*) sût si la République vouloit punir de jus„tes punitions, ceux qui avoient mal parlé de Sa „ Majesté, & qui en seroient convaincus; si elle „ vouloit révoquer la défense, qu'elle avoit faite „ d'apporter aucunes Marchandises de France; „ si elle vouloit promettre qu'elle n'empêcheroit „ pas, que Sa Majesté n'eût ce qui lui appartenoit „ effectivement; enfin si la République étoit dis„posée à satisfaire les Alliez des François, le Roi „ d'Angleterre, & l'Archevêque de Cologne? „ sans quoi il ne vouloit pas se mêler de cette né„gotiation. C'étoient-là d'étranges demandes, qui supposoient que la République avoit tort, & avoit tort en tout; de sorte qu'elle devoit s'engager à accorder tout ce qu'on lui demanderoit. 1672.

L'Electeur dit encore „ qu'il falloit qu'il prît „ garde, s'il ne rendroit pas ses bons offices inu„tiles, s'il se mêloit de la guerre. Il devoit se „ bien garder d'engager l'Empire, en cette Guer„re. Enfin il étoit nécessaire, qu'il sût quel se„cours demandoit la République des Provinces „ Unies, ce qu'elle offroit de son côté, & si „ elle ne lui rendroit jamais les Villes qu'elles „ lui retenoit.

D'Amerong répondit „ qu'il étoit venu seule„ment, pour faire une Alliance de défense mu„tuelle, & que les Etats avoient déja une Ar„mée considerable; Qu'ils avoient résolu d'au„gmenter jusqu'à cent-mille hommes; qu'on se „ mettoit en état de défense, dans toutes les Pro„vinces; que la Hollande fournissoit l'argent; „ qu'il seroit très-agréable à la République, si „ l'Electeur pouvoit trouver quelque moyen de „ détourner la guerre à l'amiable; mais qu'il é„toit dangereux, pour elle, de demeurer dans l'in„action, & que cette inaction augmenteroit la „ hardiesse des Troupes Françoises; qu'autre„ment c'étoit une des Maximes de l'Etat d'avoir „ la Paix, avec toutes les Puissances de l'Europe. „ Il ajoûta que, si quelcun étoit convaincu d'avoir „ mal parlé du Roi T. C. il en seroit puni; qu'on „ lui donneroit satisfaction, en ce qui regardoit „ le Commerce, & qu'on révoqueroit les der„nieres défenses; Que l'on n'avoit aucun sujet „ de demeurer brouillé avec les Anglois: Que si „ l'Electeur de Cologne avoit quelque prétension „ sur Rhimberk, les Etats en avoient d'autres: „ Qu'il ne falloit pas, pour cela, retarder cette „ affaire: Qu'il n'étoit pas sûr, pour l'Electeur, „ de demeurer sans Troupes; pendant que l'Ar„chevêque de Cologne, le Duc de Brunswik, „ l'Evêque de Munster, & les Suedois étoient „ armez: Que les François avoient engagé l'Em„pire dans cette affaire, par l'Alliance qu'ils a„voient faite, avec l'Electeur de Cologne, & „ que ce dernier seroit blâmé d'avoir attiré la „ guerre en Allemagne: Que les Hollandois sou„haitoient, que l'Electeur de Brandebourg levât „ seize-mille hommes, auxquelles il faudroit a„joûter les Troupes duës conformément aux au„tres Alliances: Qu'il devoit payer la moitié de „ cette Armée, & que les Etats payeroient „ l'autre moitié, sans que l'on en pût rien re„demander.

„ Les gens de l'Electeur répondoient à cela, „ qu'on ne pouvoit pas demander des Troupes „ auxiliaires; puis que la guerre n'étoit pas enco„re commencée, & que le Roi de France soû„tenoit que les Hollandois étoient les aggresseurs: „ Qu'ils n'en avoient pas usé envers l'Electeur, „ comme ils devoient envers un de leurs plus an„ciens, & de leurs plus fideles Alliez, & voisins, „ & de la même Religion qu'eux; quoi que dans „ la derniere guerre, qu'ils avoient euë avec l'Evê„que de Munster, ils eussent éprouvé de quel „ usage étoit son amitié: Que dans la Triple Al„liance, il avoit été tout-à-fait négligé, & qu'on „ n'avoit travaillé, en cette conjoncture, que „ pour les interêts du Roi de Suede: Qu'enfin, „ après que tout eut été fait, on l'avoit prié d'en„trer en cette Alliance; sans lui parler d'aucune „ recompense, & sans même lui avoir montré les „ Articles secrets: Que si alors la République „ l'eût favorisé, de maniere qu'il eût eu une ar„mée entretenue de l'argent d'une autre Puissan„ce, ils auroient eu un secours tout prêt: Qu'il

„ est

1672. „ est encore fâcheux que cela eût été fait, par „ quelques personnes, de peur que l'autorité, & „ la Puissance de l'Electeur ne s'agrandissent.

Les Etats s'excusoient facilement, en disant „ que la Triple Alliance avoit été proposée par „ les Anglois, & non par les Etats, & que c'é- „ toient les premiers, qui avoient fait en sorte, „ qu'on avoit accordé des subsides : Que les „ François accusoient les Etats d'avoir été les ag- „ gresseurs, comme le Loup de la Fable accusoit „ l'Agneau, de lui avoir troublé son eau. Il faut néanmoins avoüer, que les Etats s'étoient principalement opposez à l'envie, que le Roi de France avoit de se rendre maître des Païs-Bas Espagnols, dès le commencement; quoi qu'il fût vrai que les Anglois avoient fait la proposition de la Triple Alliance, & engagé l'Espagne à payer des subsides aux Suedois.

L'Electeur, & ses Ministres ne semblent avoir fait ces reproches, que contre le Gouvernement des Freres De Witt. D'ailleurs ils sentoient bien, qu'il falloit aider les Etats, & ils commencerent à en parler, en exigeant qu'on garderoit un profond silence; parce que l'Electeur n'étant pas prêt, il seroit obligé de tout nier, si les François en étoient avertis, pour mettre ses Etats en sûreté. Il jugeoit que, pour mieux cacher ce dessein à la France, il falloit dissimuler avec son Ambassadeur, & lui faire entendre, que l'Electeur ne seroit pas éloigné de vouloir demeurer neutre; qu'on le feroit savoir à d'Amerong, qui ne laisseroit pas de continuer à demander les secours, que l'Electeur devoit donner aux Etats, selon l'Alliance. Ce Prince demandoit au reste, qu'après que la Paix seroit faite, on lui rendît Orsoi & Emmeric, sans Garnison, aussi bien que le péage près de Gennep, que les Etats pouvoient encore tenir six ans. Mais les Hollandois, à ce que dit (1) *Pufendorf*, en contestant, d'une maniere bizarre, les choses les plus équitables, laisserent écouler beaucoup de tems. Ils offroient Orsoi, à condition que l'Electeur permettroit qu'ils fortifiassent Duisbourg & Rurort; pour les garder aussi long-tems, que les autres Places du Duché de Cleves seroient entre leurs mains; à quoi on ajoûtoit que les Etats lui feroient compter la somme de cent-mille Ecus, quand la Paix seroit faite.

Après une trop longue négotiation, pour le danger, où étoit l'Etat, on convint que si les Etats étoient attaquez, dans leurs propres païs, l'Electeur auroit une Armée de vingt-mille hommes; desquels il pourroit néanmoins faire un détachement de trois-mille hommes d'Infanterie, & de six-cens Chevaux, pour les places de Westfalie : Que les Etats payeroient la solde de la moitié de ce Corps, ou de quatre-mille Chevaux, & de six-mille Fantassins : Qu'ils feroient payer, d'abord après que ce Traité seroit conclu, l'argent nécessaire pour les lever, à Hambourg, ou à Brême : Que deux mois après avoir reçu cet argent, l'Electeur auroit cette Armée prête à se mettre en campagne, & à marcher, où on la meneroit : Que les Etats Generaux payeroient la moitié de leur solde, à certains termes, avec diverses conditions, que l'on verra dans *Pufendorf*; par où l'on comprendra que si les Etats ne comptoient pas légerement leur argent, l'Electeur ne négligeoit point non plus ses interêts : Qu'après deux mois l'Electeur auroit cette Armée prête, & qu'elle marcheroit en Westfalie, prête à entrer en action. On verra le reste des Articles de ce Traité, dans l'Auteur qu'on a déja cité, qui les a rapportez au long. L'Electeur, signa & ratifia le Traité, le 11. de Juin, & les Etats le 1. de Juillet. 1672.

L'Electeur ayant fait cette Alliance, avec les Etats Géneraux, songea à faire aussi entrer l'Empereur Leopold, dans cette sorte de ligue. Il envoya, pour cela, *Jean George Prince d'Anhalt*, qui se rendit à Vienne, comme pour des affaires particulieres, qu'il y avoit; mais ses instances, pour engager l'Empereur de prendre le parti des Etats, ne réüssirent pas d'abord; quoi qu'on lui dît que les Frontieres des Terres de l'Empire alloient être pillées, par les François.

Un habile homme qui a (3) écrit l'Histoire de France nous dit „ que la prosperité des Hollan- „ dois, qui avoient fait de grandes conquêtes dans „ les Indes, & s'étoient infiniment enrichis, leur „ avoient inspiré une fierté, qui choquoit les plus „ grands Princes de l'Europe; jusques-là, *dit-il*, „ que l'Empereur en MDCLXXI. écrivit à l'E- „ vêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Li- „ gue, que l'Evêque de Liége & l'Evêque de Muns- „ ter avoient faite, avec le Roi de France, & „ que quand le Commandeur de *Gremonville* lui „ eut dit, que Louïs se préparoit à faire la guer- „ re à la République de Hollande, il lui promit „ de ne point donner de secours aux Hollandois; „ pourvû que le Roi de France n'entreprît rien „ sur les Terres de l'Empire. Mais Leopold entendoit trop bien les interêts de sa Maison, pour regarder tranquillement la France envahir les Provinces Unies.

Aussi ne demeura-t-il pas long-tems, en ce sentiment, puis qu'après avoir vû les premiers progrès de la France, dans les commencemens de la Campagne; il se déclara pour eux. Nous en parlerons dans la suite, après avoir raconté, en peu de mots, ces premiers progrès.

„ Le Roi d'Angleterre, dit le même Historien, „ étoit pareillement irrité contre eux, sur ce „ qu'en diverses occasions, ils avoient refusé de bais- „ ser le Pavillon devant les Vaisseaux Anglois, „ & pour d'autres offenses, qu'ils avoient reçuës „ d'eux.

Les Hollandois n'avoient offensé le Roi de France, que parce qu'ils ne voulurent pas l'avoir pour voisin, & l'empêcherent, pour cela, de pousser plus loin ses conquêtes de ce côté-là; par la Triple Alliance, & par la Paix d'Aix la Chapelle. Ceux qui auront lû l'Histoire précedente ne pourront pas, comme je crois, en douter un moment. Le Roi d'Angleterre s'étoit engagé, à empêcher qu'il n'allât plus loin; mais ce Prince, voluptueux & dépensier, ne pouvant pas tirer de son Peuple, autant d'argent qu'il en avoit besoin, pour ses plaisirs, se laissa gagner par l'argent, que la France lui donna, comme toute l'Angleterre le fit assez connoître. D'ailleurs il croyoit avoir part aux conquêtes, qu'on feroit sur la République; outre qu'il esperoit d'être délivré de Voisins fâcheux, qui ne verroient pas introduire ouvertement le Catholicisme en Angleterre, sans s'émouvoir pour le Parti Protestant; comme cela arriva en effet, sous le Regne de son Frere. En cela on n'accuse ni l'un, ni l'autre de ces deux Rois de rien, dont ils ne se fussent glorifiez; si leurs desseins avoient réüssi, comme ils le souhaitoient.

„ Le Roi Très-Chrêtien, *dit le même Historien*, „ avoit, en son particulier, avoit bien des raisons „ de

(1) Lib. XI. Rerum Brandeb. n. 41.

(2) Pufendorf Rer. Brandeb. Lib. XI. n. 49.

(3) Le P. *Daniel*, dans l'Abregé de l'Histoire de Louïs XIV. sur cette année.

1672. „ de déclarer la guerre aux Hollandois. La Triple Alliance, dont ils étoient les Auteurs (*c'étoient assurément les Anglois*) la fameuse & insolente Médaille que Van Beuning, leur Ambassadeur en France, avoit fait frapper, à cette occasion, & la conduite fiere, qu'ils avoient tenue avec le Roi; dans le tems même, qu'ils se voyoient menacez de la guerre de sa part; tout cela obligea, dit-on, ce Prince, infiniment jaloux de sa gloire, à tirer raison d'une République, qui le ménageoit si peu.

On ne doit pas nier, que le Roi ne crût que sa gloire étoit blessée, par les Médailles, peu sages; que quelques Villes, ou personnes firent faire mal à propos; mais la principale cause de la guerre fut qu'ayant gagné l'Angleterre, il crut venir aisément à bout de la République; & le succès, que ses armes eurent d'abord, fit bien voir que ses mesures n'avoient été que trop bien prises, contre cet Etat. Si cela lui eût réüssi, il n'y a guère d'apparence, que l'Allemagne l'eût empêché de se rendre maître des Provinces Espagnoles des Païs-Bas.

„ Les Etats Conféderez se trouvoient couverts, „ par les Païs Espagnols, qui leur servoient de „ Barriere contre la France, & ne pensoient nullement, que le Roi les pût entamer, par un „ autre endroit; mais ils ne connoissoient pas encore, dit le même Historien, le caractere du „ Prince, auquel ils alloient avoir affaire; qui „ n'avoit garde de s'engager, en une telle entreprise, sans avoir pris de bonnes & de sûres mesures. On ne doit pas disconvenir de ce que dit nôtre Historien, en cette occasion, & pour ce qui regardoit la premiere Campagne, & pour une partie de la seconde. Il semble qu'on crut, en Hollande, que le Roi de France commenceroit par attaquer quelque autre endroit; puis qu'on ne fut pas en état de lui résister, au chemin qu'il prit. Cependant les intrigues, qu'il avoit euës, avec l'Archevêque de Cologne, ne leur étoient pas tout à fait inconnues; car il n'y a guère d'apparence, que l'Electeur de Brandebourg ne leur en eût fait un mystere. Le même Auteur, que nous avons cité, assure que Louïs avoit sur pied, tant de Troupes Françoises, que d'étrangeres, à sa solde cent-soixante & dix-sept-mille hommes; & pour Géneraux & Officiers, tout ce qu'il y avoit de plus excellent en ce genre, & en particulier le fameux Louis de Bourbon, Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne. Le premier, qui fut mis en action, fut le Comte de Chamilli. On lui donna ordre, le 15. de Mai, de se saisir de Maseik, sur la Meuse, dans l'Evêché de Liege. Il le fit & fortifia, en quelque maniere, ce poste, commode pour passer la Riviere, & pour entretenir Commerce avec les Terres de l'Evêque.

Le Roi passa le 24. du même mois la Meuse à Viset, à la tête de quarante-mille hommes, dont le Duc d'Orléans, son Frere Unique, étoit Géneralissime & Turenne Géneral. Le Prince de Condé commandoit un autre Corps d'Armée, & le Maréchal de Crequi un autre. Cependant les Etats n'avoient ni Garnisons suffisantes, pour garder leurs Places avancées, ni Commandans dans ces Places, propres à les bien défendre. Le Roi assiégea le 3. de Juin Orsoi, Ville de l'Electeur de Brandebourg, sur le Rhin, entre les mains des Etats, & l'emporta en trois jours, après une legere défense. Comme ce n'est pas la derniere Ville, qui se rendit trop promptement, & qu'il y en eut un grand nombre, qui se défendirent aussi mal, ou peutêtre même avec moins de bravoure & d'habileté; on doit dire en géneral, que les Troupes de Terre étoient abatardies, peu completes, & commandées par des gens, qui avoient des parens dans le Gouvernement, & que ceux du Parti des Freres De Witt avoient placez dans ces Gouvernemens de Places, pour gagner ceux à qui ils appartenoient. Les Places, outre cela, avoient été négligées, & leurs Fortifications étoient en mauvais état. On ne voit, dans l'Histoire de tems-ci, le nom d'aucun habile Ingenieur, & il ne paroît pas que le Prince d'Orange se fût mis en peine d'en avoir; en quoi on ne peut que blâmer la négligence de ceux, qui l'avoient élevé, & qui ne l'avoient pas fait instruire dans la Fortification des Places, & dans la maniere de les défendre & de les attaquer; connoissances, qui avoient fait un honneur infini à deux de ses Prédecesseurs, *Maurice* & *Frideric Henri de Nassau*, qui étoient de grands Maîtres dans cet Art, & pour cela admirez dans toute l'Europe. On n'instruisit, comme le dit l'Evêque de Salisbury, ce Prince, que de la *Prédestination*, qui ne lui fit ni prendre guère de Villes, ni gagner plusieurs batailles. Tout ce qu'un Prince doit apprendre, après quelques dogmes spéculatifs, est la bonne Morale, & la bonne Politique; qui tendent à le rendre homme de bien, & capable de gouverner les peuples. C'est là la véritable Religion d'un Prince, & non la connoissance, ou la créance aveugle de quelques dogmes spéculatifs, & contestez parmi les Chrétiens. On dit que le Pensionaire De Witt étoit aussi fort attaché, au dogme de la Prédestination absolue. Je ne sai si cela est vrai, mais si l'on rejettoit, sur cette opinion, les négligences du Gouvernement en ce tems-là, pour excuser ceux qui s'en mêlerent; on feroit tort à la Providence, qui sauva la République tout autrement, que ne pourroit faire la Fatalité, s'il y en avoit une. 1672.

Burik, place sur le Rhin, vis-à-vis de Wesel, fut prise, dans le même tems, par Turenne, & Wesel le 4. de Juin, par le Prince de Condé. Rhimberk se rendit au Roi, le 6. après six jours de siege. Emmerik ouvrit ses portes, le 7. au Prince de Condé, & Rées les siennes à Turenne. L'Auteur de qui nous tirons ces dates, dit que ces six dernieres places, qui furent une conquête de quatre ou cinq jours, étoient des Villes de Guerre, bien fortifiées, à la moderne, & qui ne manquoient point de gens, pour les défendre, étoient, de ce côté-là, les Clefs de la République. Plus elles étoient importantes, plus elles devoient être confiées à des gens capables de les défendre; soit à l'égard de la capacité, soit à l'égard de la bravoure. Mais ceux, qui pouvoient, & qui devoient pourvoir à cela, dès que l'on vit, que les Rois de France & d'Angleterre étoient liguez, pour la perte de la République, penserent plutôt à affermir leur faction; qu'à se mettre en état de résister à une puissance, telle qu'étoit celle de la France; dont les desseins ne pouvoient être inconnus, qu'à des gens, qui ne savoient rien de ce qui se passoit chez les Voisins.

Le 8. du même Mois, Doetecum fut pris, par les François & Groll, par les Troupes de l'Evêque de Munster, Allié de la France, commandées par le Duc de Luxembourg.

Le 12. l'Armée Françoise s'avança, du côté du Rhin, vis-à-vis, non d'un Fort de conséquence, comme bien des gens, en France & ailleurs l'ont crû, mais d'un Bureau de la Doüane, qu'on appelle en Flamand *Tol-huys*. Il paroît que l'on avoit bien jugé qu'elle marcheroit de ce côté-là, puis que (1) plu-

(1) Mémoires de Mr. de Montbas p. 19.

1672. plusieurs jours auparavant, le Prince d'Orange tint un Conseil, à Zurphen, avec les Députez des Etats, & les principaux Officiers de l'Armée qui s'y trouverent, & entre autres *le Comte de Montbas*, Gendre du fameux *Grotius*, & ami des Freres De Witt; sur ce qu'il avoit à faire, en cette dangereuse conjoncture. Ce Conseil fut tenu, avant que les François eussent pris Wesel. On y proposa si l'on entreprendroit de défendre le passage de l'Yssel, sans parler de la conservation de la Betuwe. On ne jugea pas qu'avec si peu de Troupes, que le Prince avoit, on pût défendre, contre une très-grande armée, vingt lieuës des Rives du Rhin. Aussi après avoir été cinq semaines, avec l'Armée des Etats, telle qu'elle étoit; on résolut de remettre à Montbas la Garde de la Betuwe, autant qu'il seroit possible. Le Prince auroit pu faire des dispositions, pour défendre le passage du Rhin, comme avoit fait autrefois son grand Oncle le Prince Maurice; qui fut bien arrêter le fameux Ambroise Spinola. Guillaume III. son petit-Neveu, donna le 7. de Juin à Montbas le Gouvernement de Nimegue, avec ordre de défendre l'Ile de la Betuwe. Pour ne point perdre de tems, ils l'obligerent de partir, sans avoir ses ordres par écrit. On lui ordonna, pour ne point perdre de tems, de passer par Dieren, pour conferer avec Wurts, & on lui promit qu'on lui enverroit ses ordres, pendant la nuit, comme on le fit. Ces ordres portoient, qu'il eût toûjours les yeux sur la Ville de Nimegue, & qu'aussi-tôt qu'il verroit les François s'en approcher, ou par eau, ou par terre; il se jettât dans cette Place, pour la défendre. Pour cela, on écrivit aux Magistrats de Nimegue, de donner les Clefs de leur Ville à Montbas, au moins à ce qu'il dit; ce qu'ils n'avoient jamais accordé à aucun Gouverneur. Ils écrivirent encore à trois Compagnies d'Infanterie du Régiment de Ghent, au Régiment d'Ailwa d'Infanterie, où il y en avoit huit, & à trois Compagnies de Cavalerie de *Zoutland*, qui étoit de Cavalerie, de se jetter dans Nimegue. C'est tout ce qu'il y avoit de Troupes, dans la Betuwe; hormis cinq Compagnies de Cavalerie d'un autre Régiment.

L'ordre du Prince étoit, dit Montbas, que lors que Nimegue seroit investi actuellement, il se jettât dans la Place, avec les Troupes qu'on vient de nommer. Pour suivre cet ordre, il auroit fallu que Montbas fît retraite, six lieuës, devant ceux, qui l'auroient poussé; qu'il rassemblât des quartiers éloignez de six, ou sept lieuës; qu'il attendît que Nimegue fut investi, & en suite traversât le Wahal, à la nage.

Il écrivit au Prince d'Orange la difficulté, qu'il y auroit à exécuter ses ordres, mais il n'en reçut, dit-il, aucune réponse. Il se transporta à Nimegue, où il prit connoissance de ce qu'il y avoit dans la Place, & de ce qui y manquoit; ce qu'il fit connoître à S. A. & aux Députez de l'Etat, par deux Lettres differentes. Elles étoient datées, du 8. de Juin au matin, & il demandoit instamment des ordres positifs, bien expliquez & en diligence. Le Prince avoit, aussi bien que Montbas, cinq, ou six postes à défendre, & ce dernier ne pouvoit pas y employer les Troupes, qu'il avoit pour défendre Nimegue.

L'embarras, où l'on étoit alors, à défendre une trop grande étenduë, avec trop peu de Troupes, fit sans doute, que l'on donnoit des ordres contraires les uns aux autres, ou empêchoient de répondre à ceux qui en demandoient, comme il arriva, en cette occasion. Wurts se rendit le même jour au Fort de Schenk, & lui dit que le Prince d'Orange lui avoit envoyé bien des Troupes, qui ne 1672. vinrent point. Il reçut divers ordres, opposez les uns aux autres & rien ne se fit; ce qui venoit, si l'on en juge sur l'exposé de Montbas, de l'embarras, où l'on étoit, & du peu de Troupes, dont on pouvoit se servir; car celles qui avoient rendu tant de places, s'étoient renduës prisonnieres de guerre. Le Prince d'Orange, quoi qu'éclairé, au-dessus de son âge, & son Conseil n'étoient pas en un petit embarras. Montbas arriva le 11. au matin à Dieren, où étoit le Prince d'Orange, afin de lui rendre raison de sa conduite. Il ne parut pas la desaprouver; mais deux heures après, il le fit arrêter avec tous ses papiers. On fit courir le bruit, dit-il, qu'il s'étoit retiré un jour auparavant, & on l'envoya prisonnier à Utrecht, d'où il se sauva, sans qu'on se mît fort en peine de le reprendre. Il semble qu'on fut bien-aise de sa fuite, parce qu'on n'eut pas le soin de le garder assez soigneusement.

Le Prince envoya Wurts, deux heures après qu'il eut fait arrêter Montbas, pour occuper les postes que ce dernier avoit abandonnez, & quelques Troupes pour défendre le passage du Rhin, apparemment s'il n'y avoit que peu de gens, qui l'attaquassent. Wurtz fut-là le 11. du Mois, d'assez bonne heure, il y passa la nuit, & posta, comme il put, le peu de Troupes qu'il avoit.

Le lendemain 12. on vit d'un côté de la Riviere, l'Armée de France, où étoit le Roi, & le Prince de Condé, avec la fleur de la Noblesse, & des Troupes de France; & de l'autre côté Wurtz, avec quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, qui s'étoit retranchée à quelque distance de rivage, vers le Bureau de la Doüane; qu'on a pris, en France, mal-à-propos, pour un Fort. Il est vrai, que ce Bureau est en une vieille Tour assez épaisse, mais sans Artillerie, ni monde suffisant pour la défendre. Il y avoit peu d'eau dans la Riviere, à cause d'une sécheresse, qu'il avoit fait, en ce tems-là; & l'on dit même que quelques Gentils-hommes de Gueldre montrerent des guez à l'Armée de France. Quoi qu'il en soit, la Cavalerie Françoise entreprit de passer le Rhin, à la nage, en cas que les guez n'allassent pas d'un bord à l'autre. „ Le Comte de Guiche, *dit nôtre Historien*, passa d'abord, avec les Cuirassiers, conduits par le Comte de Revel. Ils étoient suivis „ de la Maison du Roi, & de quantité de Seigneurs & de Gentils-hommes volontaires. Le „ Comte de Nogent, aussi bien que Du Bourg, „ furent noyez, en ce passage. Les plus considerables de ceux, qui perdirent la vie, soit dans „ le passage, soit dans le combat (*si on le peut nommer ainsi*) qui suivit après la descente, furent le Duc de Longueville, le Marquis de Vitry, le Chevalier de Salart, les Comtes de „ Theobon, & d'Aubusson & le Marquis de Tessé, „ Neveu du Maréchal de la Force. Les blessez „ furent le Prince de Condé, qui eut un coup „ de bale au travers du bras, De Vivonne, le „ Duc de Coaslin, le Marquis de Beringhen, le „ Comte de Treville, le Prince de Marsillac, le „ Comte de Revel, les Marquis de Mont-revel, „ de Thermes, de la Salle, du Menil-Montauban, le Comte de Saulx, & le Marquis de Beauveau.

On a regardé en France ce passage, au bout duquel on trouvoit une Armée à combattre, comme une des plus hardies entreprises, qui se lisent dans l'Histoire. Mais cette Armée étoit quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, commandées par Wurtz, qui n'étoit point en état de contester le passage à l'Armée Royale, & auroit même bien

1672. bien fait de se retirer, s'il eût été possible, de meilleure heure; s'il est vrai qu'il laissa, en se retirant trop tard, quatre mille Prisonniers, comme le dit le *P. Daniel*. Ce Géneral avoit été fait Marêchal de Camp, par le Parti des Freres de Witt; mais quand il vit que les choses tournoient mal, il s'attacha prudemment au Prince d'Orange, comme il paroît, par les Mémoires de Montbas, & ce dernier fit mal de se brouiller avec lui. Mais ayant été avancé, par le Pensionaire De Witt, il tint son parti, jusqu'à la fin. On l'envoya Prisonnier à Utrecht, d'où on le laissa néanmoins échapper; après quoi il publia ces Mémoires, qui sont trop pleins de passion, & de fanfaronades, pour s'y fier entierement. Il y eut néanmoins aussi un peu de passion de l'autre côté, dans sa condamnation. Si l'Auteur, (1) où se trouve cette condamnation, la rapporte bien, elle portoit „ que Montbas, aulieu d'avoir suivi ses ordres, en faisant tous ses efforts pour empêcher „ que l'ennemi n'entrât, dans la Betuwe, avoit „ négligé son devoir, & quitté son poste; seroit „ déclaré indigne d'exercer aucune charge, dans „ les Provinces Unies, & demeureroit quinze ans „ prisonnier à ses propres frais.

Il y eut encore un fâcheux accident, qui fut la défaite entiere du Régiment d'Aylva, que De Welderen, à qui le Prince avoit donné le Gouvernement de Nimegue, envoyoit à Wurtz, pour le soûtenir. Un détachement de la Cavalerie Françoise le défit, sans peine; parce qu'il étoit fatigué du chemin, qu'il avoit fait; en se hâtant d'aller secourir Wurtz, qui fuyoit avant que ce Régiment arriva. Voila quel fut l'effet des ordres donnez aux Officiers de l'Etat, sans savoir assez la situation des choses. On dit que l'on auroit pu arrêter, quelque tems, l'Armée Françoise, si l'on eût mis une Garnison dans la Tour du Tol-huis, où il n'y avoit que 17. hommes, & qui même l'abandonnerent. Mais un poste, comme celui-là, étoit de ceux qu'une Armée Royale ne reçoit qu'à une prompte reddition, sur peine de perdre la garnison, si elle attend l'Artillerie. Aussi les dix-sept hommes, qui étoient dans la Tour, prirent-ils la fuite tout aussi-tôt, avec les gens de Wurtz. Pour les quatre-mille Prisonniers, que l'on dit que la France fit sur les Hollandois, le nombre en paroît un peu plus grand, qu'il ne fut. On s'imaginoit que le Fort de Schenk voisin aux lieux dont on vient de parler, tiendroit au moins quelque tems, contre les François; mais Turenne l'emporta le 19. du Mois, soit que ce Fort ne fût pas assez pourvu d'hommes, ou de munitions de guerre, ou que le Gouverneur & la Garnison manquassent de courage, ou de capacité; comme il pouvoit se faire en un tems, où l'on donnoit ces emplois, pour se gagner l'amitié de ceux à qui ces malheureux Gouverneurs appartenoient; ce qui fut, comme on croit, un des plus grands défauts du Gouvernement du Parti des Freres De Witt. Outre cela, les Villes, qui avoient été prises auparavant, en si peu de tems, & en si grand nombre, faisoient peur aux Gouverneurs, qui furent attaquez depuis, & leur servoit d'excuse. Il n'étoit pas au pouvoir du nouveau Capitaine Géneral, dans l'âge où il étoit, de rendre aux Troupes le courage, que les Troupes des Etats Géneraux avoient autrefois fait paroître; sous Maurice & sous Frideric Henri. Mais il ne se passa pas beaucoup de tems, que ce jeune Prince ne fit voir, qu'il prétendoit ranimer les Soldats de l'Etat; pour résister à la France, comme ses prédecesseurs avoient bien osé faire tête aux vieilles 1672. Troupes des Espagnols, qui en ce tems-là étoient la terreur de toute l'Europe. Ces premiers succès des François, & la superiorité de leurs Officiers & de leurs Troupes obligerent le Général des Etats d'abandonner la garde de l'Yssel, & de se retirer du côté d'Utrecht.

Le Prince de Condé se retira cependant à Emmerik, pour s'y faire traiter de sa blessure, comme il le fut. Mais avant qu'il partît, on tint un Conseil de Guerre, pour savoir ce que le Roi pourroit faire de tant de places, qu'il avoit prises; où il ne pourroit pas mettre de grosses Garnisons, comme il sembloit qu'il le falloit faire, pour tenir dans l'obéissance les peuples nouvellement subjuguez. Le Prince de Condé & le Marêchal de Turenne, furent d'avis de raser les fortifications de la plûpart des Places, & de conserver celles des Places qui étoient les plus exposées. Sans cela, l'Armée dispersée en tant de lieux, donneroit lieu aux entreprises des ennemis, & en particulier aux Puissances voisines de l'Empire; qui ne pouvoient voir ces progrès de la France, sans beaucoup de crainte & de jalousie. *De Louvois*, Ministre de la Guerre, soûtint au contraire qu'il ne seroit pas honorable au Roi de ruiner les Fortifications de tant de Villes. Le Roi approuva le sentiment de Louvois, dans l'esperance qu'il eût qu'il auroit bientôt les sept Provinces Unies, & qu'alors on pourroit voir, ce qu'on auroit à faire sur la question proposée.

En attendant, le Prince d'Orange voyant la facilité, avec laquelle les François emportoient toutes les Places, qu'ils attaquoient, crut devoir abandonner la Garde des Places qui sont sur l'Yssel, & se retirer vers la Hollande; qu'il n'étoit pas si facile d'envahir, à cause de l'eau, dont elle peut couvrir une grande partie de ses Terres. C'étoient les dernieres fortifications, qu'on pouvoit opposer à l'ennemi, sans qu'il pût les détruire; comme l'expérience même le fit voir. Pour suivre le Prince, sans rien laisser derriere soi, qui pût couper les vivres à l'Armée, Turenne prit Arnheim, la principale Ville de Gueldre, le 14. de Juin. Cette Ville n'étoit pas fortifiée, & le Marêchal prit encore quatre jours après le Fort de Knotsemburg, que Maurice de Nassau, Prince d'Orange, avoit autrefois bâti vis-à-vis de Nimegue. La Garnison fut faite prisonniere de guerre, & laissa à l'ennemi quarante pieces de Canon. C'est ce que dit le *P. Daniel*, mais les Mémoires de ce tems-là publiez en Hollande, disent que la Garnison sortit *armes & bagages, vies & bagues sauves, tambour battant, enseignes déployées, bale en bouche la mêche allumée par les deux bouts*; *avec un sauf-conduit, & une Escorte pour se retirer à Coevorden.* Nimegue fut ensuite prise, le 9. de Juillet par Turenne.

Le Roi assiégea Doesburg dans la Comté de Zutfen, & la prit en quatre jours de tranchée ouverte. La Garnison, qui étoit, disent les François, de quatre mille hommes, fut faite prisonniere de guerre, le 21. de Juin. On peut voir, par cet exemple, & par divers autres, que l'on avoit eu moins de soin des Troupes de Terre, que des Equipages des Vaisseaux de la Flotte. Cette négligence ne fait pas de l'honneur, au Pensionaire de Hollande & à ses Amis, qui auroient dû être aussi à l'erte, pour la Terre, que pour la Mer; sans quoi ils étoient dépouillez de leur Patrie, quelque victorieux qu'ils pussent être, par Mer.

Le 22. le Duc de Luxembourg prit Deventer, la principale Ville du Païs d'Overyssel, pour l'Evêque de Munster, dont il commandoit les Trou-

(1) Mercure Hollandois, sur le 22. Juillet 1672.

1672. Troupes. Harderwyk, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elburg, Wyk sur le Rhin, Zwol, Cuilemburg, Wageninguen, Lochem, Woerde &c. furent encore prises, dans le Mois. On peut bien comprendre qu'aucune de ces Villes n'étoit fortifiée, ni n'avoit de garnison qui pût faire la moindre résistence; faute de courage & de capacité. On en accusa le Parti, qui ne favorisoit pas le Prince d'Orange; car pour lui, il s'étoit trouvé trop jeune à la tête de l'Armée des Etats, & les Officiers Géneraux n'osoient rien prendre sur eux; de peur que les choses ne réüssissant point, on ne leur cherchât querelle. D'ailleurs il y avoit trop peu de Troupes, & de gens capables de commander, & d'obéïr courageusement, pour s'opposer aux Armées Françoises. Cependant les contradictions réciproques, tant de l'un, que de l'autre côté, & l'opiniâtreté des deux partis en étoient la véritable cause. Mais, s'il faut dire la vérité, c'étoit aux plus sages, ou à ceux qui le croyoient être, à ceder à ceux, qui n'avoient pas tant de prudence, & à agir de concert, avec un jeune Prince, puis qu'ils n'étoient pas eux-mêmes en état de mieux faire; sans attendre que l'on fût réduit à une si grande extrémité, que d'être la proie du Vainqueur. C'est une réflexion, que l'état, où se trouvoient alors les Provinces, fit faire, par toute l'Europe, & que ceux, qui ont lû l'Histoire de ce tems-là, n'ont pas manqué de faire. *Van Beuning* & *Van Beverning*, qui n'étoient pas assurément des Gens du commun, & qui avoient été les Amis particuliers du Pensionaire de Hollande, avoient, comme on l'a dit, quitté son parti, & auroient dû porter cet habile homme, à se défaire d'une constance hors de saison; que l'on doit nommer, en de semblables occasions, opiniâtreté, & entêtement; à quoi il est certain que la Nation, qui les confond avec la fermeté & la constance, est assez sujette. La constance est assurément loüable, sur tout lors qu'elle est suivie de quelque bien, pour le Public; mais lors qu'elle nuit à l'Etat, c'est un *aheurtement*, pour employer ce mot, qui exprime assez bien une passion imprudente, & qui se roidit contre la Raison.

Le Prince d'Orange, ayant abandonné les Rives de l'Yssel, prit sa route vers Utrecht, avec son Armée, qui n'étoit que de treize-mille hommes; où il fut joint de quelques Troupes que le Comte de Monterey, Gouverneur des Païs-Bas, lui envoya. Le Prince trouva la Ville toute en desordre, & les Magistrats brouillez avec le Peuple, qui étoit, dit-on, irrité contre eux; parce qu'ils n'avoient pas voulu consentir à couper leur *Mail*, & leur *Cingle*, comme on l'appelle; c'est-à-dire de belles allées d'Arbres, qui environnent le Mail & la Ville, le long de ses remparts; non plus que leurs Jardins. On répondit alors, & l'on débite encore aujourdhui, que les Magistrats s'opposerent, en cela, au consentement des Bourgeois. Mais il y a bien de l'apparence, que le Magistrat dit ce qu'il devoit dire, conformément au sens commun, & non ce qu'on lui met dans la bouche. C'est que quand on abbattroit tous les arbres & toutes les Maisons qui étoient hors de la Ville, on n'auroit que le tems de faire ce dégat; qui ne donneroit pas celui de fortifier la Ville, de maniere à résister à l'Armée de France, qui étoit à moins d'une journée de-là. Pour mettre une Ville comme Utrecht (qui est encore fortifiée, comme elle l'étoit alors) en état de faire quelque petite résistence à une Armée Royale, il faudroit au moins avoir quelques semaines, ou plûtôt quelques mois. Le Prince d'Orange y entra le 16. de Juin, & en partit le 17. 1672.
n'étant nullement en état de résister aux François, ni dedans, ni dehors la Ville. Il résolut de se saisir des lieux, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province de Hollande, qui étoit le dernier réfuge de la Liberté de l'Etat. Outre ces raisons de quitter Utrecht, il y avoit encore une raison, qui n'étoit pas à mépriser; c'est que la moitié de la Ville étoit de la Religion des François, aussi bien que la plus grande partie de ceux, qui habitoient le Plat-païs, comme on le voit encore aujourdhui. Ce n'est pas que ceux de cette Religion se fussent joints, ni se joignissent depuis aux François; mais en une semblable conjoncture, tout est à craindre. La Ville d'Utrecht envoya sa soumission au Roi de France, pour sauver, autant qu'il seroit possible, la Ville & son Territoire; qui pouvoit être ruiné, sans retour, s'ils avoient entrepris de se défendre, puis que la Ville pouvoit être prise d'emblée, par l'Armée victorieuse. Je ne m'engagerai pas à rapporter tout ce qu'on trouve de ce tems-là, dont la plus grande partie est de peu de conséquence, & peutêtre mal raconté.

Le Prince d'Orange étant entré dans Utrecht, où l'on avoit d'abord douté si on le recevroit, y trouva une très-grande confusion; qui étoit d'autant plus fâcheuse, qu'on ne voyoit aucun remede, qu'on y pût appliquer; à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à la France, ni de ce côté, ni ailleurs. Aussi les Etats Géneraux & le Conseil d'Etat, écrivirent-ils au Prince d'Orange de revenir en Hollande. Quoi qu'il eût du penchant à faire ce que l'on souhaitoit à Utrecht; il n'osa pas négliger l'ordre des Etats Géneraux, parce qu'il ne voyoit pas comment défendre Utrecht, contre la France, & qu'il étoit important d'empêcher qu'elle ne fît des progrès dans la Province de Hollande. Pour cela, on résolut d'inonder ce qu'on ne pourroit sauver autrement, comme on le fit enfin, & de mettre des Garnisons, dans les postes exposez.

Là-dessus les Etats de la Province d'Utrecht envoyerent au Roi de France, pendant qu'il assiégeoit Doesbourg, pour l'inviter à venir dans leur Ville, où il se rendit le 5. de Juillet. Mais le Duc d'Orléans avoit déja pris possession de la Ville, dès le 3. du Mois, avec le Marquis de Rochefort; qui y mena un Détachement de l'Armée Royale. Je ne m'arrête pas à décrire, en détail, l'entrée du Roi, ni les particularitez qui font voir le peu de courage des Magistrats des Villes, ou des Garnisons, ou des Habitans. Il n'y a pas sujet d'être surpris, si une République, qui n'avoit point eu de guerre à soûtenir par terre, que celle de l'Evêque de Munster, qui n'avoit guère duré, depuis la Paix de Munster, se trouvât sans Troupes capables de faire tête aux nombreuses Armées du Roi de France, commandées par les plus Illustres Géneraux du tems, & sous les yeux de leur Monarque. D'ailleurs elle n'avoit aucun Géneral experimenté, qui eût jamais commandé une Armée considerable, & en qui on pût se fier. Le bon sens & courage du Prince d'Orange ne pouvoient pas non plus suppléer au défaut de son expérience, & les Officiers, qui servoient sous lui, n'étoient pas d'un rang à se faire respecter, & à inspirer du courage à leur Troupes; qui étoient peu exercées & petites, en comparaison de celles de la France. Ceux qui gouvernoient en Hollande étoient divisez, jusqu'à ce que le Parti du Prince eût entierement le dessus. Si l'on pense à tout cela, avec soin, on ne sera pas surpris du desordre, où se trouverent les Provinces Unies; ni si le Roi

de

1672. de France y fit de si grands progrès, par terre. On peut même dire qu'il n'étoit guère possible, que les choses allassent autrement, qu'elles n'allerent. Comme, du côté de la Mer, les choses étoient en beaucoup meilleur état, à tous égards; on eut la consolation de voir que Ruiter, & les autres Amiraux empêcherent, par leur bonne conduite, que les Anglois ne remportassent aucuns avantages considerables sur la Flotte de la République, & qu'ils firent aux ennemis, de ce côté-là, pour le moins autant de dommage, qu'ils en reçurent, comme nous le dirons bien-tôt. Nous avons mis ici ces réflexions, plûtôt que de raconter en détail les prises de quantité de Places, dont les François se rendirent aisément maîtres; étant de beaucoup superieurs, du côté de la terre, à leurs Ennemis.

Je ne dois pas néanmoins omettre ici, que le Marquis de Rochefort prit Naerden, petite Ville à trois lieuës d'Amsterdam; qui auroit été une fâcheuse épine à ceux d'Amsterdam, si elle fût demeurée long-tems entre les mains des François. Ces derniers avoient aussi pris une autre Ville de la Province de Hollande, qui est sur le Rhin, entre Utrecht & Leide, & qui pouvoit troubler le Commerce de plusieurs Villes de la Province entre elles. Ce fut la premiere place, que le Prince d'Orange tâcha de regagner sur les François. Le Comte de la Mark, Colonel du Régiment de Picardie, commandoit dans la Place. Le Prince l'attaqua, au Mois d'Octobre, avec une Armée de quatorze-mille hommes, dans l'esperance de l'emporter, avant que le Gouverneur pût être secouru. Mais ce Gouverneur soûtint l'effort du Prince, jusqu'à ce que le Duc de Luxembourg vînt le dégager, seulement avec trois-mille hommes. *Bernard Coster*, Jurisconsulte & Secretaire de cette Ville, (1) a publié tout ce qui arriva en cette Place, dans l'année MDCLXXII. & la suivante. On pourra avoir recours à cet Auteur, si l'on veut être informé de ce qui y arriva, & même ailleurs dans ces Provinces, pendant deux ans. On a censuré depuis le Prince d'Orange, de n'avoir pas laissé à Naerden, une Garnison, qui pût empêcher que les François ne s'en saisissent; parce qu'il devoit savoir, ou au moins les Chefs, qui commandoient sous lui, que les François pourroient par-là recevoir des vivres de l'Overyssel, dont ils tenoient plusieurs places, & qu'ils pourroient aussi pénetrer plus avant dans la Hollande, & venir jusqu'aux portes d'Amsterdam. Mais on n'a pas été moins sévere, à l'égard du *Marquis de Rochefort* qui, après avoir pris Narden, auroit pû le jour même se rendre à Muyden, qu'il auroit pu prendre; en effrayant les habitans déja assez épouvantez, par les conquêtes de la France. On ajoûta à cela, que quatorze Marodeurs de Naerden allant à la petite guerre, & ayant poussé jusqu'au Portes de Muyden, furent pris pour les Avant-Coureurs de l'Armée de France, de sorte que les Magistrats leur rendirent les Clefs de la Ville. Cependant une Servante, qui se trouva seule au Château, leva le Pont-levis, & leur ferma la porte. Les Magistrats ne voyant que quatre Soldats, revinrent de leur étourdissement, & firent si bien boire les Soldats, qu'ils les enyvrerent, & leur ôterent les Clefs. Cette avanture, dit-on, réveilla le Marquis de Rochefort. Il y envoya un détachement, pour s'en saisir; mais ce fut trop tard, il trouva cette petite Ville, occupée par quelques Troupes, que le Prince y avoit envoyées, sous la conduite du Prince Maurice de Nassau, qui mit cette Place en sûreté. On juge, que ce poste étoit des plus importans de Hollande, non seulement par son voisinage d'Amsterdam, qui le met en état de canonner les Vaisseaux, qui vont en cette grande Ville, & de leur empêcher le passage; mais parce que là sont les Ecluses, qu'il n'y a qu'à lâcher pour inonder le Plat-Païs. Mais on ne prend pas garde, en parlant ainsi, que si l'on pouvoit tirer de dessus la digue sur les Vaisseaux qui passoient; on pouvoit aussi répondre de ces Vaisseaux, en maniere qu'on auroit plus de canonnades, qu'on n'en auroit pû recevoir, & démonter toute l'Artillerie, qu'on y auroit pû mettre; sur tout, en plaçant vis-à-vis quelques gros Vaisseaux bien fournis d'Artillerie. D'ailleurs, quoi qu'il y ait une Ecluse à Muyde, il ne faut pas croire que ce soit la seule ouverture, par où l'on puisse faire entrer l'eau, pour inonder le Plat-Païs. Cette Ecluse n'est employée là, qu'à vuider la quantité excessive d'eau qui peut inonder le Païs. On attend seulement que la Marée soit basse, pour ouvrir l'Ecluse, par où l'eau s'écoule dans la mer, sur tout quand le vent souffle de la Terre. On peut inonder tout le Païs, quand on veut, sans que personne puisse l'empêcher, en rompant la digue, en quelque part, entre Amsterdam & Muyde; & même en recevant une haute Marée, dans les Canaux d'Amsterdam, sur tout quand il souffle un Nordouëst, & ouvrir les Ecluses, qu'on ouvre, pour laisser passer les Bâteaux qui vont à Muyde. Il n'y a rien, au monde, qui puisse empêcher, qu'on ne laisse passer cette eau, au travers d'Amsterdam, & qu'elle n'inonde les bas terreins; & qu'on ne renferme l'Ecluse, quand la Marée baisse. J'ai été surpris de trouver dans une Lettre du Comte d'Estrades, à Louïs XIV. du 17. de Juin, où il dit à Sa Majesté que non seulement, *par la prise d'Amsterdam, Elle réduiroit la Hollande à tout ce qu'Elle voudroit, en ne perdant point de tems & envoyant un Corps de Troupes, pour se saisir de Muyde, où sont les Ecluses, d'où il pourroit pousser jusqu'aux Portes d'Amsterdam, sans rien craindre, & l'obligeroit même à traiter.* Tous ceux qui ont demeuré quelque tems à Amsterdam, & qui se sont promenez autour de cette Ville, du côté dont il s'agit, savent qu'à la portée du mousquet, au-dessous de ses Fortifications, il y a la Digue qui va d'Amsterdam jusqu'à Muide; & qu'on pourroit ouvrir, sous le Canon de la Place, un passage à l'eau de la mer; qui, en peu d'heures, auroit couvert tous les environs; de sorte qu'il ne seroit pas possible de faire aucunes approches, autour de cette Ville; ce qu'on auroit fait, & que l'on fit en partie. 1672.

Aussi on assure, que Louïs, étant arrivé à Utrecht, tint un Conseil de Guerre, où l'on délibera, si l'on feroit bien d'aller incessamment attaquer Amsterdam. Le Prince de Condé fut, dit-on, d'avis d'y envoyer six-mille Chevaux, à toute bride; afin de profiter de la consternation, où étoit le peuple, & de ne lui donner pas le tems de se remettre. Turenne, plus circonspect, que le Prince, parce qu'il avoit été autrefois en ce Païs, où il avoit servi, sous Maurice, & qu'il connoissoit le terrein; jugea que l'on exposeroit cette Cavalerie, à qui il n'y auroit qu'à fermer les portes, en attendant que la Marée remontât, ou que la Digue fût rompue. Le Marquis de Louvois fut aussi de ce dernier avis, & le Roi jugea très-bien, que c'étoit le parti qu'il falloit prendre. Les gens qui se sont assurez,

(1) Il y a aussi diverses choses concernant la République depuis l'an MDLXXII. jusqu'à l'an MDCLXXII. Ce Livre parut à Utrecht en 1707. in 4.

1672. rez, par leurs propres yeux, de la vérité de ce que j'ai dit, le comprendront très-clairement. On ne peut pas douter qu'un grand nombre de gens à Amfterdam, qui ne faifant pas affez d'attention fur la difficulté, ou plûtôt fur l'impoffibilité de forcer cette Ville, craignoient qu'elle ne tombât entre les mains de la France. Mais il n'y eut perfonne, dans la Magiftrature, qui propofât de fe rendre aux François; quoi que quelques-uns craigniffent plus les uns, que les autres. Les Magiftrats firent faire de toutes parts la garde aux Bourgeois, & à la Populace qui avoit accoûtumé de vivre du jour à la journée; à laquelle on paya par jour à peu près ce qu'elle avoit accoûtumé de gagner, de peur qu'elle ne fit quelque defordre dans la Ville, où les Particuliers ne pouvoient pas l'employer, comme ils l'avoient accoûtumé. On mit même fous l'eau des endroits bas, autour de la Ville, d'où on avoit autrefois épuifé l'eau qui les couvroit, & entre autres, le lieu que l'on appelle la *Mer de Diemen*, qui eft fous le Canon de la Ville, le long de la digue de Muide, & quelques autres, où il y avoit des Maifons & des Jardins, & d'où l'on a depuis fait pomper l'eau, à grands frais; pour y rétablir les Jardins & les Maifons de Campagne, qui y étoient. Les Vaiffeaux de Guerre, qui n'étoient pas avec Ruiter, furent promptement fournis de ce qui leur manquoit, pour s'oppofer aux mouvemens des François, s'ils entreprenoient quelque chofe du côté de l'Y, qui eft un Golphe devant Amfterdam. L'on mit encore des gardes de ce côté-là, pour faire garder les côtes voifines du Zuider-zé.

Il y eut des gens, ou ignorans, ou mal-intentionnez, qui femerent, dans Amfterdam, le bruit que les Magiftrats de cette grande Ville avoient deffein de la rendre aux François, & qu'il n'y avoit pas affez de bled dans les Magafins, pour la nourriture du peuple de la Ville. Pour defabufer ceux, qui fe feroient laiffez tromper, on publia une Déclaration du Confeil du 29. de Juin, en préfence de *Hans Bontemantel* Echevin Préfident, en la place du Schout, ou Baillif, qui n'y étoit pas, & de *Corneille Vlaming d'Outshoorn* Bourgmeftre, *Jacob Boreel* & *Corneille Baker* Echevins. Voici les termes de cette Déclaration : „ Nos Seigneurs de la Régence ayant „ été informez, par les Seigneurs Bourgmeftres, „ que leurs Nobles Seigneuries avoient réfolu u- „ nanimement dans leur Confeil de proteger & „ de défendre, par tous les moyens imaginables, „ fous la Souveraine autorité des Seigneurs Etats „ de Hollande & de Weftfrife, la Religion & la „ Liberté de cette Ville & de fes Habitans; de „ n'épargner même à cet effet, ni leurs biens, ni „ leurs vies, ni rien de ce que Dieu le Tout- „ Puiffant a mis, ou mettra encore entre les mains „ de leurs Nobles Seigneuries; & qu'Elles font „ perfuadées que les Vivres & les Grains, qu'on „ y a amaffez en abondance, peuvent extrême- „ ment contribuer à ce deffein; aulieu que l'En- „ nemi de l'Etat en eft dénué, & qu'il en eft mê- „ me dans le befoin.

„ A ces caufes, Nos Seigneurs de la Régence „ défendent, à tous & à châcun en particulier, „ par la préfente Déclaration, de ne tranfporter „ aucuns grains, hors de la Ville & de fa Jurif- „ diction; fans avoir donné auparavant bonne & „ fuffifante caution, que ces grains ne feront tranf- „ portez en aucun lieu que ce puiffe être, qui „ foit au pouvoir de l'Ennemi; fous peine de „ confifcation des grains, qui feront envoyez, au „ préjudice de la préfente Déclaration, & de plus „ d'un châtiment corporel & arbitraire, contre „ celui qui les aura envoyez. *Fait le 29. de Juin,* „ MDCLXXII. *en préfence des Seigneurs Bourgmeftres, & de tous les Echevins, excepté Nicolas* „ *Opmeer.* Signé *D. Schaap.* 1672.

On voit par-là que, fi l'on avoit d'abord été épouvanté des rapides progrès des François, comme il étoit jufte & naturel; on ne prétendoit pas moins fe défendre, fi l'on étoit attaqué. L'inondation, que l'on fit autour de la Ville d'Amfterdam, s'étendit fi loin, que quelques Cavaliers envoyez par le Duc de Luxembourg, pour voir quel étoit le terrein, furent obligez de tourner bride, en un lieu de la Province d'Utrecht, où ils avoient vu les ondes de l'inondation, & d'aller au galop au devant du Duc, pour l'avertir de fe retirer du lieu, où il s'étoit avancé.

Après avoir entierement perdu la Gueldre, la Province d'Utrecht & l'Overyffel, & étant prêt à perdre celle de Groningue & des Omlandes, à laquelle l'Evêque de Munfter en vouloit en particulier; il n'y avoit que la Hollande, la Zélande, & la Frife, qui puffent repréfenter la Confédération des Provinces Unies. Encore n'y avoit-il pas les Troupes néceffaires pour les défendre, par terre; car pour la mer, les chofes étoient en meilleur état, parce qu'il y avoit des Amiraux auffi capables de commander, & auffi courageux que les Gouverneurs des Villes, & des Forts des Provinces perdues l'étoient peu; comme on le verra, après que nous aurons fini ce qui regarde la Terre. Dès que le Penfionaire de Hollande eut apris, que les François étoient dans le Betuwe, il perdit courage; ce qui fit connoître qu'il étoit bien plus propre à conduire une intrigue particuliere, dans les Provinces, qu'à bien juger des forces des Puiffances Voifines, & de ce qu'on pourroit faire, pour arrêter leurs progrès. Si l'on s'étoit pris plûtôt à engager les Princes Voifins d'Allemagne, comme l'Electeur de Brandebourg, & la Maifon de Brunswik, & à prendre de leurs Troupes, à quelque prix que ce fût, comme il le fallut faire dans la fuite; on auroit pu prévenir une bonne partie du mal, qui étoit arrivé. Mais c'eft une remarque, que l'on a faite plus d'une fois, que les habitans des Provinces ne s'empreffent pas affez à prévenir le mal, qui peut arriver.

Le Penfionaire épouvanté, comme on l'affure, fut voir un jour *Gafpar Fagel*, qui étoit alors Greffier, pour lui communiquer la mauvaife nouvelle, qu'il avoit reçuë de la perte du Betuwe. Le Greffier, quoi que du Parti du Prince d'Orange, tâcha de le confoler & de l'encourager. Il lui dit, qu'on n'étoit pas encore perdu, & qu'il falloit recourir à l'Electeur de Brandebourg, & preffer fon fecours; qu'il donneroit d'autant plus volontiers, que les François, en attaquant les Places, du bas Rhin, avoient ravagé le Païs de Clêves, qui lui appartenoit. On devoit encore avoir recours à l'Empereur, qui ne pouvoit pas voir, de bon œil, la puiffance exorbitante de la France aggrandir fes Etats, de la conquête des Provinces Unies; comme il parut affez, par la fuite.

Les Efpagnols fentirent des premiers la néceffité, qu'il y avoit de les foûtenir, autant qu'il étoit poffible. Les Anglois s'en plaignirent beaucoup au Gouverneur des Païs-Bas, comme on le voit par (1) une Lettre du Lord Clifford, Thréforier de Charles II. & Catholique déclaré, (2) & une autre du Lord Arlington, qui l'étoit en fecret. Le premier dit qu'il y avoit alors „ tout au moins, „ en-

(1) Du 21. de Juillet.
(2) Du 30. du même Mois.

1672. „ entre dix ou douze-mille hommes, de Troupes „ d'Espagne, tant Cavalerie, qu'Infanterie. Les „ Ministres de l'Angleterre, en Espagne, le Lord „ *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin*, represen- „ terent à Madrid, que cela étoit contraire aux „ Traitez qu'ils avoient avec l'Angleterre. *Cela*, „ disoit Clifford, aux Envoyez d'Angleterre, *est* „ *contraire au Traité qu'ils ont fait avec nous; com-* „ *me vous l'avez très-bien observé, avec Mylord* „ Sunderland, *dans vôtre Mémoire; car bien qu'ils* „ *pussent envoyer des Troupes Auxiliaires, non-ob-* „ *stant tous les Traitez, qu'ils ont faits, avec la* „ *France; ils n'en devroient pas envoyer, en si grand* „ *nombre; de peur de provoquer le Roi Très-Chré-* „ *tien, à marcher directement à Brusselles.* Dans cette supposition, le Ministre de Charles II. ordonnoit de la part de ce Prince, au Chevalier *Godolfin*, de présenter un Mémoire à la Cour d'Espagne, & de se plaindre de ce procedé, comme d'une infraction du Traité, & d'en donner toute la faute au Comte de Monterei; auquel lui & Sunderland attribueroient uniquement une guerre, qui paroissoit presque inévitable, entre les trois Couronnes; en cas qu'il continuât à se conduire, de cette maniere. Si l'on pouvoit juger de cela, on diroit que ç'auroit été au Roi de France de s'en plaindre; mais il se put faire qu'il employa l'Angleterre pour cela, de peur qu'on ne répondît de la part du Roi d'Espagne, qu'il n'étoit pas séant à la France, de se plaindre de ce que l'Espagne aidoit les Provinces Unies, contre elle; puis qu'elle les avoit bien aidées, quatre-vingts ans, contre l'Espagne, ce qui étoit d'une notorieté publique. Mais, s'il le faut dire, les Ministres d'Angleterre de ce tems-là, n'avoient aucune honte de soûtenir le pour & le contre, comme la conjoncture le demandoit; comme si les mots de *Vrai* & de *Faux*, de *Juste* & d'*Injuste*, n'eussent rien signifié, & pussent être employez également, pour dire le pour & le contre. Le même Roi Charles II. étant en Paix avec la France, n'avoit point fait de scrupule de défendre les Provinces Espagnoles, par la Triple Alliance, contre les François; comme on l'a vû, dans cette Histoire. Il falloit bien prendre les Espagnols, pour dupes, pour faire représenter à la Cour de Madrid, qu'elle ne pouvoit pas faire envers les Hollandois, ce que les Anglois venoient de faire, en faveur de la France. Ces maximes détruiroient entierement tous les Droits de la Guerre & de la Paix, & tous les Etats seroient perpetuellement (1) *en état de guerre.*

De Witt étoit si troublé des progrès de la France, qui n'étoient néanmoins pas si étranges, puis qu'elle avoit eu des forces beaucoup superieures à celles des Etats; auxquelles on ne pouvoit pas opposer, avec succès, d'aussi mauvaises Troupes, qu'étoient celles des Provinces Unies; outre qu'elles auroient été beaucoup moins nombreuses. Il falloit, comme il semble, prodiguer alors l'argent, pour avoir des Troupes de plusieurs Princes d'Allemagne, & non entreprendre d'apaiser le Roi de France, par des sommes immenses; c'est-à-dire, l'armer, pour commencer de nouveau à faire la guerre à la République, qui ne pouvoit pas les donner, sans se perdre.

Cet habile homme étoit si troublé, qu'il persuada aux Etats de Hollande, qu'il seroit bon d'envoyer une Ambassade au Roi; peutêtre pour l'engager à en user génereusement envers la République; & non qu'il crût que les Princes agissent toûjours, par les Lois de l'Equité & de la Raison. Pour avoir une semblable opinion des plus grands Princes, & sur tout de celui dont il s'agissoit; il auroit fallu qu'il eût oublié tout ce qui s'étoit passé, depuis qu'il se méloit de choses d'Etat. Mais pour ce qu'on appelle *générosité*, dans le monde, elle peut souvent, jointe à la vanité, porter les Grands à faire des actions, qui sont revêtues de l'apparence de quelque vertu. On prétend que toutes les Villes de Hollande avoient perdu tout à fait courage, & l'on a accusé le Conseil de la Ville d'Amsterdam, composé de trente-six personnes, d'avoir eu trente Conseillers, qui vouloient que l'on implorât l'Equité de Louïs XIV. Je ne saurois avoir si mauvaise opinion d'eux, à moins que je n'en visse des preuves évidentes. Les Etats de Hollande consentirent néanmoins à faire une députation à Louïs, pour voir ce qu'il exigeroit de la République, pour lui rendre la Paix. Ces mêmes Etats furent ensuite, en corps, dans l'Assemblée des Etats Géneraux. Toutes les Provinces consentirent. La Zélande ajoûta seulement, qu'il faudroit faire aussi une semblable députation au Roi d'Angleterre; afin de finir, en même tems, avec les deux Couronnes; dont l'une pourroit peutêtre faciliter les choses. On a aussi soupçonné les Zélandois, d'avoir voulu ménager l'Angleterre, qui leur étoit plus formidable, par mer, que la France. Il n'est pas hors de vraisemblance, que le Pensionaire vouloit par-là tâcher de découvrir, quelles étoient les prétensions de la France, & tirer les affaires en longueur; jusqu'à ce qu'on pût se fortifier, par de nouveaux secours, & se racheter, à des conditions plus tolerables, qu'on ne pouvoit faire d'abord. On assûre néanmoins, que De Witt fut prié de coucher sur le papier la résolution des EE. GG. & de la signer, parce que c'étoit lui, qui l'avoit proposée; mais il ne le voulut pas, peutêtre pour la desavouer, s'il arrivoit quelque changement. D'autres aussi ne trouverent pas à propos de la signer. Mais la chose ne laissa pas de passer, parce qu'on ne voyoit pas, dans un danger si pressant, ce que l'on pourroit faire de mieux. 1672.

Les Députez furent au nombre de six, dont les principaux étoient de Groot pour la Hollande, d'Odyk pour la Zélande, & Van Eck, qui n'accepta cet emploi, que sous le bon plaisir de Groningue & des Omlandes. Mais il ne fit pas le voyage, parce que la Province n'aprouvoit pas cette députation. Ils partirent de la Haie le 16. de Juin, & se rendirent au Château de Keppel, près de Doesbourg, où étoit le Roi de France, & où ils arriverent le 22. du Mois. Les Députez n'avoient point d'ordre, que celui de complimenter le Roi, & de lui demander ce que S. M. souhaitoit des Etats, pour leur accorder la Paix, sans rien offrir; ce qui auroit pu choquer un Conquerant comme lui.

De Louvois répondit, que le Roi son Maître ne vouloit pas traiter avec des gens, dont le pouvoir n'étoit pas assez clairement exprimé. Le Roi semble avoir voulu voir ce que les Etats lui offriroient, de peur de leur demander peutêtre moins, qu'ils n'étoient disposez à lui donner; ou pour demander qu'on lui offrît davantage, comme il le fit.

Grotius revint à la Haie, pour y rapporter la réponse, que De Louvois lui avoit faite. Il y eut trois sentimens là-dessus, dans l'Assemblée. Le premier fut celui des Nobles, qu'on sacrifiât tout, pourvû que l'on conservât *la Réligion*, *la Liberté*, & *la Souveraineté*. Onze Villes de Hollande étoient du même sentiment. Le second étoit celui

(1) Selon le sentiment de *Hobbes*, Politique Anglois de ce tems-là.

1672. lui d'Amsterdam, qui opinoit à se défendre, sans rien offrir au Roi de France. Le troisiéme parti étoit de Tergou, de Roterdam, de la Brille, de Hoorn, & d'Enchuyse; qui vouloient retourner dans leurs Villes, pour y déliberer; sans quoi, ils ne pouvoient pas opiner dans l'Assemblée des Etats de Hollande.

Là-dessus, on pria De Groot de communiquer à l'Assemblée ce qu'il jugeroit le mieux, dans une conjoncture aussi délicate. Après avoir déploré le mauvais état des Provinces, & la lâcheté des Troupes; il dit qu'il lui sembloit qu'on pourroit offrir au Roi une somme, pour le dédommager des frais, qu'il avoit faits pour cette Guerre; à quoi il ajoûtoit Mastricht, & quelques autres Villes, qui appartenoient à la Generalité, sans entamer les Provinces Unies. Par le moyen de ces offres, De Groot, qui ne connoissoit pas, comme il paroît, l'ambition de Louïs XIV. & de ses Ministres, esperoit qu'on pourroit satisfaire le Roi de France, & se conserver la Religion & la Souveraineté. On lui fait encore dire qu'il falloit se hâter, parce que le Roi s'étoit résolu de passer l'Hiver en Hollande, pour attaquer Amsterdam, à la faveur des glaces (comme si on ne les savoit pas rompre!) & que si cela arrivoit, il faudroit se résoudre à vivre, sous un rude esclavage. C'étoit-là sans doute une dure extrémité, car enfin il étoit au pouvoir du Roi d'entrer, quand il voudroit, dans les Terres des Etats, & l'on seroit obligé de faire tout ce qu'il voudroit. Il valloit bien mieux donner de l'argent, pour avoir des Troupes Allemandes, à quelque prix que ce pût être, que d'obéïr à un Prince irrité contre la République, & en état de se vanger du moindre mécontentement, qu'on lui pourroit donner.

Cependant le Corps de la Noblesse, aussi épouvantée, que les Villes, opina à suivre cet avis, & une bonne partie des Villes les suivit. Les Députez de quelques autres, qui n'avoient pas des ordres, sur ce qui se pourroit proposer, furent chargez de retourner incessamment dans leurs Villes, & de revenir le lendemain.

Les Etats se rassemblerent, pour cela, le 6. de Juin; mais il n'y vint point de Députez d'Amsterdam, ni de cinq Villes de la Nort-Hollande. Les Villes, dont les Députez étoient présens, consentirent à la proposition, excepté Enchuyse; qui dit que l'on ne pouvoit rien conclurre, dans l'absence de ces Villes. Cependant les autres ne laisserent pas de conclurre, & de porter la résolution aux Etats Generaux; à cause de la frayeur, où l'on étoit, que le Roi ne voulût pas écouter des propositions, qui se faisoient trop attendre.

On nous dit qu'il y eut une déliberation là-dessus, dans le Conseil d'Amsterdam, dont la plûpart étoit pour la capitulation, que les Etats de Hollande avoit voulu faire avec la France; mais que Mr. *Tulp*, ancien Bourgmestre, & Mr. *Valkenier* haranguerent si fortement le Conseil, qu'il changea de sentiment; conformément à ce que l'on a dit ci-dessus. On détruisit ensuite tous les Bâtimens & les Jardins, qui étoient hors de la Ville d'Amsterdam; on répara ce qui étoit trop gâté dans les remparts, qui en ce tems-là n'étoient revêtus que de palissades; car la muraille, que l'on y voit aujourdhui, ne fut bâtie qu'en MDCLXXVI. Mais les fossez regorgeants d'eau, le terrein voisin fut bien-tôt inondé. On mit quantité de Canons sur les rempars, pour écarter tous ceux, qui voudroient entreprendre d'approcher même en bâteau.

Comme il s'agissoit d'envoyer des Députez au Roi de France, & même avec un autre Plein-pouvoir, que le précedent; il y eut beaucoup de difficulté à le former, comme il falloit. Les Provinces convinrent enfin de leur en donner un, qui portoit „ qu'ayant jugé à propos, pour le bien de „ l'Etat, de députer au Roi Très-Chrétien, & „ ayant une parfaite connoissance de la suffisance, „ capacité, fidelité, zèle, & affection des Srs. „ *Van Ghent*, *de Groot*, *d'Odyck & Eck*; ils leur „ avoient donné & donnoient encore, par ces „ présentes, signées par le Président de cette Assemblée, & contresignées par le Greffier, à „ tous ensemble, ou à quelqu'un d'eux dans l'absence, par maladie, ou autre empêchement, des „ autres, un Plein-pouvoir; pour de leur part & „ en leur nom, négotier, traiter, & conclurre avec sa dite Majesté, ou avec ceux de son „ Conseil, qu'il lui plaira commettre, pour cet „ effet, ce qu'ils jugeroient nécessaire, pour le bien „ & le service de l'Etat; lui donnant, pour cet „ effet, & à châcun d'eux pleine autorité & „ puissance, promettant de tenir pour bon, ferme & stable ce qui seroit par eux tous, ou, par „ quelcun d'entre eux, ainsi négotié, traité & „ conclu, & d'en faire expedier leurs Lettres d'agrément & de ratification, en bonne & duë „ forme. Ce Plein-pouvoir étoit daté du 26. de Juin MDCLXXII. & signé *Wassenaar*, & sur le revers; *par Ordonnance des dits Seigneurs Etats Generaux*, pour le Greffier (Fagel, qui ne le voulut pas signer) *J. Spronssen*. Grotius eut ordre de partir le lendemain. Il y a bien de l'apparence qu'on lui dit, en secret, ce qu'il pourroit offrir à la France. 1672.

Ceux qui liront cette Histoire, seront peutêtre surpris de voir, que nous ne disions rien ici, du Pensionaire De Witt; qui étoit l'ame, pour ainsi dire des Conseils de sa Province; mais on verra qu'il fut blessé par des Assassins, le 20. de Juin, & garda la chambre, comme on le racontera ci-après; quand on aura dit ce qui arriva, par rapport aux offres qu'on fit au Roi de France.

Le 28. de Juin, Vivien, Pensionaire de Dordrecht, qui tenoit la place du Pensionaire de Hollande absent, selon l'usage ordinaire, fut député, avec quelques autres, pour faire part aux Etats Generaux de la résolution de ceux de Hollande. Il n'étoit pas besoin d'exaggerer le danger pressant, où étoit la République; la chose étoit assez claire, d'elle-même. La Ville d'Amsterdam n'avoit point consenti, à ce qui avoit été résolu, dans les Etats de la Province; dans l'esperance de se défendre contre la France, & de faire entrer du secours par eau, pour se soûtenir contre toutes les entreprises, qu'on pourroit faire contre elle, pour peu qu'elle eût de tems. Harlem & Leide reprirent aussi un peu de courage, quoi que leurs situations ne fussent pas si avantageuse, que celle d'Amsterdam. Grotius n'alla pas tout droit au Roi de France, mais crut qu'il seroit bon de communiquer, en passant, ses ordres au Prince d'Orange qui étoit, avec le peu de Troupes, que l'Etat avoit, à Bodegrave; & il lui communiqua ses ordres. On peut facilement croire, que ce Prince fut très-affligé d'apprendre le peu de courage, qu'il voyoit dans ceux, qui étoient au timon des affaires. Mais ne voyant encore aucun moyen de rétablir les choses, il fit demander aux Etats Generaux la permission d'envoyer aussi quelcun, au Roi de France; pour lui demander des Sauves-gardes, pour les Terres, qu'il avoit en son propre dans les Provinces, & particulierement pour Grave, qui lui appartenoit, & où il n'y avoit point de garnison, par-

1672. ce que les EE. GG. lui avoient donné ordre d'aller à Bois-le-Duc, qu'il étoit bien plus important de conserver à l'Etat.

Grotius arriva, avec les autres Députez, au Camp des François; où ils montrerent leur Pleinpouvoir à De Louvois & à De Pompone, & leur dirent les conditions, que l'on a rapportées ci-dessus; à quoi ils ajoûterent aussi que la République feroit compter à S. M. six millions, pour les frais de la Guerre. Mais les Ministres de Louïs se moquerent, avec dédain, de leurs offres; & dirent que Mastricht n'étoit pas un échange, qui valût la restitution de trois Provinces. Les Députez sentirent bien qu'il falloit offrir davantage, pour fléchir les François, & dirent que, si le Roi vouloit se retirer, ils lui remettroient toutes les places, qui appartenoient aux Etats Géneraux, & y joindroient dix millions, en argent. On assure que De Pompone trouva que c'étoit assez, mais que De Louvois dit que c'étoit trop peu, & qu'il proposeroit la chose au Roi. (1) Les Payens, qui avoient quelquefois des idées assez nobles, pour faire rougir les Chrétiens trop superbes, disoient qu'il y avoit une Déesse, qui s'appelloit *Nemesis*, ou *Adrastée*; qui partageoit aux hommes ce qui leur revenoit, & punissoit sur tout ceux qui vouloient passer les bornes de l'Equité. Les Chrétiens doivent apprendre, que la Providence souffle sur les projets sans bornes, que les hommes font; sans penser ni à la foiblesse humaine, ni à la Puissance, qui les fait rentrer dans leurs bornes, lors qu'ils en sortent. Aussi a-t-on sû, de bonne part, que Louïs XIV. qui refusa ces offres excessifs de la République des Provinces Unies dit, quand les choses furent changées, en présence de quelques Seigneurs de sa Cour, que les bonheurs qu'il avoit eus, en cette Campagne, lui avoient fait tourner la tête. C'est pour faire honneur à ce Grand Prince, qu'on met cela ici. Une reconnoissance de la foiblesse humaine lui doit être aussi glorieuse, si on considere la chose, comme il faut; que les plus grands avantages, qu'il ait jamais remportez sur ses Voisins.

De Louvois, après avoir proposé au Roi les offres des Etats, (2) forma alors des prétensions si outrées, qu'enfin cette négotiation avec la France se rompit. Voici les Articles: „ I. Que „ les Ordonnances faites ci-devant par les Etats „ Géneraux, tant pour défendre les Vins & Eaux „ de Vie de France, dans les Provinces Unies, „ seroient révoquées; que celles qui avoient été „ faites, pour mettre de nouvelles Charges sur „ les Marchandises & Manufactures de France, „ le seroient aussi; & que, dans trois mois, on „ feroit un nouveau Traité de Commerce, entre „ S. M. & les Etats, dans lequel seroit aussi compris un Réglement pour les Compagnies O- „ rientales & Occidentales, tant de France, que „ de Hollande: II. Qu'à l'avenir, il y auroit dans toutes les PP. UU. non seulement une liberté entiere, mais aussi un exercice public de la Religion C. A. & R. en sorte qu'en tous les lieux, où il y auroit plus d'un Temple, ou en donneroit un aux Catholiques: Qu'il leur seroit aussi permis d'en bâtir, dans les lieux, où il n'y en auroit point, & que jusqu'à ce qu'ils fussent bâtis, ils pourroient célebrer le service divin publiquement, dans les Maisons, qu'ils auroient achetées, ou loüées, pour cet effet: Qu'il seroit accordé, par les Etats ou par châque Province, en particulier, un appointement raisonnable à un Curé, ou Prêtre, en châcune des Eglises, sur les biens, qui avoient autrefois appartenu à l'Eglise, ou autrement: III. Que parce que les Députez des EE. GG. qui avoient été envoyez à S. M. l'avoient priée particulierement, qu'il lui plût, par une Paix, laisser le Corps des PP. UU. au même état, auquel il avoit été auparavant, & que pour donner quelque échange à S. M. pour les Conquêtes, dont il avoit plû à Dieu de bénir la justice de ses armes; au lieu des Provinces, Villes & Places, que S. M. avoit déja occupées, ils lui offroient d'autres Païs, Villes & Places, qui avoient été cedées aux EE. tant en Flandre, qu'en Brabant; S. M. quoi que déja maîtresse de trois Provinces, du nombre des sept Provinces Unies, comme aussi de quelques places & postes, en Hollande, avoit bien voulu, pour conserver les VII. Provinces en leur premiere Union, faire rendre ce qui avoit été occupé, par ses Armes dans ces PP. excepté ce qui seroit après déclaré & aux conditions suivantes: IV. Que les EE. cederoient généralement à S. M. toutes les Provinces, Villes & Places qu'ils avoient, tant en Flandre, qu'en Brabant, & qui leur avoient été cedées, par l'Espagne, excepté seulement l'Ecluse & l'Ile de Cadsant: V. Qu'ils céderoient aussi à S. M. la Ville de Nimegue, avec ses appartenances & dépendances, le Fort de Knotsembourg, celui de Schenk, & toute la partie de la Province de Gueldre, située par deçà du Rhin, à l'égard de la France, comme aussi l'Ile de Bommel, l'Ile & le Fort de Voorn, le Fort de S. André & le Château de Louvestein, avec le Fort de Crevecœur: VI. Que les EE. céderoient pareillement à S. M. la Ville de Grave, avec ses appartenances & dépendances, & lui feroient donner en perpetuité la Ville & Comté de Meurs, pour en disposer à son bon plaisir; à condition que les EE. indemniseroient le Prince d'Orange, pour ce Comté & autres Places, Villes & Païs, appartenans à ce Prince, qui auroient été cedez à S. M.: VII. Que les EE. cederoient à S. M. le même Droit qu'ils auroient eu, ou qu'ils pourroient avoir, ou prétendre sur les places que S. M. a occupées sur les EE. dans les Terres de l'Empire; qu'ils feroient aussi une pareille cession, en faveur du Prince & Comte de la Frise Orientale, de tous les Droits qu'ils pourroient avoir, ou prétendre sur les places, qu'ils occupent en son païs; savoir, sur la Ville d'Emden, le Fort de Leert-oort & Dyler, d'où ils retireroient leurs Garnisons: VIII. Qu'il seroit permis aux Sujets de S. M. d'aller & de venir, de tous les Païs, Villes, & Places; qui lui auroient été cedées, tant par Mer, que par Terre; & sur toutes Eaux & Rivieres, sans qu'ils fussent sujets à aucun droit, ou imposition, ni visites de leurs marchandises, ni de leur bagage, munitions de guerre, ou vivres: IX. Que les EE. GG. s'obligeroient de faire rendre à la Religion de Malte les Commanderies, qui se trouveroient appartenir à cet Ordre: Qu'ils promettroient de faire rendre au Comte de Benthem ses Enfans, qui avoient été retenus par la Comtesse de Benthem, son Epouse, sous l'autorité & par la permission des Etats; nonobstant les instances par lui faites, qu'il avoit faites appuyer des recommandations de l'Empereur & de S. M. T. C.: Qu'ils indemniseroient S. M. des dépenses excessives, qu'Elle avoit faites pour cette guerre, & lui feroient payer, dans le tems, qui seroit stipulé, la somme de vingt millions; moyenant quoi S. M. leur quitteroit les trois Millions qu'ils lui devoient payer, pour le prêt à eux, fait en 1631. comme aussi les interêts, qu'ils lui 1672.

(1) Voyez Lil. Greg. *Giraldi*, dans son Hist. des Dieux.
(2) Voyez le Recueil sur l'année 1672.

1672. lui devoient, depuis cette année-là : XI. Qu'en reconnoissance de la Paix, qu'Elle vouloit bien accorder aux Etats, lors qu'Elle pouvoit plus étendre ses Conquêtes, dans leur Païs; ils lui feroient présenter, tous les ans, par une Ambassade Extraordinaire, une Médaille d'Or, pesant un Marc, laquelle contiendroit qu'ils tiennent de S. M. la conservation de la même Liberté, que les Rois ses Prédecesseurs avoient aidé à leur aquerir: XIII. Qu'encore que S. M. déclarât de se contenter des conditions précedentes, à la charge qu'elles seroient acceptées en dix jours; après lesquels S. M. ne prétendoit point y être obligée; elle donnoit néanmoins à entendre par la présente, que quoi qu'elles fussent accordées par les Etats, elles n'auroient néanmoins aucune force; & que S. M. ne feroit aucun Traité ni de Paix, ni de Trêves, que le Roi d'Angleterre, à son égard, ne fût satisfait par les Etats; & si les Princes de l'Empire, qui étoient alliez, en cette guerre, avec S. M. ne fussent pareillement contens des conditions, qui leur seroient accordées, par les Etats.

Louïs XIV. comme en se radoucissant, proposa une alternative. C'étoit si ce qu'il demandoit, n'étoit pas accepté par les Etats, il se voudroit bien contenter, en retenant toutes les conquêtes, qu'il avoit alors, comme aussi celles qu'il pourroit faire à l'avenir, jusqu'à ce que les Etats eussent accepté les conditions présentes; savoir, la possession de toute la Gueldre, appartenante aux Etats, le Païs d'Utrecht, & le Comté de Zutfen, toutes les places fortes qui étoient en ces Provinces & leurs dépendances, sans exception, la Souveraineté des Provinces, Païs, Villes & Places, conquises par S. M. jusqu'à ce tems-là, qui demeureroient à perpetuité. Il vouloit encore que, pour qu'il fût en état de tirer plus facilement des secours de son Royaume, pour conserver ses conquêtes; les Etats lui remissent, en toute Souveraineté, les Places de Mastricht & de Wyck, comme aussi tout ce qu'ils possedoient dans le Païs d'Outre-Meuse, Dalem, Fauquemont, & Bois-le-Duc, tout ce qui en dépendoit, & le Fort de Crevecœur.

Ces excessives prétensions auroient, en un autre tems & en d'autres conjonctures, été rejettées avec indignation; mais la République étoit dans un état si déplorable, qu'il falloit essuyer toutes ces indignitez, jusqu'à ce que l'Allemagne, effrayée des progrès de la France, se déclarât pour la partie la plus foible. Mais ces secours se résolurent, & ne furent envoyez, qu'avec une lenteur, qui fit souffrir la République, plus qu'on ne sauroit s'imaginer. On ne peut pas douter que ces malheurs, qui auroient pu être prévus, si l'on eût dépensé le quart de ce qu'on avoit offert à la France, pour faire des levées en Allemagne, n'aigrissent extrémement les esprits du Peuple, contre le Pensionaire de Hollande; qui, dans le fonds, hazarda l'Etat, plûtôt que de se reconcilier, de bonne grace, avec le Prince d'Orange, &, pour ainsi dire, avec le peuple, qui étoit pour lui. Il n'est pas permis, si l'on examine la chose murement, dans une République, de s'opposer opiniâtrément contre le torrent, & de hazarder tout plûtôt que de ceder, & cela sans avoir aucun moyen suffisant de résister à un rédoutable ennemi. C'est une faute, qu'on ne pardonne à personne, & encore moins à un Ministre d'Etat, tel qu'étoit *Jean De Witt*. Il étoit plus juste de confier l'armée de bonne heure au Prince d'Orange, en le faisant Généralissime, & lui cherchant de vieux Officiers, qui conduisissent sa jeunesse; que de n'avoir pas les Troupes nécessaires, pour se défendre, au moins quelque tems, contre l'Ennemi, & de se trouver contraint de lui faire des offres honteuses, & telles que, s'il les avoit acceptées, il auroit en effet été maître de l'Etat; qu'il auroit tenu bloqué, pour parler ainsi, de toutes parts, excepté du côté de la Mer, & en état de s'en rendre maître absolu, quand il voudroit. Parler de faire un Traité de cette sorte, & crier contre le Prince d'Orange, qui y étoit opposé, fit dire & croire à bien des gens, que le Pensionaire s'entendoit avec l'ennemi, quoi qu'il n'y eût rien de plus faux. Un grand homme d'Etat doit toûjours être disposé de maniere, qu'il fasse voir qu'il aime mieux la République, que lui-même. 1672.

On assure que De Pompone, plus moderé que De Louvois, jugeoit qu'il ne falloit pas trop presser ce qui regardoit la Religion, le Commerce, & la Médaille, dont il a été parlé. Il craignoit que les Etats ne fussent trop choquez de ces étranges demandes, pour les accepter aussi promptement que l'on souhaitoit; & que cependant plusieurs Princes Voisins de l'Empire, & l'Empereur même ne s'ébranlassent, en leur faveur. Mais De Louvois croyoit que les Provinces, qui n'étoient pas encore envahies, & sur tout la Hollande, qui étoit la principale, étoient si effrayées, qu'elles consentiroient à tout.

Grotius étant arrivé à la Haie, fit son rapport aux Etats de Hollande, & leur dit que le Roi de France avoit demandé qu'on répondît à ses propositions, en quatre jours; mais qu'il s'étoit engagé, lui Grotius, au moins d'être de retour, le cinquiéme jour. Il croyoit qu'il ne falloit pas rejetter les propositions de la France, sans avoir examiné si l'on pouvoit résister à un Ennemi, qui avoit pénetré jusqu'au milieu du païs; s'il falloit comprendre, dans le Traité, les trois Provinces, qui étoient entre ses mains; si l'on entreroit en négotiation, pour les quatre Provinces, qui ne l'étoient pas encore; ou s'il falloit uniquement traiter pour la Hollande seule, à laquelle la France pourroit accorder de meilleures conditions. Il dit encore qu'il avoit parlé à des Membres des Etats de la Province d'Utrecht, qui offroient des sommes considerables d'argent, si on la comprenoit dans la négotiation. Il témoigna craindre que, si les François entroient plus avant dans la Hollande, Leide, Harlem, Goude & Delft ne se rendissent d'abord. Il dit qu'il n'y avoit point d'argent, entre les mains du Thrésorier, & qu'on pourroit faire de la Monoie de papier.

Si Grotius fit de semblables réflexions, il étoit assez clair, qu'il vouloit épouvanter la Province de Hollande, & par conséquent les autres, parce qu'il croyoit que tout étoit perdu. Il faut encore remarquer ici, que les Evêques de Cologne & de Munster sacageoient cependant l'Overyssel, la Frise, & les Omlandes. Celui de Munster entreprit, en particulier, le siege de Groningue. Il faut avouër que l'état des Provinces étoit bien déplorable, & pour tous les Habitans & pour ceux, sur tout, qui les avoient réduits à ces extrémitez; en retardant la levée des Troupes, qui étoient nécessaires pour les défendre, & que l'on trouva bien dans la suite. Dans ces conjonctures, c'étoit assurément aux plus sages de s'accommoder à la multitude, contre laquelle il n'étoit pas possible de se défendre. Falloit-il que l'Etat fût en un si grand danger, que l'on devoit avoir prévû, par l'opiniâtreté de quelque peu de personnes, dont la passion étoit assurément déraisonnable? Les François, pour engager la Hollande, à entrer en négotiation, disoient qu'elle ne devoit

1672. voit point se mettre en peine, de ce que les Anglois pourroient demander, & promettoient de faire ensorte qu'ils se contenteroient du salut du Pavillon, & d'une reconnoissance, pour avoir la liberté de pêcher le Harang, sur les côtes d'Angleterre.

Dans les déliberations, qui se faisoient à la Haie, comme à l'ordinaire, & non à Amsterdam, comme on l'avoit (1) écrit en Angleterre, il y eut plusieurs Villes qui furent pour entrer en Négotiation, avec les Ministres de France; savoir, Dordrecht, Leide & Delft, & autres. On dit encore que, comme on traitoit de cette matiere, dans le Conseil de la Ville d'Amsterdam, le Peuple étoit autour, pour voir quel parti les Sénateurs pourroient prendre, sur une chose de cette importance; que la plus grande partie des suffrages étoit pour traiter avec la France, mais que deux Bourgmestres, d'autre disent le *Schout*, ou le *Lieutenant Criminel*, comme on parle en France, menacerent d'ouvrir les fenêtres de la Chambre du Conseil, & de crier au Peuple *qu'on le trahissoit*. On a même dit, que cela fut exécuté, mais des gens de mérite, qui vivoient de ce tems-là à Amsterdam, nous ont assurez, qu'il n'en étoit rien.

L'opposition de cette Ville, & de quelques autres, qui reprirent, comme il paroît, courage, fit que les Membres des Etats de Hollande, excepté très-peu, furent obligez de jurer d'employer leurs Biens & leurs Vies, pour la conservation de l'Etat. On écrivit cela à Mr. Van Ghent, qui étoit demeuré auprès du Roi de France. Ce Prince partit, bien tôt après, pour Paris, où il s'impatientoit d'être. Ghent l'y suivit, & l'on se flattoit qu'il pourroit, étant à la Cour, voir à quoi l'on pourroit s'attendre de ce côté-là. Mais il fut lui-même si fort observé, qu'il ne disoit rien à personne, qui ne fût rapporté à la Cour; dont il n'apprenoit, que ce qu'on vouloit bien qu'il sût.

Le Roi d'Angleterre envoya aussi, au mois de Juin, deux Ambassadeurs, qui étoient le Duc de *Buckingham*, & le Comte d'*Arlington*; Secretaire d'Etat. Voici comme le dernier raconte, le succès de cette Ambassade dans une Lettre de Londres, du 25. de Juillet.: „ Les progrès surprenans & inopinez, qu'ont fait les armes de France, & la disposition que les Etats ont fait paroître, pour la Paix, en envoyant ici (*à Londres*) & au Roi de France des Députez, pour en traiter, ont obligé S. M. d'envoyer le Duc de Buckingham, & moi au Roi Très-Chrétien, en qualité de Plénipotentiaires, de sa part. Nous avons passé quelques jours dans l'Armée de France, en attendant le retour des Députez de Hollande; qui avoient demandé la permission d'aller trouver leurs Principaux, pour avoir des Pouvoirs plus étendus. Mais comme ils ne sont pas revenus, & que S. M. T. C. avoit autant d'envie de retourner à Paris, que nous de nous rendre ici; toute nôtre Négotiation s'est terminée à faire un Acte, par lequel nous nous sommes obligez mutuellement à ne faire aucun Traité, ni de conclurre jamais, avec nôtre Ennemi commun, sans le consentement des deux Parties. En suite de cela, nous nous sommes rendus à Anvers; où nous avons eu une Conférence, avec le Comte de Monterei dans un lieu tiers. Nous y avons fait de grandes plaintes à S. E. sur le grand nombre de Troupes, qu'Elle a envoyées dans les Places 1672. Frontieres des Hollandois; ce qui avoit arrêté les progrès des Armes de S. M. T. C. & avoit empêché les Hollandois de songer à la Paix. Le Comte de Monterei répondit, qu'il n'avoit rien fait à cet égard, sans ordre exprès de la Reine, bien que le monde s'imaginât le contraire.

Ces deux Ambassadeurs Anglois joüoient là une étrange comedie, en blâmant ce que le Fils de (2) *D. Louïs de Haro* faisoit pour les Hollandois, par l'ordre très-judicieux de la Cour d'Espagne. Les Anglois agissoient en faveur de Louïs XIV, parce que leur Roi vouloit, s'il eût pu, ruiner la Religion Protestante en Angleterre, avec le secours de la France; qui ne lui en donna jamais, & qui étoit bien aise que les Anglois fussent divisez. Mais le Gouverneur Espagnol agissoit en bon Politique, aussi bien que la Cour de Madrid; qui rendoit aux Hollandois le service, qu'ils en avoient reçu, par la Triple Alliance; qu'ils avoient faite avec eux & avec l'Angleterre, qui la viola d'une maniere honteuse. Rien ne pouvoit être de plus scandaleux, mais la bonne foi n'étoit pas une vertu connue à la Cour de Charles II. On y faisoit des Alliances, que l'on rompoit, sans raison; on changeoit de maximes, sans se mettre en peine, si cela étoit raisonnable, ou non; on y favorisoit souvent, comme on devoit, la Religion Protestante, & l'on avoit des égards pour la Romaine, contre les Lois & contre les sentimens de la plus grande & la plus saine partie de la Nation. On étoit pour, ou contre les Nations voisines, selon l'avantage présent, qu'on s'imaginoit d'y trouver, ou selon qu'on croyoit d'y perdre quelque chose. Il est certain que les Espagnols se conduisoient, d'une maniere plus uniforme & plus sage.

Les deux Ambassadeurs Anglois étant allez à Anvers, ils y eurent une Conférence avec le Gouverneur Espagnol, à qui ils firent de grandes plaintes sur le grand nombre de Troupes, qu'il avoit envoyées dans les places Frontieres des Hollandois; ce qui avoit arrêté les progrès des armes de la France, & avoit empêché les Hollandois de penser à la paix. Il répondit qu'il n'avoit rien fait à cet égard, sans des ordres précis de la Reine sa Maîtresse; quoi qu'on s'imaginât le contraire.

On ne faisoit en cela rien, qui ne fût dû aux EE. GG. pour les services, qu'il avoient rendus à la Couronne d'Espagne, en empêchant que la France ne se saisît des Païs-Bas Espagnols; & les Anglois eux-mêmes s'étoient vivement interessez à soûtenir les Espagnols, par la Triple Alliance, & dans le Traité d'Aix la Chapelle. Le Ministere ayant changé en Angleterre, le Roi changea de maxime, par l'argent que lui & ses Ministres toucherent, pour devenir ennemis des Hollandois.

Les deux Plénipotentiaires Anglois, qui avoient profité de la Liberalité de la France, s'interessoient si fort pour cette Couronne, qu'ayant auparavant trouvé bon que la France aidât les Portugais contre les Espagnols, ils étoient choquez que l'Espagne aidât les Hollandois contre la France; quoi que la Cour de Madrid fût autant, ou plus interessée à soûtenir les Hollandois; que Louïs XIV. ne l'étoit à prendre le parti des Portugais, contre son Beau-Pere & son Beau-Frere.

(1) Voyez les Lettres du Comte d'*Arlington* du 17. de Juin 1672. & l'Histoire d'Angleterre en 3. Vol. in folio sur cette année.

(2) Ce fut lui qui fit la Paix des Pirenées.

1672. Les Ambaſſadeurs Anglois dinerent encore chez le Comte de Marſin, avec le Gouverneur des Païs-Bas; qui leur dit qu'il avoit appris, avec chagrin, qu'on l'accuſoit d'avoir employé des termes offenſants, en parlant de la guerre, que l'on faiſoit aux Hollandois; mais qu'il ne croyoit pas que les Ambaſſadeurs puſſent ſe perſuader qu'un homme élevé à la Cour d'Eſpagne, & Fils de *D. Louïs de Haro*, l'eût fait.

„ Pour ce qui eſt des apparences de la Paix, „ elles parurent au Lord Arlington fort éloignées, „ le 25. de Juillet; parce que les Hollandois a- „ voient pris courage, par les Traitez, qu'ils a- „ voient faits avec l'Empereur, l'Electeur de „ Brandebourg, & quelques autres Princes. Il „ croyoit que cela ne dureroit pas long-tems, & „ qu'on leur verroit bien-tôt ſouhaiter la paix, a- „ vec la même ardeur qu'auparavant. Il ſe trompa, tout de même qu'on ſe trompoit en Hollande, quand il s'agiſſoit de la diſpoſition de la Cour d'Angleterre.

Cependant on ſe confirmoit en Hollande à tenir bon, contre la puiſſance de la France, dont les Troupes laſſées avoient beſoin de quelque repos, avant que de recommencer; outre qu'il y en avoit une bonne partie occupée, à garder les nouvelles conquêtes. „ Depuis le départ de S. M. „ T. C. dit (1) Arlington, l'Armée n'a rien fait, „ que s'appliquer à mettre en ſûreté les conquê- „ tes, qu'elle avoit faites, & à ſe délaſſer pour être „ en état de faire tête aux Troupes, qui pour- „ roient entreprendre de les en dépoſſeder.

Il étoit vrai, que l'Electeur de Brandebourg avoit envoyé, dès le 14. de Mai, le Prince (2) *Jean George d'Anhalt* à Vienne, pour inviter Sa Majeſté Imperiale, à laquelle il dit „ qu'il n'étoit „ nullement néceſſaire, de lui repréſenter le dan- „ ger où étoit l'Allemagne, auquel elle prenoit „ part d'elle-même: Que l'Electeur de Brande- „ bourg avoit déja été très-fâché, de voir con- „ duire des Soldats étrangers dans les Terres de „ l'Empire; qu'on avoit mis des Garniſons étran- „ geres dans les Places, qui étoient ſur les bornes „ de l'Empire, & même au dedans; qu'on avoit „ même fortifié ces Places, & donné à des Puiſ- „ ſances étrangeres les meilleures Troupes d'Al- „ lemagne; que cela s'étoit fait par des Princes „ de l'Empire, & qu'on n'y mettoit aucun remede; „ que cela même avoit obligé l'Electeur d'en por- „ ter ſes plaintes à S. M. I. après s'en être plaint „ à Ratisbonne, ſans y avoir rien avancé, à cauſe „ de la lenteur avec laquelle on y procede; qu'il „ n'y avoit rien à faire, ſinon que S. M. I. en- „ voyât vers le Rhin des Troupes Imperiales, „ pour veiller à la ſûreté de l'Empire: Que d'au- „ tres Princes ſe joindroient à Elle, & que l'E- „ lecteur la ſoûtiendroit, par ſes Troupes.

Ce dernier demandoit ſeulement que l'Empereur joignît à ſes Troupes quatre-mille Chevaux & deux-mille Fantaſſins, ou au moins le ſecours ſtipulé par le Traité de MDCLX.; que l'Electeur de Saxe entrât en cette conféderation, & que l'on prît ſoin de la Ville de Cologne, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des étrangers.

Le Prince d'Anhalt dit auſſi les mêmes choſes au Prince *Lobkowits*, qui étoit Chef du Conſeil de l'Empereur. La France traverſa, autant qu'elle put, cette négotiation, & employa même des Eccleſiaſtiques, dans la Cour Imperiale, pour la détourner de ſecourir des *Hérétiques*, comme ils les nommoient. Mais les grandes inſtances de l'Electeur, & les progrès ſurprenants, que la France avoit faits, dans une ſeule Campagne, déterminerent l'Empereur à conclurre une Alliance, avec ce Prince, le 23. de Juin, que l'on verra dans *Puſendorf*. 1672.

Outre le fonds de cette Alliance, qui regardoit l'Empire, il y avoit des Articles ſecrets touchant les Etats Generaux, & quelques-uns de leurs Voiſins, & qui ont du rapport à l'Hiſtoire des Provinces Unies; que l'on mettra ici, ſans rapporter les autres. Il étoit porté, dans ces Articles: I. *Que l'on pourverroit, par des conſeils & des ſecours communs, à la ſureté de la Ville de Cologne*: II. *Que Sa Majeſté Imperiale auroit, dans deux mois, ſur pied douze-mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie*: III. *Que l'Electeur en auroit autant, & équipez de même*: IV. *Que par rapport à la Religion, & aux Terres des Princes Eccleſiaſtiques, on obſerveroit les Articles de la Paix de Munſter*: V. *Que la Ville de Brême & ſon Territoire demeureroient, dans la jouïſſance de leurs Privileges*: VI. *Que comme il étoit règlé, par les Lois de l'Empire, de quelle maniere ſe conduiroient des Troupes étrangeres, qui paſſeroient ſur les Terres de l'Empire, on feroit en ſorte que ces Lois ſeroient obſervées*: VII. *Que l'Electeur feroit auſſi en ſorte que le Roi de Danemark, la Maiſon de Brunswik, & celle de Heſſe-Caſſel entreroient dans ce Traité.*

Ce Traité auroit été avantageux aux Provinces Unies, en empêchant que les Troupes de France ne puſſent mettre les pieds, ſur les Terres de l'Empire. Mais il demeura ſans effet, parce que l'année précedente, il s'étoit fait une Alliance ſecrete, entre l'Empereur & la France, qui empêcha, que le Traité, avec l'Electeur, ne produisît aucun effet.

Comme on ne peut guère garder le ſecret, lors qu'il ſe trouve quelcun qui peut, & qui veut payer ſuffiſamment, ceux qui veulent l'inſtruire de ce qu'il lui eſt important de ſavoir; le Roi de France fut bien-tôt inſtruit de l'Alliance de l'Empereur, & de l'Electeur de Brandebourg. Il envoya le Comte *de Vauguion* à ce Prince, pour lui dire qu'il avoit appris, que l'Electeur avoit fait une Alliance avec les Hollandois, & qu'ils lui avoient fait compter de l'argent, pour être de leur parti; qu'il négotioit à la Cour de l'Empereur, & en d'autres Cours d'Allemagne, en leur faveur; *que néanmoins le Roi n'y avoit pas ajoûté foi, mais qu'il voudroit bien ſavoir ſi l'Electeur avoit deſſein de demeurer neutre, ou s'il vouloit prendre le parti de l'ennemi.*

Il faut avouër, que les grandes Puiſſances ont quelquefois des manieres ſi hautaines, qu'elles ſemblent ſuppoſer que les moindres, quoi qu'indépendantes d'elles, leur doivent tout; & qu'elles ne doivent rien à perſonne, pas même de la bienſéance. L'Electeur étoit un Prince tout-à-fait indépendant, à l'égard de la France, & des plus conſiderables de l'Empire. Il avoit eu quelque Alliance avec la France, mais qui n'alloit pas juſqu'à n'oſer ſecourir une Puiſſance Proteſtante, comme lui; avec laquelle il avoit eu pluſieurs Traitez, & dont la chute pouvoit entrainer la ruine de toutes les Puiſſances Voiſines, & même des éloignées. Il y avoit dans ces manieres quelque choſe de ſi injuſte & de ſi mépriſant, qu'il n'étoit pas poſſible à un Souverain de s'en accommoder. Après cela, a-t-on ſujet d'être ſurpris de l'orgueuil des Empereurs Romains, dont l'Empire & les forces étoient d'une beaucoup plus grande étendue?

Louïs avoit réſolu d'obſerver, diſoit-on, les conditions de la Pacification de Weſtfalie, dans la-

(1) Dans une Lettre du 5. d'Août.
(2 *Puſendorf* Rer. Brand. Lib. XI. n. 49.

1672. laquelle il étoit compris, & où il étoit dit que nul Membre de l'Empire, ne donneroit du secours aux Ennemis de la France. Si quelcun le faisoit, il déclaroit qu'il regarderoit cela, comme une violation de la Paix, & qu'il sommeroit tous ceux, qui étoient compris en cette paix, de la garantir.

Ceux, que l'Electeur avoit envoyez au Roi, dirent, avant toutes choses, que l'Electeur seroit surpris que le Roi lui demandât son sentiment; sans qu'il eût donné aucun sujet de le soupçonner; & qu'au contraire il avoit été très-fâcheux pour lui, que le Roi fût entré, en ses Etats, avec une très-grosse armée, & y eût causé un très-grand dégât, pris des places fortes, comme Emmeric, abandonné par les Hollandois, & fourni de Troupes Brandebourgeoises, en les en chassant; qu'il esperoit qu'on lui en feroit réparation. Le Roi repliqua, qu'il avoit pris ces places, parce qu'il y avoit trouvé des Garnisons ennemies, qui les retenoient injustement; qu'il avoit accordé des Soldats, pour les défendre, à ceux qui en avoient demandé; & que s'il s'étoit fait quelque dommage, on ne devoit pas le trouver étrange, vû la grandeur de l'Armée; qu'autrement le Roi avoit accoûtumé de punir séverement les desordres, que faisoient les Soldats, & qu'il ne savoit pas ce qui étoit arrivé, à Emmeric.

L'Electeur répondit à tout cela, & dit encore qu'il y avoit près de cent ans, que la Maison de Brandebourg avoit été alliée des Etats Géneraux, & que pour le dernier Traité, qu'elle avoit fait avec eux, & en vertu duquel ils avoient demandé du secours, il avoit été fait à la recommandation du Roi. Il y eut encore d'autres contestations, que l'on verra dans *Pufendorf*; parce qu'elles regardent plûtôt l'Electeur, que les Etats.

Quand on avoit envoyé des Ambassadeurs au Roi de France, on en avoit aussi envoyé en Angleterre; savoir *Corneille Terestein de Halwin*, *Jean Boreel*, *Everard de Weede de Dykveldt*, & *Van Gemmenich.* On les reçut froidement, (1) & on les envoya loger a Hampton-Court, où le Roi leur députa le 30. de Juin, le Duc de Buckingham, les Comtes d'Arlington, de Shaftesbury, & le Lord Clifford, pour savoir ce qu'ils avoient à proposer. Ils répondirent qu'ils n'avoient ni pouvoir, ni instruction de faire aucunes offres; mais d'écouter ce que S. M. voudroit leur demander. Sur cela, le Roi envoya au Camp du Roi de France les trois Ambassadeurs, dont nous avons déja parlé, pour traiter conjointement avec les Etats. Quand ils furent débarquez, & qu'ils s'acheminerent à la Haie, ils furent accueillis d'une foule de populace qui crioit, à ce que dit une Histoire Angloise: *Dieu benisse le Roi d'Angleterre! Dieu benisse le Prince d'Orange! & le Diable emporte les Etats*; tant le peuple étoit mal instruit! Souhaiter du bien à Charles II. tel qu'il étoit alors, c'étoit souhaiter du bien au plus grand ennemi qu'eût la République, & même le Prince d'Orange, son Neveu; parce qu'il n'avoit pas voulu entendre parler du Catholicisme, auquel Charles vouloit l'attirer. C'étoit encore maudire le Souverain de son propre Païs, auquel on ne doit souhaiter, que toutes sortes de biens, & lui rendre le plus grand respect.

On a dit en Angleterre, que les Ambassadeurs Anglois avoient envoyé avertir le Roi de France, qu'ils venoient comme Médiateurs, & que Louïs répondit *que le Roi d'Angleterre pouvoit faire ce qu'il lui plairoit, mais que, pour lui, il ne rendroit point ce qu'il avoit gagné par les armes, & qui étoit à lui, à moins qu'on ne lui donnât un équivalent.* 1672. On disoit en Angleterre, que les Ambassadeurs avoient senti beaucoup d'indignation, pour une réponse si hautaine, & avoient promis aux Etats & au Prince d'Orange, qu'ils feroient de leur mieux; pour obliger le Roi de France de se contenter de Mastricht, & des Garnisons qu'il tenoit sur le Rhin, dans les places, qui appartenoient aux Electeurs de Cologne & de Brandebourg. Le Duc fut ensuite trouver le Roi de France, dit-on, à Utrecht, avec le Comte d'Arlington, où ils changerent si fort de sentiment, qu'ils envoyerent dire au Prince d'Orange, quatre jours après, *que les Etats devoient donner satisfaction aux deux Rois conjointement, parce qu'ils ne traiteroient pas séparément.* On se moqua, en Angleterre, de cette Ambassade, par des Questions que l'on publia, comme ayant été faites, (2) par *Trevor*, alors Secretaire d'Etat. Ce qui est sûr, c'est qu'elles venoient d'un homme, qui voyoit bien la mauvaise conduite de la Cour d'Angleterre. Les voici:

I. *Sont-ils allez, pour étendre plus loin les conquêtes de la France? Si ce n'est pas pour cela, d'où vient qu'ils ont rendu la Paix impossible, autant qu'il a été en eux, pour obliger les Hollandois de se soumettre à la domination de la France?* II. *Ne savoient-ils pas que les seules demandes des François avoient été rejettées par les Etats, & que s'ils les avoient acceptées, ils ne pouvoient donner aucune satisfaction à Sa Majesté* (Britannique?) III. *Si ayant reçu du Prince & des Etats toutes les assurances imaginables de renouër l'amitié avec le Roi* (de la G. B.) *& de la rechercher à quelque prix que ce fût; on pouvoit les négliger, & entrer en des engagemens si préjudiciables à l'Angleterre?* IV. *Jusqu'où ceux qui étoient commis, pour la même chose, s'accordoient entre eux, & si ces considerations, avec plusieurs autres, ne leur avoient pas été représentées & pressées par d'autres, qui servoient fidelement le Roi?* V. *Si ce n'étoit pas, pour cette même raison, qu'ils s'opposerent si fierement au Vicomte d'Hallifax, qui les fut chercher, deux ou trois jours, après qu'ils furent partis, & qui avoit une Commission aussi ample que la leur?* VI. *Qui étoient ceux, qui, lors que le Lord Hallifax ne pouvoit pas demeurer plus long-tems dehors, allerent, sous quelque prétexte, au Camp des François, comme s'ils avoient encore quelque négotiation sur pied?* VII. *S'ils avoient ordre d'appeller* (3) *le Roi François* Roi de France, *& de le nommer devant leur Maître, dans les Demandes Françoises, faites comme de la part de S. M. & dans tous les consentemens, qu'ils envoyerent au Prince d'Orange?* VIII. *S'ils avoient quelques instructions de se joindre aux François, touchant l'exercice public de la Religion Romaine, dans les Provinces Unies, & de proposer que les Eglises seroient partagées entre les Ministres & les Prêtres, qui seroient également entretenus des Revenus Publics? & de conclurre ce marché, en sorte que le Roi François en fût assuré, que les Plénipotentiaires, ou au moins deux d'entre eux, conviendroient avec les François, que le Roi* (de la Grande Bretagne) *ne traiteroit point de Paix; ni ne la conclurroit, avec les Hollandois, sans eux? Mais le Roi François n'y devoit pas trouver plus de sûreté, que les Hollandois & les Espagnols n'en avoient trouvé dans la liaison de la Triple Alliance.*

Nn 3 Tout

(1) Hist. d'Anglet. in Fol. T. III. p. 289.

(2) Si cela est, la mort de *Trevor* est mal rapportée dans l'Hist. Angloise au 28. Mai V. S.

(3) C'est ainsi que les Anglois appellent le Roi de France; prétendants que c'est le leur, qui est de Droit Roi de France.

1672. Tout le monde étoit persuadé, que le Chevalier *Trevor* ne disoit que la vérité toute pure, dans cet Ecrit. On peut voir par-là, que la République ne pouvoit rien attendre de bon de Charles II. quoi qu'Oncle du Prince d'Orange, & la suite le confirma. *Trevor* mourut quelque tems après.

On retenoit cependant les Ambassadeurs Hollandois à Hamptoncourt, quoi qu'ils eussent ordre d'en user, avec ce Prince de la même maniere, dont on en avoit usé envers le Roi de France; car les Ambassadeurs avoient ordre de dire qu'ils n'étoient pas venus, pour rien prescrire au Roi de la Grande Brétagne, mais pour recevoir de lui des conditions raisonnables. Il n'y avoit là rien, qui pût choquer l'Angleterre, si la Cour de Charles II. n'étoit pas entrée dans une Ligue, qui choquoit même le Peuple d'Angleterre, qui ne pouvoit voir que la Cour travaillât à la grandeur de la France.

Ils écrivirent en Hollande „ qu'on ne leur avoit „ point donné la liberté de s'aquiter des Or„ dres, que les Etats leur avoient donnez; qu'on „ leur avoit défendu de voir personne, qui les „ pût instruire de la disposition de la Cour, en„ vers eux, & que le Roi avoit témoigné de „ l'indignation contre ceux, qui les avoient vûs, „ & même fait mettre à la Tour un homme de „ qualité, qui étoit soupçonné de l'avoir fait, quoi „ que cela ne fût pas vrai; qu'on avoit mis près „ d'eux un Officier, pour renvoyer ceux qui y „ pourroient venir, sans permission de la Cour, „ & qu'il y avoit plusieurs personnes pour les ob„ server; que cela leur faisoit comprendre, que „ le Roi d'Angleterre vouloit ménager la Fran„ ce, & avoir tous les égards possibles pour elle; „ qu'on ne les tenoit éloignez de Londres, que „ pour empêcher que l'on ne s'apperçût, que les „ EE. GG. étoient très-sincerement disposez à „ vivre en Paix, avec l'Angleterre; qu'on rete„ noit néanmoins leurs Ambassadeurs à Hampton„ court, pour faire illusion au peuple, qui n'ap„ prouvoit point le penchant, que la Cour avoit „ à favoriser la France.

Cependant on assure que le Roi d'Angleterre renouvella l'Alliance, qu'il avoit faite avec la France, le Mois de Fevrier, mais qu'on avoit tenu cachée. En ce tems-ci, après les grands progrès du Roi de France, l'Angleterre crut devoir renouër le Traité, qu'elles avoient entre elles, & d'exprimer plus au long ce qu'elle prétendoit des Etats Generaux, pour faire la Paix avec eux, sur le modele de celui que la France avoit proposé aux Etats.

Le Roi d'Angleterre prétendoit „ I. que les „ Etats lui cedassent le Salut du Pavillon, & mê„ me que leurs Flottes entieres baissassent le Pa„ villon & la Voile du Mât de Hune, même „ pour un seul Vaisseau Anglois portant Pavillon „ d'Angleterre, dans toutes les Mers Britanni„ ques, jusques sur les côtes de Hollande: II. „ qu'on accorderoit, pendant un an entier, à „ tous les Anglois, qui étoient demeurez dans la „ Colonie de Surinam, d'en pouvoir sortir, quand „ il leur plairoit; avec tous leurs biens, de quel„ que nature, qu'ils pussent être, suivant le Trai„ té de Bréda: III. qu'on bannît à perpetuité „ des PP. UU. tous les Sujets du Roi, qui au„ roient été déclarez coupables du crime de Lè„ ze-Majesté, ou qui auroient écrits des Libelles „ séditieux, ou conspiré autrement contre la tran„ quillité de ses Royaumes: IV. Que les EE. „ lui rembourseroient les frais de la Guerre, jus„ qu'à un million de Livres Sterling, dont qua„ tre-cens-mille seroient payez dans le Mois d'Oc- 1672. „ tobre, & le reste partagé en cent-mille Livres „ Sterling, par an: V. Qu'ils payeroient dix„ mille Livres Sterling à perpetuité, pour la per„ mission de pêcher du Harang, sur les côtes d'An„ gleterre, d'Ecosse & d'Irlande: VI. Que le „ Prince d'Orange d'à présent, & ses descendants „ posséderoient en Souveraineté les Provinces U„ nies, excepté ce qui en écherroit aux deux „ Rois & à (1) leurs Alliez; ou au moins les di„ gnitez de Gouverneur & d'Amiral Géneral à „ perpetuité; de la plus avantageuse manie„ re, que les Princes d'Orange précedens les „ avoient possédées: VII. Que dans trois mois „ après la Paix faite, il se feroit un autre Traité, „ pour le règlement du Commerce des Indes, „ suivant les demandes faites ci-devant, par les „ Anglois, comme aussi pour l'avantage des Su„ jets de S. M. dans leur négoce, allants, venants, „ ou habituez, en quelques lieux dépendants des „ Etats, & avec les mêmes conditions avanta„ geuses, qui sont accordées aux Nations les „ plus favorisées: VIII. Que l'Ile de Walche„ ren (*la principale de celles de la Zélande*) la „ Ville & le Château de l'Ecluse, avec leurs dé„ pendances, l'Ile de Cadsant, celle de Goerée, „ & l'Ile de Worne seroient remises, entre les „ mains de Sa M. B. par maniere de caution, „ pour l'exécution des conditions mentionnées „ ci-dessus: IX. Que quoi que S. M. déclarât de „ se contenter des Conditions précedentes, à la „ charge qu'elles fussent acceptées dans dix jours; „ après lesquels S. M. n'entendoit plus d'être o„ bligée; elle déclaroit néanmoins précisement „ que, quoi qu'elles fussent acceptées par les „ Etats, elles n'auroient aucune force, & que „ S. M. ne feroit aucun Traité, ni de Paix, ni „ de Trêve, que le Roi T. C. ne fût satisfait „ pour son particulier, par les Etats; & que les „ Princes de l'Empire, qui sont alliez, en cette „ Guerre avec S. M. ne fussent aussi contens des „ Conditions, qui leur seroient accordées, par „ les Etats.

Les Ministres Anglois ne manquerent pas de faire part de ce Traité au Prince d'Orange, & de le prier, en même tems, de leur faire savoir si les EE. l'accepteroient en dix jours. Quoi qu'on eût donné à S. A. un Plein-pouvoir pour traiter, s'il étoit possible, à des conditions tolerables; il se garda bien d'accepter des articles qui, dans le fonds, anéantissoient la République, dont on le vouloit faire Stadthoudre & Capitaine Géneral; Charges qu'il ne pourroit exercer, que selon le bon plaisir de la France & de l'Angleterre.

Il ne manqua pas de se rendre dans l'Assemblée des Etats Géneraux, pour leur communiquer cette étrange nouvelle, qui y fut lue, & sur laquelle le Président de Semaine demanda d'abord au Prince, son sentiment. Le Prince ayant vû que De Groot y étoit, en qualité de Membre de l'Assemblée pour la Province de Hollande, se tut. Le Président le pressa de faire part de son sentiment à l'Assemblée; mais le Prince répondit qu'il ne pouvoit pas le faire, parce qu'il y avoit quelcun là, qui ne devoit pas ouïr ce qu'il avoit à dire. De Groot s'apperçut bien, que cela le regardoit; & se retira, avec les autres Députez, de Hollande, pour savoir ce que les autres Membres de la Province en jugeroient.

Le Prince, dès qu'ils furent sortis, dit à l'Assem-

(1) A l'Archevêque de Cologne & à l'Evêque de Munster.

1672. semblée, qu'il n'opineroit jamais à accepter la Paix, à des conditions si honteuses, & qu'il sacrifieroit plûtôt ses biens & sa vie, que d'y consentir. L'Assemblée étoit effrayée du danger, où la République se trouvoit. Plusieurs qui savoient le petit nombre des Troupes, qui restoient à l'Etat, & qui faisoient réflexion sur la lâcheté des Troupes, qui s'étoient rendues à la France, n'osoient se confier en celles qui restoient. Le mal étoit qu'on n'avoit pas même pû ramasser de nouvelles levées, en un nombre suffisant, pour s'opposer à la France & à l'Angleterre, qui ne donnoient que peu de jours, pour se résoudre.

Cependant l'Etat convint, avec la Maison de Brunswik, de prendre incessamment les Troupes, qu'elle lui pourroit fournir, & pour cela on envoya à cette Illustre Maison, soit pour lever les Troupes, soit par reconnoissance, des sommes très-considerables, en monoie de Hollande, par les Chariots ordinaires de Poste. C'est un usage qui n'est pas extraordinaire en Allemagne, où il arrive très-rarement que l'on perde rien de ce qu'on leur confie. Nous avons connu particulierement un honnête homme, né sujet du Duc de Zell, mais qui s'étoit établi à Amsterdam, où il négotioit; qui fut employé par la Maison de Brunswik, pour recevoir cet argent de l'Etat & l'envoyer.

Ce fut cette même année, que les Marchands de cette Ville, qui avoient de l'argent en banque, où il y en a eu de très-grandes sommes, dès le commencement de son institution, ayant pris peur de l'Armée Françoise, qui étoit en partie aussi près de cette Ville, qu'il lui étoit possible; ce fut alors, dis-je, que les Marchands demanderent qu'on leur rendît leur argent. On commença d'abord, par ordre du Magistrat, à le compter à ceux, qui le voulurent avoir; ce qui fit connoître que l'argent même y étoit réellement; contre le sentiment de ceux, qui s'imaginoient que le Négoce de Change, qui se faisoit alors, comme aujourdhui, en supposant que l'or & l'argent, qui ont été confiez à cette Banque, y sont réellement; & que ce Négoce ne se fait sur le crédit de la Ville d'Amsterdam, que parce que ce qui y a été mis y est encore. On compta quelques Millions en comptant, à ceux qui avoient des comptes en Banque; & l'on remarqua même que l'on voyoit, dans cette monoie, quantité de Ricsdalers, ou Ecus, qui étoient noircis, depuis un incendie qui brula (1) la Maison de Ville. Cela nous a paru assez singulier, pour pouvoir entrer dans l'Histoire des Provinces Unies. Ceux, qui avoient retiré leur argent de la Banque, en furent bien-tôt embarassez. En effet, il n'étoit pas aussi sûr chez eux, qu'il l'étoit dans les Caves de la Banque; de sorte qu'ils le firent bien-tôt porter de nouveau dans la Banque, où il est encore aujourdhui. Le Chevalier *Temple*, qui étoit un homme de beaucoup d'esprit, étoit dans cette erreur, que quiconque négotioit sur cet argent, le faisoit proprement sur le crédit de la Ville d'Amsterdam; mais on a montré (2) ailleurs, que cet habile homme s'étoit trompé.

Pour revenir aux ordres, qu'on donna, pour ne pas tomber dans la lâcheté de ceux, qui vouloient qu'on s'accommodât avec les Ennemis, comme on pourroit; on envoya Van Beuning & *Vrybergen* à Anvers, pour s'aboucher avec le Gouverneur des Provinces Espagnoles, & prendre des mesures communes; pour arrêter les progrès des deux Rois, contre les Provinces Unies. Van Beuning étant arrivé le matin du 23. de Juillet, lui & son Collegue (3) eurent une conférence avec lui; où ils lui dirent la maniere, dont le Duc de Bukingham, & le Comte d'Arlington en avoient usé. Le Comte de Monterei leur dit, qu'ils l'avoient fort sollicité de se saisir des Villes appartenantes aux Etats, où il y avoit des Troupes Espagnoles; de peur que la France ne lui déclarât la guerre; parce qu'il fournissoit des Troupes aux Hollandois, pour se défendre contre elle. 1672.

Le Gouverneur Espagnol leur demanda, s'ils avoient ordre de lui faire cette proposition, pour les lieux, où il y avoit des Troupes Espagnoles? Ils n'oserent prendre cela sur eux, & avouërent qu'ils n'avoient aucun ordre de le lui proposer. Sur cela, le Comte de Monterei leur répondit gravement, qu'il ne pouvoit leur dire autre chose, sinon que la Couronne d'Espagne n'avoit pas accoûtumé de se servir d'aucunes autres voies, que de celles où l'honneur & la fidelité avoient lieu; & que par conséquent les Troupes Espagnoles ne demeureroient dans les Places des EE. GG. qu'autant que leurs Hautes Puissances le jugeroient à propos, & que, pendant que ces Troupes y seroient, elles défendroient fidelement les postes, qui leur auroient été confiez.

Pour ce qui regardoit la guerre, avec la France; le Comte Espagnol dit, qu'il verroit auparavant ce que cette Couronne, entreprendroit; mais que la crainte, qu'on s'imaginoit que cette menace pourroit lui causer, n'empêcheroit point qu'il ne fournît aux Etats de nouveaux secours.

Les Plénipotentiaires Anglois avoient encore fait entendre au Gouverneur Espagnol, qu'on n'attaqueroit point les places, où il y avoit des Troupes Espagnoles. Cela pouvoit faire comprendre, s'il étoit vrai, que les François attaqueroient les places des Etats, qui sont au-dedans des Rivieres qui couvrent ce que l'Etat tenoit encore; & que par conséquent on devoit pourvoir à leur défense. Les Commissaires Hollandois ne manquerent pas de remercier le Comte de Monterei, & ils lui communiquerent l'ordre, appuyé par Van Beuning, de dire aux Ambassadeurs Anglois, que les Etats Géneraux ne pouvoient pas accepter les conditions, que la France & l'Angleterre offroient. Le Comte approuva ce dessein, mais il fut d'avis de ne point rechercher des gens, qui demandoient des choses exorbitantes; outre qu'il lui avoit paru que les Anglois ne se fioient pas si fort aux François, qu'auparavant.

Van Beuning témoigna, qu'il n'avoit autre chose à dire, aux François & aux Anglois; sinon que les Etats ne pouvoient pas accepter la Paix, aux conditions qu'ils avoient proposées, & de leur représenter le tort, qu'ils avoient d'agir de concert, avec la France.

Le jour même, après diné, Van Beuning alla voir les Lords Buckingham, Arlington & Hallifax, qui étoient logez ensemble, & leur dit, que les conditions qu'on avoit envoyées au Prince d'Orange, avoient paru tout-à-fait insupportables; qu'il avoit été chargé de dire à leurs Excellences, que l'on ne pouvoit proposer de donner la Paix aux Etats, à des conditions si dures & si insupportables; qu'en s'imaginant qu'elles sont plus tolerables, que ne l'étoit la ruine entiere de la République; qui paroissoit infailli-

(1) L'ancienne Maison de Ville, après quoi on fit bâtir celle qui y est encore.

(2) Bibliotheque Choisie T. VI. p. 301. & suiv.

(3) Voyez *Brand*, Vie de Ruiter, sur cette année.

1672 lible, si on n'acceptoit pas l'autre parti : Qu'au contraire on pourroit dire, avec beaucoup plus de raison, qu'il seroit un sort plus doux, pour le peuple, que l'on laisseroit sous la conduite des Etats Généraux, de vivre sous la protection d'un grand Roi ; que de souffrir la derniere oppression, sous le nom de Traité de Navigation & de Commerce ; pendant que les deux Rois voisins gouverneroient, comme ils voudroient, les Indes, & feroient ce qu'ils pourroient, pour ruïner tout-à-fait les Hollandois : Que leur Païs seroit, en peu de tems, desert ; étant abandonné par les Négotians, qui se retireroient ailleurs, où ils pourroient mieux faire leurs affaires, sous un autre Souverain : Que l'on devoit encore faire réflexion, sur la maniere injurieuse, dont on les traitoit, qui engageroit les peuples à se retirer ailleurs, où ils pourroient vivre, avec plus de douceur : Que la demande d'une somme de trente millions, étoit une exaction, par laquelle on exigeoit d'eux plus d'argent, qu'il n'y en avoit dans tout le païs : Qu'à cela, il falloit ajoûter l'ignominie, dont ces mauvais traitemens étoient accompagnez :

Van Beuning, dont l'éloquence étoit un peu diffuse, tournoit cette affaire de tous côtez ; pour toucher les Anglois, s'il étoit possible, & leur laisser entrevoir qu'il pourroit arriver, que les Provinces aimeroient mieux se soumettre au Roi de France seul, qu'aux Anglois. Il faisoit encore voir l'iniquité de tout ce qu'on exigeoit d'eux, pour les Princes Allemands, Alliez de la France. Enfin il se plaignit que l'on n'avoit égard, en tout ceci, qu'au droit du plus fort ; & que la chose n'étoit pas encore si desesperée, que l'on croyoit ; que plusieurs Princes d'Allemagne commençoient à se remuer, en faveur des Etats, & qu'on pourroit même croire que l'Angleterre penseroit mieux à ses propres interêts, qu'elle sacrifioit, en ceci, au Roi de France ; & il étoit vrai que la meilleure & la plus saine partie de la Nation Angloise, étoit fort choquée qu'on agrandît, de la sorte, le Roi de France & ses Sujets ; que l'Angleterre n'avoit jamais favorisez.

Enfin Van Beuning dit aux deux Plénipotentiaires, que S. A le Prince d'Orange souhaitoit fort, qu'ils se souvinsent des discours qu'ils avoient tenus, peu après être arrivé d'Angleterre, & que s'ils vouloient bâtir sur les fondemens, qu'ils avoient établis alors, les affaires prendroient un tour plus favorable, & auroient enfin une bonne issue.

Arlington dit là-dessus, qu'il ne comprenoit pas, comment Van Beuning vouloit que l'on négotiât, avec lui ; puis qu'il n'avoit ni pouvoir, ni instruction, ni Lettres de Créance. Van Beuning répliqua, qu'en effet il n'étoit nullement venu, pour faire un Traité, & qu'il n'avoit fait que rédire ce qu'on avoit dit à *Silvius*, Agent du Roi de la Grande Brétagne, qui leur avoit remis le Mémoire, dont on l'avoit chargé.

Les Ambassadeurs Anglois demanderent là-dessus, qu'on leur donnât le tems de conferer, entre eux trois, à part. C'est ce que l'on ne pouvoit leur refuser. Après qu'ils eurent parlé ensemble, pendant une demi-heure, ils revinrent dire que, puis que Van Beuning n'avoit point de pouvoir pour traiter, ils n'avoient rien aussi à lui dire. Après quoi ils s'en allerent dîner. Mais Arlington dit à Van Beuning, qu'il seroit à souhaiter que les EE. GG. lui eussent donné un pouvoir, & qu'on auroit pû voir par-là, ce que les Etats souhaitoient qu'on retranchât des conditions, qu'on leur avoit offertes. Van Beuning répondit, que le Pouvoir seroit bien-tôt venu, si 1672. l'on vouloit traiter à des conditions raisonnables, & qu'Arlington n'avoit qu'à s'expliquer là-dessus. Mais le Plénipotentiaire Anglois dit, qu'ils ne pouvoient rien négotier à part, & sans la France. Sur quoi Van Beuning répliqua, que c'étoit un piege qu'on tendoit à l'Angleterre, aussi bien qu'aux Etats ; mais il ne put rien obtenir des Plénipotentiaires Anglois, qui demeurerent fermes dans la résolution de ne se point séparer de la France ; avec laquelle ils gagnoient, en leur particulier, & à la Religion de laquelle la Cour étoit attachée, quoi qu'elle n'osât pas en faire profession. On peut connoître, par les Caracteres de ces Seigneurs, que Mr. *Burnet* a donnez, qu'ils étoient gens à tout faire pour la France, qui les avoit gagnez par ses présens, au moins Buckingham & Arlington.

Le Pensionaire de Hollande devoit être bien embarrassé, en ces tems-là, où l'esperance de finir la guerre, avec la France, paroissoit encore éloignée, à cause des prétensions excessives qu'elle avoit. Cependant il vaquoit aux devoirs de sa Charge, avec la même assiduité, pour tenir tout en ordre, & empêcher qu'il n'arrivât aucun accident dans le voisinage, où étoit alors l'Ennemi. Le 21. de Juin, les Etats de Hollande furent assemblez, jusqu'après onze heures du soir ; ce qui donna lieu à quelques jeunes gens, qui avoient mangé ensemble, & qui, selon les apparences, étoient du Parti du Prince d'Orange, d'entreprendre* d'assassiner le Pensionaire, lors qu'il se retireroit chez lui. Ils étoient quatre, savoir, *Jaques* & *Pierre vander Graef*, Fils d'un Conseiller de la Cour de Hollande, *Adolfe Borrebach* & *Corneille de Bruyn*. Soit qu'ils eussent déja parlé ensemble de ce dessein, soit que le vin, qu'ils avoient bû, leur eût troublé la tête, & que l'yvresse leur inspirât ce détestable attentat ; comme ils se retiroient, ils virent qu'il y avoit encore de la lumiere, dans la Chambre des Etats de Hollande ; ce qui leur fit croire que le Pensionaire y étoit encore. Cela les fit résoudre de l'attendre, & de l'attaquer quand il se retireroit. Ils le virent, peu de tems après, venir, pour aller chez lui avec un Valet, qui portoit devant lui un flambeau. Ils l'arracherent de ses mains, pour n'être pas reconnus, & attaquerent brusquement son Maître. Il se défendit du mieux qu'il put, mais ils lui porterent plusieurs coups, & le jetterent par terre ; après quoi ils le laisserent pour mort. Mais comme il n'avoit reçu aucune blessure mortelle, il se releva & écrivit le lendemain aux Etats de Hollande ; à qui il raconta ce qui lui étoit arrivé. Il étoit blessé au côté droit, entre la cinquiéme & la sixiéme côte, à la jointure de l'épaule, après quoi le prenant au collet ils l'avoient jetté bas, après l'avoir encore blessé au cou, & lui avoir fait une contusion à la tête. Ayant été visité, par deux Médecins & deux Chirurgiens, ils jugerent qu'il n'avoit reçu aucune blessure mortelle. Il s'excusa, en même tems, de faire les fonctions de sa Charge, dans l'état où il étoit.

Les Etats ayant lu cette Lettre, donnerent ordre par écrit à la Cour de Hollande, & aux Conseillers Députez, de faire une proclamation, pour inviter ceux qui pourroient faire en sorte, que la Justice pût saisir un des Assassins, par la recompense de cinq-mille Francs, que la Cour lui feroit compter. On n'en put saisir qu'un, qui étoit Jaques Vander Graef. Les autres se cacherent, ou se sauverent. Les Bourgeois de la Haie firent eux-mêmes lever les Ponts, & saisir toutes les avenues, mais ils ne purent prendre aucun des autres.

De

1672. De Graef avoüa son Crime, & interrogé pour quelle raison il avoit fait cette détestable entreprise, il avoüa qu'il n'en savoit aucune, sinon que Dieu l'avoit abandonné. Cela n'étoit pas faux, mais il auroit dû reconnoitre, qu'il avoit le premier abandonné Dieu; qui n'abandonne personne, que ceux, qui n'ont pas recours à lui, comme ils doivent. Il est vrai, que cette expression est assez commune, dans la bouche de bien des gens; qui ne font pas assez de réflexion sur les termes, dont ils se servent.

Il y eut des gens, qui s'interesserent pour ce malheureux, & qui furent chez le Pensionaire, pour l'engager à demander sa grace; mais il le réfusa, quoi que d'ailleurs il lui pardonnât, pour ce qui le regardoit, en particulier; parce que l'impunité en de pareils cas ne peut être que dangereuse & que sans justice, le monde ne pourroit pas subsister. Si l'on peut dire son sentiment là-dessus, il auroit été de la magnanimité du Pensionaire de demander grace pour ce jeune homme; & de la fermeté & de la justice des Etats de la lui refuser, pour prévenir de semblables attentats. *Vander Graef* fut condamné à avoir la tête tranchée, & mourut, avec des marques de répentance, le 29. du Mois. Il arriva néanmoins après un exemple de douceur envers Borrebagh, qui fit voir que cet Assassin étoit favorisé par des gens, qui avoient bien du pouvoir dans l'Etat; puis qu'on le laissa joüir de la charge de Commis des Postes, à la Haie, & qu'on en accorda la survivance à son Fils.

Il parut, que l'on auroit fort mal fait de faire grace d'un assassinat, & que si le Pensionaire étoit mort de ses blessures, on auroit dit qu'il l'avoit bien mérité, pour avoir été la cause de tout le mal, qui étoit arrivé à la République; comme si ceux qui gouvernoient les trois Provinces, qui étoient entre les mains de la France, n'y avoient point contribué; en donnant le commandement des places, à des gens sans cœur & sans conduite.

Aussi y eut-il des gens, qui composerent & publierent les dernieres heures de ce jeune homme, d'une maniere si touchante; que le peuple eût beaucoup de pitié de lui, & qu'il s'en vendit des milliers. Ces mêmes gens auroient dû avoir les mêmes égards, pour la réputation des Freres De Witt; lors qu'ils furent cruellement massacrez, quelque tems après. Quatre personnes entreprirent de massacrer Corneille De Witt à Dordrecht, peu de jours après l'accident arrivé à son Frere. Ces gens-là allerent à onze heures du soir heurter à la porte, pour lui parler, disoient-ils, d'affaires d'importance. Mais comme ils étoient inconnus, on leur répondit qu'il étoit trop tard, pour parler à leur Maître.

Le Prince d'Orange ayant été fait Capitaine Général, par Mer & par Terre, & faisant paroître beaucoup de fermeté, dans un tems, où peu de gens en avoient, ne sembla pas assez autorisé, dans la République, pour rétablir l'honneur de la Nation; s'il n'étoit encore Stadthoudre, comme l'avoient été ses Prédecesseurs. Ses Amis commencerent à remuer cette matiere, & à parler de faire révoquer l'*Edit Perpetuel*, par lequel il étoit porté, qu'un seul homme ne posséderoit pas les deux Charges, dont on vient de parler. Le Parti des Freres De Witt avoit cru assurer mieux par-là la liberté, contre les entreprises, que pourroit faire un Généralissime, tant par Mer, que par Terre, contre les Privileges des Villes de Hollande; s'il étoit encore revêtu d'une Charge, par laquelle il auroit quelque influence sur les élections des Magistrats. Cette Charge est celle de Stadthoudre. Mais les Loix ne sont d'usage, que lors que la Puissance Souveraine conserve son autorite, & continue à les faire exécuter. Les malheurs, qui arriverent aux Provinces Unies, après que l'Armée de France fut entrée sur leurs Terres, furent regardées comme des suites du mauvais gouvernement, disoit-on, des deux Freres que l'on a nommez; comme s'il avoit été en leur pouvoir de l'empêcher. Ils ne manquoient pas entierement de Troupes, comme on le vit, par les Garnisons des Places, qui se rendirent aux François, & aux Evêques de Cologne & de Munster. Mais elles furent mal commandées, par les Gouverneurs des Places, qui étoient des gens sans courage & sans experience; & qui appartenoient à des Familles, que l'on vouloit gagner. Cela fut cause que l'on fit courir des bruits desavantageux, contre les Magistrats, qui favorisoient le Gouvernement présent. On parla d'un Stadthoudre, qui pourroit, comme avoit fait le Prince Maurice, du tems de Barneveldt, congedier ceux qui lui seroient suspects, & en mettre d'autres, en leur place. 1672.

Corneille De Witt, après avoir bien servi l'Etat sur la Flotte, comme nous le dirons ensuite, en parlant de ce qui se passa par Mer, cette année, fut bien surpris de trouver le Peuple en fureur contre sa maison. Son Pere, comme nous l'avons dit (1) en son lieu, avoit été autrefois envoyé prisonnier à Louvestein, par Guillaume II. Prince d'Orange; ce que ce bon homme avoit trop pris à cœur, de sorte qu'on disoit communément, qu'il étoit *le Chef de la faction de Louvestein*; & qu'il passoit pour exciter ses Fils, à s'en venger & à s'opposer, en tout ce qu'ils pourroient, à Guillaume III. Le Peuple de Dordrecht poussé, par quelcun du Parti contraire, enfonça la porte de sa Maison, à coups de haches & la pilla. Ce même Peuple fut ensuite à la Maison de Ville de Dort, & entra dans la Chambre, où étoit le Portrait de l'Aîné des De Witt, Baillif de Putten. Nous en avons parlé sur cette même (2) année, en rapportant une défense des Etats Géneraux, contre la Déclaration de Guerre des Anglois. Les Séditieux couperent le Portrait en morceaux, & porterent seulement la tête de Corneille De Witt sur le Gibet. On pilla encore les Maisons de quelques-uns de leurs Parens, ou Alliez. Cette exécution de la Populace se fit d'autant plus impunément, que les ennemis des De Witt crioient, qu'ils s'entendoient avec la France, & qu'ils lui vouloient livrer leur Patrie. Personne n'osoit dire un mot pour eux, de peur d'être mis en pieces, par cette Populace, troublée du mauvais état, où se trouvoit la République; comme si ces Illustres Freres en étoient l'unique cause; au lieu que les deux Partis s'étoient traversez l'un l'autre, & étoient causes également de l'état où elle étoit. On ne peut blâmer les De Witt, que dans la supposition, honorable pour eux, qu'on fait de leur capacité, & de leur zèle pour le bien public. Cela étant supposé, ils devoient prendre le parti de s'accommoder au tems; puis qu'ils étoient hors d'état de mieux faire : comme les plus sages des Romains, lors que Jules Cesar se rendit maître de tout, jugerent qu'il valloit mieux avoir (3) une République, telle qu'elle étoit, que de n'en avoir point, comme on en courut risque.

La

(1) Sur l'an 1650. p. 281.
(2) Pag. 268. col. 2.
(3) *Aliquam esse Rempublicam, quàm nullam*

1672. La Populace de Dordrecht auroit pû paroître devoir être favorable à ses Concitoyens. Mais cette pensée ne pouvoit venir qu'à ceux, qui n'auroient pas connu les Républiques particulieres, dont la République commune de toute la Province étoit composée. Ceux qui sont élevez à quelque dignité dans une Ville, ou dans la Province, sont toûjours exposez à l'envie de leurs Concitoyens; qui ne manquent pas de voir avec chagrin leur élevation, à laquelle ils auroient bien la hardiesse d'aspirer, s'il y avoit quelque ouverture pour cela. Les moindres Bourgeois, les plus mal élevez, & les moins propres aux emplois, osent bien dire qu'il n'y a point de difference, entre eux & les Familles les plus distinguées, que les richesses. Cette espece de gens commencent par envier aux Magistrats, & finissent, par une haine implacable; qui paroît dès que l'occasion se présente de la faire éclater impunément. C'est ce qui parut dans cette occasion, où les malheurs, qui étoient arrivez à la République, leur donnoient une occasion spécieuse de mal parler de leurs Concitoyens; sans se souvenir des bons services, qu'ils avoient rendus à l'Etat, depuis qu'ils avoient été employez, dans les Conseils, & même sur les Flottes de l'Etat.

Les brouillons de Dordrecht arborerent, sur une Tour de la Ville deux Etendarts, dont l'un étoit *orangé*, & marquoit le Parti du Prince d'Orange, & l'autre *blanc*, qui designoit celui des Freres De Witt, nom qui signifie en Flamand *le blanc*. Ils y attacherent un Ecriteau & deux vers Hollandois, qui vouloient dire, *Orange ait le dessus*, & *De Witt le dessous. Que la foudre écrase, ceux qui sont d'un autre sentiment.* Cependant le bruit avoit couru, que la poudre manquant à la Flotte, le Magistrat de Dordrecht y avoit envoyé ce qu'il y en avoit dans le Magasin de la Ville. Là-dessus quelques Capitaines de la Bourgeoisie, instruits apparemment par les ennemis des De Witt, s'en allerent demander à la Magistrature ce qu'elle prétendoit faire, si la Ville étoit assiegée; & on leur répondit, que l'on étoit disposé à sacrifier ses biens & sa vie, pour sauver la Ville. Les séditieux demanderent de voir le Magasin, pour savoir quelles munitions de guerre, il y avoit. On leur fit là-dessus une réponse équivoque, qui les échauffa davantage. Ils insisterent encore plus à voir les munitions, & il se trouva que celui, qui avoit les Clefs du Magasin, étoit hors de la Ville. Les plaintes de la Populace augmenterent là-dessus, & elle se mit à crier: *Vive Orange, les De Witt & leurs Partisans sont la cause de tous les malheurs; nous voulons avoir le Prince, pour Stadthoudre.*

Elle obligea enfin le Magistrat de s'assembler, pour consulter sur ce qu'on pourroit faire, dans cette fâcheuse conjoncture. Comme tous ceux, qui étoient dans le Conseil de la Ville, avoient fait serment d'observer l'Edit Perpetuel, ils ne pouvoient pas eux-mêmes se décharger de leur engagement. Il n'y avoit que les Etats de Hollande, Auteurs de l'Edit, qui le pussent faire, dans une Assemblée bien solennelle, comme cela se fit depuis. On crut à Dordrecht que, pour arrêter les mécontens, il suffiroit de faire publier à son de Trompe, qu'on alloit faire une Députation au Prince d'Orange, qui étoit au camp, pour le prier de venir dans la Ville, & que l'on consulteroit avec lui, sur ce qu'il y avoit à faire. On nomma pour Députez deux Bourgmestres, le Secretaire de la Ville, deux Conseillers, deux Capitaines de la Bourgeoisie & deux Bourgeois. La Populace les conduisit, avec des acclamations de *Vive son Altesse, & périssent les mauvais Magistrats.*

Ces Députez instruisirent le Prince, de ce qui 1672. s'étoit passé en leur Ville, & le prierent instamment d'y venir faire un tour; pour appaiser ce tumulte, sans quoi ils seroient en danger de la vie. Il y alla, après s'être un peu fait presser, & ils se joignirent à lui, en le faisant passer le premier, pour prévenir par-là tout desordre.

Le Prince fut reçu hors de la Ville, avec de grandes acclamations du peuple, & conduit dans la Sale du Conseil. On lui demanda là-dessus, quelle Proposition S. A. avoit à faire, ce qui le surprit un peu. Personne n'osoit proposer quoi que ce fût, de sa tête. Le Prince répondit, qu'il étoit venu à la priere de l'Assemblée, pour ouïr ce qu'elle avoit à lui représenter. Tout se réduisit à des complimens, & à prier S. A. de vouloir bien visiter les fortifications de la Ville. Il le fit, accompagné des Magistrats; qui s'imaginoient, en vain, que cela calmeroit le peuple. Là-dessus, le peuple environna le Carosse du Prince, & lui demanda s'il n'étoit pas Stadthoudre; soit que ce ne fût là qu'une adresse concertée, pour faire mettre cette affaire sur le tapis; ou que le peuple fît cette demande, sans savoir trop ce qu'il vouloit; ou qu'il fût poussé par des gens, qui croyoient profiter de cette nouvelle dignité, si elle étoit conferée au Prince. Pour lui, il répondit modestement qu'il étoit satisfait de l'honneur, que le Magistrat lui avoit fait; & qu'il ne pouvoit pas accepter la Charge de Stadthoudre, parce qu'il avoit juré, aussi bien que tous les autres, qu'il ne l'exerceroit point, avec la Charge de Capitaine Géneral. Mais le Peuple ne s'appaisa pas pour cela, & protesta de ne point poser les armes, qu'après que le Prince auroit été installé dans cette charge, & que si cela ne se faisoit, il feroit perir ceux, qui s'y opposeroient. Le Magistrat ne put pas plus long-tems tenir, contre le peuple; il fit un Acte solennel de rénonciation à celui de l'Edit Perpetuel. Il déclara le Prince d'Orange, son Gouverneur & son Capitaine Géneral, tant par Mer, que par Terre; en lui conférant la même Dignité, & la même Autorité, dont ses Ancêtres avoient été revêtus. En même tems, ils le dispenserent, autant qu'il étoit en eux, de garder le serment, qu'il avoit fait de n'exercer jamais la Charge de Stadthoudre. Cela étant fait, le Prince demanda, que deux Ministres de la Parole de Dieu lui donnassent l'absolution de la violation de son serment; ce qui fut fait par deux des plus séditieux, qui avoient souvent déclamé contre les Magistrats. Je ne sai, si rien de semblable étoit jamais arrivé, parmi les Protestans; & il est à souhaiter qu'on n'en voye jamais d'autre exemple. Pour le Pape, on sait qu'il prétend avoir le droit de décharger les peuples du serment fidelité, qu'ils ont fait aux Souverains; mais ce n'est pas une dépravation tolerable, que de faire ce que l'on condamne, dans les autres. Si cela fut un Rolle préparé, que le Prince joüa, pour fouler aux pieds le Magistrat de Dordrecht, & pour se faire donner l'absolution d'un serment, qui n'avoit rien, qui ne fût légitime; ce ne fut pas là un endroit de sa vie, qui puisse être approuvé. Les Grands sont sujets à d'étranges travers, & à faire des choses, à qui l'on donneroit de vilains noms, si d'autres les faisoient. Mais le tems viendra, auquel une Puissance, infiniment plus grande que la leur, nommera les choses par leurs noms.

Pendant que tout cela se passoit, Corneille De Witt étoit au lit incommodé des fatigues, qu'il avoit souffertes sur la Flotte. Il étoit alors Bourgmestre de la Ville, de sorte qu'on lui envoya

1672. voya aussi l'Acte que l'on avoit fait, pour dégager le Prince de son serment, afin qu'il le signât, comme les autres. Il le refusa d'abord, quelques menaces qu'on lui pût faire, de la part de la populace; mais son Epouse, qui la craignoit bien davantage, obtint cela de lui; en disant qu'elle alloit se jetter entre les mains du peuple, avec ses deux Enfans, & qu'elle lui ouvriroit la porte, pour sauver ses Enfans, en le sacrifiant à ce peuple irrité. Il n'eut pas la constance de résister aux instances d'une Epouse éplorée, ni aux larmes de ses Enfans. Il signa, mais il mit après son nom V. C. qui vouloient dire, *contraint par la force*; en Latin: *vi coactus*. Mais un Ministre de S. E. dit au peuple, ce que vouloient dire ces Lettres, & le peuple le contraignit de les effacer; quoi que personne ne pût douter qu'il étoit vrai, qu'on l'eût forcé. Les Ministres étoient généralement opposez au parti des deux Freres; parce qu'ils s'étoient toûjours opposez aux cabales, qu'ils faisoient en faveur de la Maison d'Orange.

Il y eut aussi (1) une semblable sédition, le même jour, à Roterdam, où les Officiers de la Bourgeoisie jouerent le principal rôle. Il en fut de même, en plusieurs Villes de Hollande, comme à Harlem, à Leide, à Tergou & à Delft; où elle fit tout ce que le Prince & ses Partisans souhaitoient. On ne s'y arrêtera pas.

Il arriva en Zélande la même chose, qui étoit arrivée en Hollande, ou à peu près. Cependant les mouvemens de la populace étant à craindre, les Magistrats des Villes de Hollande jugerent qu'il valloit mieux faire, comme d'eux-mêmes, ce que le Prince souhaitoit; que de porter les choses à l'extrémité, sans avoir aucun appui solide, sur lequel ils pussent s'assurer. Ils crurent qu'ils feroient mieux de lui déferer, de bonne grace, ce qu'il souhaitoit, que de se le faire extorquer, par le peuple.

Cependant le Roi de France, craignant que Sa Majesté Britannique, à qui il avoit promis de remettre la Zélande, ne se plaignit que la France ne pensoit qu'à elle-même; sans travailler, avec l'Angleterre, à conquerir cette Province; voulut faire voir, comme il sembloit, qu'elle pensoit à tenir sa promesse. Louïs XIV. ordonna au Gouverneur d'Ath, en Flandre, d'amasser quelques Troupes sur la Frontiere, & d'aller incessamment à Ardembourg, petite Ville de Flandre, près de l'Ecluse; & si peu fortifiée, (2) que les Etats avoient donné ordre à la Garnison, de démolir le peu de fortifications, qu'il y avoit, & de se retirer à l'Ecluse. Le Gouverneur d'Ath marcha de ce côté-là, pour exécuter ses ordres, avec quatre-mille hommes, afin de s'en rendre maître. Il n'y avoit que cent hommes, ou environ de Garnison, avec deux-cens Bourgeois exercez à manier les armes, comme le sont ordinairement les habitans des Villes Frontieres. Les François attaquerent d'abord une Demi-lune, dont ils jugeoient que la prise leur faciliteroit celle de la place. Ils furent reçus, avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de se retirer, en laissant plusieurs de leurs gens morts, ou blessez; qui dirent à ceux d'Ardembourg, que les François reviendroient le lendemain, en plus grand nombre, pour donner un second assaut à la place. Ils revinrent en effet, & emporterent assez facilement la Demi-lune. Ils escaladerent les murailles, ils enfoncerent les portes de la Ville, & elle commença à demander quartier. Les François cependant, choquez de la résistence, qu'une aussi mauvaise place avoit faite, le lui refuserent, & prétendirent qu'elle se rendît à discretion. Sur quoi les Bourgeois & la Garnison se jetterent, avec tant d'impetuosité, sur eux, qu'ils les mirent en desordre. Là-dessus le Colonel *Spindler* arriva à leurs secours, avec deux-cens-vingt-hommes. Ce renfort, qu'on n'attendoit pas, repoussa les François dans la Demi-lune, en tua un grand nombre, & contraignit les autres de se rendre prisonniers. Il n'y eut pas un des Assiégez, qui fût tué, & le nombre des prisonniers surpassa celui des vainqueurs. 1672.

En Zélande, comme en Hollande, il y eut assez de contestations, sur la Charge de Stadthoudre, que les Peuples demandoient avec de grandes des instances; comme si l'Etat ne pouvoit être florissant, qu'en la présentant au Prince. Cet emploi ne regardoit nullement le commandement des Armées, qu'il avoit déja; mais il augmentoit son autorité, par rapport à l'élection des Magistrats des Villes, & il avoit été conferé à Maurice, à Frideric, & à Guillaume II., comme on l'a dit, dans cette Histoire. Enfin les Magistrats des Villes de ces deux Provinces résolurent de faire le Prince Stadthoudre, & garder en cela les formes ordinaires, en s'adressant aux Etats, qui sont Souverains en châque Province. C'est ce qui se fit dans les deux Provinces, dont nous avons parlé. La Frise & Groningue avoient le leur, qui étoit le Comte de Nassau, & les trois autres Provinces étoient entre les mains de la France.

Les Etats de Hollande, assemblez pour traiter de cette matiere, le 3. de Juillet, crurent qu'il falloit commencer par révoquer *l'Edit Perpetuel*, & déclarerent, *que sur ce qui avoit été représenté par les Députez des Villes de Harlem, de Roterdam, & autres Membres de l'Assemblée de leurs GG. PP. Mrs. de la Noblesse, comme aussi les Députez des Villes, au nom & de la part de leurs Commettans, avoient trouvé bon & résolu, comme leurs Grandes Puissances faisoient, par la présente, dans cette dangereuse constitution des tems, & des affaires; que pour réhabiliter les Membres de cette Assemblée, afin d'établir un Stadthoudre, ces Membres se dispensassent les uns les autres, comme aussi tous ceux, qui avoient juré dans la suite l'Edit Perpetuel; ainsi qu'ils le faisoient alors du serment, par eux fait, sur cet Edit, selon la résolution de leurs GG. PP. en date du 15. d'Août,* MDCLXVII. *se remettans, par conséquent, les uns les autres, dans la liberté, qu'ils avoient eüe auparavant; pour élire & établir un Stadthoudre, selon qu'ils jugeroient à propos, pour le plus grand bien de l'Etat.*

Cet Acte étant fait, on en dressa un autre, le même jour, pour conférer au Prince d'Orange la dignité de Stadthoudre de Hollande & de Westfrise, avec celle de Capitaine & d'Amiral Génẹral de la même Province; Charges que le Prince n'avoit eues, que par provision, & dont il fut revêtu pour toûjours. L'Acte portoit „ que „ les Membres, qui composoient l'Assemblée, „ ayant témoigné une inclination génerale, pour „ élire le Prince d'Orange pour Stadthoudre, vû „ que par la résolution du 1. de Juillet (que l'Assemblée avoit confirmée, le 3. du même mois) „ il avoit été trouvé bon, en cette dangereuse „ constitution de tems & d'affaires, que les Membres se dispensassent réciproquement, comme „ aussi tous ceux, qui avoient juré l'observation „ de l'Edit Perpetuel: Que la Noblesse & les „ Députez des Villes, avoient résolu de l'élire „ pour Capitaine Géneral & Amiral de la Pro-

(1) Voyez-la dans la Vie des Freres De Witt, par Vander Hoeve.

(2) Voyez le Recueil de *Silvius* sur cette année.

1672. „ vince de Hollande, avec les mêmes honneurs, „ que les Princes ses Prédecesseurs auroient eus. On élut là-dessus, quelques Membres de la Noblesse & des Deputez des Villes, pour lui aller offrir la confirmation des Emplois, dont il faisoit déja les fonctions; & la dispense du serment, qu'il avoit fait de ne point accepter la Charge de Stadthoudre.

Le Prince ne se fit pas presser, pour accepter ces dignitez. S'il n'étoit pas capable à vingt-deux ans de conduire une Armée, comme avoient fait Maurice, & Frideric Henri, les plus grands Capitaines de leur tems; il avoit des dispositions de la nature à cela, qui se développerent, dans la suite du tems. Les Etats de Hollande ne pouvoient pas deviner, que non seulement ils avoient choisi un Chef à leur Etat, pour défendre la République, contre les deux plus grands Rois de l'Europe; mais encore pour délivrer quelque jour la Grande Brétagne, du pouvoir arbitraire dans l'Etat & dans la Religion; sans quoi les Provinces Unies auroient aussi perdu avec le tems, elles-mêmes, la liberté de l'esprit & du corps. Ainsi la Providence tourna en bien à la République ce qui, dans ses commencemens, n'étoit pas fort régulier. On a dit autrefois des Athéniens, que Minerve tournoit en bien les mauvais projets de cette Ville; & l'on peut dire avec bien plus de raison, que la Providence a assez souvent fait la même chose, en faveur de la République des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande envoyerent cette résolution au Prince d'Orange, qui étoit dans le Camp de Bodegrave. Ce Prince accepta volontiers, ce que les Députez lui offrirent. Il témoigna d'être disposé à sacrifier ses biens & sa vie, pour le bien de l'Etat, & dans la suite, il employa en effet sa personne pour cela, & s'exposa à de grands dangers. On a appris d'Officiers, qui avoient servi sous lui, qu'il ne manquoit, ni de hardiesse, ni de fermeté, dans les combats; quoi qu'il ne fût pas fort heureux dans les batailles, qu'il donnoit; faute de prendre aussi promptement les résolutions, que le demandoit l'Art Militaire; ce qui lui faisoit perdre le tems à consulter sur ce qu'il faudroit faire, & dont l'exécution ne réüssissoit point; parce que les choses changeoient de face, pendant qu'il déliberoit.

Le 8. du même Mois, il fut installé dans l'Emploi de Stadthoudre, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, & le jour suivant il fit le serment ordinaire, dans les Etats de Hollande. Il avoit assurément sujet d'être content de la République, qui lui avoit conferé les Emplois de ses Prédecesseurs, seulement dans l'esperance qu'il en feroit meilleur usage, que son Pere. L'Etat étoit d'ailleurs, dans un danger, dont un Géneral de grande expérience auroit eu sujet d'être effrayé.

Il semble que les François, après avoir vû qu'il n'étoit guère possible d'extorquer, aux Etats Géneraux, ce qu'on leur avoit d'abord demandé; parce que l'on ne pouvoit pas esperer de forcer Amsterdam; vinrent à se relâcher jusqu'à se contenter des Articles suivans, pour ce qui regardoit le païs qu'ils vouloient retenir, jusqu'à ce qu'ils pussent prendre de meilleures mesures, pour porter plus loin leurs conquêtes. Ils demanderent donc I. *que Leurs HH. PP. cedassent au Roi Delfs-Ziel* (port de la Province de Groningue & des Omlandes) *& les vingt Villages, qui en dépendoient : II. la Ville & le Comté de Meurs, qui appartenoient au Prince d'Orange : III. Groll, Brewort, Borkelo & Lichterwoort, avec toutes les Places situées entre le Rhin, le Leck & les Païs-Bas Espagnols, pour la France : IV. que les Etats révocassent les défenses qui empêchoient l'entrée des Marchandises de France, dans les PP. UU. sans que, pour cela, le Roi fût obligé de revoquer les Edits, par lesquels il défendoit l'entrée des marchandises de Hollande, dans tous les Païs de son obéïssance : V. en dernier lieu, qu'il fût permis à ses Sujets de trafiquer librement dans tous les lieux, qui appartenoient aux Compagnies Hollandoises, aux Indes Orientales & Occidentales.* 1672.

Les Nobles & les Villes furent d'avis, pour la plus part, de rompre la négotiation. Quelques-uns dirent qu'il ne falloit pas tant insister, sur l'Article, déja auparavant proposé, de réünir les Provinces, qui étoient entre les mains de la France; & que les trois Provinces, qui s'étoient si lâchement rendues aux Ennemis, ne méritoient pas que les quatre autres risquassent leur liberté, pour les délivrer du joug, auquel elles avoient bien voulu se soumettre. La Ville de Leide fut de cet avis, & ses Députez dirent „ qu'ils ne „ voyoient aucun moyen d'arracher aux François „ ce qu'ils avoient pris, ni même de garder ce qui „ restoit à l'Etat; qu'on avoit cinq postes à garder, & fort peu de Troupes, pour y mettre; „ qu'un seul de ces postes étant forcé toutes les „ places méridionales étoient perdues; qu'attaquez au-dehors, par une puissance formidable, „ & que ses grands grogrès avoient rendue encore plus hardie; & troublez, par des séditions, „ les Etats ne pouvoient éviter de périr, sans „ faire un accommodement; que les conditions, „ que la France leur vouloit imposer, étoient à „ la vérité très-fâcheuses; mais qu'on ne les „ trouveroit pas si dures, si l'on consideroit qu'elle étoit maîtresse de trois Provinces, & qu'elle pourroit avoir la Frise, dès qu'elle le voudroit.

„ Ils concluoient de tout cela qu'ils seroient „ d'avis, qu'on essayât de traiter, au nom de la „ Province de Hollande seule, pour voir si on ne „ pourroit point obtenir des conditions plus tolerables; que l'interêt de la Religion, outre „ celui de la Liberté, devoit engager la Province „ à traiter, de quelque maniere, que ce pût être; „ puis qu'elle ne pouvoit se tirer d'affaire, que „ par un Traité; que si l'on attendoit que le Roi „ de France se rendît maître des places, l'une après l'autre; il n'y auroit plus de Religion Réformée dans le païs, & qu'on seroit contraint „ d'en passer, par où il voudroit; puis qu'il seroit en état de traiter la Hollande, en païs „ conquis.

C'étoit-là une extrémité encore pire, que ce qu'on avoit déja offert à la France; puis qu'ayant rendu la Hollande, le reste étoit infailliblement perdu, & que quelque capitulation, qu'on eût pu faire, on ne pouvoit pas s'assurer qu'elle seroit mieux observée, que les derniers Traitez de paix; auxquels on avoit eu très-peu d'égard. Aussi, quoi que quelques Villes se fussent jointes à la Ville de Leide, la plûpart rejetterent en suite cette proposition.

La Province de Zélande fit paroître, en cette occasion, plus de fermeté. Ses Députez déclarerent aux Etats de Hollande, que leur Province étoit résolue à tout sacrifier; plûtôt que de consentir de ceder à la France les Villes & les Terres, qui appartenoient en commun aux Etats Géneraux. Cette courageuse protestation fut appuyée par les Députez d'Amsterdam, de Gornichem, de Schiedam, de Hoorn & d'Enchuise. Ces Villes étoient d'avis qu'on rompît incessamment la négotiation, dans laquelle on étoit entré avec la France; parce qu'elle n'avoit servi qu'à fai-

1672. faire juger au peuple, que les Magiſtrats des Villes s'entendoient avec la France, & à perſuader les Princes d'Allemagne, qu'il ſeroit inutile d'envoyer du ſecours, a un Etat prêt à capituler avec l'Ennemi.

Cependant après bien des déliberations, il fut réſolu de laiſſer la négotiation, entre les mains du Prince d'Orange & des Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui devoient alors aller en ſon Camp. On fit encore un nouveau ſerment, par lequel on s'engagea à hazarder ſa vie & ſes biens, plûtôt que recevoir les conditions, que la France offroit. On écrivit cette réſolution au Baron de Ghent, qui ſuivoit encore le Roi de France, pour tâcher de voir quel étoit ſon deſſein; auſſi bien que celui des Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre, qui ne s'étoient pas encore ouverts, ſur les deſſeins de leur Maître. Comme on étoit fort peu inſtruit de la diſpoſition du Roi d'Angleterre, on s'imaginoit que ce Prince n'avoit nullement deſſein de permettre que les Provinces Unies tombaſſent entre les mains de la France; parce qu'il ſe ruineroit par-là. Un ſi puiſſant voiſin auroit en effet été en état de ruiner la Grande Brétagne, & d'y faire enfin prévaloir la Religion Romaine. Mais Charles II. avoit le même deſſein, touchant la Réligion, & on lui avoit fait entendre que, pour en venir à bout, il falloit ruiner les Provinces Unies; qui ſeules pouvoient ſoûtenir ſes Sujets Proteſtans, contre lui. D'ailleurs ce Prince ne s'appliquoit guère, qu'à ſes plaiſirs, & faiſoit une prodigieuſe dépenſe, pour les Dames, qu'il entretenoit. Il penſoit beaucoup plus au préſent, qu'à l'avenir. Ainſi il laiſſoit Louïs XIV. s'agrandir, ſans en concevoir beaucoup de jalouſie. On croyoit auſſi qu'il avoit de l'amitié pour le Prince d'Orange, qu'il avoit commencé à haïr, dès que le Prince lui eut témoigné, qu'il n'étoit nullement diſpoſé à abandonner la Religion, dans laquelle il avoit été élevé, pour faire plaiſir à ce Prince.

On s'imaginoit auſſi, avec auſſi peu de fondement, que l'amitie, qu'il avoit témoignée à ſon Neveu, l'an MDCLX. lors que ce Monarque paſſa, pour aller en ſon Royaume, ſe renouvelleroit, & l'engageroit à favoriſer la République. Il n'arriva rien de ſemblable, & on avoit peu de ſujet de l'eſperer; après avoir vu la guerre, qu'il avoit faite de gayeté de cœur, aux Etats, & qui avoit été finie, par la Paix de Bréda, & par celle qu'il avoit entrepriſe depuis, ſans aucune raiſon valable, comme on l'a vû.

Auſſi vit-on bien-tôt le contraire, quand on fut éclairci du Traité, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient renouvellé à Boxtel; quoi que le Duc de Buckingham, & le Comte d'Arlington euſſent donné parole au Prince d'Orange, d'avoir ſoin des interêts de la République. Pour eux, ils retournerent en Angleterre, mais ils envoyerent, par Silvius, une Copie du Traité. Il fut droit au Prince, qu'il trouva à Schoonhove prêt à ſe mettre à table, à qui il le remit, en le priant de diner avant que de le lire. Le Prince ne le crut pas, & ayant lu ce Traité, tout contraire aux paroles, qu'on lui avoit données, il le voulut jetter au feu, mais on l'en empêcha.

Il partit pour la Haie, & y emmena Silvius, qu'il renvoya en Angleterre, avec de nouvelles propoſitions pour Sa M. B. On lui offrit de ſaluer le Pavillon Anglois de la maniere, dont on le demandoit, l'Ecluſe, l'Ile de Cadſant, & Surinam, pourvû qu'il fit la Paix avec les Provinces Unies; ſans avoir aucun égard au Traité, qu'il venoit de faire avec la France. Charles rejetta ces Propoſitions, avec mépris, & les communiqua même à Colbert de Croiſſi. Le Prince d'Orange envoya encore *De Reede*, Seigneur de Reede, en Angleterre, pour demander quelque diminution aux demandes exceſſives des deux Rois. 1672.
Charles répondit d'abord aſſez favorablement, & celui, qui étoit venu de la part du Prince, s'imaginoit que ſon Oncle étoit en quelque maniere changé. Ravi de pouvoir envoyer au Prince de meilleures nouvelles, il ſe diſpoſoit à le faire inceſſamment. Mais le Roi fit fermer tous les Ports, pour empêcher que les Etats puſſent avoir des nouvelles, que la Flotte Angloiſe alloit mettre à la Voile, pour ſe rendre ſur les côtes de Hollande; comme en effet c'étoit l'uſage d'en uſer ainſi, en de ſemblables occaſions. Les Ports donc demeurerent fermez, pendant ſix jours, après quoi, le Roi lui fit dire, par le Comte d'Arlington, que le Voyage, que ſon Neveu lui demandoit de faire en Angleterre, n'étoit propre qu'à exciter quelque trouble à Londres, dans la conjoncture de tems, où l'on étoit.

Le Roi (1) s'étoit en effet apperçu que la Chambre des Communes, qui autrement lui avoit accordé les ſubſides, qu'il demandoit, ouvroit les yeux ſur ſa conduite, & craignit que l'arrivée de ſon Neveu ne lui fût nuiſible. On craignoit, de nouveau, qu'il ne ſe fît quelque Projet à la Cour, pour établir le *Papiſme* & le *Pouvoir Arbitraire*; parce qu'il avoit fait un Campement de quelques Troupes à Blackheath, qu'il avoit levées, ſans l'avis du Parlement, & qui avoient pluſieurs Officiers Catholiques, pour les commander; afin d'achever de ruïner les Proteſtans du Voiſinage, que les François preſſoient déja de trop près. Ces appareils choquoient la Chambre des Communes. En effet le Projet avoit été fait, en maniere que les Provinces Unies ſeroient partagées entre les deux Rois Alliez. De plus le Roi diſpenſoit les Catholiques Romains, de la rigueur des Lois. Le Parlement étoit par-là en droit de ſe plaindre; puiſque le Roi ne pouvoit pas leur donner des diſpenſes, ſans ſon conſentement. La Chambre Baſſe lui fit préſenter une *Adreſſe*, comme on parle en ce Païs-là, où elle diſoit *qu'ayant vû la Déclaration des Indulgences, que S. M. accordoit aux Papiſtes, elle avoit cru qu'il étoit du devoir de la Chambre, de l'avertir qu'en matiere d'Ordonnances pénales, pour des choſes Eccleſiaſtiques, il ne pouvoit pas les ſuſpendre, ſans un Acte du Parlement.* Le Roi répondit à cela avec douceur, dans la penſée de payer le Parlement de bonnes paroles, & de continuer de diſpenſer des Loix les Papiſtes, qu'il prendroit à ſon ſervice. Mais la Chambre des Communes revint à la charge, par une nouvelle Adreſſe; en déclarant que le pouvoir de diſpenſer les Papiſtes, d'entrer au ſervice du Roi, ſans prendre les ſermens ordinaires, étoit violer les Lois, que le Roi fut obligé de ceder. On avoit vu les deux Rois ſes Prédeceſſeurs, Jaques I. & Charles I. faire le même manege, & les Parlemens les avertir d'exécuter les Loix, ſans pouvoir obtenir d'eux qu'ils tinſent les Promeſſes, qu'ils en faiſoient auſſi ſouvent, qu'on les avertiſſoit qu'ils violoient les Loix. Si ces Princes étoient attachez à la Religion Proteſtante, & vouloient ſérieuſement qu'on le crût, comme ils paroiſſoient le ſouhaiter; ils étoient bien imprudens, de ſe conduire en ſorte, qu'il n'étoit guère poſſible, qu'on doutât qu'ils vouloient introdui-

(1) Hiſtoire d'Angleterre de l'Evêque *Kennet* Tome III. pag. 291.

1672. re la Religion Romaine en Angleterre. Pourquoi Jaques I. & son Fils écrivirent-ils plus d'une fois au Pape? Pourquoi souhaiterent-ils si passionément de s'allier, par un mariage, avec l'Espagne, qui leur fit des affronts, que personne qu'eux n'auroit pu souffrir? Pourquoi Charles I. chercha-t-il en suite une Fille de France, à qui il accorda des choses qu'aucun Prince Protestant, qui eût eu quelque honneur, n'auroit accordé? Pourquoi enfin se trouva-t-il que Charles II. voulut aussi une Epouse Catholique; quoi qu'il ne pût pas douter, que cela ne fût très-desagreable à ses Sujets? Son Frere le Duc d'York ne faisoit pas encore profession ouverte, de cette Religion; mais il ne pouvoit guère la cacher, puis que son Epouse, Fille du Chancellier *Clarendon*, mourut dans cette Religion, & laissa un papier, qui fut publié après sa mort; où elle se déclaroit Catholique Romaine, plus pour complaire à son Epoux, que pour de bonnes raisons; à en juger par cet Ecrit. Enfin, quoi qu'on ait tâché de le cacher, le Roi Charles II. mourut Catholique. Ce n'est pas que ces deux Freres eussent étudié la Religion, & eussent été gagnez par des Théologiens Catholiques plus habiles, que les Protestans Anglois. La raison qui touchoit ces Princes, étoit que, s'ils demeuroient Protestans, la Puissance Absolue n'entreroit jamais dans leur Maison. Les Docteurs que Charles put ouïr parler de Religion, en France, ou ailleurs, & le Jesuite *Peters*, Confesseur de Jaques, n'étoient nullement des gens, qui égalassent les *Stillingfleets*, ou les *Tillotsons* de ce tems-là.

Ce n'étoient pas les Docteurs de de-là la mer, ou le savoir prétendu des Jesuites, qui faisoient peur aux Anglois. Ils craignoient que le Roi ne se servît de l'armée, qu'il avoit levée, comme pour agir contre les Hollandois, à anéantir le Parlement; qui ne vouloit nullement établir le Catholicisme, par une Loi, & recevoir en Angleterre le gouvernement de France; ni soûtenir cette Religion, par une Armée, qui seroit toûjours sur pied. On prit là-dessus des résolutions, qui prévinrent les maux, dont on étoit ménacé. Mais comme tout cela ne regarde proprement, que l'Angleterre seule, nous passerons à ce qui regarde les Provinces Unies. Cependant on pourra voir par-là qu'en leur faisant la guerre, le Roi d'Angleterre prétendoit ruiner la Religion Protestante; selon le Projet, dont il avoit parlé à la Duchesse d'Orleans, dans l'entrevuë qu'il eût avec elle à Douvre, comme nous l'avons dit.

Cependant le Roi de France, après avoir vu qu'il n'étoit pas possible d'attaquer la Ville d'Amsterdam, & appris que la Province étoit coupée d'une infinité de canaux, que l'on pouvoit encore joindre par de nouvelles coupures, ce qui pourroit arrêter long-tems une Armée, résolut de retourner à Paris, & de laisser commander son Armée à Turenne & à Luxembourg. Il n'étoit pas étrange, qu'il préferât de demeurer dans les Belles Maisons, autour de Paris, & le Commerce des Dames, au séjour qu'il pouvoit faire dans la Province d'Utrecht, qui quoi qu'agréable n'aproche pas des environs de Paris. D'ailleurs on ne voyoit pas encore les suites de la Campagne, où il n'étoit pas nécessaire que le Roi assistât, à moins qu'il ne fît quelque coup d'éclat, qui lui fit honneur.

Enfin les Anglois, qui n'avoient encore rien fait, contre les Hollandois, qui pût leur aquerir l'amitié & l'estime du Roi de France, mirent à la Voile, dans le dessein de faire une descente sur les côtes de Hollande, commandez par le Duc d'York. Ils envoyerent avant eux deux Yachts, dans l'un desquels étoit Dykvelt, Ambassadeur des Etats, & dans l'autre ceux du Roi d'Angleterre, dont on a déja parlé. Ils passerent, au travers de la Flotte Hollandoise, qui avoit été maltraitée d'une tempête, & s'étoit revenue poster à l'ancre devant Schonevelt, pour se radouber. Le Capitaine *Dyk*, qui avoit été pris par les Anglois, à la Bataille de Soulsbay, étoit sur l'un des Yachts (1) & devoit être conduit à Ruiter; auquel le Duc demandoit en échange le Capitaine *Chicheley*, qui avoit été pris sur la Royale Catherine. L'Amiral Hollandois accepta d'abord l'échange; mais ayant apris que le Trompete, qui étoit venu pour demander l'échange, avoit apporté des Billets, pour répandre dans la Flotte des Etats, dans la vuë de débaucher les Commandants & les Equipages, & de les faire déserter, pour s'aller joindre aux Anglois; il lui répondit „ que quand toute la Hollande seroit „ perdue, il s'en iroit plûtôt en tout autre en„ droit du monde, que de se joindre à un Roi; „ qui ne gardoit point la foi des Traitez, & qui „ ne tenoit point de parole. Mais nous acheverons de dire ce qui se fit par terre, dans les autres Provinces, avant que de passer à ce qui se passa, cette année, sur la mer. 1672.

Comme l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster s'étoient joints à la France, pour agir de leur côté, pendant que le Roi pousseroit la République d'un autre, il faut que nous racontions ce qu'ils firent, pendant que l'Armée Françoise pressoit, d'un autre côté, les Provinces d'Utrecht & de Hollande. On avoit envoyé à l'Evêque de Munster *Houvelaar*, Gentilhomme d'Overyssel, pour tâcher de pénetrer ses desseins; mais l'Evêque, quoi qu'il l'invitât souvent à manger avec lui, ne s'ouvrit à lui de rien, & lui donna des Gardes, qui l'accompagnoient par tout. Il se plaignit que quelques Magistrats & autres personnes des PP. UU. avec *Wurts*, avoient conspiré pour le faire assassiner. Il ne disoit cela, que pour donner le change, & empêcher qu'on ne lui reprochât qu'il avoit reçu de l'argent de la France; pour attaquer les Etats conjointement avec cette Puissance, & pour se saisir de quelques Places qui leur appartenoient. (2) Il fit aussi de grandes plaintes, de ce qu'on lui débauchoit ses Sujets; sur quoi il leur défendit d'avoir aucun Commerce avec les Provinces Unies. Ainsi ce Prélat, que la France avoit fait rentrer dans son devoir, en faveur des Provinces, étoit un instrument, dont elle se servoit pour leur faire le plus de dommage, qu'il pourroit. Pour cacher sa mauvaise foi, il publia un Manifeste, le 18. de Mai, où il disoit qu'il avoit apris, par des Lettres interceptées, & par des prisonniers, que les Etats se disposoient à lui nuire, en toutes manieres, & que pour cela il avoit pris les armes contre eux; comme si les Etats Géneraux attaquez, ou près d'être attaquez, par deux grandes Puissances, avoient sujet d'augmenter le nombre de leurs Ennemis!

L'Electeur de Cologne avoit fait aussi une autre Comedie, de sa part, en feignant de vouloir demeurer neutre, dans le tems, où il alloit se déclarer contre la République. Il joignit ses Troupes à celles de l'Evêque de Munster, & ils entrerent dans l'Overyssel, où ils prirent d'abord, &

(1) Voyez *Brand* Vie de Ruiter, sur ce tems-ci.

(2) Voyez la Vie & les Recueuils Hollandois touchant les affaires de ce tems-là, comme celui de *Silvius*, & celui qui fut imprimé chez *Doornik*, à Amsterdam en 1674. &c.

1672. & faccagerent plusieurs petites Villes, qui ne se trouverent point en état de résister. Ensuite ils attaquerent Groll, en la bombardant vigoureusement; si bien qu'ils la reduisirent à se rendre; sur tout en lui accordant une Capitulation, que la Ville accepta le 9. de Juin. Les Etats de la Province s'étoient aussi peu préparez à la défendre, que le reste, comme s'ils n'avoient pas prévu l'invasion de la France.

Les deux Armées des Evêques s'en allerent ensuite ensemble, pour attaquer Deventer. Les Habitans & les Païsans, du voisinage, étoient assez bien disposez à se défendre, & il y avoit des provisions de bouche & de guerre, pour amuser au moins l'Ennemi, pendant quelques semaines; mais la mauvaise conduite du Magistrat, & le peu de courage du Gouverneur furent cause, qu'elle se rendit le 21. de Juin. Il sembloit que tout le monde se fût endormi, sur la fausse opinion, que l'on avoit que la France, & ses Alliez ne pousseroient pas fort loin leurs conquêtes. Pour les empêcher de le faire, il falloit mieux pourvoir les Villes de défense, & y mettre des Gouverneurs expérimentez & courageux; avec ordre de ne point se laisser amollir par les plaintes, ou par la lâcheté des Magistrats; au moins dans les Places, qui étoient passablement fortifiées. Mais l'entêtement du parti, qui se persuadoit que la France n'en vouloit pas à l'Etat, empêcha qu'on ne se mît en posture de lui résister. L'imprudence des uns, & la lâcheté des autres firent autant de mal, qu'auroient pu faire la plus noire trahison.

Les Magistrats de Deventer ne se contenterent pas de s'être rendus honteusement, ils envoyerent encore une députation à Zwol, pour exhorter les Magistrats de cette Ville, à en faire autant; comme s'ils seroient plus excusables, pourvu que d'autres commissent la même lâcheté qu'eux. Ailwa commandoit alors les Milices & les Troupes réglées, qu'il y avoit en Overyssel. Il exhorta les Magistrats de Zwol, à prendre courage & à fortifier leur Ville. On leur indiqua même la maniere de la mettre à couvert, en inondant les environs. Ceux de Groningue leur offrirent de plus de l'argent, pour aider aux fraix, qu'il falloit faire, pour cela. Les Colonels Bamfield & Ripperda, avoient demandé qu'on rasât les Fauxbourgs de la Ville, ce qui rendroit la place beaucoup plus facile à défendre. On leur dit qu'il falloit, pour cela, assembler les Bourgeois, pour leur communiquer cette affaire; que l'on ne pouvoit pas entreprendre, malgré eux. Les Colonels demanderent qu'on le fit donc sur le champ, parce qu'il n'y avoit point de tems à perdre; mais le Magistrat ne le trouva pas à propos. Cette étrange conduite fit un très-mauvais effet, parmi les Peuples de la Province de Hollande; où l'on attribuoit tout le mal, qui arrivoit, au Pensionaire De Witt; quoique ce fût la pure lâcheté des Magistrats de Deventer & de Zwol, qui fut cause du progrès des Prélats. Mais comme rien n'étoit assez prêt pour la défense, ni en cette Province, ni ailleurs; on en jettoit la faute, sur les Etats de Hollande, qui donnoient le mouvement à toute la République, & à ceux qui jusqu'alors avoient été au timon des affaires de cette Province. Quoi qu'ils n'eussent aucun dessein de favoriser la France, il faut avouër que le peu de Troupes, que l'Etat avoit, & les offres scandaleuses, qu'on fit en suite à la France, par pure lâcheté, répandoient, sur leur conduite, un si grand air de trahison, qu'il souleva le peuple contre eux. Il est étonnant que des gens, qui devoient connoître l'ambition de leurs Voisins, & l'humeur des peuples, ne prévissent pas ce qui arriva, & ne renonçassent plûtôt à leur passion, qu'au soin de conserver leur patrie. Les Magistrats de Zwol traiterent, avec les Evêques, à l'insû du Colonel, qui commandoit leur Garnison; sans avoir aucun égard à ses exhortations, ni à la conservation de la République. Ils écrivirent encore aux autres Villes de la Province, pour les engager à traiter aussi, avec les Evêques, comme elles le firent. Bamfield & Ripperda ne purent mieux faire, que de sortir incessamment d'une Ville, qui les auroit eux-mêmes livrez à l'Ennemi, s'ils avoient attendu plus long-tems. Ce qu'il y eut de plus scandaleux; ce fut que les Magistrats de Zwol publierent un Manifeste, où ils dirent qu'ils avoient été obligez de se rendre; parce qu'ils avoient été abandonnez, par la Garnison; qui n'en étoit sortie, que de peur d'être livrée à l'Ennemi. 1672.

La Garnison du Fort d'Ommer, dans la même Province, ayant appris son consentement à se rendre à l'Evêque de Munster, déclara qu'elle n'étoit pas d'humeur de se défendre; quoi que celui, qui la commandoit, fut d'avis de résister, autant que cela seroit possible. Une partie de la Garnison feignit d'être malade, l'autre déserta & prit parti dans les Troupes de l'Evêque de Munster, & la troisiéme, pilla les Maisons du Commandant & du Major. Ainsi ce Fort, que l'on pouvoit au moins défendre quelque tems, fut rendu honteusement. Le Commandant fut pris, par l'Ennemi, en se sauvant, & trouva moyen de s'échaper, & de se retirer en Hollande; où il protesta qu'il étoit résolu de défendre le Fort, jusqu'à l'extrémité, mais que sa Garnison s'étoit soulevée contre lui.

On s'attendoit, (1) en ce tems-là, que l'Electeur de Brandebourg viendroit secourir la République; sur tout depuis que le Prince d'Orange, son Neveu, étoit rentré dans les Charges de ses Prédecesseurs. Mais l'état fâcheux, où se trouvoient les Provinces, l'en empêcherent & engagerent l'Electeur à se conduire autrement, qu'il n'avoit resolu d'abord; „ de peur, disoit-on, que les E„ tats, venant à se raccommoder subitement, a„ vec la France, il ne se trouvât seul exposé à „ son ressentiment, & qu'il ne fût puni d'avoir „ donné à ses Alliez un secours prématuré. Il é„ toit néanmoins résolu, *dit son Historien*, de „ soûtenir la République, & de se mettre au plû„ tôt, en Campagne. Aussi envoya-t-il en Hol„ lande, au Mois de Juin, *Gerard Bernard de* „ *Pelnitz*; pour dire aux Etats Géneraux, que „ dès le Traité, qu'il avoit fait avec eux, avant „ même qu'il fût ratifié, il s'étoit appliqué à le„ ver des Troupes, & qu'en deux mois, il espe„ roit de les avoir completes.

Il ajoûtoit „ que son Maître avoit dépêché „ des gens en divers lieux, pour engager aussi „ d'autres Puissances à soûtenir leur République; „ qu'il y avoit deux ans, qu'il avoit travaillé à „ détourner la France du dessein, qu'elle venoit „ d'exécuter, & qu'il avoit fait tous ses efforts, „ pour cela; comme si ç'avoit été sa propre af„ faire. Mais que comme il apprenoit que le „ peuple des Provinces, épouvanté de la gran„ deur de danger, où elles étoient, se plaignoit „ de lui, comme s'il abandonnoit la République, „ & s'il ne gardoit pas l'Alliance, ou au moins „ qu'il la secouroit trop tard, & qu'il y avoit „ même quelques-uns des principaux de l'Etat, „ qui

(1) Pufendorf Rer. Brand. Lib. XI. n. 38.

1672. „ qui tenoient de semblables discours, faute d'être assez bien instruits, ou pour se justifier des „ fautes, qu'ils avoient faites ; il chargea Pelnitz, de dire que son Maître approuvoit encore „ le Traité qu'il avoit fait, & qu'il en avoit donné des preuves : Que les Instructions d'Amerong étoient conçuës, en sorte que le Traité „ ne pouvoit être conclu, que vers la fin d'Avril ; „ quoi que l'Electeur le pressât, & qu'il se relâchât beaucoup, pour hâter cette affaire ; parce qu'il avoit plus d'égard au bien public, qu'à „ son avantage particulier.

„ L'Envoyé avoit ordre de dire, si les Hollandois souhaitoient, que l'Armée se mît d'abord „ en campagne ; ou au moins que, dans le tems „ marqué, elle se mît en chemin ; que le tems „ de leur joindre les Troupes, n'étoit pas encore „ écoulé, & que s'il n'étoit pas joint par l'Armée de l'Etat, qui ne paroissoit nulle part, „ cela seroit aussi desavantageux à la République, „ qu'à lui, & même qu'il étoit dangereux qu'elle „ ne se ruinât. Au contraire, si les Troupes „ Brandebourgeoises étoient jointes à celles de „ l'Empereur, que l'on auroit des forces suffisantes, & qu'on pourroit exécuter quelque chose, qui valût la peine.

Pelnitz eut encore ordre „ d'exhorter la République à la constance, d'assister aux Conseils de „ Guerre, & d'empêcher qu'on ne pressât pas son „ Maître de se mettre en campagne, plûtôt qu'il „ falloit ; parce que cela lui pourroit causer bien „ du mal, aussi bien qu'à la République ; au lieu „ que, si l'on attendoit à agir, jusqu'à ce qu'on „ se fût joint aux Troupes de l'Empereur, on seroit en état d'exécuter quelque chose. L'Envoyé de l'Electeur fut encore chargé d'exhorter les Etats, à conclurre une Ligue avec l'Empereur & la Maison de Lunebourg ; qui se plaignoient qu'il n'avoit tenu qu'à la République, que le Traité, qu'on avoit mis sur le tapis, ne fût conclu.

Il faut avouër, que ces discours ne pouvoient pas être fort agréables à des gens, qui avoient un besoin très-pressant d'être secourus sans délai ; vû que leurs Ennemis étoient dans leurs païs, & leur enlevoit quantité de Places & des Provinces entieres. Dans des conjonctures de cette sorte, ceux qui ne reçoivent point de secours, sont dans le même cas qu'un homme, dont la maison bruleroit, & qui imploreroit le secours de ses voisins ; dont il ne recevroit d'autre réponse, sinon qu'ils attendoient qu'on leur apportât de l'eau d'une Riviere éloignée. Si l'Electeur avoit seulement envoyé quelques milliers d'hommes à son Neveu, ou plûtôt à la République, il auroit pu sauver l'Overyssel, qui ne fut perdu, que faute de Troupes & de Commandants de quelque capacité ; pour retenir les lâches Magistrats, qui se rendirent, comme on l'a vû, de peur d'être forcez, par deux Evêques, & par d'assez mauvaises Troupes. Le bruit a été qu'un Ministre de l'Electeur étoit gagné par la France ; mais il faut aussi avouër que ses Etats n'étoient pas à couvert de l'Armée Françoise.

L'Envoyé de l'Electeur devoit encore dire au Prince d'Orange, qu'il se gardât bien d'écouter les François, qui lui offroient, comme on disoit, la Souveraineté des Provinces, dont ils n'étoient pas encore maîtres. Mais on n'en étoit pas venu jusque-là. L'Envoyé avoit aussi ordre de demander qu'on punît les Commandants Hollandois, qui avoient si lâchement laissé prendre les Places sur le Rhin, que l'Electeur leur avoit remises. Mais les choses étoient en trop mauvais état, pour exécuter rigoureusement la Discipline Militaire. 1672. Pelnits devoit de plus se plaindre, de ce que les Etats n'avoient pas encore ratifié le Traité, fait avec son Maître, ni ne lui avoient non plus fait compter aucun argent, quoi que le tems en fût échu. Mais ils n'étoient nullement en état de le faire. Cependant les Troupes de ce Prince, s'étant jointes avec celles de l'Empereur, qui devoient secourir les Etats ; on délibera si l'on iroit en Westfalie, & du lieu où l'on pourroit passer le Rhin, pour couper les vivres, & on alla chercher ce passage à Mayence, à Treves, & dans le Palatinat. Mais les Electeurs, auxquels on s'adressa pour cela, réfuserent d'accorder ce passage, sur leurs Terres ; & les Troupes Impériales, & Brandebourgeoises, demeurerent au de-là du Rhin, & ne servirent qu'à donner quelque inquiétude à la France, pendant cette année, sans qu'il y eût aucune action.

L'Envoyé étant arrivé à la Haie, le Prince d'Orange fut bien affligé, que les Troupes de l'Electeur ne fussent pas venuës joindre les siennes ; qui étoient trop foibles, pour esperer de pouvoir faire retirer les François. Pelnits parut trouver fort étrange qu'une si puissante République, que l'avoit été celle des Provinces Unies, eût été si-tôt réduite à une si grande extrémité, & fit entendre au Prince qu'elle pourroit se rétablir, pourvu qu'elle ne se hâtât pas trop ; mais qu'elle engageât dans son parti l'Empereur, le Roi de Danemark & la Maison de Lunebourg. Il conseilla particulierement au Prince de ne presser pas l'Electeur, son Maître, d'agir avant le tems, contre la France ; comme si cela se pouvoit faire, sans danger.

Pour revenir présentement, à ce qui se passa sur les Terres des Etats ; comme le Roi de France avoit joint quelque peu de ses Troupes, commandées par le Duc de Luxembourg, à celles des deux Evêques, il envoya ses Troupes à Campen & à Elburg ; en promettant néanmoins qu'il les rendroit, à la fin de la Campagne, lors qu'on feroit un plus juste partage. L'Electeur de Cologne envoya des Troupes à Deventer, où il s'arrêta lui-même, étant tombé malade. Pour l'Evêque de Munster, il eut Groll & Breevort. Ce dernier demandoit encore d'autres Places, mais cela fut renvoyé au tems, auquel se feroit le partage.

Les Munsteriens, aussi barbares, que leur Evêque, & peutêtre encore mal payez firent de grands desordres & d'horribles insolences, dans le Plat-Païs ; ce qui obligea quantité de familles de se retirer en Hollande, où l'on n'avoit pas sû d'abord ce qui s'étoit passé en Overyssel.

L'Evêque de Munster, qui autrefois, dans la premiere guerre qu'il fit aux Etats Géneraux, voulut en vain prendre Groningue, reprit ce dessein, & tourna du côté de Couvorde, qui passoit auparavant, du tems de Frideric Henri, pour la meilleure place des Provinces Unies ; mais que l'on avoit tout-à-fait négligé, depuis ce temslà, jusqu'à laisser combler les fossez, pour y faire des jardins. C'étoit la Clef des Omlandes, en venant de l'Evêché de Munster. Il y avoit un jeune homme, nommé *Du Burum*, qui commandoit dans la place, & qui ne manquoit pas de bravoure ; mais sans expérience, sur tout dans l'art de défendre une Ville assiégée. Les Munsteriens la canonnerent violemment, & y jetterent sur tout un grande quantité de Bombes. Quoi que les Bombardiers fussent peu habiles, ils brulerent plusieurs maisons, & firent sauter quelques Magasins. Le 10. de Juillet, les gens de

1672. de l'Evêque se rendirent maîtres de la Contrescarpe. On les en chassa, mais le 11. l'Evêque fit sommer la Place de se rendre, par un Tambour. Ceux qui la défendoient, & qui avoient consumé une partie de leurs munitions, envoyerent à l'Evêque, pour voir quelles conditions il voudroit accorder à la Garnison, & demander une cessation d'armes, pour trois jours; afin de raccommoder les affuts de l'Artillerie, & réparer quelques brêches. L'Evêque les reçut, avec une grande hauteur, & dit qu'il ne leur accorderoit pas trois heures; qu'il leur alloit donner un assaut géneral, qu'il feroit main basse, sur tout ce qu'il rencontreroit, & qu'il n'épargneroit pas même les enfans, qui étoient au berceau. Il n'est permis à personne de faire de semblables menaces, quoi qu'on soit bien résolu de ne les pas exécuter, & bien moins encore à un Evêque, qu'à un homme de Guerre. Mais les ravages & les brutalitez exercées, par ses Soldats, dans l'Overyssel, firent croire qu'il le feroit, comme il le disoit. Il viola même les Droits de la Guerre, en retenant deux de ces Officiers, & en renvoya seulement le troisiéme, pour porter sa réponse à la Garnison. Le Gouverneur ayant assemblé là-dessus le Conseil de Guerre, dit qu'il étoit d'avis, que la Garnison se fit tuer sur la brêche, plûtôt que se fier à un brutal; qui aussi bien ne tiendroit rien de ce qu'il auroit promis, de l'humeur dont il étoit.

Les Officiers n'eurent pas tant de courage, que le Gouverneur, & il fallut qu'il consentît à se rendre. L'Evêque leur accorda une capitulation honorable, mais il ne la tint pas; ce qui donna plus de résolution à ceux de Groningue, qu'il attaqua ensuite, & qui se défendirent avec tant de fermeté, qu'il eut l'affront de lever le siege, qu'il fit de cette Place. Le 12. de Juillet, la porte fut ouverte aux Munsteriens, pour se saisir de Couverde; & ils ne laisserent sortir la Garnison des Etats, que trois jours après. Elle fut desarmée, contre la Capitulation, & aulieu de la mener à Harlingue, par le plus court chemin, comme elle avoit stipulé; on lui fit faire de grands détours, sans lui fournir aucuns vivres. Il y eut des Soldats, qui moururent de cette marche forcée, & d'autres prirent parti, parmi les Munsteriens. Ceux qui retournerent du côté, d'où ils étoient venus, furent si mal traitez, qu'on en fit mourir quelques-uns, comme des traitres.

Comme l'Evêque de Munster consultoit sur ce qu'il pourroit faire, avant la fin de la Campagne, celui de Cologne arriva à Couverde, & dit qu'il avoit quelques amis à Groningue, & qu'elle ne tiendroit pas long-tems, si on l'assiégeoit; de sorte qu'il fut résolu d'attaquer cette Ville. *Charles Rabenhaupt* qui en étoit Gouverneur, n'étoit pas homme à s'effrayer d'une armée, conduite par de semblables Chefs; & il y avoit, dans la place, un Prince de la Maison d'*Holstein Pleun*, qui commandoit la Cavalerie, qui consistoit en quatre Compagnies de Cavalerie, & un Colonel de Dragons, qui en commandoit trois Cornettes. Il s'appelloit *Stolzembourg*. Il y avoit encore, dans la Place, deux-mille hommes d'Infanterie aguerrie, & vingt-deux Compagnies Bourgeoises. Les Etudians de l'Academie, formerent aussi entre eux une compagnie de cent-cinquante hommes. On découvrit que celui, qui commandoit la garde du Port, l'avoit laissée ouverte toute une nuit, pour introduire par-là l'Ennemi dans la place. Un Païsan aussi des Omlandes fut reconnu pour un traitre, qui s'entendoit avec les Troupes de Munster. Ils furent exécutez, & cela empêcha que d'autres n'entreprissent d'avoir de semblables correspondences. Si l'on en eût usé de même dans 1672. les Villes, qui avoient été prises si facilement sur le Rhin; il y a bien de l'apparence, qu'on ne les auroit pas prises avec tant de facilité; soit que la corruption, ou que la peur les eût engagées à faire tant de lâchetez. Un homme de cette sorte, nommé *Schulembourg*, qui s'étoit attaché aux deux Evêques, écrivit aux Etats de la Province, & au Conseil de Groningue, de lui envoyer des Députez; pour traiter avec eux, au nom des Prélats, touchant les contributions, qu'ils seroient obligez de leur payer. On ne lui fit aucune réponse, & l'on se prépara à se défendre, avec vigueur, comme on le fit, depuis le 19. de Juillet, jusqu'au 17. d'Août, que le siege fut levé.

On commença à mettre sous l'eau, tout ce qui pouvoit être inondé; de sorte qu'il ne restoit, que quatre Bastions, & deux Portes à défendre. Les Evêques tirerent, dit-on, en ce siege, plus de quatre-mille coups de Canon, & quantité de pots à feu, pleins de je ne sai quoi, d'une puanteur extraordinaire; & de bombes d'une grosseur peu commune. Cependant les Troupes réglées, firent parfaitement bien leur devoir. Les Bourgeois en firent de même, & leurs Femmes & leurs Enfans leur portoient ce dont ils avoient besoin, pendant qu'ils étoient en faction. Les Etudians firent aussi plus, qu'on n'auroit pû attendre d'eux. Les *Mennonites*, comme on les appelle, qui croyent qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de porter les armes, & de faire la guerre, furent fort utilement employez à étouffer les Bombes, où à éteindre le feu qu'elles avoient enflammé. On donne, pour assuré, que des Bombes & des Pots à feu, il sortit des lames de cuivre, sur lesquelles on voyoit des figures magiques, & des mots barbares; soit que l'Evêque de Munster voulût effrayer par-là les Assiégez, soit qu'il s'imaginât que ces extravagances eussent en effet la vertu de faire réussir ses attaques; car il y a souvent des gens qui, par une extravagance fort étrange, croyent à peine en Dieu, & qui ont bonne opinion de la Magie.

Les Evêques avoient châcun son attaque particuliere; l'un eut un terrein plus dur & plus pierreux, & l'autre un terrein plus facile à travailler. Ils firent, châcun de son côté, tout leur possible, pour pousser leurs travaux. L'Evêque de Munster avoit promis au Roi de France, qu'il seroit dans la Ville, le jour de la St. *Louïs*, & qu'il y diroit la Messe. Mais il trouva infiniment plus de résistence, qu'il n'avoit cru, & fut obligé de s'en retourner, sans l'avoir fait. Sur la fin du siége, on envoya de Hollande les provisions, dont les Assiégez avoient besoin, & quelques Troupes de Frise. Il y eut de violentes escarmouches, entre les Assiégez & les Assiégeants; où il périt du monde, de part & d'autre.

Enfin l'Evêque de Cologne se lassa d'un siege si meurtrier & si difficile, & parla de le lever; mais celui de Munster lui reprocha que c'étoit lui, qui avoit été cause qu'on l'avoit entrepris. Après avoir très-violemment canonné la place, & jetté ce qui restoit de bombes, de pots à feu, & de boulets rouges, & même des pierres; ils leverent le siége le 27. d'Août, comme les munitions de guerre & de bouche commençoient à leur manquer. Les Assiégez ne perdirent, dit-on, que cent hommes, & ils trouverent plusieurs cadavres, que les Assiégeants n'avoient pas pu enterrer. On prit & l'on rasa divers Forts, après quoi on reprit Couverde, au Mois de Novembre. Il parut par-là que, si les Commandants des Places, que les François avoient pris si facile-

1672. ment, avoient ressemblé à Rabenhaupt, leurs progrès n'auroient pas été si rapides. Mais nous avons dit ci devant la raison de la mauvaise conduite de ces gens-là, & du peu de précautions que la République avoit prises, pour être en état de faire tête à la plus formidable puissance de l'Europe.

Pour revenir à présent, à ce qui se passa en Hollande, pendant que Groningue fut si heureusement défendue; ce qui s'étoit passé à Dordrecht, & en d'autres Villes, contre les Freres De Witt, & leurs Amis présageoit assez, qu'ils seroient bien-tôt privez de leurs emplois & de leurs dignitez. Mais on n'auroit pas pû croire qu'on en viendroit, contre des gens de leur rang, aux extrémitez étranges où l'on en vint. On a néanmoins dit, que le Pensionaire ayant été nommé pour un emploi aussi considerable, que celui-là; il consulta un de ses Amis, pour savoir s'il l'accepteroit, ou non. Cet Ami lui dit, que s'il vouloit l'accepter, il falloit *qu'il se disposât à en sortir*, *coupé par morceaux*. Si cela est vrai, cet Ami lui présageoit, à peu près, le même sort, que le bon Barnevelt éprouva; parce qu'apparemment il savoit, que De Witt n'étoit pas des Partisans de la Maison d'Orange, depuis que *Jacob De Witt*, son Pere, avoit été envoyé par Guillaume II. au Château de Louvestein.

Les malheurs arrivez à la Hollande, depuis le Printems, avoient mis les peuples, qui ne jugent que par l'évenement, de mauvaise humeur contre les Freres De Witt, & tous leurs amis, comme on l'a déja dit. Mais le mécontentement devint plus géneral & plus violent, depuis les lâchetez, que commirent les Magistrats des Villes de l'Overyssel, comme si le Pensionaire de Hollande en avoit été cause; parce qu'on n'avoit point eu d'armée, qui pût retarder les progrès de la France. Les deux Partis avoient contribué à cela, & c'est une chose assez commune en ces Provinces, de differer de remedier à un mal, jusqu'à ce qu'il soit si grand, que les remedes en soient devenus plus difficiles à trouver. Les Provinces perdues, la petitesse de l'Armée, la terreur que les François & les Anglois avoient répandue par tout, par leurs Armées de Terre & de Mer, & les demandes exorbitantes qu'ils faisoient, avoient causé tant d'indignation, & de trouble; que l'on se plaignoit géneralement du Gouvernement, & sur tout du Pensionaire De Witt, comme s'il avoit été la cause de tout le mal.

On l'accusoit d'avoir dissipé les Finances, & il y eut un Libelle, publié là-dessus. Le Pensionaire crut devoir s'en plaindre, dans un Mémoire, qu'il présenta le 20. de Juillet, avec ce Libelle, aux Etats de Hollande. Comme on l'accusoit de s'être approprié l'argent, que l'on employoit aux correspondences secretes, il déclara „ que les „ Conseillers Députez, dès le commencement de „ son emploi, lui ayant voulu remettre une petite somme, pour les dépenses des Correspondences secretes; il avoit fait réflexion sur le „ naturel méfiant de la Nation, & n'avoit pas „ voulu se charger d'aucun argent, pour quelques „ dépenses, que ce fût; de quoi il prenoit à témoins tous ceux qui avoient été Conseillers Députez, depuis ce tems-là; Qu'il y avoit dans „ l'état de guerre, un Article à la charge de la „ Province de Hollande, de deux-mille Florins „ par mois, pour les dépenses des Correspondances secretes; Que les Etats Géneraux, ou leurs „ Commissaires, pour les affaires secretes, avoient „ en partie disposé de cet argent, & les Etats „ de Hollande aussi, mais rarement, aussi bien „ que les Conseillers Commis; Qu'on étoit convenu avec ceux, que l'on avoit employez, de „ ce qu'on leur donneroit par jour, par semaine, „ par mois, ou par an; quand on croyoit en „ avoir besoin, pour un plus long-tems; pour „ leurs voyages, & pour leur dépense; Qu'on „ n'avoit néanmoins rien résolu, ni rien payé, „ que sur l'ordre des Conseillers Députez, & signé par trois des Membres du Conseil, & que, „ depuis quelques années, le Secretaire en avoit „ tenu compte dans un Regître particulier; Qu'on „ n'avoit employé en cela, pas plus de six-mille „ Florins par an, l'un portant l'autre. 1672.

On peut facilement comprendre par-là, pourquoi le Pensionaire avoit été si mal informé, de ce qui se passoit dans les Cours Voisines, & sur tout en celles de France & d'Angleterre. Pour en savoir quelque chose de sûr, il auroit fallu employer d'honnêtes gens, & leur donner non seulement de quoi vivre honnêtement, mais aussi de quoi régaler les Commis, ou les Soûcommis des Bureaux des Secretaires d'Etat; desquels seuls on peut apprendre quelque chose de sûr, parce qu'ils copient les Lettres, que les Puissances s'envoyent les unes aux autres. S'il y avoit eu quelcun à Paris & à Londres, qui eût eu quelque capacité & quelque petite intrigue, avec ceux que l'on a nommez, il n'auroit pas pu douter que le Roi de France, & celui d'Angleterre ne se préparassent à attaquer la République. Il auroit su que Charles II. Roi d'Angleterre étoit fort soupçonné de Papisme, aussi bien que son Frere le Duc d'York; & il n'auroit pas ignoré que ces Princes croyoient, qu'il étoit de leur interêt de ruiner les Provinces Unies, pour faire le changement de Religion, en Angleterre, qu'ils avoient projetté.

Le Pensionaire avoüoit „ qu'il avoit eu depuis la „ direction de ces Correspondences, & qu'il avoit „ instruit de bouche ceux dont on se servoit, & „ qu'il avoit ordinairement reçu leurs Lettres; „ mais il protestoit qu'il n'avoit reçu aucun argent pour cela.

Une preuve qu'il parloit sincerement, c'est qu'on avoit bien vû, qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qu'on machinoit en France & en Angleterre, contre la République.

Les Etats de Hollande demanderent là-dessus un Acte des Conseillers Députez, pour savoir si le Pensionaire avoit reçu quelque argent, pour les Correspondences secretes; & ces Messieurs déclarerent deux jours après, qu'ils n'avoient aucune connoissance, qu'il en eût reçu pour cela.

Il avoit aussi écrit au Prince d'Orange, le 12. du Mois, pour lui faire les mêmes plaintes, qu'il avoit faites aux Etats. Il en reçut une réponse assez équivoque, & il ne pouvoit guère s'attendre à autre chose, vû la maniere, dont il avoit essayé de le faire exclurre des Emplois de ses Prédecesseurs, & sur tout de celle de Stadthoudre. Quand on a offensé les Grands, sur tout par quelque endroit sensible, il ne faut pas s'imaginer qu'ils l'ont oublié, parce qu'ils n'en ont rien témoigné.

Le Prince le joüa en effet, en lui disant „ que „ pour lui, il avoit toûjours méprisé le mal qu'on „ avoit publié, de lui & des siens, avec une licence effrénée; Que pour ce qui regardoit „ l'argent, dépensé pour les Correspondences, „ le témoignage des Conseillers Députez lui suffisoit; Qu'enfin le Pensionaire en pouvoit être „ assuré. Qu'il n'osoit pas, ni ne pouvoit douter, „ qu'il n'eût eu du soin des Armées de l'Etat, tant „ par Mer, que par Terre, tel que les tems & „ les affaires l'avoient pu permettre, & en telle „ sorte qu'elles aient été en état de résister à l'En-

„ ne-

1672. „ nemi ; mais que le Pensionaire pouvoit bien savoir, lui-même, qu'il lui étoit impossible (*au Prince*) de particulariser ce qui pourroit y avoir „ manqué, sur tout à celle qui est par terre ; ou „ celui, que l'on auroit dû, & pû y apporter, en „ son tems ; ou a qui en a été la faute ; parce qu'il „ étoit distrait, par tant d'affaires, en ces tems „ fâcheux ; que cela avoit été la cause, qu'il s'étoit engagé, le moins qu'il avoit été possible, „ à la recherche de ce qui s'étoit passé ; & qu'il „ (*De Witt*) trouveroit bien la justification, qu'il „ souhaitoit de lui (*du Prince*) dans les actions „ de prudence qu'il avoit faites.

Si le Pensionaire de Hollande s'attendoit sérieusement à voir sa conduite approuvée, par le Prince, il falloit qu'il eût une haute idée de sa générosité ; puis qu'il le croyoit capable d'oublier tout ce que les Partisans de S. A. regardoient, comme des injures atroces, qu'il avoit faites à ce Prince ; ou qu'il n'eût pas bonne opinion de son esprit, qui ne s'appercevoit pas, qu'en approuvant la conduite du Pensionaire, dans l'armement qu'il avoit fait, pour s'opposer au Roi de France, étoit la plus grande faute de cet habile homme ; qui semble aussi en cela avoir eu une fort mauvaise opinion des forces d'un très-grand Roi, & hazardé là-dessus le salut de sa Patrie, & son propre bonheur ; si les Provinces Unies étoient toutes tombées, entre les mains de la France.

Il arriva à son Frere, le Ruart de Putten, un autre malheur, qui les fit tous deux périr. Il y avoit quelques jours, que quatre hommes avoient trouvé moyen d'entrer dans la Chambre de Corneille De Witt ; mais il fut secouru par ses Domestiques, & par la Garde Bourgeoise, qui fut appellée. Ce fut le même jour, que le Pensionaire fut blessé, par quatre Assassins ; dont il n'y en eût qu'un, qui fût puni, comme on l'a dit.

Ruiter qui avoit toûjours entretenu une amitié particuliere, avec les Freres De Witt, qui avoient été plusieurs fois sur la Mer, avec lui, ne manqua pas d'écrire au Pensionaire, le 25. de Juin, pour lui marquer la douleur, qu'il avoit euë d'apprendre la maniere, dont on l'avoit voulu assassiner. Comme il fut guèri de ses blessures, il ne manqua pas (1) d'écrire le 2. d'Août à Ruiter, pour l'instruire de la maniere, dont son Frere avoit été traité. „ L'envie, *disoit-il*, que „ quelques personnes mal-honnêtes portent à nôtre Famille, est montée à un si haut point, „ dans cette malheureuse conjoncture du tems ; „ qu'outre les marques, que quelques-uns en „ ont données, en tâchant de m'ôter du monde, „ par un assassinat, ils ont tâché aujourdhui de se „ défaire de mon Frere le Ruart de Putten, par les „ voies de la Justice. Le Procureur Fiscal l'a „ fait arrêter, par ordre de la Cour de Hollande, & l'a fait conduire dans la Châtellenie, où „ on le garde encore présentement. Nous n'avons pû d'abord découvrir, quelle en pouvoit „ être la cause, ou quel en étoit le prétexte. Nous „ savions seulement, qu'on parloit de trois milliers de poudre à Canon, qu'il avoit tirez de „ Dordrecht, pour la Flotte, & nous croyions „ que c'étoit là-dessus, que la Procedure étoit „ fondée ; mais depuis nous avons connu qu'on „ s'y étoit pris tout autrement. C'est qu'un certain Barbier, nommé *Guillaume Tichelaar*, qui „ demeure, ou qui demeuroit dans le ressort de „ Piershill, & dans celui de Geervliet, a accusé „ impudemment le Ruart, de l'avoir voulu engager à assassiner le Prince d'Orange. Comme „ je suis assuré, que le Ruart n'a jamais conçu „ un si noir attentat, & qu'il n'est nullement capable de l'exécuter ; j'espere encore que Dieu, „ à qui il a plû de me délivrer de quatre assassins, „ ne permettra pas non plus, que le Ruart soit „ accablé, par la calomnie. Nous avons appris „ que le Barbier, qui a fait cette dénonciation, „ a été accusé, par mon Frere, d'avoir voulu „ forcer une Femme, devant la Justice de ce „ Païs-là ; pour lequel crime, il fut condamné à „ demander pardon à Dieu, & à la Justice ; si „ bien que c'est un homme noté d'infamie, qui „ avoit été porté par l'envie de se vanger de mon „ Frere. 1672.

Il y a bien de l'apparence, que le Pensionaire conjecturoit juste, mais cet homme fut peutêtre poussé par quelcun, qui avoit du crédit, & qui lui promit quelque recompense, pour aller dénoncer le Baillif de Putten ; à quoi il consentit d'autant plus facilement, qu'il voyoit que trois des Assassins du Pensionaire De Witt, n'avoient point été recherchez pour le crime, qu'ils avoient commis. Ces exemples sont très-dangereux, & tout-à-fait contraires à la bonne Politique ; qui demande que les crimes odieux & les guèt-apends, soient punis sans misericorde ; sans quoi il n'y a point de sureté, dans un Etat. De plus, *continuoit le Pensionaire*, nous avons une connoissance assurée, qu'il y a quinze jours, ou trois semaines, que le même Barbier, étant venu „ chez mon Frere, à Dordrecht, demanda à lui „ parler seul, & que quand on l'eût fait entrer, „ ma Belle-Sœur ordonna à l'un de ses Domestiques, de se tenir à la porte de la Chambre, „ & de prendre garde à ce qui se passeroit ; „ de peur que cet homme-là n'eût quelque „ mauvais dessein, contre le Ruart. Ce Valet „ a déposé, sous serment, qu'étant à la porte de la Chambre, il avoit ouï dire à ce „ Barbier, qu'il avoit des choses secretes à lui „ communiquer ; sur quoi son Maître lui avoit „ répondu : *Si c'est quelque chose de bon, je suis prêt à vous entendre, & je vous seconderai, de tout mon cœur ; mais si c'est une mauvaise affaire, vous ferez mieux de n'en point parler ; car je ne manquerai pas aussi-tôt de vous dénoncer aux Magistrats, ou à la Justice : Que là-dessus, le Barbier dit enfin, que puis que le Ruart ne vouloit pas écouter son secret, il le retiendroit devers lui, & prit brusquement son congé.*

„ Mon Frere, *dit le Pensionaire*, envoya querir, sur le champ, le Secretaire de la Justice „ de la Ville, à qui il dit d'en avertir les autres „ Bourgmestres, ce qui fut fait. Outre cela, il „ l'envoya dire au Substitut du Baillif de la Ville ; parce que ce dernier étoit malade, afin „ qu'on fit arrêter Tichelaar ; mais il ne se trouva „ plus. Ainsi je ne vois pas, qu'il y ait rien à „ craindre pour cette affaire, que le malheur du „ tems & la malice des hommes. Elle va si loin „ cette malice, que l'on ose dire publiquement, „ que l'incommodité du bras gauche de mon Frere, vient d'une blessure, que vous lui avez faite à ce bras, dans la chaleur d'une contestation, que vous aviez euë, avec lui, sur la „ Flotte. On dit encore, & ce bruit se répand, „ avec soin, & trouve des gens prêts à le croire, „ que mon Frere n'avoit point voulu, que la Flotte s'engageât contre les Ennemis, & sur tout, „ avec les François. (*Dans une bataille, dont on parlera dans la suite.*)

Le Pensionaire envoya, en même tems, à Ruiter l'ébauche d'une Lettre, qu'il pourroit envoyer aux Etats Géneraux, comme il le fit, sur cette af-

(1) Voyez *Brand* Vie de Ruiter sur ce tems-ci.

1672. affaire; ce que l'Amiral fit (1) le 2. d'Août. On le pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. Ce même jour-là, le Pensionaire obtint des Etats de Hollande, son congé, qu'on lui accorda, le 4. d'Août; avec de grands remercimens, pour les bons services, qu'il avoit rendus à l'Etat. On lui accorda aussi une place à la Haute Cour, comme on le lui avoit promis. Sur cela, il écrivit le 12. d'Août, à Ruiter „ que la maniere, dont les Vil- „ les, qu'on avoit sur le Rhin, avoient été si „ subitement rendues, l'irruption de l'Ennemi le „ long de l'Yssel, & la perte entiere des Provin- „ ces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel; qui „ s'étoit faite, sans aucune résistence de leur part, „ & par une lâcheté inouïe, ou même peutêtre „ par trahison, à l'égard de quelques-unes de „ leurs meilleures places; l'avoit confirmé, plus „ que jamais, dans la créance de cette vérité, „ qui avoit été dite autrefois de la République Ro- „ maine, que châcun s'attribuoit les bons évenemens „ & les mauvais à un seul; *Prospera omnes sibi vin-* „ *dicant, adversa uni imputantur.* Il vouloit dire, que châcun de ceux qui avoient eu quelque part au Gouvernement, en ce tems-là, prétendoit avoir eu part en ce qui avoit réussi; mais qu'ils attribuoient tous les accidens fâcheux à lui-même. On avoit sans doute tort de le charger de toute la haine, qui résultoit du mauvais état des affaires de la République. Mais comme il étoit certain, qu'il avoit eu le plus de part au Gouvernement, avant le rétablissement du Prince d'Orange, dans les Charges de ses Prédecesseurs; & qu'il étoit en effet le plus éclairé, dans la maniere de conduire la République; on pouvoit se plaindre de ce qu'il avoit hazardé tout l'Etat, plûtôt que de plier, en faveur de ce Prince. Le plus éclairé est, en un cas tel que celui-là, le plus blâmable; parce que les autres suivent ses avis, sans les examiner.

„ En effet, ajoûte-t-il, les Peuples des PP. „ UU. ont non-seulement voulu me charger de „ tous leurs desastres, & ne se sont pas contentez „ de m'avoir vû, sans armes & sans défense, „ entre les mains de quatre personnes armées, „ qui n'ont rien oublié pour m'assassiner, tout-à- „ fait; mais après être échappé de leurs mains, „ par un miracle de la Providence, & être guèri „ de toutes mes blessures, avec le tems; ces mê- „ mes peuples ont encore fait paroître autant, ou „ plus d'aversion, & de haine contre leurs Ma- „ gistrats, leurs Souverains, & tous ceux qu'ils „ croyent avoir quelque part au Gouvernement, „ & particulierement moi, bien que je sois un „ simple Ministre. C'est ce qui m'a obligé de „ demander, qu'on me voulût décharger de la „ Charge de Conseiller Pensionaire, après avoir „ exposé mes raisons de bouche, & en peu de „ mots, & les avoir ensuite données par écrit. „ C'est aussi ce qui m'a été accordé, par les E- „ tats de Hollande &c. Il envoyoit cette Lettre à Ruiter, pour l'avertir de ne plus lui écrire de Lettres d'affaires d'Etat; mais de s'adresser en attendant, qu'il eût appris quel seroit son successeur, *au Conseiller Pensionaire de la Province de Hollande & de Westfrise, ou à celui qui est présentement en cette charge.* Cette Lettre datée du 12. d'Août, ne fut remise entre les mains du Lieutenant-Amiral que, huit jours après; qui fut le jour auquel les Freres De Witt furent assassinez. On élut en sa place *Gaspar Fagel*, qui, quoi que du parti du Prince d'Orange, ne laissa pas de servir avec beaucoup de fidelité & d'honneur, la République. Il avoit auparavant été Greffier de leurs HH. PP. emploi qui a été depuis rempli, par son Neveu, qui porte son nom, & dont les bonnes qualitez sont connues de tout le monde. Au reste ce n'étoit pas seulement la populace, qui n'aimoit point le Pensionaire, parce qu'elle étoit dans le Parti du Prince, mais encore ceux qui avoient alors le plus de pouvoir auprès de lui; qu'il en avoit autrefois ôtez, pour lui donner d'autres Domestiques, qui étoient plus attachez à la République, qu'au Prince. Ces gens-là rentrerent, en son service, dès qu'il fut Capitaine Géneral de la République, par Mer & par Terre; & Stadthoudre des Etats de Hollande. Ils eurent soin d'enflammer, à la Haie, toute la populace contre De Witt; & elle étoit d'elle-même toute disposée à cela, à cause de l'attachement qu'elle avoit toûjours eu pour la Maison d'Orange; qui y faisoit sa résidence, & comme on peut croire, de la dépense, qui avoit fait vivre bien du monde. On avoit déja vû des marques indiscretes de la passion du peuple, pour cette Maison, du tems de Cromwel; comme nous l'avons remarqué sur ce tems-là. 1672.

On a assez pu comprendre, par ce qu'on a dit de l'invasion des François, que le Pensionaire n'avoit pas fait les diligences nécessaires; pour être en état d'empêcher, que les François n'entamassent les Provinces; puis qu'il n'avoit pas assez de monde, ni des gens courageux & habiles, pour arrêter sur le bas Rhin l'Armée de France; qui étoit très-nombreuse, fournie de tout & très-bien commandée. Il falloit, avant qu'elle fût en marche, avoir eu plus de Troupes, & des gens pour les commander, dont la capacité & la fidelité fussent connues. Si le Parti du Prince retardoit, comme on le dit, l'exécution des Projets du Pensionaire, sans vouloir écouter ses raisons; il devoit plier & se reconcilier avec lui, pour faire voir qu'il n'y avoit point eu, de sa part, de haine personelle, en ce qui s'étoit passé; avant que les mouvemens du peuple vinssent à extorquer des Etats & du Pensionaire, ce qu'on ne vouloit pas rendre de bonne grace au Prince. L'exemple de *Van Beuning* & de *Van Beverning*, les meilleurs amis du Pensionaire, & en même tems les meilleures têtes de l'Etat, devoient le toucher. Mais il semble qu'il desesperoit, que le Prince pût oublier la maniere, dont il avoit été traité dès son Enfance, & enfin dans l'Edit Perpetuel. On dit néanmoins, que le Prince le voulut faire rentrer dans son parti, mais que ses Courtisans l'en détournerent; parce qu'ils avoient aussi souffert un affront du Pensionaire, qui les avoit fait éloigner, quand la Province de Hollande se chargea de l'éducation du Prince.

La Cour de Hollande, poussée sans doute, par ceux qui se vouloient venger du Pensionaire de Hollande & de sa Maison, décreta sécretement une prise de corps contre le Bourgmestre de Dordrecht. Le Procureur Fiscal de la Cour exécuta cet ordre, le 24. de Juillet, qui étoit un Dimanche pendant qu'on étoit encore dans l'Eglise, & le prit chez lui, avant qu'on en fût sorti, de peur que les Magistrats étant sortis ne s'y opposassent; parce que les Bourgeois de Dordrecht avoient le (2) Privilege commun aux Villes de Hollande, qu'ils ne reconnoissoient point de juges criminels, que ceux de leur Ville. Aussi les Magistrats de cette Ville se plaignirent-ils de cela aux Etats de Hollande. Ils se plaignirent, outre ce-

(1) Voyez cette Lettre dans *Brand.*

(2) Voyez *Grotius* dans son Apologetique C. XV.

1672. cela, & très-amerement & de ce que dans la Cour de Hollande, après avoir ouï la déposition de Tichelaar, homme noté d'infamie, on eût donné un Décret de prise de corps, contre un ancien Bourgmestre de Dordrecht, un Curateur de l'Academie de Leide, un Homme qui avoit été Député à tous les Colleges Souverains de la Province & de la République, & deux fois Plénipotentiaire sur la Flotte, de la part des Etats Géneraux. Pour lui, qui ne se sentoit coupable de rien, contre l'Etat, il avoit suivi sans resistence le Fiscal ; & ce dernier l'ayant conduit à la Haie, le conduisit depuis la Barque jusqu'à la Châtellenie, d'où il fut transferé à la prison ordinaire de la Cour.

Cependant son Délateur avoit confié son accusation au Maître d'Hôtel du Prince, pour la lui communiquer. Zuylestein en ayant eu avis, la lui envoya d'abord. Mais on n'attendit pas le retour du Courrier, qu'on avoit envoyé au Camp ; & la Cour, poussée apparemment par les Partisans du Prince, commença brusquement à faire ses procedures.

La déposition de Tichelaar portoit „ qu'étant „ arrivé à Dordrecht, le 7. de Juillet 1672. afin „ de parler au Grand Baillif de Putten, pour se „ plaindre à lui, de l'injustice, *disoit-il*, qu'on „ lui faisoit, au lieu de sa résidence, dans un „ procès qu'il avoit fait à sa servante ; il avoit „ trouvé le Baillif couché, sur un lit ; Qu'il lui „ avoit fait ses plaintes, contre le Prévôt de „ Piershill, & lui avoit demandé son secours : „ Que le Baillif le lui promit, ajoûtant à cela „ des paroles obligeantes, & lui disant qu'il s'é„ toit proposé de faire toute autre chose pour „ lui, pourvû qu'il lui voulût prêter la main, „ dans une entreprise qu'il avoit fait d'ôter la vie „ au Prince d'Orange ; & lui dit, entre autres „ choses : *Vous avez bien ouï dire qu'on a fait le* „ *Stadthoudre, que le Peuple m'a contraint d'y con*„ *sentir, & d'en signer les Actes. Ils n'auront* „ *point de repos, qu'ils ne l'aient fait Souverain ; ce qui* „ *causeroit indubitablement la ruïne de l'Etat, par*„ *ce qu'il pourroit arriver, que le Prince se marie*„ *roit à la Fille de quelque Potentat Etranger ; si* „ *bien que, par une révolution, l'Etat pourroit tom*„ *ber entre les mains de ce Prince.* Sur quoi le „ Barbier avoit demandé au Baillif ce qu'il dési„ roit de lui ? Ce dernier répondit, *que s'il sa*„ *voit qu'il le diroit à quelque homme au monde, que* „ *ce fût, il lui feroit ôter la vie, sans remission* ; „ Sur quoi Tichelaar, épouvanté de ces paroles, „ avoit proposé divers moyens, pour exécuter „ cette entreprise ; savoir, de s'en aller à l'Armée „ de S. A. & se rendre familier avec ses Valets, „ pour mettre du poison dans quelque verre de „ vin, ou de biere ; & qu'en cas que cela ne „ réusît pas, il feroit en sorte de le tuer, avec „ quelque arme à feu, lors qu'il sortiroit, avec „ peu de suite, à la campagne : Que si cela ne se „ pouvoit pas, il se rendroit à la Tente, ou au „ Logis de S. A. & le tueroit quand il sortiroit, „ & se sauveroit, à la faveur de la nuit ; ou qu'il „ l'observeroit pour le tuer, dans son Carrosse, ou „ ailleurs : Qu'il avoit même demandé au Ruart „ quelques Personnes, pour l'aider, & qu'il l'avoit „ refusé, de peur d'être découvert : Qu'il lui a„ voit demandé un Ecrit (*sans exprimer pourquoi*) „ mais que le Baillif lui donna six ducatons, & „ lui dit qu'il n'avoit pas davantage sur lui, „ & qu'il n'en vouloit pas demander à sa femme, „ de peur de faire naître quelque soupçon : Que „ (*si cela réüssissoit*) il lui donneroit trente-mille „ francs, pour sa recompense, avec la Charge de „ Baillif de Beyerland, & promesse d'avancer „ tous ses Amis, mais à condition qu'il garderoit 1672. „ le silence ; que là-dessus s'apercevant que le „ Barbier trembloit, épouvanté de la mort, à „ laquelle il s'exposeroit ; le Ruart avoit dit *qu'il* „ *en falloit venir à bout, ou crever, que l'Etat ne se*„ *roit jamais bien gouverné, tant que le Prince vi*„ *vroit, & qu'il falloit l'ôter du monde, à quelque* „ *prix que ce fût* : Que le voyant encore plus é„ tonné, il avoit ajouté, *qu'il y avoit plus de* „ *trente des principaux du païs, qui employeroient* „ *volontiers quelcun, pour ôter la vie au Prince* ; „ *mais qu'il l'avoit préferé à tout autre, parce qu'il* „ *étoit un homme d'exécution* : Qu'il étoit enfin „ sorti, après avoir juré de tenir tout cela secret ; „ mais qu'étant bourrelé, en sa conscience, il s'é„ toit adressé d'abord au Maître d'Hôtel de S. „ A. & depuis à Zuylenstein.

Sur cela ayant été examiné séverement, par la Cour, elle avoit fait prendre le Ruart, qui, disoit-on, nia d'abord de connoître son accusateur ; mais qui l'avoit en suite avoué ; ce qui fit qu'on les fit tous deux mettre en prison, afin de les confronter.

De six Conseillers, qui forment ordinairement cette Cour ; il y en avoit deux d'absents, & un troisiéme, qui apparemment, voyant bien où des procedures si irrégulieres tendoient, ne voulut pas se mêler de ce jugement.

Les Parens de l'Accusé, & sur tout son Frere, ne manquerent pas de s'émouvoir beaucoup pour lui, & de donner à la Cour un Ecrit ; où il paroissoit, que l'on ne pouvoit pas ajoûter foi à un scélerat, comme l'Accusateur, contre un homme comme lui.

Cependant il fut résolu de lui donner la Question ordinaire, ou préparatoire ; qui ne peut se donner que, sur des preuves très-fortes. Il la soûtint, avec beaucoup de courage, & dit *que quand on le tailleroit par morceaux ; on ne l'obligeroit jamais à avoüer une chose, à laquelle il n'avoit jamais pensé.* Il eut même assez de fermeté, dans les plus grands tourmens de la question, pour reciter ces vers (1) d'*Horace* :

Justum & tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis Tyranni
Mente quatit solidâ.

Cette constance choqua ceux, qui étoient les Auteurs de cette étrange vexation, & qui auroient souhaité qu'il eût manqué de courage, & confessé un crime, qu'il n'avoit pas fait. On engagea même le Bourreau de Harlem, qu'on avoit employé à cette violence, à dire que la question qu'il lui avoit donnée, n'étoit rien, mais seulement pour la forme. Il est facile de concevoir, que ce n'étoient pas des gens du commun, qui avoient engagé les Conseillers de la Cour, à en user d'une matiere si étrange & si cruelle contre un homme, tel qu'étoit Corneille De Witt ; sans craindre ce que les Etats de Hollande pourroient faire, si on se plaignoit de ces irrégularitez. Ils avoient encore moins à craindre du Prince d'Orange, qui ne se mit nullement en peine de prévenir, ou de punir de semblables violations des Lois. Le Bourreau, qui avoit donné la question au Ruart, écrivit depuis une Lettre à sa Veuve, laquelle néanmoins il la prioit de ne montrer à personne, qu'après sa mort. Il protestoit „ qu'il „ n'avoit (2) nullement épargné le défunt, dans la „ ques-

(1) Carm. Lib. III. Od. 3.
(2) Dans le Recueuil intitulé : *Gedenkwardige stukken* p. 47.

1672. „ question qu'il lui avoit donnée ; qu'au milieu „ des tourmens il protestoit de son innocence , „ en prenant Dieu , pour témoin , & citoit ses „ Juges devant son tribunal ; Qu'il ne voudroit, „ pour rien du monde, souffrir ce qu'il avoit fait „ souffrir au Ruart. *Plût à Dieu*, disoit-il, *que* „ *j'eusse été assez heureux , pour préférer la Vérité* „ *à toutes les promesses, dont on s'est servi, pour me* „ *porter à dire un mensonge injurieux à la mémoire de* „ *Votre Mari. La crainte seule est cause de ce que j'ai* „ *fait, & pour tous les biens du monde, je ne voudrois* „ *pas être obligé de tourmenter personne aussi cruellement*, *que je l'ai tourmenté. Quand il m'en de*„ *vroit couter la Vie, je ne puis m'empêcher de re*„ *connoitre qu'il est mort innocent. Dieu leur par*„ *donne, mais je tremble, lors que je pense à ce qu'on* „ *lui a fait souffrir, & à la maniere, dont les cho*„ *ses se sont passées.* Le Ruart, dans ces tourmens, ne cessoit de protester de son innocence, pendant que les Juges lui crioient de reconnoître sa faute.

Quelque personne d'autorité & nécessaire au Prince d'Orange, fit commettre ces cruautez , pour extorquer quelque mot, qui pût faire croire qu'en faisant périr les De Witt ; on ne faisoit que les traiter, comme ils l'avoient mérité ; & cela pour se vanger d'un des Freres , qu'on avoit déja fait assassiner, & qui n'étoit échappé, que par miracle. On ne peut pas soupçonner , que rien de tout cela eût été fait, pour mieux assurer la forme du Gouvernement du Prince ; qui étoit établie, en maniere que personne , dans la République , ne pouvoit s'y opposer. Les Freres De Witt & leurs Amis étoient hors d'état de le traverser ; & les progrès que les François avoient faits, en si peu de tems , par la lâcheté des Troupes , qu'ils leur avoient opposées, dans les Villes du Bas Rhin, en celles d'Overyssel & de Gueldre, avoit si fort diffamé leur Gouvernement ; qu'il n'étoient nullement en état de faire tort au Prince. Cet étrange début de Gouvernement étoit bien suffisant, pour inspirer de la frayeur à ceux, qui s'y opposeroient ; mais il n'étoit nullement propre à lui conserver l'amitié de ceux, qui demeuroient dans le Gouvernement. Il y eut néanmoins quelcun, qui, sans se mettre ni de l'honneur , ni de l'interêt du Prince , abusa du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, & fit même bien des choses , pour se venger en particulier, sans les lui communiquer, en se servant de son nom. Toute cette intrigue paroît avoir été de son invention.

Un (1) Historien Moderne représente ici le peuple, ayant peur qu'un Magistrat (*le Bourgmestre de Dordrecht*) dont il faisoit l'objet de sa haine , & qu'il croyoit coupable , parce qu'il le vouloit croire , n'échappât à sa fureur. Mais que pouvoit faire un Bourgmestre de Dordrecht, contre le Prince , après ce qui s'étoit passé dans son élevation ? Rien du tout , ou très-peu de chose. Mais un homme de qualité pouvoit facilement émouvoir le peuple , en se servant du nom du Prince, en promettant & en menaçant , comme il le trouvoit à propos. Le peuple assiégea la prison jour & nuit, & menaça, depuis le 16. d'Août, les Voisins de renverser leurs Maisons, jusqu'aux fondemens , si le Prisonnier échappoit par leur connivence. C'étoit au Prince & à ses Partisans à appaiser le Peuple, comme la Justice le demandoit ; de peur qu'on ne leur donnât la faute de ce qui pourroit arriver, contre les Loix. Le Prince ne pouvoit pas quitter le Camp, opposé aux François ; mais il pouvoit faire une Proclamation, & envoyer des gens qui appaisassent la populace. On voyoit assez, que les Freres De Witt avoient entierement perdu la faveur du Peuple, sans lequel ils ne pouvoient rien faire. Si néanmoins ils s'étoient conduits en sorte, qu'on ne leur pût pas nuire , sans renverser ces Lois ; il n'étoit pas permis de les attaquer, par une émotion populaire. Au lieu de cela , on favorisa la canaille, pour exécuter un Projet , que le Prince lui-même desapprouva. Il parut, comme on l'assure, un homme de qualité , qui donna lieu à la populace de décharger sa colere , non seulement sur le Ruart, mais encore sur le Pensionaire. 1672.

On dit néanmoins, que la Cour de Hollande alla à la Prison , pour appaiser le tumulte. Elle fit même paroître le Prisonnier à la fenêtre, pour faire voir qu'il ne s'étoit nullement échapé. Cependant la Populace envoya demander au Prince une Garde, qui prévînt la fuite de Corneille De Witt ; mais le Prince répondit, *qu'il étoit entre les mains de la Justice , qui sauroit bien empêcher qu'il ne s'échappât.* Pour remplir, en une occasion si délicate, les devoirs que la Justice demandoit ; il falloit envoyer une Garde , qui empêchât que la populace ne violât les Lois, & qui soûtînt l'autorité de la Cour de Hollande, qui étoit saisie de cette affaire, sans que le Peuple s'en mêlât. Le Prince, quoi que jeune , étoit homme à faire un semblable acte de justice, en cette occasion ; mais quelcun de ses Courtisans s'étoit intrigué dans cette affaire , de maniere à mettre le Prince, dans une sorte de nécessité de pardonner à des Assassins , qui n'avoient rien mérité de semblable.

La Cour donna une sentence contre *Corneille De Witt* , où elle disoit „ qu'ayant examiné les „ pieces , qui lui avoient été remises par le Pro„ cureur Géneral de la Cour , à la charge de „ Maître Corneille De Witt, ancien Bourgmes„ tre de Dordrecht, & Ruart de Putten, Prison„ nier dans la Prison de la Cour ; comme aussi „ son examen , ses confrontations, & ce qui a„ voit été présenté de sa part ; & ayant examiné „ tout ce qui pouvoit servir à l'éclaircissement de „ cette affaire ; elle avoit déclaré le Prisonnier „ déchu de toutes ses Charges & Dignitez , l'a„ voit banni de la Province de Hollande & de „ Westfrise, sans pouvoir jamais y rentrer, sous „ une peine plus sévere. Avec tout cela , il fut condamné aux fraix du Procès. Cette sentence fut prononcée le 20. d'Août. Comme elle étoit trop douce , pour un coupable ; elle étoit trop sévere, pour un innocent.

Tichelaar fut relâché, sans note d'infamie, quoi que, si De Witt étoit innocent du crime, dont il l'avoit accusé , l'accusateur dût être déclaré calomniateur ; & que, si De Witt étoit coupable, il dût être condamné à une peine plus sévere, qu'à un simple banissement d'une Province.

Un Historien , (2) qui paroît desinteressé, assure que le Prince d'Orange , après que Jean De Witt eut été admis à remettre sa Charge aux EE. de HH. lui fit dire que, s'il vouloit entrer dans ses interêts, il le conserveroit, dans ses dignitez, & dans son autorité, & se conduiroit, selon ses conseils. De Witt répondit, *dit-on*, „ que le Prin„ ce lui faisoit beaucoup d'honneur , de croi„ re que ses services pourroient être utiles à leur „ Patrie ; mais qu'il étoit très-persuadé que S. A. „ n'en tireroit pas tout l'avantage, qu'Elle en pour„ roit

(1) Feu Mr. *Basnage* Tom. II. p. 303. de ses Annales des PP. UU.

(2) Mr. *Sanson.* Cette Histoire parut en 1703. en 3. voll. in 12. Tom. III. p. 386.

1672. „ roit attendre. Les peuples, *disoit-il*, me haïssent, sans que je leur en aye donné aucun sujet. Ces sortes de haines sont ordinairement les plus violentes. Tout ce qui passeroit par mes mains, ne pourroit que leur être très-desagréable, & quelque précaution, que je prisse, ils me rendroient toûjours responsable des mauvais succès. Je souhaite, de tout mon cœur, que tous les desseins du Prince réüssissent à l'avantage de l'Etat; mais il a besoin d'une autre personne, pour le seconder. A l'égard de ce que vous me dites que j'aurai, sous le Stadthoudre, le même crédit, que j'ai eu auparavant, c'est-là la chose du monde, qui est la moins capable de m'éblouïr. Je n'en ai jamais souhaité, que pour être mieux en état de rendre service à ma Patrie. C'est-là l'unique but, que je me suis proposé, & je ne souhaite rien, pour mon avantage particulier. Je serois indigne de la confiance, que mes Maîtres ont euë en moi, si je continuois à les servir, par un principe si lâche & si indigne d'un honnête homme. L'Historien, qui rapporte cette réponse, a sans doute eu communication de quelques papiers particuliers, d'où il a tiré cette réponse. Au moins elle est assez du caractere du Pensionaire, qui étoit fort entier dans ses sentimens. Il ne faut pas, sans doute, qu'un Ministre d'Etat soit un homme léger, qui change de conduite, sans raison; mais il est certain aussi que lors que la conscience n'y est point blessée; il faut imiter les Pilotes habiles, & changer de maneuvre, selon le vent. Il avoit été directement opposé au Prince, dont il s'agissoit, & fait tout ce qu'il étoit possible de faire, pour l'empêcher de succeder aux Emplois de son Pere. Il est vrai qu'ils n'étoient pas héreditaires, & que la conduite de son Pere, dans une République, à laquelle il avoit prêté serment de fidelité, méritoit qu'il la perdît. Mais il ne faut pas être si rigide, que de hazarder plûtôt tout; que de ceder à un parti, dont la superiorité est palpable. Par-là le Pensionaire avoit réduit la République dans un état, où elle devoit périr, si la Providence ne l'eût pas secourue extraordinairement. Si Ruiter n'eût pas mieux fait, par mer, que les Troupes de la République ne firent par terre; elle étoit perdue sans ressource. Ainsi s'il a tenu le discours, que nous avons rapporté, ce fut encore là un effet de son opiniâtreté; qui lui fut fatale, cette fois. D'autres, qui n'avoient pas eu des emplois du relief de celui de Jean De Witt, mais qui avoient été néanmoins considerez, & employez en des affaires très-difficiles, & qui même avoient été de son parti, jugerent qu'il étoit tems de se laisser emporter à un torrent; dont ils ne pouvoient pas détourner, & encore moins arrêter le cours. Tel fut *Dykvelt*, (1) qui, comme le dit Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, étant revenu de son Ambassade d'Angleterre, & trouvant la Province d'Utrecht occupée par les François, y alla & vêcut, comme il put, parmi eux. „ Il ne laissa pas de rendre de bons services à sa Province. Sur châque violation des Articles, que la France avoit accordez à cette Province, il alloit se plaindre, avec une hardiesse, qui surprenoit les François, qui n'y étoient pas accoûtumez. Quand ils sortirent d'Utrecht, & que la Province se rétablit, il fut laissé sans emploi, dans le Gouvernement. Cependant son habileté & la douceur de son temperament, lui firent tant d'amis que le Prince le reçut dans sa confidence, & qu'il se conserva sa faveur, jusqu'à la fin. Il avoit une grande connoissance de toutes les affaires de l'Europe, & étoit très-propre à soûtenir une Ambassade. Il parloit beaucoup, & avec trop de véhemence. Dans le gouvernement de sa Province, qui lui étoit principalement confié, on l'accusoit de partialité, & de ne rendre pas une justice assez exacte. Je ne voudrois pas garantir toutes les parties de ce portrait; mais on peut voir par-là, qu'il faut faire ce que les tems & les conjonctures permettent, & non se roidir contre le torrent; vû qu'il n'y a personne, qui n'ait ses foiblesses. On verra, dans le même Auteur, les caracteres de Mrs. *Fagel*, *Halewyn*, *Van Beuning*, *Paets*, & d'autres, qui ne sont pas également ressemblants. On peut néanmoins conclurre de-là, que le Pensionaire *De Witt* & son Frere, après le mauvais succès de leurs foibles efforts, pour se défendre contre la France; qui les firent passer, quoi qu'injustement, pour des Traitres; auroient dû chercher à se réconcilier, avec le Prince d'Orange. Mais ils ne voulurent pas seulement, qu'on pût dire qu'on trouvât leur conduite imprudente; quoi qu'il n'y eût rien de plus vrai. 1672.

La Cour de Hollande ayant prononcé la sentence à Corneille De Witt, le 20. d'Août, le peuple qui s'imaginoit qu'il se retireroit au plûtôt, demeura attroupé autour de la Prison, pour l'empêcher de s'évader. (2) Ce matin-là, quelcun, qu'on ne nomme point, mais qu'on appelle *une personne considerable, se rendit* (3) *à la Prison, & ordonna au Géolier de faire en sorte que le Pere & le Frere du Condamné vinsent le voir. Le Géolier détacha aussi-tôt un de ses Domestiques, qui ne pouvant parler d'abord au Pensionaire, parce qu'on le rasoit, demanda à Madame de Swyndrecht sa Sœur, la recompense duë à ceux, qui portent les premiers de bonnes nouvelles; puis qu'il venoit lui apprendre, que le Ruart seroit bien-tôt en liberté. Il fit le même compliment à Jean De Witt, d'abord qu'il fut rasé, & lui dit que son Frere, qui étoit incommodé, le prioit de se rendre à la Prison, & qu'il avoit une grande passion de l'entretenir. Le Pere évita le piege, qu'on lui tendoit, parce qu'il étoit alors à la Cour, & il survêcut deux ans au massacre de ses deux Fils. L'ancien Pensionaire demanda au Messager, qui continuoit ses empressemens & ses félicitations, si son Frere n'étoit pas donc banni. Je n'en sai rien, dit-il; mais j'ai appris qu'il seroit mis en liberté. Dans le moment, arriva la Servante du Géolier, chargée du même message, dont elle s'aquita, avec tant d'adresse, qu'elle le persuada. Pour ne pas se faire attendre, il voulut sortir à pied, suivi d'un Valet, & ordonna seulement de mettre les Chevaux au Carosse, afin de le venir prendre, lors qu'il auroit conferé quelque tems, avec son Frere.*

Sa Fille, qu'il aimoit tendrement, se jetta à ses pieds, pour l'empêcher de sortir; mais son Pere ne l'écouta pas. (4) Un de ses Amis, qui étoit alors Membre de la Chambre des Comptes de la Géneralité, le pria sérieusement de ne pas hazarder facilement sa personne; puis qu'on avoit déja enflammé le Peuple contre lui, & qu'il pourroit bien entreprendre de s'en défaire, *Je ne saurois comprendre*, disoit-il, *que le Ruart, vous envoye querir, par une servante. S'il vouloit vous parler, il auroit bien pu vous le faire savoir, par quelque au-*

(1) Dans l'Histoire de son tems p. 328. de l'Edition Angloise in fol. p. 328.

(2) *Gedenkwaardige stukken* p. 31.
(3) Mr. *Basnage* T. II. de ses Annales p. 311.
(4) Vie des Freres De Witt T. II. p. 432.

1672. *autre. Cela ne me plaît point. Voulez vous bien faire? informez-vous auparavant de la verité ; il y a encore assez de tems, pour y aller.* Il avoit néanmoins si grande envie de voir son Frere, qu'après avoir embrassé ses enfans, comme s'il leur disoit Adieu, il se mit en chemin à pied (car sa maison n'étoit pas loin de la Prison) avec un de ses Clercs, nommé *Bacherus*, qu'il avoit dessein d'envoyer au Greffier de la Cour, pour demander une Copie de la sentence, qu'elle avoit prononcée contre son Frere.

Il sembloit qu'après avoir été attaqué, avec tant de hardiesse, & de férocité, par quatre Assassins, dont on avoit à peine voulu en punir un, & dont trois n'avoient point été poursuivis, & l'un de ces trois, peutêtre le plus coupable, jouïssoit d'un emploi qu'il avoit à la Haie; l'Ancien Pensionaire de Hollande devoit craindre la Canaille. Il ne pouvoit pas douter, qu'il n'eût des ennemis & des ennemis implacables, à la Cour du Prince d'Orange; parmi ceux qu'il en avoit chassez, il y avoit quelques années. Ces gens étoient assez puissants, dans l'esprit de leur Maître, & assez considerez parmi le peuple, qui adoroit le Prince; pour soulever le peuple contre le Pensionaire, comme contre un Traitre ; & pour engager le Prince à ne pas vouloir qu'on punît la Populace de la Haie, si elle faisoit périr les Freres De Witt. La maniere, dont son Frere venoit d'être traité, par une Cour de Justice, & la sentence bizarre, qu'elle avoit prononcée contre lui ; tout enfin obligeoit Jean De Witt à demeurer enfermé chez lui, & même à demander une sauvegarde des Etats, ou du Prince, pour y être en sûreté, jusqu'à ce que les esprits fussent appaisez.

De Witt ne fit aucune de ces réflexions, ou les méprisa, étant convaincu de son innocence. Mais il devoit plûtôt penser à ce que pouvoit croire la Populace, qu'à ce qui étoit vrai. On l'avoit prévenue contre lui, en exagerant le mauvais état de défense, où l'Etat s'étoit trouvé, lors que la France l'avoit attaqué ; les progrès des François, qui en si peu de tems s'étoient rendus maîtres de trois Provinces; & la longue résistence qu'il avoit faite à ceux, qui vouloient qu'on retablît le Prince d'Orange, dans les Emplois de ses Prédecesseurs, & où néanmoins il avoit fallu revenir. Il devoit, selon la prudence la plus commune, penser à tout cela. Mais le chagrin de ce, qui s'étoit passé, l'empêchoit de penser assez tranquillement, à tant de choses; & il s'en alla, comme s'il eût été las de vivre, à la Prison, où étoit son Frere. Il trouva à la porte de sa Chambre deux Cavaliers & deux Bourgeois, qui y faisoient la garde ; quoi qu'il n'y eût aucune apparence, qu'il se voulût évader; puis qu'il lui étoit ordonné de sortir de Hollande.

Quand le Ruart (1) vit son Frere, il s'écria : *ah, mon Frere, que venez-vous faire ici? Quoi*, dit l'Ancien Pensionaire, *ne m'avez-vous pas envoyé querir? Non*, dit le Ruart, sur quoi son Frere s'écria : *nous sommes donc perdus*. Le premier lui apprit le contenu de la sentence de la Cour, & dit qu'il avoit résolu d'en appeller ; mais son Frere l'avertit, qu'ayant été condamné pour crime, il ne pouvoit pas interjetter d'appel, & qu'ainsi il valoit mieux songer à sortir de la Prison, & à se retirer en lieu sûr. Là-dessus *Ruisch*, Fiscal de la Cour, auquel le Clerc de son Frere étoit allé demander une Copie de l'Arrêt de la Cour, pour l'examiner, entra en ce tems-à dans la Chambre, & dit aux deux Freres, qu'il en avoit appellé lui-même au Haut Conseil ; parce que le Ruart n'avoit pas voulu se soumettre au Jugement de la Cour. Le Carosse de son Frere l'attendoit à la porte, non pour le mener *en Triomphe* par la Ville, (2) comme le dit un fameux Historien ; ce qui ne convenoit point à un homme, qui se trouvoit en de semblables conjonctures. Le Ruart, qui avoit été très-rudement torturé, n'étoit guère en état d'aller à pied, en une métairie, hors de la Ville. Cependant la multitude assemblée, en cet endroit, s'en choqua, & renvoya le Carrosse à la Remise. Le Fiscal de la Cour, conseilla au Ruart d'attendre encore un peu, jusqu'à ce qu'on eût enregîtré son appel, dans le Livre du Haut Conseil. Cependant Tichelaar, qui avoit été élargi, rencontra quelcun (on ne dit pas qui, mais qui pourroit bien avoir été cet homme *de consideration*, qui avoit fait en sorte que Jean De Witt étoit venu voir son Frere en sa Prison) qui lui dit „ que puis qu'il sortoit, „ il devoit crier par toute la Haie, que les deux „ Freres étoient ensemble, & que l'on pouvoit „ juger si le Ruart étoit coupable ; puis qu'il a„ voit été banni, & privé de tous ses emplois, „ & autres choses semblables. 1672.

Sur cela les Etats, qui étoient encore assemblez, prirent la résolution d'écrire au Prince d'Orange, pour l'avertir de ce qui se passoit, & le prier de venir incessamment à la Haie, avec quelques Troupes d'Infanterie & de Cavalerie ; pour calmer le peuple, par sa présence, & employer la force, si cela étoit nécessaire. Ils donnerent aussi pouvoir, aux Conseillers Commis, d'employer cependant les Compagnies à Cheval, qui faisoient la garde à la Haie, pour empêcher le tumulte.

Tichelaar s'étant joint avec un certain *Van de Moezel*, homme de sa sorte, courut dans le Voisinage, en disant mille injures aux deux Freres, & en soûtenant que le Ruart n'avoit pas été torturé tout de bon; qu'il avoit seulement été banni de la Province de Hollande, & privé de ses emplois ; au lieu qu'on lui auroit dû mettre la tête à ses pieds; que les Juges eux-mêmes étoient aussi coupables, & semblables choses, qu'apparemment on lui avoit dictées. Il se mit aux Fenêtres de la Châtellenie, & se mit à crier, comme un enragé, au peuple : *Camarades, ce Chien va sortir de la Prison, avec son Frere, il est, à peu près tems, empêchez-le, il en est tems, vengez-vous de ces Coquins ; & il y en a plus de cent, comme eux.* Ces discours, qui méritoient la corde, & qui n'auroient pas été soufferts, dans un tems, où l'on auroit eu quelque égard pour les Loix, furent reçus, avec applaudissement de la canaille; qui s'écria *aux armes* & *au meurtre*, & se rangea en haie, aux deux côtez de la porte de la Prison. L'Ancien Pensionaire crut pouvoir sortir, & fit ouvrir la porte, pour cela ; mais la Populace ayant crié *tirez*, on la fit incessamment refermer. Il demanda au Géolier, s'il n'y avoit point d'autre porte, à la Prison, par où il le pût faire sortir ; mais il n'y en avoit point, & il fallut qu'il remontât à la Chambre de son Frere, & renvoya Bacherus son Clerc, qui pensa être assassiné par la multitude ; mais comme il n'étoit pas assez connu de cette canaille, & qu'il ne parut point empressé à sortir de la foule, il se sauva heureusement.

Les

(1) Voyez le Recueil intitulé *Gedenkwaardige stukken*, & la Vie des deux Freres de Mr. *Vander Hoeve*.

(2) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hist. de son Tems, sur cette année 1672. p. 356. de l'Anglois.

1672. Les Etats de Hollande, qui étoient assemblez, furent embarrassez de cette sédition imprévue, & résolurent enfin, selon l'avis de la Noblesse, d'envoyer, à la porte de la Prison, les trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient en Garnison dans la Ville; avec ordre de chasser cette canaille, & même de tirer dessus, s'il en étoit besoin, pour la séparer. Le Conseil des Députez eut ordre de faire exécuter cette résolution, & de faire tout ce qu'il trouveroit à propos, pour appaiser la sédition. Il crut malheureusement qu'outre les trois Compagnies de Cavalerie, il falloit faire prendre les armes à la Bourgeoisie, assemblée sous six Drapeaux, distinguez par leurs couleurs, & leur confier la garde de la Prison; ce qui étoit la même chose, que de livrer les deux Freres infortunez, entre les mains des Bourreaux; car c'étoit justement le peuple de la Haie, qu'on avoit prévenu, contre eux. Mais on s'imagina que ces gens obéïssants aux Etats, sans difficulté, en toute autre chose, ils ne feroient rien, qui ne fût dans l'ordre; au lieu que c'étoit le peuple, qui oseroit tout faire, pourvu qu'il crût faire plaisir au Prince d'Orange. Il faut qu'il y eût eu quelcun, qui eût eu soin de semer par tout que les deux Freres, le Cadet, comme l'Aîné, étoient ennemis jurez du Prince, & qu'on lui feroit plaisir de le défaire de ces gens-là. On ne pouvoit pas disconvenir, qu'ils n'eussent fait tout ce qu'ils avoient pu, pour empêcher que le Prince ne parvînt aux Emplois, que son Pere avoit eus; & dont aussi il avoit abusé, en assiégeant Amsterdam; dans la crainte que le Fils ne l'imitât. Mais comme l'Aîné de ces Freres, avoit remis sa Charge aux Etats de la Province; il n'y avoit plus rien à craindre, de sa part. Quelcun de ceux, qui étoient le plus en faveur, dans l'esprit du Prince, & qui n'étoit nullement ami de l'Aîné, entreprit de faire soulever le peuple, & de les faire tous deux périr, par un soulevement du peuple, & il réüssit. Il semble qu'on ne sût point cette intrigue, & que l'on crût que les Milices ordinaires assemblées sous les armes, empêcheroient assez que la plus vile populace, que l'accusateur du Ruart de Putten avoit tâché de soulever contre lui, ne pût rien exécuter contre eux. Mais on s'y trompa, & peut-être que l'Auteur caché du soulevement irrita contre les deux Freres les Bourgeois; en assurant ceux, qu'il employa pour cela, qu'ils n'avoient rien à craindre, & même que le Prince leur en sauroit bon-gré. Ces Milices s'avancerent donc Tambour battant, mêche allumée, enseignes déployées, & les mousquets chargez à la porte de la Prison; comme pour la garder, contre la Canaille, qui étoit de l'autre côté. Une de ces Compagnies, dont les Officiers passoient pour les plus retenus, se posta en cet endroit, comme pour tenir tout en ordre.

Sur les onze heures, il se répandit un bruit, comme si les Freres De Witt s'étoient évadez; ce qui obligea deux Officiers de cette Compagnie, accompagnez de quatre Bourgeois, de monter à la Chambre où étoient les deux Freres, pour voir s'ils y étoient encore. Le Pensionaire se mit là-dessus à leur remontrer que son Frere étoit innocent, & l'injustice qu'on leur faisoit, en se fâchant contre eux. La chose étoit visible, puis que, s'il étoit coupable, la Cour de Hollande n'auroit pas manqué de le condamner. Ces Officiers promirent là-dessus d'obtenir de leur Capitaine, qu'on les laissât aller. Il vint en suite d'autres Bourgeois, de la même Compagnie, & plusieurs Mutins, qui ne laisserent pas d'en user civilement, envers les deux Freres.

A une heure après midi, le Fiscal de la Cour vint avec quelques Officiers & quelques Bourgeois. Après avoir fait sortir le Valet de Jean De Witt, il dit aux deux Freres, qu'il étoit à propos que ces Bourgeois demeurassent auprès d'eux. Là-dessus celui des Freres, qu'on vient de nommer, se leva comme pour sortir, dans la pensée que ce que le Fiscal avoit dit, ne regardoit que son Frere; mais les Bourgeois l'arrêterent, apparemment comme pour prévenir les mauvais desseins des Mutins. Le Fiscal dit aux Freres, qu'il étoit à propos qu'ils prissent patience, jusqu'à ce que le tumulte fût appaisé, & les laissa entre les mains des Bourgeois, qu'ils inviterent à dîner avec eux. 1672.

On avoit écrit au Prince d'Orange, dès le matin, comme on l'a dit, pour lui donner avis de la sédition, qui avoit commencé à s'émouvoir, mais il n'envoya personne. Il semble que les Conseillers Députez crurent, que les Freres étoient en sûreté, sous la garde des Bourgeois. Peutêtre aussi qu'ils s'émurent si peu, pour prévenir le mal, qui pourroit arriver; dans la crainte de s'attirer eux-mêmes, sur les bras, les Auteurs secrets de cette émotion. Il y avoit alors, comme on l'a dit, trois Compagnies de Cavalerie en Garnison à la Haie; dont deux étoient commandées par les *Steenhuysen*, Pere & Fils, & la troisiéme par le Comte de *Tilli*. Les Conseillers Députez envoyerent un ordre, par écrit, signé par le Président & par le Secretaire, au Comte de monter à Cheval, & de poster l'une dans le Buytenhof, au devant de la Garde ordinaire, & les deux autres sur la Place, dont une partie s'étendroit jusqu'au Kneuterdyk. On leur commanda de garder ces trois postes, jusqu'à nouvel ordre. La Compagnie du Comte étoit proche de la Compagnie Bourgeoise, qui gardoit la Prison. Comme elle jettoit des cris, de tems en tems; Tilli ordonna à sa Compagnie, de tenir toûjours leurs armes hautes, sans néanmoins tirer; à moins que les Bourgeois ne tirassent les premiers sur eux. Cette Compagnie, qui se trouvoit entre deux Compagnies de Cavalerie, craignant d'être attaquée de deux côtez, se contenta de tenir le mousquet sur la fourchette & la mêche compassée. On demeura, dans la même posture, pendant quatre heures; & de tems en tems les Bourgeois jettoient de grands cris, & s'excitoient les uns les autres à tuer le Comte; tant ils avoient été empoisonnez, par les ennemis des deux Freres! Tilli, qui n'étoit pas homme à s'épouvanter de peu de chose, & qui avoit ses ordres du Conseil Député, s'avança à la tête de la Compagnie Bourgeoise, & dit aux Officiers, s'ils vouloient donc remplir la Ville de carnage? Qu'ils n'avoient qu'à tirer le premier coup. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas ce dessein, mais qu'ils le prioient de les laisser faire. Cependant la Populace redoubloit ses cris, & menaçoit de nouveau le Comte. Alors les Bourgeois s'aviserent de faire une députation au Conseil Député, pour le prier de faire retirer Tilli. Ils ne trouverent, dans la Chambre du Conseil, que *Van Asperen*, *Bosvelt* & *Van Beaumont*, leur Secretaire. Les autres Conseillers s'étoient retirez, par imprudence, ou par timidité; foiblesses peu séantes à des gens, qui étoient chargez, par les Etats de la Province, d'empêcher qu'il ne se fît aucun desordre, & de tenir tout en paix. Le Comte les accompagna jusqu'au milieu de la Cour, à travers les cris de la populace. Il y avoit une seconde Compagnie Bourgeoise, qui vouloit s'avancer vers la Prison; mais une autre Compagnie de Cavalerie, qui étoit au Buytenhof, l'empêchoit.

1672. Cependant il se répandit un bruit, que les Païsans des environs, & les Pêcheurs de Scheveling étoient en marche, pour venir à la Haie, afin de la piller. Sur cela la Bourgeoisie demanda au Conseil, que l'on employât la Cavalerie, pour empêcher qu'on ne pillât ses maisons, & dit qu'autrement elle seroit obligée de les aller défendre. Il est fort étrange, qu'après avoir assez reconnu, que les Freres De Witt seroient immolez à leurs ennemis cachez, si on laissoit agir le peuple; on donnât néanmoins ordre à la Cavalerie d'aller occuper les postes, par où on supposoit, que les Païsans & les Pêcheurs des environs pouvoient entrer dans la Ville; qui, comme on sait, n'est fermée d'aucunes murailles. Cependant les Bourgeois obtinrent ce qu'ils demandoient. Par tout ailleurs on auroit cru que ceux, qui accorderent au peuple de garder ceux, contre qui il s'étoit déclaré, les avoient bien voulu exposer à être traitez, comme ils le furent; de peur que leurs Ennemis secrets ne s'en vengeassent, dans l'occasion, sur ceux qui se seroient opposez au tumulte.

Après avoir obtenu, qu'on donnât un ordre verbal d'aller dire à Tilli de s'opposer à ceux, qu'on supposoit venir pour piller la Haie; ils allerent incessamment l'en avertir. Mais le Comte, voyant à quoi tendoit cette faction, pour donner lieu au Conseil d'y penser, & se mettre lui-même à couvert de tout reproche, demanda cet ordre par écrit. Van Asperen & Van Bosvelt, qui étoient demeurez seuls, donnerent l'ordre, qu'il demandoit, & que Mr. *Basnage* avoit eu en ses mains. Il s'alla poster aux avenues de la Haie; mais il ne put s'empêcher de dire : *qu'il obéïroit*, *mais que les deux Freres étoient morts*.

La Cavalerie étant partie, la Compagnie du (1) Drapeau bleu, à qui on avoit apporté de la biere, du vin & de l'eau de vie s'avança, avec de grands cris, vers la porte de la Prison, & voulut que la Compagnie qui la gardoit, lui cedât la place. Elle étoit excitée par *Van Banchem*, qui avoit été auparavant Bourgmestre, & qui étoit alors Echevin de la Haie; ce qui fait comprendre, que cette sédition étoit excitée & fomentée, par des gens, qui n'étoient nullement de la Populace. La Compagnie, qui avoit gardé jusqu'alors la porte, & qui semble avoir été commandée par des Officiers, plus moderez, fut obligée de céder à la Compagnie du Drapeau Bleu, qui couchoit déja en jouë, pour tirer sur elle; en témoignant néanmoins qu'elle n'avoit autre dessein, que de tirer les Freres De Witt de cette prison, de les conduire à la Maison de Ville, & de les y laisser, sous une bonne garde; jusqu'à ce que le Prince d'Orange eût décidé de leur sort; ce qu'on leur sembloit faire, pour empêcher, que les Etats, ou les Conseillers Députez ne s'en mêlassent davantage, de peur que le Prince ne le prît en mauvaise part; quoi que ce fût une chose, dont la connoissance devoit appartenir à la Justice ordinaire de la Cour de Hollande, ou au moins aux Etats; où le suffrage du Prince ne pouvoit être compté que pour un, selon les Lois. Mais alors il s'étoit tant commis d'irrégularitez, dans le Gouvernement, qu'on ne prenoit pas garde à cela. Cette Compagnie se mit d'abord à décharger ses mousquets, contre la porte de la Prison, sans la pouvoir rompre, ou ouvrir; sur quoi un Orfevre, nommé *Verhoef*, ayant pris un gros marteau, dans la Boutique d'un Marêchal ferrant du Voisinage, rompit une partie de la Porte, sans qu'on y pût néanmoins entrer. Sur cela, cette populace effrenée se mit à menacer, avec des sermens exécrables, que, si on ne lui ouvroit promptement la porte, elle trouveroit bien le moyen de l'enfoncer, & qu'elle feroit main basse, sur tout ce qu'elle rencontreroit, dans la prison. Le Géolier, de peur, ou autrement, leur ouvrit enfin la porte; après quoi ils monterent à la chambre, où étoient les deux Freres. Le Ruart étoit en robe de chambre sur son lit, & son Frere, enveloppé de son manteau de Velours, tels qu'on les portoit alors, lisoit dans l'Ecriture Sainte. Quand il vit ces séditieux, il commença à les vouloir ramener, par la douceur; mais ils les forcerent tous deux de sortir de la Chambre; en leur disant, qu'ils les vouloient emmener à la place, où l'on exécutoit les Criminels. Les Bourgeois, que le Fiscal de la Cour avoit laissez, pour empêcher qu'on ne leur fît quelque insulte, s'empresserent en vain, pour appaiser ces furieux. Les Freres, s'appercevant de cela, se dirent Adieu, pour la derniere fois. L'Ainé s'appuyoit, en descendant, sur son Frere, qui disoit à ces séditieux, qu'ils n'étoient point traîtres, mais innocens; & qu'on n'avoit qu'à les conduire à la Justice, qui les examinât; mais ceux, qui conduisoient cette abominable entreprise, ne craignoient rien tant, qu'un examen juridique. 1672.

Un Marêchal avoit déja voulu assommer le Ruart, avant qu'il se levât de dessus son lit, mais le coup étoit tombé sur le bois. Pour lors, un autre séditieux le heurta par derriere d'une planche, qui fit tomber cet infortuné, par les degrez, jusqu'au bas; d'où on le traina vers l'arcade, qui est près de la Prison, & qui conduit à l'Echaffaut. Pour Jean De Witt, il n'eut pas d'abord d'autre accident, finon que son chapeau étant tombé, il sortit dans la ruë, à tête nuë; mais d'abord après il fut blessé, d'une demi-pique au visage, par un Notaire, nommé *Van Soenen*. Malgré cela, il voulut se glisser derriere les rangs des Bourgeois, qui serrerent leurs files, pour l'arrêter. Un nommé *Pierre Verhaguen*, voulut lui lâcher son mousquet, qui n'ayant pas pris feu, il l'en frappa si rudement de la crosse, qu'il le jetta à terre. Ce Martyr de cette implacable Canaille, se releva néanmoins à genoux, & commença à prier Dieu; lors qu'un nommé *Van Valen* le jetta de nouveau par terre, & lui déchargea son mousquet par la tête, en criant : *voila le scelerat*, *qui a trahi sa Patrie*. A ces mots, il y en eut encore d'autres, qui tirerent sur lui, & hâterent sa mort. *Corneille De Witt*, fut assommé à coups de crosses de mousquets. On dit que deux Bourgeois, nommez *Van Ryp* & *Louw*, furent les premiers, qui le frapperent.

Il auroit semblé que de simples Bourgeois d'une Ville, où l'Ennemi n'étoit nullement parvenu, & dans laquelle les deux Freres avoient été respectez & honorez; sans avoir abusé de leur autorité, ni là, ni ailleurs; on pourroit, dis-je, croire qu'ils se seroient retirez brusquement, couverts de honte, & rongez de remors d'une action si horrible. Mais pour couronner le crime, qu'ils venoient de commettre, ils couperent non seulement les habits des freres, mais on tailla en pieces leurs Cadavres, & on les traina, au travers de la bouë, au lieu où l'on punit les Malfaiteurs, pour les attacher au Gibet par les pieds. Pendant qu'on les traitoit d'une maniere si brutale, & si inhumaine, celui qui les attachoit ayant vû un Ministre de la Haie, qui se nommoit, comme on dit, *Lantman*, & que le Pensionaire en avoit fait bannir, pour quel-

(1) Voyez le *Verhaal van 't ombringen* de Heeren *Joh. en Corn. De Witt*, dans les *Gewardigen stukken* &c.

1672. quelque prédication séditieuse, il lui demanda si les Corps des deux Freres étoient suspendus assez haut; & cet indigne Ministre dit, qu'il falloit attacher l'un à un échellon plus haut. Un (1) Historien moderne a eu raison, de dire là-dessus, *que la Religion, qui déteste ces infamies, ne lui avoit pas permis de la dissimuler.* Il n'y a personne, qui ne doive approuver une franchise nécessaire, pour ne pas donner lieu de soupçonner de dissimulation ceux, qui se taisent sur une chose digne d'être détestée, par tous les gens de bien. Un bon Juge, bien loin d'approuver ce que font la brutalité & l'inhumanité, dans les supplices, déteste tout ce qui semble ressentir la passion. Mais cette canaille, en fureur, n'avoit point d'égard aux Droits des Gens, (2) que l'on doit observer, même envers les cadavres des Ennemis déclarez. On coupa au Cadavre de Jean De Witt les deux doigts, par lesquels il avoit, disoit-on, signé & juré l'Edit Perpetuel. On sépara aussi de leurs corps diverses parties, que l'on vendit à plusieurs extravagans, qui les acheterent. *Verhoef*, dont on a parlé, ouvrit leurs corps, & en détacha leurs cœurs, qu'il garda long-tems, & les faisoit voir, pour de l'argent; ce qui faisoit, en même tems, connoître sa barbarie & son avarice. Un autre voulut arracher les parties honteuses du Ruart, avec les dents, & les coupa, ne pouvant les séparer de leurs corps autrement. Un autre lui enleva un œuil, & l'avala. Un troisiéme lui ayant coupé un morceau de chair, sur une des hanches, déclara qu'il avoit dessein de rôtir ce morceau, *pour le manger, avec son Ami Tichelaar*, (3) *quand il en devroit crever.* On voit par-là, quelle étoit la barbarie & la fureur de ce peuple, pendant que la Justice & les Lois étoient, comme suspendues. (4) Un Philosophe avoit dit, que la difference qu'il y avoit, entre la Populace, & les véritables Philosophes, *étoit que ces derniers ne laisseroient pas de vivre selon les Lois, quand même il n'y auroit point de Lois; au lieu que la Populace feroit toutes sortes de crimes.* Dieu garde tout Etat &, en particulier, celui des Provinces Unies, de ce *silence des Loix*! pour m'exprimer ainsi.

Après cela, la Canaille se retira au son du Tambour, & se rendit en divers Cabarêts, pour y célebrer cette exécrable fête. Si l'on demande que faisoient alors les Cours de Justice, & les Etats de la Province, qui avoient été assemblez le matin du même jour; on ne peut répondre autre chose, sinon que s'ils eussent voulu agir, avec autorité, sans être soûtenus par quelques Troupes fideles & courageuses; ils se seroient attirez ces mauvais sujets sur les bras, sans pouvoir punir leur insolence; ce qui auroit été encore pire, que ce qui arriva. Ce jour même, les Etats écrivirent ce qui s'étoit passé au Prince d'Orange, à quoi ils ajoûterent: „ que ce (5) crime avoit été commis par la Bourgeoisie, à laquelle les Magistrats „ avoient fait prendre les armes, par leur ordre; afin „ qu'il ne se passât rien de fâcheux, & pour prévenir tous malheurs; Qu'ils avoient forcé la „ Conciergerie, à coups de mousquets, qu'ils en „ avoient tiré, par force, *Corneille De Witt* & „ *Jean De Witt, ci-devant leur Conseiller Pensionaire*, lequel, après la sentence rendue à leur „ Cour, étoit allé voir son Frere, dans la Conciergerie; qu'ils les avoient massacrez, & qu'après avoir ignominieusement exposé leurs Corps „ nuds sur un Echaffaut, ils les avoient pendus „ par les pieds, à un Gibet, qui étoit-là; attentat horrible, & qui méritoit d'être détesté de „ tout le monde, comme ils le détestoient. Ruiter témoigna aussi ouvertement, „ qu'il n'avoit „ pu apprendre, sans frémir, que ces deux Ministres (*de l'Etat*) avoient été si inhumainement „ assassinez; Que, s'ils étoient coupables de trahison, comme on le prétendoit, & d'avoir aposté un Barbier, pour assassiner Son Altesse, „ on auroit dû les mettre en justice, & les faire „ condamner dans les formes; Que cette maniere „ de proceder auroit été honorable, pour l'Etat „ & pour la Justice; mais que rien n'étoit plus „ odieux, ni d'un exemple plus pernicieux, qu'un „ meurtre commis par la fureur & par la cruauté „ de la populace; Qu'il prioit Dieu, qu'il voulût, „ par sa Providence, garantir l'Etat de semblables séditions. 1672.

Les Domestiques du Pensionaire allerent la nuit suivante, avec un Carrosse, dépendre ces deux Cadavres, & les emmenerent à sa Maison, sans empêchement. Ils furent la nuit suivante, sans bruit & sans ceremonie, enterrez dans l'Eglise Neuve; dans le Tombeau, où avoit été ensevelie l'Epouse du Pensionaire. Les membres des deux Freres avoient été si mal traitez, qu'il étoit assez difficile de les distinguer. On voulut même en suite pendre à la muraille de l'Eglise, audessus de leur sépulcre, selon la coûtume des Provinces, le Portrait de leurs Armes; mais la même populace l'ayant su, fut les mettre en pieces, chez le Concierge de l'Eglise, où elles étoient.

Les Etats de Hollande avoient mandé au Prince, en lui écrivant, que cet horrible desordre pourroit avoir de mauvaises suites; si on ne les prévenoit de bonne heure, & si S. A. ne se hâtoit de venir, pour en arrêter les suites. Les Courtisans n'avoient pas manqué d'annoncer, de bonne heure, cette horrible nouvelle au Prince. Mais en l'apprenant il pâlit, & parla avantageusement du défunt Pensionaire. Il en usa (6) ainsi depuis, & parla toûjours de ce meurtre, avec toute l'horreur possible. Comme il fut à la Haie, où il arriva le lendemain, pour y rétablir la tranquillité; on le pressa fort de faire punir les Assassins, comme ils le méritoient; mais ceux, qui les avoient employez, surent bien les tirer d'affaire, en envoyant au Prince une Députation, au nom de tout le peuple; avec une Requête, par laquelle on prioit le Stadthoudre de ne faire aucunes recherches de cette affaire, à cause de la quantité, & même de la qualité, de ceux qui y avoient eu part. Il ne faut pas douter que ceux de ses Courtisans, qui étoient ennemis mortels de Jean De Witt, n'appuyassent cette Requête; comme ils avoient déja bien su tirer d'affaires trois des Assassins, qui l'avoient voulu assassiner, peu de tems auparavant, ainsi que nous l'avons dit. Cette affaire ayant été discutée, dans le Conseil du Prince; il envoya *De Maasdam*, qui étoit Membre du Corps de la Noblesse de Hollande, aux Etats de cette Province, pour leur dire que Son Altesse trouvoit la recherche de ceux, qui avoient trempé dans cette affaire, trop dangereuse. Ainsi elle tomba d'elle-même, & l'on ne demanda pas seulement les sentimens aux Membres des Etats. C'est ainsi qu'on abusa de la jeunesse de ce Prince,

(1) Mr. *Basnage.*
(2) Voyez *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix Liv. III. c. 19. III. 1.
(3) Voyez la Vie des deux Freres écrite par *Vander Hoeve.*
(4) *Plutarque*, dans les Apophthegmes des Philosophes.
(5) Voyez *Brand* dans la Vie de *Ruiter*, sur cette année.
(6) Mr. *Burnet* Evêque de Salisbury, sur l'an 1672. p. 320. de l'Edition Angloise.

1672. ce, en commettant un crime énorme, peutêtre même en abusant, en particulier, de son nom, comme si l'on agissoit par son ordre; ce qu'on croyoit d'autant plus facilement, que, selon l'usage du monde, il avoit sujet de ne pas aimer le Pensionaire de Hollande; qui s'étoit opposé à son avancement, depuis son berceau, jusqu'à ce tems-là.

Il est néanmoins certain, que les deux Freres assassinez avoient rendu de très-bons services à l'Etat. Quoi que l'Aîné, qui étoit Bourgmestre de Dordrecht, n'eût pas la capacité du Cadet, il avoit très-bien fait sur la Flotte, où il avoit été comme Commissaire plénipotentiaire, & même commandé la Flotte avec Ruiter. On en trouvera des preuves, dans la Vie de Ruiter, par *Brand*. Mais il n'étoit pas aussi habile, dans les affaires d'Etat, que son Frere. Une faute qui lui fut fatale, fut de s'être laissé enlever, contre les Lois, dans la Ville de Dordrecht, pour répondre devant un Tribunal, qu'il avoit droit, en ce cas, de recuser. Mais cela même montre son innocence.

On peut trouver les éloges du puiné, dans les Lettres du Comte *d'Estrade*, & dans celles du Chevalier *Temple*; que nous avons citées, en divers endroits de cette Histoire, & qu'il n'est pas besoin, que nous répetions ici. Ce qu'on peut dire contre lui est, qu'il ne connoissoit pas assez les Puissances Voisines, qu'il n'avoit que peu, ou point de bonnes correspondances, dans les Païs étrangers, comme en France & en Angleterre; qu'il lui auroit néanmoins été très-important de bien connoître. Des gens, qui se destinent à des Charges, comme étoit la sienne, doivent avoir voyagé, ou, au défaut de cela, avoir bien lû les Histoires des Voisins. C'est une erreur, que de s'imaginer, qu'on peut s'instruire suffisamment des forces, & des maximes des Puissances Voisines, par routine. Il faut de plus avoir lû leurs Histoires, & avoir été dans leurs Etats, pour les bien connoître. C'est ce que *Jean De Witt* ne semble pas avoir fait, comme il paroît assez, par les affaires, que la République a euës avec la France & l'Angleterre, de son tems. On peut voir cela, par la guerre de MDCLXXII. avec la France & l'Angleterre, où il n'y eut que la Flotte, qui fût capable de faire tête à l'Ennemi, & où les Troupes de terre ne furent pas en état d'empêcher, que la France ne fît descendre ses armées le long du Rhin; sur lequel elle prit, en peu de jours, un nombre considerable de Villes; & n'entrât sur les Terres des Etats, auxquels elle enleva trois Provinces, & les réduisit à lui faire des offres; qui auroient pû ruiner entierement la République, si la France les eût acceptées. Comme on est assuré, que le Pensionaire ne trahit nullement sa Patrie; on peut croire qu'il ne fut point informé de la force de l'Armée Françoise, ni de la capacité des Chefs, qui la commandoient. C'est ce qui donna lieu aux Ennemis du Pensionaire de Hollande de l'accuser d'avoir trahi l'Etat, quoi qu'il n'eût jamais pensé à faire tort à sa Patrie. Les grandes divisions, qu'il y eût dans les Provinces, en ce tems-là, en furent la véritable cause. Mais il faut avouër, que le Pensionaire auroit beaucoup mieux fait de ceder à un Parti, qui étoit plus fort que le sien, & qui devint encore plus rédoutable, après les progrès de la France. Les plus sages devoient le faire, avant que les choses fussent portées, à une si grande extrémité. L'obstination du Pensionaire à s'opposer au Prince d'Orange, qui avoit tout le peuple pour lui; sans que l'on eût aucune digue suffisante, pour l'opposer à ce torrent; fut en effet d'un homme trop entier dans ses sentimens, & à qui sa propre Nation n'étoit pas assez connue. Autrement il n'auroit jamais hazardé de traverser le Prince d'Orange, comme il le fit; sans être en état de lui résister. Il avoit déja des Ennemis, auprès de Son Altesse, qui ne pouvoient pas lui être inconnus, & qui étoient en état d'abuser du nom de ce Prince. Tout cela l'auroit dû obliger à se raccommoder, du mieux qu'il auroit pu, avec lui; au lieu de hazarder tout, plûtôt que d'en venir là; & de donner lieu à ses ennemis de le faire passer pour un traître. On assure que *Jacob De Witt*, Pere des deux Freres infortunez, dont il s'agit, & qui avoit été autrefois envoyé à Louvestein, par Guillaume II. Prince d'Orange, les avoit élevez dans cette animosité contre son Fils, & les excitoit à le traverser, en tout. Quand on aime sa Patrie, on ne doit avoir aucune amitié, ni aucune inimitié, qui lui puisse être nuisible. D'ailleurs on ne peut pas contester au Pensionaire d'avoir eu un très-grand talent, pour tenir tout en ordre, & d'avoir été très-propre, pour faire résoudre ce qu'il trouvoit à propos, dans l'Assemblée de Hollande. 1672.

Pendant que l'on enterra les deux Freres, on emmena secretement leurs Enfans chez une Marchande de Toile, Mennonite, qui les reçut & les cacha jusqu'au lendemain de grand matin; qu'un homme, en qui on se fioit, les conduisit à Amsterdam. Nous avons connu le second Fils de Jean De Witt, qui a été depuis Secretaire de la Ville de Dordrecht. Il avoit voyagé en France & en Italie, où il avoit fait un beau Recueuil de Livres, que l'on vendit après sa mort. Il ne s'étoit trouvé, dans l'Hoirie de son Pere, qu'un bien médiocre, pour un Homme de son rang, & qui auroit beaucoup plus pû gagner, s'il avoit été d'humeur de profiter des moyens, qu'il pouvoit en avoir.

Avant que de raconter ce qui se passa sur mer, nous mettrons ici ce qui arriva à Amsterdam, pendant que Ruiter étoit sur mer, & lors qu'il en fut revenu en cette Ville; parce que ce furent comme des suites de la sédition de la Populace de la Haie. (1) Quelques envieux de Ruiter crurent pouvoir profiter de l'agitation des esprits, & l'envelopper lui & sa Famille, dans les mêmes malheurs, qui avoient accablé les Freres De Witt. Dès le commencement de Septembre de cette année MDCLXXII. une troupe de la plus vile Canaille de la Ville, & de Matelots étrangers commença à s'assembler & à tenir des discours séditieux; comme s'il falloit se vanger de la perfidie du Lieutenant Amiral, *qui avoit*, disoient-ils, *trahi & vendu la Flotte* des Etats. La Ville d'Amsterdam se trouva encore pleine de ces bruits, le 6. de Septembre, & une troupe de gens de cette sorte s'assembla à une heure après midi, dans l'Ile de Waal, du côté de l'Y, où étoit la Maison de Ruiter; qui étoit très-médiocre, pour un homme comme lui, & que l'on voit encore aujourdhui. Il n'y avoit alors que sa Femme, une de ses Filles, une Niece & deux Servantes, sans aucun Valet. Cette multitude, dont on ne voyoit personne, avant ce tems-là, s'assembla subitement, au tems auquel les Marchands ont accoûtumé de revenir de la Bourse, & le Quai de cette Ile se trouva plein d'un bout à l'autre, d'hommes & de femmes de Matelots. Elle parloit tout haut de piller la Maison de Ruiter. Son Epouse ef-

(1) *Brand* au Liv. XIII. de la Vie de Ruiter.

1672. effrayée, envoya querir un gros Marchand, nommé *Vessel Smith*, Capitaine d'une Compagnie de la Bourgeoisie; & dont la Fille étoit mariée avec *Jean Van Guelder*, que Madame De Ruiter avoit eu d'un premier Mari. Il ne demeuroit pas loin de-là, & il sortit de sa Porte, sur le haut du degré, par où l'on entre dans la Maison, selon la maniere de bâtir à Amsterdam. Il demanda à cette multitude ce qu'elle vouloit, & on lui répondit qu'il descendît de son *Stoup* (comme on appelle cette espece de perrons) pour être traité, comme *Jean De Witt*. Il descendit hardiment, & leur dit, que s'il l'avoit mérité, ils le traitassent de même. Sur quoi, quelcun, qui apparemment le connoissoit, lui dit que ce n'étoit pas à lui, à qui l'on en vouloit; sans dire néanmoins que c'étoit à Ruiter, qui étoit en mer, pour le service de l'Etat. De-là il alla au travers de la foule, à la Maison du Lieutenant-Amiral; où il trouva sa Femme fort effrayée, qui parloit de barricader la Porte & les Fenêtres. Smith crut, au contraire, qu'il étoit mieux de faire bonne mine, comme si l'on ne craignoit rien, & parler doucement à cette Populace; pour gagner du tems, & avoir du secours, s'il en étoit besoin. Cependant Smith alla chez *Nicolas Duijsend*, qui étoit Enseigne de la même Compagnie Bourgeoise, qui devoit cette nuit là faire la garde à la Porte de Muide. Ne pouvant avoir de tambour, pour assembler la Compagnie, parce que son tambour se gardoit ailleurs; il envoya avertir les Bourgeois de se rendre armez, devant sa Maison. Il fit ensuite déployer le drapeau devant sa porte, ce qui fit que la populace jetta de grands cris; mais il l'appaisa, en lui apprenant, qu'il devoit faire la garde, la nuit suivante, à la Porte de Muide. En même tems, il envoya demander du secours au Magistrat, en le faisant avertir de ce qui s'étoit passé. La Canaille avoit cependant recommencé à vouloir attaquer la Maison de Ruiter. Smith s'y rendit, & demanda à ces séditieux, ce que c'étoit, qui les faisoit assembler là, en si grand nombre? On lui répondit qu'il le savoit bien, & comme il assura qu'il n'en savoit rien, ils s'écrierent *que ce scélerat d'Amiral avoit voulu livrer la Flotte aux François.* Des femmes dirent encore, *qu'on lui avoit promis de lui donner un Ducaton, par tête, des Matelots, qu'il livreroit.* D'autres assuroient, *qu'on l'avoit vû le jour précedent emmener en Prison, à la Haie, pieds & poings liez.* Madame De Ruiter fit voir que c'étoit un mensonge, puis qu'elle avoit reçu une Lettre de lui, du jour précedent, où il lui disoit qu'il esperoit d'aller chercher, en peu, la Flotte ennemie, pour l'attaquer avec celle de l'Etat. On lut cette Lettre, & on la fit voir à quelques-uns, qui connoissoient son caractere, & qui dirent que cette Lettre étoit bien de lui, & que ceux, qui l'accusoient, étoient de mal-honnêtes gens. On gagna par-là un quart-d'heure de tems, & les Bourgeois armez commencerent à se rendre devant la Porte de l'Enseigne, & se mirent en marche de ce côté-là. Les séditieux demanderent ce que vouloient dire ces gens armez, mais le Capitaine répondit, que c'étoit sa Compagnie, qui devoit monter la garde à la Porte de Muide, qui pourroit bien être attaquée par les François; & qu'à cause de cela, il vouloit être de bonne heure à son poste. Cependant en sortant de la Maison, il fit occuper un poste près de ce lieu-là, par quelques mousquetaires; avec ordre de tirer sur ceux, qui voudroient s'avancer, malgré eux. Pour lui il marcha, avec plus de deux-cents hommes, droit à la Maison de l'Amiral, & chassoit devant lui la Canaille à coups de Canne. Il s'arrêta là, & ordonna aux Mousquetaires de sa Compagnie de coucher en joue ces gens-là, & aux Piquiers de leur présenter la pique. Il poussa ainsi ces séditieux, jusqu'au delà de la Maison de Ruiter. Il passa alors, près du Quai, un petit Bâtiment, monté de six pieces de Canon, & qui ne pouvoit pas passer outre, à cause de la multitude des petits bâteaux pleins de monde, qui vouloit voir à quoi aboutiroit cette affaire. On demanda à celui, qui commandoit le Bâtiment, s'il voudroit bien défendre la Maison de l'Amiral, contre cette canaille. Il y consentit, & tourna ses six pieces contre le Quai, & les chargea de mitrailles. Là-dessus il arriva dixhuit Cavaliers, envoyez par les Bourgmestres, qui en caracolant, auroient pû jetter une partie de cette Canaille dans l'eau; mais Smith les pria sagement de ne le point faire. On commença à faire retirer les séditieux, & une autre Compagnie Bourgeoise arrivant, ils furent entierement dissipez. Cependant on fit bonne garde la nuit, en ce quartier-là, pour prévenir tous les accidens qui pourroient arriver, pendant la nuit. On soupçonna quelques Envieux de Ruiter, d'avoir suscité cette émute de la populace. Il paroît que *Brand* croyoit savoir qui c'étoit, mais il ne serviroit de rien de hazarder des conjectures, sur une semblable chose. Il paroît par-là, qu'un homme prudent peut étouffer de grands maux, sans aucune effusion de sang; & on l'auroit bien pû faire à la Haie, en faveur des Freres De Witt; sans une intrigue de quelques personnes de qualité, & sans l'imprudence, ou le peu d'habileté de ceux qui étoient appellez à cela. 1672.

Ruiter ayant appris le danger, où avoit été son Epouse & sa Maison, crut qu'il devoit demander une Sauve-garde au Prince d'Orange, comme il le fit le 11. de Septembre; mais le Prince l'avoit prévenu, puis qu'il en avoit fait expédier une du 9. de Septembre, & où il est dit „ qu'il prenoit en sa Protection, & Sauve-garde la personne du Lieutenant-Amiral *Michel Adrianse De Ruiter*, *ensemble la Dame son Epouse*, *ses Enfans*, *ses Domestiques & sa Maison*, *qui est à Amsterdam*, avec tous les meubles qu'elle contenoit, & de plus tous ses effets & biens, meubles & immeubles, quels qu'ils pussent être; pour être protegez, défendus, & garantis de toute violence, injure, pillage, & insolence, dont ils pouvoient être menacez; en conséquence de quoi le Prince enjoignoit & ordonnoit à tous, & à châcun, de quelque qualité & de quelque condition qu'il pût être, de laisser le Lieutenant-Amiral *De Ruiter*, sa Famille, & tous ceux qui lui appartenoient habiter paisiblement & en franchise, aller & faire ses affaires par tout; sans offenser, en aucune maniere, sa Personne, ou leurs Personnes, ni faire tort à leurs biens; sur peine d'encourir l'indignation de S. A. & d'être punis exemplairement & sans rémission. Donné & fait au Camp de Bodegrave, le 9. de Septembre. Les Géneraux d'Armée donnent bien des Sauve-gardes, & ses Prédecesseurs en avoient souvent donné, à ceux qui payoient contribution à l'Etat; mais on n'en avoit jamais donné à un homme du rang de Ruiter; qui en matieres civiles ne dépendoit que des Etats des Provinces, où il étoit. Cette Sauve-garde devoit, comme il semble, être d'abord envoyée à Madame De Ruiter, à Amsterdam; car son Epoux n'en avoit nullement besoin, sur la Flotte. Cependant elle ne la reçut, que quelques semaines, après la date.

Il semble, que cette Sauve-garde devoit prévenir

1672. nir tous les mauvais desseins des Ennemis du Lieutenant-Amiral; cependant il pensa être assassiné au Mois d'Octobre, à Amsterdam, où il étoit revenu, après avoir fait rentrer la Flotte de l'Etat, dans ses Ports. (1) Comme il étoit en sa Maison, un inconnu alla heurter à sa Porte, & comme on lui eut ouvert, il se jetta brusquement dans le Vestibule, avec un morceau de pain à une main, & un grand couteau de Matelot, à l'autre, demandant grossiérement, *où étoit Michel De Ruiter*. On lui répondit là-dessus ce qu'il demandoit, sur quoi il réplica, qu'il vouloit parler *à Michel De Ruiter*. Le Lieutenant-Amiral, qui étoit en une chambre, qui n'étoit pas éloignée, l'entendit crier, & descendit pour savoir ce que cet homme vouloit. Cet Assassin s'avança, sans rien dire, avec le couteau à la main, & le lui auroit apparemment enfoncé dans le cœur; si un Domestique, qui se trouva là, ne lui eût jetté dessus une petite échelle, qu'il tenoit en ses mains, & ne l'eût obligé de sortir de la Maison, d'où il s'enfuit promptement. On auroit dû l'arrêter, pour savoir qui l'avoit engagé, daus un semblable attentat. Le Magistrat le fit ensuite chercher, dans tous les Cabarets de la Ville, mais on ne put pas le trouver. On peut bien assurer, qu'il avoit été envoyé, par quelcun, qui pouvoit esperer de succeder aux emplois du Lieutenant-Amiral. Le meurtre horrible des Freres De Witt, qui étoit demeuré sans recherche, fut cause de cela; & il auroit été de la bonne Politique, que le Prince se déclarât, contre toutes les entreprises de cette sorte. Ceux qui entrerent dans ces intrigues, & qui deshonorerent par des cruautez, les commencemens de la Régence de ce Prince, qui n'étoit nullement sanguinaire, abuserent de sa jeunesse & deshonorerent la République; qui n'est fondée, que sur l'équité & la douceur.

Pierre Grotius, qui avoit été employé du tems du Pensionaire de De Witt, & qui avoit même été en sa confidence, prévit en partie ce qui arriva, & eut soin de se retirer de bonne heure. Après avoir vû le tour, que prenoient les choses, lors que le Prince fut élevé aux charges de ses Prédecesseurs, il pensa à sortir, & il se rendit avec toute sa famille à Anvers; mais le Comte de Monterei, de peur d'offenser le Prince d'Orange, qui le haïssoit, & poussé, comme l'on dit, par Van Beuning, lui fit dire qu'il ne le pouvoit pas proteger plus long-tems, & qu'il feroit bien de se retirer ailleurs; ce qui fit qu'il se retira à Liege, & de-là à Cologne. On a publié des Lettres, qu'il écrivit aux Etats & à la Magistrature de Roterdam, pour justifier sa conduite. En effet, toute sa faute consistoit à avoir été l'ami particulier de *Jean De Witt*; ce qui n'étoit pas un crime. On lui a bien aussi reproché d'avoir fait les offres scandaleuses au Roi de France, desquelles on a parlé ci-dessus; mais il ne les fit, que par l'ordre exprès des Etats de Hollande, dans un tems, auquel on ne savoit où se tourner, & où l'on craignoit que la Hollande ne fût envahie; ce qui auroit été un mal, sans remede. Depuis il obtint de pouvoir revenir en sa Patrie, & comme il y eut des oppositions, l'affaire fut portée à la Cour de Hollande; où un Avocat, qui a été en suite Fiscal Civil de cette même Cour, & qui se nommoit *De Hertog*; plaida sa cause, avec beaucoup d'applaudissement. Comme il n'y a que peu d'années, que cet Avocat est mort; il y a encore beaucoup de gens, qui peuvent se souvenir de lui, & rendre justice a cet habile hommes; que nous avons aussi connu. On assure que l'Avocat, qui plaidoit 1672. contre De Groot, & qui n'entendoit pas bien le François, ayant produit une Lettre Françoise de De Groot, où il disoit *que les Finances de l'Etat étoient aux abois*; s'échauffa sur ces paroles, qu'il croyoit être méprisantes, pour la République, puis que cela signifioit *que les Chiens aboyoient les Finances des Etats*. De Hertog, qui parloit assez bien François, releva cet endroit, comme on le peut croire & De Groot gagna son procès; de sorte qu'il lui fut permis de revenir dans sa Patrie, où il mourut, sans emploi.

Mais pour revenir à nôtre Histoire, il arriva alors, en Hollande, ce qui étoit arrivé sous le Prince Maurice; c'est-à-dire, qu'on sema parmi les peuples, qu'il y avoit, parmi les Magistrats, des gens mal-intentionez; pour mettre hors du Gouvernement les Amis des Freres De Witt, & remplir leurs places de gens agréables au Prince. Il ne le pouvoit pas faire, sans être autorisé, par les Etats de la Province. Autrefois *Maurice* s'étoit fait donner cet ordre, par les Etats Généraux, & même d'une maniere assez irréguliere. Son Neveu *Guillaume* II. avoit fait la même chose, quand il entreprit de réduire Amsterdam, par la force, à vouloir ce qu'il souhaitoit. En cette occasion, il n'y eut pas tant d'irrégularité, parce que la chose fut accordée, par les Etats de Hollande; mais comme ce fut le 27. d'Août, qui étoit le 7. après l'assassinat des Freres De Witt, il n'y eut personne, qui osât s'opposer à cette demande. (2) La Résolution des Etats autorisoit le Prince, à demander aux Magistrats des Villes de Hollande, qu'ils se démissent eux-mêmes de leurs Charges, & à les y obliger s'ils ne le vouloient pas faire volontairement; ce qu'on ne lui accordoit néanmoins, que pour cette fois seulement. Il étoit encore dit, que les Etats ne voulant pas préjudicier aux Privileges des Villes, ils leur laissoient la liberté de se soumettre, à cette Résolution, ou de la rejetter; ce qui se disoit par maniere de compliment, puis que le Prince fut autorisé à les obliger d'y consentir. Enfin la Résolution disoit „ que les Etats déclaroient, com- „ me avoit fait *Maurice*, qu'ils ne prétendoient „ donner aucune atteinte à l'honneur des Magis- „ trats, qui se soumettroient volontairement, ou qui „ seroient déposez, par l'Ordre du Prince d'Oran- „ ge; parce que leur déposition ne devoit point „ être regardée, comme une peine, qui leur „ seroit imposée, à cause de leur mauvaise con- „ duite; étant persuadez, qu'on ne pouvoit, sans „ injustice, soupçonner aucun de ces Magistrats „ de mauvaise conduite, ou de s'être mal ac- „ quité de sa charge. Qu'enfin leurs Nobles „ & Grandes Puissances ne consentoient à ce „ changement, que parce qu'Elles le trouvoient „ absolument nécessaire, afin de rétablir l'union „ entre les Sujets de l'Etat.

On voit bien que l'on ne prit ce tour, que pour complaire au Prince, & appaiser les séditieux, qui pourroient imiter ceux de la Haie; car cet esprit de sédition étoit répandu dans la plûpart des Villes, où il se fit de semblables changemens; comme on le pourra voir dans le Recueuil, que l'on a déja cité en marge. Nous ne saurions seulement abreger tout cela, sans une longueur ennuyeuse. On ne peut disconvenir, que les Etats ne se conduisissent en cela, avec beau-

(1) Voyez *Brand* sur ce tems-ci.

(2) Voyez cette Résolution, dans le Recueuil de *Doornik*; sur cette année p. 165. & suiv.

1672. beaucoup de prudence; pour rendre en même tems témoignage à l'innocence, & pour satisfaire la Populace, excitée par de mauvais serviteurs du Prince d'Orange; qui soulevoient le peuple contre les Magistrats, qui avoient été dans les sentimens du Pensionaire De Witt. S'ils s'étoient tout-à-fait opposez à un changement, qui n'étoit nullement nécessaire & même injuste, à parler à la rigueur; ils auroient couru risque de perdre une bonne partie de leur liberté. (1) *La liberté*, dit un Ancien Poëte, *d'un Peuple qui est soumis à la Puissance Royale, se pert, quand il en use; & il en peut conserver une ombre, s'il veut faire tout ce qu'on lui commande.* Cette prudente conduite fit qu'il n'y eût rien de changé, dans la forme de la République; qui s'est soûtenue, avec honneur, non seulement pendant que le Prince a exercé ses Charges, dans ces Provinces; mais encore pendant qu'il a vêcu & regné en Angleterre, & même après sa mort, comme nous l'avons vu.

Il étoit dur, sans doute, pour ceux qui étoient congédiez, sans avoir rien fait, qui ne fût dans l'ordre, comme les Etats le déclaroient; seulement, parce qu'ils avoient été dans le parti du Pensionaire cruellement assassiné; pendant qu'on voyoit quelques-uns de ses meurtriers recompensez. Ceux qui conseilloient le Prince d'en user ainsi, faisoient tort à sa réputation, en donnant lieu de penser que c'étoit lui, ou ses Courtisans, qui avoient fait périr les deux Freres, d'une maniere si cruelle. On donna une amnistie, le 27. de Septembre, pour tout ce qui s'étoit passé, où les Etats disoient que voyant, avec douleur, la défiance, les haines, les murmures & la discorde, qui étoient en plusieurs de leurs Villes; tant entre les Particuliers, qu'entre les Magistrats & les Peuples; & craignant que la Constitution de la République ne fût renversée, par les desordres, & qu'on ne fût hors d'état de repousser l'Ennemi, leurs NN. & GG. Puissances, après une mûre déliberation, de l'avis & à la pressante recommandation du Prince d'Orange, ordonnoient que tout ce qui s'étoit passé, par rapport à ces tumultes, *de quelque nature qu'il pût être, & quels qu'en fussent les Auteurs, fût entierement oublié, aboli & pardonné*; *avec défense très-expresse à tous Juges & Magistrats, d'en faire jamais aucune information.* Il étoit sans doute fort étrange qu'on mît à couvert, de cette sorte, les séditieux de la Haie; qui avoient assassiné, ou fait assassiner les infortunez Freres De Witt. Parmi une autre Nation, on auroit bien trouvé bon, que l'on donnât une Amnistie aux uns & aux autres; mais on n'auroit pu voir ces Assassins recompensez, sans croire qu'ils avoient été subornez, par des Personnes très-distinguées. *Borrebagh*, par exemple, fut remis par-là, dans la charge de Commis des Postes à la Haie, il mourut dans son lit, & laissa cet emploi à son Fils. *Van Banchem*, Echevin de la Haie, obtint une Charge honorable; mais il la perdit, pour d'autres mal-versations, pour lesquelles on le laissa mourir en prison. Un nommé *Adam de Maes*, l'un des plus violens, dans le meurtre des Freres De Witt, eut une Barque de la Haie, à Amsterdam, & ne mourut, que d'une langueur.

Tichelaar, qui avoit été cause, par ses calomnies & par ses emportemens, de la mort de ces Freres, comme on l'a dit, obtint l'emploi de Substitut du Baillif de Putten, & une pension des Etats, qui lui fut payée, pendant la Vie du Prince, mais qu'on lui ôta après sa mort. La Diaconie de la Haie lui donna vingt sols, par semaine, pour ne pas le laisser périr & peutêtre courir les ruës, & dire ouvertement qui l'avoit employé; dans la calomnie, qu'il avoit soûtenue contre *Corneille De Witt.* Personne n'auroit douté ailleurs, qu'il n'eût été suborné, par quelque Favori du Prince. Il y en eut d'autres, qui eurent une fin, sinon digne de leurs crimes, au moins malheureuse; comme on le verra dans les Annales de Mr. *Basnage.* 1672.

Le 28. de Juillet, le Roi Charles II. voyant son Neveu autant élevé, qu'il pouvoit l'être en Hollande, lui écrivit une Lettre; dans laquelle il l'assuroit de son amitié, & disoit qu'il avoit toûjours eu ses interêts à cœur, & qu'il les avoit appuyez, autant qu'il lui avoit été possible; mais que les insolences & les machinations de ceux qui, depuis quelque tems, avoient le plus de part au Gouvernement des Provinces Unies, l'avoit obligé de s'allier avec le Roi T. C. qui avoit le même sujet de se plaindre d'eux; pour abattre l'orgueuil excessif de la faction de Louvestein, & pour s'assurer à l'avenir contre des insultes de cette sorte. D'ailleurs il lui faisoit des complimens, il lui promettoit la faveur du Roi de France, & témoignoit d'être bien aise, de ce qu'on lui avoit rendu les dignitez, qu'avoient euës ses Prédecesseurs, & lui faisoit des protestations d'amitié. Ce qu'il y avoit encore de plus absurde, c'étoit qu'il disoit que le Roi de France, aussi bien que lui, avoit été indigné de la conduite de la faction de Louvestein. Il valoit mieux ne rien écrire, que d'écrire de semblables choses. Mais Charles II. & ses Ministres n'avoient point de honte de dire ce qu'ils savoient bien, que personne ne pourroit croire.

Les Ambassadeurs de la République, qui étoient en Angleterre, quoi qu'obsedez, par les Espions de la Cour, ne laisserent pas de découvrir qu'elle n'étoit pas si bien avec le Parlement, qu'on vouloit le leur faire accroire. Etant en conférence, avec les Commissaires, qu'on leur avoit donnez avant la révolution, qui se fit en faveur du Prince; les Anglois leur dirent que l'on ne feroit point de paix avec eux, si le Prince n'étoit fait Stadthoudre; parce qu'ils s'imaginoient que les Etats de Hollande ne le permettroient pas. Mais les Ambassadeurs leur demanderent s'il ne tenoit qu'à cela, pour avoir la paix, & marquerent qu'il n'y auroit pas peutêtre tant de difficulté, à faire le Prince Stadthoudre, qu'on le croyoit en Angleterre. Les Commissaires, surpris de cette demande, tirerent l'affaire en longueur, & marquerent enfin que la Paix n'étoit pas possible, dans l'état où étoient les choses. Ils revinrent donc en Hollande, dans le tems, où le pouvoir des De Witt étoit presque réduit à rien.

On a encore des Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là, par lesquelles on peut comprendre, qu'il n'étoit guère mieux instruit de ce qui se passoit en Hollande, & de la disposition des Esprits; puis qu'il écrivoit dans une Lettre du 5. d'Août, S. A. *qu'il étoit certain que, sans l'élevation du Prince d'Orange, & de son parti, qui tenoit en bride celui de Mrs. De Witt, ils se seroient déja mis sous la protection de la France.* Jamais ce parti-là n'a parlé de se *mettre sous la Protection de la France*; mais il voulut bien offrir une grosse somme d'argent à Louïs XIV. pour l'obliger de sortir des terres, de la domination des Etats. Mais la France fit des demandes si exorbitantes, que le Traité fut entierement rompu. Cependant les EE. GG. étoient fort en peine, sur ce que l'on pourroit faire. L'Ar-

(1) *Libertas, inquit, populi, quem regna coërcent, Libertate perit, cujus servaveris umbram, Si quidquid jubeare velis.* Lucanus Lib. III. 45.

1672. L'Armée de Terre étoit encore trop foible, pour rien entreprendre; sur tout, parce qu'on prévoyoit que l'on seroit obligé d'en faire quelque détachement, pour garder les côtes; en cas que les Anglois voulussent faire une descente, comme on le craignoit. On avoit négligé de racheter, ou d'échanger les Soldats prisonniers. Ceux, que l'on avoit, désertoient, faute de payement. On avoit cru pouvoir en faire lever quelques-uns en Suisse, mais ces levées alloient lentement, faute d'argent.

Le Prince d'Orange ne laissa pas de former un dessein sur Narde, & de penser a l'exécuter le 28. de Septembre, mais qui ne réüssit pas; parce que le vent & la marée vinrent à manquer, quand on en avoit besoin. Cela donna lieu au Duc de Luxembourg, d'y jetter le Régiment de Picardie. Mais le Prince se tourna du côté de Wourde, que les François tenoient, & entreprit de le surprendre, parce que la Garnison n'en étoit pas considerable. Mais elle étoit commandée, par le Comte de la Mark, Colonel du Regiment de Picardie. Le reste des Troupes Françoises étoit dans la Province d'Utrecht, sous le commandement du Duc de Luxembourg; car le Prince de Condé étoit retourné en France, & Turenne étoit allé, avec quelques Troupes, du côté du haut Rhin, où les Imperiales & Brandebourgeoises faisoient mine de vouloir passer le Rhin; comme pour couper les vivres, & les secours que les Françoises, qui étoient dans les PP. UU. pourroient autrement recevoir de France.

On avoit conclu à Brunswik, le 22. de Septembre, un Traité d'Assistence & de Défense mutuelle, entre l'Empereur, le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunswyk & Lunebourg, & la Landtgrave & Régente de Hesse-Cassel. L'Empereur, le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg s'engagerent à avoir châcun sur pied, trois-mille Chevaux & six-mille Fantassins. Les Princes George Guillaume & Rodolf Auguste Ducs de Brunswyk, promirent d'avoir entre eux deux mille Chevaux, & deux-mille-deux-cents Fantassins. C'étoit proprement pour la défense de l'Empire, que l'on avoit fait cette Alliance, & contre ceux qui pourroient entrer dans les Terres de l'Empire. Mais comme il n'y avoit que le Roi de France & ses Alliez, que l'on eût à craindre; on interpreta cette Alliance, comme si c'eût été une confédération défensive, contre la France. S'il n'y eut point de grande action, entre ces Troupes; il suffit que cette Alliance eût été signée, pour que Louïs XIV. leur opposât quelque Corps de l'autre côté du Rhin, ce qui soulagea les Provinces Unies.

Le (1) Prince d'Orange ayant formé un dessein sur Wourde, envoya de ce côté-là, du Quartier qu'occupoit Zuylestein, & le Comte de Hornes d'Ouderwater, le 10. d'Octobre. Le premier, avec le Regiment de Solms, & quelques Compagnies détachées, s'arrêta à Grevembrug, entre Utrecht & Wourde, pour empêcher qu'il ne vînt du secours d'Utrecht. Le Comte de Hornes, avec quelques Compagnies de Troupes de la Marine, se logea entre Polane, & un Moulin à scier du Bois, pour canonner de-là la Ville de Wourde. Le lendemain matin, à l'aube du jour, la sentinelle, qu'on avoit postée sur la Tour, s'apperçut, qu'il y avoit des gens, qui s'approchoient de la Ville, & sonna le tocsin. Cela mit toute la Ville en mouvement. On alluma aussi du feu au Sud-est de la Tour, pour faire connoitre aux Troupes Françoises d'Utrecht, que la Garnison de Wourde avoit besoin de secours; mais le feu se mit à la Tour, & la consuma. 1672.

Cependant le Prince s'approcha, avec quatre Regimens, du côté de Bodegrave, & après s'être retranché, aussi bien que ceux, qui commandoient sous lui, se préparoit à donner un assaut à la Place, de son côté. (2) Cependant le Duc de Luxembourg, qui étoit allé à Utrecht, & qui avoit laissé le Marquis de *Genlis*, Maréchal de Camp, qui commandoit sous lui, à Sgraveland, avec ordre de le joindre au plûtôt, s'étant apperçu du dessein du Prince, résolut de l'aller attaquer, pour sauver Wourde, sans attendre Genlis. Il n'avoit avec lui, que cinq Bataillons de la Garnison d'Utrecht, avec un Regiment de Cavalerie. Il arriva à l'entrée de la nuit, près des lignes des Assiégeans, qui lui parurent si fortes, & si difficiles à attaquer, à l'endroit où il étoit venu, qu'il tourna d'un autre côté; qui fut celui de Ramersk, qui étoit comme un Fauxbourg, séparé de la Ville par un fossé, sur lequel il y avoit un Pont-levis. Il l'attaqua, avec son Infanterie, & essuya d'abord un grand feu, du côté des Hollandois, qui tiroient sur elle, avec d'autant plus d'avantage, qu'un Moulin enflammé leur donnoit moyen de la voir, sans en être vus. Il ne laissa pas de se rendre maître du Fauxbourg, après avoir perdu bien du monde. Après quoi les Hollandois hausserent le Pont-levis. Il voulut l'attaquer, pour s'en rendre maître, mais le Soldat fatigué, se retira dans les maisons, pour y prendre quelque repos.

Ils avoient occupé & fortifié trois postes, autant que le tems l'avoit permis; l'un étoit du côté de Bodegrave, & étoit commandé par le Prince d'Orange; l'autre vers Grevembrug, par Zuylestein; & le troisiéme par le Comte de Hornes, à Polane.

Dès que le jour fut venu, on résolut d'attaquer le Quartier de Zuylestein, soit qu'il fût le plus foible, soit que ce fût à l'instance de Montbas, qui étoit alors au service de la France, & grand ennemi, comme l'on dit, de Zuylestein. Ce dernier avoit déja fortifié son Quartier, d'un Fort de terre, pallissadé, & entouré d'eau, où il avoit mis du Canon; & à la tête étoient une Maison & un Moulin, qu'il avoit faits percer, & remplir de Soldats. Le Duc résolut d'attaquer, en même tems, la Maison & le Fort, pourvû que l'inondation le permît. On la sonda & l'on entra immédiatement après dans l'eau, où le Duc fit un faux pas, qui fit crier les François contre Montbas, qui lui servoit de guide, comme contre un Traitre. La Maison & le Moulin ne firent pas grande résistence, mais le Fort se défendit mieux. Cependant Zuylestein, en se défendant, reçut, à ce qu'on dit, dix-huit blessures, sans vouloir demander quartier, & tomba mort sur la place. Il n'arrive guère qu'un homme, & sur tout, un homme qui commande une partie de l'Armée, reçoive tant de blessures, avant que de mourir. On diroit, si cela étoit vrai, que c'étoit une vengence du Ciel, qui permettoit qu'un des Principaux, qui furent cause du Massacre des Freres De Witt, eût aussi le Corps déchiré, comme ils l'avoient eu. (3) Montbas se vanta faussement, à ce qu'on dit, de l'avoir tué de sa main. Il fut d'abord blessé en plusieurs endroits, & en-

(1) *Recueuil de Doornik* p. 384.

(2) Vie Ms. du Duc de Luxembourg, dans Mr. *Basnage*.
(3) Voyez Mr. *Basnage*.

1672. enfin un Sergent lui donna un coup de Halebarde, dans la poitrine, & le renversa mort à terre. Il fut ensuite foulé aux pieds des Soldats, & traîné dans la boue; de sorte qu'on eut de la peine à le reconnoître. Enfin son Valet de Chambre l'ayant distingué des autres Cadavres, & obtenu du Duc de Luxembourg la permission de l'enterrer; ce Domestique le fit laver, & mettre en terre à Swammerdam, Village qui n'est pas éloigné de Wourde. Ses Charges furent partagées à divers Officiers. Le Gouvernement de Bréda fut donné au jeune Rhingrave *Charles*, qui étoit déja Colonel des Gardes du Prince; le Comte *de Koningsmarck* fut fait Géneral de l'Infanterie, & *George Frideric de Waldek*, fut fait Velt-Maréchal des Troupes de l'Etat, sous le Prince d'Orange, Géneralissime.

Pendant que cela s'étoit passé, dans le Quartier de Zuylestein; on attaqua, dès celui du Prince, avec beaucoup de vigueur, les remparts de la place; où l'on jetta une si grande quantité de Grenades, que la Garnison fut obligée de les abandonner, pour un peu de tems, & que les Hollandois en étoient comme maîtres. Mais une vigoureuse sortie de la Garnison Françoise les en chassa. Les gens du Prince les contraignirent de rentrer de nouveau; & les François, se hâtants de se mettre en sûreté, oublierent de fermer la Porte, par laquelle ils étoient rentrez. Les Hollandois auroient pu entrer, pêle-mêle avec la Garnison; mais ils n'y prirent pas garde, à tems, & la Porte fut refermée.

Quand le Quartier de Zuylestein eut été emporté, comme on l'a dit; les François marcherent à celui du Comte de Hornes, où ils croyoient trouver les Troupes Hollandoises épouvantées. Mais (1) quoi qu'ils vissent les Troupes du Quartier perdu venir à eux, toutes effrayées, à toutes jambes; le Comte tâcha de les arrêter & de les engager, à tourner visage à l'Ennemi. Il fit même tirer sur elles, mais il ne put les arrêter. Demi-heure après, l'Ennemi parut devant son Poste, & crut trouver les Hollandois prêts à se rendre. Quinze, ou vingt Officiers François se présenterent tôt après, le Chapeau à la main, & en criant: *Quartier*, *bon Quartier*, *Messieurs*; dans la pensée, qu'épouvantez de la prise du Poste de Zuylestein, ils seroient plus prêts à accepter ce qu'ils leur offriroient, qu'à se battre. Ils demanderent en même tems à parler à celui, qui commandoit, en ce Poste. Le Comte de Hornes dit, que c'étoit lui-même, qui commandoit là, & leur offrit à son tour de leur accorder *Bon Quartier*. Ils comprirent par-là, de part & d'autre, qu'ils s'étoient trompez; & les gens du Comte les ayant chargez, une décharge faite brusquement sur les François, en tua une bonne partie. Cependant une autre s'approcha, près de la Porte de la Place, pour l'attaquer conjointement avec la Garnison. Mais le Comte s'étoit si bien retranché la nuit précedente que la Garnison, qui fit une sortie, ne put pas forcer le retranchement; ni le secours qui venoit, de l'autre côté du Canal, s'embarquer, pour entrer dans la Ville. Alors le Lieutenant-Colonel *Palm*, voyant les Ennemis ébranlez marcha, l'épée à la main, à ce secours, & le mit en déroute. Les Ennemis, repoussez de la sorte, furent obligez de se retirer dans le Quartier de Zuylestein, qu'ils avoient déja occupé. Le Comte fit de petits détachemens, pour savoir de quel côté l'Ennemi s'étoit retiré, sans pouvoir en être informé.

Cependant il délivra les Officiers, qui avoient d'abord été pris dans le Quartier de Zuylestein, & quelques Officiers François; qui, à cause de leurs blessures, n'avoient pas pû suivre l'Armée. 1672.

Il lui vint un ordre du Prince, à 10. heures, de se retirer, comme il le fit; parce que bien qu'une partie des Ennemis eût été battue, on ne pouvoit pas empêcher qu'il n'entrât du secours dans la place; puisqu'après s'être rendus maîtres du Quartier de Zuylestein, les deux autres n'avoient aucune communication ensemble. Là-dessus, le Comte n'avoit pas laissé de faire vigoureusement tirer sur la Ville, & même de sommer cette Place de se rendre, au nom du Prince; sur quoi le Major *de la Grange* sortit de la Ville, avec deux Officiers, & dit que, puis que les plus anciennes Troupes de France étoient dans la Place, & qu'il y avoit deux-mille hommes; il ne pouvoit pas entendre à capituler, qu'il n'y eût une Brêche dans la muraille. Le Comte fit encore une feinte, comme s'il vouloit forcer la Place; mais enfin il se retira, avec quelques Drapeaux des Ennemis, & quelques autres petits avantages. Il emmena encore dix pieces de Canon, mais il en laissa deux, qui tomberent dans l'eau.

Le Prince d'Orange se retira aussi, de son Quartier, & le Duc de Luxembourg eut l'honneur d'avoir fait lever le siege de Wourde, avec beaucoup moins de monde; puisque le Prince, comme l'on dit, avoit treize à quatorze-mille hommes, & que le Duc n'en avoit eu que trois-mille; outre ceux qui formoient la Garnison de la Place, qui n'étoient que quinze-cents. (2) Un Historien François a dit, dans l'Histoire Abregée, de ce tems-ci, „ que le Prince d'Orange assiégea „ Wourde, avec quatorze-mille hommes; mais „ que le Duc de Luxembourg lui fit lever le sie„ge, avec trois-mille hommes, par une des ac„tions la plus périlleuse, qu'on eut guère vû. „ Le Géneral Zuylestein, *dit-il*, dont il attaqua „ le Quartier, y fut tué. Les François y perdi„rent le Marquis de Bois-Daufin, & le Comte „ *de Meilly*, Colonel du Regiment de Norman„die. Les blessez, les plus considerables, furent „ le Marquis *de la Meilleraie*, Colonel du Regi„ment de Piemont, le Chevalier *de Bouflers*, „ Colonel du Regiment Royal de Dragons, & „ plusieurs volontaires. Le Comte de la Mark, „ Colonel du Regiment de Picardie, Gouver„neur de la Place, non seulement attendit le „ secours; mais seconda le Duc de Luxembourg, „ par une vigoureuse sortie, à la levée du sie„ge.

Du côté des Hollandois, on parla injustement des gens de Wourde, comme de Traîtres; autant qu'on en peut juger, par un Livre Flamand, intitulé: (3) *Narration Historique, ou Déduction des choses qui regardent la maniere, dont la République de Hollande & de Westfrise, a été formée, du changement qui se fit dans le Gouvernement, avec ses suites, depuis l'an* MDLXXII. *& particulierement ce qui arriva les années* MDCLXXII. *& suivante, dans les Villes de Wourde & d'Oudewater, & dans les environs; où l'on réfute les Ecrivains de ce tems-là; le tout compris en deux Lettres, par* Bernard Coster, *Secretaire de la Ville de Wourde.* On voit en effet, par cet Ouvrage, que ceux de cette Ville demanderent assez à tems, du secours aux Etats Géneraux, & montrerent même comme

Rr

(1) Lettre du Comte de Hornes, dans le Recueil de *Doornick* p. 315.

(2) Le P. *Daniel*, dans l'Histoire abregée de Louïs XIV.

(3) Imprimé à Utrecht en 1607. in 4.

1672. me on pouvoit défendre leur Ville, avant que les François s'en fussent saisis. Mais l'Etat avoit si peu de Troupes, & étoit si brouillé; qu'il ne fut guère possible de lui fournir ce qui étoit nécessaire, pour sa conservation. Ainsi les mécontentemens des uns & des autres venoient plûtôt des malheurs du tems; que d'aucune négligence affectée, & de mauvaises intentions de ceux, qui gouvernoient l'Etat, ou des Magistrats de cette Ville. Cependant cela fut cause du dégat, que les François firent de ce côté, sur les bords du Rhin, tant au Midi qu'au Septentrion.

On se plaignit aussi beaucoup, dans la Province d'Utrecht, des desordres, des exactions & des pilleries des François; tant par la faute de ceux, que Louïs XIV. avoit laissez, pour gouverner cette Province, en son nom, que par l'avidité des Officiers & des Soldats. Le Roi de France disoit avoir besoin d'argent, & il y a bien de l'apparence qu'il disoit vrai; à cause des fraix immenses, qu'il lui avoit fallu faire, pour lever une formidable armée, & la fournir de toutes les munitions de guerre, dont elle avoit besoin; sans parler de la Solde ordinaire. Ainsi outre l'épuisement des Finances du Roi, les besoins perpetuels & quotidiens des Officiers & des Soldats faisoient qu'ils exigeoient, sous ce prétexte, plus que ceux, qui les commandoient, ne pouvoient le permettre; selon les promesses du Roi, à la Ville d'Utrecht. Aussi fit-on de très-grandes plaintes de tous côtez, touchant les suites fâcheuses de l'invasion des François, & des desordres qu'ils (1) causoient dans les Provinces. On ne doit pas être surpris que des Soldats bien, ou mal payez, fissent des desordres. Tous les gens de Guerre, logez chez des Peuples, qu'ils regardent, avec raison, comme leurs ennemis, ne les peuvent guère bien traiter. Toute autre Armée en auroit fait autant, étant en païs ennemi. On a bien de la peine d'empêcher, que des Troupes étrangeres ne fassent bien des desordres dans un Païs ami; & comment l'empêcheroit-on, dans un Païs ennemi?

Le 6. de Septembre, le Roi de France ayant appris que plusieurs des habitans des Provinces conquises, en sortoient, pour ne pas souffrir les insolences, que les Troupes victorieuses y commettoient; fit une Déclaration, dans laquelle (2) il disoit „que S. M. ayant été bien informée, qu'un „ grand nombre des Habitans des Païs, nouvelle- „ ment conquis, s'étoient retirez en Hollande, „ en abandonnant leurs Terres, leurs Héritages & „ leurs Maisons; Elle trouvoit à propos d'obliger „ ces personnes à revenir chez elles; & que pour „ les contraindre à le faire, Elle ordonnoit & „ commandoit bien expressément, que les Pro- „ prietaires de ces Biens & Maisons, y revinssent „ demeurer de nouveau; & cela avant la fin du „ mois courant, sans plus long délai, sous pei- „ ne, ce tems étant expiré, de la confiscation de „ leurs revenus, & de payer cinquante Francs „ par jour, pour l'entretien des Troupes de S. M. „ & qu'à défaut de payement, on raseroit leurs „ Maisons, & l'on couperoit leurs Bois.

La Province d'Utrecht en souffrit beaucoup, d'autant plus que la Ville avoit fait une capitulation assez favorable; par rapport aux circonstances, où elle s'étoit trouvée. Elle avoit demandé: „ I. Que l'exercice de la Religion Réformée, „ l'Academie, & les Ecoles restassent, comme „ elles étoient, sans y rien changer: II. Que le „ Gouvernement de la Province demeurât dans 1672. „ le même état, auquel il étoit, & entre les „ mains des mêmes personnes, qui l'avoient: III. „ Que les Droits & les Privileges des trois Mem- „ bres de l'Etat, de la Ville d'Utrecht, & des „ autres de la Province demeurassent en leur en- „ tier: IV. Que la Cour de Justice, & toutes „ les autres Charges & Offices demeureroient dans „ le même état, & entre les mains de ceux, qui „ en faisoient alors les fonctions: V. Que toutes „ les dettes, charges, capitaux, & leurs inte- „ rêts, qui étoient à la charge de la Province en „ général & de cette Ville, en particulier, ou „ des autres de la Province, continueroient à être „ payez: VI. Que ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, ni les autres Villes de la même Pro- „ vince, ne seroient ni pillées, ni obligées à „ payer aucune rançon, pour se racheter du pil- „ lage: VII. Qu'on ne mettroit sous aucun Sei- „ gneur particulier, ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, & qu'elles seroient comprises, dans „ le Traité, que S. M. pourroit faire avec les „ EE. GG.

Le Roi accorda ces Articles & les signa; mais, à l'égard des autres, il promit verbalement de laisser aux Chanoines (*Laïques*) la jouïssance de leurs Bénefices, pendant leur vie seulement; après quoi il prétendoit en disposer.

Le Roi ne laissa pas d'envoyer, quelques mois après, un Intendant dans la Province, nommé *Robert*; qui prit connoissance de toutes les dépenses de la Province, & de ses revenus, pour voir ce qu'on en pourroit encore tirer; afin d'aider à soûtenir les fraix, que la France y faisoit.

Cependant l'année ne fut pas passée, qu'on ne violât ces Articles. En plusieurs lieux, on chassa les Réformez des Eglises, qu'ils avoient à la Campagne, & au lieu de renfermer le Culte Romain, à Utrecht, dans le Dom, ou l'Eglise Cathedrale, comme on en étoit tombé d'accord; on porta le Sacrement par les ruës, & l'on contraignit les Réformez, qu'on rencontroit, à coups de bâtons de se mettre à Génoux. Quoi que De Louvois eût signé, qu'on n'exigeroit rien de la Province, jusqu'au mois d'Octobre, auquel on mettroit les Troupes en Quartier d'Hiver; on ne laissa pas de la charger, de l'entretien de trente-mille-cinq-cens hommes.

On représenta à De Louvois, que la Cavalerie ayant fourragé la Campagne y avoit subsisté, & que les Ouvriers des Villes ne pouvoient rien fournir; parce que l'Ouvrage avoit cessé, dès que les François y étoient entrez. Personne, dans l'attente de ce qui pourroit arriver, ne les faisoit travailler, que pour des choses tout-à-fait nécessaires. Les Géneraux François ne laisserent pas de faire entrer cinq-mille Fantassins, dans la Ville. On en mit encore d'autres dans les Fauxbourgs, & dans les Environs de la Ville, & l'on parla encore d'y mettre de la Cavalerie. On demanda de plus la somme de trente-deux-mille-cinq-cens Ecus, par mois; somme qui montoit au triple, de ce que le loyer des maisons pouvoit rendre. Les Etats écrivirent à De Louvois là-dessus, pour lui faire comprendre, qu'on exigeoit beaucoup plus de la Province qu'elle ne pouvoit payer; ce qu'elle faisoit voir, par un Mémoire de tous les revenus publics. Le Ministre leur répondit, „ que le Roi ne pouvoit pas les soulager, com- „ me il l'auroit souhaité, & comme il pour- „ roit faire après la Paix, si elle se faisoit. Cependant il les chargeoit de donner au Roi l'assistence, qu'il leur demandoit. On fit de sembla-

(1) Voyez les Recueils de *Doornick*, de *Silvius* & d'autres, *Coster*, Mr. *Basnage* &c.

(2) *Doornick* sur cette année p. 395.

1672. blables rémontrances aux Officiers François, qui étoient demeurez à Utrecht, & à l'Intendant Robert, sans pouvoir rien obtenir. Il falloit, en effet, que les Troupes du Roi pussent subsister, au moins en bonne partie, sur la Province conquise. Autrement, à quoi auroit-il servi de la conquerir? Dans le fonds, de trop grandes conquêtes, faites en trop peu de tems, & le voisinage de la Hollande & de la Zélande, qui ne parloient de rien moins que de se rendre, non plus que la Frise & les Omlandes, ne permettoit pas à la France, d'avoir assez d'égard aux plaintes des habitans du Diocese d'Utrecht. On rémontra néanmoins la misere du peuple, à ceux qui commandoient les Troupes Françoises; mais ils n'écouterent point ces rémontrances. Les Etats eurent beau dire, que demander des choses impossibles, & chercher à faire des exécutions militaires revenoient à la même chose. On ne les écouta point, & l'on mit même le feu aux Villages d'Overmeer, d'Abcoude & de Bambrug, qui étoient ceux qui rendoient le plus à la Province. On auroit pû comprendre par-là, que les Troupes Françoises devoient bien-tôt sortir de la Province; parce qu'on ne brûle pas les lieux, dont on se propose de jouïr.

On peut voir par-là que, malgré la rapidité des Conquêtes des François, la France n'étoit pas en état de les garder. Car enfin enlever tout ce qu'il étoit possible aux anciens habitans des lieux, que l'on tenoit, étoit les mettre hors d'état d'aider le Roi à les garder, & leur inspiroit une si grande haine, contre la France, qu'il étoit impossible de se fier en eux. Cependant il n'y avoit pas assez de Troupes Françoises, pour tenir ces gens-là, dans l'obéïssance, & ne les craindre plus; sur tout, si les secours, que l'on attendoit d'Allemagne, venoient enfin dans les Provinces Unies. Ainsi on peut dire, que l'invasion de ces Païs-là étoit en effet à charge à la France, qui les laissa enfin l'année suivante. Cependant l'Intendant Robert (1) envoya le 28. de Decembre, un Commis nommé *de Monceaux*, pour demander au Bureau du Sécretaire des Etats de la Province, incessamment qu'on eût à remettre entre ses mains, les deniers procedez des Droits imposez sur les Foyers, pendant les années MDCLXXI. & suivante: 2. qu'on remît aussi un compte des Droits; qui avoient été levez les mêmes années sur le Vin, sur la Biere, sur l'Eau de Vie, & sur la mouture, pendant les Mois de Novembre & de Decembre, qu'ils avoient reçu des Collecteurs: 3. que châque Quartier de la Ville donnât, le Lundi suivant, ce qui venoit à châque Capitaine & Lieutenant, qui y logeoient.

Non contens de cela, les François ôterent aux Etats le pouvoir de disposer des Charges, sans la participation de Robert; qui mit même une taxe sur le peuple, qu'il exigeoit très-rigoureusement. Sur cela les Etats lui écrivirent, que cette taxe causoit tant de plaintes, qu'ils étoient obligez de lui dire, que le quart des Bourgeois n'avoit pas de quoi payer sa quote; que plusieurs ne vivoient que de ce qu'ils empruntoient de leurs Amis; qu'il y en avoit des centaines, qui n'avoient pas de quoi acheter du pain, pour eux & pour leurs Enfans, que par les aumônes, qu'on leur faisoit; & qui néanmoins étoient taxez à trente, ou quarante francs, & même à davantage. Les Députez des Etats représenterent encore à Robert, que les Etats étoient dans l'impossibilité d'emprunter de l'argent, que les Pauvres avoient besoin d'aumônes, & que ceux, qui avoient du bien, ne pouvoient rien prêter aux François; parce qu'on avoit violé les assurances les plus sacrées, qu'on leur avoit données de les rembourser, & qu'on pouvoit inventer, en peu de jours, d'autres prétextes pour ne point payer. 1672.

On extorquoit de l'argent, de ceux d'une famille qui se trouvoient à Utrecht, pour les absens, sans avoir égard à aucunes raisons. (2) On en usa ainsi envers *Heuft*, dont le Pere s'étoit retiré en France, avant la guerre, & avoit même acheté une terre près de Paris, où il demeuroit. On le mal-traita en toutes manieres, jusqu'à ce qu'il payât les sommes, qu'on lui demandoit. On saccagea les terres de Mr. d'Amerong, qui étoit, comme nous l'avons dit, en Ambassade, de la part des Etats, chez l'Electeur de Brandebourg, où il étoit allé, avant la Guerre. On ouvrit les Tombeaux de ses Ancêtres & d'autres, dans la pensée; qu'on y auroit peutêtre caché de l'argent. Les Etats firent plus qu'ils ne pouvoient, sans s'incommoder, pour soulager leurs Sujets, & écrivirent plusieurs fois à la Cour de France, sans rien obtenir. Le Marquis de Louvois leur répondit seulement, le 5. d'Octobre, qu'il avoit reçu la Lettre, qu'ils lui avoient écrite, le 23. de Septembre, *par laquelle, il avoit vû toutes les raisons, qu'ils employoient pour faire connoître, que la Ville & la Province d'Utrecht n'étoient pas en état de satisfaire aux Demandes, que Robert leur faisoit; qu'il jugeoit facilement, qu'elles ne le pouvoient, sans une très-grande peine; mais que, comme la nécessité n'avoit point de Loi, & qu'il falloit que les Armées du Roi subsistassent, ils devoient s'accommoder avec Robert, sur ce qu'ils auroient à fournir; qu'autrement il étoit impossible, qu'ils ne tombassent dans une grande désolation.* On assure, que le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, après avoir vû qu'il n'étoit pas possible de forcer la Hollande, à cause des inondations, avoient conseillé à Louïs XIV. d'abandonner, ce qu'il tenoit dans les Terres des Etats Géneraux; d'autant plus que l'Empereur & divers Princes d'Allemagne, commençoient à prendre les armes, en leur faveur. Peutêtre qu'on y pensoit alors, & qu'on ruïnoit un Païs, qu'on prévoyoit bien qu'il faudroit rendre; d'autant plus, qu'il ne pouvoit pas entretenir une Armée.

On pourroit croire assez raisonnablement, que ce fut pour hâter la départ des Troupes Françoises des Provinces Unies, que le Prince d'Orange sortit des Provinces, comme pour aller assiéger Charles-Roi, Ville du Luxembourg, à l'entrée de l'Hiver. Il feignit d'abord d'avoir dessein d'aller du côté de Mastricht, pour le délivrer du Blocus; que les François avoient mis devant cette place, en occupant divers postes, qui étoient aux environs. Il répandit le bruit, qu'il avoit dessein d'aller attaquer Tongres & Maseik. Il fit tout ce qu'on pouvoit faire, pour persuader qu'il avoit ce dessein; en prenant le Château de Valckembourg, qui étoit comme une épine au pied du Gouverneur de Mastricht. Il faisoit acheter des instrumens pour remuer la Terre, & les Espagnols faisoient aussi la même chose à Namur. La France mit alors en Campagne quelque Cavalerie, commandée par le Duc de Duras, pour observer les mouvemens du Prince d'Orange, & non pour l'attaquer. Ce Prince avoit eu, dès que les Troupes Espagnoles se furent jointes aux siennes, vint-quatre-mille hommes.

Rr 2 Celles

(1) Résolution des Etats de la Province, du 29. de Decembre.

(2) Voyez Mr. Basnage sur ce tems-ci.

1672. les des François étoient déja entrées en Quartier d'Hiver, & dispersées en diverses Garnisons; parce qu'on ne s'attendoit nullement à une semblable entreprise, dont il étoit difficile d'esperer un bon succès. En effet, le Prince ne trouva pas les instrumens nécessaires à remuer la Terre, que les Espagnols avoient promis, & il n'en pouvoit pas tirer suffisamment de Mastricht. En cette entreprise, & en plusieurs autres, ce Prince n'observa point une sage Maxime de son Grand Pere *Frideric Henri*, qui ne vouloit pas commencer à agir, pour un dessein considerable; qu'il ne fût si tout ce qui étoit nécessaire, pour le faire réussir, étoit prêt. Il commença à assiéger la Place, le 4. de Decembre, comme si l'on pouvoit se retrancher, tant contre les Ennemis du dedans, que contre ceux du dehors, quand la terre est gelée, faire venir des vivres aussi facilement en hiver, qu'en été; & empêcher, que les Soldats ne désertent, ou ne périssent de froid. On a accusé ce Prince, d'avoir été trop entêté de la Prédestination; sous prétexte que rien n'arrivoit, que ce que Dieu vouloit; comme si quand on n'a pas ce qui est nécessaire, pour réüssir, en une entreprise, on pouvoit s'y engager, sous prétexte que, si Dieu veut, elle réüssira!

Le Comte de Montal, qui étoit Gouverneur de la Place, & qui étoit alors dehors, résolut d'essayer d'y entrer, sans délai; avant que les lignes de circonvallation, & de contrevallation fussent achevées. Il partit de Tongres, Ville de l'Evêché de Liége, le 17. de Decembre, à 10. du matin, avec cent-cinquante Chevaux, qui prirent l'Echarpe Rouge, qui étoit la couleur de la Maison de Bourgogne, & par conséquent, celle de l'Espagne dans les Païs-Bas. Le lendemain il arriva à une heure du Camp, dans un Bois qui empêchoit qu'on ne le vît, & d'où il sortit, quand le Bivouac revint. Il se mêla à cette garde, en parlant en Espagnol, & disant, que c'étoient des Troupes du Duc d'Holstein, au service de l'Espagne. Un Colonel, nommé Floris, commandoit alors la Garde, & soupçonna que c'étoient des François, & les attaqua avant qu'ils fussent entrez dans la Ville, mais il fut malheureusement tué. Montal continua cependant de marcher, & entra dans la Ville, avec la perte de quatorze hommes seulement. Dès qu'il fut dans la Place, il parut sur les remparts, & fit faire une décharge de toute l'Artillerie de la Place. Le lendemain, il fit une sortie de trois heures, & comme le froid augmenta si fort, qu'il n'étoit guère possible de continuer les Travaux, il fut résolu de lever le siege, le 22. de Decembre. On vit par-là, que le siege n'avoit pas été bien entrepris, en une saison si avancée. Ceux qui avoient conseillé ce siege au Prince si tard, s'exposoient encore aux incommoditez de la saison, qui seule n'auroit pas permis de continuer le siege. D'ailleurs la Hollande se trouva dans un extrême danger, auquel le Prince d'Orange fut obligé de courir. Il laissa néanmoins quelques Troupes aux Espagnols, qui y joignirent les leurs, pour la prendre, & saccager Binch & Marimont. Il sembloit que l'Espagne se mettoit peu en peine du ressentiment, que la France pourroit avoir de ces hostilitez. La Cour d'Angleterre, comme il paroît par plusieurs Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-ci, avoit néanmoins peur de la rupture, qui pourroit se faire entre les deux Couronnes. Elle tâchoit d'intervenir entre elles, pour empêcher qu'elles n'en vinssent-là; tant elle souhaitoit que les Etats Géneraux fussent destituez d'Amis! de peur que tirant avantage de l'embarras, que l'Espagne causeroit à la France, ils ne se soûtinssent contre tout 1672. ce que pourroient faire contre eux, les Rois de France & d'Angleterre! On parla néanmoins de nommer une place, où l'on pût parler de faire la Paix. On nomma d'abord, de la part de l'Angleterre, la Ville de Dunkerque, & quelques autres; mais les Hollandois ne s'en accommoderent point, de sorte qu'on proposa Cologne, où il y eut depuis un Congrès, comme on le verra dans la suite, & comme on le pourra recueuillir de diverses Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là. Cela se fit à l'instance de la Suede, qui offroit sa médiation, pour voir s'il ne seroit pas possible de faire la paix; comme cela se fit plusieurs années après, mais dans une autre Ville, comme on le trouvera dans la suite.

Pour achever de dire ce qui se fit, par terre, cette année; le Duc de Luxembourg voyant le Prince d'Orange éloigné des Provinces, (1) voulut essayer s'il ne pourroit point envahir la Hollande, à la faveur des glaces; qui lui ouvroient le chemin, que les Canaux, dont le païs est plein, outre les inondations, lui avoit fermé. Il prit donc les Garnisons voisines, dont il fit un Corps de cinq-mille hommes, qui fut grossi de trois-mille, tirez de la Gueldre, & d'ailleurs, qui le joignirent, en chemin.

Ce Géneral se proposa d'aller, sur la glace; du côté de Tergau, & de s'emparer, disoit-on, de cette Ville de Hollande, pour pénetrer en suite plus loin, & mettre toute la Province dans la nécessité de se soumettre à la France; comme les trois Provinces, qu'elle possedoit déja, l'avoient fait. Il proposa son dessein à la Cour de France, & le Roi y consentit. Il lui permit de tirer des Garnisons des autres Provinces les Troupes, dont il avoit besoin. Le Duc fit examiner l'épaisseur de la glace, dès le 20. de Decembre, & on ne la jugea pas assez forte, pour porter les Troupes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie. On en fut averti en Hollande; où, pendant l'Eté, on avoit été en sûreté, par la prodigieuse quantité de Canaux, qui la coupent, & par les inondations qu'on avoit faites, en ouvrant les Ecluses; mais elle étoit devenue accessible, par la gelée. On donna là-dessus ordre, par tout, de rompre la glace. Cependant la gelée duroit, & après avoir rompu la glace, peu d'heures suffisoient pour geler de nouveau les ouvertures, qu'on avoit faites dans la glace. C'étoit un travail, qu'il fallut recommencer plusieurs fois. Si l'Armée Françoise avoit voulu marcher seulement sur les digues, qui forment en cette Province, une grande partie les chemins publics; la marche auroit été trop longue; & si l'on eût fait marcher sa Cavalerie de front, on l'auroit exposée à se noyer, sous les glaces.

Le 26. de Decembre le froid augmenta, & l'Armée se mit en chemin. Comme elle marchoit, non seulement sur les Digues, mais aussi à droite & à gauche; il arriva un jour qu'elle s'égara. Mais deux Païsans de l'Eglise Romaine, dont le Plat-Païs est plein, la remirent dans le chemin.

Le Géneral François s'étoit d'abord proposé, dit-on, de prendre son Quartier d'Hiver à Bodegrave, & à Nieuwer-Bruggen, de marcher de-là jusqu'à la Haie, & d'y obliger, comme l'on dit, *les Etats Géneraux*, de soumettre toutes les Provinces au Roi de France. Mais, à parler exacte-

(1) Voyez le Recueuil de *Doornik*, sur cette année p. 468. & suiv.

1672. exactement, ceux qui y font leur Résidence ; & à qui l'on donne ordinairement ce nom, ne sont que les *Députez des Etats Géneraux*, à qui on ne pouvoit pas faire une semblable demande, à laquelle ils n'étoient pas en état de répondre ; sans avoir châcun un ordre bien exprès de ses Maîtres, ou des Etats de châque Province ; qui auroient aussi dû s'assembler solennellement, & être bien complets, pour mettre la Souveraineté de toutes les Provinces en géneral, & de châcune d'entre elles en particulier, entre les mains de Louïs XIV.

Comme la Haie a toûjours été, sans aucunes murailles & sans fortifications, on s'y trouva extrêmement étonné du danger, où l'on étoit. On parla de mettre quelque Artillerie, en certains endroits ; mais pour être en état de défense contre une Armée victorieuse, & commandée par un Géneral aussi entreprenant & aussi hardi, que l'étoit le Duc de Luxembourg ; il auroit fallu avoir eu beaucoup plus de tems, qu'on n'en avoit alors, & d'autres gens, que les Milices de la Haie. Le Conseil Député crut néanmoins pouvoir arrêter l'Armée Françoise, destituée d'Artillerie ; en lui opposant quelque Artillerie aux avenues, par où elle pourroit se présenter. Mais heureusement elle ne s'avança pas si près de la Haie, pour être exposée à cette Artillerie.

Le Duc de Luxembourg avoit rangé son Armée, comme si l'Armée Hollandoise lui devoit aller au devant. Il prit son chemin par Montfort, & marcha au Nord du Rhin. Comme l'Armée se fut avancée, pendant la nuit, on s'apperçut que le froid étoit diminué, & l'on trouva en effet, qu'un Canal, qu'on devoit passer, n'étoit point gelé. L'on s'arrêta plus de deux heures, à faire un Pont avec des claies, & des planches pour le passer. Le dégel devint plus grand, à mesure que l'Armée s'avançoit. On rencontra à midi un autre fossé, que l'on nomme Slimwetering, dont l'eau couloit, comme celle d'une Riviere. On jetta à la hâte un Pont dessus, qui étant venu à se rompre, lors que le quart de l'Armée fut passé, la sépara en deux Corps. Si le Prince d'Orange se fût trouvé, dans le voisinage, il auroit eu une belle occasion de battre l'ennemi ; mais, pour parler le langage de ses Courtisans, il n'étoit pas prédestiné à battre le Duc de Luxembourg ; mais à en être battu, comme il arriva, plusieurs années après, à la bataille de Landen.

Le Baillif de Nieuwcop, envoya cependant demander du secours au Comte de Koningsmark, qui étoit à Bodegrave, dont le Prince d'Orange lui avoit confié la garde. Le Baillif, homme de courage, assembla là-dessus quelques Païsans, dont il forma quatre compagnies ; auxquelles il s'en joignit encore une autre du voisinage. Ils résolurent tous ensemble de défendre Nieuwcop, contre les François. Ces derniers les attaquerent, par cinq endroits, sans les pouvoir forcer. Les François, apparemment pour prévenir les secours, résolurent d'aller attaquer Swammerdam, pendant qu'on travailloit à refaire le Pont, qui s'étoit rompu ; pour y faire passer le reste de l'Armée, demeuré en arriére. Ils commençerent par des retranchemens, qui avoient été faits pour couvrir cette place ; que le Comte de Koningsmark abandonna, aussi bien que Bodegrave. Il n'y laissa que très-peu de Soldats, à qui il ordonna de se rendre à Tergau, s'il arrivoit qu'ils fussent forcez. Il se retira lui-même honteusement, de côté de Leide, & ses Soldats même se mirent à piller les villages ; par lesquels ils passoient, pour ôter ce pillage à l'Ennemi. On peut voir par-là, le danger qu'il y a à se fier à des gens, qui n'ont point donné de preuves de leur fidelité, & de leur capacité. Il y eut même deux Colonels du Corps, que commandoit l'Officier Suedois, qui s'avancerent jusqu'aux portes de Leide, dans l'esperance d'y faire vivre leurs Régimens à discretion. Mais le Magistrat leur ferma les Portes, & obligea par-là Konigsmark de prendre son Quartier, en quelques Villages voisins. Il voulut en suite excuser une si mauvaise conduite, en disant qu'il croyoit que le Duc de Luxembourg avoit une armée plus forte, qu'elle n'étoit ; qu'il avoit mis Tergau en sûreté, en y envoyant le Marquis de Thouars, avec trois Regimens, & pourvu aussi à celle de Swammerdam & de Bodegrave ; en laissant en châcun de ces Bourgs, deux-cents hommes de pied, & trente Cavaliers. 1672.

Le Duc de Luxembourg, qui marchoit à ces mêmes Bourgs, trouva heureusement les retranchemens, que l'on y avoit faits, pour les couvrir, abandonnez. Il donna ordre au Comte de Sault, de suivre les bords Septentrionaux du Rhin, & au Marquis de Moussi les Méridionaux ; pour s'approcher également de Swammerdam, des deux côtez. Le Comte trouva devant lui un Canal, où il n'y avoit point de Pont, excepté un, que les Païsans avoient rompu. Mais le Duc le fit incessamment refaire, & le Comte y passa avec son Regiment. Le Marquis trouva aussi près de Swammerdam un Pont-levis, qui étoit défendu par quelques Soldats, qui firent leur décharge sur ses gens. Un Major François ayant passé alors le Canal, à la nage, malgre le froid, prit par derriere ces Mousquetaires, les mit en fuite, & ayant baissé le Pont, ouvrit ce passage au Marquis. Trois Bataillons des Regimens de Picardie, de Normandie & de Sourcher, le suivirent, dans le dessein de bruler ce Bourg, comme ils le firent ; mais l'incendie s'étant étendu jusqu'au Pont, sépara ces Troupes de celles du Duc, qui alloit de l'autre côté du Rhin à Bodegrave. Cela causa du desordre dans l'Armée, qui ne pouvoit pas recevoir facilement les ordres du Duc. Néanmoins il trouva le moyen de faire passer des Troupes sur le Pont enflammé, avec lesquelles il alla à Bodegrave. Cette action ne coûta aux François, que cinquante Soldats & quelque peu d'Officiers. On peut bien comprendre, que si Konigsmark y avoit été, au lieu de s'enfuir lâchement ; il auroit pu défaire, ou au moins retenir le Duc, avec son Armée ; qui n'étoit que d'environ onze mille hommes, selon le calcul de *Coster*, qu'on verra sur la fin, de ce qu'il dit sur cette année.

Cependant le dégel étoit si grand, qu'il ne pouvoit plus retourner à Utrecht, d'où il étoit venu en Hollande, sur la glace. Ce même dégel sauva la Haie, & une bonne partie de la Hollande. Le Corps d'Armée, qui étoit au delà du Rhin, à son égard, le vint joindre à Bodegrave, avec le Marquis de Genlis, & les autres Officiers Géneraux. On donna un jour aux Troupes, pour s'y reposer ; & cependant on tint conseil, sur ce qu'on pourroit faire. Comme la plûpart des prairies étoient couvertes d'eau, il falloit nécessairement marcher sur les digues, qui étoient aussi à demi-inondées, & l'on ne pouvoit pas même être maître de cette digue, qui va jusqu'à Wourde ; sans prendre Nieuwerbruggen, Poste si bien fortifié, disent les François, qu'il pouvoit arrêter même une Armée, quoi qu'il n'y eût que deux Bataillons en garnison. Le Duc de Luxembourg étoit dans un

1672. grand embarras, lors qu'on lui vint dire, que *Moïse Pain & Vin*, Colonel d'Infanterie, & Maréchal des Logis, avoit retiré de Nieuwerbruggen les deux Bataillons, qui y étoient, & que le chemin, qui conduit à Utrecht, étoit dégagé. Il envoya incessamment occuper ce poste, par deux Bataillons. Mais avant que de les suivre, il fit faire une terrible exécution à Swammerdam, & à Bodegrave; si l'on en croit les Historiens, non-seulement (1) Hollandois, mais aussi les François. Ces deux Bourgs furent non-seulement pillez & brulez; mais quantité d'Hommes, de Femmes & d'Enfans y furent massacrez, des Femmes violées, & toutes sortes de brutalitez, & d'inhumanitez commises. Cependant nous avons ouï des Hollandois, gens sages & dignes de foi, qui avoient vêcu en ce tems-là, & il y en a encore aujourdhui; qui ne sont nullement amis de la Nation Françoise, sur tout aux dépends de la leur; qui ont assuré & qui assurent, que la plus grande partie des cruautez & des brutalitez, qu'on attribue aux François, sont de pures fictions, inventées, pour rendre les François plus odieux; mais qu'il est vrai, qu'ils pillerent ces deux Bourgs, & qu'ils y mirent le feu. Le P. *Daniel*, dans sa Vie abregée de Louïs XIV. se contente de dire, que *Mr. de Luxembourg, à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam*, & *que ses Soldats en rapporterent un riche butin*; ce qui est vrai, quoi qu'on ne veuille pas nier qu'il ne se commît des brutalitez, dans ce pillage. Mais ne n'étoit pas de l'interêt du Roi Louïs XIV., ni de la prudence du Duc de Luxembourg, de se rendre plus odieux, qu'ils ne l'étoient dans les Provinces Unies, par des cruautez & des brutalitez inouïes. Quelque soin, qu'on puisse apporter à tenir les Soldats en bride; on ne sauroit empêcher que ceux, qui ont de l'avantage, sur les autres, n'en abusent, en quelque maniere. Les Habitans de *Binch* & de *Marimont*, ne se plaignoient guère moins des Soldats du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei. On peut consulter sur ce qui arriva à Bodegrave & à Swammerdam, ce que (2) *Coster* en dit, sur cette année, d'où l'on recueuillira qu'on a outré les choses, en ce qui a été écrit, en ce tems-là. Il paroît aussi, par le même Auteur, que ce que les François ont dit de la difficulté, qu'il y avoit eu à forcer le passage de *Nieuwerbruggen*, n'étoit pas à beaucoup près si fort, qu'on le représente. Il croit encore, que le dessein du Général François n'étoit pas de faire des conquêtes, & de demeurer maître de quelque poste; mais seulement de voir par quel chemin on pourroit aller de la Province d'Utrecht, en celle de Hollande. En effet, avec si peu de Troupes, il n'étoit pas possible de rien garder, dans un païs aussi coupé & aussi plein de monde, que la Hollande. Ajoûtez encore que ce grand peuple étoit irrité au dernier point, contre les François, & prêt à tout entreprendre contre lui; pourvu seulement qu'il eût quelques Officiers, qui le conduisissent; & en effet il n'en manquoit pas. Pour donner du poids à ce que l'on dit des cruautez commises, sur les Habitans de Swammerdam & de Bodegrave; on cite non seulement des Historiens Hollandois, qui pourroient être suspects; mais encore Mr. *Baillet*, qui n'a pas eu sujet de charger les François, d'une conduite, que personne ne sauroit approuver; soit par rapport à la Politique, soit que l'on en juge par les Principes de la Religion. Mr. *Baillet* ne peut l'avoir tiré que de ce qu'on en a publié en Hollande. On doit louër ce savant homme, de sa sincerité, en une chose qui n'est pas avantageuse à sa Nation; mais on ne doit pas moins louër les Protestans, qui reconnoissent, qu'on a fait tort en cela aux François, & qui ne veulent pas profiter d'une chose peu avantageuse à cette Nation, quoi qu'un Auteur François l'ait crue; parce qu'en matieres historiques, on ne doit avoir égard qu'à la Verité, qui est l'ame de l'Histoire. 1672.

La multiplicité des matieres, qui se passerent dans l'Etat, nous a empêché de dire que le Prince d'Orange étant en possession de toutes ses Charges, & particulierement de celle de Stadthoudre; il commença à l'exercer, par rapport aux Magistrats de la Hollande, en remerciant ceux, qui avoient favorisé le Parti qui lui étoit contraire, & en nomma d'autres; sous prétexte que le Peuple en étoit mécontent, & que cela troubloit la tranquillité publique. Les Etats de Hollande lui donnerent le pouvoir d'ôter des Magistratures ceux, qui lui sembleroient pouvoir troubler le repos public; quoi qu'il fût assez clair qu'après la mort des Freres De Witt, & l'Amnistie accordée à ceux qui y avoient contribué; personne n'oseroit s'opposer aux résolutions, que le Prince souhaiteroit, ou favoriseroit. Les Etats de Hollande lui donnerent (3) le 27. d'Août, le pouvoir de faire ce changement; qu'il fit, comme il le trouva à propos. Le Prince ne manqua pas de se mettre en possession de cette autorité, en l'exerçant, & congédiant du service des Villes, ceux qu'il pouvoit soupçonner de n'être pas assez soumis à ses volontez; bien entendu néanmoins que ceux qu'il excusoit, ou plûtôt qu'il excluoit de la Magistrature, ne seroient pas pour cela, *lèsez dans leur réputation en quoi que ce fût*, & *qu'il les prenoit en sa Protection & en sa Sauvegarde.* On en trouvera des exemples, dans le Recueuil cité en marge. Le Prince en usa de même à la Haie, quoi que cette Ville n'eût aucuns Députez, dans les Etats de la Province, & n'en ait point eu depuis. On fut surpris qu'un homme, qui avoit été l'un des Chefs de la Canaille, dans le meurtre des De Witt, fût établi Baillif, en la place de *Rodolphe de Paffenrode.* Mais enfin cet indigne Magistrat abusa si fort de sa faveur, que la Cour de Hollande, ayant pris connoissance de ses malversations, malgré l'Amnistie, le fit mettre en prison, & le condamna à avoir la tête coupée. Il s'en échapa, & s'alla remettre à Amsterdam, entre les mains de Conrad Van Beuning, Bourgmestre de la Ville & Président, en ce tems-là. Il lui parla très-mal du Prince d'Orange, & du Pensionaire de Hollande Fagel. Les Bourgmestres d'Amsterdam le firent incessamment arrêter, & le renvoyerent à la Haie, où la Cour le fit mettre de nouveau en prison. Il y mourut, quoi qu'il eût bien mérité de la finir sur un Echaffaut. Peutêtre qu'on craignit qu'il ne dit ce qu'il savoit des premiers Auteurs de la mort des Freres infortunez. Pour le moins, il est difficile de ne pas le soupçonner aujourdhui; où l'on ne voit pas pourquoi on auroit ménagé un aussi méchant homme, que celui-là. Ceux qui ont part à quelque mauvaise action, en devenant complices à d'autres, quoi que d'une con-

(1) Voyez la Description Hollandoise, qu'on en trouve dans le Recueuil de *Doornik* p. 461. & suiv. & *Silvius* sur cette année 1673. p. 510. Il y a encore une Description à part en Flamand & en François. Voyez de plus Mrs. *Basnage* & *Sanson* T. II. de la Vie de Guillaume III. &c.

(2) Pag. 198. & suiv.

(3) Voyez le Recueuil de *Doornik*, sur cette année p. 165. & celles qui précedent & qui suivent.

1672. condition beaucoup plus relevée : *facinus quos inquinat æquat*.

Pendant que tout cela se passoit, dans les Païs-Bas, l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg commencerent à se remuer ; pour faire une diversion, en faveur des Provinces Unies. (1) L'Espagne même avoit travaillé, dès le Mois de Juillet, à persuader à l'Electeur de Brandebourg, de se hâter à se mettre en campagne, pour empêcher que la France n'employât toutes ses forces contre elles. L'Electeur de Cologne, pour empêcher que l'Espagne ne prît le parti des Etats Géneraux, avoit envoyé un Agent à Madrid ; pour dire à cette Cour, que pour lui il n'avoit aucun démêlé avec eux ; dans la pensée qu'on étoit peu instruit en Espagne de ce qui se passoit, sur le Rhin ; quoi que le Comte de Monterei, agissant avec vigilance, en faveur des Etats, fit bien voir le contraire. Le Comte de Bergeik, qui étoit allé à Berlin, de la part du Gouverneur des Païs-Bas, eut aussi ordre de dire à l'Electeur, que Sa M. C. agissoit en cela, de concert avec l'Empereur, & qu'il iroit en d'autres Cours d'Allemagne, pour les exciter à se hâter de se déclarer, & d'agir en faveur de la République, qui étoit en un très-grand danger. Le Comte souhaitoit de savoir, combien de Troupes l'Electeur étoit résolu d'envoyer aux Hollandois ; afin que Monterei sût comment il pourroit se joindre à elles. Il disoit, qu'il étoit nécessaire qu'elles vinsent au plûtôt, parce qu'il étoit clair, que Louïs XIV. vouloit exécuter les vastes desseins de son ayeul, & qu'il falloit considerer, *non ce qu'il disoit, mais ce qu'il faisoit* ; & qu'il soûtenoit, par une armée de cent-mille hommes. L'Electeur en tomboit d'accord, & disoit qu'il avoit envoyé, pour cela même, à Bruxelles, & que la chose faisoit voir combien il prenoit à cœur le bien commun ; Qu'il avoit aussi envoyé à Cologne, pour prier l'Electeur de ne rien faire, qui pût troubler le repos de l'Empire, ou préjudicier à ses propres Etats, & qu'il se prendroit à l'Evêque du dommage, qu'il lui auroit causé : Que ce Prélat avoit pris cela, en fort mauvaise part ; mais qu'il ne falloit pas, pour cela, s'abstenir de faire ce qu'on pourroit, pour empêcher les François d'y causer du dommage, & traiter de cela à l'amiable avec lui & avec l'Evêque de Munster, & employer les armes, si les négotiations ne servoient de rien ; d'autant plus, que les Suedois avoient déclaré qu'on pourroit les attaquer, sans contrevenir, avec l'Alliance qu'on avoit avec la France ; mais qu'il n'étoit pas à propos, qu'il écrivit à l'Evêque de Cologne, avant que les Troupes, que l'on devoit employer contre lui, eussent passé en revuë, & fussent assemblées au même lieu ; Qu'il tiendroit au reste sa parole, touchant le secours qu'il avoit promis aux Etats Géneraux. Le mal fut, que les deux Evêques eurent le tems d'envahir l'Overyssel, & de se jetter sur les Omlandes, où ils eurent le loisir de faire des ravages affreux. La guerre commencée ne peut être soûtenue, que par des Troupes, qui agissent effectivement, & qui soient en état de repousser l'Ennemi ; si la négotiation ne sert de rien, comme il arriva de ce tems-là. Il étoit vrai, que l'Empereur avoit témoigné aux Espagnols, qu'il étoit bien disposé, à leur égard, & qu'il seroit neutre, comme l'Electeur de Brandebourg l'avoit, disoit-il, souhaité. Cependant ce dernier disoit au Comte de Bergeik, qu'il n'en avoit rien dit, & étoit d'avis que les Espagnols devoient presser l'Empereur à se déclarer, & aller aussi à d'autres Cours d'Allemagne, pour les porter à la même chose. 1672.

Cependant l'Electeur eut, le 18. d'Août, non seulement le nombre de Troupes, qu'il avoit promis aux Etats Géneraux ; mais encore quelques milliers de Soldats de plus, à ce qu'assure *Pufendorf*. Il sortit le 18. d'Août de Berlin, & s'en alla à Halberstadt, pour attendre les Troupes que *Montecuculi*, Géneral de l'Empereur, y devoit amener. On attendoit le mouvement de ces Troupes réünies, avec beaucoup d'impatience ; mais l'Electeur écrivit aux Etats, que les Troupes Imperiales avoient pris leur marche, par des lieux, où il n'étoit pas possible de faire beaucoup de diligence ; mais qu'il les iroit joindre à Erford, & marcheroit, avec elles, droit en Westfalie. L'Electeur écrivoit cela, au Mois de Juillet.

Cependant Turenne étoit entré dans le Païs de Cleves, ce qui le fit résoudre d'aller en Westfalie, pour défendre ses Etats, contre les François. Il en écrivit, le 2. de Juillet à Turenne, qui excusa la conduite du Roi son Maître, sur ce qu'il n'avoit pas pû faire autrement ; parce que ces places étoient entre les mains des Hollandois, qui étoient ses ennemis ; mais il ajoûtoit d'ailleurs, que le Roi n'avoit aucun dessein d'attaquer les Places de l'Electeur, où il n'y avoit aucuns Soldats des Etats Géneraux.

L'Armée Electorale s'étant enfin mise en marche, sur la fin d'Août ; Turenne ayant réuni, en un corps, quelques Troupes Françoises, alla prendre poste entre Dorsten, Wesel & Rhimberk, environné des Rivieres du Rhin, de la Lippe, de l'Embs, & de la Roure. Il fut joint là, par quelques Troupes des Evêques de Cologne & de Munster. Quoi qu'elles ne se montassent pas à trente-mille hommes, elles prétendoient pouvoir faire tête à toute l'Allemagne. Le Gouverneur François de Wesel, c'est-à-dire, le Comte d'Estrades, avoit dit aux Députez du Païs de Cleves, qui s'étoient rendus dans cette place ; pour demander au Gouverneur François, d'être traitez avec plus de douceur ; que Turenne alloit au devant de l'Electeur, pour le combattre ; & que si ce dernier étoit battu, il perdroit la Duché de Cleves. En effet, les Evêques de Cologne & de Munster s'assemblerent à Wesel, avec Turenne & D'Estrades. Le premier écrivit ensuite aux Electeurs & aux autres Princes, dont les Etats s'étendoient jusqu'au Bas-Rhin, qu'ayant „ été laissé, par le „ Roi, pour garder les Places, que ce Monarque „ avoit prises, & pour faire d'autres choses, qui „ regardoient ses interêts ; il avoit eu ordre de „ lui de les assurer, comme tous les autres, qui „ aimoient le repos, qu'il ne vouloit toucher à „ rien, de ce qui appartenoit à l'Empire ; & que si les „ Troupes Françoises y étoient entrées, ce n'a„ voit été que comme une suite de la guerre, que „ le Roi avoit entreprise, & qu'il n'avoit pas „ pu éviter : Qu'ayant été informé qu'on amas„ soit des Troupes, pour l'inquieter dans la pos„ session de ces places, & qu'on le vouloit ren„ dre suspect à ses Alliez ; le Roi avoit été con„ traint de l'envoyer (*lui Turenne*) sur les bords „ du Rhin, & qu'il y étoit venu dans la résolu„ tion de retourner sur les Terres des Etats ; dès „ qu'il auroit vû que ces Troupes n'avoient au„ cun dessein préjudiciable aux Alliez de la Fran„ ce ; & que l'Electeur de Brandebourg tien„ droit ses Troupes & celles de ses Alliez, dans „ ses propres Etats, ou de ceux qui les lui a„ voient envoyées ; sans causer aucune perte, „ ni donner aucun soupçon aux Alliez du Roi.

„ Que

(1) *Pufendorf* Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 59. & seqq.

1672. „ Que l'Electeur avoit souvent été averti, par le „ Roi, qu'il ne se mêlât point d'une guerre, qui „ ne le regardoit pas; à moins qu'il ne la voulût „ faire de son propre mouvement : Que lui (*Turenne*) l'en avoit averti, par l'ordre du Roi, „ afin que toute l'Allemagne reconnût, qu'il n'avoit tenu qu'aux Princes de conserver le repos „ de l'Empire; en ne se mêlant pas de ce qui ne „ le regardoit point. A prendre ses expressions à la lettre, on diroit que Louïs XIV. avoit droit d'attaquer les voisins, & les Alliez des Princes de l'Empire; sans que ces Princes eussent aucun droit de défendre leurs Alliez. On ne croyoit pas même en France, que Sa Majesté eût un semblable droit exclusif. Mais on prenoit ces Princes, pour dupes, quoi qu'il n'y ait guère de Puissances en Europe; qui soient aussi bien instruites de leurs interêts, que les Princes de l'Empire, & même du Droit qu'ils ont de traiter avec d'autres Puissances. Les exemples des Alliances, que le Louïs venoit de faire, avec l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster, en étoient une preuve évidente. On avoit aussi remarqué dans ces Lettres de Turenne, qu'en parlant de son Roi, il disoit, *Sa Majesté*, & qu'en parlant à des Princes, il les traitoit de *Vous*, comme on feroit de simples Gentils-Hommes. On n'étoit pas moins choqué de ce qu'il étoit passé sur les Terres de l'Empire, sans en avoir demandé permission, comme cela se devoit. Quoi qu'il fût dit, dans cette Lettre, que si les Troupes de l'Empire n'entreprenoient rien contre les François, ni contre ses Alliez, leurs Troupes s'en retourneroient aux lieux, dont elles s'étoient emparées; il n'y étoit pas dit qu'elles devroient sortir des Terres de l'Empire, ou de la Duché de Cleves. Il étoit encore absurde de dire, que cette guerre ne regardoit pas l'Electeur de Brandebourg, qui étoit voisin des Etats, & dont les Terres avoient été saisies par les François; qui y avoient fait un dommage irréparable, sans qu'ils dissent un mot de la restitution. On eût dit qu'il étoit permis à la France d'attaquer les autres, sans qu'il fût permis de se défendre. Turenne saccageoit tout ce qui étoit autour de lui, & dans le Duché de Cleves, afin que les Troupes Allemandes n'y trouvassent rien, qui les pût aider à subsister. Ce sont là des réflexions de Pufendorf, auxquelles on n'auroit pû en ce tems-là opposer rien de raisonnable. Toute la raison de faire la guerre aux Hollandois, étoit parce qu'ils s'opposoient à l'agrandissement de la Puissance de la France, & l'Empire avoit le même interêt; mais il n'étoit pas si fort pressé, que les Provinces Unies. C'étoit ce qui le faisoit agir plus mollement, quoi qu'elles fussent si fort pressées, qu'elles ne pouvoient s'accommoder des lenteurs des Allemands.

Cependant l'Electeur de Brandebourg s'avança, au Mois d'Août, jusqu'à Halberstadt, pour y attendre Montecuculi, qui s'y devoit rendre, pour consulter avec lui. Il écrivit aux Etats son dessein, pour les assurer qu'il se feroit déja plus avancé, si les Troupes Imperiales n'avoient pas pris leur chemin, par un païs, qui ne permettoit pas qu'il s'avançât plus promptement. Il ajoûtoit que ces mêmes Troupes Imperiales étoient venuës près d'Erford, où il esperoit de les joindre bientôt. Il écrivit aussi en Suede, que les François continuoient à faire des hostilitez dans le Duché de Cleves, & qu'il étoit résolu d'aller en Westfalie, pour s'opposer à Turenne, qui faisoit de grandes menaces; à cause de quoi il demandoit du secours à la Suede, conformément au Traité, qu'il avoit avec elle. Le Roi de Suede répondit, qu'il étoit fort fâché, de ce que la guerre s'allumoit, entre la France & l'Electeur; 1672. mais qu'il esperoit qu'il y auroit quelque moyen d'éviter d'en venir en ce tems-là à cette extrêmité; parce que les Alliez avoient accepté sa médiation, & que la France paroissoit disposée à donner satisfaction à l'Electeur. Ce Prince demanda aussi du secours au Duc de Neubourg, qui lui répondit qu'il avoit été à Boxtel, où il avoit parlé au Roi de France, en faveur de l'Electeur; & que ce Prince lui avoit dit, que la nécessité de la guerre l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait; qu'il ne laisseroit pas de le satisfaire, & qu'il lui rendroit ce qu'il avoit occupé, quand la guerre seroit finie; pourvu que l'Electeur cessât de faire des hostilitez contre lui. Le Roi de Suede ajoûtoit, qu'il avoit écrit à Louïs d'accorder à l'Electeur la neutralité, qu'il demandoit; quoi que ce dernier protestât, qu'il ne se souvenoit point qu'il l'eût demandée. La Suede assuroit néanmoins, qu'elle avoit travaillé à cela, de bonne foi. C'est ainsi que les Princes, qui étoient, en effet, engagez à conserver la République, la secouroient foiblement; pour ne pas s'entendre assez bien les uns avec les autres, & qu'elle se trouvoit en danger d'être entierement subjuguée; après quoi toutes leurs négotiations, avec la France, seroient devenues inutiles.

L'Electeur avoit écrit, au Mois de Juillet, à Turenne, qu'il avoit résolu de renvoyer Cracou à Paris; mais qu'il ne l'avoit pas fait, après les hostilitez, que les François avoient faites dans le Duché de Cleves; Que cela pouvoit être attribué à la guerre, qui ne se pouvoit guère faire, sans de semblables accidents; mais qu'il ne comprenoit pas pourquoi les François s'étoient emparez de Gennep, où il avoit une petite Garnison, & qui étoit dans les Terres de l'Empire; ce qui étoit contraire aux promesses réïterées de ce Monarque. Turenne, à qui l'Electeur s'en étoit plaint, avoit répondu, qu'il étoit difficile que cela n'arrivât, lorsqu'on avoit à faire à un Prince, qui se saisissoit de ce qui ne lui appartenoit pas; qu'il avoit eu ordre du Roi, son Maître, de chasser les Garnisons Hollandoises de Gennep & de Grave, qu'il avoit chargé Chamilli de l'exécuter, & que ce dernier l'avoit fait; ayant appris que les Troupes de ces deux Places s'étoient retireés à Nimegue, & ne sâchant pas, que les Soldats, qui y étoit alors, appartenoient à l'Electeur.

Ce Prince étant (1) allé à Halberstadt, & s'étant abouché avec Montecuculi, ce Géneral, qui étoit plus fin que ceux, à qui il avoit à faire, & qui avoit ordre de son Maître de détourner l'Electeur d'aller secourir les Etats Géneraux, aussi promptement qu'il auroit été besoin, dit, „ qu'il „ ne croyoit pas qu'il fallût aller tout droit en „ Westfalie, mais plus haut à gauche, afin qu'après avoir passé le Rhin & la Moselle, on coupât les vivres aux François, qui seroient obligez de se retirer: Qu'après cela, il seroit facile de se joindre au Prince d'Orange & aux Espagnols, dans le Païs de Liege : Qu'on obligeroit par-là les François de laisser l'Empire, & „ peutêtre même les Provinces Unies en repos. Quoi que ces raisons pussent paroître spécieuses, Montecuculi ne parloit ainsi, qu'à cause que la France avoit fait à Vienne, l'année précedente, avec l'Empereur, & dont l'Electeur n'avoit aucune connoissance, en ce tems-là. L'Empereur, comme le dit un Historien (2) François, avoit écrit

(1) Pufendorf Lib. XI. n. 61. & seqq.
(2) Le P. *Daniel*, dans l'Hist. abregée de Louïs XIV. sur cette année.

1672. écrit en MDCLXXI. à l'Evêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Ligue, que l'Evêque de Liege & l'Evêque de Munster avoient faite avec le Roi de France, & que quand le Commandeur de *Grémonville* lui eut dit, que ce Prince se préparoit à faire la guerre à la République de Hollande; il lui promit de ne donner point de secours aux Hollandois; pourvû que le Roi n'entreprît rien, contre les Terres de l'Empire. *Pufendorf* nomme cet engagement *un Traité secret*, *par lequel l'Empereur s'étoit engagé à n'apporter aucun empêchement à la guerre*, *contre les Hollandois*, *& à ne s'en mêler point*, *pendant la premiere année.* L'Empereur étoit néanmoins bien-aise, que l'Electeur se déclarât contre la France, quoi qu'on eût soupçonné qu'il s'entendoit avec elle; parce qu'on avoit su qu'il avoit eu, par un Ambassadeur, des Conférences sécretes, l'année précedente avec elle.

L'Electeur s'étant laissé gagner, par les raisons de Montecuculi, crut néanmoins devoir communiquer les raisons de sa marche aux Etats Géneraux; de peur qu'ils ne crussent qu'il n'étoit plus d'humeur de les secourir. Il leur envoya, le 17. de Septembre, *Rudolf Laurent Kroseg*, pour les instruire de ce qu'il se proposoit de faire, & des bons effets que sa marche pourroit produire. Le mal étoit qu'ils n'avoient pas assez de forces, pour se dégager des François; qui leur tenoient encore trois Provinces, & qui leur donnoient beaucoup d'exercice; comme on l'a vû, par ce que nous en avons déja dit. Le grand avantage, qu'ils remporterent, sur les Evêques de Cologne & de Munster, n'empêcha pas que le Duc de Luxembourg ne les incommodât infiniment du côté d'Utrecht; mais les deux Evêques, obligez de s'en retourner chez eux, leur donnerent au moins le tems de respirer de ce côté-là.

Cependant l'Armée de l'Empereur & de l'Electeur ne trouva pas le moyen de passer le Rhin. L'Evêque de Trêves fut le premier, qui réfusa de leur laisser traverser la Riviere à Coblentz. On parla bien d'acheter à Mayence, au Mois d'Octobre, les materiaux propres à faire un Pont de Bateaux, sur le Territoire de cet Evêché; & après y avoir trouvé des difficultez insurmontables, on parla de passer la même Riviere, sur les Terres de l'Electeur Palatin, qui fit encore plus de difficulté de le permettre. Ces trois Electeurs prétexterent pour sujet, qu'ils avoient chez eux des Armées de France commandées l'une par le Prince de Condé, & l'autre, par Turenne. D'ailleurs l'Empereur pressoit foiblement ces Electeurs, parce qu'il étoit obligé, par le Traité dont on a parlé, avec la France, de ne se point mêler de cette guerre, pendant cette année.

Cependant toutes ces démarches ne plaisoient nullement aux Etats Géneraux, qu'on auroit pu délivrer cette Campagne, d'hôtes aussi fâcheux, que les François: comme ils avoient eux-mêmes sauvé les Païs-Bas Espagnols, & obligé la France de faire la Paix avec l'Espagne, en agissant de conceit avec les Anglois. Le Prince d'Orange s'en plaignit beaucoup à l'Electeur, qui sembloit l'avoir trompé, conjointement avec Montecuculi. Il étoit en effet fort étrange, que les Troupes Imperiales, & celles de l'Electeur fussent allées chercher si loin le passage du Rhin; avant que d'être assurées que l'une des trois Puissances, dont on a parlé, permettroit le passage du Rhin, sur ses Terres; ou résolues de prendre ce passage, par force. Nous ne nous arrêterons pas aux difficultez, qui se trouvoient à émouvoir les Princes d'Allemagne, ou la Diete de Ratisbonne à donner un prompt secours aux Etats. On les verra dans le *Tome III.* XI. Livre de *Pufendorf*, de la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg. 1672.

Ce Prince, comme (1) son Historien nous l'apprend, envoya aussi à la Haie, pour persuader à D. *Emanuel de Lira*, Ambassadeur d'Espagne, d'engager son Roi à soûtenir les Etats, en déclarant la guerre à la France; mais l'Espagnol fit entendre que cela se feroit, si les Alliez s'engageoient de ne faire point la paix, que l'on n'y confirmât les Articles de celle des Pirenées. D'ailleurs il disoit que ni l'Empereur, ni l'Electeur n'avoient pas fait la guerre tout de bon aux François; & que Turenne s'en moquoit. D'autres Espagnols disoient, qu'ils déclareroient la guerre à la France; pourvu que les Etats Géneraux leur cédassent Mastricht, & le Païs d'Outre-Meuse. Les Hollandois ne pouvoient consentir à cela. Les Espagnols disoient enfin qu'ils *accederoient* à l'Alliance, que l'Empereur & les Etats feroient ensemble. *Blaspiel*, Envoyé de l'Electeur, se rendit à Brusselles, & s'entretint avec Monterei, qui tenoit le même Discours, que D. Emanuel de Lira. L'Electeur ne vouloit pas se charger d'un fardeau si pésant, à moins qu'on ne lui donnât quelque recompense proportionnée. Le Gouverneur Espagnol ne manquoit pas de dire, que ce seroit odieux pour l'Electeur, de demander une trop grande recompense. D'ailleurs il donnoit de grands éloges à ce Prince, pour la conduite qu'il avoit tenue, de se réveiller le premier, pour s'opposer à la France; pendant que toutes les Puissances dormoient. Il fit un Projet d'Alliance, par lequel il vouloit que l'Electeur s'engageât à garantir la Paix d'Aix la Chapelle, & à mettre douze-mille hommes sur pied; offrant que l'Espagne y en joindroit neuf-mille. Mais la négotiation ayant été tirée en longueur, comme Monterei pressoit Blaspiel là-dessus, il se trouva que l'Electeur se trouva en une conjoncture; qui l'engageoit à faire la Paix, plûtôt qu'à continuer la guerre.

Le même Prince envoya aussi Cracou en Angleterre, pour tâcher de la détacher, disoit-on, du Roi des François; avec ordre, si cela ne pouvoit réüssir, qu'il tâchât de faire en sorte que, de quelque maniere l'affaire tournât, on lui rendît le Duché de Clêves, sans aucune condition, & que S. A. E. fût comprise dans la paix. Il eut encore ordre de dire, que son Maître n'avoit eu d'autre but, que de défendre les Frontieres de l'Empire, & d'entretenir la Paix de Munster.

Cracou, en passant par la Hollande, eut quelques Conférences avec le Prince & avec le Pensionaire, qui lui ôterent toute esperance de réüssir en Angleterre. En effet il en revint bientôt, sans avoir rien fait; mais *Charles* II. écrivit une longue Lettre assez chagrine, & qui ne renferme rien, que des reproches; par lesquels, il faisoit connoître que l'Electeur ne cherchoit que son avantage particulier, & qu'au commencement il avoit rejetté l'offre de la neutralité, qu'on lui avoit offerte, & la garantie de l'Angleterre; mais qu'en suite il lui avoit fait la guerre, & qu'il ne laissoit pas de lui demander son secours. On ne sauroit égaler les bonnes qualitez du Roi, à celles de l'Electeur; mais il n'étoit pas tout-à-fait faux qu'en matiéres d'Alliances, ils n'étoient pas assez constans, & que les EE. GG. s'en ressentirent, en cette occasion; quoi que l'Electeur, en différant de les secourir, hazardât beaucoup; puis qu'il est certain que plus une Puissance est grande, plus elle souhai-

te

(1) Lib. XI. p. 72. & seqq.

1672. te de s'aggrandir davantage. L'Electeur répondit très-bien au Roi d'Angleterre, au commencement de l'année suivante, mais en supposant que Charles II. étoit Protestant. Ainsi tout cela n'aboutit à rien.

Pour venir présentement à ce qui se passa, par mer, cette année; les Etats ayant été bien informez, que les Anglois faisoient de grands préparatifs, pour les attaquer, par mer; pendant que la France les attaqueroit par Terre, résolurent le 4. de Fevrier, de tenir une Flotte capable de leur faire tête; & en effet, ils se trouverent bien plus en état de défendre leurs côtes maritimes, que de repousser la France, sur leurs Frontieres. Ils résolurent d'équiper trente-six Vaisseaux du premier rang, montez, les uns portant les autres, de soixante à quatre-vingts pieces de Canon, de deux-cents-vingt Matelots, & de quatre-vingts Soldats de Marine. Il y devoit avoir encore douze Vaisseaux, montez châcun de deux-cents Matelots, & de cinquante Soldats. On résolut d'y joindre vingt-quatre Brulots, avec vingt-deux hommes sur châque Brulot; & vingt-quatre Vaisseaux légers, avec vingt-cinq hommes sur châcun. On ordonna qu'on y joindroit encore vingt-quatre Frégates, destinées à porter des avis, de l'eau, & d'autres choses pour l'usage de la Flotte. On leva, pour tout cela, dix-mille Matelots, afin d'en avoir de tous prêts, pour succeder à ceux, qui seroient tuez, ou blessez; & pour en pouvoir trouver un nombre si considerable, on résolut de défendre, pour cette année, comme on avoit accoûtumé de faire, en semblables occasions, la Navigation de Groenlande, de la Mer Baltique, & de Norwegue. Il fut encore ordonné aux Amirautez, de radouber plusieurs autres Vaisseaux desemparez, pour suppléer ceux, à qui il seroit arrivé quelque malheur. Il fut aussi résolu d'ordonner de travailler incessamment à cette Flotte, ce qui fut exécuté à l'égard des gros Vaisseaux. Mais Ruiter jugea, qu'il étoit plus nécessaire d'avoir les moindres Vaisseaux prêts; parce qu'ils serviroient à garder les côtes, en attendant que les plus gros pussent se mettre en mer. On ordonna, le 23. de Fevrier, aux Officiers Géneraux de châque Amirauté, de s'y rendre, pour presser le travail. Ils obéïrent, à leur ordinaire, mais la gelée, qui dura jusqu'au Mois de Mars, le retarda.

On régla, le 6. d'Avril, dans l'Assemblée des Etats Géneraux, le rang des Officiers, qui devoient commander la Flotte, en cas que quelques-uns vinsent à mourir. Si Ruiter, qui commandoit la Flotte en Chef, venoit à mourir, *Adrien Bankert*, lui devoit succeder; après lequel le commandement devoit être successivement à *Aart Van Nès*, *Joseph Van Ghent*, *Hans Guillaume Van Ailwa*, & ainsi des autres. On donna aussi d'autres ordres, ainsi qu'on avoit accoûtumé, en de semblables conjonctures, comme on le verra dans *Brand*. On fit, à cette fois, une grace à Ruiter, qu'on n'avoit pas accoûtumé de faire auparavant; c'étoit de lui accorder une Compagnie de Soldats, qu'il pourroit commander. Corneille De Witt fut prié, par les Etats, d'aller sur la Flotte, comme leur Plénipotentiaire. Ce fut la derniere fois, qu'il y alla, comme on le peut comprendre, par ce qu'on a dit de sa mort tragique. Il s'aquitta très-bien de son devoir, comme on le verra dans *Brand*. Les Etats de Hollande étoient si satisfaits de sa conduite passée, qu'ils résolurent tout d'une voix, que s'il venoit à mourir, pendant cette expédition, sa Charge de Ruart, Baillif, & premier Commissaire des Digues du Païs de Putten, passeroit à son Fils. On auroit, comme il semble, dû l'exécuter, quand la populace de la Haie l'eût massacré. Mais cette générosité ne se trouve guère, dans des Républiques; & le Prince d'Orange n'étoit pas homme à faire une semblable réparation. 1672.

Le Rendez-vous de la Flotte ayant été marqué au Vlie, les EE. GG. ordonnerent, que Ruiter sortiroit incessamment de la Meuse, par la passe de Goerée, avec les plus gros Vaisseaux qui se trouveroient prêts, quand même il leur manqueroit quelque chose; parce qu'on leur pourroit envoyer ce qui leur seroit nécessaire. Sur cet ordre, le Lieutenant-Amiral-Géneral tâcha de mettre à la mer, le 27. d'Avril, mais de gros vents contraires l'en empêcherent. Pour profiter du tems, il fit venir tous les Capitaines à son Bord, & leur dit la maniere, dont la Flotte devoit se ranger, pendant que le Vent seroit contraire; pour n'être pas surprise en desordre, si les ennemis s'avançoient de ce côté-là. Il envoya, en suite, deux Barques; pour s'avancer jusqu'à trois lieuës en mer, afin de voir si l'Ennemi ne s'approchoit point. Il avoit aussi détaché deux Frégates, pour aller croiser, l'une à la vuë de l'autre, pour le même sujet, & même pour l'insulter, si elles en trouvoient le moyen. Le 29. d'Avril, il prit lui-même le large, avec sept Vaisseaux, deux Frégates & trois Brulots, un Yacht & une Flute de Dordrecht; mais on ne vit aucun bâtiment des Ennemis.

Le 1. de Mai, il reçut un ordre du Ruart de Putten, de faire assembler l'Armée au Texel, & non au Vlie; d'où la Flotte ne pourroit pas se mettre en mer, si facilement. On avoit ôté cependant au Texel toutes les Balises & les Tonnes, de peur que les Ennemis n'en profitassent; mais on y suppléa, en mettant de petits Bâtimens, qui marqueroient par où l'on pourroit passer, sans échouër. Il arriva au Texel, le 3. du même Mois. Le lendemain il reçut une Lettre des Commissaires de l'Etat, qui étoient au Vlie, pour hâter le départ de la Flotte; parce qu'on croyoit qu'en s'avançant promptement, sur les côtes d'Angleterre, on auroit peutêtre moyen de combattre la Flotte Angloise; avant qu'elle fût jointe avec celle des François, qu'elle attendoit. Les Commissaires jugeoient, qu'en cas que les deux Flottes fussent déja unies, il ne faudroit pas en venir à une bataille génerale; à moins que les Députez n'eussent des raisons particulieres de le faire.

La Flotte, qui se trouvoit alors devant le Texel, consistoit en douze grands Vaisseaux de la Meuse, dix-huit d'Amsterdam, quatre de Nort-Hollande, un de Frise, onze Frégates, douze Brulots & neuf Yachts; mais elle fut considerablement augmentée, peu de tems après.

Enfin ayant apris quelques nouvelles de la Flotte d'Angleterre, le 13. de Mai; le lendemain celle des Etats résolut de faire voiles vers les Dunes, & de combattre la Flotte Angloise, si elle la trouvoit; mais elle fut arrêtée, par la Brume & le Calme, qu'il fit alors. Le 14. il fit un peu plus de vent, & le lendemain on trouva moyen de prendre une Frégate Angloise, montée de trente-huit pieces de Canon, & de cent-quarante hommes. Elle se nommoit *la Victoire de France*, d'où les superstitieux auroient pû tirer un augure de la défaite de la Flotte Françoise. Le Capitaine, interrogé de quel côté la Flotte Angloise avoit pris son cours, répondit qu'il n'en savoit rien d'assuré; mais qu'il croyoit qu'elle étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nord-

1672. Nordforland, & qu'il avoit eu dessein de l'aller chercher là. La Flotte Hollandoise s'y rendit, resolue de ne point marchander l'ennemi, mais de l'attaquer d'abord. On n'y trouva, que six petits Bâtimens. Ruiter retourna là-dessus en haute mer, où il tint conseil avec le Ruart de Witt, & les Officiers Géneraux de la Flotte. On apprit alors d'un Vaisseau Danois, que celle d'Angleterre s'étoit jointe à celle de France le 14. du Mois. Cela fut confirmé, & on sut que ces deux Flottes ensemble étoient de quatre-vingts-trois Vaisseaux, sans compter les Frégates & les autres petits Bâtimens.

Là-dessus Ruiter fit signe de ralliement, & se disposoit à tenir Conseil, avec les Officiers de la Flotte. Il jetta l'ancre, en les attendant, vis-à-vis de Douvres. Cependant il s'éleva une bourrasque, qui empêcha qu'aucun Vaisseau ne pût envoyer sa Chalouppe au Vaisseau Amiral, pour y mener l'Officier, qui le commandoit. Ces Vaisseaux furent plus, ou moins endommagez; mais enfin les Officiers se rendirent à Bord de l'Amiral, le 17. du Mois. On y ouït le Capitaine Danois, qui déclara que peu de jours auparavant, il avoit passé au travers de la Flotte Françoise, qu'elle avoit jetté l'ancre à l'Est de l'Ile de Wight, & y avoit pris poste; & que le lendemain il avoit rencontré la Flotte de France; qui, après avoir passé le Pas de Calais, faisoit route à l'Est; de sorte qu'on ne pouvoit guère douter, que les deux Flottes ne fussent jointes. Les Officiers de la Flotte Hollandoise comprirent alors la faute, qu'on avoit faite, de les avoir trop long-tems retenus, sur les côtes de Zélande; sans quoi ils auroient pu attaquer les Anglois à part. Ils jugerent que ce seroit trop hazarder, que de donner un combat dans la Manche, dont toutes les côtes, au Sud & au Nord, étoient ennemies; & d'où, si le vent étoit à l'Est, il faudroit aller jusqu'à la Corugne, pour se radouber. Il fut donc arrêté, que la Flotte iroit se poster, entre le Weilinguen & la Meuse. On avertit de cela les Etats de Hollande, à qui on depêcha une Barque; pour les prier de hâter l'équipement des Vaisseaux, que l'on attendoit encore à la Flotte, & sur tout les Brûlots. Il en vint, peu après, quelques-uns, & on fit encore travailler jour & nuit, pour en équiper d'autres; qui arriverent à la Flotte, avant le combat, qui se donna; de peur qu'on ne courût trop de risque, si elle étoit de beaucoup inférieure à celles des deux Couronnes. Plusieurs renforts vinrent de Zélande, & d'ailleurs, avec lesquels on se persuada, qu'on pourroit combattre les Ennemis, sans trop hazarder. En effet, si on en croit les Rélations Angloises, les Hollandois n'avoient pas sujet de craindre les secours, qui vinrent de France. Le Lieutenant-Amiral eut aussi soin d'engager les Officiers à faire leur devoir, soit en leur parlant en géneral, soit en s'adressant à châcun en particulier. Ces exhortations étoient d'autant plus efficaces, que Ruiter ne demandoit rien des Officiers, dont il ne fût pas résolu de leur donner l'exemple. Le Baillif de Putten leur fit les mêmes exhortations, auxquelles il ajoûta des récompenses, que les EE. GG. donneroient, à ceux qui s'aquiteroient bien de leur devoir; & les peines, que les lâches souffriroient. Tous ces Officiers parurent touchez de ces exhortations, & l'on conçut bonne esperance de l'heureux succès du combat; quoi qu'on ne pût pas se flatter que les Anglois, sur tout, ne donnassent des marques de leur courage, & de leur habileté dans la Marine.

Le lendemain 13. de Mai, *Willemsz.* & *Munnik*, Capitaines de Frégates, vinrent dire ce qu'ils avoient pû découvrir de la Flotte Ennemie. Le premier dit, qu'il n'avoit vû aux Dunes aucun Vaisseau, à voile quarrée, mais qu'il avoit vu la chasse de deux Frégates Angloises; qui étoient sorties de la Tamise, mais qui avoient reviré, en voyant les trois Frégates de *Munnik*. Ce dernier rapporta, que, le même jour, il avoit parlé à un Capitaine Suedois; qui venoit de S. Martin, près de la Rochelle, & qui l'avoit assuré, qu'il en étoit sorti seize Vaisseaux de Guerre François, & huit Brulots, pour Belle-Ile; afin d'y attendre plusieurs Vaisseaux de la même Nation. Ce même homme ajoûtoit, qu'il y avoit vû, six jours auparavant, six Frégates sorties de la Tamise, & depuis une autre; qui lui avoient dit, que les Vaisseaux Anglois, qui étoient à Portsmouth, étoient prêts à mettre à la Voile. Il disoit encore, que le 12. du même Mois, faisant voiles pour la Tamise, & qu'ayant chassé sur la Frégate Angloise, il avoit vû une Flotte d'environ cinquante voiles, qui venoient du *Kings-deep*, ou de la Passe, qui est à l'embouchure de la Riviere. 1672.

Sur cet avis, les Amiraux Hollandois, conformément au sentiment du Commissaire des Etats, résolurent d'aller droit aux Dunes, pour y combattre la Flotte Angloise. Ils partirent le 14. de Mai, dans cette résolution, mais les calmes & les brumes, qui s'éleverent, retarderent leur navigation. Le lendemain, ils prirent, sans beaucoup de résistence, une Frégate Angloise; qui étoit celle, que nous avons ci-devant nommée *la Victoire de France*, montée de 38. pieces de Canon, & de cent-quarante hommes, mais enrollez par force. Elle toucha, & l'on en retira promptement l'équipage, de peur qu'il n'y périt, & pour la dégager, au montant de la marée, ou y mettre le feu. Mais elle fut remise à flot, & envoyée à Goerée. Le Capitaine dit, qu'il croyoit que la Flotte des Anglois étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nordforland. On y fit voiles, mais on n'y trouva, que six petits Bâtimens.

Ensuite Ruiter fit le signal de Conseil, & les Officiers Géneraux s'étant rendus à son bord, il fut résolu de faire voiles vers l'Ile de Wight, & d'attaquer là les deux Flottes. Leur jonction, comme on l'apprit d'un Vaisseau Danois, s'étoit faite le 14. de Mai, à l'Est de l'Ile de Wight.

Cependant Ruiter s'alla poster, entre le Veilinguen & la Meuse, à cinq ou six lieuës du Rivage, pour y attendre encore quelques Vaisseaux, qui devoient joindre la Flotte. Il y en eut plusieurs, qui s'y rendirent, & sur tout des Yachts & des Brulots; dont il semble que l'on eût dessein de se servir, particulierement sur la Tamise, s'il arrivoit que la Flotte Ennemie n'en sortît pas assez promptement. Le 23. de Mai, la Flotte croisant, à l'embouchure de la Tamise, on s'apperçut de neuf Vaisseaux de Guerre, & de plusieurs petits. Sur cela, on détacha quinze Vaisseaux, ou Frégates, avec huit Brulots, & sept Galiotes, sous le Lieutenant-Géneral Van Ghent, le Vice-Amiral Ewertsz., & le Contre-Amiral Van Nès. Dès le lever du Soleil, on porta droit sur les Anglois, dont on voyoit onze Vaisseaux à l'embouchure de la Riviere. Ils n'attendirent pas, mais ils la remonterent, jusqu'au Fort de Charnesse, où il y avoit d'autres Vaisseaux Anglois. Ce Fort avoit été réparé, depuis la guerre précedente, & il commença à canonner les Vaisseaux Hollandois, de sorte qu'ils avoient à essuyer le feu du Fort, & des Vaisseaux de la Flotte Angloise; qui étoit bien plus sur ses gardes, qu'auparavant

1672. Cela obligea Van Ghent, de descendre vers l'embouchure de la Riviere, pour ne pas s'exposer trop long-tems au feu des Anglois; dont les Vaisseaux Hollandois pouvoient plus souffrir de dommage, que les Ouvrages, que les Anglois avoient fait faire là, depuis l'autre guerre; pour ne pas dire qu'un vent d'Est, un peu violent, pouvoit faire échouer tous les Vaisseaux, un peu considerables de la Flotte Hollandoise; comme on l'a déja remarqué, en parlant d'une semblable entreprise, faite à la fin de la derniere guerre.

Van Ghent s'étant rejoint à la Flotte de la République, il fut résolu de tenir la Tamise fermée, en croisant à l'embouchure de cette Riviere, & demeurant dans ce parage, sans s'en éloigner beaucoup. La nuit du 27. au 28. de Mai, le Capitaine Almonde, qui étoit de la garde avancée, vint avertir Ruiter, que le soir du 26. il avoit été près de la Flotte Angloise & de la Françoise, entre le Godwin-sand & les Bancs de Dunkerque, forte d'environ quatre-vingt Voiles. Là-dessus Ruiter mit à la Voile à l'Est, dans l'esperance de voir cette Flotte le lendemain. Il la vit, en effet, sur les 9. heures avant midi; mais les deux Flottes travaillerent seulement à se gagner le Vent, l'une à l'autre. Les Hollandois étoient résolus de ne point donner la bataille avec le desavantage d'un vent contraire; & les Anglois tâchoient, de leur côté, de gagner cet avantage.

La Flotte Hollandoise apprit, le 3. de Juin, que les Ennemis étoient à (1) Soulsbay, & résolut de les aller attaquer en ce poste, qui est un Port, entre Harwich & Yarmouth. Après avoir reçu tous les renforts qu'elle attendoit, elle se trouva forte de quatre-vingts-onze Vaisseaux de Guerre, ou Frégates, de cinquante-quatre Brulots, ou, comme disent d'autres, de quarante-quatre Brulots, & de vingt-trois Yachts; de sorte que la Flotte se trouva forte, de 158. ou de 148. Bâtimens de diverses grandeurs. Tous les Capitaines, les Soldats & les Matelots étoient très-bien disposez à se battre. La Flotte Ennemie n'étoit pas inférieure, ni en nombre, ni en habileté, ni en courage.

Elle étoit divisée en trois Escadres, selon la coûtume. Le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, la commandoit toute en Chef, & en particulier l'Escadre Rouge. La Blanche, qui étoit, pour la plus grande partie, composée de Vaisseaux François, obéïssoit à *Jean Comte d'Etrées*, Lieutenant-Amiral de France. La bleuë étoit commandée, par *Edoüard Montaigu*, Comte de Sandwich. La premiere étoit au centre, la seconde à la droite, & la troisiéme à la gauche. On assure (2) que le jour, qui préceda celui de la Bataille, il y avoit eu des divertissemens sur la Flotte Angloise, & que le Comte de Sandwich dit que, si le Vent étoit le même le lendemain, les Hollandois pourroient bien surprendre les Flottes réünies, & qu'il seroit d'avis qu'elles levassent l'ancre, & prissent le large. Le Duc d'York méprisa cet avis, & dit que la peur faisoit parler ainsi le Comte; qui néanmoins s'aquita bien de son devoir dans le Combat, quoi qu'il y perît.

Le Lieutenant-Amiral Ruiter montoit *les sept Provinces*, & il arbora d'abord le Pavillon Rouge au Perroquet de Fougue, parce qu'on avoit résolu de combattre l'Ennemi, dès qu'on pourroit l'engager. On opposa à l'Escadre Françoise, le Lieutenant-Amiral Bankert, & de Ghent à l'Escadre bleuë des Anglois. On voyoit comme une avant-garde, devant châque division, 1672. composée de dix-huit Vaisseaux, & de dix-huit Brulots. Ces gens-là étoient détachez, en châque Escadre & en châque Division. Quand Ruiter eut exhorté les Officiers à s'aquiter bien de leur devoir; comme s'agissant du Salut & de la Liberté de la République, & du bien par conséquent de châque particulier; il fit commencer le combat, entre les sept, & huit heures du matin.

On ne peut pas décrire en détail un semblable Combat, où il y a toûjours quelque confusion, à cause du feu, de la fumée & du vent; sans que personne sâche assez certainement ce qui se fait loin de lui. On en dira seulement quelques faits remarquables. Le Duc d'York, & Ruiter se batirent, pendant plus de deux heures, & leurs Vaisseaux furent, tour à tour, l'un sous le feu de l'autre. Ils ne se retirerent de part & d'autre, que presque desemparez. On remarqua que le Canon de Ruiter fut servi, avec tant de promptitude & de régularité, qu'il sembloit que c'étoit la décharge d'un Bataillon de Mousquetaires. Il avoit accoûtumé de défendre à ses Canonniers de tirer, avant qu'il le leur commandât, & il attendoit toûjours, que le Vaisseau qu'il attaquoit fut à la distance, à laquelle les boulets lui pussent faire le plus de dommage. Il ne faut pas douter que le Capitaine, qui commandoit sur le Vaisseau Amiral, où étoit le Duc d'York, ne fût aussi un homme des plus expérimentez dans la Marine; car c'étoit un mêtier trop dangereux pour un Prince, sur tout lors qu'il avoit Ruiter en tête. Aussi dit-on, que le Duc d'York étoit environné d'un gros cable, double ou triple, qui est à la hauteur d'un homme, & qui forme une espece de tour à l'épreuve du Canon.

L'Auteur Anglois, que nous avons souvent cité, dit que la premiere Escadre, avec laquelle les Hollandois eurent à faire, fut la Bleuë, & que le premier Vaisseau, qui fit sa décharge, fut celui du Comte de Sandwich. Il se trouva malheureusement engagé avec *Jean Van Braakel*, qui commandoit *la Grande Hollande*, & qui fut cause de sa mort. Braakel devoit, selon ses ordres, demeurer dans l'Escadre de Ruiter; &, dans la division de Van Nès, pour combattre contre l'Escadre Rouge. Mais dès le commencement du Combat, il s'écarta sur la droite, avec le Brulot de *Dirk Munnik*, & fit voiles au Nord, pour attaquer l'Amiral de l'Escadre Bleuë, sans tirer un coup de Canon, quoi que divers Vaisseaux Anglois tirassent sur lui. Quand il fut à la portée du Comte de Sandwich, il en fut d'abord reçu d'une grêle de boulets, qui lui tuerent bien du monde, & en blesserent encore plus; mais il y répondit de plusieurs bordées, quoi qu'il fût fort inférieur à l'Amiral Anglois. Le Vaisseau Hollandois n'étoit monté, que de trois-cens hommes, & de soixante pieces de Canon; au lieu que l'Anglois avoit mille hommes à son bord, avec plus de cent pieces de Canon. Cependant Braakel, en tirant de plus près, & lui lâchant de fréquentes bordées, le cribla si fort; que l'Amiral Anglois se seroit rendu à lui, s'il avoit porté Pavillon, à ce que dit depuis son Lieutenant. Cependant il avoit encore coulé à fonds deux ou trois Brulots, qui l'avoient voulu accrocher. Il reçut alors du secours de quelque monde, de sorte qu'il s'efforça d'accabler les Hollandois, par la multitude, & de se dégager de Braakel, comme il le fit à la fin, car ce dernier fut obligé de dériver tout desemparé. Quoi que ce qu'il fit, fût contre les regles de la Guerre, qui ne permet-

(1) Les Anglois écrivent *Souldbay*, ou *Solelay*.
(2) Histoire d'Angleterre.

1672. mettent pas, que l'on quitte l'Efcadre à laquelle on appartient; la hardieffe & la fermeté de cet homme, ne laifferent pas d'être admirées.

L'Efcadre de Van Ghent étoit auffi entrée en action, & il y eut d'autres Vaiffeaux Hollandois, qui avoient attaqué ce même Amiral Anglois, qui fit tout ce que pouvoit faire un brave homme; mais enfin il fe trouva hors d'état de fe défendre, contre un autre Brulot. *Van den Ryn*, Capitaine d'un autre Bâtiment de cette forte, qu'on nommoit *la Paix*, s'avança, vers le Midi, pour l'accrocher, & lui ayant attaché fes grapins l'enflamma, fans qu'on le pût empêcher. Il fe brula, fans fauter en l'air, parce qu'il avoit été percé de tant de coup de Canons, que fa poudre s'étoit mouillée; de forte qu'il feroit coulé bas, quand même le Brulot Hollandois ne feroit pas venu, pour le mettre en feu. La plus part des Matelots fe jetterent dans l'eau, pour éviter le feu. Le Comte de Sandwich crut fe pouvoir fauver, dans la Chaloupe; mais il s'y jetta tant de Matelots avec lui, que ce petit Bâtiment s'enfonça. Un Hiftorien (1) Hollandois dit, que non feulement le Comte, mais encore un, ou deux de fes Fils furent noyez. On ne voit pas cette circonftance, dans la Rélation Angloife, à moins qu'elle n'ait entendu un Fils de ce Lord, par un Volontaire, qui perit, & qu'on nomme *Montaigue*, nom de la Famille du Comte. Un petit Bâtiment Anglois, qu'on nomme une *Kaïche*, apperçut après cela le corps du Comte, qui flottoit fur l'eau, & l'en retira. On le porta en fuite à Harwich, où le Gouverneur, qui étoit le Chevalier *Charles Littleton*, le fit embaumer. Le Roi l'ayant fû déclara qu'en confidération des fervices du Comte, & de la maniere, dont il s'étoit conduit, en cette derniere action; il vouloit qu'on apportât fon corps à Londres, & qu'on l'enfevelît, aux frais de Sa Majefté, comme le devoit être un homme de fa qualité & de fon mérite. L'Hiftorien Hollandois lui donne auffi de grands éloges. Il paroît, en effet, qu'il avoit bien jugé.

Son Capitaine, nommé *Heddok*, quoi que bleffé, fe foutînt fur l'eau, d'où il fut retiré par les Hollandois. Son Lieutenant fut auffi fauvé, par la Chaloupe du Brulot, qui mit le feu au Vaiffeau du Comte, & fut conduit à Ruiter avant midi; qui lui fit donner des habits fecs, & le voulut envoyer à fond de cale, de peur qu'il ne lui arriva quelque accident, s'il demeuroit fur le Pont; mais il pria l'Amiral de l'y laiffer, pour voir ce qui fe pafferoit encore. Cet homme s'écria: *Monfieur, c'eft-là fe battre; il n'eft pas encore Midi, & voila plus d'expedié, qu'il ne s'en fit, l'an* MDCLXVI. *en quatre jours.* Cet Anglois demeura fur le Pont, jufqu'à la fin du Combat, & put être témoin de l'habileté & du courage de l'Amiral Hollandois; à qui les François auffi donnerent de grandes loüanges. Pour le Capitaine van den Ryn, dont le Brulot avoit brulé le Vaiffeau du Comte de Sandwich, il reçut fix-mille francs de recompenfe des Etats; quoi qu'il n'eût pas fuivi les ordres donnez, que châcun agiroit de concert avec l'Efcadre, dont il feroit. La hardieffe & le bon fuccès de ce qu'il avoit fait, firent qu'on paffa par deffus l'irrégularité de fa conduite.

Le Lieutenant-Amiral *Van Ghent*, qui de Capitaine des Troupes de Marine, avoit été élevé, jufqu'à ce degré, fut bleffé d'un Boulet de Canon, après une demi-heure de Combat. On rapporta après le Combat fon corps, qui fut enfeveli à Utrecht, dans la Grande Eglife, où l'on voit encore fon Maufolée. 1672.

(1) *Brand*, dans la Defcription de ce Combat.

Pendant que les Efcadres des deux autres Lieutenants Amiraux Hollandois, fe battoient contre les deux Efcadres Angloifes; le Lieutenant Amiral Bankert fe batit, avec la troifiéme Efcadre, compofée principalement de Vaiffeaux François, commandez par le Comte *d'Etrée*, qui eft aujourdhui Maréchal de France, & Vice-Amiral immédiatement au-deffous de S. A. le *Comte de Toulou-fe.* Les Rélations Hollandoifes difent, qu'il fe défendit fort bien, mais que peu à peu il s'éloignoit vers le Sud, comme pour fe retirer en quelque Port de France, en cas que les Hollandois euffent le deffus, & que les Anglois fe retiraffent. Le Combat avec les deux Efcadres Angloifes, la Rouge & la Bleuë, dura jufqu'à la nuit; & les Anglois s'étant retirez du côté du Nord, les Hollandois s'en éloignerent, en fe retirant du côté du Sud. (2) L'Hiftoire Angloife marque qu'il perit, en ce Combat, beaucoup de gens, du côté des Anglois. Ruiter lui-même déclara, *qu'encore qu'il fe fût trouvé, en plufieurs Batailles, il n'en avoit jamais vû de plus terrible, ni qui eût duré plus long-tems.* Outre le Comte de Sandwich, les Hollandois difent que les Anglois avoient perdu (3) environ dix-huit Officiers, ou Chevaliers, & autres gens de qualité; & qu'il y en eut davantage de bien bleffez. On difoit même, qu'il y avoit eu deux-mille-cinqcents Matelots de bleffez & de tuez. Il y eut plufieurs Vaiffeaux, qui fe trouverent bien maltraitez des deux côtez.

Auffi quoi que les Hollandois fe préparaffent à fe battre encore le lendemain du Combat, les Anglois fe retirants au Nord, & les François du côté du Sud; ils fe retirerent auffi peu à peu au Sud, & allerent jetter l'ancre fur les côtes de Zélande. On apprit en Hollande, par des Lettres de Corneille De Witt, & de Ruiter, le bon fuccès de cette Bataille; dans le tems auquel le Roi de France faifoit, par terre, les progrès furprenants, dont nous avons parlé.

En ce tems-là, les Etats de Hollande, auffi bien que les Géneraux, écrivirent à Ruiter, pour le remercier de fa bravoure & de fa bonne conduite, dans la Bataille. Ce fut le 9. de Juin. Les Etats Géneraux réfolurent en même-tems, d'envoyer des Copies de ces Lettres, *aux Seigneurs Députez & Plénipotentiaires de leurs HH. PP. dans leur Aemée de Terre, & au Seigneur Prince d'Orange, comme Capitaine des Armées de l'Etat, pendant cette Campagne, & encore aux Bourgmeftres & Régens de la Ville de Nimegue; afin qu'ils fuffent tous informez de ce qui y étoit contenu, à quoi il feroit ajoûté, que leurs HH. PP. avoient appris du Maître de la Galiote, qui avoit apporté ces Lettres, que l'Efcadre Françoife, avec laquelle celle du Lieutenant Bankert s'étoit engagé, avoit couru fi loin, fous le vent, que le lendemain on ne l'avoit plus vuë, de tout le jour; quoi que cet Amiral, felon fes ordres, fût venu le foir, pour fe rejoindre avec la Flotte; Qu'outre cela on feroit favoir, par des Lettres aux Srs. de Witt & Ruiter, que leurs HH. PP. étoient très-fatisfaites de leur conduite dans la Bataille; leur affurant qu'en tems & lieu on leur témoigneroit, combien leurs fervices leur étoient agréables; Qu'on écriroit auffi aux Amirautez, & qu'on leur ordonneroit d'envoyer inceffamment à la Flotte toute la poudre de réferve, & les boulets, qu'elles avoient, & ce qu'elles en pourroient trouver; de peur que, faute de ces mu-*

(2) Vol. III. p. 288. fur cette année.
(3) Là-même.

1672. *munitions de guerre, elle ne fût obligée d'abandonner le Combat, & les avantages qu'elle avoit remportez sur les ennemis; comme cela arriveroit, si elle manquoit de ces munitions; parce que la Bataille avoit été rude & de grande durée; & que quelques Capitaines avoient avoué, qu'ils en manquoient; Qu'on remettroit aux Ministres étrangers résidents à la Haie, des Copies de ces Lettres. Il fut aussi résolu, que le Sr. Van Ghent seroit chargé de faire embaumer le Corps du Lieutenant-Amiral de ce nom, & de le déposer, en quelque Chapelle de la Haie, le tout aux dépends de l'Etat.*

Depuis, conformément aux ordres des Etats de Hollande, on envoya à la Flotte quatre-mille boulets de 14. livres, & autant de 18. livres; mille de douze, six-cents de huit, & cinq-cents de trente-six. L'Amirauté de la Meuse fournit quarante milliers de poudre, outre soixante milliers qui furent envoyez par les Conseillers Deputez de la même Province. Mais cela n'étoit pas assez, si l'on venoit à donner une seconde Bataille; vû le grand nombre de Vaisseaux de Guerre, qu'il falloit fournir de poudre; on demanda aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, des Chambres d'Amsterdam, de Roterdam & de Delft, toute la poudre de réserve, qu'elles avoient; sous promesse que les Etats leur rendroient le même poids de celle, que l'on faisoit pour eux, dans tous les Moulins à poudre, qui travailloient pour l'Etat. On écrivit encore à Van Beuning, qui étoit en Brabant, d'acheter, ou d'emprunter tout ce qu'il y en pourroit trouver, & de l'envoyer en Zélande, d'où on l'enverroit sur la Flotte. Le Conseil d'Etat ordonna aussi, qu'on en tirât dix-milliers du Magasin de Delft. Mais comme on recevoit, tous les jours, des nouvelles plus fâcheuses, des progrès que les François faisoient par terre; il fut résolu de rien plus envoyer à la Flotte, & même de faire revenir de la Brille les dix milliers de Delft, qu'on y avoit envoyez. On écrivit aussi le 13. de Juin, au Ruart de Putten, la peine, où l'on étoit, pour trouver la poudre, que la Flotte demandoit; parce qu'il en falloit aussi envoyer aux Villes de la Frontiere. On le chargea donc d'écrire, combien il en faudroit encore, ou si elle pouvoit s'en passer. Il envoya là-dessus une Liste de ce qu'il manquoit à quelques Vaisseaux, ce qui consistoit principalement en boulets; qu'on fit envoyer du Magasin de Delft. Pour ce qui regardoit les Vivres & la Biere, on leur en envoyoit tous les jours, & ils furent fournis pour assez long-tems.

Ruiter ne manquoit pas d'envoyer des Bâtimens légers, pour aller à la découverte. Cependant il se rendoit sous le Pavillon plusieurs Vaisseaux, Yachts & Brulots. La Flotte s'avança davantage en mer, & s'alla enfin poster près de Schooneveldt.

Alors le Ruart malade obtint, qu'il lui fût permis d'aller à terre. Il remporta à Dordrecht trois milliers de poudre, qu'il y avoit pris au commencement de la Campagne. On lui en voulut faire un crime; mais, dans le fonds, il n'avoit rien fait qu'il ne fût permis de faire, en une semblable conjoncture. Mais tout étoit crime, en ce tems-là, dans les Freres De Witt. Il trouva Dordrecht soulevé, & son Portrait déchiré, comme on l'a dit, & quatre jours après, il apprit que son Frere avoit été attaqué à la Haie, & blessé par des Assassins; comme on l'a raconté, en parlant de ce qui se passa par terre, au commencement de la Campagne.

Le 23. la Flotte fut divisée de nouveau en trois Escadres, dont la premiere, commandée par Ruiter, consistoit en vingt-un Vaisseaux, six Frégates, six Yachts, & douze Brulots; la seconde, sous le Lieutenant-Amiral Bankert, avoit dix-sept Navires, six Frégates, huit Yachts & treize Brulots; & la troisiéme sous Sweers, qui la commandoit, comme Lieutenant-Géneral, étoit de vingt Vaisseaux, de cinq Frégates, huit Yachts, & onze Brulots. 1672.

Le lendemain, Ruiter reçut ordre des Etats Géneraux de détacher douze Yachts, ou autres Bâtimens legers, pour naviguer dans le Golfe du Zuider-zé, & de les envoyer par le Texel, jusqu'au Pampus, près d'Amsterdam. Il y a apparence, qu'on craignit que les François, maîtres d'Overyssel, n'entreprissent de faire des Courses sur le Golfe; mais cela n'arriva point, parce que les François manquerent de ces sortes de Bâtimens, & de gens pour les commander, en qui ils pussent se fier. Ruiter ne laissa pas d'exécuter l'ordre, qu'il avoit là-dessus, & recommanda à celui, qui les devoit commander, de bien se garder, de se battre contre aucuns Vaisseaux que ce fût, plus fort que sa Flotte de deux Frégates, & de dix Yachts.

On délibera alors, dans les Etats de Hollande, s'il ne seroit pas mieux de diminuer la Flotte, & d'en tirer une partie des Soldats; parce que les François étoient alors déja maîtres d'Utrecht, & qu'ils s'avançoient, sans qu'on eût assez de Troupes, pour leur opposer. Il fut conclu, dans cette Assemblée, de représenter aux Etats Géneraux, qu'il seroit à propos de rappeller environ le tiers de la Flotte, & de ne laisser en mer, que quarante-huit Vaisseaux de Guerre, & dix-huit Frégates, pour employer les Soldats, qui étoient sur les autres, par terre. Ce sentiment fut approuvé, & l'on tira deux-mille Soldats de la Flotte. Le mal étoit qu'elle n'avoit pas assez de Matelots, pour suppléer à ces Soldats, & même trop peu de poudre & de boulets. On tâcha néanmoins d'en envoyer quelque quantité, mais ce fut un grand bonheur, que la Flotte ennemie ne vînt pas sur les côtes de Hollande, en ce tems-là, où il auroit été difficile de leur faire tête. Mais comme les Ennemis avoient autant souffert, que la Flotte Hollandoise, à proportion de leur nombre, & consumé aussi une grande quantité de leurs Munitions de bouche & de guerre; il ne leur étoit pas facile, non plus, de tenir plus long-tems la mer. Outre cela, ils avoient été si vivement repoussez, que c'étoit trop hazarder, que d'attaquer des gens, qui se battroient en desesperez, pour sauver leur Patrie; outre que c'étoit dangereux de se battre sur les côtes de la Zélande, qui n'étoient pas assez connues aux étrangers, & qui sont pleines de bancs de sable, où l'on pourroit faire périr une Flotte entiere, faute de pilotes Costiers; qu'on ne trouve nulle part, que dans le païs. Ce fut alors qu'on ouvrit en Hollande les Eclufes, qui couvrirent une grande partie de la Hollande, où l'on ne conserva que cinq postes à sec; parce qu'on les pouvoit défendre facilement, avec peu de Troupes, & d'Artillerie braquée sur des levées; par lesquelles seules, la Cavalerie & l'Infanterie pouvoient s'avancer, & même en défilant. Ce fut ce qui arrêta l'Armée victorieuse, & qui sauva la Hollande, & par-là toute la République.

Cependant Ruiter apprit des nouvelles de la Flotte Angloise & Françoise, par un Capitaine nommé *Dik*, qui avoit été pris par les Anglois, & qu'ils vouloient échanger contre un de leurs Capitaines nommé *Chicheley*, qu'ils souhaitoient de re-

1672. recevoir. Dik dit à Ruiter, qu'en venant d'Angleterre, il avoit encore vu, dans la Tamise, les deux Flottes Ennemies jointes ensemble, au nombre de cent & dix Vaisseaux; sans compter les Brulots, & les autres petits Bâtimens, prêts à se mettre en mer; & que peut-être ils y étoient déja. Cet homme en disoit plus, qu'il ne savoit. Cependant les Officiers de la Flotte Hollandoise ayant tenu conseil là-dessus, le 5. de Juin, ils jugerent qu'il n'étoit pas possible de combattre une Flotte si supérieure à la leur; mais qu'on ne devoit pas se retirer, sans un ordre des Etats Géneraux. On crut cependant qu'il seroit le plus sûr, en l'attendant, de s'approcher un peu plus des bancs, jusqu'à l'entrée du Deurloo; qui est une passe, qui s'étend vers le Wielingen, & Flessingue, & qu'on s'y posteroit; en sorte que la Flotte, divisée en Escadres, y pût entendre les Ennemis; comme on avoit fait, sur les côtes d'Angleterre. On ordonna aussi de marquer aux Commandans des Brulots les lieux, d'où ils pourroient le plus facilement tomber sur les Ennemis; en cas qu'ils vinsent attaquer là la Flotte de l'Etat. Les Etats de Hollande lui envoyerent avis, qu'ils avoient reçu, du 28. de Juin, & par lequel on les avertissoit, que dès que les deux Flottes seroient en état de mettre à la mer, elles viendroient faire une descente, au Texel, ou en Zélande. En ce tems-là, il y eut en Hollande les desordres, dont on a déja parlé. Ruiter ayant appris du Prince d'Orange son avancement, ne manqua pas de l'en féliciter, & de lui dire qu'il attendroit desormais, avec toutes sortes de respects, l'honneur de ses ordres. Il communiqua en même tems cette nouvelle aux Officiers de la Flotte, qui en témoignerent beaucoup de joie. Ce fut au même tems que les Ambassadeurs Anglois se rendirent au Camp du Roi de France, y confirmerent l'Alliance, qu'ils avoient faite avec lui, & partagerent entre eux un butin, qu'ils ne tenoient pas encore, & qui ne tomba jamais entre leurs mains. Les Etats, l'ayant sû, écrivirent à Ruiter de se tenir posté le plus avantageusement qu'il se pourroit, & d'éviter le combat & les rencontres, avec la Flotte Ennemie; à moins qu'elle ne vînt sur les côtes de Hollande, pour y exécuter quelque entreprise; auquel cas, il ne manqueroit pas de l'observer & de l'insulter, autant qu'il en trouveroit l'occasion. Il fit divers mouvemens, en cet endroit, pour tenir la Flotte en bon ordre.

Le 13. de Juillet, il apprit par un Pilote costier de la Brille, que la Flotte des deux Couronnes avoient remis à la mer, & que le 10. les Anglois avoient paru devant la Meuse, avec treize Frégates, où ils avoient pris quelques pêcheurs. Comme on craignoit que la Flotte Ennemie n'eût dessein de faire descente sur les côtes de Hollande; le long desquelles elle navigoit tantôt du Nord au Sud, & tantôt du Sud au Nord; on eut soin d'envoyer quelques Troupes sur ces mêmes côtes, pour s'y opposer; mais elles étoient si peu nombreuses, quoi qu'on leur eût joint quelques Milices, qu'on ne savoit comment faire, pour mettre l'Etat en sûreté. Le 14. de Juillet, les Etats de Hollande eurent avis du Helder, qui est la côte la plus Septentrionale de la Nord-Hollande, du jour précedent, que toute la Flotte Ennemie paroissoit à la vuë du Rivage, & qu'il étoit à craindre qu'avec le premier Flot, elle n'y fît une descente. On envoya quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, pour s'y opposer. On a cru, comme une chose assurée, que les Ennemis, dont la Flotte étoit commandée par le Duc d'York, avoient dessein de faire une descente près du Texel; qui est une Ile plus au Nord, que le Helder; & qu'il avoit seulement attendu le Réflux, pour exécuter ce dessein, & que les petits Bâtimens avoient été prêts, pour y aller débarquer du monde; mais que le Réflux, qui revient en six heures, avoit tardé jusqu'à douze. Les Mariniers du Texel, qui n'avoient jamais vû un semblable retardement, en parlerent comme d'un effet surnaturel. Ce Réflux tardif arriva si à propos, pour sauver la Hollande, & par conséquent les autres Provinces, supposé comme véritable; ce qui est en effet fondé, sur ce que les Ennemis ne firent pas la descente projettée; ne peut passer que pour un effet extraordinaire de la Providence, ce qui est en effet un miracle; à cela près qu'il n'y eût aucun Prophete, qui l'eût prédit. En tout cas, les Provinces firent très-bien d'en remercier Dieu, puis qu'un évenement extraordinaire, sur tout dans un tems, où l'on ne peut pas l'attendre naturellement, est indubitablement un Miracle. Ce coup ayant manqué, les vents changerent, & les Anglois n'eurent plus l'occasion de faire un coup, qui pouvoit être fatal à la République. 1672.

Cependant il y eut de grandes contestations sur le lieu, ou l'on pourroit laisser la Flotte; mais les Députez de Hollande l'emporterent enfin, sur les Zélandois; qui vouloient qu'elle se tînt près de Goerée, au lieu que les Hollandois prétendoient qu'elle seroit mieux près de Schoneveldt. Ruiter étoit alors devant Goerée, & se disposoit à exécuter l'ordre, qu'on lui avoit envoyé; lors qu'une tempête terrible se leva, le 21. de Juillet, & dura encore les trois jours suivans. Cela incommoda fort la Flotte Hollandoise, dont plusieurs Vaisseaux perdirent leurs Ancres. Mais ce ne furent pas les Hollandois seuls, qui souffrirent de cette tempête; les Anglois & les François en furent aussi très-incommodez, & obligez à renoncer au dessein de faire une descente en Hollande. On ordonna en suite à Ruiter de retourner à Schonevelt, mais on laissa néanmoins à sa prudence de faire ce qu'il jugeroit le mieux; à cause de l'incertitude des Vents. En effet, on ne pouvoit donner aucuns ordres, qui ne fussent conditionnels; parce que tout dépendoit des Vents. Ainsi nous ne dirons rien de ces résolutions. On les pourra voir dans la Vie de Ruiter, par *Brand*, sur ce tems-ci. On reçut des nouvelles d'Angleterre, le 29. de Juillet, par lesquels on apprit que l'Armée Angloise avoit été aussi incommodée de la Tempête, qu'elle l'auroit été par une grande bataille. Après cela, Ruiter reçut des Etats un ordre, de s'en aller devant Goerée.

On reçut une Lettre du Commandant de la Flotte des Indes Orientales, du 3. d'Août, par laquelle il disoit aux Directeurs de la Compagnie, qu'il avoit combattu avec deux Vaisseaux Anglois; après quoi, il avoit fait voiles à la Riviere d'Embs, dans laquelle le Porteur jugeoit qu'elle seroit entrée; parce que le vent avoit été bon, & qu'elle avoit déja des Pilotes Costiers à bord. On résolut sur ce rapport d'envoyer cet homme à Ruiter, pour l'instruire de bouche; & l'on trouva en même tems à propos de lui ordonner de faire voiles du côté de l'Embs, & d'envoyer, sur la route, pour apprendre l'état & la disposition des Ennemis; pour agir contre eux, selon les Regles de la Guerre. On lui recommanda, sur tout, de défendre la Flotte des Indes, & de l'amener dans les Ports de l'Etat; mais que s'il étoit arrivé, que les Ennemis s'en fussent rendus maîtres, il fît les derniers efforts, pour la de-

1672. délivrer. On écrivit, en même tems, aux Directeurs de la Compagnie des Indes, de faire tout ce qu'ils pourroient, pour fortifier la Flotte de Ruiter; en lui envoyant quelques Vaisseaux, des Matelots, & des munitions de guerre.

On envoya aussi Beverning au Prince d'Orange, pour l'instruire de la résolution que l'on avoit prise, & lui demander ses sentimens. On envoya encore un Exprès aux Etats de Groningue & des Omlandes, pour les instruire de ce qui se passoit.

Le Prince, après avoir ouï discourir là-dessus Beverning & Mauregnaut, sur les conjonctures, où l'on se trouvoit; car il n'étoit pas encore alors en état de prendre de lui-même une résolution sur une matiere de cette sorte, quoi qu'on lui communicât tout, par honneur; répondit, ou fit répondre aux EE. GG. qu'il falloit faire réflexion sur quatre choses. La premiere étoit, qu'il ne falloit pas hazarder témerairement l'Armée Navale, pour sauver la Flotte des Indes; la seconde, que si Ruiter, étant arrivé devant l'Embs, trouvoit la Flotte Angloise si forte, qu'il ne crût pas la pouvoir battre, sans s'exposer à un trop grand danger; il falloit qu'il évitât la bataille, & qu'il revînt dans les postes, où il avoit été; la troisiéme, que s'il ne trouvoit pas la Flotte Angloise plus forte que la sienne, il falloit qu'il amenât celle des Indes, dans ses Ports; & la quatriéme, que si cette Flotte se trouvoit prise par les Anglois, & qu'il ne se sentît pas assez fort, pour la reprendre, il devroit revenir.

Le Prince avertit, en même tems, qu'il avoit appris, qu'en Angleterre on pressoit fort l'embarquement des équipages, & qu'on y avoit dessein de faire une descente sur les Terres de l'Etat; d'où il concluoit encore à rappeller la Flotte, que Ruiter commandoit. Tout cela n'étoit guère propre qu'à embarrasser le Lieutenant-Amiral Géneral. On délibera donc, sur cette matiere, & après de grands débats, il fut résolu dans l'Assemblée des EE. GG. & de ceux de Hollande, qui se trouverent en corps, dans la même déliberation, „ que l'on écriroit au L. A. de Ruiter, que „ le principal but de la résolution, du 5. du mois, „ avoit été de conserver également la Flotte de „ Guerre, & celle qui revenoit des Indes; que „ c'étoit ce à quoi Ruiter devoit avoir égale„ment égard; que c'étoit sur cette règle qu'il „ devoit se conduire en allant vers l'Embs; & si „ lors qu'il se seroit approché de cette Riviere, „ il trouvoit que l'Armée Angloise ne se tenoit „ pas à son embouchure, & que les Vaisseaux des „ Indes y étoient entrez; il tâcheroit de les amener incessamment au Vlie, ou au Texel, ou „ dans quelque autre Port, des plus assurez de „ l'Etat. Mais si la Flotte Angloise se trouvoit „ postée devant l'embouchure de la Riviere, en „ sorte qu'il jugeât qu'il n'étoit guère possible de „ la faire retirer, sans s'exposer à un danger trop „ évident, il se retireroit au Vlie, ou ailleurs „ dans le voisinage; & qu'il en useroit de même, „ s'il voyoit la Flotte des Indes, entre les mains „ des Anglois, sans apparence de la pouvoir délivrer, jusqu'à nouvel ordre.

Ces ordres étoient, sans doute, très-embarrassants pour Ruiter; puis que, quoi qu'il fît, il demeuroit, en quelque maniere, répondant de l'évenement; comme le Pensionaire De Witt fut chargé de ce qui arriva aux Troupes, auxquelles on avoit confié la garde de la frontiere.

Les Amirautez d'Amsterdam & de la Nord-Hollande, renforcerent depuis sa Flotte de deux Vaisseaux de Guerre, & de trois Frégates; qui lui porterent six-cents Matelots, pour suppléer, 1672. autant qu'il étoit possible, à ce qui manquoit à ses Equipages.

Il mit donc à la voile le 7. d'Août, pour se rendre à l'embouchure de l'Embs, & le 9. il sut de certitude, que la Flotte des Indes étoit entrée dans cette Riviere, & heureusement arrivée, le 4. du Mois, devant Delfzyl. Les Directeurs néanmoins de la Compagnie, craignants, que les Anglois ne l'allassent attaquer là, prierent Ruiter de faire en sorte, que cette Flotte fût en sûreté, en cet endroit.

Comme Ruiter étoit en mer, de ce côté-là, le 10. du Mois, il reçut une autre Dépêche des Etats Géneraux, qui lui mandoient que D. *Emanuel Francisco de Lirà*, Ambassadeur d'Espagne, avoit remis au Fiscal des Etats Géneraux, à la Haie, un Mémoire envoyé par le Comte de Monterei; pour avertir les mêmes Etats, qu'il seroit à propos d'envoyer sur les côtes de Hollande & de Zélande principalement, quelque Cavalerie pour empêcher que les Ennemis n'y fissent descente; Qu'ils avoient aussi appris du même Comte, qu'il s'assembloit des Troupes à Dunkerque, & qu'il y avoit toutes les apparences du monde, que les Ennemis vouloient faire une descente en Zélande, ou à l'Ecluse, ou près de la Brille; ce qui faisoit juger au Comte, qu'on feroit bien d'envoyer Ruiter, pour donner Bataille aux Ennemis, afin de rompre leur dessein. Les Etats Géneraux ayant lû le Mémoire du Gouverneur des Païs-Bas, l'envoyerent au Prince d'Orange, pour savoir son sentiment là-dessus. Ruiter reçut cette Lettre le 10. du Mois, & se trouva assez embarrassé, pour savoir auquel de ces deux Ordres il devoit avoir plus d'égard. Mais comme, après avoir fait réflexion sur les conjonctures, il jugea que les Vaisseaux des Indes ne couroient point de risque à Delfzyl; il se résolut d'aller jetter l'ancre devant le Texel, pour attendre de nouveaux ordres. On délibera dans les Etats Géneraux, sur ce qu'il seroit à propos de faire; & l'on conclut qu'il falloit écrire à Ruiter d'aller querir les Vaisseaux des Indes à Delfzyl, ce qu'il exécuta. Il y eut néanmoins de grandes contestations là-dessus, en Hollande, qu'on trouvera dans *Brand*. Cela arrivoit souvent, parce que personne n'osoit se charger de l'évenement; de peur de s'attirer des censures, & peutêtre quelque chose de pire.

Ruiter reçut encore quelque renfort, avec lequel il se rendit à l'Embs Occidental, d'où il entendoit le Canon des Evêques de Cologne, & de Munster devant Groningue. Il apprit là des Directeurs, que la Compagnie avoit envoyez à Delfzyl, pour avoir soin des Vaisseaux & des Marchandises des Indes, qu'ils avoient fait décharger une partie des Marchandises, & les avoient envoyées en Hollande, par les Canaux, avec une Escorte de quelques autres Barques. Comme les Matelots, qui étoient venus des Indes, furent à Delfzyl; il fut impossible, comme Ruiter luimême l'avoit expérimenté, il y avoit plusieurs années, de les retenir plus long-tems sur les Vaisseaux. On lui demanda deux-cents-trente-deux des siens, qu'il accorda; à condition, qu'on fit auparavant descendre les Vaisseaux de la Compagnie à l'embouchure de la Riviere, où ils passerent d'un Vaisseau en un autre, sans toucher terre.

La Flotte de Ruiter, & celle des Indes partirent en suite, pour le Texel. Le 20. d'Août, le Lieutenant Géneral reçut à 8. ou 9. lieuës au Nord du Vlie, des Lettres des Etats Géneraux, avec ordre de se rendre en son poste de Schoneveldt,

1672. veldt, pour observer de-là les mouvemens des Ennemis. On lui envoyoit aussi une Lettre des Ambassadeurs de Hollande en Angleterre, du 9. d'Août; où ils donnoient avis que le bruit étoit grand qu'un Regiment Anglois, commandé par le Duc de Monmouth, Fils naturel du Roi Charles, passoit la mer; pour faire quelque descente. Mais l'avis se trouva faux, car le Roi de France employa ses Troupes, pour servir uniquement à grossir son Armée de Terre, qui étoit diminuée, à cause des détachemens, qu'on avoit dû en faire. La Flotte de Ruiter eut le vent contraire, aussi bien que les Vaisseaux des Indes; mais ceux-ci entrerent depuis aux Ports.

Pour l'Armée Navale, elle alla au Poste de Schoneveldt, où elle jetta l'ancre; mais le 23. d'Août il s'éleva une terrible tempête, où la plûpart des Vaisseaux chasserent sur leurs ancres, ou les perdirent; & quoi qu'on eût le soin d'abaisser les mâts de Hune, & d'amener les Vergues; à peine pouvoit-on tenir, sur deux ancres; tant la mer étoit émuë. L'orage continua, toute la nuit suivante; mais le vent ayant un peu diminué, on retira plusieurs ancres de la mer. On ne raconte cela, que pour faire comprendre qu'un Amiral, tel que Ruiter, ne vivoit pas comme ceux, qui n'en avoient que le titre.

Le défaut de vivres incommodoit cependant la Flotte, & sur tout les Vaisseaux Zélandois; à cause que la Province manquoit d'argent, & qu'il s'y étoit excité de grandes séditions, parmi la populace; qui avoit déposé, de son autorité, les Magistrats, qu'elle croyoit opposez au Prince; de sorte que ses Magistrats ne pouvoient pas donner les ordres nécessaires, pour l'entretien des Vaisseaux Zélandois. En ce tems-là, le Lieutenant-Amiral Bankert alla à Middelbourg, où les Etats de la Province étoient assemblez; pour leur représenter, de bouche, les besoins des Vaisseaux de leur Province. Ruiter écrivit aussi aux Etats Géneraux, pour les prier d'envoyer des vivres, à tous ceux qui en manquoient; sans quoi plusieurs Vaisseaux seroient obligez de quitter le Pavillon, pour en aller chercher à terre. Il y en avoit plusieurs, où les Matelots étoient tombez malades, & qu'on avoit été obligé de renvoyer dans le païs. Comme l'air devenoit froid & humide, & que les nuits commençoient à être longues & fâcheuses pour des Matelots mal-vêtus, & qui n'avoient que de mauvaises couvertures, il fallut penser à les congédier avant l'Hiver.

Le 2. de Septembre, Ruiter reçut une Lettre des Etats Géneraux, par laquelle ils l'avertissoient que la Flotte Ennemie avoit paru, par le travers de Putten. On lui envoya, en même tems, une Résolution de leurs HH. PP. sur un avis qu'on leur avoit donné, que l'on avoit vu à la hauteur de Putten cent trente Vaisseaux Anglois; & on lui donna ordre d'observer bien le nombre des Ennemis, pour traverser leurs entreprises; & d'en donner incessamment avis, afin qu'on y mît ordre. On disoit encore, qu'on ordonneroit aussi au Commissaire *Knyf*, d'envoyer des Galiotes & d'autres Bâtimens legers, pour observer les mêmes Ennemis, & donner incessamment avis à leurs Hautes Puissances, de ce qu'il auroit appris.

Là-dessus Ruiter jugea qu'il faudroit, qu'il s'avançât lui-même au Nord, & qu'il détachât des Bâtimens légers, pour lui faire d'abord savoir ce qu'ils auroient découvert. Il trouva aussi à propos de quitter le poste de Schoneveldt, pour s'avancer près de la Meuse, & alla le 5. de Septembre près de Goerée. Il posta d'abord des gardes avancées, & envoya deux Frégates au Texel, 1672. pour escorter les Vaisseaux chargez de vivres, pour la Flotte; qui pourroient venir d'Amsterdam, ou du Nord. Le 6. du Mois, il reçut une Lettre des Etats de Zélande, par laquelle ils l'avertissoient qu'encore qu'il dût avoir l'œuil ouvert, sur ce qui pourroit arriver, du côté de la Zélande, ou du Cadsant; parce que le bruit couroit que les Anglois vouloient tâcher de s'en rendre maîtres; conformément au partage, que les Rois de France & d'Angleterre avoient fait; s'ils pouvoient se rendre maîtres des Provinces Unies.

Cependant Ruiter essuya une grande tempête, le 7. de Septembre. Elle dura trois jours, quoi qu'elle ne fût pas toûjours de la même violence; mais elle ne laissa pas d'endommager fort plusieurs Vaisseaux. Cependant on étoit fort embarrassé, touchant la Flotte Angloise, qu'on disoit être prête dans la Tamise, & sur le ravitaillement de celle de l'Etat; comme on le voit par les Résolutions de ce tems-là, qu'on pourra lire dans *Brand*, qui les rapporte.

Les tempêtes de la saison firent enfin, que les Etats Géneraux jugerent, qu'il étoit tems de faire rentrer la Flotte dans les Ports, & ce fut aussi le sentiment de Ruiter, qui le leur conseilla, le 17. de Septembre. Cela fut exécuté, le 20. du même Mois. Cependant on eut une chaude alarme, causée par deux Capres de Zélande, qui avoient paru en mer, avec sept prises, qu'ils avoient faites, & que l'on prit de loin, pour des Vaisseaux de Guerre Anglois. On eut encore de fausses alarmes, par ce qu'on rapportoit des Flottes Angloise & Françoise, auxquelles nous ne nous arrêterons point.

Ruiter étant revenu à Amsterdam, y fut très-bien reçu & chargé, par le Magistrat, du soin de défendre l'Y & l'Ile de Wal, dans la Ville. Il faut que l'on eût peur, que quelque Flotte Angloise n'entrât brusquement dans le Zuider-zé, & ne se vînt présenter devant Amsterdam, avec un vent d'Oüest, quand on s'y attendroit le moins. Cela n'étoit guère croyable; mais enfin il vaut mieux, dans un tems, tel qu'étoit celui-là, prendre trop de précautions, que trop peu.

On dit (1) que le Comte de *Schaftesbury* Grand Chancellier d'Angleterre, en parlant de cette Campagne, dit dans le Parlement; *qu'il falloit attribuer aux Orages & aux Tempêtes, comme à des Miracles, la conservation de la Flotte Hollandoise, venant des Indes Orientales, qui étoit entrée cette année dans les Ports de la République; & que ces mêmes miracles l'avoient garantie d'une descente.* Si cela est, ce Comte auroit fait allusion à ce qu'on a dit du retardement du réflux; mais comme je ne trouve pas, dans l'Histoire d'Angleterre, ce discours du Comte, je ne saurois dire, si le bruit, qui en courut en Hollande, fût vrai. Le Comte étoit autrement trop habile homme, pour mépriser Ruiter & sa conduite; qui avoit été admirée de tout le monde, tant Anglois, que François.

APRE'S avoir raconté ce qui arriva aux Pro- 1673.
vinces Unies, l'année MDCLXXII. qui fut presque fatale à la République; il faut passer à la suivante, où, si elle ne fut pas tirée de peine, elle eut au moins sujet d'esperer, qu'elle pourroit se remettre, dans peu de tems; parce que les François furent obligez tôt après d'abandonner ces Provinces.

(1) *Brand* en ce tems ci.

1673. Il arriva, à la fin de l'année précedente, & au commencement de celle-ci, un exemple de la Discipline Militaire, qui mérite que nous le racontions, en peu de mots. *Pain & Vin* Colonel, & Quartiermaître Géneral de l'Armée, duquel nous avons déja dit quelque chose, ayant abandonné le Poste de Nieuwerbruggen, eut ordre du Prince de Waldeck de commander à Bodegrave, dans l'absence du Comte de Konigsmark. Mais les François en étoient déja maîtres, de sorte qu'il fut obligé de se retirer, sans rien tenter. Il se rendit à Tergou, où les Etats de Hollande avoient envoyé huit-cens hommes, pour mettre la Ville en état d'arrêter l'Armée Ennemie; en cas que les François l'attaquassent. Le Colonel croyoit, qu'on pourroit tirer de Nieuwerbruggen les deux Régimens, qui y étoient, s'il y alloit avec trois guides, pour passer au travers des glaces & de l'inondation, avec trente Soldats d'escorte. Il s'adressa pour cela aux Magistrats de Tergou, à qui il demanda, s'il ne seroit pas mieux d'abandonner ce Poste, & d'employer ces Troupes à défendre cette Ville, en les plaçant aux dehors. On lui accorda ces guides, comme consentant à faire venir les deux Régimens; quoi que, dans la suite, les Magistrats niassent d'avoir consenti à abandonner ce Poste; encore que les Bourgmestres de Goude, de Lange & Vander Tocht, eussent été jusqu'à la Porte, pour attendre avec lui les guides, qu'on avoit été chercher, & eussent bu avec le Colonel dans un Cabaret, en les attendant. Mais depuis ils nierent qu'il y eût eu aucune déliberation, en forme, dans le Conseil de la Ville, sur la demande du Colonel. Il partit avec ses guides, & s'avança jusqu'à DrieBruggen & au Wiriken, d'où il envoya un de ses gens, avec son cachet, à ceux qui commandoient les deux Régimens; pour savoir s'ils se croyoient assez forts, pour défendre leur Poste, & pour leur dire, que s'ils jugeoient ne pouvoir pas de faire leur retraite. Là-dessus, ils sortirent de ce Poste & lui vinrent au devant, pour lui dire qu'ils étoient demeurez deux jours sans pain, & que cent hommes avoient déserté, pour ne pas en manquer. Là-dessus, il leur donna ordre de détruire tout ce qui pourroit servir aux Ennemis, & de se rendre à Tergou, avec leurs Troupes. Ces deux Régimens obéïrent, & furent reçus dans Tergou, comme un secours. On censura d'abord la conduite de Pain & Vin, qui se défendit, en disant qu'il s'étoit conduit ainsi, dans la vuë de rendre un bon service à la Ville de Tergou; en y faisant entrer ces Troupes, plûtôt que de les laisser en un lieu, coupé par les François.

Là-dessus le Fiscal de l'Armée le cita, par ordre du Prince d'Orange, au Conseil de Guerre, composé du Velt-Maréchal Wurts, Président, de trois Colonels & d'un Major. Pain & Vin demanda d'abord une Attestation, aux Magistrats de Tergou, qu'il n'avoit rien fait que de leur consentement. Ces Magistrats, qui avoient sans doute sû que le Prince étoit choqué, qu'ils se fussent hazardez de donner des ordres aux Troupes de l'Etat; sans s'adresser à lui, qui étoit leur Capitaine Géneral; penserent plûtôt à appaiser le Prince, qui pourroit les mettre hors du Conseil, comme il l'avoit fait en plusieurs autres Villes; qu'à interceder pour ce Colonel. Ils soûtinrent qu'ils n'avoient point déliberé, sur la demande qu'il leur avoit faite, & le Marquis de Thoüars, qui commandoit la Garnison de Tergou, donna une attestation conforme à cela.

Il y avoit là deux fautes, dont l'une & l'autre choquoient le Prince d'Orange; l'une étoit de s'être hazardé à faire quitter un Poste, de son chef, sans le consulter; & l'autre d'avoir voulu se couvrir de l'autorité d'un Magistrat particulier, qui n'avoit aucun droit de donner de semblables ordres, sans communiquer la chose au Généralissime. En effet si châque Ville d'entre celles, qui avoient voix aux Etats, eût entrepris de donner des ordres à l'Armée, sans le consentement du Prince, il en pouvoit arriver beaucoup de mal. C'auroit encore été pire, si des Officiers subalternes eussent pris la liberté d'abandonner, ou de faire abandonner des Postes de conséquence, à l'insû du Géneral. 1673.

Le Conseil de Guerre, tenu à Alphen, déclara d'abord le coupable déchu de toutes ses Charges, le condamna à une prison perpetuelle, confisqua tous ses biens au profit de l'Etat, & débouta l'Avocat Fiscal de ses autres Demandes & Conclusions. Au reste il ne jugea de la sorte, que supposé, que S. A. le Prince d'Orange l'approuvât.

Ce Prince trouva cette sentence trop douce, & ordonna une révision du Procès. On fit cette revision, mais on n'ajoûta à la premiere sentence, sinon que le coupable seroit mené au lieu, où l'on exécute la Justice, & que là l'Exécuteur lui passeroit l'épée par dessus la tête. Mais le Prince trouva encore cette sentence trop douce, quoi que Wurts refusât de prononcer une sentence de mort, & dît *qu'il ne vouloit pas ressusciter Pilate, en répandant le sang innocent.* S. A. fit nommer des Juges choisis du Haut Conseil, de la Cour de Hollande & de celle de Brabant, qui condamnerent Pain & Vin à perdre la tête, & leur Arrêt fut exécuté. Le Prince lui auroit pû faire grace, s'il n'eût craint qu'à cause de sa jeunesse, on ne prît la liberté de faire & de souffrir des choses, qu'il jugeoit être contraires au bien de l'Etat.

Pendant cet Hiver, la Suede recommença à proposer sa Médiation, pour raccommoder les Puissances qui étoient en guerre, les unes avec les autres. Il leur étoit facile de dire mille bonnes choses, au desavantage de la Guerre, & à l'avantage de la Paix. On avoit déja assez marqué, parmi les Ennemis de la France, qu'on pourroit accepter Cologne, pour commencer à traiter de la Paix. Mais la France & l'Angleterre, qui suivoit les mouvemens que cette Alliée lui donnoit, aimoient mieux que le Congrès se tint à Aix la Chapelle, sous prétexte qu'il y avoit dans Cologne le Régiment Imperial de *Grana*; qui étoit maître d'une des Portes de la Ville, & qui avoit, disoit-on, écrit qu'il pourroit introduire par-là deux mille Chevaux, si on le trouvoit à propos. Cela, vrai ou faux, fit que les Etats Géneraux consentirent à transporter le Congrès à Aix la Chapelle. Mais les Freres Furstemberg, entierement dévouëz à la France, firent en sorte qu'elle acceptât Cologne, & le Roi d'Angleterre y acquiesça. Les Etats nommerent *Beverning*, d'*Odyk*, de *Haaren* & *Ysbrandt*, pour écouter les propositions, qu'on leur pourroit faire.

Les Médiateurs venus de Suede, proposerent d'abord une suspension d'armes, sans laquelle il n'étoit guère possible d'entrer sérieusement dans la Négotiation de la Paix; à cause des incidens, qui pouvoient arriver entre les Armées, ou entre les Détachemens qu'elles pouvoient faire, & qui étoient capables de faire rejetter des propositions, dont on seroit convenu. Cependant le Roi de Suede écrivit encore depuis une Lettre fort pathetique là-dessus au Roi de France, qui n'y eut aucun égard. *Sparr* & *Ehrenteen*, Ambas-

sa-

1673. sadeurs de Suede, présenterent le (1) 6. de Janvier de cette année, aux Etats Géneraux, un Mémoire; où ils exposerent la nécessité de faire la Paix, entre les Puissances, qui étoient en guerre, & les soins que leur Roi s'étoit donnez, pour y porter le Roi d'Angleterre; en lui offrant sa médiation, entre lui & les EE. GG. qu'il avoit acceptée. Là-dessus on leur donna des Commissaires, pour conférer avec eux. (2) Le 12. du même Mois, ces Ambassadeurs présenterent un autre Ecrit, où ils se plaignirent, de ce qu'on leur avoit trop fait perdre de tems, en Angleterre; quoi que le Roi les eût très-bien reçus, qu'il fût très-disposé à la Paix, & qu'il eût accepté la Médiation du Roi leur Maître. Ils assurerent aussi, que le Roi de France étoit dans la même disposition, & prêt à accepter l'intervention de leur Roi. Ils ajoûterent plusieurs raisons, pour porter les Etats à profiter de cette occasion; en leur montrant les suites dangereuses, que pouvoit avoir la continuation de la Guerre. Comme ils ne disoient rien, qui ne vienne d'abord dans l'esprit à ceux, qui ont quelque connoissance de ces sortes de choses; on ne rapportera pas, en détail, ce qu'ils représenterent.

Ils avoient proposé la Ville de Dunkerque, pour le lieu, où les Conférences se pourroient faire, & une suspension d'Armes; mais les Etats Géneraux opinerent le lendemain 13. de Janvier, de n'accepter ni l'un, ni l'autre. Les Ministres de leurs Alliez, de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & de l'Electeur de Brandebourg; avec qui l'on s'étoit déja entretenu là-dessus; étoient du même sentiment. On trouva donc à propos d'envoyer, par *de Heyde*, Agent de la République, un Ecrit aux Ambassadeurs Suedois, dont le sens étoit „ que leurs HH. PP. avoient résolu de n'accepter point Dunkerque, pour y traiter de la „ Paix, & de rejetter une suspension d'armes. „ Les Ambassadeurs de Suede, après bien des Mémoires présentez aux Etats, parlerent de choisir Cologne, pour y tenir le Congrès. On ne convint pas encore de ces Propositions, auxquelles on ne s'arrêtera point. Il n'étoit pas fort étrange, dans la défiance, où l'on étoit à l'égard de la France, qui tenoit encore trois Provinces aux Etats, que l'on ne convînt de rien; puis qu'elle étoit encore trop puissante, pour faire des offres raisonnables. L'Angleterre ne commença à s'appercevoir, ou au moins à témoigner qu'elle ne goûtoit nullement le dessein du Roi de France, de ruïner entierement la République des Provinces Unies; qu'à la fin de cette année, où nous en parlerons. Les Alliez des Etats en Allemagne n'avoient encore rien fait, qui pût faire craindre à la France, qu'il se pourroit bien faire, qu'elle ne sortiroit pas desormais si glorieusement de cette guerre, qu'elle l'avoit commencée. Ils se plaignoient, (3) entre autres choses, que l'Electeur de Brandebourg ne les avoit pas secourus, avec assez de vigueur; comme il l'auroit pû faire, s'il avoit voulu employer ses forces, pour contraindre les François de sortir des Provinces, dont ils s'étoient emparez; ce qui faisoit qu'ils ne se hâtoient point de lui faire compter l'argent, qu'ils lui avoient promis. L'Electeur au contraire disoit, pour s'excuser „ que „ lors qu'il avoit fait avec eux le Traité, dont „ on a parlé ci-dessus; les Etats étoient encore „ maîtres de toutes les Places sur le Bas-Rhin, „ & sur l'Yssel, & lui avoient promis que, dès „ qu'il seroit en Westfalie, avec vingt-quatre- „ mille hommes, ils lui payeroient le subside „ promis, & feroient en sorte que les Ducs de „ Zell & de Wolfembuttel entrassent dans le mê- „ me Traité: Que cependant ils avoient perdu „ leurs Places Frontieres & trois de leurs Pro- „ vinces, & n'avoient pas non plus traité avec le „ Roi de Danemark, ni avec le Duc de Brunswik. Les Hollandois croyoient, que la rapidité des conquêtes de la France étoit une occasion de mettre le tout, pour le tout; parce que si Louïs XIV. demeuroit maître de trois Provinces, il envahiroit enfin indubitablement ce qu'il n'avoit pas encore. Plus le danger étoit grand, plus les secours des voisins devoient être prompts. L'Electeur répliquoit à cela „ que si l'on étoit a- „ lors allé en Westfalie, avec une Armée trop „ petite, cela n'auroit de rien servi à la Répu- „ blique; ni n'auroit pas non plus été suffisant, „ pour repousser l'Ennemi; & que s'il n'y étoit „ pas allé, avec une Armée plus considerable, ce „ n'avoit pas été pour n'avoir pas assez de Soldats, „ ou parce qu'il les épargnoit. *Pufendorf* ne prête pas de meilleures raisons à l'Electeur; faute, comme je crois, d'en avoir. Le danger, où se seroit trouvée la Westfalie, si le Roi de France fût demeuré maître tranquille des PP. UU. regardoit tout le voisinage, & peutêtre même les Provinces les plus éloignées de l'Empire; qui auroient enfin été contraintes de subir ce joug, aussi bien que les Provinces Unies. Il valoit bien autant introduire l'Electeur avoüant qu'il avoit eu peur, que les François ne soumissent ses Etats, ou, pour le moins, ne les missent sous contribution. 1673.

L'Historien ajoûte encore „ que la marche des „ Troupes Imperiales, & des siennes, vers le „ haut Rhin, n'avoit pas laissé d'y avoir attiré „ une partie de l'Armée de France; Que tous les „ desseins, dans la guerre, ne réüssissoient pas éga- „ lement; Qu'il se pourroit faire aussi, que le „ Roi de France tournât ses armes, contre l'Al- „ lemagne, & qu'alors on en donneroit toute la „ faute à l'Empereur & à lui. Ces raisons étoient apparentes, mais on ne sortiroit d'aucun danger, si l'on ne vouloit rien hazarder. Il faut courir au plus pressé, après quoi on a le loisir de faire ce qui peut être differé.

Néanmoins on doit tomber d'accord que l'Electeur, comme dit son Historien, avoit obligé la France d'avoir les yeux attachez sur la conduite de ce Prince. Il se put faire encore, que l'Evêque de Munster, craignant que les Troupes Brandebourgeoises n'entrassent sur ses Terres, avoit affoibli la Garnison de Couverde, ce qui avoit été cause que les Hollandois l'avoient pû prendre, avec beaucoup plus de facilité.

Le même Historien dit, que l'Electeur avoit sujet de se dégoûter de les secourir, en entrant en Westfalie; parce qu'il n'avoit trouvé aucun moyen de faire subsister son Armée, en ce Païs-là: comme il l'avoit éprouvé, au commencement de cette année. Peu de tems auparavant, l'Evêque de Munster étoit venu dans le Comté de la Mark; & après y avoir occupé quelques petites places, il avoit mis le Païs sous contribution. Mais au retour de l'Electeur, il les pilla, & les abandonna. Ce Prince vouloit donner quelque repos à ses Soldats, & faire de nouvelles levées, pour rendre ses Regimens complets; ce qui l'obligea de leur donner des quartiers en ses propres Terres; au lieu que celles de l'Empereur hivernerent sur les Terres de l'Evêque de Paderborn. Cependant deux Compagnies de Cavalerie à la sol- de

(1) Voyez le Recueuil de Doornik T. II. p. 2. & suiv.
(2) La même n. 4. & suiv.
(3) Pufendorf Liv. XI. n. 81. & suiv.

1673. de de l'Evêque de Cologne, furent taillées en piéces, par un Officier des Troupes de Brandebourg, nommé *Eller*, qui leur ôta leurs Etendarts. Celles de Munster furent aussi plus d'une fois batues par Spaan, & cent-cinquante François passez au fil de l'Épée, dans *Hairinghuys*. Alors Turenne, qui observoit l'Electeur, descendit, de l'autre côté de la Riviere du Rhin, jusqu'à Wesel, pour s'opposer à ce qu'il pourroit entreprendre. Là il fit venir toutes les Troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Duché de Clêves, & reçut encore quelques détachemens du Prince de Condé & du Duc de Duras; avec lesquels il se rendit à Unna, où il y avoit le Colonel *Bomstrof*, avec quelque peu de Dragons & de Païsans, mais sans Artillerie. Cet Officier s'étant défendu, autant qu'il le put faire, se rendit, après que la Ville eut été presque réduite en cendres, par les boulets rouges, que l'Ennemi y avoit jettez. Montecuculi ayant laissé ses Troupes en Westfalie, s'en alla à Vienne; où il représenta qu'il auroit pu beaucoup plus nuire à l'ennemi, s'il avoit eu des ordres pour cela; mais que *Lobcowits*, qui étoit alors premier Ministre de l'Empereur, lui avoit toûjours défendu de hazarder quoi que ce fût; ce qui l'avoit empêché de rien entreprendre sur l'Ennemi. Cela étoit vrai, mais on ne savoit pas que l'Empereur avoit un Traité secret, avec la France; par lequel il ne pouvoit rien entreprendre cette année, contre elle; comme on l'a déja dit.

Cependant l'Electeur avoit averti les Etats Géneraux, qu'après avoir contraint les François de se retirer dans la Province d'Utrecht, il faudroit faire une diversion, qui empêchât que toutes leurs forces ne tombassent sur ses bras. En effet les François étoient extrémement lassez de la Campagne de l'année précedente, & l'hiver les avoit extraordinairement fatiguez. Le Prince *Jean George d'Anhalt* avoit là-dessus persuadé à l'Electeur d'attaquer les François, & attiré dans son sentiment *Bournonville*; qui commandoit dans l'absence de Montecuculi, les Troupes Imperiales, qui hivernoient autour de Paderborn. L'Empereur lui avoit envoyé des ordres d'agir, contre les François; parce que le Traité, qu'il avoit fait avec leur Roi, n'avoit été que pour un an. L'Armée ayant été assemblée, Bournonville représenta qu'on n'avoit pas accoûtumé de hazarder un Combat, que lors que l'on y est contraint; ou que l'on a une esperance bien fondée de remporter la victoire; ou qu'on veut faire voir sa bravoure; & qu'il ne voyoit rien de semblable, mais qu'il avoit ordre de suivre les ordres de l'Electeur.

On tint là-dessus un Conseil de Guerre, auquel assista le vieux *Duc de Lorraine*, *Caprara* & *Keiserstein* Géneraux de l'Empereur; qui furent d'avis de donner la bataille aux François. On marqua un lieu, dans lequel l'Armée devoit se rendre pendant la nuit, pour marcher de-là à l'Ennemi. Mais l'Electeur fut détourné de ce dessein, par *Pelnitz*, & les Comtes de *Dhona* & d'*Espence*; qui l'en dissuaderent, en lui faisant l'éloge du Vicomte de Turenne, qui ne hazarderoit jamais une bataille, s'il ne se sentoit pas plus fort qu'eux. Ils représentoient que ce seroit tout hazarder, que de donner une bataille, & d'exposer les Etats de l'Electeur aux François, s'ils avoient le dessus; qu'au contraire les François, s'ils avoient le dessous, ne hazarderoient rien. Ces discours empêcherent l'Electeur d'attaquer les François, le lendemain; & Turenne, sans doute averti de cela, par quelque Pensionaire de France en cette Cour, se retira en un lieu, où l'on ne pouvoit pas le contraindre de se battre malgré lui. Ce fut en 1673. vain que l'Electeur s'approcha, avec son Armée, en ordre de bataille, du poste de Turenne, pour le défier & l'attirer à un combat. Il ne branla point, jusqu'à ce que le froid l'eût contraint d'envoyer ses Troupes en Quartier d'Hiver. (1) *Pufendorf* dit, que les Imperiaux n'étoient pas mieux disposez à se battre, que les François. On renvoya là-dessus les Troupes Imperiales & Brandebourgeoises, en Quartier d'Hiver; on laissa néanmoins, dans le voisinage, cinq mille Chevaux, pour inquieter, autant qu'il seroit possible, celles de la France, & on leur fit même passer le Weser. Les Brandebourgeoises eurent des quartiers sur les Terres de l'Electeur, & les Imperiaux en prirent dans l'Evêché d'Hildesheim. Cependant l'Evêque de Munster, plus propre à faire la guerre, qu'à s'aquiter des devoirs d'un bon Evêque; comme c'est assez l'usage du haut Clergé, en Allemagne; se saisit de plusieurs petites places, sans défense; mais il essaya en vain de s'emparer de Bilefeld.

L'Electeur, après plusieurs déliberations, fit la Paix avec la France, & conseilla même aux Etats Géneraux, de faire une Trêve avec elle; quoi que l'Empereur l'exhortât à continuer à faire la guerre.

Ce Prince pressa même, au Mois de Fevrier, les Etats Géneraux de se rendre aux sollicitations des Suedois, Pensionaires de la France, qui leur avoient conseillé la Trêve; sans doute, parce que lui-même étoit disposé de faire non seulement la Trêve, mais encore la Paix, avec la France; comme il la fit bien-tôt après. Il fit représenter aux Etats, „ qu'encore qu'il pût être avantageux „ de négotier la Paix, les armes à la main, quand „ on peut esperer de remporter quelque avantage „ sur l'ennemi; il falloit tâcher d'obtenir la paix, „ quand on n'avoit pas sujet de se flatter de contraindre son Ennemi d'accepter une paix, quoi „ que desavantageuse; Que, pour lui, ses efforts „ ne lui avoient point réüssi; puis que l'Ennemi „ étoit entré, plus avant en ses terres, qu'il n'auroit crû; & s'étoit rendu maître de presque „ tout le Comté de la Mark: Que les efforts „ des Etats n'avoient eu, pour la plûpart, aucun „ bon succès, ou même leur avoient nui: Que „ le Roi de France étoit superieur en argent, & „ en vivres, en places fortes, en rivieres, pour „ voiturer ce dont il avoit besoin, & pour la „ communication des rivieres, & en tout ce qui „ étoit nécessaire pour faire la guerre; Qu'il étoit même beaucoup plus favorisé, par les Princes d'Allemagne, que l'Electeur: Que ce dernier voyoit son armée fort fatiguée, par le chemin qu'elle avoit fait, & fort diminuée, faute d'être payée; ce qui empêcheroit que ses Troupes „ ne fussent en état de servir au Printems suivant, „ & qu'elles ne fussent pas même en état de garder les places fortes; tant s'en falloit qu'elles „ pussent repousser les courses des ennemis, & „ reprendre ce qu'on avoit perdu: Que les Etats, qui étoient engagez à le soûtenir, étoient „ assez empêchez à se défendre eux-mêmes; qu'ils „ demandoient même qu'on leur envoyât du secours, pour défendre l'Embs, & la Frise: Que „ l'Empereur lui-même avoit eu trop d'égard aux „ Terres des Ecclesiastiques, & n'avoit pas voulu rompre ouvertement avec la France: Que „ d'ailleurs il étoit inquiet lui-même, à cause de „ l'état chancelant, dans lequel étoit leur Républi- „ que;

(1) Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 82.

1673. „ que; auquel on ne pouvoit pas beaucoup se fier, „ quand même elle n'auroit pas de si puissans ennemis: Qu'il loüoit le zèle du Prince d'Orange, & „ d'autres bons Citoyens, mais qu'ils avoient encore des ennemis cachez; qui avoient du pouvoir, par eux-mêmes, ou par leurs amis: Que „ par l'adresse de ces gens, la République s'étoit „ trouvée hors d'état, de payer des subsides, ni au „ Roi de Danemark, ni à la Maison de Lunebourg, pour la secourir; & qu'au commencement ils l'avoient lui-même si mal payé du secours, qu'il leur donnoit: Que si les François pénetroient jusqu'à la Haie, les Hollandois feroient la Paix, tout d'un coup, avec eux: „ Qu'il étoit donc nécessaire que l'Electeur fît „ incessamment la Paix, ou au moins une Trêve; avant que les Suedois & les Polonois lui „ causassent du desordre, dans les Terres qu'il avoit dans la haute Saxe & dans la Prusse: Qu'il „ ne pouvoit pas s'attendre aux résolutions de la „ Diéte de Ratisbone, qui étoient trop tardives, „ & lui causoit plus de mal, que de bien.

Mais les Etats Géneraux ne s'accommodoient nullement d'une Trêve, qui arrêteroit tous leurs préparatifs, tant par mer, que par terre, & qui les exposeroit à être envahis par leurs Ennemis. Ils promirent qu'ils garderoient fidelement ce qu'ils avoient promis, par les Traitez, & dirent que si leurs Alliez ne le faisoient pas, ils auroient sujet de se plaindre de leur malheur, mais qu'ils ne payeroient plus de subsides. Ils furent d'autant plus confirmez, dans leur sentiment, comme le dit *Pufendorf*, que l'Empereur avoit refusé la Trêve, & que les François avoient pris Ham, & Soust en Westfalie; pendant que l'Electeur avoit envoyé ses Troupes en Quartier d'Hiver, & s'étoit retiré à Minden, ce qui étoit abandonner la Westfalie à la France. Aussi disoit-on alors, que quelques-uns des Ministres de ce Prince prenoient de l'argent de la France. Il fit encore représenter toute sa conduite aux Etats, qui n'avoient pas sujets d'être contens de propositions, qui ne serviroient qu'à affermir Louïs XIV. dans la possession des Provinces, qu'il leur avoit envahies, & à lui donner le tems de prendre le reste.

L'Electeur ne se paya pas de ces raisons, & fut néanmoins encore plus pressé, par les Troupes Françoises, qui ne se contenterent pas de prendre des quartiers, dans le Païs de la Mark, mais passerent encore le Weser, & lui prirent quelques Places, où elles vêcurent à discretion, & *se refirent*, dit un celèbre Historien (1) François, *parfaitement de leurs fatigues passées*; ce qui fit *que l'Electeur demanda quartier. Il obtint une Trêve, & la Neutralité, au Mois de Mai, qu'il ne tarda guère à rompre.* Ceux qui voudront savoir les raisons que l'on apporta, pour & contre cet accommodement avec l'Electeur, les pourront trouver dans (2) *Pufendorf.*

Nous ne nous arrêterons pas aux préparatifs, que l'on fit dans les Provinces, pour la Guerre, tant par Terre, que par Mer; & aux moyens, que l'on employa pour trouver l'argent nécessaire, pour cela. On le trouvera dans le Recueuil, cité en marge. S'il falloit s'arrêter à cela, cette Histoire seroit devenue trop longue & trop ennuyeuse; sur tout s'il falloit y ajoûter ce qui arriva en châque Province.

Pour venir à ce qui se passa par terre, apres que les EE. GG. eurent refusé la Trêve, que les Suedois avoient proposée, comme étant plus avantageuse à la France, qu'aux Provinces Unies; 1673. le Prince de Condé fut renvoyé à Utrecht, (3) & il y fit son entrée le 1. de Mai, avec son Fils le Duc d'Anguien. Il avoit fait quelque partie de son chemin, dans un Yacht de la Province, & mit pied à terre à une des Portes de la Ville; où il entra en Carosse, avec son Fils, le Duc de Luxembourg, & le Comte de Seaux. A la Porte *Stouppa*, Gouverneur de la Ville, lui en offrit les Clefs, en un sac de Velours, sur un Bassin d'Argent, pour marquer que le Prince y avoit toute l'autorité; après quoi il les rendit à Stouppa, comme Gouverneur particulier de la Ville.

On y fit la révision des Troupes, qui étoient dans la Province, & de celles qu'on y fit venir des autres Provinces. Il y avoit huit-mille hommes dans Utrecht, & les autres Troupes étoient postées dans le voisinage. Il y avoit quatre Régimens d'Infanterie à Amerong, deux à Amersfoort, deux à Nykerk, un à Wyk-te-Deurstede, mille Cavaliers à Hoeflaken près d'Amersfoort, & d'autres encore ailleurs. On fit incessamment jetter des Ponts sur quelques Rivieres & Canaux, pour conduire plus promptement l'Armée, où on la vouloit conduire. Le Prince de Condé, dès son arrivée, fit venir le Gouverneur de Wourde, avec une forte escorte, & comme il lui demanda diverses choses, touchant la maniere de conduire l'Armée en Hollande; cet Officier lui dit qu'il n'étoit pas possible d'attaquer, avec avantage, cette Province, de ce côté-là. On tint en suite Conseil de Guerre, où il fut conclu, que puis qu'on ne pouvoit pas entrer dans la Hollande, par les lieux, qui étoient coupez, par trop de Canaux, & munis de Forts bien gardez, on envervoit quelcun, du côté de Narde; pour prendre connoissance du terrein. Le 25. de Mai, le Prince lui-même y marcha, avec un détachement de Cavalerie, & plusieurs Officiers. Il fut salué de douze volées de Canon, par le Commandant de Narde, & s'étant un peu avancé, du côté de Muide, il put voir la Ville d'Amsterdam, de loin. Il n'étoit pas possible d'entreprendre de rien faire contre cette Ville, avant que d'être maître de Muide. Mais il ne la pouvoit pas attaquer, sans se rendre maître de Nieuwersluys, qui est sur le Vecht, bras du bas Rhin, qui se décharge dans le Zuider-zé, tout près de Muide.

Le Prince d'Orange, craignant que les François ne se rendissent maîtres de ce poste, y envoya le Colonel *Stockheim*, avec seize-cens Fantassins & mille Pionniers, pour fortifier incessamment cet endroit. Cependant les François, au nombre de cent-cinquante hommes, s'étoient avancez, pour s'en saisir; mais ayant vû que la partie n'étoit pas égale, ils se retirerent. Stockheim y fit un Fort, en deux jours, qu'on ne pourroit pas forcer facilement; & pour rendre la chose encore plus difficile, on mit là, sur la Riviere, onze Barques, chargées d'Artillerie; pour en écarter ceux, qui oseroient se présenter là. On dit que le Prince de Condé dit là-dessus, que le Prince d'Orange avoit fait un coup de maître, & qu'on pouvoit tout attendre d'un jeune homme, capable à son âge de prévoir ce qui pourroit arriver.

Cependant le Géneral François ne se rebuta pas, pour cela. Il envoya son Fils & le Duc de Luxembourg à Narde, avec quelques Troupes, qui venoient de Gueldre; dans le dessein d'attaquer Muide, sans se mettre en peine du Fort,

Tt 3

(1) Le *P. Daniel* en son Histoire abregée de Louïs XIV.
(2) Lib. XI. n. 88. & suiv.

(3) Recueuil de Doornick P. II. p. 262.

1673. Fort, dont on vient de parler. Le plus grand obstacle, qui se présentoit à lui, étoit l'inondation du terrein. Il y voulut remedier, en faisant une digue au travers du Vecht, pour faire décharger l'eau dans le Zuider-zé, au bord duquel il se proposoit de faire une Ecluse, qui fermée empêcheroit qu'une haute marée ne vînt inonder le voisinage, & qui déchargeroit le païs d'eau, dans les basses marées. Mais l'ouverture qu'ils avoient fait à la Riviere de Leck, inonda une partie de la Province d'Utrecht, & les Hollandois, par une autre Ecluse, jettoient plus d'eau sur le Païs, que les François n'en pouvoient faire écouler dans la Mer. On vit bien alors, qu'il n'étoit pas facile de se garantir contre l'eau, dans un Païs-plat, & plein d'Ecluses, dont les Habitans savoient parfaitement bien se servir. Aussi les François, qui appelloient la Hollande, *le Païs des Canards*, se trouverent-ils bien-tôt si embarrassez, qu'il fallut abandonner leurs conquêtes inondées. Ils s'avancerent néanmoins alors à une petite hauteur, qu'on appelle *la Montagne de Muide.* Mais comme ils étoient occupez à s'avancer, vers cette Ville; on envoya d'Amsterdam quelques Bâtimens chargez de gros Canon, qui foudroyerent les ouvrages des François, en maniere qu'il fallut qu'ils les abandonnassent.

On dit, qu'en ce tems-ci, les Catholiques Romains de Gueldre demanderent, avec beaucoup d'instances, au Prince de Condé les Eglises publiques des Réformez; & qu'il leur répondit sagement, „ que, si le Roi devenoit maître de toutes les Provinces, ils auroient assez d'Eglises; „ mais que s'il étoit obligé de les abandonner, la „ grace, qu'ils demandoient, leur seroit inutile „ & même nuisible. A quoi il ajoûta, qu'il n'a„ voit point d'ordre là-dessus, & qu'il ne vouloit „ pas décider, de lui-même, une chose de cette „ nature. En effet cela n'auroit fait qu'irriter les Protestans, qui l'étoient déja assez; & il peut bien être que le Prince sentoit déja la difficulté, & peutêtre encore l'impossibilité de se rendre maître de la Hollande; sans laquelle, la France ne pouvoit nullement garder le reste.

Il résolut au moins de la quitter, & bien-tôt après il eut ordre de se rendre dans les Païs-Bas Espagnols. Il assembla un petit corps d'Armée, près de Grave, & s'avança vers la Mairie de Bois-le-Duc. Mais les environs de la Place étant inondez, il se trouva hors d'état d'entreprendre rien contre elle.

Le Roi de France avoit un autre dessein, qui lui réüssit. Il partit de Versailles, le 1. de Mai, avec la Reine & la Cour, comme s'il n'eût eu d'autre vuë, que de faire voir à la Reine les conquêtes, qu'il avoit faites sur les Espagnols, en ce Païs-là; & alla droit à l'Ile, d'où il se rendit à Courtrai, qui étoit le rendez-vous de l'Armée, & vint camper environ à une demi-heure de Gand, entre la Lis & le Canal de Bruges. On eut peur pour ces deux Places, & encore plus pour le Sas de Gand, & pour Hulst Places Hollandoises; & l'on assure, que De Louvois avoit un dessein sur le Fort St. Antoine, près du Sas, où commandoit *Robert du Cerceau*, Capitaine François au service des Etats; en lui envoyant un nommé de Launai, qui lui promit la Lieutenance de Roi dans le Sas, de l'emploi dans l'Armée de France, & trois-mille Pistoles, dont on lui mit mille sur la Table; à condition qu'il remettroit le Fort, qu'il commandoit, au Roi, & qu'il aideroit à surprendre le Sas. Loin d'accepter ces offres, il en avertit le Prince d'Orange & Wurts, qui étoit alors en Zélande, & qui envoya du renfort dans la Place. On dit que Du Cerceau n'eut aucune recompense des Etats, pour sa fidelité, ce qu'on peut attribuer à la dépense excessive, que l'Etat étoit alors obligé de faire. Mais on auroit pû lui donner un meilleur poste. 1673.

Si le Roi eût pû se rendre maître du Sas, il auroit pû par-là faire tomber Hulst entre ses mains, & aider les Anglois à faire une descente en Zélande de ce côté-là. Mais il tourna du côté de Brusselles, comme s'il vouloit attaquer cette Place. Il fit même saisir les avenues, comme pour empêcher qu'il n'y entrât aucunes Troupes. La guerre n'étant pas encore déclarée entre la France & l'Espagne; ce mouvement & les autres, qui le suivirent, n'aboutirent qu'à cacher le véritable dessein, que la France avoit formé sur Mastricht, & à obliger, en attendant, le Comte de Monterei, de retirer les Troupes Espagnoles, qu'il avoit jointes à celles des Etats Généraux.

Le Roi de France marcha de-là, du côté de la Kempigne, d'où il envoya trois-mille Chevaux, sous la conduite du Comte de Lorges, pour soûtenir le Comte de Montal; qui avoit ordre d'investir Mastricht, avec les Garnisons de Maseik & de Tongres. L'Armée Royale, qui étoit de quarante-deux-mille hommes, s'y rendit le 10. de Juin. La Place avoit été autrefois fort bien fortifiée, par les soins de Frideric Henri, Prince d'Orange; mais elle avoit été assez négligée, pendant la Régence des Freres De Witt, & en suite sous celle du Prince d'Orange; qui avoit eu trop d'affaires d'ailleurs, pour penser à mettre cette Place hors de danger. Les Finances de l'Etat étoient encore trop épuisées, par la guerre, pour y pourvoir, comme il auroit fallu. La Garnison n'étoit que de quatre-mille hommes de pied, & de huit, ou neuf-cens Chevaux. On ne trouve pas de nom d'Ingenieur, envoyé pour avoir soin des fortifications & pour la défendre. Il semble que le Prince d'Orange, contre l'usage de ses Prédecesseurs, n'avoit pas eu grand soin de se pourvoir de gens de cette sorte; puis que la République n'en eut aucun, qui ait fait parler de lui, jusqu'au fameux *Koehoorn*; dont la capacité fut d'un très-grand usage à l'Etat, dans la derniere guerre. Il y eut néanmoins quelques Officiers de marque, qui se jetterent dans la Place, comme le Prince *de Salms*, le Marquis de *Morbek*, & le Comte de *Tilly*; qui en étoit Gouverneur, lors qu'il mourut. Le dernier, avant que la France attaquât la Place, avoit été le Rhingrave, qui mourut, avant que Louïs XIV. assiégeât la Place. Il n'y en avoit point, en ce tems-là, mais le Comte de Monterei avoit indiqué au Prince d'Orange le Colonel *Farjaux*, Baron de Maude, dont on dit du bien & du mal. Il se jetta dans la Place, avec divers Volontaires.

Dès que le Roi de France fut arrivé devant la place, avec une Armée de cinquante-mille hommes, selon le P. *Daniel*, on fit trois attaques, dont la plus considerable fut à la Porte de Tongres, qui étoit l'endroit le plus foible de la Place. La seconde fut commandée par le Comte de Montal, qui canonnoit ceux qui auroient voulu entrer, ou sortir, par cette Porte; & la troisiéme du côté de Wyck. Il y avoit encore deux batteries, d'où l'on tiroit sur la Ville, pour incommoder d'autant plus les Assiégez.

On ouvrit la tranchée le 17. de Juin, & dès que les Assiégez en furent avertis, comme le dit l'Historien, qu'on a cité, ils firent une sortie sur les travailleurs; mais ils furent bien-tôt repoussez. La plus violente attaque fut celle du 20. du Mois.

Elle

1673. Elle se fit en trois lieux à la fois, & si les François attaquerent, avec beaucoup de vigueur, ils furent reçus par les Assiégez, avec bien de la fermeté. Mais nous ne nous arrêterons pas à la description de ce siege. Les attaques furent si vives, que la place se rendit, le quatorziéme jour de tranchée ouverte. Elle coûta au Roi de France trois-mille hommes, & la Garnison Hollandoise fut réduite au quart. Les Ecclesiastiques & le Peuple voulurent, que l'on se rendit, aussi bien que la Garnison; & quoi que dit le Gouverneur, il étoit tems de se rendre, vû sa diminution. On publia alors une Lettre du Roi, adressée au Gouverneur du Quenoi, où il lui disoit „ que les Hollandois ayant refusé, pendant l'hiver passé, toutes les propositions, qui leur avoient été faites, d'entrer en négotiation, pour la Paix, & y ayant donné les mains seulement, quand ils voyoient le Printems beaucoup avancé; il avoit été obligé de former trois Corps d'Armée, d'en employer deux à la conservation de ses Conquêtes, du côté de la Hollande, & à la défense de ses Alliez; & de se mettre en personne, à la tête de la troisiéme, pour la faire agir, & pour essayer de porter ses Ennemis à consentir à des conditions raisonnables de paix: Qu'ayant fait assembler son Armée sur les Frontieres de la Flandre, il l'avoit conduite, & l'avoit fait marcher vers Mastricht, & en avoit formé le siege; quoi que cette Place fût une des plus considerables des Païs-Bas, par sa situation & par sa Fortification; qu'il s'y fût trouvé six-mille hommes de Guerre, de Troupes règlées, composées en partie des meilleures, que le Roi Catholique eût à sa solde, en Flandre: Que les Assiégez l'ayant défendue, avec une vigoureuse résistence, par la conduite du Sr. Farjaux, l'un des plus expérimentez, qui fussent au service de l'Espagne; & que d'ailleurs il n'avoit pas eu lieu d'esperer de soumettre, à son obéïssance, en si peu de jours, une place, qui avoit fait autrefois une si longue résistence; & que néanmoins la valeur des Chefs, des Officiers & des Soldats de son Armée, avoient obligé de se rendre, en treize jours de tranchée ouverte: Que comme il reconnoissoit que cet évenement, très-important en soi, & qui pouvoit avoir des suites très-considerables, étoit une suite des benedictions, qu'il plaisoit à Dieu de verser incessamment sur sa personne, & l'effet des prieres, que ses bons Sujets avoient faites avec tant de ferveur, pour la prosperité de ses armes; il avoit trouvé à propos d'en faire donner des marques publiques de reconnoissance, envers sa Bonté Divine: Que pour cela, il ordonnoit aux Archevêques & Evêques de faire chanter le *Te Deum*, dans leurs Eglises Cathedrales &c.

On a trouvé que cette Lettre ne s'accordoit pas, en tout, avec la Rélation du siege, qui fut publiée dans le Païs-Bas; & qui portoit que la Garnison n'étoit composée que de quatre-mille hommes de pied, & de huit-cents Chevaux, & qu'elle ne se rendit, qu'après dix-sept jours de tranchée ouverte, & non après treize ou quatorze, comme on le disoit parmi les François. Mais on ne pouvoit pas charger le Roi de mauvaise foi, pour cela; qui ne pouvoit venir, que de la négligence du Secretaire. On pourroit plûtôt blâmer l'étrange idée, que l'on se fait de la Divinité, comme si elle favorisoit ceux qui remportent quelque avantage sur leurs Ennemis; quoi que la Guerre ne soit qu'un fruit de leur ambition, & ne serve souvent qu'à faire bien verser du sang, par le peu d'humanité du Vainqueur, non parmi les plus coupables, mais parmi les plus foibles. A parler humainement, il n'y a guére que de la Paix, dont on puisse remercier Dieu; que l'on doit regarder, comme d'autant plus glorieuse, qu'elle a coûté moins de sang. Pour ce qui est d'une guerre, faite par un principe de *gloire*, ou pour faire parler de soi; il en faut demander pardon, & non compter un bon succès, comme une approbation du Ciel. 1673.

Au reste, ceux qui s'étoient signalez à ce siege, soit en attaquant, soit en défendant la place, furent recompensez de part & d'autre; quoi qu'il n'y eût que la France, qui pût tirer de l'avantage de la prise de la Place.

On rapporte (1) qu'un des Plénipotentiaires de Suede, qui étoient à Cologne, où, l'on avoit commencé à avoir des Conférences, pour chercher quelque moyen de finir cette guerre; alla de cette Ville au Camp de Louïs XIV. & quoi qu'ami d'ailleurs de la France, il dit au Roi que ses conquêtes alarmoient non seulement l'Empire Germanique, mais encore les Puissances du Nord, & *qu'on seroit obligé de prendre d'autres mesures, s'il ne vouloit pas mettre des bornes à ses conquêtes.* Sur quoi le Roi lui demanda, si le Roi de Suede vouloit donc lui faire la guerre? L'Ambassadeur répliqua, qu'il ne vouloit pas dire cela, mais seulement que la Suede romproit, avec l'Angleterre; si elle ne cessoit pas d'entretenir la guerre.

On crut que cela fit assez assez d'effet, sur l'esprit de Louïs; pour l'empêcher d'entreprendre le siege de Bréda, auquel il avoit pensé, & à arrêter ses Troupes, qui alloient de ce côté-là. Mais comme le Roi de France alla en Lorraine, pour voir cette conquête, il y à de l'apparence qu'il ne pensa à autre chose en cela; outre que le siege de Bréda n'étoit pas une entreprise si facile à exécuter.

Cependant il semble, que l'éloignement du Roi excita le Prince d'Orange, à entreprendre le siege de Narde, dont la Garnison chagrinoit toute la Hollande; quoi que l'inondation du Plat-Païs eût jusqu'alors empêché, que les François ne prissent aucun poste plus avancé, dans la Province; parce qu'il étoit à craindre que si la gelée venoit à être, un autre hiver, plus forte & plus longue, ils ne fissent une semblable entreprise à celle qu'ils avoient faite l'hiver passé. Cependant les François avoient réparé les anciennes Fortifications, qui n'étoient pas fort bien entendues, & avoient mis dedans une Garnison de quelque Infanterie, & quelque peu de Cavalerie. Une partie de cette Garnison étoit malade. Quoi que la Place fût petite, cette Garnison n'étoit pas suffisante, pour résister à l'Armée Hollandoise, que les François font monter à vingt-cinq-mille hommes; mais on n'avoit pas soupçonné que les Etats rappelleroient une partie si considerable de leurs Troupes des Païs-Bas Espagnols, après la perte de Mastricht. D'ailleurs il y avoit dans la Ville de Narde un Gouverneur, nommé *de Pas*, qui passoit pour un homme de conduite & de courage; & pour qui Turenne avoit répondu au Roi.

Le Prince d'Orange, pour tenir cette entreprise secrete, fit marcher quelques Troupes vers la Frontiere du Brabant, comme s'il avoit quelque dessein, de ce côté-là; pendant qu'il en faisoit assembler d'autres, près d'Amsterdam; comme

(1) *Pierre Grotius* dans une Lettre écrite de Cologne. Cette même nouvelle se trouve dans le II. Tome de Doornik.

1673. me pour les envoyer en Frise, Province qui étoit menacée par l'Evêque de Cologne, & par celui de Munster.

Le Gouverneur (1) de Narde reçut néanmoins, sur la fin du Mois d'Août, avis, que l'on avoit fait un dessein sur sa place. Il en écrivit au Duc de Luxembourg, & lui marqua tous ses besoins, sans en rien obtenir; de sorte que la Place fut assiégée le 12. de Septembre, & prise sept jours après. Le Commandant fut dégradé de ses emplois, malgré toutes les excuses, qu'il apporta au Conseil de Guerre. (2) Depuis il obtint de servir dans Grave, quand elle fut assiégée. Il y donna des marques de son courage, & fut tué; *tant il est vrai*, dit l'Auteur d'où nous tirons ceci, *qu'il en coute moins à un homme de guerre à soûtenir la réputation de valeur, qu'à la rétablir, quand il l'a une fois perduë!*

Pendant que ce que nous venons de raconter, se passoit, entre le Roi de France & les Etats Géneraux, dans les Païs-Bas; ces derniers firent de nouveaux Traitez, avec la Maison d'Autriche, tant en Allemagne, qu'en Espagne; qui avoit par tout le même interêt de s'opposer aux conquêtes de la France, qui avoient alarmé toute l'Europe. Ils conclurrent le 1. Juillet une Alliance avec l'Empereur, & le Duc de Lorraine, dont la France avoit envahi les Etats; & qui étoit, depuis long-tems, ennemi juré de cette Couronne. On convint qu'on l'aideroit à mettre sur pied un corps de huit-mille Chevaux, & de dix-mille Fantassins. Il n'avoit alors que trois-mille Chevaux, mais il se chargeoit de lever, à ses dépends, encore deux-mille Chevaux, & trois-mille Fantassins; & les trois Puissances, avec lesquelles il traitoit, s'engagerent à lever le reste à leurs dépends; outre qu'elles fourniroient à leur entretien, une certaine somme, par mois, pour les entretenir. Les Etats ne purent pas fournir leur quote, en argent; à cause de la dépense excessive, qu'ils faisoient, tant par mer, que par terre. Mais on convint qu'on remettroit au Duc des Obligations sur l'Etat, qui en payeroit un certain revenu; & par la vente desquelles, le Duc pourroit faire de l'argent comtant. Ces Puissances s'engageoient encore, à ne point faire de négotiation avec la France, sans sa participation. Le Duc de Lorraine s'obligeoit, de son côté, de faire la guerre à ceux qui la feroient aux Provinces, comme les Parties contractantes en conviendroient.

Il y eut un autre Traité, entre l'Empereur & les Etats, conclu le 30. d'Août, & qui ne fut mis en exécution, que vers la fin de Septembre. Les Etats s'obligerent, par ce Traité, de faire payer à S. M. I. pour l'aider à entretenir trente-mille hommes, châque mois, à Francfort, ou à Hambourg, la somme de quarante-cinq-mille Riksdalers, dès le 1. d'Août; & outre cela, d'augmenter de quatorze, ou de vingt-mille hommes, leurs Troupes, s'il étoit possible. L'Empereur demanda néanmoins de pouvoir retirer à lui ses Troupes, s'il arrivoit que les Turcs l'attaquassent.

Les Etats envoyerent aussi un Ambassadeur en Espagne, qui étoit un Conseiller de la Ville de Roterdam, nommé *Adrien Paats*, qui étoit un très-habile homme; & qui avoit été dans le Parti des Freres De Witt, mais qui avoit bien compris qu'il n'étoit plus à propos, de se roidir contre le Prince d'Orange. Il avoit été aussi employé à persuader le Comte de Monterei, qu'il étoit de l'interêt de S. M. C. de se déclarer ouvertement, contre la France, & il y engagea ensuite la Cour d'Espagne. Elle convint, avec lui, que pour la sureté de la République des PP. UU. & la conservation des Provinces Espagnoles des Païs-Bas, elle feroit une nouvelle Alliance avec la République, & que l'on s'y garantiroit réciproquement les Traitez qu'on avoit, ou qu'on auroit avec d'autres Souverains : Que lors que l'un des Alliez seroit attaqué, & contraint d'en venir à une rupture avec une autre Puissance; l'autre joindroit ses armes aux siennes, pour contraindre l'aggresseur de faire la Paix: Qu'on ne feroit ni Paix, ni Trêve, ni suspension d'armes, que d'un commun consentement : Qu'on ne feroit point non plus de Paix, que S. M. C. ne fût remise en possession de ce que la France lui avoit ôté, depuis la Paix des Pirenées : Que les Etats Géneraux cederoient à l'Espagne Mastricht, le Comté de Vroonhoven, tout ce qui en dépendoit dans le Païs d'Outre-Meuse, avec toutes les prétensions, qu'ils pouvoient avoir sur les Villages d'alentour, sans aucune réserve; pourvu que les Etats ne fussent pas obligez de sacrifier au bien de la Paix, d'un consentement unanime, Mastricht, ou quelqu'autre des Places, qu'ils avoient perdues, ou qu'ils pourroient perdre, pendant cette guerre : Que Sa Majesté Catholique s'obligeroit, de son côté, d'entrer en une guerre ouverte, contre le Roi de France, s'il réfusoit la Paix, à des conditions raisonnables; & ordonneroit au Gouverneur des Païs-Bas, d'agir contre la France, à la premiere réquisition des Etats, même, avant que la Ratification fût venue de Madrid : Qu'enfin S. M. C. promettroit, par un Article séparé, de rompre avec l'Angleterre, si on ne pouvoit conclurre, au plûtôt, un bon accord, avec cette derniere Couronne. 1673.

Cependant on envoya le Prince Jean Maurice de Nassau en Frise, avec huit Régimens, pour s'opposer à l'Evêque de Munster, qui ne pouvoit digerer l'affront, qu'il avoit eu devant Groningue. Ce Prince fit inonder une grande partie des Païs, sur lesquels l'Evêque auroit pû se jetter; & prit poste à Heerenveen, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province. Il le chassa encore du Poste de Staphorst, qui étoit avantageux. Mais un dessein, que Maurice forma, contre Swartesluys, échoua; parce qu'il vint du secours de quelques Troupes Françoises à l'Evêque de Munster. Il en demanda encore davantage au Prince de Condé, qui lui envoya de plus deux-mille Chevaux, & soixante & dix Compagnies d'Infanterie. Il y eut plusieurs rencontres, entre les deux Partis, où la Victoire ne fut pas toûjours du même côté. Enfin l'Evêque fut obligé, sans avoir beaucoup avancé, d'aller prendre son Quartier d'Hiver, à Steenwyk, & à Zwoll, Villes d'Overyssel, & envoya les François à Arnheim, à Zutfen & à Doesbourg. Nous ne nous arrêterons pas ici aux expéditions des François en Allemagne; telle que fut celle du Comte *de Rochefort*, sur les Terres de l'Archevêque de Trêves; parce qu'il ne s'y trouva aucunes Troupes de la République; quoi qu'elle ne laissât pas de s'interesser, en quelque maniere, à tout ce qui arriva à ses Alliez.

Les Evêques de Cologne, & de Munster, & celui-ci en particulier, continuerent à attaquer les Provinces Unies, quoi que l'Empereur les eût rappellez, pour défendre l'Empire, que les François attaquoient en divers endroits. Mais comme ils avoient commencé à attaquer leurs Voisins, sans y avoir été provoquez, par aucune injure,

(1) Extrait du Mémoire de *Philippe de Procé*, Sr. *du Pas*, dans le II. Tome du Recueuil de Doornik p. 612. On y peut aussi voir une Rélation de cette prise, par un Hollandois.
(2) Voyez le P. *Daniel* dans l'Abregé de Louis. XIV.

1673. jure, ils furent des premiers à se ressentir du mal, qu'ils avoient voulu faire aux autres. Le Prince d'Orange, ou son Conseil (car il étoit encore trop jeune en ce tems-là, pour lui attribuer tous les projets, qui se faisoient, quoi qu'il ne laissât pas de se trouver à leur exécution) résolurent d'aller attaquer Bonn, Ville sur le Rhin, & le séjour ordinaire de l'Archevêque de Cologne; parce qu'en se saisissant de cette place, on coupoit les secours, de vivres & d'autres choses, qui lui venoient, aussi bien qu'à l'Evêque de Munster, jusqu'au bas Rhin. Outre cela, c'étoit le meilleur moyen, qu'on pût employer, pour faire sortir les François des trois Provinces Unies, qu'ils occupoient encore; parce qu'il ne pouvoient guère avoir de provisions, que de ce côté-là.

Le Prince d'Orange, après avoir pris cette résolution, avec l'Empereur, passa par le Brabant, où il la communica au Comte de Monterei, & le porta à déclarer la guerre à la France. On dit que le Prince de Condé en envoya faire des plaintes à ce même Gouverneur des Provinces Espagnoles, & lui dire „ qu'ayant appris que le Prince d'Orange assembloit une Armée, avec laquelle il devoit passer, par les Terres d'Espagne, il avoit ordre du Roi de regarder cela, comme une rupture de S. M. C. si cela s'exécutoit. Le Comte répondit, que cet avis n'étoit pas de saison, puis que le Prince lui-même avoit rompu la Paix, au nom de la France; par l'irruption, qu'il avoit faite dans le Païs d'Alost; mais que s'il avoit un tel Ordre du Roi, il le prioit de le lui faire voir; après quoi, il répondroit comme Gouverneur de Flandre. On lui répliqua, en se plaignant de ce que le Roi C. avoit prêté des Troupes au Prince d'Orange, pour l'aider à prendre Narde. Le Comte répondit „ que l'Espagne avoit fait pour les Hollandois, ce que la France avoit fait auparavant pour les Portugais; à qui elle avoit toûjours donné du secours, quand ils faisoient la guerre aux Espagnols; sans que pour cela on pût l'accuser, comme il le disoit, d'avoir rompu avec l'Espagne, comme on l'a remarqué ci-dessus. Aussi le Comte de Monterei, informé de la conjonction de l'Empereur, avec les Etats Géneraux des Provinces Unies, fit publier à son de (1) Trompe, la déclaration de la Guerre à la France, le 15. d'Octobre. Elle y répondit de même quatre jours après, & les deux Couronnes rappellerent, dans le même tems, les Ambassadeurs, qu'elles s'étoient envoyez réciproquement l'une & l'autre.

D'un autre côté, les Armées de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & celle des EE. GG. des Provinces Unies, se joignirent le 3. de Novembre, & la Ville de Bonn fut investie, le 5. par le Marquis *d'Assentar*. Le Comte de Montecuculi prit son Quartier à Goedesberg, les Espagnols le leur à Kessenig, & le Prince d'Orange le sien à Rhindorf. On plaça la Cavalerie Imperiale, de l'autre côté de la Riviere, près de Westerweldt. On avoit cependant posté le Duc de Lorraine, sur la Moselle, pour observer les mouvemens de Turenne.

On assure que Bonn avoit de bons Remparts, garnis de quatre-vingts pieces de Canon, & une Garnison de deux-mille hommes. Il n'y manquoit ni provisions de bouche, ni munitions de guerre. *Landberguen* en étoit Gouverneur, pour l'Electeur, & un nommé *Réveillon* François, commandoit la Garnison. Pour l'Electeur, il en étoit sorti, avant que la Place fût investie. 1673.

Les François (2) assurent, que d'ailleurs cette Place étoit mal fortifiée, ce qui est assez probable; parce qu'il n'y avoit point eu de guerre, dans le Païs depuis long-tems. Dès que le Prince de Condé fut averti de sa retraite, il envoya de ce côté-là le Comte d'Humieres, (depuis Maréchal de France) avec sept-mille Chevaux, pour tâcher de secourir la place. Mais quelque diligence, qu'il eût pu faire, il trouva toutes les avenues saisies; & il ne put introduire aucun autre secours, que cent Dragons François, que les Allemands avoient pris, pour des Lorrains. La Place fut canonnée & bombardée très-vigoureusement, & obligée de se rendre, en huit jours de tranchée ouverte. Elle battit la chamade le 12. du Mois, & le Marquis de Grana entra le même jour dans la Place. La Garnison sortit le lendemain, avec assez de marques d'honneur; à cause de sa prompte reddition, que les Assiégeans souhaitoient passionnément, en cette saison. Elle fut conduite jusqu'à Nuis, autre Place de l'Electeur, par une Escorte de cinq-cens Cuirassiers Imperiaux. Le froid étant devenu violent, le Prince d'Orange ramena ses Troupes, sur les Terres des Etats, & les autres Chefs prirent leurs quartiers, en divers lieux de l'Archevêché de Cologne.

On avoit bien tenu un Congrès en cette Ville, sur la maniere, dont on pourroit faire la Paix; mais nous ne nous donnerons pas la peine de rapporter les chicaneries, qu'il y eut entre ceux qui furent au Congrès de Cologne, où les Suedois étoient Arbitres; honneur qu'ils perdirent trois ans, ou environ après, parce qu'ils étoient trop partiaux, en faveur de la France, qui s'en étoit rapportée à eux; parce qu'elle s'étoit aquis leur faveur, par la grosse pension, qu'elle donnoit au Roi de Suede, que l'on faisoit monter, jusqu'à huit-cens-mille écus par an. Deux choses firent rompre ce Congrès, dont l'une fut l'enlevement du Prince Guillaume de Furstemberg, par l'ordre de l'Empereur; & l'autre la saisie de quarante-mille écus, sur les Chariots des Ambassadeurs de France, & cela en une Ville, que l'on regardoit comme neutre. Mais comme cela ne concerne point les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons point.

Pour venir (3) présentement à ce qui se passa sur la Mer, pendant cette année, on fut dans les Provinces Unies, fort en peine, dès le commencement de l'année, pour les grands préparatifs, qu'on faisoit en Angleterre, pour les attaquer. Les Magistrats de la Brille écrivirent aux Etats de Hollande, qu'ils avoient reçu des avis qu'on se préparoit en Angleterre, à faire une descente chez eux, ou à Hellevoutsluys, qui n'étoit gardé, que par une Compagnie d'Infanterie; quoi qu'il y eût plusieurs gros Vaisseaux. On avoit tiré quatre Compagnies de leur Ville, lors que les François s'étoient rendus maîtres de Swammerdam. Ils demandoient fort instamment, qu'on pourvût à leur sûreté, & à celle de Hellevoutsluys; quand ce ne seroit que pour mettre à couvert les gros Vaisseaux qui y étoient, & qu'on devoit regarder comme les principales Armes de la République, pour se défendre par mer, contre ses ennemis. On avoit aussi employé plusieurs Matelots, sur terre, pour défendre le Païs, en cas qu'il fût attaqué par terre, & ces gens-là avoient assez souffert pendant l'Hiver, jusqu'au commencement de Mars.

Vv Rui-

(1) Le P. *Daniel* dans sa Vie abregée de Louïs XIV.

(2) Voyez le même.

(3) Voyez la Vie de Ruiter par *Brand*, sur cette année.

1673. Ruiter écrivit, en ce tems-là, au Prince d'Orange, pour le prier de considerer s'il ne seroit pas à propos de faire venir les Matelots à Amsterdam & à Roterdam, pour s'y rafraichir; avant que les maladies, qui commençoient à se mettre parmi eux, ne les missent hors d'état de servir, quand on auroit besoin d'eux. Le Prince suivit le conseil de Ruiter.

On découvrit alors un dessein, qui auroit pû causer un très-grand dommage à l'Etat, si l'on n'avoit pas été averti, de bonne heure. Il y eut un Ecossois, nommé *Jean Fraser*, qui entreprit de mettre le feu aux Vaisseaux, qui étoient au Port, à Amsterdam. Mais ayant été découvert & ayant confessé, qu'il avoit eu ce dessein, sans se laisser mettre à la torture; il fut condamné à être étranglé & roüé, & à avoir le visage brulé, avec une poignée de paille allumée, après quoi son cadavre seroit exposé sur une roue. Il avoit lui-même composé les feux d'artifice, dont il vouloit se servir, & le Magistrat en fut averti, par ceux, qui l'avoient vû travailler à cela.

Le Roi d'Angleterre, dès le 14. de Fevrier, fit assembler son Parlement, pour lui demander des subsides, afin de continuer la guerre, contre les Etats. Je vois que divers Historiens rapportent à ce tems-ci, le mot du Lord *Schaftesbury*, que j'ai rapporté à l'an MDCLXXII. selon qu'on m'en a assuré. Si c'est une erreur, on pourra la corriger. Mais en ce tems-ci, ce Seigneur n'étoit pas trop bien en Cour; puis qu'on lui ôta la Charge de Chancelier, & qu'il opina contre les interêts de la Cour. Tous n'étoient pas encore informez alors, que la destruction de la République étoit seulement un degré; pour l'anéantissement de la Religion Protestante, en Angleterre. L'avidité, où étoient les Anglois, d'être maîtres de tout le Négoce Maritime, les empêcha de s'appercevoir du dessein de la Cour, en cette guerre. Ainsi le Parlement accorda au Roi, soixante & dix-mille Livres Sterling, par mois, pendant un an & demi. Charles fit là-dessus de grands préparatifs, pour avoir une Flotte formidable en mer, dès qu'il en seroit tems. Le Prince Robert en fut fait Amiral, & eut le commandement ordinaire de l'Escadre Rouge. *Jean Herman* fut nommé Vice-Amiral, & *Jean Chicheley* Contre-Amiral. *Edoüard Spragge* fut Amiral de l'Escadre Bleuë, *Jean Kempthon* Vice-Amiral, & *Norbury* Contre-Amiral. Le Comte d'Etrées commanda l'Escadre Blanche, avec des Officiers François, sous lui.

Les Etats Géneraux résolurent de mettre une Flotte aussi forte, qu'ils pourroient; mais elle n'égala nullement la Flotte des deux Couronnes. Ruiter fut d'avis de renouveller les anciennes Ordonnances, touchant la recompense des belles actions, & de ceux qui auroient pris un Vaisseau Ennemi, qui auroient été estropiez, ou qui perdroient les yeux, en combattant pour la Patrie, comme on avoit fait plusieurs fois. Il témoigna aussi, qu'il seroit bon de renouveller les Ordonnances, qui regardoient la Discipline Militaire, l'économie & le soin de fournir la Flotte de bons Vivres. Il ne souhaitoit pas moins de revoir en vigueur l'Ordonnance, par laquelle on promettoit une recompense à ceux, qui seroient allez dans des Chaloupes, pour détourner, ou ruiner les Brulots des Ennemis; & une double récompense à ceux qui feroient périr les Vaisseaux, que les Ennemis auroient déja pris. Enfin il conseilloit aux Etats de renouveller l'Ordre, par lequel on étoit obligé de punir ceux qui auroient abandonné leur poste, pendant le combat, ou qui se seroient retirez trop tôt, avec les prises, qu'ils auroient faites; & de punir les Officiers, qui prenoient querelle, les uns avec les autres. 1673.

Sur cet Avis, les Ordonnances furent renouvellées & signées par le Prince d'Orange, comme Amiral Géneral. Il envoya aussi à Ruiter une liste de tous les Officiers, que les Amirautez avoient nommez, pour faire la prochaine Campagne; avec ordre de lui indiquer ceux qu'il croiroit incapables, ou indignes de commander. Mais Ruiter, qui craignoit prudemment de se faire des ennemis implacables de ceux, qu'il auroit déclarez au Prince, comme indignes de commander, répondit qu'encore que tous ceux, qu'on nommoit, n'étoient pas égaux en habileté, ou en bravoure; il n'y en avoit point, qu'il pût déclarer indigne de faire la Campagne. C'est le sens d'une Lettre, qu'il écrivit le 21. de Mars, au Prince d'Orange.

Ce Prince, qui voulut peut-être prendre possession des Droits attachez à sa Charge, en raya cinq sur la liste des Vaisseaux, équipez par l'Amirauté d'Amsterdam, & en marqua cinq autres. Peutêtre aussi avoit-il de bonnes raisons de rejetter ces gens-là, que Ruiter craignoit d'offenser; mais que l'Amiral Géneral n'avoit pas sujet de craindre. Il fit encore une chose, en faveur de Tromp, qui avoit toûjours été tres-attaché à la Maison d'Orange, aussi bien que son Pere. Il lui donna l'emploi de Lieutenant-Amiral, que *Van Ghent* avoit eu; après avoir tiré parole de Tromp, qu'il vivroit bien avec Ruiter, & qu'il suivroit ses ordres.

Les Etats défendirent la Pêche, pour cette année, comme ils avoient accoûtumé de faire en semblables occasions, & même la Navigation à l'Oüest, & celle qui se faisoit dans la Mer Baltique. Ruiter eut aussi ordre le 11. d'Avril, d'aller faire un tour en châque Amirauté, pour presser l'équipement, & voir ce qu'il y avoit de prêt. Il le fit & marqua au Prince, le 18. du même mois, l'état, où il avoit trouvé les choses. Il fut à la Haie, pour cela, & les Etats lui assignerent mille francs par mois; pour la dépense extraordinaire qu'il avoit à faire, étant en mer.

Le Prince d'Orange écrivit le 26. aux Amirautez, pour leur ordonner d'envoyer incessamment, au Texel, tous les Vaisseaux, qui se trouveroient prêts; pour exécuter un dessein qu'on avoit fait de couler à fonds divers Vaisseaux, qui n'étoient plus en état de servir, à l'entrée de la Tamise; afin d'empêcher, comme (1) disent les Anglois, que les Flottes des Canaries, de Bourdeaux, & de Newcastle, d'où vient le Charbon de pierre, dont l'on se sert communément à Londres, n'y arrivassent. Les deux autres Flottes y amenoient du Vin & d'autres fruits. L'Historien de Ruiter n'en dit rien, quoi qu'il parle du dessein, de fermer l'embouchure de la Tamise, en y coulant bas des Vaisseaux chargez de pierres; qu'il faudroit bien du tems, pour tirer de-là. Mais ce Projet pouvoit avoir deux autres fins, qui n'étoient pas de moindre importance; dont l'une étoit d'empêcher que les Flottes des deux Couronnes ne pussent se joindre aussi-tôt, & l'autre celui d'attaquer les Flottes Marchandes, que les Anglois attendoient, & même l'Escadre Françoise, si elle osoit faire voiles, pour aller joindre la Flotte du Roi d'Angleterre.

Ruiter étant à l'ancre devant Goerée, dans le vais-

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 295.

1673. Vaisseau qu'il devoit monter, reçut un avis, par un Maitre de Vaisseau, qui venoit d'Angleterre, & qui lui dit, qu'on y travailloit jour & nuit à équiper la Flotte; que le rendez-vous étoit à Portsmouth, que le Prince Robert étoit parti, pour s'y rendre, & qu'il devoit monter un Vaisseau de cent-quatorze pieces de Canons, nouvellement construit; que la Flotte devoit consister en soixante, ou soixante & dix Vaisseaux, & en vingt-cinq Brulots; & qu'elle devoit être en état de faire voiles, le 10. du Mois. Là-dessus Ruiter, Lodestein Secretaire de l'Amirauté de Roterdam, & les Députez résolurent qu'au lieu d'aller au Texel, selon les ordres, qu'on avoit donnez; tous les Navires, qui étoient prêts, prendroient leurs cours vers le Wielingen, si le Vent le permettoit, & qu'ils y attendroient là les autres; pour aller fermer l'embouchure de la Tamise, avec toute la diligence possible. Il fut encore dit qu'on en donneroit avis aux Députez, qui étoient au Texel; afin qu'ils y pressassent la sortie des Vaisseaux, qui y étoient.

Cela étoit conforme aux ordres du Prince, qui ajoûtoient que d'abord que les Vaisseaux seroient arrivez, Ruiter iroit se poster à l'embouchure de la Tamise; ou en tel endroit, qu'il jugeroit le plus propre, pour incommoder, le plus qu'il se pourroit, les Ennemis. Il avoit ordre de leur donner bataille s'il les trouvoit, de les attaquer même dans les Ports, ou de boucher l'embouchure des Rivieres, comme cela seroit possible. Il divisa sa Flotte, selon l'ordinaire, en trois Escadres, & fit voiles vers la Tamise; où il dépêcha les Contre-Amiraux Jean Van Nès & David Vlug. Mais une brume ayant arrêté les Vaisseaux, qu'on vouloit couler bas, les Anglois eurent le tems de faire descendre leur Flotte à l'embouchure de la Riviere; ce qui fit échoüer l'entreprise, & rappeller ceux, qui la devoient exécuter, le 13. de Mai.

Ruiter jugea qu'il feroit mieux de faire Voiles au Schoneveit, & y attendre les autres Vaisseaux de l'Etat. Quand on fut près du Wielingen, on y fit entrer les huit Vaisseaux chargez de Lest, avec ordre qu'ils y attendroient de nouveaux commandemens. La Flotte fut alors renforcée de plusieurs Bâtimens, qui vinrent du Texel.

Le Prince donna ordre là-dessus à Van Beuning & à Mauregnault, de se rendre à la Flotte & de s'ajoindre Lodestein, & les Conseillers, qu'ils jugeroient à propos, de l'Amirauté de Zélande; pour déliberer avec Ruiter, sur ce qu'il y avoit à faire, en cette conjoncture. Ils se rendirent donc le 17. de Mai, au Vaisseau Amiral. Le lendemain on y tint Conseil. On conclut qu'il falloit envoyer les Vaisseaux, destinez à être coulé bas, au Vlakke, près de Rammekens, & d'en tirer l'Equipage, pour le partager sur les Vaisseaux d'Amsterdam; en laissant d'autres sur les Bâtimens, qu'on se proposoit de couler à fonds. On résolut qu'on laisseroit la Flotte là où elle étoit, & plûtôt au Nord, qu'au Sud. Il fut encore conclu qu'on enverroit à la découverte, pour prendre ses mesures là-dessus; en attendant le reste des Vaisseaux, qui devoient joindre la Flotte. Le Prince trouva à propos, que la Flotte demeurât là où elle étoit, à moins qu'il y eût une bonne occasion d'attaquer l'ennemi. Cet ordre étoit du 21. de Mai. Ensuite Ruiter donna son Instruction aux Officiers Géneraux, sur l'ordre qu'ils devoient tenir dans cette Campagne; sur tout si l'on venoit à donner une bataille. On met tout cela ici, pour marquer la nécessité, qu'il y a dans les Armées Navales, que l'on établisse de bons ordres; de peur qu'il ne s'y glisse de la confusion, qui leur pourroit être fatale. Mais quoi qu'on fasse, le changement des vents, & les circonstances imprévues, où l'on se trouve, ne laisse pas d'y causer du desordre, malgré qu'on en ait. C'est ce qui étoit déja arrivé plusieurs fois, quelques précautions qu'on eût prises. Comme l'on prévoyoit bien, que la Flotte ennemie seroit plus forte que celle de l'Etat, & que par conséquent on auroit besoin de tout le courage des Officiers & des Equipages, le Prince d'Orange écrivit une Lettre à Ruiter; pour l'avertir qu'il seroit nécessaire, qu'il prît soin de les exhorter à faire paroître leur courage. Cette Lettre arriva le 24. de Mai, & fut luë aux Officiers, qui promirent de s'aquiter de leur devoir, en gens d'honneur. On prit, le 25. de Mai, un petit Bâtiment Anglois, qu'on coula à fonds, après en avoir ôté le monde & le Commandant, avec le Canon. Cet Officier dit, qu'il avoit laissé le jour précedent la Flotte d'Angleterre, forte de quarante Vaisseaux, & que la Flotte Françoise étoit arrivée près de l'Ile de Wight. Il ajoûta qu'il croyoit, que quand la Flotte Angloise seroit toute rassemblée, il croyoit qu'elle seroit forte de soixante & dix Bâtimens, mais qu'il ne savoit pas bien le nombre de ceux des François. Il ajoûtoit, qu'il s'y étoit joint un détachement Anglois de quinze Vaisseaux. 1673.

Ruiter en donna avis au Prince, & insista fort, sur la nécessité qu'il y avoit de lui envoyer promptement les Vaisseaux de Guerre, qui n'avoient pas encore joint la Flotte.

Cependant il s'avança un peu vers le Sud, pour pouvoir mieux ranger l'Armée, & pour y attendre l'Escadre de Tromp, qui n'étoit pas encore venuë.

On apprit là d'un Vaisseau Suedois, & de deux de Lubec, que le 24. du Mois, les Flottes des Couronnes n'étoient pas encore unies, & que ceux qui l'avoient dit avoient confondu quelques peu de Bâtimens & de Brulots, qui étoient sortis. On apprit encore d'un autre Maître Suedois, que la Flotte des Anglois étoit de soixante Vaisseaux de Guerre, mais qu'ils avoient encore vingt, tant Yachts, que Brulots. On disoit qu'entre les Vaisseaux, il y en avoit un construit à Portsmouth; qui avoit cent-vingt pieces de Canon, que le Prince Robert devoit monter. Les Anglois le nomment (1) *le Royal Charles.*

Le Lieutenant-Géneral Tromp, avec six Vaisseaux d'Amsterdam, arriva le 28. & passa sur le Bord de Ruiter, où ils s'embrasserent, comme bons Amis, après avoir été sept ans, sans se voir. La nuit du même jour, Ruiter reçut une Lettre du Prince; par laquelle il lui disoit qu'il avoit enjoint à Tromp, de recevoir ses commandemens avec respect, & avec l'obéissance qu'il lui devoit, & que Tromp le lui avoit promis d'une maniere, qu'il avoit persuadé, qu'il avoit dessein de le faire.

Le 30. du Mois, on résolut, avec deux Commissaires du Prince, & le Conseil de Guerre, que la Flotte se tiendroit postée aussi avantageusement qu'il seroit possible, dans le Schoneveldt, au bout en tirant vers Ostende; & qu'elle s'opposeroit vigoureusement aux Anglois, s'ils entreprenoient de faire une descente, sur les Terres des Etats. Ruiter régala à dîner les Commissaires, & tous ceux du Conseil de la Flotte; sans en excepter Tromp,

(1) L'Histoire d'Angleterre citée ci-dessus Tome III. p. 255.

1673. Tromp, & ils se firent réciproquement toutes sortes d'amitié.

Comme on étoit encore à table, les gardes avancées donnerent sur les 4. heures, le signal de l'approche des Ennemis. On apprit aussi la jonction des deux Flottes Ennemies; & on les vit bien-tôt de dessus les Hunes. Ruiter fut d'avis de conserver ce jour-là l'avantage des postes, & de les aller attaquer le lendemain. Il exhorta tout son monde à faire son devoir, & les Equipages se donnerent parole de ne s'abandonner point, & prierent Dieu ensemble, de leur donner la Victoire.

L'après dînée les Ennemis s'approcherent à deux heures, & l'on s'apperçut qu'ils avoient cent-quarante Voiles. On eut ensuite du calme, & après cela de la tempête, qui endommagea l'une & l'autre Flotte. On fit la S. Cene, sur la Hollandoise, *pour ranimer la ferveur*, dit le bon homme Brand, *des Equipages, envers Dieu, & pour fortifier la Foi de ceux qui alloient combattre, par la nourriture de ce pain & de ce vin céleste, capable de les soûtenir & de leur procurer une tranquille paix, au milieu des plus grandes alarmes.* Il semble qu'il auroit été mieux de faire des prieres à Dieu, pour le prier de pardonner à des gens, qui alloient faire leur possible pour faire périr ceux, dont ils ne pouvoient pas se délivrer autrement, sans exposer leur Patrie à perdre la Liberté; & peutêtre même sans exposer la Religion, dont ils faisoient profession, à être accablée par la Romaine, dont étoient, selon toutes les apparences, ceux qui gouvernoient l'Angleterre, en ce tems-là. Il n'est jamais permis de faire la guerre, que quand on y est contraint, pour ne pas tomber, sous une domination étrangere; & l'on est obligé encore alors, de demander à Dieu pardon de l'effusion du sang humain, qui se va faire, & être disposé à la paix, dès qu'il est possible de la faire, sans se perdre. On a cru devoir faire ici cette réflexion, pour faire comprendre, qu'il vaudroit mieux, en un tel cas, témoigner dans les prieres que l'on fait à Dieu, que l'on est bien fâché d'être engagé, malgré soi, à répandre le Sang Humain, pour éviter un joug tyrannique, en prenant les armes; & demander à celui, qui est maître de tous les évenemens, qu'il veuille desormais prévenir, par la paix, une si dure nécessité. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matiere. On peut trouver quelque chose, sur ce sujet, dans ceux qui ont écrit du Droit de la *Guerre & de la Paix*.

Le 7. de Juin, auquel jour s'étoit donné l'année précedente la bataille, près de Soulsbay, Ruiter ayant assemblé les Officiers, pour tenir conseil avec eux; il fut résolu qu'on se tiendroit prêt à recevoir les Ennemis, quoi que plus forts. A peine, les Officiers de la Flotte furent retournez châcun à son Bord; qu'on vît l'Armée Ennemie venir, rangée en forme de croissant, pour attaquer celle des Etats, avec le vent en poupe, & des forces supérieures. Quelcun ayant parlé alors de la superiorité de l'Ennemie, sur la Flotte de Ruiter, ce grand Amiral répondit courageusement & pieusement, en ces termes: *plus nôtre Flotte est foible, plus j'espere d'avoir un bon succès, non à cause de nôtre bravoure, mais de la confiance que j'ai en Dieu, qui est Tout-puissant.* Il supposoit que les Etats n'avoient pas été les aggresseurs, comme il étoit vrai.

Le Prince Robert avoit le commandement de toute l'Armée Ennemie, en géneral, & commandoit en particulier l'Escadre Rouge, qui étoit comme le corps de bataille; le Comte d'Estrée l'avant-garde, qui portoit le Pavillon Blanc; 1673.
& Spragge l'Escadre Bleuë, qui devoit faire l'Arriere-garde. Les Ennemis, comme on le vit, par une Rélation faite en François, le lendemain de la Bataille, s'étoient persuadez que les Hollandois ne les oseroient pas attendre. Dans cette pensée, ils détacherent de leur gros trente-quatre des Frégates les plus légeres, pour suivre la Flotte Hollandoise dans les bancs, qui sont sur les côtes de Zélande, où il n'étoit pas sûr d'aller avec leurs gros Vaisseaux. Mais on les attendit, en bon ordre. Avant que les Frégates fussent à une distance, d'où leur Canon pût faire quelque dommage à la Flotte Hollandoise, elles lui tirerent plusieurs bordées; ce qui fit juger aux Hollandois que l'ennemi avoit peur, puis qu'il tiroit de trop loin sur eux.

Cependant la Flotte Angloise & Françoise les suivit en bonne posture. L'Escadre Françoise attaqua l'Escadre de Tromp, à une heure après midi. Le Vice-Amiral Schram qui étoit des premiers, & qui étoit le plus avancé vers l'Ennemi, fut emporté d'un boulet de Canon. Mais cette Escadre fit un grand feu, sur les François, & sur quelques Anglois, qu'on avoit mêlez parmi eux, pour empêcher qu'ils ne prissent la fuite, ou ne se tinsent loin du Canon des Hollandois, à ce qui disent ceux, qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là. Après que la Bataille fût commencée, la Flotte Hollandoise reçut un petit renfort de deux Vaisseaux.

Ruiter voyant que les Escadres Rouge & Bleuë alloient arriver sur la sienne, & sur celle de Bankert, leur alla au devant, avec lui; pour n'en être pas séparé, jusqu'à deux heures après midi. Ensuite il trouva à propos de revirer au Sud, & en envoya avertir Tromp, afin qu'il changeât aussi sa maneuvre. Après cela, il commença à se battre, avec le Prince Robert, & Bankert avec Spragge. Ils percerent tous deux les Escadres Angloises, & par où Ruiter passoit les Ennemis s'écartoient de lui, pour ne pas essuyer ses bordées; sur quoi il dit en riant aux Officiers de son Vaisseau, *qu'il voyoit que les Ennemis rédoutoient encore les sept Provinces*; ce qui faisoit allusion non seulement à son Vaisseau, qui se nommoit ainsi, mais aussi à toute la République. Mais Bankert ayant perdu son mât de Hune d'avant & son grand Hunier; cela causa quelque desordre dans son Escadre. Ruiter le dégagea, & remit tout en ordre. Joints ensemble ils attaquerent de nouveau les Ennemis, & les mirent même en quelque desordre; qu'ils auroient pu augmenter, parce que Ruiter avoit gagné le vent, & que plusieurs Vaisseaux des Ennemis étoient séparez du gros de la Flotte. Mais comme il ne voyoit point l'Escadre de Tromp, Ruiter craignit que Tromp n'eût point de connoissance de la manœuvre, du reste de la Flotte, qu'il ne se fût trop engagé avec les Ennemis, & n'eût besoin de son secours. On a vu déja ailleurs que Tromp, par trop d'ardeur, avoit accoûtumé de n'agir pas assez de concert, avec le reste de la Flotte. Ruiter jugea donc prudemment, que ce brave homme devoit être secouru, en cas que cela fût. Il fit là-dessus revirer au Nord, pour l'aller chercher, & il ne le trouva, qu'à six heures du soir. Tromp étoit engagé entre l'Escadre du Prince Robert, & une autre, sans qu'il se pût facilement dégager. Cependant il avoit entretenu son monde de l'esperance d'en être bien-tôt secouru. Dès qu'il vit venir à lui Ruiter, il s'écria: *voici le bon Pere* (c'est ainsi que les Matelots avoient accoûtumé de l'appeller) *qui s'approche pour nous secourir. Je*

1673. *ne l'abandonnerai jamais, tant que je vivrai.* Tromp avoit été déja mal traité du Canon de l'Ennemi, puis qu'il avoit d'abord perdu sa grande vergue, & son Mât de Hune d'avant, & avoit été obligé de quitter son Vaisseau; après quoi il avoit été contraint de se passer sur un autre Vaisseau, nommé *le Prince à Cheval*; dont le grand Mât ayant aussi été emporté, il passa sur l'*Amsterdam*, où il demeura jusqu'à la fin de la Bataille. Sur l'arrivée de Ruiter & de Bankert, les Vaisseaux Anglois, qui s'étoient attachez à Tromp, l'abandonnerent très-promptement, & toute la Flotte Hollandoise les suivit. Il y eut environ quatorze Vaisseaux des Ennemis brulez, ou de coulez bas, & d'autres fort mal traitez. Il y eut peu d'hommes de tuez, sur les Vaisseaux Hollandois; quoi que le combat durât jusqu'à dix heures du soir. Après cela, Ruiter fit le signal de mouiller, par des flammes, & cela fut exécuté; après quoi, ses Vaisseaux mirent des fanaux, pour ne pas se heurter les uns les autres, à cause de l'obscurité de la nuit. La Flotte jetta donc l'ancre, dans le lieu même où le combat s'étoit donné, à seize, ou dix-sept brasses. Les Vaisseaux Anglois & François se retirerent sur les côtes d'Angleterre, sans fanaux; comme s'ils avoient craint que les Hollandois ne les suivissent. De leur côté, le Vice-Amiral Schram & le Contre-Amiral Vlug furent tuez. De deux Capitaines, qui moururent, l'un nommé *Jaques Van Bergen*, fut emporté d'un boulet de Canon, & l'autre, qui s'appelloit *De Boer*, mourut de ses blessures. Il y en eut un peu plus de tuez, parmi les Anglois & les François.

Les Anglois (1) disent, que leur Capitaine *Legg* ayant pris un Vaisseau de Guerre Hollandois, le Capitaine *Baker*, qui l'avoit perdu, le regagna, avec beaucoup de bravoure. Les Hollandois ne perdirent que le *Deventer*, qui périt dans le Port où il échoua en s'en retournant. Ils comptent trois Capitaines Anglois, & autant de François, qui perirent, outre divers Capitaines de Brulots, que les François ne surent pas bien conduire. Ils disent encore de la même Nation, qu'on avoit mêlé les Anglois, avec les François, pour empêcher que les derniers ne s'enfuissent, comme ils avoient fait l'année précedente. Mais ils furent louez, par les Anglois & les Hollandois, d'avoir beaucoup mieux fait en cette bataille, qu'ils n'avoient fait à la précedente. Les François loüerent aussi beaucoup les Amiraux Hollandois, & particulierement Ruiter. Le Comte d'Etrées écrivit à Colbert, en lui envoyant la Rélation du combat, *qu'il voudroit, de tout son cœur, payer de sa vie la gloire d'avoir fait une si belle action, & d'avoir marqué autant de conduite, qu'en avoit témoigné Ruiter, dans ce Combat naval.* Mais cet Amiral, qui avoit autant de Religion, que de modestie, dit *que Dieu avoit été visiblement du côté des Hollandois; que c'étoit lui, qui avoit conservé les Chefs & les Equipages, au milieu de la grêle épaisse de boulets, dont ils étoient environnez; qu'enfin Dieu avoit operé des merveilles, par le peu de forces, qu'ils avoient.* On loüa aussi beaucoup la bravoure de Tromp, qui étoit plus grande, que sa conduite.

Les Anglois ne laissoient pas de s'attribuer la Victoire. On vit le lendemain, quand le jour fut venu, la Flotte Angloise fort bien rangée, quoi qu'elle eût mouillé l'ancre, dans la plus grande obscurité de la nuit; non au dedans des Bancs, comme quelques-uns le publierent, mais au dehors, au lieu dans lequel le combat s'étoit donné.

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 295.

On vit aussi les débris de trois ou quatre Vaisseaux 1673. Anglois, ou François, qui avoient été coulez à fond, le jour precedent. Les Hollandois n'avoient perdu aucun Vaisseau, mais seulement cinq ou six Brulots; au lieu que, du côté de l'Ennemi, il s'étoit perdu neuf, ou dix Brulots, & trois ou quatre Vaisseaux de guerre. Les Alliez n'aspiroient à rien moins, qu'à faire une descente en Hollande, ou en Zélande, ou à détruire entierement la Flotte Hollandoise, ce qu'ils ne purent pas effectuer; aulieu que les Hollandois firent ce qu'ils souhaitoient; ce qui n'étoit que de faire échouër le dessein des Ennemis. On envoya les blessez en Zélande, & trois Vaisseaux desemparez, avec le Deventer, qui échoua malheureusement sur les sables, & où il périt cent-vingt-six hommes, & entre autres le Capitaine Culembourg, qui étoit un brave homme.

La nouvelle de cette victoire remplit de joie les Provinces, qui avoient été fort en peine de leurs Flottes, qui en avoit une plus grande à combattre. On donna ordre de radouber les Vaisseaux, & de leur envoyer les munitions, dont ils avoient besoin. On donna ordre à une Frégate légere, & à un Yacht d'aller chercher la Flotte Ennemie, & de revenir dire quelle étoit la force. Elle parut à ces deux Bâtimens, qui revinrent le soir, encore de cent & quatre voiles, d'où l'on conclut qu'elle étoit plus foible de quarante Voiles. La Flotte des Etats fut renforcée de quelque peu de Vaisseaux, & résolut de remettre au plûtôt à la voile. On se disposa des-lors à un second Combat, après avoir quelque peu de Vaisseaux de renfort.

Ruiter proposa la chose au Conseil, & témoigna qu'encore qu'on eût auparavant pris une résolution, de ne pas se battre contre les Anglois, sans avoir sujet de croire de le faire avec avantage, il étoit d'avis de les attaquer. La chose ayant été examinée, le Conseil fut du sentiment du Lieutenant-Amiral. On conclut aussi, que le Capitaine *Dik* prendroit par provision la place de Vlug, qui avoit été tué, dans la derniere bataille, & qu'il tiendroit sa place dans l'Escadre de Bankert. La Flotte fut divisée de nouveau en trois Escadres, dont la premiere commandée par Ruiter, étoit de dix-sept Vaisseaux, quatre Frégates, huit Brulots & trois Yachts. Celle de Bankert fut aussi de dix-sept Vaisseaux, de quatre Frégates, de huit Brulots & de cinq Yachts. Enfin la troisiéme, commandée par Tromp eut dix-sept Vaisseaux, cinq Frégates, huit Brulots & cinq Yachts. On ne comprit pas dans ce nombre les Vaisseaux, qui n'étoient pas encore venus. Ruiter envoya aux Députez des Etats Géneraux, qui étoient venus à Flessingue, & qui se rendirent à Bord de l'Amiral, & le remercierent de sa conduite passée, & s'en remirent à lui, pour l'avenir. Les Députez s'en retournerent dans leur Yacht. Ainsi le 14. de Juin, vers le Midi, on fit voiles, pour aller à l'Ennemi, qui tâcha d'abord d'éviter la Flotte Hollandoise; de sorte qu'elle ne les put atteindre, que vers les cinq heures.

Alors Spragge & Tromp engagerent le combat, en suite le Prince Robert & Ruiter, & le Comte d'Estrée, avec Bankert. Mais les Anglois faisant voiles vers leurs côtes, & le vent étant forcé, on ne put pas entrer en un Combat règlé. On se battit de côté & d'autre, avec beaucoup de vigueur, jusqu'à la nuit, sans remporter d'avantage remarquable, les uns sur les autres. Le lendemain on ne vit plus ni Anglois, ni François. Cela servit à faire voir, que les Hollan-

1673. landois avoient eu l'avantage du Combat, puis que les Ennemis s'étoient retirez. Le 15. du mois, la Flotte Hollandoise retourna à Schoneveldt : comme l'Angloise se retira, sur les côtes d'Angleterre. Mais si les Anglois & les François n'avoient pas fait paroître beaucoup de courage ; il y eut aussi des Capitaines Hollandois, qui ne firent pas si bien leur devoir, qu'ils l'avoient fait auparavant. Tromp accusa Sweers de n'avoir pas fait son devoir, & l'affaire alla si loin, que le Prince d'Orange se reserva d'en connoître lui-même. Le Conseil des Officiers de la Flotte, & les Parties promirent de se soumettre, avec respect, au jugement de S. A. Cependant les Etats & le Prince remercierent l'Amiral Ruiter, de sa bonne conduite.

On apprit le même jour, qui fut le 19. de Juin, que la Flotte Angloise étoit rentrée dans la Tamise, jusqu'aux Midlegreens. Ce fut le Capitaine *Henri Haan*, qui commandoit la Frégate nommée *Midelbourg*, qu'on avoit envoyé exprès, pour savoir où étoit la Flotte Ennemie, qui le vint dire. On détacha là le Contre-Amiral Jean de Haan, avec douze tant Vaisseaux, que Frégates, quatre Yachts & deux Brulots. On en usa ainsi, tant pour savoir au vrai l'état la Flotte Ennemie ; que pour faire voir qu'on étoit en état de paroître sur leurs côtes, quoi qu'en petit nombre. Haan revint dire à Ruiter, qu'il avoit appris d'un Maître de Lubec, parti de Londres, le 16. que les Anglois, mouillez près de Charnesse, étoient encore forts de soixante & dix Vaisseaux, ou à peu près ; que cette Flotte devoit faire voiles à Tilburyheap, pour y prendre trente-mille hommes, afin d'aller faire descente en Zélande. On apprend néanmoins de l'Histoire Angloise de ce tems-ci, qu'il n'y devoit avoir, que vingt-mille hommes, qui dûssent faire descente, & que le Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, les devoit commander. Il vint encore quelques autres Vaisseaux, pour se joindre à la Flotte, ce qui fit que Ruiter changea quelque chose dans les Escadres, le 28. de Juin. Ce même jour, il vint aussi sur la Flotte des Députez des Etats Géneraux.

Ils proposerent qu'après les avantages, que la Flotte Hollandoise avoit remportez sur celle des Anglois, & qui l'avoient rendue maîtresse de la Mer ; les raisons qu'on avoit euës le 30. de Mars, de demeurer au Port de Schoneveldt, tout près de la côte, cessoient. Comme la Flotte devoit être rétablie, en deux jours, & fournie de tout ce dont elle avoit besoin ; ils jugeoient qu'il seroit bon qu'elle fît voiles sur les côtes d'Angleterre. Ruiter & les autres Officiers se trouverent très-disposez à exécuter l'ordre des Etats ; en y joignant néanmoins une exception que, s'ils trouvoient, que les forces Angloises fussent beaucoup supérieures aux leurs, sans en pouvoir douter ; ils reviendroient entre Schoneveldt & la Tamise, ou en tel endroit, que le Conseil des Officiers jugeroit le plus sûr.

Cependant les François ayant commencé à attaquer Mastricht, avec beaucoup de vigueur, secondez des forces des Anglois ; le Prince fit proposer à la Flotte, si elle ne pourroit point attaquer quelque Ville maritime, en France, ou en Angleterre, & s'en rendre maîtresse ; pour faire lever le siege de Mastricht. Les Officiers, qui composoient le Conseil de la Flotte, ne rejetterent pas cette proposition ; mais ils crurent qu'ils feroient mieux de differer un semblable dessein. En effet les Officiers de Marine n'étoient pas propres à exécuter un semblable projet, & le succès d'un semblable dessein dépendoit encore de ce 1673.
que pourroient faire les Flottes unies d'Angleterre & de France. D'ailleurs il y avoit des maladies contagieuses, qui avoient commencé à attaquer les Matelots, & à cause desquelles on fut obligé d'envoyer à terre cent-trente Matelots, de peur que la Flotte ne s'en trouvât trop infectée, pour rien entreprendre.

Ruiter se mit donc à la Voile, avec sa Flotte, & découvrit le 5. de Juillet la Flotte Angloise, sur les côtes d'Angleterre. Elle s'approcha ensuite de Harwich, d'où & des côtes voisines on la voyoit distinctement. Etant là, il y eut un Maître Hambourgeois, qui en sortoit, & qui dit à Ruiter, que les Anglois étoient extrémement surpris, de voir la Flotte Hollandoise si forte, sur leurs côtes ; parce qu'on leur avoit voulu faire accroire, que les Hollandois n'étoient pas plus en état de mettre en mer, qu'eux. Le 9. la Flotte, après avoir tâché de pêcher les Ancres, qu'un gros tems leur avoit fait, en une autre occasion, laisser au fond de la mer, se retira. On y laissa le Chevalier *Jean Van Guelder*, Fils de la Femme de Ruiter, avec quatre Vaisseaux de guerre, trois Frégates & quelques autres Bâtimens, pour croiser à l'embouchure de la Tamise ; afin de faire le plus de mal, qu'il pourroit, à l'Ennemi, & pour découvrir l'état de la Flotte Angloise, &, s'il étoit possible, quel dessein elle pouvoit avoir ; avec ordre de se rendre, les quatre jours expirez, à la Flotte, qu'il trouveroit entre le Wielingen & l'embouchure de la Tamise. Mais il ne put rien découvrir, par là. Fagel, Pensionaire de Hollande, lui apprit seulement, le 19. du mois, qu'il étoit venu des Lettres de Londres du 11., où l'on assuroit que l'on pressoit fort l'armement, afin de mettre au plûtôt à la mer ; mais que l'on ne pouvoit guère trouver de Matelots expérimentez ; que les Equipages disoient ouvertement, qu'ils ne vouloient pas se battre, contre les Hollandois ; & que l'on jugeoit que la Flotte Angloise ne pourroit se mettre en mer, qu'en dix, ou douze jours. On assuroit aussi que les Anglois avoient néanmoins dessein de faire encore un effort, contre les Hollandois ; mais que ceux qui étoient pour la guerre (qui étoit la Cour, qui ne pouvoit souffrir une République Réformée si proche de la Grande Brétagne, quoi que cette Cour dissimulât) dimineroient fort, si leur Flotte ne faisoit aucun progrès, parce qu'il y avoit déja assez de division parmi eux. Il est surprenant qu'on ne sût pas, en Hollande, que le Roi de la Grande Brétagne Charles II. aussi bien que le Duc d'York, son Frere, étoit Catholique Romain, & qu'on ne devoit attendre d'eux, que du mal, pendant que la République étoit Protestante ; parce qu'ils la regardoient, comme une Ennemie dangereuse, pour un Gouvernement Catholique. Le Prince d'Orange le savoit très-bien, puis que son Oncle Charles II. ne lui avoit pas dissimuler sa Religion dans le premier voyage, qu'il fit en ce païs-là.

Le 28. au matin, Ruiter apprit d'un de ses Bâtimens légers, qu'il avoit envoyé à la découverte, que la Flotte ennemie descendoit la Tamise, forte d'environ cent Voiles. Là-dessus, Ruiter les attendit en ordre de bataille, parce que le vent leur étoit favorable, & qu'ils pouvoient bien venir à lui, ce jour-là même. Il appella promptement le Conseil des Lieutenans Géneraux, des Vice-Amiraux, & des Contre-Amiraux, à qui il dit ce qu'il avoit appris ce jour-là, de la Flotte Ennemie, en les exhortant à faire bien leur devoir, s'il falloit la combattre ; dont châcun promit de s'aquiter, comme il devoit.

1673. voit. Il fut résolu, qu'on tâcheroit de percer la Flotte des Anglois & des François, en cas qu'on pût leur gagner le vent; & que s'ils étoient au vent, on le retiendroit, autant qu'il seroit possible, pour les attendre, & qu'on tâcheroit de les joindre & de les pénetrer. Il s'agissoit, selon Ruiter, de les attaquer le plus violemment, qu'il seroit possible, & de remporter une prompte victoire. Le même jour, Ruiter reçut des Lettres du Prince & des Amiraux, où ils lui ordonnoient d'envoyer des Bâtimens, sur les côtes de l'Etat, pour enlever tous les Pilotes, qui se disposoient à aller à la Pêche du Harang & de la Baleine, sans permission, par écrit, du Prince, & de les emmener dans la Meuse. Le Lieutenant écrivit qu'il ne manqueroit pas d'exécuter cet ordre, dès qu'il auroit battu les Ennemis, qui étoient trop près de lui, pour pouvoir éviter le combat.

Le 29. on ne vit point l'Ennemi, mais on le vit le lendemain, auquel il donna ordre aux Chefs de sa Flotte de se tenir serrez ensemble, autant qu'il seroit possible, sans s'éloigner, & en état de s'entre-secourir mutuellement. Le 21. comme la Flotte Ennemie eut jetté l'ancre assez près des Hollandois, Ruiter écrivit à Bankert & à Tromp, que puis qu'il se pourroit faire qu'il ne pût pas tenir le lendemain Conseil avec eux, il donneroit certain signal de ses voiles, & tireroit un coup de Canon, auquel ils répondroient de même, s'ils approuvoient son sentiment; mais que s'ils étoient d'un autre avis, ils le lui écriroient.

Le 1. d'Août les deux Flottes firent voiles, l'une vers l'autre. Les Anglois & les François firent d'abord diverses maneuvres, qui sembloient tantôt marquer qu'ils vouloient se battre, tantôt vouloir l'éviter; ce qui faisoit juger qu'il y avoit quelque desordre, parmi eux. Cependant Ruiter crut qu'il y avoit là quelque dessein caché; parce que cette Flotte étoit plus forte, que celle des Etats, & qu'elle avoit été fournie, de nouveau, de tout ce dont elle pouvoit avoir besoin. Les Amiraux Hollandois convinrent, entre eux, qu'il se pourroit bien faire que les Anglois eussent dessein de les attirer loin de leurs côtes, pour donner moyen aux Troupes, qui devoient faire descente en Zélande, de mettre pied à terre, sans qu'on les en empêchât. La Flotte Hollandoise, dans cette supposition, se retira vers Schoneveldt, & il se trouva que Ruiter avoit bien deviné; comme il parut par l'aveu qu'en fit un Ministre Anglois, qui avoit été pris sur un petit Bâtiment, qui le conduisoit à un Vaisseau de Guerre. Cependant le Lieutenant Hollandois envoya quelques Galiotes, pour épier les mouvemens des Anglois, le long des côtes de Hollande, pour venir promptement l'avertir de ce qu'ils entreprendroient.

Il convoca là-dessus le Conseil des Officiers, qui jugerent, comme lui, que pour l'interêt de l'Etat, en géneral, & pour la défense de la Zélande, en particulier, il étoit à propos que l'on prît incessamment la route de Schoneveldt, & qu'on s'y postât, pour y attendre les Ennemis. Cela fut exécuté, & vers les 8. heures du soir la Flotte jetta l'ancre à cinq lieuës, au Nord-Ouest de Westcappel. Les Anglois, au contraire, continuerent à aller au Nord-Ouest, & disparurent à la Flotte Hollandoise, avant le coucher du Soleil. Un des Pilotes des Quaiches Angloises, qui avoit été prises, dit que la Flotte Britannique étoit de quatre-vingt Vaisseaux de Guerre, outre les petits Bâtimens & les Brulots.

Cependant le Vent étant tourné à l'Oüest, & se trouvant assez fort, le 2. d'Août, de sorte qu'on n'avoit pas à craindre que les Anglois vinsent attaquer la Flotte; Ruiter reçut des Lettres de la Haie des EE. GG. & du Pensionaire de Hollande, avec des ordres d'exciter la Flotte à faire bien son devoir, si les Ennemis venoient à l'attaquer. On fit lire, par un Ministre, ces Lettres, à toute la Flotte; & tous les Chefs, aussi bien que les Equipages, promirent de s'aquiter de leur devoir en braves gens; ce que Ruiter ne manqua pas d'écrire à la Haie. 1673.

Comme il y arriva des nouvelles le 2. d'Août, que les Ennemis paroissoient sur les côtes, avec une grande quantité de Bâtimens légers; on envoya par tout, sur les côtes, pour avertir les plus proches de la mer de se tenir sur leurs gardes. Les Etats de Hollande furent assemblez jusqu'à onze heures du soir, & résolurent de faire marcher à Scheveling la Bourgeoisie de la Haie; avec quelques Compagnies, qu'on fit venir de Delft & de Roterdam, & deux Compagnies de Cavalerie. On envoya à la Brille un Commandant, avec cinquante Matelots & des Canonniers. On pria le Prince d'Orange de se rendre à la Haie, & de faire partir autant de Troupes, qu'il faudroit, pour aller à la côte. Les mêmes furent donnez en Zélande, & l'on règla la maniere, dont on pourroit donner des signaux, pendant la nuit, & le jour. Le Comte de Monterei donna aussi de semblables ordres, sur les côtes de la Flandre, & offrit d'envoyer, sur celles de Zélande, tout ce dont on y auroit besoin. Plusieurs Espagnols de qualité allerent voir la Flotte des Etats, & furent régalez par Ruiter, sur son Bord.

L'Ennemi parut en effet, sur les côtes, & envoya des Quaîches à terre, sans néanmoins rien exécuter de conséquence. En effet, tout ce qu'ils pouvoient faire sur la côte ne servoit de rien; à moins qu'ils n'eussent pris un poste, que l'on pût défendre, par une Garnison considerable, & qui pût recevoir du monde & des vivres, autant qu'il en seroit besoin; sans que les Hollandois le pussent empêcher. Piller quelques maisons de Pêcheurs ou de quelques Païsans, sur la côte, sans faire autre chose, ne valoit pas la dépense, qu'il falloit faire pour cela; & enfin il falloit s'attendre à être contraint de se retirer.

Le 12. d'Août, le Prince d'Orange se rendit sur la Flotte de l'Etat, où il fut reçu avec une joie extraordinaire des Officiers & des Equipages. Outre que porter le titre de Prince d'Orange, & être venu de la Maison de Nassau, étoit une très-grande recommandation chez le peuple des Provinces; le jeune Prince avoit commencé à se faire craindre de la France, contre les efforts de laquelle, il avoit heureusement commencé à chasser les François des Provinces Unies, & les défendoit, contre le Roi d'Angleterre, quoi qu'il fût son Oncle. Aucun danger ne l'étonnoit, & une entreprise, dans laquelle il avoit échoué, n'empêchoit nullement qu'il n'en entreprît une autre, avec autant de courage.

Le 13. on mit à la Voile, de grand matin, & l'on porta le Cap au Nord, comme pour aller attendre les Anglois & les combattre; après quoi Ruiter, de peur que les Vaisseaux ne se séparassent les uns des autres, jugea qu'il falloit mouiller l'ancre vis-à-vis de Petten; mais il s'éleva une furieuse tempête, qu'il fallut essuyer, en perdant plusieurs ancres & cordages, par la violence du vent. On apprit alors, que la Flotte Angloise étoit à l'ancre, à quatre ou cinq lieuës, & l'on crut devoir l'aller chercher; mais cela ne s'exécuta pas. Ruiter reçut le 17. d'Août, des Lettres de quelques Chambres de la Compagnie des Indes, & de l'Assemblée des XVII. Directeurs, pour lui remon-

1673. montrer le danger, où seroit la Flotte des Indes Orientales, que l'on attendoit tous les jours; si elle alloit tomber dans la Flotte Angloise. On l'avertit aussi que les Ennemis avoient paru, le même jour, entre le Bréveertienen & la côte; & qu'après Dieu, on n'avoit aucune esperance qu'en lui; pour assurer l'entrée du Vlie & celle de Texel, & sauver les Vaisseaux des Indes, que l'on attendoit. On le prioit d'avoir les yeux ouverts, sur cette Flotte, & de lui assurer l'entrée aux Ports de l'Etat. Ce même jour, il reçut une Lettre du Prince d'Orange, où il lui disoit, qu'il craignoit, que les Anglois ne fussent allez l'attendre à l'embouchure de l'Embs; sur quoi il lui donnoit ordre de les suivre, s'il étoit possible, en cas qu'il jugeât qu'ils avoient pris cette route; sans néanmoins trop hazarder.

En ce tems-là, Ruiter avoit fait une revuë de son Armée, pour instruire les EE. GG. de ses forces. Il se trouva, le 17. d'Août, qu'elle consistoit en soixante-quinze Vaisseaux & Frégates, en vingt-cinq Brulots, & dix-huit Yachts; qui faisoient ensemble cent-dix-huit Voiles. Il y avoit quatre-mille, trois-cens, & douze pieces de Canon; avec dix-sept-mille, quatre-cent-cinquante Matelots; & deux-mille, cinq-cents, quatre-vingt Soldats. Le 18. du Mois, elle avoit été renforcée de cent-soixante-cinq Soldats, & de cent-soixante & dix-sept Matelots, qui furent distribuez sur les Vaisseaux, qui en avoient le plus besoin.

Ruiter voyant que, si la Flotte demeuroit sous les Voiles, il y auroit plusieurs Vaisseaux, qui seroient endommagez, & qui se disperseroient, voulut qu'on se mît plus au large, & qu'on remouillât, jusqu'à ce qu'il fit un vent plus favorable. La Flotte alla donc mouiller sur quinze brasses, Kemperduin étant au Sud-Est, quart à l'Est. Alors les Vedetes ayant fait un signal qu'elles voyoient l'Ennemi, Ruiter détacha deux Galiotes, pour aller avertir les Vaisseaux, qui étoient tombez sous le vent, de faire tout leur possible, pour rejoindre les autres. On fut alors obligé d'envoyer à terre trois Brulots, dont l'un avoit perdu sa Chaloupe; un autre manquoit d'ancre & de cables, & le troisiéme faisoit eau.

Le 19. on demeura encore à l'ancre, en attendant un vent plus favorable; & l'on apprit que les Ennemis se tenoient encore au même lieu. Ruiter écrivit là-dessus à quelques Membres de l'Etat, les efforts qu'il avoit faits, pour approcher des Anglois, & *qu'il s'étonnoit que voyant la Flotte Hollandoise, ils n'étoient pas assez civils pour lui venir au devant, puis qu'ils avoient l'avantage du vent.* Il s'exprimoit ainsi, en riant, pour marquer que les Anglois n'étoient pas si fort disposez à se battre, qu'ils souhaitoient qu'on le crût.

Pendant que les Flottes étoient en cette situation, il y eut un Vaisseau de la Flotte des Indes, qui s'étant séparé des autres, tomba malheureusement dans l'Armée Ennemie; où il fut pris par un Vaisseau François, commandé par le Capitaine *de la Vigerie.*

Le 20. du Mois, on vit la même Flotte s'avancer contre celle des Etats, vent arriere, & l'on y comptoit cent-cinquante Vaisseaux, où il y en avoit plus de cent, qui étoient de gros Bâtimens, ou des Frégates. Sur cela, Ruiter avertit Bankert & Tromp de ne rien précipiter, mais de se tenir serrez; pour attaquer ensemble l'Ennemi, & être en état de se défendre les uns les autres. Après que les deux Flottes eurent fait diverses maneuvres, l'une pour gagner le vent, & l'autre pour se conserver cet avantage; 1673. Ruiter, qui n'avoit pas son pareil, pour les ruses de la Marine, le gagna enfin sur les Anglois, le 21. d'Août. Il se trouvoit alors sur la côte de Hollande, entre Petten & Camperduin, à un peu moins de deux heures de la terre.

Dès le matin, il donna le signal de se mettre en ligne, ce qui fut promptement exécuté. Les Anglois & les François firent de même, & attendoient à petites voiles les Hollandois. (1) Le Comte d'*Estrée* commandoit, comme il avoit fait auparavant, l'Escadre Françoise, ou la Blanche; le Prince *Robert* la Rouge, & le Chevalier *Edoüard Stragge* la Bleuë.

Lors que les Hollandois arriverent sur eux, Tromp avoit d'abord l'Avant-garde, Ruiter le Corps de Bataille, & Bankert l'Arriere-garde. Sur les sept heures & demie du matin, comme les Anglois portoient sur la Flotte Hollandoise, Ruiter fit un signal, à la vuë duquel la Flotte fit un mouvement, par lequel Bankert eut la pointe, & Tromp la queuë; pendant qu'il demeuroit lui-même au milieu.

A neuf heures & demie, Bankert tomba sur l'Escadre de d'Estrée, qui demeura, comme les Rélations Angloises & Hollandoises le dirent, sur l'arriere. Ruiter attaqua le Prince Robert, & Tromp le Chevalier Spragge. Comme on savoit que le Comte d'Estrée ne manquoit ni de bravoure, ni de science de la Marine, on attribua sa conduite à un ordre secret de son Roi; qui souhaitoit plûtôt de détruire, ou affoiblir les deux autres Nations, l'une par l'autre; que de rendre l'une, plus puissante que sa Rivale. Le Contre-Amiral du Comte d'Estrades étoit un nommé *Martel*, qui apparemment ne savoit rien de cette maxime; puis qu'il ne s'épargna pas, pour faire triompher les deux Puissances unies, contre les Hollandois. Il tomba sous le feu de quelques Vaisseaux de l'Escadre de Bankert, contre lesquels il combattit courageusement, & fut en un extrême danger; parce qu'un Vaisseau Hollandois mit le feu à son Vaisseau, qu'il ne put éteindre, qu'avec beaucoup de peine. Cela l'obligea de s'éloigner des Hollandois, & de joindre les autres Vaisseaux François, dont il se plaignoit néanmoins de n'avoir point été soûtenu.

A peu près au même tems, les François tâcherent de mettre le feu au Vaisseau de Bankert, qui s'étoit un peu éloigné des autres Bâtimens de son Escadre, en lui adressant un Brulot; mais le Brulot se brula, lui-même, & sans effet. Après cela, il donna la chasse à l'Est, à cette même Escadre, où elle demeura toûjours, sans revenir au Combat. Les Vice-Amiraux Evertsz., & Spar porterent sur eux; mais ils continuerent à se battre en retraite, sans jamais revenir à la charge.

Cependant les Escadres du Prince Robert & de Ruiter se battirent, avec beaucoup d'ardeur & de bravoure. Elles passerent plus d'une fois, l'une au travers de l'autre, selon qu'elles eurent le vent. L'Artillerie Hollandoise fut si bien & si promptement servie, qu'elle déchargea ses bordées aussi vîtement, que si elle n'avoit déchargé que des mousquets. L'Amiral Anglois fut aussi très-bien soûtenu, par les Vaisseaux, qui avoient ordre de le faire. Cependant Ruiter mit en desordre son Escadre, & l'obligea de se séparer, & plusieurs Brulots Anglois, qui étoient autour du Prince Robert, pour tâcher de mettre le feu aux Vaisseaux, qui

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. qui s'approcheroient de lui, furent contrains de s'éloigner. Les Anglois avoient cru faire quelque grand coup, avec les Brulots, puis qu'ils en avoient jusqu'à vingt-huit. Mais les Chaloupes Hollandoises en prirent une partie, ou les obligerent de se bruler eux-mêmes. A dix heures, il fit une brume, & une grosse pluye, qui n'empêcherent néanmoins pas, qu'on ne s'entre-canonnât. L'Amiral Van Nès se trouva engagé avec le Prince Robert, & cinq ou six Vaisseaux, qui le soûtenoient, & en fut fort mal-traité. S'étant apperçu de trois Vaisseaux de sa division, qui ne se battoient pas, il leur envoya ordonner, par un petit Bâtiment, de faire mieux leur devoir; mais ils ne le firent pas mieux.

La brume, ou la fumée étant un peu dissipée, Van Nès vit trois Vaisseaux Anglois, qui bruloient, soit que ce fussent des Brulots, ou des Vaisseaux de Guerre. Cependant Bankert, qui avoit suivi quelque tems l'Escadre Françoise, qui se retiroit toûjours devant lui, sans vouloir s'engager, fut rejoindre Ruiter, pour attaquer plus vivement l'Escadre Rouge. S'étant donc approchez de cette Escadre, ils la canonnerent, avec tant de violence; qu'on vit bien-tôt le Prince Robert prendre la chasse à l'Oueſt. Les François, au contraire, porterent le Cap à l'Est. Ruiter, Van Nès & Bankert chasserent sur lui, jusqu'à deux heures après Midi. Il sembloit avoir attendu l'Escadre Françoise, mais elle ne parut point.

On étoit cependant en peine de Tromp, qui s'étoit éloigné, selon sa coûtume, du gros de la Flotte. On ne voyoit point non plus l'Escadre Bleuë des Anglois. Ruiter & Bankert furent chercher Tromp du côté, où l'on entendoit tirer. L'Amiral Anglois s'apperçut aussi qu'on ne voyoit point Spragge, & comme il étoit autant en peine de lui, que Ruiter l'étoit de Tromp, il résolut de l'aller chercher. L'Escadre Françoise le suivit, mais de loin.

Ces deux derniers avoient combattu très-violemment l'un contre l'autre, sans s'éloigner, pendant trois heures & demie. On remarque que pendant ce tems-là, Tromp ne perdit pas un seul Matelot, & qu'il n'y en eut pas même un de blessé. C'est ce que Brand dit avoir appris de gens, qui l'avoient ouï dire à Tromp lui-même. Il faut que les Canonniers de Spragge ne fussent pas fort habiles gens; puis que non seulement il n'y eut aucun des Matelots de Tromp de blessé, mais que ses Agreils furent très-peu endommagez. Il ne faut pas légerement, pour cela, attribuer le bonheur de Tromp à un miracle.

Sur le Midi, Spragge trouva son Vaisseau si incommodé, & vit qu'il avoit tant de morts & de blessez à son Bord, qu'il prit la chasse sur le Midi. Tromp avoit eu pour premier Capitaine un Irlandois, Catholique Romain, nommé *Thomas Tobiasz.*, qui n'étoit nullement ami des Anglois, mais fort porté pour la Liberté; ce qui avoit fait qu'il avoit depuis long-tems servi la République, en qualité de Capitaine, avec beaucoup de bravoure & de fidelité. C'est ce qu'on a souvent vu, dans les Troupes des Etats Generaux; comme nous l'avons déja remarqué ci-dessus.

Enfin le Vaisseau de Tromp se trouva si fort incommodé, qu'il fallut qu'il montât un autre Vaisseau, qu'on appelloit *la Comete à queuë*, sur lequel il arbora le Pavillon de Lieutenant-Amiral; après quoi il ne laissa pas de serrer de près *Spragge*, qui montoit le *Prince Royal*, & qui fut si mal traité, qu'il fut obligé de quitter ce Vaisseau, pour monter sur le *S. George*, qui fut aussi attaqué si vivement, qu'il fut encore obligé de l'abandonner. Il se mit sur un Canot, pour se rendre sur *le Royal Charles*; mais après qu'il se fut un peu éloigné du S. George, il y eut un boulet, qui ayant passé au travers de ce dernier Vaisseau, tomba sur le Canot & le fracassa si fort, qu'il le coula bas; de sorte que l'Amiral Anglois fut noyé. On le retira mort, aussi bien que d'autres personnes de marque. 1673.

Pendant que le Combat duroit encore, entre Tromp & l'Escadre Bleuë, Ruiter & Bankert vinrent le secourir. Ils trouverent plusieurs Vaisseaux Anglois si mal traitez, qu'ils y auroient péri, selon toutes les apparences, si le Prince Robert ne les fût venu secourir. Tromp s'étant rangé sous le Pavillon, le Comte *d'Ossory* se tint à l'arriere du Royal Charles, avec deux Frégates, & le Prince Robert y envoya deux autres Frégates, qui le remorquerent. Les Amiraux Hollandois s'étant rassemblez, retournerent au Combat, qui se redoubla avec tant de violence; qu'on n'avoit guère vu un engagement si terrible, & dont on trouvera le détail dans *Brand*. Il ne s'étoit guère donné de Combat plus opiniâtre, & quoi que les Hollandois n'y perdissent aucun Vaisseau; ils y perdirent beaucoup de braves gens, & entre autres les Vice-Amiraux de Liefde & Sweers, le Capitaine de Gueldre, Fils de l'Epouse de Ruiter, & plusieurs autres. On envoya au Port quatre Vaisseaux, pour les radouber; sans quoi ils ne pouvoient pas tenir la mer.

La Flotte Hollandoise s'attribua la victoire, parce que l'Angloise quitta la premiere la mer, & elle passa la nuit au champ de bataille; mais il faut avouër qu'elle leur couta bien cher. Le plus grand bien, qui en arriva, ce fut la Paix; que les deux Nations firent, après l'avoir achetée bien cher.

Au commencement (1) de l'année, les Anglois avoient pris l'Ile de Tabago aux Hollandois, sous le commandement du Chevalier *Tobie Bridges*, qui y fit quatre-cents Prisonniers, & qui en amena quantité de Negres. Les Hollandois prirent en revenche aux Anglois l'Ile de S. Helene, ce qui leur auroit été une grande perte, par rapport à leur Commerce aux Indes; si le Capitaine *Mundy* ne l'eût regagnée sur eux, & ne leur eût enlevé trois Vaisseaux des Indes. Dans le fonds, la France seule, qui fut plûtôt spectatrice qu'actrice dans cette Guerre Maritime, en tira l'avantage d'avoir affoibli les deux seules Nations, qu'elle avoit à craindre tant par Terre, que par Mer. Mais il lui couta de très-grandes sommes d'argent, pour gagner la Cour d'Angleterre, sans qu'il lui en soit revenu aucun avantage considerable. C'est ainsi que l'avidité d'augmenter sa puissance, aux dépends des voisins, ne produit souvent que de grandes pertes d'hommes & d'argent; sans parler des chagrins, & des inquiétudes qu'elle cause.

Pour ne pas fatiguer les Lecteurs, en nous arrêtant trop long-tems à ce qui regarde la Marine, nous nous arrêterons un peu ici à ce qui arriva aux Provinces, qui avoient le moins de part, en ce qui regardoit la mer.

Ce fut cette année, que la France fut embarrassée de la conquête, qu'elle avoit faite de trois des Provinces Unies, qu'elle ne pouvoit plus garder sans des dépenses infinies; parce qu'elles ne lui rendoient pas l'argent, dont elle avoit besoin pour en-

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. entretenir les Troupes, qu'elle y tenoit, pour retenir les peuples dans l'obéïssance. Elle étoit d'ailleurs engagée dans une guerre, avec l'Empereur & l'Espagne; où elle prévoyoit bien qu'elle auroit besoin de toutes ses forces, pour s'en tirer avec honneur.

La Ville & la Province d'Utrecht s'étoient rendues au Roi de France, sans attendre qu'on les forçât; à condition qu'on ne les pilleroit point, & que l'on ne les obligeroit pas non plus à se racheter du pillage. Mais comme il falloit que le Roi de France y tînt une Armée, pour empêcher que les Provinces, qui n'avoient pas été conquises, n'entreprissent d'arracher les autres à sa domination; & que les trois Provinces, qu'il avoit envahies, & qu'il tenoit encore, n'étoient que trop disposées à recevoir leurs Freres, pour recouvrer la Liberté qu'elles avoient perdue; il falloit ou les abandonner, ou y entretenir une Armée, aux dépends du Roi. Cela fait voir qu'on ne doit pas entreprendre de faire des conquêtes, en des païs trop éloignez, en laissant des ennemis entre deux; qui peuvent empêcher qu'il n'y vienne des Troupes, ou des Colonies. C'est ce qui paroît par la conduite des Romains, les plus grands Conquerans, qu'il y ait eu en Europe; & qui ne passerent les mers, qu'après s'être rendus maîtres de toute l'Italie. Ils en avoient même usé de la maniere en Italie, en soumettant à leur Empire leurs plus prochains voisins, & ensuite les plus éloignez, comme ceux, qui ont lû l'Histoire Romaine, le savent assez. Ce fut là ce qui fit perdre, à la France, ce qu'elle avoit conquis dans les Provinces Unies, où elle ne pouvoit pas entrer, sans passer sur les Terres des Espagnols; qui avoient un interêt palpable de s'opposer à la grandeur de la France, qui ne les auroit pas plûtôt environnez, qu'elle se seroit rendue maîtresse de tout ce qu'ils avoient encore dans les Païs-Bas.

Les François, qui voyoient bien qu'il leur faudroit abandonner les Provinces, qu'ils tenoient, en tirerent tout ce qu'ils purent, desarmerent les habitans de celle d'Utrecht, & ne permirent qu'aux Nobles & aux Membres des Etats, de porter l'épée. Ils exigerent même des peuples, plus qu'ils ne pouvoient payer. On assure qu'il y a encore des Comptes, par lesquels il paroît, qu'ils exigerent d'une Province, qui n'étoit nullement opulente, plus de seize-cents-mille Florins, pendant dix-sept mois, ou à peu près, qu'ils y furent; dont une bonne partie fut pour se garantir du pillage & de l'incendie, lors qu'ils en sortirent.

Ils exigerent (1) de ceux de Wourde, après leur avoir fait bien des avanies, la somme de seize-mille Florins; qu'ils ne purent trouver, qu'après bien de la peine. Ils furent délivrez des François le 17. de Novembre, & dans le même mois, les François sortirent aussi de la Ville d'Utrecht, & du reste de la Province, des Villes de Bommel, d'Harderwyk, & d'Elburg. Au Mois de Decembre, ils abandonnerent Steenwyk, Campen, & Hattem. Tout cela ne se fit pas, sans exiger des habitans des sommes d'argent, qu'ils eurent bien de la peine à trouver; & sans d'autres mauvais traitemens, qu'on a peut-être encore un peu exageré, comme il arrive en ces sortes de choses.

On dit par exemple, que ceux de Wourde s'accorderent à donner la somme, que l'on a marquée, „ à condition que la Ville seroit garantie du pil- „ lage & du feu, & que les Fortifications, les „ Palissades, les Portes, les Rempars, & le Châ- 1673. „ teau demeureroient dans le même état : Que „ néanmoins la Garnison ne laissa pas d'emmener, „ en sortant, le Canon, les Munitions de Guer- „ re, le bled, toutes les provisions, jusqu'à du „ bois à bruler, les Meubles & les Lits qu'elle „ avoit emprunté des Bourgeois : Qu'elle fit en- „ core pis, puis que, contre ce dont on étoit „ convenu, avec le Duc de Luxembourg, elle „ mina le Château & un Bastion, & chargea la „ mine de barils de poudre, qui venant à s'allu- „ mer feroit sauter l'une & l'autre en l'air, & „ assommé ou enlevé les Bourgeois, qui s'y se- „ roient trouvez, ou dans le voisinage. Cela se- „ roit demeuré caché, comme on dit, si quel- „ ques Soldats Suisses & François, qui s'étoient „ cachez, pour ne pas suivre leurs Drapeaux, „ & qui en donnerent avis aux Magistrats. Il y „ envoya, *dit-on*, sur le champ, & l'on trouva „ qu'il ne s'en falloit plus que trois doits, que les „ mêches ne missent le feu aux poudres. Comme néanmoins *Coster* n'en dit rien, je ne sai si l'on y peut ajoûter foi à cela; d'autant plus que cela étoit très-propre à desabuser ceux, qui accusoient ceux de Wourde de s'être trop bien entendus, avec les François.

Wourde ayant été abandonné, on se hâta d'abandonner aussi Utrecht. On avoit déja commencé à plier bagage, dès le commencement de Novembre. Le 11. de ce même Mois, Stouppa, qui étoit Gouverneur d'Utrecht, de la part du Roi, fit appeller trois Députez, dont l'un étoit de la part du Clergé, ou de ceux qui portent le nom de Chanoines, & qui en ont les revenus, sans l'être, un autre de la Noblesse, & un troisiéme de la Ville même. Il leur dit „ qu'il auroit „ bien voulu laisser la Ville dans l'état, où elle é- „ toit, quand il y étoit entré; mais que la con- „ duite de quelques-uns de ceux du Gouverne- „ ment, leurs correspondences avec les Hollan- „ dois, & les discours injurieux, que le Peuple „ avoit tenu du Roi, avoient si fort irrité ce „ Prince, qu'il avoit ordonné de saccager & de „ bruler toute la Province, avant que d'en „ sortir.

Les Députez répondirent, que cela étoit contraire aux promesses, que le Roi leur avoit faites, en entrant dans la Ville; qu'ils n'avoient rien oüi dire de ces correspondences & de ces discours; mais que, si le Peuple avoit parlé peu discretement, cela étoit venu du desespoir; où on l'avoit mis, par la maniere, dont on l'avoit traité.

Stouppa répliqua „ que l'ordre du Roi étoit „ rigoureux, mais qu'il leur conseilloit de s'ac- „ commoder au plûtôt avec l'Intendant; afin de „ prévenir le mal, dont ils étoient ménacez." L'Intendant averti de cela, sortit de la Ville, pour n'être pas obligé d'écouter la rémontrance des Députez; mais il laissa un billet à Stouppa, où il lui disoit „ que l'unique moyen d'éviter le mal- „ heur, dont la Province étoit ménacée, c'étoit „ de payer, sur le champ, cinq cens-mille Flo- „ rins, outre ce qu'on avoit déja promis, par „ l'accord fait avec lui, & ce qu'il pourroit exi- „ ger des petites Villes. Les Etats ayant été informez de cette réponse, firent une Députation, pour se plaindre à Stouppa, & il ne leur fut pas difficile de lui faire voir la dureté des demandes, qu'on leur faisoit. Ils n'avoient pas voulu se mêler, disoient-ils, de ce que l'on pouvoit exiger de la Ville; mais qu'ils ne pouvoient pas ne point s'interesser, en ce qui regardoit toute la Province. Là-dessus, Stouppa dit à l'oreille d'un des Députez „ qu'il avoit ordre non seulement de bru-

(1) Voyez *Coster*, sur cette année, dans sa Rélation Historique de ce qui se passa en cette Ville.

1673. „ ler la Ville, mais encore d'inonder la Province. Il convenoit néanmoins qu'il seroit impossible de trouver, dans la Province, la somme „ que le Roi demandoit. *Ne la pouvez-vous pas trouver*, ajoûtoit-il, *à Amsterdam? Il est absolument néceſſaire de vous accommoder avec l'Intendant. Le Duc de Luxembourg, qui n'est pas encore parti, intercedera volontiers pour vous, & je ne doute point qu'il ne vous faſſe obtenir quelque rélâchement.* Ils y allerent, & firent leurs plaintes, en termes assez forts. Le Duc au contraire répondit doucement, que ce n'étoit pas à l'Intendant de bruler la Province; mais à lui, ou au Maréchal d'Humiéres, a qui il devoit remettre son Armée; & que ni l'un, ni l'autre n'en viendroit à une si cruelle exécution. *Au reste*, dit-il encore, *on ne viole point la parole, qu'on vous a donnée; car on ne vous demande pas que vous vous rachetiez du pillage; mais une reconnoiſſance, pour la liberté qu'on Vous rend, & qu'on ne sauroit racheter trop cher. C'est un Pont d'or, que vous devez faire à vos Ennemis.*

Les Députez se rendirent chez l'Intendant, & demanderent que les Articles de la Capitulation, faite avec le Roi, fussent observez; à quoi il répondit, en se moquant, qu'il n'étoit pas obligé de tenir une Capitulation, qu'il n'avoit pas faite: Qu'il avoit eu ordre de demander quinze-cens-mille Francs, & qu'il leur avoit fait la grace de n'en demander, que le tiers: Que si le Roi faisoit hiverner ses Troupes dans la Province, ou près d'Arnheim, ou de Grave, il leur en coûteroit bien davantage, par les contributions, que l'on exigeroit d'eux. Il dit encore d'autres choses de la même nature, & ne voulut rien relâcher. Il ajoûta même, que si le Comte de Waldek enlevoit, ou gâtoit les vivres & les munitions, qu'on envoyoit à Nimegue, où il y avoit encore une Garnison Françoise, comme on assuroit qu'il en avoit menacé; on s'en prendroit à la Province d'Utrecht, quelque Capitulation qu'on eût pû faire avec elle; mais qu'il croyoit que les habitans avoient des amis en Hollande, qui ne permettroient pas qu'un semblable malheur arrivât à ceux du Diocese d'Utrecht.

Le Maréchal d'Humieres arriva cependant, & prit le commandement des Troupes, mais la Province n'en fut pas, pour cela, plus à son aise. Elle vint jusqu'à offrir quatre-vingt-mille Francs, pour la Ville d'Utrecht, & pour la Province. Mais l'Intendant fit arrêter plusieurs Membres des Etats & du Conseil de la Ville, & d'autres, comme des ôtages de la somme qu'il demandoit. Enfin après bien des discours, l'Intendant se relâcha à cinquante-mille Francs de moins, & on convint que cette somme seroit payée en quatre termes, le 19. de Novembre. Il y eut encore d'autres conditions auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le Maréchal d'Humieres sortit le 23. de Novembre, avec les Troupes, que le Duc de Luxembourg lui avoit laissées. Dès qu'elles furent sorties de la Ville, on ferma les portes; & l'on remit le culte des Protestans, dans les Eglises, où les Catholiques Romains avoient établi le leur, dont on ôta toutes les marques; sans néanmoins que les Catholiques, Natifs de la Province, fussent plus mal-traitez qu'auparavant. Les Soldats François leur avoient fait les mêmes avanies, qu'aux Réformez, & brûlerent plusieurs de leurs Maisons autour d'Utrecht & ailleurs; comme on l'a appris de gens fort attachez à l'Eglise Romaine; qui n'en avoient pas été plus ménagez, à cause de cela.

Les François abandonnerent, en même tems, ou à peu près, Amersfort, Rhene, Wagheningue, & Wyck-te-Durstede, avant même que le Prince d'Orange fût revenu en Hollande. Farjaux étoit cependant à Wourde, pour être prêt à entrer dans Utrecht, dès que les François en seroient sortis. Il y entra donc, avec trois Regimens d'Infanterie, qui furent suivis de deux autres que le Comte de Hornes y mena. Ces deux Officiers furent d'abord visitez, par une députation des Etats de la Province, tels qu'ils étoient; & les Députez leur dirent qu'il étoit juste, que ces mêmes Officiers prêtassent le serment de fidelité aux Etats de la même Province, selon l'ancien usage, & qu'ils laissassent les Clefs de la Ville, entre les mains de ses Magistrats, comme on avoit toûjours fait. 1673.

Cependant les Députez des Etats Géneraux, tels qu'ils étoient alors; c'est-à-dire, les Députez des quatre Provinces, qui n'avoient pas été soumises à la France; avoient fait, sans l'ordre de leurs Commettans, & sans vouloir préjudicier aux Privileges des Provinces, donner ordre que les Provinces, qui l'avoient été, s'abstinsent de toutes Assemblées, concernant des affaires d'Etat & de tous exercices de Judicature & de Police, jusqu'à ce que les Etats Géneraux y eussent mis ordre, conjointement avec le Prince d'Orange. Ils donnerent ordre au Comte de Hornes, ou à celui, qui commanderoit à Utrecht, en sa place, de prêter main forte aux Députez, s'il étoit besoin, pour faire exécuter leurs ordres.

Le Comte de Hornes avoit mené, avec lui, à Utrecht, de la Haie, un Ministre, nommé *Thadée Lantman*, qui s'étoit mêlé de la sédition, par laquelle les Freres De Witt avoient été assassinez. Avant qu'il y fût, tout étoit tranquille, & le peuple même fort zèlé, comme il l'avoit été, pour le Prince d'Orange. Le nom de ce Prince étoit autant respecté dans Utrecht, qu'auparavant & n'avoit que faire qu'on excitât, en sa faveur, une sédition. Cependant ce Ministre, avec deux de ses Collegues, dresserent une Requête, au nom des Habitans de la Ville, & demanderent, en cette Requête, „ que les Finances fussent mieux „ administrées; qu'on fit, dans la Province, un „ Gouverneur & un Capitaine Géneral; qu'on „ délivrât l'Eglise de Dieu, qui gémissoit sous „ une dure oppression. Ils coururent la nuit, de Maison, en Maison; pour faire signer au plus grand nombre de gens, qu'ils pourroient, cette Requête.

On la présenta le lendemain matin au Comte de Hornes, signée de cinquante Bourgeois; qui n'étoient nullement des plus qualifiez de la Ville. Quoi qu'il ne fût point autorizé pour cela, il se résolut, sur cette Requête, de dépouiller les Etats de leur Autorité Souveraine; & d'interdire à la Cour Provinciale ses fonctions, & cassa les Magistrats, avec défense d'exercer leurs Charges. *Lantman* fit ensuite dans l'Eglise du Dome, un Sermon séditieux, & les censura d'avoir envoyé, avec précipitation, les Clefs de la Ville au Roi de France; & d'avoir préferé le gouvernement de la France à celui, sous lequel il avoit été. Mais le Prince d'Orange, qui n'avoit plus besoin de sédition, pour soûtenir son autorité, censura vivement ce mauvais Prédicateur; qui s'imaginoit pouvoir tout dire, sous prétexte de rendre service à son Altesse. Cependant cinq Députez des EE. GG. arriverent peu de tems après, & confirmerent ce que le Comte de Hornes avoit fait; car on leur avoit donné ordre de suspendre l'exercice de la Souveraineté des Etats de la Province, &

1673. & celui des Tribunaux de la Justice, & de diverses Charges, en attendant qu'on déliberât là-dessus. Mais comme la Province & la Ville ne pouvoient pas demeurer, sans gouvernement; on rétablit *Ruys* pour exercer la Charge de Grand Baillif de la Province, & *Kint*, *Lichtemberg* & *Beusichem*, dans celles de Secretaires de la Police, de la Justice & des Etats. *Leuwen* fut aussi rétabli en celle de Receveur Géneral de la Province; avec défense de payer quoi que ce fût, sans ordre des Etats Géneraux. Cette sorte de Gouvernement dura jusqu'au Mois d'Avril de l'année suivante. Leurs HH. PP. excuserent leur conduite en cela, sur ce qu'on ne pouvoit pas traiter plus doucement des gens, qui n'avoient voulu rien hazarder, ni verser une goute de sang, pour défendre la Liberté & la Religion; comme si cette Province pouvoit se défendre, sans le secours des autres, sans place forte, & sans les provisions nécessaires! Le Prince d'Orange eut l'équité de desaprouver cette rigueur, parce que la Province avoit été envahie, par une Puissance, à laquelle elle ne pouvoit pas résister; sur tout abandonnée des autres, que la France n'avoit pas soumises. Elle n'avoit ni place forte, pour l'arrêter; ni d'armée qu'elle lui pût opposer, non plus que la Gueldre & l'Overyssel. La Hollande même n'avoit eu, que ses inondations, pour arrêter les François; ce qui ne se pouvoit pas faire dans le Diocese d'Utrecht. Cette Province n'avoit jamais été en état de s'opposer à la France, par la force des Armes; mais il ne s'ensuivoit pas de-là, que les autres la pouvoient laisser, entre les mains de la France. Si cela eût encore duré quelque tems, les Provinces, qui n'avoient pas été envahies par la France, seroient, selon les apparences, tombées entre ses mains.

Cependant les François firent aussi sortir leurs Troupes de l'Overyssel, & de la Gueldre. Ils abandonnerent, dès le 2. de Decembre, la Ville d'Elburg, en exigeant des Bourgeois la somme de douze-mille Francs. La Ville de Campen en promit jusqu'à quatre-vingt-mille, pour s'exempter d'être pillée. Les Munsteriens firent de grandes instances, pour y demeurer en garnison; mais on le leur refusa, de peur que cette Ville ne fût hors d'état de payer la somme, qu'elle s'étoit engagée de compter aux François, & pour laquelle elle leur avoit donné des ôtages. *Magalotti*, qui y commandoit la Garnison Françoise, en sortit, avec les Otages & toutes les Munitions qu'il y avoit. Il en sortit avant Noël, & se rendit à Arnhem. Hattem fut délivrée, en payant une petite contribution, n'étant pas en état d'en payer une plus forte. L'Evêque de Munster ordonna à ses gens de sortir de Steenwyk & de Meppel, dont on exigea aussi tout ce qu'on en put tirer. Ce fut ainsi que les François acheverent d'abandonner tout ce qu'ils tenoient dans les Provinces Unies, après y avoir demeuré environ dix-huit mois. On put comprendre par-là, que les François n'avoient pas bien pris leurs mesures, pour faire des conquêtes durables; parce qu'elles étoient trop éloignées de leurs Frontieres, & qu'on ne pouvoit exiger des peuples, nouvellement soumis, de quoi y entretenir les garnisons nécessaires, pour les tenir dans l'obéïssance. Les Romains n'avoient pas fait des conquêtes beaucoup plus rapides, que celles de Louïs XIV. mais ils avoient eu plus d'adresse, pour les garder; sans quoi ils n'auroient jamais pu se faire un aussi vaste Empire, que le fut le leur. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire une digression, sur cette matiere.

Le Duc de Luxembourg ayant rassemblé toutes les Troupes, qu'il avoit retirées des Villes abandonnées, marcha droit à Grave, Ville sur la Meuse, & dont on a parlé plus d'une fois dans cette Histoire, & y laissa la Garnison, qu'il jugea à propos. Après cela, il se rendit avec le reste à Mastricht, sans qu'on pût l'empêcher. Il échapa aussi à la vigilance du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei, & rentra en France, sans qu'on put l'atteindre en une saison, où des Armées ne pouvoient pas tenir la Campagne. 1673.

Il y avoit déja quelque tems, que le Roi d'Angleterre avoit pensé à faire la Paix avec les EE. GG. & à employer à cette négotiation le Chevalier Temple, qui avoit si bien réussi à conclurre la Triple Alliance, comme il le dit (1) en ses Mémoires. Mais comme après avoir si bien servi l'Angleterre, les Ministres de Charles II. en avoient fort mal usé avec lui; avant que de partir pour la Hollande, il jugea qu'il seroit bon, avant que d'accepter cet Emploi, de tâcher de pénetrer les véritables sentimens de S. M. Il prit occasion de le faire, comme il le dit, dans une longue audience, que le Roi lui donna en son Cabinet; où il représenta à Charles, combien avoit été pernicieux le Conseil, que ses Ministres lui avoient donné de rompre, avec la République, les Traitez sollennels, qu'il avoit faits avec elle, & les murmures que cela avoit causez, parmi les Anglois. Le Roi lui répondit „ qu'il étoit vrai, que „ cela avoit mal réüssi, mais que s'il avoit été „ bien servi, il en auroit tiré de grands avantages, „ & ajoûta plusieurs choses, pour excuser ce qui „ s'étoit passé.

Comme tout avoit tendu à changer la Religion & le Gouvernement de la Grande Brétagne, *Temple* montra, à ce qu'il dit, à S. M. „ la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'y établir „ la Religion & le Gouvernement des François: „ Que le penchant de la Nation Angloise étoit „ opposé à l'un & à l'autre: Que plusieurs de „ ceux, qui peut-être n'avoient que de l'indifference pour la Religion, cesseroient de la négliger, „ concevant que ce changement ne pouvoit se „ faire, que par une armée; parce qu'ils comprendroient bien que ce, qui rendroit le Roi „ maître de la Religion, le rendroit aussi maître „ de leurs Libertez & de leurs Biens: Qu'en „ France personne n'étoit consideré, que le Clergé & la Noblesse, & que quand un Roi pouvoit les faire entrer en ses vuës, il n'avoit besoin de personne d'autre; parce que les Païsans „ ne possedants aucunes terres, n'avoient rien à „ voir dans le Gouvernement, non plus que les „ Femmes & les Enfans en Angleterre: Qu'au „ contraire la plus grande partie des Terres y étoit „ entre les mains des bons Païsans, ou de la petite Noblesse, & qu'ils étoient hautains à cause „ de l'aise & de l'abondance, où ils étoient; pendant que les Païsans François étoient abattus „ par le travail & par l'indigence: Que le Roi „ de France étoit puissant en terres & apuyé d'une infinité de Gens, qui tenoient de lui des „ Emplois dans les Armées, ou des Charges Civiles, ou des Benefices, dans l'Eglise: Qu'au „ lieu de cela, les Rois d'Angleterre avoient peu „ d'Emplois à donner, & que s'étant défaits de „ leurs terres, ils n'avoient pas gardé leurs domestiques, & n'étoient plus en état de lever „ des Armées, ni de les entretenir sur pied, qu'avec le secours de leurs Parlemens: Que quand „ même ils auroient des Soldats sur pied; s'ils „ étoient

(1) Ch. I. p. 31. de l'Ed. Angloise.

1673. „ étoient Anglois, ils ne voudroient pas contribuer à faire réüssir ce que les Peuples haïssoient: „ Que les Catholiques Romains ne faisoient pas „ la centiéme partie en Angleterre, & en Ecosse „ la deux-centiéme partie, & qu'il étoit contre „ le sens commun, que de s'imaginer qu'un seul „ homme en pourroit gouverner quatre-cents-dix-neuf, dont les sentimens & l'humeur differeroient: Que si l'on employoit des Troupes „ étrangeres, en petit nombre, elles ne feroient „ qu'augmenter la haine, & les mécontentemens „ des Peuples: Qu'il seroit très-difficile de les „ faire passer, en une seule fois, en Angleterre, „ aussi bien que d'en entretenir bon nombre: „ Qu'il faudroit considerer qu'une Armée nécessaire, pour soumettre la Liberté des Anglois, „ ne devoit pas moins avoir de soixante-mille hommes: Que les *Romains* étoient obligez, pour tenir la Grande Brétagne dans l'obéïssance, d'y entretenir douze Legions; les „ Normans soixante-deux-mille hommes & *Cromwel*, en dernier lieu, près de quatre-vingt-mille.

Temple ajoûtoit „ qu'il n'avoit jamais connu „ qu'un étranger, qui sût bien ce que c'étoit que „ l'Angleterre, qui étoit un nommé *Gourville* (*que le Chevalier savoit bien que le Roi regardoit comme la meilleure tête, qu'il eût vûe parmi les François*) qu'il avoit connu à Bruxelles, pendant la „ derniere guerre avec les Hollandois; & qui „ ayant apris que le Parlement étoit las de la „ guerre, lui avoit dit que le Roi de la Grande „ Brétagne n'avoit qu'à faire la Paix, & qu'il avoit été assez long-tems en Angleterre, & assez „ connu la Cour, le Peuple & le Parlement, pour „ en recueuillir: *Qu'un Roi d'Angleterre qui veut être l'Homme de son Peuple, étoit le plus grand Roi du Monde*; *mais que s'il vouloit être davantage, il n'étoit plus rien.*

Le Roi écouta très-attentivement ce que Temple lui disoit, quoi qu'au commencement, il témoignât quelque impatience. Il dit, à la fin, que le Chevalier avoit raison en tout, & Gourville aussi; à quoi il ajoûta: *je veux être l'homme de mon Peuple.* Nous avons mis tout ce discours du Chevalier, parce que l'on peut comprendre par-là que cet habile homme étoit persuadé, que le Roi Charles II. avoit fait la guerre aux Hollandois; dans le dessein de ruiner cette République, pour venir plus facilement à tout du dessein qu'il avoit de rétablir le Catholicisme en Angleterre; comme assurément il l'auroit pu faire, s'il avoit pû ruiner la République. Il y a encore à présent bien des gens en Angleterre, qui gardent la même conduite, & qui excusent, avec toute l'opiniâtreté possible, Charles II. comme s'il n'avoit eu que de bons desseins & conformes à la Religion, dont il faisoit profession. On sait aussi qu'il tâchoit d'infecter la Nation de libertinage, dans l'esperance qu'il avoit, que s'il pouvoit gagner les gens, en maniere qu'ils ne crussent aucune Religion vraye, il obtiendroit facilement d'eux qu'ils se joignissent à l'Eglise Romaine, sans scrupule. Aussi paroissoit-il écouter volontiers des discours libertins & profanes, & en tenoit lui-même; sur quoi il faut consulter Mr *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Histoire de son tems. On a ouï dire à Londres, que rencontrant un jour Mr. *Van Beuning*, dont nous avons parlé plus d'une fois, dans cette Histoire, qui l'attendoit dans son Antichambre, il s'adressa à cet Ambassadeur, en lui disant, qu'il étoit bien-aise de le rencontrer-là, parce qu'il lui vouloit communiquer un dessein qu'il avoit: *Vous savez*, dit-il, *Mr. l'Ambassadeur*, *qu'il y a diverses Religions dans mon Royaume. Il y a long-tems que je souhaiterois de les accorder ensemble, & on m'a conseillé de prendre des Arbitres, tout-à-fait exempts de préjugez, pour décider de celles, qui y sont. J'ai déja trouvé deux Arbitres de cette sorte, Mylord Hallifax & Vous.* Sur quoi l'Ambassadeur Hollandois lui répondit: *Sire, Vôtre Majesté peut bien être Surarbitre, en cette affaire.* Sur quoi ce Prince alla se mettre à table, & disoit en riant à ceux qui avoient ouï ce que je viens de dire, que *Van Beuning l'avoit bien payé.* 1673.

COMME nôtre dessein n'est pas de faire l'Histoire Génerale de ce qui se passa dans les autres Etats de l'Europe, mais seulement dans les Provinces Unies, & même des seuls évenemens, qui ont eu quelques suites considerables, ou quelque chose de singulier; nous ne parlerons point de ce qui ne regarde pas ces Provinces. Outre cela, plus nous approcherons de nôtre tems, moins nous nous étendrons; parce qu'on ne peut pas parler aussi librement des choses trop récentes, que l'on a parlé ci-devant des plus éloignées. Nous imiterons donc un célèbre Historien (1) François, qui après avoir écrit, avec assez d'étendue, l'Histoire de France, depuis les commencemens de la Monarchie, n'a fait que toucher les *principaux évenemens* des Regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV. Autrement il faudroit un nouveau Volume, & parler de Personnages, dont quelques-uns sont encore pleins de vie, & peuvent avoir fait non seulement des actions dignes de loüange; mais peutêtre encore d'autres, qui ne méritent rien moins, que des éloges, & dont il faut laisser à en faire justice à la Posterité. 1674.

Ce qui étoit arrivé à Cologne, à l'égard de la prise du Prince de Furstemberg, & de quelque argent qui appartenoit aux Ambassadeurs de France, avoit fait rompre le Congrès, mais il n'avoit point éteint le desir de la Paix, dans les Puissances interessées; quoi qu'elles fissent de part & d'autres de grandes plaintes. Le Roi de France paroissoit fondé à se plaindre de ce qui s'étoit passé, & il le fit en termes assez forts, dans un Mémoire du 11. de Mars, qu'il fit remettre aux Ambassadeurs Suedois; qui, quoi que Médiateurs, prenoient ouvertement le Parti de la France. Le Roi représentoit, avec quelque raison, „ que la „ Ville de Cologne, qui avoit été consacrée à la „ liberté publique, étoit devenuë un Théatre sanglant, où les Soldats de l'Empereur destinez à „ conserver la Neutralité, violant le serment, „ qu'ils avoient fait au Magistrat de la Ville, „ exerçoient impunément toutes les Violences, „ que la vengeance & l'avarice leur inspiroient. „ La même sureté, *continuoit le Roi*, qui a été „ violée, dans la Personne d'un Ministre d'un „ Prince allié de Sa Majesté, l'a été, à l'égard de „ ses Ambassadeurs. Les livrées de leurs Equipages „ ont été arrêtées, par les Troupes Imperiales. „ L'argent de S. M. chargé sur un de leurs Chariots, avoit été pris, par ordre du Commandant „ du Regiment de Grana, dans une Ville, où il est „ libre à tout le monde d'en faire sortir. Enfin „ un Courrier, qui leur avoit été envoyé, par le „ Comte de Chamilly a été arrêté & fouillé. Le „ Roi rejettoit sur l'Empereur la rupture d'une „ Assemblée, capable de rétablir le calme dans „ la Chrétienté. Il animoit contre lui tous les „ Princes, qui étoient pour la Paix, & particulierement le Roi de Suede, déja irrité de l'en-

(1) *Le Pere Daniel Jesuite.*

1674 „ levement du Prince de Furstemberg, qu'il regardoit comme une violation de la sûreté du Congrès, dont il étoit Garant, & qui concevoit bien que cela alloit à rendre sa Médiation inutile.

Van Beuning & Ysbrants, Plénipotentiaires des Etats, eurent ordre, de leur part, de protester contre le Mémoire de la France, & la résolution, qu'elle prit de rappeller ses Ambassadeurs. Ils représenterent aux Médiateurs que ce Congrès ayant été formé, du consentement de toutes les Puissances, qui étoient interessées dans la Paix & dans la Guerre; la France seule n'avoit pas droit de juger d'un Fait particulier, qui ne la regardoit qu'indirectement; & bien moins de rompre l'Assemblée, de sa seule Autorité, à cause de l'enlevement d'un Prince; dont la présence n'étoit nullement nécessaire à la conclusion des Traitez. „ Il est certain, *ajoûtoient-ils*, que LL. HH. Puissances, nos Maîtres, n'y ont eu aucune part, ni directement, ni indirectement. On voit assez que ce n'est qu'un Prétexte, dont la France se sert, pour exécuter ce qu'elle avoit médité, depuis long-tems. Elle n'a jamais souhaité sincerement la Paix, & n'a cherché qu'à détacher nos Alliez de nos interêts. Les demandes qu'elle a faites à LL. HH. PP. ont toûjours été exorbitantes, & telles qu'Elles ne pouvoient pas les accepter, sans ruiner entierement la République.

Ils concluoient de-là que la France n'avoit d'autre dessein, que celui de rompre l'Assemblée de Cologne. Enfin ils protestoient qu'il n'avoit jamais tenu aux EE. GG. ni à leurs Amis qu'on ne continuât la négotiation commencée, & déclaroient qu'ils se croyoient déchargez, devant Dieu & devant les hommes, de toutes les suites funestes, que pourroit avoir la rupture du Congrès. Mais il faut avouër, que le Prince d'Orange ne souhaitoit pas moins cette rupture, que les François.

Cependant le Chevalier *Temple* fut déclaré à Londres Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Angleterre, au Mois de Mai; mais il ne partit pour la Hollande qu'en Juillet. Ses Instructions portoient, en géneral, qu'il assureroit les Etats de l'amitié du Roi & de sa ferme résolution à observer les Traitez, qu'il avoit faits avec eux. Il devoit ensuite leur offrir sa Médiation, pour terminer cette guerre, & après qu'ils l'auroient acceptée, tâcher de le faire accepter à leurs autres Alliez. Il avoit ordre de se rendre après cela auprès du Prince d'Orange, pour lui faire part de la bonne intention du Roi, & tâcher de l'engager à seconder ses desseins; qui tendoient uniquement à procurer une Paix Génerale, dans laquelle il sembloit que les PP. UU. devoient avoir le plus d'interêts.

Temple arriva à la Haie, où après avoir remis ses Lettres de Créance au Président de Semaine, il rendit une visite au Pensionaire de Hollande. Le Chevalier découvrit, par la conversation, qu'il eut avec ce Ministre, que les EE. GG. avoient autant d'inclination à la Paix, que leurs engagemens, & leur honneur le pouvoient permettre. Il en recueuillit qu'ils accepteroient la Médiation de son Roi, selon ses ordres, & partit pour le Brabant pour entretenir, le Prince d'Orange de la part de son Oncle. Il croyoit trouver le Prince, entre Bruxelles & Louvain, mais il le trouva au de-là de cette derniere Ville. Le Chevalier demanda à Bruxelles, une escorte pour se rendre surement au Camp du Prince; mais le Comte de Monterei la lui refusa, apparemment parce qu'il avoit sû que le Roi d'Angleterre étoit disposé à 1674.
faire la Paix avec la France; sans se mettre beaucoup en peine, si les Etats s'en trouveroient bien ou mal. Temple écrivit aussi au Prince d'Orange, pour savoir en quel lieu, il pourroit s'entretenir avec S. A. Mais ce Prince répondit, qu'il ne pouvoit pas lui donner un rendez-vous assuré; parce que ses mouvemens dépendoient des avis, qu'il recevoit. L'Ambassadeur s'en retourna à Anvers, & de-là à la Haie.

Il y eut cependant de grands changemens à la Cour d'Angleterre, à l'égard des Ministres, que le Parlement soupçonnoit, avec raison, d'être Catholiques Romains, & d'entretenir le Roi dans les mauvais sentimens, qu'il avoit pour la République des Provinces Unies, & au contraire dans l'amitié, qu'il avoit avec la France. Mais comme cela ne regarde directement, que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi d'Espagne assuré de l'aversion invincible, que le Prince d'Orange avoit pour la France, lui donna une marque de son estime & de sa confiance; en le déclarant Géneralissime des Troupes Espagnoles aux Païs-Bas. Cela lui donna moyen de s'en servir comme il trouva à propos. Il s'étoit allé camper, dès le 20. de Mai à Duffel en Brabant, avec les Troupes des Etats & celles du Roi d'Espagne, outre un Corps de Troupes Imperiales, commandé par le Comte de Souches, Soldat de fortune, qui s'étoit avancé, par sa bonne conduite & par sa bravoure, à un poste fort au dessus de sa naissance. Quand le Prince eut apris, qu'il s'approchoit, il décampa le 16. de Juillet, & le joignit à la fin du même Mois. Toutes les Troupes de l'Empereur, des Espagnols & des Etats étant jointes; le Prince proposa au Conseil de Guerre, s'il ne seroit pas à propos d'attaquer les François. Le Comte de Monterei fut d'avis de le faire, mais De Souches, qui avoit des ordres de ne pas trop hazarder, s'y opposa, & proposa deux autres choses. La premiere étoit d'aller attaquer Maseik, sur la Meuse; pour tirer le Prince de Condé de Pieton, où il étoit trop avantageusement posté, pour l'y attaquer. Le Géneral de l'Empereur appuyoit cet avis, en disant que si les François laissoient prendre cette place, on incommoderoit fort Mastricht, & on pourroit tirer des vivres, en abondance, du Païs de Liege. Il paroît qu'on ne craignoit pas fort d'être attaqué par les François, ou que l'on étoit persuadé, qu'on les repousseroit avec avantage. L'autre avis, qu'il proposoit, c'étoit de remonter la Meuse, jusqu'à Mesiere, pour entrer en Champagne, où l'on se flattoit de pouvoir entrer; quoi qu'il fût difficile de le faire, avec avantage, sans avoir battu l'Armée Françoise.

Comme il n'y a guere de secret, qu'on ne pénetre, quand on veut employer de l'argent, le Prince de Condé fut averti de cette proposition, & envoya le Duc de Luxembourg, pour occuper quelques postes, d'où on pourroit empêcher que les Ennemis n'entrassent en Champagne.

Le Prince d'Orange fut d'avis d'aller d'abord chercher l'Ennemi, & de lui donner bataille, plûtôt que d'en être suivi & affamé. Cet avis fut préferé par les autres Géneraux. Ils marcherent droit à un Village, nommé Senef. Les Allemands eurent l'Avant-Garde, avec De Souches à leur tête. Le Prince commanda le corps de Bataille. Les Espagnols commandez, par le Marquis d'Assentar, eurent l'Arriere-Garde; qui fut soûtenue, par trois-mille Chevaux des trois Nations, dont le Prince de Vaudemont eut le commandement.

1674. Le Prince de Condé laiſſa d'abord paſſer l'Avant-Garde & le Corps de Bataille, dans le deſſein de ſe jetter ſur l'Arriere-Garde. Comme il y avoit là pluſieurs défilez, cette armée fut obligée de ſe partager en marchant à Marimont & à Binch. Le Prince de Condé laiſſa paſſer les deux premiers Corps, & ſe jetta ſur l'Arriere-Garde qu'il mit en deſordre.

Le Géneral Hollandois envoya demander à Souches de retourner ſur ſes pas, pour aller ſecourir le Comte de Vaudemont prêt à ſuccomber. Le Géneral de l'Empereur, pour épargner ſes Troupes, ſans doute ſelon les ordres de l'Empereur, vint lentement & ne parut dans le Champ de Bataille, qu'après midi. Le Prince ſans attendre les Imperiaux, y envoya trois Bataillons Hollandois, & quatre autres en ſuite, dont deux n'obéirent pas & deux autres prirent la fuite, & ne furent arrêtez que par la Cavalerie Eſpagnole.

Cependant le Prince d'Orange rallia ſon Armée & la poſta ſi avantageuſement, qu'elle fut en état de faire tête à l'Ennemi. Il garnit d'Artillerie les bords de divers foſſez, ou ruiſſeaux, qu'il falloit paſſer pour venir à lui.

Le Prince de Condé, qui avoit eu d'abord tout l'avantage de ſon côté, ne voulut pas ſe contenter de cet avantage; qu'il avoit remporté, avec fort peu de perte. Il commanda au Chevalier *de Fourrilles*, Lieutenant-Géneral, d'aller attaquer le Prince d'Orange; qui étoit plus avantageuſement poſté après le Combat, que devant. Cet Officier dit au Prince de Condé, qu'il *lui obéiroit, mais que les Ennemis étoient ſi avantageuſement poſtez, que l'on perdroit beaucoup de monde, pour les attaquer.* Le Prince lui répliqua, *qu'il ne lui demandoit point conſeil, mais de l'obéiſſance, & que ce n'étoit pas de ce jour-là qu'il avoit remarqué que Fourrilles aimoit mieux raiſonner, que de ſe battre.* Le Lieutenant-Géneral marcha droit à l'Ennemi, qui attendoient les François, & y fut tué, avec la plûpart des autres Officiers François.

De l'autre côté, le Comte d'Aſſentar tomba mort, d'une ſeptiéme bleſſure, qu'il reçut en ce combat. Le Comte de Waldek y reçut trois bleſſures. Il fallut emporter le Comte de Tilly, & d'autres Officiers ſur les piques, & laiſſer le Champ de Bataille aux François.

Les Troupes Hollandoiſes ſe retirerent, comme elles purent, au Village du *Fai*, dans le Voiſinage, où il y avoit un Château & de bonnes Haies, & où Souches leur vint au ſecours. Le Prince de Condé qui n'avoit perdu, que cent hommes au premier choc, auroit pu laiſſer retirer l'Armée Confédérée, & ſauver ainſi la vie à bien du monde; mais il crut apparemment qu'il ne ſeroit pas impoſſible de tailler en pieces le reſte de l'Armée Ennemie; ſur tout commandée par un Jeune Homme, qui devoit être étourdi du mauvais ſuccès de ſa premiere attaque. Le Prince d'Orange au contraire voulut faire voir, qu'un petit deſavantage n'étoit pas capable de lui faire perdre courage.

Un (1) Hiſtorien François, dans ſes *Faſtes* du Regne de Louïs XIV, dit, en peu de mots, ce qu'il avoit ouï dire de cette grande action, dont il parle en ces termes: „ Les Ennemis „ avoient une puiſſante Armée aux Païs-Bas, „ commandée par le Prince d'Orange, & com„ poſée des Troupes de l'Empereur, ſous les „ ordres du Comte de Souches, & de celles „ d'Eſpagne, ſous le Comte de Monterei. Cet„ te Armée étoit de ſoixante-mille hommes d'In„ fanterie, & de vingt-quatre-mille Chevaux. 1674. „ Celle du Prince de Condé n'étoit que, de „ cinquante-mille hommes. Ce Prince attaqua „ les Ennemis, quand il les vit décamper de „ Senef. Il défit leur Arriere-Garde, leur tua „ beaucoup de monde, fit un grand nombre de „ Priſonniers, & prit les bagages des Eſpagnols „ & des Hollandois.

Le nombre des Soldats de l'Armée des Alliez eſt fort groſſi, & ſi celui des François eſt diminué à proportion; il y a de l'apparence, qu'il faut rabatre de la bravoure de l'Armée Alliée, d'autant que ces Soldats ſont diminuez.

„ Cette Victoire fut remportée, *continue l'Hiſ*„ *torien*, avec très-peu de perte, du côté des „ François, qui n'y perdirent que cent hommes; „ mais le Prince (*de Condé*) ne voulut pas demeu„ rer en ſi beau chemin, & pouſſa toûjours les „ Ennemis, juſqu'au Village du Fai; poſte très„ avantageux, où ils firent ferme. Le combat „ recommença, en cet endroit, & ne finit qu'à „ onze heures de nuit, au clair de la Lune. Les „ Ennemis ſe retirerent, & Mr. le Prince retour„ na dans ſon Camp. Cette Victoire couta bien „ des Soldats & un très-grand nombre d'Offi„ ciers, du nombre deſquels fut Mr. de Fourril„ le, Meſtre de Camp Géneral de la Cavalerie, „ & Lieutenant-Géneral; le Marquis de Champ„ vallon, & Mr. de Luzanci, Capitaine aux „ Gardes. Mr. le Prince, qui fut toûjours aux „ endroits les plus chauds, avec le Duc d'An„ guien, y eut trois Chevaux tuez ſous lui, & „ Mr. de Montal y fut bleſſé. Les Ennemis per„ dirent, dans ces deux combats, ſept-mille hom„ mes, le Comte de la Tour & le Marquis d'Aſ„ ſentar, qui commandoit leur Arriere-Garde où „ il fut tué. Parmi leurs bleſſez furent le *Prince* „ *Charles de Lorraine*, le Prince *Pio*, & le Com„ te *de Chavagnac.* On chanta, des deux côtez, „ le *Te Deum*; mais, comme le dit le Comte „ de Chavagnac dans ſes Mémoires, *il n'y avoit* „ *pas de quoi chanter de part & d'autre.*

Le Chevalier Temple, qui a paru très-ſincere, dans ſes Mémoires, dit, „ que le Prince d'Orange, „ pendant toute cette action, donna tous les or„ dres néceſſaires, avec une prudence admirable. „ Il ne négligea, *dit-il encore*, aucun avantage, „ & chargea, pluſieurs fois, les Ennemis à la tê„ te de ſes Eſcadrons, avec beaucoup de bravou„ re. Il fit ferme, auſſi bien contre ſes gens „ rompus, qui ſe renverſoient ſur lui; que ſur les „ Ennemis, qui pourſuivoient leur victoire avec „ beaucoup de vigueur, & demeura engagé, pen„ dant plus de ſix heures, dans la plus grande „ chaleur du combat, juſqu'à ce qu'il fût emporté „ par les fuyards. Il les rallia, pluſieurs fois, & „ les mena au combat de nouveau. Le Comte de „ Souches, dans la Lettre, qu'il écrivit aux E„ tats là-deſſus, dit que *pendant tout le Combat*, „ *ce Prince avoit témoigné la conduite d'un Géneral* „ *expérimenté & la valeur d'un Ceſar.* Ce ne fu„ rent pas ſes Alliez & ſes Amis ſeulement, qui lui „ donnerent les loüanges, qu'il méritoit; ſes en„ nemis mêmes en convinrent avec eux. Le plus „ glorieux témoignage, qu'il eut, fut celui du „ Prince de Condé qui dit de lui, *qu'il avoit agi* „ *en tout en vieux Capitaine, excepté en s'expoſant* „ *à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune* „ *homme.* Cependant ce vieux Géneral s'étoit „ expoſé lui-même, dans cette journée, autant „ qu'un jeune Cavalier; lors qu'il vit que la Ba„ taille étoit ſi ſanglante, & qu'il s'agiſſoit de „ tout perdre, ou de tout gagner.

„ Comme les deux Armées étoient aſſez éga„ les,

(1) Le P. *Daniel* Jeſuite.

1674. „ les, on trouva auſſi le nombre des morts à peu „ près égal de part & d'autre, & qu'elles y perdirent entre ſix & ſept-mille hommes chacune. „ Les François perdirent plus d'Officiers & de „ Gentilshommes, à proportion que de ſimples „ Soldats. La nuit ayant ſéparé les deux Armées, „ les François ſe retirerent dans leur Camp, mais „ les Alliez demeurerent dans le Champ de bataille, „ & n'allerent que le lendemain au Camp, „ qu'ils avoient marqué le jour du combat. A „ cauſe de cela ils s'attribuerent la Victoire. Les „ François prétendirent que c'étoient eux qui l'avoit „ remportée, parce qu'ils avoient un plus „ grand nombre de Priſonniers & d'Etendars, „ qu'ils emmenerent. Sans décider qui eut cet „ honneur, on peut dire qu'ils perdirent beaucoup „ de monde les uns & les autres.

C'eſt un jugement fort équitable, d'autant plus qu'il venoit d'un Anglois fort habile homme, & très moderé. Le Prince d'Orange (1) écrivit aux EE. GG. le 18. d'Août, plûtôt pour rendre témoignage aux Officiers de ſon Armée, qui avoient bien fait.

Les deux Armées s'étant rafraichies, & ayant été recrutées, autant qu'il étoit poſſible, ſe remirent en Campagne, & firent craindre qu'on n'en vînt encore à un combat, avant la fin de la Campagne. Les deux Géneraux étoient en effet aſſez portez à en venir là; le Prince d'Orange, pour remporter, s'il pouvoit, une Victoire, qui ne fût pas équivoque, ſur un Géneral de la capacité du Prince de Condé; & ce dernier pour ſe venger d'un jeune Prince, qui avoit eu la hardieſſe de lui conteſter l'honneur de la Victoire, s'il pouvoit l'attaquer à ſon avantage.

Mais ni l'un, ni l'autre ne voulant trop hazarder, il n'y eut point d'action. Le Prince de Condé ſe tint toûjours en des poſtes avantageux, & ſe retrancha par tout, avec tant de ſoin, qu'il auroit été très-difficile de l'y forcer; & le Géneral Hollandois faiſoit une ſi bonne contenance, qu'il n'étoit pas non plus ſûr de hazarder un nouveau combat.

Ce dernier, pour faire en ſorte que les François quittaſſent les poſtes, qu'ils avoient occupez, alla peu de jours après mettre le ſiege devant Oudenarde; & en effet le Prince de Condé quitta promptement ſes retranchemens, pour ſecourir la place. Dès que l'Armée Françoiſe parut, le Prince d'Orange fit appeller le Conſeil de Guerre, auquel il propoſa de marcher droit aux François, & de les attaquer avant qu'ils ſe fuſſent repoſez de la marche qu'ils venoient de faire. Les Eſpagnols y conſentirent, mais le Comte de Souches, qui apparemment avoit reçu ordre de Vienne, de ne plus hazarder les Troupes Imperiales, s'y oppoſa. Il paroît, que comme cette Cour ne vouloit pas que la France ſe rendît maîtreſſe des Païs-Bas Eſpagnols, ni même des PP. Unies: elle ne ſouhaitoit pas non plus que la France fût trop mal-traitée, en cette Guerre. On attribua cette bévue à *Lobkowits*, premier Miniſtre de l'Empereur, qui étoit Penſionaire de la France, & (2) qui fut enfin congedié par ſon Maître, quoi qu'un peu tard.

Le lendemain les Allemands abandonnerent la tranchée, qu'ils avoient ouverte, & allerent ſe poſter à une heure de-là; ſur quoi les François y firent entrer du ſecours, ce qui obligea le Prince d'Orange de lever le ſiege. Il fut cependant réſolu de laiſſer une partie des Troupes Hollandoiſes dans la Flandre, & de marcher avec les autres, & les Troupes conféderées du côté de la Gueldre; pour aller ſoûtenir un Détachement qui aſſiégeoit Grave, place, qui appartenoit au Prince d'Orange, & qui étoit alors la ſeule Ville, que le Roi retenoit aux Provinces Unies. Les François en avoient fait le Magaſin de ce qu'ils avoient pu emmener des autres Provinces, & entre autres de trois-cens pieces de Canon. Ils y avoient mis une bonne Garniſon, commandée par le Comte de *Chamilly*. Outre les anciennes fortifications de cette Place, qui la faiſoient paſſer pour l'une des plus fortes des PP. UU. les François y en avoient fait faire de nouvelles. Les Troupes Hollandoiſes l'avoient déja inveſtie, il y avoit un Mois, avant que le Prince s'y rendit, & avoient ouvert la tranchée devant la Place, mais ils n'avoient pas fort pouſſé leurs travaux. Elles en ſeroient apparemment demeurées là, ſi le Prince ne les avoit lui-même commandées, dans leurs attaques. Le Chevalier *Temple* remarque là-deſſus „ que le grand „ courage du Prince ne pouvoit jamais être aſſez „ loué, ni aſſez blâmé; parce que s'expoſant aux „ dangers, comme il faiſoit, ſa Patrie & ſes Alliez „ ſeroient demeurez ſans Géneral, s'il avoit „ perdu la vie; ni aſſez loüé, parce que s'il ne „ s'étoit pas expoſé, ils n'auroient point eu d'armée. „ On dit que ce Prince diſoit, en ces occaſions, „ que, quoi qu'il fît, il n'arriveroit (3) „ que ce que Dieu voudroit. Cela étoit vrai en géneral & dans la ſpéculation; mais dans la pratique cette maxime pouvoit produire de mauvais effets. Il y a bien de l'apparence, qu'en ce tems-là il n'avoit aucun bon Ingenieur, contre l'uſage de ſes Prédeceſſeurs, qui en étoient fournis & qui prirent bien des places par leur ſecours; & les Aſſiégeans ne laiſſoient pas d'avoir fait aſſez bien leur devoir, puis que la place fut emportée ſeulement à la fin d'Octobre, ou environ, quinze jours après ſon arrivée devant la Place. Après cela, il mit les Troupes en Quartier d'Hiver, & ſe rendit à la Haie ſur le milieu de Novembre. 1674.

Temple ne manqua pas de l'aller voir, le plûtôt qu'il pût, & lors qu'il lui eut fait les complimens ordinaires en de ſemblables occaſions, il lui dit que le Roi ſon Oncle ſouhaitoit extrémement de voir la Paix rétablie, dans la Chrétienté, & qu'il y vouloit travailler de concert avec S. A.: Que S. M. ſouhaitoit fort de ſavoir au plûtôt les ſentimens du Prince là-deſſus, auſſi bien que ſur quoi S. A. ſouhaitoit que Sa Majeſté inſiſtât en ſa faveur. Le Prince après avoir rendu au Roi ſon Oncle les complimens, qu'il lui faiſoit, par ſon Ambaſſadeur, témoigna qu'il ſouhaitoit fort que les Anglois & les Hollandois fuſſent étroitement unis enſemble; & dit qu'il n'y avoit que cela, qui pût ſoûtenir S. M. au dedans & au dehors: Qu'à l'égard de la Paix, quoi qu'il eût ſujet de ſe plaindre des Eſpagnols & des Imperiaux, depuis qu'ils avoient fait des Traitez avec les Etats; il n'étoit pas de la bonne Foi, ni de l'honneur de la République de faire une Paix à part, quelques offres que la France leur pût faire: Qu'on ne pouvoit point faire de paix génerale, ſans laiſſer les Païs-Bas Eſpagnols, en état de défenſe contre toute invaſion ſubite; contre laquelle il n'y a point de Garantie, qui puiſſe ſuffire: Que l'Eſpagne ne pouvoit changer la Bourgogne & le Cambreſis, ni quoi que ce fût dans les

(1) Voyez les évenemens des années 1674. & 1675. en Flamand imprimez à Amſterdam en 1688.

(2) Voyez *Puſendorf* dans ſon Hiſtoire de l'Electeur de Brandebourg Liv. XII. n. 51.

(3) Voyez Mr. *Burnet* dans l'Hiſtoire de ſon tems.

1674. les Païs-Bas, au de-là de ce qui avoit été proposé au Traité des Pirenées ; à moins que ce ne fût Aire & S. Omer : Que c'étoit là son sentiment, mais que si le Roi vouloit lui faire connoître les siens, & qu'il ne les trouvât pas contraires à la sûreté de sa Patrie, & à son honneur, il tâcheroit de les faire réüssir ; comme il avoit déja fait, à l'égard de la Médiation de S. M. qui venoit d'être acceptée à Madrid & à Vienne.

Temple répondit que puisque le Roi, son Maître, avoit été l'Auteur & le Garant de la Paix d'Aix la Chapelle, & que les François n'ayant été chassez d'aucune des Villes, qui lui avoient été cedées, par ce Traité ; S. M. auroit mauvaise grace de leur proposer quelque chose au de-là de ces conditions, à moins que ce ne fût un Equivalent. Le Prince lui répondit, qu'il valoit donc mieux continuer la Guerre, quelque longue, qu'elle pût être & à quelque prix, que ce fût : Que le Roi pouvoit fort bien, s'il vouloit, proposer à la France tout ce qu'il jugeoit juste & équitable ; & que la plus grande marque d'affection, que S. M. lui pourroit donner, seroit de le tirer de cette guerre, avec honneur : Que s'il ne le vouloit pas, il la falloit continuer, jusqu'à ce qu'il arrivât quelque changement, qui rendît la Paix plus nécessaire à l'un & à l'autre parti : Qu'il ne pouvoit pas dire, comment cela arriveroit, qu'il laissoit cela à Dieu ; mais que les Alliez avoient aussi beau jeu, que la France : Qu'il étoit sûr que les François auroient pu être entierement défaits à Senef, si le Comte de Souches l'avoit voulu ; & qu'ils l'auroient encore été à Oudenarde, si l'on eût bien profité de l'occasion : Qu'il étoit persuadé que l'Allemagne pourroit fournir de meilleures Troupes, que la France, & en plus grand nombre : Que les Princes de l'Empire étoient presque tous unis, pour sa défense, & qu'il esperoit que les conseils de l'Empereur ne seroient point trahis à l'avenir : comme ils l'avoient été, par le passé : Qu'enfin, quoi qu'il arrivât ; il feroit toûjours, en son particulier, tout ce que son honneur, & celui des EE. GG. l'obligeoit de faire, envers leurs Alliez. Le Prince & l'Ambassadeur s'entretinrent encore des brouilleries qu'avoient causé en Angleterre les derniers Ministres du Roi, qu'on avoit nommé *la Cabale*, dont le Comte de Shaftsbury, avoit été l'un des principaux ; & Temple dit au Prince que le Roi soupçonnoit plusieurs de ses Sujets, (sans en nommer aucun) & que si S. A. en connoissoit quelques-uns, Elle rendroit un grand service au Roi de les lui nommer. Le Prince parut étonné là-dessus, & répondit qu'il étoit assuré que le Roi ne voudroit pas le presser, sur une chose aussi mal honnête, que d'accuser des gens, qui se déclaroient ses Amis. Il ne parut pas, qu'il y eût quelque intrigue, entre le Prince & quelques mécontens du Gouvernement de Charles II. Mais on voit par-là quelles étoient la prudence & la fermeté du Prince. Ainsi nous ne nous arrêterons pas plus long-tems à la Cabale Angloise.

Peu de tems après, le Prince fut malade de la Petite Verole, maladie, dont son Pere étoit mort ; ce qui épouvanta fort toutes les Provinces. Mais il en guérit heureusement, & la Providence le conserva, pour des choses de plus grande conséquence ; sur tout par rapport à la Grande Bretagne, comme on le verra dans la suite.

A la fin de l'année, les Espagnols & les Hollandois prirent Hui, & la prise de Grave, & celle de cette autre place furent tout l'avantage, qu'on pût remporter sur Louïs XIV. en cette campagne ; mais il se saisit de la Franche Comté de Bourgogne, qu'il attaqua au Mois de Mars, & qu'il acheva de conquerir en Juillet. Nous ne nous y arrêterons point, parce que ce Païs est trop éloigné des Provinces Unies ; non plus qu'à quelques autres petites Villes prises en Allemagne. 1674.

Mais il faut dire quelque chose de ce qui se passa dans les Provinces mêmes, par rapport au Gouvernement. La bonne conduite du Prince d'Orange, qui avoit réduit les François à abandonner les Provinces Unies ; dans lesquelles les divisions leur avoient donné lieu d'entrer, comme on l'a dit ci-devant ; donna lieu aux Partisans du Prince de l'élever à un degré d'autorité, que ses Prédecesseurs n'avoient pas encore eu.

Comme le Parti Républicain étoit éteint, dans la Province de Hollande, & que le Prince avoit plus d'autorité que jamais ; ceux qui s'étoient déclarez pour lui penserent à la perpetuer non seulement pendant sa vie, mais de la transmettre à sa Posterité, s'il venoit à en avoir ; car on ne doutoit pas qu'il ne se mariât bien-tôt, comme il le fit. Les Députez de la Ville de Harlem mirent cette affaire sur le tapis, le 23. de Janvier de cette année. Ils étalerent les grands services, que les Prédecesseurs du Prince avoient rendus à la République. On ne pouvoit pas, en effet, en disconvenir ; comme personne ne pouvoit douter non plus de la reconnoissance de la République, pour cette Illustre Maison ; qui en aquit beaucoup plus de lustre, qu'elle n'en avoit auparavant. (1) On pouvoit encore dire, si l'on avoit osé, ce que les Etats de Hollande avoient exposé dans leur *Déduction*, en MDCLIV.

On supposa que l'Etat devoit être gouverné, comme une République Souveraine & indépendante, mais sous la direction du Prince d'Orange, & que la Charge de *Stadthoudre* étoit essentielle à ce Gouvernement ; comme les *Doges* le sont aux Républiques de Venise & de Gênes, & comme avoit été en Angleterre, pendant la Vie d'*Olivier Cromwel*, & quelques mois sous son Fils, celle de *Protecteur*.

Les comparaisons de ces Charges n'étoient néanmoins pas tout-à-fait justes. Les *Doges* d'Italie sont proprement les Présidens des Suprêmes Conseils, & n'ont pas ces Dignitez comme Héréditaires dans une certaine Famille, mais seulement à Vie ; & elles sont remplies, par ceux qui sont élus, après leur mort. Le nom de *Protecteur* fut un titre que les seuls *Olivier Cromwel* & *Richard Cromwel* son Fils porterent ; eux qui furent proprement des Chefs d'une faction, qui gouvernoit par force. Mais le *Stadthoudre* étoit originairement le Lieutenant du Comte, qui n'agissoit qu'au nom de ce Comte, & dont l'autorité cessoit quand il étoit présent. Mais depuis que la Maison d'Orange étoit entrée dans cette Charge ; les Stadthoudres se firent bien plus respecter des Assemblées Souveraines, qu'ils ne les respectoient eux-mêmes.

Il fut dit „ que tout l'Etat avoit été affligé de„ puis vingt-cinq ans, de divers maux, à cause „ de la dureté, dont on s'étoit opposé à l'éleva„ tion de S. A. aux charges de ses prédecesseurs. Si l'on eût dit après la campagne de cette année, que ce Prince méritoit d'être mis à la tête des Armées de l'Etat ; personne ne s'y seroit opposé, au moins avec succès ; mais représenter le Ciel, comme irrité contre la République, de ce qu'elle n'a-

(1) Voyez le Tom. II. de cette Histoire p. 345. col. 2. & suiv. & p. 348. col. 1. & suiv.

1674. n'avoit pas pris pour Gouverneur un Enfant au Berceau, ou dans sa premiere enfance, étoit assûrément outrer le compliment.

Outre cela ceux, qui parloient de la sorte, ne parloient pas tant pour le bien de l'Etat, que pour flatter un jeune guerrier, afin d'avoir part à ses faveurs, quand l'occasion s'en présenteroit. Quelques-uns parlerent même de le marier, & de pourvoir à la tutele de ses Enfans, en cas qu'il en eût. Enfin il fut résolu de déclarer ses descendants, s'il en avoit, héritiers de ses Charges à perpetuité; comme s'il ne pouvoit pas arriver telle chose, qui ne permettroit pas qu'on les reçût à ces emplois; qui demandoient de la prudence & de la conduite, de l'amour pour la République, & du respect pour les Lois. Cependant on passa outre, le même jour, 23. de Janvier MDCLXXIV. dans les Etats de Hollande & de Zélande.

Outre cela, les premiers allerent plus outre, & résolurent de décharger le Prince d'une dette de deux millions de Francs, que son Pere avoit autrefois contractée, à condition que les Etats de Hollande s'en chargeassent.

Dans le même tems, la Compagnie des Indes Orientales fit présent au Prince de la trente-troisiéme, de ce que les autres Interessez ont à cette Compagnie, pour lui & sa Posterité, s'il en avoit. Comme cela avoit été fait par les Directeurs, qui au nombre de dix-sept sont le Conseil de la Compagnie, sans le communiquer aux Interessez; ils demanderent aux Etats d'être autorisez pour cela, de peur qu'ils ne fussent recherchez quelque jour, pour cette liberalité; & ils obtinrent ce qu'ils demandoient.

En ses conjonctures, la Princesse Douairiere d'Orange crut pouvoir demander une augmentation de sa pension, qui n'étoit que de quarante-mille Florins, & d'en avoir encore autant; mais on n'écouta pas sa demande. Le Chevalier *Temple* dit „ que jamais personne n'avoit fait „ voir l'avantage du bon ordre & de l'Econo- „ mie, que cette Princesse. Il ajoûte que depuis „ la mort de son Epoux, Frederic Henri, elle „ ne jouïssoit que d'un petit revenu, qui ne „ passoit pas douze-mille Livres Sterling, (*en quoi il se trompoit*) & que cependant elle vê- „ cut toûjours, avec autant de magnificence, „ & de propreté, qu'on en voyoit en de plus gran- „ des Cours. Il assure encore qu'entre les meu- „ bles qu'elle avoit, elle se faisoit toûjours ser- „ vir en Vaisselle d'Or, & qu'il avoit remarqué „ de grandes éguieres, des flacons, & une grande „ cîterne de ce métal. En un mot la clef de son Ca- „ binet, & tout ce qu'elle touchoit étoit de ce métal. Si cela est (*car on peut prendre de l'argent doré, pour de l'or*) elle auroit bien profité des biens de son Petit Fils; comme on l'en accusa, lors qu'on lui en ôta l'administration; comme on le peut voir dans l'Histoire de ce tems-là. Aussi les Etats lui réfuserent-ils l'augmentation de pension, qu'elle demandoit.

Après que l'on eut déclaré les charges du Prince héreditaires, on parla de recevoir de nouveau dans l'Alliance les trois Provinces, que les François avoient abandonnées. Dès que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel furent abandonnées, par les François & les Munsteriens; elles demanderent de rentrer dans l'ancienne Union, de laquelle elles avoient été arrachées par force. Il n'y avoit rien de plus juste, puisque leur séparation n'avoit pas été volontaire. Néanmoins comme il avoit été nécessaire de bâtir quelques Forts, sur les Terres Voisines, pour empêcher que les François ne fissent des courses sur les Terres des Provinces Voisines, cela donna quelque peine. Les Provinces qui avoient perdu leur Terrein le redemanderent; & 1674.
les autres prétendoient qu'on leur rendît les frais, qu'elles avoient faits, pour bâtir les Forts, & cependant elles voulurent les conserver. D'ailleurs châque Province, qui y avoit été engagée, avoit mis des Droits sur les Marchandises, qui sortoient & qui entroient, comme on faisoit sur celles, qui venoient des païs étrangers. Outre cela, la Province d'Utrecht prétendoit avoir la préséance, sur la Province de Frise.

Les Etats Géneraux, qui avoient en effet résolu de recevoir les trois Provinces, dans l'ancienne Union, ne laisserent pas de leur donner quelque mortification; en donnant au Prince d'Orange le pouvoir de changer ce qu'il trouveroit à propos, dans le Gouvernement de ces Provinces, tant par rapport à l'Etat, qu'à la Justice & aux Finances; avec une entiere autorité d'ôter des charges à ceux, qui seroient desagréables au Peuple, & d'en revêtir ceux qu'il trouveroit à propos. On auroit pû contester aux Etats Géneraux le droit de donner au Prince une autorité, dont il ne manqueroit pas de se servir contre ceux; qui n'avoient pas eu soin de se gagner sa faveur, quoi que capables de remplir les emplois qu'ils avoient. Mais comme on lui avoit donné un semblable pouvoir, à l'égard des Magistrats des Villes de la Province de Hollande, & qu'il en avoit fait l'usage, qu'il avoit trouvé à propos; il n'y avoit pas d'apparence de ménager ceux des autres Provinces. Le Prince autorizé, par le peu de Députez, qui composoient alors les Etats Géneraux, & qui dépendoient de lui, se transporta dans la Province d'Utrecht, qui avoit été la premiere évacuée, par les François. Il y convoqua ceux, dont il vouloit composer les Etats & la Magistrature de la Ville, dans la Sale où les Etats avoient accoûtumé de s'assembler. Là, sans garder aucune formalité, & sans lire le pouvoir qu'il avoit reçu, par écrit, des Etats Géneraux, il nomma ceux qui seroient Députez aux Etats, de la part du Clergé; c'est-à-dire, des Laïques, qui jouïssoient, sous le nom de Chanoines, des revenus qui avoient appartenu autrefois à des Ecclesiastiques. Ensuite on lut les noms de ceux, qui pourroient être Députez aux Etats, au nom de la Noblesse, & enfin ceux des Magistrats, qu'il vouloit établir dans la Ville d'Utrecht. Outre cela, il nomma un Député surnumeraire du Clergé, pour être Président des Etats. Le Baron de *Renswoude*, homme de capacité, qui étoit entierement dévoué au Prince, fut revêtu de cette dignité, quoi qu'âgé de quatre-vingts ans, & qu'il eût pris congé des Etats Géneraux, à cause de son grand âge.

Ceux, qui furent exclus des Emplois, ne manquerent pas de se défendre sur ce que, parmi les huit Députez du Clergé, il y en avoit quatre, qui n'étoient pas de la Province, & qui étoient exclus, par les Lois, de cet Emploi. On trouva aussi étrange, qu'on eût mis, entre les Députez de la Noblesse, quelques Gentilshommes, qui ne pouvoient pas être de ce Corps, parce qu'ils avoient de l'emploi dans l'Armée; & quelques autres qui n'y pouvoient pas y être reçus, selon l'ancien usage.

Ces nouveaux Etats déférerent au Prince, les Charges de Gouverneur, & de Capitaine Géneral de la Province. On les (1) a accusez de s'être, en

(1) Feu Mr. *Basnage*, ou son Continuateur Tome II. pag. 504.

1674. en quelque maniere, dépouillez de la Souveraineté, en sa faveur; en permettant qu'il fit un Règlement, qui lui donnoit plus d'autorité, que Charles-Quint n'en avoit eu, en qualité de Souverain d'Utrecht. Ce Règlement portoit „ que, „ selon l'ancien usage, les Etats seroient composez du Clergé, de la Noblesse & des Villes: „ Que les Deputez du Clergé seroient en cette „ fonction trois ans, au bout desquels le Prince „ pourroit les continuer, ou remplir leurs places, „ par d'autres gens des cinq Chapitres, auxquels „ on ne laissoit ni la présentation, ni l'élection: „ Que S. A. en qualité de Gouverneur, auroit la „ disposition absolue de tous les Benefices, & de „ toutes les Prébendes, qui viendroient à vaquer, „ dans les six mois, où les Etats en avoient la disposition: Que les Prébendes ne pourroient être vendues, alienées, ou résignées, sans son „ consentement: Qu'il auroit aussi la disposition „ de toutes les Vicairies, dépendantes des cinq „ Chapitres, & de leurs Prévôts & Doyens; dont „ les revenus seroient perçus, par le Receveur, „ qu'il établiroit pour cela: Qu'il pourroit augmenter le Corps de la Noblesse, s'il le jugeoit nécessaire: Que le Magistrat seroit continué, jusqu'au 1. d'Octobre 1675.: Qu'après „ cela le Prince auroit le droit d'Election, sur „ deux personnes éligibles, qu'on lui présenteroit: „ Que selon l'ancien usage, le Conseil de la Ville, étant continué, ou renouvellé, tous les „ ans; S. A. pourroit le continuer, en tout, ou „ en partie, & remplir les places vacantes, de telles personnes qu'il lui plairoit: Que le Prince „ seroit le maître de remplir, selon son bon plaisir, les places vacantes des Officiers Criminels, „ & des Maréchaux des quatre Quartiers, sans „ aucune nomination, ou présentation précedente: Qu'il auroit le même pouvoir, à l'égard „ de la Charge de Sécretaire des Etats de la Province, & de tous les Emplois Militaires, qui „ viendroient à vaquer, tant dans les Places, que „ dans l'Armée: Que ceux, que la Province députeroit aux Etats Généraux, au Conseil d'Etat, & aux Amirautez, seroient nommez, comme de coûtume; mais qu'il dépendroit du Gouverneur de les accepter, ou de les rejetter: Que „ les Etats présenteroient trois personnes aux „ Charges de Président, de Procureur Géneral „ & de Greffier de la Cour de Justice; mais que „ le Gouverneur en auroit l'élection: Qu'il auroit aussi la disposition du revenu des Couvents „ d'Oostbroek, de S. Paul, de Ste. Catherine, & „ de tous ceux, dont les Etats avoient accoûtumé de gratifier des personnes particulieres; à „ l'exception seulement de ce qui étoit employé „ au soulagement des pauvres Ministres, de leurs „ Veuves, & en d'autres Oeuvres pies: Enfin „ que tous les differends, qu'on ne pourroit règler, par les voïes ordinaires, & qui naîtroient „ entre les trois Ordres des Etats, de quelque nature qu'ils pussent être, seroient remis à la décision du Gouverneur. On donna une autorité si exorbitante non seulement au Gouverneur, mais encore à sa Posterité, s'il en avoit.

Le Prince n'abusa pas beaucoup d'une autorité si excessive; parce qu'encore qu'il pût tout faire, il ménagea la Province. Outre qu'il étoit naturellement assez moderé, il aimoit en effet les Provinces, dans lesquelles il étoit né; mais comme ni lui, ni les Etats ne pouvoient pas savoir quelle seroit sa posterité, s'il en avoit; ils hazardoient de leur servir aussi servilement, qu'aucun peuple de l'Europe peut le faire à son Souverain.

Il auroit été de la modestie du Prince, & de sa prévoyance de refuser toutes ces offres, ou au 1674. moins de les limiter. On verra néanmoins, en suite, des marques de la génerosité du Prince, ou au moins de sa Prudence, en une chose très-délicate.

Enfin après quelques déliberations, les trois Provinces, que la guerre avoit arrachées à l'Union, y furent reçues de nouveau à ces conditions.

I. Que le démêlé des Provinces d'Utrecht & de Frise, touchant la préséance dans les Etats Géneraux, seroit renvoyé à la décision du Prince d'Orange, & de *Henri Casimir de Nassau*, Stadthoudre de Frise: Que les deux Provinces produiroient, en quatre mois, toutes les pieces, qu'elles jugeroient propres à soûtenir leurs prétensions; que deux mois après cela elles devroient présenter une deduction de leurs Droits; & que deux mois après, les deux Princes prononceroient la sentence, à laquelle elles seroient obligées de se soumettre dès qu'elle auroit été prononcée, par les deux Princes: Qu'en attendant les deux Provinces auroient, tour à tour, la préseance de mois en mois, & que cependant elles tireroient au sort à qui commenceroit; Qu'enfin si l'une des Provinces refusoit de produire ses pieces justificatives, elle seroit privée du Droit alternatif de préseance, jusqu'à la décision entiere.

II. Que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel, seroient obligées de prêter un nouveau serment à l'Union, avant qu'elles fussent reçues dans les Etats Géneraux; & que toutes les Provinces supprimeroient mutuellement les nouveaux Droits qu'elles avoient mis sur les Vivres, Denrées & Marchandises, qui se transportent d'une Province en une autre, & de n'en plus exiger à l'avenir.

III. Qu'on rendroit aux trois Provinces toutes les Places, qui leur avoient appartenu; avec cette exception, néanmoins, que la Hollande retiendroit les Forts, qu'elle avoit construits, pour sa défense particuliere; qu'on ne pourroit bâtir, qu'à cent toises de ces Forts, sous peine de démolition; qu'elle retiendroit le Droit d'inonder les Terres de Gueldre & d'Utrecht; lors que cela seroit nécessaire, pour sa conservation; que l'Eclufe, qu'on avoit mise à Muyde, au lieu de la Digue du Vecht, y demeureroit, & que la Province d'Utrecht ne pourroit pas y rétablir une autre Digue.

IV. Que les Provinces de Frise & de Groningue auroient le Droit de bâtir à leurs dépends à Roeven, & que la Souveraineté du Territoire, sur lequel le Fort seroit bâti, appartiendroit à ces deux Provinces, qui seroient chargées des frais de la réparation; & que la même Règle auroit lieu pour les Forts que la Hollande pouvoit avoir bâtis, dans les Provinces de Gueldre & d'Utrecht.

V. Que les differends, qui pourroient naître, à l'occasion des lieux environnez de Digues, des Jurisdictions des Digues & des Eaux, entre les Provinces de Hollande & d'Utrecht, seroient jugez, par la Cour de Hollande.

VI. Que la Gueldre & l'Overyssel ne troubleroient plus la Hollande, dans la pêche, qu'elle avoit toûjours eu droit de faire dans le Zuiderzé, & le Swart-Water, & qu'elle leveroit tous les obstacles, qu'elles y avoient apportez depuis peu.

VII. Que la sûreté de la République dépendant de la profondeur des Rivieres, & des Marais, qui rendoient impraticable le chemin aux Ennemis, les Provinces de Gueldre, d'Utrecht

1674. trecht & l'Overyssel n'empêcheroient point qu'on ne rendit le Bas Rhin & l'Yssel plus profonds, en mettant sous l'eau les Marais d'Overyssel. Que, pour cet effet, les autres Provinces députeroient tous les ans quelques-uns de leurs Membres au Conseil d'Etat, qui auroient l'inspection sur ces Rivieres & sur ces Marais; qui dresseroient un Procès verbal de l'état, où ils les auroient trouvez, & qui répondroient en leurs personnes & en leurs Biens, des négligences commises pendant le tems de leur inspection.

VIII. Que deux ans, après la guerre, les sept Provinces se donneroient réciproquement, l'une à l'autre, un état exact & fidele de leurs Finances, de leurs Revenus & de leurs Taxes &c. afin que six mois après les Etats Géneraux pussent faire une repartition équitable, de ce que châque Province doit contribuer à l'Union; & qu'en cas qu'une Province crût être trop chargée, on en remettroit la décision au Prince d'Orange, à laquelle on seroit obligé de se soumettre. Qu'on laisseroit aussi à S. A. la détermination des tems, ou des moyens, qu'on pourroit employer pour le payement des arrerages; que les trois Provinces conquises doivent aux Amirautez, pour leur part des Frais de la Guerre, qui s'étoit faite par mer.

IX. Qu'en consideration des services que la Province de Groningue avoit rendus à la République, par une vigoureuse défense, on lui accordoit une seconde place au Conseil d'Etat, & que la Gueldre, qui y avoit eu auparavant deux Députez, n'y en auroit plus qu'un seul.

X. Que Son Altesse auroit le pouvoir d'élire, de changer & de déposer les Magistrats dans les trois Provinces; sous cette condition, que d'un côté la déposition ne feroit aucun tort à ceux, qui auroient exercé leur Charge avec honneur; & que de l'autre, elle ne guarantiroit point des peines portées par les Placards, ceux qui n'auroient pas rempli leurs devoirs, dans l'administration de la Justice. Enfin les Etats déclaroient qu'ils ne revêtissoient d'une si grande autorité le Prince, que pour cette fois seulement; sans tirer cela en conséquence, & sans vouloir donner aucune atteinte aux Droits, ni aux Privileges tant des Provinces que des Villes, & des personnes, qui les composoient.

Le rang, que les Provinces d'Utrecht & de Frise se contestoient, fut décidé en faveur d'Utrecht; que l'on prétendit apparemment consoler un peu des grands Droits, que le Prince avoit aquis sur cette Province. Pour l'Article des Forts, il ne fut point exécuté.

Comme il ne restoit plus qu'une place à prendre, pour mettre les François hors des Terres de la République; savoir, Grave, sur la Meuse, qui appartenoit en propre au Prince d'Orange, comme on l'a déja dit ailleurs, il pensa sérieusement à la reprendre. Les François, au contraire, firent tout ce qu'ils purent pour la garder. Ils y avoient mis, pour Gouverneur, le Marquis de Chamilly, avec quatre Regimens. Le Prince d'Orange avoit envoyé Rabenhaupt, pour l'attaquer & la prendre, s'il étoit possible, avec dix-mille hommes. Mais il parut que cet Officier savoit mieux défendre une Place, que la prendre. La Garnison fit une résistence si vive & si bien conduite, que le Prince d'Orange s'y rendit lui-même, avec dix-mille hommes de plus. Chamilly ne s'en étonna point, & la Garnison fit toûjours paroître beaucoup de fermeté. Elle tint la place quatre-vingts-treize jours, quoi qu'attaquée, avec beaucoup de vigueur. Enfin le Roi de France (1) satisfait d'une si belle défense, envoya la permission au Gouverneur de se rendre, quand il le trouveroit à propos. Mais nonobstant cette permission, il continua de se défendre; & le Roi, voulant sauver ce qui restoit de cette brave Garnison, lui envoya un commandement exprès de capituler, à quoi Chamilly obéit, le 26. d'Octobre. On assure, que la prise de cette place coûta huit-mille hommes aux Hollandois. On dit aussi que de l'argent étant venu à Chamilly, le Comte d'Estrades, qui étoit Gouverneur de Mastricht, fit partir le Sr. *de Mellin*, à la tête de six-cents Chevaux, & qu'il entra dans Grave, avec tous ceux qu'il commandoit, & l'argent qu'il devoit rendre au Commandant, qu'il prit des ôtages, qu'on avoit pris aux Hollandois, qu'il repassa, avec eux, au travers du Camp Ennemi, & les conduisit à Mastricht. 1674.

Les Espagnols & les Hollandois se joignirent, pour attaquer Hui, qui se rendit, après vingt-huit jours de tranchée ouverte, le 2. de Decembre. *C'est où se terminerent*, dit l'Auteur que l'on a cité, *les conquêtes d'une Armée de quatre-vingts-quatre-mille hommes*; *qui ne dédommagerent pas les Alliez de la perte de la Franche Comté, & de celles, qu'ils firent en Allemagne.* Ces pertes n'égalerent néanmoins pas la perte, que la France fit par la mort du Maréchal de *Turenne*, qui fut tué d'un coup de Canon, l'année suivante. A l'entrée de l'Hiver, l'Evêque de Munster entra de nouveau en guerre, avec les Etats; en passant sur les glaces, avec sa Cavalerie, dans la Province de Groningue, ou il pilla tout ce qu'il put, & se retira. Rabenhaupt le suivit, avec trois-mille hommes, mais il ne put l'atteindre. Les Etats donnerent ordre à ce brave homme d'aller ravager les Terres de cet Evêque, jusqu'à ce qu'on l'eût réduit à faire la Paix. Il ne manqua de s'aquiter très-bien de ses ordres, & lui prit quelques places, après avoir bien battu ses Troupes; ce qui lui fit préferer alors la paix à la guerre, ou il étoit rentré avec trop de témerité.

L'Empereur irrité que l'Archevêque de Cologne, & l'Evêque de Munster se fussent joints aux Ennemis de l'Empire, & leur demeurassent attachez opiniâtrément, fit en sorte à la Diète de Ratisbone, qu'il obtînt de les pouvoir mettre au ban de ce grand Corps. Il en menaça les deux Evêques, s'ils ne posoient pas les armes; & donna même ordre au Géneral Spork de se joindre avec Rabenhaupt, avec six-mille hommes. L'Evêque de Munster, pour prévenir les maux où son opiniâtreté l'auroit jetté, s'en remit enfin à l'Arbitrage de l'Empereur. Le Baron de l'Isola & Fischer Plénipotentiaires de S. M. I. au Congrès de Cologne, accommoderent l'affaire, le 22. d'Avril; avec cette condition, qu'en rendant Linghen, Lichtenfort & Borkelo, les Constitutions de l'Empire y seroient observées. Les Etats Géneraux & l'Evêque s'entrepromirent une Paix ferme & perpetuelle, comme bons voisins, & une Amnistie génerale, pour tout ce qui s'étoit passé, entre eux, depuis le Traité de Cleves. Ce Traité fut rétabli, en toute sa force; en ce qui ne se trouveroit pas contraire à ce dernier Traité. L'Evêque s'obligeoit de rendre, après la Ratification, toutes les Places qu'il avoit prises aux Etats, pendant la Guerre, dans l'état, où elles étoient, à la conclusion de la Paix; comme de restituer aux Vassaux, & aux Sujets des Etats les Ter-

(1) Le P. Daniel, dans les principaux évenemens du Regne de Louis XIV.

1674. Terres, Seigneuries, Jurisdictions & Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont il s'étoit emparé, pendant la Guerre, & particulierement de faire sortir sa Garnison du Château, Ville & Seigneurie de Waert, & de la rendre au Comte de Waldek.

Il se departit aussi de l'Alliance, qu'il avoit faite, avec le Roi de France; en vertu de la liberté, qu'il s'étoit reservée, dans cette même Alliance, d'y renoncer, lors que l'état de ses affaires le demanderoit, & pour se conformer aux Résolutions de la Diéte de Ratisbone; touchant la défense des Etats de l'Empire, qui seroient opprimez.

Du côté des Etats Géneraux, on promit aussi de rendre aux Vassaux & aux Sujets de l'Evêque tous les Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont leurs HH. PP. s'étoient emparées, & de comprendre dans ce Traité la Maison du Comte de Benthem, & de la laisser jouïr de ses Droits & Apannages, sous la protection de l'Empereur & de l'Empire.

On eut plus de peine à faire un accommodement avec l'Archevêque de Cologne, qui se laissoit conduire à l'Evêque de Strasbourg; qui lui faisoit de grandes promesses, de la part de la France. Il lui promettoit que la France feroit en sorte qu'on lui donneroit le Comté de Meurs, qu'on lui rendroit Bonn & Rhimberk, avec quatre-cens-mille Ecus de dédommagement, & plusieurs autres choses, qu'il demandoit. Pour faire le zèlé, pour la Religion Catholique, il demandoit que les Habitans, qui en faisoient profession dans l'Overyssel, eu eussent des exercices publics.

Mais l'Isola lui persuada afin de s'accommoder, & le Traité fut signé, le 11. de Mai. Les Etats Géneraux consentirent à lui rendre toutes les Places, qui lui avoient été prises, pendant la Guerre, & particulierement Rhimberk; sans exiger aucun dédommagement pour les Fortifications, qu'on y avoit faites, ni pour la solde des Garnisons, qu'ils y avoient entretenues un grand nombre d'années. Les autres Articles étoient, à peu près, tels que ceux que l'Evêque de Munster avoit acceptez. Nous n'ajoûtons rien ici de ce qui arriva de remarquable, parmi les autres Puissances de l'Europe, mais qui ne regardoit pas proprement la République des PP. UU.

Comme la Suede s'toit déclarée assez ouvertement, pour la France, ce qui avoit fait rejetter la Médiation, qu'elle avoit en quelque sorte exercée dans le Congrès de Cologne; la République pensa à faire un nouveau Traité, avec le Danemark, qui fut signé à la Haie, le 10. de Juillet; & dans lequel Sa Majesté Imperiale entra aussi. Le Roi de Danemark s'engagea à lever seize-mille hommes, pour les secourir; & les Espagnols & les Hollandois promirent de le rembourser des frais, qu'il auroit faits pour les lever, & de lui faire compter quatorze-mille Ecus, par mois, pour les entretenir. Cette Armée devoit être prête à entrer en action, contre les Ennemis des Confederez; selon la pluralité des suffrages. Si le Roi de Danemark venoit à être attaqué dans ses Etats, par les Ennemis communs, pour avoir agi pour les Alliez, ou pour quelque autre raison, il lui seroit libre d'employer cette même armée, qu'il auroit levée à leur instance; & l'on ajoûta même que les Alliez seroient obligez de le secourir. Cette ligue étoit purement défensive, & pour soûtenir les contractans, & tenir leurs Voisins & leurs Amis en repos. Les EE. GG. avoient déja fait une semblable Alliance (1) avec les Ducs de Brunswick & de Lunebourg; & ces sortes de Confédérations sont nécessaires, entre de moindres Puissances, qui se trouvent incommodées du voisinage des Souverains plus puissans, que chacune d'elles en particulier. Il se fit aussi quelques entreprises dans les Païs-Bas Espagnols & dans le voisinage, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'elles ne regardoient pas directement les Provinces Unies. En ce tems-ci, (2) le Roi de la Grande Brétagne pensa à offrir sa Médiation aux Puissances interessées en cette Guerre, & ses offres furent enfin acceptées; quoi qu'on le crût porté pour la France, dans la pensée où l'on étoit, que le Parlement d'Angleterre n'étant point favorable à cette Couronne, Charles II. n'oseroit pas la favoriser trop ouvertement. On ne se trompoit nullement, en cela, & la chose réüssit, à peu près, comme on le souhaitoit. La Médiation de l'Angleterre fut acceptée, par tous les Interessez, & le Chevalier Temple, que l'on sait avoir été le principal Auteur de la Triple Alliance, ayant été nommé Plénipotentiaire, avec *Leonel Jenkins*; on s'en réjouït par tout. Les Etats Géneraux ayant offert la Ville de Nimegue, en Gueldre, pour les Négotiations; la France fut des premieres à l'accepter, comme on le verra dans l'Histoire de l'an MDCLXXV. 1674.

Avant que d'y venir, il faut parler ici de la Paix, qui se fit entre les Anglois & les Hollandois; par l'intervention & l'adresse de *D. Pedro Fernand de Jouar de Velasco*, *Marquis del Fresno*, Ambassadeur d'Espagne, à la Cour de Charles II. Il s'employa très-adroitement à faire la Paix, entre le Roi & la République, qui lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour cela; ce qui fait comprendre qu'on avoit une haute estime de sa capacité & de sa bonne foi. Les Etats Géneraux avoient écrit, dès l'an MDCLXXIII. le 25. d'Octobre, une longue Lettre au Roi de la Grande Brétagne; qu'ils lui envoyerent par un Trompette, comme on avoit accoûtumé de faire en tems de Guerre. Ils lui représentoient les diligences qu'ils avoient faites, de leur côté, pour venir à conclurre une bonne Paix avec lui, non seulement par leurs propres Ambassadeurs, qu'on avoit tenus, comme prisonniers à Hamptoncourt; mais encore par un Ministre de l'Electeur de Brandebourg, & ceux que l'Espagne tenoit à Londres; auxquels ils joignoient le Prince d'Orange, qui avoit écrit à S. M. pour la prier de vouloir écouter les Propositions de Paix, que les EE. GG. vouloient lui faire.

Plus cette Lettre étoit civile & modeste, plus le Roi la reçut-il avec hauteur, comme il paroit par la réponse, qu'il y fit le 11. de Novembre. L'on ne s'arrêtera pas à en donner le détail, non plus que de la Lettre que les Etats lui écrivirent, en réponse, le 19. de Decembre 1673. parce qu'après tout ce que le Marquis del Fresno obtint du Roi de la Grande Brétagne, le firent changer de langage, & consentir à entrer en une nouvelle négotiation; en lui proposant vivement, par l'ordre de son Maître, la nécessité où l'on étoit de s'opposer aux desseins ambitieux de la France; & de la part des Etats Géneraux, que, s'il vouloit faire la Paix avec eux, l'affaire du Pavillon seroit règlée, comme il le souhaitoit; qu'on se rendroit réciproquement, de part & d'autre, les Places & les

(1) Voyez les Actes des Négotiations de la Paix de Nimegue T. I. P. 2. p. 640.

(2) Voyez les Memoires du *Chevalier Temple*.

1674. les Vaisseaux qu'on avoit pris, ou qu'on pourroit prendre dans la suite, pendant la durée de la guerre; qu'enfin on payeroit à Sa Majesté huit-cens-mille Ecus, en quatre payemens, pour le dédommager des frais, qu'Elle pouvoit avoir faits en cette guerre. C'étoit beaucoup pour une guerre, qu'Elle avoit commencée. Cependant le Roi souhaitoit qu'on ajoûtât à ces offres, un Règlement égal & réciproque des deux Nations, dans les Indes Orientales, comme on l'avoit souvent promis, disoit-il, & particulierement à la Paix de Bréda; la permission aux Sujets de Sa Majesté, que l'on y retenoit encore, de s'en retirer, avec leurs effets selon les promesses qu'on leur avoit faites; qu'enfin les Sujets des Etats Géneraux s'abstinsent de pêcher, sur les côtes des Etats de Sa Majesté, sans en avoir la permission, & les Passeports nécessaires.

C'est ce que les Anglois prétendoient qu'on leur accordât, mais qui fut alors renvoyé au Congrès de Cologne, qui ne servit de rien. La Paix fut (1) conclue, & signée le 9. de Fevrier à Westmunster, par les Commissaires du Roi de la Grande Brétagne d'un côté, & de l'autre par le Marquis del Fresno, autorisé par les EE. GG.

Les principaux Articles étoient „ que les EE. „ GG. des PP. UU. reconnoissant, comme il „ appartenoit, le Droit que le Roi de la Grande „ Brétagne avoit d'exiger qu'on rende à son Pavillon l'honneur, qui lui est dû dans les Mers „ Océane & Méditerranée, déclareroient, comme ils déclaroient dès-lors, que toutes sortes „ de Vaisseaux appartenans aux Provinces Unies, „ soit qu'ils fussent des Navires de Guerre, ou „ non; soit séparez, ou du corps d'une Armée „ Navale; dans les Mers, depuis le Promontoire qu'on nomme *la Fin de la Terre*, jusqu'au „ milieu du Païs de Norvegue, nommé *des Etats*, „ donneroient le dessus à tous les Navires du Roi „ de la Grande Brétagne; soit qu'ils fussent en „ Compagnie d'autres Vaisseaux, & qu'ils portassent la Banderole de S. M. nomme *le Jac*, & „ baisseroient leur plus haute voile; ce qui étoit „ l'honneur, que les Vaisseaux des Provinces Unies avoient fait de tous tems, en tous lieux, „ aux Navires de ses Ancêtres.

„ Qu'à l'égard de la Colonie de Surinam, les „ Etats Géneraux demeuroient d'accord avec Sa „ Majesté Britannique, que les Articles de 1667. „ seroient observez, & qu'il seroit libre à Sa Majesté Britannique de députer en ce lieu-là quelcun, pour voir en quel état les Sujets du Roi „ étoient là, & pour arrêter avec eux le tems de „ leur départ; Qu'il seroit libre à Sa Majesté d'y „ envoyer deux ou trois Navires, pour transporter ses Sujets, qui étoient là, avec leurs effets „ & leurs Esclaves: Que celui, qui y commanderoit alors, de la part des EE. GG. ne pourroit donner ordre que l'achat, ou la vente des „ Terres, se fissent autrement, à l'égard des Anglois, que l'on n'avoit accoûtumé de faire en „ cette Colonie: Que pendant qu'ils y demeureroient ils jouïssent des mêmes Droits, que „ les autres Habitans, & eussent le même droit „ d'intenter des Procès, pour se faire payer de „ ce qui leur seroit dû, & faire tous autres Contracts: Que S. M. B. ayant demandé aux Etats „ Géneraux des Lettres authentiques, adressées au „ Chef de la Colonie; tant pour en faire sortir „ les Anglois, que pour y admettre les Vaisseaux, „ qui seroient envoyez pour cela; les Etats Géneraux délivreroient au Chef de la Colonie, dans „ le tems prescrit, ces Lettres & autres Instructions suffisantes; tant afin qu'il laissât aborder librement ces Vaisseaux, que pour y laisser entrer librement ceux de ses Sujets, qui voudroient „ se retirer, avec leurs biens & leurs serviteurs, „ pour les transporter, suivant l'Ordonnance de „ S. M. 1674.

„ On demeura aussi d'accord que toutes les Terres, Iles, Villes, Ports, Châteaux, ou Forts „ que l'une des Parties prendroit, ou auroit pris „ sur l'autre, depuis le commencement de la derniere & malheureuse Guerre, soit dans l'Europe, soit ailleurs, & avant l'expiration des termes marquez, touchant la cessation de tous Actes d'Hostilité, seroient rendus au Proprietaire „ & à leur premier maître, au même état, qu'ils „ se trouveront avoir été, au tems de la publication de la Paix; depuis lequel tems, les Habitans ne seroient point pillez, les Forts ne seroient point démolis, & l'on n'en ôteroit point „ les Canons, ni la poudre qui y étoient, aux „ tems auxquels ils avoient été pris.

„ Que le Traité de Bréda fait en 1667. & les „ autres, qui y avoient été confirmez, seroient „ renouvellez, en toute leur étendue, autant „ qu'ils ne contredisoient pas celui-ci: Que celui, qui avoit été fait à la Haie, en 1668. sur la „ Marine, seroit continué neuf mois après la publication de celui-ci; Que néanmoins on feroit „ ensuite un autre règlement, par le moyen d'une nouvelle nomination, qui règleroit cette „ affaire.

„ Que les choses ayant été accommodées de „ la sorte, par les soins de la Reine Régente „ d'Espagne, les Etats Géneraux payeroient à S. „ M. Britannique, la somme de huit-cens-mille „ Patacons, de la maniere suivante; savoir, le „ quart de cette somme immédiatement, après l'échange de la Ratification de ce Traité, & le „ reste par portions égales, les trois années suivantes. Le Traité devoit être publié vingt-quatre heures, après l'échange des Ratifications. C'est ce qui fut arrêté à Westmunster, le 9. de Fevrier 1684. Voilà comment *les battus*, comme on parle, *payerent l'amande*. Mais ils le devoient faire beaucoup plûtôt, que de continuer la guerre, qui n'étoit agréable qu'aux Ennemis des deux Parties.

Le Roi d'Angleterre crut aussi qu'il seroit bon d'envoyer les Lords d'Arlington & d'Ossori au Prince d'Orange, comme pour voir quelle étoit sa disposition, par rapport à la guerre, ainsi qu'on le verra dans les Mémoires du Chevalier Temple; mais cela n'aboutit à rien. Le Pensionaire de Hollande & le Comte de Waldek dirent à Temple, que le but du Lord d'Arlington étoit de persuader au Prince, de faire la Paix avec la France; & de savoir quelles étoient les Personnes, qui avoient voulu persuader au Prince & aux Etats, de causer des troubles en Angleterre, pendant la Guerre, qui venoit de finir. Charles II. avoit encore dessein de gagner le Prince, & de l'engager à assister S. M. contre les Rebelles de son Royaume (il appelloit ainsi ceux qui traversoient ses desseins, contre la Religion Protestante en Angleterre) & enfin de lui faire concevoir le dessein & l'esperance d'obtenir, pour son Epouse, *Marie*, Fille Ainée du Duc d'York. Le Prince lui répondit, qu'il ne vouloit point s'engager à favoriser la Paix avec la France; qu'il avoit ouvertement rejetté les demandes, que les Mécontens d'Angleterre lui avoient faites, comme injurieuses au Roi; & enfin à l'égard du Mariage, qu'on lui pro-

(1) *Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue* 3. Edit. T. I. p. 606. & suiv.

1674. proposoit, il donna pour toute réponse *que sa fortune ne lui permettoit pas de songer à se marier*. Ce qui sembloit regarder le dessein, que quelques-uns de ses Amis avoient conçu de le rendre Souverain de cinq des Provinces Unies; comme on le verra, dans l'Histoire de l'année suivante.

Le Lord Arlington, dont le Roi d'Angleterre n'étoit pas fort content depuis quelque tems, en fut reçu très-froidement. Il le fut encore plus mal, par le Duc d'York; parce que le Comte d'Ossori avoit parlé au Prince d'Orange de la Princesse Marie, sa Fille Ainée. Ainsi le Lord Arlington, quoi que Catholique, fut entierement décredité, auprès des deux Freres.

Il se fit cette année deux Expeditions Navales, qui furent malheureuses pour la République; quoi que Ruiter & Tromp commandassent les deux Flottes, qu'on envoya contre la France.

Le 6. de Mars, on fit à la Haie l'échange des Ratifications de la Paix, avec l'Angleterre; ce qui donna beaucoup de joie à tous ceux qui souhaitoient, deça & de-là la mer, que ces deux Puissances fussent amies, plûtôt que de s'affoiblir réciproquement, en faveur de la France; qui étoit la seule Puissance, qui tirât quelque avantage des pertes, que faisoient les deux Puissances Maritimes; si l'on en excepte la Province de Zélande, dont les Armateurs firent de très-grandes prises sur les François, mais sur tout sur les Anglois. On assure, qu'on montra (1) à la Haie une Liste de deux-mille-huit-cens-soixante-trois Vaisseaux, pris par les Zélandois; dont il n'y avoit que cent-soixante de François, & dont tout le reste appartenoit aux Anglois; de sorte qu'il n'y avoit eu que cette Province, qui eût profité de la guerre; si l'on retranche la part que l'Amiral Géneral avoit aux profits de ces Ecumeurs de Mer; dont il restoit, sans doute, une partie aux Courtisans du Prince. Après cela, il semble, qu'il n'étoit pas si étrange s'il y avoit des gens, dans les Provinces, qui ne se soucioient guère que l'on fît la Paix, avec les Anglois, aussi-tôt que d'autres l'auroient souhaité. Mais outre les Armateurs Zélandois, qui attaquoient les François & les Anglois, il y en avoit apparemment quelques Anglois & Ecossois, qui troublez dans le commerce reglé, qu'ils faisoient auparavant, en tems de Paix, devinrent Armateurs.

Les Etats Géneraux penserent alors, après avoir déliberé sur le nombre des Vaisseaux, que l'on mettroit en mer, qu'on le pourroit diminuer; comme les Anglois le feroient, sans doute, de leur côté. Le Prince là-dessus demanda à Ruiter quelle diminution il croyoit qu'on pourroit faire à la Flotte. Le Lieutenant-Amiral lui répondit, que l'on pourroit diminuer la Flotte de l'Etat jusqu'à quarante-deux Vaisseaux de Guerre, montez, les uns portant les autres de 50. à 80. pieces de Canon, & d'autant de Matelots, qu'il avoit règlé auparavant. Il ajoûtoit à cela six Frégates, montées de Canons & d'Equipages, qui avoient été règlez, à dix-huit Brulots, douze Sénaux petits Bâtimens, propres à s'approcher du Rivage, & à favoriser une descente; douze petites Galiotes, pour porter les Soldats à terre, & vingt-quatre grandes, pour le transport des Vivres. Ruiter jugeoit qu'on pourroit, avec cela, insulter les côtes de France sur l'Océan. Mais comme on voulut faire une entreprise, sur les Colonies Françoises en Amerique, on ne se contenta pas du petit nombre de Vaisseaux, qu'il avoit demandé. Cet Avis de Ruiter ne fut néanmoins pas suivi, comme on le verra dans la suite. On pourroit peut-être soupçonner, que cet ancien Ami des Freres De Witt souffroit bien des choses, non pas tant par la mauvaise humeur du Prince, que des Courtisans; qui auroient voulu qu'on n'eût point d'obligation à qui que ce fût, qu'à lui; sans penser qu'un Homme ne peut pas être un Grand Géneral des Armées de Terre, & Grand Amiral, ou Homme de Mer. 1674.

Il y avoit plus d'un an (2) qu'on avoit expedié à Ruiter une Patente, par laquelle on l'établissoit *Lieutenant Amiral Géneral de Hollande & de West-frise*. La Patente étoit datée du 23. de Fevrier 1673. mais il n'y fut instalé, que plus d'un an après, & ne fit qu'alors serment, entre les mains du Prince d'Orange. Il présenta en suite la Patente, qui lui conféroit cet Emploi, aux Amirautez de Roterdam, au Secretaire des Etats de Hollande, & à l'Amirauté d'Amsterdam. Le 27. de Fevrier, il présenta un Mémoire au Prince d'Orange, où il représentoit qu'on pourroit attaquer quelques-unes des Iles Antilles, & s'en mettre en possession. Cela supposé, on pourroit faire un Négoce très-avantageux des Marchandises, que l'on y enverroit, & de celles, qu'on en recevroit. Il marquoit aussi, quelles forces maritimes étoient nécessaires pour cela. Tout devoit être prêt, sans qu'on pût deviner pourquoi cette Flotte s'équiperoit; mais, par malheur, il y eut quelcun, qui en avertit la France; qui n'épargnoit pas de l'argent, pour savoir ce qui se passoit chez les Ennemis. L'esprit d'Economie, dans de semblables conjonctures, n'est nullement à propos, comme l'exemple du Pensionaire De Witt le fit assez voir, l'an MDCLXXII. ainsi qu'on l'a déja remarqué. Le mal est, que ceux qui ont la petite somme, que l'on destine, pour les correspondences, n'osent pas bien souvent s'en servir; de peur qu'on ne les accuse de l'avoir détournée à leur propre profit; comme cela étoit arrivé à Jean De Witt, tout fidele, & tout bon ménager qu'il étoit. Il vaudroit souvent mieux perdre neuf-mille francs, sur dix-mille employez en Espions, & savoir une fois, sur dix, ce qui se prépare chez les Voisins. Aussi les François, qui n'épargnent par l'argent, pour cela, sont-ils beaucoup mieux informez de ce qui se passe chez leurs Voisins; que ces derniers de ce qui se résout, dans les Conseils du Roi de France.

Il fut arrêté, à la Haie, que l'on équiperoit dix-huit Vaisseaux de Guerre, montez, les uns portant les autres, de 66. à 80. pieces de Canon, & de quatre-cents Matelots, de vingt-quatre Vaisseaux, montez de cinquante ou soixante Canons & de trois-cens Matelots; de douze Vaisseaux de Guerre, montez de quarante à cinquante Canons & de deux-cens Matelots; de douze Frégates, montées de trente à trente-six Canons & de cent-trente Matelots; de dix-huit Brulots; de dix-huit Sénaux; de vingt-quatre Flutes; de douze grandes Galiotes & de douze petites. Outre cela, on y devoit mettre neuf-mille hommes de Troupes règlées. Cela étant prêt, il y eut, pendant la plus grande partie du Mois de Mai, une rude gelée, qui retarda le départ de la Flotte. On lui donna son rendez-vous vers le pas de Calais, & au de-là des Singels. Elle y arriva le 26. de Mai.

Le Prince avoit donné une instruction à Ruiter de saluer le Pavillon d'Angleterre, précisément comme cela avoit été règlé, par la Paix, faite avec le Roi de la Grande Bretagne. Les ordres fu-

(1) Brand, Vie de Ruiter sur cette année.

(2) Voyez Brand Vie de Ruiter sur l'an 1674.

1674. furent donnez à la Flotte, de la part du Conseil des Officiers, comment on se devoit conduire, à cet égard; par où l'on voit que l'on n'étoit pas entré, dans la négotiation de la Paix, en un détail assez circonstantié, touchant la maniere de saluer les Vaisseaux Anglois; & qu'on s'étoit rapporté, pour le reste, à l'usage, qui n'étoit pourtant pas assez connu. Il étoit si important aux Etats d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, en ce tems là; qu'on peut présumer que les EE. GG. voulurent éviter toute occasion de se brouiller, avec elle.

Il fut résolu, sur la Flotte Hollandoise, *que lors qu'on viendroit à rencontrer un Navire de Guerre Anglois, soit qu'il portât Pavillon, ou non, il seroit salué du Commandant en Chef de la Flotte de Hollande, & ensuite de tous les Officiers Géneraux, selon leur rang, en amenant le Pavillon; en tirant* 11. 9. 7. & 5. *coups, & en tenant toûjours le Pavillon bas; jusqu'à ce qu'on fût éloigné au de-là de la portée du Canon de ceux, que l'on salueroit; sans qu'il y eût aucuns Capitaines particuliers, qui tirassent, mais qu'ils ameneroient seulement les perroquets, à moins qu'ils ne fussent fort éloignez de leur gros, comme s'ils étoient en Vedête, & qu'ils fissent une semblable rencontre, dans leur Poste; auquel cas ils ameneroient leurs Perroquets, & le Commandant salueroit de cinq pieces de Canon, & châque Capitaine de trois: Que si quelque Officier Anglois exigeoit que les Officiers Géneraux des PP. UU. eussent à laisser leur Pavillon toûjours bas, tant que la vuë pourroit s'étendre, ou pendant qu'ils feroient route ensemble, & que ces derniers fussent sommez, une seconde fois d'amener; ainsi qu'on pourroit trouver des exemples, où cela eût été pratiquoit; il le faudroit faire pour ce tems seulement, & avant que l'Anglois eût tiré; mais qu'à l'instant on envérroit à son Bord quelque personne capable, pour lui demander son nom & celui de son Vaisseau; si le Roi de la Grande Brétagne desiroit qu'on en usât de même au sujet des Saluts, & s'il avoit un ordre exprès d'agir, comme il faisoit: Que celui qui auroit été envoyé, viendroit en rendre compte au Commandant de la Flotte, qui en rendroit compte au Prince d'Orange, en lui demandant ses ordres précis là-dessus.* Cet Ecrit fut signé de tous les Commandans de la Flotte.

Le lendemain un peu après midi, la Flotte fut obligée, par le vent contraire, d'aller mouiller devant Douvres. Ruiter salua le Pavillon du Roi, qu'on avoit arboré sur le Château, de treize volées de Canon. Châcun des Lieutenans Amiraux le fit de onze, les Vice-Amiraux, de neuf; & les Contre-Amiraux de sept, amenant leurs Pavillons & leurs Huniers. Le Château répondit de onze coups. Ruiter remercia d'autant, & le Château de neuf. Les autres Géneraux Hollandois en firent autant, à proportion; après quoi châque Vaisseau issa son Pavillon. Ensuite les Officiers Anglois vinrent rendre une visite à Ruiter & au Comte de Hornes, qui commandoit les Soldats, qui étoient sur la Flotte, & ils les régalerent sur leurs Bords. Les vents contraires les arrêterent là, de sorte qu'ils résolurent d'aller faire aiguade à Douvres, où ils remplirent tous les Tonneaux, qui étoient vuides.

Cependant les Flutes Hollandoises, qui étoient chargées de l'Artillerie, & des armes, dont on avoit besoin pour l'expédition, & qui devoient joindre la Flotte, ne paroissoient point. Ruiter écrivit à l'un des principaux Ministres des Etats, le 31. de Mai, pour lui remontrer *qu'il n'y avoit encore sur la Flotte aucune des munitions nécessaires, pour attaquer des Villes, ou des Forts, après une descente, & que, sans cela, il n'étoit pas possible d'exécuter les entreprises, dont S. A. l'avoit chargé: Que tous les Vaisseaux étoient si mal fournis de mêche, qu'il n'y en avoit pas pour trois jours, après qu'on auroit fait descente: Qu'on ne pouvoit pas fournir aux Soldats autant de sortes de bâles, qu'ils en demandoient pour leurs mousquets, & qu'il falloit envoyer à la Flotte des moules de* 14. *de* 16. & *de* 18. *livres, à la livre; Qu'on avoit besoin de plus de petites armes, pour les Matelots, parce que les Vaisseaux ne leur en pouvoient fournir qu'à peine la moitié de ce qui étoit nécessaire: Qu'on avoit trop tardé à envoyer les Soldats, dont il n'y avoit que quelques Compagnies.* Il demandoit donc à ce Ministre de donner ordre qu'on lui envoyât incessamment ce dont on étoit convenu. Il détacha encore une Frégate pour le Texel, & une autre au Wielinguen, pour solliciter le depart des Vaisseaux de Transport, chargez de Vivres & de Munitions de Guerre; parce que, sans cela, il étoit impossible au Comte de Hornes de rien entreprendre, ni d'exécuter ses ordres secrets. 1674.

Au 1. de Juin, Ruiter le Fils fut détaché avec cinq Navires, une Fregate & trois Senaux, pour aller croiser à l'entrée de la Manche, à dessein de faire quelque découverte, ou pour insulter les François, s'il en trouvoit l'occasion. On apprit en suite, que toutes les Côtes de France étoient fort allarmées, & qu'on y faisoit bonne garde. Cependant la Flotte Hollandoise, qui n'avoit point ordre d'entreprendre quoi que ce fût contre ces côtes, partit le plûtôt qu'elle put, pour la Martinique; que Ruiter avoit ordre d'aller attaquer. Il y fut dès le 8. de Juillet, & après avoir pris trois Européens, & autant de Negres, il apprit qu'il y avoit plus d'un Mois, qu'on avoit été averti à la Martinique, que les Hollandois viendroient pour l'attaquer; de sorte qu'ils se préparoient à se bien défendre. Les Hollandois attaquerent le Port de *Cul de Sac*, qui étoit un poste, par lequel, si on pouvoit le prendre, on seroit maître de tout le païs. On l'attaqua, avec assez de vigueur; mais les François étoient si bien préparez à recevoir les Hollandois qu'ils les repousserent avec perte, & en blesserent un très-grand nombre. Ce n'étoit pas le fort de Ruiter, ni du Comte de Hornes d'attaquer des places fortifiées & fournies de tout, pour se bien défendre. Aussi furent-ils contraints de s'en retourner au plûtôt en Hollande, où ils arriverent à la fin de Septembre. Nous ne nous arrêtons pas aux circonstances de cette malheureuse entreprise. On les pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. La même raison fait que nous ne disons rien, sur une semblable entreprise de *Tromp* sur Belle-Ile en Brétagne, qui échoua de la même maniere.

AU commencement de l'année suivante, il 1675. arriva, dans les Provinces Unies, une chose, qu'on n'y avoit pas encore vuë. Ce fut qu'il y eut, dans quelques-unes, des gens qui crurent qu'il seroit mieux, qu'elles rétablissent, à quelque égard, l'ancienne maniere dont elles avoient été gouvernées autrefois. Ce fut d'y mettre sur pied une maniere de gouvernement, dans lequel la suprême autorité ne fut pas entre les mains des Etats, comme elle l'avoit été, depuis que les Provinces avoient secoué le joug de l'Espagne. Ce fut en Gueldre, que l'on commença d'en parler, & où après avoir été délivré des François, on pensa que la reconnoissance, que l'on devoit avoir, pour les grands services que les Princes d'Orange, & sur tout le dernier, avoient rendus à l'Etat, demandoit qu'on lui conférât la Souveraineté, sous le nom de *Duc de Gueldre*; titre que les Seigneurs de cette Province avoient porté autrefois.

On

1675. On assure que celui, qui mit le premier cette proposition sur le tapis, fut le Secretaire du Quartier de Nimegue, nommé *Conrad Le Clerc*, Créature du Prince, Homme de beaucoup d'esprit & capable de gagner la Noblesse de Gueldre. (1) Il représenta à quelques Nobles de cette Province le mauvais état de ses finances; qui ne permettoit pas qu'elle pût payer les arrerages, qu'elle devoit à l'Union, après les pertes, que les François lui avoient causées; parce qu'ils l'avoient la premiere envahie, & tenue sous leur puissance, jusqu'à ce qu'ils se retirassent des Terres de la République. Il exaggeroit les avantages, qu'ils pourroient tirer de la Protection du Prince, s'il venoit à regarder la Gueldre, comme son propre bien. On assure même qu'il dit en secret à plusieurs de la Noblesse, que si la Gueldre ne se hâtoit de conférer la Souveraineté au Prince; elle seroit prévenue, par la Hollande. D'autres gens appostez tenoient de semblables discours, dans les Quartiers de Zutfen & d'Arnhem. Il falloit, selon l'usage, que le Prince accordât la permission aux trois Quartiers de la Province de s'assembler. On la lui demanda, & il l'accorda, sans doute après avoir été bien informé, de ce que les Etats de Gueldre se préparoient à faire, en sa faveur. Les Députez s'étant rendus à Arnhem demanderent, selon l'usage, à la Cour de Justice, qui est établie en cette Ville, la liberté de s'assembler, pour faire l'élection du Prince. Le Président de la Cour leur représenta en vain, que cette affaire étoit de trop grande conséquence, pour agir avec tant de précipitation, & qu'ils étoient trop peu, pour s'en charger seuls. On leur fait répondre, que c'étoit pour cela même qu'il falloit se hâter; parce que le Prince pourroit autrement les prévenir, & établir un Gouvernement moins avantageux pour la Province, apres en avoir reçu le pouvoir des Etats Géneraux. Le Président de la Cour ne se laissant pas flêchir, on trouva moyen de gagner les autres Conseillers. Les trois Quartiers étant réünis, choisirent des Députez, pour aller faire l'offre au Prince d'Orange, de le faire Duc de Gueldre. Comme l'on apprit qu'il venoit dans la Province, on envoya au devant de lui des Députez, pour lui présenter l'Acte; qui avoit été fait, pour l'élever à la qualité Ducale, dans la Gueldre. Cet Acte, étoit du 2. de Janvier. Ils y étaloient les malheurs, qui étoient arrivez à la Province, par l'invasion imprévue des François; après quoi ils disoient que les Etats de leur Province „ ayant réflêchi sur ce qu'il „ avoit plû à Dieu de susciter miraculeusement „ le Prince d'Orange, comme un instrument „ benit & un Géneral des plus accomplis; & „ d'enrichir sa personne d'une Sagesse & d'une „ Valeur incomparables; en sorte que les Ennemis avoient été obligez d'abandonner subitement cette Province &c. Qu'en suivant „ les traces de ses courageux Ancêtres, il n'a„ voit pas moins hazardé qu'eux son Illustre Per„ sonne, avec tous ses Biens, pour le salut & „ la prosperité de sa Patrie, & exposé même sa „ Personne aux plus grands dangers; ce qui de„ mandoit la plus grande reconnoissance, qu'a„ près Dieu, on puisse témoigner à un hom„ me.

Ces Mrs. ne se souvenoient pas (2) de la fable du Cheval, du Sanglier & de l'Homme; où le dernier après avoir delivré le Cheval d'une incommodité, que lui donnoit le Sanglier, fut lui-même assujetti à l'Homme; comme la Gueldre, & avec elle quatre autres Provinces seroient devenues sujettes du Prince; en le mettant en état de repousser les Ennemis de l'Etat & les siens propres. 1675.

Enfin les Etats de Gueldre conclurent d'offrir à S. A. „ sous le titre de Duc de Gueldre, & „ Comte de Zutfen, la Souveraineté de la Guel„ dre & du Comté, qu'on vient de nommer; „ avec toutes les Dignitez & Prérogatives, qui en „ dépendoient, sans en rien excepter, & de prier „ Son Altesse de vouloir accepter cette Souve„ raineté, sous ces conditions: Que les Etats de „ la Province de Gueldre se dépouilleroient de leur „ Souveraineté, en faveur du Prince d'Orange, „ & de ses Heritiers Mâles & légitimes: Que „ la Religion Réformée y seroit maintenue, telle „ qu'elle avoit été expliquée par le Synode de „ Dordrecht: Que ni le Prince, ni ses descen„ dans ne permettroient aucun changement, dans „ la Discipline Ecclesiastique du Païs, & sur tout „ qu'ils n'accorderoient point l'exercice (*public*) „ du service de l'Eglise Romaine: Qu'en cas de „ Minorité, la Tutelle du Prince Mineur & „ l'Administration des Domaines du Duché & du „ Comté de la Province, appartiendroient aux „ Etats: Que la Noblesse, & les autres Habi„ tans jouïroient de leurs anciens Privileges: „ Que le Prince les gouverneroit lui-même, „ mais que si S. A. étoit obligée de résider, „ hors de la Province; ils consentiroient de re„ cevoir un Gouverneur, pourvu qu'il fût de „ la Religion Réformée, qu'il sût parfaitement „ la langue & les affaires du Païs, & que sa per„ sonne fût agréable aux Etats: Qu'il ne don„ neroit les Charges, ni les Offices, qu'à ceux „ de la Province: Qu'il ne feroit ni Guerre, „ ni Paix, ni Alliance, ni n'aboliroit aucune „ Loi ancienne, ni n'en introduiroit point de „ nouvelles, ni ne changeroit rien à la Monoie, „ & ne mettroit aucune imposition, sans le con„ sentement des Etats: Qu'il ne changeroit rien „ à l'ordre établi, pour les Benefices Ecclesiasti„ ques, & que les possesseurs seroient maintenus „ dans leurs Droits & dans leur possession: Qu'il „ n'alieneroit, ni ne vendroit les Domaines; „ qu'au contraire, il tâcheroit de les dégager: „ Qu'il maintiendroit les Villes, qui étoient dans „ la Hanse Teutonique: Qu'il n'accorderoit „ point de représailles, contre les Habitans de „ la Province, sinon en cas d'un Déni mani„ feste de Justice: Qu'il maintiendroit les E„ tats, dans l'Union d'Utrecht, & y obligeroit „ les autres Provinces: Que faute de Descen„ dans mâles, la Souveraineté retourneroit aux „ Etats, qui seroient toûjours composez de la „ Noblesse & des Villes, & s'assembleroient une „ fois par an.

Il y avoit, outre ces conditions, plusieurs Articles particuliers, touchant les Assemblées particulieres de châque Quartier, la disposition des Offices, les Députations & les Commissions aux Etats Géneraux, au Conseil d'Etat, à la Chambre des Comptes de la Généralité, & aux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

On voit là bien des restrictions dans l'autorité du Duc de Gueldre, & qui empêchoient qu'il n'eût un pouvoir absolu; mais sans dire quels revenus étoient attachez à sa Dignité. Soit que le Prince se contentât de ce qu'on lui offroit, soit qu'il crût qu'on pourroit faire à l'avenir quelque chose de plus avantageux pour lui, & que les autres Provinces pourroient suppléer, ce qui pou-

(1) Voyez tout ceci plus au long, dans les Annales de Mr. Basnage, sur l'année 1675.
(2) *Phedre* Liv. IV. Fab. 4.

1675. voit manquer, à ce que la Gueldre n'avoit pas pu faire, à cause de sa pauvreté ; il ne rejetta point les offres de cette Province ; mais dit seulement qu'il avoit besoin de tems, pour se résoudre, & qu'il s'agissoit d'une chose, sur laquelle il devoit consulter les autres Provinces ; par où il ne faut entendre que la Hollande, la Zélande, & la Province d'Utrecht. En ayant cette déference pour ces Provinces, il leur sembloit demander non seulement l'approbation de ce que la Gueldre avoit fait, en sa faveur ; mais leur insinuer, qu'elles devoient l'imiter ; puis qu'elles lui avoient les mêmes obligations, que cette Province. L'Overyssel demeuroit dans le même état qu'auparavant, & étoit gouverné, par des gens, qui ne paroissoient pas avoir été favorables au dessein du Prince.

Il consulta d'abord la Province d'Utrecht, qui avoit été traitée par les autres, de maniere qu'elle dépendoit tout à fait de lui ; comme on a pû voir, par ce qu'on a dit de la maniere, dont elle avoit été rejointe aux autres. Les Etats de cette Province firent des vœux pour lui, & l'assurerent, après lui avoir souhaité la Bénediction de Dieu, & toutes sortes de prosperitez, *d'y contribuer*, *de tout leur pouvoir*, *dans toutes les occasions*, *qui s'en présenteroient.* Ils ajoûterent qu'ils souhaitoient, que la Province de Gueldre conservât son rang dans les Etats Géneraux ; où elle avoit eu le pas, avant toutes les autres, avant que d'avoir été envahie, par les François. Les Députez d'Utrecht, qui apporterent cette réponse au Prince, furent très-bien reçus, & il répondit en suite fort civilement aux Etats de leur Province. Mais il faut que l'on eût rapporté à S. A. qu'il y auroit des gens, qui trouveroient à rédire à sa conduite ; comme s'il n'avoit cherché, que sa propre grandeur. Il censura, dans la Lettre aux Etats d'Utrecht, ces gens-là, qu'il nomme *d'impudents calomniateurs* ; qu'il ne rendroit pas meilleurs, en refusant ceux de Gueldre, ni *pires* en acceptant. Cette Lettre est datée d'Arnhem, du 20. de Fevrier.

Les Provinces de Hollande & de Zélande, quoi que leurs Etats fussent pleins de gens affectionnez au Prince, ne furent nullement disposées à lui conseiller d'accepter l'offre de ceux de Gueldre, & encore moins à lui en faire une semblable. On voit une Lettre, qu'il écrivit de Zuylestein aux Etats de Hollande, le 31. de Janvier, à laquelle il joignit une Copie de la résolution de Gueldre, qu'il nomme *une excellente preuve de l'affection*, *de l'amitié & de la bonne confiance*, *que les Seigneurs du Corps de la Noblesse*, *& les Magistrats des Villes avoient pour sa personne.* Néanmoins il ajoûta, *qu'il n'avoit pas pû se résoudre à se déclarer positivement*, *sur ce sujet* ; *mais qu'il avoit trouvé bon de le communiquer à leurs Nobles & Grandes Puissances*, *comme à ses bonnes & parfaites Amies* ; *avec des prieres très-instantes*, *qu'il leur plût de l'assister de leur bon conseil*, *dans une affaire si importante* ; *afin qu'ayant reçu leur avis là-dessus*, *il pût*, *avec d'autant plus de repos*, *prendre une bonne résolution.* Cette Lettre étoit datée, du 31. de Janvier 1675.

Ayant été luë dans l'Assemblée, le 7. de Fevrier, & la plûpart des Députez n'ayant pas des instructions suffisantes, pour pouvoir opiner sur une chose de cette importance ; ils furent obligez d'aller demander de nouveaux ordres à leurs Commettans. Deux jours après, ces Députez revinrent avec les ordres des Magistrats des Villes. L'Assemblée des Etats fut de nouveau consultée, par le Pensionaire de Hollande, sur la Lettre de S. A. Il proposa, en même tems, le sentiment du Corps de la Noblesse, qui étoit que le Prince d'Orange feroit bien d'accepter la Souveraineté de la Gueldre. Huit Villes ; savoir, Dordrecht, Gornichem, Schiedam, Schoonhove, la Brille, Hoorn, Edam & Medemblic, opinerent de même. Six Villes, savoir, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enckhuysen, & Monnikendam furent opposées à ce sentiment. Goude & Roterdam vouloient, qu'après avoir oui les raisons des uns & des autres, on en fit le rapport, & étoient eux-mêmes, par provision, pour l'acceptation. Alcmar & Leide s'en rapporterent au Prince. 1675.

Toutes les Villes étoient néanmoins d'accord de remercier le Prince d'avoir communiqué à la Hollande l'offre, que la Gueldre lui avoit faite ; qu'il auroit pu accepter, sans demander les sentimens des autres Provinces. Les Nobles croyoient „ qu'une Province ruinée, comme la Gueldre, „ avoit droit de chercher les moyens de se rétablir ; mais que ce qu'elle avoit fait n'avoit aucune influence nécessaire, sur les autres Provinces ; quoi qu'il fût vrai que plus d'autorité on „ donneroit à S. A. plus on la mettroit en état „ d'agir, avec vigueur, pour le bien de l'Etat. Mais comme tout dépendoit des contributions des Provinces, qui avoient été aussi grandes, qu'il leur étoit possible ; on ne voit pas bien comment il auroit plus faire, qu'il ne faisoit ; car enfin s'engager dans une Guerre, sans fin, étoit se charger d'une dépense, qui ruineroit actuellement l'Etat, qui ne pourroit d'ailleurs s'assurer du succès des entreprises, qu'on pourroit faire.

Ceux de Harlem disoient, entre autres choses, qu'il étoit plus avantageux au Prince d'être Gouverneur de la Gueldre, que d'en être Souverain ; & que s'il s'appliquoit à y augmenter les Finances, en mettant de nouvelles Taxes & de nouveaux Impôts, il s'attireroit la haine du Peuple ; & que, s'il ne le faisoit pas, l'Union n'en retireroit aucun avantage. On concluoit de-là, que S. A. feroit mieux de refuser l'offre de la Gueldre, que de l'accepter ; puis qu'il auroit moins d'autorité, comme Souverain, que comme Gouverneur. Ceux de Delft disoient, que la Gueldre faisoit bien de témoigner par-là sa reconnoissance au Prince ; mais cela ne faisoit rien, qui pût mettre l'Etat en une meilleure posture ; parce que ses Finances n'en seroient ni plus grandes, ni mieux ménagées. La Gueldre ne pouvant fournir, que de nouvelles recruës, sans argent, on ne sauroit comment les entretenir. Ceux de Delft disoient encore, que la Gueldre n'avoit fait, en cela, qu'imiter les autres Provinces ; puis que la Hollande avoit déclaré le Prince Stadthoudre Héreditaire, & lui avoit remis une dette de deux millions. Mais par-là la République n'en devenoit pas plus riche, ni ne s'en trouvoit pas en meilleur état. Enfin ceux de Delft se rangeoient à l'avis de ceux de Harlem. Ceux de Leide furent du même sentiment, & ajoûterent de plus qu'il s'agissoit d'une chose de la derniere importance, & très-embarrassante ; Qu'il s'agissoit de donner conseil au Gouverneur Héreditaire de la Hollande, ce qui paroissoit devoir contenter le Stadthoudre ; Que la Province avoit toûjours été heureuse, sous ce Gouvernement, & que tous les changemens étoient dangereux en une République ; sur tout quand il s'agit de la changer, en une Monarchie.

Il n'étoit guère possible de conclurre une chose de cette conséquence, seulement à la pluralité des voix ; puis qu'il y en avoit d'autres de moindre conséquence, qui ne pouvoient pas être resolues, sans l'unanimité des sentimens. Enfin le Pensionai-

1675. naire, qui voyoit bien qu'il n'étoit guère apparent, qu'on pût ramener les Esprits à la conformité des avis, proposa d'envoyer au Prince les divers sentimens, par écrit. Il se chargea de les mettre sur le papier, & il le fit avec tant de prudence & de bonne foi; que les deux Partis furent contents de la Lettre, qu'il écrivit au Prince d'Orange, pour lui exposer la diversité des opinions, & des raisons sur lesquelles on les appuyoit.

Après avoir remercié le Prince, de ce qu'il avoit communiqué aux Etats une affaire, dont la décision dépendoit de lui, & loüé la reconnoissance des Etats de Gueldre; les Etats de Hollande disoient, que tous les Députez n'étoient pas du même sentiment; Que les Nobles & quelques Villes, considerant que ses Ancêtres avoit possedé le Duché de Gueldre, plus de deux-cens ans, lui conseilloient d'accepter la Souveraineté de cette Province; afin d'y rétablir les Finances, la Justice & la Police, & croyoient le faire, sans donner aucune atteinte à l'Union; Qu'au reste il étoit impossible, qu'il contentât tout le monde, quelque résolution, qu'il pût prendre: Que Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enkhuysen & Monnikendam étoient d'un autre sentiment, & croyoient qu'étant Gouverneur, il auroit le même pouvoir, qu'étant Souverain; Qu'en cette derniere qualité, il seroit chargé de la haine des nouveaux Impôts; & que le Peuple l'accuseroit de ne les mettre, que pour contenter son Ambition, & pour augmenter sa Grandeur; Que les PP. UU. avoient été florissantes sous les Stadthoudres, qu'elles s'étoient enrichies au dedans & avoient aquis de la réputation au dehors; (1) Que ses Prédecesseurs avoient refusé cette dignité; Qu'il y avoit des Villes, qui l'auroient déferée à S. A. & que les Anglois la lui avoit offerte; mais qu'Elle avoit eu la generosité de la refuser; Que le nouveau titre de *Duc* ne donneroit pas un plus grand lustre à la grandeur des Princes d'Orange; Que pour un peu de gloire, il ne falloit pas hazarder l'affection du Peuple; Qu'il y avoit plus de grandeur à refuser les choses de cette nature, qu'à les accepter; Qu'enfin on avoit unanimement résolu de lui communiquer tous les avis, de lui laisser la liberté du choix & l'assurer que le parti, qu'il prendroit, seroit toûjours agréable aux Etats.

Les Députez d'Amsterdam trouverent qu'on s'étendoit trop, en cette Lettre, sur les raisonnemens, particulierement sur les leurs, & se réserverent la liberté d'attacher au Projet de la Lettre deux résolutions, qu'avoient pris leurs Commettans, afin qu'on ne tirât point de conséquence, qui allassent plus loin, que leur intention. Harlem, Delft, Leide & Monnikendam se réserverent la même liberté.

Le Prince se divertissoit cependant à la chasse, & changeoit si fort de place, que les Nobles de Hollande, qui l'étoient allez chercher, ne lui purent pas parler, pour apprendre de lui quelle étoit son intention. On ne peut néanmoins pas douter, qu'il n'eût volontiers accepté le titre de *Duc de Gueldre*; si l'on considere un peu sa conduite, en cette occasion.

Il avoit demandé, sur la même matiére, le Conseil de la Zélande, qui avoit toûjours été zèlée pour ses interêts, & avoit travaillé plus d'une fois, comme on l'a remarqué, dans cette Histoire, à lui faire rendre les Emplois & les Titres, qu'avoient eus ses Prédecesseurs, dès le tems de la grande Assemblée de l'an MDCL. Le Prince s'adressa à *Huybert*, Pensionaire de Zélande, qui avoit paru auparavant très-disposé à rendre service à S. A. Cependant il ne lui étoit pas dévoué à ce point, que d'engager la Zélande à lui conseiller d'accepter la Duché de Gueldre. Comme le Prince n'ignoroit pas, quel étoit le sentiment d'Huybert; il prit ce tour, pour l'empêcher de dire son sentiment sur l'affaire, dont il s'agissoit. D'Odyck, qui pouvoit se trouver aux Etats, pour y représenter le Prince, n'étant pas alors en Zélande, où il représentoit le premier Noble de cette Province, ou le Prince; ce dernier chargea le Pensionaire de le représenter, & de ne point dire son sentiment, sur cette affaire. 1675.

Pour cela, le Prince lui écrivit un Billet, pour le prier, dans l'absence de d'Odyk, de faire incessamment assembler les Etats, en cas qu'ils fussent séparez; & de ne point dire ce qu'il pensoit de la question, dont il s'agissoit, mais de laisser les autres Députez opiner, avec liberté.

Huybert appella donc incessamment les Etats, dans l'Assemblée desquels les Députez de Middelbourg dirent que, dans une affaire de cette nature, il leur sembloit qu'on ne devoit rien faire, que de concert avec la Hollande; & que, pour cela, il falloit savoir quels étoient ses sentimens. Les Députez de Ziriczée, dirent là-dessus, que le Prince ne demandoit pas qu'on agît de concert avec la Hollande; mais que châque Province dît en particulier, quel étoit son sentiment. Les autres Villes appuyerent le même sentiment, & quelques-unes parlerent de rompre l'Assemblée. Ceux de Middelbourg pressez de s'expliquer, dirent qu'il falloit mettre sur le papier les raisons, que le Prince pouvoit avoir d'accepter, ou de n'accepter pas la Souveraineté de Gueldre; afin que le Prince lui-même fît ce qu'il jugeroit à propos. Les autres Membres de l'Assemblée trouverent cela trop vague, & témoignerent leur surprise de ce que les Magistrats de Middelbourg, après avoir eu assez de tems à penser à cette matiere, n'en disoient rien de positif. Il semble que les Magistrats de la premiere Ville de la Zélande, savoient assez ce que le bien de l'Etat demandoit; mais qu'ils vouloient s'assurer des sentimens des autres Villes, avant que de parler, de peur qu'on ne les pût accuser d'avoir cabalé dans les autres Villes, pour les porter à conseiller au Prince de refuser les offres de la Gueldre.

Ceux de Ziriczée déclarerent là-dessus, „ que „ les Magistrats de leur Ville, après avoir mûrement deliberé, sur une chose de si grande importance, & bien examiné les raisons que l'on „ pouvoit apporter pour & contre, leur avoient „ ordonné de dire à l'Assemblée des Etats de la „ Province, qu'ils étoient d'avis qu'on remerciât „ S. A. de l'honneur, qu'elle avoit fait à l'Assemblée de lui demander conseil sur une chose de „ cette nature, & de ce qu'Elle tenoit les Zélandois, pour ses bons & fideles Amis. Le Sénat de Ziriczée „ pour répondre d'une maniere „ séante à des civilitez si obligeantes, s'étoit, disoient les Députez, cru indispensablement obligé de dire librement ce qu'il pensoit, & de „ donner au Prince un fidèle conseil, qui étoit de „ refuser l'offre, qu'on lui avoit faite, de la part „ de ceux de Gueldre. Ceux qui composoient „ le Conseil de Ziriczée, crurent qu'il ne pouvoit l'accepter, sans préjudicier à tout l'Etat „ en géneral, & dirent qu'ils ne savoient pas si cela „ étoit compatible, avec les Articles de l'Union

(1) Néanmoins Guillaume I. avoit bien voulu être Comte de Hollande & de Zélande, sur quoi on peut voir la *Déduction des Hollande*. S'il avoit un peu plus long-tems vécu, il l'auroit été infailliblement. Voyez le Liv. XIII. p. 297. col. 1. & ailleurs.

1675. „ en géneral, qu'une Province fût gouvernée „ par un seul Souverain, & les autres par des E- „ tats. Ils croyoient que cette espèce de Gouver- „ nement produiroit de grandes contestations, „ & des jalousies, & alieneroit les esprits; d'au- „ tant plus, que ce seroit s'écarter directement „ des anciens réglemens, & de la forme de Gou- „ vernement, qui étoit alors en usage.

„ Outre l'interêt du Public, ils jugeoient, que „ l'interêt même du Prince les obligeoit de lui „ conseiller de laisser les choses, comme elles é- „ toient. Ils craignoient, comme ils le jugeoient, „ avec raison, que les Habitans de ces Provinces, „ qui avoient si hautement murmuré, de ce qu'on „ n'avoit pas plûtôt conferé à S. A. les Charges „ possédées par ses Ancêtres de glorieuse memoire, „ quoi la Province de Zélande avoit toûjours tra- „ vaillé, ne fissent éclater le mécontentement „ qu'ils auroient d'un changement si peu atten- „ du. Ils disoient qu'ils craignoient, que ces „ Habitans n'en fussent d'autant plus mécontens, „ que ce changement pourroit tirer en consé- „ quence, pour les autres Provinces (*apparemment* „ *à les engager à donner au Prince la Souveraineté* „ *des Provinces*) quoi qu'alors il ne parût interes- „ ser que la Gueldre seule: Que le réfus que le „ Prince feroit de ce qu'on lui offroit, ne lui seroit „ pas seulement glorieux; mais augmenteroit, de „ plus en plus, l'affection des Peuples, qui voyoient „ avec plaisir que S. A. en vertu des Charges é- „ minentes, dont Elle a été revêtue, exerce „ presque toutes les fonctions de la Souveraineté, „ pendant que la proprieté en demeuroit aux E- „ tats des Provinces. Le titre *de Souvrain de* „ *Gueldre & de Zutfen*, ou de quelque autre Pro- „ vince, que ce pût être, bien loin d'accroitre „ le pouvoir & le crédit du Prince, ou de don- „ ner quelque nouvel éclat au rang, qu'il tenoit „ dans le Monde, le rendroit moins considerable, „ qu'il ne l'étoit alors; puis qu'il étoit certain, „ qu'en perdant la confiance & l'affection des Peu- „ ples, il ne se trouveroit plus en état de faire „ ce qu'il faisoit alors.

Les Députez de Ziriczée assurerent, que c'é- toit-là le sentiment unanime de leurs Principaux, & ce qu'ils les avoient chargez de dire, dans l'Assemblée des Etats. „ Ils protesterent que „ l'amour, qu'ils avoient pour leur Patrie, & pour „ S. A. ne leur permettoit pas de donner un autre „ Conseil; Qu'ils ne le pouvoient pas mieux faire, „ qu'en disant librement ce qu'ils pensoient; & „ qu'en faisant autrement, ils agiroient contre „ leurs consciences, & contre le serment, qu'ils „ avoient prêté; lors qu'on leur avoit confié les „ charges, dont ils étoient revêtus; Qu'aussi ils „ ne doutoient point que S. A. n'approuvât la „ liberté & la franchise, avec lesquelles ils don- „ noient un avis, qu'ils croyoient être égale- „ ment avantageux au Public & au Prince.

Les Députez de Ter-Goes, après avoir fait les complimens, qui étoient dûs au Prince, di- rent néanmoins „ qu'on ne pouvoit pas lui té- „ moigner sa reconnoissance, en lui faisant les „ mêmes offres, que la Gueldre lui avoit fai- „ te, comme les Députez de Ziriczée l'avoient „ bien remarqué. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit „ guère d'apparence que la Gueldre, où les „ noms de Duc, & de Comte n'étoient nulle- „ ment agréables aux Habitans, eût pris une „ semblable résolution, d'un consentement una- „ nime. Ils ajoûtoient qu'encore que cela fût; „ l'Union dans laquelle les Etats de Gueldre ve- „ noient d'être reçus de nouveau, & en vertu „ de laquelle leurs Députez devoient tenir le „ premier rang, dans l'Assemblée de LL. HH. 1675. „ PP. ne pourroient pas souffrir ce Gouver- „ nement entre des Provinces Alliées, qui com- „ poseroient un seul Corps d'Etat; Que cela „ feroit naître des disputes & des jalousies per- „ petuelles, contre ceux de Gueldre; parce „ qu'on s'imagineroit que leur Souverain seroit „ plus porté à les favoriser, que les autres Mem- „ bres de l'Union, & que le changement, fait „ par cette Province, sembleroit avoir pour but „ de persuader aux autres de faire la même cho- „ se, ce qui réduiroit tout le Corps de l'Etat „ à un Gouvernement Monarchique, qui seroit „ odieux au Peuple.

„ Ils dirent enfin „ qu'ils avoient ordre d'en- „ voyer cette résolution, par écrit, à S. A. & „ de la remercier particulierement de l'honneur „ qu'Elle avoit fait à la Province de Zélande, & „ de la confiance que ce même Prince avoit té- „ moigné avoir en elle, en cette occasion. En- fin ils déclarerent, au nom de leurs Principaux, „ que cet Avis procedoit d'une véritable sinceri- „ té de cœur; & qu'ils ne le donnoient, que „ parce qu'ils s'y trouvoient obligez en conscien- „ ce; tant pour le bien de leur Patrie, que pour „ l'interêt même de S. A. qui lui étoit très- „ cher.

Les Députez de Tertole s'opposérent à ce sen- timent, & dirent „ que leurs Commettans ayant „ mûrement consideré les raisons, qui avoient „ engagé les Etats de Gueldre à offrir au Prince „ d'Orange la Souveraineté, les avoient trouvées „ bien fondées, puis qu'elles avoient, pour prin- „ cipe la reconnoissance. Ils disoient encore, que „ la Noblesse & les Magistrats des Villes de cet- „ te Province ayant remarqué, que la foible dé- „ fense qu'on y avoit faite, contre les François, „ venoit de ceux qui avoient été à la tête des „ affaires, avoient très-prudemment choisi un „ Duc & un Chef Souverain, capable d'assurer „ le repos de leur Province; & que toute la Ré- „ publique même pourroit être en sûreté, de ce „ côté-là; parce que la Gueldre servoit de rem- „ part aux autres Provinces: Que ces offres ne „ blessoient nullement l'Union, puis qu'on pou- „ voit considerer la Gueldre, comme un Païs „ conquis, & que les Provinces ne pouvant s'en „ offenser, ils étoient d'avis de conseiller au „ Prince d'accepter sa Souveraineté, & de lui „ faire un compliment là-dessus.

On remarqua sur cette Proposition, que si l'on consideroit la Gueldre, comme une conquête, elle n'avoit pas droit de se donner un Souverain; mais que cela appartenoit aux Provinces, qui l'a- voient reconquise, avec leurs propres forces. Ce- pendant ceux de Flessingue se conformerent à l'a- vis de ceux de Tertole. Les Députez de Ter- Veere furent du sentiment des Villes de Hollan- de; c'est-à-dire, que les raisons de part & d'autre fussent mises en écrit, & qu'on les envoyât au Prince, afin qu'il y fit lui-même les réflexions, qu'il jugeroit à propos.

Les Etats de Zélande étant assemblez le 16. de Fevrier, les Députez de Middelbourg y furent priez de se déclarer plus ouvertement sur ce, dont ils s'agissoit, & ils répondirent qu'ils croyoient qu'il falloit faire connoitre au Prince d'Orange, „ que l'on trouvoit tant de difficultez, & tant de „ choses dignes d'être bien considerées, dans l'af- „ faire, dont il s'agissoit; tant par rapport à Sa „ Personne, que par rapport à l'Union; que l'on „ étoit obligé de s'en rapporter à la prudence de „ S. A. & de le prier d'en user, comme il juge- „ roit qu'il seroit bon, pour le Bien Public, & „ pour le repos de l'Etat.

1675. Les Députez de Ter-Veere, qui ne s'étoient pas encore assez déclarez sur cette matiere, dirent, en cette Séance des Etats, qu'il y avoit quatre choses, sur lesquelles on devoit faire réflexion, par rapport à cette affaire. La premiere étoit, que la Province de Gueldre n'avoit pas bien fait, de disposer de l'Autorité Souveraine chez elle, sans en avoir consulté, avec les autres Provinces, & contre le but, pour lequel l'Union étoit faite; la seconde, que les Magistrats n'étoient pas les Souverains de la Province, mais représentoient seulement la Souveraineté, & qu'ils étoient obligez de la transmettre à la Posterité, telle qu'ils l'avoient reçuë de leurs Prédecesseurs; la troisiéme, qu'à l'égard du Prince, il devoit préferer l'amour du Peuple à un vain titre; la quatriéme enfin, que pour ce qui regardoit le Public, le repos & le salut de l'Etat étoient attachez à la forme établie du gouvernement; qui étoit sans doute la meilleure, pour faire fleurir le Commerce & la Navigation. D'où ils concluoient, que le Prince feroit bien de refuser ce que ceux de Gueldre avoient mal fait de lui offrir.

On voit par-là, que les Zélandois répondirent bien plus franchement au Prince, que les Hollandois, quoi qu'apparemment il eût plus compté sur le consentement des Zélandois, que sur celui des Hollandois; qui n'avoient jamais tant eu de passion, pour la grandeur de ce Prince, que les peuples de la Zélande; à compter sur le zèle, que ces derniers avoient toûjours fait paroître pour lui, dès sa naissance. On a attribué cela au Pensionaire de la Zélande, qui avoit été ami particulier de Jean De Witt, & qui étoit dans les mêmes principes que lui, touchant le Gouvernement des Provinces. Mais en tombant d'accord des sentimens de Huybert, tels qu'on les a représentez; on peut aussi soupçonner que les Zélandois ne furent pas si portez à approuver les sentimens de ceux de Gueldre; parce qu'ils craignirent que ces peuples n'eussent tout l'honneur, & tout l'avantage de la révolution, qu'ils auroient causée dans la République, en faveur de S. A. & que la Zélande n'eût eu, que peu de part à la faveur du nouveau Souverain des V. Provinces, auquel elles se seroient soumises. Mais on ne peut rien assurer de positif, des motifs cachez, qui faisoient agir les Zélandois, comme ils le firent.

Cependant ils trouverent, à propos, à la pluralité des suffrages, de dresser divers Projets d'une Réponse qu'on pourroit faire au Prince, qui furent dressez par Huybert. On en choisit un, dans lequel les Zélandois, après avoir dit, qu'ils avoient reçu une Lettre de S. A. où Elle leur apprenoit ce qui s'étoit passé en Gueldre, à son égard, & l'avoir remerciée de les leur avoir communiquée, en leur demandant ce qu'ils en pensoient, ils continuoient ainsi. „ L'affection, que „ nous avons pour V. A. & que nous aurons pour „ les Illustres Descendants, que nous lui souhaitons, de tout nôtre cœur, étant appuyée sur „ ces fondemens fermes & inébranlables, ne cessera jamais, mais durera perpetuellement. Mais „ pour donner à V. A. nos bons & fideles conseils, dans une affaire si importante, nous „ sommes obligez d'avouër, avec franchise, que „ nous y trouvons tant de difficultez; soit par „ rapport au Gouvernement en géneral, soit au „ Gouvernement de cette Province; & même à „ la conduite de V. A. qu'en cette occasion, „ comme en plusieurs autres, nous devons avoir „ recours à l'extrême sagesse, & à la grande discretion de V. A. comme à la parfaite connoissance, qu'Elle a de la Constitution de l'Etat en „ géneral, & de châque Province en particulier, „ & à quoi l'inclination des Habitans est portée „ naturellement. Si l'on ballance bien tout cela, & qu'on veuille prendre une sage résolution, „ pour le plus grand bien, & pour la satisfaction „ de tout l'Etat, en géneral, & pour la plus „ grande gloire, & la réputation de V. A. c'est „ à nôtre avis de refuser les offres, qui lui ont été „ faites par ceux de Gueldre; conformément au „ loüable exemple de Gédeon, Juge des Israëlites, lors que les mêmes offres lui furent faites, „ par le Peuple de Dieu; en reconnoissance de „ ce qu'il les avoit délivrez de l'oppression des „ Madianites, & de l'esclavage auquel les Israëlites avoient été soumis: comme l'Etat a reçu „ tant de biens, par le moyen de V. A. sur quoi „ nous prions Dieu de toute nôtre cœur &c. „ Fait à Middelbourg, à la Cour de Zélande, „ le 16. de Fevrier 1675. 1675.

Cet Avis engagea le Prince, à réfuser l'offre que la Gueldre lui avoit faite. Il avoit facilement pû comprendre que, s'il ne le faisoit, la Hollande n'en seroit pas plus contente, que la Zélande. On voyoit bien que s'il acceptoit la Souveraineté d'une Province, il la favoriseroit plus que les autres, qui s'y seroient opposées; ce qui auroit encore plus irrité les autres Provinces. Un Prince Souverain favorise toûjours plus la Noblesse, que les Roturiers, & lui donne les meilleurs emplois. S'il avoit donné les Charges les plus considerables aux Gentils-hommes de Gueldre, comme il le devoit faire, par reconnoissance; les quatre autres, & sur tout la Hollande & la Zélande, en auroient eu une jalousie, qui lui auroit pu beaucoup nuire. D'ailleurs la France & divers Princes d'Allemagne, qui n'aimoient pas la Maison d'Orange, en auroient conçu du mécontentement; pour ne pas dire que l'Esprit trop guerrier du Prince auroit jetté les Provinces dans des guerres, dont elles n'avoient nullement besoin.

Ainsi le Prince jugea qu'il valoit mieux, pour lui, de remercier la Province de Gueldre, de l'honneur qu'elle lui avoit voulu faire; ce qu'il fit, dans l'Assemblée des Etats de cette Province. Cela étant fait, il écrivit une Lettre aux Etats de Zélande, qui leur fit bien connoître qu'il avoit fort souhaité, que les autres Puissances eussent imité la Gueldre, sans tant raisonner; puis qu'il n'y en avoit point qui ne fût, que cela lui feroit un très-grand plaisir. On auroit peutêtre pû dire, du côté de la Province de Gueldre, que les deux Provinces Marchandes avoient besoin de la Noblesse de Gueldre, pour les défendre contre les ennemis, qui les pouvoient attaquer du côté que cette Province couvroit; mais elle avoit laissé venir les Ennemis en MDCLXXII. dans le cœur des Provinces Confédérées, de sorte qu'on ne pouvoit plus se fier en eux.

Le Prince d'Orange ne laissa pas d'écrire une Lettre aux Etats de Zélande, par laquelle on pouvoit voir facilement que cette Province l'avoit fort desobligé; en lui conseillant de ne point faire de changement, dans la Constitution de la République. Après avoir dit assez froidement, qu'il étoit bien-aise de voir qu'on comprît les services qu'il avoit rendu à l'Etat, en cette derniere guerre, il ajoûtoit entre autres choses, „ qu'il étoit „ obligé d'avouër, à son grand regret; par les „ avis de quelques-uns des Membres de l'Assemblée de Zélande, que plusieurs personnes & „ même de ceux, qui composoient la Magistrature, eussent travaillé à jetter dans les esprits „ un soupçon, qu'il auroit voulu empieter sur la

1675. „ Souveraineté du Païs, & se servir des offres de „ ceux de Gueldre, comme d'un moyen à attirer à lui la Souveraineté de toutes les Provinces, & la priver de la liberté, en bannir tout „ Commerce, dissoudre les Compagnies, qui avoient été établies, par l'ordre de l'Etat, violer la sûreté des Banques, annuller les obligations, qui sont à la charge du Païs, introduire „ un changement universel, réduire les habitans „ de ces Provinces, à ne savoir s'ils avoient quelquelque chose, ou rien, & même à les priver „ de leurs biens; & que ceux, qui sembloient „ semer ces calomnies, passoient pour les défenseurs de la Patrie.

Il censuroit aussi, avec beaucoup de véhemence, ceux qui, l'an MDCLXXII. avoient proposé de faire la Paix avec la France, à des conditions tout-à-fait honteuses, & ruïneuses à leur Patrie, en quoi il n'avoit pas tout-à-fait tort, comme on le peut voir, dans l'Histoire de cette année-là. Il avoit aussi raison de dire, que ses biens tant au dedans du Païs, que dehors, avoient beaucoup souffert jusqu'alors.

Le Prince se fâchoit aussi beaucoup contre ceux, qui disoient qu'il se servoit des offres de ceux de Gueldre, pour engager insensiblement les autres Provinces, qui en lui conseillant d'accepter leurs offres, sembleroient insinuer à toutes les Provinces d'en faire autant.

Il disoit qu'après avoir vû, qu'on expliquoit mal la démarche qu'il avoit faite, en demandant aux autres Provinces, s'il devoit accepter les offres de la Gueldre; il les avoit refusées. Il repoussoit assez bien l'exemple de Gédeon, & montroit que ceux, qui s'étoient joints avec lui, avoient bien réüssi; & que ceux qui en avoient mal usé envers sa posterité, s'en étoient mal trouvez. Les Italiens ne manqueroient pas de dire, ou de penser, dans une semblable conjoncture, (1) *qu'il falloit garder de semblables choses pour la Chaire.* Enfin le Prince finissoit, en disant „ qu'il s'étoit trouvé obligé de s'étendre sur cette matiere, parce qu'il voyoit qu'on avoit fait imprimer non „ seulement la Lettre, qu'il avoit plû aux Etats „ de Zélande de lui envoyer; mais aussi la résolution, non pas tant afin qu'il fût informé de „ leurs intentions, à quoi néanmoins elle devoit „ servir uniquement; que pour donner occasion „ aux mal-intentionnez, de faire de mauvaises „ impressions contre lui, parmi les Habitans, „ qui composoient l'Etat; & augmenter leur „ force, en disant que même quelques-uns de „ ceux, qui avoient part au gouvernement, avoient de mauvais soupçons de son procedé; „ par où il se trouvoit d'autant plus obligé de „ croire que plusieurs de ceux, qui lui vouloient du mal, s'étoient seulement servis de „ cette occasion, pour rendre ses procedures suspectes & odieuses; quoi qu'il n'y en eût pas la „ moindre apparence de raison. La Lettre étoit datée du 18. de Mars MDCLXXV. Il pourroit sembler, qu'il valoit mieux dissimuler tout cela, que de le publier, dans une Lettre du Prince.

S'il n'avoit pas eu l'intention d'engager toutes les Provinces, à suivre l'exemple de celle de Gueldre, la premiere de toutes les Provinces; il n'auroit eu que faire de les en avertir, & encore moins de leur demander leurs avis. Il n'y avoit personne, qui doutât que le Prince ne voulût les engager à se conformer au sentiment de la Gueldre; sans quoi, ils l'auroient renvoyé à une Assemblée solennelle des Etats Géneraux, qui auroient pu 1675. déliberer là-dessus, & se seroit encore moins fâché de la conduite des Zélandois. Vouloir changer une République, composée de Provinces indépendantes les uns des autres, en une seule Principauté, étoit un crime d'Etat, sur lequel il n'y avoit point d'avis à demander, aux Provinces; mais plûtôt à ceux qui l'avoient commis, une réparation solennelle au Corps de la République.

Cependant sans censurer la Gueldre, le Prince y fit quelques changemens, & y augmenta son autorité, en rendant toutes les Charges dépendantes de lui. On lui donna le pouvoir de nommer tous les Députez aux divers Corps de la Province, tant dans les Charges civiles, que dans les Militaires, & celui de juger en dernier ressort de tous les démêlez, qui pourroient naître entre les differents Corps de la Province. Ainsi la Province, qui avoit voulu changer la République en Monarchie, souffrit toute seule des changemens, qu'on ne fit point dans les autres; qui demeurerent dans l'état, où elles étoient. Mais si le titre de Duc ne fut pas donné au Prince; il eut celui de *Stadthoudre* Héreditaire de la Province, dont il prêta le serment aux Etats. Il donna ensuite le Gouvernement de Nimegue au Comte de Solms, & celui de Zutfen au Marquis de Montpouillan, qui étoient de ses Parens.

Cela se passa à Arnhem, d'où il partit pour l'Overyssel, dont les Etats avoient été cependant convoquez à Zwol. Le Prince y fit quelques changements, dans la Magistrature; mais qui ne furent pas considerables. Ensuite le Prince fut créé Stadthoudre Héreditaire. C'est ainsi que ce Prince tâchoit de pourvoir à un Avenir, qui n'étoit nullement pour sa Posterité, puis qu'il n'en devoit point avoir. On auroit dit, en ce temslà, que, si la race de la Maison d'Orange venoit à manquer, la République ne pourroit pas se conserver, contre les entreprises des Puissances voisines; comme si elle avoit dû naître sous un Prince d'Orange, & être éteinte, quand sa posterité viendroit à manquer; par les contestations, qui s'allumeroient entre les Provinces, sur tout si elles étoient attaquées, par une Puissance formidable. Mais nous avons vû, de nos jours, que la guerre dans laquelle la République étoit engagée, avec la France & l'Espagne, les deux plus grandes Puissances de l'Europe, réüssit, après la mort du Prince d'Orange, devenu Roi d'Angleterre, par le secours de cette même Couronne, d'une maniere, que personne n'auroit pu attendre.

Dès l'année MDCLXXIV. on avoit parlé de faire la Paix, & le Roi de la Grande Brétagne ayant offert sa médiation, elle fut acceptée, par tous ceux qui étoient interessez dans la Guerre. Les Suedois, qui avoient fait cette fonction, au Congrès de Cologne, s'étant ouvertement déclarez pour la France, ne pouvoient plus faire la fonction de Médiateurs. On parla d'une Place propre à s'y rendre, pour y négotier surement la paix, sans qu'on y eût à craindre ce qui étoit arrivé à Cologne. On nomma plusieurs Villes pour cela, mais enfin les Puissances interessées accepterent la Ville de Nimegue, en Gueldre. Le Roi de France lassé d'une guerre, qui avoit épuisé ses finances, sans qu'il eût rien pris, qui égalât les frais qu'il avoit fallu faire pour cela, fut des premiers qui nommérent des Ambassadeurs, pour y aller. Dès le 17. de Fevrier, il nomma le Duc de *Vitry*, Colbert *de Croissi*, & le Comte *d'Avaux*; mais comme les autres Puissances n'étoient pas encore prêtes à entrer en négotiation, ils ne partirent qu'à la fin de l'année. Le Roi d'Angleter-

(1) *Guardate questo per la predica.*

1675. terre avoit offert sa Médiation aux Etats, (1) dès le 3. de Juin MDCLXXIV. & depuis on avoit proposé diverses places, pour y négotier, avant que l'on nommât Nimegue. (2) Le 19. de Janvier de l'an MDCLXXV. il fit proposer aux Etats Géneraux, par le Chevalier Temple, une suspension d'armes génerale, pour commencer à traiter de la Paix plus tranquillement, qu'on ne le pourroit faire les armes à la main, dont le sort peut changer entierement la face des choses, & rendre la Paix beaucoup plus difficile. Mais cette proposition n'eut point de suite.

Les Etats, étant (3) pressez par le même Ambassadeur, de déclarer à peu près les conditions, sous lesquelles Eux & leurs Confédérez pourroient faire la paix; leurs Députez lui demanderent à leur tour, si la France avoit donné à Sa Majesté Britannique un plan, sur lequel elle voudroit la paix. Temple répliqua, qu'il ne savoit autre chose là-dessus, sinon que le Marquis de *Ruvigny*, Ministre de France, en Angleterre, ayant été sondé là-dessus, avoit dit qu'il n'avoit aucun ordre, de son Maître, de rien proposer là-dessus; mais qu'il croyoit que la Paix pourroit se faire, sur le pied du Traité d'Aix la Chapelle, à condition que Sa Majesté T. C. demeurât en possession de tout ce qu'Elle avoit conquis, en cette guerre.

Les EE. GG. ayant déliberé là-dessus, ils résolurent de répondre au Chevalier Temple, que leurs HH. PP. & leurs Alliez avoient consideré que Ruvigny, quoi qu'il n'eût pas pouvoir de traiter particulierement de cela, ne laissoit pas d'être bien informé de l'intention du Roi son Maître: Que cela s'accordoit fort bien, avec ce qu'ils avoient apris des prétensions du Roi de France: Qu'ils ne pouvoient pas croire que personne, & bien moins encore le Roi de la Grande Brétagne, comme Médiateur, pût se persuader que la Paix dût se faire, sur ce pied: Que les EE. GG. & leurs Alliez ne pouvoient croire que, sur de semblables propositions, on pût venir à conclurre une paix: Que nonobstant cela, pour satisfaire les désirs de S. M. B. ils avoient jugé qu'il seroit fort à souhaiter, que le Roi de France non seulement pût être disposé à rétablir la Paix de Westfalie, contre laquelle, on avoit commis de si grands excès; mais aussi à contenter Sa Majesté Imperiale, l'Empire, les Electeurs, & les autres Membres, pour les dédommager de ce qu'ils avoient souffert; & qu'ils pussent s'assurer que rien de semblable ne se feroit à l'avenir: Que par rapport au Roi d'Espagne, le même Roi de France pût consentir, que tout fût règlé sur le pied du Traité des Pirenées: Que leurs Hautes Puissances ayant souffert des dommages irréparables, ne prétendoient rien; sinon que S. M. T. C. leur restituât la Ville de Mastricht, & les Païs d'Outre-Meuse, qu'elle avoit occupez, pour les rendre au Roi d'Espagne; & que la République se désisteroit de ses prétensions bien fondées, pourvû qu'on satisfît à leurs Alliez: Que S. M. T. C. pût se disposer à rendre à S. A. le Duc de Lorraine, les Duchez de Lorraine & de Bar, avec leurs dépendances: Que tout cela étoit si raisonnable, que Sa Majesté Britannique l'avoit approuvé, & que le Roi de France même avoit plusieurs fois protesté de le vouloir effectuer: Qu'enfin les incidents, que la Guerre avoit causez, ne devoient apporter aucun obstacle à tout cela, qui seroit glorieux au Roi de France, & que leurs Hautes Puissances & leurs Alliez croyoient que Sa Majesté Britannique seroit de leur sentiment; sur quoi Elles souhaitoient d'apprendre ce qu'il en pensoit. 1675.

Sur la fin de l'année (4) les Etats Géneraux écrivirent à la Cour de Gueldre, pour la prier de donner ordre que les Magistrats de Nimegue fissent en sorte que les Ambassadeurs, qui y alloient venir, eussent des Logemens commodes, & un lieu pour s'assembler. Ils n'avoient garde de le refuser, parce que l'incommodité, que cela pouvoit causer à la Ville, pour un peu de tems, seroit bien recompensée par la Dépense, que les Ambassadeurs y feroient.

Le Roi de France (5) donna ordre de partir à ceux qu'il avoit nommez, pour ses Plénipotentiaires, comme nous l'avons dit, & Colbert de Croissi partit pour Nimegue, avec le Comte d'Avaux; mais le Duc de Vitri étant tombé malade, n'y put aller. Le Roi craignant que cette maladie ne fût longue, nomma ensuite, en sa place, *le Maréchal d'Estrades*; que son long séjour à la Haie, en qualité d'Ambassadeur, avoit rendu très-propre à une semblable négotiation. Mais il ne parut, que l'année suivante.

Nous dirons ici, en peu de mots, selon nôtre méthode ordinaire, ce qui se passa, cette année, sur Mer; sans nous arrêter aux Evenements qui arriverent ailleurs, qu'autant qu'ils sont liez avec la République des Provinces Unies. Les Couronnes du Nord étoient brouillées ensemble, & comme la France etoit pour la Suede, qu'elle soûtenoit, par des subsides pécuniaires: les Etats Géneraux secoururent les Danois, de quelques Vaisseaux de Guerre, qu'ils leur envoyerent. Il n'y arriva rien de fort remarquable, comme on le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, sur cette année. Ceux de Messine, en Sicile, étoient fort irritez contre les Espagnols, qui apparemment les traitoient avec trop de hauteur. La France, qui ne cherchoit qu'à chagriner l'Espagne, avoit porté une partie des Siciliens à se révolter ouvertement, comme ils le firent, & leur envoya quelque secours; ce qui donna beaucoup d'inquietude aux Espagnols. Comme ils étoient foibles en mer, ils prierent les Etats Géneraux de leur envoyer du secours. On le leur accorda, & Ruiter reçut ordre d'aller commander une Flotte de dix-huit Vaisseaux, six Senaux, quatre Brulots, & deux Bâtimens de Transport. Il eut le Vice-Amiral *de Haan*, pour commander, sous lui.

Quand on eut montré à Ruiter la Liste des Vaisseaux, qu'il devoit commander; il ne trouva pas cette Flotte assez forte, pour chasser les François des Mers de Sicile. Quoi qu'il eût vû des Flottes Françoises sur l'Océan, qui n'avoient pas trop bien fait leur devoir, étant jointes à celle des Anglois; il jugea que les François feroient mieux seuls, & il avoit meilleure opinion des Matelots Provençaux, que de ceux qu'il avoit vûs sur les côtes de l'Océan. Outre cela, on avoit reçu des nouvelles de la Flotte Françoise, & l'on avoit su qu'elle étoit composée de Vaisseaux plus gros, que ceux qu'on lui destinoit. Mais il ne comptoit point sur les Vaisseaux Espagnols, & il auroit mieux aimé qu'on lui donnât un plus grand nombre de gros Vaisseaux Hollandois, que de le renvoyer à la Flotte Espagnole, qui le devoit joindre, & dont il n'avoit pas bonne opinion. Un Conseiller d'une des Amirautez de Hollande, le voyant triste, lui dit *qu'il ne croyoit néanmoins pas que*

(1) Voyez les Actes & Mémoires touchant la Paix de Nimegue T. I. p. 1. de la 3. Edition.
(2) Là-même p. 8.
(3) Là-même p. 17.

(4) Là-même p. 23.
(5) S. *Didier* Hist. des Négotiations de Nimegue.

1675. *que l'âge plus avancé le rendit plus timide, & lui fît perdre courage.* Mais *Ruiter* lui répondit, *qu'il ne commençoit point à perdre courage, qu'il hazardoit volontiers ſa vie, pour l'Etat; mais qu'il étoit fâché que ceux, qui le gouvernoient, expoſaſſent ainſi ſon Pavillon.* En effet, ſa Flotte n'etoit pas en aſſez bon état, pour un ſi grand voyage, comme on le verra dans la ſuite. Quelques Magiſtrats le prierent de faire la Campagne, malgré la repugnance, qu'il y avoit, ſur quoi il répondit, *que les Miniſtres de l'Etat ne devoient pas le prier, mais lui commander; & que, quand on lui ordonneroit d'aller en mer, avec un ſeul Vaiſſeau, & d'y porter le Pavillon, il ne le réfuſeroit pas, & qu'il ſeroit toûjours prêt à hazarder ſa vie, où l'Etat voudroit hazarder ſa Baniere.* Enfin il prit congé de ſa famille, de maniere qu'on eût dit, qu'il avoit un preſſentiment de ſa mort. Il prit auſſi congé des Etats, le 24. de Juillet. Deux jours après, il écrivit au Prince *de Monteſarchio*, Amiral d'Eſpagne, pour lui dire qu'il étoit prêt à mettre à la Voile, avec la Flotte Hollandoiſe, pour faire voiles à Cadis, où il eſperoit de trouver de nouveaux ordres; pour aller à Naples, ou ailleurs, ſelon que Sa Majeſté Catholique le trouveroit à propos; & qu'il ne doutoit pas qu'il ne trouvât ſon Excellence prête à partir. On lui donna enſuite ſon inſtruction, ſignée du Prince d'Orange, & enſuite d'autres.

Le 11. d'Août, le Prince lui écrivit de ne pas encore mettre à la voile, parce qu'il avoit beſoin de la Flotte, pour tranſporter, je ne ſai où, une perſonne, qu'il ne nommoit point, & pour d'autres uſages; mais cette perſonne ne vint point, & la Flotte ne fut employée à rien. Le 20. d'Août Ruiter reçut avis, qu'on avoit déclaré la guerre à la Suede, en faveur du Danemark, avec lequel on avoit fait un Traité.

Le 26. il aborda devant Cadis, avec une partie de la Flotte, dont le reſte arriva enſuite. Il s'apperçut là que ſon mât de Miſene, & celui de Hune avoient été tous deux rompus, & raccommodez; mais en ſorte qu'il étoit dangereux, qu'ils ne tombaſſent dans la Mer; ce qui marquoit qu'on n'avoit plus alors le même ſoin des Flottes, que l'on en avoit eu, ſous le Penſionaire De Witt; ſous lequel on n'avoit eu, que peu de Troupes de Terre.

Il reçut, dans la Baye de Cadis, cinq Lettres de la Reine Régente d'Eſpagne, qui l'avertiſſoient de ſe joindre inceſſamment avec ſix Vaiſſeaux de Guerre Eſpagnols; ſur leſquels *D. Juan d'Autriche* devoit s'embarquer, ou de le recevoir ſur ſes Vaiſſeaux, ſi les Eſpagnols n'étoient pas encore prêts à mettre à la Voile. Ruiter répondit, le 29. de Septembre, qu'il obéïroit aux ordres de la Reine; mais que ſes Mâts de Miſene & de Hune étant rompus, il avoit beſoin de neuf ou dix jours, pour en mettre de nouveaux, & pour pouvoir ſortir de Cadis; que ſi néanmoins ce tems paroiſſoit trop long, il attendroit d'autres ordres, & que ſi l'affaire preſſoit, il laiſſeroit ſon Vaiſſeau à Cadis, & paſſeroit ſur un autre, afin de continuer ſa route. Comme la Cour preſſoit Ruiter d'aller prendre Don Juan, qui n'avoit aucune envie d'aller, avec lui, & que néanmoins l'Amiral Hollandois avoit ordre des Etats de mener *Thomas Van Hees* à Alger, pour y renouveller un Traité de Paix, avec les Pirates de cette Ville. Il lui donna donc quatre Vaiſſeaux, qui eurent ordre de partir inceſſamment, ſans en rien dire; de peur d'être traverſé, en cela, par la Cour de Madrid. Il chargea les Commandans de ces Vaiſſeaux de ne demeurer, au plus, que trois fois vingt-quatre heures devant Alger, & de revenir à la Baye de 1675.
Vineros, près de Tortoſe; pour y rejoindre le Pavillon, s'il y étoit, ou pour l'attendre. Ruiter, qui connoiſſoit les lenteurs des Eſpagnols, en uſa ainſi, pour ne leur pas donner ſujet de ſe plaindre, de ce qu'il ſéparoit ainſi ſa Flotte; & en effet ce tems n'étoit pas trop long, pour l'attendre, & Ruiter eut le tems d'aller cependant voir le Duc de Medina-Celi, au Port de Ste. Marie, où il étoit. Le Duc le reçut très-bien, & lui donna de grandes loüanges, qu'il avoit en effet méritées.

Cependant les Mâts, qui manquoient, ayant été ſuppléez par d'autres, en ſix jours, en maniere qu'on y pût mettre les voiles; au grand étonnement des Eſpagnols, qui avoüoient qu'ils auroient eu beſoin, pour cela, de ſix ſemaines; il remit le 7. à la voile, pour aller à Alicante, où il n'arriva que le 1. de Novembre, avec ſix de ſes Vaiſſeaux, qui avoient amené l'Amiral de Biſcaye à Cadis, pour s'y radouber. Un Capitaine Hollandois dit ce qu'il faudroit, pour cela. Ruiter reçut là une Lettre de la Reine d'Eſpagne, par laquelle elle le prioit de renvoyer à Cadis les cinq Vaiſſeaux, qui l'avoient rejoint, afin d'eſcorter l'Amiral Eſpagnol en Italie. Mais il s'en excuſa civilement, ſur ce qu'il avoit beſoin, de ces Vaiſſeaux, pour ſe défendre contre les François. Auſſi n'étoit-il nullement néceſſaire d'attendre Don Juan, qui écrivit le 31. d'Octobre à Ruiter, que la Reine avoit trouvé plus à propos de le retenir à Madrid, & de prier l'Amiral Hollandois d'aller chercher les François en Sicile, pour les en chaſſer. Ruiter donc mit à la voile, le 8. de Novembre, & fut battu d'une violente tempête, qui ſépara la Flotte, & dans laquelle un Vaiſſeau Marchand, ayant heurté l'Amiral, l'endommagea beaucoup. Elle arriva le 14. du même Mois, devant Barcellone. Ruiter eut le chagrin de voir, en cette expedition, que l'on avoit eu peu de ſoin de bien équiper le Vaiſſeau, qu'il montoit. Il écrivit le 13. du Mois à l'Amirauté de la Meuſe, que depuis cinquante-ſept années, qu'il avoit été ſur mer, il n'avoit jamais été ſi mal fourni de Voiles & de Cordages; que de neuf Cables, qu'il avoit eus, il avoit été obligé d'en faire couper deux, qui ne pouvoient plus ſervir; que ſes Voiles neuves n'étoient couſuës, qu'avec du fil pourri, & que la couture en étoit ſi lâche, qu'il falloit qu'elles euſſent été conſues, par des Aprentifs; que ſes Huniers ne valoient rien, & que le vent les avoit briſez, pendant qu'il n'étoit rien arrivé de ſemblable, aux Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam; que ſi ce n'étoit pas une choſe fort étrange, que les Voiliers s'enrichiſſent aux dépends du Public, il étoit néanmoins étrange, que pour enrichir ces gens-là, on expoſât les Vaiſſeaux de l'Etat, & les Officiers, qui les montoient à ſe perdre. Il eſt facile de penſer, que tous les ſoins de l'Etat & du Prince d'Orange étoient tournez du côté des Armées de Terre, & que les principales dépenſes les regardoient. Ce fut ainſi que Mrs. de Witt n'avoient eu ſoin, que de la Marine, de peur que les Anglois ne profitaſſent de la négligence des Amirautez; & qu'au contraire ils avoient négligé les Armées de Terre, de peur que, ſi elles étoient nombreuſes & bien entretenues; comme elles auroient dû l'être, l'année MDCLXXII. elles ne priſſent le parti du Prince d'Orange. Outre cela, on ne craignoit plus alors d'avoir de grandes guerres à ſoûtenir par mer; parce que l'Angleterre s'en étoit laſſée, dans celle qu'elle avoit euë avec les Provinces Unies, la même année & les ſuivantes. Enfin le bon Ruiter avoit

été

1675. été ami des Freres de Witt. Tout cela étoit plus que suffisant, pour engager les Amirautez à mal fournir une Flotte, que ce grand homme devoit commander; sans se mettre en peine, si l'Etat s'en trouveroit bien.

Les Espagnols en userent mieux avec lui, parce qu'ils en avoient besoin, dans les conjonctures où ils se trouvoient. Le Roi d'Espagne Charles II. étant entré dans sa Majorité, la Reine se démit de sa Régence, pendant laquelle elle avoit eu beaucoup de complaisance pour Don Juan. Ce Fils naturel de Philippe IV. s'étoit excusé d'aller sur la Flotte Espagnole, qui devoit se joindre à celle de Ruiter. Le jeune Roi n'eut pas la même indulgence pour lui, & voulut qu'il allât joindre Ruiter, avec les Vaisseaux Espagnols. Il en écrivit, le 9. de Novembre, à Ruiter; qui étoit à Barcellonne, en attendant ses ordres, & lui dit, que le Prince l'iroit joindre, avec les forces navales de l'Espagne. Cependant le Prince Espagnol lui écrivit, le 27. de Novembre, qu'étant tombé malade, il ne pouvoit pas aller joindre sa Flotte, & qu'il n'avoit qu'à partir.

Ruiter partit en effet, le 28. de Novembre, & arriva le 3. de Decembre à Cagliari, dans l'Ile de Sardaigne; où il fut très-bien reçu, par l'ordre du Roi. Etant là, il en reçut une Lettre du 28. de Novembre, dans lequel le Roi lui donnoit ordre de ne point aborder en Sardaigne, mais trop tard. Il l'avertissoit qu'en quelque endroit, qu'il pourroit s'entretenir avec le Marquis *de Villa Franca*, il ne manquât pas de le faire; parce que ce Marquis avoit le commandement des Troupes de Terre, qui devoient agir de concert avec celles de la Mer; Que le commandement des forces maritimes de l'Espagne appartenoit au Géneral de ses Galeres, & en son absence au Prince de Montesarchio, qui en son absence commandoit ces mêmes forces; Qu'il se promettoit que Ruiter n'auroit point de répugnance à attaquer Messine, puis qu'il n'avoit été envoyé, que pour cela; Qu'enfin il entretiendroit une bonne correspondence, avec les Officiers Espagnols, qui avoient ordre d'en faire autant avec lui; Que dès qu'il seroit arrivé à Melazzo, il tâchât de savoir où étoit la Flotte Espagnole de l'Océan, afin de se joindre avec elle; pour exécuter, avec elle, ce qui avoit été projetté; Que s'il avoit besoin de quelques vivres, dans sa route, il en seroit fourni parce qu'on avoit donné ordre au Gouverneur du Milanois, de depêcher des Exprès à tous les Vicerois; afin qu'ils tinsent, dans les Ports de leurs Gouvernemens, tout ce dont il pourroit avoir besoin; Que D. Manuel de Lira avoit obtenu des Etats Géneraux, que le tems de l'expédition de leur Flotte seroit prolongé de six mois.

Cette Flotte fit voiles vers la Sicile, le 13. de Decembre, & arriva à Melazzo le 20. Ruiter y fut reçu, avec une très-grande joie, & tout ce qu'il y avoit de Gens de qualité le visiterent sur son bord; après quoi, il alla aussi visiter les Officiers Espagnols, sur leurs Galeres. Le 21. il mit pied à terre, & alla voir le Vice-Roi de Sicile, qui le reçut très-bien, & ordonna qu'il fût salué du Canon de toute la Ville & du Château. Il proposa au Vice-Roi d'agir, sans délai, contre les François, par Mer & par Terre; & d'appeller pour cela le Prince de Montesarchio; qui étoit, comme Ruiter l'avoit ouï dire, dans la Baye de Palerme, avec neuf Vaisseaux. Il jugeoit même qu'en cas qu'ils ne fussent pas tous en état d'agir, il falloit employer ceux, qui le seroient, afin que les Hollandois fussent soûtenus par les Espagnols. Il envoya même deux de ses Vaisseaux & un Senau, pour croiser sur les Ennemis, pendant deux jours, jusqu'à six lieuës en Mer; pour tâcher de prendre les Vaisseaux Ennemis, qu'ils rencontreroient, & même tous les autres, sur tout ceux, où il y auroit des Vivres; parce qu'il avoit été informé que ceux de Messine, qui s'étoient soulevez contre l'Espagne, & qui avoient appellé les François, commençoient à manquer de provisions de bouche. 1675.

Dans le tems, que la Flotte Hollandoise entra dans la Baye de Melazzo, *Theodore Westhovius*, Ministre de Ruiter, reçut des Lettres de quelques Ministres du S. E. de Hongrie, tant Réformez, que Lutheriens. On lui apprenoit qu'il y en avoit vingt-trois, qui servoient sur les Galeres de Naples, comme forçats, & trois autres sur celles de Sicile. Ruiter, qui avoit l'ame aussi tendre que genereuse, envers les malheureux, sur tout lors qu'ils ne l'étoient pas pour aucune mauvaise action, donna ordre de chercher ceux qui étoient sur les Galeres de Sicile, pour demander leur délivrance au Vice-Roi. On les trouva en effet peu de tems après. Ces gens-là avoient été envoyez par l'Empereur *Leopold* en Italie, & remis aux Espagnols, pour les envoyer sur les Galeres; où ils seroient infailliblement peris de misere, & de mauvais traitemens, si les EE. GG. qui en furent avertis, par *Hamel Bruinings* leur Résident à Vienne, n'eussent pas obtenu leur délivrance; comme on le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, par *Brand*; que nous avons tant de fois citée en cette Histoire. Nous avons vû quelques-uns de ces pauvres Ministres, lors qu'ils eurent été délivrez. Quelques-uns, en s'en retournant, passerent par la Ville de Geneve, où on les reçut, avec beaucoup de charité; sans faire aucune distinction entre les Réformez, & un Lutherien, qui étoit parmi eux. On sait que l'Empereur Léopold étoit excessivement zèlé en matieres de Religion, quoi que d'ailleurs assez équitable. Les Princes de la Maison d'Autriche, élevez par des Religieux, ennemis jurez de tous ceux qui se sont séparez de l'Eglise Romaine, & dévouez aux opinions de cette Eglise, se sont trop livrez à ces gens-là; qui leur devroient être suspects, s'ils y faisoient un peu de réflexion. Il n'est pas permis aux Chrétiens d'être à cet égard plus intraitables que les Mahometans, qui contents d'un tribut assez leger, laissent vivre les Chrétiens en paix en leurs Etats. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler d'une chose de cette nature, quoi qu'on puisse dire que l'esprit de persecution, qui regne, depuis si long tems, en Espagne, a été l'une des principales causes de la naissance de la République des Provinces Unies. Quoi qu'elles se plaignissent, avec raison, de la violatson de leurs Privileges, la cruauté du Duc d'Albe, & la crainte de l'Inquisition d'Espagne reveillerent les plus indolens, & leur firent prendre les armes contre un Gouvernement, sans justice & sans misericorde envers ceux, qui avoient plus de foi à l'Ecriture Sainte, qu'aux décisions de ceux, qui y sont opposez.

Pour revenir à l'Histoire, le dernier jour de l'année le Vice-Amiral *de Haan*, arriva à Melazzo avec onze voiles, qui avoient été séparez de la Flotte. Si les François avoient été avertis à tems de cette séparation, & prêts à agir, ils auroient pu attaquer, avec beaucoup d'avantage, la Flotte des EE. GG.

NOUS parlerons de ce qui lui arriva, ensuite, à la fin de l'année suivante. Il est tems de revenir à la négotiation, qui, peu de tems après, commença de se faire à Nimegue, pour la pacification de toute l'Europe. Nous nous arrête- 1676.

1676. rêterons principalement à ce qui regarde les Provinces Unies, desquelles seules nous avons entrepris de faire l'Histoire, sans y rien mêler d'étranger; si ce n'est ce qui se trouve si lié avec les interêts des Provinces Unies, qu'on ne peut entendre leur Histoire, sans y raconter ce qui est arrivé à leurs Voisins.

Dès les années précedentes, la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pu, pour obtenir la liberté du Prince de *Furstemberg*, que l'Empereur avoit fait arrêter à Cologne; où il ne faisoit que traverser les interêts de l'Empereur & de l'Empire, en faveur de la France. Mais Sa Majesté Imperiale, qui étoit très-bien instruite du caractere du Prisonnier, ne voulut point écouter ce qu'on proposoit en sa faveur. La France néanmoins n'oublioit rien de ce qui pouvoit engager l'Empereur à le relâcher, & ce fut, sans doute, elle qui obtint du Roi de la Grande Brétagne des Lettres très-pressantes (1) en faveur du Prisonnier, afin qu'on le relâchât. Autrement l'Angleterre n'avoit aucun interêt, qui l'engageât à intervenir en cette affaire. Sa Lettre étoit datée du 6. de Novembre, c'est-à-dire, du 16. du stile nouveau. Il écrivit aussi au même Prince de Furstemberg lui-même, une Lettre fort civile, datée du même jour, & par où il semble prendre beaucoup d'interêt à le faire sortir de la Prison. L'Empereur lui répondit, le 10. de Janvier MDCLXXVII. & lui fit voir assez clairement, qu'il avoit fait ce qu'il devoit, en arrêtant ce brouillon. Cependant Charles II. ne laissa pas d'interceder vivement pour lui, auprès des Etats Géneraux, par une Lettre du 28. de Decembre (S. A.) pour les engager à demander la liberté de ce Prince. *Skelton*, qu'il envoyoit à l'Empereur, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, fut chargé d'une Lettre, qu'il écrivit là-dessus; comme si les Etats n'avoient rien sû de ce que le Prince de Furstemberg avoit tramé, contre leur République, & dont nous avons parlé (2) ci-dessus. Mais il se trouva qu'ils en étoient très-bien instruits, puis qu'ils donnerent (3) au Chevalier Temple un Mémoire, où il y avoit „ que les Etats avoient un très-sensible „ déplaisir, de ne pouvoir pas satisfaire S. M. B. „ touchant la Liberté, ou Sequestre du Prince „ Guillaume de Furstemberg; Qu'il avoit été si „ contraire aux PP. UU. qu'il avoit tâché, par „ toutes sortes de moyens, de jetter dans la der- „ niere désolation; en sorte que, lors qu'il avoit „ plû à Dieu de faire tomber diverses Places, qui „ étoient entre leurs mains, dans la puissance de „ l'Electeur de Cologne; il traita en géneral & „ en particulier ceux des Magistrats, qui se trou- „ verent en ces Places, avec la derniere indigni- „ té; & particulierement ceux, qui faisoient pro- „ fession de la Religion Réformée; Que pen- „ dant le Congrès de Cologne, il s'étoit vanté à „ un des Ambassadeurs de leur Etat, d'avoir tra- „ vaillé, pendant quinze ans, à réduire la Répu- „ blique dans l'état où elle étoit; Qu'il étoit de- „ puis tombé entre les mains de l'Empereur, „ comme si Dieu avoit suscité ce Prince, pour la „ vanger d'un de ses plus grands Ennemis: Que „ néantmoins comme leurs HH. PP. n'avoient „ pris aucune connoissance de cette affaire; Elles „ ne s'en étoient mêlées, en aucun maniere; Qu'el- „ les avoient déclaré plusieurs fois, que cela ne „ les touchoit nullement, & qu'Elles ne s'interes- „ seroient point à la maniere, dont l'Empereur „ le voudroit traiter; Qu'elles espéroient que Sa „ M. B. qui avoit témoigné tant d'affection, pour „ leur Etat, ne s'offenseroit point, qu'ils n'inter- „ cedassent pas pour lui, & qu'ils ne contribuassent „ point à la Liberté d'un Homme, qui s'étoit „ attiré l'indignation de S. M. I. sa bienfaitrice, „ & qui, sans avoir jamais reçu aucune injure des „ Etats, avoit fait, pendant quinze ans, tout ce „ qu'il avoit pu, pour les ruiner de fonds en „ comble, & s'en étoit vanté; Qu'ainsi leurs „ HH. PP. prioient Sa Majesté de trouver bon, „ qu'ils ne s'en mêlassent point. C'est là le contenu d'une Lettre des Etats Géneraux, du 3. Fevrier 1676. Ils confirmerent encore cette résolution, dans une Assemblée, (4) tenue le 22. de Juin. Ce fut apparemment ce qui fit, que le Roi d'Angleterre fit écrire à Skelton, de ne pas continuer son voyage à Vienne. 1676.

Pour revenir à l'Assemblée de Nimegue, les deux Ambassadeurs de France, Colbert de Croissy & le Comte d'Avaux, arriverent le 3. de Janvier, à Charleville, dans l'esperance d'y trouver les Passeports, qui leur étoient nécessaires, sur tout des Espagnols & des Hollandois; mais ils n'en trouverent point. Ils y demeurerent même deux mois, sans les recevoir, parce qu'il y avoit des difficultez, sur ce qu'on prétendoit qu'on pût envoyer réciproquement des Courriers de Nimegue, & en recevoir des deux côtez. Le Duc de Lorraine demandoit, que le Roi de France le traitât de *Frere* (5) & de *Duc de Lorraine*, selon l'ancien usage; ce que Louïs XIV. n'avoit pas voulu lui accorder. Il semble que les Passeports de ce Duc étoient nécessaires, à cause que le peu de Troupes, qu'il avoit, étant perpetuellement en course, parce qu'elles n'étoient point payées, rançonnoient, ou pilloient même les Courriers. Les Ambassadeurs de France, attendant leurs Passeports à Charleville, ne les reçurent, que le 4. de Juin, mais datez du 31. de Decembre de l'année passée; avec ordre du Roi de partir incessamment, pour Nimegue. Ils s'embarquerent le 7. de Juin, pour descendre la Meuse, avec tous leurs équipages.

Comme la maladie du Duc de *Vitry* continuoit, & que l'on croyoit qu'elle étoit incurable, le Roi nomma, en sa place, le Maréchal d'Estrade. Les deux autres Ambassadeurs le virent, en passant à Mastricht, dont il étoit Gouverneur; car il ne partit pas avec eux, apparemment parce que ses équipages n'étoient pas encore prêts. Ils arriverent à Mook, qui est à deux lieuës de Nimegue, où ayant fait débarquer leurs Carrosses, & la plus grande partie de leurs équipages, qu'ils firent charger sur soixante Charrettes, ils arriverent à Nimegue, sur les cinq heures du soir. Quoi qu'ils fussent encore *incognito*, & sans train; parce que la plûpart de leur monde étoit demeuré dans les Bâteaux, qui l'avoit amené, apparemment pour garder les hardes; leur entrée fut remarquable par la quantité des chariots, & de Hardes qui remplissoient les ruës de Nimegue, depuis la Porte de la Ville, jusqu'à leur Hôtel.

Il n'y avoit alors que le seul Chevalier *Jenkins*, le troisiéme des Plénipotentiaires, car *Hyde* & *Temple* n'y étoient pas encore venus; outre *Van Beverning* & *Van Haren*, Plénipotentiaires des Etats. Les Ambassadeurs de France firent d'abord part

(1) Voyez *les Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue* T. I. p. 29.
(2) Voyez p. 256.
(3) Actes & Mémoires de la Paix de Nimegue Tom. I. p. 71.
(4) Là-même p. 74.
(5) Voyez St. Didier dans son Histoire des Négotiations de Nimegue p. 21.

1676. part de leur arrivée au Chevalier Jenkins, qui ne manqua pas de les féliciter de leur bonne arrivée, & de les venir voir le lendemain, avec un Carrosse à six Chevaux. On en usa de même avec les Plénipotentiaires Hollandois, qui allérent féliciter les Ambassadeurs de France, de leur bonne arrivée. Ces derniers ne manquerent pas de s'aquiter de ces mêmes civilitez, quand leur monde & leurs équipages furent arrivez. Le Maréchal d'Estrade reçut des ordres si pressants de la Cour, qu'il partit & arriva à Nimegue, le 28. de Juin, avant que son train fût fait. Le Chevalier Temple y arriva peu après

Cependant la guerre n'avoit pas laissé de se continuer. Le Roi de France prit, dans les Païs-Bas Espagnols, Condé; qu'il obligea en quatre jours de se rendre à discretion, le 25. d'Avril. Le Duc d'Orléans prit, le 12. de Mai, Bouchain après six jours d'attaque, „ en présence, dit *St. Didier*, de la plus puissante armée, que les „ Alliez eussent euë, dans les Païs-Bas, sous le „ commandement du Prince d'Orange, que le „ Roi tenoit arrêté, à la portée du Canon, avec „ une armée beaucoup inferieure; sans que le „ Prince d'Orange voulût hazarder une bataille. Si l'armée, avec laquelle le Prince d'Orange attaqua le Prince de Condé près de Senef, étoit de quatre-vingts-mille hommes; il n'est pas vrai, que celle-ci fût la plus forte, que les Alliez eussent jamais euë dans les Païs-Bas; puis qu'elle n'étoit que de cinquante-mille hommes. Voici comme en parle (1) un célèbre Historien François: „ Le „ Prince d'Orange & le Duc de Villa-hermosa, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, se „ mettent en marche, avec cinquante-mille hommes, comme pour secourir cette place. Le „ Roi s'avance, pour couvrir le siege & range „ son armée, dans la Plaine de Hurtebise, & „ présente la Bataille au Prince d'Orange. Ce „ Prince, aulieu de l'accepter, se retrancha, & „ la Ville fut prise, en huit jours de tranchée „ ouverte. On peut douter de cela, sans faire tort à la gloire de Louïs XIV. puis qu'on sait que ce Prince n'a jamais été présent en aucune bataille; & qu'il n'est pas en effet de la sagesse d'un Grand Roi de se battre sans nécessité; aulieu que le Prince d'Orange a donné des combats, où il a presque toûjours eu du dessous; sans songer que, s'il étoit tué, il attireroit après lui la ruine de sa Patrie, qui ne se soûtiendroit pas, sans Chef. S'il avoit eu une occasion de se battre, à partie égale, il n'y a guère d'apparence qu'il n'en eût pas profité. Mais alors il avoit un autre dessein, dont la réussite lui auroit bien été plus avantageuse, que les suites d'une bataille, dont la victoire est bien douteuse, & l'avantage même si petit; qu'on reconnoit qu'il vaudroit mieux ne s'être point battu, que d'avoir l'honneur d'une Victoire, que l'on a achetée trop cher. Aussi le Prince marcha-t-il à Mastricht, dont la prise auroit été très-avantageuse aux EE. GG. pour couvrir la Gueldre.

Le Roi de France savoit que Mastricht étoit bien fourni de tout, & qu'il auroit bien le tems de le secourir, par la bonne conduite de *De Calvo*; qui commandoit dans la place, dans l'absence du Maréchal d'Estrade, qui étoit, comme on l'a vû, à Nimegue. Ainsi Louïs XIV. ordonna au Maréchal d'Humieres d'assieger Aire, qui fut prise le 31 de Juillet, après cinq jours de tranchée ouverte. Il prit encore le Fort de Link.

Le Prince d'Orange trouva en effet Mastricht plus fort, & mieux garni de tout ce qui étoit nécessaire, qu'il n'avoit cru. Les François le laissérent échauffer devant cette Place, & n'envoyerent le Comte *de Schomberg*, depuis Maréchal de France, pour la secourir, qu'après cinquante jours d'attaque. La verité étoit qu'il n'étoit pas pourvu d'un bon Ingenieur, puis que celui, qu'il avoit, ne savoit son métier, que par une simple Théorie. C'est une faute que ce Prince, trop entêté de la destinée, commit toute sa vie, contre la pratique de ses Prédecesseurs, qui en avoient usé tout autrement; & particulierement son Ayeul, qui avoit autrefois pris Mastricht, & repoussé les Imperiaux & les Espagnols, qui ne purent pas le forcer dans ses lignes, l'an MDCXXXII. Les François même, en ce tems-ci, tirerent beaucoup d'avantage de l'habileté de *Vauban*; qui fut depuis recompensé d'un Bâton de Maréchal de France. 1676.

Pour revenir aux négotiations de Nimegue, la premiere chose, dont on parla, fut la neutralité des environs de Nimegue, que les Ambassadeurs demandoient, pour s'aller promener. (2) Ce fut le Chevalier Jenkins, qui en fit le premier la proposition. Il témoigna qu'il seroit nécessaire, pour les Ministres, qui devoient composer l'Assemblée, que S. M. T. C. voulût l'étendre, à quatre lieuës aux environs de Nimegue. Le Roi d'Angleterre faisoit, à peu près, les mêmes instances à *Courtin*, Ambassadeur de France à Londres. Il s'étoit même restraint à une étendue de deux lieuës, & encore à cette condition, que cette Neutralité n'empêcheroit pas la levée des Contributions, que le Roi de France y avoit imposées. Ce dernier témoigna au Roi de la G. B. par son Ambassadeur, qu'il vouloit bien le satisfaire, en cela. Il manda même à ses Ambassadeurs à Nimegue, qu'ils pouvoient s'en expliquer de même, & en convenir, par le moyen des Médiateurs, avec toutes les Parties interessées; mais qu'il seroit nécessaire, qu'ils se fissent bien entendre, sur le point des Contributions; afin qu'on ne prétendît pas, que ce fût une infraction à la Neutralité; si, faute de payement, on employoit la force, pour les faire lever. Le Roi répeta encore les mêmes ordres, dans une Lettre, du 3. de Juillet.

Mais (3) les Ambassadeurs des EE. GG. souhaitoient, que la Neutralité allât depuis le Fort de Schenk, jusqu'à celui de S. André, le long du Wahal, & qu'elle s'étendît, en largeur, jusqu'à la Meuse; mais le Roi étoit bien éloigné de l'accorder, puis qu'au mois de Septembre, il restraignit cet espace a une demi lieuë, autour de la Ville de Nimegue.

Comme De Calvo, Gouverneur de Mastricht, avoit fait une course, dans ces quartiers-là, qui avoit effrayé tout le Païs, & que néanmoins les Ambassadeurs s'alloient souvent promener hors de la Ville; ceux des Etats firent entendre à ceux de France, qu'il n'y avoit point de sûreté dans le Païs, contre les courses de la Garnison de Grave, qui n'est qu'à deux lieuës de Nimegue, & qui dépendoit des Etats. Là-dessus les Ambassadeurs de France défendirent à leurs gens, de s'écarter loin de la Ville. Ils ne laisserent pas d'y aller eux-mêmes, mais ils y alloient tous ensemble, & accompagnez d'un grand Membre de leurs Gens à Cheval. Il n'étoit guère vrai-sem-

(1) Le P. Daniel dans son Hist. abregée de Louïs XIV.

(2) Lettre du Roi de France à ses Ambassadeurs du 24. Juin dans le Recueuil des Lettres & Negotiations des Ambassadeurs de France, imprimées en 1710.

(3) Histoire des Négotiations par St. Didier.

1676. blable que la Garnifon de Grave infultât, en aucune maniere, les Miniftres de la France, après que l'on eut commencé de parler de Paix. Depuis on reçut, à Nimegue, des Lettres de la Cour de France, au Mois de Septembre; par lefquelles le Roi accordoit l'efpace d'une demi-lieuë autour de Nimegue, entre la Meufe & le Wahal; où la neutralité feroit gardée. Là-deffus les Ambaffadeurs de France fortirent de la Ville avec ceux des Etats, pour marquer les bornes de la Neutralité. Ils trouverent que l'Echevinat de Nimegue, n'avoit fous lui que trois Villages, dont le plus éloigné n'étoit qu'à une très-petite lieuë. On fit lever un plan de cette étendue, & de tout ce qu'elle contient, que l'on envoya à la Cour de France, où les bornes que les Ambaffadeurs avoient marquées furent approuvées. Un Confeiller de Nimegue & un Gentil-homme François planterent, de lieu en lieu, les bornes de la Neutralité; qui formoient un Demi-ovale, autour de la Ville le long du Wahal, où il fe trouva neuf Paroiffes, & leurs dépendances, & il refta affez d'efpace dans le Païs d'entre la Meufe & du Wahal, par où les Partis auroient pu paffer. Je ne m'arrêterai pas aux Céremonies qui s'obferverent dans les premieres vifites, que les Médiateurs reçurent des Ambaffadeurs des Puiffances, qui concoururent à cette Paix, non plus qu'à ce qui regarde les autres Ambaffadeurs entre eux. (1) Cela me méneroit trop loin.

Dans ce tems-là, il arriva deux Ambaffadeurs de Suede, le Comte d'*Oxenftiern*, & Mr. *Olivenkrantz*, qui donnerent d'abord avis de leur venue aux Ambaffadeurs de France; qui les vifiterent le même jour, en des Carroffes à fix Chevaux, comme on étoit convenu de faire. Mais les Suedois n'avoient pas encore reçu leur Equipage, pour rendre une femblable vifite aux Ambaffadeurs de France.

Cependant ni les Imperiaux, ni les Efpagnols ne fe hâterent point d'envoyer leurs Miniftres à Nimegue; quoi que le Roi d'Angleterre les preffât inftamment de le faire. On attribuoit cela à ce que les Troupes de l'Empereur & de l'Empire avoient pris Philipsbourg, après foixante & dix jours de tranchée ouverte, & cela faute de poudre. Mais c'eft affez l'ufage des Empereurs & des Rois d'Efpagne, de ne marcher qu'à pas comptez; quoi que les Hiftoriens François attribuent cela aux efperances, qu'ils avoient conçues de remporter quelque grand avantage fur les Armées de France.

Cependant les Ambaffadeurs de cette Couronne reçurent des ordres de leur Roi, fur la fin de Septembre, de déclarer aux Médiateurs, qu'après tout ce qu'il avoit fait, pour procurer la Paix, il les rappelleroit; fi dans un Mois les Ambaffadeurs des principaux Princes Alliez ne fe rendoient à Nimegue. La France en ufoit ainfi, comme il femble, pour obliger l'Empereur & le Roi d'Efpagne de fe hâter à traiter de la Paix; qu'ils avoient, à prendre bien la chofe, autant de fujet de fouhaiter que la France; car enfin il y avoit autant d'avantage, pour eux, de ne plus fentir les François remuer le Ciel & la Terre, pour les ruïner, & leur caufer en effet de grandes pertes, & des dépenfes infinies; que de continuer à fe mal défendre, par le fecours de leurs Alliez. Il en étoit de même de la République des PP. UU. qui après être fortie heureufement du danger, où elle avoit été en MDCLXXII. & en MDCLXXIII. mais en faifant de prodigieufes dépenfes, pour cela, devoit fouhaiter la Paix, pour fe dégager d'une partie de fes dettes, & pour foulager fes Sujets; à qui elle elle ne pouvoit payer, qu'avec peine, un revenu très-modique de l'argent, qu'ils lui avoient prêté. Mais leur Generaliffime, par Terre & par Mer, avec fes Courtifans, ne faifoient pas, dans la Paix, la même figure qu'ils faifoient dans la Guerre. 1676.

Cette déclaration du Roi fut communiquée aux Plénipotentiaires des Etats. Ils ne manquerent pas de l'envoyer à la Haie, aux EE. GG. qui répondirent que fi, dans le 1. de Novembre prochain, les Miniftres des Alliez ne fe trouvoient pas à Nimegue; ils commenceroient à traiter avec les Miniftres de France, pour eux en particulier. Néanmoins ce tems étant expiré, ils y ajoûterent dix jours, en faveur de ceux qui fuivoient l'Ancien Calendrier; après lefquels on ne laifferoit pas de pouvoir gagner quelque tems, en examinant les Pleinpouvoirs, comme cela arriva.

Heugh le fecond des Plénipotentiaires de Danemarc arriva alors à Nimegue, où il avoit déja fait louër une Maifon, & reçut, ou rendit les vifites ordinaires. Le Comte *Antoine d'Oldembourg* arriva après, & négligea toutes ces formalitez, quoi qu'il fe trouvât dans les Affemblées.

Vers le milieu de Novembre, le Lord *Bercley*, qui fut le premier des Plénipotentiaires, d'Angleterre y arriva de Paris, & quelque tems après le Lord *Hyde*.

Le Comte de *Kinski*, qui étoit le fecond Plénipotentiaire de l'Empereur, étoit demeuré à Cologne, où l'on dit, que la Goute le retenoit de D. *Pedro Ronquillo*, fecond Ambaffadeur d'Efpagne, demeura à la Haie, fous prétexte qu'il attendoit fon Equipage, qui étoit demeuré en Angleterre.

Somnitz & *Blafpiel*, Ambaffadeurs de l'Electeur de Brandebourg, s'étoient bien rendus à Nimegue; mais ils ne donnerent part de leur arrivée, que le 24. de Decembre. Il fe trouva de la difficulté, pour favoir fi on les traiteroit l'un & l'autre d'*Excellence*; parce que, quand il y avoit plufieurs Ambaffadeurs d'un Electeur, on ne vouloit donner qu'au premier le titre d'*Excellence*.

Dans ce tems-là, les EE. GG. qui donnoient de gros fubfides aux Princes, qui étoient entrez dans leur Alliance, délibererent s'ils continueroient de faire cette dépenfe; parce qu'il ne s'agiffoit plus de la guerre, qu'ils avoient avec la France, en leur particulier; mais d'une guerre qu'elle faifoit à leurs Alliez, qui étoient autant intereffez à la foûtenir qu'eux, qui pourroient faire la Paix, quand ils voudroient, avec la France. Ils déclarerent, qu'ils n'étoient pas en état de continuer ces fubfides. Ils en excepterent néanmoins ceux, qu'ils payoient au Duc de *Newbourg*, en confideration de l'Alliance, qu'il avoit faite avec eux; & à l'Evêque de Munfter, dont ils craignoient l'humeur inquiete, qui leur avoit fait beaucoup de peine. Ce retranchement de fubfides ne fe fit pas néanmoins, fur le champ; mais on déclara qu'on n'en donneroit aucuns, pour la Campagne fuivante. Les Etats étoient perfuadez, qu'ils mettroient alors la France dans fon tort, ou feroient voir qu'il ne tenoit qu'à elle d'avoir la Paix, avec fes voifins, à des conditions très-raifonnables.

Pour venir à préfent à ce qui fe paffa, fur mer, du côté de la Sicile, dès le commencement

(1) On pourra trouver cela dans la 2. Partie du I. Tome des Mémoires des Négotiations de Nimegue & dans l'Hiftoire de ces Négotiations par Mr. de St. Didier.

1676. ment (1) de l'année, Ruiter reçut ordre du Vice-Roi de Sicile, d'arrêter tous les Vaisseaux, qu'il rencontreroit faisants voiles a Messine, & de les envoyer a Melazzo. Le 2. de Janvier, on entendit tirer du côté d'Ibiso, petite Ile à huit milles de Messine, & l'on apprit que les Espagnols l'avoient reprise sur les François. Ruiter reçut alors une Lettre du Roi d'Espagne, dans laquelle il lui apprenoit de nouveau que les Etats Généraux avoient trouvé à propos de le laisser en Sicile, six mois au de-là du terme, qu'on lui avoit marqué d'abord; parce que le séjour qu'il avoit fait, malgré lui, sur les côtes d'Espagne, n'avoit pas permis qu'il agît contre les François. Il vint une Felouque, qui l'informa que l'on avoit vu trente-un Vaisseaux; que l'on jugeoit être une Flotte Françoise, qui avoit été équipée à Toulon, pour soûtenir les Siciliens rebelles.

Le 5. du même Mois, les Galeres du Roi d'Espagne se joignirent avec la Flotte Hollandoise, mais le vent les sépara. Les Galeres ne pouvoient pas tenir la mer, comme les Vaisseaux François, dont on ne sut bien la force, que le 8. que Ruiter s'apperçut, que les François avoient près de trente Voiles, dont plus de la moitié étoit des Vaisseaux de cinquante, à quatre-vingt pieces de Canon. Les Espagnols avoient dit d'abord à Ruiter, que cette Flotte ne seroit que de douze Vaisseaux de Guerre, & que le reste ne seroit composé, que de Bâtimens, pour porter des vivres. Comme Ruiter savoit bien, qu'il ne pouvoit pas compter sur les Galeres Espagnoles, & qu'il voyoit la Flotte Françoise beaucoup plus forte, que la sienne; il balança un peu sur ce qu'il devoit faire; mais l'honneur de ses Maîtres qui y étoit engagé, & sa propre réputation l'obligerent à aller chercher l'Ennemi. Celui qui commandoit la Flotte Ennemie, étoit le fameux *Du Quêne*, qui s'étoit avancé, par sa capacité & par sa bravoure, en France, comme avoit fait Ruiter en Hollande. Il étoit Lieutenant Géneral des Armées Navales de la France. Il divisa son Armée en trois Esquadres, dont la premiere, qui faisoit l'Avant-garde, étoit commandée par le Marquis *de Preuilli d'Humieres*, la seconde, ou le Corps de Bataille, par Du Quêne lui-même, & l'Arriere Bataille par *Gabaret*.

La Flotte Hollandoise, comme on l'a dit, n'étoit que de dix-huit Vaisseaux, dont il n'y en avoit que deux, qui fussent montez de soixante & seize pieces de Canon. Il y avoit de plus six Frégates légeres, montées de huit pieces de Canon, quatre Brulots, & six Bâtimens de charge; par où l'on voit qu'elle étoit beaucoup plus foible que la Françoise, par le nombre & la force des Vaisseaux. Outre cela, les équipages étoient beaucoup plus forts sur les Vaisseaux François. Ruiter partagea sa Flotte en trois Escadres, dont châcune étoit de six Vaisseaux, & les plus gros Bâtimens furent partagez à proportion. Le Contre-Amiral Verschoor eut l'Avant-Garde, Ruiter le Corps de Bataille, & le Vice-Amiral de Haan l'Arriere-Garde. Il avoit encore un Vaisseau Espagnol, avec lui. Il se trouva que les François ne pouvoient pas continuer leur chemin, vers Messine, où ils alloient, sans passer au travers de la Flotte Hollandoise; de sorte que le Combat ne pouvoit pas s'éviter, sans que les Flottes le fissent à dessein. Les François, qui étoient superieurs, n'avoient garde d'éviter le Combat; & Ruiter leur rendit cette justice, après le combat, que de dire qu'il ne s'étoit jamais trouvé en aucun Combat, où les Ennemis fussent arrivez, en meilleur ordre.

(1) Voyez Brand Vie de Ruiter sur cette année.

Il étoit dix heures, lors que les deux Avant-gardes s'engagerent, après quoi, les autres Escadres en firent autant. D'abord les deux Amiraux demeurerent vis-à-vis l'un de l'autre sans tirer, comme pour voir la posture de l'Ennemi, avant que de l'attaquer; mais Ruiter commença le premier à tirer toutes ses bordées, & Du Quêne y repondit de la même maniere. Après cela, l'engagement fut général, & Ruiter écrivit aux Etats, que de sa vie il ne s'étoit trouvé engagé, dans un plus rude combat. Après que le Combat eût duré trois heures, l'Amiral François ordonna au Chevalier de Tourville, de conduire, à la faveur de son Canon & de sa fumée, le Brulot du Capitaine Champagne au Vaisseau Amiral Hollandois. Ce Brulot s'avança, avec beaucoup de hardiesse au travers du feu, que les Matelots de l'Amiral faisoient sur lui. Mais avant qu'il fût venu à l'aborder, Ruiter lui abattit son Mât de Hune, & le mit hors d'état de naviguer, si bien que Champagne fut contraint d'y mettre le feu, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Ennemis. Un autre Brulot, qui s'avançoit dans le même dessein, ne fut pas plus heureux, & après avoir été démâté, celui qui le commandoit, fut tué d'un coup de Canon; ce qui obligea l'Espagnol de mettre le feu au Bâtiment, & de se sauver dans la Chaloupe. Un troisiéme fut coulé à fonds, entre les lignes des deux Armées. L'Avant-Garde Hollandoise, & le Corps de Bataille combattirent jusqu'à quatre heures & demie du soir. L'Arriere-Garde, qui s'étoit engagée un peu plus tard, sortit un peu après du combat. Au coucher du Soleil, on vit du Vaisseau de Ruiter un grand Bâtiment François couler bas. 1676.

C'est ainsi que finit le premier combat, qui se donna sur les côtes de Sicile; auquel tous les Capitaines Hollandois, selon le témoignage que Ruiter en rendit aux Etats, s'aquiterent très-bien de leur devoir. Ils y perdirent le Contre-Amiral Verschoor, qui avoit commandé l'Avant-Garde. On ne trouve pas qu'aucun autre des Officiers Generaux, ni même des simples Capitaines, y fût blessé. Les François, de leur côté, s'aquiterent très-bien de leur devoir, comme Ruiter l'écrivit aux Etats. Le P. *Daniel* rapporte ce Combat, au 3. de Janvier, apparemment par une faute de chifre. Il le fait aussi commencer a deux heures après midi, aulieu que *Brand* le fait commencer à dix heures avant Midi, selon le Journal de Ruiter.

Le même Historien François dit encore, *que le Corps de Bataille des Ennemis* (commandé par Ruiter) *plia, & que l'Avant-Garde de l'Armée de France, commandée par le Marquis de Preuilli, chargea si vivement celle des Hollandois, qu'elle mit plusieurs Vaisseaux en desordre, & que Du Quêne entra, avec son Convoi, dans le Port de Messine.* Il paroit par la relation de Ruiter, qui rend justice à la bravoure des François, qu'il y en eut aussi un des siens, qui fût blessé si bas, dans ses Oeuvres vives, qu'on ne put pas trouver la voie d'eau. On voulut le faire remorquer, par les Galeres Espagnoles à Palerme; mais le lendemain il coula bas, avant que de pouvoir arriver au port. Les François eurent aussi divers Vaisseaux desemparez. Les Hollandois se hâterent, la nuit même après le combat, & travaillerent avec tant de promptitude; que le jour suivant, leur Flotte étoit en état de faire tête à la Flotte Françoise. Ce même jour. il écrivit aux Etats la rélation du Combat, sur laquelle *Brand* a fait la description qu'il en a donnée. Le calme ayant fait dériver la Flotte, on s'apperçut qu'on étoit près d'*Ericuse*, qui est une

 Ile,

1676. Ile, qu'on appelle aujourd'hui *Alicur*, au Nord-Est de la Sicile. On apperçut même la Flotte Ennemie, au Nord-nord-Oüest, sous le vent des Hollandois; mais le calme, ce jour-là, étoit si grand, que les Armées ne pouvoient pas s'approcher. Le même jour, on vit paroître le Prince de Montesarchio, avec neuf Vaisseaux de Guerre d'Espagne, qui venoient de Palerme, & qui se joignirent au Pavillon Hollandois.

Le lendemain il fit savoir à Ruiter, qu'il croioit qu'il falloit aller chercher les Ennemis, avant qu'ils entrassent dans Palerme, pour les obliger à demeurer en mer, en les coupant; mais que si l'on n'en pouvoit venir à bout, on le feroit savoir à S. E. afin que sâchant, quelles étoient leurs forces soit en mer, soit dans les Ports de l'Ile, dont ils étoient les maîtres, on déliberât de ce qu'il y avoit à faire. Ruiter approuva le sentiment de Montesarchio. On s'occupa à distribuer sur la Flotte les gens, qui étoient sur le Vaisseau de Schey, & qu'on avoit sauvé lors que ce Vaisseau s'enfonça, comme on l'a dit. Ruiter en suivant les François, tâchoit de les éloigner de Messine, qui a un très-bon port, dans lequel ils pouvoient retirer les Vaisseaux desemparez; au lieu que les Espagnols & les Hollandois n'avoient aucun port de ce côté-là, pour s'y retirer. On s'apperçut, en ce tems-là, que les François avoient été renforcez de douze Vaisseaux de cinquante, jusqu'à quatre-vingts pieces de Canon; outre quatre Frégates, & quatre Brulots de Messine.

Ruiter, qui avoit vû que la Flotte Françoise étoit commandée, par de braves gens, & qui n'oublioient rien de ce qui lui pouvoit être avantageux, trouvoit plus de difficulté à les attaquer, qu'il n'avoit fait auparavant. Il assembla là-dessus le Conseil des Officiers de sa Flotte, & l'on y considera que les François avoient près de quarante Vaisseaux, & que les Hollandois n'avoient que douze Vaisseaux, & cinq Frégates. On ne pouvoit pas s'attendre à recevoir grand secours de six Senaux, & de deux Vaisseaux de charge. Les Espagnols n'avoient que quatre Vaisseaux de Guerre & cinq Frégates. Par ce calcul il paroissoit que les François étoient, près de la moitié, plus forts, que les Espagnols & les Hollandois ensemble; tant par la grandeur que par le nombre des Bâtimens. Ces considerations jointes à l'état, où se trouvoient les Vaisseaux Hollandois, qui avoient beaucoup souffert au Combat précedent, devoient faire conclurre qu'il n'étoit pas sûr d'en hazarder un second. Il semble, que l'on fit en Hollande une faute d'avoir envoyé si peu de gros Vaisseaux en Sicile, car on ne pouvoit guère se fier à ceux que les Espagnols y pourroit joindre. Il semble encore, que l'on ne devoit pas faire fonds sur les forces navales, que ces derniers pourroient joindre à celles des Etats. Peutêtre crut-on, que les François ne feroient pas mieux leur devoir, en cette occasion, qu'ils l'avoient fait dans l'Océan joints aux Anglois. Mais on avoit sujet de soupçonner, que les François n'avoient pas tant envie de rendre les Anglois maîtres de la Mer, en les aidant à battre les Hollandois; que de ruiner ces deux Puissances, l'une par l'autre. Les Anglois au moins le soupçonnerent, sur la mauvaise manœuvre des François, comme on l'a dit dans l'Histoire de cette guerre-là. Mais il semble qu'on se mit peu en peine de la Flotte, qu'on avoit envoyée dans la Méditerranée; pourvû qu'il ne manquât rien à l'Armée du Prince d'Orange, dans les Païs-Bas Espagnols.

Comme on peut dire, que les Batailles que le Prince hazarda contre les François, & où il eut 1676. du dessous, excepté à celle de Senef, firent durer plus long-tems la guerre; la defaite de la Flotte des Espagnols, & des Hollandois mit la fin à guerre, dans la Méditerranée; parce que la France & l'Espagne se lasserent de faire tant de dépense, qui n'aboutissoit à rien.

Malgré les raisons, que les Espagnols & les Hollandois avoit d'éviter le Combat, contre la Flotte Françoise; on conclut dans le Conseil de tâcher de l'attirer en pleine mer, pour l'attaquer. L'après diné Ruiter, de Haan & Callemberg Capitaine de l'Amiral, & le Secretaire Vander Port se rendirent à bord du Vaisseau du Prince de Montesarchio; où se trouverent aussi les principaux Officiers Espagnols, pour y tenir conseil. Le Prince de Montesarchio souhaita que châcun dît son sentiment à part, touchant ce qu'ils croyoient qu'on dût faire pour le service de S. M. C. Après qu'on eut exposé l'inégalité des Forces d'Espagne & de Hollande, à celles de la France; on ne laissa pas de conclurre, le 12. de de Janvier, que les Flottes d'Espagne & de Hollande prendroient leur cours vers le Cap de Melazzo, en croisant entre Lipari & Rasicalmo, & qu'on on donneroit avis au Marquis *de Villa Franca*, Viceroi de Sicile, pour savoir son sentiment là dessus. Le 14. du Mois, après avoir vû la Flotte Françoise, on tint de nouveau conseil, sur le bord de Ruiter, & il fut conclu, de toutes les voix, de ne se battre point, à cause de la trop grande superiorité des François. Quelques Officiers Hollandois étant passez sur le bord du Prince de Montesarchio, lui représenterent les raisons qu'on avoit d'éviter le Combat, & ils conclurrent la même chose, & de faire voiles du côté de Palerme, pour radouber les Vaisseaux Hollandois, qui ne l'avoient été qu'à la hâte. Mais le vent les empêcha d'y aller. Ils allerent à Melazzo, pour le faire mieux, non à dessein de se battre, mais pour retourner en Hollande, car Ruiter n'avoit pas encore reçu de Lettres, qui lui ordonnassent de faire plus de sejour dans la Méditerranée. On travailla tant qu'on put au Radoub, sans cesser même le Dimanche. On y reçut, du 19. du Mois, une Lettre du Vice-Roi, qui leur apprenoit qu'il avoit reçu de Trapano, Ville située près de la pointe Occidentale de l'Ile, une Lettre datée du 17. par laquelle on l'avertissoit qu'on avoit vu le jour précedent, sur le soir, une Escadre de vingt-quatre Vaisseaux, qui venoit du Nord, & portoit au Sud, & ensuite une autre Escadre de 10. qui étoit suivie de quantité de petits Bâtimens. On apprit, en suite, que c'étoit la Flotte de France, qui, quoi qu'elle eût reçu un si considerable renfort de Messine, n'avoit pas voulu se hazarder à un second Combat. Pour cela elle avoit fait le tour de la Sicile, & s'étoit enfin renduë à Messine. Le 20. la Flotte de Hollande étoit encore occupée à son radoub, à se pourvoir des provisions nécessaires, & sur tout d'eau & de bois. Le lendemain matin, Ruiter fit venir tous les Capitaines de la Flotte à son bord, & leur ordonna de se tenir prêts à mettre à la Voile sur le soir. Il fit aussi avertir le Vice-Roi & le Prince de Montesarchio qu'il étoit obligé, selon ses ordres, de s'en retourner en Hollande, avec sa Flotte, parce que le tems de son séjour dans la Méditerranée étoit écoulé.

Là-dessus le Vice-Roi se rendit incessamment au Vaisseau de Ruiter, & lui remontra, avec beaucoup de chaleur, le tort que son départ feroit aux affaires du Roi d'Espagne; à quoi il ajoûta que S. M. C. avoit obtenu des Etats Géneraux, que leur Flotte demeureroit encore quelque

tems

1676. tems en Sicile. Ruiter, à qui cet ordre n'étoit pas encore parvenu, dit qu'il n'en avoit reçu aucun ordre. Le Vice-Roi lui dit là-dessus, que s'il lui manquoit quelque chose, il n'avoit qu'à le dire, & qu'il le lui fourniroit. Il n'oublia rien, pour le gagner, & il lui offrit, pour lui en particulier, une Chaine d'or, avec une Médaille de grand prix, que Ruiter refusa genereusement; comme étant obligé de se retirer, dès que le tems, qui lui avoit été marqué, étoit expiré. Peu après, Ruiter reçut une Lettre, du Prince d'Orange, du 19. de Decembre, de l'an MDCLXXV. où il lui disoit, sans doute à l'instance du Roi d'Espagne, „ que le tems de six mois, qu'il devoit „ demeurer en Italie pour secourir l'Espagne n'é„ toit pas si précis, qu'il fût obligé de retourner, „ dès le moment qu'il seroit expiré, d'autant plus „ qu'on négotioit encore à la Haie, pour l'obte„ nir des Etats six autres mois, & qu'on ne man„ queroit pas de l'avertir du succès de la négo„ tiation. Il reçut encore une autre Lettre du „ Secretaire de l'Amirauté d'Amsterdam, qui „ l'assuroit que les Ministres d'Espagne, en Hol„ lande, avoient promis de prier le Vice-Roi de „ Naples, de fournir des vivres à la Flotte Hol„ landoise.

Là-dessus, Ruiter résolut de faire voiles à Naples, pour y ravitailler sa Flotte, & ensuite retourner en Sicile. Il arriva en effet, le 10. de Fevrier MDCLXXVI. à Naples, où le Vice-Roi le reçût fort bien, & ordonna qu'on fournît des vivres à la Flotte, pour dix semaines.

Il y apprit le 18. de Fevrier, comme il étoit sur le point de retourner en Sicile, que l'on avoit reçu nouvelle, que les François devoient sortir du Port de Messine, avec près de quarante Voiles, pour exécuter quelque dessein; sur quoi on lui conseilloit de faire voiles droit à Palerme, afin de se joindre à la Flotte Espagnole. Le Géneral des Galeres, qui lui donnoit cet avis, lui promettoit de le suivre incessamment, avec deux Bâtimens de cette sorte. Ruiter arriva à Palerme, où il arriva le 23. de Fevrier.

La premiere chose qu'il fallut faire fut de carener son Vaisseau, qui faisoit eau. Pour cela il le fallut décharger de son Canon, & de tout ce qui étoit de pésant sur son Bord.

Outre cela, il fallut mettre ce Vaisseau sur son côté, en maniere que la Quille fût entierement hors de l'eau. On eut beaucoup de peine de le faire au Vaisseau de Ruiter, dont la Quille étoit si pésante, qu'elle retomboit toûjours dans l'eau. Il étoit néanmoins si endommagé vers la Quille, que ceux, qui l'avoient monté, trembloient en voyant le danger, où ils avoient été. Il fallut quinze, ou seize jours, pour raccommoder ce Vaisseau, & pour le calfater.

Le 13. de Mars, la plûpart des Vaisseaux qui avoient été au-dedans du Mole, se mirent dans la Baye. Ce même jour, Ruiter donna un répas à tous les Officiers Géneraux Espagnols, à son bord, & l'on convint ensuite que Ruiter commanderoit l'Avant-Garde, que les Espagnols auroient le Corps de Bataille, & que l'Arriere-Garde seroit composée du reste des Vaisseaux Hollandois. Il auroit fallu plûtôt que les Espagnols eussent l'Arriere-Garde, & que Schei qui la commandoit, eut eu l'Avant-Garde, & Ruiter le Corps de Bataille; car les Espagnols n'étoient guère en état de soûtenir le choc des François; ni le poste de la queuë n'étoit pas assez honorable, pour une Escadre Royale. Ainsi on ne leur put donner d'autre poste, que celui qu'ils eurent. L'Avant-Garde étoit composée de neuf Vaisseaux de Guerre, de trois Frégates légeres, & d'un Bâtiment de charge. 1676.
L'Escadre Espagnole étoit de dix Vaisseaux de Guerre, commandez par D. Francisco Pereira Freire de la Cerda, Vice-Amiral des Armées Navales d'Espagne. L'Arriere-Garde qui étoit sous Schei, étoit de sept Vaisseaux de Guerre, avec quelques petits Bâtimens.

On a vu, par ce que nous avons dit auparavant, que Ruiter ne croyoit point que cette Flotte fût en état de résister à quarante Vaisseaux de Guerre François, plus gros que les siens, & mieux fournis de monde; dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite, dans le premier combat, & de laquelle il n'avoit pas dissimulé qu'on avoit tout à craindre; de sorte qu'il avoit opiné à ne se battre point, qu'on ne fût à peu près égal à la Flotte Françoise. Son Historien ne nous apprend point, ce qui le détermina à se conduire autrement, qu'il n'avoit voulu faire après le premier Combat. Peut-être se piqua-t-il d'honneur, sur des reproches qu'on lui pouvoit avoir faits, comme si l'âge avancé, où il étoit, lui avoit fait perdre le courage. Autrement il est difficile de comprendre, qu'un homme de son expérience changeât de sentiment; sans avoir plus de sujet de se promettre la victoire, qu'auparavant.

Le 25. de Mars, le Marquis *de Vayona*, qui commandoit les Galeres Espagnoles, assembla le Conseil de Guerre, composé de tous les Officiers Géneraux, & représenta, de la part du Vice-Roi, qu'il falloit nécessairement aller devant Messine, que les François tenoient; pendant que les troupes de terre s'en approcheroient, pour l'attaquer, de leur côté. Ruiter ne put mettre à la Voile, que le 27. de Mars, où il entra dans le *Fare de Messine*, comme on nomme la partie du Détroit, qui est entre cette Ville & la Calabre. Il fallut essuyer le Canon de cette Ville, que l'on tâcha d'éviter par le moyen du vent, ou en se faisant remorquer par des Galeres, & par l'adresse des Pilotes costiers, qui connoissoient les profondeurs differentes de cette côte. La Flotte alla mouiller l'ancre à vingt-cinq brasses vis-à-vis de Messine, sur les côtes de Calabre. On apprit que les Espagnols avoient attaqué le Couvent des Capucins, qui étoit hors de la Ville, mais qu'ils avoient été repoussez, avec perte de six hommes, outre les blessez; & l'on entendit encore quelque bruit de mousqueterie, au Sud & au Nord de la Montagne. Ruiter ayant eu le tems d'examiner le terrein, jugea qu'il n'étoit pas possible d'attaquer Messine du côté de la Mer, à cause des marées qui se trouvent dans le Détroit du Fare, & qui font souvent dériver les Vaisseaux à une, ou deux lieuës, sans qu'on s'en puisse garentir. On trouva, outre cela, qu'il n'y a point d'ancrage, qu'à une demi portée du mousquet; ce qui empêchoit que les Vaisseaux ne pussent s'y exposer.

Cependant le Vice-Roi ayant eu avis, que la Flotte étoit proche de cette Ville, écrivit au Marquis de Vayona & à Ruiter, de faire tous leurs efforts, pour se tenir dans le Détroit; parce que cela étoit de grande importance, pour favoriser ses entreprises par terre, & pour y tenir, comme en échec, les Vaisseaux François, qui étoient dans le Port, afin qu'ils ne pussent pas employer les Equipages contre les Espagnols. On eut ensuite nouvelle, que les Espagnols avoient été battus, par les François & les Messinois, proche du Couvent de S. Sauveur, & que le Comte de *Buquoi* avoit été tué dans le Combat. (1) Un Historien

(1) Le P. Daniel Abregé du Regne de Louïs XIV.

1676. torien assure, que le Maréchal *de Vivonne* avoit attaqué sept-mille Espagnols, près de Messine, & qu'il les avoit battus à plate coûture.

Ruiter & les Espagnols résolurent alors de mettre à la voile, avec le flot, pour attirer les Ennemis au large, & leur livrer bataille, s'ils les suivoient. Mais les François ne voulurent pas perdre leur avantage. Pendant la nuit, les Alliez allerent sur les côtes de la Calabre, jusqu'au Midi de Reggio; sans que les François fissent aucun mouvement. Le Vice-Roi fit encore d'autres Propositions à la Flotte, mais on les trouva impraticables. On l'en avertit, & on lui demanda s'il ne seroit pas mieux qu'on allât croiser, pour tâcher de combattre une Escadre, qui devoit venir de Toulon, pour secourir Messine. En effet on prit, le 3. d'Avril, un Vaisseau François, chargé de bled, qu'il portoit en cette Ville. La Flotte eut encore à souffrir, à cause des vents & des Courants du Détroit. On voulut ensuite attaquer Agosta, mais on y renonça. On aprit alors, que la Flotte des François étoit en mer, & qu'on l'avoit vuë près de Catanée.

Depuis le dernier combat, les Vaisseaux François s'étoient radoubez à Messine, & garnis de toutes sortes de provisions. Quelques gros Vaisseaux, qui n'avoient pas été avec leur Flotte au Combat précedent, se joignirent à elle. On y comptoit enfin trente Vaisseaux de Guerre, trois Frégates & quelques Brulots. Elle avoit, comme on disoit, dix-mille-six-cents-soixante-cinq hommes d'équipage, & deux-mille-cent-soixante & douze pieces de Canon. La Flotte Hollandoise n'étoit montée, que de huit-cents-cinquante-deux pieces de Canon, & de quatre-mille-cinq-cens hommes. Les Espagnols y avoient bien joint dix Vaisseaux, mais ils avoüoient eux-mêmes qu'il n'y en avoit que quatre ou cinq, qui pussent rendre quelque service. Les sept ou huit Galeres pouvoient à peine remorquer les Vaisseaux, qui pouvoient être desemparez.

L'Amiral François mit à la mer, le 20. du Mois, à la pointe du jour. Le Lieutenant Géneral d'Almeras eut l'Avant-Garde. Du Quêne commandoit le Corps de Bataille, avec deux Matelots, dont l'un étoit le Marquis de Preuilly d'Humieres, & le Chevalier de Tourville, qui étoient Contre-Amiraux. Gabaret, qui étoit aussi Contre-Amiral, commandoit l'Arriere-Garde. Ruiter donna ses ordres aux Officiers Géneraux, qu'ils devoient observer, sur peine de la mort.

Les deux Flottes se trouverent assez près l'une de l'autre, sur le Midi, mais il y eut alors un si grand calme, qu'elles ne pouvoient pas s'approcher l'une de l'autre. Après Midi, le vent ayant un peu fraichi au Sud-Est, Ruiter voulut profiter de ce vent, qui lui étoit favorable, & arriva, vent arriere, sur les François, avec le reste de l'Avant-Garde; dont tous les Vaisseaux prirent les postes, qui leur avoient été assignez, & formerent leur ligne. Ruiter arriva sur les ennemis, qui étoient aussi en bon ordre, & qui le reçurent, avec beaucoup de fermeté. Cela dura jusqu'à quatre heures après midi, & dès-lors le Combat commença entre les deux Avant-Gardes, avec un bruit & un fracas effroyable.

Pendant que ces divisions des deux Flottes se battoient, avec la derniere vigueur, le Commandant de la Flotte Espagnole, qui avoit mis aussi près du vent qu'il avoit pu, canonnoit les François; mais sans leur faire du dommage, à cause de l'éloignement. Cela empêcha de Haan, qui commandoit l'Arriere-Garde Hollandoise, de s'approcher assez tôt des François. Ruiter, en danger d'être environné, ou coupé par les François, s'il se fût avancé davantage, prit son parti de les attendre les voiles brassées sur le mât, & d'essuyer les bordées d'une grande partie des Vaisseaux François, qui passerent en bon ordre, à son côté. Il les reçut de son côté, d'une maniere, qui les obligea de se retirer. 1676.

L'Escadre Espagnole, bien loin de le secourir, empêcha, par sa lenteur, que l'Arriere-Garde Hollandoise ne le pût secourir, assez tôt. L'Amiral Espagnol pressé de l'aller soûtenir, ne le fit que tard & de loin. Plusieurs Vaisseaux de cette même Nation étoient encore si mal fournis de poudre, qu'on assure qu'ils n'avoient pas plus de trois quintaux de poudre sur leur bord, & il se peut très-bien faire que d'autres cacherent leur lâcheté, sous ce prétexte.

Pendant que Ruiter étoit sur un endroit élevé de son Vaisseau, que l'on appelle *la Teugue*, pour donner ses ordres & encourager son monde; un boulet de Canon lui emporta la plus grande partie du pied gauche, du côté des doits, & lui cassa les deux os de la jambe droite, quelques doits au-dessus de la cheville. Il tomba de la hauteur de sept pieds, dans le Vaisseau, sans se blesser qu'un peu au derriere de la tête. D'autres ont conjecturé qu'il n'eut la jambe droite rompue, que par sa chute; mais il est sûr qu'il eut le pied gauche emporté. On a aussi conjecturé, que c'étoit par de la mitraille & non par un coup de Canon, que cela étoit arrivé. Quoi qu'il en soit, il fut blessé en s'aquitant, avec courage, de son emploi. On ne sauroit rien reprendre dans sa conduite, en cette occasion; sinon que connoissant les Espagnols, comme il les connoissoit, & n'ignorant pas non plus l'habileté & le courage, que les François avoient fait paroître sur la Méditerranée, & Du Quêne en particulier; il auroit mieux fait d'éviter le Combat, sans s'attendre à la bravoure Espagnole, qui dès-lors consistoit bien plus en paroles, qu'en réalitez. Mais si l'on trouve à rédire à la conduite de Ruiter; il y a bien plus sujet de desaprouver la conduite de ceux, qui envoyerent, avec une Escadre si foible, un homme de sa sorte; après avoir rendu de si grands services à l'Etat, pendant tant d'années; sans même se mettre fort en peine du Pavillon des Provinces, qu'ils exposoient, en envoyant si peu de Vaisseaux, pour en soûtenir l'honneur dans la Méditerranée.

On a plus rendu de justice à *Gerard Callenburg*, son premier Capitaine, qui commanda son Vaisseau, dès que l'Amiral eut été blessé, comme il l'auroit pu faire, sans que la Flotte Françoise s'en apperçût. Les Vaisseaux des Capitaines *Schey* & *Uytterburg*, furent remorquez par des Frégates Espagnoles au Port de Syracuse, aussi bien que celui de Ruiter. Ce fut là le seul service, qu'elles rendirent à la Flotte Hollandoise. Parmi les François *D'Almeras*, qui soûtint l'attaque de Ruiter fut tué, & outre cela deux Capitaines, le Chevalier de *Tambonneau*, & de *Coux*, & divers Volontaires. Du côté des Hollandois, il y eut encore le Capitaine *Noirot*, qui mourut le 25. d'Avril.

Le 16. Ruiter fit écrire aux EE. GG. & au Prince d'Orange une Lettre, qu'il signa, & qui fut la derniere de celles qu'il ait signées. Pendant toute sa maladie, qui ne fut pas longue, il tint des discours de pieté, comme il avoit fait pendant toute sa vie; & le fit aussi long-tems qu'il put parler, jusqu'au 29. d'Avril, qu'il mourut, entre neuf & dix heures du soir, âgé de soixante-neuf ans un mois, & cinq jours.

Son

1676. Son corps fut embaumé à Syracuse, & envoyé par une occasion à Amsterdam. Pour ses entrailles, à qui les Ecclesiastiques réfuserent une sépulture, en Terre Sainte; les Magistrats de Syracuse les enterrerent en un endroit de l'Hôtel de Ville, avec une Inscription honorable. On apprit sa mort en Hollande, au Mois de Juin, sur quoi les EE. GG. & les Colleges des Amirautez envoyerent faire leurs Condoléances à sa Veuve & à ses Enfans; dont l'ainé *Ange Ruiter* arriva, en ce tems-là, après avoir appris cette mort d'un Vaisseau Anglois, dans la Manche.

On connut la haute estime, où étoit le Défunt, par les Lettres de Condoleance, que sa Veuve reçut, & que l'on pourra voir dans l'Histoire de sa Vie, par *Brand*, & dont il y en eut quelques-unes de Têtes Couronnées. Son Corps, quand il fut arrivé à Amsterdam, fut enterré dans la Nouvelle Eglise, & où on lui dressa, quelques années après, un superbe Mausolée, de Marbre Blanc, qui ne fut achevé, que l'an MDCLXXXI. On trouvera son caractere dans sa Vie, composée & publiée par feu Mr. *Brand*, que l'on a souvent cité dans cette Histoire. Le recit, que nous avons fait de ses belles actions, est le plus bel Eloge, que nous pourrions faire de ce grand Homme.

1677. ON vit enfin *Udalric*, *Comte de Kinski*, Ambassadeur de l'Empereur, qui vint à Nimegue, le 3. de Janvier, de l'an MDCLXXVII. avec *Henri Straatman.* On eut dès-lors de longues Conférences à Nimegue, où les uns & les autres tâchoient seulement de pénetrer les vrais sentimens de ceux, avec qui ils avoient à faire, & jusqu'où ils pourroient s'avancer. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, sans une longueur excessive, & sans sortir des bornes qu'on s'est proposée, de ne parler que de ce qui regarde les Provinces Unies.

Les choses étoient en cet état, au commencement de cette année, lors que le Chevalier Temple, prié par le Prince d'Orange, se rendit à la Haie, pour parler avec lui. La présence de l'Ambassadeur Anglois n'étoit pas alors nécessaire à Nimegue. Le 1. de Janvier, ils s'entretinrent du peu de progrès des Négotiations, de la froideur des Parties, des délais volontaires des Imperiaux & des Espagnols. Le Prince lui demanda, & lui dit diverses choses, qui feront mieux connoître quelle étoit sa disposition, à l'égard de la Paix & de la Guerre; que ne feroient des Ecrits Publics, où l'on se déguise bien plus, que dans une conversation particuliere. C'est ce qui fera qu'on la rapportera ici, telle qu'on la trouve dans les Mémoires du Chevalier *Temple.* Après divers discours, sur les progrès de la Négotiation de Nimegue, la froideur des Parties, les délais volontaires des Imperiaux & des Espagnols, l'aversion que le Roi de Danemarc & de l'Electeur de Brandebourg avoient pour la Paix (*entre la Suede & eux, à cause des avantages qu'ils avoient sur elle*) furent les sujets de leur conversation, & ils conclurrent qu'on „ ne pouvoit guère attendre de bon succès, „ des Conférences de Nimegue. Le Prince demanda ensuite au Chevalier, si depuis qu'il „ ne l'avoit vû, le Roi son Maître ne lui avoit „ rien communiqué de particulier, concernant la „ Paix; sur quoi Temple lui dit, que le Roi lui „ marquoit, dans sa derniere Lettre, qu'il jugeoit „ bien, par les discours que le Prince lui avoit „ tenus, qu'il n'avoit aucun penchant à la Paix, „ & qu'il en étoit fâché; parce qu'il jugeoit „ que le Prince agissoit contre ses propres in-

„ terêts, aussi bien que contre ceux de la Grande Brétagne; Qu'il avoit tâché de pénétrer le „ dessein de la France; mais que si elle ne vouloit pas se déclarer davantage, & que S. A. „ en fit de même; Sa Majesté agiroit seulement, „ en qualité de Médiateur, selon les formes ordinaires. Le Prince répondit, que Sa Majesté „ paroissoit bien indifférente sur cette affaire; „ mais qu'Elle seule pouvoit faire la Paix, & qu'Elle n'ignoroit pas à quoi aboutiroient les Conférences de Nimegue: Qu'en son particulier, „ il souhaitoit la Paix, pour plusieurs raisons; „ soit parce que Sa Majesté la souhaitoit aussi, „ comme leur devant être avantageuse à l'un & à „ l'autre; soit parce que les Etats croyoient „ qu'elle feroit non seulement avantageuse; mais „ encore qu'ils en avoient nécessairement besoin: „ Qu'il ne diroit cela à personne, qu'à S. M. & „ à son Ambassadeur; parce que, si les François „ le savoient, ils seroient plus difficiles sur les conditions: Que l'Empereur & l'Espagne y avoient „ moins de penchant, que sur la fin de la derniere „ Campagne: Que les nouveaux Ministres y paroissoient encore moins disposez, que les précedents, & qu'il n'y avoit que les Etats Géneraux, qui souhaitassent sérieusement la Paix: Que „ pour lui, il seroit toûjours de leur sentiment, „ & qu'il la souhaitoit avec passion; mais qu'il „ ne comprenoit pas, comment on la pourroit conclurre, avant le commencement de la prochaine Campagne: Que si l'on s'étoit mis une fois „ en action, on seroit comme sur une Mer, où „ il faudroit se laisser aller, où le vent pousseroit: „ Que si Sa Majesté avoit dessein de faire la Paix, „ & qu'Elle voulût lui communiquer les conditions, auxquelles elle pourroit se faire; il tâcheroit sincerement de faire réüssir ce dessein; „ pourvû qu'elles ne fussent pas incompatibles „ avec son honneur, & avec les interêts de sa „ Patrie. 1677.

Le Prince pria l'Ambassadeur d'en écrire à Sa Majesté, qui lui avoit permis de lui écrire, toutes les fois, qu'il le trouvoit à propos. En suite, l'Ambassadeur s'entretint sur la même chose, avec Fagel, Pensionaire de Hollande, qui lui demanda, s'il apportoit la Paix de Nimegue. L'Ambassadeur lui répondit „ que puis qu'il étoit si „ peu informé, de ce qui se passoit dans les Conférences, il lui diroit, que les Hollandois se „ conduisoient en habiles gens; Que pour obliger les Alliez à se rendre à Nimegue, ils avoient déclaré qu'ils entreroient en négotiation, „ après le 1. de Novembre, quand même les „ Ministres des Alliez n'y seroient pas; Qu'après „ que ce terme fut passé, ils avoient trouvé à redire „ aux Plein-pouvoirs, qu'on leur avoit produits: „ Qu'ils en avoient demandé de nouveaux: Qu'ils „ avoient fait courir les Médiateurs, pour cette „ affaire, & qu'enfin ils avoient si bien fait, que „ les Ministres de l'Empereur & de l'Espagne étoient à la vuë de Nimegue, ce qui étoit le „ but de toutes leurs difficultez.

Le Pensionaire lui répondit, d'un air triste, „ qu'il ne connoissoit pas les Hollandois, ou „ l'état de leurs affaires, depuis qu'il avoit quitté la Haie, ou qu'il feignoit de ne le pas savoir: Qu'ils ne souhaitoient pas seulement la „ Paix, mais qu'elle leur étoit absolument nécessaire: Qu'ils seroient déja entrez en négotiation, avec les François, s'ils eussent apporté des Plein-pouvoirs, en bonne forme, „ ou s'ils s'étoient engagez d'en produire de nouveaux: Qu'ils n'insisteroient pas sur les prétensions de leurs Alliez, & qu'ils ne voudroient pas ré-

1677. „ répondre, que les Etats ne feroient pas une „ Paix particuliere.

L'Ambassadeur lui répliqua „ que cette affaire „ étoit de si grande importance, qu'il étoit assuré „ qu'ils y penseroient un an, avant que d'en ve- „ nir là.

Fagel, qui étoit incommodé, ne laissa pas de s'échauffer là-dessus, plus que sa santé ne paroissoit le permettre, & dit „ que les Hollandois y „ avoient pensé assez long-tems, & qu'ils s'étoient „ apperçus que c'étoit un mal sans remede; Qu'ils „ étoient obligez aux Espagnols, de ce qu'ils s'é- „ toient engagez dans cette guerre, pour sauver „ les Provinces Unies; quoi que les Provinces „ Espagnoles y fussent aussi interessées; mais que „ les Etats n'avoient pas été ingrats avec eux, puis „ qu'ils avoient continué la guerre, pendant trois „ ans, seulement pour les interêts de l'Espagne; „ Qu'ils s'étoient, outre cela, engagez à la con- „ tinuer encore une année, & qu'ils le feroient, „ si leurs Alliez faisoient, de leur côté, ce qu'ils „ avoient promis: Que les Espagnols témoi- „ gnoient, par leur conduite, qu'ils étoient ré- „ solus de périr; Qu'ils avoient renvoyé la Flot- „ te Hollandoise, qui étoit en Sicile, sans lui „ payer les sommes, dont ils étoient convenus, „ & que néanmoins ils avoient souffert tranquil- „ lement, que les Etats la payassent, à son re- „ tour: Que les mêmes Etats n'avoient pas pu „ retirer un sou d'une grosse somme d'argent, „ qu'ils avoient avancée, pour les provisions, & „ pour les autres dépenses de la derniere Campa- „ gne; quoi que cet argent eût été dépensé, pour „ remplir les Magasins de leurs Provinces, la „ Campagne suivante; sans quoi leurs Troupes „ n'auroient pas pû se mettre en campagne, en „ un païs, où l'on savoit très-bien que les Espa- „ gnols n'avoient rien préparé, pour les entrete- „ nir: Qu'ils avoient plusieurs fois représenté à „ l'Espagne la nécessité, qu'il y avoit d'entretenir, „ & de bien payer un certain nombre de Trou- „ pes règlées, pour défendre leurs propres Vil- „ les; pendant que le Prince d'Orange se met- „ troit en campagne, avec l'Armée des Etats, „ pour empêcher les Ennemis d'y prendre des „ Places: Que les Etats avoient prié l'Espagne „ de recevoir dans ses Places un nombre suffisant „ de Troupes Allemandes, Alliées à cette Cou- „ ronne, pour les défendre, & qu'au contraire „ ils les avoient obligées de sortir de leurs Païs: „ Que les Etats avoient toûjours représenté à „ l'Empereur, qu'à moins que son Armée n'en- „ trât en France, ou qu'elle ne forçât les Fran- „ çois de détacher une bonne partie de leurs „ Troupes des Païs-Bas, pour lui livrer bataille, „ on n'avanceroit rien; que sans cela, on n'auroit „ pas pû sauver les Païs-Bas dans la derniere Cam- „ pagne; & qu'on ne les sauveroit pas la suivante, „ à moins que l'Armée Imperiale ne prît des Quar- „ tiers d'Hiver en Alsace, ou sur les Rivages du „ Rhin, de ce côté-là; mais qu'à Vienne on re- „ gardoit les Païs-Bas Espagnols, comme les „ Hollandois consideroient la Hongrie: Que les „ Officiers Imperiaux trouvant mieux leur com- „ pte à prendre leurs Quartiers d'Hiver, en Al- „ lemagne, qu'à les prendre en un Païs ruiné, com- „ me l'Alsace; cette raison, selon toutes les ap- „ parences, avoit obligé l'Armée Imperiale de „ repasser le Rhin, & de perdre les avantages de „ la Campagne passée & de la suivante; Que, „ faute de magasins, deux, ou trois places for- „ tes des Païs-Bas Espagnols seroient prises, a- „ vant que les Imperiaux pussent être en Campa- „ gne; que si Cambrai, Valenciennes & Mons „ étoient prises, tout le reste du Païs se révolte- „ roit; a cause des miseres, qu'on y avoit déja „ souffertes, & qu'on y souffriroit encore, par „ une plus longue guerre: Que le Prince d'O- „ range ne seroit pas en état de marcher au se- „ cours de ces Places, faute de provisions, au „ travers d'un Païs desolé: Que quand il y pour- „ roit aller, il ne pouvoit pas hazarder une Ba- „ taille, ou tenter le secours d'une Place; pen- „ dant que les Troupes Espagnoles seroient si foi- „ bles, & l'Armée Françoise si forte, & sans „ crainte du côté du Rhin: Que les Amis de ce „ même Prince ne pouvoient pas souffrir qu'il se „ mît en campagne, seulement pour voir pren- „ dre des Places, en sa présence, ou peutêtre „ tous les Païs-Bas Espagnols, sans pouvoir l'em- „ pêcher, & cela par la faute de la Cour d'Espa- „ gne; qui ne laisseroit pas de s'en prendre à lui: „ Que les Ennemis, que le Prince avoit dans le „ Païs, en seroient ravis: Que d'un autre côté, „ la France offroit aux Etats tous les avantages, „ qu'ils pourroient souhaiter, comme la restitu- „ tion de Mastricht, avec un Traité avantageux „ de Commerce, & au Prince ce qu'il demande- „ roit pour lui-même: Que le Maréchal d'Es- „ trades écrivoit à la Haie, toutes les semaines, „ des Lettres très-pressantes, pour engager les „ Etats à faire une Paix particuliere: Que le plus „ grand chagrin que lui, Pensionaire de Hollande, „ pût avoir, seroit de faire un Traité particulier: „ Que cependant il ne voyoit aucun moyen de l'é- „ viter, & qu'il ne connoissoit personne, dans toute „ la Hollande, qui ne fût du même sentiment que „ lui, sur ce sujet: Qu'en lui parlant de la sor- „ te, il ne le regardoit pas, comme un Ambassa- „ deur, mais comme un Ami, dont il deman- „ doit le sentiment, sur l'état présent des choses: „ Qu'il avoit dit le fort & le foible des Etats Gé- „ neraux, & qu'il seroit fort aise de savoir ce qu'il „ croiroit qu'ils pussent faire, en ces fâcheuses con- „ jonctures, & dans l'accablement où leur Etat „ étoit tombé, par une si longue guerre. 1677.

Le Chevalier Temple lui rendit de semblables complimens, & s'excusa de donner des avis à une Personne, qui étoit si capable de prendre les mesures, les plus avantageuses aux Etats Generaux. Il ne laissa pas de lui demander ce qu'il croyoit, que deviendroient les Provinces Espagnoles des Païs-Bas, après que les Provinces Unies auroient fait une Paix particuliere, avec la France.

Le Pensionaire lui répondit „ que les Provin- „ ces Espagnoles seroient perdues, en une Cam- „ pagne, ou tout au plus en deux; Qu'il croyoit „ que Cambrai, Valenciennes, Namur & Mons „ seroient prises en une Campagne: Qu'après la „ perte de ces Places, les autres n'entrepren- „ droient pas de se défendre, & ne seroient en effet „ pas en état de le faire, excepté Anvers & Osten- „ de; pour lesquelles on pourroit peutêtre pren- „ dre quelques mesures avec la France, sur le pied „ des offres, (1) qu'elle avoit faites au Pensio- „ naire De Witt, en MDCLXVII.

L'Ambassadeur Anglois lui demanda, comment il croyoit que la République pourroit se soûtenir, après la perte des Païs Bas Espagnols, & si elle ne seroit pas alors à la discretion des François.

Le Pensionaire pria l'Ambassadeur de croire, „ que si les Etats pouvoient esperer de sauver les „ Païs-Bas Espagnols, en continuant la guerre, „ ils ne songeroient jamais à une Paix particulie- „ re;

(1) Voyez Liv. XIV. p. 193. col. 1.

1677. „ mais que, s'ils devoient être nécessairement perdus ; les Etats aimeroient beaucoup mieux que „ ce fût par la Paix, parce qu'ils épargneroient „ par-là l'argent du Peuple & l'honneur du Prince ; Qu'après que ces Païs seroient perdus, il „ faudroit que les Etats Generaux se conduisissent „ envers les François, d'une maniere, qui leur „ persuadât, qu'il leur étoit plus avantageux de „ conserver la République, que de la détruire ; „ Qu'il n'y avoit point de choix à faire, mais „ qu'il ne falloit prendre ce parti, que comme „ un dernier remede : Qu'il s'étoit flatté que les „ Espagnols changeroient de conduite, ou que „ les forces de l'Empire venant sur le Rhin, pourroient obliger les François de faire la Paix, à „ des conditions raisonnables : Que même il avoit toûjours crû, que l'Angleterre alloit crier : „ *alte-là*, aux François, à chaque pas, qu'ils feroient ; Que bien que peutêtre les Anglois ne „ seroient pas fâchez, que la moitié des Etats de „ l'Espagne se perdît, il ne pouvoit pas s'imaginer qu'ils souffrissent, qu'ils se perdissent entierement ; non plus que la Sicile ; à cause du „ commerce, qu'ils avoient dans la Méditerranée : Que le Roi de la Grande Brétagne avoit „ eu en main les moyens de faire la Paix, il y avoit deux ans, & qu'il l'auroit faite, s'il avoit „ voulu, aux conditions, qu'il auroit trouvées „ raisonnables, pour ses Voisins & pour lui : „ Que la France, au sentiment de tout le monde, „ n'étoit pas en état de refuser les conditions „ que l'Angleterre lui proposeroit, & que sur sa „ moindre sommation, les François se détermineroient à la Paix : Que les EE. GG. avoient „ fait remontrer cela à Sa Majesté Britannique, „ & lui offrir d'accepter les conditions, qu'Elle „ leur voudroit prescrire ; mais qu'Elle avoit reçu leur proposition, avec la plus grande froideur, qu'il fût possible de la recevoir ; quoi „ que bien des gens jugeassent, qu'il devoit s'y „ interesser : Que cela avoit obligé de penser à „ une Paix particuliere : Qu'il y avoit apparence, que les François tourneroient plûtôt leurs „ armes, du côté de l'Italie & de l'Allemagne, „ ou peutêtre même contre l'Angleterre, que „ contre les Provinces Unies : Que ce n'étoit „ point l'interêt de la France de conquerir cette „ République, mais seulement de la tenir en „ quelque dépendance de la Couronne : Que les „ François tiroient beaucoup plus d'avantage des „ Flottes Hollandoises, qu'elle n'en recevroit de „ quelques chetives Villes ; où il n'y auroit que „ des Pêcheurs ; auxquelles les Provinces seroient „ réduites, si l'on entreprenoit quelque chose „ sur leurs Libertez & sur leur Religion : Que „ le Roi de France avoit vû leur Païs, & avoit „ dit qu'il aimoit mieux avoir ce peuple pour „ ami, que pour sujet : Qu'enfin si l'Ambassadeur d'Angleterre vouloit supposer, que la République devoit tomber en vingt-quatre heures, il étoit pourtant raisonnable de differer sa „ chûte jusqu'au dernier moment, & qu'il valoit „ mieux que cela fût au soir, qu'à midi.

Le Pensionaire fit ce discours, avec tant de chaleur, qu'il ne put pas le continuer plus longtems. L'Ambassadeur alla le lendemain chez le Prince d'Orange, & lui rapporta cette conversation ; après quoi il lui dit, que ce Ministre de la République avoit conclu, qu'il n'y avoit point de moyen d'éviter une Paix particuliere, & qu'il ne connoissoit personne en Hollande, qui ne fût de son sentiment. Sur cela le Prince l'interrompit, en lui disant : *Et moi, j'en connois un, & c'est moi-même, & je l'empêcherai aussi long-tems, que je pourrai ; mais si quelque malheur m'arrivoit, je sai que la Paix seroit faite en deux jours.* 1677.

Le Chevalier Temple voulut savoir, si le Prince étoit du même sentiment, à l'égard de la campagne suivante ; sur quoi le Prince lui répondit, *que les apparences étoient mauvaises ; mais que les Campagnes ne finissoient pas toûjours, comme elles commençoient ; qu'il pouvoit arriver des accidens, que personne ne pourroit prévoir, & que si l'on en venoit une fois à une bataille, il n'y avoit personne, qui pût répondre de l'évenement ; Que le Roi, son Oncle, pouvoit faire la Paix, s'il vouloit, avant que la Campagne commençât ; mais que si les Anglois s'interessoient si peu en cette affaire, qu'ils laissassent passer cette occasion ; il étoit résolu, en son particulier, de tenter fortune ; Qu'il avoit vû ce matin-là un Vieillard seul, dans un petit Batteau, qui ramoit de toute sa force contre le courant d'une Ecluse ; qu'après avoir gagné, avec bien de la peine, le lieu, où il vouloit aller, le courant l'avoit entrainé ; qu'il avoit tourné son batteau le mieux qu'il avoit pû, & que pendant qu'il l'avoit regardé, il avoit eu trois, ou quatre fois le même sort, que la premiere.* Le Prince ajoûta, *qu'il y avoit beaucoup de rapport, entre les affaires de ce bon homme & les siennes, & qu'il devoit agir, comme ce Vieillard avoit fait, sans savoir pourtant ce que ses efforts produiroient.* Soit que le Prince débitât une sorte de Parabole, ou qu'il eût vu ce qu'il racontoit ; il est sûr qu'il se conduisit de la même maniere, & qu'après avoir encore perdu quelques batailles, & assiegé en vain quelques places, il ne laissa pas de parvenir à ses fins ; comme on le verra, par la suite de cette Histoire.

L'Ambassadeur, qui avoit toûjours favorisé la République des Provinces Unies, rendit compte à son Roi de ces conversations, & y joignit quelques avis judicieux, qui se réduisoient à ceci, „ Que „ si S. M. continuoit à n'interposer, que les Offices ordinaires d'une Médiation, sans s'y interesser autrement ; & que si la Maison d'Autriche, „ & les Couronnes du Nord demeuroient aussi „ contraires à la Paix, qu'elles l'avoient été jusqu'alors ; il en arriveroit infailliblement que les „ François & les Hollandois entreroient en des „ négotiations particulieres, & qu'une Paix seroit conclue en deux jours, entre ces deux Nations ; quand les Hollandois seroient tout-à-fait „ las des longueurs de leurs Alliez, & de leur „ mauvaise foi, à l'égard de leurs Traitez ; ou „ quand l'inclination violente, que le Peuple avoit „ pour la Paix, contraindroit le Prince de se conformer au sentiment des Etats.

Le Roi répondit à son Ambassadeur, par une Lettre écrite de sa main, où il se plaignoit fort de quelques Ministres des Alliez (apparemment des Etats, ou de la Maison d'Autriche) qui caballoient avec divers Membres du Parlement, pour animer le peuple contre la Paix ; en quoi ils avoient si bien réüssi, qu'il étoit fort difficile à S. M. de faire aucune démarche, envers la France, pour la porter à consentir à une Paix Générale ; à moins que l'Ambassadeur des Etats ne lui présentât un Mémoire, pour le presser, de la part de ses Maîtres, de le faire ; & pour lui déclarer, que si S. M. ne s'en mêloit les Païs-Bas Espagnols seroient entierement perdus. *Williamson*, qui étoit alors Secretaire d'Etat, récrivit que le Roi & les Seigneurs Commissaires, pour les affaires étrangeres, étoient surpris d'apprendre que la France fût disposée à faire une Paix particuliere, dès que les EE. GG. le voudroient, vû que les Ambassadeurs, qui étoient à Nimegue, n'en avoient rien écrit. Mais Temple lui écrivit qu'il

1677. qu'il avoit eu de fréquentes conversations avec Colbert, Ambassadeur de France, & que le Pensionaire de Hollande lui avoit fait voir plusieurs Lettres du Maréchal d'Estrades, & d'un homme de Mastricht, dont il se servoit; ce qui le persuadoit qu'il n'avoit rien écrit là-dessus, qui ne fût bien fondé.

Le Prince & le Pensionaire furent d'avis qu'on donnât ordre à *Van Beuning*, de faire la démarche, que le Roi souhaitoit; mais ils souhaiterent que l'Ambassadeur écrivit encore une fois là-dessus, avant qu'on en vînt là. Comme le tems de se mettre en Campagne s'approchoit, Temple dit que l'on perdroit trop de tems, pour attendre la réponse du Roi, & qu'il verroit volontiers ce que le Prince pensoit là-dessus. Le Prince y consentit, & dit de plus que, si le Roi de la G. B. vouloit finir cette guerre, il falloit que cela se fît sur le pied de la Paix d'Aix la Chapelle; & qu'il auroit un prétexte, pour cela, puis qu'il avoit été l'Auteur & le Garant de cette Paix. Il vouloit qu'on ne proposât aucun autre échange, pour celui d'Ath & de Charleroi, pour Aire & St. Omer. Il lui sembloit, que cela devoit suffire à l'Espagne; & qu'à l'égard de l'Empereur & des Etats, il falloit que l'Empereur rasât Philipsbourg, & que les François rasassent Mastricht. On parla encore, dans cette Conférence, de la Lorraine, & de la Comté de Bourgogne; & le Prince parla de tout cela, comme en étant très bien instruit.

Le Prince partit le lendemain, pour Dieren, & l'Ambassadeur eut encore d'autres Conférences, avec le Pensionaire de Hollande, que l'on pourra voir dans les *Mémoires* de ce dernier. Le 25. de Fevrier, il reçut la réponse du Roi de la G. B. qui se réduisoient à ces deux Chefs. L'un étoit que S. M. offroit d'entrer, avec les Etats, dans une Alliance Défensive la plus étroite, qu'ils pourroient souhaiter; afin de les assurer contre la crainte, qu'ils pourroient avoir des armes de la France, même après que la Paix seroit faite. L'autre Chef disoit, que S. M. croyoit, que la France pourroit rendre Ath, Charleroi, Oudenarde, Aire & S. Omer. C'étoit tout ce que le Roi de la Grande Brétagne croyoit, que l'on pourroit obtenir de la France. Temple alla à Dieren, pour lire cette Lettre au Prince, & toutes les raisons, que Williamson y ajoûtoit pour l'appuyer.

On vint dire, comme ils étoient occupez à cette lecture, que le Diner étoit prêt; ce qui fit que le Prince se leva, pour passer dans la Chambre, où l'on avoit servi. En y allant, le Prince se tournant dit qu'encore qu'il voulût s'entretenir, sur les Lettres qu'il venoit de lui lire, par avance, qu'il mourroit plûtôt, que de faire une semblable paix.

Etant allé, après diner, dans une autre Chambre, le Prince fit remarquer à l'Ambassadeur, „ que l'offre que le Roi, son Oncle, faisoit de „ l'Alliance défensive, avec les Etats, étoit écrite „ de la main du Roi; mais que les Articles de la „ Paix venoient du Secretaire d'Etat; qu'il sem- „ bloit par le style, dont elles étoient écrites, que „ ce Ministre le prenoit pour un enfant, qu'il „ falloit nourrir de Crême fouëttée; que puis que „ ces propositions avoient été communiquées aux „ Commissaires des affaires étrangeres, il étoit „ assuré qu'elles l'avoient été à l'Ambassadeur de „ France, & qu'elles venoient de lui; que ces „ propositions de sa façon étoient pires, que cel- „ les, qu'on auroit pu directement recevoir de „ France. Le Prince les relut encore une fois, „ & dit que cela vouloit dire, en bon François, „ qu'il falloit que l'Espagne cèdât la Comté de „ Bourgogne, le Cambresis, Aire & S. Omer, „ ce qui valoit en tems de guerre, autant que „ deux Provinces, & cela pour cinq Villes. En- „ fin il conclut qu'il falloit risquer le tout, pour „ le tout, puis qu'on ne pouvoit pas sortir d'af- „ faire, d'une autre maniere. 1677.

Temple lui dit, qu'il esperoit que S. A écriroit au Roi son Oncle, ce qu'il pensoit des conditions, que Sa Majesté lui avoit envoyées, & qu'il penseroit un peu à ce qu'il devoit répondre. Le Prince dit aussi qu'il lui écriroit le soir même, mais sans entrer en aucun détail, parce que la chose ne valoit pas la peine, & qu'il s'en remettoit à ce que Temple voudroit en écrire. Le Prince chargea encore ce dernier de faire savoir à S. M. „ que les propositions, qu'il lui avoit faites de sa „ part, étoient fort sinceres; qu'il ne s'étoit relâ- „ ché qu'autant que la sûreté de sa Patrie, & de „ ses Alliez & son propre honneur le pouvoient „ permettre: Qu'il n'étoit pas assuré, que l'Es- „ pagne voulût accepter les conditions, qu'il a- „ voit lui-même proposées; mais qu'il étoit sûr „ qu'elle aimeroit mieux perdre tous les PaïsBas, „ qu'elle avoit encore, que d'accepter celles que „ le Roi d'Angleterre avoit imaginées, & que „ pour lui, il ne les accepteroit jamais: Que si „ on laissoit les Païs-Bas, dans l'état que S. M. „ proposoit, la République, ni même l'Angleter- „ re ne pourroient jamais les défendre, contre une „ autre invasion: Que cela faisoit qu'il étoit tom- „ bé dans le sentiment des Espagnols, que s'il „ falloit que ces Païs fussent perdus, il valloit „ mieux que ce fût par la guerre, que par la paix: „ Que si cela arrivoit, la République ne pourroit „ pas s'empêcher de tomber, dans une entiere dé- „ pendance de la France, & qu'ainsi ce que Sa „ Majesté offroit aux Etats ne serviroit de rien; „ parce qu'ils ne voudroient pas, que leur Païs „ fût le Théatre de la Guerre, dans laquelle ni „ l'Alliance avec l'Angleterre, ni leurs propres „ forces ne les pourroient pas défendre.

Le Prince conclut „ que si S. M. vouloit le ti- „ rer cette Guerre, avec honneur, soit par af- „ fection pour lui, soit à cause de l'interêt que la „ Couronne de la G. B. devoit prendre dans cet- „ te affaire; il en auroit une parfaite reconnois- „ sance; mais que, si le Roi ne le vouloit pas, „ il faudroit continuer la guerre; & que pour lui „ il aimeroit mieux charger mille hommes, avec „ cent, quand il seroit assuré d'y périr, que d'en- „ trer en négotiation, sur de pareilles proposi- „ tions.

Nous avons crû devoir mettre ici toute cette négotiation, afin qu'on vît le peu d'affection, que le Roi Charles II. avoit pour la République des VII. Provinces, & pour son propre Neveu; par où l'on peut comprendre le peu de cas qu'il faisoit d'eux, puis qu'il étoit prêt de les ruiner, pour faire plaisir à la France. Il auroit dû au moins avoir quelque égard, pour son propre Roiaume, qui étoit infiniment interessé à leur conservation. Mais l'argent, que lui-même & la Duchesse de Portsmouth recevoient de Louïs XIV. faisoit pencher la ballance de son côté. On pourroit encore soupçonner, que l'esprit du Catholicisme le faisoit pencher du côté de la France. On peut voir encore, par-là, la fermeté inébranlable du Prince, & la lâcheté de son Oncle.

Cependant les Alliez de la République, dont les Plénipotentiaires étoient à Nimegue, où ils ne parloient presque que de céremonies, & de divertissemens, s'imaginoient qu'il y avoit quelque intrigue secrete, entre l'Angleterre & la Républi-

1677. blique ; qui ne seroit pas avantageuse aux traitez, qu'ils avoient faits, avec cette derniere. Elle n'en tira autre avantage, que celui de faire comprendre à l'Empereur & à l'Espagne, que si l'on ne pensoit pas encore à faire le Traité, que l'Angleterre avoit proposé ; on seroit peutêtre obligé d'y consentir, si l'Empereur & l'Espagne ne faisoient pas les efforts nécessaires, pour la conservation des Païs-Bas Espagnols. Cela fit en effet, quelque impression sur le Conseil de Vienne ; mais on ne s'en émut guère à Madrid, ni dans les Païs-Bas ; quoi que Beverning témoignât un grand empressement, pour la Paix, sans avoir beaucoup d'égard pour les Alliez, & dît ouvertement qu'il avoit ordre de ses Maîtres de pousser cette affaire, autant qu'il lui seroit possible. Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde plûtôt les Ambassadeurs des Puissances diverses assemblez à Nimegue, ni à leurs intrigues particulieres. On peut en apprendre une bonne partie de *St. Didier*, dans son Histoire des Négotiations de Nimegue.

Mais on ne peut pas garder le silence, sur le Nonce d'Innocent XI. qui vint à Nimegue, pour être Médiateur entre les Princes Catholiques Romais, & sans doute pour veiller aux interêts de l'Eglise Romaine, autant qu'il en seroit besoin. C'est ainsi qu'il y avoit eu un Nonce du Pape dans les Négotiations de Munster, où les Catholiques Romains furent obligez d'abandonner quantité de Biens de l'Eglise aux Protestans, mais il n'y eut rien de semblable dans la Paix de Nimegue. (1) *Bevilaqua* (c'est le nom de la Famille du Nonce) qui venoit d'être Nonce Extraordinaire du Pape à Vienne, arriva le 1. de Juin à Nimegue. On lui avoit préparé une Maison, proche de celle des Ambassadeurs de France. Il y avoit dans cette Ville si peu de Maisons, que celui que le Nonce y avoit envoyé, pour lui en préparer une, fut obligé d'en prendre une qui étoit près de celle des Ambassadeurs de France ; quoi qu'il eût ordre d'en louër une, qui fût également éloignée de leur Maison & de celle des Ambassadeurs d'Espagne.

Le Nonce donna part de son arrivée, le 5. de Juin, aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui eurent leur audience de Céremonie à 5. du soir, & aux François à 7. heures.

La curiosité des Bourgeois, qui fut grande pour des Céremonies, auxquelles ils n'en avoient jamais vû de semblables, fut encore plus grande à cette occasion. Ils se tinrent aux fenêtres voisines, pour le voir à sa porte, lors qu'il recevoit & reconduisoit les Ambassadeurs.

Les Bourgemestres de la Ville, qui étoit devenue neutre, le visiterent, & lui offrirent tout ce qui dépendoit d'eux, pour le libre exercice de la Religion Catholique. Il se contenta de faire faire chez lui une grande Chapelle, où les Catholiques, tant du païs, qu'étrangers pouvoient aller avec liberté : comme ils pouvoient aller à la Chapelle des trois Ambassadeurs de France ; où le service se faisoit les jours de Fêtes, avec toutes les solennitez, qu'on voit d'ordinaire dans les Paroîsses. On avoit même haussé une Cloche, au-dessus d'une Tour, qui s'entendoit d'une grande partie de la Ville. Quelques jours même, avant l'arrivée du Nonce, un Jesuite, que Don Pedro Ronquillo avoit en sa Maison, marcha par les ruës, avec l'habit de son Ordre ; & cela parut si nouveau, qu'il excita la curiosité du Peuple, qui accouroit pour le voir.

Les Magistrats, qui craignoient que cela ne causât quelque desordre, firent défendre le lendemain, sous peine corporelle, à toutes personnes de rien faire, ni de rien dire à qui que ce fût, quelque sorte d'habit Ecclesiastique, qu'on lui vît porter. Cette modération fut approuvée de tout le monde ; mais l'Ambassadeur d'Espagne ne trouva pas à propos, que ce Jesuite continuât à paroître vêtu de la sorte. Le Nonce même laissa à Clêves deux Capucins de sa Maison, & ne les fit venir, qu'après qu'il fut assuré qu'ils auroient une entiere liberté. Cette sagesse du Magistrat de Nimegue fut approuvée de tout le monde, en un tems où il s'agissoit de faire la Paix, avec plusieurs Souverains Catholiques Romains, & non de disputer de Religion. On savoit d'ailleurs qu'il y avoit liberté de Religion, pour les Catholiques Romains dans la Province de Gueldre, aussi bien que dans les autres. Il seroit à souhaiter qu'ils eussent la même équité, à l'égard des Protestans. Cette Paix Civile pourroit contribuer à adoucir les Esprits, même à l'égard de plusieurs dogmes, sur lesquels on pourroit convenir. Mais le Clergé, dont les revenus sont fondez, en bonne partie, sur des opinions peu raisonnables, s'y opposera toûjours. 1677.

Nous ne nous arrêterons pas aussi à aucun détail, sur les négotiations. Nous marquerons seulement quelles furent les Propositions des Etats Géneraux, & des autres Puissances, à qui ils avoient à faire pour rétablir la Paix, entre eux, aussi bien qu'avec leurs Alliez, autant que la République y étoit interessée.

Van Beverning & *Van Haren*, les Plénipotentiaires des Etats Géneraux, présenterent leurs prétensions le 3. de Mars, de cette année, à *Berkley*, *Temple* & *Jenkins*, Plénipotentiaires Anglois. (2) Ils déclarerent que pour leurs interêts particuliers, ils ne demandoient que *la restitution de la Ville de Mastricht, avec le Comté de Vroonhof, & ce qui est de leur dépendance, & leurs droits sur le Comté & Païs de Faukemont, Dalhem & Rolleduc, dans le Païs d'Outre-Meuse, avec les Villages de rédemtion, Bancs de S. Servat, & tout ce qui dépendoit de cette Ville.* A cela ils ajoûtoient, *une satisfaction entiere des prétensions particulieres, de S. A. le Prince d'Orange, que l'on spécifieroit dans la suite.* Ils déclaroient aussi *qu'ils étoient résolus, quoi qu'ils eussent souffert des frais & des dommages, durant cette funeste guerre (dont avec très-juste raison, ils pourroient demander le dédommagement) de sacrifier le tout au repos public ; pourvu que les Alliez de LL. HH. PP. trouvassent aussi, en même tems, une satisfaction entiere de ce qui leur étoit dû.* (3) Les Ambassadeurs de France déclarerent le même jour, par un écrit qu'ils remirent aux Médiateurs, que „ comme l'amitié constante, qui avoit toûjours „ été entre la France, & les EE. GG. des PP. „ UU. avoit été troublée par des sujets de mécontentement, qu'il étoit facile alors de faire cesser, & „ même d'empêcher qu'ils ne pussent renaître à „ l'avenir ; Sa Majesté vouloit bien rendre aux „ Etats Géneraux sa premiere amitié, & écouter „ favorablement toutes les Propositions, qui lui „ seroient faites de leur part, même touchant un „ Traité de Commerce. Comme les deux Couronnes du Nord étoient aussi brouillées ensemble, & que les Etats s'étoient déclarez, pour le Danemark, comme ils l'avoient fait auparavant, selon leurs

Bbb 3

(1) St. Didier Hist. des Négotiations de la Paix de Nimegue, sur le 1. de Juin & suiv.

(2) Voyez les Actes & Mémoires des Négotiations de Nimegue T. II. p. 24.

(3) Là-même p. 51.

1677. leurs anciennes Alliances; & le Roi de Suede fit offrir la Paix aux Etats, par un Ecrit présenté aux Médiateurs, le 21. de Fevrier.

Pendant que l'on parloit de Paix à Nimegue, que l'on se faisoit des Complimens, & que l'on ne pensoit qu'à profiter des conjonctures; le Roi de France ouvrit la Campagne aux Païs-Bas, ce qui donna beaucoup à parler aux Plénipotentiaires, & même à toute l'Europe, qui s'attendoit à une suspension d'armes, pendant les négotiations. En effet, dans de semblables négotiations on devroit, avant toutes choses, convenir d'une suspension d'armes; de peur que, selon que les armes seroient favorables, ou desavantageuses aux Puissances, leurs Ministres ne fussent obligez de changer de langage.

Un habile Historien (1) François a remarqué, dans l'Histoire de cette année, qu'aux Païs-Bas, la Campagne commença, par un évenement des plus étonnans, que l'on eût vû, depuis longtems. „ Le Roi, *continue-t-il*, partit le 18. de „ Fevrier, de S. Germain en Laye, & le même „ jour, Valenciennes fut investie, malgré la ri„ gueur de la saison. Personne n'ignore la force „ de cette Ville, tant par sa situation, que par „ les fortifications, que l'Art y avoit ajoûté. La „ Garnison étoit nombreuse & composée de très„ bonnes Troupes. On ouvrit la tranchée, la „ nuit du 9. au 10. de Mars, & ayant été pous„ sée, sans beaucoup de perte, on résolut d'in„ sulter l'Ouvrage couronné, qui étoit celui des „ déhors de plus difficile attaque. Les Ennemis „ poursuivis, sans qu'on leur laissât le tems de se „ reconnoître, abandonnerent tous leurs Dehors, „ de ce côté-là. Les Mousquetaires & les Gre„ nadiers les suivirent, & trouverent un chemin, „ qui les conduisit jusque sur le rempart, par un „ endroit de la muraille, qu'on appelloit le Pâ„ té, où il avoit un Escalier & une Porte, qu'ils „ enfoncerent, descendirent dans la Place, abat„ tirent le Pont-Levis de la Porte, ce qui donna en„ trée aux autres. On ne peut voir plus d'intre„ pidité, que dans ces Troupes, ni plus de pré„ sence d'esprit dans les Officiers, pour se con„ server leur avantage. Enfin la Ville se rendit, „ & obtint sa grace du Roi, pour n'être point „ être mise au pillage. Toute l'Europe fut surprise, „ que Valenciennes eût été prise au bout de sept, „ ou huit jours de tranchée ouverte, sur la fin „ de l'Hiver. On ne perdit, en tout ce siege, que „ cent-cinquante Soldats. Il y en eut encore „ moins de blessez. Il n'y eut de tuez, que le „ Marquis *de Bourlemont*, Brigadier d'Infanterie „ & Colonel du Regiment de Picardie, trois Ca„ pitaines d'Infanterie & un de Cavalerie, sept „ subalternes, & onze Mousquetaires du Roi. Il est surprenant qu'une Ville si forte, gardée par une Garnison composée, dit-on, de bonnes troupes, se laisât surprendre si facilement. Il n'y a personne, qui ne soupçonnât que le Gouverneur s'étoit laissé surprendre, parce qu'il avoit été corrompu.

Après cela, le Roi de France attaqua Cambrai, qu'il prit en neuf jours, & réduisit le Gouverneur à se retirer dans la Citadelle, le 5. d'Avril. Le jour précedent, *le Duc d'Orléans* avoit fait ouvrir la tranchée devant S. Omer. „ Le Prince „ d'Orange, *dit le P. Daniel*, à la tête de l'Ar„ mée des Alliez, pensa à secourir la place, & „ quelques jours après, il livra bataille au Duc à „ Cassel, où il fut battu; & laissa trois-mille „ hommes morts sur la place, & environ autant „ de blessez & de prisonniers. On lui prit treize 1677. „ pieces de Canon, plusieurs Mortiers, ses Ba„ gages, quinze Etendarts, & quarante-deux „ Drapeaux. Les François y eurent deux-mille „ hommes, tant blessez, que tuez. Les Enne„ mis se battirent bien, & eurent quantité d'Of„ ficiers, & de gens de consideration soit tuez, „ soit blessez, soit prisonniers.

Le Chevalier Temple raconte ainsi cette action: „ Les Armées se rencontrerent à Mont„ Cassel, & combattirent, avec beaucoup de bra„ voure; mais après un vigoureux choc, les pre„ miers Régiments de l'Infanterie Hollandoise „ commencerent à plier, & à se mettre en des„ ordre. Le Prince y accourut, les rallia plu„ sieurs fois, & les ramena à la charge; mais en„ fin il fut emporté lui-même, par les fuyards. „ Il en fut si outré, qu'il coupa le visage à un de „ ces lâches, en lui disant à haute voix: *Je te* „ *marquerai, au moins, afin de te faire pendre.* „ Mais ni paroles, ni coups ne furent capables „ de rendre le courage à des gens, qui l'avoient „ perdu. Le Prince fut obligé de ceder au tor„ rent, & de se laisser emporter vers le reste de „ ses Troupes, qui étoit demeuré ferme. Il les „ joignit, & ayant rallié une partie de celles, „ qui avoient été rompues, il fit une retraite, „ qui ne fut guère moins honorable, qu'une vic„ toire; & qui contribua beaucoup, de l'aveu „ même de ses Ennemis, à augmenter cette gran„ de réputation, qu'il s'est acquise, avec tant „ de justice.

La Citadelle de Cambrai (*bien plus forte que la Place*) se rendit seulement après quinze jours d'attaque. Pour St. Omer, dont le Prince *de Morbec* étoit Gouverneur, il ne se rendit que neuf jours après. Le Roi de France fit la revuë de son Armée, & arriva à Versailles, le 31. de Mai. Il la laissa au Duc de Luxembourg, qui crut devoir la mettre en quartier de raffraichissement; d'où l'on pourroit conclurre que les siéges, qu'elle avoit faits, & la Bataille de St. Omer, lui avoient fait perdre plus de monde, que l'Historien ne dit. Mais il faut reconnoître que l'on ne sait guère, au juste, les pertes, qui se font; soit à cause des Déserteurs, soit parce que châcun extenue sa perte, & augmente celle de l'Ennemi. St. *Didier*, dans son (2) Histoire des Négotiations de Nimegue, dit que le Prince d'Orange perdit huit-mille hommes tant tuez, que blessez. Le Prince d'Orange crut apparemment, que la perte des François étoit considerable; puis que, sur la Mi-Août, il alla assiéger Charleroi. Mais le Duc de Luxembourg ayant promptement amassé quarante-mille hommes, l'obligea d'abandonner, une seconde fois, le siége de cette Place. Il ne se fit aucune autre entreprise de conséquence, dans les Païs-Bas, jusqu'au Mois de Decembre, que le Maréchal d'Humiéres assiégea, & prit en onze jours St. Guillain.

„ La nouvelle, dit l'Auteur cité ci-dessus, „ de la prise de Cambrai & celle de St. Omer, „ étourdissoient les esprits des Ennemis de la „ France, tant de conquêtes en un Mois & de„ mi, & avant le tems, qu'on a accoûtumé de „ se mettre en Campagne, ôtoient aux Espa„ gnols l'esperance de pouvoir rien conserver aux „ Païs-Bas, si la Paix n'en arrêtoit pas le cours. „ Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, pour „ eux, étoit de voir cesser, par ces conquêtes, „ toutes les contributions, qu'ils tiroient de la „ Fron-

(1) Le P. Daniel.

(2) 4. Edition p. 56.

1677. „ Frontiere ; qui étoient le plus assûré moyen „ de payer le peu de Troupes, qu'ils entretenoient dans les Païs-Bas.

Cela fait comprendre, que les Espagnols n'avoient pas assez de Troupes, pour opposer aux entreprises du Roi de France ; sans parler du peu de capacité & de courage des Commandans Espagnols. On sait d'ailleurs, que la Reine Régente d'Espagne étoit brouillée avec D. Juan d'Autriche, & que les finances de cette Cour étoient en mauvais état ; puis qu'elle ne put pas payer les frais de l'expédition de Ruiter en Italie, quoi qu'elle s'y fût engagée, avant qu'il l'entreprît.

Le 23. d'Avril, le Roi de France envoya de Dunkerque, où il étoit, le Duc de Crequi, en Angleterre, comme pour faire compliment à Charles II. Mais il chargea aussi le Duc d'une Lettre, où il représentoit au Roi de la Grande Brétagne, que quoi que toutes les facilitez, qu'il apportoit à la Paix, n'en hâtassent point la conclusion ; il vouloit bien néanmoins consentir à une Trêve Génerale, pendant quelques années, comme au moyen le plus assûré de rétablir la tranquillité de l'Europe ; pourvû que le Roi de Suede se trouvât, dans ce même sentiment. Le Roi de Suede avoit déja proposé la même chose à la Haie, mais on l'avoit refusé, parce qu'on craignoit cette Trêve, comme un piege ; & on jugea qu'une pareille offre de la part de la France, ne tendoit qu'à endormir les Puissances Confédérées, & qu'à les séparer dans la suite, pour faire de nouvelles conquêtes, avec plus de facilité ; d'autant plus qu'il ne falloit autre chose, pour rompre la Trêve, que le consentement de la Suede, qu'on auroit quand on voudroit.

Le même jour, que l'on apporta cette Lettre de Louïs, dans Nimegue, les Plénipotentiaires des Etats Géneraux proposerent de faire, entre la France & eux, un Traité de Commerce, à peu près tel que celui dont on étoit convenu, dans les derniers Traitez. Les Peuples, à ce que dit St. *Didier*, disoient assez haut, qu'il valoit mieux faire un Traité de Paix ; qu'un Traité de Commerce. Il est aussi bien sûr que les Etats, qui ne cherchoient nullement à prolonger la guerre, auroient consenti à une Paix, pour tout, & non seulement pour le Commerce. Mais comme le Roi de France ne présentoit qu'une Trêve, il ne faut pas s'étonner, si les Etats Géneraux négotierent sur ce pied-là, avant qu'on pût en venir à une Paix perpetuelle. Quelque nom, qu'on donne à un Traité de cette sorte, ce nom ne change rien à la nature de la chose, si l'on y va de bonne foi. Celui-ci ne fut conclu, comme il semble, que, pour appaiser les Marchands, qui se plaignoient le plus de l'interruption du Commerce, & des pertes, que les Pirates leur causoient, jusqu'à ce qu'on pût faire une Paix complete ; qui ne pouvoit pas être conclue si promptement. On pourroit soupçonner que l'on parla d'un Traité, qui ne régardoit que le Commerce, que parce qu'il falloit satisfaire les Marchands ; qui ne pouvoient pas payer leurs taxes, pendant que le Commerce étoit interdit. On peut même dire, qu'un Traité de cette sorte convenoit aux deux Nations, qui avoient également besoin de la liberté du Commerce. On voit de semblables Traitez dans les Indes ; où les Peuples négotient, avec une entiere liberté, les uns avec les autres ; pendant que les Princes sont en guerre entre eux.

Le même Auteur nous dit „ que les Etats Géneraux avoient cependant envoyé trois-cens-„ mille Ecus au Prince d'Orange, pour faire les „ recruës nécessaires, pour le rétablissement de „ leurs Troupes. On publia que la perte, que „ l'on avoit faite à Cassel, n'empêcheroit point „ l'équipement des Flottes, qu'on destinoit pour „ la Sicile, & pour le Danemarc ; dont les E-„ tats avoient entrepris la défense, contre la Sue-„ de, comme ils avoient fait autrefois. 1677.

La lenteur des Alliez, à entrer en négotiation, étoit si grande, que Beverning les pressoit en vain, depuis quelque mois à entamer la negotiation. Rien ne les pouvoit faire hâter, pendant que les Etats leur faisoient payer les subsides, qu'ils leur avoient promis. (1) Le Duc de Zell, dit-on, se voyant sollicité de donner cinq-mille hommes, pour joindre aux Troupes des Alliez, comme il l'avoit fait l'année précedente, demandoit des subsides au Roi d'Espagne, & autant aux EE. GG. Comme il avoit aussi fait de grands services à l'Empereur, & à l'Empire, ce Prince demanda encore que l'Empereur fit donner le titre, & le rang d'Ambassadeurs aux Ministres, qu'il enverroit à Nimegue, mais cela n'eut aucune suite.

Il y avoit déja quelque tems, que le Prince d'Orange avoit pensé sérieusement à se marier ; & qu'il avoit jetté les yeux sur la Princesse *Marie*, Fille du Duc d'York, son Oncle ; mais il avoit differé jusqu'à la fin de la Campagne de cette année ; parce (2) qu'il comprit, qu'il ne seroit guère possible de se soûtenir contre la France, sans être soûtenu par l'Angleterre. Il en fit confidence au Chevalier Temple, qui approuva fort son dessein, & lui dit beaucoup de bien de la Princesse. Il fut conclu, entre eux, qu'il demanderoit permission au Roi d'Angleterre & au Duc d'York, d'aller faire un tour en ce Païs-là, après la fin de la Campagne. Pour cela, il leur écrivit, & envoya la Lettre par un Gentil-homme, qui étoit son principal Favori, & qui l'a été jusqu'à sa mort. Le nom de sa famille étoit *Bentink*, & depuis la Révolution d'Angleterre, il a été nommé *le Comte de Portland*. Il fut fort bien reçu en Angleterre, & il comprit assez que son Maître y seroit bien venu. Sur ces assurances, le Prince s'embarqua, pour l'Angleterre, où il arriva le 19. d'Octobre. Il prit Terre à Harwich, accompagné de plusieurs Gens de qualité des Provinces Unies. Il trouva là les Carrosses du Roi, qui le menerent à Newmarket, où, en cette saison, le Roi & la Cour avoient accoûtumé de se divertir à la Chasse, & à voir des courses de Chevaux. Il y arriva à 7. heures du soir, & fut parfaitement bien reçu du Roi & du Duc. Ils l'entretinrent souvent de choses d'importance ; mais ils remarquerent qu'il ne s'engageoit pas volontiers, dans cette sorte de discours. Temple, qui étoit venu avec lui, & en qui il se confioit, eut ordre du Roi & du Duc de s'informer de la raison de cette retenue. Temple obéït, & comme il l'eut demandée au Prince, il reçut pour réponse : *qu'il étoit résolu de voir la jeune Princesse, avant que d'entrer en aucune affaire de Paix, ou de Guerre.* Le Roi & le Duc continuerent à vouloir savoir la raison de cette conduite, mais le Prince demeura dans sa résolution, & dit enfin que *ses Alliez, qui sembloient ne pouvoir pas faire la Paix qu'à des conditions desavantageuses, dans l'état, où étoient les choses, seroient disposez à croire qu'il avoit fait son Mariage, à leurs dépends, & que pour lui, il ne vou-*

(1) Voyez là-dessus une Lettre des Ambassadeurs de France du 6. d'Octobre 1676.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 318.

1677. *vouloit pas vendre son honneur*, *pour une Femme.* Le Grand Thrésorier d'Angleterre, & le Conseil du Roi crurent que l'affaire échouëroit, par cette *pointille*. On ne pouvoit pas douter, que le Prince n'eût pu s'expliquer d'une maniere plus civile; quand ce ne n'auroit été, que pour ne pas choquer la Princesse.

Le Chevalier Temple a un peu adouci l'incident, dont on vient de parler dans le Chap. III. de ses Mémoires, où il dit seulement, que ,, le Prince l'ayant vûë, immédiatement après ,, son arrivée, il fut si charmé de sa personne, ,, & des marques de sa bonne humeur, dont ,, on lui avoit parlé, qu'il la demanda d'abord ,, au Roi & au Duc. Sa Proposition, *continue* ,, *le même Auteur*, fut fort bien reçue, mais a- ,, vec cette condition, qu'il falloit convenir de ,, la Paix. Le Prince s'en excusa sur ce qu'il ,, devoit finir ses propres affaires, avant que de ,, commencer celles des autres. Le Roi & le ,, Duc persisterent dans leur opinion, & le Prin- ,, ce parut aussi ferme dans la sienne. Enfin il ,, dit que dans l'état où les affaires étoient, il ,, prévoyoit que les Alliez auroient une Paix peu ,, avantageuse, & qu'ils pourroient croire, qu'il ,, avoit fait son mariage à leurs dépends; mais ,, qu'il ne vendroit jamais son honneur, pour une ,, Femme. Cela ne fit aucun effet sur l'esprit ,, du Roi. Au contraire, il demeura si ferme, ,, pendant trois ou quatre jours, sur sa premiere ,, proposition, que Mylord Thrésorier & moi ,, craignimes, que cette affaire n'échouât sur cet- ,, te pointille. J'allai par hazard un soir chez le ,, Prince, & je le trouvai de la plus mauvaise hu- ,, meur, où je l'aye jamais vû. Il me dit, qu'il ,, se repentoit d'être venu en Angleterre, & qu'il ,, avoit résolu, de n'y demeurer plus, que deux ,, jours; si le Roi continuoit, dans la résolution ,, de traiter de la Paix, avant que de parler de ,, son mariage; mais qu'il falloit que le Roi choi- ,, sît de quelle maniere il vouloit vivre avec lui, ,, à l'avenir; qu'il falloit qu'ils se séparassent bons ,, amis, ou bien irréconciliables; qu'il me prioit ,, de dire au Roi sa résolution, & lui rapporter ,, ce que le Roi diroit là-dessus. Le lendemain ,, matin, *dit Temple*, j'allai trouver le Roi, & je ,, lui dis, tout ce que le Prince m'avoit chargé ,, de lui dire. Je lui représentai d'ailleurs les dan- ,, gereuses conséquences de cette rupture, & lui ,, dis qu'il falloit avoir égard aux mécontente- ,, mens, qu'un grand nombre de ses Sujets avoient ,, fait paroître, contre les mesures que la Cour ,, avoit prises, avec la France, & aux offres qu'ils ,, avoient faites au Prince d'Orange, pendant la ,, derniere guerre. Le Roi m'écouta, avec beau- ,, coup d'attention, & lors que j'eus achevé de ,, parler, il me dit: *J'ai jugé plusieurs fois de la* ,, *probité des gens*, *par leur air*, *& je ne me suis ja-* ,, *mais trompé dans le jugement*, *que j'en ai fait*; ,, de quoi il ajoûta quelques exemples, & dit en- ,, fin; *si je ne me trompe*, *cette fois*, *je suis assuré* ,, *que le Prince est le plus honnête homme du monde.* ,, *Je me veux fier en lui*, *& il aura sa femme*; *&* ,, *vous*, *allez dire à mon Frere ma résolution.* Je ,, le fis, *dit Temple*, & le Duc parut d'abord un ,, peu surpris; mais quand j'eus cessé de parler, ,, il dit *que le Roi seroit obéï*, à quoi il ajoûta: *je serois ravi que tous ses Sujets apprissent de moi l'obéissance*, *qu'ils lui doivent. Je lui dis mes sentimens avec beaucoup de liberté*; *mais quand je sais ce qu'il veut*, *je lui obéis*, *sans peine. Je quittai le Duc*, dit Temple, *pour aller dire au Prince*, *ce dont j'étois chargé. Il eut d'abord de la peine à croire ce que je lui disois*, *mais enfin il me dit*, *en m'embrassant*, *que je l'avois rendu le plus heureux de tous les hom-* 1677. *mes*, *contre son attente.*

Le Chevalier sortit, pour aller rapporter au Roi ce qui s'étoit passé, entre le Prince & lui, & ayant rencontré dans l'antichambre du Prince le Grand Thrésorier, il se chargea d'ajuster tout ce qui pouvoit rester à règler, entre le Roi & le Prince. Il y reüssit si bien, que le Mariage fut publié, dans une Assemblée de quelques Conseillers Privez, avant que personne en sût rien. Le lendemain, le Roi le déclara au Grand Conseil; d'où la chose se répandit dans tout l'Empire Britannique. Tout le monde en témoigna beaucoup de joie, excepté ceux du Parti de l'Eglise Romaine; qui auroient voulu voir au Duc d'York, un Gendre Catholique Romain; parce que la Couronne pourroit tomber entre ses mains. Mais la Providence en avoit ordonné autrement, & le Prince d'Orange fut l'instrument, dont elle se servit, pour y conserver la Religion Protestante; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire. Il n'y eut personne, à la Cour, qui n'apprît cette nouvelle, avec une grande joie; excepté le Lord d'Arlington, & l'Ambassadeur de France. Le premier ne savoit quelle excuse il pourroit employer, pour faire comprendre que, sans une disgrace, il n'avoit pas sû des premiers ce qui se tramoit, sur ce Mariage. On sait que ceux à qui l'on donne le Caractere d'Ambassadeurs, sont principalement chargez du soin de s'informer des choses les plus secretes, qui se trâment; pour les faire échouër, si l'on peut, en cas qu'on ait peur qu'elles ne soient nuisibles, si elles arrivoient. Cela étoit regardé, comme honteux; parce qu'il y avoit plusieurs années, que l'on avoit été averti, de bonne heure, à la Cour de France, de tout ce qu'on se proposoit de faire en Angleterre. Pour le Lord d'Arlington il en étoit d'autant plus fâché, qu'il s'étoit vanté de la confidence du Prince, qui ne l'aimoit point; quoique ce Lord voulût faire croire tout le contraire. Le Mariage fut célèbré un Dimanche, 4. de Novembre (S. A.) qui étoit le jour de la naissance du Prince, au Palais de S. James, à 11. heures de la nuit. L'Evêque de Londres, fut celui, qui fit la Cérémonie, comme il avoit été chargé de l'éducation des Princesses Marie & Anne Filles du Duc d'York, qui sont toutes deux mortes Protestantes; & après lesquelles les Couronnes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, sont venues à la posterité de la Reine de Boheme, & par là à l'Illustre Maison, dont le Chef est aujourd'hui sur le Thrône; aimé de ses Peuples, & redouté de ses Ennemis.

Depuis la consommation du Mariage du Prince d'Orange, & de la Princesse *Marie Stuart*, on parla fort secretement de ce qu'on pourroit faire, pour rendre la Paix aux Provinces Espagnoles des Païs-Bas. Le Prince, qui regardoit en ce tems-là ce Païs, comme on a fait depuis, ainsi qu'une Barriere des Provinces Unies, du côté de la France; le Prince, dis-je, insistoit fort sur cette matiere, & soûtenoit, selon la Maxime constante des Etats Géneraux, qu'à moins de laisser une bonne Barriere, entre les François & les Provinces Unies; la France ne finiroit cette guerre, qu'en vuë d'en recommencer une autre, pour emporter les Païs-Bas Espagnols, en une seule Campagne. Le Roi d'Angleterre étoit plus facile à l'égard des François; parce qu'il croyoit qu'ils étoient si las de la guerre, que s'ils pouvoient sortir, avec honneur de la derniere, ils n'en recommenceroient pas une autre, au moins sous ce Regne. Charles ajoûtoit, que

Louis

1677. Louïs étoit sur la fin de sa jeunesse, & qu'il aimeroit mieux le repos à l'avenir; qu'il tourneroit ses inclinations, du côté des plaisirs de la Cour; qu'il s'amuseroit à ses Bâtimens, & laisseroit ses Voisins en paix. Le Roi d'Angleterre jugeoit de celui de France, comme de lui-même; mais le contraire a bien paru, par la guerre qui s'est faite à l'occasion des Etats de la Maison d'Espagne, après la mort du dernier Roi d'Espagne, de la Maison d'Autriche. Cette guerre a été encore plus violente, que les précedentes.

Le Prince d'Orange croyoit, au contraire, que la France ne vouloit faire la guerre alors, que pour rompre les Alliances, que l'on avoit faites contre elle, & pour commencer une autre guerre, avec plus d'avantage : Que l'ambition des François ne seroit jamais satisfaite, jusqu'à ce qu'ils eussent conquis tous les Païs-Bas Espagnols, & étendu leur Royaume jusqu'aux bords du Rhin; & mis par-là l'Angleterre & les Provinces Unies, hors d'état de leur pouvoir faire beaucoup de mal, ou même de ne pas dépendre d'eux : Qu'ainsi cette paix ne pourroit pas assûrer le repos de la Chrétienté, à moins que les Païs-Bas Espagnols n'eussent les Frontieres qu'il proposoit; & que les François ne rendissent la Lorraine, & tout ce qu'ils avoient pris sur l'Empereur, en Alsace.

Temple dit là-dessus au Roi d'Angleterre, qu'il avoit toûjours remarqué que ni les Biens, ni l'âge n'apportoient aucun changement à l'inclination naturelle des hommes. Le Roi approuva ce que le Chevalier venoit de dire, & convint aussi avec le Prince, pour ce qui regardoit la Lorraine & l'Alsace. Le Duc d'York, qui étoit présent, en convint aussi. Mais ni l'un, ni l'autre ne voulurent ouïr parler de proposer au Roi de France la reddition de la Franche-Comté; dans la pensée, que la France n'y voudroit jamais consentir. Le Prince d'Orange insistoit si fortement sur cet Article, que le Roi crut que c'étoit à cause des terres, que ce Prince avoit en Franche Comté, & lui dit qu'il se chargeoit de l'en faire jouïr, avec autant de sûreté, sous la domination de la France, que sous celle de l'Espagne. Il ajoûta encore, que s'il ne vouloit pas dépendre en cela, de cette Couronne, il s'engageoit de lui en faire donner la somme, qu'il voudroit l'estimer.

Le Prince répondit, sans balancer, qu'il n'apporteroit jamais aucun obstacle à la Paix sur cet Article, & qu'il seroit bien-aise de perdre tout ce qu'il avoit dans la Franche-Comté; pourvû qu'on voulût donner en recompense une bonne place, dans les Païs-Bas, pour servir de Frontiere.

Le Roi comprit bien, par cette réponse, que toute la difficulté rouleroit sur cet Article, & il y eut en effet une grande contestation, entre lui & le Prince, sur cela. Le Roi prétendoit, que la France n'accepteroit jamais le plan du Prince; & le Prince étoit assûré que l'Espagne ne consentiroit jamais à celui du Roi. Enfin ils convinrent ensemble, que la Paix devoit se faire aux conditions suivantes : Que la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'Elle leur avoit pris, en cette guerre : Qu'elle rendroit aussi la Lorraine au Duc, & à l'Espagne les Villes d'Ath, Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valencienne, St. Guillain, & Binch : Que la France & les EE. GG. se rendroient réciproquement toutes les places, que ces deux Puissances avoient prises l'une sur l'autre. Ils convinrent aussi que le Prince d'Orange se chargeroit de procurer le consentement de l'Espagne, & que le Roi obtiendroit celui de la France. 1677.

Pour cela, ils convinrent encore que S. M. dépêcheroit incessamment quelcun en France, pour y porter les Articles, avec ordre de n'entrer en aucun raisonnement, sur cette affaire; mais de demander une réponse positive en deux jours, & de s'en revenir immédiatement après que ce terme seroit expiré.

Il y eut de la difficulté à savoir, qui l'on pourroit envoyer pour cela. Le Roi conclut, comme il sembloit, d'y envoyer le Chevalier Temple, comme ce dernier le dit lui-même; mais ensuite on y envoya le *Lord Duras*, qui étoit un Gentilhomme François, qui avoit demeuré en Angleterre, où on lui avoit donné ce titre. Mais les François se choquerent du peu de tems qu'on leur donnoit, & ce n'étoit pas sans raison; sur tout en un tems, où ils avoient des Plénipotentiaires à Nimegue. Les Espagnols avoient la même raison, pour ne rien répondre sur ces propositions; outre qu'ils ne sont pas naturellement disposez à faire des démarches si brusques.

Cependant on ne se hâtoit nullement à Nimegue, à venir à une conclusion, entre les Puissances les plus interessées, comme on le verra dans *l'Histoire des Négotiations de Nimegue*, par *St. Didier*. Pour la pensée du Prince d'Orange, c'étoit un effet de son zèle & de sa bonne foi; qui paroissent plus dans la jeunesse où il étoit, que dans un âge plus avancé. Mais les grandes Puissances ne vont pas si vîte, & ne permettent pas qu'on leur prescrive un tems, & sur tout un tems aussi court, pour venir à une conclusion. Ce n'étoit plus le tems des Romains, (1) dont un Ambassadeur obligea Antiochus Roi de Syrie, qui tardoit de lui répondre, de se déterminer avant que de sortir d'un cercle, qu'il fit autour de ce Prince, avec une baguette.

La Cour de France fut extrémement surprise de l'arrivée du Lord Duras, & du sujet de sa venue. Elle ne laissa pas de faire bonne mine, & de recevoir ses propositions, avec beaucoup d'honnêteté. Elle dit que *Sa Majesté Britannique savoit bien, que la Paix seroit toûjours, en sa puissance; mais que les conditions de rendre les Villes, qu'on lui demandoit lui paroissoient bien dures, particulierement par rapport à la Ville de Tournai, dont les fortifications lui avoient couté des sommes immenses, & qu'il demandoit un peu de tems, pour y répondre.* Le Lord Duras leur répliqua, qu'il ne pouvoit leur accorder, pour faire réponse, que deux jours. Mais quand le terme fut expiré, on l'engagea à demeurer encore quelques jours; après quoi il fallut qu'il s'en retournât, sans aucune réponse positive. Il rapporta à Londres, pour toute réponse, ce qu'on lui avoit d'abord dit, *que le Roi Très-Chrétien esperoit que son Frere ne voudroit pas rompre, avec lui, pour une, ou deux Villes; mais que cependant il donneroit ordre à son Ambassadeur à Londres, d'entrer en Traité, avec Sa Majesté elle-même.* J'ai voulu mettre ce qu'on vient de lire, parce qu'il ne se passa à Nimegue, cette année, rien de fort remarquable; comme on le peut voir dans la Rélation de *St. Didier.* Le Roi d'Angleterre vouloit envoyer le Chevalier Temple, à la Haie, pour y faire une Ligue avec les Etats, contre la France, mais il le pria d'envoyer quelque autre; parce que son Pere étoit mort, & qu'il avoit des affaires, qui ne permettoient pas qu'il fit un voyage. On envoya *Thyn*, Commis du

(1) Tite-Live Liv. XLV. c. 12.

1677. du Bureau des Secretaires d'Etat, pour porter le Projet du Traité à Hyde, qui étoit à la Haie, pour y rendre une visite à la Princesse. Cela fut exécuté, & le Traité fut signé le 16. de Janvier, mais non sans difficulté, parce que le Prince d'Orange n'étoit pas de ce sentiment; quoi que le Ministre d'Espagne y eût consenti secretement, au nom de son Maître, & que la guerre ne menaçât que la France; en cas qu'elle refusât les conditions, que l'Angleterre proposoit. Mais toute cette négotiation fut inutile, à cause des difficultez, que les François y firent naître.

1678. LE 25. de Janvier (1) le Parlement fut assemblé à Londres, quoi qu'avant le tems, auquel il avoit été prorogé. Le Roi lui communiqua le nouveau Traité, qu'il avoit fait avec les Etats Géneraux, & la dépense qu'il faudroit faire, par terre & par mer; en cas qu'on ne pût avoir la Paix, que par la force. Le Parlement s'étant rassemblé, le 11. de Fevrier, lui fit une députation, pour le remercier de ce qu'il avoit marié sa Niece au Prince d'Orange, & pour le prier de ne faire aucun Traité, avec le Roi de France, qu'il ne se réduisit à ce qu'il avoit de l'Espagne, par la Paix des Pirenées. Le Roi s'offensa de cette demande, comme si elle étoit contre sa *Prérogative Royale*, comme on parle en Angleterre; c'est-à-dire, en cette occasion, le pouvoir qu'il prétendoit avoir de faire les Traitez, qu'il jugeoit être utiles à l'Etat. Mais les Communes ne voulurent lui promettre aucun argent, que pour faire la guerre à la France. Elles furent si alarmées de ce que le Roi Louïs XIV. avoit pris Gand, & attaquoit Ypres, qu'elles présenterent une Requête au Roi Charles II. pour le prier *d'entrer en guerre avec la France.* Il témoigna, que la conduite de la Chambre des Communes ne lui plaisoit point. Mais il ne laissa pas de signer l'Acte, par lequel on lui permettoit de lever de l'argent, pour agir contre les François, & sur diverses marchandises, qui venoient de France.

Le Roi ne laissa pas, pour appaiser le Parlement, de rappeller tous ses Sujets qui s'étoient enrollez, pour servir sur les Vaisseaux d'une Puissance Etrangere; parce qu'on avoit rempli la Flotte de France de Matelots Anglois. Cela n'empêcha pas que le Parlement ne témoignât, qu'il étoit d'avis d'entrer en guerre contre la France, pour conserver les Païs-Bas Espagnols, & pour rétablir l'égalité de la Balance de l'Europe, qui sans cela auroit assurément penché du côté de la France. Cela fit que le Roi de la Grande Brétagne prorogea le Parlement pour quelques jours, plus d'une fois, & enfin jusqu'au 1. d'Octobre de la même année (S. A.) Il avoit sur tout été choqué, de ce que le Parlement assemblé le 27. de Mai, avoit déclaré *que l'Armée, qui avoit été levée depuis peu, & qui étoit alors sur pied étoit à charge la Nation; mais que si le Roi vouloit faire la guerre à la France, la Chambre des Communes étoit toûjours prête à le soûtenir; & qu'autrement elle alloit travailler à licentier cette Armée.* Si le Roi avoit été véritablement Protestant, il n'auroit pas tant donné de sujet de croire le contraire; car enfin on ne choque pas le Public, en faisant des choses qu'il desapprouve; quand on est du même sentiment que lui. Mais ce Prince fit ce manege, pendant tout son regne; après quoi on ne doit pas être étonné, qu'on l'ait accusé d'être dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

(1) Voyez l'Hist. d'Angleterre T. III. p. 359.

Un (2) Chevalier, employé par la Cour, & qui la connoissoit aussi bien, qu'aucun de ses Ministres, l'a témoigné assez clairement, dans ses Mémoires; pour ceux, qui ne s'aveuglent pas volontairement. Il décrit la disposition du Parlement, en ces termes: „ Ce Parlement avoit „ duré dix-sept ans, & s'étoit partagé assez ouvertement, en deux Factions, dont l'une étoit „ le Parti de la Cour, & l'autre celui du Peuple. „ Celui de la Cour s'étoit beaucoup accru, par „ les intrigues du Lord *Clifford*; qui avoit intro- „ duit la coûtume d'acheter les Membres (*du* „ *Parlement*) les uns après les autres. Cepen- „ dant celui du Peuple étoit encore plus fort en „ nombre, & avoit beaucoup de crédit; soit à „ cause de la dépravation de l'autre, soit à cause „ de la fermeté, dont il faisoit profession, d'être „ constamment attaché aux vrais interêts de la „ Nation, principalement par rapport à la Fran- „ ce & au Papisme. Lors qu'il avoit été question „ de l'un, ou de l'autre de ces deux points, plu- „ sieurs même du Parti de la Cour s'étoient „ joints à celui du Peuple. Au contraire, quand „ la Cour parut entrer dans les sentimens de la „ Nation, plusieurs Membres du Parti du Peu- „ ple se joignirent à la faction de la Cour; sur „ tout, lors que le Roi témoignoit de vouloir dé- „ clarer la guerre à la France, si elle refusoit de „ faire la Paix. 1678.

La diversité des interêts & des passions des Puissances, leur inconstance, & leur envie de se trouver plus formidables qu'auparavant; le dessein de se dupper les unes les autres, sans avoir aucun égard à la justice & à la bonne foi, leur faisoient faire des démarches souvent contraires, les unes aux autres. C'est ce qu'on trouvera dans les Lettres de ce tems-là, & dans les Rélations, qu'on en a publiées alors, ou depuis. Il y avoit sur tout quatre Puissances qui étoient interessées, ou dans la Paix ou dans la Guerre. On n'auroit jamais fait s'il falloit exposer tout ce qui se passa, & ce qu'on vouloit que l'on crût. Ainsi nous nous renfermerons principalement aux mouvemens, & aux démarches de ses Puissances.

La premiere étoit la France, dont le dessein avoit été de s'emparer des Frontieres de ses Voisins, ou même de tous leurs Etats, si cela se pouvoit faire. Elle avoit eu dessein d'envahir les Etats des Espagnols, dans les Païs-Bas; qu'il lui étoit bien plus facile d'envahir, qu'il ne l'étoit à l'Espagne de les conserver. Elle trouvoit aussi, que ce n'étoit pas assez de prendre ce qui appartenoit alors à cette Couronne, mais qu'il falloit se saisir des Provinces Unies, qui étoient les plus interessées à la conservation de ce que les Espagnols appelloient *la Flandre*. Il est certain, qu'elle pouvoit se flatter d'en venir à bout, & qu'il s'en fallut peu qu'elle ne le fit.

La seconde étoit l'Espagne, qui avoit un interêt très-grand à se conserver ces mêmes Provinces, pour s'en servir, comme d'une bride; pour détourner la France de l'attaquer du côté des Pirenées, où l'Espagne n'étoit pas si forte, que du côté de la Flandre.

La troisiéme étoit la Grande Brétagne, qui avoit un double interêt, en cette guerre; dont l'un étoit d'empêcher que la France ne se rendît maîtresse des Provinces Unies; de peur qu'elle n'employât les forces maritimes de ces Provinces, pour se rendre maîtresse des Mers voisines qui l'environnent, à faire tout le commerce, qui s'y fai-

(1) Le Chevalier Temple dans ses Mémoires Ch. III.

1678. faisoit; & l'autre de se garantir contre le dessein, que la France pourroit avoir de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, où le Frere du Roi etoit ouvertement de cette Religion, & le Roi lui-même extrémement suspect. La Grande Brétagne, outre la sûreté de sa Religion, qui étoit en danger, avoit encore sa liberté; qu'elle auroit assurement perdue, si la France n'avoit eu à faire qu'à elle seule, si elle avoit été une fois subjuguée, par les deux Princes de la Maison de Stuart, qui la gouvernoient.

La quatriéme Puissance, qui fût interessée, dans cette guerre, étoit la République des Provinces Unies, dont les deux Freres Stuart étoient dans le fond Ennemis, à cause de la Religion; comme ils l'avoient témoigné, par la guerre, qu'ils lui firent, peu après qu'ils furent rétablis, & que l'usurpation de Cromwel eut pris fin, par sa mort, & par la déposition volontaire de son Fils.

Il est encore certain, que l'Empire Germanique, & sur tout les Princes du Cercle du Bas Rhin furent obligez de s'y interesser, comme on l'a montré, dans cette Histoire. On doit dire la même chose, des deux Couronnes du Nord, quoi qu'un peu plus éloignées. Ainsi on vit la plus grande partie de l'Europe en armes, ou pour attaquer la France, ou pour la secourir. Cela coûta de part & d'autre des sommes immenses, & fit couler des torrens de sang humain; choses dont, à parler philosophiquement, on peut dire, qu'on avoit bien plus de sujet de se repentir, que de se glorifier, sur tout pour l'aggresseur.

Mr. de St. *Didier* dit, en parlant des évenemens de cette année, „ qu'il falloit que la France, pour soûtenir tant d'heureux succès, eût „ de nouvelles prosperitez; & que rompant ainsi „ les mesures de ses Ennemis, elle fit changer de „ langage aux Ambassadeurs des Alliez; & que „ la prise de Tabago, la perte de tous les Vaisseaux, qui étoient dans le Port, & des Munitions, qui étoient dans le Fort, la mort de „ Binks, Amiral de Zélande, & la ruine entiere „ de cette Colonie furent très-sensibles aux Etats „ Géneraux. Il ajoûte que la prise de St. Guillain, pendant la rigueur d'un tems de neige & „ de glace, avoit jetté l'épouvante dans les Païs-Bas; & que ce furent là les moyens, dont la „ France se servoit, pour renverser les Projets de „ ses Ennemis.

Le P. *Daniel* dit, que le Comte d'Etrées brula 14. Vaisseaux Hollandois dans le Port de Tabago; entreprise, qui fut si hardie, que quelques-uns la traiterent de téméraire. Il rapporte cette action au 23. de Fevrier 1677. & Mr. de St. Didier, la place en Janvier de l'an 1678. Il dit encore, que le Chevalier de *Lery* prit le Fort d'*Orange*, dans l'Amerique Méridionale, & qu'il ruina la Colonie Hollandoise d'Ougapouya, le 14. d'Août : Que le même Comte prit, le 2. de Novembre, Gorès (*apparemment pour Goerée*) sur les Hollandois, (*plûtôt les Zélandois*) & y détruisit pareillement la Colonie Hollandoise : Qu'étant retourné le 12. de Decembre à Tabago, il le prit à la 3. Bombe, qu'il y jetta.

On peut aisément se tromper, dans les dates de choses de cette nature; mais il est certain que Louïs XIV. partit dès le 7. de Fevrier de St. Germain en Laye, & tint ceux, à qui il faisoit la guerre, dans une grande inquietude, par les marches & les contre-marches de son Armée. Pour mieux cacher son dessein, il mena lui-même la Reine & toutes les Dames de la Cour jusqu'à Mets; pendant que divers Corps d'Armées tenoient, comme bloquées, les Villes de Luxembourg, de Namur, de Charlemont, 1678. de Mons & d'Ypres, qui étoient les Places le mieux pourvuës du Païs-Bas Espagnol, & où l'on jetta quelques Troupes, sans savoir à laquelle les François en vouloient.

Mais on fut extrémement surpris, quand on vit le Roi quitter la Reine, & venir avec son armée le 4. de Mars, devant Gand, qu'il avoit fait investir dès le 1. jour du même mois; quoi que les Espagnols, en rompant quelques digues, eussent inondé une partie du Camp. Comme les Espagnols ne tenoient pas leurs Frontieres assez garnies, & que cette Ville étoit d'une grande enceinte, il la prit le 9. de Mars & le Château, le 12. du même Mois. La Ville d'Ypres fut attaquée immédiatement après, le 15 de Mars, & fut prise après sept jours de tranchée ouverte. Ces conquétes alarmerent les Provinces Unies, & donnerent lieu à ceux, qui étoient portez à la Paix, de la presser plus qu'auparavant. La France publia le 1. d'Avril les conditions, auxquelles elle étoit prête à faire la Paix. Elles étoient, comme le remarque *Temple*, „ fort differentes de celles, „ dont le Roi de la Grande Brétagne & les Etats „ étoient convenus, & plus encore des prétensions des autres Alliez; mais comme ce qui regardoit l'Espagne, & la Hollande, avoit été „ concerté, avec les Chefs des principales Villes, „ & non seulement pour la Hollande; il se trouva „ que les Propositions de la France furent le Plan „ de la Paix, non seulement pour la Hollande, mais encore pour tous les autres Confédérez.

„ Ce fut alors que les François commencerent „ à traiter de la Paix, d'une maniere imperieuse, „ qui dura pendant toute la négotiation. Ils déclaroient qu'ils n'avoient point d'autres conditions à proposer, & que leurs Ennemis pouvoient choisir la Paix, ou la Guerre. La France publia, en même tems, qu'elle ne donnoit „ aux Alliez, que jusqu'au 10. de Mai, pour se „ résoudre; & qu'au de-là de ce terme, elle prétendoit être en liberté de changer, ou de limiter ces Propositions, comme elle trouveroit à „ propos.

Ce qui paroît étrange c'est que *Montagu*, qui étoit Ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrivit au Lord Thresorier, à ce qu'assure le même Temple, „ que Mr. de Louvois avoit eu, par ordre „ de son Maître, une grande conversation avec „ lui (*Montagu*) dans laquelle il lui avoit représenté les mesures, qu'on avoit déja prise en Hollande; pour faire la Paix, conformément aux „ conditions proposées par la France. : Qu'il avoit ajoûté que, puis qu'ils étoient d'accord, le „ Roi son Maître esperoit, que S. M. B. ne s'y „ opposeroit pas: Que néanmoins il lui avoit ordonné d'offrir à S. M. une grosse somme d'argent, pour son consentement; quoi qu'Elle „ n'y fût plus interessée, la Hollande ayant accepté les conditions proposées : Qu'il l'avoit „ ensuite prié d'écrire immédiatement au Lord „ Thrésorier, & de lui offrir une somme considerable, pour lui-même; qu'on lui feroit toucher, à son choix, ou en Lettres de change, „ ou en argent, ou en pierreries. Montagu mandoit de plus, qu'on l'avoit prié que cette affaire fut traitée entre eux deux seulement, & „ qu'elle ne fût point communiquée aux Sécretaires d'Etat.

Le Thrésorier Anglois refusa cette offre, & l'Angleterre continua à traiter avec les Confédérez. On chargea de ce soin, le même Thrésorier & le Chevalier. Le Traité étoit prêt à être fini, si

1678. si des Lettres de Hyde ne l'eussent empêché. Ces Lettres portoient que le Pensionaire lui avoit témoigné, que le peuple, dans la Province, étoit entierement pour la Paix, & que lui-même croyoit qu'elle étoit absolument nécessaire, après la prise de Gand, & le danger, où se trouvoit la Ville d'Anvers; dont la perte seroit fatale à toute la Hollande, & particulierement à la Ville d'Amsterdam. La Cour d'Angleterre, pour s'assurer s'il étoit vrai, que les Hollandois souhaitoient qu'on acceptât les offres de la France, dépêcha *Godolphin* en Hollande. Il fit grande diligence, pour aller & pour venir, & rapporta que la chose étoit très-vraie.

On ne laissa pas de négotier avec Van Beuning, Député de l'Etat pour cela; mais comme le Traité étoit prêt, le Député Hollandois avoüa qu'il n'avoit pas le pouvoir de signer, ce dont on étoit convenu, avec lui; sans le communiquer aux Etats Géneraux, qui l'examineroient; ce qui demandoit du tems, & qui rendit cette négotiation inutile. Aussi la Cour d'Angleterre n'avoit elle nulle envie, de rendre service aux Espagnols, ni aux Provinces Unies, comme l'évenement le fit bien voir. Ce n'étoit, que pour complaire au Parlement, qu'on feignoit de vouloir plus tirer de la France, en faveur des Espagnols & des Hollandois, & non à dessein d'y réüssir. On en trouvera des preuves dans les Auteurs Anglois, & (1) dans les Recueuils François, imprimez en Hollande là-dessus. Cependant l'envie d'avoir la Paix s'augmentoit tous les jours; & elle se seroit plûtôt conclue, sans les interêts de divers Potentats, qui ne s'accommodoient pas les uns avec les autres. Nous n'entrerons dans aucun détail de tout cela, & nous ne toucherons que ce qui regardoit plus directement les Provinces Unies, ou au moins qui se trouve lié avec leurs interêts.

L'Ambassadeur (2) de France, en Angleterre, qui avoit déclaré que S. M. B. seroit toûjours l'arbitre de la Paix, commença à changer de langage, & dit que puis que son Maître étoit d'accord, avec la Hollande, & qu'il avoit sujet de se plaindre de ce que S. M. B. vouloit que l'on accordât aux Espagnols, plus que les EE. GG. ne demandoient.

Van Leuwen, Bourgmestre de Roterdam, s'étoit joint aux Députez d'Amsterdam, de Harlem, de Delft, & autres qui étoient pour la Paix, aux conditions que la France offroit. Il ne s'y étoit opposé auparavant, que dans la supposition que l'Angleterre agissoit de concert avec la France. Le Prince avoit trouvé le moyen de le faire envoyer en Angleterre, afin qu'il vît quel étoit le penchant des Anglois, & la disposition du Roi; qui alors paroissoit vouloir faire la guerre à la France, parce que c'étoit le sentiment du Parlement.

Le Chevalier Temple le fut voir, dès qu'il fut arrivé & le mit sur le sujet, pour lequel il étoit venu en Angleterre. Leuwen ne lui cacha point „ que les Etats Géneraux étoient extrémement fâchez, de se voir obligez de faire la „ Paix, à des conditions si désavantageuses, & qui „ laissoient les Provinces Espagnoles des Païs-Bas, „ en un état si dangereux : Que si S. M. B. avoit déclaré la guerre à la France, comme on „ en étoit convenu; en cas que cette Couronne refusât d'accepter le plan d'accommodement, „ qu'on avoit fait en Angleterre; les Etats l'auroient imitée : Mais que les démarches de Sa „ Majesté avoient été si pleines d'incertitudes, & „ d'irrésolutions, qu'elles avoient fait craindre aux „ Etats, que l'Angleterre ne fût encore dans les „ interêts de la France: Que cela avoit fait croire aux Villes de Hollande, qu'il ne falloit que „ songer à faire la Paix, avec la France; le plutôt, „ qu'il seroit possible, & qu'alors l'Armée de „ France étoit si près d'Anvers, qu'il n'y avoit „ plus à balancer. 1678.

Il protesta cependant en particulier „ que si le „ Roi d'Angleterre déclaroit incessamment la „ guerre à la France; il ne doutoit point que les „ Etats ne la continuassent, suivant les conditions „ de leur Alliance, avec l'Angleterre.

Sur le rapport, que Temple fit au Roi de la G. B. ce Prince parut résolu de déclarer la guerre à la France, si le Parlement le lui conseilloit, & promettoit de le secourir. Cependant il arriva qu'un Chevalier, Membre de la Chambre des Communes, y fit prendre une résolution qu'on ne donneroit aucun argent au Roi, jusqu'à ce qu'on eut reçu satisfaction sur les matieres de Religion; sans doute à cause qu'il y avoit des Catholiques à la Cour, que le Roi voyoit d'assez bon œuil, comme il avoit toûjours fait. Le Roi fut extrémement irrité de cette résolution, mais il donna à toute cette affaire ce tour, qui n'étoit ni honorable pour lui, ni agréable au peuple. Ce fut de dire, que puis que les EE. GG. vouloient faire la Paix aux conditions, que la France proposoit, & puis que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour consentir à une chose, qu'il ne pouvoit pas empêcher; il ne voyoit pas pourquoi il refuseroit cet argent, & ordonna à Temple d'entrer en traité, sur cette affaire, avec l'Ambassadeur de France; mais le Chevalier trouva le moyen d'éviter de traiter cette affaire, qui ne pouvoit qu'être nuisible au Roi; qui ne laissoit pas de paroître dans le dessein de faire la guerre à la France, mais qui, dans le fonds, n'en avoit pas une véritable envie; quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Nation Angloise auroit vû, avec joie, qu'il soutînt les Ennemis de la France.

Dans cet intervalle de tems, il ne fit rien à Nimegue, & plusieurs des Ambassadeurs sortirent même de cette Ville; pour aller ou en Angleterre, ou dans le Brabant. Cependant les négotiations, entre la France & les Etats, ne laisserent pas de durer à Nimegue; jusqu'à ce que Beverning y fût.

Comme les Provinces ne pouvoient faire aucun fonds, sur les promesses ambigues de l'Angleterre; les Etats Géneraux donnerent ordre à Beverning, de faire entendre secretement aux Ambassadeurs de France, qu'ils étoient prêts à accepter les conditions, qu'on leur avoit fait offrir. Ce Ministre des Etats ne voulant pas néanmoins alarmer leurs Alliez, trouva à propos d'avoir une conversation avec le Comte d'Avaux, qu'ils eurent au commencement du Mois de Mai, sur les remparts de la Ville, où ils se promenerent seuls à pied, sur les sept heures du matin; tems où il n'y avoit jamais personne en ce lieux-là. Beverning apprit à Mr. d'Avaux la disposition favorable, dans laquelle étoient les Etats Géneraux, par rapport à la Paix. Il demanda outre cela encore dix jours, au de-là du 10. de Mai, auquel le Roi avoit déclaré qu'il attendroit leur réponse. Ce Prince, qui ne laissoit pas d'être las de la guerre, aussi bien que les autres, à cause des dépenses qu'il falloit faire, pour se conserver la superiorité, qu'il avoit euë jusqu'alors.

Le 20. de Mai, un Courrier apporta à Nime-

(1) Voyez Mémoires & Négot. de la Paix de Nimegue T. II. Part. 2.

(2) Les Mémoires de Temple.

1678. megue un Duplicata de la Lettre du Roi de France, écrite aux Etats Géneraux, du Camp de Deinse, le 18. du Mois. Il témoignoit qu'il avoit appris, avec plaisir, qu'ils eussent des sentimens conformes au sincere désir qu'il avoit de faire tous les pas, qui pouvoient conduire à la Paix; lors qu'il étoit au milieu des avantages, que ses Armes lui avoient aquis, & qu'il pouvoit encore esperer dans la suite de la Guerre. Par cette même Lettre, il accordoit aux Etats le 7. Article du Traité de Commerce, dont les Ambassadeurs n'étoient pas convenus à Nimegue; & pour faire cesser entierement la crainte, où ils étoient, de la perte des Païs-Bas Espagnols; il leur promettoit que dès qu'ils seroient rentrez, par un Traité, dans son Ancienne Alliance, & qu'ils se seroient obligez de demeurer neutres, dans le cours de cette Guerre; il accorderoit toûjours, à leur considération, les mêmes conditions à l'Espagne; qu'il n'attaqueroit cependant aucune place, dans les Païs-Bas, mais qu'il seroit toûjours prêt de leur accorder la Barriere, qu'ils croyoient si nécessaire à leur repos. Enfin il disoit, qu'ils le trouveroient dans le voisinage de Gand, jusqu'au 27. du mois, s'ils jugeoient à propos de lui envoyer des Députez.

Le Comte d'Avaux, ayant reçu cette Lettre, en alla donner avis aux Ambassadeurs Hollandois, avec deux Carosses, & tout son monde avec lui. Cette nouvelle rejouït les Sujets des Etats Géneraux, mais elle jetta l'alarme parmi les Alliez, qui se crurent abandonnez par la République, & qui ne manquerent pas d'envoyer des Courriers à leurs Maîtres, pour les en avertir. Cette même Lettre fut aussi envoyée à la Haie, par un Trompette. Elle y fut reçuë avec joie, & les Etats Géneraux y répondirent, quatre jours après, par un de leurs Trompettes, que celui du Roi de France conduisit à son Camp. Ils y témoignoient beaucoup de joie, & de reconnoissance à Sa Majesté, & la prierent de recevoir favorablement Van Beverning leur Ambassadeur Extraordinaire; qu'ils alloient lui envoyer, pour lui témoigner l'impatience, où ils étoient de lui donner de nouvelles assurances de la sincere intention, qu'ils avoient de faire la Paix.

Les Ambassadeurs des Etats reçurent aussi à Nimegue des Copies de cette Lettre, qu'ils donnerent aux Ambassadeurs de France, qui l'envoyerent aussi au Roi. Au même tems, Beverning eut ordre de partir, peu de jours après, pour se rendre au Camp du Roi; pour s'instruire plus particulierement de ses intentions. Il fit quelque difficulté d'accepter cette commission, peutêtre de peur de choquer le Prince d'Orange; mais il ne laissa pas d'obéïr. Il se rendit donc à Anvers, le 30. de Mai, où il trouva un Trompette, qui le conduisit à Camp du Roi. Il en partit le 1. de Juin, plein de la génerosité de ce Prince, qu'il voyoit à la tête d'une Armée, avec laquelle il auroit pu se rendre maître de tous les Païs-Bas Espagnols. Beverning, comme le dit le Chevalier *Temple*, étant convenu de tous les Articles de la Paix, avec les Ministres du Roi de France, vers la fin de Juin, obtint encore de lui une cessation d'armes, pour six semaines, pour disposer les Espagnols à accepter la Paix, que la France leur offroit à des conditions, dont les Etats étoient convenus. Pendant tout le cours de cette négotiation, dit le même Auteur, la France ne témoigna avoir aucun égard pour qui que ce fût, que pour les EE. GG. qui eurent sujet d'être satisfaits de la Cour de France, sur cet Article. Il leur déclara même, que quand l'Espagne n'accepteroit pas la Paix; il laisseroit néanmoins une Barriere, qu'ils jugeroient nécessaire pour leur sureté. Il les assura encore, que dès que la Paix seroit faite, & que l'ancienne amitié seroit rétablie, entre les deux Etats; il seroit toûjours prêt à entrer avec eux dans les engagemens, qu'il croyoit propres, pour conserver à perpetuité leur repos & leur liberté. 1678.

Cela plut beaucoup aux Hollandois Pacifiques, qui avoient visiblement raison de fuïr une guerre, comme celle-là; que personne ne les aidoit à supporter, & dont toute la dépense retomboit sur eux seuls. Il n'y avoit point de fonds à faire, sur les secours de la Maison d'Autriche, qui étoit toûjours sans argent, ou qui l'employoit à toute autre chose; & qui d'ailleurs n'aimoit nullement la République des Provinces Unies.

„ Tout le monde, *dit encore Temple*, prit ces „ offres de la France en mauvaise part, & l'on „ ne douta point, qu'on ne les fit pour cajoler „ les Ennemis du Prince d'Orange. On savoit „ qu'ils s'étoient fait un grand parti, parmi le Peu-„ ple, en représentant qu'ils craignoient, que le „ Prince n'aspirât à une trop grande autorité, & „ l'on n'ignoroit pas, qu'ils étoient les princi-„ paux, qui avoient le plus contribué à cette „ Paix. A la verité, le Prince d'Orange ne s'é-„ toit point ménagé, pour l'empêcher & s'y é-„ toit opposé, autant que les Loix le lui permet-„ toient. Cependant ce fut inutilement; l'incli-„ nation, que le Peuple avoit pour la Paix, s'é-„ tant géneralement répandue, par toute la Pro-„ vince de Hollande, & ensuite dans toutes les „ autres; il fut impossible au Prince de s'y oppo-„ ser plus long-tems. Dans le fonds, il étoit tems de faire la Paix, lors qu'on pouvoit la faire avec honneur, & avec sûreté, comme il sembloit qu'on le pouvoit faire en ce tems-là. Le Roi de France après une dépense prodigieuse, pendant cette guerre, n'avoit rien gagné, qui pût égaler les braves gens; qui étoient morts, depuis six ans qu'elle avoit commencé. Il avoit alarmé le Parlement d'Angleterre, qui commençoit à s'appercevoir que Charles II. & son Frere, favorisoient en effet la France; à cause du Catholicisme, qu'ils s'étoient promis de rétablir en Angleterre, par le secours de la France. Mais en cette conjoncture, le Parlement fit bien connoitre qu'il s'appercevoit du complot des deux Freres.

Le seul secours de quelque conséquence, que les Etats Géneraux pouvoient avoir contre la France, étoit en effet le Parlement d'Angleterre; qui n'étoit nullement pour le Catholicisme, & qui pourroit en quelque occasion engager le Roi d'Angleterre à secourir les Provinces Unies; du salut desquelles dépendoit, dans le fonds, celui de l'Angleterre. Mais les deux Freres n'y étoient nullement portez d'eux-mêmes, & ne suivoient en cela les sentimens du Parlement, que malgré eux.

Enfin si la guerre avoit duré, on auroit dû nécessairement avoir une très-grande armée, pour faire tête à celle de la France; ce qui n'auroit pu se faire sans une très-grande dépense, qui auroit épuisé les peuples, de qui on avoit été obligé de faire de très-grandes exactions, depuis l'année MDCLXXII. pour soûtenir la guerre, contre un très-puissant Monarque; sans faire aucune conquête, sur les François; & quand on en auroit fait, il auroit fallu faire, comme l'on fait, de très-grands frais, dont on n'auroit jamais pû se dédommager.

Pour tout dire en un mot, la République des Provinces Unies ne pouvoit pas entreprendre de faire des conquêtes, comme la Romaine, qui é-

1678. toit toute guerriere, & à qui il fallut bien des siecles, pour mettre son Empire en état de ne craindre personne. La République, dont on a vû l'Histoire, ne fit la guerre aux Espagnols, que forcée par leur tyrannie, qui avoit voulu se rendre maitresse par force des Privileges & des Lois. C'est une République, dont la principale Province est purement Marchande, & ne peut s'entretenir, que par le Commerce, par Mer & par Terre.

Pour tout dire en un mot, les Chrétiens ne sauroient chercher à faire des guerres injustes, comme le sont celles, où l'on fonde le Droit, que l'on s'est aquis seulement par les armes; sans renverser l'Evangile, qui condamne également l'Ambition, l'Avidité & l'Avarice; qui trainent nécessairement après elles l'injustice, & tous les vices & les desordres, qui l'accompagnent. Ainsi dès qu'on pût avoir une Paix tolerable, on étoit obligé, par toutes sortes de raisons, de l'accepter. La gloire que l'on a attachée aux actions, qui se font dans la guerre, est une gloire, qui est bonne parmi les Soldats, & qui est pernicieuse aux autres hommes.

Aussi l'Angleterre même, comme le remarque le Chevalier Temple, étoit devenue assez indifférente au sujet de la Paix; & l'Espagne témoignoit de l'inclination à y consentir, pour ce qui la regardoit. Mais (1) l'Empereur, le Roi de Danemark, & l'Electeur de Brandebourg y parurent si opposez; qu'ils en vinrent à de sanglants reproches contre les Etats Géneraux; mais ces derniers auroient dû continuer bien des années la guerre, pour les satisfaire, & n'en seroient pas venus à bout. „ Ils publierent, dit *Temple*, dans leurs „ déclarations tout ce qu'ils avoient perdu, ou „ hazardé, dans une guerre, qu'ils n'avoient en„ treprise que pour la conservation des Provinces „ Unies, & se plaignirent de l'injustice, que les „ Etats, *disoient-ils*, leur faisoient; en consen„ tant, pour eux, sans leur en avoir demandé la „ permission, à des conditions arbitraires & im„ perieuses. Ils déclarerent néanmoins, qu'ils „ ne laisseroient pas d'entrer en Traité, avec la „ France, & de faire la Paix, à des conditions „ sûres & raisonnables; mais qu'ils ne souffriroient „ jamais qu'on leur imposât des Loix, comme à „ des gens vaincus; & qu'ils aimeroient mieux „ risquer tout, que d'accepter les Propositions „ qu'on leur faisoit; & particulierement celles „ qui regardoient le Duc de Lorraine, auquel on „ faisoit le plus d'injustice; encore que les Alliez „ dussent avoir ses interêts plus chers, que ceux „ des autres Princes, & les moins contestez par „ la France. Les Etats Géneraux crurent qu'il étoit assez qu'ils prissent soin des interêts des Espagnols, par rapport à la sureté des Provinces des Païs-Bas. On prétend „ que la nécessité où les „ Espagnols se trouvoient, les obligea à paroître „ contens, quoi que dans le fonds ils le fussent „ aussi peu que les autres.

Mais les Espagnols savoient bien, combien il en avoit couté aux Etats, pour se défendre contre la puissance rédoutable de la France, & qu'il étoit tems de s'accommoder avec elle, de la meilleure maniere qu'il étoit possible.

Cependant, comme le remarque Temple, „ il „ arriva un Incident imprévu, qui pensa renverser „ tout ce qu'on avoit fait, renouveller la guerre, „ & engager l'Angleterre à se déclarer pour les „ Confédérez, après l'avoir tenté tant de fois inu„ tilement, & dont on avoit alors perdu l'espe„ rance. 1678.

„ Les François s'étoient engagez, par le Trai„ té de Paix, à rendre aux Espagnols six Villes, „ dans les Païs-Bas. Mais on avoit oublié de „ marquer précisement le tems de cette restitu„ tion. Les Etats Géneraux, aussi bien que les „ Espagnols, avoient entendu que ce devoit être „ dans le tems de la Ratification de la Paix, faite „ entre la France & eux, quand même leurs Al„ liez n'y seroient pas compris.

„ Mais lors que le Traité fut prêt d'être signé, „ le Marquis de los Balbasès voulut savoir plus pré„ cisement l'intention des François sur cet Arti„ cle; leurs Ambassadeurs répondirent que le „ Roi leur Maître étoit obligé de faire rendre „ à la Suede, tout ce qu'elle avoit perdu, dans la „ guerre que le Danemark, l'Electeur de Bran„ debourg, & quelques autres lui avoit faite. Le „ Roi de France disoit, qu'il ne pouvoit pas éva„ cuer les Villes des Païs-Bas; jusqu'à ce qu'on „ eût rendu aux Suedois celles, qu'on avoit pri„ ses sur eux. Beverning fit savoir à ses Maîtres „ cette nouvelle prétension de la France, & ils „ lui ordonnerent de déclarer aux Ambassadeurs „ de cette Couronne, qu'il ne pouvoit pas signer „ la Paix, à moins que la France ne s'engageât „ à rendre les Places des Païs-Bas, dans le tems „ de la Ratification du Traité. La France le ré„ fusa, & là-dessus les Etats envoyerent Van „ Leuwen en Angleterre, pour informer le Roi „ de cette prétension de la France, & lui deman„ der ses sentimens là-dessus. Le Roi eut d'a„ bord de la peine à croire ce qu'on lui disoit, „ & envoya demander à l'Ambassadeur, si cela „ étoit vrai. L'Ambassadeur l'avoua, & Char„ les parut surpris & fâché de ce procedé de la „ France. Il proposa cette affaire dans une As„ semblée du Conseil pour les affaires étrange„ res, & dit qu'il avoit résolu d'envoyer inces„ samment Temple (qui étoit présent) en Hol„ lande, pour y signer un Traité avec les Etats; „ par lequel ils s'obligeroient de continuer la „ guerre, & Sa Majesté s'engageroit d'y entrer; „ en cas que la France ne consentît pas, dans un „ tems limité, à rendre ces Villes. Le Duc „ d'York lui-même appuya fortement cette pro„ position, & dit qu'il paroissoit clairement, par „ cette démarche, que la France n'agissoit pas „ sincerement en cette affaire; que cette Cou„ ronne visoit à la *Monarchie Universelle*, & qu'il „ n'y avoit que son Frere (*Charles II.*) qui pût „ l'empêcher d'y parvenir.

Il fut résolu dans le Conseil, que le Chevalier Temple iroit incessamment en Hollande, avec l'Envoyé des Etats Van Leuwen, pour les empêcher de consentir à ce que la France proposoit. Il réüssit, en son dessein, & ceux, qui auparavant avoient été pour la Paix, comme la Ville d'Amsterdam, résolurent de recommencer la guerre, & de se joindre au Roi de la Grande Brétagne; qui, selon les apparences, faisoit le fâché contre la France, pour plaire à son Parlement, & à tout le peuple d'Angleterre; qui ne parloient que de se joindre aux Etats, pour recommencer la guerre. La Cour (2) avoit d'autant plus d'interêt, à feindre d'être irritée contre la France, que l'on avoit alors commencé à découvrir une conspiration, qui fit un très-grand bruit, en Angleterre; où le Parti Catholique Romain avoit résolu de tenter de se rendre maître du Gouvernement.

(1) Voyez *Pufendorf* Rer. Brandeburg. Lib. XVI.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 363.

1678. ment. De peur que les Anglois ne chargeassent sa Cour de cette conspiration, le Roi & le Duc d'York firent fort les fâchez, contre la France; quoi que le Chevalier *Temple* dissimule cela, dans ces Memoires. Cette Politique de la Cour d'Angleterre parut encore plus, en ce qu'elle ne se contenta pas d'avoir envoyé ce Chevalier en Hollande, au Mois de Juillet; elle y envoya encore *Hyde*, Fils du Chancellier de ce nom. Il arriva à la Haie, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, sur la fin d'Août. Temple, comme il le dit, n'avoit point été averti de ce voyage, ni de la raison, pour laquelle on l'avoit fait faire à Hyde. On en parlera dans la suite.

Le 2. d'Août, selon le rapport de *St. Didier*, les Ambassadeurs de France reçurent à Nimegue un Courrier exprès, qui leur apporta des ordres de faire de nouvelles instances; pour engager les Etats Géneraux à envoyer leurs Députez à Gand, avec assurance qu'ils y trouveroient, de la part du Roi, toutes les dispositions, qu'on pouvoit desirer, pour surmonter les obstacles qui arrêtoient la conclusion de la Paix. Mais tous les Alliez s'efforcerent également d'empêcher les Etats, d'écouter ces propositions de la France. Ils disoient, entre autres choses, qu'il étoit honteux, pour eux, que la Paix ne se fit point, par leurs Ambassadeurs, dans l'Assemblée génerale de Nimegue.

Les Ministres des Etats répondirent, le 4. du Mois, qu'on ne pouvoit pas voir qu'il y eût lieu d'esperer qu'on trouveroit des moyens propres à faire cesser l'obstacle, qui retardoit la Paix: Qu'ils étoient ravis, à la verité, que le Roi de France témoignât d'avoir une sincere disposition pour la Paix, mais qu'ils étoient fâchez de ce qu'on le faisoit dépendre de la satisfaction de la Suede; & cela en des choses, qui n'étoient pas au pouvoir de l'Espagne, ni des Etats: Qu'ils ne voyoient pas de quelle utilité il seroit d'envoyer des Députez à S. Quentin, ni à Gand, puis qu'ils n'avoient point d'autre expédient à proposer, que l'évacuation des Places, que le Roi tenoit aux Espagnols: Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'en proposer quelcun, ils étoient prêts à signer la Paix: Qu'ils n'étoient entrez dans des engagemens contraires, qu'avec cette restriction, qu'ils n'auroient aucun effet; qu'en cas qu'Elle ne pût se résoudre à évacuer les Places, qu'Elle tenoit, immédiatement après l'échange des Ratifications.

Comme les Alliez ne se persuadoient pas facilement, que cet obstacle fût levé, & que par un Traité fait à la Haie, par Hyde, les Etats n'avoient plus, que cinq jours, pour entrer avec l'Angleterre, en de nouveaux engagemens; ils ne desesperoient pas de voir échouer la Paix particuliere des Provinces Unies, avec la France. Mais ils ne savoient pas que la Cour Britannique n'avoit d'autre dessein, que celui d'amuser le Parlement; en lui faisant croire qu'elle vouloit soûtenir les Etats Géneraux, contre la France.

Cependant ses Ambassadeurs reçurent un Courrier, qui leur apporta des instructions; selon lesquelles, ils dresserent un Mémoire, le 6. du Mois, où ils déclarerent que, comme leur Roi n'étoit entré dans le dessein de retenir quelques Places Espagnoles, que parce que les Ambassadeurs de Suede l'avoient crû nécessaire, pour le rétablissement de leurs affaires; Sa Majesté vouloit bien s'en désister alors, que ces mêmes Ambassadeurs y consentoient. Dans ce Mémoire, les Ambassadeurs de France demanderent, que les EE. GG. envoyassent des Députez au Roi; tant pour convenir des moyens de lui garantir la Neutralité, dans laquelle ils avoient promis que l'Espagne entreroit; que pour concerter les Expédiens, pour procurer la satisfaction de la Suede. Cela au lieu de calmer les esprits, ne fit qu'augmenter l'inquietude des Etats, qui soupçonnerent que la France n'eût quelque autre vuë secrete, qu'elle n'exprimoit pas encore. 1678.

Ce Courrier avoit bien apporté la déclaration, que les Ambassadeurs de Suede avoient donnée à ceux de France, le 17. de Juillet, touchant le désistement de la détention des Places; mais les Ministres François n'en voulurent donner aucune communication, sans savoir si le Roi l'approuveroit de la maniere, dont elle étoit dressée. Cette Déclaration portoit que, quelque génereux que fût le dessein du Roi T. C. pour procurer la satisfaction de celui de Suede; ils laissoient à la prudence de S. M. T. C. de voir si, aprés toutes les oppositions qu'Elle y trouvoit, il valoit mieux differer la restitution des Places, dans la vuë d'une Paix génerale; que de l'accorder, pour obtenir une Paix particuliere. Du reste, ils s'en rapportoient à la Prudence du Roi de France.

„ Le Chevalier Temple, dit *St. Didier*, qui „ voyoit approcher la fin du terme, que les Etats „ Géneraux avoient pris, avant que d'entrer plus „ avant dans les engagemens du Traité, qu'il a„ voit signé, avec eux, se rendit le 8. du mois „ à Nimegue. On étoit persuadé qu'il n'y ve„ noit pas, pour faciliter la signature de la Paix. „ Toutes les démarches, qu'on lui avoit vû fai„ re, étoient trop opposées au caractere, qu'il „ avoit de Médiateur, pour avoir lieu de croire „ le contraire. Cependant les Ambassadeurs des EE. GG. eurent une conférence le 9. au soir, avec ceux de France. Ils leur représenterent le peu de tems, qu'ils avoient pour terminer ce grand Ouvrage, dont la consommation n'étoit plus empêchée; que par une difficulté, qui leur devoit paroître de trop petite importance, en comparaison des avantages, que l'on trouveroit dans la Paix.

Les Ambassadeurs de France ne leur répondirent autre chose, sinon qu'ils avoient les mains liées, & que, sans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient passer outre. Par ces difficultez, on se trouva arrêté, sans avoir pu venir enfin à signer la Paix jusqu'au 10. d'Août, qui étoit le dernier jour de la Trêve, à laquelle la France avoit consenti. On ne voyoit cependant, dit St. Didier, aucune apparence que la Paix pût être signée ce jour-là.

Boreel, Envoyé Extraordinaire des Etats, fut à neuf heures, chez le Maréchal d'Estrades, & lui remit un Mémoire du jour précedent, par lequel ils remercioient S. M. du soin, qu'Elle prenoit de lever tous les obstacles, qui se trouvoient dans la conclusion de la Paix, tant avec eux, qu'avec l'Espagne, & prioient S. M. de considerer, que les Ennemis de leur Etat leur ayant représenté l'évacuation des Places & la Paix, en même tems, comme desesperées; ils avoient été obligez d'entrer en quelques engagemens, avec le Roi de la Grande Bretagne; non pour éloigner la Paix, mais pour ôter aux mal-intentionez le prétexte, dont ils se servoient, & pour faire en sorte qu'on ne pût pas en attribuer la cause à Sa Majesté: Que pour cela, ils s'étoient réservé un tems, dont le terme, prêt à expirer, ne permettoit pas de faire à S. M. la Députation, qu'Elle avoit souhaitée; mais qu'ils ne doutoient pas que, puis qu'on étoit d'accord de tous les Articles, la Paix ne fût signée avant le 11. du Mois; aprés quoi ils ne manqueroient pas de faire une Députation, non à St. Quentin, mais à Paris; pour té-

1678. témoigner à Sa Majesté leurs respects, & la satisfaction qu'ils avoient de la conclusion de la Paix.

Cependant on étoit si fort persuadé, que les Ambassadeurs de France n'avoient pas le pouvoir de signer la Paix, que Temple même conseilloit à ceux des Etats de les en presser; parce qu'il croyoit que ces Ambassadeurs ne pourroient pas le faire. Mais ils avoient dit, en cette Conférence, qu'ils avoient, en effet, le pouvoir de signer leurs Traitez de Paix & de Commerce; ce qu'ils jugeoient devoir faire, s'il étoit possible, ce matin même, à cause du peu de tems qui restoit. Les Ambassadeurs Hollandois, qui s'étoient persuadez, aussi bien que leurs Alliez, que, sans des ordres nouveaux, ceux du Roi de France ne pourroient rien conclurre, n'en furent pas moins surpris que réjouïs.

On rélut donc tous les Articles, sur lesquels il y avoit eu quelque contestation, & l'on tomba d'accord de signer la Paix ce jour-là. Mais comme la Conférence avoit déja duré, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures & demie après midi, & qu'il falloit encore quelques heures, pour mettre les Traitez au net, on renvoya la signature au soir. Les Ambassadeurs de France avoient déja vû, combien le Secret étoit important, pour conduire une semblable négotiation à une bonne fin, dans une si grande Assemblée; où ils avoient presque autant de personnes à craindre qu'il y avoit d'Ambassadeurs; & où on n'avoit pas moins de disposition à concevoir des ombrages de la conduite de la France; qu'il se trouvoit de facilité, de la part des Alliez, à faire naître des sujets de défiance. C'étoit pour cette consideration, que les Ambassadeurs de France feignirent jusqu'au bout de ne pouvoir pas signer la Paix, sous prétexte d'un obstacle très-léger; afin que la Conclusion ne tenant comme à rien, ils pussent, en un instant, surprendre ceux, qui ne s'attendoient à rien moins, qu'à cela.

La longueur de la Conférence des François & des Hollandois avoit déja donné tant d'inquiétude aux Alliez, qu'ils étoient tous en mouvement, avant même qu'elle fût finie. Mais leur chagrin fut très-sensible, lors qu'ils surent que la Paix étoit conclue, & qu'elle devoit être signée ce jour-là, sans qu'il leur fût possible de l'empêcher. Ils en furent d'autant plus touchez, qu'ils voyoient que l'Angleterre agissoit déja, en leur faveur, comme ils l'avoient souhaité depuis long-tems. Mais ils ne savoient pas, que la Cour d'Angleterre ne feignoit d'être prête à attaquer la France, que pour se disculper du Catholicisme, dont elle étoit suspecte; & cela n'étoit que trop bien fondé, comme la suite le fit encore voir plus clairement.

Les Ambassadeurs de France allerent voir l'après-dinée Jenkins & Temple, chez lui, & il les reçut, sous prétexte de quelque indisposition, en Bonnet de nuit & en Robe de Chambre, sur les quatre heures après midi. Ils y déclarerent aux deux Ambassadeurs Anglois, qu'ils étoient convenus avec les Ambassadeurs de Hollande de tous les Articles, qui avoient fait de la difficulté entre eux, & que les choses étoient si bien disposées, que leur Traité devoit être signé ce soir-là. Ils ajoûterent qu'ils étoient venus chez eux, afin que lui & son Collegue y pussent prendre la part, qui étoit duë à Sa Majesté Britannique, comme Médiatrice.

Les Ambassadeurs (1) Anglois leur répondirent, qu'ayant été envoyez par S. M. avec des instructions, pour procurer une Paix Génerale, leurs Ordres ne leur permettoient pas d'assister à la conclusion d'un Traité particulier; qu'ainsi ils les prioient de les dispenser d'entrer dans ce Traité, fait entre eux, & les Hollandois, & qu'ils ne pouvoient pas permettre qu'ils fût signé chez eux, ni qu'on y inserât leurs noms, en qualité de Médiateurs. 1678.

Les Ambassadeurs des Etats vinrent en suite, pour leur faire le même compliment, & les Anglois leur donnerent la même réponse. Temple dit, qu'il remarqua dans leur conversation, qu'ils n'étoient pas peu embarrassez, dans leurs discours; qu'ils paroissoient un peu irrésolus, & n'étoient pas même d'accord entre eux. *Mr. Beverning*, continue-t-il, *se plaignoit de l'incertitude de la conduite de l'Angleterre, & des ombrages invincibles, que le voyage de* (2) Du Cros *avoit fait naître en Hollande; Que puis que le Roi* (d'Angleterre) *souhaitoit la Paix, leurs Maîtres n'avoient rien à faire davantage, qu'à la conclurre; Que leurs instructions le portoient ainsi; & qu'il falloit nécessairement qu'ils signassent la Paix, sur l'offre que les François leur faisoient d'évacuer les Places des Païs-Bas. Haren ne s'expliqua pas si clairement, au sujet de leurs Ordres, & Temple n'avoit pu savoir si, à l'arrivée de Du Cros à la Haie; les Députez des Etats avoient envoyé ordre, à leurs Ambassadeurs à Nimegue de signer, même sans le consentement des Espagnols; en cas que les François voulussent évacuer les Villes Espagnoles, dans le tems qu'on leur avoit donné; ou si c'étoit seulement la Ville d'Amsterdam, qui avoit envoyé Boreel, à Beverning, pour l'obliger de le faire; avec assurance de le tirer d'affaire, quand même ses ordres souffriroient une autre interpretation. Quoi qu'il en soit, Beverning avoit une forte inclination de voir finir la Guerre, & il apporta tant de diligence, pour finir le Traité, que tous les Articles furent mis au net, pour être signez, entre onze heures & minuit.*

Voilà comme on éluda les effets, qu'on avoit attendu du Traité de la Haie, & comme s'évanouïrent les esperances, que les Confédérez avoient conçues, de voir continuer la guerre. Cela fit que plusieurs Ministres des Alliez protesterent hautement, contre ceux des EE. GG. esperants par là de les empêcher de signer la Paix, sans avoir reçu de nouveaux ordres de leurs Maîtres. Mais tout cela ne servit de rien. Beverning fut inébranlable, & l'affaire fut faite.

Voilà les réflexions de Temple sur la maniere, dont la Paix fut signée à Nimegue, entre le Roi de France, & les EE. GG. des PP. UU. Il étoit en particulier fâché, parce que cela rendoit nul le Traité de la Haie, pour continuer la guerre contre la France; dont il reçut la Ratification, le lendemain de la signature, dont on vient de parler. Il partit néanmoins pour la Haie, & le lendemain de son arrivée il fit l'échange, des ratifications; selon l'ordre, qu'il en avoit reçu. Cela paroit assez étrange, puis qu'on ne pouvoit pas ratifier un Traité, que l'on venoit de faire, & tenir celui, qui avoit été signé à Nimegue; puis que dans celui de la Haie, les Etats se lioient avec l'Angleterre contre la France, & que celui de Nimegue étoit tout contraire. Peutêtre que les Etats voulurent faire voir à la France que, s'ils avoient voulu, ils auroient pû continuer la guerre, contre elle, avec le secours de l'Angleter-

(1) Ceci est tiré des Mémoires de Temple, & ce qui concerne les Ambassadeurs de France de St. Didier.

(2) Moine défroqué venu de Suede, en Angleterre, & dépêché en France par S. M. B. comme on le peut voir dans les Mémoires de Temple.

1678. terre, & se faire un mérite en France de ce qu'ils avoient mieux aimé faire la Paix avec Elle, que de profiter du penchant, que le Parlement d'Angleterre avoit à s'opposer vigoureusement à la France. D'un autre côté, ils pouvoient vouloir marquer aux Anglois, en signant une Alliance, avec eux, contre la France; que s'il y arrivoit à l'avenir quelque rupture, ils pourroient s'assurer du secours des Etats.

Le Chevalier Temple ne laissa pas de se rendre incessamment à la Haie, où il trouva, dit-il, le Pensionaire & plusieurs autres Députez des Etats mal satisfaits de la Paix, & plus encore de la précipitation, que Beverning avoit témoignée; en signant, ce même jour, que les François avoient offert d'évacuer les Villes des Païs-Bas, dont il étoit question; sans avoir voulu attendre de nouveaux ordres, sur ce sujet. Ils dirent qu'il avoit passé ses ordres, & parlerent de lui en faire une affaire, de le desavouër, & de suivre le Traité qu'on avoit fait & signé, avec Sa Majesté Britannique. Ils y étoient d'autant plus portez, qu'ils voyoient que la France ne vouloit pas s'y engager, & qu'elle avoit mieux aimé rabatre quelque chose de la fierté, qu'elle avoit toûjours fait paroître, en traitant avec ses voisins. Mais d'autres Députez, & particulierement ceux d'Amsterdam déclarerent qu'ils étoient satisfaits du Traité de Nimegue. Ils disoient que la foiblesse de leurs Alliez, sur tout des Espagnols, & l'irrésolution de l'Angleterre, avoient rendu la Paix absolument nécessaire à la Hollande; & que la précipitation de leurs Ambassadeurs devoit être excusée, par la nécessité, où l'on étoit de faire cette démarche; parce que le tems, nécessaire pour envoyer à la Haie, auroit engagé les Etats à continuer la guerre, suivant le Traité fait avec l'Angleterre.

Néanmoins le même Temple, pour rendre justice à châcun, dit qu'il n'avoit jamais vû, ni lû aucune négotiation qui eût été ménagée, avec tant d'adresse, que celle-ci l'avoit été par les François; particulierement depuis le Mariage du Prince d'Orange, qu'on avoit crû d'abord fatal, pour eux, & qu'ils tournerent à leur avantage. Il est certain qu'ils n'avoient pas dessein de continuer la guerre, quand même l'Angleterre embrasseroit le parti des Confédérez; parce que la puissance de ce Royaume n'auroit pas manqué de faire pencher la balance, de ce côté-là. Les François, à ce que dit l'Ambassadeur Anglois, estimoient plus les Troupes Angloises, que celles des autres Alliez; principalement depuis les grands services, qu'ils en avoient reçus, contre les Allemands. Ils craignoient d'ailleurs que la Flotte Angloise, jointe à celle de Hollande, ne fit quelque descente sur leurs côtes, qui auroient pû avoir de fâcheuses suites, à cause du mécontentement des Peuples. Outre cela, ils prévirent une autre conséquence, qui leur auroit été plus fatale, en deux ans, que tout le reste. C'est que, selon Temple, la grandeur de la France venoit du grand nombre de Marchandises, que les Nations Voisines tiroient de la production de ce Païs-là, ou de l'industrie de leurs Ouvriers. Si les François avoient eu la guerre, avec l'Angleterre, tous les canaux, par lesquels ces immenses richesses couloient en France, auroient été bouchez; excepté du côté d'Italie, où le négoce étoit peu considerable; parce qu'elle ne tire pas des François leurs vins, ni leurs sels, ni leurs nouvelles Modes; aulieu que les autres Nations, plus Septentrionales, font une dépense infinie & portent des sommes immenses, dans ce Royaume; qui, selon Temple, a été plus favorisé de la Nature, que tous les autres du monde. 1678. Si le Commerce avoit cessé, pendant deux, ou trois ans, il se seroit trouvé épuisé.

Quoi que le Mariage du Prince d'Orange leur fit craindre ce qu'on vient de dire, ils n'en témoignerent aucun ressentiment au Roi d'Angleterre. Mais ils se servirent adroitement de la facilité de Charles, en l'engageant à proroger le Parlement, peu de tems aprés. Ils éluderent encore les effets, qu'on attendoit du voyage du Lord de Duras, & retarderent le Traité qu'on leur proposoit. Ils empoisonnerent même, à ce que dit Temple, les esprits des Anglois, par l'ombrage qu'ils leur donnerent, au sujet du Mariage du Prince d'Orange; comme si par-là, la Cour avoit dessein de les épuiser par la guerre, qu'on vouloit faire à la France, en faveur de ce Prince. Il dit encore que les François surent unir deux factions opposées, qu'il y avoit à Amsterdam, & les porterent à accepter la Paix, aux conditions qu'ils proposerent, & rejetter celles, que le Roi d'Angleterre avoit proposées. Aprés que la plûpart des Membres des Etats Géneraux des Provinces Unies eut consenti; la France fit savoir au Roi d'Angleterre, qu'elle s'étoit assurée de la Paix, de ce côté-là, & lui offrit, par son Ambassadeur, de grosses sommes, pour le faire consentir à une Paix, dont la Hollande même étoit contente.

Dès que les Etats furent résolus à la Paix, forcez, dit Temple, par la faction d'Amsterdam, & par la crainte qu'ils avoient des armes de la France, aprés la prise de Gand, & le danger, où se trouvoit Anvers; les François crurent que les Hollandois avoient une si grande envie d'avoir la Paix, & qu'ils étoient si dégoûtez des irrésolutions du Roi de la Grande Brétagne, qu'ils pouvoient bien agir fierement, avec eux, en ce qui regardoit les interêts de l'Espagne. Ce fut, en ce tems-là, qu'ils déclarerent qu'ils n'évacueroient point les Places du Païs-Bas, que la Suede n'eût reçu satisfaction, sur les pertes qu'elle avoit faites. Quelques Politiques jugeoient, que la France avoit fait en cela une fausse démarche; mais Temple n'étoit nullement de leur sentiment, parce que dans la situation, où l'on étoit alors, il y avoit toutes les apparences du monde, que la France réüssiroit. Elle n'avoit pas sujet de croire, que l'Angleterre & la République des PP. UU. s'intesseroient si fort dans cette affaire, & si promptement, & prendroient d'aussi justes mesures, qu'elles prirent, dans le Traité de la Haie, qui fut conclu au Mois de Juillet. Ce fut alors que les François mirent tout en usage, pour faire échouër ce Traité, & eurent tant de condescendance, pour les EE. GG. Ils déclarerent, en même tems, qu'ils ne se relâcheroient jamais, sur les difficultez, qu'ils avoient faites, que par un Traité; afin d'endormir par-là les Confédérez, & les empêcher de prévenir un coup, dont ils ne se doutoient point; dans la pensée, que l'honneur de la France y étoit trop engagé. Ils continuerent à agir, de cette maniere, jusqu'au dernier jour du terme, qu'on leur avoit donné, pour se déclarer, & leur secret fut si réligieusement gardé, que personne n'en eut pas le moindre soupçon; non pas même le matin, qu'ils se déclarerent. Ils attendirent jusqu'à ce dernier moment, qu'ils se déclarerent, afin que les Ambassadeurs des Etats n'eussent pas le tems d'en avertir leurs Maîtres; de crainte que, si les Etats en étoient avertis, ils ne voulussent pas signer la Paix, sans le consentement de l'Espagne; & comme le terme, qu'on leur avoit donné étoit un peu court, ils appréhen-

1678. hendoient qu'il ne fût expiré, avant qu'on reçût ce consentement, & qu'ainsi ils ne demeurassent exposez aux dangers, qu'il y avoit à craindre, par le Traité entre l'Angleterre, & les Etats Géneraux.

Voilà, *dit encore le Chevalier Temple*, comme les François firent la Paix avec la Hollande, & ôterent au Roi de la Grande Brétagne, tous les prétextes d'entrer en guerre avec eux; après les grandes dépenses, qu'il avoit faites, pour mettre une Armée sur pied, & pour en transporter une partie en Flandre, & après toutes les esperances, que ses Sujets en avoient conçues. L'Espagne fut aussi obligée d'accepter les conditions de Paix, que les Ambassadeurs des Etats avoient négotiées pour elle; ce qui fit que la Paix de l'Empereur, & la restitution de la Lorraine furent entierement à la discretion de la France. Tout cela faisoit que Temple croyoit devoir en conclurre que la conduite des François, dans toute cette affaire, avoit été admirable, & qu'il étoit vrai, selon le mot des Italiens, que tous les fous François étoient morts: *Tutti gli Francesi pazzi sono morti.* Au contraire les Conseils Anglois, & leur conduite parurent peu dignes d'attention. „ Nos Conseils „ au contraire, *dit le même Chevalier Temple*, & „ nôtre conduite ressemblerent à ces Iles flottan„ tes, que les vents & la marée chassent d'un cô„ té & d'autre. Le Roi étoit porté par ses incli„ nations naturelles, à garder les mesures, qu'il „ avoit prises avec la France, & par conséquent „ à procurer une Paix génerale, qui rompît la „ forte Alliance, qu'il y avoit contre la France. „ Le Peuple & le Parlement avoient au contraire „ une violente inclination à engager le Roi dans „ la guerre; mais les Ministres balançoient entre „ la crainte de faire mal leur Cour, ou de s'atti„ rer la haine des Communes; dont le Roi avoit „ besoin, à cause de ses grandes dépenses. C'est „ à ces différentes dispositions, qu'il faut attribuer „ les irrésolutions perpetuelles de nôtre Cour, „ que ceux, qui n'étoient pas bien instruits des „ affaires, croyoient beaucoup plus mysterieuses, „ qu'elles ne l'étoient dans le fonds.

Ce que dit Temple n'est pas faux, consideré en géneral, mais comme l'on parloit alors en Angleterre de la conspiration des Catholiques Romains, d'autres Auteurs Anglois ont écrit avec plus de franchise sur cette affaire, dont ils ont, comme il semble, découvert le fonds. Ils (1) remarquent que c'étoit alors un Mystere de Politique, qui embarrassoit bien des gens, que de voir la Cour, qui avoit toûjours été très-éloignée de faire la guerre à la France, irritée contre la Paix de Nimegue. La Cour n'en usoit ainsi, que pour s'accommoder à l'inclination génerale, tant du Parlement, que du Peuple d'Angleterre; qui étoient d'avis qu'il falloit faire la guerre aux François. Outre cela, on esperoit à la Cour, que cette guerre contre la France mettroit le Duc d'York, & ceux de son parti à couvert des recherches, qu'on alloit faire d'une Conspiration du Parti Romain, contre les Protestans; de laquelle on parloit beaucoup, en ce tems-là, & qui donna assez de peine à ceux, qui se mêlerent de cette affaire. Hyde, dont nous avons parlé, fut envoyé à la Haie, sans que les Plénipotentiaires, qui étoient à Nimegue sussent pourquoi, environ vers la fin du Mois d'Août. Il présenta aux EE. GG. un Mémoire, où il disoit „ que S. M. B. ayant ap„ pris qu'il s'étoit fait & signé, à Nimegue, un „ Traité de Paix, par les Ambassadeurs du Roi „ de France, & ceux des Etats en avoit été ex- 1678.
„ trémement surpris, d'autant plus qu'on n'avoit „ aucune sureté, que le Roi de France évacueroit les Places, qu'il avoit prises dans les Païs„ Bas; ni aucune Barriere, du côté de l'Empire; „ Que là-dessus S. M. B. l'avoit envoyé à la Haie, „ pour assurer les EE. GG. que s'ils vouloient re„ fuser de ratifier le Traité signé à Nimegue; „ S. M. trois jours après qu'on lui en auroit don„ né avis, déclareroit actuellement la Guerre à „ la France, & la pousseroit, comme on en é„ toit convenu dans le Traité de la Haie.

Les ordres, qu'Hyde portoit, étoient aussi adressez à Temple, à qui la Cour recommandoit, avec des instances très-pressantes, cette affaire. Ils allerent donc tous deux, le soir même, trouver le Prince d'Orange, qui étoit à une de ses Maisons de Campagne, qu'on appelle *Honslar-dyk.* Hyde lui exposa au long le sujet de son voyage, & le Prince conseilla à Hyde, de présenter un Mémoire aux Etats, pour leur demander des Commissaires, pour traiter avec eux; afin de s'assurer de leur disposition, sur laquelle il ne vouloit pas faire de conjecture.

Après cette courte Audience, Hyde alla à l'appartement de la Princesse, pour lui faire la reverence. Il laissa Temple seul, avec le Prince, qui levant deux, ou trois fois les mains vers le Ciel, dit au Chevalier: *Y eut-il jamais rien de plus chaud, & de plus froid, que Vôtre Cour? Le Roi, qui a été si souvent en mer, n'apprendra-t-il point un mot, dont on s'y sert, que j'y appris, dans mon dernier passage, & dont je me souviendrai toûjours? La tempête étoit fort violente, & le Capitaine du Vaisseau ne cessa de crier au Matelot qui étoit au Gouvernail*; ferme, ferme. *Si cette Lettre* (du Roi d'Angleterre) *étoit arrivée, il y a vingt jours, elle auroit changé la face des affaires de la Chrétienté, & l'on auroit pû continuer la guerre, jusqu'à ce que la France eût été réduite sur le pied du Traité des Pirenées, & par conséquent en un état, dans lequel elle auroit laissé le monde en paix, le reste de nos jours. Mais à présent, elle ne servira de rien. Au moins c'est mon sentiment, quoi que je n'en aye rien dit à Mr. Hyde.* Le Prince demanda aussi à Temple, d'où il croyoit qu'étoit venu un changement si subit de la Cour d'Angleterre. Il dit qu'il n'en savoit rien, mais il apprit quelques mois après, que ce n'étoit que pour satisfaire le peuple, qui se plaignoit de la Conspiration, qui avoit été faite pour y introduire le Catholicisme; comme nous l'avons déja dit.

Nous avons voulu achever de dire ici, quelle fut la conduite de la Cour d'Angleterre, à l'égard de la Paix de Nimegue. Il faut reprendre ce que l'Histoire nous apprend de la conduite du Prince d'Orange, à l'égard de l'Armée Françoise, du Duc de Luxembourg, qui assiégeoit Mons.

Dans le tems, auquel la Paix fut signée à Nimegue, *Temple* dit au Maréchal D'Estrades, qu'il pourroit bien arriver que l'on auroit, en un même jour, un Traité de Paix signé, & un Combat donné; sans doute, parce qu'il avoit eu quelque avis de la marche du Prince d'Orange, du côté de Mons. Le Maréchal dit, qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là; parce que le Duc de Luxembourg lui avoit écrit qu'il étoit si bien retranché, que, quand il n'auroit que dix-mille hommes, & le Prince quarante, il ne seroit jamais forcé; & que son Armée étoit aussi forte, que celle des Hollandois. Le 14. d'Août, le Prince entreprit de forcer le Camp du Géneral François, quelque bien retranché qu'il fût. Il décampa pour cela de Soignies, le 11. d'Août, & mar-

(1) Hist. d'Angleterre in folio T. 3. p. 363.

1678. marcha droit à l'Ennemi, qui avoit sa droite à l'Abbaye de St. Denys, & la gauche à Mesnil S. Pierre; postes, qu'on regardoit comme inaccessibles à une Armée. L'Abbaye fut d'abord attaquée & emportée par l'Armée du Prince; quoi que les François se défendissent avec vigueur, & que les passages étroits fussent occupez par leurs Troupes. A Midi, le Duc de Monmouth arriva dans l'Armée, & dina, avec le Prince, en rase Campagne. Après diné, on attaqua un autre poste, avec les Troupes Espagnoles, commandées par le Duc *de Villa Hermosa*, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, assisté de quelques Régimens Anglois & Ecossois. On assure, qu'en cette occasion le Prince d'Orange fut en un grand danger, & qu'un Cavalier François étoit prêt à décharger son Pistolet sur lui, si *D'Odyk*, n'eût tué ce Cavalier. La nuit sépara les deux Armées, & l'on a cru que, si le Prince avoit pu agir le lendemain, avec sept ou huit-mille Anglois ou Ecossois, il auroit fait lever le blocus de Mons, & même pû entrer en France. Il est certain que le Prince étoit brave, jusqu'à la témerité; mais on a ouï dire à des Officiers, qui s'étoient trouvez en des Combats, où il avoit commandé les Anglois & les Hollandois, qu'il ne prenoit pas assez promptement son parti; qualité que les Anciens Historiens ont avec raison vantée, en Jules César, & en d'autres, & les modernes dans le grand *Louis de Bourbon*, Prince de Condé. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ôter au Prince d'Orange beaucoup de courage & de fermeté. Si ses Lieutenants Géneraux l'avoient soûtenu de leur habileté, comme ils l'auroient dû faire, il auroit plus gagné de batailles, qu'il n'a fait.

Le jour, qui suivit celui de cette entreprise, le Prince reçut avis de grand matin, que la Paix avoit été signée à Nimegue. D'autres ont prétendu qu'il avoit déja avis, de la conclusion de la Paix, avant que d'attaquer le Maréchal de Luxembourg. Cependant le Prince écrivit au Pensionaire une Lettre, du 15. d'Août 1678. où il lui disoit, „ qu'il croyoit qu'il auroit appris, par sa „ Lettre écrite à l'Etat, ce qui s'étoit passé dans „ la furieuse bataille du jour précedent; à quoi „ il ajoûtoit ces mots : *Je ne sai pas comment nos gens prendront cela; mais je puis vous assurer, devant Dieu, que je n'ai su, qu'aujourd'hui à midi, par vôtre Lettre du 31. que la Paix étoit conclue.* Après cela, il n'est pas permis, comme a fait un célèbre Historien (1) François, de s'exprimer ainsi : „ Le Prince d'Orange, mécontent de la „ Paix, dont il avoit appris la nouvelle, & es„ perant de la faire rompre, s'il pouvoit défaire „ l'Armée de France, vint à la tête de cinquan„ te-mille hommes, attaquer le Duc de Luxem„ bourg, campé à S. Denys, proche de Mons; „ jugeant qu'ayant aussi reçu la nouvelle de la „ Paix, il ne seroit pas sur ses gardes : Mais „ la présence d'esprit du Géneral suppléa à la „ surprise. Il y eut un sanglant combat, & le „ Prince d'Orange fut repoussé, avec perte de „ quatre-mille hommes, sans les blessez & les „ prisonniers. Nos Troupes y fierent des mer„ veilles, & nous y perdîmes aussi beaucoup d'Of„ ficiers; entre autres le Comte de *St. George*, „ Colonel du Régiment du Roi, & le Comte „ de *Fimarcon* Colonel d'un Régiment de Dra„ gons. Le Duc de Luxembourg, après la re„ traite du Prince d'Orange, demeura sur le „ champ de Bataille, & se retira. Cette affaire „ n'eut point de suite, par rapport à la Paix.

(1) Le Pere Daniel dans son Abregé de la Vie de Louïs XIV. *Tome III.*

Il semble que les François pouvoient se plaindre de la conduite du Prince d'Orange, comme coupable d'avoir rompu la Paix, & en demander réparation aux EE. GG. Mais comme le Roi de France ne le fit point, il y a de l'apparence qu'il étoit persuadé, que le Prince avoit ignoré la signature de la Paix. 1678.

Quand le Prince envoya à Mr. de Luxembourg, le lendemain du Combat, pour l'en avertir, il ne paroît pas que le dernier en eût été averti; au moins on ne voit pas qu'il en fit aucuns reproches au Prince. Le Chevalier Temple dit, que le Prince en avertit le Géneral François.

„ Après les complimens, de part & d'autre, „ *dit-il*, le Duc souhaita de voir le Prince. On „ convint du lieu, & du nombre des Officiers qui „ y pourroient assister. Les principaux Officiers „ de l'une & de l'autre Armée y furent, & tout „ se passa, avec bien de la civilité. Les Offi„ ciers François témoignerent beaucoup d'em„ pressement, pour voir un Prince, qui faisoit „ tant de bruit dans le monde, & qui avoit si vi„ goureusement soûtenu un combat, avec des „ forces inégales.

On pourra voir le Traité fait & signé à Nimegue, en une infinité de Recueuils de Traitez, qu'on a publiez en divers lieux, & particulierement en Hollande, dans celui qui est intitulé *Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue*, *Edition* III. en 1697. Tome II. P. 2. où l'on trouvera le Traité Géneral pour tout l'Etat, & l'Article particulier qui regarde le Prince d'Orange. Nous remarquerons seulement que le Traité anéantissoit ce qui avoit été fait, pendant la guerre, des deux côtez, & rétablissoit les anciennes conventions & l'amitié précedente, entre les deux Nations. On y anéantissoit, entre autres choses, toutes les saisies qui pouvoient avoir été faites, de part & d'autre, pendant la Guerre, comme la Ville de Berg-op-zoom, qui appartenoit au Comté d'Auvergne, Colonel Géneral de la Cavalerie de France; la Ville de Mastricht; avec le Comté de Vroon hof, le Païs de Fauquemont, de Dalhem, de Rolle-Duc, d'Outre-Meuse; avec les Villages de Rédemtion, Bancs de S. Servais, & tout ce qui dépend de la Ville &c. L'une & l'autre partie fit comprendre en ce Traité tous ses anciens amis & d'autres, qui souhaitoient y être compris; comme on fait dans les Paix, qui se font sur tout après une longue guerre.

Il y avoit un Article séparé, pour le Prince d'Orange; à qui le Roi de France rendoit toutes les Terres qu'il lui avoit fait saisir en Franche-Comté, dans les Païs-Bas, & ailleurs. Outre cela, le Roi s'engagea à faire observer les Traitez de Marine & du Commerce, qui n'avoient pas été observez, pendant la guerre, au préjudice des deux Nations. Il y eut encore un Article séparé, touchant l'imposition de cinquante sols, sur les Vaisseaux étrangers, qui sortoient des Ports de France. On joignit à tout cela les Ratifications nécessaires.

Il y eut aussi un Traité de Trêve, entre la France & l'Espagne, fait entre les deux Armées, le 19. d'Août; & un Acte du 24. de Septembre, d'Amnistie réciproque, entre la France & les Etats Géneraux. Les deux Couronnes s'entredonnerent aussi des Projets de Paix, & conclurent enfin un Traité de Paix, qui fut signé à Nimegue, le 17. de Septembre, dont les Ratifications ne furent faites, & échangées que le 15. de Septembre. Il ne seroit pas possible de mettre ici des Abregez de ces Actes, sans s'étendre trop. Les Lecteurs pourront les trouver, dans la Partie

1678 tie II. du I. Tome *des Actes & Mémoires*, que nous avons déja citez. Il y a encore plusieurs Actes, qui se rapportent aux Puissances du Nord & à divers Princes d'Allemagne, auxquels on ne peut pas s'arrêter, & qu'on trouvera dans les Tomes III. & IV. du même Récueuil.

C'est ainsi que finit une guerre, qui dura près de sept ans, & où il se fit des actions par terre & par mer, que des Auteurs Payens pourroient louër, avec plus de bienséance, que ne font les Historiens Chrétiens; qui, selon les principes de leur Religion, ne sauroient faire l'éloge de l'animosité & de la haine, que tant de Peuples & de Potentats, témoignoient d'avoir les uns pour les autres. Ils ne peuvent pas décrire l'effusion effroyable de Sang Humain, qui se fit ou pour attaquer les autres, ou pour se défendre, & l'adresse inhumaine, que l'on employoit pour cela, ni le courage que l'on eut de faire tant de cruelles exécutions; sans le moindre remors, & même en s'applaudissant, au lieu de s'en faire des reproches. Personne ne parle mal de la guerre, personne n'en a horreur, que ceux qui en souffrent; car pour ceux, à qui elle a été favorable, ils s'applaudissent de l'avoir commencée, & sont prêts à reprendre les armes, a la premiere occasion. Voila un des plus grands desordres, que l'on puisse reprocher à la Nature Humaine; sur tout quand il s'agit de gens, à qui la Révelation de l'Evangile n'est pas inconnue. 1678.

La Raison seule enseigne aux hommes, qu'ils sont faits, (1) pour s'aider les uns les autres, à passer cette vie, avec quelque douceur. L'expérience le confirme, en leur apprenant qu'ils ont nécessairement besoin de se secourir mutuellement; sans quoi la Vie seroit plus malheureuse, que celle des Bêtes. Si cela est nécessaire en châque Etat en particulier, il ne l'est pas moins dans la Societé Humaine en géneral; comme on le peut comprendre par l'état déplorable, où se trouve le Plat-Païs, en tems de guerre, & même des Villes fermées, qui subsistent du produit des Campagnes voisines. Après cela, il est surprenant qu'il se trouve des gens, qui admirent & qui louënt ceux qu'on appelle *Conquerants*; qui ne sont que des Princes, ou des Avanturiers, qui abusent de la superiorité de leurs forces, sans avoir aucun égard à la Justice, ni à l'Humanité.

(1) Voyez ce qu'on a dit sur cette matiere, dans l'Avertissement qui est à la tête du I. Tome des Négotiations Sécretes de Munster & d'Osnabrug, imprimées à la Haie 1725.

FIN du XV. LIVRE.



HISTOI-

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAÏS-BAS.

LIVRE SEIZIE'ME,

Contenant un Abregé des Principaux Evenemens, qui y sont arrivez depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à la Paix d'Utrecht, en MDCCXII.

1678. TANT arrivez à des tems si proches de celui, auquel nous écrivons; nous nous trouvons obligez de changer nôtre maniere d'écrire; soit parce qu'on n'a pas encore publié autant d'Actes de ce tems-ci, que nous en avons eu des années précedentes; soit à cause qu'il n'est pas encore tems de dire ce qu'on pourroit exposer ici aux yeux du Public. Le tems viendra, auquel on pourra parler & juger de tout, conformément à la Vérité & à l'Equité. La Posterité pourra discourir plus surement, & plus sainement de bien des choses; qui ne nous sont pas assez indifférentes, ni assez connues, pour décider sur ce qu'on en doit penser.

Il faut écouter là-dessus un des plus Grands Hommes de l'Antiquité. *Qui ignore*, dit-il, *que la principale* (1) *Loi de l'Histoire est qu'Elle n'ose rien dire de faux; & ensuite qu'elle ose dire tout ce qui est véritable; en sorte qu'on ne la puisse soupçonner, ni de favoriser qui que ce soit, ni de passion contre personne Ce sont-là ses fondemens, qui sont connus de tout le monde.* On ne peut pas douter que ces Loix ne soient très-véritables & très-justes; mais leur observation n'appartient qu'à la Posterité; qui peut dire, sans danger, les véritez du tems passé, qui viennent à sa connoissance. Mais pendant qu'il y a des gens, qui ont eu part à des choses, qui ne sont pas dignes de loüange; ou dans la réputation desquels ils interessent leurs Amis, comme si c'étoit la leur propre; il n'est pas juste d'exiger d'un Historien une observation rigoureuse de la Loi, que l'on a rapportée; puis que l'on n'est pas même disposé à le proteger, contre ceux, qui s'en choqueroient mal à propos, & injustement. 1678.

Après cela on ne trouvera pas mauvais, que l'on ne fasse pas, dans ce qu'on a encore à dire de l'Histoire des Provinces Unies, ce que l'on a fait dans la narration des choses plus anciennes. Comme nos Prédecesseurs nous ont laissé le soin de dire des veritez, qu'on n'osoit pas dire ouvertement, de leur tems; nous avons le même droit de charger la Posterité du soin de dire ce que nous avons omis, pour de bonnes raisons.

Au commencement du Periode de tems, auquel nous allons entrer, il se passa peu de choses aussi dignes de remarque, que celles que nous avons racontées au Livre précedent. Ainsi nous ne suivrons pas si exactement les tems, & nous ne nous étendrons pas autant que nous avons fait auparavant. Si nous n'avions pas résolu de nous abstenir de ce qui ne regarde pas directement la République des VII. Provinces, nous aurions pu mettre ici ce qui concerne les Puissances, qui eurent quelque chose à négotier à Nimegue. Mais cela nous meroit trop loin, & nous ne ferons que toucher, ce qui a eu quelque liaison, avec ce qui regarde la République.

L'ANNE'E MDCLXXIX. l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé avec la Suede, à qui il avoit pris quelques Places en Pomeranie, s'attira l'indignation (2) du Roi de France, qui en- 1679.

(1) Voyez ce qu'on a dit de cette Loi dans le I. Tome des *Perrhasiana* p. 150.

(2) *Pufendorf* Rerum Brandeburgicarum Lib. XVII. num. 58.

1679. envoya des Troupes dans le Païs de Clèves, qui y firent bien du ravage, au mois de Mars. L'Electeur demanda aux Etats Generaux du secours, pour s'opposer aux desordres, que faisoient le Troupes France, dans ce Païs-là. Les Etats plaignoient le sort de ce Prince, mais la Paix de Nimegue, signée au mois d'Août, leur lioit les bras. Ils témoignoient beaucoup de douleur, des desordres que les François faisoient, sur ses Terres; mais ils n'étoient pas en état de se brouiller de nouveau avec la France.

L'Electeur (1) leur écrivit encore fortement le 1. de Juillet, pour leur représenter le tort qu'ils lui faisoient, en souffrant qu'elle lui causât tant de dommage, sans penser qu'au commencement de la Guerre, il en avoit usé à peu près de même en MDCLXXII. On ne lui reprocha néanmoins rien de semblable. Les Etats se contenterent de lui représenter, dans une Lettre du 19. d'Août, " qu'ils prenoient beaucoup de part „ dans le fâcheux état où il se trouvoit, & qu'ils „ auroient été ravis, s'il eût pu obtenir la Paix „ aux conditions, qu'il y avoit proposées. Mais comme le Roi de France étoit engagé, avec la Suede, qui avoit pris d'abord son parti, ce Roi étoit aussi obligé de prendre la défense du Danemarc, contre l'Electeur; & en effet il le fit si heureusement, qu'il fut contraint de rendre aux Suèdois, ce qu'il leur avoit ôté en Pomeranie. Les Etats dirent aussi " qu'ils avoient plaidé la cause „ de l'Electeur contre les François, avec tant de „ véhemence, que le Roi s'en étoit choqué, & „ que les Ambassadeurs de la Suéde les avoient „ voulu attaquer, comme si par-là ils violoient „ la Paix concluë à Nimegue; qu'ils n'avoient „ pas oublié ce que S. S. E. avoit fait pour eux, quoi qu'Elle n'eût pas fait tout ce qu'Elle pouvoit, & ce que demandoit l'extrême danger, où se trouvoit la République.

Ils ajoûtoient à cela " qu'ils n'avoient épargné „ ni les biens de leurs Sujets, ni leurs vies, pour „ finir heureusement cette guerre; & qu'ils laissoient à l'Electeur à juger, si tous les Conféderez en avoient fait autant qu'eux: Qu'ils „ avoüoient que, lors qu'ils avoient vû que les „ Païs-Bas Espagnols étoient en un état si périlleux, qu'on jugeoit qu'ils ne pouvoient sortir, que par une espece de miracle, du danger „ d'être envahis par la France; ils avoient jugé „ qu'il étoit au-dessus de leurs forces de les défendre plus long-tems: Que les Sujets des Etats avoient tant souffert, par l'interruption du „ négoce, par les pertes qu'ils avoient faites, & „ par les impots immenses qu'il leur avoit fallu „ payer, que la République n'étoit pas en état „ de soûtenir une semblable guerre: Qu'elle „ avoit été forcée de chercher le moyen de faire „ la paix, à laquelle elle n'auroit pas autrement „ pensé: Qu'elle savoit bien que l'Electeur seroit prêt à concourir, avec toutes ses forces, „ pour repousser l'ennemi; mais que ce Prince „ savoit aussi très-bien que ses Alliez étoient épuisez, & que la République n'étoit pas en „ état de leur fournir, ce dont ils auroient besoin; „ puisqu'il lui étoit assez difficile d'entretenir ses „ propres Troupes: Qu'elle avoit crû que ses „ Alliez embrasseroient la paix, en même tems „ qu'elle, puis qu'on ne pouvoit pas continuer la „ guerre. On trouvera encore d'autres raisonnemens, là-dessus, que *Pufendorf* a traduits assez obscurément, mais qui tendent tous à la nécessité de faire la paix, puis qu'on n'étoit pas en état de soûtenir les dépenses, qu'il faudroit faire pour cela. Enfin, la République proposoit une Conférence entre les Ministres de l'Electeur & les siens; dans la supposition qu'on pourroit par-là finir cette affaire plus promptement, que par des Lettres. 1679.

L'Electeur, qui avoit cru que la République répareroit les dépenses & les pertes, qu'il avoit faites, ne voyant pas qu'elle se disposât à le satisfaire là-dessus, crut qu'il l'obligeroit de le faire, en faisant avancer ses Troupes du côté de l'Yssel. Il jugea cependant devoir envoyer Meinders, en France, pour voir si cette Couronne voudroit bien conniver à la démarche, dont on vient de parler, ce qu'on avoit de la peine à croire. Le Prince d'Orange avoit été déja informé de ce dessein, apparemment de ceux de Conseil Electoral, qui le desapprouvoient; entre lesquels étoit *Swerin*, ancien Ministre de l'Electeur. On pourra voir les raisons qu'il employoit, pour prévenir la guerre, que l'on trouvera dans l'Historien, qu'on a cité. Le voyage de Meinders en France ne produisit aucun effet; parce que Louïs XIV. pensoit à rétablir ses finances, que la guerre passée avoit épuisées. Aussi étoit-il fort étrange de recommencer une guerre dans les Païs-Bas, après avoir pris tant de peine à faire la paix. Ainsi l'Electeur ceda aux raisons de la France; qui ne vouloit pas achever de ruiner les Provinces-Unies, pour quelques intérêts de ce Prince. On verra le Traité, qui se fit là-dessus, entre le Roi & ce Prince, dans l'Historien que l'on a cité, & dans les Recueils de Traitez.

DEPUIS ce tems-ci jusqu'à l'an MDCLXXXIV. il n'arriva aucune affaire génerale & de grande importance, que la prise de Luxembourg, par la France. Elle fut investie le 28. d'Avril, & la tranchée fut ouverte le 8. de Mai, la ville se rendit, par capitulation, le 7. de Juin. Cette conquête choqua extrémement le Prince d'Orange; d'autant plus que la France s'étoit emparée de divers endroits de la Campagne, sur la Frontiére des Espagnols. Le Prince crut qu'on devoit se ressentir de cette procedure & entreprit d'engager les EE. GG. à augmenter leurs Troupes de seize mille. Mais la Ville d'Amsterdam s'opposa fortement à cela, dans les Etats de Hollande. Cependant le Prince, dans l'esperance d'obtenir que cette Ville se laisseroit gagner à ses instances se transporta en personne à Amsterdam, où il proposa de faire cette nouvelle levée de seize mille hommes, outre les Troupes qui étoient sur pied, pour s'opposer aux desseins que la France pouvoit avoir sur les Païs-Bas Espagnols; qu'elle pourroit bien conquerir, si on ne les secouroit pas. Cette proposition n'avoit rien, qui ne fût assez plausible. Mais les dépenses que l'Etat avoit faites, depuis l'an MDCLXXII, & l'interruption du Commerce, qui avoit fait causé de grandes pertes à ceux d'Amsterdam, l'emporterent sur les instances du Prince. *Conrard van Beuning* Bourguemestre de la Ville étoit à la tête du parti, qui jugeoit qu'il falloit entretenir la Paix avec la France. 1684.

En ce tems *Fuchs* (2) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg étoit à Amsterdam, & soûtenoit vivement le sentiment des Magistrats de cette grande Ville. Van Beuning disoit, comme l'assure l'Historien de *Frideric Guillaume*, " que le „ Prince n'avoit aucune bonne raison d'être si „ irrité contre cette Ville, qui vouloit le sauver, „ malgré qu'il en eût; sur tout parce qu'il en- „ trai-

(1) Là-même p. 61. & suiv.

(2) *Pufendorf.* Liv. XVIII. §. 118.

1684. „ traineroit la Ville & la République : Que le „ Prince se trompoit entiérement : Que si les „ Espagnols lui devoient trois millions, ils lui „ en avoient payé une partie, & lui avoient promis le reste : Qu'il se fioit trop à cette promesse, puis que l'indigence de l'Espagne étoit „ connuë de tout le monde : Que les Espagnols „ lui rapportoient de fausses nouvelles de France, dont le Roi, *disoit-on*, étoit fort éloigné „ de vouloir faire la guerre, & craignoit extrémement le Prince : Que si l'on faisoit paroître „ de la fermeté, on obtiendroit tout de lui : „ (1) Qu'il y avoit de l'apparence, que les François faisoient eux-mêmes courir de semblables „ nouvelles : Que le Prince ne manquoit pas „ de Flateurs, qui disoient qu'il n'y avoit qu'un „ vaste Génie, comme le sien, qui pût faire „ échouër les vastes desseins de la France : Que „ le Prince avoit plus d'ambition, d'opiniâtreté, „ & de bonne opinion de lui-même, qu'il ne faudroit : Que, sans cela, il auroit plus de déference pour l'Electeur son Oncle, qu'il devoit „ regarder comme un Pere : Qu'il s'étoit entiérement donné au Marquis *de Grana* & à *Borgomanero*, Ministres de l'Espagne : Que le premier n'étoit qu'un brouillon & n'avoit pas assez de Jugement : Que l'un & l'autre étoient „ les Auteurs de la Comedie, qu'ils joüoient : que „ le premier avoit esperé de charger l'Allemagne & les Etats Géneraux du fardeau des Païs-Bas : que *Borgomanero* s'étoit persuadé mal-à-propos, que le Roi de la Grande Brétagne, „ seroit obligé de faire la guerre à la France : „ que les Espagnols avoient bâti sur des fondemens de cette sorte la Déclaration de guerre, „ qu'ils avoient faite a la France ". Que d'ailleurs ceux d'Amsterdam n'étoient pas si bizarres, que de vouloir augmenter la Puissance de la France, & de se mettre à eux-mêmes les fers aux pieds ; puisque rien n'étoit plus opposé, que les intérêts de la République des PP. UU. & ceux de la France ; mais que c'étoit alors l'usage d'accuser ceux, qui ne vouloient pas faire une guerre pernicieuse, de favoriser les François.

Fuchs, à qui Van Beuning disoit tout cela, lui dit aussi, " qu'il étoit surprenant que quelques-uns des Princes d'Allemagne, dont la „ puissance étoit fort bornée, excepté l'Electeur de Baviére, osassent disposer du sort de „ l'Allemagne, & proposer ce qu'ils trouvoient „ à propos, sans avoir aucuns ordres des plus „ puissans. Il étoit surpris qu'on eût aucun égard à ces Associez ; puis qu'ils n'étoient pas „ gens à fournir un seul Cavalier, pour la défense des PP. Unies. Il ajoûtoit que les autres démêlez, entre la France & l'Espagne, pourroient être accommodez à la Haie ; mais qu'il „ falloit renvoyer à Ratisbonne les affaires d'Allemagne. Fuchs fit, à la Haie, d'autres propositions au Prince d'Orange qui répondit " qu'il „ étoit bien fâché que tout fût en une si grande confusion. Il faut remarquer ici un incident funeste, qui arriva sur les côtes de Hollande, & qui déconcerta extrémement ses projets. Comme il étoit Amiral Géneral des Provinces-Unies, & qu'il faisoit fonds sur son autorité, il avoit envoyé la Flotte des Etats en Suede, où elle avoit chargé seize mille Soldats de cette Nation, qu'elle amena jusqu'à l'entrée du Tessel ; où il s'éleva une si violente tempête, qu'une bonne partie de la Flotte y perit. 1684. On assuroit qu'on n'avoit jamais fait une si grande perte, en aucune Bataille Navale. Outre la fermeté de la Ville d'Amsterdam, à soûtenir qu'il falloit demeurer en Paix, avec la France ; cet accident rompit le projet du Prince d'Orange.

Il y eut de grandes contestations, entre les Princes d'Allemagne, sur l'état où se trouvoient les affaires publiques, que l'on pourra chercher dans le Livre XVIII. de *Pufendorf* sur cette année, auxquelles on ne s'arrêtera point. (2) Mais on ne peut pas omettre entierement une Conference que *Fuchs* eut avec le Prince d'Orange le 18. de Mars. Il dit à Fuchs, " qu'il étoit bien fâché „ que les choses fussent si brouillées, que si Dieu „ n'avoit pitié des Provinces-Unies, & de leurs „ Voisins, ces Peuples seroient entierement ruinez ; Qu'il savoit bien qu'on lui attribuoit à lui-même tout le mal, parce qu'il souhaitoit la „ guerre, mais qu'on lui faisoit tort ; que les „ Provinces Espagnoles ne pouvoient pas être abandonnées par les EE. GG. puis qu'elles leur „ servoient de rempart, & que si on les perdoit, „ on ne pourroit pas empêcher la France d'entrer dans le cœur du Païs ; & de le subjuguer „ quand elle le trouveroit bon : Que les conditions, que la France proposoit, étoient telles ; „ qu'elle seroit toujours en état de les envahir ; „ qu'elle ne le faisoit pas encore, parce qu'il y „ avoit en plusieurs lieux, quelques Troupes ; „ mais que si l'on posoit les armes, à cause de la „ prétenduë Paix, ou de la Trêve ; il arriveroit „ ce qui étoit arrivé, après la Paix de Nimegue, „ par laquelle la France avoit gagné plus de terres, qu'elle n'avoit fait par les armes : qu'on „ ne pouvoit pas laisser Luxembourg, entre ses „ mains ; puis que c'étoit la seule ligne de communication, entre la Haute Allemagne & les „ Païs-Bas.

Il ajoûta encore " que pour faire voir qu'il „ n'étoit nullement éloigné d'accepter une Paix „ équitable, il avoit fait un projet, qu'il remettroit à l'Electeur de Brandebourg seul, qui „ pouvoit conduire cette affaire à sa fin. Il jugeoit que la dureté de la France ne venoit, que „ de ce qu'elle se sentoit appuyée par le Danemarc & par l'Electeur, & que le Roi de Danemarc ne feroit rien, que du consentement de „ ce dernier ; que si l'Electeur usoit bien du pouvoir, qu'on lui avoit donné, on auroit bientôt la Paix, dont il auroit tout l'honneur, & „ dont il tireroit encore de l'avantage.

Il ne croyoit pas qu'il fût du bien des affaires de l'Electeur de permettre que le Païs-Bas Espagnol se perdît. Il ajoûtoit " que l'Electeur ne „ se trouveroit pas mieux de l'amitié de la France que les Suédois, l'Electeur de Baviere, „ & le Duc d'Hanovre, qui avoient été plus „ étroitement unis que lui, avec la France : que „ l'Electeur de Cologne avoit toûjours été attaché à cette Couronne, & que néanmoins ses „ terres en avoient beaucoup souffert : que les trois „ Electeurs qui sont sur le Rhin, n'osoient „ rien dire, qui déplût à la France, & que l'Electeur de Trêves, quoi que fort attaché à cette Couronne, souffroit beaucoup de la haine, „ que *De Louvois* avoit conçue contre lui : que „ le Roi de France n'avoit aucun droit sur ce „ dont il s'étoit saisi, après la Paix de Nimegue

(1) Il faut remarquer que *Pufendorf* écrivoit tout cela sur ce qu'écrivoient les Ministres de Brandebourg en Hollande, & que son Histoire fut imprimée à Francfort sur l'Oder, en 1699.

(2) Tout ceci paroit tiré des Lettres de *Fuchs*, que *Pufendorf* avoit vûës.

1684. „ gue, & qu'il falloit être aveugle, pour ne „ pas voir que ce Prince aspiroit à la Monarchie „ de l'Europe ; ou au moins à une autorité, qui „ lui donneroit le moyen de la gouverner, com„ me il voudroit : qu'on ne pouvoit à la verité, „ avoir aucunes forces, qu'on lui pût opposer : „ que si on consideroit les choses, selon le cours „ naturel, qu'elles pouvoient avoir, la Républi„ que des PP. UU. ne pouvoit s'attendre, qu'à „ des pertes ; mais que pour lui, ayant une bon„ ne cause & une conscience nette, il attendroit „ patiemment ce que Dieu avoit résolu de faire : „ que s'il se devoit faire un changement fatal, „ il étoit plus honnête de périr, les armes „ à la main, que de voir presser des dépendan„ ces & des rëunions ridicules : qu'enfin une mort „ glorieuse étoit plus honorable, qu'une vie „ pleine de lâcheté : que pour lui, il étoit né „ dans un tems fâcheux, & qu'il avoit été élevé, „ dans l'adversité ; mais que par la grace du Ciel, „ il avoit recouvré les charges qu'avoient eu ses „ Prédecesseurs, & qu'il esperoit que Dieu ne „ permettroit pas qu'il mourût, dans la misere ; „ mais que si la Providence l'avoit résolu, il se „ soumettroit à sa volonté : qu'une chose le fâ„ choit le plus, qui étoit que l'Electeur son On„ cle, qui l'avoit aimé depuis sa naissance com„ me son propre fils, & que lui-même respec„ toit, comme son pere, penchoit alors du cô„ té de la Ville d'Amsterdam, qui se faisoit hon„ neur de s'opposer à tous ses desseins : qu'il ne „ savoit pas comment finiroient les brouilleries „ intestines ; mais que quand la Ville d'Amster„ dam rentreroit dans le bon chemin, il ne par„ donneroit point à Van Beuning.

Ce dernier, depuis ce tems-là, n'osa pas sortir d'Amsterdam, de peur que le Prince ne lui jouât quelque mauvais tour. L'Hiver suivant, on prit une telle peur, ou au moins on feignit de l'avoir, que l'on augmenta la garde aux Portes de la Ville, & qu'on rompit la glace, sur laquelle on auroit pû entrer dans la Ville. Mais il ne se fit aucune entreprise semblable.

Le Discours que l'Historien rapporte, comme du Prince d'Orange, représente si bien son caractere & ses maximes, qu'il est très-croyable que le Ministre que l'Electeur avoit en Hollande l'écrivit à son Maître, tel qu'il avoit été.

Fuchs repliqua " que l'Electeur, son Maître, „ concevoit très-bien le danger, où l'on seroit, „ si la puissance de la France s'augmentoit enco„ re, & que ce que faisoit le Prince tendoit „ à l'empêcher : Qu'il étoit du même sentiment „ à ces égards, mais qu'il n'étoit pas d'accord „ de la maniere, dont on se serviroit, pour par„ venir au but qu'on se proposoit : Qu'il pré„ voyoit que la guerre, que les Alliez se pro„ posoient, pourroit être fatale à la Chrétienté ; „ parce qu'elle étoit fondée sur le desespoir, qui „ n'écoutoit aucun conseil salutaire. L'Empe„ reur, *disoit encore Fuchs*, a besoin de toutes ses „ forces, pour les opposer aux Turcs. L'Alle„ magne est divisée, & n'a que peu de Troupes „ sur pied ; l'Espagne est très-foible ; les mem„ bres, qui composent la République, sont di„ visez ; le Roi d'Angleterre est très-éloigné de „ vouloir faire la guerre à la France ; les Fran„ çois, au contraire, sont en état de se rendre „ Maîtres de Rhin, & d'attaquer les Provinces „ Unies, en même tems. Quelle esperance „ peut-on avoir de recouvrer ce qu'elle a pris, „ qu'on ne craigne pas encore plus de perdre en„ core ce qu'on a ? On peut éviter cette extrémi„ té, par une Paix, ou une Trêve ; qu'il est „ en nôtre pouvoir d'obtenir. Il ne faut pas, „ par desespoir, tout hazarder. Si on ne fait pas „ tout ce qui se pourroit faire, il faut au moins „ faire ce qui est possible. De là vient qu'on „ est souvent obligé de ceder quelque chose, „ qu'on ne cederoit pas autrement. Le Prince „ attendroit, en vain, du secours d'Allemagne, „ où la plupart des Puissances sont du même sen„ timent, que l'Electeur de Brandebourg. On „ assure même que l'Empire ne pouvoit se sau„ ver, qu'en entretenant la Paix. 1684.

On objectoit qu'on ne pouvoit nullement se confier aux Traitez, que l'on faisoit avec la France. Falloit-il donc ne faire jamais la Paix, avec elle ? Le Roi de la Grande Bretagne & l'Electeur de Brandebourg vouloient bien être garands de cette Paix, avec d'autres ; qui s'offroient de plus de lui faire la guerre, si elle manquoit de tenir sa parole. Cependant le Prince d'Orange demeura dans son sentiment, & le Comte d'Avaux dit qu'il ne s'étoit pas attendu à autre chose. Fagel, Pensionaire de Hollande, entretenoit le Prince dans sa fermeté. Il jugeoit néanmoins que le Roi de France n'iroit pas plus loin ; parce qu'autrement ceux d'Amsterdam & des Provinces de Frise & de Groningue se joindroient avec les autres, dont ils s'étoient séparez. D'ailleurs le Roi de la Grande Bretagne n'étoit pas, comme on le disoit, d'humeur de le souffrir ; auquel cas les Magistrats d'Amsterdam se trouveroient réduits à l'étroit. On jugea là-dessus qu'il valoit mieux laisser les choses dans l'état, où elles étoient ; d'autant plus qu'on ne pouvoit pas voir que les Turcs voulussent faire la Paix, avec l'Empereur. Cependant le Comte de Waldek, Fagel & Campricht étoient du sentiment du Prince (1).

Fagel soûtenoit, avec assez de chaleur, que la République étoit en un très-grand danger. Il ajoûtoit néanmoins, qu'au siecle précedent, elle avoit été dans un plus dangereux état ; lorsqu'après la perte de Harlem, Alcmar & Leide furent sauvées, comme par miracle. Il ajoûtoit que le même Dieu étoit encore, & que si cela ne réüssissoit pas, leur cause étoit la même, & qu'il aimoit mieux mourir, en soûtenant une bonne cause ; que de défendre des choses suggerées, par le Démon. Il jugeoit aussi qu'il valoit mieux aller attendre les ennemis, près de Brusselles & d'Anvers, que près de Breda, ou de Dordrecht. Il ajoûtoit de plus que la mémoire du mal, que les François avoient fait au Païs, étoit encore toute fraîche. Il valoit mieux, selon lui, mourir, que d'être exposé aux violences de De Louvois, le plus cruel de tous les hommes, ou de quelque Exacteur, qui auroit été son Laquais. D'ailleurs il croyoit, disoit-il, qu'il n'attendoit rien que de l'Electeur de Brandebourg qui avoit les mêmes intérêts, & la même Religion, que les Etats. Il disoit encore d'autres choses de cette nature, qu'on pourra voir dans (2) *Pufendorf*.

Cela obligea l'Electeur de Brandebourg à s'appliquer à empêcher qu'il ne se fît aucunes hostilitez ; de peur que la guerre ne s'enflammât, de quelque côté, & qu'il ne fût pas aisé de l'éteindre. Il s'y appliqua, avec plus de zèle, lors qu'il eut apris que Louïs XIV. avoit écrit à l'Evêque de Strasbourg, qu'il enverroit un corps d'Armée dans le Diocèse de Cologne, à laquelle l'Archevêque joindroit quelques milliers d'hommes

(1) *Witzendorf*, Ministre de Lunebourg disoit la même chose mais avec plus de modération.

(2) Liv. XVIII. §. 19.

1684. mes, pour donner de là crainte aux Provinces Unies, & pour commencer la guerre, s'il en falloit venir jusques-là. L'Archevêque l'ayant confirmé à Fuchs, (1) qui étoit retourné à Cologne; le Prélat lui assura, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'il ne s'ensuivît beaucoup de mal de ces mouvemens. Cependant il disoit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour empêcher que les François n'entrassent en Allemagne; & que ç'avoit été le but, qu'il s'étoit proposé, dans toutes les négotiations, qu'il avoit faites avec la France. Il avoüoit que si les François venoient à executer leur projet, la Paix seroit violée, & que les Electorats du Rhin perdroient courage.

La France s'étoit obligée, dans les Traitez qu'elle avoit faits avec l'Electeur de Brandebourg, de ne rien entreprendre, contre ses interêts. Mais le Comte d'Avaux ne laissoit pas de dire que le Roi son Maître étoit convenu avec l'Electeur, les Danois, & l'Archevêque de Cologne, d'attaquer ceux qui enverroient du secours à la Républiqne. Il assuroit aussi que le même Electeur étoit convenu de demeurer neutre. Supposé que cela fût, les EE. GG. ne pouvoient esperer d'autre secours, que le secours du Ciel; mais comme on ne sauroit pénetrer les desseins de la Providence, & que les hommes ne sont nullement dignes de sa protection; on ne pouvoit pas ne craindre beaucoup des confédérations, contre la République.

On disoit alors que les Espagnols avoient dessein, pour éviter la Guerre avec la France, de lui ceder les Païs-Bas. On ajoûtoit qu'ils lui présentoient Luxembourg, Namur, la Haute Gueldre, & une partie du Brabant; à condition que Louïs XIV leur rendît un Equivalent en Catalogne. Ils vouloient, disoit-on, mettre sous la Protection de la Grande Bretagne les Villes maritimes de la Flandre comme Ostende, Nieuport, Gand, Bruges, Anvers & le reste des Païs-Bas. Ils se plaignoient que l'Electeur de Brandebourg favorisoit alors la Ville d'Amsterdam; qui avoit été cause que la Paix avoit été conclue à Nimegue, où ils n'avoient nullement favorisé l'Electeur.

Fuchs traitoit ces propositions de gens desesperez, puis qu'on ne pouvoit trouver des remedes plus doux, pour un mal dont on se plaignoit; qu'un bon Pilote tâchoit bien de se rendre où il vouloit aller, avec le vent arriére; mais qu'il y alloit en louvoiant, quand il ne pouvoit pas mieux faire. Il dit que trois Princes étoient convenus d'entretenir cinquante mille hommes, pour leur défense réciproque. Ces Puissances étoient le Roi de Danemark, l'Electeur de Cologne, & celui de Brandebourg. Il jugeoit que ces Troupes seroient suffisantes, pour faire pencher la Balance du côté, auquel elles se rangeroient. Il se fit encore d'autres négotiations entre d'autres Princes, mais qui n'aboutirent à rien. Mais il arriva une révolution quatre ans après, par laquelle l'Espagne & les Provinces Unies furent mises hors d'état de craindre si fort la France, qui faisoit de si grandes menaces. Mais c'étoit une chose, que la prévoyance humaine ne pouvoit deviner.

Cependant il sera bon de mettre ici de quelle maniere la Providence prépara une révolution, à laquelle personne ne s'attendoit. On sait par les Historiens, qui ont conservé à la Posterité ce qui arriva dans la Grande Bretagne, que le Duc d'York, frere unique de Charles II. après avoir dissimulé sa Religion, pendant quelques années, vint enfin à se declarer Catholique Romain; quoi que le Roi son Frere continuât dans sa dissimulation, jusqu'aux approches de la mort. Voyez l'Histoire Complette d'Angleterre sur l'année 1681. & celle de Mr. de *Rapin Thoiras*. Il tomba malade, par la force, comme on le crut, d'un poison & mourut le 6. de Fevrier MDCLXXXV. Le Duc d'York, beau-Pere du Prince d'Orange, qui faisoit profession ouverte de la Religion Romaine, succeda à son Frere, sans aucune opposition. 1684.

Il y avoit déja du tems, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit chassé de la Grande Brétagne le Duc de *Monmouth*, son fils Naturel, & le Comte d'*Argyle* Seigneur Ecossois, qui étoient ennemis déclarez du Duc d'York. Ils se retirerent en Hollande & le Comte d'Argyle y demeura caché, à Amsterdam; pendant que le Duc de Monmouth se tenoit à la Haye. Argyle ne laissoit pas de le voir secretement, & lui persuada de se joindre, avec lui, contre le Roi Jaques. Ils convinrent d'agir de concert contre lui, & le Comte d'Argyle acheta secretement des armes, pour armer cinq mille hommes, qu'il chargea sur trois vaisseaux. Nous eumes alors occasion de le voir à Amsterdam, sans le connoître. Il menoit avec lui, un vieux Ministre Presbyterien, & alloit manger dans une Auberge Françoise; où il ne venoit personne, qui voulût en avertir l'Envoyé Anglois à la Haie. Ainsi le Comte s'embarqua sur un de ses bâtimens, avec quelques Officiers Allemands, & quelques Soldats, qu'il avoit levez en Hollande. 1685.

Il arriva le 5. de Mai, à la côte d'Orknei, au Nord de l'Ecosse, d'où il y envoya son Secretaire (*c'étoit un vieux Ministre Ecossois Presbyterien, avec qui nous parlames plusieurs fois, sans néanmoins vouloir pénetrer le dessein, qui l'avoit appellé en Hollande*) mais cet homme fut arrêté, ce qui fit que le Comte se retira de là.

Il mit à la voile & alla à un autre lieu, mais tous ses efforts, pour faire soulever l'Ecosse furent inutiles. Il fut pris & décapité. Le Duc de Monmouth, qui avoit voulu soulever l'Angleterre, en sa faveur, échoüa aussi & fut encore pris & décapité. Nous ne mettons ici que ce qui regarde les Provinces Unies & il suffit de dire, par raport à cette Republique, que l'on crut communément que le Prince d'Orange avoit connivé à l'armement du Comte d'Argyle, aussi bien qu'à celui du Duc de Monmouth. Il partit le 24. de Mai sur un Vaisseau de trente pieces de Canons, avec deux autres, & eut le malheur de demeurer dixneuf jours en mer, quoi qu'il ne rencontât aucun Vaisseau de Jaques II. pour lui contester l'abordage, sur les côtes d'Angleterre. Cependant Jaques avoit eu avis de son dessein, & avoit donné ordre à *Skelton*, son Envoyé à la Haie, de porter des plaintes contre lui; & en effet on lui accorda de le faire arrêter, ce qui le fit partir plutôt qu'il n'auroit fait. Le bruit courut alors que le Prince d'Orange avoit été bien instruit auparavant du dessein de Monmouth; mais qu'il n'étoit pas fâché de voir quel succès pourroit avoir cette descente, sur les côtes d'Angleterre; pour régler sa propre conduite là-dessus, au cas, qu'il fût luimême obligé de faire une semblable entreprise, comme il la fit en effet.

Le Duc débarqua, sans obstacle, le 11. de Juin, sur les côtes occidentales de l'Angleterre, près de Lyme, avec environ quatre-vints hommes, avec lesquels il fut reçu dans cette petite ville. Il y publia un Manifeste, où il soûtint qu'il étoit fils légitime de Charles II. qui avoit, disoit-il, épousé sa Mere, ce qu'on lui a toûjours contesté. Le Roi obtint du Parlement, qui étoit alors assemblé, un

(1) Le même. Le 21. de Mars.

1685. un Acte par lequel il fut déclaré coupable de Lèse Majesté. Cependant il se fit proclamer Roi, dans la petite Ville de Taunton. Mais tout lui réussit mal, & il eut la tête tranchée; comme on le verra dans ceux, qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre de ce tems-là.

Cependant le Prince d'Orange offrit à son Beau-Pere d'aller commander son Armée; & cela pour le faire de bonne foi, comme il le semble; parce que le Roi Jaques n'avoit pas encore abusé excessivement de son autorité. Ce Monarque, qui ne croyoit pas encore avoir si choqué ses Sujets Protestans, qu'il eût à craindre, qu'ils ne se rangeassent au Duc de Monmouth, & qui ne se fioit pas tout à fait au Prince d'Orange, le remercia civilement. Il fit un corps du Régiment de ses Gardes & de quelques peu d'autres troupes, qui faisoient ensemble deux mille hommes d'Infanterie, & sept cents Cavaliers, ou Dragons. Le Roi donna le Commandement de ces Troupes à un Gentil-homme François, Frere des Marêchaux de Lorge & de Duras, & Neveu de celui de Turenne. Il lui avoit donné le titre de Comte de *Feversham*. Il alla camper à un Port nommé Sedgemore, qui n'étoit pas fort éloigné du lieu où le Duc de Monmouth étoit abordé.

Ce dernier averti de cela crut qu'il falloit attaquer, sans délai, Feversham, de peur que le corps, qu'il commandoit, ne fût augmenté en sorte qu'il ne le pourroit plus attaquer, sans s'exposer à une défaite assurée. Il partit donc de nuit, sans aucun bruit, mais après deux heures de marche, il rencontra le Regiment de Dumbarton, qui étoit composé des meilleures troupes du Roi, qui reçut celles du Duc, comme s'il les avoit attendues, & les repoussa avec avantage. Le Lord Grey, qui commandoit la Cavalerie du Duc, fit mal son devoir, & se retira en desordre, en sorte qu'on soupçonna, qu'il trahit le Duc. Il arriva encore que son Infanterie fut mal fournie de munitions de guerre, qui avoient été conduites dans un marais; de sorte qu'encore qu'elle fît d'abord assez de résistence, elle fut obligée de plier, faute de poudre. Le 17. de Juillet, le Lord Grey fut pris, & peu de tems après le Duc de Monmouth fut aussi fait prisonnier. Le lendemain, il écrivit une Lettre soumise au Roi, à qui il promettoit de découvrir quelque chose de conséquence à Sa Majesté. Le 23. du mois il fut conduit à Londres, où il obtint une audience de son Oncle, à qui, pour obtenir la vie, il donna une déclaration de sa main, par laquelle il avouoit que le Roi son Pere lui avoit dit qu'il n'avoit jamais épousé sa Mere. Le Duc demanda la vie au Roi, avec les larmes aux yeux. Le Roi lui dit qu'il étoit fâché de son malheur, mais que son crime étoit trop grand, pour être pardonné. On assure que la Reine l'insulta, ce qui sembla exciter en lui une indignation, qui ne servit de rien, dans l'état où il étoit. Il fut envoyé à la Tour, où il fut executé le 25. de Juillet. Il s'y trouva deux Théologiens, qui l'exhorterent fortement à témoigner quelque repentance de sa Rebellion, mais il ne les voulut pas écouter & dit, entre autres choses, *qu'il mouroit, comme un Martyr, pour le Peuple.* Il auroit mieux parlé, s'il avoit dit qu'il *étoit le Martyr de son Ambition.* Il fut décapité d'une maniere, qui lui attira la pitié de tout le monde; parce que comme il fut étendu sur le Bloc, selon l'usage d'Angleterre & qu'on eut donné le signal ordinaire au Bourreau; cet homme lui donna d'abord un coup de hache sur les Epaules, apparemment troublé de l'execution d'un Fils d'un Roi, & d'un Prince qui n'étoit pas haï du peuple. En suite il ne sépara sa tête de son corps, qu'en deux coups de hache. 1685.

On fit quelques autres executions semblables, mais la Cruauté de *Geffrei*, Chef de Justice, à l'égard au peuple de l'Quëst de l'Angleterre, fit horreur à tout le monde. Il y fit pendre des milliers de gens, des deux Sexes & de tous âges, sans forme de justice, comme complices de la Conspiration du Duc de Monmouth, & fut fait Chancellier d'Angleterre, pour recompense de ces cruautez. Comme cela ne regarde que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi Jaques assembla son Parlement, & le harangua le 19. de Novembre. (1) Quoi qu'il ne s'exprimât qu'en termes géneraux, on comprit qu'il souhaitoit que le Parlement lui donnât de quoi entretenir une (2) Armée sur pied, tant en paix, que pendant la guerre; & l'autorizât à donner le commandement de ces Troupes à des Officiers Catholiques Romains, quoi que les Lois ne le permissent pas. Il continua dès lors à faire une profession plus ouverte de la Religion Romaine; sur quoi il avoit auparavant témoigné quelque ménagement. Il marqua qu'il étoit résolu de dispenser de l'Acte du Test, qui étoit le plus grand rempart que l'on eût, contre les progrès de cette Eglise. On comprit aussi clairement qu'il vouloit avoir une armée toûjours sur pied, & commandée par des Officiers de la même Religion. Aussi la Chambre des Communes résolut de s'y opposer de toutes ses forces. Elle concevoit qu'employer des Officiers, qui n'avoient pas pris le Test, c'étoit la même chose que les dispenser d'obeïr à toutes les Lois du Royaume; & que s'il y avoit des Officiers Catholiques Romains, qui étoient honêtes gens, cela venoit de leur bon naturel; & non de leur Religion.

Cependant on commença à craindre Jaques, à qui personne n'osoit s'opposer & qui avoit déja réduit l'Ecosse & l'Irlande, à le laisser faire ce qu'il jugeoit à propos, par rapport à la Religion & à n'avoir aucun égard à l'Acte du Test, comme l'Auteur Anglois, que nous avons cité, & Mr. *de Rapin Thoiras* l'ont montré assez au long. On pourra apprendre d'eux le détail de tout cela. Comme nous n'avons pas entrepris de faire l'Histoire de la Grande Bretagne, mais seulement des Provinces Unies; nous ne disons ici, que ce qu'il est nécessaire à savoir, pour la liaison de l'Histoire.

LE Roi Jaques continua cette année à travailler à se rendre maître absolu de ses Royaumes, pour se défaire sur tout en Angleterre de l'autorité de son Parlement; qui traversoit le dessein qu'il avoit d'établir une puissance arbitraire; en renversant la constitution politique de l'Etat, & en introduisant les sentimens de l'Eglise Romaine, qu'il s'imaginoit être plus favorables au Pouvoir Despotique des Rois. 1686.

Il entreprit de le persuader aux Juges, dont en effet la plus grande partie plia, & quatre seulement aimerent mieux quitter leur emploi, que d'embrasser le Catholicisme. Mais le Roi en nomma quatre autres plus souples, dont l'un étoit Catholique Romain.

IL introduisit de même parmi les *Sergents* en Loi, divers Jurisconsultes de la même Religion, ou disposez à avoir pour lui toutes les complaisances, qu'il demanderoit d'eux. Il en fit autant en son Conseil Privé, & ne fit point de difficulté de faire le Jesuite *Peters* Conseiller Privé, ce qui scandaliza tous les Protestans, d'autant plus que les 1687.

(1) Voyez l'Histoire Complette d'Angleterre Tom. III. pag. 499. col.

(2) *A standing Army*, en Anglois.

1687 les Princes de l'Eglise Romaine n'avoient pas même la coûtume de le faire. Il y eut aussi des Evêques Catholiques, consacrez dans la Chapelle du Roi, & envoyez en diverses Provinces, sous le titre de Vicaires Apostoliques. Les Jesuites ouvrirent des Ecoles, pour prévenir la Jeunesse de leurs sentimens. On ne reçut personne aux Emplois, qui venoient à vaquer, qui ne fût Catholique Romain, ou disposé à le devenir. Le Roi lui-même faisoit le Missionaire, parmi les Seigneurs de sa Cour; dont quelques-uns eurent la lâcheté de se rendre à la *grace efficace*, pour parler ainsi, des Charges, que le Roi leur donnoit. Il envoya un Ambassadeur à Rome, qui, comme on le dit, n'y fut pas fort bien reçu; parce que la Cour de Rome, plus prévoyante que celle d'Angleterre, prévoyoit que de la maniere, dont on s'y prénoit à Londres, il n'y avoit guere d'apparence que l'on pût réüssir.

1688. LE Test fut foulé aux pieds, & le Roi donna une Déclaration, par laquelle il revoquoit cette Loi & admettoit aux Charges ceux qui ne l'observoient point; & on ne put empêcher que dès lors les Catholiques n'entrassent dans les Charges, que le Roi leur donnoit, quoi qu'ils fussent de l'Eglise Romaine.

Le Roi, non content de cela, voulut qu'on publiât cette Déclaration, dans toutes les Eglises, & donna ordre à son Conseil d'écrire à tous les Evêques de la faire lire, dans toutes les Eglises de leurs Dioceses. Là-dessus divers Evêques, qui étoient à Londres, s'assemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery, pour déliberer sur un ordre si étrange. Outre *Sancroft*, Archevêque de cette Ville-là, il y avoit *Lloyd* Evêque de St. Asaph, *Kenn* de Bath & de Wels, *Turner* d'Ely, *Laker* de Chichester, *White* de Peterborow, *Trelawny* de Bristol. Ces Evêques convinrent qu'ils ne pouvoient pas, en bonne conscience, faire lire cette Déclaration dans leurs Dioceses, & conclurrent de présenter là-dessus une Requête au Roi, tant en leur nom, qu'au nom de divers autres de leurs Confreres, qui étoient absens, & du Clergé inferieur de leurs Dioceses.

Après avoir dressé cette Requête, ils la signerent, & la présenterent le 18 de Mai au Roi. Ils lui représenterent „ que la grande répugnance „ qu'ils sentoient à publier, dans leurs Dioceses, „ la Déclaration du Roi ne venoit pas d'un „ défaut d'obéïssance à la Majesté Royale, „ dont l'Eglise Anglicane avoit toûjours fait „ profession; non plus que d'un défaut de tendresse pour les Non-Conformistes, à l'égard „ desquels, ils étoient prêts de témoigner toute „ la modération, qui seroit jugée nécessaire; lorsque la chose auroit été examinée & établie, par „ le Parlement & par la Convocation du Clergé: „ Que cette répugnance venoit uniquement de „ ce que la Déclaration étoit fondée sur le pouvoir de dispenser des Loix, qui avoit été déclaré être contre toutes les Loix, les années „ MDCLXII & MDCLXIII, & au commencement du Regne du Roi: Que c'étoit une chose de si grande conséquence, tant à l'égard de „ la Nation, & par rapport à l'Eglise, qu'à l'égard de l'Etat; que les Supplians ne pouvoient „ ni en honneur, ni en bonne conscience, faire „ publier cette Déclaration, dans les Eglises: „ Qu'enfin les Supplians prioient ardemment & „ respectueusement S. M. de révoquer l'ordre „ qu'elle leur avoit donné.

Le Roi, qui croyoit que, si ses ordres pouvoient être executez par les Evêques, il viendroit bien à bout de faire dépendre toutes les Loix de son bon plaisir; témoigna qu'il s'attendoit à une toute autre réponse, sur tout de l'Eglise Anglicane, & que s'il changeoit d'avis, il le feroit savoir aux Evêques; mais s'il ne leur faisoit rien dire, il s'attendoit qu'ils obéïroient à ses ordres. 1688.

Il est étrange qu'il pût croire que les Evêques se soumettroient à ses ordres, en une chose tout-à-fait contraire à la Religion du Royaume, & aux Loix, que les Evêques lui citerent; sur tout après que le Prince d'Orange, & la Princesse son Epouse s'étoient assez déclarez, pour le maintien des Loix. On assure même, qu'il avoit été averti, de la part du Pape, de ne pousser pas cette affaire avec tant de précipitation, de peur qu'il ne la fît échouër. Mais l'impetuosité & le zèle aveugle de ce Prince, excité d'ailleurs par de mauvais Conseillers, lui firent précipiter une chose, qui n'étoit nullement de celles, que l'on peut brusquer.

Le Roi fit donc citer les Evêques, devant le Conseil, le 8. de Juin, où on leur demanda s'ils avoüoient cette Requête. Les Evêques, qui l'avoient présentée eux-mêmes au Roi, surpris de cette question, appréhendoient qu'on ne leur tendît quelque piege. Mais comme elle étoit écrite de la main de l'Archevêque, qui l'avoit signée par lui-même & par les six Confreres; ils reconnurent que c'étoit bien la leur, & dirent qu'il n'y avoit rien, dans cette Requête, qu'ils ne fussent en état de justifier.

Le Chancelier les censura de leur conduite, & leur demanda s'ils vouloient paroître devant le *Banc du Roi*, qui est un Tribunal, devant lequel les Pairs du Royaume ne sont pas obligez de comparoître. Ils dirent que non, vû leur Privilege, qu'ils étoient obligez de défendre, aussi bien que la Religion. Là-dessus le Chancelier les menaça de la Tour, s'ils ne retractoient leur Requête. Ils demeurerent fermes, & le Roi les envoya à la Tour, par la Tamise, de peur que s'ils y alloient par terre au travers de la Ville de Londres, il ne se fît quelque sédition en leur faveur. Mais on ne put pas empêcher que le Peuple, à genoux sur les bords de la Riviere, ne demandât leur bénediction, & ne les exhortât à être fermes pour la Religion. Quand ils furent arrivez à la Tour, les Soldats qui la gardoient, en firent autant. Le Roi auroit dû comprendre que sa conduite étoit desaprouvée de la plus grande partie du Peuple; & il vit, dans la suite, que la plûpart de la Noblesse, qui abandonna son parti, dès qu'elle put s'assurer que le Prince d'Orange la mettroit à couvert de la vengeance du Roi, lui étoit opposée.

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour ce Prince, c'étoit qu'il n'avoit point d'enfans, qui pussent soûtenir le dessein, qu'il avoit formé d'éteindre la Religion Protestante, dans la Grande-Bretagne; où l'on assuroit qu'il y avoit mille Protestans, contre un Catholique Romain. Cela fit que ceux de cette Religion apprirent, avec bien de la joie, que la Reine avoit accouché d'un Fils le 10. de Juin, dont la Cour parut avoir un très-grand plaisir. Cependant ceux qui étoient interessez dans la naissance de cet Enfant, ne prirent aucunes précautions, pour empêcher que l'on ne pût douter qu'il fût né de la Reine. Aussi publia-t-on des Ecrits, par lesquels on tâcha de persuader le Public, que l'Enfant, qu'on appelloit *le Prince de Galles*, étoit un Enfant qu'aucune Dame de la Cour ne vit naître, & qui assurément n'étoit point Fils de la Reine. Mr.

1688. *Burnet* (1), depuis Evêque de Salisbury, fit d'abord un Ecrit qui rendoit sa naissance très-suspecte, & augmenta encore cette piece, sans qu'on y répondît rien. Enfin l'indolence de la Cour d'Angleterre, sur cette matiere, fit croire que cet Enfant n'étoit point de la Reine. D'un autre côté, le Prince d'Orange & son Epouse, fille du Roi *Jaques II.* ni les Parlemens, qui leur étoient affectionnez, ne firent depuis aucune recherche, sur cette affaire. Ainsi ni ceux, qui souhaitoient que l'on crût que cet Enfant étoit fils du Roi & de la Reine; ni ceux, qui étoient interessez, à prouver le contraire, ne firent rien, qui pût suffire à lever toutes les difficultez, qui se trouvoient dans le sentiment dont ils faisoient profession d'être. Cela suffit pour nous dispenser d'entrer en aucune recherche, sur cette matiere.

Le Roi voyant qu'il trouveroit plus de difficulté, à faire publier sa Déclaration, par les Evêques, crut qu'il gagneroit plus facilement les Ecclesiastiques & les Laïques, dont il pouvoit avoir besoin; s'il faisoit appeller, à part, ceux qu'il vouloit gagner, en son cabinet. Il leur promettoit ce qu'il croyoit les pouvoir ébranler, & n'oublioit pas les menaces, lors qu'il croyoit que cela étoit necessaire. Il se préparoit même à employer la force ouverte, s'il ne pouvoit autrement venir à bout de son dessein. Il fit venir pour cela des Regimens entiers d'Irlandois, & mit quantité d'Officiers de cette Nation dans les Regimens Anglois. La Nation Angloise en fut extrêmement offensée, parce que depuis le Massacre des Anglois en Irlande, elle avoit conçu une haine implacable contre cette Nation; & cette haine augmenta encore alors, que l'on regarda les Irlandois, comme des instrumens qu'on alloit employer pour établir le pouvoir arbitraire en Angleterre; soit par rapport aux Loix Civiles, soit à celles qui concernent la Religion. La Ville de Carlile ne laissa pas de présenter une Adresse au Roi, que l'on disoit avoir été dressée par un Jesuite.

Cependant on envoya querir les Evêques prisonniers le 15 de Juin, pour être jugez devant le Banc du Roi; mais demandant quelque délai, on leur en accorda jusqu'au 29. de ce mois. Ils y comparurent ce jour-là, & l'Avocat de la Cour soûtint que leur Requête étoit un *Libelle*, & celui des Evêques tout le contraire. Il étoit visible qu'ils avoient raison. Cependant les Juges ou les *Jurez*, comme l'on parle en Angleterre, qui s'étant retirez dans une autre chambre, pour y conferer entre eux, y passerent la nuit (ce qui arrive aussi quelquefois en Angleterre) & déclarerent les Evêques *non Coupables*. On entendit alors des cris de joie dans la Ville de *Londres* & en celle de *Westminster*, qui se touchent. Le Roi étoit allé ce jour-là dîner au Camp de Honslow, dans le Tente de Mylord *Feversham*, qui y commandoit. Pendant qu'ils étoient à table, la nouvelle de l'absolution des Evêques y arriva, ce qui fit jetter des cris de joie à la plus grande partie de l'Armée. Sur cela le Lord *Feversham* sortit de table, pour savoir d'où venoit ce bruit. Il revint ensuite, & dit que cela *n'étoit rien; que les Soldats avoient seulement témoigné la joie qu'ils avoient que les Evêques avoient été absous.* Le Roi, qui s'étoit attendu à autre chose, lui dit: *N'appellez-vous cela rien? Mais tant pis pour eux.* Il étoit surprenant que le Roi, qui avoit dû être élevé dans la Religion Protestante, après être sorti d'entre les mains de la Reine sa Mere, fût demeuré dans la Catholicité, & voulût que les Evêques & les autres Ecclesiastiques Protestants de la Grande Bretagne contribuassent à détruire leur propre Religion, pour lui faire plaisir. Mais le zèle aveugle peut faire commettre les plus grandes *incongruitez*, pour parler ainsi. Sans cela, Jaques auroit bien facilement compris que les Evêques, qui étoient des Gens de Lettres, & qui faisoient en particulier profession d'avoir bien étudié la Théologie, ne se rendroient pas à la prémiere instance, qu'on leur faisoit de favoriser le Catholicisme Romain. On pouvoit dire, sans aucune exaggeration, que le Clergé Anglois Protestant avoit infiniment plus étudié la Théologie, que son Pere Peters & les autres Théologiens de la même Religion. Il ne leur est pas plus permis d'examiner les dogmes de leur Eglise, qu'il ne l'est permis, selon ses principes, au reste du Peuple. Il s'agit d'embrasser les dogmes reçus, & non de les examiner. Aussi a-t-on cru que le Roi ne cherchoit de faire un changement dans la Religion, que pour en faire un autre dans les Loix & dans la forme du Gouvernement, qu'il vouloit rendre absolu. Autrement s'il n'avoit eu que des difficultez sur la Religion, il auroit dû consulter les Théologiens de l'Eglise Anglicane, & leur proposer ses difficultez; ou même demander une Conférence entre les deux partis, pour ne pas paroître se déterminer, sans connoissance de cause. On sait qu'il y avoit de très-habiles Théologiens, dans l'Eglise Anglicane, qui auroient pu lever les difficultez, qu'il pouvoit avoir sur la Religion. Mais le P. Peters & les autres Théologiens de l'Eglise Romaine n'étoient nullement en état de leur tenir tête, dans une Conférence reglée, & les livres qu'on avoit vû, depuis quelque tems, l'avoient bien fait voir. Mais ce n'étoit pas ce dont il s'agissoit alors, mais de changer le Gouvernement, & de le rendre arbitraire. 1688.

Cependant il s'assembla un nombre considerable de Noblesse Angloise, qui se rendit à la Haie, pour prier le Prince & la Princesse d'Orange, de se mêler de ce qui se passoit en Angleterre. Le Prince fut ainsi instruit des efforts que le Roi y faisoit, pour y introduire la Religion Romaine, & le Pouvoir absolu; deux choses, pour lesquelles il avoit une passion si grande, qu'il ne pouvoit plus la cacher.

On assure que le Roi, ne voyant aucun moyen d'abolir le Test & les Loix Pénales, contre ceux qui voudroient attenter quelque chose de semblable, crût qu'il falloit implorer le secours de l'Armée. Mais comme cela alloit à l'extinction de la Constitution de l'Etat, qui suppose que les ordres Parlementaires, confirmez une fois par le Roi, sont des Loix, qui ne se peuvent révoquer que par les mêmes Puissances agissantes de concert. Jaques crut qu'il falloit voir, si l'Armée voudroit bien l'aider à anéantir ces Loix, sans que le Parlement s'en mêlât. Pour cela, il jugea, qu'il falloit en parler à châque Regiment, à part; dans la pensée que, si un, ou deux, vouloient le soûtenir dans son dessein, tout le reste de l'Armée s'y conformeroit.

Il s'adressa d'abord au Regiment de Liechfield, à qui il fit dire par le Major, que ceux qui ne voudroient pas l'aider à faire revoquer le Test & les Loix Penales, n'avoient qu'à mettre les armes bas. Sur le champ le Regiment jetta les armes en terre, excepté deux Capitaines & quelque peu de simples Soldats. Le Roi en fut extremement surpris; mais étant revenu de sa surprise, il dit aux Soldats de reprendre leurs

(1) Voyez l'Histoire de son tems.

1688. leurs armes, & se contenta d'ajoûter qu'un autre fois, il ne leur feroit pas l'honneur de demander leurs avis.

Ayant compris par-là, qu'une Armée ne l'aideroit pas à subjuguer sa Nation; il cassa quantité d'Officiers & de Soldats Protestans, & mit en leur place des Irlandois Catholiques, dans quelques Régimens; mais il y trouva de l'opposition. Il éprouva la même chose, sur la Flotte.

Il y eut néanmoins quelques Evêques, qui firent lire la Déclaration, qu'ils leur avoient envoyée; mais la plus grande partie le refuserent. Il vit aussi une union, qu'il n'avoit jamais crue, entre les Episcopaux & les Presbyteriens, pour s'opposer de concert à ses desseins. Cependant si le Roi eût eu le tems d'assembler tous ceux, qui le favorisoient, & s'il n'étoit venu du côté de la Hollande un puissant secours, pour soûtenir la Religion Protestante; on auroit bien eu de la peine à lui résister, faute d'un Chef, qui fût assez respecté, pour tenir unis les principaux de ceux, qui étoient opposez aux desseins de Jaques.

Ce Chef ne pouvoit se trouver qu'en Hollande, où étoit le Prince d'Orange, qui étoit fils d'une fille d'Angleterre, qui avoit épousé, comme on l'a dit en son lieu, la fille ainée du Roi, & qui seul étoit en état de conduire un corps de bonnes Troupes, pour s'opposer aux Troupes Royales, & capable de les battre, avec celles, qui se voudroient mettre sous le Géneral qui les commandoit. Aussi plusieurs Seigneurs & Gentilshommes Anglois se rendirent-ils à la Haie, pour offrir leurs Personnes & leurs Biens au Prince, qu'ils trouverent fort disposé à entreprendre ce qu'ils lui proposoient. Le Docteur *Burnet* fut un de ceux, qui persuaderent au Prince, qu'il ne seroit pas fort difficile de gagner les Anglois mécontens du Gouvernement du Royaume, & de réduire le Roi à se retirer, comme il le fit.

On trouva à propos que les Seigneurs Anglois, qui étoient à la Haye, demanderoient, pour toute l'Angleterre, le secours des Etats Géneraux, après en avoir parlé avec quelques-uns de leur Corps. Comme cette affaire regardoit le Prince d'Orange, les Députez aux Etats témoignerent qu'ils ne manqueroient pas de s'employer à la faire réussir. En effet, si l'Angleterre avoit embrassé la Religion Romaine, & se fût unie à la France; il auroit été difficile de se défendre, contre ces deux Couronnes, agissantes de concert.

Il s'agissoit de faire les appareils, nécessaires pour cela, sans qu'on s'en apperçût, & sans que la France accourût au secours du Roi d'Angleterre, en attaquant les Etats Géneraux; ce qui auroit empêché que le Prince d'Orange n'allât au secours des Anglois. Il arriva heureusement pour eux, que la France eut des affaires avec plusieurs Princes d'Allemagne, qui attirerent ses forces de ce côté-là.

L'Archevêché de Cologne vint à vaquer, par la mort de celui, qui en étoit en possession. Le Prince de Furstemberg, qui avoit été fait Cardinal, aspira encore à la dignité de cet Archevêché, où il étoit déja Chanoine. Comme il avoit toûjours été dévoüé à la France, il fut vivement soûtenu par cette Couronne. Elle fit en sorte qu'il fut *postulé*, comme on parle, de quatorze Suffrages; & le Prince *Clement* de Baviere fut élû de neuf. On se remit de part & d'autre, au jugement du Pape Innocent XI. qui confirma le Prince de Baviere, quoique la France soûtint le Prince de Furstemberg. Pour faire sentir au Pape son mécontentement, le Roi fit prendre Avignon & tout le Comtat; ce qui fit que l'on y mit quelques Troupes Françoises. 1688.

Cependant la Ligue d'Augsbourg, qui s'étoit formée, pour s'opposer aux entreprises de la France, fit quelques mouvemens, qui l'obligea d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là; pour empêcher que la Ligue n'entreprît rien contre les interêts du Roi. Elles passerent le Rhin & se saisirent d'Hailbron, d'où elles coururent tout le Païs jusqu'à Augsbourg, & le mirent sous contribution,

Outre cela le Roi avoit un autre démêlé, avec l'Electeur Palatin, sur la succession du dernier Electeur Protestant; dont la fille avoit été mariée, avec le Duc d'Orleans. Il y envoya aussi quelques Troupes, commandées par Mr. le Daufin de France, qui se saisit d'Heidelberg, Capitale de l'Electorat. D'autres en firent autant de Mayence, & furent ainsi, comme toutes celles qui étoient employées à brider les Allemands, hors d'état d'attaquer la frontiére des Etats Géneraux. Tout cela leur donna le tems de préparer les Troupes, qu'ils avoient données au Prince d'Orange. Ce Prince ayant oüi les avantages des François en Allemagne, en témoigna de la joie; parce que, sans cela Louïs XIV. auroit pu attaquer la République, & empêcher qu'elle ne pût permettre que le Prince n'allât secourir l'Angleterre. Il lui déclara bien la Guerre le 3. de Décembre; mais le coup étoit déja frappé, comme on le verra par ce que nous allons dire; sans néanmoins vouloir entrer dans aucun détail de ce qui se passa, dans la Grande Bretagne.

Pour tenir secret ce qui se faisoit, par rapport à l'entreprise de secourir la Grande Bretagne Protestante, contre le Parti Romain; on nomma un petit nombre de Commissaires, pour donner les ordres nécessaires touchant la Flotte & les Troupes, que l'on mettroit dessus. Tout fut executé sans fracas, & sans desordre. Quoi que le bruit en eût couru auparavant, on ne savoit rien du fond de cette affaire. Le Prince, voyant que la Flotte étoit à peu près prête, eut des conférences, avec l'Electeur de Saxe, & celui de Brandebourg, & divers autres Princes d'Allemagne, à Minden; qui s'engagerent d'avoir prêt un certain nombre de Troupes, pour secourir les Etats Géneraux, s'ils étoient attaquez, en son absence. En ce tems-là, les Princes de l'Empire continuerent à se confirmer, dans la pensée, que le Gouvernement des Provinces Unies, tel qu'il est, est avantageux à toutes les Puissances voisines; parce qu'il ne cherche ni conquêtes, ni changemens dans le voisinage; mais seulement que chacun garde ce qu'il possede, & conserve la forme de son gouvernement, telle qu'elle a été auparavant.

Cependant le Prince, selon un usage de ses Prédecesseurs, comme on l'a pû voir plus d'une fois, en cette Histoire, assembla l'Armée des Etats Géneraux dans les Bruyeres proche de Nimegue; comme pour en faire la revuë; mais que l'on pouvoit facilement mener par les Rivieres, dans les Mers qui séparent la Grande Bretagne du Continent, & les conduire dans cette grande Ile.

Les Etats avoient équippé cinquante Vaisseaux de Guerre, avec plus de quatre cens petits bâtimens, pour porter en Angleterre toutes les provisions de guerre & de bouche, qui étoient nécessaires pour faire réüssir l'entreprise. Le Roi de France eut quelque vent de ce dessein, par le Comte d'*Avaux*, qui étoit alors son Ambassadeur en Hollande. *Skelton* Envoyé du Roi Jaques à la Haie, découvrit aussi à son Maître,

1688. tre, qu'il se tramoit quelque chose contre lui. Cependant ce Prince, mal servi par ses Espions, & se confiant trop au Parti, qui le favorisoit, n'eut aucun égard aux avertissemens, qu'on lui donnoit. Mr. le Président *Barillon*, Ambassadeur de France en Angleterre, étoit aussi persuadé, que Jaques n'avoit rien à craindre. Le Comte d'Avaux donna néanmoins des avis tous contraires au Roi son Maître; mais les avis opposez de Barillon, qui étoit à Londres, en firent douter. Le Roi Jaques, dans cette incertitude, crut pouvoir calmer les esprits, en publiant qu'il étoit résolu d'appeller un Parlement. Il s'ouvrit là-dessus à son Conseil, le 24 d'Août, & dit qu'il avoit résolu de le faire, pour le 27 de Novembre. Il donna ordre au Chancelier d'expedier les ordres, de faire dans tout le Royaume, de nouvelles élections. Mais ces ordres ne furent point envoyez, apparemment parce que l'on vouloit voir auparavant ce que le Prince d'Orange pourroit faire.

Cependant on vit arriver à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part du Roi de France, pour offrir au Roi de la Grande Bretagne, une Flotte & une Armée de terre, qui seroit de trente mille hommes. Cela ayant été proposé, le Comte de Sunderland, Président du Conseil, dit qu'il ne paroissoit pas être de la prudence de le recevoir dans le Royaume, au tems, auquel on convoqueroit un Parlement; & que si les François entreprenoient de s'emparer de l'Angleterre; le Roi ne trouveroit personne, qui voulût se joindre à lui, pour le voir après Vice-Roi de la Grande-Bretagne, au nom de la France. Cela fit résoudre Jaques de réfuser un semblable secours.

Cependant il donna ordre au Marquis d'*Albyville*, son Ambassadeur à la Haie, de demander aux Etats Géneraux, ce qu'ils prétendoient faire, avec leur Flotte, & les Troupes, dont ils la chargeoient. Ils lui répondirent, qu'ils l'avoient fait, à l'imitation de Sa Majesté Britannique, qui avoit une Flotte & une Armée de terre considerable, sans qu'on sût pourquoi; & avoit fait une nouvelle alliance, sur laquelle ils auroient bien plus de raison de lui demander, pourquoi il l'avoit faite?

Cette réponse des Etats lui parut assez claire, & il se crut obligé là-dessus, de prendre une résolution, pour empêcher que la Flotte Hollandoise ne fit une descente en quelque poste, sur les Côtes Méridionales ou Septentrionales de l'Angleterre, ou *sur le Canal*, comme parlent les Hollandois, ou sur *la Manche* comme on le nomme en France; ou au Nord, vers les Frontieres de l'Ecosse. Pour cela, il remit à ses Gouverneurs du Port de Portsmouth, & la place de Hull, qui est au Nord vers les Côtes de l'Ecosse, à l'Orient.

Comme tout le monde savoit les préparatifs, qu'on faisoit en Hollande, Jaques jugea qu'il seroit bon de convoquer un Parlement, pour s'opposer plus vivement aux Etats. Il déclara donc à son Conseil le 24. d'Août, qu'il avoit dessein d'appeller un Parlement, pour le 27 de Novembre, & le Chancellier eut ordre d'envoyer des Mandemens, afin que les Membres de la Chambre des Communes fussent élûs le 5. de Septembre. Mais ces *Ecrits*, comme on les nomme en Angleterre, ne furent point envoyez; ce qui fit croire, que le Roi n'avoit parlé de convoquer un Parlement, que pour amuser ses Sujets.

En ce tems-là, il arriva de Paris à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part de Louïs XIV. pour offrir à Jaques II. un secours très-considerable, par mer & par terre, contre ceux qui traversoient ses desseins. Mais le Comte de Sunderland conseilla au Roi de la Grande Bretagne, de le refuser; de peur que ce secours étranger ne le rendît plus odieux à ses Peuples. 1688.

On assûre même, qu'il ne pouvoit se persuader que son Gendre osât l'attaquer, & que cela le rendoit insensible à ce qui se passoit. On demandoit en vain à *Skelton*, qui étoit alors Envoyé à Paris, d'où venoit que le Roi son Maître n'acceptoit pas le secours, que Louïs XIV. lui offroit. Skelton ne pouvoit rien répondre à cela; mais il s'avisa d'un expedient, qu'il crut pouvoir être équivalent au secours, qu'il ne pouvoit pas accepter, sans des ordres exprès. Ce fut que le Comte d'Avaux témoigneroit aux Etats Géneraux, que Louïs XIV. regarderoit, comme fait à lui-même, ce que l'on feroit à Jaques II.

Le Roi de France aprouva fort cette pensée, & le Comte d'Avaux présenta un Mémoire aux EE. GG. le 9. de Septembre, où il témoignoit que le Roi son Maître tiendroit comme fait à lui-même, ce qu'on feroit au Roi de la Grande-Bretagne; contre lequel il s'appercevoit bien qu'on faisoit des appareils, qui tendoient à le chasser de son Thrône.

Les Etats répondirent, en termes ambigus; & pour rendre la même chose au Roi d'Angleterre, ils firent demander au Marquis d'Albyville à quoi tendoit l'Alliance, que les deux Rois avoient faite ensemble. Ce dernier répondit, que son Maître n'avoit pas consenti à ce que le Comte d'Avaux avoit dit aux Etats. Il fit même mettre en prison Skelton, après l'avoir rappellé. Il fit aussi diverses démarches, pour ramener les esprits, comme de proposer, dans une Proclamation, des termes équivoques, qui ne tromperent personne. Dans la Proclamation du 21. de Septembre, il disoit, entre autres choses, " que son dessein é-
„ toit de procurer une entiere liberté de cons-
„ cience, à tous ses Sujets. (*Ce qui regardoit seu-*
„ *lement les Catholiques Romains; car pour l'E-*
„ *glise Anglicane, le Roi ne pouvoit pas s'attribuer,*
„ *ce qu'elle ne devoit qu'aux Loix.*) Il ajoûtoit
„ encore, qu'il feroit que, non seulement l'E-
„ glise Anglicane, mais encore les autres Sectes,
„ fussent rendues incapables d'être de la Chambre
„ des Communes; afin d'éloigner par-là la crain-
„ te, qu'on pourroit avoir, qu'ils ne se missent
„ en possession de l'Autorité Législative, pour rui-
„ ner les Protestans.

Mais il ne pouvoit pas proposer, comme une grace, un droit, que tous les Anglois devoient naturellement avoir. Aussi cette proposition ne contenta-t-elle personne, & l'on ne fut nullement disposé à voir les Seigneurs Catholiques, dans la Chambre Haute. Les ordres de proceder à l'élection de ceux de la Chambre des Communes ne vinrent point.

Cependant comme il ne pouvoit plus douter que le Prince d'Orange n'en voulût à lui-même, qu'il vouloit empêcher de ruiner la Religion Protestante & de changer même la forme du Gouvernement; le Prince se disposa à partir, le plûtôt qu'il seroit possible. Le Roi Jaques nomma, pour commander son Armée, le Comte de Feversham, dont on a déja parlé ci-devant; car le Comte *de Roie* avoit refusé cette place, où il étoit aisé de comprendre qu'un Protestant Etranger ne pouvoit pas se soûtenir, contre une Armée Protestante, qu'on attendoit tous les jours. Pour prévenir l'aliénation des esprits des Anglois, à cause de l'Alliance que Jaques avoit avec la France; il ordonna à d'Albyville, de protester aux Etats GG.

par

1688. par un Mémoire, que son Maître n'avoit aucun Traité avec la France, que ceux qui avoient été imprimez; & d'offrir aux Etats de renouveller la Paix de Nimegue, & la Trêve de vint ans, dont on étoit convenu en MDCLXXXIV. Mais les Etats n'écouterent nullement l'Ambassadeur, persuadez que tout cela ne tendoit qu'à aider Jaques à se rendre absolu en Angleterre.

Le Pensionaire même de Hollande ne dissimula point, que le Prince d'Orange alloit en Angleterre, invité par la Noblesse pour la soûtenir contre la violation des Lois, que le Roi commettoit tous les jours. Jaques fut averti de tout & du grand nombre de Noblesse Angloise, qui étoit en Hollande; ce qui marquoit assez clairement qu'il trouveroit, en Angleterre, plus de difficultez qu'il n'avoit cru, pour y introduire le Catholicisme, & le Despotisme.

Mais ne sâchant à qui il pouvoit s'adresser, pour l'aider à dissiper les soupçons, que l'on avoit en Angleterre qu'il ne voulût renverser les Loix Politiques & Ecclesiastiques, il résolut enfin de s'adresser à l'Eglise Anglicane; pour lui demander son conseil, dans une conjoncture telle qu'étoit celle, où il étoit alors. Il s'adressa, pour cela à six Evêques, qui se trouverent alors à Londres. C'étoient les Evêques de Winchester, de Chichester, de Petersborough, de Rochester, d'Ely, & de Bath & Wels. Après leur avoir dit d'abord qu'il les avoit fait venir, pour leur demander leurs avis, sur les conjonctures délicates, où il se trouvoit; il témoigna qu'il étoit disposé à faire tout ce qu'on jugeroit nécessaire, pour la conservation de la Religion Protestante, & des privileges des Sujets; sans néanmoins rien faire, qui fût contraire aux droits de la Couronne. On voyoit bien que ces offres, quelque avantageuses qu'elles fussent, naissoient niquement de la peur, qu'il avoit; & que la peur étant passée, il se trouveroit que les droits de la Couronne étoient incompatibles, avec ce qu'on lui demanderoit.

Les Evêques furent en suite, chez l'Archevêque de Cantorbery, pour voir ce que l'on pourroit répondre au Roi. En effet, ils n'étoient pas disposez à faire quoi que ce fût, qui fût contre les Loix & les Usages. Ils lui représenterent donc le 3. d'Octobre, 1. qu'ils seroient d'avis que Sa Majesté remît l'administration des affaires, dans les Provinces, entre les mains de gens de naissance & qui fussent qualifiez pour cela; c'est-à-dire, qui fussent Anglois & de la Religion Protestante: 2. d'abolir la Cour Ecclesiastique: 3. de révoquer toutes les dispenses, données aux Catholiques Romains, pour exercer des Charges tant Ecclesiastiques, que Civiles; particulierement, dans les Universitez, & sur tout dans le College de la Magdelaine d'Oxford: 4. de défendre les Ecoles Publiquer accordées aux Catholiques: 5. de ne plus les dispenser des Lois; mais remettre cela au Parlement: 6. de faire révoquer les quatre Evêques, qui prenoient le titre de *Vicaires Apostoliques*: 7. de ne remplir les Bénéfices Ecclesiastiques vacans, en Angleterre & en Irlande, que par des Protestans de pieté & de savoir.

A cela, que tous demanderent en commun, l'Archevêque de Cantorbery demanda, en son particulier, que l'Archevêché d'York, qui étoit vacant depuis long-tems, fût rempli.

8. De rendre à châque Corps de mêtier ses Chartres & ses Privileges.

Comme les Evêques apprirent que le Roi avoit promis de rendre sa Chartre à la Ville de Londre, ils en remercierent le Roi.

9. De convoquer un Parlement libre, par le moyen duquel l'Eglise Anglicane fut mise en repos, selon les Actes d'Uniformité; qu'une juste Liberté de Conscience pût être établie, & les Droits & les Privileges du Peuple fussent maintenus. 1688.
10. Qu'enfin & sur toutes choses, il plût à S. M. d'accorder aux Evêques la permission de lui représenter les raisons, qu'Elle avoit de se joindre à l'Eglise Anglicane, dans laquelle il étoit né & avoit été élevé.

Le Roi, pour regagner les esprits, accorda une bonne partie de ces Articles aux Evêques; & parut disposé à l'executer, pendant que l'on attendit la Flotte du Prince d'Orange, & il envoya des ordres, pour cela. Mais il n'en avoit usé de la sorte, pendant qu'on attendit la Flotte Hollandoise; puis que comme il arriva une tempête, il reprit ses anciennes manieres; ce qui fit comprendre qu'il ne tiendroit ce qu'il promettoit, qu'autant qu'il auroit peur du Prince d'Orange. On trouva moyen d'empêcher l'Evêque de Winchester de redresser ce qui avoit été fait à Oxfort, suivant les ordres du Roi. Cette conduite lui fit entierement perdre la confiance des Evêques, qui lui avoient donné ce conseil.

Comme il ne pouvoit s'assurer que sur son armée, il s'appliqua à la grossir de Soldats Catholiques Romains, auxquels seuls il pouvoit se fier. Pour les Protestans, sur tout ceux, qui avoient un peu de zèle, pour leur Religion; si le Roi Jaques ne pouvoit pas s'y fier, ils n'avoient guère de sujet de se fier en lui, puisque cette espece de Dévots n'ont aucun égard, que pour l'Eglise. Il y a sujet d'être surpris que tant de gens s'y fient; & cela en des choses, dans lesquelles elle a un interêt visible de les tromper. Ceux qui connoissent un peu le Coeur de l'Homme, ne peuvent guère douter, qu'il ne se déclare pour une opinion, qui lui rapporte du profit, & qu'il ne s'éloigne de tout ce qu'il croit lui être ruineux. Le peuple de Londres se fit alors si fort craindre au Roi, qu'il donna ordre qu'on fermât toutes les Chapelles Romaines, qui étoient à Londres; de peur que le peuple ne fît quelque soulevement, à cette occasion. Il ordonna en ce même tems, dans tous les Ports & les rades, où la Flotte de Hollande pourroit faire descente, ou emmenât tous les Chevaux & le Bétail à vint milles de la côte.

Comme il parut alors un Ecrit imprimé en Hollande, où l'on accusoit l'Enfant, qu'on appelloit *le Prince de Galles*, de supposition: le Roi convoqua le 22. d'Octobre un Conseil extraordinaire, où il dit tout ce qu'il put, en faveur de cet Enfant, pour faire voir qu'il étoit bien né de la Reine. Bien des gens ne purent pas croire que cela fût vrai, à cause du peu de soin, qu'on avoit pris de faire trouver assez de témoins de la naissance de cet enfant. On peut voir dans le Livre du Prélat, cité en marge, qu'au moins on ne pouvoit pas prouver, en bonne forme, la *legitimité*, pour parler ainsi, de cet Enfant; & de l'autre côté, qu'on n'avoit pas de preuve incontestable de sa supposition. Quoi qu'il en soit, la question n'a pas été décidée depuis, dans les formes, & il étoit bien sûr que le Prince d'Orange étoit fils de la sœur de Jaques II, sans que cela pût être mis en doute. Il étoit encore d'une notorieté publique, que la Princesse *Marie*, que le Prince d'Orange avoit épousée, étoit bien sûrement fille de ce même Roi. Aussi depuis, quand on regla la succession à la Couronne de la Grande Bretagne, on

(1) Voyez Mr. *Burnet*, dans l'Histoire de son tems sur cette année.

1688. on n'eut aucun égard à celui que l'on disoit, parmi les Catholiques, être fils de Jaques II. Au reste, on ne s'arrête pas à ces incidens, parce qu'ils ne regardent nullement les Provinces Unies; mais seulement l'Angleterre, dont on n'a pas entrepris de faire ici l'Histoire. On verra tout ce qu'on peut souhaiter là-dessus, dans plusieurs Historiens d'Angleterre, & particuliérement dans celle de l'Evêque de Salisbury en Anglois, & dans celle de Mr. *de Rapin Thoyras*, en François.

En ce tems-ci, le Parti du Roi Jaques étoit dans une grande inquietude, parce qu'il ne se sentoit pas en état de s'opposer à celui du Prince d'Orange; que le Parti Protestant, regardoit comme le seul Protecteur, qu'il pouvoit avoir, contre les *Jacobites*, comme on nommoit les créatures de Jaques II.

On fit en Hollande un Manifeste, en Anglois, pour le répandre dans la Grande Bretagne, dès que la Flotte Hollandoise y seroit arrivée. Un Historien (1) Moderne a fort bien remarqué que cet Ecrit pouvoit être réduit à trois Chefs généraux, dont on mettra ici la substance.

„ I. Le 1. contenoit une énumeration des „ Griefs des Anglois. On s'y plaignoit du pou„ voir, que le Roi Jaques s'étoit arrogé, de dis„ penser de l'observation des Loix; de ce qu'il „ avoit établi un Conseil Ecclésiastique, où il „ avoit fait suspendre l'Evêque de Londres de son „ emploi; parce qu'il avoit interdit le Président du „ College de la Magdelaine à Oxford, & plusieurs „ autres, qui n'avoient pas voulu consentir à l'a„ bolition du Test, & des Loix Pénales; qu'il „ avoit établi des Magistrats Catholiques Ro„ mains; qu'il avoit enlevé les Chartres, & in„ troduit des gens de la même Religion, dans les „ Corps des Mêtiers; qu'il les avoit fait recevoir „ dans les emplois de la Justice, & dans ceux de „ la Terre & de la Mer; donné aux Irlandois „ des Magistrats de la même Religion; & fait „ mille autres choses contre les Loix, comme on „ le pourra voir dans l'Original.

„ Le second Article géneral montroit l'impos„ sibilité de remédier à ces desordres, vû la dis„ position du Roi & du Conseil, qui aspiroient „ à un grand changement, dans les Loix; & qui „ n'admettoient aucunes plaintes, contre une con„ duite si irréguliére: qu'ils regardoient les re„ quêtes & les remontrances, comme des crimes, „ telle qu'étoit celle des sept Evêques; que le „ Lord *Lovelace* avoit traitez de criminels, pour „ avoir dit qu'on n'étoit point tenu de respecter „ les ordres d'un Juge de Paix Papiste; que le „ Prince d'Orange lui-même, avec la Princesse „ son Epouse, avoient fait des plaintes respectueu„ ses, sur cela, mais que cela n'avoit fait qu'ai„ grir davantage le Roi; qu'un Parlement n'y „ pouvoit apporter aucun remede; parce qu'on „ avoit fait élire ceux, qui étoient dans le Parti „ du Roi; qu'il avoit mis de la division entre les „ Protestans, & fait élire, à force d'argent, „ ceux qui favorisoient les desseins de la Cour; „ qu'un Parlement de cette sorte étoit même il„ légitime, parce que les Charges de Magistra„ ture étoient entre les mains des Papistes; qu'il „ y avoit de grandes présomptions, que celui, „ qu'on appelloit *Prince de Galles*, étoit un enfant „ supposé; puis qu'une bonne partie des gens „ avoient douté si la Reine étoit enceinte, & cru „ que cet enfant étoit supposé; sans qu'on eût „ fait la moindre chose, pour lever ce doute; que „ le Prince & la Princesse étoient disposez à 1688. „ soûtenir la Religion & les Loix: Qu'ils y é„ toient d'autant plus portez, qu'ils y étoient sol„ licitez par un nombre considerable de Seigneurs, „ tant Ecclésiastiques, que Laïques, & par beau„ coup de Gentilshommes de toutes condi„ tions.

Le dernier Article portoit „ que pour tou„ tes ces raisons, & plusieurs autres, le Prince a„ voit résolu de se transporter en Angleterre, a„ vec des forces suffisantes; pour être à couvert „ des attentats, qu'on pourroit faire contre lui; „ qu'il n'avoit d'autre dessein que de faire ap„ peller un Parlement, libre & légitime, & fai„ re en sorte que les anciennes Chartres fussent „ rendues aux Communautez; qu'il remettroit à „ ce Parlement l'examen de la naissance du Prin„ ce de Galles, comme on l'appelloit, & tout ce „ qui regardoit le Droit de la succession; qu'il „ tiendroit ses Troupes, en une exacte discipline, „ & qu'il renverroit les Troupes étrangeres, aussi„ tôt que les affaires de la Nation le pourroient „ permettre; qu'il convoqueroit aussi en Ecosse „ un Parlement, pour y remettre le Gouverne„ ment dans (2) son ancien état; & qu'il feroit „ tous ses efforts, pour mettre l'Irlande dans celui „ où elle avoit été du tems de l'*Acte d'Etablisse„ ment*, & que les intérêts de la Religion Protes„ tante y fussent en sureté.

Cette Déclaration ayant été imprimée, le Prince fut averti, que le Roi avoit corrigé divers abus, dont il y étoit parlé; ce qui pouvoit affoiblir la force des plaintes du Prince, quoique venu un peu tard. Sur cela, on jugea à propos de faire promptement une Addition a ce Manifeste, dans laquelle il étoit dit „ que depuis la date de „ cet acte, qui étoit du 10. d'Octobre, le Prin„ ce avoit apris que le Roi, par l'avis des Evê„ ques, avoit redressé divers abus, dont il étoit „ parlé, dans son Manifeste, & que pour cela il „ trouvoit à propos d'y ajoûter quelque chose, qui se réduit à ce qui suit: „ Que depuis la date „ de son Manifeste, S. A. avoit apris que quel„ ques actions du pouvoir despotique avoient été „ revoquées; qu'on avoit promis, à la Ville de „ Londres, qu'on lui rendroit son ancienne Char„ tre; & qu'on publioit, en même tems, que le „ Prince vouloit envahir l'Angleterre; & qu'il „ avoit trouvé à propos d'ajoûter à ce que portoit „ son Manifeste, ce qui suit.

C'étoit „ que les Forces, qu'il menoit avec „ lui, ne convenoient pas au dessein de conquerir „ l'Angleterre; que les Seigneurs & les Gentils„ hommes Anglois, qui étoient avec lui, & ceux „ qui pourroient encore s'y joindre, ne con„ courroient point à un semblable dessein; puis„ qu'ils étoient tous de naissance distinguée, & „ avoient toûjours été fideles à la Couronne; de „ sorte qu'ils étoient bien éloignez de vouloir „ contribuer à subjuguer leur Patrie; que pour „ S. M. Britannique il ne comprenoit pas, „ qu'on „ avoit dit de la part de ce Roi, après avoir si sou„ vent manqué de parole; que le redressement des „ griefs étoit un aveu des violences commises au„ paravant, & ne pouvoit aussi être regardé que „ comme très-défectueux, puis qu'il pouvoit être „ révoqué, quand on le voudroit: Que le pou„ voir despotique, dont on ne faisoit aucune „ mention, subsistant toûjours, on ne pouvoit „ redresser les Griefs, que par une Déclaration „ du

(1) Mr. de *Rapin*.

(2) Il avoit été entierement renversé, sous le regne de Charles II, & encore plus sous Jaques II. Voyez l'Histoire que Mr. Burnet a donnée de ce Païs, dans l'*Histoire de son tems*.

1688. „ du Parlement, touchant les droits des Sujets, „ faite au Parlement, & non par des actes de „ grace, qui n'étoient qu'un effet de la crainte. „ C'est pourquoi le Prince s'en rapportoit à une „ Assemblée du Parlement.

Les Etats Géneraux publierent aussi une Résolution, prise dans leur Assemblée, concernant les raisons, qui les avoient portez à prêter au Prince leurs Vaisseaux & leurs Troupes. C'étoit principalement, que le Prince d'Orange avoit été invité à cette entreprise, par la Noblesse & par le Clergé d'Angleterre; & que les Etats avoient juste sujet de craindre, que le Roi d'Angleterre, après s'être rendu absolu en son Royaume, ne se joignît avec le Roi de France, pour détruire la Religion Protestante dans les Provinces Unies.

Tout étant prêt, dans la Flotte, pour partir, le Prince alla prendre congé aux Etats Géneraux, dans leur Assemblée, qui ne le laissa pas sortir sans répandre des larmes, qu'il ne put pas retenir lui-même. En effet, le Prince s'exposoit à un très-grand danger, & l'Etat des Provinces Unies avec lui. Si l'entreprise n'avoit pas réüssi, on eut été en un grand danger, par l'union des Rois de France & d'Angleterre, pour perdre cette République.

Le Prince s'embarqua le 29. d'Octobre sur une Frégate de quarante piéces de canons. Mr. le Maréchal de *Schomberg*, que le Prince avoit demandé à l'Electeur de Brandebourg, chez qui il étoit, s'embarqua sur le même Vaisseau. Toute la Flotte étoit composée de cinquante Vaisseaux de Guerre, de vingt Fregates, & d'autant de Brulots. Il y avoit environ quatre cens Bâtimens de transport. Il n'y avoit pas de quoi effrayer le Roi Jaques, s'il avoit eu une Flotte, en qui il pût se fier, & telles que celles que son Frere avoit équipées plus d'une fois contre les Hollandois; il auroit pour le moins pu maltraiter les Vaisseaux de transport de la Flotte Hollandoise. Mais ou il faut qu'il ne se fiât pas à sa Flotte, ou qu'il crût la Hollandoise plus forte, qu'elle n'étoit, ou que le courage & la prudence lui manquassent. Les Anglois les plus qualifiez, qui étoient avec le Prince, furent les Comtes de *Shrewsbury* & de *Maclesfield*, & les Lords *Mordant*, *Wiltshire*, *Pawlet*, *Elan*, *Dumblain*, l'Amiral *Herbert*, le Colonel *Sidney*, Mr. *Herbert*, Mr. *Russel*, le Chevalier *Gwyn*, le Major *Wildman*, le Dr. *Burnet*, Mr. *Harbord*, Mr. *Fergusson*, Ministre. Outre le Maréchal *de Schomberg*, il avoit avec lui, *Charles de Schomberg* son fils, Mr. *de la Caillemotte*, Fils cadet du Marquis de Ruvigni, avec trois cens Officiers François Réfugiez. *Herbert*, Amiral Anglois, commanda l'Avant-Garde; *Everstsen*, Vice-Amiral Zelandois, eut l'Arriere-Garde. Le Prince se mit au Corps de Bataille, & l'on voyoit sur son Bord un Pavillon, avec ses armes, & autour ces mots *La Religion Protestante*, & *les Libertez d'Angleterre*; & au dessous, *Je maintiendrai*, qui est la Devise de Nassau.

Cette Flotte, comme le rapporte un Officier François, qui étoit dessus, n'eut pas été longtems en Mer, que le vent tourna à l'Oüest; & elle fut si fort dispersée, que le lendemain à peine en voyoit-on deux Vaisseaux ensemble. La tempête dura deux jours, & la Flotte fut tout-à-fait dispersée. A peine pût-elle se rendre au Rendez-vous, plus de huit jours après. Cependant le dommage ne fut pas grand. On assure, qu'en cette occasion, les Etats, pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne mît en Mer, pour attaquer leur Flotte, firent mettre dans la Gazette, que le Prince avoit fait une si grande perte, qu'il ne pourroit remettre à la voile, que l'Hiver suivant; 1688. dans l'espérance que Jaques ne se hâteroit pas de mettre la Flotte en Mer. En effet, le Roi, ayant reçu cette nouvelle, crut être hors de danger, pour ce tems-là; & se flattoit de trouver, pendant l'Hiver, le moyen de faire échoüer le dessein du Prince. Dans cette conjoncture, il révoqua diverses graces, qu'il avoit faites à ses Sujets, & fit connoitre par-là, que ce n'étoit que par la peur de l'Armée Hollandoise, qu'il croyoit avoir bientôt sur ses Côtes, qu'il les avoit accordées.

Cependant un Officier Anglois, qui étoit au service des Etats, porta en Angleterre un paquet des Manifestes du Prince. On saisit ce paquet, & on le porta au Roi, qui là-dessus revoca encore quelques graces, qu'il avoit faites à ses Sujets. Il voulut engager les Evêques, qui se trouverent à Londres, à renoncer à ce Manifeste; & leur demanda, s'ils avoient été du nombre des *Seigneurs Spirituels*, qui avoient appellé le Prince d'Orange. Les Evêques se contenterent d'assurer le Roi de leur fidelité, sans entrer en aucun éclaircissement. Mais le Roi prétendit qu'ils se justifiassent publiquement, en faisant serment de n'avoir point appellé le Prince d'Orange; en lui apportant un Ecrit, signé de leurs mains, par lequel ils témoignassent qu'ils n'avoient point appellé ce Prince en Angleterre. Il marqua le jour, auquel il vouloit qu'ils lui apportassent ce papier. Il ne leur dissimula point, qu'il vouloit démentir le Prince, sur la correspondance, qu'il se vantoit d'avoir avec les Evêques. Ils retournerent, le jour marqué, à Whitehall; mais ils s'excuserent de donner rien par écrit, parce que l'accusation, que l'on faisoit contre eux, ne désignoit personne en particulier; à quoi ils ajoûterent, qu'il ne convenoit pas à des gens, comme eux, d'allumer la Guerre entre le Beau-Pere & le Gendre. Le Roi résolut là-dessus de supprimer le Manifeste de ce dernier, dans la supposition, qu'il n'y en avoit que peu d'Exemplaires, dans le Royaume; mais ayant apris qu'il y en avoit beaucoup, il le fit imprimer, avec des Remarques, contre le Prince. Ce dernier écrivit aussi une Lettre à l'Armée Angloise, que le Roi tenoit encore sur pied, sans néanmoins s'y fier trop. L'Amiral Herbert écrivit aussi à la Flotte Angloise, qu'il exhortoit de demeurer ferme dans la Religion Protestante, & fidele à sa Patrie.

Le Roi avoit fait fonds sur la fidelité de ces Armées, parce qu'il supposoit, que des Soldats & des Matelots ne s'engageroient point en une querelle de Religion. Il a couru un bruit, que l'Amiral Herbert, tenté avant ce tems-ci, par le Roi Jaques, de se faire Catholique Romain, puisque ne paroissant pas avoir beaucoup de Religion, à cause de sa vie licentieuse; il lui avoüa, *qu'il étoit un grand pécheur*; mais il soûtint, qu'*il n'étoit pas encore assez mal-honête homme, pour changer de Religion.*

Le dommage, que la Flotte du Prince avoit souffert, se trouva de si peu de conséquence, ou fut reparé, avec tant de promptitude, par les Amirautez des Etats, toûjours fournies de tout ce qui est nécessaire pour cela; que, dans l'espace de onze jours, la Flotte fut si bien radoubée, qu'elle fut en état de se remettre en Mer.

Le Prince se rembarqua le 11. de Novembre, après midi. Il sembla d'abord, que le Prince iroit prendre terre au Nord d'Angleterre, à cause de quelque manœuvre qu'il avoit faite, ce qui obligea le Roi d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là. Mais vers la nuit, le vent ayant tourné à l'Est, & étant assez violent, la Flotte entra

1688. dans la Manche, & s'arrêta entre Douvre & Calais; pour y attendre les Vaisseaux, qui étoient les moins bons voiliers. Cependant le Roi Jaques, qui avoit cru que le Prince iroit vers le Nord de la Grande Bretagne; dans la pensée apparemment, que ce Prince avoit quelque intelligence avec les Ecossois, se trouva bien trompé, quand on lui dit qu'elle étoit dans la Manche. Il espéroit néanmoins, que le Comte de Darmouth, qui commandoit la sienne assez bien équipée, pourroit remporter quelque avantage sur la Flotte Hollandoise. Cependant cette derniere continua sa route vers l'Ouëst, sans que l'Angloise entreprît rien. Elle auroit pu facilement entreprendre quelque chose sur la Hollandoise, dans la Manche, empêchée par les Vaisseaux de charge, qu'elle avoit avec elle; au lieu que celle du Roi n'avoit que des Vaisseaux de Guerre, & pouvoit avoir à toute heure ce qui lui manquoit de l'Angleterre.

Cependant (1) le Roi Jaques s'attendoit, que le Lord *Darmouth* attaqueroit la Flotte Hollandoise; mais il fut extrêmement surpris, lors qu'on lui dit qu'il ne l'avoit point fait; puisqu'elle avoit continué sa route, sans qu'il fit aucun mouvement. On ne sut pas, s'il y avoit eu quelque brouillard entre les Hollandois & lui, qui l'eût empêché de les voir; ou s'il trouva sa Flotte prête à l'abandonner; ou si lui-même n'eût point de dessein d'empêcher la délivrance de sa Patrie. Ce ne fut pas, comme des gens sages l'ont jugé, sans une Providence toute particuliere, que le Prince d'Orange ne trouva, par Mer, aucun obstacle, qui l'empêchât de pousser son dessein, & qu'il ne fit presque point de perte, par Mer.

Sur l'alarme, que l'on eut, que le Prince d'Orange alloit faire une descente, le Roi son Beau-Pere envoya le Duc de Berwick à *Portsmouth*, avec quelques Troupes; pour s'assurer de ce Port de très-grande importance, & d'empêcher qu'il ne tombât entre les mains du Prince d'Orange. On voulut néanmoins le rendre méprisable, & empêcher, que plus de gens ne se joignissent à lui; en publiant, qu'il avoit très-peu de monde; au lieu que le Roi auroit trente-mille hommes, qu'il commanderoit en personne. Il envoya, en attendant, quatre mille Irlandois dans la plaine de Salisbury, parce qu'il se proposoit d'y avoir son Armée, de trente mille hommes.

On fit imprimer des Listes des Soldats du Prince, pour le rendre méprisable, par le petit nombre de ses Soldats. Le Roi déclara, en son Conseil, qu'il regarderoit comme ses Ennemis ceux, qui lui proposeroient de se raccommoder avec le Prince. Il fit aussi une Proclamation dans son Conseil, le 16. de Novembre, où il protestoit, qu'il ne pouvoit point appeller de „ Parlement, jusqu'à ce que les Ennemis fussent „ chassez de ses Royaumes; & qu'il ne doutoit „ point que ses fideles Sujets ne voulussent l'aider „ à les mettre dehors.

Le Prince étant débarqué près de Torbay, coucha chez le Chevalier *Guillaume Court*, où il coucha deux, ou trois nuits, & marcha, avec son Armée à Exeter, où le Dr. *Burnet* lui avoit fait préparer un logement. Le Prince entra dans cette Ville le 19. de Novembre, comme en triomphe, & se rendit à l'Eglise Cathedrale, pour remercier Dieu de son heureuse entrée en Angleterre. Après que les prieres furent faites, le Dr. *Burnet* commença à lire la Déclaration du Prince; & plusieurs de ceux, qui étoient au Chœur, & d'autres, sortirent de l'Eglise; de peur que, si le dessein ne réüssissoit pas, ils ne fussent punis, 1688. pour avoir approuvé le dessein de S. A. Mais ceux, qui demeurerent à l'Eglise, répondirent *Amen*, quand le Docteur dit: *Seigneur, veuille sauver le Prince d'Orange*. Pour l'Evêque *Lamplug*, dès qu'il sut que le Prince venoit à Exeter, il sortit de sa maison, & s'en alla à Londres; pour recevoir du Roi des ordres, sur la conduite, qu'il avoit à garder. Jaques prit cela, pour une marque de la fidelité de l'Evêque, à qui il donna l'Archevêché d'York, qu'il avoit laissé vaquant, pour en faire un semblable usage.

Pendant que S. A fut à Exeter, la Noblesse, qui se trouvoit avec lui, s'engagea à lui être fidelle. Le Prince ne laissa pas de trouver leur réception un peu froide. Il avoit crû que, dès qu'il seroit arrivé, toute la Noblesse de l'Ouëst de l'Angleterre se joindroit à lui. Il ne laissa pas de leur faire un Discours, dans lequel il marquoit les abus, auxquels il avoit dessein de remedier. Il se passa encore divers autres choses, qui, quoique d'importance pour l'Angleterre, ont trop peu de liaison avec les intérêts des Provinces-Unies, pour être inserées ici. On les verra dans l'*Histoire Complette* d'Angleterre, sur cette année, où l'on voit que plusieurs Seigneurs, après avoir vû la fermeté du Prince d'Orange, & l'inclination d'une grande partie de la Noblesse & du Peuple à se joindre à lui, se déclarerent pour lui; d'autant plus que la conduite de Jaques devenoit toûjours plus suspecte. Plusieurs Seigneurs & Evêques, qui étoient à Londres, entre lesquels étoit l'Archevêque de Cantorbery, & celui d'York, les Evêques de S. Asaph, d'Ely &c. avec divers Seigneurs, comme le Duc de Grafton, & celui d'Ormond, les Comtes de Clare, de Clarendon, d'Anglesey &c. dresserent de concert une Requête, qu'ils présenterent au Roi, où ils disoient, „ que dans le profond sentiment, où ils étoient, „ des miseres de la Guerre, qui commençoit à s'allumer dans les entrailles du Royaume; ils se „ croyoient obligez en conscience, de représenter au Roi que le seul moyen de sauver S. M. „ & son Royaume, étoit d'appeller un Parlement „ régulier & libre à tous égards: Que pour cela, „ ils le supplioient instamment de l'appeller, en „ promettant qu'ils contribueroient, de leur „ part, à procurer une Paix dans l'Etat & dans „ l'Eglise; comme cela pourroit convenir à l'honneur & à la sûreté de sa personne. Ils lui insinuoient, qu'en attendant, il seroit bon de „ faire une suspension d'armes, pour prévenir „ toute occasion de répandre du sang humain.

Cette rémontrance fut présentée au Roi, par les deux Archevêques, & les Evêques d'Ely & de Rochester, le 27. de Novembre. Les Seigneurs Catholiques Romains, qui étoient alors les seuls Conseillers du Roi, lui conseillerent de se fier plûtôt à son Armée, qu'à son Parlement. Il dissimula néanmoins, en quelque maniere, puis qu'il répondit: “ Qu'il souhaitoit lui-même passionnément ce qu'on demandoit, & qu'il leur „ promettoit, foi de Roi, qu'il convoqueroit un „ Parlement tel qu'on le demandoit, dès que le „ Prince d'Orange auroit quitté le Royaume; „ mais qu'il n'étoit pas possible d'avoir un Parlement libre, pendant que le Prince d'Orange seroit dans le Royaume, & pourroit avoir une „ centaine de Suffrages pour lui.

Cette réponse, quoi qu'elle pût paroître pacifique, ruina entierement les affaires du Roi; parce que les moins clair-voyants, s'apperçurent bien, que la présence de l'Armée du Prince étoit la seule chose, sur laquelle la liberté du Parlement étoit

(1) Compleat History of England Tom. III. p. 944 & suiv.

1688. étoit appuyée, sans quoi l'Armée du Roi auroit été maîtresse de tout, si celle du Prince se fût retirée.

Le même jour, le Roi partit pour Salisbury; mais avant que de partir, il fit appeller quelques-uns de ses Officiers, qui furent le Duc de *Grafton*, le Lord *Churchill*, le Colonel *Trelawney*, & le Colonel *Kirk*, & leur dit „ qu'il avoit engagé „ sa parole Royale, de convoquer un Parlement „ libre, d'abord que le Prince d'Orange auroit „ quitté le Royaume; qu'il l'avoit résolu, autant „ qu'il seroit en sa puissance, pour calmer le Peuple, „ en assurant sa Religion, ses Loix, & ses Libertez. Il „ ajoûta, que si l'on souhaitoit quelque chose de „ plus, il l'accorderoit; mais que si l'on n'étoit pas „ content, il étoit prêt de donner des Passeports, à „ tous ceux, qui voudroient aller se joindre au „ Prince d'Orange; pour leur épargner la honte „ d'abandonner leur légitime Souverain. Il re„ commanda, en même tems, au Maire, d'avoir „ soin de Londres; & ajoûta, qu'il lui laissoit „ assez de Troupes, pour se défendre; qu'en cas „ de besoin, il pourroit s'adresser au Conseil d'E„ tat. Il ajoûta encore " que s'il revenoit lui-même „ victorieux, il tiendroit ponctuellement ce qu'il „ avoit promis, touchant la sûreté de la Reli„ gion & des Privileges. Il chargea du Gouvernement, en l'absence du Chancellier, les Seigneurs *Arundel*, *Bellassis*, *Preston* & *Godolfin*, qui n'étoient pas tous également agréables au Peuple.

Cependant le Pere *Peters*, Jesuite, qui avoit, par ses mauvais conseils, mis le Roi dans le danger où il étoit, s'enfuit en France; à la suite du Lord Walgrave, qu'on y envoyoit à la place du Colonel Skelton. Ainsi l'Auteur de la plûpart des mauvais conseils, qu'on avoit donnez au Roi, n'eut pas le courage de le soûtenir, jusqu'à la fin. Il est surprenant, que non seulement les Particuliers, qui peuvent craindre cette espece de gens, qui sont les plus vindicatifs des hommes; mais encore les Têtes Couronnées les craignent, comme elles font. Cela semble être une conséquence de la coûtume, qui s'est introduite, de diviser les Chrétiens, en deux factions, dont l'une est des Laïques, & l'autre des Ecclesiastiques; qui est devenue si formidable, qu'on ne l'attaque pas facilement; parce qu'elle a trouvé le moyen de persuader qu'elle étoit en état d'ouvrir & de fermer le Ciel aux Chrétiens. Pour leur pouvoir dans l'autre monde, personne de ceux, qui y sont allez, n'est revenu, pour nous apprendre ce qui en est; mais il est certain, que dans celui-ci, on leur a laissé prendre une autorité si grande, qu'elle est formidable, même aux Têtes couronnées, qui s'y fient. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler d'une matiere si délicate.

Le Roi Jaques arriva la nuit du 29. de Novembre à Salisbury. Le lendemain étant allé voir son Armée, qui étoit campée dans la Plaine voisine de cette Ville; il se prit à saigner du nez, avec tant de violence, qu'on ne put arrêter cette hémorragie, qu'en lui ouvrant la veine au bras. Mais cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain à Warminster, qui étoit le quartier le plus avancé de son Armée. Pendant cela, les principaux Chefs de son Armée s'adresserent au Comte de Feversham, pour lui dire, *qu'encore qu'en une autre occasion, ils verseroient leur sang, jusqu'à la derniere goutte; ils ne pouvoient pas en bonne conscience, se battre contre un Prince, qui n'étoit venu, que pour faire appeller un Parlement libre, pour assurer leur Religion, & leurs Loix*, ou leurs *Libertez*, comme parlent les Anglois. Le Roi put bien comprendre, par-là, le peu de sujet qu'il avoit de se fier à son Armée; & de compter, qu'aucun des principaux Officiers ne lui obéiroit. Le Lord *Churchill*, qui a depuis été nommé le Duc de *Marlborough*, & fait une très-grande figure dans les Armées d'Angleterre & des Etats Generaux des Provinces-Unies, écrivit aussi une Lettre au Roi Jaques; pour lui dire, qu'il ne pouvoit pas servir, sous lui, à ruiner la Religion & les Loix de sa Patrie. On les trouvera dans l'Histoire d'Angleterre; & l'on ne sera pas surpris, après cela, de la révolution, qui se fit sous ce Monarque. 1688.

De Salisbury il retourna à Londres, après avoir publié une Amnistie, en faveur de ceux, qui étoient dans l'Armée du Prince d'Orange; pourvu qu'ils la quittassent, dans vingt jours. Ce fut en vain, & le *Prince* même de *Danemarc*, qui avoit épousé sa seconde Fille, qui fut depuis la *Reine Anne*, en fit autant, & son Epouse après lui.

On peut voir par-là, que ni le Roi Jaques, ni ses Conseillers, ne connoissoient guere l'humeur des Anglois, ni ce qu'ils croyoient de la Théologie Romaine; puis qu'ils s'imaginoient qu'on les feroit facilement changer de sentimens. On avoit, depuis quelques années, publié quantité de petits Traitez contre les sentimens de l'Eglise Romaine, qui leur auroient pû faire connoître qu'on étoit bien éloigné d'embrasser ses sentimens. Mais ils n'ont pas accoûtumé de lire cette sorte de Livres, de peur de s'*infecter*, comme ils parlent, *des Hérésies* des Protestans. Il faut avouër, qu'il y a, parmi ces derniers, des gens, qui parlent trop *cavalierement*, comme on dit, de la Religion; comme si ce n'étoit qu'une invention des Théologiens, pour gouverner plus facilement les peuples. Mais on a vû par l'expérience, que cette espece de Libertins, sont encore plus éloignez des sentimens de l'Eglise Romaine, que de ceux des Protestans. On a entendu parler des Italiens, qui s'imaginoient que les Anglois se soumettroient facilement à l'Eglise Romaine; mais on a vû, par l'expérience, que ces gens-là ne connoissoient guère les Anglois, qui parlent des sentimens particuliers de cette Eglise, beaucoup plus mal, que de ceux dont les véritables Protestans font profession. Son Inquisition leur est infiniment plus odieuse, que tout ce que les Protestans peuvent dire.

Pour revenir à l'Histoire, il y avoit encore quelque Noblesse, qui croyoit, qu'on pourroit accommoder le Roi & le Prince. Le premier, après avoir eu le dessous, en quelques rencontres, se rendit à Londres, au commencement de Décembre, où il donna ordre au Chancelier de convoquer un Parlement, pour le 25. de Janvier; & pour la sûreté de ceux, qui seroient employez à l'élection des Membres, il déclara, que tous ses Sujets auroient une entiere liberté dans l'élection des Membres, & qu'il seroit même permis, de choisir ceux qui auroient commis quelque hostilité contre S. M. Il leur accorda un Pardon géneral, par rapport à ce qui s'étoit passé. Si le Roi eût convoqué d'abord un Parlement, avant ce qui s'étoit passé à Salisbury, cela auroit pû réüssir; mais alors il étoit trop tard; & l'on crut, que les Seigneurs, qui étoient alors à Londres, l'avoient contraint de convoquer ce Parlement. Etant prié de dire leur sentiment sur les conjonctures présentes, ils lui conseillerent *premierement*, d'accorder un pardon géneral à tous ceux, qui avoient favorisé le Prince: *secondement*, de lui envoyer quelques Seigneurs, pour traiter avec lui, touchant la suspension d'armes, & la maniere d'accommoder ce differend: *troisiémement*, d'ôter aux Catholi-

1688. tholiques tous leurs emplois, pour convaincre le monde qu'il agissoit de bonne foi. Le Roi dit, qu'il penseroit à ce qu'ils lui proposoient, & le lendemain il résolut, en son Conseil, d'appeller un Parlement, & dit qu'il accorderoit un pardon de tout ce qui s'étoit passé. Il dit depuis, qu'il nommeroit des Commissaires, pour traiter avec le Prince d'Orange. Pour ce qu'on lui proposoit, d'ôter aux Papistes leurs emplois, il vouloit bien que cela fût débatu au Parlement.

Les personnes, qui traiteroient avec le Prince, furent nommées; savoir, le Marquis d'*Halifax*, le Comte de *Nottingham*, & le Lord *Godolfin*. Ces Seigneurs étoient des personnes de capacité. Le Comte de Feversham envoya un Trompete, pour obtenir les Passe-ports, nécessaires pour ces Seigneurs. Cette affaire ne réüssit point, *à cause des évasions du Prince*, comme on disoit. Mais cette négotiation étoit de celles, où chacun prétendoit tout, ou rien. Les deux Armées firent quelques mouvemens, ce qui donna occasion à une escarmouche à Reading, où le Prince eut l'avantage.

On avoit aussi fortifié, par ordre du Roi, un Pont nommé *Maiden-head-Bridge*. Les Peuples de cet endroit-là avoient beaucoup souffert, des quartiers, que les Troupes du Roi avoient pris chez eux, & avoient apellé le Prince d'Orange, qui avoit des Troupes, qui n'étoient pas loin de là; pour prendre ce poste, & les délivrer de la peur, qu'ils avoient des Irlandois. Mais quelques-unes des Troupes du Roi étant revenues, contre l'attente des Habitans, *Lanier*, Colonel au service du Roi, se remit en possession de la Ville, & posta quelques Troupes d'Irlandois, pour défendre un Pont, sur lequel les Troupes du Prince devoient venir, pour entrer dans la Place. Il posta outre cela, un Regiment de Cavalerie Ecossoise, en bataille, dans le Marché de la Ville. Mais un petit détachement de la Cavalerie du Prince, étant arrivé, les Irlandois firent sur elle une décharge, & se retirerent. Les Ecossois, qui n'avoient nulle envie de se battre, s'enfuirent de même en desordre, & en se plaignant, que les Habitans ti-
„ roient de leurs fenêtres, pendant que la Cava-
„ lerie du Prince les attaquoit de front. Le
„ Pont de Maiden-head étoit en quelque maniere
„ fortifié, & gardé par les Irlandois. Mais quel-
„ ques-uns des Habitans, s'étant mis à battre,
„ pendant la nuit, la Marche Hollandoise, épou-
„ vanterent si fort les Irlandois, qu'ils abandon-
„ nerent leur poste, en confusion, & laisserent
„ même leur Artillerie.

Comme l'on jugea, qu'on ne seroit pas en état de se défendre, contre le Prince; le Parti Catholique Romain, & sur tout *Barillon*, Ambassadeur de France, & le Comte de *Lauzun*, presserent le Roi d'envoyer la Reine, avec celui qu'on disoit être son Fils, en France, & de la suivre le plûtôt qu'il seroit possible. Les Ministres de la France jugerent, qu'enfin tous les Protestans Anglois abandonneroient le Roi, & qu'il tomberoit entre les mains du Prince, qui néanmoins étoit si éloigné de vouloir le retenir, qu'il lui donna toute la facilité possible de s'éloigner. Le 20. de Décembre, la Reine trouva moyen de s'en aller, avec cet Enfant, & la Marquise *de Powis*, sa Gouvernante, le Marquis son Epoux, & quelques autres, au bord de la Tamise, par le dégré dérobé de Whitehal. De-là, quoique la nuit fût très-noire & orageuse, elle traversa la Tamise, mit les pieds en terre, & attendît que les Carosses, qu'on préparoit en une Auberge voisine, la vinssent prendre. Elle se rendit ainsi à Gravesend, accompagnée par une forte escorte, & se mit sur un Yacht, qui devoit emmener Madame de *Lauzun* en France. On fit passer la Reine, pour une Dame Italienne, comme elle l'étoit en effet; & on lui fit donner la chambre du Capitaine, à qui l'on dit, qu'elle retournoit en Italie, par la France. Il y avoit encore trois Capitaines Irlandois, qui devoient prendre garde à la conduite du Capitaine; en cas qu'on découvrît que c'étoit la Reine. Elle eut un passage fort heureux, & alla faire descente, avec son monde, à Calais, d'où elle se rendit à la Cour. Le Roi desesperé dit, immédiatement après son départ, qu'il vouloit s'aller mettre à la tête de son Armée, pour combattre le Prince. Il ordonna cependant ensuite, qu'on jettât le grand Seau d'Angleterre, dans la Tamise, avec les Billets qu'on devoit envoyer, pour la convocation du Parlement, & une défense d'employer les autres. On peut voir par-là, que ce Prince s'étoit grossiérement imaginé, que ses Sujets le laisseroient faire tout ce qu'il voudroit; sans penser qu'ils étoient aussi attachez à leur Religion, qu'il le pouvoit être lui-même à la sienne. Mais les Princes sont souvent les moins instruits de leur Religion, & encore moins de celles des autres, & suivent aveuglément les sentimens de leurs Confesseurs, qu'ils n'ont jamais examinez, non plus que ceux des autres, &, par conséquent, les moins capables de juger de quel côté se trouve la verité. Ce qu'il y a de pire, c'est que les Grands prétendent juger de la Religion, sans la connoître par eux-mêmes, & contraindre par de mauvais traitemens ceux, que leurs Confesseurs condamnent, à faire profession de croire ce qu'ils ne croyent pas. Jaques, après avoir envoyé la Reine, & celui qu'on appelloit le Prince de Galles, en donna avis au Comte de Feversham. Il lui disoit, entre autres choses, qu'il avoit été obligé de se retirer de l'Armée, par l'avis des Géneraux, qui ne jugeoient pas à propos qu'il combattît le Prinee d'Orange, à leur tête; & que ce seroit aussi trop hazardeux pour eux, d'en faire autant contre une Armée étrangere, & *une Nation*, disoit-il, *empoisonnée*. Il leur déconseilla néanmoins d'entrer en aucune *Association*, & en aucune autre intrigue de cette sorte. Cette Lettre étoit datée du 10. de Décembre, & après l'avoir envoyée, les Gardes du Corps eurent ordre de l'aller attendre à Uxbridge. Mais le Roi, au lieu d'aller à l'Armée, prit le chemin de la Riviere, pour retourner à White-hall, à huit heures du matin, accompagné seulement, par le Chevalier *Hales*, par *Sheldon*, & par *Labadie*. 1688.

Dès qu'on sut que le Roi avoit abandonné l'Armée, le Duc de Northumberland se joignit au Prince d'Orange, avec une Compagnie de Gardes à cheval, qu'il commandoit, dans la pensée que le Roi quittant la partie, il ne la reprendroit jamais. Il y en eut d'autres, qui en firent autant. Cependant le Roi, étant dans le dessein de sortir du Royaume, se rembarqua sur un petit Bâtiment, & alla jusques près de Feversham, pour s'y embarquer sur une Fregate, qui l'attendoit. Comme le Roi n'étoit pas connu de tout le monde, & qu'il étoit fort simplement vêtu; on le prit pour un Prêtre Catholique, ce qui fit qu'on le fouilla, & on lui trouva quatre cens Guinées, & divers Cachets, & quelques autres Bijoux de valeur. Il n'y eut que le Juge de Paix du lieu, qui connoissoit le Roi, & qui se jettant à ses pieds, lui demanda pardon de la maniere, dont on l'avoit traité, & exhorta ceux, qui l'avoient fouillé, à lui rendre ce qu'ils lui avoient ôté. Mais le

1688. le Roi leur laissa l'argent, & reprit seulement quelques Joyaux; sur quoi ce Prince dit, qu'il espéroit qu'on le traiteroit mieux. Mais la populace l'emmena par force dans la Ville, d'où Jaques envoya querir le Comte de *Winchelsea*, qu'il avoit fait *Seigneur Lieutenant* de ce Comté, & Gouverneur de Douvres. Cette étrange avanture fit divers effets sur le Prince d'Orange, & sur le Peuple d'Angleterre. Le Prince auroit souhaité, qu'on ne l'eût point arrêté; mais le Peuple vouloit lui faire voir, qu'on n'avoit aucun mauvais dessein sur sa personne. Le Conseil du Roi assemblé, après quelques contestations, nomma quatre de ses Membres, pour l'aller prier de revenir à Whitehal. Il le refusa d'abord, mais enfin il y consentit. Les Députez écrivirent là-dessus au Prince d'Orange, pour lui dire, que le Roi étoit encore en Angleterre; sur quoi le Prince se rendit à *Windsor*, le 24. de Décembre, & logea dans l'apartement du Prince de Danemarc; où ayant déliberé, avec plusieurs personnes de qualité, il fut résolu d'envoyer *Zuylesteyn* au Roi à Rochester; où il avoit été, & où l'on souhaitoit qu'il demeurât. Mais il le trouva déjà parti le 26. de Décembre, dès le matin. Il arriva l'après-dinée à Londres. C'étoit un Dimanche, & il y entra, comme en triomphe, & se rendit à Whitehall, avec de grandes acclamations, au son des Cloches, & au travers de feux de joie; ce qui montroit, que le Peuple, quoi qu'ennemi du Papisme, ne haïssoit nullement le Roi, pour être de cette Religion-là.

La nuit, avant qu'il quittât Rochester, il avoit envoyé le Comte de Feversham, avec une Lettre au Prince, par laquelle il l'invitoit de venir au Palais de St. James, avec tel nombre de Gardes & de Troupes, qu'il trouveroit à propos; afin d'accommoder amiablement les démêlez, qu'ils avoient ensemble, & redresser les Griefs, dont on se plaignoit réciproquement. Le Comte étoit revenu le Dimanche à Windsor, & comme il eut présenté la Lettre de Jaques à son Gendre, il fut bien surpris que le Sr. de Bentink, Favori du Prince, lui demandât son épée, & dit, qu'il avoit de plus ordre du Prince, de l'arrêter prisonnier; pour avoir congedié l'Armée, sans son consentement.

Lors que le Prince eut fait rapport de cela aux Pairs, qui étoient à Londres, ils l'avertirent qu'il ne seroit pas en sûreté à S. James, qui étoit encore plein de Prêtres & d'Irlandois; à moins que le Roi ne demeurât plus éloigné de Londres. Après quelque contestation là-dessus, on convint que le Roi retourneroit à Rochester, & que le Prince demeureroit à St. James, où il retourna.

Cependant il se fit diverses Conférences, entre les Membres du Parlement, tant Ecclesiastiques, que Laïques, sur ce qu'on pourroit faire; pour obtenir ce que le Prince avoit demandé, dans son Manifeste.

Le 28. de Décembre, le Prince rentra dans S. James, quand on l'eût nettoyé des Jesuites, des Irlandois, & des autres gens de la même sorte, dont le Roi avoit rempli cette Maison Royale; apparemment pour les mettre à couvert des insultes du Peuple. Le Prince reçut là les visites de divers Ministres de plusieurs Puissances de l'Europe, les assura de sa protection, & fit expedier des Passeports, à ceux, qui en avoient besoin; ce que l'on regarda comme un présage, ou un prélude de sa Royauté. L'Ambassadeur d'Espagne, & le Résident de Venise l'envoyerent complimenter, & lui demander sa protection. D'autres en firent de même, de peur que les Peuples ne les insultassent, sous prétexte qu'ils étoient de la même Religion, que le Roi. Il envoya aussi des Passeports au Nonce du Pape, & aux Envoyez de Pologne, de Savoie, & de Modene, qui trouverent à propos de se retirer; parce qu'ils n'avoient été envoyez, qu'au Roi Jaques, & qu'ils ne pouvoient pas savoir, ce qui pourroit arriver. Les Lords *Langdale* & *Montgommery*, qui avoient été arrêtez, furent élargis. Mais les Comtes de Peterboroug & de Salisbury, furent retenus, en arrêt, avec plusieurs Prêtres séculiers, & bon nombre de Jesuites; qu'on relâcha, de peur qu'ils n'excitassent quelque brouillerie. Le 31. de Décembre, les Evêques & les Seigneurs Laïques délibererent de ce qu'il y avoit à faire, dans une conjoncture si délicate. S'étant rendus, au nombre de soixante & dix, à St. James; ils résolurent de s'assembler à l'avenir à Westminster, dans la chambre, où le Parlement s'assembloit; où ils résolurent de choisir *François Gwin*, pour enregîtrer les résolutions, qu'ils prendroient desormais. Comme les Juges du Royaume ne se trouverent pas à Londres, en ce tems-là, ceux qui s'assemblerent, appellerent cinq des plus célebres Jurisconsultes qu'il y eût; savoir, le Chevalier *Jean Mainard*, & Mrs. *Holt*, *Polexfen*, *Bradfort*, & *Atkinson*. Il fut résolu qu'on signeroit l'Association, que la Noblesse avoit déjà signée à Exeter; sans qu'il y eût aucune opposition, que de trois, ou quatre.

CEPENDANT le Roi, qui étoit demeuré à Rochester, reprit son premier dessein de se retirer en France, & l'executa, le 2. de Janvier. 1689. Il se leva, sans bruit, à trois heures du matin, & se retira; sans communiquer son dessein à personne, pas même au Comte de *Dumbarton*, qui étoit couché, dans la chambre de S. M. & qui ne se réveilla qu'après que le Roi fut parti. Ce Prince, abandonné de tous les siens, ne prit avec lui que le Duc de *Berwick*, *Sheldon*, & *Labadie* son Valet de Chambre. Il alla le long de la Riviere, jusqu'au lieu où *Makdonet* l'attendoit, avec une petite Fregate, qui le conduisit à Ambleteuse, sur les Côtes de France, d'où il se rendit en poste à St. Germain.

Le Comte de *Midleton*, qui étoit venu, pour lui remettre le Seau, trouva le lendemain sur la table, une Lettre du Roi, où il marquoit, qu'il souhaitoit qu'on donnât aux Gardes du Prince, qui étoient avec lui, à chacun une Guinée, & cent aux Capitaines, & cinquante aux Lieutenans & aux Enseignes, & à proportion aux autres, qui l'avoient gardé. Il laissa un Ecrit de sa main, qui fut depuis imprimé. Il portoit les raisons, qui l'avoient obligé de se retirer de Rochester.

„ Le monde, *disoit-il*, ne doit pas s'étonner, „ de ce que je me suis retiré, une seconde fois. „ J'aurois pu m'attendre, à être un peu mieux „ traité, après ce que j'avois écrit au Prince „ d'Orange, par Mylord *Feversham*, & vû l'instruction que j'avois donnée à ce dernier. Mais „ à quoi pouvois-je m'attendre, après l'affront „ que m'a fait le Prince, en arrêtant ce Seigneur, contre le droit des Gens? Après avoir envoyé ses propres Gardes, à onze heures de la nuit, se saisir des postes de Whitehall, sans m'en avertir; après m'avoir envoyé, à „ une heure après minuit, ordre par trois Lords, „ de sortir de mon Palais avant midi, ce matin „ même? Après cela, comment pouvois-je esperer d'être en sûreté; pendant que j'étois entre „ les mains d'un homme, qui ne m'avoit pas seulement fait tout cela; mais qui avoit envahi „ mes Royaumes, sans en avoir aucun juste sujet;

1689 „ qui dans sa propre Déclaration me calomnioit, „ par rapport à mon Fils? J'en appelle à tous „ ceux, qui me connoissent, & même à lui-même, pour les sommer de dire, s'ils me „ croyent capable d'une aussi vilaine action, & „ contre la nature; ou que j'aie si peu de sens „ commun, que de m'en laisser imposer, dans „ une chose de cette nature. Mais à quoi de-„ vois-je m'attendre de lui-même, qui m'a fait, „ aux yeux de mon Peuple, plus noir que l'En-„ fer, aussi bien qu'à tout le monde? On peut „ voir quel effet cela a fait sur mon Armée, & „ sur toute l'Angleterre; puis qu'elle est toute „ soulevée, aussi bien que la Nation.

On trouvera le style de cette Lettre bien embarrassé; mais il l'est bien plus dans l'Original. Soit que ce fût le Roi, qui eût composé cette Lettre, ou quelque Jesuite; elle ne représente pas mal l'embarras, & le chagrin de ce Prince. Mais ceux, auxquels ils avoient à faire, étoient disposez à tout croire de gens, à qui les *fraudes pieuses*, comme ils les nomment, ne coûtent rien. Les relâchemens, dans la Morale, dont tant de Docteurs de leur Eglise les accusent là-dessus, autorisent suffisamment les Protestans à se défier d'eux, quand il s'agit d'un intérêt considerable; comme auroit été la conquête de la Grande Brétagne. On pourra lire le reste de cette Lettre, dans l'Original. En voilà assez, pour comprendre, que ce Prince fut bien malheureux, de s'être entêté de renverser la Religion & les Loix de ses Royaumes; pour en introduire d'autres en faveur des Ecclésiastiques, dont il étoit obsedé.

Dès que le Prince d'Orange eut appris le départ du Roi, à qui il avoit lui-même ouvert la porte; il ne pensa plus, qu'à vivre en bonne harmonie avec le Parlement, & avec tous les Ordres, dont il est composé. Pour rétablir le calme, il convoqua tous ceux, qui avoient été Membres du Parlement, sous le Regne de Charles II, & qui devroient alors se trouver à Londres le 5. de Janvier. Il y appella aussi le Maire, & les Aldermans de cette Ville, auxquels il souhaita, que cinquante, de ce qu'on y nomme *le Commun Conseil*, se joignissent, pour rendre cette Assemblée plus complette, & les résolutions qu'elle pourroit prendre, de plus grand poids. Comme ces Assemblées furent formées, celle des Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers, crut qu'elle ne pouvoit prendre, que le titre de *Convention*. Le 4. de Janvier, l'Assemblée, qui tenoit la place de la Chambre *des Communes*, ne pouvoit prendre ce titre, qu'en conséquence d'une convocation du Roi. Cependant elles ne laisserent pas de prier le Prince de se charger de la conduite des choses, tant Civiles, que Militaires; pour prévenir les desordres, qui pourroient arriver dans une Anarchie.

Le 7. de Fevrier, la Chambre des Communes, s'étant changée elle-même en *Committé*, comme l'on parle en Angleterre, c'est-à-dire, en Assemblée commise pour examiner une chose, sans prendre néanmoins aucune résolution; ce qui se fait, pour débrouiller des choses difficiles; Mr. Hambden prit *la Chaire*, ou fit la fonction d'Orateur, ou de Président, sans en prendre néanmoins le titre. Mr. *Dalben* fit là-dessus un Discours, pour prouver, *que le Thrône étoit vacant*; parce que le Roi Jaques, tant par la violation des Loix, que par sa désertion volontaire, étoit déchu de tous ses Droits, & avoit renoncé au Gouvernement; en Anglois: *had forfeited his Right*, and *abdicated the Governement*.

Plusieurs Membres de l'Assemblée s'opposerent 1689. à cette expression, comme si elle étoit inouïe en Angleterre, sur quoi le Chevalier *Richard Temple* demanda, *si le Thrône n'étoit pas vacant; quelle affaire les Membres de l'Assemblée avoient, & par quelle nécessité, ou par quel pouvoir on avoit appellé cette Convention.* Après cela, il confirma ce que Mr. *Dolben* avoit dit. Enfin après un *Débat* de quatre heures, *Hambden* fit rapport de la plus grande voix de la Commission, qui étoit, que le Thrône étoit vacant; ce que l'Assemblée aprouva. On exprima cette résolution, en ces termes: *Que le Roi Jaques avoit tâché de renverser la Constitution du Royaume, en violant le Contract Original, entre le Roi & le Peuple; & cela, par le conseil des Jesuites, & autres méchantes gens; & qu'étant sorti de son propre mouvement, il avoit* abdiqué *le Gouvernement, de sorte que le Thrône étoit devenu vacant.*

Mr. *Hambden*, par ordre de l'Assemblée, porta cette résolution à la Chambre des Seigneurs, qui trouverent, qu'il y avoit deux choses à changer; savoir, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il falloit mettre le mot d'*abandonné*, & *que par-là le Thrône avoit été devenu vacant.*

Les Communes ne convenoient pas, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il fallût mettre *déserté*, & firent dire aux Seigneurs, que ce mot ne répondoit pas bien à ce qui précedoit. Elles ne consentoient pas qu'on mît *que, par sa retraite, le Thrône étoit devenu vacant.* Sur quoi, il y eut de grandes contestations; comme on le verra dans l'*Histoire complete de la Grande Bretagne.*

Ces contestations avoient été fomentées par l'Ambassadeur de France, *Barillon*; ce qui obligea le Prince d'Orange, de lui faire dire de sortir du Royaume, dans l'espace de vingt-quatre heures. L'Ambassadeur demanda plus de tems, ce qui lui fut refusé; de sorte qu'il fut obligé de partir avec *Rangoni*, Envoyé de Modene, à qui le Prince avoit donné une escorte.

Peu de tems après, le Roi Jaques écrivit de St. Germain une Lettre, adressée aux Seigneurs & à d'autres, qui avoient été de son Conseil Privé. Elle étoit dattée du 4. de Janvier. Il en écrivit encore une autre, le 5. de Fevrier. On envoya ces deux Lettres, aux deux Chambres, qui n'y firent aucune réponse. Il promettoit une amnistie à ceux qui lui avoient été contraires, & une entiere sûreté à la Religion Protestante; comme si c'étoit une chose, que l'on regardoit comme une grace de sa part; sans penser qu'ils prétendoient que cela leur appartenoit de Droit, dès le tems de la Reine Elisabeth. Aussi ne fit-on aucune réponse à cette Lettre.

On parla ensuite de la forme du Gouvernement, & l'on vint enfin à proposer, si l'on établiroit un *Régent*, ou un *Roi*; & l'on conclut de reconnoître le Prince & la Princesse d'Orange pour Roi & Reine de la Grande Brétagne. Comme c'est une chose, qui est arrivée de notre tems, & connue de tout le monde, nous ne nous y arrêterons pas. Outre cela, on doit se ressouvenir, qu'ayant entrepris d'écrire l'Histoire des Provinces Unies, & non celle de la Grande Brétagne; on ne doit s'étendre sur cette Monarchie, qu'autant qu'elle a été unie à cette République, dans des intérêts communs (1). Le Prince fit de grands remercimens aux deux Chambres, & les Chambres marquerent aussi d'avoir beaucoup de confiance en lui, & n'eurent pas sujet de

(1) Voyez l'Histoire d'Angleterre, intitulée: *Compleat History of England*, sur cette année.

1689 de s'en répentir, comme cela leur étoit arrivé, sous quelques Regnes précedens.

L'Ecosse se soumit ensuite au Roi, & Guillaume & Marie furent proclamez Roi & Reine d'Ecosse, comme ils l'avoient été d'Angleterre, le 21. d'Avril. On vit alors paroître à Edimbourg une Liste de toutes les infractions, que Jaques avoit faites aux Loix en Ecosse; qui avoit été bien plus maltraitée, que l'Angleterre, même sous Charles II, comme on le pourra voir dans l'Histoire de ce tems-là. Nous ne nous arrêterons point à cela, non plus qu'aux autres choses, qui ne regardent que la Grande Bretagne, sans que les Etats Generaux s'en mêlassent. Nous passerons à ce qui regardoit l'Irlande, où les Troupes des Etats s'opposerent conjointement à celles des Anglois, aux desseins des Irlandois Catholiques, & à la France, qui les soûtenoit.

„ Le Comte de *Château-Renaud*, Lieutenant „ Géneral des Armées Navales de la France, „ conduisit un grand convoi de munitions, pour „ faire la guerre en Irlande, avec un secours „ de trois mille hommes. Pendant qu'il étoit „ occupé à les débarquer, il aprit que l'Amiral Anglois Herbert s'approchoit. Les deux Flot„ tes, à ce que disent les François, étoient à „ peu près égales. Château-Renaud s'avança „ pour recevoir les Anglois, & les obligea de „ se retirer, pendant la nuit. Après cela, il „ retourna à Brest, où il arriva le 18. de Mai. „ Il prit encore, en s'en retournant, sept Vais„ seaux Hollandois.

„ La Guerre n'étoit pas encore déclarée, „ entre la France & l'Angleterre, mais elle le „ fut le 25. de Juin, où Louïs XIV. le fit „ dans les formes, & *à leur prétendu Protecteur*, „ dit l'Auteur, qui entend par-là le Roi Guillaume, en faisant allusion à Cromwell; comme si ce Prince étoit parvenu à la Couronne, comme Cromwel étoit devenu *Protecteur*. Sur la fin du mois de Septembre, " le Roi Jaques, „ secondé des forces de la France, fit le Siege „ de Londonderri, en Irlande, & avoit réduit „ cette place à la derniere extrêmité, par la „ famine, autant que par les attaques; car on „ prétend, que sept mille personnes y moururent de faim. Mais les Anglois, ayant trou„ vé le moyen de rompre une estacade, que le „ Roi avoit fait faire, pour fermer l'entrée de „ la Place, ils y jetterent du secours & des vi„ vres; ce qui obligea Jaques d'abandonner son „ entreprise, après deux mois de Siege.

Il est bon de remarquer ici quelques particularitez, que les Historiens Anglois nous fournissent de ce Siege, qui fut très-remarquable. *George Walker*, Ministre du S. Evangile, & le Major *Baker*, se chargerent de défendre cette Ville, & formerent en Régimens sept mille hommes, qui y étoient, & que l'on partagea entre huit Colonels, & trois cens trente-trois Officiers subalternes. C'étoit-là, sans doute, une entreprise très-hardie, que d'entreprendre de défendre une place, assez mal fortifiée, avec des Milices, qui n'étoient pas fort exercées à la Guerre, & mal armées; sans Cavalerie suffisante, pour faire des sorties, & sans Ingénieur. Les canons leur manquoient aussi, puis qu'ils n'en avoient que vingt de gros, & montez sur d'assez mauvais affuts.

Le Roi Jaques l'alla investir le 30. d'Avril, avec une Armée formidable, pour une Place de la sorte, & l'attaqua violemment, pendant le 1689. reste du mois. Ce qu'il y avoit de fâcheux, pour les Habitans de la Ville, c'étoit qu'ils avoient non seulement à combattre l'Ennemi; mais encore la Faim & les Maladies. A la fin du mois, le Roi Jaques fut obligé d'aller tenir son Parlement à Dublin, composé de Députez tant Catholiques, que Réformez, où il cajolla fort ces derniers, en leur disant, qu'il avoit toûjours été pour la liberté de la Religion; ce qui ne signifioit autre chose, sinon qu'il avoit toûjours crû, que les Protestans devoient non seulement souffrir que les Catholiques fissent profession de leurs sentimens, mais qu'ils eussent part à tous les Emplois de l'Etat & de l'Eglise; quoi que les Loix ne le permissent pas. C'est ce que l'on peut recueuillir de la conduite de ce Prince, avant même que son Successeur fût arrivé en Angleterre; comme on le peut voir par l'Histoire de ce tems-là, & (2) par la conduite, qu'il tint en Irlande. Cependant Londonderri fut réduit à la derniere extrêmité, jusqu'à manger les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Rats, le suif, & mille autres ordures.

Cependant le Lieutenant Géneral *Hamilton*, dans l'Armée de Jaques II. pour les obliger à se rendre, leur offrit de les recevoir, à des conditions tolerables. Mais ils lui répondirent fierement, *qu'ils étoient surpris, qu'il s'attendit qu'on auroit quelque confiance en lui, qui avoit indignement manqué à l'obéissance, qu'il devoit au Roi leur Souverain.* Il menaça qu'il saccageroit tout ce qui appartenoit à leurs Amis, ou à ceux de la même Faction, s'ils ne se rendoient pas, avant le 1. de Juillet. Ils ne s'ébranlerent point, pour cela, quoiqu'on leur fît en effet les plus grandes avanies. Ce sont-là des extrêmitez, que l'on ne voit guère, que dans les Guerres Civiles; où les differens partis se haïssent autant, que s'ils avoient toûjours été ennemis. On pourra le voir, dans l'Histoire, que l'on a citée. Pour soûtenir les esprits, *Walker* fit un Sermon devant la Garnison, où il la fit ressouvenir des effets de la Providence Divine, qu'elle avoit déjà éprouvez, pendant ce Siege; & l'assura, que si elle mettoit sa confiance en Dieu, il les préserveroit miraculeusement, de tomber dans les mains de l'Ennemi; & que s'ils avoient de la foi & du courage, ils ne devoient pas douter, qu'ils ne fussent bientôt délivrez de leurs Ennemis.

Ce Discours ne parut pas seulement un effet de son zèle, mais une prophetie; lors qu'une heure après on vit venir trois Vaisseaux, qui apportoient des vivres à la Garnison, par les ordres du Géneral *Kirke*, & qui ne remonterent pas facilement la Riviere, au travers du feu perpetuel, que les Ennemis faisoient sur eux des deux bords. On ne sauroit s'imaginer, quelle fut la joie de la Garnison, qui ne comptoit plus que sur deux jours de vie, à cause du peu de vivres qui lui restoit. Mais on peut soupçonner, que Walker avoit été averti, que la Flotte, qui apportoit des vivres, étoit près de-là, & que, sur cet avis, il hazarda la prédiction, que l'on vient de rapporter.

Ensuite le Siege de la Place fut levé par les Irlandois, & le Duc de Schomberg fut envoyé à Chester, pour s'y embarquer, avec environ dixmille hommes, sur une Flotte de quatre-vingt Vaisseaux, & des vivres, pour conserver l'Irlande, contre les efforts, que le Roi Jaques & les Irlan-

(1) Le P. *Daniel*, dans son Histoire de France de ce tems ci.

(2) Voyez l'Histoire complete d'Angleterre, sur cette année.

1689. Irlandois Catholiques, soûtenus de la France, faisoient, pour en chasser ceux qui s'étoient déclarez pour le Roi Guillaume. Il y arriva le 23. d'Août, dans la Baye de Carrick-Fergus, avec dix mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, où il fit descente près de Bangor, sans opposition. Il envoya de-là un Parti à la découverte, & marcha à Belfast, que l'ennemi avoit abandonné, en prenant le chemin de Carrick-Fergus, & plusieurs Irlandois Protestans, qui n'avoient pas osé se déclarer auparavant, se joignirent à lui.

Pour apprendre quelque chose des Ennemis, il marcha avec ses Troupes vers *Belfast*. Il trouva que l'Ennemi l'avoit abandonné, & s'étoit retiré à *Carrik-Fergus*, où il fit une brêche considerable. La Garnison, craignant qu'il ne se rendît maître de la Place, se rendit, à condition qu'outre ses armes, elle pût emporter ce qu'elle pourroit charger sur son dos. Cependant le Duc de Schomberg fit venir ce qu'il avoit laissé de Troupes & d'Artillerie à Chester; avec les autres provisions, dont il avoit besoin. Elles ne furent pas plûtôt arrivées, qu'il alla chercher l'Ennemi, qui se retira devant lui, & qui mit même la Ville de Newry en cendres. Sur cela, le Duc lui envoya dire que, s'il continuoit à en user ainsi, il ne donneroit, de son côté, point de quartier. Cela produisit cet effet, que l'on ne continua pas à bruler ce que l'on abandonnoit. Mais ce qu'on avoit laissé à Chester, & que l'on avoit envoyé querir, ne venoit point; ce qui fait comprendre, que le Roi Guillaume n'avoit pas encore pû donner tout ce qui regardoit l'entretien, & l'attirail nécessaire des Armées; mais du côté du Roi Jaques, les choses n'alloient pas mieux. Il y a bien de l'apparence, que ce Prince, à qui on avoit décrit la disposition des esprits des Anglois, des Ecossois, & des Irlandois, tant Protestans qu'autres, comme s'ils souhaitoient passionnément son retour, & qu'un peu de secours les mettroit tous en mouvement, pour rappeller leur ancien Souverain; parce que, s'il avoit fait la chose trop difficile, & représenté qu'elle demandoit de puissantes Armées, & cela sans délai; il auroit trouvé la France peu disposée à lui donner aucun secours.

Schomberg ne fut pas bien servi, de ceux qui lui devoient envoyer le reste de l'Artillerie, qu'il
1690. avoit laissé à Chester. L'Auteur Moderne de l'Histoire de France, que nous avons déja cité, nous dit " que le Marquis d'Amfreville, Lieu„ tenant Géneral des Armées navales de Louïs „ XIV, mena en Irlande un troisiéme secours de „ Troupes, de munitions, & d'argent, & y ar„ riva le 22. de Mars. C'étoit en effet de bonne heure, si Jaques eût eu de lui-même, de quoi entretenir une Armée un peu considerable; sans quoi un petit secours ne lui servoit de rien. Mais la France n'étoit pas alors en état d'entretenir beaucoup de Troupes, au service du Roi dethrôné; à cause de la Guerre, qu'elle avoit elle même contre la Ligue d'Augsbourg, & contre les Espagnols, les Hollandois, dans les Païs-Bas; pour ne pas parler du Duc de Savoie, avec qui elle étoit brouillée La grandeur excessive de la France lui attira tous ces Ennemis, sur les bras. En divisant ses forces, elle les affoiblit, & cela l'empêcha d'envoyer assez de forces en Irlande, pour la défendre contre le Roi Guillaume.

Ce dernier, averti du danger où se trouvoit l'Irlande, y envoya quelques Troupes, qu'il suivit bien-tôt après. Il s'embarqua à Chester, le 21. de Juin, avec un vent favorable, avec six Vaisseaux de Guerre, commandez par le Cheva- 1690. lier *Cloudesly Shovel*, six Yachts, & plusieurs Vaisseaux de transport; qui faisoient environ trois cens Bâtimens. Le Roi arriva le lendemain à terre, à la Baye de Carrick-Fergus; d'où il se rendit par terre à Belfast; où vinrent le Duc de Schomberg, le Prince de Wirtemberg, le Major Géneral Kirke, & d'autres Officiers Géneraux. Après avoir fait réposer l'Armée, pendant quelques jours, comme quelques Officiers Géneraux avertissoient le Roi de certaines précautions, qu'on pourroit prendre, il leur dit, *qu'il n'étoit pas venu jusques-là, pour laisser croître l'herbe sous ses pieds*; maniere de parler proverbiale, pour dire, qu'il ne demeureroit pas long-tems, en ce lieu-là. Il marcha ensuite, avec l'Armée, à un lieu nommé *Loughbrit-Land*, où il arriva le 2. de Juillet. Ayant fait passer là l'Armée en revuë; il la trouva de trente-six mille hommes, en bon état, & disposez à bien faire. De-là il s'avança à Newry, & de-là à Dundalk, le 7. de Juillet.

Le Roi Jaques, ayant apris les mouvemens de Guillaume, résolut d'aller au devant de lui, & sortit de Dublin le 6. de Juillet, avec six mille Fantassins François, de vieilles Troupes, & laissa, pour garder la Ville, six mille hommes des Milices du Païs & du voisinage, sous le commandement du Colonel *Lutterel*. Dès lors il semble qu'il craignoit ce qui lui arriva; puis qu'il donna ordre à *Patrick Trant*, de lui tenir prêts quelques Vaisseaux à Waterford, afin qu'en cas de besoin, il put se refugier sûrement en France. Ce Prince, ayant assemblé toutes ses forces, les trouva égales à peu près à celles de son Gendre; outre près de quinze mille hommes, qu'il laissa dans la Place, dont il s'étoit saisi. On lui conseilla de repasser la Boyne, & de lasser les Anglois, par des marches & contre-marches, au-delà de cette Riviere, qu'il jugeoit que les Anglois ne pourroient pas passer malgré lui.

Le Roi Guillaume, informé que Jaques avoit repassé la Boyne, conduisit son Armée, en trois lignes, vers cette Riviere; dont il n'étoit éloigné, que d'une lieuë. Il s'approcha assez des Ennemis, pour en voir le Camp. Ils étoient rangez en deux lignes le long de la Riviere. Un Officier Hollandois en parla méprisamment, comme d'une *petite Armée*. Le Roi lui répondit, qu'il y pouvoit encore avoir des Troupes dans Dublin, & derriere quelques Collines; mais que, quoi qu'il en fût, il sauroit bien leur nombre. Il se promena, en effet, le long de la Riviere, à cheval, & pensa être tué, dans une fonction, dont il pouvoir bien, sans blesser sa réputation, se décharger sur quelques Officiers Géneraux. Comme il faisoit un tour, un boulet de canon passa le long de ses épaules, rompit sa casaque, lui emporta une partie de la peau, & brisa le pistolet d'un Gentilhomme. Le Lord *Coningsby* couvrit promptement l'endroit écorché de son mouchoir, & le Roi étant remonté sur son cheval, continua à marcher, sans rien dire, sinon *qu'il ne falloit pas que le boulet s'approchât davantage.*

Le concours de gens, qui se fit vers l'endroit, où étoit le Prince, fit juger aux Ennemis, qu'il étoit mort. Sur quoi il se fit un grand bruit dans leur Armée, dont plusieurs Escadrons de Cavalerie s'aprocherent de la Riviere, comme s'ils vouloient la passer, & poursuivre l'Armée Angloise, qu'on croyoit destituée de Chef. Le bruit de sa mort fut porté à Dublin, & de-là à Paris. On fit là-dessus des feux de joie, & l'on s'imagina, que l'on verroit bien-tôt la fin de la Guerre.

Ce-

1690. Cependant le Prince demeura à cheval, comme s'il ne lui étoit rien arrivé de fâcheux, jusqu'à quatre heures, & dina en rase campagne. Il monta encore à cheval, quoiqu'il y eût été depuis une heure après minuit. Il fit appeller le Conseil de Guerre, auquel il déclara, qu'il avoit dessein de passer la Riviere, le lendemain matin, pour donner la chasse à l'Ennemi. Le Duc de Schomberg s'opposa d'abord à ce dessein; mais il se rendit, lors qu'il vit que le Roi demeuroit ferme. Il fut d'avis, d'envoyer une partie de l'Armée, tant Cavalerie qu'Infanterie, à Stain-Bridge, pour y passer la Riviere, entre l'Ennemi & le poste de Duleck. Ce sentiment fut d'abord gouté; mais les Officiers Géneraux Hollandois s'y opposerent ensuite, & le Duc de Schomberg se retira en sa Tente. On a cru depuis, que ces Officiers ne vouloient pas, par envie, suivre les sentimens de ce grand homme; qui avoit fait autrefois lever le Siege de Mastricht au Prince d'Orange. Quoi qu'il en soit, il n'y avoit personne, dans ce Conseil, qui fût comparable au Maréchal, excepté le Roi; mais qu'on a accusé de se laisser trop prévenir, par ses Favoris; quoi qu'inferieurs, en ces matieres, à d'autres qu'il n'employoit pas, par complaisance pour ceux, qui avoient su gagner sa faveur. Le Maréchal, peu de tems après, reçut, en sa Tente, l'ordre de la bataille, que l'on vouloit donner le lendemain, & ne put s'empêcher de dire, *que c'étoit le premier, qui lui avoit été envoyé de cette sorte*; pour marquer, qu'il ne devoit pas avoir été arrêté, en son absence; puis qu'étant le plus ancien, & le plus experimenté dans le métier de faire la Guerre; il étoit de l'honnêteté de ne rien résoudre, qu'en sa présence. Il avoit été résolu, que le Lieutenant Géneral *Douglas* commanderoit l'Infanterie de l'aîle droite, & le Comte Mainard de Schomberg la Cavalerie; & devoient partir de bon matin, pour Stain-Bridge, & à un autre Gué plus haut sur la Riviere, d'où on pourroit prendre l'Ennemi en flanc; ou s'assurer du Port entre lui & Drogueda, pendant qu'un autre Corps d'Infanterie s'ouvriroit le passage à Old-Bridge. Les canonnades continuerent, de châque côté, jusqu'avant dans la nuit. Le Roi Guillaume ordonna alors, que chaque Soldat fût pourvu d'une bonne quantité de poudre, & se tînt prêt à marcher à l'aube du jour, chacun avec une branche verte, sur son chapeau; pour se distinguer des Ennemis, qui avoient des morceaux de papier aux leurs. On remarqua, avec étonnement, que le Roi, avant que de se coucher, voulût visiter toute son Armée, à la clarté des flambeaux, & témoigna de l'impatience de voir l'aube du jour.

C'est ainsi que parle la Rélation Angloise, quoique le Combat se donnât en un tems où la nuit n'est pas fort longue. Dès le matin, les Officiers de l'Armée marcherent aux postes, qui leur avoient été marquez. A six heures, le Lieutenant Géneral Douglas, avec de l'Infanterie, marcha sur la droite, & le Comte de Schomberg, avec de la Cavalerie, après lui. Dès que les Ennemis eurent remarqué leur marche, ils s'avancerent, pour s'opposer à leur passage. L'aîle droite avoit d'abord eu ordre de passer la Riviere à un certain endroit; mais ayant été mieux instruite du terrain, elle le fit en un autre endroit; où un Regiment de Dragons ennemis fit une décharge sur elle, pour l'empêcher de passer; mais ayant été saluez à leur tour, avec beaucoup de perte, & chassez par les Troupes Angloises, qui passerent la Riviere; ils se retirerent vers le gros de leur Armée, qu'elles trouverent rangée en deux lignes. Douglas rangea son Détachement de même; mais comme il n'avoit que six Bataillons d'Infanterie, avec vingt-quatre Escadrons de Cavalerie & de Dragons, il envoya demander plus d'Infanterie. Le Comte de Portland lui donna d'abord avis de mêler l'Infanterie à la Cavalerie, afin qu'elles se soûtinssent mieux, l'une l'autre. Il arriva, peu de tems après, plus d'Infanterie; & comme on les eut de nouveau séparées, elles marcherent à l'Ennemi, qu'elles mirent en déroute. Il se retira du côté de Dulek, suivi par le Comte de Schomberg. 1690.

Le Roi, avant que de savoir les avantages remportez, par son aile droite, ordonna trois attaques, qui lui réüssirent, & mirent en desordre le centre de l'Armée ennemie. A la gauche les Troupes Danoises passerent bien la Riviere, mais elles furent repoussées, par la Cavallerie d'*Hamilton*, Lieutenant Géneral de l'Armée de Jaques, & quelques-unes repasserent la Riviere. Le Duc de Schomberg, qui étoit à la gauche, s'étant apperçu, que les Troupes des François réfugiez étoient destituées de Chef, parce que Mr. *de la Caillemote*, qui les commandoit, étant blessé à mort, voulut passer la Riviere, pour s'aller mettre à leur tête; ce qu'il fit avec tant de précipitation, qu'il ne se donna pas le tems de prendre sa cuirasse; quoique *Foubert*, un de ses Aides de Camp, le pressât de le faire. Il ne fut pas plûtôt passé, qu'il s'adressa aux François Refugiez, qui étoient à cette aîle, en leur montrant les François Catholiques Romains, que leur Roi avoit envoyez, au secours du Roi Jaques. Il leur crioit: *allons, Messieurs, voilà vos Persécuteurs*; pour les encourager à faire honeur à leur Parti, en cette occasion. Mais il se trouva, que quinze, ou seize des Gardes du Roi déthrôné, qui retournoient à leur Corps, qui avoit été battu, voyant le Duc de Schomberg mal accompagné, & trop avancé pour un homme de son rang, se jetterent sur lui, & lui donnerent deux coups de sabre sur la tête. On a dit, selon le rapport de la Rélation Angloise, que les François Refugiez, voyant les Gardes de *Jaques*, tirerent brusquement sur eux, & tuerent malheureusement l'illustre Maréchal, sans le vouloir faire. Cela fait voir, qu'il s'en faut beaucoup que nos Armées modernes gardent, dans les batailles, le bon ordre que les Romains gardoient dans les leurs; car assurément ils ne tuerent jamais un Général Romain, parmi les Ennemis. Le Duc reçut un coup de mousquet, dont la bale lui perça le cou, & l'abattit mort. *Foubert*, en tâchant de le relever, fut lui-même blessé au bras. Le Docteur *Walker*, dont nous avons parlé ci-dessus, fut aussi tué d'une blessure, qu'il reçut au ventre, environ dans le même tems, mais dans une autre action. Ainsi ce brave homme ne joüit pas long-tems, de la récompense, que le Roi Guillaume lui avoit donnée; pour la bravoure & la constance, qu'il avoit témoignée à Londonderry.

Cependant ce Monarque, accompagné du Prince de Danemarck, son Beau-Frere, qui avoit épousé la Princesse *Anne*, sœur de la Reine, passa la Riviere avec l'aîle gauche de sa Cavallerie. Son Cheval s'embourba sur l'autre bord, il fut obligé de s'en dégager, & ne put le rémonter, que par le secours de ses Domestiques, qui l'aiderent à se mettre dessus. D'abord que sa Cavalerie fut passée, & remise en quelque ordre, le Roi mit l'épée à la main, quoi qu'avec quelque peine, à cause de la contusion, qu'il avoit reçue le jour précedent à l'épaule. Il marcha ainsi, à la tête

1690. tête de sa Cavalerie, droit à l'Ennemi; qui revenoit en bon ordre, pour attaquer l'Infanterie Angloise, qui avoit passé heureusement le gué, & qui marcha courageusement contre le double d'Irlandois. Comme ces Troupes étoient prêtes à en venir aux mains, les Irlandois s'apperçurent de l'Aîle gauche des Anglois, qui venoit à eux, & se retirerent sur une hauteur, qui est dans le voisinage. Les Anglois les suivirent, & les attaquerent avec assez de vigueur; mais ils furent repoussez, quoique le Roi Guillaume les commandât, en personne. Il trouva d'abord de la peine, à les faire reculer, mais il en vint à bout. Cependant le Comte de *Lausun*, François, qui étoit venu avec le secours de France, représenta au Roi Jaques, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, que la retraite; avant qu'il fût enveloppé, par l'Armée Angloise. Cela le fit résoudre à marcher droit à Dublin, escorté du Régiment de Sarsfield; ce qu'il fit en assez bon ordre.

On ne fait monter sa perte, dans cette action, qu'à quinze-cens hommes, parmi lesquels étoient les Lords *Dongan* & *Carlingford*, le Chevalier *Neal O-Neal*, & le Marquis de *Harquincourt*. Il y eut aussi plusieurs Prisoniers, dont le principal fut le Lieutenant-Géneral *Hamilton*; qui fit très-bien son devoir, dans le Combat, & rendit la victoire douteuse, jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier. Les Anglois ne perdirent que cinq cens hommes; & leur plus grande fut la perte du Duc de Schomberg. Nous ne nous arrêterons pas à faire son éloge, que les François connoissoient encore mieux que les Anglois.

Le Roi Guillaume s'exposa à tous les dangers, mais il ne lui arriva rien de fâcheux, sinon qu'un boulet de canon lui emporta une partie de l'une de ses bottes. On ne lui peut rien reprocher, que de n'avoir pas fait paroître assez d'estime au Maréchal de Schomberg; ce que l'on a attribué à ses Favoris, plûtôt qu'à lui. Aussi les Irlandois eux-mêmes lui rendirent la justice, qui lui étoit duë, en disant, *que si les Anglois avoient changé de Roi avec eux, ils auroient donné une seconde bataille*. En effet, il s'aquita de tous les devoirs d'un grand Géneral, & fit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui.

Le Roi, son Beau-Pere, au lieu de rallier, avec soin, son Armée, qui n'avoit pas fait une si grande perte, qu'elle ne pût retarder la Conquête de l'Irlande, ne pensa plus qu'à retourner en France. Etant arrivé à Dublin, il assembla le Conseil de cette Ville, à qui il dit " que son Armée Angloise l'avoit trahi, en Angleterre, de sorte qu'il avoit été obligé de se retirer en France; que quelque tems après il étoit venu en Irlande, où il avoit trouvé ses Sujets Catholiques Romains, aussi bien armez, qu'ils pouvoient l'être, selon leur pouvoir, pour défendre la cause de leur Souverain; & qu'encore qu'on lui eût dit qu'ils ne se soustrairoient point, pour le choq de l'Ennemi; il ne l'avoit jamais crû, avant ce jour-là, qu'ayant une Armée considerable, & tout l'appareil nécessaire pour combatre des Troupes étrangeres; qu'il avoit vû ce jour-là la verité des avertissemens qu'on lui avoit donnez; qu'encore que son Armée ne l'eût pas abandonné, comme il lui étoit arrivé en Angleterre, elle n'avoit pas gardé son terrain, mais l'avoit abandonné aux Ennemis, & qu'on n'avoit pas pû la rallier, quoique sa perte fût très-petite; qu'après cela il s'étoit résolu de penser à sa sûreté, comme les Irlandois à la leur; qu'on avoit souvent déliberé si, en un semblable cas, on ne devoit pas bruler Dublin, après l'avoir abandonné, ce que l'on regarderoit dans tous les Royaumes, comme une barbarie; qu'ainsi il leur défendoit de la piller, ou de la bruler; de peur qu'on ne crût que ce fût par son ordre, & que si on le faisoit, on ne pourroit guère esperer de quartier des ennemis; que pour lui, il étoit alors contraint de ceder à la force, mais qu'il ne laisseroit pas de travailler à leur délivrance, tant qu'il vivroit. 1690.

Après avoir donc passé, la nuit, à Dublin, le matin suivant, accompagné du Duc de Berwik, du Comte de Tyrconnel, & du Marquis de Powis, il s'en alla en Poste à Waterford, où il y avoit un Vaisseau François, nommé *le Comte de Lauzun*; & ayant peur d'être suivi, il fit rompre un Pont, par où l'on pouvoit venir à lui. En Mer, le Sr. *Foran*, qui commandoit l'Esquadre, le fit mettre sur une Fregate, qui étoit le Vaisseau le plus leger, & qui le mena à terre; d'où il partit pour S. Germain en Laie, d'où il ne retourna plus dans ses Etats. Il paroit que ce Prince avoit été élevé, dans le Catholicisme le plus échauffé, & qu'il ne connoissoit guère mieux la Religion Protestante, que s'il eût été en Italie, ou en Espagne; ce qui ne l'empêchoit pas néanmoins de la condamner. Il paroît avoir cru qu'avec un Peuple Protestant, & une Armée Protestante, pour la plûpart, & quelque peu de Catholiques, il pourroit renverser toutes les Loix impunément, & établir sa Religion, sur les ruines de la Protestante, sans que personne osât s'y opposer. On assure même, que la Cour de Rome blâma sa conduite, & lui prédit ce qui lui arriva. Environné de Jesuites, & de Jesuites ignorans, soit dans la Religion, soit dans la bonne Politique, il se prêta à leur zèle aveugle, & fut enfin obligé de sortir de ses Etats, pour n'y retourner plus.

Pour revenir à notre Histoire, il semble que ce Prince ne sût point alors que la Flotte de France avoit batu (ce qui ne lui étoit jamais arrivé) une Flotte Angloise & Hollandoise, sur les Côtes de l'Angleterre, la veille, avant la Bataille que le Roi Guillaume gagna sur les Irlandois & les François, comme nous venons de le raconter. Voici comment le P. *Daniel* narre cette bataille, sans que les Historiens Anglois, ou les Nouvellistes Hollandois, disconviennent des faits.

„ Le 10. de Juillet, le Comte *de Tourville*, Vice-Amiral de France, eut ordre du Roi d'aller chercher les Ennemis, dans la Manche, pour les combattre. Ils l'allerent attaquer, avec l'avantage du vent & de la Marée, à la Côte de Bevesier. L'Avant-Garde des Alliez, composée des Vaisseaux des Etats, & commandée par le Vice-Amiral *Evertse*, commença le combat, contre la Françoise commandée par le Comte de *Château-Renaud*, & le fit avec beaucoup de valeur. Le Comte la reçut de même, & la mit en desordre, en ayant désemparé & dématé une grande partie; qui, ainsi que le reste de l'Armée, ne fut sauvée d'une perte entiere, que par le changement de la Marée, dont elle sut profiter bien à propos. Un des Vaisseaux Hollandois fut pris, par le *Marquis de Nesmond*. Le Corps de bataille, composé des Vaisseaux Anglois, sous les ordres du Comte *Herbert*, n'attaqua pas celui de la Flotte de France, où étoit Mr. de *Tourville*, avec la même vigueur. Une partie de leur Arriére-Garde chargea assez vivement les derniers

1690. „ niers Vaisseaux de la Françoise, commandée „ par le Comte d'*Etrées*, qui soûtint le choc a„ vec beaucoup de fermeté. Les Alliez retinrent „ le vent, & s'éloignerent. Ce Combat dura „ depuis dix heures du matin, jusqu'à trois „ après midi. Le Comte de *Tourville*, dès que „ la Marée le lui permit, continua de poursuivre „ les Alliez; qui n'observant plus aucun ordre, „ fuyoient à toutes voiles. Il y eut dix-sept de „ leurs Vaisseaux, qui ayant été dématez, s'é„ chouerent sur la Côte & se brulerent. Le gros „ de l'Armée passa le pas de Calais, & rentra „ dans les bancs de Hollande & dans la Tamise, „ où l'Armée du Roi ne les put pas suivre; „ n'ayant point de Pilotes, qui connussent cette „ Riviere, & les bancs où les Hollandois se re„ tirerent. Ce fut une de ces Batailles Nava„ les, où la victoire ne fut point équivoque.

Les Auteurs Anglois conviennent de la victoire des François; mais celui, qui commandoit la Flotte Angloise, dit pour son excuse, qu'il n'avoit pas pu résister à une Armée, qui étoit de quatre-vingt-deux Vaisseaux. Cependant l'Auteur de l'*Histoire Complette d'Angleterre* remarque, que cette défaite ne fit aucun honneur à l'Amiral Anglois, parmi le Peuple, qui n'atribue un malheur, qu'à une mauvaise conduite; mais que l'an MDCXCVII. la paix ayant été faite, plusieurs Officiers François, qui alors n'avoient pas de sujet d'excuser l'Amiral Anglois *Torrington*, avoient dit, *qu'il avoit plûtôt mérité d'être recompensé, que censuré, puisqu'il avoit sauvé une bonne partie de la Flotte, qui auroit été détruite sans lui.* Mais il se pourroit bien faire, qu'en parlant ainsi, ils vouloient vanter leur Nation, qui avoit plus d'honneur d'avoir vaincu un brave homme, & habile dans la Marine; qu'un Amiral, qui n'auroit été, ni l'un, ni l'autre.

L'Auteur François de l'Histoire Abregée de Louïs XIV. dit „ que cette victoire, pour avoir „ battu deux Nations, qui, quelques années au„ paravant, se disputoient l'Empire de la Mer, „ fit une grande réputation aux François. S'ils étoient aussi forts, ou même plus forts, que les Anglois ne les représentent; il n'y avoit pas beaucoup de sujet de les louër. Il y a aussi un peu d'exaggeration en ce que l'Auteur ajoûte, " que „ cette défaite causa à ces deux Nations des per„ tes extrêmes, par l'interruption de leur Com„ merce; car, selon lui, les Vaisseaux du Roi „ de France étant demeurez les maîtres de la Mer, „ leur enleverent une infinité de Vaisseaux, & „ quantité d'autres n'oserent sortir de leurs Ports. „ Les François ne perdirent pas une Chaloupe. „ Il n'y eut que le Sr. *Pannetier* qui eut sa Pou„ pe en desordre, par une bombe.

Cela ne semble pas bien s'accorder, avec la bravoure avec laquelle les Hollandois se battirent. D'ailleurs cet Auteur avouë, que plusieurs Vaisseaux se retirerent sur les bancs de Hollande, où on ne les pouvoit guère attaquer; & en effet, il ne se fit point de descente, sur les Côtes de Hollande, & c'est une chose impraticable avec de gros Vaisseaux, sans le secours des Pilotes Costiers du Païs.

Il est vrai qu'on en eut peur, en Angleterre; mais la Ville de Londres donna des marques de sa fidelité à la Reine, & tout le monde s'empressa à lui offrir ses services. Elle envoya aussi le Sr. *Herbord* aux Etats Généraux, pour leur témoigner „ qu'elle prenoit beaucoup de part dans „ la perte, qu'ils avoient faite, dans le combat, „ qui s'étoit donné contre les François, pour „ n'avoir pas été secondez, comme ils le devoient „ être (*par les Anglois*) surquoi elle avoit donné 1690. „ ordre, que l'on fit des perquisitions; afin de „ punir ceux qui se trouveroient coupables, & de „ recompenser ceux qui avoient bien fait; qu'Elle „ avoit donné ordre de radouber les Vaisseaux „ Hollandois desemparez, à ses propres dépends; „ d'avoir un soin particulier des Matelots Hol„ landois malades ou blessez; que l'on donnât „ une recompense aux Veuves, qui auroient per„ du leurs Maris en cette occasion, en faisant „ leur devoir; pour exciter les autres à en faire „ autant; qu'elle avoit donné ordre de bâtir „ douze des plus gros Bâtimens, & qu'elle ex„ hortoit les Hollandois à en faire autant. L'En„ voyé fit de plus part aux Etats du bon succès „ de l'Armée d'Angleterre, en Irlande. Les Etats témoignerent d'être entiérement satisfaits de la maniere génereuse, dont S. M. en usoit, & ordonnerent, que l'on bâtiroit treize gros Vaisseaux, & six Fregates.

L'Historien François dit néanmoins, „ que „ pour ne laisser aucun doute de la grandeur de „ la victoire, aux Peuples d'Angleterre & de „ Hollande, auxquels on la déguisoit, Tourvil„ le, s'étant remis en Mer, fit un détachement, „ sous le Comte d'Etrées, de quelques Vaisseaux „ & Galeres; où il mit quinze à seize cens hom„ mes, pour faire descente en Angleterre, & y „ bruler douze Vaisseaux, qui étoient dans la Baye „ de Tinmouth. La descente se fit, *dit le P. Daniel*, on força un retranchement, où il y „ avoit trois pieces de canon, on pilla quelques „ maisons, & en même tems quelques-uns des „ Vaisseaux François s'étant détachez, pour at„ taquer ceux qui étoient dans la Baye, on les „ brula tous. Il y en avoit quatre de Guerre, & „ le reste étoient des Vaisseaux Marchands ri„ chement chargez; ce qui étant fait, le Com„ te d'Etrées fit rembarquer ses Troupes, sans „ perdre un seul homme, emportant les trois ca„ nons du retranchement ". On voit bien, dans l'Histoire Angloise de ce tems-ci, que l'on craignoit en Angleterre une descente des François, & que la Ville de Londres offrit d'augmenter les Troupes, qu'elle entretenoit; mais on (1) n'y voit rien de l'insulte du Comte d'Etrées.

Après la victoire de la Boine, le Roi Guillaume, le 13. de Juillet, détacha quelques Compagnies de Cavalerie, sous le commandement du Duc d'*Ormond* & de Mr. d'*Auverkerque*; pour s'assurer de la Ville de Dublin, où ils furent bien reçus. Le Roi les suivit trois jours après, & y entra comme en triomphe. Il se rendit en même tems à l'Eglise de St. Patrik, où les Evêques de *Meath* & de *Limerik* se trouverent. Le Peuple, qui étoit, pour la plus grande partie, Protestant, en témoigna beaucoup de joie. L'après-dinée le Roi retourna au Camp. Il promit ensuite amnistie à ceux du Peuple, qui étoient sortis de chez eux, à condition qu'ils y retournassent, avant le mois de Mai; ce qui ne fit pas grand effet d'abord.

Le Roi attaqua ensuite Waterford, & le prit le 5. de Juillet; après quoi il alla attaquer Limerick, Place assez mal fortifiée, mais où il y avoit un Commandant François, nommé *de Boisseleau*, Capitaine aux Gardes Françoises, qui la défendit fort bien, & qui fut secondé par les Irlandois; qui ne manquent pas de bravoure, lorsqu'ils sont bien commandez. La Place fut investie le 19. d'Août, & elle le fut si vivement, que les

(1) Voyez l'Histoire d'Angleterre, sur cette année, T. III. p. 562.

1690. les Anglois se logerent sur la brêche, quoiqu'ils y eussent perdu assez de monde. Le Gouverneur trouva néanmoins le moyen de faire un retranchement, au-dedans de la brêche, & se préparoit à soutenir un second assaut, lors que le Roi, qui avoit perdu, disent les François, cinq mille hommes, leva le Siege, le 10. de Septembre. Les Assiegez avoient perdu plus de mille Soldats, & quatre-vingt-dix-sept Officiers. Quoique les Anglois ne perdissent peut-être pas tant de monde, qu'on dit; on ne peut pas douter qu'ils n'y eussent fait de la perte, puisqu'ils se retirerent de devant cette Place. Mais on pourroit soupçonner qu'ils n'avoient point d'Ingenieurs assez habiles avec eux. On remarquera ici, comme on l'a déja fait ailleurs, que le Prince, dont il s'agit, ne suivoit pas en cela l'exemple de Maurice, & de Frideric Henri de Nassau, ses Prédecesseurs; qui entendoient eux-mêmes l'art de fortifier & d'attaquer les Places, dont ils se servirent très-heureusement.

Le 21. d'Août, un Gentilhomme Irlandois, nommé *Obrian*, vint au Camp, pour avertir qu'un Irlandois, nommé *Sarsfield*, avoit passé la Riviere de Shannon, pendant la nuit, avec un Corps de cinq ou six cens Cavaliers ou Dragons, neuf milles au-dessus de Limerick, sans doute pour quelque dessein particulier. Le Roi jugea d'abord que cet homme avoit quelque dessein sur son Artillerie, qui venoit de Kilkenny, sous une petite escorte. Là-dessus il donna ordre au Chevalier *Lanicy*, de marcher au-devant de cette Artillerie, avec cinq cens Chevaux. Mais cet ordre ne fut executé, qu'à une heure, ou deux après minuit, & le détachement s'avança très-lentement, jusqu'à ce qu'il eût vû une grande lumiére dans l'air, & qu'il entendît un grand bruit, ce qui venoit de l'Artillerie, que l'on déchargeoit. On verra les autres circonstances de cette affaire, & la maniere, dont le Siege de Limerik finit, dans (1) l'*Histoire Complette d'Angleterre*. Le Roi se rendit ensuite à Londres, où il assembla le Parlement, le 12. d'Octobre; auquel il représenta la dépense qu'il faudroit faire, pour finir heureusement cette Guerre, & obtint du Parlement ce dont il avoit besoin. Comme la République des Provinces-Unies n'eut pas beaucoup de part dans ce qui se passa depuis en Angleterre, nous ne nous y arrêterons nullement.

La France avoit toûjours cherché à se rendre la maîtresse des Païs-Bas Espagnols; & les Espagnols, pour se soûtenir, s'étoient unis à l'Empire brouillé avec la France. Ils attirerent par-là les armes de Louïs XIV. sur ces Provinces, auxquelles les Etats Generaux envoyerent nécessairement du secours, pour s'empêcher d'avoir Louïs XIV. pour voisin immédiat; selon leurs anciennes maximes, qui n'étoient pas inconnues à ce Monarque. Il envoya une Armée dans les Païs-Bas Espagnols, sous le commandement du Duc de Luxembourg, contre les Armées des Espagnols & des Etats Generaux, qui agissoient de concert contre la France; comme cette derniere avoit fait, en faveur des Etats, contre les forces de l'Espagne, pendant qu'ils furent en Guerre avec elle. Il passa la Sambre, & attaqua, près de Fleurus, un corps de quinze cens Chevaux, commandez par le Comte de *Berlo*, & soûtenus par cinq autres Regimens. Ce fut le Duc (2) du Maine, qui fut chargé de l'execution, & qui passa un defilé, que les Alliez avoient mis devant eux. Ensuite il tomba sur cette Cavalerie, la 1690. culbuta, & la mit en déroute, jusqu'à un Vallon, au-dessus duquel étoit l'Armée Confederée, commandée par le Comte de Waldeck, qui se contenta d'être Spectateur de ce qui se passa. Ce Seigneur passoit parmi ceux de sa Nation, pour un Géneral très-habile à choisir les lieux propres à camper, & à observer l'Ennemi; mais il n'étoit pas heureux, dans les Combats. Dans celui-ci les François tuerent une bonne partie de la Cavalerie, à qui ils eurent à faire. Le Comte de Berlo son Chef fut tué. Cette action se fit le 30. de Juin.

Le lendemain le Duc de Luxembourg ayant examiné le poste, que les Alliez avoient occupé, résolut de les attaquer. Ils avoient devant eux deux Ruisseaux, dont l'un étoit fort difficile à passer à la vuë de l'Ennemi; dont les côtez étoient parfaitement bien appuyez. Le Géneral François donna le soir publiquement ordre à son Armée, de se tenir prête pour repasser la Sambre le lendemain; mais il fit donner un contr'ordre, en secret. Cependant il fit partir les Bagages, qui en effet repasserent la Riviere. Le lendemain il mit en bataille les Troupes de la seconde ligne, faisant face à celle des Alliez, sous les ordres de Mr. *de Gournay*, ce qui attira l'attention du Géneral des Alliez. Cependant il marcha, avec sa premiere ligne, sur deux Colomnes, avec l'Artillerie au milieu; prit l'Ennemi en flanc, & rangea là sa Cavalerie, sur deux lignes. Les Alliez ne s'apperçurent qu'un peu tard de cette manœuvre des François, ce qui les obligea de changer aussi l'ordonnance de leur Armée. Cependant le Duc rangeoit son Infanterie, à mesure qu'elle arrivoit, & les Ennemis furent obligez de ranger aussi leur Armée d'une autre maniere; ce qui leur fit perdre l'avantage de la situation, & leur flanc gauche ne fut plus appuyé, comme auparavant. Cependant De Gournai, comme il en étoit convenu avec le Duc, attaqua la droite des Ennemis; mais par malheur Gournai fut tué, ce qui causa quelque desordre parmi la Cavalerie Françoise. Cependant le Généralissime ayant attaqué la gauche des Alliez, & ensuite le Centre, mit leur Cavalerie en déroute; & ceux qui avoient été mis en desordre à l'Aile gauche, reprirent courage, & pousserent si vivement la Cavalerie des Alliez de ce côté-là, que revenant sur l'Infanterie, il la mit en desordre; de sorte, qu'en quatre heures de tems, l'Armée Alliée fut entierement défaite. Les Rélations Françoises portoient, que les Vaincus n'avoient pas laissé de se battre, avec beaucoup de valeur; puis qu'ils tuerent trois mille hommes aux François. Ces mêmes Relations disoient, qu'ils avoient perdu six mille hommes, toute leur Artillerie, & plus de deux cens Etendarts, ou Drapeaux. Ils perdirent encore quelques Châteaux voisins. Quoique le Comte de Waldeck eût eu le dessous, on ne peut pas tout-à-fait se fier à ce que les Ennemis dirent, du nombre des morts des Alliez; mais il paroît sûr que ce Géneral eut le dessous. Les Compatriotes du Comte disoient, qu'il savoit parfaitement bien *camper*, *décamper*, *& observer l'Ennemi; mais qu'il ne savoit pas le vaincre*. En effet, il parut plus d'une fois, qu'il n'étoit pas assez prompt à prendre son parti. Le Roi Guillaume avoit apris de lui le métier de la Guerre, & n'avoit pas non plus, à ce qu'on a dit, assez de promptitude à prendre son parti. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas refuser à Louïs XIV. & à ses Géneraux, qu'ils remporterent de grands avantages sur leurs Ennemis,

(1) Tom. III p. 364. & suiv.
(2) Ou plûtôt les Officiers, qu'on lui donna.

1690. mis, pendant cette Campagne. Mais cela ne regarde pas notre Histoire, qui se doit renfermer en ce qui regarde immédiatement les Provinces Unies. Si nous y avons mêlé des choses, qui regardent proprement la Grande Brétagne; ç'a été parce que les Troupes des Etats Géneraux, étoient mêlées avec celles des Anglois, & qu'elles avoient un Géneralissime commun.

1691. APRE'S avoir réduit la plus grande partie de l'Irlande, & laissé le reste à faire à Mr. *Van Ginkel*; le Roi Guillaume pensa à passer en Hollande, où il alla au commencement de l'année MDCXCI, pour assister à un Congrès de plusieurs Princes d'Allemagne; qui s'y devoient rendre, pour prendre des mesures ensemble, afin d'arrêter les progrès excessifs de la France. Il y vint deux Electeurs en personne, qui étoient ceux de *Baviere* & de *Brandebourg*; les Ducs de *Luneboug*, de *Zell*, & de *Wolfembuttel*, le Landgrave de *Hesse-Cassel*; *Chrétien-Louïs de Brandebourg*; le *Prince de Waldek*; le Prince de *Nassau*, Gouverneur de Frise, & d'autres Princes de la même Maison; le Duc Administrateur de *Wittemberg*, les deux Princes d'*Anspach*, le Landgrave de *Hesse-Darmstad*, le Prince son Frere, le Prince de *Saxe-Eisenach*, *Philippe*, Prince *Palatin*, le Prince de *Sulsbach*, le Prince de *Wirtemberg*, & le Prince son Frere; le Duc de *Courlande*, & le Prince son Frere; le Prince d'*Anhalt Zerborst*, & divers autres. Il s'y trouva aussi nombre de personnes de qualité, & des Ministres de plusieurs autres Princes, dont on verra la Liste complete dans l'*Histoire Complete d'Angleterre*.

Le Roi *Guillaume* leur dit " que l'éminent „ danger, où ils s'étoient trouvez, faisoit assez „ voir les fautes, qu'on avoit commises; ce qui „ le dispenseroit d'employer plusieurs raisons, „ pour leur persuader, qu'il falloit desormais „ prendre des mesures plus justes: Que les circon- „ stances, où l'on étoit, ne demandoient pas „ qu'on déliberât, mais que l'on agît: Que l'En- „ nemi étoit maître de toutes les principales Pla- „ ces, qui étoient les barrieres de la Liberté „ commune: Qu'il se mettroit, en peu de tems, „ en possession de tout, si un Esprit de division, „ la Lenteur, & les Interêts particuliers conti- „ nuoient à regner, parmi les Alliez: Que châ- „ cun devoit être persuadé, que son interêt par- „ ticulier étoit renfermé, dans l'interêt commun „ des Alliez: Que les forces de l'Ennemi com- „ mun étoient très-grandes, & que, si l'on n'y „ prenoit garde, elles entraineroient tout, après „ elles, comme un torrent: Que c'étoit en vain „ qu'on s'en plaignoit, ou qu'on crioit contre „ lui, & que l'on opposoit de vaines clameurs, „ & d'inutiles protestations à ses injustices: Qu'il „ ne falloit pas s'imaginer qu'une résolution d'u- „ ne simple Diéte, ni que les esperances de quel- „ ques gens de fortune, qui ne sont fondées que „ sur de foibles fondemens, pussent rien produi- „ re de bon; mais des Soldes, de grandes Ar- „ mées, & une union prompte & sincere, en- „ tre les forces de tous les Alliez: Qu'il les fal- „ loit opposer au plûtôt à l'Ennemi, si l'on vou- „ loit arrêter le cours de ses Conquêtes, & arra- „ cher de ses mains la Liberté de l'Europe, qu'il „ tenoit déja sous un joug très-pesant.

Le Roi finit, en disant " que pour lui, son „ crédit, ses forces, & sa personne, seroient „ prêtes pour concourir, avec ses Alliez, dans „ un dessein si juste & si nécessaire; & que dès „ le Printems il viendroit se mettre à la tête de „ l'Armée, pour tenir sa parole, qu'il leur avoit „ si solemnellement engagée.

Ce Discours touchant du Roi *Guillaume* ébranla si fort les Alliez, qu'il fut résolu, dans cette Assemblée, d'employer contre la France deux-cens-vingt-deux mille hommes. L'Empereur, le Roi d'Espagne, & le Roi d'Angleterre s'engagerent d'en payer chacun vingt mille hommes. Avec ces forces bien entretenues, & celles des Provinces-Unies, ils lasserent enfin la France; mais il s'en fallut beaucoup, que les Membres de l'Empire fournissent les Troupes, qu'ils avoient promises. Après ce Congrès, le Roi Guillaume retourna en Angleterre, le 22. d'Avril, & en revint le 11. de Mai en Hollande, pour ouvrir la Campagne. Le Roi de France vint cependant avec une bonne partie de sa famille, & assiegea la Ville de Mons, qu'il prit par capitulation le 9. d'Avril, après seize jours de tranchée ouverte. 1691.

Il ne trouva pas néanmoins à propos de demeurer plus long-tems, dans les Païs Bas. Il remit son Armée au Maréchal de Luxembourg, qui rasa les fortifications de la petite Ville de Hall, près de Bruxelles, qui couvroit cette Ville du côté de Mons. En se retirant, il donna ordre au Marquis de *Boufflers* de bombarder Liege. Il le fit, après avoir pillé les Fauxbourgs de cette Ville. Elle fut ainsi traitée, pour avoir reçu quelques Troupes des Ennemis de la France.

Les François assurent, que le Maréchal de Luxembourg, avec vingt-huit Escadrons de Cavalerie, en défit, le 19. de Septembre, près de Leuse, soixante-quinze aux Ennemis; soit qu'ils les eussent surpris, ou qu'ils ne fussent pas si nombreux que la Vie de Louïs XIV. nous le dit. Si l'on en croit cette Vie, les Ennemis de la France eurent près de quinze cens hommes de tuez; mais il en couta cher à la Cavalerie Françoise, qui y perdit vingt Officiers, & eut environ quatre cens Gardes, Gendarmes, Chevaux Legers, Cavaliers, ou Dragons tuez, ou blessez.

Nous avons dit, sur l'année précedente, que l'Irlande étoit à peu près réduite, parce qu'il n'étoit pas vrai-semblable, que les Irlandois pussent long-tems résister seuls aux Troupes Angloises. En effet, il auroit été bien difficile de leur faire tête, si le Roi de France n'avoit soûtenu les Irlandois par de nouveaux secours.

Il y en envoya un, qui étoit considerable, si l'Auteur de la Vie abregée de Louïs XIV. dit vrai. Ce fut Mr. de *Nesmond*, qui y mena ce second, & ce grand secours, avec douze Vaisseaux de Guerre. Mr. de St. *Rhut*, Lieutenant-Géneral, y passa, pour y commander les Troupes de France; tant celles qui y étoient, que celles qu'il y mena. On y transporta un grand nombre d'Officiers, des armes en quantité, & tout ce qui étoit nécessaire, pour rétablir l'Armée du Roi Jaques. Ce secours étant arrivé, S. Rhut campa à l'Abbaie de Kilkonnel, avec *Sarsfield*, qui commandoit les Troupes Irlandoises. Le Géneral *Van Ginkel*, qui étoit à la tête de l'Armée Angloise, alla les attaquer. Il le fit avec vigueur, & l'Infanterie Irlandoise ne laissa pas de se bien défendre. La Cavalerie en fit autant, pendant deux heures, après quoi, elle fut mise en déroute. *St. Rhut* y fut tué d'un coup de canon, & cet accident acheva de tout perdre. On y perdit, dit l'Historien François, trois ou quatre mille hommes.

Limerik capitula ensuite, & par cette capitulation, il fut permis à toute sorte de gens de passer d'Irlande en France, avec leurs effets. Cependant le Roi avoit ordonné un nouveau secours, pour l'Irlande; mais comme il apprit le mauvais succès du précedent, il fit retenir ce qu'on avoit

1691. préparé; & depuis, on ne pensa plus à l'Irlande.

On trouvera dans l'*Histoire Complete*, que nous avons citée tant de fois, un plus grand détail de toute cette affaire, qui fit beaucoup d'honneur au Géneral *Van Ginkel*; qui ayant pris la Ville d'*Athlone*, reçut du Roi Guillaume le titre de *Comte d'Athlone*, qui est demeuré, dans sa famille.

L'Historien François remarque, avec raison, que le combat avec S. Ruth, gagné par le Comte, fut la cause de la reddition de Limerik, & de quelque peu de Places, qui restoient entre les mains des Irlandois Jacobites; ce qui fit perdre entierement toute l'Isle au Roi Jaques. Un des Articles de la Capitulation de Limerik, accordoit à toutes sortes de gens la liberté de s'en aller en France, avec tous leurs effets. Le Comte de Château-Renaud passa en Irlande, pour y faire exécuter la Capitulation de Limerik. Il en emmena, non seulement tous les François, mais seize mille hommes de Troupes Irlandoises, & quantité de familles. Mais on assure qu'une bonne partie de ces gens-là retournerent chez eux, lorsque la Paix fut faite; & qu'ils virent qu'ils pouvoient vivre en paix dans leur Patrie, en obéïssant au Roi Guillaume.

1692. DIVERS contre-tems, à ce que dit l'Auteur de la Vie abrégée de Louïs XIV. causez par les vents contraires, engagerent le *Comte de Tourville*, Vice-Amiral de France, avec une Flotte de quarante-quatre Vaisseaux, d'en venir aux mains dans la Manche, avec celle des Anglois & des Hollandois, qui étoit de quatre-vingt Vaisseaux. "Il attaqua, *dit-il*, leur Corps de Bataille, avec tant de „ vigueur, qu'il le fit plier entierement, & soûtint le combat jusqu'à la nuit sans perdre aucun Vaisseau, après en avoir fort mal traité quelques-uns des Ennemis. Il fit une belle retraite, & elle auroit été aussi heureuse, que glorieuse, si la Marée ne lui eût point manqué. Cet accident lui fit perdre quatorze de ses Vaisseaux, qui furent brulez, ou coulez bas à Cherbourg, ou à la Hogue. Nonobstant ce malheur, cette action fut jugée si belle, que le Roi en récompensa le Comte de Tourville du Bâton de Marêchal de France (1). Tous ceux, qui l'accompagnerent, dans ce Combat, firent des prodiges; mais on ne peut pas passer sous silence ce que fit le Sr. de Coëtlogon, Chef d'Escadre; qui voyant qu'il n'y avoit plus d'occasion de combattre à l'arriere-garde, où il servoit de Contre-Amiral, s'en détacha, passa au travers de divers Vaisseaux Ennemis, alla joindre son Géneral & son Ami, qu'il voyoit, dans le plus extrême danger. Il trouva, en arrivant, cinq Brulots, qu'on détachoit sur lui, & il se servit de toute sa bravoûre & de toute son experience; par lesquelles il a mérité, depuis ce tems-là, la dignité de Vice-Amiral de France.

L'Histoire Angloise raconte ainsi ce Combat: Le 29. de Mai, l'Amiral François commença le Combat à onze heures avant midi, près du Cap de Barfleur, & le Combat dura jusqu'à quatre heures & demie, après midi; où un calme, causé par les grandes décharges des deux Flottes, obligea les François de se faire remorquer, par leurs Barques. Mais le vent revint à six heures, & l'Esquadre bleuë recommença le Combat, qui dura jusqu'à dix heures de la nuit. Alors les François furent forcez, par le vent, de se retirer à la rade de Conquet. Toute la nuit fut fort calme, & il y eut un brouillard le matin. Le 31. les Anglois mirent de nouveau à la voile, l'Amiral allant vers Barfleur, & les Hollandois & l'Escadre bleuë vers Alberney; ce qui fit qu'une partie de la Flotte Françoise arriva en sûreté à S. Malo, parce que les Anglois ne croyoient pas sûr de la suivre, de ce côté-là; & le Parlement fit une affaire là-dessus au Chevalier *Jean Aschley*. Le *Chevalier Ralph Delaval* se tira mieux d'affaire; car loin de Cherbourg, il brula le *Soleil Royal*, Vaisseau de cent & quatre pieces de canons, commandé par l'Amiral *Tourville*; l'*Admirable*, qui en avoit cent & deux, & le *Conquerant*, de quatre-vingt, avec trois autres d'une moindre grandeur. L'Amiral *Russel* ne réüssit pas moins bien, en poursuivant treize Vaisseaux François, qui étoient devant la Hogue; où il jetta l'ancre le 31. & y demeura encore le lendemain, & d'où il envoya le lendemain le Vice-Amiral *Rook*, & avec lui plusieurs Vaisseaux de Guerre, des Fregates, des Brulots, & des Barques armées, pour ruiner cette partie de la Flotte des Ennemis. Mais les François avoient si fort tiré de leurs Vaisseaux, près du bord, qu'on ne pouvoit pas employer contre eux les Vaisseaux de Guerre, mais seulement quelques Frégates légeres. On ne laissa pas de bruler la nuit six Vaisseaux de Guerre, & le lendemain sept, outre quelques Vaisseaux de transport. Cette execution étoit difficile & dangereuse, mais elle fut si bien conduite, & les Soldats étoient si animez, dans leurs Chaloupes, par la victoire; qu'ils prirent plusieurs Vaisseaux ennemis, & qu'ils en tournerent les canons contre les François mêmes, qui tiroient sur eux, & cela à la vue du Camp des François & des Irlandois, que l'on devoit débarquer sur les Côtes d'Angleterre.

On vit une Description, d'une partie de ce qui avoit été fait, en deux Lettres, l'une de Russel, & l'autre de Delaval; qu'on trouvera dans l'*Histoire complete*, aussi-bien que les deux précedentes. Si le Roi Guillaume avoit été aussi heureux, par terre, il n'y auroit rien eu à ajoûter à la gloire de l'Angleterre; mais la Providence mêle l'Adversité avec la Prosperité, pour tenir les hommes dans une sorte d'équilibre; en sorte qu'on ne voye pas trop d'orgueil, dans les uns, ni trop de desespoir dans les autres. Heureux ceux, qui font aussi bon usage de l'une, que de l'autre!

Le Roi Guillaume obtint, cette année, du Roi d'Espagne, le Gouvernement des Païs-Bas, pour l'Electeur de Baviere; dans l'esperance qu'il empêcheroit les progrès de la France, en ces Provinces. Il ne put pas néanmoins empêcher que Louïs XIV. n'attaquât & ne prît Namur, l'une des plus fortes Places de ce Païs-là. Il l'investit le 25. de Mai, & le 29. il ouvrit la tranchée, & poussa les travaux, avec tant de vigueur, qu'il se rendit, en quatre jours, maître de tous les Ouvrages exterieurs vers la Porte de S. Nicolas, & obligea la Garnison à rendre la Ville le 5. de Juin, à condition qu'elle garderoit le Château; qui est sur une hauteur presque inaccessible.

Le Roi Guillaume, qui étoit à la tête des Alliez, près d'Anderleck, le 27. de Mai, arriva à la vue de Namur, le 23. de Juin, & donna des nouvelles de la victoire de la Flotte Angloise, sur celle des François, & de l'insulte des Anglois aux

(1) Sans vouloir diminuer le mérite du Maréchal, il se pourroit bien faire que Louïs XIV. le revêtit de cette dignité, pour exciter ceux qui commandoient ses Forces Navales à mieux faire qu'il n'avoit fait, puisqu'on pouvoit par-là parvenir à être Maréchal de France; quoiqu'il n'y ait eu personne depuis, qui y soit parvenu de cette maniere.

1692 aux Côtes de Brétagne, par trois décharges de toute son Artillerie. Les François y repondirent par deux de leurs plus petits canons.

C'etoit le Roi Louïs XIV. en personne, qui faisoit le Siége, avec les personnes les plus qualifiées de la Cour; mais le Maréchal de Luxembourg couvroit le Siége, avec une Armée de soixante & dix mille hommes. Comme il fut averti, que le Roi d'Angleterre s'avançoit vers la Mehaigne, il s'avança du même côté. Les Armées étoient à peu pres égales, & n'étoient séparées, que par une petite Riviere, & elles parurent l'une à l'autre. Le 10. de Juin, elles furent en vuë, l'une à l'autre, & en fussent venuës, au plûtôt, aux mains; si le jour suivant il n'eût pas fait une très-grande pluye. L'action la plus vive qui se fit, en ce Siege, fut la prise du Fort, qui avoit été fait par le fameux Ingenieur *Cochorn*. Le Roi de France le fit attaquer, pour le prendre, quoi qu'il en pût couter, le 21. de Juin; mais quelques efforts, que les François pussent faire, ils furent repoussez ce jour-là. Les Assiegez firent une incroyable résistance, & repoussérent les Assiegeans deux fois, avec beaucoup de perte; mais les Assiegeans revinrent avec plus de monde, & se rendirent maîtres du Chemin couvert, & ôterent au Fort la communication, avec le Château. Coehorn fut dangereusement blessé, & la Garnison crut qu'elle n'étoit pas en état, de repousser une nouvelle attaque. Elle demanda seulement d'avoir le tems d'envoyer au Prince de *Barbanson*, qui commandoit le Château, pour l'avertir qu'elle ne pouvoit plus défendre le Fort. Il y consentit, & le Fort fut rendu le 10. de Juillet.

Le Roi Guillaume, en ce tems-là, étoit campé à Melle, où il forma le dessein de surprendre Mons, mais il n'y réüssit pas. Il se tourna du côté de Genap, & de-là à Hall, & passa le 1. d'Août la Riviere de Senne, où il fut joint par les Troupes d'Hannover, qui faisoient huit mille hommes. De l'autre côté, le Roi de France prit Namur. Le Château, qui restoit à prendre, ne se rendit, qu'après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Le Roi, assez content d'avoir pris Namur, à la vuë des Ennemis, remit le commandement de son Armée au Maréchal de Luxembourg; qui se posta avantageusement en un lieu couvert d'un Bois & de Haies très-épaisses, entre Enghien & Steenkerk, où le Roi Guillaume résolut de l'attaquer; sur ce que des personnes, qui connoissoient le terrain, comme on le croyoit, en dirent. Mais il faut, pour cela, savoir bien des choses, qui ne sont pas connues à bien des gens de Guerre.

Le 3. d'Août l'Armée commença à marcher, après qu'on eut envoyé le gros bagage à Hall. Elle passa par plusieurs défilez, & en quelques lieux il fallut faire le chemin, pour y faire passer l'Armée, ce qui retarda beaucoup sa marche. Le Prince de *Wirtemberg* partit avec l'Avant-garde, qui consistoit en quatre Bataillons d'Infanterie Angloise, deux de Danois, & un détachement de la Brigade du Colonel Churchill. Ces Troupes pousserent d'abord l'Ennemi de Haie en Haie, & se posterent enfin en un endroit du Bois, qui couvroit l'Aîle droite de l'Ennemi. Elles placerent sur deux petites hauteurs deux Batteries de canon, dont l'une battoit la droite de l'Armée ennemie, & l'autre la gauche.

Pendant que ces Batteries joüoient contre l'Ennemi, l'Armée Angloise marchoit à la tête du Défilé, à cinq cens pas du Bois; où il y a une Plaine, qui n'a pas plus d'une lieuë jusqu'au Bois, qui termine à la droite, & qui consiste en Bois de haute futaye. A la droite, il y avoit une Métairie, qui fut brulée par l'Ennemi, d'abord après que le Combat eût commencé; pour couvrir plusieurs de leurs Bataillons, qui étoient postez derriere. Il y avoit encore des bocages, où l'on plaça de l'Infanterie. Il n'y a guère que des Lecteurs, qui ont été sur les lieux, qui puissent se bien représenter la disposition de ce terrain. 1692.

Quand l'Armée Confédérée fut venue à la tête de ces Défilez, on lui fit faire alte, excepté aux Gardes du Corps, & divers Escadrons & Bataillons; après quoi le Combat commença, & fut très-vif, mais sans grand ordre, comme on le peut voir dans la Rélation Angloise.

Le Roi Guillaume, étant averti de la maniere, dont le combat se faisoit, & de la difficulté qu'il y avoit de se dégager, par un Ajudant du Prince de Wirtemberg, qui envoya dire au Roi, qu'il étoit difficile que l'Armée des Alliez se soûtint plus long-tems contre les François; le Roi envoya dire au Comte de *Solms*, qui commandoit le plus grand Corps, d'envoyer plus d'Infanterie, pour soûtenir le Prince de Wirtemberg; „ mais „ le Comte, qui avoit toûjours eu une grande „ envie, contre les Anglois, & qui étoit jaloux „ de ce que le Prince de Wirtemberg, comman„ doit l'Avant-Garde; emploi qu'il avoit souhai„ té; au lieu d'obéïr aux ordres du Roi, fit a„ vancer la Cavalerie, & fit faire halte à l'In„ fanterie, ce qui fut cause de la perte de la „ Bataille. Le terrain étoit si plein de haies, de „ broussailles, & de fossez, que la Cavalerie ne „ pouvoit être que de très-peu d'usage. Cepen„ dant au commencement du combat, il n'y eut „ que peu d'Infanterie, qui fût mêlée avec la Ca„ valerie à l'Aîle gauche, pour la soûtenir, le „ gros de l'Infanterie étant demeuré presque une „ lieuë en arriere. Le Roi fit néanmoins tout „ ce qu'il put, pour faire avancer plus d'Infan„ terie, pour en former une ligne dans le Bois. „ Elle se hâta si fort d'obéïr au Roi, qu'elle se „ mit en quelque desordre, & employa trop de „ tems à former ses Bataillons; de sorte qu'elle „ perdit plus de tems, qu'il n'auroit fallu, en „ une semblable conjoncture. Ainsi avant qu'el„ le fût arrivée au Bois, l'Avant-Garde & l'In„ fanterie de la gauche plierent devant trente Ba„ taillons des Ennemis; qui les chargerent sans „ cesse, les uns après les autres, & par un Corps „ de Dragons que *de Bouflers* amena; de sorte „ que les Alliez abandonnerent le Bois le plus „ promptement, qu'ils purent, & l'abandonne„ rent en desordre à l'Ennemi. Les Gardes du Corps Anglois furent sauvez, par les Gardes à pied Danois. Le Baron de Pibrack, avec son Regiment de Lunebourgeois, étant en desordre à côté du Bois, & le Colonel lui-même étant dangereusement blessé, fut secouru par le Chevalier *Bevill Grandville*, qui commandoit le Régiment de Bath, & qui marcha à son secours; en essuyant la décharge des Ennemis, avant qu'aucun Soldat du Régiment y répondit. De cette maniere, il se logea dans le chemin creux, près du Bois; d'où il fit emporter le Baron de Pibrak, & garda ce poste, jusqu'à ce que le Prince de Nassau lui ordonna de l'abandonner.

Le Roi fâché de ce que l'Avant-Garde, pour n'avoir pas été soûtenue à tems, avoit été si mal traitée, répeta plusieurs fois: *O mes pauvres Anglois, comment avez-vous été abandonnez!* & ne voulut pas voir, plusieurs mois, le Comte de Solms. Comme on ne pouvoit renouveller le combat, sans exposer toute l'Armée, *Luxembourg*, à qui *Boufflers* ayant ame-

1692. né un secours considerable, & que la nuit approchoit, le Roi ordonna que l'Armée se retirât; ce qui fut executé, avec un grand ordre; sans que l'Ennemi y apportât aucun empêchement considerable, & qu'il voulût attaquer les Alliez, dans la retraite. Ils perdirent, dans la bataille, le Lieutenant Géneral *Mackai*, le Chevalier *Jean Lanier*, le Chevalier *Robert Douglas*, le Comte d'*Angus*, & divers braves Officiers. Il y eut plus de deux mille hommes de tuez, & trois mille de blessez, ou faits prisonniers; & l'on perdit encore une partie de l'Artillerie, qu'il ne fut pas possible de retirer assez promptement.

Pour les François, qui se faisoient honneur, d'être demeurez maîtres du Champ de Bataille, ils n'avoient pas beaucoup de sujet de se féliciter de leur avantage; puis qu'ils y perdirent le Marquis *de Bellefons*, le Marquis *de Tilladet*, le Brigadier *Stouppa*, le Marquis *de Fimarcon*, & d'autres Officiers de marque, deux mille de simples Soldats de tuez, & autant de blessez. Ils ne s'en seroient pas tirez à si bon marché, si le Chevalier de *Millevoix*, Domestique de l'Electeur de *Baviere*, n'eût donné avis de ce qui se passoit au Camp des Alliez, au *Maréchal de Luxembourg*; mais il fut pendu à un arbre, à la droite de l'Armée.

Environ le même tems, on punit le Chevalier *de Granval*, qui avoit fait une conspiration, pour tuer le Roi Guillaume, avec quelques autres, qui se joignirent à lui. *Granval* ayant été pris, & examiné, dans un Conseil de Guerre, avoüa son dessein, sans être mis à la torture, & fut condamné à être étranglé & écartelé. Il témoigna beaucoup de repentance du crime, qu'il avoit projetté. Pour ceux, qui l'avoient voulu employer, l'Auteur de l'*Histoire complete d'Angleterre* dit (1), „ que l'Histoire est obligée de dire, avec horreur, que, si l'on a égard à la confession de cet „ homme, avant qu'il fût executé, telle qu'on „ l'a rapportée, que non seulement des Ambassadeurs & des Ministres d'Etat, mais même „ un Archevêque, & une Tête couronnée, furent en particulier de cet abominable projet.

Après avoir vû comment les Anglois décrivent cette journée, il ne sera pas mal à propos d'entendre, ce qu'on en dit en France, & qui n'est nullement desavantageux aux Alliez. „ Ce Combat, *dit le P. Daniel*, fut infiniment sanglant, „ desavantageux d'abord aux François, par la „ surprise; mais rétabli par la présence d'esprit „ des Chefs, par leur intrépidité, & par la valeur des Troupes. Le Prince d'Orange *(ou „ le Roi d'Angleterre)* qui avoit très-bien conduit „ cette affaire, fut repoussé après bien des efforts. Parmi ceux, qui furent tuez, ou qui „ moururent de leurs blessures, les plus considerables furent le Prince de *Turenne*, le Marquis „ de *Tilladet*, Lieutenant-Géneral, le Marquis „ de *Bellefons*, Brigadier, le *Comte de S. Florentin*, „ Colonel du Régiment Colonel de Dragons, *Polier*, Colonel Suisse, le *Marquis de Murcé*, Colonel de Dragons, *Fimarcon*, *De Vins*, *De Beau-regard*, Capitaine des Grenadiers des Gardes Françoises, le Chevalier d'*Estrades*, & le „ *Marquis de Guecmadeuc*.

„ Parmi les blessez étoient le *Duc de Chartres*, „ le *Marquis d'Alegre*, le *Chevalier de Tilladet*, „ le *Marquis de Blainville*, Colonel du Regiment „ de Champagne; Surlaube Brigadiers, le Comte „ d'Albert, Colonel de Dragons, *Stouppa*, Brigadier, *Fimarcon*, *Maupeou*, Capitaine aux Gardes „ Françoises, *Vigni*, Brigadier commandant l'Artillerie, le *Marquis de Thiange*, & de *Puisegur*. 1692.

„ On prétend qu'il y eut dix mille hommes de „ tuez, ou de blessez, du côté du *Prince d'Orange* (*on parloit ainsi en France, avant qu'on l'eut reconnu*) & sept à huit mille du côté des „ François. Les marques de la victoire de ceux-ci, outre la retraite de l'Ennemi, furent dix „ pieces de canon, quelques Etendars & Drapeaux des Ennemis pris, & le Champ de Bataille, qui leur resta. Ce ne fut qu'un combat d'Infanterie, qui dura sept heures.

La difference du nombre des morts & des blessez, des deux Armées, ne fut pas grande, selon le *P. Daniel*. Pour les autres marques de la victoire des François, elles ne sont pas si considerables, qu'ils eussent beaucoup de sujet de s'en glorifier. Le champ de Bataille ne fut fort avantageux, ni aux uns, ni aux autres; & si le Comte de Solms avoit fait ce qu'il devoit, il y a apparence, que les François auroient eu encore moins de sujet de se vanter, qu'ils n'en eurent.

Le Roi d'Angleterre partit du Camp, qui étoit à Grammen, & laissa le 17. d'Octobre, le commandement de l'Armée à l'Electeur de Baviere, pour aller faire un tour à sa Maison de Loo, afin de s'y réposer un peu; après quoi il alla à Bruxelles, où il tint un Conseil de Guerre, où l'on marqua à l'Armée ses Quartiers d'Hiver. Il vint ensuite à la Haie, d'où il passa en Angleterre, le 28. d'Octobre. Le 30. la Reine alla au-devant de lui, près de Newhall, d'où ils allerent à Londres; où le Roi fut reçû avec de grandes marques de joie, & le 14. de Novembre le Parlement fut assemblé. Le Roi le remercia des subsides d'argent, qu'il lui avoit donnez, & dit entre autres choses: *que lui & les Anglois avoient bien sujet de se réjouïr de la victoire, qu'ils avoient remportée, par Mer, sur les François*; *qu'il auroit bien souhaité de leur pouvoir dire qu'on en avoit remporté une semblable par terre, & que ses Sujets avoient eu une grande part, dans ces deux actions*; *qu'on ne pouvoit parler de leur bravoure, en ces occasions, qu'avec beaucoup d'honneur*; & demanda, ensuite, au Parlement les secours d'argent nécessaire, pour faire, avec honneur, la Campagne suivante. Comme nous écrivons l'Histoire des Provinces Unies, & non celle d'Angleterre, nous n'en dirons pas davantage.

Ce Prince ne put s'embarquer, pour la Hollande, pour ouvrir la Campagne suivante, qu'au commencement d'Avril, parce que les vents avoient été contraires. Peu de tems après, il alla camper à Parc, en Brabant; où il ne fit d'abord qu'observer les François, qui avoient entrepris de se rendre maîtres d'une bonne partie de ce Païs-là. Dès le (3) commencement de l'année, le Marquis de Boufflers prit Furnes, en quinze heures de tranchée ouverte, quoi qu'il y eût trois ou quatre mille, dit un Historien François, Anglois, ou Hollandois. Si cela est, il faut que cette Ville fût tout-à-fait ouverte, puis qu'il la fallut rendre si promptement; & en ce cas-là, c'étoit exposer, assez mal à propos, trois ou quatre mille hommes, dans un poste si foible. Dixmuide, Ville voisine, se rendit ensuite au même. L'Historien Anglois dit, que ce campement du Roi Guillaume, rompit entiérement un projet, que le Roi Louis XIV. avoit fait sur le Brabant. Il y a en effet bien de l'apparence, qu'il y auroit fait plus de progrès, si le Roi d'Angleterre étoit demeuré de-là la Mer. Mais ce dernier n'étoit

1693.

(1) Pag. 652. du III. Tome, Col. 1.

(2) Voyez l'*Histoire Complette d'Angleterre*, sur cette année.
(3) Voyez le P. *Daniel*, sur cette année.

1693. toit pas assez fort, pour faire tête à la France. Le même Historien dit que cette conduite du Roi Guillaume obligea le Roi de France de faire un détachement pour l'Allemagne; sous la conduite du Dauphin de France & du Maréchal de Boufflers. Louis XIV. lui-même retourna à Versailles, sans avoir rien entrepris.

L'Armée de France demeura, pendant cela, campée à Meldert, & les convois, qui venoient à cette Armée, étoient fort incommodez, par la Garnison de Charleroi. Cependant, il sembloit que les deux Armées se piquoient également de ne point décamper la prémiere. Enfin l'Armée Françoise, qui étoit la plus forte, fut obligée de décamper la prémiere, le 23. de Juillet, & de marcher du côté de la Meuse. Cela donna occasion au Roi Guillaume d'envoyer un gros détachement, sous le commandement du Prince de Wirtemberg; pour forcer les lignes, que les François avoient faites, pour couvrir leurs conquêtes, entre l'Escaut & la Lis. Ils en avoient fait de semblables jusqu'à Ypres, Bergue S. Vinox, & même jusqu'a Dunkerque.

Dans le même tems, le Comte *de Tilly*, qui commandoit les Troupes, qu'on avoit jettées dans Liege, se mit en chemin, avec une partie de ces Troupes, pour aller joindre le Roi. Le Maréchal de Luxembourg, en ayant été averti, l'empêcha de continuer son chemin, en le surprenant dans un chemin creux; ce qui obligea le Comte de se retirer promptement à Mastricht, après avoir perdu environ deux cens hommes & tout le bagage.

Le Prince de Wirtemberg força heureusement les Lignes des François, & exigea de grosses contributions de ceux, qu'on croyoit avoir mis en sûreté par-là. Mais cela n'empêcha pas que le Maréchal de Luxembourg n'allât assieger Hui; ce qui engagea le Roi d'Angleterre, à s'avancer, de ce côté-là; mais il apprit bien-tôt que Hui étoit pris, & que le Géneral François s'avançoit vers Liege. Il y jetta dix Bataillons, quoique ce ne fût pas sans peine. Les François avoient d'abord offert la neutralité à cette Ville; mais elle l'avoit refusée.

Là-dessus le Géneral François feignit de vouloir assieger cette Place, afin d'attirer par-là à un combat le Roi Guillaume; qui étoit campé à Keerhespen, affoibli par les détachemens, qu'il avoit faits, pour renforcer les Garnisons de Liege & de Mastricht. On comptoit alors que les François avoient trente-cinq mille hommes, plus que le Roi. Ce Prince, pour être mieux informé des desseins des Ennemis, avant que de s'écarter davantage de la Meuse, envoyoit tous les jours des Partis, pour battre l'estrade. Il en revint un le 28. de Juillet, qui lui vint rapporter qu'il avoit rencontré un gros Parti de Cavalerie Françoise. C'étoit en effet leur Aîle gauche, qui étoit en marche; sur quoi le Roi monta sur le champ à cheval, avec l'Electeur de Baviere, & plusieurs Officiers Géneraux, pour voir ce qui en étoit.

Il jugea, à la contenance de l'Ennemi, qu'il venoit pour l'attaquer, avec toute son Avant-Garde, dans son propre Camp. Il rangea donc son Armée, pour le recevoir. La plûpart des Officiers Géneraux étoient d'avis de passer la Guéte; mais le Roi jugea qu'il valoit mieux profiter de l'avantage du terrain, & hazarder un combat, que d'exposer son Arriere-Garde à être taillée en pieces, s'il se battoit en retraite. Comme les Ennemis étoient près des plus grandes Villes de Brabant, elles seroient exposées à la violence des François, s'il ne les retenoit, par l'espérance d'un Combat. Outre cela, l'avantage d'une victoire étoit grand, pour les Alliez, s'ils pouvoient avoir le dessus. Le Roi avoit encore l'Armée victorieuse du Duc de Wirtemberg, par laquelle il répareroit les pertes, qu'il auroit faites dans la sienne; avantage, que les Ennemis ne pourroient pas avoir. L'évenement fit voir, qu'il y avoit là plus de subtilité, que de solidité. On n'avoit pas de sujet de se promettre de remporter la victoire, sur un Ennemi plus fort, & enflé des avantages, qu'il avoit remportez sur l'Armée des Alliez. Il paroît que le raisonnement du Roi d'Angleterre avoit plus d'apparence, & le succès le fit voir; mais ce Prince se promettoit, qu'à force de hazarder, il gagneroit; à peu près comme un joueur malheureux s'imagine vainement, qu'enfin il regagnera ce qu'il a perdu. 1693.

L'Aîle droite de l'Armée des Alliez étoit à Heilissem, & s'étendoit à Wanguen, sur la Riviere de Guéte, jusqu'à Neerwingue, avec un petit Ruisseau & plusieurs Haies, & des chemins creux. L'Electeur avoit son quartier à Wanguen. Le Corps de l'Infanterie & l'Aîle gauche s'étendoit depuis là jusqu'à Dormas, sur un Ruisseau nommé *Beck*, où Louvain demeuroit derriere l'Armée.

Le Roi, qui avoit été tout le jour à cheval, pour voir executer les ordres, qu'il donnoit, touchant les differens postes, qu'il vouloit que l'Armée occupa, fit venir son carosse, où il dormit deux heures; après quoi il fit venir un des Chapelains, pour lui faire une priere propre à la conjoncture, où il se trouvoit. On ne peut pas ne point louër cette marque de pieté; sur tout si le Chapelain demanda à Dieu une bonne & équitable Paix, qu'on doit regarder, comme l'unique fin de la Guerre, & non l'effusion du sang humain; ni son agrandissement, aux dépens des autres. Au lever du Soleil, les François se présenterent à la portée du canon des Alliez, qui leur tua bien du monde, & qu'ils essuyerent avec beaucoup de constance, jusqu'à six heures; qu'ils firent un mouvement, pour s'approcher plus près de l'Armée Confédérée; & sur les huit heures avant midi, ils attaquerent quelques Postes, avec beaucoup de vigueur; dont ils se rendirent maîtres, & qu'ils quitterent, & reprirent plusieurs fois. Plusieurs postes furent pris & repris, plus d'une fois; & il sembla, pendant quelque tems, que les François, qui avoient perdu bien du monde par l'Artillerie des Alliez, vouloient abandonner leurs attaques. Mais ils recommencerent, peu après, à les pousser. Le Maréchal de Luxembourg, qui étoit plus fort à l'égard du nombre des Soldats, fit avancer plusieurs Corps, qui ne s'étoient pas encore battus vers le Village de Neer-Vinden, sous la conduite du Prince de Conti, qui enfin l'emporta; mais à qui on le contesta de nouveau, & qui chassa enfin, de ce poste, les Troupes Confédérées; comme on le verra, dans les Rélations de ce tems-là. Le Roi d'Angleterre s'exposa assez, & son Armée, quoi qu'inférieure à la Françoise, résista longtems; mais enfin il fit sa retraite, avec assez de desordre. Quelques Corps même s'enfuirent, & ne firent halte, que quand ils furent à Breda.

C'est ce qu'on trouvera plus au long dans la Rélation Angloise, dont on vient de donner l'Abregé. Elle ajoûte, que les François prirent soixante pieces de canon & neuf Mortiers, qu'on ne put pas emmener promptement; dans un terrain aussi entre-coupé, que celui-là. Selon le compte des Alliez, ils n'eurent que

1693. six mille hommes de tuez, ou blessez, ou faits prisonniers; & les François convenoient qu'ils avoient eu deux mille Officiers, tuez ou blessez; d'où l'on peut conjecturer combien ils eurent de simples Soldats. Ce fut là l'effet de l'Artillerie, & de la Mousquerie des Confédérez.

„ Le Roi, disent les Anglois, fit paroître, „ qu'il étoit un grand Géneral, & un grand Hé„ros. Ce ne fut pas, disent-ils, sans une Pro„vidence particuliere; puisqu'il étoit passé une „ bale de mousquet au travers de sa peruque. Il en „ eut une autre au travers de sa manche, & une, qui „ emporta le nœud de son écharpe, & lui fit u„ne petite contusion au côté. S. M. s'attira „ par-là l'admiration des Ennemis, qui disoient, „ *qu'il ne leur manquoit qu'un Roi, comme celui-là,* „ *pour se rendre maîtres de toute la Chrétienté.* On intercepta même une Lettre du Prince de *Conti* à la Princesse son Epouse, où il disoit, *qu'il avoit vû le Roi d'Angleterre s'exposer aux plus grands dangers; & que tant de valeur méritoit bien de jouïr tranquillement de la Couronne, qu'il portoit.* D'autres trouvoient qu'il avoit tort de se hazarder si fort, puisqu'il hazardoit son Royaume, pour lequel il avoit sujet de se conserver; aussi bien que la République, dans laquelle il étoit né, & dont il avoit les plus grands Emplois.

Les Alliez disoient que les François avoient perdu dix-huit mille hommes, dans cette bataille; & l'on crût que cela étoit vrai, parce que le Maréchal de Luxembourg ne tira presque aucun avantage d'une victoire, comme celle-là; puis qu'il s'arrêta quinze jours à Waram, sans rien entreprendre. Quoiqu'il en soit, il fut renforcé, par quelques Troupes, qui étoient sur la Côte de la Mer, & il lui vint encore un grand renfort, que Boufflers lui amena des bords du Rhin; avec lequel il attaqua Charleroi, & la prit seulement après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Elle se rendit le 20. d'Octobre.

L'Historien François de Louïs XIV. s'exprime en ces termes, sur le 29. de Juillet, sur cette Bataille: " Le Prince d'Orange est attaqué à Ner„winde, battu & défait, perd soixante & seize „ pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, „ & la plus grande partie des équipages d'Artil„lerie, soixante étendarts, & vingt-deux dra„peaux, deux mille Prisonniers, & douze mille „ hommes sur le Champ de bataille, ou dans la „ fuite. Le Combat dura, depuis quatre heures „ du matin, jusqu'à trois après midi. Les qua„tre premieres heures se passérent en une très„vive cannonnade; où l'Armée Françoise souf„frît le plus, & les trois autres heures à des at„taques & des décharges continuelles. Nous y „ eumes, *dit l'Historien*, six à sept mille hommes „ de tuez, & beaucoup de blessez. Quand une „ fois on fut entierement maître du Village de „ Nerwinde, où il y eut bien du sang répandu, „ & qu'on se fut mis en ligne au-delà, la droite „ des Ennemis, qui vint nous attaquer, fut re„poussée; leur gauche ne fit pas plus de résis„tance; le reste du Combat ne fut plus qu'une „ déroute, sur tout après la venue du Marquis „ d'Harcourt; qui ayant entendu le bruit du canon, „ accourut, avec un Camp volant, qu'il com„mandoit près de Hui.

„ Ce fut plûtôt un acharnement, qu'une bataille reglée, car enfin les deux Partis s'exposerent à un terrible feu.

„ Le Duc de Chartres combatit à la tête de la „ Maison du Roi, d'une maniere, qui put servir „ d'exemple à ce Corps, qui ne recule guère; & „ ce Prince se débarrassa du milieu des Ennemis, „ où son courage l'avoit engagé. Mr. le Duc 1693. „ ne se distingua pas moins, dans l'attaque du „ Village de Nerwinde. Mr. le Prince de Con„ti pénetra les Lignes, avec la Cavalerie de la „ droite. Il y reçut un coup de sabre sur la tê„te d'un Cavalier, qu'il tua de sa propre main. „ Le Maréchal de Villeroi prit son tems, pour „ entrer avec la Maison du Roi, dans les retran„chemens des Ennemis. Enfin Mr. de Luxem„bourg, qui se trouvoit par tout, fut parfaite„ment secondé de tous les Officiers Géneraux. „ Les François y perdirent le Lord *Lucan*, Mrs. „ de *Montchevreuil*, *Montrevel*, *Bolhen*, *St Si*„*mon*, *Montfort*, *Quoad*, le *Comte de Gassion*, „ le Prince *Paul de Lorraine*, le *Duc d'Usez.* Il y eut aussi quantité de personnes de qualité, qui furent blessées, dont on trouvera la Liste dans le P. *Daniel.* Le Duc de Berwik, fils naturel de „ Jaques II, le Comte *de Hoorn* & *Salis* demeu„rerent Prisonniers des Confédérez.

„ Une des suites de cette victoire, fut la pri„se de Charleroi, après vingt-six jours de siege. „ Mr. *de Vauban*, grand Ingenieur de Louïs „ XIV, voulut, dit-on, épargner les Soldats, „ sans quoi il auroit pû prendre plus tôt la Place.

Les affaires n'allerent pas mieux, par Mer, dit l'*Histoire Complete d'Angleterre.* Les Anglois & les Hollandois avoient mis une Flotte très-considerable en Mer, assez tôt. Il y eut aussi une Flotte de Vaisseaux Anglois, Hollandois, Hambourgeois, & d'autres. Ils devoient faire voile pour le Détroit de Gibraltar, & pour divers Ports. Une Flotte de vingt-trois Vaisseaux de Guerre fut mise sous la conduite du Chevalier *George Rook*, qui reçut les ordres d'accompagner la Flotte Marchande, jusqu'à une certaine hauteur; ou qui, comme le disent d'autres, devoit accompagner la Flotte, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Flotte de France, qui les devoit observer. Rook à un certain tems laissa la plûpart de la Flotte, & quitta les Vaisseaux fretez pour Bilbao, Lisbone, St. Ubes, & autres Vaisseaux, qui devoient se rendre à divers Ports, leur laissant deux Vaisseaux pour les escorter, & fit voile vers le Détroit. Le 25. de Juin étant à soixante lieuës du Cap de St. Vincent, il découvrit une partie de la Flotte de France. Cela l'obligea de tenir Conseil, & il y fut résolu que le vent étant à l'Oüest, & propre à conduire la Flotte à Cadis, il falloit avertir les Vaisseaux de la Flotte Marchande de faire voile à ce Port, où elle seroit en sûreté. Il lui donna, pour Convoi, deux Vaisseaux de Guerre; mais la Flotte de France étant de quatre-vingts Vaisseaux, commandée par le Maréchal de *Tourville*; le Chevalier Rook abandonna la Flotte Marchande, & laissa faire à chaque Vaisseau, ce qu'il trouva à propos. Ils firent de leur mieux, pour se sauver, mais on ne laissa pas de faire une grosse perte; puis qu'outre la perte de quatre Vaisseaux, qui étoient des plus gros de ceux, qui alloient à Smyrne, & un Vaisseau de Guerre Hollandois, que Coetlogon brula, ou coula à fonds à Gibraltar, les sept qu'il prit; Mrs. de Tourville & le Comte d'Estrées prirent encore deux Vaisseaux de Guerre Hollandois, brulerent une riche Pinnace & un Vaisseau de Guerre Anglois; ils se saisirent de vingt-neuf Bâtimens Marchands, & en firent perir cinquante moindres. Le Parlement traita cela de trahison; mais il sembla qu'on le regarda, dans le fonds, comme une malhabileté. Le Roi se contenta de nommer Edoüard Russel Amiral de la Flotte.

Malgré les avantages, que la France avoit pu rem-

1693 remportez sur terre & sur la mer; le Roi voyant qu'il y avoit une Famine dans son Royaume, & que ses Armées lui étoient trop à charge; il fit proposer, par le Roi de Danemarc, de faire la Paix avec l'Empereur, le 29. de Decembre & de donner satisfaction au Roi Guillaume; mais le tems de le faire n'étoit pas encore venu.

1694. Il se rendit en Hollande le 17. de Mai, pour se mettre au plûtôt en Campagne. Sur la fin du (1) mois d'Août, le Dauphin de France vint, pour prendre le commandement de l'Armée; avec le Maréchal de Luxembourg, sous lui. Il fut d'abord averti que le Roi Guillaume, & l'Electeur de Baviere avoient fait le dessein de surprendre les Troupes Françoises, qui étoient au Pont d'Espieres, & de s'emparer des Lignes que la France avoit de ce côté-la. Mais les François les prévinrent, & firent étouffer ce dessein.

Ce Prince, voyant ses projets déconcertez, ne fit, pendant cette Campagne, autre chose que de faire assieger Hui. Reignac, qui y commandoit, & qui n'avoit pas assez de monde pour défendre la Ville, se retira dans le Château & dans quelques petits Forts. Il y fut foudroyé, dit l'Historien, par soixante & quinze pieces de canon, & trente-huit mortiers, qui furent employez contre cette Bicoque. Elle obtint néanmoins une capitulation assez avantageuse, après dix jours de tranchée ouverte, quoiqu'il n'y eût que trois cens cinquante hommes, le 28. de Septembre. Mais il vaut mieux donner de bonnes capitulations; parce que les Troupes peuvent être employées plûtôt à d'autres entreprises.

Il semble que le Roi d'Angleterre crût que l'on pouvoit causer plus de perte aux François, & les empêcher d'équipper des Flottes, qu'elle avoit faites; si l'on insultoit leurs Villes maritimes, & que l'on mît le feu aux Vaisseaux, qu'on trouveroit aborder dans leurs rades; ou même dans les Ports, qui ne se trouveroient pas inaccessibles, sans épargner même les maisons des Bourgeois.

L'Historien François prétend que les Anglois & les Hollandois firent encore plusieurs efforts, la plûpart fort inutiles, & peu glorieux, & même dommageables pour eux, dont le plus grand fut celui qu'ils firent devant Brest. Le Lord *Barclai* entra, le 18. Juin, dans la Baye de Camaret, avec cinquante-six Vaisseaux de Guerre, à la tête d'un Bataillon de Grenadiers, & de huit, ou neuf cens hommes; que quantité de chaloupes mirent à terre. Le feu fut vif de la part des Anglois, & de la part des Batteries de terre & des retranchemens. *Benoise*, Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, ayant aperçu quelque desordre, parmi les Troupes descendues, sortit, l'épée à la main, à la tête de soixante hommes, soûtenu d'une autre Compagnie. „ Il renversa, *dit-on*, les Ennemis, en tua un grand „ nombre, & les poursuivit jusqu'à leurs Cha„ loupes, où ils se jetterent, & les charge„ rent tellement, qu'elles demeurerent échouées. „ Alors le Comte *de Servon*, Maréchal de Camp, „ & d'autres Officiers, marcherent avec un Es„ cadron du Régiment de *Du Plessis* jusque sur „ la Grêve; ce qui obligea les Troupes des Cha„ loupes échouées à demander quartier. Un Vais„ seau Hollandois, qui s'étoit trop approché, é„ choua, & fut obligé de se rendre. Les au„ tres, qui n'avoient pas encore fait la descente, „ se sauverent à la faveur du canon des Vaisseaux. „ Les Alliez, *dit l'Historien François*, perdirent „ quatre cens hommes, en cette descente, du 1694. „ nombre desquels fut le Général *Talmash*. Qua„ rante Officiers furent faits Prisonniers, avec „ cinq cens Soldats. Ils en eurent beaucoup de „ noyez, & une bombe étant tombée sur une „ Galiotte à bombes pleine de Soldats, ils peri„ rent tous. Cette entreprise leur coûta deux „ mille hommes. Ils brulerent, pendant la nuit, „ un de leurs Vaisseaux, & un autre de 60. pie„ ces de canon fut coulé à fonds. Il n'y eut du cô„ té des François, que quarante hommes de tuez.

On ne peut guère savoir si cela est vrai, en détail. Il s'ensuivroit de-là que ceux qui conduisoient la Flotte alliée n'étoient ni assez habiles, ni assez braves. (2) Mais les Rélations Angloises tombent d'accord, que cette entreprise fut très-malheureuse pour les Anglois, & mal conduite par les Lords *Bercklei* & *Russel*. Aussi ce dessein fut-il fait, avec trop peu de secret; puis qu'on en parloit, comme les Auteurs Anglois l'avouent, dans Londres, quelques mois, avant qu'on l'executât; & que même les François furent avertis du lieu, où se devoit faire la descente.

Il faut savoir aussi que le fameux Ingenieur *Vauban* commandoit dans Brest, & qu'il avoit pris toutes les mesures possibles, pour empêcher la descente des Alliez. Le Marquis de *Langeron* y commandoit un Bataillon de la Marine, & quelques autres Milices. *Ces mauvais succès*, dit l'Historien François, *guérit les Alliez de l'envie de faire des descentes, sur les Côtes de France.* Mais il ne les détourna pas du dessein d'aller bruler plusieurs Places maritimes, quoi qu'avec peu de succès; sur tout par les frais, qu'ils firent, pour y réüssir. „ Les Anglois se servirent devant Diep„ pe, d'une machine, pleine de feux d'artifices, „ qu'on nommoit *infernale*, qui ne produisit au„ cun effet. Mais S. Malo, qui étoit presque „ toute de bois, ne laissa pas d'être presque tou„ te brulée, par les bombes qu'on y jetta. Les „ Anglois firent la même chose au Havre de „ Grace, excepté qu'ils n'y purent ruiner, que „ quelques maisons.

L'Historien Anglois (3), que nous avons cité, dit que malgré quelques mauvais succès, que la Flotte Angloise eut dans l'Ocean; elle ne laissa pas de paroître comme triomphante, dans la Méditerranée, dont elle allarma toutes les Côtes. Elle tint enfermée sur tout la Flotte Françoise, dans le Port de Toulon, & s'attira le respect des Princes, qui avoient des Ports sur cette Mer. Par-là, comme disent les Anglois, ils empêcherent que l'Amiral François *de Tourville* ne parût en Mer, pour l'observer; & il ne se fit rien de plus glorieux, sur Mer, sous le Regne du Roi Guillaume; qui s'attira leurs égards, & qui engagea la République de Venise à lui envoyer un Ambassadeur, pour le féliciter de son avenement à la Couronne. Il ne se fit rien de considerable, pendant cette Campagne, dans les Païs-Bas.

Mais le Roi Guillaume perdit la Reine Marie son Epouse, qui mourut de la petite verole, le 18. de Janvier, de L'ANNE'E MDCXCV. Cette Princesse a été loüée (4) géneralement, dans 1695. la Grande Brétagne & dans les Provinces Unies, sinon des Jacobites; qui auroient voulu, que l'on renonçât à la Religion Protestante, & à tous les

(1) Le P. *Daniel* dans l'Abregé de l'Histoire du Regne de Louis XIV.

(2) Voyez l'Hist. Complete d'Angleterre, Tom. III. pag. 670. & suiv.

(3) Voyez Tom. III. pag. 670. Col. 2.

(4) Voyez là-dessus Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Histoire de son tems.

1695. les Privileges du Royaume, pour faire plaisir au Roi Jaques. Comme ces gens-là ne voudroient pas dire, qu'on doit faire profession de la Religion du Souverain, quoiqu'on la croye fausse; ils doivent souffrir qu'on suive la même maxime; parce qu'il n'y a que la Révelation, que l'on doive suivre, dans une conjoncture, comme celle-là. En tout ce qui regarde la conscience, on doit suivre ses lumiéres, jusqu'à ce que l'on sache qu'on s'étoit trompé.

Le 18. (1) de Janvier, les François, dans la crainte que les Alliez ne s'approchassent trop des Frontieres de la France, se mirent à travailler à de nouvelles Lignes, entre la Lis & l'Escaut. L'Electeur de Baviere marcha de ce côté-là, avec vingt-quatre mille hommes, pour s'y opposer. Mais le Maréchal de Boufiers, qui couvroit les Travailleurs François, empêcha que l'Electeur n'interrompît leurs travaux, ce qui fut executé le 13. d'Avril. Le Duc de Wirtemberg fit une entreprise, sur le Fort de la Knoque; mais il fut repoussé, avec perte de mille hommes; ce qui obligea le Duc, de se retirer la nuit du 26. au 27. de Juin. Le Maréchal de Villeroi, qui commandoit les Troupes Françoises en Flandre, y battit l'Arriere-Garde du Comte de Vaudemont, sans faire tort à la réputation du dernier; ce qui semble marquer qu'il n'y eut pas de sa faute. Il arriva tout au contraire à un Officier Danois, qui commandoit dans Dixmuide, en ce qu'il ne défendit que 36. heures cette Place, où Mr. de Montal fit Prisonniers six mille hommes, entre lesquels il y avoit 250. Officiers; outre mille chevaux, qui furent distribuez à l'Armée Françoise. Le Roi Guillaume le fit mettre au Conseil de Guerre, par lequel le Danois fut condamné à avoir la tête tranchée. Il ne pouvoit être regardé, que comme un lâche, ou comme un Traître, qui s'étoit rendu à l'Ennemi. Deinse se rendit aussi à l'Ennemi, quoiqu'il y eût deux mille quatre cens hommes dedans, qui furent faits Prisonniers de Guerre. Il faut que ces deux Places fussent bien mal fortifiées, sans quoi on les auroit gardées.

On auroit pû prendre cela, pour de mauvais augures de cette Campagne, l'une des plus glorieuses pour le Roi Guillaume. Pendant ce tems-là, ce Prince, qui, selon l'Historien que l'on a cité, avoit des Troupes, fort superieures à celles de France, avoit fait le siege de Namur. „ Il avoit, „ *dit cet Auteur*, si bien pris ses mesures, & fait „ des retranchemens si forts, qu'il ne fut pas possible de l'attaquer dans ses Lignes. La Place „ fut investie (*de loin*) dès le 1. de Juillet, & „ l'on ouvrit la tranchée le 11. Mais avant que „ la Place fût entierement enfermée, le Maréchal de Boufiers s'y étoit jetté, pour la défendre conjointement avec le Comte de Guiscard, qui étoit Gouverneur de la Ville. On „ ne vit jamais une plus terrible attaque, ni une „ plus vigoureuse défense. Plus de deux cens, „ tant canons, que mortiers, étoient en batterie „ contre la Ville & le Château, & faisoient un „ feu perpétuel, & quelquefois même pendant „ la nuit. Des Assauts furent donnez, soit à la „ Place, soit aux dehors, avec quinze mille „ hommes. Les principaux dehors furent pris „ & repris plusieurs fois. Il en coûtoit aux Attaquans les trois & les quatre mille hommes. „ La Ville se défendit jusqu'au 4. d'Août, & elle auroit tenu plus long-tems, si le Maréchal „ n'avoit eu égard au grand nombre d'Officiers „ & de Soldats blessez, qui y étoient, qu'on ne „ pouvoit pas transporter dans le Château, & qui, „ par la capitulation de la Ville, devoient être „ menez, par eau, à Dinant. 1695.

L'Auteur auroit pû dire que la Ville fut d'abord attaquée, selon les conseils & la direction d'un Ingenieur Allemand, à qui la Place n'étoit pas assez connue, & qui n'étoit pas non plus des plus habiles Ingenieurs. Il fit consumer une si grande quantité de poudre, en vain, que l'on eût peur qu'elle ne manquât. Comme le Roi Guillaume avoit, contre l'usage de ses Prédecesseurs, négligé la Science, dont les Ingenieurs font profession; on pouvoit le tromper là-dessus, & lui faire commettre des fautes, que n'auroient jamais commises *Maurice*, & *Frederic Henri de Nassau*, ses Prédecesseurs. D'ailleurs il n'étoit pas assez accessible à ceux qui n'étoient pas introduits, par ceux qui l'approchoient le plus facilement. Il y avoit dans l'Armée un Frison, nommé *Koehorn*, qui avoit bâti, sur la hauteur qui commande la Ville, le Fort, qu'on nommoit le *Fort Guillaume*. Cet homme, qui étoit seul capable de donner de bons avis, pour se rendre maître de la Place, fut d'abord négligé; & l'on avoit déjà consumé une si grande quantité de poudre, qu'on commença à craindre qu'elle ne vînt à manquer. Dans cette conjoncture, le Roi l'envoya querir, & lui demanda comment on pourroit faire, pour réduire la Place à se rendre. Koehorn lui répondit qu'il n'avoit pas assez consideré les approches, pour répondre sur le champ; mais qu'il pourroit le faire le lendemain. Le Roi lui demanda aussi, par combien d'hommes, il faudroit faire donner l'assaut. L'Ingenieur dit aussi, qu'il le pourroit dire le lendemain, & le Roi lui ordonna de venir le lendemain, de bon matin, & de le faire d'abord éveiller, s'il ne l'étoit pas. Koehorn fit ce qu'il avoit promis, & dit le matin au Roi, que l'attaque n'avoit pas été faite comme il falloit, & qu'il la falloit changer. Il demanda aussi au Roi les Troupes qu'il jugeoit nécessaires, & ce Prince lui en donna le double. L'attaque étant changée, & conduite par un homme, qui connoissoit parfaitement le foible de la Place, & la maniere de la réduire, on la contraignit de se rendre le 5. de Septembre, comme on le peut voir en détail, dans les Rélations de ce tems-là.

„ Durant que l'on avoit attaqué la Ville, *dit* „ *le P. Daniel*, on battit aussi le Château, & ce „ fut là, que se fit le plus grand carnage. Le „ dernier assaut se donna à la Place. On y combattit avec un acharnement, qui n'a point d'exemple, & les Alliez furent repoussez. Ils y „ eurent neuf mille hommes tant tuez, que blessez, & les Assiegez trois mille. Enfin les brêches „ étoient telles, qu'un Bataillon y pouvoit entrer de front. Il ne restoit plus, après les derniers assauts, que deux mille trois cens hommes, en état de combattre. C'est ce qui détermina le Maréchal & le Gouverneur à capituler. La capitulation fut aussi honorable, „ que la défense avoit été belle. Mais elle fut „ violée par le Prince d'Orange (*le Roi d'Angleterre*) qui fit arrêter le Maréchal de Boufiers.

Il fut rencontré à quelque distance du Château, par le *Baron de Dykvelt*, qui se plaignit, par l'ordre du Roi d'Angleterre, de ce que les François n'avoient pas fait observer le Cartel & les Capitulations de Dixmuyde & de Deinse; qu'on réfusoit de rendre les Prisonniers, en payant leur rançon; & demanda au Maréchal, s'il vouloit donner sa parole que ces Garnisons seroient renvoyées,

(1) Histoire de France, sous Louïs XIV.

1695. voyées, à cette condition. Mais il répondit, que si le Maréchal de Villeroi avoit manqué, en quelque chose, pour ce qu'on demandoit, il falloit un ordre exprès du Roi. Depuis, lorsqu'il s'agit de récompenser, en quelque maniere, ceux qui avoient bien servi, en ce Siege, le Roi lui donna le titre de Duc, & à d'autres, à proportion de leurs services.

„ Pendant que les Alliez assiegeoient Namur, „ le Maréchal *de Villeroi* eut ordre de s'avancer „ à Bruxelles, pour la bombarder (*afin de se venger de ce que les Anglois & les Hollandois avoient fait à plusieurs Villes, dans la Manche, & peut-être encore, pour faire lever le Siege de Namur*) „ & il „ l'executa, malgré les Troupes du Prince de Vau- „ demont, qui étoit devant la Place. On y jet- „ ta trois mille bombes, qui ruinerent la Ville. „ Il y eut trois mille huit cens vingt maisons aba- „ tues, ou brulées; & de ce nombre furent plu- „ sieurs Hôtels, soit publics, soit appartenans à „ des Seigneurs du Païs, & plusieurs Eglises. Il „ ne tint qu'au Duc de Baviere, (*dit l'Auteur*) „ d'empêcher ce desordre; car Mr. de Villeroi „ lui fit l'honêteté de ne point faire tirer, sur „ le quartier, où étoit logée Madame l'Electri- „ ce. Il fit encore dire au Prince *de Bergues*, „ Gouverneur de la Ville, que, quoique tout „ fût préparé, pour le bombardement, le Roi „ T. C. lui avoit envoyé ordre de ne le pas fai- „ re; au cas que les Alliez voulussent cesser de „ bombarder les Villes maritimes de France. Mais „ les délais, qu'on apporta à répondre à cette „ proposition, attirerent ce malheur à la Ville de „ Bruxelles.

„ Le 15. & le 16. de Juillet, les Anglois re- „ tournerent à S. Malo, pour le bombarder, a- „ vec soixante & dix voiles, dont vingt-cinq é- „ toient des Galiotes à bombes, & trois Machi- „ nes infernales. Ils jetterent, *dit le P. Daniel*, „ neuf cens bombes, dans la Ville, qui ne bru- „ lerent que dix ou douze maisons, & en ébran- „ lerent quelques autres. Ils firent encore jouër „ deux Machines infernales, qui se consumerent, „ sans causer aucun dommage, si l'on peut croi- „ re nôtre Historien.

1696. „ On forma, *dit l'Auteur de l'Histoire de Louïs XIV*, de grands projets, dès le commencement „ de cette année. Les Anglois & les Hollandois „ résolurent encore de ruïner les Villes mariti- „ mes, dans l'espérance d'y mieux réüssir, qu'ils „ n'avoient fait auparavant. Excepté Dieppe, „ toutes les tentatives n'avoient abouti à rien, „ par les précautions; que les François prirent „ contre les desseins, qu'on pouvoit avoir, du cô- „ té de leurs Côtes maritimes.

Louïs XIV. avoit encore fait un dessein de rétablir Jaques II. dans ses Royaumes, en le transportant en Angleterre, avec une Flotte bien fournie de tout, & pleine de Troupes, qui devoient mettre le pied à terre. Le Roi de France avoit fait, pour cela, une très-grande dépense, & cela en gardant un très-grand secret. „ Jaques „ croyoit s'être formé un très-grand parti dans la „ Grande-Bretagne, prêt à le recevoir, quand „ il y arriveroit, avec l'Armée de France; mais „ il fut trahi. Le Roi Guillaume en fut averti „ à tems, & se précautionna, avec tant de „ promptitude, & fut si bien secondé, par les „ Hollandois, qu'il rompit le coup. Le Roi de „ France fut obligé d'abandonner cette entrepri- „ se; quoique Jaques II. se fût déjà rendu à Ca- „ lais, le 1. de Mars, pour s'y embarquer.

„ L'on parla, depuis ce tems-là, de finir une „ Guerre, qui ne servoit qu'à épuiser tous les „ Partis, sans que personne pût se promettre de 1696 „ tirer quelque avantage, dans la continuation de „ la Guerre.

La prémiere chose, dont on parla, après être 1697. convenu qu'il étoit tems de parler sérieusement à faire la Paix, ce fut du lieu, où l'on pourroit s'assembler, pour en traiter. L'Empereur proposoit *Mayence*, ou *Francfort*; les Etats GG. souhaitoient qu'on prît quelque Ville de leur domination, comme pourroient être *Mastricht*, *Nimegue*, ou *Breda*, dans lesquelles on savoit qu'on avoit fait des Paix, pendant ce Siécle; sans qu'on se fût plaint que ces Villes fussent incommodes, pour cette sorte d'Assemblées. On proposa aussi la Haie, en Hollande, où les Alliez pourroient loger, pendant que les François pourroient demeurer à *Delft*, qui n'en est éloigné qu'une petite heure. Etant ainsi logez, il s'agit de nommer un lieu, où les Conférences se pourroient tenir. On nomma *Ryswyck*, Village également éloigné de ces lieux, où il y a une Maison, bâtie autrefois par *Frederic-Henri de Nassau*, Ayeul du Roi Guillaume. Cette Maison avoit été depuis assez négligée, mais on se proposa d'y refaire ce qui en avoit besoin, & de disposer les portes; en maniere que les Ambassadeurs pussent arriver dans la grande Sale, pour y conférer, de divers côtez; pour éviter les contestations, qui pouvoient naître pour le pas. Les Parties en convinrent, & après cela, on établit ces Préliminaires: I. Que les Traitez de Westphalie & de Nimegue seroient supposez, comme les Bases de ce dont on traiteroit. II. Que *Strasbourg*, qui étoit entre les mains de la France, seroit restitué à l'Empire. III. Que Luxembourg seroit rendu, dans l'état où il étoit. (*Ces deux Places étoient entre les mains de la France, qui offroit des équivalens.*) IV. Que Mons & Charleroi seroient rendus, dans l'état où ils étoient. V. Que toutes les Places, que les François avoient prises en Catalogne, depuis la Paix de Nimegue, seroient restituées de la même maniere. VI. Que Dinant, tant à l'égard de la Ville, que du Château, seroit rendu à l'Evêque de Liege, en l'état où il étoit. VII. Que toutes les réünions faites, depuis la Paix de Nimegue, seroient déclarées nulles. VIII. Que la Lorraine seroit renduë, conformément à ce Traité-là; mais que si l'on ne convenoit pas de la maniere, on renvoyeroit cette affaire au Traité géneral. Il y avoit aussi en cet Article, *que la Paix étant conclue, la France reconnoîtroit le Prince d'Orange, pour Roi de la Grande Brétagne, sans aucune sorte de difficulté, restriction, condition, ou réserve*; mais pour les autres Princes, soit qu'ils fussent dans la Conféderation, ou non, leurs prétentions seroient reservées à la Négotiation générale, sous la médiation du Roi de Suede. IX. Que le Duché de Deux-Ponts seroit rendu à cette Couronne. X. Que Philipsbourg seroit rendu à l'Evêque de Spire. XI. Que l'on raseroit le Fort de Kiel, & les autres Fortifications sur le Rhin. XII. Que l'on feroit la même chose, à l'égard du Fort *Louïs* & de Hunninguen. XIII. Que Traerbach & Montroyal seroient rendus, & le premier démantelé, à condition qu'il ne seroit point rétabli. XIV. Que l'Electeur Palatin seroit rétabli, non seulement dans son Electorat, mais encore dans les Seigneuries de Simmeren & Lauthern, avec le Comté de Manheim, & autres Places, dont il avoit été privé, jusqu'à ce tems-là. XV. Que la Duchesse d'Orléans n'auroit point recours à la force, pour se soûtenir, dans ses prétensions, mais seulement au Droit, par rapport à l'Electeur. XVI. Que le

 Châ-

1697. Château & le Comté de Veldens seroient rendus à leur légitime Maître. XVII. Que Bisweiler seroit rendu au Comte de Hanau. XVIII. Que les Seigneuries de March, Marmosy, & Dagstein, & du Comté de Duysbourg, seroient remises au Comte d'Overstein. XIX. Que les Seigneuries de Salms & Valkenstein seroient rendues au Prince de Salms, ou à leurs Proprietaires. XX. Que les Seigneuries de Latzentseim & Altheim seroient rendues à leurs Proprietaires, &c. Le XXIV. & dernier Article portoit, que la Principauté d'Orange (*dont la France s'étoit saisie, pendant la Guerre*) seroit rendue à son légitime Possesseur. On ajoûta encore diverses demandes des Alliez; mais nous ne nous y arrêterons pas, comme trop éloignées de notre Histoire.

La discussion de ces prétentions ne doit pas être ici; mais on ne doit pas omettre que *Charles* XI. Roi de Suede, mourut le 15. d'Avril à Stokholm, agé de quarante ans; après avoir été malade, pendant quelque tems. Son fils Charles XII. est celui, qui a fait depuis tant de bruit, en Europe & en Asie. La médiation de cette Couronne ne laissa pas de subsister, par la prudence de la Reine Mere du Roi, & de son Conseil. Mr. de *Lillienroot*, qui avoit été envoyé, par le feu Roi, en Hollande, eut ordre d'y demeurer.

Pour commencer à négotier à Ryswick, il marqua le 9. de Mai, pour y tenir la prémiere Conférence. Les Alliez tinrent les leurs à part, en un des côtez du Château, & les François dans l'aîle opposée; mais le Médiateur se plaça dans l'apartement, qui est au milieu. Les Alliez & les François lui envoyerent là des copies de leurs Pleins-Pouvoirs. Cela emporta bien trois heures, & l'Assemblée fut renvoyée au lendemain, & ce jour-là il communiqua aux François les Pouvoirs des Alliez. Ils convinrent de s'assembler constamment le Vendredi avant diné, & le Samedi après diné. Outre cela, pour éviter la foule, on convint que châque Plénipotentiaire ne viendroit qu'avec un seul Carosse à six Chevaux, deux Pages, & deux Valets de pied. Le 15. & le 16. le Médiateur & les Plénipotentiaires s'assemblerent une seconde fois, & s'entretinrent du Céremonial, dont la plus grande partie fut reglée sur celui, qui s'étoit observé à Nimegue.

Le 22. de Mai, les Plénipotentiaires de l'Empereur mirent leurs prétentions, entre les mains du Médiateur, au nom de l'Empereur & de l'Empire. Quelques Ministres des Princes d'Allemagne, lui remirent en même tems les prétentions de leurs Maîtres. Après cela, les Ministres des Alliez lui communiquerent aussi des Déductions des Droits, sur lesquels ils se fondoient. Mais ils ne confierent pas ces Déductions, sans des ordres de leurs Maîtres.

Néanmoins les François, ayant déclaré qu'ils n'avoient rien à prétendre, ni à demander, & qu'ils étoient prêts à répondre aux Alliez, ils changerent de pensée. Les François avoient cependant des Conférences, touchant le Commerce & la cessation d'armes. Les mêmes faisoient de grandes instances, pour la derniere, & le Médiateur en faisoit autant. Il témoigna aux Espagnols, qu'il étoit dans cette opinion, que rien ne pouvoit plus hâter la conclusion de la Paix, qu'une Trêve, dont on conviendroit de part & d'autre. Quoi qu'il semblât que tout le monde approuvât cette ouverture, il intervint d'autres choses, qui empêcherent qu'on n'en parlât. L'Ambassadeur de Brandebourg insistoit fort, que tous les noms des Princes Confédérez fussent exprimez dans le Traité. Quelques-uns des Alliez se choquerent de 1697. cette proposition; parce que les prétentions de l'Empire furent proposées, par les Ambassadeurs de l'Empereur seul. Pour faire cesser ces plaintes, il fut dit qu'il étoit libre à tous les Alliez, de proposer à part des Articles appartenans à leurs interéts, & divers Princes donnerent leurs Griefs au Médiateur.

Le Roi de France prévoyant bien que la Maison d'Autriche insisteroit sur le Traité des Pirenées, résolut de pousser ses Conquêtes en Flandres & en Catalogne, afin d'obliger les Espagnols à faire ce qu'il souhaitoit, & de faire la Paix l'épée à la main. Ainsi la France recommença d'attaquer les Espagnols, dans les Païs-Bas, en Italie & en Catalogne. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que cela ne regarde pas assez directement les Provinces Unies. Les Couronnes du Nord, voyant cette manœuvre, ne pouvoient souffrir ces nouveaux sujets de rompre, avec leurs Alliez. Elles déclarerent aux Ambassadeurs de France, qu'elles seroient obligées de prendre les armes, pour les défendre. Là-dessus la France pensa sérieusement à faire la Paix, avec les Etats Géneraux des PP. UU.

Comme (1) les Négotiations de Ryswyk duroient trop long-tems, selon la coûtume, à cause des chicaneries des Ambassadeurs, qui ne se hâtent guère de finir, qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils demandent, de peur d'être dédits de ceux, qui les ont envoyez; le Roi Guillaume prit un autre tour, pour abreger les longueurs des Ambassadeurs. Ce fut d'employer deux hommes d'épée, qui n'étoient pas si versez, dans les adresses de la négotiation. Le Roi de France y consentit, & choisit de sa part le Maréchal de Bouflers; comme celui d'Angleterre le Comte de Portland. Comme ils étoient employez dans les deux Camps, ils consentirent de se rendre à une certaine distance, pour leur Conférence, le 10. de Juin MDCXCVII. Après en avoir fait l'ouverture, ils eurent trois Conférences, accompagnez d'un égal nombre d'Officiers & de Soldats, pour leur servir de Gardes. Ils s'étoient d'abord entretenus en rase campagne, mais ils le firent ensuite dans le Fauxbourg de *Notre Dame de Hall*. Le 26. de Juillet, ils mirent sur le papier ce dont ils étoient convenus, & le signerent le 2. d'Août.

Le Roi Guillaume ayant quitté son Camp le 3. d'Août, & étant allé à sa Maison de Dieren, envoya le Comte de Portland à la Haie, au Congrès; pour lui dire, qu'il étoit tombé d'accord, avec la France, pour ce qui concernoit sa personne & ses Royaumes, ce qui pourroit faire que l'on conclût une Paix génerale; ce qui faisoit qu'il pressoit ses autres Alliez, & particulierement l'Empereur, de contribuer à la conclusion de la Paix, comme cela se fit.

Elle fut conclue & signée à Ryswyk, le 20. & le 21. de Septembre, entre la France d'une part, & l'Espagne, l'Angleterre, & les EE. GG. de l'autre part.

1698. La France avoit remporté si de grands avantages, sur les Espagnols, tant dans les Païs-Bas, qu'en Catalogne; que les Etats auroient pu avoir une occasion de rompre de nouveau avec la France; mais il étoit tems de prendre quelque repos, & de le procurer à ses Voisins.

Il y avoit une autre raison d'un très-grand poids, qui engageoit la République à en user ainsi.

„ Comme

(1) Hist. Complette d'Angleterre, T. III. p. 73.

1698. „ Comme la ſanté chancellante du Roi d'Eſpagne, dit l'*Hiſtoire abregée de Louïs XIV*, ne „ lui promettoit pas une longue vie ; les autres „ Potentats de l'Europe apprehendoient, qu'à cette occaſion, la Guerre ne ſe rallumât. Le Roi „ Guillaume, auquel la plûpart s'en rapporterent, fit un Projet de Partage de cette Monarchie ; qui devoit s'executer, après la mort „ du Roi d'Eſpagne. Ce Projet fut ſigné, à la „ Haie, & portoit, que le Prince Electoral de „ Baviere, comme le plus proche héritier, étoit déſigné Roi d'Eſpagne ; que le Dauphin „ de France devoit avoir les Royaumes de Naples, & de Sicile, & les Places dépendantes „ de la Monarchie d'Eſpagne, ſur les Côtes de „ l'Italie. On cedoit, à l'Archiduc Charles d'Autriche, le Duché de Milan, & ſur la Frontiere „ d'Eſpagne les Villes de Fontarabie, S. Sebaſtien & le Port du Paſſage.

1699. „ Le Prince Electoral de Baviere, âgé de ſix „ ans & de quelques mois, mourut le 6. de Fevrier ; ce qui rendit inutile le Traité de Partage de la Monarchie d'Eſpagne.

1700. „ L'on en dreſſa un autre, dans lequel on eut „ en vuë de garder l'équilibre, entre la Maiſon „ d'Autriche, & celle de Bourbon ; qui prétendoient à cette Succeſſion, à l'excluſion de tout „ autre. Selon ce nouveau Plan, l'Archiduc „ Charles, ſecond Fils de l'Empereur, devoit avoir le Royaume d'Eſpagne, les Indes & les „ Païs-Bas. Le Dauphin de France auroit dû „ avoir ſeulement les Royaumes de Naples & de „ Sicile, les Places dépendantes de la Monarchie „ d'Eſpagne ſur les Côtes de Toſcane, le Marquiſat de Final, & le Duché de Milan, la Province de Guipuſcoa, & nommément les Villes „ de Fontarabie, de St. Sebaſtien, & le Port du „ Paſſage. Outre cela, les Etats du Duc de Lorraine devoient être cedez, dans l'état dans lequel on les lui avoit rendus, par le Traité de „ Ryſwik ; & le Duché de Milan devoit lui être „ cedé par le Dauphin, pour lui & ſes Succeſſeurs ; „ mais l'Empereur refuſa ce Projet.

„ Cependant le Roi d'Eſpagne fit ſon Teſtament, par lequel il déclara héritier de toute la „ Monarchie *Philippe* de France, Duc d'Anjou, „ ſecond fils du Dauphin. Il fut ſalué Roi, de „ toute la Cour, & le Roi ſon Ayeul accepta „ cette Succeſſion ; avec le conſentement du Dauphin, à qui cette même Succeſſion devoit être „ immédiatement. On ne douta pas que ce Teſtament du Roi d'Eſpagne, ne lui eût été dicté par les Grands d'Eſpagne, qui avoient touché de grandes ſommes de la France. On a publié là-deſſus deux Volumes, intitulez, (1) *Mémoires & Négotiations ſecrettes de* Ferdinand, Comte d'Harrach, *Ambaſſadeur Plénipotentiaire de Sa Majeſté Imperiale, à la Cour de Madrid, depuis la Paix de Ryſwick ; contenant ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret & de plus remarquable, pendant le dernier Regne de Charles II. depuis l'année* 1695. *juſqu'au premier Traité de Partage.* Si les pieces, qu'on y rapporte, ſont vraies, il faudra avouer d'un côté la vénalité des Grands d'Eſpagne, employez à la Cour de Madrid ; & d'un autre, que la Cour de Vienne, ſe fiant trop à l'amitié de Charles II, tomba dans une négligence ſi grande ; qu'on n'a pas ſujet d'être ſurpris, ſi les Etats de l'Eſpagne ſont tombez entre les mains d'un Prince de la Maiſon de Bourbon. *Charles* mourut âgé de trente-neuf ans, le 1. de Novembre.

Ainſi *Philippe de Bourbon* fut proclamé Roi à Madrid, le 24. de Novembre, & ce Prince partit inceſſamment, pour s'y rendre. Il ne fit ſon entrée publique à Madrid, qu'au commencement de l'année ſuivante, ſans que la Branche Imperiale de la Maiſon d'Autriche pût s'y oppoſer. 1701.

Les Etats Géneraux des PP. UU. qui avoient des Garniſons, dans les Places de leur Barriere, le reconnurent pour Roi d'Eſpagne ; par une Lettre qu'ils lui écrivirent, & par une autre adreſſée au Roi de France, ſon Ayeul ; ſans quoi on ne leur eût pas permis de retirer quatorze mille hommes, qu'ils avoient dans les Villes de la Barriere, proche de la Frontiere de France. 1702.

„ L'Empereur, dit le P. *Daniel*, ne fut pas „ long-tems, ſans ſe déclarer contre le Teſtament du Roi d'Eſpagne, & ſans faire valoir, „ les armes à la main, les prétentions qu'il avoit „ pour la ſucceſſion à cette Monarchie. Il fit paſſer „ une Armée de trente mille hommes en Italie, „ ſous la conduite du Prince *Eugene de Savoie* ; qui a fait voir, en ces derniers tems, ce que les plus grands Guerriers de l'Antiquité ont fait autrefois, parmi des Nations moins belliqueuſes, que les Peuples de l'Europe ne le ſont aujourd'hui.

„ Le Roi de France avoit déjà fait paſſer une „ Armée en Italie, ſous la conduite du Maréchal „ de *Catinat*, qui ſervit auſſi très-bien ſon Roi. Mais nous n'avons pas réſolu de faire l'Hiſtoire génerale de l'Europe de ce tems-là. Ce ſeroit une entrepriſe fort au-deſſus de nos forces, & les Nations, qui s'y intéreſſent, ne ſont pas encore en état d'entendre de certaines veritez, qui ne leur ſont pas avantageuſes.

Il ſe fit, au commencement de Septembre, ſelon l'Auteur, que nous avons cité, un Traité, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Géneraux des Provinces-Unies, contre la France & l'Eſpagne, pour empêcher que ces deux Royaumes ne fuſſent ſoumis à un ſeul Monarque ; qui ſe trouveroit en état de ſubjuguer toute l'Europe, s'il ſavoit ſe ſervir de ſes forces. Comme, à parler en géneral, le Repos & la Paix ſont des biens, auxquels châcun aſpire ; il n'étoit pas étrange, que les Puiſſances, que l'on a nommées, y aſpiraſſent, & qu'elles ſe joigniſſent enſemble, pour empêcher qu'aucune Puiſſance ne pût les troubler. Elles convinrent premierement, qu'on ne permettroit point que les Couronnes de France & d'Eſpagne fuſſent ſur une ſeule tête ; ſans que l'Empereur, comme Chef & Héritier, ſelon les Teſtamens de pluſieurs Rois d'Eſpagne, eût ſatisfaction ; & que les Etats du Roi Guillaume & des Etats Géneraux, euſſent les ſûretez néceſſaires pour leur Commerce : ſecondement, qu'on feroit tous ſes efforts, pour conquerir les Païs-Bas Eſpagnols, afin d'en faire une barriere aux EE. GG : troiſiémement, que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, & les Villes maritimes d'Eſpagne, ſeroient réduites ſous l'obéïſſance de l'Empereur : quatriémement, que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Païs, que les Eſpagnols poſſedoient aux Indes, & que ce, que les uns & les autres prendroient, ſeroit pour eux ; cinquiémement, qu'on empêcheroit que les François n'euſſent aucun Commerce, ni ne ſe ſaiſiſſent d'aucun Païs, ni Places, dans les Indes, appartenantes aux Eſpagnols.

Depuis que Jaques II. s'étoit retiré en France, Louïs XIV. l'avoit logé à S. Germain en Laye, où il lui fourniſſoit tout ce dont il avoit beſoin ; mais Jaques ne laiſſoit pas de mener une vie fort mélan-

(1) A la Haie, en 1720. in 8. par *Mr. de la Torre.*

1702. mélancholique, en pensant à ce qu'il avoit perdu, par sa faute. Les Princes de son rang ne sont rien moins, que Philosophes; & quand on croit qu'ils sont déchûs, par leur faute, on ne peut que les mépriser. La maniere, dont Jaques fut si fort attaché aux sentimens de l'Eglise Romaine, étoit venuë, comme il sembloit, de l'éducation de son enfance; sous l'inspection de sa Mere, & de quelque Ecclésiastique Catholique Romain; à quoi on peut ajoûter l'opinion, où l'on étoit alors, que pour changer un Gouvernement, dont les Loix bornent l'autorité, il falloit aussi changer la Religion. D'ailleurs ni lui, ni son Frere, n'etoient pas gens à examiner la Religion, avec quelque méthode. La seule lecture des Livres Anglois de Controverses, qui furent publiez au commencement de son Regne, l'auroit pu guerir. Il n'y avoit personne de bon sens, qui eût quelque connoissance des Livres d'un *Tillotson* & d'un *Wake*, qui leur pût opposer ceux de quelques Jesuites; qui sont infiniment inférieurs à ces doctes Protestans, & à bien d'autres, d'une moindre capacité. Jaques II. mourut le 16. de Septembre.

Pour revenir à notre Histoire, comme le Roi *Guillaume* n'avoit point d'enfant de *Marie Stuart*, son Epouse, (1) on commença à parler en MDCLXXXIX. de regler la Succession à la Couronne, & d'en exclurre tous les Princes & Princesses de l'Eglise Romaine; pour ne pas tomber dans les mêmes inconveniens, où l'on avoit été sous Jaques II. Le 19. de Mai de l'année, dont nous venons de parler, la Chambre des Communes envoya à celle des Seigneurs le modele d'un *Bill*, (comme parlent les Anglois) c'est-à-dire, un modele d'une résolution; où la Chambre des Communes déclaroit, que les Seigneurs avoient fait une grande omission, en parlant du Droit de Succession à la Couronne d'Angleterre; puisqu'ils n'avoient fait aucune mention de S. A. la Princesse *Sophie*, fille de la Reine de Boheme, & petite-fille de Jaques I. Elle étoit mariée à l'Electeur d'*Hanovre*, & devoit succeder à la Couronne, en cas qu'il n'y eût personne de sa race, qui y pût succeder; comme cela arriveroit, s'il n'y en avoit aucun, qui fût de la Religion Réformée. Les Communes souhaitoient qu'on mît une Apostille, en faveur de cette Princesse. On y consentit; mais il y eut des gens, dans le Parlement, qui condamnoient cette Addition. Ils prétendoient qu'aucun Parlement n'avoit jamais reglé la Succession, plus loin qu'à deux, ou trois personnes. Selon eux, si l'on alloit plus loin, la Maison d'Hanover pourroit employer des Etrangers, qui prendroient connoissance de choses, qui ne regardoient que la Nation Angloise. Ces gens-là ajoûterent même, qu'avant que la Couronne fût échuë à la Princesse Sophie, il y avoit des Princes Catholiques plus prochains, dans la ligne droite, qui pourroient embrasser la Religion Protestante.

Le Roi Guillaume étoit de ce sentiment, quoi qu'il souhaitât ardemment que la Couronne continuât dans la Ligne Protestante. Il fit tout ce qu'il pût, pour engager la Chambre des Communes à se conformer à ce sentiment. Il dit même, dans le Conseil, que la Reine son Epouse, & le Prince & la Princesse de Danemarc, étoient du même sentiment. La Chambre des Seigneurs approuva aussi ce sentiment; qui assurément, avec le respect, qui est dû à ceux qui en étoient, étoit dangereux, & jettoit de nouveau le Royaume dans le danger, d'où il ne faisoit que 1701.
de sortir. Après avoir vû Jaques I. Charles I. & Charles II. soupçonnez, non sans quelque raison, d'être en secret, dans les sentimens de l'Eglise Romaine; & Jaques II. s'étant ensuite ouvertement déclaré, & ayant été prêt à opprimer la Réligion Protestante; la moderation, dont on vient de parler, ne pouvoit guère paroître bien fondée. Il faut tolerer, selon les regles de l'Evangile, ceux, qui veulent tolerer réciproquement ceux qui les supportent, & qui s'en font un point de conscience. La bonne Politique ne permet pas autrement qu'on se fie à ceux, qui se croyent obligez de ne pas souffrir les sentimens des autres Societez Chrétiennes.

Le Roi d'Angleterre étant venu en Hollande, au commencement de Juillet, il y fit un petit discours, digne de remarque, dans l'Assemblée des EE. GG. duquel voici le sens. Il leur dit "qu'il „ venoit toûjours, avec joie, en ce Païs; mais „ principalement dans une conjoncture aussi dangereuse, que celle où l'on se trouvoit; parce „ qu'il prévoyoit que sa présence seroit nécessaire, „ pour le service de l'Etat: Qu'il avoit esperé & „ désiré de passer le reste de ses jours en paix, & „ de laisser la République, dans un état florissant, comme il y avoit travaillé, depuis la derniere Paix; mais que depuis cela, il étoit arrivé un si grand changement, dans les affaires „ de l'Europe, qu'il ne savoit point de quelle „ maniere la Providence en disposeroit: Qu'il „ pouvoit néanmoins assurer leurs HH. PP. que, „ soit que les affaires s'accommodassent, sans s'embrouiller davantage: soit qu'il fallût prendre „ de nouveau les armes; il conserveroit toûjours „ l'affection & le zèle, qu'il avoit eus, pour le „ service des Provinces; & qu'il contribueroit, „ autant qu'il seroit en son pouvoir, au bien de „ ces Provinces, & à défendre leur Religion & „ leur Liberté, aussi bien qu'à leur sûreté particuliere, comme à celle de toute l'Europe: „ Qu'il avoit une très-grande joie d'y trouver „ encore toutes choses, dans le calme; dont, après Dieu, on étoit obligé à la prompte & unanime résolution de leurs HH. PP. pour se „ mettre en état de défense: Qu'il étoit persuadé „ que leurs Alliez leur donneroient du secours; „ ce qui étoit le seul moyen de prévenir la Guerre; ou, en cas de rupture, de défendre l'Etat, „ contre les dangers, qui le pourroient menacer: „ Que c'étoit une satisfaction, pour lui, de pouvoir assûrer les Etats, non seulement de l'affection qu'il avoit pour eux, mais encore de „ celle de toute la Nation Angloise; & qu'ils étoient prêts à les secourir, avec vigueur; de „ quoi Leurs HH. PP. pouvoient être assurées: „ Qu'il espéroit que Dieu béniroit les moyens, „ qu'ils avoient employez, pour cela, soit par la „ voie de la Négotiation, soit par celle des Armes, en cas de rupture; pour arriver à la fin, „ qu'ils s'étoient proposez; sur tout par rapport „ à leur Liberté, & à leur Réligion.

Les Etats lui répondirent, par de semblables complimens, qui étoient en effet des marques de la grande considération qu'ils avoient pour le Roi. Ensuite il alla visiter les Frontiéres de l'Etat, de sorte qu'il fit, chez eux, les fonctions de Stadhouder, & de Capitaine Géneral.

Quand il fut de retour, il trouva à la Haie que le Comte d'Avaux avoit présenté aux EE. GG. une Lettre de Louïs XIV. du 18. de Juillet, dans laquelle il leur disoit qu'il avoit trouvé à propos de rappeller le Comte d'Avaux, qui faisoit alors la fonction d'Ambassadeur Extraordinaire, auprès

(1) Hist. Complete d'Ang. T. III. p. 529. Col. 2.

1701. près d'eux; parce que les Conférences, qu'il avoit euës, n'étoient d'aucun fruit, & qu'eux-mêmes les avoient souvent interrompues. Il ajoûtoit qu'il ne tiendroit qu'à eux de ressentir encore des marques de son amitié. Il semble que Louïs auroit souhaité, qu'ils rompissent avec l'Angleterre; ce qui auroit été la plus grande faute, qu'ils eussent pu commettre.

L'Ambassadeur joignit aussi un Mémoire à cela, (1) par lequel il tâchoit de les faire revenir de la crainte, qu'ils avoient conçue du couronnement du Petit-Fils de Louïs XIV. pour Roi d'Espagne. Il leur disoit „ qu'il avoit esperé „ que Leurs HH. PP. auroient eu assez de confiance, dans l'affection du Roi son Maître, & „ dans le desir qu'il avoit de la Paix; pour dissiper les vaines craintes, que l'élevation de son „ Petit-Fils, sur le Thrône d'Espagne, pouvoit „ leur avoir données: Qu'il l'avoit rapporté au „ Roi son Maître, avec la satisfaction d'avoir été employé, pour prévenir les troubles nouveaux, qui menaçoient l'Europe; & que cette Négotiation avoit été confirmée, par la reconnoissance que Leurs HH. PP. avoient faite „ des Droits légitimes du Roi d'Espagne, & par „ la félicitation qu'Elles en avoient faite à ce „ Prince; par laquelle Elles paroissoient desapprouver les prétentions de ceux, qui s'y opposoient.

Nous n'en rapporterons pas la suite, qui roule, sur ce que nous venons de dire. On la voit dans les Papiers de ce tems-là. Mais nous ne pouvons pas ne rien dire d'une Résolution des EE. GG. qui fut publiée alors. Ils résolurent le 1. d'Août de dire au Comte d'Avaux, pour réponse, „que „ Leurs HH. PP. se tenoient bien obligées à Sa „ M. T. C. de la bonté, qu'Elle avoit euë de „ leur envoyer le Comte d'Avaux, en qualité de „ son Ambassadeur Extraordinaire. Qu'elles avoient esperé qu'on trouveroit, avec lui, des „ moyens suffisans, pour entretenir la Paix générale, & une sûreté raisonnable, pour cet Etat, „ & que le Roi le laisseroit, chez Elles, autant „ de tems, qu'il seroit nécessaire, pour parvenir „ à cette fin: Qu'ainsi leurs HH. PP. n'avoient „ pû apprendre, sans déplaisir, que S. M. eût „ trouvé bon de le rappeller auparavant; d'autant „ plus qu'on l'attribuoit à leur conduite, quoiqu'Elles eussent fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'Elles, pour le retenir: Qu'Elles savoient très-bien que leur République n'avoit „ aucun plus grand intérêt, que l'entretien de la „ Paix: Qu'Elles ne pouvoient attribuer qu'au „ malheur du tems, de n'avoir pas pû persuader „ S. M. de la sincerité de leurs intentions, quoiqu'elles y persistassent encore, & qu'Elles espérassent de l'en pouvoir enfin convaincre.

Le Roi ne pouvoit pas douter en effet, que les EE. GG. ne cherchassent autre chose, que de tenir en équilibre les deux plus puissantes Couronnes de l'Europe; de peur d'être enfin la proie de celle, qui auroit trouvé le moyen de ruïner l'autre. Auparavant, après avoir secoué eux-mêmes le joug insupportable de l'Espagne, par le secours de Henri IV, de Louïs XIII. son Fils, & même de Louïs XIV. son Petit-Fils, ils avoient été dans le parti de la France; mais dans l'invasion que la France fit de la plus grande partie de leur Etat, en MDCLXXII, ils eurent recours aux Espagnols, qui avoient le même intérêt qu'eux. C'est ainsi que ceux, que la Providence a établis, pour entretenir la Paix & la Justice parmi les hommes, sont souvent les prémiers à les fouler aux pieds; lors qu'ils croyent y trouver quelque avantage, sans trop de risque. 1701.

„ Que lors que S. M. après la mort du Roi „ d'Espagne, au lieu de suivre le Traité, fait au „ sujet de la Succession d'Espagne, trouva bon „ d'accepter le Testament du dernier de la Maison d'Autriche, & avoit fait connoître à LL. „ PP. les raisons qu'Elle avoit euës de le faire; „ Elles firent dire à S. M. les raisons, qu'Elles „ avoient, de ne pas se déterminer d'abord, dans une „ chose de cette importance; & qu'ensuite Elles l'avoient fait le plûtôt qu'elles l'avoient pû faire, selon la constitution de leur Etat; qu'Elles avoient „ demandé de conférer là-dessus avec le Comte de „ Briord, qui étoit alors Ambassadeur Extraordinaire de S. M. chez Elles; ou avec quel autre, que S. M. voudroit autoriser pour cela.

„ Qu'ensuite S. M. ayant trouvé à propos „ d'envoyer en Hollande le Comte d'Avaux, en „ qualité d'Ambassadeur Extraordinaire; il n'y „ étoit pas plûtôt arrivé, que les EE. avoient „ nommé des Députez, pour conférer avec lui, „ & regler comment on pourroit entamer les Négotiations, & les finir le plûtôt, qu'il seroit „ possible, avec fruit.

„ Que Leurs HH. PP. ayant appris du Comte, que S. M. souhaitoit qu'on reconnût son „ Petit-Fils, pour Roi d'Espagne; Elles s'étoient „ résoluës de le faire, & d'entrer en Négotiation, „ avec Leurs Majestez les Rois de France & d'Espagne, sous l'intervention du Roi de la Grande Brétagne: Que Leurs HH. PP. l'avoient „ fait, pour l'entretien de la Paix & du Repos „ Public.

„ Que ces motifs, entre autres, avoient porté LL. „ HH. PP. à faire cette reconnoissance, en quoi „ ils n'avoient en rien préjudicié à l'intervention „ de S. M. Britannique au Traité de Partage, „ avec les Potentats intéressez dans la Paix génerale; & qu'Elles n'avoient pris par-là aucune „ connoissance de la justice, ou de l'injustice des „ autres prétentions, ni separé leurs intérêts d'avec ceux des Puissances, qui étoient intéressées, „ comme elles, à la continuation de la Paix & du „ Repos public.

„ Que Leurs HH. PP. avoient fait cette réconnoissance, dans l'espérance assurée que les „ Négotiations seroient moins retardées; & qu'à „ la prémiere, qui en avoit été faite, Elles avoient proposé au Comte d'Avaux, comment „ il pouvoit se faire, que par l'acceptation du „ Testament du Roi d'Espagne, par le Roi de „ France, & la rejection du Traité de Partage, „ les EE. pouvoient trouver leurs sûretez, tant „ par rapport à la Paix génerale, qu'à eux en „ particulier.

„ Que Leurs HH. PP. étoient surprises qu'on „ supposât que la Guerre, plûtôt que la Paix, „ seroit le fruit de l'étroite union entre le Roi „ de la Grande Brétagne & Leurs HH. PP. „ ne sâchant sur quel fondement on pouvoit établir une semblable conclusion; puisque Leurs „ HH. PP. n'avoient jamais reconnu en Sa M. „ B. que de l'amour pour la Paix, comme Elle „ l'avoit témoigné, en toute occasion.

Cela n'étoit pas une chose, qu'on pût presser à la rigueur, puisqu'il étoit de notorieté publique, que ce Prince étoit d'une humeur guerriere, & qu'il ne pouvoit pas souffrir qu'il parût, en quoi que ce fût, que la France, qui n'étoit que trop formidable, le devînt encore plus, par une liaison trop grande avec l'Espagne. Mais ce n'étoit pas une chose, dont on pût tomber d'ac-

(1) Hist. Complete d'Angleterre, T. III. p. 822. col. 2.

1702 d'accord, après les reproches que la France en avoit faites, elle qui n'auroit pû souffrir que l'on fit paroître qu'on étoit dispose à aider l'Empereur à retenir la Monarchie Espagnole dans sa Maison.

Les Etats se contenterent de représenter, en termes géneraux, que l'entretien de la Paix generale, & l'affermissement de leur sûreté particuliere, étoient les fondemens, sur lesquels ils avoient commencé cette Négotiation. Ils ajoûterent qu'il étoit clair, qu'on ne pouvoit conserver la Paix génerale, que par une satisfaction particuliere, que l'on fit à l'Empereur. On verra le reste dans les réflexions judicieuses, que les Etats firent alors, sur l'état où l'Europe se trouvoit; & en particulier sur le danger, qu'il y avoit à permettre l'agrandissement de la France, jusqu'à la laisser unir à ses propres forces celles de la Monarchie Espagnole. C'est là le style de cette réponse, que l'on fit au Mémoire du Comte d'Avaux, qui est trop long pour être mis entier ici. On publia encore une autre réponse aux raisons contraires de l'Ambassadeur de France, le 4. d'Août, après avoir eu diverses Conférences avec lui.

On ne croyoit pas que l'on eût tant à craindre de l'Empereur, si l'Archiduc *Charles* devenoit Roi d'Espagne, que si un Fils de France le devenoit; à cause du voisinage de la France. L'Empereur ne pouvoit pas secourir si facilement son Fils en Espagne, que Louïs XIV. pouvoit faire son Fils. On vit en effet bien-tôt une Armée Imperiale en Italie; & le Prince Eugene de Savoie, qui y fit de grandes actions, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; parce qu'elles se firent trop loin des Provinces Unies, & que d'ailleurs elles mériteroient d'être écrites par quelcun, qui eut de meilleurs Mémoires, que ce qui a été publié.

On dira seulement ce que l'Historien de Louïs XIV. dit sur le 7. de Septembre de l'année MDCCI. Il se fit une Alliance, en ce tems-là, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Géneraux des Provinces Unies. Ces Puissances s'engagerent à empêcher, autant qu'il leur seroit possible, que les Royaumes de France & d'Espagne, ne fussent jamais sous le même Roi; & à ne mettre les armes bas, que d'un commun consentement, & sans avoir obtenu ce qu'ils demandoient pour S. M. Imperiale. On convint encore de faire la Guerre, jusqu'à ce qu'on eût mis les Etats du Roi Guillaume & les Provinces Unies en sûreté, & affermir leur Commerce. On devoit aussi faire tout ce qu'on pourroit, pour conquerir les Païs-Bas Espagnols; afin d'en faire une Barriere aux Provinces-Unies, contre la France. On convint que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, les Villes de la dépendance de l'Espagne, sur les Côtes d'Italie, les Villes maritimes d'Espagne seroient réduites sous l'obéïssance de l'Empereur: Que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Païs, que les Espagnols possedoient dans les Indes, & que ce que les uns & les autres prendroient seroit pour eux: Qu'on empêcheroit que les François n'eussent aucun Commerce, ni se saisissent d'aucuns Païs, ni Places, dans les Indes, qui appartenoient aux Espagnols.

En ce même tems, le Roi Jaques II. mourut à S. Germain en Laye, âgé de soixante-huit ans. On a vu que ce Prince avoit été, pour parler ainsi, le Martyr du Pouvoir absolu, & du Catholicisme; deux choses qui étoient des crimes d'Etat en Angleterre, & qui étoient incompatibles avec le repos & les Privileges du Païs. Le Roi de France, après sa mort, reconnut, pour son Successeur, celui qu'on a appellé depuis, dans la Grande Brétagne, le Prétendant, & dans les Païs Catholiques *Jaques III.* 1702.

1702. Le Roi *Guillaume*, son Gendre, qui l'avoit déthrôné, mourut le 19. de Mars, à Kensington, près de Londres. Comme nous avons fait sa Vie, en racontant, en cette Histoire, dès sa naissance, les principales choses qui lui arriverent; il ne sera pas nécessaire que nous en fassions l'éloge. On peut dire que, depuis qu'il entra dans les Emplois de ses Prédecesseurs, il les exerça avec beaucoup de modération, & qu'il laissa la République, en possession de toutes ses Loix & de tous ses Privileges; de sorte qu'après sa mort, elle se trouva dans le même état, où elle étoit, avant qu'il eût part au Gouvernement, sans aucun changement. Ainsi l'on peut dire, sans le flatter, qu'il a été le Conservateur de sa Patrie, & la terreur de ses Ennemis. On peut voir au reste son éloge, dans l'Histoire Posthume de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, qui l'avoit connu très-particulierement.

On ne peut rien dire de lui, sinon qu'il aimoit trop la Guerre, & qu'il hazardoit trop les batailles, quoi qu'il n'y fût pas fort heureux, sous prétexte qu'il n'arrive rien que ce qui est prédestiné; opinion qui l'empêchoit quelquefois de prendre les précautions nécessaires.

Ce Prince (1) étant mort, le Parlement fit une Députation à la Princesse Anne, pour lui faire sa condoléance pour la mort de Guillaume, & la féliciter de son avenement à la Couronne. Le Parlement ordonna que l'on proclameroit la nouvelle Reine, à trois heures après midi, comme on le fit.

Peu d'heures auparavant, le Conseil d'Etat étant assemblé au Palais de St. James, la Reine lui dit " qu'Elle étoit très-sensible au malheur du „ Royaume, dans la perte, qu'il venoit de faire; „ & que rien ne l'engageoit à se charger du poids „ du Gouvernement, que la part qu'elle prenoit „ à la conservation de la Religion, des Loix, & „ des Privileges de sa Patrie; que tout cela lui „ étant aussi cher, qu'à qui que ce pût être, le „ Conseil pouvoit faire fonds là-dessus; qu'Elle „ n'épargneroit ni peines, ni diligence, pour le „ faire, & pour soûtenir la ligne Protestante, „ aussi bien que le Gouvernement établi dans „ l'Eglise & dans l'Etat.

Elle ajoûta " qu'il étoit, comme Elle le „ croyoit, nécessaire dans cette occasion, où Elle „ s'adressoit à eux, de leur dire, qu'il falloit „ faire tous les préparatifs nécessaires, pour s'opposer à la puissance excessive de la France; & „ qu'Elle ne manqueroit pas d'assurer tous les Aliez de l'Angleterre, qu'Elle feroit tout ce qui „ étoit nécessaire, pour soûtenir la cause commune: qu'Elle ne manqueroit pas de demander „ au Conseil Privé & au Parlement leur sentiment „ là-dessus.

Enfin elle fit tout ce qu'une Reine a accoûtumé de faire, dans de semblables conjonctures; mais cela ne fait rien à l'Histoire des PP. UU. Elle écrivit aussi-tôt aux Etats Géneraux, puisque sa Lettre est du 10. Mars MDCCII, selon l'ancien Style. Elle leur dit " que ce n'étoit pas „ sans un sensible chagrin, qu'Elle étoit obligée „ de leur écrire l'affligeante nouvelle de la mort „ de *Guillaume* III. Roi d'Angleterre, d'Ecosse, „ de France & d'Irlande, son très-cher Frere de „ glo-

(1) *The Annals of Queen Anne's Reign.* Tom. I. pag. 1. & suiv.

1702. „ glorieuse mémoire. Il fut, *dit-elle*, saisi Vendredi passé d'une fievre, qui s'augmenta si fort, „ le lendemain; que malgré tous les remedes, „ qu'on employa, il expira le Dimanche, à 8. „ heures du matin. Il est certain que c'est une „ très-grande perte, pour toute l'Europe, & en „ particulier pour Vôtre Etat; dont il avoit toûjours défendu les intérêts, avec beaucoup de „ valeur, de prudence, de zèle, & de conduite. Comme il a plû à Dieu que nous lui succedassions au Thrône de ces Royaumes; nous „ lui succederons, dans la même inclination à entretenir une constante union & amitié avec „ vous, & à maintenir toutes les Alliances, qui „ ont été faites avec vôtre Etat, par nôtre très-cher Frere, & mes autres Prédecesseurs, & à „ concourir avec vous, pour prendre toutes les „ mesures, qui seront nécessaires; pour la conservation de la Liberté de l'Europe, pour réduire la puissance de la France à ses justes bornes. Nous souhaitons que vous vous assuriez, „ que nous regarderons les intérêts de l'Angleterre & ceux de vôtre Etat, comme inséparables, & comme unis par des liens, qui ne peuvent être rompus, sans porter un très-grand „ préjudice aux deux Nations.

Cette Lettre fut envoyée à *Stanhope*, avec de nouvelles Patentes, pour le confirmer dans l'emploi d'Envoyé Extraordinaire, le 10. Mars, V. S. de l'an 1702. On publia la Lettre de la Reine de la G. B. aux EE. GG. & la réponse de ces derniers; pour contredire les bruits, qu'on avoit répandus, que l'Angleterre ne continueroit pas d'entretenir la même bonne intelligence, avec les EE. GG. qu'elle avoit entretenue, sous le feu Roi.

La mort du Roi Guillaume avoit jetté d'abord les Etats dans la crainte, que l'Angleterre ne voulût plus suivre les mesures, que ce Prince avoit prises, pour s'opposer à l'accroissement de la puissance de la France. Pour calmer cette crainte, la Reine envoya le Comte de Marlborough en Hollande, (1) où il arriva le 28. de Mars, & assura les EE. GG. de tout le contraire, dans l'Audience, qu'il eut le 31. du même mois. Mr. *Dyckvelt*, Président de l'Assemblée, cette semaine-là, répondit, après avoir témoigné l'affliction, que la mort du Roi avoit causé aux PP. UU. & congratula l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'avenement de la Reine à la Couronne. Il la remercia des assurances qu'Elle donnoit aux EE. de son amitié, & l'assura que les EE. concourroient au dessein qu'Elle avoit de soûtenir l'intérêt commun des deux Etats.

Le Comte d'Avaux, en se retirant en France, avoit laissé à la Haie un Résident, nommé *Barré*, qui présenta un Mémoire aux EE. GG. le 31. de Mars, qu'il commençoit, en disant qu'il avoit ordre du Roi *de représenter à Leurs SS. qu'avant que ses nombreuses Armées fussent obligées d'entrer en action, S. M. avoit voulu les faire ressouvenir de ce qu'ils devoient à l'affection des Rois ses Prédecesseurs, & des démarches qu'il avoit faites pour l'entretien de la Paix au Traité de Ryswick: Qu'il n'avoit pas tenu au Roi que cette florissante République, toûjours heureuse, pendant qu'elle regardoit son étroite union avec la Couronne de France, comme une des maximes fondamentales de son Gouvernement, ne joüit long-tems d'une parfaite tranquillité, & des avantages, que S. M. avoit bien voulu lui accorder, pour son Commerce, par les derniers Traitez: Que LL. SS. avoient vû à quel point Elle avoit porté sa patience & sa moderation: Qu'Elle avoit mieux aimé souffrir jusqu'à l'extrêmité les vains reproches de foiblesse, & de défiance de ses forces, que de desabuser vos Peuples, en tournant ses armes, contre un Etat, qu'Elle regarde encore, avec affection; persuadée, qu'il est de l'intérêt de VV. SS. d'y répondre. Il a jugé qu'Elles le feroient, aussi-tôt qu'Elles auroient recouvré ce tems de Liberté, où Elles regardoient le maintien d'une bonne intelligence, avec la France, comme leur plus solide appui; & certainement, les démarches opposées étoient l'effet d'un état violent. C'est ainsi que S. M. a regardé la rupture* des Conférences demandées *par VV. SS. pour la confirmation de la Paix; les Traitez faits avec les Ennemis du Roi d'Espagne, contre Elle & contre le Roi, son Petit-Fils; les assistances secretes, qu'Elles ont données, pour envahir les Etats, soumis au R. C.; les actes d'hostilité, exercez en pleine Paix, contre les Troupes de S. M.; le refus d'examiner les Droits du Roi d'Espagne & ceux des PP. UU. après avoir demandé des Conférences, pour en convenir, & pour faire cesser les plaintes, de part & d'autre; & les entreprises faites contre les Alliez de S. M. les secours donnez sans réserve, pour les attaquer.* 1702.

Présentement que la République est rendüe à elle-même, que son Esprit va gouverner, que ses seuls interets seront consultez, sa conduite reglera les sentimens de S. M. pour Elle, & tous sujets de plaintes seront à jamais ensevelis.

Le Résident ajoûtoit encore, *que le Roi, son Maître, lui avoit ordonné d'assurer Leurs SS. que si Elles vouloient enfin rentrer en leur ancienne & sincere amitié pour Elle; rien ne troubleroit le Commerce de leurs Sujets; Elles auroient le plaisir de les voir joüir, sans trouble, de tous les Privileges, & de tous les avantages, qu'ils ont obtenus, en differens tems, de la France & de l'Espagne. Sa Majesté*, ajoûtoit-il, *le promettra, pour Elle, & en sera Garante, pour son Petit-Fils, assurée que ce Prince voudra bien confirmer les Traitez de Munster, de Nimegue & de Ryswick. La sûreté de vos Provinces, bien loin d'être menacée par S. M. deviendra le principal sujet de son attention; & pour l'affermir plus solidement, Elle fera savoir à VV. SS. ses intentions, soit que vous nommiez un Ministre, pour les apprendre de S. M. soit qu'Elle en choisisse un, pour venir reprendre auprès de VV. SS. la qualité & les fonctions de son Ambassadeur. Qu'Elles cessent de craindre le voisinage de tant de Troupes, qu'Elles voyent sur leurs Frontiéres. Il dépend d'Elles, non seulement de les avoir pour Amies, mais de les faire entierement sortir des Païs-Bas Espagnols, la Paix rétablie, & VV. SS. desarmant la garde des Provinces du R. C. ne sera plus commise, qu'à ses propres Troupes. Une prompte résolution rendra le calme à vos Provinces. La Paix & la Liberté y renaîtront ensemble. C'est à VV. SS. seules maintenant, consultées sur le Gouvernement, à decider ce qu'Elles doivent préferer, ou le repos & la Liberté, ou la Guerre & la ruine de leur Commerce; sacrifiez à des intéressez. Le tems de la Campagne s'approche, les Armées de S. M. sont en état d'agir. La prudence de VV. SS. leur fera voir, dans le peu de tems laissé encore à déliberer, les parti qu'Elles doivent prendre, pour le bien de la Patrie, & pour la gloire immortelle de VV. SS.*

Voilà un Discours bien tourné, pour faire croire que la France agissoit de bonne foi; mais il menoit tout droit à se brouiller avec les Anglois, qui étoient persuadez qu'on ne tireroit rien d'avantageux de la France, que par la force. Louïs XI. Roi de France, qui passoit pour le plus grand Politique de son tems, aimoit mieux donner de l'argent aux Anglois, pour les tenir au de-là de la Mer; parce qu'il savoit, à ce que dit *Phil. de Commines*, Histo-

(1) Annales de la Reine Anne T. I. p. 12. & suiv.

1702. Historien sincere, *de quelle maniere ils se demenoient des bras*. A parler sincerement, on n'a pas eu de sujet, même en nôtre tems, de s'attirer cette Nation sur les bras; comme on le verra par la suite de cette Histoire, aussi bien que par les anciens Auteurs François.

En cette occasion, le *Comte de Goes*, qui étoit Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la Haie, adressa un Mémoire aux Etats Géneraux; pour les remercier de la prompte communication de cet Ecrit du Résident de France, & pour dire ce qu'il en pensoit. „ Le Soussigné, *dit-il*, Envoyé Extraordinaire de S. M. I. se trouve obligé de remercier VV. SS. de la prompte & de „ la fidele communication, qu'Elles ont voulu „ faire à l'Empereur mon Maître, leur fidele Allié, du Mémoire du Résident de France, présenté à VV. SS. le 31. du mois passé. Il seroit superflu de les ennuyer, par une recapitulation du contenu, & l'on ne manquera pas de faire „ les réflexions, qu'on y peut faire. Elles auront, „ sans cela conçu, depuis long-tems, une juste „ indignation des reproches continuels, que la „ France leur fait de ses bienfaits, & du peu de „ reconnoissance, qu'elle prétend que VV. SS. „ lui en ont marqué, par leur conduite passée, „ comme si c'étoit elle, qui a érigé cette République, & que la Providence divine & la valeur de leurs Ancêtres, n'y eussent rien contribué. Ces censures & ces menaces ne peuvent être que bien sensibles à un Etat souverain, absolu & puissant, comme celui de VV. SS. Cette flaterie injurieuse, dont la France „ se sert dans le Mémoire, lorsqu'elle croit „ VV. SS. aujourd'hui plus maîtresses chez Elles, „ que quinze jours auparavant, est un manque „ de bonne opinion de leur sagesse, & ne convient nullement avec la douleur universelle „ qu'on voit en toutes ces Provinces, sur le funeste changement, qu'Elle insinue &c. Que „ le Soussigné Envoyé est si persuadé de la fermeté de VV. SS. qu'il sait qu'Elles rejetteront, „ avec mépris, toutes ces offres de la France, & „ particuliérement d'envoyer, ou de recevoir un „ Ambassadeur. Il leur représente seulement, par „ ordre de l'Empereur son Maître, que depuis „ long-tems les deux mois stipulez, dans l'Article III. de l'Alliance, sont expirez; que la „ France profite du délai, en augmentant ses „ Troupes en Italie, & dans le voisinage de cet „ Etat; qu'il étoit tems d'en venir à une décla „ ration ouverte, pour causer une diversion des „ forces de la France. Sa Majesté Imperiale y „ exhorte VV. SS. avec tout l'empressement „ possible, l'Angleterre les y invite, l'Empire „ & d'autres Puissances, n'attendent que d'être „ éclaircis, par des faits, des intentions de „ VV. SS. L'intérêt de la bonne cause le demande, aussi bien que vos Peuples, & tous les „ Alliez, qui seront bien aises d'être desabusez „ des vaines espérances, que la France a soin de „ répandre, dans toutes les Cours de l'Europe, „ & principalement dans les Provinces-Unies.

Ce sont là les instances que les Ministres de l'Empereur faisoient à la Haie, pour engager les Etats GG. à se déclarer ouvertement contre la France. Les Remarques des Commissaires des EE. GG. pour les affaires étrangeres, qui avoient examiné le Mémoire du Résident Barré, ayant été vuës, on trouva bon de lui faire la réponse suivante. „ Que „ LL. HH. PP. se souvenoient toûjours de cet „ heureux tems, auquel la République avoit „ été unie avec la Couronne de France, quand „ leurs intérêts communs les unissoient les uns avec les autres: Qu'Elles n'avoient jamais rien 1702. „ fait, qui y pût apporter quelque changement; „ mais qu'Elles, à leur grand regret, n'avoient „ pu conserver l'affection de S. M. comme Elles avoient joui de celle de ses Prédecesseurs de „ glorieuse mémoire; quoiqu'Elles eussent toûjours fait une très-haute estime de son amitié, „ & qu'Elles en avoient donné des preuves, en „ toute occasion, autant qu'on le pouvoit attendre d'une République Souveraine: Qu'Elles „ avoient toûjours contribué, de tout leur pouvoir, à la conservation de la Paix génerale, „ pourvû qu'Elles eussent une sureté raisonnable „ pour leur Etat: Que ce qu'Elles ont fait, tant „ avant, qu'après la mort du dernier Roi d'Espagne, pour parvenir à une fin si salutaire, étoit assez connu; en sorte qu'Elles sont bien assurées que leur bonne volonté, & leur droite „ intention à cet égard, ont paru aux yeux de „ tout le monde. Mais que la Négotiation entamée pour faire une Paix génerale, étant rompuë par le rappel du Comte d'*Avaux*, sans que „ Leurs HH. PP. eussent aucune marque sure de „ l'amitié de S. M. & voyant que leur Barriere „ étoit comme occupée par ses Troupes; les préparatifs, pour faire la Guerre, s'augmenter „ tous les jours; leur Etat comme bloqué de „ toutes parts, & prêt à être enfermé entierement; s'enlever enfin ses Amis; Elles étoient „ obligées d'armer aussi de leur côté, & de demander du secours à leurs Amis & Alliez: „ Que LL. HH. PP. voyant alors assez clairement, par le Mémoire présenté par le Comte „ d'Avaux, que leurs précautions n'avoient pas „ été inutiles; puisque S. M. étoit resolue de faire la Guerre, & qu'Elle n'attendoit que la Saison propre, *pour faire agir ses nombreuses Armées*: Que d'un côté LL. HH. PP. ne se trouvoient pas coupables des réproches, qu'on leur „ faisoit; & que d'un autre côté, Elles n'étoient „ pas coupables, à l'égard de choses, où Elles „ avoient agi avec beaucoup de moderation; „ n'ayant fait, que ce qu'on les avoit obligé de „ faire, pour leur défense: Que les choses étant „ en cette situation, Elles ne voyoient pas de „ quelle utilité il seroit d'envoyer un Envoyé à „ S. M. ou d'en recevoir un de sa part, parce „ que dans les Alliances, qu'Elles avoient faites, „ Elles s'étoient obligées de n'entrer en aucune „ Négotiation particuliere, & sans la participation de leurs Alliez: Qu'Elles étoient surprises „ de voir que dans le Mémoire, qu'on leur avoit „ adressé, on leur disoit qu'Elles auroient plus „ de liberté dans leurs résolutions; que cela ne „ pouvoit se rapporter, qu'à la mort de Sa M. Britannique; mais que le Résident, qui avoit présenté le Mémoire, se trompoit fort, pour ne „ pas connoître leur Gouvernement, & que LL. „ HH. PP. avoient toûjours eu autant de liberté „ qu'alors. Après cela, ils donnoient au Roi Guillaume les éloges, qu'ils jugeoient lui être dûs: „ & disoient enfin qu'Elles étoient résolues de suivre les mêmes maximes, & de conserver les mêmes Alliances qu'Elles avoient faites pendant la „ vie de Sa M. B. pour le maintien de leur Liberté & de leur Religion.

Cette fermeté étoit fondée sur les Alliances faites avec l'Empereur & avec la Reine d'Angleterre. Elles étoient en effet les plus solides fondemens, sur lesquels les Etats pouvoient s'appuyer.

Les premieres hostilitez, que l'on fit contre la France, quoique d'une maniere indirecte, consisterent à l'attaque de la Ville de Keyserswert, Place

1702. Place sur le Rhin, que l'Electeur de Cologne avoit mis entre les mains des François, & d'où ils pouvoient faire des courses sur les Terres des Princes du Bas Rhin, & même des Etats Géneraux. Elle fut investie par des Troupes Brandebourgeoises, Palatines & Hollandoises, sous le nom de Troupes Auxiliaires de l'Empereur, le 16. d'Avril, qui en donna la conduite au Prince de Nassau-Sarbruck, pendant que le Prince *Louïs de Bade* ramassoit une Armée, sur le Haut-Rhin.

Le 4. de Mai V. S. la Reine d'Angleterre déclara la Guerre au Roi de France, dont voici les termes. „ Comme il a plu à Dieu tout-puissant „ de nous appeller au Gouvernement de ces „ Royaumes, au tems que notre très-cher Frere le Roi Guillaume III. de glorieuse mémoire, selon les conseils réïterez du Parlement de „ ce Royaume, étoit entré dans une solemnelle „ Alliance, avec l'Empereur d'Allemagne, les „ Etats Géneraux des Provinces Unies, & autres Princes & Potentats; pour la défense de „ la Liberté de l'Europe; & tenir la balance égale entre les Puissances, comme aussi pour „ réduire à ses justes bornes la puissance exhorbitante de la France, dont les Traitez sont „ fondez sur les injustes usurpations du Roi „ des François (*c'est ainsi qu'ont parlé les Rois d'Angleterre, parce qu'ils ont prétendu être eux-mêmes Rois de France*) „ qui a pris & qui posséde encore une grande partie des Etats du Roi d'Espagne, en exerçant une autorité absolue sur toute cette Monarchie, ayant pris Milan, les Païs-Bas Espagnols, par ses Armées; & qui s'est „ rendu maître de Cadis, & de l'entrée de la Mediterranée, & des Ports, que les Espagnols ont „ aux Indes Occidentales, par ses Flotes, ayant „ dessein d'envahir la liberté de l'Europe, & „ d'ôter la liberté de la Navigation & du Commerce; ayant été pourvû par le XXXIV. Article de l'Alliance ci-dessus mentionnée, que, „ si dans l'espace de deux mois, qui sont déjà „ expirez, on n'a pas remedié aux plaintes de „ part & d'autre; les Parties intéressées s'entraideront, avec toutes leurs forces: & comme le *Roi* des *François*, au lieu de donner les „ satisfactions, qu'on lui a demandées, a non „ seulement commis d'autres violences, mais encore en avoit usé d'une maniére injurieuse contre le Royaume, en déclarant le prétendu *Prince de Galles* Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & porté l'Espagne à en user de même; „ Elle s'est trouvée obligée de garder la Foi Publique, & de défendre l'honneur de sa Couronne; & pour prévenir les maux, dont toute „ l'Europe étoit menacée, en déclarant, comme „ Elle le faisoit, la Guerre à la France & à l'Espagne &c. Cette Conféderation étoit datée „ du 7. de Mai MDCCII.

Le Parlement remercia la Reine, de la part qu'Elle lui avoit donnée de ce dessein de faire la guerre au Roi de France & à son Petit-Fils. Le lendemain le Parlement la remercia encore de ce qu'Elle avoit ordonné que l'on priât, dans les Priéres Publiques, pour la Princesse *Sophie*; qui, à faute d'Heritiers de la Reine, lui succéderoit, & ses descendans après elle. (1) Il ne manqua pas de gens mal intentionnez, qui tâcherent de diffamer la conduite de la Reine; mais ils n'y réüssirent pas, non plus que les autres Jacobites.

La Reine déclara le Prince de Danemark, son Epoux, Grand Admiral d'Angleterre, & le Chevalier *Géorge Rook* Lieutenant Admiral, & les autres Officiers de la Flotte furent aussi nommez. Mais la guerre ne se fit pas tant, par Mer, que par Terre. Enfin le Parlement fut prorogé jusqu'au 7. de Juillet S. A. 1702.

Pendant que cela se passoit, en Angleterre, les Alliez pressoient le Siege, avec plus de constance, que de bonheur; soit à cause de la saison, qui fut extrémement pluvieuse; soit parce que les François envoyoient facilement des rafraichissemens à la Garnison, ce qui étoit cause qu'elle faisoit de vigoureuses sorties. " C'étoit, comme le dit l'Historien de Louïs XIV. „ une petite ville, qui „ n'avoit qu'une ruë, située sur le bord du Rhin. „ Elle couta à prendre cinquante neuf jours de „ tranchée ouverte, & les ennemis y perdirent „ plus de monde, qu'ils n'auroient fait, en perdant une grande Bataille, y ayant eu sept, ou huit „ mille hommes de tuez.

Il faut bien qu'il y perît autre une bonne partie de la Garnison, qu'on ne laissa pas de rafraichir. „ C'étoit, *dit nôtre Auteur*, le Marquis de *Blainville*, qui y commandoit. Il fit de fréquentes „ & vigoureuses sorties, où il ruina, plusieurs „ fois, les travaux de leur tranchée, encloüa „ des Canons des Ennemis & les obligea de „ changer leurs attaques. Enfin la Ville n'étant „ plus qu'un amas de ruines, il en sortit, par une „ capitulation très-honorable. Il y fut blessé, „ aussi bien que le Chevalier de Croissy, & le „ Marquis de *S. Sulpice*, qui mourut de ses blessures. Sur la mer, *dit le même Auteur*, les Flottes d'Angleterre & de Hollande entreprirent de „ s'emparer de Cadis; mais elles furent repoussées.

On a attribué cela au peu de discipline, que les Chefs firent observer aux Troupes, qui y firent descente. Comme elles mirent pied à terre en un lieu, où il y avoit beaucoup de vin, elles en prirent tant, qu'elles furent hors d'état de rien faire contre la Ville. On les accusa encore d'avoir fait des insolences, dans quelques Couvents de Religieuses; ce qui leur attira la haine des habitans de l'Ile, & leur fit perdre beaucoup de tems, sans rien faire. Les François ont dit, comme le témoigne le *P. Daniel*, que les Troupes Alliées furent repoussées devant Cadis, & que le Marquis de *Villadarias*, qui en étoit Gouverneur, se défendit avec beaucoup de valeur & d'habileté. Mais il est bien assuré que le Chef Anglois ne fit paroître ni l'un, ne l'autre. „ On dit que l'Espagnol fut bien secondé par quelques Galeres Françoises, dans la „ défense du Fort de Mattagorda, où le Comte „ *Hernand Nunnes*, Commandant des Galeres de „ France & d'Espagne, fit bien son devoir; mais on ne loüa ni en Angleterre, ni en Hollande, ceux qui commandoient les Flottes Angloise & Hollandoise, devant Cadis.

Ils reparerent néanmoins le peu de succès, qu'ils avoient eu devant Cadis, par ce qu'ils firent à Vigo. L'Historien François dit „ que le Comte de *Château-Renaud* avoit été envoyé avec „ une Escadre, pour escorter les Gallions Espagnols, qui venoient du Mexique très-richement chargez, & les conduire à Cadis; mais „ qu'étant arrivé à la vuë de ce port, il trouva „ l'Armée navale d'Angleterre & de Hollande, „ qui lui bouchoient le passage; sur quoi il proposa aux Officiers Espagnols de les conduire „ dans un port de France; mais qu'ils n'y voulurent jamais consentir, de sorte qu'ils fut contraint d'aborder dans le Port de Vigo: Qu'il

(1) Voyez les Annales du Regne de la Reine Anne T. I. p. 32. & suiv.

1702. „ prit toutes les mesures possibles, pour se défen„ dre dans ce mauvais poste, & fit transporter la „ plus part de l'or & de l'argent des Gallions à „ Lago, dans les terres; que l'Admiral *Rook* „ parut quelques jours après; qu'il mit à terre deux „ mille hommes, qui attaquerent le Fort & les „ Bateries, qui défendoient le Port. Un Auteur Anglois, qui a publié (1) les *Annales de la Reine Anne*, que nous avons déja cité, dit que le premier, qui le sût sur la Flotte Angloise, fut le Sr. *Beauvoir* de Jersey, qui étoit Chapellain du Vaisseau nommé le *Pembroke*, & qui parloit François, aussi bien qu'Anglois, comme font l'ordinairement les Habitans de cette Ile, qui est soumise à l'Angleterre, bien que tout proche des côtes de France. La Flotte Angloise étant allée dans la Baye de Lagos, & ayant apris du Consul François, en ce lieu-là, avec qui il fit connoissance, où étoit la Flotte des François, en avertit les Commandans de la Flotte Angloise.

L'Historien de Louïs XIV. dit que l'Amiral *Rook* parut quelques jours après, sur cette côte, & mit à terre deux mille hommes à Terre, qui attaquerent le Fort & les Bateries qui défendoient le Port; qu'ils prirent, après quelque résistence, tandis que les Vaisseaux forçoient l'Estacade qu'on avoit faite devant le Port. Le Comte de *Château-Renaud*, voyant tout desesperé, envoya ordre aux Capitaines des Vaisseaux & des Gallions de les bruler, si-tôt qu'ils en auroient tiré les Equipages; & cependant il mit dans la Ville, & dans le Château un nombre suffisant de gens pour les défendre. On n'eut que le tems de bruler sept Vaisseaux & d'en faire échouër quatre. Quinze Gallions furent aussi brulez & quatre échoüez. Les Anglois & les Hollandois prirent cinq Vaisseaux de Guerre & autant de Gallions.

Ils eurent, dit l'Historien, neuf cens hommes tuez ou blessez, en cette Expedition. Ils prirent l'Admiral Espagnol, Mr. *d'Aligre* Chef d'Escadre, le Marquis de *la Glissoniere*, Mr. de *Monbault* & de la *Maison Forte* Capitaines de Vaisseaux. Les François y perdirent Mr. *de la Rade* & *de l'Escalette* Lieutenant, *de Pont de Vese*, Enseigne, *Fricambaut* Capitaine de Vaisseau, & *du Plessis-Liencourt*, outre plusieurs blessez.

Les Anglois & les Hollandois tenterent en vain de se rendre Maîtres de Vigo & furent repoussez, par le Prince de *Barbançon*, Gouverneur de la Province de Galice.

Les Anglois & les Hollandois ne laisserent pas d'y faire du butin. Quand ils furent de retour de cette expedition; il y eut plusieurs Marchands, qui soûtinrent qu'ils avoient part aux Retours, qui étoient revenus d'Amerique, & qui les redemanderent aux Puissances. Ces dernieres ne le refuserent pas, pourvû qu'ils prouvassent bien que ces Retours leur appartenoient; ce qui n'étoit guere possible, parce que ce négoce se fait, sous d'autres noms.

Pour la perte des Vaisseaux des François & des Espagnols, on en pourra trouver la liste dans les *Annales de la Reine Anne*, sur cette année.

Pour le profit (2) qui revint aux Anglois & aux Hollandois, on ne le peut estimer, qu'en considerant que cette Flotte étoit, comme on le disoit, la plus riche, qui fût jamais revenuë d'Amerique en Europe: Que l'or & l'argent qui en fut apporté se montoit à vint millions de pieces de huit, dont les Espagnols n'en sauverent que quatorze: Que le reste fut pris & emporté, par les Anglois & les Hollandois, ou sauvé par l'Ennemi, ou tomba dans la mer; parce que les Gallions furent brulez, ou coulez à fonds: Que des vint millions de pieces de huit, il n'y en eut qu'un quart de sauvé & les deux parties de prises qui demeurerent aux Alliez, outre les Vaisseaux pris, & beaucoup d'or & d'argent, & de Marchandises, qui demeurerent entre les mains des Particuliers. 1702.

Le Duc d'Ormont auroit été d'avis d'hiverner en Espagne & d'y retenir Vigo, mais on jugea en Angleterre qu'il valoit mieux l'abandonner. La Flotte Angloise s'en retourna en Angleterre; où elle aborda le 17. de Novembre, où l'on fit de grandes réjouïssances, mais je ne m'arrêterai pas à cela.

Au commencement de Mai, le de Marlborough entreprit le siege de Bonn, où le *Marquis d'Alegre*, commandoit pour l'Electeur de Cologne. Cette Ville fut attaquée, selon la méthode du fameux Koehorn, avec une très-grande artillerie, qui la réduisit à se rendre le 15. de Mai. 1703.

Pendant (3) que ce siege se faisoit, les Marêchaux de France de *Villeroi*, & de *Boufflers*, croyant surprendre les Alliez dispersez, autour de Mastricht, de bombarder la Ville même & de pouvoir aller se jetter sur Liege, se mirent pour cela en chemin de nuit, & s'avancerent le 9. de Mai vers Tongres, avec une Armée de quarante mille hommes & l'un d'eux se mit d'un côté de la ville & l'autre de l'autre. Cela obligea les Alliez, qui étoient en chemin, pour se poster à Tongres, de se retirer promtement sous le canon de Mastricht. Cependant les François se jetterent sur Tongres, ou ils ne trouverent que deux Bataillons d'Infanterie, celui d'Est, & celui de Portmore, qui se défendirent courageusement, pendant vint-huit heures; mais qui furent contraints de se rendre en suite à discretion. Cela donna le tems aux Alliez de se rendre devant Mastricht. On crut que les Ennemis s'y vouloient poster, pour engager la Cavalerie des Alliez à repasser la Meuse près de Nimegue, & l'Infanterie à se mettre dans les Ouvrages de Mastricht, où ils se proposoient de la bombarder. Au lieu de cela, ils trouverent l'armée des Confederez rangée en bataille, sous le Géneral Owerkerk, & prête à se battre, quoique fort inferieure en nombre. Les deux Marêchaux François se trouverent embarrassez, sur ce qu'ils avoient à faire, en cette conjoncture.

Ils parurent en suite à sept heures du matin sur une colline, qu'on nomme *Duitsberg*, avec la plus grande partie de leur Armée; d'où ils firent divers signaux, sans qu'on y pût rien comprendre. Le Géneral qui commandoit les Troupes des Alliez s'opposa à tous les desseins, qu'on pût soupçonner, que les Ennemis avoient. Tous ces mouvemens n'aboutirent à rien & le Géneral Owerkerk eut l'honneur de les avoir obligez de se retirer. Cependant le Duc de Marlborough étant venu, ils parurent vouloir lui donner bataille. Ils firent mettre leur bagage à part & marcherent comme s'ils avoient été disposez à donner une bataille; mais quand ils virent le Duc prêt à les recevoir, ils se retirerent dans leurs lignes. Le Duc voyant qu'il ne les pouvoit pas attirer à un combat, résolut de les forcer. C'est ce que l'on voulut faire du côté du païs de Was, où les Fran-

(1) En 10. *Volumes in* 8.
(2) *Annales de la Reine Anne* sur cette année pag. 139.

(3) *Annales de la Reine Anne* sur cette année. p. 118.

1703. François avoient fait des lignes fortifiées en divers lieux, pour empêcher les courses des Alliez, sur leurs terres. (1) En effet le Géneral *Koehoorn* & le Baron *Spar* en vinrent heureusement à bout, en deux endroits, sans y perdre beaucoup de monde, le 27. de Juin. *Koehoorn* sur tout n'y perdit, que trois ou quatre hommes, mais l'autre attaque coûta beaucoup plus de monde, parce que le poste étoit beaucoup mieux fortifié.

Le matin (2) du 27. de Juin, les Lignes des François à la pointe de Callo, furent forcées, sans beaucoup de peine; après quoi on mit le feu à quelques maisons, comme on en étoit convenu avec Mr. le Baron *d'Opdam*; qui partit cette même nuit, pour se rendre à Ekeren, où devoit être le quartier géneral; dans le dessein de se présenter, ce même jour, aux lignes d'Anvers; pour alarmer les Ennemis, & les empêcher de faire aucun détachement pour la Flandre. L'Armée (3) s'étant renduë à Ekeren, on y reçut des Lettres du Duc de Marlborough & de Mr. d'Owerkerk, qui donnoient avis de leur marche, & qui disoient encore que l'Ennemi avoit décampé & s'étoit approché de la Demer; d'où il lui seroit facile d'envoyer des troupes, vers les lignes d'Anvers. On en concluoit qu'il falloit se tenir sur ses gardes, & que cependant on observeroit l'Ennemi, avec la grande Armée de l'Etat & qu'en cas qu'il fit quelque détachement, on ne manqueroit pas d'en faire autant. Cet avis étant conforme à ce qu'on rapportoit qu'un corps de Cavalerie Ennemie, qui s'étoit avancé du côté de Diest; il fut unanimement résolu, dans un Conseil de Guerre, qui se tint l'après-midi, que puis que le Camp d'Ekeren ne consistoit qu'en treize Bataillons & en vint-six Escadrons & que la gauche n'étoit point couverte; l'Ennemi pourroit, avec des forces superieures, lui couper non seulement la communication de Berg-op-Zoom & de Breda, mais aussi de Lillo; le plus expédient étoit d'envoyer les gros bagages à la premiere de ces Places (comme on l'avoit fait le jour précedent, au soir, & de changer de Camp, pour s'approcher de Lillo, au premier avis, qu'on auroit des mouvemens des Ennemis. En effet on avoit apris vers le Midi, que les François étoient sortis de leurs Lignes, avec un grand nombre de Troupes; & les Gardes des Alliez les apperçurent bien peu après. Les Géneraux des Etats s'étant avancez s'apperçurent en effet que l'Ennemi défiloit, avec un gros détachement de troupes, vers Houwen & Stabroek, dans le dessein de couper les troupes Hollandoises. Sur cela on résolut, sans délai, de le prévenir, si cela se pouvoit, en faisant retirer l'Armée. Mais cela n'ayant pû se faire assez promtement, l'Ennemi parut de tous côtez. On en vint aux mains, & le combat devenu violent, en plusieurs endroits, dura depuis trois heures après midi, jusqu'à la nuit. Le succès de ce combat parut, plusieurs fois, douteux; jusqu'à ce que par la bravoure des Anglois & des Hollandois, & des autres Nations qui étoient à la solde des Etats, le village d'Ekeren fut occupé & retenu malgré les François. La Cavalerie, commandée par le Géneral Major *Hompès*, se battit avec beaucoup de bravoure. Elle essuya non seulement le feu des Ennemis, qui fut très-vif pendant trois heures, & les obligea même de se retirer. On a toûjours remarqué que la premier choc des François est difficile à soûtenir mais qu'en leur resistant, ils se lassent. Dans cette occasion le Lieutenant Géneral. *Fagel* fut blessé à la ête & au pied, mais ses blessures ne furent pas dangereuses. Il y en eut encore d'autres d'entre les Officiers, qui eurent le même sort. Au commencement du Combat, l'Ennemi s'étoit emparé de quatre pieces de Canon, mais il fut bien-tôt obligé de les abandonner, & les Alliez leur en prirent un des siens; avec quelques munitions de Guerre, quelques paires de Timbales, deux Etendarts des Gendarmes & quelques Drapaux. Ils firent aussi prisonniers le Colonel du Regiment du Maine, un Lieutenant Colonel, & divers Officiers subalternes. Il en demeura encore beaucoup sur le Champ de Bataille. On sut même depuis, par quelques Prisonniers, qu'ils avoient emmené à *Ekeren* plus de quatre cents blessez, outre plusieurs autres, qui furent emmenez ailleurs. 1703.

Il n'est rien dit, dans cette Rélation du Géneral de l'Armée de Etats G. G. ou du Baron *d'Opdam*, qui voyant que les François étoient superieurs, en nombre, & ne comprenant pas comment l'Armée qu'il commandoit, pourroit se tirer d'affaire, se retira à Breda, avec trente Chevaux, & écrivit aux EE. GG. que les François, qui étoient près d'Anvers, ayant reçu un renfort considerable de leur principale Armée, le 30. de Juin, avoient environné les troupes, qui étoient sous son commandement, & les avoient mises entierement en déroute; qu'il s'étoit retiré avec trente Chevaux à Breda, & qu'il ne pouvoit dire l'état, où étoit le reste. Cette nouvelle causa une grande consternation à la Haie, où les Etats furent assemblez, jusqu'à une heure après minuit. Ils envoyerent trois Députez, avec de l'argent, & des ordres, pour prévenir les mauvaises suites, que cet accident pourroit avoir. Les Députez rencontrerent, sur la frontiere, un Courrier, avec une Lettre de Mr. *Hop*, Député à l'Armée, qui écrivoit aux Etats comment l'affaire s'étoit passée, & qui causa une joie d'autant plus grande, que la Lettre, qu'ils avoient reçu du Géneral leur avoit donné de chagrin.

On n'a pas laissé de juger plus favorablement de lui, dans les (4) *Annales de la Reine Anne*, où après avoir dit qu'on fit chanter le *Te Deum* à Paris, sur une action, qui étoit assez équivoque, on ajoûte „ que le plus spécieux fondement, „ que les François avoient de leur prétendu avantage, étoit la retraite du Géneral Opdam, qu'il écrivit de Lillo & où il reconnoit „ *qu'il avoit fait un jugement trop précipité du danger éminent, où étoit toute l'Armée, puis que les Ennemis la pressoient avec une superiorité, à laquelle on ne pourroit pas résister, à un coup de pistolet du lieu où il étoit, & où aucun secours ne pourroit venir, pour le mettre en état de défendre le terrein, où il se trouvoit.* Il ajoûtoit *qu'il voudroit avoir repris le commandement de l'Armée; & que les Officiers Géneraux & les autres Officiers ne faisoient point de scrupule d'obeïr à ses Ordres; mais que sentant que l'estime génerale qu'on avoit euë pour lui, étoit diminuée, & qu'on le regardoit comme un homme indigne de commander les Forces de l'Etat, il avoit demandé aux Députez de leurs H H. Puissances, qu'il lui fût permis d'aller à la Haie, pour peu de jours, afin de se justifier*; comme il le fit en effet, par une Apologie manuscrite, où il se servoit de cette distinction, *qu'il n'avoit pas fait ce qu'il voudroit avoir fait, mais le meilleur de ce qu'il pouvoit faire.* En effet, on ne pouvoit pas nier, selon la remarque de l'Auteur des *Annales de la Reine Anne*, qu'il n'eût servi sa Patrie, pendant plus de trente ans, avec une fidelité, où l'on ne pou-

(4) Tom. II. pag. 130. & suiv.

1703. pouvoit rien trouver à redire, & avec beaucoup de zele & de courage. Pour cette derniere action, ayant été coupé, par les Ennemis, & n'étant pas en état de regagner les Troupes de l'Etat; il ne lui restoit rien d'autre à faire, qu'à s'empêcher de tomber entre les mains de l'Ennemi; puisque s'il avoit été tué, ou pris, ce qui ne pouvoit pas n'arriver point, les Alliez n'en auroient tiré aucun avantage. Mais c'est le malheur des Grands hommes, qu'ils sont censurez par les moindres personnes, qui n'ont point d'égard aux motifs, qu'ils peuvent avoir eus, mais seulement à l'évenement.

Si l'on lit même la Lettre du Géneral *Slanguenburg* aux Etats Géneraux, datée du 2. de Juin à Lillo, & qui vint à la Haie, après celle de Mr. le Géneral *Opdam*, & celle de Mr. *Hop*; on on pourra bien voir, qu'il n'y avoit eu que du malheur, dans la conduite du second. *Slanguenburg* disoit aux Etats „ qu'à près que, „ par les ordres de leurs HH. PP. l'Armée a„ voit été réduite à treize bataillons & à vint„ six Escadrons, & que l'on eut trouvé bon „ que cette petite Armée marchât de Stabroek „ vers Ekeren; le Comte de Tilly & lui a„ voient représenté la mauvaise situation de leur „ Camp, avec si peu de Troupes, à trois quarts de „ lieuë des lignes des Ennemis qui étoient, „ selon le rapport du Géneral *Koehorn*, en é„ tat de rassembler cinquante Bataillons, depuis „ Lier jusqu'à Ostende, outre le secours qu'ils „ pouvoient tirer de l'Armée du Maréchal de „ Bouflers; au lieu que les Troupes des Etats „ ne pouvoient pas être secourues à tems, mê„ me par *Koehorn*; Que le Comte de Tilly & „ lui jugerent que l'Ennemi étant fort supe„ rieur en nombre, pourroit couper la retraire „ aux Troupes des Etats: Que l'Ennemi étoit „ plus fort, dans ses Lignes, que l'Armée de „ l'Etat: Que la grande Armée des PP. UU. „ avoit passé le Jecker, & que celle de l'En„ nemi s'étoit avancée aussi loin que Tirlemont, „ & que l'on avoit appris que l'Ennemi at„ tendoit plus de Troupes dans ses Lignes: Que „ néantmoins quand on avoit représenté tout „ cela, on n'avoit pû obtenir autre chose, si non „ qu'on envoyât les gros Bagages à Berg-op„ Zoom; ce qui ne fut fait qu'au même tems, „ que le Maréchal de Bouflers entra, dans les „ lignes des François, avec un corps considera„ ble de Cavaliers & de Dragons, & soixante & „ dix Compagnies de Grenadiers: Que, sans „ perte de tems, ils firent sortir toutes leurs „ troupes de leurs lignes, avec le Marquis de *Bedemar*, & le Prince *Serclas*, Villeroi le Fils, & „ plusieurs Officiers Géneraux: Qu'ils avoient „ marché, avec une diligence incroyable, & pos„ té une embuscade sur la droite, devant la „ gauche des Hollandois; qu'ils s'étoient avan„ cez, avec la principale partie de leur Armée à „ Cappelle, derriere le Camp des Etats, avant „ qu'on fût informé de leur dessein & de leur „ marche: Qu'il n'en avoit été averti, quelors qu'el„ le fut investie, mais que lui & le Comte de Til„ ly, & quelques Géneraux Majors, en faisant le „ tour du Camp Hollandois, avoient vû une em„ buscade de Dragons, environ à une heure, près „ de la Garde à cheval des Hollandois: Qu'ils „ avoient jugé que le dessein de l'Ennemi étoit de „ les attaquer, & qu'ils avoient fait mettre leur „ monde en armes, en avertissant le Géneral „ de ce qu'ils avoient fait. Qu'un sentinelle qu'on „ neral de avoit mis, au haut de l'Eglise „ d'Ekeren, avoit averti qu'il venoit un gros „ corps de Troupes vers Capelle & qu'il s'avan- 1703. „ çoit incessamment; sur quoi le Général d'*Opdam* se résolut de se retirer sous le Fort de Lillo, & donna ordre à deux Escadrons de Dra„ gons de se rendre Maître du poste d'Houwen, „ pour couvrir la marche de l'Armée: Que pen„ dant que le même Géneral étoit occupé à ré„ gler leur marche, on apprit que l'Ennemi s'é„ toit avancé jusqu'à Houwen & avoit repoussé „ ces deux Escadrons de Dragons, par où il avoit „ coupé le chemin à Lillo: Que le Brigadier „ *Schulemberg* fut envoyé, pour prendre un autre „ poste, qui étoit déja occupé par l'Ennemi: „ Que l'Ennemi s'étoit avancé & avoit saisi tous „ les passages: Qu'enfin l'Ennemi avoit com„ mencé à attaquer les Hollandois, à trois heures, „ & que le feu avoit duré très-violent jusqu'à „ huit heures.

On pourra trouver par les autres circonstance, dans la suite de la Lettre du *Slanguenburg*, que les Hollandois se dégagerent courageusement de l'Armée Françoise, quoi que beaucoup superieure à la leur.

Le *P. Daniel* le reconnoit, en quelque maniere, en disant qne l'Armée des Etats étoit campée, dans un lieu fort avantaguex, coupé de canaux, de digues, de Watergankes, & de Haies. Ce furent plusieurs combats, que l'on donna, les uns après les autres, pour pousser les Ennemis, de poste en poste. „ Les Troupes Françoises, „ *dit-il*, y firent paroître une valeur & une con„ stance extraordinaires, étant obligées de forcer „ les digues, & les autres obstacles à chaque pas. „ Ce combat, de poste en poste, fut continué „ jusqu'à la nuit. Les Ennemis y seroient tous „ peris, n'ayant plus, pour se retirer, qu'une „ seule digue, dont les François & les Espagnols „ s'étoient rendus Maîtres; mais le Géneral *Stagenbourg* (il *devoit y avoir* Slanguenburg) leur „ ayant vivement représenté qu'il falloit ou pe„ rir, ou forcer cette digue, ils le firent; après „ un combat fort opiniâtré, où ils perdirent bien „ du monde. Ils furent poursuivis, jusqu'à on„ ze heures, *dit-on*, du soir, dans leur retraite. „ Il se retirerent, en suite en confusion, sous le „ Fort de Lillo. Le Gouverneur du Fort de „ St. Philippe sortit, à ce qu'on dit, sur eux, „ avec la Garnison. Il leur fit trois cents pri„ sonniers, & leur prit trois cens chariots char„ gez de munitions de guerre & de bouche.

„ Les Hollandois, de leur propre aveu, eurent „ deux mille & deux cents Soldats tuez, ou bles„ sez, huit Colonels, autant de Lieutenants Co„ lonels, six Majors, trente sept Capitaines, „ cent soixante six subalternes. On leur fit sept „ cens prisonniers, on leur prit six pieces de Ca„ non, deux gros mortiers, quarante petits, „ toutes leurs tentes & quantité d'équipages.

Les Lettres de *Mrs. Hop* & *Slanguenburg* ne parlent pas ainsi, ni aucune rélation Hollandoise, que l'on sâche.

„ Les François, *continue l'Historien*, y eurent „ cinq cents hommes de tuez. Nous y perdimes „ Mr. *de Seguiran*, Colonel du Regiment du „ Maine, Régiment qui fit des merveilles, & y „ perdit trente Officiers. Nous eumes huit cents „ quarante blessez & de ce nombre furent le Duc „ de *Mortemare* Colonel, les Srs. *Brissant*, *Duret*, le Chevalier *de Sourches*, *Marsillac* Exempt „ des Gardes du Corps. *Courville*, Colonel dans le „ Regiment du Maine, fut fait Prisonnier. Tous „ les Officiers géneraux y firent voir leur valeur „ & leur habileté. C'étoient le Comte de *Guiscard*, „ le Duc de *Villeroi*, les Marquis *de Gassion* & de

1703. „ *de Bay* Lieutenans Géneraux; le Duc *de Guiche*, le Prince d'*Epinoi*, le Comte *de Horn* Maréchaux de Camp, *de Labadie*, & *Grimaldi* „ Brigadiers. Voilà assurément bien des Officiers, qui s'aquiterent de leur devoir, dans l'Armée de France. Il n'y a pas lieu de douter, que ceux, qui étoient à la solde des Etats Géneraux, ne fussent aussi des gens de la même sorte; puis qu'étant, en moindre nombre, que les François, ils leur tinrent tête, pendant quelques heures. A l'égard du nombre des morts, il est certain qu'on les grossit un peu; s'ils eussent perdu autant de gens que l'on dit, il y auroit aussi eu plus de morts, du côté des François.

Les Etats avoient, aussi bien que leurs Ennemis, une Armée plus considerable en Campagne; mais elle étoit pour couvrir leurs frontieres.

Outre cela, le Duc de Marlborough avoit une Armée particuliere, composée d'Anglois & d'Allemands, qui sembloient devoir rappeller les François sur leurs frontieres. Mr. *de Reignac* qui commandoit dans Limbourg, avoit ordre d'en démolir les murailles, & d'en faire sauter le Château, parce qu'il n'étoit guere possible de défendre cette Place. Mais il fut prévenu & se trouva obligé de se défendre contre les Anglois, commandez par le Duc de Marlborough. Il a s'y défendit, depuis le 13. de Septembre jusqu'au dix-neuviéme; auquel il obtint qu'on laisseroit aux Officiers leurs équipages, & aux Soldats ce qu'ils avoient.

Le 16. d'Août le Comte *de Noyelles* fut envoyé, pour s'emparer de la Ville d'Hui, dont le Gouverneur abandonna une partie, & se retira u delà de la riviere où il y avoit trois Forts, & aoupa le pont qui étoit sur la riviere; mais ces Forts furent emportez le 25. d'Août.

La Ville de Gueldres, qui donne le nom à une des Provinces Unies, après un Bombardement; & une espece de Blocus de quatorze mois, fut renduë par *Bethis*, qui y commandoit pour la France; quoi qu'elle ne lui fût pas de grand usage, parce qu'elle est trop éloignée de la frontiere. On avoit tenu conseil, il n'y avoit pas long-tems, dans le Camp où étoit l'Armée Angloise & Hollandoise, pour savoir ce que l'on pourroit faire, pour se venger de ce qui étoit arrivé à Ekeren. Ce fut le 24. d'Août, dans le Val Notre Dame. Le Duc de Marlborough s'y trouva, avec les Députez des Etats Géneraux qui étoient Mrs. d'*Owerkerk* & *Slangenburg*. Il y avoit encore les Lieutenants Géneraux & plusieurs des Majors Géneraux.

Il s'agissoit de savoir ce que l'on pourroit faire, quand on auroit pris Huy. On proposa d'abord d'attaquer *Limbourg*, mais les Géneraux, dont on mettra les noms ci-dessous, furent d'avis qu'on attaquât plûtôt les Lignes entre la *Mehagne* & *Leuwe* petite ville du Brabant, comme étant une entreprise très-glorieuse & très-avantageuse à l'Armée des Alliez. Ils jugeoient aussi qu'on pourroit attaquer *Limbourg*, par un détachement, lorsque la saison seroit plus avancée.

Le Duc de *Marlborough* & plusieurs autres Géneraux furent d'avis d'entreprendre l'attaque des Lignes, pour les raisons suivantes. 1. Que les Ennemis ayant de grands Magazins à Namur, pour faire subsister leur Armée, & que les Alliez étant superieurs par le nombre de leurs Troupes, & par là en état de donner de l'ombrage aux François, de ce côté-là; ils seroient obligez, quand on leur auroit pris Hui, de mettre une plus forte Garnison dans Namur, pour la sûreté de leurs Magazins, la superiorité des Alliez seroit encore plus grande, & que les Ennemis seroient encore moins en état de s'opposer à leurs efforts. 2. Que les Alliez avoient devant eux un terrein uni, qui avoit plus de deux lieuës & demie d'étenduë, & où l'on devroit comme il sembloit, attaquer leurs lignes; & vû que toute l'Armée Alliée pouvant agir; il seroit hors d'état de les défendre contre elle, dans une si grande étenduë. 3. Que si les François vouloient se résoudre à un combat, après ce que l'on avoit cherché pendant toute la Campagne; on devroit embrasser cette occasion, parce qu'on avoit alors une superiorité sur eux, que l'on n'avoit jamais euë. 4. Que si l'on n'attaquoit pas l'Ennemi, par cet endroit, avec les meilleures Troupes, qu'on eût eues & avec une superiorité, à laquelle on ne pouvoit pas s'attendre l'année suivante; il seroit clair non seulement pour les Alliez, que l'on décourageroit, mais encore pour les Ennemis, qu'ils avoient raison de vanter leurs lignes, ce qui les engageroit à les fortifier encore davantage, comme étant une barriere insurmontable, pour les Alliez. 5. Que si l'on n'attaquoit pas les lignes, il n'y auroit autre chose à faire, que de se retirer de l'autre côté de la Meuse, ou dans la Mairie de Bolduc; parce qu'il y avoit plus de fourrage, que là où l'on étoit; & que le premier deshonoreroit l'Armée des Alliez, qu'on diroit n'oser pas approcher des Ennemis, qu'une riviére entre deux; & le second seroit dangereux, pour l'Etat, & avantageux à ses Ennemis, qui pourroient se servir commodément de leurs Magazins, ce qui les mettroit en état d'entreprendre quelque chose; & qu'au contraire, en attaquant les Lignes, on pourroit avec l'aide de Dieu, esperer une victoire complete, dont les suites pourroient être plus avantageuses, qu'on ne pourroit prévoir; & que si l'Ennemi trouvoit à propos de se retirer, on le pourroit pousser, avec avantage. 6. Que ceux, qui étoient de cet Avis, consideroient aussi que l'Ennemi étant superieur en Italie, & dans l'Empire, & ayant plus de troupes que ses Ennemis, excepté dans les Païs-Bas; tous les Alliez avoient les yeux attachez sur l'Armée de la Reine d'Angleterre & sur les Etats, & que ces Alliez ne manqueroient pas de les blâmer de ne pas faire ce qui se pouvoit faire, pour les aider. 1703.

Ces raisons furent mises par écrit & signées par les Officiers Géneraux Anglois, Danois, Lunebourgeois & Hessiens. Mais les Députez & les Géneraux des Provinces Unies refuserent de hazarder leurs Troupes à une Action; qui, comme ils dirent, ne pouvoit être tout au plus que douteuse, & dont tout l'avantage ne seroit autre chose, que d'obliger les François à se retirer dans leurs Places fortes; au lieu que si les François avoient le dessus, les Provinces Unies seroient ouvertes à leurs courses.

Les Etats, étonnez encore de l'affaire d'Ekeren, jugerent qu'il ne falloit pas s'exposer à une invasion, si, par malheur, ils avoient le dessous; outre que les défiances, qui sont entre les voisins, empêchent presque toûjours qu'ils ne se fient les uns aux autres. Cependant ils ne purent faire souhaiter la paix aux François, que par une glorieuse victoire qu'ils remporterent en Allemagne, sur eux, l'année suivante.

Pour celle-ci, on ne fit autre chose contre la France, que prendre la ville de Limbourg, mauvaise place. Le P. *Daniel* dit (1) que *De Reignac*, Gouverneur de Limbourg, qui y commandoit une Garnison de sept cens hommes,

(1) Histoire abregée du Regne de Louïs XIV. sur le 2.. de Septembre de cette année 1703.

1703. mes, avoit ordre du Roi de l'abandonner, de démolir ses murailles, & d'en faire sauter le Château, parce que la Place ne valoit rien. Mais ayant été prévenu, il ne le put faire, & prit le parti de se défendre, comme il le pourroit. Il s'y défendit, depuis le 13. du Mois, jusqu'au 19. Il fut obligé de rendre ses gens prisonniers de guerre; à condition qu'on laisseroit aux Officiers leurs équipages & aux Soldats ce qui leur appartenoit.

Les Anglois (1) racontent la chose un peu autrement; car ils disent que Limbourg fut investi le 10. de Septembre & pris le 28. du même mois; à condition que les Officiers & les Soldats emporteroient leurs hardes, & qu'on donneroit aux Officiers douze charretes pour voiturer leurs hardes; pourvû qu'ils ouvrissent leurs portes une demie-heure, après cette capitulation. Ce fut ainsi que finit cette Campagne, dans les Païs-Bas. Sur le milieu d'Octobre, (2) l'Archiduc *Charles*, qui est à present Empereur, arriva à Dusseldorp; où le Duc de Marlborough ne manqua pas de lui aller rendre une visite, au même mois; pour le féliciter de son avenement à la Monarchie d'Espagne, à laquelle il devoit en effet succeder, selon le projet que les Alliez en avoient fait, qui s'obligerent de le soûtenir sur le Thrône, malgré la France. Comme nous avons évité de parler de ce qui s'est passé en ce tems-là, trop loin des Provinces Unies, nous n'en parlerons pas. Dans la visite, que le Duc rendit au Roi Charles, ce Prince, en ôtant son Epée de son côté, & la donnant au Duc, lui dit en François : *Mylord, je n'ai pas honte de dire, que je suis un pauvre Prince, & que je n'ai que la Cape & l'Epée. La derniere n'est pas devenuë pire, parce que je l'ai portée un jour.*

De là le Roi d'Espagne, comme on le nommoit alors, alla dans les Provinces Unies, & se rendit le 2. Novembre, à la Haie, où il fut reçu, avec beaucoup de joie & de magnificence. Il alla en suite en Angleterre, où il fut reçu de même, & d'où il alla ensuite en Espagne. Mais comme nous ne voulons pas parler de ce qui s'est passé, trop loin de ces Provinces; nous ne dirons rien de ce qui se passa depuis en Espagne. C'est aux Puissances interessées d'employer des gens habiles & bien instruits, pour en régaler le Public, sans se fâcher si l'on dit d'Elles, ce qui ne leur est pas avantageux, aussi bien que ce qui l'est. Nous finirons l'Histoire de cette année, par ce qu'on dit de ce qui se passa sur la mer, entre les Nations Maritimes. L'Histoire abregée de Louïs XIV. dit que les Anglois ayant voulu faire une descente à la Gardeloupe sur les côtes de l'Amerique, ils en furent repoussez.

Le Marquis de Coëtlogon étant en mer, avec cinq Vaisseaux de guerre, rencontra, à la hauteur de Lisbonne, une Flotte Marchande d'environ cent Voiles, escortée par cinq Vaisseaux de Guerre. Il s'attacha d'abord à ceux-ci, & après un combat de quelques heures fort opiniâtré, il en prit quatre à l'abordage, & coula à fond le cinquiéme. Cependant la Flotte marchande profita de la longueur du combat, pour se sauver aux Ports du Portugal, qui s'étoit déclaré contre la France; & il n'y eut que peu de ces Vaisseaux de pris. Cela arriva le 22. de Mai.

L'Amiral Anglois *Rook*, le 6. de Juin, fit une entreprise sur Belle-Ile, à l'embouchure de la Loire. Il y débarqua quelques Troupes, qui investirent le Fort; mais il fut obligé de rembarquer ses Troupes, sans avoir rien fait, comme il étoit arrivé à plusieurs autres, pour y avoir trouvé plus de résistence, qu'ils ne croyoient. Il tenta aussi une descente sur l'Ile de Groüais, sans en pouvoir venir à bout; à cause des troupes qui y étoient, & des Milices. „Il fit, *dit l'Auteur de la Vie de Louïs XIV.* quelques autres tentatives inutiles, & après s'être encore promené quelque tems, le long des côtes de France; il retourna en Angleterre, sans avoir rien fait; mais c'étoit, *dit l'Auteur*, beaucoup faire, que d'obliger le Roi (*de France*) d'avoir des troupes par tout, & par conséquent d'affoiblir ses Armées. Il faut avouër que les efforts, qu'on fit contre les côtes de ce Grand Royaume, ne réussirent point; mais il faut aussi convenir, que les tentatives semblables, que l'on fit contre les deux Puissances Maritimes, n'eurent pas un meilleur sort. Mais on fit beaucoup de tort à leur commerce, en attaquant leurs Flôttes Marchandes; comme fit cette année le Comte de *S. Paul*, qui attaqua le 10. d'Août une Flotte Hollandoise de deux cens Voiles, escortée par quatre Vaisseaux de Guerre, dont il prit trois à l'abordage, & brula, ou prit trente un des Vaisseaux Marchands. 1703.

Il arriva (3) en Angleterre & en Hollande une tempête sur les côtes, qui leur causa, aussi beaucoup de perte, le 26. de Novembre S. A. entre les 11. & les 12. heures de la nuit, à laquelle on ne se souvenoit pas d'avoir vû un semblable orage. Le vent étoit Ouëst-Sud-Ouëst, & on vit, dans l'air, quantité d'éclairs, depuis ce tems-là jusqu'à sept heures du matin. Cette bourrasque abatit quantité de Cheminées, de devans de Maisons, & même de Maisons entiéres. Beaucoup d'Arbres furent aussi arrachez, ou rompus par le milieu; des toits de diverses tours furent enlevez, le plomb des Eglises & de divers Bâtimens fut mis en rouleaux, & jetté à terre. Cet ouragan fut aussi cause de la mort de plusieurs personnes, & entre autres l'Evêque *de Bath & de Wels* fut écraté en son lit, avec son Epouse, par la chûte de sa Maison Episcopale, trop vieille & trop mal apuyée. Plusieurs autres furent blessez, & d'autres sauvez, comme par miracle. On estimoit la perte, qui avoit été faite à Londres & à Westmunster à un million & demi de Livres Sterling, & celle, que l'on fit à Bristol, à cinq cens mille de la même monoie. Mais on fit une perte encore plus grande sur la mer, puisque, non seulement plusieurs Vaisseaux du Roi, mais beaucoup d'autres, qui étoient à des Particuliers, se perdirent. On voit, dans l'Auteur, la liste de treize Vaisseaux, qui se perdirent & le nombre des Matelots, qui furent au nombre de mille cinq-cens-dix-neuf.

Il se fit aussi de la perte en Hollande & particulierement à Amsterdam, où l'on vit un très-grand nombre de cheminées rompues, & de toits brisez. Quantité de maisons dont le devant & le derriére finissoient en pointe, avec des ornemens dont on se servoit autrefois, perdirent ces ornemens. Le quart de la Frise fut mis sous l'eau, dont la violence rompit les digues. L'Amiral *Allemonde*, qui étoit arrivé depuis peu de jours du Détroit, essuya la tempête, en perdant quelques Mats. L'Amiral *Callemberg*, avec une Esquadre de Vaisseaux de Guerre, & une Flotte de Vaisseaux Marchands, que l'on attendoit du Tessel dans la Meuse, fut jetté sur les côtes de Norwegue.

L'Ar-

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. II. pag. 28.
(2) La-même p. 54.

(3) *Annales de la Reine Anne* T. II. p. 166.

1703. L'Archiduc, avant que de partir pour l'Espagne, demanda aux Etats Generaux, qu'on lui remît la Province de Limbourg, qui avoit appartenue à la Couronne d'Espagne. Les Etats la lui accorderent & le Comte de *Zinzendorf* en alla prendre la possession; apparemment pour engager l'Empereur son Frere à la garder, contre les François, ce qui néanmoins étoit difficile, en ce tems-là; si la France eût eu de l'avantage, dans la Campagne suivante.

1704. Les Etats Generaux firent prier la Reine d'Angleterre, dès le commencement de cette année, par leur Ambassadeur qui étoit à Londres, de vouloir leur envoyer le Duc de Marlborough à la Haie; pour concerter, avec lui, ce qu'il faudroit faire, l'Eté suivant, pour le bien des Confédérez. La Reine le leur accorda; le Duc passa la mer en Janvier & retourna en Angleterre, au Mois de Fevrier. Il semble que ce fut, pour déliberer, s'il n'étoit pas plus avantageux de transporter le théatre de la guerre en Allemagne; pour empêcher que les François ne contraignissent l'Empire d'entrer dans leur parti, à cause de la foibiesse de la Maison Imperiale; & que l'Italie ne tombât dans la dépendance de la France; que l'on accusoit, plus que jamais, d'aspirer à la Monarchie Universelle; comme on avoit fait autrefois l'Empereur Charles V. & son Fils Philippe II.

Le Marêchal de Tallard s'étoit rendu Maître de Brissac, & avoit repris la forte Ville de Landau, après avoir défait l'Armée de l'Empire près de Spire. L'Electeur de Baviere, qui avoit auparavant été fort attaché à l'Empereur, se déclara ouvertement pour la France. Il se rendit maître des villes Imperiales Ulme, Ratisbone, Augsbourg & Passau; & comme il étoit soûtenu par l'argent de la France, il se préparoit comme on disoit, à aller attaquer Vienne & à s'emparer des terres de la Maison d'Autriche. Cependant il y avoit une rebellion en Hongrie, dont les Chefs étoient le Prince *Ragotzi* & les Comtes *Berezini* & *Caroli*. Ils s'étoient déja emparez de plusieurs places, & promettoient d'assister l'Electeur de Baviére à se rendre Maître des terres Héreditaires de la Maison d'Autriche. Si c'étoit sans stipuler la Liberté de Religion, c'étoit une grande lâcheté; & s'ils la demandoient, sans de grandes suretez, il y avoit une grande imprudence, dans leur conduite, vû la maniere, dont la Maison d'Autriche en avoit usé, envers les Protestans. Là-dessus le Comte *de Wratislaw* présenta, au mois d'Avril, à la Reine de la Grande-Brétagne, un Mémoire, où il lui représentoit, qu'ayant déjà représenté à S.M. & à ses Ministres de bouche les nécessitez pressantes, où étoit l'Empire; par la jonction d'une Armée Françoise, avec le Duc de Baviere, & par la rebellion des Hongrois, qui avoient mis en grand danger les Terres Héreditaires de l'Empereur; d'où on avoit à craindre quelque grande révolution, & une désolation de toute l'Allemagne; si on n'y envoyoit pas un secours, proportionné au besoin, où elle étoit, & cela promptement: Qu'il étoit satisfait du zèle des Ministres de S. M. pour la cause commune, & de l'attention, qu'ils avoient donnée à ses représentations; mais que n'y ayant encore rien de résolu, quoi que la saison fût avancée; & qu'on avoit renvoyé l'examen des projets, qu'il avoit présentez, au retour du Duc de Marlborough; il avoit cru devoir faire ses derniers efforts, pour montrer par écrit le danger, où se trouvoient l'Empereur & l'Empire, en ce tems-là: Qu'il prioit S. M. conformément au zèle qu'Elle avoit, pour la Liberté de l'Europe, d'ordonner au Duc de Marlborough, de consulter sérieusement les EE. GG. sur les moyens les plus prompts de secourir l'Empire & d'envoyer au delà de la Mer, des Troupes, pour délivrer l'Allemagne de son entiere ruine: Qu'il n'étoit ni juste, ni avantageux d'arrêter les Troupes de S. M. sur les frontieres des PP. UU. où il ne paroissoit aucuns Ennemis, & qui étoient couvertes par de grandes rivieres, ou par des places fortes; pendant que l'Empire étoit désolé par le fer & le feu, que les François employoient pour cela. 1704.

La Reine répondit que le Duc de *Marlborough* avoit reçu ordre, de sa part, de voir avec les Etats Géneraux, par quel moyen on pourroit tirer au plûtot l'Empereur & l'Empire du danger éminent, où ils étoient.

Pour executer cela, le Duc partit d'Angleterre le 19. d'Avril & se rendit en Hollande en deux jours, où il eut le 23. une conférence, avec des Députez des EE. GG. sur les mesures, qu'on pourroit prendre l'Eté suivant. Une partie des Garnisons de Mastricht & de Liege, faisoient soixante & treize Escadrons & environ quarante bataillons, qu'on fit camper dans le voisinage. Les Etats réglerent, en même tems, que Mr. d'Owerkerk, Maréchal de Camp, seroit chargé de commander les Troupes, qu'on laisseroit sur la Meuse; ayant sous lui les Comtes de Tilly & de Noyelles, comme Géneraux. Le Géneral *Slangenbergh* fut chargé de commander les Troupes, qu'on tiendroit sur la Moselle. On assigna le Brabant au Lieutenant Géneral Salisch; & la Flandre aus Géneraux *Spaar* & *Fagel*. On envoya le Major-Géneral Bel-Castel, en Savoie, dont le Duc étoit Allié des Etats. On voit par-là que les Etats garderent la plus grande partie de leurs Troupes, tant pour leur sûreté, que pour leurs Alliez, qui en pourroient avoir besoin.

Le 2. de Mai, le Duc de Marlborough eut une autre Conférence avec les Députez des EE. GG. à qui il communiqua le Projet, qu'on avoit concerté depuis long-tems, & dont il n'avoit découvert que quelques parties, à ceux, en qui il se fioit le plus, dans le tems que les Etats avoient demandé qu'il vint à la Haie. Il ajoûta que sa marche en Allemagne seroit très-utile, pour encourager les Conféderez, & pour donner du chagrin aux Ennemis; ce qui le persuadoit, que quand ils l'auroient communiqué aux Etats Generaux, ils seroient du même sentiment, & qu'ils joignissent leurs forces avec celles de la Reine, pour une si glorieuse cause.

Les Etats employerent, tout un jour, à examiner les propositions du Duc; parce qu'il y avoit quelques Membres de leur Corps, qui ne consentoient pas à faire un détachement de leurs forces; de peur qu'on ne perdît, disoient-ils, en une Campagne, tout ce que le Duc avoit gagné, dans les deux précedentes.

Le 4. de Mai, il eut une Conférence avec les Etats Generaux eux-mêmes, à qui il décrivit, avec beaucoup de vivacité, le danger éminent, auquel étoit tout l'Empire d'Allemagne, & même toute l'Europe, si l'on ne s'opposoit aux progrès de la France, & de l'Electeur de Baviere.

Il ajoûta encore que les Etats étant Maîtres de la Meuse, & de la Gueldre Espagnole; peu de Troupes suffiroient, pour garder leurs Frontieres. Ces discours du Duc, soûtenus de la réputation de celui qui les avoit faits, & de l'adresse de ceux à qui il avoit fait confidence de desseins, gagnerent toute l'Assemblée.

1704. Le 5. de Mai il partit, en un Yacht, pour Utrecht, & de là il alla en Carosse à Ruremonde, autour de laquelle il y avoit des Troupes Angloises; à qui il ordonna de s'en aller près de Coblents. Il donna encore ordre, qu'on fit un Pont sur la Moselle, pour y faire passer les Troupes Angloises, comme elles le firent, l'ayant à leur tête. Les François, qui étoient dans les Païs-Bas, jugerent que le Duc avoit dessein d'attaquer Traerbach; que pour ouvrir la Campagne il alloit à Coblents & qu'il y préparoit les choses, qui pouvoient servir à faire un siége. Ils s'imaginerent aussi, qu'il vouloit s'avancer le long de la Moselle, pour entrer en France. C'étoit à cause de cela, qu'ils envoyerent huit bataillons & seize Escadrons vers cette Riviere, & qu'ils faisoient courir le bruit qu'ils alloient assieger Hui; dans la pensée d'empêcher le Géneral Anglois de rien entreprendre. Mais il savoit trop bien que ce qu'il avoit laissé de Troupes, sous Mr. d'Owerkerk en Flandre, étoit suffisant pour les amuser. Il continua, donc son voyage en Allemagne; où il apprit bien tôt d'une Lettre de Prince *Louïs de Bade*, & de quelques autres, qu'il y avoit toute apparence que les François se feroient un chemin, au travers de la Forêt Noire; pour conduire du secours à l'Electeur de Baviere. On lui écrivit encore de Hollande, que la Cour de France avoit envoyé des ordres positifs au Maréchal de Villeroi de marcher vers la Moselle, avec trente-cinq bataillons & quarante-six Escadrons; sur la conjecture qu'on faisoit, que l'Armée Angloise cherchoit à entrer en France de ce côté-là. Il ne se détourna point, pour cela, ni ne s'arrêta point. Mais le 23. de Mai il alla voir les fortifications de Bonne, dont on s'étoit saisi, pendant que son Armée s'avançoit en Allemagne. Il visita les fortifications de cette place, auxquelles on travailloit encore, & après avoir donné quelques avis à l'Ingenieur, qui conduisoit le travail; il suivit son Armée.

Nous ne nous arrêterons pas à marquer en détail les lieux, par où le Duc passa, en allant joindre l'Armée Imperiale; parce qu'il ne lui arriva rien de remarquable, dans cette longue marche. Il reçut le 9. de Juin avis que le Prince Eugene le viendroit voir le lendemain, pour dîner avec lui, à Mondelsheim, où il se rendit le lendemain, à trois heures, après midi, avec le Comte de *Wratislaw*. Ils eurent après dîner une Conférence, sans doute, sur les affaires présentes, mais dont on n'a rien pû savoir. On peut seulement dire qu'ils parlerent de l'état, où se trouvoit l'Empire, & qu'ils en sortirent avec une estime réciproque, l'un pour l'autre.

Le 11. de Juin, le Prince alla, avec le Duc, au grand Heppach, où le dernier fit voir son Armée au Prince rangée en bataille, qui fut extrémement satisfait des Troupes Angloises & Hollandoises. Le Prince fut surpris de les trouver en si bon état, après une si promte marche, par rapport à la distance des lieux. „ Mylord, dit-il, „ je n'ai jamais vû de meilleurs Chevaux, des „ soldats mieux vêtus, & équippez. Tout cela „ néanmoins se peut acheter, pour de l'argent; „ mais on ne pas acheter l'air assuré; que l'on „ voit sur leurs visages. Le Duc dit là-dessus „ que, si ce que S. A. disoit étoit vrai, c'étoit „ Elle, qui leur inspiroit l'air assuré, qui paroissoit sur leurs visages.

Le 12. on apprit des nouvelles de l'Armée du *Prince Louïs de Bade*, dont trois Regiments de Cavalerie avoient passé les Lignes de Stolhoffen; & de l'arrivée de neuf mille Prussiens, qui les avoient joints. Le 13. le Duc fut aussi averti que le Prince, qu'on a nommé, le venoit voir, & ainsi les Géneraux des Alliez firent connoissance ensemble. Jamais l'Angleterre n'avoit envoyé un semblable secours à l'Empire, qui fut délivré par-là de la crainte la France. On résolut, dans le Conseil de Guerre des Confédérez, d'attaquer Donawert place sur le Danube, & l'Electeur de Baviere ayant soupçonné ce dessein, envoya au Comte d'*Arco*, qui étoit avec quelques Troupes à Schellenberg, qui est un terrein plus élevé, près de cette Place; où il se retrancha, le plus promptement qu'il put. Le Duc de Marlborough ne laissa pas d'entreprendre de chasser les Ennemis de cet important poste. Après avoir donné ses ordres, il s'approcha le 2. de Juillet de cette hauteur avec un détachement de six mille Fantassins & de trente Escadrons de la Cavalerie Angloise & Hollandoise, outre trois Bataillons de Grenadiers Imperiaux. Le reste de l'Armée, sous le Prince *Louïs de Bade*, les suivit avec toute la vitesse possible; mais les chemins étoient si mauvais, & la distance des lieux si grande, qu'il ne put se rendre qu'à Midi ou environ, à la Riviere Werntz, qui est près de Donawert; & l'Artillerie ne la put passer, qu'environ trois heures après. Le Duc ayant passé cette même Riviére, à la tête de la Cavalerie, alla voir les rétranchements de la Ville & fit les préparatifs nécessaires, pour l'attaque. En même tems, l'Artillerie Angloise & Hollandoise commencerent à la canonner. Les Ennemis y répondirent d'une même maniere, qui fit juger que l'action seroit très-vive. Les Anglois & les Hollandois firent ensuite leur attaque, avant les Imperiaux, & furent repoussez deux fois; mais dans une autre attaque, qui dura une heure & demie, les Imperiaux étant montez à l'attaque; les retranchements furent forcez, & les Ennemis furent si pressez, qu'ils ne virent pas de moyen d'échapper, qu'en se jettant dans le Danube, à l'imitation du Comte d'*Arco*, & des autres Officiers Géneraux, qui passerent la Riviere à la nage. On prit sur eux quinze piéces de Canon, avec leurs Munitions, leurs Tentes & leur Bagage, qui fut distribué aux Troupes victorieuses. On prit aussi treize Drapeaux, & la vaisselle du Comte d'*Arco*, avec un riche butin; qui fut distribué entre les soldats, pour les encourager à faire bien leur devoir. En effet la gloire de cette journée fut également duë à la Cavalerie & à l'Infanterie, de l'une & de l'autre nation. L'Ennemi avoit dix-huit mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, qui étoient commandez, par le Comte d'*Arco*, Maréchal de Camp, & par le Comte *Maffei* Géneral de bataille; outre deux François Lieutenants Géneraux. Le Duc de Marlborough eut beaucoup d'honneur de cette action; dans laquelle il donna ses ordres, avec une grande présence d'esprit, & où il s'exposa aux plus grands dangers. *Louïs de Bade* s'aquita aussi des devoirs d'un brave & grand Géneral. La perte de l'Ennemi fut estimée de cinq mille hommes. 1704.

Cette victoire ouvrit aux Alliez les Etats du Duc de Baviere & l'obligea de se retirer, sous le Canon d'Augsbourg. Divers des Géneraux furent blessez, mais légerement. Le Lieutenant *Goer*, le Prince d'Hombourg, celui de *Beveren*, les Comtes d'*Erback* & de *Schuylembourg* & le Géneral *Beinheim*, furent tuez, & le Comte de *Stirum* mourut, peu de jours après, de ses blessures.

L'Electeur de Baviére ne fut pas plûtôt informé de la défaite de ses Troupes, qu'il quitta

1704. ta le Camp où il avoit été entre Dillinguen & Lawinguen, & se retira au delà du Danube, vis à vis de Donawert, le 3. de Juillet, & s'achemina à la riviere de Leck; de peur que les Alliez ne lui coupassent la retraite en ses Etats. La même nuit, il envoya ordre à la Garnison de Donawert, de mettre le feu à la Ville, & de bruler les ponts & les Magazins de cette même Ville & de se retirer. Ils mirent pour cela de la paille, en diverses maisons. Mais les Alliez s'étant avancez jusqu'à un Fauxbourg de la Ville, & jettant déja leurs Ponts pour y entrer, ils n'oserent pas s'arrêter dans la Ville, de peur que les Alliez ne leur coupassent leur retraite. Ils brulerent seulement leurs Ponts & les Magazins & se retirerent le 4. de Juin, au même tems que l'Ennemi entra dans la Ville, sans opposition; où ils trouverent deux mille sacs de farine, & grande quantité d'Avoine & toutes sortes de Provisions & de Munitions, que l'Ennemi n'eut pas le tems de bruler. Le 5. de Juin, l'Armée Conféderée passa le Danube, sur divers Ponts & Pontons, qu'on fit pour passer la riviere; après quoi elle alla loger à Mertinger, dans les Terres de l'Electeur de Baviere; dont l'Armée s'étoit retirée au delà de la riviere du Lech, & allé se retrancher près d'Augsbourg.

Le 6. du Mois le Duc célebra un jour d'action de graces, selon l'usage des Protestans, & le Prince Louis fit chanter le *Te Deum* dans son Camp, à la maniere des Catholiques.

Sans nous arrêter aux Marches de l'Armée, qui ne peuvent appartenir qu'à nne Histoire particuliere de cette Campagne, nous dirons qu'en ce tems-là l'Empereur écrivit une Lettre de remerciment au Duc de Marlborough, pour l'avoir délivré de la crainte de l'Electeur de Baviere; qui ne se promettoit pas moins, que d'envahir, pour lui-même, la Dignité Imperiale, & d'en dépouiller la Maison d'Autriche, quoi qu'il n'y en ait rien (1) dans sa Lettre. Elle fut rendue au Duc, par le Comte de *Wratislaw*, qui lui dit au même tems que l'Empereur avoit dessein de le créer Prince de l'Empire. (2) Mais le Duc refusa l'honneur, que l'Empereur lui vouloit faire.

Pendant cela, le Duc & le Prince de Bade serroient de près l'Electeur de Baviére; à qui ils vouloient couper le retour en ses Etats, & en effet il ne s'en faillit pas beaucoup. Cependant on aprit du Prince Eugene, que le Maréchal de Tallard étoit arrivé à Villingue le 18. du Mois, sur cette nouvelle. Le Prince marcha de ce côté-là, avec vint bataillons & soixante Escadrons, dont trente lui furent envoyez de l'Armée Angloise, pour observer les mouvemens de l'Ennemi. Pour les autres Troupes, qui étoient sous le commandement du *Comte de Nassau Weilbourg*, on les laissa, pour garder les Lignes de *Stolhoffe*.

La Prince Héréditaire de *Hesse-Cassel* retourna alors de Donawert, à l'Armée conféderée; où il fut déclaré, par le Duc de Marlborough Géneral de la Cavalerie Angloise & Hollandoise. Le 26. l'Armée Conféderée fit un Fourrage Géneral, à la vuë des Ennemis, sans aucune perte; & le soir la nouvelle vint que le Maréchal de Tallard, apres avoir canonné la Ville de Villinguen, pendant six jours, avoit été obligé, à l'approche du Prince Eugene, qui le 23. s'étoit approché de Rotweil, de lever ce siege. Le même jour, il fit deux lieuës, & s'arrêta à Duttingue; pendant que le Prince Eugene s'avança de l'autre côté du Danube, pour l'observer. Le 28. le Duc de Marlborough fit cependant une revuë de l'Aile Gauche de l'Armée des Alliez, qu'il trouva en bon état; d'autant plus que plusieurs Officiers, qui avoient été blessez, à l'attaque de Schellemberg, étoient revenus à leur Régiment. On croyoit qu'à cause des pertes, qu'il avoit faites autour de Donawert; il profiteroit de la bonne disposition, que les Alliez lui avoient témoignée, à le bien recevoir; s'il vouloit se joindre à eux, vû le peu d'avantage qu'on avoit tiré de la superiorité, où l'on étoit à son égard; quoi qu'auparavant, il avoit paru avoir de la disposition à s'accommoder. Il avoit même promis de se rendre en personne au Camp des Conféderez, pour signer un accommodement. Mais il retira sa parole, dès qu'il sût que le Marêchal de Tallard avoit passé la Forêt Noire. Le Duc de *Marlborough* fut extrémement choqué de ce manquement de parole. Il en fut de même, du Prince Louïs de Bade, & ils convinrent d'envoyer le Comte de la Tour, Géneral de la Cavalerie Imperiale, avec trente Escadrons de Cavalerie & de Dragons, pour sacager la Baviére, jusqu'à Munik, qui est la Capitale; dans l'esperance qu'il ne voudroit pas exposer ses Sujets à cela, & ses propres Troupes à manquer du nécessaire. Les Bavarois, abandonnez de leur Prince, envoyerent offrir au Géneral Anglois de lui payer des Contributions, pour se garantir de ce Pillage; mais le Duc répondit fierement que les Troupes de la Reine d'Angleterre n'étoient pas venuës en Baviére, pour y gagner de l'argent avec eux, mais pour y mettre leur Prince à la raison. 1704.

On eut, le dernier d'Août, avis que l'Electeur avoit envoyé un détachement de Cavalerie, vers Landsperg. Là-dessus, en envoya le Duc de Wirtemberg avec deux mille Cavaliers, ou Dragons, pour observer les Bavarois. On fut informée, immédiatement après, que le Détachement Bavarois n'étoit que de quatre Escadrons, qui alloient grossir la Garnison de Munik. Là-dessus on envoya ordre au Duc de Wirtemberg de se joindre avec le Comte *de la Tour*, pour executer sa convention. Ils ne manquerent pas de s'accager tout jusqu'à Munik, & après avoir pillé les Ennemis, ils retournerent au Camp le 3. d'Août. Le Duc de *Marlborough* & le Prince *Louïs de Bade* voyant qu'on ne pouvoit pas fléchir le Duc de Baviere, soûtenu, comme il l'étoit, de la France, qui lui promettoit de le dédommager de toutes les pertes, qu'il souffroit, & qui joignoit à cela, comme on le publia alors dans toute l'Europe, qu'Elle le feroit même mettre sur le Throne Impérial; le Prince, dis-je, *Louïs de Bade* & le Duc de Marlborough firent un affreux ravagé dans les Etats du Prince Bavarois, qui ne plioit point, par la confiance qu'il avoit dans les promesses de Louïs XIV. qui le secourut en effet, de toutes ses forces. Mais il n'étoit guère possible de l'attaquer, dans son Camp, sous le Canon d'Augsbourg, d'autant plus que le Maréchal de Tallard s'avançoit avec son Armée. On pensa seulement à se rendre Maîtres des places fortes de la Baviére, de celles qu'il avoit sur les rives du Danube & de commencer par Ingolstad. Le Prince *Louïs de Bade* se chargea d'attaquer la Place, avec les forces Imperiales, & le Duc de le couvrir, avec son Armée; qui, dans un besoin, seroit soûtenue par celle du Prince Eugene de Savoie, qui s'étoit avancé jusqu'à *Dillingue*.

Cependant le Maréchal de Tallard, avec vintdeux mille hommes, tant d'Infanterie, que de Ca-

(1) Voyez la dans l'Appendix du 3. Tome des *Annales de la Reine Anne*, p. IV.

(2) Voyez le même Tome des *Annales* p. 64.

1704. Cavalerie, arriva dans le Païs. Là-deſſus l'Electeur de Baviere laiſſa Mr. de *Chamarante* à Augsbourg, avec huit Bataillons & quatre Eſcadrons de Troupes Françoiſes & marcha le 5. d'Août, avec le reſte de ſon Armée, comme pour joindre l'Armée Françoiſe à Biberach. Son deſſein véritable étoit de paſſer le Danube à Lawinguen, & de tomber ſur les Troupes; que le Prince *Eugene* avoit conduites à Hochſtet, avant qu'il eût reçu du renfort. De là il ſe rendit, le 6. d'Août, à la principale Armée, pour y avoir une conférence avec le Prince de Bade & le Duc de Marlborough. Ayant vu, en venant, un terrein élevé, propre à y camper, entre les villages de Munſter & d'Erlinghaven, avec un petit ruiſſeau au devant; il envoya ordre à ſon Armée de ſe venir ſaiſir d'un poſte auſſi avantageux que celui-là; ce qui fut executé ce ſoir-là même.

Le même jour, ayant été averti que l'Electeur de Baviere étoit allé camper, près de Tirhaupten de l'autre côté du Lech, entre Biberach & Cloſter-Polts, réſolut de le faire obſerver, & pour cela d'aprocher de Donawert.

Le 7. d'Août, on détacha du Camp le Comte de *Merci* Géneral Major des Troupes Imperiales, avec huit cents Chevaux, pour preſſer d'un côté du Danube la Ville d'Ingolſtad, pendant que le Brigadier *Baldwin* en feroit autant de l'autre.

Après diverſes (1) Marches & Contre-marches de l'Armée de l'Empereur & de celle de ſes Alliez, auxquelles nous ne nous arrêterons pas; le 11. d'Août le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, allerent conjointement, pour voir le lieu, où l'on pourroit donner bataille. Ils virent d'une hauteur où ils ſe poſterent, par le moyen de Lunettes à longue vuë, que toute l'Armée des Ennemis étoit en mouvement. Le jour ſuivant, à l'aube du Jour, les Géneranx des Alliez de l'Empereur, & les ſiens propres virent, par le moyen de leurs Lunetes à longue vue, du haut d'une Tour de Thiffinguen, l'Armée Françoiſe & la Bavaroiſe en mouvement, & qui s'arrêterent, d'abord qu'ils eurent apperçu l'Armée de l'Empereur & de ſes Alliez.

Le lendemain, à la même heure, ces mêmes Géneraux, s'avancerent, avec tout le Piquet, qui conſiſtoit en 28. Eſcadrons. Etant montez au haut de la Tour de Thiffinguen ils virent ceux des Ennemis s'arrêter, quand ils virent les leurs. A deux heures après midi, ils virent les Quartier-Meſtres de l'Ennemi, qui mettoient leurs Marques, & qui plaçoient leur Camp entre Bleinheim & Lutzinguen. Les Imperiaux & leurs Alliez conçurent alors que c'étoit une néceſſité d'attaquer l'Ennemi, avant qu'il pût fortifier le terrein, où il s'étoit placé. Ils voyoient que leur Armée auroit beſoin de Fourrage, avant qu'Ingolſtad pût être pris. Outre cela, ils étoient bien informez que le Maréchal de Villeroi, en laiſſant Mr. de *Coigni*, avec un Corps de Troupes, qui étoit ſuffiſant, pour tenir en échec, dans les lignes de Biehl, les Troupes que les Alliez y avoient, & faire en même tems une irruption, de concert avec l'Electeur de Baviere, dans le Païs de Wirtemberg, avec un autre Corps; de ſorte que les Troupes Françoiſes pourroient établir une communication libre du Rhin avec le Danube, & ſoumettre tout, juſqu'au Mein; pendant que l'Electeur de Baviére, dès ſon Camp de Hochſtet, ruineroit une bonne partie du Cercle de Franconie. Cela auroit empêché que le Duc de Marlborough ne ſubſiſtât, pendant

(1) Voyez les dans les *Annales de la Reine Anne.*

le Quartier d'Hiver, ſur les bords du Danube, 1704.
& auroit rendu l'Ennemi ſuperieur, ſi le Duc eût abandonné l'Empire. Ces raiſons, ſelon le ſentiment de l'Auteur des *Annales de la Reine Anne*, engagerent le Prince Eugene, & le Géneral Anglois, à ſe réſoudre de hazarder une bataille. Mais ces raiſons n'auroient pas ſuffi, pour les excuſer, s'ils avoient été battus. Les Anglois n'auroient pas pardonné au Duc d'avoir hazardé la vie de ſes Compatriotes, en faveur des Allemands. On ſait aſſez que comme un heureux ſuccès fait qu'on pardonne une action témeraire; un mauvais fait, au contraire, qu'on ne pardonne point une témerité. Quoi qu'il en ſoit, on ſe prépara dans l'Armée, pendant la nuit, à attaquer l'Ennemi, dès le matin. Pour cela, on envoya quelques troupes à Rietlinguen, village, entre Munſter & le Danube.

L'Armée des Alliez avoit 52. piéces de Canon, & conſiſtoit en 66. Bataillons & 178. Eſcadrons, qui ſe montoient à 50000. ou 52000. hommes. On jugeoit que celle des Ennemis étoit forte de 60000. hommes, diviſez en 82. Bataillons, & 160. Eſcadrons; avec 90. pieces de Canon, dont 8. étoient de 24. livres de boulets. L'aile droite fut commandée par le Maréchal de Tallard, & diviſée en 60. Eſcadrons & 40. Bataillons des meilleures troupes de France. L'Aile gauche étoit commandée par l'Electeur lui même, & le Maréchal de Marſin; qui commandoit les Troupes Françoiſes, qui étoient dans cette Aile.

Le 13. l'Armée commença à paſſer le ruiſſeau, qu'on appelle *Keſſel*, ſur pluſieurs ponts, qu'on avoit préparez dès la nuit précedente. L'Armée fut diſtinguée en ſix Colomnes. Elle paſſa ce ruiſſeau, près de Thiffinguen, où l'on donna ordre aux Gardes avancées, de ſe ranger aux Corps deſquels elles avoient été tirées. On ne rapportera point d'autres menues circonſtances, qui ne ſoient pas liées avec un fait digne de remarque.

A ſix heures du matin, ou environ, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough étant montez ſur une hauteur, y firent appeller tous les Officiers Géneraux, pour les inſtruire de la conduite, qu'ils devoient tenir, dans le combat.

Cela étant fait, l'Armée s'avança à un Marais, dont le fonds étoit ſi fangeux, que l'Infanterie n'y put pas paſſer. On jetta donc promptement cinq ponts ſur ce Ruiſſeau, & ceux qui paſſerent ſur ces ponts furent conduits à l'Ennemi; qui ne paroiſſoit pas fort en peine d'empêcher que les Ennemis ne vinſſent ſi facilement à eux. Le Prince Eugene commandoit l'aile droite, qu'il conduiſit à l'Ennemi le long d'un Bois, qui étoit de ce côté-là, pour prendre l'Electeur en flanc; mais l'Electeur étendit à proportion, ſon Aile gauche, ce qui affoiblit l'aile qu'il commandoit & fut, comme on le crut, une des principales cauſes de ſa défaite.

Pour faciliter le paſſage de l'Aile gauche, les deux Brigadiers d'Infanterie, que le Lord commandoit, eurent ordre de paſſer le Ruiſſeau; & après avoir executé cet ordre, elles ſe placerent en un fonds proche du village de Bleinheim, où elles eſſuyerent pendant pluſieurs heures, le feu de ſix pieces de Canon, placés au plus haut du village. En même tems, les Ennemis tirerent vivement ſur les Ponts, qu'on avoit faits pour le paſſage de l'Infanterie; mais on leur répondit bien-tôt après, par deux batteries dont l'une étoit Angloiſe & l'autre Hollandoiſe, qui firent en peu de tems un grand effet.

En-

1704. Environ à Midi, l'aile gauche fut prête à en venir aux mains, mais comme, en divers lieux, on remarqua que la Cavalerie ne pouvoit pas passer à cause du terrein marécageux; on envoya chercher des fascines, pour faire un chemin au travers du Marais. Châque Escadron fut chargé de faire vint fascines, dans le voisinage, plein de menu bois. En ce tems-là, l'Infanterie du centre se posta dans le village d'Onderklaw, & le Prince d'*Holstein-Beck*, se rendit maître du Village de Weiler, ou de Schonbach & fit dresser là une contrebatterie.

Tout cela étant fait, le Duc de Marlborough donna le signal d'une attaque génerale, vers une heure après Midi. Les bataillons Anglois de How, d'Ingolsby, de Marlborough, de Row, de North & Grey, & quatre Bataillons de Hessiens furent soûtenus par le Lord Cutts & par le Major Géneral de St. Paul, avec onze autres Bataillons, & par quinze Escadrons de Cavalerie, sous le commandement du Major Géneral Wood. Les cinq Bataillons Anglois, commandez par le Brigadier Row, qui chargea étant à pied à la tête de son propre Regiment, attaquerent, avec une vigueur extraordinaire, le Village de Bleinheim. On s'approcha jusqu'au bout du Mousquet, pendant que quelques Officiers se battoient à coups d'épée, au travers des Palissades. Mais les Anglois exposez à un feu fort superieur au leur, se retirerent, en dépit qu'ils en eussent; après avoir perdu le tiers de leur monde tué sur le champ de bataille, ou blessé mortellement; entre lesquels fut le Brigadier Row. En cette retraite, ils furent suivis par treize Escadrons de la Gendarmerie Françoise & par leurs Carabiniers, qui les auroient taillez en pieces; si les Hessiens ne les eussent arrêtez, en faisant un très-grand feu sur l'ennemi. Les François étant repoussez, par cinq Escadrons Anglois, qui avoient passé le Ruisseau, furent obligez de fuïr à leur tour. Mais comme ils se rallioient; quelques Brigades fraiches de François, & superieures en nombre, attaquerent si vigoureusement les Anglois, qu'elles les obligerent de repasser le Ruisseau, avec précipitation. En cette occasion, l'Infanterie Hessienne leur rendit un grand service, en mettant les Ennemis en déroute, par un feu perpetuel, qu'elle fit sur eux, & ils recouvrerent quelques Drapeaux, qu'ils avoient gagnez sur le Colonel Row. Pendant que la Brigade de cet Officier se rallioit, celle de Ferguson, commandée par lui-même, attaqua de nouveau le Village de Bleinheim, sur la gauche, mais elle n'y réussit pas mieux; puis qu'après avoir été trois, ou quatre fois à la charge, avec une grande vigueur, elle ne laissa pas d'être repoussée, avec un semblable desavantage; de sorte qu'on jugea qu'il n'étoit pas possible de forcer l'Ennemi en ce poste, sans sacrifier toute l'Infanterie de l'Armée.

L'Infanterie Angloise ayant ainsi commencé le combat, à la gauche; la Cavallerie de la même nation attaqua vivement le Centre des Ennemis. Alors la Cavalerie de leur droite se fit aussi des passages sur le Ruisseau, avec de petits ponts de bois, comme ils purent. Enfin toute l'Armée des Alliez passa en aussi bon ordre, qu'il étoit possible, le petit Ruisseau, & se mit en bataille.

Les Ennemis mal traitez leur donnerent tout le tems, qu'il falloit, pour cela, en demeurant en repos sur les hauteurs; dont ils s'étoient saisis, sans descendre dans la plaine, vers le ruisseau; en sorte que la seconde ligne de la Cavalerie Angloise eut le tems de se former elle même. On attribua la défaite des François principalement à cela.

La Cavalerie de la Gauche des Anglois s'avançant vers les hauteurs, que les François avoient occupées, deux Brigades d'Infanterie, commandées par le Lord *Cutts* eurent ordre de passer le Ruisseau. 1704. Cela étant executé, elles se posterent dans un fond près du Village de Bleinheim, & essuyerent, pendant plusieurs heures, avec une fermeté étonnante, le feu de six pieces de Canon placées sur une hauteur, près du Village. Au même tems, l'Ennemi se mit à tirer fort brúsquement sur les ponts, qu'on avoit faits pour faire passer l'Infanterie. A cette baterie on en opposa deux, une Angloise & l'autre Hollandoise. Les Canons tant d'un côté, que de l'autre, furent d'un grand effet.

A midi, tout étoit prêt, du côté des Anglois de l'Aile gauche; mais comme on remarqua qu'en divers endroits, on manquoit de fascines pour passer le Marais, on ordonna aux Cavaliers de la seconde ligne d'en aller faire, en sorte que châque Escadron se pourvût de vint fascines. Cependant une bonne partie de l'Infanterie du principal corps de l'Armée se posta dans le Village d'Onderklaw, & tout autour; pendant que le Prince de Holstein-Beck se saisit du village de Weiler, où il fit faire une Contre-baterie.

Toutes ces préparations ayant été faites, le Duc de Marlborough donna ordre de faire une attaque génerale, un peu avant une heure après Midi. Le Major-Géneral Wilks commença à faire l'attaque, avec les quatre Bataillons Anglois d'*How*, d'*Ingoldsby*, de *Marlborough*, & de *North* & *Grei*; outre quatre bataillons de Hessiens, soûtenus par le Lord Cutts & le Major Géneral de *S. Paul*, avec onze autres bataillons; outre quinze Escadrons de Cavalerie, commandez par le Major Géneral *Wood*.

La Cavalerie de la gauche des Anglois s'avançant vers la hauteur, commença enfin à faire quelque mouvement, & commença à agir avec beaucoup de fureur. L'Infanterie Françoise, qui étoit dans le village de Bleinheim, commença à faire une grande décharge, de derriére quelques Haies du Village, sur le flanc de la Cavalerie Angloise, & celle du Duc d'Hanover, qui s'étoient avancées trop près du Village. Cela la mit en un si grand desordre, qu'elle repassa le Ruisseau. Sur cela le Lieutenant Géneral Bulaw, qui commandoit en chef, prit quelques troupes de la seconde ligne, & se rendit au Village. Cela donna le tems aux Troupes, qui étoient demeurées au delà du Ruisseau, de faire une seconde ligne, après les Dragons, qui s'étoient avancez les premiers vers le Village, & soûtint si bien les Dragons qui étoient les premiers, qu'ils garderent leurs postes, tant que l'action dura.

La Cavalerie de l'Aile gauche ayant eu lieu cependant de s'avancer, de ce côté-là, forma une seconde ligne, après les Dragons qui étoient proche du village, & qui s'avancerent, sans se hâter trop, au haut de cette colline, & attaquant plus d'une fois les Ennemis, les tinrent à une plus grande distance du Village. Cela fit que les Alliez trouverent le moyen de gagner plus de terrein.

Là-dessus le Maréchal de Tallard fit avancer dix Bataillons de son Infanterie, pour remplir les espaces, qui étoient entre les Brigades de Cavalerie, qui y étoient demeurées. Le Prince de Cassel Géneral de la Cavalerie & quelques autres Officiers, s'étant apperçus de cela, firent venir quelques Troupes de l'Infanterie, pour soûtenir la Cavalerie. Comme il s'avançoit, pour retourner à la charge; le feu de l'Infanterie Ennemie étant fort superieure à lui, l'empêcha de gagner plus

1704. plus de terrein. Là-dessus, on fit venir trois bataillons d'Infanterie du Duc de Zell, pour soûtenir leur Cavalerie, & faire un dernier effort. Néanmoins les François continuerent à soûtenir leur poste, par leur grand feu, & mirent de nouveau en desordre la premiere ligné des Allemands. Ils la tinrent à soixante pas de distance, sans qu'aucun des Partis s'avançât de plus près. Enfin les Anglois recommencerent la charge & le firent si vigoureusement, & avec tant de succès, qu'ayant mis leur Cavalerie en déroute; les dix bataillons, abandonnez de la Cavalerie, furent taillez en piece; si l'on en excepte ceux, qui se cacherent parmi les morts.

Le Maréchal de Tallard rallia, comme il put, sa Cavalerie derriere quelques Tentes, qui étoient demeurées dressées en son Camp. Comme il vit qu'il n'y avoit plus d'esperance de repousser l'Ennemi, & le contraindre d'abandonner le Village; il se résolut enfin de retirer son Infanterie & ses Dragons du Village.

Il envoya en suite prier le Maréchal de Marcin, de s'avancer à la droite du Village d'Overclaw, pour faire tête à l'Ennemi, afin qu'on put retirer l'Infanterie, qui étoit dans celui de Bleinheim. Mais il lui répondit qu'on avoit trop à faire à défendre le devant du Village, où on avoit à faire au Duc de Marlborough lui-même, & le reste de sa ligne, pour pouvoir détacher aucunes troupes; parce qu'encore qu'il fût demeuré Maître de son terrein, il n'étoit nullement victorieux.

Cependant le Lieutenant Géneral Anglois *Ingoldsby* fit comprendre au Prince de Hesse & aux Lieutenants, *Lumley* & *Hompesch* qu'il seroit facile de défaire entierement la Cavalerie Françoise, en la chargeant à la Droite. Cet avis ayant été executé, avec beaucoup de vigueur, on la mit en desordre, & ensuite en une déroute entiere. Une partie courut au Danube, pour se rendre maîtresse d'un Pont, qu'on avoit jetté sur cette riviere, entre Bleinheim & Hochstet; & l'autre partie, dans laquelle étoient les Gens d'Armes, fut suivie de près par les Dragons de *Bothmar* & ceux, qui échapperent à l'épée de l'Ennemi, se jetterent dans le Danube, où ils se noyerent.

Cependant ceux, qui étoient fuïs du côté d'Hochstet, se rallierent de nouveau, comme s'ils avoient encore dessein de secourir le reste. Mais le Régiment de Bothmar, les ayant attaquez de front, les avoit tenu, quelque tems, en crainte, & ayant été renforcé de quelques autres Régimens; l'Ennemi s'enfuit au Gallop, du côté de Hochstet. Le Maréchal de Tallard fut enveloppé & entrainé par les Fuyars, & pris à une lieuë derriere le Village de Senderen, qui n'est pas loin du Danube, & arrêté par *Boinembourg*, Lieutenant Colonel dans les troupes de Hesse-Cassel, & Aide de Camp du Prince de ce nom. Le Marquis de *Montperous*, Géneral de la Cavalerie, & Mrs. de *Seppe-ville*, de *Villy*, & *de la Valiere*, Majors Géneraux, Mrs. *de la Missiliere*, *St. Poüange*, de *Ligondois*, & divers Officiers de marque furent aussi faits prisonniers dans cette déroute.

Pendant que cela se passoit au Village de *Bleinheim* & dans le Centre, le Duc de Marlborough fit attaquer le Village d'Overklaw, qui étoit le quartier du Maréchal de Marcin. Il fut attaqué par la Brigade de *Berendorf*, qui étoit de dix Bataillons. Le Duc d'*Holstein-Beck*, qui les commandoit, comme Major Géneral, passa le petit Ruisseau, à la tête de deux bataillons, avec beaucoup de résolution. Mais comme la Cavalerie Impériales qui le devoit soûtenir étoit à deux coups de mousquet loin de là; à peine-eût il passé le ruisseau, qu'il fut mal traité par six ou sept bataillons, qui se jetterent sur lui; avant qu'il eut pu ranger ses deux Régimens, & sur tout celui de *Goor*. Le Prince lui-même fut blessé mortellement & pris prisonnier. Les mêmes Alliez étant soûtenus par quelques Danois & Hannoveriens, firent un nouvel effort, qui ne réüssit pas mieux. Mais le Duc de Marlborough ayant amené lui-même quelques Escadrons, qui devoient être soûtenus par d'autres, qui faisoient la Réserve, en fit passer le ruisseau à quelques-uns; sur quoi l'Ennemi commença à se retirer. 1704.

D'abord après cela, le Duc retourna vers le centre, où il trouva l'affaire décidée, en faveur des Alliez. Il arrêta là la Cavalerie victorieuse, pour observer la contenance de celle de l'Ennemi, qui avoit été poussée au delà du marais de Hochstet. Pendant que l'on faisoit alte en cet endroit, on apperçut l'Electeur, qui se retiroit du Village de Zutzinguen, sur quoi on envoya le Géneral *Hompesch*, qui avec quelques Escadrons se mit à suivre l'Ennemi vers Morselinguen, & ayant atteint deux de leurs Bataillons, les obligea de poser les armes, & de demeurer avec ceux, qui avoient déjà fait halte; tant pour empêcher que l'Electeur ne se jettât sur l'arriere-garde de Hompesch, que pour avoir un corps pour s'opposer à l'Electeur, qui auroit pu se jetter sur Hompesch, que pour former un Corps, qui put charger ce Prince; qui marchoit, avec beaucoup de diligence, avec sa Cavalerie à sa droite, & l'Infanterie à sa gauche. Avant que Hompesch revînt de sa poursuite, on vit l'Aile droite de l'Armée des Alliez, qui suivoit l'Electeur d'assez près, pour passer pour une partie de son Armée, qui auroit pû attaquer le Duc de Marlborough & le charger. Cela fit qu'il envoya promtement un Parti, pour savoir qui c'étoit. Pendant cela, l'Electeur marchoit avec beaucoup de précipitation, pour atteindre le Marais de Morselinguen.

Les François ayant été entierement défaits & l'Armée de leurs Ennemis se trouvant Maîtresse du terrain, qui étoit entre la Gauche de l'Ennemi & Bleinheim; les 28. Bataillons & les 12. Escadrons, qui étoient en ce village, furent coupez du reste de leur Armée, & se rendirent à huit heures du soir, en posant les armes, & remettant leurs Drapeaux aux Ennemis. Ils se rendirent prisonniers de guerre, à condition, qu'on ne fouilleroit pas les Officiers. On vit par-là combien il étoit resté de gens des quarante bataillons, que le Maréchal de Tallard avoit amenez, & qui étoient tirez des vieilles Troupes de France; puisque l'on en avoit fait 28. de prisonniers, & que 10. avoient été taillez en pieces.

Pour dire àprésent ce qui se passoit à l'aile droite, où le Prince Eugene de Savoie commandoit; il avoit en tête l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Marcin. L'Infanterie de cette Aile consistoit en sept Bataillons Danois & en onze Prussiens. Pour la Cavalerie, elle étoit de quatre-vints-douze Escadrons de Troupes de l'Empereur, du Roi de Prusse, du Cercle de Swaube, & du Duché de Wirtemberg, pour ne pas parler des autres Princes de l'Empire, qui craignoient que, si l'Electeur de Baviere avoit le dessus il ne se fit un nouvel Empire en Allemagne, favorizé, comme il l'étoit, par la France. L'Ennemi ou le Bavarois avoit à son Aile Gauche, à laquelle le Prince Eugene de Savoie s'étoit opposé, trente Bataillons, & beaucoup de Cavalerie. Il avoit placé quatorze Bataillons dans le Village d'Overclaw,

1704. claw, que le Duc de Marlborough avoit fait attaquer par son Infanterie. Pour les dix-huit Bataillons, qui étoient le plus à la Droite, ils ne vinrent sur la colline qu'assez tard; parce que le ruisseau, de ce côté, étoit le plus difficile à passer. C'est ce qui contraignoit le Prince d'attaquer ceux qu'il avoit en tête, plus tard, qu'il n'auroit voulu.

Outre cela, les Troupes de la Droite s'étant postées dans un fonds, qui n'étoit pas fort loin de Lutzinguen, furent obligées pendant trois heures, d'essuyer les Canonades des Ennemis; sans pouvoir se servir de leur Artillerie; jusqu'à ce que l'on eût une Contre-baterie, qu'on fit dans le bois.

Quoique la Droite ne pût charger l'Ennemi, qu'une demie-heure après que la Gauche eût commencé son attaque, la premiere ne laissa pas de reüssir assez bien. Son Infanterie, quoi qu'inferieure le soûtint assez vigoureusement, & la Cavalerie rompit la premiere ligne des Ennemis; & se soûtint d'abord, avec beaucoup de fermeté. Mais aussi elles furent poussées avec beaucoup de confusion, au delà du Ruisseau. L'Infanterie des Alliez n'ayant plus de Cavalerie, pour la soûtenir; elle fut obligée, malgré toute sa bravoure, de se retirer trois ou quatre cens pas, avec une perte considerable pour deux Bataillons, qui étoient sur les flancs; en sorte que les choses étoient en très-mauvais état, de ce côté-là.

L'Infanterie demeura ferme, près du bois & le Prince Eugene ayant de nouveau rallié la Cavalerie, la mena à la charge; mais elle fut repoussée, une seconde fois. Il la rallia encore une fois, & dans trois quarts d'heure, elle se trouva à soixante pas de l'Ennemi, sans que personne fit aucun mouvement. On se servit de cet intervalle de tems, pour les placer plus avantageusement & on les mena une troisiéme fois au combat. Cette Cavalerie eut d'abord de l'avantage sur l'Ennemi, mais il la repoussa ensuite; au lieu que l'Infanterie poussa ceux, avec qui elle eut à faire; quoi qu'elle ne pût pas marcher jusqu'à à eux, à cause qu'ils étoient dans un terrain, où un moindre nombre de Troupes en pouvoit arrêter un plus grand. Le Prince Eugene quitta alors sa Cavalerie, parce qu'il ne voyoit pas d'apparence à la pouvoir rallier & se mit à la tête de l'Infanterie; qui profitant du desordre, où elle avoit mis l'Ennemi, les suivit, par un terrain fort inégal, & les poussa, devant elle. Elle les mit enfin tout à fait en déroute, & les suivit plus d'une heure, aussi loin que le Village de Lutzinguen. Alors le Prince fit arrêter son Infanterie victorieuse; pour donner à la Cavalerie le tems de la joindre; mais les François ne les attendirent pas.

Lors que la gauche de l'Armée, commandée par le Duc de Marlborough, eut fini de mettre les Ennemis en déroute, du côté de l'aile gauche; il se disposa, de lui-même, à aller avec une partie de son Aile attaquer la gauche des François, près du Village d'Overclaw, & cela pour secourir l'Aile de l'Armée, commandée par le Prince *Eugene*. Mais comme il apprit, d'un Aide de Camp du Prince, qu'il n'en avoit plus besoin, il n'y alla pas.

Ce fut là la fin d'une Bataille, qui dura cinq heures & où les François, quoi qu'en desordre, ne laisserent pas de balancer assez long-tems la victoire & de donner de la peine aux Géneraux de l'Empereur, & de ses Alliez. Comme toute cette Action fut, en quelque sorte, conduite par le Géneral Anglois, on ne peut pas disconvenir 1704. qu'une grande partie de la gloire ne lui appartînt. Mais on n'eut pas moins de sujet de regarder le Prince Eugene, comme une des principales causes de la victoire. Tout le monde admira le calme, avec lequel l'un & l'autre donnerent leurs ordres, & la clarté de leurs expressions. On ne fut pas moins surpris de l'Activité, & de la Valeur, qui parurent dans les autres Géneraux. Il faut aussi rendre justice à ceux des François, & aux Officiers subalternes de la même Nation, aussi bien qu'à leurs Troupes. Les Anglois (1) ont jugé que le Duc de Baviere avoit, en cette occasion, bien soûtenu la réputation, qu'il avoit aquise auparavant; & qu'il ne fut pas mal soûtenu, par le Maréchal de *Marsin*; mais que le Maréchal de *Tallard* & les autres Officiers de l'aile Droite des François, ne témoignerent pas autant de bravoure & de conduite, que l'on en attendoit d'eux. On censura en particulier ce Maréchal d'avoir affoibli son Armée, en jettant tant de monde dans le Village de Bleinheim; parce qu'il affoiblit trop le centre de son Armée. Mais il faut avouër que les Alliez ne laisserent pas de perdre beaucoup, en attaquant ce poste; quoi que les François eux-mêmes aient fort censuré la conduite de Maréchal de Tallard, de mettre 28. Bataillons & 12. Escadrons en un si mauvais poste & leur reddition. On croyoit même que ces Troupes, qui étoient des meilleures de France, auroient bien pû se faire un chemin, l'épée à la main, pour y retourner.

On remarqua aussi qu'une des plus grandes fautes du Maréchal étoit d'avoir laissé passer aux Imperiaux le ruisseau bourbeux, qui séparoit les deux Armées, & de s'être moqué de ceux, qui trouvoient étrange qu'on passât le Ruisseau, en disant *que s'ils n'avoient pas assez de Ponts, pour le passer, il leur en enverroit davantage.* Comme on lui dit que les Anglois passoient, il répondit: *laissez-les en paix, plus il en passera, plus nous en tuerons.* D'autres, qui vouloient excuser ce Géneral, disoient qu'il avoit donné des ordres formels de ne pas laisser passer les Ennemis, & de les attaquer, lors qu'ils passoient, mais que ces ordres n'avoient pas été executez.

Le soir du combat, deux des Géneraux François soupant avec le Duc de Marlborough, comme ils ne pouvoient pas s'empêcher de parler de leur défaite, quoi que le Duc tâchât de les mettre sur quelque autre matiere. Un de ces Géneraux avoit dit, *qu'il y avoit eu un moment fatal, auquel la victoire avoit été entre les mains des François, si les Gens d'Armes avoient fait leur devoir.* C'étoit ainsi que parloient ceux, qui vouloient excuser le Maréchal, & ce qu'ils écrivirent aux Ministres de leur Roi.

Le Lord *Tunbridge*, qui étoit un des Aides de Camp du Duc Marlborough, dit au Géneral François qu'il alloit chez le Duc & lui demanda s'il y avoit quelque chose à lui dire de sa part; sur quoi le Maréchal lui dit que *si le Duc vouloit laisser aller ces pauvres gens* (parlant de ceux qui étoient assiegez à Bleinheim) *il donneroit ordre qu'ils ne tirassent plus sur les Alliez.* Cela ayant été rapporté au Duc, il dit *qu'il étoit surpris que Mr. de Tallard ne considerât pas qu'il n'avoit rien à commander, où il étoit.*

Le Maréchal fut mené ce soir au quartier du Prince de Hesse, où il devoit être gardé. Le Duc l'alla visiter le lendemain, & lui dit *qu'il étoit fâché qu'une disgrace, comme celle qui lui étoit arrivée,*

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 84.

1704. *vée, fût tombée sur une personne, pour laquelle il avoit tant d'estime*; à quoi le Maréchal répondit: *qu'il avoit l'honneur d'avoir été vaincu, par les meilleures Troupes du Monde.* Sur quoi le Duc lui repliqua, *qu'il croyoit en effet ses Troupes les meilleures Troupes du monde, puis qu'il avoit batu des Troupes, que le Maréchal croyoit être telles.*

La perte, que les François avoient faite, étoit de près de quarante ou cinquante mille hommes, comme on le trouva en diverses Lettres interceptées; soit par leur retraite précipitée par la Forêt Noire, ou par désertion, ou par le grand massacre que les Païsans en firent. En effet les Alliez firent plus de treize mille prisonniers, entre lesquels il y avoit treize cens Officiers. On ne se souvenoit pas d'avoir vû une victoire si complote que celle-là. On avoit taillé en pieces dix Bataillons François de l'aile droite; & il s'étoit jetté, dans le Danube, près de trente Escadrons de Cavalerie, ou de Dragons, dont une partie fut noyée. Leur aile gauche avoit aussi beaucoup souffert, particulierement dans l'Infanterie; qu'on avoit trouvé à Hochstet, à Willingue, & à Lawingue où l'on avoit pris quatre vint cinq Officiers; outre le nombre des blessez que l'on amena d'Ulme, qui étoient plus de sept mille. Si l'on a égard à tout cela, ces Lettres paroîtront justes, sur tout, si l'on considere les gens de distinction, qui perirent sur le champ de Bataille; ou qui moururent de leurs blessures, ou qui furent faits prisonniers; dont on voit les listes imprimées à Londres. On leur prit aussi un grand nombre de Drapeaux, plus de cent pieces de Canon, grandes & petites, vint quatre Mortiers, cent vint neuf Drapeaux, 171. Etendards, 17. paires de Timbales, trois-mille Tentes, trente-quatre Carosses, trois-cent Mulets chargez, deux Pontons, vint-quatre barrils, & un tonneau d'Argent.

Cette victoire coûta aux Allièz 4485. hommes tuez dans l'action, 7525. blessez & 273. de perdus, ou faits prisonniers. Ce nombre, consideré en lui même, fut grand; mais peu considerable, si l'on considere les avantages infinis, que les Alliez tirerent de la Victoire. Ils ne laisserent pas de perdre bien du monde, comme on le verra, dans les listes de ce tems-là.

Si cette Victoire fut considerable, en elle même, elle le fut encore davantage, par ses suites; comme on le voit dans l'Histoire de ce même tems là; dans laquelle nous n'entrerons point, parce qu'elle ne regarde pas directement les Provinces Unies. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence la reconnoissance, que l'Empereur en témoigna au Duc de Marlborough. Il lui écrivit une Lettre datée du 28. d'Août dans laquelle il le traita de *très-illustre Cousin.* Il lui disoit „ que, de son propre mouvement, il l'avoit reçu, parmi les Princes du „ S. Empire Romain; non en considération de „ sa noble Famille, mais à cause de son mérite „ personnel, & des services qu'il avoit rendus à „ l'Auguste Maison d'Autriche, & à tout le S. „ Empire Romain, &c. Les Etats Généraux le remercierent aussi, par une Lettre de civilité, aussi bien que la Reine de la G. B. pour avoir bien voulu prêter ce Grand Homme à la cause commune. Nous ne pouvons pas nous arrêter à une chose, qui ne regarde pas particulierement les Provinces Unies; quoi que leurs Troupes ne contribuassent pas peu à la Victoire, & en Allemagne & en Espagne. C'est ce qui nous meneroit trop loin, & il y a même de Grandes Puissances qui ne sont pas encore en état d'entendre la verité, sur des choses de cette sorte.

Quoi que les actions, qui se firent par mer, ne fussent nullement à mépriser, elles n'approcherent pas de ce qu'on vient de raconter. Le Chevalier Rooke, partit le 5. de Mai, de la riviere de Lisbonne avec une Flotte Angloise & Hollandoise, composée de quarante vaisseaux de ligne; pour faire voile à Barcelonne, avec le Prince de Darmstad. En passant le Détroit, ils se trouverent devant Gibraltar, sans avoir pensé d'attaquer régulièrement cette place, dont on a tant parlé depuis. Ils lui tirerent seulement quelques volées de canon, comme pour l'insulter. Mais comme la Garnison n'étoit que de cent hommes, ou fort peu plus nombreuse, elle arbora d'abord le pavillon blanc; ce qui surprit la Flotte qui ne savoit pas, qu'il y avoit si peu de garnison dedans. Elle ne laissa pas d'en profiter, & cette Ville est demeurée entre les mains des Anglois, jusqu'à présent, & a soûtenu un assez long siege en 1727. contre les Espagnols, qui ont enfin lévé ce siege. Après cela, les forces Maritimes de l'Angleterre, & des Provinces Unies, après avoir laissé une Garnison de leurs nations à Gibraltar, continuerent de faire voiles dans la Méditerranée. 1704.

Dans ce tems-là, comme dit l'Auteur de l'Histoire de France, que nous avons souvent citée, „ Mr. le Comte de Toulouse, Amiral „ de France, s'étant rendu à Brest, mit à la „ voile le 6. de Mai, avec trente-trois vais„ seaux de guerre, & sur son Bord le Marê„ chal d'Estrées, pour commander sous lui. Il „ apprit, dans la route, que la Flotte des En„ nemis forte de cinquante vaisseaux (*les An„ glois & les Hollandois ne lui en donnent que quaran„ te*) étoit partie pour passer le Détroit & se join„ dre à d'autres Vaisseaux. Nonobstant cela, il „ prit la route du Détroit, résolu de le passer; „ étant de grande importance de se joindre „ aux Vaisseaux de Toulon. Il fut, sur le „ chemin du Détroit, fortifié de six Vaisseaux, „ & le passa, sans rencontrer les Ennemis. Il „ s'approcha des côtes de France, où le reste „ des Vaisseaux & les Galeres le joignirent. Il „ arriva aux Iles d'Hieres & ayant sû que la „ Flotte des Ennemis avoit paru à la hauteur „ de Malaga, il fit voile de ce côté-là. *

On a appris d'un des Principaux Commandans de la Flotte Hollandoise, qu'il se tint un Conseil de Guerre sur le Vaisseau de l'Amiral Rooke, où il fut proposé, si l'on se devoit battre contre la Flotte Françoise, ou non. L'Amiral Anglois n'en étoit pas d'avis, vû la superiorité de cette Flotte, soit pour le nombre des Vaisseaux & de l'Artillerie de l'Ennemi, soit pour la grosseur des Vaisseaux, soit pour leurs équipages. Rooke ne jugeoit pas qu'il dût hazarder la Flotte de la Reine; mais les Capitaines Hollandois jugeoient qu'il ne falloit pas perdre cette occasion de faire voir aux François qu'on n'étoit nullement étonné de leur superiorité. Pour décider de ce qu'on feroit, on alla aux voix, & l'Amiral Anglois fut le seul de son sentiment, quoi qu'il fût le plus prudent. Les Capitaines Anglois se joignirent tous aux Hollandois, qui étoient d'avis de ne point marchander les François, quoi que superieurs; dans la supposition, que l'on n'oseroit pas hazarder le Comte de Toulouse, Prince cheri du Roi son Pere. Cependant on se trompa & ce Prince fit paroître plus de courage, que n'en ont les Personnes de son Rang.

„ L'Amiral *Rooke*, dit notre Auteur, ayant „ le vent, alla attaquer la Flotte de France.

Son

1704. „ Son corps de bataille s'attacha à celui du Comte de Toulouse, qui soûtint son feu, avec beaucoup de fermeté & le fit plier. On se canonna, depuis dix heures du matin, jusqu'à huit heures du soir. Les Ennemis s'éloignerent; on les suivit, & ils nous laisserent maitres du Champ de bataille, par leur retraite. Ils eurent seize à dix-sept cens hommes de tuez & un plus grand nombre de blessez. Le Vaisseau de l'Amiral Hollandois fut si mal traité, qu'il fut obligé d'en monter un autre. L'Armée Françoise eut quinze cents hommes de tuez, ou de blessez. L'Auteur ajoûte que Mr. le Comte de Toulouse y fut blessé légerement, & que quatre de ses Pages furent blessez, ou tuez, auprès de sa personne ". C'est comme le *P. Daniel* raconte ce combat, où il se peut bien faire qu'il favorise un peu ses Compatriotes; sur tout si l'on pense que les Anglois & les Hollandois sont plus entendus & plus hardis, dans les choses, qui regardent la Marine; ce qui fit qu'ils oserent bien attaquer une Flotte plus forte & mieux équippée, que la leur. Mais on sait que l'on favorise sa Nation, & qu'on ne compte cela, que pour un peché véniel; outre que l'on n'est pas toûjours assez bien informé.

Les Anglois (1) racontoient la chose un peu autrement, que ne fait l'Auteur, que l'on vient de citer. „ La ligne des François, *disent-ils*, consistoit en cinquante Vaisseaux, mais l'Avant-Garde & l'Arriére étoient plus foibles, ce qui fit qu'on y mêla des Galeres, pour y tenir lieu de Vaisseaux de guerre. Le Marquis de *Vilette*, Lieutenant Géneral, commandoit l'Avant-garde, avec les Escadres Blanche & Bleuë, & avoit pour Lieutenant le Duc *de Tursis*, avec sept Galeres Françoises & cinq Espagnoles. Le Comte de Toulouse étoit au centre, avec l'Escadre blanche, & avoit avec lui le Marquis de Roie, à la tête de quatre Galeres. L'Escadre blanche de huit Galeres faisoit l'Arriere-garde & étoit commandée par le Marquis de *Terville*. Le corps de la Flote conféderée consistoit en cinquante trois Vaisseaux. Le Chevalier Rook étoit au corps de bataille, avec Bing, & Dilks; les Chevaliers Shovel & Leake, commandoient l'Avant-garde, & Callemberg & Vander Dussen formoient l'Arriere garde, avec douze Vaisseaux Hollandois. L'Amiral François commanda que l'*Hirondelle*, la *Panthere*, *l'Aloüette*, le *Newport* & deux Brulots, demeurassent au vent, en cas que l'Ennemi voulût écarter des autres quelques Vaisseaux des Alliez; avec leurs Brulots, ou leurs Galares. Un peu après dix heures, l'Amiral *Schovel* perça, avec l'Avant-Garde, jusqu'au Centre des François. Le Marquis de Vilette, l'ayant remarqué, crut qu'il pourroit prendre le Chef de cette Escadre. Mais après avoir, de part & d'autre, fait ce que pouvoient faire de braves gens, consommez dans la science de la Marine, & s'être bien causez de la perte réciproquement, ils furent séparez par la nuit. Les uns & les autres ne laissoient pas de s'attribuer la Victoire; mais comme ni d'un côté, ni d'autre, il n'y eut aucun Vaisseau brulé, ni coulé à fonds, ni pris; les juges impartiaux jugerent que la Victoire n'appartenoit ni aux uns, ni aux autres.

On a assuré que Mr. le Comte de Toulouse, souhaitta qu'on allât chercher le lendemain la flotte Ennemie, dans l'esperance d'en remporter une Victoire, qui ne fût pas douteuse; mais que 1704. le Maréchal d'Estrées lui répondit *que l'on ne moissonnoit qu'une fois, en une Année.* Sage réponse, qui marquoit que c'étoit assez, pour un Prince comme lui, que de s'exposer une fois en une année, & de se retirer avec honneur, du danger, auquel il avoit été exposé.

Il ne se fit rien de considerable, pendant cette campagne, dans les Païs-Bas. Namur fut bombardé depuis le 26. de Juin jusqu'au 29. & l'on prit le Fort Isabelle, en Flandre; (2) ce qui rétablit le commerce de l'Ecluse, que ce Fort incommodoit.

Cependant l'Electeur de Baviére, qui s'étoit retiré là, auroit bien voulu attaquer Mr. d'Owerkerk; mais le Maréchal de Villeroi, qui avoit des ordres contraires de la Cour de France, qui commençoit à souhaiter sérieusement la paix, l'en empêcha. En effet après tant de dépenses, pour les Armées de Terre, & pour les Flottes, sans en tirer aucun avantage, qui égalât les fraix que la France avoit faits; & après une infinité de gens qui étoient peris dans les Batailles, il étoit tems de penser sérieusement à la Paix. Le Duc de Marlborough, qui y étoit, fut par tout reçu, avec beaucoup de joie, même dans les Villes de commerce, à cause de la Paix, que l'on croyoit avoir bien-tôt avec la France; mais elle n'étoit pas encore si proche, qu'on se l'imaginoit.

Rien ne fâchoit tant les Espagnols, que la perte de Gibraltar, qui pouvoit beaucoup incommoder leur navigation, & servir aux Vaisseaux Anglois & Hollandois, qui negotioient dans la Méditerranée. (3) Ils entreprirent de l'attaquer, & ils y envoyerent le Marquis *de Villadarias*, qui commença de l'attaquer le 22. d'Octobre, avec quatre mille hommes, sur un Vaisseau de Guerre & quelques Galeres de France, & ouvrirent la tranchée devant la Place. Les Amiraux Anglois & Hollandois, le Chevalier *Leake* & *Vander Dussen* entreprirent de la secourir. Ils partirent pour cela de Lisbonne le 5. de Novembre, & arriverent devant la Place le 9. du même Mois, jetterent l'ancre dans la Baye, où ils trouverent une Fregate Françoise de 42. pieces de Canon, une autre de 24. & une troisiéme de 14. avec un Brulot de 16. pieces, un Vaisseau chargé de Bombes & de Grenades, 2. prises Angloises & une Tartane, que les Espagnols brulerent à l'arrivée des Ennemis. Les Assiegez témoignerent une grande joie à l'arrivée de la Flotte Alliée, parce que n'ayant rien du côté de la mer, ils esperoient de se défendre facilement du côté de la terre.

Cependant les assiegeans ne laisserent pas d'attaquer vigoureusement la place, la nuit du 11. Ils trouverent le moyen de monter sur le rocher voisin par des échelles de cordes, quoi qu'on crût ce chemin-là impraticable. Ils devoient être soûtenus par trois-mille hommes, qui furent battus par le Prince de *Hesse-Cassel*; & les Espagnols ne purent pas venir à bout de cette place, qui avoit été la premiere que le Maure *Tarik* prit en Espagne, ce qui fit qu'on l'apella *Gebal-Tarik*; c'est à dire, *le Mont de Tarik*. On sait que (4) les Espagnols n'en sont pas encore venus à bout aujourd'hui, & que la Place est entre les mains des Anglois.

„ LE commencement de la Campagne de cette 1705. Année, comme le reconnoit le *P. Daniel*, ne fut pas heureux pour sa Majesté Catholique (*Ou pour le Roi Philippe.*) On assiegeoit depuis près „ de

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. III. pag. 108. & suiv.

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 134.

(3) *Annales de la Reine Anne* Tom. III. p. 132. & suiv.

(4) En MDCCXXVIII.

1705. „ de six mois Gibraltar, dont les Anglois s'é-
„ toient emparez l'année précedente. Le tems fut
„ fâcheux & sur la Mer & sur la Terre. La Garni-
„ son fut toûjours rafraichie, par des Vaisseaux
„ Anglois,ou Hollandois. Le Roi de France y en-
„ voya une Escadre assez forte pour l'empêcher,
„ sous les ordres de Mr. de *Pointis*. Huit de ces
„ Vaisseaux ne purent ni tenir en rade, ni soû-
„ tenir la tempête, qui les sépara des autres.
„ Dans cette conjoncture arriva une Flotte de
„ vint Vaisseaux de guerre Ennemis. Mr. de
„ *Pointis*, qui n'en avoit plus que cinq, coupa
„ ses cables, & s'échoüa, étant poursuivi de fort
„ près, & brula son Vaisseau & un autre, qui
„ l'accompageoit. Les trois autres essuyerent un
„ rude combat, & après une vigoureuse résistan-
„ ce, ils furent pris. Les Anglois jetterent de
„ nouvelles Troupes, dans la Place, & les Espa-
„ gnols voyant le mauvais tems continuer, le-
„ verent le siége. Il y eut cette année quelques pertes,pour les Marchands Hollandois & Anglois qui leur furent causées, par les Armateurs des côtes de la Flandre. „ Le Chevalier de *S. Paul*,
„ faisant voiles de la rade de Dunkerque, avec
„ trois Vaisseaux, aperçut une Flotte, qui ve-
„ noit ayant le vent sur lui, & qui étoit escor-
„ tée, par deux Vaisseaux de guerre Hollandois.
„ Il détacha un de ses trois Vaisseaux, pour don-
„ ner dans la Flotte Marchande, & faire des pri-
„ ses; & alla, avec les autres, combattre les
„ deux Vaisseaux de guerre Hollandois. Il en
„ prit un, qu'il fut obligé de bruler, parce que
„ ce Vaisseau n'étoit plus en état de tenir la Mer,
„ mais il prit encore six Vaisseaux Marchands
„ richement chargez. S'il faut dire la verité, cela ne valoit pas la peine d'être mis entre les materiaux de l'Histoire de Louïs le Grand.

Tel est encore ce qui suit du même Chevalier, qui „ commandant une Escadre de quatre Vais-
„ seaux du Roi apperçut la Flote Angloise de la
„ Mer Baltique de douze Vaisseaux, escortée par
„ trois Vaisseaux de Guerre. Il commanda, *dit-*
„ *on*, au Sr. *Bart* (*Corsaire Flamand*) de se ren-
„ dre Maître des Vaisseaux Marchands; ce qu'il
„ fit avec l'aide de cinq Armateurs, qui l'avoient
„ joint. Le Chevalier de S. Paul attaqua un
„ Vaisseau Anglois; le Sr. de *Roquefeuille* en
„ combattit un autre, & le Sr. *Hennequin* s'at-
„ tacha au troisiéme. Après un combat fort opi-
„ niâtre, les trois Vaisseaux Ennemis furent a-
„ bordez & forcez; mais le Chevalier de S. *Paul*
„ fut tué d'un coup de Mousquet, avant la fin
„ de l'action. Ce fut, *dit l'Historien*, une gran-
„ de perte, pour nôtre Marine, à cause de sa
„ valeur & de son habileté dans les combats de
„ mer. Le Comte d'Illiers prit le commande-
„ ment en sa place, & acheva le combat & la
„ victoire. Toutes les prises & les trois Vaisseaux
„ de Guerre Anglois furent conduits à Dunker-
„ ke; comme huit autres Vaisseaux de la même
„ Nation, qui avoient été pris, la veille de ce
„ Combat.

J'avouë qu'il me paroit étrange, que l'on ait mis des pirateries, comme celles-là, entre les materiaux de l'Histoire de *Louïs le Grand*. Si l'on vouloit recueüillir des Materiaux, pour faire la Vie de quelque *Dey* d'Alger, il n'y auroit rien eu d'étrange, car cette sorte de Puissances ne cherche que la guerre & le pillage; mais parmi les Chrétiens, qui doivent aimer la Paix & haïr la Guerre, il est visible qu'on doit fuir l'effusion du sang, autant qu'il est possible. C'est ce que les Historiens ne sauroient trop presser, & s'ils ne le font pas, ils ne s'aquitent pas de leur devoir.

Il paroît, qu'encore que l'on parlât déja de paix, l'année dans laquelle nous allons entrer, ce n'étoit qu'à main armée; comme si l'état naturel de l'Homme étoit un état de Guerre & non de Paix, comme de (1) mauvais Politiques l'ont soûtenu. Après l'effusion du sang, qui s'étoit faite l'année 1704. à la Bataille de Hogstet; il sembloit que personne ne devoit être pour la guerre. Pour ne pas parler de celle, qui se faisoit en Italie & en Allemagne; on se mit, dans les Païs-Bas, du côté de la France en état de se vanger de la perte, qu'on avoit faite ailleurs, sans néanmoins y réüssir. 1706.

Les Armées de France menaçoient les Espagnols, les Anglois, & les Hollandois, du ressentiment du Roi & de celui du Roi d'Espagne son Petit-Fils, que son Grand Pere avoit enfin rassuré sur le throne de cette Monarchie, sur laquelle on dit que le Soleil ne se couche jamais.

Le 23. Mai de cette année il se donna encore une bataille près de Ramilly, „ où l'Armée (2)
„ de France fut entierement défaite.

„ Les deux Armées se trouverent en présence,
„ le jour de la Pentecôte. On se cannona, de
„ part & d'autre, depuis onze heures, jusqu'à
„ deux, que le Duc de Marlborough, qui com-
„ mandoit l'Armée Alliée, commença le Com-
„ bat. Il prévit bien que sa droite ne pourroit
„ être attaquée, à cause d'un Marais, qui la sé-
„ paroit de la gauche des François. C'est pour-
„ quoi il en tira quarante Escadrons, pour forti-
„ fier sa Gauche, dont il fit quatre lignes; outre
„ une colonne, composée d'un Corps de Réser-
„ ve. Ainsi tout le poids du combat tomba sur
„ l'aile droite des François, où étoit la Maison
„ du Roi. Ce corps (*comme on le disoit en Fran-*
„ *ce*) toûjours invincible, entra dans les Trou-
„ pes Ennemies, & culbuta les trois premieres li-
„ gnes. Mais en trouvant une quatriéme, & la Co-
„ lomne, qui s'ébranloit, pour les prendre en flanc;
„ la Maison du Roi fut obligée de ceder, & de se
„ retirer, pour se rallier derriére les troupes, qui la
„ suivoient, & qui, au lieu de la soûtenir, se re-
„ tirerent, sans avoir combattu. Les choses é-
„ tant ainsi desesperées, l'aîle gauche des Fran-
„ çois, qui n'avoit pu combattre, à cause du
„ marais, qui la séparoit des Ennemis, se forma
„ sur une hauteur; ce que le Marquis de *Messie-*
„ *res*, Lieutenant Géneral, fit fort à propos &
„ arrêta la Cavalerie Ennemie, qui serroit de fort
„ près la Maison du Roi, laquelle se rallia, & se
„ retira en bon ordre.

„ La plûpart des Troupes se débanderent, a-
„ vant la retraite; & c'est ce qui causa les mal-
„ heurs, qui arriverent, dans la suite; car
„ les François n'eurent pas plus, *à ce que dit no-*
„ *tre Historien*, de trois ou quatre mille hommes
„ de tuez dans le Combat, outre les blessez, qu'il
„ nomme. C'est ce que la bravoure des François, & l'envie de réparer la perte, qu'ils avoient faite à Hochstet, leur attira. Mais il semble qu'il eût été mieux de le laisser faire au tems, car il n'est guère possible, qu'on rende si-tôt le courage à des gens, qui ont eu le malheur d'avoir été battus tant de fois. La terreur, que les Vaincus ont prise pour leurs Vainqueurs, leur fait presque toûjours craindre d'être vaincus une autre fois. Les Princes, qui n'ont pas été présens à la défaite de leurs Troupes, s'imaginent aisément qu'elles pour-

(1) *Hobbes* dans son *Leviatan*.

(2) Le *P. Daniel*. Voyez aussi la Rélation, que l'on en trouve, sur cette année au Tom. V. *des Annales de la Reine Anne* sur cette année.

1706. pourront mieux réüssir, une autre fois; mais ils se trompent très-souvent. Ils ont le sort d'un mauvais joüeur, qui veut encore hazarder, malgré ses pertes, pour les réparer, & qui ne fait que les augmenter.

Les suites de cette Bataille, comme le remarque l'Historien, dont nous venons de citer les paroles, furent la perte de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Gand & de quantité d'autres Places, dont on tira les Garnisons, pour les mettre à Anvers, & en quelques autres, qu'on crut pouvoir faire une plus longue défense. Mais la terreur des armes des Alliez & en particulier le nom du Duc de Marlborough, troublerent si fort la plus grande des Habitans; qu'ils jugerent qu'il étoit plus sûr, pour eux, de se rendre que de s'obstiner à se défendre.

Anvers n'essaya pas seulement de se défendre, & les Alliez s'en rendirent Maîtres, mais sans attaquer le Château; que l'on regarda, comme un poste, qui seroit obligé de se rendre, de lui même.

Ostende, Place considerée autrefois presque comme imprenable, avoit une Garnison, commandée par le *Comte de la Mothe*. Mais, si l'on en croit le P. *Daniel*, plus de mille Bombes, qui la a bouleverserent, les Habitans, qui menaçoient de se rendre, la mésintelligence des François & des Espagnols de la Garnison, & le manquement d'Armes des Soldats obligerent le Commandant de capituler.

Les Alliez assiegerent en suite Menin, avec beaucoup d'Artillerie, qui fit de si grandes brêches, que malgré la capacité de Mr. *de Caraman*, Lieutenant Géneral, qui commandoit dans la Place, il fut obligé de la rendre le 22. d'Août.

La prise de Dendermonde, le 5. de Septembre, fut causée par la mesintelligence des deux Commandans, dont l'un étoit François & l'autre Espagnol, après cinq jours de siege; on prit, le 4. d'Octobre, la ville d'Ath, après onze jours de tranchée ouverte.

Par mer, les Armateurs François remporterent divers avantages, sur des Flottes Marchandes Angloises & Hollandoises. Si les Armateurs de ces deux Nations ne firent pas de même aux Flottes Marchandes Françoises; ce ne fut pas faute d'envie de se vanger, & de l'entreprendre, mais seulement parce que les François n'avoient pas tant de Vaisseaux qu'eux, en mer.

1707. L'Anne'e suivante, il ne se passa rien de considerable par rapport aux PP. UU. mais l'année
1708. 1708. le Prétendant, ou celui qui se donnoit pour être fils de Jaques II. Roi d'Angleterre, entreprit de faire une descente en Ecosse; où il croyoit avoir un Parti considerable, qui le recevroit à bras ouverts; quoi que le Parti Protestant fût beaucoup plus fort. Comme on se flatte de ce qu'on souhaite passionnément, il se flatta que cela réüssiroit. (1) Là-dessus il demanda à Louïs XIV. une Escadre, pour y mener quelque peu de Troupes, qui devoient s'augmenter, par la jonction du Parti Catholique Romain en Ecosse. Les Vents contraires, comme le dit le P. *Daniel*, & la promptitude des Anglois & des Hollandois à mettre une puissante flotte en mer, & quelques autres contretems l'empêcherent de réüssir. Quand on fut arrivé au Golfe d'Edimbourg, où la descente se devoit faire, on fit les signaux, desquels on étoit convenu avec les Ecossois, qui avoient persuadé au Prétendant de faire cette entreprise, qu'ils vouloient qu'on regardât, comme immancable. Mais 1708.
ces Ecossois n'ayant point répondu aux signaux, soit qu'ils ne fussent pas en état de tenir leurs promesses, soit qu'ils eussent changé de sentiment, par peur ou autrement; les Ecossois, dis-je, ne répondirent point aux signaux. Là-dessus le Chevalier de *Fourbin*, qui commandoit l'Escadre Françoise, ne jugea pas, *dit-on*, à propos d'exposer à un si évident danger la personne du Roi (prétendu) d'Angleterre & les Vaisseaux François. Il mit incessamment à la voile, & fit d'abord une fausse route vers le Nord, suivi de la Flotte Ennemie. De nuit, il reprit la route des côtes de France & arriva à Dunkerke, au commencement d'Avril, après avoir perdu un Vaisseau, nommé le Sarisbury; qui n'étoit pas assez bon voilier, peur demeurer joint aux autres. Les Anglois prirent ce Vaisseau, après un assez long combat. Il y avoit cinq Compagnies du Régiment de Bearn, le Marquis de Meuse Colonel, Mylord Griffin, & d'autres Anglois & Ecossois Catholiques Romains; qui servoient, depuis long-tems, dans les Armées de France. Les François s'étoient imaginez qu'en ce tems-là l'Amiral *Leake* seroit parti, avec sa Flotte pour Lisbonne, & qu'ils ne trouveroient aucun obstacle à leur entreprise. Les Anglois en firent une autre, dans laquelle ils réüssirent bien mieux. Ce fut l'attaque de l'Ile de Sardagne, dont cet Amiral s'empara le 13. d'Août, pour la remettre au Roi *Charles*. Le Géneral *Stanhope*, qui commandoit en Espagne les Troupes Angloises, qu'on avoit envoyées à ce Prince, prit aussi l'Ile de Minorque, avec le Port Mahon; qui est un poste d'importance, pour garder cette Ile, & pour agir, en un besoin contre les Espagnols & contre les Maures, s'ils entreprenoient quelque chose contre la navigation des Anglois, dans la Méditerranée; sans que les Rois Louïs XIV. & le Roi Philippe son Fils, aient tâché de reconquerir ces Places, depuis.

Mais ils prirent, dans les Païs-Bas, Gand & son Château le 5. de Juillet, & après cela Bruges, & le Fort de Plassendal. Peu après, „ le Prince „ Eugene, *comme le dit le P. Daniel*, alla joindre „ le Duc de *Marlborough*, avec qui il forma le „ dessein d'attaquer l'Ile; comme ils le firent, „ ainsi qu'on le verra.

Il faut dire ici, avant que de parler de ce fameux siege que l'on commença dès lors à s'appercevoir que le Maréchal de Tallard, qui étoit prisonnier de guerre en Angleterre, fut plus heureux, dans la négotiation & dans l'intrigue, que dans une bataille. La gloire du Duc de Marlborough & les richesses, qu'il avoit aquises, soit par la faveur de la Reine, soit par sa liberalité envers la Duchesse son Epouse, soit par la voie des Sauves-Gardes, qu'il accordoit à la Noblesse des Païs-Bas, pour proteger leurs Maisons, contre les pilleries de ses Soldats; soit enfin par une prudente Economie, lui avoit aquis de si grands biens, que l'on disoit qu'il étoit le plus riche Seigneur des trois Royaumes. Mais il faloit reconnoître qu'il n'avoit jamais été soupçonné d'avoir aucune intelligence avec les Ennemis de la Grande Bretagne, ni traité en secret avec la France. Quand on s'apperçut que la Reine n'avoit plus les égards, qu'elle avoit eus auparavant pour lui; il y eut quelcun qui dit que S. M. avoit très-justement pris, pour sa devise : *toûjours la même*; mais qu'il falloit l'entendre (1) comme *Virgile* qui dit que la femme *est changeante & qu'elle varie toûjours*.

(1) Voyez le P. *Daniel*, & les *Annales de la Reine Anne*, sur cette année.

(1) Ce Poëte a dit des femmes *Varium & variabile semper* Eneide IV. vers 569.

1708. *jours.* Mais cela se verifia encore mieux, dans la suite.

Le 11. de Juillet, le Prince Eugene, dit le P. *Daniel*, alla joindre le Duc de Marlborough, & ils se rendirent, avec beaucoup de vîtesse à Oudenarde, où ils passerent l'Escaut, avec leurs Armées, où ils se rangerent en bataille. „ L'Armée „ de France y arriva en même tems en bataille „ & les chargea. Le combat fut rude, & dura „ depuis quatre heures du soir, jusqu'à la nuit, „ qui sépara les Combattans; après quoi l'Armée de „ France se retira à Gand, excepté l'aile gauche, „ qui demeura jusqu'au grand jour, sur le champ „ de Bataille, à ce que dit l'Auteur, sans que „ l'Ennemi l'osât attaquer. Quelques jours après „ un détachement de l'Armée Françoise prit „ un Fort, qui étoit situé sur le Canal, qui va „ au Sas de Gand (1).

On avoit trouvé à propos, en Hollande, de tirer des lignes, dans le voisinage de la Flandre Hollandoise, pour la couvrir. Mais comme ces lignes n'étoient pas assez garnies de Troupes, les François les forcérent, près de l'Ile de Cadsant, mirent le païs sous contribution, & brula quantité de Maisons; parce que les Hollandois en avoient fait autant, dans l'Artois.

Comme le P. *Daniel* n'a presque rien dit du combat, qui se donna entre l'Armée Françoise le 11. de Juillet, près d'Oudenarde, & celle des Alliez; nous en parlerons ici, un peu plus au long, que nous n'aurions fait (2). Comme *le Duc de Bourgogne* & le *Duc de Vendôme* étoient brouillez ensemble, la jeune Noblesse se joignit de sentimens avec le premier, & opinerent d'attaquer le Géneral Major Cadogan; qui étoit au delà d'un Ruisseau pour attaquer un Village, entre 3. & 4. heures après Midi, avec 12. ou 16. Bataillons. Le Major General *Grimaldi* eut ordre de l'aller déloger, avec la Cavalerie de la Maison du Roi, pour commencer l'attaque, & déloger le Major Géneral Rantzau de l'éminence, où il étoit posté. Mais ayant trouvé ce ruisseau tout bourbeux, il ne crut pas devoir se hazarder à le passer, & se retira vis à vis de leur droite. Là-dessus le Major Géneral Cadogan, qui avoit passé la riviere entre trois & quatre heures, avec 12. ou 16. Bataillons, attaqua le Village d'Heinem, le Brigadier *Sabine* étant à leur tête, & se rendit bientôt Maître du Village; où il y avoit sept Bataillons François, dont les Anglois prirent trois tous entiers & la plûpart des autres. En même tems, le Major Géneral *Rantzau* passa le ruisseau, avec huit Escadrons, & en suite toute l'Armée, & ses deux Chefs, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough. Les François ramasserent aussi là toute leur Armée, & il se donna une Bataille, où les deux Armées furent engagées. Les François prétendirent qu'ils avoient gagné la bataille, sous le commandement de Mrs. les Ducs de *Bourgogne* & de *Berry*, auxquels ils ajoûtent le *Prétendant*, comme on le nomme en Angleterre. Ils parloient de ce combat, comme d'une espece d'Escarmouche; mais les Anglois leur répondirent qu'ils avoient six ou sept cents Officiers François prisonniers, & six mille Soldats, avec dix Timbales, & environ cent étendars, ou drapeaux. Les François disoient encore qu'il paroissoit qu'ils n'avoient pas été defaits, en ce qu'ils n'avoient point perdu leur bagage. Mais les Anglois répondoient, que c'étoit parce qu'ils l'avoient laissé en arriére, aussi bien que leur Artillerie. 1708.

Ces derniers avoient formé un dessein bien plus important, qui avoit été fait quelque tems auparavant, & dont on parloit tout autrement en Angleterre, comme il paroît par la rélation que l'on en trouve dans les *Annales du Regne de la Reine Anne*, où il est dit " que la Victoire du Prince „ *Eugene*, & du *Duc de Marlborough* fut grande „ en elle même, mais qu'elle le fut encore plus „ dans ses suites. Pendant que les Géneraux François, qui étoient campez sur le Canal, qui est entre Gand & Bruges; il se tint un Conseil entre les Deputez des Etats Géneraux & les Officiers de l'Armée Confédérée; où il fut résolu, d'un commun consentement, que l'Armée du Duc de Marlborough, après avoir demeuré sur le Champ de Bataille, iroit le 14. de Juillet à Menin, où il passeroit la Lys, & raseroit les lignes des François, entre Warneton & Ypres, & qu'il empêcheroit qu'ils n'envoyessent aucun détachement dans cette derniere Place, & que l'Armée de France ne se retirât de ce côté-là: Que le Prince Eugene iroit, en même tems, avec un détachement de la grande Armée, du côté de Bruxelles; pour y assembler ses Forces, observer le Duc de Berwik, & empêcher en même tems que l'Armée de l'Ennemi, qui étoit proche de Gand, ne prît le même chemin, par lequel il y étoit venu.

Selon cette résolution, le Comte de *Lottum*, qui commandoit les Troupes Prussiennes, alla avec les Lieutenants Géneraux *Fagel* & *Dopt*, la nuit du 13. du Mois, avec trente Bataillons & quarante Escadrons à *Oud-Helchin*, & s'approcha vers les lignes des François, qui abandonnerent le Fort du *Port-Rouge*, sans faire aucune résistence. Le 15. l'Après-dînée Warneton, Comines, & Verwick, avec cinq-cents hommes se rendirent à discretion.

Le même jour, le Duc de Marlborough qui étoit, avec ses Troupes, campé entre Belleguem & Hauterive, marcha en deux Colomnes du côté de Menin, passa la Lys sur deux Ponts près de cette Place; entre laquelle & Werwik il employa un détachement à raser les lignes entre Ypre & la Lys, & un autre pour exiger des contributions jusqu'aux portes d'Arras. Les habitans de l'Artois ne pouvant pas en convenir avec lui & étant retourné à Arras; les Alliez eurent recours à une execution militaire, & envoyerent un Parti, pour mettre le feu à deux des Fauxbourgs d'Arras. On en alloit faire autant à Lens, si les Habitans n'avoient pas envoyé des Otages, jusqu'à ce qu'ils revinsent, pour payer ce dont ils étoient convenus.

Comme on avoit résolu d'assieger quelque Place de conséquence, on pensa à la route qu'on pourroit prendre, pour faire conduire à l'Armée de la grosse Artillerie; car sans cela on ne pouvoit faire aucun siége de conséquence. On en vint à bout, sans que les François le pussent empêcher comme on le peut voir dans les *Annales* Angloises, que nous avons citées plusieurs fois.

Les Alliez ne purent pas tenir tout-à-fait secret le dessein, qu'ils avoient d'aller assieger Lille ville considerable de la Flandre.

Le Maréchal (3) de Boufiers en fut averti dès le commencement d'Août, ce qui l'engagea à se jetter dans cette Place, pour la défendre jusqu'à l'extrémité, comme il le fit. On a déja remarqué,

(1) Les Anglois prétendirent avoir eu l'avantage, dans le combat; comme on le peut voir dans les *Annales de la Reine Anne*: Tome VII. pag. 77.

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VII. p. 66. & suiv.

(3) Voyez le P. *Daniel* sur cette Année.

1708. qué, plus d'une fois dans cette Histoire, qu'il étoit difficile à un gouvernement, tel qu'est celui des Provinces Unies, de tenir secret tous ses desseins; & qu'elle n'étoit pas fort bien instruite de ce qui se passe chez ses Voisins, par une Economie, qu'on ne sauroit estimer.

Lille fut investie le 12. d'Août, par le Prince Eugene, qui entreprit de l'attaquer, pendant que le Duc de Marlborough couvriroit le siege, avec l'Armée d'observation. Ce siege dura quatre Mois, ce que l'on n'a pas tant attribué à la Garnison & à ceux qui commandoient la Garnison, qu'aux fortifications de la Place, & qu'aux fautes commises par quelques-uns des Ingenieurs, qui conduisoient les attaques, qui n'égaloient pas Coehoorn. On disoit tout haut qu'on avoit attaqué la Ville, par l'endroit le plus fort. On assuroit encore, que les Assiegez étoient constamment avertis des lieux & des tems, où ils seroient attaquez; parce qu'on les trouvoit toûjours parfaitement bien disposez à se defendre par tout. On a assuré même que le feu des Assiegez étoit plus grand & plus prompt, que celui des Assiegeants; & que bien des Bombes ne faisoient que peu d'effet, parce qu'elles passoient souvent par dessus la Ville; & que dans les attaques les Assiegez étoient si prêts à se défendre qu'ils tiroient de plusieurs lieux sur les assaillants & leur faisoient essuyer un plus grand feu, que n'étoient celui de dehors.

„ Outre les prodiges de valeur, *dit l'Historien* „ *François que nous avons souvent cité en cette* „ *Histoire*, que les Assiegez firent paroître châ„ que jour, il se passa durant ce siege, & à son oc„ casion plusieurs actions vigoureuses dont voici „ les principales. Lors que le Duc de Bourgo„ gne s'approchoit, pour tenter le secours de „ Lille, deux Bataillons des Ennemis vinrent at„ taquer le Château d'Aigremont, où le Sr. *Be*„ *quet*, Capitaine, avoit été posté, avec deux „ cens hommes. Il les repoussa & leur tua cent„ cinquante hommes, du nombre desquels étoit „ l'Officier qui les commandoit.

„ Le jour suivant (le 11. de Septembre,) on „ chassa les Ennemis de Seclin. Leurs autres re„ tranchemens étoient si forts, & le poste qu'ils „ occupoient étoit si avantageux, qu'on ne jugea „ pas à propos de pousser l'attaque plus loin; mais „ on s'appliqua à les empêcher, autant qu'il é„ toit possible, de recevoir des convois & à jetter „ dans Lille de nouvelles Troupes, avec des mu„ nitions de guerre. Le Chevalier *de Luxem*„ *bourg* fut envoyé de Douay, dans ce dessein, „ avec deux mille, tant Carabiniers que Cava„ liers & Dragons; qui outre leurs armes, por„ toient châcun un fusil & soixante livres de pou„ dre. *Tournefort*, qui venoit de la grande Ar„ mée, avec quelques Troupes choisies, le joi„ gnit en chemin. Ils traverserent le Camp des „ Ennemis, en contrefaisant les Allemands & „ entrerent dans la Ville, par la porte de Nôtre„ Dame, au nombre de dix-huit cens hommes. „ Le reste du détachement ayant trouvé la bar„ riére fermée par les Ennemis, qui reconnurent „ enfin les François, se retira à Doüai. Il est assez difficile que cela pût être executé si facilement, à moins que quelque Officier de l'Armée ne fût gagné, pour laisser passer ce secours.

Cependant les Alliez presserent vivement le siege de Lille, & se trouverent en état d'y donner un Assaut. Les habitans craignants de voir la Ville prise de la sorte, ce qui l'auroit mise en danger d'être pillée, obtinrent du Maréchal de Boufleurs de battre la Chamade. Ils se rendirent donc le 23. d'Octobre, & les principales conditions que la Ville demanda lui furent accordées; qui étoient que la Religion Catholique seroit maintenuë dans l'état où elle étoit, & que les Bourgeois conserveroient leurs biens & leurs Privileges. 1708.

Le Marêchal se retira, avec quatre mille six cens hommes, dans la Citadelle (1). Les François avoüoient qu'ils avoient eu douze mille hommes de Garnison, sans y comprendre trois mille Bourgeois, qui avoient fait les mêmes fonctions que les Troupes réglées. On comptoit qu'on avoit perdu cinq, ou six mille hommes de Troupes reglées. Pour les Alliez, ils avoüoient qu'ils avoient trois-mille-six-cens-trente-deux hommes de tuez, & huit mille-trois-cens-vint-deux de blessez. Supposé qu'il en mourut la moitié; il s'ensuivroit qu'on y auroit perdu huit mille hommes; nombre bien moindre, que celui que l'on avoit perdu devant Namur.

Par la Capitulation, les François s'obligerent de sortir de la Ville le 25. d'Octobre. Les Etats Géneraux y établirent le Prince de *Holstein-Beck*, pour Gouverneur, qui entra dans la Ville, avec le Major-General *Zoutland*, avec Mrs. *de Boisset* & *du Troussel*, & quinze bataillons. Il y eut quelque difficulté, sur quelques Ouvrages, qui couvroient l'entrée de la Citadelle, que le Marêchal prétendoit garder. Mais comme les Alliez refusoient, de leur côté, de permettre à la Cavalerie Françoise de se retirer à Doüai, les François se relâcherent de leurs prétentions, de sorte que les Alliez se saisirent des dehors de la Citadelle.

Les hostilitez devoient être suspendues jusqu'au 26. d'Octobre; mais cette suspension fut continuée jusqu'au 29. du même Mois. Cependant les habitans de Lille étoient en peine, pour leurs maisons, si l'on venoit à se canonner ou à se bombarder réciproquement, du Château & de la Ville. Ils tâcherent même de persuader au Marêchal de Boufleurs de s'accommoder, avec les Alliez. Mais il voulut engager les Bourgeois de Lille à faire ce qui étoit au-dessus de leurs forces. Il vouloit qu'au lieu de deux Millions de Livres, qu'il leur auroit demandez, ils fissent instance de sortir avec tout leur Canon; que les Alliez remissent en liberté le Marêchal de Tallard, & autres choses, que les Alliez rejetterent avec indignation. Cependant ces derniers tirerent une ligne parallele d'un côté de l'Esplanade à l'autre, & firent plusieurs coupures sur les murs les plus près de la Citadelle; & le Marêchal se prépara, de son côté, à se défendre vigoureusement. Le 29. on recommença à faire des hostilitez de part & d'autre, à s'entre-canonner. Cependant il se fit diverses hostilitez entre la France & les Alliez, dans les Païs-Bas, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

La Citadelle de Lille & les Habitans de la Ville ne s'accommodant point, les Alliez commencerent à attaquer le Marêchal, qu'ils réduisirent à se rendre le 19. de Décembre, auquel jour il sortit de la Citadelle, avec honneur. Pendant que l'on assiegeoit Lille, le Roi Auguste de Pologne vint voir ce siege, avec le Landgrave de Hesse-Cassel. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough s'attiroient en effet les yeux de tout le monde; par les avantages qu'ils avoient remportez sur la plus grande des Puissances de l'Europe. La saison étant bien avancée châcun commençoit de se retirer, & le Duc de Marlborough parloit d'aller en Angleterre; sur quoi le Roi de Pologne lui sou-

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne*, sur cette année, dans le VII. Tome.

1708. souhaita un bon voyage. Le Duc lui repondit, en François, *que le tems étant fort froid, il ne vouloit pas passer la mer, sans Gand:* ce dernier mot étant le nom d'une grande ville des Païs-Bas & le nom qui signifie ce dont on se sert, pour garentir ses mains du froid. En effet il en vouloit à ceux de Gand, & il prit cette Ville à la fin de l'année, & les François abandonnerent aussi Bruges.

1709. NOUS passons ici quantité de menus évenemens, qui n'ont eu aucunes suites de conséquence. Il fit un si grand froid, à la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, que l'on craignit en France & ailleurs, où l'on ne fait pas de si grands amas de Bled, que l'on en fait dans la Hollande, de voir une famine. On a cru que cela, joint aux mauvais succès de la Campagne par rapport aux Païs-Bas, détermina la France à rechercher la paix, dès le commencement de cette année. Elle (1) envoya pour cela le Président de *Roüillé*, dans les Païs-Bas; d'où il devoit passer en Hollande. Quand on le sut en cette Province, les Etats Géneraux nommerent Mr. *Buys*, Pensionaire de la Ville d'Amsterdam, & Mr. *Van der Dussen*, Pensionaire de Gouda, pour écouter ce qu'il avoit à proposer & le rapporter aux Etats. Il en fit les premieres propositions à Woerde, & elles ne furent point jugées suffisantes, pour pouvoir négotier là-dessus. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, qui vinrent, peu de tems après en Hollande, en ayant été informez en jugerent de même.

Les Etats ayant fait savoir à *De Roüillé* qu'ils n'étoient pas satisfaits de ses propositions, il envoya un Exprès pour le faire savoir à la Cour de France, qui fut peu contente d'une réponse aussi seche, que celle-là. La France n'étoit point résolue de renoncer aux prétentions qu'elle avoit sur la Monarchie d'Espagne, & c'est ce que les Alliez prétendoient. D'un autre côté le froid excessif de l'Hiver ayant fait un grand dommage au bled, qui étoit levé; le peuple craignoit qu'il n'y eût une famine en France & ne demandoit que *Paix & Pain.*

L'Exprès; que Mr. de Roüillé avoit envoyé au Roi son Maître, en raporta le 18. d'Avril de quoi amuser les Etats Géneraux, mais non de quoi les satisfaire. Ces sortes de négotiations ressemblent fort à celles des Marchands, qui n'offrent jamais d'abord, ou très-rarement des Marchandises, qu'ils souhaitent d'acheter, ce qu'ils en veulent donner.

La Cour de France, pour persuader les Alliez de sa sincerité, envoya à la Haie Mr. le Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, pour les affaires étrangeres. Il y arriva le 6. de Mai & fit si bien son personnage dans les Conférences, qu'il eut avec les Députez des Etats, qu'il sembloit avoir de la peine, en parlant, de retenir ses larmes. Les Etats répondirent, qu'ils ne pouvoient rien dire à la France, qu'après avoir sû ce que la Reine d'Angleterre jugeoit de ce que le Roi T. C. offroit; ce qu'ils sauroient par le Duc de Marlborough, qui étoit allé en Angleterre & qui en reviendroit bien-tôt. Il arriva en effet le 18. de Mai; avec le Vicomte *Townshend*, qui est encore aujourd'hui, au commencement de l'année MDCCXXVIII. Secretaire d'Etat, avec beaucoup d'honneur.

La premiere (2) visite, que Mr. de Torci rendit au Duc de Marlborough, lui fut rendue, 1709.
le 18. de Mai. Elle dura deux heures, & le lendemain le même Duc reçut encore une autre visite du Ministre du Roi de France. Ils allerent même ensemble, chez le Prince Eugene. Le même jour sur le soir, ces deux grands Géneraux furent voir Mr. le Pensionaire *Heinsius*; qui leur dit que les EE. GG. avoient résolu de ne point accepter les offres, que la France leur faisoit faire, & de ne faire aucun pas là-dessus, que de concert avec ses Alliez. On a dit même que le bon Pensionaire, ayant temoigné beaucoup de zèle pour l'Alliance, que l'on avoit faite contre la France, en présence d'une autre personne distinguée de cette Republique; elle lui fit remarquer que bien loin qu'il fût de l'interêt des Etats Géneraux d'auggmenter si fort la puissance de la Reine d'Angleterre; si elle poussoit plus loin ses victoires, les EE. GG. seroient obligez, en bonne Politique, de prendre le parti de la France, & de la secourir, contre les Anglois. Mais on ne fut pas obligé, par la suite, d'en venir à cette extrémité.

D'une autre part, on (3) assure que Mr. de Torci, ayant demeuré quelque tems en une posture équivoque, où il refusoit, ou accordoit ce qu'on lui demandoit de la part des Alliez, dans une Conférence, que les Plenipotentiaires eurent ensemble le 20. du Mois, cet habile Ministre déclara, que le Roi son Maître en viendroit jusques-là, que de consentir à la démolition de Dunkerke, & à obliger le Prince, qui prétendoit avoir droit à la Couronne de la Grande-Bretagne, de sortir de ses Etats; de renoncer à toutes les prétensions, qu'il avoit euës sur la Couronne d'Espagne; d'accorder aux EE. GG. la barriére qu'ils demandoient, en marquant, pour cela, Furnes, Ipres, Menin, Tournai, Lille, Condé & Maubeuge. A l'égard de l'Empire, les Ministres du Roi offroient de se réduire, à ce qui avoit été règlé par la paix de Ryswyk, & à démolir les fortifications de Strasbourg.

Mais les Alliez insisterent sur quelques autres Articles, comme à la restitution de la haute & basse Alsace à l'Empire; sur quoi Mr. de Torci déclara qu'il n'avoit aucun ordre là-dessus. Il rompit même les Conférences, & demanda un Passeport au Pensionaire, pour s'en retourner en France. Néanmoins comme s'il avoit changé de pensée, il differa son départ. Le 21. il demanda seul une Conférence au Pensionaire, qui se tînt à six heures du soir. Quoi que les Ministres de France eussent dit qu'ils ne pouvoient rien ajoûter aux propositions, qu'ils avoient faites; ils ne laisserent pas de promettre de rendre Strasbourg, dans l'état où il étoit.

Les Alliez ne furent pas satisfaits de leurs offres, en cette Conférence; on en tint une autre le lendemain, qui ne réüssit pas mieux, & où les François déclarerent qu'ils étoient résolus de s'en retourner, & firent demander d'autres Passeports au Pensionaire.

Le Prince Eugene partit le 20. de Janvier pour Vienne, afin de recevoir les ordres de l'Empereur, sur les conjonctures présentes. Il en revint à Brusselles le 27. de Mars, avec un Pleinpouvoir de S. M. Imperiale de conclurre la Paix, & ensuite à la Haie. Les Etats dirent à ce Prince & au Duc de Marlborough les propositions de la France, sur quoi il dit que, si la France ne faisoit

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. p. 2. & suiv.

(2) Voyez le VIII. Tome de *Annales de la Reine Anne*, par Mr. *Boyer*.

(3) *Là-même* p. 4.

1709. soit pas d'autres offres, il faudroit que les Alliez allassent traiter de la Paix en France, l'Eté suivant, *avec cent-cinquante-mille Plénipotentiaires.* Les Etats dirent à Mr. *de Rouïllé* les conditions auxquelles les Alliez pourroient faire la Paix, & le Courrier qu'il envoya à Paris, étant revenu à la Haie, n'apporta aucune réponse par écrit; apparemment pour ne s'engager à rien qu'après avoir ouï quelles seroient les prétentions des Alliez. Plusieurs jours se passerent en Conferences dans lesquelles les Ministres de France faisoient toûjours paroître un grand désir de la Paix; mais sans rien proposer aux Alliez qui put les satisfaire. Mais enfin les Articles Préliminaires furent conclus & signez par les Plenipotentiaires des Alliez à la Haye le 28. May. (1) Quand ce vint à Mr. de Torci à signer il refusa de le faire sous prétexte qu'il n'avoit point d'ordre de sa Cour d'accorder des demandes si exorbitantes: Mais pour colorer son refus, il dit aux Ministres des Alliez qu'il alloit partir incontinent pour Paris afin d'engager le Roi son Maître à ratifier lesdits Articles, avec promesse au Prince Eugene de lui faire savoir sa résolution le 4. du Mois suivant. Après cette Déclaration Mr. de Torci partit en effet le même jour chargé des Articles Préliminaires, dont voici la substance.

„ I. On procedera incessamment à faire une „ Paix bonne, ferme, & durable, & une Allian„ ce perpetuelle, entre S. M. Imperiale & ses „ Alliez, particulierement le Royaume d'Angle„ terre & les Etats Géneraux des PP. UU. d'une „ part; & de l'autre entre S. M. Très-Chrétienne „ & ses Alliez. Comme les conjonctures présen„ tes n'ont pas permis que S. M. Imperiale ait „ pû recevoir le consentement de l'Empire, sur „ tout ce qui le regarde dans ces Préliminaires; „ Elle tâchera d'obtenir, selon l'usage établi dans „ l'Empire, le plûtôt qu'il sera possible, le Con„ sentement & la Ratification de ce même Em„ pire, avant l'execution de ces Articles, qui le „ regardent particulierement.

„ II. Pour parvenir à ce but au plûtôt, & „ pour en jouïr dès à présent, on est convenu „ des Articles Préliminaires, qui doivent servir de „ fondement aux Traitez de la Paix Génerale.

„ III. Premierement, en consideration de „ la Paix, le Roi T. C. reconnoîtra dès à pre„ sent, authentiquement, de même que dans les „ Traitez à faire, que le Roi Charles III. en qua„ lité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples „ & de Sicile & généralement de tous les Etats „ compris sous le nom de la Monarchie d'Espa„ gne, en quelque partie du Monde, qu'ils „ soient situez; à la réserve de ce qui doit être „ donné à la Couronne de Portugal, & au Duc „ de Savoie, suivant les Traitez faits entre les „ Hauts Alliez, & de la Barriere que le Roi „ Charles III. doit remettre aux Etats Géne„ raux des Païs-Bas, selon la Grande Alliance de „ l'année MDCCI. & de ce qui sera dit du haut „ quartier de Gueldre & des Conventions à faire „ avec le Roi Charles III. sans en rien excepter „ davantage, & avec tous les Droits que le feu „ Roi d'Espagne Charles II. a eus, ou dû avoir, „ tant pour lui, que pour ses Héritiers & suc„ cesseurs; selon la Disposition Testamentaire „ de Philippe III. & les Pactes reçus dans la „ Maison d'Autriche.

„ IV. Que puisque le Duc d'Anjou étoit a„ lors en possession d'une grande partie des Ro„ yaumes de l'Espagne, des côtes de Toscane, „ & d'une partie des Païs-Bas; on a réciproque„ ment résolu que, pour s'assurer de l'execution „ de ces Articles & des Traitez à faire & à ache„ ver, dans l'espace de deux mois, à commencer „ du 1. de Juin, s'il étoit possible; Sa Majesté „ T. C. feroit en sorte que, dans ce même ter„ me, le Royaume de Sicile fût remis à S. M. „ Catholique Charles III. & que le Duc d'An„ jou sortiroit, en toute liberté, des Ter„ res d'Espagne, avec sa Famille, & pour „ leurs personnes & pour leurs effets, avec tous „ ceux qui le voudroient suivre; en sorte que si „ ce terme finissoit, sans que le Duc d'Anjou „ consentît à cette convention; le Roi Très„ Chrétien & les Princes & Etats, qui s'y inte„ ressoient, prendroient les mesures convenables, „ pour en assurer l'effet. 1709.

„ V. Que S. M. Très-Chrétienne retireroit, „ dans le terme de deux mois, les Troupes & les „ Officiers, qu'Elle avoit en Espagne & en Sici„ le, comme en tous les autres Etats de cette „ Monarchie, & qu'Elle promettroit de n'en„ voyer rien au Duc d'Anjou, s'il refusoit d'en „ sortir.

„ VI. Que la Monarchie d'Espagne demeu„ reroit, en son entier, à la Maison d'Autriche, „ sans qu'on en pût accorder aucune partie à „ celle de Bourbon.

„ VII. Que la France ne pourroit jamais se „ rendre maîtresse des Iles Espagnoles, ni y en„ voyer des Vaisseaux; pour y faire quelque com„ merce, sous quelque prétexte que ce fût.

„ VIII. Que Sa M. T. C. consentiroit à „ rendre à S. M. I. & à l'Empire la Vil„ le de Strasbourg, avec la Citadelle, dans „ l'état où elle étoit, avec le Fort de Kiel & ses „ dépendances, des deux côtez du Rhin, sans au„ cune répetition de fraix, sous quel prétexte que „ ce fût; avec cent pieces de Canon de Bronze „ de differents calibres; savoir, cinquante piéces „ de vingt-quatre & de deux livres de bales; & „ cinquante piéces de huit & de quatre livres & „ des munitions à proportion.

„ IX. Que la Ville de Brisac, avec son Ter„ ritoire seroit évacuée, par Sa M. T. C. pour „ être mise entre les mains de S. M. I. avec tou„ te son Artillerie, à la fin de Juin, pour le plus „ tard, pour en jouïr ainsi que S. M. I. en avoit „ joui.

„ X. Que S. M. T. C. possederoit dès lors „ l'Alsace, dans le sens litteral du Traité de „ Westphalie; en sorte qu'Elle se contenteroit „ du Droit de Préfecture, sur les dix Villes Im„ periales, sans néanmoins étendre ce droit au „ préjudice des prérogatives, droits & privileges „ qui leur appartiennent, comme aux autres; „ excepté toutefois la Ville de Landau, dont „ la proprieté appartiendroit, pour toûjours, „ à S. M. I. & à l'Empire, avec pouvoir de dé„ molir cette Place, si l'Empereur & l'Empire „ le trouvoient à propos.

„ XI. Qu'en conséquence du même Traité „ de Westphalie, Sa M. T. C. feroit démolir, „ dans le tems, dont on seroit convenu, à ses dé„ pends les places qu'Elle avoit alors sur le Rhin, „ depuis Bâle, jusqu'à Philipsbourg, & nommé„ ment Hunninguen, Neuf-Brisac & le Fort „ Louis, avec toutes ses dépendances, tant au „ deça, qu'au delà du Rhin, sans que jamais „ on le pût rétablir.

„ XII. Que la Ville & Forteresse de Rhinfeltz, „ avec ce qui en dépend, demeureroit au Landt-Gra„ ve, jusqu'à ce que l'on en fût convenu autrement.

„ XIII. Que la Reine de la Grande Breta„ gne, & les EE. GG. soûtenant que la clause „ insérée,

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. VIII pag. 9.

1709. „ inserée, dans l'Article IV. du Traité de Ryswyck, concernant la Religion, est contraire à la teneur de la Paix de Westphalie; & que par conséquent elle devroit être révoquée; il a été trouvé bon que cette affaire seroit remise à la Négotiation de la Paix Génerale.

„ XIV. Que S. M. T. C. reconnoîtroit dès à présent, & dans la Négotiation du Traité & la Paix à faire, la Reine de la G. B. en cette qualité.

„ XV. Que le R. T. C. reconnoîtroit aussi dès lors & dans la Négotiation, qui étoit à faire avec la Reine de la Grande Brétagne, la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante; ainsi qu'elle étoit établie, par les Actes du Parlement d'Angleterre.

„ XVI. Que le R. T. C. cederoit à la Couronne de la Grande Brétagne ce que la France possedoit dans l'Ile de Terre-Neuve, & que l'on rendroit de la part de la Reine de la Grande Brétagne, aussi bien que de la part de Sa Majesté T. C. tous les Païs, Iles, Forteresses, & Colonies, que les armes, de l'un & de l'autre côté, ont occupez, depuis le commencement de cette guerre, en quelque lieu des Indes, qu'ils soient.

„ XVII. Que sa même Majesté Très-Chrétienne promettroit de faire raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerke, du Port & des Rysbancs & ce qui en pourroit dépendre, à ses dépends, sans aucune exception, en sorte que la moitié de ces fortifications, & du port seroient rasées, ou comblées, dans l'étenduë de deux autres mois, sans qu'il lui fût permis de les rétablir.

„ XVIII. Que la Personne, qui prétend être Roi de la Grande Brétagne, ayant desiré de sortir du Royaume de France, & prévenir la demande que la Reine de la Grande Brétagne & la Nation Britannique en ont faite, se retireroit en tel Païs & de telle maniere, que par le prochain Traité de Paix Générale, il sera convenu sur les moyens de ce Traité-là.

„ XIX. Que dans la Négotiation principale du Traité à faire on tâcheroit de convenir d'un Traité de Commerce avec la Grande-Brétagne.

„ XX. Qu'à l'égard du Portugal, Sa Majesté T. C. consentiroit qu'il jouït de tous les avantages établis en sa faveur, par le Traité fait entre lui & les Alliez.

„ XXI. Que S. M. reconnoîtroit le Roi de Prusse en cette qualité, & promettroit de ne point le troubler dans la possession de la Principauté de Neuf-Châtel & du Comté de Vallangin.

„ XXII. Que quant aux Seigneurs EE. GG. S. Majesté leur cederoit, par les termes les plus précis, les places de Furnes & Furner-Ambagt, le Fort de Kenok, y compris Menin avec sa Verge, Ypres avec sa Châtellenie & ses Dépendances, qui seroient dès ce tems-là à Bailleu, ou Belles, Warneton, Comines, Wervic, Popperinguen, & ce qui dépend des lieux nommez. Que la Ville & Châtellenie de Cassel demeureroient à Sa Majesté T. C. Lille avec sa Châtellenie, (à l'exception de la Ville & Gouvernance de Doüai,) Tournai, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs Dépendances; le tout dans l'état où ils étoient alors; particuliérement avec l'Artillerie & Ammunitions de guerre, qui s'y trouvoient; & tout cela pour servir de Barriére aux SS. Etats Géneraux, avec le reste des Païs-Bas Espagnols; & particulierement pour avoir en toute Proprieté & Souveraineté le haut quartier de Gueldre 1709. selon le 12. du Traité de Munster de l'an MDCXLVIII, comme de tems, en tems, ils le trouveront bon: Qu'il y auroit un Magazin géneral à Tournai, & que l'on conviendroit de la quantité & de la qualité de l'Artillerie, & des Munitions, qui seroient laissées en cette Place.

„ XXIII. Que S. M. Très-Chrétienne rendroit aussi toutes les Places Fortes occupées, dans les Païs-Bas Espagnols, dans l'état dans lequel elles sont présentement, avec leur Artillerie & Ammunitions de guerre; bien entendu que si depuis que les Troupes du Roi T. C. sont entrées dans Namur, il s'est fait quelque Magazin, ou amas d'Artillerie, ou d'Ammunitions, dans cette Ville, ou dans le Château, outre ce qui étoit nécessaire pour sa défense; elles seroient retirées, par les Officiers de Sa Majesté Très-Chrétienne, de concert avec ceux des Officiers des Etats Géneraux, dans le tems de l'évacuation; laquelle ne pourra pas être retardée, pour cela: Que la Religion Catholique seroit maintenuë, dans les Places, & dans leurs dépendances; excepté que les Garnisons des Etats pourroient faire les exercices de leur Religion & cela autant dans les Places cedées pour l'augmentation de la Barriére, que dans les Places des Espagnols renduës.

„ XXIV. Qu'afin que cette Convention pût être pleinement executée, S. M. Très-Chrétienne promettroit, dès à présent, de ne faire sortir aucune Artillerie, ni Ammunitions de guerre des Villes & des Forts, qui devront être rendus & cedez, en vertu de ces Articles.

„ XXV. Que S. M. accorderoit aux EE. GG. touchant le Commerce, ce qui est stipulé par le Traité de Ryswyck & le Tarif de 1664; la suppression des Tarifs de tous Edits, Déclarations & Arrêts posterieurs, contraires au Tarif de 1664; & aussi la révocation du Tarif fait entre la France & les EE. GG. le 29. de Mai l'an 1699; de sorte qu'il n'y auroit que le Tarif du 18. de Septembre de l'an 1664. qui auroit lieu à leur égard, avec l'exemption de 50. sols par Tonneaux, sur les Vaisseaux Hollandois négotians dans les Ports de France. C'étoit un Tarif très-avantageux pour les Hollandois & qui excluoit en effet toute autre Nation du Commerce de France.

„ XXVI. Que S. M. reconnoîtroit, quand on signeroit les Traitez, le Neuviéme Electorat, en faveur de la Maison de Lunebourg.

„ XXVII. Que le Duc de Savoie seroit remis en possession de ce Duché, du Comté de Nice, & de tous les Lieux, qu'il posiedoit par héritage, & que les Armées du Roi T. C. avoient occupez, pendant la guerre présente, sans reserve, & qu'on consentiroit que S. A. R. jouïroit d'ailleurs de ce dont Elle se seroit saisie, du tems de la Guerre, & de tous les Païs, Places & Etats, que l'Empereur, & ses Alliez lui auroient cedées.

„ XXVIII. Que le Roi T. C. céderoit au Duc de Savoie la Proprieté & la Souveraineté d'Exilles, de Fenestrelles & de Chaumont, occupées par les armes de son A. R. aussi bien que la Vallée de Pragelas, comme aussi de tout ce qui est au deça du Mont *Génevre* & autres, en sorte que desormais ces Monts servent de Barriére, & de Limites, contre le Royaume de France, & de la Principauté du Piemont.

„ XXIX. Que quant aux Electeurs de Cologne & de Baviere, on parleroit de leurs prétensions,

1709. „ tenſions, quand on travailleroit au Traité de „ Paix, & que les Decrets de S. M. Imperiale „ & de l'Empire, émanez durant cette guerre, ſe- „ roient ſoûtenus, à l'égard de S. A. Electorale Pa- „ latine qui reſteroit dans la poſſeſſion du Haut Pa- „ latinat, & du Comté de Cham, comme il en a- „ voit été inveſti par S. M. Imperiale; comme „ auſſi ce qui avoit été fait, en faveur de la Ville „ Imperiale de Donawert, & pluſieurs autres „ diſpoſitions de cettte nature; & que les Gar- „ niſons, qui ſe trouvoient, ou qui ſe trouve- „ roient en ſuite, de la part des EE. GG dans „ la Citadelle de Liége & de la Ville de Bonn; „ y reſteroient, juſqu'à ce qu'on fût conve- „ nu autrement, avec S. M. Imperiale, & „ l'Empire.

„ XXX. Que pour faire ceſſer tous les dou- „ tes, ſur l'execution de ces Articles exprimez „ ci-deſſus, & en avançant l'execution, de la- „ quelle dépend le repos géneral & de la Con- „ fiance & Amitiez réciproques;

„ XXXI. On promettoit que les demandes „ ulterieures, que l'Empereur, la Reine de la „ G. B. & les EE. GG. pourroient faire, dans „ la Négotiation, de la Paix Générale, auſſi bien „ que le Roi T. C. ne pourroient pas interrom- „ pre l'Armiſtice, dont il ſeroit parlé ci-après.

„ XXXII. Que pour l'Empereur, les quatre „ Cercles aſſociez, le Roi de Portugal, le Roi de „ Pruſſe, le Duc de Savoie & autres Alliez, il leur „ ſeroit libre, outre ce qui leur étoit accordé „ ci-deſſus dans l'Aſſemblée Générale, de fai- „ re dans cette même Aſſemblée Générale telles „ demandes, qu'ils trouveroient convenables.

„ XXXIII. Que l'Aſſemblée ſe termineroit, „ s'il étoit poſſible, dans le tems de deux mois.

„ XXXIV. Qu'afin que cela ſe pût d'autant „ mieux faire dans ce terme, & que la Paix la „ ſuivît immédiatement; on avoit accordé qu'il „ y auroit une ceſſation d'Armes, entre toutes „ les Armées des Puiſſances qui étoient en Guerre; „ à commencer dès que la concluſion de ces Ar- „ ticles leur ſeroit parvenuë.

„ XXXV. Que le Roi T. C. pour témoi- „ gner l'inclination qu'il avoit à voir finir une ſi „ grande guerre, promettroit qu'auſſi-tôt qu'il „ auroit appris la concluſion & la Ratification „ de Sa Majeſté Imperiale, d'évacuer aux Païs- „ Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroi, „ avant le 15. de Juin prochain; Luxembourg, „ Condé, Tournai, & Maubeuge 15. jours a- „ près; & avant le 15. de Juillet, les Villes de „ Nieuport & Furnes, avec les Forts de la Ke- „ noque, & Ypres; & outre cela, avant l'expiration „ de ces deux mois, de raſer & de combler, comme „ on en étoit convenu ci-deſſus, les Fortifications „ & le Port de Dunkerque; ſe rapportant, à „ l'égard de Strasbourg & du Fort de Kell, à „ ce qui avoit été ſtipulé, par l'Article VIII.

„ XXXVI. Que Sa Majeſté T. C. promet- „ troit de même, au tems de la concluſion, & „ avant que les deux Mois ſuivants expirent, „ d'executer tout ce qui auroit été accordé ci-de- „ vant à l'égard des autres Alliez.

„ XXXVII. Qu'en cas que le Roi T. C. „ executât tout ce qui a été dit ci-deſſus, & que „ la Monarchie d'Eſpagne eût été cedée au Roi „ Charles III. comme on en ſeroit convenu, la „ Ceſſation d'armes dureroit juſqu'à la conclu- „ ſion, & à la Ratification des Traitez de Paix „ à faire.

„ XXXVIII. Que tout cela ſerviroit de baſe „ aux Traitez de la Paix à faire, & qu'on l'éten- „ droit davantage, ſelon l'uſage.

„ XXXIX. Que les Articles Préliminaires 1709. „ ſeroient formez & échangez, de la part du Roi „ T. C. de la R. de la G. Brétagne & des SS. „ Etats Géneraux avant le 15. de Juin ſuivant, „ de la part de l'Empereur, le 1. de Juillet, & „ de celle de l'Empire, le plûtôt qu'il ſeroit poſ- „ ſible; & qu'auſſi-tôt après la délivrance des „ Ratifications, on procederoit à l'execution de „ ce qui auroit été ſtipulé, touchant l'évacuation „ des Places que S. M. T. C. devoit rendre aux „ Païs-Bas, comme auſſi touchant la démolition „ de la Ville de Dunkerke & le comblement de „ ſon Port; & que la même execution auroit „ lieu, pour ce qui étoit ſtipulé en faveur de l'Em- „ pereur & du Roi Charles III. après la Ratifi- „ cation de S. M. Imperiale.

„ XL. Que, pour avancer la concluſion des „ Traitez de Paix Générale, on étoit conve- „ nu que le 15. du même Mois de Juin; le „ Congrès commenceroit à la Haie & que tous „ les Rois, Princes & Etats, Alliez & autres, „ ſeroient invitez d'y envoyer leurs Miniſtres & „ Plénipotentiaires, pour prévenir toutes les dif- „ ficultez ſur le Céremoniel, & afin d'avancer „ d'autant plus, pour la concluſion de la Paix „ Générale: Que ceux des Miniſtres, qui au- „ roient le Caractere d'Ambaſſadeurs, ne le dé- „ clareroient, que le jour de la ſignature. Ainſi „ fait, convenu & ſigné par les Plénipotentiaires „ de S. M. Imperiale, de S. M. la Reine de la „ Grande-Brétagne, des SS. EE. des Provinces „ Unies, avec les Miniſtres Plénipotentiaires de „ S. M. T. C. A la Haie le 28. de Mai 1709.

Ces Mrs. étoient, pour l'Empereur, S. A. S. le Prince *Eugene de Savoie* & *Philippe Louis Comte de Zintzendorf*; de la part de la Reine de la Grande Brétagne, *le Prince Duc de Marlborough* & *le Lord Townshend*; & de la part des Etats Géneraux Meſſieurs *J. V. Welderen*, *F. B. de Reede*, *A. Heinſius*, *Conink*, *F. Baron de Reede, de Renswoude*, *S. V. Goſlinga*, *E. V. Itterſum*, *W. Wichars*, *Guillaume Buys*, & *Vander Duſſen*.

Ces Articles préalables étoient conçus de maniere, & rouloient ſur des choſes de ſi grande importance, qu'on ne pouvoit guères s'attendre à les voir ratifiez par le Roi de France; qui n'étoit pas accoûtumé de ſe régler ſur les ſentimens de ſes Voiſins. Auſſi le Marquis *de Torci* & le Préſident *de Rouïllé* n'eurent garde de les ſigner quoiqu'ils euſſent été dreſſez de concert avec eux, comme le Penſionnaire le déclara aux Etats, dans l'Aſſemblée du 8. Juin (1). Mr. *De Torci* étant parti, le Préſident demeura à la Haie, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, parmi les Alliez. Le Marquis ſuivant la promeſſe qu'il en avoit fait au Prince Eugene, de lui faire ſavoir la réſolution du Roi ſon Maître, lui écrivit de Verſailles le 2. de Juin, „ que S. M. ayant examiné les Articles Prélimi- „ naires, n'avoit pas pû les accepter, & avoit „ donné ordre au Préſident d'en avertir les Mi- „ niſtres des Alliez à la Haie.

Ce dernier demanda une Conférence avec les Miniſtres des Alliez, (2) qu'ils lui donnerent le 5. de Juin. Il leur dit que le Roi, ſon Maître, ne ſauroit accepter les Articles, qu'on lui avoit envoyez, ni en particulier ſouſcrire le 10. le 11. le 28. le 29. & le 37. qui étoient, en effet, de difficile digeſtion, pour *Louis le Grand*; d'autant plus que ſes ennemis auroient ſemblé lui donner la Loi, à cauſe des victoires qu'ils avoient remportées ſur ſes Armées. Il étoit de l'interêt & de

(1) *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. pag. 11.
(2) *Annales de la Reine Anne*, Tom. VIII. p. 10.

1709. de l'honneur de Louïs XIV. d'en user ainsi. Pour ce qui regardoit le 10. Article, il l'accepta, en ce qui concernoit la possession de l'Alsace, selon le sens litteral du Traité de Munster; mais il insistoit à redemander Landau, comme l'Equivalent de l'ancien Brisac. C'étoient deux places, que ce Traité lui accordoit. Le Roi de France ne pouvoit consentir à la démolition d'Hunningue, du nouveau Brisac, & du Fort Louïs; mais il témoignoit qu'il conviendroit de tout ce qui étoit dans le reste du 11. Article. Pour ceux, qui regardoient le Duc de Savoie, il les rejettoit entierement, & les renvoyoit à une nouvelle discussion. Il desapprouvoit entierement le 29. Article, dans lequel on approuvoit tout ce que l'Empereur avoit fait, contre les Electeurs de Cologne & de Baviére, & vouloit que cela fût renvoyé à une Paix Générale; mais à condition que le Haut Palatinat, & la Dignité qui y est attachée, seroit confirmée à celui qui le possedoit; & que les interêts des Electeurs de Cologne & de Baviére seroient rétablis, dans les Articles Préliminaires. Enfin le Roi de France protestoit sur tout, contre l'Article 37. où on lui donnoit seulement deux Mois, pour vuider la Monarchie d'Espagne.

Ces difficultez, ayant été appuyées par la Cour de France, furent communiquées par De Rouïllé au Comte *de Zintzendorf*, au Duc de *Marlborough*, au Vicomte de *Townshend* & à Mr. *Heinsius*. Ils eurent là-dessus une Conférence entre eux; dans laquelle il fut déclaré qu'on ne devoit faire aucun changement dans les Préliminaires, sur tout où les François demandoient qu'on en fît, & qui étoit essentiel au Traité, comme on le leur fit dire. De Rouïllé fut averti de se préparer, pour partir en vingt-quatre heures. Mais le 6. de Juin il fut voir le Duc de Marlborough, & proposa d'avoir encore une Conférence, la nuit suivante; où il ne se passa autre chose, sinon que les Alliez déclarerent au Président, qu'*ils ne se vouloient relâcher sur aucun des Articles, dont ils étoient convenus, & que si son Maître n'y acquiesçoit pas, ils ne se tiendroient plus obligez par ces Articles, après le 15. du Mois.* Le Ministre François déclara n'avoir aucun autre Ordre, & se retira. Le même soir, Mr. *Walpole*, Secretaire des Plenipotentiaires Anglois, apporta à la Haie la Ratification des Préliminaires.

Le 8. le Pensionaire de Hollande fit rapport aux Etats de la déclaration de Mr. *de Rouïllé*, & du Refus que faisoit le Roi T. C. de ratifier les Articles dont on étoit convenu avec ces Ministres: sur quoi il fut unanimement resolu dans l'Assemblée des Etats, de pousser la Guerre avec vigueur, jusqu'à ce qu'on eut reduit l'Ennemi commun à consentir à une Paix sure & honorable: & dès le même soir on envoya un Passeport à Mr. De Rouïllé avec ordre de sortir incessamment de toutes les Terres de la dépendance des Etats. Il partit en effet le lendemain 7. Juin, après avoir déclaré que si les Alliez avoient voulu se contenter du 5. Article touchant l'Espagne, le Roi de France auroit pu être porté à se relâcher sur les Articles qui regardoient l'Alsace & le Duc de Savoye (1), mais les Alliez ne voulurent se relacher sur rien. On avertit en suite les Ambassadeurs de l'Empereur & de la Reine de la G. B. de ce qui s'étoit passé, & ils remercierent les Etats de leur fermeté. Le Roi de France écrivit aussi aux Gouverneurs des Provinces & aux Evêques de son Royaume, une Lettre circulaire, dans laquelle il informoit ses Sujets des raisons qui l'avoient empêché de souscrire aux conditions que les Alliez avoient voulu lui imposer, où il se plaint des demandes excessives de ses Ennemis; & de l'inhumanité avec laquelle on vouloit le contraindre à abandonner le Roi d'Espagne son Petit-Fils & l'obliger à descendre du thrône: Il leur ordonne de *faire savoir à ses Peuples qu'ils jouïroient de la paix s'il eut dépendu seulement de sa volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il falloit l'acquerir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses qu'il auroit accordées, sont inutiles pour le rétablissement de la tranquilité publique.* Cette Lettre aux Gouverneurs des Provinces étoit accompagnée d'une Lettre à l'Archevêque de Paris & à tous les Archevêques & Evêques du Royaume pour leur ordonner de nouvelles Priéres, afin d'obtenir la bénédiction du Ciel sur les Armes de Sa Majesté & pour parvenir à une heureuse Paix: Il est pourtant certain que ces propositions que l'on traitoit d'injustes, & d'exorbitantes ne tendoient qu'à faire restituer à la France ce qu'elle s'étoit appropriée par la Loi du plus fort depuis le Traité de Westphalie, & celui des Pyrenées. 1709.

La Guerre continua donc & le Duc de Marlborough partit de la Haye le 9. de Juin, le même jour que Mr. de Rouïllé en étoit sorti pour retourner en France. Il se rendit le lendemain à Bruxelles. Le Prince Eugene, y étoit déja, dès le commencement du Mois. Ces deux Géneraux résolurent de faire incessamment l'ouverture de la Campagne, en assemblant leur principale Armée, entre Menin & Oudenarde; excepté un Camp volant de douze Batallions & d'autant d'Escadrons, qui demeura près d'Alost, sous le Géneral *Murray* & le Major Géneral *Chanclos*, pour couvrir Bruxelles, & le Brabant, & observer un petit corps des Ennemis, qui s'assembloit. Les Ennemis étoient aussi en marche, pour former leur Armée, près de Lens, sous le commandement du Maréchal de Villars, qui s'y retrancha.

Les deux Géneraux des Alliez sortirent de Bruxelles le 12. de Juin, escortez de deux cens chevaux, & se rendirent à Gand le 12. de Juin pour aller former leur Armée; ce qu'ils ne purent pas faire si-tôt, à cause des pluyes. On assure que les Troupes des Alliez, pour cette Campagne, étoient de cent-dix-mille hommes, qui furent assemblez autour de Courtrai & de Menin. Ils trouverent les François commandez par le Maréchal de Villars & si avantageusement postez, qu'ils ne jugerent pas à propos de les attaquer. Ils se résolurent à assieger plûtôt une Ville, parce que le Maréchal avoit affoibli ses Garnisons, pour renforcer l'Armée, qui devoit tenir la Campagne, & faire tête à l'Ennemi. Ils cachoient néanmoins, avec soin, leur dessein, & pour donner le change aux François, on envoya le gros bagage à l'Ile, ce qui fit croire aux uns & aux autres, qu'il y auroit une Bataille. Mais les Alliez décamperent à environ neuf heures du soir des bords de la Deule, sans faire battre une partie de la nuit les Tambours, ni sonner les Trompetes, comme pour surprendre l'ennemi. Mais on fut bien surpris, quand on remarqua que l'Armée tournoit à gauche; si bien qu'elle arriva le 27. au matin, devant Tournai, qu'elle investit un peu après; sans que les François eussent soupçonné son dessein. Il n'y avoit, dans la Place, que douze Bataillons assez foibles, avec quatre Escadrons de Dragons, sous le commandement de Mr. de *Surville*, Lieutenant Géneral. Le Prince *de Nassau*, Gouverneur de Frise, fut d'abord détaché avec trente Escadrons, & dix Bataillons, pour se rendre maître de St. *Amand* & de *Mortagne*, postes nécessaires, pour couvrir

(1) *Annales. ibid. p.* 10.

1709. couvrir le Siege. La Garnison de S. Amand se retira promptement à Valenciennes, sans essayer de se défendre, & celle de Mortagne se rendit le lendemain prisonniere de guerre, dès que les Alliez eurent pris l'épée à la main une redoute.

Outre le Détachement que commandoit le Prince de Frise, on en fit un second sous le commandement du Lieutenant Général Lumley qui étoit destiné à renforcer le Général Dompré, qui ayant décampé le 26. d'Aoust, avoit pris son poste auprès de Tournai avec neuf Escadrons, & cinq Bataillons: & toute l'Armée ayant suivi ces deux Détachemens, Tournai se trouva investi de l'un & de l'autre côté de l'Escaut. Le Duc de Marlborough pris son quartier à Willemeaux, & s'étendit jusqu'à la Chaussée de Douai; & le Prince Eugene étendit le sien le long de la chaussée de Marquain donnant à son campement, la forme de Demi-Lune. Comme les François n'avoient pas soupçonné que les Alliez entreprendroient ce siege, ils n'avoient pas fait les Provisions nécessaires pour le soûtenir; le Gouverneur de la Place se saisit de la plus grande partie du bled, qu'il trouva chez les Habitans, & envoya plusieurs des Bourgeois hors de la Ville; pour en ramasser le plus, qu'ils pourroient, & en faire de même du bétail, qu'ils pourroient acheter, & de l'amener dans la Place. Ils enleverent tout ce qu'ils purent trouver. Ils ramasserent en effet quelque bêtail; mais ceux qui étoient sortis, pour cela, furent pris en retournant, avec leur bestiaux, excepté neuf ou dix Dragons; le reste se sauva dans le voisinage. Les Assiegeans, pour gagner les habitans du plat Païs, les leur firent rendre, pour attirer le plus de vivres au Camp, qu'il seroit possible.

Le 28. les François firent ouvrir les Ecluses de Valenciennes & de Condé, pour empêcher que les differens postes des Alliez ne pussent avoir aucune communication entre eux; mais on remedia à cela, en faisant faire des ponts, par tout où ils étoient nécessaires; de sorte que la communication des quartiers fut rétablie. Le Maréchal de Villars entreprit aussi de jetter du secours dans la place, mais tous les detachemens: qu'il envoya furent obligez de revenir ayant trouvé les avenuës trop bien gardées. Après que les Chefs de l'Armée confédérée eurent ainsi remedié de leur mieux aux difficultez, qui se trouvoient à attaquer Tournai; ils ouvrirent la tranchée le 7. de Juillet, & l'attaquerent vigoureusement, comme on le pourra voir dans les Rélations, qui en ont été faites (2) en ce tems-là.

Enfin la ville de Tournai fut obligée de capituler le 28. de Juillet, & se rendit le 30. Elle coûta aux Assiegeans trois-mille-deux-cens-dix tuez, ou blessez. Cette reddition ne regardoit que la Ville; mais la Citadelle retarda la sienne, jusqu'au 4. d'Août, & la fit à condition que le Roi en approuveroit les Articles, ce qu'il ne voulut pas faire d'abord. Mrs. de *Lalo* & *de Ravignan* Officiers dans la Citadelle, pour le Roi de France, furent à la Cour. Mais ce Prince refusa d'abord d'aprouver les conditions, auxquelles on l'avoit renduë. Cependant il ne fut pas possible de la retenir guère plus long-tems; puis que la Garnison fut obligée de se rendre le 3. de Septembre.

Après la prise de Tournai les Alliez formerent le dessein d'assiéger Mons, à moins qu'on ne put engager le Maréchal de Villars à une Bataille. Dans cette vuë le Prince de Hesse fut détaché avec 60. Escadrons & 4000. Fantassins pour forcer les Lignes entre la Haine & la Sambre; & toute l'Armée suivit ce Détachement. Le Prince de Hesse étant entré dans les Lignes sans coup ferir, parce que les François les avoient abandonnée à son approche, le Maréchal de Villars se retira avec son Armée à Quieverain derriére la Scarpe. Cet obstacle étant surmonté, Mons fut investi & les Généraux des Alliez prirent chacun leur poste. Cependant l'Armée Françoise renforcée de toutes ses Garnisons, s'étant approchée le 9. elle vint occuper les Bois de Lagniéres, de Sart, & de Jansart, qui étoit un poste très-avantageux par sa situation naturelle, mais que les François rendirent encore plus fort par un triple Retranchement, muni de canons, & par de grands abattis de bois auxquels ils travaillerent avec une diligence incroyable. 1709.

Les Généraux des Alliez ayant considéré l'importance de ce poste, & combien les François pourroient les incommoder de la pendant le siége, resolurent de les en déloger. On differa seulement l'attaque d'un jour pour donner le tems aux Troupes que l'on avoit laissé à Tournai de joindre l'Armée, & les Ennemis profiterent de cet intervalle pour perfectionner leurs Retranchemens. Tout étant disposé pour l'Attaque, le Combat commença le 11. à 8. heures du matin & dura jusques à 2. heures après-midi, avec une grande tuerie de part & d'autres: mais au bout de ce tems-là, les Ennemis ayant été chassez de tous leurs Retranchemens, & l'Armée des Alliez s'étant fait jour au travers des bois & des buissons, les François se retirerent avec précipitation du côté de Maubeuge, de Condé & du Quesnoi abandonnant leurs blessez & leurs Canons. Voici comment le P. Daniel rapporte ce combat. „ Nôtre Armée, *dit-il*, occupoit les Bois de Sart & de Jansart & avoit un Retranchement devant elle. Les Ennemis furent repoussez aux trois premieres „ attaques, qu'ils firent depuis huit heures „ du Matin jusqu'à Midi. A la quatriéme, ils „ entrerent dans les Retranchemens, par la gauche, & furent encore repoussez, par le Maréchal, qui y accourut. La blessure, qu'il reçut alors, l'ayant obligé de sortir du combat, „ l'aile gauche se retira en bon ordre. Pendant „ ce tems-là les ennemis pénetrerent dans le centre, le Maréchal de Bouflers les fit charger six „ fois par la Maison du Roi, & par d'autre Cavalerie. Deux ou trois de leurs lignes furent „ renversées & percées à chaque charge, & sans „ leur Infanterie à la faveur de laquelle ils se rallioient, ils eussent été entierement defaits. Cependant le Maréchal de Boufler, les voyant „ maîtres du Bois de Sart, donna des ordres pour la „ retraite. Nôtre Armée fit si bonne contenance, en se retirant, que les Ennemis cesserent de „ la suivre au ruisseau de Tainier; d'où elle marcha tranquillement, vers le Quesnoi, avec „ trente-deux drapeaux, ou étendarts, qu'elle „ leur avoit pris. Le champ leur coûta près de „ trente mille hommes ou blessez, ou tuez. La „ perte, que souffrit notre Armée, fut moindre „ des deux tiers.

Voilà le cas où se trouverent les Espagnols après une Bataille perduë, par l'Empereur Charles V. si l'on en croit *Sandoval*, son Historien, qui a mis dans le Titre d'un Chapitre: *les Espagnols victorieux s'enfuyent.*

Après avoir vu la Relation de l'Historien François, l'équité veut que nous rapportions aussi les Relations qui furent publiées par les Anglois & par les Hollandois. Voici comme les Anglois (1) racontent ce Combat: „ Les Troupes, „ qui vinrent de Tournai, avant le 11. de „ Sep-

(2) *Voyez particuliérement* les Annales de la Reine Anne sur cette Année au Tom. VIII.

(3) *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. p. 52.

1709. „ Septembre, au matin, joignirent l'Aile Droite, vis-à-vis du bois de Sart, ou l'Aile Gauche étoit postée. Le Prince Eugene, le Duc de Marlborough, & les Députez des EE. GG. Mrs. *Ranwyck*, *Hooft* & *Goslinga* passerent à cheval entre les deux Armées, & virent tomber, à leurs côtez, quelques-uns de ceux qui les accompagnoient. Un peu après huit heures, le signal du Combat fut donné, par cinquante volées de Canon; après quoi, le Prince Eugene s'avança, avec l'Aile droite, vers le Bois de Sart & 36 Bataillons de la même Aile, commandez par le Géneral *Schuylembourgh*, le Duc d'*Argyle*, & d'autres Officiers Géneraux. Les vingt-deux autres furent sous le commandement du Comte de Lottum. Ces Troupes attaquerent, avec beaucoup de bravoure, l'Ennemi, malgré les hayes de branches entre-lacées, qui avoient été faites pour couvrir l'Armée Françoise, & s'en saisirent, en surmontant encore quelques autres difficultez. Ils chasserent, en une heure de tems, les François des bois de Sart & de Taisniére. Le Géneral *Withers*, avec dix neuf Bataillons, attaqua Taisniére & Braigniére, avec la même vigueur, & eut un semblable succès.

„ Trente-six Bataillons des Etats, commandez par le Prince d'Orange, Gouverneur de Frise, & par le Baron Fagel, attaquerent les Ennemis, qui s'étoient postez dans le Bois de la Marte, & qui s'y étoient fait trois Retranchemens, bien garnis d'hommes. On y trouva une grande résistance, & l'on perdit bien du monde, pour s'en rendre maitre. Aussi-tôt que l'Ennemi commença à lâcher pied, on l'occupa. Le reste de l'Armée Françoise se retira en confusion, en partie à Maubeuge & à Valenciennes & d'autres à Condé. Il resta, entre les mains des Alliez, non seulement le Champ de bataille, mais encore seize de leurs Canons, vingt Drapeaux, vingt-six Etendards, & autres marques incontestables de la victoire. Les Alliez firent aussi beaucoup de prisonniers, dont quelques-uns furent faits dans l'action-même, & dans la poursuite des Ennemis; mais la plûpart furent pris le lendemain à Bavai, & en d'autres places voisines.

A cette Relation nous joignons la Lettre du Comte de Tilli écrite à leurs H. P le même jour du Combat, qui est une piéce pour le moins aussi authentique que le recit du P. Daniel.

Lettre du Général Comte de Tilli, à Leurs Hautes Puissances.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

„ JE me donne l'honneur de féliciter V. H P. de la grande Victoire remportée aujourd'hui sur l'Armée Ennemie, par la bonne conduite & l'intrepidité de M. le Prince Eugene de Savoye, & de M. le Duc de Marlborough.

„ Le Maréchal de Villars ayant vû l'heureux succès de nôtre entreprise sur les Lignes au dessus de Mons, assembla toute son Armée, & vint se poster près de Quevrain, faisant répandre le bruit parmi ses Troupes, qu'il étoit absolument résolu de nous venir attaquer: Il en avoit déja fait mine dès le Samedi & le Dimanche d'auparavant, ayant fait divers tours tantôt à la droite & tantôt à la gauche de son Armee, avec plusieurs Escadrons, qui s'avancérent tant du côté de Bossut, que vers les ouvertures qui sont entre le Bois de Grand Blaugies (autrement de Sart) & celui de Langueterres. Cela nous fit prendre le parti de passer incontinent la Trouille, & d'occuper les Hauteurs & les Plaines qui sont entre la Haine & les Riviéres de Bougnies, & le Grand & Petit Quevi. Le Maréchal de Villars qui étoit campé depuis la Haine près de Montrueil, jusqu'à Athis & Montigni sur Roc, reçût en ce tems-là son dernier renfort, sçavoir le Corps de M. d'Artagnan, qui avoit eu la garde du Camp entre Bethune & la Bassée, & qui avoit rassemblé toute l'Infanterie qu'il avoit pû tirer des Garnisons d'Ipres, d'Aire & autres Places de ce côté-là; de sorte qu'il s'est trouvé beaucoup plus fort que nous en nombre de Bataillons & d'Escadrons. 1709.

„ Avant hier au matin, ce Maréchal se mit en marche avec ces Forces, étendant sa Droite par delà le coin du Bois de Lagnieres, qu'il fit aussi-tôt occuper, de même que celui de Sart & les Buissons qui sont aux environs, jusqu'au delà du Village d'Aunoit. Il fit aussi occuper les Buissons d'un Hameau, nommé Blacquet, situé entre ces deux Bois; de sorte qu'il ne restoit que très peu d'ouverture entre ledit Hameau & le Bois de Lagnieres: les Ouvertures étoient plus grandes vers le côté du Bois de Sart.

„ Sur l'avis de cette marche, les Géneraux s'assemblérent près du Maulin de Sart, où il fut résolu de faire avancer l'Armée, afin d'occuper avec la nôtre la Plaine qui est entre les deux Bois: celle du Prince Eugene fut postée dans les Ouvertures du Bois à nôtre Droite, ce qui fut executé avec toute la diligence possible. Cependant le jour se trouva trop court pour attaquer les Ennemis, parce que l'Aile droite étoit trop éloignée pour arriver à tems à son Poste. On auroit bien pû les attaquer le lendemain, qui étoit hier, avant qu'ils eussent achevé leurs Retranchemens devant les Ouvertures, & fortifié les Buissons qu'ils occupoient, qui leur ont été d'une plus grande utilité que leurs Lignes; mais on jugea plus à propos d'attendre les Troupes du Siége de Tournai, qui sont arrivées ce matin, afin qu'elles eussent part à l'Action.

„ Le signal de l'Attaque ayant été donné ce matin entre 8. & 9 heures, par une forte canonnade à l'un & à l'autre coté; l'Infanterie de l'Aile droite a commencé l'attaque des Buissons & des Retranchemens, au coin du Bois de Sart; & celle de l'Etat le long du Bois de Lagnieres, & aux deux côtez dudit Hameau de Blacquet: Le feu y a été d'une très-grande violence, & particuliérement à l'Attaque de l'Infanterie de l'Etat, qui a beaucoup souffert, à cause des triples Retranchemens qui étoient de ce coté-là, sans avoir pû les emporter, nonobstant toute la bonne conduite & la bravoure du Prince de Nassau, & la vigueur des Officiers & Soldats, que l'on peut dire s'être tous distinguez: les derniers Bataillons qui soûtenoient, se sont avancez avec la même bonne contenance que ceux qui avoient deja été maltraitez: l'Infanterie de l'Aile droite a pareillement fait tous les efforts imaginables, & s'est d'abord emparée de quelques Postes; mais elle a été arrêtée par d'autres Retranchemens, où le feu a été très-violent jusqu'à environ 2. heures après midi, que le feu de nôtre Infanterie a commencé de redoubler.

„ Dans le même tems, l'Armée du Prince de Savoye a eu le bonheur de percer, & de mettre en desordre l'Aile droite des Ennemis.

„ Cepen-

1710. „ Cependant, nous avons de nôtre côté fait une „ ouverture pour introduire la Cavalerie dans la „ Plaine, où le Prince Hereditaire de Hesse a „ conduit, avec une bravoure extraordinaire, „ les premiers Escadrons de la Cavalerie de nôtre „ Aile gauche. Après que la Cavalerie a com„ mencé à penetrer, la Victoire s'est bien-tôt „ déclarée: les Escadrons Ennemis, qui se sont „ presentez en grand nombre, ont été chargez „ dès qu'il y en a eu des nôtres de formez, qui „ dans le commencement ont eu beaucoup de „ peine à se soûtenir contre le grand nombre des „ Ennemis; mais ayant été renforcez de tems en „ tems, secondez à la droite par les Escadrons „ du Prince Eugene, les Ennemis n'ont pû „ soûtenir nôtre effort, & ils se sont retirez en „ nous abandonnant le Champ de Bataille: ils „ se sont pourtant ralliez plusieurs fois: mais le „ reste des Escadrons de l'Aile gauche ayant „ joint ceux de la droite, on a achevé de met„ tre en fuite leur Cavalerie, qui s'est retirée „ par le chemin de Bavay & de Quenoy: leur „ Infanterie, qui s'étoit encore maintenuë dans „ quelques Buissons, s'est retirée le long des „ Bois, partie du côté de Maubeuge, & par„ tie par le même chemin que la Cavalerie, „ abandonnant la plus grande partie de leur „ Artillerie, & autres marques d'une Victoire „ complete, dont on ne peut pas encore dire „ les particularitez.

„ Je me donne aussi l'honneur de notifier à „ V. H. P., que le Lieutenant Géneral De„ dem, avec un Corps de 3000. hommes, se „ rendit hier maître de St. Guillain. Je suis, „ &c.

Après le Combat, les Géneraux des Confédérez ayant visité le terrein, d'où ils avoient chassé les François, ne purent pas s'empêcher d'être surpris de la grandeur des difficultez, qu'il leur avoit fallu surmonter, pour en venir à bout.

Quelques jours s'étant passez à faire reposer l'Armée, à panser les blessez & à enterrer les morts, on reprit le premier dessein du Siége de Mons. La direction du Siége fut donnée au Prince Héréditaire de Frise, & les attaques furent poussées avec tant de vigueur que les Assiégez furent contraints de capituler le 21. après vingtcinq jours de Tranchée ouverte, quoique les Ennemis eussent publié que la Ville étoit munie de tout ce qu'il falloit pour soûtenir un Siége de six mois.

La reduction de cette importante Place, après une Bataille aussi sanglante que celle de Malplaquet étoit une nouvelle preuve de la victoire que les Armées des Alliez avoient remportée sur celle des Ennemis. Il étoit pardonnable aux Généraux François de s'attribuer les avantages de cette mémorable Journée parce que leurs Troupes s'étoient mieux defenduës derriere leurs Retranchemens, qu'elles n'avoient fait pendant toute la Guerre, & de ne laisser aux Alliez que le Champ de Bataille, & le nom d'une Victoire. Mais le Siége & la prise de Mons qui suivit de près ce fameux Combat: sans que l'Armée de France osât faire le moindre mouvement pour secourir la Place, ou interrompre les Assiégeans, apprit à tout l'Univers ce que l'on devoit penser de la gloire que les François s'étoient acquise dans cette grande Journée, où suivant le rapport du Maréchal de Boufflers, *toute l'Infanterie des Alliez avoit été défaite & ruinée.*

La Saison étant trop avancée pour former de nouvelles entreprises, la Campagne finit par la reduction de Mons; & les Armées de part & d'autre se retirerent dans leurs Quartiers d'Hiver.

1710. Celle de 1710. commença par le Siége de Douai. Mais avant de parler des progrès que les Armes des Alliez firent encore cette année, il faut dire un mot des Conferences pour la Paix qui se commencerent au Mois de Mars à Gertruydemberg. La France se servit de Mr. de Petekum, Ministre du Duc de Holstein à la Haye, pour les renouer. (1) Mr. de Torci s'étant expliqué nettement par une Lettre *que le Roi de France consentiroit à tous les Articles Préliminaires excepté le 37. pour lequel il seroit question de chercher un Equivalent*; sur ce fondement on expedia des Passeports pour les Plenipotentiaires François, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, qui arriverent à Anvers le 9. Mars, & de là se rendirent à Gertruydemberg qui étoit le lieu que l'on avoit choisi pour les Conferences. Les Etats nommerent de leur côté Mr. Buys & Mr. vander Dussen pour écouter les Propositions des François. Il y eut plusieurs Conferences dans lesquelles les Ministres de France ne firent autre chose que proposer des Plans de Partage demandant tantôt les Royaumes de Naples & de Sicile pour le Roi Philippe; tantôt se désistant du Royaume de Naples & proposant en échange celui d'Arragon, & tantôt se contentant de celui de Sicile & de Sardaigne, & des Places Espagnoles qui sont sur les côtes de Toscane. Ils offrirent encore une somme d'argent aux Alliez pour continuer la guerre en cas que le Duc d'Anjou ne voulut pas renoncer à la Monarchie d'Espagne, & se contenter de la Sicile & de la Sardaigne. Les Députez des Alliez furent extrêmement surpris de voir que les Ministres de France ne faisoient que former de nouveaux incidens sans en venir à un Equivalent pour le 37. Article, le seul sur lequel on n'étoit pas d'accord & qui devoit être le principal objet de la Négociation. On s'apperçut bien-tôt que la Cour de France n'avoit d'autre but que d'amuser les Alliez, de semer la jalousie entre eux, & d'animer les Peuples à supporter plus patiemment le fardeau de la Guerre par l'esperance d'une prochaine Paix. De sorte qu'après diverses Conferences, cette seconde Négociation fut rompuë le 25. Juillet, avec aussi peu de succès que celle de l'Année précedente. (2) On remarqua dès lors que les François ne paroissoient plus si ardens pour la Paix, & qu'ils en traitoient avec plus d'indifference, soit qu'ils se flattassent d'une diversion du côté du Nord, soit que les brouilleries & les divisions qui éclatterent alors à la Cour d'Angleterre, leur fit esperer quelques heureuses Rovolutions pour leurs Affaires. Il est certain, comme le remarque le P. Daniel, que *les Alliez eurent sujet de se repentir de n'avoir pas accepté les Propositions qui leur furent faites à Gertruydemberg:* mais il y a tout lieu de croire qu'ils ne s'en seroient point repentis si l'inconstance de la Reine Anne, qui changea tout à coup de conduite, ou l'argent de France répandu à propos, n'avoit produit dans ce Royaume un changement qui releva les esperances abbatuës des François, & qui fit perdre aux Alliez les principaux avantages qu'ils étoient en droit de se promettre d'une Guerre aussi glorieuse que celle qu'ils avoient soutenuë jusqu'alors.

Pendant que ceci se passoit à Gertruydemberg,

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. IX. p. 3.
(2) *Ibid.* p. 22.

1710. berg, la campagne s'ouvrit en Flandres. Le Prince Eugene & Mylord Marlborough ayant assemblé leur Armée aux environs de Tournai, elle se mit en marche le 20. de Mars, & fit tant de diligence qu'elle surprit les Lignes que les François avoient élevées pour couvrir Douai, & leurs autres Places. L'Armée de France s'étant assemblée de l'autre côté de la Scarpe fit mine de vouloir disputer le passage de cette Riviére, mais sur l'approche de l'Armée des Alliez, les François se retirerent avec précipitation du côté de Cambrai, & laisserent ainsi la liberté de faire le siege de Douai. Cette Place fut investie le 22. Avril. La Tranchée fut ouverte la nuit du 4. au 5. de May. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough commandoient eux-mêmes le siege. L'Historien François dit que Mr. d'Albergotti, qui commandoit dans la Place, se défendit fort bien; mais comme il fut aussi vigoureusement attaqué, il fut contraint de capituler le 25. Juin. Pendant le Siege l'Armée de France vint camper dans la Plaine de Lens pour incommoder les Assiégeans: mais ayant trouvé par tout que l'on étoit disposé à les recevoir, ils s'en retournerent sans rien faire.

La prise de Douai fut suivie de celle de Bethune, d'Aire, & de St. Venant. Pendant que l'on étoit occupé au Siege de cette derniére Place, un Détachement de 4000. hommes de l'Armée Françoise, commandé par Mr. de Ravignan, surprit sur la Lis un Convoi des Alliez de 46. bâteaux chargez de diverses Munitions de guerre. Il étoit escorté par 12. ou 1300. hommes sous les ordres du Comte d'Athlone, & de plus de 2. mille selon le P. Daniel. Le Comte d'Athlone voyant approcher l'Ennemi, fit ranger son Escorte en Bataille: Il y eut un rude combat, mais il fallut ceder au nombre; quatre ou cinq cens furent tuez, ou noyez, environ 600. furent faits prisonniers entre lesquels se trouva le Comte d'Athlone; le reste se sauva à Deinse. Des 46. bâteaux il y en eut 27. de brûlez ou coulez à fond. Le reste échappa à la poursuite de l'Ennemi.

Ce contre-tems ralentit pour quelques jours les attaques d'Aire & de St. Venant que l'Armée des Alliez assiégeoit en même-tems. La premiére de ces deux Places, comme la plus considerable, se défendit le plus long-tems, elle tint 52. jours de tranchée ouverte: mais enfin les Assiégeans ayant donné l'assaut au Corps de la Place & s'étant logez sur la brêche, Mr. de Goëbriant, qui y commandoit, fut contraint de capituler, & de remettre la Place aux Alliez le 8. de Novembre. Par la conquête de toutes ces Places, les Alliez non seulement couvroient la Ville de Lille, & toutes celles dont ils s'étoient emparez le long de la Lis & de l'Escaut, mais ils s'étoient encore établis dans l'Artois, ils se voyoient en état d'étendre leurs logemens & leurs contributions, & de pénétrer bien avant sur les terres de France. Tous ces Sieges furent faits à la vuë de l'Armée Françoise, qui fit mine au commencement de vouloir risquer une Bataille, mais qui se contenta de se poster avantageusement & de se rétrancher, pour se tenir sur la défensive.

1711. QUOIQUE la faveur & le credit du Duc de Marlborough fut considerablement diminué à la Cour d'Angleterre, par l'expulsion de ses Créatures que la Reine Anne priva de leurs emplois, & par le choix qu'elle fit de nouveaux Ministres Ennemis du Duc, cependant on ne laissoit pas à la Cour d'avoir encore quelque ménagement pour un Général qui avoit si bien merité de la Nation, & que la Reine & les deux Chambres du Parlement avoient si souvent loué & remercié de ses 1711. grands & signalez services. Le Duc étant arrivé à Londres dès le Mois de Janvier de cette Année, la Reine lui temoigna, comme à l'ordinaire, beaucoup de satisfaction de sa conduite & lui confirma le Commandement de ses Armées en Flandres; soit que les nouveaux Ministres se flatassent de l'attirer dans leur parti, soit qu'ils crussent avoir encore besoin de lui, & que le tems ne fut pas convenable pour faire éclater sa disgrace. Quoiqu'il en soit, les Etats Généraux ayant écrit à la Reine d'Angleterre pour lui témoigner combien la présence du Duc étoit nécessaire en ces Provinces, pour prendre de bonne heure des mesures contre l'Ennemi commun & concerter ensemble les Operations de la Campagne prochaine: Sa Majesté fit à L. H. P. la réponse qui suit:

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ NOs bons Amis, Alliez & Confédérez. „ Nous avons vû par vôtre Lettre du 27. „ de ce Mois les raisons qui vous ont porté à „ nous prier de renvoyer au plûtôt le Duc de „ Marlborough: Nous convenons avec vous de „ la nécessité qu'il y a de prendre toutes les pré- „ cautions possibles contre les desseins de nos En- „ nemis; & comme nous sommes très-satisfaits „ nous-mêmes de la Capacité & des Services si- „ gnalez dudit Duc de Marlborough, nous som- „ mes bien-aises de voir que vos sentimens sur „ son sujet se rencontrent parfaitement avec les „ nôtres; & conformement à vos souhaits, „ Nous lui avons d'abord ordonné de se prépa- „ rer à retourner en Hollande aussi-tôt qu'il sera „ nécessaire, & il ne manquera pas de se rendre „ auprès de vous dans le tems que vous avez „ marqué, pour y concerter les mesures nécessai- „ res, & pour les mettre en éxécution avec sa „ prudence & sa vigueur accoûtumée. Au reste „ nous prions Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puis- „ sans Seigneurs, nos bons Amis, Alliez & Con- „ fédérez, en sa Sainte & digne Garde. Ecrit „ à nôtre Cour à St. James le 31. jour de Jan- „ vier l'an 17 10/11. & de nôtre Regne le neuviéme. „ Vôtre bien bonne Amie &c.

En consequence de cette Lettre Mylord Duc partit de Londres à la fin de Fevrier & arriva le 4. Mars à la Haye, (1) apportant avec lui de nouvelles assurances de la part de la Reine que le changement qu'elle avoit fait dans son Ministre, n'en apporteroit aucun dans son attachement à la cause commune, ni au payement des Troupes qui étoient à la Solde d'Angleterre. Cette Déclaration rassura pour quelque tems les Ministres des Alliez, qui n'étoient pas sans inquietude sur ce qui se passoit dans cette Cour.

Le Duc de Marlborough ayant conferé avec les Députez des Etats sur les Operations de la Campagne partit le 23. d'Avril de la Haye, & étant arrivé à Tournai le 25. il rassembla ses Troupes & se mit à la tête de son Armée.

Il commença la Campagne par la prise d'Arleux, qui étoit un Poste important que les Ennemis avoient fortifié, & qu'ils reprirent ensuite sur les Alliez. Il y eut plusieurs rencontres entre divers Détachemens qui ne décidoient de rien. Sur ces entrefaites l'Empereur Joseph étant mort, le Duc de Marlborough fut contraint de faire un Détachement de son Armée de 12. Bataillons & de 30. Escadrons pour renforcer l'Armée, que le Prince Eugene devoit commander en Alsace, par où les François menaçoient

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. pag. 4.

1711. naçoient de pénétrer dans l'Empire, & de traverser l'élection d'un nouvel Empereur. Malgré cette diminution de Troupes, Mylord Duc forma le dessein de surprendre les Lignes des François, qui étoient plus fortes que celles des années précedentes, (1) & que le Maréchal de Villars appelloit le *ne plus ultra* du Duc de Marlborough. Pour cet effet le 1. Août toute l'Armée des Alliez ayant décampé, s'approcha des Lignes. Le Maréchal de Villars ne doutant point qu'il ne seroit attaqué & soupçonnant que ce pourroit être du côté de Hesdin, rappella ses Détachemens & fit tous les préparatifs nécessaires pour bien recevoir l'Ennemi. Pour augmenter ces soupçons le Duc de Marlborough donna ordre aux Soldats de se pourvoir de fascines, & il fut lui-même pour reconnoître les Lignes; mais la nuit du 4. au 5. l'Armée se mit en marche vers la gauche, avec tant de diligence qu'à 10. heures du matin, elle arriva à Bac à Bacheul où les Généraux Cadogan, Hompesch & Murray étoient entrez dans les Lignes avec un Corps de 10000. hommes rassemblé de diverses Garnisons. Les Ennemis, qui s'attendoient d'être attaquez d'un autre côté, avoient retiré toutes leurs Troupes de cet endroit-là, de sorte que ces redoutables Lignes furent emportées sans tirer un coup. Le Maréchal de Villars, qui avoit suivi l'Armée, fit mine de la vouloir attaquer pendant qu'elle étoit encore fatiguée de la marche extraordinaire qu'elle avoit été obligée de faire, mais il se contenta de s'en approcher, & ayant vû que l'on étoit disposé à le recevoir, il se retira derriére le Marais d'Inchi, où il étoit impossible d'aller à lui. Ainsi l'Armée des Alliez passa l'Escaut dans la résolution de faire le Siege de Bouchain.

Ce Siege fut d'autant plus difficile que l'Armée de France se posta aussi près pour défendre la Place que les Troupes des Alliez pour l'attaquer. Plusieurs jours se passerent à déloger les Ennemis des postes qu'ils avoient occupé dans les Marais qui sont aux environs, & jusques au 18. ils conserverent une communication avec la ville; mais enfin les Alliez étant venus à bout de tirer une ligne à travers du Marais qui ôtoit toute communication aux François avec Bouchain, on ouvrit la Tranchée la nuit du 23. au 24. Le Siege fut poussé avec tant de vigueur que malgré la nombreuse Garnison, qui étoit dans la place, les Ennemis furent contraints de battre la Chamade le 12. de Septembre & de subir la Loi que le Duc de Marlborough voulut leur imposer, qui étoit de se rendre prisonniers de guerre, au nombre de 3100. hommes en y comprenant les blessez.

Mr. de Ravignan, qui commandoit dans la Place, & plusieurs autres Officiers François ayant été relâchez sur leur parole, & étant arrivez au Camp du Maréchal de Villars, ils se plaignirent hautement qu'on avoit manqué à la promesse qui leur avoit été faite de les laisser sortir en liberté de Bouchain. Ces plaintes donnerent lieu à quelques Lettres & Mémoires entre le Duc de Marlborough & le Maréchal de Villars, où le fait fut entiérement éclairci, & la Cour de France parut si convaincuë de l'injustice de ces plaintes, qu'elle envoya ordre au Maréchal de relâcher sur leur parole, le Comte d'Erbach, le Major Général Borck, le Comte de Denhof, le Colonel Savary & le Baron de Wassenaer, qui avoient été faits prisonniers en diverses rencontres, & à qui on avoit refusé la liberté sous prétexte de la prétenduë infraction faite à la Capitulation de Bouchain. Toutes ces Piéces furent renduës publiques alors; il n'est pas apparent que le P. Daniel n'en ait eu connoissance, & la fidelité de l'Histoire demandoit qu'il en fit mention, au lieu de rapporter simplement, comme il fait sur des bruits publics, que *les Assiégeans promirent à minuit à la Garnison de la laisser sortir en liberté: sur cette assurance les Assiégez livrerent un coté d'une porte; mais lorsqu'ils en furent maîtres, ils forcerent la barriere & s'emparerent de la place.* Ceux qui voudront se donner la peine de comparer ce recit avec les Lettres du Duc de Marlborough, & le Mémoire du Général Fagel qui commandoit le Siege, se convaincront facilement de l'infidelité de l'Historien François. 1711.

Après la prise de Bouchain (2) Mylord Duc auroit fort souhaité d'entreprendre le Siege du Quesnoy, tant pour couvrir les nouvelles Conquêtes, que pour incommoder les Garnisons de Condé & de Valenciennes. Il dépêcha même le Comte d'Albemarle pour avoir l'agrément des Etats Généraux. Mais Leurs H. P. furent d'avis, pour diverses raisons, de ne point entreprendre de nouveau Siege de cette Campagne; de sorte que le Duc ayant mis ses Troupes en Quartiers d'hiver, revint à la Haye le 6. Novembre, & repassa en Angleterre peu de tems après.

Les Ennemis ayant rassemblé un Corps de 30. à 40. mille hommes au Mois de Decembre, firent semblant d'en vouloir à Bouchain: mais l'évenement fit voir que ce grand attroupement n'étoit destiné qu'à faire sauter quelques Eclusses, qu'à renverser des digues, qu'à interrompre la navigation de la Scarpe, & du Canal de Douay à l'Isle, qu'ils boucherent en plusieurs endroits, cela dans la vuë d'ôter aux Alliez la commodité de l'eau pour remplir leurs Magazins pour la Campagne prochaine. Le Comte d'Albemarle, ayant rassemblé quelques Garnisons, poursuivit les Ennemis, qui se retirerent avec tant de précipitation qu'il ne fut pas possible de les joindre.

Ces Provinces firent cette année une perte irréparable dans la Personne de l'Illustre Prince de Nassau, Gouverneur Héréditaire de Frise & de Groningue, qui promettoit de faire revivre dans sa Personne la valeur & la prudence de ses Ancêtres, & qui s'étoit déja signalé dans plusieurs Sieges & dans plusieurs Batailles. Le Roi de Prusse s'étoit rendu à la Haye pour hâter la conclusion des Differens qu'il avoit avec ce Prince touchant la succession du feu Roi d'Angleterre, dont les Etats Généraux devoient être les Arbitres. La presence du Prince étant nécessaire pour terminer cette affaire à l'amiable, il fut fortement sollicité par sa Majesté Prussienne, & par les Etats de venir à la Haye. Il se rendit à leur instance, & quitta l'Armée le 11. de Juillet. Son Altesse ayant continué sa route, arriva le 14. au Moerdyck, où il se mit sur une barque avec Mr. Hilken Colonel de ses Gardes, & quelques Personnes de sa suite. Il faisoit un fort gros tems, & la barque étoit sur le point d'aborder de l'autre coté du rivage, lorsqu'un coup de vent la renversa, & tous ceux qui étoient dessus étant tombez dans l'eau, le Prince & le Colonel eurent le malheur d'être noyez, sans que les efforts des gens de la Barque & de quelques autres qui se jetterent à l'eau, les pussent sauver. Le Prince avoit d'abord saisi le mât de la Barque, auquel il se tint quelque tems attaché, mais une grosse vague l'en ayant separé on ne le revit plus. On chercha inutilement son corps pendant plusieurs jours, jusqu'au

Tome III. Nnn 22. qu'un

(1) *Annales de la Reine Anne, ibid. pag.* 23.

(2) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. pag. 46.

1711. 22. qu'un Battelier faisant voile de Berg-op-zoom, le rencontra flottant sur l'eau assez près de l'endroit où il s'étoit noyé. Il le pêcha & le porta à Dordrecht où il a été embaumé, & ensuite envoyé à Leeuwarde pour être inhumé au tombeau de ses Ancêtres. La Princesse, Epouse du Prince, apprit cette triste Nouvelle avec une douleur inexprimable: Elle étoit enceinte de plusieurs mois, & malgré l'extrême affliction que ce coup lui causa, elle accoucha heureusement, le 1. de Septembre, d'un Prince qui fut nommé Guillaume, Charles, Henri, Friso, dont les Etats Généraux & les Etats de Hollande & de West-Frise en particulier ont été les Parrains.

Cette année 1711, sera toujours marquée dans l'Histoire, comme une des plus mémorables de nôtre Siécle, par l'étrange Révolution que l'on vit arriver dans les Affaires des Alliez. L'Union & le concert qui avoit regné jusques alors entre les Princes Alliez, les glorieux succès qui avoient accompagné leurs Armes, l'extremité où la France se trouvoit reduite, *les conditions immenses* que Louïs XIV, comme il s'en étoit exprimé lui-même, avoit fait offrir aux Alliez deux ans auparavant, tout cela sembloit promettre à l'Europe une Paix honorable où toutes les Parties interessées devoient trouver leur sureté & leur avantage. Mais toutes ces grandes esperances s'en furent en fumée, par le changement de la Reine Anne, & par les mesures que les nouveaux Ministres de la Cour d'Angleterre trouverent à propos de prendre en épousant les intérêts de la France avec autant de zele & de chaleur, que cette Cour en avoit témoigné ci-devant pour la Cause commune. Un service si important rendu au Roi Très-Chrétien, dans des circonstances si critiques, par une Couronne qui a toûjours été Rivale de celle de France, & qui avoit contribué plus que tout autre à son abaissement, est un de ces revers de Politique qui étonnerent toute l'Europe, & la France même, qui avoit peine à le comprendre, & qui regarda les premiéres démarches de la Cour d'Angleterre comme un piége dont on devoit se défier: mais l'étonnement redoubla lorsqu'à la conclusion de la Paix on vit combien peu il en avoit couté à la France pour mettre les Ministres d'Angleterre dans ses intérets, & avec quel artifice elle sut éluder au Congrès d'Utrecht les demandes que l'Angleterre avoit faite pour elle-même, & pour ses Alliez.

Ce qui contribua beaucoup à cette étrange Révolution, ce fut la mort inopinée de l'Empereur Joseph, & le choix que les Electeurs firent du Roi Charles pour lui succeder au thrône de l'Empire: Dès lors on conçut des sujets de crainte que l'on n'avoit pas eu auparavant; on craignit que la Réunion des deux Monarchies dans la personne du Roi Charles, ne rendît la Maison d'Autriche aussi puissante & aussi formidable, qu'elle l'avoit été autrefois, & ne replongeât l'Europe dans les mêmes inconveniens que l'on vouloit éviter par la Guerre, que l'on avoit entreprise pour arracher l'Espagne à la Maison de Bourbon. Ce fut un Argument que les Ministres Anglois surent bien faire valoir pour justifier le changement de leur conduite, & pour obliger les Alliez à se désister de la restitution de l'Espagne, qui étoit le principal sujet de la guerre, & se contenter de quelques démembremens de cette Monarchie, & d'une simple *Renonciation que le Roi Philippe devoit faire pour lui, & pour ses descendans à perpetuité, à tout titre & droit sur la Couronne de France.*

Les évenemens qui ont produit cette Revolution, sont si voisins de nôtre tems que la prudence nous défend d'en dire tout ce que l'on en sait & tout ce que l'on en pense, depeur de déplaire à plusieurs personnes, qui y ont eu part & qui sont encore en vie. Nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux, de les appuyer de quelques Piéces Authentiques qui parurent alors, laissant à un autre âge le soin de débrouïller les intrigues qui ont causé un changement si subit dans les affaires des Alliez. 1711.

Dès le commencement de cette année, on avoit eu divers sujets de soupçonner que les nouveaux Ministres d'Angleterre avoient de toutes autres vuës que celles de continuer la guerre, ou de faire la Paix *conjointement & de concert avec les autres Alliez*, comme ils y étoient obligez par le 8. Article de la grande Alliance. Un voyage secret que Mr. Prior fit en France (1) & qui fut découvert par un pur hazard, donna lieu à plusieurs reflexions & commença à causer de l'inquiétude aux Alliez. Ces inquiétudes redoublerent, lorsque l'on vit Mr. Menager arriver à Londres, conferer secretement avec les nouveaux Ministres, & que les Gazettes de ce Païs-là parloient de plusieurs Projets de Paix que l'on affectoit de répandre, comme pour tâter le goût du public, & le préparer à ce qui alloit éclore. Ces Projets de Paix furent en effet bien-tôt suivis des Articles Préliminaires qui avoient été concertez à Londres, en date du 27. Septembre de l'Année 1711., & qui furent communiquez aux Ministres des Alliez qui étoient en cette Cour. Les voici.

„ Le Roi voulant contribuer de tout son „ pouvoir au rétablissement de la Paix générale, „ Sa Majesté déclare:

„ I. Qu'Elle reconnoîtra la Reine de la „ Grande-Bretagne en cette qualité, comme „ aussi la Succession de cette Couronne, selon „ l'établissement présent.

„ II. Qu'Elle consentira volontiers & de „ bonne foi, qu'on prenne toutes les mesures justes & raisonnables, pour empêcher que les „ Couronnes de France & d'Espagne ne soient „ jamais réünies en la Personne d'un même Prince; Sa Majesté étant persuadée qu'une Puissance si excessive seroit contraire au Bien & au „ Repos de l'Europe.

„ III. L'intention du Roi est que tous les „ Princes & Etats engagez dans cette Guerre, „ sans aucune exception, trouvent une satisfaction raisonnable dans le traité de Paix qui se „ fera; Et que le Commerce soit rétabli & maintenu à l'avenir, à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, & des autres Nations „ qui ont accoûtumé de trafiquer.

„ IV. Comme le Roi veut aussi maintenir „ exactement l'observation de la Paix, lors qu'elle aura été concluë; Et l'objet que le Roi se „ propose, étant d'assurer les Frontiéres de son „ Royaume, sans inquieter en quelque maniére „ que ce soit les Etats de ses voisins, S. M. promet de consentir par le Traité qui sera conclu, „ que les Hollandois soient mis en possession des „ Places fortes, qui y seront specifiées, dans les „ Païs-Bas, qui serviront à l'avenir de Barriere, „ pour assûrer le Repos de la Hollande, contre „ toutes sortes d'entreprises du côté de la France.

„ V. Le Roi consent aussi qu'on forme une „ Barriere sûre & convenable pour l'Empire, & „ pour la Maison d'Autriche.

„ VI. Quoi que Dunkerque ait coûté Roi „ de très-grosses sommes, tant pour l'acquerir „ que pour la fortifier, & qu'il soit nécessaire de „ faire encore une dépense considerable pour en „ raser

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. p. 231. *& suiv.*

1711. „ les Ouvrages, Sa Majesté veut bien cependant „ s'engager à les faire demolir, immédiatement „ après la conclusion de la Paix, à condition „ qu'on lui donnera un Equivalent pour les fortifications, à sa satisfaction: Et comme l'Angleterre ne peut pas fournir cet Equivalent, la „ discussion en sera remise aux Conférences qui se „ tiendront pour la Négociation de la Paix.

„ VII. Lors que les Conférences pour les „ Négociations de la Paix seront formées, on y „ discutera de bonne foi & à l'amiable, toutes „ les prétentions des Princes & Etats engagez „ dans cette Guerre, & on ne négligera rien pour „ les regler & terminer à la satisfaction des Parties interessées.

„ *En Vertu du Plein-Pouvoir du Roi, Nous soussigné Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Député au Conseil de Commerce, avons conclu au Nom de S. M. les présens Articles Préliminaires. En foi de quoi Nous avons signé.* Fait à Londres le 27. Septembre v. st. ou 8. Octobre „ n. st. 1711. MENAGER.

Ces Articles Préliminaires, qui étoient si differens de ceux qui avoient été proposez à la France lors que Mr. de Torci fut envoyé en Hollande, il n'y avoit que deux ans, surprirent tout le monde & exciterent de grands murmures. On se demandoit les uns aux autres ce que la France avoit gagné dans ces deux derniéres Campagnes, quelles victoires elle avoit remporté sur les Alliez pour proposer à present des conditions, si éloignées de celles que l'on étoit en droit d'attendre, & qu'elle avoit été sur le point d'accepter.

Pour calmer un peu les esprits (1) & faire cesser ces murmures, on publia le même jour à Londres, une addition à ces Articles Préliminaires, qui contenoit 6. autres Articles dont on disoit que l'on étoit convenu avec la France, mais qui n'étoient point signez comme les précedens, & qui ne furent point aussi communiquez aux Ministres des Alliez. „ Savoir,

„ I. Que les Royaumes de Naples, Sicile, „ & Sardaigne, le Duché de Milan, les Forteresses de la Toscane, qui apartenoient à la „ Couronne d'Espagne, & toute la Flandre, resteront à jamais à la Maison d'Autriche.

„ II. Que le Roi Philippe aura toute l'Espagne, les Isles de Majorque & de Minorque, „ & les Indes Occidentales.

„ III. Que pour la sureté du Commerce des „ Anglois & des Hollandois en tout tems en Espagne, le Roi Philippe consentira que les Anglois ayent toûjours Garnison à Cadix; & que „ la Compagnie de la Mer du Sud ait pleine liberté de s'établir dans le Continent de ce Païs-là, suivant l'Acte du Parlement.

„ IV. Que les Fortifications de Dunkerque „ seront razées, & le Port ruiné.

„ V. Que les Hollandois pourront nommer „ des Commissaires pour traiter avec des Commissaires François, touchant les Barriéres nécessaires.

„ VI. Qu'on donnera satisfaction & des sûretez aux autres Alliez dans le Congrès général.

Toutes ces Intrigues & ces Négociations, qui se passoient à la Cour d'Angleterre, obligerent les Etats à dépêcher Mr. Buys en qualité d'Envoyé extraordinaire, pour tâcher d'en approfondir la verité, & pour veiller aux intérêts de la Cause commune: Il arriva à Londres le 29. Octobre: il eut plusieurs Conferences avec les Ministres, dont le resultat étoit tenu fort secret.

(1) *Annales de la Reine Anne. Ibid. p.* 250.

Tout ce que l'évenement en a appris c'est que les Etats Généraux furent contraints, malgré la repugnance qu'ils avoient fait paroître d'abord, d'accepter ces Articles Préliminaires & de consentir que l'on traitât de la Paix sur les conditions proposées par la France. 1711.

Les Ministres Anglois ayant gagné ce point, (2) la Reine de la Grande-Bretagne écrivit une Lettre circulaire à toutes les Puissances Alliées, pour les inviter à envoyer leurs Plénipotentiaires au prochain Congrès pour traiter de la Paix Générale, & pour leur déclarer que de concert avec les Etats Généraux, elle avoit choisi la Ville d'Utrecht pour le lieu des Conferences, & fixé le 12. de Janvier de l'année 1712 pour les commencer.

Cependant les Memoires & les Remontrances pleuvoient de tous côtez. Le nouvel Empereur écrivit une Lettre très-forte à leurs H. P. pour „ les exhorter à continuer la Guerre plutôt que „ d'entrer en conference sur des propositions aussi „ frivoles & aussi captieuses, qu'étoient celles de „ la Cour de France, & pour leur déclarer que „ quant à lui, il n'accepteroit jamais lesdits Preliminaires, & quelles qu'en pussent être les consequences, il étoit resolu de continuer la guerre, „ & de faire voir à toute la terre que ce n'étoit „ nullement par sa faute si une guerre si glorieuse ne se terminoit pas par une Paix sûre, avantageuse, & honorable. Le Baron de Bothmar, Envoyé de S. A. E. de Hanover, presenta aussi un Mémoire sur le même sujet à la Reine de la Grande-Bretagne, qui fit grand bruit en Angleterre, & qui déplut autant aux nouveaux Ministres, qu'il fut reçu avec applaudissement du Parti contraire. Voici ce Mémoire.

„ Son Altesse Electorale de Brunswick-Lunebourg ayant renvoyé le soussigné, son Ministre d'Etat & de son Conseil Privé, le Baron „ de Bothmar, auprès de S. M. la Reine de la „ Grande-Bretagne, lui a ordonné principalement de remercier très-humblement S. M. de „ l'honneur qu'Elle lui a fait, de lui communiquer ce qui s'est passé depuis peu touchant la „ Négociation de Paix, par une personne de distinction & de la confiance de M. le Comte de „ Rivers, & de la nouvelle marque de l'honneur „ de son Amitié, qu'Elle a bien voulu donner à „ cette occasion, à lui & à sa Serenissime Famille, par ses généreux soins pour ses intérêts.

„ Monseigneur l'Electeur se raporte particuliérement aux sentimens qu'il a fait connoître „ à Mylord Rivers, & à la Réponse qu'il lui a „ fait donner par écrit sur ses Propositions, dont „ une Copie va ci-jointe. Il croit que ce seroit „ manquer au respect dû à la confiance dont Sa „ Majesté l'a honoré, s'il n'y répondoit avec la „ sincérité qu'Elle doit attendre de son plus véritable & de son plus zelé Serviteur & Ami, „ qui s'intéresse pour sa gloire & pour son intérêt „ plus que personne du monde. Il espére que Sa „ Majesté lui fera l'honneur de recevoir dans ce „ sens & selon cette intention, tant ce qu'il a „ pris la liberté de lui faire dire de ses sentimens, „ par le susdit Lord Rivers, que ce qu'il a ordonné au soussigné son Ministre de se donner „ l'honneur de représenter encore à ceux de Sa „ Majesté.

„ Les sentimens de S. A. E. sur la Paix & „ sur la Négociation sont: Que les Alliez ont „ besoin, non seulement de Déclarations positives, mais encore de sûretez réelles, sur tout „ ayant à faire à un Ennemi dont les maniéres

(2) *Annales ibid. p.* 269.

1711. „ d'agir sont assez connuës. C'est à quoi les „ Préliminaires précédens avoient pourvû, en „ obligeant la France à restituer préalablement „ des Places de sûreté. Ici, il n'y a ni sûretez „ réelles, ni aucunes Déclarations claires & précises: Tout se réduit à des généralitez vagues, „ qui au fonds ne veulent rien dire, & sur lesquelles on pourroit négocier des années. On „ laisse à juger, quel est le moyen le plus sûr „ pour mettre une promte fin à la Guerre; Ou „ d'exiger préalablement de la France de telles „ conditions, qu'il n'y ait plus rien à faire dans „ l'Assemblée générale, que de leur donner la „ forme de Traité; Ou d'ouvrir cette Assemblée „ sur des Articles captieux & obscurs, qui laissent le champ libre à la France de mettre en „ usage ses Intrigues & ses Chicanes ordinaires.

„ Il n'y a qu'une parfaite Union entre les „ Alliez, pendant qu'on traitera la Paix générale, & la Garantie mutuelle qu'ils se donneront „ de ce qui y aura été conclu, qui puissent les „ mettre en sûreté pour l'avenir. Sans cela, „ toute l'Europe tombera dans la confusion, & „ tôt ou tard dans l'Esclavage; sur tout, si on „ laissoit l'Espagne & les Indes à un Prince de la „ Maison de Bourbon. On ne pourroit pas se „ flatter que même après la Paix concluë de telle „ maniére, la Grande-Bretagne pût être en sûreté, & se maintenir dans un état tranquille & „ florissant; à moins que de demeurer avec les „ Etats Généraux, & avec les autres Alliez, dans „ une Union qui les mît tous ensemble à couvert „ des entreprises de la France. Toutes leurs Forces unies ont à peine suffi pour s'en garantir: „ D'où l'on peut juger de ce qui arriveroit, si „ cette Couronne venoit à bout de les diviser; & „ ce qu'elle seroit capable d'executer, après avoir respiré pendant quelques années, & après „ s'être renforcée par l'Espagne & par les Richesses des Indes. On ne doute donc pas, que „ S. M. Britannique ne se propose d'agir dans „ toutes ces affaires conjointement & de concert „ avec ses Alliez, conformément aux assurances „ qu'Elle leur a données. Mais pour bannir toute défiance, il seroit bon qu'il n'y eût aucune „ Négociation secrette, qui pût donner lieu de „ soupçonner que l'un ou l'autre des Alliez „ pourroit faire son Traité séparément.

„ Tous les Alliez concurront avec plaisir à „ conclure la Paix, pourvû qu'elle leur procure „ leur sûreté; n'y en ayant point qui ne soit las „ des dépenses & des incommoditez de la Guerre, & qui veuille la continuer lors qu'elle cessera d'être nécessaire. De plus, il n'y en a „ point parmi Eux qui ne se fasse un plaisir de „ contribuer de tout son pouvoir, à obtenir à la „ Grande-Bretagne les conditions & les avantages qu'elle peut prétendre de la France: Son „ Altesse Electorale se fera en particulier un devoir d'y aporter tous les soins qu'on pourra désirer d'Elle, rien au monde n'étant plus juste, „ après tant de grandes choses que S. M. Britannique a faites avec sa Triomphante Nation „ pour la Cause commune, depuis le commencement de son glorieux Régne. Et cette voye „ paroît plus sûre à S. A. E., pour parvenir à „ ce but, & pour se conserver les avantages, que „ si la Grande-Bretagne y travailloit sans la concurrence de ses Alliez par une Négociation séparée. Rien ne seroit aussi plus avantageux à „ la France, que si par son habileté, elle pouvoit éblouïr assez une Puissance Maritime, „ pour lui faire accepter quelque avantage tellement au préjudice de l'autre, que la Jalousie „ qui en naîtroit devint un obstacle à leur Union pour l'avenir; laquelle, faisant leur sûreté réciproque, paroît à la France le plus grand „ empêchement à ses vastes Desseins. 1711.

„ S. A. Electorale peut répondre, que la „ Cour Imperiale n'a jamais formé le dessein „ qu'on lui impute, de vouloir entamer avec la „ France une Négociation secrette, au préjudice des Intérêts de la Grande-Bretagne: Mais „ pour ôter à cet égard tout sujet d'ombrage, „ tant de la part de l'Empereur, que de la part „ des Etats Généraux des Provinces-Unies, on „ pourra prendre avec ces deux Puissances de „ nouveaux engagemens; & on peut s'assûrer „ qu'elles ne feront aucune difficulté de promettre à la Reine, de la maniere la plus „ forte & la plus solemnelle, de n'entrer jamais avec l'Ennemi commun dans aucune Négociation, de ne recevoir jamais aucune ouverture ou proposition de sa part, sans la participation de S. M., & sans prendre de concert avec Elle des mesures communes. On „ allégue, que la Cour Imperiale renoncera sans „ peine à l'Espagne & aux Indes, pourvû qu'on „ lui donne les Etats d'Italie & les Païs-Bas: „ Mais c'est sur quoi il est juste d'entendre le „ nouvel Empereur, qu'on sçait avoir fort à „ cœur les affaires d'Espagne.

„ Il est aisé de connoître les suites pernicieuses qu'on auroit sujet d'aprehender, si on „ laissoit l'Espagne & les Indes au Duc d'Anjou. S. M. Elle-même s'est expliquée ouvertement dans sa Harangue à l'entrée de la „ derniére Session de son Parlement, recommandant la Guerre d'Espagne, comme celle „ qui intéressoit le plus la Nation Britannique, „ qui ne sera aucunement dédommagée par le „ Commerce de la Mer du Sud, dont on la „ flate; lequel, si on lui en donnoit même la „ réalité, dont on peut justement douter encore, ne seroit au moins que précaire, & ne „ dureroit qu'autant que la France & l'Espagne voudroient bien le permettre. Ces deux „ Couronnes ne pourront être considérées au „ susdit cas que comme une même Puissance. Tout le monde sçait que c'est la France qui gouverne les Espagnols, dans leur „ Conseil, dans leurs Finances, dans le Militaire, & qui même fait leur Commerce aux „ Indes par ses Vaisseaux: Elle s'est déja renduë tellement la maîtresse de tout cela, que „ quand les Espagnols voudroient s'en affranchir, soit après la Paix, soit après la mort „ du Roi de France d'à présent, cela n'est plus „ dans leur pouvoir, & aucun Traité ne sera „ assez fort pour obtenir de la France de quitter effectivement ces Avantages. Il y a outre cela à considérer, que si la Lignée du „ Duc d'Anjou, ou la Lignée mâle du Dauphin son Frere, venoit tôt ou tard à manquer, ces deux Couronnes seroient entiérement combinées sous une même Tête: Nul „ Traité, nulle Renonciation ne seroient assez „ forts pour empêcher cette combinaison en „ pareil cas; dont la Renonciation faite à la „ Paix des Pirenées, & le Traité de Partage, „ fournissent entr'autres des exemples d'une assez grande évidence. Il est très-certain aussi, „ que le Roi de France, qui nonobstant la Paix „ & ses Engagemens avec le Roi Guillaume „ III. de glorieuse Mémoire, a reconnu de son „ vivant un autre pour le Roi d'Angleterre, „ aussi-tôt qu'il s'est crû Maître de l'Espagne „ par son Petit-Fils; ne verra pas si-tôt celui-

1711. „ ci affermi sur ce Trône, qu'il travaillera à mettre sa Créature sur celui de la Grande-Bretagne, & qu'il en viendra à bout ayant augmenté sa Puissance par celle de l'Espagne, & ses Richesses par celles des Indes. Il est aisé de prévoir le danger où seroit en ce cas la Personne de la Reine, & ce que deviendroit alors la Liberté de la Grande-Bretagne, sous un Maître élevé dans les Principes de la France, & dans la haine contre les meilleurs Anglois qui l'ont abjuré selon la Loi, & ce qu'il seroit fait ensuite de celle de toute l'Europe & de la Religion Protestante, par la liaison d'obligation, de nécessité & de reconnoissance de trois Rois d'une Religion opposée, & d'une telle Puissance par Mer & par Terre, sous la direction de celui de France. Ce sont des conséquences où S. A. Electorale est trop intéressée, pour les considérer avec indifférence.

„ Quant à la Barriére aux Païs-Bas Espagnols, on ne peut pas dire qu'elle ne regarde que la sûreté des Provinces-Unies: elle regarde au contraire tout autant celle de la Grande-Bretagne, laquelle ne se trouveroit pas moins en danger que ladite République, si la France devenoit maîtresse des Païs-Bas Espagnols. C'est une vérité qui a été reconnuë de tout tems par les Anglois, & même sous le Régne de Charles II. lequel, malgré ses liaisons avec cette Couronne, ne voulut pas permettre qu'elle en fit la Conquête: De sorte que la Barriére, qui ferme à ce dangereux Ennemi l'entrée aux Païs-Bas, est un intérêt commun aux deux Puissances Maritimes, de même qu'à l'Empire d'Allemagne; outre que la Grande-Bretagne trouve à cette heure dans sa Garantie, celle de la Succession Protestante réciproquement.

„ Quelque chose qui arrive, & soit qu'on ouvre dès à présent l'Assemblée de la Paix, soit qu'on la renvoye à un autre tems, c'est-à-dire jusqu'à ce que la France ait fait des Déclarations plus satisfaisantes, S. A. Electorale croit que c'est d'une absoluë nécessité de ne se point relâcher par rapport aux préparatifs pour la Campagne prochaine; n'y ayant aucune espérance d'obtenir de bonnes Conditions de Paix, qu'en se mettant en état de poursuivre vigoureusement la Guerre, & de commencer la Campagne de bonne heure avec des Forces considérables; & cela d'autant plus, qu'on voit les préparatifs que la France fait déja de son côté pour cela: C'est aussi par cette considération que S. A. Electorale ne veut point se prévaloir de la permission que S. M. a eu la bonté de lui accorder avec tant d'amitié, de prendre pendant cet Hiver quelques-uns de ses Régimens de Dragons dans son propre Païs, ayant résolu de les laisser tous au Païs-Bas. Monseigneur l'Electeur conservera ce nonobstant pour S. M. la même reconnoissance, que si Elle se fût servie effectivement de sadite permission. On ne doit pas douter que l'Empereur ne fasse de beaucoup plus grands efforts que ci-devant, & que les Etats Géneraux ne fournissent ce à quoi ils sont obligez par leurs Traitez; S. M. Imperiale étant prête de faire de nouveaux concerts là-dessus avec S. M. Britannique: Mais il sera sur tout essentiel de se garantir du piége d'une Cessation d'Armes, qu'il est très-apparent que la France proposera aussi-tôt que l'Assemblée de la Paix sera ouverte, & qui laissant les Puissances Maritimes dans la nécessité de faire les mêmes efforts & les mêmes dépenses pour la Guerre; & d'entretenir les mêmes Flottes & les mêmes Armées, leur ôteroit les moyens de s'en servir, & arrêteroit les progrès de leurs Armes Victorieuses. 1711.

„ Il y a lieu d'espérer, qu'en demeurant bien unis, on réduira bien-tôt la France, avec la bénédiction de Dieu, à accorder des Conditions raisonnables; l'extrême épuisement où est cette Couronne, & le besoin qu'elle a de la Paix, étant très-certain & confirmé de tous côtez. Dieu a béni les Armes de la Reine & de ses Alliez de tant de Triomphes sur leur Puissant Ennemi, pour les mettre à couvert, par une Paix sûre & avantageuse, de ce qu'ils ont à craindre de lui; qu'il ne voudra pas, que tout épuisé & vaincu qu'il est dans toutes les occasions, il obtienne encore son but par cette Guerre, & qu'il en sorte par une Paix glorieuse pour lui, à la ruïne des Alliez Victorieux, & à la destruction de la Liberté de toute l'Europe, en gagnant par cette Paix le pouvoir de donner un Roi à l'Espagne, d'en imposer un à la Grande-Bretagne, & de faire dépendre de son approbation la validité de l'élection d'un Chef de l'Empire. Fait à Londres ce 9. Décembre 1711. *Signé*, Le Baron de BOTHMAR.

Dans ces entrefaites le Parlement, après avoir été prorogé plusieurs fois pour donner le tems aux nouveaux Ministres de préparer toute chose, s'assembla enfin le 18. de Decembre. La Reine, dans son Discours qu'elle fit aux deux Chambres, déclara dès le commencement *que l'on avoit fixé le lieu & le jour du Congrès pour traiter de la Paix générale nonobstant les artifices de ceux qui se plaisoient dans la guerre.* Ces expressions marquoient un dessein formé de faire la Paix à quelque prix que ce fut, puisqu'on traitoit *d'artifices*, toutes les démarches qui tendoient à continuer la Guerre.

Les nouveaux Ministres ne laisserent pas que de trouver bien des difficultez avant que pouvoir faire goûter à la Chambre des Pairs les nouvelles mesures qu'ils avoient prises pour la Paix: Cette opposition parut dès la premiere Séance lorsqu'il fut question de déliberer sur l'Adresse de remerciement que l'on devoit faire à la Reine; car la question ayant été proposée si l'on remontreroit à la Reine, *qu'il ne pouvoit y avoir de paix sûre & honorable pour la Grande-Bretagne tant que l'Espagne, & les Indes demeureroient entre les mains d'un Prince de la Maison de Bourbon*, l'affirmative l'emporta de 61. voix contre 55. de sorte que la Remontrance fut inserée dans l'Adresse malgré le parti de la Cour, qui trouva à propos de faire faire par la Reine cette Réponse à la Chambre des Seigneurs. *Mylords: Je reçois amiablement les remercimens que vous me faites. Je serois fâchée qu'il y eut quelqu'un qui put penser que je ne fasse pas mes derniers efforts pour retirer l'Espagne & les Indes de la Maison de Bourbon.* Cette premiere démarche de la Chambre des Pairs fit juger aux nouveaux Ministres que jamais ils ne viendroient à bout de leurs desseins, à moins que par quelque coup de vigueur ils ne s'assûrassent de la majorité des voix: ce qu'ils firent par un coup d'éclat en portant la Reine à créer, dans un jour, douze nouveaux Pairs dévouez au parti de la Cour qui furent introduits dans la Chambre, & qui mirent à couvert les Ministres; car c'étoit l'opinion commune d'alors que sans ce renfort, Mylord Oxford étoit envoyé à la Tour, & que le parti des Whigs, étant le plus fort dans la Chambre Haute,

te, auroit dérangé toutes les mesures de la Cour.

1712. Les choses ayant été conduites jusques-là, les Ministres s'étant assûrez ainsi des deux Chambres du Parlement, ils ne se contraignirent plus tant: au contraire ils agirent avec plus de hauteur, ils ne songerent qu'à se lier de plus en plus avec la France, & à pousser avec vigueur le projet de Paix qui leur étoit devenuë absolument nécessaire pour se maintenir. Le Duc de Marlborough fut demis de tous ses Emplois, & la plus-part de ses Charges conferées au Duc d'Ormond: Il fallut même que ce fameux Général, qui avoit porté si loin la gloire du Nom Anglois, se défendit contre diverses accusations qui furent portées contre lui dans la Chambre des Communes sur des affaires pécuniaires, & qu'il se bannit ensuite lui-même d'Angleterre pour laisser passer l'orage. On en fit autant à tous ceux qui désapprouvoient les démarches de la Cour & qui se déclaroient contre la Paix sur le pied qu'on la vouloit négocier alors: Tous furent dépossedez de leurs Charges ou contraints de s'en démettre eux-mêmes. Le Prince Eugene, qui passa alors en Angleterre, fut reçu avec de grands honneurs, mais sa présence ne fut pas capable de faire changer de mesures aux Ministres: ils étoient engagez trop avant avec la France pour reculer. Les Etats Généraux eux-mêmes, quoiqu'ils fussent entrez en apparence dans les vuës du Ministere Anglois, ne laisserent pas que d'essuyer les hauteurs du nouveau Parti, qui fit passer plusieurs votes dans la Chambre Basse qui déclaroient, *que les Etats Généraux n'avoient pas satisfait à leurs engagemens pendant la Guerre*: On les attaqua encore sur le Traité de Barriere passé en 1709. entre la Grande-Bretagne & les Etats Généraux. On prétendit „ que ce „ Traité sous pretexte d'assurer la succession „ d'Angleterre dans la Ligne Protestante, & de „ donner une Barriére aux Etats des Provinces-„ Unies, tendoit à la ruïne du Commerce de la „ Grande-Bretagne, & étoit extremement dés-„ honorable à sa Majesté, que le Vicomte de „ Townshend, qui avoit négotié & signé ledit „ Traité, & tous ceux qui avoient conseillé à la „ Reine de le ratifier, étoient Ennemis de sa „ Majesté & de son Royaume: " Toutes ces Résolutions passerent dans la Chambre-Basse avec une très-grande pluralité de voix; il fut même résolu que l'on feroit une très-humble Représentation à la Reine sur tous ces chefs, dont les termes n'étoient pas fort ménagez, & qui finissoit par prier la Reine „ de trouver des moyens d'expli-„ quer & de corriger divers Articles de ce Trai-„ té, en sorte qu'il pût compatir avec les Inté-„ rêts de la Grande-Bretagne, & avec une ami-„ tié sincere & durable entre Sa Majesté, & les „ Etats Généraux.

Les Etats Généraux informez des Procedures de la Chambre des Communes, & trouvant qu'on ne leur rendoit pas justice, ne manquerent pas aussi de répondre par écrit: ils prirent le 1. d'Avril la Résolution suivante.

„ Messieurs de Broekhuysen, & les autres „ Députez de L. H. P. pour les affaires étran-„ géres, ont en conséquence de la Résolution „ Commissoriale du 12. du mois passé par eux „ reçûë, & pour y satisfaire, examiné avec quel-„ ques-uns de Messieurs les Députez du Conseil „ d'Etat la Lettre Missive de M. van Borsselen, „ Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour „ de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, „ écrite de Londres le 8. précedent, contenant „ avis des Résolutions prises par la Chambre des „ Communes du Parlement de la Grande-Breta-„ gne, au sujet de continuer & entretenir dans „ les Païs-Bas pour l'année 1712.: Premiére-„ ment, les 40. mille hommes que S. M. a pris „ à son service au commencement de la Guerre: „ En second lieu, les 10. mille hommes d'aug-„ mentation faite en l'année 1703.: Et en troi-„ siéme lieu, 15178. hommes; cette derniére „ augmentation faite sous condition que les E-„ tats des Provinces-Unies entretiendront autant „ de Troupes que monte la proportion de trois „ cinquiémes contre deux cinquiémes. Sur quoi „ ils ont fait le Rapport suivant à l'Assemblée. 1712.

„ Que pendant l'examen de la susdite Missi-„ ve, ils avoient appris que M. le Comte de Straf-„ fort, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipo-„ tentiaire de Sadite Majesté, avoit déclaré la „ veille de son dernier départ pour Utrecht, qui „ fut Lundi passé, à quelques Seigneurs, qu'il „ avoit reçû ordre par M. S. Jean, Secretaire „ d'Etat, de dénoncer à L. H. P. qu'Elles eus-„ sent à supléer à ce qui manque de leur Contin-„ gent de trois cinquiémes par raport aux susdits „ 15178. hommes; faute de quoi S. M. congé-„ dieroit autant dudit nombre des 15178. hom-„ mes, que la quote-part de S. M. de deux cin-„ quiémes contre trois cinquiémes de la part de „ l'Etat, excéde le nombre des Troupes qui a „ été fourni par l'Etat dans les Païs-Bas par ra-„ port aux susdits 15178. hommes, laquelle dé-„ claration est fondée sur cette supposition: „ Qu'au commencement de la Guerre l'Etat s'é-„ toit chargé de fournir pour la Guerre dans les „ Païs-Bas 102. mille hommes, savoir 42000. „ pour les Garnisons & 60. mille pour la Cam-„ pagne; & que la Grande-Bretagne de son côté „ devoit fournir 40. mille hommes dans les Païs-„ Bas, lesquelles Troupes furent augmentées l'an „ 1703. de 20000. hommes, qui devoient être „ payez, moitié par la Grande-Bretagne, & „ moitié par l'Etat: Mais qu'à l'égard des susdits „ 15178. hommes fournis par S. M. de la Gran-„ de-Bretagne depuis l'an 1703., la première „ proportion de 60000. hommes à quarante mil-„ le, ou de trois cinquiémes contre deux, de-„ voit être observée.

„ Que cela leur avoit donné occasion d'exa-„ miner aussi les Votes & les Resolutions de la „ Chambre des Communes du Parlement de la „ Grande-Bretagne du 16. Février dernier, nou-„ veau stile, par lesquelles il est imputé à cet E-„ tat, qu'à divers égards il n'a pas satisfait à ses „ engagemens, dans le fournissement à quoi il „ étoit obligé suivant sa Quote ou Contingent, „ pour pousser la Guerre: Et aussi d'examiner „ l'Adresse de la Chambre des Communes pré-„ sentée à S. M. sur ce sujet, laquelle Adresse, „ de même que lesdites Votes, ont été impri-„ mées, renduës publiques, & répanduës par „ tout.

„ Que pour démontrer le peu de fondement „ tant de la susdite supposition, que de ce qu'on „ a imposé à l'Etat par les susdites Résolutions „ ou Votes, & par ladite Adresse des Communes „ qui les a suivie, lesdits Sieurs Commissaires ont „ rédigé dans un Mémoire les raisons qui établis-„ sent le contraire, lequel Mémoire a été déli-„ vré par lesdits Sieurs Députez, & ici inseré à „ la fin des Presentes.

„ Sur quoi ayant déliberé, il a été jugé à „ propos & résolu, qu'on enverra au Seigneur de „ Borsselen, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. „ à la Cour de S. M. la Reine de la Grande-„ Bretagne, des Copies du susdit Mémoire, & „ des

1712. „ des Piéces qui y sont jointes, & qu'on lui écrira qu'il ait à représenter de vive voix & par écrit à Sadite Majesté & ailleurs où il pourra être utile, que la notification faite par ledit Seigneur Comte de Strafford, comme s'il falloit qu'à l'égard des susdits 15178. hommes, l'Etat augmentât ses Troupes de ce qui manque à leurs trois cinquiémes, ou que S. M. diminueroit le nombre des siennes, & les réduiroit à proportion de deux cinquiémes par raport à celles de l'Etat, à cause d'autant plus de déplaisir à L. H. P., que, selon leur jugement, elle n'est pas bien fondée, vû qu'il n'y a pas lieu d'exiger d'un Etat, qui supporte déja tant de charges, qu'il augmente ses Troupes, & que dans la presente conjoncture, le Bien de la Cause Commune ne peut permettre que celles de S. M. soient diminuées.

„ Que la supposition ci-dessus mentionnée, sur laquelle est fondée cette notification, ne peut être admise par L. H. P., & que quand même elle pourroit être admise, toute la difference alors ne consisteroit seulement qu'en 4303. hommes, que l'Etat auroit de trop peu, ou que S. M. auroit de trop dans les Païs-Bas: à quoi l'on peut opposer, qu'il seroit raisonnable d'avoir égard aux Troupes que l'Etat a premiérement fournies au commencement de cette Guerre, avant que la Grande-Bretagne ait de sa part fait aucune augmentation, & à ce que celles de l'Etat ont été alors entretenuës pendant quelques années, jusqu'au nombre de cent deux mille, ainsi qu'il est démontre par le susdit Mémoire: Et que par ces raisons, le Seigneur van Borssélen demandera, que S. M. veuille bien n'exiger pas de l'Etat qu'il augmente ses Troupes, ni que de son côté Elle diminuë les siennes.

„ Qu'en même tems ledit Seigneur van Borsselen représentera à S. M., que ce n'est qu'avec beaucoup de déplaisir que L. H. P. ont vû par lesdites Résolutions ou Votes, & par l'Adresse de la Chambre des Communes, qui ont été imprimées, publiées & répanduës de toutes parts dans le monde, qu'Elles y ont été condamnées sans avoir été ouïes, comme si elles n'avoient pas satisfait à leurs engagemens, ni contribué autant qu'Elles devoient à proportion de S. M. pour les charges & fraix de la Guerre.

„ Que pour se décharger de ce blâme, & pour informer S. M. des raisons pourquoi elles se persuadent qu'il leur a été injustement imputé, Elles lui ont enjoint de présenter à S. M. le susdit Mémoire, dont en même tems, il delivrera copie; en ajoûtant que lors qu'il plaira à S. M., ainsi qu'on l'espére, de faire de favorables & équitables reflexions sur les efforts que l'Etat, après deux très-onéreuses Guerres, a maintenant & de nouveau faits dans cette troisiéme, dans laquelle, dès son commencement, il a entretenu cent dix mille hommes: Armement si puissant, qu'il s'en faut beaucoup que dans les Guerres précédentes il en ait jamais fait un si grand; que de tems en tems il a augmenté considérablement ses Troupes, à quoi il faut joindre la considération des Subsides qu'il a été obligé de payer, & les équipemens de Mer qu'il a faits; L. H. P. se tiennent assurées que S. M. suivant son équité si connuë, aussi bien que tout le Public, seront nécessairement convaincus que l'Etat a fait dans cette presente Guerre, autant & plus qu'on en pouvoir & devoit attendre de bons & fidéles Alliez, selon les régles de la raison & de l'équité; & qu'il n'y a qu'un excès d'Amour pour leur Liberté & pour leur Religion, & un zéle ardent pour détourner l'Esclavage dont toute l'Europe, aussi-bien que cet Etat sont menacez, qui ait pû les porter à faire de si prodigieux efforts, & à les continuer pendant un si long-tems: Qu'elles rendent graces à Dieu de ce que ces efforts, qu'Elles ont joints à ceux de Sa Majesté & de leurs autres Alliez, ont été tellement bénis par sa Bonté Divine, qu'en comparant l'état où les affaires étoient au commencement de cette Guerre, avec celui où elles sont presentement, leur face à l'égard des Hauts-Alliez est maintenant beaucoup meilleure & plus avantageuse qu'elle n'étoit d'abord; en sorte qu'il semble qu'il n'y ait plus rien de nécessaire à desirer, que cette même constance, cordialité & union entre Eux, avec lesquelles on a commencé & poussé si loin cette Guerre, pour concevoir la juste espérance de la voir finir heureusement par une bonne & solide Paix. 1712.

„ Que L. H. P ont toûjours consideré l'union & la bonne harmonie entre S. M. & l'Etat, & entre leurs Sujets de part & d'autre, comme le plus grand appui de la Cause Commune, & qu'Elles la considérent encore sur le même pied, jugeant que presentement elle est autant & plus nécessaire que jamais: Que par cette raison Elles ont toûjours recherché avec soin l'affection & l'amitié de S. M., de même que la conservation & l'accroissement de ladite union & bonne harmonie entre les deux Nations; Qu'Elles la rechercheront toûjours, & qu'il n'y a rien de plus douloureux pour Elles, que de se voir réduites à se justifier sur de pareilles censures, qu'Elles ont si peu méritées; d'autant plus que cela donne lieu aux Ennemis, à qui l'union entre la Grande-Bretagne & l'Etat doit être redoutable, d'espérer qu'il arrivera du refroidissement & de la division entre des Alliez si étroitement unis, ce qui ne peut que faire beaucoup de mal aux uns & aux autres.

„ Qu'ainsi L. H. P. désireroient que ces pierres d'achopement n'eussent pas été mises dans le chemin, & qu'il seroit bon qu'elles en fussent ôtées au plûtôt: ce qui fait qu'on attend de la haute équité de S. M. & de son zéle pour la Cause Commune, qu'Elle ne voudra pas que la continuation du service de ses Troupes dans les Païs-Bas, & particuliérement desdits 15178. hommes soit attachée & dépende de l'augmentation de celles de l'Etat; Et que de leur côté L. H. P. contribueront autant qu'il sera dans leur pouvoir, & qu'il dépendra d'Elles, à procurer & avancer le bien de la Cause Commune, ainsi qu'Elles ont toûjours fait ci-devant; & principalement à prendre des mesures avec S. M. & concerter en toute confiance les moyens d'y réüssir, de même qu'à faire voir à S. M. par des effets, qu'Elles recherchent & estiment infiniment son affection & son amitié, dont le Seigneur van Borsselen donnera à S. M. toutes les plus fortes assurances.

„ Il sera aussi remis un Extrait de la presente Résolution de L. H. P., avec une Copie du susdit Mémoire, entre les mains du Seigneur Comte de Straffort, Ambassadeur Extraordinaire &c. de Sadite M., lequel sera prié de seconder par ses bons offices les bonnes intentions de L. H. P. *Paraphé*, H. VAN ISSELMUNDE, *vt.* *Et Signé*, F. FAGEL.

Cette

1712. Cette Résolution de L. H. P. & le Mémoire qui l'accompagnoit furent bien-tôt rendus publics à Londres: Le Parti de la Cour s'en trouva très-offensé; & comme on ne gardoit plus aucun ménagement avec aucun des Alliez, les Communes déclarerent que ce prétendu Memoire des Etats Généraux étoit un *Libelle faux, scandaleux, & malicieux, reflêchissant sur les Résolutions de la Chambre, & sur l'Adresse présentée à sa Majesté, & faisant brêche aux Privileges de la Chambre.* Sur quoi un Membre du Parti des moderez dit, par maniére de dérision, qu'*il jugeoit qu'il faudroit envoyer un Messager en Hollande, pour faire mettre aux arrêts ceux qui avoient dressé ce Memoire.*

Mais ce qui acheva de dévoiler la conduite des Ministres d'Angleterre, & ce qui fit connoître ouvertement à toute l'Europe à quel point ils s'étoient dévouez à la France, ce fut la Déclaration que le Duc d'Ormond fit à l'Armée vers la fin du mois de Mai, & celle que l'Evêque de Bristol fit deux jours après aux Députez de l'Etat au Congrès d'Utrecht. Le premier étant pressé d'aller aux Ennemis dit, *qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans de nouveaux ordres.* L'autre déclara que *puisque les Etats répondoient si mal aux avances de la Reine, Elle feroit ses affaires à part, & qu'elle estimoit n'être plus dans aucune obligation quelle qu'elle pût-être a leur égard.* Nous ne saurions mieux exprimer l'indignation, & la surprise que ces deux Déclarations produisirent dans le parti des Alliez, qu'en rapportant ici la Lettre, que les Etats Généraux écrivirent à cette occasion à la Reine, & qui fut presentée par Mr. van Borsselen leur Envoyé, dans une Audience particuliére le 6. de Juin.

MADAME,

„ APrès toutes les preuves que Vôtre Majesté „ a données pendant le cours de son glorieux Régne, de son grand zèle pour le Bien „ public, & de son attachement à la Cause Commune des Hauts-Alliez; après tant de marques, qu'Elle a eu la bonté de Nous donner „ de sa prétieuse affection, & de son amitié pour „ nôtre République; & après les assûrances réïterées, qu'Elle Nous a données & fait donner „ tout recemment, de ses intentions de faire agir ses Troupes contre l'Ennemi commun, „ aussi long-tems que la Guerre ne sera pas terminée par une Paix générale; il est impossible „ que Nous ne soyons surpris & touchez des „ deux Déclarations que Nous venons de recevoir, l'une après l'autre, de la part de Vôtre „ Majesté: La première par le Duc d'Ormond, „ vôtre Général, *de ne pouvoir rien entreprendre sans vos nouveaux Ordres*: L'autre par l'Evêque „ de Bristol, vôtre Plénipotentiaire au Congrès „ d'Utrecht, *de ce que Vôtre Majesté, voyant que Nous répondions si mal aux avances qu'Elle Nous auroit faites, & que Nous ne voulions point concerter avec ses Ministres au sujet de la Paix, Elle feroit ses affaires à part; & qu'Elle estimoit de n'être plus dans aucune Obligation, quelle qu'elle puisse être, à nôtre égard.*

„ Dès que Nous avons été avertis de ces Déclarations, Nous avons envoyé nos ordres à „ nôtre Ministre, qui a l'honneur de résider au „ près de Vôtre Majesté, de lui représenter les „ raisons de nôtre surprise, & les conséquences „ de ces Déclarations; & de la prier avec tout „ le respect que Nous avons toûjours eu, & que „ Nous conserverons toûjours pour sa Personne „ Royale, de vouloir donner d'autres ordres au „ Duc d'Ormond, afin qu'il puisse agir avec „ toute vigueur, suivant la raison de Guerre, & „ d'avoir la bonté d'entrer à nôtre égard, dans „ d'autres sentimens, que ceux que l'Evêque de „ Bristol a déclarez à nos Plénipotentiaires à *Utrecht.* 1712.

„ Mais plus Nous faisons attention à ces „ Déclarations, plus Nous les trouvons importantes, & plus Nous en apréhendons les suites: „ C'est pourquoi Nous avons crû ne pouvoir „ Nous dispenser de Nous adresser directement à „ V. M., par cette Lettre, espérant qu'Elle y „ voudra bien donner l'attention que Nous Nous „ promettons, tant de sa grande prudence & sagesse, que de son zèle si renommé pour le „ Bien public, & particuliérement de son amitié „ & affection accoûtumée pour Nous & pour „ Nôtre République.

„ Nous protestons avant toutes choses, „ qu'ayant toûjours eu pour V. M. une véritable amitié, aussi-bien qu'un très-grand respect, „ & un attachement sincére à tous ses intérêts, „ avec un désir ardent de vivre avec V. M. dans „ une parfaitement bonne intelligence & union, „ Nous avons encore les mêmes sentimens, & „ Nous les conserverons toûjours, ne souhaitant „ rien plus, que d'en pouvoir donner à V. M. „ des preuves les plus convaincantes.

„ Après quoi Nous prions V. M. de vouloir „ refléchir, suivant ses grandes lumiéres, si Nous „ n'avons pas juste sujet d'être surpris de voir arrêter, par un ordre de la part de V. M., donné à nôtre insçû, les opérations de l'Armée „ des Alliez, la plus belle & la plus forte qui „ peut-être soit entrée en Campagne pendant „ tout le cours de la Guerre, & pourvûë de „ tout le nécessaire pour agir avec vigueur, & „ cela après qu'elle avoit marché, suivant la résolution prise de concert avec le Général de „ V. M., comme en presence de celle des Ennemis, avec une grande superiorité tant en „ nombre qu'en qualité de Troupes, animées „ d'un noble courage & ardeur de bien faire; de „ sorte que suivant toutes les apparences humaines, avec l'assistance Divine, que Nous avons „ ressentie si clairement dans tant d'autres occasions, on auroit, soit par une Bataille, soit par „ des Siéges, pû remporter de grands avantages „ sur l'Ennemi, rendre la Cause des Alliez meilleure, & faciliter les Négociations de la Paix.

„ Nous Nous flatons bien de l'esperance que „ le Duc d'Ormond a donnée, que dans peu de „ jours il attendoit d'autres ordres; mais Nous „ voyons cependant avec douleur une occasion „ des plus belles passées, dans l'incertitude si elle sera bien aussi favorable ci-après, puis qu'on „ laisse aux Ennemis le tems de se fortifier & de „ se précautionner, pendant que l'Armée des „ Alliez reste dans l'inaction, & consumant les „ Fourages tout à l'entour, s'ôte à soi-même „ les moyens de subsister à l'avenir, dans les lieux, „ où, suivant les projets, les opérations se devroient faire, ce qui pourroit rendre impossibles ci-après les entreprises, qui seroient fort „ praticables presentement, par où toute la „ Campagne peut être renduë infructueuse, au „ préjudice inestimable de la Cause Commune „ de tous les Hauts-Alliez.

„ Certainement, quand Nous considerons „ l'Armée, telle qu'elle est, composée des Troupes de V. M. & des autres Alliez, jointes ensemble d'un commun concert, pour agir au „ plus grand avantage & avancement de la Cause Commune; & les assurances que V. M. „ Nous a données par ses Lettres, par ses Mi-

„ nistres,

1712. „ ristres, & derniérement par son Général le „ Duc d'Ormond, de ses intentions de faire agir „ ses Troupes avec leur vigueur ordinaire; com- „ me aussi les engagemens dans lesquels V. M. est „ entrée, non seulement à notre égard, mais „ aussi, tant separément que conjointement avec „ Nous, à l'égard des autres Alliez; il Nous „ est bien difficile de conjecturer & de compren- „ dre, comment un ordre si préjudiciable à tou- „ te la Cause Commune, donné si subitement à „ notre insçû, & sans doute aussi à l'insçû des „ autres Alliez, peut convenir & subsister avec „ la nature de la Societé, & avec ces assûrances, „ & avec ces engagemens dont Nous venons de „ parler: Car quoi que, suivant la Déclaration „ de l'Evêque de Bristol, V. M. se tienne pour „ dégagée de toute Obligation à nôtre égard, il „ est évident qu'il ne s'agit point ici de nôtre in- „ térêt ou avantage particulier, mais de celui „ de tous les Alliez, qui souffriront par le pré- „ judice que cet ordre, si peu attendu, portera „ à toute la Cause Commune.

„ Mais, Madame, Nous ne pouvons pas „ Nous dispenser de dire à V. M., que la Dé- „ claration faite par l'Evêque de Bristol à *U- „ trecht*, ne Nous a pas moins surpris, que celle „ du Duc d'Ormond à l'Armée; elle Nous pa- „ roit si extraordinaire, que Nous ne savons pas „ comment la concilier avec cette grande bonté „ & bienveillance dont V. M. Nous a toûjours „ honorez, ne pouvant concevoir comment el- „ les peuvent avoir changé si subitement à nôtre „ égard. Nous n'en sommes pas seulement sur- „ pris, mais Nous en sommes affligez. Nous „ avons examiné avec soin nôtre conduite, & „ Nous n'y trouvons rien qui puisse avoir donné „ lieu au mécontentement que V. M. Nous a „ fait paroître par cette Déclaration.

„ Du premier jour que V. M. est montée „ sur le Trône, Nous avons eu pour Elle toute „ la déference qu'Elle pouvoit désirer d'un Etat, „ Ami, & Allié: Nous avons recherché avec „ soin son amitié & affection; & considerant les „ bons effets que pouvoient produire, & qu'ont „ produit réellement la bonne intelligence, har- „ monie, & Union, entre V. M. & Nous, & „ entre les deux Nations, & l'avantage qui en „ résultoit pour l'une & l'autre, aussi bien que „ pour la Cause Commune de tous les Alliez, „ Nous avons pris à tâche & à cœur de les cul- „ tiver, & de gagner de plus en plus la confian- „ ce de V. M., & de Nous conformer à ses sen- „ timens, autant qu'il Nous a été possible.

„ Nous croyons en avoir donné une preuve „ éclatante, particuliérement à l'égard de la „ Négociation de la Paix; puisque non seule- „ ment, après que Nous fûmes informez des „ pourparlers, qui se sont tenus ci-devant en „ Angleterre sur ce sujet, Nous avons attendu „ que V. M. Nous en donneroit connoissance & „ ouverture, ayant cette ferme confiance en son „ amitié pour notre République, & en son zèle „ pour le bien de la Cause Commune, que rien „ ne seroit fait qui pût porter préjudice à Nous, „ ni aux autres Alliez; mais aussi quand V. M. „ nous a fait communiquer les points Préliminai- „ res, signez par Mr. de Menager en Angleter- „ re; & quand Elle nous a fait proposer la con- „ vocation & la tenuë d'un Congrès pour la „ Paix générale, & Nous a requis de donner à „ cet effet les Passeports nécessaires aux Minis- „ tres de l'Ennemi, nous y avons consenti, quoi „ que nous eussions plusieurs raisons, à nôtre a- „ vis très-bien fondées, de n'entrer point dans „ une telle Négociation sans plus de fondement, 1712. „ du moins sans la concurrence des autres Alliez; „ mais nous avons postposé nos sentimens à ceux „ de V. M., pour lui donner une nouvelle preu- „ ve de nôtre déference à son égard.

„ Nous n'avons pas moins fait, par rapport „ aux difficultez qu'on a fait naitre au sujet du „ Traité de Garantie mutuelle de la Succession „ dans la Ligne Protestante aux Royaumes de „ V. M., & de Nôtre Barriére: Traité si im- „ portant pour les deux Nations, que Nous le „ considérons comme le lien le plus fort qu'on „ pourroit trouver, pour unir à jamais les cœurs „ & les intérêts des deux Nations; conclu après „ la plus meure déliberation, & ratifié de part & „ d'autre dans la forme la plus authentique. „ Car quoi que Nous eussions pû Nous tenir „ simplement à ce Traité, cependant Nous som- „ mes entrez en Négociation sur ces difficultez, „ & particuliérement sur le point de l'*Assiento*; „ surquoi Nous avons tellement instruit Nos Plé- „ nipotentiaires, que Nous ne doutions plus que „ toutes les difficultez seroient applanies, au „ contentement réciproque, & que par là Nous „ aurions regagné entiérement la confiance de „ V. M.; d'autant plus, qu'en premier lieu, „ lorsqu'il s'agissoit de l'Assemblée d'un Congrès „ pour la Paix générale, V. M. Nous a fait dé- „ clarer par son Ambassadeur, qu'Elle ne dési- „ roit que Nôtre concurrence en ce seul point, „ & cette unique marque de Nôtre confiance; „ qu'après cela elle Nous donneroit des preuves „ fortes & réelles de son affection envers Nous, „ & de ses droites intentions a l'égard de la Cause „ Commune de tous les Alliez: & qu'ensuite, „ quand on a fait intervenir les difficultez sur le „ Traité de *Succession* & de *Barriére*, V. M. „ Nous a fait assûrer de même, que si Nous „ Nous relâchions sur les points les plus essen- „ tiels, & particuliérement sur l'affaire de l'*As- „ siento*, ce seroit le vrai moyen de rétablir la „ confiance mutuelle & nécessaire, laquelle étant „ rétablie, V. M. prendroit particuliérement à „ cœur les intérêts de l'Etat, & iroit de con- „ cert avec Nous dans toute la Négociation, „ pour parvenir à une Paix honorable, bonne, „ & sûre.

„ Mais Nous Nous trouvons bien éloignez „ de Nôtre attente, puisque dans le tems même „ que Nous Nous sommes les plus aprochez de „ V. M., & que Nous croyions que Nous tom- „ berions d'accord sur les Points qui étoient en „ different, Nous voyons partir le Comte de „ Straffort sans avoir fini l'affaire, Nous voyons „ arrêter l'Armée dans le commencement de sa „ carriére, & Nous entendons une Déclaration, „ par laquelle V. M. se tient dégagée de toutes „ les Obligations à nôtre égard, dont on allegue „ pour raison; que Nous aurions mal répondu „ aux avances qu'Elle Nous a faites, & que Nous „ ne voulions point concerter avec ses Ministres „ sur la Paix.

„ Si V. M. veut avoir la bonté de regarder „ d'un œil un peu favorable & équitable nôtre „ conduite, Nous Nous flattons, & Nous a- „ vons une ferme confiance, qu'Elle n'y trouve- „ ra rien, qui lui puisse donner une idée & des „ pensées si désavantageuses à nôtre égard; mais „ qu'Elle trouvera plûtôt, que Nous avons sa- „ tisfait, & satisfaisons encore à tous les devoirs „ de bons & fidelles Alliez, particuliérement en- „ vers V. M.

„ Ce que Nous avons déja dit pourroit peut- „ être suffire pour l'en persuader, mais Nous de-

1712. „ vons y ajoûter, qu'ayant toûjours regardé l'affection de V. M., & la bonne harmonie entre les deux Nations, comme un des plus fermes apuis de nôtre Etat & de la Religion Protestante, & comme un des moyens les plus efficaces pour le soûtien & l'avancement de nos Intérêts communs, & ceux de toute l'Alliance; & ce sentiment sincére étant imprimé fortement dans nos cœurs, Nous n'avons jamais été éloignez de communiquer & de concerter en toute confiance sur les affaires de la Paix avec V. M. & avec ses Ministres, conformement aux fondemens portez par la grande & autres Alliances. Nous déclarons, que Nous y avons toûjours été portez & prêts, & que Nous le sommes encore, autant que Nous le pouvons faire, sans préjudice des autres Alliez, & sans contrevenir aux Engagemens, Traitez, & Alliances, que Nous avons contractez.

„ Mais, Madame, toutes les propositions qui Nous ont été faites sur ce sujet jusques à present, sont demeurées en des termes fort généraux, sans que le résultat des Négociations entre les Ministres de V. M. avec ceux de France, ni même les pensées de V. M. sur le sujet sur lequel Nous devrions concerter ensemble, Nous ait été communiqué. Il est vrai que dans quelques-unes des derniéres Conférences, les Ministres de V. M. ont demandé, si les nôtres étoient munis d'un plein-pouvoir, & authorisez à faire un Plan pour la Paix: Mais il auroit été bien juste, qu'avant que d'exiger cela de Nous, on Nous eût communiqué le résultat des Négociations traitées depuis long-tems entre les Ministres de V. M. & ceux de l'Ennemi, du moins les pensées de V. M.

„ Si ce Plan regardoit seulement les intérêts de V. M. & les Nôtres, nous aurions peut-être tort de n'y avoir pas donné les mains incessamment, quoi que même alors l'affaire ne seroit pas sans difficulté, puisque la moindre connoissance qui en parviendroit à l'Ennemi, ne pourroit être que fort préjudiciable: Mais comme le Plan, dont il s'agit, doit regarder les intérêts de tous les Alliez, & presque de toute l'Europe, Nous avons eu de fortes appréhensions, que comme les Négociations particuliéres entre les Ministres de V. M. & ceux de France, & la facilité avec laquelle Nous avons consenti au Congrès d'*Utrecht*, & donné nos Passeports aux Ministres de l'Ennemi, ont déja donné beaucoup de soupçons & d'inquiétude à S. M. Imperiale & à d'autres Alliez; Nous avons appréhendé, disons Nous, que S. M. Imperiale & les autres Alliez, venant à apprendre, (ce qu'il seroit bien difficile de leur cacher,) le concert qui se feroit entre les Ministres de V. M. & les Nôtres, pour un Plan de la Paix, avant même que les Ministres de France ayent répondu spécifiquement aux Demandes des Alliez, leurs soupçons & leur inquiétude pourroient augmenter, & que ce procedé pourroit leur donner sujet à des pensées préjudiciables, comme si l'intention de V. M. & la Nôtre seroit d'abandonner la Grande Alliance & la Cause Commune, ou pour le moins de régler seuls avec la France le sort de tous les autres Alliez, par où S. M. Imperiale & d'autres Alliez pourroient être poussez à prendre leurs mesures à part, & à faire des démarches qui ne conviendroient nullement avec les intérêts de V. M. 1712.

„ Nous croyons ces raisons assez bien fondées, pour justifier auprès de V. M. Nôtre conduite sur ce point; & si Nous ne sommes pas entrez avec tout l'empressement qu'Elle peut avoir souhaité, dans le concert proposé, Nous espérons que tout au plus V. M. ne regardera nôtre difficulté que comme un excès de prudence ou de scrupule, & nullement comme un défaut de confiance en V. M., pendant que les Alliez pourroient le regarder comme une contravention aux Traitez, & particuliérement à l'Article VIII. de la Grande Alliance. Nous espérons aussi que V. M., par les raisons que Nous venons d'alléguer, reviendra d'une pensée si desavantageuse pour Nous, que Nous aurions mal répondu aux avances qu'Elle Nous a faites, & que Nous ne voudrions point concerter avec ses Ministres au sujet de la Paix. Mais, Madame, quand V. M. n'acquiesceroit pas à Nos raisons, (de quoi pourtant Nous ne pouvons pas douter,) Nous prions V. M. de considérer, si cela suffiroit pour que V. M. pût se tenir dégagée de toutes ses Obligations à Nôtre égard?

„ Si Nous avions contrevenu aux engagemens & Traitez que Nous avons l'honneur d'avoir conclu avec V. M., Nous attendrions de sa bonté & de sa justice, qu'Elle nous feroit representer ces contraventions, & qu'Elle ne se tiendroit point quitte de ses Engagemens, qu'après que Nous aurions refusé d'y aporter le redrès nécessaire: Mais comme Nous ne Nous sommes engagez nulle part, d'entrer avec V. M. dans un concert pour faire un Plan de Paix, sans la participation des autres Membres de la Grande Alliance, le peu de facilité ou d'empressement que Nous aurions montré sur ce sujet, ne peut être regardé comme une contravention à Nos Engagemens, & ainsi ne peut servir à dégager V. M. des siens à Nôtre égard; puis que Nous sommes fortement persuadez d'avoir pleinement satisfait à tous nos Traitez & à toutes nos Alliances, tant avec V. M. qu'avec les Hauts-Alliez en général, & d'avoir fait dans la presente Guerre, plus qu'on n'auroit pû attendre de Nous avec justice & équité. Toute la difference entre V. M. & Nous en ceci, ne consiste tout au plus, à le considérer sainement, que dans une disparité de sentimens.

„ En vérité, Madame, si pour un tel sujet entre des Puissances Alliées, & unies ensemble par les liens & les nœuds les plus forts & les plus étroits d'Alliance, d'Intérêts & de Religion, une seule de ces Puissances pouvoit se dégager de tous ses Engagemens, & se défaire de toutes ses Obligations, il n'y a point de liaison qui ne pût être rompuë à tout moment, & Nous ne voyons point sur quels Engagemens on pourroit compter à l'avenir.

„ Nous Nous assurons que V. M., en voyant les conséquences, ne voudra pas se tenir à la Déclaration que l'Evêque de Bristol a faite: Nous l'en supplions avec tout le respect & tout l'empressément dont Nous sommes capables, comme aussi qu'Elle veuille révoquer l'ordre donné au Duc d'Ormond, s'il ne l'est pas encore, & de l'authoriser d'agir selon les occurrences, ainsi que la raison de Guerre & l'avancement de la Cause commune le demandera.

„ Nous Vous prions aussi, Madame, de vouloir encore Nous communiquer le résultat

„ des

1712. „ des Conférences tenuës par vos Ministres avec „ ceux des Ennemis, ou du moins vos pensées „ sur la Paix, & Nous tâcherons de donner à „ V. M. toutes les marques imaginables de Nô„ tre déférence pour ses sentimens, & de Nôtre „ desir sincere de conserver sa précieuse amitié, „ autant que Nous le pourrons faire, sans bles„ ser la bonne foi des Engagemens dans lesquels „ Nous sommes entrez par des Traitez & Al„ liances, tant avec V. M., qu'avec d'autres „ Puissances.

„ Nous sommes fortement persuadez, que „ ce n'est nullement l'intention de V. M. de les „ rompre en aucune maniére, puis qu'Elle a été „ toûjours de ce sentiment avec Nous & avec „ les autres Alliez, que la bonne union entre les „ Alliez, non seulement pendant la presente „ Guerre, mais aussi après que la Paix sera faite, „ est & sera toûjours le moyen le plus solide, & „ même l'unique, de conserver la liberté & l'in„ dépendance de tous ensemble, & de chacun „ en particulier, contre la grande Puissance de „ la France.

„ Nous attendons aussi, qu'après avoir don„ né des preuves si grandes & si éclatantes de sa „ sagesse, de sa fermeté, & de son zéle pour le „ soûtien de la Cause commune, V. M. ne vou„ dra pas prendre presentement des résolutions, „ qui pourront être préjudiciables à Nous & aux „ autres Alliez; mais que pour parvenir à une „ Paix honorable, sûre & générale, Elle pour„ suivra les mêmes voyes, & se tiendra aux mê„ mes maximes qu'Elle a tenuës ci-devant, & „ que le bon Dieu a béni d'une maniére si sensi„ ble, par des Victoires & par de grands Eve„ nemens, qui rendront la gloire du Régne de „ V. M. immortelle.

„ Nous renouvellons encore à V. M., les as„ surances de Nôtre haute & parfaite estime „ pour sa Personne & pour son amitié; comme „ aussi de nos intentions & de nos desirs sinceres, „ d'entretenir avec V. M. la même bonne cor„ respondance, harmonie & union, que ci-de„ vant; & de les cultiver entre les deux Na„ tions, par tout ce qui dépendra de Nous; „ priant Vôtre Majesté de conserver aussi pour „ Nous, & pour Nôtre République, sa premié„ re affection. Nous Nous remettons au reste à „ ce que le Seigneur de Borssele, Nôtre Envoyé „ Extraordinaire, pourra dire de plus à V. M. „ sur ce sujet; après quoi Nous prions le Tout„ Puissant, &c.

Cette Lettre de Leurs H. P. devenuë publique en Angleterre y produisit parmi le Peuple, l'effet auquel on devoit s'attendre. Un grand nombre qui s'étoient reposez sur les promesses des Ministres touchant la Paix, commencerent à ouvrir les yeux & à se défier de leur conduite: Pour prevenir les suites de cette impression que la Lettre avoit faite, le Conseil de la Reine trouva à propos de calmer la crainte d'une Paix désavantageuse, qui paroissoit répanduë dans le Public par la Réponse suivante.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,
Nos bons Amis, Alliez & Confédérez.

„ IL n'y a rien qui nous soit plus cher que la „ conservation d'une bonne intelligence, & „ d'une parfaite union avec vôtre Etat. Elles ont „ été l'objet de nos principaux soins, & bien „ loin de nous pouvoir accuser d'avoir contribué „ en aucune façon à leur diminution, nous ré„ fléchissons avec plaisir sur toutes les peines que 1712. „ nous avons prises, & sur toutes les instances „ que nous avons faites, afin que les disputes sur„ venuës, par rapport aux intérêts des deux Na„ tions, fussent terminées à l'amiable, & afin „ que nous pussions nous parler sans réserve sur „ ceux du Public; car dans des conjonctures „ comme celles où nous nous trouvons, il faut „ que l'ouverture soit égale de part & d'autre, „ & la confiance réciproque.

„ Nous croyons que l'allarme que vous avez „ prises au sujet des Déclarations, tant du Duc „ d'Ormond, que de l'Evêque de Bristol, aura „ cessé; & nous vous repetons ce que nous a„ vons tant de fois déclaré, qu'il ne tiendra qu'à „ vous, comme il a fait par le passé, que tou„ tes nos mesures touchant la Guerre, ou tou„ chant la Paix, soient prises de concert avec „ vôtre Etat.

„ Le Comte de Strafford retournera en peu „ de jours auprès de vous, pleinement instruit „ de nos intentions. Nos Ministres seront dis„ posez, & autorisez de faire tout ce qui peut „ dépendre de nous, pour renouveller une entié„ re confiance avec vous, & pour prévenir à l'a„ venir des mesintelligences qui ont été fomen„ tées avec tant d'artifice, & si peu de fonde„ ment.

„ Mais nous ne pouvons pas passer sous silen„ ce que nous avons été extrémement surprise de „ voir que vôtre Lettre du 5. de ce mois, a été „ imprimée, & publiée presque aussi-tôt que „ nous l'avons reçûë des mains de vôtre Envoyé. „ Un tel procédé est également contraire à la „ bonne Politique, & à la bienséance: C'est „ faire une Rémonstrance, au lieu de s'adresser „ au Souverain. Nous espérons que vous ne „ voudrez plus souffrir que pareille chose arrive „ à l'avenir; car notre honneur nous engageroit „ à prendre la résolution de ne donner aucune „ réponse à des Lettres, ou à des Mémoires, qui „ seroient publiez de la sorte. Au reste nous „ prions Dieu, &c.

Vôtre bien bon Amie,

Signé, ANNA R.

(Plus bas)

S. JOHN.

A Kinsington le 9. Juin 1712.

C'est ainsi que les nouveaux Ministres se servoient du nom & de l'authorité de la Reine, pour amuser les Alliez par de feintes protestations, tandis que toute leur conduite témoignoit ouvertement le peu de cas que l'on faisoit de leur amitié, & de leur Alliance, & la Résolution que l'on avoit prise en Angleterre de pousser les choses à toute extremité pour contraindre les Alliez, à souscrire aux conditions dont on étoit convenu avec la Cour de France. Ce qui prouve ce que nous venons d'avancer, c'est que dans le même tems que l'on faisoit écrire à la Reine de la Grande-Bretagne la Lettre que nous venons de voir, un de ses Ministres s'étant plaint dans la Chambre des Communes de ce que la Lettre des Etats Généraux avoit été traduite en Anglois, & de ce que l'on en avoit débité un nombre prodigieux d'Exemplaires, il engagea la Chambre à presenter une Adresse à la Reine, pour *lui marquer le juste ressentiment, que la Chambre avoit de l'indignité faite à sa Majesté, en imprimant & publiant une Lettre des Etats Généraux à sa Majesté, & pour la prier très-humblement de marquer aussi son*

1712. *son ressentiment de telles indignitez en ne répondant point à l'avenir à aucunes Lettres ou Mémoires, qui seront imprimez ou publiez.*

Mais on se tromperoit cependant bien fort si l'on croyoit que tous les Anglois voyoient avec plaisir le train que prenoient les affaires, par l'administration des nouveaux Ministres. Outre un grand nombre de particuliers & de Seigneurs, qui témoignoient ouvertement leur mécontentement, jamais on ne vît paroître tant de Brochures, qui étoient destinées à faire voir le tort que l'Angleterre se faisoit à elle-même & aux Alliez. L'illustre Evêque de St. Asaph entre autres se signala dans une Préface qu'il mit à la tête de quelques Sermons, où il déplore d'une maniere très-pathetique les changemens arrivez depuis peu dans la Nation. Quoi que cette Piéce n'appartienne pas proprement à nôtre Histoire, il est juste que nous en rapportions quelques morceaux pour faire voir ce que les bons Anglois pensoient alors de l'étrange conduite que l'on tenoit en Angleterre, & pour rendre justice à une Nation qui s'étoit si fort signalée dans la derniére Guerre, & à qui l'on ne pouvoit pas reprocher jusqu'à ce tems-là d'avoir manqué de foi à ses Alliez.

„ J'ai vécu assez long-tems, *dit ce digne Prélat*, pour voir les noms illustres des grands „ Liberateurs, & Défenseurs de la Religion Protestante & du Gouvernement Anglois, flêtris, „ & les grands services qu'ils ont rendu à la Nation traitez avec mépris. J'ai l'ambition, je „ l'avouë, de me mettre hors du nombre des ingrats, & comme j'ai honoré & cheri ces „ grands Princes (1) pendant leur vie, & que „ j'ai pleuré leur mort, j'ai voulu tâcher de leur „ élever un Monument de loüange, d'aussi longue durée que mes Ecrits pourront l'être, & „ le faire dans un tems où il est tout-à-fait hors „ de mode de parler d'eux avec respect. Jamais, *ajoute-t-il*, sept pareilles années consecutives n'ont passé sur la Tête d'aucun Monarque Anglois, & ne l'ont couvert de tant de „ Gloire. La Couronne & le Sceptre sembloient „ être les moindres Ornemens de la Reine, puis „ qu'Elle les avoit en commun avec d'autres „ Princes, & que ses Vertus personnelles sont „ les mêmes avant & après ce tems-là. Mais „ telle étoit la Renommée de son Gouvernement „ au dedans, & de son heureuse Sagesse dans le „ choix de ses Ministres, *la fidélité*, le zéle, la „ vigilance & l'habileté de ceux-ci dans l'execution de ses Ordres, étoient alors dans une si „ haute Estime: son Grand Général & ses Armées avoient porté le Nom Anglois, à un si „ haut faîte de Gloire Militaire: il y avoit tant „ d'harmonie & de concorde entre Elle & ses Alliez; & Dieu répandoit tant de Bénédictions „ sur ses Conseils & sur ses Entreprises, que „ l'Histoire ne nous fournit point d'exemple „ d'aucun autre de nos Princes, qui ait été si „ heureux, si cheri, si estimé, & si honoré par „ ses Sujets & par ses Amis, ni si redouté de ses „ Ennemis.

„ Nous allions entrer alors, selon l'opinion „ de tout le Monde, dans la voye qui sembloit „ nous conduire à une Paix, qui devoit répondre „ aux Priéres de nôtre Pieuse Reine, aux soins „ & à la vigilance d'un très-habile Ministere, „ aux Contributions libres d'un Peuple obéïssant, de même qu'aux glorieux Travaux, & „ aux hazards des Gens de Guerre: Quand „ Dieu, pour la punition de nos Péchez, permit à l'ESPRIT DE DISCORDE *de se promener par la Terre*, & en tourmentant furieusement le Camp, la Ville & la Campagne (*& plût à Dieu qu'il eût épargné son Sanctuaire!*) de „ troubler & de défigurer, pour un tems, cette „ belle & agréable Perspective, & d'y substituer „ je ne sai quoi........ Nos Ennemis diront le „ reste avec plaisir. Il me convient mieux de „ prier Dieu qu'il nous remette en état d'obtenir „ une Paix qui tende à sa Gloire, à la sureté, à „ l'honneur & au bien de la Reine & de ses Etats, & à la satisfaction générale de ses Hauts „ & Puissants Alliez.

(1) Il veut parler du Roi Guillaume, de la Reine Marie, du Duc de Glocester.

Cette Préface de l'Evêque qui contient quantité d'autres traits de pareille force, déplut si fort au Parti regnant qu'il engagea la Chambre des Communes, à ordonner qu'elle seroit brûlée par la main du Boureau, ce qui ayant été rapporté à ce Prélat, il dit, *qu'il s'estimoit heureux de souffrir avec le Duc de Marlborough, & tant d'illustres Anglois dont on avoit tâché de noircir la réputation.*

Pendant que tout ceci se passoit en Angleterre, la Campagne s'ouvrît en Flandres. Dès le commencement de Mars le Comte d'Albemarle avoit fait une expedition sur Arras, pour en brûler les Magazins, qui réussit heureusement. Les François eurent leur revanche dans deux rencontres: L'une sur un Détachement de 600. Chevaux, commandé par le Colonel 's Gravemoer qui tomba dans une embuscade & qui fût fait prisonnier: L'autre, à l'attaque d'une Ecluse sur la Sensée près d'Arleux, où l'on avoit posté 300. Fantassins & 200. Cavaliers, qui furent obligez de se rendre prisonniers de Guerre.

Le Prince Eugene, étant arrivé de Londres à la Haye, partit le 22. d'Avril pour se rendre au Païs-Bas: Le Duc d'Ormond, qui avoit succedé au Duc de Marlborough dans le commandement des Troupes Angloises, le suivit peu de tems après. L'Armée s'étant formée aux environs de Bouchain, se trouva être une des plus belles, & des plus nombreuses qu'on eut vû au Païs-Bas. Elle se mit en marche le 26. May, & ayant passé l'Escaut, elle vint camper la droite à la hauteur de Neuville, & la gauche vers St. Aubert, ayant la petite Riviere de Selle à dos: Le Prince Eugene prit son quartier à Haspres, & le Duc d'Ormond à Ste. Solemne. Mais le Comte d'Albemarle demeura campé entre Souches & Denain, avec 13. Bataillons & 30. Escadrons pour couvrir les ponts & assurer la communication, avec Marchienne où étoient les Magazins de l'Armée.

Les Ennemis ayant aussi formé leur Armée sous le commandement du Maréchal de Villars, la firent camper en ordre de Bataille le Long de l'Escaut, la droite à Câtelet & la gauche finissant à St. Martin.

Dans cette situation on tint plusieurs Conseils de Guerre, dans l'un desquels le Prince Eugene & les Députez des Etats furent d'avis d'attaquer les Ennemis, & ce fut alors que le Duc d'Ormond déclara, comme nous l'avons dit, qu'*il avoit ordre de ne rien entreprendre contre l'Ennemi*; ce qui surprit également tout le monde.

La Déclaration du Duc d'Ormond n'empêcha point que l'Armée des Alliez ne forma le Siege du Quesnoi sous le commandement du Général Fagel: la Ville ayant été investie, la tranchée fut ouverte le 18. de Juin. Comme on étoit occupé à ce Siege. Le Duc d'Ormond demanda une Conference au Prince Eugene & aux Députez des Etats: Ce fut pour leur déclarer *qu'il avoit*

1712. *voit ordre de la Reine de la Grande-Bretagne de faire publier dans 3. jours une Suspension d'Armes de deux mois dans son Armée, & d'envoyer aux Bataillons Anglois à Dunkerque, pour prendre possession de la place que les François devoient lui remettre pour sureté de leurs bonnes intentions pour la Paix.* Ce Général proposa en même tems au Prince Eugene & aux Députez une pareille Suspension, surquoi ceux-ci ayant representé qu'une telle démarche ne dépendoit pas d'eux, & ayant demandé du tems pour consulter leurs Maîtres, le Duc ne voulut accorder que cinq jours. Il proposa aussi aux Généraux des Troupes Etrangeres, à la solde d'Angleterre de le suivre, sur peine d'être privez de leur solde & de perdre les Arrérages qui leur étoient dûs. Surquoi ceux-ci demanderent aussi du tems pour se consulter.

Cet Ordre au Duc d'Ormond avoit été jusques-là un secret entre les deux Cours de France & d'Angleterre; on ne faisoit que le soupçonner à l'armée par la contenance ferme & assurée que l'on voyoit dans les troupes de France, qui ne pensoient plus à se couvrir de Lignes & de Retranchemens comme dans les années précedentes. La Déclaration du Duc Anglois apprit à tous ce que l'on ne faisoit que soupçonner, & fit voir aux Alliez quel fond ils devoient faire sur les assurances réïterées que la Reine leur avoit fait donner par ses Ministres, qu'elle agiroit de concert avec eux pour pousser la Guerre avec vigueur.

Le refus que les troupes étrangeres firent de suivre le Duc d'Ormond, déconcerta pour quelque tems les mesures des Anglois. Mr. de St. Jean, Secretaire d'Etat, en fit des reproches aux Ministres de Danemark, de Prusse, de Hanover & des autres Puissances, qui avoient des troupes à la solde d'Angleterre, & il leur déclara que *sa Majesté regardoit cette maniére d'agir comme une rupture.* Mais comme il n'y avoit plus de difficultez qui étoient capables d'arrêter les Ministres Anglois, & que la Reine avoit fait déclarer aux Alliez que quoiqu'il pût arriver elle ne s'écarteroit point du Plan de Paix proposé dans sa Harangue au Parlement, la Suspension d'Armes fut déclarée après que le Duc d'Ormond se fut assuré de l'évacuation de Dunkerque, & qu'il en eut fait prendre possession au nom de la Reine d'Angleterre. Le Général Anglois se retira avec son Corps d'Armée du côté de Gand & de Bruges, dont il prit possession, & posta son Armée le long du Canal entre ces deux villes. Comme on avoit tout à craindre en Hollande des dispositions où l'on voyoit la Cour d'Angleterre, ce ne fut pas sans inquiétude que l'on vit ce Corps d'Armée s'approcher de leurs Frontiéres, & peut-être que la crainte de quelque chose de pis, jointe à la catastrophe de Denain, fit que les Etats Généraux se hâterent d'entrer dans les mesures que l'on avoit prises pour la Paix.

On ne peut pas douter que la démolition du Port & des Fortifications de Dunkerque, ne fut un point important pour la Nation Angloise: mais outre qu'il leur auroit été aussi facile d'obtenir cet Article en demeurant unis aux Alliez, c'est que c'étoit l'acheter par une étrange voye, que celle dont on se servit alors, puisqu'il est tout apparent que si le dessein de la France eut réüssi & que toutes les troupes étrangeres eussent abandonné l'Armée, & suivi le Duc d'Ormond, l'Armée du Prince Eugene & celle des Etats Généraux eut été à la merci des François. Et à qui les Anglois sont-ils redevables aujourd'hui de cet avantage qu'ils avoient stipulé pour eux-même? N'est-ce pas au regne du Roi George, qui fit arrêter les ouvrages du fameux Canal de Mardyck, auquel le Roi de France fit travailler immediatement après la paix signée, & qui auroit été bien plus formidable pour la Navigation de la Grande-Bretagne, que ne le fut jamais le port de Dunkerque? 1712.

Cependant le Siege du Quesnoi se poussoit avec vigueur. Les Assiégeans s'étant emparez de la Contrescarpe se préparoient à donner l'Assaut au corps de la place, lorsque les Assiegez bâtirent la chamade le 3. Juillet: mais les Ennemis ayant refusé de se rendre prisonniers de Guerre, on recommença à tirer jusques au lendemain que la Garnison se rendit à discretion.

Pendant que l'Armée des Alliez étoit occupée au Siege du Quesnoi, on fit un Détachement de 1400. chevaux avec quantité d'Officiers & de Volontaires pour faire une irruption en France. Ce Détachement s'étant partagé en plusieurs Troupes, se répandit dans la Champagne, dans le Soissonnois jusques par de-là Rheims, & après avoir enlevé un grand nombre d'Otages & fait quantité de butin, il revint à l'Armée. Le Maréchal de Villars en ayant eu avis, détacha plus de 40. Escadrons pour les suivre: mais ces derniers ne furent pas loin, soit qu'ils eussent appris en chemin que le Détachement des Alliez étoit trop avancé pour l'atteindre, soit qu'ils eussent ordre de ne pas trop s'éloigner de l'Armée dans la crainte que l'on avoit d'être attaqué.

Après le Siége du Quesnoi les Alliez formerent la résolution d'entreprendre celui de Landrecies: mais après avoir fait toutes les dispositions pour l'attaque, les Alliez furent contraints d'en lever le Siege après la déroute de Denain, qui fut plus fatale aux Alliez que n'auroit été la perte d'une Bataille, puisque la prise d'un poste si important rendit les Ennemis Maîtres de leurs Magazins, de leurs munitions de Guerre qui étoient dans Marchienne, & fournit par là aux François les moyens de reprendre Douai, le Quesnoi, & Bouchain avant la fin de la Campagne. Comme cet évenement a fait grand bruit dans l'Europe, & qu'il a eu de grandes influences sur la Paix que les Alliez furent contraints d'accepter aux conditions que les Anglois avoient stipulez pour eux, il est à propos que nous en donnions le détail. (1) Voici comment le Pere Daniel raconte le fait dans son Histoire.

Après avoir rapporté plusieurs marches, & contre-marches que le Maréchal de Villars fit faire à l'Armée de France, pour donner le change au Prince Eugene, & lui cacher le dessein qu'il avoit sur Denain, où le Comte d'Albemarle étoit posté avec 17. Bataillons & 14. Escadrons, voici comment il raconte le fait.

„ Des mesures si sagement prises eurent tout „ l'effet qu'on pouvoit souhaiter. Quoique l'Ar„ mée eût marché toute la nuit vers Neuville, „ le Prince Eugene ne fut averti de sa marche „ qu'à sept heures du matin. Il accourut d'a„ bord au camp de Denain, après avoir com„ mandé aux troupes qu'il en avoit fait éloi„ gner, de le suivre en diligence. Etant arrivé „ à Denain, il donna ses ordres à l'Infanterie „ pour la défense de ce camp, retira les qua„ torze Escadrons qui y étoient, pensant qu'ils „ seroient inutiles, & repartit aussi-tôt pour „ presser la marche de ses troupes, qu'il ne put „ amener à temps. Les Ponts furent achevez à „ Neuville avant neuf heures du matin par les „ soins

*Nnn 3

(1) Histoire de France. Tom. 7. p. 198.

1712. „ soins du Marquis de Vieuxponts. Le Comte de Broglio, qui venoit d'arriver avec ses quarante Escadrons, passa promptement l'Escaut avant l'Infanterie par ordre du Maréchal de Villars, marcha incontinent aux Lignes qui commençoient entre Neuville & Denain, & les força presque sans resistance, les ayant trouvé peu garnies. Il y avoit au delà un convoi de cinq cens chariots chargez de pain: les troupes de Denain sortirent sur plusieurs Colonnes pour le défendre & pour tâcher de reprendre les Lignes; mais voyant arriver l'Infanterie Françoise, elles se retirerent dans leur camp. Cinq cens Chevaux & cinq cens Fantassins qui escortoient le convoi, furent enveloppez, & furent tous tuez ou pris. L'Infanterie Françoise ayant passé l'Escaut, & les Lignes que le Comte de Broglio venoit de forcer, le Maréchal de Villars la mena droit au retranchement de Denain, qui étoit de quinze à vingt pieds de hauteur, & défendu par dix-sept Bataillons qui le bordoient. Elle le força après une assez longue resistance, & étant entrée dans le camp, elle fit main basse sur tous ceux des ennemis qui voulurent faire tête. Les autres se retirerent dans le Village & dans l'Abbaye, où ils furent encore forcez, & serrez de si près, que des Bataillons entiers cherchant à s'enfuir, se précipiterent dans l'Escaut, où ils se noyerent pour la plûpart, en sorte que des dix-sept Bataillons qui étoient dans le retranchement, il n'y eut pas plus de quatre cens soldats qui échaperent à la défaite, tout le reste ayant été pris, tué ou noyé. A la fin du combat le Prince Eugene arriva amenant le reste de ses troupes, & se presenta au pont de Prouvi que le Comte Albergotti, & le Marquis de Nangis venoient de prendre avec la redoute qui le couvroit. Il tenta l'attaque de cette redoute, & y perdit quatre Bataillons qui furent reduits au plus à trente hommes chacun. Les Deputez des Etats Généraux l'empêcherent d'opiniâtrer plus long-temps cette attaque, qui n'eût abouti qu'à faire perir le reste de son Armée, la redoute étant défenduë par le Regiment de Navarre, & par une partie de nôtre Armée qui bordoit l'Escaut avec de l'artillerie. Nous n'eûmes dans toute cette Action que quatre cens hommes tuez ou blessez.

Après l'action le Marêchal de Villars détacha le Comte d'Albergotti pour s'emparer de Mortagne & de St. Amand, qui ne tinrent pas longtems & dont les garnisons furent faites prisonniéres de Guerre.

„ Marchienne (*ajoute le P. Daniel*) couta plus à prendre. Ce poste étoit fortifié de plusieurs ouvrages, entouré de marais qu'on ne pouvoit traverser que sur une chaussée, & gardée par six Bataillons, cinq cens hommes de la garnison de Douai, & trois Escadrons de Cuirassiers. Il fallut en faire le siege dans les formes: le Maréchal de Montesquiou le poussa si vivement que dès le second jour de tranchée ouverte les assiegez bâtirent la chamade. Le Maréchal de Villars qui venoit d'arriver au siege leur déclara qu'ils n'auroient point d'autre condition, que d'être prisonniers de Guerre; & que s'ils gâtoient les munitions qui étoient dans la place, il ne leur feroit aucun quartier. Sur le refus qu'ils firent de se rendre ainsi, on recommença à tirer, on fit brêche, & on étoit sur le point de donner l'assaut, lorsque les ennemis se rendirent prisonniers de Guerre. On trouva dans ce poste cent pieces de canon, trois cens chariots avec leurs attelages, & plus de cent belandres chargées d'une si grande quantité de munitions de guerre & de provisions de bouche, qu'il y en avoit assez pour faire deux sieges. La prise de ces magasins, & la défaite de Denain déconcerterent les projets des Alliez, & les déterminerent enfin par les suites fâcheuses qu'elles eurent pour eux, à traiter serieusement de la paix. On leur prit dans ces deux actions trente-sept drapeaux, trois étendarts, plus de sept mille soldats ou Cavaliers, plus de quatre cens Officiers, quatre Marêchaux de Camp, trois Lieutenans Généraux, & le Comte d'Albemarle Général des Hollandois. 1712.

Voilà comment l'Historien François raporte cette action. Voyons à present comment elle fut rapportée par les Alliez, & commençons par la Lettre que les Députez de l'Etat à l'Armée écrivirent à leurs H. P. pour leur donner connoissance de la défaite de Denain.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ Le Maréchal de Villars décampa hier au soir au coucher du Soleil de Château-Cambresis, & marcha avec tant de diligence, qu'aujourd'hui de grand matin, il a passé l'Escaut en 8. Colomnes à Sourche & à Neuville. D'abord que le Prince Eugene de Savoye eut reçû avis de la marche des Ennemis, il se rendit à Denain, y fit passer six Bataillons pour renforcer le Corps du Comte d'Albemarle, visita en Personne son Retranchement, & l'Infanterie qui y étoit postée, fit venir la Cavalerie & les Bagages en deça de l'Escaut, afin qu'ils ne causassent aucun embarras, & revint sur les 10. heures en deça du Pont, pour faire les dispositions nécessaires pour soûtenir ce Corps-là, avec toute l'Infanterie de l'Armée qui étoit déja en marche. Cependant les Ennemis s'étant avancez jusqu'auprès du Rétranchement, en une Colomne fort resserrée de leur aîle gauche & de leur Corps de Bataille, ont défilé pour l'attaquer en front. Ils ont ensuite fait mine diverses fois de se retirer, à cause du grand feu que nos gens faisoient sur eux de leur Canon; mais ils se sont enfin ruez avec tant de furie sur les Régimens qui étoient là postez, qu'après une décharge ils ont abandonné le Retranchement. Les Ennemis ayant ensuite pénétré dans ce Retranchement, ont chargé nos Gens à droit & à gauche, les ont culbutez, & les ont obligez après une vigoureuse, mais inutile résistance, de se retirer vers le Pont sur l'Escaut; mais il avoit été malheureusement rompu, par le poids des Bagages qui venoient de le passer; de sorte que la plus grande partie de ceux qui vouloient le passer ont été noyez; une autre partie est venuë en deça de l'Escaut; & le reste des 17. Bataillons qui étoient dans le Retranchement ont été tuez ou faits prisonniers. Le Général Comte d'Albemarle, & le Major Général Sobel sont parmi les derniers. Le Comte de Dohna, Lieutenant Général, & le Prince de Holstein Major Général, au service de l'Empereur, ont été noyez. On n'a encore aucunes nouvelles certaines du Comte de Nassau-Woudenbourg. Parmi les 17. Bataillons dont on vient de parler, il y en avoit 8. Imperiaux ou Palatins, & 3. de l'Etat, sçavoir ceux d'Albemarle, de Welderen, & de Douglas, le reste étant de Troupes auxiliaires. Nous sommes obligez

1712. „ bligez de remettre à une autre occaſion à en-
„ voyer à Vos Hautes Puiſſances un plus exact
„ détail de la perte que nous avons faite; Elle eſt
„ petite, eu égard au grand feu; & ſans l'acci-
„ dent ſurvenu au Pont, elle auroit été encore
„ moindre; car l'Ennemi n'a pas oſé pénétrer
„ juſqu'à l'Eſcaut, pour éviter le feu de nôtre
„ Infanterie qui étoit poſtée en deça de cette Ri-
„ viére. Le Brigadier Berkhofer, eſt à Mar-
„ chienne avec ſix Bataillons; & comme cette
„ Place eſt ſituée ſur la Scarpe dans un endroit
„ preſque inacceſſible, nous eſperons qu'il ſe re-
„ tirera ailleurs, en cas que les Ennemis viennent
„ à paſſer cette Riviére. Comme toute commu-
„ nication, nous eſt coupée avec Marchienne,
„ on a d'abord donné ordre de cuire du pain pour
„ l'Armée, ici & à Mons; & l'on a fait revenir
„ l'Infanterie à l'Armée, qui eſt dans la préce-
„ dente ſituation.

„ On concertera demain avec Mr. le Prince
„ Eugene de Savoye & le Comte de Tilli, ce
„ que nous ferons; & nous en informerons d'a-
„ bord Vos Hautes Puiſſances. Nous eſperons
„ qu'on préviendra entiérement par là les mau-
„ vaiſes ſuites de cette perte. Nous ſommes,

Hauts & Puiſſants Seigneurs, &c.

Etoient ſignez,

J. Weldereri. J. Hop.
W. Hooft. W. de Haerſolte.
P. F. Vegelin de Claerbergen.

Au Queſnoi le 24. *Juillet* 1712.

A la Lettre des Députez nous ajouterons quelques circonſtances priſes de diverſes Rélations qui furent publiées alors.

L'Armée de France après avoir fait divers mouvemens du côté de la Sambre, pour faire croire aux Alliez qu'elle vouloit faire lever le Siege de Landrecies, décampa le 23. Juillet au ſoir, & marcha toute la nuit avec une extrême diligence par les plaines entre la Selle, & l'Eſcaut juſqu'à Neufville ſur l'Eſcaut au deſſous de Bouchain, où l'on fit d'abord conſtruire des ponts pour paſſer la riviére. Quoique Mylord Albemarle qui commandoit à Denain eut pluſieurs Eſpions en campagne pour veiller ſur les mouvemens des Ennemis, contre ces riviéres qui faiſoient la ſureté de ſon camp, il ne reçut aucun avis de leur marche: ſoit qu'ils euſſent été arrêtez ou pris, ou qu'ils n'euſſent pû paſſer à cauſe de la quantité de partis François qui battoient la Campagne de ce côté-là. Le Prince Eugene qui étoit au Camp de Landrecies, ne fut informé de la marche des Ennemis que le 24. à 7. heures du matin, de ſorte que le Comte d'Albemarle n'en put recevoir aucun avis de la Grande Armée. Ce ne fut qu'entre 7. & 8. heures du matin, que le Général Major Bothmar qui étoit de jour & qui viſitoit le Camp, lui fit ſavoir que l'Armée Françoiſe ſe faiſoit voir à Aveſne le Sec. Mylord Albemarle envoya d'abord au Prince Eugene, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit, & il fit d'abord monter la Cavalerie à cheval pour aller diſputer aux François le paſſage de la Neufville. Il ignoroit que leurs ponts étoient faits, & que leurs troupes y paſſoient deja, mais ſitôt qu'il fut avancé à la tête de la Cavalerie juſques ſur une hauteur, il trouva qu'une grande partie de la Cavalerie & de l'Infanterie Françoiſe avoit deja paſſé l'Eſcaut, & s'étendoit dans la plaine vers Eſcaudin, de ſorte qu'il fut contraint de revenir ſur ſes pas, & de faire rentrer ſa Cavalerie dans les retranchemens pour éviter qu'elle ne fut renverſée par la grande ſuperiorité des François.

Cependant Mylord Albemarle avoit fait poſter ſon Infanterie le long des retranchemens, conſiſtant en 10. Bataillons. Le Prince Eugene étant arrivé ſur les 10. heures avec pluſieurs Généraux fut reconnoître en perſonne la marche, & les mouvemens des François, il viſita les retranchemens, & ordonna à la Cavalerie de repaſſer l'Eſcaut parce qu'elle ne pouvoit plus être d'aucune utilité, les François ayant paſſé avec toute leur Armée, & ayant inveſti le retranchement de fort près de tous côtez: il fit remplacer la Cavalerie par 6. Bataillons Imperiaux & Palatins, qui ſe trouverent le plus à portée. Cependant l'Armée Françoiſe ſe rangeoit en Bataille avec grande diligence pour attaquer les retranchemens des Alliez, afin de prevenir le renfort qui auroit pu leur venir de la grande Armée. On commença à ſe canoner de part & d'autre, le Prince Eugene ayant donné ordre de défendre le retranchement le plus long-tems qu'il ſeroit poſſible, pour donner le tems à l'Infanterie de la grande Armée qui étoit en marche, de venir à leur ſecours. Le Comte d'Albemarle s'étant apperçu que le deſſein des Ennemis étoit de pénétrer par le centre, envoya ordre au Comte de Dhona, qui commandoit à la gauche, de ſe jetter en cas de beſoin vers le centre avec ſon Infanterie, pour attaquer l'Ennemi en flanc, ce qui fut executé fort à propos, mais ſans que ce mouvement put produire l'effet que l'on ſouhaitoit, à cauſe de la grande ſuperiorité des Ennemis. 1712.

La premiére colonne de leur Infanterie ſe jetta ſur la Redoute dans laquelle le Regiment de Welderen étoit poſté, & ſur l'ouverture d'à côté qui avoit été bouchée: ils furent reçus avec un grand feu, mais le nombre des attaquans croiſſant à tout moment, & les derniers ayant pouſſé les premiers juſques ſur le parapet du Retranchement, qui n'étoit de ce côté-là que de pierre & de ſable, il s'éboula & remplit le foſſé. Les François y pénétrerent d'abord, & pouſſerent les troupes des Alliez fort vivement la bayonnette au bout du fuſil: ſur quoi ceux-ci abandonnerent le Retranchement de tous côtez prenant la fuite partie vers le Pont, & partie vers le Moulin à eau. Mylord Albemarle fit ce qu'il put pour rallier ſes troupes premiérement à l'Abbaye, & enſuite auprès du Pont pour arrêter la fougue des François, mais ſe trouvant preſque ſeul, il fut environné des François, pris priſonnier, & amené auſſi-tôt à Valencienne. Une partie de l'Infanterie fut tuée par les François, une autre partie ſe précipita dans la Riviére, plus de deux mille furent faits priſonniers, le reſte au nombre de 4000. ſe ſauva, & revint à la grande Armée. Cependant le Prince Eugene avoit déja fait avancer 14. Bataillons juſques ſur les bords de l'Eſcaut, mais ils ne purent paſſer la Riviére à tems, parce que le Pont ſe trouva embarraſſé par le bagage & les fuyards, & qu'il ſe rompit même enſuite, ainſi ces Troupes ne ſervirent qu'à ſauver les débris de celles qui avoient été chaſſée du poſte de Denain.

Ainſi ſe paſſa cette fameuſe Action qui fit perdre aux Alliez le fruit de toutes les glorieuſes Campagnes de cette Guerre. Cet échec, qui en lui-même étoit peu important, devint très-conſiderable par ſes ſuites, & par les circonſtances dans leſquelles il arriva: car comme c'étoit peu de tems après la ſéparation des Anglois, l'Armée des Alliez ſe trouva conſiderablement affoiblie par toutes ces pertes: joint à cela que les François s'étant emparez de Marchienne peu de jours après l'Action de Denain, ils ſe rendirent Maitres

par

1712. par là des Munitions de Guerre, & de l'Artillerie des Alliez, ce qui mit le Maréchal de Villars en état de reprendre Douai, le Fort de la Scarpe, le Quesnoi, & Bouchain, dont toutes les Garnisons furent obligées de se rendre prisonniéres de Guerre.

On peut bien juger que dans les dispositions où l'on étoit à la Cour de France & d'Angleterre, la nouvelle de la déroute de Denain y causa une grande joye. Dès lors on ne douta plus dans ces deux Cours que les Alliez ne seroient enfin forcez d'entrer dans les mesures que l'on avoit prises pour la Paix, & de la demander à leur tour avec autant d'instance que la France avoit paru la souhaiter peu d'années auparavant. C'est ce qui paroît par la lettre que Mr. de Torci, écrivit à Mylord Bolingbrock, Secretaire d'Etat (1) dans laquelle „ il lui marque que le Roi étoit persuadé que l'a„ vantage que ses troupes venoient de raporter, „ feroit plaisir à la Reine, puisque ce seroit un „ moyen pour surmonter l'obstination des Enne„ mis de la Paix. Il ajoute, qu'il espere que la „ Reine les reduiroit enfin à la raison, & qu'elle „ leur feroit accepter les derniers offres du Roi „ pour finir ce grand ouvrage. Elle est en état „ de le faire, dit-il, pourvu qu'elle veuille se „ servir de Gand & de Bruges dont ses troupes „ sont en possession & particuliérement de Gand; „ puisqu'il dépend de ceux qui en sont les Maî„ tres de faire avorter tous les desseins des Enne„ mis, & d'imposer la Loi aux Hollandois.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Flandres, le Congrès s'étoit assemblé à Utrecht; les Etats Généraux ayant été contraints après plusieurs délais, d'expedier des passeports pour les Plénipotentiaires de France. Ils arriverent à Utrecht le 18. Janvier de cette année: l'Evêque de Bristol qui avoit été nommé par la Reine de la Grande-Bretagne, pour y assister de sa part avec le Comte de Strafford, y arriva le 19 & y parut avec beaucoup de magnificence: Les Députez des Etats Généraux ne s'y rendirent que le 26, & l'ouverture du Congrès se fit le 29.

Nôtre dessein n'est pas d'entrer dans le détail des Négociations qui se sont passées à Utrecht, que l'on peut voir ailleurs: nous nous contenterons de remarquer que les Plénipotentiaires de France, se sentant appuyez de ceux d'Angleterre, trouverent le moyen de trainer la Négociation en longueur pendant toute l'année, tantôt en refusant de répondre par écrit aux demandes spécifiques des Alliez, tantôt en faisant naître d'autres incidens. Celui dont ils se prévalurent pendant long-tems, ce fut une dispute survenuë entre le Comte de Rechteren & Mr. Ménager. Le premier s'étant plaint à Mr. Ménager des insultes faites par ses Domestiques aux siens, & en ayant demandé satisfaction sans pouvoir l'obtenir, il permit que ses Laquais maltraitassent publiquement ceux de Mr. Ménager. Les Plénipotentiaires de France en ayant donné connoissance au Roi, ils reçurent ordre de suspendre toute Négociation, jusqu'à ce qu'ils eussent eu satisfaction de cette insulte. Mr. Ménager dressa un *Factum* qu'il delivra aux Ministres Anglois. Le Comte de Rechteren en fit un autre qu'il adressa aux Etats Généraux en demandant sa démission. Les Ministres Anglois appuyérent les demandes de la Cour de France, & presserent les Etats de désavouer publiquement le Comte de Rechteren, & de le rappeller d'Utrecht. Ce qui ne fut fait qu'au mois de Janvier de l'année suivante, que trois Plénipotentiaires des Etats, se rendirent chez le Maréchal d'Uxelles, pour lui temoigner le déplaisir que L. H. P. avoient de la conduite de leur Plénipotentiaire, & lui notifier son rapel. 1712.

Cependant les Etats voyant qu'il n'y avoit plus rien à attendre du côté des Anglois, qui non contens d'avoir tourné le dos aux Alliez, prenoient ouvertement le Parti de la France, sans que rien fut capable de les faire changer de plan ni de dessein, voyant d'ailleurs le mauvais succès de leurs Armes pendant cette Campagne, & la division répanduë parmi les Puissances Alliées, ils se résolurent enfin de donner les mains à la Paix suivant le Plan que la Reine avoit marquée dans sa Harangue à son Parlement. Mais comme les choses avoient un peu changé de face depuis la déroute de Denain, que les François étoient fiers de leurs succès, il y eut de grands débats touchant la Barriére, qui devoit être accordée aux Hollandois. Les François vouloient ravoir Lille comme un équivalent de Dunkerque: ils insistoient encore sur la restitution de Tournai, & ne vouloient point consentir à ceder Maubeuge & Condé. Les Hollandois d'un autre côté étoient fortement résolus de garder Tournai & d'avoir Condé, ou de continuer la Guerre quoiqu'il en put arriver.

COMME le tems se passoit en disputes, les Mi- 1713. nistres Anglois ménacerent les Plénipotentiaires des autres Puissances de se separer d'eux, & de conclure une Paix particuliére avec la France: c'étoit sans doute ce que ceux-ci cherchoient, comme il paroît par une Lettre écrite par Mylord Strafford, & par l'Evêque de Bristol, au Duc de Shrewsbury où il dit: (2) *Nous sommes surpris de l'ardeur avec laquelle les François nous pressent de conclure seuls avec eux, dans un tems où plusieurs des Alliez sont en train de se joindre à nous: outre que nous craignons à nôtre tour les consequences de ce procedé.* Ce qui faisoit tenir ce langage aux Plénipotentiaires Anglois, c'est que leurs Plein-pouvoirs sous le grand Seau ne les authorisoit qu'à négocier, & à conclure une bonne Paix Générale, & qu'il étoit d'importance pour eux à ne pas aller au delà de leurs Plein-pouvoirs. Mylord Bolingbrock pour les satisfaire leur envoya une nouvelle commission, & leur réïtera les ordres qu'il leur avoit donné de la part de la Reine de conclure avec la France, & de signer. Mylord Oxford leur écrivit dans le même esprit, en leur faisant entendre que *ces longueurs pouvoient devenir funestes à leur parti, qu'il étoit à craindre que l'on ne fit naufrage au port, que la fermentation commençoit à se mettre dans les esprits, qu'il seroit impossible de répondre du tour que prendroient les affaires dans la Chambre-basse, au cas que ces délais la poussent à bout.*

Ce fut alors que les Plénipotentiaires Anglois firent aux Députez des Etats Généraux, la déclaration suivante.

„ Que la Reine demandoit une prompte „ résolution, si l'Etat étoit porté, ou non, à „ signer immédiatement la Paix sans plus de „ délai. Que S. M. seroit obligée de signer la „ sienne sans l'Etat, s'il attendoit plus long„ tems que deux ou trois semaines. Que S. M. „ étant assûrée, que l'Etat ne tarderoit pas de „ signer la Paix avec elle, promettroit de pro„ curer à l'Etat la Ville de Tournai, laquelle, „ avec beaucoup d'autres Places, ne seroit plus „ à espérer du côté de la France, en cas que „ la Reine signât la Paix séparément. Que le „ plan de Paix que le Comte venoit de pro„ poser, étoit à peu près celui qui est compris „ dans la Harangue de S. M. ajoutant que S. M. „ avoit

(1) Voyez le Rapport du Comité secret.

(2) Voyez le Rapport du Comité secret.

1713. „ avoit jugé nécessaire pour plus grande sûreté „ de la Barriére, que l'Etat eût Garnison à „ Mons, comme aussi dans les autres Places de „ la Barriére.

„ Que S. M. avoit tâché de disposer la „ France à céder Condé, mais que ses efforts a- „ voient été infructueux. Qu'à l'égard de l'Em- „ pire, il n'y auroit aucun changement en ce „ qui étoit compris dans la Harangue de la Rei- „ ne, ni à l'égard de l'Empereur, sinon que la „ Sardaigne devoit être donnée à l'Electeur de „ Baviére: que le Duc de Savoye devoit avoir la „ Sicile, & que S. M. requeroit la concurren- „ ce de l'Etat en tout ce qui regarde l'Electeur „ de Baviére, & à obliger l'Empereur à consen- „ tir à la Neutralité pour l'Italie, & à retirer „ ses Troupes de Catalogne.

„ Qu'il demandoit de plus, que les Pléni- „ potentiaires de l'Etat à Utrecht fussent pour- „ vus de Plein-pouvoirs, pour pouvoir d'abord „ conclure le nouveau Traité de Barriére: & „ que S. M. demandoit sur tout une promte & „ positive résolution & réponse de Leurs Hautes „ Puissances, pour pouvoir terminer cette gran- „ de Négociation.

Une Déclaration si nette & si précise de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, ne laissoit plus aux Alliez de choix entre ces deux partis, ou de continuer seuls la Guerre contre la France & l'Espagne, ou de faire la Paix aux conditions, qu'il avoit plu aux Ministres Anglois de stipuler pour eux dans les Négociations secrettes qu'ils avoient eu avec la Cour de France. Les Etats Généraux choisirent le dernier parti & conclurent leur Traité avec la France le 29. Janvier de l'année 1713. Ceux qui souhaitent de voir ce Traité, & toutes les autres Piéces qui concernent cette Négociation, les trouveront dans les Actes & Memoires de la Paix d'Utrecht & dans le Corps Diplomatique, ou Recueil des Traitez de Paix qui va bien-tôt paroître.

Quelques mois se passerent encore à ajuster les differens avec les Cours de Portugal, de Prusse, & de Savoye, mais enfin tous ces Traitez furent conclus & signez, le 11. Avril dans la Maison des Ministres Anglois qui furent les Mediateurs, ou plutôt les Arbitres de cette fameuse Négociation.

Ainsi finit cette Guerre une des plus glorieuses que la République ait soutenuë depuis sa fondation, mais dont les fruits & les avantages ne répondirent gueres aux Victoires dont elle avoit été accompagnée, & aux sommes immenses qu'il en avoit couté pour la soutenir? Les Anglois, qui s'étoient rendus les Maîtres de la Paix, furent bien éloignez d'en tirer pour eux-même, tous les avantages qu'ils auroient pû s'en promettre en demeurant unis aux Alliez. La France seule, qui ne s'étoit jamais vuë si bas pendant le long regne de Louïs XIV. eut sujet de se rejouïr & de triompher: (1) *Ce que le Roi ceda dans tous ces Traitez*, dit le Pere Daniel, *n'étoit que la moindre partie de ses Conquêtes*, *& n'étoit rien en comparaison de la Couronne d'Espagne*, *& des Indes qui avoit fait le principal sujet de la Guerre*, *& qu'il assuroit à son Petit-Fils par cette Paix.*

Nous ne parlons point des Catalans, qui furent sacrifiez par cette Paix, & qui soutinrent seuls contre l'Espagne une siege des plus memorables, & par sa durée & par la vigoureuse resistance des assiegez, mais qui furent obligez enfin de se rendre à discrétion, & de subir la Loi qui plut au Roi d'Espagne de leur imposer. Nous ne dirons rien non plus du refus que fit l'Empereur d'entrer dans la Paix, ni de ce qui se passa sur le Rhin, pendant la Campagne de 1713. qui se termina par le Traité de Bade, parce que toutes ces choses n'appartiennent pas proprement à nôtre Histoire, & qu'on peut les trouver ailleurs. Mais ce que nous ne devons pas obmettre, & qui est essentiel à l'Histoire des Provinces-Unies, c'est le Traité de Barriére conclu à Anvers le 15. Novembre de l'année 1715. entre sa Majesté Impériale & Catholique, & les Etats Généraux, qui regle les prétentions de L. H. P. sur les Païs-Bas, & qui contient les principaux avantages que l'Etat a retiré de cette longue & onereuse Guerre. On trouvera ce Traité inseré tout du long à la fin de cette Histoire. 1713.

On a pu voir dans les trois Volumes précédens les principaux évenemens qui concernent cette République, tant par rapport à ce qui s'est passé dans son sein, que sur ses Frontiéres. Quand on considere la petite étenduë de ces Provinces, & la grandeur des Puissances qui l'ont voulu détruire, on est surpris de voir cette République se former, & s'établir en si peu de tems, & comment Elle a pu, non seulement se défendre contre ces Puissances, mais qu'Elle leur ait même causé des dépenses & des pertes considerables, qui les ont engagez enfin à souhaiter de faire la Paix avec Elle.

Le premier Ennemi que cette République eut à combattre, ce fut le Prince le plus puissant, & le plus formidable de son tems: je veux parler de Philippe II. Roi d'Espagne, qui ne possedoit pas seulement l'Espagne & les Indes, d'où il tiroit des richesses immenses, mais qui voyoit encore réüni à sa Couronne, le Portugal, le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile. Il sembloit que les Protestans des sept Provinces n'étoient nullement en état de résister à un Prince aussi puissant que l'étoit Philippe II. Cependant comme il n'en vouloit pas moins à leurs Privileges, qu'à leur Religion, qu'il se proposoit d'établir un Gouvernement arbitraire dans ces Provinces, il réünit contre lui tous les Peuples des Païs-Bas, tant ceux qui étoient restez Catholiques que ceux qui avoient embrassé la Reforme, qui résolurent unanimement de sécouer le joug de l'Espagne, & qui prirent les Armes pour cet effet, comme on le peut voir au commencement de cette Histoire.

Philippe, pour les faire rentrer dans le devoir, comme on parloit en Espagne, envoya contre eux le fameux Ferdinand de Toledo, Duc d'Albe, qui ne fit qu'aigrir les esprits & qu'augmenter le mal en employant contre eux le fer, & le feu selon l'usage de l'Inquisition d'Espagne. Il est remarquable que les sentimens des nouveaux Republicains sur les droits des Rois, que l'on traitoit de séditieux, étoient pourtant les mêmes que ceux des Espagnols, & que les plus habiles Théologiens de cette Nation ont fourni aux Protestans des Païs-Bas, les plus fortes raisons que l'on pût opposer à Philippe II.

C'est dequoi on peut se convaincre par la Lecture du fameux Livre de *Jean Mariana*, Jesuite Espagnol, qu'il a intitulé *de Institutione Regis*, ou *de la Maniére d'instruire les Rois*, qui fut publié en Espagne, avec approbation & privilege, l'an MDXCIX. qui a été réimprimé à Frankfort en MDCXL. chez les Heritiers de Wechel 8°. & qui fut dedié ensuite à Philippe III. en MDCXCIX. Dans ce Livre le Jesuite soutient que le Prince n'est point au dessus des Loix: *Principem non esse solutum Legibus*: il donne la difference

(1) Histoire de France. Tom. VII. p. 207. à la fin.

1713. ference entre *un Roi* & un *Tiran*; il propoſe enſuite cette queſtion aſſez délicate, *s'il eſt permis d'opprimer un Tiran, de l'empoiſonner, ou de le contraindre à s'empoiſonner ſoi-même*, & il ſe déclare pour l'affirmative; en parlant de ce qui s'eſt paſſé en France du tems de la Ligue, il dit qu'*Henri III. du nom, tué d'un coup de couteau par un Moine, fut un vilain ſpectacle, mais que les Princes doivent apprendre de là, que les entrepriſes impies ne demeurent pas ſans punition, & que la puiſſance des Princes eſt foible ſi les Peuples ceſſent de les reſpecter.* Le Jeſuite dit tout cela auſſi froidement que ſi ç'avoit été une Doctrine commune en Eſpagne, ſans penſer que Philippe II. meritoit bien mieux le titre odieux de *Tiran* que l'infortuné Henri III. Auſſi ſon Livre fut condamné en France à être brûlé.

Dans le Chap. VIII. il examine une autre Queſtion, qui n'eſt pas moins délicate, ſavoir *chez qui reſide l'authorité ſouveraine*, ou dans le Roi, ou dans le Corps de l'Etat? & il ſe déclare pour le Corps de l'Etat. L'Autheur finit ce Chapitre en diſant, *qu'il eſt très-bon qu'il y ait des perſonnes qui tiennent l'authorité des Princes renfermées en de certaines bornes, qu'il n'y a que des flatteurs qui la font indépendante, & que quoique l'on accuſe toujours cette ſorte de gens d'être des peſtes de l'Etat, il y en aura toujours: Quæ Peſtis ſemper accuſabitur & ſemper erit.*

Telle eſt la Doctrine du Jeſuite Eſpagnol. Tout l'uſage que l'on pretend en faire, c'eſt de montrer, que les Eſpagnols n'étoient pas fondez en ce tems-là à traiter de *Rebelles* les Peuples des Païs-Bas, puiſqu'un célebre Jeſuite dans un Livre publié avec approbation, & addreſſé au Roi Philippe III. portoit les droits du Royaume beaucoup plus loin que ceux du Roi.

Auſſi les Eſpagnols témoignerent-ils dans la ſuite du tems, qu'ils regardoient ces Peuples comme des Peuples libres: premiérement en faiſant une Trêve avec eux, & enſuite par la Paix de Weſtfalie, comme nous l'avons montré dans l'Hiſtoire de ce tems-là.

La Paix étant faite entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, elles commencerent à ſe reſſentir de la mauvaiſe humeur de la France, dont le voiſinage étoit auſſi à craindre pour Elles que toute la puiſſance d'Eſpagne. C'eſt ce qui obligea ces Provinces à s'unir avec l'Angleterre pour empêcher que la France ne chaſſât entierement les Eſpagnols des Païs-Bas. 1713.

La Paix de Nimegue n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en avoit attendu, on trouva qu'il étoit encore neceſſaire de ſe tenir ſur ſes gardes contre une Puiſſance auſſi formidable, que celle de la France qui fit reſſentir ſon pouvoir à ces Provinces en 1672.

Ce qu'il y eut de fâcheux pour cette Republique, c'eſt qu'elle eut ſouvent pour Ennemis, ceux qui pour toutes ſortes de raiſons devoient être ſes Amis: je veux parler des Anglois, qui ſe déclarerent contre Elle ſous le Regne de Charles I, & ſous la Régence de Cromwel. Si cette guerre cauſa de la perte à ces Provinces, Elles ne s'en reſſentirent pas moins ſous Charles II. quoiqu'Elles s'en tiraſſent avec plus d'honneur. Les Guerres qui ſurvinrent enſuite, & que cet Etat a eu à ſoutenir ſous le Gouvernement du Prince d'Orange qui fut appellé au thrône de la Grande-Bretagne, & après ſa mort, ſont pleines d'évenemens ſurprenans, comme on pourra le voir dans cette Hiſtoire. Depuis ce tems-là les interêts de la Grande-Bretagne, ont été joints à ceux des Provinces-Unies, & il eſt à ſouhaiter que cette Union continuë long-tems de même. Ceux qui aiment ces Provinces & qui s'intereſſent à leur proſperité, ont ſujet de remercier Dieu pour leur conſervation au milieu de tant de Guerres qu'elles ont eu à ſoutenir, contre les Puiſſances les plus formidables de l'Europe, & de prier le Ciel de lui continuer ſa protection juſqu'à ce que celui qui conſerve toutes choſes, trouve à propos d'y faire le changement qui y doit arriver à la conſommation des ſiécles. C'eſt ce que nous leur ſouhaitons après y avoir ſejourné bien plus longtems que dans nôtre propre Patrie.

F I N.



BERIGT VOOR DEN BINDER.

De Binder zy verdagt dat in het Tractaat van Barriére Letter O o o een abuys in de Folioos begaan is, en heeft zig alleen te Reguleren na de Signaturen en Reklamen die op malkander volgen moeten.

AU RELIEUR.

Il obſervera qu'il s'eſt commis une faute aux Pages ſuivantes de cet Ouvrage ſur le Traité de Barriére, ainſi il n'a qu'à ſuivre les Reclames.

TRAI-

TRAITÉ
DE
BARRIERE,

Entre Sa Majesté Imperiale & Catholique CHARLES VI. *Sa Majesté de la* GRANDE-BRETAGNE *& les* ETATS GENERAUX.

Fait & conclu à Anvers le 15. *Novembre* 1715.

1715. COmme il a plû au tout Puissant de rendre depuis quelque temps la Paix à l'Europe, & que rien n'est plus désirable & nécessaire, que de rétablir & assurer par tout, autant que se peut, la sûreté & la tranquilité commune & publique, & que leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies se sont engagées de remettre les Païs-Bas à sa Majesté Imperiale & Catholique Charles VI., selon qu'il a été stipulé & arrêté par le Traité, fait à la Haye le septiéme de Septembre mille sept cens un entre sa Majesté Imperiale Leopold, de glorieuse mémoire, sa Majesté Britannique Guillaume III., aussi de glorieuse mémoire, & lesdits Etats Généraux, que lesdites Puissances conviendroient ensemble sur ce qui regarderoit leurs interêts réciproques, particulierement par rapport à la maniere, dont on pourroit établir la sûreté des Païs-Bas, pour servir de Barriére à la Grande-Bretagne, & aux Provinces Unies, & par rapport au Commerce des habitans des dits Païs-Bas, de la Grande-Bretagne, & de ceux des Provinces Unies; & qu'à présent sa Majesté Imperiale & Catholique Charles VI., à qui lesdits Païs-Bas seront remis par ce Traité, sa Majesté Britannique George, tous deux aujourd'hui regnants, & tous deux Heritiers & Successeurs légitimes des dits Empereur & Roi, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, agissants en cela par les mêmes principes d'amitié, & dans la même intention de procurer & d'établir ladite sûreté mutuelle, & d'affermir de plus en plus une étroite union, ont nommé, commis & établi pour cette fin pour leurs Ministres Plenipotentiaires, savoir, sa Majesté Imp. & Catholique le Sieur Joseph Lothaire, Comte de Kinigsegg, son Chambellan, Conseiller de Guerre & Lieutenant Général de ses armées; sa Majesté Britannique le Sieur Guillaume Cadogan, Ecuyer, son Envoyé extraordinaire auprès de leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, Deputé au Parlement de la Grande-Bretagne, Maître de la Garderobe, Lieutenant Géneral de ses armées & Collonel du second Regiment de ses Gardes; & les Etats Géneraux les Sieurs Bruno Vander Dussen, ancien Bourguemaître, Senateur & Conseiller Pensionaire de la Ville de Gouda, Assesseur au Conseil des Heemrades de Schielandt, Dyckgraef de Crimpenerwaerdt, Adolph Henri Comte de Rechteren, Seigneur d'Almelo & Vrieseveen, &c. President des Seigneurs Etats de la Province d'Overyssel, Drossard du Quartier de Zalland, Scato de Gockinga, Senateur de la Ville de Groningue; & Adrien de Borssele, Seigneur de Geldermalsen, &c. Senateur de la Ville de Flessingue; les trois premiers Deputez à l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux de la part des Provinces d'Hollande & Westfrise, d'Overyssel & de Groningue & Ommelanden; & le quatriéme, Deputé au Conseil d'Etat des Provinces Unies, lesquels étant assemblés dans la Ville d'Anvers, qui d'un commun consentement avoit été nommé pour le lieu du Congrès, & ayant échangé leurs Pleinpouvoirs, dont les copies sont inserées à la fin de ce Traité, après plusieurs conferences, sont convenus pour & au nom de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Généraux, de la maniere comme il s'ensuit. 1715.

ARTICLE I.

Les Etats Généraux des Provinces Unies remettront à sa Majesté Imperiale & Catholique, en vertu de la grande Alliance de l'année mille sept cens un, & des engagements, dans lesquels ils sont entrés du depuis, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, toutes les Provinces & Villes des Païs-Bas & Dependances, tant celles qui ont été possedées par le feu Roi d'Espagne Charles II., de glorieuse mémoire, que celles, qui viennent d'être cedées par feuë sa Majesté le Roi Très Chrêtien, aussi de glorieuse mémoire, lesquelles Provinces & Villes ensemble, tant celles, que l'on remettra par ce présent Traité, que celles qui ont déjà été remises, ne feront désormais, & ne composeront en tout, ou en partie, qu'un seul, & indivisible, inalienable & incommutable Domaine, qui sera inseparable des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour en jouïr sa Majesté Imperiale & Catholique, ses Successeurs & Heritiers, en pleine irrevocable Souveraineté & proprieté, savoir, à l'égard des premieres Provinces, comme en a joui, ou dû jouïr le feu Roi Charles II., de glorieuse mémoire, conformement au Traité de Ryswyk, & à l'égard des autres Provinces, de la maniere & aux conditions, qu'Elles ont été cedées & remises aux dits Seigneurs Etats Généraux par le feu Roi Très-Chrêtien, de glorieuse mémoire, en faveur de la très auguste Maison d'Autriche, & sans autres charges, ou hypothecations, constituées de la part des Etats Généraux & à leur profit.

ART. II. Sa Majesté Imperiale & Catholique promet & s'engage, qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse ou Territoire desdits Païs-Bas, ne pourra être cedé, transferé, donné ou échoir à la Couronne de France, ni à aucun Prince ou Princesse de la Maison & Lignée de France, ni autre, qui ne sera pas Successeur, Heritier, & Possesseur des Etats de la Maison d'Au-

1715. d'Autriche en Allemagne, soit par donation, vente, échange, Contract de mariage, heredité, succession Testamentaire, ou *ab intestato*, ni sous quelque autre titre ou pretexte, que ce puisse être; de sorte qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ni Territoire desdits Païs-Bas ne pourra jamais être soumis à aucun Prince, qu'aux seuls Successeurs desdits Etats de la Maison d'Autriche, à la reserve de ce qui déjà a été cedé au Roi de Prusse, & de ce qui sera cedé par le présent Traité auxdits Seigneurs Etats Généraux.

Art. III. Comme la sûreté des Païs-Bas Autrichiens dependra principalement du nombre des Troupes qu'on pourra avoir dans lesdits Païs, & dans les Places, qui formeront la Barriere, qui a été promise aux Seigneurs Etats Généraux par la Grande Alliance; sa Majesté Imperiale & Catholique, & leurs Hautes Puissances, sont convenus, d'y entretenir chacun à leurs propres fraix toûjours un Corps de trente mille, à trente-cinq mille hommes; desquels sa Majesté Imperiale & Catholique donnera trois cinquiémes, & les Etats Généraux deux cinquiémes: bien entendu, que si sa Majesté Imperiale & Catholique diminuë son contingent, il sera au pouvoir desdits Etats Généraux de diminuer le leur à proportion.

Et lors qu'il y aura apparence de Guerre, ou d'attaque, on augmentera ledit Corps jusques à quarante mille hommes, suivant la même proportion; & en cas de guerre effective, on viendra ulterieurement des forces, qui se trouveront nécessaires.

La repartition desdites Troupes en temps de Paix, pour autant qu'elle concerne les Places commises à la Garde des Troupes de leurs Hautes Puissances, sera faite par elles seules; & la repartition du reste par le Gouverneur Géneral des Païs-Bas, en se donnant part réciproquement des dispositions, qu'ils auront faites.

Art. IV. Sa Majesté Imperiale & Catholique accorde aux Etats Généraux garnison privative de leurs Troupes dans les Villes & Châteaux de Namur & de Tournai, & dans les Villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres & le Fort de Knocque; & s'engagent les Etats Généraux de ne pas employer dans lesdites Places des Troupes, qui bien qu'à leur solde, pourroient être d'un Prince, ou d'une Nation, qui soit en guerre, ou suspecte, d'être dans des engagemens contraires aux interêts de sa Majesté Imperiale & Catholique.

Art. V. On est convenu, qu'il y aura dans la Ville de Dendermonde Garnison commune, qui sera composée pour le présent d'un Bataillon de Troupes Imperiales, & d'un Bataillon de celles des Etats Géneraux, & que si dans la suite il pourroit être nécessaire d'augmenter ladite garnison, cette augmentation se fera également des Troupes de part & d'autre, & de commun concert.

Le Gouverneur sera mis de la part de sa Majesté Imperiale & Catholique, lequel aussi bien que les subalternes, prêteront serment aux Etats Géneraux, de ne jamais rien faire, ni permettre dans ladite Ville, qui puisse être préjudiciable à leur service, par raport à la conservation de la Ville, & de la Garnison, & il sera obligé par ledit serment de donner libre passage à leurs Troupes, toutes & quante fois ils le souhaiteront, pourvû qu'il en soit requis préallablement, & que ce ne soit que pour un nombre modique à la fois: Le tout selon le formulaire, dont on est convenu, & qui sera inseré à la fin de ce Traité. 1715.

Art. VI. Sa Majesté Imperiale & Catholique consent aussi, que dans les Places, ci-dessus accordées aux Etats Généraux, pour y tenir leurs Garnisons privatives, ils y puissent mettre tels Gouverneurs, Commandants & autres Officiers, qui composent l'Etat Major, qu'ils jugeront à propos, à condition, qu'ils ne seront pas à charge de sa Majesté Imperiale & Catholique, ni aux Villes & Provinces, si ce n'est pour le logement convenable & les émoluments, provenans des Fortifications, & que ce ne soient pas des Personnes, qui pourroient être desagréables, ou suspectes à sa Majesté pour des raisons particulieres à alleguer.

Art. VII. Lesquels Gouverneurs, Commandans & Officiers, seront entierement & privativement dependans & soumis aux seuls ordres & à la seule judicature des Etats Généraux, pour tout ce qui regarde la defense, garde, sûreté & toute autre affaire militaire de leurs Places, mais seront obligez lesdits Gouverneurs, aussi bien que leurs subalternes, à prêter serment à sa Majesté Imperiale & Catholique, de garder lesdites Places fidellement à la Souveraineté de la Maison d'Autriche, & de ne se point ingerer dans aucune auautre affaire, selon le formulaire, dont on est convenu, & qui est inseré à la fin de ce Traité.

Art. VIII. Les Généraux se rendront réciproquement, tant dans les Villes, où il y aura Garnison de sa Majesté Imperiale & Catholique, que dans celles, qui sont confiées à la garde des Troupes de leurs Hautes Puissances, les honneurs accoutumez selon leur caractere, & la maniere de chaque service, & au cas que le Gouverneur Géneral des Païs-Bas vint dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, on lui rendra les honneurs, qu'il est accoutumé de recevoir dans les Places des Garnisons de sa Majesté Imperiale & Catholique, & pourra même y donner la parole: Le tout sans préjudice de l'Article sixiéme.

Et les Gouverneurs, & en leur absence les Commandants, donneront part audit Gouverneur Géneral des dispositions par eux faites pour la sûreté & garde des Places confiées à leurs soins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que ledit Gouverneur Géneral pourroit juger y devoir être faits.

Art. IX. Sa Majesté Imperiale & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux Troupes des Etats Généraux, par tout où elles se trouveront en Garnison, mais cela dans des endroits particuliers convenables, & proportionez au nombre de la Garnison, que les Magistrats assigneront & entretiendront dans chaque Ville & Place, où il n'y en a pas déjà d'assignées, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque exterieure de l'Eglise; & on enjoindra severement de part & d'autre aux Officiers politiques & militaires, comme aussi aux Ecclesiastiques, & à tous autres qu'il apartient, d'empêcher toute occasion de scandale & de contestation, qui pourroient naître sur le sujet de la Religion, & quand il naîtra quelque dispute, ou difficulté, on les applanira à l'amiable de part & d'autre.

Et quant à la Religion, par rapport aux Habitans des Païs-Bas Autrichiens, toutes choses resteront & demeureront, sur le même pied, qu'elles étoient pendant le Regne du Roi Charles second, de glorieuse mémoire.

Art. X. Toutes les Munitions de guerre, Artillerie, Armes des Etats Généraux, comme aussi les Materiaux pour les Fortifications, les Grains en

1715. en temps de disette, les Vivres pour mettre en Magazin, lors qu'il y aura aparence de guerre, & de plus les Draps & Fournitures pour l'habillement des Soldats, que l'on verifiera devoir être employé à cet usage, passeront librement, & sans payer aucuns droits ou peages, au moyen des Passeports, qui seront demandez & accordez sur la specification signée; à condition néanmoins, qu'au premier Bureau de sa Majesté Imperiale & Catholique, où lesdites Provisions, Matériaux, Armes, & Montures entreront, qu'à l'endroit où elles devront être dechargées, les Bâteaux & autres Voitures pourront être duëment visitez, pour empêcher qu'on n'y mêle d'autres Marchandises, & pour éviter toute fraude & abus, contre lesquels il sera libre de prendre telles précautions, que la suite du temps & l'expérience feront juger nécessaires, sans qu'il soit permis aux Gouverneurs & leurs subalternes, d'empêcher en quoi que ce soit, l'effet de cet Article.

Art. XI. Les Etats Géneraux pourront changer leurs Garnisons & les dispositions des Troupes dans les Villes & Places commises à leur garde privative, selon qu'ils le trouveront à propos, sans qu'on puisse empêcher ou arrêter le passage des Troupes, qu'ils y enverront de temps à autre, ou celles qu'ils en tireront, sous quelque prétexte que ce puisse être; Pourront même lesdites Troupes, quand le cas le requereroit, passer par toutes les Villes de Brabant & de Flandre, & par tout le plat Païs, faire des Ponts tant sur le Canal entre Bruges & Gent, que sur tous les autres Canaux, & sur toutes les Riviéres, qu'elles trouveront dans leurs routes; à condition néanmoins, que ce seront des Troupes d'un Prince, ou d'une Nation, non en guerre avec sa Majesté Imperiale & Catholique, ni suspecte d'aucun engagement ou liaison, contraires à ses interêts, comme il est dit ci-dessus en l'Article quatriéme, & que préalablement il en sera donné connoissance & requisition faite au Gouverneur Géneral des Païs-Bas, avec lequel on reglera les routes & les autres besoins par quelqu'un, qui en aura la commission de leurs Hautes Puissances.

On observera le réglement fait par les Etats Géneraux sur le passage des Troupes, comme il est observé dans leurs propres Païs.

Et les Etats Géneraux tâcheront de faire lesdits changemens de garnison, ainsi que les dispositions nécessaires pour cela, de la maniére qu'elles soient, le moins qu'il se pourra, à charge & incommodité des Habitans.

Art. XII. Comme la sureté commune demande en temps de guerre, ou dans un imminent danger de guerre, que les Etats Géneraux envoyent leurs Troupes dans les Places, qui se trouveront les plus exposées au peril d'être attaquées, ou d'être surprises, il est convenu entre sa Majesté Imperiale & Catholique & les Etats Géneraux, que leurs Troupes seront reçues dans lesdites Places, autant qu'il sera nécessaire pour leur défense, quand le cas viendra évidemment à exister, bien entendu, que cela se fasse d'accord & de concert avec le Gouverneur Géneral des Païs-Bas.

Art. XIII. Les Etats Géneraux pourront à leurs fraix & dépens faire fortifier les susdites Villes & Places, soit par de nouveaux ouvrages, ou en faisant réparer les vieux, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la sureté & défense desdites Villes & Places, à la reserve, qu'ils ne pourront pas faire construire de nouvelles Fortifications, sans en avoir donné connoissance préalable au Gouverneur Géneral des Païs-Bas, & avoir entendu son avis & ses considérations là-dessus, & sans qu'on pourra les porter à la charge de sa Majesté Imperiale & Catholique, ou du Païs, qu'avec consentement de sa Majesté. 1715.

Art. XIV. Pour la sureté de communication entre les Provinces Unies & les Villes & Places de la Barriére, sa Majesté Imperiale & Catholique aura soin, de faire en sorte, que les Lettres & Messagers, tant ordinaires, qu'extraordinaires, pourront passer librement, pour aller & venir dans les Villes & Places de la Barriére, & par celles des autres Païs, à condition, que lesdits Messagers ne se chargeront pas de Lettres ou de paquets des Marchands, ou autres particuliers, lesquels, tant pour les places de la Barriére, que pour tout autre part, devront être remis aux Bureaux de poste de sa Majesté Imperiale & Catholique.

Art. XV. Pour ce qui regarde l'Artillerie, Magazins & provisions de guerre, que leurs Hautes Puissances ont dans les Villes & Places, qu'elles remettent à sa Majesté Imperiale & Catholique, il leur sera permis, de les faire transporter, sans aucun empêchement, & sans payer aucuns droits, ou peages, tant celles, qu'elles y ont fait conduire elles-mêmes, que l'Artillerie, marquée de leurs Armes, perduë dans la derniére guerre, & leur appartenant d'ailleurs, qu'elles auront trouvé dans lesdites Places, à moins, que sa Majesté Imperiale & Catholique ne souhaite de prendre ladite Artillerie & Munitions de guerre pour son compte, & ne convienne du prix avec leurs Hautes Puissances, avant la reddition des Places.

Et quant à l'Artillerie & Munitions, qui sont présentement dans les Places, commises à la garde des Troupes des Etats Géneraux, elles seront laissées à leur garde & direction, suivant les inventaires, qui en seront dressez & signez de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications du présent Traité, sans qu'il sera permis de les faire transporter ailleurs, que d'un commun consentement; & restera la proprieté à sa Majesté Imperiale & Catholique, pour autant qu'il s'en est trouvé dans lesdites Places au temps de leur cession ou reddition.

Art. XVI. En cas que les Provinces des Païs-Bas Autrichiens fussent attaquées, & qu'il arrivât (ce qu'à Dieu ne plaise) que les Armées des ennemis entrassent dans le Brabant, pour y agir & faire le siége de quelque Place dans ladite Province ou quelqu'une de celles, qui en font la Barriére, il sera permis à leurs Hautes Puissances, de faire occuper & prendre poste par leurs Troupes dans les Villes & endroits sur le Demer, depuis l'Escaut jusques à la Muse; comme aussi d'y faire des retranchemens, des lignes, & des inondations, pour empêcher les progrès ultérieurs des ennemis, autant que la raison de guerre le pourra demander: Pourvû que le tout se fasse de concert avec le Gouverneur Géneral des Païs-Bas.

Art. XVII. Comme il conste par l'expérience de la guerre passée, que pour mettre en sureté les Frontiéres des Etats Géneraux en Flandre, il falloit y laisser plusieurs corps de Troupes si considérables, que l'Armée se trouvoit beaucoup affoiblie par-là: Pour prévenir cet inconvénient, & pour mieux assurer lesdites Frontiéres à l'avenir, sa Majesté Impériale & Catholique cede aux Etats Géneraux tels Forts & autant de territoire de la Flandre Autrichiénne, limitrofe de leurs dites Frontieres, qu'on aura besoin pour faire les inondations nécessaires, & pour les bien couvrir depuis l'Escaut jusques à la Mer, dans les

1715. endroits, où elles ne sont pas déja suffisamment assûrées, & où elles ne sauroient l'être par des inondations sur les seules Terres déja appartenantes aux Etats Géneraux.

Pour cette fin sa Majesté Imperiale & Catholique agrée & aprouve, que pour l'avenir les limites des Etats Géneraux en Flandre commenceront à la Mer entre Blankenberg & Heyst, à l'endroit où il n'y a point de Dunes, moyennant qu'ils n'y feront pas bâtir, ni ne permettront pas qu'on bâtisse des Villages, ou des Maisons auprès dudit poste, ni ne souffriront point aucun établissement de pêcheurs, ou d'y faire des éclusses à la Mer.

Et promettent de plus leurs Hautes Puissances, que si elles trouvent bon de faire construire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles limites; elles auront soin de ne pas diminuer la force de la Digue; & non seulement se chargeront des fraix extraordinaires qui pourroient être causez à l'occasion desdites Fortifications, mais même dédommageront les habitans de la Flandre Autrichienne de toutes les pertes, qu'ils pourroient souffrir, au cas que la Mer vînt à faire des inondations par les Fortifications susdites.

On tirera du poste susnommé une ligne droite sur le Goteweegje, d'où la ligne continuera vers Heyst: De Heyst elle ira sur le Driehoeck & Swart-sluys: De-là sur le Fort de Saint Donas, lequel sa Majesté Imperiale & Catholique, cede en proprieté & Souveraineté à leurs Hautes Puissances (moyennant que les portes des écluses audit Fort seront & resteront ôtées en tems de paix) & cedé pareillement le terrain, situé au Nord de la ligne ci-dessus marquée.

Du Fort de Saint Donas les nouvelles limites des Etats Géneraux s'étendront jusques au Fort de Saint Job, d'où on regagnera les anciennes près de la Ville de Middelbourg, lesquelles limites on suivra le long de Zydlingsdyck jusques à l'endroit où l'Eekelose Watergangh & le Waterloop se rencontrent à une écluse.

Ensuite de quoi on suivra le Graaf-Jans-Dyck, jusques au Village de Bouchoute (aux interessez des écluses duquel on permet de les remettre, où elles ont été ci-devant) & dudit Bouchoute on continuera la ligne droite, pour regagner les anciennes limites des Etats Géneraux.

Sa Majesté Imperiale & Catholique cede aussi en pleine & entiere Souveraineté aux Etats Géneraux le territoire situé au nord de ladite ligne.

Et comme pour leur entiere sureté il est nécessaire, que l'inondation soit continuée de Bouchoute jusques au Canal de Zas de Gand, le long de Graaf-Jans Dyck, il sera permis en tems de guerre à leurs Hautes Puissances d'occuper & faire fortifier toutes les écluses, qui se trouveront dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck.

A l'égard de la Ville de Zas de Gand, les limites seront étenduës jusques à la distance de deux mille pas Géometriques, pourvû qu'il n'y ait point de Villages compris dans cette étenduë.

Et pour la conservation du Bas Escaut, & la communication entre le Brabant & la Flandre des Etats Géneraux, sa Majesté Imperiale & Catholique cede en pleine & entiere proprieté & Souveraineté aux Etats Géneraux le Village & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Saint Anne & Ketenisse.

Et comme en tems de guerre il sera besoin pour plus de sureté, de former des inondations par les écluses entre les Forts de la Marie, & de la Perle, sa Majesté Imperiale & Catholique remettra, aussi-tôt que la Barriere sera attaquée, où la guerre commencée, la garde du Fort de la Perle, à leurs Hautes Puissances & celle des écluses: Bien entendu, que la guerre venant à cesser, elles remettront ces écluses, & ledit Fort de Perle, à sa Majesté Imperiale & Catholique, comme aussi celles, qu'elles auront occupées dans le Graaf-Jans-Dyk & Zydlingsdyk. 1715.

Les Etats Géneraux ne pourront faire aucune inondation en tems de paix, & se croyant obligez d'en former en tems de guerre, ils en donneront connoissance préalable au Gouverneur Géneral des Païs-Bas, & en concerteront avec les Géneraux Commandans les Armées au Païs-Bas. Promettans de plus, que si à l'occasion de la cession de quelques écluses (dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de paix) ils vinssent à souffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers militaires, que non seulement les Etats Géneraux y remedieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les interessez.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites il faudra changer les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi sa Majesté Imperiale & Catholique & leurs Hautes Puissances sont également interessées, on conviendra des lieux pour l'établissement desdits Bureaux, & des précautions ultérieures, qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé par cet Article, qu'une juste évaluation sera faite avant la ratification du present Traité des revenus, que le Souverain tire des Terres, qui se trouveront cedées à leurs Hautes Puissances par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, sur le pied qu'ils ont été accordez depuis trente ans en deça, à être deduits & defalquez sur le subside annuel de cinq cens mille écus.

Et la Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenuë dans les lieux ci-dessus cedez, en tout sur le pied qu'elle y est exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems du Roi Charles II., de glorieuse mémoire, & seront de même conservez & maintenus tous les priviléges des Habitans.

Le Fort de Rodenhuysen sera rasé, & les differens touchant le Canal de Bruges seront remis à la decision d'Arbitres neutres, à choisir de part & d'autre. Bien entendu, que par la cession du Fort de Saint Donas, ceux de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal, qu'avant cette cession.

ART. XVIII. Sa Majesté Imperiale & Catholique cede à leurs Hautes Puissances les Etats Géneraux à perpetuité en pleine Souveraineté & proprieté dans le Haut Quartier de Gueldre, la Ville de Venlo avec sa Banlieuë, & le Fort de Saint Michel; de plus, le Fort de Stevenswaart avec son Territoire ou Banlieuë, comme aussi autant de Terrain, qu'il faudra, pour augmenter leurs Fortifications en deçà de la Meuse; Et promet sa dite Majesté de ne faire jamais bâtir, ni permettre qu'un autre bâtisse aucune Fortification, de quelque nom que ce soit, à la distance d'une demi-lieuë de ladite Forteresse.

Sa Majesté Imperiale & Catholique cede de plus aux Etats Géneraux l'Ammannie de Montfort, consistant (à l'exception des Villages de Swalmt & Elmt, qu'elle se reserve) dans les petites Villes de Neustad, & d'Echt, avec les Villages suivans, savoir, Ohe & Lack, Roosteren, Braght, Besel, Belfen, Vlodorp, Postert, Bergh,

1715. Lin & Montfort, pour être possedez par lesdits Etats Generaux de la maniére que les a possedez, & en a joui sa Majesté le Roi Charles II. de glorieuse mémoire, avec les Préfectures, Bourgs, Fiefs, Terres, Fonds, Cens, Rentes, Revenus, Peages, de quelque nature qu'ils soient, Subsides, Contributions & Collectes, Droits Feodaux, Domaniaux & autres quelconques, appartenans aux dits lieux cedez ci-dessus: Le tout pourtant sans préjudice, & sauf tous les droits, qui pourront competer à sa Majesté le Roi de Prusse; Et ce nonobstant toutes exceptions, prétensions, ou contradictions, faites ou à faire, pour troubler les Etats Generaux, dans la paisible possession des lieux cedez par le present Article. Tous Pactes, Conventions, ou Dispositions contraires au présent Article étant censez nuls & de nulle valeur: Bien entendu, que cette cession se fait avec cette clause expresse, que les Statuts, anciennes coûtumes, & généralement tous les Priviléges, Civils & Ecclesiastiques, tant à l'égard des Magistrats & des Particuliers, que des Eglises, Conventions, Monastéres, Ecoles, Seminaires, Hôpitaux, & autres lieux publics, avec toutes leurs Appartenances & Dépendances, de même que le Droit Diocesain de l'Evêque de Roermonde, & généralement tout ce qui regarde les droits, libertez, immunitez, fonctions, usages, céremonies & l'éxercice de la Religion Catholique, seront conservez & subsisteront, sans y apporter changement ou innovation, ni directement, ni indirectement, dans tous les lieux ci-dessus cedez, de la maniére, que du tems du Roi Charles II. de glorieuse mémoire, & selon qu'on l'expliquera de part & d'autre plus amplement, en cas qu'il arrive quelque dispute sur ce sujet; Et ne pourront être donnez les charges de Magistrature, & telles autres de Police, qu'à des Personnes, qui soient de la Religion Catholique.

Le droit de collations de benefices, qui a été jusques ici au Souverain, appartiendra dorênavant à l'Evêque de Roermonde, à condition que lesdits Benefices ne pourront être donnez, qu'à des Personnes, qui ne seront pas desagréables aux Etats Generaux, pour des raisons particuliéres à alleguer.

Il est aussi stipulé, que les Etats Generaux ne prétendront pas d'avoir acquis par la cession de la Ville d'Echt, aucun droit de judicature, ou d'appel, par rapport au Chapitre de Thorn, ou autres Terres de l'Empire, & il sera libre à sa Majesté Imperiale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour la dite judicature ou appel.

Et puisque les Habitans de la partie du Haut Quartier, qui vient d'être cedée, ne pourront plus porter leurs procès en cas d'appel à la Cour de Roermonde, il sera libre à leurs Hautes Puissances d'établir une Cour d'appel pour leurs Sujets dans un tel lieu de la Province, qu'elles trouveront convenir.

On est convenu de plus, que les droits d'entrée & de sortie, qui se levent tout le long de la Meuse, ne pourront être haussez, ni baissez, en tout ou en partie; que d'un commun consentement, desquels droits sa Majesté Imperiale & Catholique tirera à son profit ceux, qui se levent à Ruremonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats Generaux, ceux qui se levent à Venlo.

Et comme lesdits Droits sur la Meuse en general, comme aussi ceux sur l'Escaut subsidiairement sont affectez au payement de deux rentes distinctes, savoir une de quatre vingt mille, & une de vingt mille florins par an, en vertu de la Transaction, passée & concluë le vingt-sixiéme de Decembre mille six cens quatre-vingt-sept avec feuë sa Majesté de la Grande-Bretagne Guillaume III. on est convenu, que leurs Hautes Puissances à cause de la cession susmentionnée subviendront à sa Majesté Imperiale & Catholique dans le Payement desdites rentes & autres dettes, qui pourront y être hypothequées, annuellement & à proportion du produit des droits d'entrée & de sortie, qu'elles recevront, le tout suivant les constitutions mêmes desdites rentes. 1715.

Et quant aux dettes & charges contractées & constituées sur la Géneralité du Haut Quartier, les Etats Géneraux concourreront dans le payement d'iceux pour leur quote part, selon la proportion portée par la matricule de tout ledit Haut Quartier.

Tous les Documens & Papiers, qui concernent le Haut Quartier de Gueldre, resteront comme ci-devant dans les Archives à Ruremonde, mais on est convenu, qu'il en sera formé un Inventaire ou Regître, à l'intervention des Commissaires de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté Prussienne, & des Seigneurs Etats Géneraux, & Copie authentique sera donnée dudit Inventaire à chacune des trois Puissances, pour avoir toujours libre accès à tous les Papiers & Documents, dont elles pourroient avoir besoin pour la partie qu'elles possédent dans ledit Haut Quartier de Gueldre, & dont Copie authentique leur sera delivrée à la premiére requisition.

Art. XIX. En considération des grands fraix & dépenses extraordinaires, auxquelles les Etats Géneraux sont indispensablement obligez, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes, qu'ils se sont engagez par le present Traité d'en tenir dans les Villes ci-dessus nommées, que pour subvenir aux grosses charges, absolument nécessaires pour l'entretien & réparation des fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de Munitions de guerre & de bouche, sa Majesté Imperiale & Catholique s'engage & promet, de faire payer annuellement aux Etats Generaux la somme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande, par dessus le revenu de la partie du Haut Quartier de Gueldre, cedé en proprieté par sa Majesté Imperiale & Catholique aux Etats Géneraux par le dix-huitiéme Article du présent Traité, comme aussi par dessus les fraix pour le Logement des Troupes, selon le Reglement fait en l'année mille six-cens-quatre-vingt-dix-huit de maniére que l'on en conviendra en détail; laquelle somme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande, sera assurée & hypothequée, comme elle est assurée & hypothequée par cet Article, géneralement sur tous les revenus des Païs-Bas Autrichiens, y compris les Païs cedez par la France, & spécialement sur les revenus les plus clairs & liquides des Provinces de Brabant, & de Flandre, & sur ceux du Païs, Villes & Châtellenies & Dépendances, cedées par la France, selon qu'on est convenu plus specifiquement par un Article separé, tant pour l'hypothéque, que pour les moyens & termes de les percevoir.

Et commencera ledit payement du subside de cinq-cens-mille écus ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande, du jour de la signature du présent Traité, sur quoi seront deduits au *pro rata* du tems les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances, cedées par la France, échus depuis ledit jour, jusqu'au jour, que lesdits Païs seront remis à sa Majesté Imperiale & Catholique pour

 autant-

1715. autant que les Etats Generaux les auront reçu.

Art. XX. Sa Majesté Imperiale & Catholique confirme & ratifie par cet Article les Capitulations, accordées aux Provinces & Villes des Païs-Bas, ci-devant appellez Espagnols, du tems de leur reduction sous l'obéïssance de sa dite Majesté, ainsi que l'administration génerale dudit Païs, y exercée par la Grande Bretagne, & les Etats Géneraux des Provinces Unies, ayant representé le légitime Souverain par leurs Ministres, qui ont residé à Bruxelles, & par le Conseil d'Etat, commis au Gouvernement Géneral desdits Païs-Bas, ensuite du Pouvoir & des Instructions, qui lui ont été données, & des requisitions, qui lui ont été faites de la part des deux Puissances, tant en matiére de Regale, de Justice, de Police que de Finance, comme aussi l'administration particuliére des Etats des Provinces, des Colleges, des Villes & des Communautez au Plat Païs, de même que des Cours Souveraines de Justice, & autres Cours & Juges subalternes: Lesquels Actes de Police, Regale, Justice & Finance, subsisteront & sortiront leur plein & entier effet, selon la teneur desdits Actes, & des Sentences renduës: Le tout de la même maniere, comme s'ils avoient été faits par le Souverain legitime du Païs, & sous son Gouvernement.

Art. XXI. Tout ce qui est compris dans l'Article précedent sera aussi observé, ratifié & maintenu de la part de sa Majesté Imperiale & Catholique, à l'égard du Haut Quartier de Gueldre, & des Païs conquis sur la France (dont le Roi Charles II. de glorieuse mémoire n'étoit pas en possession à son decès) pour toutes les dispositions, faites au nom & de la part des Etats Géneraux des Provinces Unies.

Et pour ce qui est des Bénefices & Dignitez Ecclesiastiques, ceux qui en ont été pourvûs, & qui se trouvent en possession, ne pourront être depossedez, & ceux qui ne sont pas encore en possession, y seront admis, sans qu'on puisse s'y opposer, que par les voyes, & dans l'ordre de la Justice, selon les loix & coûtumes du Païs.

Art. XXII. Sa Majesté Imperiale & Catholique reconnoît & promet de satisfaire les Obligations, qui ont été passées de la part de sa Majesté Catholique Charles II, de glorieuse mémoire, pour les levées d'Argent, que leurs Hautes Puissances ont fait négotier pour sadite Majesté, dont la Liste est jointe au bas de cet Article: Et comme on n'a point encore remis aux Etats Géneraux les Obligations des Etats des Païs-Bas Espagnols pour la somme de deux-cens-mille florins par an, à fournir par eux pour le payement des intérêts & pour remboursement d'un capital de quatorze-cens-mille florins, levé à intérêt en l'an mille six-cent-quatre-vingt-dix-huit, pour être employé aux nécessitez des Frontiéres desdits Païs-Bas Espagnols, & de quatre années d'intérêt, portant la somme de deux-cens-vingt-quatre mille florins dont ledit capital de quatorze-cens-mille florins est augmenté: Lesquelles Obligations ledit Roi Charles II., de glorieuse mémoire, avoit promis, de faire tenir, sans que cela se soit fait: Sa Majesté Imperiale & Catholique promet par cette de faire passer les Obligations par les Etats des Provinces dudit Païs-Bas, & de les faire delivrer incessamment après auxdits Etats Géneraux, conformément à la teneur de ladite Obligation de sa Majesté Catholique du trentiéme de Mai mille six-cens quatre-vingt-dix-huit, à la premiere convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois après l'échange des ratifications de ce Traité.

Mémoire des négociations faites à la requisition de sa Majesté Catholique Charles II. de glorieuse mémoire. 1715.

La premiére négociation a été d'un million cinq cens soixante & quinze mille florins, sur les droits d'entrée & sortie de la Marie, à cinq pour cent, faite par Acte du treiziéme de Décembre mille six cens quatre vingt dix.	1575000-0-0
La seconde a été de cinq cens vingt & cinq mille florins, à cinq pour cent, sur le même fonds, levée par Acte du vingt & un de Mars mille six cens quatre vingt & onze.	525000-0-0
La troisiéme a été de cinq cens soixante & sept mille florins, à cinq pour cent, sur les revenus du Haut Quartier de Gueldre, faite par Acté du quinze de Janvier mille six cens quatre vingt & douze.	567000-0-0
La quatriéme & cinquiéme négociations de cinq cens mille & de deux cens mille florins, ont été faites conformément à deux Actes du quatre & du vingt & deux de Mai, mille six cens quatre vingt & treize, sur les droits d'entrée & sortie de la Marie, à six pour cent.	700000-0-0
La sixiéme à été de six cens soixante & cinq mille florins, sur le même fonds, à cinq pour cent, levée par Acte du onze Avril mille six cens quatre vingt & quinze.	665000-0-0
La septiéme à été d'un million quatre cens quarante mille florins, sur le même fond, à cinq pour cent, levée par Acte du vingt & quatre de Novembre mille six cens quatre vingt & quinze.	1440000-0-0
La huitiéme, neuviéme & dixiéme somme de quatre cens mille, d'un cent mille, & de trois cens mille florins, ont été levées par Actes du dix de Decembre mille six cens quatre vingt & quinze, du douze de Septembre mille six cens quatre vingt & seize, & du six de Mars mille six cens quatre vingt & dix sept, à cinq pour cent, sur les revenus de la Province de Namur, & subsidiairement sur les revenus de la Marie, & les Domaines de la Province de Luxembourg, portant ensemble.	800000-0-0
L'onziéme somme de cinq cens mille florins a été levée par Acte du trente d'Avril mille six cens quatre vingt & seize à six pour cent sur les revenus de la Prevôté de Mons.	500000-0-0
La douziéme somme d'un million quatre cens mille florins, à quatre pour cent, à été levée sur les subsides des Provinces des Païs-	

1715. Païs-Bas, sur les remises d'Espagne, & subsidiairement sur les revenus de la Marie. Item deux cens vingt & quatre mille florins, pour quatre années d'interêts du Capital, conformément à la teneur de l'Obligation, du trente de Mai mille six cens quatre vingt dix huit, portant ainsi la somme totale d'un million, six cens vingt & quatre mille florins. 1624000-0-0

Art. XXIII. Pareillement sa Majesté Imperiale & Catholique reconnoit, approuve, & confirme toutes les levées d'argent (dont la Liste est jointe au bas de cet Article) qu'on a été obligé de faire pour le payement de plusieurs necessitez indispensables, pour la conservation des Païs-Bas Espagnols & pour l'entretien des Troupes de sa Majesté Imperiale & Catholique, pendant le Gouvernement provisionel de la Grande-Bretagne & des Etats Generaux des Provinces Unies, & faits par Leurs Hautes Puissances, de concert avec sa Majesté de la Grande-Bretagne, promettant sa Majesté Imperiale & Catholique d'y satisfaire, & de faire duëment enregistrer lesdites négociations dans les Chambres des Finances & des Comptes, & d'en faire délivrer Acte en forme à Leurs Hautes Puissances, & de faire payer le Capital & les intérêts hors des fonds & hypotheques, tant principales que subsidiaires, affectées pour cette fin: sans que sa Majesté Imperiale & Catholique pourra apporter, si ce n'est de l'aveu des Etats Generaux, aucun changement à la direction, ou à l'administration des hypothéques, sur lesquelles les négociations ont été faites, mais qu'elle les laissera à Leurs Hautes Puissances, conformément à la teneur des obligations; & si ces fonds n'étoient point suffisants, ce qu'il y manquera sera suppléé par les Etats des Provinces desdits Païs-Bas Autrichiens.

Mémoire des négociations faites pendant le Gouvernement provisionel de sa Majesté Britannique, & de Leurs Hautes Puissances aux Païs-Bas.

En 1707. ont été levez 300. mille florins à 5. pour 100. sur la Posterie, & destinez à être envoyez au Roi à Barcelone. Encore 400000. mille florins, à cinq pour cent, sur les droits d'entrée & sortie en Flandre, destinez à des necessitez aux Païs Bas. Les intérêts desdits 400. mille florins ont été assignez sur la Posterie. 700000

Au mois de Février de l'année 1709. ont été levez 250. mille florins à 5. pour 100. sur les droits de la Marie, pour l'entrétien des Troupes Imperiales & Palatines . 250000

Au mois de Mai 1709. a été levée une somme de 500. mille florins à 5. pour 100. aux mémes conditions, sur le même fonds & au même usage. 500000

Au mois d'Août a été encore levée une somme de 1000000. florins à 5. pour 100., aux mêmes conditions, sur le même fonds & au même usage. 1000000

En 1710. a été negociée une somme de 300. mille florins à 6. pour 100. sur le revenu de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales & Palatines au service de S. M. I. & C. 300000

Item, sur les Droits d'entrée & de sortie en Flandre, une somme de 400. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie. 400000 1709.

Item, sur le même Fonds & à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits d'entrée & sortie en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie; une somme de 300. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Item, sur le même Fonds, & à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits d'entrée & sortie en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie, une somme de 342. mille six cens vingt-cinq florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 342625

Item sur les Revenus de la Marie à 5. pour 100., une somme de 300. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Au mois de Mars 1711. a été levée une somme de 300. mille florins à 6. pour 100. sur les Revenus de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

En Decembre 1712. a été negocié sur la Marie, 228. mille trois cens trente florins à 5. pour 100., pour pourvoir aux nécessitez & aux Fortifications de *Mons*, *St. Guilain* & *Ath*. 228330

Faisant les susdites levées ensemble la somme de 4618950. florins. L'emploi de laquelle aussi bien que la somme de 550. mille florins que les Receveurs des Droits d'entrée & de sortie de Flandre ont fourni en Lettres de Change aux Etats Généraux en l'an 1710., de 100. mille florins qu'ils ont reçû du Receveur des Medianates, & de 105. mille florins, *Salvo errore calculi*, qu'ils ont reçû de la 3. Chambre du Conseil de Flandre, a été verifié aux Ministres Plenipotentiaires de S. M. I. & C. de la maniere que cela est expliqué plus particulierement par la déclaration mise au bas de l'état des Négociations & Argent fourni, & de l'emploi desdits deniers, signé ce même jour.

Art. XXIV. On procédera si-tôt que faire se pourra à la liquidation du payement fait des interêts & du Capital des emprunts mentionnez dans les deux Articles precédens, dans laquelle liquidation ne sera porté à la charge de L. H. P., que tout ce qu'il se trouvera payé effectivement & réellement en vertu desdites Obligations, & sans que de la part de S. M. I. & C. on puisse faire contre le payement desdits interêts quelque difficulté ou prétention de rabat ou diminution, à cause de non possession des Hypothéques, Confiscation en tems de Guerre, dépravation des Hypothéques à cause de diminution des Droits d'entrée & sortie, ou autre cause ou prétexte quelconque.

Et sans qu'à cause de cette liquidation on puisse de la part de S. M. I. & C. discontinuer le payement, pour le recouvrement des interêts & termes de remboursement, dans lequel il sera continué, conformement aux Conditions portées par les Obligations, jusques à ce qu'il constera que tous les emprunts & interêts d'iceux seront entierement acquitez & remboursez: après quoi les Hypotheques seront dûëment déchargées & restituées.

Art.

1715. ART. XXV. De plus, est ratifié & confirmé par le present Article, le Contract pour le Pain, Chariots & Fourage des Troupes Imperiales & Palatines, fait par les Ministres des deux Puissances à Bruxelles, ou par le Conseil d'Etat commis au Gouvernement des Païs-Bas, sur la réquisition desdits Ministres; & sont pareillement confirmez & ratifiez tous les payemens déja faits à ce sujet par le Conseil des Finances, & les ordres donnez par ledit Conseil, pour assigner le restant de ce qui est dû pour lesdits Pain, Fourage & Chariots, sur les Droits d'encrescence des quatre especes, ensuite des requisitions du Conseil d'Etat; sans que lesdits Droits d'encrescence puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant que les Entrepreneurs qui ont livré ledit Pain, Fourage & Chariots, soient entierement satisfaits, selon la teneur de leur Contract ensuite des Réquisitions des Ministres des deux Puissances, & des Ordres du Conseil d'Etat, & de celui des Finances.

ART. XXVI. Pour ce qui regarde le Commerce, on est convenu que les Navires, Marchandises & Denrées venant de la Grande-Bretagne & des Provinces Unies, & entrant dans les Païs-Bas Autrichiens, de même que les Navires, Marchandises & Denrées, sortant desdits Païs-Bas vers la Grande-Bretagne & les Provinces Unies, ne payeront les Droits d'entrée & de sortie, que sur le même pié qu'on les leve à present, & particuliérement tels qu'ils ont été réglez avant la signature du present Traité, selon la réquisition faite au Conseil d'Etat à Bruxelles par les Ministres des deux Puissances en date du 6. Novembre; & qu'ainsi le tout restera, continuëra & subsistera generalement sur ledit pié, sans qu'on y puisse faire aucun changement, innovation, diminution ou augmentation, sous quelque prétexte que ce puisse être, jusqu'à-ce que S. M. I. & C., S. M. B. & les Seigneurs Etats Généraux en conviendront autrement, par un Traité de Commerce à faire le plûtôt qu'il se pourra: demeurant au reste le Commerce & tout ce qui en dépend, entre les Sujets de S. M. I. & C. dans les Païs Bas Autrichiens, & ceux des Provinces-Unies, en tout & en partie, sur le pié établi & de la maniere portée par les Articles du Traité fait à Munster le 30. Janvier 1648., entre S. M. le Roi Philippe IV. de glorieuse mémoire, & lesdits Seigneurs Etats Généraux, concernant le Commerce, lesquels Articles viennent d'être confirmez par le présent Traité.

ART. XXVII. Que les Fortifications & tous les Ouvrages de la Citadelle de Liege, de même que celles du Château de Hui, aussi avec tous les Forts & Ouvrages, seront rasez & démolis, sans qu'ils puissent être jamais rebâtis ou rétablis: bien entendu, que la dite démolition se fera aux dépens des Etats & du Païs de Liege, à qui les Materiaux resteront pour être vendus & transportez ailleurs; le tout aux ordres & sous la direction des Etats Généraux, qui enverront pour cette fin des personnes capables pour avoir la direction desdites démolitions, auxquelles on commencera de travailler immediatement après la signature du présent Traité, & que l'on achevera dans 3. mois, ou plûtôt s'il se peut, & que cependant les Garnisons des Etats Généraux ne sortiront pas desdites Places, avant que la démolition soit achevée.

ART. XXVIII. Et pour plus grande sûreté & exécution du présent Traité, promet & s'engage S. M. B. de le confirmer & de le garantir dans tous les points & Articles, comme elle le confirme & le garantit par celui-ci. 1715.

ART. XXIX. Le présent Traité sera ratifié & aprouvé par S. M. I. & C., par S. M. B., & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies; & les Lettres de Ratification seront delivrées dans le terme de 6. semaines, ou plûtôt si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi dequoi nous Ministres Plenipotentiaires de S. M. I. & C., de S. M. B., & des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs respectifs, avons esdits noms, signé ces présentes de nos Seings ordinaires, & a icelles fait apposer les Cachets de nos Armes.

Fait à Anvers le 15. Novembre 1715.

Etoit signé,

L. C. de Kinigsegg. (LS) *W. Cadogan.* (LS) *B. v. Dussen.* (LS)

Le Comte de Rechteren. (LS)

S. L. Gockinga. (LS)

Adr. van Borssele tot Gelder-Malsen. (LS)

Formulaire du Serment pour le Gouverneur de Dendermonde.

JE N. N. établi Gouverneur par S. M. I. & C à Dendermonde, promets & jure, que je ne ferai jamais rien, ni ne permettrai pas qu'il se fasse quelque chose dans ladite Ville, qui puisse être préjudiciable au service de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces Unies, par raport à la conservation de la Ville & de la Garnison, & que je donnerai libre passage à leurs Troupes, toutes & quantes fois qu'ils le souhaiteront, moyennant une requisition préalable, & que lesdites Troupes ne passent, que pour un nombre modique à la fois, le tout conformément à l'Article V. du Traité de la Barriere, dont Copie m'a été communiquée, ainsi Dieu me soit en aide.

Formulaire du Serment pour les Gouverneurs des Places.

N. N. je jure & promets de garder fidellement à la Souveraineté & proprieté de S. M. I. & C., qui m'a été confiée, & de ne la pas remettre jamais à aucune autre Puissance, & que je ne me mêlerai pas directement ou indirectement, ni ne souffrirai pas, que qui que ce soit, sous mon Commandement, se mêle d'aucune affaire concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choses Ecclesiastiques, Justice & Finances, ni même en quoi que ce soit, contre les Droits, Privileges & immunitez des Habitans, tant Ecclesiastiques que Laïques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la conservation de la Place, qui m'a été confiée & pour le maintien de la Garnison commise à mes soins; mais que je laisserai tout cela à S. M. I. & C. comme légitime Souverain, ou aux Etats & Magistrats, tant Ecclesiastiques que Laïques, pour autant qu'il en apartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les assister de main forte, tou-

1715. toutes & quantefois que j'en ferai requis, pour le maintien des ordres politiques & la conservation de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y oppoſer: bien entendu, qu'il me ſera permis d'executer les ordres que les Etats Généraux me donneront conformément & en execution du Traité entre S. M. I. & C. & L. H. P. Ainſi Dieu me ſoit en aide.

Pleinpouvoir du Miniſtre Plenipotentiaire de ſa Majeſté Imperiale & Catholique.

Nos Carolus VI. Divina favente clementia Electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ & Bohemiæ Rex, &c. Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ & Wurtenbergæ, Comes Flandriæ, Habspurgi, Tirolis & Goritiæ, &c. &c. &c. Poſtquam ſolennia Pacis, quæ Nos inter ac Sereniſſimum Potentiſſimumque Principem, Dominum Ludovicum XIV., Franciæ Regem Chriſtianiſſimum, Radſtadii nupero menſe Martio inita fuit, Badenæ Helvetiorum, Deo propitiante jam jam ad finem properant, reſque eo jam loci ſit, ut qui Nobis ſupereſt cum Ordinibus Generalibus Fœderati Belgii ſecuritatis, ſeu Limitaneus Tractatus vulgo Barriere *dictus cum iis quantocitius inſtituatur, atque utrinque amicabiliter tranſigatur; Hinc eſt, quod in fide, prudentia ac rerum uſu Noſtri Camerarii, Conſiliarii Bellici, ac Generalis Campi Sub-Mareſchalli, Illuſtris ac Magnifici Joſephi Lotharii, Comitis a Kinigſegg, Noſtri ac Sacri Romani Imperii dilecti fidelis, confiſi, eundem plena ad hunc actum poteſtate hiſce muniverimus, dantes ei omnimodam facultatem, Noſtro nomine cum Deputatis præfatorum Statuum Generalium, pari mandato inſtructis, loco ad hunc Tractatum utrinque placito ſuper dictis Limitibus agendi, tractandi & tranſigendi: Verbo Cæſareo, Regioque ſpondentes, Nos ea omnia & ſingula, quæ is ita egerit, convenerit atque tranſegerit, firma, rata, grataque eſſe habituros, non ſecus ac ſi Nos ipſi præſentes ea coram egiſſemus ac tranſegiſſemus. In fidem quorum præſentes propria manu ſubſcripſimus, Noſtroque Cæſareo Regio Sigillo communiri juſſimus. Datum in Noſtra Civitate Viennæ, die ſexta Auguſti anno milleſimo ſeptingenteſimo decimo quarto: Regnorum Noſtrorum Romani tertio, Hiſpanici undecimo, Hungarici vero & Bohemici quarto. Signatum,* Carolus. *Infra*, Joan. Frid. C. a Seilern. *Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium. Signatum*, Joannes Georgius Buol.

Pleinpouvoir du Miniſtre Plenipotentiaire de ſa Majeſté Britannique.

Georgius Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Rex, Fidei Defenſor &c. omnibus & ſingulis, ad quos præſentes Literæ pervenerint, ſalutem. Cum Tractatu inter nuperam Sororem & Conſanguineam Noſtram chariſſimam, Annam, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Reginam, & Celſos ac Præpotentes Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ultrajecti ad Rhenum die decimo nono / trigeſimo menſis Januarii, anno milleſimo ſeptingenteſimo duodecimo / decimo tertio inito, conventum concordatumque ſit de Obice vulgo Barriere *dictorum Dominorum Ordinum Generalium in Provinciis Hiſpano-Belgicis conſtituendo, & de commercii ratione in præfatis Provinciis deſcribenda cum Cæſarea & Catholica ſua Majeſtas earundem poſſeſſionem initura ſit. Nos tamen è re Noſtra Regnorumque Noſtrorum eſſe exiſtimavimus, quam Amicorum Noſtrorum communium commoda plurimum attinere, Virum quendam idoneum & ejuſmodi negotio undiquaque parem nominare qui ad Conventum Antverpiæ celebrandum Noſtro nomine ſe conferat, atque ibidem & Obicis antedictæ & commercii rationes ſedulo procuret, ſciatis igitur, quod Nos, fide, prudentia, ac rerum tractandarum uſu Fidelis & Dilecti Nobis Gulielmi Cadogan, Armigeri, Noſtri apud Celſiſſimos & Potentiſſimos Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ablegati extraordinarii, in Comitiis Parliamenti Noſtri Magnæ Brittanniæ Senatoris, Veſtium Noſtrarum Regiarum Magiſtri, & in exercitibus Noſtris Locumtenentis Generalis, ac ſecundæ Noſtræ cohortis Prætoriæ Præfecti, penitus confiſi, eundem nominavimus, conſtituimus, facimus & ordinamus Noſtrum verum, certum & indubitatum Commiſſarium, Procuratorem & Plenipotentiarium, dantes eidem & concedentes omnem & omnimodam facultatem, poteſtatem & authoritatem, nec non mandatum generale pariter ac ſpeciale pro Nobis, & Noſtro nomine, cum Miniſtris Cæſareæ & Catholicæ ſuæ Majeſtatis & Dominorum Ordinum Generalium Fœderati Belgii aliorumque Principum & Statuum quorumcunque Miniſtris, ſufficienti pariter poteſtate munitis, Antverpiæ vel alio quovis loco congrediendi, tractandi, conſulendi, renovandi & concludendi ejuſmodi fœdera & conventiones, nec non Articulos ſive ſecretos ſive ſeparatos, & alia omnia, quæ ad finem prædictum feliciter obtinendum maximè faciunt, quæque ita ab ipſo renovata, concluſa & conventa fuerint, Noſtro nomine ſignandi mutuoque tradendi recipiendique, & reliqua quæcunque factu neceſſaria præſtandi, perficiendique tam amplo modo & forma, ac Nos ipſi ſi interceſſemus, facere & præſtare poſſemus, ſpondentes & in verbo Regio promittentes, Nos ea quæ à dicto Noſtro Commiſſario, Procuratore & Plenipotentiario renovari & concludi contigerint rata, grata & accepta omni meliori modo habituros, neque paſſuros unquam ut vel in toto vel in parte à quopiam violentur aut contraveniantur. In quorum omnium majorem fidem & robur, Magnum Noſtrum Magnæ Britanniæ Sigillum præſentibus manu Noſtra Regia ſignatis, apponi juſſimus. Dabantur in Palatio Noſtro Divi Jacobi undecimo die Octobris anno Domini milleſimo ſeptingenteſimo decimo quarto. Regnique Noſtri primo. Signatum,* Georgius Rex. 1715.

Plein-pouvoir des Miniſtres Plenipotentiaires des Etats Géneraux des Provinces Unies.

Ordines Generales Unitarum Belgii Provinciarum, omnibus & ſingulis quorum intereſt, aut quomodolibet intereſſe poterit, ſalutem. Quum hoc rerum ſtatu nihil nobis optabilius ſit, quam ut quantocitius inter Sacram Suam Cæſaream Majeſtatem & Nos convenire queat de omnibus iis, quæ ad conſtituendum Obicem, vulgo Barriere, *in Provinciis Hiſpano-Belgicis pro ſecuritate noſtra neceſſaria ſunt, proinde confiſi prudentiæ, experientiæ & fidei Dominorum Brunonis vander Duſſen, Conſularis ac Senatoris nec non Conſiliarii ac Syndici Civitatis Goudanæ, Concilii quod agro Schielandiæ præeſt Aſſeſſoris & Agri Crimpenſis Dykgravii; Adolphi Henrici Comitis de Rechteren, Domini Almeloæ, Summi Prætoris Sallandiæ in Tranſiſulania; Scatonis de Gockinga, Senatoris Civitatis Groningenſis; & Adriani de Borſſele, Domini in Geldermalſen, Senatoris Civitatis Vliſſinganæ, tribus prioribus in Conſeſſu Noſtro ex Provinciis Hollandiæ & Weſt-Friſiæ, Tranſiſulaniæ, & Groningæ ac Ommelandorum; quarto*

1715. *quarto in Concilio Status è Zelandia Deputatis, eosdem nominavimus, elegimus & constituimus, quemadmodum hoc ipso nominamus, eligimus & constituimus, veros & indubitatos Plenipotentiarios Nostros hunc in finem, ut cum illo vel illis, qui ex parte sacræ Cæsareæ suæ Majestatis pari cum potestate constitutus sit, vel constituti sint, agant, tractent & concludant, quæcunque ad constituendum dictum Obicem cum omnibus eo spectantibus hinc inde necessaria vel utilia censuerint: Dantes & concedentes ad hoc ipsum iisdem Plenipotentiariis Nostris, omnibus conjunctim, vel aliquibus, etiam uni illorum seorsim, reliquis absentibus vel aliter impeditis, plenam & omnimodam potestatem nec non mandatum generale pariter ac speciale, ut hac in causa agere, concludere, instrumenta necessaria conficere, signare & subscribere, denique omnia facere queant, quorum nobis ipsis agendi potestas foret, si præsentes essemus, quantumvis mandato magis speciali opus esse videretur: Promittentes insuper bona fide Nos accepta, rata & grata habituros, quæcunque hi antenominati Plenipotentiarii Nostri, omnes conjunctim vel aliqui ac etiam unus eorum seorsim, reliquis absentibus, vel aliter impeditis, vi præsentium egerint & concluserint, Nosque ratihabitionis tabulas solemni forma super illis expedituros & extradituros. In quorum fidem hasce sigillo Nostro majori muniri, per Consessus Nostri Præsidem signari, & per Graphiarium Nostrum subscribi jussimus. Hagæ Comitum die vigesimo octavo Septembris, anno millesimo septingentesimo quarto decimo. Signatum*, A. Velters. *Infra ad mandatum altè memoratorum Dominorum Ordinum Generalium. Signatum*, F. Fagel.

Article Separé.

COmme dans l'Article 19. du Traité de la Barriére pour les Etats Géneraux des Provinces Unies dans les Païs-Pas Autrichiens, conclu ce jourd'hui 15. de Novembre 1715. entre sa Majesté Imperiale & Catholique, sa Majesté Britannique, & lesdits Seigneurs Etats Géneraux, on est convenu de s'expliquer plus spécifiquement, par un Article separé au sujet des Hypotheques & des moyens de percevoir le subside y mentionné; sa Majesté Imperiale & Catholique, pour assurer & faciliter d'autant plus le payement dudit subside de 500000. écus, ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande par an, accordé & stipulé par ledit Article, assigne spécialement sur les Païs, les Villes, Châtelenies & Dépendances, cedées par la France, annuellement la somme de 610000. florins, monnoye d'Hollande, selon la repartition suivante, à savoir:

Sur la Ville de Tournay,	55000
Sur la Châtelenie de Tournay, dit le Tournesis,	25000
Sur la Ville & Verge de Menin,	90000
Et sur la partie de la Flandre Occidentale, qui a été cedée par la France, à repartir sur les Villes, Châtelenies & Dépendances, suivant le Transport de Flandre.	440000
Et le restant, sur les subsides de la Province de Brabant un tiers, faisant la Somme de	213333⅓
Et sur ceux de la Province de Flandre deux tiers; faisant la somme de	426666⅔

faisant les dites sommes respectives ensemble la susdite somme totale de 500000. écus, ou 1250000. monnoye d'Hollande.

La portion de la Province de Brabant est assignée sur le contingent des sept quartiers d'Anvers, & des autres districts de Brabant dans les subsides de cette Province, & la portion de la Province de Flandre sur le contingent du Païs de Waes, y compris Beveren, du Païs d'Oudenbourg, du Francq de Bruges, du Païs d'Alost, & de la Ville & Païs de Dendermonde, dans le subside de cette Province. 1715.

Et pour assurer d'autant plus le payement régulier des susdites sommes respectives, sa Majesté Imperiale & Catholique promet & s'engage, que le payement se fera de trois en trois mois, à commençer du jour de la signature du present Traité, à payer à l'échéance du Terme, & au defaut dudit Payement à la fin des 3. mois.

Ordonne S. M. I. & C., dès à présent, & par ce Traité aux Etats des Provinces & Départemens, & les Receveurs des Subsides tant ordinaires qu'extraordinaires, de même que ceux de ses Droits & Domaines, hors desquels le payement se doit faire conformément à la Répartition ci-dessus, qu'en vertu de cet Article, & sur une Copie d'icelui, ils auront à payer incessamment à chaque échéance, & sans délai, au Receveur Géneral desdits Etats Géneraux, ou à ses ordres, les sommes ci-dessus marquées, & sans attendre autre ordre ou Assignations, ce présent Article leur devant servir d'ordre & d'Assignation dès à présent, & pour lors, & ledit payement leur sera passé en compte à la charge de S. M. I. & C. comme s'ils l'avoient fait à elle-même.

Faute de quoi, ou bien en cas que lesdits Etats n'accordassent pas avec la promptitude nécessaire les Subsides, pourront les Etats Géneraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voye de fait contre les Receveurs, Etats & Domaines desdites Provinces & Départemens, lesquels S. M. I. & C. y soûmet en vertu de cet Article; le tout sans préjudice du Droit de L. H. P. sur les autres Revenus du Souverain par dessus le Subside des Provinces, comme sont les Droits d'Entrée & de Sortie, impôts, Tailles, Péages & autres Domaines.

De plus, on est convenu, que le payement dudit Subside ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte de Compensations, Liquidations ou autres prétentions de quelque nom ou nature qu'elles puissent être. Et aura cet Article separé la même force que ledit Traité de la Barriére, & tout comme s'il y étoit inseré de mot à mot, & sera ratifié dans le même temps que ce Traité.

En foi de quoi, nous Ministres Plenipotentiaires de Sa Majesté Imperiale & Catholique, de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Géneraux, avons signé le présent Article, & y avons fait aposer les Cachets de nos Armes. A Anvers ce 15. de Novembre 1715.

Etoit signé,

L. C. de Kinigsegg. (LS) *W. Cadogan.* (LS) *B. v. Dussen.* (LS)

Le Comte de Rechteren. (LS)

S. L. Gockinga. (LS)

Adr: van Borssele tot Gelder-Malsen. (LS)

s'Ensuit

1715. s'Enſuit la Ratification de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, ſur le Traité de Barriere.

NOs Carolus ſextus, Divina favente Clementia electus Romanorum Imperator, ſemper Auguſtus, ac Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavoniæque Rex, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, Limburgi, Luxemburgi, Celdriæ ac ſuperioris & inferioris Sileſiæ, & Wurtembergæ, Princeps Sweviæ, Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviæ, Moraviæ, ſuperioris & inferioris Luſatiæ, Comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ & Namurci, Landgravius Alſatiæ, Dominus Marchiæ, Slavoniæ, Portus Naonis & Salinarum, &c. Notum teſtatumque facimus, quorum intereſt univerſis & ſingulis, cum facta ſuperiori anno, Badæ Helvetiorum, cum Gallia pace, ſubinde Nobis cum Sereniſſimo ac Potentiſſimo Magnæ Britanniæ Rege: Nec non Ordinibus Generalibus Fœderati Belgii convenerit, ut, quæ ex fœdere anno milleſimo ſeptingenteſimo primo, die ſeptima Septembris Hagæ Comitis inito adhuc mutuo præſtanda ſupereſſe videbantur, in eo, quem Antwerpiam indicere placuit, Congreſſu per Miniſtros plena undequaque poteſtate munitos quantocitius conficerentur: in primis vero ea loca, Urbes ac Munimenta Belgii Noſtri, quæ Provinciis ac Ditionibus præfatorum Ordinum Generalium ſecuritatis, Tutaminis ac Propugnaculi loco, vulgo Barriere, *poſt hac eſſent, deſignarentur, cæteraque quæ ad rem pertinent, componerentur, id quod Divino favente Numine amicis præcipue officiis dicti Sereniſſimi Magnæ Britanniæ Regis, ſub die decima quinta Novembris, nuper inter eoſdem Miniſtros Plenipotentiarios, quorum nomina ſubjecta conſpiciuntur, in hæc tandem verba, & Articulos definitum, tranſactum fuit.*

Fiat inſertio.

Quod Nos, quæ inter præfatos cum Noſtrum, tum Regium Britannicum, Ordinumque Generalium Miniſtros Plenipotentiarios virtute habiti mandati ita ut ſupra acta, concluſa, atque tranſacta fuere, rata grataque habuerimus, prout ea omnia & ſingula vigore præſentium, approbamus & ratificamus, verbo Cæſareo Regio & Archiducali ſpondentes, Nos ea, quæ Nos tangunt, firmiter ac religiosè impleturos & obſervaturos, ac à Noſtris pariter obſervari curaturos, neque ut iis contraveniatur, paſſuros eſſe, certo confiſos, Sac. Rom. Imperii Electoris, Principes ac Status perpenſis rite rerum momentis, iis, quæ ſupra Art. 27. ſuper æquatione Munimentorum Arcis Leodienſis prout & Caſtellorum ac Munimentorum Urbiſque Huyenſis, concedi præſens temporum ratio coëgit, conſenſu ſuo haud gravatim acceſſuros eſſe. In quorum fidem præſentes, propria manu ſubſcriptione, appreſſoque Noſtro Cæſareo Regio Sigillo communivimus. Viennæ die vigeſima prima menſis Decembris anno milleſimo ſeptingenteſimo decimo quinto, Regnorum Noſtrorum Romani quinto, Hiſpaniarum decimo tertio, Hungarici verò & Bohemici itidem quinto.

Signatum,
CAROLUS.

Subſignatum,
Philippus Lud. C. a Sinzendorf, (L. S.)

Subſcriptum,
Ad mandatum Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis proprium.

Signatum,
JOANNES GEORGIUS BUOL.

s'Enſuit la Ratification de Sa Majeſté de la Grande-Bretagne, ſur le Traité de Barriere. 1715.

GEorgius, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Rex, Fidei Defenſor, &c. omnibus & ſingulis, ad quos præſentes Literæ pervenerint ſalutem. Quandoquidem Miniſtri Plenipotentiarii, tam ex noſtra parte, quam Cæſareæ & Catholicæ ſuæ Majeſtatis, & Celſorum ac Præpotentium Dominorum Ordinum Generalium Uniti Belgii, Antwerpiæ congreſſi, & Mandatis atque autoritate ſufficienti muniti Tractatum quendam die decimo quinto preſentis menſis Novembris concluſerint, ſignaverintque, forma & verbis quæ ſequuntur.

Fiat inſertio.

Nos viſo & perpenſo Tractatu ſupraſcripto, eundem in omnibus & ſingulis ejus Articulis & clauſulis approbavimus, & ratum, firmumque habuimus, ſicut per præſentes, pro Nobis, Hæredibus, Succeſſoribus Noſtris eundem approbamus, & ratum, firmumque habemus, ſpondentes, & in verbo Regio promittentes, Nos prædictum Tractatum, omniaque & ſingula, quæ in eo continentur, ſanctè atque inviolabiliter præſtituros & obſervaturos, neque paſſuros unquam (quantum in nobis) ut à quopiam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quorum majorem fidem & robur, hiſce præſentibus manu noſtra Regia ſignatis, magnum Noſtrum Magnæ Britanniæ Sigilium appendi juſſimus. Dabantur in Palatio Noſtro Divi Jacobi die trigeſimo menſis Novembris anno Domini milleſimo ſeptingenteſimo decimo quinto, regnique Noſtri ſecundo.

Signatum erat,

GEORGIUS R.

s'Enſuit la Ratification des Seigneurs Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas, ſur le Traité de Barriére.

LEs Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas, à tous ceux qui ces préſentes verront, ſalut. Ayant vû & examiné le Traité conclu & ſigné à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715., par les Miniſtres Plénipotentiaires de ſa Majeſté Imperiale & Catholique; de ſa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, ſur la maniére dont les Païs-Bas Autrichiens ſerviront ci-aprês de Barriére, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, ainſi que ce Traité fuit ici inſéré de mot à mot.

Fiat inſertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que Nos Deputez & Miniſtres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & ſigné ce Traité, l'avons aggreé, approuvons & ratifions par ces préſentes, & promettant ſincérement & de bonne foi, de le garder, obſerver & exécuter, en tout, & en chacun de ſes Articles, ſans aller au contraire en quelque maniére que ce ſoit, directement ou indirectement. En foi de quoi Nous avons fait attacher à ces préſentes nôtre grand ſeau, les avons fait ſigner par le Préſident de nôtre Aſſemblée, & ſouſigner par nôtre Greffier. A la Haye le 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plicq étoit écrit, *par Ordonnance des ſuſdits Seigneurs Etats Géneraux.* Etoit ſigné, *F. Fagel.* Et ſellé du grand Seau de cire rouge.

1715. s'Ensuit la Ratification de Sa Majesté Imperiale & Catholique, sur l'Article separé du Traité de Barriére.

NOs Carolus sextus Divina favente Clementia, electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavoniæque Rex, Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, Limburgi, Lucemburgi, Geldriæ, ac superioris & inferioris Silesiæ, & Wurtembergæ, Princeps Sueviæ, Marchio sacri Romani Imperii Burgoviæ, Moraviæ, superioris & inferioris Lusatiæ, Comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ & Namurci, Landgravius Alsatiæ, Dominus Marchiæ Slavoniæ, Portus Naonis & Salinarum, &c. &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, postquam gravissimis de causis, quod Art. 19. hujus Tractatus de præstando præsidiario Statuum Generalium militi annuo subsidio quingentorum millium Imperialium generalioribus verbis sancitum fuit, per articulum separatum amplius explicare, dictumque subsidium in singulas Belgii Nostri Provincias per classes distribuere, ac de eo cavere sequenti modo placuerit.

Fiat insertio.

Quod Nos articulum huncce separatum, ejusque contenta perinde, ac ipsum Tractatum approbaverimus, prout eundem hisce pari fide ac Religione observaturos ac à Nostris adimpleri curaturos spondemus. In quorum robur præsentes ipsi subscripsimus, ac Sigilli Nostri Cæsareo-Regii appensione muniri jussimus. Datum Viennæ die vigesima prima Decembris, anno millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnorum Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici verò & Bohemici itidem quinto.

Signatum,
CAROLUS.
Subsignatum,
Philippus Lud. C. a Sinzendorf.
Subscriptum,
Ad mandatum Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis proprium.
Signatum,
JOANNES GEORGIUS BUOL.

s'Ensuit la Ratification de sa Majesté de la Grande-Bretagne, sur l'Article separé du Traité de Barriére.

GEorgius, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Rex, Fidei Defensor, &c. Omnibus & singulis, ad quos præsentes Litteræ pervenerint, salutem. Quandoquidem Articulus quidam separatus ad Tractatum de Obice vulgo Barriére *constituendo Antwerpiæ decimo quinto die mensis Novembris præsentis conclusum pertinens eodem in loco, eodemque die per eosdem Ministros Plenipotentiarios sufficienti autoritate undiquaque munitos signatus fuerit, forma & verbis, quæ sequuntur.*

Fiat insertio.

Nos viso, perpensoque Articulo separato supra scripto, eundem in omnibus & singulis ejus clausulis approbavimus, & ratum firmumque habuimus, sicut per præsentes, pro nobis, hæredibus & successoribus nostris, eundem approbamus ac ratum, firmumque habemus, spondentes & in Regio verbo promittentes, Nos omnia & singula, quæ in prædicto Articulo separato continentur, sincere & bona fide observaturos, ac quantum in Nobis est, observari curaturos; in quorum majorem fidem, & robur hisce præsentibus manu nostra Regia signatis magnum nostrum Magnæ Britanniæ sigillum apponi jussimus. Quæ dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi, die trigesimo mensis Novembris anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnique nostri secundo. 1715.

Signatum
GEORGIUS R.

s'Ensuit la Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, sur l'Article separé du Traité de Barriere.

LEs Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas à tous ceux qui ces presentes verront, salut. Aiant vû & examiné l'Article separé du Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715. par les Ministres Plenipotentiaires de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, sur la maniere dont les Païs-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, duquel Article separé la teneur s'ensuit.

Fiat insertio.

Nous aiant pour agreable tout ce que nos Deputez & Ministres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & signé cet Article separé, l'avons agréé, approuvé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces presentes, promettant sincerement & de bonne foi, de le garder, observer & executer, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ni indirectement. En foi de quoi nous avons fait attacher à ces presentes nôtre grand sceau, les avons fait signer par le President de nôtre assemblée, & sousigner par notre Greffier. A la Haye de 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plicq étoit écrit, *par Ordonnance des susdits Seigneurs Etats Géneraux.* Etoit signé, F. *Fagel.* Et scellé du grand Seau de Cire rouge.

ETat de l'Emploi des deniers provenus des Négociations faites sur divers Fonds des Païs-Bas durant le Gouvernement provisionel des deux Puissances Maritimes, distinctement mentionnées dans la Liste jointe au bas de l'Article 23. du Traité de la Barriére, signé le 15. de Novembre 1715., montant à une somme de quatre millions six-cens-dix-huit-mille-neuf-cens-cinquante-cinq-florins, comme aussi des cinq-cens-cinquante-mille florins, fournis en Lettres de Change par les Receveurs des Droits d'entrée & sortie de Flandres; de plus, cent-mille florins fournis par le Receveur des Medianates, & finalement de cent-cinq-mille florins fournis par le troisiéme Membre du Conseil de Flandre, faisant en tout ensemble une somme de savoir,

	Monnoye de Hollande.
Remise par Leurs Hautes Puissances l'année 1709., au Roi Catholique Charles III. hors les deniers levez sur la Posterie des Païs-Bas Espagnols, la somme de trois cens-mille florins.	300000

Pour

1715. Pour la livraison du Fourage faite aux Troupes de Sadite Majesté, selon le compte, deux millions septante huit mille neuf cens & seize florins six sols six deniers. 2078916-6-6

La livraison de Pain, compris les Chariots de vivres, selon le compte, deux millions, deux cens quatre-vingt-sept mille sept cens septante six florins quatorze sols six deniers. 2287776-14-6

Item des autres payemens extraordinaires mis en Compte par Mrs. les Etats Généraux, soixante neuf mille cinq cens quatrevingt trois florins quinze sols. 69583-15-0

Argent payé à la Caisse de Guerre pour les portions de Pain & de Fourrage pendant le Quartier d'hiver, depuis le 1. Janvier 1709. jusques au mois d'Avril 1711., selon le Compte six cens cinquante-sept mille huit cens quatrevingt-neuf florins seize sols 657889-16-0

Des fraix pour les Hôpitaux & autres dépenses extraordinaires, selon le Compte, trente deux mille trois cens trente six florins un sol six deniers. 32336-1-6

Dépenses pour les Munitions & Fortifications dans les Villes de *Mons*, *St. Guilain* & autres, cent cinquante-huit mille six cens trente-neuf florins six sols six deniers. 158639-6-6

Somme 5585142-0-0

Le Soussigné Ministre Plenipotentiaire de S. M. I. & C., declare d'avoir vû & examiné l'Etat cidessus, & de l'accepter & de l'aprouver, comme je l'accepte & aprouve, pour & au nom de Sadite Majesté, avec les conditions suivantes.

Que premierement, sera défalqué de l'impôt total une Somme de 24485. fl., payez pour des Chariots, dont les Châtellenies ennemies ont été en défaut, & qui par ainsi ne viennent point à charge de S. M. I. & C.

Que *secundo*, on produira les Quitances Originales de 7373. fl., qui manquent sur une Somme totale de 21535. fl. 12. f. 6. d., ou au défaut d'icelles d'autres pieces justificatives.

Que *tertio*, on produira de même les Quitances, ou à leur défaut des justifications, sur une Somme de 37927. fl. 16. f., sur laquelle Castiglio a donné une Copie de Quitance suspecte.

Que *Quarto*, on produira encore les Quitances originales, ou à leur défaut des justifications authentiques, sur une Somme de 14636. fl. 14. f., sur lesquelles ledit Castiglio n'a produit pour preuve de livraison qu'une Attestation de Monsieur Armstrom. 1715.

Que *quinto*, on produira de même les Quitances originales, ou à leur défaut les justifications qui manquent, pour une Somme de 2818. fl. 14. f. & demi sur une Somme totale de 17237. fl. 6. d.

Que *sexto*, on éclaircira mieux les deux Comptes pour *Ostende*, portant la Somme de 16425. fl. 1. f. 3. d., pour averer ce qui en doit rester à la charge de Sa Majesté Imperiale & Catholique.

Et qu'enfin, on enseignera les Munitions de guerre selon le Compte spécifié qu'on en a presenté. A *Anvers* ce 15. Nov. 1715. *Signé*,

L. C. de KINIGSEGG.

COmme en ajustant l'Article pour la démolition des Fortifications de la Citadelle de *Liege* & du Château de *Huy*, les Soussignez Ministres Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux ont insisté que de la part de l'Empereur on voulût donner les assurances, que le Prince & Etats de Liege se désisteroient de la prétension qu'ils ont portée à la Diéte de l'Empire, contre le Fort que les Etats Géneraux ont fait construire sur le *Petersberg* devant *Mastricht*, & aussi que l'on puisse convenir sur leurs prétensions au sujet de *Bonn*, soit en faisant démolir les Fortifications, ou bien en s'accordant sur la Garnison que l'on y pourroit mettre pour la sûreté commune, Mr. le Comte de Kinigsegg, Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Imperiale & Catholique, s'étant excusé d'y entrer dès-à-présent faute d'ordre, pour lequel il auroit écrit en sa Cour : Et que d'ailleurs ces deux points ayant tant de raport avec le susdit Article; & étant de tant d'importance pour les intérêts des Etats Généraux, que lesdits Plénipotentiaires ne sauroient s'en désister, ayant des ordres exprès là dessus; ils se trouvent obligez de déclarer, comme ils déclarent par cette, qu'ils n'ont consenti au contenu dudit Article que dans la persuasion & dans l'attente qu'avant l'Echange des Ratifications, il sera donné de la part de Sa Majesté Imperiale & Catholique, pleine & entiere assurance, qu'il sera satisfait aux pretensions de Leurs Hautes-Puissances sur ces deux Points. Fait & délivré à Monsieur le Comte de Kinigsegg, à *Anvers* ce 15. Novembre 1715.

Signé,
B. v. DUSSEN,
Comte de RECHTEREN,
GOCKINGA,
&
Adr. van BORSSELEN, tot *Geldermalsen.*

F I N.

